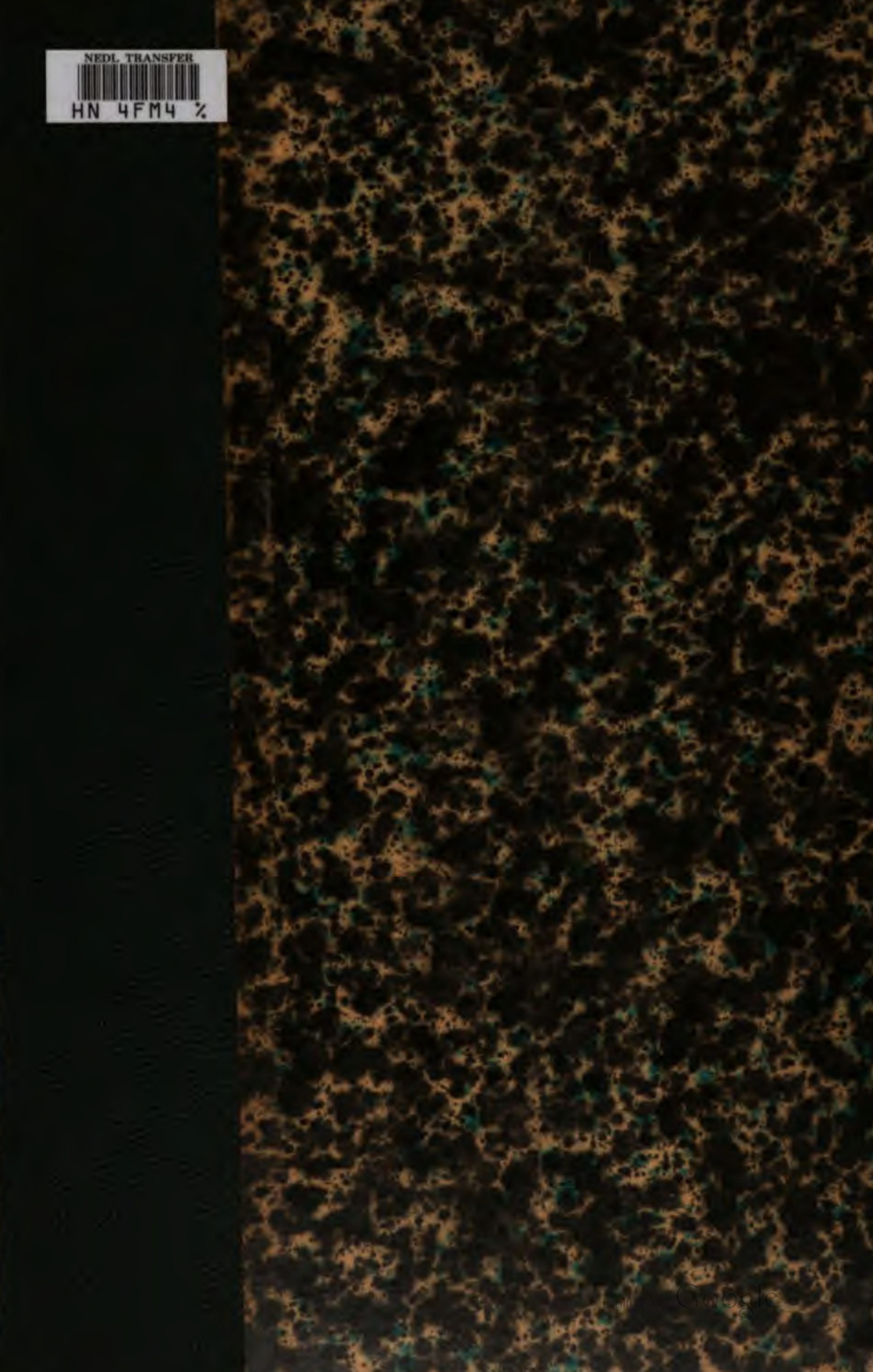
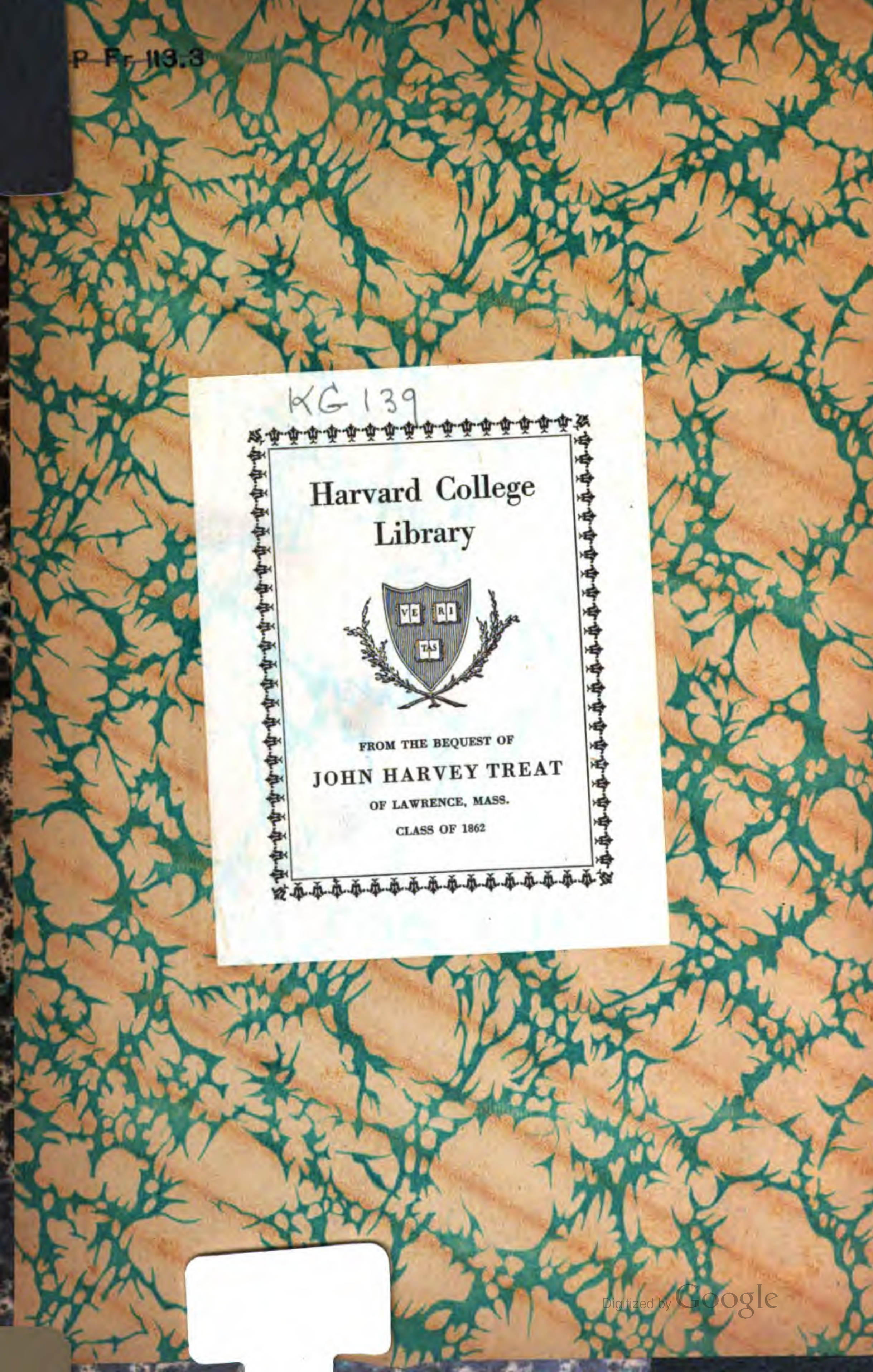



P Fr 113.3
KG 139
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862
Digitized by Google



L'AMI
DE LA RELIGION

L'AMI
DE LA RELIGION

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, UNIVERSEL

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.

(Coloss., II, 8.)

TOME II

(NOUVELLE SÉRIE)

PARIS
IMPRIMERIE DE SOYE ET BOUCHET
PLACE DU PANTHÉON, 2

M D CCC LIX

TABLE

DU TOME DEUXIÈME.

I. — PARTIE RELIGIEUSE.

Rome.

France. Nominations et sacres.

Actes épiscopaux.

Chronique religieuse.

Angleterre.

Grand-duché de Bade.

Terre-Sainte.

Missions.

II. PARTIE POLITIQUE

France.

Italie.

Deux-Siciles.

Angleterre.

Russie.

Allemagne.

Suède.

Belgique.

Espagne.

Portugal.

Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie.

Turquie.

Polémique.

Nécrologie.

TROISIEME PARTIE.

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE, ÉCONOMIE POLITIQUE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ETC.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, PLACE DU PANTHEON, 2.

L'AMI DE LA RELIGION

Le cardinal Du Pont.

Les touchants regrets qui ont éclaté dans les deux diocèses d'Avignon et de Bourges, à la nouvelle de la mort du cardinal Du Pont, indiquent assez quelle vénération profonde, quelle vive sympathie il avait su conquérir. C'était un digne et saint prélat qui a généreusement consacré toutes ses facultés, toute son existence aux intérêts de la religion et au bien du troupeau confié à sa garde. Sa mémoire sera longtemps honorée et bénie, parce qu'à un dévouement sans bornes, à un esprit de sacrifice poussé jusqu'à l'héroïsme, il joignait une fermeté de caractère, une bonté de cœur, une simplicité et une dignité de conduite qui lui conciliaient à un égal degré le respect et l'affection de tout le monde. Retraçons en peu de mots cette vie si noblement remplie et si propre à édifier par l'incessante pratique des vertus qui constituent le véritable Pontife de Jésus-Christ, l'habile administrateur et l'homme de bien, dans la plus pure et la plus large acception du mot.

Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont naquit le 1er février 1792, à Iglésias en Sardaigne, d'une famille d'origine française. Il était fils unique de M. Benoît Du Pont, commissaire de marine de 1re classe. Sa pieuse mère confia son éducation à la sollicitude des Pères de la Doctrine, auxquels il ne cessa de témoigner une tendre reconnaissance et un filial attachement; lorsqu'il fut promu à l'archevêché d'Avignon, il leur procura le corps du vénérable César de Bus, leur saint fondateur. Il se fit remarquer par ses rapides progrès dans les études et par une fidélité exemplaire à tous ses devoirs religieux. A l'âge de 17 ans, il fut reçu à l'académie des Arcades. Il composa dans sa jeunesse un grand nombre de poésies italiennes et latines. Un jour, après avoir montré à un de ses amis ce recueil qui formait deux volumes, il le jeta au feu, malgré les instances qui lui furent faites pour l'engager à le conserver.

Il suivit pendant quatre années les cours de théologie du grand séminaire de Nice, et comme il n'avait pas l'âge requis pour les ordres, il alla passer une année au séminaire de Saint-Irénée à Lyon, où il eut pour professeurs MM. de La Croix d'Azolette et Mioland, depuis archevêques, le premier d'Auch, le second de Toulouse. Il y fut ordonné sous-diacre et diacre par le cardinal Fesch, en 1813. Il revint à Nice, où il fut ordonné prêtre le 24 septembre 1814, par Mgr Colonna d'Istria, ami de son père, et qui se l'attacha en qualité de secrétaire intime. Avide de se fortifier dans l'étude de la science ecclésiastique, le jeune prêtre alla suivre les cours de l'université de Turin et y remporta avec succès le double diplôme de docteur.

Mgr de la Fare, promu à l'archevêché de Sens, l'attacha à son administration; mais le prélat n'ayant pu prendre possession de son siége qu'en 1817, Mgr Du Pont ne voulut point rester dans l'inaction : il remplit avec zèle et intelligence les fonctions du saint ministère, dans deux paroisses de Paris, à Saint-Louis d'Antin et à l'Assomption. De retour à Sens, il fut rapidement nommé chanoine, vicaire général, archidiacre et official. A ces titres il ajouta celui de chanoine honoraire du chapitre de Saint-Denis.

Premier conclaviste du cardinal de la Fare, à l'époque de l'élection de Léon XII, il fut proposé par le roi Louis XVIII pour la dignité d'évêque *in partibus*, avec le titre de Samosate, et sacré par l'archevêque de Sens, assisté des évêques d'Autun et de Saint-Brieuc, le 29 juin 1824. Le cardinal de la Fare, qui était déjà avancé en âge et qui avait d'ailleurs d'importantes fonctions à remplir à la cour, se déchargeait peu à peu de l'administration de son diocèse sur le jeune évêque, qui se montra à la hauteur de cette position délicate et difficile par son zèle, habileté et son discernement.

Ces qualités l'avaient déjà signalé à l'attention de Charles X. Après avoir prêché aux Tuileries en 1828 et 1829 les sermons du vendredi saint et de la Pentecôte, il fut choisi pour prêcher l'Avent de 1830. Charles X lui témoigna l'estime dont il l'honorait en le nommant à l'évêché de Saint-Dié, le 9 mai 1830; il fut préconisé le 5 juillet suivant; mais la tempête révolutionnaire ayant de nouveau emporté dans l'exil la

branche aînée des Bourbons, il ne put obtenir ses bulles qu'après un délai de six mois, et s'installer dans son diocèse que vers la fin de janvier 1831.

Il eut à lutter contre des difficultés graves; il les sut toutes aplanir, grâce à deux qualités en apparence peu compatibles et qui caractérisent les hommes d'élite, la fermeté et la modération. Il fit la visite de tout son diocèse, se transporta dans les communes les plus éloignées et les hameaux les plus inaccessibles, ne recula devant aucune fatigue et aucune privation, prêcha, catéchisa partout, accueillant sans acception de personnes tous ceux qui venaient à lui, et entrant jusque dans les moindres détails qui pouvaient se rapporter au bien; son infatigable activité ne l'abandonna pas un instant. Il établit les conférences ecclésiastiques, dressa des statuts pour l'exacte observance de la discipline, fit restaurer le palais épiscopal, qu'il avait trouvé dans un état de délabrement et presque de ruine, obtint plus de soixante mille francs pour l'achèvement du grand séminaire, fit exécuter à la cathédrale d'importants travaux de restauration, établit, aussitôt que les circonstances le lui permirent, les retraites annuelles où le clergé va se retremper dans l'esprit de ferveur et de zèle. Quatre ans et demi lui suffirent pour opérer ces nombreuses améliorations et mener à bon terme de si utiles entreprises. Aussi, que de regrets éclatèrent dans toutes les parties du diocèse, lorsqu'il s'en éloigna!

Au commencement de l'année 1835, il fut subitement frappé d'une pénible épreuve: il perdit presque entièrement la vue. Au moment où presque incapable de se conduire lui-même, il cherchait la résignation auprès de Dieu, il fut nommé, le 1er mai, archevêque d'Avignon. Il accepta ce poste dans l'espérance qu'un climat plus doux le délivrerait de son infirmité. Il ne fut point trompé dans son attente; son rétablissement fut à peu près complet.

Il évitait avec le plus grand soin les démonstrations publiques dont il pouvait être l'objet. Il arriva de nuit à Avignon, comme il l'avait fait à Saint-Dié, pour se dérober aux honneurs d'une réception solennelle. Animé d'une tendre dévotion pour la sainte Vierge, il choisit un samedi pour son installation dans l'église de Notre-Dame-des-Doms. Il y transféra définitivement le chapitre, fit travailler activement à sa restauration et à son embellissement, et y fit exécuter à ses frais de magnifiques peintures murales, par une célébrité artistique, E. Devéria.

Son dévouement et sa charité n'avaient le plus souvent d'autre témoin que Dieu. Les terribles inondations de 1840 devaient les révéler dans toute leur étendue. Il ne se borna pas à donner asile, vêtements, nourriture, aux malheureux inondés qu'il accueillait dans son palais, à leur prodiguer avec une égale sollicitude les secours matériels et spirituels: on le vit s'embarquer sur un frêle esquif et affronter les dangers les plus imminents pour parcourir les quartiers ravagés par les eaux et porter des secours là où les plus intrépides n'osaient aborder. Il conservait au milieu du péril une douce sérénité; de temps en temps on l'entendait pousser un soupir aussitôt comprimé, et se désoler de ce qu'un évêque n'avait point des ressources suffisantes pour apporter à de si grandes infortunes un remède efficace. On a seulement appris depuis sa mort qu'il avait envoyé 7,000 fr. à la veuve d'un batelier qui avait péri, dans ce terrible désastre, victime de son héroïque dévouement. Il signala son passage dans le diocèse d'Avignon par l'institution de sages règlements et plusieurs mesures qui dénotaient autant d'intelligence que de sollicitude.

Transféré, le 24 janvier 1842, au siége archiépiscopal de Bourges pour succéder à Mgr de Villèle, Mgr Du Pont en prit possession le 6 mars de la même année, et dix jours après, il y fit son entrée au milieu d'un concours immense d'habitants qui connaissaient déjà les vertus et la distinction du vénéré pontife. Il continua à déployer dans l'administration de son nouveau diocèse cet esprit de haute sagesse et de prudente conciliation qui avait produit ailleurs de si heureux fruits. Jamais administration ne fut plus tempérée et plus douce; les prêtres trouvèrent toujours en lui moins un maître qu'un conseiller et un père. La délicatesse et la sagacité de son cœur prévenaient souvent les demandes qu'on n'osait lui exposer; il les exauçait avec une simplicité et une grâce exquise qui doublaient le prix du bienfait.

Lorsque les princes exilés d'Espagne furent conduits à Bourges, Mgr Du Pont voulut leur faire un accueil en harmonie avec leur dignité et leur infortune. Il demanda à Louis-Philippe de disposer de son propre palais pour leur offrir une hospitalité plus

convenable. Il les environna de toutes sortes d'égards, sans toutefois blesser les susceptibilités du gouvernement de Juillet.

Il ne laissait échapper aucune occasion de rehausser le caractère épiscopal par ces actes de générosité, de déférence et de sacrifice qui font toujours honorer la Religion et ses ministres. Lorsque l'archevêque de Fribourg, victime d'odieuses persécutions, excita par son courage et son dénûment les vives sympathies de l'épiscopat et du clergé français, Mgr Du Pont lui donna de ses propres deniers la somme de dix mille francs; sans une pieuse indiscrétion, cet acte de générosité serait resté inconnu, comme tant d'autres.

Son mérite était depuis longtemps connu à Rome; il fut créé cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, le 11 juin, et reçut le chapeau le mois de septembre suivant. Son attachement au Saint-Père ne connaissait point de bornes. Lorsqu'après la tempête de février, Pie IX abandonnant Rome pour se soustraire aux manœuvres et aux secousses de la révolution, alla chercher un asile dans un Etat voisin, le cardinal Du Pont, docile aux inspirations spontanées de son cœur généreux et de sa piété filiale, se rendit auprès du Vicaire de Jésus-Christ à Gaëte. Avec quelle effusion de tendresse il lui offrit ses hommages! Avec quelle énergie il exprima son dévouement! A peine de retour en France, il fut chargé par le président de la république d'une mission spéciale auprès du Souverain-Pontife à Portici. Dieu avait béni nos armées qui avaient volé au secours du Père commun des fidèles. Grâce à l'expédition romaine, cet incomparable titre de gloire pour les catholiques de France qui surent la préparer au milieu d'écueils sans nombre et qui en assurèrent le succès avec une abnégation, une habileté, une sollicitude à laquelle l'impartiale histoire rendra un éclatant hommage, Pie IX fut réintégré dans la possession de ses Etats; le cardinal de Bourges eut le bonheur de l'accompagner dans son entrée solennelle à Rome. Sa Sainteté ne cessa de lui prodiguer dans ses deux voyages les témoignages les plus expressifs de bienveillance et d'affection. Il serait trop long de rapporter tout ce que lui fit faire son intelligent dévouement pour le bien du Saint-Siége et de la France.

Ces graves préoccupations ne l'empêchèrent point de s'occuper avec zèle des intérêts de son vaste diocèse. En 1850, il présida le concile de la province de Bourges, tenu à Clermont; deux ans après il réunissait ses prêtres en synode, et promulguait les statuts de son diocèse, qui sont un monument de sagesse, de science et de piété. Nous dépasserions les bornes d'une courte notice si nous voulions seulement énumérer les institutions et les œuvres de tout genre que l'on doit à son zèle persévérant et à son intelligence des intérêts de l'Eglise et des besoins de l'époque.

Le cardinal travailla toujours à s'élever au-dessus des vains calculs de la pensée humaine. Se dévouer au bien de la religion, faire aimer et honorer l'Eglise de Jésus-Christ, tel fut l'unique et constant mobile de ses vues et de ses actes. Il traversa plusieurs révolutions, vécut sous différents gouvernements, entouré du respect, de l'estime et de l'affection de tous. On connaît en particulier les bontés de Charles X et de Mme la Dauphine, dont il conserva toute sa vie un religieux souvenir.

Sous la dynastie de Juillet, il ne fut pas moins apprécié. Louis-Philippe ne se contenta pas de lui faire conférer la dignité de cardinal. Dans le projet de reconstitution du chapitre de Saint-Denis, il l'avait désigné pour la haute position de primicier. Nous pouvons assurer avec certitude que, sans la révolution de Février, qui renversa les projets du gouvernement avec le gouvernement lui-même, sa nomination était définitivement arrêtée; on n'attendait que la publication de la bulle relative au chapitre pour donner à ce choix un caractère officiel.

Malgré ces marques de confiance exceptionnelle, le cardinal Du Pont conserva toujours son indépendance et sut à différentes reprises faire entendre les réclamations les plus énergiques. A l'époque des brillantes discussions que souleva la liberté d'enseignement, il publia deux mémoires fort remarquables. Il ne faiblit jamais là où il y avait un principe à défendre, un devoir à remplir. Mais il n'usait jamais que de formes d'une exquise politesse; il cherchait à éclairer, à convaincre, jamais à aigrir; il poussait les ménagements et la condescendance aussi loin que le lui permettait sa conscience; ainsi il assurait à ses conseils, à ses actes, à son intervention une portée et une influence notables.

Nous avons déjà signalé son touchant dévouement à la personne du souverain Pontife. Ce dévouement fut apprécié à

Rome à sa juste valeur ; Pie IX lui donna plusieurs objets très-précieux, entre autres, la première étole qu'il avait portée après son élévation à la chaire de Pierre. Lorsqu'il se préparait à promulguer le dogme de l'Immaculée Conception, le Saint-Père chargea le cardinal Antonelli d'inviter spécialement l'archevêque de Bourges, auquel on avait préparé un splendide appartement au Vatican. De cruelles infirmités l'empêchèrent de se rendre à une si flatteuse invitation; mais il ne négligea rien pour que dans tout son diocèse cette promulgation se fît avec une pompe et un éclat dignes de sa tendre dévotion pour la Mère de Dieu.

Il ne déployait de grandeur et de magnificence qu'au pied des autels et dans les rares circonstances où il ne pouvait faire abstraction de sa dignité de prince de l'Église. Partout ailleurs il se montrait simple, modeste, bon, affable, indulgent, faisant aux grands et aux petits, aux prêtres et aux laïques un accueil d'ami et de père. Jamais on ne l'entendit se plaindre d'un manque d'égards ou d'un mauvais procédé. La plus douce satisfaction de ce noble cœur consistait à faire particulièrement du bien à ceux qui avaient cherché à lui nuire. Mais rien n'égalait son inépuisable et délicate charité. Le plus léger besoin remuait son cœur ; il n'était content que lorsqu'il s'était dépouillé de tout. Le diocèse de Bourges gardera un impérissable souvenir de ses pieuses libéralités.

Le petit séminaire de Saint-Célestin est une œuvre colossale à laquelle il a consacré plus d'un million. Pendant les douze années employées à la construction de ce grand édifice, il n'a reculé devant aucune démarche, devant aucun sacrifice ; il y a dépensé tout son patrimoine et presque la totalité de ses revenus ; il savait avec si peu se suffire à lui-même ! Son regret a été de n'avoir pu élever la chapelle qui devait en former le couronnement. Ses vœux auraient été déjà exaucés si des banqueroutes et d'autres malheurs semblables ne l'avaient privé d'une somme d'environ deux cent mille francs qu'il avait destinée à compléter ainsi cet édifice magnifique qu'il lègue à son diocèse.

Les derniers quinze jours de sa vie furent une agonie continuelle. Au milieu des plus cruelles souffrances il ne laissa jamais échapper un léger signe de mécontentement ou d'impatience. Ceux qui l'ont assisté dans ses derniers moments savent quel étonnant esprit d'humilité, de ferveur, de confiance en Dieu l'a animé jusqu'au dernier soupir. Il avait la foi d'un apôtre et la simplicité du plus humble des serviteurs de Jésus-Christ. Sa fin a été celle d'un prédestiné et d'un saint. Que de touchants regrets ont éclaté autour de son lit de mort ! Que de pieux et significatifs hommages lui ont été rendus à sa dernière heure !

Le préfet du Cher remplit en ce moment tous les devoirs du fils le plus dévoué et le plus aimant. Il était jour et nuit à l'archevêché, s'informant de l'état du pieux pontife, s'entretenant familièrement avec lui et ne laissant échapper aucune occasion de lui témoigner sa profonde estime et sa vénération filiale. Au moment suprême, on le vit s'agenouiller, baiser les mains du prélat et réclamer sa bénédiction pour lui et sa famille.

Le P. Lacordaire s'était rendu à Bourges pour exprimer au cardinal ses sentiments de tendre attachement et recevoir ses dernières recommandations sur la direction du séminaire Saint-Célestin confié aux religieux de son ordre. Mais aucun témoignage ne fut aussi expressif, aussi éloquent que la lettre écrite par M. le comte de Montalembert à M. de Lutho, le digne confident et l'intime ami du cardinal. L'illustre orateur avait été dès sa plus tendre enfance l'objet de la sollicitude et de l'affection du vénéré pontife ; il avait appris à connaître et à aimer les belles qualités de son esprit et de son cœur. Avec quelle délicatesse et quelle force il exprime sa douleur, sa gratitude, son tendre attachement ! M. le comte de Montalembert possède à un éminent degré le secret de traduire des sentiments empreints à la fois de noblesse et de simplicité, d'éloquente émotion et de vrai dévouement. Au milieu des regrets universels et des signes caractéristiques de vénération qui ont éclaté à l'heure de sa mort, la lettre de M. le comte de Montalembert restera, sans contredit, comme l'hommage le plus pur, le plus significatif, le plus complet qui ait été décerné à la mémoire du cardinal Du Pont.

Sa générosité avait épuisé toutes ses ressources ; il n'avait pas même laissé de quoi pourvoir aux frais de ses funérailles. L'administration des cultes, dont il possédait l'estime et la confiance, s'est conduite généreusement à son égard. Dans ses sentiments d'humilité profonde, il avait instamment demandé qu'un seul évêque assistât à ses obsèques et qu'on n'y prononçât aucun dis-

cours funèbre. Pour rehausser l'éclat de la cérémonie, tout en se conformant aux vœux du vénérable prélat, le chapitre métropolitain et les vicaires généraux capitulaires prièrent S. Em. le cardinal archevêque de Paris de présider aux obsèques. Mgr Morlot, depuis longtemps attaché par le cœur et par l'estime à Mgr Du Pont, se rendit à Bourges, accompagné de son premier vicaire général, M. Buquet, archidiacre de Notre-Dame, pour lui rendre ce dernier et douloureux témoignage de sympathie.

Les progrès de l'esprit de nouveauté et de scepticisme ont, depuis un siècle, gravement affaibli les croyances et les pratiques religieuses. Le caractère épiscopal, au milieu de l'affaissement universel de l'autorité morale, semble avoir conservé tout son prestige, toute son influence. Le sacrifice, la mansuétude, la dignité lui impriment une puissance d'action qui, dans l'ordre providentiel, constitue encore un des plus féconds éléments pour maintenir les peuples dans le respect de la religion et l'amour du devoir. Le grand mérite du cardinal Du Pont, aux yeux de Dieu et devant les hommes, est d'avoir rehaussé cet auguste caractère par un rare ensemble de solides qualités et de sérieuses vertus, et de l'avoir fait concourir comme une prédication vivante à l'édification du monde et à l'honneur de l'Eglise.

P. [illegible].

BULLETIN POLITIQUE

30 *juin*

Une dépêche officielle, datée de Turin le 30 juin, porte que le quartier général de l'Empereur est à Volta. Le passage du Mincio continue. L'Empereur a visité la rive gauche du fleuve; il a fait occuper les positions de Valeggio et jeter des ponts pour remplacer ceux détruits par les Autrichiens pendant leur retraite.

Nous groupons plus loin tous les détails que nous avons pu réunir sur la bataille de Solferino. Il résulte des différentes versions, et notamment du bulletin autrichien lui-même, que le succès des alliés a été décidé par la pression victorieuse exercée contre le centre de l'ennemi par le corps d'armée du général Niel.

L'*Indépendance belge* porte à trente-huit mille hommes hors de combat le chiffre des pertes de l'ennemi, tant tués que blessés et prisonniers; et l'*Ost Deutsche Post* nous apprend que le jeune prince Charles de Windischgratz, colonel d'infanterie, est au nombre des morts.

L'*Indépendance*, en annonçant que les Autrichiens se croyaient assurés de la victoire, ajoute : « Des informations venant de bonne part nous apprennent que si la Prusse n'a pas encore formulé ses propositions, cela tient à ce que l'Autriche l'avait priée d'attendre le résultat de la bataille qu'elle allait livrer. »

Le même journal assure que le cabinet de Berlin fera très-incessamment connaître, à Londres et à Saint-Pétersbourg, les bases de sa médiation, avec demande d'y adhérer.

Le bruit court à Vienne qu'une entrevue ne tarderait pas à avoir lieu entre l'empereur d'Autriche et le prince-régent de Prusse.

M. de Rechberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, qui s'était rendu, comme on sait, au quartier général, à Vérone, est de retour à Vienne. Il a eu, en passant à Inspruck, une conférence avec le comte de Schrenk, ministre des affaires étrangères de Bavière.

Le général Urban vient d'être appelé au commandement de la forteresse de Vérone; le général Grünne est nommé commandant de la forteresse d'Olmütz.

M. de Cavour s'est rendu ces jours derniers au quartier général des alliés; son voyage était, dit-on, motivé par les événements de la Romagne. — La correspondance de Turin du *Nord*, que nous venons de citer, rapporte que « le même convoi qui emportait M. de Cavour, conduisait à la même destination un autre personnage dont on parle beaucoup depuis quelque temps, M. Kossuth, se rendant, assure-t-on, auprès de l'Empereur et du Roi. »

Le même journal, dont l'affirmation en cette circonstance ne sera pas suspecte, n'hésite pas à dire, en parlant des soulèvements des Etats de l'Eglise : « Il est positif que l'administration, à Turin, avait

provoqué la dictature qu'a proposée la Romagne. »

On lira à cet égard des renseignements très-instructifs dans la correspondance particulière de Rome, que nous publions plus loin.

Les journaux anglais nous apprennent l'arrivée de M. Cobden à Liverpool. Bien qu'il n'ait pas encore fait nettement savoir s'il accepte le poste de président de la direction du commerce dans le nouveau cabinet, quelques paroles qu'il a adressées à une députation permettent de croire qu'il ne refuse pas les fonctions que lord Palmerston lui a réservées.

M. Gladstone, dont la réélection paraissait douteuse à Oxford, l'a emporté de quelques voix sur son concurrent.

Le *Morning-Advertiser* publie une lettre du bon amiral Napier qui prévoit avec terreur qu'après la guerre d'Italie la malheureuse Angleterre sera prise sans défense entre une flotte russe et une flotte française, et il conjure le gouvernement d'organiser dès maintenant des moyens de résistance. —Est-ce que *le vieux Charles*, comme l'appellent les marins anglais, se serait donné la mission d'égayer l'Europe au milieu des graves complications qui l'inquiètent ?

Le paquebot l'*Atrato*, qui vient d'arriver à Southampton, ramène les consuls d'Angleterre, de France et d'Espagne, qui ont rompu les relations politiques avec le gouvernement de Saint-Domingue. La rupture est due à ce que le gouvernement dominicain a attribué seulement une valeur nominale au papier monnaie émis par l'administration précédente. Les consuls de Hollande, de Danemark, de Sardaigne, ont également suspendu leurs relations.

1er *juillet*

Une dépêche officielle de Turin, datée du 1er juillet, annonce que l'armée sarde a investi Peschiera, du lac de Garde au Mincio.

Les Piémontais seront aidés dans leurs opérations de siége par une flottille de canonnières françaises, qui a été transportée par chemin de fer de Gênes à Desenzano, et qui va être lancée sur les eaux du lac de Garde.

Il y a dix ans, le siége de Peschiera par l'armée de Charles-Albert a duré vingt-sept jours.

Des canonnières françaises doivent également servir à l'attaque de Mantoue.

Une dépêche de Vérone, publiée par l'*Indépendance belge*, annonce que le gouvernement civil et militaire de la Lombardie ainsi que les fonctionnaires des autres institutions de la province, ont reçu l'ordre de transporter leur siége à Laybach.

Le feld-zeugmestre Giulay a pris le commandement de son régiment comme premier colonel.

La même dépêche annonce l'arrivée du comte Pourtalès au quartier général autrichien.

La *Gazette de Vienne* publie un article exprimant les douloureux sentiments des populations en présence des revers successifs des armées impériales; mais ce journal, en avouant l'humiliation du drapeau de l'Autriche, rappelle les épreuves que la monarchie autrichienne a traversées à d'autres époques et dont elle a fini par triompher.

La *Gazette piémontaise*, dans le rapport qu'elle a publié, constate un chiffre bien douloureux de pertes pour l'armée sarde. D'après ce document officiel, les Piémontais ont eu 5,525 hommes hors de combat, dont 49 officiers tués, 167 blessés, 462 soldats tués, 3,405 blessés et 1,258 disparus.

La *Gazette de Milan* nous apprend qu'un nombre considérable de blessés ont été transportés à Brescia et à Bergame. La plupart de ces blessés, dit une feuille milanaise, ont été atteints par la mitraille. A Milan, l'autorité a converti en hôpitaux plusieurs palais, le Conservatoire de musique, plusieurs églises et la maison des Jésuites, expulsés de la ville, comme à Modène, par les haines piémontaises.

Pendant ce temps, Kossuth se promène en triomphateur à travers la Haute-Italie, faisant partout acclamer en sa personne la révolution victorieuse à Plaisance ; les chevaux de sa voiture ont été dételés, et la populace a traîné elle-même jusqu'aux portes de la ville l'ancien chef de l'insurrection hongroise.

Kossuth a quitté Plaisance pour se rendre à Parme.

Un décret de la commission provisoire de Florence convoque pour le 6 juillet prochain la consulte du gouvernement de Toscane.

Le *Moniteur de Bologne* annonce l'arrivée dans cette ville de caisses d'armes de toutes sortes, expédiées sous bonne escorte par le gouvernement piémontais, afin d'armer les populations.

Nous avons aujourd'hui des renseignements un peu moins obscurs sur la politique du cabinet de Berlin. La *Gazette prussienne* nous apporte le texte de la déclaration faite par le représentant de la Prusse dans la séance de la Diète du 25 juin, ainsi que le texte des propositions soumises à l'Assemblée. Ce document officiel est ainsi conçu :

Le gouvernement de Prusse, considérant l'extension que les événements militaires ont prise en Italie, a résolu, afin d'appuyer sa propre politique et d'amener la sécurité de l'Allemagne, ainsi que sa position de grande puissance, de mobiliser six corps d'armée de façon à pouvoir en tout moment les faire entrer en position.

Cette résolution est en pleine voie d'exécution.

Afin de compléter ces mesures, le représentant de la Prusse a été chargé, en ayant égard aux vœux exprimés autrefois par plusieurs gouvernements fédéraux, de faire les propositions suivantes :

L'assemblée de la Diète décide :

1° Afin d'amener la sécurité de l'Allemagne et de sauvegarder ses intérêts, il sera concentré sur le Rhin supérieur un corps d'observation composé de contingents des 7° et 8° corps fédéraux de façon à ce que ces positions se trouveront combinées avec la concentration prochaine de l'armée prussienne à laquelle l'assemblée de la Diète donne son approbation en tant qu'elle aura lieu sur le Rhin central, dans des territoires fédéraux non prussiens. La combinaison de ces concentrations de troupes sera réglée par des pourparlers spéciaux.

2° Le commandement du corps d'observation sera remis conformément à l'article 46 de la constitution militaire de la Confédération, à la couronne de Bavière.

La *Gazette de Cologne* croit savoir qu'avant de soumettre ces propositions à la Diète, la Prusse a envoyé à tous les gouvernements allemands une dépêche contenant des explications complètes sur sa politique. Cette dépêche, dont le texte n'est pas encore connu, s'explique, dit-on, longuement sur la mission du général Willisen et sur les efforts du cabinet de Berlin pour empêcher toute division dans la Confédération ; et elle insiste sur les désirs de la Prusse de voir la paix rétablie à l'aide d'une médiation pour laquelle elle espère obtenir l'appui de l'Angleterre et de la Russie.

D'autres journaux assurent que des pourparlers assez actifs ont lieu en ce moment entre les cabinets de Berlin, de Londres et de Saint-Pétersbourg, et on annonce que le comte de Rechberg, immédiatement après son retour à Vienne, a eu une longue conférence avec le baron de Werther, représentant de la Prusse.

La *Gazette de Cologne* dit que l'armée qui va être concentrée entre cette ville et Dusseldorf s'élèvera à 138,000 hommes. Le même journal, après avoir constaté la supériorité du nouveau système d'artillerie française sur l'artillerie autrichienne, ajoute que l'armée prussienne possédera sous peu trois cents canons rayés, à la confection desquels on travaille avec la plus grande activité.

Le parlement anglais vient de se réunir; dès la première séance, lord Palmerston a déclaré que « l'intention du gouvernement est de continuer la marche adoptée et recommandée par ses devanciers, à savoir : une stricte neutralité relativement à la question d'Italie. — Etait-il alors bien nécessaire de renverser lord Derby pour n'aboutir qu'au maintien de sa politique ?

Léon Lavedan.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

Volta, le 29 juin 1859, 10 h. 30 m. matin.

L'armée française a commencé aujourd'hui le passage du Mincio, que l'ennemi n'a pas cherché à défendre. L'Empereur est allé visiter, sur la rive gauche, la position de Valeggio, déjà occupée par nos troupes. Sa Majesté a fait jeter plusieurs ponts sur le fleuve pour remplacer ceux que les Autrichiens ont fait sauter dans leur retraite.

Télégraphie privée.

Turin, 1er juillet, 10 heures du matin.

Bulletin officiel. — L'armée sarde a investi Peschiera, du lac de Garda au Mincio.

Londres, 30 juin.

Dans la séance de la Chambre des lords, lord Stratford de Redcliffe annonce que le vendredi, 8 courant, il appellera l'attention de la Chambre haute sur les affaires d'Italie.

Lord Granville déclare que la neutralité du gouvernement anglais sera inspirée par la bonne foi (bonâ fide).

Lord Rutland reproche à lord John Russell d'avoir prétendu que l'Autriche a commencé la guerre, c'est au contraire le Piémont à blâmer à ce sujet.

Le comte de Malmesbury défend la politique étrangère suivie par l'ancien cabinet.

Lord Howden donne son approbation entière au système de neutralité et à la délivrance de l'Italie ; mais il blâme la France d'avoir commencé la guerre, avant d'avoir eu recours à d'autres moyens.

Berne, le 30 juin.

Des dépêches de Turin confirment la nouvelle annonçant que Garibaldi a reçu l'ordre d'occuper la Valteline supérieure. Le général est attendu avec 3,000 hommes à Tirano, où se trouvent déjà 500 Piémontais appartenant à l'infanterie régulière.

Près de Bormio ont eu lieu des escarmouches entre les corps francs de la Valteline et les Autrichiens qui gardent le passage du Stelvio.

Berne, le 30 juin.

Le Conseil fédéral, d'accord avec les puissances belligérantes, a décidé que les corps ou soldats qui se réfugieraient sur le territoire suisse seraient renvoyés dans leur patrie. Les gouvernements respectifs s'engagent à ne pas les employer dans la présente guerre. Les armes et les munitions ne seront rendues qu'après la guerre, en acquittant à la Suisse les frais d'entretien. Par suite de cette convention, la garnison autrichienne de Laveno et les soldats réfugiés du corps de Garibaldi seront renvoyés dans leurs foyers, et les vapeurs du lac Majeur seront rendus au service commercial, à la condition qu'ils ne serviront plus pour la guerre.

Les Autrichiens ont opéré le passage du Stelvio du côté du Tyrol, au nombre de 13 compagnies d'infanterie et de 2 compagnies de carabiniers. Ils occupent des positions entre Glurus et Traffoi. Dans la crainte de l'arrivée de Garibaldi, une batterie a été établie dans la position dominante de la route du Stelvio, et des barricades ont été érigées.

La nouvelle se confirme que 40 médecins autrichiens sont renvoyés des hôpitaux de Milan dans leur patrie.

Londres, le 30 juin.

Aujourd'hui, dans la chambre des communes, lord Palmerston a annoncé la formation du nouveau gouvernement qui continuera la politique du précédent cabinet, en observant une stricte neutralité. Le gouvernement actuel saisira l'occasion d'offrir des conseils aux parties belligérantes pour le rétablissement de la paix, sur des bases honorables et justes. La réforme ne sera traitée que dans la session d'hiver. Dans la session actuelle on ne s'occupera que du budget.

L'amiral Napier, en vue des succès des Français en Italie, insiste pour l'augmentation de la marine anglaise.

M. Elcho annonce qu'il présentera mardi prochain la motion que la Chambre est d'avis que le cabinet de lord Derby a fait tous ses efforts pour maintenir la paix et observer la neutralité, et qu'elle désire que le ministère de lord Palmerston continue la politique de stricte neutralité. Cette motion a été saluée par les applaudissements des deux côtés de la Chambre.

Londres, le 30 juin.

Cinq vaisseaux de ligne, huit frégates, six autres bâtiments de guerre et treize batteries flottantes de la marine française sont arrivés à Antivari.

Marseille, le 30 juin.

On mande de Constantinople, à la date du 22 juin, que la nouvelle de la bataille de Magenta et de l'entrée des Français à Milan, a produit sur le Divan une profonde impression.

Le Divan a acquiescé simplement aux protocoles sur les Principautés et a accordé les bérats d'investiture en termes honorables.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et les évêques :

Monseigneur,

La Providence continue à protéger l'Empereur et à bénir les armes de la France. Après Magenta et la Lombardie délivrée, la glorieuse bataille de Solferino rejette l'ennemi au delà du Mincio, et nos soldats, guidés par le chef auguste qui partage héroïquement tous leurs périls, inscrivent une nouvelle victoire sur leurs drapeaux. L'Empereur et l'Impératrice régente s'empressent de revenir au pied des autels, pour remercier Dieu par de sincères et profondes actions de grâces. Leurs Majestés Impériales désirent que le pays tout entier puisse s'associer à ces sentiments de pieuse gratitude. Pour obéir à ce vœu, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien ordonner qu'un *Te Deum* solennel soit chanté dimanche prochain dans toutes les églises de votre diocèse. M. le Préfet concertera avec Votre Grandeur les mesures que cette cérémonie devra réclamer.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Des circulaires analogues ont été envoyées aux présidents des consistoires de l'Église réformée, au président du directoire de l'église de la Confession d'Augsbourg, et au président du Consistoire central israélite.

S. Em. le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser au clergé de son diocèse la circulaire suivante :

Paris, le 30 juin 1859.

Monsieur le curé,

Une nouvelle bataille vient d'ajouter à la gloire de notre armée d'Italie ; et la journée si mémorable du 24 juin sera inscrite désormais au nombre de celles où nos soldats, sous la conduite de leur auguste chef qui partage héroïquement tous leurs périls, ont déployé de la manière la plus admirable les nobles qualités qui les distinguent.

L'Empereur et l'Impératrice Régente, dans une religieuse pensée digne de leur cœur, veulent que de solennelles actions de grâces soient rendues partout au Dieu des armées pour cette grande victoire ; et dimanche prochain 3 juillet, c'est à Notre-Dame que Sa Majesté l'Impératrice se propose de revenir acquitter elle-même cette dette de reconnaissance, et implorer plus instamment que jamais la puissante protection de la Reine du ciel pour l'Empereur et pour Elle, pour notre armée et pour la France.

Etant informé de ces dispositions par Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, je m'empresse, Monsieur le curé, de vous faire savoir qu'un *Te Deum* sera chanté, dimanche prochain, dans l'église métropolitaine et dans toutes les églises du diocèse. A Notre-Dame, le *Te Deum* sera chanté à *onze heures et demie* ; dans les autres églises, ce sera à l'heure qu'on jugera plus convenable, après s'être concerté avec les autorités civiles et militaires.

Nous tous, monsieur le curé, prêtres et fidèles, qui depuis le commencement de cette guerre ne cessons pas de prier afin qu'elle ait une prompte et heureuse issue, offrons à Dieu l'hommage de notre reconnaissance pour les succès obtenus ; et demandons-lui par les plus vives instances de protéger la suite de la grande entreprise comme il en a protégé le commencement. Qu'il veille sur l'Empereur au milieu de tant de fatigues et de dangers si courageusement affrontés ! Qu'il veille sur l'Impératrice-Régente et sur le Prince Impérial ! Qu'il protége nos soldats, qui portent si haut et si loin la renommée du nom français ! Qu'il reçoive au sein de l'éternel repos et du bonheur les âmes de ceux qui ont succombé dans la lutte ; qu'il tienne compte à leurs familles de leur sang si noblement répandu ; et que la paix la plus glorieuse et la plus durable vienne couronner une guerre conduite avec tant d'héroïsme, de grandeur et d'éclat ; une guerre qui n'a pas été engagée dans des vues ambitieuses, ni pour fomenter les troubles, ni surtout pour ébranler les droits et le pouvoir du Chef auguste et vénéré de la sainte Eglise, mais pour fonder l'ordre et la paix de l'Europe sur la satisfaction et l'apaisement des besoins réputés justes et légitimes.

Recevez, Monsieur le curé, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† F. N. *Card. Archevêque de Paris.*

Nous lisons dans la *Patrie* :

Nous nous étudions à porter la plus grande modération dans toutes les questions politiques qui touchent aux Etats romains. Nous n'oublions jamais, en parlant du gouvernement pontifical, que la France est la nation catholique par excellence, et que c'est une armée française qui a relevé le trône du Saint-Père et qui le protége depuis dix ans. Cependant l'*Univers* ne laisse échapper aucune occasion de nous représenter comme les ennemis du Saint-Siége. Cela est complétement faux. Nous sommes seulement les ennemis de cette politique aveugle et rétrograde qui voudrait entraîner le Saint-Siége dans une voie où il ne peut y avoir pour lui que l'impopularité et la ruine.

Cette fois l'*Univers*, en mettant en scène la *Patrie*, attaque en réalité la Note récemment publiée par le *Moniteur* sur la dictature provisoire du roi Victor-Emmanuel. « La dictature acceptée par le roi de Sardaigne, dit l'*Univers*, serait la négation de la souveraineté temporelle du Pape. » En parlant ainsi, l'*Univers* oublie les circonstances tout à fait exceptionnelles au milieu desquelles nous sommes ; il oublie que nos soldats combattent l'Autriche pour la cause de l'indépendance italienne ; il oublie que le gouvernement français a dit expressément que la dictature de Victor-Emmanuel n'avait qu'un caractère provisoire, et que les droits du Saint-Siége n'avaient rien à craindre pour l'avenir.

L'*Univers* oublie tout cela, ou plutôt il n'oublie rien, mais il tient avant tout à dénaturer la pensée de ses adversaires. Nous ne le laisserons pas faire et nous maintiendrons malgré lui notre ligne de conduite : respect pour le Saint-Père, opposition à la politique déplorable de ses conseillers, qui s'obstinent à montrer la France comme une ennemie de Rome.

Et puisque l'*Ami de la Religion*, que nous n'avons pas l'habitude de confondre avec l'*Univers*, nous adresse la même question que l'organe accrédité du moyen âge, nous allons répondre à cette question en quelques mots clairs et précis.

Comment, nous dit-on, pouvez-vous mettre d'accord votre respect envers la papauté avec la dictature de Victor-Emmanuel, qui est la négation de la souveraineté temporelle du Pape ?

Nous répondrons : la dictature provisoire du roi Victor-Emmanuel dans les Etats romains n'est pas plus la négation de la souveraineté temporelle que la présence de nos soldats à Rome. Cette dictature, comme la présence de nos soldats, n'a qu'un but : maintenir l'ordre autour du Saint-Siége, empêcher l'effusion du sang et réserver tous les droits de l'avenir.

Aimeriez-vous mieux que le gouvernement pontifical maintînt dans ses Etats son autorité par la terreur, et rétablît son pouvoir partout à l'aide des moyens qui ont été employés à Pérouse ?

Aimeriez-vous mieux que le Saint-Siége fût livré à tous les hasards, comme en 1848 ? qu'il triomphât un jour avec ses soldats, qu'il fût vaincu le lendemain, et qu'en un mot le Souverain-Pontife eût le sort du grand-duc de Toscane ou du duc de Modène ?

Si telle était votre pensée, jamais on n'aurait

plus tristement rabaissé la papauté et méconnu ses droits augustes. — *Paulin Limayrac.*

La *Patrie* nous parle, et ce n'est pas la première fois, de son respect pour les droits du Saint-Siége; nous nous reprocherions de mettre en doute la sincérité de son langage; nous lui devons donc la vérité tout entière.

Depuis que la question italienne a rouvert le débat sur le pouvoir temporel du Pape, nous avons mis notre devoir et notre honneur à défendre les intérêts les plus sacrés; nous avons rétabli l'histoire, rétabli les faits contemporains, combattu les erreurs, signalé les dangers; la marche des événements a donné trop raison à nos prévisions. La gravité des temps commande la gravité du langage; l'équivoque ne serait digne de personne; il faut aller au fond.

Le journal auquel nous répondons se déclare l'ennemi « de cette politique aveugle « et rétrograde qui voudrait entraîner le « Saint-Siége dans une voie où il ne peut « y avoir pour lui que l'impopularité et la « ruine. »

Mais quelle est donc cette politique aveugle et rétrograde? S'agit-il d'une mesure à prendre, d'un abus à extirper, d'une réforme à accomplir? Rien de pareil n'est en question. Le Pape est un souverain temporel et veut maintenir son autorité dans ses Etats; il le veut parce qu'il le doit; il en a fait le serment en ceignant la triple couronne; l'Eglise a confié au pontife le dépôt qui constitue son indépendance sur la terre; il faut que le pontife en rende compte devant Dieu et devant l'histoire; Pie IX, dans ses résolutions de prince, ne fait qu'accomplir ce que le monde catholique attend de son intrépide fidélité, et nous tous, enfants de l'Eglise, nous ne remplissons que notre devoir en nous serrant autour du pontife, en le défendant contre ceux qui comprennent mal ses droits ou qui les méconnaissent.

Cette politique d'honneur et de fermeté n'est ni « aveugle » ni « rétrograde ; » les siècles et la conscience humaine l'ont depuis longtemps tracée. Ne dites pas que dans cette voie il ne peut y avoir que « l'impopularité « et la ruine; » qu'importe la popularité à qui est fidèle? Et d'ailleurs ne vous y trompez pas: si Pie IX avait besoin de reconquérir parmi nous sa popularité, il la retrouverait dans la défense de la plénitude de ses droits. Vous parlez de « ruine. » Les ruines de ce genre ne durent pas longtemps, elles se changent bien vite en triomphe et en gloire.

Vous nous dites que la dictature de Victor-Emmanuel ne serait pas plus la négation de la souveraineté temporelle du Pape que la présence même de nos soldats.

Y pensez-vous? Comment pouvez-vous comparer un pouvoir étranger, faisant invasion dans les Etats-Romains, gouvernant, administrant en son propre nom, remplaçant une autorité renversée, comment, dis-je, pouvez-vous comparer la dictature piémontaise se dressant sur les débris de l'écusson pontifical, à la protection désintéressée et filiale de nos armes? Comment mettre sur la même ligne le Piémont conspirateur et usurpateur et la France fidèle et dévouée, montant la garde au Vatican! Ah! ces rapprochements nous blessent; ils font injure à notre patriotisme, et vous regretterez d'être tombés dans un tel oubli.

Un de vos arguments, c'est que la dictature piémontaise ne serait que passagère dans les Etats du Pape; mais quel est donc le prince qui consentirait à être mis à la porte de chez lui pour un mois, un jour, une heure? L'idée de la souveraineté n'est pourtant pas une de ces idées obscures et métaphysiques sur lesquelles on puisse aisément se méprendre; c'est une idée simple; on commande ou on ne commande pas; on est maître ou on ne l'est pas; on est chez soi ou chez un autre.

La plus surprenante des raisons que nous donne la *Patrie*, c'est que la dictature piémontaise « maintiendrait l'ordre autour du Saint-Siége. » Voilà un envahisseur à qui il plaît de s'établir dans ma maison malgré moi; il a fait le désordre pour pénétrer sous mon toit. Je lui demande de s'éloigner, il me répond qu'il entend rester dans ma maison pour mieux me garder.

Véritablement une pareille politique cesse d'être sérieuse; que les écrivains de la *Patrie* nous permettent de le leur dire.

Vous nous demandez si nous aimerions mieux que « le gouvernement pontifical « maintînt son autorité par la terreur, et « rétablît son pouvoir partout à l'aide des « moyens qui ont été employés à Pérouse.

La terreur! Ah! c'est une forme de gouvernement que la révolution seule a pratiquée dans le monde. Elle pourrait bien devenir une ressource pour le Piémont à un moment donné; mais la terreur n'est pas, n'a jamais été, ne sera jamais à l'usage des papes.

Vous parlez de Pérouse ; les inventeurs se sont donné libre carrière à cet égard, et vous leur avez ouvert complaisamment vos colonnes. Soyez moins pressés de recueillir ce qui peut tourner contre l'autorité du pape et tourner au profit de ses ennemis. Croyez-nous, vous n'y gagnerez rien, pas même la popularité.

POUJOULAT.

On nous écrit de Rome, à la date du 21 juin :

Le parti piémontais qui s'était appuyé sur le parti mazzinien commence à s'en séparer ; les républicains les plus avancés se décident à rompre avec Victor-Emmanuel. Déjà le *Moniteur toscan* a publié un long article invitant tous les citoyens à la concorde. Dimanche dernier, à Rome, devait avoir lieu une manifestation rouge avec drapeau rouge et cris à l'avenant : la fermeté du général en chef auquel le parti libéral honnête avait lui-même dénoncé ce fait, a empêché cette manifestation. A Bologne, à Ferrare, à Pérouse, d'après des lettres qu'on nous a communiquées, des cris de *Vive la république* avaient éclaté ; le peuple croyait passer à une république ; les principaux meneurs étaient seuls à crier et à faire crier : *Vive Victor-Emmanuel*.

Cependant la Sardaigne n'épargne rien pour faire tourner à son profit le mouvement italien ; elle répand à profusion des hymnes, des *Pater*, des *Credo*, des gravures et des manifestes *pour que d'elle on se souvienne*. Nous avons entre les mains une foule de pièces de ce genre, et entre autres une médaille d'or de 2 centimètres et demi de diamètre, à l'effigie de Victor-Emmanuel II, *re italiano*. Le revers porte deux branches de laurier entrelaçant cette inscription, où la France brille par son absence : « Aux défenseurs de l'indépendance italienne, Cavour, Garibaldi, 1859. » La main de la Sardaigne, de l'aveu de tout le monde, n'est pas étrangère aux révolutions de Bologne, de Ravenne, de Pérouse, etc.

C'est l'opinion générale ; le Piémont a aidé, autorisé le mouvement ; mais à quoi tout cela aboutira-t-il ? A déconsidérer la Sardaigne, à embarrasser la France, à compromettre la cause italienne.

Vous connaîtrez probablement avant moi la protestation que le Saint-Siége a adressée à tous les gouvernements de l'Europe, au sujet des mouvements de la Romagne. Cette protestation, dont on veut affaiblir l'importance en la comparant à celles des ducs de Modène et de Toscane, aura un grand retentissement au dehors. La parole du chef de l'Eglise garde une force à laquelle nulle autre ne saurait être comparée.

Il est avéré qu'au premier moment, la France a offert au Saint-Père le secours de ses armes pour occuper en son nom les villes soulevées de la Romagne ; mais cette offre a dû être rejetée, puisqu'aucune troupe française n'a encore quitté Rome, et que les deux compagnies de grenadiers qui devaient se rendre à Viterbe ont reçu ordre de ne point bouger.

Il paraît que les troupes sardes avancent vers Bologne.

Les troupes pontificales sont rentrées à Pérouse qu'elles avaient d'abord quittée, mais ce n'a pas été sans résistance : on parle de morts et de blessés. Une lettre de Pérouse que j'ai lue et qui était datée du lendemain de la révolution, c'est-à-dire du 15 de ce mois, m'a donné une faible idée du nombre des partisans sérieux du mouvement dans cette ville. Des jeunes gens, des femmes, des drapeaux sardes, des cris de vive Victor-Emmanuel et vive la République, une troupe pontificale insuffisante, c'est tout ce que j'ai remarqué dans cette lettre, où régnait, ce me semble, un grand air de vérité.

Rome, le 25 juin 1859.

Il y a eu, ces jours-ci, plusieurs chapelles et même un consistoire où le Souverain-Pontife a répandu à la face de l'Eglise les sentiments de joie ou de tristesse qui remplissent son âme. Il a fait entendre à l'univers catholique quelques-unes de ces paroles qui, comme celles de l'Esprit saint, ne sont pas en vain proférées, et ne retournent jamais à leur principe sans avoir produit leur effet.

Les actes du Consistoire se bornent à quelques préconisations d'évêques lombards, napolitains, américains ou *in partibus infidelium* pour la Propagande. On remarquera que tous les siéges vacants en Lombardie ont été pourvus, de sorte que ces églises, qui étaient menacées peut-être d'une longue viduité, à cause de la difficulté des temps et de la politique, se trouvent garanties contre une telle affliction par la prompte et providentielle vigilance du Souverain Pontife.

Je vous ai dit un mot, je crois, de la chapelle papale tenue le 17, à l'occasion de l'anniversaire de l'exaltation de Pie IX, après laquelle le cardinal Mattei, sous-doyen, a eu l'honneur de complimenter le Pape. La réponse de Sa Sainteté a été celle qui, dans ce jour consacré à solenniser l'exaltation du chef de l'Eglise non pas sur le trône, mais sur la chaire de saint Pierre, convenait en tous points au vicaire de celui à qui tout pouvoir appartient *dans le ciel, sur la terre comme dans les enfers*, et au successeur de celui à qui le même Sauveur des hommes a donné particulièrement la puissance de lier et de délier ici-bas. Plus le cardinal Mattei avait appuyé dans son discours sur le besoin qu'éprouvait le sacré Collége de s'unir au Souverain Pontife en lui faisant un rempart de ses sentiments et de ses prières, plus, à son tour, le Pape a cru devoir insister sur la nécessité de cette union de la part de tous les fidèles, au moment où il leur était donné d'assister à l'un de ces spectacles qui n'appartiennent qu'aux plus mauvais jours de l'Eglise, au spectacle de ses immunités, de ses propriétés, de ses droits les plus sacrés indignement foulés aux pieds et scandaleusement jetés en proie à l'esprit de licence et de témérité. Les paroles : *Malheur à l'homme*, qui ont fait tant de bruit et que des journaux ont publiées, ne sont que les paroles de l'Evangile avec leur application générale aux pécheurs scandaleux et impénitents. Mais elles ont été proférées avec tant d'énergie, un tel ton d'autorité et un si profond sentiment du devoir, qu'elles semblaient atteindre un objet particulier et direct.

L'étroit espace de la sacristie de la chapelle Sixtine semblait s'être agrandi tout à coup à la voix du Souverain Pontife jusqu'aux proportions d'une salle de Concile, au moment où les pères, comme au concile de Lyon, renversèrent leurs flambeaux éteints, après la sentence de déposition portée contre un prince impie et déprédateur.

Dans le consistoire du 20, Sa Sainteté a prononcé une autre allocution. Après avoir payé un juste tribut de regret au feu roi de Naples et exalté les mérites de ce prince, son dévouement au Saint-Siége, sa conduite généreuse envers le Souverain Pontife aux jours mauvais du pontificat, Sa Sainteté a ajouté qu'elle venait de recevoir une nouvelle lettre de l'empereur des Français qui lui renouvelait l'assurance de voir le domaine de l'Eglise respecté, et l'intégrité du patrimoine de saint Pierre à l'abri des mutations territoriales imposées par la force des armes. Le pape n'avait pas encore reçu la lettre du roi de Piémont annoncée par la *Patrie*; sans cela il est probable qu'il en eût fait mention dans son discours.

Si Pie IX a répondu comme vicaire de J.-C. au cardinal Mattei, le jour de son exaltation sur la chaire de Saint-Pierre, c'est en roi qu'il a répondu au même cardinal, le jour anniversaire de son couronnement. Ce jour-là, il assiste à la chapelle Sixtine, tiare en tête, car il s'agit de solenniser l'intronisation du monarque. La réponse de Pie IX a été empreinte d'un ton de tristesse provoqué par le souvenir justement rappelé des ingratitudes humaines. « *Si les pierres, a-t-il dit, qui ornent cette tiare sont le symbole de la fidélité, de l'amour, de l'attachement des sujets à leur prince, hélas! combien de fausses ne s'en trouve-t-il point parmi elles! et combien le joaillier céleste n'en jetterait-il pas au rebut s'il avait à les éprouver!* Ces retours mélancoliques sur l'ingratitude des hommes, dans la bouche d'un Pape à qui la postérité ne reprochera que trop de clémence, ces accents de regrets à la vue de ces trois couronnes, signe de la plus haute puissance à laquelle il soit donné à la vertu de parvenir, ne communiquent-ils pas à l'auguste personnage qui les éprouve et les manifeste avec tant de simplicité et de grandeur, quelque chose de céleste, surtout lorsqu'on la compare à l'adorable victime dont il est l'image vivante sur la terre?

Grâces au ciel, les rébellions qui ont éclaté de toutes parts dans les Marches et les Légations, semblent avoir perdu tout espoir d'être appuyées par l'étranger ; elles ont même été comprimées déjà sur plusieurs points, à l'aide des seules armées pontificales. M. d'Azeglio qu'on disait avoir été envoyé à Bologne pour prendre en main la cause et l'administration du pays révolté, n'y a été au contraire que pour lui faire entendre qu'on ne pouvait compter sur l'appui des alliés, et qu'on devait remettre à d'autres temps la réalisation de ces ardentes espérances. Viterbe a été sauvée de l'insurrection par l'habileté du délégat : pendant la nuit qui précédait le jour où elle devait éclater, le délégat eut le bon sens de faire rassembler toutes les brigades de gendarmerie des environs; au point du jour ces forces se sont trouvés rangés en bataille au milieu de la

ville. Cette démonstration a suffi pour intimider les factieux et rendre inutile l'intervention des Français prêts à se mettre en marche pour Viterbe.

Pérouse a été réduite à l'obéissance après un siége de trois heures, commandé par le colonel *Smith*. Celui-ci, à la tête de son régiment, a pénétré dans la ville, l'a remise sous l'autorité du Pape, et a imposé aux rebelles bien connus une contribution de guerre de 20 *mille écus*, plus un subside quotidien de 40 baioques pour chaque soldat laissé par lui en garnison dans Viterbe. L'exemple de la reddition et du châtiment de Pérouse a fait faire d'utiles réflexions aux autres cités qui s'étaient soustraites au gouvernement pontifical. Plusieurs, telles que *Fano*, *Sinigaglia*, *Ancône*, ont fait leur soumission; il paraît même certain que Bologne a envoyé parlementer pour obtenir d'être reçue en grâce. Ces malheureuses villes n'ont évidemment d'autre refuge que la clémence du souverain; elle leur manquera d'autant moins que presque partout ce sont des étrangers, des Toscans, des Piémontais qui ont provoqué l'insurrection; les populations ont cédé à la crainte des pervers vomis au milieu d'elles par le carbonarisme et les sociétés secrètes.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu hier avec le plus grand ordre. La foule était peu considérable, parce que des bruits alarmants avaient été répandus la veille, et que beaucoup de personnes ont jugé prudent de ne point paraître sur les lieux que les conspirateurs avaient choisis, ce semble, pour faire éclater leurs projets. Il a été même question d'abord, nous a-t-on assuré, de ne faire parcourir à la procession que l'intérieur de la Basilique; mais les sages précautions prises par la police française et romaine, les dispositions formidables préparées par le général de Goyon, et la parfaite confiance du Souverain-Pontife, ont rendu toutes ces alarmes vaines. La pompe triomphale qui accompagne notre Sauveur réellement présent dans l'Eucharistie a pu donc se développer dans toute sa majesté, et le Souverain-Pontife n'a recueilli sur ses pas, dans toute sa marche, que les marques du plus profond respect.

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE DE LA GUERRE.

Nous avons le regret d'apprendre, d'après des renseignements dignes de confiance, que le brave général Auger, qui a eu un bras emporté à Solferino, a malheureusement succombé à sa blessure.

Les chirurgiens avaient jugé indispensable l'opération dangereuse de la désarticulation de l'épaule, mais le glorieux mutilé n'a pu la supporter.

Toute l'armée ressentira douloureusement la perte de cet officier général, qui avait donné depuis le commencement de la campagne tant de preuves de talent et d'intrépidité.

Le général a été frappé au moment où il levait le bras pour donner un ordre.

—

Nos renseignements ajoutent que le général Ladmirault, cité parmi les blessés, a reçu deux blessures graves, l'une à la cuisse, l'autre à l'épaule.

La blessure du général Dieu est sérieuse aussi : une balle dans l'aine.

Le général Forey n'est que légèrement atteint.

—

Nous apprenons avec regret la mort de quelques officiers supérieurs d'une bravoure et d'un mérite rares.

Le colonel Broutta, du 43[e], a succombé aux blessures qu'il avait reçues à Solferino; déjà notre correspondant, dans sa première lettre, nous avait fait pressentir cette douloureuse perte.

—

Le colonel Laure, qui commandait le régiment provisoire des Algériens, a également succombé. Ce brave officier avait vécu longtemps en Afrique et y avait rendu des services que l'on n'oubliera pas.

—

D'autre part, le *Franc-Comtois* nous fait connaître la mort du colonel Jourjon, commandant le 1[er] régiment du génie.

—

Les journaux d'Orléans, en annonçant que le 37[e] s'est brillamment distingué, ajoutent que ce régiment a perdu son lieutenant-colonel.

—

L'*Union bretonne* dit que le fils du général Borelli, qui commande à Nantes, a été blessé. M. Borelli est officier d'ordonnance de M. le général de Lucy-Pellissac, commandant de la 1re division du 4e corps.

—

Les balles se distribuent parfois avec une singulière inégalité. Le 78e, l'un des régiments qui ont le plus donné, et qui a été trois fois au feu, n'a eu que cinq officiers blessés, dont aucun gravement : ce sont le colonel Barry, le chef de bataillon Lespinasse, le capitaine adjudant major de Bernard de Seigneurins, et deux sous-lieutenants.

—

On nous signale un trait de courage que nous rapportons avec plaisir. M. de Galisset, lieutenant au 2e régiment de spahis, a pris à l'ennemi un drapeau, qu'il est allé porter aux pieds de l'Empereur.

—

Un certain nombre d'officiers d'artillerie ont été blessés à Solferino, mais aucun n'a été tué.

—

Nous avons cité hier l'extrait d'un journal annonçant que M. le comte de Larochefoucault, chef d'escadron au 3e régiment des chasseurs d'Afrique, avait été fait prisonnier. Il paraît que ce brillant officier a été transporté blessé à Vérone, où l'empereur d'Autriche lui a envoyé un de ses médecins avec une lettre de condoléance.

Notre armée compte dans ses rangs un grand nombre de ces descendants des anciennes familles, qui répondent à la calomnie en versant leur sang sur les champs de bataille.

M. Garcin.

—

On écrit de Brescia à la *Gazette de Milan* :

La bataille sur toute la ligne du Mincio, de Monzambano, Castiglione, Solferino, Midolo, a été terrible. L'arrivée des blessés, ici, a commencé pendant la nuit : elle a duré toute la journée, elle n'est pas encore terminée. On parle de plusieurs officiers supérieurs qui seraient restés sur le champ de bataille ; les zouaves auraient beaucoup souffert ainsi que la brave colonne du maréchal Baraguay-d'Hilliers et la colonne piémontaise qui a combattu glorieusement sous Monzambano.

A Medole, Solferino, Cavriana, etc., les Autrichiens s'étaient retranchés d'une manière formidale ; là où ils se croyaient invincibles, ils ont laissé des monceaux de morts. A Medole, sur le point qui communique à la maison de Miligari, les zouaves ont fait des Autrichiens un carnage que l'on ne saurait décrire. Presque tous les blessés recueillis ici, le sont par la mitraille,

Cette victoire, qui rend les Français maîtres de toute la ligne du Mincio, est décisive. Il ne reste plus d'autre ressource à l'ennemi que ses forteresses.

Deux jours avant, l'empereur François-Joseph avait porté son quartier général à Solferino, où il était avec Hess, Schlick et 50 généraux.

Sur l'invitation de notre municipalité, beaucoup de nos médecins et chirurgiens sont allés donner leurs soins aux blessés qui sont arrivés à Brescia et à Bergame.

Ont été convertis en hôpitaux la maison ducale Scolli, le Conservatoire de musique, l'oratoire de Saint-Louis et Saint-Cristina ; l'ancienne maison des Jésuites à Saint-Damiano et la maison Gonfalionari.

—

Nous empruntons à une correspondance du *Constitutionnel* les nouveaux détails qui suivent sur la bataille de Solferino :

Tous les régiments de la garde, infanterie et cavalerie, ont eu à donner, mais plus particulièrement les voltigeurs et les chasseurs à pied. Les vainqueurs de Turbigo ont voulu avoir, comme les grenadiers et les zouaves, une belle journée à inscrire sur leur drapeau ; l'étendard du bataillon de chasseurs à pied sera décoré, ainsi que le drapeau du 2e régiment de voltigeurs. Les chasseurs à pied, lancés par le brave général de brigade Manèque, aujourd'hui général de division, ont montré leur agilité proverbiale dans l'attaque des hauteurs qui entourent Solferino. Ils ont été admirables en franchissant les fossés, les ravins, et en arrivant à la baïonnette sur les monticules d'où les coups de fusil leur étaient tirés à bout portant. Les soldats autrichiens, bientôt refoulés, se sont sauvés devant eux en désordre, et plusieurs chasseurs ont pu se précipiter les uns sur un drapeau, les autres sur un guidon, pendant que quatre ou cinq pièces de canon restaient au pouvoir de leurs camarades. Les pertes du bataillon de chasseurs de la garde sont sensibles ; mais le nombre des morts est, nous assure-t-on peu élevé, et les blessés n'ont été atteints, la plupart, que de blessures faciles à guérir.

Dans l'attaque contre Solferino, le feu des Autrichiens a été d'autant plus meurtrier, que l'artillerie ennemie déchargeait sur les assaillants boulets, mitraille et boîtes à balles. Mais la plupart des servants tombaient sous nos coups ; les soldats les visaient, et plusieurs batteries ont dû renouveler leurs hommes jusqu'à trois et quatre fois.

La cavalerie de la garde s'est fait remarquer par des charges d'un admirable ensemble, et des plus meurtrières pour l'ennemi.

On s'intéressait vivement à la division Forey, qui avait vaincu à Montebello. Cette division a été encore une fois admirable. Le 17e chasseurs,

qui s'élançait à Montebello au cœur du village, après avoir épuisé ses cartouches; le 74e de ligne, le 91e, le 98e, ont attaqué un fort mamelon en avant de Solferino, en ayant devant eux tout un corps d'armée ennemie. Nos braves soldats ont renouvelé la journée du 20 mai.

Une des divisions les plus brillantes de l'armée, bien connue par le courage de ses chefs, et par la composition de ses régiments, venus d'Afrique, la division Bourbaki, n'a pu jouer qu'un rôle secondaire. Elle a dû tenir la route de Mantoue. Mais, en gardant cette route, elle a entravé la marche d'un corps d'armée de 15,000 hommes qui n'a pas osé tenter le passage, et, à la fin de la journée, ce corps a dû se retirer à la hâte pour rejoindre les fuyards des autres corps engagés.

La division Renault a pu lancer ses régiments, et l'on doit les citer tous, car ils ont tous montré une ardeur bien digne du chef qui les commande: ces régiments, dont les pertes sont heureusement peu nombreuses, sont les 90e 56e, 41e, 23e de ligne, et le 8e de chasseurs à pied.

Le 37e de ligne, qui s'est emparé des premières maisons de Solferino, comptera plusieurs de ses soldats dans la liste des récompenses. Malheureusement, ce brave régiment a eu à regretter la perte de plusieurs de ses officiers.

On comptait le 25, dans les premières ambulances de Solferino et de Castiglione, de 6 à 8,000 blessés ennemis. On ne pouvait même encore dresser une statistique exacte des morts dont le nombre, cependant, paraissait beaucoup plus considérable. Partout, sur le champ de bataille et dans les ambulances, le service médical s'est organisé dès le commencement de l'attaque, et le personnel des médecins a donné des preuves d'un dévouement extraordinaire. Des pansements ont été faits par des chirurgiens de régiments, sous le feu de l'ennemi, et l'enlèvement des blessés a été conduit avec un ordre parfait.

Une partie de la division Trochu, du corps du maréchal Canrobert, a pu prendre part avec le corps du maréchal Niel à l'attaque livrée sous Médole et jusqu'à Cavriana. Bien que fatigués par une marche rapide, les régiments qui ont donné ont fait preuve d'un grand élan, et le feu de l'ennemi ne les a que faiblement atteints. On cite, d'ailleurs, plusieurs régiments qui ont été très-engagés et dont les pertes sont nulles ou presque nulles. De ce nombre sont le 5e bataillon de chasseurs, du corps Niel, qui aurait eu le bonheur de sortir de la lutte sain et sauf.

M. le colonel de Rochebouët, qui commandait l'artillerie de la garde impériale, a été nommé par l'Empereur général de brigade sur le champ de bataille de Solferino.

Dans une lettre de Cavriana, nous lisons que le quartier impérial autrichien a quitté si précipitamment la maison où il était établi, qu'il a dû y abandonner un grand nombre de documents relatifs au plan de la bataille et plusieurs cartes très-complètes.

—

Une lettre écrite par un capitaine de gendarmerie, sous les ordres du capitaine de Vernon, grand prévôt de l'armée d'Italie, est publiée par le *Napoléonien*, de Troyes, à qui elle a été communiquée par la personne qui l'a reçue :

Cavriana, 24 juin, 10 h. du soir.

« Mon cher ami,

« Après être resté à cheval depuis quatre heures du matin, j'arrive exténué de fatigue à Cavriana à neuf heures du soir, et la première chose que je crois devoir faire c'est de vous écrire, non pour vous dire que nous avons gagné aujourd'hui une *grande bataille*, car vous l'aurez appris par le télégraphe avant l'arrivée de ma lettre, mais pour vous rassurer sur mon compte et vous dire que ma santé est toujours excellente.

« Je n'ai pas le temps de vous donner de bien grands détails sur cette bataille, où peut-être 300 mille hommes ont été engagés en même temps. Je suis seul avec mon colonel, que je n'ai pas quitté de la journée, et je vais me mettre bravement à faire une soupe à l'oignon. Nous n'avons pris qu'une goutte d'eau-de-vie aujourd'hui.

« Vous apprendrez avec plaisir, mon cher ami, par quelqu'un qui n'exagère pas les choses et qui a vu de ses yeux ce qui s'est passé, que lorsqu'on a vu les Français enlever à plus de 150,000 hommes des positions telles que celles que possédaient les Autrichiens, il n'est permis de douter de la victoire dans aucune circonstance; on peut dire, sans crainte de trop s'avancer, que rien au monde ne peut résister devant l'intrépidité de l'armée française. »

—

Nous détachons les passages suivants d'une correspondance écrite de Cavriana, le lendemain de la bataille, par un caporal des chasseurs à pied de la garde impériale :

... Hier, 24 juin, jour de la Saint-Jean, nous avons été attaqués à Solferino par plus de deux cent mille Autrichiens. Le combat a fini à huit heures et quelques minutes du soir. Pendant la journée, nous avons pris quatre villages qui doublaient les forces de l'ennemi par leurs positions.

Le bataillon a pris huit pièces de canon et un drapeau à Solferino ; nous nous sommes élancés douze à la fois sur deux autres pièces que nous nous avions prises, mais il a fallu les lâcher. Un cavalier autrichien me chargeait, je l'ai attendu de pied ferme et je l'ai tué d'un coup de carabine. Au même instant j'étais renversé par son cheval, mais heureusement je n'ai pas eu de mal.

Nous sommes maintenant à quelques lieues de Vérone et de Mantoue ; il y aura fort à faire, et je ne sais quand nous marcherons de ce côté. J'ai hâte que ce soit le plus tôt possible.

Nous avons fait d'assez grandes pertes, mais les Autrichiens en ont éprouvé, Dieu sait comme. Ce n'était plus un combat, c'était un massacre.

On nous avait fait poser sac à terre et pendant 24 heures nous n'avons pris qu'un café. Nous tombons de fatigue, mais quelques heures de repos, et nous serons prêts à recommencer.

Un événement considérable, et qu'aucune préoccupation ne saurait laisser passer inaperçu, vient d'émouvoir l'Orient. C'est le voyage du grand-duc Constantin en Palestine.

Au sortir de la Grèce, où l'accueil des populations lui a rendu témoignage de leur gratitude pour la protection dont la Russie n'a cessé de les couvrir, le grand-duc Constantin s'est embarqué pour la Terre-Sainte. On a raconté son arrivée à Jérusalem. Le pacha, les consuls, l'évêque russe et l'évêque anglican s'étaient portés à sa rencontre; trois cents marins russes lui faisaient cortége : le patriarche grec, venu exprès de Constantinople, l'attendait en son palais, décoré, pour cette solennité extraordinaire, avec une grande magnificence. C'est au milieu de ce concours, c'est dans ce pompeux appareil que, moins de quatre ans après la prise de Sébastopol, le grand-duc Constantin faisait son entrée dans Jérusalem.

De Jérusalem, le prince s'est rendu à Constantinople, où il a trouvé déployées, pour le recevoir, les splendeurs de ce luxe qui est, comme on le sait, une des grandes affaires d'Etat de la Porte Ottomane. Mais, avant de paraître à Constantinople, il s'était montré à Nazareth, au mont Carmel, au mont Athos : avant de voir le Sultan, il avait voulu reconnaître la situation et interroger l'esprit des chrétiens.

Il y a quelques mois, une autre pensée, un autre pèlerinage, dont on s'étonnera peut-être de retrouver ici le souvenir, amenaient à Rome des voyageurs bien différents. Dans la seconde Jérusalem, dans la capitale de ce monde nouveau qu'ont enfanté les mystères accomplis en Terre-Sainte, une ambassade venue du fond de l'Abyssinie se présentait au Vicaire du Christ. Singulière et touchante rencontre ! A l'heure où de tristes présages se préparaient contre la Papauté, où des voix allaient s'élever en Europe pour outrager son pouvoir et appeler sa chute, un roi d'Ethiopie, retrouvant, à l'abri de ses lointaines solitudes, la ferveur des premiers siècles, se disait qu'il manquait à sa couronne de n'avoir pas été bénie par le Saint-Siége. Il formait le vœu de rattacher, par une éclatante manifestation, son royaume à l'église universelle.

Interprètes de cette pensée, le prince Ghiorgis se prosternait, avec un de ses jeunes compagnons et le prêtre Emnatou, aux pieds de Pie IX, et Emnatou lui disait : « Sainteté, Négoussié, notre seigneur, roi du Tigre et du Semen, nous envoie vers Ta Béatitude pour déposer à tes pieds sacrés l'acte écrit scellé de son sceau royal et par lequel il abjure l'hérésie, adhère de toute son âme et de tout son esprit aux dogmes catholiques, fait obéissance et soumission à toi, très-saint, vrai successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ... »

Si nous rapprochons ces deux faits, en apparence, étrangers l'un à l'autre, ce voyage du grand-duc Constantin à Jérusalem et ce pèlerinage d'une ambassade éthiopienne à Rome, c'est qu'ils se rattachent, pour nous, à tout un ordre d'idées et de traditions dont la France fut longtemps la puissante et fidèle gardienne. Nous nous rappelons une autre époque où Rome et Jérusalem recevaient, comme aujourd'hui, la première, des envoyés de l'Ethiopie ; la seconde, le représentant d'un grand empire. Ce qu'on retrouvait alors, dans les deux circonstances, à Jérusalem comme à Rome, c'était le nom, c'était l'intervention de la France.

Après les bouleversements du protestantisme, au moment où fermentait entre la maison d'Autriche et la France une guerre immense, où le roi Henri IV préludait, par la lente combinaison de ses alliances et la réconciliation du Pape et de Venise, à l'indépendance de l'Italie et de l'Allemagne, vers l'année 1608, des évêques schismatiques de l'Ethiopie se rendaient à Rome. Ils venaient, comme ces envoyés du roi Négoussié aux pieds de Pie IX, reconnaître aux pieds de Paul V la suprématie de l'autorité pontificale! Et qui les avait appelés à Rome? Qui les présentait au Saint-Père? L'ambassadeur de France, Savari de Brèves. En lui ils saluaient non-seulement le ministre du glorieux protecteur des chrétiens d'Orient, mais encore l'homme qui était venu naguère les entretenir, dans leur propre pays, des vérités de la foi et préparer ainsi l'œuvre de leur conversion.

Savari de Brèves en effet avait, jusqu'en 1605, représenté Henri IV à Constantinople. Non content des services qu'il n'avait cessé de rendre, auprès de la Porte Ottomane, à la religion *franque*, il avait voulu couronner son ambassade par un pèlerinage aux Lieux-Saints. Ce fut à la suite de ce pèlerinage qu'il se rendit en Egypte et que, de là, il alla voir les évêques d'Ethiopie : « J'eus conférence, raconte-t-il lui-

même, avec le patriarche d'une nation nommée Cophte, qui vit par l'Egypte : Ce patriarche est reconnu, de tout le peuple d'Ethiopie, pour souverain pontife. Cette conférence avec ce patriarche et ces évêques n'a pas été inutile, puisque depuis plusieurs d'entre eux font profession d'obéir et reconnaître l'Eglise romaine pour la suprême et la première, et, durant ma résidence à Rome, j'en ai fait venir aux pieds du Pape, à présent régnant, je dis de leurs évêques.... »

Ce pèlerinage en Terre-Sainte, que vient d'achever le grand-duc Constantin, un ambassadeur de France l'avait donc entrepris et accompli, au commencement du dix-septième siècle. « Puisque vous voulez voir les Lieux-Saints, avait écrit Henri IV à Savari de Brèves, je vous permets de vous donner le contentement de faire ce voyage, et suis assuré que, s'il y a un moyen d'y profiter pour mon service, vous n'en perdrez l'occasion. J'aurai bien agréable que vous favorisiez autant qu'il vous sera possible le repos et la sûreté du Saint-Sépulcre, comme des religieux qui y résident et des pèlerins qui s'y vouent. » (26 juin 1604).

Par une triste coïncidence, les mêmes correspondances qui faisaient connaître l'entrée presque triomphale du grand-duc Constantin à Jérusalem, contenaient le récit des persécutions dont les catholiques de Syrie sont en ce moment victimes, et des violences qui avaient réduit à une fuite précipitée l'archevêque de Tyr. « Il serait à désirer, ajoutait l'une de ces correspondances, qu'une puissance protectrice du catholicisme fît cesser un tel état de choses. »

Comment ne pas céder aux comparaisons qui naissent de ces affligeants détails ! Comment ne point se rappeler, par exemple, qu'à l'époque où l'ambassadeur de Henri IV parcourait l'Orient, les chrétiens passagèrement inquiétés durant le trouble que les guerres de religion avaient jeté dans l'influence extérieure de la France, avaient recouvré la sécurité ? Latins et Grecs, tous avaient également senti la protection de la Monarchie. Contre les envahissements des Grecs elle avait défendu les Latins, et ce fut ainsi que dans les îles de l'Archipel, Brèves fit restituer au clergé catholique des évêchés usurpés par les schismatiques. Mais, contre les Turcs, la France prenait en main la cause de tous les chrétiens. Ne séparant pas la pensée religieuse de l'intérêt national, elle travaillait, en réunissant sous la même protection, toutes les communions, à les rassembler dans la même croyance.

Aux frontières de l'Abyssinie, Savari de Brèves avait ramené vers l'unité de foi des évêques schismatiques. Au mont Liban, il est accueilli avec transport par de fidèles enfants de l'Eglise, par ces populations maronites, dont il devait écrire plus tard, qu'une fois en guerre contre les Turcs, la France trouverait en elles des bras dévoués et de fermes appuis. Il les exhorte à persévérer dans « leur obéissance à la religion catholique, apostolique et romaine. » Dans les îles de l'Archipel, où il a fait prévaloir les droits des catholiques, il étend les recommandations, qu'il adresse aux gouverneurs musulmans, sur le sort même des Grecs non unis. A Jérusalem, il s'agenouille au tombeau du Christ, et les souvenirs des Croisades tressaillent en présence de cet envoyé d'un fils de saint Louis, recevant le corps du Sauveur à la place où fut armé Godefroi de Bouillon. Il s'enquiert des besoins des Religieux, et ne les quitte qu'après avoir fait garantir, conformément aux instructions de son roi, leur sûreté et leur repos.

C'est en évoquant ces souvenirs qu'il pouvait montrer tous les chrétiens, non seulement les catholiques, « mais encore nombre infini de chrétiens grecs et arméniens ne cherchant autre protection que le nom puissant de nos rois, » et qu'il s'écriait : « quelle gloire au roi de France très-chrétien d'être seul protecteur du saint Lieu où le Sauveur du monde a voulu naître et mourir ! »

Depuis le temps où se passaient ces choses, de grands changements se sont accomplis. Deux puissances, dont l'une n'avait point encore paru, dont l'autre avait vu ses premiers pas en Orient arrêtés par la prépondérance de la France, ont pris, dans ces contrées, de prodigieux accroissements : la Russie et l'Angleterre.

L'Angleterre domine à Constantinople ; elle exerce, auprès de la Porte ottomane, une influence d'autant plus grande, qu'à cette influence elle a intéressé l'existence même de l'Empire turc. L'Angleterre veut l'intégrité de la Turquie : elle l'a fait reconnaître, pour la première fois, au Congrès de Paris, par les puissances européennes. Elle trouve dans l'intégrité de la Turquie ce double avantage de faire vivre un Etat dont la faiblesse ne porte pas ombrage à ses possessions de l'Inde, et qui, impuis-

sant à s'entretenir lui-même, tient constamment ouverte au commerce britannique une merveilleuse carrière.

De Constantinople, l'Angleterre pèse sur l'Egypte. Jalouse d'écarter, à son gré, l'Europe de la route des Indes, et ne pouvant encore prendre possession d'Alexandrie, elle s'attache, du moins, à retenir le vice-roi sous la suzeraineté du Sultan. Toutes les fois qu'elle veut provoquer une mesure ou empêcher une réforme en Egypte, elle fait apparaître cette suzeraineté, et c'est ainsi que le percement de l'isthme de Suez n'aboutit pas. Que l'Egypte ne songe pas à s'affranchir de cette dépendance! « Le moindre symptôme d'une inclination à éluder les stipulations du traité de 1840, lui disait récemment le *Times*, attirerait sur le vice-roi tout le poids de la puissance anglaise. Nous avons Malte et Corfou d'un côté, Bombay et Aden de l'autre, et les flottes et les armées viendraient des deux côtés mettre à la raison un gouvernement trop ambitieux. » A ces moyens d'intimidation s'ajoutent d'autres voies d'influence et, aux confins de l'Egypte, dans ces contrées d'Abyssinie où le nom de la France et la religion catholique avaient paru de concert, où la religion catholique demeure encore, prêchée par de fervents apôtres, les missions protestantes reçoivent l'appui et secondent les progrès de la politique anglaise.

Avec une égale persévérance, la Russie continue sa marche en Orient. Contre le joug des Turcs, que ne parviendra pas à maintenir la protection de l'Angleterre, elle rassemble les communions dissidentes, et, dans la faveur qu'elle porte à leur délivrance, elle prépare le jour de sa propre domination. L'issue de la guerre de Crimée avait ébranlé son ascendant. Catholiques et schismatiques, tous interrogeaient, les uns pleins d'espérances, les autres, saisis d'inquiétudes, les armes et la gloire de la France.

Depuis ce temps, la Russie a repris ses efforts, et il faut le dire, son influence. Comment en eût-il été autrement? Elle est partout. Elle multiplie, sous les yeux des chrétiens, les témoignages de sa richesse et de sa vigilance. Elle s'est établie à Jérusalem, comme au centre de son œuvre. Là, elle a érigé un évêché, créé un hôpital, qu'elle a ouvert à toutes les communions dissidentes, acheté des terrains immenses, où vont s'élever, pour le prestige et la propagation de sa puissance, des établissements de bienfaisance ou d'éducation. Jusqu'où s'étendra cette puissance? Suivra-t-elle la route que vient de parcourir le grand-duc et, comme lui, ira-t-elle de Jérusalem jusqu'à Constantinople? L'avenir l'apprendra. Toutefois il serait dangereux de laisser l'Orient s'accoutumer à faire entrer cette perspective dans ses vœux ou ses appréhensions.

Nous ne voulons point examiner ici les causes qui ont substitué à l'exclusive prépondérance de la France de si funestes envahissements. Mais il nous a paru intéressant d'opposer aux circonstances présentes les souvenirs d'une histoire déjà lointaine. Ce voyage d'un ambassadeur de France en Palestine et en Egypte, cette réunion, sous le patronage d'une puissance catholique, de toutes les communions chrétiennes, cette préoccupation constante des besoins et de la sûreté des Lieux-Saints, cette politique, qui fait à la fois prévaloir ses conseils à Constantinople et sa protection à Jérusalem et qui, prévoyant le jour où le Croissant disparaîtra de l'Europe, se crée à l'avance, dans le sentiment universellement répandu de sa prééminence, le droit de diriger les destinées de ces peuples affranchis, ce sont là des traditions et des exemples qu'il sera toujours utile de rappeler et glorieux de reproduire.

Ch. Mercier de Lacombe.

Actes officiels.

Par décret signé, le 18 juin 1859, au quartier général de Brescia, l'Empereur a nommé dans les corps d'infanterie ci-après les officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

A six emplois de lieutenant-colonel :

21e régiment de ligne. — M. Pissonnet de Bellefonds, chef de bataillon au régiment des zouaves de la garde impériale.

37e régiment de ligne. — M. Ducoin, chef de bataillon au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale.

70e régiment de ligne. —M. Gibon, chef de bataillon au régiment provisoire des tirailleurs algériens.

1er régiment de zouaves. — M. Lecointe, chef de bataillon au 23e régiment de ligne.

23e régiment de ligne. — M. Ardouin, chef de bataillon au 15e régiment de ligne.

45e régiment de ligne. — M. Taconnet, chef de bataillon au 85e régiment de ligne.

— Par décret signé le 21 juin 1859 au quartier général de Castenedolo, l'Empereur a promu au

grade de général de brigade dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

M. de Chabron, colonel du 3e régiment de zouaves.

FAITS DIVERS

M. le vice-amiral Charner a été élu membre du conseil général des Côtes-du-Nord, pour le canton de la Roche-Derrien.

— M. Duhamel de Breuil, maire de Rosnay, a été élu membre du conseil général de la Marne, pour le canton de Ville-en-Tardenois.

— Quelques journaux annoncent que l'on organise des *trains de plaisir pour l'armée d'Italie.* Nous voudrions voir donner un autre nom à ces voyages, qui ne monqueront, certes, ni d'intérêt ni d'émotion.

— De même que pour Magenta, un congé d'un jour sera accordé aux élèves des lycées et des écoles primaires, à l'occasion de la victoire de Solferino.

— Sur l'avis du conseil départemental et les propositions de M. le préfet, M. le ministre de l'instruction publique a, par arrêté du 17 juin 1859, décerné une médaille d'argent à M. Caseneuve, en religion frère Irlide, de l'Institut des écoles chrétiennes, directeur de l'école chrétienne communale deBayonne.

(*Mémorial des Pyrénées*).

— Le sieur Henri G..., âgé de 49 ans, marchand de vins-traiteur, cours de Vincennes, à Saint-Mandé, était disparu de son domicile, le 22 juin courant. Sa femme avait fait des démarches infructueuses pour savoir ce qu'il était devenu, lorsqu'elle reçut par la poste une lettre de lui. Elle était datée de Créteil, 25 juin. Le sieur G... annonçait qu'il allait mettre fin à ses jours et qu'on trouverait son cadavre dans la Marne, au lieu dit *les Roches*. On explora la rivière en cet endroit sans rien découvrir.

Hier seulement, le sieur Jacquet, tourneur en fer, se livrant au plaisir de la pêche dans le petit bras de la Marne, en aval du Moulin-Neuf, territoire de Créteil, a aperçu le corps d'un homme qu'il a amené sur la berge et qui a été reconnu pour celui du sieurG... Le docteur Josias a constaté que la mort remontait à quatre jours. La cause du suicide est restée ignorée.

— Dimanche dernier, treize habitants de Seltz s'étaient rendus en promenade de l'autre côté du Rhin à Rastadt. C'étaient MM. Schneider, maire de Seltz; Zimmermann, receveur de l'enregistrement; Schæffer, négociant; Beyer père et fils; Lœffler; Mignard, receveur des douanes; Zay, huissier; Herrmann, médecin cantonal; Mayer, conducteur des travaux du Rhin; Bertat fils, négociant; Bauer, et Schmidt, commissaire de police.

Après avoir pris en commun quelques rafraîchissements, ces messieurs s'en allèrent chacun de son côté, et ils se donnèrent rendez-vous pour revenir ensemble à Seltz.

Par un hasard singulier, le même jour une centaine de soldats, tous Lombards, appartenant au régiment du génie autrichien en garnison à Rastadt, s'étaient dirigés vers les bords du Rhin avec l'intention évidente de déserter en France. Huit de ces Autrichiens ne parvinrent même pas à franchir le fleuve, et on a dû les voir hier et ce matin se promenant dans les rues de Strasbourg, en compagnie de militaires français. Les autres Autrichiens déserteurs furent repris par un détachement de cavalerie envoyé à leur poursuite, et ramenés dans l'enceinte de Rastadt.

Le commandant militaire de Rastadt crut sans doute voir, dans cette tentative de désertion et la présence simultanée des habitants de Seltz à Rastadt, une coïncidence qui lui parut équivoque, et il ordonna immédiatement l'arrestation de ces derniers, sous prétexte d'embauchage ou d'espionnage. Six d'entre eux, MM. Schneider, Schmidt, Zimmermann, Mignard, Zay et Bertat furent avertis à temps et purent traverser le Rhin et revenir en France avant d'être capturés; les sept autres habitants de Seltz ont été arrêtés et enfermés dans les prisons des casemates.

Nous apprenons ce matin que, sur les représentations de M. de Serres, ministre de France à Carlsruhe, tous les prisonniers ont été remis en liberté. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

— Un nouvel essai de direction des ballons vient d'avoir, à Séville, une issue ridicule. Un nommé Innocente Sanchez, qui prétendait avoir découvert cette pierre philosophale de l'aérostation, avait réuni des sommes considérables par souscription; le ballon était déjà gonflé par 70,000 pieds de gaz. Un peuple immense attendait le résultat de cette expérience. Tout à coup l'aéronaute déclare que l'atmosphère est trop agitée pour tenter une ascension (notez que l'air était des plus calmes). Des protestations s'élèvent de la foule, Innocente Sanchez refuse absolument de monter dans la nacelle, et enfin à bout de raisons, il crie à ses aides : « coupez les amarres, nous allons tous périr. » Son ordre est exécuté et ce ballon, qui coûtait des sommes considérables, disparaît dans les airs. Impossible de rendre l'indignation des assistants et les injures dont ils ont couvert le poltron aéronaute.

(*Mémorial des Pyrénées.*)

— Le doyen d'âge de tous les végétaux du Jardin des Plantes de Paris, l'acacia planté en 1635 par Vespasien Robin, arboriste du roi Louis XIII, est cette année encore plein de vigueur et de sève. C'est de cet individu, plus de deux fois centenaire, que sont sorties les graines qui ont commencé à répandre en France un des arbres les plus utiles. Aussi Linnée lui donna-t-il le nom de Robinier, en mémoire du service rendu par Robin, qui l'a cultivé le premier en Europe.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 1er juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
63 ..	.. 10	.. ..	3 0/0	cpt..	63 50	63 50	63 10	63 10
63 ..	.. 10	.. ..	Jouissance du 22 décembre	fin c.	63 50	63 50	63 05	63 10
63 85	.. 20	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	64 05	64 20	64 05	64 05
.. ..	.. ..	.. ..	— —	fin c.	64 50	64 50	64 10	64 10
64 25	.. 25	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt..	64 60	64 60	64 40	64 50
......	......	......	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	94 45	......	......	94 45
......	......	......	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	......	......	.. ..
92 60	. 60	.. ..	4 1/2 0/0	cpt..	93 20	.. ..	.. ..	93 20
92 25	.. 50	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	93 ..	93 ..	92 75	92 75
2720 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance janvier	cpt..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
215 ..	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	215 ..	......	......	215 ..
635 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
635 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
655 ..	.. ..	2 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	672 50	672 50	652 50	652 50
660 ..	.. ..	7 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	672 50	675 ..	650 ..	652 50
620 ..	.....	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février.	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
1228 75	6 25	.. ..	ORLÉANS	cpt..	1235 ..	.... ..	.... ..	1235 ..
1235 ..	.. ..	5 ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1242 50	1242 50	1230 ..	1230 ..
935 ..	5 ..	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	940 ..	... ..	......	940 ..
937 50	...	1 25	Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	940 ..	942 50	935 ..	936 25
795 ..	7 50	....	NORD (actions nouvelles)	cpt..	802 50	802 50	800 ..	802 50
795 ..	5 ..	....	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	805 ..	805 ..	800 .	800 ..
610	.. ..	5 ..	EST	cpt..	610 ..	610 ..	605 ..	605 ..
612 50	.. ..	2 50	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	610 ..	... ..	... ..	610 ..
830 ..	2 50	.. ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	840 ..	840 ..	832 50	832 50
832 50	.. ..	5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	835 ..	835 ..	827 50	827 50
480 ..	5 ..	.. ..	MIDI	cpt..	485 ..	... ..	......	485 ..
485 ..	...	.. ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	495 ..	495 ..	485 ..	485 ..
510 ..	5 ..	.. ..	OUEST	cpt..	515 ..	... ..	... ..	515 ..
515 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	520 ..	520 ..	515 ..	515 ..
490 ..	....	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt..	490 ..	... ..	... ..	490 ..
490 ..	5 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	495 ..	......	... ..	495 ..
457 50	.. ..	2 50	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	453 50	452 50	445 ..	445 ..
447 50	.. ..	7 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	455 50	455 50	437 50	440 ..
150 ..	5 ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	155 ..	... ..	... ..	155 ..
150 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
497 50	2 50	.. ..	DAUPHINÉ	cpt..	500 ..	... ..	... ..	500 ..
497 50	....	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
430 ..	5 ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
427 50	2 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
440 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	440 ..	... ..	... ..	440 ..
460 ..	.. ..	20 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	440 ..	... ..	... ..	440 ..
375 ..	.. ..	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
375 ..	1 25	.. ..	Jouiss." décembre. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	376 25	... ..	375 ..	376 25
490 ..	.. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
490 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 150 fr. payés	fin c.	490 ..	... ..	... ..	490 ..
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÈGES A ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
300 ..	10 ..	.. ..	ROMAINS	cpt..	310 ..	.. ..	......	310 ..
310 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
280 ..	.. ..	.. ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
430 ..	.. ..	5 ..	SARAGOSSE	cpt..	430 ..	.. ..	... ..	425 ..
422 50	5 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. payés	fin c.	430 ..	430 ..	425 ..	427 50
475 ..	.. ..	2 50	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés.	cpt..	477 50	480 ..	... ..	472 50
891 25	....	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance janvier	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

2 juillet

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le rapport si impatiemment attendu sur la bataille de Solferino. C'est un tableau clair et animé de cette grande lutte. Le rapport constate les services rendus par notre nouvelle artillerie, qui a produit les effets les plus terribles dans les rangs de l'ennemi. Nos coups allaient l'atteindre à des distances d'où les plus gros calibres étaient impuissants à riposter. »

Les pertes de l'armée française se sont élevées, d'après le rapport, au chiffre de 12,000 hommes tués ou blessés, et de 720 officiers hors de combat, dont 150 tués. Parmi les blessés, on compte les généraux de Ladmirault, Forey, Dieu, Douay, et le général Auger, mort depuis de sa blessure; 7 colonels et 6 lieutenants-colonels ont été tués.

Ces chiffres, douloureusement éloquents, disent assez combien nos officiers ont bravement payé de leur personne.

Le rapport confirme exactement les évaluations que nous avons données hier des pertes essuyées par l'armée piémontaise.

Quant aux pertes de l'ennemi, le rapport, en les jugeant très-considérables, dit qu'elles n'ont pu être encore estimées.

Le *Moniteur* publie deux dépêches de l'Empereur, portant que le quartier général est établi à Valeggio, et annonçant l'arrivée du prince Napoléon avec le corps de 35,000 hommes placé sous ses ordres. — L'Empereur ajoute que, grâce à ce renfort, il a pu s'approcher de Vérone sans rien compromettre, ayant laissé un corps d'armée à Goito pour observer Mantoue et en rassembler un autre à Brescia pour observer les débouchés du Tyrol.

On publie une nouvelle circulaire de M. de Cavour sur la situation des duchés de Modène et de Parme; le ministre sarde commence par déclarer que le Piémont n'aurait pas pu reconnaître la neutralité de ces duchés, à cause de leurs rapports avec l'Autriche; il oublie que le gouvernement de Parme, par exemple, s'était fait une position noblement indépendante en face du gouvernement autrichien. Selon lui, les duchés avaient à l'égard du Piémont des devoirs particuliers avant la guerre. M. de Cavour reproche à la duchesse régente de Parme, dont il loue les qualités personnelles, de n'avoir pas suivi une ligne de conduite « plus digne et plus conforme aux devoirs « internationaux. » L'opinion de l'Europe a d'avance répondu aux insinuations du ministre sarde. Ce qu'il dit de Plaisance est peu fondé. M. de Cavour aurait désiré que la duchesse de Parme usât de meilleurs procédés envers le Piémont : les procédés du Piémont envers la duchesse de Parme ont été évidemment plus équitables et plus loyaux.

Le retour à Vienne du jeune empereur François-Joseph est officiellement confirmé; « de puissants intérêts réclamaient ce re- « tour, » dit la *Gazette de Vienne*.

Le ministère anglais, répondant à une interpellation dans la Chambre des lords, a déclaré que son intention est d'entretenir la marine sur un pied très-effectif. Il a été recommandé au gouvernement de la reine de faire stationner trois flottes, l'une dans la Méditerranée, l'autre dans le canal, la troisième dans la mer du Sud.

La *Gazette piémontaise* nous annonce que les lignes douanières entre l'Etat sarde et les provinces de la Lombardie, des duchés de Modène et de Parme vont être abolies pour faire place à une nouvelle ligne douanière.

Un décret du gouvernement temporaire de la Lombardie suspend toutes les opérations relatives à l'emprunt dit *national autrichien*.

Le gouverneur de Milan, dans une proclamation adressée aux Lombards, leur déclare que l'armée italienne a besoin de che-

vaux après tant de pertes sérieuses, et dit à ceux qui, dans les provinces lombardes, possèdent des chevaux : « donnez-les, la patrie les payera. »

3 *juillet*

Les nouvelles du théâtre de la guerre se bornent aujourd'hui à une dépêche de Turin. D'après cette dépêche, la légion de Garibaldi et la division du général Cialdini manœuvrent de manière à fermer toute la vallée de l'Adige, à s'emparer du lac de Garde et à isoler Vérone du Tyrol.

La Diète germanique ne s'est pas encore prononcée sur les propositions de la Prusse; leur acceptation toutefois ne paraît pas douteuse. Les journaux allemands disent que plusieurs autres questions fédérales, soulevées par ces propositions, seront résolues en même temps.

La *Gazette universelle de Leipsick* croit savoir de bonne source que l'empereur d'Autriche, attendu à Vienne, se rendra très-prochainement à Dresde, où il doit avoir une entrevue avec le Prince-Régent de Prusse, le roi de Saxe et d'autres souverains allemands.

Le même journal se fait l'écho d'un bruit d'après lequel le jeune Empereur serait disposé à faire de grandes concessions à ses peuples et notamment à leur donner une constitution.

Il est question d'une nouvelle circulaire du cabinet russe adressée à l'Allemagne, et destinée, dit-on, à atténuer, vis-à-vis de la Confédération germanique, l'effet un peu irritant produit par le premier document émané du prince Gortschakoff. Cette seconde circulaire engagerait de nouveau la Confédération germanique à garder la neutralité.

Nous avons annoncé une protestation du Saint-Siége adressée aux puissances au sujet des récents événements des Etats pontificaux. — On trouvera plus loin, d'après le *Morning-Post*, le texte de cet important document, daté du 15 juin, et portant la signature du cardinal Antonelli.

On sera frappé du ton de noble fermeté qui règne dans cette pièce.

La circulaire constate que la révolution de Bologne a été faite « à l'instigation d'une puissance étrangère, » et accomplie par des factieux « malgré la désapprobation des citoyens honnêtes. » Les insurrections de Ravenne, de Pérouse et des autres villes ont également été soulevées « par l'habileté et les instigations d'hommes bien connus, appuyés par une *influence étrangère.* » En présence de pareils faits, le Saint-Père, « forcé par les devoirs de sa conscience et par de solennels serments, de conserver intact le dépôt sacré du patrimoine de l'Eglise confié à ses soins, et de le transmettre, dans son intégralité, à ses successeurs, » déclare « qu'il ne peut reconnaître aucun acte émané du gouvernement illégitime établi dans les villes en état de rébellion. »

Le *Siècle*, qui lançait hier contre la papauté un article que les convenances nous interdisent de relever aujourd'hui, publie ce matin en tête de ses colonnes un *Communiqué* qui lui a été adressé par le ministère de l'intérieur. On en trouvera plus loin le texte.

Une dépêche de Rome assure qu'une enquête a été ordonnée sur les événements de Pérouse. En attendant que le résultat officiellement constaté de cette enquête vienne confondre les récits mensongers de la malveillance, nous avons une correspondance du *Pays*, qui donne un démenti formel aux versions calomnieuses du *Siècle* et de la *Patrie*, ainsi qu'une lettre écrite au sujet de ces événements par un capitaine suisse à sa famille, et que publie le *Chroniqueur de Fribourg.*

Le *Journal de Rome* du 27 fait connaître le rapport du général Schmidt, qui commandait, comme on sait, les troupes chargées de réduire Pérouse. Il résulte de ce rapport que le combat, dont la durée a été de plus de trois heures, à coûté « à la population de Pérouse » 50 hommes tués et 100 blessés. Il y a bien loin de là aux *massacres* dont parlaient certains journaux.

Le même journal nous apporte des détails sur le rétablissement de l'ordre à Ancône. L'écusson pontifical a été relevé par le général Allegrini, au bruit des salves d'artillerie. Le général a ensuite placé la ville sous le régime militaire, et prescrit un dé-

sarmement complet de la population dans les vingt-quatre heures.

De nouvelles troupes pontificales sont arrivées à Ancône.

4 juillet

Nous sommes aujourd'hui sans aucune nouvelle du théâtre de la guerre, et ce sont les efforts et les actes de la diplomatie qui occupent pour le moment l'attention.

La Diète de Francfort a adopté samedi, sur le rapport de la commission militaire de l'Assemblée, la proposition de la Prusse relative à l'envoi d'un corps d'observation sur le Haut-Rhin.

Une dépêche de Vienne annonce que l'empereur François-Joseph est rentré dans sa capitale le 1er juillet, de retour d'Italie.

Une dépêche de Berlin annonce l'arrivée dans cette ville du feld-maréchal prince de Windisgraetz, chargé d'une mission extraordinaire.

Nous publions, d'après l'*Indépendance belge*, un document diplomatique important. C'est une circulaire adressée, à la date du 20 juin, par M. le comte Walewski aux représentants de la France à l'étranger, pour leur faire connaître l'opinion du gouvernement français sur la politique et l'attitude actuelle de l'Allemagne.

M. Walewski commence par rappeler la circulaire du prince Gortschakoff, aux idées de laquelle il donne une adhésion complète. Il déclare que « ni les intérêts ni les droits de la Confédération ne sont en jeu dans une guerre soulevée par l'Autriche comme puissance européenne,» et que l'Allemagne « sortirait du rôle qui lui est assigné par les traités, si elle s'immisçait dans le conflit et prétendait que l'action du corps fédéral doit s'exercer en dehors des limites de la Confédération. »

M. Walewski pense que la possession de la Lombardie et de la Vénétie n'est nullement nécessaire à la sécurité de l'Allemagne, et il rappelle à ce sujet qu'en 1818, lorsqu'il s'agit de fixer les bases du système militaire de la Confédération, l'Autriche déclara qu'elle n'entendait pas étendre au delà des Alpes la ligne de défense de l'Allemagne, et que la Diète convint alors de placer aux Alpes la frontière et la ligne de défense de la Confédération.

Arrivant à l'attitude de la Prusse, la circulaire déclare que les mesures militaires récemment prises par cette puissance n'inspirent aucune inquiétude au gouvernement français parce que le cabinet de Berlin a proclamé qu'elles n'avaient d'autre but que de protéger la sécurité de l'Allemagne et d'assurer à la Prusse une juste influence dans les arrangements à intervenir. A ce dernier point de vue, la circulaire dit que l'Empereur, loin de songer à exclure aucune des grandes puissances, ferait au besoin appel à leur participation au moment opportun.

M. Walewski termine en exprimant la confiance que les vœux du gouvernement anglais, comme ceux du gouvernement russe, et l'appui de l'influence britannique, sont acquis à la cause de l'indépendance de l'Italie.

Une correspondance particulière de Berlin à l'agence Havas nous apprend qu'en dehors des propositions connues de la Prusse à la diète de Francfort, le cabinet de Berlin doit en soumettre à l'assemblée une autre tendant à porter à deux pour cent de la population le contingent fédéral de chaque Etat, qui n'est actuellement que de un pour cent. — Cette mesure aurait pour résultat d'élever au chiffre de 600,000 hommes l'effectif de l'armée allemande, en dehors de l'Autriche et des provinces non allemandes de la Prusse.

S'il faut en croire les informations de la *Gazette de Cologne*, l'idée fondamentale de la médiation de la Prusse est « non que les traités plus ou moins déchirés soient raccommodés, mais plutôt que le droit contenu dans ces traités et confirmé par la dernière paix de Paris, et d'après lequel les nouvelles formations d'États en Europe ne peuvent avoir lieu qu'avec le consentement des grandes puissances, reste en vigueur. »

On mande de Munich que les Chambres bavaroises ont été convoquées en session extraordinaire pour le 14 juillet, afin de voter des crédits pour l'armée.

Les Chambres belges sont également convoquées pour le 12 juillet.

Une note du *Moniteur* apprend que le comte Pourtalès, dont plusieurs journaux ont annoncé la présence en Italie, n'a pas quitté Berlin. C'est le frère de l'ambassadeur qui s'est rendu à Vérone, pour visiter, dit-on, un ami blessé à la bataille de Solferino.

Le bulletin officiel transmis de Vérone à Vienne sur cette bataille, porte que les pertes totales de l'armée autrichienne s'élèvent à 17,000 hommes, tant tués que blessés et prisonniers.

Le *Nord* et l'*Indépendance belge* démentent aujourd'hui, d'après leurs dépêches, l'existence d'une Encyclique du Souverain Pontife sur le pouvoir temporel du Pape et celle d'une « prétendue allocution » du Saint-Père aux cardinaux. — Nous publions plus loin le texte entier et officiel de ces deux documents considérables.

L'importance des pièces qui emplissent aujourd'hui nos colonnes nous oblige de remettre à demain le compte rendu des intéressantes explications qui viennent d'être échangées au Parlement anglais.

LÉON LAVEDAN.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX, DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 20 JUIN 1859.

Vénérables frères,

A la douleur si grave qui nous accable avec tous les gens de bien, à cause de la guerre qui a éclaté entre des nations catholiques, se joint un chagrin extrême, en voyant le bouleversement et les troubles déplorables que les criminelles tentatives et la sacrilége audace d'hommes impies ont naguère excités dans quelques provinces de nos États Pontificaux. Vous comprenez, Vénérables Frères, que nous nous plaignons ici de cette conjuration criminelle et de cette révolte de factieux contre la souveraineté civile appartenant par un droit légitime et sacré, à nous et à ce Saint-Siége, que des hommes odieusement perfides demeurant dans ces provinces de nos États, n'ont pas craint d'ourdir, de fomenter et d'accomplir, soit par des réunions clandestines et coupables, soit par les complots les plus honteux formés avec des habitants des États limitrophes, soit par la publication de pamphlets mensongers et calomnieux, soit en introduisant et en se procurant des armes étrangères, soit enfin par toutes sortes de fraudes et de moyens pervers. Nous ne pouvons qu'être profondément affligé de ce qu'une pareille conjuration a d'abord éclaté dans notre ville de Bologne, qui a été comblée des marques de notre paternelle bienveillance et de notre libéralité, et qui, il y a deux ans, lorsque nous l'avons visitée, ne manqua pas de faire éclater et de nous témoigner sa vénération pour nous et pour le Siége apostolique.

C'est à Bologne, en effet, que le 12 de ce mois, aussitôt que les troupes autrichiennes se furent inopinément retirées, des conjurés, connus pour leur audace, foulant aux pieds tous les droits divins et humains, et ne mettant plus de frein à leur perversité, ne craignirent pas de se soulever, d'armer, de rassembler et de commander la garde urbaine et d'autres hommes, de se rendre au palais de notre cardinal-légat, et, après en avoir arraché les armes pontificales, d'y élever et de mettre à leur place l'étendard de la révolte, malgré l'indignation et les protestations des citoyens les plus honnêtes, que rien ne peut empêcher de manifester l'horreur que leur inspirait un tel forfait et de témoigner leur dévouement pour notre personne et notre gouvernement pontifical.

Les factieux se rendirent ensuite de leurs personnes auprès de notre cardinal-légat, qui, fidèle à son devoir, résistait à une si criminelle audace, continuant de proclamer et de défendre notre dignité, la dignité et les droits du Saint-Siége, et ils le forcèrent de s'éloigner. Puis ils poussèrent le crime et l'impudence à ce point qu'ils ne craignirent pas de changer le gouvernement, de demander la dictature du roi de Sardaigne, et d'envoyer en conséquence des députés vers ce roi. Notre légat était dans l'impossibilité d'empêcher ces actes indignes, et il ne pouvait pas en rester témoin impassible: il protesta donc solennellement de vive voix et par écrit contre tout ce qu'avaient fait les factieux au détriment de nos droits et des droits du Saint-Siége; puis, contraint de quitter Bologne, il se retira à Ferrare.

A Ravenne, à Pérouse et ailleurs, des hommes pervers n'hésitèrent pas à renouveler, à la grande douleur des gens de bien, et par les mêmes moyens criminels, les actes si détestables de Bologne; ils ne

craignaient pas que leurs violences pussent être réprimées et brisées par nos troupes pontificales; il les croyaient en trop petit nombre pour résister à leur fureur et à leur audace. Dans toutes ces villes on vit donc toutes les *lois* divines et humaines foulées aux pieds, le souverain pouvoir, qui nous appartient à nous et à ce Saint-Siége, attaqué par les factieux, l'étendard de la révolte arboré, le gouvernement légitime du Souverain-Pontife renversé, la dictature du roi de Sardaigne demandée, nos délégats, après une protestation publique, invités ou forcés à partir et beaucoup d'autres actes criminels de rébellion.

Personne n'ignore ce que veulent ces ennemis acharnés du pouvoir temporel du Siége apostolique, ce qu'ils désirent, ce qu'ils ambitionnent. Tout le monde sait que, par un dessein particulier de la divine Providence, au milieu d'une si grande multitude et diversité de princes temporels, l'Eglise romaine possède aussi une puissance temporelle entièrement indépendante, afin que le Pontife romain, souverain Pasteur de l'Eglise entière, jamais sujet d'aucun prince, puisse toujours exercer en pleine liberté, dans l'univers entier, le pouvoir et l'autorité suprême qu'il a reçus de Jésus-Christ lui-même, pour paître et gouverner tout le troupeau du Seigneur, et afin que toute facilité lui soit laissée de propager de plus en plus la religion divine, de subvenir aux diverses nécessités des fidèles, de porter secours en temps opportun à ceux qui l'implorent, et de prendre toutes les mesures que, suivant les temps et les circonstances, il juge utiles pour le plus grand bien de la république chrétienne.

Les ennemis acharnés du pouvoir temporel de l'Eglise romaine s'efforcent donc d'attaquer, d'ébranler et de détruire la puissance temporelle de cette Eglise et du Pontife romain, acquise par suite d'une sorte de dispensation céleste, assurée par une possession non interrompue pendant une longue série de siècles, consacrée par tout ce qui constitue le droit et qui fut toujours regardée et défendue du commun consentement de tous les peuples et de tous les princes, même non catholiques, comme le patrimoine sacré et inviolable de saint Pierre.

Ils comptent, lorsque l'Eglise romaine aura été dépouillée de son patrimoine, pouvoir plus facilement abaisser la dignité, ravaler la majesté du Siége apostolique du Pontife le réduire aux plus dures nécessités, faire en toute liberté le plus grand mal à notre très-sainte religion, diriger contre elle une guerre mortelle et la détruire même, si cela pouvait jamais être. Tel est le but qu'ont toujours poursuivi, et que poursuivent toujours par leurs projets iniques, leurs machinations et leurs fourberies, les hommes qui aspirent à renverser la souveraineté temporelle de l'Eglise romaine. Une bien longue et bien triste expérience le démontre à tous de la manière la plus claire et la plus évidente.

Lié par le devoir de notre charge apostolique et par un serment solennel, nous devons veiller avec la plus grande vigilance à la conservation de la religion, garder complétement intacts et inviolables les droits et les possessions de l'Eglise romaine, maintenir et préserver de toute atteinte la liberté de ce Saint-Siége, à laquelle tient le bien de l'Eglise universelle, et par conséquent défendre la souveraineté que la divine Providence a donnée aux Pontifes romains pour qu'ils pussent exercer librement dans tout l'univers leur charge sacrée, afin de transmettre dans toute son intégrité cette même souveraineté à leurs successeurs; nous ne pouvons donc ne pas condamner et flétrir énergiquement les entreprises et les efforts iniques et impies de sujets en révolte, en leur résistant de toute notre puissance.

C'est pourquoi, par une protestation de Notre Cardinal secrétaire d'Etat, envoyée à tous les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires des nations étrangères de nous et de ce Saint-Siége, nous avons condamné et flétri les audacieuses et criminelles entreprises de ces rebelles, et maintenant, élevant la voix dans votre auguste assemblée, Vénérables Frères, nous protestons encore de toute la force de notre âme contre tout ce que les révoltés ont osé faire dans les lieux indiqués tout à l'heure; et en vertu de notre autorité suprême, nous condamnons, réprouvons, cassons, abolissons tous et chacun des actes accomplis soit à Bologne, soit à Ravenne, soit à Pérouse, soit ailleurs, par ces mêmes factieux contre la souveraineté légitime et sacrée qui nous appartient à nous et à ce Saint-Siége, quelle que soit d'ailleurs la manière dont ils ont été accomplis et quel que soit le nom sous lequel on les désigne, déclarant et décrétant que tous ces actes sont nuls, illégitimes et sacriléges. Nous rappelons de plus, au souvenir de tous,

l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques portées par les sacrés Canons, par les Constitutions apostoliques et par les Décrets des Conciles généraux, surtout du Concile de Trente (S. 22, cap. 11 *Ref.*), peines qu'encourent, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune déclaration, tous ceux qui ont l'audace d'attaquer, en quelque manière que ce soit, la puissance temporelle du Pontife romain, et nous déclarons que tous ceux-là les ont malheureusement encourues qui, à Bologne, à Ravenne, à Pérouse ou ailleurs, ont osé, soit par leurs actes, soit par leurs conseils, soit par simple consentement ou de quelque manière que ce puisse être, violé, troublé et usurpé la puissance et la juridiction civiles qui nous appartiennent à nous et à ce Saint-Siége, et le patrimoine du bienheureux Pierre.

Mais tout en nous voyant obligé, à raison de notre charge et non sans en éprouver une vive douleur dans notre âme, de faire ces déclarations et de les rendre publiques, nous ne cessons, pleurant le triste aveuglement de tant de nos fils, de demander humblement et de toutes nos forces au Père très-clément des miséricordes qu'il fasse, par sa toute-puissante vertu, luire le plus tôt possible ce jour si désiré où nous pourrons recevoir avec joie dans notre sein paternel, nos fils repentants et rentrés dans le devoir, et où, à l'abri de tout trouble, nous verrons rétablis l'ordre et la tranquillité dans tous nos Etats-Pontificaux.

Trouvant notre appui dans cette confiance en Dieu, nous sommes aussi soutenu par cette espérance que les princes de l'Europe, aujourd'hui comme autrefois, mettront toute leur sollicitude à protéger la souveraineté temporelle qui nous appartient, à nous et à ce Saint-Siége, et uniront leurs desseins et leurs efforts pour la conserver entière, comprenant qu'il importe à tous et à chacun d'eux que le Pontife Romain jouisse d'une pleine liberté, afin qu'il soit convenablement pourvu à la sécurité des consciences pour les catholiques qui vivent dans leurs Etats.

Cette espérance s'augmente encore, parce que, suivant les déclarations de notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'empereur des Français, les armées françaises qui sont en Italie, non seulement ne feront rien contre notre pouvoir temporel et la domination du Saint-Siége, mais, au contraire, les protégeront et les conserveront.

Voici le texte de cette allocution :

Venerabiles fratres,

Ad gravissimum, quo cum bonis omnibus propter bellum inter catholicas nationes excitatum premimur dolorem, maximus accessit mœror ob luctuosam rerum conversionem ac perturbationem, quæ in nonnullis Pontificiæ Nostræ ditionis Provinciis nefaria impiorum hominum opera ac sacrilego prorsus ausu nuper evenit. Probe intelligis, venerabiles fratres, nos dolenter loqui de scelesta sane perduellium contra sacrum legitimumque nostrum, et hujus sanctæ Sedis civilem principatum conjuratione et rebellione; quam vaferrimi homines in eisdem nostris provinciis commorantes tum clandestinis pravisque cœtibus, tum turpissimis consiliis cum finitimarum regionum hominibus initis, tum fraudulentis calumniosisque editis libellis, tum exteris armis comparatis et invectis, tum perversis quibusque aliis fraudibus, et artibus moliri, fovere, et efficere minime reformidarunt. Nec possumus non vehementer dolere, infestam hujusmodi conjurationem primum erupisse in civitate nostra Bononiensi, quæ paternæ nostræ benevolentiæ ac liberalitatis ornata beneficiis duos fere abhinc annos, cum ibi diversati sumus, suam erga nostram Sedem venerationem ostendere, ac testari haud omiserat. Bononiæ enim die duodecima hujus mensis, postquam Austriacæ inopinato discesserunt copiæ, nulla interposita mora conjurati homines audacia insignes, omnibus divinis, humanisque proculcatis juribus, laxatisque improbitatis habenis, haud exhorruerunt tumultuari, atque urbanam cohortem, aliasque armare, cogere, educere, atque cardinalis nostri Legati ædes adire, ibique ablatis pontificiis insignibus eorum loco rebellionis vexillum attollere et collocare cum summa honestiorum civium indignatione ac fremitu, qui tantum facinus improbare, ac nobis et Pontificio nostro gubernio plaudere haud extimescebant. Hinc ab ipsis perduellibus eidem Cardinali nostro Legato profectio fuit denunciata, qui pro sui muneris officio tot scelestis ausibus obsistere, ac nostram, et hujus Sanctæ Sedis dignitatem et jura asserere ac tueri minime prætermittebat. Atque eo sceleris et impudentiæ rebelles devenerunt, ut minime veriti sint gubernium immutare, et Sardiniæ Regis dictaturam petere, et ob hanc causam suos ad eumdem Regem deputatos mittere. Cum igitur noster Legatus haud posset tantas impedire improbitates, easque diutius ferre et intueri, solemnem tum voce tum scripto edidit protestationem contra omnia quæ a factiosis hominibus adversus nostra et hujus Sanctæ Sedis jura fuerunt patrata, ac Bononia decedere coactus Ferrariam se contulit.

Quæ Bononiæ tam nefarie peracta sunt, eadem similibus criminosis modis Ravennæ, Perusiæ, et alibi flagitiosi homines communi bonorum omnium luctu agere minime dubitarunt, haud timentes posse suos impetus a Pontificis Nostris copiis reprimi ac refringi, cum illæ numero paucæ eorum furori et audaciæ resistere minime possent. Quocirca in eisdem civitatibus a perduellibus omnium divinarum, humanarumque legum conculcata auctoritas, et suprema civilis nostra atque hujus Sanctæ Sedis oppugnata potestas, et defectionis erecta vexilla, et legitimum Pontificium gubernium de medio sublatum, et

Sardinæ Regis dictatura petita, et nostri Delegati publica emissa protestatione ad profectionem vel impulsi, vel coacti, et alia multa rebellionis admissa facinora.

Nemo vero ignorat quo isti civilis Apostolicæ Sedis principatus osores semper potissimum spectent, et quid ipsi velint, quid cupiant, quid exoptent. Omnes quidem norunt singulari Divinæ Providentiæ consilio factum esse, ut in tanta temporalium Principium multitudine et varietate Romana quoque Ecclesia temporalem dominationem nemini prorsus obnoxiam haberet, quo Romanus Pontifex Summus totius Ecclesiæ Pastor nulli unquam Principi subjectus supremam universi Dominici gregis pascendi regendique potestatem auctoritatemque ab ipso Christo Domino acceptam per universum qua late patet orbem plenissima libertate exercere, ac simul facilius divinam religionem magis in dies propagare, et variis fidelium indigentiis occurrere, et opportuna flagitantibus auxilia ferre, et alia omnia bena peragere posset, quæ pro re ac tempore ad majorem totius christiane reipublicæ utilitatem pertinere ipse cognosceret. Infestissimi igitur Romanæ Ecclesiæ temporalis dominii hostes civilem ejusdem Ecclesiæ, Romanique Pontificis principatum cœlesti quadam rerum dispensatione, et vetusta per tot jam continentia sæcula possessione, ac justissimo quovis alio optimoque jure comparatum, et communi omnium populorum et Principuum vel a catholicorum consensione uti sacrum inviolatumque Beati Petri patrimonium semper habitum ac defensum invadere, labefactare, ac destruere conniteuntur, ut, Romano Ecclesia suo spoliata patrimonio, Apostolicæ Sedis, Romanique Pontificis dignitatem, majestatem deprimant, pessundent, et liberius sanctissimæ religioni maxima quæque damna ac teterrimum bellum inferant, ipsamque religionem, si fieri unquam posset, funditus evertant. Huc sane semper spectarunt ac spectant nequissima illorum hominum consilia, molitiones et fraudes, qui temporalem Romanæ Ecclesiæ dominationem convellere exoptant, veluti diuturna ac tristissima experientia omnibus clare aperteque demonstrat.

Quamobrem cum Nos Apostoloci nostri muneris officio, solemnique juramento adstricti debeamus religionis incolumitati summa vigilantia prospicere, ac jura et possessiones Romanæ Ecclesiæ omnino integras inviolatasque tueri, et hujus Santæ Sedis libertatem, quæ cum universæ Ecclesiæ utilitate est plane conjuncta, asserere et vindicare, ac proinde ipsius Principatum defendere. quod ad liberam rei sacræ in toto terrarum orbe procurationem exercendam Divina Providentia Romanos Pontifices donavit, illumque integrum et inviolatum Nostris Successoribus transmittere, idcirco non possumus no vehementer damnare, detestari impios nefariosque perduellium subditorum ausus, conatus, illisque fortiter obsistere.

Itaque postquam per reclamationem nostri Cardinalis Secretarii Status missam ad omnes oratores, Ministros et negotiorum Gestores exterarum Nationum apud nos, et hanc S. Sedem nefarios hujusmodi rebellium ausus reprobavimus ac detestati sumus, nunc in amplissimo hoc Vestro Concessu, Venerabiles Fratres, Nostram attollentes vocem majori qua possumus animi nostri contentione protestamur contra ea omnia, quæ perduelles in commemoratis locis agere ausi sunt, et suprema nostra auctoritate damnamus, reprobamus, rescindimus, abolemus omnes et singulos actus tum Bononiæ, tum Ravennæ, tum Perusiæ, tum alibi ab ipsis perduellibus contra sacrum legitimumque nostrum, et hujus S. Sedi Principatum quovis modo factos et appellatos, et eosdem actus irritos omnino illegitimos, et sacrilegos esse declaramus, atque decernmus. Insuperin omnium memoriam revocamus majorem excommunicationem, aliasque ecclesiasticas pœnas et censuras a sacris Canonibus, Apostolicis Constitutionibus, et Generalium Conciliorum Tridentini præsertim (*Sess.* 22, cap 11. *de Reform.*) decretis inflictus, et ulla absque declaratione incurrendas ab iis omnibus qui quovis modo temporalem Romani Pontificis potestatem impetere audeant : in quas proinde eos omnes misere incidisse declaramus qui Bononiæ Ravennæ, Perusiæ, et alibi civilem nostram, et hujus Sanctæ Sedis potestatem, et jurisdictionem, ac Beati Petri patrimonium opera, consilio, assensu, et alia quacumque ratione violare, perturbare, et usurpare ausi sunt.

Dum vero officii nostri ratione compulsi hæc non levi certe animi nostri dolore declarare, et edicere cogimur, miserrimam tot filiornm cæcitatem illacrimantes a clementissimo misericordiarum Patre humiliter enixeque exposcere non desistimus, ut omnipotenti sua virtute efficiat, ut quamprimum optatissimus illucescat dies, quo et ipsos filios resipiscentes, atque ad officium reductos iterum paterno sinu cum gaudio excipere et omni perturbatione sublata ordinem tranquillitatemque in tota Pontificia Nostra ditione restitutam videre possimus. Hac autem in Deo fiducia suffulti ea quoque spe sustentamur fore, ut Europæ Principes, uti antea, ita hoc etiam tempore suam omnem operam in temporali Nostro, sanctæque hujus Sedis principatu tuendo, et servando consociatis studiis consiliisque impendant, cum eorum cujusque vel maxime intersit, Romanum Pontificem plenissima frui libertate, quo Catholicorum consciencia in eorumdem Principum ditionibus commorantium tranquillitati rite consultum sit. Quæ quidem spes augetur, propterea quod Gallicæ copiæ in Italia degentes, juxta ea quæ Carissimus in Christo Filius Noster Gallorum Imperator declaravit, non modo nihil contra temporalem Nostram et hujus S. Sedis dominationem agent, imo vero eadem tuebuntur atque servabunt.

Antérieurement à cette allocution, Sa Sainteté avait adressé l'encyclique suivante à tout l'épiscopat :

Lettre encyclique de notre très-saint seigneur Pie, par la divine Providence, pape, neuvième du nom, à tous les patriarches, primats, archevêques, et aux autres ordinaires des lieux, qui sont en grâce et en communion avec le siége apostolique.

PIE IX, PAPE.

Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Le mouvement séditieux qui vient d'éclater en Italie contre les princes légitimes, même dans les pays voisins des Etats Pon-

tificaux, a envahi comme une flamme incendiaire quelques-unes de nos provinces. Soulevées par ce funeste exemple, poussées par des excitations venues du dehors, elles se sont soustraites à notre régime paternel, et même avec les efforts d'un petit nombre, elles cherchent à se soumettre à ce gouvernement italien qui, dans ses dernières années, s'est montré l'ennemi de l'Eglise, de ses droits légitimes et de ses ministres sacrés.

Réprouvant et déplorant de pareils actes de rébellion, par lesquels une partie seulement du peuple, dans ces mêmes provinces troublées, répond si justement à notre zèle et à nos soins paternels, et déclarant hautement nécessaire au Saint Siége la souveraineté temporelle, pour qu'il puisse exercer sans nul empêchement la puissance spirituelle pour le bien de la religion, souveraineté que s'efforcent de lui enlever les plus perfides ennemis de l'Eglise du Christ.

Nous vous adressons les présentes lettres, vénérables Frères, pour chercher, au milieu d'un si grand désordre, quelque soulagement à notre douleur. Et à cette occasion, nous vous exhortons aussi, en raison de votre piété éprouvée, de votre zèle particulier pour le siége apostolique et pour sa liberté, à procurer l'accomplissement de la prescription que nous lisons avoir été faite autrefois par Moïse à Aaron, suprême pontife des Hébreux (Nombres, chap. XVI) : « Prends l'encensoir et après l'avoir rempli « du feu sacré de l'autel, cours aussitôt « vers le peuple, afin de prier pour eux ; « car déjà la colère du Seigneur a éclaté, « et la plaie exerce ses ravages. »

De même nous vous exhortons à prier à l'exemple de ces saints pères, Moïse et Aaron, qui, « la face prosternée, dirent : Dieu très-fort des esprits de toute chair, est-ce que les péchés de quelques-uns feront sévir votre colère contre tous? (Nomb., chap. XVI). Aussi, vénérables Frères, nous vous envoyons les présentes lettres qui nous font éprouver une vive consolation, parce que nous avons confiance que vous répondrez amplement à nos désirs et à nos soins.

» Au demeurant, nous le déclarons ouvertement : revêtus de la force d'en-haut, que Dieu touché par les prières des fidèles, communiquera à notre faiblesse, nous subirons toute épreuve, toute amertume, avant de manquer en rien à notre devoir apostolique et de rien faire contre la sainteté du serment, par lequel nous nous sommes lié, lorsque, malgré notre indignité, nous sommes monté avec la volonté de Dieu, sur le siége suprême du Prince des Apôtres, citadelle et rempart de la foi catholique. Pour l'accomplissement de votre charge pastorale, appelant sur vous, vénérables Frères, toute joie et toute félicité, nous vous accordons avec effusion pour vous et votre troupeau la bénédiction apostolique, gage de la béatitude céleste.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le dix-huitième jour de juin de l'année 1859, de notre Pontificat l'an quatorzième.

(*Journal de Rome.*)

Voici le texte de cette encyclique :

Venerabilibus fratribus patriarchis, primatibus, archiepiscopis, episcopis, aliisque locorum ordinariis gratiam et communionem cum apostolica sede habentibus.

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres,

Salutem et apostolicam benedictionem.

Qui nuper per Italiam erupit contra legitimos Principes seditionis motus in regionibus etiam Pontificiæ ditioni finitimis, nonnullas ex Provinciis nostris quasdam veluti incendio flamma pervasit ; quæ quidem et funesto illo permotæ exemplo, et externis actæ incitamentis a paterno nostro regimine sese subduxerunt, et vero etiam paucis adnitentibus id quærunt, ut italico illi subjiciantur Gubernio, quod per annos hosce postremos Ecclesiæ, ac legitimis illius juribus, sacrisque administris se gessit adversum. Dum nos rebellionis hujusmodi actus et reprobamus, et dolemus, quibus quædam tantum populi pars turbatis in iisdem provinciis injuste adeo respondet paternis studiis, curisque nostris, ac dum necessarium esse palam edicimus Sanctæ huic Sedi civilem principatum, ut in bonum religionis sacram potestatem sine ullo impedimento exercere possit, quem quidem civilem Principatum extorquere eidem comminuntur vaferrimi hostes Ecclesiæ Christi, vobis in tanto rerum turbine præsentes damus litteras, venerabiles Fratres, ut aliquod dolori nostro solatium quæramus. Atque hac occasione vos etiam hortamur, ut pro explorata pietate vestra, pro eximio erga Apostolicam Sedem, ejusque libertatem studio id præstandum curetis, quod alias Aaroni supremo Hebræorum Pontifici præscripse legimus Moysem (Num. cap. XVI) : « Tolle thuribulum, et hausto igne de altari, mitte incensum desuper pergens cito ad populum, ut roges pro eis ; jam enim egressa est ira a Domino, et plaga desævit. »

Itemque vos hortamur, ut preces fundatis quemadmodum sancti illi fratres ; Moyses nimirum, atque Aaron, qui « *proni in faciem dixerunt : fortissime Deus spirituum universæ carnis, num aliquibus peccantibus, contra omnes ira tua desæviet* (Num. cap. XVI.) Ad hoc scilicet, venerabiles Fratres, præsentes vobis mittimus litteras, ex quibus non parum solatii percipimus, quippe confidimus, desideriis vos, curisque nostris cumulate responsuros. Ceterum palam hoc profitemur, indu-

tus nos virtute ex alto, quam infirmitati nostræ immittet fidelium precibus exoratus Deus quidvis discriminis, quidvis acerbitatis antea perpessuros quam apostolicum ulla ex parte deseramus officium, ac quidquam admittamus contra juramenti sanctitatem, quo nos obstrinximus, cum licet immerentes Supremam hanc Apostolorum Principis Sedem, arcem, et propugnaculum catholicæ fidei, Deo sic volente, conscendimus. In pastorali vestro tuendo munere omnia certa, ac felicia, Venerabiles Fratres, vobis adprecantes, dilectis auspicem beatitatis Apostolicam benedictionem, vobis, gregique vestro peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 18 Junii, Anno 1859, Pontificatus Nostri Anno Decimo-quarto.

Nous avons parlé d'une note du Saint-Siége, relative aux événements qui se sont passés dans certaines villes des Etats pontificaux. Voici, d'après le *Morning-Post*, la teneur de cette note qui porterait la date du 15 juin :

« On sait maintenant que, depuis la rébellion de la Toscane, les intrigues qui avaient agité Bologne reprirent avec vigueur; il s'était formé dans cette ville un club révolutionnaire qui, à l'instigation d'une puissance étrangère, préparait un soulèvement.

« On profita du départ des Autrichiens, le 12 juin, pour exciter ce mouvement. On commença par des cris séditieux, des rassemblements armés, par porter des drapeaux et des cocardes tricolores. La foule s'assembla devant le palais du légat et en fit disparaître les armes pontificales, malgré la désapprobation des citoyens honnêtes, qui se trouva noyée dans les cris des factieux.

« Au milieu de ce tumulte populaire, une députation choisie parmi les principaux rebelles vint trouver l'éminent cardinal légat, et, au nom du peuple de Bologne, lui déclara hardiment qu'elle voulait donner la dictature au roi Victor-Emmanuel, et participer à la guerre de l'indépendance.

« Devant un tel outrage fait à l'autorité pontificale, le légat, en présence de toutes les personnes qui l'entouraient, protesta solennellement contre ces actes de violence, et se retira à Ferrare en laissant une protestation écrite.

« Cet exemple de trahison fut imité par Ravenne et toute la province, ainsi que par Pérouse, grâce à l'habileté et aux instigations d'hommes bien connus, qui ne craignirent pas d'employer les moyens les plus efficaces et les artifices les plus subtils, appuyés qu'ils étaient par une *influence étrangère*, pour tâcher de propager le mouvement dans les autres provinces, malgré tous les efforts que faisait pour s'y opposer le gouvernement appuyé de ses troupes qui lui étaient restés fidèles.

« Ces événements, qui se sont passés au vu de tout le monde, et qui ont excité une horreur générale, n'ont pu que remplir d'amertume le cœur paternel de Sa Sainteté, qui a vu par quels artifices frauduleux et mensongers on a cherché et on cherche encore à détacher de son autorité et de sa puissance légitime certaines provinces qui ont été le but de sa plus attentive bienveillance.

« Forcé par les devoirs de sa conscience et par de solennels serments, de conserver intact le dépôt sacré du patrimoine de l'Eglise confié à ses soins, et de le transmettre, dans son intégralité, à ses successeurs, le Saint-Père, en ordonnant au cardinal secrétaire d'Etat soussigné de porter à la connaissance de Votre Excellence les actes de rébellion qui se sont commis dans une partie de ses Etats, au préjudice de son autorité et indépendance souveraines reconnues par toutes les puissances de l'Europe, m'a aussi chargé de déclarer qu'il ne peut reconnaître aucun acte émané du gouvernement illégitime, établi dans les villes en état de rébellion; en conséquence, il fait appel aux sentiments de justice du gouvernement que vous avez l'honneur de représenter. Sa Sainteté se réserve de procéder aux actes nécessaires pour maintenir intacts, par tous les moyens que la Providence a mis en son pouvoir, les droits inviolables et sacrés du Saint-Siége.

« Signé ANTONELLI.

Dans une lettre particulière de Rome nous lisons ce qui suit :

Le Pape est ferme, plein de confiance et prêt à tous les sacrifices pour soutenir le pontificat et sa souveraineté temporelle. Vous pouvez bien vous imaginer combien j'admire ce courage, qui est une nouvelle certitude de l'inévitable triomphe du Saint-Siége.

Vous savez déjà que Bologne et les légations sont en révolution, et que celle de Pérouse a été vaincue par les baïonnettes. Ici, grâce à la décision bien connue du général de Goyon, nous avons, depuis six jours, un peu de repos; mais les sectaires trépignent contre la fidélité du régiment étranger, commandé par le général Schmidt, contre le pape, contre le général de Goyon. Ils voudraient voir la trahison s'introduire dans les rangs des soldats suisses et français, espérant au nom d'une nation catholique opprimer le pontife et tuer Rome par amour de l'indépendance italienne. Tant d'audace vient d'être manifestement réprimée par la garnison qui est à Rome.

La tranquillité commence à y renaître; espérons qu'elle durera... et qu'elle préparera le triomphe complet du Saint-Siége et de la papauté. J'en suis tellement convaincu, que je craindrais de faire un outrage à la Providence, si, pour un seul moment, je me sentais inquiet. Vive donc le Pape! qu'il vive cent ans, lui qui a une si ferme résolution et une résignation si héroïque

pour édifier le monde entier et inspirer à tous du courage!

Pour extrait : M. Garcin.

Le *communiqué* suivant a été adressé au *Siècle* par le ministère de l'intérieur :

Le journal le *Siècle*, en attaquant aujourd'hui la papauté dans son pouvoir politique et dans le dogme dont elle est l'auguste personnification, confond la noble cause de l'indépendance italienne avec celle de la révolution.

Le gouvernement de l'Empereur doit protester contre cette confusion, qui est de nature à exciter les mauvaises passions, à troubler les consciences et à tromper l'opinion publique sur les principes de la politique française.

Le respect et la protection de la papauté font partie du programme que l'empereur est allé faire prévaloir en Italie « pour y asseoir l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits. »

Les journaux qui cherchent à fausser ce caractère de la glorieuse guerre que nous soutenons, manquent à ce qu'il ya de plus obligatoire dans le sentiment national.

Si une lutte douloureusement regrettable s'est engagée à Pérouse, la responsabilité doit en retomber sur ceux qui ont obligé le gouvernement pontifical à faire usage de la force pour sa légitime défense.

L'indépendance politique et la souveraineté spirituelle unies dans la papauté, la rendent doublement respectable, et condamnent moralement des attaques contre lesquelles le gouvernement aurait pu invoquer la répression légale; mais il a préféré les livrer à la justice de l'opinion.

Nous croyons devoir reproduire les réflexions dont le *Siècle* a jugé à propos de faire suivre la publication de cette note :

Les termes du *communiqué* qui nous est adressé par le ministère de l'intérieur sont tellement sévères, qu'il nous sera sans doute permis d'expliquer notre pensée. Nous discuterons avec modération et fermeté les accusations portées contre nous.

Nous n'avons jamais voulu attaquer le dogme, nous respectons toutes les croyances, et particulièrement celles de la majorité des Français.

Nous avons blâmé les actes du gouvernement papal. Comment pourrait-il se faire que nous n'eussions pas vis-à-vis des cardinaux le droit que la constitution et les lois nous garantissent vis-à-vis des agents du gouvernement de l'Empereur?

Quant au reproche « de manquer à ce qu'il y a de plus obligatoire dans le sentiment national, de vouloir exalter les mauvaises passions, troubler les consciences et tromper l'opinion publique sur les vrais principes de la politique française, » notre patriotisme et notre politique de chaque jour protestent contre cette interprétation donnée à l'article du *Siècle*. — L. Havin.

Nous avons dit que les révolutionnaires sont une race nouvelle. Le *Constitutionnel* nous avertit de ce qu'il appelle notre erreur; nous oublions, selon ce journal, « que « les révolutionnaires eux-mêmes ne manquent jamais de se donner des ancêtres. « Quelques-uns seulement se disent les fils « de 91 et de 93, mais la plupart datent « d'avant les Croisades. Leurs historiens « les font remonter jusqu'à Jean Huss et « Jérôme de Prague, leurs poëtes jusqu'à « Caïn et Abel. » Et le journal ajoute que l'esprit révolutionnaire, sous des formes diverses, se retrouve dans tous les temps.

Il faudrait être en effet peu versé dans la connaissance des choses humaines et de l'histoire pour croire que le désordre n'a commencé à paraître sur la terre que sous le règne de Louis XVI; il faudrait n'avoir épelé que les premières syllabes du livre de ce monde et n'avoir jamais regardé qu'autour de soi. Les idées qui constituent la révolution ne sont pas nouvelles; elles sont aussi anciennes que l'homme; l'orgueil, l'impatience du joug, l'esprit de révolte, les ardentes convoitises, tout cela n'est pas nouveau. On parle de Jean Huss et de Jérôme de Prague; on pourrait faire entrer dans la nomenclature tous les chefs de sédition dont les sanglantes œuvres remplissent l'histoire. Les révolutionnaires qui datent d'avant les Croisades sont probablement ceux qui aspirent au blason. Nous ne nous opposons pas aux prétentions de ceux d'entre eux qui disent descendre en droite ligne de Caïn; mais ils n'ont rien de commun avec Abel; Abel est l'aïeul lointain, non pas des révolutionnaires, mais des victimes de la révolution.

Nous remonterions plus haut que la première page du monde pour tracer la généalogie des révolutionnaires; nous leur connaissons un ancêtre qui avait entrepris de faire un 93 dans le ciel; il s'appelait Satan; et quand Milton voulut le peindre, il prit pour modèle des figures qu'il connaissait.

Oui, ce qui fait le fond de l'idée révolutionnaire n'est pas d'hier; cela est écrit sur le front de l'ange foudroyé et dans le berceau de l'univers; mais nous sommes entrés en des temps où les idées de rébellion et de destruction ont plus particulièrement envahi la terre; la réforme au seizième siècle leur avait imprimé un mouvement terrible; le dix-septième siècle les avait contenues; le dix-huitième siècle leur prépara la victoire par sa guerre au christianisme, et depuis soixante-dix ans nous avons vu s'organiser avec une puissance jusque-là incon

nue une immense conspiration contre Dieu, contre le pouvoir et la société. Une race nouvelle est alors apparue, race qui ne ressemble à aucune autre, qui a une marche et une langue à part, et qui a pris l'Europe pour théâtre, parce que l'Europe est en quelque sorte le sanctuaire de la civilisation chrétienne. Cette race à laquelle la soumission déplaît et que le respect importune, a déjà accumulé les ruines; mais son œuvre est incomplète tant qu'il reste quelque chose debout. Elle se mêle à tout, même aux plus nobles causes, et c'est pourquoi nous avons conseillé au *Constitutionnel* de se défier de son voisinage et de ne pas cheminer longtemps avec elle.

Le *Constitutionnel* se trompe lorsqu'il croit que l'esprit révolutionnaire proprement dit, bien organisé, bien dirigé, peut renouveler la face du monde et devenir une force créatrice. Vous ne pouvez organiser qu'avec des éléments qui soient le contraire de la révolution; il faut la répudier pour bâtir à côté d'elle; la force révolutionnaire n'est pas créatrice, nous en savons quelque chose en France. Tout ce que nous avons de bon aujourd'hui existait déjà en principe dans l'ancienne France, et, sur des points bien importants de gouvernement et de législation, nous sommes moins avancés! Toute force créatrice vient de Dieu, et la révolution n'en vient pas.

L'exemple d'Urbain VIII refusant de se déclarer contre Gustave-Adolphe ne prouve rien en faveur de la cause soutenue par le *Constitutionnel*; et cet exemple n'a que faire dans la question. Le débat se résume dans ces termes : lorsqu'on se donne une mission d'ordre, comme le *Constitutionnel* se la donne, convient-il de s'allier à la révolution? La question est là tout entière, et notre adversaire ne gagne rien à nous rappeler que le Pape Urbain VIII ne voulut pas prendre parti contre un roi protestant pour l'empire catholique de l'Autriche. Il ne saurait tirer un plus grand profit de Paul III, de François Ier et de Henri VIII, et de Louis XIV. Il s'agit d'un personnage terrible intervenu dans la politique européenne depuis bientôt trois quarts de siècle et qui s'appelle la révolution; il ne s'agit pas de ce qui a pu convenir à la politique des Papes et des rois, à telle ou telle époque. La différence des situations et des temps vaut la peine qu'on y prenne garde.

Notre adversaire diminue sa polémique avec nous quand il fait entendre que « mal « à l'aise dans le présent, nous ne le « comprenons pas et nous le dénigrons par « système. » Il ne nous semble pas qu'il faille beaucoup de génie pour comprendre le temps où nous sommes. Nous accuser de le dénigrer par système, c'est ignorer qui nous sommes. Quant à nous trouver mal à l'aise dans le présent, cela pourrait bien être: il n'y a guère que le *Constitutionnel* et la révolution qui se sentent assez à l'aise aujourd'hui.

Le *Constitutionnel* termine son article par une injustice à l'adresse de la Grèce héroïque au profit de l'Italie. La Grèce mérita son indépendance, parce qu'elle se leva tout entière avec une sublime constance de courage qui fut l'attendrissement des nations; au delà des monts, l'armée piémontaise se bat vaillamment à côté de l'incomparable armée française; mais l'Italie, qu'il est question d'affranchir, et qui pourrait mettre 300 mille hommes sous les armes, où est elle? Où sont ses héros et ses trophées? Tous les jeunes hommes de la Péninsule sont-ils debout? Depuis que notre drapeau a passé les Alpes, les cités italiennes ne renferment-elles plus que des enfants, des femmes et des vieillards? Ah! la Grèce s'y prit autrement, et Dieu permit que la liberté lui fût donnée.

POUJOULAT.

Le *Constitutionnel*, à bout d'arguments dans sa polémique avec nous, a recours à des armes qui ne sont pas de la plus fine courtoisie : il dit que « nous nous dérobons » continuellement devant lui, que nous ne » lui opposons pas même l'ombre d'une ob» jection sérieuse; » il n'aperçoit sous notre plume que « des mots sonores et des phra» ses toutes faites. » On ne peut pas être juge et partie. Qui sait? Peut-être se rencontrerait-il des gens qui trouveraient que, dans nos trois réponses au *Constitutionnel*, nous sommes allés droit au but et que nous avons ramené la question à ses vrais termes. Il est plus facile de prendre des airs de vainqueur que d'avoir raison.

POUJOULAT.

Un article de la *Patrie* intitulé *Pie IX et Antonelli* mérite une attention particulière.

L'article commence par une petite dissertation sur l'avertissement et le *communi-*

gué; la matière paraît y être traitée *ex professo*; c'est comme un supplément à notre législation sur la presse ; ce sont là véritablement des choses bonnes à savoir. La *Patrie* ne voit dans le Communiqué officiel qu'un usage du droit de discussion avec une autorité tout exceptionnelle. Nous avouerons cependant qu'il nous semblait y reconnaître quelque chose de plus ; nous venions d'écrire une réponse au dernier article du *Siècle*, quand nous avons vu le Communiqué à son adresse, et nous croyons de meilleur goût de ne pas la publier : ce ne sera de notre part qu'un respect excessif des convenances.

La *Patrie*, après s'être montrée fort satisfaite de la réponse du directeur du *Siècle* au Communiqué officiel, entre dans le fond du débat ; elle y entre avec ce bénéfice de liberté de discussion qu'elle considère comme un adoucissement de la situation faite à la presse : ce n'est pas nous qui nous plaindrons de tout ce qui peut étendre le droit des journaux. Seulement il nous sera permis de regretter que la *Patrie* use de ce droit, devenu plus large, de façon à nous laisser trop peu jouir des fermes déclarations du gouvernement en faveur de la cause pontificale.

Après avoir rappelé les déclarations de l'Empereur des Français, la *Patrie* ajoute :

Cela veut dire que l'empereur Napoléon, loin d'ébranler le pouvoir politique du Pape, entend le consolider en le dégageant des abus qui compromettent même le Souverain Pontife, et que l'autorité de ses conseils tendra à améliorer les conditions d'exercice de ce pouvoir.

Ainsi, sous ce rapport, le *Communiqué* du ministère de l'intérieur ne fait que confirmer les vues aussi sages que libérales de la politique française.

Ici nous placerons une réflexion qui répond non-seulement à notre sentiment personnel, mais encore à celui de tous les honnêtes gens. Le *communiqué* a raison d'appeler *douloureusement regrettable* la lutte qui s'est engagée à Pérouse ; elle est *douloureusement regrettable* pour l'humanité, pour la civilisation, pour la religion. Sans doute le Pape a défendu son pouvoir légitime qu'il avait parfaitement le droit de défendre contre une insurrection ; mais dans les circonstances où il se trouve, n'aurait-il pas mieux fait, peut-être, d'attendre les événements, de s'en remettre à l'équité de l'empereur Napoléon, et de se contenter de prier, comme souverain Pontife, pour ceux qui méconnaissaient son autorité de Souverain temporel. »

Nous avons lu et relu le passage de la *Patrie* que nous venons de citer. Nous savons bien que le *Moniteur* seul a le droit de parler au nom du Gouvernement, et que la *Patrie* n'est qu'un journal comme un autre ; cependant ce journal est un de ceux que d'étroites amitiés lient au pouvoir, et il ne nous pardonnerait pas de le confondre avec le premier venu. Aussi son article nous a-t-il causé quelque surprise, et les esprits les moins fermes ont été un peu déroutés.

Pourquoi, en même temps qu'on exprime un respect si profond pour l'autorité temporelle du Pape, annoncer l'intention de dégager son gouvernement « des abus qui compromettent le souverain pontife et d'améliorer les conditions d'exercice de son « pouvoir ? » Serait-ce bien respecter l'autorité d'un Souverain que de s'imposer comme le réformateur de son gouvernement ? N'y a-t-il pas de délicates susceptibilités à ménager, et la gloire des forts ne consiste-t-elle pas surtout à ne jamais blesser les faibles ?

La lutte de Pérouse vous paraît « regrettable pour l'humanité, pour la civilisation, « pour la religion. » Oui, il est regrettable qu'il y ait eu du sang versé à Pérouse ; il est toujours triste que des existences d'homme se terminent violemment dans les troubles de la cité ; mais en quoi la répression des désordres de Pérouse atteint-elle « l'humanité et la civilisation » plus particulièrement que des événements de même nature à diverses époques et principalement dans l'histoire de notre temps ? Le jour s'est fait sur ce qu'on a osé appeler « les « massacres de Pérouse, » et la vérité des faits a répondu à d'abominables inventions.

Vous convenez que le Pape avait le droit de se défendre, mais vous pensez qu'il « aurait mieux fait d'attendre les événements. » Nous ne mettons pas en doute votre sagesse et vos lumières, mais la sagesse et les lumières du Pape nous inspirent une plus grande confiance. Il voit de plus près les populations et les conspirateurs, connaît mieux les besoins de sa défense et ses devoirs de prince, et s'il s'est décidé à l'emploi de la force, c'est qu'il y avait pensé devant sa conscience et devant Dieu. S'il n'a pas voulu « attendre les événements, » c'est qu'il n'a pas voulu attendre que la spoliation fût accomplie : un souverain ne s'en remet à personne du maintien de sa souveraineté.

Le journal la *Patrie*, en train de ne pas ménager les conseils au Pape, regrette que le Saint-Père ne se soit pas « contenté de « prier pour ceux qui méconnaissaient son « autorité de souverain temporel. » Il est

parfaitement sûr que le Pape a prié pour ses ennemis; s'il ne s'en est pas tenu à la puissance de l'oraison dans sa cellule, c'est que la prière n'a pas suffi pour dompter les insurgés.

Une chose nous blesse dans l'article de la *Patrie*, c'est un certain parti pris de donner un caractère autrichien au maintien de la souveraineté temporelle du Pape. Nous n'avons pas besoin de l'Autriche pour sauvegarder l'indépendance du Souverain Pontife; s'il n'y avait eu sur la terre que l'empire catholique de l'Autriche, il est probable que depuis longtemps la carte des États romains aurait été diminuée; mais la nation française était là avec sa foi au cœur et son épée; elle veillait; elle veille encore et veillera toujours: le patrimoine de saint Pierre est comme une France du temps de Charlemagne, une France donnée au Pape pour son indépendance, une France que nous aimons et que nos cœurs et nos armes sauront bien lui garder.

POUJOULAT.

ARMÉE D'ITALIE.

BULLETIN DE LA BATAILLE DE SOLFERINO.

Quartier général de Cavriana, 28 juin 1859.

Après la bataille de Magenta et le combat de Malegnano, l'ennemi avait précipité sa retraite sur le Mincio, en abandonnant l'une après l'autre les lignes de l'Adda, de l'Oglio et de la Chiese. On devait croire qu'il allait concentrer toute sa résistance derrière le Mincio, et il importait que l'armée alliée occupât le plus tôt possible les points principaux des hauteurs qui s'étendent de Lonato jusqu'à Volta, et qui forment au sud du lac de Garde une agglomération de mamelons escarpés. Les derniers rapports reçus par l'Empereur indiquaient, en effet, que l'ennemi avait abandonné ces hauteurs et s'était retiré derrière le fleuve.

D'après l'ordre général donné par l'Empereur, le 28 juin au soir, l'armée du Roi devait se porter sur Pozzolengo; le maréchal Baraguey-d'Hilliers sur Solferino; le maréchal duc de Magenta sur Cavriana; le général Niel sur Guidizzolo, et le maréchal Canrobert sur Medole. La garde impériale devait se diriger sur Castiglione, et les deux divisions de cavalerie de la ligne devaient se porter dans la plaine entre Solferino et Medole. Il avait été décidé que les mouvements commenceraient à deux heures du matin, afin d'éviter l'excessive chaleur du jour.

Cependant, dans la journée du 23, plusieurs détachements ennemis s'étaient montrés sur différents points, et l'Empereur en avait reçu avis; mais comme les Autrichiens ont l'habitude de multiplier les reconnaissances, Sa Majesté ne vit dans ces démonstrations qu'un exemple de plus du soin et de l'habileté qu'ils mettent à s'éclairer et à se garder.

Le 24 juin, dès cinq heures du matin, l'Empereur, étant à Montechiaro, entendit le bruit du canon dans la plaine et se dirigea en toute hâte vers Castiglione, où devait se réunir la garde impériale.

Pendant la nuit, l'armée autrichienne, qui s'était décidée à prendre l'offensive, avait passé le Mincio à Goito, Valeggio, Monzambano et Peschiera, et elle occupait de nouveau les positions qu'elle venait tout récemment d'abandonner. C'était le résultat du plan dont l'ennemi avait poursuivi l'exécution depuis Magenta, en se retirant successivement de Plaisance, de Pizzighetone, de Crémone, d'Ancône, de Bologne et de Ferrare; en évacuant, en un mot, toutes les positions, pour accumuler ses forces sur le Mincio. Il avait, en outre, accru son armée de la plus grande partie des troupes composant les garnisons de Vérone, de Mantoue et de Peschiera; et c'est ainsi qu'il avait pu réunir neuf corps d'armée, forts ensemble de 250 à 270,000 hommes, qui s'avançaient vers la Chiese en couvrant la plaine et les hauteurs. Cette force immense paraissait s'être partagée en deux armées : celle de droite, d'après les notes trouvées, après la bataille, sur un officier autrichien, devait s'emparer de Lonato et de Castiglione; celle de gauche devait se porter sur Montechiaro. Les Autrichiens croyaient que toute notre armée n'avait pas encore passé la Chiese, et leur intention était de nous rejeter sur la rive droite de cette rivière.

Les deux armées, en marche l'une contre l'autre, se rencontrèrent donc inopinément. A peine les maréchaux Baraguey-d'Hilliers et de Mac-Mahon avaient ils dépassé Castiglione, qu'ils se trouvèrent en présence de forces considérables qui leur disputèrent le terrain. Au même instant, le général Niel se heurtait contre l'ennemi à la hauteur de Medole. L'armée du Roi, en route pour Pozzolengo, rencontrait de même les Autrichiens en avant de Rivoltella, et, de son côté, le maréchal Canrobert trouvait le village de Castelgoffredo occupé par la cavalerie ennemie.

Tous les corps de l'armée alliée étant alors en marche à une assez grande distance les uns des autres, l'Empereur se préoccupa tout d'abord de les relier, afin qu'ils pussent se soutenir mutuellement. A cet effet, Sa Majesté se porta immédiatement auprès du maréchal duc de Magenta, qui était à droite dans la plaine et qui s'était déployé perpendiculairement à la route qui va de Castiglione à Goito. Comme le général Niel ne paraissait pas encore, Sa Majesté fit hâter la marche de la cavalerie de la garde impériale et la mit sous les ordres du duc de Magenta, comme réserve, pour opérer dans la plaine, sur la droite du 2e corps. L'Empereur envoya en même temps au maréchal Canrobert l'ordre d'appuyer le général Niel autant que possible, tout en lui recommandant de se garder à droite contre un corps autrichien qui, d'après les avis donnés à Sa Majesté, devait se porter de Mantoue sur Asola.

Ces dispositions prises, l'Empereur se rendit sur les hauteurs, au centre de la ligne de bataille, où le maréchal Baraguey-d'Hilliers, trop éloigné de l'armée sarde pour pouvoir se relier avec elle, avait à lutter, dans un terrain des plus diffi-

ciles, contre des troupes qui se renouvelaient sans cesse.

Le maréchal était néanmoins arrivé jusqu'au pied de la colline abrupte au sommet de laquelle est bâti le village de Solferino, que défendaient des forces considérables, retranchées dans un vieux château et dans un grand cimetière, entourés l'un et l'autre de murs épais et crénelés. Le maréchal avait déjà perdu beaucoup de monde, et avait dû payer plus d'une fois de sa personne en portant lui-même en avant les troupes des divisions Bazaine et Ladmirault. Exténuées de fatigue et de chaleur, et exposées à une vive fusillade, ces troupes ne gagnaient du terrain qu'avec beaucoup de difficulté. En ce moment, l'Empereur donna l'ordre à la division Forey de s'avancer, une brigade du côté de la plaine, l'autre sur la hauteur, contre le village de Solferino, et la fit soutenir par la division Camou, des voltigeurs de la garde. Il fit marcher avec ces troupes l'artillerie de la garde, qui, sous la conduite du général de Sévelinges et du général Le Bœuf, alla prendre position à découvert, à trois cents mètres de l'ennemi. Cette manœuvre décida du succès au centre. Pendant que la division Forey s'emparait du cimetière et que le général Bazaine lançait ses troupes dans le village, les voltigeurs et les chasseurs de la garde impériale grimpaient jusqu'au pied de la tour qui domine le château et s'en emparaient. Les mamelons des collines qui avoisinent Solferino étaient successivement enlevés, et à trois heures et demie, les Autrichiens évacuaient le position sous le feu de notre artillerie couronnant les crêtes, et laissaient entre nos mains 1,500 prisonniers, 14 canons et 2 drapeaux. La part de la garde impériale dans ce glorieux trophée était de 13 canons et un drapeau.

Pendant cette lutte et au plus fort du feu, quatre colonnes autrichiennes, s'avançant entre l'armée du Roi et le corps du maréchal Baraguey-d'Hilliers, avaient cherché à tourner la droite des Piémontais. Six pièces d'artillerie, habilement dirigées par le général Forgeot, avaient ouvert un feu très-vif sur le flanc de ces colonnes et les avaient forcées à rebrousser chemin en désordre.

Tandis que le corps du maréchal Baraguey-d'Hilliers soutenait la lutte à Solferino, le corps du duc de Magenta s'était déployé dans la plaine de Guidizzolo, en avant de la ferme Casa Marino, et sa ligne de bataille, coupant la route de Mantoue, dirigeait sa droite vers Medole. A neuf heures du matin, il fut attaqué par une forte colonne autrichienne, précédée d'une nombreuse artillerie qui vint se mettre en batterie à 1,000 ou 1,200 mètres en avant de notre front. L'artillerie des deux premières divisions du 2ᵉ corps, s'avançant immédiatement sur la ligne des tirailleurs, ouvrit un feu très-vif contre le front des Autrichiens, et, dans le même instant, les batteries à cheval des divisions Desvaux et Partouneaux se portant rapidement sur la droite, prirent d'écharpe les canons ennemis, qui furent ainsi réduits au silence et bientôt forcés à se reporter en arrière. Immédiatement après, les divisions Desvaux et Partouneaux chargèrent les Autrichiens et leur firent 600 prisonniers.

Cependant une colonne de deux régiments de cavalerie autrichienne avait cherché à tourner la gauche du 2ᵉ corps, et le duc de Magenta avait dirigé contre elle six escadrons de chasseurs. Trois charges heureuses de notre cavalerie repoussèrent celle de l'ennemi, qui laissa dans nos mains bon nombre d'hommes et de chevaux.

A deux heures et demie, le duc de Magenta prit l'offensive à son tour, et donna au général de la Motterouge l'ordre de se porter sur sa gauche, du côté de Solferino, pour enlever San Cassiano et les autres positions occupées par l'ennemi.

Le village fut tourné de deux côtés et emporté avec une vigueur irrésistible par les tirailleurs algériens et par le 45ᵉ. Les tirailleurs furent lancés aussitôt après sur le contre-fort principal qui relie Cavriana à San Cassiano, et qui était défendu par des forces considérables. Un premier mamelon, couronné par une espèce de redoute, tomba rapidement au pouvoir des tirailleurs; mais l'ennemi, par un vigoureux retour offensif, parvint à les en déloger. Ils s'en emparèrent de nouveau avec l'aide du 45ᵉ et du 72ᵉ, et en furent repoussés une fois encore. Pour soutenir cette attaque, le général de la Motterouge dut faire marcher sa brigade de réserve, et le duc de Magenta fit avancer son corps tout entier.

En même temps, l'Empereur donnait l'ordre à la brigade Manèque, des voltigeurs de la garde, appuyée par les grenadiers du général Mellinet, de se porter de Solferino contre Cavriana.

L'ennemi ne put résister plus longtemps à cette double attaque, soutenue par le feu de l'artillerie de la garde, et, vers cinq heures du soir, les voltigeurs et les tirailleurs algériens entraient en même temps dans le village de Cavriana.

En ce moment, une effroyable tempête, qui éclata sur les deux armées, obscurcit le ciel et suspendit la lutte; mais dès que l'orage eut cessé, nos troupes reprirent l'œuvre commencée et chassèrent l'ennemi de toutes les hauteurs qui dominent le village. Bientôt après, le feu de l'artillerie de la garde changeait la retraite des Autrichiens en une fuite précipitée.

Pendant cette affaire, les chasseurs à cheval de la garde, qui flanquaient la droite du duc de Magenta, eurent à charger la cavalerie autrichienne qui menaçait de le tourner.

A six et demie, l'ennemi battait en retraite dans toutes les directions.

Mais bien que la bataille fût gagnée au centre, où nos troupes n'avaient pas cessé de faire des progrès, la droite et la gauche restaient encore en arrière. Cependant, les troupes du 4ᵉ corps avaient pris, elles aussi, une large et glorieuse part à la bataille de Solferino.

Parties de Carpenedolo à trois heures du matin, elles se dirigeaient sur Medole, appuyées par la cavalerie des divisions Desvaux et Partouneaux, lorsque, à deux kilomètres en avant de Medole, les escadrons de chasseurs qui éclairaient la marche du corps rencontrèrent les uhlans. Ils les chargèrent avec impétuosité, mais ils furent arrêtés par l'infanterie et l'artillerie ennemies, qui défendaient le village. Le général de Luzy prit aussitôt ses dispositions d'attaque. Pendant qu'il faisait tourner Medole à droite et à gauche par deux colonnes, il s'avançait lui-même de front, précédé par son artillerie qui canonnait le village. Cette attaque, exécutée avec une grande vigueur, eut un plein succès : à sept heures, l'ennemi se retirait de Medole, et nous lui avions en-

levé deux canons et fait bon nombre de prisonniers.

La division Vinoy, qui suivait la division de Luzy, se porta, au sortir de Medole, dans la direction d'une maison isolée, nommée Casanova, qui est située dans la plaine sur la route de Mantoue, à deux kilomètres de Guidizzolo. L'ennemi se trouvait en forces considérables de ce côté, et un combat acharné s'y engagea, pendant que la division de Luzy marchait vers Ceresara d'une part, et vers Rebecco de l'autre.

En ce moment, l'ennemi tenta de tourner la gauche de la division Vinoy par l'intervalle que laissaient entre eux le 2ᵉ et le 4ᵉ corps ; il s'approcha jusqu'à 200 mètres du front de nos troupes, mais il fut alors arrêté par le feu de 42 pièces d'artillerie, dirigées par le général Soleille. Le canon de l'ennemi vint aussitôt prendre part à la lutte, et la soutint une grande partie de la journée, bien qu'avec une infériorité manifeste.

La division de Failly arriva à son tour, et le général Niel, réservant la seconde brigade de cette division, porta la première entre Casanova et Rebecco, vers le hameau de Baete, pour relier le général de Luzy au général Vinoy. Le but du général Niel était de se porter vers Guidizzolo dès que le duc de Magenta se serait emparé de Cavriana, et il espérait couper ainsi à l'ennemi la route de Volta et de Goito ; mais il fallait, pour exécuter ce plan, que les troupes du corps du maréchal Canrobert vinssent remplacer à Rebecco celles du général de Luzy.

Le 3ᵉ corps, parti de Mezzane à deux heures et demie du matin, avait passé la Chiese à Viseno et était arrivé à sept heures à Castelgoffredo, petite ville enceinte de murs que la cavalerie de l'ennemi occupait encore. Tandis que le général Jannin tournait la position au sud, le général Renault l'abordait de front, faisait enfoncer la porte par les sapeurs du génie, et pénétrait dans la ville en chassant devant lui les cavaliers ennemis.

Vers neuf heures du matin, la division Renault, arrivée à hauteur de Medole, se reliait sur sa gauche avec le général de Luzy, du côté de Ceresara, et sur sa droite faisait face à Castelgoffredo, de manière à surveiller les mouvements du corps détaché dont le départ de Mantoue avait été annoncé.

Cette appréhension paralysa, pendant la plus grande partie du jour, le corps d'armée du maréchal Canrobert, qui ne jugea pas prudent de prêter tout d'abord au 4ᵉ corps l'appui que lui demandait le général Niel. Néanmoins, vers les trois heures de l'après-midi, rassuré sur sa droite, et ayant jugé par lui-même la position du général Niel, le maréchal Canrobert fit appuyer la division Renault sur Rebecco, et donna ordre au général Trochu de porter sa première brigade entre Casanova et Baete, sur le point où se dirigeaient les plus redoutables attaques de l'ennemi. Ce renfort de troupes fraîches permit au général Niel de lancer dans la direction de Guidizzolo une partie des divisions de Luzy et de Failly. Cette colonne s'avança jusqu'aux premières maisons du village ; mais, trouvant devant elle des forces supérieures établies dans une bonne position, elle fut contrainte de s'arrêter.

Le général Trochu s'avança alors pour soutenir l'attaque de la brigade Bataille, de sa division. Il marcha à l'ennemi par bataillons serrés, en échiquier, l'aile droite en avant, avec autant d'ordre et de sang-froid que sur un champ de manœuvres. Il enleva à l'ennemi une compagnie d'infanterie et deux pièces de canon, et déjà il était arrivé à demi-distance de la Casa Nova à Guidizzolo, lorsque éclata l'orage qui vint mettre fin à cette terrible lutte que le concours du 3ᵉ et du 4ᵉ corps menaçait de rendre si funeste à l'ennemi.

Au milieu des péripéties de ce combat de douze heures, la cavalerie a été d'un puissant secours pour arrêter les efforts de l'ennemi du côté de la casa Nova. A plusieurs reprises, les divisions Partouneaux et Desvaux ont chargé l'infanterie autrichienne et rompu ses carrés. Mais c'est surtout notre nouvelle artillerie qui produisit sur l'ennemi les effets les plus terribles. Ses coups allaient l'atteindre à des distances d'où les plus gros calibres étaient impuissants à riposter, et jonchaient la plaine de cadavres.

Le 4ᵉ corps a enlevé aux Autrichiens un drapeau, sept pièces de canon et deux mille prisonniers.

De son côté, l'armée du Roi, placée à notre extrême gauche, avait eu également sa rude et belle journée.

Elle s'avançait, forte de quatre divisions, dans la direction de Peschiera, de Pozzolengo et de Madonna della Scoperta, lorsque, vers sept heures du matin, son avant-garde rencontra les avant-postes ennemis entre San Martino et Pozzolengo.

Le combat s'engagea; mais de gros renforts autrichiens accoururent et firent reculer les Piémontais jusqu'en arrière de San Martino, et menacèrent même de couper leur ligne de retraite. Une brigade de la division Mollard arriva alors en toute hâte sur le lieu du combat, et monta à l'assaut des hauteurs où l'ennemi venait de s'établir. Deux fois elle en atteignit le sommet en s'emparant de plusieurs pièces de canon; mais deux fois aussi elle dut céder au nombre et abandonner sa conquête.

L'ennemi gagnait du terrain, malgré quelques charges brillantes de la cavalerie du Roi, quand la division Cucchiari, débouchant sur le champ de bataille par la route de Rivoltella, vint soutenir le général Mollard. Les troupes sardes s'élancèrent une troisième fois sous un feu meurtrier : l'église et toutes les cascines de la droite furent emportées, et huit pièces de canon furent enlevées; mais l'ennemi parvint encore à les dégager et à reprendre ses positions.

En ce moment, la 2ᵉ brigade du général Cucchiari, qui s'était formée en colonne d'attaque à gauche de la route de Lugana, marcha contre l'église de San Martino, regagna le terrain perdu, et emporta les hauteurs pour la quatrième fois, sans réussir cependant à s'y maintenir, car, écrasée par la mitraille et placée en face d'un ennemi qui, renforcé sans cesse, revenait sans cesse à la charge, elle ne put attendre le secours que lui apportait la 2ᵉ brigade du général Mollard, et les Piémontais, épuisés, firent retraite en bon ordre sur la route de Rivoltella.

C'est alors que la brigade d'Aoste, de la division Fanti, qui s'était portée d'abord vers Solferino pour donner la main au maréchal Baraguey-d'Hilliers, fut envoyée par le Roi pour appuyer les généraux Mollard et Cucchiari dans l'attaque de San Martino. Elle fut un moment arrêtée par

la tempête; mais, vers cinq heures du soir, cette brigade et la brigade Pignerol, soutenues par une forte artillerie, marchèrent à l'ennemi sous un feu terrible et atteignirent les hauteurs. Elles s'en emparèrent pied à pied, cascine par cascine, et parvinrent à s'y maintenir en combattant avec acharnement. L'ennemi commença à plier, et l'artillerie piémontaise, gagnant bientôt les crêtes, put bientôt les couronner de 24 pièces de canon, que les Autrichiens cherchèrent vainement à enlever : deux brillantes charges de la cavalerie du Roi les dispersèrent; la mitraille porta le désordre dans leurs rangs, et les troupes sardes restèrent enfin maîtresses des formidables positions que l'ennemi avait défendues, une journée entière, avec tant d'acharnement.

D'un autre côté, la division Durando était restée aux prises avec les Autrichiens depuis cinq heures et demie du matin. A cette heure, son avant-garde avait rencontré l'ennemi à Madonna della Scoperta, et les troupes sardes y avaient soutenu jusqu'à midi les efforts d'un ennemi supérieur en nombre qui les avait enfin obligés à se replier; mais, renforcées alors par la brigade de Savoie, elles reprirent l'offensive, et, repoussant les Autrichiens à leur tour, elles s'emparèrent de Madonna della Scoperta. Après ce premier succès, le général de la Marmora dirigea la division Durando vers San Martino, où elle ne put arriver à temps pour concourir à la prise de la position, car elle rencontra sur la route une colonne autrichienne avec laquelle elle eut à lutter pour s'ouvrir passage, et quand elle eut triomphé de cet obstacle, le village de San Martino était au pouvoir des Piémontais. Le général de la Marmora avait dirigé, d'autre part, la brigade de Piémont de la division Fanti vers Pozzolengo. Cette brigade enleva avec une grande vigueur les positions de l'ennemi en avant du village, et, s'étant rendue maîtresse de Pozzolengo après une vive attaque, elle repoussa les Autrichiens et les poursuivit jusqu'à une certaine distance, en leur faisant essuyer de grandes pertes.

Celles de l'armée sarde furent malheureusement très-considérables et ne s'élevèrent pas à moins de 49 officiers tués, 167 blessés, 642 sous-officiers et soldats tués, 3,405 blessés, 1,258 hommes disparus; total : 5,525 manquant à l'appel. Cinq pièces de canon étaient restées aux mains de l'armée du Roi comme trophée de cette sanglante victoire qu'elle avait remportée contre un ennemi supérieur en nombre, dont les forces paraissent n'avoir pas été moindres de 12 brigades.

Les pertes de l'armée française se sont élevées au chiffre de 12,000 hommes de troupe tués ou blessés, et de 720 officiers hors de combat, dont 150 tués. Parmi les blessés, on compte les généraux de Ladmirault, Forey, Auger, Dieu et Douay; 7 colonels et 6 lieutenants-colonels ont été tués.

Quant aux pertes de l'armée autrichienne, elles n'ont pu être estimées encore; mais elles ont dû être très-considérables, à en juger par le nombre des morts et des blessés qu'ils ont abandonnés sur toute l'étendue d'un champ de bataille qui n'a pas moins de cinq lieues de front. Ils ont laissé dans nos mains 30 pièces de canon, un grand nombre de caissons, 4 drapeaux et 6,000 prisonniers.

La résistance que l'ennemi a opposée à nos troupes pendant seize heures peut s'expliquer par l'avantage que lui donnaient la supériorité du nombre et les positions presque inexpugnables qu'il occupait.

Pour la première fois d'ailleurs, les troupes autrichiennes combattaient sous les yeux de leur souverain, et la présence des deux Empereurs et du Roi, en rendant la lutte plus acharnée, devait la rendre aussi plus décisive.

L'Empereur Napoléon n'a pas cessé un seul instant de diriger l'action, en se portant sur tous les points où ses troupes avaient à déployer les plus grands efforts et à triompher des obstacles les plus difficiles. A diverses reprises, les projectiles de l'ennemi ont frappé dans les rangs de l'état-major et de l'escorte qui suivaient Sa Majesté.

A neuf heures du soir, on entendait encore dans le lointain le bruit du canon qui précipitait la retraite de l'ennemi, et nos troupes allumaient les feux du bivouac sur le champ de bataille qu'elles avaient si glorieusement conquis.

Le fruit de cette victoire est l'abandon par l'ennemi de toutes les positions qu'il avait préparées sur la rive droite du Mincio pour en disputer les approches. D'après les derniers renseignements reçus, l'armée autrichienne, découragée, semblerait même renoncer à défendre le passage de la rivière et se retirerait sur Vérone.

Voici le texte de la circulaire de M. Walewski dont nous parlons au Bulletin :

Paris, le 20 juin.

Monsieur, vous connaissez la circulaire adressée par le cabinet russe à ses agents en Allemagne, et vous aurez apprécié toute la justesse des vues qu'il y soumet avec tant d'opportunité à la réflexion des gouvernements confédérés. On ne saurait mieux définir la position respective des puisances dans l'affaire d'Italie et porter un jugement plus vrai sur la situation générale.

« Le gouvernement russe rend une pleine justice à la sincérité des assurances que nous avons données à l'Allemagne, dès le commencement de la guerre, et il y voit, avec raison, des motifs suffisants pour la Confédération d'envisager avec une entière confiance les développements de la lutte que nous soutenons en Italie.

« Mon intention n'est point de revenir sur un exposé dont vous aurez d'ailleurs aisément saisi les conclusions. Je signale, toutefois, à votre attention particulière dans ce document les considérations qui se rattachent plus spécialement aux rapports de la Confédération dans la question pendante. Non-seulement dans l'opinion du gouvernement russe il n'y a pas lieu pour l'Allemagne d'intervenir, parce que ni ses intérêts ni ses droits ne sont en jeu; mais, en s'immisçant dans le conflit, elle sortirait du rôle que les traités lui ont assigné.

« Non-seulement elle ne pourrait arguer dans l'état des choses de la nécessité de protéger l'équilibre européen, qui n'est pas menacé, mais c'est elle-même qui le compromettrait, si elle prétendait établir qu'elle est nécessairement partie intéressée dans une guerre soulevée par l'Autriche comme puissance européenne, et que

l'action du corps fédéral, considéré comme tel, doit s'exercer en dehors des limites de la Confédération : une pareille doctrine ne tendrait, en effet, à rien moins qu'à l'incorporation de fait des provinces non allemandes de l'Autriche au territoire fédéral, et, à ce titre, elle serait aussi opposée aux intérêts *mêmes des* autres Etats allemands qu'à *l'esprit* des traités européens qui ont consacré les *conditions* de leur existence.

« Les organes de l'Autriche objectent, nous le savons, *que la* possession du royaume lombardvénitien entre ses mains serait nécessaire pour la sécurité des frontières fédérales; mais, sans entrer dans aucune controverse à cet égard, je puis en appeler aux actes officiels de la Diète elle-même, dans la circonstance la plus décisive.

« Lorsque cette Assemblée eut à s'occuper de l'organisation militaire de la Confédération germanique, les membres de l'association qui ont des possessions allemandes furent appelés à faire connaître nominativement celles de leurs provinces pour lesquelles ils entendaient participer aux charges et aux obligations communes.

« Ainsi que le procès-verbal des délibérations en date du 6 avril 1818 en fait foi, l'Autriche, après avoir énuméré ses territoires allemands, parla de ceux de l'Italie, et déclara, en termes positifs, qu'il n'entrait nullement dans ses vues d'étendre au delà des Alpes la ligne de défense de la Confédération. Il s'agissait, nous le répétons, de fixer les bases du système militaire germanique.

« La discussion avait pris alors en ce moment même toute l'importance qui convenait à un sujet si étroitement lié *aux intérêts les plus essentiels de l'Allemagne.* Aucune voix ne s'éleva pour prétendre que le royaume *lombardo-vénitien*, ni le Pô, ni aucun de ses affluents, ni l'Adige luimême fussent nécessaires à la sécurité de la Confédération, et c'est aux Alpes que, suivant la proposition de l'Autriche, la Diète convint de placer la frontière et la *ligne* de défense de l'Allemagne.

« Je n'insisterai pas davantage sur un fait qui répond avec tant d'autorité à toute objection, et contre lequel ne saurait prévaloir une thèse basée sur de fausses appréciations, et soulevée uniquement pour le besoin des circonstances.

« Les nouvelles mesures militaires qui viennent d'être adoptées en Prusse ne nous inspirent, à cet égard, aucune inquiétude. Le gouvernement prussien, en mobilisant une partie importante de son armée, déclare qu'il n'a point d'autre objet que de protéger la sécurité de l'Allemagne et de se mettre en état d'exercer une juste influence sur les arrangements ultérieurs d'accord avec les deux autres grandes puissances.

« Nous ne pouvons en ceci nous rencontrer en dissentiment avec le cabinet de Berlin. Le gouvernement de l'Empereur, qui eût désiré que l'affaire d'Italie fût débattue en congrès, bien loin de se refuser à ce que toutes les puissances concourent avec lui à en consacrer le règlement, ferait, au besoin, lui-même appel à leur participation au moment opportun.

« La circulaire du gouvernement russe indique assez hautement dans quel sens son action ne manquera pas de s'exercer lorsque l'heure sera venue. Comme ce document le rappelle, et comme je vous l'avais moi-même fait savoir, le gouvernement anglais, au début des hostilités, avait déjà, de son côté, tenu le meilleur langage aux gouvernements allemands, en s'efforçant de les détourner de la pensée de faire cause commune avec l'Autriche contre nous.

« Sans connaître encore officiellement les dispositions des nouveaux ministres de S. M. britannique, nous sommes autorisés à tirer, de leurs discours dans la discussion qui les a amenés au pouvoir, les conclusions les plus favorables à l'indépendance de l'Italie, et nous y puisons la ferme persuasion que les vœux du gouvernement anglais, comme l'appui de son influence, sont acquis à la solution que nous poursuivons nous-mêmes.

« Signé WALEWSKI. »

On lit dans le *Moniteur* :

Un *Te Deum* solennel a été chanté aujourd'hui à Notre-Dame, en présence de l'Impératrice Régente, à l'occasion de la victoire de Solferino.

A onze heures du matin, Sa Majesté s'est rendue à la cathédrale par la place du Carrousel, la rue de Rivoli, la place de l'Hôtel de Ville, le pont et la rue d'Arcole et la place du Parvis-Notre-Dame.

L'Impératrice Régente était accompagnée de S. A. I. Monseigneur le Prince Impérial, de LL. AA. II. Madame la Princesse Marie-Clotilde Napoléon et de Madame la Princesse Mathilde.

LL. AA. le Prince et la Princesse Lucien Murat, et la Princesse Anna Murat s'étaient rendus directement à Notre-Dame.

La voiture impériale était accompagnée :

A gauche, par le commandant supérieur de la garde nationale de la Seine,

L'écuyer de l'Empereur, détaché auprès du Prince impérial,

Deux officiers d'ordonnance.

A droite, par le maréchal grand veneur, commandant en chef l'armée de Paris et commandant supérieur des divisions du Nord,

L'adjudant général du Palais,

Le premier écuyer de l'Impératrice.

Dans le cortége se trouvaient LL. EExc. les grands officiers de la Couronne, la Grande Maîtresse de la Maison de l'Impératrice et la Gouvernante des Enfants de France, ainsi que les premiers officiers, les officiers et les Dames de service des Maisons de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Impériales.

A son arrivée à la cathédrale, l'Impératrice a été reçue par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, et le chapitre métropolitain. Sa Majesté Impériale, ayant à côté d'Elle S. A. I. Monseigneur le Prince Impérial, a été conduite processionnellement sous le dais, par le clergé de Notre-Dame, à l'estrade préparée pour Elle au milieu du chœur.

S. A. I. le prince impérial, et S. A. le prince Lucien Murat ont pris place à droite de Sa Majesté; LL. AA. II. la princesse Marie-Clotilde Napoléon et la princesse Mathilde, S. A. la princesse Lucien Murat et la princesse Anna Murat, à gauche de l'Impératrice.

Avant l'arrivée de Sa Majesté, les ministres, les maréchaux, les amiraux, le gouverneur de l'hôtel impérial des Invalides, les grands-croix de l'or-

dre impérial de la Légion d'honneur, s'étaient placés de chaque côté de l'estrade impériale.

Des tribunes avaient été élevées de chaque côté du chœur pour les membres du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat.

Des députations des grands officiers de la Légion d'honneur, des corps constitués, de la garde nationale, de l'armée et de la marine, occupaient le milieu de la nef, à gauche et à droite d'une large voie réservée pour le passage du cortége de l'Impératrice-Régente.

Un grand nombre de personnes de tous rangs assistaient à cette cérémonie.

S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, a officié.

La solennité s'est terminée par le *Dominum salvum fac Imperatorem.*

L'Impératrice-Régente a été reconduite sous le dais jusqu'à la grande porte de Notre-Dame, et le cortége impérial est rentré au palais des Tuileries vers une heure.

Des salves d'artillerie ont été tirées le matin à six heures, au départ de Sa Majesté des Tuileries, à son arrivée à Notre-Dame, ainsi qu'à son départ de la cathédrale et à son retour aux Tuileries.

Sur tout le parcours du cortége, une double haie était faite par la garde nationale, la garde impériale et différents corps de troupes de l'armée de Paris.

Derrière cette haie et à toutes les fenêtres des maisons, une foule empressée attendait le passage du cortége. Il est impossible de rendre les acclamations, les vivats, les cris d'enthousiasme et les témoignages d'affection qui éclataient à la vue de l'Impératrice et du jeune Prince allant rendre grâces à Dieu d'avoir donné la victoire à l'Empereur et d'avoir préservé ses jours. La voiture impériale, couverte et remplie de bouquets, offerts par la garde nationale et les troupes, ne s'avançait que sur des fleurs. Visiblement touchée de cette ovation, l'Impératrice saluait avec émotion la foule, à qui le jeune Prince envoyait ingénument des baisers.

L'Impératrice et Son Altesse Impériale ont été reçues sous le portail de Notre-Dame par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, qui a adressé à Sa Majesté une allocution pleine d'onction et de dévouement. Sa Majesté, après avoir remercié le prélat, s'est avancée sous le dais. Alors les cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial!* ont retenti dans la cathédrale et se sont mêlés au chant joyeux de l'Eglise.

Le même enthousiasme a éclaté quand, après la cérémonie, Sa Majesté et Son Altesse Impériale ont regagné leur voiture. Le cortége se mettait en marche que les voûtes de Notre-Dame répétaient encore *Vive l'Empereur!*

L'ovation du retour a dépassé, si cela était possible, celle de l'arrivée; l'Impératrice et le Prince Impérial sont rentrés aux Tuileries sous une montagne de fleurs. C'était la première fois que le fils de l'Empereur se mêlait officiellement à la nation. Dieu lui a donné de le faire sous les auspices de la victoire.

Ancône.

On lit dans le *Journal de Rome* du 27 :

Hier, le général de brigade pontifical, comte Allegrini, de la citadelle, est descendu sur la Grand'Place. A la tête de ses troupes, il a fait occuper les diverses portes, et, au milieu de l'ordre le plus parfait, il a fait élever l'écusson du Souverain-Pontife, qui a été salué de 21 coups de canon partis de la citadelle.

Sur les sept heures de l'après-midi, la proclamation suivante était affichée :

« Par ordre du gouvernement pontifical, j'ai été revêtu du commandement civil et militaire de cette ville.

« Pour sauvegarder l'ordre public, je crois devoir adopter les dispositions suivantes :

« 1° Il est installé dans cette ville un gouvernement militaire ;

« 2° Dans le délai de vingt-quatre heures, à dater de la publication de la présente, devra avoir lieu un désarmement complet. Tous seront tenus de déposer les armes à feu et armes blanches, même non prohibées, dans un local attenant au palais du délégat ; un fonctionnaire les recevra en donnant un récépissé ;

« 3° Sont défendus les attroupements des citoyens;

« 4° Sera sévèrement réprimée toute opposition et offense à la force publique;

« 5° La contravention aux articles ci-dessus sera passible et punie par un conseil de guerre.

« Ancône, 24 juin 1859.

« Le commandant de la ville et de la forteresse,

« P. ALLEGRINI,
« général de brigade. »

Ce matin est arrivée à Ancône une brigade sous les ordres du général Kalbermatten.

FAITS DIVERS

Le *Moniteur* annonce que le prince Jérôme Napoléon, forcé de garder ses appartements par suite d'une indisposition légère, n'a pu assister hier au *Te Deum* chanté à Notre-Dame.

— Mme la maréchale Niel vient d'être désignée par l'Impératrice, pour faire partie du comité chargé de centraliser les dons offerts en faveur des blessés de l'armée d'Italie.

— Les ministres et les présidents du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat ont adressé chacun 1,000 francs au comité présidé par S. M. l'Impératrice, et chargé de centraliser les dons offerts en faveur des blessés et des familles des militaires et marins tués ou blessés à l'armée d'Italie.

— La cour des comptes a souscrit pour 4,200 fr. en faveur des blessés d'Italie.

La compagnie des avoués près la cour impériale de Paris, a fait verser 1,200 fr. à la caisse du 11e arrondissement. La chambre des huissiers du département de la Seine a voté 1,500 fr. qui ont été versés au trésor.

Le conseil de l'ordre des avocats a versé 2,000 fr.



Le tribunal civil de la Seine a souscrit pour la somme de 2,600 fr.

— La deuxième liste des souscriptions recueillies par le tribunal de commerce s'élève à 3,609 fr. Ajoutée à la première, elle forme un total de 8,759 fr.

La souscription reste ouverte au public, tous les jours, de 11 heures à 4 heures, au secrétariat de la présidence du tribunal de commerce au palais de la *Bourse*.

— La maison de la Belle-Jardinière a fait remettre à la mairie du 9e arrondissement cinq énormes ballots de linge pour les blessés d'Italie. Le chef de cette maison, M. Pierre Parisot, a souscrit personnellement pour une somme de 3,000 fr.

— Les journaux de Toulouse disent qu'à la date du 1er juillet, le chiffre exact du poids des ballots et paquets adressés à la préfecture, comprend : vieux linges, 18,623 kilog.; charpie, 215,580 kilog.

— On lit dans le *Pays* :

« A Solferino, une des épaulettes de l'Empereur fut détachée par une balle.

« Une lettre que nous avons sous les yeux, et qui a été écrite de Solferino par un caporal du 74e de ligne à son père, raconte le fait, et ajoute ce qui suit :

« L'Empereur, se tournant vers les personnes qui l'entouraient, leur dit en riant de cet accident :

« — Me voilà passé chef de bataillon ! »

« Nous citons ces paroles, rapportées par un témoin auriculaire, parce qu'elles témoignent de l'admirable sang-froid de l'Empereur au milieu du péril. »

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 27 juin, sont appelés à prendre part aux travaux du conseil impérial de l'instruction publique, pendant la prochaine session, qui s'ouvrira le mardi 5 juillet 1859 : MM. Laferrière, inspecteur général de l'enseignement supérieur ; Artaud, vice-recteur de l'Académie de Paris ; G. Rouland, directeur du personnel et du secrétariat-général au ministère de l'instruction publique ; Lesieur, chef de la 1re division ; Dumaige, chef de la 2e division ; Pillet, chef de la 3e division ; et Jourdain, chef de la division de comptabilité.

— L'Académie française vient de décerner un des prix Montyon, 2,000 fr., à M. Siméon Pécontal, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Légendes*.

— On lit dans le *Moniteur de la flotte* :

« La frégate autrichienne *Novarra*, ayant terminé son voyage scientifique, avait quitté, au départ du dernier paquebot, le port de Valparaiso, en route pour Gibraltar.

» On se rappelle que le gouvernement français, par respect pour les intérêts de la science, a ordonné que ce navire ne fût pas compris dans les récentes mesures adoptées contre la marine autrichienne, depuis l'ouverture des hostilités. »

— M. Thiers, en se rendant de Charleroi à Waterloo pour y visiter le champ de bataille, a éprouvé, disent les journaux belges, un contretemps qui n'a pas eu heureusement de suites fâcheuses ; la voiture dans laquelle il se trouvait s'est brisée en chemin, au milieu d'un violent orage qui éclatait sur ces localités. M. Thiers a dû attendre plusieurs heures avant de pouvoir continuer sa route.

— Un journal italien assure ce qui suit :

Dans la noble ville de Brescia dont l'éloge est dans toutes les bouches, quelques demoiselles se sont réunies et se sont engagées à n'épouser que des blessés de la guerre d'indépendance. Beaucoup d'autres ont fait acte d'adhésion, et si toutes ne tiennent pas parole, la pensée bienveillante et délicate de quelques-unes sera toujours une consolation pour les pauvres mutilés.

— Les époux L..., domiciliés dans le faubourg du Temple, près de la barrière, préparaient hier, dans la soirée, un punch au kirsch dans leur logement, et après avoir laissé brûler le spiritueux pendant un certain temps, ils se disposaient à éteindre la flamme, quand tout à coup le vase qui renfermait le liquide fit explosion en lançant de toutes parts la liqueur enflammée. Le lit dans lequel reposait leur jeune enfant, âgé de trois ans, fut aussitôt couvert de feu et cet enfant gravement brûlé ; le père et la mère se précipitèrent au milieu des flammes et parvinrent à arracher la jeune victime à l'incendie qui le dévorait, mais non sans avoir reçu l'un et l'autre de très-graves brûlures sur les diverses parties du corps. La situation du père et de l'enfant était si grave, qu'après leur avoir fait donner les premiers soins par un médecin, on a dû les transporter en toute hâte à l'hôpital Saint-Louis. L'état de la mère est moins inquiétant. Le commencement d'incendie, qui s'était manifesté à la suite de l'explosion, a pu être facilement éteint par les voisins. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On écrit d'Erzeroum, le 3 juin, à la *Presse d'Orient* :

Hier, jour de l'Ascension, à dix heures vingt minutes du matin, un tremblement de terre a détruit presque la moitié de notre ville. Les oscillations venaient du sud au nord. La durée a été de près de 20 secondes. A onze heures moins quelques minutes, une seconde secousse, moins forte que la première, a complété l'œuvre de destruction, et ce qui a été épargné menace ruine.

La partie sud de la ville est celle qui a le plus souffert, principalement le quartier qui s'étend de l'*Utch Méidan* jusqu'à la caserne. La citadelle et une partie du mur d'enceinte, constructions qui datent de plus de mille ans, se sont écroulées. Le nombre des victimes doit être considérable, mais il l'eût été davantage si cet événement ne fût pas arrivé un jour de fête, car le désastre a eu lieu principalement dans les bazars.

Comme je viens de le dire, il doit y avoir beaucoup de victimes, mais il est impossible d'en préciser le chiffre, car les secousses qui se succèdent à de courts intervalles rendent le déblayement et par conséquent tout secours impossible.

Les bâtiments qui ont le plus souffert et qui restent encore debout sont : la caserne, dans laquelle se trouvaient près de cinq cents hommes au moment où une partie de l'édifice s'est écroulée ; un tiers de ces troupes est resté, dit-on, en-

sevelis sous les décombres; le consulat d'Autriche et le consulat de Russie, ce dernier surtout, est inhabitable.

Une autre correspondance du 10 juin, adressée au même journal, contient encore ce qui suit :

D'après le recensement fait par ordre de l'autorité, 4,000 maisons auraient été détruites entièrement par le tremblement du 2. Si l'on ajoute à ce chiffre 3,000 maisons menaçant ruine, on pourra se faire une juste idée du tableau d'Erzeroum, qui compte à peine 8 000 maisons.

— Un crime commis la semaine dernière dans la commune de Saint-Yrieix (Creuse) a répandu la terreur dans ces contrées, et les paysans, effrayés, croient qu'une bande de brigands s'est réfugié dans les nombreuses forêts qui couvrent ce pays.

Voici les faits :

Il y a deux ou trois jours, vers quatre heures du soir, la nommée Catherine S..., domiciliée au village de Chantegros, près Saint-Yrieix, femme de Louis R..., charpentier, âgé de vingt et un ans, était occupée à faire chauffer de l'eau; un individu étranger pénétra dans la maison et lui demanda où était son mari. Catherine S..., qui était sans défiance, lui répondit qu'il était à sa journée. Alors il ferma la porte à clef en dedans, se saisit de cette femme fidèle, la jeta sur son lit, lui mit son mouchoir sur la bouche, et, après l'avoir retenue dans cette position pendant deux heures, consomma le crime qu'il avait médité.

Il fit entendre à cette femme des menaces de mort, dans le cas où elle révélerait ce qui se passait. « Nous sommes cent quinze dans le bois, lui dit-il ; je te répète que si tu parles de ce qui se passe, tu mourras par un de nous. D'un autre côté, on ne te croira pas; je lèverai la main que cela n'est pas vrai, et je te ferai enfermer. »

Avant de partir, il dit à cette femme qu'il voulait l'emmener avec lui et qu'elle serait heureuse. « Je vais aussi emmener ton cochon et le saigner dans le bois. » Sur le refus de Catherine S..., il lui prit les deux mains dans une des siennes, et de l'autre saisit le cochon par une oreille et les traîna du côté du bois, à environ 50 mètres de la maison, en disant à cette femme : « Je veux te faire voir mes camarades assemblés dans le bois. » Pendant ce temps, le cochon était parvenu à se faire lâcher et était revenu à la maison ; l'individu fit encore faire quelques pas à sa victime qu'il laissa ensuite aller, après avoir disparu lui-même dans le bois.

Le lendemain matin, entre huit et neuf heures, il se dirigea vers le village des Hautes-Brousses, commune de Sarlande (Dordogne), hameau limitrophe de celui de Chantegros. La nommée Anna R..., âgée de trente ans, domestique, était près d'un bois, occupée à garder des troupeaux ; il la saisit et la renversa. Mais cette fille, forte et vigoureuse, lutta courageusement ; voyant qu'il ne pouvait la vaincre, il lui asséna sur la joue droite un violent coup de poing et s'enfuit. Cette femme, dont les vêtements ont été mis en lambeaux, porte de nombreuses marques de violence.

La justice, informée de ces événements, a ordonné aussitôt de nombreuses recherches, qui, tout porte à le croire, seront bientôt couronnées de succès.

(Courrier du Limousin.)

— *Le Lac de Garde.* — Ce lac, connu des anciens sous le nom de Benacus, est le plus grand lac de l'Italie; il a 33 milles de long de Riva au N., à Peschiera au S.; il a une lieue de large dans sa partie supérieure, 2 lieues de Torri à Maderno, et 4 lieues plus au S., vers la presqu'île Sermione. Il court du N.-E. au S.-O., et il s'élève de 100 mètres au-dessus de l'Adriatique. Sa profondeur va jusqu'à 300 mètres en quelques endroits, et particulièrement entre Gargnano et Casteletto. Le cours principal reçu par ce lac est la Sarca, qui vient s'y perdre N., et en ressort à Peschiera sous le nom de Mincio. Des sources nombreuses paraissent l'alimenter, car ses eaux très-limpides sont, près du fond, froides en été et chaudes en hiver, même quand la surface est presque glacée. Ces vents réguliers sont le *sovero* (nord) et l'*ora* (sud). Il est exposé à des tempêtes qui y soulèvent de très-fortes vagues.

Le lac de Garde est renommé par la quantité prodigieuse de poissons de diverses espèces qu'il nourrit, dont plusieurs sont remarquables par la délicatesse de leur goût et d'autres par leur grosseur; les plus importants sont : les sardines, qui s'avancent par flots au printemps et en automne vers la rive méridionale, les truites saumonées, les meilleurs poissons du lac; les aloses, les anguilles, les brochets, les carpes, les tanches, les barbeaux, les ombres-chevaliers, et surtout les carpions, qui ne se trouvent, dit-on, que dans ce lac et dans celui de Posta, dans les Adbruzzes ; les encolos, qui sont rares; les ables, nageant par bancs immenses, etc. Ses bords offrent plusieurs espèces de coquillages qui se distinguent par la variété de leurs couleurs. On y fait, dans toutes les saisons, une pêche abondante, qui est l'objet d'un commerce important.

Un grand nombre de villes et de villages bien peuplés embellissent les rives de ce lac et présentent des ports sûrs et commodes : aussi la navigation est-elle très-active et le résultat d'un commerce considérable. Le principal de ces ports est Desenzano, d'où l'on exporte dans le Tyrol les grains du Mantouan et du Brescian, et dont le *vino santo* est renommé. Les autres ports les plus fréquentés sont : Salo, ville de 5,000 habitants, ornée de plusieurs édifices remarquables et située au milieu d'un pays couvert d'oliviers, d'orangers, de citronniers, de mûriers, de vignes ; Toscolano, dont la population travaille dans de nombreuses fabriques de papiers : Torri, Garda, Limone, Torbole, Peschiera, qui expédient du poisson à Venise, à Milan et jusqu'à Gênes. Toscolano, Maderno, Bardolino, qui exploitent des objets fabriqués, des fers et des denrées, etc.

Un des agréments des bords du lac de Garde consiste dans les jardins disposés en terrasses, où l'on cultive les orangers. Sur leur feuillage toujours vert se dessinent des piliers blancs en maçonnerie, supportant des traverses de bois qui servent d'appui aux toitures et aux palissades sous lesquelles on abrite les arbres pendant la saison rigoureuse.

Le lac de Garde, qui sert aujourd'hui de grande voie de communication entre l'Italie et le Tyrol, a été chanté par Virgile et Catulle, ainsi que par plusieurs poëtes modernes.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Le Directeur-gérant, A. SIMON.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

5 *juillet*

C'est sous les murs de Peschiera et de Vérone que les opérations militaires se trouvent en ce moment concentrées.

Peschiera, investi déjà par les Piémontais du côté de la rive droite du Mincio, va désormais être serré de plus près. Le 30 juin, les Sardes ont passé le fleuve pour investir également la place sur la rive gauche. Les dernières dépêches portent que le canon gronde jour et nuit dans cette direction.

Du côté de Vérone, nos troupes se sont avancées jusqu'à Villafranca, qu'occupe le corps du maréchal Niel. A une faible distance au delà se trouvent les avant-postes de l'ennemi.

Le 5e corps, amené par le prince Napoléon, a opéré sa jonction, et tandis qu'une armée d'observation est occupée à maintenir Mantoue, tout l'effort de nos troupes va être porté sur Vérone.

Le retour de l'empereur d'Autriche à Vienne, annoncé comme officiel et qui paraissait avoir eu lieu, est, dit-on, indéfiniment ajourné.

Le *Moniteur* publie, d'après le *Journal de Rome*, le rapport du général Schmidt sur les évènements de Pérouse. La feuille officielle fait précéder la publication de ce document des lignes suivantes, que nous signalons à l'attention du *Siècle* et de la *Patrie* :

« Ce rapport a été rédigé par le colonel Schmidt, chargé par le gouvernement pontifical de faire rentrer cette ville sous l'autorité du Saint-Siége. Le nom seul de cet officier, qui a été au service de la France et a été récemment décoré par l'Empereur, suffirait pour faire tomber la plupart des allégations dénuées de fondement à l'aide desquelles on s'est efforcé de jeter le blâme sur la conduite des troupes du Saint-Père. »

Du reste, il se produit, à propos des insurrections des Etats-Pontificaux, des faits véritablement incompréhensibles. On a vu avec quelle noble fermeté le Saint-Père maintient l'intégralité de son pouvoir temporel ; on a lu les démentis infligés à Paris et à Milan, aux feuilles révolutionnaires qui persistaient à attaquer la souveraineté du Pape, et on a enfin entendu la *Patrie* annoncer que le gouvernement sarde, reculant devant la responsabilité d'une atteinte flagrante aux droits du Saint-Siége, avait indéfiniment ajourné l'envoi de ses commissaires à Bologne.

Comment, à la suite de ces faits qui avaient rassuré les consciences catholiques, expliquer les nouvelles résolutions que nous fait connaître le journal officiel de Turin?

La *Gazette Piémontaise* annonce que le chevalier d'Azeglio a é é nommé général et commissaire extraordinaire purement militaire, dans les Romagnes.

D'autre part, le *Moniteur de Bologne* du 30 juin publie une lettre adressée par le comte de Cavour à la junte de cette ville. Le ministre piémontais déclare dans ce document que « le gouvernement du roi Victor-Emmanuel ne peut pas accepter la réunion des Romagnes au Piémont, mais qu'il dirigera les forces militaires des Romagnes, dans le but de concourir à l'indépendance italienne. »

Il serait temps, il nous semble, de savoir définitivement à quoi s'en tenir sur la façon dont la Sardaigne entend respecter la souveraineté du Saint-Siége. En pareille matière, les déclarations ont leur prix, mais les actes ont une importance plus grande encore, et nous serions heureux de voir le Piémont, qui doit peut-être quelque chose à la France en ce moment, mettre sa politique à l'égard du Saint-Siége un peu plus en harmonie avec les déclarations de son allié.

Une dépêche de Madrid signale une certaine agitation démocratique dans les provinces d'Alicante et de Murcie.

6 juillet

Le *Moniteur* est aujourd'hui sans nouvelles de l'armée de l'Italie. Il publie, et nous mentionnons ci-après, plusieurs nominations accordées dans l'armée, à l'occasion de la victoire de Solferino.

Le journal officiel nous donne quelques nouvelles de la Cochinchine. Le brave amiral Rigault de Genouilly était de retour à Touranne, le 26 avril dernier. Peu de jours après son départ de Saïgou, nos troupes avaient défait en rase campagne un corps d'armée annamite, de 10,000 hommes, qui cherchait à nous couper les vivres. Ce brillant succès nous avait coûté 14 hommes tués et 30 blessés. D'autres préoccupations absorbent malheureusement l'intérêt qui devrait s'attacher à cette expédition de Cochinchine, destinée à faciliter la propagation de l'évangile et à étendre l'influence française dans l'extrême Orient.

Le télégraphe nous apprend que le *Journal officiel* de Rome, du 2 juillet, a protesté contre les récits qui ont couru sur les événements de Pérouse, et qu'il promet des détails sur cette affaire.

Le *Journal de Rome* du 30 juin déclare apocryphe une prétendue lettre du suppléant du ministère de la guerre adressée au colonel Schmidt et renfermant des instructions d'après lesquelles il devait régler sa conduite à Pérouse : cette lettre est une invention ajoutée à tant d'autres par les détracteurs systématiques du gouvernement pontifical.

A la même date, le *Journal de Rome* racontait la célébration à Pérouse de la fête du couronnement de Pie IX et du rétablissement de l'autorité légitime. Le cardinal Gioachino Peccia a officié pontificalement : A la fin de la messe, le *Te Deum* a été chanté. Le général Schmid assistait à la cérémonie religieuse avec son nombreux état-major et tous les officiers pontificaux. Le soir, la ville a été illuminée.

On trouvera dans notre correspondance particulière de Turin quelques curieux renseignements sur l'état des passions révolutionnaires dans la Péninsule.

Nous trouvons, dans l'*Indépendance belge*, un manifeste de la junte de Bologne qui appelle le peuple de la Romagne aux armes pour venger les habitants de Pérouse. « La guerre de l'indépendance, dit « ce manifeste, est notre seul système. « Mais le premier devoir est de défendre les « foyers : après avoir préservé ceux-ci, vous « volerez les premiers aux champs de la « Lombardie. »

Le même journal parle de l'accueil bienveillant que la députation des Légations aurait trouvé auprès du roi de Sardaigne et de l'empereur des Français.

Le journal *la Patrie*, qui fait de l'autorité à Paris et de la révolution en Italie, rejette la responsabilité des événements de Pérouse sur le cardinal Antonelli. Non, dit ce journal, l'ordre n'aurait pas été troublé un seul instant, « si le ministre Antonelli, qui est cardinal et qui n'est pas prêtre, n'avait pas toujours penché du côté de l'oppression étrangère ; s'il n'avait pas injurié et calomnié le Piémont, de façon à ce que ses injures et ses calomnies rejaillissent perfidement sur son puissant allié; en un mot, si le ministre d'un gouvernement italien avait été italien et non autrichien. »

La conclusion pratique de cet incroyable langage, ce serait d'enlever au Souverain-Pontife le choix de ses ministres. La *Patrie* trouvait déjà légitime, il y a quelques jours, que la dictature piémontaise lui enlevât le gouvernement des Légations. Que deviendrait, avec une pareille politique, l'indépendance de Pie IX et la neutralité des Etats de l'Eglise?

Une dépêche de Trieste, publiée par le *Times*, annonce qu'il y a des troubles à Messine, et que quatre bâtiments de guerre sardes mouillent dans les eaux de cette ville. Nous signalons une fois de plus la coïncidence de l'insurrection dans les Etats indépendants, et de la propagande piémontaise.

On écrit de Francfort que la Diète a décidé, dans la séance du 2 juillet, la concentration de deux corps d'observation sur le Haut-Rhin, sous le commandement de la Bavière, et les mesures nécessaires pour assurer la coopération de ces corps avec ceux que la Prusse concentrera sur le Rhin central; cette dernière puissance a été de plus

autorisée à occuper éventuellement les territoires non prussiens.

Les correspondances particulières de Berlin disent qu'on y vit dans une incertitude complète. Les bruits d'armistice y font place à des bruits de guerre et de vigoureuse résistance. Tantôt on y répète que la *mobilisation* prussienne reçoit un temps d'arrêt, tantôt on soutient que les mouvements de troupes sont plus pressés que jamais. On s'occupe de la mission du prince Windischgratz. Ce négociateur, très-apparenté à la cour de Berlin, travaillait à obtenir une entrevue du prince régent avec l'empereur François-Joseph et le secours direct de la Prusse. La disposition des esprits en Prusse semble rendre fort douteux le succès de la mission du vieux maréchal.

Le 4 juillet, a eu lieu à Londres, à la taverne des Francs-Maçons, un grand meeting pour la formation d'un corps de carabiniers qui porterait le nom de volontaires écossais de Londres ; cette résolution a été motivée par la situation des affaires sur le continent de l'Europe.

D'après le *Sun* du 5 *juillet*, dix mille hommes de troupes françaises auraient débarqué à Lussienpicolo, sur la côte de l'Istrie, dans le voisinage de Pola, et le pont de Cherso aurait été détruit. « Si les Français, ajoute la feuille anglaise, se proposent d'attaquer Pola, nous pouvons nous attendre à être obligés de surveiller la marche des événements avec plus de sollicitude que de coutume, car Pola est un autre Malte dans l'Adriatique, et pourrait devenir plus formidable que Plaisance, sous la main d'une grande puissance navale. »

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Berne, 5 juillet.

Les Autrichiens se sont retirés de Bormio, abandonnant des provisions et du bétail. Les Piémontais avancent vers le Stelvio.

Londres, 5 juillet.

Lord Stratford de Redcliffe présente à la chambre sa motion relative aux affaires d'Italie. Il propose une adresse dans laquelle la chambre, après avoir remercié la reine de la communication de la correspondance italienne et lui avoir exprimé sa reconnaissance pour ses efforts pour empêcher la guerre, espère que la neutralité sera maintenue, les moyens de défense étant complets et que l'occasion sera saisie en faveur de la paix sur des bases justes.

La discussion de cette motion a été renvoyée à vendredi prochain.

Londres, 5 juillet.

Dans la Chambre des lords, lord Lyndhurst a appelé l'attention du Gouvernement sur la dépense militaire et navale du pays. Il a demandé qu'une augmentation considérable fût faite dans la flotte, l'armée et la milice.

Le comte Granville déclare qu'il n'y a jamais eu moins de danger d'invasion qu'actuellement. Néanmoins, le Gouvernement doit augmenter les moyens de défense du pays.

Marseille, 5 juillet.

On mande de Naples, sous la date du 2, que le prince Ottajano est envoyé en Angleterre, chargé d'une mission analogue à celle de lord Elliot.

A Rome, le 2 juillet, le *Journal officiel* a protesté contre les récits controuvés répandus sur les événements de Pérouse, et promet des détails sur cette affaire.

Madrid, 5 juillet.

Le Gouvernement destine trois vapeurs à faire le service de la correspondance avec Hong-Kong et les Philippines.

La *Correspondencia autografa* annonce que les désordres qui ont avorté, grâce à la vigilance des autorités, étaient payés.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le décret qui élève à la dignité de maréchal de France le général de division Niel, commandant en chef le 4ᵉ corps de l'armée d'Italie. Ce décret est daté du quartier général de Cavriana, 25 juin :

Trois autres décrets, également datés de Cavriana, 25 juin, nomment généraux de division les généraux de brigade Auger, commandant l'artillerie du 2ᵉ corps, Manèque, Bouteilloux, commandant le génie du 1ᵉʳ corps ; généraux de brigade, le colonel de Grimaudet de Rochebouët, commandant le régiment d'artillerie à cheval de la garde, et le colonel Lebaron, commandant le génie du 2ᵉ corps.

Par un autre décret du 25 juin, sont nommés, dans le corps du génie : colonel, M. Prudon ; lieutenant-colonel, M. Humbert.

Un décret du 27 juin, signé à Cavriana, nomme général de division le général de brigade Cassaignolles, commandant une brigade de la division de cavalerie de la garde, et général de brigade, le colonel Doens, commandant le 56ᵉ régiment de ligne.



Par un second décret du 27 juin sont nommés dans le corps du génie : colonel, M. Dubost; lieutenant-colonel, M. Schuster.

Un décret du 30 juin, signé au quartier général de Volta, nomme général de brigade M. Merle de Labrugière de Laveaucoupet, colonel au corps d'état-major.

Voici la traduction du rapport officiel publié par le *Journal de Rome* sur les derniers événements de Pérouse :

Rapport de M. le colonel Schmidt, commandant du 1er régiment étranger au service du Saint-Siége, sur l'attaque de Pérouse.

« Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de l'annoncer par la voie télégraphique, la ville de Pérouse a été replacée sous l'autorité du gouvernement du Saint-Siége. Aujourd'hui, je remplis le devoir de transmettre les détails des opérations.

« Le 20 de ce mois, à deux heures du matin, je partis de Foligno avec mon régiment, accompagné de la division d'artillerie indigène, d'un piquet d'environ 60 gendarmes et de 30 douaniers, et je m'avançai avec précaution jusqu'au pont San Giovanni, qui, peu d'heures auparavant, avait été abandonné par les insurgés. Là je passai le Tibre et marchai vers le bourg, qui paraissait désert; mais à peine les gendarmes à cheval, qui formaient l'avant-garde, y avaient-ils pénétré, qu'un coup de fusil partit de l'intérieur d'une maison fermée.

« Sans m'occuper du village, je continuai pendant près d'un demi-mille de m'avancer sur la grande route, où je rencontrai le chevalier Lattanzi, conseiller d'Etat, envoyé à Pérouse par le gouvernement, avec la mission de chercher à rétablir l'ordre et d'amener la soumission de la ville par des moyens pacifiques.

« Celui-ci me fit connaître que ses tentatives pour ramener les factieux à leur devoir étaient restées infructueuses, et qu'ils étaient obstinément résolus à défendre la ville contre toute attaque.

« Connaissant ainsi les intentions hostiles des insurgés, et sachant en outre qu'ils attendaient des renforts de la Toscane, je me décidai à ne plus retarder l'assaut, quoique les troupes fussent fatiguées par une longue marche.

« Je fis déposer les sacs aux soldats, je formai trois colonnes et je m'avançai vers la ville au milieu des cris d'enthousiasme des troupes.

« La première colonne sous les ordres de M. le major Jeannerat, suivie de l'artillerie, s'avança par la route neuve ; la seconde, commandée par M. le major Dupaquier, suivit la vieille route, et la troisième, composée de deux compagnies de voltigeurs, occupa l'intervalle entre les deux premières, pénétra dans les champs et traversa quelques jardins où elle rencontra des tirailleurs embusqués ; elle ouvrit le feu, et en peu de temps elle les repoussa derrière les retranchements.

« A trois heures, après avoir triomphé de toutes les difficultés, les trois colonnes arrivèrent devant la façade de Saint-Pierre, point vers lequel elles avaient ordre de se diriger, et prirent leurs positions malgré un feu des plus vifs de la part de l'ennemi, qui se cachait derrière les murs et les barricades.

« Je tentai d'abord de déconcerter les rebelles par quelques coups de canon ; mais, n'y réussissant pas, et voyant l'impatience de mes troupes que je ne retenais qu'avec peine, j'ordonnai l'attaque.

« Il m'est impossible de décrire l'ardeur et le courage de nos braves soldats qui, en acclamant le souverain Pontife, s'élancèrent contre les hautes murailles de la ville et contre les barricades qui fermaient l'entrée de la porte.

« Nous n'avions que peu d'échelles, et les haches des sapeurs avaient été brisées dès les premiers coups. Il ne restait d'autre moyen aux soldats, pour escalader les murs, que de grimper en s'entre-aidant les uns les autres.

« En peu de minutes le drapeau des insurgés fut abattu, et l'on vit flotter l'étendard pontifical.

« Les insurgés repoussés se retirèrent vers la porte Saint-Pierre, où la seconde ligne de défense fortifiée avait été formée, et occupèrent les maisons de la rue intérieure. C'est ici qu'un combat des plus vifs s'engagea sous un feu meurtrier.

« Les troupes, irritées par la résistance obstinée, ne connurent plus de frein, et après avoir renversé les barricades, s'emparèrent de la position, prenant d'assaut les maisons d'où l'on tirait sur elles.

« A ce moment, l'ennemi, saisi de terreur, et reconnaissant que toute résistance était désormais impossible, se retira avec précipitation dans l'intérieur de la ville, cherchant vainement à se maintenir encore sur différents points.

« Enfin, après trois heures et demie d'un combat acharné, et sous une pluie battante, la troupe s'empara du fort et y arbora, au milieu d'enthousiastes acclamations, le drapeau du Saint-Siége.

« La résistance était finie, les insurgés s'étaient dispersés comme par enchantement, et Pérouse se trouve ainsi entièrement occupée par la troupe.

« La valeur dont ont fait preuve les officiers supérieurs et subalternes, ainsi que les sous-officiers et soldats, n'a pas démenti la réputation militaire des régiments étrangers au service du Saint-Siége, et a prouvé qu'ils étaient dignes de la confiance que le gouvernement leur accorde. Il est de mon devoir également de mentionner la conduite énergique et courageuse tenue par les troupes indigènes de toute arme qui ont pris part à cette opération.

« Je citerai notamment le gendarme Paul Cavalieri, qui, bien que détenu aux arrêts par la prévôté, a demandé comme une grâce de pouvoir faire partie des combattants, et qui malheureusement a eu dans la mêlée la jambe brisée par un coup de feu ; le gendarme Paoletti a également été atteint par un coup de feu.

« Je me réserve de faire un rapport ultérieur sur les militaires qui se sont le plus distingués.

« Nos pertes sont sensibles ; elles s'élèvent à 10 tués, parmi lesquels le capitaine Ab'Uberg, et 35 blessés, au nombre desquels se trouvent le capitaine Britschgy et le lieutenant Cruffer. Celles de l'ennemi sont beaucoup plus considérables, bien qu'on n'en puisse encore fixer le chiffre avec certitude; il n'est pas inférieur à 50 morts, 100 blessés et 120 prisonniers.

« Dans la soirée, les troupes furent renfermées dans les casernes ; l'ordre et la discipline rétablissent partout le calme.

« Le nombre des combattants rebelles s'élève approximativement à 5,000 ; ils étaient commandés par un certain colonel Antonio Cerroti, venu dans ce but de *Toscane*, le comte Cesari et Giuseppe Danzetta de Pérouse. On dit l'un deux blessé.

« La plus grande partie des rebelles s'est enfuie par les diverses portes de la ville ; ils se sont réfugiés en toute hâte sur le territoire toscan ; d'autres, toutefois, se tiennent encore cachés et tombent journellement au pouvoir de l'autorité militaire que j'ai établie.

« Aujourd'hui la tranquillité et l'ordre règnent parmi les populations : les villes et les bourgs des environs, entre autres, Castello, le Frate, ont fait acte de soumission volontaire au gouvernement du Saint-Siége. Une colonne d'environ 50 volontaires toscans qui s'était déjà avancée sur Passignano s'est retirée en Toscane ; le désarmement fait des progrès ; on a recueilli une quantité considérable d'armes et de munitions.

« Après avoir rendu compte de l'accomplissement de ma mission, il ne me reste plus qu'à donner l'assurance de l'unique désir qui nous remplit, ma troupe et moi, de prouver notre dévouement et notre fidélité à l'auguste souverain et au gouvernement que nous avons l'honneur de servir. »

On lit dans le *Moniteur* :

Le courrier de Chine qui vient d'arriver a apporté des nouvelles du corps expéditionnaire de Cochinchine. A la date du 26 avril, le vice-amiral Rigault de Genouilly était de retour à Tourane. L'état sanitaire de nos marins et de nos soldats était satisfaisant, et, sauf quelques engagements sur la rivière avant son arrivée, ils n'avaient eu à Tourane aucune affaire avec l'ennemi.

Peu de jours après le départ de Saïgon du vice-amiral Rigault de Genouilly, nos troupes ont attaqué l'ennemi et lui ont fait subir des pertes considérables. Voici le rapport du commandant supérieur sur cette affaire :

Rivière de Saïgon, le 22 avril 1859.

Amiral,

Conformément à vos ordres, *l'Alarme* part aujourd'hui pour se rendre à Tourane.

Je remets à ce navire un drapeau, dix pierriers en bronze et trois prisonniers de guerre enlevés hier ; l'un de ces derniers occupe, dit-on, dans l'armée le rang de second mandarin.

La Marne est arrivée ici le 18. J'ai profité de la présence des troupes apportées par ce bâtiment pour attaquer hier l'armée annamite dont les chefs empêchaient les indigènes, et même les Chinois, de nous approvisionner de vivres frais.

Une bataille gagnée en rase campagne, un fort défendu par dix-neuf canons ou pierriers brillamment enlevé, cinq cents hommes et plusieurs mandarins, dont quelques-uns d'un rang supérieur, tués, ont été les résultats de la journée.

J'aurais probablement fait emporter un second fort plus considérable que le premier, si l'état des hommes, fatigués par *deux heures de marche* et une heure et demie de combat, ne m'avait pas contraint de renoncer à la seconde attaque que j'avais l'intention de faire dans le courant de l'après-midi.

Le succès nous a coûté plus cher que d'habitude : Nous comptons 14 tués et 30 blessés, dont 7 assez grièvement.

Tous, officiers, marins et militaires, ont admirablement fait leur devoir. L'armée ennemie comptait 3,000 hommes de troupes régulières et 7,000 miliciens. Nous y avons remarqué trois éléphants.

Mgr l'évêque de Troyes vient d'adresser au clergé de son diocèse, à l'occasion des victoires de nos armes, le mandement suivant :

« Nos très-chers frères,

« La patrie est heureuse ! La cause juste, qui lui a mis les armes à la main, déjà victorieuse sur les champs de bataille de Montebello, de Marignan, de Palestro et de Magenta, vient d'être à Solferino consacrée par un nouveau triomphe !

« L'heure où nous sommes est solennelle ! Dieu écrit une magnifique page d'histoire avec le concours de la France. Celui à qui tout appartient ici-bas ; celui qui a créé le monde, qui met l'ordre dans ses mouvements, distribue les pouvoirs, les donne ou les retire, les perpétue ou les renouvelle à son gré ; celui qui préside à tous les développements de la famille humaine, mesure ses progrès légitimes, et échange ou modifie les formes extérieures de sa vie selon le besoin des âges ou la nécessité des temps, le maître souverain de l'univers opère sous nos yeux un grand travail de providence. Son action est manifeste dans les événements qui sont l'étonnement et l'admiration de l'Europe. Il combat avec nos soldats ; il inspire leur auguste chef, et lui envoie ces illuminations supérieures qui sont le salut des armées. Il s'est levé ! Il a jugé les peuples dans son équité et dans sa vérité !

« Malheur à ceux qui, plutôt que de gagner le cœur d'une nation généreuse, s'appliquaient uniquement à la comprimer par la force ! Pourquoi n'ont-ils pas écouté les avertissements du ciel ? Quand l'auguste Pie IX les suppliait, avec des paroles touchantes, de rentrer dans les limites de leur territoire naturel, et, puisqu'ils ne pouvaient conquérir l'esprit des Lombards et des Vénitiens, de convertir en utiles relations d'amical voisinage une domination qui ne serait ni noble ni heureuse, puisqu'elle ne reposait que sur le fer ; quand on leur parlait ce religieux langage, pourquoi ont-ils méprisé la douce majesté du père et du Pontife ? Il a fallu nos légions pour leur imposer une sage conduite. Ceux qui tenaient compte de la force plus que de l'équité devaient être condamnés et réduits par la force.

« Ils reculent maintenant devant nous, ces étrangers superbes, et déjà, de leur immense multitude, dans la Lombardie délivrée, il ne restera bientôt plus un seul homme. Dieu le veut ! et le jour approche où, depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, ils auront disparu, et on ne trou-

vera d'eux que les traces de pas qu'ils auront laissées en fuyant. Le Saint-Siége, qui leur avait donné si courageusement le signal du départ, ne sera pas ébranlé dans leur ruine ; il demeurera immobile et plus fort dans sa parfaite indépendance. La France l'a juré : il ne sera diminué dans aucun de ses droits terrestres, et tous ses droits divins s'exerceront plus librement dans le respect et les bénédictions du monde

« Que notre généreuse nation se réjouisse de servir, en un dessein si beau, d'instrument à la Providence! Cette divine mission va bien à sa grandeur. De siècle en siècle, ses chefs les plus illustres, les plus dignes de la gouverner, en avaient eu la révélation et le pressentiment : Henri IV et Louis XIV ont souhaité de voir ce que nous voyons ; ils ont appelé de leurs vœux ce qui, grâce à l'Empereur, sera une réalité puissante. L'Europe y gagnera la paix, et notre bien-aimée patrie son plus magnanime triomphe.

« Jamais aucun peuple n'aura donné au monde un plus admirable exemple de fermeté loyale et de modération : la nation française est la seule dans tout l'univers qui défende des causes justes, sans aucune ambition misérable, comme un souverain magistrat qui ne souffre pas qu'on paie sa sentence, mais qui se trouve assez récompensé par la grandeur du service rendu et l'honneur du devoir accompli.

« Que les volontés de Dieu s'achèvent donc! qu'il daigne abréger le temps de nos épreuves et de nos sacrifices! qu'il épargne le sang des héros! qu'il fasse miséricorde à nos amis, à nos frères qui tombent! qu'ils reçoivent dans le ciel, où sont couronnées les vertus généreuses, tous ces nobles enfants de la France, qui ont aimé jusqu'à la mort leur patrie et l'humanité! »

On nous écrit de Rome, le 2 juillet 1859 :

L'allocution prononcée dans le consistoire du 20 juin dernier avait été précédée, comme vous l'aurez vu déjà, d'une encyclique à tous les archevêques, évêques, etc., de la catholicité où le Saint-Père, en exposant en peu de mots la gravité de la situation, proteste en même temps qu'il ne reculera devant aucun de ses devoirs et qu'il tiendra les serments prêtés par lui à l'Eglise. Si nous sommes bien informé, cette encyclique n'est pas le seul acte solennel préparé dans les conseils du Saint-Siége ; tout a été prévu même pour les circonstances les plus difficiles, pour celles où devraient se renouveler les grandes tempêtes qui ont battu la barque de Saint-Pierre, au commencement de ce siècle. Les congrégations de cardinaux sont pour ainsi dire en permanence.

Il se fait ici un grand travail dans la diplomatie étrangère, afin d'arrêter les conséquences incalculables qu'auraient pour la paix européenne et l'avenir du gouvernement pontifical l'insurrection des provinces, trop longtemps prolongée.

Nous devons dire, à l'honneur de presque tous les gouvernements européens qui ont des représentants auprès du Saint-Siége, que pas un seul n'a attendu la protestation du Pape contre la révolution opérée dans les Romagnes, pour donner au Souverain-Pontife l'assurance que *jamais cette révolution ne serait reconnue ni en fait ni en droit par ces gouvernements.* Les représentants des nations non catholiques sont ceux, dit-on, qui ont été les plus expressifs dans la manifestation de ces résolutions politiques ; l'Espagne a offert d'envoyer immédiatement 20 mille hommes à Ancône pour y prendre la place des Autrichiens dans les Légations, c'est ce qui explique peut-être les mouvements que l'on remarque depuis peu de temps dans les ports méditerranéens, mouvements d'appareillement et de formation d'une escadre de guerre. Tout ceci ne serait, du reste, qu'une des conséquences de la déclaration des ministres de la reine Isabelle, faite en pleine assemblée des cortès, lorsqu'ils ont demandé des crédits pour la levée d'une armée de 100 mille hommes, afin, disaient-ils, « que la nation fût prête à entrer dans une lutte où le temporel de l'Eglise serait mis en jeu.

Ainsi, il y a à peine trois semaines que la rébellion a éclaté dans les Etats pontificaux ; et déjà l'Eglise, au milieu de tant de sujets de douleur et de spectacles lamentables, a pu éprouver les vrais sentiments de l'Europe sur la question des droits de l'auguste chef de l'Eglise.

Si les hérésies sont nécessaires pour manifester la foi ; si le terrible *oportet* de l'apôtre saint Paul est la pierre de touche de l'esprit de force et de vérité qui anime l'Eglise, nous pouvons dire aussi à bon droit qu'il *fallait* le retentissement de deux insurrections contre le pouvoir temporel du Pape, à dix ans de distance l'une de l'autre, pour prouver combien toutes les nations de la vieille Europe sentent leur propre repos lié à la conservation de ce pouvoir. Au milieu de tant de sujets de douleur, je le répète, réjouissons-nous donc, et disons que, de même que c'est *quand le monde le croit faible que le chrétien est fort*, de même, c'est lorsque le pouvoir temporel de la papauté a l'air de s'écrouler, qu'on rend l'hommage le plus éclatant à l'inviolabilité de ses droits et à la nécessité de son existence.

La reddition de Pérouse, celle de la ville

d'Ancône et de toutes les villes des Marches, n'a pas produit sur les Romagnes l'effet que l'on en attendait et que l'on avait même annoncé. Forli, Faenza, Imola, Ravenne, Césène, Rimini, Bologne, persistent dans la rébellion, soutenues qu'elles sont par les armes étrangères, l'espoir de nouveaux secours, et de leur annexion au Piémont, ou du moins par les secrets encouragements de la Sardaigne.

La *Patrie* a publié une réponse du roi de Sardaigne aux députés bolonais; l'authenticité de cette réponse a été vivement contestée par les journaux révolutionnaires des deux pays; et bien que cette réponse ait été affichée sur toutes les murailles de Rome, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, avec un extrait du journal quasi officiel romain *Il vero amico*, cependant le journal de Rome même ne l'a pas reproduite, et aucune affirmation officielle de la part de Victor-Emmanuel n'est venue dissiper les doutes. Joue-t-on ici un double jeu? Peut-on refuser plus tard l'annexion, tout en profitant maintenant de la révolte pour retirer des provinces insurgées les ressources qu'elles peuvent fournir en hommes, en argent, en vivres? Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement piémontais traite ces provinces comme si elles étaient annexées.

Le 26 du mois dernier, le colonel Pinelli y a été envoyé avec un grand nombre d'officiers et de sous-officiers pour organiser un corps d'armée indigène dans ces pays où rien n'a résisté à l'entraînement et aux menaces d'une rébellion persistante depuis Ferrare jusqu'à la *Cattolica*.

Que l'on n'essaye pas de colorer ces attentats contre la neutralité du Saint-Siége, par des raisons qui ne seraient qu'une insulte au sens commun et aux notions les plus vulgaires de l'équité; il est temps déjà que cette comédie finisse, l'impression qu'elle commence à faire sur la conscience publique est celle du dégoût; en effet, tôt ou tard, succombent la force et l'iniquité sous l'irrésistible répulsion des âmes honnêtes.

Ce n'est pas une madame Wess, mais une dame *Valentini* qui, à Pérouse, a été le principal boute-entrain de la sédition et qui a pour ainsi dire ouvert les portes de la ville aux renforts venus de la Toscane. Madame Wess opérait à *Viterbe* et non pas à Pérouse.

La révolution opérée dans les Romagnes ayant tari les principales sources des revenus de l'Etat, il a fallu que le gouvernement pourvût aux échéances prochaines par un emprunt; sinon il était impossible de parer aux divers services pour la fin du mois courant. Le cardinal Antonelli a donc émis des rentes nouvelles pour un capital de 200 mille écus à 73 0/0. C'est un des principaux agents ou intéressés de la Compagnie des chemins de fer qui a fourni cette somme; et comme assurément elle sera restituée, et qu'elle atteindra tôt ou tard le pair, vous voyez l'énorme profit du prêteur et la perte non moins grande de l'emprunteur; mais il fallait trouver de l'argent à tout prix, et accepter par conséquent toutes les conditions.

Il se prépare par les ordres du Souverain Pontife un service funèbre des plus splendides et des plus solennels, en l'honneur du feu roi de Naples. L'oraison funèbre de ce prince y sera prononcée par un des premiers orateurs sacrés de l'Italie, et le Pape en personne présidera à la pompe funèbre, dont on ignore encore le jour et le lieu.

La procession de l'octave de la Fête-Dieu a eu lieu jeudi soir 29 juin, à la basilique Saint-Pierre, sans la présence du Pape; d'ordinaire Sa Sainteté y assiste; elle suit le Saint-Sacrement, une torche à la main, et accompagnée de toute sa cour. On a remarqué cette absence et elle a donné lieu à une foule de commentaires plus dénués de fondement les uns que les autres. La seule raison qui a empêché S. S. de se trouver à la procession, c'est qu'elle avait été le matin même à la basilique Saint-Paul, *hors les murs* pour y tenir chapelle papale, à l'occasion de la commémoration de ce grand apôtre que fait l'Eglise le lendemain de la Saint-Pierre. Le Pape, fatigué de la multitude des cérémonies qui se sont succédé presque sans interruption depuis une quinzaine de jours, par la rare coïncidence du temps pascal avec une époque très-rapprochée de la Fête-Dieu, de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, n'a pu assister à cette procession.

Une multitude beaucoup plus considérable que celle du jeudi précédent s'était rendue sur la place St-Pierre, et n'a pu y jouir du spectacle si édifiant qu'elle y attendait. Mais la dévotion et la piété des véritables Romains n'en a pas moins été aussi vive que si le grand exemple qui lui manquait en ce moment solennel lui eût été donné. On remarquait seulement sur tous les visages une

religieuse tristesse doublement excitée et par les sentiments que l'Eglise veut faire naître dans l'âme des chrétiens à l'aide de ces augustes commémorations, et par les pressentiments douloureux des sacrifices réservés encore à celui qui, mieux que tout autre disciple, doit nous apprendre à suivre notre divin maître dans le chemin de l'épreuve et de la souffrance.

La secte révolutionnaire qui aurait voulu entraîner le général de Goyon a sourdement fait entendre de sinistres paroles. Nous savons que des lettres menaçantes ont été écrites à plusieurs personnages, et qu'entre autres le général en a reçu une où on lui *promet le coup de poignard de Rossi*.

C'est là ce qu'aurait dû dire le correspondant du *Journal des Débats*, au lieu de l'insinuation qui lui a valu le rude démenti du journal officiel de Rome. Si des sicaires ont été lâchés dans Rome, si des vols à main armée, si des assassinats sur des soldats français ont été tentés, tout cela est sorti des antres ténébreux du carbonarisme. Les prisons n'ont été ouvertes à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Pie IX qu'à ceux qui ont été jugés dignes de cette clémence royale, et le reste a été l'œuvre d'indignes conspirateurs qui sont au milieu de nous.

Les calomnies pieuses répandues à cet égard l'ont été par un malheureux qui, en 1852 pour éviter la déportation à Cayenne, a trouvé à Rome un asile et des ressources bien au-dessus de ses espérances, dont le gouvernement romain l'a laissé jouir paisiblement; l'ingratitude s'unit donc ici à la mauvaise foi. Ce n'est qu'après avoir été poussé à bout que le gouvernement romain a dû dire par son organe officiel ce qui du reste était connu depuis longtemps à Rome.

Il n'y a pas un mot de vrai dans une historiette qu'a raconté un journal de Paris au sujet d'une femme de Bordeaux à la fille de laquelle le Souverain Pontife aurait fait faire la première communion.

Le souverain pontife a reçu une demande de secours de la part d'une femme française dont la petite-fille devait faire la première communion à la paroisse *Saint-Michel in Borgo*, afin qu'il fit habiller l'enfant à ses frais. Le pape a envoyé par l'intermédiaire de Mgr de Mérode, 100 fr. à la grand'mère; à cela se réduit l'histoire arrangée par le journal de Paris, mais si le fait principal n'est pas vrai, la pensée n'en aura pas moins servi à reposer doucement le cœur du correspondant, comme il le dit lui-même, au milieu des horribles événements qui se passent en Italie.

Pour extrait : M. Gaucin.

On nous écrit de Turin, le 1 juillet :

Vous savez déjà que le journal l'*Armonia* a été saisi pour un article consacré à la défense du Saint-Siége, et à la justification de son gouvernement.

Permettez-moi de vous communiquer à cet égard quelques détails qui vous donneront une idée de la situation morale où le parti révolutionnaire veut mettre notre malheureux pays.

Je vous ai dit, dans une de mes dernières lettres, que le ministre de l'intérieur, quelques jours après l'établissement de la dictature, avait mandé le directeur de l'*Armonia*, pour lui défendre, sous peine de suspension définitive de son journal, toute discussion relative au pouvoir temporel du Souverain Pontife. Le directeur de l'*Armonia*, en recevant cette communication, s'était permis de faire observer que la liberté absolue d'attaques et d'invectives, laissée à la presse irréligieuse, s'accordait peu avec la mesure exceptionnelle prise à son égard. Le ministre avait promis d'imposer également un frein à la polémique hostile à la papauté.

Les choses en étaient là, lorsque les derniers événements de Pérouse ont soulevé un tumulte d'impiétés et de blasphèmes vraiment épouvantable.

L'*Armonia* garda d'abord le silence, pensant que le ministre lui-même ne laisserait pas se renouveler un pareil scandale.

Il n'en fut rien. L'*Opinione*, la *Gazetta del Popolo*, l'*Unione*, l'*Espero*, le *Fischietto* et tous les journaux ministériels et révolutionnaires, attaquèrent avec une fureur croissante le Pape et les cardinaux. La *Gazetta del Popolo* proposa publiquement une souscription pour aller venger *les horreurs de Pérouse*. Les insinuations même ne furent pas épargnées contre les Français, qui, en soutenant le gouvernement pontifical, se rendaient solidaires et complices de ses actes. L'*Opinione*, le plus modéré peut-être des journaux révolutionnaires, disait : « La réaction lève effrontément la tête à Rome. Le journal de Rome a changé de langage. Il ose appeler le gouvernement de Modène du nom de *nouveau gouverne-*

ment révolutionnaire, et celui de Parme, du nom de *gouvernement révolutionnaire substitué au gouvernement légitime de S. A. la duchesse régente.* Et de pareilles dénominations sont données dans un journal officiel, qui se publie sous la protection des armes de la France, et par un gouvernement qui ne subsiste que par l'appui de l'empereur Napoléon, l'élu du suffrage universel ! Le gouvernement romain manque à tous ses devoirs envers ses protecteurs, etc... » Et l'article se terminait en rappelant au général de Goyon quelle était sa grande et noble mission à Rome.

L'*Armonia* se décida alors à publier un article où, après avoir réfuté toutes les calomnies amassées contre le gouvernement pontifical, elle disait : « Le ministère nous avait imposé le silence, en l'imposant également aux adversaires. Or, en leur reconnaissant aujourd'hui le droit d'attaquer Pie IX et l'Eglise, il nous rend par là même le droit de la défense. Si rien ne s'y oppose, et que la calomnie ne s'arrête pas, nous userons de ce droit, comme l'honneur et le devoir le prescrivent. »

L'*Armonia*, fidèle à son programme, publia un second article dans lequel elle mettait en regard la répression de Gênes en 1849, et celle de Pérouse, et les déclarait l'une et l'autre aussi légitimes.

Cet article, coupable d'avoir identifié la cause de l'ordre en Piémont et dans les Etats de l'Eglise, amena la saisie du numéro; un procès criminel est en ce moment intenté au rédacteur de l'article, ainsi qu'aux directeur, gérant et imprimeur de l'*Armonia*, qui est elle-même suspendue jusqu'à la fin du procès.

Les hommes religieux ne se font aucune illusion sur le but et sur le résultat des poursuites. En présence des graves événements qui se passent à Rome et autour de Rome, à la veille de complications nées déjà, et qui se développeront de jour en jour, on veut étouffer tous les organes de la conscience catholique en Piémont, toutes les voix indépendantes qui serviront d'écho à la parole souveraine du successeur de saint Pierre, et à la protestation unanime des fidèles.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que les cris de la presse irréligieuse au sujet des événements de Pérouse ne sont qu'une tactique indigne.

Un des grands griefs que nous entendions faire depuis dix années au gouvernement pontifical, c'était de ne pouvoir lui-même maintenir l'ordre chez lui, c'était d'avoir perpétuellement besoin de l'intervention étrangère ; à Rome, des Français ; à Bologne et dans les Légations, des Autrichiens.

Le gouvernement pontifical donne un éclatant démenti à ces accusations; il se charge lui-même de faire respecter son autorité à Pérouse, et dans les villes environnantes.

Alors la thèse change : le gouvernement pontifical devient criminel, parce qu'il ne s'est pas contenté des armes spirituelles, parce qu'il a osé, comme le premier gouvernement venu, réprimer l'émeute et prêter main-forte à la loi.

On ajoute qu'il y a eu, de la part des soldats du gouvernement pontifical, des excès déplorables.

Quel est le gouvernement le plus clément qui n'a pas été l'objet de semblables reproches, de la part des révolutionnaires? N'avez-vous pas vu dans votre pays le maréchal Bugeaud traité du nom de bourreau de Transnonain, le général Cavaignac, du nom de boucher de juin?

Des documents authentiques permettent, au reste, d'affirmer que ces récits de violences commises par les Suisses sont sans fondement.

Au fond de tout ce bruit, il n'y a qu'une chose : la haine du Saint-Siége, et le désir de le discréditer de toutes les manières, afin de le renverser plus facilement.

Evidemment le ministère piémontais, soit pour complaire à de mauvaises passions, soit pour rendre possible la constitution d'un royaume unique italien, est un des principaux agents de cette conspiration.

M. de Cavour avait, avant la guerre, l'habitude de répondre aux représentations de M. de Buol sur la licence de la presse piémontaise, que les journaux censurés de Milan et de Vienne se permettaient aussi mille attaques contre le gouvernement sarde, et qu'à l'inverse du cabinet de Turin, le cabinet impérial avait la responsabilité de tout ce qu'il laissait dire dans les journaux.

La dictature établie et exercée chez nous a donné au gouvernement sarde la même responsabilité; c'est lui en définitive qui autorise et favorise la guerre à outrance faite à la Papauté et à Pie IX.

Nous nous étonnons qu'un pareil état de choses puisse se produire ici, alors que l'empereur Napoléon témoigne si hautement de ses sentiments de déférence filiale pour

les droits du Vicaire de Notre-Seigneur. Il y a là plus qu'un oubli grave des plus simples convenances pour un bienfaiteur et un allié; il y a un vrai péril pour l'avenir. Supposez les Autrichiens chassés de toute la Péninsule; la politique avouée de M. de Cavour mettra la France dans l'alternative de laisser voir la révolution dévorer le successeur et le patrimoine de Saint Pierre, ou de faire la guerre au Piémont et d'entretenir perpétuellement une armée en Italie.

M. de Cavour d'ailleurs prend à tâche de faire naître et de grossir les dissidences possibles entre la France et le Piémont.

Pendant que l'Empereur des Français déclare solennellement qu'il n'est pas venu au delà des Alpes pour déposséder les souverains italiens, le ministre du roi de Sardaigne envoie dans toute l'Europe des circulaires, pour exposer que la dépossession de Mme la duchesse de Parme, du grand-duc de Toscane et du duc de Modène est définitive, et que l'Italie doit former un seul et grand royaume.

Pendant que le *Moniteur* français se fait un devoir de présenter à l'Europe la dictature du roi Victor-Emmanuel comme un intérim passager, les agents piémontais prennent les mesures les plus définitives, que le gouvernement provisoire de 1848 n'avait pas osé prendre; il chasse, par exemple, les jésuites de la Lombardie et des Etats de Modène, attendu que leur congrégation n'est reconnue en Piémont.

M. de Cavour vient de soulever de nouvelles difficultés avec le Saint-Siége, à propos de la préconisation des derniers évêques de la Lombardie. Il fait du bruit pour les plus petites choses, il semble chercher à tout prix l'occasion d'une rupture scandaleuse avec notre vénéré Pix IX; et en même temps, comme s'il ne trouvait pas encore assez de semences de révolution dans notre pauvre Italie, il reçoit en triomphe le collègue de MM. Ledru-Rollin et Mazzini, M. Kossuth.

Au moment de fermer cette longue lettre, je lis dans les journaux que l'empereur d'Autriche va faire des concessions à l'esprit libéral et donner peut-être une constitution. Ce serait un résultat assez inattendu de cette guerre, si elle devait amener l'établissement d'une constitution à Vienne, comme elle a amené la suspension du statut à Turin. Après tout, pourquoi s'étonner? La liberté n'a pas de plus cruelle ennemie que la révolution.

Pour extrait : M. Garcin.

Parlement Anglais.

La dernière partie de la séance de vendredi à la Chambre des lords a été consacrée à une interpellation de lord Brougham sur l'état actuel de la marine anglaise. Le noble lord, tout en admettant qu'une attaque de la France contre l'Angleterre n'est nullement probable, a exprimé le désir que les forces navales anglaises fussent mises sur un bon pied.

Le nouveau premier lord de l'amirauté, le duc de Somerset, a répondu par un exposé de la situation actuelle de la marine de la Grande-Bretagne.

En 1847, a dit ce ministre, avant l'enquête, il n'existait pas un seul vaisseau de ligne auquel on eût appliqué le système de l'hélice. En janvier 1853, nous avions 17 vaisseaux de ligne à hélice, et en 1859, nous n'en avions pas moins de 50. Jusqu'au mois de juillet, le nombre a été de 56. Tout naturellement ce résultat n'a pas été obtenu sans de grandes dépenses, et la dernière direction de l'amirauté a ordonné en outre la construction d'un vaisseau de ligne de 6,000 tonneaux, appelé bélier à vapeur, le plus grand des vaisseaux de ligne étant seulement de 4,000 tonneaux. Ce vaisseau portera des canons d'un très-fort calibre et coûtera environ un quart de million sterling. Si l'on continuait de construire des vaisseaux de cette dimension, les dépenses seraient énormes. Mais quand on considère cette question, on voit qu'il est nécessaire non-seulement qu'on ait un budget considérable, mais encore qu'il soit convenablement dépensé.. (Ecoutez! écoutez!)

La vraie question, néanmoins, n'est pas de construire des vaisseaux, mais de les équiper quand ils sont construits, sujet sur lequel on aura de meilleurs renseignements par le rapport de la commission spéciale. L'accomplissement des recommandations de cette commission entraînera des dépenses considérables, puisqu'il faudra retenir les hommes au service, former les jeunes gens et offrir une prime considérable aux volontaires. Telle est la manière de voir qui a été adoptée: avoir beaucoup de vaisseaux équipés d'un nombre d'hommes convenable. Je puis donner à la chambre l'assurance que sur deux points la direction de l'amirauté, telle qu'elle est maintenant constituée, désire surtout obtenir des moyens de défense qui soient de nature à exclure la plus légère possibilité de danger provenant d'une attaque étrangère.

Le comte de Hardwicke a appelé l'attention du gouvernement sur les progrès de la marine française et sur la nécessité pour

l'Angleterre de construire un plus grand nombre de frégates. Suivant cet orateur, il faudrait à la Grande-Bretagne trois flottes : une dans la Manche, une autre dans la Méditerranée et une autre dans la mer du Nord, et il a particulièrement insisté sur l'envoi d'une puissante escadre dans le détroit.

Lord Howden. Je pense que l'opinion du Parlement sur les affaires de la guerre ne saurait être trop tôt connue ni en Angleterre, ni sur le continent, et j'ai la confiance que les paroles que je vais prononcer ne seront pas considérées comme indiscrètes ni comme imprudentes. Dans l'état actuel des affaires, il est d'ailleurs du devoir de tout le monde de parler franchement, et si l'Angleterre avait agi ainsi dès le commencement, il est possible que nous n'eussions pas eu à déplorer cette malheureuse guerre.

Le premier jour de la session, j'ai appelé l'attention de la Chambre sur une déclaration alarmante qui est contenue dans le Manifeste de l'empereur des Français. Il est possible que cette déclaration y ait été insérée parce qu'elle faisait bien à *l'œil* et qu'elle sonnait bien à l'oreille, deux motifs qui expliquent bien des choses qui se disent, qui se font et qui s'écrivent dans un pays voisin.

Je n'ai pas reçu du gouvernement qui était alors au pouvoir, d'explication sur cette déclaration, mais j'espère que le gouvernement actuel tâchera de découvrir si la phrase à laquelle je fais allusion, à savoir que l'Italie doit être délivrée de l'Autriche depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, a un sens véritable ou non.

Ayant autant à cœur que qui que ce soit l'Indépendance de l'Italie, l'indépendance réelle de tout le pays, je suis heureux de pouvoir élever ma voix contre les moyens employés pour arriver à un but si respectable. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui soutiennent que, dans cette affaire, la fin se justifie par les moyens. Tout Anglais a un cœur favorable à la cause italienne, mais je n'ai pas entendu une seule personne dans ce pays pour approuver les moyens employés. (Ecoutez !)

Dans ma conviction, la cause italienne n'a été épousée par la France qu'afin de donner, selon les circonstances, plus de prestige aux armes françaises. Et que s'ensuivra-t-il? une diminution proportionnelle de la légitime influence que l'Angleterre devrait exercer non-seulement sur les destinées futures de l'Italie, mais sur les progrès du libéralisme réel dans toutes les parties du monde.

Il résulte des documents qui ont été récemment publiés, que jusqu'à la fin de février, lord Cowley ne croyait pas à la guerre, parce que, comme il le dit dans sa dépêche, la France n'avait fait aucuns préparatifs.

Or, je dis qu'il est possible que la France ne fût pas tout à fait prête quand elle est entrée en Italie, et que l'Empereur Napoléon, de même qu'une femme dans une position intéressante, se soit un peu trompé sur l'époque décisive; mais moi qui ai vécu à Paris, je me perds à comprendre comment un homme, quelle que soit sa complaisance à croire tout ce qu'on lui dit, ait pu garder la conviction que la France n'avait pas résolu la guerre d'avance. (Ecoutez, écoutez !)

Je crois que la détermination de la France était prise longtemps avant le mois de février, et lorsque je vois l'Italie proclamer l'empereur Napoléon son libérateur et son régénérateur, je ne puis m'empêcher de dire que j'ai de grands doutes.

Quelque dangereux, quelque ridicule même qu'il puisse être de prédire l'avenir dans des temps comme celui où nous vivons, je sais bien quelle sera la conséquence de la terrible guerre qui sévit en Italie.

A une époque quelconque, probablement à une époque rapprochée, l'Angleterre interviendra en vue d'arrêter les hostilités et d'empêcher l'effusion ultérieure du sang. Elle offrira alors honnêtement et franchement ses bons services, et alors, par une de ces fatalités qui lui sont habituelles, elle se rendra plus odieuse encore qu'elle ne l'est déjà à tout le monde.

Si elle ne réussit pas, elle aura compromis sa position de grande puissance; si elle réussit, on dira d'une extrémité de la Péninsule à l'autre que sans la perfide et égoïste Albion, qui ne consulte que ses intérêts et ses placements de coton, toute l'Italie eût été libre, et elle sera accusée d'avoir neutralisé tous les plans magnifiques qui avaient été conçus aux Tuileries, en vue du développement et de la protection des nationalités !

Tout le blâme des libéraux en Italie, des rouges en France et des radicaux à nous tombera sur l'Angleterre, tandis que tout l'honneur qui s'attachera aux projets que l'on devait prétendument réaliser, sera donné à la France.

Le noble lord termine en concluant que le gouvernement français n'a eu d'autre but, en entreprenant la guerre en Italie, que de propager l'idée, parmi toutes les classes du continent, que c'est l'Angleterre qui est cause que l'indépendance de l'Italie n'aura pas été établie ; et d'élever la France, aux yeux du monde, par les nobles efforts qu'elle aura déployés.

Le comte d'Ellenborough. J'ai entendu avec une grande satisfaction l'exposé qui vient d'être présenté de la part du gouvernement, et je compte sur lui surtout parce que je me rappelle avoir entendu lord Palmerston dire, il y a peu de temps, que l'Angleterre devait toujours avoir à sa disposition une flotte suffisante pour tenir tête non-seulement à une puissance maritime de premier ordre, mais encore contre deux puissances maritimes de premier ordre qui se proposeraient de conspirer contre elle.

Je partage l'opinion de mon noble ami qui vient de parler quant au nombre de vaisseaux de ligne qui seraient nécessaires, bien que je ne les distribuasse pas de la même manière ; mais je voudrais surtout faire comprendre à leurs seigneuries qu'elles ne pourront, par aucun moyen, s'affranchir absolument de la possibilité d'une invasion. Tant que Brest et Cherbourg existeront, il y aura possibilité pendant au moins six mois de l'année de jeter de 60 à 80,000 hommes sur un point quelconque des côtes méridionales de l'Angleterre.

L'avantage d'une flotte puissante consisterait à couper les communications du chef qui commanderait une pareille expédition. On ne devrait pas perdre un moment pour protéger tous les ports et toutes les rades où il serait possible que l'en-

nemi mit le pied avec quelque sûreté. J'espère que le gouvernement ne tardera pas un instant pour porter son attention sur chacun de ces points; il doit surtout s'attacher à Portland. Je parle de cette place en particulier, parce que c'est le point qui a attiré l'attention du dernier ambassadeur français à cette cour, qui y a fait une visite pour inspecter la place.

J'espère que si ce respectable gentleman vient jamais visiter de nouveau cette localité, il la trouvera dans un meilleur état de défense que précédemment. Mais quoi que ce soit qu'on puisse faire pour notre marine, j'espère que le gouvernement tiendra les forces du pays dans l'état le plus favorable pour qu'elles agissent efficacement. Si l'on considère les personnes qui pourraient éprouver des sentiments hostiles envers notre pays, et les nombreuses raisons que pourraient faire naître ces sentiments, je pense que la chambre verra que c'est un sujet de la plus haute importance.

Ce n'est pas pendant que la guerre fait fureur en Italie que notre pays ait rien à craindre. Ce que nous avons à redouter, c'est quand la guerre sera terminée, quand la France aura brisé la puissance de l'Autriche, quand elle aura terrifié les nations du continent, quand alors ses armées enorgueillies par le triomphe désireront accomplir le dernier projet guerrier de Napoléon Iᵉʳ.

Je n'ai pu laisser passer cette occasion sans soumettre ces observations à Leurs Seigneuries, et sans faire tout mon possible pour donner l'éveil à la chambre et au pays sur une ligne de conduite qui pourrait, en fin de compte, compromettre ce que tout Anglais prise au-dessus de tout : le salut, l'honneur et l'indépendance de son pays.

La question est abandonnée.

Campagnes d'Italie en 1848 et en 1849.

(Deuxième article.)

Au mois de mars 1848, Radetzki avait cru prudent de s'éloigner de la ville de Milan que Schœnals appelle *la mère de la Révolution*. Le feld-maréchal y revint au mois d'avril de la même année, décidé d'y entrer de force si on ne lui en ouvrait pas volontairement les portes.

Après les combats meurtriers, sous les murs de Milan, dans les journées des 4 et 5 août, Charles-Albert, battu par Radetzki, entra dans la ville et alla se loger au palais Greppi, laissant son armée dans les environs de la cité, où elle s'était retirée après la bataille. Arrivé à une des portes de Milan, le Roi renvoya son escorte, ne voulant être entouré, disait-il, que par la garde nationale milanaise.

La ville, qui n'avait pas pour deux jours de munitions, selon Schœnhals, et de l'aveu même d'Ulloa, ne pouvait pas résister aux forces de Radetzki. Un armistice fut donc conclu. Ses conditions étaient que les Piémontais évacueraient dans deux jours la Lombardie, et que les Milanais *compromis*, auraient à quitter la ville dans l'espace de douze heures.

A la nouvelle de la signature de l'armistice, Milan s'émeut. Les rues se remplissent de monde. Le mot terrible de *tradimento* (trahison) retentit aux oreilles des Piémontais. La foule entoure le palais Greppi, et met en pièces les équipages du roi qui s'apprêtent à quitter Milan. Des barricades s'élèvent devant la demeure royale pour empêcher Charles-Albert d'en sortir. Le Roi paraît au balcon ; on lui crie de continuer la guerre. Il déchire le papier contenant l'armistice et dit à la foule ameutée : « Je resterai, mais à une condition, c'est que vous « vous battrez ! » — Cent mille patriotes, lui répond-on de toutes parts, se lèveront pour défendre la liberté italienne ! — « Pas de phrases, réplique vivement Charles-Albert, pas de phrases, mais, encore une fois, battez-vous ! »

Le tumulte est à son comble. On ne s'entend plus. Une députation milanaise, à la tête de laquelle se voient le podestat Pocolo Bassi et l'archevêque, va trouver Radetzki, le supplie de renouveler l'armistice et d'épargner la ville. Le feld-maréchal renouvelle l'engagement qu'il avait déjà signé, avec la menace que le bombardement de la ville commencera dans une heure si les ratifications ne sont pas immédiatement échangées. Instruites du danger que court le roi, les troupes piémontaises tournent leurs canons contre la ville, et « l'on voit le spectacle étrange, dit Schœnhals, d'une place menacée et par les ennemis et par les alliés. »

Le duc de Gênes, se frayant un passage à travers une foule qui grossit de plus en plus, s'offre en otage pour sauver son père. Des coups de fusil criblent de balles le palais Greppi.

Le fidèle et brave La Marmora, qui combat encore aujourd'hui les Autrichiens, n'avait pas quitté Charles-Albert. Il sort du palais par une porte dérobée, va chercher, hors la ville, des troupes piémontaises et revient dans Milan au pas de charge. A son approche, les émeutiers se dispersent et le roi est sauvé. « Il était temps, dit Schœnhals, car on avait déjà amené une tonne

remplie de poudre pour faire sauter la porte du palais où était le roi. » Charles-Albert sortit de la ville, à pied, marchant à la tête de ses soldats. «Pendant que nous saluions militairement nos braves adversaires, ajoute l'auteur, les Milanais tiraient des coups de fusil à l'arrière-garde piémontaise et continuaient à jeter au roi le mot de trahison! »

Que conclure de ces scènes violentes, si ce n'est qu'une partie de la population milanaise voulait la continuation de la guerre au moyen de Charles-Albert, bien entendu, et que l'autre partie, cédant à d'impérieuses nécessités, demandait qu'on épargnât à la cité d'épouvantables malheurs? Il n'y avait pas assurément de parti autrichien dans Milan (il y a longtemps qu'il n'y en a plus); mais il y avait outrage à l'égard du roi de Piémont. Charles-Albert n'était pas Autrichien, certes; et il n'était pas de ceux qui trahissent. Personne ne souffrit plus que lui de la signature de l'armistice.

Ce ne furent ni son propre courage, ni le courage de son armée, qui manquèrent à la cause de l'indépendance italienne; ce fut, au contraire, l'Italie révolutionnaire elle-même qui fit défaut dans la lutte : les *italienissimes chicanaient, péroraient, écrivaient*, comme le leur a reproché le général Ulloa, quand il aurait fallu se battre : déjà même, ils conspiraient contre le roi en cas de triomphe du monarque! Déjà ils se partageaient des dépouilles qu'ils se gardaient bien d'aider à conquérir! Et aujourd'hui encore, ne lisons-nous pas dans un journal (1) qui, certes, ne marchande pas son dévouement à la cause de l'Italie « qu'on commence à s'inquiéter à Turin des menées du parti exalté, des libérateurs de café, voulant disposer à leur guise des fruits d'une guerre à laquelle ils ont grand soin de ne prendre aucune part, malgré l'appel de l'empereur Napoléon. ? »

Charles-Albert repassa le Tessin avec ses troupes, rentra à Turin, et les Autrichiens reprirent possession de Milan.

Les provinces de terre ferme de la Vénétie avaient applaudi à la république vénitienne de Manin; mais elles n'entendaient pas, pour cela, se soumettre à la domination de l'antique cité des doges; elles s'administraient elles-mêmes, comme peuvent le faire, à l'heure qu'il est, les villes des États pontificaux en révolte contre l'autorité du Pape : c'était le chaos. Venise le comprit. Son assemblée nationale, espérant mettre fin à un tel état de choses, décréta la suppression de la république et, du même coup, prononça la réunion de la Vénétie au Piémont. Manin se retira, déclarant que, républicain, il ne servirait jamais une monarchie. Des commissaires piémontais, envoyés par Charles-Albert à Venise, se saisirent du gouvernement de la cité au nom du roi, comme cela se pratique aujourd'hui dans les duchés où le pouvoir légitime a été remplacé par la dictature de Turin.

Cependant les choses changèrent de face à Venise lorsqu'on apprit la défaite de Charles-Albert devant Milan, l'entrée de Radetzki dans cette ville et, enfin, l'armistice par lequel, le roi de Piémont, considérant comme siennes la ville de Venise et les places fortes qu'il occupait dans les provinces de terre ferme, en faisait la restitution aux Autrichiens. Cette stipulation ayant été faite sans le consentement de la Consulte Vénitienne, elle fut déclarée nulle et de nul effet. Les commissaires piémontais n'hésitèrent pas, sans craindre d'être accusés de désobéissance envers le roi, à donner raison à la Consulte : ils se démirent de leurs fonctions, et Manin, plus puissant que jamais et plus que jamais adoré du peuple, rétablit la république vénitienne en annulant l'acte d'annexion de la Vénétie au Piémont.

Bien que Schœnhals indique à peine les événements de la Toscane, nous les rappelerons brièvement ici.

Il n'avait pas été possible, malgré les meilleures volontés du monde, de faire de Léopold II un tyran. Le général Ulloa, champion ardent de la liberté italienne en 1848, 1849, comme il l'est de nouveau en 1859, reconnaît que « la Toscane était, de toutes les provinces de la Péninsule, la mieux gouvernée, » et il rend justice « aux princes souverains de ce pays qui sont allés eux-mêmes au-devant des réformes, afin de mettre toutes les institutions de la Toscane en harmonie avec l'état avancé de la civilisation. » Le grand-duc n'avait pas attendu, lui, la tempête révolutionnaire de février pour donner à son peuple une constitution libérale. Tout allait à merveille. Il y eut cependant une imperfection dans la conduite de Léopold : il avait autorisé, à Pise, l'établissement des Dames du Sacré Cœur!

Les professeurs de la vieille cité du *Campo Santo* protestèrent, comme on le pense

(1) Le *Nord* du 27 juin 1859.

bien, contre cette énormité. Pouvaient-ils voir d'un œil indifférent des femmes instruites, vertueuses, ayant fait abnégation de tout sur la terre, venir se consacrer à l'éducation des jeunes filles? N'était-ce pas là une *institution jésuitique* (1). En souffrir l'établissement sans rien dire, c'eût été se rendre complice d'un autre évidemment contraire au progrès humain. Le grand duc, toutefois, maintînt les dames du Sacré-Cœur à Pise. Les professeurs protestèrent de nouveau, et de nouveau Léopold passa outre.

Quoique ces choses eussent eu lieu en 1846, les lettrés s'en souvinrent en 1848. Ils reprochèrent alors au grand duc son acte *d'obscurantisme* avec tout l'élan que comportait l'époque. Ces braves lettrés d'Italie y voient tout trouble quand il s'agit pour eux de religieuses, de prêtres, d'évêques, de cardinaux, du pape. Leur génie ne sera réellement à l'aise que lorsqu'on aura purgé la terre de ces abominables gens. C'est l'opinion de la Haute Vente.

Le 22 janvier 1849, le grand-duc avait approuvé la présentation aux assemblées législatives de Florence, d'un projet de loi ayant pour but d'envoyer des représentants de la Toscane à l'assemblée constituante de Rome. D'un autre côté, Pie IX, par son bref du 1er janvier, avait frappé d'excommunication cette assemblée avant même sa réunion. Effrayé des conséquences possibles de l'acte du Souverain-Pontife, Léopold s'adressa à Sa Sainteté pour lui demander si la condamnation ecclésiastique pouvait atteindre du même coup chaque Etat italien qui enverrait des représentants à la constituante romaine. La réponse de Gaëte fut prompte et affirmative.

Cependant la loi présentée le 22 janvier avait été votée. Elle encourait non-seulement, dans sa teneur, les foudres du Saint-Siége, mais encore elle soumettait les droits politiques de Léopold à l'examen de la constituante des bords du Tibre. Le grand-duc refusa sa sanction à cette loi, et expliqua les motifs de son refus dans un document public daté de Sienne le 7 février.

Le lendemain, le *club insurrectionnel toscan* nomma un gouvernement provisoire composé des citoyens Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni. Le 19 février, les représentants du peuple, réunis sur la place de la Signora, à Florence, déclarèrent se constituer en république « au milieu des souvenirs de leurs ancêtres républicains, devant le palais qui conserve encore la devise de la liberté. » La déchéance du grand-duc était prononcée du même coup. Le prince adressa une protestation en règle aux membres du corps diplomatique accrédité, en Toscane, et se retira à Gaëte, où était le Pape.

Quatre mois après ces événements le peuple, le vrai peuple redemanda le grand-duc les armes à la main, déclarant qu'il ne voulait plus de la révolution ni des révolutionnaires. Léopold II rentra dans la capitale de ses Etats le 23 avril 1849. Il l'a quittée encore par suite d'une révolution nouvelle. Mais qui pourrait dire que l'annexion de la Toscane au Piémont est une question résolue? Chacun a pu remarquer le passage suivant d'une lettre de M. Scarlett, ministre anglais à Florence, adressée, le 2 juin 1859, à lord Malmesbury : « La majorité du pays de Toscane, malgré l'existence d'un parti piémontais, est attachée à la famille ducale, et désire réellement sa restauration pour l'avenir. »

L'armistice signé à Milan était expiré. Mais on ne se battait pas, on négociait, ou plutôt on se tâtait pour arriver à un arrangement dans lequel chacun aurait voulu naturellement trouver avantage et honneur. L'Autriche victorieuse voulait garder ses possessions en Italie.

L'abandon volontaire de la Lombardie, dans un moment où le gouvernement de Vienne pouvait le faire sans faiblesse, puisque Radetzki était visiblement maître de la situation militaire en Italie, eût peut-être épargné à l'Europe et à l'Autriche elle-même des maux incalculables. Mais l'abnégation, assez rare déjà chez les individus, est peu pratiquée, surtout par les gouvernements. Qui sait pourtant si la perte volontaire de quelque membre gangrené ne les rendrait pas quelquefois plus robustes et plus forts? « L'intérêt le plus évident de la maison de Savoie, écrivait Joseph de Maistre en 1812, intérêt qu'elle partage avec toute l'Italie, c'est sans doute que l'Autriche ne possède rien dans ces contrées, sauf de l'indemniser d'une manière digne d'elle en Allemagne.

Il n'y a dans cette proposition rien de contraire au respect dû à l'une des plus grandes maisons de l'univers. On dit seulement, et c'est un fait incontestable, que ses possessions en Italie n'étaient avantageuses ni à elle ni à l'Italie, et qu'elles nuisaient infiniment à la maison de Savoie,

(1) Ulloa, Guerre de l'Indépendance italienne, t. 1, p. 8.

quelles que pussent être d'ailleurs les relations de sang de ces deux augustes familles... »

Quelle humiliante et triste chose pour l'intelligence humaine que ce spectacle de tant d'hommes s'entretuant les uns les autres parce qu'il n'a pas été possible aux chefs des empires de s'entendre sur tel ou tel point de leur politique! Il faut que le sang humain coule et coule à flots avant que l'on tombe d'accord dans les cabinets! Ah! ne soyons pas si fiers de notre civilisation, dans notre Europe tant vantée, puisqu'il nous faut toujours recourir au canon dans nos différends de nation à nation, de peuple à peuple! Quand donc y aura-t-il, sur la terre, assez de lumières, assez de bonne foi surtout, pour prévenir, empêcher les malheurs de la guerre? Jamais, probablement, et il y aura des guerres aussi longtemps qu'il y aura des hommes. Tous les Cobden possibles doivent en prendre leur parti.

Baptistin Poujoulat.

Dans notre courte notice sur Mgr Dupont, nous avons seulement fait mention des remarquables lettres que publia le vénérable cardinal sur la question de la liberté d'enseignement. On nous communique à ce sujet un détail qui a son intérêt historique. Les hommes qui prirent une part active à cette brillante lutte, où les catholiques déployèrent tant d'énergie et de talent, n'ont point oublié la belle lettre collective adressée par l'archevêque de Bourges et ses suffragants au ministre des cultes, contre le monopole universitaire. M. le comte de Montalembert, qui possédait toute la confiance du digne prélat et qui ne négligeait aucun moyen de préparer, dans cette grave question, le triomphe des droits de l'église et de la famille, eut le bonheur de le déterminer à rendre public ce document d'une incontestable autorité, au moment même où le garde des sceaux, alors ministre des cultes, venait de faire insérer au *Moniteur* un blâme officiel contre la publication d'une pièce analogue publiée par *Mgr Affre*, de sainte et glorieuse mémoire.

L'archevêque de Bourges, dont tout le monde connaît l'esprit de conciliation, opposa d'abord quelque résistance; il ne voulait point froisser le gouvernement sans profit pour une cause à laquelle il était d'ailleurs profondément dévoué. Cependant, sur les énergiques instances de M. de Montalembert, il finit par céder, et il lui remit la lettre collective. Vous connaissez mes sentiments intimes, dit-il, et les graves raisons qui ont motivé notre démarche. Puisque vous êtes convaincu que des avantages sérieux sont attachés à la publication de cette lettre, je vous la confie, faites-en ce que vous voudrez.

L'illustre et vigoureux champion de la liberté religieuse et politique s'empressa de livrer à la publicité cet important document; il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Ce fut le véritable signal de ce qu'on appela alors la levée de boucliers de l'épiscopat. Cette pièce, remarquable par l'énergie de la pensée, l'élévation des aperçus et la modération de la forme, se trouve, avec toutes les autres qui parurent à cette époque, dans le recueil des actes de l'épiscopat publié en 1846 par le comité de la liberté d'enseignement, pour l'éternel honneur des vénérables prélats qui montrèrent tant de fermeté, de noblesse et de haute raison en revendiquant avec force une liberté si utile au bien de l'Eglise et aux vrais intérêts de la société.

P. Lamazou.

FAITS RELIGIEUX

On nous écrit d'Arras :

Au moment où l'on éprouve si souvent le besoin d'appuyer et de consolider par des documents anciens la possession de titres ou d'établissements plus ou moins sérieux, dont l'origine n'est pas toujours parfaitement constatée, ce serait rendre un important service à un bon nombre d'antiques associations que de leur faire comprendre l'utilité de rechercher avec soin les premières bases de leur fondation.

Il existe en France et dans tout le monde catholique, une quantité considérable d'anciennes confréries du Très-Saint Sacrement, qui ont été instituées à des époques déjà très-éloignées de nous, mais plus particulièrement sous le pontificat du pape Paul III, qui érigea lui-même, à Rome, en 1539, la veille des calendes de décembre, l'archiconfrérie de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, qui existe encore aujourd'hui, et à laquelle furent affiliées une multitude d'associations, ayant pour objet d'honorer, d'une manière toute spéciale, le Très-Saint Sacrement de l'autel.

Il y a de très-fortes raisons pour croire que toutes ces confréries, fondées sous le règne du souverain Pontife Paul III, ont reçu de la cour de Rome, comme titre de leur érection, un parchemin sur lequel était reproduite, en caractères typographiques, la bulle de 1539, que l'on trouve

d'ailleurs dans tous les bullaires, et aux *motu-proprio* dont le texte ne paraît pas avoir été recueilli.

On connaît une confrérie, fondée en 1549, qui est encore en possession de ce précieux parchemin ; mais cette pièce antique a subi plusieurs altérations assez graves qui produisent quelques lacunes dans son contexte.

Pour combler ces lacunes, on voudrait découvrir l'existence de parchemins semblables, et c'est dans l'espoir d'atteindre ce but que l'on prie toutes les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements, de vouloir bien les adresser à M. le curé de la paroisse de Saint-Géry, à Arras (Pas-de-Calais), qui s'empressera lui-même de répondre aux questions qui lui seront faites.

— Un de nos abonnés nous écrit :

« J'ai à vous signaler un fait touchant dont j'ai été témoin hier et qui m'a vivement impressionné.

« La procession de la Madeleine était sortie avec le saint sacrement, sur la colonnade extérieure. Pendant la station au reposoir placé derrière le monument, tout à coup débouche, venant du boulevard, un détachement, tambours en tête, de gardes nationaux venant probablement de Notre-Dame. Tout le monde était à genoux. Le détachement des bons bourgeois ne se fait pas faute, en passant tout le long du monument et passant aux pieds du reposoir, de couvrir avec ses tambours les chants sacrés pendant plusieurs minutes. Il est à regretter que ce détachement ne se soit pas arrêté un moment pour ne point troubler le chant liturgique et donner une marque de respect au très-saint sacrement porté en procession.

Immédiatement après, un bataillon de chasseurs de Vincennes, commandé par un officier supérieur, qui, de loin, m'a paru être un général, déboucha de la rue Desèze, passant au bruit des trompettes aux pieds du reposoir. Le général, apercevant le saint sacrement de loin, fait taire les trompettes ; il attend que la tête de colonne soit arrivée à la rue Chauveau-Lagarde, et alors, quoiqu'une partie considérable de ses troupes fût encore dans toute la rue Desèze, il fait arrêter ses hommes, porter les armes, le front tourné devant le saint sacrement, les fait s'agenouiller d'un genou et lui-même à cheval, chapeau bas malgré un soleil d'Afrique et sa tête chauve, faisant battre aux champs, il reçoit avec ses troupes la bénédiction donnée par M. le curé. Les habitants de la rue Desèze ont dû être étonnés en voyant ces hommes à genoux, et ne pas savoir de quoi il s'agissait. On ne peut qu'applaudir aux sentiments religieux de ce brave officier qui a si bien compris le respect dû aux manifestations du catholicisme.

Bains de mer de Fécamp.

INAUGURATION DE L'ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

Le 24 août de l'année dernière, un incendie terrible dévorait dans une nuit le magnifique établissement des bains de mer de Fécamp, à peine achevé. Casino, galerie, hôtel, meubles, tentures, tout était détruit. A minuit, le bal avait éteint ses lustres ; à deux heures du matin, des débris fumants étaient les seuls restes de la splendeur de la veille.

Ce sinistre prenait les proportions d'un véritable désastre pour la ville de Fécamp, dont les étrangers commençaient à visiter la plage, et qui voyait déjà la mode, intelligente cette fois, prendre les bains naissants sous sa protection.

Fécamp possède bien une population industrieuse et active de pêcheurs et de marins qui sont la terreur du hareng, du maquereau et de la morue ; mais les élégances d'Etretat, de Trouville et de Dieppe empêchaient Fécamp de dormir ; la petite cité maritime rêvait d'égaler et peut-être d'éclipser ses rivales ; elle avait fondé les espérances les plus dorées sur son Casino, et voilà que le feu, l'implacable feu, avait englouti le brillant édifice au moment même où son couronnement se mirait avec orgueil dans l'Océan !

Multa cadunt inter calicem supremaque labra.

Le coup était rude, et Fécamp se voyait sérieusement menacé d'être réduit comme par le passé aux produits quelque peu prosaïques de Terre-Neuve. Heureusement la Société des Eaux, avec une persévérance et une ardeur dont on ne saurait trop la louer, s'imposa la tâche de réparer la catastrophe. Entre une pensée et sa réalisation, il y a toujours une distance énorme ; *nous sçavons les choses en songe*, dit Platon cité par Montaigne ; mais la Société a fait du songe une séduisante réalité ; en quelques mois elle a accompli des prodiges ; du milieu des cendres de l'ancien hôtel elle a fait surgir comme par enchantement un Casino plus splendide et plus merveilleux que le premier ; et il y a trois jours, par une de ces températures contre lesquelles il n'y a pas d'autre refuge que l'eau, la presse parisienne était invitée à assister à l'inauguration des nouveaux bains.

Ceux que les flammes ont anéantis avaient coûté trois cent mille francs : cette fois, on est allé jusqu'au demi-million ; le phénix est ressuscité tout doré, et Fécamp n'a plus rien désormais à envier à Dieppe.

Il faut quatre heures et demie pour arriver de Paris à la plage, et l'on descend presque sur le galet depuis que la voie de

fer a été allongée jusqu'au bord même des bassins du port,—un port dessiné par Vauban, s'il vous plaît !

Pendant que s'accomplissait la cérémonie officielle et la bénédiction solennelle de l'établissement par le clergé, nous avons couru au rivage pour aspirer largement cet air pur et salubre de la mer, le meilleur après celui de la liberté.

Fécamp ne déroule pas sous les pieds du baigneur, comme la plage privilégiée d'Ostende ou des Sables, un tapis soyeux et velouté ; le galet, que redoutait tant ce pauvre Nodier, règne là sans partage ; mais on se fait bien vite au galet ; au bout d'une heure, c'est comme un vieil ami dont on accepte, sans y songer, l'humeur irrégulière, et au bout d'une semaine, on y est tellement accoutumé, qu'on finit par ne plus savoir marcher sur la terre ferme, et qu'on le regrette presque en le quittant.

L'établissement est admirablement assis, au pied d'imposantes falaises, et devant

Une plaine aussi bleue, aussi large que l'air ;

l'Océan se développe au loin dans son immensité ; et de la galerie du Casino on jouit amplement de ce magnifique spectacle qui faisait dire à l'auteur des *Messéniennes*, du haut de la côte d'Ingouville :

Après Constantinople, il n'est rien de plus beau !

Le Casino de Fécamp n'a rien à envier aux kursaals les mieux organisés : Salles de bal, de concert, de jeu, de lecture ; terrasses, jardins, chalets, il offre à la population inoccupée des eaux toutes les distractions et toutes les ressources variées du plaisir.

C'est peut-être de Fécamp qu'autrefois l'aimable Saint-Evremond écrivait à quatre-vingt-huit ans, à Ninon de l'Enclos : « Je mange des huîtres tous les matins, je dîne bien, je soupe pas mal. On fait des héros pour un moindre mérite que le mien. »

L'habile directeur des eaux de Fécamp, M. Sabatier, assure qu'il ne tient qu'aux touristes, en s'endormant un peu dans la *Capoue* de son bel établissement, de devenir des héros — à la façon de saint Evremond !

Pour commencer, il a offert aux invités de la fête d'inauguration un grand banquet auquel ont pris part, dans une salle à manger colossale et richement décorée, plus de deux cents convives. — *Potare et spargere flores*, dit le poëte. La table était chargée de fleurs, — sans préjudice... comme on dirait au palais, et le cidre local avait courtoisement cédé la place à des produits plus généreux.

Le soir, un feu d'artifice tiré au large, une illumination étincelante et un bal magnifique, ont complété la fête.

Mais le tableau de la mer était encore le plus attrayant de tous. Calme et sommeillente, elle semblait caresser doucement le bord et bercer à peine les barques de pêcheurs qui rentraient avant la nuit. En la voyant si tranquille et si soumise, on se demandait d'où lui pouvaient venir ces colères formidables qui la soulèvent parfois et la font tout renverser avec furie ; et il nous revenait en mémoire un mot de la Bruyère sur le peuple, cette autre mer souvent paisible et quelquefois indomptable comme l'autre.

« Quand le peuple est en mouvement, dit le profond penseur, on ne comprend pas par où le calme peut y entrer ; et quand il est tranquille, on ne voit pas par où le calme peut en sortir. »

Une seule chose manque maintenant au bonheur de Fécamp : la possession d'un sous-préfet. On trouvera peut-être l'ambition démesurée, mais Fécamp ne sait pas borner ses vœux, et la gloire d'Yvetot porte ombrage à la fierté fécampoise. Avoir douze mille habitants, des bâtiments qui sillonnent l'Atlantique, un port, une batterie de quatre canons, pas rayés, il est vrai, mais qui ont envoyé quelques boulets aux Anglais ! et ne pas avoir une sous-préfecture ! tandis qu'au contraire Yvetot, qui n'est connu dans l'histoire que par le roitelet de Jeanneton.....

Mais on ne peut tout avoir dans ce monde ; et d'ailleurs les sous-préfets ne font pas toujours le bonheur. Fécamp possède un vaste et bel établissement de bains ; qu'il lui demande sagement une compensation aux grandeurs administratives qui lui manquent. — C'est le bon conseil que nous lui donnons en échange d'une aimable hospitalité.

A minuit, nous quittions le galet, emportés à toute vapeur par un train spécial qui nous déposait sur le boulevard à l'heure où Paris se réveille, à l'heure

Où l'aube, se levant au bord du ciel profond,
Rougit en regardant ce que les hommes font.

Léon Laveran.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA PRIME.

L'Administration prévient ceux de MM. les abonnés qui ont souscrit à la prime des *Chefs-d'œuvre de l'ART Chrétien*, qu'elle ne peut faire parvenir les caisses contenant les volumes que jusqu'aux bureaux de messagerie, ou grands bureaux de poste, les plus rapprochés de la localité indiquée dans la demande, et que, pour éviter tout retard dans la réception, ils doivent faire réclamer aux bureaux qui desservent le lieu de leur résidence.

FAITS DIVERS

Par quatre décrets rendus les 14 mars, 5, 31 mai et 30 juin derniers, sur la proposition de M. le ministre des affaires étrangères, ont été conférées, savoir :

1° Une médaille d'honneur de 2° classe en or au capitaine Paul, commandant le paquebot anglais *Lord Warden*, pour avoir, malgré le mauvais état de la mer, remorqué gratuitement jusque dans le port de Folkestone le bateau de pêche n° 496, appartenant au corps de Boulogne, et qui se trouvait en détresse;

2° Une médaille d'honneur de 2° classe en or au capitaine Hans Schuldt, de Estobrügge, commandant le navire hanovrien *Justitia*, pour avoir sauvé en mer le capitaine et l'équipage du bâtiment de commerce français *la Fanny-Louise*, de Bordeaux;

3° Une médaille d'honneur de 1re classe en argent au sieur Daniel Shea, commandant le life-boat *Royal Albert*, et une médaille d'honneur de 2° classe en argent aux sieurs Henry Knight, James Jobb, William Dyer, William Henvood et William Harding, marins du même bâtiment, pour avoir sauvé le brick *le Gonzalve*, de Nantes ;

4° Une médaille d'honneur de 2° classe en or au capitaine Boys, ancien officier au 27° régiment de Sa Majesté Britannique, pour avoir, en diverses circonstances, et notamment en juin 1850 et janvier 1857, arraché à une mort certaine et entouré de soins empressés les matelots de navires de commerce français *l'Aigle* et *l'Auguste ;*

5° Une médaille d'honneur de 2° classe en or au sieur Linnex, capitaine du navire anglais *Bella Vista*, pour avoir recueilli à son bord le capitaine et l'équipage du navire français *Pauline-et-Victoire*, naufragé dans le détroit de Torrès, et leur avoir donné le passage gratuit jusqu'à l'île Maurice ;

6° Des médailles d'honneur de 1re classe en argent aux sieurs William Francis et John Bottomley, bateliers du port Saint-Hélier, pour avoir sauvé, au péril de leurs jours, l'équipage du bâtiment de commerce français *l'Ouragan ;*

7° Des médailles d'honneur de 2° classe en argent aux sieurs Henry Brunker et George Henley, agents de la police anglaise, qui se sont distingués dans les sauvetages du même navire.

— Le *Moniteur* vient de publier la première liste des souscriptions recueillies par le comité centraliseur.

Nous avons déjà fait connaître les souscriptions les plus importantes dont se compose cette première liste:

L'impératrice et le prince impérial, 50,000 fr.; le prince Jérôme Napoléon, 10,000 fr.; la princesse Clotilde, 5,000 fr.

Les ministres de l'Empereur, les présidents du Sénat, du Corps-Législatif et du Conseil d'Etat, ont souscrit chacun pour 1,000 fr.

Mgr l'archevêque de Paris, Mmes la maréchale Randon, la maréchale duchesse de Magenta, la maréchale Regnaud-de-Saint-Jean-d'Angely, l'amirale Parseval-Deschesne, l'amirale Hamelin, la maréchale Niel, le comte de Germiny, gouverneur de la Banque de France, le baron Barbier, intendant de la 1re division militaire, et M. Davenne, directeur de l'assistance publique, ont souscrit chacun pour 500 fr.

Le total de cette 1re liste s'élève à 216,710 fr. 15.

— Le total des souscriptions recueillies à Bordeaux est de 45,161 fr. 50 c.

— Le conseil municipal d'Aix a souscrit pour 2,000 fr.; celui de Besançon pour 1,000 fr.; celui d'Angers pour 5,000 fr.

— La cour de Toulouse a voté 1,000 fr.

— A Paris, les facteurs du marché à la volaille ont versé à la caisse de la mairie du XI° arrondissement, la somme de 200 fr.

— La société des régates parisiennes a versé à la Banque la somme de 300 fr.

— Le maire du 11° arrondissement a reçu de M. Rouillon, juge de paix de cet arrondissement, au nom de MM. les juges de paix de Paris, la somme de 600 fr.

— MM. les membres du jockey-club ont fait verser entre les mains de M. le maire du 2° arrondissement une somme de 4,000 fr.

M. Laity, sénateur, a remis à la même mairie une somme de 500 fr., avec la même destination.

M. le comte Alexis Pillet-Will, régent de la Banque de France, a également souscrit pour une somme de 3,000 fr.

— Hier, à midi, à l'intendance, rue de Verneuil, a eu lieu, en cinq lots égaux, l'adjudication de la fourniture, à l'armée, de un million de chemises très-soignées, en belle toile cretonne.

— M. Godard, l'aéronaute, qui, avant la bataille de Solferino, avait fait quelques reconnaissances aérostatiques dont le résultat avait laissé à désirer, est revenu à Paris pour se munir de divers appareils plus complets, afin d'assurer le succès de ses prochaines et nouvelles expériences sur le théâtre de la guerre. M. Godard est reparti dès avant-hier pour l'Italie avec une flot-

tille complète de ballons et des instruments d'optique d'une grande portée.

— On lit dans l'*Indépendance belge* :

« La *Patrie* a annoncé que l'Empereur a eu une de ses épaulettes emportée à la bataille de Solferino. Dieu merci ! L'Empereur n'a pas couru un aussi grand danger. Ce qui a motivé la nouvelle donnée par *la Patrie*, c'est qu'en effet l'Empereur n'a *eu* pendant quelque temps qu'une seule épaulette. Cela provenait de ce qu'il en avait *détaché* une lui-même sur le champ de bataille, pour la donner au général Auger, qui venait d'être grièvement blessé.

— Nous lisons dans le *Journal de Belfort* :

« Dimanche dernier, la police de Giromagny est parvenue à constater un délit de fausses nouvelles par paroles, délit assimilé par la jurisprudence actuelle de la cour de cassation à celui qui est spécifié dans la loi organique sur la presse. Les chroniqueurs dont il s'agit avaient dit que l'Empereur avait été fait prisonnier à la bataille de Magenta et que l'armée française avait perdu plus de 20,000 hommes. Cette fable avait si bien fait son chemin à la ville et à la campagne, que l'autorité judiciaire a cru devoir lancer immédiatement des mandats d'amener contre les gazetiers ambulants qui l'avaient publiée ou reproduite. »

— La plupart des coulissiers condamnés le 24 juin dernier par le tribunal correctionnel de la Seine, pour immixtion dans les fonctions d'agent de change, ont interjeté appel devant la Cour impériale de Paris.

— *On lit dans le Siècle :*

Le 5 nivôse an IX, au passage du Mincio, le capitaine Carreaux, bien connu à Dijon, fit plusieurs actions d'éclat qui lui valurent de la république un sabre d'honneur, et des Autrichiens une balle qui lui fracassa le genou et le contraignit à finir dans le service des places une carrière glorieusement commencée.

Cette balle autrichienne, qui fut extraite par un homme de l'art, le brave capitaine l'a religieusement conservée, et il vient de la confier à quelqu'un, qui lui a promis de la renvoyer aux Autrichiens par la voie la plus rapide.

Le capitaine aurait bien aimé à se charger lui-même de cette mission, mais ses 91 ans l'ont forcé, à son grand regret, de prendre un remplaçant.

— Hier matin, vers six heures, le bruit n'a pas tardé à se répandre, dans le quartier populeux qui avoisine l'Hôtel-Dieu, qu'un crime épouvantable venait d'être commis. Il y a quelques années, le nommé Labouret, marchand des quatre saisons, âgé de 53 ans, s'est marié en secondes noces avec une jeune femme âgée aujourd'hui de 24 ans environ.

Celle-ci était mère de deux enfants naturels à l'époque de son mariage. Suivant la rumeur publique, elle n'avait épousé Labouret, qui, lui aussi, avait à sa charge deux enfants, que parce qu'elle le connaissait travailleur et économe.

La disproportion d'âge des deux époux amena bientôt des discussions, et la paix ne dura pas longtemps dans ce ménage. Les voisins eurent souvent à s'interposer pour faire cesser les querelles s'élevant entre les époux, qui habitaient une chambre située au cinquième étage, dans une maison de la rue du Fouarre.

Les cris : A l'assassin ! retentirent ce matin, vers cinq heures, avec une telle violence, que des voisins se levèrent et voulurent pénétrer dans la chambre des époux Labouret. Mais le mari se présenta à la porte et menaça de tuer le premier qui entrerait.

L'état d'exapérations de cet individu effraya les locataires ; on descendit prévenir des sergents de ville. Quelques minutes après, les agents s'entroduisaient chez lui, malgré ses menaces et l'arrêtaient.

A peine fut-on arrivé dans sa chambre, que l'on aperçut, près d'un lit, à terre et baignant dans son sang, le cadavre de sa femme. Elle avait reçu en pleine poitrine une dizaine de coups d'un instrument appelé tiers point.

L'assassin n'a pas cherché à nier son crime ; il n'a toutefois manifesté aucun sentiment de repentir. M. le docteur Tardieu a été chargé de faire l'autopsie du cadavre.

Une information vient d'être ouverte par l'un de MM. les juges d'instruction.

— MANTOUE. — Comme Peschiera, Mantoue est située sur une île formée par le Mincio ; cette île est beaucoup plus importante cependant que celle de Peschiera, puisqu'elle couvre une superficie de 124 acres. Tout près de là il y a une autre île appelée le Te, que recouvre un autre ensemble de fortifications. Toutes deux occupent le milieu du lac formé par l'élargissement du fleuve, et sont éloignées de 350 yards des deux rives. Les fortifications de Mantoue seraient insignifiantes sans la défense naturelle que leur assurent les eaux du lac. Elles peuvent être attaquées par des saignées faites dans les terres, ainsi qu'on l'a tenté au siècle dernier ; mais le seul résultat qu'on en obtint fut la formation d'une vase fétide, plus difficile à franchir que le lac lui-même. Les voies militaires sont défendues par trois forts : le fort Saint-Georges, à l'est ; ceux de Radella et de Pretoli, à l'ouest. Le dernier a été construit par Napoléon Ier ; l'Autriche y a ajouté peu de chose. Mantoue, que l'on regarde toujours comme la clef de l'Italie, est trop insalubre et trop éloignée des passages des Alpes, d'où arrivent les approvisionnements et les renforts, pour pouvoir longtemps se soutenir seule ; c'est pour cela que Vérone a été choisie comme grand dépôt central des forces autrichiennes. (*Illustrated London News.*)

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Le directeur-gérant, A. SIMON.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 6 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
64 ..		.. 05	3 0/0	cpt..	63 90	63 90	63 75	63 95
63 95			Jouissance du 22 décembre	fin c.	63 80	63 95	63 60	63 95
64 90		.. 10	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	64 70	64 80	64 70	64 80
64 40	.. 45		— —	fin c.	64 80	64 90	64 75	64 85
65 05			— 3 0/0 escompte	cpt..	65 ..	65 10	65 ..	65 05
94 45	.. 55		EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	95 ..			95 ..
			dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..				
94 75		.. 75	4 1/2 0/0	cpt..	94 25	94 25	94 ..	94 ..
93 80			Jouissance, 22 mars	fin c.				
2720 ..			BANQUE DE FRANCE, jouissance janvier	cpt..	2720 ..			2720 ..
210 ..	2 50		DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt..	212 50			212 50
623 75			CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	623 75			623 75
635 ..			Jouissance janvier, — 400 fr. — 250 p.	fin c.				
685 ..		6 25	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	680 ..	680 ..	675 ..	678 75
685 ..		2 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	667 50	682 50	675 ..	682 50
620 ..			COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt..				
1267 50		12 50	ORLÉANS	cpt..	1262 50	1262 50	1255 ..	1255 ..
1260 ..			Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1265 ..	1260 ..	1252 50	1260 ..
915 ..		5 ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	912 50	912 50	910 ..	910 ..
915 ..			Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	912 50	915 ..	912 50	915 ..
810 ..			NORD (actions nouvelles)	cpt..	810 ..			810 ..
810 ..		5 ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	805 ..			805 ..
620		5 ..	EST	cpt..	612 50	615 ..	612 50	615 ..
617 50		5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	612 50			612 50
840 ..		2 50	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	835 ..	837 50	835 ..	837 50
842 50		5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	837 50	838 75	835 ..	837 50
482 50		2 50	MIDI	cpt..	480 ..			480 ..
485 ..		5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	482 50	482 50	480 ..	480 ..
520 ..	2 50		OUEST	cpt..	520 ..	522 50	520 ..	522 50
520 ..			Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	520 ..			520 ..
495 ..		5 ..	LYON A GENÈVE	cpt..	490 ..			490 ..
495 ..			Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	495 ..			495 ..
443 75	6 25		SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	450 ..			450 ..
452 50		2 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	447 50	450 ..	445 ..	450 ..
155 ..		5 ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	150 ..			150 ..
160 ..		5 ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	155 ..			155 ..
500 ..		5 ..	DAUPHINÉ	cpt..	495 ..			495 ..
498 75			Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
425 ..			ARDENNES ET L'OISE	cpt..				
427 50			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
460 ..			ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..				
460 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
385 ..	5 ..		VICTOR-EMMANUEL	cpt..	390 ..			390 ..
395 ..		5 ..	Jouiss. décembre. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	390 ..			390 ..
490 ..	5 ..		GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	495 ..			495 ..
495 ..		5 ..	Jouissance janvier. — 150 fr. payés	fin c.	492 50			492 50
450 ..	10 ..		BESSÉGES A ALAIS	cpt..				
417 50			Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
310 ..	5 ..		ROMAINS	cpt..	315 ..			315 ..
310 ..			Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.				
282 50	2 50		OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	282 50			280 ..
425 ..		5 ..	SARAGOSSE	cpt..	422 50	422 50	420 ..	420 ..
420 ..		2 ..	Jouissance janvier. — 400 fr. payés	fin c.	420 ..	420 ..	417 50	417 50
490 ..		2 50	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés	cpt..	490 ..		485 ..	486 25
			FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance janvier	cpt..				490 ..

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

7 juillet

D'après une dépêche de Berne, les corps de Garibaldi et du général Cialdini ont repoussé un corps de 3,000 à 3,500 chasseurs tyroliens qui menaçaient la Valteline.

Une correspondance de Rimini, adressée au journal *le Nord*, raconte que les villes de Ravenne et d'Ancône, après avoir hissé le pavillon sarde, ont envoyé à l'amiral Jurien de la Gravière des députations pour lui offrir les clefs de leurs cités. L'amiral français les a refusées.

La *Gazette piémontaise* annonce officiellement, que M. le chevalier Massimo d'Azeglio, major général, est nommé commissaire militaire extraordinaire dans la Romagne.

Le supplément du *Moniteur de Bologne*, en date du 26 juin, relatait déjà l'arrivée dans cette ville du colonel Pinelli et d'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers piémontais, chargés d'organiser les volontaires dans la Romagne.

D'un autre côté, d'après une note publiée par la *Patrie* avant-hier soir, le colonel piémontais Mezzacapa serait parti de Florence pour la Romagne avec une bande de volontaires romagnols qui, au lieu de continuer leur marche vers le théâtre de la guerre, seraient revenus défendre Bologne et Ferrare contre les troupes du gouvernement pontifical.

Le journal la *Presse* rapporte que le gonfaloier de Pise vient d'ouvrir des registres publics pour recevoir les vœux d'annexion au Piémont.

M. de Flottwell, ministre de l'intérieur en Prusse, vient d'être remplacé par le comte de Schwerin, qui est un des principaux membres du parti libéral, et qui a été pendant plusieurs années président de la chambre des députés. Il est difficile d'apprécier immédiatement la portée politique de cette mutation ; si le nouveau ministre a toujours professé et quelquefois même exagéré l'idée de l'unité allemande, son libéralisme et l'ambition très-légitime qu'il a pour la Prusse, doivent le rendre peu favorable à l'Autriche.

Le ministère anglais a subi également une modification. Le bureau du commerce, dont M. Cobden a refusé de se charger, a été donné à M. Milner Gibson, et celui-ci est lui-même remplacé au bureau de l'assistance publique par M. Charles Villiers, que le *Times* appelle le père du mouvement libre-échangiste.

Lord Lyndhurst vient, à la Chambre des lords, d'adresser des interpellations au ministère sur l'Etat des forces navales et militaires de l'Angleterre.

Suivant le noble lord, dont nous ne nous arrêterons pas à relever le pessimisme, il faut à la Grande-Bretagneune flotte suffisante pour commander non-seulement dans la Manche, mais encore dans la Méditerranée. « Si nous ne l'avons pas, a-t-il ajouté, toutes « nos forteresses tomberont inévitablement au « pouvoir de la France. Non-seulement il en « arriverait ainsi, mais encore le désir et le « vœu du premier Empereur de convertir « la Méditerranée en un lac français, serait « bientôt réalisé. » La Méditerranée, ainsi au pouvoir de la France, c'en serait fait, d'après le même orateur, de l'empire anglais des Indes. « Il nous est impossible, a-t-il « dit, de communiquer avec l'Inde autre- « ment qu'en doublant le cap de Bonne- « Espérance, tandis que la France pourra « communiquer par une voie directe et fa- « cile, au moyen de l'Egypte et de la mer « Rouge. »

Lord Lyndhurst a terminé son discours en demandant à l'Angleterre d'entretenir, pour être prête à toutes les éventualités, une armée, non de volontaires, non de soldats indisciplinés, mais de troupes régulières ; et il a expliqué la nouveauté hardie de sa demande en traçant de la bravoure et

des ressources invincibles de notre armée un portrait qui est en somme un magnifique éloge pour notre pays. « Je ne veux pas dire « que nous devions faire cela dans un but « d'agression. Je soutiens seulement qu'il « est de notre devoir de faire tous les ef- « forts indispensables dans l'intérêt de notre « défense et de notre sûreté. Je soutiens que « la question des sacrifices et de la dépense « devient insignifiante. Mylords, je me suis « restreint aux faits qui ne peuvent être « contestés. J'espère que tout ce que j'ai « dit répond à vos sentiments et à vos opi- « nions. Je terminerai par ces deux formi- « dables mots : *Væ Victis* ! mots solennels « et de la plus haute signification. »

Après quelques paroles d'assentiment de lord Stratford de Redcliffe, lord Granville a fait observer quc de pareils débats lui semblaient peu propres à écarter les éventualités que l'on redoutait.

Cet avis est appuyé par une partie de la presse anglaise, et notamment par le *Daily-News* qui pense « que si la brillante « mais incendiaire éloquence dont la Cham- « bre des lords a retenti, se reproduisait « souvent, la paix dont jouit l'Angleterre « ne serait bientôt plus qu'un armistice. »

Pour terminer ce bulletin par un fait consolant pour l'Eglise, nous enregistrons la nouvelle répandue depuis quelques jours, et confirmée par la *Gazette de Carlsrhue*, qu'un concordat aurait été passé, le 28 juin, entre le Saint-Siége et la cour de Bade.

8 *juillet*

La grande nouvelle du jour est la suspension d'armes annoncée hier soir, à neuf heures, par une édition extraordinaire du *Moniteur*. La note de la feuille officielle est ainsi conçue :

L'Empereur à l'Impératrice.

Valeggio, 7 juillet.

« Une suspension d'armes est convenue entre l'Empereur d'Autriche et moi.

« Des commissaires vont être nommés pour en arrêter la durée et les clauses. »

Quelques journaux du matin font suivre la dépêche de ce Communiqué :

« Il serait prématuré d'attacher à cette nouvelle une trop grande importance ; il ne s'agit encore que d'un fait militaire et non d'un arrangement diplomatique. »

Dans son édition du matin, le *Moniteur* reproduit dans les mêmes termes, la dépêche de Valeggio. Les réflexions dont il l'accompagne se trouvent ainsi modifiées :

« Il ne faudrait pas qu'on se méprît sur la portée de la suspension d'armes convenue entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche. Il ne s'agit que d'une trêve entre les armées belligérantes, qui, tout en laissant le champ libre aux négociations, ne saurait faire prévoir dès à présent la fin de la guerre. »

Cette seconde note, comme on le remarquera, laisse entrevoir les tentatives diplomatiques que la première semblait exclure. Quelle que soit d'ailleurs la réserve très-naturelle du *Moniteur*, la portée que le public a immédiatement attachée à cette grande nouvelle, c'est qu'elle laisse, suivant l'expression rectifiée de la feuille officielle, « le champ libre aux négociations. »

C'est le moment, pour les puissances restées jusqu'ici étrangères à la guerre, de tenter, pour la conjurer, un suprême effort. C'est le moment, pour les puissances belligérantes, de faire connaître leurs propres dispositions.

Nous allons enfin voir soulever le voile qui couvrait depuis si longtemps les propositions de la Prusse, les intentions de l'Angleterre et de la Russie. Si l'on ne peut dès à présent prévoir la fin de la guerre, on peut du moins penser que, dans le cas où la trêve, qui nous est annoncée, ne serait que passagère, elle devra du moins déterminer, pour l'avenir, le caractère et les conditions de la lutte.

Il est une autre pensée qui s'est présentée à l'esprit de chacun et qui, cette fois, n'entraînait avec elle aucune incertitude : c'est celle du repos qui va être, pendant quelque temps, accordé à nos armées. Puisse ce repos, que leur ont si bien mérité leurs glorieux exploits, être le présage certain d'une paix définitive !

La *Gazette de Vienne* publie un bulletin détaillé de la bataille de Solferino. Tout en disant : « l'ennemi a éprouvé des pertes énormes, sur aucun point il n'a osé contrarier le moins du monde la retraite de nos troupes, » le journal de Vienne reconnaît que les pertes de l'armée autrichienne ont été très-considérables « surtout en officiers. Dans quelques corps de troupes, ajoute-t-il, elles s'élèvent au quart de l'effectif total. »

Le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire de Toscane vient d'adresser une circulaire aux préfets et aux sous-préfets, pour stimuler le patriotisme des Toscans. Bien que des Toscans se trouvent dans l'armée italienne et dans le cinquième corps de l'armée française, la Toscane, dit le ministre, n'a pas encore « payé à la guerre le tribut qu'elle peut et doit donner. »

Les nouvelles de Suisse nous apprennent que des proclamations sont adressées de Milan aux habitants du Tessin pour les engager à se réunir à la Lombardie. Sur l'avis du conseil fédéral, qui s'est ému de ces provocations, le gouvernement du Tessin a constaté le peu d'effet qu'elles avaient produit; tout en reconnaissant ses sympathies pour la cause de l'Italie, il a répondu par une chaleureuse déclaration d'affection à la patrie suisse.

La *Patrie* ne veut pas admettre qu'elle fasse de l'autorité à Paris et de la révolution en Italie. » Elle assure qu'elle ne défend « pas moins énergiquemen l'autorité en Italie qu'en France. »

Nous voulons croire à ses bonnes intentions ; mais il nous est impossible de ne pas supposer que, si Pérouse n'était pas située dans les Etats du Pape, elle aurait trouvé un autre langage pour parler des désordres qui ont éclaté dans cette ville et de la répression qui les a fait cesser.

Elle croit apparemment servir l'autorité du Saint-Siége, en répétant avec une inqualifiable insistance, qu'un ministre qui a la confiance du Souverain-Pontife est « ennemi de la France et ami de l'Autriche. »

Nous ne pensons nullement, comme l'insinue la *Patrie*, à « faire partager aux ministres du souverain temporel l'infaillibilité du Saint-Père. » Nous laissons au contraire à ce journal le soin de confondre avec les actes « des ministres du Souverain temporel » les Encycliques et les Allocutions pontificales.

Si la *Patrie* se bornait d'ailleurs à dire que la politique des ministres en général, « n'est pas un article de foi et qu'il est permis de la discuter, » nous nous garderions de la contredire, nous la verrions même avec plaisir s'appliquer à faire triompher partout les mêmes principes, et ne pas réserver contre la cause odieusement outragée du Saint-Siége l'excès de son indépendance.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Berlin, le 10 juillet.

On mande de Copenhague, à la date du 6 :

Le gouvernement, sur une question qui lui a été adressée, déclare qu'il est décidé à maintenir la neutralité du Danemark et du Schleswig, même dans le cas de la participation du contingent holsteinois à la guerre.

Bien que les grandes puissances aient reconnu ce droit, le gouvernement s'efforce d'obtenir de ces grandes puissances la reconnaissance solennelle des droits du Danemark à une entière neutralité.

Francfort, 7 juillet.

Dans la séance de la diète d'aujourd'hui, l'Autriche a fait la proposition de mobiliser tous les contingents fédéraux et d'inviter le prince-régent à en prendre le commandement en chef.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Dans les luttes de la plume comme dans les autres luttes de ce monde, il y a profit à se trouver en face d'adversaires qui soient franchement ce qu'ils sont. Dans le bien comme dans le mal, les situations nettement dessinées nous plaisent ; le vague des contours et les surprises ont leur agrément dans un paysage ; il n'en est pas de même quand il s'agit de signaler des attitudes ou de combattre des doctrines. Soyez vous-mêmes et dites-nous ce que vous voulez ; montrez-vous dans vos principes et poursuivez-en les conséquences. Ne flottez pas de système en système, de symbole en symbole pour les besoins de chaque jour. Nous détestons la révolution; mais lorsqu'un homme nous dit : je suis révolutionnaire, nous savons avec qui nous avons affaire. Les choses deviennent moins simples avec des

« adversaires à figure indécise et changeante; on ne sait jamais bien sur quoi l'on est d'accord ou en dissidence; au moment où l'on croit cheminer ensemble pour certaines questions considérables, on se trouve tout à coup séparé par des abîmes, et véritablement la pire espèce des révolutionnaires, ce sont les révolutionnaires d'occasion.

Ceux-là, en effet, n'ont pas l'excuse des passions ardentes, des entraînements, de la fascination terrible de l'idée fixe; ce n'est ni une foi, ni un parti pris, ni une maladie; c'est une singulière souplesse de caractère, une extrême facilité à fléchir devant les événements.

Les révolutionnaires d'occasion ne savent pas aujourd'hui ce qu'ils feront demain; ils sont à la disposition du premier vent qui souffle avec quelque violence; leur propre faiblesse les rend faciles à être emportés bien loin : ils sont très-aisés à arrêter, mais d'eux-mêmes ils ne s'arrêtent pas. Les révolutionnaires d'occasion n'ont pas manqué autour de la question du Pape, qui est le nœud des affaires d'Italie; ceux d'entre eux qui tiennent une plume sont dangereux, parce que le public, accoutumé à les regarder comme des esprits modérés, les écoute sans défiance.

Pendant que le gouvernement, dans le Communiqué adressé au *Siècle*, répudiait la révolution, le *Constitutionnel* s'épuisait en efforts pour justifier contre nous son alliance avec la révolution. Mais la *Patrie* a eu surtout le privilége d'étonner le public; on eût dit que ce journal voulait prendre je ne sais quelle revanche. Le Communiqué du ministère de l'intérieur, dans son équitable fermeté, faisait retomber la responsabilité des événements de Pérouse « sur ceux « qui ont obligé le gouvernement pontifi- « cal à faire usage de la force pour sa lé- « gitime défense. » La *Patrie* n'était pas sur ce point du même avis que le gouvernement, et c'est le premier ministre de Pie IX qu'elle accablait du poids de la responsabilité! Hier, il appelait ce ministre, avec un bon goût douteux, « le Polignac de la papauté. » Il est vrai que la *Patrie* ajoutait que la papauté serait toujours sauvée malgré les fautes de ses ministres, ce qui aurait pu empêcher ce journal de comparer la papauté aux gouvernements qui tombent.

La communication du ministère de l'intérieur renfermait un nouveau témoignage, après tant d'autres, en faveur de la souveraineté temporelle du Pape; mais la *Patrie* nous demande si les États-Romains sont italiens, oui ou non, et s'il est possible qu'ils soient désintéressés de l'indépendance de l'Italie. Puis elle continue en ces termes :

« Le trône pontifical, nous aimons à le « répéter, est au-dessus des orages qui « grondent en ce moment; mais il y a aussi « une question qui doit être résolue dans « le sens de la justice et de la victoire, « c'est la nationalité italienne, c'est la déli- « vrance de tout un peuple. »

Voyez les contradictions que ces lignes renferment. D'un côté, on nous présente le trône pontifical comme placé à l'abri de toute tempête; de l'autre, on veut que la question de la « nationalité et de la délivrance de tout un peuple » ait une solution dans les États-Romains. Mais les populations des États du Pape ont-elles une nationalité à conquérir? Sont-elles soumises à une puissance étrangère, et Pie IX n'est-il pas un italien né à Sinigaglia? Y a-t-il là un peuple à délivrer? Si votre programme signifie quelque chose, s'il faut aux États-Romains un libérateur, que deviendra ce trône pontifical placé « au-dessus des orages? » Ou ce que vous dites n'a pas de sens, ou le trône pontifical est la source première des maux sur lesquels vous vous attendrissez. Et s'il en est ainsi, parlez sans voile, et creusez une fosse pour la souveraineté temporelle du Pape.

Mais vous n'allez pas jusqu'au bout de vos propres pensées. Vous restez en chemin, et vous dites : réforme, quand un autre mot exprimerait un peu mieux peut-être votre sentiment. Pie IX n'a pas attendu votre signal pour entrer dans la carrière des réformes; il se lèva, il y a onze ans, avec les deux mains pleines de dons magnifiques; il reprendra, à son jour et à son heure, sa grande œuvre que la Révolution ne lui a pas laissé le temps d'achever; mais aujourd'hui, que lui demandez-vous et quelle heure choisissez-vous? Oseriez-vous tenir un pareil langage à un souverain qui disposerait d'une grande armée? Cet acharnement, ce désir maladif de réformer le gouvernement du Pape, ne peuvent désormais tromper personne; vous voulez réformer et sauver à outrance ceux qui ne vous demandent rien. Mais si vous vous sentez une passion si irrésistible pour perfectionner le gouvernement des États, regardez sur la carte, voyez si vous ne découvririez pas ailleurs que dans le coin de terre soumis à un pontife, des nations auxquelles vous

pourriez préparer de meilleures destinées.

La *Patrie* s'exprime en termes assez étranges sur la protestation, l'encyclique et l'allocution du Pape. « En réalité, dit ce « journal, ces trois pièces officielles n'en « font qu'une, et nous avons le regret de « dire que ces trois documents sont em- « preints de la marque indélébile que le car- « dinal Antonelli imprime à la politique ro- « maine depuis trop d'années. » La *Patrie* confond une pièce politique, comme la note du 15 juin, avec des actes du pouvoir spirituel, aussi graves, aussi solennels que l'Encyclique et l'Allocution. C'était le cas cependant de s'enquérir des lois de l'Eglise et de se rendre compte de leur portée devant la conscience de 200 millions de catholiques. Le *Nord* nous disait hier que l'Encyclique nous « reporte à plusieurs siècles en ar- « rière » et que « les foudres du Vatican « sont nulles contre la force des choses et « la volonté de Dieu. » Ce sont là des jugements de journalistes qui ont peu creusé les choses les plus sérieuses de l'ordre moral.

Plaisante manière d'échapper aux armes spirituelles! Au nom de quelle raison profonde prononce-t-on leur *nullité*? Qui l'eût deviné? Au nom de la «force des choses et « de la volonté de Dieu! » Ce ne sont pas des meneurs étrangers qui ont poussé à la révolte dans les Légations; personne ne s'en est mêlé; cela s'est fait tout seul; il n'y a pas de coupable, c'est la force des choses! Et c'est « la volonté de Dieu » que son vicaire soit en proie au travail des conspirateurs!

L'usage des armes spirituelles ne tient pas à la politique d'un ministre, comme le pense la *Patrie*, c'est l'accomplissement d'un rigoureux devoir pour le Pape; le Pontife soutient le prince attaqué dans ses droits légitimes; le prince est faible; il n'a ni nos zouaves ni nos canons rayés, il a des armes spirituelles qui peuvent nous reporter « à plusieurs siècles en arrière, » mais que le temps présent ne méprise pas autant qu'on se l'imagine. Il y a cinquante ans, la foi catholique renaissait à peine parmi nous; un jour vint où le mot d'excommunication retentit d'un bout du monde à l'autre; certains beaux esprits ne virent dans cette résolution suprême que le *telum imbelle* du vieux Priam, mais la conscience humaine en fut émue et l'empereur Napoléon n'en rit pas; « j'ai blessé mes peuples, je ne puis plus me relever, » disait-il tristement au milieu des ombres qu'il sentait monter autour de sa puissance.

Dieu merci, le gouvernement de notre pays, si dévoué au chef de l'Eglise, n'en est pas là; c'est bien assez du Piémont, dont les armées touchent les nôtres. Et pourquoi ne le dirions-nous pas? Pourquoi cacherions-nous la peine que nous éprouvons en voyant la politique du roi de Sardaigne ne pas changer d'allure après l'Encyclique et l'Allocution? Victor-Emmanuel ne va pas jusqu'à accepter l'annexion, mais ne demeure-t-il pas fort suspect à l'autorité temporelle du Pape par la seule mission militaire qu'il a confiée au chevalier d'Azeglio? N'est-il pas officiellement avéré que cette mission dans les Romagnes a pour but l'organisation des forces militaires du pays au profit de ce qu'on appelle la cause italienne? Ne dit-on pas qu'elle « empêchera le retour des conflits comme à Pérouse, » ce qui signifie apparemment qu'on ne laisserait pas au Pape la faculté de rétablir, par l'emploi de la force, son autorité dans les lieux où on la méconnaîtrait. Le Pape dès lors garderait-il, dans leur plénitude, ses droits de souverain?

Nous ne pouvons pas, sans attendrissement et sans filiale douleur, songer à cet inépuisable calice d'amertume présenté aux lèvres de notre Pontife. Les épreuves sont rudes et le temps est pesant pour son âme. « Le Pape ne craint rien, répétait-il « récemment, mais l'homme n'est pas une « colonne de granit. » L'homme garde sa force, nous aimons à le dire, et son énergie s'accroît à mesure que les événements s'avancent; ses derniers actes nous apprennent quelle est sa fermeté. Ce qui arrive, il l'a prévu; ce ne sont pas des étonnements, mais des souffrances que le moment présent lui apporte. Le Pape pressentait les difficultés et les douleurs de l'avenir, lorsque souriant avec tristesse, il disait : « On aura « bien de la peine à faire les affaires de Ga- « ribaldi et les miennes. »

POUJOULAT,

Voici, d'après la *Gazette Piémontaise*, la réponse de M. de Cavour à l'adresse au roi de la junte provisoire de Bologne :

Turin, 28 juin 1859.

« Messieurs,

« S. M. le Roi m'ordonne de remercier vos seigneuries de l'adresse qui lui a été présentée au nom des populations de la Romagne, et dans la-

quelle, exprimant le vœu d'être réunies au Piémont, ces populations invoquent sa dictature. Sa Majesté, uniquement préoccupée par la pensée de délivrer l'Italie du joug étranger, ne peut condescendre à un acte qui, suscitant des complications diplomatiques, tendrait à rendre plus difficile la réalisation de ce but.

Toutefois, reconnaissant ce qu'il y a de noble et de généreux dans le sentiment qui a poussé ces peuples à concourir à la guerre soutenue pour cette grande cause par le Piémont et son généreux allié l'empereur des Français, Sa Majesté ne peut se refuser, malgré son profond respect pour le Saint-Père, à prendre sous sa direction les forces que ces pays organisent en ce moment, et qu'ils se disposent à mettre au service de l'indépendance italienne. Elle accomplira ainsi la double tâche de diriger le concours de la Romagne à la guerre, et d'empêcher que le mouvement national qui vient de s'opérer ne dégénère en désordre et en anarchie.

« Je dois ajouter que Sa Majesté a déjà résolu de choisir pour son commissaire, à cette fin, M. le chevalier Massimo d'Azeglio, qui en a accepté la charge.

« Je prie Vos Seigneuries d'agréer les sentiments de ma considération la plus distinguée.

« C. Cavour. »

Nous nous sommes assez clairement expliqués sur le Piémont, mais nous attendions cette réponse officielle du premier ministre du roi de Sardaigne pour dire notre pensée tout entière.

Ainsi qu'on vient de le voir, M. de Cavour déclare que Victor-Emmanuel n'accepte pas la dictature; est-ce par respect pour la souveraineté temporelle du Pape? Pas du tout, c'est pour ne pas « susciter des complications diplomatiques » et ne pas créer des difficultés à l'œuvre de la délivrance de l'Italie. Le premier ministre de Sardaigne condamne-t-il la démarche des Bolonais et les actes de rébellion qui l'ont précédée? Il s'en garderait bien, il se hâte de reconnaître « ce qu'il y a de noble et de généreux » dans le sentiment des populations insurgées. « Malgré son profond respect pour le Saint-Père, » Victor-Emmanuel « ne peut se refuser » à diriger les forces de ces pays au profit de l'indépendance italienne. Le roi de Sardaigne regarderait l'occupation de la Romagne comme un acte de politique imprudente, mais l'organisation militaire de la Romagne ne lui donne aucun scrupule.

La réponse de M. de Cavour à la junte de Bologne n'est pas le seul document qui soit venu aujourd'hui éveiller nos inquiétudes. Il existe une dépêche-circulaire adressée par le gouvernement sarde à ses agents diplomatiques à l'étranger, et dans laquelle M. de Cavour fait entendre un singulier langage. Il reproche au Pape de ne pas avoir fait « des concessions aux villes insurgées, » et d'avoir eu recours aux moyens de répression au lieu de satisfaire aux vœux des peuples. Le gouvernement du roi de Piémont entend ne pas permettre que le sort de Pérouse soit réservé aux cités qui croiraient bon de se soustraire à l'autorité pontificale; c'est pourquoi Victor-Emmanuel se déclare le protecteur de Bologne et de toute la Romagne.

Il suffit maintenant d'avoir les yeux ouverts pour voir, dans sa vérité odieuse, l'attitude du Piémont dans les Etats-Romains. Le refus de la dictature ne trompera personne; Victor-Emmanuel n'est pas le dictateur; et il se contente d'être l'organisateur militaire et le protecteur des Etats du Pape! Après avoir soufflé la révolte dans les provinces soumises au souverain pontife et avoir frappé des coups répétés tout en cachant sa main, le Piémont enrégimente les Romagnols, forme des bataillons composés de Toscans et de Lombards, et son principal but dans cette organisation usurpatrice c'est de *protéger* les populations révoltées. La junte de Bologne règne et gouverne.

L'indignation nous monte au cœur en écrivant ces lignes; on ne saurait se jouer avec plus d'audace des droits du chef auguste de l'Eglise; on ne saurait mépriser l'autorité temporelle du Pape avec plus de persistance et de ruse. Nous l'avouerons, le dégoût nous gagne.

Mais ce Piémont, qui doit se souvenir de 1849, et qui, sans nous, aujourd'hui, ne ferait pas en Europe une grande figure, ne sait donc pas que sa politique à l'égard du Pape, déplaît à la France catholique! Il ne daigne donc pas tenir compte des paroles solennelles prononcées par le chef de la nation française, paroles répétées et vingt fois commentées par les membres de notre gouvernement! Le Pape et notre pays marchent ensemble dans l'histoire; nous avons nos traditions, notre foi et nos devoirs d'honneur; le Piémont, que nous avons sauvé de son puissant voisin, et auquel nous avons ouvert les chemins de la Lombardie, aurait bien pu s'inspirer de nos convenances et de nos engagements; ce n'était pas trop lui demander qu'une politique de modération et de respect sincère envers celui qui aimait à s'appuyer sur notre bras, et dont le rétablissement, il y a dix ans, a

été pour nos armes une gloire et une bénédiction.

POUJOULAT.

On nous écrit de Rome, à la date du 2 juillet 1859 :

Le *Moniteur toscan* relate les soulèvements de deux ou trois petites villes de la Romagne qui, se disant *abandonnées*, se donnent provisoirement au Piémont pour combattre *l'ennemi commun*. A Bologne sont arrivés bon nombre d'officiers et de sous-officiers piémontais, ayant à leur tête le colonel Pinelli, mais ce n'est pas pour occuper le pays, c'est pour s'occuper de *tout ce qui regarde l'instruction de la jeunesse romagnole* et la rendre utile *au triomphe de la cause italienne*. Le marquis Pépoli a annoncé aux Bolonais l'arrivée d'un commissaire piémontais; mais ce commissaire, d'après le *Moniteur toscan*, quoiqu'il s'appelle M. d'Azeglio, sera un *commissaire militaire*. Nous avons une lettre de Bologne où il est même dit que le marquis Pépoli a écrit : « Dans peu de temps, le roi de Sardaigne donnera une réponse décisive, et nous saurons alors s'il accepte ou non la dictature : en attendant, le roi ne peut rien promettre. » Mais, toutefois, le marquis ajoute : « Le Roi m'a recommandé de retourner à Bologne et de donner aux officiers piémontais toute latitude pour examiner les *positions stratégiques* de la ville et organiser militairement la jeunesse. » Le programme serait donc de ne pas envahir toute l'Italie au nom du Piémont, mais de la réunir comme en un faisceau pour combattre l'étranger, et agréer même les services des provinces révoltées contre leur souverain, ce dernier fût-il le prince même des Etats-Romains.

Le Piémont n'est pas le maître, mais l'organisateur provisoire et militaire de l'Etat du Pape.

On échappe ainsi aux réclamations des puissances européennes; on croit échapper aux reproches mérités des catholiques; on pense même éviter les foudres de l'Eglise. Reste à savoir quel succès aura toute cette conduite. Il est très-probable que les rois de l'Europe ne réclameront pas; mais les catholiques seront-ils satisfaits des distinctions qu'on établit entre une occupation et une administration provisoire.

Le *Moniteur de Bologne* nous apporte une proclamation que sa longueur nous empêche de traduire, mais qui semble annoncer dans les Bolonais d'autres pensées que celles de *combattre l'Autrichien*. Toute la jeunesse de la Romagne est invitée à se réunir pour aller *venger le sang versé à Pérouse*, et sur qui? Serait-ce sur les soldats du Pape?

Les *massacres et les autres excès* de la prise de Pérouse ont fait ici et ailleurs un bruit épouvantable : cette affaire est horriblement exploitée contre le Saint-Siége. Nous apprenons à l'instant même que trois commissaires, l'un du Saint-Siége, l'autre du Piémont, et le troisième de la France, se sont rendus à Pérouse pour faire une enquête.

Le commandant Allegrini, qui a relevé à Ancône le drapeau pontifical, vient d'être rappelé à Rome, d'après une lettre qu'on me communique. On ignore les motifs de ce rappel.

Le courrier d'hier a été volé tout près de Faenza. Il avait été obligé de s'arrêter, parce que le pays était en ce moment en révolte et que les insurgés échangeaient des coups de fusil avec les soldats du Pape; on aurait profité de cette circonstance pour le dépouiller et lui arracher même ses dépêches.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, à la date du 18/30 juin :

Vous ne pouvez vous faire une idée de la sensation qu'a causé ici la nouvelle de la victoire de Cavriana. La joie qu'elle a excitée, presque parmi toutes les classes, tenait du délire : je ne croyais pas que l'Autriche fût aussi détestée et que la France acquît aussi rapidement chez nous une sympathie pareille. Mais, le premier moment d'éblouissement passé, les gens sages se félicitent surtout de ce glorieux événement, parce qu'ils y voient un acheminement certain vers le terme de la crise qui ébranle tant de peuples à la fois, et un de mes amis, ordinairement bien informé, vient de m'assurer que notre cabinet avait déjà jeté les bases de la paix future, et ne tarderait pas à jouer le principal rôle dans ce travail. D'après lui, l'empereur Napoléon avait peut-être quelques motifs de mécontentement contre l'empereur François-Joseph; on ne saurait être surpris qu'il ait conservé

sur le trône une prédilection particulière pour le pays où il a fait ses premières armes ; on comprend qu'il ait ardemment désiré partager les périls de ses vaillantes troupes. Ne cherchant que plus de gloire et d'influence, comme il l'a déclaré lui-même, son programme est presque accompli en tout point, et soyez sûr, me disait toujours mon homme d'État, que sa plus grande préoccupation maintenant doit être de rentrer triomphalement dans sa capitale frémissante, en donnant à l'Europe un nouveau gage de sa modération. Dans cet état de choses, il ne serait pas impossible à la diplomatie de trouver une combinaison qui satisfît à peu près tous les intérêts des vainqueurs sans humilier inutilement des vaincus qui ont bravement versé leur sang. Venise une fois érigée en ville neutre, à l'instar de Hambourg et de Lubeck, l'Italie serait libre jusqu'à l'Adriatique. La Lombardie formerait un royaume indépendant ; l'Autriche ne peut plus guère prétendre à y voir un archiduc ; on la consolerait en la dégageant d'une partie de sa lourde dette. Quelques-uns parlent d'y mettre un petit-fils de l'ancien vice-roi d'Italie, qui a quitté, il est vrai, le nom de son grand-père et ne professe pas la religion de ceux qu'il serait appelé à gouverner ; mais, si Paris a valu une messe, Milan peut valoir un baptême politique. On s'intéresse ici, je ne sais pourquoi, au grand-duc de Toscane. On ne veut pas du mal, au moins ouvertement, au Pape ; on veut beaucoup de bien à la duchesse de Parme ; partout il n'y a qu'une seule voix pour la louer et la plaindre. Toutes ces vues concordent, en un mot, avec celles qu'a exprimées l'empereur des Français ou qu'on lui suppose, et nous espérons que cette heureuse entente aboutira, dans un délai très-court, à une solution honorable qui ne mécontentera que ceux que rien ne peut satisfaire.

Je vous livre ces renseignements tels qu'ils me sont donnés, sans en prendre sur moi la responsabilité ; veuillez, toutefois, ne pas les oublier et réserver à mon ami un brevet de prophétie si, ses pressentiments se réalisant, l'empereur Napoléon rentrait, par exemple, dans Paris le 15 août prochain.

Pour extrait : M. Gancia.

CHRONIQUE DE LA GUERRE.

Le décret portant création d'un nouveau régiment provisoire de tirailleurs algériens vient de paraître au *Bulletin des lois*. Ce régiment aura trois bataillons de six compagnies et sera composé comme le premier régiment provisoire. Ces trois bataillons seront pris à raison d'un par corps, dans l'état où se trouvent actuellement leurs cadres, dans chacun des régiments de tirailleurs, lesquels resteront à deux bataillons qui seront portés à sept compagnies.

On écrit de Paris au *Nord*, que le ministère de la marine s'occupe avec un redoublement d'activité des armements maritimes. L'escadre de l'Océan va être portée de dix à douze vaisseaux ; les arsenaux de Cherbourg, de Brest et de Toulon ont reçu ordre de construire un certain nombre de nouveaux transports, destinés à recevoir 6,000 hommes ; ces transports doivent être prêts dans un délai de quatre mois.

La *Gazette du Midi* reçoit de Toulon la même nouvelle relativement à la formation de l'escadre de la Manche. Elle ajoute que le *Saint-Louis* et la *Ville de Paris*, qui est retourné de Gênes et Livourne, ont l'ordre de se rallier à cette escadre.

Nous lisons encore dans la *Gazette du Midi* que deux détachements des 25e et du 40e de ligne se sont embarqués à Marseille pour Civita-Vecchia, et que le général Wimpfen, dont nous annoncions hier le retour en Italie, se trouvait encore le 5 juillet à Toulon, attendant 20,000 hommes, qui doivent être expédiés à l'armée d'Italie.

Nous avons un nouveau nom à inscrire sur la liste des colonels qui ont succombé à Solferino. M. de Maleville, colonel du 55e de ligne, a été frappé à la tête de son régiment. L'*Union* a reçu quelques détails sur les circonstances vraiment héroïques dont cette mort est entourée. Au milieu d'une charge effroyable qui avait jeté quelque perturbation dans les rangs, M. de Maleville a sauté à bas de son cheval, a pris le drapeau des mains de celui qui le portait, puis remontant à cheval, il s'est écrié : « En avant le 55e, sauvons le drapeau ! » Ces sublimes paroles ont électrisé ses soldats, et quelques instants après, leur chef tombait frappé d'un coup mortel. Voici une lettre écrite par un sous-officier du régiment à ses parents, qui mérite d'être citée ; elle porte la date de Volta, 27 juin :

« J'écris sur mes genoux. — Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que je n'ai reçu aucune blessure à la bataille du 24 juin; cependant, nous nous sommes battus depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

« Notre régiment a beaucoup souffert. La perte a été principalement parmi les officiers.

« Nous n'avons plus dans les rangs que : cinq capitaines, deux adjudants majors, et un chef de bataillon; parmi les lieutenants et sous-lieutenants il y a eu moins de pertes. Je ne connais pas encore la perte parmi la troupe. Je sais seulement qu'elle est moindre en proportion que celle des officiers.

« Notre brave colonel a été blessé à 5 heures du soir; ce n'est que son trop de courage qui a été la cause de sa blessure. Voyant le régiment dans l'embarras, il a pris le drapeau des mains de l'officier qui le portait, et est parti à cheval en travers les Autrichiens, en criant : 5e, *sauvons notre drapeau;* mais malheureusement pour ce brave, il tombe de son cheval après avoir parcouru une distance de deux cents mètres; une balle lui avait traversé la cuisse : il a été transporté au premier village où des soins lui ont été donnés de suite; il paraît que sa blessure n'est pas mortelle... »

M. de Maleville appartenait à une des premières familles du Périgord; il était âgé de quarante-cinq ans, officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. Il a fait ses premières armes en Afrique, où il reçut les grades de *lieutenant et de capitaine;* chef de bataillon à Bomarsund; lieutenant-colonel à Rome, et enfin colonel en Afrique.

Il était petit-fils du marquis de Malleville, l'un des quatre rédacteurs du Code civil. Son frère, *le marquis Lucien de Malleville,* ancien député de Sarlat, conseiller à la cour de Paris, est parti pour Medole aussitôt qu'il a appris la blessure de son frère; mais la mort a été plus prompte que lui : le corps du colonel était à Toulon le 5 juillet. Il sera inhumé dans une sépulture de famille.

Ajoutons à cette regrettable perte celle d'un autre officier supérieur, qui nous est annoncée par les journaux de Metz. Le lieutenant-colonel Hemard, atteint à Solferino, n'a survécu que peu de temps à sa blessure. Une balle est venue le frapper, au moment où il venait de remplacer son colonel tué une heure avant lui, dans le commandement du 71e de ligne.

Nous lisons aussi dans la *France centrale* :

Parmi les officiers supérieurs qui ont payé de leur vie nos glorieuses victoires d'Italie, nous devons mentionner un membre d'une des familles les plus distinguées de notre pays.

M. le vicomte de la Bonninière de Beaumont, lieutenant-colonel d'état major; sous-chef d'état major de M. le maréchal de Mac-Mahon, officier de la Légion d'honneur; est mort à Novare, le 3 juillet, des suites de deux coups de feu qu'il avait reçus à la bataille de Magenta.

Son corps vient d'être rapporté en France pour être inhumé à Vendôme, lieu de sa naissance.

La mort de M. le vicomte de Beaumont est une grande perte pour l'armée et pour le pays.

Un des aumôniers français à l'hôpital de Turin nous écrit :

Nos soldats sont admirables de courage. S'ils savent se battre à la guerre comme des héros, ils savent souffrir à l'hôpital comme des martyrs. Il faut voir cela pour le croire. Les consolations spirituelles dépassent les fatigues du ministère au milieu de ces braves gens. Les blessures graves vont aussi bien que possible. Les amputations sont malheureusement nombreuses.

On ne peut rien faire de mieux pour les hôpitaux que de nous envoyer de bons livres : oui, de bons livres, pour combattre l'influence désastreuse des romans à 4 sous, des mauvais journaux, des petits livres protestants, qui trouvent moyen de s'introduire même par les fenêtres.

C'est aux personnes pieuses et charitables que cet appel s'adresse. Déjà quelques-unes y ont noblement répondu en faisant parvenir, à leurs frais, une certaine quantité de livres pieux et intéressants aux hôpitaux d'Italie. Il faut que cette pensée généreuse se propage. Le linge et la charpie s'accumulent pour les blessures du corps; il est bon de songer aussi un peu aux besoins et aux ennuis de l'âme, et un bon livre est un des meilleurs moyens d'y apporter quelque soulagement.

Le correspondant du *Siècle* écrit à ce journal de Valeggio, le 4 juillet :

« L'armée, foudroyée par le soleil, soupire après un orage; mais le ciel n'a pas un nuage, et l'implacable azur nous menace encore pour longtemps. Les nuits sont aussi brûlantes que les jours, et c'est à peine si, le soir, on peut respirer quelques bouffées d'air chaud quand on se promène sur l'herbe desséchée de la rive du Mincio. Nos soldats, pour échapper aux morsures du soleil, se baignent deux ou trois fois par jour dans la rivière. En somme, malgré la température excessive, l'état sanitaire de nos troupes est satisfaisant.

Les zouaves ont l'esprit admirablement inventif. Ils ont trouvé le moyen de sucrer leur café sans sucre. C'est le correspondant du *Siècle*, M. Texier, qui nous fait connaître leur ingénieux procédé. L'un d'eux étend gravement la main sur la terrine où le café vient de bouillir, fait un geste superbe, comme pour charger un fusil, et déclare que la chose est largement sucrée. Cela s'appelle sucrer le café en trois temps et deux mouvements.

Des rumeurs relatives à des propositions

de paix sont mentionnées par quelques correspondances. On prétend que le parlementaire venu au quartier général pour traiter de l'échange des prisonniers est le fils du général Urban, commandant la place de Vérone.

La *Presse de Vienne* annonce que le quartier général de la première armée (Wimpfen) se trouve à Mantoue, et celui de la deuxième armée (Schlik) à Vérone.

Un officier autrichien écrit de Tours au même journal :

Nous avons lieu d'être satisfaits de la manière dont nous sommes traités en France. Les autorités françaises sont pleines d'humanité et s'efforcent d'adoucir notre triste existence. Nous avons la ville pour prison, mais nous sommes tenus de livrer ouvertes au ministère de la guerre les lettres que nous écrivons à nos parents et amis, et le gouvernement français se charge ensuite de les faire parvenir à leur adresse.

D'après les journaux de Nantes, le gouvernement a donné l'ordre de n'employer les prisonniers autrichiens qu'aux travaux de l'agriculture.

On assure que dans sa prochaine réunion, la commission municipale de Paris sera saisie d'une proposition tendant à donner à l'une des grandes rues le nom de boulevart de Solferino.

M. Garcin.

Un journal anglais, qui n'a pas craint de tuer le maréchal Niel, nous raconte ainsi ses derniers moments :

« Après la bataille, on ne put trouver Niel nulle part, et pendant quelque temps on eut des craintes sérieuses qu'il n'eût été fait prisonnier ou enseveli sous des tas de morts, avec la chance de ne pas être reconnu. Après beaucoup de recherches, le général fut trouvé étendu sans connaissance sous son cheval de bataille expirant et dont les dernières convulsions arrachaient les derniers restes de la vie à son maître. Le général fut porté, toujours insensible, à l'ambulance, où l'œil expérimenté de Champouillon vit bientôt qu'il ne restait plus d'espoir. On envoya prévenir l'Empereur en toute hâte. Pas un mot ne fut échangé entre eux, mais l'Empereur prit à son cou les insignes de maréchal de l'empire, et les déposa sur la poitrine du guerrier mourant. Même à cette heure terrible, la nature indomptable se réveilla et revendiqua son triomphe. Le général se souleva convulsivement, et, jetant ses bras autour du cou de l'Empereur, mourut en exprimant sa reconnaissance. Le bâton et le cordon de maréchal avaient été le rêve de sa vie, et il mourut dans la pleine jouissance de la joie que lui causaient ses vœux accomplis.

Et le même correspondant ajoute :

Il paraît que Baraguey-d'Hilliers a été tué par un boulet, et est mort sans pousser un cri. Le Bœuf, un autre bon général, est aussi parmi les morts.

Dieu merci ! ces maréchaux et ces généraux ne sont morts que dans la feuille anglaise, qui devrait, ce semble, mieux respecter sinon la neutralité, du moins la vérité dans ses récits.

A ce propos, il nous revient à l'esprit un fait dont les journaux n'ont pas parlé, mais qui nous a été signalé par une lettre particulière. Dans un meeting tenu récemment à Londres, un colonel anglais exposait les premiers événements de la guerre actuelle :

Arrivé à Magenta, il s'exprima à peu près en ces termes : « Notre gouvernement « garde, vous le savez, une stricte neutra« lité, et en cela je l'approuve. Cependant, « vous apprendrez comme moi, avec bon« heur, que d'après un renseignement puisé « à source certaine, les Français ont reçu « une bonne râclée à Magenta. » Cette nouvelle fut, paraît-il, accueillie avec une satisfaction qui se manifesta par des acclamations. La nouvelle victoire de Solferino a eu pour effet de rendre les Anglais plus circonspects à notre égard.

M. Garcin.

Un écrivain militaire très-compétent, le maréchal Marmont, dans la partie de ses Mémoires où il raconte, fort incomplétement d'ailleurs, les campagnes d'Italie de 1796-1798, a fait cette remarque que le système d'organisation de l'armée autrichienne, son mode de recrutement et son administration, semblent avoir moins en vue de gagner des batailles que de se tenir toujours prête à en livrer.

Cette observation, qui ne porte point autrement atteinte à la valeur personnelle des troupes de l'Autriche, est fondée sur la rapidité avec laquelle cette puissance remplace les armées que des défaites successives ont détruites ou démoralisées. C'est ainsi que, depuis la période que nous venons de citer, Napoléon dut combattre et vaincre consécutivement en moins de trois mois, trois nouveaux généraux et trois nouvelles armées : Après Beaulieu, ce fut Wurmser ; après Wurmser, Alvinzi.

Cette remarque rétrospective, mais dont il est permis de faire son profit, se trouve avoir une sorte d'à-propos aujourd'hui que la guerre est reportée sur le théâtre même des anciens succès de nos armes, si glorieu-

sement renouvelés dans la campagne actuelle. La gravité des événements qui viennent de s'accomplir sur les bords du Mincio, l'emporte même de beaucoup sur les résultats obtenus autrefois par les armées républicaines, dans leurs plus brillantes journées, par *le nombre* des troupes engagées, et par *l'étendue* du champ de bataille. L'effectif *réel* des armées françaises à cette époque ne dépassait pas 35,000 hommes; chacun des généraux autrichiens ne commandait guère qu'à 45,000 soldats, tandis que nous venons de voir à Solferino des masses, évaluées à un total de 300,000 combattants, se heurter l'une contre l'autre, et se disputer pendant seize heure une victoire, hélas! chèrement achetée.

L'Adige, sur lequel se trouvent aujourd'hui amenées les opérations militaires, offre un terrain si favorable à des manœuvres de guerre, que l'on peut s'attendre chaque jour à de nouvelles luttes entre les deux armées en présence. L'investissement de Peschiera, déjà effectué par l'armée sarde, la marche du 5e corps français sur Vérone, soutenu par les autres corps de la grande armée, nous place au milieu des quatre places fortes auxquelles les forfanteries autrichiennes ont fait décerner invariablement l'épithète apologétique de *Fameux*. L'armée ennemie prend évidemment pour base de ses opérations ces mêmes quatre places dont chacune présente en effet d'importants moyens de défense; mais il est peu probable que nous soyons destinés à voir renouveler devant chaque place l'interminable défense de Sébastopol, favorisée par des circonstances tout exceptionnelles de climat et de distance.

Peschiera, la première attaquée, emprunte sa principale force à la possession du lac de Garde, d'où s'échappe, à travers les bastions de la place, le cours torrentueux du Mincio. Assiégée par Charles-Albert, en 1848, avec des moyens très-inférieurs à ceux dont disposent les armées alliées, Peschiera fut forcée de se rendre, après vingt-sept jours d'un siége régulier, lorsque Radetzki, vaincu à Goïto, eut vainement tenté de la secourir.

Vérone, où paraissent se concentrer aujourd'hui les principales forces autrichiennes, est plutôt à proprement parler un vaste camp retranché qu'une place forte, par son immense développement, par sa situation fortement assise sur les deux rives de l'Adige, qui lui permet de maintenir ses communications avec l'Allemagne, soit par le Tyrol, soit par le chemin de fer qui suit le golfe Adriatique, cette ville semble destinée à devenir le centre des opérations de l'ennemi et l'objectif des nôtres. Lors de la dernière guerre de l'Autriche contre le Piémont, lorsque les troupes sardes furent repoussées au combat de Sainte-Lucie, Vérone n'avait encore reçu presque aucune fortification permanente. Depuis cette époque, elle paraît être devenue l'objet de travaux formidables, qui expliquent assez le choix qui a été fait de cette place, pour servir de grand quartier général à l'empereur d'Autriche, depuis son arrivée en Italie.

Néanmoins, Vérone ne paraît pas devoir être rangée parmi les grandes places fortes susceptibles d'une longue résistance; mais elle offre un excellent point d'appui à l'armée qui tient la campagne. Le sort de cette ville populeuse dépend donc plutôt des péripéties de la lutte engagée que de ses propres moyens de défense.

Il n'en est pas de même de Mantoue, qui tient sa force réelle de sa situation au milieu de trois lacs formés par les eaux du Mincio, qui se jette dans le Pô à quelques lieues au-dessous de cette place. Elle communique avec la terre ferme par cinq digues ou chaussées plus ou moins longues, dont la tête est couverte par des travaux de défense considérables. La digue principale, celle de la *Favorite*, qui sépare le lac supérieur du lac du milieu, n'a pas moins de 200 mètres de longueur; elle est construite en pierre, et sert d'appui aux moulins nécessaires à l'approvisionnement de la ville. Au débouché s'élève la citadelle de la *Favorite*, formant un pentagone régulier dont les fronts peuvent être couverts aisément par des inondations. Cette chaussée sert de communication avec Peschiera et aussi avec Vérone, à laquelle Mantoue est reliée aujourd'hui par un chemin de fer, qui peut être facilement rompu. La tête de chacune des autres chaussées est également défendue par des ouvrages solidement construits et surtout par la difficulté que présente à l'assiégeant la nature du sol marécageux qui entoure la place. Cependant Mantoue, assiégée sans succès à diverses époques, n'en a pas moins subi plusieurs fois le joug des vainqueurs; et si l'armée française, dans les derniers mois de 1797, se vit contrainte par l'approche de Wurmser d'en abandonner le siége, elle tomba au pouvoir de Bonaparte trois mois plus tard, après les victoires de Ri-

voli, qui forcèrent le général autrichien à mettre bas les armes, le 2 février 1798.

La place de Legnago, et non pas « Legnano, » comme on l'exprime quelquefois par erreur, ne présente pas les mêmes moyens de défense que les trois autres points saillants du quadrilatère, mais elle offre une solide tête de pont à une armée forcée de manœuvrer alternativement sur les deux rives de l'Adige. Il est évident, d'ailleurs, que cette place ne possède qu'une importance relative empruntée aux parties supérieures du système défensif auquel elle appartient. Cependant elle domine en réalité le cours du Bas-Adige jusqu'à la mer, avec laquelle elle peut communiquer, en profitant des différents cours d'eau qui s'y jettent par les bouches du Pô et de la Brenta, tandis que les marécages qui s'étendent de Legnago jusqu'à l'Adriatique rendent les communications impraticables pour une armée de terre.

Au résumé, et sans vouloir rien préjuger de la nouvelle phase dans laquelle nous sommes entrés depuis la victoire de Solferino, on peut dès à présent entrevoir quelle immense influence doivent exercer, sur les suites de la lutte, les puissantes démonstrations maritimes dont paraît être chargée la flotte française qui menace Venise en ce moment, en prenant à revers la base même des opérations de l'ennemi.

J. Lamé-Fleury.

Mandement

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

à l'occasion de la mort de Monseigneur Prosper-Michel-Arnaud Hiraboure, *évêque d'Aire et de Dax.*

Elle est donc éteinte, Nos très-chers Frères, cette lumière de l'Eglise qui répandait un si doux éclat ! Il ne brille donc plus cet admirable reflet du divin soleil de justice et de sainteté qui illuminait notre vaste diocèse et dont la salutaire influence faisait germer tant de vertus ! Au milieu de la carrière apostolique qu'il parcourait à pas de géant, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Prosper-Michel-Arnaud Hiraboure, évêque d'Aire et de Dax, a été subitement arrêté par l'ange du trépas, et cette puissante parole autrefois prononcée par un célèbre conducteur d'Israël, lui a été adressée avec la même efficacité : Arrête ici ; *Sol, sta* ! C'est assez de labeurs et de mérites.

Il n'est pas besoin, nos très-chers frères, que nous cherchions à vous faire partager la douleur qui nous oppresse. Les ferventes prières que vous avez spontanément adressées au ciel pour la conservation d'une vie si précieuse ; les larmes que vous avez versées à la nouvelle de cette calamité qui a déchiré nos cœurs remplis de confiance ; les regrets et les hommages que les cités et les campagnes, les vieillards et les enfants, les riches et les pauvres, les prêtres et les fidèles sont venus déposer sur les restes chéris de notre père ; le saint empressement avec lequel vous vous êtes disputé et partagé les objets dont un si grand nombre de mains amies s'étaient plues à orner ce cercueil entouré de tant de vénération ; oui, ces grandes et sincères manifestations de votre piété filiale ont fait revivre au milieu de nous les scènes touchantes des plus beaux siècles de la foi, ont témoigné éloquemment de la vivacité de votre douleur, et aujourd'hui, en nous défendant de faire saigner une plaie récente, nous imposent le devoir de consoler votre tristesse.

Oh ! ne soyons pas, nos très-chers frères, comme ceux qui vivent sans espérance. Si tout notre être devait tenir entre un berceau et une tombe ; si au delà de notre mort il n'y avait que le néant, alors notre poitrine ne contiendrait jamais assez de soupirs, nos yeux jamais assez de larmes à répandre sur le cercueil qui consommerait notre séparation éternelle d'avec ceux que nous aimons. Mais nous croyons à la vie éternelle. Nous savons qu'avant de nous fixer au terme de notre création, la divine providence nous a ménagé ici-bas une première part d'existence qui doit servir d'introduction à l'autre et dans laquelle nous devons nous préparer à une immortalité bienheureuse par un effort libre et digne de notre destinée. C'est pourquoi, nos très-chers frères, toutes les fois qu'une sainte mort vient couronner une vie consacrée au triomphe de la vertu, le chrétien a trouvé une ineffable consolation à la douleur de son âme ; car il a assisté à la réalisation des volontés divines, à la victoire du bien sur le mal, aux noces de la terre et du ciel.

Béni soit Dieu, le Père de toute consolation, de ce qu'il a bien voulu nous convier au spectacle auguste d'une vie comprise selon les desseins de sa volonté, et d'une mort remplie d'espérance et de suavités ! Béni soit-il d'avoir ainsi consolé l'amertume de notre douleur !

Ah ! nos très-chers frères, nous n'essaierons même pas de vous dire la vie et la mort du saint évêque que nous pleurons aujourd'hui. Et que pourrions-nous vous dire que vous ne sachiez déjà ! N'est-ce pas au milieu de vous qu'il s'est dépensé au delà même de la mesure de ses forces ? Quelle est la partie de notre diocèse qui n'a admiré la ferveur de son apostolat ?

L'esprit du Seigneur partage ses différents dons comme il lui plaît et il les partage avec une variété éternellement digne d'adoration. Cette variété même fait l'ornement, la force et l'immortelle jeunesse de l'Eglise. Les ministères sont les mêmes, mais ils s'exercent de différentes manières selon les besoins du peuple. Moïse lève les mains au ciel tandis que Josué se couvre de sang dans les combats. L'un n'est pas moins utile que l'autre, et quelque voie que la Providence prenne pour se manifester, elle est toujours digne de notre reconnaissance.

Dieu destina à Mgr Hiraboure la mission de l'Apôtre. Il était admirablement préparé pour ce sublime ministère. Supérieur aux besoins de lui-

nature, à force de fatiguer son corps par les travaux et par les veilles, il l'avait rendu en quelque sorte infatigable. — Je ne sais quel air de douce majesté qui peignait sur son front et dans tout son maintien la dignité de son auguste caractère, lui assujettissait d'abord les esprits et les cœurs. Chacun se prosternait à ses pieds, et recevait ses bénédictions. Qu'était-ce donc après qu'on l'avait entendu? Son éloquence simple et naturelle éclairait et touchait, portait en même temps la lumière de la foi dans les esprits et le feu de la charité dans les cœurs.

A ces dons extérieurs, indispensables au succès du ministère apostolique, il joignait ce qui en fait la force et la vie : le zèle. Vous savez, nos très-chers frères, de quel zèle votre évêque était dévoré ! O cités et villages du diocèse d'Aire, rendez-nous témoignage de ce que vous avez vu ! Ne l'avez-vous pas vu passer de la chaire au tribunal de la pénitence pour réconcilier les pécheurs qu'il avait convertis? Ne l'avez-vous pas vu dispenser à tous, les secours de la religion? Ne l'avez-vous pas vu arriver au milieu de vous avec cette sollicitude que l'apôtre regardait comme un de ses grands tourments; avec cette affectueuse compassion qui ressent toutes les faiblesses et toutes les douleurs du prochain; avec cette espèce de jalousie délicate qui tient toujours en mouvement et qui fait un reproche de toute satisfaction, de tout plaisir, en présence des souffrances d'autrui?

Ce zèle vraiment apostolique embrassait dans tous ses détails la grande œuvre de la sanctification des âmes. Poursuivant sans relâche le cours de ses visites pastorales, il demeurait toujours présent au milieu des établissements de son Diocèse. Il en suivait avec sollicitude les progrès et la direction. Il se rendait attentif à élever les jeunes clercs dans les sciences et dans la piété. Cependant il faisait surgir de tous côtés des associations pieuses, et si une fin prématurée ne l'avait arrêté dans la réalisation de ses projets, il aurait répandu dans tout son diocèse la bienfaisante influence des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, de l'œuvre des Dames de la Providence et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

C'est de la charité que découlait ce zèle dévorant de notre bien-aimé prélat, la charité, qui porte le pasteur à se sacrifier lui-même pour son troupeau! Mgr Hiraboure avait son cœur tout embrasé de cette divine vertu. Elle s'exhalait au dehors de mille manières. Elle composait le fond même de son être. Je ne sais qu'une seule chose, aimer et aimer toujours, disait-il quelques instants avant sa mort. Il ressentait toutes les misères de son peuple, et il trouvait toujours quelques ressources pour les soulager. Son diocèse même n'était pas assez vaste pour l'étendue de sa charité. Comment donc suffisait-il à tout? Ah! nos très-chers frères, c'était en sacrifiant tout, en se sacrifiant lui-même : *Lubentissime impendam et superimpendar* (2. Cor. c. 12). O noble prodigalité de notre évêque! O sage imprévoyance de sa charité! O admirable impuissance de son dévouement, qui, à l'exemple du grand évêque d'Hippone, ne peut faire de testament parce que tous ses trésors ont été répandus sur les pauvres! *Nullum testamentum fecit Augustinus, quia unde faceret, Christi pauper, non habuit.*

Tel est, nos très-chers frères, le caractère du grand évêque que la providence vient de nous enlever ; de ce juste, de ce successeur des apôtres qui a combattu le bon combat; qui a conservé le précieux dépôt de la foi et rempli son laborieux ministère; le temps était venu pour lui d'aller recevoir cette couronne de justice que lui destinait le juste Juge. (*Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi..... Reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi.... Justus Judex.* — II Timot. 4, 7.)

Ne pleurons donc pas sur lui. Ne murmurons pas de ce que la volonté de Dieu a refusé à notre saint prélat la longue carrière que lui souhaitait notre amour. Adorons avec soumission la main qui nous frappe et bénissons-la d'avoir bien voulu couronner par une sainte mort une vie si pleine de travaux et de mérites.

Ne louez personne avant sa mort, disait l'ecclésiastique. Pour mériter de solides éloges, il faut, en effet, avoir combattu jusqu'à la fin. Une mort vraiment digne d'un apôtre a été le premier triomphe, la première récompense, la première louange de l'apostolat de Mgr Hiraboure. Oh! nos très-chers Frères, qu'il nous serait consolant de vous redire la suavité des dernières heures de notre doux évêque! Comme vous seriez édifiés en entendant ces discours sortant d'une bouche qui semble ne plus prononcer que les paroles d'en haut! Comme vous admireriez cet imposant spectacle où le pontife s'endort dans le Seigneur, sans préoccupation et sans effort! Mais nous nous sommes trop laissé entraîner à vous parler de notre Père, et notre douleur et notre affection se sont épanchées en discours trop prolongés. Laissez-nous cependant vous rappeler que vous avez à remplir un dernier devoir envers celui qui a cessé d'être ici-bas votre Père et votre guide dans les voies du salut. De quelques signes de sainteté que les chrétiens aient brillé pendant leur vie et à l'heure de leur mort, ministres de l'Evangile, nous n'osons affirmer leur entrée dans le séjour des élus, à moins que l'Eglise, organe de l'Esprit-Saint, ne nous en accorde une autorisation formelle. C'est pourquoi il nous faut prier, N. T.-C.-F. Ah! qu'il ne puisse pas être dit de nous que nous sommes des fils indignes qui mesurons notre prière à celui qui s'est épuisé pour nous sans mesure! Et que nos prières aussi soient de celles qui font violence au cœur de Dieu.

Et en même temps demandons au prince des pasteurs qu'il daigne nous donner un pasteur selon son cœur : un pasteur qui, envoyé par Celui qui a déclaré son fils pontife selon l'ordre de Melchisédech, n'ait d'autre vue et d'autre désir que de faire la volonté du Père céleste et de travailler à l'ouvrage de la rédemption et de la sanctification du monde.

Les vicaires généraux capitulaires :

DUVIELLA, DHERS, BOUSQUET, LABORDE.

Un des vétérans de la science, M. le baron Cagniard de la Tour, vient de mourir dans un âge avancé. C'était non-seulement un savant d'un grand mérite et d'une réputation européenne, mais encore un homme de

bien qui savait noblement comprendre et remplir ses devoirs de chrétien sincère et convaincu. L'*Ami de la Religion* a une dette spéciale de reconnaissance à acquitter vis-à-vis de ce vénérable savant qui, à l'époque récente de la transformation de cette feuille, voulut bien lui accorder le concours actif de son dévouement et de sa sympathie.

Il était simple dans ses goûts, modeste et affable dans ses rapports, toujours prêt aux sacrifices, lorsqu'il voyait une bonne œuvre à faire, un progrès sérieux à encourager. Jamais on ne recourait à ses conseils, à ses lumières, à son bon cœur, sans être profondément touché de son exquise bienveillance et de son paternel intérêt. Que de savants, que d'artistes, que de malheureux ont eu à se louer de ses encouragements et de sa générosité! Aussi son nom n'était jamais prononcé qu'avec un sentiment profond de vénération et de gratitude.

Membre de l'Institut, où il a succédé à M. Gay-Lussac, il faisait partie de l'Académie des sciences, dans la section de physique. C'est M. le baron Cogniard de La Tour qui a fait faire les progrès les plus notables à la partie de la physique qu'on appelle l'acoustique, partie qui avait reçu peu de développement avant ses expériences et ses découvertes. Tout le monde connaît la sirène acoustique qui porte son nom, et qui a pour but d'indiquer le nombre des vibrations sonores qui constituent le ton de chaque note.

Doué d'une rare sagacité, d'une activité infatigable et d'un bon sens pratique qui était un vrai génie, il s'est signalé par un très-grand nombre d'inventions utiles, d'améliorations précieuses dans la sphère de la science et de l'industrie. Mentionnons en particulier sa machine à réaction, où l'air sert de moteur comme l'eau est le moteur dans la turbine ordinaire; ses appareils d'éclairage à gaz et sa pompe hydraulique; ses expériences très-remarquables sur les liquides chauffés en vases clos, et réduits ainsi à un nouvel état qui n'est, à proprement parler, ni l'état solide, ni l'état liquide, ni l'état gazeux, mais un état de liquidité élastique; plusieurs découvertes et perfectionnements pratiques, qui, sans avoir une très-grande importance, ont rendu des services très-réels dans la sphère de la science et de l'industrie.

Notre collaborateur, M. Lissajous, celui de tous nos savants qui a le mieux continué les travaux de M. le baron Cagniard de La Tour et qui l'a le mieux secondé dans les progrès en matière d'coustique, aura soin, sans doute, de parler d'une manière compétente et complète du mérite de son éminent collègue et des services nombreux qu'il a rendus à la science.

Né à Paris en 1777, M. Cagniard de La Tour était âgé de plus de quatre-vingts ans, et néanmoins il conservait toute la lucidité de son esprit, toute l'activité de son dévouement, toute l'énergie de ses facultés intellectuelles. Assez retiré du monde, il partageait son temps entre les recherches expérimentales et la composition de nouveaux mémoires sur des découvertes et des discussions, des œuvres multipliées de dévouement et la réception de ceux qui sollicitaient sa protection et ses conseils.

Il ne reculait jamais, malgré son grand âge, devant aucun dérangement et aucune fatigue, surtout lorsqu'il s'agissait de donner son concours aux intérêts de la religion et du culte. La spécialité de ses connaissances en mécanique, harmonie et acoustique, le désignait naturellement pour la surveillance des travaux de réception des orgues remarquables qu'on admire dans quelques églises de Paris.

Il était encore, au moment de sa mort, président de la grande commission composée des plus remarquables célébrités de l'Académie des sciences, des Beaux-arts et des différentes branches de la facture musicale, pour approuver et diriger les travaux de la construction de l'orgue de Saint-Sulpice qui, de l'avis de nos savants et artistes les plus sérieux, fera époque dans les annales de la science et des arts, en laissant bien loin derrière lui, par ses proportions exceptionnelles, la variété de ses combinaisons et la multiplicité de ses perfectionnements, les instruments les plus renommés de France et de l'étranger. Il se plaisait à répéter au facteur chargé de cet important travail: « L'église St-Sulpice vous offre une occasion unique de travailler à la gloire de Dieu et à l'honneur des arts. Vous avez fait jusqu'aujourd'hui de beaux chefs-d'œuvre; maintenant je vois que vous voulez faire une merveille artistique et vous réussirez; déployez toutes les ressources de votre intelligence, faites surtout preuve d'esprit d'abnégation et de sacrifice, et vous aurez bien mérité de la religion et de la science.. »

Nous n'avons jamais vu ce vénérable pa-

triarche, sans être saisi d'une douce émotion à la vue de tant d'intelligence et de simplicité, de tant de distinction et de vertu. Rien ne rehausse la supériorité intellectuelle et couronne les grands travaux de l'esprit, comme la fidélité à tous les devoirs de la conscience et à toutes les inspirations d'un pur dévouement. Bien qu'elle fût depuis longtemps attendue, la mort de M. le baron Cagniard de La Tour n'en est pas moins une perte regrettable pour la science et l'art chrétien.

P. Lamazou.

La presse anglaise semble s'être entendue pour donner le change à l'opinion publique sur la situation financière du pays. Comme on devait s'y attendre, la publication mensuelle des tableaux d'importation et d'exportation et celle du revenu trimestriel sont loin d'encourager les espérances dont on avait fait grand bruit. On a beau grouper artistement les chiffres, quand nous les étudions sérieusement, nous arrivons à constater les rapports du commerce international dans une diminution croissante, et, pour le Trésor, l'accroissement d'un déficit causé par les dépenses qu'on a faites en vue de la défense nationale.

Le revenu public constate, pour le premier trimestre de l'année financière 1859-1860, une augmentation totale de 212,290 livres (5,307,250 fr.).

Les différents articles qui accusent cette augmentation, sur le trimestre correspondant de l'année dernière, sont :

Douanes	229,379 liv.	5,734,475 fr.
Accises (imp. indir.)	319,000	7,975,000
Impôt direct	23,000	575,000
Poste	20,000	500,000
Terres de la couronne	500	12,500
Divers	161,680	4,012,000
	753,559 liv.	18,838,975 fr.

Les réductions ont porté sur les chapitres suivants :

Timbre	123,788 liv.	3,094,700 fr.
Imp. sur la propriété et le revenu.	417,481	10,437,025
	541,269 liv.	13,531,725 fr.

Or, il est bon de l'observer, quant à l'augmentation, depuis une quinzaine de jours, les importateurs de thé et de sucre ont versé à la douane une somme considérable. Ils ont été poussés à faire de grands approvisionnements, dans la crainte fondée de voir augmenter les droits sur ces articles, afin de faire face au déficit avoué du budget de l'année courante. D'un autre côté, le droit sur le houblon, dont le paiement avait été ajourné, s'est opéré en grande partie depuis un mois, et, l'année dernière, le chiffre de l'accise était relativement fort réduit. Enfin, les *articles divers* ne peuvent guère figurer comme recette régulière. Ainsi, en définitive, il n'y a pas de quoi chanter victoire sur cette augmentation.

On ne peut non plus regarder la diminution sur le timbre comme une opération régulière. L'année dernière, on en avait exagéré le produit, en ce sens qu'il comprenait l'application du nouvel impôt sur les *cheques* ou bons des banquiers. Somme toute, il y a peu de différence entre les deux trimestres financiers.

Les impôts sur la propriété et le revenu ont subi une réduction importante; c'est un avantage pour le contribuable, mais c'est une perte pour le trésor et, dans l'état actuel des choses, il faudra probablement y revenir. C'est peut-être dans ce but que le nouveau cabinet a choisi M. Gladstone comme ministre des finances. La fièvre d'armements qui s'est emparée de l'Angleterre lui imposera nécessairement de nouveaux sacrifices.

Ainsi donc on peut affirmer, d'après ce qui précède, que le revenu public est resté à peu près stationnaire. Qui s'en étonnerait en présence des événements dont l'Europe est le théâtre? Mais le moment semble mal choisi pour célébrer l'*élasticité* du budget anglais.

Le peu de mouvement qui s'est produit dans le revenu public est justifié par la faiblesse relative des importations et des exportations dans les derniers mois.

Le premier trimestre de 1859 ne pouvait se ressentir encore de la guerre, malgré son imminence; il a donc été favorable : Les ordres envoyés avant le mois de janvier ont été exécutés en grande partie, et le chiffre des exportations est fort supérieur à celui de l'année dernière.

Les trois premiers mois constatent, en effet, l'augmentation suivante sur les chiffres de l'année précédente, pour les mois correspondants de 1858 :

Janvier	2,371,823 l.	59,295,575 fr.
Février	2,325,727	58,143,175
Mars	2,312,954	57,823,850

C'est une moyenne d'augmentation mensuelle de 2,336,835 l. st. (58,421,875 fr.).

Dès le premier mois du second trimestre, nous trouvons une différence sensible : l'augmentation d'avril 1859 sur avril 1858, n'est plus que de 1,879,297 livres.

En mai, il n'y a presque plus d'augmentation ; elle figure seulement pour 221,096 livres.

Et, il est bon de le remarquer, la diminution continue de se produire avec une intensité grave. Ce qui maintient surtout les chiffres, c'est l'exportation considérable pour les Indes-Orientales, branche de commerce énorme en Angleterre.

Ainsi, le chancelier de l'Echiquier aura donc fort à faire pour rétablir l'équilibre dans le budget. Les recettes d'avril à juin ont été de 17,575,106 livres (439,377,650 fr.) ; les dépenses se sont élevées à 20,505,046 livres (512,626,150 fr.); le déficit trimestriel a donc été de 73,438,500 f. Sans doute, il y a eu à rembourser 2 millions de livres (50 millions de francs) de bons de l'Echiquier en mai dernier; mais il n'en est pas moins vrai que le déficit net est d'à peu près 25 millions de francs pour le premier trimestre de l'année financière. D'ailleurs, les comptes sont arrêtés au 30 juin, mais la plupart des dépenses ne sont pas encore ordonnancées; parmi celles-ci figurent surtout les dépenses extraordinaires. Ce fait irrégulier a soulevé de nombreuses mais inutiles réclamations au sein du parlement, et nous craignons bien qu'il n'en soit encore ainsi cette fois. Toujours est-il que M. Gladstone va se trouver en face d'un déficit de 125 à 130 millions de francs. Heureusement le ministre est assez habile et la nation assez patriotique pour le couvrir sans trop engager l'avenir.

C. F. Audley.

FAITS DIVERS

La deuxième liste des souscriptions recueillies par le Comité central s'élève à 74,528 fr. 48 c.; somme qui ajoutée à la première liste, donne un total de 291,238 fr. 63 c.

— La Cour de Lyon a voté 1,500 fr. en faveur des blessés de l'armée d'Italie.

— Le *Moniteur* annonce que M. le ministre de l'intérieur a fait, samedi dernier, une visite à l'Asile des convalescents de Vincennes. Cet Asile, créé il y a à peine deux ans, a déjà recueilli plus de 3,000 ouvriers convalescents et les a rendus à leurs familles et à la santé.

— Le journal officiel publie l'avis suivant, à l'adresse des navigateurs :

« L'amiral ministre de la marine a été informé par le consul de Sa Majesté Impériale à Padang (côte ouest de Sumatra) que l'aviso à vapeur de Sa Majesté néerlandaise le *Montrado* a débarqué le 18 avril dernier sur la côte nord de l'île de Pora, de l'archipel des Mantawi (côte occidentale de Sumatra), un détachement composé de hommes d'infanterie et de 30 matelots, pour tirer vengeance du meurtre d'un de ses officiers, l'enseigne de vaisseau *Uyttenhooven*, traîtreusement massacré cinq jours auparavant, par les sauvages habitants de cette île, au moment où il mettait pied à terre pour faire des observations astronomiques. Des sept hommes composant l'armement de son canot, deux ont péri à ses côtés, atteints comme lui de flèches empoisonnées; les cinq autres ont tous été plus ou moins grièvement blessés en s'efforçant, bien que sans armes, d'enlever son cadavre pour le porter à bord de leur embarcation.

« Bien que le chenal de *Sea-Flower*, qui est compris entre les îles Se Pora et Se Beeroo, ne se trouve pas sur la route habituellement suivie par nos navires, il a cependant paru utile de porter ces faits à la connaissance des navigateurs, afin de les mettre en garde contre les dangers d'une relâche sur les côtes de ces îles inhospitalières. Les insulaires des Poggy et d'Engano ne sont, d'ailleurs, ni moins sauvages ni moins enclins au meurtre et au pillage que ceux de Se Pora, et les marins qui fréquentent ces parages ne sauraient s'entourer de trop de précautions. »

— M. de Roquefère, maire de la commune de Roquefère, a été élu membre du conseil général du département de l'Aude, pour le canton du Mas-Cabardès.

— Un convoi de prisonniers autrichiens, fort de 300 hommes environ, est arrivé hier jeudi, à sept heures du matin, à la gare de Bercy.

Presque immédiatement après, il a pris le chemin de fer de ceinture pour se rendre à la gare de La Chapelle, d'où il est reparti pour sa destination. Ce premier détachement n'est pas entré dans Paris; il résidera à Compiègne.

On attend demain un second convoi; les prisonniers qu'il amènera seront dirigés sur Amiens, Bapaume, le Cateau, Cambray, Landrecies, etc.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Quelques journaux ont rapporté que des hommes de bonne volonté ayant été demandés dans les bataillons de chasseurs à pied pour passer dans les régiments de zouaves, il s'en était présenté un nombre considérable (soixante-quinze), presque tous sous-officiers, consentant à rendre leurs galons, dans un de ces bataillons dont on cite le numéro. Il y a erreur évidente, dans cette assertion, ou tout au moins exagération dans le chiffre indiqué, et il suffit d'expliquer les faits pour le prouver.

Les trois régiments de zouaves de la ligne, qui ont actuellement leurs bataillons de guerre en Italie, ont leurs dépôts à Coleah, à Oran et à Philippeville, en Algérie. Or le recrutement de ces corps offre, par cette raison même, plus de

difficultés que celui des régiments dont les dépôts sont stationnés en France. C'est pour cela que, par suite d'une mesure récente et générale, un certain nombre d'hommes ont été pris dans les régiments d'infanterie de ligne et dans les bataillons de chasseurs à pied, afin de recruter les régiments de zouaves par des soldats faits, ou tout au moins passés à l'école de bataillon; mais il n'a pu être question, dans aucun cas, de soixante-*quinze* hommes, presque tous sous-officiers, se présentant dans un seul bataillon de chasseurs à pied, par l'excellente raison que vingt hommes seulement, par chacun des cent deux régiments de ligne, et onze hommes en tout, par chacun des vingt bataillons de chasseurs à pied, ont été pris pour recruter les régiments.

— Les journaux de Bordeaux qui nous arrivent ce matin, publient en tête de leurs colonnes le *communiqué* suivant :

« *Mardi, dix heures du soir.* — Une bien triste catastrophe vient de jeter la consternation dans notre ville.

« Ce soir, à quatre heures trois quarts, un énorme pan de muraille du réservoir Saint-Martin a cédé sous la pression des eaux, et s'est écroulé avec fracas.

« Les eaux, lancées avec une énergie terrible contre les maisons qui forment le côté opposé de la rue de l'Union, ont causé les plus graves désordres.

« Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées. Jusqu'à ce moment on a eu la douleur de constater que quatre personnes (une femme et trois enfants), ont été tuées, et huit plus ou moins gravement blessées.

« Les blessés ont été transportés à l'hôpital, où tous les soins leur ont été immédiatement prodigués.

« Toutes les mesures d'urgence ont été prises par l'autorité pour l'organisation des secours, pour l'étalement des maisons, pour le déblaiement des décombres.

« M. le maire de Bordeaux a chargé la commission déjà nommée pour examiner les travaux des eaux, de faire une enquête sur les causes de ce funeste événement et de visiter, sans aucun retard, les autres réservoirs.

« Il a chargé une autre commission, prise dans le sein du Conseil municipal, de constater les dommages, d'apprécier la situation des victimes et de proposer toutes les mesures de réparation et d'humanité commandées par ce malheur public.

« Les rapports de ces commissions seront ultérieurement publiés.

« *P. S.* On nous remet à l'instant le bulletin de l'état des huit blessés transportés à l'hôpital (six femmes et deux hommes), deux blessés paraissent inspirer des inquiétudes.

« *Mercredi, 1 heure et demie du soir.* — Les déblaiements ont été continués sans interruption, pendant toute la nuit, sous la direction de M. Burguet, architecte de la ville.

« La garnison a fourni des hommes, qui ont prêté une aide vigoureuse. Hier soir, vers dix heures et demie, on a retrouvé, sous les décombres, une petite fille de dix jours seulement, qui a été miraculeusement sauvée. — M. le curé de Saint-Seurin, après l'avoir baptisée, l'a portée chez le docteur Bossiron, qui en a eu le plus grand soin. — Ce matin, l'enfant a été remise à sa mère, qui est à l'hôpital, et atteinte de fortes contusions.

« Aujourd'hui, vers huit heures, un enfant de dix ans a été retrouvé sous les décombres; malheureusement, il avait été noyé dès le premier moment de l'invasion des eaux.

« Le nombre des morts à déplorer est donc de cinq; on espère sauver tous les blessés recueillis à l'hôpital.

« Les membres des deux commissions, celle d'enquête et celle de secours, ont reçu avis du mandat dont ils sont investis.

« Le préfet, le maire, les membres de l'administration municipale et les deux ingénieurs en chef, ont visité, de la manière la plus attentive, les autres réservoirs de la ville. »

Les feuilles bordelaises sont en outre remplies de détails au sujet de cette catastrophe. La *Guienne* a ouvert immédiatement une souscription dans ses bureaux en faveur des victimes du sinistre. Le *Memorial* cite plusieurs membres du clergé comme s'étant particulièrement distingués par leur dévouement dans cette triste circonstance. La *Gironde* donne quelques détails touchants sur la petite fille de dix jours qui a été baptisée par M. le curé de Saint-Seurin. « Le torrent, dit ce journal, avait enlevé ce pauvre petit être et l'avait porté à plus de cent mètres de distance, à travers deux rues et plusieurs maisons. Quand on l'a recueilli, il était entre deux pierres et sous un morceau de bois qu'elles supportaient. Ces trois objets lui composaient un abri miraculeux ; il n'avait pour tout mal qu'une petite égratignure à la tempe droite. La mère est à l'hôpital. On lui a annoncé que son enfant était sain et sauf.

M. le curé de Saint-Seurin et ses vicaires ont passé une partie de la soirée de mardi sur le lieu du sinistre.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Gaucm.

Nécrologie.

Nous apprenons avec regret la mort d'un ancien magistrat, estimé de ses adversaires autant que de ses amis politiques, à cause de la parfaite sincérité de ses convictions et de l'honnêteté courageuse de sa conduite. Membre du conseil de l'Ordre des avocats, M. Landrin avait été envoyé en 1848 à l'Assemblée Constituante par les électeurs de Versailles. A la même époque il a rendu, comme procureur de la république à Paris, d'importants services à l'ordre public. Il vient de mourir à Versailles, et sa perte sera profondément sentie par tous ceux qui ont pu le connaître et l'estimer.

(*Journal des Débats*).

VARIÉTÉS

L'Eglise romaine en face de la Révolution.

Troisième et dernier article.

« Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons, écrivait, en 1827, de Lamennais à leur plus éloquent et invariable défenseur ; on n'a pas tort. Mais ce n'est pas là, très-certainement, la première pensée de la Révolution. Elle a des vues bien autrement profondes, c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui (1). » On ne saurait en douter après avoir parcouru les documents, jusqu'à ce jour secrets, que M. Crétineau-Joly nous fournit sur le carbonarisme, pour lequel l'indépendance et l'unité de l'Italie n'étaient qu'un mot de passe. « Ce sont des chimères, proclamait il y a vingt ans un de ses chefs, mais elles produisent un certain effet sur les masses et sur la jeunesse effervescente.

Nous savons à quoi nous en tenir sur ces deux principes ; ils sont vides, ils resteront toujours vides ; néanmoins, c'est un moyen d'agitation dont nous ne devons pas nous priver (p. 136.) » — On ne s'en priva pas. — Après avoir comploté durant tout le pontificat de Léon XII, on souleva, au nom de cette chimère, les légations au commencement du règne de Grégoire XVI. La reine Hortense raconte que son second fils fut chargé, dans cette insurrection, de prendre d'assaut Civita-Castellana, qu'il se croyait sûr de surprendre, parce qu'aucun moyen de défense n'avait été pris (2). Cette tentative ne fut propice qu'aux uniformes blancs, en rendant leur intervention nécessaire.

Pendant ce temps, Saint-Simon et Fourier préparaient en France les voies à Cabet et à Proudhon, et les esprits y étaient de nouveau disposés à la révolte, quoique « la paix et la liberté réelles fussent revenues avec la restauration (3), » lorsque Lamennais vint la leur prêcher dans un langage magique. Le marais européen était tout près de redevenir fournaise. M. Renan a appelé Lamennais, sans doute par mégarde, une puissante machine intellectuelle travaillant sur le vide (4). M. Crétineau-Joly, en la comparant à l'abbé de Saint-Cyran, saisit cette occasion ou plutôt ce prétexte pour couler itérativement à fond le jansénisme, que Lamenais croyait avoir abattu ; il nous semble faire œuvre plus utile en rappelant que le Saint-Siége n'a jamais été ébloui par son zèle, en le prouvant par la lettre suivante que le cardinal Bernetti adressait au duc de Laval-Montmorency, le 30 août 1824, au moment où l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* était à l'apogée de sa gloire :

« Nous avons à Rome l'abbé de Lamennais et l'on trouve qu'il ne répond pas en tout point à son immense réputation. Vous savez qu'ici nous sommes toujours enthousiastes de la beauté des formes; nous aimons à prêter au génie la mâle attitude de la statuaire antique. Par malheur le grand écrivain n'est taillé ni sur le modèle de l'Apollon du Belvédère, ni sur celui de l'Hercule Farnèse. Il y a dans sa physionomie et son maintien quelque chose d'étriqué ou d'embarrassé qui fait mal. A voir ce corps grelottant en plein été, et cette figure hâve, on se sentirait ému de compassion : on serait tenté de faire l'aumône; mais que de talents sous cette chétive enveloppe! Quels éclairs s'échappent de ces yeux à moitié éteints, et qu'une flamme subite semble illuminer de temps à autre !

« Je vous parle à cœur ouvert, cher prince, comme si j'étais encore en tête à tête avec vous, et je vais vous intéresser, j'espère, quoique je vous parle de Rome à Paris, où vous êtes sans doute. A une de mes dernières audiences, le Saint-Père m'a demandé si j'avais vu l'abbé de Lamennais, et ce que j'en pensais. Ne voulant pas m'avancer sur ce terrain, et ayant entendu dire que le Pape se montrait très-bien disposé pour lui, j'ai fait une réponse dilatoire. Bientôt je suis resté tout stupéfait, lorsque le Saint-Père, d'une voix calme et presque triste, m'a dit : « Eh bien, nous l'avons mieux jugé que pas un. Quand nous l'avons reçu et entretenu, nous avons été frappé d'effroi. Depuis ce jour nous avons sans cesse devant les yeux sa face de damné. »

« Le Saint-Père me disait cela si sérieusement que je n'ai pu m'empêcher de sourire. « Oui, ajouta-t-il en me regardant fixement, oui, ce prêtre a une face de damné. Il y a de l'hérésiarque sur son front. Ses amis de France et d'Italie voudraient pour lui un chapeau de cardinal. Cet homme est trop possédé d'orgueil pour ne pas faire repentir le Saint-Siége d'une bonté qui ne serait que justifiée si on ne considérait que ses œuvres actuelles; mais étudiez-le à fond, détaillez les traits de son visage, et dites-moi s'il n'y a pas une trace visible de la malédiction céleste. » Je n'ai jamais pu faire revenir le Pape sur une pareille idée. La face de damné se présente toujours à lui, et je commence à croire que le voyage de l'écrivain ne servira que très-peu ses projets d'ambition, s'il en avait conçu.

Comme tous ceux qui sur la brèche se laissent emporter à d'ardentes polémiques, l'abbé de Lamennais outre ses opinions et exagère ses senti-

(1) Voyez sa Correspondance, Lettre à M. Berryer, I, 303.
(2) Récit de mon passage en France en 1831, p. 146.
(3) Guizot, *Mémoires*, I, 31.
(4) Revue des *Deux-Mondes*, du 15 août 1857.

ments. Il donne à la vérité un cachet d'exaltation et de sévérité que Rome ne peut pas accepter, mais qu'elle n'ose point condamner tout haut. Ici nous avons la modération de la véritable force, eux nous défendent avec des colères et des passions que nous sommes forcés de subir. M. de Lamennais devrait mieux que tout autre comprendre cette position; bien loin de là, il affecte de la méconnaître. Son esprit absolu ne doute de rien, et il est poussé à ces excès par des admirations trop imprudentes ou par des calculs trop perfides. Mais il me semble que parce que la nature ne vous a pas prodigué les dons du corps, ce n'est pas un motif pour devenir un hérésiarque. Si les portraits que j'ai vus de Jean Hus et Martin Luther ne sont pas trop menteurs, ils n'avaient aucun reproche à adresser à la nature, et on peut les prendre pour de bons moines, qui aiment autant la cloche du dîner que celle des matines.

« Afin de me rendre un compte exact des impressions que le Saint-Père a daigné me manifester, j'ai désiré recevoir l'abbé de Lamennais. Je l'ai donc invité à dîner avec son compagnon de voyage. A ma honte, ou plutôt à la gloire de ma charité, j'avoue n'avoir rien trouvé d'infernal dans ce petit homme malingre, dont la conversation fait si peu d'honneur à son génie. Il m'a paru dépaysé à Rome, ne comprenant rien à nos mœurs, et cherchant toujours à les mettre en parallèle avec celles de son pays (5). Nous sommes si habitués à ces comparaisons, très-peu flatteuses pour notre amour-propre, que nous n'y prenons plus garde.

Il est évident que l'abbé de Lamennais, après nous avoir victorieusement défendus dans ses ouvrages et dans les journaux, ne serait pas fâché de nous faire payer sa défense, en nous imposant ses doctrines et en nous faisant épouser leur exagération. C'est le sort de Rome. L'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* ne sera ni le premier ni le dernier à vouloir nous dominer du haut de son obéissance; mais, avant de réaliser la prophétie du Saint-Père, il faudra que l'abbé de Lamennais se plonge dans un Léthé bien profond. J'ai osé, en riant, faire part au Saint-Père de mes réflexions... « Ah! m'a-t-il répondu, vous aussi, comme Soglia, vous ne voyez pas la main de Dieu! Eh bien, il y a du damné, de l'apostat chez ce prêtre, et il faut s'épouvanter en le regardant, sans trahir aucun de nos pressentiments. Si ce malheur arrive, faisons en sorte que Rome n'ait rien à se reprocher.

Le vœu de Léon XII fut exaucée, mais ses pressentiments se réalisèrent. Dieu veuille que ceux du cardinal Bernetti ne se réalisent pas aussi exactement lorsqu'il dit que Lamennais ne sera pas le dernier à vouloir dominer Rome du haut de son obéissance!

(5) « Je vous avertis, écrivait-il précisément à la même date, que la cuisine italienne est détestable pour nous autres Français. J'ai envie de retrouver un bon bouillon, un bon bouilli et un bon rôti. » Et un peu plus tard : « La vie est extrêmement monotone en Italie. Ce pays ne convient guère qu'à deux sortes de gens : aux hommes passionnés pour les arts, et à ceux qui recherchent je ne sais quel calme et quelle tranquillité orientale qui n'a jamais été dans le goût et les habitudes françaises. Le ciel y est admirable, mais on finit bientôt par dire, comme Lucinde : « Ma bonne, *j'ai tant vu le soleil!* » (I, p. 115 et 311.)

Cette citation un peu longue m'oblige à ne signaler qu'en passant l'histoire que trace M. Crétineau-Joly des intrigues du fameux *Memorandum* de 1831, intrigues renouvelées au Congrès de Paris en 1856, dit la *Bibliographie catholique*, replâtrées d'un vernis de respect pour le Saint-Siége dans des brochures récentes; il ne me reste plus que quelques lignes pour signaler aux lecteurs les pages consacrées aux annales de la dernière République romaine, gouvernée par un homme qui avait la manie de faire assassiner (p. 388), glorifiée par une voix qui a depuis fait entendre d'autres accents sous les voûtes des Tuileries (p. 474 et 481.)

Cette brillante partie du travail de M. Crétineau-Joly rappellera que l'initiative de l'expédition contre Garibaldi appartient à l'Assemblée constituante, par conséquent à la France toute entière; les lecteurs y verront que la vaillante armée française, « loin d'être tenue en échec pendant deux mois devant Rome, » comme on vient de l'imprimer à Bruxelles, n'a retardé sa victoire que par des obstacles volontaires pour remplir le vœu de Pie IX, qu'on accuse aujourd'hui de pardonner avec difficulté et qu'on voudrait astreindre à vivre d'aumônes!

Toutes les pièces sur lesquelles s'appuie M. Crétineau-Joly, aident beaucoup à juger les hommes et les choses du moment; elles renferment de graves enseignements; peut-être, on peut différer avec l'auteur sur plusieurs appréciations, mais nous sommes toujours avec lui dans ce double sentiment qui est l'inspiration de son livre : l'horreur de la révolution et l'amour de l'Eglise, « qui a sauvé le monde avec ses institutions et son pouvoir (6).

Prince Augustin Galitzin.

(6) Guizot, *Histoire de la civilisation*.

L'*exposition des principes du droit canonique* de S. E. Mgr le cardinal Gousset, vient de paraître chez Jacques Lecoffre et comp. Le clergé et les hommes de loi mettent un égal empressement à se procurer ce remarquable ouvrage.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du [illegible] juillet

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
[illegible] ..	2 40	.. ..	3 0/0	cpt.	66 25	66 50	66 20	66 [illegible]
[illegible] ..	2 60	.. ..	Jouissance du 22 décembre	fin c.	65 85	66 65	65 85	66 [illegible]
[illegible] 85	3 60	.. ..	[illegible] 3 0/0 [illegible]	cpt.	67 20	67 40	67 20	67 [illegible]
64 90	2 55	.. ..	— —	fin c.	67 05	67 55	67 05	67 [illegible]
65 20	2 35	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt.	67 55	67 70	67 55	67 [illegible]
95 50	.. ..	.. ..	EMPRUNT à 4 1/2 0/0 1859	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	dito à 4 1/2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
95 ..	1 ..	.. ..	4 1/2 0/0	cpt.	96 ..	.. ..	.. ..	96 ..
93 80	2 20	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	95 75	96 ..	95 75	96 ..
2720 ..	30 ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance janvier	cpt.	2750 ..	.. ..	.. ..	2750 ..
212 50	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt.	212 50	.. ..	.. ..	212 50
[illegible] ..	5 ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	635 ..	635 ..	630 ..	630 ..
635 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
682 50	77 50	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	730 ..	775 ..	730 ..	760 ..
685 ..	80 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	750 ..	775 ..	730 ..	765 ..
620 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] ..	65 ..	.. ..	ORLÉANS	cpt.	1300 ..	1340 ..	1300 ..	1320 ..
1265 ..	75 ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1300 ..	1340 ..	1300 ..	1335 ..
910 ..	25 ..	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt.	935 ..	.. ..	.. ..	935 ..
910 ..	32 50	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	930 ..	945 ..	930 ..	942 50
795 ..	27 50	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt.	825 ..	825 ..	822 50	822 50
795 ..	30 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 200 p.	fin c.	820 ..	830 ..	820 ..	825 ..
610 ..	20 ..	.. ..	EST	cpt.	630 ..	.. ..	.. ..	630 ..
615 ..	20 ..	.. ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	635 ..	.. ..	630 ..	635 ..
840 ..	20 ..	.. ..	PARIS À LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	852 50	860 ..	852 50	860 ..
840 ..	20 50	.. ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	860 ..	870 ..	852 50	862 50
480 ..	20 ..	.. ..	MIDI	cpt.	500 ..	.. ..	.. ..	500 ..
485 ..	25 ..	.. ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	505 ..	510 ..	500 ..	510 ..
517 50	14 50	.. ..	OUEST	cpt.	532 50	.. ..	.. ..	532 50
527 50	17 50	2 50	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	530 ..	535 ..	530 ..	545 ..
490 ..	.. ..	.. ..	LYON À GENÈVE	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
495 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	522 50	527 50	515 ..	525 ..
545 ..	.. ..	5 ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	525 ..	550 ..	525 ..	540 ..
557 50	.. ..	10 ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	510 ..	555 ..	540 50	547 50
[illegible] ..	.. ..	.. ..	GRAISSESSAC À BÉZIERS	cpt.	155 ..	.. ..	.. ..	155 ..
155 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
500 ..	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
498 75	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
425 ..	10 ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	435 ..	.. ..	.. ..	435 ..
437 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
450 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
460 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
390 ..	40 ..	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt.	430 ..	.. ..	.. ..	430 ..
390 ..	.. ..	.. ..	Jouiss. décembre. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
495 ..	10 ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	505 ..	.. ..	.. ..	505 ..
495 ..	5 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 150 fr. payés	fin c.	495 ..	500 ..	495 ..	500 ..
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÉGES À ALAIS	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] 50	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
315 ..	10 ..	.. ..	ROMAINS	cpt.	325 ..	.. ..	.. ..	325 ..
310 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
280 ..	.. ..	.. ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] ..	20 ..	.. ..	SARAGOSSE	cpt.	430 ..	440 ..	430 ..	440 ..
[illegible] 50	22 50	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. payés	fin c.	[illegible] ..	445 ..	430 ..	440 ..
[illegible] 50	42 50	.. ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés	cpt.	500 ..	535 ..	500 ..	530 ..
[illegible] ..	.. ..	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance janvier	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

9 *juillet*

La paix, qui n'a cessé d'être l'aspiration du pays, est en ce moment l'espérance de *tous*, et le sentiment général en Europe semble venir confirmer l'heureuse impression ressentie en France à la nouvelle de l'armistice.

Le *Moniteur* publie au sujet de la trêve la note suivante :

« La suspension d'armes a été signée aujourd'hui à Villafranca entre le maréchal Vaillant et le général Hess. Le terme en est fixé au 15 août.

« Il est stipulé que les bâtiments de commerce, sans distinction de pavillon, pourront librement circuler dans l'Adriatique. »

Cette note a été généralement interprétée dans un sens favorable à un arrangement. On en a conclu que si l'Empereur avait consenti à une suspension d'armes de quarante jours, c'est qu'il entrevoyait dès maintenant la possibilité d'une solution définitive.

La libre circulation des bâtiments de commerce dans l'Adriatique a été également regardée comme un symptôme d'heureux augure. Enfin, le bruit accrédité à la Bourse, que l'Empereur aurait commandé de tenir ses appartements prêts à Plombières pour la fin de juillet, a achevé de rassurer les esprits.

On a même parlé de la rentrée de l'Empereur à Paris pour un des jours de cette semaine.

Les journaux de Londres nous font connaître l'impression produite de l'autre côté du détroit par la suspension d'armes. C'est avec un sentiment général de satisfaction que la nouvelle en a été accueillie.

Le *Times* déclare que « le premier mouvement qu'il éprouve est celui de la joie, et qu'il est vraiment heureux de voir que cinq cent mille hommes cessent pour quelque temps de se couper la gorge les uns aux autres. » Cependant le journal anglais n'est pas certain qu'une paix durable suive l'armistice, il craint un peu que cette trêve ne ressemble à celle qui fut conclue il y a dix ans entre Radetzki et Charles-Albert. Néanmoins il veut compter sur la modération du vainqueur et croire à la paix.

Le *Morning Post* croit aussi à la paix, parce que la France lui paraît avoir accompli la tâche qu'elle s'était imposée. « L'Autriche est repoussée, dit-il, et la liberté de l'Italie est conquise. » La France ne pourrait aller au delà que si elle se proposait « la destruction de l'Autriche » mais, « ce serait un jeu aussi dangereux que peu profitable ; » et elle sait que si elle entrait dans cette voie, « elle se trouverait alors face à face avec la Confédération germanique, et aurait devant elle la perspective d'une immense guerre européenne. »

L'organe de lord Palmerston termine en faisant des vœux « pour que la diplomatie agisse plus promptement encore que l'épée et pour qu'une guerre de courte durée soit suivie d'une paix satisfaisante et de longue durée. »

Le *Globe* se montre « disposé à interpréter l'armistice dans ce sens que, ni la France ni l'Autriche n'étaient désireuses de pousser les choses à toute extrémité. » En conséquence, il regarde la trêve intervenue comme le prélude de la paix.

Le *Sun*, le *Morning Chronicle*, le *Daily-News* expriment des sentiments analogues.

Toutefois, le *Times* et l'*Economist* insistent pour que l'Angleterre ne discontinue pas ses armements.

Mme la duchesse régente de Parme vient de protester contre l'occupation de ce duché par les Piémontais, et contre les suites que cette occupation menace d'avoir, d'après la circulaire du comte de Cavour. La protestation de la princesse est datée de Saint-Gall, où elle s'est momentanément retirée auprès de ses enfants.

Le *Journal des Débats*, après avoir analysé la réponse de M. de Cavour à la junte provisoire de Bologne et la dépêche-circulaire dont nous avons parlé, se borne aux réflexions suivantes :

Ces divers documents ne peuvent manquer de provoquer de nouvelles protestations du Saint-Siége; mais il est peu probable qu'après des déclarations aussi formelles de la part du gouvernement piémontais, le gouvernement pontifical tente sérieusement de ramener à son obéissance ceux de ses sujets que protége désormais le roi de Sardaigne.

Nous aurions bien voulu que le *Journal des Débats* nous eût donné son sentiment sur l'attitude du Piémont à l'égard des Etats du Pape. Le roi de Sardaigne couvrant de sa protection les révoltés de la Romagne, c'est un assez grave événement pour mériter une appréciation.

Les lettres de Piémont nous apprennent la saisie du journal *Il Cattolico*, de Gênes, pour un article relatif aux événements de Pérouse.

D'après la *Gazette de Lyon*, Kossuth aurait eu, dans la ville de Parme, une longue conférence avec le prince Napoléon.

Une correspondance adressée de Vienne à l'agence Havas trace un tableau inquiétant de la Hongrie, et confirme pleinement l'existence de proclamations révolutionnaires de Kossuth, dont le pays est littéralement inondé.

Une dépêche de Stockholm nous apprend la mort du roi de Suède. Fils de Bernadotte, le roi Oscar était âgé de soixante ans, et occupait le trône depuis quinze années. Sa santé, gravement altérée, le tenait depuis quelque temps éloigné des affaires.

10 *juillet*

Les journaux de province font connaître l'impression produite dans les départements par la nouvelle inattendue de l'armistice. Partout elle a été aussi favorable qu'à Paris, partout les populations ont voulu voir, dans cette longue suspension d'armes, le prélude et comme la promesse d'une paix vivement désirée.

« La paix, dit le *Constitutionnel*, est un si grand bienfait, que les plus éclatantes compensations de la gloire ne peuvent en détourner la pensée. »

C'est bien là le sentiment du pays, et ce sentiment se manifeste aujourd'hui avec autant de force et d'unanimité qu'avant l'ouverture des hostilités.

Une correspondance adressée de Francfort à l'agence Havas, donne d'importants détails sur les communications faites par le représentant de l'Autriche dans une séance extraordinaire de la Diète tenue le 7 juillet. L'Autriche s'est franchement déclarée hors d'état de pouvoir continuer la lutte avec ses seules forces militaires, et elle a demandé à la Confédération de lui donner, dans les circonstances suprêmes où se trouve l'empire, tous les secours matériels dont elle peut disposer.

Précisant ses demandes, M. de Kubeck a proposé à l'assemblée de décréter, séance tenante, la mobilisation de dix corps de l'armée fédérale et d'en offrir le commandement au Prince-Régent de Prusse. — La Diète a renvoyé la proposition à la commission militaire.

Une dépêche de Turin annonce que le comte de Cavour est parti hier pour le quartier général des armées alliées.

A Bologne, la junte révolutionnaire a nommé le général Mezzacapo commandant en chef des troupes romagnoles.

Le télégraphe annonce que la première colonne du deuxième corps de l'armée dite de l'Italie-Centrale est entrée à Bologne. Ce corps est fort d'environ 8,000 hommes.

A Milan, un décret du gouvernement sarde proclame l'égalité des cultes devant la loi.

Les journaux de cette ville disent qu'on y compte en ce moment environ quarante hôpitaux militaires. Il en existe aussi un grand nombre à Bergame, à Brescia, Chiani, Treviglio, et dans les principales bourgades.

Les nouvelles de Toscane nous apprennent que la Consulte d'Etat s'est réunie le 7 juillet à Florence. L'assemblée a voté deux adresses, l'une au roi de Sardaigne, l'autre à l'empereur Napoléon. Elle s'est ensuite occupée de plusieurs projets relatifs à des intérêts locaux.

On a parlé d'un décret d'amnistie con-

cernant 150 exilés napolitains. Ce décret vient d'être publié à Naples, et le dernier article de ce document mérite d'être cité : « Le jeune roi a ordonné à ses agents à l'étranger de recevoir les demandes qui leur seraient adressées par les exilés ou les émigrés pour rentrer dans leur pays. »

C'est par erreur qu'on a annoncé l'arrivée à Paris du général de Goyon. Le commandant en chef de notre armée d'occupation n'a pas quitté Rome. C'est madame la comtesse de Goyon qui est arrivée en France.

11 *juillet*,

Le *Moniteur* nous fait connaître l'ordre du jour suivant, adressé par l'Empereur à l'armée d Italie :

« Valeggio, 10 juillet.

« Soldats,

« Une suspension d'armes a été conclue,
« le 8 juillet, entre les parties belligérantes,
« jusqu'au 15 août prochain. Cette trêve
« vous permet de vous reposer de vos glo-
« rieux travaux, et de puiser, s'il le faut,
« de nouvelles forces pour continuer l'œu-
« vre que vous avez si bravement inaugu-
« rée par votre courage et votre dévoue-
« ment. Je retourne à Paris et je laisse le
« commandement provisoire de mon armée
« au maréchal Vaillant, major général.
« Mais dès que l'heure des combats aura
« sonné, vous me reverrez au milieu de
« vous pour partager vos dangers.

« NAPOLEON. »

Le *Moniteur* publie ensuite une note explicative des causes qui ont amené la conclusion de l'armistice. Cette note est ainsi conçue :

« Nous nous empressons de faire connaître dans quelles circonstances s'est produite la suspension d'armes qui vient d'être conclue entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche.

« Des communications étaient échangées entre les trois grandes puissances neutres, en vue de se mettre d'accord pour offrir leur médiation aux belligérants. Le premier acte de cette médiation devait tendre à la conclusion d'un armistice ; mais malgré la rapidité des transmissions télégraphiques, l'entente à établir entre les cabinets ne permettait pas que ce résultat fût obtenu avant quelques jours. Cependant les hostilités de notre flotte contre Venise allaient s'ouvrir, et une nouvelle lutte de nos armées devant Vérone pouvait s'engager à tout instant.

« En présence de cette situation, l'Empereur, toujours fidèle aux sentiments de modération qui ont constamment dirigé sa politique; préoccupé d'ailleurs avant toute chose du soin de prévenir toute effusion de sang inutile, n'a pas hésité à s'assurer directement des dispositions de l'empereur François-Joseph, dans la pensée que si ces dispositions étaient conformes aux siennes, c'était pour les deux souverains un devoir sacré de suspendre, dès à présent, des hostilités qui pouvaient devenir sans objet par le fait de la médiation.

« L'empereur d'Autriche ayant manifesté des intentions analogues, des commissaires nommés de part et d'autre se sont réunis pour arrêter les clauses de l'armistice, qui a été définitivement conclu le 8 juillet, et dont la durée a été fixée à cinq semaines.

« Il y aura demain lundi une entrevue à Villafranca entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche. »

Comme on le voit par cette note, c'est sur l'intervention des puissances neutres que l'armistice a été proposé par l'empereur Napoléon. Il a été signé par les majors généraux des armées belligérantes : le maréchal Vaillant, au nom de l'Empereur des Français, le général della Roca, au nom du roi de Sardaigne, et le lieutenant-feld-maréchal Hess, au nom de l'empereur d'Autriche.

L'entrevue des deux souverains dont parle la note du *Moniteur* a dû avoir lieu ce matin, à neuf heures, au village de Villafranca, occupé par le corps d'armée du maréchal Niel.

L'Empereur devait partir pour Paris après cette entrevue.

La croyance en une paix prochaine gagne chaque jour du terrain dans l'opinion, et l'*Indépendance* belge va jusqu'à dire qu'elle n'est presque plus qu'une question de formalités à remplir.

C'est peut-être aller un peu vite, car, ainsi que l'a fait remarquer la *Patrie* dès le premier jour, « il y a un programme de la politique italienne. » Ce programme, hautement proclamé à la face de l'Europe, c'est

« l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. » — Demandera-t-on à l'Autriche l'abandon des territoires qu'elle n'a pas perdus ? Et si on lui demande ce sacrifice, consentira-t-elle à l'accomplir ?

Ce sont là des questions qui, avec beaucoup d'autres, peuvent compliquer gravement les négociations, mais qui ne nous enlèvent cependant pas l'espoir d'une solution pacifique.

Une correspondance de Berlin à l'agence Havas porte que, malgré la conclusion de l'armistice, la Prusse a résolu de ne modifier en rien ni d'ajourner ses résolutions relativement à la mobilisation et aux concentrations de troupes.

La *Gazette nationale* annonce que l'administration des chemins de fer de Mein-Weser a reçu de Berlin l'avis officiel que les transports des troupes prussiennes vers le Rhin et le Mein commenceront le 15 juillet. Tous les jours il y aura huit convois ; les trains de voyageurs seront tous suspendus, à l'exception des trains de vitesse.

Le même journal assure que les réponses de la Russie et de l'Angleterre à la note envoyée, le 27 juin, par la Prusse aux deux grandes puissances neutres, en vue d'une médiation commune, sont arrivées à Berlin. La Russie approuverait en général les propositions de la Prusse, en se réservant des pourparlers sur certains détails. On ne dit rien de la note anglaise, si ce n'est qu'elle cherche à détourner la Prusse de toute action militaire tant que l'Allemagne ne sera pas directement menacée.

Du reste, la correspondance de l'agence Havas dit qu'on attend prochainement à Berlin un plénipotentiaire russe et un plénipotentiaire anglais pour s'entendre avec la Prusse sur des bases de paix.

La *Correspondance autrichienne* fait connaître le chiffre total des pertes éprouvées par l'Autriche à la bataille de Solferino. L'ensemble de ces pertes s'élève à 22,295 hommes, dont 576 officiers tués ou blessés, 2,261 soldats tués, 10,162 blessés, et 9,288 disparus.

Les nouvelles d'Italie présentent aujourd'hui un assez grave intérêt.

Les lettres de Rome, à la date du 5, portent que les troupes pontificales n'avaient exécuté aucune nouvelle opération militaire contre les villes insurgées. — Quatre vaisseaux anglais sont entrés dans le port d'Ancône.

A Naples, le général Filangieri avait donné sa démission ; mais le jeune roi l'avait déterminé à reprendre la présidence du cabinet en convenant avec lui de l'adoption d'importantes mesures au sujet desquelles le télégraphe ne transmet aucune indication.

La petite révolte qui avait éclaté dans deux des régiments suisses a été complétement réprimée, ainsi que nous l'avons dit, par les autres troupes suisses. Par suite de cette échauffourée, 1,800 soldats faisant partie des régiments rebelles, ont été licenciés et renvoyés dans leur pays.

Le *Journal de Rome* du 4 juillet publie le résultat officiel de l'enquête ordonnée par le gouvernement pontifical sur les faits qui ont accompagné la prise de Pérouse. Ce document répond victorieusement à toutes les inventions de la presse révolutionnaire, et en particulier aux récits mensongers du *Siècle* et de la *Patrie*.

Après avoir rappelé que le chevalier Lattanzi a été envoyé à Pérouse avant toute mesure de rigueur, pour tâcher de ramener les habitants dans le devoir, l'enquête fait l'historique des événements, depuis la veille de l'attaque de la ville, jour où 400 fusils de munition furent envoyés aux insurgés par M. Boncompagni, commissaire sarde en Toscane.

Le rapport rappelle la compression des émeutes de Paris, le bombardement de Gênes, la répression des insurrections de Berlin, de Vienne et des autres villes, et il demande avec raison si le Saint-Siége n'avait pas des droits aussi respectables que les pouvoirs qui ont agi dans les circonstances dont tout le monde a gardé la mémoire.

Le rapport se termine en déclarant que « le gouvernement pontifical déplore tout le premier l'événement de Pérouse, mais que la responsabilité pèse sur ceux qui, après avoir poussé les choses à l'extrême, se sont enfuis en Toscane, suivis par les exécrations de leurs honnêtes concitoyens. »

Le *Journal de Rome* ajoute que le saint

père a envoyé une somme considérable pour subvenir aux besoins les plus pressants des malheureux qui ont souffert dans ces tristes circonstances.

Nous avons annoncé l'arrivée à Bologne de la première colonne du corps d'armée mis sous les ordres du général piémontais Mezzacapo. On signale la présence d'un bataillon piémontais parmi ces troupes, « chargées, comme l'a dit le *Journal des Débats*, » de protéger Bologne et les cités voisines contre un retour offensif des forces papales, sans cependant porter atteinte à la souveraineté du Saint-Père. »

Un corps piémontais, envahissant les États pontificaux au mépris de leur neutralité, pour aller soutenir une ville insurgée contre les entreprises éventuelles de l'autorité légitime, cela peut se faire, aux yeux des *Débats*, « sans porter atteinte à la souveraineté du Saint-Père. »

Une correspondance adressée de Milan à la *Presse* nous apprend qu'un journal de cette ville, le *Progresso*, vient de recevoir un avertissement du gouvernement sarde de la Lombardie pour avoir publié un article dans un sens trop exclusivement français, dans lequel il ravalait l'action des Italiens dans l'œuvre de délivrance, pour montrer que l'accomplissement de cette œuvre appartenait essentiellement à la France. Le gouverneur a averti le *Progresso*, en se fondant sur ce que son article était condamnable *dans le fond et dans la forme*.

La même correspondance de la *Presse* rapporte qu'un certain nombre d'arrestations ont été opérées à Vérone pour empêcher la circulation des proclamations de l'empereur Napoléon, et notamment de petites feuilles portant seulement ces mots : « *L'Italie sera libre depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique.* »

Par arrêté du roi de Danemark, les États du duché de Holstein sont convoqués pour le 25 de ce mois en session extraordinaire, afin de voter les crédits extraordinaires qu'exigent les armements fédéraux des duchés.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Marseille, 10 juillet.

Des lettres de Rome du 5 assurent que quatre vaisseaux anglais sont entrés à Ancône.

On dit que l'Angleterre se porte garante de la neutralité de Naples.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Vienne, dimanche, 10 juillet.

Il y a à Lussin cinquante-huit bâtiments ennemis, parmi lesquels deux sardes et un trois mâts anglais de transport.

Trieste, samedi, 9 juillet.

L'escadre française a quitté hier Lussin-Piccolo. Elle a fait voile pour Pola. Un vaisseau de ligne, qui s'était approché des côtes, a été canonné par les batteries du rivage. Il a vraisemblablement éprouvé des dommages.

(*Indépendance belge.*)

Nous disions l'autre jour que le journal des *Débats* parlait trop peu; aujourd'hui nous dirons qu'il a trop parlé. Sous la signature du secrétaire de la rédaction, il vient de plaider la cause du Piémont avec une complaisance sans égale; si M. de Cavour avait voulu se faire son propre avocat dans le grave journal, il n'aurait pas écrit autrement. C'est le même procédé d'argumentation politique, c'est la même façon d'apprécier et de conclure. Il y a de ces choses, en effet, qui ne peuvent avoir cours qu'à Turin, et l'on éprouve quelque surprise à les rencontrer dans une feuille française.

Le moment d'ailleurs est venu de rechercher quelle sera la solution des affaires d'Italie; nous y sommes d'autant plus autorisés que d'après les déclarations officielles, les changements politiques accomplis dans la Péninsule n'ont qu'un caractère temporaire. Il a été dit que l'Europe et le vœu des peuples seraient consultés; la discussion est donc ouverte, l'examen permis. Quelque chose de sacré s'y mêle pour nous, car le plus pur sang de la France vient de couler, et ce noble sang ne doit profiter qu'à la justice et au droit.

Disons tout d'abord que l'article du *Journal des Débats* aura manqué son effet en voilant trop peu les convoitises du Piémont; les plus robustes illusions font place à d'autres sentiments : on n'est plus en présence d'un pays qui se dévoue à une idée ou à un peuple, mais en présence d'ambitieux calculs laborieusement poursuivis. Les guerres dont le but véritable est l'indépendance des

nations portent, avec elles une irrésistible grandeur ; mais s'il ne s'agit que de changer de maîtres, le drame perd singulièrement de sa beauté. Les Piémontais, prenant leur part des périls et des sacrifices pour délivrer leurs « frères d'Italie, » comme ils disent dans leurs proclamations, c'est un spectacle attachant ; mais les Piémontais gagnant des provinces sous prétexte de les affranchir, c'est moins digne d'admiration ; et quand on songe que cet agrandissement de territoire serait obtenu par nos victoires de Magenta et de Solferino, nous ne pouvons nous empêcher de comparer M. de Cavour au renard qui cherche son profit dans la besogne du lion.

Le journal des *Débats* commence par rappeler que « par un mouvement spontané, » les organes légaux des cités les plus importantes de la Lombardie ont renouvelé leurs déclarations de 1848 pour leur réunion aux Etats du roi de Sardaigne ; on nous avait parlé aussi du mouvement spontané qui avait caractérisé les adhésions de 1848. Or, il est utile de se rappeler qu'à cette époque, après l'insurrection de Milan, des officiers piémontais se montrèrent à la tête des troupes lombardes ; le Piémont avait pris soin de composer d'amis dévoués à ses intérêts le gouvernement provisoire de Milan ; si bien que ce gouvernement provisoire proposa de substituer aux couleurs italiennes la couleur piémontaise : les Milanais n'en voulurent pas. On n'insista pas sur les couleurs, mais des émissaires piémontais, chargés de faire accepter l'idée d'un royaume de la haute Italie, parcoururent toute la Péninsule, et leur propagande pénétra jusqu'au milieu des Siciliens, auxquels on offrait par aventure un prince de Savoie. Le grand but de ce temps-là était ce qu'on appelait la fusion ; le parti républicain, dans la variété de ses nuances, y mettait de grandes entraves. Le gouvernement provisoire de Milan s'étant décidé à inviter le peuple à reconnaître la souveraineté de Charles-Albert, la presse du pays y répondit par une protestation unanime. Le suffrage universel devint la facile ressource du parti piémontais qui s'était emparé du pouvoir ; nous avons lu dans des récits de cette époque qu'en plus d'un lieu la menace vint en aide au vote *albertiste*, et qu'en certains endroits il y eut plus de signatures et de voix que d'habitants. Quant au « mouvement spontané » de 1859, il serait superflue de prouver qu'on l'avait depuis longtemps préparé.

Il serait parfois permis de se demander comment il peut y avoir une vérité vraie en histoire, lorsqu'on réfléchit à la façon dont les faits contemporains, les faits d'hier sont dénaturés. Daprès le *Journal des Débats*, les Autrichiens s'étant retirés des duchés de Modène et de Parme et du grand-duché de Toscane, leur retraite a été dans tous ces pays un signal d'émancipation, et partout les populations soulevées ont renversé les autorités établies et demandé leur incorporation au Piémont.

Quelqu'un qui n'aurait lu que ces lignes croirait que Toscans, Parmesans et Modenais, du moment qu'ils n'ont plus senti sur leurs poitrines la pointe des baïonnettes autrichiennes, se sont élancés vers le Piémont, qui a daigné les recevoir dans ses bras. La conspiration sarde est supprimée d'un trait de plume, et ce que l'on supprime aussi, c'est le doux et bienveillant génie d'un pouvoir libre et réparateur comme celui de la duchesse régente de Parme. Le *Journal des Débats* nous dit que des commissions provisoires de gouvernement ont pris la place laissée vacante par les souverains : autant vaudrait-il annoncer que les souverains de Parme, de Toscane et de Modène, ennuyés de leurs couronnes, ont eu un jour la bizarre fantaisie d'aller se promener au loin et de laisser là leurs sujets. Il a été question, il est vrai, d'excitation piémontaise, de rébellion et de violence, mais ce sont là d'étranges rêves qui ont traversé l'esprit des gens mécontents. Ces commissions provisoires abolissent des lignes douanières, suppriment des ordres religieux et mettent leurs biens sous séquestre ; il semble qu'il faut être chez soi pour accomplir de tels actes ; le caractère temporaire de ces pouvoirs nouveaux leur commandait plus de réserve ; mais la Sardaigne n'a pas le temps d'attendre et n'y regarde pas de si près. Victor-Emmanuel ne se considère pas encore comme le souverain, mais seulement comme le protecteur de ces pays ; cepeddant, pour peu qu'on aille de ce train, le protectorat ne laissera plus rien à faire à la souveraineté.

La circulaire de M. de Cavour du 16 juin, relative aux duchés de Parme et de Modène, a excité quelque étonnement dans le monde diplomatique ; le *Journal des Débats* n'y trouve rien à dire. Cette circulaire du 16 juin tranchait brutalement une grande question de droit public par une sorte de prise de possession définitive des Etats de Parme

et de Modène; elle franchissait les limites tracées par la politique française et donnait un caractère définitif à des situations essentiellement provisoires. On a beau être M. de Cavour, on ne refait pas l'Europe avec des circulaires.

Le programme des ambitions de la Sardaigne se dévoile tout entier dans l'article qui est sous nos yeux; il lui faut la Lombardie et la Vénétie et les deux Etats de Parme et de Modène. Ce plan une fois réalisé, on aura « constitué ou reconstitué » une forte nationalité italienne. Le *Journal des Débats* nous assure que les prétentions du Piémont ne sont pas seulement fondées sur la victoire, mais sur la reconnaissance et la volonté des populations, et cite une feuille anglaise qui est d'avis qu'en obtenant ces riches provinces, «la Sardaigne n'aura certainement que ce qui lui est dû.» Dans ce remaniement de la carte d'Italie, la Toscane n'a point encore reçu un maître; mais M. de Cavour est inépuisable dans le trésor de ses combinaisons : tout occupé de prendre des couronnes, il voudrait bien en donner, ne fût-ce que pour éviter le reproche d'entasser diadèmes sur diadèmes sur le front de Victor-Emmanuel, et de ne rien laisser pour autrui. Il confierait donc volontiers la destinée de la Toscane au jeune duc Robert. Cette partie du programme rencontrerait une petite difficulté : le duc Robert est d'une race qu'on dépouille, mais qui n'accepte les dépouilles de personne.

Il a fallu bien aussi s'occuper du Pape; M. de Cavour consentirait à ne pas lui enlever ses Etats. Est-ce par respect pour l'indépendance du chef de l'Eglise? M. de Cavour et le *Journal des Débats* ont découvert d'autres raisons: c'est que le Pape «n'a « point abandonné ses Etats comme les ducs « de Modène et de Parme et le grand-duc de « Toscane. »

Nous reviendrons sur ces plans et sur les solutions qu'on propose. M. de Cavour s'enivre d'espérances; la France, l'Europe, l'Italie elle-même pourraient bien lui réserver des mécomptes.

POUJOULAT.

Le temps nous manque pour relever aujourd'hui bien des énormités du *Siècle* dans un article intitulé : *la Question Romaine.* « Si la population romaine, dit-il, était si « heureuse et si fière qu'on le dit du gouvernement pontifical, faudrait-il le concours de tant de baïonnettes pour le protéger contre ses propres sujets? » Le *Siècle* pourrait-il nous citer aujourd'hui un Etat qui puisse se passer de l'appui des baïonnettes? Tous les pouvoirs de la terre n'en sont-ils pas là? Les souverainetés qui n'ont pas d'armée se font aider par leurs amis ou leurs voisins. Pendant très-longtemps, le Pape n'a eu besoin que d'une faible défense qui n'aurait suffi à aucun prince du monde; la révolution lui a créé des périls, et le malheur des temps l'obligera à se montrer plus fort.

Le journal démocratique prétend que la papauté ne peut se maintenir à Rome que si la France l'appuie de ses armes. Ce journal se trompe. La papauté n'aura besoin de personne, si aucun gouvernement italien ne va creuser révolutionnairement le terrain sous ses pas. Quelle autorité resterait debout contre des conspirations permanentes? Vous parlez de *désaffection*; des libellistes qui ont payé par des outrages l'hospitalité romaine, vous ont dit peut-être que le Pape n'était pas aimé dans ses Etats; si cela était, ce serait une malédiction pour ce pays, car jamais Pontife n'a plus fait que Pie IX pour son peuple; mais le peuple des Etats romains ne regarde pas comme ses représentants les Mazziniens ni les Garibaldiens, et il n'y a pas bien longtemps qu'un voyage de Pie IX dans les provinces soumises à son autorité fut un doux et long triomphe.

Le *Siècle* demande aux défenseurs de la papauté s'ils connaissent un moyen de résoudre le problème du maintien du pouvoir temporel; la solution de ce problème, c'est le désarmement de la révolution. S'il arrivait qu'on ne parvînt point à la dompter, le pouvoir temporel du Pape courrait des dangers; mais nous prédisons aux puissances de la terre qu'elles périraient elles-mêmes dans le naufrage qui emporterait l'indépendance du chef auguste du christianisme.

POUJOULAT.

Voici, d'après le *Journal de Rome* du 4 juillet, le résultat de l'enquête officielle ouverte sur les événements de Pérouse :

Les mensonges et les calomnies qui ont été publiés et qu'on continue de répandre dans le parti révolutionnaire, sur les événements de Pérouse, nous obligent à les faire connaître dans toute leur vérité, en empruntant les détails à des sour-

ces sûres et impartiales, parce que tout le monde comprendra quelle confiance on peut avoir à tout ce qu'ont écrit le *Moniteur Toscan*, le *Corriere Mercantile*, le *Monitore Bolognese* et autres journaux de même espèce. En attendant, le gouvernement ne néglige pas de faire de nouvelles recherches, afin de prendre les mesures convenables dans les cas où l'on aurait pas agi selon les lois de la discipline militaire.

Nous avons déjà dit comment, dans la journée du 14 du mois dernier, quelques factieux avaient usurpé le pouvoir légitime, et, poussés par des comités qui dirigeaient partout la révolution, ils avaient proclamé un gouvernement provisoire, à la tête duquel ils avaient placé des hommes bien connus pendant la révolution de 1830 et de 1849.

Le gouvernement pontifical ne pouvait se montrer indifférent à cet acte de rébellion : étant tenu de le réprimer, il a eu recours à des moyens nécessaires et convenables ; et désirant de ne pas se trouver amené à recourir à des moyens de rigueur, il a voulu d'abord envoyer à Pérouse M. le chevalier Lattanzi, conseiller d'Etat, parce que, mettant à profit la grande influence qu'il pouvait exercer dans cette ville, où, pendant plusieurs années, il avait d'abord exercé les fonctions de juge, et ensuite celles de président du tribunal, il chercherait à ramener des rebelles à l'ordre et à l'obéissance envers leur gouvernement, avant de les exposer aux conséquences de l'action d'une force armée.

M. Lattanzi, prenant seulement la qualité de patricien de Pérouse, afin de donner surtout à sa mission un caractère amical, se présenta, dans la matinée du 20, à la junte du soi-disant gouvernement provisoire, afin de la décider à ne faire aucune résistance aux troupes qui allaient être envoyées par le gouvernement, et à les recevoir amicalement ; lui annonçant que toute résistance contre une force aguerrie et résolue serait inutile et fatale. Il n'oublia pas de leur représenter quelles seraient les victimes en cas de résistance, et les maux qui en résulteraient pour la Cité.

Mais malheureusement ces avertissements ne furent pas écoutés. Guardabassi, Faina et Berardi, qui composaient la junte provisoire, répondirent que le pays voulait résister; que tout le monde, femmes, vieillards et enfants, jetteraient par les fenêtres et du haut du toit des maisons tout ce qu'ils pourraient avoir, afin de repousser la force par la force.

Après avoir vainement employé tous les moyens, le chevalier Lattanzi dut abandonner la ville et remettre toute action au colonel Schmidt, qui, à la tête de sa troupe, se tenait auprès du pont St-James.

A peine la troupe fut-elle mise en marche, que des coups de fusil furent tirés contre elles; c'est pourquoi le commandant jugea inutile de faire toute autre sommation, craignant que les factieux, foulant aux pieds toutes lois et usages, et n'ayant aucun centre de subordination, ne respectassent pas davantage le parlementaire qui leur aurait été envoyé.

Tel est le récit véritable des faits qui ont précédé l'attaque de la ville, et que les membres du soi-disant gouvernement provisoire ont voulu altérer au moment où ils se réfugiaient en Toscane.

Par le rapport du colonel Schmidt qui a été inséré dans le *Journal de Rome*, chacun a pu connaître les détails particuliers de la lutte soutenue par la troupe pour dompter les rebelles et rétablir l'ordre dans la ville. Un conflit à main armée, et surtout entre soldats et rebelles, est toujours une circonstance déplorable, parce qu'il entraîne après lui de tristes conséquences : et la responsrbilité de ceux qui mettent le gouvernement légitime dans la nécessité douloureuse de soutenir ses droits par la force, doit donc être plus grave.

Les mêmes récits publiés par les fauteurs et défenseurs de la révolte de Pérouse apprennent (voyez le *Moniteur toscan* du 27 juin) que les citoyens furent appelés aux armes; qu'après « quelques heures, 3,000 hommes étaient accourus des divers quartiers de Pérouse, décidés à repousser la force par la force, qu'ils furent promptement armés et que trois officiers italiens (on a dit par erreur, dans le rapport, que le colonel Cerotti en faisait partie, pendant que c'était, au contraire, le soi-disant commandant de place Carlo Bruschi) vinrent de la Toscane et prirent la direction de la défense, en plaçant les hommes armés aux endroits convenables.

Il est cependant notoire que ces défenseurs se composaient du menu peuple ramassé dans les campagnes environnantes, accouru de la Toscane et séduit par l'argent et les promesses : il est également connu que la résistance fut désespérée; que dans la soirée du 19 il arriva à Pérouse 400 fusils de munition, envoyés par le commissaire chevalier Boncompagni ; et que ceux qui n'avaient pas d'armes lançaient sur la troupe, par les portes et les fenêtres, et du haut des toits, de l'eau bouillante, des cailloux, des poignards et autres instruments de destruction.

Qu'y a-t-il maintenant d'étonnant que les soldats, assaillis avec tant d'acharnement, se soient élancés avec impétuosité pour se défendre et venger la mort de leurs camarades qui venaient de tomber à leurs côtés? Et, dans une pareille lutte où le plus grand nombre était du côté des rebelles, dont on porte le nombre à 5,000, qu'y a-t-il d'étonnant qu'il y ait eu des incendies, des dégradations de maisons, et que malheureusement des personnes non coupables aient péri?

Toute personne connaissant les faits de la révolution de Paris, le bombardement de Gênes arrivé la même année, n'ignorant pas les conséquences déplorables qui résultèrent en 1848 de la lutte entre les troupes du gouvernement et les révoltés de Berlin, de Vienne et d'autres villes, ainsi que les faits de Novare après la bataille de Mars 1849, ne peut s'empêcher de remonter au commencement de ce siècle pour en trouver une suffisante explication.

Les factieux de Pérouse, à partir du monastère de Saint-Pierre, en suivant tout le faubourg jusqu'à San Ercolano, firent une résistance acharnée. En beaucoup d'endroits, on jetait, du haut des maisons des pierres et autres agents de destruction sur les soldats. Dans la rue Saint-Pierre, 30 rebelles étaient montés sur le toit de l'hôpital des orphelins de la Providence pour combattre avec des armes à feu et à coups de pierres les soldats qui s'avançaient, et en se sauvant, ils abandonnèrent 7 fusils dans la maison.

Ils étaient montés sur le toit du monastère delle Colombe, où ils avaient porté des pierres et autres projectiles. Ils avaient attaqué la porte du monastère della Maddalena, qui étaient conti-

ga, mais n'avaient pas réussi à l'enfoncer. Dans la rue Saint-Pierre ils avaient ordonné avec menace qu'on tînt ouvertes les portes des maisons, afin de pouvoir y entrer librement, et dès le matin ils y avaient amassé des pierres qui devaient être jetées par les fenêtres. Partout les révoltés se sont trouvés en présence des soldats. Devant cette résistance, les soldats ont été forcés d'agir militairement, d'où il est résulté des conséquences certainement déplorables, mais qu'il était impossible d'éviter en pareille circonstance.

La résistance fut ensuite considérable entre le monastère de Saint-Pierre, où quelques rebelles furent tués et d'autres blessés. Dans cette mêlée, le couvent ne fut pas à l'abri des dégâts ; les religieux furent épargnés. Après l'occupation du monastère, un soldat suisse, pendant qu'il buvait à la cantine avec ses autres compagnons, fut tué d'un coup de fusil tiré par les insurgés qui étaient cachés. Dans le faubourg de Saint-Pierre, on a vu brûler la maisonnette d'un nommé Vignoroli, la maison et l'atelier de teinture des frères. Santarelli et la maison du marchand de tabac François Borromei, qui fut tué (non pas avec sa femme, comme l'ont dit les journaux que nous avons cités) par une balle, pendant qu'il se tenait derrière une jalousie.

La maison du forgeron Mauro Casserni a été envahie et pillée ; il a été tué ainsi que sa femme Carolina et sa belle-sœur Candida ; les soldats y ont trouvé un de leurs camarades tué. Ont été endommagées les maisons des propriétaires Giacomo Rosse, d'Antonio Tommasoni, de Salvatore Rosa, de Giacomo Temperini, du comte Valenti et d'Adamo Ceccarelli.

Les maisons tout à fait inoffensives, et dont les portes étaient closes, n'ont rien eu à souffrir de la part de la troupe. La même chose serait arrivée aux autres, si elles avaient fait disparaître toute cause de suspicion. Le servant du monastère delle Colombe, sur les toits duquel se tenaient beaucoup de rebelles, est tombé victime au moment où il sortait de la maison. La même chose est arrivée à Feliciano Corsi, garçon de café, vis-à-vis l'hôpital Saint-Erculano. A été tué l'hôtelier Francesco Morini, pour s'être imprudemment mis à la fenêtre, et sur la petite place a été tué un vieux savetier. L'ébéniste Emilio Lancello a été tué au moment où, d'une fenêtre, il faisait feu sur la troupe. M. Tempirini a été blessé à une main.

Le *Corriere Mercantile* de Gênes dit qu'on lui a volé 2,000 écus, et le *Moniteur Toscan* parle du double. Nous voici aux contradictions de ceux qui cependant sont toujours d'accord quand il s'agit d'exagérer. Nous n'avons la certitude ni de l'une, ni de l'autre assertion. Il n'est pas constant non plus qu'Adamo Ceccarelli ait été tué, avec sa femme, comme l'assure le *Corriere Mercantile.*

L'assassinat d'un tambour devant l'épicerie Bellucci a inspiré une telle fureur aux soldats, qu'entrés dans le magasin, ils ont tout abîmé, menaçant de mort Bellucci lui-même; mais s'étant aperçus que le coup était parti d'une fenêtre vis-à-vis, ils ne lui ont pas fait de mal.

Le *Moniteur de Bologne*, organe de la junte révolutionnaire qui s'est emparée de cette ville, donne à entendre que Bellucci a été tué. Vis-à-vis la porte S. Croce, des pierres ayant été lancées du toit d'une maison, les soldats y sont entrés furibonds et malheureusement dans la bagarre où il n'est pas toujours donné de pouvoir distinguer le coupable du citoyen paisible, Irène Gioia Polidori, couturière, a été victime, et ses deux ouvrières ont été blessés.

Les soldats sont également entrés furieux dans l'auberge de Giuseppe Storti, d'où étaient partis des coups de fusil qui avaient tué un soldat et blessé le lieutenant Crufei. Des fenêtres, on avait lancé aussi des pierres et toutes sortes de meubles. Là, quelques individus se sont jetés les armes à la main sur les soldats ; parmi les agresseurs était l'ex-postillon Luigi Bindocci, armé d'un fusil. Dans la mêlée ont été tués l'aubergiste Storti, le garçon Luigi Genoveri et l'ex-postillon.

Dans la soirée du jour de l'attaque, à 7 h. 1/2, les soldats étaient retirés dans les casernes, mais plusieurs étaient disséminés dans la ville, et pendant la nuit, ils sont entrés dans les maisons d'où étaient partis des projectiles, pour voir s'il n'y avait pas d'armes cachées. Peut-être dans ce nombre se trouvait l'auberge ou hôtel Storti où était logée une famille américaine qui a été garantie dans ses personnes par l'intervention de plusieurs de ces mêmes soldats.

Plusieurs objets soustraits ont été rendus à cette famille. Les membres de la junte, à la fin du combat, suivant leur habitude qui consiste à pousser à la révolte et à s'éclipser ensuite à la vue du péril, se sont présentés à la municipalité, abdiquant le pouvoir usurpé. Ils se sont enfuis sur-le-champ avec les autres principaux compromis, passant par la porte del Balagujo, et prenant la colline du Cardinal, ils se sont dirigés vers la Toscane.

Les chefs de la révolte de Pérouse se vantent d'avoir donné de la gloire à l'Italie, parce qu'ils sont parvenus à grouper autour d'eux une multitude de factieux ou d'imprudents égarés par des promesses et séduits par l'argent. Ils ont, au contraire, plongé la patrie dans le malheur. La dépravation des esprits est arrivée à un tel point que beaucoup de gens ne trouvent plus de l'infamie, mais voient de l'honneur et de la gloire à se révolter contre leur souverain et à encourager et soutenir la révolte à des titres spécieux.

C'est après la déclaration des membres de la junte que le maire (gonfalonier) et un ancien (notable) de la ville, qui se trouvaient au palais municipal dans le désir de faire le seul bien qui leur fût possible de faire en cette crise, arborèrent le drapeau blanc sur la place. Néanmoins, les rebelles, des toits et fenêtres, rue saint Pierre, continuèrent à faire résistance, ce qui a exaspéré les soldats : de là, de plus grands maux pour la ville et de plus nombreuses victimes de part et d'autre.

C'est ainsi que le secrétaire de la Commune, Porta, compromis dans le mouvement révolutionnaire, a été tué au moment où il parcourait la rue en agitant un mouchoir blanc. Le même sort a été partagé par les deux employés de l'octroi, qui s'étaient trouvés malheureusement sur le théâtre de la lutte.

Dans la matinée, un ordre sévère du commandant a rappelé la troupe à la plus rigoureuse discipline pour empêcher des disgrâces. On doit beaucoup à l'intégrité des officiers qui, remplis de zèle, ont contribué au maintien de l'ordre de manière à mériter les éloges de la municipalité pour la conduite tenue dès leur entrée à Pérouse.

Ce simple exposé des faits prouve la foi que méritent les rapports émanés des journaux précités. Non content d'ajouter au nombre des tués, quelques portiers, un Fabretti, une fille du capitaine Polidori, quelques moines de Saint-Pierre, certains époux Basti et Checcarillo, ils ajoutent que les frères del Monte s'amusaient à tirer sur les pauvres gens qui fuyaient. Ils ajoutent qu'une petite fille allaitée par sa mère, a été arrachée des bras de celle-ci et jetée dans le Tibre. En voilà assez pour caractériser des correspondants si bien informés des choses.

Le drapeau noir, arboré sur l'hôpital, a été respecté par les militaires ; les détracteurs crient qu'il a été fait feu même sur ce drapeau. Non contents de déclamer contre la troupe, les apologistes et les défenseurs de la révolte accusent le gouvernement pontifical d'être l'auteur des malheurs de Pérouse, et pour soulever contre lui l'opinion publique, ils ont osé inventer même des ordres supérieurs tendant à permettre les actes de violence et de barbarie.

Et comme si c'était peu d'une pareille invention, afin de provoquer contre lui la haine, ses systématiques détracteurs ont fait mettre à la poste, à Pérouse, des feuilles en blanc, se chargeant eux-mêmes d'en écrire des mensonges, des exagérations et des calomnies pour les faire circuler, leur donnant un cachet de vérité à l'aide du timbre de la poste, dont ils avaient revêtu ces feuilles. Il y a des gens qui n'épargnent aucun moyen immoral pour atteindre leur but. Ces relations que nous avons vu publiées, ont été écrites, en grande partie, en Toscane par les acteurs factieux de la révolte.

Le gouvernement pontifical déplore, tout le premier, l'événement de Pérouse ; mais une responsabilité terrible pèse sur ceux qui, après avoir poussé les choses à l'extrême, se sont enfuis, suivis par les exécrations de leurs honnêtes concitoyens.

Le Saint-Père, en attendant, pour subvenir aux plus pressants besoins des malheureux qui ont souffert dans ces événements, leur a donné une somme considérable.

CHRONIQUE DE LA GUERRE.

Peut-être devrions-nous aujourd'hui modifier ce titre.

38 jours d'armistice ! si ce n'est pas encore la paix, c'en est au moins une longue espérance et un présage à peu près certain. La diplomatie va se remettre à l'œuvre ; et tandis que nos soldats goûteront à l'ombre de leurs lauriers, — c'est le cas ou jamais d'employer cette expression classique, un repos qu'ils ont si bien gagné, l'Europe, dans un suprême effort, parviendra sans doute à concilier les droits et les prétentions des puissances belligérantes avec le désir universel de la paix.

Nous ne trouvons que peu de détails à glaner dans nos correspondances et dans les journaux.

L'*Indépendance* avait annoncé comme certaine la mort du général Dieu, gravement blessé à Solferino. Cette nouvelle, que nous avions reproduite d'après la feuille belge, se trouve heureusement inexacte. En effet, le brave général écrit de sa main une lettre de Brescia, le 5 juillet, que son état de santé, quoique encore sérieusement compromis, s'améliore d'une façon sensible.

Le *Journal de la Nièvre* dit que M. le commandant Tiersonnier, du 55e de ligne, a été tué à la tête de son bataillon à Solferino. Cet officier avait fait la campagne de Rome et celle de Crimée, où il s'était fait remarquer par sa valeur. Les feuilles de Nancy nous font connaître la perte d'un autre chef de bataillon, M. Guillaumé, de Vrécourt, mortellement atteint dans la même journée.

Un journal d'Alger, l'*Akhbar*, mentionne la mort du colonel Brincourt, qui avait succédé à M. Paulze d'Ivoi dans le commandement du 1er régiment de zouaves. M. Brincourt a succombé à ses blessures.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer, à la suite de ces pertes regrettables, celle d'un jeune officier plein d'avenir, M. Pierre de Brimont, lieutenant au 1er de lanciers.

M. Pierre de Brimont était petit-fils de M. le vicomte Ruinart de Brimont, maire et député de Reims sous la Restauration, et il continuait dignement sous les armes les traditions de patriotisme et d'honneur qu'il avait puisées auprès de son vertueux père et auprès de sa mère, du sang de Turgot.

Un triste détail ajoute encore au deuil de cette mort. M. Pierre de Brimont servait avec son frère jumeau, M. Paul de Brimont, sous-lieutenant au même régiment. Ils ne s'étaient jamais quittés, ils s'étaient engagés ensemble, et en songeant au coup cruel qui les sépare, on ne sait auquel accorder sa plus douloureuse sympathie, à celui qui est tombé ou à celui qui est demeuré.

Un jeune sous-lieutenant au 1er régiment de zouaves a succombé au milieu de circonstances qui rendent sa mort vraiment héroïque. M. Armant des Chapelles, blessé de quatre balles au combat de Marignan, n'avait pas pu résister à l'ardeur guerrière qui l'animait, et avant d'être complétement guéri de ses blessures, il s'était empressé de quitter l'hôpital militaire de Milan lors-

qu'il avait pressenti une nouvelle bataille. Rentré à son régiment la veille de Solferino, c'est la tête encore couverte de bandages qu'il s'est précipité dans la mêlée, où il a trouvé la mort en se distinguant par sa bravoure au milieu de tant de braves.

L'Union rapporte que le fils de M. le comte Corbeillere, colonel en retraite, surpris par les Autrichiens à Goïto, a été fait prisonnier en prenant la défense d'un de ses compagnons d'armes, qui a été tué. Quatre autres Français ont été pris avec lui. Conduits à Peschiera, ils ont été enfermés dans une maison, située au bord du Mincio. Ils se sont tous jetés à la nage, et sont parvenus à s'échapper. M. le comte Corbeillere est passé par Brescia, d'où il s'est dirigé sur Milan.

Suivant la *Gazette d'Augsbourg*, le général Benedeck, le plus populaire des généraux autrichiens, est nommé au commandement de la première armée.

Le *Times* signale, parmi les généraux autrichiens, le comte Nugent, d'origine irlandaise.

Agé de 82 ans, il était, le 24. au milieu du feu de Solferino, dirigeant les opérations et donnant des ordres. C'est la sollicitude de ses aides de camp qui, à la fin de l'affaire, l'a décidé à monter son petit poney et à quitter le champ de bataille. Il n'a pas pris de repos la nuit. Hier (on écrit de Vienne, le 1er juillet), il a été, pendant huit heures, à faire des reconnaissances sur les hauteurs de Rivoli.

« C'est au comte Nugent que le général Radetzki dut, en 1849, d'obtenir des renforts. C'est un Irlandais mince, de stature moyenne, à cheveux blancs, dont la voix est forte, sonore, et qui possède encore l'activité d'un homme de trente ans. Malgré son long service en Autriche, et la facilité avec laquelle il parle la plupart des dialectes de l'empire, il a conservé une forte accentuation irlandaise.

M. Yvon vient d'arriver à Milan. Il va peindre la bataille de Magenta, et sans doute celle de Solferino.

M. Garcin.

FAITS DIVERS

M. le vice-amiral Romain-Joseph Desfossés, qui commande la flotte de l'Adriatique, est né le 8 décembre 1798. Depuis l'âge de neuf ans il est marin. On le voit successivement pilotin en 1810, enseigne de vaisseau en 1819, lieutenant de vaisseau le 31 décembre 1828, capitaine de frégate le 10 avril 1837, capitaine de vaisseau le 31 juillet 1841, contre amiral le 27 septembre 1847, et vice-amiral le 11 juin 1853. Il est le troisième inscrit sur la liste des onze vice-amiraux.

—Parmi les officiers tués à Solferino se trouve le descendant d'une des plus vieilles familles de Bretagne et de Normandie. Le comte de Saint-Paër, chef de bataillon au 15e de ligne, était fils du général de Saint-Paër. C'est à sa famille qu'appartenait le beau château de Saint-Paër, près Gisors (Eure), qui n'a guère porté bonheur à ses propriétaires.

En effet, il fut vendu par le comte de Saint-Paër au vicomte d'Arlincourt, et, après la ruine du romancier, fut démembré par la bande noire. Des usines de zinc de la Vieille-Montagne et une chamoiserie se sont successivement élevées sur le magnifique domaine, où une fête de quatre jours avait été donnée, en 1828, à la duchesse de Berry.

— Un service funèbre a été célébré à Lyon en l'honneur de M. Emile Ducoin, lieutenant-colonel au 37e de ligne, tué à l'attaque de Solferino, à l'âge de 39 ans. Cet officier supérieur, dit la *Gazette de Lyon*, était appelé à de brillantes destinées. Il fit ses premières armes en Afrique, d'où il revint avec la main gauche à demi-brisée par une balle arabe. Rentré en France pour assister au journées de juin 1848, il partit plus tard pour la Crimée ; il y demeura pendant toute la durée de l'expédition, s'y distingua par son énergie et son sangfroid, et y obtint une citation à l'ordre du jour de l'armée. Nommé chef de bataillon au 28e de ligne, il passa à son retour en France au 3e régiment des grenadiers de la garde. Le jeune commandant se fit remarquer à Magenta par une brillante valeur. A la tête de son bataillon, il enleva une redoute, y pénétra le premier à cheval, et eut sa monture tuée sous lui. Cette belle conduite fut immédiatement récompensée par le grade de lieutenant-colonel. Mais à peine entré depuis quatre jours au 37e de ligne avec son nouveau grade, la bataille de Solferino eut lieu, et le vaillant officier fut tué à la tête de son régiment.

—La *Gazette du Midi* dit que 1050 prisonniers autrichiens, arrivés ces jours derniers à Marseille, ont été transportés au Frioul.

— La caserne des Collinettes, à Lyon, vient d'être transformée en hôpital destiné à recevoir des blessés de l'armée d'Italie.

Jusqu'à ce jour, aucun envoi de blessés n'a encore été fait ; mais tout est prêt pour qu'ils trouvent tous les soins nécessaires dans cet hôpital admirablement situé. Le service médical et administratif est complétement organisé.

— On vient d'annoncer officiellement l'ouverture, le 14 de ce mois, de la première section du chemin de fer d'Italie par la vallée du Rhône et le Simplon, comprise entre Borderet, sur le lac Leman et Martigny, avec stations intermédiaires à Vouvry, Montrey, Saint-Maurice, Criônnaz et Vermyaz. En outre, des correspondances seront établies provisoirement avec Gênes et Milan.

— Le savant et admirable ouvrage de M l'abbé Cognat sur Clément d'Alexandrie, qui a déjà reçu une approbation si flatteuse de LL. EE. les cardinaux archevêques de Paris et de Bordeaux, vient d'être désigné par l'Académie française pour l'un des principaux prix Monthyon.

— Le sieur Bordier, perruquier à Orléans, vient d'être condamné à quatre mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende pour publication, faite

de mauvaise foi, de fausses nouvelles à l'occasion d'un récent voyage de Mgr l'évêque d'Orléans.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Campagnes d'Italie en 1848 et en 1849.

(Troisième et dernier article.)

Les revers que Charles-Albert avait essuyés pendant la campagne de 1848, revers mêlés, du reste, de quelques combats glorieux, n'avait point abattu son courage ; l'espérance lui restait ; elle lui restait alors même que, poussé par la réussite, il signa à Milan (9 août 1848) cet armistice qui lui attira tant d'outrages, tant d'accusations odieuses de la part de ceux qui « faisaient des phrases et ne se battaient pas. »

Les trois ou quatre ministères qui s'étaient succédé à Turin depuis la défaite de Milan, voulaient la reprise de la guerre, comme la voulaient le parlement, le pays presque tout entier.

Le Roi, se considérant toujours comme souverain, sinon de droit au moins de fait, de la Lombardie précédemment annexée au Piémont, signait des décrets, des ordonnances relatifs à cette province. La consulte milanaise siégeant à Turin, s'occupait, elle aussi, d'une foule de mesures concernant la Lombardie que Radetzki tenait cependant sous sa main. Plusieurs Milanais fugitifs furent même nommés députés au parlement du Piémont.

On était si plein de confiance dans l'avenir, si nourri de l'espoir de reconquérir le terrain perdu, qu'on discuta très-sérieusement et très-vivement, au sein de la Chambre des députés, la question de savoir quelle serait la capitale, au jour du triomphe définitif, de ce grand et beau royaume d'Italie promis à Charles-Albert et à sa race. « Turin, situé au pied du mont Cenis, ne pouvait pas être la capitale d'un royaume de la Haute-Italie, comprenant, outre les provinces piémontaises, les duchés de Modène et de Parme. » (Il paraît qu'on laissa de côté la Toscane : c'était modeste !) « Milan, au contraire, par sa position géographique, sa richesse, son histoire, sa grandeur et son influence, était la capitale désignée du nouvel Etat. Mais ce choix entraînait la ruine de Turin, et les habitants de cette ville, considérant le sacrifice qu'on leur demandait comme plus fort que tous ceux qu'ils faisaient pour soutenir la guerre de l'indépendance italienne, résistaient de tout leur pouvoir. »

On ne put pas s'entendre, et la Chambre ajourna cette discussion peut-être un peu prématurée. Elle pourra revenir selon l'issue des événements, Mais quand viendra ce terrible quart d'heure que l'on sait, ce quart d'heure où il faudra régler les comptes en Italie, le choix d'une capitale ne sera pas, il y a lieu de le penser, le point le moins difficile des questions à résoudre.

Les officiers piémontais et même l'armée tout entière avaient moins de confiance dans le succès de la nouvelle campagne que le Roi, que le parlement, que le ministère, que la population. Mais ce n'était pas aux officiers à demander la paix ! Ils étaient tous disposés à se faire tuer pour une cause qu'ils aimaient, sans doute, mais qui, en ce moment, ne leur paraissait pas présenter toutes les conditions du triomphe. L'organisation de l'armée était très-défectueuse, au dire de tous les gens du métier, amis ou adversaires, qui ont écrit sur cette matière. « Cette campagne, dit le général « Ulloa, s'ouvrait pour les Piémontais sous « de tristes auspices. L'armée était démo« ralisée ; elle sentait s'évanouir sa con« fiance dans les talents militaires du Roi et « des généraux ; et la conduite des Mila« nais envers Charles-Albert avait refroidi « les sympathies du soldat pour les Lom« bards. » Charles-Albert mécontenta ses officiers en cherchant à l'étranger des chefs pour les placer à la tête de ses armées. D'échec en échec son choix tomba sur le polonais Charzanowski, général instruit, mais qui ne pouvait inspirer que bien peu de confiance à des troupes qui ne le connaissaient pas et dont il ne savait peut-être pas la langue.

Ce serait peut-être ici le lieu de dire un mot de cette question tant débattue et non encore éclaircie, de l'intervention armée de la république française de 1848 en faveur du Piémont. Du haut de la tribune parlementaire de Turin, M. de Cavour avait dit que les membres de notre gouvernement provisoire avaient refusé le secours demandé par le Piémont, et que cette demande ayant été renouvelée en 1849, après la nomination du Président de la République, n'avait pas été mieux accueillie. M. de Cavour ajoutait qu'à cette époque le chef de notre gouvernement était disposé à donner une assistance efficace à Charles-Albert, mais qu'il en avait été empêché par ses mi-

nistres et par les chefs de l'Assemblée nationale (1).

Citant des noms propres, le général la Marmora fit la même déclaration dans la séance du 18 avril. On peut se souvenir des deux lettres écrites à cette occasion aux orateurs piémontais par MM. de Lamartine et J. Bastide. Il résulte de ces deux lettres que non-seulement le Piémont n'avait adressé à notre gouvernement aucune demande de secours, mais que M. de Brignole, ambassadeur de Charles-Albert à Paris, ne cessait d'insister pour qu'on éloignât du pied des Alpes le corps d'armée qui s'y trouvait. C'est alors qu'on répondait toujours : *L'Italia farà da se*!

Selon M. Bastide, le Piémont n'a demandé un corps d'armée qu'après la reddition de Milan. Il ajoute que cette demande fut repoussée, parce qu'elle avait été faite à la condition que ce corps d'armée serait soldé, entretenu par la France, et placé, ainsi que son chef, sous le commandement militaire de Charles Albert.

M. de la Marmora avait dit aussi dans son discours que, s'étant adressé, à Paris, au général Cavaignac, celui-ci avait accompagné son refus d'une intervention armée en faveur du Piémont par ces paroles : « Nous ne voulons pas nous brouiller avec l'Autriche pour vous faire plaisir. » M. Bastide affirme que Cavaignac n'a jamais pu dire rien de semblable.

La tombe s'était ouverte pour l'ancien chef du pouvoir exécutif, quand il fut mis en cause dans cette affaire par le général piémontais. « Il est mort, dit M. de Lamartine en parlant de Cavaignac dans sa réponse à M. de la Marmora, « il est mort ; mais en « histoire, ce sont les tombeaux qui parlent « le mieux. »

Quant à nous, ce que nous voyons de plus clair dans tout ceci, c'est que la république française de 1848 ne devait réellement envoyer ses soldats en Italie que pour combattre la révolution qui avait détrôné le Pape.

Lorsque Charles-Albert se mit en campagne au mois de mars 1849, à la tête de plus de 80,000 soldats, le Roi comptait, sans doute, sur leur bravoure ; mais il comptait aussi sur les embarras extrêmes de l'Autriche, toujours en proie à l'anarchie. Radetzki n'avait plus à attendre de secours, en cas d'échec d'un empire déchiré par les factions.

— Un soulèvement général en Lombardie avait été également promis à Charles-Albert. Sur ce point, son espérance fut complètement déçue, comme elle l'avait été en 1848 ; et cette déception aurait été réservée, à n'en pas douter, à Victor-Emmanuel en 1859 : plus heureux que son père, il a avec lui des auxiliaires mieux disposés, plus invincibles que les volontaires italiens.

L'armistice du 9 août 1848 fut dénoncé par le Piémont à Radetzki le 12 mars 1849. Cinq jours après, 15,000 Autrichiens, commandés par le général comte d'Aspre, mettaient en complète déroute, à Mortara, 21,000 Piémontais ayant à leur tête le général Durando ; et le 23 mars, l'armée de Charles-Albert et celle de Radetzki s'entrechoquaient sur le plateau de Novare.

La bataille avait commencé à 11 heures du matin. On se battait encore à 5 heures du soir. Voyant la victoire fuir ses étendards, Charles-Albert, debout, au milieu des canons, alors que la mitraille labourait le sol autour de lui ; et que les balles, dont quelques-unes avaient déjà percé son manteau sans atteindre le Roi, sifflaient à son oreille, encourageait toujours de la voix et du geste ses braves soldats.

Malgré la déroute de son armée, il parlait encore de se retirer avec les débris de ses troupes derrière les murs d'Alexandrie, pour recommencer la guerre.

—Impossible ! Sire, lui dirent quelques-uns de ses généraux ; impossible ! la retraite est coupée ! — Eh bien, répondit le Roi, avec l'accent du désespoir, alors je mourrai là ! C'est aujourd'hui mon dernier jour !

On ne put obtenir de lui de s'éloigner du champ de bataille. Il ne le quitta que lorsque le feu eut cessé, et il le quitta pour aller abdiquer, dans une chambre voisine, sa couronne en faveur de son fils aîné, le duc de Savoie, maintenant Victor-Emmanuel II. Charles-Albert était un prince d'un magnifique courage, et on a pu dire de lui ce que Voltaire a dit de Charles XII : « Il n'était « pas Alexandre, mais il eût été son premier soldat. »

Le 24 mars, à une heure avancée de la soirée, une berline de voyage, attelée de deux chevaux, accompagnée seulement d'un sous-officier et d'un domestique, entra dans la cour d'une ferme, près de Novare, où le feld-maréchal lieutenant comte de Thurn avait établi son quartier général. Un homme de haute taille, l'air très-distingué, très-noble, mais très-simple en même temps,

(1) Chambre des députés sardes, séance du 16 avril 1858.

descendit de cette berline. Un manteau était jeté sur ses épaules; il n'était point en uniforme; aucun signe distinctif ne se voyait sur sa personne.

Il entra seul dans la cuisine de la ferme, où le comte de Thurn et les officiers de son état-major se chauffaient autour d'une large cheminée. L'inconnu dit au feld-maréchal qu'il s'appelait le comte de Borge, qu'il était colonel de cavalerie au service du Piémont, et qu'ayant obtenu la permission de se rendre à Nice, où l'appelaient d'importantes affaires, il venait demander un sauf-conduit. Le comte de Thurn pria l'étranger de prendre place au foyer, et lui offrit une tasse de café qu'il accepta. Il parla tranquillement et avec connaissance de cause des événements de la veille, avec les officiers autrichiens. Puis le feld-maréchal remit à l'étranger le sauf-conduit qu'il avait demandé. Il sortit et remonta dans la berline qui partit au galop. Cet inconnu, le lecteur l'a déjà nommé, était Charles-Albert, qui, dépouillé du pouvoir, le cœur brisé, allait chercher un asile sur les rives du Portugal, pour y terminer une vie que les balles des combats avaient trop respectée.

Le 6 août 1849, l'Autriche et la Sardaigne signèrent à Milan un traité de paix en plusieurs articles. Nous ne citerons ici que le premier de ces articles : aussi bien il nous paraît le plus curieux de tous au moment présent : « Il y aura à l'avenir et *pour tou-* « *jours, paix, amitié et bonne intelligence* « entre S. M. le roi de Sardaigne et S. M. « l'empereur d'Autriche, *leurs héritiers et* « *successeurs*, leurs Etats et sujets respec- « tifs. » Ce ne sont là, sans doute, que des formules, mais elles n'étonnent pas moins en présence de la fragilité de l'amitié entre les majestés de ce monde.

On a dit que Charles-Albert avait été le martyr de la liberté italienne. On a dit aussi que ce prince, s'étant trop rapproché de ce minotaure qu'on appelle la Révolution; il en avait été la proie. Cette assertion serait parfaitement admissible, car la révolution qui dévore ses propres enfants, dévore aussi, parfois, ceux qui ne s'éloignent pas assez d'elle. Mais ce n'est pas là, selon nous, le fonds de la question en ce qui concerne Charles-Albert. Nous croyons qu'il échoua tout simplement dans une entreprise qui avait été l'idée de sa vie entière, idée que lui avaient léguée ses aïeux : je veux dire l'accroissement successif, périodique en quelque sorte de la Maison de Savoie.

Cette idée, Victor-Emmanuel en a hérité, lui aussi, et elle paraît s'être particulièrement incarnée de nos jours dans un homme : le comte de Cavour. Personne plus que nous n'a rendu hommage à la bravoure de l'armée sarde; mais, de bonne foi, pense-t-on qu'en 1854 la France et l'Angleterre eussent un bien pressant besoin d'un contingent piémontais pour prendre Sébastopol? Pense-t-on aussi que la question d'Orient touchât bien directement le Piémont? Cependant le Piémont a figuré dans la grande lutte de la Crimée, et son Gouvernement n'a pas reculé dans cette occasion devant une dépense de 80 millions.

Mais dans la pensée de M. de Cavour, la question d'Orient touchait à la question italienne, et voilà comment, après s'être montré dans les champs de la Tauride, on a sa place au sein d'un congrès dans lequel, au milieu des plus solennelles délibérations pour la paix du monde, on glisse la question italienne qui, aujourd'hui, trouble cette paix. Cette pensée, M. de Cavour n'a nullement cherché à la cacher plus tard : « Quand vint la guerre de Crimée, a-t-il dit dans son discours prononcé à la Chambre des députés sardes (séance du 16 avril 1858), quand vint la guerre de « Crimée, cette mémorable lutte de justice « et de *civilisation* (1), nous voulûmes y « prendre part pour accroître le renom de « la Sardaigne et *pour avoir un titre à la* « *défense de la cause italienne.* »

Nous n'avons rien à blâmer ici : c'est de l'habileté, de l'esprit de suite s'il en fut jamais. Seulement M. de Cavour, dans sa note remise aux ministres de France et d'Angleterre, le 27 mars 1856, aurait peut-être dû se montrer un peu moins sévère à l'égard du gouvernement du Pape; il le trouve « déplorable, impuissant à conserver l'ordre public (2). » C'est un gouvernement qui « ne tient aucun compte du progrès des idées, et des profonds changements que le régime français avait introduits dans ces Etats. » Aussi M. de Cavour demande-t-il l'application du programme indiqué dans la fameuse lettre au colonel Ney, pour « la solution du problème, » c'est-à-dire pour

(1) Nous ne savons pas ce que la civilisation a pu gagner à laisser en Orient, après la guerre, 14 millions de chrétiens, plus que jamais plongés sous le honteux esclavage des Turcs.

(2) Aujourd'hui les conspirateurs piémontais traitent le gouvernement du Pape de criminel, et cela parce qu'il a su mettre à la raison les insurgés de Pérouse.

la transformation en quelque sorte de ce beau et riche pays. L'heureuse expression de *joug clérical* brille dans tout son éclat, dans ce document diplomatique (1); on croirait presque lire un article du *Siècle* sur ou contre le pouvoir temporel du Pape.

L'idée piémontaise qui depuis si longtemps s'en va chercher par delà le Tessin des possessions territoriales nouvelles, se montre sous toutes les formes imaginables. Vous souvient-il de ce livre de Joseph de Maistre tiré avec tant d'à-propos des cartons de la chancellerie de Turin? Les pages accusatrices de ce livre contre un empire importun devaient merveilleusement préparer les esprits aux événements qui s'accomplissent à l'heure qu'il est de l'autre côté des Alpes. — Et puis, feuilletez un peu l'histoire, et vous verrez si tous les mariages anciens et modernes contractés dans la Maison de Savoie n'ont pas eu à peu près un seul et même but : l'agrandissement de cette Maison, illustre d'ailleurs à tant de titres. Peut-être trouverait-on que, dans sa circulaire du 14 juin 1859 aux représentants du gouvernement sarde près les cours de l'Europe, M. de Cavour envisage trop comme un fait accompli l'annexion du royaume Lombard-Vénitien au Piémont; mais c'est là une idée de vieille date; le ministre anglais Hill, près la cour de Turin, sous le règne de Victor-Amédée II, écrivait, à son gouvernement, à Londres, ces lignes curieuses : « Je crois que le duc (les souverains de Piémont ne portaient pas encore le titre de roi à cette époque) verrait les Fran« çais à Milan plus volontiers que les impé« riaux; mais il préférerait les Turcs aux « uns et aux autres. Son Altesse Royale ne « sait pas cacher sa grande tentation de « s'emparer elle-même du duché de Mi« lan. »

La manière dont le royaume du Piémont s'est formé jusqu'ici, mérite d'être rappelée : Humbert aux blanches mains est tout simplement seigneur de la Maurienne, vers le milieu du onzième siècle. Par le mariage de son fils Odon avec Adelaïde de Suse, le marquisat de ce nom est réuni à la Maurienne érigée en comté par un empereur d'Allemagne. Dans le douzième siècle, les descendants de Humbert acquièrent la Tarentaise; puis la Savoie, le Fauvigny, Pignerol, Turin, Ivrée, le Chablais, le Génevois. Dans le quatorzième siècle, ils étendent leur souveraineté sur les provinces d'Asti, de Savillan, de Fossan, de Nice, de Mondovi, de Quiers, de Coni et de Bielle. En 1416, l'empereur Sigismond confère le titre de duc à Victor Amédée I[er], et la province de Verceil est ajoutée aux Etats de ce prince. Dans le seizième siècle, les ducs de Savoie obtiennent successivement les fiefs impériaux et la province d'Oneille, et dans le dix-septième, ils ont Saluce et Montferrat. Dans le dix-huitième siècle, ils ont la Sardaigne, les vallées de Pragelas, Château-Dauphin, la Lomelline, le Vigevanasque, le Haut et le Bas-Novarais, que sais-je encore? La République française leur avait enlevé leur royaume, les traités de 1815 le leur rendent avec usure, puisqu'ils y ajoutent ce charmant petit joyau qu'on appelait la république de Gênes.

Un prince de la maison de Savoie du dernier siècle appelait cette façon d'arrondir son domaine : *Manger l'artichaut feuille à feuille.* — Il reste encore de bien belles feuilles à convoiter!

Baptistin Poujoulat.

(1) Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie. — Pages 680 et suivantes.

Histoire de Notre-Dame des Tables,

PAR M. J. F. VINAS, VICAIRE GÉNÉRAL DE MONTPELLIER ET CURÉ DE NOTRE-DAME.

Nous ne connaissons rien de plus digne de l'estime et de la sympathie publiques que le zèle actif et intelligent des prêtres qui, au milieu des incessantes occupations du ministère paroissial, des œuvres de charité et de dévouement de tout genre, savent encore trouver le temps de se livrer à des travaux intellectuels, à des recherches historiques sur l'origine, les développements et l'importance des sanctuaires dont l'administration leur est confiée.

Le nombre de ces prêtres n'est pas heureusement rare en France; nous pourrions jusque dans les provinces les plus reculées en signaler un grand nombre qui rehaussent le touchant caractère de la piété et de la sollicitude sacerdotale par la culture de l'archéologie, de l'histoire, de la philosophie, des différentes branches de la science et des arts. Dernièrement, un vénéré prélat, qui est à la fois l'honneur de l'Eglise et des lettres, prescrivait à tous les prêtres de son diocèse d'élaborer un ensemble complet de recherches archéologiques, his-

toriques et statistiques sur les paroisses où ils sont chargés de faire l'œuvre de Dieu. Quelle plus admirable et féconde institution dans la grande famille chrétienne que l'institution que nous appelons la paroisse! Quoi de plus édifiant et de plus respectable que les archives de son passé, où se résume la vie des générations qui nous ont précédés dans le sentier de la foi catholique!

Nous ne rappellerons point la position hiérarchique qu'assurent à la paroisse les règles de l'Eglise, ni les attributions que donnent les saints conciles et particulièrement le Concile de Trente à l'Eglise-mère et nourricière des fidèles, au véritable centre du service divin. Citons quelques paroles de l'admirable lettre synodale que le Concile provincial de Paris adressa en 1849 aux fidèles de toute la province.

« La paroisse, c'est l'Eglise en abrégé; c'est la patrie du chrétien. C'est là qu'il naît, qu'il grandit. Jeune, il y reçoit le lait de la doctrine, ensuite le pain des forts. Quelles douces émotions dans son âme, quand, pour la première fois, il a été admis au banquet divin! S'il reste fidèle, que de leçons, que de conseils, que de consolations il recevra, du haut de la chaire, dans les tribunaux sacrés! S'il a le malheur de s'égarer, le souvenir de son enfance chrétienne et de sa première communion sera un dernier lien qui le rattachera à l'Eglise. Peut-être aussi n'aura-t-il pas oublié le vénérable prêtre qu'il appelait son père. Dans ses épreuves, dans ses malheurs, il aura recours à lui. Il viendra, comme l'enfant prodigue, se jeter dans ses bras, sûr de n'être jamais repoussé. L'église de la paroisse est pour la famille chrétienne une seconde maison. Elle appartient à tous : chacun y doit trouver sa place. C'est là que se forment et se resserrent, entre les enfants de Dieu, les liens de la véritable fraternité. On s'assied à la même table; tous les rangs sont confondus; toutes les inégalités naturelles disparaissent. S'il y a quelques différences du côté de Dieu, elles sont accordées à la vertu, non à la puissance. »

On ne saurait asser méditer les graves et consolants enseignements renfermés dans cette remarquable lettre synodale. Toutes les paroisses sont également recommandables par l'exercice du ministère pastoral, qui est le ministère essentiel de Jésus-Christ, auquel tout se rapporte dans l'Eglise. Mais de...tes ne remontent pas à la même anti...té; elles ne brillent pas également par la richesse des souvenirs, la splendeur du culte et l'importance des événements religieux dont elles ont été le théâtre. Il est peu de paroisses aussi antiques et aussi célèbres que la paroisse Notre-Dame des Tables à Montpellier. L'église paroissiale, un des monuments les plus connus et les plus vénérés du Midi, fut livrée au marteau démolisseur de 93; on en effaça jusqu'aux derniers vestiges. Fallait-il laisser s'affaiblir et tomber dans l'oubli le souvenir de cette célèbre Eglise et les magnifiques traditions qui s'y rattachent?

Un prêtre qui à de nobles qualités sacerdotales, allie une plume élégante, des connaissances étendues et des idées élevées, M. Vinas, vicaire général de Montpellier et curé-doyen de la paroisse Notre-Dame des Tables, a voulu populariser de nouveau le Temple qui était autrefois l'orgueil de la ville de Montpellier, l'espoir et la consolation des fidèles du Midi. Il a recueilli dans l'histoire et les documents du passé tout ce qui se rapporte à l'auguste sanctuaire de Marie; il a recherché avec soin les causes du grand développement et de la célèbre réputation de cette paroisse. La ville de Montpellier ne sera donc plus exposée à voir s'altérer insensiblement les traits les plus caractéristiques de son ancienne physionomie; elle pourra conserver avec une religieuse fidélité les traditions d'une mémorable paroisse qui, durant une longue série de siècles, fut témoin de tant de prodiges de miséricorde et de piété. Si, un jour, elle veut replacer sur ses fondements et dresser dans ses anciennes proportions l'édifice plusieurs fois reconstruit qui ornait son enceinte, grâce au zèle et à l'érudition d'un de ses prêtres les plus distingués, elle aura sous sa main tous les matériaux propres à relever son antique sanctuaire et à l'offrir de nouveau à la vénération des peuples du Midi.

M. Vinas ne s'est point borné à tracer une rapide esquisse de l'église et de la paroisse Notre-Dame des Tables; une courte notice n'eût pas suffi à la description d'un édifice qui fut à la fois un des foyers les plus actifs de la dévotion à la Vierge Marie, et un monument remarquable par la richesse de son architecture et de son ornementation. Il a condensé dans un beau volume de plus de 400 pages les notions les plus claires, les recherches les plus intéressantes, les documents les plus précis et les plus variés. Cette œuvre d'érudition religieuse

et historique n'est point faite seulement pour la ville et le diocèse de Montpellier, elle intéresse encore la France, l'Italie et l'Espagne; car à leur histoire se relie souvent d'une manière intime l'histoire de Notre-Dame des Tables.

L'auteur a procédé avec clarté et méthode; il a divisé son livre en deux parties bien distinctes: la première, sous le titre de culte, retrace l'origine, les causes et les progrès de la dévotion à Notre-Dame des Tables; la seconde, sous le nom d'édifice matériel, envisage dans leurs phases successives l'accroissement, les reconstructions et les démolitions du vénéré sanctuaire.

La dévotion à Notre-Dame des Tables remonte à la fondation même de Montpellier. A l'époque où le mahométisme, non content d'avoir envahi l'Espagne, ravageait encore les plus riches provinces de France, un grand nombre d'habitants des deux pays, fuyant la cruelle domination des Mores, se retirèrent dans un endroit solitaire où ils élevèrent de modestes demeures qui devaient un jour devenir le centre d'une des plus florissantes cités du Midi. Ces malheureux réfugiés cherchèrent dans les consolations de la foi un remède à leurs maux; ils s'adressèrent de préférence à la Consolatrice des affligés. En bâtissant les maisons qui devaient l'abriter, la nouvelle population érigeait en même temps une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu. Le culte de la Vierge prit un développement extraordinaire dans la cité naissante; il donna bientôt lieu au proverbe suivant, qui est un indice caractéristique de la dévotion des habitants et un titre de gloire pour leur ville. Nul ne peut naître enfant de Montpellier qu'il ne soit enfant de Marie. D'éclatants prodiges s'opérèrent dans ce pieux sanctuaire et lui acquirent une grande célébrité. Aussi les évêques de France et les souverains pontifes l'eurent-ils en singulière vénération. Le roi d'Aragon Jacques Ier y fit placer un magnifique tableau; plusieurs illustres seigneurs suivirent son exemple. On y accomplissait un si grand nombre de vœux que cette chapelle s'appelait indistinctement Notre Dame des-Vœux, Notre-Dame des Miracles. Le nom de Notre-Dame des Tables, qu'elle a toujours porté, ne serait, suivant l'opinion de quelques critiques, qu'une dérivation du nom des tableaux votifs qui couvraient les murs de l'auguste édifice.

L'effigie de la Vierge fut placée aux armes de la ville, et ce monument de piété a survécu jusqu'aujourd'hui aux tempêtes révolutionnaires qui en ont submergé tant d'autres également mémorables. Les fondations et œuvres pies destinées à procurer à leurs auteurs des secours spirituels, devinrent très-nombreuses; les pèlerinages, les processions, les confréries dont plusieurs se sont répandues ensuite dans l'Eglise universelle, y prirent un rapide développement; les souverains Pontifes se plurent à l'enrichir de nombreuses indulgences. Un office propre de la fête des Miracles fut institué et célébré durant plusieurs siècles. Le curé actuel de la paroisse, M. Vinas a résolu de le conserver. Après deux années de démarches, de voyages, de tentatives de tout genre, ses vœux ont été exaucés, et un décret de la Congrégation des Rites vient d'approuver cet office en y introduisant de légères modifications.

Le sanctuaire de Notre-Dame des Tables était à la fois un lieu spécial de dévotion et une église paroissiale qui fut desservie par des prêtres zélés dont le nombre s'éleva jusqu'à vingt-cinq, tant la piété des fidèles y était profonde. La série des curés qui l'ont administrée est fort considérable; un détail digne de remarque, c'est qu'il n'y a jamais eu, même au temps de la terreur, la moindre interruption dans l'ordre de succession curiale. A l'époque de l'intrusion d'un curé schismatique constitutionnel, la mort de l'ancien titulaire fut immédiatement suivie de la nomination d'un nouveau curé, faite par l'évêque de Montpellier, alors caché à Paris, et cette nomination fut confirmée en 1801. L'église ne fut pas seulement démolie par des mains barbares et sacriléges, elle perdit encore ses anciens priviléges et les ressources qui en découlaient. Mais ce qui la dédommage le plus de ses nombreuses pertes, ajoute avec raison l'auteur du livre, c'est la conservation, parmi les paroissiens, des traditions et des habitudes de piété qui ne se démentent jamais.

Parmi les familles de haute distinction qui habitèrent autrefois cette paroisse, nous avons surtout remarqué la famille de Castries. Les mémoires du P. Thomas nous apprennent que dans une des anciennes circonscriptions on étendit les limites de la paroisse Notre-Dame jusqu'à la rue Saint-Guillem, pour rendre paroissien M. le marquis de Castries, dont l'hôtel faisait partie de l'île qui porte son nom. Cette même fa-

mille est aujourd'hui une des plus notables du faubourg Saint-Germain. Sous la restauration, le duc de Castries se distingua dans la guerre d'Espagne, où il avait un des principaux commandements. A cette famille est allié le brave maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, une des plus pures et des plus belles gloires de notre armée, et qui, en ce moment, porte si haut dans les plaines d'Italie l'honneur du drapeau français. Il y aurait de l'ingratitude et de l'injustice à méconnaître au milieu de nous le prestige et l'influence des grandes traditions de famille qui sont, pour la France moderne comme pour la France ancienne, un titre impérissable de noblesse et une source féconde de force et de vie.

Il y aurait moins d'intérêt à suivre M. Vinas dans la seconde partie de son ouvrage, plus spécialement consacrée à des notions d'art et à des descriptions d'architecture locale. C'est une discussion aussi lumineuse que savante sur l'origine de l'église de Notre-Dame des Tables, sur ses ressources, ses premiers agrandissements, sa forme et son étendue, ses alternatives de démolition et de restauration au seizième siècle et à une époque plus récente. Mais un prêtre aussi intelligent et aussi dévoué ne devait pas s'arrêter à une œuvre exclusivement historique et archéologique. Il tire de son étude une conclusion pratique. Il démontre avec énergie et conviction la convenance et la facilité de reconstruire le célèbre monument sur son emplacement primitif. Déjà, en 1814, les circonstances avaient paru favorables pour arriver à la réalisation de cette pieuse entreprise ; les principaux habitants de la paroisse adressèrent une supplique en forme de mémoire au gouvernement réparateur des Bourbons.

Il énumère les différentes raisons qui militent en faveur d'une reconstruction si ardemment souhaitée : la piété qui, docile aux enseignements de la foi, aime à se nourrir de traditions et doit s'attacher de préférence aux endroits que Dieu s'est plu à signaler par des témoignages éclatants de sa puissance et de sa miséricorde ; le service paroissial, qui est si souvent en souffrance à cause de l'exiguïté relative de l'église, de son éloignement du centre de la population et de la privation d'accessoires convenables pour catéchismes, presbytère, réunions de charité et de piété ; l'intérêt général de la ville, qui s'enrichirait d'un magnifique monument religieux qui faisait autrefois son plus bel ornement et qui rendrait à ses armes une auréole qu'elles semblent avoir perdue depuis sa lamentable destruction. Les ressources ne peuvent manquer, surtout quand les motifs d'encouragement sont si nombreux et si puissants.

Nous avons à dessein insisté sur l'énumération de ces différents motifs, parce qu'ils s'appliquent également à la ville de Montpellier et à un grand nombre de cités où les mêmes circonstances et les mêmes besoins se produisent. Nous n'avons pas en France assez de monuments religieux ; en outre, que d'églises dont l'état de délabrement et d'exiguïté ou d'indigence exigerait une restauration et quelquefois une transformation totale ! On a depuis quelques années construit de beaux monuments ; les uns proviennent de la généreuse intervention du gouvernement ; d'autres, de la sollicitude des villes ; quelques-uns, et ce ne sont pas les moins remarquables, sont le fruit de l'initiative et de la persévérante abnégation d'ecclésiastiques zélés. Il est juste de mentionner en particulier Notre-Dame de Bon Secours de Rouen, dont l'ensemble et les différents détails de l'édifice, tels que les peintures, les sculptures, les vitraux, l'orgue, l'autel, sont autant de chefs-d'œuvre artistiques.

Il y a des titres de noblesse pour les individus ; il y en a pour les cités et les empires. Les moins dignes de notre estime et de notre intérêt ne sont pas précisément ceux qui se rattachent pour une ville et une paroisse à un magnifique passé de traditions religieuses, d'œuvres de piété, de manifestations catholiques. Tous ces titres obligent également : M. Vinas l'a parfaitement compris. Préposé à l'administration d'une paroisse qui occupe une place importante dans les annales ecclésiastiques, héritier d'un sanctuaire si fécond en grâces, si riche en souvenirs, qui a vu tant de pontifes l'honorer de glorieux priviléges, tant de grands de la terre venir y déposer les hommages de leur foi et de leur confiance, tant de générations accourir pour solliciter la protection tutélaire de la mère de Dieu et des hommes, il a voulu élever un monument en son honneur.

Faire connaître son histoire avec les souvenirs religieux et populaires qui s'y rapportent, conserver à la postérité la description fidèle du temple consacré à Marie et des merveilles que l'esprit de grâce et de prière y a opérées, tel a été le premier ob-

jet de sa sollicitude et de ses travaux. Ensuite, à l'exemple du peuple juif revenu des rives lointaines de l'Euphrate, il s'est demandé avec douleur ce que sont devenues les pierres dispersées de ce beau sanctuaire. L'Eglise, la patrie, l'histoire, les enseignements du passé, les regrets du présent ne semblent-ils pas inviter une grande cité à réunir de nouveau les débris épars de son antique sanctuaire pour lui rendre le mouvement et la vie? C'est une généreuse inspiration que le ciel ne peut que bénir.

Quant à nous, c'est principalement au point de vue de la critique historique, des traditions religieuses, des recherches archéologiques que nous nous sommes proposé d'envisager l'œuvre de M. Vinas; elle nous a paru remarquable par l'esprit de méthode, l'irréprochable classification des détails, la richesse d'érudition, heureuse simplicité et sobriété du style. Elle a des droits incontestables à la sympathie et à la faveur de ceux qui s'intéressent aux questions de religion, de culte, d'histoire et d'archéologie. C'est un nouvel exemple que donne le clergé d'une vie consacrée à la fois aux études sérieuses, aux progrès de la science, au ministère de la charité et de la parole, à tous les bienfaits extérieurs du dévouement sacerdotal.

P. Lamazou.

L'*exposition des principes du droit canonique* de S. E. Mgr le cardinal Gousset, vient de paraître chez Jacques Lecoffre et comp. Le clergé et les hommes de loi mettent un égal empressement à se procurer ce remarquable ouvrage.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 11 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
67 80	.. 25	.. ..	3 0/0	cpt..	68 25	68 25	67 80	68 05
68 ..	.. 15	.. ..	Jouissance du 22 décembre	fin c.	68 40	68 50	67 80	68 15
68 70	.. ..	.. 20	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	68 75	68 75	68 50	[illegible]
68 75	.. 25	.. ..	— —	fin c.	[illegible]	69 20	68 70	69 ..
[illegible] 75	.. 30	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt..	69 15	69 25	68 75	69 05
98 .	.. ..	....	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	....	....	.. ..
.. ..	.. ..	....	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	....	....	....
95 ..	.. 50	.. ..	4 1 2 0 0	cpt..	95 40	95 50	95 40	95 [illegible]
95 50	.. ..	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	96 ..	96 ..	95 25	96 ..
2800 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance janvier	cpt..	2800 ..	....	....	2800 ..
212 50	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	212 50	....	....	212 50
640 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
600 ..	.. ..	.. .	Jouissance janvier. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
797 50	.. ..	2 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	805 ..	805 ..	785 ..	795 .
800 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	815 ..	815 ..	787 50	800 ..
710 ..	....	10 ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février.	cpt..	700 ..	... ..	... ..	700 ..
1350 ..	.. ..	10 ..	ORLÉANS	cpt..	1360 ..	1360 ..	1330 ..	1340 ..
1355 ..	.. ..	10 ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1360 ..	1363 ..	1335 ..	1345 ..
942 50	.. ..	10 ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	947 50	947 50	932 50	[illegible]
950 ..	.. ..	10 .	Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	947 50	950 ..	932 50	940 ..
822 50	.. ..	7 50	NORD (actions nouvelles)	cpt..	815 ..	... ..	... ..	815 ..
825 ..	.. ..	5 ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	825 ..	825 ..	810 .	820 ..
655 ..	.. ..	.. ..	EST	cpt.	655 ..	... ..	... ..	655 ..
660 .	.. ..	5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	660 ..	665 ..	655 ..	655 ..
870 ..	.. ..	.. ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	875 ..	875 ..	865 ..	870 ..
877 50	.. ..	2 50	Jouiss. novembré. — 500 fr. — Lib.	fin c.	880 ..	880 ..	867 50	875 ..
512 50	.. ..	2 50	MIDI	cpt..	515 ..	515 ..	510 ..	510 ..
525 ..	.. ..	5 ..	Jouiss. novembre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..	525 ..	512 50	520 ..
540 ..	5 ..	.. ..	OUEST	cpt..	545 ..	545 .	540 ..	545 ..
545 ..	.. ..	....	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	545 ..	... ..	... ..	[illegible]
525 ..	5 ..	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt..	530 ..	... ..	... ..	530 ..
535 ..	.. ..	10 ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	540 ..	540 ..	520 ..	525 ..
557 50	5 ..	.. ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	565 ..	562 50	547 50	562 50
565 ..	.. ..	2 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	580 ..	580 ..	550 ..	562 50
160 ..	. ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	160 ..	... ..	... ..	160 ..
160 ..	. ..	. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	. ..	. ..	DAUPHINÉ	cpt.	... ..	...	... ..	... ..
520 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
435 ..	.. ..	. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	445 .	445 ..	335 ..	435 ..
427 50	10 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	435 ..	437 50	435 ..	437 50
450 ..	20 ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	470 ..	... ..	... ..	470 ..
[illegible] ..	.. ..	. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	470 ..	470 ..	465 ..	470 ..
425 ..	.. ..	. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	430 ..	430 ..	425 ..	425 ..
430 ..	.. ..	12 50	Jouiss. décembre. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	417 50	... ..	... ..	417 50
[illegible] 50	. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	... .	... ..	... ..	... ..
510 ..	.. .	. ..	Jouissance janviér. — 150 fr. payés	fin c.	510 ..	... ..	... ..	510 ..
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÈGES A ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
340 ..	10 ..	. ..	ROMAINS	cpt..	350 ..	... ..	......	350 ..
350 ..	40 ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	350 ..	... ..	... ..	310 ..
287 50	. ..	. ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
450 ..	.. ..	2 50	SARAGOSSE	cpt..	450 ..	450 ..	447 50	447 50
450 ..	.. ..	. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. payés	fin c.	450 ..	452 50	445 ..	450 ..
545 ..	5 ..	.. ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés	cpt..	550 ..	550 ..	540 ..	550 ..
400 ..	....	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance janvier	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..

L'AMI DE LA RELIGION

Dépêche officielle.

Valeggio, 11 juillet 1859.

L'EMPEREUR A L'IMPÉRATRICE.

La paix est signée entre l'empereur d'Autriche et moi.

Les bases de la paix sont :

Confédération italienne sous la présidence honoraire du Pape.

L'empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lombardie à l'empereur des Français, qui les remet au roi de Sardaigne.

L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrante de la Confédération italienne.

Amnistie générale.

BULLETIN POLITIQUE

12 *juillet*

La paix est faite ; elle a été signée hier à Villafranca entre les deux empereurs, et le canon des Invalides, qui tonnait il y a quelques jours encore pour saluer nos victoires, retentit en ce moment pour annoncer la fin des hostilités.

Tout aura été imprévu dans cette guerre, depuis les paroles adressées à l'ambassadeur d'Autriche le 1er janvier, et qui en ont été comme le prélude, jusqu'au traité qui la termine d'une manière si inopinée.

Pour notre part, c'est avec une joie profonde que nous applaudissons à la paix, le premier des bienfaits pour les peuples, comme la liberté en est le second. Nous n'avons cessé de la désirer, d'accord en cela avec les vœux les plus ardents du pays, et maintenant qu'elle est conclue, nous nous félicitons de la fin d'une lutte — glorieuse à coup sûr, — mais toujours trop douloureuse pour l'humanité.

La dépêche de l'Empereur ne parle pas des duchés ; mais il nous suffit de nous rappeler « le respect des souverainetés » proclamé dans une circulaire ministérielle.

Une dépêche de Vienne annonce que l'Empereur d'Autriche est attendu demain dans sa capitale.

Le *Morning-Post*, dans un article dont le télégraphe nous apporte la substance, déclare que la réunion d'un Congrès lui paraît nécessaire, attendu qu'une paix conclue entre les parties belligérantes seules ne lierait pas les autres puissances européennes. Il semble, en effet, assez difficile que les conventions territoriales réglées par les grands Etats en 1815 puissent être modifiées sans leur participation.

Voilà donc l'épée rentrée au fourreau. Mais la révolution va-t-elle désarmer à son tour, et ratifiera-t-elle les stipulations signées à Villafranca ? Nous espérons qu'on saura l'y contraindre, et, en attendant, nous aimons à penser que la Sardaigne, qui vient enfin de réaliser une partie de ses rêves, comprendra qu'elle doit à la France et à son honneur de mettre un terme à la politique qu'elle suit vis-à-vis du Saint-Siége. Il faut que l'ordre s'établisse partout sur les bases de la morale et du droit ; il faut que la révolution cesse d'être fomentée dans les Etats de l'Eglise, que les commissaires sardes soient rappelés, et que le Piémont, précisément parce qu'il est devenu plus puissant, soit le premier à donner l'exemple du respect envers le pouvoir le plus auguste de la terre, et sans lequel l'Italie ne sera jamais rien.

13 *juillet*

La nouvelle inattendue de la signature de la paix a enlevé tout intérêt aux autres détails de la situation et particulièrement aux conjectures de la presse étrangère sur les conditions de l'arrangement à intervenir. Tout est dépassé par cette heureuse

surprise, et d'ici à quelques jours nous n'aurons vraisemblablement rien de plus digne d'attention à enregistrer que les appréciations des organes de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie sur l'événement considérable qui vient de surprendre l'Europe.

Pour aujourd'hui, nous ne connaissons encore que le sentiment de la presse française, et nous avons été frappés de l'attitude pleine de déception de certaines feuilles qui n'avaient cessé, jusqu'à la journée d'hier, de demander et d'attendre avec confiance l'expulsion du dernier Autrichien du sol de l'Italie. Est-ce que l'histoire compterait désormais une seconde journée des dupes dans ses pages instructives?

Nous ne savons rien encore de l'accueil réservé aux conditions de la paix en Piémont et dans les parties révolutionnaires de l'Italie; mais il est permis de le pressentir. Déjà l'*Indépendance belge* nous apprend que la nouvelle de la conclusion de l'armistice avait causé à Turin une pénible surprise, et que la population avait laissé échapper l'expression du plus vif désappointement. Les Vénitiens établis ou réfugiés à Turin s'étaient surtout montrés très-inquiets pour l'avenir de leur patrie.

Au parlement anglais, la nouvelle de la conclusion de la paix, annoncée par lord John Russell, a été accueillie par des applaudissements.

Il paraît que le bruit s'était répandu de l'autre côté du détroit, que la France, en donnant la Lombardie au Piémont, devait se faire indemniser par la cession de la Savoie. Lord John Russell s'est proclamé heureux de pouvoir démentir ce bruit, et le compte rendu de la séance du Parlement que nous publions plus loin nous apprend que la déclaration du ministre a été saluée par des acclamations.

Le *Times* croit que l'Angleterre ne doit prendre aucune part aux conférences diplomatiques qui auront lieu pour régler d'une manière définitive les affaires d'Italie.

Une correspondance du *Nord*, parlant du prochain congrès, dit qu'il doit se tenir dans une ville d'Allemagne, et que sa réunion aura vraisemblablement lieu vers le mois de septembre.

Une correspondance adressée de Francfort à l'agence Havas dit que la commission militaire de la diète chargée du rapport sur les propositions de la Prusse et celles de l'Autriche, n'a pas encore pris de décision. — Ne croirait-on pas lire de l'histoire ancienne.

Une correspondance de Berlin rapporte que les mouvements de troupes continuent. La Prusse, à laquelle la mobilisation de ses corps d'armée coûtait un demi-million par jour, va sans doute se hâter maintenant de renvoyer tous les soldats de sa landwehr dans leurs foyers.

Une dépêche de Berne annonce que le Conseil fédéral a ordonné le licenciement des troupes suisses réunies dans le canton du Tessin.

Un décret publié à Turin et par la *Gazette Piémontaise*, crée, sur certaines contributions indirectes, une surcharge temporaire de guerre de dix pour cent. Le décret impose cette surcharge aux « anciennes provinces du royaume » seulement.

La Chambre belge, convoquée en session extraordinaire pour le 12 juillet afin de délibérer sur des projets de loi relatifs à la défense du pays, s'est réunie hier à Bruxelles. La première séance a été entièrement consacrée à la vérification des pouvoirs des députés récemment élus.

Le *Morning-Herald* nous apprend qu'un grand banquet doit être offert samedi prochain à lord Derby et à M. Disraéli par la compagnie des marchands tailleurs de Londres. L'élite du parti conservateur doit assister à cette réunion.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Marseille, 12 juillet.

Les lettres de Naples du 9 au soir donnent les détails suivants sur la révolte des Suisses.

Un certain nombre de soldats suisses se mutinèrent dans leurs casernes et tuèrent le colonel du 4e régiment et plusieurs officiers. Ils se dirigèrent ensuite sur le palais royal; mais un bataillon de chasseurs et le régiment de hussards les forcèrent de rétrograder jusqu'au champ de Mars. Là, ils furent cernés et le général comman-

dant la division suisse leur fit sommation de se rendre. Ils y répondirent par une décharge qui blessa le général et une vingtaine de soldats. L'ordre fut alors donné de tirer à mitraille. 75 révoltés furent tués et 233 blessés.

Berne, 12 juillet, 2 h. 10 m.

Le conseil fédéral a ordonné le licenciement des troupes suisses réunies dans le canton du Tessin. On conservera seulement un détachement pour la garde des bateaux autrichiens.

Londres, 12 juillet.

Le *Times* pense que l'Angleterre ne devrait prendre aucune part au Congrès attendu relativement aux affaires d'Italie.

Londres, 12 juillet.

Sir C. Wood et lord John Russell communiquent à la chambre des Communes les conditions de la paix adoptées par les deux empereurs de France et d'Autriche; ces conditions ont été reçues par dépêche de l'empereur des Français; elles sont conformes à la dépêche connue de Valeggio.

Répondant à une interpellation, sir C. Wood dit que la présidence du Pape doit être purement honoraire.

Lord John Russell dit que le bruit avait couru que par le traité de paix, la Lombardie devait être cédée au Piémont, et la France indemnisée par la cession du duché de Savoie. Il est heureux de constater que S. M. l'empereur Napoléon n'a pas fait une semblable demande, et qu'il n'a proposé aucune augmentation du territoire français.

Berlin, 12 juillet.

La *Correspondance autrichienne* d'hier, mardi, annonce officiellement sous la date de Vérone :

Ce matin, les deux souverains ont signé les préliminaires d'un traité de paix avec la France.

Madrid, 12 juillet.

Leurs Majestés sont arrivées aujourd'hui à midi à la Granja. La paix donne une satisfaction générale. On applaudit au désintéressement de l'empereur Napoléon III.

Berlin, 12 juillet.

On mande de Dresde, mardi : Le *Journal de Dresde* annonce dans un supplément, d'après une dépêche de Vérone, que les préliminaires de la paix ont été signés ce matin par les deux empereurs.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Marseille, 11 juillet.

Les nouvelles de Rome apprennent que le cardinal Antonelli voulait envoyer les passeports au ministre de Sardaigne; l'intervention de plusieurs cardinaux a empêché l'exécution de cette mesure.

(*Indépendance belge.*)

La paix ! Dieu l'ôte et Dieu la donne par les instruments dont il lui plait de se servir. L'opinion humaine a de tout temps attaché un grand éclat à la gloire des armes, mais la conscience n'accepte la guerre que comme un sanglant acheminement vers la paix. Lorsqu'on songe à tout ce qu'il faut d'années et de soins pour faire un homme et à l'épouvantable facilité avec laquelle ces existences sont emportées sur un champ de bataille, on sent au plus profond de l'âme comme un douloureux frémissement. La paix est donc bien douce, et tout en nous associant au deuil de tant de milliers de familles, nous jetons un regard d'amour sur ceux que la mitraille attendait encore, et nous sommes avec les mères qui garderont leurs fils. Nous rendons hommage à la modération de la politique française qui abrége la durée de ces luttes si meurtrières, et s'arrête dès qu'elle croit pouvoir s'arrêter.

Deux empereurs qui, la veille, commandaient deux puissantes armées acharnées l'une contre l'autre, se rapprochent le lendemain à l'occasion d'un jeune mort d'illustre race dont on désirait retrouver les dépouilles; et de courtoisie en courtoisie, on arrive à des ouvertures; le spectacle des horreurs de la guerre est une éloquente invitation à la paix; puis une entrevue a lieu entre les deux souverains. Que de choses ont dû être échangées dans ce solennel entretien et qui ne nous seront révélées que plus tard ! La conclusion rapide de la paix et dans des conditions si douces pour le vaincu, fait déjà pressentir l'ordre de sentiments et d'idées où l'on s'est trouvé à Villafranca. Peut-être était-ce d'un côté, une suffisante expérience des choses de l'Italie, et, de l'autre, le sentiment fier encore mais triste d'une situation à laquelle l'Europe se montrait bruyamment indifférente. L'un pouvait dire : « J'en ai assez fait pour des peuples qui font si peu et si mal, » et l'autre pouvait dire avec une sorte de grandeur mélancolique : « Mes places fortes et des armées me « restent encore, mais je ne puis pas lutter « tout seul; je n'ai rien reçu de l'Europe « pour la guerre, je ne veux rien en rece- « voir pour la paix. » Les mécomptes ont aussi leur lumière, et cette lumière est soudaine.

Une partie du programme de la guerre avait surtout excité de vives appréhensions en Allemagne et une grande joie parmi les partis extrêmes de l'Italie; il avait été dit que l'Italie serait libre « jusqu'à l'Adriatique. » Mais les programmes politiques ne sont pas

toujours d'une exécution facile; les événements ne permettent pas que l'on compte sans eux, et la réalité des faits est une puissance. Cette puissance est plus forte que tous les entraînements; elle domine, elle règle, elle modifie, et si l'on disait de telle ou telle politique qu'elle recule, nous dirions, nous, qu'elle s'éclaire.

Le maintien de la domination autrichienne est une marque d'estime donnée à l'ennemi qui se battait vaillamment, une satisfaction accordée aux Etats de l'Allemagne, une porte fermée aux difficultés générales. Ce côté de la solution de la question italienne mécontentera ceux qui pensaient que les choses humaines iraient mal, tant qu'il resterait un Autrichien en Italie. Or, par le fait, l'opinion de ceux-là va se trouver singulièrement contristée.

Car, d'après les bases de la paix que la dépêche de l'Empereur nous a apportées, il restera mieux qu'un Autrichien dans la Péninsule, il restera une domination autrichienne consacrée, sanctionnée par les efforts et les entreprises des temps nouveaux. Sa place dans une Confédération italienne ne l'amoindrira pas; au contraire, son influence de grande puissance européenne ne donnera qu'un poids plus considérable à son rôle de membre de la nouvelle Confédération. La Lombardie lui échappe, mais pour elle la Lombardie était moins un joyau qu'un boulet, et l'on peut dire que l'Autriche s'enrichit de ses pertes. Voilà ce que lui vaut la guerre, voilà ce que dira l'histoire.

Mais quelque chose de piquant se produit encore; toute confédération entraîne des devoirs communs; le Piémont va se trouver engagé à prêter secours au maître de la Vénétie en cas d'agression, et le brillant courage de Victor-Emmanuel pourrait se déployer au profit de la maison de Habsbourg. Nous disions, il y a trois jours, que la France pourrait bien réserver des mécomptes à M. de Cavour; ils ne se sont pas fait attendre. M. de Cavour rêvait pour la Sardaigne non-seulement la Lombardie, mais la Vénétie et les duchés de Parme et de Modène; songe que tout cela! les souverains d'Italie, expulsés par la révolution, reprendront évidemment leurs couronnes; on paraît si sûr du bon vouloir de leurs peuples, qu'il n'est plus question de consulter leurs vœux, comme on y avait pensé d'abord.

Nous n'irons pas davantage, pour le moment, au fond de ce nouvel état de choses qui vient de créer les bases de la paix; l'Autriche et le Piémont nous semblent bien près l'un de l'autre; celui-ci aura bien besoin de modifier son humeur pour que le ménage n'aille pas trop mal avec celui-là. Que de difficultés intérieures il nous serait aisé de prévoir en Italie à la suite de la paix du 11 juillet! Mais l'examen de ces difficultés pourra venir à son jour et à son heure. Ce que nous osons demander aujourd'hui, c'est que la France exige du Piémont un changement de politique à l'égard du pape; en remettant la Lombardie à Victor-Emmanuel, l'Empereur lui demandera, nous l'espérons, de ne plus s'occuper des Etats Romains, de respecter les droits temporels du Pontife, et de mettre enfin un terme à des machinations qui sont un outrage pour le chef de l'Eglise et une inquiétude pour le monde chrétien.

La présidence honoraire de la Confédération italienne est offerte au Pape; c'est un hommage rendu à la grandeur du pontificat romain. Nous ne savons pas si le Pape acceptera cette présidence; il est seul juge de ce qui convient à sa dignité. La Confédération, telle qu'elle va s'établir, donne aux intérêts catholiques une prépondérance marquée. Peut-être le Pape pensera-t-il que rien, dans son caractère, ses droits et son autorité, ne peut l'empêcher de se mettre à la tête d'un ordre de choses profitable à sa suprématie morale.

Résumons-nous :

Les droits du Pape seront respectés.

Le Piémont est agrandi de la Lombardie : en valait-il la peine? L'étroite union des Piémontais et des Lombards durera-t-elle longtemps?

Les souverainetés de l'Italie rentreront dans leurs droits.

L'Europe! ah! l'Europe n'est pas belle à voir.

Dès le commencement des événements, nous avons déclaré l'infécondité de la révolution et de ses desseins; cette nouvelle épreuve marquera dans l'histoire contemporaine.

Certains journaux se taisent aujourd'hui; nous n'avons éprouvé, quant à nous, aucun embarras à parler. Nous ne faisons que suivre la ligne que nous nous honorons d'avoir gardée sans faiblesse et sans déviation.

POUJOULAT.

Nous recevons communication d'un intéressant document. C'est un rapport officiel qui contient de curieux détails sur le récent séjour du grand-duc Constantin en Terre-Sainte et sur l'attitude de ce prince à l'égard des religieux catholiques :

Rapport sur le pèlerinage du grand-duc Constantin à Jérusalem, adressé par le révérendissime père Gardien de la Terre-Sainte au révérend père Fulgence, commissaire général de la Terre-Sainte à Paris.

Cette année 1859, à l'issue des fêtes de Pâques, la ville de Jérusalem est sortie de nouveau de l'imposant silence dans lequel elle se trouve habituellement plongée, par l'arrivée du grand-duc Constantin. C'est le jeudi 12 mai, vers une heure de l'après-midi, que son altesse impériale, accompagnée de son épouse, de ses enfants, d'une nombreuse et brillante escorte, a fait son entrée dans la ville sainte, au bruit du canon, par la porte de Jaffa.

Différents bruits circulaient dans la ville à l'occasion du voyage du Prince; mais le plus accrédité portait à croire qu'il venait dans l'intention d'enlever quelques sanctuaires aux Grecs en faveur des schismatiques russes. Cependant nous nous hâtons de dire que, à s'en tenir aux apparences, la visite de Son Altesse n'a rien changé à l'état des choses. Nous avons cru vous être agréable, très-révérend père, en vous faisant connaître les rapports de nos religieux avec le prince impérial, à l'occasion de sa visite à nos sanctuaires.

Quelques jours après son arrivée, son altesse nous fit connaître l'intention où elle était de visiter nos différents sanctuaires de Jérusalem et d'y prier. Elle nous adressa encore demande de lui laisser voir la sainte chapelle de Gethsémani et le jardin des Oliviers. Quelques-uns de nos pères furent députés pour lui faire les honneurs de la réception. Après la visite du sanctuaire, on s'est rendu au jardin; là, Son Altesse demanda (en français) à l'un des pères un rameau d'olivier pour lui, son épouse et son fils. On s'empressa de le satisfaire; mais, ajouta-t-il, je regrette beaucoup que notre voyage n'ait pas coïncidé avec la saison des fruits, car nous eussions été heureux d'emporter avec nous quelques olives de ces arbres. On lui répondit : « Il est vrai, Prince, que Votre Altesse est arrivée dans le temps des fleurs; mais vous me permettrez de lui dire que la sainte récolte de l'année dernière n'est pas encore épuisée et que nous sommes heureux de pouvoir vous présenter quelques couronnes faites du fruit de ces arbres. Notre intention étant de vous rendre demain votre honorable visite, nous aurons le bonheur de satisfaire votre piété. Le lendemain en effet, à l'heure déterminée, un certain nombre des principaux pères de nos couvents de Jérusalem se sont rendus au patriarcat des Grecs qui servait de palais au grand-duc. Son Altesse les a accueillis avec une extrême bienvaillance. Elle voulut les recevoir seuls pour être libre, disant : Les pères parlent plusieurs langues que je comprends, je n'ai besoin de personne.

La visite des religieux se bornait à un acte de politesse, et l'on se gardait bien d'aborder la question religieuse; mais Son Altesse, de son propre chef, nous prévint par ces paroles très-remarquables.

« RR. PP., permettez-moi de vous dire que je ne suis nullement fanatique: j'aime et je vénère les bons chrétiens partout où je les rencontre, j'ai mes principes et je respecte les vôtres. Le premier des pères répondit : Prince, la piété que vous avez manifestée dans la visite des sanctuaires nous en est une preuve, et plus encore, la liberté que vous laissez aux pieux catholiques polonais qui vous suivent, pour satisfaire leur dévotion d'une manière si édifiante et si sincère. Nous sommes heureux de vous rendre ce témoignage. Sa visite se termina en offrant à Son Altesse et à sa famille quelques couronnes de Gethsémani; le tout fut reçu avec reconnaissance; l'épouse du grand-duc nous demanda la permission d'en offrir une de notre part à Sa Majesté l'empereur de Russie. Ainsi se termina la deuxième entrevue du prince et des religieux.

Quelques jours plus tard, le prince et sa suite se rendirent en pèlerinage à Bethléem. Son Altesse descendit au couvent des Grecs et envoya demander au président de notre couvent qu'on voulût bien permettre à l'évêque russe qui l'avait accompagné de chanter un *Te Deum* dans cette langue, et ensuite de visiter les grottes contiguës à celle de la Nativité. Ce tout fut accordé. Après cette visite, le prince et sa suite furent reçus solennellement dans notre église latine, au son harmonieux de l'orgue.

Cette dernière entrevue se termina par l'introduction de Son Altesse au divan où des rafraîchissements avaient été préparés pour elle et sa suite. Le prince se retira bientôt, paraissant fort touché de la conduite de nos religieux, auxquels il adressa quelques paroles de bienveillance en leur présentant son fils aîné.

Nous faisons des vœux bien sincères, et nous vous demandons de votre côté le secours de vos ferventes prières, afin que le Seigneur ouvre les yeux de ce pauvre peuple si digne d'intérêt, et qu'il n'y ait bientôt pour tous qu'un troupeau et qu'un pasteur.

L'*Univers* publie en tête de ses colonnes l'avertissement suivant :

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le douze juillet, à dix heures du matin.

Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris, officier de police ju-

diciaire, auxiliaire de M. le procureur impérial,
Avons notifié à MM. Taconet, gérant du journal l'*Univers*, et Louis Veuillot, rédacteur,
Dans les bureaux du journal, situés rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 13, en parlant à M. Taconet,
L'arrêté dont la teneur suit :
Le ministre secrétaire d'Etat au département l'intérieur.
Vu l'article 32 du décret organique sur la presse du 17 février 1852 ;
Vu le premier avertissement officiel donné au journal l'*Univers* à la date du 26 mars 1857 ;
Vu l'article publié par cette feuille dans son numéro du 10 juillet 1859, sous la signature Louis Veuillot, et commençant par ces mots : « Il y a de grandes affinités. »
Considérant que cet article donne une publicité coupable à des pamphlets imprimés à l'étranger et qui contiennent les attaques les plus odieuses contre le peuple français, le Gouvernement, la religion et l'armée ;
Considérant que les extraits de ces publications insérés dans l'*Univers* sont de nature à exciter la haine entre la population et l'armée, unies dans un sentiment commun d'ordre et de gloire nationale ;
Considérant enfin que le même article contient une attaque et un outrage contre l'origine du pouvoir que l'Empereur a reçu du suffrage universel,
Arrête :
Art. 1er. Un deuxième avertissement est donné au journal l'*Univers*, dans la personne de M. Taconet, gérant, et de M. Louis Veuillot, signataire de l'article.
Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Paris, le 11 juillet 1859.

Signé : Duc de Padoue.

Pour ampliation :

Le conseiller d'Etat en mission,
A. de La Guéronnière.

Et pour que MM. Taconet et Louis Veuillot n'en ignorent, nous leur avons laissé la présente copie.

Ch. Nusse.

FAITS RELIGIEUX

M. l'abbé Pujol, secrétaire de Mgr Hiraboure, vient d'être nommé curé de Capbreton.
M. l'abbé Pujol était neveu du regrettable évêque d'Aire; c'est un jeune prêtre d'une rare distinction.

(*Mémorial des Pyrenées.*)

— Lundi au soir, le train de 11 heures 1/2 a amené à Aix le Père Lacordaire et une trentaine de Dominicains. Ces religieux sont partis immédiatement, dans quatre voitures, pour Saint-Maximin, où ils ont pris possession, le lendemain mardi, de l'ancien monastère de leur ordre qu'ils viennent de faire restaurer. Une maison d'études y a été établie, et deux moines en seront détachés pour faire le service de l'ermitage de la Sainte-Baume. Le Père Lacordaire était de retour à Aix, mercredi au matin, et repartait par le chemin de fer.

(*Gazette du Midi.*)

FAITS DIVERS

Annoncée hier à la capitale par cent et un coups de canon, la paix de Villafranca a été connue le jour même, par le télégraphe, dans toute la France.
Des lettres que nous recevons de divers points de la province expriment le sentiment de joie avec lequel elle a été accueillie partout.
A Paris, la plupart des maisons se sont à l'instant pavoisées, et l'on s'est mis à préparer les illuminations du soir, qui ont été des plus brillantes.
On remarquait particulièrement l'illumination de l'Hôtel de Ville, dont la façade était sillonnée par trois cordons de lumière, et celle de l'arc de triomphe de la place du Carrousel. — Les boulevards, la rue de Rivoli, toutes les grandes voies publiques resplendissaient. Dans les rues les plus étroites, les maisons les plus modestes avaient leurs lampions et leurs drapeaux.
Dans la Cité, nous avons vu flotter à côté du drapeau tricolore le drapeau noir jaune de l'Autriche.

— La 3e liste des souscriptions recueillies par le comité central en faveur des blessés d'Italie, s'élève à 47,395 fr. 55 c., somme qui, ajoutée au produit des deux listes précédentes, donne un total de 338,634 fr. 18 c.

— La Compagnie des courtiers de marchandises et des courtiers d'assurances, près la Bourse de Paris, a versé la somme de cinq mille francs pour les blessés et les familles des militaires tués ou blessés à l'armée d'Italie.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :
« Nous avons le regret d'apprendre que le brave colonel du 33e, M. Rey, a succombé le 5 juillet aux suites de la blessure qu'il reçut le 8 juin à Marignan. C'est à Milan qu'il est mort, entouré des soins de Mme Rey et d'amis dévoués. »

— Nous rappelons au public que les pièces de 5 fr. en or du *petit module* cesseront d'avoir cours légal le 15 juillet.

— On dispose en ce moment une partie des casernes de Montpellier pour recevoir des blessés de l'armée d'Italie.

— On lit dans le *Phare de la Loire* de Nantes :
« Les arguments qu'on a fait valoir en faveur de la restitution du trois-mâts de notre port le *Raoul*, capturé dans l'Adriatique par l'*Eugen*, et conduit à Zara, ont eu le succès qu'on en pouvait attendre.
« Une dépêche reçue hier à Nantes a appris à M. Guillon, armateur du *Raoul*, que son navire est rendu; il a dû quitter hier Zara pour se diriger sur Marseille. »

— Voici, d'après la *Revue municipale*, la description sommaire du nouveau plan des Halles centrales, adopté par le Conseil municipal et en voie d'exécution :

« Les deux nouveaux pavillons des Halles seront construits sur l'emplacement de l'îlot séparant la rue du Four de la rue de Viarmes.

« Les rues Oblin et de Vannes seront supprimées; l'alignement de la rue du Four, comme celui des rues des Deux-Ecus et Saint-Honoré, sera porté à 15 mètres de largeur.

« Pour isoler complétement la Halle au blé et lui donner de l'air suffisamment au nord comme au sud, les îlots de maisons séparant les rues Oblin et de Sartine et les rues de Varennes et Babille doivent être démolis, et il sera ménagé sur ces deux points deux espaces de 40 mètres de largeur. L'élargissement de la rue des Prouvaires est porté à 15 mètres.

« Dans l'intérêt de la circulation générale, deux rues seront créées. La première, de 15 mètres de largeur, entre les rues Jean-Jacques-Rousseau et du Jour, avec pan coupé de 11 mètres de largeur du côté de la rue Jean-Jacques-Rousseau, et place quadrangulaire sur la rue du Jour, au droit de la principale entrée de Saint-Eustache, pour dégager l'accès de l'église. La seconde, de 13 mètres, entre la rue du Jour et la rue Montmartre, pour isoler le monument.

« L'alignement de la rue du Jour est modifié de manière à porter sa largeur à 13 mètres.

— La communication télégraphique entre Paris et Londres, par le câble sous-marin à six fils, qui vient d'être immergé entre Bologne et Folkestone, a commencé lundi 11 de ce mois. Les résultats sont très-satisfaisants.

— Le *Journal de la Meurthe* raconte ainsi un assassinat qui a eu pour auteur un jeune soldat du 97e de ligne :

« Le sieur Jean Suze, âgé de 48 ans, fossoyeur à Nancy, rue de l'Equitation, revenait du bois, où il avait dîné avec sa femme et sa sœur, et descendait l'ancienne route de Toul, dimanche dernier, vers cinq heures et demie du soir. En passant près d'un débit de vin à emporter, ils entrèrent pour faire remplir une cruche de la contenance d'environ six litres. Pendant que le mari payait le vin, trois soldats vinrent se saisir de la cruche et l'emportèrent. Le débitant se mit à la poursuite des militaires, et arracha la cruche des mains de Théodore Auzilleau, qui la tenait. Une lutte, à laquelle le sieur Jean Suze prit part, s'engagea alors.

« Auzilleau, ne trouvant pas sa baïonnette, attendu qu'il l'avait laissée près du débit, s'empare de celle d'un de ses camarades, et en porte deux coups terribles au malheureux fossoyeur, qui fit quelques pas en chancelant et tomba pour ne plus se relever. Le fusilier Doré, ayant voulu désarmer le meurtrier, reçut lui-même au front un coup de baïonnette; mais cette blessure est sans gravité.

« Cependant, Auzilleau put s'enfuir et rentrer à la caserne Sainte-Catherine. Il était couché lorsqu'on vint l'arrêter; il opposa d'abord des dénégations absolues au crime qu'on lui imputait : mais l'évidence lui arracha bientôt des aveux. »

— Nous appelons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les machines agricoles de M. Pinet fils, à Abbilly (Indre-et-Loire).

Voir les détails que nous avons plusieurs fois donnés dans notre journal sur cette importante industrie.

Nous saisissons cette occasion de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre numéro du 18 et dans celui du 30 juin.

Nous avons indiqué le prix du *manège à trois leviers batteurs*, courroies, etc. à 8,000 fr. C'est 800 fr. qu'il faut lire.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

VARIÉTÉS

—

Souvenirs de Saint-Nicolas

OU UNE ÉDUCATION A JUGER PAR SES RÉSULTATS.

Dans ces temps de fièvre et d'angoisses, se souvenir n'est pas seulement un charme, c'est un mérite ! Nous vivons si peu dans le présent, nous sommes si pressés de vivre dans l'avenir, qu'il reste aujourd'hui peu de place aux souvenirs du passé ! Un souvenir, un souvenir, heureux, c'est donc là un titre de sympathie pour ceux qui ont gardé dans un coin de leur âme la religion du passé : c'est à ceux-là que nous annonçons avec bonheur une des plus touchantes pages que le souvenir puisse inspirer. Nous serons compris de tous les anciens élèves de St-Nicolas; c'est surtout à eux que ce livre s'adresse. Ils se joindront à nous pour féliciter l'auteur, M. Morillon: à quinze années de distance, il a retrouvé limpide, au fond de sa pensée, la trace de ces premières années qui sont demeurées marquées au berceau de notre vie d'un caractère ineffaçable ; en nous les retraçant avec cette candide émotion qui respire à chacune de ces pages, il a été l'écho de la pensée d'un grand nombre ; mais de plus, il vient en aide à cette pensée du cœur; à ce double titre, qu'il reçoive l'expression de notre gratitude.

Comment se fait-il donc que ces vieux murs, à l'apparence lugubre d'une prison, parlent aujourd'hui encore si fort et si doucement à la fois à notre âme ! Et ces condisciples que nous aimions, ces maîtres qui nous furent si dévoués, ce prêtre surtout dont le nom est comme le titre de noblesse de notre éducation, comme se fait-il que tout cela retentisse et vibre comme une harmonie

au fond de notre existence? Pourquoi donc ces grands éducateurs de l'esprit humain, Virgile, Racine, Bossuet, Fénelon, nous sont-ils restés si contemporains, eux qui sont le patrimoine de tous les siècles et de toutes les intelligences? Nous nous proposons de répondre en quelques pages à cette question, qui n'est pas sans intérêt : nous serions heureux si nous parvenions à mettre en lumière quelques idées qui ne sont à nos yeux que la conclusion pratique du livre des Souvenirs de Saint-Nicolas.

A nos yeux, en effet, le mot souvenir ne dit pas tout ici : ces pages ne sont pas seulement un effort heureux pour ranimer une heure ou quelques années de la vie qui ne sont plus, et qu'on chante dans une idylle littéraire ou poétique!

Qu'on veuille bien y songer, l'éducation c'est autre chose que cela dans la vie d'un homme : quand elle est restée, ce souvenir qui nous fait battre le cœur de cette inexprimable émotion, à quinze ans de distance, cette éducation correspond à chaque point de la vie comme une force, une lumière, une inspiration puissante et féconde! Il ne faut plus alors s'étonner de l'impression que produit un pareil récit sur l'âme de ceux qui s'honorent d'aimer ces souvenirs. Il fait retrouver le premier anneau d'une chaîne qui n'est point interrompue, et qui se continue, guide conducteur à travers les obscurités et les vicissitudes de la vie. Alors le livre des Souvenirs prend à nos yeux une tout autre portée que celle d'un récit ordinaire : il est dans sa simplicité quelquefois toute juvénile une démonstration vivante. Pourquoi dira-t-on aux détails d'une vie d'enfant, d'une existence de collége, attacher tant d'importance? La raison, la voici, et c'est en quelque sorte la formule de l'éducation telle que la concevait M. l'abbé Dupanloup : Etant donné un enfant à élever, un maître qui a compris le vrai sens de ce mot, et Dieu présent à cette grande œuvre, rien dans l'éducation n'est plus indifférent, le moindre détail s'ennoblit : la préparation de la destinée, l'initiation mystérieuse à l'intelligence de la vie, le travail sacré qui va faire de cet enfant un homme, tout cela est tellement important que tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin dans l'éducation, devient grand à l'instant, et souverainement respectable.

Avec quelle émotion nous nous souvenons encore du respect dont les maîtres de notre jeunesse nous environnaient, et la limpidité de coup d'œil avec laquelle l'inspiration d'en haut leur montrait, dans les particularités les plus spéciales et les plus diverses de la nature de chacun, un moyen d'éducation! Nous étonnerions certains maîtres de ce temps si nous leur racontions comment les larmes d'un pauvre enfant arrivant à l'âge de dix ans à Saint-Nicolas furent, une heure après son arrivée dans la maison, le premier instrument d'éducation qui devait profiter à sa vie! Cette douleur d'un enfant, le jour où il quitte des parents chéris pour des maîtres inconnus, mérite une tendre indulgence; le maître contracte aussitôt quelque chose du caractère de ce père et de cette mère que l'enfant regrette. Maîtres, trouvez vite le chemin du cœur de l'enfant, car à ce moment-là, ce jeune cœur accepte l'éducation que vous lui offrez.

Si ces paroles arrivaient en même temps à tous ceux qui s'honorent d'avoir été les disciples de M. l'abbé Dupanloup, combien elles trouveraient de sympathiques échos pour redire ici que nos souvenirs de Saint-Nicolas ne sont autre chose que le prolongement de notre gratitude pour cette conquête de nos cœurs dont se montrait jaloux ce maître illustre!

En lisant les admirables pages qu'a inspirées à l'évêque d'Orléans sa longue expérience de l'éducation de la jeunesse, certains lecteurs, j'entends ceux qui n'ont pas connu Saint-Nicolas, auront peut-être crié à l'utopie, à l'idéal : Une telle éducation, a-t-on dit, a telle jamais été réalisée, peut-elle l'être? Nous venons répondre, le livre des Souvenirs à la main, oui elle a été pratiquée; cette éducation, c'est la nôtre. Vous souvient-il de l'impression qu'ont produite sur vous certains portraits d'hommes que vous n'avez jamais vus pourtant, et devant lesquels vous vous êtes instinctivement écriés : Quelle frappante ressemblance! Vous aviez raison, car tout était là d'un ton, d'une expression si saisissante, que la vérité ne vous semblait pas pouvoir, et avec raison, y faire défaut. Il en est de même du livre des souvenirs de Saint-Nicolas. Il respire un tel accent de sincérité, qu'il ne peut faire supposer un langage de convention; une telle histoire ne s'improvise point; une telle ressemblance appelle nécessairement une réalité.

Saint-Nicolas, cette maison d'éducation où l'on aimait ses maîtres, où l'on était aimé d'eux, où l'on ne connaissait ni l'ennui, ni le dégoût, où l'on travaillait avec joie, zèle,

espérance, où la vertu et le travail étaient goûtés comme des plaisirs, où l'on quittait avec larmes ses maîtres et ses condisciples comme on quitte une patrie, où le souvenir enfin revient toujours avec une touchante complaisance, c'est là, sans doute, avec quelques autres maisons comme Juilly, Vaugirard, Pontlevoy, un contraste, je dirai presque un phénomène étrange à signaler aux hommes de 30 à 50 ans qui sont aujourd'hui la France.

De ces hommes y en a-t-il beaucoup qui, recueillant à l'heure présente leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse, y retrouvent autre chose que l'impression toujours pénible d'un joug plus ou moins lourd, ayant pesé de tout son poids sur les premières et les belles années de leur vie? — Joug salutaire, dira-t-on, je le veux, mais enfin, joug amer dans le souvenir comme il le fut dans la réalité? Quoi donc, ces années de l'éducation, elles se résumeraient dans une chaîne ou une prison? Nous, pour qui la vie de collége s'est confondue avec la vie de la famille, nous qui voyions au-dessus de nous des pères, autour de nous des frères, et partout des amis, nous avons peine à comprendre un langage si différent, mais, ajoutons-le, si commun de nos jours! Que de contemporains pour lesquels le collége n'est qu'un pénible souvenirs!

S'il faut en croire à la signification du mot *educere*, élever, c'est une œuvre d'élévation, d'agrandissement, de direction vers les hauteurs morales! Mon maître! je vous reconnais le droit que vous confère ce titre, quand ma main dans la vôtre je sens que vous me conduisez en haut! Pour élever, dira-t-on, il faut comprimer. — Oui, comprimez tout ce qui arrête l'épanouissement heureux et libre de tout ce que vous avez à élever! Ah! qu'on nous permette de le dire, l'éducation de Saint-Nicolas fut la fidèle mise en œuvre de ces nobles intuitions que renferme le livre de Mgr Dupanloup sur la nature de l'enfant! En voyant le respect que nos maîtres professaient pour ces enfants, dont ils avaient la grande mission de faire des hommes, — respect que le paganisme lui-même soupçonna, malgré les ténèbres qui l'environnaient, — nous nous sentions portés d'instinct à aider généreusement nos maîtres dans leur noble tâche ; car puisqu'il s'agissait de quelque chose de grand, et que ce quelque chose c'était nous-mêmes, notre éducation, l'enfance a le sens trop droit et l'œil trop pur pour ne pas se laisser attirer par ce qui lui apparaît noble et élevé! Voilà comment ces hommes de Dieu, secondés dans leur travail par ceux-là même sur lesquels ils travaillaient, l'éducation à Saint-Nicolas se réalisait dans sa noble et touchante acception : et nos mères, en nous revoyant après une année de séparation, ne se demandaient pas ce qu'avaient fait la prison du collége de ces naïves efflorescences de l'âme, de ces rayonnements heureux de la nature primitive sortant des mains de Dieu et des leurs : elles regardaient nos jeunes fronts, elles y retrouvaient le reflet d'en haut, et les embrassant, elles bénissaient Dieu.

Heureuses les mères qui, au sortir du collége de leur fils, n'ont pas eu à faire l'expérience contraire ; heureuses, quand à la fin de cette éducation, elles n'ont pas vu les forces vives de la nature comprimées sans avoir été dirigées, se creuser un cours ténébreux, infime, à travers lequel, fuyant le regard redouté du maître geôlier, elles ont échappé à toute discipline jusqu'au jour où libres de la contrainte elles sont devenues ces conseillères mauvaises qui dégradent et corrompent une vie en la rendant coupable!

L'ancien élève de M. Dupanloup aime ce qui fait l'objet même de son souvenir. Il aime le bien, le vrai, le beau : en un mot, il place son amour, cet amour que tout cœur d'homme doit entretenir au foyer de sa vie avec le même soin que les vestales gardaient autrefois le feu sacré, il le place là où il le doit, il se garde de ce qui fait le malheur de toute vie privée de l'inspiration salutaire d'une éducation saine, je veux dire de l'égarement de l'amour! On s'étonne quelquefois de voir le cœur du jeune homme chrétien traverser sans s'y attacher la série des amours vulgaires dont comme d'autant d'écueils est semé le chemin de la jeunesse ; on devrait lui faire l'honneur de le croire quand il affirme que dans la sphère du bien, les attachements dont nous venons de parler, sont d'amples compensations, et peut-être nous accordera-t-on qu'elles sont de meilleures préparations aux réalités futures des amours légitimes. Est-ce à dire pour cela qu'ayant placé plus haut son trésor, l'âme ne connaîtra point d'orage? Assurément non : Mais quand l'amour s'est alimenté aux nobles sources ouvertes par l'éducation digne de ce nom, quelque orage qui survienne plus tard, il s'est établi entre

une telle âme et la vertu une affinité telle, qu'elle devient pour lui comme le pays natal auquel on pense et où l'on revient toujours : Au vent du plaisir, du doute et de la contradiction, le jeune homme peut s'exiler quelque temps de ces bords fortunés, mais il garde l'esprit de retour : Un jour il reviendra, et ce jour-là il se retrouvera debout comme avant la tempête.

Une telle éducation est jugée : elle n'est pas seulement un idéal, elle est marquée au cachet des choses vraiment excellentes elle est praticable :

Elle est praticable, nous répondra-t-on, mais comme la culture des plantes de serre chaude, c'est-à-dire comme une exception, et pour une minorité. — S'il est vrai qu'ici-bas tout ce qui se distingue soit une exception, l'éducation de Saint-Nicolas fut exceptionnelle : Ne portait-elle pas le reflet de l'homme supérieur qui y présida ? Et ferons-nous tort à notre thèse en reconnaissant que la nature et les qualités personnelles se réfléchissent dans toute œuvre ? Assurément non. Il se trouve sans le savoir, dans toute manière d'artiste (et un grand instituteur de la jeunesse n'a-t-il pas en lui quelque chose de l'artiste) un je ne sais quoi qui lui est tellement propre que tout autre tenterait vainement de l'imiter : Mais si l'artiste passe, l'art demeure enrichi des progrès qu'il lui a dus ; de même dans tout procédé d'éducation, celui de Saint-Nicolas, je le suppose, s'il s'est trouvé une forme toute personnelle passant avec les hommes qui se succèdent, parce qu'elle résulte de leur caractère propre ; il faut y reconnaître aussi le fonds même de l'inspiration.

Cela est si vrai que Saint-Nicolas, quant à la partie qui pouvait durer, subsiste dans la personne de ses successeurs ; malgré les nuances de détail, qui sont la conséquence inévitable du temps, des hommes et du progrès, il est facile de reconnaître, à l'éducation de Notre-Dame-des-Champs, comme à celle de Saint-Nicolas sa devancière, les mêmes inspirations aussi bien que la même origine. Depuis vingt années, combien se sont succédé, dans ces asiles bénis, de générations d'enfants ! Ces enfants, devenus des hommes, ont apparu au milieu de ce monde où ils continuent, malgré l'inévitable impopularité de pareilles exceptions, à cultiver l'honneur, la conscience et le devoir, sans reculer jamais devant la contradiction qui en résulte parmi les courants si hostiles qui se partagent le temps présent.

Pendant que la foule court au veau d'or pour l'adorer, cette jeunesse élevée dans le vrai sens du mot, se tient modestement groupée autour du drapeau de ses croyances et de ses convictions, et elle lui demeure fidèle comme le soldat sur le champ de bataille, quelles qu'en doivent être les conséquences. L'insuccès peut s'attacher aux pas de ces jeunes combattants, au sein de cette mêlée de la vie où les plus honnêtes doivent à cette seule cause d'avoir souvent tort ; mais ils étaient dignes du succès ; c'est leur seule revanche, et c'est aussi leur consolation.

A Saint-Nicolas, nous a-t-on dit quelquefois, vous habitiez trop peut-être ces régions d'un idéal un peu chimérique : on faisait de vous des enfants d'imagination et de sentiment, et de la sorte on a laissé pour vous trop dans l'ombre les côtés pratiques de l'éducation ; on vous a tenus trop loin des réalités positives ; et en vous laissant dans cette sphère des poétiques aspirations où vous vous complaisiez, on a négligé peut-être de vous préparer suffisamment à l'énergie pratique de l'effort nécessaire pour lutter avec avantage contre les aspérités de la vie présente. — A cela nous ferons une seule réponse : les anciens élèves de Saint-Nicolas sont partout dans le clergé, dans la diplomatie, dans le commerce, dans l'armée, dans la magistrature, dans les carrières libérales qui supposent et exigent le plus la concurrence et l'effort personnel ; et dans ces voies si diverses à quel signe pourrait-on constater leur infériorité ? Nous savons bien qu'aujourd'hui il se trouve des hommes aux yeux desquels un certain niveau de médiocrité peut seul constituer l'aptitude spéciale aux carrières professionnelles ; c'est cette médiocrité qui ne s'élève pas au-dessus des données vulgaires de ce qu'on appelle le bon sens positif ; mais, n'en déplaise à ces théoriciens, nous restons persuadés que le culte des généreuses émotions, la délicatesse du sentiment et du goût, l'élévation des pensées, l'ouverture du cœur à tout ce qui est noble et bon, ne sont point en principe choses incompatibles avec les fonctions positives. Ceci dit, nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître que l'éducation de Saint-Nicolas n'était pas, et ne prétendait pas être ce que l'on appelle aujourd'hui une éducation professionnelle ou spéciale ; mais nous avouons que nous avons peine à comprendre cette manie répandue aujourd'hui par-

tout, de faire des hommes spéciaux, sans se préoccuper de la question de faire des hommes. N'est-il pas vrai que l'éducation qui prétend former un homme reste incomplète si elle se borne à être une officine de connaissances péniblement amassées? N'est-il pas vrai que pour former l'esprit et le cœur à la fois, ce n'est pas trop de tous les procédés de la discipline morale et de la gymnastique intellectuelle en usage dans les longues années des humanités? Et dans ce sens, comment une éducation peut-elle se dire spéciale? Qu'importe qu'au sortir des études classiques on ne soit pas immédiatement en possession des connaissances qui constituent l'aptitude à telle carrière déterminée, si par la maturité, l'esprit, la consistance des facultés on se rend les études professionnelles, avec la prompte initiation qu'elles exigent, plus faciles et plus fructueuses, en telle sorte qu'il suffit d'un moindre temps pour les acquérir ensuite dans le degré nécessaire au succès de la carrière; en ce sens encore une éducation qui ne se laisse pas entraîner au courant des préjugés du jour, n'est qu'une heureuse protestation, bien loin d'être une anomalie. Nous entendons souvent déplorer l'invasion exagérée des sciences positives qui dessèchent le cœur, étiolent l'imagination et mettent la vie en théorème : en serait-il de même si l'on avait commencé par sauvegarder, au moyen de ces humanités trop décriées aujourd'hui, tous ces droits sacrés des plus nobles facultés par lesquelles seules le jeune homme à son entrée dans la vie peut percevoir le vrai, le beau, le bien! Un homme qui n'a pas le sens de toutes ces grandes choses, fût-il le premier des savants, n'est point un homme complet. S'il en est ainsi, l'initiation aux sciences, quelque parfaite qu'on la suppose, ne saurait tenir lieu de l'éducation. C'en est assez pour venger Saint-Nicolas du reproche d'avoir penché trop dans le sens du vague et de l'idéal au détriment du positivisme. Aux yeux de tout esprit imparfait, cette éducation c'était la pyramide de la vie placée sur sa vraie base; car encore une fois c'est l'homme qui fait le citoyen et même le fonctionnaire. Nous voyons chaque jour logé au cœur de la jeunesse ce fruit glacial des prétendues éducations contemporaines qu'on nomme le positivisme. Ce positivisme raisonneur et calculateur, nous l'avons vu passer avec sa prétention d'exclure à tout prix le feu sacré, de tuer l'inspiration, de plaisanter l'enthousiasme, de rayer de la langue française ce mot qui lui sied si bien, l'admiration; et en voyant ces tendances funestes, et leurs désastreuses conséquences sur les grands devoirs et les larges horizons, nous bénissons le ciel d'avoir appris la vie à une autre école!

Qui aimerons-nous sur la terre, à qui nous attacherons-nous, si ce n'est aux hommes qui croient encore à la beauté morale, qui brûlent leur encens en présence de la vertu, qui écoutent la conscience, qui respectent et honorent les généreuses inspirations? Si ces choses étaient moins bafouées, si les parvenus de l'intrigue, de l'argent et de l'ambition n'étaient pas si nombreux, le monde n'apparaîtrait pas, comme il arrive trop souvent, une scène de comédie mêlée de drame, où le rire des uns est plus ou moins le prix des larmes des autres! Il est temps que justice se fasse, et que le bon sens, plus commun même dans l'éducation, restitue dans l'opinion de tous à la vie d'ici-bas son véritable caractère, celui d'un champ de bataille où l'on peut être vaincu, mais où la victoire est le prix de l'effort, où la vertu trouve quelquefois sa récompense, où le courage accomplit des merveilles! Dans cette mêlée terrible, le bien et le mal se disputent le cœur de l'homme, le mal l'emporte souvent; mais, comme les nations, l'homme est guérissable, et alors pourquoi laisserions-nous se tarir les sources de l'espérance? Pourquoi chasser tout souffle qui vient d'en haut? Pourquoi rejeter le rayon qui réchauffe et vivifie?

Honneur et amour à l'éducation qui fait de ces nobles croyances les compagnes fidèles et aimées d'une vie, qui rend présents à chacun de nos jours ces mystérieux retentissements de la conscience qui se nomment la voix du devoir en présence de soi-même, et la voix de l'honneur en présence des autres! Une telle éducation répond, quoi qu'on en dise, aux besoins de notre époque malade. Elle a le secret des remèdes du présent et de la régénération de l'avenir! Actions de grâces soient rendues aux instituteurs magnanimes qui sur de pareils fondements ont assis l'éducation de la jeunesse qui leur fut confiée! La France leur devra peut-être les hommes dont elle a besoin pour la sauver des abîmes!

A. de Richecour.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 12 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
69 70	..	.. 60	3 0/0	cpt..	69 40	69 40	69 ..	69 10
69 90	..	.. 65	Jouissance du 22 juin.	fin c.	69 80	69 80	69 25	69 25
70 25	..	.. 25	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	69 80	70 25	69 80	70 ..
70 75	..	.. 75	— —	fin c.	70 ..	70 50	70 ..	70 ..
70 40	..	.. 40	— 3 0/0 escompte	cpt..	70 ..	70 25	69 80	70 ..
96 ..	..	..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	..	..	..	..
..	..	..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	..	..	..	..
96 50	..	..	4 1/2 0/0	cpt..	96 75	96 75	96 50	96 50
96 75	..	10	Jouissance, 22 mars	fin c.	96 75	96 75	96 65	96 65
2850 ..	..	..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt.	2850	..	..	2850 ..
215 ..	2 50	..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, L. payé.	cpt..	217 50	..	..	217 50
600	..	..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	660	..	..	660 ..
600 ..	60	..	Jouissance juillet. — 400 fr. 250 p.	fin c.	660	..	..	660 ..
850	..	10	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	835	850 ..	835	840
862 50	..	27 50	Jouissance juillet. — 500 fr. Lib.	fin c.	840	860	835 ..	835 ..
700	..	..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février.	cpt..	..			..
1360 ..	..	20	ORLÉANS	cpt.	1345 ..	1345	1340 ..	1340 ..
1360 ..	..	10	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1350 ..	1355	1345	1350 ..
940 ..	..	5	NORD (act. anciennes)	cpt..	940	940	935	935 ..
945 ..	..	7 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	947 50	947 50	935 ..	937 50
815	..	5	NORD (actions nouvelles)	cpt	825 ..	825 ..	820	820 ..
800 ..	..	5	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	825 ..	..	..	825 ..
660	..	2 50	EST	cpt	655 ..	657 50	650 ..	657 50
600	..	10 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	600 ..	600 ..	650	600 ..
880	..	10 ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	872 50	875	875	870 ..
885	..	15 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	880	880	870 ..	870 ..
530 ..	..	..	MIDI	cpt..	525	537 50	525	530 ..
535 ..	..	..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	530	540	527 50	535 ..
545	..	10	OUEST	cpt	550	560	550 ..	560 ..
560	..	..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	555 ..	560 ..	550 ..	560 ..
530	..	15	LYON A GENÈVE	cpt.	545	..	..	545 ..
555 ..	..	..	Jouissance juillet. — 600 fr. — Lib.	fin c.	545 ..	555 ..	545 ..	555 ..
577 50	..	3 75	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt	572 50	575	570 ..	573 75
585	..	15 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	580 ..	580	567 50	570 ..
160 ..	..	5 ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	160	160 ..	155	155 ..
160 ..	10 ..	..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	170 ..	..	..	170 ..
500 ..	20 ..	..	DAUPHINÉ	cpt..	520 ..	..	..	520 ..
525	..	..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	525 ..	..	..	525 ..
435	15	..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	445	450	445	450 ..
430 50	7 50	..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	445 ..	..	..	445 ..
470	20 ..	..	ARDENNES ET L'OISE (nouvelles)	cpt	485	490	485	490 ..
475 ..	25	..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	475 ..	500 ..	475	500 ..
430 ..	..	..	VICTOR-EMMANUEL	cpt	425 ..	430 ..	425	430 ..
425 ..	5	..	Jouissance juin. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	425 ..	430	425	430 ..
502 50	..	..	GRAND CENTRAL? [illegible]	cpt.	..	..	..	..
512 50	..	5	Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	510	510 ..	507 50	507 50
450	..	..	BESSÉGES A ALAIS	cpt	..	..	..	..
417 50	..	..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	..	..	..	..
400 ..	60 ..	..	[illegible]	cpt	375 ..	400	375 ..	400 ..
350 ..	60	..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	385	410	380	410 ..
286 25	..	..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	..	..	..	..
455 ..	5	..	SARAGOSSE	cpt	450	460 ..	450 ..	460 ..
460	..	..	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	465 ..	465 ..	445 ..	460 ..
505 50	..	..	[illegible], — 200 fr. payés	cpt..	507 50	525 ..	502 50	507 50
490 ..	..	..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt..	..	..	..	..

L'AMI DE LA RELIGION

Emigration des habitants des campagnes dans les villes.

On signale depuis quelques années une émigration toujours croissante des habitants des campagnes dans les centres de grande population. Ils y accourent, quelques-uns pour y trouver des plaisirs que ne leur offre point la vie rurale, le plus grand nombre s'imagine y rencontrer la fortune et s'y précipite comme sur des placers où l'or brillerait de toute part pour les enrichir.

Les préfets, les comices agricoles, les journaux, les moralistes et les hommes d'Etat en conçoivent de vives alarmes, et la présentent comme remplie de graves dangers.

Ils regardent le dépeuplement des campagnes et l'invasion des cités, comme les déplacements de ces sources qui, en cessant de fertiliser une colline, inondent, en la ravageant, la plaine où elles précipitent leurs eaux.

Ce malaise des populations rurales, cette inquiétude qui les agite au sein de la tranquillité des champs et les pousse vers les villes, dénote un mal profond dont il importe de pénétrer la cause, et auquel il ne faut pas différer d'apporter un remède efficace.

Les hommes sages doivent user de leur influence pour ramener les esprits à des appréciations plus saines de leurs véritables intérêts. Mais là ne se bornent point leurs obligations : ils ont à étudier s'ils préviennent, comme ils le pourraient, les désertions contre lesquelles ils élèvent leur voix, et qui, sous plusieurs points de vue, ne leur sont pas moins préjudiciables qu'à ces émigrants entraînés par de trompeuses espérances.

Il est rare qu'un acte contraire aux intérêts d'une personne ou d'une classe de citoyens, n'ait pas reçu une provocation de la part de ceux qui en souffrent. On connaît peu de douleurs qui n'aient leur principe dans la conduite de ceux qui les ressentent.

Si chacun, dans la famille, faisait la déduction des amertumes dont il doit s'attribuer l'origine, il diminuerait singulièrement le nombre de celles dont il se plaint; car, pour leur majeure partie, elles proviennent beaucoup plus de nos propres fautes que de celles de notre prochain.

Il en est surtout ainsi dans les aberrations sociales et dans les événements qui semblent tendre à ruiner la prospérité publique. Le mal est sans doute dans les dernières couches de la société; mais il y est descendu par étages. Le pire d'une telle situation, est que cette aberration ne s'est pas seulement déplacée, en descendant de haut en bas, mais qu'elle fascine à la fois des hommes appartenant à toutes les classes.

Le paysan se trouve dans les cités avec son maître qui le blâme; et le faiseur de discours, dans les comices agricoles, qui y dépeint, en style pastoral, le charme des campagnes, est un déserteur des champs à qui il tarde de retourner à la ville pour y reprendre ses habitudes de luxe et de dissipation.

Il nous reste un moyen de remédier efficacement à cette désertion funeste, c'est d'extirper le mal par où il a commencé; de donner l'exemple d'une conversion sérieuse : alors on croiera à la sincérité de nos principes et au désintéressement de nos exhortations.

Ma tâche serait bien facile, si je voulais démontrer que l'agriculture est la première et la plus nécessaire de toutes les industries; c'est à elle que nous devons les aliments et les matières dont se composent nos habits.

Le laboureur nous fournit les grains de toutes sortes; l'éleveur, les bestiaux dont la viande couvre nos tables; la ménagère, les fruits et les volailles; le vigneron, le vin qui ranime les forces.

C'est de la terre que nous viennent le lin et le chanvre; de la brebis et du cocon, la laine et la soie dont sont tissus les vêtements les plus sains, les plus commodes et les plus élégants.

Aussi, sous le rapport matériel, un peuple agricole est le premier de tous les peuples. Les richesses qu'il produit sont les plus essentielles, puisqu'elles servent à satisfaire les besoins impérieux de l'homme.

A cette supériorité incontestable dont jouit l'agriculture, tirée de la nature de ses

produits, nous devons ajouter celle que donne la vie des champs.

C'est là que se développent les santés robustes, et que le sang se maintient pur à sa source, pour aller renouveler celui des cités, décomposé par le vice et les émanations malsaines.

Rien n'est triste comme le spectacle que présente la papulation de certaines villes manufacturières! Lorsqu'on voit ces enfants rachitiques, ces tailles déviées, ces corps gauchis, placés sur des pieds mal affermis, on peut se rendre compte de ce que coûte à l'espèce humaine la vanité et le luxe exagéré. Les ouvriers de certaines industries ont comme remplacé les esclaves de nos plantations coloniales. La misère leur sert de chaîne et les rive à leur métier insalubre. Malheur au manufacturier qui a contribué à ajouter leur abrutissement à de telles souffrances; qui a dégradé les ouvriers, par le vice et les boissons, meurtrières au ant qu'enivrantes, afin qu'ils ne sentent point leur abaissement. Il a commis undouble crime: il a flétri l'âme de ces malheureux, il a ruiné leurs corps, et il s'est rendu coupable contre la société, en abâtardissant les races dont la vigueur est si nécessaire à la patrie.

C'est un spectacle bien attristant que celui que présentent certains départements industriels de ne pouvoir fournir leur contingent à la conscription, tant la dégénérescence a fait des progrès dans la jeunesse, et le mal s'est propagé dans cette classe épuisée et étiolée loin des rayons du soleil!

Savez-vous ce qui conserve encore la vigueur de la nation? Ce sont les classes agricoles. Il semble qu'elles sont comme les poumons de la France, où le sang vient se purifier des éléments morbides qu'il a recueillis dans sa circulation à travers les diverses parties du corps.

Le sang, qui est le principe par lequel la vie se continue en parcourant les ramifications de l'organisme humain, y dépose les éléments nécessaires à notre conservation. Mais en même temps, il s'imprègne des parties inutiles ou dangereuses que les organes renferment, mais dont il se purifie par le contact de l'air dans la région des poumons. De même, le corps social, dans le mouvement industriel qui l'entraîne, reçoit, au milieu de certains avantages produits par le courant des affaires, une débilitation qui finirait par le frapper de mort.

Il est même à observer que, dans les lieux où ils ont fait partie des émeutes, et s'étaient affiliés à des associations révolutionnaires, ils appartenaient plutôt à des industries placées dans la campagne, qu'à l'agriculture proprement dite.

L'habitude où ils sont de considérer l'œuvre de Dieu dans les productions agricoles, les rend plus croyants. A chaque moment, ils se voient menacés de perdre leurs animaux ou leurs récoltes, par des causes indépendantes de leur volonté. Comme ils sentent qu'ils ne pourraient les sauver malgré les efforts de leur sagesse et de leur activité; quand ils ont fait tout ce que leur prescrivaient l'entente d'une bonne culture et les soins assidus pour l'amener à bonne fin, ils prient la Providence qui fait croître les moissons et conserve la vie des animaux et qui peut seule les garantir de la destruction ou de la mort.

Les circonstances où l'homme sent vivement un besoin spécial de ce secours particulier du Ciel, sont plus rares dans la vie des ouvriers occupés dans les villes. Le patron leur livrant leur tâche, chaque matin, et acquittant leur salaire tous les quinze jours, ils ne se rendent pas compte combien la Providence leur est nécessaire: L'organisation du travail semble leur suffire. Voilà l'une des raisons pour laquelle ils sont moins religieux et ils sentent moins le besoin incessant d'être protégés par une puissances surhumaine.

Par quels moyens l'organisation sociale se dégage-t-elle des principes mortels qui se produit par l'effet de ce mouvement industriel, de ces agglomérations où germent les miasmes de toute espèce? Comment la santé générale, les forces nationales sont-elles ravivées? C'est par le moyen des populations rurales, qui versent comme dans un trésor commun, leur vie énergique, purifiée par la salubrité de l'air, par le calme des passions, et par l'influence de la religion.

Ce sont encore les campagnes qui fournissent, en grande partie, la population qui vient annuellement dans les cités, comme une victime dévouée à ce qu'on appelle la civilisation, combler le vide laissé par les générations qui meurent, et chez lesquelles le germe de la vie, profondément altéré, n'a pu faire fleurir une famille.

La supériorité incontestable que les habitants des campagnes ont sur ceux des

villes sous le rapport des forces physiques, de la santé, de la longévité, ils l'ont également sous le rapport du respect pour l'ordre et pour la religion. Ils sont généralement ennemis des troubles publics, dévoués aux autorités qui les protégent, et sincèrement chrétiens.

Il y a sans doute des exceptions beaucoup trop nombreuses; toutefois on ne peut disconvenir que le plus grand nombre des ouvriers agricoles ne soit plus paisible et plus attaché à un gouvernement régulier que ne le sont les ouvriers des villes.

Quelque progrès que l'irréligion ait faits dans les campagne, il est incontestable qu'elle est loin de les avoir toutes infectées, et qu'il y a encore beaucoup de foi. Là où les habitants ont continué à entendre la messe et à se confesser, ils sont maintenus dans la connaissance des principes qui conservent les mœurs, l'ordre et la justice. En assistant aux offices paroissiaux, ils sont rappelés par les instructions du pasteur, à la pratique de leurs obligations; et, lorsqu'ils ont failli, ils trouvent au confessionnal des avis pour les éclairer, les ramener à leurs devoirs, et les y raffermir.

Ces considérations spéculatives ont reçu la confirmation de l'expérience. Voilà près de soixante-dix ans que la France est agitée par des troubles de toute espèce. Cependant le mouvement n'est jamais parti des campagnes. Il a toujours commencé par les villes, ou plutôt c'est Paris qui a été le principe et le centre de toutes les secousses révoutiolnnaires.

Mais ce sont les jeunes soldats sortis de la campagne qui ont ramené l'ordre après les explosions volcaniques de 1848. Ce sont eux qui ont rétabli l'ordre dans le gouvernement, et ramené nos drapeaux triomphants de l'Algérie et de la Crimée.

Au reste, il n'y a qu'une voix pour reconnaître l'importance, à tous les points de vue, de fixer la population agricole dans les champs qui réclament ses bras, et pour appeler de prompts et énergiques remèdes contre ses désertions. Mais comment arrêter ce mouvement dont la rapidité augmente sans cesse? Par quels moyens arrivera-t-on à retenir dans les campagnes les ouvriers qui se précipitent dans les villes, au grand dommage de leurs mœurs et de l'intérêt de la patrie? Je l'indiquerai plus bas, après avoir examiné les causes qui engendrent cette émigration.

Ces causes sont morales, économiques ou gouvernementales.

Causes morales. — La première de toutes, qui est indépendante des institutions humaines, et contre laquelle il ne serait pas moins inutile que préjudiciable de lutter, c'est celle qui provient des dispositions particulières que possède un individu pour les travaux de l'intelligence, des arts ou de certains métiers.

Il existe des vocations invincibles que la sagesse ne permet point de combattre, et qui, d'ailleurs, sont plus profitables à la société que ne le serait la fixité de quelques individus à la campagne pour s'y livrer à des travaux agricoles.

Dieu, qui donne les dispositions particulières, ne permit point qu'on en néglige le développement; et ce serait méconnaître grandement ses desseins que d'élever des barrières législatives pour en arrêter l'essor. Tel individu qui ne serait que d'une utilité médiocre pour la culture des champs peut devenir un Delaplace qui reculera les bornes de l'astronomie, ou un Thénard, la gloire de la chimie.

Le respect pour la dignité de l'homme, une politique sagement comprise, ont déjà fait justice des maximes qui condamnaient chaque citoyen à demeurer dans la condition de ses parents et à exercer l'état de son père. La nature proteste contre la violation de la liberté humaine, en répartissant les dons de l'intelligence entre tous les membres de l'humanité.

Chacun est non pas seulement politiquement libre d'embrasser la profession pour laquelle il a de l'attraction ou une aptitude spéciale, mais il est de l'intérêt de l'Etat que tous les citoyens soient garantis contre tout obstacle artificiel, arbitraire, créé par leurs semblables, qui les empêcherait d'entrer dans la carrière de leur choix.

Au surplus, le nombre de ces vocations extraordinaires est trop restreint pour que l'agriculture puisse en souffrir, et il n'est pas besoin de plaider devant elle en faveur des autres métiers, pour la déterminer à ce sacrifice. Y perdît-elle, il faudrait qu'elle s'y résignât pour le bien et l'harmonie des autres industries. Mais les cas en seront si rares, qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à son dévouement à la cause publique.

Toutefois, cette émigration d'un homme intelligent et qui réussit, tout en stimulant l'activité des capacités réelles et en facilitant ainsi le progrès de la civilisation, ne

sera pas sans quelque danger. Mais quel est le bien pur de tout mélange?

Lorsque les habitants d'une localité sont témoins du succès de l'un des leurs, qu'ils le voient prospérer, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, ils sont pris comme d'une fièvre contagieuse, et ils s'imaginent réussir comme lui, parce qu'ils ont habité le même village.

L'observation des faits ne vient que trop à l'appui de ce que je viens de dire. On voit des communes émigrer par masses, à Montevidéo, en Californie. Il y a telles provinces, en France, qui ont, à Paris, comme le monopole de certains travaux. Les Limousins, les Auvergnats, les Aveyronnais, les Savoyards et les Normands, semblent avoir accaparé les industries les plus communes, mais qui, en occupant beaucoup de bras, ont laissé de grands vides dans les campagnes.

Si les ouvriers qui, du fond de leurs provinces, portent envie à ceux qui ont réussi à se créer une certaine aisance, fixaient leur attention sur ceux qui, à la place de leurs rêves, n'ont trouvé que déceptions et souffrances, ils seraient beaucoup moins portés à courir après une fortune si douteuse. C'est un bien petit nombre qui voit couronner ses espérances ambitieuses : mais combien qui ne rencontrent que la misère!

On rendra donc un service précieux à ces imprudents, en leur signalant les dangers de leur aventureuse émigration, et en leur montrant les déceptions qui les attendent.

Mais les causes les plus actives de cette désertion funeste aux mœurs et à l'agriculture, sont celles qui prennent naissance dans les vices de l'époque, et dont nous parlerons dans notre second article.

L'abbé Corbière.

BULLETIN POLITIQUE

14 *juillet*

Le *Moniteur* publie une proclamation adressée par l'Empereur à l'armée d'Italie au sujet de la conclusion de la paix. Un passage de ce document parle « des gouvernements qui vont être rappelés dans leurs possessions, » ce qui paraît impliquer assez clairement l'annulation des décrets d'annexion rendus précipitamment par l'ambition piémontaise, et indiquer nettement la rentrée prochaine des princes renversés par les intrigues de la révolution.

Dans un second passage, l'Empereur proclame qu'il a mis fin aux hostilités « parce que la lutte allait prendre des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les intérêts que la France avait dans cette guerre formidable. »

Enfin le vainqueur, qui a sans doute appris à connaître de près les hommes et les choses dans la Péninsule, déclare que « l'Italie, désormais maîtresse de ses destinées, n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même, si elle ne progresse pas régulièrement dans l'ordre et la liberté. »

Le *Moniteur* publie ensuite un assez long rapport adressé par le prince Napoléon à l'Empereur sur le rôle joué par le cinquième corps d'armée dans la guerre.

Nous remarquons dans ce document un passage où le prince nous apprend qu'une des tâches du cinquième corps était « de contraindre, par la présence du drapeau français sur les frontières de la Romagne, le gouvernement autrichien à observer strictement la neutralité dans les Etats du Pape. » — Il n'eût peut-être pas été inutile qu'une contrainte pareille eût été exercée à l'égard du Piémont.

En dehors de ces documents officiels, la plus importante nouvelle du jour est la démission de M. de Cavour, officiellement annoncée par une dépêche de Turin. La dépêche ajoute que cette démission a été acceptée, et que le comte Arese a été immédiatement appelé par le roi Victor-Emmanuel pour former un nouveau cabinet. — Le comte Arese est un ami personnel de l'empereur Napoléon.

La retraite de M. de Cavour n'est point un événement qui nous surprenne : outre que la solution intervenue n'est pas tout à fait celle que les machinations de sa politique avaient préparée, son alliance déplorable avec la révolution, et son attitude coupable vis-à-vis de l'Eglise et du Saint-Siége, rendaient impossible son maintien au pouvoir, au lendemain de la paix.

Sa chute s'explique donc naturellement

par les faits accomplis, et nous n'étonnerons personne en disant que nous sommes loin d'en éprouver des regrets. M. de Cavour était le ministre de la révolution en Italie; il faut aujourd'hui que la révolution soit comprimée partout dans la Péninsule, pour faire place à la stabilité de l'ordre et du droit.

Les correspondances de Parme, de Modène et de Florence nous font connaître un certain nombre de décrets rendus par les gouvernements insurrectionnels des duchés; mais il serait superflu de s'occuper de ces mesures à la veille du jour où l'autorité légitime, partout rétablie, annulera ces actes révolutionnaires et fera rentrer l'exercice du pouvoir dans ses conditions régulières.

Une dépêche de Vienne nous apprend que l'empereur François-Joseph a publié, à Vérone, une proclamation portant que l'Autriche s'est vue dans l'obligation de conclure la paix par suite de l'abandon où l'ont laissée ses alliés naturels, sur lesquels elle avait compté.

Une autre dépêche de Berlin analyse d'une manière un peu plus étendue cette proclamation dont nous n'avons pas encore reçu le texte.

Immédiatement après la signature de la paix, le roi de Piémont s'est rendu à Milan, où le télégraphe rapporte qu'il a été reçu au bruit des acclamations.

La *Patrie* dit que les forteresses de Mantoue et de Peschiera font partie des territoires cédés au Piémont; mais la *Correspondance autrichienne*, en faisant connaître les conditions de la paix, déclare que le territoire abandonné par l'Autriche s'arrête au Mincio, et qu'elle conserve Mantoue, Peschiera, Borgoforto et tout le Vénitien.

La *Correspondance autrichienne* ajoute formellement que les ducs de Toscane et de Modène rentrent dans leurs Etats. Quant à la noble duchesse de Parme, son rétablissement ne saurait faire question.

Le *Journal allemand de Francfort* rapporte que le comte de Rechberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, se trouvait à Vérone au moment de la conclusion de la paix, ainsi que plusieurs autres membres de la diplomatie.

Le prince Windisgraetz, dont la mission à Berlin n'avait plus de but depuis l'arrangement de Villafranca, a repris le chemin de Vienne.

En même temps, la *Gazette prussienne* annonce que, par suite de la conclusion de la paix, les troupes mobilisées qui étaient déjà en marche ont reçu l'or re de s'arrêter dans les positions où elles se trouvent.

Le *Morning-Post* prétend que l'Autriche a refusé de consentir à la réunion d'un Congrès pour le réglement ultérieur des clauses de la paix.

Le *Morning-Herald* est convaincu, au contraire, qu'un Congrès devra être réuni, comme à la suite de la guerre d'Orient, et que les grandes puissances devront être appelées à statuer sur les nouvelles conventions territoriales en Italie.

15 *juillet*

Presque toutes les nouvelles du jour ne sont que des conséquences de la signature de la paix.

En France, le ministre de la guerre vient de contremander, par dépêche télégraphique, le départ de tous les détachements de troupes pour l'armée d'Italie.

En Autriche, les opérations du recrutement qui étaient en cours d'exécution, ont été immédiatement suspendues par ordre de l'Empereur.

En Suisse, le Conseil fédéral a licencié toutes les troupes, ordonné la restitution des vapeurs autrichiens, ainsi que des canons et des armes appartenant aux belligérants, et levé les mesures contre l'exportation d'armes, de munitions et de chevaux.

Enfin la Prusse, qui expédiait hier à ses troupes en marche sur le Rhin l'ordre de s'arrêter, vient de faire retirer par son représentant à Francfort les propositions qu'elle avait soumises à la Diète.

On trouvera plus loin une note du *Moniteur* qui dément les bruits fâcheux répandus à l'étranger sur l'état sanitaire de l'armée française.

Les journaux et les correspondances

d'Italie ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

L'Empereur a quitté le camp pour revenir en France, et une dépêche de Milan nous apprend qu'il a fait son entrée dans cette ville dans la journée du 14. La dépêche ajoute que le roi de Sardaigne doit accompagner Louis-Napoléon jusqu'à Suse.

Victor-Emmanuel a adressé de Milan une proclamation aux peuples de la Lombardie. — « Selon le désir par vous tant de fois exprimé, leur dit-il, vous formerez dorénavant avec nos anciens Etats une seule et libre famille. Je prendrai sous ma direction votre sort ; et, sûr de trouver en vous ce concours dont a besoin le chef d'un Etat pour créer une nouvelle administration, je vous dis : « Peuples de la Lombardie, fiez-« vous à votre roi ; il pourra établir sur de « solides et impérissables bases la félicité « des nouvelles contrées que le ciel a con-« férées à son gouvernement. »

La *Gazette Piémontaise*, en confirmant la nouvelle de la démission de M. de Cavour, ajoute que tous les ministres, qui suivent le président du conseil dans sa retraite, conserveront leurs portefeuilles jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

Les journaux anglais nous apprennent qu'une collision a eu lieu à Cork, en Irlande, entre l'artillerie et les habitants de la ville. Plusieurs artilleurs ont été grièvement blessés, et de nombreux dégâts ont été commis.

LÉON LAVEDAN.

Le *Moniteur* publie la proclamation suivante, adressée par l'Empereur à l'armée d'Italie, et qui a été affichée sur tous les murs de Paris :

« Soldats !

« Les bases de la paix sont arrêtées avec l'Empereur d'Autriche ; le but principal de la guerre est atteint, l'Italie va devenir pour la première fois une nation. Une Confédération de tous les Etats de l'Italie, sous la présidence honoraire du Saint-Père, réunira en un faisceau les membres d'une même famille ; la Vénétie reste, il est vrai, sous le sceptre de l'Autriche : elle sera néanmoins une province italienne faisant partie de la confédération.

« La réunion de la Lombardie au Piémont nous crée de ce côté des Alpes un allié puissant qui nous devra son indépendance ; les gouvernements restés en dehors du mouvement ou rappelés dans leurs possessions comprendront la nécessité des réformes salutaires. Une amnistie générale fera disparaître les traces des discordes civiles. L'Italie, désormais maîtresse de ses destinées, n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même si elle ne progresse pas régulièrement dans l'ordre et la liberté.

« Vous allez bientôt retourner en France ; la patrie reconnaissante accueillera avec transport ces soldats qui ont porté si haut la gloire de nos armes à Montebello, à Palestro, à Turbigo, à Magenta, à Marignan et à Solferino ; qui en deux mois ont affranchi le Piémont et la Lombardie, et ne se sont arrêtés que parce que la lutte allait prendre des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les intérêts que la France avait dans cette guerre formidable.

« Soyez donc fiers de vos succès, fiers des résultats obtenus, fiers surtout d'être les enfants bien-aimés de cette France qui sera toujours la grande nation, tant qu'elle aura un cœur pour comprendre les nobles causes et des hommes comme vous pour les défendre.

« Au quartier impérial de Valeggio, le 12 juillet 1859.

« NAPOLÉON. »

Le *Moniteur* contient la dépêche suivante :

Desenzano, le 14 juillet 1859.

La *Gazette d'Augsbourg*, dans son numéro du 10 juillet, prétend que la cause de l'armistice a été l'existence de maladies dangereuses dans l'armée française. Nous pouvons heureusement donner à cette assertion le démenti le plus formel. L'état sanitaire de l'armée française est excellent et surpasse même les espérances que l'on pouvait avoir en présence des fatigues et des chaleurs qu'elle a eues à supporter.

Télégraphie privée.

Milan, 14 juillet, 10 heures du soir.

L'empereur Napoléon a fait aujourd'hui, dans l'après-midi, son entrée dans la ville. S. M. a été accueillie par les acclamations de la population.

Le roi de Sardaigne accompagnera l'Empereur jusqu'à Suse, et là les deux souverains se sépareront. L'empereur Napoléon rentre en France.

Madrid, 14 juillet.

Sur les côtes de Barcelone a. brûlé le brick français *Pauline*. L'équipage a été sauvé.

La presse modérée applaudit à la paix conclue à Villafranca.

Berne, 14 juillet.

Le Conseil fédéral a licencié toutes les troupes, ordonné la restitution des vapeurs autrichiens et des canons et autres armes appartenant aux Piémontais et aux Autrichiens et il a levé les mesures gouvernementales contre l'exportation d'armes, de munitions et de chevaux.

Vienne, 14 juillet.

L'Empereur a ordonné que les opérations du recrutement qui étaient en train de se faire, seraient suspendues immédiatement.

Berlin, 14 juillet.

La *Gazette prussienne* annonce que la proposition présentée le 4 à la Diète germanique par le représentant de la Prusse sera retirée par le gouvernement en considération des circonstances actuelles. L'ordre en a été expédié déjà au représentant de la Prusse à Francfort.

Londres, 14 juillet.

Le conseil de la Banque d'Angleterre, dans sa réunion d'aujourd'hui, a décidé que le taux de l'escompte serait réduit à 2 1/2 0/0.

Berne, 14 juillet.

Le Conseil fédéral, chargé par l'Assemblée fédérale de réviser la législation sur les enrôlements des Suisses, pour service à l'étranger, a résolu de proposer à l'Assemblée des mesures plus sévères, qui atteindront à la fois les enrôleurs et les enrôlés.

Turin, 14 juillet, 8 h. du soir.

La *Gazette piémontaise* annonce que tous les ministres ont donné leur démission et qu'ils conservent leurs portefeuilles jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

La proclamation suivante a été affichée hier soir à Milan :

« *Le Roi aux peuples de la Lombardie :*

« *Le ciel a béni nos* armes. Avec la puissante aide de notre magnanime et valeureux allié l'empereur Napoléon III, nous sommes arrivés en peu de jours, de victoire en victoire, sur les rives du Mincio. Aujourd'hui je reviens parmi vous pour vous donner l'heureuse nouvelle que Dieu a exaucé mes vœux. L'armistice, suivi des préliminaires de la paix, ont assuré aux peuples de la Lombardie leur indépendance.

Selon le désir par vous tant de fois exprimé, vous formerez dorénavant avec nos anciens Etats une seule et libre famille. Je prendrai sous ma direction votre sort ; et, sûr de trouver en vous ce concours dont a besoin le chef d'un Etat pour créer une nouvelle administration, je vous dis : « Peuples de la Lombardie, fiez-vous à votre roi ; il pourra établir sur de solides et impérissables bases la félicité des nouvelles contrées que le ciel a conférées à son gouvernement.

Vienne, 14 juillet.

On ignore encore le jour fixé pour le retour de l'Empereur.

Londres, 14 juillet.

Dans la Chambre des communes, M. Baillie a appelé l'attention du gouvernement sur la difficulté d'entretenir l'armée sur le pied de guerre, avec le système actuel d'enrôlement volontaire. L'Angleterre ne serait pas en état de défense suffisante, si la guerre venait à être déclarée contre elle, et en cas de neutralité de l'Allemagne.

Sir Ch. Wood et le général Peel ne partagent pas de telles craintes ; suivant eux, l'armée est suffisamment forte.

Répondant à M. Airlie, sir P. Somerset déclare que le gouvernement a pris des arrangements avec les propriétaires de bateaux pour les employer, au besoin, à la défense du pays.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Aux heures de commotion profonde, il est dangereux de vouloir juger les événements quand on n'a point de principes, il n'y a pas d'appréciation possible sans une règle ; on va au hasard et l'on se fourvoie ; on prend des passions pour des idées ; on croit ne faire que du zèle, on fait pis que cela. Quand vient le jour de régler les comptes, on est désavoué, et les démentis arrivent comme d'inévitables flèches. On a beau alors prendre bravement son parti et battre des mains ; les chants de triomphe perdent de leur effet, et ceux qui avant de chanter avouent qu'ils ont besoin de se remettre nous paraissent dans leur droit.

Nous ne parlons ici que de certains organes de la politique conservatrice qui s'étaient empressés de creuser des tombes pour les souverainetés de l'Italie, et qui n'entendaient pas souffrir qu'un pouce de terre de la Péninsule restât au pouvoir de la maison de Habsbourg.

Quant aux feuilles franchement révolutionnaires, leur situation n'est pas plus brillante, mais leur embarras devrait être moins grand, car enfin la révolution n'en est pas à ses débuts et ce n'est qu'un deuil de plus pour des espérances évanouies.

Dès le premier moment, nous avons dit au *Siècle* qu'il était impuissant à faire triompher la cause sacrée des nationalités, et nous avons dit à la politique piémontaise qu'elle manquerait son but. L'armée française a été une magnifique apparition d'ordre et de gloire au milieu de cette Italie si horriblement travaillée. Peut-être en ce moment un misérable mot, ce mot de *tradimento* (trahison) qui plus d'une fois a retenti dans l'histoire contemporaine de la Péninsule, commence-t-il à courir d'un bout à l'autre de l'Italie. Ah ! puisse l'Italie ne pas perdre le souvenir de ces flots de sang français qui viennent de couler pour elle ! Plaise à Dieu que ce sang si pur fasse germer les fortes vertus sans lesquelles tout

sacrifice est inutile et toute indépendance impossible!

Poujoulat.

Le *Constitutionnel* nous trouve *sonore* et *banal*; nous, nous le trouvons admirable, et les richesses de son style nous consolent de la pauvreté du nôtre. Il ne nous pardonne pas d'avoir dit que la Lombardie était pour l'Autriche moins un joyau qu'un boulet, et nous demande pourquoi nous n'avons pas conseillé à cette puissance, avant la guerre, de se débarrasser au plus vite du boulet de la Lombardie. Nous répondrons au *Constitutionnel* que les meilleurs conseils ne sont pas toujours écoutés, et qu'il y a des nations qui aiment à traîner leur boulet.

Ce journal nous trouve peu courtois, parce que nous avons dit: « Le Piémont est agrandi de la Lombardie: en valait-il la peine? » Les troupes piémontaises se sont fort bien battues, mais nous avouons humblement que nous ne sentons pour le Piémont ni vive sympathie ni admiration profonde, et sous ce rapport nous croyons être en très-bonne compagnie.

Le *Constitutionnel* nous en veut d'avoir fait entendre que le programme de la politique française n'a pas été rempli; il demande en quoi? Le silence du *Siècle* le lui dit depuis trois jours, et la *Patrie* le lui dit aujourd'hui. Le troisième paragraphe de la proclamation de l'Empereur à l'armée d'Italie le déclare aussi à la face du monde, et nous sommes loin de nous en plaindre. Quelque intérêt que l'Italie nous inspire, nous avons bien un peu le droit de penser à nous.

Et maintenant nous oserons dire au *Constitutionnel* que son programme à lui n'a pas été rempli; et nous resterions dans les plus parfaites conditions de la courtoisie, si nous remettions sous ses yeux les fragments les plus saillants de ses déclarations à cet égard. La tentation pourra bien nous en venir.

Poujoulat.

La *Patrie*, en rompant aujourd'hui le silence, s'exprime, au sujet de la Confédération italienne et de la présidence honoraire du Pape, en des termes que nous ne pouvons laisser passer; nous avons dit que rien peut-être n'empêcherait le Souverain-Pontife d'accepter cette présidence honoraire; mais il pourrait en être autrement si cette situation contraignait le Pape à une diminution quelconque de ses droits et de son autorité temporelle; nous n'acceptons pas la « nécessité de séculariser le pouvoir temporel et de le soumettre à des réformes profondes; » nous entendons, nous demandons que le Pape demeure seul juge de ce qu'il peut y avoir à faire chez lui, et toute pression à cet égard nous paraîtrait inconciliable avec le respect qui est dû au plus auguste pouvoir d'ici-bas.

Poujoulat.

Le *Pays* publie d'intéressants détails sur l'entrevue de Villafranca:

Villafranca, le 11 juillet.

Ce lieu et cette date resteront célèbres dans l'histoire. On parlera de l'entrevue de Villafranca comme on parle de l'entrevue d'Erfurth et de Tilsitt. Celle de Villafranca marquera le terme d'une lutte glorieuse pour les armes françaises. Je suis à Villafranca depuis sept heures du matin. J'avais été prévenu que l'entrevue aurait lieu à neuf heures.

Quelques minutes avant neuf heures, quelqu'un placé en vedette au haut du clocher signale sur la grande route qui traverse la ville deux tourbillons de poussière: l'un s'élève du côté de Valeggio, l'autre du côté de Vérone. Les cloches se mettent en branle.

A neuf heures précises, le cortége de l'empereur Napoléon entre dans Villafranca. L'Empereur est seul en avant, monté sur le cheval bai qui lui sert habituellement depuis le commencement de la campagne. Sa Majesté porte la petite tenue de général de division. Elle est suivie du maréchal Vaillant, chef d'état-major général de l'armée, du général de Martimprey et de toute sa maison militaire. Puis viennent les cent-gardes dont les armures étincellent au soleil et un escadron de guides. Tous ces cavaliers arrivent au grand trot sur la grande place de Villafranca.

Un officier d'ordonnance arrive au galop du côté de la porte de Vérone et prévient l'empereur Napoléon que l'empereur François-Joseph n'est plus qu'à une petite distance de la ville. Le cortége repart au trot et dépasse Villafranca jusqu'à la distance d'un kilomètre.

C'est là que les deux empereurs se sont rencontrés, sur une route poudreuse, en plein soleil, au milieu de cette même plaine où ils devaient quelques jours auparavant se livrer bataille.

Les cortéges se sont arrêtés, et j'ai vu les deux empereurs à cheval se détacher de leur suite et s'avancer l'un vers l'autre. D'abord ils se sont salués, et quand les chevaux ont été assez près, Napoléon III a tendu la main à François-Joseph, qui l'a saisie et l'a serrée cordialement.

Puis ils ont tourné bride et sont revenus à Villafranca, l'empereur des Français tenant la droite et l'empereur d'Autriche la gauche.

François-Joseph était accompagné de M. le feld-maréchal baron de Hess et de ses officiers d'ordonnance. Il portait un uniforme de général de cavalerie en petite tenue, composé d'une petite jaquette bleu de ciel, d'un pantalon de casimir de la même couleur. Il n'avait ni cordons, ni croix. L'héritier des Hapsbourg a tous les traits qui caractérisent sa race. Il est grand, blond et ressemble beaucoup à son frère Maximilien que nous avons vu à Paris; il a, comme lui, la lèvre épaisse, la moustache frisée réunie à des favoris touffus, de grands yeux bleus. Du reste, il m'a paru très-ému.

Le feld-maréchal Hess était, à la suite de l'empereur, où le retenaient les devoirs de sa position de major général. Le vieux général, très-vert encore pour son âge, portait l'uniforme et tous les insignes de son grade.

L'état-major autrichien était assez nombreux, mais beaucoup moins brillant que l'état-major français. Le corps des gardes nobles et celui des uhlans, qui forment l'escorte de l'Empereur, se trouvaient entièrement éclipsés par nos cent-gardes et même par les guides.

Les gardes nobles portent le casque en cuir bouilli, une tunique bleue avec des parements rouges. Les uhlans ressemblent assez à notre garde nationale à cheval, à cette différence près que les parements et les lisérés rouges de nos gardes nationaux sont oranges dans l'uniforme des cavaliers autrichiens.

Pendant le trajet qu'il y avait à faire pour retourner à Villafranca, les cent-gardes français ont cédé le pas aux gardes nobles, mais les guides sont passés avant les uhlans.

A Villafranca, une maison avait été préparée pour recevoir les deux souverains, celle de M. Carlo Gaudini Morelli, située dans la rue principale de la ville, et dans laquelle l'Empereur d'Autriche avait déjà passé une nuit avant la bataille de Solferino. Cette maison est simple; elle a une façade très-ordinaire, et, dans l'intérieur, un ameublement confortable, mais sans luxe. Je l'avais visitée dans la matinée et j'avais vu, outre la chambre à coucher de François-Joseph, le petit salon peint à fresque préparé pour la conférence de ce jour.

Je l'ai bien étudié dans tous ses détails, ce petit salon désormais historique. Les peintures des murailles ne sont pas de premier ordre; elles représentent des paysages invraisemblables sous des draperies impossibles. Il y a deux canapés, des fauteuils en petit nombre et des chaises en abondance. L'étoffe des meubles est verte.

Au milieu se trouve une table carrée recouverte d'un tapis vert. Sur cette table, pendant que je visitais l'appartement, on est venu porter un vase de fleurs toutes fraîches qui ont répandu dans le petit salon une odeur suave.

C'est là, autour de cette table, devant ce bouquet de fleurs, que Napoléon III et François-Joseph se sont enfermés seuls pendant une heure environ. Personne n'a assisté à cette conversation, et je puis ajouter hardiment que tout le monde ignore ce qui s'est passé entre les deux souverains. Mais il y avait, pendant qu'ils conféraient ensemble, comme une attente solennelle.

Je me trouvais alors sur la place de Villafranca, d'où je voyais le seuil de la maison Gaudini occupée par les escortes. On n'entendait pour ainsi dire aucun bruit. Toutes les conversations s'étaient suspendues. C'est une émotion dont je garderai toute ma vie le souvenir et qu'il m'est impossible de vous traduire telle que je l'ai ressentie.

Vous ne vous attendez pas, je pense, à des détails sur l'entretien des deux Empereurs. Jamais indiscrétion n'aurait été plus difficile à commettre. Tout ce que je peux vous dire, c'est que, lorsqu'ils sont sortis de leur petit salon, Napoléon III et François-Joseph paraissaient rayonnants; ce dernier a adressé à l'état-major de l'Empereur quelques paroles qui exprimaient toute son admiration pour notre brave armée.

Sa Majesté a présenté la main au maréchal Vaillant, au général de Martimprey et au général Fleury. Elle a échangé de nouvelles marques d'amitié avec Napoléon III, et est remontée à cheval pour retourner à Vérone.

L'empereur Napoléon est reparti à onze heures pour le quartier général de Valeggio. — DUPONT.

Une correspondance adressée de Valeggio à *la Presse* contient ce qui suit au sujet de la rencontre des deux Empereurs à Villafranca :

« L'Empereur est arrivé à huit heures et demie à Villafranca. Il était accompagné par le maréchal Vaillant, par le général Martimprey, les cent-gardes, un escadron de guides et toute sa maison milit ire. Cette escorte était splendide. S. M. était à cheval et en képi. Le rendez-vous avait été fixé pour neuf heures. L'Empereur est sorti alors de Villafranca, et il est allé à la rencontre de S. M. autrichienne sur la route de Vérone. Il avait parcouru, en effet, environ 500 mètres hors des dernières maisons, lorsque l'empereur François-Joseph l'a aperçu. Celui-ci a quitté immédiatement son escorte et est venu au-devant de son heureux vainqueur.

« L'empereur d'Autriche était accompagné par le feldzeugmestre Hess, par le général Poully, par un grand nombre d'aides de camp, et par un escadrons de uhlans, un autre de gardes nobles et un troisième de gendarmes. Il était habillé bleu de ciel, en képi, et montait un cheval bai.

« L'empereur Napoléon, voyant son jeune ennemi, lui a tendu immédiatement la main. Celui-ci l'a serrée avec empressement. Isolés au milieu de la route, les deux souverains se sont dit quelques mots, après quoi l'Empereur Napoléon a présenté à S. M. autrichienne le maréchal Vaillant, le général Martimprey et quelques autres personnes de sa suite. François-Joseph les a salués avec une imperceptible inclination de tête; puis il a pris les ordres de l'empereur Napoléon, s'il lui plaisait de rentrer à Villafranca. L'Empereur a consenti.

Alors François-Joseph est passé à la gauche de son hôte et l'escadron de gendarmerie autrichienne a pris le devant, en sorte que les deux souverains et l'escorte française se trouvaient au milieu. A neuf heures, nous sommes rentrés à Villafranca. Quelques monosyllabes seulement ont été échangés le long de la route.

« Il avait été préparé une maison pour la réception et un déjeuner. Les deux souverains sont restés seuls. Ce qui a été dit entre eux, personne ne le sait. La presse le saura peut-être un jour. Les conditions définitives de la paix, dit-on, ont été fixées dans ce colloque.

« A onze heures moins un quart, l'empereur

Napoléon a quitté Villafranca, et il est retourné à Valeggio.

Le correspondant de la *Presse* écrit :

« Par une extrême délicatesse, le roi de Piémont n'a pas été invité au rendez-vous. On a beau se le dissimuler, mais un successeur, en toute chose, est toujours un ennemi plus implacable, plus intolérable qu'un rival ou un vainqueur.

Nous recevons deux lettres de Rome à la date du 9 juillet; la paix de Villa-Franca ne leur ôte rien de leur intérêt ; on paraissait, du reste, pressentir à Rome cette paix qui allait remettre tant de choses à leur place et déconcerter la révolution :

Il serait difficile de se faire désormais illusion sur les projets de la politique piémontaise par rapport aux Etats du Saint-Siége entraînés dans le mouvement de la révolte. Ces faits parlent déjà trop haut. Le masque est tombé. Les protestations, les circulaires ont beau vouloir garder encore l'apparence de la justice et de la bonne foi. La physionomie et l'attitude véritable des personnages se dessine avec trop d'évidence aux regards de l'Europe catholique pour que celle-ci puisse encore s'y tromper.

Ce n'est point pour signifier aux Bolonais qu'ils n'ont à attendre de l'étranger aucun appui, quant à présent, dans leur insurrection, que M. d'Azeglio se rend au milieu d'eux, comme on avait essayé de nous le faire croire, mais bien au contraire, pour les soumettre au régime militaire du Piémont. *Pepoli* et *Cesarini* n'ont pas trompé les rebelles en leur annonçant que leurs offres d'annexion avaient été acceptées. Le refus du roi de Sardaigne de compliquer les affaires d'Italie par l'exercice d'une souveraineté quelconque sur les Etats de l'Eglise séparés se résout en une direction administrative du pays. Sous prétexte d'empêcher le pays de *tomber dans l'anarchie*, on envoie M. d'Azeglio, accompagné d'un état-major sarde, confisquer l'autorité du légitime gouvernement. Le *fort Urbain* dans la légation de bologne est déjà occupé par les Piémontais ; trois mille hommes au moins de cette nation sont entrés dans le territoire romain. Si ceci ne parle pas assez haut, nous avons le *Journal officiel* militaire de la Sardaigne qui nous fera lire dans ses colonnes le décret de l'organisation des bataillons Bolonais, mis sous le commandement de M. Rovinetti, ex-colonel des dragons pontificaux.

On a parlé en France de la *justice de l'opinion*.

La justice de l'opinion fera-t-elle rentrer sous l'autorité du gouvernement romain des provinces que la révolte lui a enlevées, lorsque la révolte est maintenue et organisée par le concours, si ce n'est direct, du moins indirect, de ceux même qui en appellent à l'opinion pour flétrir et juger, et flétrir l'apologie de la révolte ? Que penser enfin des circulaires de M. de Cavour envoyées dernièrement à tous les représentants de la nation sarde en pays étranger, pour leur expliquer la conduite de son cabinet vis-à-vis du Saint-Siége et des Etats annexés, si ce n'est que ces circulaires, comparées à ce qui se passe sous nos yeux, à ce qui est plus évident que la lumière du jour, sont marquées d'un caractère d'hypocrisie diplomatique où le langage des chancelleries n'était pas encore arrivé ?

Le service solennel pour le repos de l'âme de Ferdinand II, que je vous avais annoncé dans ma dernière lettre, a eu lieu hier, vendredi, à la chapelle Sixtine même. Sa Sainteté y a assisté avec toute sa cour. Le cardinal napolitain Cajani d'Azévédo a pontifié, et l'oraison funèbre a été prononcée par Mgr de Marzo, prélat sicilien, faisant partie de la maison pontificale, comme camérier secret du souverain pontife. Un *quart d'heure* seulement étant accordé par les règlements de la chapelle à tout orateur qui a l'honneur de parler devant le pape, Mgr de Marzo a dû renfermer dans cet étroit espace de temps le récit de la vie et des vertus d'un roi pour qui la mort a été encore plus que pour tout autre une juste dispensatrice de gloire.

A generosi giusta di glorie dispensiera è morte, comme le dit *Ugo Foscolo*, et comme la postérité aimera à le redire de ce monarque si méconnu et si outrageusement poursuivi pendant sa vie par les haines des sectaires et les ennemis de tout ordre social, mais que la mort a replacé aux yeux de toute l'Europe, aux yeux de ses amis comme de ses ennemis, sur un piédestal digne de lui.

Après le service funèbre, Sa Sainteté étant passée dans la sacristie de la chapelle Sixtine pour déposer les vêtements pontificaux, a annoncé à toutes les personnes qui l'environnaient la conclusion d'un armistice entre l'empereur des Français et celui

d'Autriche. Le silence gardé par les dépêches sur le roi de Piémont a contribué à fortifier l'opinion de ceux qui pensent ici que la conduite de ce prince par rapport aux affaires de la Romagne, et l'indignation générale qu'elle a excitée parmi les nations catholiques, ont amené le germe de dissensions sérieuses entre les deux alliés, dont l'un ne confond pas tellement ses intérêts avec ceux de l'autre, qu'il veuille se rendre solidaire d'actes sans aucun profit pour la cause, et réprouvés par la conscience universelle.

Au milieu de tant de sujets de craintes, ou tout au moins d incertitudes, la reconnaissance des droits temporels de la papauté, de leur inviolabilité, de leur nécessité pour l'ordre des nations catholiques, reçoit de plus en plus d'augustes confirmations. Nous vous avons parlé des protestations de la part de toutes les chancelleries en faveur de ces droits même avant l'Encyclique où le Saint-Père les exposait aux yeux de l'univers dans toute leur étendue et leur inflexibilité. Nous apprenons aujourd'hui que la Russie y a ajouté l'offre d'un envoi immédiat de troupes destinées à faire rentrer dans la soumission la portion des Etats romains demeurée jusqu'ici en état de révolte; et l'offre était accompagnée de ces paroles qu'on ne saurait trop remarquer, parce qu'elles sont l'expression de la pensée des puissances non pas seulement de l'Europe, mais du monde entier civilisé.

« La question de l'intégrité du domaine temporel de l'Eglise romaine intéresse tous les monarques qui ont des sujets catholiques, et nul d'entre eux, pas plus les dissidents que les orthodoxes, ne peut souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte. » Ce langage de S. M. l'empereur de Russie est de sa part la réfutation de bien des accusations, et la garantie la plus sûre que l'on puisse avoir de ses bonnes dispositions à l'égard de ses sujets catholiques. Lorsqu'on pousse à ce point le respect pour les droits du père, il est à présumer que l'on n'ira pas usurper sur ceux des enfants.

Quelle que soit la manière dont ait cru devoir répondre le gouvernement pontifical aux offres de l'empereur de Russie, il est certain qu'il a fait demander au roi de Naples l'envoi de deux régiments suisses, espérant sans doute que ce secours suffirait pour agir contre la légation bolonaise et les Romagnes insoumises. On ne dit pas quelle a été précisément la réponse de sa majesté le roi de Naples, si elle a été affirmative et pleinement dans le sens de la demande, ou si elle s'est bornée à la promesse d'un camp d'observation vers l'extrémité des Abruzzes.

Sa Sainteté était résolue à envoyer notre auditeur de Rote, M. de la Tour-d'Auvergne, afin de demander à Napoléon III de vouloir bien diriger au plus tôt sur les Romagnes des troupes suffisantes pour la défense du pouvoir papal. On assure que l'envoi du messager pontifical a été précédé d'une dépêche télégraphique annonçant son départ et l'objet de sa mission, lorsqu'une dépêche télégraphique partie du camp de l'Empereur arriva au moment même où M. de la Tour-d'Auvergne allait monter en voiture pour se mettre en route. Cette dernière dépêche portait que *toute ambassade de cette espèce était inutile, parce que dans ce moment les alliés ne pouvaient avoir d'autre emploi de leur force que celui qui aurait pour but la fin de la guerre; et que ce n'était qu'après la guerre finie qu'il y aurait lieu de s'occuper des affaires du Saint-Siége.* Telle aurait été la réponse de l'Empereur; si ce ne sont les propres paroles, c'est du moins la substance. C'est alors, dit-on, que le Pape se serait adressé au roi de Naples.

Peu après cette dernière démarche, une escadre de guerre anglaise a paru devant le port d'Ancône, venant de Corfou, avec environ cinq mille hommes d'équipage; elle a jeté l'ancre dans le port, et jusqu'ici on ignore quelle en est la destination. On a cru d'abord que cette escadre portait les troupes demandées au roi de Naples; mais cette supposition s'évanouit devant la considération que les flottes même de ce monarque ne pouvaient fournir à l'expédition. Quoiqu'il en soit, l'apparition et le mouillage d'une escadre de guerre anglaise dans le port d'Ancône, au moment où la France envoie de nouveaux renforts maritimes dans l'Adriatique, est un fait digne d'être remarqué, et comme mouvement stratégique de l'Angleterre et comme premier acte de la politique extérieure du cabinet Palmerston.

On commence à s'occuper beaucoup dans la presse d'un incident du siége et de la prise de la ville de Pérouse par les troupes pontificales. Vous savez déjà qu'un M. Parkins, américain, a eu, dit-il, à se plaindre d'avoir été menacé et pillé par les Suisses, au mépris de la bannière des Etats-Unis sous la protection de laquelle il s'était

placé. Le Saint-Père a ordonné à ce sujet une enquête avec l'intention qu'il fût fait droit à ses réclamations, si elles étaient justifiées. Il paraît que le représentant des *Etats-Unis* à Rome n'a pas été satisfait de ce commencement de justice, et qu'après avoir enlevé l'écusson de son gouvernement, il s'est retiré à Livourne. Si nos informations particulières sont exactes, l'enquête provoquée par le Saint-Père a déjà démontré que M. Parkins ne s'est pas contenté de la neutralité à Pérouse, et que tirant lui-même sur les troupes pontificales, il a provoqué des représailles, nonobstant le droit des gens qui, dans ce cas, ne couvre personne de son inviolabilité. Plaise à Dieu que nous n'ayons pas ici une seconde édition de l'affaire des mécaniciens anglais dans le royaume de Naples!

Rome, le 9 juillet 1859.

La nouvelle de l'armistice conclu entre les puissances belligérantes s'est répandue hier, à Rome, à la suite du service funèbre que le Saint-Père a fait célébrer lui-même à la chapelle Sixtine, pour le repos de l'âme de Ferdinand II, roi de Naples. Le Souverain-Pontife s'est fait un plaisir d'en donner le premier la nouvelle aux membres du Sacré-Collége réunis autour de lui à la chapelle papale. Sa Sainteté aurait ajouté que probablement un congrès s'ouvrira durant l'armistice et réglera les différends qui se vidaient avec tant d'éclat sur le champ de bataille.

Cette double nouvelle, propagée aussitôt en ville, y a répandu une certaine joie. Pour parler franchement, il y a surprise et incrédulité assez générale sur le succès des efforts de la diplomatie, pour éteindre en ce moment l'incendie allumé dans la Péninsule; mais y a eu aussi une certaine satisfaction, et l'espérance de la paix a paru sourire à beaucoup de gens après les horreurs de la guerre.

Si l'armistice et le congrès aboutissent à un heureux résultat, ils auront dénoué à Rome une situation bien compliquée et peut-être sans exemple. Nous avons d'un côté la France qui a promis de maintenir l'intégrité des Etats romains, et d'un autre, la Sardaigne, qui excite la révolte dans les Etats de l'Eglise. Un prélat de la cour romaine (on a parlé de Mgr de la Tour-d'Auvergne) devait se rendre ces jours-ci au quartier-général de l'armée française pour porter de graves paroles à l'Empereur : «le pape doit-il, oui ou non, posséder librement ses Etats?»

Il paraîtrait que la nouvelle de l'armistice a empêché le départ de Mgr de La Tour d'Auvergne; c'est le bruit répandu à Rome. Mais nous croyons que d'autres motifs ont apaisé pour le moment les inquiétudes du Saint-Siége et ont pu l'empêcher de faire une démarche d'éclat.

Mais ce n'est pas tout : nous croyons savoir que le Saint-Père a reçu une nouvelle lettre de l'Empereur ou du moins de nouvelles assurances de sa part. L'Empereur aurait déclaré « qu'il n'a pas changé à l'égard du Saint-Siége, qu'il ne changera pas; que le Pape ne doit pas s'effrayer d'une situation passagère faite à ses Etats, qu'il prie Sa Sainteté de toujours compter sur la bonne volonté et le bras puissant de la France. Ce langage, arrivé bien à propos, aurait beaucoup rassuré le gouvernement pontifical, et l'on affirme que c'est à la lettre et aux assurances de l'Empereur que l'on doit l'inaction absolue où est restée depuis quelque temps l'armée du Saint-Père. Le contre-ordre pour le départ de l'envoyé du Saint-Siége pourrait être aussi attribué à cette circonstance, si du moins la lettre de l'Empereur n'est pas déjà trop vieille ou si le projet d'envoi de Mgr de la Tour-d'Auvergne n'est pas trop récent.

Quoi qu'il en soit, on s'est mis sur le pied de l'expectative à Rome, et la situation se trouve aujourd'hui la même qu'auparavant. Le Saint-Père continue à garder sa sérénité ordinaire; le clergé est plein de confiance en Dieu et prie.

Le peuple est très-calme, au moins à la surface; tous les gens sensés demeurent dans un profond repos. Le parti avancé, républicain, a résolu de ne rien faire pour aider un mouvement qui ne se fait plus à son profit. Cependant le meilleur est de ne pas s'y fier.

Quant à l'armée expéditionnaire de Rome, elle garde à sa tête le général en chef qu'on poussait il y a quelque temps à se démettre, mais qu'on est heureux de posséder aujourd'hui; nous savons que sa position est des plus difficiles, mais il faut qu'il se dévoue à la conservation de l'ordre et de la papauté; l'esprit du reste de l'armée respire la loyauté et le dévouement à l'égard du Saint-Siége : le Saint-Père peut compter en cas de besoin sur l'appui de l'armée française.

Après la publication de l'encyclique où le Saint-Père fait appel à la générosité de

toutes les puissances pour conserver son pouvoir, on a parlé de l'arrivée d'un ou deux régiments de Naples; on a parlé de négociations avec l'Espagne et on a commenté les visites de M. le duc de Brianҫon au Vatican. On a même relevé le fait de l'apparition d'une escadre anglaise à Ancône. La présence des régiments de Naples nous paraîtrait inutile à Rome et on ne peut plus regrettable dans la Romagne, par exemple, où le gouvernement napolitain se trouverait en face de celui de Piémont et risquerait d'engager une lutte. Pour ce qui est de la flotte anglaise, elle ne s'est montrée à Ancône qu'en passant; on l'a vue également à Naples, à Civita, à Livourne; on dit qu'elle s'est dirigée sur Corfou; son apparition à Ancône n'a donc rien d'extraordinaire.

Bologne a décidément rompu avec le Saint-Siége et ne veut plus même communiquer avec les provinces restées fidèles à leur devoir : une nouvelle ligne douanière vient d'être établie entre la Marche et la Romagne. Nous ne savons si les Bolonais, réalisant leurs menaces, vont attaquer Pérouse; le *Moniteur toscan* qui eût pu nous en apprendre quelque chose ne nous parvient plus. Depuis l'insertion, dans son numéro du 3 juillet, de l'ordre supposé donné par le chevalier *Louis Mazio* au colonel Schmid de traiter Pérouse avec rigueur, de décapiter et de confisquer à son aise, cette feuille n'est plus lue du public à Rome : on l'arrête à la poste. Du reste, d'après une lettre particulière, il paraîtrait qu'il y a une halte à Bologne, comme partout ailleurs; il y règne une espèce d'armistice. Il ne sera pas probablement long, à moins qu'on ne fasse la paix.

Le Piémont fait main basse sur le duché de Modène. Voici le serment que *sous peine de démission* on exige de tous les employés modenais : « Je soussigné N. jure d'être fidèle à S. M. Victor-Emmanuel et ses royaux successeurs, d'observer le statut et les lois de l'Etat, et d'exercer mes fonctions avec le seul but *inséparable* du Roi et de la patrie. » Ce mot d'*inséparable* est charmant.

Quelques journaux anglais commencent à faire grand bruit de la présence du marquis de Campana à Naples. Ils saisissent cette occasion pour faire un injuste procès à l'indulgence excessive du gouvernement pontifical. Nous les renvoyons à d'autres journaux qui ont au contraire accusé, en ce cas, le gouvernement du Saint-Siége de rigueur et de haine envers les beaux-arts.

Le marquis de Campana a été condamné parce qu'il était coupable; il a vu sa peine commuée en celle de l'exil, parce que la perversité a été étrangère à la faute qu'il a commise; parce que la vente de son musée a suffisamment indemnisé le Saint-Siége et parce que enfin il avait su exciter d'universelles sympathies à Rome. On devrait plutôt saisir cette occasion pour admirer l'équité, d'une part, et de l'autre la miséricordieuse bonté du Saint-Père. Et, surtout, quand on affiche la philanthropie, on ne devrait pas appeler toutes les rigueurs de la loi sur un homme qui a été suffisamment puni, par sa condamnation, de ses prodigalités excessives, qui ne possède plus qu'un patrimoine que des créanciers nombreux risquent d'emporter en lambeaux, et finira par être réduit à la dot de sa femme, anglaise d'origine.

Pour extrait : M. GARCIN.

FAITS RELIGIEUX

Samedi dernier, 9 juillet, la fête de saint Grégoire l'Illuminateur, l'apôtre de l'Arménie, a eu lieu au collége arménien Moorât, rue de Monsieur. S. Em. le cardinal Morlot a célébré la messe dans la chapelle et y a administré le sacrement de confirmation. On y a célébré ensuite la messe solennelle suivant le rit arménien.

— Le pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-des-Mirracles, à Saint-Maur, près Vincennes, attirait dimanche dernier un pieux concours de la population parisienne. C'était la fête patronale d'une confrérie de la sainte Vierge, établie dans l'ancienne abbaye de Saint-Maur par le pape Urbain VIII, en 1624, et rétablie par Pie VII, en 1806. La *Semaine religieuse* donne les détails suivants sur ce sanctuaire consacré à la Mère de Dieu :

« La chapelle de Notre-Dame-des-Miracles était un des plus anciens monuments que la piété des fidèles eût consacrés à la Mère de Dieu. Elle avait été bâtie par les libéralités du roi Clovis II et de Blidegisil, archidiacre de l'église de Paris, par les soins de saint Babolein, premier abbé des Fossés, qui vivait dans le septième siècle, qui fut inhumé sous l'autel au-dessus duquel était l'image miraculeuse de la sainte Vierge. Il y avait plus de huit cents ans que la sainte Vierge y était invoquée sous ce titre, lorsque Mgr de Gondy, premier archevêque de Paris et doyen-né du chapitre de Saint-Maur, autorisa l'établissement d'une confrérie sous le nom de Notre-Dame-des Miracles, par une première ordonnance du 8 août 1624.

« Lors de la destruction de cette chapelle, en 1791, l'image miraculeuse de la sainte Vierge fut

transférée, avec la plus grande pompe, en l'église de Saint-Maur, où elle est encore, pour y recevoir les nouveaux hommages des fidèles. »

FAITS DIVERS

On lit dans l'*Echo saumurois* :
M. Mongin, notre compatriote, a été nommé général de brigade, après la glorieuse affaire de Solferino.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :
« Ce matin ont eu lieu les obsèques de M. le lieutenant-colonel du 33°, Victor Rey, notre concitoyen, qui avait été blessé à Marignan. Cet officier, qui laisse à tous ceux qui l'ont connu de si justes regrets, a survécu pendant quelques semaines à sa blessure mortelle. Il est mort à Milan, avec la consolation d'avoir auprès de lui sa jeune épouse, accourue à la première nouvelle qui la frappait, elle et son jeune enfant. Le corps, transporté à Marseille y a reçu les honneurs funèbres à la cathédrale, au milieu d'un très-grand concours de parents et d'amis. Sur le cercueil, porté par les militaires du 33°, on remarquait avec émotion la tunique tachée de boue que portait le lieutenant-colonel Rey à la bataille de Marignan, et sur laquelle on distinguait le trou fait par la balle qui l'avait atteint en pleine poitrine. »

— La *Gazette de Lyon* annonce que M. le commandant de Pontgibaud, du 91° de ligne, est mort des suites des blessures qu'il a reçues à Solferino. M. de Pontgibaud était particulièrement connu à Lyon, où il a passé plusieurs années, comme officier d'ordonnance de M. le maréchal comte de Castellane. Il avait fait avec distinction la campagne de Crimée et il était l'un des officiers d'avenir de notre armée. Il portait l'un des noms les plus distingués de la basse Auvergne et s'était allié à l'une des plus nobles familles du Cantal.

— Après avoir annoncé, dit l'*Union de l'Ouest*, que les blessures de M. Arthur de Bellefonds, récemment nommé lieutenant-colonel du 21°, pour son admirable conduite à Buffalora, étaient en pleine voie de guérison, nous avons le regret d'apprendre aujourd'hui à ses concitoyens, à ses nombreux amis, qu'il a succombé le 7 juillet aux suites d'une fièvre que n'ont pu vaincre les remèdes les plus énergiques.

— Le même journal publie les tristes lignes uivantes :
« Et quand nous aurons dit à nos lecteurs, u'un frère de cette noble victime de la guerre, e colonel Jules de Bellefonds, du 93°, s'est aussi ntrépidement battu, notamment à Solferino ; et ue depuis chacun ignore ce qu'il est devenu ! on 'associera plus profondément encore à l'affliction, au deuil de ce digne vieillard, de cette excellente famille.
« Nous ne voulons pas songer que le colonel a du subir le sort de son frère, cela serait trop navrant pour les siens, trop pénible pour ceux qui le chérissent, pour nous tous. Nous espérons plutôt qu'il aura été fait prisonnier, ou que, blessé, il est oublié dans quelque ambulance, dans quelque bourgade autrichienne ?

— On lit dons le *Nord* :
« L'état général de Ladmirault est à peu près stationnaire.

— Le même journal raconte un triste détail sur le colonel Menessier. Son cheval tué, criblé littéralement de balles : le colonel tombe sous lui, et un voltigeur vient bravement le dégager sans aucun mal ; tous deux se retiraient, quand une balle atteint M. Menessier à une jambe : on le rapporte, il allait bien; mais une attaque subite de tétanos a détruit toutes les prévisions.

— Le *Mémorial de l'Allier* annonce la mort du jeune capitaine Félix Bousset, âgé de vingt-trois ans seulement, qui avait été blessé à Marignan. « Plein de calme devant la souffrance, dit ce journal, il a supporté, pendant vingt jours, d'atroces douleurs; mais enfin il a fallu céder. Soldat intrépide, il est mort en fervent chrétien, après avoir demandé lui-même et reçu les sacrements de l'Eglise, tenant en ses mains, devant la mort, la croix de Jésus-Christ, comme il savait tenir son épée devant l'ennemi. Bayard n'eût pas mieux fait ! »

— On écrit d'Antibes :
« Des blessés de l'armée d Italie arriveront sous peu dans notre ville. Ils seront placés dans la caserne Clerici. Par suite, une partie de la garnison ira occuper le fort Carré. »

— Les journaux d'Orléans annoncent que Mgr Dupanloup a fait verser entre les mains de M. le préfet du Loiret une somme de 800 francs, montant de sa souscription personnelle et de celle du clergé d'Orléans, en faveur des familles des militaires et marins tués ou blessés en Italie.

— On assure qu'à partir d'aujourd'hui 15 juillet les manutentions militaires cesseront de fabriquer du biscuit pour l'armée d'Italie, et reprendront samedi 16 la confection du pain pour les troupes de la garnison de Paris.

— Par décret du 28 juin dernier, M. Louis (Antoine-Edouard) a été nommé maire d'Oloron-Sainte-Marie.

— L'Académie impériale de médecine a procédé, dans sa séance du 12 juillet, à la nomination d'un membre titulaire dans la section d'hygiène publique, de médecine légale et de police médicale. M. le docteur Ambroise Tardieu a été élu à la majorité de 62 voix sur 69 votants.

— Une *vie* complète de *saint Philippe de Néri*, l'apôtre de Rome au seizième siècle et le fondateur de l'Oratoire, nous manquait ; M. l'abbé Bayle, auteur de l'excellente *Vie de saint Vincent Ferrier*, vient de nous la donner. Cet ouvrage est en vente chez A. Bray, qui vient de publier la troisième édition, revue et augmentée, des *Césars*, par M. le comte de Champagny, dans le format in-8° ordinaire et in-18 anglais. On peut se procurer à la même librairie un grand nombre d'ouvrages pour les distributions de prix, de livres propres aux Œuvres des Soldats et des Bibliothè-

ques paroissiales. Rappeler les *Mémoires d'un troupier*, etc., de M. A. de Ségur; les *Guerres de la Vendée et de la Bretagne*, par M. Eug. Veuillot; les *Cinquante histoires*, les *Scènes de la vie chrétienne*, de M. E. de Margerie; les *Soirées de l'ouvrier*, les *Veillées bretonnes*, de M. H. Violeau; *A l'ombre du drapeau*, les *Combats de la vie*, de M. B. Bouniol; les *Histoires de saint François Xavier, de saint Ignace de Loyola, de sainte Chantal*, par M. Daurignac; la *Vie réelle*, les *Souvenirs d'une institutrice*, par Mme Bourdon, etc., etc., c'est les désigner au choix des personnes charitables qui s'intéressent au sort des soldats malades ou blessés.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

L'*Aigle* de Toulouse annonce que M. le général de Pontbriant, commandant l'artillerie de la 12e division militaire, est mort le 12 dans la soirée, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Ce journal ajoute que le général a eu le temps de recevoir les derniers secours de la religion.

VARIÉTÉS

L'Histoire de l'Eglise de France au dix-huitième siècle.

D'après les *Mémoires pour servir à l'étude ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot.

Le respectable M. Picot qui fonda, en 1814, le journal l'*Ami de la Religion*, et dont toute la vie fut dévouée à la défense des intérêts catholiques, avait publié, dès l'an 1806, des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Eglise pendant le dix-huitième siècle*. Destinés par leur auteur à continuer un ouvrage analogue du père d'Avrigny sur le dix-septième siècle, ils avaient l'avantage d'être composés à un point de vue moins exclusif. La modération de caractère de M. Picot, sa piété bien connue, son dévouement à l'église et son attachement filial au Saint-Siége, étaient une garantie suffisante de la parfaite orthodoxie de ses écrits. Les *Mémoires* furent en effet accueillis par tous les catholiques avec une faveur marquée; l'opinion des principaux journaux du temps fut loin de lui être contraire et c'était un mérite, pour la presse en 1806, de n'être pas indifférente aux questions religieuses; plus tard, d'honorables distinctions accordées par le pape Grégoire XIII à l'auteur de ce bon livre durent le dédommager de l'âpreté de certaines critiques. M. Picot, en effet, en avait essuyé quelques-unes de la part de quelques écrivains du parti janséniste et parlementaire qui le trouvèrent, naturellement d'un avis différent du leur et le dénoncèrent avec aigreur aux hommes passionnés de l'époque.

Ces premiers critiques reprochaient à M. Picot d'avoir été trop catholique. De nos jours on lui a fait un reproche contraire et avec aussi peu de mesure. Si c'est le privilége de la vérité comme de la vertu de tenir le milieu entre deux extrêmes, nous devons avouer que M. Picot mérite ici des éloges. Le compte rendu exact et sensé qu'il a fait des événements ecclésiastiques du dix-huitième siècle lui assigne un rang honorable parmi les écrivains plus rares aujourd'hui qu'autrefois qui savent dire les vérités avec mesure et la défendre sans injurier les autres.

Mais les mémoires de M. Picot, dans la première forme qu'il leur avait donnée n'étaient pas assez complets. Une seconde édition, publiée en 1816 (4 vol. in-8°), comprenait le commencement du dix-neuvième siècle jusqu'à l'année 1815. L'auteur travaillait à une troisième édition lorsque la mort le surprit en 1841, mort paisible et chrétienne comme l'avait été sa vie.

Les catholiques voyaient avec peine que la révision de cet utile ouvrage eût été interrompue, et à leurs regrets sincères de la mort de son auteur se joignait le désir légitime de voir achever par un autre le monument qu'il avait élevé à l'Eglise. M. l'abbé Lequeux, ancien grand-vicaire de Paris et chanoine titulaire de l'Eglise métropolitaine, s'est chargé de la pénible tâche de réunir les matériaux amassés par M. Picot; et en ajoutant à l'œuvre principale de nombreuses additions qui font honneur à sa critique et à son savoir, il a fait un livre que l'on consultera avec fruit.

Les œuvres consciencieuses imposent à la critique le devoir de traiter consciencieusement les auteurs. On n'est guère dédommagé d'un travail de dix années, comme celui qu'a fait M. Lequeux sur le livre de M. Picot, par quelques lignes dédaigneuses insérées à la hâte dans un article bibliographique. L'écrivain a droit d'être respecté lorsqu'il respecte le public.

Ces considérations nous ont inspiré la pensée de consacrer quelques articles à des études historiques d'après les mémoires ecclésiastiques. Ils paraîtront convenable-

ment placés dans un journal fondé il y a près d'un demi-siècle par M. Picot et dont la publicité vient de s'accroître heureusement. M. Picot, s'il eût vécu jusqu'à nos jours, aurait applaudi, n'en doutons pas, à l'extension qu'a prise son œuvre et il aurait aussi des éloges pour l'achèvement de ses *Mémoires* par une plume consciencieuse.

On comprend que nous ne nous arrêterons pas à examiner dans un minutieux détail les documents rapportés dans les sept volumes de *Mémoires*, cela nous exposerait au péril de refaire une histoire bien faite; mais plusieurs questions intéressantes et auxquelles M. Picot n'a peut-être pas donné assez de place dans son œuvre, ont besoin d'être discutées, plusieurs documents qui ne présentent qu'une série de faits isolés, demandent à être rattachés à des considérations générales.

Nous avouerons bien que le livre de M. Picot n'a jamais été, dans la pensée de son auteur, qu'un ouvrage à consulter. Le titre modeste qu'il lui a donné indique suffisamment ses intentions. Ajoutons que la disposition des matières offre une difficulté sérieuse à la lecture courante. On ne s'accommode guère d'être interrompu au milieu d'un événement intéressant, par des détails étrangers qui interviennent, par la seule raison que la chronologie leur impose cette place. A ce point de vue, trop oublié peut-être de ceux qui avant nous ont rendu compte du livre, il ne faut pas être trop minutieux sur la question littéraire. Un annaliste a plus de liberté qu'un historien; on s'attache moins à son style, parce qu'on sait qu'il y a moins pensé. Ce qu'on lui demande, c'est d'être clair, exact et précis; il sera orné s'il le veut, brillant s'il le peut, mais ces qualités accessoires n'influent pas sur la valeur des documents qu'il rassemble.

Aussi, nous dirons une fois pour toutes que le livre de M. Picot n'est pas de ceux qui se recommandent par le mérite du style, et nous ne lui en ferons pas un crime, d'autant qu'on n'a pas à lui reprocher des défauts, mais seulement l'absence de certaines qualités. On dira, si l'on veut, qu'il aurait pu être pittoresque, animé, nerveux, en un mot, plus intéressant, et nous conviendrons de la justesse de ces observations; mais, encore une fois, il n'a fait que des *mémoires à consulter*, et non pas une histoire.

Ce que nous aimons, au contraire, à louer en lui, c'est l'exactitude, la modération et un vif sentiment de foi qui lui fait traiter sérieusement toutes les questions sérieuses. Quant à ce qui manquait un peu sous le rapport de la critique, quant à l'appréciation un peu trop partiale de certains événements, surtout de la Révolution, l'habile éditeur y a mis ordre, et ses annotations intelligentes, ses coupures discrètes et ses additions judicieuses ont réformé ici ce qui était un peu hasardé, adouci là ce qui était excessif, et porté partout le tempérament d'un esprit lumineux et sage.

Que l'on ne s'y trompe pas, l'œuvre de M. Lequeux était fort importante et à dû demander beaucoup de travail. On n'est pas à si bon marché l'éditeur d'un livre comme celui de M. Picot, et quand on s'impose la tâche de réviser scrupuleusement un texte et de l'annoter complétement, on a presque fait un ouvrage. Et puis, l'intérêt qui s'attache à cette période importante de l'histoire de l'Eglise n'est pas médiocre. Dans ce passé si agité qu'on appelle le dix-huitième siècle, il y a plus d'une analogie avec les temps présents. L'histoire des passions humaines qui ont fait explosion à cette époque paraît à la fois un avertissement et un exemple. Malgré des différences profondes, il y a, néanmoins, sur bien des points, entre notre siècle et le précédent, des comparaisons piquantes à faire, et nos lecteurs pourront le deviner sans peine dans l'impartial exposé des questions religieuses et politiques de cette époque.

M. Picot fait précéder son travail d'une introduction sous le titre de *Tableau historique de l'état de la religion au commencement du dix-huitième siècle*, et la divise en trois parties. La première traite de l'état de la religion en général à la fin du dix-septième siècle; la seconde offre la situation de l'Eglise dans les différentes parties de la chrétienté, et la troisième rappelle quelques faits de l'histoire ecclésiastique du siècle précédent, nécessaires pour bien entendre l'histoire du dix-huitième. Vient ensuite le résumé, année par année, des événements ecclésiastiques et des faits historiques dans les rapports qu'ils ont avec la religion. Chaque volume est accompagné d'une liste chronologique des écrivains du dix-huitième siècle, considérés sous le rapport religieux. On y passe en revue les écrivains de toutes les classes qui ont travaillé sur des matières de religion, catholiques et protestants, défenseurs et ennemis de la révélation, théologiens, controversistes, moralistes, orateurs, historiens, éru-

dits. C'est-à-dire que toute la littérature et la science du dix-huitième siècle sont représentés dans ces notices biographiques, dont l'étendue se mesure sur la valeur des écrivains et l'importance de leurs ouvrages. En effet, il n'est peut-être pas d'écrivain de cette période qui ne se soit occupée du christianisme, ou pour la défendre ou pour l'attaquer, et ce n'est pas un des faits les moins étranges de cette curieuse époque que tous ceux qui y ont tenu une plume se soient exercés sur des matières religieuses. Malheureusement, et nous aurons occasion de le constater, jamais les incrédules ne furent plus nombreux et plus puissants, et quoique la vérité ait compté alors des défenseurs sincères, bien des hommes de talent se sont mis au service de l'erreur.

Le jansénisme, l'état du clergé au dix-huitième siècle, l'influence de l'incrédulité, la révolution et ses conséquences par rapport à l'Eglise, la science et l'art catholique au dix-huitième siècle, voilà certes des questions qui ne manquent pas d'intérêt, et qu'il est possible d'examiner sans passion.

Sur quelques-unes d'entre elles, l'œuvre de M. Picot offre peut-être des lacunes regrettables, quoique le consciencieux éditeur y ait fait des remaniements importants. Serait-il trop présomptueux à nous de chercher à les combler?

Par exemple, il était fort de mode chez les écrivains catholiques du commencement de ce siècle ou de la fin du précédent, de traiter sur un ton déclamatoire la question de l'incrédulité au dix-huitième siècle, et M. Picot tout mesuré qu'il est, paraît avoir cédé quelquefois à cette tendance de réciépoque. Nous ne croyons pas utile de donner à la vérité un *air impétueux*. Les mots de *philosophisme mensonger* et autres semblables, quoique très-vrais quand ils s'appliquent aux écrivains incrédules du dix-huitième siècle, gagnent beaucoup à n'être pas prodigués.

Trois grands faits dominent l'histoire de l'Eglise au dix-huitième siècle : le jansénisme, l'incrédulité et la révolution française. On peut croire que ces trois faits se confondent dans un seul et que le sanglant dénoûment du siècle n'est qu'une conséquence légitimement contenue dans les prémisses. Tous les événements du monde ont leur logique et elle n'apparaît nulle part plus rigoureuse que dans cette période de l'histoire de l'Eglise. De même que Bossuet assignait pour cause à la révolution d'Angleterre *l'erreur et l'hérésie*, il est bien permis de chercher l'origine de la nôtre dans le jansénisme et l'incrédulité.

Sans appuyer plus qu'il ne faut sur cette philosophie de l'histoire, et sans élever à la hauteur d'un dogme des opinions et des conjectures, contentons-nous d'exposer les faits : le lecteur prononcera.

Nous nous sentons surtout attirés par l'histoire de l'Eglise de France. L'Eglise de France occupe une assez grande place au dix-huitième siècle pour que nous lui en fassions une toute spéciale dans nos études, heureux de témoigner ainsi la vive admiration que nous ressentons pour ses gloires, la part profonde que nous prenons à ses épreuves et au sentiment national que nous ne séparons pas d'un filial attachement à la chaire de Pierre.

Les questions irritantes et les discussions inopportunes ont donné des idées fausses à certains esprits et produit chez d'autres une fâcheuse réaction en faveur des doctrines que l'on combattait plutôt par des notes injurieuses que par de solides raisons. La philosophie sérieuse elle-même s'est trouvée blessée des mêmes coups qui atteignaient la philosophie frivole, et un discrédit immérité a été infligé à la raison humaine, parce qu'on avait trop exagéré ses abus. De là l'origine des erreurs de M. de Lamennais et des systèmes traditionnalistes de notre époque qui les ont reflétées.

On ne nous en voudra pas de différer quelquefois de points de vue avec l'estimable auteur des *Mémoires*. Il les avait destinés à *servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*. Nous nous en sommes *servis* pour la substance des faits; nos appréciations seront un peu différentes.

L'abbé J.-C. Foulon.

Vie intime de saint François-d'Assise.

PAR UNE RELIGIEUSE CAPUCINE.

Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque d'Aix.

Je sais un livre qui s'adresse à tout sexe et à tout âge; un livre par qui toutes les intelligences s'éclairent et par qui s'épurent tous les cœurs; arsenal immense où l'apologiste et le théologien peuvent se fournir de cuirasses solides et de perçantes épées; foyer de lumière où l'historien, s'il veut pé-

nétrer l'ombre et le secret des siècles, doit allumer son flambeau ; trésor de vertus soit héroïques, soit touchantes, où le moraliste vient prendre ses démonstrations les plus parfaites et ses exemples les plus éloquents. Ce livre, au prix duquel tous les autres ne sont rien, c'est le grand livre de la vie des saints ; c'est cette glorieuse continuation de l'Evangile, où la doctrine des disciples confirme et développe les discours du maître, où la conduite du maître inspire et soutient les actes des disciples ; ce sont ces archives sacrées où se couserve, pour notre consolation et notre enseignement, le souvenir de tant d'existences merveilleuses, l'éternel honneur de la foi.

Que ces annales de l'Eglise sont magnifiques! et qu'elles font pâlir le petit groupe des philosophes vertueux! La seule famille du patriarche Benoît a vu fleurir quelque cinquante mille saints, tandis que, durant le cours entier des âges et sur la face entière du globe, la sagesse humaine a péniblement enfanté une poignée de héros. Oui, quels que soient le nombre et l'éclat des astres du firmament, plus éclatants encore et plus innombrables sont les élus, ces astres vivants du paradis : vénérables pontifes, profonds docteurs, vierges innocentes, martyrs généreux, ils planent au-dessus de notre tête, illuminant nos ténèbres et guidant nos pas. Mais combien de fidèles n'ont jamais levé les yeux vers ce ciel mystique, et n'y ont jamais cherché leur étoile, l'étoile cependant qui, au jour de leur baptême, fut préposée à leurs destinées et leur donna son propre nom!

Lisons sans cesse la vie des Saints ; consultons assidûment les fastes admirables : c'est une étude féconde, ou il n'y en eut jamais. Quel fruit ne peut-on pas s'en promettre? Là se multiplient les preuves du libre arbitre, que tant de sophismes voudraient ruiner, mais qui, appuyé sur la mémoire des Saints, ne saurait être seulement ébranlé : n'étaient-ils donc pas libres, ces hommes énergiques qui remportèrent tant d'avantages sur les entraînements du vice et sur les séductions du mal? — Là éclata la différence de la matière et de l'esprit, dans la guerre éternelle que se livrent ces deux moitiés de notre nature, dans la faculté que nous avons reçue d'ennoblir, d'embellir, d'agrandir notre âme, et dans la complète impuissance où nous sommes de jamais perfectionner notre corps.

C'est là que s'agite et se résout cette haute question du miracle, si mal connue même des croyants. Le lecteur admire, dans sa suite continue et dans ses prodigieux effets, la Providence céleste ; il écarte l'image d'une divinité immobile et inutile, cette conception déiste si proche d'être athée ; il reconnaît non sans attendrissement, que notre Dieu n'oublie point son peuple, qu'il n'a pas retiré à nos saints le don des miracles, et que la source de ses miséricordes ne s'appauvrit jamais. C'est encore là que l'Eglise justifie ce beau nom de catholique, qu'elle seule ose porter sous le soleil : aussi bien, n'est-elle pas la seule à compter des enfants parmi ceux des cinq parties du monde? Ne proclame-t-elle pas l'unité de la grande famille humaine, maudissant ces audacieuses distinctions de race et de couleur qui voudraient chasser de cette famille la descendance de Cham? N'offre-t-elle pas son encens et ses prières à des saints de tout pays, de tout siècle, de toute tribu? et ne salue-t-elle pas dans les martyrs de la Chine et du Japon les heureuses prémices de la conversion universelle des peuples, et comme l'aurore de ce grand jour où toute la terre doit s'agenouiller au pied de la croix?

Je ne prolonge pas cette énumération, et j'arrête ici le détail des avantages qu'on recueille à lire la *Vie des Saints*; j'en veux marquer un seul, mais qui les renferme tous. Ouvrez ce livre, et vous y verrez tout d'abord que c'est sa lecture même qui a converti et poussé à la perfection la moitié des grands hommes dont il est parlé dans ses nobles pages ; et que, par cette heureuse fécondité, il entre dans sa nature de s'accroître lui-même incessamment.

Tant d'importantes leçons qui se cachent dans la vie des saints ne pourraient manquer de donner à d'illustres auteurs catholiques la pensée de les en dégager ; et c'est à cette louable ambition que les lettres contemporaines doivent ces hagiographies déjà classées au rang des plus belles œuvres du siècle. On ne peut assez aimer ces travaux qui, par la glorification de la pénitence, répondent avec éloquence et autorité à cette réhabilitation de la chair, si effrontément tentée et poursuivie par le délire païen de certains novateurs; et qui, par l'exaltation des modèles de la vertu chrétienne, consolent de ces absolutions impudentes que nous avons vues, au scandale de l'histoire, descendre sur la tête des plus horribles criminels.

C'est un ouvrage parti d'une main moins

célèbre et destiné à un rôle plus modeste, qui nous a inspiré ces réflexions. Mais assurément, s'il est vrai, comme on l'a dit quelquefois, que les meilleurs livres sont ceux dont l'auteur a mis le plus de choses dans les interlignes, celui-ci n'est pas des derniers. La religieuse capucine qui nous parle aujourd'hui de son glorieux Père saint François d'Assise, se trouvant en présence d'une histoire racontée tant de fois et avec tant de bonheur, et voulant rafraîchir ingénieusement son sujet, a laissé au second plan les actes extérieurs du séraphique patriarche, pour mettre dans une plus vive lumière les pensées, les sentiments, les diverses révolutions de cette grande âme.

On aime à pénétrer, à la suite de l'auteur, dans le cœur si tendre dont l'affection débordait sur toutes les créatures, et qui traitait de frères les oiseaux, le soleil et jusqu'aux rochers. On se plaît à écouter avec lui cette bouche si éloquente qui peignait, dans une poésie digne de la Bible, les délicieux tourments de l'amour divin. On se laisse conduire sur les pas de ce zélateur de la pauvreté et de la pénitence, dans ces solitudes qu'il ne trouvait jamais assez solitaires, dans ces retraites qui ne lui semblaient jamais assez retirées. Et l'on admire les voies du Seigneur, qui ne permet pas à l'oubli de dévorer tant de mérites, mais qui, lorsque l'heure a sonné, *met la lumière sur le chandelier*; car il n'est pas vrai que les vertus du cloître soient perdues pour le monde et comme ensevelies dans la nuit : le jour de la divulgation luit enfin, les fanfares de l'Eglise retentissent, et les éloges d'un cénobite remplissent les capitales de tout l'univers.

Mais ici l'historien du séraphique patriache, prévenant toute accusation de mysticisme outré ou de dangereux quiétisme, nous apprend avec quelle sagesse François se défendit de ces erreurs. C'est merveille de voir ce grand saint mêler si heureusement l'action à la contemplation. Il savait au besoin sortir de ces grottes, où il s'aimait tant; et alors de quel zèle il passait les mers, il suivait les croisés, il prêchait les peuples! On le voit écrire deux fois sa divine règle; obtenir des papes et des conciles la confirmation de son institut; assembler des chapitres généraux; fonder de concert avec Sainte-Claire l'ordre des Franciscaines; gouverner prudemment cette armée considérable qui, à sa voix, s'était rangée sous les étendards de la très-haute pauvreté, *sa dame et sa maîtresse*; hommes de beaucoup de foi, dont les cités se remplissaient à l'envi, et qui, impatients de leur richesse, la distribuaient aux pauvres, ne gardant pas même un abri pour se réfugier, et se livrant tout entiers à la merci de la Providence! Le saint patriarche crée ensuite le tiers-ordre, où se précipitent en foule les personnes qui, ne pouvant quitter le siècle, veulent néanmoins entrer en religion; il envoie des mandements aux puissances ecclésiastiques et laïques de toute l'Europe ; il n'y eut jamais, en un mot, d'existence plus laborieuse, et l'on ne sait qu'admirer davantage, des extases et des élévations du saint, ou de ses missions, de ses fondations, de ses innombrables entreprises.

Cette vie, dont les événements sont abrégés par l'auteur au profit de l'étude psychologique dont il a fait son objet plus particulier, cette belle vie, quoiqu'elle n'offre rien que de surprenant, est racontée par lui dans un style simple propre à la relever encore et à l'agrandir. C'est ce qui me plaît de ce livre; on sent en le lisant que la modération du langage n'est pas seulement le mode d'écrire le plus convenable, mais que c'est aussi le plus habile. Un écrivain profite peu à dépenser tous ses points d'exclamation dès la première phrase; il lui faut bientôt rester court et descendre la gamme où il devrait la monter. Mais c'est l'avantage d'une diction tempérée de donner un prix infini aux moindres nuances, et de faire produire à de plus petites causes des effets plus grands. Cette émotion contenue, ce pathétique voilé, si remarquables dans les pages où notre historien décrit les derniers moments du patriarche et le deuil public de ses funérailles, prêtent un charme irrésistible à son accent. A ce dessin sobre et pur, à cette couleur délicate, on croirait avoir sous les yeux la belle toile où Benouville a représenté ces mêmes funérailles, et qui est le dernier adieu de son pinceau.

Si maintenant quelqu'un demande le nom de l'auteur, je lui répondrai qu'il fait injure à l'humble religieuse qui craint avant tout les dangers de la vaine gloire, et qui s'est réfugiée dans l'anonyme pour y échapper.

AUGUSTE MANGE.

Le directeur-gérant, A. SISSON.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 15 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 25	.. 35	.. ..	3 0/0	cpt..	68 ..	68 60	68 ..	68 60
68 30	.. 30	.. ..	Jouissance du 22 juin	fin c.	68 80	68 80	68 05	68 60
69 ..	.. 25	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 1850	cpt..	69 ..	69 25	69 ..	69 25
70 ..	.. 55	.. ..	— —	fin c.	68 95	69 85	68 90	69 45
69 ..	.. 50	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt..	69 ..	69 50	69 ..	69 50
96 ..	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	......	......	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	......	......	.. ..
95 25	.. 50	.. ..	4 1/2 0/0	cpt..	95 ..	95 75	95 .	95 75
95 50	.. 15	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	95 30	95 35	95 30	95 35
2850 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt..	2850 ..	.... ..	.... ..	2850 ..
218 75	1 25	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	220 ..	......	......	220 ..
660 ..	5 ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	660 ..	665 ..	660 ..	665 ..
600 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
807 50	12 50	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	795 ..	820 ..	795 ..	820 .
805 ..	20 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	800 ..	827 50	795 ..	825 ..
700 ..	.....	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février.	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
1335 ..	5 ..	.. ..	ORLÉANS	cpt..	1332 50	1340 ..	1332 50	1340 ..
1335 ..	15 ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1330 ..	1350 ..	1330 ..	1350 ..
927 50	.. ..	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	930 .	930 ..	927 50	927 50
935 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	927 50	935 .	927 50	935 ..
820 ..	.. ..	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt..	820 ..	... ..	... ..	820 ..
820 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	820 ..	... ..	... .	820 ..
642 50	7 50	.. ..	EST	cpt..	640 ..	650 ..	640 ..	650 ..
645 ..	5 ..	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	645 ..	650 ..	645 ..	650 ..
860 ..	7 50	.. ..	PARIS À LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	860 ..	867 50	860 ..	867 50
862 50	5 ..	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	860 .	867 50	857 50	867 50
520 ..	.. ..	7 50	MIDI	cpt..	512 50	... ..	... ..	512 50
520 ..	5 ..	.. .	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	515 ..	525 .	515 ..	525 ..
552 50	. ..	2 50	OUEST	cpt..	550 ..	... ..	... ..	550 ..
545 ..	5 ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	545 ..	550 ..	545 ..	550 ..
547 50	.. ..	12 50	LYON À GENÈVE	cpt..	542 50	542 50	535 ..	535 ..
540 ..	. ..	5 ..	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	535 ..	535 ..	532 50	535 ..
560 ..	.. ..	.. ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	555 ..	560 .	555 ..	560 ..
557 50	13 75	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	552 50	571 25	552 50	571 25
160 ..	10 ..	. ..	GRAISSESSAC À BÉZIERS	cpt..	170 ..	... ..	... ..	170 ..
162 50	.....	7 50	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	167 50	... ..	... ..	167 50
515 ..	.. ..	. ..	DAUPHINÉ	cpt..	... ..	... .	... ..	... ..
225 ..	. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	. . ..	... ..	... ..	... ..
445 ..	.. ..	. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	445 ..	... ..	... ..	445 ..
445 ..	. ..	5 ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	440 ..	... ..	... ..	440 ..
495 ..	. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
485 ..	.. ..	5 ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	480 ..	... ..	... ..	480 ..
425 ..	. ..	. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	425 ..	... ..	... ..	425 ..
420 ..	7 50	.. ..	Jouissance juin. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	420 ..	427 50	420 .	427 50
506 25	..	1 25	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	505 .	... ..	... ..	505 ..
505 ..	1 25	. ..	Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	505 ..	506 25	505 ..	506 25
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÉGES À ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
412 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
400 ..	.. ..	. ..	ROMAINS	cpt..	400 ..	... ..	... ..	400 ..
410 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
335 ..	.. ..	10 ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	335 ..	335 ..	325 ..	325 ..
457 50	. ..	7 50	SARAGOSSE	cpt..	455 ..	455 ..	450 ..	450 ..
455 ..	5 ..	. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	450 ..	455 ..	450 ..	450 ..
560 ..	. ..	.. ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés.	cpt..	557 50	560 ..	555 ..	560 ..
490 ..	....	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..

L'AMI DE LA RELIGION

Aumônerie de la marine.

(Quatrième et dernier article.)

Les aumôniers qui s'embarquent sur les bâtiments de l'Etat sont investis de tous les pouvoirs spirituels nécessaires à l'accomplissement de leur ministère sacerdotal. Mais à qui appartient le droit de leur conférer ces pouvoirs? Avant la création d'un grand-aumônier, cette question avait donné lieu en France à deux opinions différentes.

Comme la mer n'appartient à la juridiction d'aucun diocèse, les uns pensaient que le Souverain-Pontife seul, par une intervention directe ou une délégation spéciale, pouvait conférer au prêtre les pouvoirs spirituels sur l'immense étendue maritime. Cette opinion s'appuie sur les plus solides arguments. Aussi, depuis l'établissement récent de la grande-aumônerie, elle a prévalu; et, depuis quelques mois, c'est la seule mise en pratique.

Les autres, invoquant l'autorité d'Alexandre Noël, savant dominicain que le pape Benoît XIII n'appelait que son maître, croyaient que tout évêque du littoral avait la faculté d'investir les aumôniers qui s'embarquaient dans un port de son diocèse des pouvoirs nécessaires pendant la campagne, quelque lointaine qu'elle fût, pour la satisfaction des besoins religieux du personnel de leurs bâtiments. Cette opinion était passée peu à peu à l'état de pratique. Aussi, en 1852, le décret d'organisation de l'aumônerie de marine s'exprimait ainsi : « Les aumôniers continueront à recevoir leurs pouvoirs spirituels de l'Evêque du diocèse auquel appartient leur port d'embarquement. » Cet article était plutôt une constatation qu'une consécration d'un état de choses déjà ancien.

Une pareille disposition entraînait de sérieux inconvénients. Depuis un grand nombre d'années, les évêques du littoral appliquaient la seconde opinion canonique ou bien ils faisaient usage d'indults qu'ils avaient sollicités à Rome, et conféraient aux aumôniers embarquants leur juridiction spirituelle. Non-seulement un service comme l'aumônerie de la marine doit pouvoir, en temps de guerre surtout, marcher avec une rapidité toute militaire, mais encore il est souvent exposé à de brusques éventualités qui sont un complément inséparable de la navigation : départ précipité, désarmement subit des navires, changement de leurs missions ou des points où ils prennent terre par suite des difficultés du temps. Toutes ces circonstances rendaient souvent difficile et quelquefois impossible une entente préalable de l'aumônier en chef de la flotte et des évêques du littoral, au moment de procéder à l'embarquement d'un aumônier.

Pour aplanir ces obstacles, les évêques des principaux ports de mer avaient d'abord autorisé l'aumônier en chef à investir lui-même les aumôniers des pouvoirs spirituels, lorsqu'il n'aurait pas eu le temps de les demander. Plus tard, en 1856, quand le gouvernement chargea M. l'abbé Coquereau d'accompagner à Rome S. Em. le légat *a latere* venu à Paris pour le baptême du prince impérial, le Saint-Père, après avoir pris connaissance d'un exposé tracé par le cardinal de Villecourt sur les embarras de l'institution canonique des aumôniers dans plusieurs circonstances, décida, par un bref spécial du 20 juillet, que jusqu'à l'institution d'une grande aumônerie, l'aumônier en chef, en vertu d'une délégation pontificale, serait autorisé à conférer les pouvoirs spirituels toutes les fois que les besoins d'un service urgent l'exigeraient.

On peut donc résumer ainsi, de 1852 à 1858, le fonctionnement canonique de l'aumônerie de la marine : institution par les évêques du littoral dans les cas ordinaires ; institution par l'aumônier en chef lui-même, soit au nom des évêques, soit au nom du Souverain-Pontife, dans les cas d'embarquement imprévu et précipité.

Depuis l'année dernière, en vertu du bref qui lui donne toute juridiction sur les aumôniers militaires en dehors du territoire de l'empire, le cardinal grand-aumônier est seul chargé de conférer les pouvoirs spirituels, aux aumôniers de la flotte qui prennent la mer. Il en est résulté une heureuse simplification dans les difficultés que suscitaient

auparavant les exigences du service maritime.

Toutefois l'ancienne disposition a procuré de sérieux avantages; ainsi, en mettant l'aumônier de la flotte en rapport direct avec un plus grand nombre d'évêques, elle a fourni l'occasion de faire plus vite apprécier l'importance de l'œuvre, la sagesse de son organisation, le prix de ses services et le mérite de son personnel ecclésiastique. Seize titres de vicaires généraux et de chanoines honoraires, accordés par différents évêques de France à des aumôniers de la flotte, dans l'espace de quelques années, sont une preuve manifeste de la haute estime dont jouit dans le clergé l'aumônerie de la marine.

Nous pouvons produire des témoignages non moins significatifs de la considération dont ces ecclésiastiques de talent et de dévouement sont entourés dans le milieu marin proprement dit. Une croix de commandeur de la Légion d'honneur, deux croix d'officier, trente-quatre croix de chevalier leur ont été décernées depuis 1852. Ces distinctions honorifiques ont toujours été la récompense d'actes éclatants de courage et d'abnégation, tantôt au milieu de terribles épidémies, tantôt à l'ambulance des blessés, le jour ou le lendemain d'un combat. Sans doute le prêtre n'agit pas en vue de ces distinctions humaines; il a pour mobile d'autres pensées et d'autres inspirations : mais on ne peut se dissimuler le brillant prestige qui s'attache à la décoration dans l'esprit des chefs militaires. La donner à l'aumônier ou la demander pour lui, c'est de leur part un témoignage vivant de respect, d'estime et d'affectueuse confiance. En outre, la croix de la Légion d'honneur acquiert aux aumôniers plus d'empire et d'autorité sur l'équipage, et cette autorité et cet empire tournent toujours à l'avantage de son amélioration religieuse.

Nous ne devons pas oublier non plus qu'à la suite de la guerre d'Orient, où l'aumônerie de la marine déploya tant de zèle et de sollicitude sacerdotale, deux aumôniers de la flotte ont été nommés chanoines du chapitre impérial de Saint-Denis. En dehors du ministère ordinaire des diocèses, l'Etat ne possède aucun moyen de récompenser plus dignement les services que les ecclésiastiques peuvent lui rendre par leur mérite, leur dévouement et leur esprit de sacrifice.

D'un autre côté, les rapports officiels des amiraux qui ont successivement commandé nos différentes escadres, ont constaté avec une éloquente unanimité les heureux résultats produits par la présence des aumôniers à bord des navires. Ils ont en particulier signalé deux points importants : d'abord la diminution de jour en jour plus sensible d'habitudes invétérées de jurement et de blasphème; ensuite une amélioration progressive dans l'esprit d'obéissance aux règlements et dans la discipline générale du bord. Quel fruit plus efficace et plus consolant pouvait-on attendre de cette utile et belle institution de l'aumônerie de la marine?

Cet important résultat d'une amélioration sensible de l'esprit de soumission et de discipline était déjà signalé en 1854, dans la mer Noire, par l'amiral Hamelin; dans la Baltique, par l'amiral Parseval-Deschênes. A une époque plus récente, M. le vice-amiral Tréhouart, à la veille de quitter le commandement de l'escadre d'évolutions, s'exprimait ainsi dans un ordre du jour aux officiers et matelots : « Pendant les deux années que j'ai eu l'honneur d'être placé à votre tête, sur vingt mille marins qui ont passé dans l'escadre, un seul cas d'indiscipline grave a été commis, et je ne crains pas d'affirmer qu'à aucune époque de notre histoire la marine n'a offert un exemple semblable. » Ce magnifique hommage nous dispense de tout commentaire; mais le sentiment national applaudit avec orgueil à cet éloquent témoignage qui porte si haut l'honneur de la marine française.

Il serait inutile de faire ressortir la part qui revient à l'aumônerie de ce rapide progrès dans l'esprit d'ordre et de subordination. Les officiers supérieurs se sont chargés de constater eux-mêmes cet incontestable résultat. Voici comment l'amiral Romain Desfossés, commandant à son tour la même escadre, s'exprimait, quelques mois plus tard, dans un rapport officiel :

« Pour qui a connu les matelots d'un autre temps, le progrès moral de cette précieuse race d'hommes est si évident que l'esprit le plus sceptique ne peut le méconnaître. La discipline à la fois paternelle et énergique à laquelle nos marins sont aujourd'hui soumis, contribue sans doute beaucoup à relever chez eux le sentiment du devoir et de leur dignité personnelle; mais le concours vigilant du prêtre vient puissamment en aide à cette discipline.

Après la juste répression prononcée par le chef viennent les exhortations affectueuses de celui que le matelot aime à appeler son curé, et la parole qu'on lui fait entendre au nom de la famille et de la religion est rarement stérile. MM. les aumôniers de l'escadre comprennent et remplissent dignement cette pieuse mission. »

Rien de plus simple, de plus vrai et de plus significatif que ce témoignage rendu par un illustre amiral à la salutaire influence de l'aumônerie de la marine. Ce précieux document mérite une place à part dans les archives de cette belle institution ; il en démontre avec une laconique simplicité l'excellence et les précieux avantages.

Signalons enfin une mesure qui, à son tour, atteste bien haut quels liens de profonde sympathie unissent le personnel entier de la marine au corps respectable des aumôniers. Afin de tenir rattachés à la marine, en souvenir de leurs bons services, les aumôniers qui rentrent dans leurs diocèses, on a créé un cadre d'aumôniers honoraires qui est exclusivement réservé aux ecclésiastiques vétérans de la navigation. D'ailleurs le titre d'aumônier de la marine jouit, surtout dans les diocèses du littoral, d'une considération qui a déterminé plusieurs ecclésiastiques de ces diocèses, distingués autant par leur talent et leurs vertus que par la position hiérarchique qu'ils occupaient, — quelques-uns étaient archiprêtres, curés d'arrondissement et de canton, — à solliciter comme une faveur le titre d'aumônier honoraire, et à s'associer ainsi aux services que leurs dignes confrères rendent à la religion et à la patrie dans l'accomplissement de leurs pénibles fonctions.

Depuis l'époque de sa nouvelle organisation, l'aumônerie de la marine a bien mérité de l'Eglise et de la France en se dévouant sans réserve aux intérêts de l'une et de l'autre. Elle a payé une large dette de sang dans les combats, les épidémies, les fatigues du ministère sacerdotal et les dangers propres à la navigation. Un aumônier a péri, la croix à la main et les paroles de pardon sur les lèvres, dans le sinistre naufrage de la *Sémillante*. Un autre a également péri victime de son devoir dans la rade de Terre-Neuve. Trois ont succombé aux atteintes de la fièvre jaune, du typhus et du choléra en remplissant le ministère de la charité et en prodiguant aux malades les secours assidus de la religion. Ces touchants exemples d'abnégation et de sacrifice ne seront stériles ni pour le pays, ni pour la marine, ni pour le corps des aumôniers, qui les conserveront religieusement comme un titre d'édification et de gloire.

Nous ne voulons point terminer cette sérieuse étude sur un important sujet qui intéresse à la fois l'Eglise, la France et l'histoire, sans rendre à l'administration de la marine une justice qu'elle a largement méritée. Convaincue du caractère éminemment utile et réparateur de l'institution de l'aumônerie, elle a toujours noblement pourvu à toutes les dépenses nécessaires pour assurer, par un matériel convenable, la dignité du culte et du service religieux. Chacun des navires qui possèdent un aumônier à bord est pourvu d'une chapelle dont les ornements, la lingerie, l'argenterie portent un cachet non-seulement de propreté et de convenance, mais encore de luxe et de richesse.

Nous avons été d'autant plus heureux d'initier le public à la connaissance de l'aumônerie de la marine et des différents détails qui se rattachent à l'organisation de cette institution féconde, que cette organisation et ces détails sont moins connus. On ne se doutait guère en France que les secours religieux fussent distribués avec tant d'intelligence et de dévouement à tous nos marins disséminés sur la vaste étendue des mers, et que les graves devoirs de chrétien fussent compris et pratiqués sur nos grands bâtiments de l'État avec plus de fidélité et d'édification que dans la plupart de nos paroisses. Il était utile de faire ressortir le caractère spécial de cette institution, les différentes phases qu'elle a traversées, les résultats considérables qu'elle produit au point de vue moral et religieux.

Nous n'avons pas à indiquer, dans cette florissante institution, la part exceptionnelle qui revient à l'initiative et au zèle persévérant de l'aumônier en chef, M. Coquereau, ni aux intelligents efforts des zélés coopérateurs qui en ont assuré le succès, ni au généreux concours de la marine, qui n'a cessé de la seconder dans sa fondation et son développement. Nous avons mieux aimé insister sur les services qu'elle rend à l'Eglise, au pays et aux familles chrétiennes.

Notre marine a été créée par le sentiment de l'honneur national, et, suivant la parole de Richelieu, à l'invitation de la nature. On sait le grand éclat qu'elle a jeté au dix-septième et au dix-huitième siècle. Mais si l'honneur et les intérêts de la Fran-

ce réclamaient une puissante marine dans les deux derniers siècles, il ne lui est pas moins indispensable aujourd'hui de ne laisser la supériorité sur les mers à aucune puissance. Une nation universellement douée, comme la France, de riches priviléges et appelée à de hautes destinées, ne peut acquérir une influence permanente et décisive qu'avec le concours d'une grande force navale. Les flottes de l'Angleterre, de la Russie et des autres peuples peuvent consacrer leur puissante action à la protection de l'industrie, au développement du commerce, à l'extension de l'influence politique. La marine française a toujours eu une mission plus noble encore à remplir; elle sert d'instrument actif à la propagation de la civilisation chrétienne et des lumières de l'Evangile. Espérons qu'avec le salutaire concours et les heureux fruits de la nouvelle organisation de l'aumônerie, elle pourra à l'avenir imprimer à cette glorieuse mission une impulsion plus féconde et plus durable.

P. Lamazou.

BULLETIN POLITIQUE

16 *juillet*

Nous commençons à connaître l'impression produite en Piémont par la nouvelle de la paix et des conditions auxquelles elle est conclue. C'est, il faut le dire, avec un sentiment à peu près général de déception qu'a été accueillie la solution inattendue de Villafranca; et on trouvera plus loin, à ce sujet, d'instructifs détails dans notre correspondance particulière de Turin. — L'image honteuse d'Orsini reparaissant avec honneur dans la capitale de la Sardaigne, c'est là un symptôme singulièrement éloquent de la situation.

Les appréciations contenues dans une lettre adressée de Turin au *Nord*, concordent avec nos propres informations. « La suspension de la lutte, dit cette correspondance, à la veille de cueillir le dernier et le plus convoité de tous les fruits de la victoire, a causé un désappointement général. Un seul mot suffira pour expliquer ce sentiment général dans les masses : on s'était déjà habitué à l'idée d'un grand royaume ayant le Tyrol et l'Adriatique pour limites, Gênes et Venise pour grands entrepôts maritimes. » — Aujourd'hui, ce rêve est évanoui, et l'on conçoit que ceux qui s'en étaient bercés ressentent un vif mécontentement.

A Gênes, quand on a eu appris les conditions sommaires de la paix, on n'a conservé aucun doute sur l'annexion des duchés au Piémont, et le *Corriere mercantile* du 14, en annonçant la nouvelle, ajoute : « Dans les préliminaires entre les deux Empereurs, il ne pouvait être question que des possessions autrichiennes; quant à la réunion des duchés au Piémont, nous la croyons certaine. » La feuille génoise a dû éprouver depuis un douloureux mécompte.

L'*Indépendance belge*, en se faisant l'écho des bruits qui courent, rapporte que l'Autriche repousserait péremptoirement toute idée de Congrès européen pour sanctionner et compléter les arrangements de Villafranca, en se fondant sur ce que les puissances signataires des traités de 1815, qui viennent de laisser déchirer ces traités en Italie par les armes victorieuses de la France, n'ont pas à revendiquer le droit d'intervenir pour en édifier un nouveau sur ces débris.

Le même journal attribue à l'Empereur Napoléon III l'intention de suivre jusqu'au bout l'exemple de son oncle, en se proclamant protecteur de la Confédération italienne, comme Napoléon Ier s'était proclamé protecteur de la Confédération du Rhin.

Le comte Arèse, appelé de Gênes pour former un nouveau ministère, est arrivé à Turin et a accepté la mission qui lui est confiée.

Les dépêches de Turin rendent compte du passage de l'Empereur dans cette ville.

François-Joseph a également quitté son armée pour retourner dans sa capitale.

La Prusse vient de compléter ses mesures pacifiques en ordonnant la démobilisation de la landwehr.

La campagne que vient de faire la Prusse rappelle, en le justifiant, ce mot connu de Mallet du Pan : « La Prusse est toujours en

retard d'une armée, d'une année et d'une idée. »

17 *juillet*

Chaque renseignement nouveau qui nous parvient d'Italie permet de mesurer davantage toute l'étendue de la déception que la paix de Villafranca vient de faire subir à l'ambition piémontaise et à la révolution.

On a vu hier l'illusion du *Courrier* de Gênes, qui regardait comme *certaine* la réunion des trois duchés au Piémont. Aujourd'hui, c'est le *Courrier* de Turin qui nous fait connaître ses rêves.

« Voici, dit ce journal, quels sont les bruits d'accommodement qui courent et dont on serait déjà convenu :

« 1° L'Autriche s'obligerait à payer 100 millions pour frais de guerre ;

« 2° La Lombardie resterait réunie au royaume des Etats sardes ;

« 3° L'Autriche abandonnerait la Vénétie. Les vœux de cette nation seraient ensuite consultés ;

« Le Tyrol passerait sous la domination du roi Victor-Emmanuel. »

Le pauvre *Courrier* a dû tomber de bien haut en apprenant depuis les véritables conditions de la paix !

Mais tout cela n'est rien auprès du langage significatif tenu par le gouvernement provisoire de Toscane dans une proclamation adressée aux habitants du duché. Ce document parle nettement « d'espérances trompées, » de « la douleur qui remplit toutes les âmes, » et de « la consternation » publique en présence des événements accomplis. — Le gouvernement provisoire veut faire entendre à Turin « la manifestation de sa douleur, » et il annonce qu'une députation a été envoyée à Victor-Emmanuel pour empêcher la Toscane « d'être replacée, contre sa volonté et ses droits, sous le joug et l'influence de l'Autriche. »

Cette pièce est signée de M. Boncompagni, commissaire sarde à Florence ; cette indication suffit pour en faire apprécier la valeur et la portée.

Le lendemain de cette manifestation piémontaise, la Consulte de Toscane s'est réunie, et sous une influence inutile à désigner, elle a pris une délibération décidant la réunion du grand-duché au nouveau royaume de la maison de Savoie ; des adresses dans ce sens ont été immédiatement envoyées à l'empereur Napoléon et au roi Victor-Emmanuel.

Le Piémont, comme on voit, a de la peine à renoncer à ses rêves.

En même temps, un décret publié à Turin, dans la *Gazette piémontaise* du 15, abolit les lignes douanières intérieures entre les Etats sardes, la Lombardie « et les autres provinces réunies. » — Les autres provinces, hélas ! vont, au contraire, cesser d'être réunies, pour être rendues à leurs souverains légitimes et à elles-mêmes. Là, comme à Florence, le Piémont en sera pour ses décrets.

L'*Opinione* du 15 annonce que l'avocat Ara et le comte Rora sont partis de Turin pour les Romagnes, avec le titre d'intendants de ces provinces. On se demande vraiment jusques à quand la Sardaigne persistera dans la politique révolutionnaire qui vient de recevoir un si rude désaveu, et quel jour elle se décidera enfin à respecter des droits augustes que les conditions de la paix viennent de consacrer encore ?

Le roi Victor-Emmanuel a laissé le commandement en chef de l'armée, durant son absence du camp, au général de La Marmora.

On dit que le comte Arese, chargé de la composition du nouveau ministère, aurait fait appel au concours du commandeur Vigliani, actuellement gouverneur sarde en Lombardie. M. Massimo d'Azeglio, consulté par le télégraphe, aurait, dit-on, refusé d'entrer dans le cabinet.

La *Presse* rapporte aujourd'hui, d'après plusieurs journaux étrangers, qu'une effervescence assez vive se serait manifestée à Florence lors de la publication de la nouvelle, et des individus se seraient précipités dans les bureaux du *Moniteur toscan* pour déchirer les affiches qu'on allait apposer.

D'un autre côté, nous lisons dans le *Nord* : « D'après les informations diplomatiques parvenues à Paris, ce n'est pas seulement à Florence, à Livourne et à Milan qu'une agitation regrettable s'est manifes-

tée, des signes de mécontentement ont éclaté aussi à Turin. »

Le *Nord* ajoute que M. de Cavour a l'intention de voyager à l'étranger jusqu'à l'époque où les Chambres seront rouvertes dans le royaume Lombardo-Sarde. — Le voyage de M. de Cavour pourrait bien être de quelque durée.

Si c'est avec un désappointement profond que les conditions de la paix ont été accueillies en Piémont, c'est avec un sentiment de satisfaction réelle qu'elles ont été acceptées en Autriche, où l'on a bien compris que l'empire, en perdant une province, obtenait en échange la consécration de ses possessions italiennes et acquérait la prépondérance dans la future confédération.

« Le signe caractéristique du traité de paix qui vient d'être conclu, dit la *Presse* de Vienne, c'est que l'Autriche a obtenu plus que si elle avait suivi le conseil de la Prusse et de l'Angleterre. Hier encore les feuilles de Londres et de Berlin nous disaient qu'il fallait que l'Autriche se résignât aux conditions les plus dures, qu'il ne pouvait plus être question de la ligne du Mincio, que Venise, Mantoue, Vérone ne pouvaient rester autrichiennes à aucun prix. Qu'on compare les préliminaires signés à Villafranca à ces concessions que l'Angleterre et la Prusse prétendaient imposer à l'Autriche! »

La *Gazette autrichienne* est plus explicite encore. « Nous avons perdu une très-belle province, dit cette feuille, et néanmoins nous serons devenus plus forts. »

C'est exactement ce que déclarait hier le *Morning-Post*, en conjurant le gouvernement anglais d'empêcher une trop grande influence de l'Autriche en Italie ; et c'est aussi le sentiment qui règne à Berlin, ainsi que l'indique une correspondance de cette capitale que nous reproduisons plus loin.

Dans le reste de l'Allemagne la nouvelle de la paix semble avoir été accueillie moins comme un gage de repos et de sécurité pour les peuples que comme une menace à prochaine échéance pour l'Europe.

Aux yeux de la *Gazette d'Augsbourg*, la paix que nous venons de signer n'est pas même une trêve, c'est une halte ; et la France, après avoir humilié l'Autriche, tombera bientôt sur la Prusse et sur l'Allemagne, en attendant le tour de l'Angleterre.

La *Gazette de Breslau* est plus vive encore. Les préliminaires de paix de Villafranca, dit-elle, sont le résultat d'une politique véritablement napoléonienne. Cette politique ne se contente que d'une solution dont le cachet est l'incertitude, incertitude qui conduit toujours à de nouvelles complications dont la France ne manque jamais de tirer grand profit.

C'est le *Constitutionnel* qui nous fait connaître ce résumé des journaux allemands, que la poste a cessé depuis assez longtemps déjà de nous apporter.

Une dépêche de Vienne annonce que l'empereur d'Autriche a fait son entrée dans sa capitale dans la matinée du 16 juillet. On trouvera plus loin le texte de la proclamation de François-Joseph au sujet de la conclusion de la paix.

Une dépêche de Berlin parle d'un autre manifeste daté du château de Laxenburg, dans lequel le jeune Empereur, après avoir déclaré que « la médiation des puissances aurait pu amener des conditions moins favorables qu'un arrangement direct, » promet à ses peuples « des améliorations opportunes dans la législation et dans l'administration en général. »

Une dépêche de Francfort nous apprend que dans la séance de la Diète du 16, l'Autriche a fait donner par son représentant communication des préliminaires de paix, et a fait proposer de remettre sur le pied de paix les contingents et les forteresses fédérales.

La Prusse a fait également retirer ses propositions relatives à la concentration d'une armée sur le Rhin. Plusieurs gouvernements germaniques, comme ceux de Bade, de Wurtemberg et de Hesse-Darmstadt, ont déjà licencié une grande partie des soldats d'infanterie que, dans la prévision d'une guerre européenne, ils avaient appelés sous les drapeaux. On annonce aussi le retour d'Italie du prince Nicolas de Nassau, qui avait, au début de la guerre, pris du service en qualité de général de division dans l'armée autrichienne.

Une dépêche de Lisbonne annonce la

mort de la reine de Portugal. Subitement saisie vendredi matin d'une engine couënneuse, la jeune souveraine a succombé la nuit suivante, après avoir reçu les derniers sacrements. Don Pedro V avait épousé, comme on sait, une princesse de Hohenzollern-Sigmaringen.

Les nouvelles de Bruxelles annoncent que la Chambre des représentants, après trois jours de débats animés sur les dernières élections de Louvain, a voté une enquête sur ces élections. Le Sénat a pris une mesure semblable relativement à la nomination de deux sénateurs dans la même ville.

Le *Siècle* se décide enfin aujourd'hui à prendre la parole, et c'est par la plume solennelle de M. H. Havin qu'il fait connaître au monde son sentiment sur la paix. Ce sentiment est celui du désappointement et de l'amertume, et il ne cherche pas à cacher que « la paix signée à Villafranca laisse bien loin ses espérances et ses vœux. »

Le *Siècle* est consterné de voir l'Autriche conserver la Vénétie et le quadrilatère; et il ne se dissimule pas que si les princes renversés rentrent dans leurs Etats, « l'Autriche sera plus prépondérante qu'avant la guerre, « et la Confédération ne sera qu'une « confédération purement autrichienne. »

On voit que le *Siècle* n'est pas tout a fait d'accord avec le *Constitutionnnel* sur l'accomplissement intégral du programme.

Le journal révolutionnaire voudrait bien espérer que les ducs ne rentreront pas dans leurs Etats, pas même la duchesse de Parme, dont il consent cependant à « respecter les vertus, » mais il n'ose pas trop se flatter que ses vœux seront entendus. « Notre humeur, dit-il, est conforme à notre fortune; nous avons le devoir d'être fort modeste. »

Le *Siècle* a raison d'être modeste. La révolution, au nom de laquelle il parle, n'a jamais pu rien fonder. Elle s'est montrée partout impuissante à établir la liberté; elle n'a fait partout que des ruines; et, si quelque chose de durable peut se créer dans la Péninsule, c'est à la condition de répudier les idées stériles et subversives du *Siècle* et de M. de Cavour pour placer l'ordre nouveau sous l'égide de cette Papauté libérale et généreuse à la grandeur de laquelle sont indissolublement liées les destinées de l'Italie.

18 *juillet*

Il paraît certain que des conférences s'ouvriront prochainement à Zurich pour régler les différentes questions qni se rattachent aux préliminaires de la paix. S'il faut en croire le *Times*, les représentants de la France, de l'Autriche et de la Sardaigne prendraient seuls part à ces conférences. Cependant, il semble assez difficile d'admettre que la question d'une confédération italienne puisse être traitée et réglée en dehors des intéressés.

Le *Times* ajoute qu'il n'y aura pas de Congrès, les deux Empereurs ayant décidé de résoudre les difficutés de la situation sans l'intervention des puissances neutres.

Il se confirme aussi qu'une partie des troupes françaises restera pendant quelque temps en Italie pour assurer le maintien de l'ordre pendant l'œuvre laborieuse de la réorganisation de la Péninsule.

Il paraît que la formation d'un nouveau ministère à Turin ne marche pas toute seule. Le comte Arèse, qui avait accepté cette tâche délicate, semble avoir échoué dans son entreprise, car le télégraphe nous apprend aujourd'hui que c'est M. Ratazzi, président de la Chambre des députés, qui est maintenant chargé de cette mission.

M. d'Azeglio, rappelé de Bologne, est arrivé à Turin.

Les journaux piémontais signalent la présence dans cette capitale du comte Pepoli, venant de Bologne, de M. Bianchi, secrétaire du gouvernement provisoire de Toscane, et de M. Pietri, ancien préfet de police à Paris.

Le général Mezzacapo, qui commandait un corps de volontaires romagnols fort d'environ 8,000 hommes, vient de donner sa démission.

La petite armée toscane placée sous les ordres du général Ulloa vient d'être rappelée à Florence par le gouvernement provisoire. Elle a déjà quitté les bords du Mincio. Est-ce que la junte révolutionnaire nourri-

rait quelque pensée de résistance contre le rétablissement du grand-duc ?

Le Piémont a décidément beaucoup de peine à prendre son parti des conditions de la paix, et à se résigner à la rentrée des princes dont il convoitait l'héritage. Nous avons rapporté la manifestation piémontaise organisée à Florence par le commissaire sarde, M. Buoncompagni. Nous apprenons aujourd'hui par la *Gazette piémontaise* qu'une manifestation analogue, évidemment due à la même inspiration, a eu lieu à Parme. Le gouverneur a fait signer à la magistrature une adresse au roi Victor-Emmanuel pour renouveler la demande d'union.

Pendant ce temps, lord Malmesbury, se faisant dans le Parlement d'Angleterre l'écho du sentiment public européen, rendait un éclatant et légitime hommage à Mme la duchesse de Parme, et la proclamait un des souverains les mieux méritants et les plus justement populaires de la Péninsule.

La *Gazette de Nice* a reçu un avertissement pour un article sur la nationalité niçoise, dans l'éventualité d'un remaniement de la carte des Etats sardes. La censure a vu dans cet article une allusion à l'annexion de Nice à la France, et une invitation à la population d'exprimer ce vœu, « sans tenir compte des droits de souveraineté de Victor-Emmanuel. »

Pourquoi le cabinet de Turin, si chatouilleux en ce qui concerne les droits de Victor-Emmanuel, se montre-t-il si peu scrupuleux à l'égard des droits d'autrui ?

Les dernières nouvelles de Garibaldi apprennent que ce chef de partisans se trouvait, avec sa petite armée, dans la haute Valteline, près de Bormio.

Les journaux allemands, après avoir exprimé leur mécontentement de la paix, sont maintenant occupés à récriminer en famille. La presse de Vienne accuse la Prusse d'avoir obligé l'Autriche, en l'abandonnant, à accepter les conditions du vainqueur, et les feuilles de Berlin, de leur côté, reprochent amèrement à l'Autriche d'avoir conclu la paix en dehors de l'intervention des puissances. Dans les autres Etats de la confédération, on attaque avec assez de vivacité la conduite de la Prusse, que l'on accuse d'avoir sacrifié l'intérêt germanique, et de n'avoir cherché qu'à exploiter les circonstances au profit de sa prépondérance en Allemagne.

On trouvera plus loin le compte rendu des derniers et importants débats du Parlement anglais.

Les journaux qui ont soutenu en France plus ou moins vivement la cause de la révolution en Italie sont en train de régler leurs comptes; il y a des vaincus qui avouent leur défaite et d'autres assez souples pour se croire victorieux. Le *Journal des Débats* et le *Siècle* ne s'épargnent pas l'un l'autre et en sont à énumérer leurs « génuflexions. » Le *Journal des Débats*, qui ne veut pas pleurer sur les déceptions du *Siècle* après s'être refusé, dit-il, à ses espérances trop ambitieuses, est apparemment trop fier pour nous parler de ses mécomptes. On se rappelle pourtant que, trois jours avant la nouvelle de la paix, il se faisait le complaisant organe de l'ambition piémontaise, et souriait à l'idée de voir la Vénétie et les duchés d'Italie passer sous le sceptre du roi de Sardaigne. S'il est pleinement content aujourd'hui, il est bien prompt à se séparer de la fortune de ses amis.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Londres, 18 juillet.

Le *Times* publie une dépêche de Vienne annonçant que les représentants de l'Autriche, de la France et de la Sardaigne s'assembleront bientôt à Zurich pour la conclusion du traité de paix.

D'après le *Times*, il n'y aurait pas de congrès, les deux empereurs ayant résolu de résoudre les difficultés sans l'intervention des puissances neutres.

Turin, 17 juillet, 3 h. 40 soir.

M. d'Azeglio est arrivé à Turin.

M. Ratazzi, président de la chambre des députés est chargé de la composition du cabinet.

Madrid, 17 juillet.

La *Gazette* annonce le remplacement de M. Quinones, ministre d'Espagne à Francfort.

Ce matin est décédée S. M. la reine de Portugal des suites d'une angine.

On annonce diverses mutations parmi les gouverneurs civils.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Voici l'ordre du jour de l'empereur d'Autriche à son armée, au sujet de la conclusion de la paix :

« Appuyé sur mon bon droit, j'ai engagé la « lutte pour la sainteté des traités, comptant sur « l'enthousiasme de mes peuples, sur la vaillance « de mon armée et sur les alliés naturels de « l'Autriche.

« J'ai trouvé mes peuples prêts à tous les sa« crifices ; de sanglants combats ont de nouveau « montré au monde l'héroïsme de ma brave ar« mée et son mépris de la mort ; combattant un « ennemi supérieur en nombre, après que des « milliers d'officiers et de soldats ont scellé de « de leur sang leur fidélité au devoir, elle reste « ferme, courageuse, inébranlable, et attend « avec joie la continuation de la lutte.

« Sans alliés, je ne cède qu'aux circonstances « malheureuses de la politique, en présence des« quelles mon devoir était avant tout de ne plus « verser inutilement le sang de mes soldats, de « ne plus imposer à mes peuples de nouveaux « sacrifices. Je conclus la paix en la basant sur « la ligne du Mincio.

« Je remercie mon armée de tout mon cœur ; « elle m'a montré de nouveau que je puis comp« ter sur elle d'une manière absolue pour les « combats à venir.

« Vérone, le 12 juillet 1859.

« FRANÇOIS-JOSEPH. »

L'Indépendance belge, et, d'après elle, plusieurs journaux ont annoncé que le Pape avait refusé la présidence honoraire de la Confédération italienne ; cette assertion est inexacte. Nulle déclaration officielle n'a été encore transmise, mais nous sommes autorisé à croire que le Souverain-Pontife est disposé à accepter la présidence honoraire.

Cette position se présente comme quelque chose de nouveau, et personne, en ce moment, ne pourrait en préciser le caractère ni la portée ; tout est incertain et obscur dans le plan de réorganisation qui nous apparaît ; l'auguste chef de l'Eglise s'y prêtera dans la mesure de ses convenances et avec le désir véritable de préparer de meilleurs destins pour les peuples de la Péninsule.

Nous avons dit et répété que la Papauté avait été depuis douze siècles le bouclier de l'Italie ; son abri tutélaire couvre encore l'ordre de choses que la paix de Villafranca va établir. La nouvelle expérience réussira-t-elle? C'est notre vœu. Il est impossible de ne pas reconnaître les difficultés et les complications de toute nature amassées sur la situation présente de l'Italie, mais il n'y a pas de problèmes insolubles quand il s'agit de la vie des peuples.

POUJOULAT.

Parlement anglais.

(Chambre des Communes.)

Lord Elcho s'exprime en ces termes : Il me semble que l'opinion du pays est qu'aussi longtemps que nos intérêts ne seront pas affectés par la récente guerre, nous devons observer la plus stricte neutralité à l'égard de l'Italie. D'après les circonstances diverses qu'offre l'histoire de mes deux nobles amis, savoir, le noble lord qui est à la tête du gouvernement. et le noble secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, je ne sais trop si leur attitude vis-à-vis de l'Autriche ne serait point semblable à l'inquiétante neutralité de la Russie, et je désire que la chambre se prononce contre toute politique de cette espèce.

Mais, cinq minutes après que j'eus donné avis de ma motion, mon noble ami qui est à la tête de l'administration annonça qu'il se proposait de marcher dans la voie que lui avais tracée le dernier gouvernement, et je suis persuadé qu'en faisant cette déclaration, mon noble ami était de bonne foi, sans aucune arrière-pensée. Néanmoins, j'aurais désiré que la chambre adoptât la dernière partie de ma motion, et que dans une assemblée où les partis se contre-balancent de si près, mes amis, qui naturellement sont les ardents amis du gouvernement, eussent une occasion favorable de fortifier son autorité par l'observation d'une stricte neutralité.

Toutefois, j'ai réfléchi que les circonstances étant changées, quelques-uns pourraient voter contre ma motion, en faveur de laquelle je désirais un vote unanime. En conséquence, je l'ai retirée, et je me félicite que la cause qui m'a amené à agir ainsi soit la cessation de la guerre. Cependant, quoique la chambre ait accueilli avec acclamation la première nouvelle de cette paix, il en est qui ne l'envisagent point avec une satisfaction complète, et je crois que c'est aussi la manière de voir de ceux mêmes qui, n'ayant nul souci des traités qui consacrent les droits de l'Irlande et du Canada, se sont montrés favorables à un intervention armée dans les affaires de l'Italie.

En terminant son discours, lord Elcho dit qu'il aurait voulu être éclairé sur ce qu'on se proposait de faire pour une meilleure administration des Etats romains et sur le sort qu'on réserve au grand-duché de Toscane, au duché de Modène, etc ; mais il se réjouit de la conclusion de la paix ; il prie le Ciel qu'il concoure à la tranquillité durable, à la sécurité permanente de l'Europe, malgré les motifs qu'il a d'en douter.

M. Fitzgerald dit qu'il s'attendait à ce que les observations présentées par le noble lord eussent attiré quelque réponse de la part du noble lord secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il a été,

dit-il, beaucoup trop de mode dans ces derniers temps de mêler la philanthropie et le sentiment aux questions de la politique extérieure. Eh bien, au risque de passer pour un esprit étroit et égoïste, je m'applaudis de prendre cette position à l'égard des questions extérieures et au point de vue des intérêts de l'Angleterre ainsi que de la justice. J'espère que la politique du gouvernement de Sa Majesté ne sera point une politique d'intervention philanthropique, mais qu'elle sera digne du pays; qu'elle ne sera point menaçante pour d'autres, mais qu'elle soutiendra énergiquement ce que le gouvernement croit être de l'intérêt et de l'honneur de l'Angleterre.

Lord John Russell. Le noble lord (lord Elcho) paraît avoir éprouvé un sentiment de triomphante allégresse en pensant que tous les vœux formés par mon noble ami et moi, en faveur de l'indépendance de l'Italie, seront déçus. L'honorable gentleman qui a parlé le dernier a cité la conduite du précédent gouvernement. Je suis bien aise que mon noble ami ne nous ait pas mis dans la nécessité de la discuter. Je suis toujours disposé à croire qu'il a, avec impartialité, avec sollicitude, fait tout ce qui dépendait de lui pour maintenir la neutralité de l'Angleterre et pour conjurer les malheurs de la guerre.

Lorsqu'il fut question que lord Malmesbury irait à un congrès, je me rappelle avoir dit que ce ne seraient ni le talent, ni l'inclination qui manqueraient pour donner à ce congrès une heureuse issue. Dans la discussion du dernier vote relatif au manque de confiance, et lorsque les documents n'étaient pas produits, je dis aussi qu'il n'était que juste de penser que tout dans ces documents serait favorable à la précédente administration, et que si l'on n'avait pas eu ces papiers, il serait injuste de supposer qu'ils contenaient des choses de nature à prouver qu'il y avait eu de sa part un manque de talent et d'impartialité.

Si nous avions eu à pénétrer dans tous les détails de la conduite du précédent gouvernement, et je suis heureux de n'avoir pas à le faire, peut-être aurions-nous trouvé certains points sur lesquels j'aurais pu faire observer qu'il n'avait pas suivi la marche qui, selon moi, paraissait devoir amener un résultat satisfaisant. Je crois surtout que dès le commencement de ce débat avec la France on eût pu faire beaucoup, et l'on n'a rien fait.

Je suis charmé de ne point aborder cette discussion ou de n'avoir pas à débattre ces circonstances. Mais l'honorable gentleman, jugeant à propos de passer sous silence la conduite du précédent gouvernement, et avec le peu de renseignements qu'il possède, trouve à redire à la marche qu'a suivie la présente administration.

L'honorable gentleman cite une circonstance qui m'a valu un blâme : c'est lorsqu'il fut conseillé à la Prusse de ne point intervenir dans la guerre, comme nous avions cru prématurément qu'elle le ferait, et de ne point se mettre au rang des parties belligérantes. J'ai cité une dépêche de lord Malmesbury, rédigée dans les termes les plus énergiques, dans laquelle était donné le même conseil, et où l'on disait à la Prusse que ses côtes seraient ravagées, et que l'Angleterre ne lui donnerait aucune assistance. Toutes les informations que j'ai prises au Foreign Office m'ont donné la ferme conviction que cette recommandation paraît avoir été faite; car elle a été envoyée non-seulement à nos ministres près les cours allemandes, mais encore communiquée aux ministres allemands résidant en Angleterre, afin qu'ils fussent informés des vues du noble comte, tant il était fortement persuadé que son devoir était d'empêcher les puissances allemandes de s'engager dans cette guerre.

Je ne regrette pas l'avis que le gouvernement actuel a donné à la Prusse de bien réfléchir avant de se constituer en partie belligérante, s'il peut avoir eu pour effet de faire adopter à la Prusse cette conduite sage et modérée qu'elle a suivie. Je suis persuadé qu'en s'abstenant de prendre part à la lutte, elle a contribué largement à circonscrire les hostilités. Je crois que, si elle se fût associée à la guerre sous prétexte que celle-ci s'approchait du Mincio, il eût été difficile de dire jusqu'où elle eût été poussée, ou à quelle époque la paix eût pu être proclamée. Je puis citer un exemple. Il a été reçu aujourd'hui de Naples une lettre dans laquelle il est dit que Naples n'était pas d'humeur à s'engager dans la guerre; mais que, si l'Allemagne et la Prusse l'avaient faite, il est probable que l'opinion publique eût été si puissante que le gouvernement napolitain n'eût pu s'empêcher de prendre part à la lutte.

Je crois que si elle avait continué, toute l'Italie et toute l'Allemagne eussent offert un même théâtre de carnage et d'effusion de sang. Je me réjouis que les hostilités aient eu un terme. L'honorable gentleman dit que c'est une question que celle de savoir si, en conséquence, il y aura ou s'il n'y aura pas un congrès. C'est une question de la plus haute importance; c'en est une, selon moi, sur laquelle il ne faut pas émettre une opinion prématurée. Si je ne me trompe, les empereurs de France et d'Autriche ne sont pas complétement d'accord là-dessus, et, après tout, la question ne nous est pas soumise sous une forme qui nous permette de la résoudre.

Il me semble que l'influence de l'Angleterre devrait servir, si elle doit être employée sur ce sujet, à consolider la paix. Tout ce que je puis dire, c'est que si l'Europe entière nous invite à examiner tous les traités de paix qui peuvent être conclus, notre devoir, à mon avis, est de ne prendre part à aucun traité qui ne répondra pas à nos idées sur l'honneur et l'indépendance de l'Angleterre. C'est en vue du maintien de cette dignité que nous devons être disposés à agir. Je ne dirai rien de plus à cet égard. Il me semble bon que la motion du noble lord ne se produise pas; mais quant à notre conduite, toutes les fois qu'elle sera de nature à être exposée à la chambre, je serai prêt à la défendre quand on l'attaquera. (*Morning-Post* du 16 juillet.)

On nous écrit de Londres, le 16 juillet :

La nouvelle de la paix a produit ici une sensation profonde, mais d'un caractère nullement agréable. Le choc a été si subit que, plusieurs jours durant, l'opinion publique ne savait comment s'exprimer. J'étais à la Chambre des communes mardi soir, lorsque lord John Russell lut, sans observation ni commentaire, le télégramme envoyé par lord Cowley. Il était facile de lire sur toutes

les figures un sentiment de surprise, mais non de la joie qu'on eût été en droit d'attendre d'un pays qui a fait tant de manifestations bruyantes en faveur de la paix. A une heure plus avancée de la soirée, M. Whiteside, l'ex-attorney général pour l'Irlande, l'a appelée *une paix plus redoutable que la guerre*: et chacun d'applaudir. Ici, il n'y avait pas à se tromper sur l'impression dominante.

« Ce n'est pas une chose difficile que d'expliquer cet état de l'opinion publique en Angleterre. D'abord, les instincts protestants sont très-mortifiés de la position élevée à laquelle les flots de la guerre ont insensiblement poussé la barque de saint Pierre. Comme dit le *Morning-Star*, organe de MM. Bright et Cobden, « le Pape est celui qui gagne le plus à la guerre de Napoléon en Italie. » L'idée de faire du Pape le président de la Confédération italienne a causé de ce côté de la Manche une surprise immense chez des gens qui oublient que cette proposition était nettement formulée dans la brochure fameuse de *Napoléon III et l'Italie*. »

« Nos Anglais parlent d'un air fort dédaigneux de la situation de la presse dans les autres pays; mais je puis vous assurer que la conspiration du silence sur certains sujets est beaucoup plus préjudiciable à l'opinion publique que ne le pourrait être une intervention directe de l'autorité. J'en excepte pourtant l'intervention du comte de Cavour dans la presse catholique de la Sardaigne. Le comte Cavour! ah! voilà encore un grief terrible. La politique de ce ministre avait commencé par légiférer sur les sacrements, avait continué par la spoliation des ordres religieux, et a fini tout récemment par commettre des actes schismatiques, dont la conséquence a été l'excommunication. Aux yeux de mes compatriotes, cette politique rappelait en plein dix-neuvième siècle et aux portes mêmes de Rome, les débuts de leur propre réforme : jugez par là du coup terrible que l esprit protestant a ressenti en la voyant tomber et du découragement qui s'en est suivi.

« Mais il y a encore d'autres émotions, nationales et politiques, cette fois, plutôt que religieuses, qui contribuent à rembrunir l'opinion publique. En effet, voici comment on raisonnait en Angleterre : Si la guerre continue, si la Prusse y prend part, si la Russie soutient la France, si toute l'Europe se trouve la proie d'un vaste incendie, il se lèvera un jour où la Grande-Bretagne, appuyée sur une flotte magnifique, sur le nouveau canon d'Armstrong, sur une armée égale à celle de Waterloo, sur sa population entière armée jusqu'aux dents pour la première fois depuis les temps de Cromwell; il se lèvera un jour, dis-je, où, maîtresse de toutes ses ressources, elle pourra dicter la paix à l'Europe et par-dessus tout régler les affaires d'Italie d'après son modèle de constitution et de protestantisme anglicans.

« Voilà ce qu'on se disait : aussi s'était-on prescrit une rigoureuse neutralité; aussi avait on rappelé de l'Inde l'armée régulière, incorporé la milice, encouragé de toutes les façons la formation de compagnies de tirailleurs volontaires; aussi enfin se proposait-on de tripler le nombre et l'armement de nos flottes Or faudra-t-il aujourd'hui suspendre tout à coup cet immense armement; ou sinon, que répondra l'Angleterre si l'Europe lui en demande les motifs en temps de paix? La question paraît difficile, je vous l'assure, et elle embarrasse grandement l'esprit des Anglais.

« Il n'y a pas jusqu'au moment même où la paix a été conclue qui ne soit une énigme pour cette nation, douée de qualités excellentes, mais qui est un peu lente, un peu soupçonneuse. Elle se sent blessée dans sa dignité diplomatique de n'avoir pas été consultée. Elle s'étonne que les deux Empereurs aient pu, dans une heure de franche conversation, terminer honorablement une lutte aussi acharnée. Elle sent encore que l'Autriche, si fondée à se plaindre de l'Angleterre et de la Prusse, a prononcé une censure muette, mais amère, de cette conduite, en se livrant à la générosité de son ennemi plutôt qu'à la médiation de ses alliés. La France, se demande-t-on, aurait-elle gagné, par cette courte guerre, non-seulement l'attachement dévoué de la nouvelle puissance qu'elle a créée de l'autre côté des Alpes, mais encore une entente cordiale avec l'Autriche, qui n'existait pas auparavant?

« Jusqu'ici, il n'y a eu aucune explication ministérielle. Comme je l'ai dit, on a annoncé le fait mardi dernier, sans y ajouter un seul mot de commentaire. Hier au soir, lord John Russell, en répondant à lord Elcho, a repoussé toute discussion sur la question ; mais il a fait aussi entendre que, selon lui, l'Empereur n'avait pas suffisamment avantagé la cause de la liberté italienne. Si vous éprouvez quelque peine à comprendre la pensée de S. Seign., je puis vous y aider par le passage suivant d'une lettre écrite de Rome au *Times*, qui l'a publiée ce matin :

« M. Odo Russell, chargé d'affaires anglais, a eu une audience du Pape, il y a peu de jours. Le Pontife le reçut fort bien et lui dit en souriant : « L'Angleterre est aujourd'hui entre les mains de « votre parent, lord J. Russell, qui s'est réuni à « lord Palmerston pour revenir au pouvoir. Tous « les deux sont ennemis de Rome, et en face « d'un pareil cabinet, le gouvernement du Saint-« Siége sera sans doute exposé à plus d'un « désagrément; mais je vous assure que malgré « les révolutions, les guerres et la destruction « des divers gouvernements, le Pape restera tou-« jours le Pape. La Providence et l'histoire, voilà « mes garanties. Qu'importe ensuite que la pa-« pauté soit ou tourmentée ou persécutée? Peut-« être, en ce moment, la persécution entre-t-« elle dans les desseins de Dieu. »

« Lord Russell s'est chargé de fournir un commentaire pratique à la justesse de cette observation, en envoyant la semaine dernière une escadre d'observation à Ancône. Votre correspondant de Rome vous l'a déjà annoncé. Hier au soir, le ministre a parlé de cette affaire de la manière la plus embarrassée; son attitude et ses expressions étaient également étranges ; tous les journaux se plaignent, ce matin, que dans les parties les plus importantes de sa réponse, sa voix se faisait à peine entendre. Parmi les désappointements que je vous signale, veuillez regarder comme le plus grand de tous celui de lord Russell, qui voyait dans l'avenir de l'Italie un champ magnifique ouvert à l'exercice de ses talents diplomatiques, un peu éclipsés ou peu appréciés depuis le dernier congrès de Vienne.

« C'est là le seul incident important de notre semaine parlementaire. En réalité, nous aurons

peu ou point de législation durant cette session, les affaires de finances toujours exceptées. Tous ces débats que vous voyez reproduits chaque jour ont pour but unique d'éclaircir les questions, non de faire des lois. Celles-ci seront ajournées à la session prochaine. C'est pour une fin aussi peu pratique que la Chambre se soumet à un véritable martyre. La chaleur dépasse de beaucoup celle d'un été anglais. La Tamise, qui baigne les murs du palais de la Westminster, est véritablement en décomposition.

A chaque instant, ses profondeurs fétides sont agitées par un va-et-vient perpétuel de vapeurs. Nous naviguons, dit avec justesse le *Times*, sur notre principal égout, et nos ingénieurs semblent inhabiles à vaincre cette difficulté. Entre les fenêtres de la chambre, qu'il faut bien tenir ouvertes pour endurer la chaleur, et le bord de la rivière, on a tendu des draps saturés de chlorure de chaux. L'effet qui en résulte est nauséabond au suprême degré; car l'immense réservoir de miasmes que forme la rivière dépasse de beaucoup, bien entendu, la puissance du désinfectant. Il serait plus simple, direz-vous, de terminer bien vite les affaires de la session et de s'ajourner, plutôt que de créer une nouvelle épidémie sous le nom de *Fièvre du speaker* ou de *Colique des Communes*. Mais non : le Parlement est élu pour parler, et la règle veut qu'il continue de siéger jusqu'à l'ouverture de la chasse.

On a soumis à la Chambre un bill autorisant les catholiques à remplir les fonctions de chancelier en Irlande. Il est soutenu par le gouvernement actuel, et M. Fitzgerald, l'attorney, général irlandais, serait probablement investi de ces fonctions. Mais le bill est combattu par le parti entêté des ultra-protestants, dirigé par MM. Newdegate et Spooner, qui s'unissent, dans les questions religieuses, aux whigs, non moins fanatiques, dont lord Shaftesbury est l'oracle. Ils ont donné lieu à une discussion des plus animées et des plus amères. Dans cette occasion, M. Disraéli, fidèle à sa ligne de conduite antérieure, a montré de la sympathie pour les catholiques, et a demandé qu'on renvoyât d'abord la question à un comité d'enquête, afin de rechercher si le chancelier d'Irlande exerce une juridiction ecclésiastique quelconque sur l'église protestante. C'est en effet l'argument le plus fort mis en avant par l'opposition, qui s'est insurgée contre une proposition aussi modérée. Si j'en juge d'après le silence général des députés catholiques, ils trouvent le moment peu favorable pour le bill et ils se taisent pour ne pas compromettre d'autres intérêts plus sérieux encore. Il est de fait que ce bill ne pourra passer cette année.

« Le troisième synode de la province ecclésiastique de Westminster se tient en ce moment au collége catholique d'Oscott. Notre cardinal le préside et le docteur Grant, évêque de Southwark, est le promoteur du concile. M. l'abbé Chaillot, nom français, comme vous le voyez, remplit les fonctions de théologien. Les éléments variés de vocation et de race, qui ont contribué si puissamment à élever la grande église catholique d'Angleterre, sont très-bien représentés au concile. Les noms du docteur Manning, dont la vive éloquence et la douce piété rappellent votre Fénelon; de Newman, l'éminent supérieur de l'Oratoire; de Bowyer, membre du Parlement et notaire du synode, nous reportent à ce merveilleux mouvement catholique opéré depuis quelques années dans le sein de l'Eglise anglicane. Ce mouvement échappe aujourd'hui à l'observation par ses proportions mêmes, qui suivent une progression arithmétique.

« Il faut remercier Dieu de cette grâce, la plus grande de toutes; il faut aussi en remercier les catholiques et les prêtres de France, qui invoquent si ardemment le ciel en faveur de cette grande œuvre de l'Eglise. Puissent tous ceux qui liront ces lignes persister dans cette sainte ligue, à laquelle le Seigneur réserve une si précieuse couronne. »

Pour extrait : M. Garcin.

Les craintes que nous inspirait l'état alarmant de Mgr Mioland ne se sont que trop tôt réalisées.

Après avoir reçu les derniers sacrements, le vénérable prélat est mort le 16, à 7 heures du matin, emportant les regrets universels du clergé et des fidèles de Toulouse.

Mgr Mioland était un des enfants d'élite de cette antique et illustre église de Lyon, qui a donné tant de saints au ciel, tant de remarquables pontifes à l'Eglise de Jésus-Christ, et qui continue à briller par une foi si pure et si généreuse, par un dévouement si fécond et si persévérant à toutes les œuvres de zèle, de charité et d'apostolat. Il naquit dans cette ville le 26 octobre 1788. L'éducation chrétienne qu'il reçut, ses sentiments de piété tendre et vive le déterminèrent, dès son enfance, à se consacrer au service du Seigneur. Durant tout le temps de son éducation cléricale, il fut un parfait modèle de docilité, de ferveur et de travail.

Les supérieurs, dont il possédait au plus haut degré l'affection et l'estime, le jugèrent digne de bonne heure d'accepter les positions les plus délicates et les plus honorables. Il se distingua par ses vertus sacerdotales et ses connaissances théologiques au séminaire de Saint-Irénée, où il professait en même temps que Mgr de La Croix d'Azolette, ancien archevêque d'Auch, et où il forma de brillants élèves dans la science ecclésiastique, entre autres, le cardinal Dupont, récemment enlevé à la vénération du diocèse de Bourges.

Il était vicaire général de Lyon et supérieur de la Société des missionnaires ou prêtres auxiliaires de ce diocèse, lorsque Mgr de Chabons, évêque d'Amiens, prit la résolution de se retirer de son siége, à cause de ses infirmités et de son âge. C'était au mois de décembre 1837. Mgr Mioland, que sa réputation de sagesse et de piété avait

depuis longtemps signalé à l'attention du pouvoir qui gouvernait le pays, fut désigné pour remplacer M. de Chabons sur le siége d'Amiens.

Comme il avait déjà refusé l'épiscopat, on craignait qu'il n'acceptât point cette nouvelle nomination. Il céda enfin aux instances que lui firent les hommes éclairés qu'il avait l'habitude de consulter. Aussi les grands-vicaires capitulaires d'Amiens s'exprimaient-ils en ces termes, en annonçant cet heureux choix : « Vous nous pardonnerez, ô nos dignes coopérateurs, si nous vous redisons ici ce que la renommée nous a déjà appris de sa foi et de son zèle, de ses travaux apostoliques et des éminentes qualités qui le distinguent. Bientôt ses œuvres parmi nous parleront plus haut que nos éloges. Et d'ailleurs, le noble refus que plus d'une fois il a fait des augustes fonctions qu'on voulait lui imposer, n'est-il pas un beau témoignage en sa faveur? Heureux de faire le bien dans un vaste diocèse, et d'être l'âme d'une réunion de prêtres destinés à aider les pasteurs dans le ministère des paroisses, il ne voulait que continuer cette œuvre de salut ; et voilà que, malgré ses prières et ses larmes, il se voit obligé de courber la tête sous le fardeau, pour ne pas contrarier par une plus longue résistance les desseins de Dieu sur lui. »

Les vicaires capitulaires faisaient ensuite connaître le pieux désir que leur avait témoigné le nouvel élu de demander pour lui des prières au diocèse dont l'administration lui était confiée.

Il fut sacré à Lyon le 22 avril 1838. Avant de se rendre dans son nouveau diocèse, il déploya tout son dévouement d'évêque dans celui où il avait reçu le jour. Après son sacre, il officia, prêcha et administra le sacrement de confirmation dans un grand nombre de paroisses de la ville et du diocèse. On conserve encore à Amiens un précieux souvenir de de sa bonté, de sa droiture, de son zèle et de sa modestie. Il se fit aimer et estimer par un ensemble de vertus solides et aimables qui ne pouvaient manquer de lui conquérir les cœurs et d'opérer par un bien efficace.

Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse et une des plus belles gloires de l'Eglise catholique, ne pouvait plus suffire à l'administration de son grand diocèse. Il avait presque entièrement perdu la vue, et ses forces physiques, usées par tant de luttes mémorables et de travaux apostoliques, ne secondaient plus l'impulsion toujours vive de son esprit et de son zèle. Il voulut s'entourer de l'appui d'un coadjuteur qui fût animé de son esprit et l'aidât efficacement dans la continuation de ses œuvres. Il jeta les yeux sur Mgr Miolan. On ne pouvait faire un plus bel éloge des qualités de l'évêque d'Amiens. Il céda aux inspirations de l'illustre archevêque et fut nommé coadjuteur de Toulouse, avec future succession, par décret du 21 février 1849. Il fut préconisé sous le titre d'archevêque de Sardes, *in partibus infidelium*, le 2 avril 1849.

Arrivé à Toulouse, Mgr Mioland, animé de la plus tendre affection et de la vénération la plus profonde pour le prélat qui l'avait appelé à partager les fatigues de son ministère, se conduisit dans cette nouvelle et délicate position avec l'humilité et la soumission d'un simple séminariste. Il obéissait, sans les discuter, aux ordres de Mgr d'Astros et s'efforçait de remplir toutes ses intentions avec une inviolable fidélité. Il ne se borna pas à remplir à Toulouse les fonctions de son auguste ministère : il assista avec Mgr de Morlhon, évêque du Puy, au concile provincial d'Auch, un de ceux qui se firent le plus remarquer par la profondeur et la sagesse de ses conseils et de ses décrets. Il devint définitivement archevêque de Toulouse le 29 septembre 1851.

Ce beau diocèse est, sans contredit, un de ceux où la science du clergé, la piété des fidèles et les œuvres de charité et de zèle ont acquis le plus de développement. La principale mission de Mgr Mioland était non de créer et d'organiser, mais de conserver et d'affermir les nombreuses et utiles institutions de ses prédécesseurs. Il trouvait à Toulouse un petit séminaire que la force des études, la vigueur de la discipline, l'esprit de piété, élevaient à la hauteur des établissements les plus florissants. Un grand séminaire confié à la direction de la modeste et savante compagnie de Saint-Sulpice, à laquelle le clergé de France est redevable de sa science et de ses vertus et qui produit à Toulouse, Lyon, Bordeaux, Nantes et autres diocèses, des fruits si abondants par son admirable aptitude à former des prêtres instruits et selon le cœur de Dieu; une théologie diocésaine dont plusieurs traités sont de véritables chefs-d'œuvre et qu'on suit avec tant de succès dans plusieurs diocèses; un nombre considérable de maisons religieuses chargées de l'éducation et de la parole de Dieu; des paroisses

où l'esprit de foi, la solennité du culte, l'exécution du chant sacré, la pompe des processions rappellent les temps les plus prospères du christianisme.

Mgr Micland conserva dans son éminente dignité une simplicité et une bienveillance qui lui conciliaient les sympathies de tous. La haute aristocratie qui habite le quartier Saint-Etienne, la riche bourgeoisie, les différentes administrations publiques, le clergé et le peuple si intelligent et si affable du Languedoc n'ont jamais cessé de lui prodiguer les témoignages les plus expressifs de leur attachement et de leur vénération. Aussi la nouvelle de la maladie imprévue qui vient de l'enlever à son diocèse a-t-elle provoqué une manifestation publique de regrets et de douloureuses sympathies.

Mgr Mioland était âgé de soixante-dix ans. Il occupa pendant un peu plus de dix ans le siége d'Amiens, porta le titre d'archevêque de Sardes pendant deux ans, et celui d'archevêque de Toulouse pendant près de huit ans. Il était le 42e archevêque d'un siége qui comptait déjà 46 évêques.

Il a toujours justifié cette renommée d'esprit de foi et de zèle, de modestie et de sagesse, de paternelle bonté et d'inaltérable douceur que signalaient avec bonheur les vicaires capitulaires d'Amiens dans le mandement qu'ils publièrent sur la démission de Mgr de Chabons et la nomination de son vénéré successeur.

P. Lamazou.

Actes officiels.

Par décret signé le 17 juin à Travagliato, ont été promus, dans la Légion d'honneur, à l'occasion de la bataille de Magenta :

Grand croix : Le général de division Mellinet.

Grands officiers : Les généraux de division De La Motterouge et Vinoy les généraux de brigade Lebrun et Lefèvre.

Commandeurs : MM. les généraux de brigade Manèque, Bataille, Collineau, Auger, Mazure et Goze; Mallarmé, intendant militaire du 3e corps; les colonels d'état-major Thévenin de Tanlay, Poulle, de Cornély et Letellier-Valazé; les colonels Lenormand de Bretteville, Metman, de Tryon, Mongin, Guignard, Manuelle, Capriol de Pechassant, et Duportal-Dugoasmer et Bordas.

Officiers. Corps d'état-major : M. d'Ornant, capitaine, ex-aide de camp de M. le général Espinasse.

Garde impériale : MM. Sauvan, capitaine au 2e régiment de grenadiers; Dauphin, chef de bataillon au 1er régiment de voltigeurs; Peychaud, chef de bataillon au 2e voltigeurs; Jourdain d'Arsonville, chef de bataillon au 3e de voltigeurs; Coulon, capitaine au même régiment; Martin, chef de bataillon au 4e de voltigeurs; Marlier, capitaine au régiment de zouaves; Cassagne, lieutenant-colonel du régiment de chasseurs à cheval.

Infanterie : MM. Ris, chef de bataillon au 23e de ligne; Vandenheim, chef de bataillon au 44e de ligne; Puissant du Lédo, chef de bataillon au 52e de ligne; Latrille, chef de bataillon au 56e de ligne; Pougny, capitaine au 65e de ligne; Douay, colonel du 70e de ligne; Philip, chef de bataillon au même régiment; Taupiac, chef de bataillon au 71e de ligne; Bigot, lieutenant-colonel du 85e de ligne; de Potier, chef de bataillon du 6e bataillon de chasseurs à pied; Poggi, capitaine au 2e régiment étranger; Van Hoorick, chef de bataillon au régiment provisoire de tirailleurs algériens; Calignon, chef de bataillon au régiment provisoire des tirailleurs algériens.

Cavalerie : M. Savaresse, colonel du 7e de chasseurs.

Artillerie (état-major) ; MM. de Schaller, lieutenant colonel, chef d'état-major de l'artillerie du 2e corps; Ducasse, lieutenant colonel; de la Fitte, chef d'escadron; Ducos de la Hitte, capitaine.

Génie (étail-major) : MM. Gros, chef de bataillon, commandant le génie de la 1re division du 2e corps; Rémond, chef de bataillon, commandant le génie de la 2e division du 2e corps. Service de santé : M. Champouillon, médecin principal de 1re classe.

Le même décret confère 258 nominations de chevaliers. Parmi ces dernières, deux sont données à des officiers étrangers, l'une à M. de Fraormo, major, commandant les chevau-légers d'Alexandrie, au service du roi de Sardaigne; l'autre à M. Lilliehoock, lieutenant au régiment de West-Gotha Dals, au service du roi de Suède et de Norwége.

— Un autre décret du 17 juin confère la médaille militaire à 289 sous-officiers et soldats appartenant aux divers corps de l'armée d'Italie.

— Un décret du 20 juin, signé à Brescia, contient les promotions et nominations accordées à l'occasion du combat de Melegnano :

Grand officier : le général de division Bazaine.

Commandeurs (état-major général) : le général de brigade Goye.

Corps d'état-major : M. Letellier-Valazé, colonel.

Infanterie : M. Bordas, colonel du 33e de ligne.

Officiers : (corps d'état-major). M. Melin, chef d'escadron, aide de camp du maréchal Baraguey-d'Hilliers.

(Infanterie). MM. Lesèble, chef de bataillon au 15e de ligne; Forest, chef de bataillon au 33e de ligne; Rivet lieutenant-colonel au 35e de ligne; Lumel (Joseph-Marc), chef de bataillon au 1er de zouaves; Payan, capitaine, au même régiment.

Génie : (état-major). MM. Séré de Rivière, chef de bataillon, commandant le génie de la 3e division du 1er corps; Duval, chef de bataillon au même régiment.

Service de santé : M. Martenot de Cordoux, médecin-major de 1re classe.

Suivent 37 nominations de chevaliers.

— Par décret du 23 juin, M. Caffarel, capitaine, ex-aide de camp du général Cler, et M. Déadde, aide de camp du général Winpfen, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur est arrivé au palais de Saint-Cloud, par le chemin de fer de ceinture, aujourd'hui à dix heures du matin.

Sa Majesté a été reçue, en descendant de son wagon, par l'Impératrice et le prince Impérial.

A midi, Elle a entendu la messe à la chapelle du palais, et a reçu immédiatement après S. A. I. le Prince Jérôme, S. A. I. la Princesse Marie-Clotilde Napoléon, S. A. I. la Princesse Mathilde, et Leurs Altesses le Prince et la Princesse Lucien Murat et la Princesse Anna, leur fille.

Leurs Excellences les membres du conseil privé et du conseil des ministres, les grands officiers de la Couronne, et les officiers et Dames des Maisons de Leurs Majestés ont eu également l'honneur d'être reçues par l'Empereur.

Sa Majesté jouit de la plus excellente santé.

Bien que l'Empereur eût voulu garder l'incognito dans le rapide voyage qu'il vient d'accomplir, partout, depuis que Sa Majesté a remis le pied en France, les populations sont accourues de toutes parts sur son passage, et ont salué son retour avec les plus vives acclamations.

— Le *Moniteur* publie la 5e liste des souscriptions recueillies par le comité central en faveur des blessés de l'armée d'Italie. Le total de cette liste, ajouté au produit des précédentes, donne un total de 604,652 fr. 22 c.

— L'impératrice-Régente a reçu de M. Emile Pereire, pour la souscription ouverte en faveur des blessés de l'armée d'Italie :

Au nom de la Société générale de Crédit mobilier.	15,000 fr.
Au nom de la Société immobilière de Paris.	5,000
Au nom de la Société du gaz parisien.	5,000
Au nom de MM. Emile et Isaac Pereire.	10,000

Ces diverses sommes ont été versées à la caisse centrale du trésor public.

— Le doyen de la Faculté de droit a fait remettre à la mairie du 12e arrondissement 500 f., offrande des professeurs, suppléants et fonctionnaires de la Faculté aux blessés et aux familles des militaires blessés ou tués à l'armée d'Italie.

— Une somme de 200 fr., transmise par un ecclésiastique du diocèse de Tours, de la part d'un anonyme, pour insuffisance de déclaration de droits, a été versée le 15 juillet 1859 à la caisse centrale du Trésor public.

— La *Guienne* rapporte une scène qui a eu lieu récemment, au café Riche, boulevard des Italiens :

Un Italien, appartenant sans doute au parti exalté, pérorait très-vivement contre la conclusion de la paix. Un des assistants se lève, et dit : « Monsieur, j'ai eu deux fils tués dans la guerre qui vient d'être faite pour l'indépendance de votre pays ; si vous trouvez que nous n'avons pas assez fait, partez pour l'Italie et allez recommencer la guerre contre les Autrichiens.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Les nouvelles des hôpitaux d'Italie sont excellentes. Les amputations ont été pratiquées dans de bonnes conditions. Elles sont moins nombreuses qu'anciennement. Autrefois, on amputait beaucoup sur le champ de bataille ; aujourd'hui, on fait un deuxième pansement, et on n'ampute que dans les ambulances, après avoir sérieusement examiné le malade. L'habileté de notre corps médical, toujours si dévoué à sa noble mission, n'avait jamais déployé plus de ressources que durant la dernière campagne. »

— Le *Moniteur de l'armée* publie la notice suivante sur Mme Angélique Duchemin qui vient de mourir aux Invalides.

« Fille, sœur et femme de militaires, née et mariée au milieu des camps, Angélique Duchemin fut admise, en 1792, au 42e régiment d'infanterie, dans lequel le général Casabianca l'autorisa à servir comme soldat, malgré son sexe. Elle mérita bientôt d'être élevée en grade pour s'être distinguée dans plusieurs campagnes. A l'affaire du fort de Gesco, le 5 prairial an II, elle remplissait les fonctions de sergent et se battit avec le courage d'une héroïne ; elle reçut même deux blessures qui ne firent qu'exalter sa valeur. S'étant aperçue que la poudre commençait à manquer à sa troupe, elle partit à minuit pour Calvi, à une demi-lieue, fit lever et charger des munitions environ soixante femmes, qu'elle conduisit aux batteries, ce qui permit de prolonger la défense de quarante-huit heures et de conserver le fort.

« Plus tard, au siége de Calvi, Angélique Duchemin manœuvrait une pièce de 16 dans le bastion qu'elle défendait, lorsqu'elle reçut une blessure grave qui la contraignit à renoncer à la carrière des armes. Elle ne tarda pas à entrer à l'hôtel des Invalides, où elle fut nommée sous-lieutenant. Une récompense non moins éclatante lui était réservée : l'empereur Napoléon III lui conféra la croix de la Légion d'honneur et la médaille de Sainte-Hélène, double consécration de ses anciens services de guerre, dont le glorieux souvenir éclairait encore le déclin de ses jours.

« L'exemple de cet héroïsme ne pouvait pas être stérile dans un temps comme le nôtre. Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil que nous voyons figurer dans un décret signé par l'Empereur le 17 juin dernier au quartier général de Travagliatio, et inséré dans le numéro de ce jour, les noms des deux autres femmes qui ont obtenu la médaille militaire pour leur conduite à la bataille de Magenta. Ce sont les dames Rossini, cantinière au régiment de zouaves de la garde impériale, et Dagobert (Madeleine), femme Trimoreau, cantinière au 2e régiment de zouaves, qui a reçu trois blessures. »

— La reine de Portugal, dont nous avons annoncé hier la mort, était une princesse de la fa-

mille de Hohenzollern, branche cadette de la maison régnante de Prusse. Née le 15 juillet 1835, elle s'était mariée le 29 avril 1858.

— Nous avons annoncé la mort de la grande-duchesse de Saxe-Weimar, fille de l'empereur Paul Ier de Russie et de Marie Theodorowna, princesse allemande.

On vient d'ouvrir son testament. La grande-duchesse laisse une fortune de 1,600,000 thalers (environ 6 millions de francs). La moitié de cette somme reviendra à son fils le grand-duc héritier, 400,000 thalers à la princesse régente de Prusse et autant à la princesse Charles de Prusse, ses filles.

Les joyaux de la couronne passeront en outre comme fidéicommis à la maison grand-ducale, et les revenus des biens-fonds, au prince cadet de la maison régnante.

— La *Gazette du Midi* annonce l'arrivée à Marseille du duc de Saponara, prince des Deux-Siciles.

— Le musée ethnographique du Louvre vient de recevoir un superbe drapeau enlevé aux braves du Céleste-Empire. Ce drapeau est bleu, rouge et blanc, comme celui de la France; mais avec cette différence que la partie bleue est tout entière du côté de la hampe, de plus le drapeau est triangulaire, et les deux côtés de la partie flottante sont bordés de rouge avec inscriptions.

Le centre est blanc, et sur ce fond blanc se projette le superbe dragon impérial à cinq griffes, tel qu'on le trouve quelquefois sur les porcelaines des fabriques impériales de la bonne époque.

— Un journal rapporte que dans la journée de mardi dernier, le gaz d'une des lanternes de la place des Halles du Mans, s'est allumé subitement et comme de lui-même. On attribue ce fait à l'excessive chaleur.

— On écrit de Saint-Pétersbourg :

On se rappelle que beaucoup d'incendies ont éclaté en Russie dans les derniers temps. Les compagnies d'assurances ont eu à payer déjà plus de 1,500,000 roubles d'indemnités en 1 859, et ce chiffre sera encore plus considérable pour les pertes qui ne sont pas encore évaluées.

— Un immense sinistre vient de frapper la ville de Liége; la vaste manufacture d'armes de MM. Ancion et Ce ne présente plus qu'un vaste brasier : Tout ce qu'elle contenait a disparu, 7,000 carabines-mousquets prêtes à être expédiées, sont détruites, ainsi qu'un nombre considérable (plus de 100,000) de bois de fusils de différentes qualités. Les livres de caisse, le portefeuille et les valeurs ont été sauvés à temps; mais les livres de magasin et de fabrique, placés aux différentes parties de l'établissement, ont disparu.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Nécrologie.

M. Gelibert, ancien député de la Charente, vient de mourir à Roussenac.

— M. Auguste Le Prévost, ancien député de l'Eure, est décédé dans sa soixante et douzième année, au château du Parquet.

M. le comte de Nugent, ancien officier de brigade irlandaise au service de la France, ancien préfet et ancien maître des requêtes, est décédé au château de Mesnuls dans sa 81e année.

— M. Duchesne-Journet, président du tribunal de commerce de Lisieux, vient de mourir dans cette ville.

VARIÉTÉS

—

Manuscrits inédits de Descartes,

précédés d'une introduction sur la méthode, par le comte Foucher de Careil.

Descartes entrait dans la pleine maturité de la vie, lorsqu'il publia le *Discours de la Méthode* en 1637, au milieu des plus vives ardeurs de la guerre de Trente Ans; il sortait à peine de l'adolescence, lorsqu'il le conçut en 1629. « J'étais alors en Allemagne, comme il le raconte lui-même au début de son *Discours*, où l'occasion des guerres qui n'y sont pas encore finies, m'avait appelé; et, comme je retournais du couronnement de l'Empereur vers l'armée, le commencement de l'hiver m'arrêta en un quartier où, ne trouvant aucune conversation qui me divertît, et n'ayant d'ailleurs, par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent, je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées. »

Comment s'est formée, sous quelle influence, sous quel astre est née dans le génie et dans l'âme de Descartes l'œuvre immortelle qui allait exercer un si puissant empire sur son siècle? Est-ce une heure de recherche impatiente ou de lassitude inquiète qui l'a produite? Ou ne devons-nous pas y voir plutôt le travail hardi et humble d'un chrétien, qui a voulu mesurer ses forces, qui les a sondées et qui les rassemble en Dieu? Effort du doute ou acte de foi, comment juger l'inspiration première du *Discours de la Méthode*?

La gloire de Descartes a comme grandi à l'ombre de l'autel; elle a été honorée et bénie, durant deux siècles, par les croyants les plus éclairés et les plus fermes, le cardinal de Bérulle, Bossuet, Fénelon, Malebranche, le Père Guénard, l'abbé Emery, le cardinal de la Luzerne. Si quelques contradicteurs s'élevaient de loin en loin, c'était dans les rangs des contradicteurs de

l'Eglise elle-même ; c'étaient les janséniste de Port-Royal, les calvinistes de Hollande, ou bien encore des matérialistes purs, un Gassendi qui appelait Descartes : « ô esprit ! » et à qui Descartes répondait : « ô chair ! » un Lamettrie, un Helvétius, un d'Holbach répétant ces petits vers de Voltaire :

Ma raison a perdu sa foi
Pour Réné le visionnaire :
Songeur de la nouvelle loi,
Il éblouit plus qu'il n'éclaire.
Dans une épaisse obscurité
Il fait brûler des étincelles;
Il a gravement débité
Un tas brillant d'erreurs nouvelles
Pour mettre à la place de celles
De la bavarde antiquité.

Sans doute l'évêque de Meaux a pu exprimer la crainte que de certaines propositions de Descartes, *à son avis mal entendues*, il ne sortît les interprétations les plus téméraires et les plus dangereuses; il n'a jamais voulu, comme quelques écrivains l'ont insinué, rendre le Cartésianisme responsable des erreurs commises en son nom. Plaisante façon d'argumenter, qui arriverait à faire peser sur Dieu lui-même, sur le christianisme, sur l'Eglise, le poids des hérésies et des schismes, altérations coupables ou déductions menteuses de la vérité infaillible !

Descartes, d'ailleurs, a pris soin d'indiquer çà et là dans ses ouvrages, ce qu'il a cherché, ce qu'il a poursuivi, ce qu'il a considéré comme l'horizon légitime et comme la limite sacrée de sa pensée. « J'ai cherché dans saint Augustin, écrivait-il au père Mersenne le 10 mars 1642, les erreurs de Pelagius, pour savoir sur quoi se peuvent fonder ceux qui disent que je suis de son opinion, laquelle j'avais ignorée jusqu'à présent. Mais j'admire que ceux qui ont envie de médire, s'avisent d'en chercher des prétextes si peu véritables et si tirés par les cheveux. Pelagius a dit qu'on pouvait faire de bonnes œuvres et mériter la vie éternelle sans la grâce, ce qui a été condamné de l'Eglise ; et moi je dis qu'on peut connaître par la raison naturelle que Dieu existe, mais je ne dis pas pour cela que cette connaissance naturelle mérite de soi, et sans la grâce, la gloire surnaturelle que nous attendons dans le ciel : car, au contraire, il est évident que cette gloire étant surnaturelle, il faut des forces plus que naturelles pour la mériter. Et je n'ai rien dit touchant la connaissance de Dieu que tous les théologiens ne disent aussi : mais il faut remarquer que ce qui se connaît par raison naturelle, comme qu'il est tout bon, tout puissant, tout véritable, etc., *peut bien servir à préparer les infidèles à recevoir la foi*, mais non pas suffire pour leur faire gagner le ciel : car pour cela il faut croire en Jésus-Christ et aux autres choses révélées, ce qui dépend de la grâce. »

C'est encore Descartes qui a écrit à un autre religieux, le P. Dinet, provincial des Jésuites : « Pour ce qui est de la théologie, comme une vérité ne peut jamais être contraire à aucune vérité, ce serait une espèce d'impiété d'appréhender que les vérités découvertes en la philosophie fussent contraires à celles de la foi... »

Cependant un homme a paru de nos jours, qui a entrepris de changer les idées reçues et de déconcerter l'opinion du monde sur Descartes; dans un triste et fameux dialogue entre un Cartésien et un fou, il a appelé le *Discours de la Méthode* un rêve puéril et déréglé, comme il appelait la raison une chimère, comme il allait appeler la foi un mensonge. Le génie de M. de Lamennais a été pareil à l'éclair, qui sort tout à coup de la nue, traverse et déchire le ciel sans y laisser une lueur, et, comme las de lui-même, rentre précipitamment dans les ombres, sa demeure éternelle.

M. le comte Foucher de Careil vient de découvrir, dans la bibliothèque publique de Hanovre, un précieux document pour le débat dont le *Discours de la Méthode* est l'objet : c'est le témoignage de Descartes lui-même ; c'est le journal intime, où seul, loin des hommes et du bruit, sous le regard de Dieu, il a consigné les plus secrets mouvements et comme le fond de son âme.

Descartes est officier d'artillerie ; il a vingt-trois ans; il a étudié la philosophie, l'astronomie, les mathématiques, le cercle entier des sciences : il cherche maintenant à se reconnaître lui-même et à reconnaître son Dieu parmi tout cet amas de connaissances qui l'environne. « En novembre 1619, écrit-il, j'ai eu un songe pendant lequel j'ai récité le poëme VII d'Ausone, commençant ainsi : « Quel chemin de la vie suivrai-je ? » Chose singulière ! Saint Augustin s'était récité le même poëme, il s'était adressé la même parole, avant de prendre son vigoureux essor vers le Christ.

L'année suivante, Descartes a trouvé ce qu'il cherchait, il a trouvé sa Méthode. « En l'année 1620, j'ai commencé à com-

prendre le fondement de l'invention merveilleuse. »

M. Foucher de Careil, fait, en transcrivant ces lignes, un rapprochement plein de convenance et de grandeur. « Vers la même époque, dit-il, à l'autre bout de l'Allemagne, un autre inventeur, presque comparable à Descartes, Képler écrivait : « Depuis huit mois, j'entrevois la lumière; depuis trois mois, j'aperçois le jour; depuis quelques jours, je contemple le plus admirable soleil... Si vous voulez en savoir l'époque exacte, c'est le 8 mars 1618 que cette idée m'est apparue. » Képler et Descartes ne se connaissaient point. Le premier avait pâli depuis trente ans sur ses tables hérissées de chiffres, quand l'autre brisait son épée et s'enfermait dans son poêle. Et cependant Képler découvrait en 1618 les lois qui n'étaient qu'un cas particulier de la méthode que découvrait Descartes en 1620. Il y a des époques fastiques pour l'esprit humain. »

Et quelles sont les dispositions morales de Descartes en ces jours de méditation concentrée et toute-puissante? C'est une piété, c'est une ferveur, c'est une surabondance d'enthousiasme et de foi qui l'inonde; l'auteur du *Discours de la Méthode* a conçu son invention dans la prière, il l'a méditée sur les chemins de Lorette. « Avant la fin « de novembre, lisons-nous dans son jour- « nal, je gagnerai Lorette à pied depuis « Venise, si cela se peut commodément, et « si c'est l'usage : sinon, je ferai du moins « ce voyage avec toute la dévotion qu'on a « coutume d'y apporter, et je terminerai « complétement mon traité avant Pâques ; « et, si les livres ne me manquent pas, et « qu'il en paraisse digne, je le publierai « comme je l'ai promis, aujourd'hui 1620, « 23 septembre. »

Dans ce grand esprit, ainsi purifié par la pénitence et par l'oraison, les vérités de la religion semblent naître d'elles-mêmes, comme les étoiles qu'on voit se lever sur la sérénité d'un beau ciel. « Dieu, dit-il, a fait trois miracles : les choses de rien, le libre arbitre et l'Homme-Dieu. » Et ailleurs il exprime cette pensée si chrétienne, cette pensée qui est comme détachée de l'évangile de saint Jean : « Il n'y a qu'une force active dans les choses : l'amour, la charité, l'harmonie. »

Comme on aime aussi à sentir, au sein de tous les ébats et tous les triomphes du génie, ce retour de l'homme sur son néant, cette sage et vertueuse humilité du chrétien ! « J'appelle *vices* des maladies de l'âme moins aisées à connaître que les maladies du corps, parce que nous avons souvent éprouvé la parfaite santé du corps, mais celle de l'esprit jamais. » Le jeune philosophe qui parle ainsi, écrira un jour dans la pleine possession de son œuvre et de sa gloire. « L'orgueil consiste visiblement en ce que ignorant la nature de quelque qualité, ils concluent que c'est une qualité occulte, c'est-à-dire impénétrable à l'esprit humain, comme si leur connaissance devait être la règle de toutes les connaissances humaines. »

Descartes n'a pas voulu produire tout de suite son invention merveilleuse, comme il l'appelait dans son premier transport ; il l'a gardée en lui et travaillée sans relâche pendant près de vingt années, par une sorte de pudeur sublime pour la science elle-même. « Comme un acteur, dit-il, met un masque pour ne pas laisser voir la rougeur de son front; de même, moi qui vais monter sur le théâtre de ce monde où je n'ai été jusqu'ici que spectateur, je parais masqué sur la scène. » Il ajoute : « La science est comme une femme ; elle a sa pudeur ; tant qu'elle reste auprès de son mari, on l'honore; si elle devient publique, elle s'avilit. »

Le *Discours de la Méthode*, découvert en 1620 et publié en 1637, se trouve ainsi avoir réuni dans son développement laborieux ces deux époques de la vie dont parle Descartes, celle de l'inspiration qui conçoit, et celle de la réflexion qui compose. « On pourrait trouver étonnant, fait-il observer, que les grandes pensées se rencontrent plutôt dans les ouvrages des poëtes que dans ceux des philosophes. C'est que les poëtes écrivent par enthousiasme et par force d'imagination. Il y a en nous des germes de science, comme des germes de feu dans le caillou. Les philosophes les en tirent par le raisonnement ; les poëtes les font étinceler par l'imagination, ils brillent davantage. »

M. Foucher de Careil ne s'est pas borné à éditer ces manuscrits inconnus ; il a, dans une solide et savante introduction, exercé sa critique et porté son jugement sur l'œuvre du génie dont il nous révélait les commencements.

La Méthode Cartésienne, la méthode qui dit : « Je pense, donc je suis!... et qui, l'homme étant donné avec ses modalités, affirme Dieu avec toutes ses perfections,

cette méthode n'est pas, suivant M. Foucher de Careil, un jeu isolé des facultés de l'esprit; c'est une application particulière du procédé général, qui, en métaphysique comme en mathématique, monte, par un irrésistible élan, du fini à l'infini, de l'espace l'immensité, du temps à l'éternité. L'habile commentateur ramène la Méthode de Descartes à trois opérations nécessaires et distinctes, *élimination du faux d'avec le vrai, aperception d'un premier fait fondamental, conclusion de la loi à partir de ce fait.* « S'il n'y a, dit-il, qu'un seul et même esprit qui se développe à travers toutes les sciences, il n'y a qu'une seule et même méthode applicable à toutes. Cette méthode, toujours identique à elle-même, « dont les mathématiques sont plutôt l'enveloppe que le fond, » et qui est supérieure à tout autre moyen de connaître, parce qu'elle est l'origine et la source de toutes les vérités, c'est la méthode générale fondée sur l'analyse et la synthèse, toujours une, toujours la même, quelque nom qu'on lui donne (méthode de résolution et de composition, méthode analytique et méthode d'analogie), et quelque variante qu'on emploie pour exprimer son double procédé (induction et déduction, procédé analytique et procédé de comparaison, etc.), toujours fondée en dernier résultat sur l'analyse et la comparaison des éléments de la connaissance. Cette méthode, qui avait déjà, « dans cette simple et naïve antiquité, tant de vigueur et de force, » a acquis dans les temps modernes une précision inconnue. C'est d'elle que s'est servi Descartes pour faire des découvertes dans toutes les sciences. »

Nous ne pouvons nous empêcher de constater la profonde harmonie de cette doctrine avec les pages éloquentes, où le Père Gratry expose l'identité des procédés de l'esprit humain dans tous les mondes, et les fondements de la science comparée. Comme le grand penseur laïque du dix-septième siècle, le prêtre contemporain pourrait dire : « Les sciences portent le masque : si on le leur ôtait, elles apparaîtraient dans toute leur beauté. Pour celui qui voit à fond leur enchaînement, il ne sera pas plus difficile de les conserver dans sa mémoire que d'y retenir la série des nombres. »

Nous n'irons pas plus avant dans l'étude du livre que nous nous sommes fait un plaisir d'annoncer. Nous avons cité quelques fragments du texte même de Descartes et de l'Introduction dont ce texte est précédé; nous ne pouvions, ce semble, tracer un plus attrayant éloge, et donner un meilleur avant-goût du nouvel ouvrage que nous devons à l'érudition et au talent de M. le comte Foucher de Careil.

H. Mercier de Lacombe.

VARIÉTÉS MÉDICALES.

NOUVEAU SYSTÈME DE *dents artificielles.* — SES AVANTAGES SOUS LE RAPPORT DE LA *durée*, DE LA *beauté* ET DE LA *santé*.

Personne n'ignore aujourd'hui que les *dents artificielles* ne réussissent bien qu'autant qu'elles réunissent la légèreté et la *durée* à une extrême *solidité*; — qu'elles imitent parfaitement la *forme* et la *nuance* des dents naturelles; — qu'elles s'appliquent avec précision, sans la moindre gêne ni la moindre douleur aux *parties* qui doivent les supporter; qu'elles sont, enfin, assujetties sans le secours de *crochets*, de *ligatures*, de *plaques* ou de fils d'or.

Par la nature même des matières de *plomb*, d'*étain* ou de *caoutchoux* qui entrent dans leur *fabrication*, les dentiers à *plaques métalliques* qu'on vend ordinairement à BAS PRIX, occasionnent, de l'avis unanime des savants, une foule de maladies de la bouche et des gencives, que la MÉDECINE est presque toujours impuissante à guérir. Ces *dentiers communs*, ou de *pacotille* ont de plus le grave inconvénient de *meurtrir* et de déchirer les muqueuses des gencives, d'*user*, d'*ébranler* et de détruire les bonnes dents qui leur servent de point d'appui, et de rendre ainsi la *prononciation* et la *mastication* complétement impossible.

Par mon système de *juxta-position*, mes *dentiers* soit partiels, soit complets, n'offrent aucun de ces inconvénients; bien supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ces dentier tiennent solidement sans crochets ni *pivots*, et sont les seuls qui imitent les formes, et les teintes si variées des dents naturelles : comme ces dernières, elles servent à rendre à la *prononciation* sa pureté, ne *donnent* jamais de mauvaise odeur, n'exercent jamais de pression sur les dents ou gencives.

Aussi, depuis 20 ans, ont-ils obtenu en *France* et en Europe, la sanction des *médecins*, des *savants* et du public, les meilleures autorités en pareilles matière.

G. Fattet,

Professeur dentiste et auteur du *traité complet* de *prothèse dentaire* 5e édit., et inventeur de l'eau pour la guérison des dents douloureuses. 255, rue Saint-Honoré.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 18 juillet

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
68 60	.. ..	.. 35	3 0/0	cpt.	68 50	68 50	68 25	68 25
68 85	.. ..	.. 60	Jouissance du 22 juin	fin c.	68 75	68 75	68 25	68 25
69 50	.. ..	.. 40	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.	69 50	69 50	69 10	69 10
69 70	.. ..	. 55	— —	fin c.	69 30	69 30	69 10	69 15
70 ..	.. ..	.. 70	— 3 0/0 escompte	cpt.	69 60	69 60	69 30	69 30
97 ..	.. ..	1 ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt.	97 ..	......	......	96 ..
.. ..	.. ..	....	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	......	......	....
95 50	.. 50	.. ..	4 1/2 0/0	cpt.	96 75	96 75	96 ..	96 ..
95 35	.. 90	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	96 30	96 75	96 25	96 25
2925 ..	.. ..	25 ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt.	2900 ..	.... ..	.... ..	2900 ..
217 50	.. ..	1 25	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt.	216 25	......	......	216 25
665 ..	.. ..	15 ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	650 ..	.. ..	... ..	650 ..
660 ..	.. ..	10 .	Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	650 ..	... ..	... ..	650 ..
835 ..	.. ..	22 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	822 50	822 50	812 50	812 50
837 50	..	22 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	835 ..	835 ..	807 50	815 ..
700 ..	....	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
1357 50	.. ..	17 50	ORLÉANS	cpt.	1340 ..	.... ..	.... ..	1340 ..
1360 ..	.. ..	15 ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1342 50	1345 ..	1335 ..	1345 ..
930 ..	.. ..	5 ..	NORD (act. anciennes)	cpt.	925 ..	930 ..	925 ..	925 ..
937 50	.. ..	7 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	930 ..	935 ..	930 ..	930 ..
820 ..	.. ..	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
820 ..	.. ..	.. .	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
650 ..	.. .	2 50	EST	cpt.	647 50	650 ..	647 50	647 50
652 50	.. ..	5 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	650 ..	650 ..	647 50	647 50
872 50	.. ..	8 75	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	862 50	865 ..	862 50	863 75
872 50	.. ..	10 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	862 50	865 ..	860 ..	862 50
530 ..	.. ..	7 50	MIDI	cpt.	522 50	... ..	... ..	522 50
527 50	.. .	6 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..	525 ..	520 ..	521 25
550 ..	5 ..	.. ..	OUEST	cpt.	550 ..	555 ..	550 ..	555 ..
555 ..	.. ..	2 50	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	552 50	555 ..	550 ..	552 50
530 ..	5 ..	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt.	535 ..	.. ..	.. ..	535 ..
532 50	. ..	2 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	530 ..	... ..	... ..	530 ..
570 .	.. ..	10 ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	561 25	562 50	560 ..	560 ..
576 50	.. ..	16 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	562 50	566 25	560 ..	560 ..
170 ..	.. ..	5 ..	GRAISSESSAC A BEZIERS	cpt.	170 ..	170 ..	165 ..	165 ..
167 50	.. ..	2 50	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	165 ..	... ..	... ..	165 ..
815 ..	.. ..	. ..	DAUPHINÉ	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
225 ..	. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
445 ..	.. ..	10 ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	435 ..	... ..	... ..	435 ..
440 ..	. ..	. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	... ..	... ..	... ..
495 ..	. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
490 ..	.. ..	. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	490 ..	... ..	.. ..	490 ..
430 ..	. ..	5 ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt.	425 ..	... ..	... ..	425 ..
430 ..	. .	5 ..	Jouissance juin. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	425 ..	... ..	... ..	425 ..
505 ..	3 75	. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	508 75	... ..	... ..	508 75
506 25	2 50	....	Jouissance juillet. — 150 fr. payés.	fin c.	507 50	508 75	507 50	508 75
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÉGES A ALAIS	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
390 ..	.. ..	10 ..	ROMAINS	cpt.	380 ..	... ..	... ..	380 ..
410 ..	.. ..	20 ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	390 ..	... ..	... ..	390 ..
335 ..	.. ..	10 ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés.	cpt.	325 ..	... ..	... ..	325 ..
455 ..	. ..	. ..	SARAGOSSE	cpt.	450 ..	455 ..	450 ..	455 ..
457 50	. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. payés.	fin c.	450 ..	455 ..	450 ..	455 ..
570 ..	17 50	.. ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 300 fr. payés.	cpt.	560 ..	... ..	550 ..	552 50
390 ..	....	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..

L'AMI DE LA RELIGION

Émigration des habitants des campagnes dans les villes.

(Deuxième article.)

Dans mon article précédent, je me suis efforcé de faire comprendre le danger du dépeuplement toujours croissant des campagnes, et de l'augmentation anormale de la population des villes.

J'ai signalé, en même temps, quelques-unes des causes qui favorisent cette émigration; mais le défaut d'espace m'ayant empêché de les énumérer toutes, je vais en poursuivre l'étude aujourd'hui, me réservant d'indiquer, dans un troisième et dernier article, les remèdes qui me semblent propres à l'arrêter.

Le luxe, c'est-à-dire le désir immodéré de se faire remarquer par la toilette ou les riches ameublements, qui ne se borne ni au nécessaire ni même à l'utile, mais qui court après le superflu, est une des causes qui *agissent* énergiquement pour faire déserter les campagnes. Sans frein au sommet de la société, il descend d'étage en étage et fascine surtout les regards éblouis des jeunes filles qui, ne trouvant pas, dans la vie simple des *champs ou* même du village, les ressources nécessaires pour se parer selon leurs désirs, vont les demander aux villes, le plus souvent au prix de leur vertu.

L'expérience me permet de leur dire qu'elles ignorent leur faiblesse et les épreuves qui les attendent. Bientôt elles en seront douloureusement convaincues. Le délaissement, le défaut de place, l'insuffisance du salaire, les occasions séduisantes, les pousseront dans le vice le plus dégradant.

A peine dans la grande ville, elles remplacent la mise propre et simple du village par une toilette aux formes et aux couleurs *brillantes*. La villageoise nouvellement arrivée, veut imiter celles qui ont contracté les habitudes de la cité; tous ses gages y passent. Mais qu'elle perde sa place, que la maladie la presse de ses étreintes, elle tombe dans la misère. Ses vêtements passent du Mont-de-Piété à la salle des encans. Plaise au ciel, qu'elle n'aille point demander ensuite son pain à la honte; qu'elle ne s'oublie point jusqu'à se couvrir d'une livrée d'ignominie, et ne finisse point par mourir, après deux ou trois années d'excès et de souffrances atroces, dans un hôpital où elle pleurerait inutilement les douces et innocentes joies du hameau!

Heureuse encore si elle peut mourir comme Madeleine pénitente, et si ses compagnes de désordre veulent lui permettre d'accomplir le vœu suprême qu'elle forme, d'expirer entre les bras de la Religion et les lèvres collées sur le Christ, qui a des pardons pour tous les égarements?

Au motif tiré de l'amour du luxe qui pousse les habitants des campagnes à se précipiter dans les villes, il faut en joindre un second, plus déplorable, moins fréquent peut-être, mais non moins réel : celui de mener une vie licencieuse, accompagnée de l'espoir d'en dérober la connaissance au public.

Je le déclare à ceux qui vont chercher dans les villes un voile à leurs désordres : ils ne l'y trouveront point. Sans doute, ils n'auront pas pour témoins de leurs écarts leurs parents et leurs amis; mais l'œil de la critique n'y est pas moins clairvoyant que dans le village.

La vie de l'homme est, en tous lieux, comme placée dans une maison de cristal. Parmi ceux qui passent devant cette demeure transparente, il en est beaucoup d'inattentifs; mais la malignité a partout des regards de lynx, et ne manque jamais de trompettes pour proclamer les hontes et les défaites. Dans les grandes villes, elle n'est ni moins amère, ni moins haineuse dans ses investigations, ni moins exagérée dans ses reproches.

On me dira, peut-être, que les campagnes auront plus à se féliciter qu'à se plaindre du départ de ces individus; que cet éloignement sera comme un exutoire dont les habitants qui restent éprouveront un effet salutaire. Le spectacle que les émigrants épargnent par leur fuite procurera un bien moral aux familles qui continueront à mener leur vie patriarcale.

Cette observation a du vrai incontesta-

blement. Mais il faut voir la question dans son ensemble. Il n'est pas juste d'infecter les villes pour purifier les campagnes, et de les transformer en des égouts collecteurs de toutes les immondices que les provinces lâchent contre elles.

D'autre part, cette exonération des campagnes au détriment des villes, cause en somme de grands maux à la France, dont les intérêts généraux sont formés des intérêts de tous. Elle est chargée d'exercer une surveillance universelle, de maintenir de son mieux la salubrité morale, non moins que la santé publique. Ceux qui parlent en son nom ou qui agissent pour son bien doivent donc chercher à protéger contre la licence les cités non moins que les hameaux.

Il est d'ailleurs à espérer que le vice sera plus aisément comprimé dans le village ou à la campagne, et que son explosion, sans contrainte loin de la demeure paternelle, sera prévenue auprès des parents par la surveillance incessante qu'ils exercent avec le concours de leur pasteur et de leurs amis. Enfin, si des fautes viennent à être commises, elles sont plus faciles à réparer.

Il en est tout autrement dans les villes, où les retours à la vertu éprouvent plus d'obstacles et sont conséquemment plus rares. Les mauvais exemples y sont plus nombreux et les conseils d'un ami sage y font souvent défaut. Une âme blessée par le vice sur la route de la vie, si souvent infestée par des hommes malfaisants, ne voit que trop souvent passer auprès d'elle des indifférents ou des railleurs : elle ne rencontre pas toujours un Samaritain pour la relever du fossé où elle a été jetée.

Enfin, au nombre des motifs que nous avons indiqués et qui conduisent dans les villes les habitants des campagnes, il faut ajouter l'espoir qu'ils conçoivent de s'y procurer un travail plus doux. C'est donc la paresse qui les y amene.

Pour rappeler leur esprit à une plus juste appréciation des choses, il faut leur faire observer que la souffrance est partout la compagne inséparable du travail. L'application commandée à l'esprit, les efforts corporels exigés par les métiers, la monotonie des mêmes ouvrages, surtout la prolongation de la même peine durant la vie entière, réalisent l'énergique expression de l'Ecriture, d'après laquelle nous mangeons notre pain à la sueur de notre front.

Notre travail a donc pour caractère d'être dur à la nature, assujettissant, durable autant que le sont nos besoins et nos forces. Nous ne parviendrions jamais à en changer la nature : le plus sage est de l'accepter avec ses rigueurs, comme avec ses récompenses.

Il ne s'agit pas tant, comme on le voit, de travailler peu et de s'appliquer à des ouvrages d'une exécution aisée, que de gagner sa vie. Le point culminant d'une occupation douce et d'une brève durée, serait de ne rien faire.

Mais la prétention qu'aurait un ouvrier de passer la vie dans l'oisiveté ou d'exécuter des travaux qui ressembleraient à des délassements, est trop absurde pour que je m'arrête à la réfuter ; je pars donc de ce principe que le travail est nécessairement accompagné de peine, et qu'il absorbe la journée ordinaire de l'homme. Je conviens en même, temps que le laboura ge, l'ensemencement le fauchage sont pénibles et coûtent au cultivateur toutes les sueurs de son front. Mais a-t-on trouvé le moyen de s'en passer? Le froment qui nous nourrit de sa farine, croît-il spontanément comme l'herbe des champs ? Que deviendrions-nous si tous les hommes se refusaient à le cultiver ?

Observons néanmoins que les travaux des campagnes ne sont excessifs qu'à une époque de l'année. Généralement, ils sont modérés, et toujours sains. Ce qui montre, à cet égard, leur supériorité sur ceux des villes, c'est la force, la santé et la longévité des paysans, comparées avec celles des citadins, surtout avec celles des ouvriers occupés dans les usines et les fabriques.

Quant aux travaux des villes, ils sont loin d'être exempts de rigueurs et d'obtenir toujours de gros salaires. Ils ne sont largement rétribués que si leur exécution exige une grande habileté. Généralement la force musculaire y est estimée à bas prix. Un terrassier vigoureux ne gagnera pas au delà de trois francs ; tandis que les sculpteurs, les bijoutiers, certains ajusteurs gagneront dix ou vingt francs. Au reste, les fortes journées se produisent rarement : la moyenne des salaires à Paris, où les subsistances et le logement sont si chers, ne dépasse point trois francs soixante-quinze centimes.

Encore si le travail était constant ! Mais le chômage se dresse devant l'ouvrier des villes. Or le chômage est le fléau des classes industrielles : C'est la faim ; c'est la honte ; c'est le conseiller des mauvais desseins ; c'est l'instigateur des révolutions. Il est plus redoutable pour les artisans, que

ne le sont pour le paysan, la grêle et les vents. C'est une calamité propre aux cités et pendant laquelle l'ouvrier qui n'a point fait de réserves, est en proie aux plus affreuses misères, parce que la compassion lui est fermée de toutes parts.

Dans la campagne, il y a sans doute des époques où le journalier ne trouve point de travail. Mais les chômages sont prévus; des économies sont faites en conséquence. On en prévient les suites par la culture d'un jardin, par des travaux exécutés à forfait, ou par l'exercice de quelque métier supplémentaire, comme cela se pratique en Alsace, en Picardie et dans l'Auvergne.

Le chômage que subissent les ouvriers des villes est donc pour eux un contre-poids effrayant des avantages qu'ils tirent de leurs salaires respectivement plus élevés. Mais s'il doit être pour les hommes un sujet d'effroi, qu'en sera-t-il à l'égard des femmes? Pour ma part, j'avoue que les expressions me manquent pour rendre ce que leur position a de redoutable.

Elles n'ont pas fait d'économies, parce qu'elles ne l'ont pas pu. Celles qui vont en journée, gagnassent-elles six cents francs par an, ne sauraient, avec cette faible somme, couvrir leurs dépenses essentielles. Je le déclare aux parents qui demeurent dans les provinces et qui trouvent ces salaires considérables : deux francs par jour sont insuffisants pour vivre à Paris. Si petit que soit un appartement, une seule chambre à un quatrième étage, coûte au moins deux cent cinquante francs de loyer. Ajoutez à cette dépense principale celle qu'exigent la nourriture, les vêtements, le chauffage, le blanchissage, l'éclairage, et vous serez convaincus que l'inconduite seule peut combler le déficit.

Je mets en thèse générale, et sauf quelques exceptions peu nombreuses, qu'à Paris la femme qui a besoin de son travail pour vivre, si elle n'est pas dans sa famille, ou mariée, ou domestique, est incapable de se suffire; elle est forcée d'endurer les tortures de la faim ou de demander un supplément à la charité ou au désordre.

J'ajoute, en finissant, que le Parisien qui prospère, n'est pas tel qu'on se l'imagine en province. Ce n'est ni dans l'indolence, ni au sein des plaisirs qu'il ramasse ses richesses. Le foyer des théâtres, ni les maisons de débauche n'ont jamais fait la fortune de personne. Le Parisien ne réussit donc que par son intelligence, son activité, sa surveillance incessante. Aussi sa vie est-elle bientôt usée. Les biens qu'il acquiert valent-ils la peine qu'il se donne? Il a souvent épuisé ses jours avant d'avoir joui des fruits de ses labeurs sans relâche. Heureux s'il ne s'est point enrichi aux dépens de l'honneur et de la probité!

Après avoir fait la part du vice dans l'émigration des habitants agricoles, on en a cherché aussi la cause dans le développement excessif qu'aurait pris en France, depuis quelques années, l'instruction primaire. On a cru que les jeunes gens et les jeunes filles, se voyant plus instruits que les autres habitants du hameau, s'imaginaient être déclassés et se mettaient alors en quête d'une position en harmonie avec leur prétendu savoir.

Sans refuser toute influence à cette cause, je la crois, au fond, d'une importance médiocre, et, dans tous les cas, sans valeur suffisante pour motiver, de la part du gouvernement ou des personnes charitables qui entretiennent des écoles gratuites, un ralentissement dans leur zèle pour la propagation de l'instruction élémentaire.

On enseigne si peu de chose à la campagne, et les enfants y fréquentent si peu l'école, qu'ils ne peuvent guère se faire illusion sur leur science. A peine si, pendant quatre ou cinq ans, ils consacrent, à s'instruire, la saison de l'hiver : Dès que le moment des travaux est arrivé, ils abandonnent leurs leçons et ne les reprennent qu'après avoir presque entièrement oublié ce qu'ils avaient appris.

Au reste, rien ne serait plus facile que de les guérir de cette folle confiance. Il n'y aurait qu'à les engager à se comparer avec les jeunes gens de la petite ville qui les avoisine. On leur ferait aussi comprendre qu'avec un peu de lecture, une écriture informe, accompagnés d'une absence presque complète d'orthographe, il serait impossible de pousser bien loin une carrière. Qu'on leur dise qu'un licencié en droit ne trouve pas toujours un emploi dont les émoluments lui permettent de vivre d'une manière convenable, et qu'une éducation de province qui a épuisé une famille, n'est pas une garantie pour le jeune homme qui l'a reçue, d'obtenir une place dont le traitement suffise à ses frais de nourriture et d'un entretien décent. Des exemples de cette nature abondent dans toutes les provinces, et il est à espérer qu'ils ne seront pas cités infructueusement. L'abbé Cosnier.

BULLETIN POLITIQUE

19 *juillet*

Les journaux anglais nous apportent le compte rendu du grand banquet offert samedi soir à Londres par le parti conservateur à lord Derby et à M. Disraéli. Les convives, parmi lesquels on remarquait les plus illustres représentants de l'aristocratie britannique, étaient au nombre de trois cent cinquante.

Après des toasts à l'armée et à la marine, le président du banquet en a porté un au comte de Derby et à M. Disraéli. Le chef de l'ancien cabinet a répondu par un discours très-digne d'attention et dont nous croyons devoir reproduire ici même la plus grande partie.

Après avoir constaté que le nouveau ministère n'avait fait que maintenir la politique de neutralité précédemment inaugurée, et après avoir justifié cette politique dont la correspondance de lord Malmesbury a clairement démontré toute la haute sagesse et toute l'impartialité, le comte de Derby a abordé les questions pendantes, en se plaçant, on ne saurait s'en étonner, au point de vue des préoccupations et des inquiétudes actuelles de l'Angleterre.

Voici cette partie de son discours :

« Je rends à l'Empereur des Français pleine et entière justice pour les divers motifs de politique et d'humanité qui l'ont engagé à mettre promptement fin aux horreurs de la guerre, car je crois qu'encore un peu plus, et l'Europe ait été enveloppée dans une conflagration générale ; et il est impossible de dire à quelle époque cette guerre eût été terminée. »

« Je dis pourtant que c'est là une situation qui doit donner à l'Angleterre matière à de grandes et sérieuses réflexions. Les passions ont été excitées par toute l'Europe. Il a été fait de grands armements. Surtout la puissance militaire de la France, qui a toujours prédominé dans ce pays-là, mais qui pendant un temps, a paru être endormie et avoir fait place à des sentiments pacifiques, cette ardeur belliqueuse s'est réveillée, et la cessation soudaine de la guerre n'a pas permis aux passions ainsi soulevées d'être satisfaites.

La France aujourd'hui a non-seulement une puissante armée, mais encore elle continue d'en augmenter la force, d'équiper les flottes les plus formidables et les plus menaçantes, et qui ne sont nullement nécessaires pour sa propre défense.

La France peut en toute sûreté se reposer sur son armée; mais une flotte française imposante doit paraître, aux autres nations du monde, un but non de défense naturelle, mais d'agression.

Je suis sincèrement convaincu que l'empereur des Français désire conserver des relations amicales avec l'Angleterre, et j'espère bien qu'elles seront maintenues.

Cependant, je dis que ces relations seront gravement compromises, que ces désirs seront neutralisés, quels que soient ceux que nous avons d'être en bons termes avec la France, si, par suite d'un changement quelconque dans ses dispositions ou celles de son pays, nous sommes obligés de faire les efforts presque surhumains que nous faisons et qu'il nous faut continuer, pour tenir notre marine dans cet état d'armement complet qui importe essentiellement à l'existence même de notre pays.

Je dis que nous désirons rester en paix, et ce désir, j'en suis sûr, est partagé par le gouvernement actuel. Néanmoins, la position de la France en ce moment, avec sa puissante armée, avec une marine considérable, et qui s'augmente encore, avec l'esprit militaire et l'effervescence qui se sont éveillés au sein des peuples, quels que soient les vœux personnels de l'Empereur pour maintenir les relations actuelles entre nous, présentent un état de choses de nature à troubler les relations amicales qui doivent exister entre nous, et à provoquer une guerre qui sera nécessairement fatale au bonheur et aux intérêts de tous.

J'attends avec anxiété, mais avec confiance, que mes compatriotes ne souffriront pas que ce gouvernement-ci ou tout autre se relâchent dans les efforts impérieusement nécessaires pour mettre l'Angleterre sur un pied de parfaite sécurité.

Quelque confiance que je puisse avoir dans les bonnes dispositions, dans les vœux personnels et la sage politique de l'empereur des Français, je me fais l'interprète et l'écho du noble sentiment exprimé dans la précédente séance par mon illustre et vénérable ami lord Lyndhurst, que quelque confiance que je puisse avoir dans les autres, je ne consentirai jamais à laisser dépendre du bon vouloir ou de la modération de la France, ou d'aucun autre pays du monde, l'honneur, la sûreté et les intérêts de l'Angleterre.

Messieurs, désirant de toute mon âme, comme je le fais, que la paix soit maintenue, je suis persuadé qu'avec moi vous direz qu'il est du devoir de l'Angleterre d'être parfaitement et entièrement disposée à tout faire pour sa défense; que nulle fausse et parcimonieuse économie n'empêchera le pays de faire tous ses efforts pour fortifier, pour améliorer les défenses nationales. Je suis certain que quels que soient les sacrifices que demande tel ou tel gouvernement, ils seront accordés de grand cœur par ceux qui se flattent d'être le grand parti conservateur de leur pays.

Les paroles de lord Derby ont été couvertes d'applaudissements prolongés. M. Disraéli et lord Malmesbury ont ensuite prononcé, sur la politique de paix et de neutralité qui convient à la Grande-Bretagne, quelques mots qui ont également provoqué le vif assentiment de l'assemblée.

Lord Malmesbury a particulièrement exprimé son manque de confiance dans la réunion d'un congrès. « Déjà, a dit l'ancien ministre des affaires étrangères, il y a eu des conférences pour régler les affaires intérieures de la Moldavie et de la Valachie qui ne regardaient pas l'Angleterre. Qu'en est-il résulté? Rien. Evitons, a ajouté le noble lord, les bills de réforme pour les Etats d'Italie. Ce sont des nations catholiques romaines. Leurs mœurs et leurs usages ne sont pas les nôtres. Plus nous nous sommes mêlés des affaires des autres Etats qui ne nous concernaient pas, plus nous nous sommes créé d'embarras. » — Sages maximes que la politique anglaise a eu le tort de trop souvent oublier.

La *Boersenhalle*, confirmant les renseignements donnés hier par le *Times*, assure que les conditions définitives de la paix seront réglées, comme l'ont été les préliminaires, entre les deux Empereurs seuls et sans l'intervention d'aucun Congrès. La feuille allemande prétend même que cette clause aurait été l'une des stipulations essentielles de la convention de Villafranca.

Le télégraphe nous apporte le résumé d'un important article publié ce matin à Berlin par la *Gazette prussienne*, organe semi-officiel du cabinet. Cet article a pour but de défendre l'attitude gardée par la Prusse pendant ces mois derniers et de prouver que cette attitude a empêché la guerre générale.

La *Gazette* s'attache à démontrer que le cabinet de Berlin manquait de base essentielle pour faire cause commune avec l'Autriche dans la guerre italienne. La Prusse pouvait tirer son épée pour sauvegarder les intérêts allemands ou prussiens, mais non pour maintenir ou rétablir en Italie une situation que l'Autriche elle-même a dû condamner par la paix qu'elle vient de conclure.

La Prusse ne pouvait faire non plus la guerre pour le rétablissement de quelques points des traités de 1815.

L'article ajoute que les propositions de médiation prussiennes étaient bien plus favorables que les préliminaires de paix consentis par l'Autriche.

La *Gazette* termine en disant que la Prusse n'a pas de raison d'être mécontente de la tournure inattendue des événements, qui rend superflues toutes les mesures militaires que le gouvernement avait cru devoir prendre. Le cabinet de Berlin attendra avec calme le développement ultérieur des affaires.

Le gouvernement prussien a déjà délivré de nombreux congés dans les rangs de la landwehr, qui sera sous peu renvoyée tout entière dans ses foyers. Suivant la *Gazette des Postes*, le 7e corps d'armée conserverait seul provisoirement la position qu'il occupe en ce moment sur le Rhin. Les six autres corps mis sur le pied de guerre, ne seront replacés sur le pied complet de paix qu'après que l'armée française aura évacué l'Italie.

La chambre des députés de Bavière, réunie le 15 juillet en session extraordinaire, n'a fait encore que se constituer. On écrit de Munich au *Correspondant du Nuremberg* que dans le projet de loi qui doit être soumis à la Chambre pour les besoins extraordinaires de l'armée, le crédit demandé ne sera plus que de 10 millions de florins, au lieu du chiffre primitivement fixé de 30 millions. On pense aussi que le gouvernement demandera un bill d'indemnité pour toutes les dépenses militaires qui ont été faites sans autorisation préalable.

En Italie, le parti piémontais fait *in extremis* des efforts considérables pour tâcher de conserver à la maison de Savoie les duchés annexés comme on sait.

A Modène et à Reggio, les chefs du mouvement ont ouvert des souscriptions pour protester contre la restauration du duc François V, et pour proclamer la réunion au Piémont.

A Florence, la Consulte a remis en vigueur la loi électorale de 1848 et ordonné la prompte formation des listes pour procéder à l'élection des représentants qui « devront émettre un vote sur le sort futur de la Toscane. »

En même temps, le chevalier Perugi a été chargé de se rendre sans retard à Paris avec une mission particulière.

20 juillet.

La réception des grands corps de l'Etat à

Saint-Cloud a vivement occupé depuis hier l'attention publique; nous donnons plus loin le récit qu'en fait le *Moniteur*. On lira les discours du président du Sénat, du président du Corps législatif, du président du conseil d'Etat et la réponse de l'Empereur; cette réponse explique avec une netteté complète pourquoi la France, après de rapides victoires, s'est arrêtée dans son œuvre. Elle a provoqué de vifs applaudissements.

Nous publions, d'après la *Gazette de Vienne*, le manifeste que l'empereur d'Autriche vient d'adresser à ses peuples; il les remercie de leurs sacrifices, et s'estime heureux de leur apporter les bienfaits de la paix. François-Joseph laisse voir l'amertume de ses déceptions en parlant de l'abandon de ses alliés dans cette grande lutte.

Le roi de Sardaigne, dans un ordre du jour daté de Monzabano, félicite son armée sur sa vaillance et ses triomphes; il dit que des affaires d'Etat le rappellent à Turin, et qu'il confie le commandement des troupes au général La Marmora. Victor-Emmanuel annonce la paix à ses soldats, « mais, ajoute-t-il, si jamais dans l'avenir l'honneur de « notre patrie nous rappelle au combat, « vous me verrez paraître pour vous com- « mander, bien assuré que nous marcherons de nouveau à la victoire. »

Le nouveau ministère sarde est constitué.

Le *Corriere mercantile* du 18 parle d'un projet de démonstration à Livourne pour manifester des vœux favorables au Piémont; déjà on parcourait les rues avec des drapeaux tricolores portant la croix de Savoie, lorsqu'on est convenu d'envoyer au gouverneur une députation chargée d'obtenir une ferme déclaration de l'opposer à la restauration de la dynastie de Lorraine.

Le *Moniteur toscan* du 17 transmet la réponse des envoyés toscans à Turin; on invite la Toscane à se maintenir dans son bon et véritable esprit italien et à préparer l'expression digne et ferme de ses vœux.

Nous ne croyons pas aux désirs unanimes dont les feuilles piémontaises entretiennent leurs lecteurs; nous croyons que les peuples de Pise, de Florence et de Sienne ne seront pas fâchés de retrouver leur Léopold.

Une circulaire du gouverneur de la Lombardie, adressée aux journaux, menace de la suppression toute feuille qui, à l'occasion des derniers événements, se permettrait des attaques contre le roi de Sardaigne et son auguste allié.

Des personnages importants ont été arrêtés à Belgrade, sous l'accusation d'avoir conspiré contre le prince Milosh.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 19 juillet, 9 h. 15 soir.

Le ministère est ainsi composé:
Général La Marmora, président du conseil, ministre de la guerre;
Général Dabormida aux affaires étrangères;
Ratazzi à l'intérieur;
Eytana aux finances;
Marquis de Monticelli, aux travaux publics;
Miglietti, à la justice.
Le portefeuille de l'Instruction publique n'est pas encore donné.

Vienne, 19 juillet.

Le marquis de Gardatto, envoyé en mission particulière par le roi de Naples, a été reçu aujourd'hui par l'empereur François-Joseph.

Londres, 20 juillet.

Le *Times* blâme l'absence de troupes dans les Indes causée sur l'éventualité d'une invasion en Angleterre.
Le *Times* est d'avis que la Prusse et l'Angleterre doivent s'abstenir de prendre part au Congrès.
Le *Daily News* dit tenir de source certaine que Napoléon désire la participation directe et immédiate de l'Angleterre au traité de paix.

Madrid, 18 juillet.

La *Gazette* publie la nomination de plusieurs gouverneurs de province.
Les nouvelles des colonies espagnoles sont satisfaisantes.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

Une feuille du matin, dans un langage qui n'a aucune prétention à la politesse, trouve fort mauvais que nous ayons rectifié une nouvelle inexacte de l'*Indépendance belge*, au sujet de la présidence honoraire de la Confédération italienne.

Les « appréciations personnelles et les commérages » seraient un étrange moyen d'information lorsqu'il s'agit des intentions présumées de l'auguste chef de l'Eglise; nous comprenons autrement nos devoirs. C'est après avoir puisé aux sources les plus graves que nous avons relevé la nouvelle de l'*Indépendance belge*, et nous maintenons la rectification dans la mesure et dans les termes de notre article.

POUJOULAT.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a reçu ce soir, au palais de Saint-Cloud, les grands corps de l'Etat.

Dès huit heures, un grand nombre de sénateurs, de députés et de conseillers d'Etat se pressaient dans les salons du Palais.

A huit heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice sont entrés dans le salon de Mars. Un cri unanime de *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice!* a accueilli à plusieurs reprises Leurs Majestés. Elles étaient accompagnées des grands officiers et officiers de service, ainsi que de la Grande Maîtresse et des Dames de service de S. M. l'Impératrice.

S. Exc. M. Troplong, président du Sénat, a adressé à l'Empereur les paroles suivantes :

« Sire,

« Si Votre Majesté, ne consultant que la supériorité de ses armes, eût laissé la guerre se poursuivre, l'opinion générale en France et peut-être en Europe est que rien n'eût retardé sa marche irrésistible, et que Magenta et Solferino eussent été suivis de nouveaux trophées. Pourquoi donc l'Empereur a-t-il voulu s'arrêter au faîte de la fortune?

« Votre Majesté l'a dit : c'est que l'intérêt français, qui avait commandé la guerre, conseillait aujourd'hui la paix, et qu'engager la lutte plus avant, c'était aller au delà de la cause légitime de notre intervention. Sire, la France a compris ce noble langage; elle y a reconnu votre dévouement pour elle, ainsi que votre haute prévoyance en face d'injustes jalousies et des prétentions désordonnées des passions révolutionnaires. Après vous avoir suivi avec orgueil sur le champ de bataille, elle vous approuve et vous admire dans cette modération héroïque qui n'appartient qu'aux grands caractères.

« Lorsque Scipion eut vaincu Annibal à Zama il eût pu détruire Carthage. Il ne le voulut pas, bien qu'il se fût engagé à abattre la puissance carthaginoise. Politique prudent autant qu'habile général, il savait que, souvent, c'est se perdre soi-même que de trop perdre son ennemi.

« Jouissons donc de cette paix glorieuse, fruit d'une guerre qui, en deux mois, a délivré le Piémont et arraché la Lombardie à son puissant maître; félicitons-en l'Empereur, en attendant que nos cris de triomphe accueillent le retour de nos soldats invincibles. La France se sent désormais plus libre dans son action extérieure, plus puissante par ses armes et plus respectée par la ferme sagesse de son Gouvernement. Si la campagne d'Italie fait reluire sur elle les grands jours du premier Empire, la paix de Villafranca lui est un sûr garant qu'elle n'en reverra que les prospérités. »

S. Exc. M. le comte de Morny, Président du Corps législatif, a pris ensuite la parole en ces termes :

SIRE,

« En trois mois, que de prodiges!

« La guerre était déclarée, nous n'avions pas un homme en Italie. L'Autriche y possédait une armée nombreuse dans des positions formidables depuis longtemps étudiées; son influence envahissante pesait sur tous les gouvernements italiens. Quelques jours après, cinq victoires successives venaient ajouter la plus glorieuse page à notre histoire militaire, et le but politique que vous vous étiez proposé était atteint.

« Mais la plus belle de toutes les victoires est celle que vous avez remportée sur vous-même. Dans l'enivrement du triomphe, vous vous êtes montré généreux ennemi autant qu'allié fidèle et désintéressé; entouré de soldats victorieux et ardents, vous n'avez songé qu'à épargner leur sang précieux; vous avez rendu à l'Italie la vraie liberté, en la délivrant du despotisme et en lui interdisant les procédés révolutionnaires; enfin, avec cette merveilleuse mesure qui vous caractérise, vous avez été aussi loin que l'exigeait l'honneur de la France, pas plus loin que ne le voulaient ses intérêts.

« Sire, votre absence a été pour le pays une épreuve que la noble attitude de l'Impératrice lui a rendue facile, et qui lui a donné l'occasion de montrer sa confiance en vous et son attachement à votre dynastie.

« Je suis certain, Sire, en vous exprimant ces sentiments, d'être l'interprète du Corps législatif. »

S. Ex. M. Baroche, président du conseil d'Etat, s'est exprimé ainsi :

Sire,

« Votre conseil d'Etat s'unit avec bonheur et avec l'énergie d'un dévouement profond aux sentiments qui viennent d'être exprimés à Votre Majesté au nom du Sénat et du Corps législatif.

« Après avoir comme toute la France, comme l'Europe entière, admiré pendant une guerre si glorieuse l'habileté du grand capitaine et l'héroïsme de ses soldats, nous n'avons pas moins admiré, nous avons admiré plus encore la modération pleine de sagesse qui, au milieu même des succès, a su s'arrêter au moment où les intérêts comme les sentiments de la France pouvaient avoir à souffrir du caractère et des développements que la guerre paraissait devoir prendre.

« Béni soit Dieu qui vous ramène sain et sauf, couvert d'une nouvelle gloire, dans cette France dont vous êtes le sauveur et l'espoir, entre cette Epouse auguste dont nous avons, pendant votre absence, éprouvé le ferme courage et la haute raison, et ce noble enfant qui apprend déjà à remercier le ciel des triomphes de son père! »

Ces discours ont été vivement applaudis.

L'Empereur a répondu :

« Messieurs,

« En me retrouvant au milieu de vous

qui, pendant mon absence, avez entouré l'Impératrice et mon Fils de tant de dévouement, j'éprouve le besoin de vous remercier d'abord, et ensuite de vous expliquer quel a été le mobile de ma conduite.

« Lorsque après une heureuse campagne de deux mois, les armées française et sarde arrivèrent sous les murs de Vérone, la lutte allait inévitablement changer de nature, tant sous le rapport militaire que sous le rapport politique. J'étais fatalement obligé d'attaquer de front un ennemi retranché derrière de grandes forteresses, protégé contre toute diversion sur ses flancs par la neutralité des territoires qui l'entouraient; et, en commençant la longue et stérile guerre des siéges, je trouvais en face l'Europe en armes, prête soit à disputer nos succès, soit à aggraver nos revers.

« Néanmoins la difficulté de l'entreprise n'aurait ni ébranlé ma résolution, ni arrêté l'élan de mon armée, si les moyens n'eussent pas été hors de proportion avec les résultats à attendre. Il fallait se résoudre à briser hardiment les entraves opposées par les territoires neutres et alors accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige. Il fallait partout franchement se fortifier du concours de la révolution. Il fallait répandre encore un sang précieux qui n'avait que trop coulé déjà : en un mot, pour triompher, il fallait risquer ce qu'il n'est permis à un souverain de mettre en jeu que pour l'indépendancede son pays.

« Si je me suis arrêté, ce n'est donc pas par lassitude ou par épuisement, ni par abandon de la noble cause que je voulais servir, mais parce que dans mon cœur quelque chose parlait plus haut encore : l'intérêt de la France.

« Croyez-vous donc qu'il ne m'en ait pas coûté de mettre un frein à l'ardeur de ces soldats qui, exaltés par la victoire, ne demandaient qu'à marcher en avant ?

« Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûté de retrancher ouvertement devant l'Europe de mon programme le territoire qui s'étend du Mincio à l'Adriatique?

« Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûté de voir dans des cœurs honnêtes de nobles illusions se détruire, de patriotiques espérances s'évanouir?

« Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe ; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix.

« Est-ce à dire maintenant que nos efforts et nos sacrifices aient été en pure perte ? Non. Ainsi que je l'ai dit dans les adieux à mes soldats, nous avons droit d'être fiers de cette courte campagne. En quatre combats et deux batailles, une armée nombreuse, qui ne le cède à aucune en organisation et en bravoure, a été vaincue. Le roi de Piémont, appelé jadis le gardien des Alpes, a vu son pays délivré de l'invasion et la frontière de ses Etats portée du Tessin au Mincio. L'idée d'une nationalité italienne est admise par ceux qui la combattaient le plus. Tous les souverains de la Péninsule comprennent enfin le besoin impérieux de réformes salutaires.

« Ainsi, après avoir donné une nouvelle preuve de la puissance militaire de la France, la paix que je viens de conclure sera féconde en heureux résultats ; l'avenir les révélera chaque jour davantage, pour le bonheur de l'Italie, l'influence de la France, le repos de l'Europe. »

Le discours de Sa Majesté a été fréquemment interrompu par des marques d'enthousiasme, et s'est terminé au milieu des acclamations les plus chaleureuses et des cris répétés de *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !*

Manifeste de l'empereur d'Autriche.

La *Gazette de Vienne* publie en tête de ses colonnes le manifeste suivant, adressé par l'empereur d'Autriche à ses peuples, et daté de Laxembourg, le 15 juillet :

« A mes peuples !

« Quand la mesure des concessions compatibles avec la dignité de la couronne, comme avec l'honneur et l'intérêt du pays, est épuisée ; lorsque toutes les tentatives pour arriver à une entente pacifique ont échoué, il n'y a plus de choix, et la nécessité se confond avec le devoir.

« Ce devoir m'avait placé dans la dure obligation de réclamer de mes peuples de nouveaux et douloureux sacrifices, afin de pouvoir prendre en main la défense de leurs biens les plus sacrés.

« Mes peuples fidèles ont répondu à mon appel; ils se sont courageusement ralliés autour du trône, et ont supporté les sacrifices de toute espèce exigés par les circonstances, avec un dévouement qui mérite toute ma reconnaissance, qui augmente encore, si c'est possible, ma vive affection pour eux, et qui devait m'inspirer l'assurance que la juste cause pour la défense de laquelle ma brave armée volait avec enthousiasme au combat resterait victorieuse.

« Malheureusement le résultat n'a pas répondu à cette attente générale, et le sort des armes ne nous a pas été favorable.

« La vaillante armée autrichienne a montré cette fois encore son héroïsme et son incomparable ténacité d'une manière si éclatante qu'elle a mérité l'admiration de tout le monde, même celle de l'ennemi ; c'est une gloire pour moi d'être le chef d'une telle armée; la patrie doit la remercier d'avoir porté si haut l'honneur de l'étendard autrichien et de l'avoir conservé pur.

« Un autre fait non moins douteux, c'est que nos adversaires, malgré leurs immenses ressources depuis longtemps préparées pour le coup médité, et même au prix d'énormes sacrifices, n'ont pu obtenir que des avantages, et jamais une victoire décisive, tandis que l'armée autrichienne, encore animée du plus inébranlable courage, occupait une position dont la possession lui donnait la possibilité de reprendre peut-être à l'ennemi ses premiers avantages.

« Mais pour le tenter il aurait fallu certainement encore de non moins grands et non moins sanglants sacrifices que ceux auxquels nous avions déjà été condamnés, et qui ont rempli mon cœur d'une douleur profonde.

« Dans ces conjonctures, il était de mon devoir de souverain de tenir aussi un compte sérieux des propositions de paix qui m'étaient faites.

« L'effort que m'eût imposé la continuation de la guerre eût pris de telles proportions que j'aurais dû demander à mes fidèles sujets des sacrifices d'argent et de sang plus considérables encore que les précédents. Cependant le succès serait resté douteux pour moi, après avoir été si amèrement déçu dans l'espoir légitime que je ne demeurerais pas isolé dans cette lutte, qui n'avait pas été entreprise dans le seul intérêt du bon droit de l'Autriche.

« Malgré la chaleureuse et touchante sympathie que notre juste cause a rencontrée dans la plus grande partie de l'Allemagne, auprès du gouvernement et des peuples, nos confédérés les plus naturels se sont obstinément refusés à reconnaître la haute signification que renfermait la grande question du jour.

« L'Autriche aurait donc été forcée d'affronter seule les événements dont la gravité pouvait augmenter à tout moment.

« En conséquence, l'honneur de l'Autriche étant sauf par suite du courage héroïque déployé par l'armée sur le champ de bataille, j'ai résolu d'obéir à des considérations politiques, de faire un sacrifice pour le rétablissement de la paix, et de consentir aux préliminaires posés pour sa conclusion, après avoir acquis la conviction que, par une entente directe avec l'empereur des Français, écartant toute immixtion des tiers, j'obtiendrais en tout cas des conditions moins défavorables que je ne pouvais en attendre de l'entrée dans les pourparlers des trois grandes puissances n'ayant pas pris part à la guerre, et des propositions de médiation concertées entre elles et appuyées de la pression morale de leur entente.

« Malheureusement il a fallu séparer la plus grande partie de la Lombardie du reste de l'empire.

« Mais ce qui doit me consoler, c'est d'avoir rendu les bienfaits de la paix à mes peuples bien-aimés; ces bienfaits me sont doublement précieux, parce que j'aurai désormais le loisir de consacrer toute mon attention et toute ma sollicitude au succès de la mission que je me suis imposée, à savoir de fonder sur des bases solides le bien-être et la puissance de l'Autriche par le développement raisonnable de ses forces morales et physiques, ainsi que par des améliorations conformes aux besoins et à l'esprit du temps dans les lois et l'administration.

« Dans ces temps de graves épreuves et de sacrifices, mes peuples m'ont fidèlement soutenu ; qu'ils me soutiennent encore maintenant dans l'œuvre de paix que j'ai entreprise, en m'aidant à réaliser mes bonnes intentions.

« J'ai déjà exprimé ma reconnaissance à ma brave armée dans un ordre du jour spécial.

« Je lui renouvelle l'expression de mes sentiments aujourd'hui en parlant à mes peuples, que je remercie d'avoir envoyé leurs fils sur le champ de bataille pour Dieu, l'empereur et la patrie. Je songe avec douleur aux héroïques compagnons d'armes qui sont sur le champ de bataille pour ne plus se relever. »

La *Gazette de Vienne* donne le récit suivant de l'entrevue des deux empereurs à Villafranca :

D'après l'invitation de l'empereur Napoléon, S. M. l'Empereur, accompagné du Feldzeugmeistre baron Hess, des feld-maréchaux lieutenants comte de Grunne, baron Keller, Ramming, Schiller et de plusieurs officiers d'état-major, s'est rendu à une entrevue à Villafranca. — En avant de Villafranca, les deux souverains se rencontraient avec leur suite.

Louis-Napoléon y avait attendu S. M. apostolique. Lorsqu'on s'approcha, les deux suites firent halte à une distance de 30 pas, les deux souverains s'avancèrent à cheval l'un vers l'autre, échangèrent quelques paroles et se donnèrent la main. Après ce premier salut, les deux empereurs se rendirent à Villafranca, où ils descendirent devant la maison que notre empereur avait habitée pendant le dernier séjour de son quartier général dans cette ville.

Dans cette maison eut lieu l'entretien ultérieur des deux souverains qui dura trois quarts d'heure et auquel personne d'autre n'assista. En avant de Villafranca étaient rangés du côté des Français, les cent-gardes et un escadron de guides ; de notre côté, une division de uhlans et de gendarmerie de la garde. Ces troupes et guides suivirent Leurs Majestés dans la ville de Villafranca et prirent position devant la maison susdite.

Les Français étaient à droite, les Autrichiens à gauche. Après que les souverains eurent terminé leur entretien, on se présenta réciproquement les armes et on inspecta ensuite les gardes et les troupes. Dans la suite de l'empereur Napoléon se trouvait aussi le maréchal Vaillant, qui s'entretint assez longtemps avec le feldzeugmestre Hess.

Après l'inspection, les deux empereurs montèrent à cheval. Napoléon prit avec sa suite la direction de Valeggio; notre empereur l'accompagna encore cent pas et retourna ensuite avec sa suite à Vérone, où il est arrivé vers midi. — Aujourd'hui dans l'après-midi, notre empereur a été surpris par une visite du prince Napoléon, qui

passa quelques heures au quartier général et s'entretint assez longtemps tout seul avec l'Empereur. Plus tard, le comte Rechberg fut appelé aussi à cette entretien.

Le roi de Sardaigne a adressé à son armée l'ordre du jour suivant, daté de Monzabano, le 12 juillet :

« Soldats,

« Après deux mois de guerre, nous sommes arrivés vainqueurs sur les bords du Mincio. Unis à nos courageux alliés, nous avons triomphé partout.

« Votre courage, votre discipline, votre persévérance ont excité l'admiration de toute l'Europe. Le nom du soldat italien est dans toutes les bouches.

« Moi, qui ai eu la gloire de vous commander, j'ai pu apprécier tout ce qu'il y a eu d'héroïque et de sublime dans votre conduite pendant le cours de cette guerre. Il est inutile, soldats, de répéter que vous avez acquis les plus grands titres à ma reconnaissance et à celle de la patrie.

« Soldats,

« Des affaires d'Etat importantes m'appellent dans la capitale. Je confie le commandement de l'armée au digne et brave général la Marmora, qui a partagé avec nous les dangers et les victoires de cette campagne. Maintenant, je vous annonce la paix ; mais si jamais, dans l'avenir, l'honneur de notre patrie nous rappelle au combat, vous me verrez paraître pour vous commander, bien assuré que nous marcherons de nouveau à la victoire.

« Monzabano, le 12 juillet 1859. »

On lit dans une correspondance adressée de Rivoltella, le 13 juillet, au *Constitutionnel* :

« Si l'on en croit les bruits qui circulent, le typhus fait de grands ravages dans l'armée autrichienne, retirée à Vérone, et le 7, jour où l'on s'attendait à une tentative de déblocus, cette place présentait, dit-on, un aspect de désolation tel, qu'elle aurait couru de grands dangers, si l'armée française s'était, comme elle était en mesure de le faire, portée sous ses murs.

« L'état sanitaire de l'armée alliée, au contraire, est des plus satisfaisants, bien qu'elle ait eu à essuyer, dans les premiers jours du mois, des chaleurs qui étonnent les plus vieux Africains. La journée du 5 entre autres a été bien pénible et a fait, dans le 5e corps qui était en marche, une douzaine de victimes. La 1re division de ce corps avait fait, vers midi, sa grande halte au bord du Mincio. Nos soldats ne purent résister à la tentation de se désaltérer à l'excès dans les eaux limpides de cette belle rivière, et il en résulta, quand on se remit en marche, des paralysies pulmonaires, des transports au cerveau qui sévirent principalement dans le 93e de ligne, où l'on eut à déplorer la mort d'un chef de bataillon.

On cite entre autres un accident bizarre de exaltation morale produite par l'horrible chaleur de cette cruelle journée. Un soldat, d'un naturel très-doux, arrivé à l'ambulance, présenta un moment les plus désolants symptômes d'hydrophobie. Ce malheureux marchant à quatre pattes, poussant des hurlements sauvages, aboyant comme un chien furieux, se défendait avec rage dès qu'on lui présentait à boire. Quelques heures après, il était revenu à la santé et à son naturel paisible.

« Ces accidents, Dieu merci! ne sont plus à craindre. La température s'est adoucie, le chemin de fer, dont toutes les lacunes ont été rétablies en arrière de Peschiera, va à chaque heure amener à Desenzano, et verser par là dans les camps les immenses approvisionnements entassés à Gênes. Le lac de Garda, si renommé pour ses pêches miraculeuses, se couvre de filets, et le saumon, la truite, le barbeau et la tanche font déjà diversion aux bœufs fatigués du grand fournisseur parisien ; car on sait qu'un fournisseur de Paris est seul chargé d'alimenter de viande toute l'armée française au delà des Alpes. Les bœufs de M. Saint-Ange sont superbes ; mais leurs allures ne répondent pas à la rapidité de nos mouvements, et ces pauvres bêtes ne peuvent plus restaurer la victoire qu'au prix de leur embonpoint.

Le même journal publie une seconde correspondance, en date du 15 juillet, qui renferme les détails suivants sur le mouvement de retour de l'armée française :

La garde impériale se dirige sur Milan, où sa 1re division arrivera le 25 et la 2e le 26.

Au 1er corps appartenait aussi l'honneur de faire une halte dans la capitale de la Lombardie ; ses trois divisions, campées autour de Castelnovo, marcheront donc sur les traces de la garde, et commenceront leur mouvement les 19, 20 et 21 ; elles atteindront Milan les 29, 30 et 31.

Le 2e corps se concentre à Brescia, où ses deux divisions, partant de Mozambano le 16 et le 17, seront rendues à destination le 19 et le 20. Elles traverseront ainsi la gauche du champ de bataille de Solferino.

La 1re division du 3e corps quitte demain Goito, traversera le Pô à Casalmaggiore, et entrera à Parme le 21.

La 2e division du même corps restera sur la rive droite du Pô, à Casalmaggiore, qui n'est qu'à trois étapes du point qu'elle occupe en ce moment, Cerlungo. Enfin la 3e division, partant le 19 de Volta et de Pozzolo, ira occuper, sur la rive droite de la Chiese, Bozzolo et Piadena. Ce dernier mouvement, comme celui de la division précédente, sera terminé le 20.

Partant de Valeggio les 16, 17 et 18, les trois divisions du 4e corps seront rendues le même jour, 23, à leur destination respective, Plaisance, Pizzighetone et Crémone. Elles traverseront les lieux mêmes où elles ont si glorieusement combattu le 24 juin et s'arrêteront à ce village de Guidizzolo que la fortune a refusé au couronnement de leur victoire.

Le 5e corps, provisoirement commandé par le général d'Autemarre, qui remplace le prince Napoléon parti hier pour Paris, se rend à Bergame, où ses deux divisions arriveront le 24 et le 25. Ce corps ne commencera son mouvement que le 18, pour laisser libre la route de Peschiera à Milan, par laquelle s'écoulent, depuis trois jours, l'armée piémontaise et son parc de siége.

La cavalerie de la garde impériale, aujourd'hui à Montéchiaro, se dirige demain par Crémone et Plaisance sur Novi, qu'elle atteindra le 24.

Les deux divisions de cavalerie Desvaux et Partouneaux quittent Asola et Canneto pour Tortone et Voghera, où elles seront rendues les 24 et 25.

L'artillerie divisionnaire marchera avec les divisions, et ses parcs ainsi que ses réserves seront dirigés sur Pavie.

Enfin, la réserve du génie et son parc se rendront à Canneto.

On nous écrit de Chambéry le 17 juillet :

L'Empereur, parti de Turin hier matin, et accompagné par le Roi jusqu'à Suse au pied du mont Cenis, a traversé rapidement la Savoie, au milieu des salves, des boîtes, des symphonies, des musiques locales et des acclamations des populations accourues sur son passage.

Mgr l'archevêque de Chambéry, après avoir remercié l'Empereur de la paix et de l'appui qu'il a donné au Saint-Siége, a dit que nous comptons toujours sur sa protection : l'Empereur lui a répondu qu'il avait besoin pour cela de ses prières. Il a ajouté que la Savoie est un très-beau pays, qu'elle est à moitié française (pourquoi qu'à moitié ?) ; qu'il regrettait de ne pouvoir s'y arrêter plus longtemps. Il a ensuite adressé quelques paroles aux autres autorités; puis la vapeur rapide, mêlant ses sifflements aigus aux vivats réitérés de la foule, l'a emporté vers la France.

Nous ignorons encore quel sera définitivement son sort, mais je puis vous assurer que, sans refuser aux princes de Savoie un souvenir de respectueux regret, nos sympathies autant que nos intérêts nous entraînent vers la France. Le jour où nous passerions de Turin à Paris serait pour nous un jour de délivrance aussi appréciée et plus méritée peut-être, que la délivrance des Lombards passant de Vienne à Turin.

Quoi qu'il en soit, il existe chez nous comme ailleurs, un parti qui a été bien désappointé à l'annonce de la paix. Quand il a appris surtout que le Pape devait être le président de la future confédération italienne, il n'a pu contenir ses murmures, je pourrais même dire ses menaces, car le bruit court qu'il a échappé à des fonctionnaires élevés, des paroles plus qu'imprudentes, à l'adresse des plus augustes têtes. Il est incorrigible ce parti ténébreux qui, depuis longtemps, gâte en Europe les plus belles causes, et souvent fait avorter les plus généreux desseins !

Heureusement l'ordre et le vrai progrès comptent encore dans nos montagnes de nombreux représentants. Avec la franchise qui fait le fond de notre caractère savoyard, nous aimons l'ordre avant tout, mais nous aimons aussi la liberté. C'est pourquoi il nous tarde de voir cesser la dictature qui appesantit sa main de fer sur tout ce qui est religieux et conservateur, et prodigue sa protection et ses caresses aux perturbateurs de l'ordre et aux démolisseurs des principes les plus sacrés.

Le ministère Cavour qui vient enfin de tomber, a semé bien des germes de désunion dans nos populations. On dirait que les intendants (préfets) ont eu constamment pour mot d'ordre la recommandation de fomenter la division et de créer partout deux partis ennemis. Le fait est que le clergé, a été constamment le point de mire de leurs attaques et de leurs calomnies. Mais le bon sens des populations a fait justice de ces insinuations perfides.

Le peuple, à force de voir que le prêtre ne cesse de lui prêcher la charité, le respect des lois et des droits d'autrui, finit par comprendre que des hommes pareils travaillent plus à son bonheur, et par conséquent au vrai progrès, que ceux qui sèment dans l'esprit de ses enfants des principes d'irréligion et d'immoralité.

Parmi les cris de vive l'Empereur et la France, on a entendu, à Chambéry, quelques cris de vive le département du Mont-Blanc.

On nous mande d'Odessa :

Avant la guerre de Crimée, le harem du Grand-Sultan et ceux de tous les petits Sultans étaient remplis de Caucasiennes qui leur venaient de Trébizonde. Les frontières du Caucase étant mieux gardées depuis cette époque, les femmes montèrent sur le marché turc de 10 à 15 mille francs par tête. Les Juifs imaginèrent alors d'en amener par une autre voie, et c'est le port d'Odessa qu'ils choisirent pour centre de leurs infâmes opérations. En 1857, deux cents filles furent transportées de notre ville à Constantinople pour y être vendues, et l'an passé, quoique nous ayons un comte Strogonof, beau-père de la grande-duchesse Marie, pour général-gouverneur, ce genre de commerce s'y pratiquait presque publiquement. Notre bon Empereur l'ayant enfin appris, donna des ordres sévères pour l'abolir; mais les Juifs, secrètement d'accord avec la police locale, ne continuent pas moins à s'y livrer, et il vient de se passer récemment des faits épouvantables à ce sujet, dont je pourrais vous communiquer les plus minutieux détails si je ne craignais, en souillant ma plume, de blesser grandement vos oreilles chrétiennes.

Pour extrait : M. Garcin.

Les processions religieuses sont populaires en France. Nous avons fait remarquer plusieurs fois de quel profond respect on entoure celles de la Fête-Dieu, Dans les grandes cités comme dans les modestes villages, elles se font avec un recueillement et une piété d'un caractère chaque année plus

édifiant. On ne saurait trop signaler et encourager de si consolantes dispositions. Voici une lettre pastorale que Mgr l'archevêque de Tours vient d'adresser au clergé et aux fidèles de sa ville métropolitaine, pour les remercier du bel exemple de foi et de ferveur qu'ils ont donné dans ces fêtes solennelles et leur faire comprendre les inestimables avantages du culte de l'Eucharistie :

Nos Très-Chers Frères,

C'est une grande consolation pour le premier pasteur, quand la portion du troupeau qui entoure sa résidence est fidèle à Dieu, et qu'elle donne des exemples de vertu dignes d'être proposés aux chrétiens. Cette consolation, vous nous la donnez tous les jours ; elle est un encouragement qui soutient nos efforts, elle est aussi un précieux secours pour notre ministère sacré. Bien souvent déjà il nous est arrivé, en visitant les diverses paroisses de notre diocèse, de citer, dans l'assemblée des fidèles, votre charité, votre amour des pauvres, l'activité et la persévérence que vous déployez dans toutes les bonnes œuvres. Votre exemple devient ainsi, dans nos exhortations, un des arguments les plus sensibles et les plus puissants dont nous nous servons pour engager nos autres ouailles à la pratique du bien. Ce qui se fait dans une grande ville comme la nôtre, la plus remarquable de ces contrées par la richesse et par la distinction de l'esprit, exerce naturellement une grande influence sur les idées et les habitudes des populations environnantes.

Ainsi, N. T.-C. F., vous nous aidez de la manière la plus efficace dans l'accomplissement de notre mission apostolique; et il n'est pas nécessaire de vous dire combien ce secours, que nous apporte votre piété, ajoute à l'amour et à l'attachement que Dieu a mis pour vous dans notre cœur.

Nous aimons à vous exprimer ces sentiments, au moment où nous sommes encore sous la vive émotion que nous avons éprouvée, en voyant les manifestations de votre foi à l'occasion des processions du Saint-Sacrement, dans tous les lieux où notre Sauveur a passé pour bénir son peuple, c'est-à-dire dans presque toutes les rues de notre Cité. On ne peut rien imaginer de plus beau, de plus brillant, de plus élégant, que ces arcs de triomphe, ces guirlandes, ces tentures, ces fleurs, tous ces ornements du meilleur goût et variés à l'infini, qui se déployaient comme une parure magnifique répandue sur notre ville, déjà si belle par elle-même.

Ce zèle religieux n'est pas une nouveauté parmi vous, mais il a pris dans ces dernières années une expansion, un élan qui attestent un véritable progrès dans la piété traditionnelle des habitants de notre pays.

Mais ce qui nous a plus touché encore que ces admirables décorations, c'est la tenue vraiment chrétienne de la population, qui remplissait nos places et nos rues, grossie encore par la population des campagnes voisines. La joie rayonnait sur tous les visages; nulle part on n'a pu apercevoir la moindre marque de dissipation : c'était partout le recueillement le plus parfait; à mesure que les processions s'avançaient, toutes les têtes se découvraient, et en présence de Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, tous les genoux fléchissaient en signe de respect et d'adoration.

Ce qui s'est vu, N. T.-C. F., dans ces jours particulièrement consacrés au culte de la sainte Eucharistie, honore le peuple de notre ville. Ces démonstrations si édifiantes renouent les traditions avec le passé, et transportent nos esprits aux meilleurs temps de notre histoire, alors que ce pays était un des grands foyers d'où la foi, la charité, la lumière se répandaient au loin dans les Eglises de France.

Ces fêtes religieuses élèvent les âmes et les rendent meilleures : elles inspirent de bonnes et saintes pensées; elles portent un peu de joie dans les cœurs qui souffrent, adoucissent ceux qui sont aigris; elles apaisent les passions et purifient tous les sentiments. Quel est l'homme qui, après s'être prosterné, dans ces solennités, en présence du Dieu de miséricorde, ne se relève pas plus enclin à l'indulgence envers ses frères, plus pénétré de l'amour de son prochain, plus généreux pour les pauvres? Quel est celui qui, en venant d'adorer le Maître qui a tant préconisé la pureté du cœur, ne sent pas en lui une grâce plus forte, une énergie plus puissante pour résister à tous les penchants mauvais, qui souvent mènent aux actions coupables?

Ah! nos très-chers frères, de quelle nouvelle et abondante moisson de vertus et de bonnes œuvres se couvrirait ce beau pays de Touraine, si la piété envers le sacrement de l'autel se ranimait partout et pénétrait dans toutes les âmes! Ce pain céleste est ici-bas notre véritable force et l'unique consolation de notre exil. Que d'âmes vides, languissantes, qui s'agitent à la poursuite d'un bonheur qu'elles ne trouvent pas! Elles s'égarent dans tous les chemins de la vie, cherchant quelque chose d'inconnu, qui fuit sans cesse devant elles.

Cet objet mystérieux, qu'elles poursuivent de leurs désirs, est cependant bien près d'elles : il suffirait à l'homme de se prosterner pour l'atteindre. Ce bien, éternel objet de ses aspirations, n'est autre que le Dieu caché, annoncé par saint Paul aux Athéniens, qui a fixé sa demeure dans nos saints tabernacles. Là est le vrai bien, plus précieux que toutes les richesses de ce monde ; là cette source divine, dont Jésus a dit que *celui qui boira de cette eau n'éprouvera jamais plus le tourment de la soif.*

Venez tous, N.-T.-C.-F., vous abreuver à cette fontaine sacrée : vous y trouverez le repos de vos âmes, avec l'apaisement de ces ardeurs brûlantes, qui nous consument et nous rendent malheureux dès cette vie.

Déjà, parmi vous un grand nombre a *compris le don de Dieu;* chaque année se multiplient autour du banquet sacré les heureux convives qui accomplissent ce grand acte, souvent avec une ferveur angélique, toujours avec des pensées graves et sérieuses. Ce religieux mouvement, qui se manifeste partout et surtout dans les classes éclairées et intelligentes, ira toujours croissant, nous l'espérons, et nous ramènera à ces beaux temps du christianisme, où toute famille chrétienne venait, chaque année, se renouveler dans l'amour de Dieu et du prochain, en participant au festin eucharistique.

En attendant que ce jour qui se lève sur nous

arrive à tout son éclat, continuons, N. T.-C. F., d'entourer de nos hommages et de notre respect le divin Sauveur, quand il daigne, dans les solennités publiques, se montrer présent au milieu de nous. Rien n'est plus capable d'attirer ses bénédictions sur nous et sur notre ville.

Vous êtes toujours présents à notre esprit, N. T.-C. F.; tous les jours nous nous souvenons de vous dans nos prières devant Dieu. Aujourd'hui nous demandons avec un sentiment plus vif encore à notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il daigne répandre ses grâces les plus abondantes sur vous et sur vos familles, en récompense des témoignages d'amour et de piété dont vous l'avez entouré dans sa marche triomphale au milieu de son peuple fidèle.

On écrit de Goa au journal portugais *A Naçao* que l'on vient d'ouvrir le tombeau de saint François-Xavier, l'apôtre des Indes, et que l'on a trouvé le corps du saint dans un état parfait de conservation : on dit que ces précieuses reliques doivent être exposées durant plusieurs jours à la vénération des fidèles : mais on attend à cet égard la décision du gouvernement.

Le correspondant goanais ajoute : « La pensée d'exposer le corps du saint est profondément politique et sage, et doit avoir pour effet d'enraciner la foi dans les cœurs des chrétiens : et il est certain que la permanence *du saint corps dans l'état incorruptible*, en raison de la créance et de la dévotion de tous les chrétiens et des gentils eux-mêmes en saint François-Xavier, *ne laissera point défaillir le patronat des Indes.* »

Si le *patronat des Indes* s'appuie sur la chaire de saint Pierre, et que le gouvernement portugais accomplisse avec une loyauté parfaite les obligations du concordat, alors l'apôtre des Indes leur sera favorable devant Dieu.

Le prélat récemment élevé sur le siége primatial des Indes, s'il est confirmé par le Saint-Siége, prêtera le serment d'être avant tout fidèle à Jésus-Christ et à son vicaire : c'est dans les actes solennels de son obéissance que résidera la puissance et la vie du patronat portugais ; et les ossements sacrés du vénérable apôtre, du sein de leur tombeau, comme à la fin du monde, protégeront les destinées de l'Eglise portugaise.

Léon Pagès.

FAITS RELIGIEUX

Voici quelques extraits d'une lettre-circulaire que Mgr Pavy, évêque d'Alger, consacre à la mémoire de M. Terret, président du conseil central de la propagation de la foi, à Lyon.

Nous connaissions M. Terret depuis longues années. Un voyage de deux mois fait en commun et de fréquentes relations avaient créé entre nous un de ces commerces d'intimité dont le sillon se creuse au fond du cœur, pour ne s'effacer jamais.

Esprit distingué, plein de goût classique, d'une diction heureuse et facile, on ferait un volume remarquable des diverses publications de M. Terret ou de ses œuvres inédites. Industriel de la plus haute sagacité, après avoir fait réussir son commerce et s'être retiré dans l'honnête repos de la vie privée, à l'appel d'une grande société financière, tombée en souffrance, il se remit aux affaires et il lui rendit promptement la vie et la prospérité. Epoux et père, il répandait le bonheur dans une famille aimable, religieuse et digne d'un tel chef.

Chrétien fervent, d'une foi si vive qu'elle respirait même sur ses traits, ayant étudié la religion comme un théologien, et en ayant fait la passion de son âme, on était sûr de le rencontrer partout où, soit en secret soit en public, s'opérait une réunion pieuse où se pratiquait une œuvre agréable à Dieu. Associé l'un des premiers à la propagation de la foi et l'un de ses conseillers les plus anciens, il en devint le président, aux applaudissements de ceux qui avaient le secret de sa noble et intelligente vie et, en particulier, à la vive satisfaction de votre Evêque, qui connaissait depuis longtemps les sympathies de sa foi pour notre mission algérienne.

Homme de tempéraments et de conciliation, plutôt par hauteur de bon sens et par vertu que par nature il sut, se dérobant aux excès des partis extrêmes et détestant la violence et l'aigreur des paroles, n'avoir que des amis, à une époque où il est si rare d'en trouver un seul, et se faire distinguer aussi bien par ceux qui ne partageaient pas ses convictions que par ceux qui retrouvaient les leurs dans les siennes.

Homme d'église, s'il en fut jamais, quoique laïque, M. Terret n'eût pas, comme Oza, porté la main à l'arche, même pour la soutenir; il priait Dieu d'en inspirer la pensée aux supérieurs ecclésiastiques dont c'est la fonction privilégiée ; il attendait la leçon et ne l'imposait pas; il était l'humble enfant de l'Eglise, il eût rougi de s'en montrer une seule fois le pédagogue. »

— Dimanche, lundi et mardi, le corps de Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, a été exposé dans la chapelle de l'archevêché. Une foule considérable n'a cessé de rendre ses pieux hommages au vénérable pontife si universellement regretté par tous ceux qui l'ont connu. Ses obsèques ont lieu aujourd'hui mercredi 20.

— Mgr l'évêque de Saint-Claude consacrera, le mardi 2 août, la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Roland, que les RR. PP. Jésuites viennent de réédifier à l'aide des dons offerts par la piété et la générosité des fidèles de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

— On lit dans le *Journal des Baigneurs*, de Dieppe:

On fait de grands préparatifs pour la cérémonie qui doit avoir lieu jeudi prochain, 21 juillet; nous voulons parler de l'érection d'un nouveau

calvaire au brise-lames de la jetée de l'Ouest, en présence de Mgr l'archevêque de Rouen. On dresse en ce moment les tribunes qui devront recevoir les hauts membres du clergé et les autorités invitées à cette solennité religieuse.

Mgr l'archevêque doit arriver, nous assure-t-on, à Dieppe dès la veille. La présence du vénérable pasteur dans nos murs sera un bonheur pour les fidèles qui l'ont accueilli avec tant d'enthousiasme, lors de sa première visite pastorale.

— L'abbé Richard, curé de Saint-Clément, que le clergé de Nantes vient de perdre, a consacré toute sa vie aux œuvres les plus pénibles du zèle et de l'apostolat.

Mais parmi les grandes œuvres qu'il lui fût donné d'accomplir, il en est une qui domine toutes les autres : c'est cette gracieuse et magnifique église qu'il a élevée à la gloire de Dieu. Commencée il y a dix-huit ans, cette grande œuvre touchait à son terme, quand Dieu a voulu rappeler à lui l'infatigable ouvrier qui l'avait conduite à si bonne fin. Il voulut, ce semble, lui refuser la consolation de jouir de son œuvre ; et afin que sa récompense fût plus complète au ciel, il voulut que son sacrifice fût plus entier sur la terre.

Au reste, cette belle église, l'une des gloires de notre cité, et qui doit, sans contredit, tenir un des premiers rangs parmi les monuments religieux, ne s'est pas élevée sans peine. Mais c'est une chose admirable, et que ne comprendront bien que ceux qui ont connu M. le curé de Saint-Clément, de voir le zèle qu'il mit à trouver les ressources nécessaires à cette importante construction, la patience avec laquelle il sut attendre, la fermeté d'une volonté qui avait formé un dessein, et qui, malgré les difficultés, a voulu l'accomplir; la sagesse, enfin, avec laquelle, pour ne pas se créer des embarras pour l'avenir, il sut toujours proportionner les dépenses aux ressources.

M. l'abbé Richard avait reçu de Dieu des qualités précieuses et rares. C'était une de ces natures énergiques et fortement trempées, que les obstacles n'effraient pas, qui savent soutenir la lutte sans se déconcerter. C'était un caractère noble et franc, qui tendait toujours directement à son but, et qui ne connaissait pas les détours ni les lignes obliques; sa parole, aussi bien que ses actions, correspondait toujours fidèlement à sa pensée.

M. le curé de Saint-Clément est mort à 64 ans, doué d'un constitution forte et vigoureuse; il pouvait encore compter sur plusieurs années de vie; mais une maladie de cœur, dont il était atteint depuis long-temps déjà, est venue l'enlever trop tôt à une paroisse qui le regrette et où il était si universellement estimé. Il a rendu son âme à Dieu au milieu d'une agonie horrible et d'inexprimables souffrances. Rien n'était admirable comme sa résignation et sa patience, si franchement chrétienne. Dieu a voulu encore purifier cette belle âme, durant ses derniers instants sur la terre, en attendant qu'il la récompensât au ciel.

FAITS DIVERS

Le *Moniteur* publie la sixième liste des souscriptions recueillies par le comité central en faveur des blessés d'Italie. Cette liste, ajoutée aux précédentes, donne un total général de 664,062 fr. 17 c.

— L'Académie de médecine a versé, le 14 de ce mois, à la Banque de France, la somme de 500 fr. pour les blessés de l'armée d'Italie.

— Il règne toujours une grande activité dans nos arsenaux, notamment dans ceux de la marine. On parle de la mise en chantier de plusieurs navires de haut bord. Il est question aussi de la construction d'un nouveau mortier sur le modèle qui aurait été fourni par l'Empereur : sa force de projection serait beaucoup plus terrible encore que celle des fameux mortiers de Sébastopol; aucune muraille, aucun obstacle ne pourrait résister à ses coups.

— Les journaux belges, et, après eux, les correspondances des journaux des départements, propagent la nouvelle suivante :

« Le conseil d'Etat doit être saisi prochainement de l'examen d'un projet de décret pour la création de nouvelles charges d'agents de change : il y en aurait, dit-on, 40 nouvelles. Ce qui porterait à 100 le nombre de ces officiers publics. Chacun de ces nouveaux fonctionnaires verserait dans la caisse syndicale une somme de 800,000 fr., destinée à désintéresser les anciens agents, dont les charges ne coûtent pas moins de deux millions. »

— M. le comte de Chambord a quitté la Hollande pour se rendre en Suisse, afin d'y visiter la duchesse régente de Parme, sa sœur.

— Un journal rapporte que l'on a beaucoup remarqué le grand dîner donné le 14 *juillet* par le comte et la comtesse Derby au comte de Paris, au duc et à la duchesse d'Aumale.

— Un journal allemand a annoncé, il y a peu de jours, que le yacht de plaisance de l'archiduc Ferdinand-Maximilien, trompant l'active surveillance des nombreux croiseurs français dans l'Adriatique, avait réussi à sortir de Venise et à gagner Trieste sans être inquiété. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans une correspondance adressée de Venise, le 9 juillet, à la *Gazette autrichienne* :

« S. A. I. l'archiduc Ferdinand-Maximilien possède un yacht de plaisance, *Phantasia*, qui se distingue tout à la fois par son élégance, sa commodité et son excellente construction. Le roi des Belges ayant déclaré qu'il l'avait donné en cadeau de noces à son illustre gendre, l'amiral français Jurien de La Gravière a permis qu'il se rendît librement à Trieste. En conséquence, le yacht chauffa, et avant-hier, ayant arboré au grand mât le pavillon belge, il sortit du port. On lui fit subir une visite minutieuse, puis il continua sa route vers Trieste. »

— Les nouvelles d'Auch (Gers) annoncent que l'on voit partir dans toutes les directions des es-

couades de prisonniers autrichiens engagés par les propriétaires pour les travaux de la moisson.

— Vendredi dernier, par le train de onze heures et demie, arrivaient à la gare de Villefranche (Rhône) 250 Autrichiens de la garde de l'empereur, faits prisonniers à Magenta. La piquante marchande d'oranges s'offrit à leurs yeux avec un panier rempli de ce fruit délicieux ; ils tendaient tous la main, lorsqu'un bon cœur d'employé, piqueur au chemin de fer, s'inspirant d'une noble pitié, fit distribuer à ses frais à ces pauvres prisonniers, altérés par 38 degrés de chaleur, tout le contenu de la corbeille. Inutile de dire les *merci Francese* qui vinrent au milieu d'une foule de curieux trahir l'émotion de ce jeune employé, qui, disait-on, avait un frère dans les zouaves de la garde, et dont il était sans nouvelles depuis la grande bataille de Solferino.

(*J. de Villefranche.*)

— L'*Union* revient en ces termes sur la mort du brave lieutenant colonel de Beaumont, dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs :

Le lieutenant colonel de la Bonninière de Beaumont, après avoir dignement subi l'épreuve de la guerre de Crimée et continué de servir activement en Algérie, fut l'un des plus empressés à prendre part à la glorieuse campagne d'Italie. Frappé de deux coups de feu à Magenta, il est venu mourir à Novare, entouré des soins d'une épouse dévouée et de ceux de son vieux père, leur laissant pour adoucir leur douleur, le souvenir de sa vie toute d'honneur et de sa fin toute chrétienne.

La ville de Vendôme, en voyant M. de Beaumont père lui rapporter cette chère dépouille, a pu compter les sacrifices que le service du pays lui a coûtés, sans parler de celui fait en 1830 de sa haute position administrative : Un premier fils, aujourd'hui commandant d'artillerie, blessé très-grièvement au siége de Constantine; un deuxième, mort lieutenant de frégate; le troisième, mort à l'école militaire; son quatrième fils, frappé à Magenta ! Enfin un petit-fils, plein d'avenir, mort au début de sa carrière de marin, en Océanie !

Devant de tels deuils, quelles consolations y a-t-il pour la famille ? la vénération publique, le sentiment du devoir accompli et surtout la foi chrétienne.

— On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Le commandant Roland, du 6e régiment d'infanterie, atteint le 24 juin d'une balle dans l'épaule, à la prise de Medole, n'aurait cessé de combattre à la tête de son bataillon que lorsqu'il fut tombé sans connaissance, épuisé par la perte de son sang ; il a succombé à sa glorieuse blessure, qu'il qualifiait d'heureuse blessure dans une lettre écrite à sa femme le soir de la bataille. Il est mort à Brescia, le 8 de ce mois. C'est encore un de nos dignes et braves compatriotes qui a payé de sa vie notre triomphe à Solferino.

— Les maisons de la rue de la Barillerie sont démolies en ce moment pour faire place au nouveau boulevard de Sébastopol en la Cité ; ce vieux nom de Barillerie n'existera plus dans quelques jours.

Cette rue, la plus ancienne de Paris, en formait jadis trois sous des noms différents ; rue du Pont-Saint-Michel, rue de la Barillerie, rue St-Barthélemy.

Il est à croire que cette rue exista dès que le Grand et le Petit-Pont furent construits, dès qu'un palais fut élevé pour le gouvernement de Lutèce, dès que le commerce exigea plus de relations entre les deux rives de la Seine. C'était une voie romaine ; elle fut pendant longtemps très-étroite, car son élargissement n'eut lieu qu'en 703.

Quant au nom de la Barillerie, que Guillot, dans son *Dictionnaire des Rues de Paris*, change en Grand Bariszerie, pour distinguer cette rue d'une ruelle de la Barillerie qui lui était parallèle et qui est depuis longtemps couverte de maisons, ce nom témoigne assez qu'elle était habitée par des tonneliers qui suffisaient à peine pour l'immense quantité de vins que produisait le Parisis, depuis que Brennus y avait apporté d'Italie la vigne en trophée.

Lutèce, du temps de l'empereur Julien, s'environnait de vignobles dont la récolte faisait sa richesse et sa gloire. Les palais, les thermes, les temples et les monastères eurent longtemps une ceinture de ceps chargés de raisins délicieux, et l'on vendangeait à l'endroit même où se trouve la rue de la Harpe, enfin le nectar de la Ville-l'Evêque, de Suresne, de Sainte-Geneviève, était destiné à la table royale et passait pour exquis.

Saint Louis avait autant de soin de sa barillerie que de sa chapelle, et trois barilliers étaient préposés à la garde des tonneaux, muids, bottes et barils du roi. Peut-être le voisinages de caves du palais a-t-il donné à la rue de la Barillerie le nom qu'elle portait avant 1280.

Ce nom, suivant Robert Cenalis, fut modifié en celui de la Babillerie, soit à cause du Parlement où se dépensaient tant de paroles, soit à cause des badauds qui se rassemblaient là pour s'entretenir des nouvelles, soit à cause de la confusion des cris de toute espèce que jetaient les marchands ambulants dont le nombre était considérable.

— Il était question depuis très-longtemps de déplacer le bâtiment de la Morgue, établi, comme on sait, dans le voisinage immédiat d'un marché, entre le pont Saint Michel et l'Hôtel-Dieu. La démolition de ce bâtiment est comprise dans les travaux de rectification du quai du Marché-Neuf, rendus nécessaire, par l'ouverture prochaine du boulevard de Sébastopol dans la Cité. La Morgue sera transférée sur un autre point de la ville, probablement sur la berge de la Seine, au pied du terre-plein du Pont-Neuf.

— A Nantes, depuis les grandes chaleurs, le tribunal civil tient ses audiences à six heures et demie du matin.

Le *Phare de la Loire*, de cette ville, assure que le soleil de 1859 est un soleil incendiaire, et il rapporte le fait suivant :

« Samedi dernier, vers midi et demi, le feu s'est déclaré dans le grenier de la maison lettre D, située à la Tête-Noire, quartier de la place Viarmes, et appartenant à M. Lambert.

Loué à un journalier nommé Cadou, ce grenier était rempli de vrillons qui, en brûlant, menaçaient d'embraser rapidement la toiture ; mais,

grâce aux prompts secours apportés par M. Bonsergent, bourrelier, demeurant place Viarmes, et par quelques autres personnes, ce commencement d'incendie a pu être comprimé, et le dommage a pu être presque nul.

On s'est naturellement demandé comment les vrillons avaient pris feu, et en examinant les lieux, force a été de faire remonter la responsabilité de l'accident jusqu'au soleil, dont les rayons éclairaient le grenier en donnant sur un œil-de-bœuf. Les vrillons se sont enflammés à midi, comme la poudre de canon du Palais-Royal. »

— Le *Journal de Toulouse* signale le danger résultant de la mauvaise habitude que certains baigneurs ont de fumer dans l'eau. Le sieur D... se livrait, vers 11 heures du soir, aux délices de la natation. Il se trouvait à un endroit où se trouve à peine 1 mètre d'eau. Tout en fumant, il voulut *faire la planche*. A peine avait-il pris la position horizontale, qu'il se met à rouler comme une boule, en disparaissant sous l'eau. Les personnes présentes croyaient à un jeu ; elles furent persuadées du contraire quand elles virent le nageur ne plus revenir sur l'eau et se cramponner aux barreaux de l'échelle. On accourut, on le releva. Quelques cordiaux aussitôt administrés, le rappelèrent à lui. S'il eût été seul, il se noyait (excellent nageur du reste). Le liquide âcre formé par le tabac et l'eau qui s'était introduite dans la pipe avait failli asphyxier l'imprudent fumeur.

— Suivant l'*Union* de la Réole, les résultats des récoltes de cet arrondissement sont partout plus satisfaisants qu'on ne l'avait espéré. Les grains sont de bonne qualité.

— La Touraine est aussi en pleine moisson. Déjà la plus grande partie des avoines d'hiver sont rentrées, et l'on a commencé à scier les blés, dont la maturité a été singulièrement avancée par la température tropicale de ces derniers jours.

On se plaint, dans un assez grand nombre de localités, de l'effet de ces chaleurs extrêmes, qui auraient nui au grain ; mais il y a lieu de croire jusqu'à présent que ce n'est point un fait général.

Les fourrages ont été récoltés dans les meilleures conditions.

La vigne est fort belle. Un changement de température momentané serait à désirer pour elle, comme pour assurer la seconde coupe des prairies artificielles.

— Le *Mémorial des Pyrénées* dit que l'oïdium commence à sévir d'une façon délétère dans les vignobles de l'Armagnac.

— Dimanche dernier, le navire le *Père de Famille*, capitaine Perraudeau, à l'ancre au port de Concarneau, a été la proie des flammes ; le feu s'est déclaré à bord à 5 heures du matin. Ce navire était chargé de 112 barriques de chaux qui, ayant été mouillées, se sont enflammées et ont mis le feu dans tout le navire, qui en un instant a été réduit en cendres.

— L'*Union de l'Ouest* rapporte que, le 18 juillet, à sept heures du soir, une de ces trombes épouvantables désignées dans les campagnes sous le nom de nuée de Navarre s'est abattue sur les communes de Saint-Sylvain, Ecouflant, Pellouailles et Villevêque et a causé d'énormes ravages. Des arbres ont été brisés, des toitures entières ont été enlevées par la violence du vent.

Les blés qui étaient coupés ont été dispersés çà et là dans les champs voisins. Quant à ceux qui n'étaient point encore moissonnés, ils ont été tellement mêlés que la récolte en sera très-difficile.

La trombe n'a pas duré moins d'une heure.

— On lit dans l'*Union dinannaise* :

« Le dimanche 3 juillet, à l'occasion de l'octave de la Fête-Dieu, une quinzaine d'habitants de la commune de Dolo s'étaient réunis en armes pour faire escorte à la procession. Tout se passa bien durant la procession ; mais, au retour, la petite troupe, pour couronner la fête, ayant voulu faire un feu de peloton devant la mairie, et l'un des tireurs n'ayant pas élevé suffisamment son arme, la bourre d'un fusil ainsi que des graviers et des morceaux de rouille atteignirent M. Henry, maire de Dolo, au visage et à la gorge et lui causèrent de graves blessures. Aucun soupçon de malveillance toutefois ne s'est élevé contre ces braves gens, qui voulaient seulement faire un peu de bruit. »

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

VARIÉTÉS

La Légende celtique,

Par M. de la Villemarqué, membre de l'Institut.

Trois peuples celtiques, comme tout le monde le sait, ont survécu à l'anéantissement de leur race, en conservant, au milieu des invasions romaines et germaniques, leurs traditions et leur langage à part. Ces peuples étaient 1° ceux qui habitaient l'Irlande, et desquels descendent les Irlandais actuels ; 2° ceux du pays de Galles, qui ont si longtemps résisté dans leurs montagnes aux Normands qui avaient envahi l'Angleterre ; 3° enfin ceux de la Bretagne armoricaine, qui ont eu jusque vers la fin du moyen âge une nationalité séparée de celle de la France.

M. de la Villemarqué a voulu nous donner la légende de trois saints qui ont contribué à la conversion de ces divers peuples ; il nous a retracé leurs imposantes figures à moitié perdues dans les brumes des âges. L'un est saint Patrice, le missionnaire de la verte Erin : le second est saint Kadok, barde et religieux qui a initié les Cambriens au christianisme, et enfin le troisième est le moine aveugle saint Hervé, le patron des chanteurs mendiants et des poëtes popu-

laires de notre Bretagne *bretonnante*.

Patrice naquit vers 387, sur la frontière des Gaulois *Morini*, près des bords de la mer, dans la bourgade de *Bononia Oceanensis*, qui fut plus tard Boulogne. Son père Kalfurnius, était de race armoricaine et avait épousé une Gauloise; il appartenait à la religion chrétienne, ce qui n'était pas encore très-commun sur ces rivages; il était riche et d'une haute noblesse.

Patrice reçut une éducation assez libérale, et fut élevé dans la religion paternelle. Mais quoique bien jeune encore, il commençait à être entraîné par la corruption morale qui dominait dans la colonie de *Bononia*, quand des pirates d'Irlande vinrent surprendre et piller cette petite ville; parmi les défenseurs de la colonie périrent Kalfurnius, sa femme et une grande partie des leurs: parmi les captifs se trouvait Patrice.

Qu'on se figure le triste sort de ce jeune Gallo-Romain, élevé dans les douceurs d'une civilisation molle et élégante, et réduit aux horreurs de l'esclavage chez un peuple barbare.

Le patricien de Boulogne, qui était entouré de serviteurs et qui habitait un palais, devient gardien de pourceaux, et n'a plus pour lit que la terre nue, pour abri que des cavernes ou le feuillage des forêts. Dépouillé de ses chauds et riches vêtements de pourpre et de soie, il est exposé, à peine vêtu d'un sayon grossier, à la pluie, aux tourbillons de neige, à la bise mordante et glacée. Sa plus grande souffrance physique, il le dit lui-même, fut cette nudité presque absolue. Quant à ses souffrances morales, il ne peut les peindre et essayer même d'en donner l'idée. Dans le contact avec des maîtres cruels ou avec de sauvages compagnons d'infortune, il oublie les enseignements de son enfance et jusqu'à sa langue natale. Sa misère extrême le fait tomber dans une sorte de dégradation intellectuelle: mais cette dégradation même devient le point de départ de sa régénération morale et religieuse. Ramené à la piété par le malheur, « il se met à remonter d'un pas ferme la pente que les passions lui avaient « fait descendre. »

Son ange gardien lui apparaît dans les sombres solitudes des bois, et, en lui faisant espérer une délivrance prochaine, lui inspire la pensée de venir quelque jour éclairer des lumières du christianisme les populations barbares de l'Irlande. Bientôt après, enlevé par des corsaires de l'île de Bretagne, après de nouvelles souffrances et de merveilleuses aventures, il est revendu comme esclave à des marchands qui le transportent dans les Gaules. Quand il est de retour dans sa patrie, des chrétiens le reconnaissent, et le rachètent moyennant une grande chaudière d'airain. Il profite de sa liberté pour entrer au monastère de Lérins; là, il fait couper ses longs cheveux, prend l'habit religieux et au bout de quatre années, il est élevé au sacerdoce.

Pendant cette vie d'études et de prières, il croyait souvent entendre les voix des hommes qui habitaient les forêts d'Irlande et qui lui disaient:

« Cher enfant chrétien, reviens parmi nous, sauve-nous! »

Saint Germain d'Auxerre voulut donner un aliment à cette faim d'apostolat qui dévorait Patrice, en le menant avec lui prêcher dans la Grande-Bretagne. Mais ses voix intérieures l'appelaient toujours vers la verte Erin. Patrice voulut aller à Rome trouver le pape Célestin pour lui confier les secrets de sa vocation; le Pape n'hésita pas à la trouver miraculeuse, et il dit à Patrice en lui remettant la houlette du Pontife: « Ramenez au bercail nos brebis d'*Irlande*. »

Beaucoup de récits merveilleux accompagnent l'arrivée et les prédications de Patrice dans l'île d'Erin. Ce qui n'appartient plus à la légende, mais à l'histoire, ce sont les résultats même de ces prédications, — « la conversion du peuple Irlandais, si rapide, en trente-trois années; si extraor- « dinaire, sans martyrs! si nouvelle, sans « l'intervention des Grecs ou des Romains, « regardés d'ordinaire comme les pion- « niers de l'Évangile; — la convertion ra- « pide des rois d'Irlande; il en baptisa six « dans un jour, et avec eux, douze mille de « leurs sujets (1). »

L'histoire de saint Kadok, l'apôtre et l'instituteur des Bretons Cambriens, offre une physionomie un peu différente.

Kadok était le fils d'un roi de la Cambrie: il fut baptisé par un ermite irlandais. Cet ermite lui donna les premières notions du christianisme. Mais le jeune prince, dévoré de la soif de savoir, alla en Irlande, dans la grande abbaye de Lismor, pour y achever le cours de ses études.

Il se rendit ensuite à Rome et en revint pour fonder le monastère de Lancarvan.

(1) P. 89.

Sur cette fondation, la légende rapporte des récits merveilleux qui ont beaucoup de charme sous la plume de M. de La Villemarqué. Il fait beau voir ensuite ce moine solitaire apaisant les vengeances entre les princes, et arrêtant l'effusion du sang, établissant le droit d'asile dans son monastère et enfin, faisant peu à peu descendre dans les mœurs de ces peuples sauvages les idées et les sentiments du christianisme.

Enfant et élève des Bardes chrétiens, Kadok accompagnait de la harpe des chants qui avaient pour but de donner l'aversion de tout ce qui était mal et l'amour de tout ce qui était bien. On a conservé de lui un très-beau chant lyrique qui commence ainsi :

« Je hais l'homme qui n'aime pas le pays qui le nourrit.

« Je hais les peuples sans loi, sans fraternité, sans union, etc. »

Ce chant, intitulé *Les Sujets de la haine de Kadok*, est plus profondément chrétien que son titre ne l'annonce au premier abord.

On cite aussi de lui ce ternaire, qui semble résumer sa mission sainte :

« Le corbeau dit dans son ramage, perché sur la plus haute branche du chêne qui domine le fleuve débordé : le génie triomphe de la force (1). »

Mais l'invasion des Saxons dans le pays de Galles vint accroître les obstacles contre lesquels luttait péniblement l'Orphée chrétien. Il fut obligé de se réfugier dans une île de l'Armorique, qui a conservé son nom. Il y construisit un nouveau monastère et il réunit ce monastère à la terre-ferme par deux arches de granit. Quand ses disciples manquaient de tout, il les consolait gaîment, en leur disant : « Dans la mauvaise fortune, faites de votre mieux ; un toit de jonc vaut mieux que rien ! »

Lorsque son monastère fut achevé, il alla faire un pèlerinage en Ecosse, à l'église de Saint-André, puis il s'arrêta dans la ville de *Beneventa*, que l'on croit être Bewon, du comté de Northampton ; là, il se mit à la tête d'une congrégation de chrétiens restée fidèle au milieu de l'invasion étrangère. Au moment où il célébrait la messe, et où il disait ces paroles : « Ne perdez pas ma vie avec les impies, ô mon Dieu ! et ne faites pas finir ma vie avec les hommes de sang. » On entendit des hurlements affreux aux portes de l'Eglise ; une bande furieuse de guerriers saxons y pénétrèrent à cheval en poussant devant eux la foule éperdue des chrétiens. Un instant après, Kadok se retournait en prononçant ces paroles liturgiques : « Priez, mes frères, afin que mon sacrifice et le vôtre soit favorablement reçu de Dieu. » Un chef saxon brandit sa lance et frappa au cœur le saint pontife, qui tomba baigné dans son sang.

La barbarie semblait ainsi prendre sa revanche, des pertes et des défaites que lui avait fait subir l'esprit civilisateur du barde chrétien.

Mais la vénération populaire des habitants de Cornouailles et du Morbihan a fait gagner au saint la victoire définitive ; les pèlerinages affluent vers la petite île du saint. Le pont de granit est trop étroit pour la foule qui l'envahit : l'église ne suffit pas à la contenir, « et l'île entière, dit M. de la Villemarqué, devient le temple de saint Kadok. »

La religion apprend ainsi au peuple à plus aimer la mémoire des saints qui ont employé leur vie à leur faire du bien, que celle des rois ou des guerriers qui lui ont donné de la gloire mêlée de maux et arrosée de sang.

La troisième légende de M. de la Villemarqué est celle de saint Hervé, patron des chanteurs populaires de Bretagne.

Cette légende est beaucoup plus courte, et a quelque chose de plus doux encore et de plus touchant.

Hyvarinon, élève de Kadok dans la science des Bardes, quitte l'île de Bretagne, sa patrie, pour aller se réfugier à la cour du du roi franc Childebert. Là, « au milieu des débauches et des scandales de cette cour barbare, il parut calme et serein de conscience et de visage, et, comme l'enfant dans la fournaise, il chanta. »

Une tradition poétique mêle du merveilleux à sa rencontre dans une forêt avec Rivannone, sœur d'un chef léonais. Il l'épousa et eut d'elle un enfant qui naquit aveugle et qui s'appela Hervé. Deux ans après, il mourait, et la misère entrait dans cette maison, entre le lit de la veuve et le berceau de l'aveugle-né.

Un jour, l'enfant avait atteint sa septième année, et se plaignait de n'être pas encore allé à l'église.

« — Hélas, mon cher enfant, répond la mère, je ne puis vous y conduire, quand je suis sur mon lit malade ;

(1) P. 189.

« Quand je suis malade d'une maladie « qui dure depuis si longtemps que je se« rai forcée d'aller demander l'aumône.

« — Demander l'aumône, ma mère, vous « n'irez point : j'irai pour vous, si vous le « permettez.

« J'irai avec quelqu'un qui me conduira, « et, en marchant, je chanterai ;

« Je chanterai vos beaux cantiques, et « les cœurs seront attendris. »

« Et il partit afin de chercher à manger « pour sa mère, qui ne pouvait pas mar« cher. »

« Or, il eût été dur, le cœur qui n'eût « point été ému sur le chemin,

« En voyant le petit aveugle de sept ans ; « sans autre guide que son chien blanc. »

« En l'entendant chanter, grelotter par « le vent et par la pluie, sans chaussures « à ses petits pieds et ses dents claquant « par le froid (1). »

Quelques années après, Hervé, fatigué les dégoûts et des rebuts qu'il essuie dans ce dur métier, vient trouver sa mère, qui avait recouvré la santé, et lui dit : « Je voudrais être dans un lieu solitaire où je n'entendrais que chanter, où je n'entendrais chaque jour, ma mère, que chanter les louanges de Dieu. »

Alors la mère entre elle-même dans une communauté de femmes pieuses, et le jeune Hervé va trouver son grand-oncle Gourhed, ermite retiré dans les bois, pour apprendre de lui la grammaire et les lettres sacrées. Plus tard il fonde un couvent lui-même, mais le sacerdoce effraie son humilité et il reste simple clerc. Néanmoins il se rend tellement célèbre par ses chants populaires et pieux, par la sainteté de sa vie et l'austérité de sa règle monastique, que les évêques bretons le traitent comme un de leurs égaux ou plutôt comme une autorité puissante dans l'Eglise.

Aussi s'il y avait quelque affaire importante dans l'Armorique, soit spirituelle, soit temporelle, les évêques se réunissaient en synode, et appelaient Hervé parmi eux.

C'est ce qui arriva quand un synode semblable fut convoqué pour statuer sur les plaintes d'une peuplade bretonne qu'un roi Koumor étranger avait assujetti à son joug, après avoir tué leur chef national. Les membres du synode prononcèrent contre ce Koumor une sentence d'excommunication, et Hervé en récita la terrible formule, debout sur un rocher, un cierge allumé à la main et entouré de neuf évêques d'Armorique, chacun tenant également un cierge bénit à la main.

Le petit chanteur mendiant devenait ainsi contre un puissant chef armoricain l'interprète des anathèmes célestes. En le séparant de la communion chrétienne, il le frappait d'une déchéance complète, et lui annonçait tous les maux et toutes les tortures dans ce monde et dans l'autre, s'il continuait à tyranniser ses sujets. C'était un vivant commentaire de ces paroles du *Magnificat* : « *Dieu* abaisse les puissants et exalte les humbles ! »

Cette belle scène termine la série de légendes sur les trois principaux apôtres des peuplades celtiques qui existent encore aujourd'hui.

Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de donner par des extraits quelque idée de ces récits, où l'on sent le parfum d'une poésie primitive et pieuse. M. de la Villemarqué a puisé à des sources qu'il connaît bien et qu'il a fait admirablement connaître, les chants populaires en bas-breton et en langue gaélique : ces chants sont reproduits à la fin du volume comme pièces justificatives. Nous regrettons de ne pas voir dans ces pièces les sources latines qu'il a également consultées, et parmi lesquelles nous aurions voulu pouvoir lire dans l'original les lettres et la confession de saint Patrice.

Ensuite chacune de ces vies de saints est trop découpée en petites anecdotes qui ne sont qu'imparfaitement liées ; l'auteur s'est dispensé des transitions en numérotant ses paragraphes à la manière de M. de Lamartine. Mais il faut bien dire que c'était une difficulté du sujet lui-même ; car comment coudre ensemble tous ces chants populaires, qui n'ont souvent nul rapport les uns avec les autres ? Au reste, ces divers fragments pris à part sont écrits avec beaucoup de grâce et d'élégance ; on y trouve une foi tendre et profonde et un sentiment prononcé de patriotisme armoricain. L'érudition y est très-nourrie, mais elle revêt des formes si aimables et si séduisantes, qu'elle se fait oublier. C'est la science de Mabillon avec le charme de Ribadeneira.

ALBERT DU BOYS.

(1) Page 248.

Le directeur-gérant, A. SISSON.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du [illegible] juillet

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 20		.. 20	3 0/0	cpt..	[illegible]	[illegible]	68 ..	68 ..
68 25		.. 20	Jouissance du 22 juin	fin c.	68 05	68 25	68 05	68 05
69 10		.. 20	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	68 80	68 90	68 80	68 90
69 10		.. 05	— —	fin c.	69 10	69 80	69 10	69 80
69 40		.. 25	— 3 0/0 escompte	cpt..	69 10	69 15	69 10	69 15
96 75			EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..				
			dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..				
96 25		.. 25	4 1/2 0/0	cpt..	96 ..			96 ..
			Jouissance, 22 mars	fin c.				
2900 ..			BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt..	2900 ..			2900 ..
215 25			DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt..	215 25			215 25
650 ..			CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	650 ..			650 ..
650 ..			Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.				
815 ..		12 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	800 ..	807 50	800 ..	802 50
812 50		5 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	805 ..	815 ..	805 ..	807 50
700 ..		20 ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt..	680 ..			680 ..
1347 50		2 50	ORLÉANS	cpt..	1340 ..	1345 ..	1340 ..	1345 ..
1343 75		1 25	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1340 ..	1345 ..	1340 ..	1342 50
925 ..			NORD (act. anciennes)	cpt..	927 50	927 50	925 ..	925 ..
930 ..		2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	925 ..	930 ..	925 ..	927 50
815 ..		2 50	NORD (actions nouvelles)	cpt..	812 50			812 50
815 ..		2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	812 50	815 ..	812 50	812 50
642 50		2 50	EST	cpt..	647 50	647 50	645 ..	645 ..
650 ..		5 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	645 ..			645 ..
862 50			PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	861 25	862 50	860 ..	862 50
865 ..		1 25	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	862 50	863 75	860 ..	863 75
517 50		2 50	MIDI	cpt..	515 ..			515 ..
522 50		7 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	520 ..	520 ..	515 ..	515 ..
550 ..	5 ..		OUEST	cpt..	550 ..	555 ..	550 ..	555 ..
550 ..			Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	550 ..			550 ..
525 ..	5 ..		LYON A GENÈVE	cpt..	530 ..			530 ..
530 ..		5 ..	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..			525 ..
562 50		2 50	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	562 50	562 50	560 ..	560 ..
565 ..		1 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	562 50	565 ..	562 50	563 75
160 ..			GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	160 ..			160 ..
167 50		2 50	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	165 ..			165 ..
515 ..		5 ..	DAUPHINÉ	cpt..	510 ..			510 ..
520 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
435 ..			ARDENNES ET L'OISE	cpt..				
440 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
495 ..			ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..				
477 50			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
425 ..			VICTOR-EMMANUEL	cpt..				
425 ..		1 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	423 75			423 75
507 50		2 50	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	503 75	505 ..	503 75	505 ..
507 50		1 25	Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	503 75			503 75
459 ..			BESSÈGES A ALAIS	cpt..				
417 50			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.				
380 ..			ROMAINS	cpt..	380 ..			380 ..
380 ..			Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.				
320 ..			OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	320 ..			320 ..
455 ..		5 ..	SARAGOSSE	cpt..	450 ..			450 ..
450 ..		3 75	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	450 ..	450 ..	446 25	446 25
546 75		3 75	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS, — 200 fr. payés	cpt..	547 50	550 ..	547 50	552 50
400 ..			FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt..				

L'AMI DE LA RELIGION

Émigration des habitants des campagnes dans les villes.

(Troisième et dernier article.)

J'ai fait une large part aux erreurs et aux vices qui dépeuplent les campagnes au profit des grands centres de population. Cependant je suis loin de dire que je les aie tous énumérés. Il en reste un grand nombre d'autres qui ne sont pas sans influence et que j'ai omis, soit par inadvertance, soit parce qu'un article de journal ne permet pas d'épuiser une telle matière.

Toutefois, je ne crois pas que les causes dont j'ai signalé les fâcheuses conséquences, grossies même de celles que le lecteur serait à même d'y joindre et que j'ai passées sous silence, rendent compte, je ne dis point de toute la force de ce courant désastreux, mais qu'elles en soient le propulseur principal.

A mon avis, *la cause véritable, efficace de ces émigrations est surtout économique*, et résulte de l'inégalité des salaires.

Observons, en effet, que, tout examiné, les salaires obtenus dans les villes sont en moyenne supérieurs de beaucoup à ceux que perçoivent les travailleurs agricoles.

Ce n'est pas que je rétracte ce que j'ai dit plus haut sur la misère à laquelle sont exposés les ouvriers des grands centres de population, lorsque la maladie les frappe ou que le mouvement des affaires s'arrête comme une machine brisée. Surtout je persiste à soutenir que rien n'est lamentable comme la dégradation de ceux qui tombent dans la paresse et la crapule. Mais, après avoir fait la part de ces choses, des dépenses indispensables dans les villes, des chômages périodiques dont les suites sont si funestes, il n'en est pas moins incontestable qu'un ouvrier rangé, laborieux, économe, a plus d'avantages à travailler dans les villes que dans la campagne. Sa moralité est plus exposée ; certaines crises peuvent être plus dures à traverser ; mais les salaires seront plus élevés, et il aura le moyen de faire de plus grandes économies.

Or tant que cette inégalité des salaires durera au profit des ouvriers urbains, elle sera une cause perpétuelle qui agira sur ceux de la campagne, et les poussera, à raison de l'amour du gain qui est un de leurs instincts les plus énergiques, à déserter les champs par l'espoir de gagner de plus fortes journées.

Nous pouvons comparer les diverses localités où la rémunération du travail est inégale, à deux bassins communiquants : le trop-plein de l'un est attiré, par son élévation même, dans le vide que l'autre lui présente. Un phénomène semblable se présente dans les salaires : ils tendent à s'égaliser, et leur équilibre sera encore hâté par la facilité des voyages qu'offrent les chemins de fer. Après un certain temps, il arrivera que les salaires différeront peu les uns des autres, et qu'il en résultera une moyenne peu variable, comme pour le prix des subsistances et des articles manufacturés. En sorte qu'il y aura un avantage à peu près égal de travailler à Paris ou dans les provinces, à la ville ou à la campagne.

Or voici les phénomènes qui se produiront. L'émigration au profit des cités y fera baisser le prix de la main-d'œuvre par une offre plus abondante des bras disponibles. Et, en même temps, elle en amènera la hausse dans les campagnes, par la diminution opérée dans le nombre des agriculteurs. Ce mouvement continuera jusqu'à ce que l'équilibre soit établi. En attendant, les propriétaires terriens éprouveront de grands dommages, dont ils ne recevront une réparation suffisante que lorsque la valeur de leurs produits s'élèvera assez haut pour acquitter la rente de la terre et payer les divers frais de culture.

Mais tant que les salaires agricoles ne seront pas égaux jusqu'à un certain point aux salaires des ouvriers de la ville, tant que les industriels, pour attirer les ouvriers, leur offriront des prix supérieurs à ceux dont l'agriculture paie ses travaux, l'appât du gain fera déserter les campagnes par un mouvement irrésistible.

Au surplus, les ouvriers agissent comme les magistrats, les administrateurs, les employés, les médecins, etc. : ils s'acheminent là où ils attendent de plus larges rétribu-

tions. Ils auront des déceptions : ce n'est pas douteux. Mais qui leur donne l'exemple de cette poursuite ardente pour le gain ? Où trouvent-ils des modèles de l'abnégation qu'on leur prêche ? Cherche-t-on à les dédommager de ce sacrifice? Pourquoi leur demander un désintéressement qui n'existe nulle part? Ils obéissent à l'instinct de l'intérêt personnel, comme tant d'autres ; et il sera bien difficile de leur persuader qu'ils soient blâmables d'aller chercher un travail mieux rétribué, lorsqu'ils voient leurs censeurs se précipiter sur les places comme sur une proie, et ne se servir de leur éducation plus développée que pour intriguer avec plus d'adresse, au lieu d'en faire usage pour donner un exemple plus puissant et mieux respecté du désintéressement, et de l'attachement au pays natal.

Néanmoins, le mal est grave; il atteint profondément l'agriculture, la moralité générale, les forces physiques, la religion, la prospérité publique. Cherchons-lui, sans déclamation et sans utopies, un remède sérieux, efficace, qui, sans nuire à la liberté des ouvriers agricoles, les retiennent dans les champs.

Mais on comprend qu'en indiquant les remèdes dont l'application me paraît propre à guérir de cette maladie dont nous poursuivons l'étude, je ne me fais pas assez d'illusion pour en espérer un effet prochain et général. Il en est des infirmités sociales comme de celles dont le corps est atteint. Plusieurs sont incurables, et les autres n'arrivent à leur guérison que lentement et par un usage intelligent et continu des ressources indiquées par la science.

Je ne reviendrai point sur les avis que j'ai adressés aux ouvriers : ils savent assez les maux et les dangers qui les attendent dans les villes. Ils trouveront un remède contre la fièvre épidémique qui leur font détester les champs, dans mes considérations précédentes. Ici, je ne m'adresse plus qu'aux gouvernements et aux classes éclairées dont les efforts, je n'en doute point, ne seront pas infructueux. S'ils ne réussissent pas à opposer une digue infranchissable à ces flots d'émigration, du moins, ils le diminueront, et ils en régleront la marche de telle sorte que les ravages en soient moins profonds, que les progrès de l'agriculture concourent avec la diminution des bras et permettent d'élever le taux des salaires agricoles.

Parmi les remèdes les plus indispensables et dont les effets contribueront le plus efficacement à retenir dans les campagnes les ouvriers agricoles, je signalerai d'abord la fixité des propriétaires sur leur domaine. L'absentéisme, dont le mot désigne l'éloignement des propriétaires fonciers qui cessent d'habiter leurs terres, cause à l'agriculture de grands préjudices dont il est facile de se rendre compte.

Il la prive de la surveillance du maître dont le regard approbateur ou mécontent exerce toujours une puissante influence sur les travailleurs. Il laisse sans direction des ouvriers qui continuent à exploiter les champs selon les vieilles routines.

D'un autre côté, le propriétaire en s'éloignant transporte ailleurs la totalité de ses dépenses. Il ne consomme rien sur place, mais il en tire tous les revenus et il épuise ainsi la localité. Il perçoit tous les produits du sol et il ne rend rien des profits nets qu'il transporte à la ville où il réside.

Supposons un propriétaire de Dijon séjournant à Paris, et recevant de son fermier vingt mille francs par an, destinés à être consommés dans cette capitale. Que rendra le propriétaire aux habitants de la contrée où ses biens sont situés ? Le prix du travail, sans doute ; mais les revenus nets, il les emportera intégralement. S'il demeurait sur son domaine, il ferait profiter la localité des diverses dépenses qu'exigeraient l'achat de sa nourriture, la confection et l'entretien de ses habits et de ses ameublements.

D'un autre côté, vivant à Paris, il y attire les domestiques qui le servent et qu'il enlève aussi aux travaux agricoles ; il grossit le nombre des ouvriers nécessaires à l'industrie des bâtiments et des articles de luxe dont il fait usage.

Rien n'est donc plus déraisonnable que les plaintes de ces propriétaires contre l'émigration des habitants agricoles. Qui donc s'attacherait à leurs personnes ou exercerait les métiers dans les villes, si les ouvriers n'avaient quitté les champs pour venir leur offrir leurs services et leurs diverses espèces de travail ?

S'ils veulent parer efficacement à ce danger d'émigration qui finirait par ruiner la France, parce qu'au fond, la fortune est dans les productions agricoles, il faut qu'ils habitent leurs terres, qu'ils y donnent l'exemple de l'attachement à la localité, qu'ils s'occupent d'agriculture et qu'ils en favorisent les progrès.

Quant à l'action du gouvernement, elle peut être d'un effet immense. Ce n'est pas

que je veuille le transformer en agriculteur, en professeur de méthodes, en directeur de fermes : il ne ferait qu'enrayer le mouvement des progrès agricoles. Il n'aura jamais autant d'intelligence et surtout de science pratique que les colons intéressés à un rendement avantageux : son immixtion dans cette espèce d'industrie, comme dans toutes les autres, ne saurait être que préjudiciable. Aussi ne lui demande-t-on que la liberté, la protection des droits, la suppression des obstacles, le dégrèvement des impôts.

Deux choses sont surtout nuisibles à l'agriculture : la centralisation et la quotité actuelle des impôts.

La centralisation a pour objet de concentrer la direction des affaires administratives entre les mains du gouvernement, dont l'action s'exerce dans la capitale. Elle ne se borne point à tenir le fil de toutes les affaires qui sont d'un intérêt général ou qui peuvent contribuer à l'harmonie de l'ensemble : elle exerce son pouvoir, même sur ce qui n'est que d'un intérêt local, et dont la direction n'importe au fond qu'à la commune ou au département. Elle est, au reste, susceptible du plus ou du moins ; mais je ne l'ai défini que dans sa conception la plus étendue.

La centralisation, à côté d'avantages politiques dont on ne saurait nier l'existence, offre l'immense inconvénient d'attirer à Paris presque tous les hommes d'une grande activité ou qui veulent s'appliquer aux arts ou aux sciences. Là est le rendez-vous de la jeunesse pour suivre les cours des facultés ; là se réunissent les hommes de lettres ; là se combinent les projets des opérations industrielles ou financières ; là accourent tous les solliciteurs des places dans l'ordre civil ou militaire.

Comment retenir en province tous ces individus qui ont des aptitudes actives et qui sont propres aux affaires ? Ce sera, en leur fournissant le moyen de les exercer dans la province. Si l'étudiant y trouvait des cours publics où enseigneraient des professeurs distingués ; si l'homme laborieux et instruit pouvait prétendre, dans son département, à l'exclusion des étrangers, aux emplois que le gouvernement y a créés, les uns et les autres demeureraient chez eux et y maintiendraient l'amour de la localité, les habitudes sédentaires si favorables à l'esprit d'ordre, à la moralité et à la religion.

Il peut se faire que les usages administratifs actuels soient préférés par les chefs du personnel qui y trouvent une plus grande facilité pour satisfaire aux demandes des solliciteurs ; que l'avancement hiérarchique perde, par ce nouvel ordre des choses, quelques-uns de ses échelons et de ses encouragements : mais des considérations d'une plus haute portée doivent dominer dans une telle matière. Ce qu'il y a de plus commode n'est pas ici ce qu'il y a de plus utile à la patrie.

Je voudrais donc que les emplois locaux fussent confiés à des hommes du pays ; que la décentralisation, en diminuant à Paris le nombre des affaires qui ressortissent aux divers ministères, en transportât l'examen aux chef-lieux du département ou de l'arrondissement. De la sorte, les employés, presque toujours malheureux à Paris par l'insuffisance des appointements qui leur sont accordés, seraient retenus dans leur province, vivraient convenablement, et les affaires seraient mieux traitées dans chaque département, parce qu'elles y seraient mieux connues.

Au siége du gouvernement seraient réservées les affaires majeures, et celles qui importent à la politique et aux intérêts généraux.

A la décentralisation administrative il faudrait joindre le dégrévement de l'impôt.

On ne conçoit pas que l'agriculture, qui est la plus nécessaire de toutes les industries, soit celle à laquelle l'impôt demande le plus et à laquelle il rend le moins en services productifs.

Sans méconnaître les avantages qu'elle tire de la navigation et des voies ferrées, au fond, ce n'est pas elle qui profite le plus des améliorations créées dans les derniers temps. C'est surtout à l'industrie et au commerce qu'elles sont avantageuses.

Ne serait-il pas temps de dégrever la propriété terrienne ; d'affranchir des droits de douane l'entrée des fers, des machines, des engrais ; de pratiquer des coupures dans les fleuves et les rivières pour en amener les eaux dans les centres arides ? Ces eaux qui vont se perdre inutilement dans la mer, porteraient la richesse dans une foule de contrées. L'exemple du détournement d'une partie des eaux de la Durance jusqu'à Marseille, montre les résultats que produiraient de semblables travaux exécutés en grand ; car, on le sait, la terre, l'eau et le soleil sont les principaux éléments de toute fertilité.

L'abbé Corbière.

BULLETIN POLITIQUE

21 *juillet*

On connaît les noms des deux plénipotentiaires désignés pour les conférences de Zurich ; M. de Bourqueney représentera la France et M. Colloredo l'Autriche ; on ne sait pas encore qui représentera la Sardaigne. Nous avons dit que les trois puissances belligérantes paraîtront seules à la réunion de Zurich.

D'après une dépêche de Londres, publiée par le *Nord*, les conférences de Zurich seraient suivies d'un congrès auquel prendraient part les cinq grandes puissances et la Sardaigne, et qui aurait pour mission de s'occuper des affaires d'Italie.

Une grande confusion règne dans les esprits en Allemagne, et la Confédération germanique semble menacée. Que d'efforts il avait fallu, il y a neuf ou dix ans, pour rapprocher la Prusse et l'Autriche ! La séparation est aujourd'hui plus profonde que jamais. L'antagonisme ne laissera passer aucune occasion de se montrer.

M. Massimo d'Azeglio, commissaire extraordinaire pour les Romagnes, organise l'administration dans un pays où il n'est rien ; il nomme de petits ministres, des intendants de province. Parmi les nominations, nous remarquons celle du marquis Joachim Napoléon Pepoli comme gérant de la section des finances. M. d'Azeglio a mis à l'étude une loi électorale pour les divers degrés de la représentation.

Le *Moniteur toscan* dément la nouvelle qu'il ne sera pas donné suite aux enrôlements volontaires.

D'après le *Courrier de Marseille* et le *Nord*, notre ministre à Florence, M. le marquis de Ferrière, aurait eu à se plaindre du gouvernement toscan, et une note très-énergique aurait été adressée au gouvernement provisoire par les ordres de l'Empereur ; on ajoute que le vice-amiral Romain-Desfossés a reçu l'ordre de diriger sur le port de Livourne plusieurs des bâtiments de notre flotte de l'Adriatique.

On lit dans l'*Indipendente* du 19 : « L'Italie s'émeut ; aux bonnes nouvelles venues de Florence viennent se joindre les « bonnes nouvelles de Parme, Plaisance, « Modène et Bologne : la Toscane a résolu « de se défendre ; Bologne se défend ; Parme et Modène protestent qu'elles se défendront. » Les ardeurs piémontaises ne se reposent pas.

Le *Courrier des Alpes* donne de curieux détails au sujet du passage de l'Empereur à Chambéry. L'autorité sarde redoutait l'enthousiasme des populations, elle a fait tous ses efforts pour l'étouffer. Ainsi, pas de proclamation ni de l'intendant général, ni du syndic de la ville, ni du colonel de la garde nationale, annonçant l'arrivée prochaine de l'Empereur. Un petit nombre de gardes nationaux se sont rendus, à la dernière heure, au débarcadère du chemin de fer ; des avis secrets les avaient engagés à rester chez eux. « Mais, dit *Courrier des Alpes*, on avait compté sans les bons sentiments des masses ; l'honneur de notre population a été sauvé par la population même. » L'enthousiasme a été complet.

On verra dans notre correspondance de Rome que le roi de Piémont aurait le désir de faire sa paix avec l'Eglise ; nous ne savons pas jusqu'à quel point l'information de notre correspondant est exacte, mais nous souhaitons de tout cœur que la nouvelle soit vraie.

Le *Journal des Débats*, sous la signature de son secrétaire de rédaction, publie un article à l'adresse de l'Angleterre ; cet article se termine par ces mots : « Lorsqu'un « nuage vient à passer au-dessus de nos têtes « tout chargé d'électricité, pourquoi risquer « d'en faire sortir la foudre ? Qui sait où elle « irait tomber ? »

22 *juillet*

Le corps diplomatique a été reçu hier à Saint-Cloud ; Son Excellence le nonce apostolique a pris la parole et l'Empereur a répondu. Nous donnons, d'après le *Moniteur*, le récit de la réception et le texte des discours.

La télégraphie privée nous apporte un résumé de la séance de la Chambre des communes ; il s'agit de savoir si l'Angle-

terre doit participer au Congrès et si elle peut compter sur de bons rapports avec la France. M. Disraëli, M. Gladstone, chancelier de l'échiquier, M. Bright, lord John Russell, lord Palmerston, sont unanimes à reconnaître dans l'empereur des Français un bon et fidèle allié! Sir Fitzgerald se croit autorisé à penser que le ministère prendra part aux travaux du Congrès.

Ces déclarations n'empêchent pas les préoccupations constantes pour la défense des côtes de l'Angleterre; des circulaires répandues à Woolwich invitent les habitants à prêter leur concours pour l'établissement d'un corps de carabiniers volontaires.

Les correspondances de Vienne et de Berlin mettent de plus en plus en relief l'antagonisme de ces deux puissances.

L'assemblée de Francfort, dans la séance du 21 juillet, a adopté à l'unanimité les propositions de l'Autriche et de la Prusse tendant à mettre sur le pied de paix les contingents des forteresses fédérales.

On écrit de Hanovre que les Etats convoqués en session extraordinaire à cause de la guerre se sont réunis le 19. Des crédits ont été demandés pour la caisse militaire. Quant à la session extraordinaire des Etats du Holstein, le gouvernement danois a décidé qu'elle n'aurait pas lieu; la paix de Villafranca a ôté leur intérêt aux questions qu'on devait y débattre.

Nous connaissons, par le *Journal de Mayence*, les propositions de paix que devaient présenter les grandes puissances médiatrices; ces propositions, si elles sont exactement rapportées, étaient moins douces que les conditions de Villafranca, et le Pape n'aurait pas eu à s'en féliciter; la création d'une vice-royauté laïque dans les Légations lui eût suscité de sérieux embarras. On sera curieux de voir les autres détails des préliminaires de paix offerts par l'Europe médiatrice.

Le *Journal allemand de Francfort* prétend que l'Autriche, la Sardaigne, la Toscane et Modène ont accédé à la Confédération italienne; les déclarations du Saint-Siége et de Naples n'étaient pas encore connues. « On rendra le duché de Parme à « la duchesse, » dit le même journal.

L'action piémontaise continue à s'étendre sur les duchés d'Italie pour empêcher la restauration des souverains.

Le *Pungolo* croit savoir que le corps de Garibaldi est envoyé dans les Romagnes.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Londres, 22 juillet.

Dans la séance de la Chambre des communes, M. Disraëli a émis l'opinion que l'Angleterre ne doit pas participer au Congrès européen, attendu que la paix actuelle ne touche pas les intérêts de l'Angleterre; du reste, il pense que cette paix possède des éléments de permanence. L'Angleterre doit être satisfaite des dispositions qu'a montrées S. M. l'empereur des Français pour la paix, et elle doit lui demander de diminuer ses armements, s'il est vraiment un sincère ami de la paix.

M. Gladstone, chancelier de l'Echiquier: le gouvernement ne fera pas connaître ses intentions relativement au Congrès, attendu que ses renseignements sont jusqu'ici trop incomplets pour qu'il lui soit possible de déclarer dès à présent le parti qu'il compte prendre.

M. Bright insiste pour l'adoption d'une politique toute de conciliation. L'empereur Napoléon paraît être désireux de maintenir la paix avec l'Angleterre.

Lord John Russell déclare que l'empereur Napoléon n'est mû par aucun sentiment d'hostilité contre l'Angleterre. S. M. l'empereur des Français est un bon et fidèle allié de l'Angleterre, et il n'existe pas le moindre prétexte pour supposer que l'alliance anglo-française cesserait d'être permanente.

Lord Palmerston déclare (de même que lord John Russell) que l'empereur Napoléon s'est toujours montré l'allié fidèle de l'Angleterre.

Sir F. Fitzgerald trouve que les déclarations ministérielles tendent à prouver une chose, c'est que le ministère est d'avis de prendre part aux travaux du Congrès.

Dans la Chambre des lords, le duc de Somerset répondant à une interpellation du comte de Carnarvon, au sujet de l'état de défense de Malte, dont ce noble lord critique l'insuffisance, déclare que le gouvernement délibère sur cette question, attendu que le chiffre des dépenses doit être très-considérable.

Berlin, 21 juillet.

Le *Journal de Mayence* donne dans son numéro d'aujourd'hui le texte original des préliminaires de paix et des propositions de médiation des grandes puissances. Ces propositions étaient les suivantes :

1° L'Italie rendue à elle-même;

2° Fédération de tous les Etats italiens sans aucune exception.

3° Agrandissement de la Sardaigne soit pour la Lombardie, soit pour les duchés.

4° Création d'un Etat indépendant comprenant la Vénitie et Modène sous un archiduc;

5° La Toscane à la duchesse de Parme;

6° Vice-royauté laïque dans les Légations ;

7° Congrès pour réorganiser l'Italie, d'après les bases susdites et en tenant compte des droits acquis aux vœux des populations.

Berlin, 21 juillet.

La *Gazette prussienne* déclare que la Communication faite aujourd'hui par le *Journal de Mayence* concernant les propositions de médiation qu'il attribue aux grandes puissances, manque de tout fondement en ce qui regarde la Prusse.

Francfort, 21 juillet.

Dans la séance de la Diète de ce jour, les propositions de l'Autriche et de la Prusse, du 16, tendant à mettre sur le pied de paix les contingents des forteresses fédérales, ont été acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Marseille, 21 juillet.

Les nouvelles d'Alexandrie, en date du 13, annoncent que le commerce est faible et la misère très-grande.

On mande de Bombay, le 23 juin, que les troubles continuent près de Rewah et de Jubbulpore, ce qui entrave les négociations du commerce. Cependant le chef Bullie a été battu par le major Rennie.

Constantinople, 13 juillet.

La compagnie du *Lloyd* autrichien reprend immédiatement ses voyages dans l'Archipel; le prix des changements de navires baisse beaucoup. Le Sultan renonce à son voyage en Egypte. Le *Journal de Constantinople* dit que Sa Hautesse se bornera à faire une excursion dans les Dardanelles.

L'ambassadeur de Perse à Paris doit partir de Constantinople dans une semaine.

Marseille, 21 juillet.

Le général Kalergis, ambassadeur de Grèce à Paris, est arrivé à Marseille.

Madrid, 21 juillet.

On assure que la réunion des Cortès aura lieu le 1er octobre.

On prépare une réception flatteuse pour l'infant Don Sébastien.

L'état intéressant de la Reine sera déclaré officiellement le 25 de ce mois.

(*Service télegraphique Havas-Bullier.*)

Lorsque nous combattions l'idée de la guerre en Italie, deux grands périls nous apparaissaient : la révolution et la coalition. On nous répondait que nous étions des rétrogrades, des Autrichiens, des ennemis de l'indépendance italienne. On est rétrograde quand on ne marche pas avec l'erreur ; on est Autrichien quand on n'extermine pas dans son langage; on est l'ennemi de la cause italienne quand on ne l'aime pas à la façon de ceux qui la perdent. A l'heure qu'il est, ces accusations sans portée et sans génie auraient quelque peine à se reproduire; le mémorable discours de Saint-Cloud a jeté une grande lumière ; le langage de l'Empereur, qui a déjà retenti dans toute l'Europe, retentira utilement dans l'histoire.

Le spectre hideux de la coalition se dressait devant nous par delà le Mincio ; nous savons quelle est la puissance de nos armes, mais nous n'apercevions pas qu'il fût profitable de tenter les destins dans une aussi vaste et aussi sanglante carrière. Il y a, dans la vie d'un grand peuple, de tristes et solennels moments où le devoir commande de lutter contre tous ; évidemment nous n'en étions pas là, et rien ne marquait l'heure terrible des douleurs et des sacrifices. « En commençant la longue et stérile guer-« re des siéges, dit l'Empereur, je trou-« vais en face l'Europe en armes, prête, « soit à disputer nos succès, soit à aggraver « nos revers... Pour triompher, il fallait ris-« quer ce qu'il n'est permis à un souverain « de mettre en jeu que pour l'indépendance « de son pays. »

Et l'Empereur ajoute avec un accent qui nous touche : « Si je me suis arrêté, ce « n'est donc pas par lassitude ou par épui-« sement, ni par abandon de la noble cause « que je voulais servir, mais parce que « dans mon cœur quelque chose parlait « plus haut encore : l'intérêt de la France.» Quoique nous fussions bien sûr que l'épée française allait de nouveau glorieusement resplendir, nous n'étions pas de ceux qui chantaient au départ la chanson guerrière ; l'armée emportait nos vœux ardents et non pas notre enthousiasme ; nos cœurs ont battu aux bulletins de Magenta et de Solferino, mais nous remercions l'Empereur de s'être « arrêté; » nous le remercions d'avoir compris que la France en avait fait assez.

D'autres journaux que le *Siècle* marchaient côte à côte avec la révolution, et nous avons signalé pendant quatre mois ce redoutable voisinage ; nos adversaires trouvaient nos craintes puériles et nos jugements bien en retard ; ils nous accusaient de calomnier la révolution italienne et de n'être pas de notre temps. Voici l'Empereur qui nous dit que, pour continuer l'entreprise, il ne fallait pas seulement accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige, mais qu'il « fallait partout franche-« ment se fortifier du concours de la révolu-« tion. » Cette alliance avec la révolution est une des choses devant lesquelles l'Em-

pereur a cru devoir reculer. Il est heureux pour la France qu'il ait eu, à l'endroit de la révolution, d'autres sentiments que tant d'innocents penseurs de Paris, car sur la tête de la génération contemporaine se seraient amassées des calamités qui auraient épouvanté la terre.

Nous ne disons rien de la cession de la Lombardie au Piémont; nous nous sommes expliqué à cet égard, et les considérations politiques se presseraient sous notre plume si nous voulions ou si nous pouvions aujourd'hui traiter à fond cette question. On nous pardonnera de persister dans notre pensée. Nous nous permettrons un seul mot : Si un aussi petit Etat que le Piémont a pu bouleverser l'Italie, que ne fera-t-il pas avec l'agrandissement qui vient de lui être donné par nos victoires désintéressées?

Le discours de l'Empereur met au nombre des heureux résultats de la guerre les progrès de l'idée de la nationalité italienne. Nous nous en félicitons pour la dignité humaine et pour l'honneur des peuples. La cause des nationalités est la cause de la justice; nous l'avons vingt fois répété; toute oppression nous fait horreur, et l'oppression étrangère est la pire des douleurs pour un pays. *Mais l'heure est enfin venue d'apprendre à ne pas confondre deux choses si différentes* : éléments révolutionnaires, éléments de nationalité. Avec les uns on trouble le monde et on met dans les âmes la haine et la nuit; avec les autres, avec les éléments généreux et purs, on garde l'invincible intérêt qui s'attache au malheur et au droit: on devient une impérissable ruine qui tôt ou tard se relève.

Nous nous sentons fort à l'aise pour tenir ce langage. Nous ne sommes pas de ceux qui ont besoin que les événements parlent pour avoir une opinion, et les changements de scène ne nous font pas changer d'avis.

POUJOULAT.

On lit dans le *Moniteur* :

Le corps diplomatique ayant manifesté par l'organe de son président S. Exc. M. le nonce apostolique du Saint-Siége, le désir d'être admis par l'Empereur à lui offrir ses félicitations au sujet de la conclusion de la paix, a eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté.

L'Empereur, entouré des grands officiers de sa maison et des officiers de service, avait auprès de lui S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Le nonce, parlant au nom du corps diplomatique, a adressé les paroles suivantes à Sa Majesté :

« Sire, le Corps diplomatique éprouvait le besoin de demander à Votre Majesté de lui offrir ses félicitations empressées et sincères pour son heureux retour et la prompte conclusion de la paix. »

L'Empereur a répondu :

« L'Europe a été en général si injuste envers moi au début de la guerre, que j'ai « été heureux de pouvoir conclure la paix « dès que l'honneur et les intérêts de la « France ont été satisfaits, et de prouver « qu'il ne pouvait entrer dans mes intentions de bouleverser l'Europe et de susciter une guerre générale. J'espère qu'aujourd'hui toutes les causes de dissentiment s'évanouiront, et que la paix sera « de longue durée. Je remercie le Corps diplomatique de ses félicitations. »

Le *Journal des Débats* établit avec une parfaite vérité ce qui est dû à Mme la duchesse de Parme dans la situation présente de l'Italie :

En s'occupant de l'avenir réservé aux duchés d'après les préliminaires de Villafranca, quelques journaux expriment sur le sort de la duchesse-régente de Parme des inquiétudes qui nous paraissent peu fondées. Il est vrai que la dépêche autrichienne qui résume les bases de Villafranca ne mentionne expressément que la restauration du grand-duc de Toscane et celle du duc de Modène parmi les stipulations arrêtées dès à présent entre les deux souverains; il est vrai encore que la proclamation de l'empereur des Français, dans le passage où il est fait allusion aux souverains italiens rappelés dans leurs Etats, n'en désigne expressément aucun, ce qui permet, si l'on veut, d'appliquer ce passage au Pape pour les Légations, au grand-duc de Toscane et au duc de Modène pour leurs duchés, et d'exclure la duchesse de Parme de cette restauration générale.

Mais nous pensons qu'on se hâte trop de croire à une exclusion qui serait en elle-même si peu justifiable et qui pourrait devenir la source de nouvelles complications. Personne n'ignore, en effet, que de tous les souverains inopinément rétablis par la paix, la duchesse de Parme est la plus sympathique à ses sujets et la plus intéressante aux yeux de l'Europe. Il serait très-naturel que l'Autriche n'eût réclamé à Villafranca aucune stipulation en faveur de la duchesse de Parme, d'abord parce que l'empereur d'Autriche n'a pu se croire obligé à traiter pour d'autres princes que pour ceux de sa maison, et ensuite parce que la duchesse-régente ne s'est créé aucun titre à la protection particulière de l'Autriche, puisqu'à son grand honneur elle n'a jamais subi l'influence autrichienne avec cette docilité qui a rendu si justement impopulaire les souverains de Toscane et de Modène. Ne serait-il pas étrange que cette

indépendance même tournât aujourd'hui à son détriment, et qu'à l'issue d'une guerre entreprise pour l'indépendance italienne la duchesse de Parme eût à regretter de n'avoir point mérité par sa conduite antérieure d'être comprise au nombre des protégés de l'Autriche?

Il y a une raison plus sérieuse encore qui nous empêche de croire que la duchesse de Parme puisse être seule exclue de cette restauration générale, c'est la volonté exprimée hautement par l'empereur d'Autriche, et, il est permis de le croire, partagée par le gouvernement français, de terminer directement l'œuvre de la paix sans faire intervenir les puissances neutres dans leurs arrangements définitifs. L'accomplissement de ce vœu très-naturel rencontrerait de grandes difficultés, si la paix à conclure amenait un changement de territoire contre la volonté du souverain qui le détient en vertu des traités existants et garantis par toute l'Europe. Jusqu'à présent, le seul changement de territoire opéré par les préliminaires de Villafranca est le transfert d'une partie de la Lombardie au Piémont; mais ce changement ne peut légitimement donner lieu à aucune immixtion de l'Europe dans les stipulations des deux empereurs, puisque dans cet arrangement l'Autriche est à la fois partie lésée et partie consentante. Il en serait tout autrement si la duchesse-régente de Parme, qui n'a cessé de protester contre l'annexion de son duché à un Etat voisin en était définitivement exclue. Elle serait en droit de réclamer la garantie donnée par l'Europe aux traités qui ont établi ou maintenu sa mission à Parme, et cette seule réclamation ramènerait nécessairement sur la scène des négociations ces puissances neutres dont les deux souverains ont cru devoir prévenir et éviter l'entremise; mais, encore une fois, nous ne doutons pas que l'on n'ait été trop prompt à conclure du silence gardé des deux côtés sur la duchesse de Parme à la dépossession d'une princesse si justement estimée et respectée par toute l'Europe.

On nous écrit de Rome :

« De grandes mesures de précaution sont prises en ce moment par la police romaine pour fermer l'entrée de la capitale aux émissaires de la révolte et aux agents du mazzinisme, déconcertés dans leurs espérances par la froideur avec laquelle les autorités françaises ont accueilli leurs demandes, après le premier élan donné à leur impatience révolutionnaire. Ils espéraient un secours direct de notre part, et comptaient du moins beaucoup sur un *laisser-faire*, comme dans les légations; à tout événement, ils veulent être prêts pour une démonstration, lorsqu'une occasion favorable leur sera donnée.

Ces éléments de trouble et d'anarchie s'accumulaient depuis quelque temps dans la capitale et dans les provinces demeurées fidèles ou rentrées dans le devoir, avec une audace qui tient presque du délire. Les agents, les provocateurs, ne craignaient pas de parler haut et de faire en quelque sorte parade de leurs intentions; s'autorisant de l'impossibilité presque absolue qu'il y a pour une administration municipale, quelque vigilante qu'elle soit, de reconnaître toutes les fraudes concernant les passeports, les permis de séjour, le régime des hôtelleries, ces incorrigibles conspirateurs contre la vraie liberté de l'Italie, faisaient entrer des armes, des munitions, des proclamations incendiaires, des libelles sortis des pays insurgés et colportés secrètement, des gravures séditieuses, sans qu'il eût été possible d'opposer d'autres moyens de répression à des tentatives si bien caractérisées que la crainte des soldats français et de la force publique, c'est-à-dire d'une lutte toujours déplorable entre la loi armée et la sédition également armée.

Un tel état de choses devenait trop périlleux pour qu'on ne cherchât pas à en arrêter les progrès. On en a donc appelé à une vigilance plus sévère de la police et au concours des bons citoyens. Je vous ai déjà parlé, je crois, de l'ordonnance récemment portée par le gouverneur de Rome afin de régulariser l'admission et le séjour des étrangers dans la capitale. A cette mesure, les véritables Romains, ceux qui veulent sincèrement le bonheur et la liberté de leur patrie et qui savent qu'on ne peut y arriver que par l'ordre et le dévouement, en ont ajouté une autre. Si celle-ci réussit dans toute son étendue, elle doit être le plus ferme appui du trône et de la tranquillité publique : c'est la formation d'une garde nationale, *volontaire*, et qui renfermera tout ce que Rome compte d'employés, de commerçants, de propriétaires et de citoyens honorables.

Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution, on nous a même assuré que dès le premier jour il a paru une liste de soixante volontaires dont l'exemple sera assurément imité par tous ceux pour qui le mot *patrie* n'est pas un vain mot et ne font pas consister le salut de leur pays dans le renversement subit et absolu de toutes les institutions qui en ont fait, depuis des siècles, la prospérité et la splendeur.

Tandis que les bons citoyens cherchent à venir en aide au gouvernement, celui-ci poursuit avec ardeur le dessein de faire rentrer dans le devoir, à l'aide de ses propres forces, les insurgés des Romagnes. Tantôt

on a cru pouvoir se passer du secours des armées françaises, tantôt on a voulu faire un appel à leur dévouement.

Malgré la bonne volonté des alliés, malgré les secours offerts, *promis*, mais trop lointains, de quelque puissance catholique et même schismatique, comme la Russie, on a compris qu'il fallait user d'abord de ses propres forces. L'ordre et l'autorité étant rétablis dans les Marches, la petite armée du colonel Smith s'est mise en marche pour aller rejoindre celle de Kalbermarten, dont le quartier général est à Ancône, et si, à l'aide de ces divers corps réunis, il n'est pas possible, pour le moment, d'aller reconquérir Bologne, on pourra du moins se défendre d'une nouvelle invasion de l'insurrection dans des pays d'où elle a été chassée et où elle n'aurait jamais éclaté si elle n'était venue du dehors avec les révolutionnaires du Piémont et de la Toscane.

Au surplus, il se fait, même au sein des provinces qui ont persisté dans la révolte, une réaction générale contre les promoteurs et les meneurs des mouvements insurrectionnels. Les désordres, les dilapidations, la violation des droits les plus sacrés de la religion et de l'humanité ont ouvert les yeux *sur la nature véritable des passions qu'on* y a soulevées. Des populations profondément catholiques, comme le sont encore celles de *Bologne*, *Faenza*, *Rimini*, ne pouvaient voir sans émotion des prêtres, demeurés doublement fidèles au chef de l'Eglise et au chef véritable de l'Etat, impitoyablement arrêtés, liés, jetés dans des cachots comme on en a vu à Bologne. Les habitants des campagnes, indignés, protestent contre la tyrannie des villes, et quand même l'insurrection ne devrait pas tomber bientôt devant les armes du souverain ou de ses alliés, elle tomberait certainement tôt ou tard, vaincue par sa propre perversité et écrasée par sa propre tyrannie.

A Faenza et dans d'autres villes de la Romagne, les gens des faubourgs, les campagnards sont unis aux soldats pontificaux pour attaquer les révolutionnaires aux cris de *: vive le Pape.* Nous tenons d'un Français qui vient de parcourir le littoral des Marches et les principales villes de l'Ombrie, qu'il n'a rencontré en tous lieux que des antipathies pour les projets des révolutionnaires. Certainement, si ceux-ci n'eussent reçu des armes et des hommes du pays où la révolution s'est incarnée pour y devenir un instrument de conquête ils n'eussent trouvé partout dans les Etats Romains que le mépris.

Au moment où je vous écris, nous apprenons que la paix est conclue entre les deux empereurs ; il m'est impossible de vous exprimer l'étonnement ou pour mieux dire, la stupeur que cette nouvelle a causée ; mais tous les honnêtes gens doivent saluer avec joie cet événement.

On annonce le débarquement des Français à Rimini, placé dans la zone des Etats Romains insurgés. On croit que ce débarquement a été la conséquence immédiate de la conclusion de la paix, et qu'il a pour but de rétablir l'autorité pontificale dans le reste des Légations. Nous le souhaitons vivement afin de mettre le plus tôt possible un terme à l'indigne jeu de la Sardaigne dans cette partie de l'Italie.

La chute du ministère Cavour a amené un autre événement. Le roi de Piémont, décidé à se réconcilier avec l'Eglise, a écrit, dit-on, au cardinal Antonucci, ancien nonce à Turin, pour le prier de s'interposer entre lui et le Saint-Siége. On ne sait encore à quelles conditions l'absolution des censures serait accordée, ni si la restitution en entier serait imposée. Ceci conduirait nécessairement à un concordat.

P. S. Dans ma dernière lettre on a commis une erreur typographique grave : Ce n'est pas à 73 mais à 78 que l'emprunt romain des 200 mille écus a été contracté.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg :

Saint-Pétersbourg, 1/13 juillet.

Le télégraphe vient de nous apporter la grande nouvelle ! Elle n'a pas surpris nos sommités politiques, et ce n'est que leur opinion que j'entends vous communiquer aujourd'hui. Averties depuis quelques jours qu'elles étaient menacées d'un arrangement combiné sans leur participation, elles ne mettaient réellement plus en doute, au moment où elles ont su que tout était terminé, que par la paix inattendue, préparée par les allées et les venues du général Fleury à Vérone, serait certainement conclue par les deux Empereurs déjeunant à Villafranca. Mais, quand je dis que la paix ne les a pas surpris, je suis loin de prétendre qu'elle leur a été agréable. La dépêche qui nous l'a annoncée, venant de

Vienne, était nécessairement conçue en termes extraordinairement favorables à l'Autriche. Prompt à se remettre sur ses pieds, le cabinet autrichien cherche naturellement à atténuer l'importance de ses concessions et à se prévaloir de la situation qui lui est maintenue. Nous voulons bien croire, puisqu'il l'assure, que ses quatre fameuses forteresses lui restent; cependant, comme on l'a exigé de nous à Sévastopol, elles seront peut-être, sinon entièrement démantelées, au moins soumises à un nouveau régime.

Victor-Emmanuel offrira-t-il à son auguste allié, Chambéry ou Nice? Nous sommes obligé d'ajourner de quelques jours nos réflexions sur les difficultés en tout genre qui apparaissent à nos imaginations; celles qui regardent le Pape ne nous semblent toujours pas faciles à résoudre; mais nous apercevons déjà que l'Autriche ne sort pas de cette lutte aussi humiliée qu'on pouvait l'espérer, et que l'alliance qu'elle forme dans ce moment avec l'heureux chef de la plus vaillante armée du monde ne nous est pas précisément avantageuse.

Cette alliance est faite pour contrecarrer impitoyablement tous nos projets en Orient. Un publiciste a récemment fait observer que des institutions représentatives, libérales, ne donneraient pas seulement à l'Autriche une vaste influence en Allemagne et les sympathies éclairées de l'Europe occidentale, mais qu'elles lui assureraient encore vis-à-vis de la Russie un ascendant moral qui lui sera bien nécessaire le jour où, se résignant à des sacrifices indispensables en Italie, elle devra chercher en Orient de légitimes compensations. Elle est bien capable à présent de nous jouer ce mauvais tour. Je sais bien qu'on a parlé d'une alliance des trois empereurs (il y a encore en Allemagne des Gasthauses à cette enseigne), mais soyez certain que le nôtre ne s'assiéra jamais de bonne grâce à côté de celui qui a empoisonné les derniers moments de son père; il préférera tendre la main à ses parents du Brandebourg; ceux-ci formeront le trait d'union entre l'aigle et le léopard, et cette combinaison, qui perce déjà dans les conversations des hommes d'Etat, me semble fatale; elle sera animée au fond d'un même sentiment d'animosité contre la race et la religion latine. Notre pauvre prince Gortchakoff est bien déçu maintenant! A quoi lui a servi d'être si caustique pour ce bon M. de Beust, si malin pour l'Autriche, si coquet pour la France? Celle-ci s'illumine et se pavoise sans lui demander son avis; celle-là a trouvé moyen d'esquiver les fourches caudines qu'il lui préparait. En vérité, il s'est *recueilli* pendant trop longtemps, et nous sommes tous humiliés de subir une politique qui n'est ni franchement libérale ni franchement conservatrice. On conçoit qu'un petit duché, qu'un royaume comme celui de Naples soit forcé parfois de transiger avec ses principes traditionnels; mais un empire de 70 millions d'âmes n'a pas besoin de réfléchir trois ans sur le parti qu'il a à prendre; il doit toujours porter son drapeau bien haut. Notre ministre l'a mis à l'écart; il reparaîtra, nous n'en sommes pas inquiets; notre Empereur a plus de bon sens à lui seul que toute la fourmilière qui griffonne à la porte de son palais d'hiver; mais nous conserverons de la *rancune* à celui qui ne s'est inspiré que de ce sentiment dans ces derniers événements et a laissé échapper à la Russie l'occasion favorable de se montrer digne de la confiance de l'Europe.

Pour extrait : M. Garcin.

Le roi de Suède et de Norwége, Oscar Ier, qui vient de mourir, avait soixante ans. Il avait régné pendant quinze ans et quelques mois; mais dans les deux dernières années de sa vie, une maladie incurable (la consomption dorsale) l'avait empêché de prendre part personnellement à la direction des affaires.

Ces quinze ans ont été heureux pour le pays. La paix n'a pas été troublée, des progrès ont été réalisés, et la législation notamment a subi des améliorations essentielles. On ne saurait nier, toutefois, que le roi défunt aurait pu faire davantage comme réformateur. Les réformes, en matière de représentation en Suède, et la réforme du code civil en Norwége sont restées inachevées.

Le roi Oscar prenait difficilement un parti et redoutait tout changement de nature à modifier l'ancien ordre de choses. Mais dès qu'il avait pris une résolution, il l'abandonnait rarement, et, quand il était bien décidé, il ne craignait ni l'opposition ni la résistance. Doux, humain, d'un caractère droit, il s'était surtout appliqué à guérir les maux de la société; il avait amendé

le code pénal, amélioré l'instruction publique et favorisé le libre exercice de l'industrie. Richement doué de la nature, aussi distingué par ses connaissances étendues que par l'habileté de sa politique, il développait, comme chef d'Etat, une activité et une énergie qui n'étaient pas en rapport avec ses forces physiques et qui ont contribué à abréger ses jours.

Né dans un pays du Midi, élevé dans des coutumes et une langue étrangère, il réussit pourtant à s'approprier les mœurs et les idées de ses peuples, et on peut dire avec raison qu'il était un roi populaire, respectant les nationalités différentes et les souvenirs traditionnels de ses sujets.

Il partageait sincèrement les sentiments fraternels de son peuple envers le Danemark. Pendant la guerre qui éclata entre cette puissance et l'Allemagne, il permit à ses officiers d'entrer dans l'armée danoise et, pendant l'armistice de 1848-1850, un corps suédois fut appelé à occuper, à titre de troupes neutres, le nord du Schleswig. A l'occasion de visites faites par des étudiants danois en Suède, il se prononça de la façon la plus éclatante en faveur de l'union fraternelle des trois peuples du Nord.

En 1855, il conclut avec la France et l'Angleterre un traité destiné à protéger la Suède contre les agressions de la Russie. Ce traité cependant ne faisait aux yeux du roi Oscar que préparer une alliance offensive et défensive avec les puissances occidentales; mais la paix de Paris vint détruire les espérances qu'une telle alliance aurait fait naître chez les Suédois.

Ce souverain n'en a pas moins le mérite d'avoir dégagé la Suède des liens de la politique russe, et nous souhaitons à son successeur Charles XV de joindre à la vigueur de son âge et à l'énergie de sa volonté, les nobles sentiments et la sage circonspection de son père.

La proclamation par laquelle le jeune souverain a notifié son avénement au trône, contient entre autres choses cet hommage au roi son prédécesseur: « Tout ce que notre auguste père, par son respect pour la loi, sa charité, sa justice et son humanité, a réalisé pour l'instruction générale, pour l'amélioration de la législation et des institutions civiles, pour le progrès de son peuple dans toutes les branches de la civilisation et du bien-être, — est déjà profondément gravé dans vos cœurs reconnaissants; l'histoire en rendra un témoignage irrécusable, quand elle s'efforcera de peindre le brillant tableau du règne heureux et sage d'Oscar Ier, et elle transmettra aux générations futures le souvenir précieux de ce roi juste et clément. »

Le roi termine en s'adressant à la nation: après avoir humblement imploré, pour nous et notre gouvernement, la protection toute-puissante de la providence, en laquelle nous plaçons avant tout notre confiance, nous mettrons notre appui dans votre amour et votre confiance, et dans votre bonheur et votre gloire, le but et la récompense de tous nos efforts.»

Le 8 juillet, le nouveau roi a prononcé *sa promesse royale* (Konungsforsakran) dans le conseil d'Etat suédois, et prêté serment sur la constitution dans le conseil d'Etat norwégien; puis les princes Oscar et Auguste et les conseillers d'Etat ont prêté entre ses mains leur serment de fidélité.

EBELING.

Le chapitre métropolitain de Toulouse s'est réuni pour nommer les vicaires généraux capitulaires. Il en a élu six: les trois vicaires généraux titulaires, MM. Roger, de Pons et Ruffat; M. Ducray, supérieur du grand-séminaire et vicaire général; M. Izac, supérieur du petit-séminaire de l'Esquile, et M. Caujolles, secrétaire général de l'archevêché.

—

Les funérailles de Mgr l'archevêque de Toulouse, comme nous l'avons déjà annoncé, ont eu lieu mercredi dernier, au milieu d'un concours immense de fidèles accourus de tout côté pour témoigner leurs pieux hommages à la mémoire du vénéré et bien-aimé pontife qui s'en était rendu si digne par son incessant dévouement et son admirable bonté. Nous trouvons les détails suivants dans le *Journal de Toulouse*:

Ce matin, à sept heures, ont eu lieu les obsèques de Mgr Mioland. Cinq coups de canon ont annoncé la sortie du cortége qui, de la métropole, s'est rendu à l'archevêché pour prendre le corps du vénérable défunt.

Le cortége a parcouru la rue Croix-Baragnon, la place Rouaix, la rue des Chapeliers, la place des Carmes, les rues du Vieux-Raisin, Nazareth, Perchepinte, Fermat et la place Saint-Etienne. De nombreux détachements de la garnison lui servaient d'escorte.

Il était formé des hôpitaux, de toutes les congrégations religieuses, des séminaires, des mem-

bres du clergé des paroisses de la ville, d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse et du chapitre métropolitain.

Le corps était précédé de l'abbé mitré de la Trappe, de Mgr l'évêque de Montauban, de Mgr l'archevêque d'Albi, et de S. Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui présidait à la cérémonie.

Les cordons du cercueil étaient tenus par M. le général Carrelet, M. le procureur général, MM. les présidents des tribunaux de première instance et de commerce, M. l'inspecteur Peyrot, M. le maire. Le deuil était conduit par MM. de Pons et Raffat, vicaires généraux.

Venaient ensuite les autorités et les corps constitués, la Cour en robes rouges, le corps des officiers, les professeurs des Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres et de l'Ecole de médecine et de pharmacie, tous en robe; les professeurs du Lycée; les tribunaux de première instance et de commerce; les divers services, etc., etc., dans l'ordre de préséance fixé par les décrets.

Des députations de l'académie des Jeux-Floraux, de l'Académie des Sciences, des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, etc., suivaient les autorités.

A 8 heures et demie, le cortége est entré dans l'Eglise métropolitaine, après avoir traversé les flots d'une population immense, et dont le recueillement exprimait les regrets de la perte que le diocèse de Toulouse vient d'éprouver.

FAITS RELIGIEUX

Mgr l'évêque de Tulle vient de publier une ordonnance sur la construction d'une église à Notre-Dame de Belpeuch. La chapelle élevée, à Belpeuch, à Notre-Dame de Pitié ou de la Bonne Mort, où se rendaient depuis plusieurs siècles en pèlerinage un très-grand nombre de personnes, était devenue tout à fait insuffisante. La nouvelle église, qui devra pouvoir contenir mille personnes, sera bâtie avec les offrandes des âmes pieuses. Douze messes seront célébrées chaque année pour les *bienfaiteurs de l'œuvre*.

— On écrit de Manille au *Moniteur de la Flotte*: La frégate espagnole *Bella-Gallega* est partie pour la Cochinchine avec des approvisionnements, et le vapeur de guerre *Reina de Castilla*, a appareillé pour Zamboanga, emmenant divers chefs, officiers et membres de l'armée d'Europe. Sur la demande de l'amiral Rigault de Genouilly, sept sœurs de charité ont pris passage sur la *Bella-Gallega* pour être attachées à l'ambassade franco-espagnole.

— Douze sœurs de charité de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, accompagnées de deux missionnaires lazaristes, MM. Laferrière et Malleval, et appelées par la municipalité de Buénos-Ayres à donner leurs soins pieux à l'Hôpital-Général des hommes, se sont embarquées avant-hier, au Havre, sur le navire le *Racine*, allant à Buénos-Ayres.

— Le *Chroniqueur* de Fribourg annonce que le Conseil national suisse a voté vendredi dernier la séparation immédiate du Tessin des diocèses de Côme et de Milan, par 78 voix contre 16; il y a eu 7 abstentions. Tous les députés de Fribourg présents à la séance ont voté contre le projet.

Actes officiels.

Par décret du 19 juillet, les électeurs de la 1re circonscription du département du Nord sont convoqués pour le 21 août prochain, à l'effet d'élire un député au Corps législatif.

— Par décret du 19 juillet, la session des conseils généraux s'ouvrira le 22 août prochain et sera close le 5 septembre, au plus tard, dans tous les départements de l'Empire, à l'exception de celui de la Seine.

— Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés :

Sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville (Meurthe), M. de Fontbrune, sous-préfet de Châtellerault, en remplacement de M. le baron de Vaux, mis en non-activité.

Sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg (Manche), M. Gouvilliez, sous-préfet de Reims, en remplacement de M. Durègne, mis en non-activité.

Sous-préfet de l'arrondissement de Reims (Marne), M. Lempereur de Saint-Pierre, sous-préfet de Dôle, en remplacement de M. Gouvilliez.

Sous-préfet de l'arrondissement de Dôle (Jura), M. Bergognié, sous-préfet de Langres, en remplacement de M. Lempereur de Saint-Pierre.

Sous-préfet de l'arrondissement de Châtellerault (Vienne), M. de Metz, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube, en remplacement de M. de Fontbrune.

Sous-préfet de l'arrondissement de Langres (Haute-Marne), M. le vicomte de Bony, sous-préfet de Pontarlier, en remplacement de M. Bergognié.

Sous-préfet de l'arrondissement de Pontarlier (Doubs), M. Amey de Champvans, sous-préfet de Brioude, en remplacement de M. le vicomte de Bony.

Sous-préfet de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube (Aube), M. le comte de l'Angle-Beaumanoir, sous-préfet de Brignoles, en remplacement de M. de Metz.

Sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles (Var), M. Chiappini, sous-préfet de Corte, en remplacement de M. le comte de l'Angle-Beaumanoir.

Sous-préfet de l'arrondissement de Corte (Corse), M. Mariani, juge au tribunal civil de Corte, en remplacement de M. Chiappini.

Sous-préfet de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), M. Vidal de Léry, auditeur au conseil d'Etat, en remplacement de M. Amey de Champvans.

Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), M. Cervoni, conseiller de préfecture de l'Oise, en remplacement de M. Saint-Estienne-Cavaignac, mis en non-activité.

Conseiller de préfecture du département de

l'Oise, M. Sébastiani, attaché au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Cerveni.

Conseiller de préfecture du département des Vosges, M. de Hontifault, licencié en droit, secrétaire particulier du préfet du Finistère, en remplacement de M. Merlin, appelé à d'autres fonctions.

Conseiller de préfecture du département du Cher, M. Daviel, conseiller de préfecture de Vaucluse, en remplacement de M. Bourdaloue, nommé juge au tribunal civil de Nevers.

Conseiller de préfecture du département de Vaucluse, M. de Gombert, conseiller de préfecture de l'Ardèche, en remplacement de M. Daviel.

Conseiller de préfecture du département de l'Ardèche, M. Ronssin, licencié en droit, attaché au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. de Gombert.

— Par décret du 12 juillet, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, M. Malot, horticulteur à Montreuil sous-Bois (Seine), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Concours de Moissonneuses.

Le grand concours de moissonneuses a eu lieu à la ferme impériale de la Fouilleuse, près *Saint-Cloud, les mardi* 19, mercredi 20 et jeudi 21. Les deux premières journées ont été spécialement consacrées à MM. les membres du jury; le 21, des expériences publiques ont été faites, et chacun a pu les apprécier, moyennant un droit d'entrée de 2 fr, destiné à la souscription en faveur des militaires de l'armée d'Italie.

Nous devons à l'obligeance de M. Lefour, commissaire général du concours et de M. Porlier, commissaire adjoint d'avoir pénétré dans l'enceinte pendant les deux premiers jours; nous sommes heureux de leur adresser nos sincères remerciements; il était d'ailleurs difficile de croire que l'on eût voulu priver les représentants de la presse d'un petit privilége qu'ils ne recherchent point pour eux-mêmes, mais bien dans l'intérêt général; or nous connaissons trop la sollicitude de M. Lefour et Porlier. Lorsque les intérêts agricoles sont en jeu, pour ne pas compter et sur leur obligeance et sur l'intelligence dont ils ont toujours fait preuve dans l'organisation des diverses solennités de ce genre.

D'après les arrêtés des 18 mai et 13 juillet 1859 relatifs au concours général des moissonneuses, les machines ont été divisées en deux catégories :

1re catégorie. . . Machines étrangères.
2e catégorie. . . Machines françaises.

A chacune de ces catégories ont été attribués trois prix et des mentions honorables :

1er prix : 1,000 fr. et une médaille d'honneur;

2e prix : 500 fr. et une médaille d'argent;

3e prix : 300 fr. et une médaille de bronze.

Une grande médaille d'honneur devait être attribuée, à titre de prix d'honneur, à l'exposant de la machine reconnue la meilleure dans l'ensemble de l'exposition, soit étrangère, soit française.

45 exposants de machines françaises ou anglaises se sont fait inscrire, mais 25 seulement environ étaient présents au concours; parmi eux nous comptons avec satisfaction un certain nombre de constructeurs français, ce qui nous indique le mouvement heureux qui se produit chaque jour sous le rapport agricole.

Il faut bien le dire, en France, pays en général de petite culture, la moissonneuse s'introduira plus difficilement et plus lentement qu'en Angleterre, pays de grande culture; le besoin rend toujours l'esprit inventif, alors les bénéfices probables font surgir les entreprises. Il ne faut donc pas s'étonner que les machines anglaises l'emportent non-seulement pour le nombre, mais encore pour la qualité, car nous sommes encore un peu dans l'enfance de cette fabrication; d'un autre côté, les besoins ne se faisaient pas sentir très-vivement, et les fabricants ne voulaient pas alors se livrer à une industrie qui ne leur présentait pas toutes les chances de succès désirables; déjà à ce dernier concours la France industrielle a montré qu'elle pouvait, et nous avons la certitude qu'avant peu il ne sera plus question de machines anglaises.

Le champ destiné aux expériences était divisé en parcelles de 18 à 20 ares; la forme carré présentait d'assez grands obstacles, à cause des angles nombreux qu'il fallait passer. Plusieurs moissonneuses ont parfaitement rempli leur tâche, mais quelques-unes aussi ont eu grand'peine à faire un ou deux tours et se sont arrêtées pour ne plus recommencer. C'est ce qui arrive dans tous les concours : on entre courageusement en lice, mais on n'est pas toujours certain d'arriver au but.

Mardi et mercredi, nous avons suivi avec

la plus grande attention chaque moissonneuse; nous allons, en conséquence, rendre compte de nos impressions avec cette impartialité que uous avons prise pour devise; ce n'est qu'à cette condition, d'ailleurs, que la presse peut contribuer à un progrès vrai et sérieux.

Le problème du sciage des blés n'est point encore entièrement résolu, mais nous devons dire que l'on marche tous les jours à grands pas vers une solution satisfaisante. Le moment est venu où l'on ne peut plus rester dans la routine, cette lèpre honteuse, le moment est venu d'ailleurs où la nécessité devient une loi fort impérieuse; les bras manquent presque partout, et ne s'obtiennent qu'à des prix exorbitants; de là, grand danger pour les cultivateurs qui sont tous les ans exposés à perdre la plus grande partie de leurs récoltes; il faut donc alors avoir recours aux instruments perfectionnés, et nous le disons sans arrière-pensée, à ce dernier concours, les moissonneuses ont donné des résultats sur lesquels nous n'osions pas compter.

Parmi les moissonneuses anglaises, trois ont surtout parfaitement fonctionné, et si toutefois elles peuvent laisser quelque chose à désirer sous le rapport de la solidité et de la complication du mécanisme, elles ont toutes trois, avec des nuances diverses cependant, coupé de la façon la plus satisfaisante la parcelle de blé qui leur était destinée.

Nous citerons en première ligne la machine de MM. Burgess et Key de Londres, 23, Newgate Street, qui n'est autre que la machine Mac-Cormick, à laquelle ont été apportés des perfectionnements que nous allons indiquer.

Deux systèmes sont en présence pour le placement du blé sur le sol, aussitôt qu'il a été coupé par les scies. Il faut nécessairement faire des andains ou des javelles, mais ces andains ou ces javelles doivent être faits le plus régulièrement possible. Vaut-il mieux que le blé soit disposé sur le sol en andains ou en javelles? Les opinions sont très-divisées sur cette question. Il est bien certain que le système des javelles serait préférable si ces javelles se faisaient avec assez de régularité et qu'il ne fût pas nécessaire de les retoucher avant de les lier. Pour faire les javelles, deux moyens sont employés.

Dans la plupart des moissonneuses, un homme placé droit sur le tablier ou près du tablier qui reçoit le blé, est chargé de faire la javelle, au moyen d'une fourche et de le déposer sur le sol; d'abord ces javelles sont assez rarement régulières; d'un autre côté, ce système occasionne un fort tirage, puisque dans ce cas les chevaux sont obligés de traîner deux hommes, le conducteur et le javelleur; c'est là un inconvénient qui peut contribuer à ce que le mécanisme se dérange plus facilement, car le frottement devient plus considérable, puisque le poids est plus fort. Cette appréciation est en harmonie avec les expériences faites au dynamomètre, au concours de Chelmsford, pour déterminer les tirages, pour une tranche de 1 m. 60 c. de coupe. La machine Burgess a donné 137 kilogr., celle Croskill, machine Bell, 200 kilogr., et celle Dray, machine Hussey, 150 kilog. pour un tranche de 1 m. 30 cent.

Il n'en serait point ainsi dans le cas où la javelle serait faite mécaniquement par un automate, comme dans quelques machines, car alors on économiserait un homme et de la force; mais ce système est bien difficile à introduire dans la pratique, comme nous le verrons plus tard.

Y a-t-il d'ailleurs avantage bien sérieux à ce que le blé soit mis plutôt en javelles qu'en andains? Nous ne le pensons pas. Pour faire la javelle, il faut un homme dont le poids sur le tablier augmente le tirage, ce qui peut faire casser une pièce quelconque; les javelles ne sont jamais bien régulières, on doit donc encore perdre du temps pour les arranger avant de les lier.

Dans les moissonneuses à endains, le conducteur des chevaux est suffisant, par conséquent restent disponibles, pour faire la javelle, l'homme monté sur la machine, qui se livre à un travail très-pénible, et celui chargé de rendre plus régulières les javelles faites avec un peu de précipitation; il y a donc compensation sous le rapport de l'économie des bras; mais il est important que les endains soient faits avec la plus grande régularité; c'est là précisément ce qui distingue la moissonneuse Burgess et Key.

Les tiges, aussitôt qu'elles sont coupées, tombent sur une série de rouleaux en vis d'Archimède qui les font glisser sans secousse et sans enchevêtrement jusque sur le sol, tout le long du parcours. et en lignes parfaitement régulières.

D'ailleurs, lorsque le blé reste en endains pendant quelques heures avant d'être mis en javelles, l'herbe qu'il contient sèche plus

facilement, tandis que, serrée toute verte dans cette javelle, elle peut amener une fermentation nuisible au grain.

A diverses reprises, cette machine a moissonné devant nous environ 50 ares; et nous pouvons dire qu'elle a toujours parfaitement bien fonctionné, sans avoir jamais été arrêtée par un engorgement quelconque.

Le plus souvent, les machines éprouvent le plus grand embarras pour tourner les angles; cet inconvénient n'existe nullement pour la moissonneuse Burgess, car elle fait le tournant au moyen d'une roue pivotante, de telle façon qu'elle ne laboure pas le champ, ce qui occasionne parfois des engorgements fâcheux.

Ces deux perfectionnements que nous venons d'indiquer sont, comme on le voit, très-importants, et ils ont sans aucun doute contribué à lui faire donner la préférence avec d'autant plus de raison que, comme machine Mac-Cormick, elle pouvait déjà auparavant lutter avec toutes les autres.

La tige est coupée aussi bas qu'on le désire, avec une grande vitesse, puisque 18 à 20 ares ont été moissonnés en 16 minutes, ce qui fait à peu près une heure 30 minutes pour un hectare, soit huit hectares dans une journée de 12 heures de travail, en supposant que les chevaux soient changés dans le milieu du jour.

Les perfectionnements apportés à cette machine vont contribuer pour une large part à la solution du problème; il ne s'agit plus maintenant que de simplifier le mécanisme et de chercher à le rendre plus solide; c'est là le grand point dans la mécanique agricole, car alors les instruments peuvent être livrés sans crainte à l'agriculteur qui n'a pas toujours sous sa main un habile mécanicien.

Nous devons cependant faire observer que cette moissonneuse ne peut convenir qu'à la grande culture, ou bien encore à un entrepreneur qui se chargerait de faire les moissons dans les fermes, comme cela se pratique déjà pour les batteuses. Il serait à désirer que ce système d'exploitation se propageât le plus possible, car les moissonneuses ne pourront en quelque sorte arriver qu'à ces conditions dans les cultures moyennes et surtout dans les petites cultures.

La machine présentée par MM. Burgess et Key a obtenu le premier prix dans la catégorie des machines anglaises, ainsi que la grande médaille d'or. C'est justice.

Deux autres moissonneuses étrangères, exposées par MM. Cranston et Roberts ont aussi donné les meilleurs résultats. La première est une machine américaine, et la seconde une machine Manny perfectionnée, déjà connue fort avantageusement.

Ces instruments, construits solidement, ont parfaitement fonctionné avec deux chevaux. La coupe se fait dans les meilleures conditions, mais ils mettent plus de temps pour un hectare que la machine Burgess; la javelle est faite par un homme qui se tient sur l'arrière. Nous ne savons trop pourquoi on a donné la seconde prime à M. Cranston et la troisième à M. Roberts, car il y a bien peu de différence dans le jeu de ces deux moissonneuses, qui remplissent avec assez de succès toutes les conditions voulues; cependant il nous a semblé que la machine Cranston a fonctionné avec un peu plus de régularité. Il est vrai que tout cela dépend de la manière dont les chevaux sont conduits et nous pouvons dire que ceux de M. Cranston étaient conduits avec une grande habileté. La nature du blé à couper exerce encore une certaine influence sur les résultats que l'on obtient. Nous ne savons pas, pour notre compte, à laquelle nous donnerions la préférence. Toutes les deux sont bonnes, d'ailleurs elles ont été déjà assez souvent expérimentées, surtout en Angleterre, où elles ont obtenu du succès.

Il est peut-être fâcheux que toutes ces machines aient de grands moulinets rabatteurs qui compliquent le mécanisme et peuvent bien aussi égrener l'épi; déjà plusieurs fonctionnent sans ce volant extérieur, pourquoi alors ne pas le supprimer dans toutes?

MM. Laurent et Ganneron ont obtenu des mentions honorables. Le premier pour une machine Mac-Cormick, et le second pour une machine Hussey, perfectionnée par M. Dray.

La moissonneuse Laurent n'a pas trop mal fonctionné; cependant elle a le plus souvent laissé à désirer, soit dans le coupage, soit dans le javelage.

Celle de M. Ganneron coupe bien la plante; mais la javelle faite par un homme reste dans la voie; il est alors nécessaire d'avoir quatre hommes pour la faire disparaître, afin que les chevaux ne marchent pas dessus au second tour; c'est là un grand inconvénient, car d'un côté il occasionne une dépense assez importante, et de l'autre il est difficile de bien nettoyer la voie, sur laquelle restent toujours quelques épis qui

pourront être dégrenés par le pied des chevaux; de là quelquefois une perte sérieuse.

Cependant cette machine, sans moulinet rabatteur, simple dans son mécanisme, paraît très-solide et tout à fait pratique même dans les exploitations ordinaires; il est vrai que la javelle est alors prête à être attachée, ce qui compense un peu la nécessité des quatre hommes qui doivent suivre pour débarrasser la voie; s'il n'y avait pas mieux, même dans les magasins de M. Ganneron, nous pourrions conseiller cette machine qui réunit des qualités sans doute. Nous aurons bientôt un choix à faire dans des moissonneuses à peu près de même genre, mais beaucoup plus complètes.

M. Burmier, de Rouen, a présenté une machine américaine qui ne fonctionne pas toujours très-bien et qui offre plusieurs inconvénients graves sous le rapport de la construction: cependant nous devons signaler le mouvement d'un bras automate qui prend le blé sur le tablier et le dépose en javelle sur le sol; malheureusement ce bras ne fonctionne pas toujours avec une très-grande régularité; c'est seulement un principe qu'il faut chercher à appliquer dans de meilleures conditions.

M. Suttie a présenté la machine anglaise de lord Kinnaird, qui laisse encore à désirer; cependant le système pour déposer le blé en andains sur le sol est assez ingénieux; c'est un tablier sans fin sur lequel se trouvent des liteaux en bois qui ramènent sans cesse le blé, mais les andains ne sont pas toujours réguliers, ce qui est un grave inconvénient dans la pratique.

Dans un prochain article, nous nous occuperons des moissonneuses françaises et des faucheuses.

A. DE LAVALETTE.

FAITS DIVERS

Une souscription ouverte à la légation de Darmstadt, en faveur des blessés de l'armée d'Italie, a donné pour résultat 632 fr. 90 c. Une souscription ouverte au consulat de France à Stettin a produit 387 fr. 50 c.

— La maison Seydoux, Suber et Cᵉ du Cateau (Nord) a versé pour la souscription en faveur des blessés de l'armée d'Italie la somme de 4,664 fr. 90 c., suivant le détail ci-après:

M. Seydoux, maire du Cateau, 1,500 fr.; M. H. Suber, manufacturier, 1,500 fr.; M. Ch. Seydoux, capitaine des pompiers, 300 fr.; les sapeurs-pompiers de la ville de Cateau, 200 fr.; les employés de l'établissement de MM. Seydoux et Cᵉ, 200 fr.; les ouvriers et ouvrières du même établissement, 4[illegible] fr. 90 c.

— La Société fraternelle militaire des officiers en retraite à Versailles, dite de Saint-Martin, a voté, dans son assemblée générale du 16 courant, une somme de 500 francs pour les blessés de l'armée d'Italie.

Nos concitoyens n'ont point oublié qu'en juin 1856, la même société a souscrit pour 1,500 fr. en faveur des inondés.

(*Union de Seine-et-Oise.*)

— La *Revue municipale* constate que les travaux du chemin de fer de Vincennes sont activement poursuivis. En ce moment, on pose les traverses en fer du pont de la rue Moreau.

— On écrit de Marseille, le 19:

« Le vapeur de S. M. B. *Banshee*, capitaine Campbell, est arrivé ce matin de Malte, ayant à son bord le prince Alfred, qui est parti à dix heures pour Paris, se rendant à Londres. »

— Nous lisons dans l'*Impartial* de Boulogne:

« Le 6 de ce mois, le conseil d'Etat a approuvé le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires de 1859, dans lequel le port de Boulogne figure pour 500,000 fr., applicables aux travaux qui se rattachent à la construction du bassin à flot. »

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Marcel, dit chevalier d'Orgebray, contre un arrêt de la Cour d'assises de la Seine, du 16 juin 1859, qui le condamne à la réclusion perpétuelle.

— Un spéculateur monte à Solferino un hôtel pour recevoir et exploiter les étrangers qui viendront en foule, suivant lui, visiter le champ de bataille. Où la spéculation va-t-elle se nicher?

— Nous lisons à ce sujet dans une correspondance de la *Gazette du Midi*:

« M. Vigliani, ex-avocat général à Gênes, se donne des airs princiers, archiducaux, dans sa vice-royauté de Milan. L'*Unione* énumère plusieurs de ses excès de pouvoir; elle lui reproche un trop grand luxe de laquais dans ses antichambres, trop d'excellences dans sa bureaucratie, et reconnaît que les choses ne se passaient pas ainsi du temps des archiducs Reynier et Maximilien. »

— L'*Avranchin* assure que la Compagnie de l'Ouest va très-prochainement commencer les travaux du chemin de fer de Paris à Granville dans la section d'Argentan vers cette dernière ville.

— On lit dans la *Revue et Gazette des Théâtres*:

Les concours publics du Conservatoire commenceront samedi. Les concours à huis-clos sont terminés; mais le résultat général de ces épreuves ne sera connu désormais que le jour même de la distribution solennelle des prix.

Par décision de M. le ministre d'Etat, les prix ne seront plus *partagés*. Il ne sera donc décerné qu'un seul premier, un seul second prix, un seul

premier, deuxième, accessits, etc., pour chaque concours.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

« Un enfant qui se noyait dans la mer, au quartier de l'Attaque, a été sauvé par un courageux jeune homme âgé de 16 ans, M. Emile Manen, fils d'un employé supérieur des contributions indirectes, distingué lui-même par des actes de dévouement, qui furent signalés dans nos chroniques locales. Son fils, voyant l'enfant dont nous parlons se débattre contre les vagues qui l'entraînaient, s'est élancé pour le saisir; il a été assez heureux pour le ramener à terre, après avoir échoué jusqu'à trois fois dans ses tentatives. Ce qui rend plus méritoire encore l'acte de dévouement du jeune Emile Manen, c'est qu'il l'accomplissait, au péril de sa vie, devant une quinzaine d'hommes faits, assistant à la scène, et qui trouvaient plus facile d'admirer son intrépidité que de suivre son exemple. »

— On écrit de Lanta (Haute-Garonne), 18 juillet.

Hier, à huit heures du soir, une querelle s'est élevée entre deux habitants de la commune, Jean Chamayou et Alexis Candel. Jean Chamayou a frappé son adversaire avec tant de violence, que ce dernier est tombé mort. Voyant qu'il avait commis un meurtre, Chamayou prit la fuite. La gendarmerie s'est mise à sa recherche.

M. le procureur impérial de Villefranche et M. le juge d'instruction sont venus aujourd'hui à Lanta pour instruire cette affaire, qui a causé une vive émotion dans toute la commune.

— Dans le but de se soustraire à l'active surveillance exercée, par ordre supérieur, le long des rivières et cours d'eau à l'égard des militaires qui tentent d'enfreindre la défense de se baigner isolément, trois soldats de la 10e section d'ouvriers d'administration, casernés à Vincennes, avaient échangé leurs habits militaires contre des effets bourgeois, et étaient allés hier, vers quatre heures de l'après-midi, se baigner dans la Marne, près de Nogent. Cette désobéissance à des ordres prudents, inspirés par la sollicitude des chefs, a été fatale à l'un de ces trois militaires. Au moment où ils se baignaient sans guide, dans un de ces endroits dangereux, comme il s'en trouve tant dans la Marne, l'un d'eux, le sieur Réveron, qui ayant déjà traversé la rivière une première fois, essayait de regagner la rive où étaient déposés ses effets, a subitement disparu sous les eaux, au grand effroi de ses camarades, qui ont fait des efforts impuissants pour le sauver. Des mariniers accourus aux cris de ces militaires n'ont pas été plus heureux, et le cadavre du noyé n'a pas même pu être retrouvé.

— Le nombre des morts accidentelles dues à l'imprudence des baigneurs en pleine eau, s'accroît tous les jours; le *Droit* en constate six dans les journées de mardi et de mercredi.

— Le journal la *Bourgogne* annonce que la vigne est dans un état assez satisfaisant, et que l'on peut compter sur une bonne récolte sous le rapport de la qualité. Sous celui de la quantité, ce journal présume qu'elle sera en moyenne égale à la moitié de celle de 1858.

— On écrit de Bordeaux, le 19 :

« Hier, vers deux heures de l'après-midi, le soldat placé en faction à la porte de l'Archevêché, fut atteint tout à coup d'un accès de folie furieuse provoqué par la chaleur, à ce moment excessive. Un de ses camarades s'étant présenté pour le relever de faction, il le menaça de sa baïonnette, et se jeta sur lui. Heureusement plusieurs personnes accoururent, et parvinrent non sans peine à se rendre maître de ce malheureux, qui fut conduit à la caserne municipale, où il reçut les soins que nécessitait sa position. »

— Une des personnes qui se trouvaient dans la diligence qui a versé dernièrement à Ustaritz, près de Bayonne, donne d'intéressants détails sur les voyageurs qui ont été victimes de cet accident. Deux sœurs de charité ont été assez maltraitées : l'une a dû s'arrêter à Tudela, parce qu'elle s'était disloqué le bras. La *quadrilla* de Cucharès qui occupait une partie de la diligence a beaucoup souffert. Le célèbre toréador a reçu plusieurs blessures au bras et au visage; parmi ses compagnons, *El Cuco* a eu un bras cassé, *El Coriano* plusieurs contusions à la tête. Ces deux derniers se sont seuls arrêtés à Tudela, les autres ont continué leur route, et peu de temps après ils figuraient à la course de Pampelune.

(*Mémorial des Pyrénées.*)

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Gamon.

VARIÉTÉS

Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies.

Par J. Lothrop Motley : traduction nouvelle, précédée d'une introduction par M. Guizot (premier volume.)

(Premier article.)

C'est beaucoup moins de ce livre que de son Introduction que nous voulons entretenir nos lecteurs.

L'*Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies* est trop peu avancée dans ce premier volume pour que le moment soit venu de la juger. Ce n'est pas que ces commencements ne suffisent à faire connaître la manière et l'esprit de l'auteur. Américain et protestant, M. Lothrop Motley a animé tout son récit de ses croyances religieuses. Dans le soulèvement des Provinces-Unies, dans cette lutte qui arma également catholiques et protestants contre l'oppression espagnole, il ne cherche et ne montre que l'inspiration de la réforme.

M. Guizot caractérise justement dans son Introduction, la « duplicité consciencieu-

se » de Philippe II. Nous dirions volontiers du livre de M. Motley qu'il est écrit avec une partialité consciencieuse. C'est l'œuvre d'un polémiste plus que celle d'un historien. N'est-ce pas d'ailleurs l'idée qu'en donnait M. Guizot lui-même? « Ce parti pris, si tranché, ce sentiment si arrêté et si vif, dit l'illustre écrivain, enlèvent à M. Motley habituellement l'apparence et quelquefois la réalité de cette équité historique qui, de nos jours, n'est souvent que du scepticisme ou de l'indifférence : il ne s'applique pas à pénétrer dans les rangs et dans les cœurs ennemis pour les comprendre et les décrire avec une impartialité scrupuleuse; il développe avec complaisance les faits et les scènes propres à susciter dans l'âme de ses lecteurs les sentiments dont il est lui-même animé, et il ne donne presque jamais à l'autre face des événements autant de place et de couleur. » Est-il possible de faire mieux entendre que, quels que soient le talent et la sincérité de M. Lothrop Motley, les principales qualités de l'historien lui manquent?

L'absence de ces qualités se fait d'autant mieux sentir qu'on a reconnu dans l'introduction de l'ouvrage la main d'un véritable et grand historien.

Le sujet de cette introduction est l'examen de la situation de l'Europe, au moment où les Provinces-Unies combattent pour leur indépendance. Trois peuples et trois souverains se disputent, à cette époque, la prépondérance : l'Espagne et Philippe II, l'Angleterre et Elisabeth, la France et Henri IV. M. Guizot les compare entre eux : il considère les principes divers par lesquels ces trois princes se sont conduits, l'état dans lequel chacun d'eux a trouvé et laissé son royaume, la destinée qu'avait eue avant eux et qu'a suivie jusqu'à notre âge, chacune des nations qu'ils ont gouvernées.

Autour de ces considérations principales, que de questions, que d'aperçus viennent se rassembler! Ce sont proprement toutes les grandes phases de la société chrétienne, le moyen âge, la renaissance, la réforme, la révolution, qui, tour à tour, se lèvent sous les regards et provoquent l'attention de M. Guizot. De ce mélange de vues et de jugements, des contrastes que font naître les rapprochements de peuples ou de temps si divers, des signes de décadence ou de progrès, qu'il croit entrevoir, l'historien entend tirer des enseignements.

C'est en effet un des caractères de M. Guizot de ne pas borner à une curiosité stérile les recherches de l'histoire, mais d'en embrasser l'ensemble pour y découvrir des leçons qui, en éclairant le passé, se reflètent utilement sur l'avenir. De là, au-dessus d'un talent qui semble croître toujours, une attention marquée à ne laisser dans l'ombre aucun fait important; une équitable et sérieuse étude des mobiles variés, qui ont pu guider les hommes, et une tendance impartiale, qu'on ne saurait méconnaître, encore qu'on eût parfois le regret de ne pas la voir atteindre son but.

Dans un sujet où la réforme tient une si grande place, on ne s'étonnera pas que nous ne puissions nous rendre à tous les jugements de M. Guizot. Mais il est de ceux qui instruisent et élèvent même leurs contradicteurs; et, si une fois engagé à la suite d'un tel guide, on essaie de contester quelques-unes de ses indications, il faut d'abord le remercier de tout ce que l'on a découvert sur les hauteurs où il vous a conduit.

Deux pensées nous semblent former l'inspiration dominante et la conclusion générale de la nouvelle étude de M. Guizot : les bienfaits de la liberté religieuse et son origine protestante.

Il suffit de les exprimer pour rendre raison de nos réserves autant que de nos éloges.

Si nous avions quelque désir de méconnaître les avantages de la liberté religieuse, nous inclinerions sans doute à l'imputer au protestantisme, et certains esprits ne la tiennent en défiance que pour lui attribuer cette source. Mais telle n'est pas notre intention. C'est, au contraire, parce que nous ne doutons pas de ces avantages, c'est parce que avec M. Guizot, nous considérons la liberté religieuse, ou, à la prendre dans son sens le plus général, l'absence de contrainte en matière de foi, comme la loi nécessaire et légitime de notre temps, que nous voulons examiner si elle est en effet une œuvre de la réforme.

Considérons d'abord l'histoire, à l'époque où l'interroge l'illustre écrivain, dans ces dernières années du seizième siècle, dans ces trois règnes de Philippe II, d'Elisabeth et de Henri IV.

On a depuis longtemps fait du gouvernement de Philippe II le symbole de l'oppression religieuse. Est-il aussi juste de voir, dans tous ses adversaires, les défenseurs de la liberté? La plupart d'entre eux n'ont-ils pas, tout en la combattant, reproduit sa po-

litique? Pour fonder l'Eglise anglicane, Elisabeth s'est-elle conduite par d'autres maximes que Philippe II pour maintenir la religion catholique?

M. Guizot paraît le croire. Sans doute il reconnaît que « ni la liberté politique ni la liberté religieuse n'existaient sous Elisabeth. » Sans doute, il dit ailleurs : « elle opprima durement, et même opprima souvent le grand parti réformateur, religieux et politique né de son temps... » Elle réprima plus durement les catholiques, aurait-il pu ajouter. Mais, lorsqu'on a pénétré avec lui dans les derniers replis de l'âme de Philippe II, lorsqu'on a lu ces belles et fortes pages où revit tout entière l'intolérance de fils de Charles-Quint, lorsqu'on a contemplé, derrière les sombres lueurs d'un auto-da-fé, ce morne et triste visage, et qu'arrivant au gouvernement d'Elisabeth, on trouve ces quelques mots enveloppés dans l'éloge des qualités politiques de cette princesse, on se demande si de grandes différences n'ont pas signalé la politique religieuse des deux souverains.

Où sont pourtant ces différences? Qu'a fait de moins Elisabeth, pour imposer, non plus le respect, mais l'abjuration des antiques croyances? L'espionnage à outrance, la torture poussée jusqu'à des raffinements inouïs, le serment de suprématie imposé, sous peine de mort, à quiconque a célébré ou entendu la messe, une surveillance impitoyable planant sans relâche sur les dissidents, catholiques ou autres, et éclatant tout à coup en amendes énormes, en emprisonnements, en supplices: de quelle iniquité ce règne ne fut-il pas souillé? Si l'inquisition espagnole « plus dévouée au roi qu'à l'église (1), » a été odieuse, la cour de haute commission, instituée par Elisabeth, n'en a-t-elle pas, de l'aveu des écrivains protestants (2), reproduit toutes les horreurs, et si Elisabeth avait tenté auprès de Philippe II quelques représentations sur ses rigueurs, n'aurait-il pas eu le droit de lui répondre, comme Catherine de Médicis, qu'il ne pouvait mieux faire que de suivre l'exemple de sa bonne sœur, la reine d'Angleterre?

Mais si elle montra la même intolérance que Philippe II, Elisabeth fit preuve d'une tout autre habileté. Et ces contrastes entre les deux gouvernements que M. Guizot a vivement rendus, cette décadence de l'Espagne et cette grandeur de l'Angleterre s'annonçant à leur suite, c'est à la supériorité d'Elisabeth autant qu'à l'entraînement des circonstances qu'il faut, selon nous, les attribuer.

En concentrant dans la sphère religieuse les persécutions, en intéressant à la ruine des protestants, comme faisait Elisabeth à l'oppression des catholiques, l'indépendance de son royaume ou l'ambition des particuliers, Philippe II eût sans doute rencontré, pour le triomphe de sa politique, une plus heureuse fortune. L'Espagne, ainsi que le rappelle M. Guizot, avait appris, dans sa lutte contre les Mores, à mêler ensemble la défense de sa foi et celle de son territoire. Une semblable ardeur l'eût emporté contre la réforme, et la réforme n'étant plus qu'un moyen de protection nationale, l'Inquisition, sans être moins détestable, eût été moins funeste.

Mais loin de porter dans son despotisme ce discernement par où excella Elisabeth, Philippe II précipitait ses coups à l'aveugle, et sur ses alliés comme sur ses ennemis. La chute des libertés espagnoles et les dilapidations financières marchaient d'accord avec les guerres extérieures et les supplices de l'Inquisition. Ennemi déclaré de la réforme, il n'en pesait pas moins sur l'Eglise. Il soulevait en même temps contre lui les catholiques et les protestants des Pays-Bas, les royalistes et les ligueurs de France : un archevêque de Tolède, Canauza, était traîné avec les hérétiques devant ce tribunal que désavouait inutilement le Saint-Siége, et la domination espagnole s'avançait, également réprouvée de ceux qu'elle aspirait à combattre et de ceux qu'elle prétendait couvrir.

Philippe II était parvenu à réunir contre lui les partis les plus opposés; Elisabeth, au contraire, se fortifiait au dehors comme au dedans, par les divisions de ses ennemis ou de ses sujets. S'armant contre les dissidents de leurs rivalités mutuelles, contre les catholiques de la haine commune de toutes les sectes, elle intéressait à ses rigueurs tous ceux qu'elle n'en accablait pas. Les événements prêtèrent leur concours à son habileté.

Lorsqu'après avoir montré à l'Angleterre, derrière la cause de Marie-Stuart, la domination française, elle lui eut fait voir sa suprématie derrière la papauté, le joug espagnol, lorsque l'*Armada*, s'ébranlant enfin,

(1) Mignet. Antonio Perez et Philippe II.
(2) L. Ranke. *Hist. de la Papauté.* III. p. 201.

pour menacer à la fois l'indépendance nationale et l'Eglise établie, Elisabeth triompha. Elle put violer tous les droits, usurper tous les pouvoirs, pousser son œuvre à travers la corruption, la spoliation et la mort. Bien que les catholiques se fussent également levés contre l'ennemi, l'Espagne semblait atteinte de tous les coups qui leur étaient portés, et pour le génie britannique, moins soucieux des devoirs de l'humanité que de l'intérêt de l'Angleterre, tant d'excès, qui crieront éternellement contre la grandeur de ce règne, semblent encore, à trois siècles de distance, une victoire du patriotisme.

Ainsi s'expliquerait, à notre avis, le succès d'Elisabeth : ainsi, dans l'histoire particulière de ce règne, dans ce mélange de vues et de moyens divers, que couronna la fortune, le progrès du protestantisme. Ce serait en effet une triste façon d'interpréter les arrêts de la justice divine que de les borner aux événements de la terre et de supposer bénies de la Providence toutes les prospérités qu'elle tolère. Il serait plus équitable de chercher dans ces contradictions apparentes, dont sont remplis les siècles, l'épreuve ou l'expiation que souvent elles recouvrent.

Quelque sainte que soit une cause, ses défenseurs ne sont pas plus dispensés, pour la soutenir, d'être habiles que d'être justes. Il s'en est malheureusement trouvé dans tous les temps, qui l'ont oublié. « On les a vus envelopper, dans la même faveur, les dogmes et les superstitions, les institutions et les abus, les fins légitimes et les moyens coupables, et par là servir puissamment leurs adversaires. Cette sorte d'auxiliaires n'a pas manqué au protestantisme; il a dû, à leurs fautes adroitement exploitées, d'égarer parfois, à la suite des avidités grossières ou ambitieuses qui l'ont signalé, de grands mobiles et de grands sentiments, la science, l'héroïsme, l'amour de la patrie. Quelle politique était plus capable d'entretenir ces confusions que la politique de Philippe II, personnifiant l'église dans l'Espagne, imputant l'hérésie à quiconque ne s'associait pas à ses vues; fondant sur la conquête, la conversion des Etats séparés, et couvrant toutes ses violences de son orthodoxie, comme d'une absolution !

Mais de ces enseignements de l'histoire il ne résulte pas que le protestantisme ait eu la moindre part dans les commencements de la liberté politique ou religieuse.

Nous ne dirons que quelques mots de la liberté politique avant la réforme; elle avait passé comme ces grandes prospérités, dont elle est le plus noble fruit, dans la vie des nations. Nous n'en voulons que deux exemples, empruntés l'un et l'autre à M. Guizot. L'illustre historien nous montre avant le protestantisme la richesse en Espagne et la liberté en Angleterre. D'une part, c'est cette éclatante peinture du royaume d'Isabelle, déployant sous la main de la douce et ferme princesse, ses trésors et ses grandeurs, aux rayons de la gloire de Christophe Colomb, de Gonzalve de Cordoue et du cardinal Ximénès, les trois plus glorieux et plus honnêtes serviteurs qu'ait jamais eus une couronne (1). » D'autre part, ce sont ces institutions admirables à l'ombre desquelles l'Angleterre développe ses libertés, et dont M. Guizot, comme M. Macaulay, rapporte l'origine au catholicisme. « Fait singulier, quoique très-explicable, dit M. Guizot ! La protestante Angleterre est le pays où les institutions du moyen âge, ce temps catholique par excellence, se sont le mieux maintenues et perpétuées (2).

Ces institutions, que le protestantisme n'avait pas créées, il a commencé par les suspendre. L'inconséquente Angleterre les a relevées, elle les a relevées malgré la réforme comme elle a maintenu, malgré les renversements de sa dynastie, toutes les prérogatives de la royauté. Heureuse et habile inconséquence qui a arrêté ce peuple sur la pente de ses deux révolutions, et qui, en renfermant ses propres nouveautés dans l'enceinte de ses vieilles traditions, l'a sauvé lui-même des naufrages qu'il s'était préparés !

Qu'on nous permette maintenant de considérer avec M. Guizot les origines de la liberté de conscience. Ce sera l'objet d'un second article.

Ch. Mercier de Lacombe.

(2) *Introd.* p. LXXI.
(1) *Introd.* p. XLV.

L'éloge de l'excellent livre *le Manuel de la mère chrétienne* est dans ce seul fait : 5,000 exemplaires des 1[re] et 2[e] éditions ont été vendus en moins de quatre mois. — Tout nous fait croire que cette *troisième* édition que l'auteur a corrigée avec un soin particulier, n'aura pas moins de succès que les précédentes.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

23 *juillet*

On est toujours dans l'incertitude sur les principales questions à l'ordre du jour, et les hypothèses les plus diverses se produisent dans la presse.

Et d'abord, quelles sont, dans leur intégralité, les conditions de paix arrêtées à Villafranca? Le *Journal de Mayence* prétendait hier les faire connaître. Aujourd'hui une dépêche circulaire de M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, à tous les agents de cette puissance à l'étranger, dément officiellement la version de la feuille allemande.

La Sardaigne prendra-t-elle part aux conférences de Zurich? Certains inclinent à croire qu'elle n'y figurera pas, en voyant qu'aucun commissaire piémontais n'est encore désigné pour cet objet, alors que les représentants de la France et de l'Autriche sont connus.

Ces conférences seront-elles suivies d'un Congrès? C'est encore un point problématique, et sur lequel les avis sont partagés. On écrit de Berlin à la *Nouvelle Gazette de Hanovre* que la Prusse aurait reçu de la France et de la Russie des ouvertures relatives à la réunion d'un Congrès; mais on sait, d'autre part, que les ministres anglais ont évité de se prononcer à cet égard dans le sein du Parlement.

Comment sera définitivement réglé le sort des duchés? Quand et comment les souverains dépossédés rentreront-ils dans leurs Etats? Les opinions les plus diverses se manifestent à ce sujet, non-seulement en Italie, mais dans la presse française et allemande.

Tout porte à croire que la lumière ne tardera pas à se faire sur ces différentes questions.

Sur le premier point, lord John Russell a annoncé au Parlement qu'il comptait faire jeudi prochain une communication relative à la paix de Villafranca.

En ce qui touche le second point, le *Morning-Post* publie une dépêche de Vienne relatant le bruit répandu dans cette capitale que le Piémont refuse de participer aux conférences de Zurich. En même temps, le *Times* publie aussi une dépêche de Vienne annonçant que les représentants de la France et de l'Autriche se réuniront dès la semaine prochaine à Zurich pour signer les dernières conditions de la paix. « Le Piémont, ajoute le journal anglais, pourra, s'il le veut, donner son assentiment par un article additionnel. »

Enfin, dans la Chambre des Communes, lord John Russell a déclaré, en réponse à une interpellation, « qu'il n'existe aucune entente dans le sens du rétablissement des dynasties de Toscane, Modène et Parme par la force des armes, et que cette combinaison ne paraît pas être dans les intentions de l'empereur Napoléon. »

Dans la même séance, lord Elcho a annoncé qu'il présenterait de lundi en huit une motion tendant à faire déclarer par la Chambre qu'il serait contraire à l'honneur et à la dignité de l'Angleterre de participer à un Congrès pour la paix, alors que les deux Empereurs ont arrêté seuls et sans consulter aucune puissance les préliminaires de cette paix.

Le télégraphe nous apporte aujourd'hui d'assez nombreuses dépêches d'Italie.

L'*Indipendente* de Turin rapporte un bruit d'après lequel le premier acte du nouveau cabinet piémontais serait de dissoudre la Chambre actuelle pour faire procéder à l'élection d'un nouveau Parlement.

Le télégraphe nous apprend que le bruit court également à Turin que les commissaires sardes en Toscane et dans les duchés de Parme et de Modène vont être rappelés.

A Florence, la municipalité a voté une délibération décidant l'annexion à la Sardaigne.

Une dernière dépêche annonce que le comte Pallavicino, premier ministre de la duchesse-régente de Parme, se rend à Paris, porteur d'une note autographe de la duchesse adressée à l'empereur des Français.

On trouvera plus loin le texte d'une lettre adressée par le Pape au cardinal-évêque d'Albano. Pie IX y prescrit des prières pour « les démolisseurs de l'ordre établi, » et pour obtenir de Dieu « qu'ils pleurent, non sur les massacres imaginaires et mensongers de Pérouse, mais sur leurs propres fautes et sur leur aveuglement personnel. »

L'Angleterre poursuit ses armements avec autant d'activité que si elle était à la veille d'une grande guerre. Le gouvernement s'occupe d'augmenter les ouvrages de défense de l'île de Malte, et les journaux de Londres rapportent que depuis quinze jours une immense quantité de bombes, de boulets et de munitions de guerre a été embarquée à Woolwich pour Gibraltar, Malte et d'autres stations anglaises. Des canons de gros calibre sont expédiés à Gibraltar, où plus de trente mille barils de poudre ont été concentrés depuis quelque temps.

On sait que le ministère tory avait publié plusieurs circulaires relatives à la formation de corps de carabiniers volontaires. Le nouveau ministère, à la suite des discussions qui ont eu lieu dans la Chambre des communes, vient d'adresser aussi aux lords lieutenants des comtés une circulaire contenant des instructions définitives et détaillées sur l'organisation de ces corps en Angleterre et en Ecosse, et sur la formation de compagnies volontaires d'artillerie.

Avant-hier, un meeting a eu lieu dans Guild'hall, à Londres, pour la formation d'un corps de carabiniers de la Cité.

Le *Journal de Constantinople* annonce que le Sultan renonce à son voyage en Egypte et qu'il se bornera à faire une simple excursion dans les Dardanelles.

L'entreprise du percement de l'isthme de Panama paraît avoir enfin triomphé des difficultés préliminaires qui l'entravaient. M. Félix Belly vient de débarquer à Southampton, porteur des originaux de ses traités de canalisation et de transit, avec la ratification définitive des gouvernements de Nicaragua et de Costa-Rica. M. Félix Belly vient acheter en Europe le matériel flottant et roulant du transit. Il a laissé sous la direction de M. Levasseur, secrétaire général, le personnel de la jeune colonie dans la situation matérielle et sanitaire la plus satisfaisante.

24 juillet

Par décret inséré au *Moniteur*, M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, membre du conseil privé, vice-président du Sénat, est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, en remplacement de M. le duc de Plaisance, décédé.

Les relations directes entre les ministères des affaires étrangères de Paris et de Vienne ont été reprises depuis plusieurs jours, et le *Correspondant de Nuremberg* rapporte que les deux chancelleries échangent de nombreuses dépêches au sujet des négociations définitives qui doivent avoir lieu à Zurich. — » On pense, dit ce journal, que les négociations s'ouvriront dans les premiers jours d'août et seront closes suivant le désir de l'Empereur Napoléon avant le 15 du même mois. Les souverains de Toscane et de Modène ne doivent retourner dans leurs Etats qu'après la signature du traité de paix définitif. »

La *Gazette autrichienne*, dans un article assez net, cherche à démontrer l'impossibilité pratique d'une confédération italienne, particulièrement au point de vue du Saint-Siége. On trouvera plus loin cet article, que nous reproduisons simplement à titre d'opinion dans le grand débat actuel.

Les journaux italiens nous entretiennent toujours des projets de résistance du parti révolutionnaire et du parti piémontais contre la restauration des princes renversés par l'émeute dans les duchés.

Le *Moniteur toscan*, organe du gouvernement provisoire, invite le pays à s'armer pour repousser la dynastie déchue. « La Toscane, dit ce journal, a déjà une armée; elle aura bientôt la garde nationale. Les villes doivent s'armer, et quand sonnera le tocsin, les habitants de la campagne devront s'armer de faux, de toutes les armes que

pourrait trouver sous sa main une population qui repousse avec dédain le vaincu de Solferino. » — Une pareille attitude est loin de diminuer les difficultés de la situation.

A Modène, on a décidé l'envoi de commissaires extraordinaires à Turin, à Paris et à Londres, pour demander à ces trois cabinets « de respecter l'acte solennel par lequel les provinces modenaises se sont données au roi Victor-Emmanuel. »

A Parme, le gouverneur sarde multiplie également ses efforts dans le sens de l'annexion au Piémont, et reçoit des fonctionnaires des serments de « dévouement inaltérable » à la maison de Savoie.

L'*Indipendente* de Turin rapporte que Garibaldi, après avoir appris la nouvelle de la paix, s'est rendu au quartier général de Victor-Emmanuel pour lui donner sa démission et celle de tous les officiers de son corps; mais le roi de Sardaigne aurait refusé en lui disant qu'il était désormais général piémontais, et qu'en cette qualité il n'était pas libre de donner sa démission. — Serions-nous appelés à voir Garibaldi consacrer ses forces à la consolidation d'un trône et à la grandeur d'une maison royale ?

25 *juillet*.

Une correspondance de Berne annonce que les autorités fédérales ont été officiellement avisées, par les ministres de Suisse à Paris et à Vienne, de la prochaine réunion diplomatique de Zurich. On pense que les Conférences s'ouvriront dans les premiers jours d'août; il paraît de plus en plus probable que la Sardaigne n'y sera pas représentée.

L'*Ost-Deutsch-Post* de Vienne dit que les préliminaires de paix se composent de 18 articles, dont un est relatif à la part que la Lombardie devra prendre dans la dette autrichienne; mais il circule deux versions à ce sujet. Suivant l'une, la Lombardie ne se chargerait que de sa dette provinciale; suivant l'autre, elle prendrait une partie de la dette générale. En tous cas, les commissaires chargés d'arrêter les clauses de la paix à Zurich auront à débattre cette question.

Le *Nord* donne aussi sa version sur les bases du traité de paix. Suivant le journal belge, « il serait dans les intentions des deux Empereurs de n'imposer aucune contrainte à la libre manifestation des vœux des populations au midi du Pô; d'un côté, les commissaires sardes à Florence, Parme et Modène seraient rappelés; de l'autre, on s'engagerait à ne tolérer aucune pression ni intervention quelconque dans ces provinces. Toutefois des raisons de haute politique pourraient s'opposer, malgré le vœu populaire, aux annexions dont il est question; en ce cas, on s'entendrait, pour concilier les intérêts de l'Italie, avec les droits et les vœux des pays intéressés. »

Nous ne reproduisons ces informations plus ou moins exactes que sous bénéfice d'inventaire.

La *Gazette prussienne* vient de publier trois pièces dont le télégraphe de Berlin nous apporte la substance. Ces pièces sont relatives à la question italienne et à l'attitude prise par la Prusse dans cette question.

Le premier document, daté du 24 juin, est une dépêche adressée aux représentants de la Prusse en Allemagne; il expose la position de la Prusse vis-à-vis des grandes puissances de la Confédération germanique; fait connaître ensuite les négociations avec la cour de Vienne et annonce les mesures prises pour arriver à la médiation.

La *Gazette prussienne* imprime en italique la conclusion de cette dépêche rédigée en langue allemande, et on en conclut qu'elle a été publiée pour répondre au manifeste de l'empereur d'Autriche. Voici cette conclusion : « Appuyés sur un grand déploiement militaire, nous comptons soulever en temps opportun la question de paix auprès des deux grands Cabinets, en nous efforçant de *maintenir* l'état de possession de l'Autriche en Italie, et présenter la médiation. »

La deuxième pièce est une circulaire du comte de Schleinitz aux ambassadeurs de Prusse à Londres et à Saint-Pétersbourg.

Enfin la *Gazette prussienne* publie deux lettres confidentielles ayant trait à la dépêche précédente, datées du 26 et du 27 juin, et également adressées aux ambassadeurs de Londres et de Saint-Pétersbourg. Ces

lettres avaient pour objet d'insister encore sur la nécessité de s'entendre promptement au sujet d'une intervention commune, eu égard à la position particulière de la Prusse.

En même temps la *Gazette* se déclare autorisée à affirmer que outre les indications générales sur une base de médiation, contenues dans la dépêche de M. de Schleinitz, il n'est pas émané de la Prusse d'autres propositions de médiation, et qu'il n'en a été communiqué aucune venant d'autre part au cabinet de Berlin.

Le gouvernement pontifical a adressé, à la date du 12 juillet, aux représentants des puissances étrangères à Rome, une note dans laquelle il proteste avec énergie contre la violation du territoire et de tous les droits du Saint-Siége par le gouvernement piémontais, et réclame l'assistance et la protection des puissances. On trouvera plus loin ce document.

Le *Constitutionnel* rapporte, d'après ses correspondances de Rome, que « des députations arrivent de tous côtés pour assurer le Pape de la fidélité des villes qui sont restées étrangères au mouvement révolutionnaire. Il en vient même de la part des habitants paisibles des villes insurgées, pour protester de leur opposition à l'état actuel des choses. »

Nous avons parlé d'un vote de la municipalité de Florence relatif à l'annexion au Piémont. Le *Moniteur toscan* nous apprend que cette délibération a été adoptée par 18 voix contre 5, et la majorité a établi des réserves en faveur de la séparation administrative de la province.

Le *Pays* croit savoir que le sentiment de la population toscane n'est pas en conformité parfaite avec les actes du gouvernement provisoire. Ce journal pense même que « quand la Toscane, rendue à elle-même, ne sera plus sous la pression du gouvernement piémontais et du parti qui lui prête main-forte, la restauration du grand-duc pourrait bien s'effectuer toute seule, comme en 1849. » — C'est aussi notre avis.

L'*Opinione* de Turin nous apprend que le brigandage commence à se manifester dans la basse-Romagne. C'est une des conséquences de la triste situation où les menées révolutionnaires ont jeté le pays.

Les correspondances de Milan rapportent qu'on fait circuler dans cette ville une adresse ayant pour objet d'engager Victor-Emmanuel à continuer la guerre et à revenir au programme de son père : *Italia farà da se.* — Si le roi de Sardaigne voulait perdre ce qu'il vient de gagner, il n'aurait rien de mieux à faire que d'écouter ces suggestions.

La conclusion de la paix a arrêté les mouvements de troupes qui se faisaient en Russie, et les trois corps d'armée qui avaient été envoyés sur la frontière ont reçu l'ordre de reprendre le pied de paix.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Belgrade, 24 juillet.

Les bruits répandus par la presse allemande et turque contre le prince Milosch sont entièrement faux. Les intrigues turques et autrichiennes recommencent.

Le prince Milosch part demain pour l'intérieur.

La princesse Michel Obrenovitch a été reçue à Belgrade avec de grandes démonstrations de joie par le peuple.

Le prince régnant jouit d'une bonne santé.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Les récentes et solennelles déclarations de l'Empereur n'ont laissé aucun doute sur la Restauration des souverains d'Italie dépossédés par la Révolution ; mais les agitateurs piémontais ne regardent pas cette question comme tranchée, et leur travail persistant nous donne un spectacle instructif.

L'entreprise des Piémontais dans les duchés se résume en ces termes : se faire passer aux yeux de l'Europe pour les libérateurs des Toscans, des Parmesans et des Modenais, et faire croire que l'annexion à la Sardaigne est l'unique souhait, l'unique ambition de ces peuples.

On sait comment les Piémontais se sont établis à Florence, à Parme, à Modène. Il leur a été facile d'installer dans les trois duchés des municipalités à leur guise qui se disent l'expression de la volonté souveraine; les gouvernements provisoires ne procèdent pas autrement : ils se ressemblent tous

Des affidés ou des complices sont nommés à tous les emplois; un réseau révolutionnaire enveloppe le pays.

Puis les nouveaux maîtres disent aux peuples devenus libres : « Vous voilà rendus « à vous-mêmes, vous voilà en possession « de votre indépendance. C'est votre vœu « unanime qui nous a appelés au milieu de « vous, mais nous ne permettons pas que « vous exprimiez d'autres sentiments que « les nôtres, que vous correspondiez libre« ment les uns avec les autres, que vous ré« pandiez des nouvelles contraires à nos « desseins, que vous éleviez le moindre « doute sur l'équité de nos actes. Il y aura « des journaux, mais à condition de se con« former à nos vues; toute feuille suspecte « à nos plans disparaîtra. On se taira ou « bien l'on parlera selon notre programme. « Ainsi le veut l'indépendance italienne. »

Qu'on ne croie point que nous tracions ici une page de fantaisie comique; c'est exactement ce qui se passe en ce moment dans les trois duchés; la révolution seule a la parole; et de Florence à Turin et à Gênes les échos se répondent. Le mot d'ordre s'exécute avec ensemble et précision sur toute la ligne : les manifestations s'organisent, les protestations abondent, et les députations vont leur train; la presse de la dictature, seule restée debout, fait entendre un concert politique auquel nulle note d'opposition ne se mêle : ces procédés administratifs, ces mouvements, ces discours et ces hymnes tendent au même but : l'annexion à la Sardaigne. On parle bruyamment au nom des populations muettes qui voudraient bien qu'on les laissât tranquilles et qu'on s'occupât un peu moins de leur bonheur.

Toutefois comme ce sont toujours les mêmes personnages qui remplissent la scène et les mêmes voix qu'on entend, les spectateurs pourraient se demander à quels signes se reconnaît l'adhésion publique et sous quelles formes s'exprime le vœu national. La politique piémontaise va y pourvoir. Quelque chose comme un vote universel se prépare, soit pour organiser une sorte de représentation à des degrés divers, soit pour demander directement l'annexion. C'est ici que l'agitation piémontaise déploiera les trésors variés de ses promesses, de ses menaces et de ses ruses. Et le tour pourrait ainsi être joué si tant d'efforts ne devaient pas se briser contre des desseins de justice. Comment s'accompliront ces desseins réparateurs en face de l'invasion piémontaise? Nous n'en savons rien, mais ils s'accompliront.

Si les Toscans, les Parmesans et les Modenais n'aspiraient qu'à se réunir au Piémont, serait-il nécessaire de les travailler à ce point? Est-il besoin de tant de fracas et d'une aussi implacable pression pour déterminer des peuples à suivre leurs penchants? Il n'y a au fond de ceci qu'une conspiration prolongée contre madame la duchesse de Parme, contre Léopold II et François V? Les Piémontais, se prenant pour les élus de la Providence, déclarent modestement qu'eux seuls peuvent se charger de la félicité des duchés; ils disent aux Parmesans : vous serez plus heureux avec nous qu'avec la duchesse de Parme.—Espèrent-ils faire croire à la tyrannie des grands-ducs de Toscane, princes bourgeois s'il en fut, et dont le gouvernement réformateur ravissait les philosophes du dernier siècle? Le despotisme de François V devra-t-il prendre rang parmi les fléaux de Dieu?

Vraiment la politique sarde avec son aplomb envahisseur et son audace que rien n'arrête, est une curiosité de ce temps; elle était réservée à montrer au monde le cynisme des convoitises.

Cette vieille question de l'indépendance italienne qui a occupé tant de grands esprits et tont de nobles cœurs, serait-elle donc désormais condamnée à ne signifier pas autre chose que l'agrandissement du Piémont?

POUJOULAT.

Le gouvernement pontifical a adressé aux représentants des puissances étrangères à Rome la note suivante :

Au palais du Vatican, 12 juillet 1859.

Au milieu des craintes et des soucis occasionnés par la déplorable guerre actuelle, il semblait au Saint-Siége qu'il pourrait être tranquille après les nombreuses assurances qu'il avait reçues, assurances auxquelles était même venue se joindre celle que le roi de Piémont, sur le conseil de l'empereur des Français, son allié, avait refusé la dictature qui lui était offerte dans les provinces soulevées des Etats pontificaux. Mais il est douloureux de remarquer que les choses se passent tout autrement, et qu'il s'accomplit sous les yeux du Saint-Père et de son gouvernement des faits qui rendent chaque jour plus inqualifiable la conduite du cabinet sarde envers le Saint-Siége, conduite qui démontre clairement qu'il veut enlever au Saint-Siége une partie intégrante de son domaine temporel.

Depuis la révolte de Bologne que Sa Sainteté a déjà eu l'occasion de déplorer dans son allocution du 20 juin, cette ville devint le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais venus de Toscane ou de Modène, dans le but de préparer des logements pour les troupes piémontaises. De ces Etats étrangers, ils introduisirent des milliers de fusils pour armer les révoltés et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des provinces soulevées et rendre plus audacieux les perturbateurs de l'ordre.

Un autre fait, qui rend complétement illusoire le refus de la dictature, est venu mettre le comble à cette violation flagrante de la neutralité jointe à une active coopération pour maintenir l'émeute dans les Etats de l'Eglise. La nomination du marquis d'Azeglio en qualité de commissaire extraordinaire dans les Romagnes (ainsi qu'il résulte du décret de S. A. R. le prince Eugène de Savoie, lieutenant général de S. M. Sarde, du 23 juin, et de la lettre du comte de Cavour, sous la même date), pour diriger le concours des légations à la guerre et sous le prétexte spécieux d'empêcher que ce mouvement national n'amenât aucun désordre, est une véritable attribution de fonctions qui lèsent les droits du souverain territorial.

Les choses ont marché avec une telle rapidité, que les troupes piémontaises sont déjà entrées sur le territoire pontifical, occupant Torte, Urbano et Castelrano, où sont arrivés des bersaglieri piémontais et une partie de la brigade Real Navi; tout cela, dans le but d'opposer, avec les révoltés, une résistance énergique aux troupes pontificales qui sont expédiées pour revendiquer le pouvoir usurpé dans les provinces rebelles, et de créer de nouveaux obstacles à l'exécution de ce juste dessein.

Enfin, pour compléter l'usurpation de la souveraineté légitime, deux officiers du génie, dont un piémontais, ont été envoyés à Ferrare pour miner et détruire cette forteresse.

De si odieux attentats, dans la perpétration desquels se manifeste une flagrante violation du droit des gens, à plus d'un point de vue, ne peuvent que remplir d'amertume l'âme de Sa Sainteté, et lui occasionner une vive et juste indignation, augmentée encore de la surprise de voir que de telles énormités sont le fait du gouvernement d'un roi catholique, qui avait accepté le conseil à lui donné par son auguste allié de refuser la dictature qui lui était offerte.

Toutes les mesures prises pour prévenir et amoindrir cette série de maux ayant été vaines, le Saint-Père, non oublieux des devoirs qui lui incombent pour la protection de ses Etats et pour l'intégrité du domaine temporel du Saint-Siége, essentiellement connexe avec l'indépendant et libre exercice du suprême pontificat, réclame et proteste contre les violations et les usurpations commises malgré l'acceptation de la neutralité, et veut que sa protestation soit communiquée à toutes les puissances européennes.

Confiant dans la justice qui les distingue, il croit qu'elles voudront lui donner leur appui; elles ne permettront pas le succès d'une violation si ouverte du droit des gens et de la souveraineté du Saint-Père. Il espère qu'elles n'hésiteront pas à coopérer à sa revendication, et à cet effet, il invoque leur assistance et leur protection.

Le soussigné, cardinal secrétaire d'Etat, conformément à l'ordre pontifical, envoie la présente Note à Votre Excellence, avec prière de la transmettre à sa cour, et profite de cette circonstance, etc.

G.-C. ANTONELLI.

On lit dans le *Journal de Rome* du 18 juillet :

Constantin, par la miséricorde de Dieu, évêque d'Albano, etc. Le Saint-Père a daigné nous adresser le très-vénérable autographe ci-après que nous nous faisons un devoir de publier.

Monsieur le cardinal,

Tout le monde catholique sait quels ont été dans la présente lutte en Italie nos sentiments : n'ayant pas nous-mêmes en vue autre chose que le rétablissement de la paix, et à cette fin, nous avons adressé à tout l'épiscopat nos lettres pour l'inviter à faire des prières publiques afin d'obtenir du Dieu de la paix un si grand don.

Maintenant que ce don a été obtenu, nous vous chargeons de prévenir les fidèles de cette capitale du christianisme, pour qu'ils assistent aux solennelles actions de grâces à offrir au Seigneur, qui a daigné faire cesser le plus terrible de tous les fléaux, la guerre.

Quelles que doivent être les conséquences de cette paix, nous les attendrons avec calme, toujours confiants dans la protection que Dieu daignera accorder actuellement et toujours à son vicaire, à son église et au maintien de leurs droits à tous deux.

En conséquence, on récitera les prières ordinaires à la fin de la messe, substituant à l'oraison *pro pace* celle *pro gratiarum actione*. Remercier Dieu pour la paix obtenue entre les deux grandes puissances catholiques belligérantes est notre devoir; mais continuer les prières est un véritable besoin, attendu que diverses provinces de l'Etat de l'Eglise sont encore en proie aux démolisseurs de l'ordre établi, et c'est dans ces provinces que de nos jours, une autorité usurpatrice étrangère proclame que Dieu a fait l'homme libre de ses propres opinions soit politiques, soit religieuses, méconnaissant ainsi les autorités établies par Dieu sur la terre auxquelles sont dus l'obéissance et le respect, oubliant également l'immortalité de l'âme qui, alors qu'elle passe du transitoire à l'éternel, devra rendre un compte tout spécial de ses opinions religieuses au juge tout-puissant, inexorable, apprenait alors, mais trop tard, qu'il n'y a qu'un Dieu et une foi, et que quiconque sort de l'arche de l'unité sera submergé dans le déluge des peines éternelles.

Il est donc évident qu'il faut continuer de prier Dieu pour qu'il daigne en sa miséricorde infinie rétablir la droiture de l'esprit et du cœur chez tous ceux qui ont été entraînés à s'éloigner du sentier de la vérité et obtenir qu'ils pleurent non sur les massacres imaginaires de Pérouse, mais sur leurs propres fautes et sur leur aveuglement personnel.

Cet aveuglement a poussé ces jours derniers une foule d'insensés, la plupart israélites, à chasser violemment une famille religieuse de sa sainte retraite. Ce même aveuglement a produit bien d'autres maux, qui affligent et saignent le cœur.

Mais la prière est plus puissante que l'enfer, et toute chose demandée à Dieu par ceux qui seront assemblés en son nom, sera infailliblement obtenue. Que demandons-nous? Que tous les ennemis de Jésus-Christ, de son Eglise et du Saint-Siége se convertissent et vivent.

Recevez la bénédiction apostolique que nous vous envoyons de tout cœur.

Au vatican, 15 juillet 1859.

Le Pape, PIE IX.

La *Gazette Autrichienne* publie l'article suivant :

Dès l'année 1849 le gouvernement autrichien avait cherché à rendre plausible aux gouvernements de l'Italie la proposition d'une Confédération italienne. Ce projet vient d'être repris par les puissances qui ont conclu la paix et étendue à toute l'Italie. Cette combinaison sera acceptée en tant qu'on sera obligé de l'accepter ; les Etats qui peuvent résister, s'y opposeront autant que possible.

Nous avons toujours douté que le pape accepte la présidence, et qu'il entre dans la Confédération. On dit aujourd'hui qu'il refuse ce poste d'honneur, et nous comprenons bien qu'il ait des motifs suffisants pour cela. Pour être indépendant de l'Eglise catholique, il faut que le pape soit souverain ; mais il perdrait cette indépendance s'il était à la tête d'une puissance disposant d'une grande armée.

Il faut qu'il soit neutre dans les questions européennes, qu'il ne soit pas entouré dans le tourbillon des querelles par la force des circonstances et de la politique. Mais si à côté du bâton pastoral Rome avait encore une bonne épée, si ce souverain de Rome disposait de quelques centaine de mille bayonnettes, non seulement l'existence des états protestants, mais l'indépendance des pays catholiqnes serait en danger et une masse d'ennemis se lèveraient contre l'Eglise de Rome pour la combattre à la vie et à la mort.

Le pape comme chef d'une confédération de 25 millions d'âmes serait un danger pour l'équilibre européen et la paix de l'Eglise ; le pape comme président de forme, qui ne ferait que couvrir de son nom auguste les actions d'autrui et signerait leurs ordonnances, serait lésé dans sa haute dignité, gêné dans ses fonctions élevées ; sa position serait insoutenable. On accorderait ainsi à des pouvoirs non ecclésiastiques d'abuser de l'Eglise en vue de leurs propres buts, même de l'y contraindre.

A Rome, où le tact politique n'a jamais manqué, on doit non-seulement sentir ces difficultés, mais prendre aussi en considération que toute la domination temporelle du Pape se trpuve mise en question par cet arrangement. Il serait facile de trouver un prétexte pour séquestrer le pouvoir temporel du Pape, qui voudrait rester impartial, et la Sardaigne ne manquerait jamais de l'envie de le faire.

La Sardaigne, en général, ne cessera pas de tendre à l'hégémonie, à la domination indirecte en Italie, pour arriver enfin à la domination italienne. La nomination de M. Ratazzi comme premier ministre de Victor-Emmanuel ne le prouve que trop ouvertement. Elle essaiera de réaliser ces projets dans la nouvelle confédération et l'on ne devrait pas s'étonner en conséquence que Naples, pour échapper à cette pression et à ces intrigues voulut rester étranger à la confédération.

Les parties qui ont conclu la paix n'ont pu en conséquence que se charger de favoriser la formation d'une confédération de ce genre, car il n'est nullement dans leur puissance de la former effectivement.

CHRONIQUE.

Le voyage de l'Empereur à Plombières paraît être provisoirement abandonné. l'Empereur attendra l'arrivée de la garde pour faire son entrée à Paris à la tête des troupes venant d'Italie. — Ce serait donc seulement le 16 ou le 17 août que l'Empereur et l'impératrice partiraient pour les bains de Saint-Sauveur dans les Pyrénées. De là, ils se rendraient à Biarritz.

Les bagages de l'armée d'Italie commencent à rentrer aux magasins militaires de l'île aux Cygnes, au Gros-Caillou.

Le prince Napoléon est rentré en France par la route du Simplon. Il a passé à Culoz mardi dernier dans un wagon-salon du chemin de l'Ouest-Suisse. Il était accompagné de quelques officiers de sa maison.

L'escadron des cent-gardes qui accompagnait l'Empereur à l'armée d'Italie est arrivé à Paris, par un train spécial du chemin de fer, et a été caserné au quartier de Bellechasse.

S'il faut en croire un bruit assez accrédité, M. le maréchal de Mac-Mahon ne tarderait pas à revenir à Paris. Le duc de Magenta aurait obtenu l'autorisation de rentrer en France avant son corps d'armée.

On a reçu à Autun la maquette en cire de l'épée qui sera offerte au maréchal de Mac-Mahon au nom de cette ville. Un journal de la localité, le *Courrier de Saône-et-Loire*, en fait la description suivante :

« Sur la poignée sont placées deux figures drapées représentant la France et l'Italie. Aux pieds de la France, qui est debout dans l'attitude de la force et de la sécurité, est accroupie l'Italie, dont les mouvements indiquent l'effroi. Le danger qu'elle redoute est symbolisé par un serpent qui enlace la partie inférieure de la garde ; la partie supérieure se compose d'une Victoire ailée qui dépose une couronne de duc sur un écusson aux armes du maréchal.

« Au milieu de la coquille, l'aigle impériale déploie ses ailes, et sous l'aigle on lit ces mots : MAGENTA.

« Au revers de la poignée on voit une figure symbolique de la Force, les armes d'Autun, et cette date glorieuse : 4 juin 1859.

« La garde, la coquille et la poignée sont, en outre, revêtues d'ornements du goût le plus élevé, et qui, tout conservant leur valeur de grâce et de style, s'effacent pour ainsi dire, afin de laisser toute leur saillie aux personnages allégoriques. — Les figures seront en argent ciselé sur charpente à fond d'or.

« L'idée à laquelle s'est arrêté l'artiste, M. Scheneverke, aura le plus grand succès. Elle est grande, simple et juste. Elle associe avec une convenance parfaite la gloire du héros de Magenta à la gloire de la France. Elle est, en même temps, d'une extrême clarté. — La ciselure de cette œuvre d'art demandera environ cinq mois de travail. »

Le *Courrier du Gard* annonce que l'armée d'Italie rentrera en France par étapes, de manière à prendre ses cantonnements antérieurs. Dans chaque corps, il serait accordé de nombreux congés temporaires, qui deviendraient définitifs pour ceux des sous-officiers et soldats dont le service ne comporte plus qu'un an ou dix-huit mois de durée.

Le *Courrier du Bas-Rhin* croit que les prisonniers de guerre français revenant de l'Autriche rentreront en France par Strasbourg le mardi 26 juillet.

Les corvettes et gabares, ainsi que les frégates à vapeur aménagées en transports, vont être chargées, dit-on, de réintégrer dans nos arsenaux et places fortes la masse de canons, de projectiles expédiés en Italie; elles devront aussi coopérer au retour de nos corps de troupes, durant le mois d'août.

L'administration de la marine a reçu les instructions nécessaires pour s'occuper du congédiement définitif des officiers mariniers et des marins qui, comptant six années de navigation, ont été appelés au service de la flotte dans le dernier semestre. Cette condition n'est pas remplie encore par les gens de mer de la levée qui remonte aux mois d'avril et de mai.

Le comité de la légion hongroise, présidé par Kossuth, Klapka et Teleky, s'est trouvé dans le plus grand embarras en apprenant la conclusion de la paix. Qu'allait-on faire des hommes réunis à Aqui. Après une entrevue avec M. Piétri, l'ancien préfet de police, envoyé par l'Empereur en mission extraordinaire en Italie, le licenciement de cette légion a été ordonné.

Les journaux italiens ont annoncé le départ de M. Kossuth pour l'Angleterre. Le *Nouvelliste vaudois* rapporte qu'il est arrivé à Genève avec sa famille.

Les Milanais sont ingrats, disent les feuilles de Turin, qui apportent, en preuve de leur grief contre leurs nouveaux compatriotes, la réception faite, à Milan, aux soldats de Garibaldi. Ces soldats étant venus dans la capitale de la Lombardie conduire des prisonniers autrichiens, y ont été surpris par l'armistice et la paix. Alors, dit l'*Union*, on les renvoya non-seulement sans armes, mais sans habits, de manière qu'ils durent vendre leurs chemises pour acheter une blouse. Les journaux de Milan ont répété l'anecdote, et les conséquences peuvent en être terribles, si l'on songe de quels éléments se compose le corps de Garibaldi. Il y a entre les Piémontais et les Lombards de vieilles animosités, qui se manifestent de temps à autre et qui disparaîtront sans doute sous le régime qui va réunir désormais ces deux pays.

Le *Journal de Bruxelles* annonce que le jeune duc de Chartres s'est embarqué avant-hier soir à Ostende, à bord d'un vapeur belge en destination de Douvres.

Le comte de Quélen, frère de Mgr. de Quélen, archevêque de Paris sous la Restauration, a un fils, le vicomte de Quélen, capitaine dans un régiment de chasseurs d'Afrique. Ce jeune et brillant officier a pris une part active à la bataille de Solferino. Dans une charge de cavalerie, il a enlevé le casque d'un cavalier autrichien, et vient de l'envoyer en trophée à son père.

On écrit de Vienne que le chemin de fer du Sud recommence à transporter les voyageurs; les trains de marchandises vont être rétablis.

Le *Journal des Travaux publics* annonce que M. Mancel, qui dès le commencement de la guerre avait résigné ses fonctions de directeur général de la compagnie autrichienne des chemins de fer de l'Etat, va reprendre ses fonctions dans un très-court délai. M. de Lapeyrière va également reprendre son poste de directeur des chemins de fer du Sud autrichiens.

Selon l'*Indépendance belge*, on continue à réparer et à armer, dans les ports militaires de France, tous les bâtiments de guerre et de transport disponibles. Ce serait, d'après ce journal, une réponse aux armements que l'on poursuit en Angleterre.

M. Gamen.

La calomnie est l'arme favorite des partis révolutionnaires. Nous avons eu plusieurs fois occasion de relever les rumeurs aussi absurdes que malveillantes, dirigées contre le clergé, à propos de la guerre avec l'Autriche, et tendant à faire planer sur lui les soupçons les plus injurieux. La persistance avec laquelle les rumeurs se reproduisent, trahit une tactique, un mot d'ordre. Les tribunaux correctionnels continuent à réprimer ces manœuvres coupables. — L'*Alsacien* de Strasbourg nous fait connaître quatre condamnations pour délit de fausses nouvelles, dont deux relatives à des bruits calomnieux contre le clergé :

« La première de ces affaires, dit ce journal, avait pour objet un genre de calomnie qui tendait à rendre odieux le clergé de France, en lui imputant le ridicule reproche de fournir des subsides à l'Autriche. Une pareille imputation, en présence de l'attitude pleine de patriotisme du clergé, était sans doute absurde; mais cette considération ne pouvait suffire, pour fermer la bouche aux disciples de celui qui trouvait la calomnie une arme bonne à employer pour écraser celle que, dans son langage inspiré par le démon, il osait appeler l'*infâme*. On se mit donc à calomnier et l'on ne tarda pas à trouver des auxiliaires plus ou moins zélés, dans certaines classes populaires, quelquefois si empressées à accueillir le mal.

« Au nombre de ces auxiliaires doit être rangé le premier des quatre prévenus dont nous avons à parler aujourd'hui : c'est le nommé George Lestein, âgé de 47 ans, maçon à Bischwiller.

« Le bruit s'était répandu dans cette dernière localité, comme ailleurs, que divers établissements religieux de l'Alsace avaient envoyé des sommes *considérables* à l'armée autrichienne. On alla aux informations, et l'on apprit bientôt que Lestein était un des promoteurs de ces fausses nouvelles. Il fut aussitôt signalé à la justice, à laquelle il vient rendre compte aujourd'hui de ses propos calomnieux. Ne pouvant nier le délit qui lui est reproché, il cherche par toutes sortes de tergiversations à en atténuer la portée; mais sa culpabilité n'en est pas moins reconnue par le tribunal, qui le condamne à quinze jours d'emprisonnement.

« Le second prévenu de la même catégorie déclare se nommer Joseph Foltz, âgé de 41 ans, ouvrier drapier, domicilié à Bischwiller.

« Il allait, lui, d'auberge en auberge, racontant que le clergé catholique de Bischwiller avait supprimé, dans les offices, les prières ordinaires pour l'Empereur, et il ajoutait, comme conclusion, que l'on pouvait s'attendre, après cela, à ce que les affaires tourneraient mal en France.

« Déclaré également coupable, mais avec circonstances atténuantes, il est condamné à trois jours d'emprisonnement.

« Vient ensuite le tour du nommé Jacques Schæffer, âgé de vingt-neuf ans, maçon, né et domicilié à Berthelming (Meurthe).

« Attablé dans un cabaret de la banlieue de Strasbourg, Schæffer y discutait les événements du jour à sa façon. Il trouvait, entre autres, que c'était à tort que l'Empereur sacrifiait tant de monde en Italie, et il racontait aux assistants comme quoi le roi de Sardaigne, déguisé en zouave, avait été fait prisonnier par les Autrichiens.

« Cette manière de faire de la politique n'était pas, à ce qu'il paraît, du goût du tribunal, qui a condamné Schæffer à quinze jours d'emprisonnement.

« En dernier lieu est amené à la barre du tribunal le nommé Jean Fritsch, âgé de vingt-deux ans, journalier, né à Lupstein, domicilié à Melsheim.

« C'est le besoin d'avoir des nouvelles à raconter quand même qui a brouillé Fritsch avec la justice. Etant revenu de Strasbourg, où il avait été envoyé en commission par son maître, il se permit de dire partout sur son passage que l'Empereur avait été fait prisonnier.

« Pour lui procurer l'occasion de méditer à loisir sur les conséquences pernicieuses d'une trop grande intempérance de langue, le tribunal le condamne à huit jours d'emprisonnement.

« HUDER. »

FAITS RELIGIEUX

On nous écrit de Lille ;

Comme je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, la séance d'inauguration du grand orgue de Bergues a eu lieu jeudi dernier. Cette cérémonie religieuse et musicale avait attiré un grand concours de personnes d'élite accourues de tous les points du département du Nord et des départements limitrophes, pour entendre un chef-d'œuvre de l'art chrétien sorti des ateliers de M. Cavaillé-Coll, le célèbre facteur de Paris. On remarquait dans l'assistance un très-grand nombre d'ecclésiastiques.

Le grand orgue de Bergues se compose de quatre claviers et d'une quarantaine de jeux ; il a dépassé l'attente des amateurs les plus exigeants ; le clergé et la fabrique de cette grande paroisse peuvent se féliciter aujourd'hui des sacrifices qu'ils ont faits pour enrichir leur belle église d'un magnifique instrument si propre à rehausser la beauté du culte. J'ai entendu dire à un artiste distingué qu'il égale, pour la variété, la suavité et la puissance des sons, l'orgue de la Madeleine de Paris, qu'on regardait comme le parfait modèle du genre, avant qu'on n'eût entrepris les grands travaux de construction de l'orgue de Saint-Sulpice, que les artistes et les savants assurent devoir être une œuvre d'art tout à fait exceptionnelle.

L'orgue de Bergues a trouvé un admirable interprète dans M. Lefébure-Wély, l'ancien organiste de la Madeleine. Nous comprenons aujourd'hui combien est légitime la renommée artistique dont il jouit partout. Quelle riche et puissante organisation musicale! Quelle profonde intelligence de l'inspiration religieuse! Durant plusieurs heures, il nous a émus captivés, tantôt par d'angéliques mélodies d'une grâce et d'une pureté exquises, tantôt par les charmes multiples d'une

harmonie sévère et originale, suave et pathétique. Il a déployé la même supériorité et dans le genre classique de l'école allemande et dans le genre aussi religieux et autrement éloquent de l'école française. Ce n'est pas sans raison que le grand maître Rossini répondait à un artiste d'Allemagne qui lui parlait avec éloge du talent de M. Lefébure : « Allez crier bien haut à l'oreille de tous vos allemands que vous avez entendu au bout de la rue Royale, le premier instrumentiste de l'Europe. » Comment avec de pareilles ressources la province n'envierait-elle pas à Paris les offices religieux si vantés de Saint-Sulpice et de la Madeleine? Si l'orgue est le roi des instruments, on peut également affirmer que M. Lefébure est le roi des organistes.

La cérémonie s'est terminée par le salut solennel du très-saint-sacrement. Mme Lefébure-Wély, qui consacre exclusivement sa ravissante voix et l'incomparable délicatesse avec laquelle elle la manie, à l'éclat des cérémonies religieuses et aux œuvres de charité, a chanté un *O Salutaris* et un *Ave Maria*. Le recueillement profond de l'auditoire, les larmes qu'on voyait couler sur plusieurs visages, ont suffisamment montré avec quelle supériorité et quel rare bonheur de modulation Mme Lefébure-Wély a chanté ces deux morceaux. Les assistants ont remercié Dieu avec effusion ; ils ont compris toute l'influence de l'art chrétien sur la dignité du culte, et plusieurs regretteront vivement de ne plus entendre dans leurs paroisses un si riche instrument et de si remarquables artistes.

— La *Vigie* de Dieppe donne des détails sur une cérémonie touchante qui a eu lieu jeudi dernier, dans cette ville : la bénédiction du nouveau Calvaire de la jetée de l'Ouest. Mgr l'archevêque de Rouen, arrivé dès la veille, a conféré, le matin, le sacrement de confirmation aux élèves du collége. La cérémonie religieuse pour la bénédiction du calvaire a commencé vers 4 heures; le zèle pieux des fidèles avait voulu lui donner tout l'éclat et toute la magnificence possibles. Un nombreux et brillant cortége s'est rendu de l'église Saint-Jacques au Calvaire, où un éloquent discours a été prononcé par le R. P. Fauconnier.

Mgr de Bonnechose a adressé aux marins qui le pressaient autour de lui quelques paroles, qui ont été écoutées avec une religieuse émotion ; il les a exhortés à ne jamais passer devant le Calvaire, à leur sortie du port ou à leur retour, sans témoigner, par un signe de croix, de leurs sentiments de confiance ou de remerciement envers Celui qui commande à l'Océan et aux tempêtes. Monseigneur a procédé ensuite à la bénédiction des Calvaires, après laquelle le cortége est rentré à l'église.

La *Vigie* rappelle qu'une solennité semblable avait eu lieu à Dieppe le 24 juillet 1854. Mgr Blanquart de Bailleul, prédécesseur de M. de Bonnechose, avait béni ce jour-là un Calvaire que le Calvaire actuel est destiné à remplacer, l'emplacement de l'ancien étant devenu nécessaire pour la construction du brise-lame aujourd'hui terminé. L'administration des ponts et chaussées accorda à la *Société de la Croix* l'autorisation d'en élever un nouveau sur un emplacement voisin.

Cette Société est une des plus anciennes confréries religieuses de Dieppe. Elle compte d'ailleurs dans son sein beaucoup de personnes en dehors de la classe des marins.

La Congrégation de l'Index vient de condamner les ouvrages suivants :

« *Etudes d'histoire*, par M. Ernest Renan;

« *Averroès et l'averroïsme*, par M. Ernest Renan;

« *L'Observateur catholique.*

« *L'Oratio dominicalis meditata, a sacerdote Antonio Berthold*;

« *L'Observateur catholique*, revue des sciences ecclésiastiques ;

« *Catéchisme historique*, contenant en abrégé l'histoire sainte. On permet l'édition corrigée, imprimée chez Séguin en 1859.

Concours de Moissonneuses.

Les fabricants français ont fait preuve d'intelligence dans la construction des machines qu'ils ont présentées au concours; ils ont compris que, pour des cultures moyennes, il fallait obtenir des moissonneuses d'un plus petit modèle dont le transport fût plus facile ; MM. Mazier et Lallier se sont entièrement placés dans ces conditions. Nous aurions désiré voir des machines plus simples encore, avec une scie moins longue, c'est-à-dire de 50 à 60 centimètres seulement ; le tirage serait alors beaucoup moins considérable, et les cultivateurs pourraient les faire fonctionner avec un seul petit cheval. On nous dira, il est vrai, qu'avec une grande scie on peut prendre une bande moins large et obtenir à peu près le même résultat ; cela est vrai, mais le mécanisme d'une grande machine est plus lourd et souvent même plus compliqué. Il serait à désirer que les fabricants pussent livrer au commerce des machines du prix de 300 à 400 fr., dussent-elles ne couper que 2 hectares 1/2 à 3 hectares par jour. Il ne faut pas perdre de vue que les 9 dixièmes des propriétaires de France ne cultivent pas au delà de 3 à 4 hectares en céréales, et que ces cultures tendront à diminuer au fur et à mesure que l'on marchera vers le progrès, car nous devons bien espérer que l'on comprendra enfin que le rendement du blé n'est pas en raison du terrain emblavé, mais bien en raison de la bonne culture que l'on donne à ce terrain. Alors 5 à 6 propriétaires d'une commune possédant ensemble 15 à 20 hec-

tares de blé, pourront acheter une de ces petites machines du prix de 300 à 400 fr., et dans quatre ou cinq jours, ils feront ainsi tout leur travail. Malheureusement, on ne se préoccupe que de la grande culture, qui cependant a bien rarement besoin d'être encouragée, car elle a le plus ordinairement à sa disposition et de l'intelligenee et des capitaux. Où ne va-t-on pas avec ces deux éléments!

Les moissonneuses Mazier et Lallier ont parfaitement fonctionné toutes les deux, aussi ont-elles laissé de l'incertitude dans l'esprit de ceux qui étaient chargés de les apprécier. Mardi matin la machine Lallier a travaillé dans un blé mouillé, mais très-clair, qui ne faisait pas partie de l'exploitation de la Fouilleuse; la scie, placée très-près de terre, coupait peut-être trop ras, ce qui a occasionné un ou deux engorgements; ce défaut est facile à corriger, car il suffit d'élever un peu et le tablier javeleur et la scie, mais il n'y avait point de bras de levier pour faire cette opération. Malgré cette petite imperfection, la machine Lallier a parfaitement fonctionné avec deux petits chevaux qui n'avaient pas l'air trop fatigués par le tirage; cependant le lendemain mercredi, elle a perdu un peu de terrain, car elle travaillait dans un blé très-épais, alors l'inconvénient de la scie, placée trop bas, se faisait sentir davantage, surtout dans les tournants. Nous devons adresser des éloges à M. Lallier, car il a présenté une bonne machine, simple, solide dans son mécanisme, et dont il pourra facilement corriger les défauts.

Généralement, les constructeurs de machines agricoles possèdent peu de connaissances, et surtout peu de pratique en agriculture; ils ne prévoient pas toujours les inconvénients qui sauteraient à l'œil d'un praticien. Il n'en est point ainsi en Angleterre, où les grandes fabriques d'instruments agricoles ont presque toujours à leur disposition un champ d'épreuves; ils peuvent alors chaque jour corriger des défauts que l'on ne voit qu'au moment où le travail commence. Il est bien certain que si M. Lallier avait essayé sa moissonneuse avant de venir à la Fouilleuse, il aurait fait disparaître ce défaut, qui n'a pas cependant une très-grande portée.

La machine de M. Mazier est charmante: tout le mécanisme est contenu dans une boîte montée sur deux roues. Comme celle de M. Lallier, elle n'a pas de moulinet rabatteur, ce qui est un progrès, car lorsque le blé, l'avoine, le blé noir sont trop mûrs, ce grand volant peu bien contribuer à les égrener, puisque continuellement il bat la plante pour la faire tomber sur la scie. D'un autre côté, le mécanisme est à l'abri de l'eau, et surtout de la poussière; la scie peut fonctionner des deux côtés, c'est-à-dire à droite et à gauche, de telle façon que lorsque les blés sont versés, il est facile de les prendre du côté qui convient le mieux à la coupe; dans une rampe forte, il serait difficile de tourner tout autour de la pièce de blé, car, à la montée, les chevaux auraient trop de peine, et à la descente, la scie couperait avec peine et glisserait peut-être; dans ce cas, on place la scie tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, absolument comme le versoir d'une charrue; l'opération est seulement un peu plus longue. Nous devons dire aussi que l'embrayage et le débrayage se font avec la plus grande facilité au moyen d'un bouton qui est au-dessus de la caisse.

Cet instrument peut passer dans les chemins les moins larges et se transporter partout sans aucun inconvénient. Tous les avantages que nous venons de signaler n'auraient pas une grande valeur si cette machine ne fonctionnait pas dans les meilleures conditions; mais sous ce rapport elle laisse peu à désirer, car elle coupe le blé ras de terre, elle s'engorge rarement, elle nettoie bien la voie; un homme est chargé de faire la javelle, qui n'est cependant pas toujours très-régulière, surtout lorsque les blés sont épais, car, dans ce cas, le javeleur est obligé de se presser afin que le tablier ne se charge pas trop. Un seul cheval a fait fonctionner cette moissonneuse normande, mais nous pensons qu'il ne pourrait suffire à ce travail pendant toute une journée.

Nous attachons d'ailleurs peu d'importance à ce que les moissonneuses demandent un ou deux chevaux; dans toutes les machines, le travail fourni est en raison de la force donnée, surtout lorsque l'on veut obtenir de la vitesse : dans notre espèce, il est bien rare qu'un cultivateur n'ait qu'un cheval dans ses écuries; or, comme le travail de la moisson peut durer trois à quatre jours au plus, et que pendant ce temps on ne se livre à aucune autre occupation, il n'y a pas grand avantage à fatiguer beaucoup un seul cheval pour laisser les autres dans l'écurie.

En résumé, les machines Mazier et Lallier sont deux bons instruments que les cul-

tivateurs peuvent acheter en toute confiance. Nous donnerions cependant peut-être la préférence à la moissonneuse Mazier, qui a obtenu d'ailleurs la première prime, et celle de M. Lallier la seconde. La première, à la vérité, coûte 1,050 fr., tandis que la seconde vaut seulement 700 fr. (1).

La troisième prime a été obtenue par la machine Legendre, de Saint-Jean d'Angely (Charente-Inférieure), qui laisse encore à désirer; cependant M. Legendre est dans une bonne voie et sans aucun doute il arrivera avec un peu de persévérance.

La moissonneuse Cournier, de Saint-Romans (Isère), est déjà connue depuis longtemps; elle est toute construite en fer ou en fonte, ce qui ne donne pas toujours une très-grande garantie de solidité, et rend les réparations à faire plus difficiles. A part cet inconvénient, cette machine fonctionne bien, elle coupe parfaitement la plante, qui, tombée sur le tablier, est enlevée par un bras automate; malheureusement cette opération ne se fait pas d'une façon très-régulière. Il faut après presque autant de travail pour faire la javelle que si le blé avait été mis en andains. Cette machine est légère, peut-être trop légère, et le mécanisme paraît compliqué; elle est conduite par un seul cheval.

Le jury a accordé à M. Cournier une première mention honorable. Presque toutes les machines françaises marchent avec un seul cheval; c'est là, comme nous le disions, une pensée dont les fabricants se préoccupent trop, car elle a bien peu d'importance, du moins nous le croyons.

Pendant les journées du mercredi, plusieurs autres moissonneuses ont fonctionné, mais toutes ont laissé à désirer, et la plupart ont pu tout au plus faire un tour. En résumé, les propriétaires qui voudront faire une acquisition, feront bien de choisir, dans les machines anglaises, celles de MM. Burgers et Key, de M. Cranston et de M. Roberts; mais comme nous l'avons dit, ces trois instruments conviennent surtout pour la grande culture ou bien pour des entrepreneurs de moissons. Dans les machines françaises, on choisira celles de M. Mazier et de M. Lallier, qui peuvent convenir à des cultures moyennes.

Les fermes impériales de la Fouilleuse, de Vincennes, du camp de Châlons, de la Motte-Beuvron ont d'ailleurs fait l'acquisition de la plupart de ces machines. Nous aurons donc encore bientôt des documents plus précis à fournir.

L'essai des machines à faucher ne pouvait être très-sérieux, puisque le jury n'avait à sa disposition qu'une seconde coupe de luzerne très-claire; il ne devait donc se présenter aucun obstacle; aussi presque toutes les faucheuses ont bien fonctionné; mais nous devons citer une machine Burgers et Key qui se trouve sans aucun doute dans les meilleures conditions. Car une lame seule s'introduit dans la prairie; il n'y avait d'ailleurs point de primes pour ces instruments, c'est seulement l'an prochain qu'un concours s'ouvrira à l'époque des fenaisons, et là auront lieu des expériences sérieuses.

Mercredi, à quatre heures, le ministre des travaux publics s'est rendu à la Fouilleuse, où l'Empereur était attendu. Vers cinq heures, Sa Majesté est arrivée dans une petite voiture à deux chevaux qu'il conduisait lui-même. Immédiatement, les moissonneuses ont été mises en travail, et Sa Majesté les a toutes examinées avec le plus grand intérêt; les faucheuses ont surtout captivé l'attention de l'Empereur, qui comprend que les fourrages sont la base de toute bonne culture; aussi la conversation s'est-elle engagée sur les irrigations qui dans quelques pays seraient d'un si grand secours pour la production animale. Dieu veuille que cette conversation produise de bons résultats, et nous devons l'espérer, puisque les esprits sérieux se tournent aujourd'hui heureusement vers l'agriculture. Le drainage, les irrigations, le capital et l'enseignement agricole, voilà les bases sur lesquelles doivent s'appuyer les agriculteurs pour marcher rapidement vers le progrès et la prospérité du pays.

L'Empereur a bien voulu distribuer lui-même les médailles accordées aux exposants à chacun desquels il a dit quelques mots encourageants. Voilà un exemple qui devrait bien être suivi dans les concours régionaux et dans ceux des sociétés d'agriculture; Sa Majesté est partie à six heures et demie, saluée par les acclamations unanimes des membres du jury et des exposants.

La journée de jeudi a été consacrée à des expériences publiques dans lesquelles on aurait pu mettre un peu plus d'ordre, disons-le en passant; 2,000 personnes environ s'é-

(1) La machine Mazier se vend à Paris chez M. Ganneron, ingénieur civil, 56, quai de Billy à Paris, ou chez l'inventeur, à l'Aigle (Orne).

taient rendues de divers pays à la Fouilleuse ; on rencontrait là des hommes vraiment sérieux, attirés plutôt par le désir de connaître et d'apprendre que par la curiosité : aussi, malgré une chaleur de 40 degrés au moins, les travaux ont été suivis avec la plus grande assiduité. Là nous avons été témoin d'un fait qui nous a causé le plus grand plaisir. Lorsque la machine Burgers et Key et a en terminé son travail d'une façon toujours merveilleuse, toute la foule a applaudi avec enthousiasme l'inventeur. C'est un beau triomphe, c'est la sanction la plus éclatante de la décision du jury. N'avions-nous pas raison, lorsque nous demandions avec instance des expériences publiques ?

Nous ne sommes plus heureusement à l'époque où l'on ne savait donner des applaudissements qu'aux hommes politiques, aux artistes ; c'est à la vérité souvent justice ; mais il faut avant tout encourager le premier des arts, le premier des métiers ; l'agriculture. Cette mère nourricière du genre humain, comme l'appelait Voltaire, va enfin prendre, nous l'espérons, la première place qu'elle aurait toujours dû occuper. *Je préfère*, disait le grand Frédéric, *un homme qui fait croître deux épis au lieu d'un à tous les grands politiques de mon royaume.* Voilà une bien grande vérité pour les hommes sérieux.

La réunion nombreuse et intelligente que l'on trouvait jeudi à la Fouilleuse n'est-elle pas la preuve de ce que nous venons de dire, et qu'il faudrait graver dans tous les esprits en caractères ineffaçables. Point de prospérité sans l'agriculture : *de son amélioration ou de son déclin date la prospérité des empires*, a dit Napoléon III.

Nous ne terminerons pas sans parler de l'exploitation de la ferme de la Fouilleuse que nous avons examinée avec le plus grand intérêt. Un ordre parfait règne partout dans les bâtiments; c'est déjà quelque chose dont tout l'honneur revient à M. de Corbin, directeur; les animaux sont logés dans des écuries larges et bien aérées, devant lesquelles se trouvent des cours où les vaches peuvent aller, et nous avons remarqué que, malgré la grande chaleur, presque toutes se tenaient dehors ; les taureaux et les vaches appartiennent à la race de Durham dont les produits en lait sont peu considérables, quoi qu'en disent certains anglomanes.

Ces animaux sont là dans les meilleures intentions, car, comme nous le disait M. Vicaire, directeur général des fermes impériales, ils sont destinés à répandre la race de Durham au moyen des ventes qui se font chaque année ; c'est une grande ressource pour ceux qui pensent que la race Durham, convient le mieux à leur exploitation. Ces animaux sont d'ailleurs tous magnifiques, et cela doit être, puisqu'ils sont destinés spécialement à la reproduction.

Nous avons admiré aussi un magnifique troupeau de south-down, venant en partie de chez Jonas Webb. Ces animaux sont depuis plus de deux ans à la Fouilleuse, et cependant ils sont toujours dans les meilleures conditions ; on ne remarque encore aucune dégénérescence ; cela tiendrait-il à ce qu'ils vivent en plein air et l'été et l'hiver, système que l'on suit toujours en Angleterre pour cette race. Les deux béliers sont surtout d'une grande beauté.

Nous avons vu aussi quelques moutons black-face, c'est-à-dire à face noire, qui sont loin, à notre avis, de réunir de précieuses qualités pour l'engraissement, car ils n'ont que tête, cornes, jambes et os; c'est un cadeau fait à l'Empereur. Il est probable qu'on ne les conservera pas longtemps dans ce domaine.

Les cultures sont toutes dans le meilleur état. Les betteraves et le sorgho indiquent bien par leur végétation brillante que les engrais et les soins ne leur ont pas manqué; les blés sont magnifiques et faits au semoir ; c'est probablement pour cela qu'ils ne sont point versés, puisque tout à côté ceux des autres propriétaires ne sont plus dans la même position ; il faut dire aussi que l'on a semé du blé bleu qui est beaucoup moins sujet à la verse.

Nous félicitons M. de Corbiny de tous les résultats obtenns, aussi les membres du jury lui ont-ils accordé une médaille d'or.

Les propriétaires intelligems doivent aujourd'hui faire usage de toutes les machines perfectionnées, les semoirs, les moissonneuses, les batteuses ; ils arriveront ainsi à réaliser de très-grandes économies, avantageuses aussi pour le public, car les intérêts du consommateur sont sans doute étroitement liés à ceux du producteur.

En moyenne, le coupage d'un hectare de blé coûte, en France 25 f. ; avec une moissonneuse, on peut couper par jour environ 5 hectares et même davantage au besoin, ce qui occasionnera les dépenses suivantes :

4 chevaux à 3 francs l'un (deux de rechange). 12 fr.
2 hommes à 2 fr. 50 c. 5
18 ramasseurs ou lieurs à 2 fr. 36
Usure de la machine. 6

Total. 59 fr.

Soit 9 fr. 12 c. par hectare; c'est donc une économie de 13 fr. environ; ajoutons à cela la difficulté de trouver des ouvriers et les pertes que l'on peut éprouver par ce retard, et concluons que les cultivateurs doivent faire tous leurs efforts pour se procurer des machines à moissonner, ou bien pour organiser des entreprises de moissons qui rempliront le même but.

A. DE LAVALETTE.

Tirage de la loterie des Beaux-Arts.

Hier dimanche a eu lieu, au palais de l'Industrie, le tirage de la loterie des Beaux-Arts. Quelques préparatifs avaient été faits à cette occasion. A l'extrémité de la nef s'élevait une estrade adossée au pavillon du sud-ouest. Cette estrade était divisée en deux parties : la partie inférieure était réservée aux membres de la commission de la loterie; dans la partie supérieure se trouvait l'appareil du tirage des numéros, placé de manière à être vu de toutes les parties du transept. Cet appareil se composait de deux tiges de fer fixes supportant un arbre de couche horizontal donnant le mouvement, au moyen d'une manivelle, à six boites en fer contenant les chiffres dont le tirage doit former les numéros gagnants.

Autour de l'estrade avaient été disposés les tableaux faisant l'objet de la loterie. Ces tableaux portaient les numéros 1, 2 3 et suivants jusqu'au numéro 128 qui représentait le chiffre total des acquisitions faites par la commission de la loterie.

A deux heures, les membres de la commission ont été introduits. M. de Morny, président de la commission, a ouvert la séance par quelques explications sur les résultats et sur les procédés du tirage.

M. de Morny a constaté d'abord que la somme totale des souscriptions recueillies par la commission s'élevait à 155,900 fr. Cette somme a été appliquée intégralement à l'acquisition d'objets d'art, les frais de la loterie ayant été supportés par la liste civile. Ces 155,900 fr. viennent s'ajouter à la somme que le gouvernement consacre à ses achats traditionnels après chaque exposition. L'emploi de cette somme a été réparti sur 128 exposants. La commission, dans ses choix, a cherché à faire profiter de la loterie le plus grand nombre possible d'artistes, en s'adressant à ceux dont le talent est reconnu, et à ceux qui, ayant un mérite incontestable, ont cependant besoin qu'on appelle sur leurs œuvres l'attention du public.

La commission a eu le plus grand soin de ne faire porter ses désignations que sur les tableaux dont les dimensions peuvent convenir aux personnes appelées à en devenir propriétaires. Les artistes ont mis le plus grand empressement à se prêter aux désirs de la commission et à mettre leurs prix d'accord avec les propositions qui leur étaient faites. La commission a réservé aux exposants tous leurs droits de reproduction.

Quant au mode du tirage, M. de Morny a expliqué qu'il était le même que celui qui a été adopté pour le tirage de la loterie du Lingot d'or.

L'ensemble des billets de la loterie était de 200,000; mais tous les billets n'ayant pas été placés, M. de Morny a annoncé que tous les numéros restés ou rentrés dans les mains de la commission seraient annulés à mesure qu'ils sortiraient.

Après ces explications, M. de Morny a donné l'ordre de faire entrer les enfants qui devaient procéder au tirage.

Le tirage a commencé vers deux heures et demie. Chacun des enfants, après avoir extrait un chiffre de chaque urne, l'élevait au-dessus de sa tête pour le faire voir au public; l'ensemble de ces chiffres formait le nombre du numéro gagnant. Le premier numéro sorti de l'une s'est appliqué au tableau portant le numéro 1, et ainsi de suite jusqu'au numéro 128.

Les annulations annoncées par M. de Morny ont été assez nombreuses. Le tirage, commencé vers deux heures vingt minutes, ne s'est terminé qu'à quatre heures et demie.

Nous donnons la nomenclature complète des billets favorisés par le sort. La première colonne de chiffres ci-après est celle des numéros d'ordre des lots. La seconde colonne est celle des billets gagnants.

1—157,657 Eudes de Guimard (Mlle), la Tâche.
2— 17,877 Bernède, le Luxe de l'ouvrière.
3—145,053 François, un Orientaliste.
4— 71,331 Ouvrié, la Meuse à Dordrecht, aquarelle.
5—145,571 id. A la Haye, aquarelle
6— 18,372 Appian, Route de Morat aux environs de Crémieux, dessin.
7— 8,630 Id. Retour du marché aux environs de Morestel, dessin.
8—102,933 Chaigneau, Paysage.
9— 82,966 Hautier (Mlle), Nature morte.
10— 10,128 Colin, une Ferme à Saint-Léonard, près Fécamp.
11— 42,782 Cossmann, Soldat de la Ligue aux aguets.
12— 15,413 Gugnon (Mlle), Corbeille de fruits, pastel.
13— 53,808 id. Faisan et Perdrix rouges, pastel.
14—112,309 Marandon de Montyel (Mlle), Portrait d'homme d'après Van Dyck, miniature.
15— 36,002 Paris, Troupeau descendant un ravin.
16—149,554 Elmerich, le Vigneron.
17—113,460 Eude de Guimard (Mlle), le Printemps.
18— 71,988 Mariet, Titan et Tipler, étalons.
19—155,075 Pascal, Intérieur de forêt, écureuil poursuivi.
20— 40,573 Thiollet, Un verger en Normandie.
21— 71,662 Chassevent, la Balayeuse.

22— 80,021 Van Mark, Paysage avec animaux.
23—123,691 Anastasi, Canal de Delft (Hollande).
24—121,944 Aze, Ribera, montrant comment il fait de l'or.
25— 23,998 Behmer, Intérieur de campagne.
26—38,781 Brissot de Warville, Attelage agenais.
27— 41,965 Capelle, Avant la messe (Basse-Navarre).
28— 93,238 Dusaussay, l'Etoile du berger.
29— 4,512 Fauvel, L'Amour des bêtes, intérieur.
30—109,990 Fichel, Le Déjeuner.
31— 17,869 Frère (Théodore), Anes et Aniers au Caire.
32— 95,200 Laffitte, Maison de garde près Villerville (Normandie).
33— 26,203 Lorsay, Un Homme incompris.
34— 30,741 Roussin, Le Masque de papier.
35— 13,750 Rozier, Berge et petit port d'Argenteüil.
36—129,449 Ruiperez, un novice de l'ordre de Saint-François.
37—110,066 Violet-le-Duc, Souvenir de Sicile.
38— 58,515 Worms, la Place Royale.
39— 44,028 Girardet (Karl), Prairie au bord de l'Aar (Oberland-Bernois).
40— 58,104 (Id.) Vue prise sur les bords de l'Eure.
41—118,667 Delamarre, le Relais.
42— 72,033 Flandrin (Paul), le Ruisseau.
42 *bis* 62,296 Desjobert, Préau de St-Maurice.
43— 16,214 Hintz, la Rade de Cherbourg au moment de l'arrivée de la reine d'Angleterre.
44— 66,928 Jeanron, Départ pour la pêche de nuit au cap Grisnez (Pas-de-Calais).
45— 46,172 Lambert, Nature morte.
46—119,711 Legendre, l'Hiver.
47— 27,016 Leleux (Mme Armand), une Matinée au XVIII[e] siècle, intérieur.
48— 4,550 Leroux (Charles), Pêche au saumon sur la Loire, près de Nantes.
49—129,918 Loire, le pain bénit.
50— 17,719 Massé, les Enfants de troupe du 1[er] grenadiers de la garde impériale en promenade au bois de Boulogne.
51— 84,214 Petit, le Pensum.
52— 99,045 Poinsot, le Pont du Gard.
53—152,757 Timbal, la Messe au grand-autel à Saint-Pierre de Rome.
54— 42,434 De Balleroy, le Renard et les Raisins.
55—102,043 Baron (Stéphane), la Gardeuse de chèvres.
56—150,106 Bluhm, Paysage aux environs de la Brie.
57— 54,281 Charpentier (Aug.), Gourmandise.
58— 78,664 Cibot, Environs de Sceaux.
59— 33,778 Cornillet, le Jour de la Fête-Dieu.
60—110,706 Couder, Nature morte.
61— 41,973 Gouezou, Monarchique, catholique et soldat.
62—140,172 de Hagemann, le Printemps, paysage.
63—100,304 Lassalle, le Jour des Rameaux.
64— 38,550 Le Poittevin, la Vigie.
65— 85,235 Parmentier, le Retour de la noce.
66— 64,788 Sain, le Départ pour l'école.
77—156,294 Salmon, la Récolte des pommes de terre.
68— 32,664 Chopin (George), Corbeille de fruits.
69—144,075 Devers, l'Italie; buste, terre cuite émaillée.
70—117,322 Kate (Herman Ten), les Joueurs au cabaret.
71— 16,768 Ségé, Chardons en graine.
72— 25,905 Véron, Ruines de Grêtz sur le Loing.
73—133,432 Allain (Mlle), Offrande à Flore.
74— 56,578 Bernier, Rochers près de Plougastel.
75—160,155 Desbrosses, les Bords de la Bièvre.
76— 67,844 Kluyver, Vue prise à vol d'oiseau de Harlem.
77— 77,162 Landelle, les Deux Sœurs.
78— 5,017 Lavieille, l'Etang et la ferme de Bourcq.
79—133,180 L'ouvrier de Lajolais, Paysage dans la vallée du Doubs.
80— 30,687 Mathieu (Auguste), Transept de la cathédrale d'Ulm.
81—111,338 Morin (Gustave), Les Trameuses, environs de Rouen.
82— 40,775 Anker, La Fille de l'hôtesse.
83—137,164 Castan (Edmond), Une mère allaitant son enfant.
84— 98,834 Desjobert, Groupes d'arbres au bord de la mer (Calvados).
85— 856 Gué, Adieu au pays.
86— 90,815 Luminais, l'Epave.
87— 81,917 Michel, Cigognes.
88—144,598 Reynaud, Les Hirondelles d'hiver.
89—149,811 Roehn, Si j'osais!
90—120,812 Suan, Attributs de chasse; pastel.
91— 86,173 Auvray, Portrait de femme; buste, marbre.
92— 47,961 De Bay fils, le Petit Vendangeur; terre cuite.
93—102,552 Lapierre, Vue de la pièce d'eau des carpes, à Fontainebleau.
94— 55,149 De Meuron, une Mare dans les Alpes.
95—127,278 Philippe, l'Image de la vie.
96— 64,144 Verlat, Chasse au chevreuil, l'éveil.
97— 64,462 Kehren, le Bon Pasteur.
98— 69,061 Springer, Vue dans la ville de Veere (Hollande).
99— 99,905 Breton, une Couturière.
100— 39,136 Duverger, l'Hospitalité.
101— 60,536 Guérard, une Messe du matin à Monterfil (Ille-et-Vilaine).
102— 56,408 Id. Vive la Fermière.
103— 32,207 Hanoteau, une Matinée sur les bords de la Canne.
104— 84,236 Leleux (Armand), Faits divers, intérieur suisse.
105— 16,070 Penguilly, une ronde d'officiers du temps de Charles-Quint.
106— 81,075 Zo, une Halte de contrebandiers (Espagne).
108—148,698 Aubert, Rêverie.
109— 38,673 Baudit, le Viatique (Bretagne).
107—109,469 Fichel, un Cabinet d'estampes.
110—149,249 Hillemacher, Molière consultant sa servante.
111— 32,694 Lamorinière, Paysage.
112—108,411 Laugée, le Goûter des cueilleuses d'œillettes.
113—138,435 Toulmouche, la Leçon.

114— 79,725 de Chiff, Souvenir du château de Petersheim.
115— 51,169 de Meuron, une Idylle sur la montagne.
116— 67,225 Pils, défilé des zouaves dans la tranchée.
117— 47,014 de Curzon, Femmes de Mola di Gaëte (Naples).
118— 58,604 Boulanger (Gustave), les Bahias; pâtres arabes.
119—129,209 Caraud, représentation d'*Athalie*, par les demoiselles de Saint-Cyr.
120— 87,323 Deunbergue, Vase renaissance, argent.
121—149,415 Lechevallier-Chevignard, le Bénédicité.
122— 18,503 Moreau (Mathurin), la Fileuse; statue bronze.
123— 13,365 Bellangé, le Salut d'adieu (guerre de Crimée).
124— 77,316 Bida, Corps de garde d'Arnautes, au Caire; dessin.
125—157,811 Bonheur (Auguste), Troupeau de vaches (Pyrénées).
126— 6,346 Breton, Plantation d'un calvaire.
127— 62,676 Browne (Mme Henriette), les Sœurs de charité.

ERRATUM. — Plusieurs fautes se sont glissées dans l'impression du premier article de M. Charles Mercier de Lacombe sur l'introduction de M. Guizot à l'*Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies* (*Ami de la Religion* du 22 juillet).

Dans la deuxième colonne, à la ligne 64, *au lieu de* : « et la réforme n'étant plus qu'un moyen de protection nationale, l'inquisition, sans être moins détestable, eût été moins funeste, » il faut lire : « n'étant plus qu'un moyen de protection nationale, l'inquisition, sans être moins détestable, eût été moins funeste.

A la ligne 79 de la même colonne, *au lieu de* Cananza, *lisez*: Carranza.

A la ligne 97, *au lieu de*: « sa suprématie derrière la Papauté, » *lisez*: « derrière la suprématie de la Papauté. »

A la ligne 98, *au lieu de* : « lorsque l'armada, s'ébranlant enfin pour menacer à la fois l'indépendance nationale et l'Eglise d'Italie, Elisabeth triompha. » *Lisez* : « Lorsque l'armada s'ébranlant enfin, parut menacer... »

A la ligne 131, on doit supprimer les guillemets devant la phrase commençant ainsi: « On les a vus envelopper dans la même faveur les dogmes, les superstitions... »

Et, enfin à la ligne 39, *au lieu de* : « malgré les renversements de sa dynastie » *lisez* : « malgré le renversement de sa dynastie. »

FAITS DIVERS

A l'occasion du décès de Mme la duchesse Marie Pawlôwna, de Russie, mère du grand-duc de Saxe-Weimar, la cour prendra le deuil pour quatre jours, dont les deux premiers seront portés en deuil ordinaire et les deux autres en petit deuil.

L'Empereur est allé hier, au château de Meudon, faire une visite au prince Jérôme, son oncle.

— On lit dans le *Constitutionnel* :
« M. de la Guéronnière est assez gravement indisposé depuis plusieurs jours. On espère qu'il pourra reprendre dans le cours de la semaine ses fonctions au ministère de l'intérieur. »

— M. de Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople, qui se trouvait en congé depuis quelque temps, s'est embarqué samedi à Marseille pour retourner à son poste.

— Les nouvelles que l'on reçoit de l'île Bourbon annoncent que le choléra a tout à fait cessé ses ravages dans cette colonie.

— On parle de négociations qui auraient été entamées par les compagnies de Lyon à la Méditerranée et d'Orléans, avec les gouvernements de France et de Suisse, pour percer le Simplon, de manière à ouvrir, au moyen d'un tunnel, une route directe entre la France et la Haute-Italie.

On prétend que les travaux du percement du Simplon présenteraient moins de difficultés que ceux du percement du mont Cenis, et qu'ils pourraient être terminés en quelques années.

Les compagnies voudraient obtenir, pour se charger de ces travaux, une subvention des gouvernements de France, de Suisse et de Piémont.
(*J. des Travaux publics.*)

— Il y a des théâtres, en France, qui font relâche pour cause de grande chaleur; aux Etats-Unis, plusieurs de ces établissements ferment en ce moment pour cause de moucherons. En effet, nous citerons notamment le théâtre de Louisville, dans le Kentucky, qui est obligé de fermer ses portes au public, à cause d'une nuée d'insectes qui a envahi la ville, au point de rendre impossible toute réunion.

— C'est une vieille et pieuse coutume, dans nos campagnes picardes, de demander au curé de la paroisse une messe dite des moissonneurs avant les grands et pénibles travaux de la saison dans laquelle nous entrons; cette messe se célèbre ordinairement le 1er août, jour de *Saint Pierre-aux-Liens*. Pour cette année, la précoce maturité des fruits de la terre l'a fait avancer, et elle a déjà été célébrée.

C'est ordinairement au point du jour, entre trois et quatre heures du matin, que les ouvriers des champs se rendent ce jour-là à l'église, en habit de travail, la faux sur l'épaule et le bidon au côté. Ils reçoivent en cette circonstance les recommandations du curé, tout à la fois médecin des âmes et des corps, et ses fraternelles exhortations ne sont pas sans heureuse influence sur ses chers paroissiens. Il leur fait tout à la fois un cours de religion, de morale et d'hygiène.

— On a vu dans les rues de Paris un omnibus de nouvelle forme, qui offrait, entre autre avantages, une rampe faite pour arriver à l'impériale. Ce second étage, divisé en banquettes parallèles dans le sens des essieux, est couvert. C'est joli et

commode; mais nous devons dire que ces voitures confortables ne sont pas destinées au public parisien. La caisse portait l'indication : *Le Havre, Granville*. Ajoutons toutefois qu'elles ont été conduites à la préfecture de police, où elles ont été examinées. Si l'on n'adopte pas les impériales couvertes pour les prochaines constructions de la compagnie *générale*, au moins devrait-on améliorer le système d'ascension et peut-être aussi adopter une autre disposition que les siéges adossés dans le sens longitudinal de la voiture. Il y aurait aussi à examiner si l'espace ménagé entre les banquettes de l'intérieur n'a pas été trop rétréci dans les dernières constructions.

— Le *Courrier du Gard* donne les détails suivants sur l'incendie de Bességes :

« Dans la nuit du 19 au 20 juillet, un incendie s'est déclaré dans la sacristie de l'église de Bességes, ou plutôt, dans un local attenant, servant de dépôt aux chaises. La femme du sacristain n'a eu que le temps de se sauver avec ses enfants, tandis que son mari sonnait le tocsin pour donner l'alarme. Dans quelques moments, beaucoup de travailleurs étaient sur pied ; malheureusement, les moyens de combattre efficacement le feu manquaient, et les flammes gagnaient les vastes bâtiments de la compagnie des forges, adossés à l'église. La compagnie, en effet, ne possède qu'une pompe qu'on eut d'abord quelque peine à trouver et à mettre en état. Dès qu'on put s'en servir, il ne fallait plus songer à sauver le bâtiment des forges et le magasin des modèles. Tout l'effort des travailleurs devait avoir pour but d'empêcher la propagation de l'incendie au bâtiment d'administration de la compagnie. Grâce au service actif de la pompe, ce résultat a été heureusement atteint.

« Les pertes occasionnées par cet incendie ont été considérables ; on ne les évalue pas à moins de 1,500,000 francs, avec assurance pour la moitié environ.

« M. le sous-préfet d'Alais, à la première nouvelle du sinistre, s'est transporté sur les lieux, où il a eu à louer les autorités locales et particulièrement M. le curé, pour leur zèle et leur dévouement.

« On a fort regretté, en cette douloureuse circonstance, l'absence d'une compagnie de sapeurs-pompiers, pour l'organisation de laquelle, du reste, la commune de Bességes est en instance. »

— Un événement déplorable a eu lieu à Langeais. Le pont suspendu qui relie les deux rives de la Loire a été complétement détruit par la foudre dans la nuit du 20 au 21 juillet. Voici les détails que nous trouvons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Vers minuit et demi, un charretier de la papeterie de M. Lentaigne, à Marnay, le nommé Auguste Roy, traversait le pont, lorsqu'il vit tomber sur une des piles un globe de feu qui se dirigea le long des chaînes de suspension. Aussitôt il sentit le tablier s'affaisser sous lui, fut précipité avec sa charrette dans la Loire, et parvint heureusement à se cramponner aux chaînes.

« A ses cris, les frères Désiré et Auguste Saget, ainsi que le sieur Pierre Grangeau, accoururent et parvinrent à sauver le charretier et le cheval.

« Immédiatement averti, M. le maire de Langeais s'empressa d'arriver, mais il n'eut qu'à constater le malheur qui venait d'arriver.

« Informés par le télégraphe, M. le préfet, M. l'ingénieur en chef de Coulaine, M. Michaud, colonel de gendarmerie, et M. le commandant Bourdillon se sont rendus à Langeais, ce matin par le premier train du chemin de fer.

« On évalue à près de cent mille francs le dommage qu'a éprouvé le pont de Langeais et qui vient ajouter encore aux désastres qu'a subis cette commune si cruellement victime des inondations de 1846 et de 1856.

Des renseignements postérieurs ajoutent que la foudre, en tombant sur la colonne du pont, la mit littéralement en pièces, le pont s'écrasa tout à coup. Un bateau, arrivé la veille au port de Langeais, s'était garé sous le pont. Le tablier en tombant a écrasé ce bateau, et c'est par un bonheur tout providentiel que le conducteur du bateau, nommé Baillard, a échappé à la mort.

— On lit dans la *Gironde* de Bordeaux :

« Nous avons assisté ce matin aux expériences qui ont eu lieu sur l'hippodrome de Mérignac et qui avaient pour objet les balles foudroyantes à percussion de M. Devisme. Trois de ces projectiles, de différents calibres, ont été tirés au moyen de carabines rayées, dans une grande caisse vide, en avant de laquelle était placée une sorte de plastron en cuir garni de son de bois, simulant la poitrine d'un animal. Chacun des projectiles a fait explosion après avoir traversé le premier obstacle, et les parois de la caisse étaient littéralement couverts de débris de plomb et de cuivre.

La balle destinée à la chasse à la baleine a surtout produit un effet prodigieux. La caisse n'a pas seulement été criblée, elle a été brisée et disloquée comme si elle eût été garnie de poudre.

Les expériences dont nous venons d'être témoins nous ont donné la conviction que M. Devisme, le jour où il a inventé son système de projectiles foudroyants, a bien mérité de l'humanité ; car il a mis à la disposition des chasseurs et des pêcheurs le moyen d'attaquer presque sans danger les plus terribles animaux.

— On nous assure, dit le *Courrier des Ardennes*, qu'il existe à Floing, près de Sedan, deux cousins germains du roi Oscar de Suède qui vient de mourir. Leur père, frère de Bernadotte, était originaire de Pau ; ils sont venus s'établir à Floing, où ils sont simples ouvriers tisseurs.

— Le cabinet de Madrid vient de décider qu'un télégraphe serait établi entre le continent espagnol et les îles Baléares.

— On lit dans une lettre datée de Trébizonde, le 1er juillet : le chemin de fer de Trébizonde à Erzeroum est commencé. Les Russes font les études d'une ligne qui est destinée à mettre en rapport la mer Noire avec la mer Caspienne, et qui passera par Poti, Tiflis et Bakou. La construction de ces routes établira une communication rapide entre les fertiles provinces du Caucase, et l'Asie-Mineure et la Perse d'autre part.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

M. de Potter, ancien membre du gouvernement provisoire belge, est mort à Bruges, le 22 courant.

— M. l'abbé Coldely, professeur de morale au grand séminaire de Périgueux, est mort à Cauterets, dans les Pyrénées, le 19 de ce mois. Il était sorti d'une famille qui a donné cinq de ses enfants à l'Eglise.

VARIÉTÉS

—

Essai de Philosophie religieuse

par M. Émile Saisset.

M. E. Saisset n'en est pas à son début. Son mérite littéraire est connu, et sa position élevée dans l'Université donne à ses écrits une importance incontestable. Ne résument-ils pas l'enseignement philosophique qu'il distribuait naguère à l'école normale supérieure, et qu'il distribue encore aujourd'hui à une jeunesse d'élite, dans une des premières chaires de France ? Cependant son dernier ouvrage nous paraît mériter une attention particulière, soit parce qu'il n'est pas exclusivement scientifique, mais qu'il est aussi religieux, soit parce que l'auteur nous le présente comme le résultat définitif de ses travaux.

« Je n'ai voulu, dit-il, page XXIV de l'a-« vant-propos, je n'ai voulu que donner un « bon exemple en faisant connaître, avec « simplicité, le résultat où m'ont conduit « de patientes études et de sérieuses ré-« flexions. Je n'apporte aucun système nou-« veau ; je ne parle au nom d'aucune école. « Je raconte comment je suis arrivé, en tra-« versant les difficultés, les doutes et tou-« tes les épreuves inséparables de la recher-« che libre, à satisfaire mon esprit sur les « points essentiels de la religion, et à mettre « mon âme en paix. »

M. E. Saisset n'est donc plus errant, incertain, poursuivant péniblement les vérités dont il est avide ; il les possède ; son esprit est satisfait, son âme est en paix, et c'est du milieu de cette heureuse sérénité qu'il va nous instruire.

Nous ne voulons pas dire que M. E. Saisset se pose en maître ; il n'enseigne pas, il raconte ses travaux, ses doutes, ses difficultés, ses combats, sa victoire. Il indique la voie qu'il a suivie sans nous presser de la prendre. Si M. J. Simon a pris le rôle en prédicateur, M. E. Saisset prétend à celui de méditatif. Le méditatif n'est ni véhément, ni agressif, ni même passionné. Il n'impose pas ses pensées, car il s'inquiète peu de ceux qui l'environnent. Il s'isole et converse avec lui-même ; il ferme son âme aux bruits du dehors ; il poursuit la vérité pour elle-même et il travaille à sa propre perfection ; c'est Descartes cherchant dans sa pensée le fondement d'une philosophie nouvelle ; c'est Malebranche s'entretenant délicieusement avec la vérité, qui, pour lui, est le Verbe, Dieu lui-même. Toutefois M. E. Saisset n'a pas un tempérament à supporter une solitude si complète, ou, si vous le voulez, il est trop sociable pour se condamner à vivre dans un isolement si parfait. Il lui faut une compagnie, mais une compagnie d'élite, une société de philosophes. Il la choisit avec goût : c'est Descartes, Malebranche, Spinosa, Leibnitz, Kant, Newton, tous les plus illustres penseurs des temps modernes, et comme un homme bien élevé, il leur fait la plus large part dans ses doctes entretiens.

Platon ne rougissait pas de Socrate son maître, et Malebranche se reconnaissait volontiers disciple de Descartes. Il est facile de constater dans la méthode de M. Saisset, dans ses principes, dans ses opinions, dans ses appréciations, dans ses tendances même, l'influence du maître. Telle page de M. E. Saisset nous rappelle naturellement telle autre de M. Cousin. Quoi qu'il en dise, l'auteur de l'*Essai de philosophie religieuse*, M. E. Saisset appartient évidemment à l'école éclectique.

Or l'un des caractères principaux de cette école c'est d'être critique bien plus que philosophique. Sauf un ou deux principes, que M. E. Saisset n'a point oubliés, il est difficile de dire quelles doctrines lui sont propres. L'éclectique expose et apprécie les systèmes que d'autres ont produits. Quelquefois, il est vrai, son imagination s'enflamme, sa sensibilité s'émeut ; il se passionne pour telle ou telle opinion, il devient disciple de Reid, de Kant, de Descartes ou d'Hégel. Mais cette vive impression se calme, une autre lui succède, et produit avec elle d'autres prédilections ; il écrit avec pureté, élégance, souvent même avec noblesse et chaleur ; il rend plus accessi-

bles, plus aimables, plus saisissants, même les enseignements de la philosophie; il la débarrasse des formules un peu barbares des scolastiques anciens et modernes, mais il ne recule pas les bornes de la science; il est amateur de philosophie plus que philosophe; il étudie les doctrines d'autrui, mais il ne réfléchit pas assez sur sa propre pensée pour en faire jaillir des vérités nouvelles. Ses œuvres sont polies avec un art délicat; mais elles manquent d'originalité et de vie; elles peuvent charmer l'esprit, mais nous ne croyons pas qu'elles inspirent jamais de convictions profondes, et qu'elles forment de grands penseurs. Ses qualités et ses défauts sont un peu les qualités et les défauts de notre enseignement. On semble oublier que la vraie science n'est pas un ensemble de connaissances péniblement acquises et conservées dans les trésors de la mémoire, mais qu'elle est un développement vivant de notre pensée personnelle. La vérité est commune à tout, mais la science est le bien propre d'un chacun; c'est la part de vérité que nous avons conquise par nos efforts; elle n'est pas une abstraction, mais une partie réelle et vivante de notre vie intellectuelle.

M. E. Saisset, dans son dernier ouvrage, nous semble avoir trop scrupuleusement, peut-être, conservé les traditions aussi bien que les quelques principes de l'école éclectique. Il se propose de nous donner un *essai de philosophie religieuse*. Sans doute le titre est modeste, mais la matière est élevée, importante, féconde. Eh bien, sur 488 pages que comprend le volume de M. E. Saisset, 323 sont consacrées à une exposition abrégée, mais pourtant assez complète de la philosophie moderne depuis Descartes. Nous sommes loin de méconnaître le mérite remarquable de certaines parties de cette exposition; M. E. Saisset est clair, méthodique, précis, et il a fait une étude sérieuse des philosophies dont il nous parle; nous l'avons lu avec intérêt et même avec profit, et cependant, nous l'avouerons franchement, avec un certain dépit. Nous regrettons qu'un si éminent représentant de l'éclectisme en soit encore au point de départ de cette école. Ce qui était louable, utile, nécessaire en l'origine est aujourd'hui superflu, et peut-être dangereux. Le grand mérite de l'école éclectique, nous aimons à le reconnaître, est d'avoir puissamment contribué, par ses habiles critiques, à refouler le sensualisme du dix-huitième siècle, c'est d'avoir ramené les esprits à l'étude et au respect des grands écrivains du dix-septième siècle, qui ont exercé, sur une certaine classe d'hommes, une influence si salutaire. Mais persister dans cette méthode à peu près exclusivement historique et critique, ce n'est pas fournir le moyen de se dispenser de les lire, favoriser la paresse et la science à bon marché, si commune et si funeste, faire croire à l'impuissance de la philosophie et entretenir cette espèce de scepticisme dans lequel nous voyons s'éteindre chaque jour la philosophie éclectique? Ce n'est point un esprit d'hostilité qui nous inspire ces regrets et nous dicte ces plaintes, mais le désir de voir revivre et refleurir parmi nous une science dont nous comprenons plus que jamais l'importance.

Nous devons rendre justice à M. E. Saisset: s'il a continué trop religieusement les traditions de l'école éclectique, il a évité quelques graves erreurs dans lesquelles elle était tombée, et il a eu moins l'intention de se poser en adversaire de l'école germanique; c'est la partie originale et personnelle de son livre. Pour lui le panthéisme n'est pas seulement un fantôme capable d'effrayer les intelligences faibles, mais incapable de nuire. Les doctrines qui confondent Dieu et ce monde, dit-il, « n'appartiennent plus à personne. Sorties des « écoles de l'Allemagne, elles ont fait leur « chemin en France, en Angleterre, en Italie, dans toute l'Europe. Je le trouve « dans les livres sérieux comme dans les « livres frivoles, chez les poëtes et les romanciers, jusque dans les causeries légères des salons. Discréditées sous telle ou « telle forme particulière, elles s'accréditent « comme tendance indéterminée; elles tendent à remplacer par une religiosité vague le peu de foi précise qui nous « reste (1). »

Et dans l'avant-propos, après avoir établi que, parmi les panthéistes, le grand débat est entre la personnalité de Dieu et la personnalité de l'homme, qu'il faut nécessairement que l'une soit sacrifiée à l'autre, M. E. Saisset ajoute: « Le sentiment de l'individualité surabonde aujourd'hui, et il s'associe à un besoin énergique non moins opposé au mysticisme, le besoin d'activité; je parle de cette activité qui se déploie au dehors, agit sur la nature par l'industrie, sur les hommes par la parole et la pensée. Une soif immense de

(1) Page 383.

jouissances terrestres et un besoin puissant d'activité extérieure en tout genre, tel me paraît être, en bien et en mal, le caractère de notre temps; il est donc fort naturel que le panthéisme mystique de Bauder et de Gœrres ait échoué, et je m'explique très-bien qu'au contraire le panthéisme d'Hégel et de Feuerbach ait fait et fasse chaque jour des progrès.

« Cette disposition générale des esprits, ces progrès du panthéisme hégelien, sont choses graves; mais je n'en avais pas encore mesuré toute la gravité avant d'avoir considéré l'état présent des écoles philosophiques... Si j'exceptais celle où j'ai été élevé, il me semblait que toutes les autres, sans exception, même celles qui dédaignent ou qui combattent le panthéisme, concourent avec lui à détruire la foi dans la Providence divine et substituer l'idée hégélienne de l'être impersonnel, cause indifférente et inconsciente de tout ce qui est... Que disent ces philosophes? Que le seul sage en matière religieuse, c'est de laisser l'idée de Dieu dans une absolue indétermination. Suivant eux, en effet, la suprême loi de la pensée humaine, c'est de déterminer ses objets, c'est de les concevoir dans l'espace, dans le temps, avec telles propriétés, telles limites, telles relations. Il suit de là que Dieu, l'absolu, l'immense, l'éternel, échappe à l'esprit humain par sa grandeur même. Déterminer l'idée de Dieu, disent-ils, c'est la détruire; car c'est individualiser, personnifier l'universel; c'est l'enfermer dans un système, c'est lui imposer les formes de notre intelligence imparfaite, c'est le rapetisser et le dégrader. L'homme sans doute est ainsi fait que rien de fini ne peut lui suffire; il s'élance hors de l'univers, cherchant un idéal de beauté, un objet parfait d'amour, d'espérance et d'adoration. Cet effort de l'homme vers l'infini, ce souci des choses éternelles, voilà l'origine sainte des religions et de systèmes de philosophie; mais toute religion, si sublime et si pure qu'elle puisse être, se ramène à un symbole particulier de la divinité, comme toute la philosophie, la plus large et la plus profonde comme aussi la plus superficielle et la plus étroite, se résoud dans une formule déterminée de l'absolu. Or l'idéal, le divin, l'absolu, c'est justement ce qui ne peut être représenté par aucun symbole, ni exprimé par aucune formule. La religion et la philosophie sont donc condamnées, comme l'art, comme la morale, comme l'homme tout entier, à un devenir sans fin. Voici en deux mots la condition religieuse de l'humanité: la masse des hommes s'agite aveuglément à la recherche d'un idéal inaccessible. Quelques esprits d'élite observent avec calme cette agitation fiévreuse, en notent les accès, en décrivent poétiquement les crises, les convulsions et toutes les vicissitudes: si vous leur demandez quel en est l'objet, ils vous diront que le vrai philosophe y pense sans cesse en sachant qu'il doit l'ignorer toujours (1). »

M. E. Saisset a sondé avec habileté la plaie des sociétés modernes; il nous a découvert le mal. D'une part, le panthéisme qui corrompt la notion de Dieu et étouffe le sentiment religieux dans les âmes, nous dirons plus, qui confondant Dieu et le monde, divinisant les forces physiques de la nature aussi bien que les pensées des hommes, menace de nous ramener à toutes les superstitions et à toutes les infamies du paganisme. L'histoire de l'Allemagne nous en fournirait au besoin une preuve; Schlegel, par exemple, regardant les étoiles comme des divinités inférieures, exhortant les physiciens à transformer la science en magie et à faire des miracles par l'action immédiate de l'esprit sur la matière, et se plaignant que les lumières du siècle aient détruit la vénération de la foule pour les choses ténébreuses, les rêves, les inspirations, les visions; Hégel, si l'on en croit son savant biographe, Haym, estimant la contemplation d'une statue de Vénus et d'Apollon, comme l'acte d'une religion très-parfaite; d'autre part, la Religion transformée en un sentiment vague et indéfinissable en une aspiration fatale et sans but, la foi et la Providence détruite, et par suite les voies préparées au panthéisme.

Encore une fois, voici le mal; M. E. Saisset l'a sérieusement observé; il veut y porter remède, autant du moins que le peut un philosophe. Si nous ne nous faisons pas illusion, deux choses sont nécessaires pour atteindre un but aussi élevé: combattre victorieusement le panthéisme, ranimer le sentiment religieux et la foi en la Providence. Voyons si M. E. Saisset a réussi dans cette noble entreprise.

Flavien Hugonin.

(1) P. XVII.

Le directeur-gérant, A. Bisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

26 juillet

Le *Moniteur* publie, en réponse aux récriminations qui se sont récemment produites en Angleterre au sujet de nos armements, une note qui fait voir, par la comparaison du budget militaire des deux peuples, que les Anglais consacrent aux chapitres de la guerre et de la marine une somme bien supérieure à celle qui est affectée chez nous depuis dix ans à ces deux services.

« On se demande donc, dit en terminant le *Moniteur*, si c'est à la France et à ses armements extraordinaires qu'il faut attribuer les charges excessives qu'on fait peser sur le peuple anglais, ou si ces énormes dépenses et les impôts qui en sont la suite ne doivent pas être attribués à d'autres causes. »

S'il faut en croire la *Correspondance de Nuremberg*, la France aurait formellement proposé aux cabinets de faire suivre les conférences de Zurich d'un Congrès composé des ministres des affaires étrangères des cinq grandes puissances et de la Sardaigne.

Le *Morning-Post* combat par avance la proposition de lord Elcho, tendant à faire interdire au gouvernement britannique toute participation à ce congrès. L'organe de lord Palmerston est d'avis que l'Angleterre ne doit pas envoyer de plénipotentiaire pour enregistrer des faits accomplis, ou, comme le duc de Wellington à Vérone, pour protester contre eux ; mais il croit que si la Grande-Bretagne peut « faire entendre sa voix en faveur de la liberté et du bonheur de l'Italie, » et obtenir quelques modifications aux bases primitives de la paix, il serait regrettable qu'elle ne prît aucune part aux négociations.

Une des questions les plus délicates dont le Congrès pourra s'occuper est certainement celle des duchés. Pour nous, la restauration des souverains légitimes n'est pas douteuse; nous nous demandons seulement comment s'opérera leur rentrée dans leurs Etats et quelles conditions pourront être apportées à leur rétablissement.

Une correspondance de Vienne rapporte que des conférences ont eu lieu dans cette capitale, depuis le retour de l'empereur d'Autriche, entre François-Joseph, le duc de Toscane et le duc de Modène.

Il paraît à peu près certain que le grand-duc Léopold abdiquera en faveur de son fils, le prince Ferdinand, âgé de 24 ans. « Cette résolution, dit la *Gazette de Cologne*, surprendra d'autant moins que déjà avant la guerre, le grand-duc avait manifesté l'intention de céder la couronne à son fils. » Le prince se retirerait, dit-on, dans de grands domaines qu'il possède en Bohême.

Mais une solution de cette nature satisferait-elle les révolutionnaires et les séides du Piémont en Toscane? Il est permis d'en douter ; et déjà la municipalité de Florence demande, sous une influence qui se trahit suffisamment, que si, par des raisons de haute politique, l'annexion de la Toscane au Piémont n'était pas possible, le grand-duché fût placé sous la domination d'un prince de la maison de Savoie.

Le *Moniteur toscan* publie une proclamation adressée à l'armée par le commissaire sarde et le gouvernement provisoire de Florence. On dit à l'armée toscane, dans cette pièce, que si elle n'a pas eu les périls et les honneurs de la victoire sur les champs de bataille, elle pourra rendre de non moins utiles services au pays en protégeant les frontières contre toute agression, et en se faisant la gardienne de la liberté du vote par lequel la Toscane va être appelée à se prononcer sur son indépendance et sur ses destinées.

Le *Journal allemand de Francfort* assure que le séquestre mis sur les biens du duc de Modène a été levé, et que les maisons et les colléges des Jésuites confisqués par le pouvoir révolutionnaire vont leur être

rendus. — D'après le même journal, les Jésuites expulsés de Milan par les passions piémontaises, rentreraient prochainement, à la demande du gouvernement français.

Une dépêche de Rome assure que la présidence honoraire de la confédération italienne aurait été admise en principe par le Pape, dans une conférence à laquelle assistaient six cardinaux. La plupart des carnaux, dit la dépêche, auraient opiné dans le sens de l'acceptation.

Plusieurs journaux allemands assurent que le roi de Naples, sur le conseil de l'Autriche, aurait donné son adhésion au système de la confédération.

Le licenciement des volontaires en Autriche s'opère partout sur une grande échelle; leur nombre s'élève de 16 à 18,000.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'on fait des préparatifs à Schœnbrunn pour recevoir une députation de la cour de France, à laquelle on fera la remise du corps du duc de Reichstadt.

28 *juillet*

Les journaux anglais s'occupent tous aujourd'hui de la note publiée hier par le *Moniteur* sur le budget comparatif de la guerre et de la marine chez les deux peuples, et tous s'attachent à la réfuter.

Le *Morning-Post*, organe du premier ministre, après avoir constaté que le budget militaire de la Grande-Bretagne pour 1860 n'atteint qu'à la moitié de celui de 1813, déclare que si l'Angleterre a été amenée à augmenter ses armements, ce n'a été ni dans des vues de conquêtes ni par peur d'une invasion, mais uniquement pour se tenir au niveau de la marine française, qui a été considérablement accrue dans ces derniers temps. Suivant le *Post*, la flotte britannique était, il y a neuf ans, double de celle de la France; aujourd'hui les deux flottes sont égales.

Le *Times* tient un langage des plus vifs. Il voit déjà la France jetant 400,000 hommes, tout simplement, sur les côtes d'Angleterre, où l'on ne pourrait guère, dit-il, leur opposer, armée et milice réunies, plus de 110,000 hommes.

Suivant le *Times*, la note du *Moniteur* prouve seulement que l'armée anglaise coûte plus cher que l'armée française. Il fait en outre remarquer que les deux tiers du budget militaire de la Grande-Bretagne sont appliqués au service de ses nombreuses colonies, et qu'un tiers à peine est affecté au service de l'intérieur.

Pourquoi, ajoute le *Times* en terminant, la France désire-t-elle arrêter les préparatifs de défense de l'Angleterre? Nous ne songeons pas à envahir la France, tandis que la France songe à envahir l'Angleterre. En conséquence, nous devons prendre les moyens de nous protéger nous-mêmes.

Le *Morning-Advertiser* voit aussi dans la note du journal officiel français la pensée arrêtée d'envahir la Grande-Bretagne.

Tous les autres journaux de Londres sont à peu près au même diapason.

Cette question, qui tourmente plus fortement que jamais nos voisins, est agitée maintenant dans presque toutes les séances du Parlement; dans celle d'avant-hier, le secrétaire de la guerre a dû essayer, par des explications sur l'état de défense des côtes, de calmer un peu les vives appréhensions de la Chambre.

A la suite de ces explications, lord Elcho a exprimé le vœu qu'une commission fût chargée d'étudier la question tout entière des défenses nationales, de constater le nombre des vaisseaux et des marins, la nature des fortifications nécessaires pour mettre le pays à l'abri d'une attaque, et de faire ensuite connaître dans un rapport quel chiffre d'hommes et de navires elle croit indispensable à la protection de l'Angleterre. — « Soyons, a dit l'orateur, indépendants de l'amitié ou de l'inimitié des potentats de l'Europe, quels qu'ils soient, et surtout de ces alarmes perpétuelles, indignes d'une grande nation. »

Les conférences de Zurich s'ouvriront, assure-t-on, samedi prochain 30 juillet. La Sardaigne y sera décidément représentée. Les journaux de Turin nous apprennent aujourd'hui que c'est le chevalier Desambrois de Nevache, vice-président du Sénat et du conseil d'Etat, qui est nommé plénipotentiaire du Piémont.

Une correspondance adressée de Berlin à

l'agence Havas rapporte que le prince-régent de Prusse a reçu ces jours derniers deux lettres, l'une de l'empereur de Russie, son neveu, l'autre de l'empereur d'Autriche. La première exprimerait les sentiments les plus amicaux pour la Prusse et son gouvernement ; la seconde témoignerait le désir d'entretenir avec le cabinet de Berlin les meilleures relations de voisinage.

La même correspondance assure que la démobilisation de la landwehr sera un fait accompli à la fin de cette semaine. Toutefois, s'il faut en croire le *Journal allemand de Francfort*, les hommes envoyés en congé auraient été prévenus qu'ils doivent se tenir prêts à rentrer dans l'armée au premier appel.

Plusieurs journaux et correspondances d'Allemagne signalent, comme en voie de s'opérer, un rapprochement intime entre la Prusse et la Russie. On parle même d'une alliance étroite pour le cas où les choses prendraient une tournure menaçante à l'égard de la Prusse et de l'Allemagne.

La presse d'outre-Rhin continue toujours sa controverse sur la question de savoir quelle est l'origine des propositions de médiation qui ont été publiées récemment par le *Journal de Mayence*, et qui ont été démenties par la Prusse. On les attribue à l'Angleterre, mais le *Globe* les dément à son tour. Cependant, le *Journal des Débats* croit y reconnaître les idées de lord John Russell.

Nous n'aurons probablement pas longtemps à attendre des renseignements sur ce point, qui ne peut manquer d'être éclairci dans les prochaines séances du Parlement.

Les nouvelles d'Italie nous montrent toujours les Duchés en proie à l'agitation piémontaise.

La *Patrie*, en annonçant que M. Buoncompagni, commissaire du roi de Sardaigne à Florence, quittera probablement la capitale de la Toscane à l'époque des élections politiques pour n'être pas soupçonné de les influencer, ajoute : « Nous féliciterions le gouvernement piémontais de cet acte de prudence, qui réduirait au silence ceux qui lui attribuent la pensée de vouloir exercer une pression sur les électeurs toscans. »

La *Patrie* est naïve. Quand tout est préparé pour le fameux *tour de main* dont parlait Ledru Rollin devant la haute cour de Bourges, on peut s'éloigner sans inquiétude du résultat. Les badauds crient à l'impartialité, et la farce est jouée.

Le *Moniteur toscan* rapporte que cent quarante-et-une localités du Duché se sont prononcées en faveur de l'annexion à la Sardaigne. Ces cent quarante-et-une localités ont fourni 809 voix affirmatives. Ce chiffre paraîtra peut-être peu concluant, alors surtout que le même *Moniteur toscan* ajoute : « plusieurs villes ont attendu, pour se prononcer, la réunion de l'assemblée nationale. » Tout cela ne semble pas trahir un bien grand enthousiasme.

La *Nation*, de Florence, annonce la prochaine publication d'un décret qui convoquera, pour le 7 août, les colléges électoraux chargés de nommer les représentants à l'Assemblée nationale. Cette assemblée devrait se réunir le 11 du même mois.

L'*Opinione* de Turin nous apprend que le gouvernement provisoire de Modène vient de nommer « une commission qui devra rechercher dans les archives publiques et secrètes, toutes les pièces probantes des actes arbitraires des derniers ducs de Modène et de leur offense contre les droits de la propriété et de la famille. La commission devra recueillir et publier immédiatement et par ordre tous les documents originaux, avec la traduction en langue française. »

Voilà les moyens devant lesquels ne recule pas la passion piémontaise.

Le *Moniteur* rapporte que le marquis Pallavicino a été reçu hier en audience particulière par l'Empereur, et lui a remis une lettre autographe de Mad. la duchesse-régente de Parme.

La Chambre belge a été saisie d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de vingt millions de francs pour l'agrandissement d'Anvers et les fortifications de cette place. Dans les bureaux de la Chambre, le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'établissement d'une marine militaire paraissait au gouvernement le complément indispensable du projet. Cette marine coûterait de six à sept millions à créer, et nécessiterait un million annuel d'entretien,

Le Conseil des Etats suisse a adopté un projet de loi, déjà voté par le Conseil national, concernant la suppression des juridictions ecclésiastiques étrangères sur le territoire de la Confédération.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Londres, 27 juillet.

Le *Morning-Herald* annonce que le grand-duc Constantin serait attendu à Londres au mois de septembre.

Madrid, 26 juillet.

S. A. R. l'Infant D. Sébastien est arrivé à Alicante.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

On cherche en Angleterre à attribuer à la France la cause des charges que l'on impose au peuple anglais pour les défenses nationales. C'est la prétendue exagération de nos armements qui sert de justification à l'accroissement considérable des budgets de la guerre et de la marine de la Grande-Bretagne.

La comparaison de nos budgets avec les budgets anglais fera voir combien ces appréciations sont erronées.

Depuis 1853 le budget anglais s'est élevé de 15,438,000 liv. st., soit 386 millions de francs, et les services de la guerre et de la marine entrent dans cet accroissement pour plus de 200 millions. Dans l'année qui commence, ces deux budgets coûteront en Angleterre plus de 650 millions, dont pour la guerre 332,500,000 fr., et pour la marine 320 millions.

En France, le budget de la guerre tel qu'il a été voté pour 1860 ne s'élève qu'à 339,458,744 fr., et le budget de la marine à 123,503,143 fr. (1). C'est un ensemble d'environ 463 millions, par conséquent, bien au-dessous des dépenses de la Grande-Bretagne pour les mêmes services.

Il y a pour le budget de la guerre une somme variable et qui dépend du prix des denrées. C'est principalement à cause de leur prix élevé qu'en 1859 le budget de la guerre s'élève à 361,917,590 francs, tant pour le chiffre originairement voté que pour les crédits supplémentaires prévus.

Pour le ministère de la marine, les dépenses s'élèvent à 128,063,833 fr. En 1858, le ministère de la guerre a dépensé 376,822,535 fr. et le ministère de la marine 137,980,266 fr. Maintenant [illegible] l'année 1853 pour voir quel était notre état avant les préparatifs de la guerre de Crimée, on verra que le compte définitif s'élève pour la guerre à 322,740,809 f., et pour la marine à 99,195,965 fr.

Enfin, si on veut jeter un regard plus loin en arrière et prendre les dernières années du dernier gouvernement, on verra que, pour la guerre, nous sommes au-dessous de la dépense de 1847, qui s'est élevée à 373,365,981 francs (2), et pour la marine, qui a été de 128,637,509 francs (3). Sans doute les chiffres pour 1859 et 1860 ne comprennent point les frais de la guerre d'Italie et de Cochinchine, qui ne peuvent point encore être complétement appréciés ; mais il est probable que l'emprunt de 500 millions laissera une somme considérable disponible après le prélèvement de ces dépenses, et qu'une fois que les événements qui les ont motivées seront accomplis, elles rentreront dans l'état normal.

On se demande donc si c'est à la France et à ses armements extraordinaires qu'il faut attribuer les charges excessives qu'on fait peser sur le peuple anglais, ou si ces énormes dépenses et les impôts qui en sont la suite ne doivent pas être attribués à d'autres causes.

(1) Il faut remarquer que les budgets de la guerre et de la marine contiennent, outre les dépenses de solde et d'entretien des effectifs, et celles du matériel de la guerre et de la marine, toutes les sommes affectées chaque année à des travaux extraordinaires du génie militaire et des ports maritimes.

(2) Dans ce chiffre figuraient les dépenses de l'Algérie, portées aujourd'hui à un budget spécial pour 16,500 00.

(3) Dans ces calculs ne figurent pas les exercices 1854, 1855, 1856, 1857, qui ont été affectés par les dépenses de la guerre de Crimée.

On nous écrit de Chambéry, le 25 juillet :

Il vient de se passer dans notre ville un fait d'une certaine gravité. Ce fait est une conséquence naturelle du mécontentement excité parmi nos populations, par l'esprit irréligieux de nos gouvernants piémontais.

Il s'agit de demander l'annexion de la Savoie à la France.

L'idée de séparation du Piémont et d'annexion à la France, qui a fait son chemin, peu à peu, depuis dix ans, est entrée hier à Chambéry dans une nouvelle voie. Un nombre considérable d'habitants de la ville se sont réunis pour délibérer sur les intérêts du pays dans les circonstances présentes. Après une sérieuse discussion, ils ont résolu de faire des démarches à la fois auprès de l'empereur des Français et auprès du roi de Sardaigne.

On remarquait dans cette réunion plusieurs députés, plusieurs membres de la noblesse, les représentants les plus notables du barreau, de la bourgeoisie et du commerce, et des ecclésiastiques d'un rang élevé.

On m'assure que l'autorité locale s'en préoccupe.

Il faut avouer qu'elle a bien contribué pour sa part à amener ce résultat. C'est un des fruits de l'odieuse partialité avec laquelle elle nous a administrés, et du mépris qu'elle a toujours affecté pour l'opinion et les observations de la partie conservatrice de la population, c'est-à-dire, de la grande majorité de nos concitoyens.

Un bruit circule depuis plusieurs jours dans notre ville. On assure que l'Empereur [illegible]

de l'accueil qu'il a reçu en Savoie, à son passage, a fait prier l'intendant général de la division de Chambéry d'en remercier officiellement les populations de sa part. M. l'Intendant n'en a rien fait, se réservant sans doute pour des occasions plus importantes, quand il s'agira, par exemple, de faire surveiller ce que les curés di-ent du gouvernement, soit en chaire, soit au tribunal de la pén tence, car il existe des circulaires qui prescrivent ce qu'on doit faire à cet égard.

Nous ne connaissons pas encore notre nouveau ministre de l'instruction publique, ni notre représentant aux conférences de Zurich, si tant est que nous devions y être représentés.

Notre nouveau ministère ne présente pas plus de garanties aux catholiques que le ministère déchu. Il sera moins habile, voilà tout.

On se demande si l'amnistie générale, annoncée par les préliminaires de Villafranca, n'amèneront pas le retour tant désiré des vénérables archevêques de Turin et de Cagliori.

Pour extrait M. GARCIN.

On écrit de Berlin 25 juillet :

Il est beaucoup question ici de deux lettres que le prince régent aurait reçues ces jours-ci. L'une aurait été écrite par l'empereur de Russie, l'autre par l'empereur d'Autriche. Le prince régent avait écrit lui-même à son neveu, l'empereur de Russie, pour savoir à quoi s'en tenir sur les relations qui existeraient à l'avenir entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Il semblait en effet que l'ancienne intimité qui subsistait entre les deux familles se fût un peu refroidie. La réponse d'Alexandre II a complétement rassuré à cet égard, car elle exprime les sentiments les plus amicaux pour la Prusse et son gouvernement.

La seconde lettre, celle de l'empereur d'Autriche, exprime, dit-on, le désir de vivre avec la Prusse *sur le pied* de bon voisinage et d'accord complet. On ne sait rien de plus sur le contenu de cette lettre qui, d'ailleurs, serait en contradiction avec la polémique de la *Correspondance autrichienne*. Cet organe semi officiel continue toujours, en effet, à nous reprocher d'avoir manqué à nos devoirs d'alliés.

On attend ces jours la publication de nouvelles pièces diplomatiques, relatives à l'attitude de la Prusse dans les dernières complications. Il est probable que cette fois ce sera le tour des dépêches adressées à la cour de Vienne.

La démobilisation sera achevée [illegible] de cette semaine, quoique le mot n'en ait pas encore été prononcé. De tous les hommes appelés, il ne restera que les officiers et sous officiers pour la nouvelle organisation de la landwehr. [illegible] doivent même être [illegible] dans ce corps. Les préparatifs de la fusion de la landwehr avec l'armée permanente seront à peu près terminés pour l'automne, de manière qu'on pourra la présenter aux chambres comme un fait accompli auquel elles n'auront qu'à donner leur assentiment.

Le chef de l'administration télégraphique en Prusse, le major Chauvain, se rend ce soir à Luxembourg où il trouvera un commissaire français et un commissaire luxembourgeois avec lesquels il doit s'entendre sur une ligne télégraphique de Paris à Berlin, par Luxembourg. On a senti la nécessité de multiplier les communications télégraphiques avec l'Ouest, car dans des circonstances importantes on a éprouvé des retards fâcheux.

Le *Moniteur Toscan* du 23, publie la proclamation suivante, adressée par le gouvernement provisoire à l'armée :

Soldats de l'armée Toscane! Le gouvernement salue avec joie le jour de votre retour non éloigné. Si la fortune a envié à votre bravoure les périls de la lutte et les récompenses de la victoire, elle ouvrira à votre discipline un autre champ non moins honorable en Toscane.

Ici, la patrie vous attend pour rendre plus auguste la manifestation solennelle de ses vœux. Vos armes n'auront pas à soumettre d'ennemis intérieurs. La concorde des citoyens qui n'a jamais été troublée, grâce à la vôtre, sera rendue plus sûre, maintenant que pour rendre la paix durable, on veut confier notre sort à un sceptre qui ne soit pas autrichien, mais national.

Quiconque oserait offenser la majesté du peuple qui pourvoit librement à l'amélioration de son avenir; quiconque menacerait nos frontières serait repoussé par vous comme le plus grand des ennemis. Attendant de vous ce grand bien, avec affection et confiance, le pays entier vous honore hautement, parce qu'il reconnaît en vous les gardiens intrépides de son calme solennel et de sa liberté sage.

Soldats, le gouvernement vous confie, ainsi qu'à la garde nationale, la protection du droit le plus sacré de la Toscane, celui de se prononcer librement sur une souveraineté nationale et constitutionnelle de nature à lui conserver son ancienne civilisation et à lui assurer l'indépendance nouvelle.

Florence, 22 juillet. (signé) Le commissaire extraordinaire du roi Victor Emmanuel pendant la guerre de l'indépendance, C. Boncompagni.

(Signé) les ministres Ricasoli, Ridolfi, Poggi, Busacca, Salvagnoli, de Cavero. Le secrétaire général du gouvernement de la Toscane, Célestino Bianchi.

Nous apprenons que le Piémont va rappeler ses agents officiels des Etats romains; mais, en se retirant des Légations, il y laisse son œuvre. Quelle est-elle? Le renversement de l'autorité du Pape dans la moitié des possessions pontificales et l'établissement de pouvoirs violents; la flamme de la révolution partout répandue, et l'organisation d'une sorte de terreur.

Ah! quel rôle aura joué le Piémont! Lui qui a senti le poids d'un [illegible] et qui a eu recours à un plus puissant, [illegible]

[illegible]

rait dû respecter le faible, ne fût-ce qu'en souvenir de ce qu'il était hier; mais quelque chose que nous n'appellerons pas l'ambition (ce mot est trop beau pour ce qui est sans grandeur), un âpre désir de posséder avait poussé le Piémont vers toute proie sur laquelle on pouvait impunément se jeter, et les Etats du Pape s'étaient offerts à ses appétits; les Légations et les Marches faisaient partie des bénéfices qu'il attendait de la guerre; il aurait laissé au Pape Rome et un *jardinet*, comme on disait quand on se partageait d'avance les dépouilles de l'Italie; l'importance de la Sardaigne se serait accrue des provinces avec lesquelles le génie des vieux siècles catholiques avait voulu fonder l'indépendance du chef de l'Eglise : ce champion de la liberté eût ôté la sienne au pontife et se serait revêtu de son manteau. Mais une force secrète s'est toujours jouée des entreprises contre la papauté, et n'oublions jamais qu'elles n'ont porté bonheur à personne.

Voilà donc le gouvernement sarde obligé de lâcher prise. Toutefois comme nous le disions en commençant, le départ de ses agents ne rendra pas le repos au pays. Les détails que nous transmettent nos correspondances sur l'état des Légations donnent l'idée d'une perturbation profonde. Des journaux nous ont entretenus avec une certaine admiration d'une armée de quinze mille hommes qui représente dans la Romagne l'épée de l'indépendance italienne. D'après les renseignements puisés aux meilleures sources, ces quinze mille hommes sont d'étranges héros et des sauveurs plus étranges encore; ce corps, composé de réfugiés et de déserteurs et d'anciens débris de 1848, réalise mieux l'idéal d'une colonne infernale que d'un bataillon sacré : c'est l'enrôlement de ce qu'il y a de plus contraire aux vertus patriotiques.

On nous parle surtout de trois mille hommes qui semblent avoir vécu bien plus dans les cavernes que dans les camps; sur leurs traits respirent les passions sauvages; ils ont de sinistres regards, et le son de leur voix est une menace. Ils ne sont pas de ceux dont on invoque l'appui, mais dont on redoute la présence. « Leur vue fait peur, » nous écrit un correspondant. Ces trois mille hommes sont conduits par deux chefs très-dignes de les commander : Valzani, de Césène, et Zambianchi. Pour peindre ces deux chefs et leur troupe, il faudrait reproduire les couleurs appliquées à un ramas d'Italiens d'un autre temps, aux amis et aux complices du célèbre conjuré dont Salluste a écrit l'histoire.

Tels sont ceux qui se sont donné la mission de recommander l'Italie au respect du monde et de la replacer à son rang parmi les nations; ils demandent qu'on salue en eux les soldats de la civilisation et de la liberté, les instruments de la délivrance et de la régénération de la Romagne. Ils n'ont que des malédictions pour ce qu'ils appellent la tyrannie pontificale, et présentent leur joug comme beaucoup plus léger: leur justice vaut mieux que la justice du Pape, leur patriotisme est plus pur que celui des cardinaux.

Ce corps de quinze mille hommes, dont nous avons voulu donner quelque idée, s'est organisé, nous ne dirons pas par les soins, mais au moins sous les yeux du gouvernement piémontais; le colonel Falcon, qui remplissait à Bologne les fonctions de ministre de la guerre, n'a rien empêché; le marquis d'Azeglio ne s'est point préoccupé de cette forte et dangereuse agrégation d'éléments mauvais.

Or qu'arrive-t-il en ce moment? Six mille soldats pontificaux, braves et fidèles, rassemblés du côté de Rimini, n'auraient pas beaucoup à faire pour rétablir l'ordre dans les Légations s'ils n'avaient devant eux que des sujets du pape mutinés; mais ils sont arrêtés par ce corps de quinze mille hommes tous étrangers au pays. Les Légations sont donc en proie à l'invasion étrangère. Le pape avec ses propres forces pourrait redevenir le maître dans ses Etats; ce ne sont pas des résistances du pays même qui paralysent son pouvoir, ce sont des résistances venues du dehors. Il est bien évident que si une pareille situation se prolongeait, il faudrait que des forces, venues du dehors, missent un terme à l'odieuse invasion des Mezzocappo, des Valzani et des Zambianchi.

On sait que le marquis d'Azeglio avait nommé des ministres pour les diverses parties de l'administration, et des intendants pour les provinces de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Forli; un conseil d'Etat vient d'être institué. Une fois le Piémont retiré, que deviendront ces organisations? Elles n'avaient aucune valeur en face de l'autorité légitime, mais la présence de la Sardaigne les soutenait. Désormais tous ces pouvoirs, privés de l'ombre d'un droit, privés de légalité, même apparente, ne sub-

sisteront que par l'excès de la violence. Déjà les quatre intendances tendent à se séparer les unes des autres et à devenir autant de gouvernements. Ces gouvernements, sans père ni mère, vivant au jour le jour, à la merci des événements, dominés par une armée révolutionnaire, seront réduits à de malheureuses extrémités, si une puissance réparatrice ne vient reconstituer l'ordre à la place de ces transformations anarchiques. Le nom de Victor-Emmanuel a cessé d'être le ralliement unique des agitateurs ; il en est qui crient : *vive la République*. Désunis dans la poursuite d'un but, ils abondent en causes de déchirements. Les mots fameux : *l'Italia fara dà se*, recommencent à retentir. Quels mots dans la bouche de ceux qui n'ont jamais rien fait sans le secours de l'étranger !

La révolution italienne est essentiellement antipapale et par conséquent antichrétienne, car il n'y a pas de christianisme véritable sans la papauté; les manifestations irréligieuses n'ont pas manqué dans la Romagne à ces premiers essais d'une force nouvelle. Les prêtres ont été insultés. L'expulsion des jésuites, non point par le peuple mais par la lie impure des cités, a été accompagnée de procédés inhumains et d'outrages contre la foi. La compagnie de *Jésus n'a pas eu le privilége de la persécution* ; les dominicains ont été chassés de Bologne, le lendemain même du départ du marquis d'Azeglio. La révolution est toujours contente lorsqu'elle peut atteindre des hommes qui vivent sous la règle religieuse ; elle croit faire quelque chose pour le salut du genre humain.

Nous avons tenu à signaler l'état des Légations, parce qu'il importe d'y mettre enfin un terme. Deux fois le gouvernement pontifical a protesté et fait appel aux puissances catholiques: Puisse cet appel être promptement entendu ! Puisse surtout le règlement de la question des Romagnes échapper à l'arbitrage d'un congrès où siégeraient l'Angleterre, la Russie et la Prusse ! Le pape s'est réjoui de la paix de Villafranca, mais il n'a pas encore goûter chez lui les douceurs renaissantes de la paix.

POUJOULAT.

On nous communique les réflexions suivantes :

Pour la première fois, depuis 1846, l'Italie, rendue à elle-même, va être appelée à se constituer une existence politique. Cette nationalité jalouse qui, en 1848, résumait ses aspirations par ces mots orgueilleux: *l'Italia farà da se*, saura-t-elle cette fois se créer une autonomie véritable qui la délivre à la fois des périls des tentatives révolutionnaires et de l'intervention accablante des armées européennes ? L'histoire d'un demi-siècle nous montre cette contrée, en proie à la fièvre des révolutions politiques, échouant dans tous ses efforts pour fonder une institution durable, et chaque fois réduite à invoquer un secours sur lequel elle ne pourrait compter aujourd'hui.

C'est un grand fait sans doute, accompli par les préliminaires de Villafranca, que d'avoir conféré à une puissance italienne, par la réunion de la Lombardie au royaume de Piémont, la prédominance qui avait appartenu jusqu'alors à la monarchie autrichienne. Malgré la création d'une confédération italienne appelée à fonder une autorité vraiment nationale dans la Péninsule, ne sera-t-elle pas achetée au prix des douleurs d'un laborieux enfantement ?

Déjà ne voit-on pas les éléments subversifs de la révolution s'agiter dans les bas-fonds de cette organisation nouvelle qui ne pourrait être basée que sur l'ordre et l'abnégation ? Les rivalités sans cesse renaissantes qui, depuis le moyen âge, ont livré l'Italie à toutes les misères de l'anarchie, qui ont séché successivement toutes les racines d'une régénération politique, se montrent encore aujourd'hui prêtes à éclater.

Dans cette contrée, que l'unité de mœurs, de langage, de littérature, semble prédestiner à ne nourrir qu'une seule et même nation, nous voyons déjà des efforts tentés pour s'opposer au rétablissement des maisons souveraines dont l'existence avait été constituée par les traités antérieurs et garantie par les récentes conventions qui viennent de mettre fin à la guerre. Parme, Modène, la Toscane, Bologne elle-même subissent l'influence des éléments délétères qui ont détruit tant de fois toute perspective de renaissance politique. Les princes dépossédés par des séditions populaires, l'autorité du Saint-Siége ébranlée dans les légations par les mêmes factions anarchiques qui en 1831 et en 1848 ont rendu impraticable toute amélioration constitutionnelle, sont autant de symptômes qui livrent la Péninsule à de nouvelles tempêtes. Si des intérêts consacrés par la religion, par la

nération séculaire de la catholicité, n'étaient de nouveau mis en question dans ces luttes anarchiques, l'Europe pourrait peut-être assister immobile aux éruptions de ce volcan. Mais une pareille impassibilité ne saurait être observée lorsque la base même de toute civilisation chrétienne est menacée, et rarement les éléments conservateurs de la société moderne ont été soumis à une plus sérieuse épreuve.

Onze ans à peine sont écoulés depuis le jour où la révolution de Février fit tout à coup gronder aux oreilles de l'Europe épouvantée les sinistres rumeurs du socialisme, réclamant non plus une réforme politique ou un changement de dynastie, mais un remaniement total de l'ordre social. L'effet suivit de près la menace, et les grandes capitales n'ont point oublié les sacriléges combats dont elles furent le théâtre. C'était un péril imminent que personne n'avait soupçonné, une invasion subite d'idées subversives, semblable à celle de cet autre fléau, le choléra, qui fit tout à coup irruption en Europe, après la commotion de 1830.

Comme cette épidémie, dont les conséquences modifièrent, dit-on, les conditions de la santé publique, les idées révolutionnaires de 1848 ont laissé dans les masses des germes profonds qui n'attendent, pour se manifester de nouveau, qu'une occasion favorable. Toute question organique leur offre une circonstance propice à se produire. Le renversement des doctrines religieuses et les tentatives soulevées depuis quelques mois contre la puissance temporelle du Saint-Siége, n'ont pas d'autre but que de préluder au renversement de toute hiérarchie.

Que ceux donc qui s'aveuglent sur le caractère des menées révolutionnaires pratiquées en ce moment en Italie, catholiques ou protestants, ne se méprennent point sur le danger réel qui menace la chrétienté tout entière.

Le roi de Piémont, qui semble fonder son agrandissement sur le triomphe des factions démagogiques, l'Angleterre elle-même, que nous avons entendue tout récemment dans son parlement proférer des paroles imprudentes contre le maintien de l'autorité pontificale, ne seraient peut-être pas les derniers à se ressentir des ébranlements que Rome pourrait éprouver.

Que les puissances continentales surtout se [illegible] aujourd'hui, la lutte qu'elles ont à soutenir contre les passions anarchiques, sous quelque forme qu'elles se produisent, est la mission providentielle qu'elles sont appelées à remplir; qu'elles comprennent promptement le danger de se fortifier du concours de la Révolution, devant lequel s'arrêtait naguère spontanément un souverain victorieux.

Dans l'ancienne Rome, aux jours du péril, on proclamait la formule du danger public : personne en Europe ne fera-t-il entendre aujourd'hui le même cri d'avertissement : *Caveant consules!*

Pour extrait : M. GARCIN.

CHRONIQUE.

On a commencé les préparatifs de la fête du 15 août. Les échafaudages du feu d'artifice sont déjà établis sur les hauteurs du Trocadéro.

Parmi les rumeurs qui circulent sur les détails de la fête du 15 août, il en est une fort accréditée, d'après laquelle un banquet de 70,000 couverts aurait lieu au Champ-de-Mars. Toute la garde impériale, les deux brigades de la ligne tirées de l'armée d'Italie, et des députations de l'armée de Paris prendraient part à ce repas, dont les proportions seraient immenses.

On parle aussi d'une nouvelle décoration pour l'arc de triomphe de l'Etoile.

Suivant un bruit recueilli par le *Phare de la Loire*, on songerait sérieusement à assurer la défense de nos côtes.

Une correspondance donne la liste des journaux auxquels la guerre a donné naissance, et dont un grand nombre déjà cessent de vivre :

La Guerre d'Italie, le *Journal de la Guerre*, le *Courrier de la Guerre*, la *Gazette de la Guerre*, le *Bulletin de la Guerre*, l'*Armée française*, l'*Echo du bivouac*, l'*Estafette guerrière*, le *Grenadier français*, le *Voltigeur*, le *Caporal*, la *Chronique du camp*, le *Zouave*, le *Petit-Zouave*, le *Zouzou*, la *Baïonnette française*, la *Feuille militaire*, les *Français en Italie*, le *Troupier en campagne*, le *Chasseur troubadour*, les *Chants de guerre*, *Odes guerrières*, l'*Italie illustrée*, *Garibaldi*, le *Tirailleur*, les *Fils de la Gloire*, les *Enfants de Bellone*, les *Exploits de Milan*, *l'Italie régénérée*, le *Cri des Alpes*, la *Cantinière*, le *Turco*, la *Garde impériale*, le [illegible]

Pioupias sur le Pô, la *Voix du canon*, la *Victoire*.

Le *Journal du Havre* prétend que ces publications n'étaient soumises à aucune des charges qui pèsent sur les autres journaux ou publications.

Hier, dans l'après-midi, est arrivé à Strasbourg un contingent de 145 prisonniers français; un détachement de chaque régiment de la garnison est allé, sous le commandement du major de la place, recevoir nos braves compatriotes au pont du Rhin. Après l'accomplissement des formalités pour la constatation de la remise, le cortége s'est dirigé, musique en tête, les prisonniers entre les militaires sous les armes, vers la place Kléber, où les billets de logement ont été distribués. La ville de Strasbourg a fait le plus sympathique accueil à ces victimes momentanées des chances de la guerre, dont l'émotion était grande en foulant de nouveau le sol de la patrie.

La souscription ouverte au Havre en faveur des blessés de l'armée d'Italie s'élève aujourd'hui à 35,706 fr.

Le maestro Joseph Verdi a pris l'initiative, à Bussetto, dans le duché de Parme, d'une souscription en faveur des soldats italiens blessés sur les champs de bataille de la Lombardie.

Un officier supérieur de notre escadre de l'Adriatique raconte qu'il s'en est fallu de bien peu que Venise ne fût bombardée et prise. Toutes les dispositions avaient été exécutées; l'escadre n'attendait plus pour commencer le feu que l'arrivée du vice-amiral Romain-Desfossés, qui était en reconnaissance à quelques heures de la côte. Le contre-amiral Bouët-Willaumez mit un vapeur à la recherche du vice-amiral pour le prévenir que tout était prêt. Le vapeur n'était pas encore de retour que la nouvelle de l'armistice arrivait à notre escadre. Jugez du désappointement de nos braves marins!

C'est le général de division Wimpfen qui commandait le corps de troupes de débarquement; un plan d'attaque et de débarquement complet avait été dressé, et on ne doutait pas de la réussite.

La flotte de siége, composée de 30 frégates, batteries flottantes ou canonnières de toute classe eût démantelé, pulvérisé les forts ennemis en quelques heures!

On sait que la ville d'Autun, patrie du maréchal Mac-Mahon, a ouvert une souscription pour lui offrir une épée d'honneur.

On lit aujourd'hui dans plusieurs journaux anglais :

Le journal de Dublin *la Nation* ayant établi que le duc de Magenta descend des rois de Munster, et ayant annoncé que la souscription pour les fonds destinés à lui présenter une épée marche d'une manière satisfaisante, ajoute qu'un gentleman irlandais très-connu et très-considéré par ses nationaux, se présentera au maréchal Mac-Mahon aussitôt qu'il sera de retour à Paris, afin de lui demander le moment qui lui sera convenable pour la cérémonie de la présentation de cette arme.

Les journaux de Gênes, en annonçant la prochaine arrivée d'un convoi de onze cents blessés français dans cette ville, ajoutent :

« Les dames du comité des blessés doivent les recevoir à la gare. La municipalité enverra des voitures et des omnibus pour les transporter. Les dames auront pour chaque blessé une orange, un cigare, des biscuits et des bouquets de fleurs. »

Une dépêche de Berne apprend que Kossuth est arrivé à Genève; de là il a dû se diriger sur Vevey. On attend également le général Klapka, mais il ne rentrera en Suisse qu'après avoir complétement réglé tout ce qui concerne la légation hongroise, à la formation de laquelle il présidait. Une correspondance de l'*Union* cite une lettre assez curieuse écrite tout dernièrement par M. de Cavour à M. d'Azeglio, commissaire sarde à Bologne. Cette lettre est ainsi conçue :

« Mon cher d'Azeglio,

« Si les Romagnols ne savent pas se défendre contre les Suisses, ils sont indignes du nom d'Italiens. Quant à moi, je vous parle ici comme Italien; dès qu'on me donnera un successeur, j'irai me mettre dans vos rangs comme *simple soldat*, et je me ferai tuer pour l'indépendance italienne. »

On annonce que M. le comte de Cavour est parti pour sa terre de Leri. Il ira de là à Chamounix en Savoie. Chamounix est animé pendant l'été par de nombreux ambitieux qui veulent arriver à la cime du Mont-Blanc et qui presque tous roulent en bas. Ce spectacle ne manquera pas d'intérêt pour M. de Cavour.

Nous apprenons une nouvelle qui fera de la peine au *Siècle* et aux souscripteurs pour la révolution européenne. On lit aux annonces de la *Gazette de Gênes* :

Chevaux de [illegible]

Deux chevaux de selle dont un couleur baie, âgé de [illegible], de race anglaise [illegible]; l'autre de huit ans, également de race anglaise

trois quarts de sang, appartenant à M. Kossuth. Visibles tous les jours à l'école d'équitation, *vico dei Tintori.*

La *Gazette de Lyon* demande s'il n'y aurait pas moyen d'acheter ces deux coursiers de bataille par souscription et de les offrir à M. Havin?

On a peu parlé du dernier fait d'armes de Garibaldi. Une correspondance de Turin dit que la mère d'un volontaire se plaint, dans les feuilles publiques, du silence gardé sur le combat du sommet de Stelvio. Le cadre en était extraordinaire pour la saison : il a été livré dans les neiges. Les garibaldiens s'en faisaient des remparts, de sorte que leurs pertes ont été insignifiantes bien que l'engagement ait duré de quatre heures du matin à cinq heures du soir : deux morts et un blessé. Cette insignifiance, explique le silence des journaux, mais il faut peu de chose à l'admiration maternelle.

Un déplorable accident est arrivé, le 25 au matin, sur le chemin de fer Victor-Emmanuel, en Piémont. Deux trains se sont heurtés à un kilomètre de la station de Turin, venant l'un de Suse avec une batterie d'artillerie piémontaise et l'autre de Turin, avec des troupes françaises. Celui qui avait deux locomotives a moins souffert que le premier. On compte environ quinze morts, parmi lesquels un mécanicien et sept artilleurs et soixante blessés. Une locomotive et plusieurs wagons ont été abîmés. Les feuilles de Turin ajoutent qu'une enquête a été ouverte.

M. Garcin.

Nos lecteurs se rappellent que les catholiques d'Angleterre ont demandé au gouvernement pour leurs prêtres un accès libre auprès de leurs confrères dans les prisons et les *workhouses.* Une demande aussi juste devait nécessairement provoquer une manifestation ultra protestante. Un M. Kinnaird, membre du Parlement, a porté la parole au nom d'une députation de fanatiques, et a exigé de lord Palmerston qu'il ne donnât aucune suite à la pétition des catholiques. A entendre ces hommes d'un autre temps, ceux-ci n'ont pas même à se plaindre ; un déni de justice, ou un acte d'intolérance, est chose impossible en Angleterre. Certes, la chose est pourtant claire ; les griefs sont assez patents. Que disent nos coreligionnaires?

« Il y a dans les prisons plus de trois mille détenus reconnus et enregistrés comme catholiques. Or, tandis que l'Etat nomme pour les prisonniers protestants des aumôniers auxquels il prescrit de les visiter chaque jour, il n'est permis à nos prêtres de visiter leurs ouailles qu'à la demande expresse des détenus catholiques. En outre, à peine se trouve-t-il dans une seule prison un local où le prêtre puisse réunir et instruire ceux mêmes qui ont réclamé sa présence. Le chapelain protestant, au contraire, a le droit de visiter chaque jour ces catholiques ; il peut ébranler leur foi à l'aide de conversations et de livres de controverse (et Dieu sait quelle controverse !) ; il peut enfin les porter à suivre les exercices du culte protestant, ne fût-ce que pour tromper l'ennui de leur vie monotone. »

Voilà ce que disent les catholiques. Mais que disent-ils encore?

« Dans les dépôts de mendicité, on suit absolument le même système, mais en y ajoutant une injustice de plus. Les enfants catholiques renfermés dans ces asiles, s'élèvent à plus de cinq mille : eh bien, loin de rien faire pour les maintenir dans leur religion, on agit dans un sens diamétralement opposé. Chaque jour ces malheureux enfants perdent leur foi, sans même acquérir celle qu'on prétend leur inculquer ; ils finissent par ne croire à rien, par n'être plus chrétiens. En un mot, le système appliqué dans tous les workhouses de la Grande-Bretagne tend à corrompre la foi et les mœurs de nos pauvres. Voilà ce qu'on nous fait endurer à nous, sujets anglais, à nous qui payons les impôts nécessaires à l'entretien de ces établissements. Aujourd'hui, nous sommes résolus de ne plus subir ce régime ; nous voulons la justice pour nous, la justice pour tous, et nous l'obtiendrons. »

A ce langage qu'oppose-t-on? Comme nous l'avons dit, on commence par soutenir que le fait ne peut exister dans la *tolérante* Angleterre. Plaisante manière de répondre, vraiment, que de fermer les yeux à l'évidence et quand il est si facile de démontrer le contraire ! Aussi lord Palmerston s'est-il bien gardé, dans sa réplique aux pétitionnaires fanatiques, d'aborder ce terrain ; il sait trop quelle est pour lui la valeur des voix catholiques dans la Chambre. Pour donner quelque satisfaction aux passions haineuses de ceux qu'il avait devant lui, il a lancé un sarcasme contre le catholicisme

qu'il a déclaré « être non fatal, mais hostile à la liberté. » Et la liberté de conscience, n'est-elle donc rien, mylord? Votre Seigneurie a courte mémoire, assurément, car vos aïeux catholiques ont jeté les fondements de ces libertés politiques dont les Anglais ont le droit d'être fiers. Nous voudrions bien savoir ce que seraient devenues les libertés sous un Henri VIII, une Elisabeth, ou même un Charles Ier, si leurs racines n'avaient poussé si profondément dans le sol britannique en ces temps où le catholicisme les arrosait avec tant de soin.

Nous sommes heureux de le dire, cependant, la cause de nos frères a trouvé un énergique défenseur dans une feuille très-répandue dans les classes populaires. Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons le *Morning Star* dans le chemin de la vérité et de la justice; et aujourd'hui nous nous faisons un véritable plaisir en citant un extrait de son article :

Nous voudrions qu'on enseignât enfin le protestantisme au parti qui s'intitule protestant *par excellence;* ou si la chose est absolument impossible, qu'on portât un peu de lumière dans l'esprit de ces braves gens, pour leur faire comprendre ce qu'ils font. Le parti protestant ait ce qu'il peut — et c'est bien peu de chose, après tout, — pour rendre le protestantisme odieux et méprisable. Tel sera le résultat inévitable de cette députation de quarante ou cinquante *gentlemen*, qui se sont rendus l'autre jour auprès de lord Palmerston pour se plaindre des concessions qu'on veut faire aux catholiques. Nous qui sommes sincèrement intéressés dans la bonne renommée du protestantisme, nous voulons protester contre l'incroyable assertion de M. Kinnaird, quand il vient nous dire que les protestants s'alarment des concessions faites aux catholiques. Il faudrait bien mal augurer de la liberté de ce pays et de la gloire qui en résulte pour lui, si la communion protestante était représentée par M. Kinnaird et ses confrères.

Qu'y a-t-il donc de si alarmant dans les concessions faites aux catholiques? Qu'y a-t-il de dangereux dans celles qu'on propose de leur faire encore? Ils demandent à administrer eux-mêmes leurs institutions de charité : est-ce là ce que ces zélés défenseurs du protestantisme regardent comme un danger pour lui? Les catholiques demandent encore que dans les prisons et les workhouses, leurs coreligionnaires soient placés sur un pied d'égalité parfaite avec leurs concitoyens protestants, en ce qui concerne les intérêts religieux. Est-ce là une exigence monstrueuse? Si l'on pose en principe (et pour notre part nous ne l'acceptons pas) que les indigents et les criminels doivent être pourvus d'instruction religieuse aux frais du public, pourquoi les catholiques appartenant à ces deux classes n'en auraient-ils point leur part? Sur le terrain de l'égalité civile, ils y ont droit; si on le leur refuse, on viole le principe. Si le bigotisme et l'intolérance ne peuvent le nier, que s'ensuit-il? C'est que les indigents et les prisonniers catholiques ont droit aux visites de leurs prêtres. N'est-ce pas une insulte et une moquerie de venir magistralement leur dire : « Oui, nous vous reconnaissons le droit d'être pourvus d'une instruction religieuse, et nous vous la donnons dans la personne d'un ministre protestant de l'église établie. » Supposons que, par suite de quelque circonstance imprévue, l'honorable M. Kinnaird, ou M. J. C. Colquhoun, ou n'importe quel membre de la députation, se trouve pauvre, malheureux, abattu, dans un hospice espagnol ou italien. Aimerait-il beaucoup, s'il demandait des secours religieux, qu'on lui imposât de force un moine encapuchonné? Quelle affreuse intolérance! Quelle persécution cruelle! Quelle violation de tous les droits d'un protestant?

Mais, dites-moi, je vous prie: — Est-ce que tous les sujets anglais, protestants ou catholiques, n'ont pas les mêmes droits? Et les mêmes faits que ces protestants étroits anathématisent et flétrissent, quand il s'agit de l'Espagne ou de l'Italie, seront-ils donc répétés et défendus en Angleterre, dans cette Angleterre qui est la terre du protestantisme et de la liberté? Nous le disons encore une fois : il serait fort à désirer qu'une personne charitable voulût bien enseigner le vrai protestantisme à ces soi-disant protestants, mais intolérants en réalité.

C. F. Audley.

La Gazette officielle de Milan, *la Lombardia*, dans son numéro du 24 juin, parle d'un tumulte populaire survenu dans cette ville, et ménagé pour expulser les Pères de la Compagnie de Jésus. Le récit du journal officiel dénature la vérité des faits, nous croyons utile de la rétablir. En lisant la relation que nous allons donner, on sera frappé de trouver, à plus de dix ans d'intervalle, la même inhumanité de procédés, les mêmes calomnies qu'appelèrent à leur secours les hommes qui étaient au pouvoir en 1848 dans le Piémont, lorsqu'ils voulurent chasser les jésuites de Gênes et des autres villes du royaume sarde.

Ces religieux établis à Milan depuis plusieurs années, y étaient entourés de la confiance et de l'estime publiques. Le peuple et toutes les classes de la société accouraient en foule aux pieds de leur chaire et de leurs confessionnaux. Ils venaient de prêcher avec un succès marqué le mois de Marie, dans trois des principales églises de cette grande cité, lorsque le gouvernement piémontais y fut installé. Ils s'offrirent pour le service des malades et des blessés ; ils avaient même commencé à se dévouer à ce glorieux et consolant ministère ; mais leur

présence à Milan était en opposition avec les lois de proscription et d'exil portées contre eux dans le Piémont, il fallut donc chercher un moyen de s'en défaire.

On commença à répandre dans la ville qu'ils entretenaient des intelligences secrètes avec les Autrichiens. Ces bruits, habilement exploités et commentés, ne tardèrent pas à produire les fruits qu'on s'en était promis. Dès la matinée du 20 juin, on fit dans la maison des Pères la perquisition la plus minutieuse. On fouilla toutes les chambres, tous les coins ; on n'épargna pas même, malgré les instances les plus pressantes et l'assurance la plus positive qu'il n'y avait rien de suspect, ni de caché, la chambre d'un père gravement malade et retenu depuis plusieurs jours au lit par une fièvre violente. Telle était l'ardeur brutale des visiteurs, qu'ils restèrent une heure et demie dans cette chambre, lisant toutes les lettres, même celles qui traitaient d'affaires de conscience, examinant tout de la manière la plus incommode et la plus blessante pour le pauvre infirme. Et quel fut le résultat de tant de recherches? Ils durent se borner à emporter, comme corps de délit, la réfutation imprimée des œuvres de Gioberti, une brochure qui renfermait des extraits d'un journal de Florence et quelques autres pièces semblables. Procès-verbal fut dressé; mais à la grande surprise des Pères, le chef de la bande ne voulut pas le signer. On sut depuis qu'il avait outre-passé son mandat, lequel lui enjoignait seulement de s'informer du nombre des Pères et de prendre leurs noms.

La nouvelle de cette perquisition, colportée avec les commentaires de calomnie et de mensonge usités en de semblables circonstances, augmenta l'agitation. Les Pères crurent prudent de passer ailleurs la nuit ; il ne resta t dans la maison que deux frères coadjuteurs et deux domestiques.

Le 21, à neuf heures du soir, des malfaiteurs lancèrent des pierres contre la maison et brisèrent les vitres. Le lendemain, cette scène se renouvela en plein jour et avec une telle violence, qu'un domestique courut risque de perdre la vie. Mgr Caccia, vicaire capitulaire, en informa le gouverneur ; on se contenta de lui répondre que le peuple ne voulait plus de jésuites. En vain, Mgr le vicaire prouva-t-il d'une manière irréfragable que les Pères, par leur zèle, leur conduite irréprochable et leur charité, s'étaient acquis l'estime et la confiance des Milanais. Le gouverneur répliqua : « Au moins, il y en a quelques-uns qui n'en veulent pas. » Le prélat comprit alors que c'était un part pris.

Le supérieur, mandé le jour suivant, 23 juin, reçut l'ordre de quitter Milan avec ses religieux ; les raisons apportées pour faire modifier cette mesure ne furent pas écoutées. Le gouverneur accorda cependant le délai nécessaire pour dresser l'inventaire et consigner la maison et l'église entre les mains de l'autorité ecclésiastique. Mais le jour même, à neuf heures du soir, et avant même qu'on eût eu le temps de remplir ces formalités, un attroupement nombreux se forme devant la maison. Bientôt on entend des hurlements affreux mêlés à d'horribles blasphèmes ; les portes sont brisées, la multitude se répand comme un torrent dans la maison, dans l'Eglise, cherchant avec fureur un officier autrichien que l'on y disait caché, et qu'on ne put pas trouver parce qu'il n'y avait jamais été. Pour se dédommager de cette déception, ils font main basse sur les provisions qu'ils ont bientôt consommées ; un domestique a sa montre enlevée. Quelques forcenés montent au clocher et crient à voix haute et au milieu de torches ardentes : « Nous en avons fini avec les jésuites. » Alors seulement surviennent des gardes nationaux avec quelques carabiniers et le questeur ; ils arrachent des mains de cette populace les deux frères et les deux domestiques, et les font conduire en voiture à la questure.

Le jour suivant, 24 juin, le supérieur, qui ignorait encore ce qui s'était passé la veille, se rendait de bonne heure à l'église pour y dire la messe, il fut arrêté et immédiatement mis en prison.

Les bons citoyens furent consternés en voyant une poignée de factieux triompher et imposer sa volonté comme loi. Les officiers français attachés à l'état-major de la place en témoignèrent hautement leur indignation. Pour affaiblir cette impression générale d'horreur et de réprobation, on répandit partout qu'on avait trouvé chez les Pères un assortiment complet de costumes propres à travestir des espions, habits de zouave, de soldats français, piémontais, de femme, de villageoise, etc... L'effronterie et l'obstination mises à soutenir cette imposture égarèrent la bonne foi et la simplicité de quelques personnes qui finirent par y croire.

Pour les détromper, on ne put qu'opposer

ser une dénégation absolue, faire appel au bon sens et à l'équité et attendre que la divine Providence vengeât elle-même l'innocence des Pères comme elle le fit il y a quelques années à Gênes. La maison professe de cette ville avait aussi été envahie en 1848 par des malfaiteurs, après qu'ils l'eurent complétement pillée et dévastée, au point même de mettre en pièces des tableaux pieux de grands prix. Pour tromper le peuple sur le véritable motif de ces actes de sauvagerie et de brigandage, ils jetèrent du haut des fenêtres sur la place publique quelques habits de femme, des maillots d'enfant et d'autres objets propres à faire croire ces religieux coupables de toute sorte de crimes. La ville connut bientôt les auteurs de cette iniquité, mais la Providence réservait à un autre temps la pleine justification des Pères. L'un des coupables ne pouvant supporter le poids de ses remords, et étant sur le point de mourir à l'hôpital de *Pomenatione*, déclara, en présence de plusieurs témoins, qu'il était un de ceux qui avaient ourdi cette horrible calomnie.

Dans toutes les autres villes de la Lombardie et des Etats voisins, où ont pénétré dernièrement les commissaires piémontais, un de leurs premiers soins a été de chasser les Jésuites, *sous prétexte* d'appliquer à ces pays les lois du Piémont.

Si on réunissait les détails de ces différentes expulsions comme nous venons de le faire pour Milan, on aurait à retracer une série nouvelle de mensonges, d'inventions et d'iniquités.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

Mandement

DU VÉNÉRABLE CHAPITRE MÉTROPOLITAIN,

Qui ordonne un service solennel pour le repos de l'âme de Monseigneur Mioland, archevêque de Toulouse, nomme les vicaires généraux capitulaires pendant la vacance du siége, organise les officialités et réclame des prières pour l'heureuse nomination d'un nouveau prélat.

Nos très-chers Frères, la mort toujours terrible, toujours enveloppée de mystère et d'effroi, éclate quelquefois avec des circonstances qui déconcertent, et plus la parole de la victime qu'elle frappe a été forte et imposante pendant sa vie, plus, au jour de la mort, ses accents deviennent puissants, graves, instructifs.

Ils retentissent encore à vos oreilles étonnées les échos que la voix de votre premier Pasteur excita en ce jour où le matin il catéchisait avec toute simplicité des enfants réunis dans son oratoire, pour les disposer à recevoir dignement le Saint-Esprit et où, le soir même, de son lit de mort, il prêchait à tout son diocèse stupéfait, la fragilité de la vie, l'incertitude de la mort, la nécessité de se tenir toujours prêt.

Mais qu'il nous soit permis, N. T. C. F., de chercher à dominer cette voix qui brise notre cœur, désole nos affections, excite de trop légitimes sentiments de douleur et d'affliction, en élevant aujourd'hui la nôtre, pour vous faire partager nos motifs de consolation dans cette pénible et douloureuse circonstance. Nous les avons bien puissants, N. T. C. F. ; car, si terribles que soient les coups de la mort, ils viennent s'adoucir devant le regard de la foi et de l'espérance du chrétien. Mourir, c'est un gain, dit saint Paul; et en effet, c'est se rapprocher de Dieu et s'unir à lui ; mourir, c'est aller recevoir la couronne de justice que Dieu réserve à ses saints.

Or, après les bons combats qu'il a soutenus, après la longue et fructueuse carrière qu'il a fournie, qui mieux que notre Pontife a travaillé pour mériter cette couronne, et l'histoire de sa vie n'est-elle pas l'histoire de ce grand et pénible travail? Vous dire quelque chose de cette vie, ce sera un bonheur pour nous, qui l'avons vu d'un peu plus près, et une consolation pour vous qui l'aimiez et qu'il aimait ; ce sera comme le dernier parfum des vertus d'un père pour ses enfants.

Né à Lyon, sur ce sol pieux et comme apostolique, douze ans avant la chute du dernier siècle, c'est-à-dire à la veille de ces catastrophes qui devaient bouleverser la France et l'Eglise, la nature si bonne et si essentiellement chrétienne de Mgr Mioland respira avec fruit et délices la suave odeur des bonnes œuvres qui y pullulent. Il vint, dès sa plus tendre jeunesse, se placer à leur véritable source dans les écoles du sanctuaire, et à peine fut-il initié au sacerdoce, que le début de son ministère fut un apostolat.

Il se consacra aux missions, et révéla par là et son amour de la retraite et de la solitude et le salut des âmes, et son mépris du monde et de ses avantages. Ses succès dans cette carrière furent tels qu'il devint bientôt le père de cette nombreuse et intéressante famille qui a fourni et fournit encore tous les jours de saints et illustres prélats aux différentes églises de France. L'œuvre de la propagation de la foi, dont il fut un des principaux administrateurs à Lyon, ne prit-elle pas, sous sa direction, quelques-unes des larges proportions qui la distinguent dans l'univers catholique, et n'est-ce pas à sa douce et persuasive influence que notre diocèse doit de conserver et même d'augmenter chaque année le chiffre énorme de ses collectes?

Arraché violemment à ces modestes habitudes, il dut se résigner à prendre le gouvernement de l'Eglise d'Amiens, et il nous est facile de juger des diverses créations et perfectionnements dont il enrichit ce diocèse, par toutes les créations et perfectionnements [illegible] dans les dix ans que nous avons eu le bonheur de le posséder. Aussi l'œil si sûr et si pénétrant du [illegible] cardinal, de sainte mémoire, [illegible] à Toulouse, le distingua de loin, et voulut [illegible] la grandeur faible de [illegible]

tions catholiques et l'héritier de ses vertus et de son siége. Et ainsi l'Eglise d'Amiens, fille reconnaissante de l'Eglise de Toulouse, après avoir reçu de saint Honorat, successeur de saint Saturnin, le B. Firmin pour premier pasteur, avait, de nos jours, consenti à céder à Toulouse, en retour, l'illustre pontife que nous pleurons.

C'est parce que nous savons que les sons de notre voix ne parviendront pas à son oreille que nous nous permettons, non de faire son éloge, mais d'esquisser ces quelques traits de sa vie. Vous savez qu'il redoutait jusqu'à la vérité et à la justice d'une approbation; mais comme le voilà irrévocablement uni à cette si glorieuse chaîne des Pontifes de Toulouse, ce nouvel et dernier anneau, il nous est permis de le faire briller de tout son éclat; et si les deux anneaux qui le précèdent, et auxquels il vient s'ajouter, rayonnent de l'éclat même de la pourpre, le lustre de modestie, de simplicité que réflète celui que nous inaugurons à leur suite, a le cachet incontestable du véritable mérite.

Le chapitre métropolitain se trouve heureux d'avoir recueilli l'héritage de sa juridiction et de l'administration de son église, et il s'empresse de remettre ce précieux dépôt en des mains habiles et exercées à en faire un saint usage. Vous reconnaîtrez dans les dépositaires de notre confiance les dépositaires de la confiance du prélat défunt; et comme ceux-ci entendraient nos éloges et que leur modestie pourrait en souffrir, qu'il nous suffise de réveiller le souvenir de leur expérience, de leurs talents, de leur haute vertu, et puis du dévouement, du respect et de la confiance de tout le clergé et de tous les fidèles pour la sagesse de leur administration. C'est avec bonheur que le chapitre leur remet tous ses droits pour régir, gouverner et administrer l'Eglise de Toulouse pendant la vacance du Siége.

Mais cette administration ne sera encore que provisoire, vous le savez, N. T. C. F., et nous devons porter avec une grave sollicitude nos regards un peu plus loin. C'est ici, nous osons vous le dire, l'objet sérieux et principal de nos exhortations. Priez avec ferveur le Dieu de toute consolation de jeter un regard de bonté sur notre église veuve et désolée; qu'il lui envoie, dans sa miséricorde, l'homme de sa droite pour paître, selon son cœur, ce troupeau si visiblement protégé jusqu'ici pour le choix de ses pontifes. Soutenez, pour le mériter, votre réputation de sainteté, et à un peuple de saints le ciel accordera des pasteurs plus saints encore.

A ces causes, nous avons ordonné ce qui suit :

1° Il sera célébré dans l'église métropolitaine et dans toutes les autres églises du diocèse un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr l'archevêque, dans la semaine qui suivra la publication du présent mandement;

2° Pendant la vacance du siége, tous les prêtres diront, le dimanche à la messe, les oraisons *Pro eligendo prælato*;

3° Et attendu que, par la disposition des saints canons et suivant l'usage de l'église universelle, nous avons dû pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siége, afin que le clergé et les fidèles sachent à qui ils puissent s'adresser pour les besoins spirituels,

Nous déclarons que nous avons nommé et nommons pour vicaires généraux capitulaires : MM. Roger, de Rons, Ruffat, Ducray, supérieur du grand séminaire; Izac, chanoine honoraire; Canjolle, chanoine honoraire.

Et, de plus, pour l'organisation des officialités, avons nommé et nommons :

Officialité métropolitaine : official, M. Laurens, chanoine doyen; assesseurs, MM. Féral et Barthier, chanoines. Promoteur, M. Pendaries, chanoine honoraire.

Officialité diocésaine : Official, M. Roger, vicaire général capitulaire; assesseurs, MM. de Juillac et Mathieu, chanoines. Promoteur, M. Izac, chanoine honoraire, vicaire général capitulaire.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône des messes de paroisse le dimanche qui suivra sa réception, et dans les séminaires, communautés, colléges, hospices, et affiché partout où besoin sera.

Donné en chapitre, le 18 juillet 1859, sous notre seing et le sceau de nos armes du Chapitre.

LAURENS, chanoine doyen; CABROL, chanoine; DE JUILLAC, chanoine secrétaire; BOISSIÉ, chanoine; PIÉCHAUD, chanoine, archiprêtre; FÉRAL, chanoine; MATHIEU, chanoine; BARTHIER, chanoine; DE FLEYRES, chanoine.

Le R. P. Francisco Gainza, dominicain, vient d'adresser à la *Regeneracion* le récit du martyre de Paul Le-Van-Loc, décapité à Saïgon un jour avant la prise de cette ville. Cette notice a été rédigée par Mgr Lefèvre, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale. Sa Grandeur a connu le vénérable martyr dès son enfance; elle a pris soin de son éducation et lui a plus tard, confié l'enseignement des jeunes élèves du sanctuaire; elle lui a conféré la dignité sacerdotale, l'a eu longtemps dans sa compagnie, et a dirigé sa conscience. Tant de motifs rendent irréfragable l'authenticité de cette relation que le R. P. Gainza transcrit littéralement.

LÉON PAGÈS.

Paul Le-Van-Loc, fils de parents chrétiens et vertueux, naquit vers l'année 1831, dans le bourg de Ann-Hon, province de Saïgon; orphelin dès son jeune âge, il fut adopté et élevé pieusement par un prêtre indigène appelé Paul Loc. A l'âge de douze ans, il fut envoyé et vivement recommandé par ce bon prêtre à l'évêque d'Isauropolis, qui résidait dans la province méridionale de Long-Ho, afin que ce prélat l'examinât et décidât s'il devait être envoyé au collége général de Pulo-Pinang (1). Après avoir subi un sérieux examen, et

(1) Pulo Pinang est une île située dans le détroit de Malacca, au nord de Singapour. La congrégation des Missions étrangères y entretient un collége pour l'éducation des jeunes Annamites destinés à l'état ecclésiastique et au ministère de catéchiste.

après avoir participé pour la première fois à la sainte Eucharistie et reçu le sacrement de confirmation, Paul étudia la grammaire latine et y fit de rapides progrès : il fut envoyé l'année suivante au collége, malgré sa grande jeunesse, en vertu d'une dispense d'âge. Quoiqu'il fût d'une santé chétive, il fit de nouveaux et remarquables progrès dans la science du latin. Et dans les deux dernières années de son séjour au collége, de même que sa taille exiguë jusqu'alors se développa d'une façon extraordinaire, ainsi paraissaient croître pour ainsi dire d'une manière visible sa science et ses vertus, devant Dieu et devant les hommes.

A son retour, il fut considéré par ses supérieurs comme l'un des sujets qui pouvaient rendre à la Mission les plus grands services. Appliqué dès le principe à l'office de catéchiste qu'il exerça durant plusieurs années, il convertit à la foi et instruisit un grand nombre d'infidèles : il était puissant pour convaincre ceux qui lui résistaient, et les plus savants parmi les infidèles refusaient d'engager avec lui des discussions religieuses; ou s'il arrivait quelquesfois que les bonzes en acceptassent, ils étaient convaincus en un instant, et ne pouvaient résister à ses discours : en même temps il était aimé de tous, à cause de la douceur et du charme de ses manières. Ses maladies fréquentes l'obligèrent d'abandonner pour un temps l'office de catéchiste ; à peine convalescent, il demanda d'être chargé d'instruire les plus jeunes étudiants (2), occupation moins pénible, ce qui lui fut accordé. Dans ce nouveau ministère, il déploya le même zèle, et obtint les mêmes succès. Il était admirable de douceur et de patience pour instruire les enfants, leur répétant cent fois les règles de la grammaire, et formant leur jeune âge à la pratique des vertus. Il ne dédaignait pas les plus humbles devoirs du maître d'école, enseignant aux plus novices les formes de l'écriture : il possédait une habileté peu commune pour tracer les caractères, et sans maître, il parvint à peindre et à construire des horloges.

On peut dire en toute vérité que dans sa conversation on ne languissait jamais, et qu'on ne se lassait point d'être avec lui. Rarement les Européens se plaisent dans la conversation des indigènes, à cause de la diversité des caractères et des mœurs ; néanmoins on éprouvait un vif plaisir à s'entretenir avec lui, et sa nature avait d'étroits rapports avec la nature européenne. Il concevait nettement les questions philosophiques et théologiques que je lui proposais et que je discutais avec lui dans mes heures de loisir. A peine eut-il atteint l'âge absolument indispensable, il reçut tous les saints ordres, dont ses vertus l'avaient rendu digne. Il professait une dévotion extraordinaire envers la Très-Sainte-Vierge. Ayant eu quelques biens en héritage de ses parents, il les mit sans réserve à la disposition de l'évêque, pour être employés pour l'extension du culte de la sainte Vierge ainsi que Sa Grandeur le jugerait le plus convenable. Si quelquefois il parlait du martyr, son visage rayonnait d'un éclat extraordinaire, et son cœur paraissait être en feu, comme si dès lors il avait eu connaissance de son sort futur.

Enfin, au mois de décembre de l'année dernière, lorsqu'on était informé déjà de la présence des navires européens dans le port de Touranne, et qu'un certain catéchiste (moins exemplaire qu'il n'eût dû l'être) eut rompu ses chaînes, et fui des cachots de Saïgon, où il se trouvait prisonnier pour la foi, les mandarins commencèrent à exercer de fréquentes perquisitions chez les chrétiens, et Paul se vit obligé d'abandonner la maison servant de collége, et de conduire ses disciples dans un autre bourg, où il continua de leur donner ses leçons. La persécution devenant plus vive, tous les étudiants durent se disperser. Le jour de Saint-Thomas, Paul étant revenu très-près de la ville dans l'intérêt de ses élèves, une femme infidèle connut par hasard sa présence, et en informa l'un de ses parents, un officier qui commandait par intérim dans la place. Celui-ci s'empressa d'avertir les mandarins supérieurs, et ces derniers, ayant immédiatement envoyé leurs émissaires, Paul fut saisi sans qu'il opposât la moindre résistance, et on le conduisit à la forteresse, avec quatre serviteurs ou parents qui se trouvaient avec lui.

Le mandarin lui ayant demandé s'il était prêtre, il le confessa sur-le-champ et sans détour. Sollicité de fouler aux pieds la croix en signe d'apostasie, il refusa plein d'horreur, et ses compagnons témoignèrent le même courage. Ils furent donc tous chargés de la cangue et jetés dans la prison. Paul y rencontra un infidèle moribond, auquel il proposa les mystères de la foi, et après l'avoir suffisamment instruit, il le baptisa peu de moments avant qu'il n'expirât.

Cependant les mandarins fulminèrent contre Paul la sentence capitale, et cette sentence revint à Saïgon, le 13 février, approuvée et ratifiée par le roi ; le jour suivant, lorsque déjà l'on entendait la canonnade vers la pointe de Saint-Jacques, Paul fut appelé par le grand mandarin pour être envoyé au supplice. Aussitôt qu'il toucha le seuil de la prison, Paul vit les satellites, et comprit le sort qui lui était réservé, et témoignant une joie très-vive, il se mit en chemin. On portait devant lui une tablette avec l'inscription suivante : Paul Loc, natif du bourg de Ann-Hoà, prêtre de la religion de Jésus, condamné à être décapité.

On s'arrêta en dehors de la porte de la citadelle, avant d'être arrivé à la place ordinaire des exécutions (3), et après qu'on eut attaché son corps et ses mains à un pieu, on lui trancha la tête en deux coups. Joseph *Truong* et Anne *Nò* firent transporter dans la soirée même, le corps et la tête dans une chrétienté appelée Cho-Quan, où

(2) Dans les Missions annamites, la maison de chaque missionnaire est comme un petit collége. Chez les Dominicains, on l'appelle *maison de Dieu*. On y rassemble un certain nombre d'enfants, auxquels on enseigne les premiers éléments jusqu'à ce qu'ils soient en état de passer dans les grands colléges. Ils vivent en communauté, sont soumis à une règle, etc., et leur entretien est aux frais de la Mission. (*Note du R. P. Gainza.*)

(3) Quand les troupes expéditionnaires entrèrent à Saïgon, on voyait encore intact le carré ceint d'une palissade où le martyre avait été mis à mort. C'était à la droite du chemin qui conduit de la rivière à la forteresse, sur une petite place entre la forteresse et les maisons, très-près du fleuve. Ce lieu fut l'objet de l'attention respectueuse de toute l'armée, et j'eus le bonheur de baiser le sol récemment arrosé du sang de ce nouveau confesseur de la foi. (*Note du R. P. Gainza.*)

l'on s'empressa de les enterrer sans aucune cérémonie, dans la crainte des infidèles ; mais plus tard on les exhuma secrètement et on les mit dans la sépulture avec tous les honneurs religieux. »

Telle est, dit le R. P. Gainza, la notice écrite de la main même de Mgr Lefèvre, qui la termine par ces expressions de tendre et charitable amour, d'amour vraiment paternel : Où es-tu, mon cher Paul, à cette heure? J'habite la maison où nous avons demeuré longtemps ensemble ; mes regards te cherchent, ma voix voudrait t'appeler comme autrefois. Voici la robe dont tu étais vêtu, les sandales qui te servaient à marcher.... Mais pourquoi ces larmes et ces regrets, qui sont une offense envers toi? Tu habites une demeure bien plus heureuse, tu vis dans la société des saints martyrs, décoré de la palme (1).... Vis et règne pour tous les siècles en Jésus-Christ, pour qui tu as répandu ton sang, et sois auprès de lui notre intercesseur. Amen!

» J'ajouterai que le commandant d'état-major, D. Miguel Primo de Rivera, eut le bonheur de trouver dans la forteresse les ornements avec lesquels le vénérable martyr célébrait la sainte messe, ornements qui sans doute avaient été saisis lors de la capture du martyr. Sa Grandeur, informée de cette précieuse découverte et désirant donner aux troupes espagnoles un témoignage de sa gratitude pour l'enthousiasme et le dévouement avec lesquels elles avaient entrepris l'expédition de Cochinchine, les céda pour la chapelle du régiment, sur les instances du colonel ; et j'ai eu le privilége d'obtenir pour moi-même le crucifix de l'autel. Je possède également d'autres reliques de ce vénérable martyr, dont l'intercession a pu être d'une grande valeur en présence du suprême Dispensateur des succès et des victoires, pour faire obtenir à nos soldats la prompte et facile conquête des six forts, les 13, 14 et 15 février, et celle de la forteresse de Saïgon, le 17, sans la mort d'un seul et sans blessure grave de personne. Si nous avons la foi, nous croirons nécessairement que les prières du juste ont plus de puissance que tous les éléments de destruction rassemblés par le génie et l'activité de l'homme et que les plans les plus excellents du plus éminent général.

Touranne, le 17 mai 1859.

» F. FRANCISCO GAINZA, dominicain.

FAITS RELIGIEUX

Le *Journal de Toulouse* publie sur Mgr Mioland une notice nécrologique. Nous en extrayons quelques appréciations qui confirment celles que nous avons déjà publiées.

A seize ans, une éducation parfaite, un esprit distingué et toutes sortes d'avantages physiques promettaient au jeune Mioland une brillante carrière dans le monde. Mais il se sentit appelé à l'état ecclésiastique, et dès qu'il se fut assuré de sa vocation, il s'empressa d'entrer à Paris au séminaire de Saint-Sulpice, qui était alors sous la direction de M. Eméry, supérieur général de la Société.

Il fit sa philosophie sous M. Frayssinous, depuis évêque d'Hermopolis et ministre des cultes, et deux ans de théologie sous M. Boyer et d'autres professeurs éminents de cette époque :

Après trois ans d'études à Saint-Sulpice, de 1806 à 1809, le jeune Mioland alla continuer ses cours de théologie à Saint-Irénée de Lyon, séminaire alors dirigé par MM. de Saint-Sulpice. Aussi aima-t-il toute la vie d'une manière particulière cette communauté, et il répétait souvent avec bonheur ce mot si connu de Fénelon : Rien de plus vénérable que Saint-Sulpice!....

Avant la mort du cardinal d'Astros, Mgr Mioland avait pris une très-grande part aux travaux du concile provincial de Toulouse, dont le souvenir est encore vivant dans tous les esprits.

Après la mort du cardinal, dont il avait partagé, dès son arrivée dans le diocèse, toute la vénération pour les restes précieux de Germaine Cousin, il eut la consolation de voir enfin prononcer par le Saint-Siége la béatification de la pieuse bergère de Pibrac ; et le diocèse de Toulouse tout entier se souvient des magnifiques fêtes qui furent célébrées à Toulouse et à Pibrac, puis après dans toutes les paroisses, à cette occasion.

On peut dire que l'éclat de ces fêtes et l'enthousiasme que montrèrent partout les populations, comblèrent de bonheur le bon prélat. Sa joie cependant fut plus grande encore, quand le Souverain Pontife proclama à la face de l'univers l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge ; c'était en effet un des vœux les plus ardents de Mgr Mioland, qui fut tout heureux de voir les habitants de Toulouse célébrer, peu de temps après, ce grand événement, et prouver leur piété envers la Vierge, par les témoignages de l'allégresse la plus vive et des illuminations splendides.

Mgr Mioland était sévère pour lui-même ; mais jamais homme ne fut plus indulgent pour autrui. C'est le dévouement à son prochain qui lui inspirait cette bienveillance universelle ; il ne cherchait à distinguer, entre les personnes qui pouvaient l'approcher, aucune nuance d'opinion ou de parti ; pour lui, comme pour l'apôtre, il n'y avait ni juif ni gentil ; il ne voyait partout que des justes à confirmer dans la grâce, ou des pécheurs à retirer du péché. Cet esprit d'absolue impartialité inspirait tous ses actes, et particulièrement les nominations qu'il faisait dans son clergé. Il n'envisageait jamais que l'avantage de ses diocésains, nulle autre considération n'avait de valeur pour lui.

Plein de science et profondément versé dans l'Ecriture Sainte, Mgr Mioland aurait pu, aussi bien que les dialecticiens les plus habiles, démontrer aux incrédules la vérité de la religion par les preuves les plus irrésistibles, mais il prouvait la religion d'une manière beaucoup plus prompte et plus sûre, en la rendant tout à fait aimable.

La candeur et la simplicité du prélat n'étaient égalées que par sa modestie, qui lui cachait l'étendue de son mérite. S'il eût aspiré aux honneurs de la pourpre romaine, ces honneurs eussent sans doute décoré son épiscopat. Estimé comme il l'était du Saint-Siége, il n'eût eu apparemment qu'à laisser entrevoir son désir à

(1) Le R. P. Gainza fait toutes les réserves commandées par les décrets apostoliques et soumet ses expressions et ses sentiments au jugement suprême de l'Église.

l'Empereur, qui, la première fois qu'il reçut les hommages du bon prélat depuis qu'il était arrivé au faîte de la puissance, fut le premier à lui rappeler qu'il avait reçu autrefois sa visite dans une prison d'État.

— Les nouvelles de la Martinique annoncent que l'archevêque de *Port-d'Espagne*, Mgr Spaccapietra, est arrivé à la Martinique dans la première quinzaine de juin, en compagnie de l'évêque de l'île, qui avait été au-devant de lui jusqu'à la Trinité. Ces deux prélats se sont embarqués sur l'*Ardent*, qui a fait route pour la Guadeloupe. De là, Mgr Spaccapietra a pris le steamer du 28 pour se rendre en France, accompagné de l'évêque de la Guadeloupe, qui va assister au concile de Périgueux, où l'évêque de la Martinique sera représenté par un de ses vicaires généraux, M. l'abbé Guesdon, parti par le précédent steamer.

Nous avons publié, il y a peu de temps, des détails sur le *Comité consultatif des œuvres de charité* fondé par M. le vicomte de Melun. Voici les noms des membres qui composent ce comité :

Mgr de Ségur, prélat de la maison du Pape, chanoine de Saint-Denis.
MM. le vicomte de Melun, président.
J. Chantrel, rédacteur de l'*Univers*, secrétaire.
Audley, rédacteur de l'*Ami de la Religion*.
Albert du Boys, ancien magistrat.
G. de Cadoudal, rédacteur du *Messager de la Charité*.
L. Camus.
le comte Franz de Champagny, membre du Conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.
A. Chevalier, secrétaire de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels.
A. Cochin, ancien maire du X[e] arrondissement.
L'abbé Duplessis, directeur de la *Bibliographie catholique*.
L'abbé de Girardin, directeur du patronage des jeunes ouvrières.
Le comte de Lambel, président de l'œuvre des campagnes.
L'abbé de Lavigerie, directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient.
Le vicomte Anatole Lemercier, député au Corps législatif.
Eugène de Margerie, membre du Conseil général de Saint-Vincent-de-Paul.
Martin Doisy, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
L'abbé Mullois, premier chapelain de l'Empereur.
Auguste Nicolas, auteur des *Études philosophiques*.
L'abbé Ratisbonne, supérieur de Notre-Dame-de-Sion.
Henri de Riancey, rédacteur en chef de l'*Union*.
Charles de Riancey.
Le marquis de Roys, directeur de l'*Observateur du Dimanche*.
Le baron W. C. de Sandrans, maître des requêtes au conseil d'État.
Le comte Anatole de Ségur, maître des requêtes au conseil d'État.
Verdière, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de cassation, maire du X[e] arrondissement.
Wilson.

Au lieu de n'avoir qu'un sourire de commisération pour les bibliophiles, le public ne saurait assez leur témoigner de gratitude. Ils passent leur vie à faire des recherches ; ils étudient les écritures et les dialectes ; ils fouillent les bibliothèques ; ils déchiffrent les manuscrits, les commentent et comparent les différents textes, en éclaircissent les difficultés et les obscurités ; puis ils lui livrent, sans rien exiger, le fruit de tant de peines et de labeurs, de sorte qu'il peut, en quelques instants, acquérir la science de plusieurs années de travail aride.

M. Victor Luzarche, auquel nous devons déjà tant d'excellentes choses, est assurément un de ces hommes dont les services ne sont pas assez appréciés. Il vient d'en rendre un nouveau aux amateurs chaque jour plus nombreux du vieux langage, en réimprimant, avec le soin qui distingue toutes ses publications, le poëme de Maître Wace sur la Sainte Vierge, qui a donné naissance aux puys ou palinods de la Conception de Rouen, de Caen et de Dieppe. La Bibliothèque impériale possède trois textes de cette pièce importante. Sous le titre de *l'Establissement de la feste de la Conception, dicte la feste as Normanz*, MM. Mancel et Trébutien ont publié à Caen, en 1842, celui qui leur a justement paru le plus exact et le plus complet ; mais M. Luzarche en a découvert à la Bibliothèque de la ville de Tours une version encore meilleure, comme il le prouve péremptoirement dans la Préface qui la précède. Il y a joint la *Vie de saint George*, poëme du même trouvère si parfaitement inédit que M. Pluquet ne paraît pas en avoir soupçonné l'existence dans sa *Notice* (Rouen, 1824, in-8°), d'ailleurs excellente, sur la *vie et les écrits de ce bon* prébendier de Bayeux.

La philologie n'est pas seule à pouvoir tirer profit de ces érudites résurrections ; elles prouvent combien nobles et vilains, gens de robe et gens d'épée, se complaisaient anciennement dans le récit des hauts

faits de nos ancêtres à tous, c'est-à-dire dans la vie des saints. Ils avaient bien raison : quoi de plus utile et de plus beau !

« Il n'y a non plus de différence entre l'Evangile escrit, disait Saint-François de Sales, et la vie des saincts, qu'entre une musique notée et une musique chantée. »

Prince Augustin GALITZIN.

FAITS DIVERS

Après la note du *Moniteur* sur le budget respectif de la France et de l'Angleterre relativement à la marine et à la guerre, il n'est pas sans intérêt de savoir ce que coûte un navire anglais de première classe. Or, d'après le *Globe* de Londres, le *Duc of Wellington*, après avoir nécessité, en frais de construction, une somme de 171,735 liv. sterl. (4 mill. 293,375 fr.), exige annuellement, pour frais d'entretien, une somme de 14,325 liv. st., dont 6,377 pour la coque, 3,748 pour les mâts, voiles et autres agrès de cette nature ; 4,200 pour les machines, etc. On peut se faire une idée de la quantité de toile nécessaire pour un navire de cette classe, en apprenant que la voilure du *Duc of Wellington* couvrira plus d'un acre et demi de superficie.

— Par une dépêche qu'il vient d'adresser à la chambre du commerce du Havre, M. le ministre de l'Algérie et des colonies annonce que M. le maréchal Randon a mis en commande, dès le mois de mai dernier, 24,000 kilog. de poudre de commerce. Il fait connaître, en outre, que par suite de dispositions concertées avec M. le ministre des finances, les armateurs qui désirent faire embarquer de la poudre de cette espèce n'ont qu'à indiquer au directeur du service des douanes et des contributions indirectes du port où ils se trouvent, quelle est la quantité qui leur est nécessaire ; elle leur sera délivrée, selon l'usage, par l'entreposeur des poudres de la localité.

M. le ministre espère que les mesures prises par le gouvernement français permettront au commerce, qui fait usage de la poudre de troc, de s'approvisionner en France de ce précieux élément de trafic dans des conditions aussi favorables que celles offertes par les fabriques d'Angleterre.

— Par suite de la hausse survenue sur le prix des parchemins employés à la couverture du livret de troupe, le ministre de la guerre a arrêté, le 9 juillet 1859 que, le prix de cet effet, fixé à 25 c. par le tarif du 25 novembre 1840, serait augmenté de 5 c. et porté, jusqu'à nouvel ordre, à 30 c. (*Moniteur de l'Armée.*)

— On annonce l'ouverture de la chasse, dans le département des Bouches-du-Rhône, pour le 15 août prochain.

— Selon le *Courrier de Bayonne*, l'ordre vient d'arriver à la *Villa Eugenie* de suspendre les travaux en cours de construction de la troisième aile qu'on ajoute à l'édifice, afin de pouvoir activer les préparatifs du corps de logis principal, qui devront être terminés pour la fin du mois de juillet.

— Le *Journal de l'arrondissement du Havre* raconte qu'un « cafetier de cette ville remet un jeton à chaque consommateur se présentant à son débit pour prendre un petit verre, et lorsqu'on lui rapporte cinq de ces jetons, sert un verre *gratis*. Sur ces jetons, l'industriel en question a eu l'heureuse idée de faire graver un portrait de Garibaldi. Voilà où mène la popularité ! »

— Un décret du 7 juillet, publié par le *Moniteur de l'Armée*, supprime le conseil de révision de Rennes. Les affaires qui lui étaient déférées ressortiront au conseil de révision de Paris.

— Un câble électrique va relier, avec le port de Cherbourg, les différents forts de la rade et les points avancés ou fortifiés du littoral.

— Cent cinquante prisonniers autrichiens ont été évacués de l'hôpital d'Aix et dirigés sur le fort Saint-Jean, à Marseille. Ces malheureux n'avaient ni blessure ni maladie sérieuse ; mais ils étaient atteints d'une fringale chronique qui les tourmentait beaucoup. Les trois quarts de ration qu'on leur distribuait chaque jour étaient insuffisants pour des hommes pleins de jeunesse et doués d'un appétit robuste. Aussi rôdaient-ils le plus souvent autour des cuisines comme des Tantales affamés, interpellant les religieuses par le mot *ma mère*, qu'ils avaient appris, et répétant avec une pantomime expressive le vocable allemand *brod*, qui signifie du pain. Maintenant qu'ils ont quitté l'hôpital, ils recevront la ration entière, et n'auront plus lieu de se plaindre de la parcimonie de l'hospitalité française.

— Le tribunal de Toulon vient de rendre une décision des plus importantes pour les communes d'Hyères et de La Crau. Par son jugement du 19 juillet courant, il a déclaré abolie la prétendue banalité des moulins à farine d'Hyères.

Cette affaire, qui a été plaidée par M[es] Madon, Badon, Bessat et Audemard, avocats du barreau de Toulon, contre les propriétaires de ces usines et par M[e] Tavernier, avocat du barreau d'Aix, a été soutenue par le sieur Giraud, minotier à La Castille, qui, poursuivi en payement d'une taxe établie par les propriétaires des moulins pour l'introduction de farines dans le rayon de la banalité, n'a pas craint de résister à cette demande et de mettre en question le fond du droit.

C'est ainsi que, par son initiative courageuse, il a réussi à exonérer les populations d'Hyères et de La Crau d'une servitude extrêmement onéreuse et est parvenu, selon l'heureuse expression de son défenseur, à planter sur le clocher de ces communes le drapeau de leur affranchissement de cette odieuse banalité. (*Toulonnais.*)

— La ville d'Aix vient de perdre une célébrité drôlatique, M. Aymes, directeur du bazar provençal à Paris et le héros de la réclame. C'était lui qui, sous le nom de *vin de Noé*, vendait aux parisiens le modeste vin cuit de l'Angesse près du Tholonet, en ayant soin de les avertir, qu'il ne donnait pas plus de 25 bouteilles à la *fois, afin qu'il y en eût pour tout le monde* : la *preuve*

d'Alger en français *prune à noyaux de Digne* était aussi de son invention, de même que le nougat qui *fond sous la dent comme la neige au soleil*, et le *pâté de thon* dont les personnes pieuses pouvaient manger sans crainte le vendredi *attendu qu'il n'est pas fait avec du veau*. Mais sa plus belle invention, sans contredit, était celle du saucisson d'Arles *fait avec de la chair des taureaux sauvages de la Camargue*, et qui « répandait des larmes sous la lame des couteaux. »

Tous ces prodiges de réclame avaient été réunis par M. Aymes en une petite brochure, qu'il nous souvient d'avoir eue dans les mains.

Au fond, M. Aymes était galant homme, bon chrétien, car il fermait exactement son magasin les dimanches et jours de fête, et, après tout, s'il *voulait* tant soit peu les Parisiens avec les qualifications excentriques de ses marchandises, on peut, on doit même croire que celles-ci étaient de bonne qualité.

(*Gazette du Midi.*)

— Il n'y a point de ville qui renferme plus que Paris d'industries étranges et presque inconnues. Par exemple, il se fait en ce moment, dans les quartiers qui avoisinent le Muséum, un commerce considérable de crapauds.

Les crapauds, depuis quelques années, sont devenus les auxiliaires presque indispensables de nos maraîchers. Beaucoup de ceux-ci en peuplent les jardins pour débarrasser d'une foule d'insectes nuisibles les légumes qu'ils récoltent si laborieusement et à l'aide d'une culture toute factice. Les crapauds font une guerre acharnée aux limaces et aux limaçons, qui, en une seule nuit, peuvent ôter toute leur valeur commerciale aux laitues, aux carottes, aux asperges, et même aux fruits de primeur. En recourant à ce singulier moyen, les maraîchers français suivent l'exemple des horticulteurs anglais.

Une grande partie des légumes dont s'approvisionne Londres se cultivent dans les potagers qui entourent cette ville immense, sur une superficie de quatre mille huit cents hectares, qu'exploitent trente-cinq mille personnes. On ne saurait voir rien de plus merveilleusement soigné que ces jardins; aussi fournissent-ils jusqu'à cinq récoltes par an. Non-seulement on n'y laisse point une mauvaise herbe, mais encore on examine à la loupe tous les légumes pour enlever la nielle et les fongosités. Outre les crapauds, qu'on achète à raison de six shellings la douzaine, on a recours, pour détruire les cloportes, à des poules chaussées d'espèces de bas de soie qui les empêchent de gratter la terre et les obligent à ne picoter que du bec.

Ce cours des crapauds se tient moins élevé à Paris qu'à Londres; on ne les vend encore, dans cette ville, que 2 fr. 50 la douzaine, et l'on en exporte beaucoup en Angleterre.

Les marchands qui trafiquent de cette bizarre denrée la renferment au fond de grands tonneaux, dans lesquels ils puisent à chaque instant, sans redouter le moins du monde pour leurs bras et leurs mains nues la liqueur que sécrètent les crapauds, liqueur, disons-le en passant, déclarée tour à tour, par la science, inoffensive et venimeuse.

— Au Punjaub, l'année dernière, les animaux féroces ont tué cinq hommes, une femme et deux cent quatre-vingt-treize enfants; ils ont blessé deux hommes, quatre femmes et cent soixante-six enfants. On a détruit l'année dernière 834 tigres, léopards, ours, loups et hyènes.

(*Morning-Herald.*)

— Nous lisons dans les journaux de Toulouse :

On parle de la prochaine arrivée de M. Alexandre Dumas à Toulouse. Le maître du roman et du théâtre moderne viendrait, dit-on, pour recueillir des documents sur le fameux procès de Calas.

S'il en est ainsi, M. Dumas trouvera la besogne à peu près faite. Un jeune professeur de notre école de droit, M. Huc, a publié, il y a trois ou quatre ans, un travail fort remarquable à ce sujet.

Il est vrai que M. Huc ne croit pas à l'erreur judiciaire dont Voltaire a si libéralement chargé le Parlement de Toulouse. Cette opinion est moins dramatique, mais peut-être est-elle la vraie.

— On écrit de Préserville, canton de Lanta, (Haute-Garonne).

A la suite d'une querelle dont on ignore la cause, M. A. D.., propriétaire, a provoqué en duel M. M..., et lui a donné rendez-vous hier matin, à sept heures, au bas de Préserville, sur un pont du chemin vicinal.

Quoique le secret fût bien gardé, quelques personnes ont soupçonné l'affaire et se sont interposées pour empêcher le combat. Il est probable qu'elles auraient eu de la peine à y parvenir. Mais, fort heureusement, la gendarmerie est arrivée assez tôt pour arrêter les adversaires. Les pistolets n'étaient pas encore chargés: mais M. D... avait apporté sur le terrain les munitions nécessaires.

On espère que l'affaire en restera là.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

La soirée de vendredi aura été des plus néfastes pour une partie du département, notamment pour les cantons de Monein, de Morlàas et de Lescar. Vers 4 heures 1/2 on entendit sur la ville de Pau un épouvantable coup de tonnerre qui causa d'autant plus d'émoi qu'il n'avait pas été précédé par d'autres. Puis, on vit d'affreux nuages, traverser la ville, chassés par un vent violent. On n'a pas tardé à apprendre qu'ils avaient été se fondre en forte grêle du côté de Morlàas; on parle, mais nous ne garantissons pas le fait, d'un enfant qui aurait été tué par un grêlon gros comme un œuf. Des volailles ont été asssommées par la grêle. Le mal fait aux récoltes en terre est considérable.

Depuis quelques jours le temps est très-variable et orageux. Le thermomètre a beaucoup baissé.

Des lettres que nous recevons des cantons de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Sauveterre, nous donnent des détails navrants sur les ravages de la grêle de ce même jour dans ces deux cantons.

« Dans quelques-unes des communes de notre canton, nous écrit-on de Saint-Jean-Pied-de-Port, la récolte du maïs est entièrement perdue, les jardins, les vignes ont été abîmés. En ville, les maisons étaient inondées d'eau ; dans les rues, il y avait une couche de grêle d'un demi-mètre d'épaisseur qui les a rendues impraticables pendant trois quarts d'heure. Il serait bien à désirer, ajoute notre correspondant, qu'il fût possible au

gouvernement de secourir nos plus pauvres laboureurs. Les communes les plus éprouvées sont : *Saint-Jean-Pied-de-Port*, une partie d'*Uhart*, un quartier d'*Ipsoura*, *Çaro*, *Saint-Jean-le-Vieux*, *Alciette-Bascassan*, *Lecumberry*, *Saint-Just* (canton de Larcevau), a été aussi très-éprouvé.

« Quelques personnes ont senti, dans le courant du mois, à Saint-Jean-Pied-de-Port, deux ou trois légères secousses de tremblement de terre. »

« M. le maire d'Abitain, canton de Sauveterre, nous adresse des détails aussi tristes sur les effets produits par l'ouragan dans sa commune. On eût dit que tous les vents s'étaient déchaînés sur ce malheureux village. La récolte a été détruite, les arbres ont été déracinés et les toitures endommagées par des grêlons gros comme des œufs de poule. »

— Le *Courrier de l'Aude* cite un déplorable accident, occasionné par la foudre, pendant l'orage de jeudi dernier. La femme du sieur Pelouse, jardinier, fut frappée près de son foyer, au moment où elle préparait le repas du soir. La mort de cette pauvre mère de famille fut instantanée. Elle laisse trois petits garçons de neuf à douze ans.

— On écrit de Lapalisse, qu'une trombe a éclaté, dans la journée du 19 juillet, avec une violence inouïe sur plusieurs communes de cet arrondissement. On estime à près de 2 mètres la hauteur que la grêle a atteinte en s'amoncelant dans certains plis de terrain. Trois personnes (un vieillard de quatre-vingts ans et deux jeunes filles), occupées à rentrer leur foin, ont été surprises par un torrent mêlé de grêle et de pluie et ont trouvé la mort à quelques mètres de distance de l'abri sous lequel elles s'étaient placées.

— On écrit de Bazouges-la-Pérouze, 20 juillet, au *Messager de Rennes* :

« Ce matin, à six heures vingt minutes, pendant que M. Gougeon, premier vicaire, disait sa messe, et à l'instant de l'élévation, la foudre est tombée sur la crête du coq qui surmonte la croix de fer fixée sur le dôme de la tour. Le fluide est descendu le long de cette croix, a atteint le fil de fer qui fait fonctionner le timbre de l'horloge, l'a suivi dans toute sa longueur jusqu'au clocheton, où une explosion terrible a eu lieu.

Les moellons dont il est construit ont volé de toutes parts et sont venus s'abattre sur les toits de l'église et quelques-uns jusque sur les maisons voisines.

Les plus pesants sont tombés sur la chapelle de la Sainte Vierge, la nef et les fonts ; la Sainte-Vierge et l'autel n'ont point été endommagés, non plus que les confessionnaux ni les magnifiques vitraux ; mais les bancs ont été brisés et plusieurs personnes grièvement blessées par la chute des bois de charpente, des ardoises, des plafonds et des énormes blocs de pierre qui formaient le couronnement de la tour. Un grand nombre de personnes se sont portées en toute hâte à l'église pour secourir les blessés.

— Au numéro 49 de la rue des Vieux-Augustins, habitaient le sieur S..., tailleur, sa femme et leur jeune enfant. Les époux S... vivaient renfermés et n'avaient avec leurs voisins que fort peu de relations ; quant au petit garçon, il ne sortait presque jamais, en sorte que l'on ne savait rien de ce qui se passait dans cet intérieur si caché.

Cependant, l'enfant vint à mourir, et il fallut aller faire à la mairie la déclaration de ce décès. Par suite, le médecin vérificateur arriva pour faire sa visite. Lorsqu'il eut écarté le drap, il recula devant un triste spectacle. Il avait devant lui un corps tellement amaigri, que tout le système osseux s'y dessinait en relief. La peau était sillonnée de cicatrices et couverte de contusions. On y lisait toute une série de violences dont le petit être devait avoir été victime.

Le docteur fit son rapport, et le corps du jeune garçon fut envoyé à la Morgue pour y être soumis à l'autopsie. Les conclusions du docteur Ambroise Tardieu, chargé de cette opération, ont été que l'enfant avait péri par suite de mauvais traitements et de manque de nourriture. En conséquence, les époux S... ont été mis en arrestation.

— La librairie Repos, vient de faire paraître 3 volumes archéologiques impatiemment attendus. Ces ouvrages donnent le moyen de rétablir le chant de l'Eglise dans sa forme primitive avec les durées relatives des notes dont il se compose et les ornements très-variés qui lui donnaient un charme inconnu aujourd'hui.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nécrologie.

L'*Indépendant*, de Douai, annonce la mort d'une femme qui a obtenu dans les lettres un succès réel et souvent mérité, Mme Marceline Desbordes-Valmore. Elle est décédée à Paris, samedi, à l'âge de 73 ans.

Mme Desbordes-Valmore doit surtout sa réputation à la poésie. Elle a publié plusieurs volumes de vers qui ont été fort remarqués. Elle est également l'auteur de quelques ouvrages destinés à la jeunesse.

— On lit dans la *France centrale* de Blois :

La science et le pays viennent de faire encore une perte douloureuse.

M. Cartier, d'Amboise, ancien membre du conseil municipal de Tours, fondateur de la *Revue numismatique*, qu'il a dirigée pendant vingt ans, et l'un des savants qui a fait le plus pour notre histoire locale, vient de mourir à Amboise, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Homme de profondes convictions religieuses et politiques, M. Cartier était entouré de l'estime de tous, même de ceux qui ne partageaient pas ses sentiments et ses opinions.

M. Cartier avait reçu, peu d'années avant sa mort, la croix de la Légion d'honneur, qui ne pouvait être placée sur un cœur plus loyal et plus digne.

— Le *Journal de Toulouse*, du 24, annonce la mort d'un artiste de mérite, M. Prosper Labatut, ex-premier violon solo de l'Académie impériale de musique.

Le directeur-gérant, A. Simon.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2.

des institutions libres et fortes, régulières et durables, ne fut point sauvegardée par le ...dotal, comme la société d'Oc... ...r l'église romaine. Subor... ...e des empereurs *dont* ... *un des grands scan-* ...ée de toute liberté, ...liée, depuis ce ...de l'empire, ... et per...

L'Indépendance ...

Ce fut un événement im... destinée de la papauté que l'env...t le ambassade de Grégoire III à Charles-Mar-tel pour lui remettre les clefs du tombeau de saint Pierre, et placer sous la protection du vainqueur des Sarrasins le successeur des apôtres. Bientôt l'exaltation des papes fut affranchie de l'humiliante approbation des empereurs byzantins ; et ce sera l'éternel honneur de la France d'avoir fondé, sous Pépin le Bref et Charlemagne, l'indépendance du Saint-Siége. Malheureusement cette indépendance, tant sollicitée par les docteurs de la primitive Eglise, ne fut pas complète en ce moment; les empereurs d'Occident continuèrent, jusqu'au onzième siècle, à vouloir exercer sur l'élection des chefs de la catholicité, l'influence que s'étaient arrogée les rois goths et les princes de Constantinople. Le peuple romain était lui-même consulté dans la nomination des papes. Dans les neuvième et dixième siècles, chacun le sait, des papes furent insultés, emprisonnés, assassinés, et les marquis de Toscane, les comtes de Tusculum opprimèrent le siége apostolique. Alexandre III (1179) brisa définitivement toutes les entraves; il abolit les élections tumultueuses du clergé, du peuple, et attribua au seul collége des cardinaux le droit de choisir le pape.

Bien avant ces époques, les grandes voix de l'Eglise avaient demandé la liberté religieuse, l'indépendance du Saint-Siége, sans laquelle il ne pouvait accomplir sur la terre la mission qu'il avait reçue du ciel. Saint Paul n'avait-il pas déjà dit que Dieu n'avait établi *que des prophètes, des docteurs pour gouverner son Eglise* (1), et non des rois? « A Dieu ne plaise, disait saint Augustin en parlant des princes qui, sous prétexte de protéger l'Eglise auraient voulu l'asservir, — à Dieu ne plaise que l'Eglise soit jamais assez abattue pour avoir besoin de vous à un tel prix! » Et saint Cyprien, faisant allusion à cette même liberté, disait qu'un évêque, tenant vons : Le texte de Saint Paul était là ordonnant de se soumettre aux puissances humaines; mais l'archevêque de Milan, interdisant à Théodose l'entrée de son église, accomplissait-il un acte de rébellion? Basile de Césarée, bravant les menaces de Valens, se rendait-il coupable du crime de lèse-majesté? Athanase d'Alexandrie, refusant d'obéir à un ordre signé de la main de Constantin qui lui demandait impérieusement d'admettre Arius dans le sanctuaire catholique, était-il un insurgé? Chrysos...e, tonnant du haut de la chaire de l'E... sai... apôtres, contre les mœurs relâ... Dieu ... cour d'Eudoxie, aurait-il été tion sur la ... Paul lui-même? Oh! terrestre est entre les ...sera toujours ces un glaive plus formida...ble et énergi... communication, appartient à ...inces qui *le droit de châtier les rois* (2). ...le mal siècle de Louis XIV, Fénelon s'exprimait ainsi : « Quelque besoin que l'Eglise semble avoir quelquefois des puissances humaines, elle a encore plus besoin de conserver sa liberté. Quelque appui qu'elle reçoive des meilleurs princes, elle a toujours à craindre que la protection ne soit bientôt plus un secours, mais un joug déguisé. »

Il est impossible, en effet, que l'Eglise et l'Etat puissent se mêler, se confondre sans de graves dangers. *Le vicaire de Jésus-Christ ne peut être justiciable d'aucun prince de la terre.* L'intervention de la puissance civile dans les affaires purement ecclésiastiques est un non-sens, ou, plutôt, une tyrannie qui n'a jamais profité, d'ailleurs, aux souverains qui ont voulu l'exercer. On doit rendre à César ce qui appartient à César, l'Evangile l'a dit; mais il a dit aussi qu'on doit rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Eh bien, il appartient à l'Eglise de Dieu de se gouverner elle-même!

Faisons ici une remarque qui n'a échappé à personne, et encore moins à Joseph de Maistre, ce grand défenseur des droits du Saint-Siége : c'est que seule l'Eglise catholique est libre dans ses actes; les communions dissidentes ne le sont pas; il n'est pas une seule église *séparée* qui ne soit placée sous la domination absolue de la puissance civile; ce sont des églises *locales*, si nous pouvons dire ainsi; elles vivent seules, isolées, enfermées dans le cercle étroit qu'une main laïque leur a tracée; un tel état de choses est manifestement contraire à l'esprit évangélique qui est UN, *universel*, *ca-*

(1) Ep. aux Corinth. chap. XII, v. 28.

(2) Lettre du pape Grégoire II à l'iconoclaste Léon III, empereur de Constantinople. Voy. Baronius.

gouvernement de secourir nos plus pauvres laboureurs. Les communes les plus éprouvées sont : *Saint-Jean-Pied-de Port*, une partie d'*Uhart*, un quartier d'*Ipsoura*, *Çaro*, *Saint-Jean le-Vieux*, *Alciette-Bascassan*, *Lecumberry*, *Saint-Just* (canton de Larcevau), a été aussi très-éprouvé.

« Quelques personnes ont senti, dans le courant du mois, à Saint-Jean-Pied-de-Port, deux ou trois légères secousses de tremblement de terre. »

« M. le maire d'Abitain, canton de Sauveterre, nous adresse des détails aussi tristes sur les effets produits par l'ouragan dans sa commune. On eût dit que tous les vents s'étaient déchaînés sur ce malheureux village. La récolte a été détruite, les arbres ont été déracinés et les toitures endommagées par des grêlons gros comme des œufs de poule. »

— Le *Courrier de C*... que ... on aura cident, occasion... de jeudi der... dinier, fu... où elle...

sortait presque jamais, en sorte que l'on ne savait rien de ce qui se passait dans cet intérieur si caché.

Cependant, l'enfant vint à ... et il ... aller faire à la mairie la déclar... Par suite, le médecin vér... faire sa visite. Lorsqu'il ... eula devant un triste ... lui un corps tellem... tème osseux s'y ... sillonnée de ... On y lis... petit ...

... L'*Église a le droit* ... Qu'on ne se hâte pas de ...er. Voltaire lui-même a reconnu la nécessité d'un pouvoir souverain ne ...ant que de lui-même, et donnant, parfois, des leçons salutaires aux peuples et aux rois.

« L'intérêt du genre humain, dit Voltaire (3), demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples : *ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle*, DANS LA MAIN DU PAPE. Ces premiers pontifes, continue le philosophe, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU SUR LA TERRE. Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leurs pays : *lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues.* »

Les papes ont fait précisément ce que désirait Voltaire : ils ont été un frein qui a mis à couvert la vie des peuples ; ils ont averti les peuples et les rois de leurs devoirs ; ils ont flétri les crimes, et réservé l'excommunication pour les grands attentats. Ils ont fait tout cela avec une admirable continuité dans le moyen âge où peuples et rois avaient besoin d'être *christianisés, humanisés* ; ils les ont guidés dans les voies de la justice, de la vérité ; et les souverains et leurs sujets étaient tellement persuadés que les papes avaient le droit de les réprimander, de les rappeler à leurs devoirs quand ils s'en éloignaient, que des applaudissements universels accueillaient ordinairement les décrets du Saint-Siége.

(3) *Essai sur les Mœurs.*

...s ou tels souverains ... religieuses et morales ... successeurs de Pierre, gar... de la religion et de la morale, ... anathème au nom de Dieu, qui ... bien suprême et l'ennemi du mal. ...s d'où seraient donc descendues sur les têtes coupables les sévères leçons, en plein moyen âge, si ce n'eût été du haut de cette chaire de Pierre, seul point lumineux dans le monde à ces époques ténébreuses ? Trêve donc à ces déclamations surannées contre les foudres du Vatican, *contre ce fatal esprit de l'Eglise romaine, qui ne connaît ni famille, ni patrie*, car cette Eglise a été l'institutrice des barbares, la conservatrice des droits sacrés des peuples, des familles ; elle a fondé la civilisation en Europe, et puis elle l'a préservée des coups sauvages des enfants de l'islamisme ; sa patrie, à elle, c'est le monde, sa famille, l'humanité qu'elle a comblée de bienfaits.

Sans doute la papauté a conservé intacte sa puissance morale avant même que l'épée des rois francs l'eût affranchie de la tyrannie des empereurs byzantins et de la tyrannie des rois lombards ; mais cette puissance morale fut évidemment plus à l'aise après le grand acte de Pépin le Bref et de Charlemagne. Dans les temps nouveaux où la société était entrée au huitième siècle, il fallait de toute nécessité que la papauté ne fût tributaire d'aucune puissance de la terre, il fallait qu'elle traitât d'égal à égal avec les rois pour les intérêts de ce monde, afin de conserver sa liberté large, pleine, entière pour les intérêts immortels. La papauté, qui avait passé les trois premiers siècles du christianisme dans les catacombes, passa les cinq siècles suivants dans les tribulations et les tourments qui lui venaient des monarques de l'Orient et de l'Occident. Charlemagne mit un terme à cet état violent : la France, en 1849, continua glorieusement son œuvre.

En présence du solide et magnifique édifice de l'église catholique, mettons cette pauvre église grecque, toute mobile, battue par tous les vents contraires et déchirée, enfin, par sa propre instabilité. La société grecque du Bas-Empire, travaillée par tant de passions mauvaises, et jamais assise sur

des institutions libres et fortes, régulières et durables, ne fut point sauvegardée par le pouvoir sacerdotal, comme la société d'Occident l'a été par l'église romaine. Subordonnée à la puissance des empereurs *dont la race théologique est un des grands scandales de l'histoire* (1), privée de toute liberté, l'église grecque s'est vue liée, depuis ce schisme surtout, à la destinée de l'empire, à la politique changeante, insidieuse et perfide des césars byzantins. Non-seulement le clergé grec fut rivé à la politique des empereurs, mais il lui fallut encore insérer dans ses canons les fantaisies théologiques de ces mêmes empereurs, et l'un d'eux, Léon III, finit par déclarer qu'il avait le droit de gouverner l'Eglise aussi bien que l'Etat. *A chaque révolution, le clergé grec docile cédait sans hésiter au souffle de la cour et au signe du souverain* (2)

Aucune espèce d'indépendance n'était accordée à l'église schismatique d'Orient. Le patriarche de Constantinople, élu par les évêques, ne pouvait monter sur son siége et gouverner les âmes qu'avec l'autorisation expresse de l'empereur, qui provoquait, en concile qu'il présidait souvent lui-même, la déposition du prélat. Cette exorbitante et dégradante prérogative du pouvoir civil, les souverains de Byzance la tenaient des anciens césars romains, qui prenaient eux-mêmes le titre de pontife ; c'était un usage tout païen que les papes parvinrent à détruire. La domination des empereurs de Byzance sur le clergé faisait, des membres de ce grand corps, des fonctionnaires de l'Etat, et, le plus souvent, des agents politiques des maîtres de l'empire.

Sur cent et quelques empereurs qui ont régné à Constantinople, depuis 330 jusqu'en 1453, soixante au moins, sont montés au pouvoir par d'abominables parjures ou des assassinats plus abominables encore. Depuis le commencement du sixième siècle, l'usage s'était établi de sacrer solennellement les Césars dans Sainte-Sophie. Eh bien, l'histoire du Bas-Empire n'offre pas d'exemple d'un patriarche, d'un primat, d'un évêque, d'un archevêque qui ait osé refuser l'onction royale à un front qui aurait pâli devant le front sévère d'un Ambroise, d'un Basile de Césarée, d'un Athanase d'Alexandrie. Mon Dieu ! nous le savons : Le texte de Saint Paul était là ordonnant de se soumettre aux puissances humaines; mais l'archevêque de Milan, interdisant à Théodose l'entrée de son église, accomplissait-il un acte de rébellion? Basile de Césarée, bravant les menaces de Valens, se rendait-il coupable du crime de lèse-majesté? Athanase d'Alexandrie, refusant d'obéir à un ordre signé de la main de Constantin qui lui demandait impérieusement d'admettre Arius dans le sanctuaire catholique, était-il un insurgé? Chrysostôme, tonnant du haut de la chaire de l'Eglise des apôtres, contre les mœurs relâchées de la cour d'Eudoxie, aurait-il été condamné par saint Paul lui-même? Oh! Non ! Et la postérité admirera toujours ces grands hommes dans leur noble et énergique attitude, en présence des princes qui avaient commis ou qui commettaient le mal à la face du monde ! Ces exemples (et nous pourrions en citer d'autres) condamnent les complaisances indignes d'une foule d'évêques grecs envers des empereurs souillés de crimes; et cet ici que notre admiration éclate pour c'est papes qui, faibles et sans défense, frappaient d'anathème de puissants monarques coupables.

Armés des paroles de saint Paul, auxquelles ils donnaient une signification, une étendue qu'elles n'ont pas, les évêques grecs, infidèles à leur mandat, faisaient de la propagande politique au profit de tel ou tel empereur que le peuple et les prélats eux-mêmes ne pouvaient que mépriser ou maudire au fond de leur conscience. Comment monter en chaire pour prêcher contre le mensonge et l'homicide, défendus par Jéhova du haut du Sinaï, quand, dans des lettres pastorales, lues dans les églises, aux chrétiens assemblés, on avait glorifié un empereur coupable de parjure ou d'assassinat? On devait nécessairement jeter le trouble dans les consciences, les pervertir; c'était la goutte de poison s'infiltrant peu à peu dans les cœurs et les corrompant ensuite; c'était travailler, sans le savoir, à la ruine de la religion, de l'empire, de la société. L'épiscopat grec, qui se disait le dépositaire, le gardien fidèle de la doctrine chrétienne, amoindrissait la foi et finissait par lui ravir sa bienfaisante et divine influence sur les âmes. Ne serait-ce pas surtout aux évêques des mauvais temps du Bas-Empire qu'on pourrait appliquer les paroles du Psalmite : «Ils ont diminué les vérités parmi les enfants des hom-

(1) Jos. de Maistre.

(2) Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, t. XII, p. 8.

mes. » (*Diminutæ sunt veritates a filiis hominum.*)

Nous n'enveloppons pas dans ces hontes le clergé grec tout entier, et encore moins le clergé actuel, et cette nation brave et fière des bords du Céphise, de l'Eurotas, dont l'élan magnifique nous a pénétré d'admiration; nous ne faisons pas ici une satire, nous rappelons des faits historiques; nous savons qu'il y eut à Constantinople, avant le schisme surtout, des patriarches, des évêques, de simples prêtres qui ne transigèrent jamais avec leurs devoirs; nous dirons plus, nous croyons que les fruits amers que l'Eglise grecque a produits, ont eu pour cause bien plutôt son institution fausse, sa perpétuelle dépendance à l'égard des empereurs, que les inspirations personnelles des chefs de cette Eglise. Mais quelle humiliation lui était réservée, grand Dieu! Après avoir été traîné, pendant plus de onze cents ans, à la remorque des Césars byzantins, le patriarcat de Constantinople fut encore livré, après la conquête de 1453, aux caprices, à la tyrannie des sultans de Stamboul. Par une loi de Mahomet II, loi qui n'a pas cessé d'être en vigueur, l'élection du patriarche est invariablement soumise à l'approbation du Padischah, qui peut, quand il lui plaît, prononcer la révocation du prélat (1). Le chef de la communion grecque, recevant son investiture d'un sectateur de Mahomet, et ne la recevant jamais *gratuitement*, est une de ces choses qui frappent l'esprit et qui ne peuvent être humainement expliquées. C'est une mystérieuse expiation de la rébellion de Photius et de ses successeurs contre la douce et paternelle autorité des chefs suprêmes de l'Eglise latine, qui auraient tant fait, eux, pour les sauver du joug de l'islamisme, s'ils eussent voulu reconnaître la suprématie du Saint-Siége.

BAPTISTIN POUJOULAT.

BULLETIN POLITIQUE

28 *juillet*

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« L'Empereur a décidé que les armées de terre et de mer seraient, dans le plus bref délai, remises sur le pied de paix. »

Cette déclaration aura-t-elle pour effet de calmer les appréhensions de nos voisins?

D'après l'*Indipendente* de Turin, la question qui donnerait lieu à la discussion la plus vive dans les conférences serait celle de la proportion dans laquelle la Lombardie devra participer à la dette publique de l'Autriche. « Notre commissaire, dit à ce sujet la feuille piémontaise, doit demander un compte rigoureux des sommes extorquées dans ces derniers temps, de la quantité de papier-monnaie en circulation, des dépôts judiciaires et des œuvres pies reçus des diverses villes et transportés à Vérone ou à Vienne par l'autorité militaire. »

Quant à la réunion d'un congrès à la suite des conférences, il y a toujours quelques doutes à cet égard. Le cabinet britannique désire vivement qu'il y en ait un, mais l'Autriche éprouve à ce sujet d'assez fortes répugnances; cependant le congrès paraît probable.

Une correspondance de Vienne nous fait connaître les mesures que l'Autriche vient de prendre relativement à la disposition de ses forces militaires dans la Vénétie. Toute la première armée, comprenant environ 180 à 200,000 hommes, sera maintenue en Italie, sur le pied complet de guerre, pendant un temps indéterminé. Le gros de ces forces sera concentré à Vérone, à Vicence et dans les cantonnements voisins, de manière à faire face à toutes les éventualités et à réprimer toutes les tentatives révolutionnaires qui pourraient se produire.

Quant aux autres corps de l'armée autrichienne, ils sont en route pour reprendre leurs anciens cantonnements en Gallicie et en Hongrie.

La *Gazette de Trieste* annonce que le feld-maréchal lieutenant Urban, commandant de Vérone, a été mis en disponibilité, et remplacé dans ce poste par le feld-maréchal lieutenant Wernhardt.

La *Gazette piémontaise* publie une circulaire du nouveau ministre de l'intérieur, M. Ratazzi, aux gouverneurs et aux intendants généraux des provinces. Le changement de cabinet, est-il dit dans cette circu-

(1) Au mois de novembre 1852, Abdul Medjid a *révoqué de ses fonctions* le patriarche de Constantinople Mgr Anthimos; Sa Hautesse a *nommé* à sa place Mgr Germanos. (*Journal de Constantinople* du 11 novembre 1852.)

laire, n'apporte pas de sérieuses modifications au caractère politique de la Sardaigne. — Nous le regrettons.

Les troupes toscanes placées sous le commandement du général Ulloa, et rappelées à Florence par le gouvernement révolutionnaire, sont arrivées en partie à Modène.

Il vient de paraître, dans cette dernière ville, où gouverne, comme on sait, le commissaire sarde Farini, un nouveau journal quotidien intitulé la *Croix de Savoie*, journal politique de l'Italie centrale ; « la pensée patriotique de cette feuille, dit le *Corriere mercantile* de Gênes, est l'union des duchés et des légations sous le sceptre de Victor-Emmanuel. » — Toujours.

En même temps, quatre pièces d'artillerie piémontaises ont été envoyées à Bologne, où doivent les suivre des détachements toscans.

L'agitation continue en Allemagne, à propos de la réforme de la constitution fédérale, et particulièrement des institutions militaires de la Confédération.

Le *Mercure de Souabe* annonce que le Concordat conclu entre le grand-duché de Bade et le Saint-Siége est ratifié.

29 *juillet*

Le télégraphe nous apporte en partie le résumé de l'importante séance tenue hier par le Parlement anglais. Les explications fournies par lord John Russell et lord Palmerston ont mis en pleine lumière certains points demeurés jusqu'ici dans l'obscurité, et sur lesquels l'opinion publique attendait avec curiosité des éclaircissements.

Nous connaissons désormais la source des propositions en sept articles divulguées par le *Journal de Mayence*, et démenties successivement par le cabinet de Berlin et par la Grande-Bretagne.

Ces propositions émanaient du gouvernement français.

Pendant la guerre, le cabinet anglais en reçut communication officielle, « avec manifestation du désir que ces conditions de paix fussent placées sous les yeux de l'Autriche. »

« Le document, a ajouté lord Palmerston, a été envoyé à Vienne, avec constatation qu'il émanait de la France, et non de l'Angleterre, qui s'abstenait de donner un conseil à l'Autriche. »

On trouvera plus loin le texte d'une nouvelle circulaire de M. de Schleinitz, dans laquelle le ministre des affaires étrangères de Prusse fait une déclaration analogue.

Quant au Congrès, lord John Russell a déclaré qu'à ses yeux l'Angleterre n'y pouvait demeurer étrangère. N'ayant pris aucune part à la guerre, elle n'a rien à voir aux conditions de la paix qui ne regardent que la Lombardie; mais la nouvelle organisation de l'Italie importe à la Grande-Bretagne, et c'est à ce point de vue que sa participation au Congrès devient légitime.

Lord John Russell a donné lecture d'une dépêche du comte Walewski invitant l'Angleterre à prendre part à la discussion et au règlement de toutes les questions soulevées par l'état actuel des choses en Italie. Le cabinet britannique n'a pas encore fait de réponse catégorique à cette invitation ; il attend, pour prendre une détermination à cet égard, la communication du traité qui va être conclu à Zurich, afin de voir quelle conformité existera entre les conditions arrêtées dans cette réunion et les préliminaires de Villafranca. Ce sont les termes de ce traité qui décideront l'Angleterre à prendre part au Congrès ou à s'abstenir.

Dans la pensée du ministre anglais, un certain accord préalable entre les puissances devant figurer à ce Congrès est indispensable pour empêcher la réunion d'être une superfluité. A ses yeux, la réunion serait également inutile si l'Autriche refusait de s'y associer.

Le projet d'une Confédération italienne sourit à lord John Russell, mais il lui paraît « douteux que cette combinaison soit praticable dans les circonstances actuelles. »

Avant de s'asseoir au Congrès, l'Angleterre veut aussi savoir comment on entend assurer l'exécution du traité de Zurich. Jusqu'à présent, le cabinet britannique « a des raisons de supposer que la France et l'Autriche n'entreprendront pas par la force de rétablir sur leurs trônes les ducs de Tos-

cane et de Modène. » — Lord John Russell n'a rien dit de la duchesse de Parme.

Quant au pouvoir temporel du Pape, le chef du Foreign-Office estime que « c'est la partie la plus délicate et la plus difficile de la question ; » et il lui paraîtrait nécessaire qu'une entente fût établie sur ce point.

L'entente nous paraît toute faite. Le pouvoir temporel du Pape est inattaquable; la France a déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne souffrirait aucune atteinte contre une possession qui commande le respect à tous; il ne reste plus dès lors qu'à inviter la Sardaigne à confirmer enfin sa politique, trop longtemps usurpatrice, à celle de son allié.

M. Disraeli a exprimé l'espoir que l'Angleterre ne prendrait part au Congrès que si l'équilibre de l'Europe était mis en jeu. Un autre membre a combattu l'idée de toute participation de la Grande-Bretagne à des conférences diplomatiques.

Lord Palmerston a répondu, mais le télégraphe ne nous fait pas connaître tout son discours. Nous voyons seulement que le noble lord a déclaré, sur ce point « qu'il ne conviendrait pas à la dignité ni à l'intérêt de l'Angleterre de borner son rôle à l'enregistrement des résolutions adoptées par d'autres puissances. »

Il faut attendre le texte complet de ces importants débats.

Le télégraphe de Londres nous fait aussi connaître l'impression produite sur les journaux anglais, par la Note du *Moniteur* relative au désarmement.

Le *Times* s'en montre très-satisfait; mais il est d'avis cependant que l'Angleterre doit se conformer aux conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier l'établissement d'un état de défense permanent.

Le *Morning Post* et le *Daily-News* expriment également leur satisfaction. Le premier voit dans la résolution annoncée par la note du *Moniteur* une facilité donnée aux puissances neutres pour prendre part au Congrès; le second insiste pour que l'Angleterre réforme et améliore son organisation militaire et son système d'inscription maritime.

A la Chambre des Communes, lord John Russell a aussi exprimé le contentement que lui faisait éprouver la note du journal officiel français sur le désarmement.

L'*Indipendente* de Turin nous apprend que le chevalier des Ambrois est parti mercredi soir pour Paris, « où il devra compléter ses instructions avant de se rendre à Zurich. L'*Indipendente* ajoute qu'il serait survenu quelques difficultés au sujet desquelles une entente préalable a paru nécessaire.

Une dépêche de Turin annonce que la municipalité de Modène a proclamé la dictature de Victor-Emmanuel, et que M. Farini, commissaire sarde, a *accepté* la régence provisoire du duché, avec la mission de réunir une assemblée nationale chargée de statuer sur l'avenir du pays. — L'*ordre public est parfait*, ajoute simplement la dépêche piémontaise. M. Caussidière ne dirait pas mieux.

On annonce que Mazzini vient de lancer un manifeste par lequel il affirme que les Italiens ont été dupes de leurs illusions et le jouet de la vanité des princes. L'*Union commerciale* d'Anvers, qui analyse ce document, assure que sa conclusion est celle-ci : « La Révolution aux mains des têtes cou- « ronnées a manqué son but ; elle doit agir « seule avec la coopération des RÉVOLUTION- « NAIRES PURS. »

On trouvera plus loin une circulaire de M. de Schleinitz, dans laquelle le ministre prussien répond avec quelque vivacité aux reproches adressés par l'Autriche au cabinet de Berlin. «Nous ne pouvons nous taire, dit M. de Schleinitz, quand, après la conclusion d'une paix que, de notre côté, nous n'avons pas à juger, on nous rend responsables publiquement de ce qu'elle peut renfermer de préjudiciable à l'Autriche. »

La *Gazette de Cologne* assure qu'il est très-sérieusement question d'une entrevue prochaine entre le prince-régent de Prusse et l'empereur de Russie. On dit que la rencontre aurait lieu à Ems.

On écrit de Vienne au même journal que l'armée autrichienne va subir de profondes modifications. Les régiments de ligne, qui sont actuellement au nombre de 76, vont être portés à cent.

La Prusse va augmenter d'un tiers ses dix bataillons de chasseurs.

Une correspondance de Constantinople, qu'on trouvera plus loin, relate des faits assez graves qui se seraient passés à Belgrade.

Dans la Chambre belge, un membre de la droite, M. Dumortier a fait la proposition d'étendre à toutes les élections le principe de l'enquête adoptée ces jours derniers par la majorité au sujet des élections de Louvain.

Les membres de la gauche se sont élevés avec force contre cette motion, dont ils paraissent redouter les conséquences. — La Chambre a renvoyé la suite de la discussion à demain.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Londres, 28 juillet.

Dans la séance de la Chambre des communes, lord John Russell, en faisant une communication au sujet des affaires étrangères, déclare être content de l'avis inséré au *Moniteur* de ce matin, qui dit que l'armée et la marine françaises vont être remises sur le pied de paix ; il y a tout lieu d'espérer que c'est là un honorable augure pour la consolidation de la paix.

Quant au traité de Villafranca, s'il a été conclu, c'est parce que les horreurs de la guerre pesaient également aux deux empereurs.

L'Angleterre n'ayant pris aucune part à la guerre, la condition du traité concernant la Lombardie ne regarde pas le gouvernement anglais; mais les articles du traité relatifs à la nouvelle organisation de l'Italie, importent à l'Angleterre et, pour cette raison, elle serait fondée, à juste titre, à prendre part au Congrès.

La France n'a pas proposé à l'Angleterre de prendre part au congrès touchant la question de la paix de Villafranca : sa proposition a trait à quelque chose de différent.

Le noble lord donne lecture d'une dépêche du comte Walewski invitant l'Angleterre à se joindre au congrès ou à la conférence, à l'effet de délibérer sur toutes les questions soulevées par l'état de choses actuel de l'Italie se rattachant aux intérêts généraux.

L'Angleterre n'a pas encore fait de réponse catégorique à cette invitation, mais elle a fait observer qu'avant tout il était nécessaire qu'elle eût sous les yeux les conditions du traité qui sera conclu à Zurich, afin de voir si elles sont en deçà ou au delà des préliminaires convenus à Villafranca. Il dépendra des termes de ce traité que l'Angleterre prenne ou non part au Congrès.

Il serait inutile que ce Congrès eût lieu si l'Autriche devait s'abstenir d'y paraître. Un certain accord préalable de vues entre les puissances qui figureront au Congrès n'est pas moins nécessaire; autrement le Congrès serait une superfluité.

La Confédération italienne serait une combinaison excellente, mais il est douteux qu'elle soit praticable dans les circonstances actuelles où se trouve l'Italie. Avant de se joindre au Congrès, l'Angleterre doit savoir de quelle manière on entend assurer l'exécution du traité.

En ce qui concerne les ducs de Toscane et de Modène, le noble lord dit avoir des raisons de supposer que la France et l'Autriche n'essaieront pas de les rétablir sur leurs trônes par la force.

Il est nécessaire aussi qu'une entente ait lieu relativement au pouvoir temporel du Pape. C'est ici même la partie la plus délicate et la plus difficile de la question. Il serait à désirer que le parlement déclarât (s'il a adopté la résolution proposée par lord Elcho) ne vouloir en aucune manière lier les mains du gouvernement, quant à la question de la présence de l'Angleterre au congrès.

L'empereur des Français a le plus vif désir que le traité à intervenir mette les Italiens à même d'avoir un gouvernement direct, c'est-à-dire de se gouverner eux-mêmes. L'adoption de ce principe contribuerait à donner de la sécurité pour la paix de l'Europe.

M. Disraéli demande s'il est vrai que l'ambassadeur d'Angleterre ait proposé à l'empereur d'Autriche des conditions de paix que l'empereur François-Joseph aurait déclaré être plus dures que celles offertes par son ennemi lui-même.

Il exprime l'espoir que l'Angleterre ne figurera pas au Congrès, à moins que la question de l'équilibre du pouvoir européen ne doive y être agitée.

Quant à la remise de l'armée et de la marine françaises sur le pied de paix, le succès de cette politique doit dépendre du mode d'exécution. La Chambre verrait avec plaisir établir la réciprocité d'une semblable politique, mais une réduction absolue est indispensable; à ce prix est la bonne et parfaite entente entre les deux pays.

M. Bowyer combat l'idée de la présence de l'Angleterre au Congrès.

Lord Palmerston nie que l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne ait proposé à l'Autriche des conditions moins favorables que celles obtenues de la France; pendant la guerre, le gouvernement anglais a reçu du gouvernement français la communication des conditions auxquelles la paix pourrait être conclue, avec manifestation du désir que ces conditions fussent mises sous les yeux de l'Autriche. Le document a été envoyé à Vienne, avec constatation qu'il émanait de la France et non de l'Angleterre, qui s'abstenait de donner un conseil à l'Autriche.

Quant à la question du Congrès, il ne conviendrait pas à la dignité ni à l'intérêt de l'Angleterre de borner son rôle à l'enregistrement des résolutions adoptées par les autres puissances. L'Angleterre désire la liberté et la prospérité de l'Italie.

Turin, 28 juillet, 8 h. du soir.

Le chevalier Farini, gouverneur de Modène, par ordre du roi Victor-Emmanuel, a retiré aux autorités sardes leur mandat et publié une proclamation par laquelle il remet les pouvoirs à la municipalité. La population est accourue en foule auprès de la municipalité qui, à l'unanimité,

proclamé dictateur le roi Victor-Emmanuel.

Le chevalier Farini a accepté la régence provisoire, dans le but de maintenir l'ordre public. Il réunira une assemblée chargée de statuer sur l'avenir du pays.

L'ordre public est parfait, et la confiance générale.

Turin, 28 juillet, 9 heures 20, soir.

Milan, 28. — Aujourd'hui a été célébré avec une grande solennité un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Charles-Albert. La foule était immense. La population et les troupes ont rivalisé d'enthousiasme. L'ordre a été parfait.

Lodi, 27.

Notre population n'ayant pas été prévenue de l'arrivée des troupes françaises auxquelles elle aurait voulu donner une fête, a manifesté la plus vive indignation contre la municipalité, qui a été forcée de se retirer.

L'intendant du roi a nommé une commission municipale provisoire. La ville est aujourd'hui parfaitement calme.

Francfort-sur-le-Méin, 26 juillet.

Dans la séance de ce jour, la Diète s'est occupée de la proposition présentée collectivement par l'Autriche, la Prusse et Bade, relativement à la garnison de la forteresse fédérale de Rastadt. D'après cette proposition, ce sera le grand-duc de Bade qui nommera le gouverneur de la place et le directeur de l'artillerie. Quant au commandement, la Prusse et l'Autriche l'auront alternativement. Cette dernière nommera aussi le commandant du génie.

La force de la garnison a été fixée à 12,000 hommes sur le pied de guerre, et à 6,000 hommes en temps de paix. Elle sera composée de troupes autrichiennes, russes et badoises.

L'Autriche et la Prusse ont fait notifier à leurs représentants que, relativement au commandement, elles alterneraient tous les cinq ans.

Madrid, 28 juillet.

LL. MM. ont reçu l'infant don Sébastien avec une vive émotion.

La *Correspondancia autografa* assure que l'établissement d'un câble électrique entre Cadix et les Antilles a été décidé.

Berlin, le 27 juillet.

On mande de Saint-Pétersbourg, à la date d'hier :

La *Gazette du Sénat* publie le traité en douze articles, conclu avec la Chine à Tien-Tsin et qui a été ratifié.

Le traité porte qu'il y aura un ministre russe à Pékin, et il stipule la protection pour les missionnaires chrétiens. Tous les mois il y aura un service de courriers entre Kiatchta et Pékin.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Dans un article intitulé : le *Pouvoir pontifical*, le *Siècle*, à l'occasion du « très-vénérable autographe » de Pie IX, adressé au cardinal évêque d'Albano, accumule les méprises.

On se rappelle les paroles du marquis d'Azeglio le jour de son entrée triomphale à Bologne ; le Pape crut devoir les relever ; il dénonça « l'autorité usurpatrice étrangère « proclamant que Dieu a fait l'homme libre « de ses propres opinions, soit politiques, « soit religieuses, méconnaissant ainsi les « autorités établies de Dieu sur la terre « auxquelles sont dus l'obéissance et le res- « pect. »

Le *Siècle*, après avoir apprécié à sa manière ce langage du Pontife, conclut que Pie IX A ERRÉ.

Le journal démocratique nous permettra d'abord de lui dire qu'il n'a pas compris le sens des paroles de Pie IX. Le Saint-Père n'a pas condamné le principe de la liberté des opinions politiques ; le catholicisme ne s'enchaîne à aucune forme de gouvernement; il s'accommode du régime républicain comme du régime monarchique, du régime constitutionnel comme du régime absolu ; il fait sa place dans tous les pays et sous tous les gouvernements qui représentent et maintiennent l'ordre. La liberté réprouvée dans les paroles de Pie IX, c'est la liberté de s'insurger contre l'autorité légitime et de s'affranchir des lois auxquelles on est soumis. Le marquis d'Azeglio, apparaissant à Bologne au nom de l'usurpation piémontaise, proclamait pour chacun le droit de faire à sa guise en matière de gouvernement ; le Pape entend autrement les devoirs des peuples, et ses principes sont ceux de toutes les sociétés qui veulent durer ; c'est la doctrine de l'obéissance au pouvoir légitime. Cela n'est pas nouveau, cela est éternel.

Le *Siècle* est prodigieux dans son savoir et dans son argumentation ; il se dresse tout armé contre le Pape, et frappe son plus grand coup à l'aide de l'abbé Bergier. Voici les citations :

« Ou les écrivains sacrés sont des sophistes qui ont violé toutes les règles du langage, ou il faut avouer qu'ils ont enseigné *clairement* et sans aucune équivoque la *liberté de l'homme*. Bayle, qui a fait tous ses efforts pour renverser ce dogme, est forcé de convenir que, s'il est faux, tous les systèmes de religion tombent par terre. »

Et plus loin : « Tous les jours nous nous déterminons par raison à choisir le parti pour lequel nous nous sentons le moins d'inclination, pour lequel même nous avons de la répugnance. C'est alors que nous sentons le mieux *que nous sommes libres*, c'est-à-dire *maîtres de nous-mêmes*, maîtres de nos inclinations et de nos actions. »

Il n'y a que le *Siècle* au monde qui pouvait, dans ces passages, découvrir des preuves en faveur de la liberté politique et religieuse. L'abbé Bergier attaque ici le fatalisme et c'est le libre arbitre qu'il défend. Or les papes et les conciles ont anathématisé toute doctrine contraire à ce libre arbitre, sans lequel il n'y aurait plus ni dignité humaine, ni crime ni vertu, ni religion.

La citation de Bergier ne touche ni de près ni de loin aux questions de liberté politique et religieuse. Nous avons rétabli le vrai sens des paroles de Pie IX en ce qui concerne la politique ; reste la liberté religieuse.

Hâtons-nous de dire que nous repoussons toute contrainte en matière de foi, que d'autres doctrines ont eu leur raison d'être à d'autres époques et pour des sociétés très-différentes de la nôtre mais que le respect de la conscience est entré profondément dans nos mœurs et nos lois, et que, dans notre France telle que le temps et les révolutions l'ont faite, tout esprit raisonnable doit s'attacher au maintien de la liberté des cultes.

Mais, malgré l'immense miséricorde et l'immense tolérance de l'Eglise catholique, est-il possible de demander au Pape de prêcher la liberté religieuse ? Il permet aux juifs, aux protestants, aux athées de vivre paisiblement dans ses Etats, mais devez-vous attendre de lui des déclarations sur l'excellence de toutes les religions ? Voulez-vous qu'il cesse d'annoncer qu'une seule religion est la véritable ? Et parce qu'il serait le chef d'une confédération italienne, il faudrait que le Pape laissât périr le trésor et le dépôt de la foi ! Et vous trouvez étrange qu'on choisisse « ce moment-là » pour déclarer que l'autorité qui siége à Rome est d'institution divine ! Ceci n'est pas un évangile nouveau ; on n'a pas choisi un moment particulier pour le faire entendre ; il y a dix-huit cents ans que le monde connaît cette parole ; oui, l'autorité religieuse qui siége à Rome est d'institution divine. Vous demandez si l'on doit s'incliner devant elle, quoi qu'elle fasse. Cette question est trop peu sérieuse pour mériter une réponse.

Concluons :

Pie IX n'a pas erré, c'est le *Siècle* qui a erré : que de fois cela lui arrive !

POUJOULAT.

On nous écrit de Rome, à la date du 23 juillet 1859 :

On commence à revenir ici de l'étourdissement qui avait suivi la nouvelle inattendue de la conclusion de la paix ; chacun cherche à se rendre compte de ce grand événement et de ses conséquences. Les gens les plus graves se montrent réservés. Le clergé romain, habitué à *sonder les cœurs et les reins*, semble ne pas croire que le temps soit venu de se réjouir ; aussi s'est-il abstenu cette année de célébrer la fête patronale de diverses paroisses par des concerts nocturnes et de joyeuses harmonies.

Une des choses qui ont le plus contribué à diminuer ici l'enthousiasme pour la paix, c'est la persistance de l'usurpation piémontaise à Bologne et dans les légations. La paix a été signée le 11, et c'est le 17 que le commissaire extraordinaire a rendu le décret portant que « tous les actes publics seront revêtus de son nom ; » c'est le 17 que le même commissaire a autorisé la junte centrale à substituer des commissions de trois membres aux conseils municipaux existants. Je ne vous dirai rien de l'inconvenance de langage du marquis d'Azeglio s'adressant aux Bolonais, et des insultes philosophiques jetées à la face du peuple placé sous l'autorité légitime du saint-siége. Vous devez connaître la lettre de Pie IX à son cardinal-vicaire, et avec quelle autorité il a relevé les hardiesses du commissaire sarde.

Dès que la paix a été signée, l'Empereur a envoyé à Rome M. de la Tour d'Auvergne, son aide de camp, pour en porter la nouvelle au souverain Pontife. A ce premier message en a succédé un autre, celui de M. de Menneval, qui est aussi aide de camp de l'Empereur. La mission de M. de Menneval est l'objet de beaucoup de commentaires. Il a été chargé de remettre au Pape une lettre de l'Empereur écrite après l'audience donnée par Napoléon III à Pepoli, le chef de l'insurrection de Bologne. On ne doute pas que cette lettre ne renferme les conditions qui seraient mises au rétablissement de l'autorité pontificale dans les Romagnes. M. de Menneval a voulu être accompagné auprès du Saint-Père par notre ambassadeur ; la lettre a été officiellement remise avant-hier ; Sa Sainteté a demandé huit jours de réflexion ; une congrégation de cardinaux a été réunie hier. On prétend

que, depuis l'arrivée de M. de Menneval, on remarque un air de préoccupation sur les visages de M. de Grammont et du général de Goyon.

On avait dit d'abord que le Saint-Père avait accepté toutes les propositions de l'Empereur; mais ce qui prouve le contraire, c'est la demande de huit jours de réflexion et la convocation de cardinaux *ad hoc*.

Quelles sont les conditions contenues dans la lettre? En réfléchissant à l'esprit de suite de l'empereur des Français, on peut présumer que ces conditions doivent beaucoup ressembler à ce qui était demandé dans la célèbre lettre à M. Edgard Ney et dont la brochure de M. de la Guéronnière renfermait une nouvelle expression.

Des personnes assurent que cinq conditions sont ajoutées aux conditions anciennement posées :

Amnistie pleine et entière s'étendant aux promoteurs quelconques des derniers événements;

Liberté de la presse;

Une constitution;

L'établissement de la conscription militaire;

La sécularisation non-seulement des emplois, mais même de la législation, c'est-à-dire, par exemple, l'application des lois françaises au mariage, à la tenue des registres de l'état civil, etc.

On n'est pas d'accord sur ces conditions, mais tout le monde croit savoir que si les conditions ne sont pas acceptées, l'armée française abandonnera Rome, et que si elles le sont, deux commissaires français seront envoyés à Bologne et dans les Romagnes pour sommer ces populations de rentrer sous l'autorité légitime : En cas de refus de ces populations, des troupes françaises les contraindraient à la soumission.

Quoi qu'il puisse arriver du message de M. de Menneval, il est temps que les malheureuses Romagnes soient arrachées à la vile tyrannie qui les opprime. Bologne, comme Rome en 1849, est devenue la sentine de l'Italie, la *cloaca massima* qui reçoit les impuretés des pays voisins et de l'Europe entière. Cette cité se trouve dès ce moment livrée à des gens que rien n'arrête : la force militaire des Romagnes se compose de tous les bandits de la Péninsule. Pour vous donner une idée du malheureux état de Bologne, il me suffira de vous apprendre qu'à la tête de la police figure l'homme qui en 1849 présidait, à Rome, au massacre des prêtres de Saint-Calixte. On dit que des bandes de gens du pays, fatigués des tyrans étrangers, se forment déjà çà et là dans les campagnes, ayant les curés des villages à leur tête. Une guerre civile est imminente si les autorités légitimes, aidées de forces supérieures, ne viennent au secours de ces populations désolées.

Pour extrait : M. GARCIN.

La *Gazette piémontaise* publie le texte de la circulaire adressée par le nouveau ministre de l'intérieur, M. Ratazzi, aux gouverneurs et intendants généraux des provinces. Ce document est ainsi conçu :

La nature des événements par le moyen desquels a été accomplie l'annexion de la Lombardie au royaume subalpin, a donné occasion aux hommes illustres qui composaient le conseil de la couronne de se démettre de leur mandat. Mais ce changement n'entraîne aucune modification sérieuse de la direction politique qu'avec tant de sagesse et de fermeté ils ont maintenue jusqu'ici dans le gouvernement de l'Etat.

Les sentiments qui lient le roi et le pays au glorieux Empereur et à la grande nation dont il dirige les destinées, la nécessité d'assurer et d'exécuter loyalement dans l'intérêt de la commune patrie les conditions de la paix, l'opportunité de faire participer sur-le-champ les provinces annexées aux franchises dont les provinces anciennes sont en possession, loin de nous en écarter, doivent nous convaincre toujours davantage de la convenance de demeurer fidèles à la direction qui depuis plus de deux lustres nous assure dans l'accord de l'ordre avec la liberté tous les bienfaits de notre gouvernement politique.

Aussi le nouveau conseil des ministres continuera-t-il à développer le plus largement possible les grands principes que le magnanime auteur du statut a posés pour base de notre droit public, pour le progrès de ses peuples et la sauvegarde des destinées de l'Italie. Celle-ci trouvera dans les réformes accomplies, dans les libertés pratiquées à notre exemple, le moyen d'arriver sans secousses à l'indépendance que le vœu de l'Europe et des considérations de justice et de civilisation réclament également.

L'œuvre que le nouveau ministère est appelé à conduire à terme dans un bref délai, est aussi ardue que sont importants ses effets pour le pays tout entier. Aussi a-t-il besoin du concours franc et de la coopération intelligente de tous les fonctionnaires publics dans les diverses parties du royaume. Le soussigné s'adresse à ceux qui dépendent de son département, en les invitant avec confiance à se bien pénétrer de la pensée du gouvernement et à l'aider avec empressement à l'exécution du mandat qui lui est imposé par la confiance de la couronne.

A cette fin, ils s'empresseront de calmer les esprits trop vite découragés, de relever les espérances déçues, de consolider la foi dans le droit

et la liberté, de faire disparaître toutes les occasions de dissentiment, d'assurer partout les conditions de l'ordre, de grouper enfin autour du trône constitutionnel du roi tous les intérêts, toutes les aspirations et toutes les influences légitimes de la nation.

Le gouvernement du roi veut être toujours le gouvernement de tout le pays et jamais celui d'un parti. S'il appartient aux organisations libérales que la nation soit divisée en partis, c'est pareillement une condition essentielle de ces organisations que les autorités dont émane directement la garantie des droits et des intérêts des citoyens, restent étrangères à tout esprit de parti.

L'autorité morale des fonctionnaires publics s'accroîtra d'autant mieux qu'ils se montreront plus jaloux de leurs devoirs à cet égard.

Les représentants du pouvoir central dans les diverses provinces, voudront bien aussi ne pas oublier que, d'après l'esprit de nos institutions, ils sont en même temps et à beaucoup d'égards les représentants des provinces même vis-à-vis du pouvoir lui-même et qu'ils ont mission de protéger, seconder, consolider légalement l'action locale tant publique que privée et non de la refuser, de l'étouffer ou de l'employer au profit exclusif de l'action gouvernementale.

Le gouvernement étant dans l'intention de proposer des réformes de nature à élargir les libertés communales et provinciales, afin de mieux assurer le concours de la nation avec tous les pouvoirs de l'Etat, les fonctionnaires publics auront soin de seconder ce mouvement en préparant les populations à cette extension des garanties publiques.

Dans les provinces où le régime représentatif n'est pas en vigueur, ils s'efforceront de devancer le moment où elles devront en être dotées, cherchant à connaître, afin de s'y conformer autant que la raison publique le permettra, le vœu des populations; ils s'entoureront, à cette fin, des hommes qui, à raison de leurs lumières, de leur moralité et d'autres qualités, sont considérés comme les représentants naturels du pays. Dans ce même but, ils auront soin d'éloigner des fonctions publiques les personnes qui ne jouissent pas de la considération publique.

Le gouvernement du plus loyal des rois ne doit pas seulement être, il doit encore paraître aux yeux de tous, le plus sûr, le plus honnête et le plus moral des gouvernements. La nation a le droit de paraître digne de ses libertés. Tous les fonctionnaires publics ne laisseront échapper aucune occasion qui s'offrira à eux de rendre hommage à la moralité civile.

La sûreté publique devra enfin appeler toute votre attention. Il arrive souvent, après les grandes guerres ou les fortes émotions politiques, que l'ordre soit à cet égard plus ou moins gravement compris. Vous devrez avec l'assistance de l'autorité municipale et de la garde nationale qui devra être organisée dans toute commune, faire en sorte que toutes les personnes de toute condition et tous les biens de toute nature aient à se tenir pour sauvegardés sous la protection publique. C'est essentiellement à cela que les peuples avec raison jugent et reconnaissent la bonté et la force des gouvernements.

C'est dans ces conditions que le soussigné compte de la part, de tous les fonctionnaires de son département, tant dans les anciennes que dans les nouvelles provinces, sur l'assistance et le concours nécessaire pour la réalisation de l'œuvre qui lui est confiée.

Turin, le 25 juillet 1859,

Signé : RATTAZZI.

La *Gazette prussienne* publie la dépêche suivante, adressée le 13 juillet dernier par M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, au baron de Werther, ambassadeur de Prusse à Vienne :

Berlin, 13 juillet 1859.

J'ai vu, par la dépêche de votre excellence du 19 de ce mois n° 104, que d'après les explications que vous avez données en vertu de mes dépêches du 15 de ce mois n°s 140 et 142 au comte Rechberg, le cabinet impérial d'Autriche ne saurait plus être en doute sur la position qu'a prise le gouvernement du roi vis-à-vis de la question italienne, dans la phase de cette question qui a précédé la signature des préliminaires de paix.

Dans l'intervalle, la manière de voir erronée que le cabinet de Vienne s'était appropriée sous ce rapport a trouvé dans des pièces officielles une expression qui jette un jour trop inexact sur l'attitude que nous avons observée, pour que je ne me voie pas obligé à faire encore la preuve particulière et fondée sur des faits incontestables, que de notre côté nous n'avons en aucune manière donné lieu à ces malentendus.

Un manifeste de S. Majesté l'empereur d'Autriche, daté de Laxenbourg le 15 juillet, contient l'observation que S. M. a été amèrement déçue dans ses espérances fondées de ne pas se trouver seule dans la lutte qui n'avait pas été entreprise seulement en faveur du bon droit de l'Autriche. En outre, que malgré les sympathies chaleureuses que la juste cause de l'Autriche avait trouvées dans la plus grande partie de l'Allemagne auprès des gouvernements comme auprès des peuples, ses alliés plus anciens et naturels avaient opiniâtrément refusé de reconnaître la haute signification de la grande question du jour, que par conséquent l'Autriche aurait dû faire face toute seule aux événements futurs; enfin, que S. M. avait acquis la conviction qu'on pouvait obtenir en tout cas par une entente directe avec l'empereur des Français, sans aucune immixtion de tiers, des conditions moins défavorables que celles qu'on pouvait attendre par l'intervention dans les négociations des trois grandes puissances qui n'avaient pas pris part à la lutte avec les propositions de médiation concertées par eux et appuyées par la pression morale de leur entente.

Une circulaire française du comte Rechberg que le baron de Koller a eu la bonté de me lire ces jours-ci, ainsi qu'une autre circulaire du 16 de ce mois adressée aux représentants de l'Autriche près des cours allemandes et que celles-ci ont portée à la connaissance des cabinets respectifs en en donnant lecture, circulaire dont le contenu essentiel nous a été communiqué de divers côtés, ne permettent pas à mon sincère re-

gret de douter que dans la dernière des phrases citées du manifeste impérial, on n'avait l'intention aussi d'exprimer un blâme contre l'attitude de la Prusse.

Aux deux pièces est joint un projet de médiation adopté, dit-on, par l'Angleterre, qui est formulé en sept points et dont l'acceptation eût en effet été plus défavorable à l'Autriche que les résultats de l'arrangement direct avec la France. Le comte Rechberg prétend, en ce qui concerne ce projet, dans sa dépêche adressée aux représentants de l'Autriche, qu'elle avait été approuvée par la Prusse, la Grande-Bretagne et la Russie, et que ces puissances avaient promis de l'appuyer efficacement.

Les prétendus faits désignés dans les susdites pièces sont arrivés immédiatement à la publicité par les organes nombreux de la presse autrichienne et allemande, et ont fourni matière à des attaques violentes contre la politique prussienne..

Quelque conforme que soit à nos propres sentiments le vœu que le comte Rechberg a exprimé à V. Exc. que les cabinets des deux grandes puissances allemandes veuillent s'abstenir de récriminations réciproques, je crois néanmoins pouvoir attendre du sentiment d'équité de M. le ministre que ce vœu ne peut supposer la pensée de laisser sans réponse les reproches fondés sur des faits inexacts qui ont été élevés contre nous auprès de tous les cabinets et ont été lancés dans la publicité et qu'au contraire il se hâtera de les rectifier de son côté par la même voie et dans la même extension que le cabinet impérial leur avait donnée, sans doute par suite de suppositions erronées.

Nous n'entendons nullement par là mettre en doute le droit du gouvernement impérial de faire la paix avec la France directement et sans l'intervention des autres grandes puissances, ou examiner la question de savoir si l'intervention de ces puissances eût pu amener à un résultat plus favorable à l'Autriche que l'entente directe avec l'empereur des Français.

Le cabinet impérial se souviendra combien nous avons déploré la querelle commencée malgré nos conseils, et comment nous avons cherché, en exprimant franchement notre opinion, à prévenir à l'avance une amère déception postérieure.

Notre activité médiatrice, nos armements, nos propositions à la diète Germanique, excluent décidément aussi la supposition que nous ayons méconnu la haute signification de la question en suspens; et quant à la question de savoir jusqu'à quel point l'Autriche eût été obligée de faire face toute seule aux événements à venir, non-seulement ses armements et ses propositions, mais aussi les organes que S. M. l'empereur d'Autriche avait accrédités dans les derniers temps qui ont précédé la signature de la paix auprès la cour du roi, pourront rendre à cet égard un témoignage que nous ne redoutons pas.

Mais nous pensions pouvoir prétendre avec droit que la justification publique des conditions de paix concédées par l'Autriche, s'il en était besoin aux yeux du cabinet impérial ne fût pas fondée sur des vues, prétendues intentions ou actions du gouvernement du roi. Avant qu'on ait cherché à se procurer auparavant auprès de ce dernier des éclaircissements qu'on ne lui aurait certainement pas refusés.

D'après la dépêche de V. Exc. mentionnée au commencement de la présente, le ministre impérial des affaires étrangères attribue les erreurs qui ont déterminé l'Autriche à signer les préliminaires de paix, à la circonstance que nous ne lui avons pas fait parvenir plus tôt les communications auxquelles V. Exc. a été autorisée par moi à la date du 15 de ce mois, et que nous n'ayons pas en général cherché à nous entendre avec le cabinet de Vienne sur les tentatives de médiations.

Sous ce dernier rapport, il suffira de rappeler que d'après la dépêche du comte Rechberg de Vérone, 22 juin, le cabinet impérial contestait en général à la Prusse le droit de prendre le rôle de médiatrice proprement dite, notamment de concert avec d'autres grandes puissances non allemandes, et qu'il ne se déclarait disposé qu'à des pourparlers confidentiels sur des propositions de paix que nous devions adresser à la France et qui devaient maintenir intacts l'état territorial de 1815 et la souveraineté de l'Autriche et des princes italiens, qu'il avait par conséquent rompu à l'avance toute entente possible entre les deux gouvernements sur des propositions de médiation réalisables. Mais évidemment nous n'avions aucun motif de déclarer que nous n'avions formulé ni accepté des conditions de médiation d'aucune espèce, tant que nous n'avions pas été mis en position de répondre au reproche d'avoir proposé des conditions de médiation défavorables à l'Autriche.

Si, d'après cela, nous étions d'une part hors d'état d'empêcher l'Autriche de commettre une erreur dont nous n'avons eu connaissance nous-mêmes qu'après la convention de Villafranca, les renseignements qui lui étaient parvenus sur nos prétendus projets de médiation manquaient d'autre part du caractère positif qui eût pu faire paraître superflu une demande qu'on nous aurait adressée à ce sujet. D'après ce que le comte de Rechberg a dit à V. E. le cabinet de Vienne aurait eu connaissance par le cabinet français des dispositions des puissances neutres.

Il a ajouté que ce que la France a indiqué comme étant les conditions de médiation, était à peu près ce que lord John Russell a désigné dans sa dépêche du 22 juin, à lord Bloomfield comme le point de vue du cabinet de Vienne; qu'avec les dispositions connues des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, on pouvait admettre avec certitude que d'une médiation des trois puissances on aurait eu des conditions plus défavorables que celles que l'empereur Napoléon a concédées à Villafranca.

J'ai à peine besoin de faire remarquer que ladite dépêche du secrétaire d'État de l'Angleterre prouve clairement que le cabinet anglais comprenait autrement la question que le gouvernement du Roi. Je crois, du reste, pouvoir désigner comme un procédé qui déroge aux rapports habituels dans la guerre, qu'une des parties belligérantes se fasse renseigner par son adversaire sur les dispositions des puissances neutres.

Mais si je suis bien informé, le comte Rechberg doit avoir la certitude, au moins aujourd'hui, que le projet de médiation en sept points qu'on disait accepté par les trois puissances neutres, n'é-

tait pas un projet anglais, mais un projet français qui avait été repoussé à Londres.

En tout cas nous n'en avons eu la première nouvelle que plusieurs jours après la signature des préliminaires de paix.

Le gouvernement de S. A. R. le prince régent a conscience d'avoir prouvé par le fait, pendant toute la durée de la lutte les sentiments les plus amicaux et bien au-delà de ce qu'il devait en vertu d'obligations positives. Les faits parlent si haut à cet égard que nous n'avons pas à craindre sous ce rapport le jugement de nos Confédérés allemands, des grandes puissances européennes et de l'opinion publique.

Mais nous ne pouvons nous taire quand, après la conclusion d'une paix, que de notre côté nous n'avons pas à juger, on nous rend responsable publiquement de ce qu'elle peut renfermer de préjudiciable pour l'Autriche.

Je ne puis en conséquence me refuser à l'espoir que le cabinet de Vienne, de son côté, en considérant avec calme le véritable état des choses, saura apprécier nos actions et donner à cette manière de voir l'expression convenable.

Je prie dans ce but V. Exc. de donner lecture au comte Rechberg de cette dépêche et, s'il le désire, de lui en laisser copie.

Signé : SCHLEINITZ.

CHRONIQUE.

Les troupes de l'armée d'Italie commencent à arriver en France; déjà 1,500 hommes sont débarqués à Toulon, où ils ont été reçus avec les plus vifs témoignages de sympathie, par la foule immense qui les attendait aux abords de l'arsenal maritime.

La cavalerie de la garde hâte son mouvement de retour. Le 1er régiment de cuirassiers était attendu le 28 juillet à Alexandrie le 1er août à Turin et le 3 à Suse, marchant par étapes.

A Marseille, trois bâtiments ont amené un certain nombre de soldats, parmi lesquels des blessés et des convalescents. L'un de ces bâtiments avait à bord les restes du duc d'Abrantès, pieusement accompagnés par la duchesse.

Le 86e de ligne a fait des prodiges à Solferino; il a enlevé trois pièces de canon à l'ennemi; l'une d'elles ayant perdu son attelage, une douzaine de soldats s'y sont attelés; mais cette journée lui a coûté 600 hommes, dont 18 officiers morts ou grièvement blessés. Son colonel, M. Alexis de Bertier, qui vient d'être nommé général de brigade, a eu trois chevaux tués sous lui.

M. Alexis de Bertier n'en est pas à son premier fait d'armes. Ayant eu le bras fracassé en Crimée, il ne voulut pas le perdre, et se risqua à une expérience que lui offrait un médecin de ses amis : on lui coupa le bras, on enleva la partie brisée et on rapprocha les deux morceaux qui reprirent, de sorte que M. de Bertier en est quitte pour avoir un bras un peu plus court que l'autre.

Parmi les drapeaux glorieusement mutilés à Solferino, il faut placer au premier rang celui du 91e. « Ce vieux drapeau, lisons-nous dans la lettre d'un soldat de ce « régiment, déchiré, troué par les balles, «frangé par la mitraille, excitait l'admira- « tion et le respect avant la campagne d'I- « talie. Aujourd'hui, le coucou n'a plus ni « ailes, ni pattes, ni bec; la cravate est ré- « duite à sa plus simple expression; un « bout de guenille, large comme une pièce « de cent sous, flotte encore à l'extrémité « de la hampe. »

La défense de ce drapeau a été l'un des épisodes les plus héroïques de la journée, comme on peut en juger par l'extrait suivant d'une lettre écrite par l'un des acteurs :

Arrivés aux hauteurs de Solferino, à travers la mitraille qui pleuvait sur nous comme la grêle, bravant les plus vives fusillades, l'écharpe de notre drapeau se détache et tombe; je la ramasse et la suspends à ma ceinture, continuant à manœuvrer à la baïonnette.

Le lieutenant de Guiseuil, porte-drapeau, tombe grièvement blessé; la hampe s'échappe de ses mains; je ramasse encore ce second débris, et je me sens blessé moi-même à la jambe gauche; n'importe, j'avance toujours comme je puis, pressant d'une main contre ma poitrine, mon précieux dépôt, et maniant la baïonnette de l'autre.

Dans cet embarras, et blessé comme j'étais, un officier me prie de lui céder le drapeau; ce que je fais à l'instant, afin de mieux me battre à l'arme blanche. Deux minutes, et un boulet emporte la tête de ce dernier officier. Je ramasse une troisième fois notre aigle défiguré dont le manche était en tronçons. Les Autrichiens nous cernent, se multiplient pour nous enlever ce débris; mais ils n'ont pas assez de sang dans les veines, et plus de cinq cents d'entre eux ont payé de leur vie leurs assauts incessants contre l'honneur de notre régiment.

Ce dernier sauveur de l'aigle du 91e est le sergent Lanou-Domengé, né à Borderès, près Nay, dans les Basses-Pyrénées.

Le maréchal Niel est arrivé à Crémone le 23; il y a pris logement dans le palais Pallavicino, où il semble devoir séjourner quelque temps.

Les canonnières qui avaient été transportées en Italie, et qui devaient servir pour le siége des places fortes, ne seront pas, comme on l'a dit, cédées au Piémont; elles

vont être dirigées par les canaux du centre vers Brest et Cherbourg.

Le journal les *Matinées d'Aix-les-Bains* annonce, à la date du 24 de ce mois, la présence à ces eaux de l'ancien dictateur de la Hongrie, Kossuth.

Les journaux de Strasbourg nous donnent de nouveaux et attachants détails sur les prisonniers français qui viennent de passer dans cette ville et sur leur voyage à travers l'Allemagne. Le *Courrier du Bas-Rhin* assure que le détachement forme la totalité des soldats français valides ou légèrement blessés qui sont tombés au pouvoir de l'ennemi, en dehors des hommes restés sur le champ de bataille.

En Moravie et en Saxe, nos prisonniers ont reçu, de la part des habitants, de véritables ovations; dans plusieurs localités, on a organisé des fêtes en leur honneur, et plus d'une fois ils ont pu développer les grâces de la danse française au milieu des bals allemands auxquels on les conviait.

A Heidelberg, les étudiants ont chaleureusement fraternisé avec nos fantassins. On lit dans une lettre de cette ville :

Jamais on ne vit empressement pareil au passage d'aucun prince et d'aucun empereur. Etudiants et bourgeois, Allemandes, Anglaises et Russes, s'empressèrent à l'envi de faire oublier à ces superbes déguenillés les misères de leur captivité. Un quart d'heure après leur arrivée, zouaves, turcos, artilleurs de la garde, marins, fantassins, fraternisaient la choppe à la main avec notre population. On poussa l'amabilité jusqu'à mettre à leur disposition des voitures pour leur montrer la magnifique ruine qui domine la ville.

A Carlsruhe, une foule immense encombrait la gare, où les prisonniers ont été reçus par les membres de la légation française.

A Rastadt, toute la garnison, sans armes, se trouvait dans la gare pour serrer les mains aux Français; des pluies de cigares ont été lancées dans les wagons.

Les feuilles de Strasbourg décrivent la réception enthousiaste faite aux prisonniers, à Strasbourg, par la foule innombrable qui encombrait la route et la ville de Kehl, et l'envahissement de la gare, malgré les efforts du poste militaire et de la police badoise.

Le *Courrier du Bas-Rhin* ajoute :

Du côté allemand, 7000 billets de passage ont été délivrés au pont du Rhin. Mais bientôt la foule a été telle, que les contrôleurs badois n'ont plus pu suffire à la maintenir, et que le passage a été forcément libre; on évalue à plus de 20,000 le nombre des personnes qui ont traversé le pont dans la soirée.

Le cortége, en arrivant à Kehl, trouva la brasserie Schaaf illuminée; c'est dans cet établissement que les habitants de Kehl, par une collation couverte au moyen d'une souscription, ont voulu témoigner les sentiments bienveillants qui les animent à l'égard de leurs voisins de France. Des gigots, des jambons, de la bière en abondance ont été servis; de plus, chaque prisonnier a reçu dans un étui huit cigares allemands. La table était ornée de fleurs.

L'officier autrichien qui commandait l'escorte a été obligé par les prisonniers de s'asseoir à leur table et de partager leur repas. Le sergent-major français qui faisait partie des prisonniers, s'est levé et a porté un toast à la ville de Kehl. « Ma foi, s'est écrié un des prisonniers, je me crois déjà en France. »

Après une demi-heure de repos, la colonne s'est mise en marche à travers la grande rue de Kehl, illuminée et éclairée par des pots à feu, et a mis le pied sur le pont du Rhin. Au moment où les prisonniers dépassaient la planche du pont, sur laquelle est tracé le mot *France* et qui sépare les deux pays, la musique du 10e de ligne les salua de ses fanfares.

Les cris de *vive la France* ! retentirent sur toute la ligne, et les prisonniers mêlés aux bourgeois de la ville rentrèrent par la route du Rhin, la porte d'Austerlitz et arrivèrent à une heure et demie du matin sur la place Kléber, où les billets de logement leur ont été délivrés.

Parmi les incidents qui ont signalé ce retour sur le sol natal, on nous cite le fait suivant :

A l'arrivée des prisonniers près de la place Kléber, on entendit tout à coup un cri perçant jeté par une vieille paysanne, qui avait reconnu son fils qu'elle croyait perdu. Celui-ci se jeta dans les bras de sa mère et l'étouffa presque sous ses étreintes.

Le lendemain, les prisonniers ont été les héros de la journée. On les rencontrait dans les rues, escortés le plus souvent par des habitants de Strasbourg, qui les accablaient des témoignages de leur bienveillance et leur faisaient raconter leurs misères. Les uniformes de la plupart d'entre eux sont assez délabrés; quelques-uns portent le bonnet de police gris de l'infanterie autrichienne.

L'escorte autrichienne a demandé l'autorisation de visiter Strasbourg; cette permission lui a été accordée immédiatement par M. le général de division Reibel, et dans le courant de la journée on a vu les grenadiers autrichiens, hommes de belle taille et de belle tenue, parcourir les rues suivis d'une foule assez nombreuse. Ils ont obtenu un plein succès de curiosité.

Plusieurs détachements de soldats de la garde et quelques convois de blessés sont arrivés à Paris. Ils reçoivent partout l'accueil le plus sympathique; souvent même il arrive que les sergents de ville sont obligés de faire circuler les groupes qui se forment autour des zouaves.

La onzième liste de souscription pour les blessés de l'armée d'Italie, publiée par le

Moniteur, porte le total général à 1,064,000 francs.

La souscription de la ville de Marseille atteint 138,000 fr.; celle du Pas-de-Calais, 118,000 fr.

Le *Journal des Travaux publics* constate que les bienfaits de la paix se sont déjà fait sentir. Ainsi le commerce, qui avait presque entièrement cessé avec l'Allemagne, a reçu de fortes commandes de l'Autriche, surtout en fait d'industrie de luxe. Une seule maison de carrosserie a reçu de Vienne l'ordre de construire quarante voitures.

La Russie, de son côté, vient de demander à une de nos grandes usines cent wagons pour ses chemins de fer.

M. Garcin.

FAITS DIVERS

Le *Bulletin des Lois* publie un décret en date du 9 juillet, ouvrant au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur l'exercice 1859, des crédits supplémentaires montant ensemble à la somme de 8 millions 787,700 fr.

Parmi les divers chapitres auxquels ce crédit est applicable, les travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes figurent pour 2 millions 50,000 fr., et l'établissement de grandes lignes de chemin de fer pour 6 millions.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 21 juillet, le nombre des élèves à admettre à l'Ecole Normale supérieure, pour l'année classique 1859-1860, est fixé à vingt-cinq, savoir : Pour la section des lettres, treize; pour la section des sciences, douze.

— On vient de procéder, dans la Meurthe, à l'élection d'un député, en remplacement de M. le baron Viard, décédé. M. E. Chevandier, candidat du gouvernement, a été élu à la presque unanimité des voix.

— M. Le Breton a été élu membre du conseil général du Finistère pour le canton de Pleyben.

—Le service télégraphique de correspondance privée avec les villes d'Italie, interrompu pendant la guerre, vient d'être rétabli.

— Le *Glaneur*, journal de la Gironde publie le *communiqué* ci-après :

« Un fait regrettable s'est passé dans l'arrondissement de Bazas, au sujet des prisonniers autrichiens mis à la disposition des propriétaires pour les travaux agricoles. Il ne faut point qu'il se renouvelle. L'administration retirerait immédiatement les prisonniers qni ne seraient pas traités avec humanité. »

— Le R. P. Gagarin est de retour à Paris de son voyage à Jérusalem.

— On lit dans la *France centrale*, de Blois :

« M. le comte de Chambord, qui était venu passer quelques jours en Suisse, chez sa sœur Mme la duchesse de Parme, a quitté Bâle samedi dernier, pour retourner en Hollande, où nous croyons qu'il passera l'été avec Mme la comtesse de Chambord, afin d'y prendre les bains de mer. »

— Voici quelques nouveaux détails sur le crime commis à Araguez, par les trois Espagnols accusés du forfait de Lasseube.

D'après des renseignements reçus à Urdos, le 21, au soir, le curé d'Araguez aurait reçu un coup de couteau dans la région des poumons et on conserverait peu d'espoir de le sauver; de plus, tout porte à croire que ces trois misérables ne se sont délivrés de leur camarade que parce que celui-ci aurait refusé de tremper dans leur abominable projet.

Les journaux des Pyrénées émettent le vœu qu'une surveillance particulière soit exercée sur les réfugiés espagnols qui sont venus en France avant la nouvelle loi d'extradition.

— Nous pouvons, dit le *Morning-Chronicle*, sur la foi d'une lettre particulière arrivée de l'Inde, annoncer que le maharajah de Cachemire envoie en présent à S. M. une magnifique tente-châle qui renferme, en outre, un lit d'or massif. Ce présent vraiment royal est, dit-on, d'une valeur de plus de 150,000 l. sterling.

— On sait que l'administration a décidé la démolition de la façade de l'église Saint-Eustache, sur la rue du Jour. Ce portail, qui date du dix-huitième siècle, est, en effet, sans valeur au point de vue de l'art, et n'a aucune analogie avec la belle architecture gothique, mêlée de renaissance, qui distingue ce monument religieux, l'un des plus remarquables et des plus grandioses de la capitale.

L'architecte de la ville, chargé de la restauration de Saint-Eustache, M. Baltard, a soumis à l'administration le plan d'un nouveau portail, dont voici les principales dispositions :

La façade, qui prend toute la largeur de l'église, est surmontée de deux tours carrées; elle présente trois portes en plein cintre, décorées de colonnes composite richement sculptées, et qui rappellent celles du portail de Saint-Etienne-du-Mont. Au-dessus des deux portes latérales, qui s'ouvrent dans la base des tours, sont percées deux grandes fenêtres de chaque côté desquelles montent des colonnes cannelées; et au-dessus de la porte centrale s'élève un rang de colonnes plus petites, terminées par une rosace de moyenne grandeur, et ensuite par une sorte de fronton qui couronne la façade entière, suivant la forme des toitures.

A droite et à gauche de la rosace, les deux tours se continuent par un étage plein, aux angles duquel sont pratiquées des niches saillantes, garnies de statues, et par un deuxième étage à ouvertures; elles se terminent à peu près comme celles du grand portail nord, aujourd'hui presque entièrement caché par le pâté de maisons qui avoisine la rue Montmartre et qui va prochainement disparaître.

Pour compléter la restauration, M. Baltard propose en outre de construire un clocher d'un modèle nouveau au milieu du transept, sur l'emplacement de celui qui fut jadis détruit pour l'établissement du télégraphe.

Tel est dans son ensemble le projet de M. Baltard, qui paraît avoir soulevé quelques critiques de détail, dont nous n'avons pas à juger ici.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

VARIÉTÉS

—

Essais sur le génie de Pindare

ET SUR LA POÉSIE LYRIQUE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉLÉVATION MORALE ET RELIGIEUSE DES PEUPLES.

Par M. Villemain, membre de l'Institut.

(Premier article.)

Je demande pardon à M. Villemain de venir aussi tard rendre compte de son bel ouvrage. J'en demande pardon également à mes lecteurs. Tous, j'en suis sûr, l'ont déjà lu. Que pourrai-je dire désormais qui ne demeure bien au-dessous de ce qu'ils ont pensé, de ce qu'ils ont senti? Toujours prévenu par leurs souvenirs, j'aurai partout à craindre le secret reproche qu'ils me feront de ne pouvoir, par mes éloges, égaler leur admiration. *La louange*, dit Bossuet, *languit auprès des grands noms*. Elle ne languit pas moins auprès des solides et charmants écrits.

Cicéron, au début d'un de ses traités composés sous la dictature de César, se plaint de ce que son éloquence commence, dit-il, *à blanchir* (1). L'illustre consulaire se trompe. Il était grand sans doute, lorsqu'un immense auditoire s'enflammait à sa voix, dans l'arène ardente des luttes politiques et judiciaires de Rome. Il est plus grand, peut-être, lorsqu'au sein d'une retraite studieuse, loin du bruit des affaires et de l'agitation du monde, il s'élève avec Platon dans les régions sereines de la philosophie, ou développe aux orateurs, ses disciples, les secrets d'un art qu'il possédait si bien.

Ainsi le talent de M. Villemain ne vieillit pas. Après avoir enchanté, par le charme et l'éclat de sa parole, la génération qui nous a précédés, il parle encore, par ses livres, à la génération présente. Le grand nom qu'il a conquis depuis longtemps, loin de l'inviter au repos, semble l'engager au travail. Son ardeur croît avec son âge, et ce génie vieillissant, épris plus ardemment que jamais de la beauté littéraire et morale, ne cesse de puiser dans cette noble passion la vigueur d'une jeunesse nouvelle.

Illustre exemple, qu'on ne saurait trop citer aux jeunes gens de ce siècle, où le culte de l'intérêt aspire à remplacer, dans la vie civile et mondaine, l'amour du vrai et du beau; où l'adolescence elle-même, tristement jalouse de se vieillir avant l'âge, ose traiter de puériles illusions les plus généreux sentiments!

Félicitons-nous de ce noble emploi des loisirs de M. Villemain. Depuis trente années déjà, il exerce au sein de l'Académie française une magistrature paisible, dont l'inamovibilité, garantie par la loi, est consacrée par l'admiration de tous. Jamais ce long espace de temps ne vit se ralentir son zèle, ni son ardeur se refroidir. A l'époque où les distractions de la vie publique semblaient devoir l'enlever aux lettres, il leur réserva toujours un sanctuaire intime et domestique, où il leur rendait un culte pieux. Alors même, ne l'oublions pas, il écrivait des pages admirables sur l'éloquence chrétienne au quatrième siècle. Lorsque les grands événements dont notre âge fut témoin eurent renversé en un jour ses plus chères espérances, il revint tout entier à ces belles études qui sont, d'après Cicéron, l'aliment de notre jeunesse comme le charme de nos vieux ans, l'ornement de la prospérité en même temps que l'asile et la consolation du malheur (2). En présence de l'ordre nouveau, il demeura fidèle à tout son passé. Qui voudrait l'en blâmer? Ceux qui méritent une telle fidélité savent aussi la comprendre.

Ces dernières années ont vu plusieurs volumes de M. Villemain se succéder coup sur coup. Les *Souvenirs contemporains*, l'*Étude sur Chateaubriand*, étaient des publications à la fois littéraires et politiques. Si quelques-uns ont paru s'en plaindre, ils peuvent être satisfaits aujourd'hui. Les *Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique* sont une œuvre exclusivement littéraire.

Cette fécondité de M. Villemain ne coûte rien à la perfection de ses écrits, son'amoindrit pas l'art délicat dont il travaille et polit ses moindres ouvrages. L'arrière-saison

(1) Quum ipsa oratio jam nostra canesceret....
(Cic., Brutus seu de claris oratoribus, 2.)

(2) Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant; secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent. (Cic. pro Archia poetâ.)



de ce grand talent est digne de sa maturité glorieuse et de son éclat printanier. C'est de lui qu'on a pu dire avec le poëte :

Et les fruits passeront les promesses des fleurs.

Que d'années se sont écoulées depuis cette date du 23 mars 1812, où, lauréat de vingt ans, il était couronné par la classe de langue et de littérature française de l'Institut impérial, pour l'éloge de Montaigne? Dans ce coup d'essai d'un adolescent, on pressentait déjà le maître futur. Depuis lors, quelle série continue de productions remarquables! C'est d'abord le *Discours sur la critique*, où l'auteur semble révéler le secret de ses propres études; c'est le brillant *Eloge de Montesquieu*, qui fit entendre aux rois absolus le panégyrique de la royauté constitutionnelle; et puis, à côté de ces couronnes académiques, c'est l'admirable *Essai sur l'oraison funèbre*, préface modeste d'une édition classique, et tout ensemble modèle achevé d'une érudition choisie, d'un goût sûr, d'une critique éloquente; ce sont les notices sur *Pascal* et sur *Fénelon*, tous ces petits chefs-d'œuvre enfin, qui forment la première publication des *Mélanges* et dont on ne saurait trop recommander l'étude approfondie aux jeunes disciples de l'art d'écrire. Aussi lorsque, dès 1821, l'Académie française, déférant au vœu de Fontanes mourant et cédant à ses propres sympathies, appela dans son sein l'écrivain qui s'annonçait avec tant d'éclat, jamais distinction littéraire ne fut plus applaudie et ne parut mieux justifiée. L'éloge de Fontanes, prononcé par le récipiendaire, vint ajouter un nouveau fleuron à cette couronne déjà si riche.

Ces titres auraient suffi à illustrer toute autre carrière : pour M. Villemain, ils n'étaient que le prélude de sa gloire. Bientôt il se montra non-seulement critique, mais historien, mais orateur.

Orateur, qui en doute? Les voûtes de la Sorbonne n'ont pas perdu le souvenir de son enseignement. Avec les premières années de la Restauration commencèrent ces mémorables leçons, dont le succès alla grandissant jusqu'en l'année 1828, où il devint un véritable triomphe. Qui ne connaît le tableau de la littérature française au dix-huitième siècle, et celui de la littérature du moyen âge? C'est l'éloquence portée dans la chaire du professeur et dans le langage de la critique.

Historien, qui oserait le nier? Cette méthode large et féconde, qui explique le livre par l'homme et l'homme par son siècle, qu'est-ce donc, sinon la forme la plus élevée de l'enseignement historique, je veux dire l'histoire même des idées et des sentiments de l'humanité?

A M. Villemain revient le principal honneur de cette belle application de l'histoire. N'eût-il fait que cela, la place de son nom serait marquée parmi les plus grands noms de la littérature.

Arrêtons-nous un instant. C'est ici le point capital de son œuvre, et comme le foyer de son génie.

Carle Wescher.

(*La suite prochainement.*)

M. de Pontmartin veut bien nous communiquer une préface qu'il place en tête d'une nouvelle édition de ses *Causeries littéraires* (volume Béranger). Cette préface sera lue avec un vif et charmant intérêt. On connaît la grâce élégante et le rare éclat du causeur qui a fortement marqué sa place dans la presse contemporaine; sa critique, souvent aimable, mais parfois si spirituellement cruelle, a été comme l'expression de la conscience publique en plus d'une occasion. Heureux ceux qui, de nos jours, peuvent tout donner aux lettres et recevoir en échange les ravissements de l'intelligence, la paix de la vie et la gloire!

Poujoulat.

Voici, de tous mes petits livres, celui qui a fait le plus de bruit. Quelques pages sur Béranger, quelques pages sur Mme Sand, attirèrent sur mon œuvre et sur mon nom une curiosité passionnée que quinze ans de consciencieux travaux n'avaient point obtenue. Évidemment ce n'était pas un succès littéraire, c'était une querelle de parti.

Mise en vente au mois d'avril 1855, la première édition de ces *Nouvelles causeries littéraires* a été épuisée en moins de six mois. Si je n'en ai pas publié dès lors une seconde, ç'a été, de ma part, pure négligence, atténuée pourtant par ce labeur incessant du journalisme forcé, chaque matin, d'oublier sa tâche de la veille pour suffire à celle du lendemain: je puis croire aujourd'hui que cette négligence était presque un pressentiment.

Quatre ans se sont écoulés: c'est bien peu, si l'on songe à la rapidité du temps; c'est beaucoup, si l'on tient compte des changements apportés par ces quatre années, des vides qu'elles ont faits dans les rangs mêmes des combattants ou des principaux intéressés. Bien des colères factices se sont éteintes; bien des points de vue artificiels se sont modifiés. La mort de Béranger, en imposant à ses plus ardents agresseurs cette convenance de langage que l'on oublie parfois dans

l'entraînement de la lutte (1), a aussi ouvert sur l'ensemble de son œuvre, de son talent et de son rôle, des perspectives assez peu prévues, j'imagine, par ceux qui regardaient sa gloire comme inattaquable en dehors du cercle étroit des *défenseurs du trône et de l'autel*. Quant à Mme Sand... un récent épisode littéraire, où elle a montré, comme toujours, plus de génie que de sagesse, lui a valu, on le sait, des représailles auprès desquelles toutes mes duretés ressemblent à des madrigaux.

Le moment est donc bien choisi, non pas, à Dieu ne plaise! pour réveiller des querelles assoupies, mais pour demander sans amertume, en faveur de mon livre, cette justice définitive que l'on ne doit pas se refuser, entre adversaires, dès que les blessures sont devenues des cicatrices.

Trois détails caractéristiques ont marqué et suivi la mort de Béranger. D'abord, le gouvernement, par une initiative très-légitime, s'est emparé de ses obsèques, ôtant ainsi à ces bruyantes démonstrations de l'heure suprême ce caractère d'opposition qui avait signalé, en d'autres temps, les funérailles des héros du libéralisme, mais enlevant du même coup à la gloire du chansonnier-poëte ce je ne sais quoi de frondeur et d'agressif qui allait si bien à sa popularité et donnait le droit de traiter en masse tous ses détracteurs comme des suppôts d'absolutisme. Ensuite, les thuriféraires de pacotille, les bedeaux et les sacristains de la liturgie démocratique, les dignes émules de l'ours de la fable, ayant toujours en poche un pavé au service de leurs enthousiasmes, les exploiteurs en titre, pressés de se tailler quelques gros sous dans les médailles populaires, les cordonniers patriotes et versificateurs, les publicistes incompris, saisissant par son seul cheveu l'occasion de faire vendre et lire leur prose, tout ce monde interlope de la littérature s'est abattu sur cet illustre cercueil, à grand renfort de dithyrambes, de panégyriques, d'injures pour les tièdes, d'invectives pour les iconoclastes, de chansons supplémentaires, de notes explicatives, de minuties biographiques, d'indiscrétions, de révélations, de confidences, oubliant que Béranger avait dû la meilleure partie de son imperturbable renommée au tact exquis avec lequel il avait voilé sa vie, d'une ombre discrète et absorbé sa *personnalité* dans ses chansons.

Enfin, au moment même où retentissaient tous ces saxophones funèbres dont les *tutti* annonçaient la fin du concert, un groupe d'hommes jeunes, spirituels, indépendants, sérieux, *sine ira et studio*, se recueillait pour juger Béranger, non plus d'après les mots d'ordre du *libéralisme*, que l'auteur du *Roi d'Yvetot* avait, de victoires en victoires, tout doucettement mené au Père-Lachaise avant d'y être porté lui-même, non pas d'après les doctrines monarchiques et religieuses qui avaient pu légitimer à la fois et passionner certaines attaques, mais d'après les lois du goût, la liberté de conscience littéraire et cet honorable sentiment d'équité qui porte à réduire à leur vraie valeur les célébrités surfaites. Ici je n'aurais que l'embarras du choix : parmi ces éclaireurs de la postérité du lendemain, je me bornerai à nommer un critique dont le talent grandit chaque jour, M. Emile Montégut, qui, après avoir accepté, à la *Revue des Deux-Mondes*, la lourde succession de Gustave Planche, apporte dans ce riche héritage, sinon autant d'autorité, au moins plus de verve et de vie, plus de variété d'aperçus et d'abondance d'idées que son éminent prédécesseur. L'étude de M. Montégut sur Béranger restera, à côté des admirables articles de M. Louis Veuillot, comme l'arrêt décisif à côté de l'éloquent réquisitoire : Je n'aurai été, moi, que le greffier, ou, tout au plus, le juge d'instruction.

Mais si je suis fort résigné à céder, dans cette discussion, les premières places à qui de droit, puis-je, au moment où j'offre de nouveau mon livre au public, laisser subsister certains blâmes qui en discréditeraient l'intention morale? On m'adressa, il y a quatre ans, de bizarres reproches: j'étais un Erostrate, disait-on, avide de renommée et de bruit, ne trouvant pas que le bruit et la renommée m'arrivassent assez vite, brûlant les temples consacrés par l'admiration universelle, pour que la lueur de l'incendie tirât mon nom de son obscurité. J'avais, ajoutait-on, surpris la bienveillance de mes confrères au profit de mes œuvres antérieures, en leur laissant traîtreusement ignorer de quoi j'étais capable en fait de méchanceté et de violence : si bien que ces hommes consciencieux et sagaces, ayant eu le malheur de m'accorder précédemment leurs éloges, et forcés désormais de se déjuger en m'accablant, étaient réduits, pour arranger les choses, à me représenter comme un quémandeur d'articles, tendant son livre aux passants et obtenant de guerre lasse quelques lignes approbatives, tout à fait sans conséquence. Singulier cumul! J'étais en même temps un tapageur cassant les vitres, afin d'entrer par les fenêtres faute de pouvoir entrer par la porte, et un solliciteur mielleux, m'insinuant dans les cabinets de rédaction et ne lâchant prise qu'après que la charité publique avait déposé dans ma sébile quelques éloges insignifiants.

Voilà la légende : voici l'histoire. En 1850, à l'époque où Paris envoyait à l'Assemblée législative les citoyens Carnot, Vidal, de Flotte et Eugène Sue, M. Perrotin (*mon cher Perrotin*) publia une nouvelle édition complète des chansons de Béranger. Gustave Planche, admirateur sincère du recueil et du poëte, écrivit alors, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article où les mérites de l'auteur de la *Bacchante* et de la *Cantharide* étaient constatés gravement, paisiblement, sans la moindre préoccupation des angoisses extérieures, comme si nous avions vécu sous le ministère de M. de Martignac ou de M. Guizot. Ce contraste me frappa ; j'étais assez lié avec Gustave pour lui en faire la remarque : il me répondit avec son superbe sourire et cette sérénité magnifique qui faisaient sa force et sa faiblesse, que la critique ne devait pas descendre dans ces petits détails, que les incidents fugitifs de la politique n'avaient rien de commun avec les immortelles destinées de l'art. Au fond, c'était très-vrai L'art cependant ne me semblait pas si absolument intéressé à la gloire de la *Cantharide* et de la *Bacchante*, qu'il n'y eût moyen de profiter de l'agitation des esprits, des inquiétudes croissantes de la société, pour discuter cette gloire sans ménagement et sans complaisance. Dès lors l'idée d'une Etude sur Béranger me parut faire partie de mes attributions

(1) Quelques expressions violentes de mon article ont disparu dans cette nouvelle édition.

de critique voué à toutes les causes que Béranger avait offensées. Inférieur à cette tâche par la notoriété et le talent, je pouvais croire du moins y avoir droit par mes opinions bien peu déguisées, par mon titre de rédacteur d'un journal (l'*Opinion publique*) qui ne cachait ni son drapeau ni sa cocarde, et qui, chaque matin, depuis trois ans, inscrivait mon nom en tête de ses colonnes, à côté de celui d'Alfred Nettement. L'hiver suivant, à Hyères, où j'étais allé chercher un peu de soleil et de santé, je lus avec ravissement une *Causerie du lundi*, de M. Sainte-Beuve, où l'ingénieux critique, sans dire toute sa pensée, ramenait le talent, le caractère et le rôle de Béranger à leurs proportions véritables. Cette lecture fut pour moi décisive : je me dis que, si un spirituel sceptique (il s'en vante), très-peu engagé avec le parti religieux et monarchique, mais fort compromis, en revanche, par d'anciens panégyriques vis-à-vis de Béranger, se permettait de pareilles licences et ouvrait ainsi la brèche, un écrivain royaliste et catholique pouvait aller un peu plus loin et entrer au cœur même de la place sans outre-passer ses devoirs ni s'exposer à être traité de Vandale. Je commençai donc ce travail, et j'y mis autant de réflexion et de lenteur que je suis, hélas! forcé d'en mettre peu à ces improvisations journalières où s'usent aujourd'hui tant de talents supérieurs au mien. Eloigné de Paris par des circonstances impérieuses, je ne pus envoyer qu'au mois d'octobre 1851 cette Etude, qui parut en trois articles. Le troisième, *composé* depuis longtemps, et retardé à l'imprimerie de l'*Opinion publique* par l'importance des événements et des discussions parlementaires, fut finalement intercepté par le coup d'Etat du 2 décembre. Il ne fut publié qu'au commencement de janvier, et, en présence de la situation nouvelle, j'y ajoutai les quelques lignes qui le terminent. Trois jours après, l'*Opinion publique*, emportée par les conséquences naturelles du coup d'Etat, cessa de paraître, commençant pour ma littérature cette série de naufrages qui aurait dû, ce me semble, désarmer les dignes héritiers des victimes des persécutions monarchiques, des héros de l'opposition libérale.

Ainsi donc ces pages, si amèrement reprochées au volume de 1855, avaient paru, en réalité, en 1851, dans un journal comptant six ou sept mille abonnés et combattant au grand soleil. Assurément mes exécuteurs étaient en droit de l'ignorer; mais j'étais tout aussi bien en droit de supposer qu'ils le savaient, qu'ils me croyaient du moins capable de les avoir pensées et écrites, et qu'il leur suffisait, pour cela, de songer à mes états de service dans la *Quotidienne*, la *Mode* et l'*Opinion publique*. Encore une fois, où est, dans cette affaire, l'Erostrate, le brûleur d'images, le casseur d'assiettes étiquetées par la gloire et le génie, l'homme dévoré par une soif de célébrité *quand même*, et, pour étancher cette soif, troublant les sources pures où la Révolution fait ses provisions d'eau bénite? Où est, d'autre part, l'astucieux stratégiste, masquant ses batteries sous des guirlandes de compliments, et découvrant tout à coup ses grosses pièces au moment où ses ennemis sans défiance viennent de lui tendre la main?

Ceci m'amène au second reproche que j'ai eu à subir : adressé à d'autres, il serait peut-être injuste ; il devient grotesque, adressé à un homme qui, à cette date de 1855, avait déjà ses tiroirs pleins de lettres où presque tous ses confrères, grands et petits, illustres ou inconnus, lui demandaient, très-honorablement, mais instamment, des articles pour leurs ouvrages; et cela sans distinction d'opinion et de parti : le démocrate, demandant à être réfuté pourvu qu'il fût ménagé : le voltairien, s'attendant à être discuté, pourvu qu'il fût loué : le débutant, désirant être *éreinté*, pourvu qu'il fût mentionné ; quelques-uns même trouvant, pour rapprocher les distances politiques et religieuses, d'assez singuliers prétextes : une mère, une tante dévote, un oncle chevalier de Saint-Louis, des compatriotes restés en province fidèles aux anciennes doctrines, abonnés à mon journal et très-désireux d'avoir mon avis avant de rendre ou de retirer leur estime à leur fils, à leur neveu, à leur concitoyen. Sérieusement, après quinze ans d'une critique loyale, indépendante, exercée non-seulement sans parti pris de dénigrement, mais avec un fond permanent de bienveillance et ayant successivement offert à des centaines d'auteurs et de volumes la part de publicité dont je disposais, il m'avait paru que, publiant à mon tour un livre, je pouvais faire une fois, à l'égard des autres, ce que les autres avaient fait cent fois à mon égard, et monter, pour quelques heures, dans la voiture après être resté si longtemps sur le siége. Il m'avait semblé que la carte ou la signature d'un honnête homme, laissant à chacun la liberté de l'éloge ou du blâme, ne pouvait être une offense ni une importunité pour personne. A quoi bon insister? Il serait par trop naïf de discuter comme une opinion ce qui n'a été qu'obéissance servile à un mot d'ordre révolutionnaire; car jamais cet absolutisme, dont on me croit le partisan, n'a fait autant d'esclaves que n'en font les passions démocratiques. Dieu merci! ceux de mes confrères dont l'estime m'est précieuse m'ont donné raison; et, quant aux deux ou trois puritains-bouffons qui avaient cru rencontrer là une mine d'ingénieux sarcasmes, je leur pardonne de grand cœur. Béranger seul aurait eu le droit de se fâcher, lui si spirituel et si fin, en voyant ces *queues rouges* faire leur cause de la sienne!

J'aborde maintenant une question plus délicate peut-être, quoique moins personnelle. Si l'on m'accorde, en dehors de tout autre grief religieux, moral et politique, que Béranger (et bien des gens lui en font un titre de gloire) est un des hommes qui ont contribué le plus à la Révolution de juillet, si l'on reconnaît qu'avec les opinions que je professe depuis que j'ai l'honneur de tenir une plume, je dois, sous peine de passer pour un insigne jongleur, regarder cette révolution comme un des plus grands malheurs qui aient frappé mon pays, l'on ne pouvait, semble-t-il, ni s'étonner ni se plaindre que j'eusse parlé de Béranger avec véhémence et amertume. Il y avait même lieu d'amnistier chez moi un peu de partialité dénigrante; car la critique complétement impartiale est un rêve : s'il y a une partialité vénale qui mérite toutes les flétrissures, il y a une partialité inhérente à l'éducation, aux sentiments, aux doctrines, aux allures même de chaque esprit ; et celle-là, loin d'être le fléau de la critique, en est la vie. Et cependant, je me hâte d'en convenir, la surprise et l'indignation causées par mes hardiesses ont pu se produire sans inconséquence : pourquoi ? parce qu'un pli détestable a été

donné, sur ce point, par de trop illustres exemples ; parce que, depuis Chateaubriand, il a été beaucoup trop aisément admis dans le monde politique et littéraire que, moyennant l'aumône de quelques phrases éloquentes accordées à une cause à laquelle on n'avait plus l'air de croire, on pouvait ensuite presser Béranger et Armand Carrel sur son cœur et s'élancer avec eux vers l'immortalité républicaine; que, tout en défendant des doctrines impopulaires, on pouvait garder sa part de popularité à l'aide des belles amitiés qui dominaient, disait-on, les mesquines préoccupations de parti. Les professions de foi monarchiques et chrétiennes étaient, dans ce système, quelque chose de pareil aux paragraphes sur la nationalité de la Pologne que les anciennes chambres inséraient annuellement dans leur adresse, pour l'acquit de leur conscience : après quoi, chacun allait à ses affaires. Ici les affaires étaient de ne pas se brouiller avec les hommes de l'avenir, tout en plaidant pour le passé. Qu'en est-il résulté? C'est que, lorsqu'un écrivain d'un d'un ordre malheureusement très-inférieur, sans autre appui que la sympathie des honnêtes gens (elle n'est jamais bien bruyante), s'est mis tout à coup à dire de Béranger ce que doit *nécessairement* en penser et en dire tout homme attaché à ce que Béranger a insulté, démoli ou profané, on a pu traiter de monstrueux ce qui n'était que logique : on a pu demander quel était ce barbare, ce sauvage, ce paysan du Rhône éraillant de ses gros souliers ferrés les dalles des sanctuaires; et, comme il fallait bien chercher un motif à ce qui n'en avait pas d'autre que l'acquittement d'une dette, l'accomplissement d'un devoir et la conséquence d'une idée, il a été facile d'attribuer cette irrévérence inouïe à l'ambition féroce d'un destructeur de temples ou au calcul machiavélique d'un escamoteur de succès.

Pour madame Sand, un mot me suffira : ceux qui affectèrent de s'indigner de quelques-unes de mes attaques contre les plus étranges passages des *Mémoires de ma vie*, m'écrasèrent sous cette sentence passée en proverbe : « La vie privée doit être murée. » — Oui, ai-je le droit de répondre, mais à la condition de commencer par se murer elle-même. Du moment qu'elle s'étale, du moment qu'elle met une sorte d'orgueilleux cynisme à se vanter de ce qu'elle devrait cacher, à éclabousser de ses confidences filiales la mémoire d'un père ou d'une mère, la critique a le droit de fouiller et d'approfondir ces aveux superbes, non pas, grand Dieu! pour assouvir une haine personnelle, mais pour venger la religion, la société, la morale domestique, attaquées trop souvent, dans des livres trop lus, par une femme trop célèbre.

Parmi les hommes qui se firent alors les champions de l'auteur de *Lélia*, il y en eut un seul, je le dis sans réticence, dont je ressentis vivement les atteintes ; celui-là, je l'ai déjà nommé : c'est Gustave Planche. Je l'avais rencontré souvent dans une maison amie ; j'avais été son collaborateur, presque son lieutenant, à la *Revue des Deux-Mondes*. Cette nature honnête jusqu'à la rudesse, ce sentiment absolu de la mission du critique, cette pauvreté si courageusement soufferte, ce mépris complet de toutes ces petites délicatesses mondaines qui font les petits succès, les petits talents, les petites œuvres ; tout, jusqu'à cette inconséquence qui conviait sans cesse l'art au spiritualisme sans se soucier des solutions chrétiennes, avait produit sur moi une impression profonde. En dépit, ou peut-être en vertu des contrastes qui nous séparaient, j'avais éprouvé pour Gustave Planche un sérieux attrait, une sorte de respect. Un incident de la vie littéraire nous arma brusquement l'un contre l'autre; ce fut moi qui rompis le premier la neutralité. Il répondit à mes coups d'épingle par des coups de massue ; peut-être frappa-t-il un peu trop fort; mais qui peut répondre de son premier mouvement pendant cette ivresse du combat qui porte à la tête des plus modérés et des plus sages? Quoi qu'il en soit, je n'ai pas eu ce chagrin que sa rancune et la mienne aient duré autant que l'espace si court qui lui restait à passer en ce monde. Plusieurs mois avant sa dernière maladie, une intervention amicale, une démarche spontanée, terminèrent ce triste débat. Je rappelle ce souvenir, que je crois honorable pour tous deux, afin d'y trouver une occasion de rendre un public témoignage à un homme que l'on pouvait ne pas aimer, mais à qui l'on ne pouvait refuser l'estime, et que les faits et gestes de nos modernes marchands du Temple doivent nous apprendre, par comparaison, à estimer davantage.

Hélas! Gustave Planche a disparu. Alfred de Musset, Brizeux, madame de Girardin, Lerminier, Alexis de Tocqueville, Paul Delaroche, Ary Scheffer, mademoiselle Rachel, Bénouville, l'ont précédé ou suivi dans la tombe. Dans ce rapide éclair de quatre années, la mort a *fait*, parmi les gloires de l'art français, une de ces larges moissons qui semblent redoubler toujours en ne s'épuisant jamais. Quelle leçon pour nos vanités misérables! En face de ces preuves de notre néant qui semble s'être anéanti encore depuis Bossuet, qui pourrait songer à ces piqûres de l'amour-propre, à ces colères, à ces tempêtes, soulevées et éteintes dans une écritoire? Qui pourrait surtout y songer, qui n'éprouverait un besoin immense de se faire humble, d'oublier tous ses frivoles griefs, toutes ses chétives glorioles, en pensant à notre héroïque armée, à ces chefs, à ces soldats dont, naguère encore, chaque mouvement vibrait jusqu'au cœur de la France et effaçait comme des grains de sable nos châteaux de cartes littéraires? Assurément la guerre est un malheur ; mais elle a du moins cela d'utile et de salubre, qu'elle rétablit la proportion et la valeur relative entre les diverses pâtures dont se nourrit notre orgueil, qu'elle fait rougir de leurs préoccupations vaniteuses et puériles ceux qui, en temps de paix, inclinaient à s'exagérer l'importance de leurs querelles et de leurs rôles, de leurs œuvres et de leurs noms. Pour moi, si j'étais parfois tenté de penser que de longs et incessants combats au service de ce que je crois la vérité sont mal récompensés par les attaques des uns, le silence des autres, l'indifférence du plus grand nombre, je songerais au plus obscur sous-lieutenant de notre armée, et je demanderais pardon à Dieu et à la France.

Armand de PONTMARTIN.

Les Angles, 20 juillet 1859.

Le directeur-gérant, A. SISSON.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

30 juillet

Nous avons sous les yeux le texte des discours prononcés par lord John Russell et lord Palmerston dans l'importante séance du Parlement du 28. Les deux chefs du cabinet ont clairement laissé voir leur désir de participer à un Congrès et de faire coopérer la Grande-Bretagne au règlement des questions soulevées par les projets d'organisation nouvelle en Italie.

Dans la séance du 29 juillet, interpellé sur la question de savoir si le Pape accepte ou décline la présidence honoraire de la Confédération, lord Palmerston a répondu qu'il était sans information officielle à ce sujet. Interrogé également sur la nature des relations diplomatiques que l'Angleterre aurait à établir avec le Pape en cas d'acceptation, le chef du cabinet a déclaré que dans ce cas la Grande-Bretagne ne se trouverait pas mise par là en relations directes avec le Pape, mais qu'elle enverrait simplement un représentant près de la Confédération italienne, comme elle en a un près de la Confédération germanique.

Enfin, sur une demande de M. Bentinck, tendant à savoir si le gouvernement a l'intention de réduire les armements maritimes du pays par suite de la déclaration du *Moniteur* français, lord Palmerston a déclaré que « les forces navales de l'Angleterre ne peuvent pas être réglées par des conventions avec des puissances étrangères, mais bien par les convictions consciencieuses du gouvernement anglais de ce qui est nécessaire pour les intérêts du pays. »

La *Gazette militaire* de Turin assure qu'on travaille activement au ministère de la guerre à la réorganisation de l'armée piémontaise qui, sur le pied de paix, devra comprendre plus de 100,000 hommes.

A Modène, le commissaire sarde Farini a convoqué en comices populaires tous les électeurs âgés de plus de 21 ans, et sachant lire et écrire.

Le nouveau journal piémontais du pays, la *Croix de Savoie*, nous apprend que l'armée toscane s'est établie entre Modène et Reggio, pour s'opposer par la force à la rentrée du duc François V.

La commission militaire de Pérouse a prononcé sa sentence contre les chefs de la révolution de cette ville. Les accusés étaient au nombre de six : Guardabassi, Danjetta, Faïna, Berardi, Bruschi et Fantini ; ils sont tous condamnés par contumace, et devront payer les frais du procès.

La *Gazette d'Augsbourg* rapporte un bruit d'après lequel l'Autriche et la Prusse seraient entrées en négociation sur un projet de réforme fédérale. Les bases de ce projet seraient les suivantes : la Diète germanique remplacée par un gouvernement fédéral ; à la tête de ce gouvernement, comme premier chef de la confédération, l'empereur d'Autriche, et comme deuxième chef, le roi de Prusse. Il y aurait, en outre, une Chambre des princes de l'Empire et une Chambre populaire.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous laissons à la feuille allemande la responsabilité de ses assertions.

31 juillet

L'ouverture des conférences de Zurich est fixée au lundi 8 août. On ne pense pas que les plénipotentiaires tiennent plus de deux séances. On assure que les négociations préalables qui se poursuivent en ce moment entre les cabinets amèneraient quelques modifications aux conditions posées à Villafranca.

Depuis la conclusion de la paix, on a agité la question de savoir si la Lombardie supporterait une part de la dette générale autrichienne. La *Presse de Vienne* se dit en

mesure de fournir des éclaircissements officiels à ce sujet. « Outre la dette provinciale de la Lombardie dit ce journal, la Sardaigne se chargera d'une part proportionnelle de la dette générale de l'Autriche. Ce principe appartient aux points stipulés à Villafranca; ce sera à la conférence de Zurich à en régler l'application. »

Le *Correspondant de Hambourg* assure que la Russie déploie beaucoup d'activité pour amener la réunion d'un Congrès. Néanmoins le cabinet de Saint-Pétersbourg serait d'avis que l'ensemble des puissances ne devra prendre l'affaire en main que quand les Etats qui ont fait la guerre se seront définitivement entendus sur les conditions de la paix, et que les Etats italiens se seront prononcés sur les bases de la réorganisation projetée.

La Prusse n'a pas encore pris d'attitude déterminée vis-à-vis de cette question. Elle paraît attendre, pour se décider, que les résultats des conférences de Zurich soient connus.

Une correspondance adressée de Turin au *Nord* prétend que le roi Victor-Emmanuel a eu une entrevue avec l'empereur François-Joseph, et que les deux souverains se sont séparés assez satisfaits l'un de l'autre. — La nouvelle nous paraît au moins douteuse.

Les journaux de Turin, et particulièrement l'*Indipendente*, organe de M. de Cavour, s'indignent de plus en plus des manifestations faites en Savoie en faveur d'une annexion de cette province à la France. Cependant l'*Indipendente* donne aux populations des duchés le conseil de *s'agiter*, « afin que l'on sache et que l'on voie ce qu'elles désirent. » Par quelle inconséquence la feuille piémontaise interdit-elle à Chambéry ce qu'elle préconise à Florence, à Parme et à Modène?

M. Buoncompagni, commissaire piémontais à Florence, a quitté la Toscane, ainsi qu'on l'avait annoncé ; mais le télégraphe nous apprend que M. Ricasolli, ancien ministre de la junte provisoire et partisan déclaré de l'union avec la Sardaigne, reste chargé du gouvernement à sa place. Il n'y a de changé qu'un nom, et la comédie continue.

Nous avons fait connaître le procès intenté à l'excellent journal de Turin l'*Armonia*, à propos d'un article sur les prétendues horreurs de Pérouse. C'est le 28 juillet que l'affaire a été appelée devant les tribunaux. L'*Armonia*, qui n'avait guère de justice à attendre dans les circonstances présentes, a été condamnée à 1,000 livres d'amende, deux mois de prison et deux mois de suspension. — Quant aux feuilles qui attaquent la France et qui outragent le Pape, elles jouissent, les dernières surtout, d'une liberté complète.

Une dépêche de Berne annonce que l'Assemblée fédérale vient d'adopter une loi contre les enrôlements à l'étranger. Cette loi interdit l'engagement dans tout autre corps de troupes que les troupes nationales des autres Etats, sous peine d'emprisonnement et de suspension des droits civils.

Le *Moniteur prussien* vient de publier l'ordre de démobilisation de la landwehr, daté du 25 juillet. L'ordonnance s'applique à toute la partie mobilisée de l'armée et comprend par conséquent les six corps qui avaient été appelés sous les armes.

S'il faut en croire plusieurs journaux allemands, les relations de la France et de la Russie tendraient à perdre de leur intimité, et un rapprochement de plus en plus étroit s'opérerait entre les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

En Allemagne, l'agitation relative à une refonte du mécanisme de l'organisation fédérale s'étend toujours. Dans la dernière séance de la deuxième Chambre de Hanovre, un député, M. de Benningsen, a nettement abordé cette grosse question, et demandé la réforme de la constitution fédérale, qui ne lui paraît bonne ni pour la paix ni pour la guerre. A ses yeux, la constitution fédérale n'était rigoureusement possible qu'avec l'accord de la Prusse et de l'Autriche ; aujourd'hui que la scission entre les deux puissances se prononce de plus en plus, il lui paraît nécessaire de songer sérieusement à une réorganisation de l'Allemagne.

Les dernières nouvelles reçues de l'Inde en Angleterre portent que l'Oude est tranquille, et la Begum de Lucknow a fait des propositions de soumission. L'autorité anglaise a fait démolir 1,351 forts dissémi-

nés dans le pays, 70 autres sont en cours de démolition, et on a réuni plus de six cents canons et plus d'un million d'armes de toutes sortes.

La Chambre belge a rejeté la proposition de M. Dumortier tendant à étendre à toutes les élections le principe de l'enquête adopté par les radicaux pour les élections de Louvain.

1er *août*

Le *Moniteur* publie un décret qui pourvoit aux deux archevêchés et aux trois évêchés vacants. On trouvera plus loin les nominations.

Les nouvelles d'Allemagne indiquent une tendance de rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. La publication des pièces diplomatiques, disent plusieurs journaux d'outre Rhin, a fait voir que la conduite de la Prusse avait été mal jugée à Vienne.

La *Gazette de Cologne* annonce que le roi des Belges doit arriver cette semaine aux eaux de Tœplitz. « On suppose, dit ce journal, que le roi Léopold ne s'y rend nullement pour des raisons de santé, mais que ce sont des motifs diplomatiques qui l'ont déterminé à ce voyage. On parle d'une entrevue qui aurait lieu en sa présence, à Tœplitz, entre l'empereur d'Autriche et le prince-régent de Prusse. On ajoute que l'archiduc Maximilien et sa femme l'archiduchesse Charlotte, fille du roi des Belges, doivent également se rendre à Tœplitz pendant le séjour du roi Léopold. »

Le *Journal allemand de Francfort* rapporte que, par suite des complications qui subsistent toujours en Italie, l'empereur d'Autriche aurait résolu de ne retirer de la Vénétie que les 4e bataillons de 22 regiments d'infanterie, de sorte que les forces réunies dans ce pays ne seraient diminuées que de 25,000 hommes.

Le même journal croit pouvoir assurer que, contrairement à certains bruits répandus, il n'est nullement question du changement de ministère à Vienne.

Les journaux et les correspondances d'Italie ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

Une dépêche de Turin annonce que M. de Raiset, qui se rend à Parme et à Florence avec une mission du gouvernement français, a été reçu par le roi de Sardaigne.

Victor-Emmanuel a signé un décret qui étend à la Lombardie la loi qui régit la presse en Piémont ; cette loi, dans le moment présent, est la dictature.

La *Patrie* prétend qu'en Toscane « le pays se prononce avec une parfaite unanimité » contre le retour du grand-duc et en faveur de l'annexion au Piémont. Cependant la *Presse* nous apprend que deux tentatives de soulèvement populaire ont eu lieu dans les duchés, l'une dans le sens de la restauration du grand-duc, l'autre dans le sens républicain. Les deux mouvements ont échoué, il est vrai, mais ils n'en font pas moins voir que « l'unanimité » piémontaise dont parle la *Patrie* n'existe que dans ses correspondances.

En même temps nous lisons dans une lettre adressée de Florence au *Courrier de Lyon* : « A parler franchement, il y a encore moins d'exaltation à Florence, pour le Piémont, qu'il n'y en a Parme, et ce n'est pas peu dire ! Quoi qu'en disent la plupart des journaux français, qui reproduisent aveuglément les feuilles piémontaises, la majorité des Parmesans regrette sa bonne duchesse. »

Nous avons annoncé la démission du général Ulloa, commandant en chef de l'armée toscane. On assure que son successeur pourrait bien être Garibaldi. Une lettre de Florence nous apprend qu'un membre du gouvernement provisoire est parti pour se rendre auprès du *général*, dont l'acceptation n'est pas mise en doute.

Nous avons parlé de la réunion importante qui a eu lieu le 24 juillet à Chambéry pour faire connaître les vœux de la Savoie en faveur d'une annexion à la France. Cette réunion comprenait, outre plusieurs députés de la province, des membres de la noblesse, les représentants les plus marquants du barreau, de la bourgeoisie et du commerce, et des ecclésiastiques d'un rang élevé. — Nous lisons aujourd'hui dans une correspondance adressée de Turin à la *Presse* :

« Le pétitionnement des Savoisiens pour la réunion avec la France est arrivé à près de douze mille signatures. La nouvelle a été

répandue avant-hier ici que des délégués des diverses régions du pays allaient se réunir pour aviser aux moyens les plus convenables pour saisir les gouvernements intéressés des vœux de la population. »

Interpellé sur ces faits, le *Siècle* répond « qu'il ignorait que les Savoisiens eussent demandé à se séparer des Etats sardes. » Maintenant qu'il est éclairé sur la question, nous dira-t-il s'il reconnaît aux Savoisiens le droit qu'il réclame pour les habitants des duchés ?

Le *Journal de Rome* enregistre un édit émané de la sécrétairerie d'Etat qui lève la prohibition dont était frappée la sortie des bestiaux.

La révolution se signale partout par les mêmes usurpations. Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que Zuarez, un nouveau maître du pays, a rendu un décret qui déclare tous les biens des églises propriétés nationales.

LÉON LAVEDAN.

Par décret impérial, en date du 30 juillet, rendu sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, Mgr Menjaud, premier aumônier de l'Empereur, évêque de Nancy, est nommé à l'archevêché de Bourges, vacant par le décès de Mgr Du Pont.

Mgr Desprez, évêque de Limoges, est nommé à l'archevêché de Toulouse, vacant par le décès de Mgr Mioland.

M. l'abbé Obré, vicaire général de Beauvais, est nommé à l'évêché de Nancy, en remplacement de Mgr Menjaud, nommé à l'archevêché de Bourges.

M. l'abbé Fruchaud, vicaire général d'Angoulême, est nommé à l'évêché de Limoges, en remplacement de Mgr Despretz, nommé à l'archevêché de Toulouse.

M. l'abbé Epivent, curé de la cathédrale de Saint-Brieuc, est nommé à l'évêché d'Aire, vacant par le décès de Mgr Hiraboure.

Télégraphie privée.

Turin, 1er août.

Le roi a reçu le comte de Reiset, qui se rendra bientôt à Parme ou Florence. Le roi a signé le décret étendant la loi de la presse à la Lombardie.

Le départ du roi pour Milan est fixé à dimanche prochain. S. M. restera quinze jours dans cette ville, où elle sera accompagnée de ses ministres.

Le gouvernement a décrété qu'un monument serait élevé sur le champ de bataille de Solférino.

La municipalité de Turin prépare des fêtes pour célébrer la fête du 15 août.

Londres, 1er août.

L'*Asia* apporte des nouvelles de New-York du 20 juillet et 407,010 dollars.

Au Mexique, Zuarez avait rendu un décret déclarant propriété nationale les biens des églises ; tous les ministres ont signé ce décret.

Miramon a fait un emprunt ; tous les indigènes doivent y contribuer dans la proportion de 9 à 500 dollars. En outre, Miramon a établi le cours forcé des billets.

Lisbonne, 31 juillet.

Le paquebot anglais *Avon* nous apporte des nouvelles de Rio Janeiro du 9 courant.

Dans la Plata, la guerre était déclarée entre le général Urgueza et Buenos-Ayres. Les hostilités n'avaient pas encore commencé.

Le projet du gouvernement brésilien, qui prescrit aux Banques l'obligation de payer leurs billets en or, avait donné lieu à une vive discussion dans la Chambre des députés. Le ministère ayant posé la question de cabinet, le projet avait été approuvé en première discussion par une majorité de onze voix.

Le change s'était un peu amélioré.

Madrid, 31 juillet.

La *Gazette* annonce qu'une concession provisoire du câble sous-marin de Cadix aux Canaries, au Brésil et aux Antilles, a été faite à M. Perry. Une compagnie va être formée dans le but de poser d'ici à un an les trois câbles.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans la *Patrie* :

M. le chevalier Desambrois, représentant sarde à la réunion de Zurich, est à Paris depuis deux jours; il a été reçu hier par M. le comte Walewski. Il partira bientôt pour Zurich, où se réuniront vers le 8 août les plénipotentiaires de France, d'Autriche et de Piémont, pour signer le traité de paix dont les préliminaires ont été conclus à Villafranca entre les deux empereurs.

« M. le comte Colloredo est arrivé, de son côté, à Vienne pour recevoir les instructions de son gouvernement.

« Si nous sommes bien informés, la réunion de Zurich ne se prolongerait point au-delà d'une ou de deux séances. »

On lit dans le même journal :

« Plusieurs journaux ont annoncé que S. A. I. le prince Napoléon était chargé d'une mission à Vienne.

« Nous croyons pouvoir affirmer que ce bruit n'a aucune espèce de fondement. »

On lit dans le *Pays* :

« M. le prince Paul Esterhazy, chargé d'une mission de S. M. l'empereur d'Autriche, est arrivé à Paris ce matin. »

On lit dans l'*Indipendente* du 29 :

Il paraît qu'en Savoie il a été mis en circulation une espèce de pétition ou adresse dans laquelle on demande la séparation de cette province des Etats du roi Victor-Emmanuel et l'on fait des vœux pour qu'elle soit annexée à la France. — Mais il a été obtenu peu de signatures.

Le gouvernement a l'œil sur ces manœuvres et il fera respecter les lois et l'intégralité de l'Etat. — Une lettre de Chambéry du 26 parle de réunions dans lesquelles on a résolu de présenter une adresse au roi Victor-Emmanuel ; on y traite la question ordinaire de la séparation de la Savoie du Piémont. Ces menées ont produit une certaine agitation.

Le *Courrier des Alpes* publie le document suivant :

La majorité des députés de la Savoie, s'étant réunie pour conférer des intérêts de leur pays dans les graves circonstances du moment, a préalablement jugé inopportun de faire aucune démarche pouvant se rattacher à la question politique et de la nationalité qui préoccupe si vivement les esprits.

Voulant dès lors se renfermer dans les limites actuelles du possible, les députés savoisiens ont convenu : que tant que durera le mandat dont ils sont investis, ils exposeront au gouvernement les besoins spéciaux qui dérivent de la position géographique et exceptionnelle de la Savoie, de son épuisement, du sentiment de son autonomie, et chercheront surtout et par tous leurs efforts à obtenir pour elle la décentralisation administrative, la limitation du contingent financier et militaire, le dégrèvement et l'exemption de tous les frais de guerre, et la mise en œuvre la plus active de tous les moyens propres à développer en Savoie la richesse nationale.

Costa de Beauregard, député de Chambéry. — B. Mollard, député de La Motte. — De Martinel, député d'Aix. — Grange, député d'Aiguebelle. — Carquet, député du Bourg-Saint-Maurice. — Ginet, député de Rumilly. — Pelloux, député de Bonneville. — Mongellaz, député d'Annemasse. — De La Flechère, député de Taninge. — Girod de Montfalcon, député de Duing. — Chapperon, député du Pont-Beauvoisin. — Lachenal, député d'Ugine.

On écrit de Villafranca à la *Gazette de Trieste*, sur les événements qui ont précédé la signature des préliminaires de paix :

« De même que l'initiative de l'armistice, celle de l'entrevue des deux empereurs a été prise directement par Napoléon. Le maréchal Vaillant et le feldzeugmestre Hess avaient signé les conditions de l'armistice, sans que le mot de paix eût été prononcé. Mais à peine l'encre des signatures était-elle sèche, que Napoléon, dans une lettre autographe, faisait à François-Joseph des propositions de paix directes, et l'invitait à envoyer au quartier-général de Valleggio une personne de confiance pour s'entendre avec lui.

« Cette honorable mission fut confiée au prince Alexandre de Hesse, à qui l'empereur d'Autriche sentait le besoin de donner une preuve de son estime pour les brillantes qualités qu'il a montrées à Montebello, à Magenta et à Solferino. Napoléon connaissait le prince depuis la visite que ce dernier fit il y a deux ans à la cour des Tuileries avec le grand duc son frère. En présence de ce prince, porteur d'un nom historique, beau-frère de l'empereur de Russie et confident de l'empereur d'Autriche, s'évanouirent les scrupules et les hésitations qui auraient entravé la mission d'un négociateur moins haut placé.

« L'empereur des Français lui montra dès le début la plus grande franchise, ne lui cacha point son désir de voir la guerre terminée, lui en exposa les motifs, fondés sur la position de la France, politiquement et stratégiquement parlant, et fit ressortir avec vivacité les avantages qui résulteraient pour l'Autriche de la cessation immédiate de la guerre et d'une entente directe avec lui. Il exprima donc le désir d'une entrevue avec l'empereur François-Joseph, dont il souhaitait faire la connaissance personnelle, et avec qui, disait-il, il s'entendrait mieux en une heure d'entretien que par une longue correspondance.

« Mais plus d'un obstacle s'opposait à l'accomplissement de ce vœu ; François-Joseph déclara par écrit à Napoléon que, lui aussi, il désirait cette entrevue ; mais il y renonçait pour le moment, parce qu'il lui serait trop pénible ensuite de continuer à être l'ennemi de Sa Majesté, ce qui était inévitable, si la France ne faisait pas à l'Autriche de meilleures conditions. C'est ce qui arriva ; après plusieurs jours de négociation, Napoléon III fit preuve d'une surprenante condescendance et accorda, l'un après l'autre, tous les points que l'Autriche avait désignés comme conditions *sine qua non*.

« Mais ce qui frappa le coup décisif, ce fut une lettre de huit pages de Napoléon au prince de Hesse, en date du 10 juillet, à 3 heures du matin, laquelle résumait avec une admirable logique tous les motifs de nature à faire de la paix une nécessité militaire et politique pour l'Autriche. Cette lettre contenait entre autres cette remarquable déclaration que Napoléon, en cas de refus de ses offres, était décidé à recommencer une guerre à outrance et à ne négliger aucun moyen d'arriver au but.

« Cette lettre fournissait, en outre, de curieuses révélations sur la politique de certaines puissances neutres. L'acceptation des conditions de l'Autriche était subordonnée à la conférence avec l'Empereur ; celle-ci devenait donc une nécessité de politique. L'entrevue de Villafranca du 11 fut le résultat de ces négociations confidentielles. »

On écrit de Turin à la *Gazette du Midi* :

Le Piémont ne veut décidément pas de la Confédération, et même paraît n'en avoir jamais voulu; car il y a des gens qui assurent que le roi, en souscrivant les préliminaires de paix, aurait fait ses réserves là-dessus par ces mots placés avant sa signature : « *Sauf les clauses relatives à la Confédération italienne.* »

L'esprit de la guerre règne toujours, bien que le passage des soldats français faisant retour en France, ne cesse pas.

Le roi a reçu une députation de Crémone. Après les compliments d'usage, il a répondu qu'il est très-satisfait des soldats lombards qu'il a trouvés fermes et impétueux comme s'ils étaient formés à la guerre depuis longtemps; qu'il est bien content que la Lombardie lui permette un jour de doubler son armée pour être prêt aux éventualités de l'avenir.

Cette députation se porta ensuite chez M. de Cavour avec l'adresse des Crémonais qui le conjuraient de rester au pouvoir.

L'ex-ministre l'accueillit très-bien avec cette expansion et cet air de bonhomie qu'on lui connaît; il répondit que, bien que pour des nécessités constitutionnelles il dût abandonner le ministère, il n'en avait pas moins d'affection pour le roi et pour l'Italie à l'indépendance de laquelle il se réservait encore.

Le *Moniteur* publie l'adresse suivante de la ville de Paris à l'Empereur :

« Sire,

« Le jour du départ de Votre Majesté, la population de Paris, interprète des sentiments de la France tout entière, s'associant à la pensée et aux résolutions de l'Empereur, lui offrait, dans une ardente ovation, ses bras et ses trésors pour la conduite de la guerre; elle lui jurait de veiller comme une mère sur le dépôt sacré confié à sa garde.

« Chaque étape de nos armées, chaque nom illustré par vos rapides victoires, elle les saluait pleine de fierté; elle se pressait, dans sa gratitude, au pied des autels, pour remercier la main qui vous couvrait au milieu des batailles.

« Le conseil municipal de la ville de Paris le constate avec joie, cette grande cité a fait éclater jusque dans ses demeures les plus humbles, pendant ces journées mémorables, l'amour qu'elle porte à l'Empereur, la fidélité qu'elle a vouée à sa dynastie, la pieuse reconnaissance qu'elle doit au génie qui l'a dotée de tant de splendeurs nouvelles.

« En votre absence, Sire, tandis que S. M. l'Impératrice portait avec tant de dévouement et de fermeté le poids des affaires publiques, la population, de son côté, comme avertie par un généreux instinct, comprenait que maintenir l'ordre sur les bords de la Seine c'étaient aussi prendre part aux victoires que Votre Majesté remportait sur les bords du Mincio.

« Quand l'Empereur, dans sa modération, fixant lui-même le terme de ses succès, mettait un frein à l'élan de ses armées et de sa flotte impatientes, la ville de Paris se sentait heureuse d'une paix décidée par la sagesse de l'homme d'Etat, et elle bénissait cette modération qui, en arrêtant l'effusion du sang, garantissait les droits de l'Italie opprimée sans déchaîner les révolutions.

« Sire, les acclamations patriotiques d'une immense cité en présence de vos soldats invincibles, ses ferventes prières au Dieu qui vous conduit, vont bientôt retentir en un jour solennel et proclamer que la nation, fière de son Empereur, vous admire et vous aime, pour cette nouvelle gloire conquise à nos drapeaux, pour cette fermeté que nul péril ne trouble, pour ce calme qui domine l'ivresse même du triomphe, pour ces biens de la paix si promptement recouvrés, enfin pour cette noble attitude de la France en face de l'Europe. »

CHRONIQUE.

On se dispose sur toute la ligne des boulevards à donner la plus grande solennité à la fête militaire du 14. On dressera plusieurs arcs de triomphe; le Jockey-Club prépare une ovation au maréchal de Mac-Mahon et à ceux de ses membres qui ont fait la campagne.

Le camp de Saint-Maur commence à voir affluer les visiteurs et les visiteuses. Il est de bon goût d'emporter beaucoup de cigares pour les offrir à nos braves troupiers, très-sensibles à cette politesse.

En annonçant l'arrivée au camp du 30e de ligne, le *Moniteur de l'armée* ajoute que les autres corps, y compris les divisions de la garde, y sont très-prochainement attendus. Le général Soumain a déjà établi sa résidence à Vincennes.

Afin d'activer les transports de troupes venant d'Italie, les différentes compagnies de chemins de fer ont été invitées à mettre leur matériel à la disposition du chemin de fer de Lyon. On estime à 4,000 par jour les troupes qui rentrent en France par la Savoie.

Le *Courrier des Alpes* signale le passage à Chambéry des généraux Mellinet, le Baron, de Martimprey. « Les deux premiers, dit ce journal, ont été blessés et ne sont pas encore complétement remis de leurs blessures. Ils se sont entretenus pendant quelques instants à la gare avec plusieurs personnes de Chambéry, à qui ils ont témoigné leur haute sympathie pour la Savoie. »

Des ordres sont donnés dès à présent au ministère de la guerre pour le renvoi immé-

diat dans leurs foyers des militaires en congé renouvelable, soutiens de famille, appartenant à la réserve, enfin ayant été rappelés à un titre quelconque sous les drapeaux pour participer à la guerre d'Italie. Cette mesure ne devant pas empêcher les devancements de libération et la délivrance des permissions semestrielles, on calcule qu'environ 150,000 sous-officiers et soldats quitteront les cadres dans le courant du mois d'août. Un contingent proportionnel d'officiers recevra des congés temporaires.

On écrit de Vienne à l'*Union* :

« Des officiers français, prisonniers, se trouvaient à Gratz, en Styrie. Ils supportaient courageusement leur infortune, et ne voulaient pas devoir à la sympathie que beaucoup de personnes leur témoignaient un allégement à leur position. Mais, non loin de Gratz, à Brunsée, un noble cœur s'est ému : S. A. R. Madame la duchesse de Berry a appris la présence de nos braves compatriotes, et de généreux secours, gracieusement offerts, ont été acceptés d'une main auguste et française, avec une respectueuse reconnaissance. »

On a beaucoup parlé du dévouement des dames milanaises pour nos blessés ; mais rien de ce qui a été dit n'approche du fait suivant, qui est raconté dans une lettre écrite par un capitaine du 65e, M. Maly, d'Agonac, lequel se trouve lui-même dans un des hôpitaux de Milan pour une blessure reçue à la bataille de Magenta.

« Une très-riche dame de Milan avait mis à la disposition des blessés un de ses palais avec cent cinquante lits. Parmi les malheureux soldats logés dans ce palais se trouvait un grenadier du 70e, amputé à la suite de Magenta, et dont l'état était désespéré. Cette dame, cherchant à consoler le blessé de ses souffrances, lui parlait de sa famille, et celui-ci racontait qu'il était fils de pauvres paysans du département du Gers ; que tout son désespoir en mourant était de les laisser dans la misère, puisque lui seul aurait pu les faire vivre. Il ajoutait que ce serait une bien grande consolation pour lui d'embrasser sa mère avant de mourir.

« Cette dame, sans lui donner aucune espérance trompeuse, le quitte, monte en chemin de fer se rend dans le département du Gers, auprès de cette famille dont elle s'était fait donner l'adresse, s'empare de la mère du blessé, après avoir laissé 2,000 francs à la famille, ramène la mère avec elle à Milan, et, cinq jours après la conversation qu'elle avait eue avec le grenadier, le fils embrassait sa mère en pleurant et remerciant sa bienfaitrice.

« Depuis cette époque, la mère habite le palais aux dépens de la comtesse, qui se chargera de la ramener en France ; et tous les jours on peut voir cette pauvre mère auprès du lit de son fils, dont la santé se maintient par la joie qu'il éprouve. Y a-t-il beaucoup d'actes de charité semblables ? »

Garibaldi vient de publier un ordre du jour à son corps d'armée. Il l'engage à ne pas déposer les armes pour prouver à l'Europe qu'il est toujours prêt à recommencer la guerre. Voici cet ordre du jour daté de Lovere, 19 juillet 1859 :

« Quelle que soit la marche des événements politiques, dans les circonstances actuelles, les Italiens ne doivent ni déposer les armes ni se décourager ; ils doivent, au contraire, grossir les rangs et témoigner à l'Europe que, guidés par le vaillant Victor-Emmanuel, ils sont prêts à affronter derechef les vicissitudes de la guerre, de quelque nature qu'elles soient.

« Le général GARIBALDI. »

Cette pièce est accompagnée d'un autre ordre du jour, signé du colonel Ardoino, daté de Breno, 19 juillet. Dans cette seconde pièce, les volontaires sont engagés à rester sous les armes. « La paix, y est-il dit, n'est pas encore signée, et souvenons-nous que nous avons promis de rester sous les armes six mois encore après la fin de la guerre. Peut-être, au moment où nous y penserons le moins, sonnera encore le signal d'alarme. »

Un journal suisse calcule les dépenses que la dernière guerre a fait faire à la Confédération ; elles s'élèvent à un peu plus d'un million ; il y a eu près de 8,000 hommes concentrés sur les frontières.

La *Gazette de Savoie* contenait, il y a quelques jours, les lignes suivantes :

« On dit que M. Pietri, chef de la police impé-
« riale en Italie, a eu une longue conférence
« avec Kossuth à l'hôtel Trembetta. »

Le même journal publie aujourd'hui la rectification que voici, laquelle paraît émaner du chef de l'émigration hongroise :

« D'après une communication que nous recevons et qui nous vient d'une personne parfaitement autorisée à le faire, ces deux lignes de la *Gazette de Savoie* renferment une grave inexactitude qu'il importe de relever.

« Que M. le sénateur Piétri ait exercé ou exerce en Italie la mission que lui donne la *Gazette de Savoie*, c'est à lui à rectifier ce bruit, s'il le juge nécessaire. Quant à M. Kossuth, qui a eu avec M. Piétri non-seulement une, mais plusieurs conférences, il n'avait et ne pouvait point avoir, en particulier, aucune relation avec lui comme chef de la police impériale en Italie. M. Kossuth ne traitait avec M. Piétri que comme avec l'homme de confiance de l'empereur Napoléon, chargé de l'exécution de tous les détails concernant les relations de l'empereur avec l'émigration hongroise.

M. GARCIN.



On lit dans la *Patrie* :

« Voici une autre proclamation que le général Garibaldi a publiée, le 23 juillet, à Lovere :

« Italiens du centre,

« Il y a quelques mois, nous disions aux Lombards : Vos frères de toutes les provinces ont fait serment de vaincre ou de mourir avec vous. Les Autrichiens savent que nous avons tenu parole.

« Demain nous vous dirons ce que nous disions aux Lombards, et la noble cause de notre pays nous trouvera serrés sur le champ de bataille, animés comme nous l'avons été dans la période écoulée, et dans l'attitude imposante des hommes qui ont fait et qui feront toujours leur devoir.

« De retour dans vos foyers, et au milieu des caresses de votre famille, n'oubliez pas la reconnaissance que nous devons à Napoléon III et à l'héroïque armée française, dont tant de vaillants enfants sont encore, pour la cause de l'Italie, blessés ou mutilés sur des lits de douleur.

« N'oubliez pas surtout, quelle que soit l'intention de la diplomatie sur nos destinées, que nous ne devons jamais nous écarter de la proclamation sacrée : ITALIE ET VICTOR-EMMANUEL !

« Lovere, 23 juillet.

« Signé, GARIBALDI. »

—

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Le nommé Bousquet, de Valréas (Vaucluse), ancien sous-officier, avait deux fils; l'aîné, Auguste Bousquet, soldat au 5e bataillon de chasseurs à pied, a été tué à l'assaut de Malakoff; le second, Louis Bousquet, que la mort de son frère exemptait du service militaire, a voulu venger cette mort; il s'est engagé pour le 1er de zouaves, est parti pour l'Italie, et a été tué glorieusement à l'affaire de Melegnano.

Le père de ces deux soldats avait prié qu'on écrivît au 1er régiment de zouaves pour avoir des nouvelles de Louis Bousquet; le capitaine qui l'avait vu mourir a eu la triste mission d'apprendre ce malheur à sa famille. La lettre de cet officier, adressée à M. Claudius Durand, négociant à Valréas, nous est communiquée; nous ne résistons pas au désir de la publier, tant elle honore le cœur qui l'a dictée, et le vaillant soldat qui a su l'inspirer.

« Près Peschiera, ce 24 juin 1859.

« Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à votre demande, à laquelle je ne puis satisfaire que les yeux remplis de larmes et le cœur navré de douleur.

« Oui, monsieur, oui, le pauvre, le brave Louis Bousquet est mort; mort de la mort des braves; mort de cette mort glorieuse que tout enfant de la France et principalement un zouave est heureux de trouver sur un champ de bataille.

« Oh, je vous en prie, monsieur, vous qui semblez être attaché à sa famille, apprenez avec soin cette triste nouvelle à sa pauvre mère, et si les regrets d'un capitaine, des officiers et de tous les camarades de la compagnie peuvent aider et diminuer leur douleur, dites-leur, monsieur, que leur fils est mort en emportant leur affection qu'il avait si bien méritée par sa conduite et son grand courage.

« Votre dévoué serviteur,

« CASTAN, capitaine. »

Cette lettre n'est pas seulement un hommage rendu au dévouement d'un brave soldat; elle révèle encore le lien de confraternité qui, malgré la sévérité de la discipline, unit, en France, le subordonné à celui qui le commande. Plus on étudie notre belle armée, mieux on comprend qu'elle inspire tant d'enthousiasme et fasse de si grandes choses. — Baudouin.

Par une douloureuse coïncidence, le *Moniteur de l'Armée*, qui publie cette noble lettre, nous apprend en même temps le remplacement du capitaine Castan, « tué à l'ennemi ! »

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, sous la date du 12/24 juillet :

Nous apprenons peu de choses sur la paix de Villafranca, et cette ignorance accroît la mauvaise humeur. Nos hommes d'Etat n'ont rien deviné, et grande est leur confusion ; mais de cette nouvelle leçon sortira probablement un état de choses préférable à celui qui existe depuis le traité du 30 mars 1856, dont le défaut principal est de contenir à la fois trop ou trop peu. Depuis cette époque, sous le prétexte de *recueillement*, nous n'avons fait que tâtonner, en étant tantôt gracieux pour l'un, tantôt aigre-doux pour l'autre, sans contenter personne. Il est temps de sortir de cette ornière, dans laquelle nous ont entraînés des amitiés plus affectées que sérieuses, et voici l'alternative qui me semble se présenter devant nous.

Ne se croyant pas le droit de s'approprier toutes les questions de l'Univers, encore moins celui d'imposer à ses voisins soit ses idées, soit des réformes dont elle n'est pas pressée de donner l'exemple, la Russie devrait déclarer une fois pour toutes, la conscience politique n'existant plus en Europe, qu'elle est disposée à reconnaître tous les changements possibles de gouvernement sans vouloir se compromettre avec aucun. Cette indifférence, qui ne pourrait être taxée de faiblesse, lui permettrait de tourner ses forces vers ses propres affaires et de s'élever rapidement au niveau des grandes nations civilisées, avec lesquelles elle ne peut encore lutter avantageusement ni sur terre, ni sur mer, ni sur les marchés, ni dans les académies. Ce système d'abstention, de non-intervention jusqu'à ce que l'honneur natio-

nal soit en jeu, est évidemment celui qui convient le mieux à ses intérêts actuels : il faut qu'elle recule pour mieux sauter.

Tous ne partagent pas cet avis. Les *tchinovniki*, race impure, plus âpre que jamais à la curée, désirent beaucoup, au contraire, que le gouvernement ait ses deux yeux braqués sur l'étranger, pour qu'il les ait moins tournés sur leurs déprédations. Les hommes du règne précédent, la plupart allemands, le poussent à se rapatrier avec tous les princes, grands et petits, de la Confédération germanique, et je crois que c'est ce dernier parti qui, amusant la Cour, finira par prévaloir. Déjà nos relations avec Potsdam ont repris leur primitive chaleur, et, chose étrange, celles avec l'Autriche se sont même notablement modifiées, sans que le duc de Montebello y soit pour rien. La nomination du comte de Colloredo au poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg est destinée à les améliorer davantage. Le comte de Colloredo est le doyen de la diplomatie autrichienne depuis la mort du prince Metternich ; il est marié à une comtesse Sobanska, plus russe que polonaise. Vous pourrez, d'ailleurs, juger bientôt par vous-même quelles sont les alliances qu'aura définitivement choisies notre cabinet. Sa Majesté va voyager : les visites qu'elle fera ou celles qu'elle ne fera pas, montreront de quel côté la balance a penché. Je souhaite de tout mon cœur que ce soit du vôtre ; mais pour cela faut-il peut-être que vous nous préfériez franchement à ceux que fait danser M. de Persigny.

L'Empereur n'a pas attendu le résultat des Conférences annoncées à Zurich pour arrêter les préparatifs militaires qui commençaient à s'opérer sur une assez forte échelle ; la fonderie des *canons rayés* ne cesse pas cependant à Toula ; on assure que le 1[er] janvier prochain, notre artillerie tout entière en sera pourvue ; on prétend même qu'un de nos généraux, M. Konstantinof, a inventé des engins bien plus terribles.

Si l'esprit humain ne s'arrête pas dans ce genre d'aimables recherches, il suffira de faire subir à l'Europe une guerre de six mois pour la dépeupler comme l'Asie.

Notre agitation en faveur de l'émancipation des serfs s'est un peu calmée ; mais, si on en discute moins, il est davantage question, en revanche, d'immenses incendies dans toutes les parties de l'Empire ; la première page du *Journal de Saint-Pétersbourg* n'est remplie que par le récit de désastres semblables, et, chose nouvelle parmi nous ! la plupart de ces incendies sont attribués à la malveillance. On peut s'attendre à un embrasement bien plus général et dangereux si la nouvelle qu'on me donne à l'instant est exacte.

L'an passé, le bruit courut qu'un très-auguste personnage s'était affilié à Berlin à une loge. On m'affirme aujourd'hui que la franc-maçonnerie vient d'être également autorisée dans tout l'empire ! Un noble écrivain aurait donc eu bien raison d'avertir la Russie que plus elle s'éloigne du catholicisme, plus elle se rapproche de la révolution.

Pour extrait : M. GANCIN.

Le Moniteur publie la notice suivante :

L'épiscopat, si cruellement éprouvé depuis quelques semaines, vient encore de perdre un de ses membres les plus vénérables, Mgr l'archevêque de Toulouse. Né à Lyon, le 26 octobre 1788, d'une famille honorable de négociants, Mgr Mioland fit ses premières études dans la maison paternelle. L'éducation chrétienne qu'il reçut ne put que développer et fortifier les sentiments de piété qu'il avait manifestés dès son enfance, et, dès l'âge de seize ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Après avoir fait sa philosophie sous M. de Frayssinous, et une année de théologie sous M. Boyer, il alla terminer ses études ecclésiastiques au séminaire de Lyon, dont les Sulpiciens avaient reçu la direction. Il était à peine ordonné prêtre lorsqu'il fut appelé à remplir dans cet établissement des fonctions importantes.

Quelques années après, en 1816, il était nommé supérieur de la nouvelle Société des missionnaires, ou prêtres auxiliaires, créée par S. Em. le cardinal Fesch ; et, pendant vingt-deux ans, il dirigea avec distinction cette société, dont les membres étaient chargés d'accomplir toutes les œuvres diocésaines qui ne rentrent pas dans le ministère ordinaire des paroisses. Les vertus de Mgr Mioland, son esprit de sagesse et de conciliation l'avaient déjà signalé à l'attention du gouvernement, qui, après lui avoir offert inutilement l'évêché de Verdun, le détermina, en 1838, à accepter l'évêché d'Amiens. Le nouveau prélat montra sur le siége épiscopal les vertus solides et aimables qui lui avaient déjà concilié toutes les sympathies dans le diocèse de Lyon. On ne tarda pas à vouloir l'appeler à une position plus importante, et il refusa successivement les archevêchés de Tours et d'Aix.

Mais, en 1849, cédant aux instances de Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, qui ne pouvait plus suffire à l'administration de son diocèse, il fut nommé coadjuteur de ce vénérable prélat, avec future succession. Dans ces fonctions toujours difficiles, il entoura Mgr d'Astros des soins les plus touchants et se conforma avec la fidélité la plus scrupuleuse à tous les désirs du vénérable archevêque. La mort de ce prélat lui donna, en 1851, le titre d'archevêque de Tou-

louse, Mgr Mioland ne se borna pas à maintenir intact l'héritage que lui avaient légué ses illustres prédécesseurs : non content de continuer leur œuvre, il voulut encore la développer, et, pendant les dernières années de son épiscopat, le diocèse de Toulouse vit s'élever un grand nombre d'établissements ecclésiastiques et d'institutions charitables qui perpétueront au milieu du clergé et des populations le souvenir de leur pieux fondateur.

On nous communique les détails suivants sur une procession de la Fête-Dieu, à Nazareth :

C'est un usage très-ancien parmi les PP. Franciscains de Terre-Sainte, de célébrer par une procession, autant que le permettent les préjugés du pays où ils demeurent, la solennité de la Fête-Dieu. Cette procession ne se faisait d'abord que dans l'intérieur des églises et portes closes; mais aujourd'hui que les pratiques religieuses jouissent d'une plus grande liberté, elle s'étend au-dehors, avec le concours des catholiques, sans qu'il y ait à redouter aucune insulte de la part des Turcs. Celle qui a lieu tous les ans à Nazareth, dans l'église des Franciscains, mérite une mention spéciale.

Etablie en 1855, par le R. P. Angelo Veneziani, le gardien actuel, elle a été célébrée d'abord avec certaines réserves que l'état du pays paraissait exiger; mais cette année, on a cru pouvoir lui donner toute la pompe qu'elle reçoit en Europe, et l'essai a pleinement réussi. En voici une courte description :

Après une messe solennelle célébrée le matin, la procession est sortie, vers neuf heures, avec le Très-Saint-Sacrement. Elle se composait de religieux Franciscains, de Grecs melchites et de Maronites, tous revêtus des ornements sacrés; on y remarquait le nouveau et très-digne directeur des Sœurs, M. Rouland, et le révérendissime custode de Terre-Sainte, qui eut le bonheur de se trouver là, à l'occasion de sa visite. La procession se mit en marche vers l'établissement des Sœurs; une troupe de jeunes enfants ne cessaient de jeter des fleurs sur le passage du Saint-Sacrement, et au chant du *Pange lingua* s'unissaient sans interruption des coups de fusil qui annonçaient bruyamment à tout le pays la grande solennité du jour.

La procession étant arrivée à l'établissement des Sœurs, le corps vénérable du Sauveur fut placé sur une modeste, mais élégante chapelle attenant à leur maison. Après le chant du *tantum ergo* et la bénédiction, on se remit en marche vers l'église des grecs Melchites, qui formait la seconde station. Les rues étaient remplies d'une foule immense, composée de latins, de grecs, de melchites et de maronites; il n'est pas jusqu'aux turcs, les maîtres du pays, qui ne voulussent, eux aussi, prendre part à la fête, en se faisant voir, avec une attitude pleine de respect, soit le long des rues, soit au-dessus des terrasses; et là où ne le permettait pas la presse du peuple, ils ouvraient leurs boutiques, afin d'admirer plus à l'aise le touchant et religieux spectacle qui se déroulait à leurs yeux. De l'église des Melchites, où la bénédiction fut donnée une seconde fois avec le Saint-Sacrement, la procession revint dans le même ordre à l'église des Franciscains. Un *tantum ergo*, mis en musique par l'un de ces religieux et très-bien chanté, termina cette belle journée, qui fait concevoir les plus grandes espérances pour l'avenir.

FAITS RELIGIEUX

Hier, dimanche, a eu lieu la bénédiction de l'église neuve de Charenton-le-Pont. Le clergé, la municipalité, les fidèles, escortés par la garde nationale, se sont rendus processionnellement de l'ancienne paroisse à la nouvelle; une fois l'église bénie, la foule y a pénétré, et M. l'abbé Surat, grand vicaire, archidiacre de Sainte-Geneviève, a prononcé une exhortation pleine d'onction et de chaleur, dans laquelle il a fait ressortir les louables efforts de la municipalité et en particulier du vénérable doyen d'âge des maires de l'arrondissement de Sceaux, M. Marty conseiller municipal depuis vingt-six ans, et maire depuis seize ans, qui n'a rien négligé pour triompher des obstacles qui retardaient la construction du nouvel édifice. Prochainement Mgr l'archevêque de Paris viendra faire la consécration de cette église, dont l'étendue répond à l'importance que va prendre la commune de Charenton, par suite de l'annexion d'une grande partie de Bercy.

— Avec l'autorisation de Mgr de Nantes, on a établi, dans l'église de Sainte-Reine, une fondation de messes à perpétuité en l'honneur de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge et pour les bienfaiteurs de l'église et du Calvaire de cette paroisse. Le zélé curé de Sainte-Reine a fait un appel aux âmes religieuses pour l'aider à réaliser cette double entreprise religieuse.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Vendredi a eu lieu la bénédiction solennelle d'une chapelle récemment établie dans le fort de Sainte-Foy.

Désormais un aumônier viendra, tous les dimanches, y dire la messe et adresser à cet intéressant auditoire une courte allocution. Les prisonniers militaires qui sont détenus dans ce fort trouveront dans les consolations religieuses un précieux adoucissement à leur triste position.

Les braves soldats qui forment la petite garnison de Sainte-Foy ont accueilli avec bonheur le R. P. de Damas, frère de l'intrépide aumônier de Crimée, à qui cette belle œuvre est confiée; ils ont fait entendre des chants religieux et d'harmonieux accords pendant la cérémonie d'inauguration. Cette cérémonie a été faite par M. le vicaire général de Serres, assisté du clergé de Sainte-Foy.

— Le 9 juillet ont eu lieu dans l'église des SS. André et Grégoire, au mont Celio, les funérailles du P. Dom Joseph Zuppani de Bellune, abbé général des Camaldules.

Actes officiels.

Par décret du 23 juillet, les vacances du conseil d'Etat, pour l'année 1859, commenceront le 15 août prochain, et finiront le 15 octobre.

— Par décret signé, le 12 juillet 1859, au quartier général de Valeggio, l'Empereur a nommé dans l'infanterie :

A un emploi de colonel :

43e régiment d'infanterie de ligne, M. Janningros (Pierre-Jean-Joseph), lieutenant-colonel du 82e régiment d'infanterie de ligne.

A un emploi de lieutenant-colonel.

82e régiment d'infanterie de ligne. M. Weissenburger (Valentin), chef de bataillon au régiment de zouaves de la garde impériale.

— Par décret signé, le 15 juillet, au quartier général de Milan, l'Empereur a nommé dans l'infanterie :

A un emploi de lieutenant-colonel :

21e rég. d'inf. de ligne. M. Lavoignet (Jean-Baptiste), chef de bataillon au 44e régiment d'infanterie de ligne.

— Par décrets du 27 juillet, sont nommés :

Intendant général inspecteur dans le corps de l'intendance militaire :

M. le baron Barbier, intendant militaire de la 1re division ;

Intendant militaire.

M. Lebrun, sous-intendant militaire de 1re classe.

Sous-intendant militaire de 1re classe.

M. Viguier, sous-intendant militaire de 2e classe; 2e tour. — Choix.

Sous-intendants militaires de 2e classe.

M. Chatelain, adjoint de 1re classe ; 2e tour. — Choix.

M. Beaumès, adjoint de 1re classe; 3e tour. — Choix.

— Par décret signé le 13 juillet 1859, au quartier général de Desenzano, l'Empereur a nommé dans la cavalerie :

[*A un emploi de colonel* :

1er rég. de chasseurs d'Afrique. M. de Montalembert, lieutenant colonel du régiment de lanciers de la garde impériale.

A un emploi de lieutenant-colonel :

7e rég. de chasseurs à cheval. M. Boulet de Mazug, chef d'escadrons au régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale.

La direction générale des postes vient de publier un avis concernant le transport, par la poste, des billets de banque et autres valeurs payables au porteur. Cette question du transport des valeurs par la poste qui avait appelé l'attention de l'administration, a été l'objet d'un projet de loi qui a été adopté par le Corps législatif, dans sa dernière session, et qui est venu abroger ainsi plusieurs des articles de la loi du 5 nivôse an V, toujours en vigueur depuis cette époque, et qui défendait d'insérer dans les lettres des billets de banque ou autres valeurs. Malgré cette loi et les pénalités fixées pour les contraventions, de nombreuses lettres cependant circulaient, renfermant des valeurs qui ne pouvaient pas être garanties contre la main coupable qui aurait tenté de les détourner de leur destination; c'est donc pour prévenir ces pertes que le gouvernement a fait élaborer au conseil d'Etat le projet de loi qui a reçu la sanction législative.

L'administration des postes se charge déjà du transport des valeurs cotées, des objets précieux dont l'estimation ne peut être moindre de 30 fr. ni dépasser 1,000 f., et moyennant un droit de 2 0/0 et de 35 c. par chaque dépôt pour timbre de la reconnaissance donnée au déposant. En cas de perte, le montant de ces valeurs est remboursé par l'administration; l'expéditeur est donc assuré du montant de son envoi et trouve la sécurité jointe à la célérité.

Ce transport par la poste des billets de banque et valeurs payables au porteur est donc encore une nouvelle amélioration qui sera certainement appréciée et qui augmentera le nombre de celles qui ont été faites depuis plusieurs années par l'administration des postes et par l'initiative des hommes éclairés qui ont été chargés de sa direction et qui se sont succédé en poursuivant le même but.

Lors de la discussion du budget de 1860 et de la loi sur le transport par la poste des billets de banque et valeurs au porteur, il avait été demandé de porter, à partir du 1er janvier 1860, le poids des lettres simples à 10 grammes. M. Gellibert des Séguins avait proposé un amendement dans ce sens en s'appuyant que le poids de 7 grammes 1/2 était gênant pour les relations, qu'il mettait les négociants dans l'obligation d'employer des papiers très-légers et par conséquent souvent de mauvaise qualité.

La commission du budget a joint aussi ses vœux pour demander que les études soient continuées sur cette question. Aussitôt donc que les raisons financières qui semblent s'opposer à l'adoption de ce changement, et que sans de trop grands sacrifices

pour les finances de l'État, le gouvernement pourra faire profiter le pays de cet avantage, on doit s'attendre que cette nouvelle mesure sera accordée.

A l'étude de cette question on a joint la proposition de M. O'Quin, tendant à réduire à 1 0/0 le droit perçu par l'administration des postes sur les articles d'argent inférieurs à 100 fr., et supprimant le droit de timbre sur ces mandats; puis celle de M. Busson, demandant une réduction sur ces mêmes droits. Actuellement le droit est de 2 0/0, et au-dessus de 10 fr., il est dû un droit de timbre de 35 centimes. Voici donc des études très-importantes desquelles naîtront certainement de nouvelles mesures.

Dans son avis sur le transport des valeurs, l'administration des postes explique les différentes formalités exigées pour le transport des lettres chargées et des lettres contenant des valeurs déclarées.

Dans les lettres chargées, il est permis d'insérer des billets de banque, des bons, des coupons d'intérêts et de dividendes payables au porteur, sous la condition qu'elles seront présentées à la formalité du chargement. En cas de perte de ces lettres, l'administration est responsable d'une indemnité de 50 fr.; leur poids et port sont différents des lettres simples; jusqu'à 10 grammes inclusivement, la taxe est de 20 centimes, de 10 à 20 grammes, 40 centimes, de 20 à 100 grammes, 80 centimes; au-dessus par chaque 100 grammes ou fractions, 80 centimes en sus. Le droit fixe du chargement se paye indépendamment du port et il est de 20 centimes. En donnant 10 centimes en plus au moment où l'on présente une lettre au chargement, il est donné avis à l'expéditeur de la réception de la lettre.

Pour les lettres contenant des valeurs déclarées, elles doivent être soumises au chargement en faisant connaître le montant des valeurs, qui ne doivent jamais excéder 2,000 fr., mais le même expéditeur peut adresser plusieurs lettres à la fois portant leur déclaration de valeurs qui doit toujours être énoncée en toutes lettres, francs et centimes, à l'angle gauche supérieur du recto de l'enveloppe, écrite à l'avance sans rature ni surcharge, même approuvée, sous peine d'être refusée.

En plus des droits de chargement et de port de la lettre, le droit est de 10 centimes pour 100 fr., ou fractions de 100 fr. sur le montant de la déclaration; si la lettre venait à s'égarer, l'administration, sauf le cas de perte par force majeure, est complètement responsable des valeurs déclarées jusqu'à concurrence de 2,000 fr., maximum de la déclaration.

L'administration ne reçoit pas les lettres contenant des valeurs déclarées à destination de pays étrangers; celles adressées en France à un destinataire parti pour l'étranger sont renvoyées à l'expéditeur. L'expéditeur de lettres contenant des valeurs déclarées peut également demander qu'il lui soit donné avis de la réception de sa lettre, en remplissant les formalités exigées pour les lettres chargées.

Il est toujours expressément défendu de mettre à la boîte des lettres à destination de France ou de l'étranger, contenant des espèces, des bijoux et autres objets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur. En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs.

Avec cette nouvelle loi, il sera donc toujours facile d'envoyer des valeurs; le mode d'expédition est des plus simples, et tout le monde préférera remplir les formalités indiquées par l'administration, payer les droits fixés à cet effet, et faire au moins des opérations offrant toutes les garanties désirables. C'est donc une grande amélioration qui sera reçue avec reconnaissance.

Mais alors, puisque l'administration des postes va trouver de nouvelles ressources dans ce nouveau mode d'envois, et que le public y trouvera des avantages inappréciables, pourquoi avoir tant tardé à le mettre en usage? Pourquoi, c'est que bien souvent les administrations restent dans la routine, que les hommes qui les dirigent ne veulent pas l'abandonner; mais aussitôt que d'autres plus intelligents arrivent ayant puisé dans le passé de leurs prédécesseurs l'enseignement qui doit les guider, en l'augmentant de leur propre initiative, alors des réformes administratives sont effectuées, des améliorations de toutes sortes surgissent, et c'est ainsi qu'ils obtiennent des progrès dans cette administration.

Puisse donc l'administration des postes être imitée, et en ouvrant la voie à celles qui, je l'espère, ne tarderont pas à la suivre, elle aura rempli une belle mission : elle aura donné l'élan et concouru ainsi au bien-être du pays.

Léon Riché.

FAITS DIVERS

M. le commissaire de l'imprimerie et de la librairie a prévenu, le 29 juillet, les imprimeurs de journaux non politiques que la tolérance dont ceux-ci avaient joui depuis la guerre, relativement aux nouvelles étrangères et à la reproduction d'extraits du *Moniteur* et d'autres feuilles politiques, doit cesser absolument à partir du 1er août 1859 inclusivement.

— *L'ouverture de la chasse* est ainsi fixée dans les départements suivants : le 7 août à Alger ; le *10* août, les Bouches-du-Rhône ; le 15 août, les Basses-Pyrénées ; le 16 août, le Calvados et les Hautes-Pyrénées ; le 30 août, le Gard ; le 1er septembre, l'Aude, la Charente, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, l'Indre-et-Loire, la Loire, le Loiret, le Rhône et Vaucluse.

— Les ouvriers ont placé le bouquet à la dernière arche du nouveau chemin de fer de Vincennes, et les locomotives arrivent depuis hier à l'embarcadère de la place de la Bastille.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait mis au concours ouvert pour cette année en vertu de la fondation de M. Bordin : « Une Etude historique et critique de la vie et des ouvrages de M. Terentius Varron, en insistant particulièrement sur les fragments qui nous restent de ses écrits aujourd'hui perdus. »

Elle décerne un prix de 2,000 fr. à M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne.

Elle accorde un prix de 1,000 fr. à M. Chappuis, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Besançon.

— On lit dans la *France centrale* de Blois :

« Sur la proposition de M. l'inspecteur de l'Académie du département, M. le préfet de Loir-et-Cher a suspendu de ses fonctions, pour un mois, avec retrait complet de traitement, M. Bellanger, instituteur à Rhodon.

« Le motif de cette mesure rigoureuse est fondé sur ce que M. Bellanger a quitté son poste le 11 juillet, et fixé les vacances de son école sans en avoir obtenu l'autorisation de ses supérieurs.

— On lit dans le *Journal de Beaune* :

Malgré la sécheresse et la chaleur qui règnent depuis le commencement de ce mois, nos vignobles se présentent dans les conditions les plus favorables.

On nous assure qu'on commence à voir quelques raisins *variés* dans les vignes fines : c'est un indice certain d'une récolte précoce et d'une qualité parfaite pour nos vins.

D'après les apparences, le rendement serait d'un quartaut à l'ouvrée dans les bons crus ; soit 57 litres par 4 ares 28 centiares.

— Selon le *Nouvelliste de Rouen*, M. Jules Favre aurait hérité d'un des fils d'un célèbre orfèvre, d'une fortune de plus de 1,500,000 fr., ainsi que d'un mobilier magnifique.

— Un jugement a été enfin rendu à Constantinople contre la *dame aux caïmés*, après une longue détention préventive. Elle a été condamnée, par le conseil suprême de justice, à un exil perpétuel en Valachie, *sa patrie*, et elle ne pourra plus remettre le pied en Turquie.

— On écrit de La Haye :

« Le général Gunckel, condamné à mort pour crime d'empoisonnement, vient d'être gracié par le roi. Sa peine a été commuée en celle de vingt années de détention. On sait que le général Gunckel est âgé de plus de quatre-vingts ans. »

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* : Un malheur épouvantable vient de plonger la ville de Nieuw Diep dans la plus profonde douleur. Lundi dernier, des exercices de tir avaient lieu à bord de la canonnière *Pro Patria*, lorsque tout à coup une pièce de 24 éclata et tua sept hommes de l'équipage, parmi lesquels était le lieutenant de marine Gobius, commandant de la canonnière. Cinq marins ont été grièvement blessés et un autre lancé à la mer. Un bateau remorqueur a ramené la canonnière dans le port, et les morts et blessés ont été immédiatement transportés à l'hôpital.

— On écrit de Birmingham, en date de jeudi :

« Ce soir, à sept heures, une terrible explosion a eu lieu à la manufacture de MM. Ludlow frères, fabricants de capsules pour la direction de l'artillerie. On suppose qu'une vieille femme, qui depuis trente ans faisait le même travail, était occupée à mélanger la poudre fulminante qu'on emploie dans la fabrication. Elle avait pour elle une chambre au haut du principal bâtiment, et c'est là que l'explosion eut lieu. La malheureuse femme a été mise en pièces de la manière la plus affreuse. Un homme, nommé Perricoa, qui travaillait dans une autre partie du bâtiment, a été tué par l'écroulement du toit. Un ouvrier, nommé James, a eu les deux jambes brisées, et une femme, nommée Warren, a eu les mains et la figure horriblement brûlées. Plusieurs autres personnes employées dans la manufacture ont été également blessées. Toutes les toitures ont été enlevées et toutes les pièces complétement endommagées. L'explosion a été entendue à la distances de 2 milles.

(*Manchester Guardian*.)

— Un journal anglais annonce l'arrivée, dans un port britannique, d'un navire venant de Sébastopol avec une cargaison d'ossements.

On comprend, dit la *Gironde*, que des spéculateurs pour lesquels rien n'est sacré au monde, aient eu l'idée d'aller fouiller les champs d'Inkermann et de Traktir afin de recueillir les dépouilles des soldats de diverses nations ensevelis à la hâte après des combats meurtriers ; mais il est permis de s'étonner que les autorités russes aient laissé accomplir cette exploitation impie qui prend nécessairement un temps assez long et qui n'est pas exempte de difficultés de divers genres. Il nous semble aussi que la douane anglaise aurait pu repousser ces importations qui révoltent l'humanité.

Parmi ces crânes, ces tibias, ces fémurs rapportés à Londres pour être convertis en engrais ou en noir animal, il se trouve les restes de nombreux soldats britanniques ; les braves morts pour leur patrie méritent bien qu'on ait quelque res-

pect pour eux, et qu'on ne se hâte pas de troubler la paix de leurs sépulcres afin de gagner quelques pièces de métal.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'on a à signaler et à flétrir un acte aussi odieux. Des champs de bataille du premier empire ont été témoins de la même profanation. On dit que les plaines de Wagram et d'Austerlitz, entre autres, ont été également fouillées par des mains avides, sans aucun respect pour tant de morts. Les ossements des soldats qui y étaient glorieusement tombés et qui auraient dû y reposer en paix, ont été enlevés de leurs sépultures, et vendus comme engrais à des spéculateurs éhontés.

— Le *Journal de Constantinople* raconte le fait suivant :

Reschid-Effendi, ex-intendant particulier de feu Reschid-Pacha, à la mort de son maître, avait quitté toute occupation pour se retirer à sa belle propriété d'Alem-Dagh, où il vivait paisible et tranquille. Cette solitude n'a pas été apparemment du goût d'une femme de son harem, une Circassienne, qui, la veille du Baïram, a abandonné le toit conjugal. Les recherches les plus actives pour la découvrir ont été vaines. Reschid-Effendi n'y pensait déjà plus, lorsqu'un beau matin on vint lui dire que la Circassienne était à Constantinople, retenue dans la prison de zaptié. Ne voulant pas rester chez son maître, cette femme avait pris la fuite, n'emportant avec elle... qu'un sabre.

Chemin faisant, un *souroudji* ou courrier la rencontre, et veut l'emmener avec lui. Elle refuse : nouvelles instances de la part du courrier, même rejet de ses propositions. Aux prières et aux promesses, *souroudji* essaye d'employer la violence ; la femme se défend. Une lutte a lieu, et, tout en se débattant, la Circassienne tire le sabre de dessous ses vêtements et perce le courrier, qui tombe mort. Quand elle l'a vu par terre, sans vie, elle l'a dépouillé de ses vêtements, s'en est revêtue, et s'est dirigée vers le premier village voisin, où elle est allée faire sa déclaration à l'agha et se remettre aux mains de la justice. L'agha, après avoir constaté le crime sur le lieu même où il avait eté commis, en a dressé le procès-verbal, qu'il a envoyé à Constantinople en même temps que la Circassienne. C'est ainsi que Reschid-Effendi a retrouvé son esclave.

— Parmi les prisonniers autrichiens en ce moment en France se trouve l'un des principaux officiers d'un régiment en possession d'un singulier privilége.

En 1683, Léopold Ier, mal à propos surnommé le Grand, abandonna sa capitale aux 300,000 Turcs de Kara Mustapha et se déroba par une fuite honteuse à une lutte suprême. Réduits à leurs propres forces, les bourgeois de Vienne résistèrent à l'ennemi avec des prodiges de valeur qui égalèrent ceux de l'antique Sagonte. Depuis ce siége mémorable, aucune troupe impériale n'avait plus le droit d'entrer dans la capitale de l'Autriche.

Plus tard, l'archiduc Ferdinand de Gratz vit s'insurger contre lui la Bohême, la Silésie, la Moravie. Enfermé dans son palais par ses sujets protestants, il y vit un matin paraître dans son cabinet seize barons, armés de pied en cap, qui voulaient le contraindre à signer un acte de constitution. Toutes les troupes avaient été éloignées à large distance, et la garde de la ville, exclusivement confiée aux bourgeois, laissait à leur direction la personne du souverain.

Ferdinand refusait de signer, et déjà un sabre se levait sur sa tête, quand, dans la cour, retentit une sonnerie de clairons. Les conjurés se précipitent aux fenêtres et voient rangés en bataille, sabre en main, carabine au croc, les cuirassiers du régiment de Dampierre. Leur présence était d'autant plus inattendue qu'ils avaient été envoyés en garnison à Linz, à 40 lieues de Vienne.

En même temps, la porte s'ouvrit et l'on vit paraître le colonel, marquis de Saint-Hilaire, qui demanda les ordres de l'Empereur. La pâle figure de Ferdinand se colora. Sur son ordre, les seize barons furent saisis et pendus hors de l'enceinte de Vienne, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'un de ses plus riants faubourgs dont le nom (*Herrnals*, cour des seigneurs) rappelle indirectement cette prompte et terrible vengeance.

Une obscurité profonde règne encore sur le principal incident de cette anecdote parfaitement authentique. Lorsque Ferdinand demanda au marquis de Saint-Hilaire en vertu de quels ordres il s'était rendu à Vienne, le brave soldat lui remit un papier cacheté du sceau de l'Etat et revêtu de la signature du prince. Tous les moyens de parvenir sûrement et secrètement au palais y étaient indiqués. Ferdinand convint que son écriture et scel impérial étaient parfaitement imités, mais jamais ordres semblables n'étaient émanés de lui. Eût-il voulu les donner, la surveillance exercée sur lui l'en aurait empêché. La scrupuleuse véracité du prince ne laissant aucun doute et son mystérieux protecteur ne s'étant jamais révélé, les chroniqueurs en sont réduits, sur ce problème historique, à des conjectures aussi diverses que celles dont a été l'objet le fameux Masque de fer.

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de ce moment, tous les événements concoururent à grandir Ferdinand II : Boucquoi battit le comte de Mansfeld près de Budweiss ; Prague fut assiégée et les Bohémiens forcés de courir sous ses murailles. Les routes qu'ils occupaient furent ainsi ouvertes devant Ferdinand, qui en profita pour se rendre à la diète de Francfort, où il échangea définitivement son titre d'archiduc contre celui d'empereur.

Il entra dans cette voie triomphale que devaient plus tard joncher de lauriers les succès de Tilly et de Wallenstein.

Au moment de sa miraculeuse délivrance, Ferdinand II, se défiant avec quelque raison des habitants de Vienne, garda près de lui, nonobstant tous leurs priviléges, le régiment de Dampierre. Les cuirassiers campèrent trois jours entiers dans la cour du palais sans poser les armes, et les officiers impériaux avaient ordre de fournir amplement à tous leurs besoins. Le marquis de Saint-Hilaire était logé chez le futur empereur.

Depuis lors, ce régiment a conservé le privilége de traverser Vienne, quand Vienne se trouve sur sa route, clairons sonnants et enseignes déployées, d'aller se ranger dans la cour du palais et d'y rester campé trois jours et trois nuits. Pendant ce temps, les cuirassiers ripaillent aux dépens de Sa Majesté, et des tonneaux défoncés en leur honneur versent le vin coulé à discrétion.

En mettant pied à terre, le colonel monte chez l'empereur sans que personne ait le droit de l'arrêter ou même de l'annoncer. Il frappe trois coups à la porte du cabinet, se présente au monarque, le salue, lui demande ses ordres. Comme il n'y a plus de rebelles à pendre, l'empereur invite simplement le colonel à passer trois jours au palais. Un appartement d'honneur lui est assigné. On range à la porte les étendards du régiment et une sentinelle y est placée, comme à la chambre même du souverain.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nous avons incidemment parlé, il y a quelques jours, de la distribution des prix du petit séminaire d'Orléans, à propos du généreux abandon des récompenses fait par les élèves de cet établissement au profit de la souscription pour les blessés de l'armée d'Italie.

Nous croyons devoir revenir aujourd'hui sur cette cérémonie, qui mérite à différents égards de fixer un instant l'attention de nos lecteurs.

C'est Mgr l'évêque d'Orléans qui la présidait. L'illustre prélat, dont on connaît la vive affection pour la jeunesse et la haute sollicitude pour l'éducation, ne manque jamais de venir présider lui-même à cette fête de famille qui lui a fourni plus d'une fois l'occasion de faire entendre d'éloquentes paroles et de mémorables leçons.

Cette année, un intérêt de plus s'attachait à cette solennité. Outre que le diocèse revoyait avec bonheur à sa tête le vénérable pontife dont la santé, si chère à tous, avait un moment inspiré des inquiétudes, c'était la première fois qu'il s'agissait de constater les résultats d'une innovation établie par Mgr Dupanloup : celle de la création de cours supérieurs ayant pour but de compléter et d'harmoniser les connaissances acquises pendant la durée des études.

Ces cours supérieurs, embrassant la grande philosophie, les principes du droit, l'esthétique, le haut enseignement littéraire, constituent comme une véritable faculté au sein d'un établissement privé ; c'est le couronnement des études, et en ouvrant à l'intelligence des horizons plus vastes et plus élevés, ils lui donnent une largeur de vue, un ensemble et une profondeur dont les humanités ordinaires ne suffisent pas à doter l'esprit de la jeunesse.

Dix mois seulement se sont écoulés depuis l'heureuse création de ces cours, confiés à de savants professeurs, et dès maintenant il est permis de constater tous les excellents fruits de cette institution féconde, qui achève de placer l'établissement déjà si justement renommé de la Chapelle au premier rang de ceux qui se recommandent à l'estime et à la confiance des familles.

La cérémonie de mardi dernier a été comme la consécration de l'institution nouvelle. Aux côtés de Mgr l'évêque d'Orléans, on remarquait toutes les autorités et toutes les notabilités de la ville : M. Le Provost de Launay, préfet du Loiret, M. le premier président de Vauzelles, M. Savary, procureur général, M. le général Vaudrimey, commandant la division, plusieurs conseillers à la Cour, M. le procureur impérial, des membres du parquet, des membres du conseil général, un grand nombre d'ecclésiastiques, etc.

Le discours d'usage a été prononcé par M. l'abbé Baunard, professeur de rhétorique, licencié ès lettres, qui avait pris pour sujet l'Education progressive. Nos lecteurs nous sauront certainement gré de placer sous leurs yeux ce morceau remarquable, où l'élégance et le charme du style rehaussent l'élévation des pensées et la justesse des aperçus.

Après quelques paroles préliminaires adressées aux enfants, l'orateur s'est exprimé ainsi :

Il y a dans ce monde trois écoles successives par lesquelles toute âme d'homme est appelée à passer pour atteindre sa perfection : trois éducations qui se superposent, comme trois escarpements d'une même montagne, pour conduire au sommet suprême et divin de l'existence : l'éducation par la mère dans la famille ; l'éducation par le maître dans l'école ; l'éducation par la société dans le monde. Ce que je dois vous dire dans ces quelques paroles, qui ne seront pas un discours, c'est comment nous voulons ménager le passage de la famille à l'école et de l'école dans le monde ; c'est dans quelle mesure ces trois éducations s'harmonisent, se soutiennent ici ; et ce que nous tâchons de faire, avec vous et par vous, pour continuer la première, accomplir la seconde, et préparer la troisième.

I.

Vous n'attendez pas de moi, mes très-chers enfants, le tableau de l'éducation première dans la famille ; car que pourrais-je vous dire que ne vous rappellent sans cesse vos plus doux souvenirs, et que ne saluent déjà vos plus chères espérances ? Qui, du reste, se flatterait de peindre dignement cette puissance, cette tendresse de la maternité, cette pénétration mutuelle de deux âmes crées l'une pour l'autre ? J'aime donc à le proclamer comme un hommage public de notre reconnaissance : malgré les extases et les adorations quelquefois idolâtres de l'amour maternel, je ne connais pas au monde de meilleur institu-

mour de nos premières années; Dieu n'en a pas créé, dans cet ordre de choses, qui soit plus généreux, plus délicat, plus tendre, plus intelligent, plus héroïque aussi, et plus irrévocablement dévoué.

Vous le savez comme moi, mes chers enfants, et si j'en parle ici, c'est moins pour réveiller votre reconnaissance qui ne défaille pas, que pour vous signaler l'origine première de vos plus belles facultés et de vos plus nobles instincts. Ah! mes chers enfants, on a souvent parlé des mères des grands hommes et de leur influence sur le génie de leur fils; que ne pourrait-on pas dire aussi des mères des saints et de leur influence sur ces âmes célestes! Pour moi, je vous l'avoue, quand Dieu place sur ma route un enfant distingué, innocent, généreux, et que je veux connaître la source mystérieuse de ces dons privilégiés, je remonte à sa mère, et je ne me trompe jamais.

C'est là, dans les trésors d'une âme, foyer de la vôtre, que votre esprit d'enfant a puisé sa lumière, votre cœur sa pureté; vos mères vous ont donné, si je puis parler de la sorte, le plus pur lait de leur âme; sur leurs genoux, près de leur cœur, vous avez trouvé à la fois votre première école et votre premier autel. En elles, pour me servir de l'expression d'un saint, vous avez trouvé *l'ancre sacrée de vos cœurs*; quels que soient les orages qui attendent votre vie, c'est par elles que vous serez rattachés aux rivages de l'honneur, de la conscience, de la vertu sur la terre, et plus tard aux rivages du bonheur dans l'éternité.

Cependant je dois l'ajouter, et vos pères et vos mères vous le diront comme moi : une puissance manquait à leur paternité, à leur maternité. Ils sentirent bientôt que s'ils étaient tout-puissants pour la première éducation de vos âmes, seuls ils ne l'étaient pas assez pour les tranfigurer, pour les diviniser; et arrivés à ce point, leur sacerdoce en appelait un autre.

Vous souvient-il, mes très-chers enfants, de cette page touchante du saint Evangile où il est raconté que Notre-Seigneur, assis sur le penchant d'une de ces montagnes où il venait de prêcher la charité, attira sur son sein les petits enfants, les prit des bras de leurs mères, les bénit et les embrassa, et prononça sur eux ces paroles d'ineffable tendresse : « Laissez venir à moi les petits enfants? » Ce jour-là, le sacerdoce, dans son type divin, était investi du droit de vous élever, parce qu'il recevait le sublime exemple et le précepte de vous aimer. Désormais les hommes les plus grands de l'Eglise allaient se faire une gloire et un bonheur de *catéchiser les petits enfants et de les attirer au Christ.* On n'allait plus maintenant, comme dans l'antiquité, élever l'homme seulement en vue de la patrie, pour le camp ou le forum, mais on allait l'élever pour l'humanité et pour Dieu. Et cela, encore une fois, datait de ce grand jour, du jour où un enfant fut soulevé de terre, entre les bras d'un Dieu, pour être porté en haut et présenté au ciel.

Ce jour devait arriver pour vous, mes chers enfants, et il a pris légitimement place parmi les solennités de votre existence. Vos parents vinrent à nous comme aux représentants du Dieu qui avait béni les petits enfants. Ce qu'ils nous demandèrent alors en vous remettant entre nos mains, ce fut de vous ménager doucement le passage de la famille à l'école, ce fut de vous continuer leurs leçons et leurs soins, avec leur zèle et leur amour; et enfin par-dessus tout, puisque nous sommes prêtres, de vous initier à une science plus belle, à une vertu plus haute que celle de la terre, au secret d'un bonheur qui survit aux misères et aux déceptions de ce monde d'un jour. Maintenant, nous avons achevé notre œuvre d'une année; et au moment de nous reprendre pour quelques semaines le sacré trésor qu'ils nous avaient commis, vos parents ont le droit de nous demander, et j'essayerai de leur dire ce que nous avons fait pour votre instruction et pour votre salut.

Et d'abord, pourrions-nous leur répondre avant tout: nous ne nous sommes pas cru le droit de vous remplacer. Dans cette succession que vous nous avez léguée, nous vous avons laissé une part, et la plus belle : la présidence suprême, continuelle, incessante de l'éducation de vos fils. Nous avons d'abord tâché de vous continuer en faisant comme vous, en aimant comme vous, en veillant comme vous, en nous mêlant à toute la vie de vos enfants, à leurs jeux, leurs travaux, leurs promenades, leurs succès, leurs revers, leurs plaisirs et leurs peines. Puis vous faites le reste. Votre action demeure encore l'appui de la nôtre, et votre autorité est la sanction dernière de l'éducation telle que nous l'entendons. Dans une règle d'où l'on a banni les châtiments, l'image sévère d'un père, l'image attristée et plus douce d'une mère est toujours présentée aux yeux de vos enfants comme la peine la plus grave que nous puissions infliger à des cœurs honnêtes. Aussi bien, vous le savez, l'observation des lois de discipline et d'étude que nous leur imposons n'a pas d'autre sanction que ces notes de chaque semaine, qui vont de nous à vous, et qui revenant ensuite de vous à vos enfants, leur apportent dans vos lettres ou dans vos visites, dans vos embrassements ou dans vos larmes, la plus dure punition ou la plus douce récompense. Cela étonne, je l'avoue; il en est même pour qui cela semble impossible. Mais cela se voit, cela se fait : *donc cela se peut.* Justice vous soit rendue, mes chers enfants! Nous avons pensé que dans ces jours mauvais où les liens les plus naturels qui unissent les hommes, se relâchent et se brisent, il serait bien à nous de resserrer de la sorte les liens de la famille. Nous avons présumé de votre noblesse d'âme, que ces pures affections du foyer domestique seraient assez fortes en vous pour guider votre vie dans les voies du travail et de l'obéissance. Grâces vous soient rendues; vous n'avez pas trompé nos espérances. Appuyés seulement sur le souvenir sacré de vos pères et de vos mères, vous avez pu marcher sans relâche et sans chute dans ce rude sentier du devoir de chaque jour et de l'honneur chrétien; et ces durs sacrifices et ces grands sentiments que vous inspirait l'amour de la famille pouvaient faire pressentir ce que nous voyons aujourd'hui devant nous : le généreux sacrifice que devait vous inspirer l'amour de la patrie.

II.

Nous devions à vos cœurs ce respect et cette confiance : mais nous ne devions guère moins à votre intelligence quand elle nous arrivait encore fraîche, limpide, nous demander ces premières leçons élémentaires, qui devaient la préparer aux études des lettres. C'est une tâche difficile que de faire pénétrer peu à peu la lumière dans

l'œil de l'esprit, avec délicatesse, discrétion, prudence, sans s'exposer au risque de briser ou de forcer cet instrument si frêle.

Voici un petit enfant, vif, ingénu, candide que sa mère nous amène, et qui demande à franchir le seuil de ce second sanctuaire de sa vie. A peine sa raison s'est-elle éveillée au premier spectacle des choses qui l'entourent, aux fleurs de son jardin, aux jeux de sa maison, aux premières réflexions qui sont venues jusqu'à lui à travers l'âme aimante de son père et de sa mère. Il nous apporte seulement sa vivacité, sa *pénétration*, sa curiosité insatiable comme est celle de tout homme créé pour l'infini. Comment accueillerons-nous ce jeune hôte de huit ans? Comment fixerons-nous cette mobile créature, ce *roseau pensant*, comme aurait dit Pascal? Irons-nous lui mettre d'abord une grammaire à la main, exiger de lui de sèches définitions et perdre son esprit dans les abstractions de la linguistique qu'il ne comprendra pas? Dieu nous garde de traiter ces facultés si fraîches avec cette homicide inintelligence de leurs besoins, de leur nature et de leurs instincts.

L'Ecriture-Sainte, toujours si pleine de lumière pour tout ce qui regarde Dieu et l'homme, nous offre ce que j'appellerais sa méthode divine pour l'éducation de la première enfance. Lorsque le Maître éternel voulut, lui aussi, instruire le premier homme, il le plaça au milieu de toutes les créatures qui peuplaient la terre nouvellement formée, et il lui fit donner un nom à chacune d'elles. Pourquoi ne pas imiter l'Instituteur suprême? Prétendrions-nous être plus sages que lui?

Non, autant qu'il dépendra de nous, nous ferons comme lui, et telle est la méthode que nous avons adoptée, pour commencer l'instruction si délicate et si importante des plus jeunes enfants.

Jeté dans le monde immense comme un étranger dans une île inconnue, l'enfant cherche d'abord la signification de tout ce qui l'entoure. Nous la lui donnerons, et encore cette fois, l'école sur ce point continue la famille. Nous mettrons d'abord son esprit en présence des objets au milieu desquels se passe sa vie, la maison qu'il habite, la cour où il joue, le parc où il cherche l'ombre, les oiseaux et les fleurs. Nous lui nommerons ces choses dans des descriptions nettes, colorées, précises, et nous l'habituerons dans des conversations familières et vives à rendre compte de sa pensée dans ce langage pittoresque qui est naturellement la langue de l'enfance.

Il ne sera pas besoin pour ce premier enseignement de l'appareil lugubre des livres, des cahiers, ni même de la classe, du moins comme on l'entend dans les cours plus élevés. La classe sera souvent la prairie, le jardin, la campagne, le bois, où chaque chose aura son explication, et où des promenades studieuses et charmantes cacheront le travail sous le voile du plaisir. Quand on ne sortira pas, et qu'on ne pourra voir les choses de ses yeux, le maître y suppléera par des dessins bien faits qu'il exécutera et fera même quelquefois reproduire par ses jeunes élèves. La nature elle-même sera le livre ouvert que l'enfant apprendra à lire avant tout autre. L'ordre des saisons de l'année sera l'ordre même que la nature indiquera dans les sujets d'études, de sorte que le programme de l'enseignement sera en quelque sorte aussi varié que celui de la création. Pour former le jugement aussi bien que le coup d'œil du jeune écolier, on l'habituera à distinguer les choses par groupes bien distincts, naturels, et simples, comme ils se déterminent par leur destination, leur position, leur emploi : l'église, par exemple, avec tous les objets du culte religieux; la maison avec tous les détails de la vie domestique; la forêt avec sa végétation spontanée, le jardin avec sa culture, le nord avec ses glaces, ses animaux immenses, ses jours sans soleil; le midi avec ses sables, ses bêtes féroces, ses palmiers, ses chameaux, ses caravanes errantes.

En même temps que tout cela se présentera de la sorte groupé dans des dessins saisissants et variés, le maître le gravera dans l'esprit de l'enfant, en joignant chaque fois à son explication des narrations bien faites, des histoires choisies, des fables, des paraboles qui compléteront la leçon et en feront un drame vivant et animé. Une église provoquera les plus belles histoires de la Bible et de l'Evangile; un cimetière appellera le récit de la résurrection de Lazare ou du fils de la veuve de Naïm; les fables de la Fontaine, de Fénélon, de Florian, animeront ce peuple d'animaux et de plantes qui couvre la campagne. Enfin, pour que nulle des facultés de l'enfant ne demeure inactive, il s'exercera à parler de ces choses, à les rédiger, à les dessiner, à les chanter même dans quelques petits morceaux mélodieux et faciles qu'on lui apprendra.

C'est ainsi que, sans effort, on formera à la fois la main, l'œil, l'oreille, la voix, le langage, l'imagination, la mémoire, l'intelligence, le cœur et la volonté. C'est ainsi que l'enfant sera préparé doucement aux études des langues, et qu'y apportant des facultés déjà ouvertes et affermies, il y fera plus de progrès en quelques mois qu'on n'en fait d'ordinaire en plusieurs années d'études prématurées, sur des éléments abstraits et incompris.

Je ne le dissimule pas: pour obtenir de tels résultats, il faut aimer beaucoup les petits enfants, se plaire avec ces jeunes âmes, et savoir condescendre à leurs faiblesses, prévenir et comme deviner les premiers besoins de leur intelligence. Mais c'est de la sorte qu'on les élèvera heureusement : c'est ainsi que l'instruction descendra peu à peu dans leur âme épanouie comme le jour descend du ciel dans les yeux de l'enfant, apportant avec lui la lumière, le plaisir, la chaleur et la vie. Nous en avons déjà pu faire l'expérience: l'enfant se plonge lui-même dans cette lumière croissante avec une ardeur qui se trahit sans cesse par ce cri d'impatience et de curiosité : Et après, et après! — Après, ce seront les fortes et intelligentes études grammaticales; après, les révélations enchanteresses du beau dans les lettres; après, les créations vives, spontanées et fécondes d'un esprit vigoureux, habitué de bonne heure à réfléchir la nature dans son âme comme dans un miroir. Après, ce seront les fortes conceptions des sciences et les élévations d'une pensée sereine. Après, si Dieu le veut, et s'il y a en lui l'étincelle du génie, après, ce sera peut-être aussi Newton déduisant de la chute d'une pomme les principes féconds de l'attraction terrestre; après, ce sera peut-être Bossuet dictant le discours sur l'Histoire universelle, éclairée des splendeurs de la Bible qui avait

transporté son génie à dix ans. Après, ce sera peut-être Claude Lorrain jetant sur ses toiles immortelles ces paysages pleins de lumière qu'il avait crayonnés dans sa première enfance. Après, ce sera peut-être encore Christophe Colomb, respirant les parfums de cette terre promise que son génie inspiré avait entrevue dans les rêves de sa jeunesse.

III.

Cependant, mes enfants, et dès ce premier éveil de votre intelligence, nous avons cherché à préparer en vous une œuvre supérieure, l'œuvre par excellence de notre sacerdoce. Pendant que s'accomplissait l'œuvre de la nature, que se continuait l'œuvre de la famille, nous poursuivons en vous l'œuvre de Dieu, la formation de l'homme divin, du chrétien, de l'élu, de l'enfant prédestiné. Il faut bien vous le dire, mes très-chers enfants, et ce que je dis ici, je le dis pour tous, nous ne sommes pas prêtres pour vos enseigner quelques mots éloquents de langues inconnues ou de sciences profanes. D'autres l'eussent fait comme nous et aussi bien que nous. Ce n'est pas cela que Dieu nous dit, quand il nous demanda de paître ses agneaux: *pasce agnos*; quand il nous communiqua, dans ses sacrements et dans son autel, la puissance souveraine de l'éducation des âmes. L'atelier de notre œuvre, ne vous y trompez pas, ce n'est pas la classe, c'est la chapelle. C'est là que tout d'abord vous conduisit votre mère en vous amenant ici. C'est là que vous portez, dans l'ombre et le silence d'un lieu recueilli, les troubles naissants de vos cœurs, les prémices de votre conscience, vos fautes et vos peines, et que vous en rapportez le courage et le pardon. C'est là qu'a lui pour vous le jour à jamais béni de la première communion, et que votre vie fit un pacte avec l'éternité. C'est là, il n'y a que quelques jours à peine, que le pontife marqua votre front du signe de la force, et vous commit à la grâce de Dieu pour être désormais, tout enfant que vous êtes, le champion de la bonne cause et de l'éternel honneur.

Enfin c'est là qu'hier encore vous alliez chercher dans la prière et dans la bénédiction de votre mère du ciel, un appui plus fort que les séductions du dedans et les traditions du dehors. Nous avons voulu entourer tous vos jours d'une atmosphère pieuse et chrétienne, et tourner vers le ciel toutes vos facultés aussi naturellement que la plante s'élève à l'air et au soleil. — Bossuet disait quelque part auprès du cercueil d'une grande princesse : « De quelque côté que je me tourne, je ne trouve autour d'elle que des alliances royales. » — Et moi, je vous dirai en vous regardant: De quelque côté que je me tourne, je ne trouve autour de vous que des alliances divines. Jeune famille, qui êtes la famille de Dieu, il se peut que vous n'ayez jamais bien réfléchi sur cette prédilection de sa tendresse, mais pour moi j'ai besoin de vous avouer ici que je n'ai jamais songé sans tressaillir à cette grande mission qui nous fait un devoir de saisir des âmes pour les porter à Dieu; et s'il a fallu des Arsène, des Bossuet et des Fénelon pour élever les fils et les héritiers des rois, je me demande quels seront ceux que le Seigneur prendra pour élever les fils de Dieu et les héritiers du Paradis!

Quoi qu'il en soit, qu'on se figure maintenant ce que serait une école, une maison, une classe où tout s'appuierait sur ces grands motifs! Je sais bien que l'homme ennemi jetterait, lui aussi, sa semence parmi le bon grain de Dieu, et que la perfection n'est guère de ce monde. Mais elle pourrait du moins apparaître par instants au-dessus des misères qui sont inséparables de l'enfance comme de notre humanité, et alors rien ne serait plus digne de charmer les regards que ce spectacle. L'idéal que je me fais d'une classe semblable serait celle d'un sanctuaire, d'une famille et d'une académie. Ce serait une société de cœurs purs, et d'esprit inégaux sans doute, mais se complétant les uns les autres; les uns faisant plus, les autres moins, mais tous transportés du désir de bien faire, de l'enthousiasme du beau et s'efforçant de l'atteindre dans la mesure de leurs facultés. Le regard du maître y serait moins une surveillance qu'un encouragement et une récompense. Le regard de Dieu, la foi, la piété, la reconnaissance, l'honneur vrai, en seraient les plus puissants mobiles et la plus haute sanction. Une belle page, une récitation éloquente, un devoir attrayant rendraient le cœur heureux pour des jours entiers, et ces jouissances se renouvelleraient tous les jours. Chaque classe serait un pas de plus dans les régions enchanteresses de la littérature, chaque leçon ouvrirait à l'intelligence charmée une perspective nouvelle, et l'on s'avancerait ainsi tous ensemble se soutenant l'un l'autre, recueillant à mesure le prix de ses sueurs.

L'espérance toujours si vive dans les jeunes cœurs prêterait à ces travaux son charme, ses couleurs et ses illusions nécessaires; et si quelque faute, quelque découragement venait attrister cette famille de frères, la charité, l'amitié auraient relevé l'âme égarée, consolé l'âme souffrante. Il y aurait de l'émulation, point d'envie; une grande simplicité sans rien de trivial, un abandon familier qui permet de dire tout ce qui est utile et bon. Les fêtes littéraires et les fêtes religieuses seraient des haltes pleines de délices dans ce mouvement incessant et ascensionnel vers la source invisible de toute beauté et de toute sainteté. Le maître vivrait avec ses élèves dans une complète communauté d'intelligence et de sentiment; et trouvant en eux un écho à toutes ses pensées, il les élèverait rapidement jusqu'à lui, pour les porter de là jusqu'à Dieu. Ce serait un instrument où chaque note serait plus ou moins élevée, plus ou moins sonore, mais où toutes seraient juste et formeraient ensemble, sous la main de Dieu, un admirable concert. Dans les compositions, on aurait pour première maxime littéraire cette parole célèbre: « Plus un mot ressemble à une pensée, une pensée à une âme, et une âme à Dieu, plus tout cela est beau. » Encore une fois, je sais bien que ce n'est là qu'un idéal, mais il faut se le faire pour aimer ses élèves, sa mission et ses peines. Et n'était-ce pas d'ailleurs un idéal aussi que saint Jérôme proposait à son élève Népotien quand il lui écrivait : *Totum summum, totum perfectum in te desidero!*

IV.

Mais ces heureux jours ne doivent pas durer toujours. Quand nous avons fait l'homme, la société le réclame, car il est fait pour elle, comme elle est faite pour lui. Il faut qu'il y vienne occuper son poste, et après avoir tâché de rendre sa vie belle, tâcher de la

rendre utile en venant prendre son rang dans cette rude milice, sous ce rude soleil d'un siècle, où, bon gré mal gré, il faut vivre et mourir. C'est la troisième école où l'homme est appelé, celle de l'expérience dont il a été dit : « *Qui non expertus fuerit, quid scit?* » Aussi fut-ce un grand jour chez toutes les nations que celui où l'on faisait son entrée dans le monde. A Rome, c'était celui où l'enfant déposait la robe prétexte pour revêtir la robe virile et entrer en jouissance des droits de citoyen : chez nous, si l'on en croit l'ambition naïve d'un grand nombre d'enfants, ne serait-ce pas le jour où le jeune bachelier, son diplôme à la main, descend triomphalement les degrés de la Sorbonne, et ose déjà se dire : « Maintenant, je suis homme? »

Est-ce vrai, nous sommes-nous demandé après lui? A cet âge et dans ce jour, est-il en possession de ce qui fait l'homme? A-t-il pénétré assez avant dans le beau et le vrai, et tout ce que nous appelons les humanités? Pour accepter la vie sous sa propre responsabilité, porter le poids d'un jour brûlant, son cœur est-il assez fort, son esprit assez mûr, et n'a-t-il pas à craindre, hélas! de succomber aux enchantements trompeurs de la première liberté? Nous n'avons pas partagé ses illusions, mes très-chers enfants, et voilà pourquoi, de même qu'au commencement de vos études classiques, nous avions doucement ménagé le passage du foyer paternel au collége par l'initiation d'un cours supérieur s'ouvrant seulement après des grades obtenus, et placé pour ainsi dire, sur les confins extrêmes de l'école et du siècle pour compléter l'éducation et l'instruction de l'une, et préparer aux exigences et aux dangers de l'autre.

Le chancelier d'Aguesseau écrivait à son fils, qui venait de terminer ses études littéraires : « Ne croyez pas avoir tout fait, mon cher fils, « parce que vous avez fini heureusement le cours « de vos premières études. Un plus grand travail « doit y succéder; tout ce que vous avez fait jus- « qu'à présent n'est encore qu'un degré ou une « préparation pour vous élever à des études d'un « ordre supérieur. » Or ce sont ces études d'un ordre supérieur que nous avons voulu, je ne dis pas consommer, mais inaugurer ici. Et qui, s'il veut y réfléchir un moment, n'en comprend la nécessité?

Je prends le jeune homme qui a fait les plus brillantes études, celui qui tout à l'heure va descendre ces degrés chargé de plus de couronnes; qu'a-t-il appris? On l'a dit avec raison : il n'a appris qu'à apprendre. Que peut-il savoir à fond? Quelques fragments de lettres et de sciences, presque rien de ce qui en fait le charme suprême, parce qu'il lui manque ce qui en fait l'ensemble et la grandeur. Il n'a jusqu'à ce jour que des connaissances éparses : le but de nos cours sera de les harmoniser et de les unir. Il n'a jusqu'ici que des connaissances partielles et souvent étroites; le but de nos cours sera de les généraliser, de les élargir, de les élever. Il n'a pu acquérir que des notions incomplètes; le but de nos cours sera de les compléter. Philosophie, histoire, droit naturel, esthétique, haute littérature, tels sont les divers cours dont l'ensemble constitue cet enseignement supérieur, récemment fondé par Monseigneur l'évêque d'Orléans dans son petit séminaire.

Et d'abord ce sera le temps d'une philosophie plus profonde et plus large, qui, libre des soucis d'examen étrangers, embrassera d'un coup d'œil dans une plus vaste synthèse l'ensemble de cette science qui explique les autres. Placé en présence des maîtres de la pensée, et déjà mûri par l'âge et le travail, le jeune philosophe pourra visiter dans ses sources le fleuve de la vérité humaine et même peut-être jusqu'au point où il mêle ses eaux à l'Océan de la vérité divine. Il ne s'arrêtera pas aux données toujours problématiques de la sagesse de la nature, il pénétrera par un premier regard jusque dans la sagesse révélée de la grâce en attendant le jour où il se trouvera face à face devant la sagesse de la gloire. Pour l'aider dans cette étude, chaque dimanche, dans une suite de conférences religieuses particulièrement instituées pour lui, il viendra chercher aux pieds des autels la raison de sa foi, la lumière de sa vie, les promesses de l'éternité, et quand dans une année il aura parcouru le cercle de ces magnificences religieuses, il pourra se dire aussi avec un grand mais malheureux esprit : « Je re- « connais une grande religion à ce signe qu'elle « ne laisse sans réponse aucune des questions « qui intéressent l'humanité. »

Cependant à côté du haut enseignement philosophique, et de ces méditations sur la vérité divine, une place distinguée est donnée dans nos cours à l'étude des premiers princes du droit, et à l'histoire de la justice humaine. Le droit introduira dont le jeune étudiant dans le monde des affaires et dans la pratique des choses de la vie. Il lui découvrira en même temps dans l'histoire qu'il ne connaît encore que dans ses fait matériels, des horizons nouveaux et des principes féconds. Grâce à une science dévouée, que nous pouvons louer et remercier ici puisqu'elle nous vient d'ailleurs, et que nous devons ses leçons à la condescendance pleine de bienveillance du barreau d'Orléans, notre élève suivra les modifications de ce droit quiritaire, inflexible d'abord comme les tables d'airain où il est buriné, bientôt fléchissant au tribunal plus clément du préteur, puis enfin devenant tout à coup plus large, plus humain, plus miséricordieux, sous une influence qu'il ne comprend pas encore, et qui déjà le pousse dans une voie nouvelle, sous les règnes sacriléges de Néron et de Domitien : je me trompe, je devrais dire sous le règne pacifique que viennent d'inaugurer saint Pierre et saint Paul, entrés tous deux dans Rome, l'évangile d'une main, une croix de l'autre, jetant partout dans la foule, sur la place, dans les cachots d'esclaves, cette parole qui doit renouveler le droit universel et la conscience publique : *Viri fratres*, vous êtes hommes, vous êtes frères. Enfin il verra cette législation et cette magistrature se survivre parmi nous dans une législation et une magistrature que je puis bien ici justement proclamer la première magistrature du monde.

Puis, dans notre cours d'enseignement supérieur, le beau trouve sa place après le vrai et le Dieu dont il est la splendeur. Dans des leçons d'esthétique, où la docte Allemagne veut bien nous apporter le tribut de ses lumières, le jeune homme saisira dans les arts plastiques une forme nouvelle de cette beauté générale qu'il a entrevue dans les arts libéraux. Il verra le génie des grandes nations antiques révélé dans chacune des trois architectures principales du monde, la

orce dans l'Egypte, l'harmonie dans la Grèce, l'élévation dans l'Eglise chrétienne. Il verra la sculpture, la peinture, la musique, naître dans le sanctuaire pour s'en détacher, et y revenir encore chercher leurs plus belles inspirations et demander une place pour leurs chefs-d'œuvre.

Que dirai-je enfin du haut enseignement littéraire dans ce cours supérieur? Le temps n'est plus pour le jeune homme de n'apercevoir la littérature qu'à travers les grammaires, diminuée et brisée, comme les membres du poëte de l'antiquité : *disjecti membra poetæ.* Dominant ces chefs-d'œuvre d'un regard assuré, il recherchera ce qui est éternelle beauté de la littérature, la peinture des âmes dans les livres des hommes. « Le plaisir de l'homme est manifestement l'homme, a écrit Bossuet, » ce sera aussi le plaisir de cette étude plus large. C'est l'homme que nous cherchons dans ces leçons plus hautes qui par là seront encore l'école de vie. C'est lui que nous chercherons dans les œuvres de ces génies dont les images imposantes décorent aujourd'hui cette grandiose enceinte : Ulysse, Andromaque, Télémaque, Achille, Iphigénie, Enée, Nisus, Athalie, Joad, Esther, Polyeucte, Béatrix, Godefroy, Mentor, Idoménée, Eudore, ce sera le mot humain dans ses types immortels, ce sera le père, la mère, le fils, la fille, l'épouse, le guerrier, l'ami, le roi et le martyr, changeant de nom, de patrie, de mœurs et d'habits, sans changer de nature. Je me trompe cependant, le christianisme est venu transfigurer ces types trop humains, et ce ne sera pas l'étude la moins intéressante sur les œuvres littéraires que de surprendre cet avénement d'une religion nouvelle transformant tout à coup la nature de l'homme, lui apportant une foule d'émotions inconnues et de pensées sublimes, soulevant vers le ciel toutes les facultés, ouvrant de plus larges espaces à la morale, creusant les profondeurs de la conscience, jetant dans toutes les âmes ce besoin de l'infini que l'antiquité avait rarement connu, et formant ainsi, par le mépris de ce monde et la soif de l'autre, des cœurs magnanimes qui savent assez estimer la vie pour l'employer, assez mépriser la mort pour ne pas la craindre.

On devine sans peine qu'à côté de ces études plus importantes et plus élevées se place une vie plus libre, parce qu'elle est au seuil de la pleine liberté. Dans ces dernières années, le jeune homme s'habitue, dans le silence de sa chambre à se recueillir lui-même et à régler ses heures. Le travail personnel commence à devenir le besoin de sa vie; il ne lui est pas interdit d'aller chercher sous les ombrages de nos bois et de nos jardins le repos et l'inspiration. Le chemin lui est plus fréquemment ouvert entre le collége et le foyer domestique. La règle commune elle-même ne pèse plus sur lui, du même poids qu'autrefois; il commence à faire ce qu'il fera toujours, vivre par lui-même, vivre parmi les hommes afin d'arriver sans éblouissement et sans surprise dans la nouvelle patrie qui réclame son cœur, son action et sa vie.

Et quand ce jour viendra, mes très-chers enfants, que nous restera-t-il à faire, que pourrons-nous encore pour vous ?

Lorsque saint Augustin, après de longues années passées auprès de sa mère et dans les écoles d'Afrique, voulut aller chercher à Rome un autre soleil, une autre existence et une autre gloire, sa mère voulut l'accompagner jusque sur le rivage. Le soir, pendant que le navire mouillé dans les eaux de la grande syrte Africaine, sollicité par les vents d'Italie, emportait le fils de ses larmes et de ses espérances, elle monta près de là sur un rocher escarpé où s'élevait une chapelle à Saint-Cyprien. Elle y passa la nuit dans une même pensée, dans une longue prière ; et le lendemain matin quand le soleil se leva sur la mer immense, seule debout devant les flots, elle chercha des yeux la voile qui s'enfuyait au loin avec son fils ; elle lui tendit les bras, puis les leva aux cieux avec un sentiment mêlé à la fois de regret et de confiance, car il lui avait été répondu de son cœur que le fils de tant d'amour et de tant de larmes ne périrait jamais.

Nous aussi, mes enfants, quand vous serez embarqués sur cette mer de la vie que vous ne connaissez pas, pendant que votre mère inquiète et tremblante contemplera du seuil de sa demeure attristée votre course incertaine, et vous suivra de loin de ses vœux et de son cœur dans ce périlleux voyage, nous aussi nous accompagnerons de nos meilleures prières votre voile amie; nous demanderons à Dieu qu'elle ne soit enflée que par des souffles heureux; et nous garderons de vous cette confiance, que quand vous reviendrez dans ce port de votre jeunesse et de votre innocence, nous trouverons en vous l'honneur de vos familles, la gloire de la religion, la couronne de vos maîtres, les soutiens de la patrie, l'espérance de l'éternité.

Après ce discours, très-chaleureusement applaudi, on a procédé à la distribution des récompenses.

A la fin de la cérémonie, Mgr l'évêque d'Orléans a adressé à ses chers enfants une de ces allocutions dont son cœur a le secret. Puis, s'élevant bientôt à des considérations générales sur les fortes et saines études, en opposition aux études superficielles et hâtives faites en vue des examens, l'illustre prélat, dont la voix était depuis trop longtemps silencieuse, a fait entendre quelques-unes de ces paroles qu'on aime tant à recueillir de sa bouche et qui restent gravées dans la mémoire, parce qu'elles sont toujours l'expression éloquente de l'expérience et de la vérité.

Léon Lavedan.

M. l'abbé Raillard vient de faire paraître à la librairie Repos, 3 volumes archéologiques impatiemment attendus. Ces ouvrages donnent le moyen de rétablir le chant de l'Eglise dans sa forme primitive avec les durées relatives des notes dont il se compose et les ornements très-variés qui lui donnaient un charme inconnu aujourd'hui.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2



L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

2 *août*

Les plénipotentiaires de la France, de la Sardaigne et de l'Autriche sont en route pour Zurich. Le comte de Colloredo est accompagné par le baron de Meysenburg, connu par son dévouement aux intérêts catholiques et au Saint-Siége. Le sénateur des Ambrois sera assisté par le chevalier Nigra, le lieutenant de M. de Cavour. On ne dit pas si M. de Bourqueney doit être également accompagné d'un second diplomate.

Une dépêche de Vienne annonce que le prince de Metternich a dû quitter aujourd'hui cette capitale pour apporter à Paris la réponse de François-Joseph à la lettre qui lui a été écrite par l'empereur des Français.

Les journaux piémontais nous apprennent que des forces françaises doivent rester en Italie pendant quelque temps encore. L'*Echo de la Bourse* parle de trois divisions, sans dire comment elles seront réparties. L'*Indipendente* croit qu'elles stationneront dans plusieurs provinces et qu'elles auront pour mission, en maintenant l'ordre public, « de garantir la liberté des délibérations de la population. »

Nous pensons que nos troupes auront une autre tâche plus directe et plus réparatrice. Et l'*Indépendance belge* semble assez de cet avis, en annonçant que si la mission toute de persuasion dont M. de Reiset est chargé dans les duchés échoue, « des mesures seront prises pour rétablir le *statu quo ante bellum*. »

Le *Moniteur toscan* publie le décret qui convoque les colléges électoraux pour le 7 août, à l'effet d'élire les représentants à l'Assemblée nationale. — En même temps, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire pour les engager à faire comprendre aux électeurs toute l'importance du vote qui leur est demandé.

A Modène, la loi sur les comices populaires a été publiée. Tous les citoyens âgés de 21 ans et sachant lire et écrire sont électeurs. Les députés seront au nombre de 72 et l'assemblée constituera le pouvoir exécutif.

L'*Indipendente* rapporte que le gouvernement insurrectionnel de Bologne vient de négocier un emprunt de dix millions, avec l'importante maison de banque Bustoni, de Livourne.

Le *Diritto* nous apprend qu'une députation de Vénitiens a présenté à l'ambassadeur de France à Turin une adresse destinée à l'empereur des Français et accompagnant une protestation contre toute domination autrichienne en Vénétie.

Une correspondance de Berlin donne quelques indications sur le voyage du prince-régent à Ems, où doivent se trouver en même temps plusieurs membres de la famille royale de Prusse. Il s'agirait de s'entendre sur différentes questions rendues urgentes par l'état de santé de plus en plus grave du roi Frédéric-Guillaume. En apparence, le roi semble plus vigoureux qu'à son retour d'Italie, mais la maladie fait intérieurement des progrès rapides, qui font craindre la paralysie prochaine de plusieurs membres et la perte de la vûe.

La session extraordinaire des Chambres de Hanovre a été close samedi.

Une ordonnance du roi de Wurtemberg lève la défense d'exporter les chevaux, les bestiaux, les munitions de guerre et les grains.

Le *Morning-Post* annonce la mort de lord Minto, célèbre par la mission qu'il accomplit en Italie dans l'automne de 1847, et dont les bouleversements de la Péninsule à cette époque ne tardèrent pas à accuser les tristes fruits. Lord Minto était âgé de 77 ans.

On annonce que la France et l'Angleterre ont interposé leur médiation amicale pour empêcher la guerre déclarée entre le gou-

vernement de Buenos-Ayres et la Confédération argentine.

3 *août*

Le *Moniteur* publie la note suivante :

Par décision de S. M. l'Empereur, en date du 27 juillet 1859, l'armée d'observation a été dissoute.

Néanmoins les divisions (infanterie et cavalerie) réunies au camp de Châlons et celles qui composent le camp d'Helfaut devront rester constituées, les premières sous les ordres du général de division comte de Schramm, les autres sous les ordres du général de division Maissiat.

Il ne sera rien changé, quant à présent, aux autres divisions actives qui faisaient partie de l'armée d'observation.

La *Presse* assure que les conférences de Zurich doivent s'ouvrir samedi prochain, 6 août, et la *Patrie* croit savoir que la réunion se prolongera plus qu'on ne l'avait dit d'abord. On continue de penser, du reste, que tout sera terminé pour le 15 août.

On remarque en ce moment un assez grand mouvement diplomatique. — Notre ambassadeur près le Saint-Siége, M. le duc de Grammont, a quitté Rome pour venir à Paris. Le télégraphe de Turin annonce que le comte Arese est parti hier de cette capitale pour se rendre également à Paris. Une autre dépêche porte que le prince-régent de Prusse est arrivé hier à Ems avec une suite nombreuse. Enfin, une correspondance adressée de Vienne à l'agence Havas confirme la nouvelle du voyage du roi des Belges à Tœplitz et d'une réunion de princes dans ce séjour d'eaux. — La même correspondance annonce que le baron de Hübner paraît destiné à venir prochainement reprendre son poste d'ambassadeur près la cour des Tuileries.

S'il faut en croire le *Times*, M. de Banneville serait chargé de discuter à Vienne, avec le ministre des affaires étrangères d'Autriche, la question relative à la participation de la Lombardie à la dette autrichienne. Suivant le journal anglais, le cabinet de Vienne demande que la Lombardie prenne à sa charge : 1° toute la dette provinciale connue sous le nom de *Monte Napoleone*, et s'élevant à 125 millions de francs ; 2° sa part de l'emprunt Lombardo-Vénitien contracté en 1850, et qui est d'environ 75 millions de francs ; 3° un septième du total de la dette nationale, c'est-à-dire environ 30 millions de francs ; — ce qui ferait un total de 230 millions. Ce chiffre pourra paraître bien élevé.

L'*Indipendente* de Turin nous apporte une nouvelle assez inattendue. Garibaldi, qui déclarait hier que « la guerre n'est pas finie » et qui excitait ses soldats à rester sous les armes ; Garibaldi, que la *Patrie* appelle aujourd'hui « la véritable voix de l'Italie, » s'apprête à rentrer dans le repos. « Maintenant, dit l'*Indipendente*, que les conférences de Zurich rendent inutile sa présence à l'armée sarde, il songe à demander un congé illimité. »

La *Patrie*, à laquelle le *Siècle* donne ce matin encore l'accolade la plus fraternelle, ne veut entendre parler à aucun prix de la rentrée des princes légitimes en Toscane, et l'annexion du duché à la Sardaigne ne paraît pas non plus être son rêve. — « Malgré, dit-elle, l'enthousiasme de la population pour l'union italienne sous la souveraineté du roi Victor-Emmanuel, il pourrait bien se faire que le nom d'*un autre prince* fût acclamé dans l'assemblée toscane. » — Lequel ?

Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui une plainte en trois colonnes de M. Granier de Cassagnac sur l'*Ingratitude de l'Italie*.

On trouvera plus loin dans notre correspondance de Rome une intéressante appréciation de la situation romaine et des questions posées par la paix de Villafranca ; cette appréciation se mêle à des faits importants et à de curieuses nouvelles.

C'est dans la séance de jeudi que lord Elcho doit développer sa motion dans la Chambre des Communes. Cette motion propose de déclarer « qu'une humble adresse soit présentée à S. M. pour exprimer que l'opinion de la Chambre est qu'il ne serait compatible ni avec l'honneur, ni avec la dignité du pays qui, pendant les dernières négociations, a observé une stricte et impartiale neutralité entre les parties contendantes, de prendre part à aucune conférence ayant pour objet de régler les détails d'une paix dont les préliminaires ont été arrangés entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche. » — On ne paraît généra-

lement pas croire que cette motion, qui interdit d'une manière absolue toute participation de l'Angleterre à un congrès, ait chance d'être adoptée.

Sir Charles Wood a présenté à la Chambre l'exposé de la situation financière de l'Inde. Cette situation n'est pas brillante. La différence entre la dépense et le revenu est un déficit considérable qui, pour l'année courante, s'élève à plus de 250 millions de francs. Pour le couvrir, il a déjà été levé en Angleterre, sous le précédent cabinet, un emprunt de 125 millions, et un second, dans l'Inde du chiffre de 50 millions. C'est encore 125 millions que le cabinet actuel demande l'autorisation de lever dans la Métropole.

Sir Charles Wood a déclaré que l'intention du gouvernement est d'envoyer dans l'Inde un commissaire compétent pour étudier la situation financière, et aviser aux moyens de la ramener à un état plus prospère.

Toutefois, le secrétaire de l'Inde n'a pas dissimulé « qu'il n'y a point à espérer une forte réduction de dépenses d'ici à quelques années, parce que toute diminution qui pourrait être faite serait, sans nul doute, compensée par les frais d'un surcroît de surveillance européenne. La force militaire totale de l'Inde en ce moment, y compris la police indigène, est de 467,914 hommes, dont 110,000 Européens, et 207,765 hommes de troupes indigènes, ce qui fait une augmentation de 65,000 hommes de troupes européennes et une diminution de plus de 40,000 indigènes. »

Ce qui complique encore la situation, c'est la révolte d'une partie des troupes européennes, annoncée par les dernières dépêches. Ces troupes, depuis le jour où on a fait passer le gouvernement de l'Inde des mains de la Compagnie dans celles de la Reine, se prétendent déliées de leurs engagements, et réclament les avantages assurés aux soldats qui entrent au service de la Reine. Le mécontentement est arrivé à ce point que plusieurs corps se sont mis en pleine insurrection, et se sont fortifiés dans leurs casernes. Pour mettre un terme à cet état de choses, l'autorité a pris le parti de libérer les officiers et les soldats de leurs engagements antérieurs envers la Compagnie et leur a donné l'autorisation de quitter le service.

Des troubles sérieux ont éclaté dans une autre possession britannique, à Melbourne; ils auraient eu pour cause le refus fait par les mineurs chinois de payer l'impôt de résidence, qui est de 100 fr. par an. Un grand nombre des récalcitrants ont été arrêtés, et il existe une vive agitation dans la colonie.

Les nouvelles du Mexique nous apprennent que Miramon vient d'imiter Zuarez et de prononcer la confiscation des biens du clergé.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 2 août.

M. le comte Arèse est parti hier pour Paris.

Marseille, 2 août.

On mande de Rome, à la date du 31 juillet :

Le duc de Grammont est parti pour Paris.

Le général de Goyon a été proclamé noble Romain par la municipalité.

Il y a eu une nouvelle réunion de cardinaux. On fait circuler des listes relatives à un nouveau ministère.

De nombreux volontaires ont été autorisés à rentrer avec secours de route.

Ems, 2 août, 5 h. 45 m. du soir.

S. A. R. le prince régent de Prusse est arrivé à Ems avec une suite nombreuse.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Un des plus beaux caractères de la politique française dans tous les temps de notre histoire, c'est la constante protection des faibles. Elle parlait haut aux grands empires, elle parlait doucement aux petits Etats. Elle réservait la fierté de ses accents pour ceux qui occupaient une grande place sur la terre et qui étaient en mesure de lutter; elle trouvait un autre langage pour les autres; elle usait de condescendance à leur égard et leur faisait oublier qu'ils ne pouvaient pas mettre sur pied de puissantes armées. Bien plus, elle les défendait.

Où donc la France puisait-elle ces sentiments? Dans son naturel généreux, dans les inspirations chrétiennes. Elle fut, à des époques barbares, le plus parfait modèle de cette chevalerie qui soutenait la veuve et

l'orphelin ; elle la fit passer dans son gouvernement. Ce rôle de protecteur des faibles a marqué de traits admirables les destinées de notre pays ; il nous était assigné par la mission même que la France a toujours remplie dans le monde : mission de progrès moral, de justice et de civilisation. La France ne s'est pas diminuée dans cette voie ; en ne pas cherchant son intérêt, elle l'a rencontré par surcroît : elle a rencontré la grandeur.

Ce caractère de notre nation, que nous indiquons en passant, n'est pas celui de l'Angleterre. C'est un grand pays qui a gardé ses titres au respect de l'univers en gardant ses vieilles institutions, mais il a des attitudes qui nous fatiguent et nous déplaisent. Il lui arrive de baisser la voix avec les forts, de rabattre ses prétentions vis-à-vis d'eux, de subir en silence des échecs et des mécomptes ; dans la pratique ordinaire de sa politique, elle mesure son langage à la puissance de celui qui l'écoute ; elle est douce ou brutale en raison des résistances possibles et ose beaucoup quand elle craint peu. Comme l'intérêt est l'unique mobile de ses desseins, l'Angleterre ne défend pas les faibles ; elle les exploite en attendant de pouvoir les dévorer. Si les dissidences de religion viennent à se mêler à ces dispositions britanniques, l'agression passera à l'état d'idée fixe.

Telle est la conduite de l'Angleterre envers le Pape. Il est faible sous le rapport temporel, et les haines religieuses du temps d'Elisabeth ne sont pas mortes.

L'Angleterre, du haut de ses rivages, guette le Pape. Elle a cru trouver dans le gouvernement des Etats romains matière à ses insultantes railleries, et repaît ses yeux du spectacle des luttes et des difficultés amassées autour du Saint-Siége. Elle applaudit aux attaques, aux empiétements, aux usurpations. Tout ce qui crée un embarras au Pape est un plaisir pour l'Angleterre. Elle se croit autorisée dans sa séparation religieuse, parce qu'une junte insurrectionnelle est établie à Bologne, et pense avoir raison dans sa foi, parce que l'anarchie règne dans les Légations.

Avec quelle insolente pitié lord Palmerston et lord John Russell viennent de parler du Souverain-Pontife et de son gouvernement, et de l'appui d'une force étrangère ! Comme ils se sont mis à l'aise pour outrager ce pouvoir et pour plaindre les peuples soumis au sceptre du Pontife !

Lord Palmerston et lord John Russell ont promené leurs regards sur le monde, et tout leur a paru bien. Tout surtout leur a semblé irréprochable et paternel dans les possessions britanniques. Mais ils ont découvert du côté du Tibre un oppresseur et des opprimés qui faisaient comme une dissonance dans ce concert de félicité universelle ; ils ont senti leur cœur bondir en présence de cette tyrannie, et leurs entrailles se sont émues à l'aspect de tant de maux. Pas de prince constitutionnel, pas de parlement, pas de liberté de la presse ! Leur goût pour la perfection s'est trouvé mis à une terrible épreuve ; ils ont jugé que tout était mauvais et que par là devait passer le rouleau d'une réforme profonde. Plus le souverain était inoffensif, plus s'accroissait leur ardeur ennemie ; plus le Pape était faible, plus ils sentaient l'impérieux besoin de tout changer autour de lui.

Mais, Mylords, regardez de plus près sur la terre, et si vous vous êtes donné la mission de perfectionner les gouvernements au profit de la liberté et de doter les nations de meilleures destinées, peut-être trouverez-vous ailleurs qu'à Rome et dans les Etats pontificaux de quoi occuper votre zèle réparateur. Le Nord a de grands empires qui n'ont pas encore atteint aux dernières limites de l'idéal politique ; adressez-vous aux potentats qui conduisent si lentement ou si mal leurs peuples ; aiguillonnez leur marche, dénoncez les idées arriérées, les usages barbares, l'ignorance prolongée, les législations oppressives, les volontés du maître à la place des institutions. Un champ vaste plaît au génie ; le vôtre, Mylords, se déploierait avec une énergie nouvelle et une plus puissante efficacité au milieu des nations parquées dans l'immobilité de la servitude et des ténèbres. Vos avis et vos anathèmes, ne reculant pas devant les obstacles de la force et bravant les fiertés blessées, vous donneraient les airs de missionnaires convaincus ; on ne dirait plus que vous ne vous intéressez aux peuples que dans la mesure de votre profit ou de vos passions ; vous poursuivriez le bonheur des hommes à vos risques et périls.

Vous prétendez (et c'est une erreur) que le Pape n'ose pas se fier à ses sujets ; et vous, Mylords, vous fiez-vous à l'Irlande ?

Un gouvernement sur lequel pèsent d'un poids si lourd les douleurs séculaires de l'Irlande, a-t-il encore le droit d'accuser un gouvernement, surtout celui du Pape ?

Une nation qui a gouverné l'Inde comme on sait, est-elle bien sérieusement éprise de civilisation et d'humanité? N'est-on humain que pour soi et civilisé que pour son compte?

Quand l'Angleterre, en parlant du Pape, écrit : réforme, lisez : abolition. L'idée italienne de ravir au Pontife le pouvoir temporel ne pouvait manquer de réussir chez nos voisins; depuis trente ans leur politique extérieure est révolutionnaire, et l'anglicanisme trouvait l'entreprise bonne pour ses haines. En s'associant aux vœux des partis acharnés contre le pontife de Rome, l'Angleterre donne la main à la barbarie; elle pourra ne pas aller aussi loin que ceux dont elle devient complice, mais elle sera aussi coupable qu'eux.

Après dix-huit cents ans de christianisme, il manquera toujours quelque chose d'essentiel à la civilisation d'un pays, non-seulement séparé de la papauté, mais ouvertement et révolutionnairement hostile à la papauté. On y trouvera plus de force brutale que d'ascendant moral, plus de violence que de persuasion, plus d'égoïsme que d'amour, plus de calculs que d'idées généreuses. Ce sera une civilisation en quelque sorte personnelle et sans apostolat. Il est donné à de tels empires de marquer fortement leur trace sur la terre, mais des chutes soudaines peuvent leur être réservées dans les conseils de la Providence.

POUJOULAT.

On nous écrit de Rome le 30 juillet :

Le *Journal des Débats* tient à prouver que sa *Correspondance romaine* s'inspire de haut, et qu'il ne mérite pas les sévères reproches du *Journal de Rome*. En conséquence, il nous a envoyé ici copie, dit-il, d'un plan de fédération italienne élaboré par les ordres du cardinal Antonelli, et sur des études et des comparaisons faites de projets antérieurs. On a soin de prévenir en même temps le public que le nouveau système n'a rien de commun avec celui qui fut proposé en 1849. Celui-ci ne tendait qu'à développer le mouvement d'unité et de liberté par toute l'Italie; celui-là, au contraire, ne tend qu'à maintenir l'individualité des Etats et à comprimer l'entraînement des passions libérales. Cette appréciation des deux systèmes indique assez l'esprit qui l'inspire.

L'invraisemblance de l'annonce faite par le *Journal des Débats* nous donne de forts soupçons sur l'authenticité et la gravité de l'information de cette feuille. Comment un plan de fédération serait-il déjà sur le tapis, lorque le Congrès où l'on doit régler les conditions définitives de la paix n'est pas encore formé? Comment les princes italiens s'entendraient-ils déjà sur un acte qui ne sera que la conséquence d'une transaction future entre les deux Empereurs?

Comment les articles de la *Confédération italienne* ne seraient-ils plus un secret lorsqu'on ne connaît pas même quelle a été la réponse du Souverain Pontife aux propositions portées par M. de Menneval?

Ce qui presse le plus en ce moment le gouvernement pontifical et ce qui absorbe toute l'activité du cardinal Antonelli n'est pas de savoir la place que le Saint-Siége occupera dans une confédération italienne, mais de prendre les moyens de rentrer en possession des provinces insurgées, et d'assurer l'indépendance de l'Etat contre les efforts des sectes ennemies de son pouvoir et de celui de l'Eglise.

Personne, en effet, ne s'y trompe. Il y a encore plus d'inquiétude dans les esprits depuis que la paix est conclue.

Chacun sonde maintenant avec effroi profondeurs de l'avenir. La défiance du présent se mêle à des pressentiments sombres; l'horrible aspect du mazzinisme et d'une lutte générale de toutes les nations européennes apparaît aux deux points extrêmes de l'horizon. Donc l'idée de la Confédération italienne est certainement celle qui occupe le moins les esprits et même le pouvoir. Tout le monde sent qu'il y a quelque chose de plus grand, de plus imminent et en quelque sorte de plus menaçant qui commande l'intérêt général, et force de rejeter au dernier plan la préoccupation d'une Confédération italienne.

Rome est cependant tranquille à la surface, grâce à la vigilance de l'armée française et des deux polices. Les services éminents rendus à la cause de l'ordre par nos troupes et par le général qui les commande, viennent aussi d'être solennellement reconnus par le Souverain-Pontife, qui a voulu que le comte de Goyon fût inscrit au nombre des citoyens romains, au Capitole, à la suite du général Oudinot, ne séparant pas dans la pensée ces deux vaillants hommes de guerre, ces deux épées dont l'une l'a rétabli sur son trône, et dont l'autre l'y main-

tient. Lorsqu'on a parlé de l'envoi à Rome de la division commandée en Lombardie par le général d'Autemare, on assure encore que Sa Sainteté a prié l'Empereur de ne pas lui enlever le comte de Goyon, de le laisser toujours à la tête de l'armée expéditionnaire, tant elle compte sur la loyauté et le dévouement et l'énergie de ce général. Si la conduite de celui-ci à Rome avait jamais eu besoin d'apologie, si les insultes ou les lâches et hypocrites louanges dont il fut l'objet, l'an dernier, de la part de quelques journalistes français et italiens, pouvaient l'atteindre, le général trouverait dans les procédés du Saint-Père à son égard un témoignage supérieur à toutes les attaques et à toutes les calomnies, la plus belle récompense due à la droiture de ses intentions et à la générosité de ses sentiments.

On s'entretient beaucoup en ce moment, dans le monde littéraire, de la destitution de l'un des rédacteurs du journal de Rome (l'abbé Zanelli). Nous ne vous parlerions pas de ce fait, qui n'a qu'une importance relative, si les journaux du midi de la France ne l'avaient pas relevé en lui donnant une fausse physionomie.

Cette destitution est partie de la plus haute volonté, et rien n'a pu la conjurer, pas même les plus éminentes intercessions; on n'en sera nullement surpris lorsqu'on saura que ce rédacteur, placé, dans une situation presque officielle et en relation par la nature de ses fonctions avec les premiers personnages de l'Etat, n'avait pas jugé cette situation incompatible avec le monopole de la *Correspondance Havas-Bullier*, de la *Gazette de Venise et de Milan*, de la *Gazette de Lyon*, *du Midi*, *du Messager de Montpellier*, et même du *Journal de Bruxelles*, etc., etc.; le même homme ne pouvait être évidemment tout à la fois dépositaire des pensées de l'administration et fournisseur d'une myriade d'organes de la publicité.

Il a donc été destitué par ordre souverain et ne s'est pas démis, comme il l'a fait dire dans des correspondances, parce qu'il lui était impossible de garder la neutralité entre la France et l'Autriche.

Au surplus, les renseignements qu'il ransmettait à l'agence *Havas-Bullier* et par celle-ci à tous les autres journaux du Midi, recevaient de sa situation même quelque chose de toujours incomplet et de défectueux.

Ainsi, en annonçant que le correspondant des *Débats* avait été appelé par le ministère de la police et menacé d'expulsion, il n'a pas cru pouvoir ajouter que le ministère avait fait signer au correspondant une déclaration par laquelle celui-ci reconnaissait comme faux tous les faits énoncés dans ses lettres relatives aux affaires de Pérouse. C'était pourtant la circonstance la plus essentielle à faire connaître au public.

Il y a trois jours que le gouvernement pontifical a ordonné d'arrêter deux capucins, l'un prêtre, l'autre frère convers, au couvent de la place del Tritone, et qu'il les a fait conduire dans les prisons du Saint-Office, à la porte Angelica. Cet événement a causé une grande sensation, surtout parmi le bas peuple qui tient en respect et en amour l'ordre de Saint-François. On se perd en conjectures sur la cause de cette arrestation, laquelle a eu lieu sur les indications de la police napolitaine. Ce qui paraît certain, c'est qu'on a trouvé ces capucins, qui n'étaient qu'en passage au couvent de Rome, nantis de deux lettres adressées à l'empereur Napoléon. L'ambassadeur de France a fait réclamer ces deux lettres pour qu'elles fussent envoyées à leur destination, mais le Saint-Office les a refusées. M. de Grammont a fait demander des instructions à Paris par le télégraphe.

Quelques personnes prétendent que ces deux religieux, bien loin d'être des messagers au service de l'Empereur, l'étaient au service de Mazzini. La diplomatie française n'est pas réduite à de pareils agents. Mais ces deux opinions se concilieraient par une autre opinion d'après laquelle les lettres devaient être portées à l'empereur des Français par des agents mazziniens. Quoi qu'il en soit, cette double arrestation est, en ce moment, le sujet de toutes les conversations et des plus bizarres conjectures dans toutes les classes de la société. Ce seul événement eût suffi pour faire oublier pour le moment le difficile projet d'une confédération italienne.

On a célébré ce matin, à l'église Saint-Louis des Français, un service solennel pour le repos de l'âme des soldats français glorieusement tombés sur le champ de bataille dans la dernière guerre d'Italie. Cette cérémonie funèbre avait attiré un concours immense de Romains et de Français. L'état major de l'armée, le comte de Goyon, en tête, y a assisté dans des places réservées. Le catafalque était entouré de nos officiers et de nos soldats; et l'on voyait près du

chœur le comte de la Minerve, chargé d'affaires du Piémont à Rome, avec les attachés à l'ambassade française. M. de Grammont n'y a point paru. C'est le prince abbé Bonaparte qui a dit la messe. Pendant la célébration du Saint-Sacrifice, la musique militaire des deux régiments a fait entendre des harmonies funèbres.

Samedi prochain, 6 du mois d'août, la congrégation des rites procédera à l'examen des miracles relatifs à la canonisation de l'illustre servante de Dieu, Marie Alacoque; ce procès, depuis longtemps interrompu, et qui a subi la première épreuve des *vertus*, va, dit-on, être poussé activement par la congrégation qui s'en occupe, de sorte que la France aura la gloire d'avoir donné trois nouveaux saints à l'église, dans l'intervalle de moins de dix ans: saint Germain, saint Joseph Labbre, et très-probablement sainte Marie Alacoque.

En parcourant les divers plaidoyers et réponses du promoteur de la foi et de l'avocat de la cause, nous avons remarqué avec peine ce qui nous avait déjà frappé dans les pièces du procès de Joseph Labre, c'est-à-dire une tendance de la part de quelques médecins consultés, vers ce *naturalisme*, tendance victorieusement combattue par les rapports d'autres médecins. Le savant abbé de Solesme, dom Guéranger, devrait bien se détacher pour quelques instants de sa chère Marie d'Agréda, afin de poursuivre impitoyablement le naturalisme dans *la médecine*, comme il l'a poursuivi dans l'*Histoire*. Il ferait assurément plaisir à la congrégation des rites.

Un document officiel de la plus haute importance est publié aujourd'hui par le *Journal de Rome*. Il constate en effet la situation des sujets romains engagés à l'extérieur pour le compte du Piémont, et des autres sujets pontificaux enrôlés sous les bannières de la rébellion, mais demeurés dans la Romagne.

Le Piémont n'ayant plus besoin des premiers, et ne sachant qu'en faire, les congédie sans plus de façon. Voilà donc ces malheureux, séduits et déçus, livrés à la merci du sort, c'est-à-dire de la misère, car ils appartiennent tous ou presque tous aux classes les plus pauvres de la société.

On pousse les autres vers Rimini; mais il paraît que ceux-ci sont bien loin de vouloir faire le voyage dans le but que se proposent leurs chefs, émissaires du pouvoir usurpateur.

Dans le document officiel publié par le *Journal de Rome*, le gouvernement pontifical déclare que le Saint-Père, ému de compassion sur le sort d'enfants égarés mais qui lui sont toujours chers, tend les bras aux uns et aux autres et les attend avec le pardon sur la bouche.

Ce même document atteste que de toutes les parties du monde catholique, il arrive des lettres au Saint-Père où les évêques lui expriment la part qu'ils prennent aux tribulations du Saint-Siége, et les sentiments les plus absolus de dévouement, de respect et d'amour pour le vicaire de Jésus-Christ.

Il est très-certain que le Roi de Piémont, après le traité de Villafranca, a écrit au cardinal Antonucci pour le prier d'arranger ses affaires avec l'Eglise; c'est une nécessité qui ressortait pour lui de l'adjonction des populations encore si catholiques de la Lombardie à celles du Piémont. Nous ne craignons qu'une seule chose, c'est que la complication d'événements dont est gros un très-prochain avenir, ne rende cette première démarche infructueuse, peut-être même complétement inutile.

Pour extrait: GARCIN.

On nous écrit encore de Rome:

Décidément le Saint-Père est déterminé à accepter la présidence honoraire de la Confédération italienne, mais à une condition: c'est que cette Confédération aura un caractère purement défensif. Le Père commun des fidèles ne veut point être exposé à entrer un jour en guerre avec une puissance quelconque du globe, et il ne veut pas risquer de devenir, même pour la forme, l'ennemi de ceux qu'il aime en Jésus-Christ et dont les uns sont déjà ses enfants, tandis que les autres peuvent l'être.

Avec le même esprit de condescendance que révèle le projet d'accepter sous certaines conditions la présidence honoraire de la confédération italienne, le Saint-Père s'occupe des réformes qu'il pourra accorder à ses sujets en même temps que les autres princes de l'Italie. Les réunions de cardinaux continuent; on a même déjà fait courir le bruit qu'ils ont entièrement préparé un plan d'améliorations pour les Etats-Romains. Nous avons vu, une lettre d'un délégat apostolique écrivant qu'il s'attend prochainement à perdre sa place et à la céder à un laïque. La sécularisation qui avait fait un si grand pas au début du règne de Pie IX,

on ferait un autre aujourd'hui. Les délégats, dont quelques-uns seulement sont ecclésiastiques, seraient tous désormais séculiers. Même à Camérino où, l'an dernier, on demanda instamment au Pape de placer un délégat-prêtre, au lieu d'un laïque qui s'y trouvait, il y aurait désormais un délégat selon les désirs des hommes avancés de notre époque. On parle aussi de la conscription qui aurait été demandée par la France et n'aurait été que faiblement rejetée par le Saint-Siége. Tout le monde voit les inconvénients d'une armée composée d'hommes ramassés dans la rue; mais y aurait-il plus de profit à forcer le Romain à se faire soldat, à posséder des troupes dont le parti de la révolte tenterait ici immédiatement l'embauchage!

Le ministère de la guerre serait, dit-on, confié à des mains séculières, et on a déjà prononcé le nom du prince Aldobrandini pour ce poste. Les autres ministères subiraient aussi des modifications.

Ces projets de réforme annoncent non-seulement un grand esprit de condescendance, mais encore une confiance dans l'issue finale du mouvement révolutionnaire qui agite tout le centre de l'Italie. Il ne faut point se le dissimuler, le milieu de l'Italie est bouleversé; le parti du mouvement en est le maître; le Piémont est là qui encourage, qui appuie cette situation; la France reste à l'écart et semble ne vouloir pas de sitôt mettre fin à cet état de choses.

Nous avons encore à Rome quelques traces de ce mouvement de révolte, qui a failli tout emporter un moment. Ce matin, à Saint-Louis-des-Français, à l'issue du service funèbre célébré pour les morts de la Lombardie, quelques jeunes gens ont attaché au catafalque une feuille imprimée, moitié en italien, moitié en français; c'était un patriotique hommage aux soldats de l'armée française et un regret de ne pouvoir exprimer autrement que par ce billet la reconnaissance que sentent les Romains pour les services rendus par les Français. Nous avons trouvé cela bien mesquin: personne n'empêchait les Romains de venir prier ce matin à Saint-Louis et personne ne les empêchait, non plus, de répondre aux saluts multipliés mais inutiles que leur a prodigués le général en chef en se retirant dans sa voiture.

M. l'ambassadeur de France n'assistait pas à la cérémonie, présidée par M. l'abbé Lucien Bonaparte. Son Exc. part pour la France. M. de Grammont s'embarquera, demain, à Civita.

Tout Rome ne s'entretient en ce moment que de deux capucins qui jouent en ce moment un rôle trop singulier pour que toute l'Europe n'en soit pas bientôt instruite. Il s'agit d'un religieux prêtre et d'un frère laïque qui se sont laissé séduire par les doctrines et les promesses du parti révolutionnaire. L'an dernier, le prêtre, Corse d'origine, prêchait en Lombardie où il se faisait déjà remarquer par ses discours entachés de libéralisme. Il sollicita la grâce de venir à Rome, et fit, dans ce but, beaucoup de démarches. Il obtint ce qu'il demandait et depuis lors il vivait ici dans une obscurité du moins apparente. Le 23 de ce mois, le colonel de gendarmerie, M. Nardoni, s'est présenté à son couvent, près le palais Barberini, et s'est d'abord adressé au général de l'Ordre, auquel il a expliqué ce qu'il venait faire chez lui. Le colonel était accompagné du maréchal de gendarmerie. Le général des capucins a répondu à M. Nardoni qu'il n'avait pas à s'occuper de cette affaire et qu'elle devait être traitée avec le père gardien du couvent. Le père gardien a été aussitôt appelé et s'est rendu au parloir. Plusieurs autres frères y sont venus avec lui. Parmi ces derniers se trouvait le frère lai sur lequel pesaient des soupçons comme sur le religieux dont nous avons parlé, et, sur l'indication du P. gardien, il a été aussitôt arrêté et mis dans une chambre. M. Nardoni s'est dirigé alors vers la chambre du capucin corse et l'a trouvé occupé à parler avec un autre religieux de la maison. Le maréchal s'est jeté sur le moine coupable, l'a saisi par le bras; mais aussitôt l'autre religieux a pris la défense de son confrère, d'autres Capucins sont également accourus; il y a eu un moment de tumulte causé par la surprise, l'ignorance et la douleur; mais M. Nardoni a dégagé le religieux corse du milieu de ceux qui voulaient lui épargner la honte d'être traîné en prison, et comme l'on dirait en France, force est restée à la loi. La chambre du religieux coupable a été fouillée en tous sens et on y a trouvé une somme assez forte, des lettres compromettantes et, dit-on, des armes destinées à sa défense. L'ordre d'arrêter le capucin prêtre et le frère lai était signé du cardinal-ministre lui-même.

Le cardinal Tosti vient d'être remplacé par Mgr Liberati dans ses fonctions de directeur de l'hospice Saint-Michel. Il y avait

plus de 30 ans que le cardinal occupait ce poste ; il y avait plus de 30 ans qu'il travaillait à enrichir et à ennoblir l'hospice qu'il gouvernait. Mais, sous son administration, l'œuvre de cet hospice paraissait avoir dévié de son but ; une école des arts et métiers était simplement devenue une école des beaux-arts, et ce qui suffisait pour entretenir de jeunes apprentis sortis du peuple ne suffisait plus pour couvrir les dépenses d'élèves en peinture et en sculpture. Aussi, malgré les reproches auxquels il s'attendait de la part du parti libéral, le gouvernement a-t-il remplacé le respectable directeur de Saint-Michel et a-t-il confié cet établissement à des mains moins riches peut-être et moins généreuses, mais aussi moins prodigues.

Pour extrait : M. GARCIN.

On lit dans le *Journal de Rome* du 24 juillet :

Beaucoup des sujets pontificaux qui avaient volontairement émigré des Etats de l'Eglise pour combattre sous le drapeau sarde, ont résolu de rentrer dans leur patrie, ayant été licenciés par le gouvernement qu'ils avaient cru devoir servir.

Appartenant pour la majeure partie à la classe infime du peuple, ils se trouvent complétement dénués de ressources, n'en obtenant aucune du gouvernement auquel ils avaient jusqu'ici donné leur concours ; ils les demandent aujourd'hui à leur propre gouvernement qu'ils avaient méconnu.

Le gouvernement pontifical, dans sa sollicitude toute paternelle, prenant en pitié le sort de ceux qu'il regarde uniquement comme ayant été égarés et séduits, n'est pas éloigné d'ordonner des mesures pour que le désir manifesté soit réalisé, et que ces hommes puissent rentrer paisiblement au sein de leur famille.

Une autre partie de ces soi-disant volontaires qui se trouvent dans les provinces de Ravenne et Forli par ordre de ceux qui se sont arrogé le pouvoir, à Bologne, voudrait dépasser les frontières des Romagnes, mus par tout autre motif que l'envie de se battre ; c'est également à leur égard que le gouvernement pontifical n'est pas éloigné de vouloir user de bienveillance.

Toutefois il est à remarquer que l'on envoie du Piémont des représentants qui, sous le nom de commissaires royaux, parlent en tous sens à ces populations, bien que l'on fût fondé d'espérer la suppression d'un tel désordre.

Du reste, le tableau funeste qui s'offre aux regards du Saint-Père ne peut qu'affliger son cœur paternel, surtout à la vue des efforts inouïs des ennemis du catholicisme contre le Saint-Siége et de ses forcenés en Italie, qui, par incrédulité ou par ignorance, se récrient contre l'église et son chef vénérable.

Mais sa confiance en Dieu, qui ne s'est jamais démentie, est actuellement corroborée par les lettres de l'épiscopat catholique qui fait des vœux pour l'abréviation des jours d'affliction du pasteur suprême et pour qu'il lui soit octroyé le salut et la paix pour le bien de l'Eglise catholique, mettant à ses pieds tant les personnes que tout ce qui en dépend, comme feraient des fils vis-à-vis d'un père. L'épiscopat tout entier répète l'expression de ses sentiments de dévouement et de respect pour le vicaire de Jésus Christ.

Puissent ces vœux des oints du Seigneur être portés par les aigles de la paix devant le trône du Très-Haut et être exaucés, de manière que notre père commun et souverain soit assis plus solidement que jamais sur le trône pontifical, entouré de l'amour des peuples, et qu'il gouverne, avec une tranquillité durable, l'Eglise et l'Etat.

Toutes les fois qu'un député catholique soulève ou soutient avec éclat, au parlement anglais un débat important sur la question religieuse, la presse protestante a soin de le passer sous silence ou de n'en parler que du bout des lèvres. Le lecteur déjà prévenu contre le catholicisme ne songe guère à chercher dans le compte-rendu de la séance le discours importun et le tour est fait. C'est un nouveau succès à enregistrer parmi ceux qu'obtient trop souvent la conspiration du silence.

Nous qui avons des raisons pour suivre une ligne toute différente, nous aurons soin de faire connaître à nos lecteurs les nobles efforts des catholiques anglais pour soutenir la lutte de la vérité contre les erreurs accumulées de trois siècles : c'est à ce titre que nous publions les deux discours de MM. Bowyer et Maguire dans le débat du 28 juin.

Après le discours de M. Disraéli contre lord John Russell, M. Bowyer s'est exprimé en ces termes :

Je ne crois pas que l'esprit de l'homme eût pu inventer un discours plus propre à rendre illusoire toute conférence quelconque, que celui de M. le ministre des affaires étrangères. Mais au moins, j'en ai retiré cette satisfaction, c'est que les ministres de S. M. me paraissent résolus à ne prendre part à aucune conférence. J'en suis heureux, parce que ce pays n'ayant eu aucune part dans la guerre, il vaut autant qu'il n'ait aucune participation dans la conclusion de la paix. J'en suis heureux, Sa Seigneurie me permettra de le lui dire, parce qu'à mon avis, ni le ministre actuel des affaires étrangères, ni le premier ministre ne pourront jamais prendre part à aucune conférence qui tourne au profit de l'Europe. Aucun gouvernement étranger n'a confiance dans les ministres de Sa Majesté, et je ne crois pas que le parti libéral les regarde d'un œil beaucoup plus favorable. Depuis plusieurs

années, ils ont été tous les deux unis au parti révolutionnaire en Europe (Ecoutez, écoutez). Toutes les fois que les deux nobles lords sont intervenus dans les affaires d'Italie, ils y ont semé le désordre et la discorde; ils n'y ont jamais rien affermi de leur vie, ils y ont ébranlé beaucoup de choses.

Le noble représentant de la cité de Londres a appelé notre attention sur les difficultés existantes; mais s'il n'y avait pas de difficultés, à quoi bon une conférence? Vous avez présenté comme une de ces difficultés le fait que la Sardaigne est gouvernée par une constitution libérale, tandis que les autres membres de la future confédération sont gouvernés par des gouvernements despotiques; or le même fait se présente dans la Confédération germanique. Là aussi il y a entre les diverses administrations intérieures des différences qui, selon nous, devraient empêcher ces Etats de se confédérer pour la défense commune. Eh bien, la fédération n'a-t-elle pas lieu? ne se réalise-t-elle pas?

Le noble lord a encore montré la question de la liberté religieuse comme devant être réglée par la Confédération; et pourtant elle n'aurait pas plus à s'en occuper dans chaque Etat particulier que de la police, où de l'éclairage des rues. Le but de la Confédération sera de protéger la péninsule italique comme un tout, comme un ensemble, contre toute agression étrangère, et de régler en commun les affaires qui la concerneront tout entière. Pour moi, je ne vois aucune raison pourquoi les formes si différentes de gouvernement qui régissent la Sardaigne et le Saint-Siége les empêcheraient d'agir en commun comme Italiens. Vous avez bien fait, du moins, de toucher fort légèrement à cette question.

Ensuite le parallèle que M. le ministre a établi entre le duc de Toscane et Jacques II montre bien ces prédilections auxquelles M. Disraéli a fait allusion. En réalité, il n'y a aucune ressemblance entre ces deux princes. La guerre a éclaté parce que la Sardaigne a violé et le droit international et un traité d'extradition. Elle a voulu accueillir les déserteurs de l'armée autrichienne; voilà une cause équitable de guerre. Le ministre de Sardaigne à Florence s'est mis aussi à la tête d'une société dont le but avoué était de changer le gouvernement du pays. Grâce aux sociétés secrètes, grâce à l'argent semé à pleine mains, on a produit une révolte scandaleuse parmi les troupes du grand-duc, qui a été forcé de quitter le pays. Quel parallèle y a-t-il donc entre lui et Jacques II? Les mêmes faits se sont reproduits dans les autres duchés. Sociétés secrètes, profusion d'argent, menées des agents sardes, expulsion des souverains, c'est toujours la même histoire. Je suis loin d'être hostile à la nationalité italienne; mais jamais je n'adoperai le dogme que la fin justifie les moyens (Ecoutez); or, les moyens employés dans cette occasion sont iniques, et la fin, comme on pouvait s'y attendre, a été la déception.

Le noble lord a encore soutenu que les habitants de Bologne désirent l'union avec la Sardaigne; je n'en crois rien (Ecoutez). Les Bolonais sont aujourd'hui exempts de la conscription et sont faiblement imposés : unissez-les à la Sardaigne, ils seront soumis et à des impôts onéreux et à la conscription. Les Bolonais ont une université presque aussi importante que nos établissements d'Oxford et de Cambridge; elle est intimement liée au Saint-Siége. Encore une raison pour laquelle je ne crois pas que cette ville désire son annexion au Piémont.

Lord John Russell. Aussi, ne l'ai-je pas dit.

M. Bowyer. Si vous ne l'avez pas dit, vos paroles l'ont laissé entendre. Vous n'auriez, certes, pas osé dire que les Bolonais voulaient proclamer leur indépendance, et vous êtes trop franc pour ne pas laisser voir votre désir qu'ils soient annexés à la Sardaigne. Le gouvernement sarde a envoyé à Bologne M. Massimo d'Azeglio; et, sans vouloir rien dire de désobligeant pour cet homme d'Etat, je crois pouvoir affirmer qu'il aurait aussi bien fait de ne pas y mettre les pieds. On l'y a donc expédié en qualité de commissaire sarde pour y exciter une révolution, y lever des troupes dont il a pris le commandement; en un mot, pour y faire tout au monde afin de provoquer une annexion d'une partie de ce territoire au Piémont. Voilà une façon d'agir parfaitement incompatible avec les premières notions du droit international.

Eh bien, le noble lord a parlé de tous ces faits avec éloge. Il a élevé très-haut le caractère de Massimo d'Azeglio et a triomphé de l'ovation qu'il avait reçue : ce serait cependant chose curieuse que de savoir comment cette ovation a été montée. (Ecoutez.) Puis, dans votre fameuse dépêche à la Prusse, vous avez dit que le futur gouvernement de l'Italie devra *dépendre* de la volonté populaire. Ce langage serait magnifique sans doute au cercle de Brookes; mais le noble lord, après avoir passé si longtemps en Italie, devrait y avoir appris à parler autrement du peuple italien. Oui, vous devriez savoir que ce peuple-là ne ressemble en rien à notre peuple à nous. Vous devriez savoir que la puissance des sociétés secrètes y empêchera toujours une manifestation sincère de l'opinion publique (écoutez). Quand vous venez nous parler de manifestes signés par le peuple, ne devriez-vous pas nous dire de quelle façon on obtient ces *manifestes*? Moi, je vous le dirai : — On apporte un papier à un homme auquel on dit : « Signez-le. » Refuse-t-il? le voilà dénoncé à la vengeance des sociétés secrètes et, bien entendu, pour ne pas se compromettre, il appose sa signature. Et voilà le genre de manifestations publiques dont le noble lord parle tout comme s'il s'agissait d'une élection pour le comté de Middlesex. (Ecoutez.) Il avait une belle théorie whig dans la tête, et le voilà parti avec sa théorie sans savoir où elle le mènera.

Puis, le noble lord est venu nous raconter une charmante plaisanterie d'un cardinal dans un entretien avec lui...

Lord John Russell. Je n'ai pas dit que ce fût dans une conversation avec moi.

M. Bowyer. Alors il ne valait vraiment pas la peine d'en parler. En prenant les choses au mieux, on pouvait croire qu'un cardinal avait voulu s'amuser à mystifier le noble lord; mais maintenant il se trouve que c'est un conte de coq-à-l'âne, raconté par je ne sais qui à un autre je ne sais qui! Se fût-on jamais imaginé que le noble lord eût voulu influencer le vote de la Chambre par des arguments de ce genre (Ecoutez). S'il nous faut traiter aussi légèrement des affaires aussi sérieuses, ne vaudrait-il pas bien mieux

clore la discussion pour ne nous occuper que de nos affaires domestiques ?

Mais en prenant la parole, j'ai eu surtout pour objet de dénoncer les violations flagrantes de droit international qui ont amené l'état de choses actuel, état qui donne tant de satisfaction au noble lord (Ecoutez). Est-ce que par hasard, nos deux ministres s'imagineraient que les procédés des agents diplomatiques sardes sont d'accord avec les principes du droit des gens (Ecoutez)? J'ose espérer qu'après la clôture de la session, les deux nobles lords se consulteront pour composer un nouveau traité de ce genre, qui sera lu, je le garantis, avec le plus vif intérêt par tous les juristes et tous les diplomates de l'Europe, s'ils parviennent à justifier les actes dont j'ai parlé. Un pareil ouvrage, que j'espère voir donné au monde, remplacera Grotius, Puffendorf, et tous les vieux écrivains sur la matière; car il sera fondé sur des principes diamétralement opposés à ceux que ces auteurs ont posés. Par exemple, le noble représentant de la cité de Londres pourrait fort convenablement rédiger le chapitre intitulé : *De jure legatorum* ! Je le lui recommande tout spécialement.

M. le ministre des affaires étrangères aime beaucoup à attaquer le Pape, le grand-duc de Toscane et le roi de Naples; aussi a-t-il avancé sur ouï-dire certains faits extraordinaires à propos de la police de Naples. Comme il n'en a pas garanti l'authenticité, il me permettra d'y attacher fort peu d'importance. Mais le noble lord aime surtout à montrer le gouvernement papal comme le plus mauvais du monde entier (Rires). Je ne m'attacherai point à réfuter toutes les calomnies de ce genre; mais je n'hésite nullement à affirmer que depuis plusieurs années ce gouvernement s'est amélioré (Rires). Oui, c'est un bon gouvernement (Rires), un gouvernement progressif (nouveaux rires); et j'ajoute, pour mon honorable ami le chancelier de l'Echiquier que les recettes du Pape dépassent ses dépenses (Ecoutez). Je crois donc que, dans sa position, notre honorable chancelier se sentirait plus à son aise comme premier ministre du Pape (Explosion de rires).

Dans une autre occasion, après avoir entendu une des tirades habituelles du noble lord contre le Pape, je me risquai à lui demander s'il s'était donné la peine d'approfondir les faits; et s'il avait lu, par exemple, un ouvrage fort instructif sur le gouvernement pontifical qu'a publié notre honorable collègue, M. Maguire. « Non, me répondit le noble lord, je ne l'ai pas lu, mais j'aurais dû le lire. » Je suis tout à fait du même avis (rires); car, à mon sens, avant de se livrer à des attaques contre un gouvernement étranger, la première chose à faire, c'est de se procurer des informations exactes.

Je suis donc fondé à dire que si le noble lord ou tout autre veulent se donner la peine de rechercher la vérité à l'égard du gouvernement pontifical, ils se convaincront que la plupart des accusations portées contre lui ne sont qu'un tissu de calomnies. Je demanderai aussi à nos deux ministres de ne prendre aucune part au Congrès, où ils ne feraient que du mal en intervenant dans des affaires extrêmement difficiles et délicates qu'ils ne comprennent pas (je le dis sans vouloir leur manquer de respect), et qui ne touchent ni directement ni indirectement aux intérêts de ce pays. Ils iraient au Congrès sous l'impulsion d'une sorte de philanthropie whig. M. le ministre des affaires étrangères ne comprend pas comment on s'arrangera de la présidence du Pape; qu'il soit tranquille, l'affaire s'arrangera sans qu'il s'en mêle. Le plus grand nom de l'Italie est celui du Pape, le chef du parti guelfe dans les temps jadis, c'est-à-dire le chef du parti national. Aussi Jules II dit-il un jour à un ambassadeur de Venise : « Il n'y a vraiment que deux rois italiens, votre duc de Capoue et ma tiare! » Il n'y a plus de ducs de Capoue, mais il y a encore une tiare, qui exerce une influence immense dans les choses spirituelles, tout en perpétuant dans le monde entier une sorte de grandeur impériale. Tous ceux qui connaissent la littérature italienne savent que Pétrarque, Dante et tous les autres grands génies dont se glorifie l'Italie, n'ont jamais tourné le Pape en ridicule. Prenez seulement Dante, et vous trouverez sans peine une foule de passages où il parle du Pape en termes enthousiastes. Que deviendrait Rome sans le Pape? Qu'est-ce que Rome sinon la ville du Pape? Privez le Pape de ses Etats temporels, réduisez-le à n'être qu'un simple pensionné, encore une fois que deviendrait Rome? Quelque chose comme Oxford sans son université, comme Windsor sans son palais, un pauvre musée d'antiquités. Les deux nobles lords ont sans doute de très-bonnes intentions envers l'Italie ; mais ils ne connaissent pas les Italiens, et s'ils vont leur appliquer leurs idées whigs, ils s'attireront, non la reconnaissance, mais les malédictions du peuple italien.

C. F. Audley.

(*La suite à demain.*)

CHRONIQUE.

Les travaux d'installation du camp de Saint-Maur se poursuivent avec la plus grande activité. De nombreux détachements de travailleurs du 62ᵉ de ligne, caserné au fort de Vincennes, ont été mis à la disposition du commandant du génie de cette place, pour concourir aux opérations du tracé et autres travaux préparatoires.

D'autres travailleurs du même régiment, commandés par des officiers du corps; ont été mis à la disposition de l'ingénieur en chef du parc de Vincennes, pour établir une conduite d'eau destinée aux troupes qui commencent à arriver et à s'installer au camp.

Hier, l'Empereur et l'Impératrice sont allés visiter le camp.

Le retour de l'armée d'Italie s'opérera, moitié par le chemin de fer de Lyon à Paris, moitié par le chemin de fer du Centre.

A leur débarquement à Toulon, les troupes sont reçues avec les plus vifs témoignages de sympathie. Les rafraîchissements de

toutes sortes, les provisions de bouche, le vin, les fruits leur sont servis gratuitement et avec une extrême profusion, par les marchandes de poisson et de légumes du port.

On mande de Gênes que le maréchal Canrobert était attendu dans cette ville.

On écrit de Milan : « Le mouvement de retour de l'armée française est très-accéléré : hier, plus de 60,000 hommes passaient tant dans cette ville que dans ses environs. La population leur a fait l'accueil le plus enthousiaste. »

Un accident semblable à celui qui est arrivé sur le chemin de fer de Victor-Emmanuel, mais heureusement moins grave, a eu lieu la nuit dernière à la gare de Darcey (Côte-d'Or), sur le chemin de fer de Lyon.

Deux trains chargés de troupes, et marchant dans le même sens, se sont heurtés vers deux heures du matin. On a eu à regretter la mort de deux personnes dans cette funeste collision, et l'on compte une vingtaine de blessés parmi les soldats qui faisaient partie du convoi.

Des secours ont été organisés immédiatement, et quelques heures après, les trains ont pu continuer leur route sur Paris. Une enquête est ouverte sur les causés de ce déplorable événement.

Mme la générale Espinasse a écrit au 2e régiment de zouaves, pour demander que son fils fût reçu comme enfant de troupe dans ce régiment.

Mme la maréchale Randon a reçu du scheik arabe de Ferdjioua une lettre pleine de compliments orientaux et contenant 5,000 francs offerts, par le scheik et son fils, à la souscription pour les blessés de l'armée d'Italie.

On écrit de Zurich que le propriétaire de l'hôtel Bauer a reçu de Paris l'ordre de préparer huit chambres et trois salons pour les plénipotentiaires français aux conférences.

On a pu remarquer, en lisant les bulletins autrichiens et même le dernier manifeste de l'empereur François-Joseph, que, dans toutes les rencontres, la supériorité du nombre était attribués aux armées alliées. Le *Journal des Débats* a vu dans cette erreur une atteinte à la gloire de nos armes, et il s'est livré, pour la rectifier, aux recherches les plus consciencieuses. Il a dépouillé, dit-il, toutes les pièces officielles et autres, non pas seulement celles qui sont émanées des camps français et sardes, mais surtout les documents autrichiens et les journaux étrangers notoirement favorables à l'Autriche. Nous résumons les résultats auxquels ces recherches ont conduit le *Journal des Débats*, en faisant observer qu'il ne les donne cependant que comme approximatifs.

Montebello (21 mai) : français, 6,200 ; Sardes, 800 ; en tout 7,000.

Autrichiens, 13,000.

Hommes hors de combat : Français 625 ; Sardes, 225 ; en tout : 850. Autrichiens, 1,150, et 150 prisonniers.

Palestro (30 et 31 mai) : Sardes, 18,500 ; Français, 2,500 ; en tout 21,000.

Autrichiens ; 21,000.

Hommes hors de combat : 1,050 Sardes, 350 Français, en tout 1,400.

Autrichiens, 2,100, 950 prisonniers et 6 canons.

Magenta (4 juin) : Français, 55,000.

Autrichiens, 75,000

Hommes hors de combat : Français, 4,400 ; 200 prisonniers et 1 canon ; Autrichiens, 13,000, 7,000 prisonniers et 4 canons.

Melegnano (8 juin) : Français, 16,000 ; Autrichiens, 18,000.

Hommes hors de combat : 900 Français, 1,400 Autrichiens et 900 prisonniers.

Solferino (24 juin) : Français, 110,000 ; Sardes, 35,000 ; en tout 145,000.

Autrichiens, 170,000.

Hommes hors de combat : Français, 11,500 et 100 prisonniers ; Sardes 5,300 et 250 prisonniers ; en tout 16,800 hors de combat et 350 prisonniers.

Autrichiens 21,000, plus 7,000 prisonniers et 30 canons.

Le total général des pertes se résume ainsi :

Hors de combat.

Français. . . .	17,775	hommes.
Sardes. . . .	6,575	—
Alliés réunis. . .	24,350	—
Autrichiens . . .	38,650	=
Différence . . .	14,300	

Prisonniers.

Français. .	300	hommes,	1	canon.
Autrichiens.	16,000	—	40	—
Différence .	15,700	—	39	—

Le programme de la fête militaire du 14 paraît fixé dans ses parties importantes.

On s'entretient beaucoup d'un magnifique arc de triomphe qui s'élèvera à la hauteur de la caserne Saint-Eugène. Cet arc représentera la splendide façade de la cathédrale de Milan. D'autres décorations de ce genre orneront la ligne des boulevards, devant les théâtres et les établissements publics.

A la place Vendôme, des gradins s'élèveront en amphithéâtre tout autour de la place, jusqu'au premier étage des maisons. Un immense *velarium* planera sur cet amphithéâtre grandiose, comme celui qui planait à Rome sur l'amphithéâtre Flavien. C'est là que les corps constitués, le Sénat, le Corps législatif, le conseil d'Etat, les autorités de la ville assisteront au défilé triomphal des troupes. De la place Vendôme, les troupes prendront la rue de Rivoli, pour retourner soit au camp de Saint-Maur, soit dans d'autres cantonnements.

M. Garcin.

Hier, à une heure, a eu lieu la distribution des prix du petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs. Les succès marqués de cette maison, l'émulation généreuse qui y règne, la force croissante des études, rendent intéressante toujours une solennité que le premier pasteur du diocèse aime à venir présider en personne. Le petit séminaire de Paris, on ne l'a pas oublié, a donné des témoignages éclatants de zèle et de féconde activité. Si depuis quelques années l'usage s'est introduit, dans nos principales maisons religieuses, des représentations latines et grecques, c'est à lui qu'on doit cette heureuse innovation, ou plutôt cet heureux retour aux fortes traditions littéraires du grand siècle : moyen des plus efficaces, et nos pères le savaient bien, pour acquérir une connaissance approfondie des lettres anciennes, et mieux en comprendre les immortelles beautés. L'impulsion vigoureuse que les études avaient reçue au petit séminaire de Mgr Dupanloup, son ancien supérieur, n'a fait que s'accroître et porter des fruits de plus en plus abondants, sous l'habile direction de M. l'abbé Millaut, si bien secondé par les savants et zélés professeurs qui partagent ses travaux et se dévouent avec lui à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Aussi, la salle des exercices du petit séminaire voyait-elle hier son enceinte remplie par une nombreuse et brillante assistance. On remarquait, à côté de S. E. le cardinal-archevêque, le vénérable supérieur de Saint-Sulpice, M. Carrière, qui a pu applaudir et couronner, parmi les lauréats, plusieurs de ses futurs élèves, et qui sait mieux que personne combien de bonnes études littéraires facilitent l'intelligence des graves questions de la théologie. Nous citerons encore, dans la foule des ecclésiastiques accourus à cette fête, MM. Leclerq et Hogan, directeurs de Saint-Sulpice ; M. de Beauvais, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas ; M. Godereau, ancien curé de Saint-Eustache ; M. du Chesne, curé de Notre-Dame-des-Champs, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire, où il a laissé de doctes souvenirs ; M. l'abbé Hugonin, directeur à l'école des Carmes ; M. l'abbé Lalanne, directeur du collége Saint-Stanislas, et plusieurs des RR. PP. Jésuites du collége de Vaugirard. Parmi les laïques, on distinguait M. de Verdière, maire du XI[e] arrondissement, M. le comte de Turenne, M. Desmousseaux de Givré, M. Martin-Doisy, et un général étranger, qui attirait les regards par sa figure martiale et le nombre de ses décorations.

Ce discours d'usage a été prononcé par M. l'abbé Porte, professeur de seconde. L'orateur a traité de l'éducation littéraire, considérée comme principe du développement intellectuel de l'homme. Nous n'avons que des éloges à donner à ce discours et pour le fond et pour la forme. Le fonds abonde en pensées solides, en aperçus heureux, en considérations élevées ; l'expression, toujours ferme et nette, prenait parfois de l'ampleur et de l'éclat. M. Porte a mis en relief la triple influence des lettres sur l'esprit qu'elles forment et perfectionnent, sur la société dont elles sont le plus bel ornement, sur la religion qu'elles servent si puissamment à défendre. Il a signalé le danger d'une étude prématurée des sciences, et la nécessité de n'entrer dans les carrières spéciales qu'après une forte et commune teinture littéraire.

Un des passages les plus applaudis a été celui où le jeune et savant professeur a montré le précieux secours que l'Eglise avait trouvé dans les lettres, et comment, grâce à l'heureuse rencontre de la religion et du

génie littéraire, au siècle des martyrs avait succédé le siècle des apologistes et des grands docteurs.

M. l'abbé Foulon, préfet des études, a proclamé ensuite les noms des lauréats. Nous avons retenu, à force de les entendre, ceux de MM. Soyer, qui obtenait ce jour-là même son diplôme de bachelier ès lettres; de Beauchamp, Lafon, fils d'un de nos meilleurs peintres religieux; d'Orbigny, fils du savant célèbre; Sainte-Claire-Deville, nom connu en chimie; Alphonse Dutey, de Verdière, de Julleville, Auguin, Bonassieux, fils du sculpteur chargé d'exécuter la statue de Notre-Dame-de-France; de Turenne, de Rougé, fils du membre de l'Institut; Depaul, de Maulde, Cauchy, etc., etc.

Après la lecture des prix, qui alternait avec une excellente musique, Son Em. le cardinal archevêque a prononcé quelques paroles empreintes de sa bienveillance habituelle. Il a félicité les professeurs et les élèves « de tout ce qu'il avait vu et de tout ce qu'il avait entendu au petit séminaire; » éloge bien mérité et qui, dans la bouche de l'éminent prélat, était la plus douce des récompenses. Monseigneur a terminé par des conseils tout paternels adressés aux élèves pour le temps des vacances.

M. Garcin.

FAITS RELIGIEUX

La *Gazette de Lyon* publie quelques extraits d'une lettre écrite par un prêtre français qui arrive d'Italie :

J'ai vu à peu près, dit-il, tous les blessés de Montebello, Palestro, Magenta, Marignan et Solferino. Quels hommes! il m'est impossible de vous donner une idée de leur force d'âme, de de leur patience et de leur résignation. Sauf dans quelques cas d'amputations ou de tétanos, e n'ai jamais entendu la moindre plainte, le moindre cri de douleur sortir de la bouche de ces braves.

Si vous voyiez quel mouvement sympathique provoque la présence du prêtre au milieu de ces guerriers meurtris: l'aumônier paraît-il à la porte d'une salle? tous les yeux se fixent sur lui avec avidité, toutes les poitrines respirent plus librement et toutes les mains s'apprêtent à serrer celle du ministre de Dieu.

Pas un seul soldat français ne refuse les sacrements, pas un seul qui ne veuille mourir en chrétien. Tous se confessent et déposent, en versant quelques larmes sur le cœur ému de leur aumônier, cette prière : « Ecrivez, s'il vous plaît, à ma famille que je meurs entre les bras de la religion. »

Lorsque à mon retour des bords du Mincio je suis arrivé à Brescia, je n'ai trouvé là qu'un seul aumônier chargé du service religieux de trente-trois hôpitaux. Que dis-je? Toutes les églises, tous les monastères, toutes les maisons de cette ville sont changés en hôpitaux; il n'est presque pas de famille qui ne se soit disputé l'honneur de recueillir quelque blessé. Eh bien, croiriez-vous que lorsque épuisé de fatigues, j'ai dû me séparer de cet homme dévoué, j'ai emporté avec moi la certitude qu'aucun soldat français n'était mort encore à Brescia, grâce à son zèle, sans recevoir les sacrements de la religion, sauf quelques rares infortunés inopinément foudroyés par la mort.

Il y a plus, pas un jour ne s'est passé où nous n'ayons eu à enregistrer à Brescia, ou l'abjuration de quelque protestant, ou la conversion de quelque musulman. Il est vrai qu'il a été assisté par le concours au-dessus de tout éloge et du saint évêque de Brescia et de l'admirable clergé de cette ville, dont plusieurs membres ont quelque connaissance de la langue française; mais toujours est-il que l'aumônier était l'âme, le directeur de tout, qu'il devait voler d'un point à l'autre, se multiplier, se surpasser. Mêmes travaux de géants, mêmes prodiges de zèle, si je vous énumérais ce que j'ai vu faire à Turin par le digne abbé Godard.

Et nos admirables Sœurs de charité, quel aura été leur rôle? Le théâtre était bien digne d'elles, et pourtant je l'ai quitté sans les y avoir rencontrées. Heureusement, à mon retour en France, j'ai croisé plusieurs convois qui portaient ces anges de consolation sur la terre d'Italie. Ah! qu'elles y étaient donc désirées. Pas un officier, pas un soldat qui ne m'ait dit en laissant échapper un profond soupir : *Mais, monsieur l'abbé, où sont donc nos Sœurs de charité?...*

Ce n'est pas que je veuille dire que dans l'Italie il ne se trouve des mains charitables pour panser les blessures de nos soldats, l'histoire de cette guerre accordera, au contraire, aux dames de Novare, de Milan et de Brescia l'une de ses plus belles pages; mais il est bien permis à l'enfant étendu sur un lit de douleur de dire qu'il n'est aucun soin, aucun dévouement pour *lui* qui puisse remplacer les soins et le dévouement de la mère. Or la mère du soldat français c'est la Sœur de charité. Elle seule en a la délicatesse et les inépuisables complaisances.

— Le *Journal d'Indre-et-Loire* donne des détails sur la bénédiction du cimetière général qui a eu lieu récemment à Tours. A l'heure indiquée, Mgr l'archevêque, assisté du chapitre métropolitain et de tout le clergé de la ville, est sorti processionnellement de l'église de Saint-Symphorien pour se rendre au cimetière. Derrière le clergé, le maire et les adjoints, en costume officiel, accompagnés de plusieurs membres du conseil municipal, suivaient la procession. Une foule immense s'était jointe aussi au cortége. Arrivée au cimetière, la procession est venue s'arrêter au pied de la croix, où tout avait été disposé pour la cérémonie. Après les premières prières, Mgr l'archevêque est monté sur les degrés de la croix, puis, se tournant vers l'assistance, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Nos pères savaient communiquer à tout ce qu'ils faisaient un caractère profondément chré-

tien. La vive foi dont ils étaient animés répandait dans les œuvres qui sortaient de leurs mains l'esprit de vie, dont nous retrouvons encore l'empreinte sur les monuments, sur les institutions, et jusque dans les usages qu'ils nous ont légués.

« Dans un temps où les nécessités de la société actuelle nous obligent à modifier quelques-unes de nos habitudes en matière de discipline religieuse, il doit être permis, il est même convenable d'accorder au moins un regret aux choses vénérables du passé.

« Quand les chrétiens d'autrefois avaient élevé un temple à Dieu, ils fixaient le lieu des sépultures autour de l'édifice sacré. Ils souhaitaient que leurs corps reposassent à côté de l'église où les fidèles viennent prier, près de l'autel où coule chaque jour le sang du divin Rédempteur. Il semblait à leur piété qu'à l'ombre de la maison de Dieu, ils dormiraient d'un repos plus tranquille et plus saint, et qu'au jour de la résurrection, ils se lèveraient de la poussière avec plus de sécurité et une plus grande confiance dans la miséricorde divine.

« Quand le dimanche était venu, les fidèles s'acheminaient avec recueillement vers l'église paroissiale pour assister à l'office public. Avant d'entrer dans le lieu saint, chacun s'agenouillait sur la tombe de la famille, et donnait, avec sa prière, quelques larmes à un père vénéré, à une mère tendrement aimée, à un frère, à une sœur trop tôt ravis à son affection, enfin à tous les aïeux qu'il n'avait jamais connus, mais dont les vertus lui avaient été racontées au foyer domestique. C'était un doux et pieux commerce entre la génération présente et les générations écoulées, on s'aimait encore, on s'entretenait, on se parlait d'un monde à l'autre; la vie présente touchait à la vie à venir, le temps se confondait avec l'éternité. Les séparations étaient alors moins dures à supporter, les regrets moins amers, les douleurs moins désespérées.

« Ce culte des morts, inspiré par la tendresse et par la foi, consolait et fortifiait les âmes; il leur apportait souvent aussi de bonnes et salutaires inspirations. Que de fois le jeune homme, égaré par ses passions, était rappelé à lui-même et à son devoir par les leçons qu'on recueille sur un tombeau! Il croyait entendre du fond du sépulcre les avertissements sévères d'un père dont l'autorité avait toujours été respectée, les pieuses exhortations qu'une mère continuait à lui adresser de l'autre côté de la vie, et quelquefois il lui semblait voir se ranimer et se lever ensemble la longue suite de ses ancêtres, pour lui reprocher les emportements et les désordres d'une conduite indigne des exemples de vertu qu'ils avaient laissés comme la plus belle portion de leur héritage.

« Il y avait, Messieurs, convenons-en, dans ces mœurs d'un autre âge, quelque chose qui élevait les pensées en haut, qui ennoblissait les caractères, et répandait sur toute la vie humaine une singulière gravité.

« Cet usage si moral de placer le cimetière près de l'église, s'est encore bien maintenu dans nos campagnes, ou du moins, quand on s'est cru obligé de choisir un autre lieu plus éloigné pour les sépultures, on l'a fixé à une petite distance des habitations. C'est toujours le même instinct chrétien qui a dirigé les résolutions des autorités locales. Nous n'avons rencontré que de rares exceptions, qui nous ont empêché quelquefois, dans nos visites pastorales, d'aller prier sur la terre des morts, à cause de son extrême éloignement.

Ces anomalies blessantes pour le sentiment religieux autant que pour la dignité humaine, ne peuvent s'expliquer que par le passage, dans les administrations rurales, de quelques hommes n'ayant pas assez d'élévation dans l'esprit pour comprendre le respect dû à la dépouille du roi de la création, à cette poussière sublime que l'intelligence a habitée, et que le souffle divin ranimera un jour pour la rendre plus brillante que la lumière des astres.

« Dans les grandes villes, il n'a pas été possible de rester toujours fidèle à l'ordre d'idées que nous venons d'exposer. Là, des considérations d'ordre public dominent les esprits les plus éclairés et les volontés les mieux intentionnées. C'est ce qui est arrivé ici, et l'on peut dire que notre ville, si distinguée par sa foi, a gardé avec amour dans ses murs les restes sacrés de ses enfants aussi longtemps qu'elle l'a pu.....

« Ne craignez pas, Messieurs, de tourner souvent votre regard de ce côté; ne soyez pas de ces hommes faibles et sans vertu, qui écartent comme importune la pensée de la mort, sous prétexte qu'elle peut troubler les jouissances de la vie. La mort regardée en face est pleines d'utiles enseignements : elle nous rappelle la fragilité des choses d'ici-bas, elle attache plus fortement au devoir, elle communique à nos actions une direction sérieuse et digne de notre grande destinée. Ce souvenir est même plein de douceur et de consolation pour les cœurs chrétiens, parce qu'ils nous apporte les souffles vivifiant de la vraie patrie, et l'espérance d'être réunis à nos frères dans le sein de Dieu.....

Nous allons, selon le vœu de toute la population, bénir cette terre, et lui imprimer, par la vertu des prières de l'Eglise, un caractère sacré, qui la séparera des champs voisins plus encore que le mur d'enceinte qui l'environne. Elle recevait jusqu'ici, dans ses sillons, les utiles semences que la main de l'homme y jetait, pour se couvrir ensuite des riches moissons qui servent à l'entretien de la vie corporelle. Elle sera désormais consacrée à une culture plus excellente et plus noble. Elle ouvrira son sein pour y conserver les corps des chrétiens qui portent en eux le germe de l'immortalité. Nous viendrons tous, les uns après les autres, reposer dans cette terre sanctifiée. Nous y dormirons, à côté de nos parents et de nos amis, le long et paisible sommeil de la mort, et quand le jour fixé par la sagesse suprême sera venu, quand sera donné le signal de la résurrection générale, elle se couvrira alors de la magnifique et incorruptible moisson des élus, que les anges de Dieu transporteront dans l'éternité. »

Cette allocution, écoutée avec le plus religieux silence, a produit sur la nombreuse assemblée une vive impression qui se trahissait, chez bon nombre d'auditeurs, par des larmes. Puis a eu lieu la bénédiction suivant le cérémonial indiqué au rituel. Après que Mgr l'archevêque eut parcouru le cimetière en jetant l'eau bénite, on entonna le *Te Deum*, et la procession se remit en marche pour rentrer à l'église. Ainsi s'est accomplie cette cérémonie imposante et touchante à la fois.

— On écrit du Puy que plusieurs morceaux de la statue de la Vierge qui va être placée sur le rocher de Corneille, sont arrivés en cette ville. Une foule immense s'était portée à la rencontre des voitures, en tête desquelles marchait la musique des Frères. Le cortége a traversé la ville et s'est dirigé par Aiguille vers le cimetière. Mgr de Morlhon était allé attendre sur les boulevards le premier convoi de l'œuvre gigantesque exécutée à Givors. Mgr a présidé à la réception et paraissait très-heureux de voir arriver à bonne fin l'entreprise qu'il a dirigée avec tant de zèle et de dévouement.

Nous trouvons dans le *Courrier de Lyon* une lettre qui est la véritable expression des sentiments de la majorité des habitants de la Savoie :

Monsieur,

Le passage des troupes françaises en Savoie, celui de S. M. l'Empereur, ont ranimé des espérances qui dormaient depuis longtemps dans le cœur des populations. La Savoie, accolée fatalement à l'Italie, en diffère par la race, les mœurs, la langue et le bassin géographique, elle n'en n'a ni le caractère ni les aspirations. Aussi au milieu des discussions sur les nationalités qui préoccupent l'Europe, nous attendons impatiemment que notre tour arrive, et qu'une toute petite place soit faite à la question savoisienne.

Déjà à trois reprises, nous sommes partis à la suite de l'héritier de la maison de Savoie, verser notre sang, jeter notre argent pour une cause qui n'est pas la nôtre; trop fiers pour fatiguer l'Europe de *nos cris de douleurs*, nous nous sommes contentés de garnir les bancs de l'opposition parlementaire de nos vingt-deux députés; nous avons protesté par leur organe contre la guerre nouvelle qu'on nous imposait; quand, malgré notre légitime opposition, l'heure de cette guerre a sonné, faisant trêve à nos rancunes personnelles, nous sommes partis sans hésiter, consolés par la certitude de voir à nos côtés les soldats de la France.

Nos enfants se sont distingués au milieu de ces soldats jugés dignes de combattre à côté de la grande armée. Le colonel de Sonnaz à Montebello, le général Menabrea dans la direction du génie, le général Mollard, le colonel de Rolland à Solferino, etc..., ont porté haut le nom savoisien. A San-Martino, les régiments de Savoie ont chargé à la baïonnette comme des régiments de zouaves; oui, nous pouvons nous rendre cette justice, nous avons été fidèles jusqu'au bout, nous avons mis, suivant l'expression d'un de nos députés, au service de la maison de Savoie, notre dernier homme et notre dernier écu.

Maintenant que la guerre est finie, que les bases du traité de paix, que les actes émanés du gouvernement sarde ont proclamé la fondation d'une nation italienne nettement dessinée par les Alpes ainsi que par la langue, la race, les mœurs de ceux qui sont appelés à en faire partie, nous nous sommes demandé avec inquiétude quel allait être notre sort.

Le nom de la Savoie n'a pas même été prononcé. Est-elle irrévocablement condamnée, elle toute française, à se fusionner avec l'Italie, à suivre dans toutes ses agitations le mouvement italien, à supporter les charges nouvelles qui vont inévitablement s'ajouter aux anciennes, à s'associer, en un mot, à tous les sacrifices nécessaires à un peuple pour conquérir son indépendance, quand ce peuple lui est étranger.

En fin de cause, quand notre gouvernement lui-même proclame le principe des nationalités, n'avons-nous pas un peu le droit de formuler des aspirations pour la nôtre?

Sous l'empire de ces idées, une réunion a eu lieu à Chambéry le 25 juillet dernier, avisant à la manière d'attirer l'attention sur la position exceptionnelle faite à la Savoie par les derniers événements; elle a pensé que le moyen le plus légal et le plus conforme aux traditions savoisiennes était de s'adresser directement au roi, le descendant de Savoie et le chevaleresque prince italien.

Une pétition a été formulée à cet effet et signée par tous les membres présents. Voici cette pétition :

« Sire,

« Les grands événements qui ont porté si haut la gloire de Votre Majesté et ceux qui se préparent encore, indiquent que de nouvelles destinées attendent les populations italiennes.

« Les bases du traité de paix qui vient d'être signé, les actes même émanés de votre gouvernement proclament la fondation d'une nationalité italienne nettement dessinée par les Alpes ainsi que par la race, les mœurs et la langue de ceux qui sont appelés à en faire partie.

« Ces conditions, Sire, excluent la Savoie. La Savoie n'est pas italienne, ne peut pas l'être.

« Quel est donc l'avenir qui lui est réservé?

« Nous espérons, Sire, que Votre Majesté, qui s'est montrée si chevaleresque envers l'Italie, voudra bien aviser aux intérêts de la Savoie d'une manière conforme à ses vœux. »

Monsieur, sous ce libre gouvernement du Piémont, nous n'avons pas pu trouver encore un imprimeur qui consentît à s'en charger, bien entendu, avec nos signatures; leurs brevets, disent-ils, leur seraient retirés immédiatement; ils ont reçu des instructions formelles à cet effet.

Nous recevons des adhésions chaleureuses de toutes les provinces : les idées que j'ai tâché de vous exprimer sont les idées de tous; mais dans ce *pays de liberté*, nous avons tant d'obstacles matériels à vaincre, nous sommes si peu révolutionnaires à notre éternel honneur, si peu propres à l'agitation, qu'il nous faudra plus d'un mois pour avoir les signatures de toute la Savoie.

Et avant un mois, c'est la douloureuse crainte qui nous préoccupe, avant un mois tout sera terminé, les conférences de Zurich seront closes, et mon pauvre et cher pays aura perdu encore une fois l'occasion de faire entendre sa voix indépendante mais toujours résignée.

Recevez, monsieur le directeur, les sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Docteur GASPARD-BÉNARD,
Chambéry, place de l'Hôtel de Ville.



FAITS DIVERS

Voici de nouveaux détails sur l'accident du chemin de fer de Lyon. Cet accident, heureusement, n'a pas eu toutes les conséquences qu'on aurait pu craindre. Une cantinière du 49e a été tuée à côté de son mari qui a été blessé. On a en outre relevé mort l'officier payeur de ce régiment, mais il ne portait sur le corps aucune blessure ni aucune contusion, de telle sorte que l'on attribue sa mort à une congestion causée par la commotion.

Parmi les blessés figurent principalement les musiciens de ce régiment, car c'est le wagon d'état-major qui a été particulièrement maltraité. Les compartiments du milieu, qui contenaient les officiers, ont été à peu près épargnés. Le colonel a échappé par miracle, grâce à un vif mouvement de corps en avant; sa capote a été mise en lambeaux, et c'est dans cet état qu'il a conduit son régiment à sa place de campement.

— Hier a eu lieu le scrutin pour l'élection annuelle des 21 membres devant composer le conseil de l'ordre du barreau de Paris.

Le scrutin, ouvert à neuf heures, a été fermé à midi.

Le nombre des bulletins était de 345; la majorité absolue par conséquent de 173.

A trois heures, M. le bâtonnier Plocque a annoncé le résultat suivant: Ont obtenu: MM. Berryer, 311 voix; Plocque, 311; Marie, 308; Bethmont, 304; Liouville, 279; Lacan, 273; Leblond, 269; Jules Favre, 263; Desmarest, 251; Allou, 249; Léon Duval, 240; Lachaud, 240; Gaudry, 238; Crémieux, 232; Templier, 205; Caignet, 198; Rivolet, 193; Desboudets, 191; Paillard de Villeneuve, 185; Thureau, 180.

Ces vingt candidats, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres du conseil de l'ordre pour l'année 1859-1860.

Ceux qui ont obtenu ensuite le plus de suffrages sont: MM. Duteil, 167; Bertin, 127; Moulin, 122; Rivière, 106; Senard, 97; Mathieu, 93; Nicolet, 93: Grévy, 74; Taillandier, 74; Avond, 71; Coin-Delisle, 66; H. Celliez, 65; Ollivier, 62; Auvillain, 56; Bousse, 51.

Aucun de ces candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, M. le bâtonnier a annoncé que le scrutin était renvoyé au vendredi 5 août, de 9 heures à midi, pour l'élection du 21e membre du conseil de l'ordre.

— Le maréchal duc de Malakoff souffre beaucoup depuis quelque temps de la maladie de cœur dont il est atteint. C'est, dit-on, cette circonstance qui l'aurait engagé à accepter la position de grand-chancelier de la Légion d'honneur.

M. le duc de Malakoff se trouve aujourd'hui le plus richement doté de nos hauts fonctionnaires. Il a 100,000 fr. de dotation; 30,000 fr. de maréchalat; 30,000 fr. du Sénat; 3,000 de son grand cordon; 50,000 fr. comme grand-chanchelier, plus un palais pour logement et tous les accessoires.

— On lit dans le *Courrier du Gers*:

« La rue de Mirande a été, lundi soir, le théâtre d'une scène de brutalité inexplicable. Un prisonnier autrichien qui venait de travailler à Sansan, chez M. Deffés, a été fortement blessé de trois coups de bâton qui lui ont été assenés sur la tête par le nommé Redonnet, colporteur.

« L'auteur de ces odieuses violences prétend que c'est en voulant faire des armes et en plaisantant avec l'Autrichien qu'il l'a blessé involontairement; il aura, dans tous les cas, à rendre compte de sa conduite à la justice. »

— La paroisse de Saint-Eloi, l'une des plus nouvelles et des plus populeuses de Paris, a, l'une des premières, donné le touchant spectacle d'un service funèbre, célébré pour le repos de l'âme de nos soldats morts sur les champs de bataille d'Italie. Les régiments en garnison aux casernes de Reuilly et de Picpus, vivement touchés de la pensée qui avait inspiré cette pieuse cérémonie, se sont empressés de seconder les intentions de M. le curé.

Dès six heures du matin, le 27 juillet dernier, un nombre considérable de militaires du 57e et du 28e s'étaient mis à la disposition du digne pasteur, et lui prêtaient le concours de cette intelligente industrie dont ils ont fait preuve en tant d'autres circonstances, et de leur zèle pour les préparatifs de la cérémonie qui devait avoir lieu à midi. Des faisceaux d'armes, disposés en grand nombre avec le meilleur goût, plus de deux cents drapeaux recueillis dans toutes les maisons de la paroisse, donnaient à la charmante église de Saint-Eloi un caractère tout spécial, qui reportait les souvenirs sur les champs de bataille.

Au milieu de la nef, s'élevait un catafalque recouvert de pensées et d'immortelles, témoignage éloquent des sentiments de la pieuse assemblée. On a vu, non sans attendrissement, deux pauvres femmes du peuple, les yeux baignés de larmes, déposant sur le catafalque des couronnes de laurier, symbole attendrissant des mères et des sœurs des soldats du faubourg Saint-Antoine, partis pour l'Italie.

L'assemblée était nombreuse et brillante. Colonel, commandants et soldats disponibles assistaient au service avec un profond recueillement. La foule d'ailleurs était compacte, et la tenue si édifiante de tous, les larmes qui coulaient, témoignaient assez hautement qu'à cette cérémonie religieuse tous les sentiments étaient vrais. Dans une allocution courte et énergique, M. le curé, faisant appel à la foi et au patriotisme de son auditoire, l'a vivement ému.

— Le ministre d'Etat vient de nommer officiellement Mlle Taglioni inspectrice de toutes les classes de danse à l'Opéra.

— Le soufrage s'appliquant de plus en plus aux vignobles comme remède contre l'oïdium, les *Annales du Commerce extérieur* croient devoir rappeler qu'il existe, dans le golfe de la Syrta (régence de Tripoli), de grandes quantités de soufre dont le dépôt n'est pas encore exploité.

— Les dames étrangères donnent à nos touristes des exemples d'intrépidité qui devraient bien piquer ceux-ci d'honneur. On se rappelle que, l'an dernier, une baronne allemande et une dame anglaise, toutes deux jeunes et jolies, ont parcouru seules les montagnes de la Grande-Kabylie. Des esprits timorés leur avaient prédit toute espèce de malheurs pour les détourner de cette entreprise; nous n'avons pas appris cependant

qu'elles se soient plaintes à leur retour d'aucun accident sinistre, ni même d'aucune rencontre désagréable.

Mais voici quelque chose de bien autrement fort qui se prépare. Une jeune veuve écossaise jouissant d'une très-grande fortune, lady K....., avait désiré se remarier après avoir accompli, à son honneur, le long stage du deuil légal. Il paraît que, très-conciliante sur la question financière, elle est fort exigeante quant aux qualités de l'esprit et du cœur, car jusqu'à présent aucun des nombreux candidats qui se sont présentés n'a eu le don de lui plaire. Aussi lady K... voyant que les pays civilisés ne fournissent plus de maris vraiment acceptables, a résolu, dit-on, d'aller visiter le pays des Touaregs. Au dire des voyageurs, ces Berbers ont sur le mariage des idées très-délicates et très-raffinées qu'on est surpris de rencontrer à ce degré de latitude et à cette phase sociale assez peu avancée dans laquelle sont encore ces peuplades, que des invasions successives ont repoussées jusqu'au fond du Sahara.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

VARIÉTÉS

—

La monarchie française au dix-huitième siècle.

Etudes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV,

Par M. le comte Louis de Carné.

(Premier article.)

Où allons-nous ? C'est la question que s'adressent les esprits préoccupés de l'avenir de la France. Mais, pour avoir quelque chance d'arriver à la solution de cette question délicate, il faut nous rendre bien compte de notre situation actuelle. D'où venons-nous ? M. le comte de Carné a déjà posé les deux termes extrêmes de cette étude du passé : d'une part, il a interrogé les documents historiques sur *les fondateurs de l'unité française*, c'est-à-dire sur les auteurs de cette centralisation qui fait à la fois notre grandeur et notre faiblesse; d'autre part, dans ses études sur l'*histoire du gouvernement représentatif*, de 1789 à 1848, il a retracé les vicissitudes de notre histoire contemporaine, où se sont succédé tant de nobles aspirations et tant de défaillances de l'esprit national.

Le nouvel ouvrage de M. de Carné est, comme il nous l'annonce, une sorte de trait d'union entre ses travaux sur l'ancienne France, et ses travaux sur la France contemporaine. « Avec les revers du grand roi, » dit l'auteur « et aux abords de sa vieillesse, « s'ouvre l'époque de transition qui sépare « les destinées de la France historique de « celles de la France nouvelle, période quasi « séculaire qui, allant du ministère de Chamillard à celui du comte de Maurepas, « embrasse, avec la fin du règne de Louis « XIV, la régence, la longue vie de Louis « XV et les commencements du règne de « son infortuné successeur. Tel est, au vrai, « l'*ancien régime* dans ses limites chrono- « logiques et morales. » *La Monarchie française au dix-huitième siècle* complète et couronne le labeur de vingt années auquel s'est voué M. de Carné pour éclairer par de consciencieses recherches nótre histoire nationale.

Il n'y a pas de lecture plus attachante que celle de ce volume. On y trouve la substance des nombreux écrits publiés sur cette époque mémorable où la France descendait, à travers tant de débauches de l'esprit et des sens, la pente qui la conduisait de l'apothéose de Louis XIV à l'échafaud de Louis XVI. La gravité de l'auteur n'ôte rien à l'attrait des tableaux variés qu'il déroule sous les yeux du lecteur, soit qu'il le fasse assister aux tristes intrigues de la diplomatie et aux revers de nos armées toujours vaillantes, mais presque toujours mal commandées, aboutissant à la perte de nos colonies de l'Inde et du Canada; soit que, peu suspect de sympathie pour les protestants et pour les jansénistes, il nous fasse cependant toucher du doigt les déplorables conséquences de l'intervention du gouvernement dans les affaires religieuses; soit qu'il nous montre, dans les petits soupers de Versailles, avec les excitations d'une conversation libre et d'une chère exquise, ce monde de courtisans des deux sexes, tellement accoutumé à vivre des bontés du prince, qu'il croit tout licite et honorable pour les obtenir.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux tendances vraiment libérales de M. de Carné, lorsqu'il nous fait voir que l'ancienne monarchie a péri, comme l'a dit M. Thiers d'autres gouvernements, par l'excès de son principe. En détruisant peu à peu tous les éléments de vitalité des provinces, de la noblesse, de la magistrature et du clergé, le trône de nos anciens rois a fini par être complétement isolé. Abaisser les hauteurs, c'était préparer le nivellement de la plaine,

mais c'était aussi supprimer les digues qui eussent pu préserver l'édifice central lors de l'invasion du cataclysme révolutionnaire. D'un autre côté, c'est établir un précédent bien dangereux que de se mettre au-dessus des règles de la justice et de l'humanité : le despotisme royal et le despotisme populaire se touchent de près, et l'on est plus affligé que surpris de retrouver dans certaines lois de la Convention contre les émigrés et contre les prêtres non assermentés les dispositions des ordonnances de Louis XIV contre les protestants.

Si nous sommes en parfaite sympathie avec M. de Carné quant à l'esprit qui domine dans son ouvrage, nous ne pouvons également souscrire à tous ses jugements sur les principaux personnages du dernier siècle. Pour nous borner aux points les plus saillants, il nous a paru trop sévère pour Louis XIV, trop indulgent pour le régent, trop facile à jeter un voile sur les turpitudes du cardinal Dubois, tandis qu'il traite avec une excessive rigueur la marquise de Pompadour. Nous craignons que l'honorable écrivain n'ait payé cette fois un tribut à cette manie du paradoxe, trop commune à notre époque, et la vérité historique nous fait un devoir d'appeler l'attention du lecteur sur des appréciations d'autant plus dangereuses qu'elles proviennent d'une plume plus accréditée.

Et d'abord, en ce qui touche Louis XIV, nous avons retrouvé avec peine dans la *monarchie française au dix-huitième siècle* une thèse, fort à la mode aujourd'hui, qui consiste à faire remonter à la Fronde l'honneur d'avoir préparé la gloire du dix-septième siècle, en ne laissant au gouvernement du grand roi que la responsabilité de la décadence qui a marqué la fin de son règne. Sans doute Louis XIV n'a point fait son siècle à lui seul et l'on n'en est plus à croire aujourd'hui qu'il suffise d'un Mécène pour faire éclore un Virgile. Mais faut-il pour cela méconnaître la part considérable qu'a eue aux grandeurs de son temps le prince qui avait bien, quoi qu'on en dise, *une certaine justesse et une certaine hardiesse d'esprit*, ces qualités du monarque qu'il signale si heureusement dans ses mémoires ? Nous ne sommes point de ceux qui diraient volontiers : *siècle de la Fronde* au lieu de *siècle de Louis XIV*. Les heureux effets de la Fronde nous ont toujours paru un véritable paradoxe. De ce que cette époque de notre histoire a jeté un éclat superficiel, parce qu'on y voit figurer de grandes dames, au lieu de prosaïques tribuns, est-il permis de conclure qu'il y ait bien là matière à la glorifier ? Ni Corneille, ni l'Académie ne datent de la Fronde. Cette triste lutte, aussi stérile dans ses résultats que mesquine dans la manière dont elle a été conduite, n'a fait que prouver le peu de consistance de notre tempérament national. C'est elle qui, en discréditant par leur faute la noblesse et les parlements, a rendu presque nécessaire le despotisme de Louis XIV ; déplorons ce despotisme, qui compromettait singulièrement l'avenir de notre pays, mais n'allons pas jusqu'à lui imputer ce fait tout naturel, et qui s'est produit à toutes les épreuves d'une génération moins distinguée succédant à une génération éminente. La nature morale, comme la nature physique, a ses intermittences. Lors même que Louis XIV n'aurait point commis les fautes politiques qui attristèrent la fin de son règne, il n'aurait pu fournir une seconde génération de Bossuet, de Molière, de Racine, etc., tout simplement parce que cela était impossible.

Nous sympathisons de tout cœur avec M. de Carné lorsque, répondant aux modernes apologistes de la révocation de l'édit de Nantes, il nous signale, dans les persécutions religieuses dirigées par le pouvoir temporel, une des causes qui ont le plus contribué à la réaction philosophique et révolutionnaire. Est-ce une raison cependant pour dépasser toute mesure, et pour traiter Louis XIV comme ne l'a jamais fait Saint-Simon lui-même ? Le représenter « confiné « dans le cabinet de Madame de Maintenon « entre Chamillart et Voysin, entre les « pères de la Chaise et Tellier, déployant « jusqu'à son dernier jour, dans des que« relles d'école, *dont il ne comprend pas « le premier mot*, l'ardeur, la passion, l'ac« tivité personnelle qu'il mettait naguère « au service de son ambition et de son or« gueil, » ce n'est plus faire un portrait, mais une photographie. Louis XIV a été persécuteur avec son siècle ; mais l'accuser de ne *point comprendre le premier mot* aux affaires religieuses, c'est aller bien loin. Sans être un théologien de profession, il avait cet instinct, ce bon sens pratique que la science, même théologique, ne donne point toujours, et il en a fait preuve dans l'affaire du quiétisme. Ce qui est bizarre et ce qui prouve combien les esprits les plus éclairés peuvent se laisser égarer par des

idées préconçues, c'est que M. de Carné fait un titre d'honneur au régent de s'être définitivement prononcé contre le jansénisme. Or Philippe d'Orléans était encore bien moins entendu que Louis XIV en matière religieuse. Enfin, ce que l'on oublie trop dans ces attaques exagérées contre la vieillesse du roi, c'est qu'il a laissé la France agrandie et son petit-fils sur le trône d'Espagne : d'où ressort, pour le dire en passant, l'inexactitude de ce parallèle un peu usé entre Louis XIV et Napoléon, que nous avons regretté de voir reproduire par la plume savante de M. de Carné.

La sévérité excessive pour le régime qui finit en 1715 amenait, par une sorte de compensation, une appréciation très-favorable de la régence qui lui succéda : puisque la France, nous dit-on, était arrivée au dernier état de décadence, elle ne pouvait plus que se relever. Nous rendons justice, avec l'auteur, aux éminentes qualités de Philippe d'Orléans, et nous reconnaissons que son gouvernement n'a point manqué d'habileté. Mais, en vérité, c'est atténuer un peu trop le scandale des orgies de la Régence, que d'y voir une réaction, presque légitime, contre le rigorisme du règne précédent. Pour peu que l'on remuel• fange de cette triste époque, on n'y trouve pas seulement la transition excusable de la dévotion et de l'hypocrisie au plaisir et à la licence ; mais d'ignobles débauches, qui rappellent les plus mauvais jours de l'empire romain, et au niveau desquelles le Directoire si justement décrié n'est jamais descendu. Voilà le stigmate ineffaçable qui s'attachera toujours à la mémoire du régent, coupable d'avoir avili l'autorité du prince par des excès jusqu'alors inouïs ! Les services rendus par la régence à l'ordre financier ne sont rien auprès du mal immense que firent au corps social la corruption, et ce qui accompagne inévitablement la corruption dans les temps modernes, l'agiotage, préparant le nivellement de toutes les classes de la société par un abaissement commun sous le joug de la cupidité.

Quant à la diplomatie, le régent semble avoir fondé la politique traditionnelle la maison d'Orléans par la manière dont il a pratiqué l'alliance anglaise. Nous reconnaissons, avec M. de Carné, que cette alliance était une nécessité de position pour Philippe, personnellement en butte aux attaques de l'Espagne. Bien plus, comme le faisait remarquer dernièrement M. Saint-Marc Girardin (1), l'alliance anglaise n'a pas été imaginée par le régent ; elle remonte au traité d'Utrecht. Aussi ne parlons-nous pas de l'alliance, mais bien de la manière de la pratiquer. La bonne entente avec l'Angleterre, entretenue avec dignité, est dans l'intérêt de la France, comme dans celui de la civilisation. Mais les relations intimes des maisons d'Orléans et de Hanovre ont-elles eu ce caractère de notre part? M. de Carné regrette que le régent se soit soumis à l'obligation pénible d'exécuter sous l'inspection de commissaires anglais les stipulations de 1713 relatives à la démolition des fortifications et au comblement du port de Dunkerque. Mais ce n'était là que l'exécution d'un traité antérieur ; la régence a fait bien autre chose pour servir les intérêts anglais. Admettons qu'il y ait eu nécessité de faire la guerre à l'Espagne et de relever les Pyrénées que la haute politique de Louis XIV avait a supprimées; fallait-il pour cela sacrifier l'avenir de la France, en détruisant, sciemment et volontairement, pour complaire à l'Angleterre, les magasins et les navires de l'Espagne au Passage et à Santogna? Le rouge monte au front du lecteur français, lorsqu'il voit Stanhope, commis par le roi George auprès de l'armée française pour surveiller en personne ces sauvages expéditions; lorsqu'il lit dans la correspondance du maréchal de Berwick avec le régent (2) que l'incendie de Santogna a été indispensable, « afin que le gouvernement « de l'Angleterre puisse faire voir au par- « lement prochain que l'on n'a rien négligé « pour diminuer la marine d'Espagne. » Voilà des faits énormes et qui prouvent que la politique de la régence a été justement accusée de sacrifier aux préoccupations du moment les intérêts permanents du pays. Mieux vaut l'orgueil de Louis XIV qu'une pareille servilité.

Dans un prochain article, nous examinerons, avec toute l'attention que méritent les opinions émises par un écrivain aussi distingué, les appréciations de M. de Carné sur le cardinal Dubois et sur la marquise de Pompadour.

E. Bonnier.

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1859, p. 366.
(2) Lettre du 8 août 1719.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

VENISE

S'il est une cité d'Italie vraiment digne d'intérêt et de pitié par la beauté de ses souvenirs, par les traces de son génie encore présentes dans les monuments les plus imposants de l'histoire ou dans les chefs-d'œuvre des arts, par la rigueur imméritée de sa chute, c'est Venise.

Venise a été, à un moment de sa carrière, entre le moyen-âge et la renaissance, la reine de l'Occident : tranquille et inviolable au milieu de ses lagunes que protégeaient au loin ses îles de l'Adriatique et ses possessions continentales de la Lombardie, de la Marche, du Frioul et de l'Istrie, elle avait la richesse, le crédit et la force ; son pavillon gouvernait l'Océan ; son arsenal entretenait perpétuellement deux cents galères, des ouvriers capables de mettre à flot trente vaisseaux en dix jours et un armement suffisant pour toutes les marines européennes ; sa diplomatie écoutait tout, voyait tout, savait tout ; une loi portée dès l'année 1268 enjoignait à ses agents, soigneusement disséminés sur tous les points du monde, de révéler au conseil des Pregadi tout ce qui pouvait servir la république, quelles inimitiés à semer, quelles alliances à dissoudre, quelles séditions à fomenter ; son commerce n'avait de limites que celles du globe connu qu'il semblait reculer encore, et l'un de ces Doges, qui s'intitulaient les maîtres des trois quarts et demi de l'empire romain, Mocenigo, traçait ainsi à ses compatriotes le tableau de leur commune grandeur. « Vous êtes les seuls à qui la terre et la « mer soient également ouvertes ; vous êtes « le canal de toutes les richesses ; vous ap- « provisionnez le monde entier, tout l'uni- « vers s'intéresse à votre prospérité, et tout « l'or du monde arrive chez vous. »

Venise dominait alors, elle était parvenue à ce degré d'élévation superbe où nous voyons une nation voisine, comme elle aristocratique et marchande, comme elle incomparable par les combinaisons de la politique et par le maniement des affaires, comme elle le merveilleux produit de l'activité savante, et comme elle peut-être la proie à venir de la brutalité des hommes, où nous voyons la libre Angleterre assise aujourd'hui.

Les plus fiers personnages de la France s'éprenaient d'admiration et d'envie pour cette constitution où tous les patriciens étaient rois, pour cette République qui faisait revivre dans ses lois l'antique renommée de la vigueur romaine. Sous Louis XI, à l'heure où la maison Capétienne mettait sous ses pieds les restes de la féodalité impuissante et violente, Philippe de Comines s'arrêtait complaisamment à Venise. « C'est « la plus triomphante cité que j'aye jamais « vue, et qui plus fait d'honneur à ambas- « sadeurs, et qui plus sagement se gou- « verne. » Près de deux siècles plus tard, le dernier et le plus grand des aristocrates de notre histoire, le duc de Rohan, voyageant en Italie au temps de Henri IV, ne pouvait détacher ses yeux de Venise, de ses palais, de ses magnificences, de son gouvernement. « Pour le faire court, écri- « vait-il lui-même, si je voulais remarquer « tout ce qui en est digne, je craindrais que « le papier me manquât : contente toi donc, « ma Mémoire, de te ressouvenir qu'ayant « vu Venise, tu as vu un des cabinets des « merveilles du monde, duquel je suis parti « aussi ravi et content tout ensemble de « l'avoir vue, que triste d'y avoir demeuré « si peu, meritant non trois ou quatre se- « maines, mais un siècle pour la considérer « à l'égal de ce qu'elle mérite. »

Enfin, nouveau trait de ressemblance avec la patrie de Nelson et de Pitt ! Venise, si chère à l'élite des esprits, était en butte à l'animadversion publique : on lui reprochait justement sa raison d'Etat sans conscience, sa politique sans morale, ses alliances honteuses et mobiles, son mépris pour le droit, sa dureté pour les faibles, on lui reprochait surtout l'assistance qu'elle demandait ou prêtait aux Turcs contre les chrétiens d'Orient ; comme l'Angleterre s'oppose de tout son pouvoir au percement de l'isthme de Suez, la ville des Doges dressait des embûches aux bienfaisants navigateurs qui avaient découvert le cap de Bonne-Espérance, sa cupidité blessée s'était même

oubliés jusqu'à exciter le roi de Calicut et les princes indiens contre les Portugais. Était-ce Venise, ou ne serait-ce pas plutôt la moderne Angleterre, que Louis Hélian, ambassadeur de Louis XII à la diète d'Augsbourg, accusait *de n'être riche que de la misère d'autruy* et d'enfler sa fortune avec les dépouilles de ses victimes? « Vous êtes « demeurés sans amis, s'écriait-il, et presque sans argent. Il faut maintenant que « vous périssiez à votre tour, à la vue de « tous les princes, vous qui avez bien eu le « cœur et la dureté de voir périr Constanti-« nople sans vous remuer; qui avez vendu « aux Turcs tant de villes de la Thrace, de « la Macédoine, de la Grèce, de la Dalma-« tie, lesquelles s'étaient fiées sur votre foi, « qui n'est qu'une foi de Carthage et qu'une « perfidie africaine; vous qui avez aban-« donné tant de pauvres chrétiens à ces bar-« bares, et qui avez été les marchands de « leur sang et de leur liberté! »

De ces imprécations ardentes sortit la ligue de Cambrai, devant laquelle Venise, accablée sous le nombre, délia du serment de fidélité ses sujets de terre ferme, et se condamna aux sacrifices les plus ruineux; toujours égale à elle-même dans l'adversité, elle avait eu soin d'exempter de tout impôt, par un glorieux privilége du génie, le ciseau de Sansovino et le pinceau du Titien. Puisse l'Angleterre ne pas connaître, elle aussi, ces extrémités terribles, puisse-t-elle vivre heureuse et paisible avec son tempérament particulier et les vertus innées de sa race! Puisse-t-elle travailler surtout à soutenir par l'équité de ses maximes une grandeur qu'elle a bâtie sur l'équilibre de ses institutions! C'est le souhait de quiconque recherche et vénère dans l'étendue du monde les formes de plus en plus rares de la dignité humaine.

Venise avait un autre caractère plus précieux pour nous, elle était, en dépit même de la ligue de Cambrai, l'alliée naturelle de la France en Italie, sa vigie au bord de l'Adriatique et au pied des Alpes, son camp retranché entre l'empire d'Allemagne et le Milanais, dont les communications directes se trouvaient rompues.

Pourquoi rappeler en détail les longues et étroites relations des Valois et des Bourbons avec Venise? Elles se résumaient dans les paroles que Marino Giustiniano, ambassadeur à la cour de François Ier, adressait au Doge : « Le roi très-chrétien a « une très-haute opinion de votre Sérénité, « d'abord à cause du crédit dont la répu-« blique jouit aujourd'hui plus que jamais, « *et ensuite parce que c'est elle qu'on re-« garde comme le seul fondement de la « liberté de l'Italie.* »

Cette politique clairvoyante, on aime à la retrouver jusques après les grands renversements de la Terreur, dans les instructions que le Directoire envoyait à son jeune et impatient plénipotentiaire, le vainqueur de Rivoli et d'Arcole. « Il est trop évident, di-« saient ces instructions, que si on laisse « à l'Empereur Venise, le Frioul, le Pa-« douan, la terre ferme jusqu'aux bords de « l'Adige, dont le cours se dessine de ma-« nière à le faire entrer dans le cœur de la « Lombardie, l'Autriche donnera la main « à Naples et à la Toscane, sans parler de « l'Istrie et de la Dalmatie, qui, par la con-« venance et la valeur intrinsèque, l'em-« portent seules de beaucoup sur la Lom-« bardie elle-même. La république cisal-« pine, cernée presque de tous côtés par « cette puissance vorace, en deviendra « bientôt la proie. Loin de pouvoir la main-« tenir, nous serons expulsés nous-mêmes « de toute l'Italie; nous n'aurons donc pas « fait la paix, nous aurons ajourné la « guerre; nous aurons fourni à l'Autriche « les moyens de nous attaquer avec plus « d'avantage; nous aurions traité en vain-« cus, indépendamment de la honte d'a-« bandonner Venise. »

Le traité de Campo-Formio fut une faute. Le roi Louis XIII écrivait en 1621, au sujet des démêlés des Espagnol avec les *Grisons* : « Si le roi d'Espagne conservait la Valteli-« ne, ainsi qu'il en montre le dessein, la li-« berté de l'Italie se trouverait enchaînée, « et la jonction de ce pays avec l'Allemagne « serait assurée. » Combien l'abandon de Venise, qui portait en soi toutes ces conséquences prévues par la monarchie, était plus préjudiciable encore à l'Italie comme à la France!

Chose singulière! la république de Venise était née au bruit des pas d'Attila, elle était née de l'épouvante qui avait poussé des multitudes errantes dans les marais de l'Adriatique; elle tombait au souffle du général Bonaparte. Entre l'invasion des Barbares et la Révolution française, entre le berceau et le tombeau de la vieille société, la Providence s'était plû à montrer le modèle achevé de ces aristocraties qu'on admire au sein même de leur égoïsme impassible, et que nos siècles plébéiens ne connaîtront pas.

« L'épouse de l'Adriatique est devenue ainsi l'esclave des Césars : le palais des Doges, si retentissant et si animé, n'a plus été qu'une ruine vivante où le génie du Titien, du Tintoret, de Véronèse, de Palma, de Bassano, jette dans le silence des hommes son éloquence immortelle; sur la place de Saint-Marc, à l'ombre des trophées de l'Orient, devant les chevaux de Corinthe et les piliers de Saint-Jean d'Acre, autour des trois mâts qui déroulaient aux vents les bannières de Chypre, de Candie et de Morée, le soldat pesant du Nord s'est assis en maître, et les lions du Pirée, enchaînés par Morosini aux portes de l'Arsenal, ont retrouvé le deuil et les humiliations d'Athènes.

Un jour cependant, le 22 mars 1848, Venise pensa être rentrée en possession d'elle-même; sous la conduite d'un grand citoyen, qui fut son dictateur et son libérateur, Daniel Manin, elle eut la gloire de chasser l'étranger sans appeler la révolution, et de recouvrer l'indépendance sans renier la Papauté.

Manin, comme nous l'apprend son biographe, M. Henri Martin, ne voulait ni des émeutes ni des violences; il avait pour le désordre *une répulsion non-seulement de raison, mais d'instinct, la même qu'on ressent pour tout ce qui est contraire aux lois de l'harmonie, un visage difforme, un son discordant* : à ses yeux, il n'était pas tyrannie si serrée et si dure, par où le droit ne pût pénétrer à force d'adresse et de patience; l'agitation dans l'enceinte des lois lui suffisait pour sa cause; et, joignant l'exemple au précepte, on le voyait se faire arme de tout, organiser des pétitions pour le redressement des griefs, réclamer l'application des garanties oubliées, se mettre pacifiquement en lutte avec le gouvernement à propos de questions de chemins de fer ou d'intérêts matériels, arracher ses concitoyens à l'oisiveté fiévreuse des sociétés secrètes, les former à la responsabilité, les tremper à l'avance dans les courageux labeurs de la vie publique.

Manin, en ces années du moins de son histoire, aimait aussi la Papauté, il l'aimait par une sorte de patriotisme catholique et italien : Vive Pie IX! Vive saint Marc! était son mot de ralliement; lorsqu'on criait sous ses fenêtres; Vive Manin et Dieu qui nous l'envoie! il répondait avec une noble pudeur : « Ce n'est pas moi qu'il faut acclamer, c'est celui qui est le chef de la résurrection italienne, c'est Pie IX! »

L'honneur de Venise resta sans tache durant le court interrègne de sa république; elle n'exerça pas de représailles, elle ne dépouilla personne, elle ne versa pas de sang; si le sort lui fut contraire, elle ne se trahit pas elle-même, elle capitula après un siége de plus de six mois sous la triple pression du choléra, de la famine, et des boulets autrichiens.

Arrêtons-nous devant ces grands souvenirs. Venise a pu, dans des jours plus récents, concevoir d'autres espérances et subir d'autres mécomptes; à travers ses nou[illegible] vicissitudes, qu'elle demeure fidèle à son passé, et qu'elle apprenne encore à l'Italie, comment on mérite, avec la liberté qui tarde souvent, l'estime de Dieu et de soi-même qui ne manque jamais!

H. MERCIER DE LACOMBE.

BULLETIN POLITIQUE

4 août

Il n'est pas encore certain que les conférences de Zurich soient suivies d'un Congrès. L'Autriche y répugne toujours, et le *Nord* prétend qu'elle arguerait des déclarations faites par les ministres anglais au Parlement sur la nécessité d'élargir les bases de la paix de Villafranca, en faveur de son abstention.

M. le duc de Grammont, notre ambassadeur à Rome, vient d'arriver à Paris. On le dit porteur d'un mémoire du Saint-Siége établissant que l'insurrection de la Romagne a été fomentée par le Piémont.

Nous avons dit que des forces françaises assez imposantes devaient rester en Italie. C'est au 5ᵉ corps d'armée, qui était commandé par le prince Napoléon, qu'est dévolue la mission de maintenir l'ordre public dans la Péninsule, en attendant l'organisation d'un nouvel état de choses. Selon le *Nord*, ces troupes n'auraient d'autre tâche que de remplacer en Lombardie l'armée que la Sardaigne organise pour la mettre à même de se passer de tout secours étranger dans l'avenir. Suivant l'*Indépendance*

belge, la division Ulrich seule occuperait Milan; la division Trochu occuperait Parme et Modène et la division d'Autemarre irait à Rome. — Ces trois divisions formeraient un effectif d'environ 50,000 hommes.

L'Autriche, de son côté, maintient son armée de Vénétie sur un pied assez imposant. Tou e réduction faite, il restera 150,000 hommes dans ses possessions italiennes.

Le mouvement français signalé en Savoie prend de très-sérieuses proportions, qui ont amené, dit un correspondant de la *Presse*, un échange actif de dépêches entre le cabinet de Turin et l'intendance de Savoie. Le même correspondant ajoute qu'un émissaire politique a été envoyé de Turin à Chambéry, pour porter à l'administration locale les instructions du ministère.

La pétition en faveur de l'annexion à la France compte en ce moment 14,000 signatures.

Le *Courrier des Alpes*, qui se publie à Chambéry, et qui se fait, dans la limite du possible, l'écho des vœux de ses concitoyens en faveur de l'annexion de la Savoie à la France, nous arrive aujourd'hui avec trois colonnes en blanc, son numéro ayant été saisi pour les deux premiers articles, relatifs à la question délicate qui irrite le cabinet de Turin.

Le premier article contenait des réflexions sur des extraits de l'*Indipendente* dans lesquels ce journal conseillait aux populations des duchés et de la Romagne de *s'agiter* et de *s'armer* pour « faire savoir ce qu'elles veulent. » — Il est aisé de deviner quelle application le Journal de Chambéry faisait de ces conseils à la situation actuelle de la Savoie.

Le second article saisi n'était composé que de citations de feuilles françaises sur la question.

On a dit que le roi Victor-Emmanuel ne quitterait pas Turin tant que les questions pendantes ne seraient pas résolues et que la paix ne serait pas définitivement signée. Cependant, l'*Opinione* annonce que le Roi doit partir dimanche prochain pour Milan. Il visiterait ensuite toute la Lombardie.

Les dépêches de Bologne portent que le commissaire sarde s'est démis de ses fonctions le 2 août, et que le président de la junte révolutionnaire a convoqué une assemblée.

M. d'Azeglio, dans la proclamation qu'il a adressée aux habitants pour leur annoncer sa retraite, leur promet, « au nom du roi Victor-Emmanuel, d'employer tous ses efforts à obtenir le concours des gouvernements de l'Europe pour la réalisation de leurs vœux justes et raisonnables. »

L'ordre est parfait dans la Romagne, ajoute la dépêche. C'est la dépêche qui est parfaite.

L'*Indipendente* de Turin annonce que les 1,722 communes de Toscane, interrogées sur l'annexion du pays à la Sardaigne, ont toutes répondu affirmativement, à l'exception d'une seule. Mais ce n'est pas la population qui a été consultée ; la délibération a été prise par les municipalités seules, et sous une pression facile à deviner.

A Modène, le nouveau dictateur organise des troupes pour lutter contre toute entreprise de restauration du prince légitime. Ces troupes formeront une brigade appelée *Brigade-Modène*, qui se composera de six bataillons d'infanterie, d'un bataillon de tirailleurs, d'un escadron de guides et d'une batterie.

En Allemagne, le mouvement relatif à une réforme du pacte fédéral continue de gagner du terrain ; une réunion analogue à celles du Hanovre, d'Eisenach, etc., a eu lieu ces jours derniers à Dessau, capitale du petit duché d'Anhalt-Dessau, et on y a formulé des vœux dans le sens d'une refonte de la constitution fédérale et de l'hégémonie de la Prusse.

La discussion de la proposition de lord Elcho au parlement anglais, ajournée déjà, est encore remise. Par suite d'un deuil de famille, lord John Russell a prié son honorable adversaire de reculer le débat à lundi prochain.

Le *Times* nous apprend que 24 évêques catholiques sur 28 que possède l'Église d'Irlande, sont en ce moment réunis à Dublin, où ils ont été convoqués par Mgr Cullen. L'objet de cette réunion est la grave question de l'éducation populaire. — On sait que les catholiques ont beaucoup à se plaindre du régime des écoles nationales, et cette

question importante a été dernièrement soulevée dans la chambre des Communes.

5 *août*

La réunion du congrès est toujours problématique. Le *Nord* croit qu'elle aura lieu dans le mois de septembre. L'*Indépendance* conserve des doutes à cet égard. Le journal belge prétend même que les difficultés que rencontre l'organisation d'une Confédération italienne ont été jugées si graves par le gouvernement piémontais, que la Sardaigne refuserait d'entrer dans la Confédération si l'Autriche doit en faire partie. — « Si ce refus se vérifiait, ajoute l'*Indépendance*, l'idée d'un Congrès européen se trouverait par là écartée. »

Le même journal donne sur la mission de M. de Reizet en Italie quelques détails qui, de ce côté encore, semblent indiquer une situation assez difficile. Voici ce que dit à ce sujet l'*Indépendance* :

« On sait qu'il s'agit de préparer avec des formes conciliantes les Etats italiens au retour probable des souverains dépossédés, sauf à ceux-ci à se faire pardonner leur restauration par des concessions plus ou moins libérales.

M. le marquis Dabormida n'aurait pas dissimulé au comte de Reiset que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel avait atteint les dernières limites des concessions qu'il pouvait faire en rappelant ses commissaires des Etats révolutionnés, et aurait déclaré qu'il était impossible à la politique du gouvernement sarde d'appuyer une démarche contraire à son programme bien connu de sympathie pour la libération des nationalités italiennes.

M. le comte de Reiset a été reçu également par le roi Victor-Emmanuel et S. M. Sarde lui aurait fait entendre le même langage. Il semble donc assez naturel de supposer que les relations sont très-tendues entre les gouvernements français et sarde. »

Nous laissons, bien entendu, au journal belge la responsabilité de ses assertions.

Nous publions plus loin un document digne d'attention : c'est une protestation d'un certain nombre de Toscans contre les actes du gouvernement révolutionnaire qui pèse en ce moment sur le duché, et dont tous les efforts tendent à faire croire que la majorité de la population réclame l'annexion à la Sardaigne. Cette protestation, qui n'a pu être publiée, — signe assez caractéristique de la liberté dont jouit le pays pour faire connaître ses sentiments et manifester ses vœux — en est réduite à circuler secrètement dans le duché, où elle recueille un grand nombre d'adhésions.

Le *Moniteur toscan* publie les différentes pièces officielles relatives à la cessation des fonctions de M. Buoncompagni, commissaire sarde en Toscane, et à la nomination de M. Ricasoli comme chef du gouvernement à sa place.

Le roi de Piémont a adressé au maire de Milan un billet autographe pour le remercier du témoignage de sympathie donné par la capitale de la Lombardie à la mémoire de son père, en faisant célébrer un service funèbre à son intention. Victor-Emmanuel se proclame heureux de reconnaître dans cet acte l'affection et la loyauté de ses Milanais.

La *Gazette piémontaise* publie un décret qui met un terme aux pouvoirs extraordinaires conférés à M. Vigliani, gouverneur de la Lombardie. Un autre décret supprime la direction générale instituée près le ministère des affaires étrangères de Turin, et dont l'attribution était de correspondre avec les provinces *annexées* au Piémont.

Nous avons annoncé la saisie du *Courrier des Alpes*, par suite de deux articles relatifs à l'annexion de la Savoie à la France. L'autorité piémontaise ne s'est pas contentée de déférer le journal aux tribunaux, elle vient de le suspendre jusqu'à la sentence à intervenir.

La suspension *préventive* ! Voilà la liberté de presse dont on jouit actuellement en Piémont ; c'est cette liberté-là qu'un décret récent du roi Victor-Emmanuel vient d'étendre à la Lombardie.

Le système de la suspension préventive, qui fait honneur à l'esprit inventif du cabinet de Turin, avait déjà été appliqué au journal l'*Armonia*.

Les manifestations en faveur d'une réforme de la constitution fédérale se généralisent en Allemagne. Le duc de Saxe-Meiningen a reçu d'un certain nombre d'habitants du duché une adresse lui demandant de contribuer, par tous les moyens à sa disposition, à la réforme du pacte fédéral et à l'établissement de l'hégémonie prussienne.

Une correspondance de Berlin annonce

que le Czar doit venir visiter la cour de Prusse au mois de septembre.

La même correspondance ajoute que la santé du roi Frédéric-Guillaume s'est empirée depuis quelques jours, et que les organes de la vue sont particulièrement menacés.

La Prusse, délivrée des embarras et des inquiétudes que lui causait la guerre d'Italie, s'occupe de mener à bonne fin le projet qu'elle avait antérieurement formé d'établir des relations commerciales avec l'extrême Orient, et particulièrement avec le Japon. — On mande de Berlin que la frégate la *Thétis* et la corvette à hélice *Arcona*, vont partir pour cette destination. Un conseiller du délégation prussien accompagne l'expédition pour suivre les négociations avec le gouvernement japonais.

Les journaux anglais annoncent que le colonel Herbert doit présenter, vendredi prochain, à la Chambre des communes une motion ainsi conçue :

« Que cette Chambre est d'avis que la force militaire présentement disponible pour le service dans le Royaume-Uni est insuffisante pour faire face aux besoins actuels. »

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Saint-Pétersbourg, 5 août.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* annonce que l'Empereur a approuvé les statuts de la société générale de banque et de commerce établie à Saint-Pétersbourg, au capital de 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 francs. — Les fondateurs de cette banque sont : le baron de Haber, administrateur de la banque de Darmstadt; M. Hansemann, de Berlin, et le baron Mühlens.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Turin, le 1er août :

Les esprits sont vivement préoccupés ici du mouvement d'opinion qui se manifeste en Savoie. On ne peut nier qu'il n'y ait dans cette antique province, dans cette vieille patrie de notre monarchie, un sentiment de désaffection pour cette monarchie elle-même, un désir de plus en plus prononcé de se séparer d'elle.

Les causes d'une pareille disposition sont faciles à comprendre, elles se résument dans l'excessive centralisation que le Piémont fait peser sur la Savoie, depuis dix années, au point de vue religieux et au point de vue politique.

La Savoie, qui est profondément catholique, a d'abord été indignée et affligée de toute cette série de lois qui ont abouti à une rupture avec le Saint-Siége. Elle en a d'autant plus souffert, que rien ne les provoquait chez elle : ainsi, lorsque le Piémont a dépouillé son clergé et ses ordres monastiques, il disait, pour excuser son iniquité, que son clergé et ses ordres monastiques étaient trop riches; la Savoie a été soumise au même régime, elle a été en butte aux mêmes scandales, sans que rien de pareil pût être allégué contre ses prêtres séculiers et réguliers qui avaient déjà été dépouillés par la révolution française.

La Savoie, de plus, se fatigue d'être une espèce de légion étrangère du Piémont dans ses guerres d'agrandissement ; elle se fatigue de donner son argent et ses hommes pour l'affranchissement d'une nationalité qui n'est pas la sienne. On l'a déjà entendue exprimer ces doléances avant la bataille de Novare, et le gouvernement de Charles-Albert s'engagea même alors à l'exempter de tout le surcroît d'impôt que la malheureuse campagne allait imposer au pays. La promesse se sécha bien vite avec le sang que la Savoie versa à flots dans cette lugubre année de 1849 ; il n'en fut plus question, et la Savoie a dû concourir aux fortifications de Casale et d'Alexandrie, à la solde de Garibaldi et des réfugiés, à toutes les charges enfin qui se sont accumulées sur nous.

Il faut bien aussi reconnaître que la Savoie n'a aucun des dédommagements qui flattent notre orgueil national. Elle perd même à ce qui nous enrichit ; elle trouve, par exemple, que la conquête de la Lombardie, en accroissant encore la force et le nombre des Italiens dans le Parlement, achève de laisser sans importance la faible minorité de ses députés.

La Savoie est donc arrivée au dernier degré du mécontentement, elle réclame, elle aussi sa nationalité. Si le gouvernement de Turin ne satisfait pas à ses légitimes griefs, elle est dès à présent perdue pour nous ; elle pourra rester, jusqu'au bon plaisir de la

France, matériellement piémontaise, elle sera moralement française.

Cette situation attriste d'autant plus les vrais et bons serviteurs de la monarchie, que la Savoie s'est montrée dans nos luttes récentes ce qu'elle a toujours été, la terre de l'honneur et de la foi. Nous venons de l'éprouver encore à Turin pour le procès de l'*Armonia*.

Plusieurs membres du barreau de notre ville avaient refusé d'assister le journal incriminé devant la justice. La Savoie répondit à son appel, elle lui envoya un jeune et éloquent avocat de Chambéry, M. Charles Bertier, dont le nom s'est attaché depuis plusieurs années à la défense de toutes les nobles causes.

L'audience a eu lieu le 28 août; l'affluence était énorme, un grand nombre de carabiniers royaux était préposé pour la contenir et la surveiller. M. Bertier a parlé avec une logique, une chaleur, une émotion admirables; l'effet de sa parole a été immense sur l'auditoire.

Le tribunal a rendu un jugement dont la sévérité a étonné; il a prononcé deux mois de prison contre le gérant, mille francs d'amende, et un mois de suspension pour le journal.

Appel a été interjeté de ce jugement; la défense de M. Bertier, reproduite par le journal *le Piémont*, cause une impression qui est d'un bon augure pour l'avenir.

Le roi Victor-Emmanuel fera dimanche son entrée à Milan. Le conseil de ville a destiné cent mille francs à cette solennité.

Les nouvelles des duchés se compliquent chaque jour davantage. Le médecin Farini vient d'être nommé dictateur à Modène, au moment où il perdait sa qualité de commissaire du Roi. Que signifie ce double jeu? Est-ce là un coup de tête de la part de M. Farini? ou bien le ministère souffle-t-il chaud et froid en même temps, pour satisfaire aux justes réclamations des puissances conservatrices, et aux exigences de la révolution? Le temps nous révèlera le nœud de cette énigme qui pourrait bien être dangereuse pour son auteur; la politique de M. de Cavour, disait récemment à Turin un personnage très-élevé, *frise le crime.*

Pour extrait : M. GARCIN.

L'empereur d'Autriche a adressé au ministre de l'intérieur la lettre autographe suivante :

« Cher baron de Bach! Mon cœur a été touché lorsque j'ai pris connaissance des nombreuses prestations volontaires par lesquelles toutes les classes de la population se sont empressées de contribuer de toute manière aux besoins extraordinaires que la guerre avait créés.

Les dons patriotiques versés en si grande abondance, l'organisation des corps francs si puissamment aidée par de larges contributions, l'empressement qu'on a mis de toutes parts à fournir des chevaux de service pour les besoins de la guerre, l'action si utile des sociétés patriotiques, et en particulier les soins volontaires et si méritoires qu'on a prodigués aux blessés, ce sont pour moi de nouvelles et sensibles marques de l'abnégation et du dévouement qui ont toujours distingué mes peuples fidèles dans les temps d'épreuves.

Je suis l'impulsion de mon cœur en exprimant ma plus profonde gratitude à tous ceux qui ont pris part à ces manifestations de vrai patriotisme et d'humanité, manifestations innombrables et que je n'oublierai jamais; je remercie surtout les habitants de Vienne, ma fidèle résidence et capitale, qui ont donné les premiers le plus brillant exemple et je vous charge de rendre publique cette expression de mes sentiments.

« Laxenbourg, le 28 juillet 1859.

« FRANÇOIS-JOSEPH. »

La protestation suivante se colporte en Toscane :

Devant Dieu et les hommes.

Attendu qu'un parti qui de Turin étendait son action dans toute la Toscane, a, depuis dix ans, sans trêve ni relâche conspiré contre la souveraineté et la légitimité de Léopold II;

Que les conspirateurs, par toutes sortes d'artifices, y compris l'argent, ont réussi à corrompre et fourvoyer l'opinion publique et à séduire la fidélité de l'armée;

Que cette vaste conspiration, parfaitement organisée, qui avait établi dans tout le pays des comités et des affiliations, et qui disposait d'une caisse bien fournie d'argent, ainsi que d'une presse clandestine, a montré ses résultats dans la néfaste journée du 27 avril, où il fut fait ouvertement violence aux droits sacrés de souveraineté en la personne du prince, où fut violée à son préjudice cette liberté même qui est le patrimoine inaliénable du plus simple citoyen, enfin ce sentiment d'honneur auquel tout honnête homme sacrifierait volontiers sa vie;

Qu'à la suite de la violence qui lui était faite, le prince se vit contraint de quitter le territoire toscan avec toute sa royale famille et d'abandonner le pays aux mains des conspirateurs;

« Que l'on doit considérer comme des calomnies artificieusement répandues pour rendre odieux au peuple Léopold II et ses fils, les bruits

semés et publiés par les journaux de la faction, relativement au prétendu projet de bombardement de Florence, bruits privés à la fois de vérité et même de vraisemblance.

« Que, dans l'esprit des bons Toscans non égarés ni achetés par les conspirateurs, vit impérissable le souvenir de la maison de Lorraine et principalement de Léopold Ier, ce prince philosophe et réformateur, de l'excellent Ferdinand II et du bienveillant et doux Léopold II, lequel, désireux du bien public, consacrait toute sa vie aux améliorations matérielles et morales de sa chère Toscane, en sorte que cet belle partie de l'Italie est redevable à l'illustre maison de Lorraine de la prospérité et du progrès qu'elle a obtenus plus qu'aucune aucune autre contrée de la Péninsule;

« Que c'est un impudent mensonge de prétendre que la partie saine de la population hait la personne de Léopold II et sa famille; car à cette fraction, pour devenir majorité, il ne manquerait que de pouvoir formuler librement son opinion et éclairer le peuple sur les illusions et les fraudes dont il est victime;

« Que soit sous le rapport moral, soit sous le rapport religieux, soit même sous le rapport économique, la fusion avec le Piémont que l'on prétend imposer à la Toscane, serait nuisible et ruineuse à tous égards;

« Que la noble intention manifestée par S. M. l'empereur des Français de constituer la nationalité italienne par le seul moyen possible et praticable, c'est-à-dire par le lien fédéral qui réunirait les divers Etats italiens entre eux, trouverait un obstacle manifeste dans l'absorption de la Toscane par le Piémont, ce dernier formant un royaume disproportionné à l'égard de ses confédérés soit par sa position soit par son esprit d'invasion menaçant pour tous, particulièrement pour l'Etat pontifical et le royaume des Deux-Siciles envers lesquels il serait placé en hostilité;

« Que ni cette maison ni beaucoup d'autres également importantes pour écarter la soumission forcée au Piémont et la déclaration de déchéance dictée contre la maison de Lorraine, ne sauraient plus être exposées publiquement, ni même formulées dans l'intérieur des familles, sans courir le risque de subir la prison ou l'exil, et qui pis est, sans s'exposer à être livré à la rage d'une populace ivre et soudoyée;

« Que le gouvernement usurpé par les chefs de la conspiration en Toscane et auquel ils ont fait participer les hommes-liges de la faction, pèse de tous ses moyens sur les élections prochaines des députés, à cette assemblée que l'on dit devoir formuler les vœux legitimes du pays, mais qui en réalité n'est destinée qu'à servir d'instrument docile pour ratifier légalement ce que la faction a dès longtemps délibéré, c'est-à-dire l'annexion au Piémont.

« Que la partie honnête et modérée des citoyens ne jouit pas de la liberté de la presse, tandis qu'on accorde une licence sans frein à la faction; qu'on viole par là le principe fondamental du régime représentatif, et l'on vicie les élections à leur source même; qu'il est injuste de dépouiller la population honnête et laborieuse des campagnes, qui forme les trois quarts du grand-duché, du droit de vote qui, en France, a été concédé à tous les Français pour l'élection de Napoléon III, et que par conséquent on ne pourra pas dire la Toscane légitimement représentée dans la prochaine assemblée :

Par ces raisons et d'autres qui seront, en leur temps, exposées à l'Italie et au monde,

Les soussignés, citoyens Toscans,

Protestent solennellement contre toute délibération qui prétendrait déclarer déchu du trône de Toscane Léopold II et sa dynastie, et qui oserait décréter la fusion du grand duché dans le royaume de Piémont, car une telle délibération n'exprimerait pas les vœux libres et consciencieux du peuple toscan. Contre cette illusoire délibération déjà prévue, ils s'élèvent, dès aujourd'hui, devant Dieu, devant S. M. l'empereur des Français, devant les princes et les peuples italiens, ainsi que devant toutes les puissances du monde : n'ayant pu d'ailleurs publier le présent document en Toscane, attendu que ce pays est au pouvoir d'une faction dominante, et dépouillé de toute liberté et même en état de siége.

(*Suivent les signatures*).

On lit dans la *Gazette piémontaise* :

Le roi a adressé au maire de Milan le billet autographe suivant :

Mon cher comte Belgioso, maire de Milan.

Le témoignage de sympathique regret offert par la population de Milan, le 28 juillet, à la grande âme de mon père, a profondément ému mon cœur.

Les Milanais s'associant spontanément au deuil de famille de leur roi, ont prouvé que le lien qui m'unit à eux est un lien d'amour, et j'en suis pleinement satisfait. En honorant d'une manière inusitée la mémoire de Charles-Albert, ils ont voulu signifier que ni les années, ni les événements n'ont en rien affaibli le respect et la gratitude pour le fauteur de leur indépendance et je leur en rends grâces au nom de l'Italie.

Alors même que je n'aurais pas d'autre preuve pour me faire reconnaître l'affection et la loyauté de mes Milanais, celui-ci a été si consolant pour moi, que je sens le besoin de leur dire combien je les ai compris.

Votre honorable municipalité, en se faisant l'interprète de mes sentiments vis-à-vis de vos concitoyens, remplira l'un des vœux les plus chers de mon cœur.

Turin, 31 juillet 1859.

Signé : VICTOR-EMMANUEL.

Le général Ulloa, commandant de l'armée toscane, a adressé à ses troupes la proclamation suivante :

Soldats de l'armée toscane,

Dans un moment solennel pour notre patrie, en ce moment où notre gouvernement travaille à constituer libéralement le pays et tenir d'une main ferme, contre tous les obstacles, la bannière

constitutionnelle italienne. J'éprouve, ô soldats, le besoin de vous faire entendre ma voix, pour vous rappeler ce que vous avez fait et ce qu'il vous reste à faire. Soumis par un souverain étranger et un général étranger à la politique de l'esclavage, vous avez secoué le joug, vous avez senti que vous étiez Italiens, et, de votre main puissante, vous avez brisé l'obstacle, entraînant avec vous, dans un mouvement calme et digne, un pays qui veut recouvrer sa liberté.

Vous êtes accourus dans les champs de la Lombardie, et vous avez enduré les fatigues d'une longue et pénible marche sans exhaler une seule plainte, et n'ayant d'autre espérance, d'autre désir que celui de joindre l'ennemi, et au prix de votre sang de rendre à votre pays la liberté qu'on lui refusait depuis tant d'années; arrivés devant l'ennemi, sur le point de vous mesurer avec lui, la nouvelle d'un armistice conclu, puis d'une paix offrant les caractères de la stabilité, est venue soudainement vous frapper de douleur. La gloire des combats n'a point couronné vos armes; mais dans vos cœurs généreux brillait le désir de vivre libre ou de mourir pour la liberté. La conscience d'avoir fait dans ce but tout ce qu'il était en votre pouvoir de faire, satisfait votre honneur de citoyens et vos susceptibilités guerrières. Les éloges que vous ont décernés le prince Napoléon et le général La Marmora retentissent dans vos cœurs et les réconfortent contre toute défaillance; les murmures de quelques rares partisans de l'ancien système arriveront à peine à votre oreille et n'y laisseront aucun souvenir.

Soldats! aujourd'hui la voix de votre pays vous rend complète justice. Délivrée du gouvernement d'un prince autrichien et heureuse de reconquérir sa propre indépendance, la Toscane déclare Léopold d'Autriche et sa dynastie déchus du trône, et attend avec impatience le moment où le suffrage des citoyens lui permettra de se jeter dans les bras du roi honnête homme, du roi soldat, du brave Victor-Emmanuel, qui, dans les champs de Palestro et de San Martino, a conquis la souveraineté sur les cœurs des Italiens.

Ainsi que nous, les duchés qui ont recouvré leur liberté sont menacés par leurs souverains détrônés; ils sont prêts à se défendre. La Toscane a fait cause commune avec eux, et nous sommes d'accord pour défendre le droit qu'ont ces peuples d'exprimer librement leurs vœux, et pour empêcher à jamais la restauration des dynasties autrichiennes.

Soldats! la Toscane, sans désordre, sans effusion de sang, est rendue à la liberté; consacrez-lui vos armes, pour assurer son salut et sa sécurité future! Les citoyens de la Toscane sont unis dans un seul sentiment pour déclarer hautement l'aversion qu'ils éprouvent contre le retour de l'ancien ordre de choses, et le pays, plein de la sécurité qu'il puise dans ses propres forces, se prépare à jouir des bienfaits du gouvernement constitutionnel.

Soldats, nous soutiendrons, fût-ce au prix de notre vie, cette politique qui est la nôtre; nous défendrons notre drapeau contre tout ennemi, et sera considéré comme notre ennemi quiconque voudra nous imposer un gouvernement autrichien et un prince expulsé. Et la patrie, confiante en votre garde, attendra tranquillement le résultat de ses libres vœux.

Et si dans l'accomplissement de cette sainte mission nous rencontrons de grands obstacles, si nous avons à combattre de nombreux ennemis, alors vos vœux seront accomplis, et les armes de la Toscane auront leur part dans les glorieuses batailles de la liberté.

Le lieutenant-général commandant la division toscane,

GIROLAMO ULLOA.

CHRONIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

En exécution des ordres de l'Empereur, la garde impériale et les divisions d'infanterie désignées dans les quatre premiers corps de l'armée d'Italie pour venir à Paris, entrent successivement en France par Gênes et Marseille ou par le Mont-Cenis.

Des convois extraordinaires du chemin de fer de Lyon portent ces troupes à la gare de Charenton; elles sont dirigées de là sur Vincennes, où un immense camp a été établi par les soins de S. Exc. le ministre de la guerre.

Ce camp, dont le front de bandière est tracé parallèlement aux glacis du château, occupe en profondeur tout l'espace compris entre le château et le fort de la Gravelle, et s'étend, en largeur, depuis le polygone jusqu'aux Minimes et près de Saint-Maur.

Des rues de vingt mètres de large ouvertes dans toute la profondeur, d'autres plus larges encore qui le traversent en sens opposé, en rendent l'accès des plus faciles.

Les troupes doivent y être installées suivant leur ordre de bataille; la garde occupe les premières lignes; viennent ensuite les corps d'armée dans l'ordre de leurs numéros, et, afin que chacun arrive sur son terrain sans perte de temps comme sans fatigue inutile, non-seulement l'emplacement de chaque bataillon est marqué par un poteau, mais un officier reste constamment à la gare du chemin de fer et conduit les troupes, dès leur arrivée, sur l'emplacement qui lui est désigné.

A mesure que la troupe prend ses positions, elle dresse ses tentes; celle des officiers, placées à l'avance sur toute l'étendue du camp, en font déjà parfaitement ressortir le tracé.

Pour une si grande réunion d'hommes, il importait d'avoir de l'eau en abondance et à portée des troupes. Le conduit ouvert par M. l'ingénieur de Bassompierre, et qui mène l'eau du bassin de la Gravelle dans des réservoirs creusés le long du bois en se prolongeant jusqu'à la pyramide à travers le camp; l'eau de Saint-Mandé qui a été également utilisée; plusieurs fontaines établies par le génie militaire en avant du château, et dont on peut augmenter le nombre à volonté; tous ces moyens réunis suffiront largement à tous les besoins.

Non loin du camp de Vincennes, à Maisons-Alfort, s'élève le camp de la cavalerie, de l'artillerie de la garde impériale et de l'artillerie de la ligne, dont le front de bandière longe la Seine à partir de son confluent avec la Marne.

Il se composera de 3 brigades et de 24 batteries. L'emplacement de chaque régiment et de chaque batterie y a été tracé d'avance comme celui des bataillons à Vincennes.

De grands approvisionnements ont été faits sur l'emplacement de l'un et de l'autre camp. Tout ce qui est nécessaire à la troupe y a été réuni, afin que l'ordre et la discipline, si essentiels à maintenir, ne soient pas troublés.

Le général de division Soumain, commandant la place de Paris, désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major général du camp, s'est établi à Vincennes dès l'arrivée des premières troupes.

Les hôpitaux de Brescia ne tarderont pas à être entièrement évacués sur Milan; parmi les officiers qui y sont encore se trouve le général Dieu, dont la santé a éprouvé dans ces derniers temps une amélioration sensible.

Dans les hôpitaux de Milan on a recueilli depuis le 6 juin 18,000 malades ou blessés; 815 sont morts parmi lesquels 611 sont autrichiens, 12 piémontais, les autres français.

Un journal annonce que le *Te Deum* qui sera chanté le 15 à Notre-Dame est l'œuvre de M. Sain-d'Avod. La partie chorale sera confiée à diverses sociétés orphéoniques de Paris, et l'accompagnement au corps de musique de la garde municipale, qui forme l'un des plus beaux ensembles symphoniques que l'on puisse entendre.

M. Horace Vernet est de retour à Paris. Il a rapporté de nombreuses esquisses militaires jetées avec cette rapidité et cette précision qui le caractérisent.

Nous avons mentionné hier le décret du dictateur Farini, qui organise la *brigade-Modène*. Le commandement de cette brigade est confié au major général Ignazio Ribotti. Quelques détails assez intéressants nous sont communiqués sur ce personnage.

Le sieur Ribotti était en 1831 une espèce de capitaine de condottieri, au service des sociétés secrètes. En 1843, ces sociétés formèrent le projet d'enlever trois cardinaux qui se trouvaient réunis dans une villa, entre Imola et Bologne, et qui étaient le cardinal Mastaï, aujourd'hui Pie IX, le cardinal Amat et le cardinal Falconieri.

Le projet devait être exécuté par Ribotti, qui prit avec lui quelques-uns de ses compagnons d'aventure. Mais heureusement le complot fut découvert par l'indiscrétion de l'un des affidés, et les trois cardinaux, prévenus à temps, se mirent en sûreté. Nous trouvons le même Ribotti dans les tristes événements de 1848 et de 1849; de capitaine il se fit lui-même colonel, et offrit ses services à la révolution romaine, à laquelle il ne fut pas, du reste, d'une grande utilité. Aujourd'hui Ribotti commande en chef les troupes de Modène, digne second et auxiliaire du dictateur Farini.

On dit que l'Empereur doit aller au-devant des troupes jusqu'à la Bastille, et qu'entouré des maréchaux et de son état-major, il adressera une allocution à l'armée.

M. Garcin.

Que le discours de M. Bowyer avait porté coup, la réponse de lord Palmerston le prouva surabondamment. Le ministre s'était levé pour répliquer à M. Disraeli, mais bientôt emporté lui-même par l'impérieuse nécessité du moment et par l'impression qu'avait subie, malgré elle, la Chambre tout entière, le noble lord s'adresse exclusivement à M. Bowyer. Vous dire avec quelle légèreté de jeune homme, avec quel ton de persiflage badin ce vieillard a traité les choses les plus graves, ce serait vraiment difficile, à moins de reproduire son discours *in extenso*. Mais cette fois, les sarcasmes de lord Palmerston ont trouvé peu d'écho dans la Chambre, et on l'a bien vu lorsque l'implacable M. Whiteside a remis de nouveau sous les yeux du premier ministre le tableau de sa propre conduite envers l'Italie en 1848. On l'a vu aussi, quand ce même orateur protestant a pu prononcer, au milieu du plus profond silence, les paroles suivantes : « Le premier ministre a tourné en ridicule le malheureux Pape. Il a donc montré suffisamment l'esprit dont il est animé envers le pontife; et franchement, ce dernier ne serait pas fort à blâmer s'il refusait d'entrer dans une conférence où siégerait lord Palmerston. (Rires et approbations.) Quant au noble représentant de la cité de Londres, s'il a été plus prudent que son collègue, on le sait, il anéantirait non moins volontiers le pouvoir papal. Ce gouvernement, il est vrai, n'est pas des meilleurs et, pour ma part, je ne l'admire pas beaucoup; mais enfin, notre collègue de Dundalk (M. Bowyer) vous a posé la question fort nettement: « Le Pape abattu, que mettrez-vous à sa place? » Auriez-vous même une ville de Rome sans les papes? Non, elle ne serai qu'une ville de ruines. Les papes ont res

tauré les aqueducs et un grand nombre de monuments à Rome. Lorsque l'empire et l'aristocratie furent transférés à Constantinople, c'en eût été fait de Rome sans les papes; et si nous en devons croire l'historien Ranke, eux seuls en ont fait une ville habitable. Je ne suis nullement d'accord qu'il faille abattre en un moment le pouvoir temporel du Pape, auquel le noble lord ajouterait sans doute son pouvoir spirituel; aussi je réitère la question : une fois le Pape abattu, que mettrez-vous à sa place? »

A notre sens, ces paroles montrent suffisamment l'effet produit par le discours de l'honorable M. Bowyer, et le terrain était tout préparé pour celui de M. Maguire, qui, comme l'a dit notre correspondant de Londres, a complété ce que son collègue avait commencé.

Ecoutons-le :

C. F. Audley.

Le président du conseil a vivement attaqué l'honorable représentant de Dundalk et a tourné en ridicule son assertion, que le gouvernement pontifical est vraiment progressif (Ecoutez). Le noble lord a aussi affirmé avec une grande énergie que c'est le plus mauvais gouvernement du monde entier. Eh bien, je désire appeler l'attention de la Chambre sur quelques faits propres à l'éclairer sur la vérité de cette assertion. En 1846, Pie IX monta sur le trône et manifesta bientôt le désir de réaliser plusieurs réformes fort importantes dans l'administration. Il appela dans son conseil le comte Rossi, homme d'Etat qui représentait la portion la plus éclairée de l'opinion publique en France, pays qui jouissait alors d'institutions libres, d'un gouvernement libre, d'une presse libre.

Mais avant même cet événement, le Pape avait fondé, lui aussi, des institutions libres, un gouvernement laïque, deux chambres parfaitement libres dans leurs délibérations, une presse libre. Cependant du jour où Pie IX entreprit ces réformes, il fut épié par le parti mazzinien, qui résolut de profiter de sa clémence, de sa libéralité, de sa générosité. Lorsque le Pape était monté sur le trône, il avait accordé une amnistie générale et ouvrit la porte des prisons à toutes les personnes incarcérées pour délits politiques. Mais les plus larges concessions ne purent satisfaire les Mazziniens, qui, poussés par un parent du noble lord qui siége en face de moi, élevèrent des prétentions impossibles à accorder. Le Pape, ayant repoussé ces demandes, le comte Rossi fut assassiné en plein jour sur le seuil même de la chambre.

Le lendemain, le palais du Pape fut assiégé et celui-ci se vit contraint de subir un ministère révolutionnaire, par une foule armée et composée, non de Romains, mais de l'écume de l'Europe. Cette foule, Mazzini la poussait à n'accepter aucune concession, et lui faisait croire que ces deux nobles lords (montrant lord Palmerston et lord Russell) sympathisaient avec tous les mouvements ayant pour but d'établir un gouvernement encore plus libéral. (Ecoutez.)

Chacun sait le reste. Le pape se vit obligé de s'enfuir à Gaëte, sous le déguisement non d'un valet, mais d'un ecclésiastique. Cependant, les puissances catholiques jugèrent le maintien du pouvoir temporel du Pape essentiel à la liberté de l'Eglise catholique, dans le monde entier, et elles vinrent au secours du Saint-Père. Les Français assiégèrent Rome, qui succomba devant la force de la France, et le Pape revint.

Eh bien, je le demande au premier ministre, après l'insuccès d'une pareille tentative, croit-il que le Pontife soit fort disposé à la recommencer? Croit-il que Pie IX puisse vouloir le retour de pareilles scènes? Depuis dix ou douze ans, il a été exclusivement occupé à développer les ressources matérielles du pays : aussi les gens qui refusent au Pape et à son gouvernement la volonté et l'énergie nécessaires pour assurer le bien-être du peuple, affirment une chose dénuée de fondement (Rires). Sait-on quel legs le parti mazzinien a fait au gouvernement pontifical? Il lui a laissé 175 millions de dettes ne valant pas un chiffon de papier. Toutes ces dettes ont été rachetées, et, aujourd'hui, le crédit pontifical vaut celui des pays les mieux établis sous ce rapport.

On a dit à propos du triumvirat, que, sous ce gouvernement, les Romains étaient aussi paisibles que sous celui du Pape. La vérité, au contraire, c'est qu'alors l'assassin était libre d'abattre quiconque lui déplaisait; c'est encore, que tout homme suspect d'opinions révolutionnaires était une victime désignée d'avance. Un seul fait prouverait l'existence de cette soif du sang que les membres placés en face de moi sont trop disposés à exciter en Italie. Lorsque les troupes françaises eurent pénétré dans Rome, un prêtre appartenant à cette nation s'écria : « Dieu merci! les voilà arrivés enfin! » Sur-le-champ il fut saisi par la multitude, rudement battu et enfin égorgé. La furie de cette vile populace ne s'arrêta même pas là; avec le glaive qui l'avait abattu on lui ouvrit le ventre, on arracha ses entrailles, dont, par une amère dérision, on lui entoura le cou. Je puis garantir ce fait par l'autorité d'un Anglais qui en fut témoin.

Il a encore été dit que les prisons pontificales regorgeaient de détenus politiques; le fait est absolument faux. En 1858, il y avait seulement deux prisonniers politiques dans tous les Etats de l'Eglise. Jamais le gouvernement pontifical n'a ôté la vie pour des délits politiques; ceux qui ont subi la mort à cette occasion y avaient joint des crimes que tout gouvernement civilisé punit du dernier supplice.

Jusqu'au commencement de la guerre actuelle, la marine, le commerce, les manufactures des Etats du Saint-Siége étaient en voie de progrès; et, quant aux finances, non-seulement toutes les dettes de la révolution avaient été remboursées, mais, en 1858, il y avait un boni en faveur du trésor papal. Si nous en venons à l'instruction primaire, à Rome seul, il se trouve 23,000 enfants recevant une éducation gratuite. Que dira de ce fait l'honorable représentant de Leeds, M. Baines, ce zélé défenseur de l'instruction populaire? Les écoles du soir comptent aussi 3,000 élèves adultes. Il serait impossible, en un mot, de dépasser le zèle du Saint-Père pour la cause de l'éducation. Il y a encore dans les Etats du Saint-Père 814 milles de lignes télégraphiques : pou-

vez-vous en dire autant de l'Irlande, quoiqu'elle soit une partie du royaume britannique ?

Croyez-moi, Messieurs, vous ferez bien de prendre ces faits en considération, et d'hésiter avant de paralyser la bonne volonté du gouvernement pontifical et d'arrêter ainsi les progrès des réformes. Toutes les dépenses réunies du Pape, des cardinaux, de la cour et même des agents diplomatiques ne dépassent pas 120,000 livres (3 millions). Quand un cardinal possède quelques revenus en réserve, il les emploie à des œuvres de charité ou d'utilité publique.

On a beaucoup parlé encore d'administration ecclésiastique : Eh bien, dans bien des cas, le peuple lui-même a demandé qu'on rappelât les laïques dont on l'avait gratifié, et qu'on lui rendît les ecclésiastiques. Le laïque, en effet, a trop souvent des intérêts égoïstes et mondains; le prêtre n'en a pas, et il tient à rattacher son nom à quelque grande institution publique. Et, remarquez-le, je ne dis pas que le gouvernement pontifical soit le meilleur des gouvernements; je dis seulement qu'il est forcé de lutter contre toutes sortes de difficultés; je dis encore que les rapports des ambassadeurs français offrent les choses sous un jour fort différent de l'exposé officiel si fièrement produit par notre chancelier de l'Echiquier.

Pour ce qui est de la Conférence, le meilleur parti à prendre pour le gouvernement anglais, c'est de ne point s'en mêler. Oui, je conseillerais au noble lord, surtout après son exposé de ce soir, de ne pas y assister. Voici l'opinion de l'Italie à son égard : c'est qu'il est le plus grand ennemi de la liberté italienne; c'est qu'en soulevant de temps à autre un esprit incendiaire, il y a toujours empêché des réformes heureuses. Le noble lord placé aujourd'hui à la tête du gouvernement s'est compromis d'une façon fâcheuse à l'égard de la paix, en montrant une hostilité avouée contre le Saint-Siége. Du reste, faites tout ce que vous voudrez, sachez-le, le Pape ne vous craint pas; et vous, messieurs d'Exeter-Hall, sachez-le aussi; si le Pape est encore une fois exilé à Gaëte, ou dans le lieu le plus désolé de la terre, il sera toujours le chef de l'Eglise de Rome, auquel tout catholique obéira fidèlement. Quand les noms des deux nobles lords seront parfaitement oubliés, ou rangés parmi ceux des hommes d'Etat les plus médiocres, cette puissance sera encore triomphante.

Quant à la guerre elle-même, la Sardaigne s'est armée pour s'emparer du bien d'autrui. Jamais on ne vit chose plus honteuse, et très-probablement l'empereur des Français en est aujourd'hui à regretter de s'être laissé entraîner aux représentations de la Sardaigne. Moins le gouvernement anglais se mêlera de cette question, mieux cela vaudra; car vous accroîtriez, en y intervenant, la haine que les Italiens portent au nom anglais, mais par-dessus tout à celui du représentant de la cité de Londres, qui est détesté, à celui de notre premier ministre, qui est littéralement exécré. (Rires.)

—

Les deux discours que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, ont dû leur faire éprouver un plaisir véritable. Ils ont joui, comme nous, de cette libre parole qui, dans une Chambre hostile, heurtait vaillamment les préjugés et les erreurs, rétablissait les faits et dénonçait les injustices. Cette heureuse nouveauté de langage à la tribune anglaise nous soulageait et nous charmait; nous sentions notre âme comme rafraîchie par cet air plus pur de la vérité que l'éloquence des deux enfants de l'Eglise faisait circuler dans l'assemblée protestante. Les deux orateurs, malgré leur solitude, parlaient avec la fermeté de nobles cœurs convaincus; et la Chambre, malgré ses passions, les écoutait; elles les écoutait, non point grâce à la tolérance, mais grâce aux fortes mœurs parlementaires de la Grande-Bretagne.

L'Angleterre est le pays incomparable de la publicité; elle a des milliers d'échos pour les plus grandes comme pour les plus petites choses; mais la presse protestante, qui représente la presse anglaise dans sa force et son retentissement, ferme ses issues aux intérêts catholiques; elle laisse la vérité religieuse à la porte, et lorsqu'il n'est question que du Pape, la conscience du journalisme britannique se met à l'aise. Pourtant les accents de la justice et de la vérité ne peuvent pas retentir tout à fait en vain; Dieu leur donne de l'énergie en raison même des obstacles qu'il faut vaincre et des murs qu'il faut renverser; ils ne seront donc pas perdus pour tous; et lors même qu'un seul protestant sincère les aurait recueillis et médités dans l'indépendance de sa pensée, nous devrions nous féliciter que ces accents réparateurs fussent partis de la tribune anglaise.

Nous avons parlé, en plus d'une occasion, du travail religieux de la Grande-Bretagne et des fruits abondants portés par l'école puséyste; nous avons souhaité à ce grand pays de s'élever enfin par-dessus les ténèbres qui lui cachent le ciel de la vérité; nous lui avons crié : courage, à ses moindres efforts pour diriger son vaisseau vers les rives latines. Nous savons respecter une nation qui donne l'exemple de la persévérance dans la dignité, et qui, un jour peut-être, par son retour religieux, accroîtra les forces morales du monde; mais ce respect et nos vœux ne nous empêchent pas de voir l'Angleterre telle qu'elle est. Les reproches que nous lui adressions avant-hier font partie de ce dossier accusateur qui est dans la conscience du genre humain, et font partie aussi de ces secrètes douleurs

que nous cause l'attitude anglaise en présence de la Papauté. L'Angleterre est un pays où le gouvernement représente les sentiments de la nation; quand lord Palmerston et lord John Russell parlent du Pape, c'est l'Angleterre elle-même qu'on entend.

PEYJERRAZ.

Une dépêche télégraphique qu'on nous adresse ce matin de Villefranche (Rhône) nous apprend une douloureuse nouvelle : « M. le curé d'Ars est mort cette nuit; les « funérailles auront lieu samedi à neuf heu- « res. »

Il n'y a plus guère de catholique en France qui ne connaisse la sainteté et l'admirable dévouement de ce serviteur de Dieu. Curé d'un modeste bourg du diocèse de Belley, privé de tous les éléments naturels d'influence, sans autre ressource qu'un zèle au-dessus de la volonté et des forces humaines, ce saint prêtre faisait un bien immense par ses vertus et ses travaux apostoliques. Sa vie était un véritable prodige qui rappelle les temps les plus heureux du christianisme. Le nombre des fidèles et des pèlerins qui allaient puiser à la source de ses conseils était tellement considérable que plusieurs services quotidiens de voitures publiques des villes voisines du Rhône et de l'Ain ne pouvaient suffire à les transporter à Ars. Les curieux et les sceptiques eux-mêmes n'ont jamais consulté cet infatigable apôtre sans se sentir profondément émus et rentrer dans le sentier de la verité et de la ferveur.

Jour et nuit il était à son confessional pour réconcilier les pécheurs, éclairer les indifférents et les ranimer tous par ces paroles mystérieuses, ces conseils célestes qui pouvaient ne pas toujours se trouver en harmonie avec les pensées et les calculs de la sagesse humaine, mais qui laissaient dans les âmes des traces indélébiles de sanctification. On ne savait point comment M. le curé d'Ars pouvait suffire à tant de travaux; il ne consacrait plus que quelques minutes à son sommeil et à son repas. Dieu seul connaît le nombre de conversions plus merveilleuses les unes que les autres qu'il n'a cessé d'opérer. Sa vie tout à fait extraordinaire, l'influence étonnante qu'il avait acquise malgré sa naïve simplicité et l'obscurité du poste qu'il a transformé en un lieu de pèlerinage incessant où l'on n'était attiré que par la réputation de sa sainteté, ne seront pas un des indices les moins frappants de l'intervention visible de la Providence dans un siècle peu riche en esprit de foi.

P. LAMAZOU.

Toulouse, la ville aristocratique et lettrée, veut rendre un nouvel et sérieux hommage à la mémoire du bien-aimé archevêque dont elle a si bien apprécié le caractère aimable, le dévouement incessant, les vertus solides et fécondes. L'académie des Jeux Floraux a décidé que l'éloge de Mgr Mioland sera prononcé en séance solennelle et en présence de son successeur. Un de nos collaborateurs et amis, M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, qui fait honneur au clergé en faisant honneur aux lettres, a été chargé de faire l'éloge du vénéré prélat. Il l'a vu de près à l'œuvre; aussi nul doute qu'avec une connaissance intime du caractère et de la vie de Mgr Mioland et son talent distingué d'écrivain, M. de Saint-Projet ne trace une intéressante esquisse de cette belle figure où se reflétaient la bonté du cœur, la pureté du dévouement et une tendre expression de sollicitude pastorale.

P. LAMAZOU.

Mgr l'évêque d'Amiens adresse à son clergé une touchante circulaire sur Mgr. Mioland. Nous reproduisons les passages suivants qui se rapportent spécialement au bien que le vénérable pontife avait fait dans le diocèse d'Amiens.

« Nous n'avons pas la prétention de vous faire connaître le pieux pontife que pleure l'Eglise : n'est-ce pas par vous surtout que nous avons appris à le connaître? Nous l'avons vu assez cependant, à une époque où la Providence semblait nous destiner à une Eglise de la province de Toulouse, pour avoir senti bien souvent combien vos appréciations étaient justes, et combien il méritait ces sentiments profonds qu'il avait laissés dans le diocèse d'Amiens.

« Né à Lyon quelques années avant la Révolution, sa première éducation, dans une famille chrétienne, se fit au récit des sanglantes horreurs et des saturnales impies dont cette illustre cité avait été le théâtre. On pouvait lui montrer encore les bourreaux, et il vivait au milieu des victimes. Son cœur naturellement droit et honnête se sentit pénétré d'horreur pour les uns, et irrésistiblement attiré vers les autres; la piété

fit le reste, et il résolut de se consacrer au service des autels.

« Ceux qui l'ont connu au début de ses études parlent avec la même admiration de sa ferveur, de son application et de ses succès. Au grand-séminaire, il fut ce qu'ont toujours été les saints prêtres, un séminariste fervent. Son talent, précoce comme sa vertu, permit à ses maîtres de l'associer à leur enseignement, et il professa la théologie devant des élèves devenus illustres à un âge où les autres l'étudient.

« Mais son attrait le portait vers les missions, et c'est dans l'exercice de ces œuvres de zèle qu'il passa les années de sa jeunesse sacerdotale. Sa prudence consommée, sa haute piété, son tact et sa bienveillance le placèrent à la tête de la communauté ; il devint supérieur de cette célèbre maison des Chartreux qui a donné à l'Eglise tant de pontifes éminents ; et les liens qui n'ont cessé d'unir le supérieur, devenu évêque, à ses anciens frères, sont le plus bel éloge de son administration.

« C'est là que, se formant à la pratique du gouvernement, dans cette société de prêtres d'élite, la Providence semblait mettre la dernière main à son œuvre et le préparer elle-même à être un évêque accompli.

« Il avait la science, il avait la vertu ; l'exercice du saint ministère ne lui avait pas manqué ; la conduite des hommes et la pratique des affaires auxquelles l'avait initié sa position de vicaire général, ne laissaient plus rien à désirer. « L'homme de Dieu était parfait et dressé pour toute espèce de bien, » comme l'Apôtre le voulait pour son cher Timothée : *Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.* C'est dans ces conditions, qu'après avoir décliné déjà un honneur qu'il redoutait d'autant plus qu'il en était plus digne, il dut enfin céder à la volonté de Dieu clairement manifestée, et fut nommé à l'évêché d'Amiens.

« Vous savez reste, et c'est de vous, chers et vénérés coopérateurs, que nous avons appris « de quelle sorte il s'est conduit pendant tout le temps qu'il a été avec vous depuis le premier jour ; » *Vos scitis a prima die qua ingressus est qualiter vobiscum per omne tempus fuerit.*

« Y a-t-il une seule paroisse qui n'ait recueilli les fruits de ses visites? une chaire d'où il n'ait fait entendre les paroles du salut? Nous conservons et nous lèguerons à nos successeurs, comme un témoignage de son zèle infatigable, cette carte de ses travaux apostoliques, qui nous le montre ayant visité chacune des neuf cents églises et chapelles de son vaste diocèse avant la cinquième année de son épiscopat. Zèle d'autant plus digne d'éloges qu'il ne prenait pas sa source dans une de ces natures ardentes, qui souvent se consument sans mérite devant Dieu, à cause de l'attrait tout sensible qui les pousse, et qui reçoivent peut-être ici-bas la meilleure part de leur récompense.

« Ancien professeur de grand séminaire, il savait trop que les plus chers intérêts d'un Evêque sont là ; et voilà pourquoi il se plaisait à seconder avec tant d'empressement, même par des soins personnels, les efforts des pieux directeurs.

« La magnifique abbaye de Saint-Riquier, si admirablement restaurée et agrandie, est là aussi pour attester son zèle pour la pépinière du sacerdoce dans le diocèse.

« Les communautés religieuses avaient à sa sollicitude la tendre part que méritent si bien ces âmes généreuses qui ont tout quitté pour Jésus-Christ. Et acquittant, autant qu'il était en lui, la dette contractée envers elles par son divin Maître, il ne dépendait pas de lui qu'elles ne reçussent dès cette vie le centuple promis à leurs sacrifices. Aussi, avec quelle pieuse reconnaissance ont-elles conservé son souvenir béni !

« Cet attrait de son cœur qui le portait à continuer, évêque, sa vie apostolique des missions, ne l'empêchait pas d'être appliqué aux affaires, et tous les prêtres qui ont eu à traiter avec lui des intérêts de leurs paroisses, savent qu'il était toujours au courant de tout. Il étonnait même par cette précieuse mémoire des hommes, des lieux et des choses, qui eût fait croire à chacun qu'il n'avait que de lui à s'occuper.

« Mais ce qui est resté le plus profondément gravé dans vos cœurs, Messieurs et chers coopérateurs, c'est le souvenir de cette mansuétude inaltérable, de cette angélique bonté ; la simplicité et la droiture venaient s'y joindre. Et si l'illustre panégyriste qui a parlé à ses obsèques a pris pour texte avec tant de justesse ces paroles de Job, que c'était un homme *simple et droit*, n'eût-il pas pu, avec le même à-propos, le comparer à Moïse, le *plus doux des hommes*, ou l'appeler *bienheureux* et lui promettre l'*héritage éternel*, puisqu'il a été l'homme pacifique par excellence? Et voilà pourquoi, Messieurs et chers coopérateurs, les sept années de l'épiscopat si glorieux qui a suivi, années fécondes en œuvres éclatantes et solides, et qu'un autre que nous (nous le demandons à Dieu) louera un jour, n'ont pu faire oublier cette mémoire bénie, ni effacer cette image si pleine de douceur et de simplicité.

« Attaché de cœur à l'Eglise d'Amiens, sa première épouse, il avait résolu de ne s'en séparer qu'à la mort ; et plusieurs fois, pour lui rester fidèle, il eut à refuser des siéges qui lui eussent apporté plus de gloire, nous ne dirons pas plus de consolations. »

FAITS RELIGIEUX

On lit dans la *Foi bretonne* :

« Mgr Martial a officié pontificalement dimanche à la cathédrale et a assisté à la procession des reliques de Saint-Guillaume.

« A l'office du soir, Sa Grandeur a fait part à l'assistance d'une nouvelle qui venait de lui être transmise : la nomination de M. l'abbé Epivent, curé de la cathédrale, à l'évêché d'Aire.

Cette nouvelle, a ajouté le digne Prélat, va exciter ici tout à la fois de la joie et des regrets, puisque d'un côté on voit d'éminentes qualités récompensées, et que d'un autre côté il s'agit de l'éloignement d'un pasteur qui, depuis vingt-deux ans, a acquis tant de droits à l'affection et à la reconnaissance de ses paroissiens.

— Après avoir annoncé la nomination de Mgr Desprez à l'archevêché de Toulouse, l'*Emancipateur de Cambrai* ajoute :

« Mgr Desprez a été élevé à Douai par M. l'abbé

Turbelin, son oncle, ancien curé de Cuincy, lequel s'était retiré à Douai. Il fit ses premières études sous la direction de cet oncle; le jeune Desprez vint au séminaire de Cambrai.

« Après avoir reçu la prêtrise, il fut successivement vicaire à la Métropole, curé de Pont-à-Marcq, doyen à Roubaix; puis évêque à Saint-Denis (Ile Bourbon), nommé à l'évêché de Limoges, Mgr Desprez n'a été que bien peu de temps dans ce diocèse, et cependant il sera regretté de tous ses diocésains qui lui étaient déjà sincèrement attachés. »

— L'évêque de Quimper et de Léon, Mgr Sergent, a béni la première pierre de la nouvelle église que les Jésuites se disposent à construire sous le vocable de *Notre-Dame de Bon-Secours*.

Toute la cité s'est portée en foule dans l'enceinte des Révérends Pères, pour jouir du pieux spectacle de cette imposante solennité.

Sous une tente composée des plus belles toiles de la marine, était dressé un élégant autel, en plein vent, appuyé contre une simple croix de bois, et, sur les deux côtés de l'enceinte, des détachements de tous les corps de la garnison se trouvaient échelonnés, ayant à leur tête l'excellente musique de la marine.

Le préfet maritime, le général commandant le département, le sous-préfet, le maire, le président du tribunal, le procureur impérial, le receveur général et une foule d'autres fonctionnaires étaient déjà réunis dans les places réservées, lorsque Monseigneur est arrivé processionnellement sur les lieux, revêtu de sa mitre, de sa crosse et de ses ornements pontificaux, ayant pour chanoines d'honneur M. le curé de Brest et M. Bucaille, ancien aumônier de la marine, suivis eux-mêmes des curés des Carmes et de Saint-Sauveur et d'un nombreux clergé.

La musique s'est alors fait entendre, et, après les prières et les chants liturgiques, la pierre qui était exposée en face de l'autel a été bénite et portée à l'angle qui devait la recevoir. Là elle a été fixée sur une assise où était déjà gravée une inscription commémorative, et Monseigneur l'a frappée d'un premier coup de marteau, puis le marteau a été passé de main en main entre les autorités principales présentes à la cérémonie, dont chacune a aussi donné son coup sur la pierre.

Mais cette pierre, objet de tant de respect et de curiosité, cachait un symbole qui ne pouvait être mieux expliqué que par le grand orateur chrétien dont le talent est au niveau du cœur. Auprès d'elle s'élevait la tribune où le père Lavigne est monté, et, pendant trois quarts d'heure, l'assistance a été sous le charme de cette chaleureuse et vibrante parole qui a fait palpiter bien des cœurs, surtout quand elle a déroulé, au milieu de ces précautions oratoires qui lui sont si familières, le tableau du brillant avenir réservé à Brest par la Providence.

A ce discours si remarquable et si pathétique a succédé une allocution touchante du saint Pontife qui présidait la cérémonie, et qui, s'appropriant plusieurs des pensées de l'orateur, a fait le plus bel éloge de la prédication qu'on venait d'entendre. Il a su reproduire avec bonheur cette belle idée si bien comprise des notabilités militaires qui l'écoutaient, que si, pour la religion, les églises paroissiales sont des enceintes continues, les chapelles des religieux qui les entourent sont aussi appelées à les défendre et doivent en être les forts détachés.

Monseigneur a ensuite donné la bénédiction du Saint-Sacrement, qui a été porté à l'autel processionnellement sous l'escorte de la compagnie des pompiers de la marine, et la foule s'est retirée dans un pieux recueillement.

(*Océan de Brest.*)

— Une grande solennité religieuse aura lieu, jeudi prochain, 11 août, à Belleville, la plus importante des communes qui bientôt seront annexées à la capitale. La magnifique église élevée, au prix des plus généreux sacrifices par le zèle intelligent des magistrats de cette cité, va être dédiée et consacrée, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, par son Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris.

La première pierre avait été bénite, le 24 juin 1854, par Mgr Sibour, et le monument s'était rapidement élevé sous la savante direction de l'illustre M. Lassus, pendant l'administration de M. l'abbé Longbois, curé de la paroisse. Cinq années se sont à peine écoulées et c'est en vain que nous cherchons le saint prélat, l'artiste distingué et le zélé pasteur qui eurent une si grande part dans cette difficile entreprise, accomplie avec autant de succès que de promptitude. Leur souvenir sera présent à tous les cœurs.

M. Desnoyers, chef de l'administration municipale, l'excellent abbé Demures, nommé récemment curé de cette grande paroisse, et le jeune M. Truchy, digne élève de M. Lassus, ont mis la dernière main à cette grande œuvre. Nous sommes heureux d'annoncer que dans peu de jours Son Eminence viendra appeler les bénédictions de Dieu sur le nouveau temple.

La cérémonie commencera à 8 heures du matin. On sait que le clergé seul est admis dans l'église pendant une grande partie des fonctions sacrées. Les fidèles précédés d'une illustre réunion de fonctionnaires publics et de magistrats n'y pourront pénétrer que vers onze heures.

La ville de Belleville se prépare à déployer en ce jour la plus grande pompe et à inaugurer magnifiquement sa merveilleuse église, l'un des chefs-d'œuvre d'architecture inspirés par traditions du moyen âge.

— La population de notre ville est exclusivement occupée du grave événement qui nous enlève notre évêque. Tous ceux qui ont connu personnellement Mgr Menjaud, son affabilité, sa douceur, son attachement au diocèse de Nancy, le suivront de leurs vœux dans sa nouvelle résidence, persuadés que Sa Grandeur ne nous quitte que pour donner une nouvelle preuve de dévouement à l'Empereur, qui désirait vivement le voir accepter l'archevêché de Bourges, tout en lui conservant ses fonctions de premier aumônier.

En quittant l'évêché de Nancy, Monseigneur emportera avec lui un précieux souvenir: celui de tout le bien qui s'est fait sous son action personnelle ou celle de son administration, de toutes les bonnes œuvres qui ont surgi et prospéré sous son patronage, de toutes les institutions pieuses et charitables qui se sont créées ou sont ressuscitées.

Son digne successeur, dont la voix publique dit tant de bien, trouvera, sous ces rapports, un diocèse richement, magnifiquement doté.

M. l'abbé Obré est âgé d'environ 53 ans; enfant d'un village de la Picardie, il a fait une partie de ses études avec Mgr Caverot, de Saint-Dié. Après avoir été plusieurs années curé de Grandvilliers (Oise), il est devenu, vers 1848, vicaire général de Beauvais, où sont venues le trouver et sa nomination à la Légion d'honneur et sa promotion à l'épiscopat. Formé à l'école du pieux Mgr Gignoux, il passe pour un homme ferme et juste, plein de bienveillance, de manières affables, travailleur infatigable, prudent et orateur distingué.

(*Espérance de Nancy.*)

FAITS DIVERS

On écrit de Paris au *Mémorial bordelais*, que l'Empereur et l'Impératrice traverseront Bordeaux le 17 de ce mois, pour se rendre à Cauterets.

— On assure que le vice-amiral Romain-Desfossés, qui commandait en chef l'escadre de l'Adriatique, va être nommé amiral. Ce sera la seule nomination à ce grade survenue depuis la mort de l'amiral Bruat.

— Lundi, 1er août, a eu lieu la distribution des prix du collége de Juilly, à laquelle ont présidé, comme tous les ans, l'esprit de famille et le bon ton qui distinguent cette maison. La séance a été ouverte par des morceaux de la *Création* d'Haydn, chantés en chœur par les élèves. Puis M. l'abbé Gaal, directeur du collége, dans un discours plein d'affection, a félicité les élèves de leur bonne conduite et de leurs progrès pendant le cours de l'année.

M. Bodor, professeur de mathématiques, leur a exposé en très-bons termes les avantages de l'union des lettres et des sciences. Une composition spirituelle sur les amitiés de collége a été lue par le jeune Trecmé, élève de rhétorique. Enfin M. l'abbé Bautain, supérieur de la maison, qui présidait la séance, après quelques avis paternels, a fait de la solennité du jour une assemblée de charité, en demandant aux élèves et à leurs parents un secours pour une pauvre veuve de soixante-quatorze ans, dont la maison a été incendiée la nuit même dans le village.

Une quête faite immédiatement par M. le curé de Juilly a produit 450 fr. Cette œuvre de bienfaisance a embelli la fête, et les parents et leurs enfants, emportant cette fois avec la gloire des prix et des couronnes la joie d'une bonne action, ont quitté avec une douce émotion cette maison qui leur est si chère et dont l'accès leur sera rendu plus facile l'an prochain par le chemin de fer de Paris à Soissons. Le prix d'honneur, donné par la société des anciens élèves de Juilly, a été décerné au jeune André Olivier.

— Un détachement de soldats du train des équipages est arrivé samedi à la gare du chemin de fer de Lyon. Ce détachement amenait à Paris, pour le musée d'artillerie, une berline de voyage percée de deux boulets de canon. C'est, disait-on dans le public, une des voitures appartenant aux équipages du général Giulay, et qui a été prise à la bataille de Magenta.

— Le *Moniteur* a publié récemment un rapport présenté par le chef de la division de la sûreté publique M. Desmaze, sur la statistique de l'émigration pendant l'année 1858. Il résulte de ce document que dans le cours de cette année, l'émigration française s'est élevée au chiffre total de 13,813 individus, dont 9,004 ont pris la route de l'étranger et 4,809 celle de l'Algérie. En 1857, le nombre des émigrants était de 18,809. Le mouvement de l'émigration a donc diminué, pendant l'année 1858, de 4,926 individus. Cette différence est importante à constater dans l'intérêt de notre agriculture, à laquelle, comme on le sait, l'émigration cause un grave préjudice, en la privant des bras qui lui sont nécessaires.

Le chiffre des émigrants français est bien inférieur à celui des émigrants anglais, pendant la même année. L'émigration anglaise en 1858, s'est élevée à 113,972 individus, qui se sont ainsi répartis : 9,704 aux colonies du nord de l'Amérique; 59,716 aux Etats-Unis; 39,395 en Australie, à la Nouvelle-Zélande, et 5,257 en différents lieux. On voit que les Etats-Unis continuent à recevoir la plus large part de l'émigration, et cette préférence s'explique par la facile acquisition des terres immenses appartenant à l'Etat et à leur prompte mise en culture. Pour les Irlandais surtout, c'est là un avantage de prédilection qui les attire en masse; ils émigrent non plus par individus, mais par familles.

— Le prince Emmanuel Mecherski, dont les parents habitent la France et qui luimême y a été élevé, vient d'être fait officier au Caucase et de recevoir la croix de Saint-Georges, qui ne se donne en Russie que pour de brillants faits d'armes.

— Hier a eu lieu la distribution des prix du Conservatoire, sous la présidence de M. J. Pelletier, conseiller d'Etat, délégué à cet effet par M. le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur. A une heure, le président a pris place au bureau, ayant à sa droite M. Camille Doucet, chef de la division des théâtres, et à sa gauche M. Auber, directeur du Conservatoire. On remarquait parmi les professeurs, MM. Halévy et Ambroise Thomas, membres de l'Institut. Le général Mellinet, récemment arrivé d'Italie, avait été invité à s'asseoir au bureau. Son entrée a été l'objet d'une véritable ovation. Après un discours de M. Pelletier, chaque lauréat est venu, à l'appel de son nom, recevoir le diplôme qui lui était destiné. La séance s'est terminée par un concert et par des scènes de tragédie et de comédie.

— Une brochure pleine d'intérêt, et qui prend au vif la grande question du moment, va paraître très-prochainement à Paris et à Bruxelles. Elle est intitulée *Le piémontisme et la confédération italienne*, par M. Crétineau-Joly. Le nom de l'auteur promet des révélations nombreuses et puisées à de bonnes sources.

— La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut aura lieu le samedi [illegible]

— Une lettre de Rome du 28 juillet confirme la nomination du général de Goyon comme no-

ble Romain, par le conseil de la municipalité de Rome, en considération des grands services que le brave général a rendus à la cause de l'ordre par ses troupes et par sa prudence. Le conseil a décidé aussi qu'une médaille en or serait frappée pour être présentée, avec le diplôme, au général. Depuis 1849, M. le comte de Goyon est le quatrième personnage qui a été créé noble Romain; les trois autres sont le général Oudinot, duc de Reggio, commandant en chef de l'expédition de Rome, M. le général Rostolan et M. le comte de Montalembert.

— Un événement qui est resté jusqu'à présent inexpliqué, bien qu'il ait été l'objet d'une enquête judiciaire, et qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes, a eu lieu, il y a deux jours, dans un café du boulevard, près la porte Saint-Denis. Le sieur S..., chef de départ au chemin de fer d'Orléans, se trouvait à l'entresol avec un ami qu'il avait rencontré, et ils étaient en train de prendre de la bière, lorsqu'il ressentit tout à coup une assez vive douleur à la jambe droite, comme s'il eût reçu un coup de fouet, a-t-il dit. La douleur augmenta de plus en plus, et un médecin ayant été appelé, reconnut que M. F... avait reçu une balle qui était restée dans la plaie.

Or aucune détonation n'avait été entendue ni par M. F..., ni par les personnes qui se trouvaient dans le café. D'un autre côté, le chef de gare ne se connait pas d'ennemi, assez implacable surtout pour attenter à ses jours. Il reste à supposer qu'une personne du voisinage s'est servie maladroitement d'un fusil à vent, genre d'arme qui, on le sait, ne produit aucune détonation.

Quoi qu'il en soit, dit le *Siècle*, et malgré les plus actives recherches faites dans les maisons du voisinage par le commissaire de police du quartier, aucune solution n'a pu être donnée à ce bizarre événement.

— L'information relative à l'assassinat commis rue d'Enghien, n° 40, se poursuit activement sous la direction de M. Ducheylard. Beuchard, l'auteur présumé de l'assassinat de M. Denis, a été conduit hier, vers trois heures, sur le théâtre du crime. Bien qu'on eût pris la précaution de lui faire revêtir une blouse et de l'amener dans une voiture dont les stores étaient baissés, le bruit de l'arrivée du meurtrier n'a pas tardé à se répandre dans le voisinage. Aussi en quelques minutes, plus de trois cents personnes stationnèrent devant la maison, et interrompirent la circulation des voitures. On fut obligé de recourir à l'intervention d'une brigade de sergents de ville pour contenir les curieux et surtout pour faire évacuer la chaussée.

La confrontation, qui a eu lieu en présence de M. le juge d'instruction, d'un substitut du procureur impérial, du chef de service de sûreté et de M. Ducheylard, commissaire de police de la section, n'a pas duré moins de trois heures. Beuchard, placé entre deux agents de la sûreté, a été amené dans la cour du n° 42, auprès de la grille qui sépare intérieurement les deux maisons. C'est là qu'il avait ôté et laissé ses souliers afin, sans doute, de n'être pas entendu pendant le vol qu'il exécutait lorsque la malheureuse victime s'est présentée devant lui. Dans la cour du n° 40, il avait abandonné son chapeau; à côté du cabinet de M. Denis on a retrouvé une canne que ce dernier avait donnée à Beuchard quelques jours avant de le renvoyer.

Le couteau-poignard qui a servi à la perpétration du crime a également été retrouvé; il était tombé sur le parquet dans la chambre où la victime a été frappée. Des témoins, nous assure-t-on, ont parfaitement reconnu la canne et le couteau-poignard; ils les ont vus en la possession de Beuchard, il y a quelques semaines à peine.

Malgré les charges les plus graves qui pèsent sur lui, Beuchard persiste à nier formellement le crime qu'on lui impute. Pendant tout le temps qu'a duré cette confrontation il n'a pas cessé de conserver un très-grand calme.

— Nous lisons dans le *Courrier de Lyon* :

Avant-hier au soir, la population du quai d'Orléans, à Lyon, a été mise en émoi par une scène d'épouvante indescriptible. Un ours blanc monstrueux, venu on ne sait comment de la mer glaciale dans les eaux caniculaires de la Saône, s'est tout d'un coup élancé de la rivière sur le bas-port du quai, pour y dévorer un jeune baigneur inoffensif et pourvu d'un caleçon réglementaire. Une lutte terrible s'est engagée entre l'hôte du pôle septentrional et le jeune homme, qui semblait peu disposé à se laisser avaler comme une sardine.

Aux cris des combattants, la foule s'est ameutée sur le quai, les femmes se lamentaient et imploraient la miséricorde du ciel; des commères disaient que le féroce animal avait déjà dévoré une demi-douzaine d'enfants; les hommes s'armaient et couraient au secours de notre infortuné compatriote. Les plus zélés levaient déjà la gaffe contre le monstre à demi sorti de l'eau, quand en s'approchant de plus près, ils reconnurent le paisible triste-à-patte empaillé, qui depuis un temps immémorial orne la boutique d'un épicier droguiste de la rue Lanterne.

Sa fourrure blanche, passablement chauve, ayant paru un peu ternie par la patine des siècles, le patron commanda à un de ses commis d'aller laver l'animal tout empaillé dans la Saône.

Le commis facétieux imagina de transformer cette pacifique lessive de caniche en une scène toute pantelante d'émotions mélodramatiques. Heureusement cette affreuse mystification n'a pas duré assez longtemps pour abuser outre mesure de la sensibilité de la foule. Après avoir pendant quelques instants fait frissonner tous les cœurs, elle s'est terminée par un éclat de rire général. Le pauvre vieux triste à patte débarbouillé a été rapporté en triomphe dans sa boutique.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

Le docteur Dietnen, qui dirigeait depuis quinze ans le bureau statistique de Prusse et était depuis longtemps professeur de sciences politiques à l'Université de Berlin, est mort le 30 juillet, à huit heures du matin.

VARIÉTÉS

—

Œuvres complètes de M. de Bonald.

M. de Bonald est un des plus grands penseurs de ce siècle. Sa philosophie, tout imprégnée de l'esprit chrétien, et inspirée par l'amour de la monarchie tel que le ressentaient nos aïeux, est grande dans ses aperçus, et elle assurerait la paix et la stabilité des Etats, si elle était mise en pratique par des peuples et par des princes meilleurs que ceux dont l'histoire nous a conservé le souvenir.

Mais il faut le reconnaître : le célèbre publiciste n'a vu que le pouvoir en lui-même, dans sa source intelligente et paternelle. Il ne l'a pas assez considéré, tombé dans un homme, faible par sa nature et dont les yeux s'éblouissent et le font chanceler, à raison même de l'élévation qui le place si haut au-dessus de ses semblables.

Néanmoins, bien qu'on n'adopte point les théories de l'auteur sans de nombreuses réserves ; qu'on ne partage point ses opinions ni sur le pouvoir des souverains, ni sur l'origine du langage, ni sur certaines questions d'économie politique, on ne peut s'empêcher d'admirer sa rare sagacité quoique parfois un peu subtile, la profondeur de ses considérations, et l'honnêteté de toutes ses vues.

Ses idées frappent comme les monuments de l'Egypte. Architectes plus modernes, nous élevons nos édifices sur d'autres bases et nous les distribuons selon nos besoins actuels ; mais nous ne laissons pas de gagner immensément à la lecture des écrits composés par ce philosophe éminent, qui sont comme autant de sources où nous puisons avec abondance le goût de ce qui est grand et durable, et nous nous pénétrons de plus en plus de la nécessité de fonder l'ordre et la tranquillité sur les assises inébranlables de la religion.

Au milieu des ravages dont le matérialisme offrait le douloureux spectacle, témoin des exécutions sanglantes de la Révolution, entouré des ruines du sanctuaire opérées par ce génie destructeur qui, après avoir prêché la haine de la foi, avait massacré les prêtres et conduit un roi sur l'échafaud, M. de Bonald entreprit la tâche de le combattre, et il le terrassa avec la puissance de la vérité, d'un talent supérieur, et avec le langage d'un homme de bien.

Il a démontré avec une force de raisonnement égale à l'originalité de son style que le matérialisme ne se borne point à substituer le plaisir au devoir, le luxe à la vertu, les jouissances actuelles à l'espoir d'un avenir sans fin ; mais qu'il forge les armes et les chaînes du despotisme ; qu'il en est le législateur, le complice et l'apologiste. Comment, en effet, dans ce système, l'homme aimerait-il son semblable? Froid comme la matière, il rapporte tout à lui-même. Le pouvoir est égoïste, sans affection, par conséquent naturellement tyrannique, exceptionnellement bon par intérêt. Les peuples qui n'ont pas d'espérances au delà du tombeau, immoleront tout à leurs plaisirs sensuels ; et, loin de pratiquer le dévouement jusqu'au sacrifice de soi, ils sacrifieront tous leurs devoirs à la conservation d'une vie qui est tout pour eux, puisque le néant est le dogme final de leurs croyances.

M. de Bonald a résumé sa doctrine spiritualiste dans une définition dont il n'est pas l'inventeur, mais qu'il a formulée en des termes clairs, précis et expressifs. L'homme, d'après lui, est une intelligence servie par des organes. Saint Augustin avait déjà dit que l'homme est une âme raisonnable, se servant d'un corps terrestre et mortel, *anima rationalis mortali atque terreno utens corpore.* Mais saint Augustin, comme M. de Bonald, comme les scolastiques qui définissent l'homme un animal raisonnable, n'avaient que traduit la pensée du récit de la Genèse sur la création de l'homme.

Nous lisons, en effet, dans le premier chapitre de la Genèse, que Dieu, ayant préparé le monde pour servir d'habitation à l'homme, créa Adam de la manière suivante : il prit de la terre et la façonna pour en former le corps humain. Bossuet, d'après quelques Pères de l'Eglise, ajoute qu'il le créa selon le type du messie futur, c'est-à-dire d'après la vue anticipée de Jésus-Christ, sauveur de l'espèce humaine.

Après la formation du corps humain, Dieu créa l'âme, substance spirituelle, immortelle, image de la divinité, et l'unit au corps pour qu'elle le vivifiât, le dirigât et le fît servir à l'exercice de ses volontés.

De la réunion de ces deux faits relatifs à la création de notre corps et de notre âme, il résulte que, d'après la Bible, l'homme est un corps auquel Dieu a uni une âme immortelle, faite à sa propre image, ou plus

brièvement, que l'homme est un corps auquel une âme intelligente est unie.

J'ai suivi ici avec les scolastiques l'ordre historique, tandis que saint Augustin et M. de Bonald se sont conformés à l'ordre de la dignité respective des deux éléments dont nous sommes composés. L'ordre génésiaque a bien sa valeur : il nous indique le perfectionnement progressif des êtres dans la création, qui passe de la matière inerte aux végétaux, de ceux-ci aux reptiles, puis aux animaux plus parfaits ; enfin vient l'homme dont le corps est supérieur à celui des animaux et dont l'âme le rattache aux anges et à Dieu.

On voit, au surplus, que ces deux définitions ne diffèrent pas essentiellement entre elles. Celle des scolastiques est plus rigoureuse, plus historique ; celle de saint Augustin et de M. de Bonald évite l'emploi du mot *animal* qui, exact en soi, a cependant quelque chose de malsonnant dans notre langue française. Mais toutes les deux expriment la distinction essentielle de l'esprit et de la matière.

On a reproché, à juste titre, à la définition de M. de Bonald, de ne pas exprimer l'union substantielle qui existe entre le corps et l'âme. Mais cette critique une fois admise, on ne saurait disconvenir que la notion qu'il donne de la nature humaine n'en distingue clairement la double substance dont l'une est spirituelle et l'autre matérielle ; qu'elle n'établisse la prédominance de l'âme sur le corps ; enfin qu'elle ne relève la dignité de l'homme en en soumettant les sens au sceptre de l'intelligence.

Parce que l'âme régit le corps, que le père est le chef de la famille, que l'épiscopat gouverne les chrétiens dans l'ordre spirituel, M. de Bonald, par l'effet d'une assimilation trompeuse, a cru que les princes doivent être absolus, possesseurs de toute l'autorité législative, perpétuels sur le trône au moyen du principe de l'hérédité.

Hélas ! si les rois représentent quelquefois l'intelligence, ils ne se mettent que trop souvent au service des sens ; et si les sujets sont turbulents comme les organes corporels, ils sont aussi parfois dignes de servir de modèle aux gouvernants, témoins les chrétiens qui régénérèrent la société romaine, en lui inoculant le sang qu'ils répandaient à grands flots par les ordres de Néron ou de Dioclétien. Les folies comme la raison sont au sommet et à la base : mais les chefs comme les administrés doivent être des intelligences servies et non assujetties par leurs passions mauvaises.

L'illustre publiciste s'est également mépris, en comparant l'autorité royale à l'autorité paternelle. Il a supposé que la famille s'est agrandie, sans affaiblir les droits du chef qui seraient ceux qu'engendre la paternité réelle. L'épée qui nous a conquis ou l'élection qui les a rendus nos maîtres, aurait produit de la sorte tous les droits de la génération, et fait germer, dans les cœurs des princes, les tendresses de la paternité effective, qui, plus forte que les chartes et les baïonnettes, empêche les parents d'abuser de leur puissance, et les force à s'en servir pour le bonheur de leurs enfants.

Il ne nous est guère permis de nous faire ces utopiques illusions.

Au fait, la fiction ne saurait remplacer la réalité. L'autorité paternelle découle de la naissance des enfants, de leurs besoins auxquels les parents ont soin de pourvoir, de la reconnaissance que produisent des bienfaits incessants ; et comme cette autorité résulte de la nature même, les enfants n'ont le droit d'en limiter ni l'étendue, ni la durée.

Quant aux princes, leur pouvoir électif ou imposé ne saurait avoir son origine dans la nature des choses. Il est restreint par les constitutions et par les usages, et ne se transmet point selon des règles invariables. Il est donc dépouillé de ces caractères de fixité et de permanence que la nature imprime à ses œuvres, et n'a pas pour guide les sentiments aussi doux qu'impérieux que donne la paternité, et qui assurent aux enfants la protection, les secours et le dévouement.

Enfin une dernière cause contribue à tromper certains esprits sur la nature du pouvoir civil, c'est qu'on l'assimilie a un pouvoir tout différent, à celui de l'Eglise. On ne se borne point à le considérer comme divin en ce sens que Dieu, auteur de l'ordre et de toute autorité, exige qu'on obéisse aux princes dans le cercle et la mesure et de leur compétence ; mais on semble croire en même temps qu'ils tiennent du ciel un pouvoir immédiat, en vertu d'un droit personnel, comme les prêtres le reçoivent dans l'Eglise.

Le sacerdoce, en effet, a un pouvoir émané immédiatement de Jésus-Christ, indépendant de toute commission des peuples qui lui sont soumis. Cette autorité qui se transmet perpétuellement dans l'Eglise par

la succession des évêques, n'a pas son principe dans la délégation des fidèles et ne saurait être limitée par eux en aucune manière. Sa source remonte à Jésus-Christ par les apôtres, et se perpétue exclusivement, sans diminution, ni restriction, par le seul corps des pasteurs. Elle est et elle sera toujours ce que Jésus-Christ l'a faite, telle qu'elle fut à son commencement.

Est-il nécessaire de faire observer qu'il n'en est pas ainsi du pouvoir accordé aux souverains? Là, ils sont sont héréditaires; ici ils sont électifs; il en est de temporaires; quelquefois ils sont remplacés par la pure démocratie. L'étendue de leurs attributions n'est pas moins variable; ici, ils sont absolus, plus loin ils règnent, mais ne gouvernent point. Leur autorité ne ressemble donc pas à celle du sacerdoce, qui est toujours la même, toujours inaltérable, toujours exercée avec la même plénitude.

Sans cesse menacés par le socialisme et tout effrayés des souvenirs que l'histoire a conservée des tyrannies et des persécutions passées, définissons les pouvoirs humains afin que si jamais le despotisme abrutissant ou cruel s'emparait du pouvoir suprême, il trouve tous les citoyens instruits de leurs droits, et qu'il sache que son autorité à ses bornes là où la nature, la religion et la volonté légitime des peuples les ont fixées.

Le gouvernement est le gardien de notre liberté, de nos propriétés, de notre religion : il n'en est ni le maître, ni le régulateur souverain. Son action s'arrête nécessairement devant ce qui blesserait l'exercice de nos facultés primitives. Sa mission est de défendre nos biens, notre honneur, notre vie, notre liberté : il serait donc coupable de félonie contre la nation, s'il employait à l'opprimer, l'épée qu'il a reçue pour la défendre.

Le gouvernement est un haut fonctionnaire auquel nous avons confié la protection de tous et de chacun; mais nous ne tenons de lui ni nos champs, ni la liberté des cultes, ni la faculté d'exercer une industrie. Nous lui disons : voilà nos droits, faites-les respecter; voilà des armes, maintenez la tranquillité au dedans, et défendez nos frontières. Pendant ce temps, nous travaillerons nos terres, nous nous livrerons au négoce, nous prêcherons la vérité, nous creuserons dans les sciences. Au lieu d'imiter les israélites qui d'une main tenaient une truelle pour réparer les murs de la cité, et, de l'autre, une épée pour repousser les ennemis, nous diviserons nos fonctions. Le militaire portera l'épée, le magistrat prendra la balance de la justice, et le prêtre, armé de la croix, priera, instruira et bénira. Mais pas de confusion dans les attributions, pas d'empiétements : respect au droit de tous.

M. de Bonald a suivi une méthode qui a servi considérablement à l'avancement rapide de ses travaux. Au lieu d'être d'abord chercheur de la vérité, il l'a empruntée au dogme chrétien, et puis il s'est efforcé d'en établir les preuves rationnelles. Ce n'est pas que ses raisonnements ne soient d'une rigueur sévère, qu'il n'ait philosophiquement assis ses théories; mais il a accepté d'abord les vérités révélées dont il a démontré ensuite l'évidence, ou signalé le fondement inébranlable. Par ce procédé, il n'a jamais perdu le fil de la révélation : il a été, en même temps, croyant et philosophe. Il a agi comme un géomètre qui, assuré des propriétés d'un triangle, en rechercherait la raison mathématique, au lieu d'arriver à la connaissance de ces propriétés par une suite de transformations opérées sur des équations algébriques dont il aurait ignoré la fécondité. Il a démontré ce qu'il savait déjà : les objets de sa science n'ont pas toujours augmenté de nombre; mais la nature des preuves a changé de caractère, ou plutôt, aux preuves tirées de la foi, il a ajouté celles de la raison.

Il en est des œuvres de M. de Bonald comme de celles des grands peintres et des grands architectes : la critique y trouve à reprendre, mais beaucoup plus à admirer. Elles seront lues avec le plus grand fruit. Je n'en excepte pas même celles dans lesquelles la pénétration du profond publiciste serait en défaut; car les erreurs qu'il a commises ont cela de particulier qu'elles portent l'empreinte d'un esprit supérieur, et d'un cœur ami de la vérité; elles sont entremêlées de considérations d'une haute portée, et dignes d'être recueillies.

M. Migne vient d'éditer les œuvres de ce fécond auteur, qu'il a toutes réunies en trois forts volumes. En les mettant, par la modicité du prix, à la portée de tous les lecteurs, il a rendu un grand service à la philosophie chrétienne.

L'abbé Co[illegible].

Le directeur-gérant, A. S[illegible].

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

6 *août*

Les Conférences de Zurich doivent s'ouvrir lundi prochain.

Une dépêche de Turin annonce que le chevalier Jocteau, ministre sarde à Berne, est nommé second plénipotentiaire du Piémont à ces conférences. Le chevalier Nigra, ancien chef du cabinet de M. de Cavour, est également parti pour Zurich.

Des correspondances prétendent que les plénipotentiaires ont retenu pour un mois leurs appartements à Zurich, ce qui semblerait indiquer que la tâche des diplomates demandera plus de deux ou trois séances.

Le Nord parle vaguement de difficultés que provoquerait la délimitation territoriale entre la Lombardie et la Vénétie.

D'autre part, l'*Indépendance* dit que l'entente entre les cabinets de Vienne et de Paris rencontrerait de graves difficultés, principalement en ce qui concerne l'occupation des forteresses de Mantoue et de Vérone et les troupes que l'Autriche pourra maintenir dans la Vénétie.

Enfin la situation et l'avenir des petits Etats de l'Italie centrale rendraient aussi assez laborieux l'accord à établir avec le Piémont.

Plusieurs correspondances de Turin parlent d'une sorte d'union défensive des duchés de Toscane et de Modène et des Légations. Garibaldi, qui a obtenu, dit-on, un congé illimité comme général piémontais, prendrait le commandement des troupes confédérées, auxquelles il réunirait ses deux corps de chasseurs des Alpes et de chasseurs des Apennins, qui forment un effectif d'environ 12,000 hommes. En groupant à la fois cette petite armée, les troupes de Modène, celles de Toscane et celles de Mezzacapo dans la Romagne, Garibaldi se trouverait à la tête d'une force assez importante.

Quoi qu'il en soit, la *Patrie* annonce que Garibaldi est attendu à Florence, où il prendra le commandement militaire.

Le même journal, d'accord en cela avec une correspondance de la *Presse*, rapporte que le gouvernement provisoire toscan a décidé la démolition de la forteresse du Belvédère, construite par les Médicis.

S'il faut en croire certaines lettres, un cinquième parti viendrait compliquer encore la situation en Toscane ; aux annexionnistes, aux unionistes, aux Mazziniens et aux partisans du grand-duc, il faudrait ajouter un parti qui pose la candidature du prince Napoléon.

C'est demain que doivent avoir lieu les élections en Toscane. L'Assemblée sera constituée jeudi prochain.

Le cabinet de Turin, qui avait déjà rappelé ses commissaires à Florence, à Modène et à Bologne, vient d'en faire autant pour ceux de Parme et de Plaisance. Quand l'œuvre est faite, on peut rappeler les ouvriers.

Une dépêche de Turin, publiée par l'*Indépendance belge*, porte que la nouvelle donnée par le *Nord* d'une entrevue du roi de Sardaigne et de l'empereur d'Autriche est dénuée de tout fondement.

Victor-Emmanuel part pour Milan, où il doit faire demain son entrée solennelle.

Le *Journal de Rome* annonce le débarquement à Ancône de 304 gendarmes pontificaux, restés fidèles à la cause légitime, et qui avaient mieux aimé se retirer au delà du Pô que de rester au service du pouvoir insurrectionnel. Deux vapeurs sont allés les prendre à Trieste, où cette petite troupe loyale s'était provisoirement retirée.

L'Allemagne est toujours en proie à l'agitation que nous avons signalée. S'il faut en croire une feuille de Berlin, le baron de Rechberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, aurait adressé au baron de Koller, ambassadeur à Berlin, une dépêche dans laquelle il reconnaîtrait, au nom de son gouvernement, la nécessité d'une réforme de la constitution fédérale, mais par laquelle il demanderait à la Prusse de

s'engager à ne présenter à la Diète germanique de proposition à ce sujet que de concert avec l'Autriche, laquelle, de son côté, s'obligerait à ne rien tenter dans ce sens en dehors du cabinet de Berlin.

On devine aisément la pensée qui, en présence des démonstrations prussiennes du nord de l'Allemagne, aurait dicté cette démarche à l'Autriche ; reste à savoir si la Prusse consentirait à entraver un mouvement qui répond si bien aux aspirations de sa politique.

La séance d'hier de la Chambre des lords a été marquée par un incident. Lord Normanby, ministre d'Angleterre à Florence au moment où ont éclaté les mouvements révolutionnaires des duchés, a annoncé qu'il adresserait, lundi prochain, au président du conseil, une question touchant les conditions de la paix qui étaient en discussion avant la signature du traité de Villafranca. Le noble lord a déclaré qu'il n'a pas l'intention de provoquer une discussion dans cette circonstance, mais qu'il espère, lors de la rentrée du Parlement, être en position de discuter les affaires du continent.

Les correspondances de Madrid portent qu'on va établir en Espagne deux camps destinés à perfectionner l'instruction pratique des troupes, et à enseigner à l'infanterie le maniement de la baïonnette.

Le *Nord* et l'*Indépendance belge* annoncent aujourd'hui, d'après des lettres d'Alexandrie, qu'un consul français a été massacré sur la côte d'Aden.

Nous croyons savoir que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Un négociant français aurait été, en effet, victime d'actes de violence dans ces parages, mais il n'était revêtu d'aucun caractère officiel.

7 août

Le *Moniteur* publie un intéressant rapport adressé à l'amiral ministre de la marine par M. le vice-amiral Romain-Desfossés, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, sur les opérations de la flotte dans l'Adriatique.

Il était question, depuis quelques jours, de la prochaine publication au *Moniteur* d'une note tendant à la consolidation de la paix et de nature à ramener la confiance dans les esprits. Aujourd'hui, l'*Indépendance belge* dit qu'aucune note de ce genre ne paraîtra et que l'Empereur saisira l'occasion de l'entrée de l'armée dans Paris pour adresser aux troupes un discours sur la situation.

Une correspondance, adressée de Vienne au *Journal des Débats*, fournit quelques indications sur les difficultés qui semblent retarder une entente définitive entre les parties contractantes de Villafranca.

Parmi ces difficultés, se présenterait en première ligne la question de l'occupation des forteresses de la Vénétie par une garnison exclusivement autrichienne ou par des troupes mixtes de la Confédération italienne. Le cabinet de Vienne ne veut, dit-on, se départir à cet égard d'aucun de ses anciens droits, et il entend faire occuper exclusivement par ses troupes les forteresses italiennes restées en son pouvoir.

Il aurait été aussi question de faire construire, à frais communs, par les membres de la Confédération, deux ou trois forteresses de premier rang. Mais l'Autriche, par des considérations politiques et financières, n'aurait pas accédé à cette proposition.

Quant au futur congrès, l'Autriche commencerait à comprendre, suivant la *Boersenhalle*, qu'il est inévitable, et elle aurait en conséquence entamé des négociations à ce sujet avec les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

On ne connaît pas encore d'une manière précise l'objet de la mission diplomatique confiée à M. de Reiset près du cabinet de Turin et des gouvernements insurrectionnels de Toscane, de Parme et de Modène, mais les faits commencent à jeter quelque lumière sur ce point. C'est à la suite d'un long entretien de l'envoyé français avec Victor-Emmanuel et d'une entrevue avec le chef du cabinet piémontais, que l'ordre de rappel a été transmis aux commissaires sardes dans les duchés.

L'*Indépendance* annonce l'occupation de Plaisance par nos troupes. « Si les Français ne sont pas encore entrés dans la place, dit la feuille piémontaise, ils y entreront.

18,000 hommes restent en Italie, divisés en quatre localités, dont l'une est Plaisance. »

Le *Moniteur toscan* publie un décret du gouvernement provisoire portant que la forteresse du Belvédère sera démantelée.

Les lettres de Bologne apprennent que la division commandée par le général Mezzacapo est répartie entre Ferrare, Ravenne, Forli et Rimini. Le quartier général est établi à Forli.

Nous avons déjà parlé de velléités tendant à poser pour le trône grand-ducal de la Toscane la candidature d'un prince étranger à la maison de Lorraine et à la maison de Savoie. Nous trouvons aujourd'hui dans l'*Indipendente* un article dans lequel ce journal, organe de M. de Cavour, demande « que la Toscane soit laissée libre de proposer au congrès européen une liste de princes parmi lesquels sera désigné celui qui devra succéder à la dynastie actuelle.

Le même journal annonce que parmi les réformes préparées en ce moment à Turin par le ministère, figure la réorganisation de l'état civil, dont les registres seront remis aux maires des communes.

La municipalité de Milan vient d'ouvrir une souscription en tête de laquelle elle s'inscrit pour cent mille livres, dans le but de venir au secours des glorieux invalides des armées alliées et des familles de ceux qui ont succombé sur les champs de bataille.

L'Autriche s'occupe, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'une nouvelle organisation de son armée. Elle forme 110 nouveaux bataillons composés d'hommes de la réserve. L'infanterie sera augmentée par cette mesure d'environ 52,000 hommes, et la cavalerie d'environ 5,000.

Le feld-maréchal Hess quitte l'Italie pour aller reprendre à Vienne son poste militaire près de l'Empereur.

Le *Journal allemand de Francfort*, annonce que la Diète germanique entrera en vacances jeudi prochain, 11 août, pour ne se réunir que dans deux mois.

L'Angleterre est toujours préoccupée de la question de ses défenses nationales. Le *Times* a beau dire qu'il est « délivré de toute inquiétude immédiate, » et déclarer que le désarmement de la marine française « donne l'assurance que la paix du monde ne sera pas troublée pour le moment; » cela ne suffit pas à calmer les appréhensions de nos voisins.

« Napoléon III, dit le *Morning-Chronicle*, est le meilleur ami que nous ayons en France, mais la sûreté d'une nation ne doit pas dépendre de la vie d'un homme. »

Ces sentiments et ces craintes viennent de se faire jour une fois de plus dans le Parlement. A la fin de la dernière séance de la Chambre des Communes, sir de Lacy Evans a proposé une résolution tendant à faire maintenir en Angleterre un détachement d'environ 7,000 hommes destinés à l'armée de l'Inde. Cette armée est considérable, a dit l'honorable membre, tandis que l'Angleterre est presque dénuée de troupes pour faire face aux éventualités. M. Horsmann a insisté dans le même sens, renouvelant l'expression de ses craintes sur le peu de sécurité du pays et avertissant le gouvernement de la grave responsabilité qu'il encourt.

Lord Palmerston a répondu. Bien que le système de défense de l'Angleterre lui paraisse susceptible d'améliorations, — améliorations que le gouvernement s'occupe de réaliser, — il ne pense pas cependant qu'il soit aussi imparfait et aussi insuffisant que certains le supposent. Le noble lord croit qu'en cas de guerre, la Grande-Bretagne pourrait mettre au moins 200,000 hommes en campagne, en y comprenant la milice provinciale, les soldats pensionnés et les bataillons des arsenaux.

A la suite de ces explications, la proposition de sir de Lacy Evans a été rejetée.

Le *Times* publie des nouvelles d'Haïti qui représentent ce pays comme étant dans un grand état d'effervescence depuis que le président Geffrard a soumis à la Chambre une mesure relative au bannissement à vie de Soulouque et de sa famille. « Cette mesure, dit le *Times*, a rencontré une vive opposition, et il faudra beaucoup d'habileté et de ménagements pour calmer la fermentation qu'elle a causée dans le pays. »

Le *Moniteur* publie un décret portant concession à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée : 1° de la ligne de Toulon à la frontière d'Italie,

avec embranchement sur Draguignan ; 2° d'un embranchement de Privas (Ardèche) à la ligne de Lyon à Avignon, et prolongement jusqu'à Crest (Drôme.

8 août

Une dépêche de Berne porte qu'une députation du gouvernement de Zurich s'est rendue dimanche matin près des plénipotentiaires des puissances pour les complimenter ; le gouvernement cantonal doit leur offrir un banquet jeudi.

L'*Indépendance belge* assure que les cabinets des Tuileries et de Turin sont tombés complétement d'accord sur tous les points qui doivent faire l'objet des conférences. Par suite de cet accord, le journal belge regarde comme certaine la prochaine restauration du jeune duc de Parme.

Le roi Victor-Emmanuel a fait hier, dimanche, son entrée solennelle dans Milan, accompagné de ses ministres, de plusieurs membres du Parlement sarde et des municipalités de Turin et de Gênes. Après avoir parcouru à cheval la principale rue de la ville, le Roi s'est rendu à la cathédrale où un *Te Deum* a été chanté.

Le *Nord* maintient la nouvelle qu'il a donnée d'une entrevue entre le roi de Sardaigne et l'empereur d'Autriche, nouvelle qui a été démentie, et qui, malgré les affirmations du journal belge, continue de nous paraître douteuse.

Le *Nord* publie une réclamation du conseil municipal de Trente, contre l'annexion du Tyrol italien au Tyrol allemand et, par suite, à la Confédération germanique. La province de Trente ne demande pas à être soustraite à l'Autriche, mais à conserver, ou plutôt à recouvrer sa nationalité, et par conséquent à faire partie de la Vénétie.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance particulière de Chambéry.

Le *Constitutionnel* publie, à propos de la question des fortifications d'Anvers, un article assez vif contre la politique anglaise, qu'il accuse de vouloir faire de la grande citadelle belge une tête de pont pour les troupes britanniques sur le continent.

Pendant que l'Angleterre continue ses armements comme si la France était à la veille d'envahir ses côtes, et que la Belgique discute avec passion la question de l'embastillement d'Anvers, on annonce que la Prusse va prendre l'initiative de mesures tendant à fortifier les côtes allemandes de la mer du Nord. « On ignore, dit à ce sujet le *Journal allemand de Francfort*, si la Prusse fera directement une proposition à ce sujet à la Diète, ou si elle s'entendra d'abord avec les États intéressés Mais il est cetain qu'elle va faire les démarches nécessaires pour arriver à fortifier les côtes le plus promptement possible. »

La guerre continue entre les feuilles prussiennes et les journaux autrichiens ; et malgré la publication faite à Berlin de pièces diplomatiques établissant la loyauté de la Prusse, on persiste à Vienne à accuser cette puissance, non-seulement de n'avoir pas soutenu par les armes une cause qui intéressait toute l'Allemagne, mais encore d'avoir détourné de toute participation à la lutte ceux des Etats de la Confédération qui étaient disposés à ne pas laisser l'Autriche dans l'isolement. — La *Gazette Autrichienne* lance à ce sujet un nouveau réquisitoire contre le cabinet de Berlin, en demandant avec amertume si l'Autriche remplirait tous ses devoirs en n'allant pas secourir la Prusse au cas où une armée ennemie entrerait à Kœnigsberg, ou un pavillon étranger flotterait sur Dantzick.

Le *Nord* vient de publier le texte du traité conclu entre la Russie et la Chine. Ce texte est conforme aux analyses qui ont été déjà publiées.

Un des articles capitaux est l'article 8, qui affranchit la religion chrétienne. Dans cet article, le gouvernement chinois, « re-
« connaissant que la religion chrétienne
« aide à l'établissement de l'ordre et de la
« concorde parmi les hommes, s'engage
« non-seulement à ne pas poursuivre ses
« sujets pour l'exercice des devoirs de la
« foi chrétienne, mais encore à les proté-
« ger à l'égard de ceux qui professent les
« autres croyances tolérées dans l'empire. »

Le même article ajoute que le gouvernement chinois, considérant les missionnaires chrétiens comme d'honnêtes gens qui ne

recherchent pas leur propre intérêt leur permet de répandre la foi chrétienne parmi ses sujets, et qu'il ne s'opposera pas à ce qu'ils pénètrent dans l'intérieur de l'empire, et qu'ils soient admis dans tous les endroits ouverts.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Milan, 7 août.

Aujourd'hui à 6 1/2, le roi a fait son entrée en ville, accompagné des ministres, de plusieurs membres du Parlement et des municipalités de Turin et de Gênes.

Sa Majesté a parcouru à cheval la rue du Corso, au bruit des acclamations et au milieu de l'enthousiasme populaire. Il a assisté au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, et il a reçu ensuite les autorités. Dans la soirée, il y a eu illumination générale. L'aspect de Milan était imposant, c'était une véritable fête nationale.

Berne, 7 août.

Ce matin, après la messe, une députation du gouvernement de Zurich, précédée par un huissier, a fait visite aux ambassadeurs des puissances chargés de rédiger le traité de Villafranca. Le gouvernement donnera jeudi un banquet.

Madrid, 7 août.

Aujourd'hui l'ex-ministre Collantes répond durement au mémoire et à l'exposé publiés par M. Mora. Il en signale les contradictions et les faussetés, et il déclare vouloir saisir les tribunaux de cette affaire.

Madrid, 6 août.

La *Correspondencia autografa* qualifie de choléra asiatique la maladie qui règne à Murcie, 75 sur 100 des personnes attaquées succombent. Hier, les cas ont diminué dans la capitale.

Londres, 8 août.

Le grand-duc Constantin est débarqué à Ryde.

Le *Canada* apporte des nouvelles de New-York du 28 juillet et 250,000 dollars. — Le change sur Londres était à 10 3/8; le middling à 12 1/2. La farine, le froment et le café étaient en hausse, le sucre ferme.

A la Nouvelle-Orléans, le 27 juillet, le middling était à 11 3/4.

Zurich, le 7 août.

M. de Bourqueney est arrivé. Les deux plénipotentiaires autrichiens étaient arrivés quelques heures avant. Dans la journée, ces diplomates se sont réciproquement visités. La première conférence aura lieu demain, 8.

M. de Banneville est attendu demain matin.

La mission française, dans notre ville, se compose de M. de Bourqueney, premier plénipotentiaire près la réunion de Zurich; de M. le marquis de Banneville, deuxième plénipotentiaire; de M. Armand, secrétaire, et de M. le marquis de Caumont-Laforce, attaché.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

On lit dans le *Moniteur* d'hier :

Les plénipotentiaires chargés de convertir en traité définitif les préliminaires de Villafranca, ont dû se trouver réunis aujourd'hui 6 août à Zurich.

Ces plénipotentiaires sont :

Pour la France,
M. le baron de Bourqueney
et M. le marquis de Banneville ;

Pour l'Autriche,
M. le comte de Colloredo
et M. le baron de Meysenbug;

Pour la Sardaigne,
M. le chevalier des Ambois.

Le *Moniteur* du même jour publie la note suivante :

Le maréchal commandant le 3ᵉ corps de l'armée d'Italie a réclamé contre un passage du rapport sur la bataille de Solferino, adressé à l'Empereur par le commandant du 4ᵉ corps. Sa Majesté a ordonné l'insertion de la note suivante :

Il est dit dans ce passage que le 3ᵉ corps n'a donné son appui au 4ᵉ que sur la fin de la journée. Cependant, dès son arrivée au village de Medole, le maréchal Canrobert envoya les premières troupes de la division Renault sur la route de Ceresara, avec la mission de couvrir la droite du 4ᵉ corps. La présence de ces troupes a donc eu pour résultat, dès dix heures du matin, d'enlever au général Niel toute appréhension sur les attaques qu'il pouvait avoir à craindre sur son flanc droit, qui n'était gardé que par trois de ses bataillons. Il est donc juste de reconnaître que le maréchal Canrobert avait déjà donné un appui utile au 4ᵉ corps avant l'heure où la division Renault vint occuper le village de Rebecco pour permettre au général Niel d'en retirer une partie de la division de Luzy, en même temps que la première brigade de la division Trochu venait combattre au milieu des troupes du 4ᵉ corps.

D'ailleurs le général Niel ne pouvait avoir l'intention, dans son rapport à l'Empereur, d'incriminer en aucune manière la conduite du maréchal Canrobert, dont le caractère chevaleresque est bien connu.

On lit dans le *Moniteur* d'aujourd'hui :

L'Empereur a quitté le palais de Saint-Cloud aujourd'hui, à une heure, pour se rendre au camp de Châlons, où il va passer quelques jours.

Sa Majesté est accompagnée du ministre de la guerre, de M. le général Fleury, premier écuyer et aide de camp, et de MM. les capitaines Friant et de Clermont-Tonnerre, officiers d'ordonnance.

L'Algérie.

Nous aimons l'Algérie, parce qu'elle est un souvenir et un témoignage de la grandeur de la France ; nous l'aimons, parce qu'elle atteste la puissance de notre génie se déployant dans la règle et dans l'ordre,

Il y a dans l'histoire d'un peuple quelque chose comme les pluies fécondes et comme les orages; nul doute que les orages ne soient un plus grand spectacle avec leurs éclairs et leurs ébranlements, mais après ces commotions passées, il ne reste que des débris.

Depuis vingt-neuf ans, nous avons posé le pied sur le rivage africain; notre œuvre n'est pas tout ce qu'elle aurait pu être si elle s'était inspirée de cet esprit de suite ans lequel rien de considérable ne s'achève; mais nous avons beaucoup fait en Afrique, malgré nos tâtonnements, nos hésitations et nos divisions.

Combien furent laborieuses les premières années qui suivirent la conquête! Que faire avec neuf gouverneurs généraux se succédant dans l'espace de dix ans et avec cette incertitude produite par l'incertitude même des conseils de la France? L'Algérie est comme un empire sur lequel on n'ose pas mettre la main et devant lequel on recule; on craint d'en trop prendre, on aspire à se faire la part petite, on a peur des grands destins et des grandes visées. Le temps qui s'écoula de 1830 à 1831 est la plus terrible épreuve qu'ait éprouvée le sort de l'Algérie; l'Angleterre était là qui poussait à l'abandon, et quel bonheur eût été le sien si elle nous avait vu lever la tente plantée par la main de la victoire? Mais la Providence ne permit pas que les pouvoirs publics de notre pays s'égarassent en de lâches pensées, et, tout en cheminant bien doucement, la France resta dans son glorieux chemin.

Il fallait pourtant un homme pour représenter en Algérie les pensées vaillantes et conservatrices de 1840; cet homme se rencontra, ce fut le maréchal Bugeaud. Les partis, dans leur ardente mêlée, frappent à tort et à travers et frappent ce qu'il y a de meilleur; ils pétrissent des figures et des renommées avec leurs haines, et vont à leur but, sans souci de la justice. Que d'invectives et d'outrages accumulés autour du nom de Bugeaud! Quand nous le connûmes pour la première fois en Algérie, en 1844, nous ne tardâmes pas à nous convaincre du mensonge des partis; nous nous trouvâmes en présence d'un honnête homme, d'un vigoureux capitaine et d'un puissant administrateur. Les obstacles irritaient son activité, mais ne l'arrêtaient pas; sa plus grande difficulté n'était pas de mettre en pratique sa devise et d'accomplir l'œuvre de la France par l'*épée* et la *charrue*, c'était de venir à bout de l'administration de Paris. C'est là que portaient surtout sa lutte et ses efforts, et toujours il fallait recommencer la victoire. Sa tâche de gouverneur général dura sept ans; elle marquera dans l'histoire de l'Algérie, et l'histoire aura peut-être le droit de dire que, sans le patriotique et persévérant courage du maréchal Bugeaud, la France n'eût pas gardé sa conquête. Bugeaud est déjà devenu pour nos contemporains comme un ancien, et l'on est tenté de chercher sa vie dans les Grands Hommes de Plutarque. Que d'illustres lieutenants nous pourrions citer autour de cette simple et grave figure! La gloire les nomme, et la France n'est ingrate envers aucun de ses enfants.

M. le duc d'Aumale succéda au maréchal Bugeaud. La révolution de février mit promptement fin à son commandement. Elle ne porta pas bonheur à l'Algérie. Il suffit de rappeler que sept gouverneurs généraux se succédèrent en quatorze mois (de mai 1847 à septembre 1848). Mais l'œuvre du maréchal Bugeaud attendait un continuateur; elle le rencontra dans le maréchal Randon, le dernier des gouverneurs généraux de l'Algérie, puisque depuis un an un autre système a prévalu.

L'administration du maréchal Randon en Algérie a eu tout juste la durée de l'administration du maréchal Bugeaud : sept ans (de 1851 à 1858). Elle a beaucoup fait pour la colonisation et aussi pour l'affermissement et l'agrandissement de la conquête. Elle méritait d'être mise en lumière. Elle l'a été par les soins habiles et compétents du colonel d'état-major M. Ribourt. Le tableau de ces sept années est tracé avec netteté, fermeté et talent; l'exacte précision des faits et la piquante abondance des détails s'y mêlent à la justesse des aperçus et à l'élévation de la pensée; le style en est excellent : on croyait n'avoir affaire qu'à un homme d'épée, on rencontre un écrivain.

La Kabylie du Djurjura et le Sahara algérien conquis, voilà l'œuvre militaire de l'administration du maréchal Randon. Les Romains, dont on retrouve partout les traces dans ce pays devenu le nôtre, s'étaient arrêtés devant la Kabylie; on se rappelle avec quel élan nos soldats ont atteint des hauteurs réputées indomptables et vigoureusement défendues. Maintenant ces peuplades nous obéissent, nos voitures parcourent une large route sur le flanc de ces monta-

gnes, une forteresse, vaste comme une ville, est construite au sommet, et le marabout dit avec tristesse : « Les Français sont un grand peuple, ils sont montés là-haut. »

L'Algérie, on le soit, se partage en deux zones : le Tell, ou le pays du blé et de rivières, qui s'étend de la Méditerranée au pied du versant méridional de l'Atlas, le Sahara, ou le pays des dattes et des troupeaux, depuis l'Atlas jusqu'au Grand-Désert. Nos armes avaient pénétré jusqu'à Laghouat, mais notre autorité, représentée par un officier indigène, y était à peu près nulle. La Mecque est le quartier général des conjurations religieuses des Musulmans, le désert en est le vaste foyer, les shérifs en sont les représentants actifs, intrépides, dévoués. En 1852, le prosélytisme religieux, qui jamais ne cesse en Afrique, avait lancé Ben-Abdallah contre le voisinage de nos possessions ; l'audacieux schérif, placé entre deux de nos colonnes, ne craignit pas de s'enfermer dans Laghouat ; nos troupes firent le siége de la place et l'emportèrent, et les indigènes disaient : « Les « Français ont conquis, dans le Sahara, un « second Alger. » L'occupation permanente de Laghouat fut décidée ; des travaux considérables et rapides firent de ce lieu la forteresse du désert. Les tribus sahariennes sentirent notre domination comme plantée au cœur de leur pays. Du même coup, le Tell demeurait plus étroitement sous notre main.

Des voies nouvelles s'ouvraient à notre commerce. Les produits anglais sont portés dans l'Afrique centrale par la Guinée, la Sénégambie, le Maroc, Tripoli et l'Egypte ; le monopole britannique y règne ; pourquoi la France n'y ferait-elle pas sa part ? Maîtres de Laghouat et de Touggourt, nous touchons au grand désert, et nous pouvons couvrir le Sahara de caravanes algériennes. Ces grands intérêts avaient occupé la vigilante pensée du maréchal Randon ; il établit, par d'habiles efforts, des relations avec les Thouaregs sans lesquels il n'y a pas de commerce possible entre la Méditerranée et les pays du Soudan ; montés sur leurs méharis rapides, ils vont de Tembouctou à Laghouat et du Touat au Fezzan, et ce sont les vrais souverains de ces déserts. Le 10 janvier 1856, quatre chefs Touaregs, s'avançant jusqu'à des rivages inconnus à leur race, entraient à Alger ; la foule s'étonnait de les voir, et eux s'étonnaient de notre civilisation et de notre puissance. Ils promirent au gouverneur général d'escorter les caravanes algériennes qui traverseraient leur pays. C'était un succès pour la France.

Si l'espace et le temps ne nous manquaient, nous parlerions des forages des puits artésiens qui changent la face du Sahara ; nous montrerions l'armée d'Afrique, sept mois sur douze, ouvrant des routes, desséchant les marais, abaissant les montagnes, construisant des ponts et des barrages, animant le désert par d'utiles créations. Pendant les six années de l'administration du maréchal Randon, les travaux de l'armée d'Afrique surprennent et confondent. Quels hommes que ces soldats, aussi admirables dans les loisirs de la paix que terribles dans la guerre !

L'Algérie nous donne le spectacle de trois millions d'indigènes en face de 190,000 européens ; il faut donc une armée en Afrique. L'élément militaire est essentiel. Mais nous aimons à voir l'armée devenant comme un instrument de colonisation. La grandeur de ses labeurs pacifiques a diminué les nécessités de la guerre.

Dans l'intéressant et beau résumé du colonel Ribourt, nous avons remarqué la partie de l'administration en pays arabe. Le refoulement et l'extermination n'ont plus de partisans, Dieu merci ; on s'adresse à l'âme des pays conquis ; on les frappe par la supériorité de notre civilisation ; on leur en donne le goût, on leur en ouvre le chemin. Le maréchal Randon encouragea fortement les écoles arabes-françaises établies en 1850 ; trois institutions nouvelles datent de son administration : L'école des mousses, le collége arabe et l'école de médecine. Ces trois institutions ont répondu à toutes les espérances.

L'auteur du *Gouvernement de l'Algérie de* 1852 *à* 1858, en racontant les sept années du commandement du maréchal Randon, a fait un irréfutable plaidoyer en faveur des gouverneurs généraux de l'Algérie. La puissance de ses arguments est celle des œuvres accomplies.

La cause de l'Algérie est désormais gagnée. Cette France d'outre-mer, à trente-six heures de nos côtes, nous tient déjà au plus profond de l'âme. Que rien ne l'arrête dans son développement et dans son avenir. Elle commence à nous dédommager de nos sacrifices ; appliquons-nous à la maintenir dans la meilleure voie. L'Algérie ne nous donne pas seulement des produits magnifi-

ques, elle nous donne des soldats qui prennent Sébastopol et gagnent les batailles de Magenta et de Solferino. Et puis n'oublions pas que le christianisme fait sa trouée dans ce monde africain ouvert par notre épée, et que le pays où vécut saint Augustin, où mourut saint Louis, est marqué dans les desseins de Dieu pour rentrer sous l'em pir de la vérité.

POUJOULAT.

La distribution des prix du grand concours a eu lieu, aujourd'hui lundi, à la Sorbonne, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Le cérémonial qui préside à cette fête, on le sait, est « antique et solennel. » C'est une des rares occasions où les quatre facultés revêtent leur grand costume officiel. Elles entrent solennellement, précédées de leurs massiers, comme au temps de Boileau ; la faculté de Droit la première, puis celles de la Médecine, des Sciences et des Lettres.

Toutes les illustrations de l'Université se pressaient dans la vieille enceinte de la Sorbonne, que l'on avait pompeusement ornée de drapeaux. C'est là qu'elles ont jeté leur premier éclat, c'est là qu'elles viennent chaque année saluer de leurs applaudissements, parmi cette jeunesse ardente et bruyante, les enfants qui seront, on l'espère du moins, les hommes de l'avenir.

M. le ministre de l'instruction publique est arrivé vers midi, et a pris place sur l'estrade d'honneur. Il avait à sa droite son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, et à sa gauche M. le maréchal Magnan, commandant l'armée de Paris. M. le duc de Padoue, ministre de l'intérieur, et M. le sénateur préfet de la Seine, assistaient à la solennité, avec la plupart des membres du conseil impérial de l'instruction publique, parmi lesquels nous avons remarqué M. Leverrier, M. Dumas et M. Giraud.

Le discours latin d'usage a été prononcé par M. Talbot, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte. L'orateur a heureusement triomphé des difficultés de sa position ; se faire entendre à un auditoire composé en partie de jeunes gens dont un grand nombre ne sont pas encore familiarisés avec les délicatesses de la langue latine, et de parents parmi lesquels les mères sont en majorité, est chose assez embarrassante.

M. Talbot a eu le soin de s'expliquer en des termes très-clairs, et de lire avec une voix des plus limpides. Son sujet était grave ; il s'agissait de la nécessité de ne pas séparer les études scientifiques des études philosophiques et littéraires, et de consolider l'heureuse alliance qui doit régner entre ces deux branches des connaissances humaines. M. Talbot a énuméré, en les caractérisant, dans un latin exquis, les hommes illustres qui ont réuni le génie littéraire au génie scientifique ; mais l'orateur avait hâte, ce nous semble, de s'arracher à ces idées un peu sérieuses pour arriver au brillant tableau des événements de ces derniers mois ; les noms de Magenta, de Melegnano et de Solférino, qu'il a insérés dans son discours, étaient aisément compris de tout le monde, et ils ont été naturellement couverts de bravos multipliés.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a pris la parole. Nous reproduirons demain le discours de M. Rouland dans son intégrité ; il nous suffira de dire ici qu'il a produit une profonde impression.

Après quelques paroles de félicitations pour les professeurs et les élèves, M. le ministre a abordé résolument la grande question de l'enseignement et il a esquissé dans un large tableau et avec toute l'autorité de sa parole, les diverses phases qu'elle a subies depuis 1848. En déclarant que le système de la bifurcation était une nécessité de notre temps, il a rappelé les mesures par lesquelles il avait cherché à en atténuer les inconvénients très-réels.

On sait que M. Rouland a porté dans tout ce qui touche à l'enseignement une sollicitude des plus actives, et qu'il s'est constamment préoccupé d'améliorer la carrière si laborieuse du professorat. Aussi les paroles de M. le ministre, lorsqu'il a retracé les mesures récentes, ont-elles été couvertes d'applaudissements.

Jetant après ses regards sur la situation politique, il a rendu un éloquent hommage à l'invincible bravoure de notre armée, et il a particulièrement félicité l'Empereur d'avoir conclu la paix de Villafranca « sans attendre l'Europe, trop tardive pour être désintéressée. » Il a terminé par quelques conseils adressés à la jeunesse, où respirait une vive émotion religieuse. Il l'a engagée en des termes touchants à persévérer dans la foi de ses pères, et principalement à respecter Dieu. Respecter Dieu, aimer la patrie, tels doivent être sa devise et son programme.

Après ce discours, les prix ont été proclamés. C'est le collége Rollin qui a obtenu le premier prix d'honneur. Les deux autres ont été remportés par le lycée Charlemagne.

M. Garcin.

FAITS DIVERS

Par un décret du 20 juillet, le 2e régiment provisoire de tirailleurs algériens, créé par décret du 13 juin, est licencié.

— On écrit de Milan :

On avait parlé, dans le temps, d'un projet des dames milanaises, qui voulaient offrir un grand album à l'impératrice Eugénie. Ce projet s'est modifié. Ces dames offriront à l'Impératrice une sculpture de Véla, qui représente la Renaissance et l'Espérance. L'illustre sculpteur Véla se serait déjà mis à l'œuvre.

— On lit dans le *Globe* de Londres :

Le *Great-Eastern*, ce grand et magnifique bâtiment, sera, nous assure-t-on, livré à la compagnie, par les entrepreneurs, jeudi, 18 du courant. Il est complétement terminé. Son équipement est vraiment splendide, et l'ameublement du salon seul a coûté plus de 1,5,000 francs. Les directeurs ont, dit-on, l'intention de s'embarquer à bord du *Great-Eastern* pour essayer sa puissance de navigation. On voulait d'abord traverser l'Atlantique, mais on se contentera de la moitié du chemin, attendu que cette distance a paru être une épreuve suffisante.

— La chaleur est tellement forte en Andalousie qu'il n'est pas possible de sortir dans les rues de neuf heures du matin jusqu'après le coucher du soleil.

L'Echo du Pacifique nous apprend qu'il en est de même dans toute la Californie, où la végétation souffre beaucoup et sèche même sur pied dans certaines localités. Dans le comté de Santa Barbara, la température est telle que les animaux meurent et que les fruits sont cuits littéralement sur leurs branches.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

Clément d'Alexandrie, sa doctrine et sa polémique

Par l'abbé J. Cognat (1).

Voici un livre sérieux, non-seulement par le titre comme tant d'autres dont la lecture cause de pénibles déceptions, mais par le fond des choses et par la manière de les exposer. Pour justifier cet éloge, il suffira d'en tracer une rapide analyse, où l'auteur aura souvent la parole. C'est le moyen le plus simple et le plus facile de mettre en lumière l'étendue de ses recherches, la sûreté de ses doctrines, la clarté de sa méthode et la pureté de son style. Toutefois ce coup d'œil à vol d'oiseau ne saurait donner une idée complète de cette œuvre remarquable, que les amateurs de la vraie science philosophique voudront connaître par eux-mêmes.

Une courte préface ouvre cette étude sur le docteur Alexandrin et en dit tout d'abord le but et le plan. Un grand problème a préoccupé les esprits dans tous les siècles; il s'est mêlé aux luttes des chrétiens contre les incrédules au début de la prédication évangélique et aux polémiques des catholiques entre eux. Après avoir marqué son passage à toutes les époques dans les écoles philosophiques et religieuses, il se retrouve aujourd'hui au sein de toutes les discussions engagées entre les rationalistes et les défenseurs de la foi, d'un côté, et, de l'autre entre les philosophes chrétiens.

« Ce problème, dit M. l'abbé Cognat, consiste à déterminer les rapports de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, la part et les droits respectifs de la foi et de la raison, de l'autorité divine et de la liberté humaine dans le triple domaine de la religion, de la science et de la politique.

« Il comporte trois solutions :

« La première consiste à nier le premier terme du problème, c'est-à-dire, l'ordre surnaturel; elle considère la religion non comme un fait divin et surnaturel, mais comme un phénomène humain et naturel; non comme une institution d'origine surnaturelle, mais comme un produit de la pensée et de l'autorité humaine.

« La seconde réponse au problème tend à supprimer, ou du moins à déprimer l'ordre purement naturel, en refusant à la raison humaine, en dehors de l'enseignement direct et surnaturel de Dieu, toute autorité comme principe et règle de croyance et de conduite.

« Entre ces deux solutions extrêmes qui appartiennent au rationalisme et au fidéisme, se place une solution moyenne qui, admettant comme un fait incontestable l'existence de deux ordres de choses en ce

(1) 1 vol. in-8, chez Dentu, Paris, 1859.

monde, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, cherche à déterminer les différences qui les séparent, les affinités qui les rapprochent et le lien commun qui les unit, sans les confondre.

« Cette dernière solution, consacrée par les définitions de l'Eglise, est celle de tous les grands théologiens catholiques. Elle est en particulier celle de Clément d'Alexandrie, dont la théorie a ouvert la voie et servi de guide aux docteurs chrétiens qui ont traité, depuis seize siècles, la question délicate et épineuse des rapports de la foi et de la raison (1). »

C'est une heureuse idée de montrer que les controverses si vives qui partagent de nos jours les esprits ne sont pas nouvelles ; qu'elles ont existé au bureau du christianisme et se sont produites avec éclat dès le second siècle de l'Eglise catholique, où elles avaient reçu une solution sur laquelle voudraient revenir deux écoles diamétralement opposées. L'auteur a donc raison de dire : Notre travail n'est pas une œuvre de pure érudition. « C'est pour répondre à des « besoins présents, pour résoudre des « questions contemporaines que nous nous « sommes proposé d'exposer la doctrine et « la polémique de Clément d'Alexan- « drie (2). »

L'ouvrage est partagé en cinq livres divisés en chapitres où s'encadrent dans un ordre lumineux et sous des aspects variés les divers points de doctrine de Clément et les questions nombreuses qu'il a traitées dans ses œuvres ; en particulier dans l'*Exhortation aux Gentils*, *le Pédagogue et les Stromates*, les plus précieux, sans contredit, de ceux qui nous sont parvenus intégralement.

I.

Le premier livre est consacré à faire connaître Clément, sa vie, ses écrits et les circonstances qui l'ont déterminé à choisir le terrain sur lequel il s'est placé dans sa polémique contre les païens et contre certains chrétiens, ennemis de la science.

Titus Flavius Clément, surnommé l'Alexandrin, florissait à la fin du second siècle de l'ère vulgaire. On ne sait rien des années de sa jeunesse ; on ignore même le lieu de sa naissance, qui serait Alexandrie, selon les uns, et Athènes, selon les autres, n'ayant reçu son surnom, disent ces derniers, qu'à cause de son long séjour dans la première de ces deux villes.

Il naquit de parents païens ; mais il reçut d'eux une instruction solide et variée, qui lui permit de suivre son goût décidé pour la science, et d'échapper par là aux préjugés puisés au foyer paternel.

Dans ses études il embrassa le domaine entier de la science d'alors, et, à l'exemple des philosophes, il se fit initier aux mystères les plus secrets de la Grèce et de l'Egypte, comme le prouvent ses ouvrages, remplis d'une vaste érudition. Mais il ne put trouver dans les enseignements des sages du monde païen la lumière et le repos dont son esprit et son cœur sentaient l'impérieux besoin. « Heureusement, ainsi qu'il le dit lui-même, au milieu de ces voix enthousiastes, mais discordantes, il lui fut donné d'entendre et de reconnaître un chant plus pur et plus harmonieux que celui d'Amphion de Thèbes et d'Arion de Méthymne, une doctrine plus vraie, plus sainte que celle de Platon, le chant sacré des prophètes véritablement inspirés et la divine doctrine du verbe révélateur.

L'époque et les circonstances de la conversion de Clément nous sont inconnues ; mais on pense avec raison qu'elle eut lieu de bonne heure. Dès que la lumière de la foi brilla à ses yeux, il s'éprit d'un ardent amour pour elle et se livra à une étude approfondie du christianisme, consultant tous les monuments, écoutant les leçons des maîtres les plus distingués, parmi lesquels Baronius cite saint Denis de Corinthe, saint Théophile d'Antioche, Bardesanes et saint Théophile de Césarée, et surtout saint Pantène, qui fut ce maître *préféré*, que Clément nomme l'*abeille sicilienne*.

Pantène, né en Sicile, d'une famille païenne, abandonna la doctrine du Portique pour suivre celle de J.-C. et devint, vers l'an 181, le chef de cette célèbre école d'Alexandrie, fondée, dit-on, par saint Marc pour enseigner le catéchisme aux enfants et aux catéchumènes. Dans le but d'amener au christianisme les philosophes païens, il fit de sa science profane une introduction à la science sacrée, et cette méthode, autant que l'étendue et la profondeur de ses connaissances, captiva l'attention de Clément, qui devint son disciple le plus assidu et plus tard son successeur dans cette chaire dont la réputation s'étendait dans l'univers entier.

(1) P. 1re.
(2) P. 111.

Formé sous la direction de cet habile maître, il unit bientôt toutes les ressources d'une érudition profane à la connaissance parfaite de l'enseignement chrétien et à la pratique des vertus les plus solides. L'évêque Démétrius l'ordonna prêtre vers 189 et le donna pour collègue à saint Pantène, tant il lui inspirait de confiance par la sainteté de sa vie et la sûreté de ses doctrines. Dès ce moment, dit M. Cognat, les vertus de Clément, son érudition immense, « sa connaissance de la littérature grecque, son éducation philosophique et son éloquence « entraînante lui méritèrent l'admiration et « le respect des païens eux-mêmes ; ils le « goûtèrent, ils suivirent ses leçons et se « convertirent en grand nombre. Ses disciples les plus célèbres furent Origène, qui « lui succéda, et saint Alexandre, évêque « de Jérusalem. »

Vers l'an 202, une nouvelle persécution éclatant contre les chrétiens, Clément se vit forcé d'interrompre son cours pour se soustraire aux séides du Septime-Sévère auquel il était particulièrement désigné. On croit qu'il se retira d'abord à Flaviade, et ensuite à Jérusalem, où il ouvrit un cours d'enseignement chrétien, pour fortifier dans la foi les nouveaux convertis et étendre le règne de la religion. Par sa parole éloquente il atteignit ce double but, comme le constate, une lettre d'Alexandre, évêque de Jérusalem, qui rend un hommage éclatant à son zèle et à sa sainteté. Cette lettre, écrite en 211, est le dernier document historique où il soit question de Clément ; et l'année de sa mort est aussi incertaine que celle de sa naissance.

Beaucoup d'anciens pères de l'Eglise et une foule d'écrivains des temps postérieurs lui donnent le titre de saint, et le martyrologe d'Usuard place sa fête au 4 décembre, mais son nom n'a pas été inséré dans le martyrologe romain. M. l'abbé Cognat s'occupe de cette non-insertion, dans une dissertation renvoyée à la fin de son livre. La conclusion de son étude aussi savante que respectueuse pour Benoît XIV, est que le bref de cet illustre Pontife, n'étant pas un jugement *ex cathedra*, mais le sentiment d'un docteur particulier, que le cardinal Quirini lui-même a combattu dans un ouvrage imprimé à Rome, laisse, malgré l'autorité dont il jouit, la liberté de discuter la sainteté du célèbre docteur Alexandrin et l'orthodoxie de ses ouvrages. Il le termine par ces paroles, auxquelles s'associera le lecteur attentif et impartial. En dernière analyse, Clément, « malgré l'incertitude de sa doctrine sur quelques points particuliers, n'en reste pas moins, dans l'ensemble, l'un des plus grands docteurs et des plus habiles apologistes de la religion chrétienne. »

Parmi les écrits de Clément, les uns nous sont parvenus intégralement, les autres par extraits ; enfin il en est dont il ne reste que les titres.

Le premier par ordre de date, l'*Exhortation aux Gentils*, a pour but de démontrer que le paganisme est contraire à la raison. « Le commencement et la dernière « moitié de cet ouvrage, dit Mœhler, sont « écrits avec une sensibilité bien faite pour « attirer les cœurs par l'enthousiasme, tandis que le poids de la science avec laquelle le paganisme est combattu, ne pouvait guère manquer de faire sur les esprits une impression profonde et victorieuse (1). »

Le second, intitulé *Pédagogue* ou *Précepteur*, est destiné à ceux qui, ayant déjà acquis la foi, doivent être formés à la pratique de la vie chrétienne. Après avoir excité dans son *exhortation* au désir et à la recherche effective d'une vie vertueuse en ce monde et heureuse dans l'autre, Clément expose dans son *Pédagogue* les motifs qu'ont les hommes de travailler à l'amélioration de leur âme.

Les *Stromates* ou tapisseries sont le 3e ouvrage qui complète l'enseignement par lequel le docteur Alexandrin s'était proposé d'élever l'homme au christianisme. Cet ouvrage, divisé en huit livres, est, de l'aveu de tous, ce qui a paru de plus important dans les lettres chrétiennes au onzième siècle. Clément en justifie le titre par la foule et la variété des matières qu'il contient et qui, néanmoins, tendent toutes à la même fin, c'est-à-dire à prouver la supériorité de la sagesse de l'évangile sur celle de l'antiquité profane.

Ces trois ouvrages s'enchaînent, du reste par un lien très-étroit et ont pour but unique de mener par la raison les païens à la foi et de la foi les élever par la science à la perfection du christianisme.

Nous avons un quatrième ouvrage de Clément d'Alexandrie sur un sujet plus universel et plus pratique, intitulé : *Quel riche sera sauvé ?* La pensée qui a présidé à la

(1) C. F. Mœhler : patrol. T. 11 ; p. 25.

composition de ce petit chef-d'œuvre est celle que l'on retrouve dans tous ses écrits, savoir : la conciliation et l'harmonie de la nature et de la grâce.

M. l'abbé Cognat, après avoir signalé trois écrits attribués sans raison à Clément, et insérés mal à propos dans de récentes éditions de ses œuvres complètes, donne le nom et le sujet de ceux dont nous n'avons que des extraits et de ceux qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous, montrant par cette longue nomenclature avec quelle prodigieuse activité l'illustre docteur se dévoua au triomphe de la vérité. Ce compte rendu est du plus haut intérêt.

Les circonstances où se trouvait le chef de l'école alexandrine montrent la sagesse du plan qu'il a suivi dans son *Apologie du christianisme*. Les philosophes païens méprisaient la foi chrétienne ; ils la repoussaient au nom de la science, et la regardaient comme une croyance aveugle et fanatique, dépourvue de base solide, incapable de résister aux investigations de la sagesse profane. C'étaient les précurseurs des rationalistes de tous les siècles accordant un pouvoir absolu à la raison dans le domaine des idées, détruisant l'ordre surnaturel ou l'absorbant au profit de l'intelligence humaine, proclamée la règle infaillible de toute religion et de toute morale.

D'un autre côté, les chrétiens ne s'occupaient pas des sciences des Grecs, ni pour les cultiver ni pour les combattre, mais demeuraient pour la plupart étrangers au mouvement scientifique de leur époque. L'opinion contraire à l'étude des belles-lettres et de la philosophie était devenue assez générale à la fin du IIe siècle ; l'hostilité des philosophes, dit Clément, et les excès des gnostiques, inspiraient une telle horreur de la science profane aux disciples de l'Évangile, que plusieurs reculaient d'effroi devant elle.

« Notre saint docteur, dit M. Cognat, ne partagea pas ces terreurs chimériques ; il eut le mérite de penser à cet égard, comme pensèrent plus de deux siècles après, saint Grégoire et saint Basile. Il fit tous ses efforts pour ramener à une manière de voir plus vraie, et certainement plus utile au christianisme, les ennemis absolus des lettres et des sciences profanes. Non-seulement il n'hésita pas à faire usage de son érudition dans les sciences, mais il prit hardiment la défense de la philosophie contre les attaques exagérées des siens, en même temps qu'il vengea la foi du mépris des philosophes et des gnostiques.

« Cette circonstance, où un docteur chrétien de la primitive église traite et résout les mêmes questions qui ont le privilége de nous émouvoir si vivement au dix-neuvième siècle, nous a semblé digne d'être remise en lumière (1). »

II.

Le deuxième et le troisième livre ont pour but d'exposer les véritables principes de Clément sur la philosophie et sur la foi. Nous serions trop long si nous voulions reproduire ici, même succinctement, l'exposition des thèses nombreuses qu'ils contiennent, les aperçus profonds et les magnifiques développements auxquels elles ont donné lieu. Essayons cependant d'en tracer une esquisse.

Clément pose nettement la question au début de son livre des Stromates. « Je n'ignore pas, dit-il, ce que répètent partout certains esprits timides et ignorants. Ils disent qu'il ne faut se livrer qu'à l'étude absolument nécessaire de la foi, et qu'un chrétien doit rejeter toutes les autres sciences étrangères, sous prétexte qu'elles sont superflues et ne peuvent que nous fatiguer sans fruit et nous arrêter en des soins inutiles au salut. D'autres vont plus loin. Ils prétendent que la philosophie s'est introduite dans la vie pour le malheur et la perte du genre humain, et qu'elle est une invention diabolique. Pour moi, partant de ce principe que le mal est essentiellement funeste et ne peut jamais par lui-même produire de bons fruits, je montrerai, dans tous mes livres des Stromates, qu'il n'en est pas ainsi de la philosophie et qu'elle est, elle aussi, l'œuvre de la divine Providence. »

Ne croirait-on pas que l'illustre docteur s'adresse aux défenseurs de l'école traditionaliste, dont les griefs contre la philosophie ressemblent de tous points à ceux qu'il énumère dans ce passage ?

Ne craignons pas néanmoins qu'il tombe dans l'erreur opposée à celle qu'il signale, en accordant trop à cette raison dont il prétend maintenir les prérogatives inhérentes à sa nature. Sa science est trop sûre pour ne pas le prémunir contre ce danger. Avant d'établir d'une manière éloquente l'utilité des arts et des sciences contre les détracteurs de la philosophie, il avait dit : « Le salut de l'homme s'opère par la con-

(1) P. [illegible].

puissance et la sainteté. La sainteté dépend de la connaissance, et la connaissance qui suffit au salut ne peut s'obtenir que par la grâce et par l'enseignement du Verbe, c'est-à-dire par la foi surnaturelle.

« La foi surnaturelle est donc la seule voie directe, la voie royale et nécessaire qui mène à la vérité, à la sainteté, au salut. Mais si la vérité n'est qu'une voie directe, d'autres ruisseaux lui arrivent de divers côtés et se jettent dans son lit comme dans un fleuve. Le cercle des études humaines, les sciences, les arts et la philosophie sont au nombre de ces affluents divins. Ils viennent de Dieu et y ramènent l'homme par des circuits plus ou moins longs, pourvu qu'une force étrangère et perverse ne vienne en détourner la direction. »

Après ce magnifique hommage rendu à la foi, Clément a pu, sans être accusé de rationalisme, revendiquer les privilèges de l'intelligence humaine et dire : « Le caractère propre, distinctif, essentiel de l'âme est d'entrer en commerce avec Dieu. Aussi la connaissance intuitive d'un Dieu unique et tout-puissant est-elle toute *naturelle* à quiconque jouit d'un sens droit. Tous les peuples, de l'aurore au couchant, du nord au midi, ont *naturellement* du père de toutes choses la même *anticipation* : ils sont portés vers lui par un raisonnement spontané ; car les effets de sa puissance s'étendent à tous, se font connaître de tous... Il faut donc, ajoute-t-il, que celui dont l'œil spirituel a été obscurci par une mauvaise éducation ou fausse doctrine ait recours à *sa lumière propre*, à cette *vérité intérieure* qui révèle dans les écrits ce qui n'y est pas imprimé. » Et entrant plus avant dans l'analyse de la *raison pure*, il indique avec une profondeur que n'ont pas dépassée les psychologues modernes, les données de cette faculté, son objet et la manière dont elle l'atteint. Le noûs, dit notre célèbre docteur, est par sa nature la première de nos facultés, mais la sensation est pour nous et relativement à nous la première en exercice. La science se compose essentiellement du noûs et de la sensation, ou en d'autres termes, des idées de la *raison pure* et des données expérimentales..., La sensation n'atteint que le sensible, et le contingent ne s'élève pas jusqu'à la région de l'immatériel et de l'absolu. Quant au noûs, *il saisit l'idée plutôt que l'être*, et pour passer de l'une à l'autre, la foi lui est nécessaire. En résumé, dit avec raison M. l'abbé Cognat, la première faculté de l'âme, la première origine des vérités dans l'ordre naturel est, selon Clément, le noûs ou la raison pure ; la raison pure perçoit intuitivement l'être, ou la vérité absolue dont l'image est imprimée au fond de nos âmes. Cette perception intuitive fournit des données évidentes, simples, indécomposables ; et il n'est personne qui ne puisse l'avoir, puisqu'elle est naturelle, commune à tous, au Grec comme au barbare.

Ajoutons que ce passage, qui frappe au cœur le système de l'école traditionaliste, paraît peu favorable aux opinions de certains ontologistes modernes, dont le point de départ *logique* est l'être, et qui veulent que le premier problème *scientifique* soit : « Qu'est-ce que le monde ? »

M. Cognat montre ensuite ce que le docteur Alexandrin entend par foi humaine, et combien il est éloigné des doctrines fidéistes et traditionalistes dans l'explication qu'il en donne. « Il ne réduit pas, dit-il, la foi naturelle à quelque chose de purement extérieur, à l'autorité d'autrui. Il déclare, au contraire, que la parole extérieure, que l'enseignement du dehors présuppose nécessairement, pour être intelligible, pour être accepté, l'*anticipation* de la pensée, sans laquelle, selon lui, on ne peut pas *apprendre*, parce que l'on ne peut pas *entendre*. »

Il passe de la foi humaine, telle que l'entend Clément d'Alexandrie, à l'explication de la foi divine que ce père définit : « une anticipation volontaire, un pieux assentiment, ou un assentiment raisonnable de l'âme dans l'exercice de sa liberté. » Cette foi est nécessaire pour arriver à la connaissance parfaite de Dieu, à laquelle, comme on la déjà vu, la raison seule ne saurait atteindre. Notre docteur établit de la manière la plus solide ce point important contre les philosophes grecs, ainsi que sur un autre terrain il avait défendu les prérogatives indispensables de la raison contre les préjugés de certains chrétiens.

Citons un paragraphe qui nous semble résumer ses doctrines sur cette matière délicate, en assignant à la philosophie son vrai rôle dans l'acquisition de la vérité et dans le passage de la sagesse humaine à la sagesse divine : « La sagesse a donc deux objets divers, le divin et l'humain. Elle a deux aspects différents : ici incréée, éternelle ; là bornée à notre utilité dans le temps ; ici, une et toujours même ; là, multiple et revêtant plusieurs

formes; ici, immuable dans son impassibilité; là, susceptible d'être agitée par les passions; ici, complète et consommée; là, incomplète et indigente. La philosophe, qui se propose pour but le bien de l'âme, la droiture du langage et la pureté des mœurs, convoite ardemment cette sagesse; mais elle ne l'atteint que dans le second de ses éléments et encore d'une manière imparfaite. Elle aspire, mais inutilement, par la contemplation de la nature et des idées, à la science ferme, inébranlable, complète de Dieu, que le Verbe seul peut donner. Elle ne donne de l'*Etre*, de l'*un*, du *bien* que des notions qui, pour être plus parfaites que celles du commun des hommes, ne laissent pas d'être obscures et incomplètes. La philosophie n'est donc pas la sagesse, mais elle en est la recherche et la préparation, une recherche et une préparation plus parfaite et plus immédiate que les autres sciences particulières, et c'est là ce qui en fait l'importance et la dignité...

La philosophie qui conduit l'homme à la vertu, et lui apprend à vivre d'une manière conforme à sa raison, n'est donc pas un mal, ni l'œuvre du vice; elle n'est pas non plus un mensonge. Elle contient plusieurs vérités utiles sur Dieu, l'homme et le monde. Poëtes et philosophes ont entendu quelques accents de l'éternelle sagesse. La vérité que contient la science humaine n'est pas toute la vérité, mais elle ne laisse pas d'être vérité. La philosophie prépare l'âme à l'enseignement royal (au christianisme), en corrigeant de son mieux le vice par la formation du sens moral, et en disposant à la réception de la vérité par le sentiment de la Providence.

III.

M. l'abbé Cognat consacre les IV[e] et V[e] livres à l'examen de la Gnose chrétienne, où il suit pas à pas le savant docteur de l'école d'Alexandrie et interprète son œuvre avec un soin scupuleux et une science sûre d'elle-même qui mettent cette magnifique conception dans un jour nouveau, malgré les études dont elle a été l'objet depuis quinze siècles.

Qu'est-ce que la Gnose, — quelle en est l'importance dans la conduite morale et religieuse du chrétien? — en quel sens Clément a pu dire qu'elle est supérieure à la foi et de la vision béatifique? — ses traits de ressemblance avec le stoïcisme; par quel côté elle s'en distingue, s'en sépare et la condamne; par quelles voies elle s'élève jusqu'au pur amour et jusqu'à la plus sublime perfection? Voilà les divers problèmes abordés par l'auteur des *Stromates* dans le IV[e] livre et que M. Cognat expose avec une lucidité qui les met à la portée du lecteur, sans exiger d'efforts de sa part. Ici toute analyse nous a paru impossible; il faut lire ce travail savant et consciencieux pour en comprendre le mérite et la portée.

Dans le V[e] livre, M. Cognat étudie successivement la Gnose dans ses rapports avec la foi, avec les Ecritures divines, avec la tradition, avec la philosophie, le néoplatonicisme et l'éclectisme alexandrin. Ici encore il a fait preuve d'une connaissance parfaite des doctrines philosophiques et religieuses du chef de l'école alexandrine, et d'une étonnante habileté à montrer leur complète harmonie avec les enseignements de la tradition des siècles catholiques. Nous renvoyons également le lecteur à cette intéressante étude, qui a tant de points de contact avec les questions les plus délicates de la théologie et de la philosophie.

Dans ces deux livres, contenant le tableau fidèle de ses théories sur la Gnose chrétienne, Clément s'élève à une grande hauteur de pensée et de langage. Que d'aperçus ingénieux, que de points de vue saisissants, quelle science profonde dans la réfutation des systèmes des sages de la Grèce, dans l'exposition des problèmes étrangers jusque-là à la polémique catholique, quelle brillante imagination dans les couleurs séduisantes dont il a revêtu des matières si graves et si ardues; quel parfum de piété s'exhale de ce beau plaidoyer en faveur de la sagesse humaine et de la sagesse divine, qu'il unit par des liens indissolubles; quel zèle brûlant, quel élan d'amour dans cet appel à toutes les intelligences qu'il conduit de la philosophie aux plus sublimes vérités de la révélation, rapprochant et conciliant entre eux les deux ordres également nécessaires de la nature et de la grâce, de la raison et de la foi; conciliation qui est le but de tous ses ouvrages!

M. Cognat fait ressortir avec talent ces admirables qualités de penseur, de théologien, de controversiste et d'écrivain qui placent Clément aux premiers rangs des apologistes de la religion et montré par ses écrits et par les témoignages les plus respectables, entre autres ceux de Bossuet et de Mgr l'évêque actuel de Grenoble, la par-

faite orthodoxie de sa doctrine, attribuant à la falsification de ses œuvres les accusations dont elle a été l'objet.

Dans une conclusion écrite avec beaucoup de verve, il résume les enseignements du célèbre docteur, en signale la portée et les heureux fruits, en particulier dans les caractères imprimés de son temps à la polémique soutenue par les chrétiens contre les philosophes du paganisme et que lui conservèrent les siècles suivants. » Ainsi, dit-il, la méthode si vivement recommandée et défendue par Clément prévalent après lui, non-seulement dans Origène, qui s'en servit avec tant d'éclat et de succès, mais dans les maîtres qui lui succédèrent, Héraclius, saint Denys surnommé le grand, Piérius, Théagnoste, Sérapion, saint Pierre le martyr, Macaire, Didyme et Rhodon, auxquels il faut joindre saint Athanase et saint Cyrille... L'Occident ne demeura pas étranger à ce mouvement. Rome, depuis saint Justin l'apologiste, eut, aussi bien que les églises naissantes des Gaules, ses docteurs, ses orateurs et poëtes sacrés. Saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Paulin, saint Eucher, saint Léon et saint Grégoire le Grand, furent tous versés dans les connaissances profanes ; tous, ils se servirent de la théologie pour guider leur philosophie, et usèrent de la philosophie pour jeter du jour sur la théologie...

« Ainsi les idées de Clément sur l'union de la science sacrée avec les connaissances profanes avaient fini par prévaloir dans l'Eglise universelle, et c'est, en effet, à la victoire qu'elles avaient remportée sur les opinions contraires que nous devons, avec la conservation des chefs-d'œuvre classiques de l'antiquité païenne, le quatrième et le cinquième siècle de notre ère, les plus beaux et les plus grands de la littérature et de la théologie chrétiennes. »

« Mais il n'y a jamais ici-bas, dans le domaine des doctrines comme dans celui des faits, de victoire définitive. Les thèses débattues au onzième siècle par Clément et ses adversaires, ont été reprises au dix-neuvième siècle avec la même ardeur que si elles n'avaient jamais été traitées et résolues, et nous voyons aujourd'hui remettre en question au dehors comme au sein de l'Eglise, des principes que la consécration de la science et l'expérience des siècles semblaient devoir rendre à tout jamais incontestables. Sous ce rapport, le docteur Alexandrin offre tout l'intérêt d'un apologiste contemporain de la religion, et ses écrits, sans presque y rien changer, nous semblent répondre merveilleusement aux besoins des esprits en ce temps et en ces pays. »

Nous souscrivons de tout cœur à ce jugement de M. l'abbé Cognat. Nous croyons que l'enseignement du chef de l'école d'Alexandrie est la réfutation complète des théories rationalistes et traditionalistes de notre époque, et nous regardons comme un éminent service rendu à la philosophie et à religion, le livre où ce bel enseignement a été mis dans tout son jour.

L'abbé ROBITAILLE,
chanoine d'Arras.

Histoire de la Fondation de la République des Provinces-Unies

Par J. LOTHROP-MOTLEY,

Traduction nouvelle, précédée d'une introduction, par M. Guizot. — (Premier volume).

(Deuxième et dernier article) (1).

Il est dans la nature des grandes doctrines et des grandes œuvres de faire pressentir, dès leur origine, les fruits qu'elles doivent porter. Les fautes des hommes peuvent, dans la suite, interrompre ou ternir leur cours : leurs commencements sont pleins de prodiges. C'est l'histoire des premiers chrétiens, soumis à leurs oppresseurs, priant pour leurs bourreaux, et rassemblant en eux-mêmes toutes les vertus dont l'Evangile va étonner et remplir le monde. C'est l'histoire des ordres religieux. Il en est peu qui n'aient connu les épreuves du relâchement, et qui n'aient vu s'altérer, dans l'oisiveté ou le désordre, leur ancienne discipline. Mais remontez à leur fondation. Tout y est admirable, et la source, qu'un saint Bernard ou un Rancé devra peut-être un jour renouveler, jaillit alors dans sa vive et féconde abondance.

De semblables caractères ne se rencontreront-ils pas dans l'histoire du protestantisme ? S'il est vrai qu'il ait porté avec lui le principe de la liberté religieuse, son premier effort n'aura-t-il pas été pour en essayer l'application ? Beaucoup d'esprits, à notre époque, sont en effet convaincus, non-seulement qu'il en a dû être, mais qu'il en

(1) V. le nº du 22 juillet, rectifié par l'*erratum* du 26.

été ainsi. Les mêmes écrivains, qui se feraient scrupule de ne pas imputer à l'Eglise tout entière les violences isolées du moindre fanatique, n'ont rien découvert, dans les commencements du protestantisme, qui leur ait paru contrarier la liberté.

Tel n'est pas, on peut le croire, l'avis de M. Guizot. « Le protestantisme, dit-il, ne saurait être lavé du reproche d'intolérance et de persécution. Il n'a point proclamé la liberté de conscience et il l'a souvent violée. Mais, ajoute l'illustre historien, *il en contenait le germe*. Ce germe, méconnu ou même désavoué en principe, ne pouvait manquer en fait de se développer. » Quelques lignes plus haut, il avait montré, dans la Réforme « le berceau » de la liberté politique et de la liberté religieuse.

Il nous serait bien difficile, osons l'avouer, de souscrire à la dernière partie de ce jugement. Nous aurions moins de peine à l'admettre si l'intolérance n'avait été, dans les procédés du protestantisme, qu'une exception, si l'on pouvait citer une époque et un pays où ce germe de la liberté, partout ailleurs étouffé sous les plus sanglantes contradictions, se soit enfin montré comme le fruit de la Réforme. A la place de ces enseignements, deux choses nous frappent d'abord : c'est, d'une part, qu'il serait impossible de trouver, je ne dis pas un pays, mais un coin de terre où la Réforme ait donné l'exemple de la liberté de conscience ; c'est, d'autre part, que le premier Etat où la tolérance ait été reconnue et pratiquée, est un Etat catholique, le royaume des Croisades et de la Ligue, la France sous Henri IV.

Que l'intolérance ait été, non pas seulement le recours exceptionnel, non pas même l'arme « souvent » employée, mais bien la loi commune du protestantisme, c'est ce qu'atteste visiblement l'histoire. Issu de l'entraînement des peuples ou de l'arbitraire des rois, il s'est partout soutenu, comme il s'était élevé, par la force. Partout on l'a vu, dédaigneux des accommodements, se présenter en conquérant qui n'accorde rien et qui prétend à tout, et, dans quelque pays qu'il se soit porté, dans ceux-là même où il a su rallier à sa querelle la noble cause de l'indépendance, il ne s'est jamais relâché de ses rigueurs, ne revendiquant la liberté que pour la refuser aux autres, comme un oppresseur qui ne veut pas être opprimé.

Ces Provinces-Unies, dont M. Motley raconte la glorieuse lutte, on s'est quelquefois persuadé, à les voir soulevées contre l'Espagne, qu'elles avaient associé la liberté religieuse au triomphe de leur indépendance. Qu'on était loin de la vérité! Il suffit d'ouvrir l'histoire. Dès les commencements, ce sont les excès des protestants qui, renversant les habiles combinaisons de Guillaume, entraînent la rupture de la pacification de Gand, et obligent les provinces catholiques à chercher successivement, sous le sceptre du duc d'Anjou et sous celui des archiducs, un abri pour leurs croyances autant que pour leurs libertés.

Restent les sept provinces protestantes, qui continuent la lutte ; sur leur territoire sont demeurés des catholiques. Soumis à leur domination, ils ont vaillamment combattu, avec elles, contre l'Espagne; ce sont des frères d'armes que leur fidélité et leur courage recommandent aux protestants victorieux. Si jamais une occasion est née pour la Réforme de faire paraître ses principes de liberté, la voilà! Et, pour comble d'encouragement, c'est le prince qui s'est porté le garant de l'affranchissement des Provinces-Unies, c'est le prince qui a donné à ses sujets protestants l'édit de Nantes, c'est Henri IV qui intercède auprès des Etats-Généraux en faveur des catholiques! Comment sa demande va-t-elle être accueillie? Ecoutez l'envoyé de France, le président Jeannin : « Quant au premier point, concernant la religion catholique, écrit-il à Villeroy, ils ont montré de l'appréhender bien fort, et crains que la prière du roi serve aussi peu que la demande du roi d'Espagne qui le veut obtenir par traité, étant certain que si Sa Majesté se vouloit roidir contre eux en cet endroit, ils l'auroient à suspect et ne la tiendroient pas pour vrai ami. » Mêmes appréhensions dans ses lettres à Henri IV : « Il y a peu d'espérance qu'ils donnent en effet à Votre Majesté le consentement qu'elle désire pour le rétablissement de *la religion catholique*... C'est en cette conformité de religion que l'Anglois essaye de prendre avantage sur nous (1). » Deux ans après, la condition des catholiques n'avait fait qu'empirer. « Les catholiques, écrivait encore Jeannin, sont plus rudement traités par deçà, depuis trois mois, qu'ils n'étoient auparavant. Il est besoin d'en faire quelque sommaire remontrance, non pour espérer qu'ils rétablissent maintenant l'exercice de la reli-

(1) *Négoc. et Amb. du président Jeannin*, t. [illegible], p. [illegible], [illegible].

gion catholique, mais pour obtenir, *s'il est possible, qu'ils ne soient recherchés en leurs maisons* (1). »

Cette misérable et précaire satisfaction, Jeannin la demanda en effet, dans un admirable discours, aux Etats-Généraux : elle ne fut accordée ni dans toutes les provinces, ni en vertu d'une loi positive. On vit seulement les rigueurs cesser passagèrement dans quelques endroits, où avait triomphé l'avis des plus modérés, « jugeant qu'il valoit mieux souffrir et dissimuler l'exercice de cette religion en faveur de leurs compatriotes et pour le respect qui était dû à un si grand roi (2). »

Tel fut, à une époque où les protestants français jouissaient en paix des priviléges de l'édit de Nantes, le plus grand effort de la Réforme en faveur de la liberté de conscience.

Si ce sont là les témoignages de l'histoire, si ces tristes adoucissements étaient eux-mêmes une nouveauté péniblement arrachée au protestantisme, si, à pareille époque, il épouvantait de ses violences les autres pays où il dominait, si ces raisons, dont les rois catholiques avaient couvert leurs rigueurs, l'unité de l'Etat, le danger des conspirations, le respect de la constitution nationale, les protestants, loin de les répudier, n'ont su que les invoquer à l'appui d'un culte, né d'hier, comment verrions-nous en eux les précurseurs de la tolérance, et comment une révolution qui, partout, sans aucune exception, s'est signalée par ses attentats contre la liberté de conscience, peut-elle en avoir été le berceau?

Sans doute, en livrant aux interprétations particulières les enseignements de l'Ecriture, la Réforme aurait dû entraîner pour elles la faculté de se produire au grand jour. La liberté légale eût dû naître, ce semble, du libre examen. Mais les passions des hommes ne se réduisent guère à cette logique, et, sans rappeler les noms de Luther, de Knox ou de Calvin, il ne faut pas une longue expérience de la nature humaine pour se convaincre qu'il n'est pire intolérance que celle du sectaire ou du sophiste, entêté de la doctrine dont il se croit l'auteur. « Pour des hommes qui réclamaient, contre les pouvoirs établis, la liberté de leur foi, dit justement M. Guizot, la tyrannie en matière de foi était choquante : et, parmi les protestants, les sectes diverses ne tardèrent pas à se la reprocher mutuellement. » Mais elles n'en continuaient pas moins à l'appliquer les unes contre les autres, et, lors même qu'elles la suspendaient entre elles, elles demeuraient unanimes à la maintenir contre les catholiques. Il y avait d'ailleurs à cette intolérance une autre raison que l'orgueil ou la haine : c'était l'inévitable effet de l'atteinte portée à cette loi qui gouverne l'ordre religieux comme l'ordre politique, et qui, loin de souffrir une lutte entre l'autorité et la liberté, fait reposer sur leur mutuelle union l'existence de chacune d'elles.

N'avons-nous pas eu de cette loi un nouvel et éclatant exemple? La révolution est venue, qui livrait, elle aussi, aux interprétations particulières le soin de constituer la société, et qui aurait dû leur reconnaître, par là même, le droit de se tourner en œuvres. Qu'a-t-elle fait cependant? Est-ce la liberté qu'elle a offerte au monde? Est-ce la liberté qu'elle va déployant sous nos regards, ou plutôt, comme l'a si bien dit M. Guizot, n'est-ce pas, avec toutes les calamités que de tels fléaux entraînent à leur suite, « la destruction universelle et l'anarchie continue (1)? »

Cependant, on a vu après les sombres jours de la révolution, des mœurs plus douces paraître. A côté d'abus et de hontes dont nos pères seraient confondus, de grands progrès, fruits d'un travail antérieur ou d'une réaction fortement amassée, se sont accomplis. De ce que ces progrès, de ce que ces adoucissements ont succédé à la révolution, qui pourrait en attribuer l'origine au principe révolutionnaire?

Il n'en fut pas autrement de la liberté de conscience. Elle a été occasionnée, mais non produite, par la Réforme.

Tant que la société avait vécu sur le principe universellement admis de l'unité de foi, la loi politique s'était confondue avec la loi religieuse. La violation de celle ci entraînait le péril de celle-là, et les souverains, en préservant la première de toute atteinte, ne s'inspiraient pas moins d'un intérêt de gouvernement que d'un devoir de conscience. Lorsque le protestantisme se fut avancé, comme un de ces débordements dont les effets demeurent dans le calme rétabli, lorsqu'après tant de guerres sanglantes, tant de persécutions contraires, la rap-

(1) *Id.*, III. p. 393.
(2) *Id.* I, p. 56.

(1) *Mémoires*, tome II.

ture parut consommée, un nouvel ordre s'éleva. Un grand désir d'apaisement se fit sentir, et de là sortit, avec des développements divers, la liberté de conscience.

Elle ne fut ni l'œuvre de la Réforme, ni l'œuvre de l'Eglise. Elle naquit, en dehors du protestantisme, d'une conception politique accommodée elle-même aux droits et aux besoins nouveaux, et conforme à cet esprit chrétien qui, sous toutes les révolutions, suit son cours et triomphe.

Que si l'on voulait déterminer la part de l'Eglise dans ces grandes transformations, nous la résumerions ainsi : l'Eglise, au-dessus des combinaisons variables, fit prévaloir les lois éternelles. Aux siècles de l'unité, elle rappela, sans se lasser, les préceptes de la charité, qui est de tous les temps. Les souverains protestants, à la fois rois et pontifes, n'entendaient aucune autorité réclamer contre leurs rigueurs : les rois catholiques entendaient l'Eglise. C'était Paul III, intercédant auprès de François Ier en faveur des protestants, et demandant pour eux *grâce* et *pardon* (1). C'était Clément VIII, « desconseillant, dit Sully, d'user des armes ny de persécution pour amener ceux de la religion a la foy (2). » C'était Paul V, se refusant à consacrer de sa signature, la sentence d'expulsion prononcée par Philippe III contre les Mores d'Espagne. C'était Innocent XI, apprenant avec déplaisir la révocation de l'édit de Nantes, et disant «qu'il ne pouvoit approuver ni le motif, ni les moyens de ces conversions à milliers, dont aucune n'étoit volontaire (3).» C'étaient enfin les plus grands papes, désavouant les horreurs de l'Inquisition espagnole, de cette Inquisition qui portait atteinte, écrivait un nonce, à l'autorité du Saint Siége (4), et contre laquelle ses victimes allaient, dans Rome même, chercher un refuge et une protection.

Aux temps de la liberté de conscience, l'Eglise a tenu d'autres enseignements. Tandis que l'esprit du protestantisme, prêtant à la croyance de chacun une part égale de vérité, tourne la liberté à n'être plus, comme cette équité historique dont parle M. Guizot, que « du scepticisme ou de l'indifférence, » l'Eglise maintient, dans le respect mutuel des convictions, le principe d'une vérité certaine et nécessaire. Tandis que les systèmes, abandonnés à leur propre inconstance, courent se dissiper dans des divisions sans repos, elle offre au monde le spectacle d'une unité immuable, et, faisant de cette unité un devoir autant qu'une espérance, elle protége la liberté elle-même contre ces extrémités désolantes, qui condamneraient les hommes, pour demeurer toujours libres, à ne s'accorder jamais.

C'est d'ailleurs un roi catholique, c'est Henri IV qui, le premier, a introduit dans les lois la liberté de conscience. Comment l'a-t-il établie et soutenue ? Non pas seulement, comme on l'enseigne d'ordinaire, par les garanties accordées aux protestants et par sa lutte contre la politique espagnole, mais encore par les efforts qu'il ne cessa d'opposer, partout où dominaient les protestants, dans le Béarn et à Nîmes comme en Angleterre ou en Hollande, à leur intolérance. «Esprit libre et tempéré, dit de ce prince M. Guizot, aussi juste que vif, aussi exempt de découragement que d'illusion, faisant aux divers intérêts, aux divers motifs d'action, leur place et leur part, et n'acceptant aucun joug, ni du dehors sur le dedans, ni du dedans sur le dehors; ambitieux avec mesure et patience, prompt à la sympathie et peu accessible à l'influence, se communiquant volontiers sans jamais se livrer, habile à faire accepter sa volonté et son pouvoir sans les laisser mettre en question, et aussi persévérant dans ses desseins que souple et varié dans ses moyens de succès. Jamais *roi*, venu dans des temps d'extrême violence, n'a, par des procédés plus doux, mis fin à tant de mal, commencé tant de bien, et relevé la monarchie avec tant de ménagements pour les anciennes traditions ou les nouveaux besoins de liberté (1). »

Quel contraste entre la politique du prince qui a mérité cet admirable éloge et celle des deux souverains d'Angleterre *et d'Espagne*! A vrai dire, Henri IV enlevait à Elisabeth comme à Philippe II le prétexte de leurs entreprises; en retirant la religion des luttes où l'un et l'autre la tenaient engagée, il sécularisait leurs ambitions et leurs haines. Allié des protestants et fils dévoué du Saint-Siége, ménageant, en dépit de tentatives contraires, la réconciliation du pape et de Venise et affranchissant du joug espagnol les Provinces-Unies, recommandant aux catholiques opprimés la patience et à

(1) *Cheruel*, Admin. de la France, I. p. 171.
(2) *Œc. roy.* V. p. 136.
(3) Mém. de Louis Le Gendre, *Magasin de librairie*, t. V.
(4) Lettre du nonce Visconti. *Ap.* Ranke. L'Espagne, sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III, p. 256.

(1) *Introd*, p. LXXIX.

leurs maîtres la douceur, il séparait, contre l'Espagne, les projets de conquête et l'intérêt de la foi, contre les protestants, l'indépendance des peuples et la ruine de la papauté. En même temps, assurant au dedans la prépondérance de la religion nationale et le libre exercice du culte protestant, il réduisait ligueurs et huguenots à s'abstenir également de conspirations, et la paix se fondait par la liberté.

De cette politique sont nés, à l'éternelle contradiction de ceux qui tenteraient de mettre l'Eglise en lutte avec la liberté ou la science, le génie et la foi du dix-septième siècle. Loin que la paix ait produit l'indifférence, une ferveur extraordinaire s'est manifestée. Aux luttes armées ont succédé les missions, les conférences, les efforts multipliés des ordres religieux, et les conversions. « C'était l'un des plus grands et des plus essentiels caractères de la *Réforme*, dit M. Guizot, qu'elle réduisait beaucoup et quelquefois même supprimait le rôle du prêtre dans les rapports des fidèles avec Dieu, rendant ces rapports bien plus directs et personnels, ce qui amène infailliblement, dans la vie religieuse des âmes, un grand développement d'activité propre et *intime*, et *par* conséquent l'habitude *comme le besoin* de la liberté (1). » Que l'éminent écrivain veuille bien cependant considérer cette époque : jamais le rôle du prêtre dans les rapports des fidèles avec Dieu parut-il avec plus d'éclat et d'autorité qu'en France, à cette première moitié du dix-*septième* siècle ? Et vit-on jamais, dans la vie religieuse des âmes, une plus puissante et plus virile activité ?

Le mouvement n'avait pas seulement envahi le sanctuaire, il régnait partout, il avait pénétré toutes les classes. Lettrés et théologiens, guerriers et politiques, conversaient entre eux de matières religieuses, et le zèle du missionnaire veillait parfois sous les préoccupations de l'homme d'Etat. Lisez, par exemple, cette belle lettre qu'écrivait, entre deux dépêches diplomatiques, un ambassadeur de France, lui-même nouvellement converti, sur l'erreur où lui semblait engagé un de ses plus illustres contemporains, Casaubon : « ..... Quant à la *réformation* que M. Casaubon désire, écrivait au président de Thou Fresnes-Canaye, ambassadeur de Henri IV près la république de Venise, pourveu qu'il la recherche par bonnes voyes, il se trouvera mieux servi qu'il n'oseroit espérer. Mais il n'y a point d'apparence de commencer la restauration par la démolition, et de s'appliquer les louanges que l'Ecriture sainte donne à ceux qui ont destruit l'idolâtrie. Quand on destruit et qu'on sappe les fondemens de la vérité, j'estime qu'on dechire l'union, qu'on introduit un corps de doctrine tout nouveau, qu'on invente des phrases inouïes à toute la primitive théologie, qu'on efface toute mémoire de virginité, de martyre, de perfection chrestienne. Ce sont d'estranges hyberpoles, et désire que monsieur Casaubon y pense à bon escient, et il advouera que tout ce que le calvinisme a de bon est catholique romain, et tout ce qu'il a du sien est insoustenable, si ce n'est que leurs soupirs et gemissemens pour l'amendement de l'Eglise. Mais, bon Dieu ! qui eût jamais pensé que ces pleureurs deussent tant faire pleurer le monde ? Si la nouveauté et l'enfance de cette pretendue reformation a eu quelque belle apparence, certes, son adolescence et aage viril a desormais tellement descouvert son masque, qu'il est temps de se radviser, et recognoistre qu'il vaut trop mieux obeyr aux princes et magistrats legitimes, quelsqu'ils puissent estre, et mesmes aux ecclesiastiques, qui ont la promesse de la perpetuité, que de s'en forger a sa poste (façon) contre tout ordre divinement établi. Pardonez-moi, Monsieur, si je vous ennuye de ce long propos sans propos. Comme j'ay longuement rongé ce frein, et enfin me suis senti ramené à l'union et communion des saincts, en laquelle je me sens confirmer tous les jours et toutes les nuicts par des consolations inenarrables, aussy voudrois je bien que M. Casaubon et tous ceux qui luy ressemblent, voulussent faire le mesme, et ne plus combattre contre les bons mouvemens que Dieu leur envoye et qui les rendront inexcusables (1). »

Des splendeurs du dix-septième siècle à l'histoire et aux destinées de la France, la transition est naturelle. En la suivant, nous ne nous séparerons pas de M. Guizot. Vers quelque sujet qu'il ait porté sa pensée, soit qu'il ait traité de la civilisation de l'Europe ou des révolutions de l'Angleterre, soit qu'il ait gravé, dans une étude qui demeurera son chef-d'œuvre, les grands traits de la vie de Washington, soit enfin qu'il ait in-

(1) Introd. p. LXXIV.

(1) Ambas. de Fresne-Canaye, t. II, p. 240. 3 juin 1613.

terrogé les gloires et les malheurs de la maison de Bourbon, l'illustre historien, nous le disons à sa louange, n'a pu se défendre, dans aucun de ses ouvrages, d'une arrière-pensée et d'un retour sur la condition et l'avenir de son propre pays. Cette généreuse sollicitude se retrouve dans cette Introduction.

Ce qui distingue, selon nous, les considérations de M. Guizot sur les causes et la portée de nos vicissitudes, c'est leur ferme et sereine clairvoyance. Il ne se dissimule ni les fautes, ni les ressources, plus grandes encore de la France. Sous le flot sans cesse changeant de nos destinées, et, en apparence, de nos désirs, il découvre un progrès constant et des vœux qui, pour s'égarer ou pour s'obscurcir, ne périssent pas. S'il reconnaît, dans d'autres nations, une prospérité plus rapide et une politique plus égale, il voit la France, dans toute la suite de son histoire, garder jusque sous ses misères, je ne sais quelles merveilleuses réserves qui, à un jour donné, la portent tout à-coup des extrémités de l'abaissement à une gloire incomparable. Pour rapprocher deux mots qui ont servi de titre à l'une des études de M. Guizot, ses mécomptes n'enlèvent rien à ses espérances.

Ces espérances, qui ne les partagerait ? C'est le caractère de notre pays de ne rester étranger à aucun des mouvements qui ébranlent l'Europe, et de ne la laisser elle-même jamais indifférente à nos propres agitations. Si l'on était tenté de craindre la décadence de la France, il suffirait, pour se rassurer, de considérer l'état du monde : qui voudrait annoncer notre ruine, devrait se condamner d'abord à prédire celle de l'Europe. Mais en rendant cet hommage à une influence que les révolutions n'ont pu instruire, il serait puéril de s'en contenter, et de s'ensevelir dans un orgueil oisif, là où de graves devoirs veulent être accomplis. C'est au dedans d'elle-même, c'est dans son histoire intérieure que doivent se former l'ascendant et se préparer les grands coups de la France sur le monde. Lorsqu'elle a entrepris les Croisades, elle était tout inondée de ferveur religieuse. Lorsqu'elle a commencé, par l'affranchissement de la Grèce, l'émancipation de l'Orient, l'indépendance qu'elle portait aux fils de Périclès et de Miltiade s'était élancée du cœur de ses propres libertés. Lorsqu'elle a épouvanté l'Europe de dévastations révolutionnaires, elle en avait, la première, connu et subi l'horreur. Le caractère et les effets de son influence se sont toujours mesurés à l'esprit et aux progrès de ses institutions.

Ces réflexions nous saisissaient à la lecture de la nouvelle étude de M. Guizot. Nous ne pouvons, contre notre désir, reproduire ici toutes les pages que M. Guizot consacre dans cette Introduction à l'histoire de la France, nous voulons, du moins, en détacher quelques fragments. Nos lecteurs nous sauront gré de les laisser, en terminant, sous l'impression de ce grand et beau langage : « Il y a, pour les peuples, dit M. Guizot, plus d'une voie qui mène à la prospérité, à la civilisation et à la liberté. La France n'a pas pris la plus courte ni la plus sûre ; mais dans celle qu'elle a suivie, et malgré ses temps d'arrêt ou ses détours, elle n'a pas cessé de marcher. Désolée et mutilée, au seizième siècle, par les haines et les persécutions religieuses, elle n'en a pas moins pris, au dix-septième siècle, sous la main de Henri IV et le sceptre de Louis XIV, un rapide élan vers tous les genres d'activité, de progrès et de gloire. Épuisée et éclairée par les revers et le prompt déclin de la monarchie pure ; offensée, en les partageant, des vices de ses maîtres, elle s'est jetée avec passion, au dix-huitième siècle, dans l'esprit d'opposition, de réforme et de liberté ; et là, à travers des prétentions et des erreurs insensées, elle a brillé d'un grand éclat intellectuel, répandu dans le monde ses idées, ses mœurs, son influence, et préparé aux peuples de nouvelles destinées. Nation pleine de force vitale, qui s'emporte, s'égare, le reconnaît, change brusquement de route, ou bien s'arrête tout à coup, lasse en apparence et dégoûtée de chercher en vain, mais qui ne se résigne point à l'impuissance, se distrait de ses revers par d'autres travaux et d'autres gloires, reste grande, intelligente et puissante, en dépit de ses fautes, et semble avoir le privilége d'échouer sans dépérir !... *Malgré* ses fautes et ses revers, la France a *droit* de penser qu'elle n'est pas plus au terme de ses succès que de ses épreuves, et qu'elle n'a pas tant travaillé ni tant avancé depuis trois siècles pour ne jamais obtenir, dans la liberté politique, la garantie de ses conquêtes et la satisfaction de ses espérances. »

Ch. Mercier de Lacombe.

Le Directeur-gérant, A. [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2



L'AMI DE LA RELIGION

Rome en 1848 et en 1849.

Dans nos articles publiés ici même (1) sur les campagnes de Charles-Albert, en 1848 et 1849, nous n'avons rien dit des événements qui s'étaient accomplis à Rome à ces époques si troublées. Nous nous étions réservé d'en présenter le tableau séparé, sinon complet. C'est ce que nous allons essayer de faire aujourd'hui.

La phase nouvelle dans laquelle sont entrées les affaires de la Péninsule ne saurait enlever, selon nous, à ces souvenirs, leur opportunité, leur intérêt, leur utilité. Les principaux personnages de la Révolution romaine d'il y a onze ans sont encore là avec leurs passions, leurs espérances, leurs idées, leurs projets; et la noble et douce image du Pontife qui ne recueillit que l'ingratitude et l'outrage pour prix de ses bienfaits, est toujours là aussi, et les eaux amères ont de nouveau inondé son âme.

Il venait de ceindre la tiare, quand il adressa ces paternelles paroles à son peuple : « Dans ces jours où notre cœur était si « profondément ému de voir la joie publi- « que s'associer à notre pontificat, nous ne « pouvions nous défendre d'un sentiment « de douleur en pensant qu'un certain nom- « bre de familles ne pouvaient participer à « la joie commune, parce que, privées des « consolations domestiques, elles portaient « la peine de quelques offenses faites par « leurs fils à la société et aux droits sacrés « du Prince légitime.... Nous tendons la « main et Nous offrons la paix du cœur à « ces enfants égarés qui voudront Nous « montrer un repentir sincère. »

Et par son amnistie générale, le Saint-Père fit sortir de prison et rappela de l'exil tous les condamnés politiques. Par sa constitution ou statut du 14 mars 1848, il créa et régularisa partout des municipalités, des tribunaux inamovibles. La liberté individuelle fut garantie, ainsi que toutes les propriétés. La censure de la Presse fut abolie. Elle ne fut pas livrée au bon plaisir, à l'arbitraire, mais régie par des lois.

Le Haut-Conseil et le Conseil des députés étaient établis sur de larges bases. Le premier de ces Conseils, sorte de sénat à vie, était nommé par le souverain ; le second, par les électeurs. D'un seul bond, Pie IX accorda dans ses Etats ce que le gouvernement de Louis-Philippe avait fatalement refusé : l'adjonction des capacités parmi les électeurs et parmi les éligibles.

Toutes les lois, excepté les lois religieuses bien entendu, étaient proposées, discutées, votées par les deux conseils, ainsi que l'impôt. Les ministres étaient responsables, et la Chambre des députés pouvait les mettre en accusation devant la haute cour ou le haut conseil. — Droit de pétition. — Un conseil d'Etat chargé de préparer les projets de loi. — Une garde civique sur le pied de notre garde nationale. Dans ce statut du 14 mars, les libertés débordent, et l'élément laïque pénètre partout (1).

Un homme d'une intelligence rare, d'un vaste savoir, d'un esprit ferme et pratique, engagé, dès sa jeunesse, dans le carbonarisme, banni de sa patrie à cause même de ses opinions révolutionnaires, accueilli par la Suisse républicaine, avait été comblé d'honneurs par la France jusqu'à le nommer son représentant à Rome ; rentré dans la vie privée après la tempête de Février, il répudia ses anciens amis comme ses anciennes idées politiques, et devint un vigoureux champion de l'ordre menacé dans l'Europe entière. Pie IX, le père de la liberté italienne, le choisit pour être l'architecte du grand édifice politique que le Pape voulait élever.

Le lecteur a nommé le comte Rossi. Il accepta courageusement la grande mission que Pie IX lui confia. M. Rossi disait dans son programme qu'au ministère, dont il était le chef, revenait l'obligation de protéger l'institution gouvernementale, non-seulement contre les menées de ceux qui essaieraient de la faire rétrograder vers des principes et des usages abolis, mais aussi contre les tentatives de ceux qui, obéissant à une imagination trop exaltée, ou mus par une volonté perverse, voudraient l'entraî-

(1) Voir l'Ami de la Religion des 23, 28 juin, 3 et 8 juillet 1859.

(1) Aujourd'hui même sur 800 fonctionnaires publics dans les Etats romains, 500, au moins, sont laïques.

ner au delà des limites qui lui avaient été assignées par le généreux restaurateur des libertés romaines.

« Le *statut*, ajoutait le comte Rossi, est « la pierre angulaire et sacrée sur laquelle « s'appuie notre édifice politique. Cette « pierre, c'est Pie IX qui l'a posée, et qui- « conque s'efforcerait non-seulement de « l'enlever, mais même de la remuer, lèse- « rait, d'une part, des droits désormais ac- « quis aux sujets, et se rendrait, de l'autre, « coupable d'ingratitude et d'outrage en- « vers le souverain. Le respect et l'obser- « vance des lois sont la légitime et rigou- « reuse règle que le gouvernement de Sa « Sainteté s'est imposé le devoir de sui- « vre. »

Cette déclaration solennelle de l'inviolabilité de la constitution était devenue nécessaire en présence des machinations révolutionnaires qui déjà se dirigeaient contre elle.

Peu d'hommes politiques ont accumulé sur leur tête autant de haines que le comte Rossi de la part des révolutionnaires. Sait-on pourquoi? Un des plus doux des démocrates italiens nous en fait naïvement l'aveu : « La conviction où étaient les pa- « triotes; » a dit le général Ulloa (1) « que « Rossi voulait rendre au Pape tout le pres- « tige de sa puissance temporelle, explique « la haine qu'ils lui portaient. »

Quel jour cette parole jette sur la pensée révolutionnaire!

On savait bien qu'avec Rossi on aurait des réformes, des libertés, comme on avait déjà une constitution; mais un homme tel que lui pouvait consolider tout cela! et alors la papauté grandissait! Et le Pape acquérait « tout le prestige de sa puissance temporelle! » C'est ce qu'il fallait empêcher à tout prix. Ce que la Révolution voulait, c'était non des réformes, non des libertés, le Pape à la tête, mais la destruction de la papauté.

Qu'on ne s'y trompe donc pas! Qu'aucune illusion ne soit plus possible pour personne! Est-ce que c'était au chef temporel des Etats romains qu'en voulait la révolution? Il faudrait être bien dupe ou bien complice pour croire cela. Quand la révolution demande des réformes dans les Etats pontificaux, elle joue la comédie, et quand elle demande la suppression du pouvoir temporel du Pape, c'est qu'alors le Pape pourrait devenir le jouet des potentats de ce monde, ce qui, dans sa pensée, frapperait le catholicisme au cœur, comme l'a été autrefois l'Eglise grecque devenue l'humble servante des Césars byzantins.

Le point de mire de la révolution, c'est donc le chef du catholicisme, parce que ce chef représente une puissance morale sans égale ici-bas, et que cette puissance est un lien qui unit les peuples. « Brisons ce lien, « dit la Révolution, et les peuples asservis « seront à moi. »

La Révolution de Paris pensait dans tout ceci comme la Révolution de Rome. Elle disait : « Le catholicisme est notre ennemi « à quelque point de vue que nous l'envisa- « gions. Entre le catholicisme et le socia- « lisme il n'y a rien de commun. Entre la « papauté et le *privilège* de la propriété il y « a alliance intime. Comme Pape aussi bien « que comme monarque, Pie IX est notre « adversaire (1). » Et encore : « L'Eglise a « un Pape et la monarchie un roi; la chré- « tienté républicaine ne doit avoir ni roi ni « pape (2). »

Rossi, lui, avait dit que la papauté était la dernière grandeur vivante de l'Italie; que la cause du Pape était la cause de Dieu, et qu'il lui dévouait sa vie! — Un tel homme gênait la révolution. Il fallait s'en débarrasser, non point avec la parole écrite ou parlée, — ce n'est pas là que réside la force de la Révolution, — mais avec l'arme des lâches : le couteau, première et sanglante expression de la politique des ventes.

Donc, le 15 novembre 1848, M. le comte Rossi, ministre de Sa Sainteté Pie IX, fut frappé d'un coup de poignard à la gorge, au moment où il franchissait les marches du palais législatif. Beaucoup d'hommes étaient là au moment du crime. Mais le meurtrier ne fut pas arrêté « on ne l'a pas même essayé, » disait dans sa lettre du 17 novembre notre ambassadeur à Rome, M. le duc d'Harcourt; « quelques gendar- « mes et des gardes nationaux qui étaient « sur les lieux ont laissé faire. C'est à peine « si le serviteur du ministre a pu trouver un « second pour transporter dans une cham- « bre voisine le corps de son maître. »

Que conclure de ces paroles officielles, sinon que l'assassin avait commis son forfait au milieu d'hommes de son espèce? D'ailleurs les bandes enragées qui, le

(1) *Guerre de l'indépendance italienne*, tom. I, p. 337.

(1) *Journal du peuple* du 12 décembre 1848.
(2) *Révolution démocratique et sociale* du 13 déc. 1848.

soir, allèrent, tenant dans leurs mains des torches enflammées danser sous les fenêtres de la veuve de la victime, revendiquèrent hautement la solidarité du meurtre. Elles forcèrent les habitants des rues où elles passaient à illuminer, et on illumina! Ces forcenés chantaient une chanson dont le refrain était :

« Béni soit le poignard sacré, le poignard qui a frappé le traître! »

Et puis, ils criaient :

Vive Jésus-Christ démocrate!

Et la foule applaudissait!

Ainsi disparut l'homme qui aurait pu « rendre à la puissance temporelle du Pape tout son prestige! » Ce ne fut donc pas le comte Rossi que la révolution entendit frapper, mais bien l'instrument de la grandeur du Pape.

Dans ces laboratoires de crimes qu'on appelait à Rome *cercoli politici*, l'assassinat de Rossi, qui ouvrait aux sociétés secrètes le chemin du pouvoir, avait été combiné en même temps qu'un plan politique qui devait être présenté à Pie IX après le meurtre de son ministre. Munies du nouveau programme, les ventes se transportèrent au Quirinal, criant sous les fenêtres du Pape qu'il fallait renvoyer les collègues de Rossi, former un nouveau cabinet à la façon des clubistes, appeler une assemblée constituante et déclarer la guerre à l'Autriche. Les principaux chefs du mouvement étaient les citoyens Pierre Sterbini, rédacteur du *Contemperanco*, Spino et Pinto, rédacteurs de l'*Epoca*. Il y en avait un troisième, le plus ardent de tous, que nous ne nommerons pas ici. C'est celui-même qui à la chambre des députés, le 21 novembre, repoussa avec une si vive énergie la proposition du député Pontenziani tendant à désigner une commission chargée de porter aux pieds du Souverain-Pontife l'expression du respect et du dévouement de l'assemblée.

Encouragée par la présence de la gendarmerie, de la garde civique, qui étaient venues se mettre en bataille sur la place du Quirinal, l'émeute se mit à faire la fusillade contre les fenêtres du palais, et les soldats citoyens suivirent son exemple. Mgr Palma, auteur d'une histoire ecclésiastique estimée, camérier secret du Pape et secrétaire des Lettres latines, tomba frappé d'une balle! Le dernier bref qu'il avait rédigé fut celui que le Saint-Père accorda aux rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, le 21 octobre 1848!

Pour en avoir plus tôt fini avec le Pape et les quatre-vingts suisses qui le défendaient, on fit venir du canon pour enfoncer les portes du Quirinal.

Il fallut au Saint-Père entrer en pourparlers avec les émeutiers, et accepter, non sans protestation cependant, un ministère à la tête duquel étaient M. Mamiani, aujourd'hui naturalisé piémontais, et M. Sterbini, celui-là même qui, au mois de février dernier, parut à Paris dans une députation italienne, dans une circonstance que personne n'a oubliée.

Un bien petit nombre appartenant à la noblesse romaine était resté auprès du Pape pendant que l'émeute l'assiégeait. Aucun des représentants des nations italiennes présents à Rome en ce moment ne se montra au Quirinal. A leur honneur éternel, tous les ambassadeurs des autres nations restèrent autour de la personne du Souverain-Pontife. « Vous le voyez, dit « tristement Pie IX aux membres du corps « diplomatique, vous le voyez, Messieurs, « tout le monde m'a abandonné; si vous « n'étiez pas autour de moi, je serais seul « avec ces braves gens (les Suisses) qui me « protégent. »

L'autorité du Pape était devenue absolument nulle après le meurtre de Rossi et les ignobles scènes qui en furent la suite. Aucun des actes de Pie IX ne pouvait être ni libre, ni volontaire. Il fit donc bien de quitter cet enfer, lui, l'ange de la paix, de la mansuétude, et d'aller chercher un doux et paisible refuge à Gaëte (25 novembre 1848), où les représentants des puissances le suivirent.

Le 28 novembre 1848, dans la matinée, par un doux et bienfaisant soleil, au milieu des brises embaumées des rivages napolitains, un carrosse partait de Gaëte et s'avançait entre deux lignes de soldats en grand uniforme. Ce carrosse portait Pie IX, le roi et la reine de Naples. Les princes, les cardinaux, les ministres étrangers suivaient dans les voitures de la cour.

Le Pape faisait un pèlerinage à un sanctuaire dédié à la Trinité, situé sur une montagne, non loin de Gaëta, et qui domine la ville et la mer.

Le prieur de la chapelle célébra la messe en présence du Pape. Après le Saint Sacrifice, le Pontife voulut lui-même donner au roi la bénédiction du Saint-Sacrement,

Pie IX alla s'agenouiller au pied de l'autel, et resta un moment plongé dans une méditation profonde. Puis, les mains jointes, et arrêtant son regard sur la divine eucharistie, il dit :

« Dieu tout puissant, mon auguste Père « et Seigneur, voici à vos pieds votre vicaire très-indigne, qui vous supplie de « tout son cœur de répandre sur lui, du « haut du trône éternel où vous êtes assis « votre bénédiction. Dirigez, ô mon Dieu, « dirigez ses pas; sanctifiez ses intentions; « régissez son esprit; gouvernez ses actes; « soit sur ce rivage, où dans vos voies admirables vous l'avez conduit, soit dans « quelque autre partie de votre bercail qu'il « doive chercher un asile, puisse-t-il être « toujours le digne instrument de votre « gloire et de la gloire de votre Eglise, trop « en butte, hélas ! aux coups de vos ennemis !

« Si pour apaiser votre colère, justement « irritée par tant d'indignités qui se commettent en paroles, en écrits et en actions, « sa vie même peut être un holocauste agréable à votre cœur, de ce moment il vous « l'offre et la dévoue ! Cette vie, vous la lui « avez donnée; et vous, vous seul êtes en « droit de la lui enlever, quand il vous plaira. « Mais, ô mon Dieu, faites triompher votre « gloire, faites triompher votre Eglise ! « confirmez les bons, soutenez les faibles, « réveillez du bras de votre puissance tous « ceux qui dorment dans les ténèbres et les « ombres de la mort !.. Bénissez, Seigneur, « le souverain qui est ici prosterné devant « vous, bénissez sa compagne, bénissez sa « famille, bénissez tous ses sujets et sa fidèle armée ! Bénissez, avec les cardinaux, « l'épiscopat et le clergé, afin que tous accomplissent dans les douces voies de votre « loi sainte, l'œuvre salutaire de la sanctification des peuples... »

Une expression surhumaine rayonnait sur le visage du Pontife, pendant qu'il prononçait ces paroles, parfois interrompues par les gémissements et les sanglots à moitié étouffés qui s'échappaient des poitrines émues de la noble assistance. Le prieur mit le Saint-Sacrement dans les mains bénies du Pape, qui le présenta à la dévotion des fidèles.

Cette cérémonie fut belle et touchante dans sa simplicité.

Pendant qu'on assiégeait son palais à Rome, Pie IX pressait son crucifix sur son cœur. Au moment de quitter la ville éternelle, il allait baiser la poussière du tombeau des apôtres; et sur la terre d'exil, le Pontife priait pour ses persécuteurs et offrait sa vie comme une victime d'immolation pour la paix de l'Eglise et du monde.

Quel spectacle la religion donnait ici en présence du déchaînement des plus mauvaises passions !

Elle donna un autre spectacle que l'histoire constatera.

Dans un moment où les trônes croulaient, où les monarques qui les avaient occupés, fuyant dans l'exil, ne voyaient autour d'eux qu'un assez petit nombre de serviteurs fidèles, dans ce moment, disons-nous, arrivèrent à Gaëte, de tous les points de la chrétienté, des témoignages d'amour et de respect pour le successeur de Pierre. Le monde catholique tout entier environnait Pie IX malheureux et banni.

Baptistin Poujoulat.

BULLETIN POLITIQUE

9 *août*

Une dépêche de Zurich, datée du 8 août à six heures du soir, annonce que la Conférence s'est constituée, et que les plénipotentiaires ont tenu leur première séance.

La *Patrie* pense qu'il ne serait pas impossible que les événements politiques de l'Italie centrale eussent pour résultat de prolonger la durée des conférences.

Une correspondance adressée de Turin à l'*Indépendance Belge* donne sur la mission confiée à M. de Reiset, des détails pleins d'intérêt. « Dans la conférence qu'il a eue avec le président du cabinet sarde, le général Dabormida, le diplomate français aurait donné, paraît-il, l'assurance que son gouvernement ne veut pas soutenir par la force des armes l'exécution des clauses du traité de Villafranca en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité dans les duchés italiens et dans la Romagne ; « mais il n'a pas caché, ajoute la correspondance, que l'Empereur tient essentiellement à ce que cette restauration et ce rétablissement soient opérés dans le plus bref délai. »

Pour parvenir à ce but, M. de Reiset au-

avait demandé que le gouvernement sarde rappelât tous ses commissaires, y compris celui de Parme; qu'il renonçât à exercer aucune influence sur les résolutions des habitants des duchés, et enfin que la Sardaigne prêtât son concours à l'œuvre de la restauration des princes italiens.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est empressé, comme l'on sait, de faire droit à la première de ces demandes. Il en a été de même de la seconde, mais quant à la troisième, il aurait été impossible d'amener Victor-Emmanuel à y souscrire. Le roi se serait même exprimé à ce sujet avec une certaine vivacité dans l'entrevue, affectueuse d'ailleurs, qu'il a eue avec M. de Reiset.

Victor-Emmanuel, après être resté quelques jours à Milan, va parcourir la Lombardie et visiter toutes les villes de sa nouvelle province. Le prince de Carignan et plusieurs de ses ministres doivent l'accompagner dans cette excursion, à laquelle on attache à Turin une certaine importance politique.

Une dépêche de Florence annonce que les élections pour l'Assemblée nationale ont amené la nomination de tous les membres du gouvernement provisoire et de tous les amis de la cause piémontaise. Cela n'étonnera personne; avec les moyens mis en œuvre, c'est le contraire qui eût surpris.

Dans les Légations, la population honnête cherche à secouer le joug révolutionnaire qui pèse sur le pays. « Les campagnes, dit le *Nord*, commencent à réagir énergiquement contre les villes, et dans la province de Bologne le gouvernement provisoire a dû recourir à la force des armes pour rétablir l'ordre, » c'est-à-dire pour maintenir le désordre.

A Parme, le commissaire piémontais rappelé a laissé, en se retirant, le pouvoir et le gouvernement du duché à son secrétaire. « Cette mesure, dit une dépêche, a produit dans le public le plus mauvais effet. »

Ces paroles ont une éloquence que le Siècle est seul à ne pas comprendre.

Ce journal s'étonne qu'on établisse une comparaison entre le mouvement savoisien et celui des duchés. Pour lui, le mouvement savoisien n'existe pas; c'est une invention des feuilles monarchiques et religieuses. « Nous nous permettrons, dit-il, de ne pas nous occuper aujourd'hui sérieusement de quelques signatures recueillies dans les sacristies, et de quelques intrigues qui aspirent à compliquer les difficultés. »

Voilà le patriotisme du *Siècle* et de la révolution. Qu'il s'agisse de bouleverser l'Italie et d'agrandir le Piémont, à merveille; mais qu'il soit question d'agrandir la France, ou seulement de prêter une oreille sympathique à la voix d'une province amie qui veut se donner à nous; allons donc!

Le télégraphe de Londres nous apporte le résumé de la discussion qui a eu lieu dans le Parlement anglais sur la motion de lord Elcho. On sait que cette motion avait pour but de faire interdire au gouvernement toute participation à un congrès relatif aux affaires de l'Italie. Plusieurs orateurs ont été entendus pour et contre la proposition; lord John Russell et lord Palmerston l'ont combattue; M. Disraëli a engagé lord Elcho à la retirer, mais sur le refus de celui-ci, la Chambre a dû se prononcer. La motion a été rejetée.

L'antagonisme déclaré de la Prusse et de l'Autriche vient de se traduire à Francfort par des désordres regrettables. On écrit de cette ville à la *Gazette de Cologne* qu'une rixe sérieuse a éclaté sur la voie publique entre des soldats prussiens, d'un côté, et des soldats autrichiens et bavarois, de l'autre. Le nombre des combattants était d'environ 500, et la foule les excitait à la lutte par des cris et des plaisanteries provocantes. Heureusement personne n'a reçu de blessures graves.

Le gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence craint aussi, dit-on, des conflits entre les troupes diverses qui composent la garnison de la place.

Le grand-duc Constantin de Russie est arrivé à Portsmouth, où il doit, dit-on, séjourner quelque temps. Le prince voyage sous le nom d'amiral Romanoff.

La cour d'Angleterre se dispose à se rendre prochainement en Ecosse.

10 *août*

La conférence de Zurich a tenu hier mardi sa deuxième séance.

Les journaux et les correspondances de l'étranger continuent d'être remplis de conjectures et de détails plus ou moins exacts sur les points qui seraient soumis aux délibérations des plénipotentiaires et sur les questions réservées au futur congrès. Nous nous abstenons de répéter toutes ces suppositions.

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui peu abondantes.

Une dépêche de Turin annonce que les élections partielles de députés qui ont eu lieu par suite du changement de cabinet sont presque toutes ministérielles. M. Rattazzi a été réélu à Alexandrie; Garibaldi a été nommé à Stradella. Voilà donc le chef de partisans devenu député au parlement piémontais.

M. de Reiset a visité Parme. Après avoir vu les membres du gouvernement provisoire et diverses notabilités de la ville, l'honorable diplomate est parti pour Florence.

C'est le 11 août que doit se réunir l'Assemblée toscane, appelée, comme on sait, par le gouvernement provisoire, à émettre un vote sur la destinée future du pays.

Le *Journal de Rome* nous apprend qu'une députation composée des habitants les plus notables d'Ancône s'est rendue à Rome pour exprimer au Souverain-Pontife les sentiments de dévouement et de fidélité dont la majorité de la population d'Ancône n'a jamais cessé d'être animée à l'égard du Saint-Siége. La députation a été reçue par Pie IX avec sa bonté habituelle; elle s'est ensuite rendue près du cardinal Antonelli.

A propos du mouvement remarquable qui vient de se produire en Savoie, le *Nord* rapporte que cette province, à défaut de son annexion à la France, a l'intention de poursuivre sa séparation administrative du Piémont. Elle voudrait avoir au moins son autonomie et constituer une vice-royauté, avec ses institutions propres et sa représentation à Chambéry.

La correspondance adressée de Turin au *Nord* ajoute à ce sujet :

A l'ouverture de la Chambre, soyez-en sûr, la question de la Savoie sera soulevée par les mêmes députés qui signèrent la déclaration que vous avez déjà rapportée, et cette question, jetée au milieu des passions encore très-vives, excitées par la réorganisation italienne, pourrait avoir des conséquences bien graves et bien difficiles à prévoir, car, je le répète, les Savoisiens ont des griefs fondés à faire valoir, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils y songent.

La question des défenses nationales de l'Angleterre et des moyens à prendre pour résister à une invasion, paraît être décidément en permanence au Parlement. Cette fois, c'est lord Stratford de Redcliffe qui s'est fait dans la Chambre haute l'écho des appréhensions britanniques. Le noble lord trouve que la situation actuelle de la milice n'offre pas assez de garanties à la sécurité du pays. L'Angleterre lui paraît entourée de difficultés et de dangers, en présence desquels il importerait que la milice fût constamment maintenue à l'effectif complet. On vient de voir dans une courte période la paix succéder à la guerre; aux yeux du noble lord, il ne serait pas impossible que pendant les vacances du Parlement, la guerre succédât à la paix. Cependant lord Redcliffe espère que les Conférences de Zurich auront un résultat favorable au repos de l'Europe.

Lord Ripon a répondu que le gouvernement ne négligeait pas la question des défenses nationales, mais qu'il ne croyait pas convenable d'avoir recours, en temps de paix, à des moyens coërcitifs pour augmenter les forces du pays. Le noble lord repousse notamment le tirage au sort, comme une mesure qui frapperait d'impopularité le service militaire, et dont les nécessités de la guerre lui paraîtraient seules légitimer l'emploi.

Le grand-duc Constantin a fait une visite à la reine Victoria à Osborne.

Les journaux de Londres annoncent qu'avant de partir pour l'Ecosse, la Reine se propose de visiter les îles du canal; une escadre l'escorterait pendant cette excursion.

Le mouvement qu'on a appelé déjà le dualisme allemand fait chaque jour un progrès nouveau chez nos voisins d'outre-Rhin.

A la Chambre des députés de Bavière, vingt-sept membres de la législature ont présenté une proposition ayant pour but la réforme de la constitution fédérale. Les signataires de cette proposition demandent la création d'un pouvoir central et une re-

présentation du peuple, à la place d'une Diète exclusivement composée de délégués des souverains.

Une déclaration dans le même sens vient d'être publiée par un grand nombre d'habitants de Cassel.

Les correspondances de Berlin assurent que la Prusse ne veut prendre aucune initiative près de la Diète au sujet des importantes questions soulevées par ces demandes de réforme du pacte fédéral.

Nous avons raconté hier, à propos de l'antagonisme austro-prussien, les scènes de désordre qui se sont produites vendredi dernier à Francfort entre les soldats des deux pays. La *Gazette de Cologne* nous apprend que la rixe a recommencé le lendemain dans de plus sérieuses proportions. Les rues étaient pleines de soldats, prussiens d'un côté, autrichiens, bavarois et francfortois de l'autre. La lutte ne tarda pas à s'engager aux portes de la ville; on se battit à l'arme blanche, et des blessures graves furent échangées. Pendant ce temps, quelques autres petits combats partiels avaient également lieu dans les rues.

En apprenant ces désordres, le ministre de la guerre de Prusse a expédié au commandant des troupes prussiennes à Francfort les ordres les plus sévères pour qu'il ait à faire punir les coupables et à empêcher le retour d'aussi regrettables conflits. A la date des dernières nouvelles, le bruit courait même à Francfort que la garnison prussienne allait être changée.

Plusieurs journaux allemands parlent toujours d'un rapprochement entre les cours de Vienne et de Berlin. Le *Nouvelliste de Hambourg* assure que l'empereur François-Joseph a déjà adressé une lettre autographe au prince de Prusse, dans laquelle les appréciations du cabinet de Vienne sur la politique prussienne seraient modifiées dans un sens conciliant et amical. On parle de l'envoi prochain d'une dépêche circulaire dans le même sens.

On écrit de Vienne que depuis quelques jours, des conférences ministérielles ont lieu dans cette capitale pour l'élaboration de certaines réformes et pour l'étude d'un projet d'organisation nouvelle de l'empire. L'Empereur a présidé lui-même plusieurs de ces conférences, auxquelles on a remarqué l'absence du ministre de l'Intérieur, M. de Bach.

Il paraît que ce ministre abandonnerait décidément le pouvoir. S'il faut en croire le *Journal allemand de Francfort*, M. de Bach aurait préparé plusieurs réformes, notamment la dissolution du conseil de l'empire, l'établissement de représentations provinciales, le remplacement de la surveillance administrative de la presse par le contrôle des tribunaux, en déclarant qu'il faisait de l'adoption de ces réformes la condition de la continuation de son concours.

On s'attend à Vienne à une importante modification du cabinet. On parle de M. de Hubner pour le portefeuille de M. de Bach; et dans ce cas l'ambassade d'Autriche en France resterait, dit-on, au prince Richard de Metternich, en ce moment en mission extraordinaire à Paris. La *Presse* rappelle que le père du prince Richard est venu occuper le même poste après la bataille d'Austerlitz.

L'*Observateur belge* assure que la Chambre des représentants sera convoquée pour le mardi 16 de ce mois.

Le *Moniteur* publie un décret qui nomme les présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux de départements pour la prochaine session. On compte dans ces nominations cinq ministres, six maréchaux, un ambassadeur, un ministre plénipotentiaire, les présidents du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat, quarante sénateurs, soixante-dix députés, onze conseillers d'Etat, neuf généraux, deux chambellans.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Zurich, 9 août.

Aujourd'hui a eu lieu la deuxième conférence. Hier, le chef du gouvernement de Zurich a fait une visite aux plénipotentiaires, qui l'ont complimenté sur la stricte neutralité que la Suisse a maintenue pendant la guerre.

Marseille, le 9 août.

On écrit de Naples, le 6, que l'envoyé de la confédération suisse a formulé une demande tendant à la remise des anciens drapeaux, au changement de costume et à celui des numéros des

régiments suisses, ainsi qu'à la cessation de la désignation de ces mêmes régiments sous le nom de Suisses.

Des lettres de Calcutta, du 2 juillet, constatent que l'insubordination continuait à Berhampore : 400 soldats de la Compagnie ont battu, à Cawnpore, un détachement des troupes de la Reine. Sir Inglis est parti pour châtier les rebelles.

Londres, 9 août, 9 h. du soir.

Dans la séance de la Chambre des lords, lord Ripon propose un amendement aux lois relatives à la milice, dont le meilleur emploi doit être la défense du pays.

Lord Redcliff, dit que la Chambre ne doit rien négliger pour assurer la meilleure défense du pays. Les conditions de la paix ne sont pas encore fixées et l'Europe n'a aucune garantie que la paix doive être sauvegardée même pour quelques mois. L'Angleterre est entourée de dangers et jamais la milice ne fut plus nécessaire. Le noble lord espère que la paix sortira des conférences de Zurich, mais l'Angleterre ne peut pas prendre part à un congrès.

Lord Ripon déclare ne pas vouloir suivre le noble lord dans ses disgressions sur la politique étrangère, et il promet que le gouvernement ne négligera pas les défenses nationales.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Nous avons rendu compte avant-hier de la distribution des prix du concours général. Nous reproduisons aujourd'hui, d'après le *Moniteur*, le texte du discours prononcé par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes :

« Messieurs,

« C'est aujourd'hui la fête de la jeunesse, et nos cœurs s'échauffent au contact des joies si vives et si pures qu'elle exprime. Nous retrouvons, comme hier, le radieux cortége des familles, l'assistance imposante de toutes les illustrations du pays, et nous formons le faisceau des souvenirs et des sympathies de l'âge mûr autour de ces modestes couronnes qui récompensent les premiers efforts de la vie. Doux et émouvant spectacle, qui s'explique non-seulement par la tendresse naturelle envers l'enfance, mais encore par les plus sérieuses considérations de l'humanité. En effet, les générations qui se suivent dans la possession du monde sont rattachées par une loi providentielle aux préocupations de l'avenir. Les individus veulent transmettre le fruit de leurs travaux et l'éclat de leur nom. Condamnés à mourir, ils revivront dans leurs successeurs. Quant aux peuples, ils ont, avec l'ambition du progrès national, le sentiment indélébile de la tradition et de la perpétuité. Nos enfants sont donc appelés à recueillir l'entier héritage du présent, et voilà pourquoi il y a tant de sollicitude pour l'instruction qui leur est distribuée, et tant d'empressement pour ces solennités universitaires où ils révèlent la mesure de leurs forces intellectuelles.

« Dois-je dire que, sous l'influence de pareilles impressions, nos pensées s'élèvent naturellement à la contemplation des graves intérêts de l'enseignement, et que nulle occasion n'est plus plus propice pour rechercher si nous les avons compris et gérés conformément au vœu des familles et aux exigences de notre époque? Nul de nous, messieurs, n'aurait à redouter cet examen; je convie le pays à l'entendre et à porter son jugement.

« Après la tempête de 1848, quand le sol se raffermissait sous les pas des amis de l'ordre réunis pour le salut commun, il fallut s'occuper de la grande question de l'Université, qui avait été, sous le gouvernement représentatif, l'objet des plus âpres dissentiments. Le moment arrivait d'assurer, par une transaction, la paix des esprits. Le principe de la liberté d'enseignement fut admis sur de larges bases, même avec le consentement de ceux qui avaient le plus longtemps et le plus énergiquement soutenu le monopole de l'Etat. Or la conquête de ce principe entraînait une organisation nouvelle de l'instruction publique. Indépendamment des excitations de la concurrence, il était facile de remarquer dans la société, sauvée du péril des révolutions par une main puissante, le développement prodigieux de toutes les forces du travail et de la science s'appliquant à l'industrie, au commerce, aux arts et à l'activité matérielle du pays.

« L'Etat, voulant conserver le droit et le devoir de donner à la jeunesse un enseignement vraiment national, se trouvait donc obligé, pour obéir aux plus évidentes nécessités du moment, d'instituer dans ses établissements un système complet de programmes scientifiques. Telle fut l'origine des modifications auxquelles on a imposé le nom de bifurcation. Je n'ai point à raconter l'histoire des difficultés que cette innovation a suscitées au milieu de nous ; j'aime mieux dire ce que nous avons fait pour les résoudre. Elle s'appuyait sur un principe incontestable, celui de la légitimité de toutes les études de l'esprit humain en regard de tous les besoins de la société. Si le monde moral et intellectuel est la source la plus féconde de l'instruction de la jeunesse, le monde physique, si riche en découvertes précieuses pour toutes les améliorations matérielles, ne peut être négligé à peine de paralyser la puissance productive de tous les arts professionnels. Les lettres et les sciences sont de création divine, comme l'esprit et la matière; elles sont tout le domaine de l'homme ; elles constituent l'unité de son intelligence, et quiconque tenterait de nier cet admirable ensemble condamnerait l'humanité au suicide. Que serait l'élément littéraire à la recherche du beau et du vrai dans un monde stérile et désert? Que serait l'élément scientifique enfantant toutes les merveilles de l'industrie dans un monde sans esprit et sans cœur? Nous avons donc résolûment maintenu la coexistence, dans nos lycées, des deux branches d'études littéraires et scientifiques, chacune d'elles n'étant ni supérieure ni subordonnée à l'autre. Mais comme elles se réunissaient parfois dans un enseignement commun, et que cette réunion, accouplant des vocations divergentes, entravait l'élan du professeur et le progrès des élèves, nous avons été droit au nœud du problème. Désormais, dans nos grands établissements, chacun suivra sa voie et trouvera dans des cours distincts l'instruction qu'il recherche. A celui-ci le délicat et exquise nourriture de l

lettres accompagnées de notions scientifiques; à celui-là le laborieux et mâle apprentissage des sciences aidées par une culture littéraire suffisante, et chacun chez soi, avec des maîtres distingués, toujours attachés aux mêmes groupes d'élèves comme à la même nature d'enseignement. Ainsi tombera la lutte, parce que la confusion cessera; et les lettres et les sciences, plus librement et plus utilement étudiées suivant les préférences et le but de nos enfants, scelleront enfin leur véritable union dans leur mutuelle indépendance. Nous sommes heureux, pour proclamer cette union, d'emprunter les termes excellents dont se servait tout à l'heure le docte et élégant orateur de l'Université : *Nostro tempore in gratiam redierunt et restauraverunt conjugium.*

« Mais le principe de liberté consacré par la loi de 1850 avait produit d'autres commotions. J'en parle avec franchise, puisque nos querelles ne sont plus que des réminiscences presque effacées. La plupart des hommes honorables dont le système triomphait alors nourrissaient, au milieu de critiques fondées contre l'Université, des griefs qui ressemblaient trop souvent à des préjugés et à des colères. Les réactions commencent toujours par dépasser le but. Et, si on accordait assez facilement l'extension demandée pour les sciences, on se montrait très-défiant sur l'étendue et sur la force de l'instruction littéraire. Aussi fallut-il bientôt et de toutes parts avouer l'abaissement du niveau des humanités humanités. Telle fut encore la difficulté que l'Etat vit surgir dans son organisation nouvelle. Comment l'a-t-il vaincue? C'est à vous de répondre, messieurs, et à rendre témoignage sur les faits accomplis.

« Il importait avant tout de ranimer la confiance de l'Ecole normale supérieure par un régime plus conforme à sa haute destination. Des hommes éminents se sont honorés en acceptant la direction de ses travaux, et l'élite de nos savants et de nos humanistes retrouve avec bonheur, dans ses conférences, l'ardeur des bonnes études et la foi de l'enseignement. On se presse aujourd'hui autour de ce foyer, hier encore presque délaissé. C'est que des obstacles trop nombreux ont été supprimés devant les aspirants pour faire place à de justes épreuves, et que la carrière du professorat, carrière de labeur et de sacrifices, n'est plus étouffée entre les lenteurs désespérantes du noviciat et les cruelles insuffisances de l'avenir.

« Dans nos lycées, après les hésitations inséparables de tout arrangement nouveau des programmes, voici les traditions classiques qui se reforment. Les maîtres, respirant plus à l'aise dans une atmosphère de bienveillance et d'encouragement, redoublent d'efforts pour perfectionner leurs talents et leurs méthodes; et nos élèves, habilement excités au travail, grandissent dans toutes les voies de l'imagination et du goût. Le temps est passé des funestes prédictions, et les œuvres du concours général que nous allons couronner prouveraient à tous d'irrécusables progrès. Réjouissons-nous messieurs! car le soin des fortes humanités, la culture assidue des belles-lettres, sont encore et seront toujours l'honneur de l'Université française.

« Mais, tout en élargissant le cercle de l'instruction scientifique, tout en développant la puissance et l'attrait de l'instruction littéraire, tout en désirant le plein exercice des facultés de la jeunesse, l'Etat n'a point oublié ses engagements de prudence et de mesure. La chaire de nos professeurs n'est pas une tribune, leurs leçons ne sont pas des systèmes, et quiconque parle à nos enfants sait bien que les pères de famille l'écoutent et qu'il doit compte au pays de ce sacerdoce de la parole enseignante. L'Etat n'a pas moins respecté ses convictions et ses promesses sur l'éducation morale et religieuse, et il se réjouit sincèrement des bienfaits qu'elle a répandus. Partout, dans nos lycées, les préceptes de la Loi divine, librement expliqués, s'inscrivent au fond des consciences; partout la pratique des devoirs sacrés s'accomplit sans contrainte et comme une satisfaction du cœur. Et qui pourrait mieux le dire, messieurs, que l'illustre et vénéré cardinal qui apporte à cette fête de l'Université le touchant concours de ses affectueuses sympathies? Grâces soient rendues à lui, comme à tous les évêques de l'Empire qui étendent ainsi, par leurs visites pastorales dans nos établissements, la salutaire influence de la religion, et qui ne voient dans nos élèves que les enfants d'un même Dieu et d'une même patrie!

« Enfin, Messieurs, il y avait encore à acquitter d'autres obligations solennellement contractées. Il est bien d'exiger des hommes engagés dans les fonctions publiques l'exemple du zèle, du courage et de la dignité; mais on leur doit, en échange, ce qui est nécessaire à la vie morale et matérielle, c'est-à-dire l'estime et la rémunération. Ainsi le veut l'Empereur, si attentif à toutes les souffrances, si ferme pour tous les droits, si reconnaissant pour tous les services; et cette volonté est exécutée chaque jour. Dans tous les rangs de l'Université on peut maintenant compter sur une existence certaine et honorée; on peut se confier à la pensée loyale et amie qui veille sur tous les intérêts du corps enseignant; et l'Etat, heureux de ces résultats, ne vous demande, messieurs, que la continuation de vos efforts, pour continuer lui-même sa tâche de protection et de justice.

« Voilà ce que nous avons fait ensemble pour notre instruction publique, et la confiance des familles nous a récompensés par la plus éclatante approbation. Messieurs, l'Université impériale est florissante et je vous remercie de sa prospérité.

« Chers élèves,

« Pour vous l'horizon est encore sans nuages, la vie n'a point d'amertumes: la Providence sourit aux enfants. Travaillez donc avec cette précieuse liberté d'esprit qui est le privilége de votre âge; travaillez dans ce vaste champ des sciences et des lettres où vous guident tant d'hommes intelligents et dévoués. Vos joies, vos chagrins, vos travaux ne sont pas encore empreints du sceau fatal de l'humanité qui s'agite : et de cette suave couronne qui ceint le front des adolescents, aucune fleur n'est encore flétrie par les passions du monde. Travaillez donc dans le calme de vos studieuses retraites, et songez à toutes les affections, à toutes les espérances qui vous suivent, et qui, tout à l'heure vous applaudiront!

« Cependant, déjà la société, avec son aspect si séduisant et si mobile, vous apparaît dans le lointain; vous écoutez curieusement ses bruits; elle est le but vague de vos aspirations, parce qu'un secret instinct vous annonce que ses destinées seront les vôtres. Laissez-moi donc, comme organe

de la génération qui vous précède et sur laquelle pèse aujourd'hui le fardeau du siècle, laissez-moi vous adresser quelques conseils inspirés par une amitié paternelle.

« Dans le cours de vos études, lorsque vous tournez vos regards vers l'avenir qui vous sollicite, n'oubliez jamais ce que les premières révélations de la conscience vous ont enseigné : le respect de Dieu et l'amour de la patrie.

« Le respect de Dieu ! c'est l'honneur et le salut de l'humanité. Quoi de plus insensé que l'orgueil de la créature finie et mortelle qui refuse de s'incliner devant le Créateur? Dieu a fait la raison de l'homme afin que l'homme pût s'élever jusqu'à la hauteur de la prière et de la moralité. Celui qui préfère la foi de ses aïeux au doute, au sophisme, à la témérité, ne sème point les ruines autour de lui, et il traverse sans trouble les fortunes diverses de la vie. Enfants ! soyez forts dès à présent et toujours de ce sentiment divin qui garantit la droiture du cœur ; gardez, gardez bien le respect de Dieu. Je vous le dis au nom de la vérité éternelle, au nom du pays, qui méprise l'impiété, au nom de vos mères qui ont placé sous la protection du ciel le berceau de leur fils bien-aimé !

« L'amour de la patrie ! noble et chaleureux sentiment dont le plus magnifique exemple vous est donné dans le spectacle qui se déroule sous vos yeux ! Vous avez tressailli au retentissement magique des victoires de Crimée, et vous avez couvert de vos acclamations le retour de notre vaillante armée illustrée par tous les périls d'une guerre lointaine. Demain, vous la retrouverez riche d'une gloire nouvelle, et rapportant dans les plis de ses drapeaux mutilés la liberté de l'Italie. Enfants, saluez les soldats de la France; saluez l'Empereur qui les a guidés dans le feu des batailles ! L'aigle autrichienne, à Magenta, à Solferino, a vu ses serres brisées comme autrefois devant vos pères, à Marengo et à Wagram. Mais le sang de tant de braves ne devait être versé que pour les plus chers intérêts du pays. L'Empereur s'est arrêté à l'heure marquée par sa sagesse; et après les prodiges d'une campagne aussi rapide que la foudre, il a rendu à la nation reconnaissante, avec les splendeurs du triomphe, le bienfait d'une paix voulue par lui, conclue par lui, face à face avec le descendant des Césars germaniques, et sans attendre l'Europe, trop tardive pour être désintéressée. Enfants, c'est ainsi que l'héritier du grand homme mort sur le rocher de Sainte-Hélène a renouvelé avec la France le pacte des traditions impériales. C'est ainsi que l'Empereur et l'armée aiment, servent et honorent la patrie. Un jour viendra où à votre tour, conduits par le prince qui grandit à côté de vous, vous aurez à léguer de pareils exemples aux générations qui vous suivront. »

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à NN. SS. les archevêques et évêques la circulaire suivante:

« Monseigneur,

« Dans quelques jours, nous célébrerons tout à la fois la fête de l'Empereur et l'heureux retour des vainqueurs de Magenta et de Solferino. Fière de ces triomphes dont l'éclat a porté si haut la gloire de nos armes et le prestige du nom français, la nation tout entière acclamera le général qui a conduit nos soldats à la victoire, et le Souverain qui, s'arrêtant à l'heure marquée par sa sagesse, a su rendre à l'Europe étonnée la sécurité de la paix. Profondément reconnaissants envers la Providence, qui inspira ces nobles desseins, nous la remercierons de la constante protection qu'elle daigne accorder à la patrie et à l'Empereur, et nous la supplierons, en cet anniversaire de la fête de Sa Majesté, de veiller toujours sur une existence si précieuse. Je sais, Monseigneur, avec quel empressement vous vous associerez à ces vœux, et, si je ne devais me conformer à nos usages, je n'aurais pas besoin d'inviter Votre Grandeur à prescrire un *Te Deum* d'actions de grâces pour cette solennité du 15 août que l'Eglise a consacrée à la patronne de la France.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

« *Le ministre de l'instruction publique et des cultes,*

« ROULAND. »

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents des consistoires des cultes non catholiques.

On nous écrit de Rome, le 6 août 1859 :

La dépêche télégraphique qui a appelé à Paris M. de Grammont jette quelque jour sur la nature des réponses que le Saint-Père aurait faites aux propositions dont M. de Menneval a été le porteur. Cette dépêche, affichée, dit-on, au cercle des officiers français, aurait été la cause de quelques plaintes de la part du cardinal Antonelli.

Elle portait que la lettre envoyée personnellement par M. de Grammont au cabinet des Tuileries était bonne, mais que celle du pape était illusoire (quelques-uns ont dit dérisoire) : elle mandait sur-le-champ M. de Grammont à Paris.

Si cette dépêche était authentique, la réponse du Pape aux propositions serait évidemment plutôt un refus qu'une acceptation, ou, comme on l'a présumé depuis longtemps, un refus de quelques articles, une acceptation de certains autres : ces derniers points n'auraient rien d'incompatible avec les droits du Saint-Siége, tant au temporel qu'au spirituel ; les autres ont dû offrir des difficultés insurmontables.

Tenez donc pour certain que tout ce que l'on débite depuis quelque temps sur le sort de la mission de M. Menneval, abstraction faite du peu que nous en révèle la dépêche télégraphique, est un véritable

amas de suppositions sans fondement bien connu. Il n'est pas vrai, comme on l'a écrit, que l'envoyé ait conféré directement avec S. S. sur le contenu de lettres qu'il avait la simple mission de remettre en main propre; il est encore moins vrai que l'on sache au juste le nombre de voix cardinalises *pour* ou *contre* dans la congrégation de cardinaux que le Saint-Siége a assemblés avant de donner sa réponse. Une seule observation suffit pour apercevoir le peu de valeur de tous ces rapports faits au public. C'est que la prétention de préciser le nombre et la qualité des votes, indique l'ignorance la plus absolue de la manière dont se traitent les affaires dans les conseils de Sa Sainteté. Le serment du silence étant imposé à tous le membres des congrégations, et, en particulier, aux cardinaux, personne ne peut savoir ce qui se passe dans ces conseils que par les actes publics qui en émanent ensuite. Voilà donc ce que feignent d'oublier ceux qui cherchent à satisfaire la curiosité publique, affamée par des nouvelles dont la source ne supporte pas le moindre examen.

Il y a toujours aussi beaucoup d'obscurité sur les causes véritables qui ont produit l'arrestation des deux capucins dont je vous ai dit un mot dans ma dernière lettre. Tout ce que l'on sait jusqu'ici, c'est que l'un est prêtre (le père *Giovane dà Corsica*), et que l'autre, dont j'ignore le nom, n'est qu'un frère convers. Tous les deux sont Corses d'origine. Le mandat d'arrêt a été délivré par le ministre de la police, disent les uns, par le commissaire du Saint-Office, disent les autres; la version des premiers me paraît plus probable, quoiqu'on fasse courir le bruit qu'il ne s'agit pour le père *Giovane* que d'une question de foi; on a saisi des papiers ayant trait à la politique; ensuite, le frère convers ne prêchant pas, n'a pas pu par conséquent se rendre publiquement coupable d'hérésie; et enfin il est le frère d'un exilé politique, ayant joué un grand rôle dans les événements de 1849. Les deux capucins ont été trouvés nantis de 40 écus chacun. Quand à un poignard, le fait paraît douteux. Au surplus, sur cet article, comme sur celui des lettres à Napoléon, les versions varient selon l'opinion et les attachements politiques. Il y a des personnes même qui prétendent que les deux arrestations ne se rapportent pas aux mêmes motifs.

Lorsque l'agent en chef de police, le célèbre Nardoni (je dit célèbre par les périls que son ministère lui a fait courir plus d'une fois) se présenta au convent des capucins pour opérer la double arrestation, grande fut l'émotion de tous les bons pères, comme vous devez bien le penser. Un groupe même se forma autour de Nardoni, avec une attitude menaçante, et témoignant son indignation d'une manière peut-être trop énergique.

Le supérieur général, qui n'avait pas paru jusques-là, sortit enfin de sa cellule et vint imposer silence à ce tumulte en commandant le respect aux agents de l'autorité publique; aussitôt le bruit et les menaces cessèrent; chacun rentra chez soi et Nardoni put se livrer aux recherches sans aucune espèce de contradiction. Le résultat de ces recherches, comme je vous l'ai dit, a été l'arrestation de ces deux capucins dont le sort excite vivement le zèle et le dévouement de tous les prêtres ou moines corses, leurs compatriotes.

Ce n'est pas la seule infortune arrivée, ces jours-ci, à l'ordre de Saint-François. Cet ordre dessert l'hospice du Saint-Esprit, et il a un prieur placé à la tête des Pères desservants. Ce prieur a été frappé de quatre coups de couteau par un infirmier chassé sous le soupçon de vol, et voulut se venger de son expulsion sur le respectable chef de la communauté religieuse.

Vous avez su (le Saint-père lui-même nous l'a appris dans sa lettre au cardinal Patrizi) comment les ordres religieux sont traités dans les provinces insurgées de la Romagne. L'expulsion des jésuites de la ville de Ferrare rappelle quelques-uns des plus horribles épisodes de celle qui fut provoquée, il y a cent ans au Portugal, par le marquis de Pombal. Le récit hypocrite qu'en ont fait les journaux révolutionnaires en redouble l'indignité. C'est à une heure de la nuit et lorsque la « junte ne pensait nullement à éloigner ces religieux, » que le peuple s'est porté vers leur couvent et les a *forcés* avec *courtoisie* à quitter la ville. *On a*, disent toujours les mêmes rapports, *enregistré tous les effets renfermés dans l'église*, et fait un inventaire des plus *scrupuleux*. C'est le capitaine Thomas Roveroni qui était à la *tête de l'expédition* et qui l'a conduite de la manière la *plus honorable*.

A une heure du matin, 18 pères montaient en voiture, se dirigeant vers le *quadrette*, aux confins des États autrichiens. On ne leur a point permis de traverser la

[illegible], de sorte qu'il a fallu que ces exilés se réfugiassent à la *stelletta*.

Et pour mettre la dernière main au récit de cette scène digne des temps les plus détestables de la révolution française, on ajoute et l'on affirme que parmi les papiers saisis, on a trouvé une bulle scellée de J. Ferretti, grand pénitencier, qui autorise la révélation de la confession dans certains cas.

L'exemple de Ferrare n'a pas été perdu pour Bologne. Voilà qu'on nous apprend la dispersion des Jésuites de cette capitale de l'insurrection. Le père *Pellico*, assistant du général, s'est échappé et est arrivé à Rome la veille ou l'avant-veille même de la fête de saint Ignace de Loyola. Il est le frère du fameux Sylvio, comme le père Taparelli ou le marquis d'Azeglio, une des illustrations de la compagnie. Singulier destin de ces deux familles qui l'une et l'autre ont donné à l'église et à la société un contrepoids de douleurs et de consolations à peu près égal. La miséricorde divine a déjà fait pencher la balance de la justice en faveur de la première. Espérons que les prières du père Taparelli obtiendront les mêmes compensations pour la sienne.

La comédie du suffrage universel succède, à ce qu'il paraît, dans les duchés, aux scènes de la révolte, et vient prêter quelque diversité, un intérêt nouveau au développement continu de l'anarchie. Je ne vous parle de cette nouvelle évolution que parce qu'elle menace de gagner la Romagne, en y créant des embarras nouveaux, de nouveaux empêchements à la restauration de l'autorité légitime.

En se retirant de ces pays, les commissaires piémontais, continuant la politique à double face de leur roi, ont eu soin d'y laisser leur *queue*, comme on l'a dit de Robespierre après sa mort, c'est-à-dire des intendants, des ministres, des conseils d'Etat ; ils ont même émis un emprunt public de six millions garanti par le revenu de l'impôt sur les boissons.

La décomposition sociale dans cette partie des Etats romains est à son comble. La masse du peuple irritée contre les tyranneaux étrangers qui se sont emparés du pouvoir apparaît troublée, menaçante dans les faubourgs des villes et dans les campagnes. Elle souffre avec impatience les vexations de toute espèce dont elle est la proie. D'un autre côté, les usurpateurs, sentant que cette proie va leur échapper, ne s'occupent qu'à pourvoir à leur sûreté, à traîner pendant quelques jours de plus leur existence politique, et surtout à se préparer des dédommagements à leur chute imminente. Aussi toutes les parties de l'administration sont livrées pour ainsi dire au hasard, et aux volontés les plus imprévues et les plus bizarres.

Les malheureux enrôlés sous les bannières du recrutement révolutionnaire, ou envoyés par le Piémont, n'ont ni pain, ni vêtements, ni solde, et cependant on emploie pour les retenir les moyens d'intimidation les plus terribles. Il y a peu de jours que 200 déserteurs se sont rendus à Ancône, couverts de haillons et de vermine, mourant pour ainsi dire de faim, maudissant les racoleurs qui les avaient entraînés. C'est à tous ces malheureux désillusionnés que le Saint-Père tend les bras, c'est à eux qu'il a fait le généreux appel officiellement consigné dans le *Journal de Rome* du 30 juillet.

Malgré ces tristes exemples, bien faits pour agir sur l'esprit des troupes demeurées fidèles au Saint-Père, on nous assure qu'une centaine de soldats faisant partie du camp établi près de la *Catholica* par le général *Kalbermatten*, ont déserté et passé parmi les rebelles conduits par Mezzacapo.

Il est à craindre que le voisinage des deux camps, en rendant ces défections plus faciles, n'en augmente le nombre. Les défections seront moins possibles, si les soldats romains avaient en face d'eux d'autres soldats romains, tandis que la petite armée pontificale, n'a sous les yeux que l'image de la licence et de la trahison, favorisée, encouragée et soutenue par des milices engagées au service d'un souverain étranger, et étrangères elles-même au sol sur lequel elles viennent porter la guerre.

L'*anthologie contemporaine*, recueil périodique littéraire qui se publie à Naples, vient de nous donner, dans son dernier numéro, un léger mais nouveau signe des efforts généreux du nouveau roi des *Deux-Siciles* opérés dans l'administration intérieure de ses Etats. Ce recueil a paru en juillet avec une chronique politique, à l'instar de celle de la *Revue des Deux-Mondes* et de *Civiltà cattolica*. C'est un pas de plus dans les concessions libérales que le pays attend de François II et que le nouveau souverain paraît résolu d'accorder, sans abandonner toutefois la manière ferme, résolue, prévoyante de gouverner qu'avait adoptée son père en face des factions et des divers intérêts conjurés contre sa dynastie.

On me transmet à l'instant les nouvelles suivantes de Bologne.

Le 8 de ce mois, mercredi dernier, sont arrivés dans cette ville le fameux apostat Barnabite, *Père Gavazzi*, le non moins fameux *Galletti*, ministre de la police à Rome en 1848, et le terroriste *Mattioli*, délégué à Ancône en ce même temps d'anarchie.

La population a fait éclater son indignation à la vue de ces trois personnages.

Cette nouvelle que nous vous donnons comme des plus sures et des plus authentiques indique suffisamment l'esprit qui anime la majorité des Bolonais.

Après le départ du commissaire piémontais, les factieux ont élu *dictateur*, à l'instar de ceux de Modène, le colonel *Cipriani* de Livourne, homme hardi et entreprenant, qui a joué un rôle dans tous les événements révolutionnaires arrivés en Toscane depuis dix ans.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Chambéry, le 7 août.

Le prince Humbert de Savoie, héritier présomptif de la couronne, et le duc d'Aoste, second fils du roi Victor-Emmanuel, sont arrivés à Chambéry hier au soir à six heures. Ils ont traversé les Alpes par la vallée d'Aoste, le petit Saint-Bernard et la Tarentaise. Ils doivent poursuivre leur excursion par le Genevois, le Faucigny et le Chablais, pour rentrer ensuite au Piémont par la Maurienne et le mont Cenis.

Partout sur leur passage, ils reçoivent les honneurs dus à leur rang.

Quelques coups de boîte ont annoncé l'arrivée des princes dans notre ville. Ils ont été reçus à la station du chemin de fer par M. l'Intendant général et par le conseil délégué de la ville qui les ont complimenté sur la place même du chemin de fer. Un pavillon aux couleurs nationales avait été dressé sur la place. Les habitants de la campagne que le marché du samedi attire chaque semaine à la ville, occupaient les abords du chemin de fer. La garde nationale qui faisait la haie le long de la route a défilé devant les princes aux cris de Vive le roi, et aux sons animés de la marche royale jouée par la musique de ce corps.

Les princes, montés dans une calèche à deux chevaux, ont ensuite traversé la ville pour se rendre au château royal où les attendait madame la duchesse de Gênes, leur tante. Ils ont immédiatement reçu les corps constitués, en commençant par Mgr l'archevêque et son chapitre.

La figure quelque peu martiale et bronzée du prince de Piémont, qui a des traits frappants de ressemblance avec Charles-Albert, contraste avec celle du duc d'Aoste qui annonce quelque chose de plus fin, mais qui paraît souffrant.

Le soir, à neuf heures, les princes ont fait, à pied, le tour de la ville qui était illuminée en grande partie. La population les a partout accueillis d'une manière respectueuse, mais sans aucun enthousiasme. L'attitude publique était plutôt la froideur.

Bien des personnes prêtent un but politique à ce voyage dans les circonstances présentes. Je vous laisse le soin de juger ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette opinion : mais la vérité m'oblige à vous dire que cette excursion, déjà projetée l'année dernière, et empêchée pour des motifs qui ne sont pas du domaine public, avait été, dès lors, ajournée à cette année.

J'aurais bien des choses intéressantes à vous dire sur le *mouvement savoisien*, sur son extension réelle, sur le zèle plus qu'empressé des administrateurs, à en comprimer la manifestation ; mais je dois me taire jusqu'au jour où la dictature cèdera la place à la liberté.

On fait main basse ici sur tous les journaux français qui traitent cette question librement. C'est ainsi qu'on a saisi l'*Ami de la Religion* du 5 courant. Le même sort est échu au *Pays*, à la *Gazette de Lyon*, au *Courrier de Lyon*, au *Journal de Genève*, etc.

Si par hasard la *Gazette de Savoie* tombe sous vos yeux, prenez le contre-pied de ce qu'elle affirme, et vous aurez la vérité sur les opinions religieuses et politiques de notre pays.

Nos troupes continuent à rentrer en France par le chemin de fer Victor-Emmanuel. On m'assure que la cavalerie qui vient à pied, par étapes, doit incessamment arriver à Chambéry, où elle fera son entrée par escadrons. Nous espérons que chaque escadron stationnera au moins un jour dans notre ville. La bonne tenue, la gaieté, la politesse de ces soldats incomparables, qui cachent des cœurs de héros sous les dehors les plus simples, leur ont entièrement gagné nos sympathies. Au moins, dit-on de toutes parts, ces soldats nous comprennent,

et nous les comprenons. Nous pouvons fraterniser avec eux.

Je termine et résume notre situation en ces mots : La Savoie en ce moment ne veut parler qu'à demi-voix ; elle s'attache de plus en plus au *centre* du catholicisme dont elle partage vivement les joies et les douleurs. Elle regarde le Piémont avec pitié, la France avec espoir, et attend son salut de la Providence.

Pour extrait : GARCIN.

FAITS RELIGIEUX

On lit dans le *Journal de l'Ain* :

Les funérailles du pieux curé d'Ars ont provoqué une émotion populaire que rien ne saurait rendre. A voir la foule qui accourait de partout, on aurait dit qu'une des grandes lumières des beaux siècles de l'Eglise venait de s'éteindre, et pourtant il ne s'agissait que du modeste curé d'une petite paroisse, mais c'était vraiment un saint prêtre.

Le digne vieillard avait prévu sa fin, et il s'est endormi doucement dans la paix de son Dieu, en écoutant les prières de son évêque.

Le corps du curé d'Ars a été revêtu de ses habits sacerdotaux, et placé dans une chambre audessous de celle qu'il habitait. La foule s'est précipitée alors dans la demeure mortuaire. Pour éviter tout accident, des Frères veillaient ; ils faisaient entrer par une porte et sortir par une autre cette interminable procession.

Pendant deux jours et deux nuits, la foule des fidèles n'a cessé de passer, et chacun faisait toucher au saint prêtre quelque objet de prédilection destiné à être religieusement conservé et transmis dans les familles.

Pendant ces deux jours, toutes les routes conduisant à Ars étaient couvertes de monde, de voitures, d'omnibus et de piétons.

On évalue à quatre ou cinq mille le nombre des fidèles venus chaque jour. Le chapitre de Belley était représenté par des chanoines. Le P. Hermann, carme déchaussé, le P. Mathieu, dominicain, représentaient leurs ordres. Il y avait des prêtres de tous les diocèses.

Les funérailles ont eu lieu samedi matin, comme il avait été annoncé. Plusieurs brigades de gendarmerie avaient été appelées pour maintenir l'ordre.

Le corps a été placé, sans être embaumé, dans un cercueil en chêne, plombé, avec vitrage audessus. Le cortége religieux se composait de plus de 230 prêtres, et il a eu peine à s'ouvrir un passage à travers la foule. Il a suivi le trajet que le digne prêtre suivait dans ses processions. Tous les hommes portaient des cierges, et des sanglots sortaient de toutes les poitrines.

Arrivé vers la croix de mission, le corps a été déposé un instant, et là Mgr de Langalerie a adressé à la foule étagée sous un soleil tropical d'émouvantes paroles sur le pasteur béni de Dieu et rappelé à son maître. L'attendrissement était au comble.

La messe de *Requiem* a été célébrée par M. Guillemin, vicaire général, et l'absoute faite par Mgr l'évêque de Belley, puis le précieux corps a été déposé dans un second cercueil en chêne, complétement fermé, que l'on a placé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, patron du vénérable M. Viannay, en attendant qu'un caveau soit ouvert dans cette vieille chapelle, témoin des œuvres et des vertus du pasteur.

La foule ne cesse encore de passer devant le cercueil et d'en approcher des objets divers, touchants souvenirs que l'on veut emporter de celui qui a passé ici-bas avec l'esprit de Dieu.

Ces funérailles, au milieu des plus touchantes manifestations populaires, resteront dans la mémoire comme un des beaux triomphes de la religion catholique et de la croyance si consolante à l'immortalité de l'âme. — *Et. Milliet.*

L'évêché de Belley a envoyé au même journal la communication suivante :

« Nous apprenons que par l'ordre de Mgr l'évêque de Belley, et d'après les documents les plus authentiques, il se prépare un travail sérieux et complet sur la sublime et touchante vie qui vient de s'éteindre avec un si grand retentissement.

« Nous nous en réjouissons au triple point de vue de la vérité de l'édification et du bon goût.

« Ce travail coupera court, nous l'espérons, à d'autres tentatives du même genre mal venues et mal faites.

« C'est une œuvre qui nous a toujours paru très-déplaisante que celle de ces panégyristes indiscrets et mal avisés qui prennent un homme, quelquefois tout vivant, qui, sans son gré, ou même contre son gré, se mettent à écrire son histoire, spéculant sur la vénération publique, escomptant la louange, et entendant faire profit de la sainteté et des vertus d'autrui. »

FAITS DIVERS

Par décret du 30 juillet, il est ouvert au ministre d'Etat deux crédits extraordinaires, le premier, de 1 million 200,000 fr., sur l'exercice 1859 ; le second, de 350,000 fr., sur l'exercice 1860.

Ces crédits sont applicables à l'acquisition et à l'appropriation de l'hôtel Beauvau, affecté au ministère de l'Algérie et des colonies, savoir :

1° Jusqu'à concurrence de 600,000 fr. sur l'exercice 1859, et de 350,000 fr. sur l'exercice 1860, au paiement des deux premiers termes du prix d'acquisition, lequel est fixé à la somme de 2 millions ;

2° Jusqu'à concurrence de 600,000 fr., sur l'exercice 1859, aux travaux d'appropriation.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources ordinaires affectées auxdits exercices.

— M. Saint-Jean a été nommé membre du conseil général pour le canton d'Harcourt (Calvados).

— La frégate la *Souveraine*, mouillée en rade de Cherbourg, est rentrée dans le port le 2, ...

d'y faire ses dispositions pour se rendre dans l'Indo-Chine, où elle portera un contre-amiral et des troupes d'infanterie de marine.

— M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics poursuit l'organisation du service administratif du drainage. Une nouvelle circulaire adressée aux préfets contient des instructions sur l'intervention des ingénieurs dans les prêts de drainage.

Le règlement d'administration du 20 septembre 1858 a chargé les ingénieurs des départements, dont les propriétaires font des demandes de prêt, de visiter les terrains à drainer, d'apprécier l'utilité de l'entreprise projetée et de donner ultérieurement leur avis sur l'admissibilité des demandes.

Dans cette circulaire, M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics indique aux ingénieurs la marche qu'ils auront à suivre, tant dans l'intérêt de l'administration qui a la surveillance des prêts, que dans l'intérêt des propriétaires qui, sans guides et sans conseils, pourraient s'engager dans des entreprises inutiles et coûteuses. Les ingénieurs auront à mettre toute leur expérience au service des propriétaires; ils constateront l'utilité des travaux et rechercheront avec soin les avantages économiques que ces travaux peuvent donner. Ce sera à la fois une garantie pour le recouvrement des annuités du prêt, et une garantie pour les propriétaires qui n'auront pas à regretter de vaines dépenses.

En même temps que cette circulaire, M. Rouher a fait parvenir aux préfets des modèles de *demande*, afin de prévenir les retards causés par *l'envoi de demandes* incomplètes, telles qu'il en arrive trop souvent à la commission supérieure.

— Les avocats à la cour impériale de Paris se sont réunis de nouveau hier pour procéder à l'élection d'un membre du conseil de l'ordre. Le nombre des votants était de 260. M. Du Tail, ayant obtenu 143 voix, a été proclamé membre du conseil.

Le conseil de l'ordre a procédé le même jour à la nomination du bâtonnier pour l'année judiciaire 1859-1860, et à la désignation des deux avocats stagiaires chargés de prononcer les discours de rentrée, et des secrétaires de la Conférence.

M. Plocque a été réélu bâtonnier.

Ont été désignés pour les discours de rentrée, Mes Albert Laval et Henri Boismard.

Les sujets choisis sont l'*Histoire du droit pénal en France avant* 1789, et l'*Éloge d'Arnaud*.

Ont été nommés secrétaires de la Conférence: Mes Beslay, Aymé, G. Thureau, Delacourtie, [illegible], de Bellomayre, Pujos, Boudet, Doutriaux, [illegible], Verberckmoes et Roger.

— Le *Napoléonien*, journal de Troyes, dit que « A la requête de M. le procureur général près la cour impériale de Paris, citation de comparaître à l'audience du 12 de ce mois a été faite à M. [illegible]bourgt, député de l'Aude, prévenu d'outrage et de diffamation envers un magistrat de l'ordre administratif. »

— L'ambassade persane qui vient d'arriver à Paris est logée dans un des plus beaux hôtels des Champs-Élysées. Quarante-deux jeunes gens destinés à faire leurs études en France accompagnent l'ambassade. Ces jeunes persans se sont promenés aujourd'hui dans Paris, vêtus du costume persan, le bonnet d'astrakan sur la tête. Ils marchaient en troupe, comme les élèves d'un pensionnat, examinant avec curiosité tout ce qui frappait leurs regards. Ils se sont promenés assez longtemps aux Tuileries.

— Les époux M..., cordonniers, rue du Faubourg-Saint-Martin, avaient un petit garçon âgé de six ans. Hier, cet enfant avait découvert, dans un coin du logement, un vieux mousqueton déposé depuis fort longtemps en cet endroit. L'enfant se fit un jouet de cette arme. Le père, survenant, voulut la lui enlever et saisit le mousqueton par la crosse. Au même instant, une détonation se fit entendre. L'arme était chargée, et l'enfant, qui avait reçu le plomb dans la poitrine, tomba mort instantanément.

— Depuis quelque temps, dit l'*Akhbar* d'Alger, on avait des raisons de craindre qu'il n'existât en Espagne une fabrique de faux billets de banque de l'Algérie. Deux circonstances presque simultanées sont venues confirmer ces soupçons. A Oran, on a saisi deux de ces faux billets; et ce matin, à Alger, on en a saisi pour une somme de 10,000 fr. (tous de 500 fr., comme les deux autres), dans les circonstances suivantes. Une maison de Palma, sur laquelle aucun soupçon ne saurait planer, avait reçu ces effets du continent d'Espagne, avec mission de les faire changer ici, et elle les avait transmis à un de nos plus honorables négociants d'Alger.

Tous ces faux billets sont entre les mains de la justice, qui instruit. Il ne faudrait pas que cet accident, qui se produit partout où il y a des banques, excitât des craintes exagérées dans la population; c'est seulement une raison d'être circonspect et attentif, et d'apporter à l'examen de ces effets publics le soin que l'on met à vérifier les pièces de monnaie métallique que les faux monnayeurs contrefont tout aussi bien de temps à autre.

— On lit dans le *Journal du Havre*: Une violente explosion, suivie de plusieurs détonations semblables au bruit d'une fusillade, a subitement jeté l'alarme dans le quartier nord-ouest du Havre, hier, vers cinq heures du soir.

Une foule considérable s'est aussitôt portée vers le point d'où partait ce vacarme, et d'où s'élançait en même temps une colonne de fumée. C'était le bâtiment servant jadis d'octroi, près de l'ancienne porte Louis-Philippe, qui brûlait, et dont la toiture venait d'être enlevée par des pièces d'artifice.

Depuis la réunion d'Ingouville au Havre, ce bâtiment était resté isolé sur les terrains laissés libres par la suppression des fortifications. En attendant qu'il fût démoli, l'ancien octroi servait d'habitation au gardien Fosset, qui logeait au rez-de-chaussée, et dans la mansarde, M. Guérard, artificier, avait été autorisé à établir un laboratoire pour ses préparations pyrotechniques.

Hier, il était occupé avec le maréchal des logis d'artillerie Manty et un autre artilleur, nommé Roman, à manipuler ses ingrédients, lorsqu'une pièce d'artifice ayant pris feu, ils n'eurent que le temps de s'enfuir, en prévenant le gardien Fosset.

Quelques secondes après, les fusées, les soleils,

les pétards s'enflammaient l'un l'autre, tiraient leur feu d'artifice à huis clos, et par leur force d'expansion, soulevaient la toiture, qui, retombant en débris ardents, n'a pas tardé aussi à mettre le feu au plancher du rez-de-chaussée. Pendant plusieurs minutes, ce fut un vacarme terrible, le petillement des pièces d'artifice se mêlant au fracas des poutres et des chevrons qui s'écroulaient.

Une chandelle romaine, qui avait pris feu par hasard du bon côté, et trouvé une issue après la chute d'une portion de mur, est allée retomber dans la direction de l'hôtel de ville, à plus de 150 mètres de son point de départ, sur de l'herbe desséchée, où le feu s'est communiqué. Il y en a une certaine étendue de brûlée.

On assigne deux causes au sinistre. D'après une version, ce seraient des rayons de soleil, concentrés par un vitrage, qui auraient mis le feu à une mèche de fusée, et celle-ci à un petit baril contenant 3 kilog. de poudre, dont l'explosion aurait fait sauter la toiture et déterminé l'incendie général du bâtiment. La seconde version raconte que Guérard était occupé à préparer des feux bleus et verts, dont la combinaison chimique est essentiellement inflammable et réclame d'extrêmes précautions dans la manipulation.

Cette pâte, où le phosphore est presque pur, se serait spontanément enflammée, par suite de la chaleur de la température, dans cette mansarde frappée par le soleil du matin au soir. Quoi qu'il en soit, voyant qu'il était impossible d'éteindre un feu de cette nature, les deux artilleurs se sont immédiatement retirés. Guérard, après avoir vainement essayé d'étouffer le feu avec son paletot et d'autres objets, n'a pas tardé à les suivre, d'autant plus que la fumée commençait déjà à le suffoquer.

Au bruit de l'explosion, les pompiers, sous les ordres du capitaine Ponté, ont très-promptement organisé les secours et mis en manœuvre une pompe alimentée par un tonneau et une chaîne de travailleurs qui puisaient l'eau dans le fossé.

L'incendie a été attaqué de front, afin de préserver quelques pièces d'artifice qu'on présumait n'avoir pas encore été atteintes; en même temps, des pompiers entraient, par derrière le bâtiment, dans une chambre que les flammes menaçaient déjà, et où se trouvait effectivement une caisse pleine de fusées. La caisse a été enlevée; ce sont le sergent-major Damville, le caporal Guitton et le volontaire Soudain, qui ont accompli ce beau trait.

La perte est évaluée à 3,000 fr., représentant le prix des pièces d'artifice de M. Guérard, qui n'était pas assuré. Quant au bâtiment, il appartient à la ville, et devait être démoli.

On a pu sauver, mais non sans peine, une bonne partie du mobilier du gardien Fosset. Il a perdu cependant quelques effets et une minime somme d'argent. Du bâtiment, il ne reste absolument que les murs, et, çà et là, quelques boiseries carbonisées.

M. le commissaire central et les commissaires des différents quartiers du Havre se sont transportés, dès le début, sur le théâtre du sinistre.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Les Ennéades de Plotin et le Néoplatonisme (1).

(Premier article).

Il en est des systèmes de philosophie comme de ces feuilles des bois dont parle Horace en son *Art poétique* : aujourd'hui florissants, ils tombent demain dans l'oubli (2) ; et les meilleurs et les plus heureux sont ceux qui meurent et revivent plusieurs fois.

Le néoplatonisme a subi cette loi, ou, si l'on veut, il a eu cette bonne fortune.

Dernier venu des grands maîtres dans la pensée qu'avait produits la Grèce, le chef de l'Ecole néoplatonicienne ne désavoua aucun de ses devanciers et il tenta non-seulement de concilier Aristote et Platon, mais d'allier aux doctrines de la Grèce les traditions et les idées mystiques de l'Orient.

Les *Ennéades* offrent l'expression la plus pure, la plus haute, la plus complète de cet éclectisme néoplatonicien qui fut, au jugement de l'un de ses historiens (3), *le dernier mot de la philosophie grecque*. Il y avait plus de deux siècles que le christianisme avait dit son *premier mot* lorsque Plotin commença à enseigner, et ce grain de sénevé, suivant la prédiction et la promesse du Maître, était devenu un grand arbre. Ce n'était pas seulement par ses apôtres et par ses églises, c'était encore par ses docteurs et par ses écoles que la religion nouvelle avait pris possession de l'Empire et du monde. Dans cette même Alexandrie où Plotin suivit, pendant près de dix ans, les leçons d'Ammonius Saccas, s'élevait une autre chaire illustrée par S. Pantène, par Clément d'Alexandrie et occupée par le jeune Origène, que Plotin put entendre et dont il eût été digne de devenir le disciple. Mais, soit ignorance de la vraie doctrine chrétienne, soit indépendance d'esprit ou préjugés d'éducation, il préféra suivre une autre voie, et demander à la science et aux traditions de la société païenne le secret d'une vérité que le christianisme portait dans ses flancs déchirés par la persécution.

(1) Les *Ennéades de Plotin*, chef de l'école néoplatonicienne, traduites, pour la première fois en français, accompagnées de sommaires, de notes et d'éclaircissements et précédées de la vie de Plotin et des principes de la théorie des Intelligibles de Porphyre, par M. N. Bouillet, conseiller honoraire de l'Université, inspecteur de l'Académie de Paris.

(2) Ut sylvæ foliis pronos mutantur in annos.

(3) M. Vacherot, *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, préf. p. 11.

La doctrine de Plotin ne fut publiée qu'après sa mort, au plus tôt l'an 275, par son disciple Porphyre, sous le titre d'*Ennéades* (4), qui lui est resté. On ne peut méconnaître le succès qu'obtint d'abord cette philosophie dans le monde de la science. Les documents de l'époque prouvent qu'elle excita l'enthousiasme des contemporains et des siècles voisins. Longin, l'un des plus grands critiques de l'antiquité, recherchait avec empressement les livres de Plotin, et se déclarait ouvertement son admirateur. Sans approuver toutes ses opinions, il louait son style serré et nerveux, sa méthode vraiment philosophique, et mettait ses écrits à la tête de ceux que doivent lire les amis de la vérité. — Les écrivains postérieurs ne parlent également de Plotin qu'avec l'expression de l'admiration : Priscien et Simplicien entre autres l'appellent le *grand Plotin*, comme ils appelaient Platon le *divin Platon* ; ils voient même en lui une sorte d'incarnation du prince des philosophes. Porphyre, sur la foi d'un oracle qu'il cite et commente après l'avoir fabriqué, le met au rang des *génies*, êtres supérieurs à l'humanité. Porphyre lui-même ne tarda pas à être dépassé : le génie devint Dieu, et Eunape, qui écrivait deux siècles après Plotin, dit, au début de la notice qu'il lui consacre, que ses autels étaient encore fumants.

Ce nouveau Dieu tomba avec les anciens dieux de l'Olympe dont Porphyre et Jamblique avaient voulu le faire après sa mort le défenseur et le soutien contre le christianisme de jour en jour plus triomphant.

Cependant Plotin ne tomba pas tout entier : le philosophe survécut au Dieu. Malgré l'apothéose que lui avaient décernée ses admirateurs, malgré l'acharnement déployé par ses disciples contre la religion chrétienne, les Pères le lurent et le citèrent avec des éloges qui prouvent que la vérité et la justice leur étaient chères partout et envers tous. Saint Augustin lui décerne le titre de *Grand platonicien*, et il croit trouver en lui un autre Platon : « Cette « voix de Platon, dit-il, la plus pure, la « plus éclatante qu'il y ait dans la philoso-« phie, s'est retrouvée dans Plotin, telle-« ment semblable à lui que l'un paraît res-« suscité dans l'autre. » D'autres Pères, notamment saint Basile (5), saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, lui ont fait également de nombreux emprunts, et c'est probablement à cette faveur qu'il trouva, parmi les docteurs chrétiens des premiers siècles, que le chef de l'école néoplatonicienne a dû la conservation de ses écrits et l'adoption de quelques-unes de ses doctrines par les plus graves docteurs de la scolastique.

Ce ne fut, toutefois, qu'à leur insu qu'Albert le Grand, saint Thomas et les grands théologiens du moyen âge, en étudiant et en discutant les écrits des péripatéticiens, des philosophes juifs et arabes, étudièrent et discutèrent les opinions de Plotin lui-même, alliées à celles d'Aristote par plusieurs de ces philosophes, et notamment par le célèbre Avicebron. Marcile Ficin fut le premier qui tenta au quinzième siècle de faire revivre le néoplatonisme sous son nom propre, en publiant une traduction latine et un commentaire des Ennéades. Malgré ses efforts et l'édition du texte grec des Ennéades, publiée à Bâle par Pierre Perna, au siècle suivant, la philosophie de Plotin est demeurée jusqu'au commencement de ce siècle, assez généralement négligée. Son influence se fait sentir, il est vrai, dans les ouvrages philosophiques des grands écrivains du dix-septième siècle, dans ceux de Bossuet, de Fénelon, de Malebranche, de Leibnitz ; mais aucun de ces auteurs ne paraît avoir eu sous les yeux les écrits mêmes du néoplatonisme. Nourris de la lecture des Pères de l'Eglise, familiarisés d'ailleurs avec la théologie scolastique, ils y puisèrent et reproduisirent des doctrines dont le plus souvent ils ne soupçonnaient peut-être pas la première source.

Nous devons faire une exception en faveur de l'un des plus grands théologiens français du dernier siècle. Le P. Thomassin, de l'Oratoire, paraît avoir fait une étude approfondie des philosophes néoplatoniciens, et en particulier des *Ennéades* de Plotin. Dans ses *Dogmata theologica*, le P. Thomassin interroge successivement les philosophes aussi bien que les Pères de l'É-

(4) On sait qu'*Ennéade* veut dire *neuvaine*. Porphyre explique, dans sa *Vie de Plotin*, le sens de ce mot et expose les raisons qui lui ont fait adopter la distribution des 54 livres dont se composent les écrits de son maître, en *Ennéades*.

(5) M. A. Jahn, savant philologue de Berne, a publié, en 1838, une curieuse brochure intitulée : *Basilius magnus Plotinizans*, où il a recueilli et comparé un grand nombre de passages analogues de Plotin et de saint Basile. Déjà, en 1820, Engelhard avait publié à Erlangen une dissertation *De Dyonisio aeropagita Plotinizante*.

glise, et parmi les philosophes, les Platoniciens de préférence, et Plotin plus que tous les autres. Les réponses qu'il en tire ne sont peut-être pas toutes authentiques; mais il en reste assez pour justifier l'enthousiasme qu'en éprouve ce pieux et savant auteur: « Le lecteur, s'écrie-t-il, ne pourra « s'empêcher de ressentir une grande joie « en songeant que des hommes dénués des « secours de la foi aient pu pénétrer si « avant dans les célestes mystères.... Cette « étude ne peut manquer d'offrir une grande « utilité à cause de l'importance des secours « qu'on y trouve pour éclairer et confirmer « la vérité de la religion chrétienne (6). »

Depuis cinquante ans, la philosophie de Plotin a été l'objet de nombreux travaux où malheureusement ne se trouvent guère ni l'esprit ni les intentions du P. Thomassin. L'Allemagne a commencé et la France a suivi. Outre la place plus ou moins considérable qu'elle occupe dans toutes les histoires de la philosophie, notamment dans celles de Brucker, de Tiedemann, de Tennemann, de M. de Gérando et de Ritter, la philosophie de Plotin a été exposée avec détail par MM. Jules Simon, Fr. Ravaisson, Vacherot et Barthélemy Saint-Hilaire. MM. Cousin et Franck en ont aussi tracé une rapide esquisse, le premier dans son *Cours d'histoire de la philosophie*, le second dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*.

Cependant, malgré tous ces travaux, on est loin de s'entendre sur la valeur, et même sur le sens de la philosophie de Plotin. Exaltée par les uns, dépréciée par les autres, plusieurs, comme Brucker, Buhle, Daunou, l'ont déclarée inintelligible et indigne de toute étude.

M. Bouillet n'est pas de l'avis de ces derniers critiques. Sans dissimuler les difficultés que présente la lecture des Ennéades, difficultés qui tiennent soit aux questions abstruses et subtiles qui y sont traitées, soit aux dogmes empruntés par l'auteur à des systèmes encore imparfaitement connus, soit enfin à sa manière peu méthodique de composer, et à son style d'une correction douteuse et d'une extrême concision, M. Bouillet a pensé que non-seulement Plotin pouvait être compris, mais encore traduit en français, la plus intelligible des langues. Il s'est donc mis à l'œuvre, et bien que nous n'ayons encore que les deux tiers de son importante et laborieuse traduction, nous ne voulons pas tarder plus longtemps de la signaler à nos lecteurs.

Le nom de M. Bouillet est fort connu, comme on disait au dix-septième siècle, dans la *République des lettres*. Il doit surtout sa célébrité à des ouvrages classiques (7) qui ont obtenu un grand succès. Mais ce ne sont pas là les titres auxquels il semble tenir davantage. Dans la préface de sa traduction, il nous apprend qu'il s'était voué de bonne heure à l'enseignement de la philosophie et de l'histoire de la philosophie. Et quoique les temps aient changé depuis et que ces sciences ne soient plus aujourd'hui en honneur et ne mènent guère à la fortune, il regarde comme un *devoir plus sacré* de leur consacrer ses derniers travaux.

« Nous sommes de ceux, dit-il, qui avaient « pris au sérieux l'éclectisme et qui considéraient l'étude comparée des systèmes « de philosophie comme l'indispensable « flambeau de la science. Nous pensions, « avec un maître illustre, que, pour arriver « à constituer une philosophie solide et « complète, il fallait d'abord s'enquérir de « tout ce qui avait été fait antérieurement « et rassembler toutes les pièces du procès « qui s'instruit depuis que sont nés les sys- « tèmes divers; nous pensions que c'é- « tait seulement après ce travail prélimi- « naire qu'il deviendrait possible, à l'aide « d'une critique impartiale et éclairée, de « faire dans chaque système la part de la « vérité et celle de l'erreur et de porter en- « fin sur tous un jugement assuré (8). »

L'éclectisme français aurait soulevé contre lui moins d'oppositions, il aurait obtenu des résultats plus utiles et plus durables si tous ses partisans fussent demeurés fidèles au programme tracé ici par M. Bouillet. Mais, il faut bien le reconnaître, et nous le disons d'autant plus franchement que nos convictions à cet égard sont exemptes de ressentiment et d'amertume, il a manqué à plusieurs la patience qui *rassemble toutes les pièces du procès*, et la règle certaine qui mesure chaque système à sa juste valeur, c'est-à-dire les deux conditions indispensables d'une *critique* im-

(6) Cité par M. Bouillet, t. II, avertiss. p. IX. Sur le P. Thomassin, voir l'excellente thèse de M. Lescœur, de l'Oratoire *Théodicée du P. Thomassin*, 1852.

(7) *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*; *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, etc.

(8) Préface, p. VIII-IX.

partiale et éclairée. On s'est trop hâté de conclure et on a prononcé bien des jugements qui demandent à être réformés sous le double rapport du fait et du droit.

L'honorable traducteur des *Ennéades*, hâtons-nous de le dire, échappe à ce reproche. On ne peut l'accuser d'être tranchant dans ses appréciations et *précipité dans ses jugements* : il semble au contraire n'avoir qu'une préoccupation, celle de décliner le rôle de juge dans la question du néoplatonisme.

« Outre que nous craindrions, dit-il, de « n'avoir pas une autorité suffisante pour « porter un tel jugement et que, d'ailleurs, « dans cette appréciation, nous ne pour- « rions que redire ce qui a été déjà bien « dit par d'autres, nous sortirions du mo- « deste rôle que nous avons voulu prendre : « car, à la différence de la plupart des tra- « ducteurs qui se font les apologistes en- « thousiastes de leur auteur, nous nous « bornons ici aux simples fonctions de rap- « porteur impartial (9). »

M. Bouillet me permettra de l'avouer : ces raisons ne m'ont pas pleinement satisfait, et je regrette qu'il n'ait pas placé en tête de sa traduction cette « intro- « duction générale dans laquelle, après « avoir fait connaître les antécédents de « l'école néoplatonicienne, il aurait exposé « dans son ensemble la doctrine de cette « école et discuté la valeur de ses dogmes « fondamentaux. » Quoi qu'il en dise, une telle introduction n'eût pas été un hors-d'œuvre, et je demeure convaincu, malgré les protestations de sa modestie, que M. Bouillet eût pu dire sinon mieux, au moins autre chose que les historiens et les critiques qui ont écrit depuis un demi-siècle sur l'histoire de la philosophie alexandrine. M. Bouillet cite et loue également les travaux de MM. Jules Simon, E. Vacherot, Barthélemy Saint-Hilaire, Fr. Ravaisson, sur le néoplatonisme. Or il sait mieux que moi que le Plotin de M. Jules Simon n'est pas le Plotin de M. Vacherot et que M. Barthélemy Saint-Hilaire nous le peint sous des traits qui ne sont pas tous reconnaissables dans le portrait de M. Ravaisson.

La même variété, si elle n'est plus grande encore, se retrouve chez les critiques allemands. Enlaidi par les uns, flatté par les autres, Plotin n'est nulle part semblable à lui-même. J'aurais désiré que M. Bouillet ne parût pas accepter également tous ces portraits en louant également tous ces peintres, ou qu'il eût éclairé notre choix en nous donnant lui-même un portrait d'après nature.

Il est vrai qu'il a mieux fait encore en mettant sous les yeux de tous l'original lui-même, Plotin tout entier, Plotin tel qu'il est et en fournissant à chacun tous les moyens de l'étudier à loisir. Sous ce rapport, son travail est aussi complet que possible. Le consciencieux et infatigable traducteur n'a rien négligé de ce qui était propre à mettre en lumière la pensée de son auteur. Collation des textes, notes au bas des pages, éclaircissements ou commentaires à la fois historiques et philosophiques, sommaires, documents relatifs à l'histoire de Plotin et du néoplatonisme, notice de tous les travaux, éditions, traductions, commentaires, dissertations dont Plotin a été l'objet : tout a été réuni, prodigué, avec une érudition qui ferait deviner, si M. Bouillet ne nous en avertissait, qu'il y a travaillé vingt ans. Peut-être un esprit chagrin pourrait-il trouver que l'abondance des éclaircissements nuit quelquefois à la clarté et qu'on est exposé à oublier le texte en suivant jusqu'au bout le commentaire. Mais ce défaut, si c'en est un, est devenu aujourd'hui si rare, et il est si facile d'ailleurs de s'affranchir, dans la lecture, des inconvénients qu'il peut avoir, que je n'ai pas, pour ma part, le courage de m'en plaindre.

En somme, M. Bouillet a fait un ouvrage digne du succès qu'il a obtenu auprès des juges compétents. Par la traduction des *Ennéades* réputées intraduisibles et par la recherche des documents qui accompagnent cette traduction, il a non-seulement rendu un service important à l'histoire de la philosophie, mais de plus, — et c'est le côté qui me touche davantage, — il a fourni le moyen d'apprécier d'une manière plus exacte les rapports de Plotin avec le christianisme.

Plotin doit-il être rangé parmi les ennemis de la religion chrétienne? Quelques critiques l'ont pensé, se fondant sur ce que le chef de l'école néoplatonicienne aurait combattu les chrétiens sous le nom de gnostiques, dans le IXe livre de sa deuxième Ennéade et sur ce que ses disciples Porphyre et Jamblique se signalèrent après sa mort par leur acharnement contre le christianisme. M. Bouillet ne partage pas cette opi-

(9) Préface, p. XXV.

nion. Il soutient que rien, soit dans les *Ennéades*, soit dans l'histoire de Plotin, n'autorise à le considérer comme un adversaire du christianisme. L'étude attentive du livre contre les gnostiques prouve que ce n'était point contre les dogmes des catholiques, mais contre les Valentiniens qu'était dirigée sa polémique.

Quant à sa vie écrite par Porphyre, on n'y trouve pas un seul acte qui leur soit hostile. Il est vrai qu'après Plotin, l'école néoplatonicienne, Porphyre à sa tête, se signala par la guerre acharnée quelle fit à l'Evangile; mais il serait injuste d'envelopper le maître dans l'accusation justement portée contre ses disciples et ses successeurs. Car ce n'est que longtemps après sa mort que Porphyre engagea contre les chrétiens cette polémique désespérée qui a rendu son nom si tristement célèbre.

Je crois avec M. Bouillet qu'il serait difficile d'établir par des faits positifs l'hostilité de Plotin contre la religion chrétienne. Au moins est-il certain qu'il ne lui fit pas une guerre ouverte. Mais comment interpréter le silence où il se renferma à son égard ? Ce silence ne peut être attribué à l'ignorance. Plotin connut certainement la doctrine chrétienne : son séjour à Alexandrie, son traité contre les Gnostiques, l'emploi qu'il fait de termes usités chez les chrétiens, ainsi que le remarque M. Bouillet, ne permettent pas d'en douter. Il n'est guère possible, non plus, d'admettre que ce fut par mépris pour le christianisme que Plotin s'obstina à n'en rien dire. Un esprit aussi cultivé, aussi profond, ne pouvait méconnaître la portée dogmatique et l'importance pratique d'une doctrine qui des plus hautes questions de Théodicée et de cosmologie, descendait jusqu'aux dernières applications morales, et qui, exposée dans des livres éloquents, enseignée par des maîtres tels que Clément d'Alexandrie et Origène, prêchée dans les chaumières et dans les palais, envahissait toutes les classes de la société et faisait trembler les empereurs. Peut-être cet esprit délicat, vivant tout entier dans les régions de la pensée et les *domaines de l'air*, fut-il détourné du christianisme par sa popularité même et par son caractère éminemment pratique. Peut-être, comme quelques philosophes de ce temps, ne put-il se décider à devenir le disciple d'une religion qui n'était pas, comme la philosophie, le privilége exclusif de l'aristocratie de l'intelligence.

Quoi qu'il en soit des motifs qui ont pu rendre Plotin indifférent à l'endroit des chrétiens, il est un fait incontestable, c'est que, de gré ou de force, il subit l'influence des idées chrétiennes. Païen par le fond de ses doctrines et par les habitudes de sa vie, il est chrétien par les aspirations de son âme et par le caractère spiritualiste et profondément religieux de sa philosophie. « Plotin, « dit M. de Gérando, semble être un pro- « phète qui, du sein de l'empirée, revèle « aux hommes les mystères de cette patrie « qui déjà est son séjour. » C'est là ce qui explique la faveur dont il a joui auprès des docteurs chrétiens des premiers siècles. De là les analogies nombreuses signalées entre le chef du néoplatonisme et plusieurs Pères de l'Eglise. M. Bouillet les constate de nouveau et ce n'est pas la partie la moins neuve ni la moins intéressante de ses recherches.

« On savait bien, dit-il, qu'une *étroite* « affinité unit dès l'origine le platonisme et « le christianisme, si bien que le savant et « Pieux Baronius a pu dire que l'*Académie* « *était le vestibule de l'Eglise*, et que l'or- « thodoxe Baltus crut nécessaire de justifier « les saints pères à cet égard; on savait « aussi, par les déclarations et les citations « de quelques auteurs chrétiens, que les « écrits de Plotin ne leur étaient pas incon- « nus; mais nous étions loin de soupçon- « ner avant les recherches dont nous con- « signons ici les résultats, jusqu'où s'éten- « daient les services que ses écrits avaient « pu leur rendre (10). »

M. Bouillet s'est surtout attaché à signaler les emprunts faits par saint Augustin au chef du néoplatonisme, et il a conclu des rapprochements et de la comparaison des textes, que le grand docteur de l'Eglise latine a pris à Plotin non-seulement quelques pensées détachées, mais la meilleure partie de sa doctrine sur la Providence, les principes de sa théorie sur le temps *et l'éternité*, ainsi que presque toute sa *doctrine* psychologique.

Cette question est trop grave et trop intéressante pour être discutée en passant. Elle demande un examen spécial que j'entreprendrai dans un prochain article.

L'abbé J. Cognat.

(10) t. 1. Avert. p. VIII.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

11 *août*

Les Conférences de Zurich seront-elles suivies d'un Congrès? La question est toujours problématique, et les indications qui nous arrivent d'Allemagne à ce sujet confirment les doutes qu'avait déjà fait concevoir l'attitude de l'Angleterre.

Une correspondance de Berlin, en annonçant que la Russie adhère à la réunion d'un Congrès, déclare que la Prusse veut, avant de donner son assentiment, connaître les conditions qui seront arrêtées à Zurich. Quant à l'Angleterre, cette correspondance croit savoir « qu'elle subordonne son acceptation à des conditions préliminaires qui, probablement, ne répondront pas toutes aux intentions du cabinet de Vienne. »

Ce qui ressort de ces renseignements, c'est que la réunion du congrès projeté dépend en grande partie du résultat des conférences actuelles. Quel sera ce résultat? Nul ne peut le savoir encore. Cependant, la *Gazette de Vienne* se dit en mesure d'affirmer que la restauration des princes italiens formera l'une des stipulations du traité.

En même temps, une correspondance de Vienne nous apprend qu'on prépare en ce moment à l'imprimerie impériale d'Autriche un manifeste que le jeune duc Ferdinand, fils du grand-duc Léopold, se propose d'adresser aux populations toscanes le jour où le résultat des conférences de Zurich sera connu. D'après la correspondance que nous citons, ce manifeste, conçu dans un esprit libéral, garantirait au duché une constitution et une représentation nationale, et l'on attend à Vienne le meilleur résultat de sa publication.

C'est aujourd'hui qu'a dû se réunir à Florence la nouvelle assemblée toscane. Un décret inséré au *Moniteur toscan* porte que « cette assemblée a pour objet d'exprimer les vœux légitimes de la population sur son sort définitif. »

Le *Corriere mercantile* de Gênes, très-favorable à la cause révolutionnaire et tout naturellement partial en faveur du Piémont, nous fournit à ce sujet un détail qui ne saurait être suspect dans ses colonnes et qui permet d'apprécier une fois de plus le genre de liberté dont on jouit en ce moment dans les duchés. — « Des correspondances de Florence, dit la feuille génoise, annoncent que quelques employés ont été arrêtés pour conduite politique suspecte, c'est-à-dire pour avoir, sans attendre le vote solennel des populations, manifesté des tendances en faveur du grand-duc. »

La *Gazette de Modène* publie un décret du dictateur du lieu, M. Farini, qui convoque les colléges électoraux pour le 14 août, avec renvoi au lendemain en cas de ballottage, et qui décide que l'Assemblée modenaise se réunira dès le 16.

L'*Indipendente* de Turin rapporte que, dans le duché de Parme, 26 communes sur 29 ont fait acte d'adhésion au gouvernement piémontais et juré fidélité au roi de Sardaigne; mais on sait qu'il s'agit ici des municipalités et nullement des populations. D'autre part, une correspondance annonce l'envoi prochain de 12,000 hommes de troupes françaises, à Parme et à Plaisance.

S'il faut en croire la *Boersenhalle* de Hambourg, l'enthousiasme ne serait pas universel en Lombardie pour la domination piémontaise. « On assure, dit ce journal, que plusieurs chefs de la plus haute aristocratie lombarde, tels que les comtes et ducs Borromeo, Litta, d'Adda, Melzi, qui étaient antérieurement les adversaires de l'Autriche, ont l'intention de quitter Milan et d'établir leur résidence à Vienne. »

Nous avons annoncé l'élection de Garibaldi à Stradella comme député au parlement sarde. Les votants étaient au nombre de 180, le général a obtenu 160 voix. Il y a là un symptôme indicatif de l'état des esprits. La *Presse* ajoute que Garibaldi au-

rait donné sa démission de général au service du Piémont.

Le *Constitutionnel* entreprend aujourd'hui, dans un assez curieux article, la réhabilitation de Garibaldi et de Kossuth; mais comme il convient, dit ce journal, de faire passer les exilés avant les victorieux, il commence par la justification de la vie et du programme politique de Kossuth.

Par une assez singulière coïncidence, la *Patrie* se rencontre sur le même terrain et plaide aussi la cause de la Hongrie et de son agitateur.

Le *Constitutionnel* pense que ceux qui ont représenté Kossuth « comme un des grands prêtres de la démagogie européenne» l'ont calomnié. Kossuth a fait une guerre de nationalité, non une guerre de révolution. Est-ce que Jeanne d'Arc était révolutionnaire? demande-t-il. On ne s'attendait guère à voir Jeanne d'Arc en cette affaire. — Le *Constitutionnel* nous paraît mieux inspiré quand il demande « qu'on laisse aux peuples comme aux individus le droit de se mouvoir et d'agir, le droit de vivre enfin de leur propre vie. » C'est un vœu auquel tout le monde peut s'associer, en souhaitant que l'application n'en soit pas restreinte à la Hongrie.

Le *Siècle* revient sur la question de la Savoie, et il déclare qu'il veut bien accepter cette province si elle se donne à la France; c'est heureux. Seulement le *Siècle* ajoute aussitôt : Puisque les duchés veulent se donner au Piémont, pourquoi ceux qui consentent à écouter les vœux de la Savoie, refusent-ils d'entendre la voix de la Toscane, de Parme et de Modène? — Par une raison très-simple, c'est que cette voix n'est pas la voix des populations, mais le cri intéressé de quelques ambitieux et d'une poignée d'agitateurs.

La Savoie fait éclater ses aspirations, malgré la pression gouvernementale qui cherche à les étouffer. Dans les duchés, au contraire, la pression piémontaise et révolutionnaire ne laisse se produire d'autres vœux que ceux qui lui plaisent. D'un côté, c'est une population qui parvient à se faire entendre, malgré les efforts du pouvoir; de l'autre, c'est le pouvoir qui empêche par tous ses efforts les populations de parler. Telle est la différence des situations.

Les peuples ne se donnent qu'à ceux qui commencent par les prendre, disait dernièrement un publiciste. Le *Siècle* est-il bien sûr que le Piémont n'ait pas commencé par prendre un peu les duchés?

Le *Courrier de Lyon* nous fait connaître aujourd'hui un curieux document. C'est une brochure publiée en Savoie par ordre du gouvernement sarde et destinée à combattre le projet d'annexion de cette province à la France. La publication de cette brochure, qui contient de curieux et instructifs aveux sur lesquels nous aurons à revenir, constate à elle seule l'importance du mouvement annexioniste en Savoie.

Les journaux et correspondances d'Allemagne apportent aujourd'hui peu de nouvelles.

Une manifestation dans le sens de la réforme du pacte fédéral, avec un fort pouvoir central, a eu lieu à Stettin.

A l'ouverture de la session du comité des Etats du Tyrol, qui a eu lieu le 1er août, l'archiduc-gouverneur a prononcé une allocution où il a déclaré que l'empereur d'Autriche veut « se vouer à la mission de fonder d'une manière durable la prospérité intérieure de l'empire par des améliorations conformes à l'esprit du temps présent dans la législation et l'administration. »

Une dépêche de Berlin porte que la santé du roi Frédéric-Guillaume a causé des appréhensions assez sérieuses pour motiver le retour d'Ems du prince-régent. Le roi a été frappé d'une véritable attaque d'apoplexie; cependant sa vie ne paraît pas courir un danger immédiat.

12 *août*

Un décret, dont on trouvera plus loin le texte, crée une médaille militaire commémorative de la campagne d'Italie.

Les journaux et les correspondances d'Italie ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

On se rappelle que la convention de Villafranca avait fixé la date du 15 août comme terme de l'armistice conclu entre les puissances belligérantes. La Conférence de Zurich a prolongé indéfiniment ce délai.

Dans le Parlement anglais, M. Cochrane ayant demandé si le gouvernement pourrait donner communication à la Chambre de sa correspondance avec lord Cowley touchant la paix de Villafranca, lord John Russell a déclaré que cette communication ne saurait être faite sans inconvénient « pendant que des négociations sont entamées pour le Congrès. »

Un autre membre de la Chambre, M. Griffith, a annoncé qu'il demanderait aujourd'hui au ministre des affaires étrangères si les renseignements reçus par le cabinet permettent de penser que la France et l'Autriche ont ou n'ont pas l'intention de *rétablir* par la force les ducs de Toscane, de Parme et de Modène.

L'Assemblée toscane est entrée hier en séance; elle a commencé la vérification des pouvoirs de ses membres.

Le *Nord* annonce que le général Ulloa a retiré sa démission et qu'il reste à la tête de l'armée toscane.

La Diète germanique s'est ajournée au 20 octobre.

Les dépêches de Berlin présentent l'état du roi Frédéric-Guillaume comme à peu près désespéré. La paralysie a gagné le côté gauche, et le roi n'a presque plus de connaissance. « On attend un dénoûment fatal, » ajoute la dépêche.

On écrit de Berlin au *Nouvelliste* de Hambourg qu'on se prépare à signer dans la capitale de la Prusse une adresse relative à la réforme de la constitution fédérale allemande.

On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de la Prusse orientale*, que le voyage du grand-duc Constantin à Londres n'aurait pas seulement pour objet des améliorations dans la marine, mais encore un but politique. Ce journal assure que, par suite des rapports amicaux de la Prusse avec l'Angleterre, la Russie serait disposée à se rapprocher de cette dernière et que, par suite, les Etats du Nord auraient l'intention de suivre une politique commune.

Le même journal rattache aussi à un revirement de la politique russe l'ordre qui paraît avoir été donné subitement aux journaux de Varsovie de ne pas continuer à attaquer l'Autriche, et de prendre, à l'égard de cette puissance, un ton plus amical.

Le Sultan est rentré à Constantinople, de retour de son excursion. — Le prince Couza recevra décidément l'investiture; mais ce serait, assure-t-on, à la condition d'aller aussitôt après à Constantinople faire une visite au Sultan, comme reconnaissance indirecte sans doute de la suzeraineté de la Porte.

L'*Océan* de Brest annonce que le vice-amiral Rigault de Genouilly va céder son commandement en Cochinchine au contre-amiral Page, qui doit aller s'embarquer à Cherbourg sur la frégate la *Souveraine*, où il met son pavillon. Des troupes d'infanterie de marine partiraient avec le nouveau commandant. C'est, dit-on, l'état déplorable de la santé du brave amiral Rigault de Genouilly qui le force de rentrer en France.

L'*Indépendance belge*, qui nous arrive au dernier moment, publie une lettre adressée par le maréchal Canrobert au maréchal Niel, à propos du rapport de ce dernie, sur la bataille de Solferino. Nous publierons demain ce document dans notre prochain numéro.

Léon Lavedan.

Un décret signé à Saint-Cloud le 11 août porte ce qui suit:

Art. 1er. Il est créé une médaille commémorative de la campagne d'Italie.

Art. 2. La médaille sera en argent et du module de 27 millimètres.

Elle portera d'un côté l'effigie de l'Empereur, avec ces mots en légende: *Napoléon III Empereur*, et de l'autre côté, en inscription, les noms: *Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan, Solferino*, et en légende les mots: *Campagne d'Italie*, 1859. Ce médaillon sera encadré par une couronne de lauriers formant relief des deux cotés.

Art. 3. Les militaires et marins qui auront obtenu la médaille la porteront attachée par un ruban rayé rouge et blanc, sur le côté gauche de la poitrine.

Art. 4. La médaille est accordée par l'Empereur, sur la proposition des ministres de la guerre et de la marine, à tous les militaires et marins qui auront fait la campagne d'Italie.

Télégraphie privée.

Berne, 11 août.

Hier il n'y a pas eu de Conférence. Avant-hier,

la Sardaigne n'a pas assisté à la réunion. M. de Meysenbug est parti pour Vienne.

Le vice-président de la Confédération et le conseiller Cioda assistent, ce soir, à un banquet diplomatique.

Berne, 11 août.

Aujourd'hui M. de Bourqueney a eu une conférence avec M. Desambrois; et, à trois heures, il doit en avoir une avec le comte de Colloredo.

M. le marquis de Turgot, ministre de France, a fait un grand nombre d'invitations pour la fête qu'il doit donner le 15.

Berne, 12 août.

Un banquet diplomatique a eu lieu hier à Zurich. Des toasts ont été portés par le président du gouvernement, M. Dubs; par le comte de Colloredo et le vice-président fédéral M. Freiherosie.

M. Bourqueney a invité tous les diplomates faisant partie de la réunion de Zurich, à un banquet pour le 15 août.

Le grand-duc de Bade doit assister à l'ouverture du chemin de fer de Waldssut. Il arrivera mardi à Zurich.

Turin, 11 août.

Les nouvelles de Bologne annoncent la publication du décret qui convoque une assemblée élective pour manifester les vœux des populations. Des agents de Mazzini ont été arrêtés et expulsés.

On assure que la Conférence de Zurich a prorogé l'armistice indéfiniment.

Florence, 11 août, 5 h. du soir.

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Les ministres, ainsi que les députés, se sont rendus ce matin à la cathédrale pour invoquer la bénédiction du ciel sur les travaux de l'Assemblée. Partout, sur leur passage, ils ont été acclamés par la population.

Le message de M. Ricasoli est très-applaudi.

L'Assemblée s'occupe en ce moment de la vérification des pouvoirs de ses membres.

Toute la ville est remplie d'affiches portant : Vive Victor-Emmanuel, notre roi!

Londres, 11 août.

Lord John Russell répondant à une interpellation de M. Cochrane dans la chambre des communes, déclare qu'il y aurait de l'inconvénient à communiquer la correspondance officielle avec lord Cowley touchant la paix de Villafranca, pendant que des négociations pour le congrès sont entamées.

La correspondance et les autres papiers seront communiqués plus tard.

Francfort, 11 août.

La Diète germanique a adopté aujourd'hui, à l'unanimité, la proposition de la Prusse, de l'Autriche et de Bade concernant la garnison de Rastadt. Elle s'est ajournée au 20 octobre.

Hambourg, 11 août.

L'Assemblée de la bourgeoisie a adopté aujourd'hui, dans toutes les paroisses, les propositions du Sénat concernant la réforme de la constitution, à une majorité de 578 voix contre 153.

Madrid, 11 août.

Le choléra est en voie de diminution à Murcie. Dans les autres provinces, l'état sanitaire est parfait.

Trieste, 11 août.

Les nouvelles de Constantinople arrivées ici sont du 6. Le Sultan était revenu dans cette capitale et M. Thouvenel y était arrivé. Le prince Couza recevra l'investiture, à la condition de rendre aussitôt après une visite au Sultan. De nouvelles secousses de tremblement de terre ont détruit Erzeroum.

Le gouverneur général de Smyrne est mort.

Berlin, 11 août.

L'état du roi Frédéric Guillaume a empiré depuis hier.

La paralysie a gagné le côté gauche. S. M. n'a presque plus de connaissance; on craint un dénouement fatal. Le prince et la princesse de Prusse sont arrivés ce matin.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

M. l'abbé Obré, vicaire général de Beauvais, appelé à l'évêché de Nancy par le décret du 30 juillet, vient de faire connaître son refus d'accepter la haute dignité à laquelle il a été élevé. Voici la lettre qu'il adresse aux vicaires généraux et au chapitre de Nancy :

Beauvais, le 7 août 1859.

A Messieurs les vicaires généraux et aux membres du conseil épiscopal de Nancy.

Messieurs,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que je viens de recevoir, je m'empresse de vous informer qu'après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, j'ai cru devoir ne pas accepter les fonctions redoutables de l'épiscopat que la confiance de l'Empereur avait daigné m'offrir.

Si j'ai décliné ce fardeau, ce n'est pas, assurément, que j'ai crainte de ne point trouver à Nancy des auxiliaires dévoués pour m'aider à le porter; mais j'ai pensé que la part qui devait nécessairement m'incomber restait trop considérable et trop lourde pour mes faibles épaules. J'ai pensé que la succession de l'illustre et vénéré Pontife qui va se séparer de vous, devait passer dans des mains plus habiles et plus saintes que les miennes. Aussi, en résistant aux impulsions et aux instances trop bienveillantes par lesquelles je me suis vu poussé pendant quelques jours, ai-je la conviction et la douce assurance d'avoir servi les intérêts de Dieu et ceux de votre bon et beau diocèse.

Il ne me sera donc pas donné, Messieurs, de contracter avec l'Eglise de Nancy les liens sacrés qui semblaient devoir m'unir si étroitement à elle; mais, dans la situation particulière où je me trouve, je revendiquerai le droit de prier plus qu'aucun autre, afin que Dieu lui envoie un pasteur selon son cœur.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux.

OBRÉ, *vicaire général.*

Dès le lendemain de sa nomination, M. l'abbé Obré s'était rendu chez un vénérable curé de Paris et lui avait soumis les raisons qui le déterminaient à ne pas accepter le redoutable fardeau de l'épiscopat. Nous avons appris avec quelle simplicité et quelle modestie il a insisté pour décliner la charge qui lui était confiée; mais l'on pouvait espérer que le refus du digne vicaire général de Beauvais ne serait point définitif.

La lettre que nous venons de publier ne nous laisserait plus d'espoir si nous n'avions lieu de croire que de nouveaux efforts seront tentés pour faire revenir M. Obré sur sa détermination. Quoiqu'il en soit, il nous sera permis d'être ici l'écho du sentiment public sur le noble exemple d'humilité chrétienne et sacerdotale qui vient d'être donné par ce prêtre éminent. Puisse l'Eglise de France garder toujours cette sainte fécondité de vertus et d'abnégation! Mais le gouvernement s'honorera de son côté en s'obstinant à rechercher de tels mérites et à les mettre en lumière, à mesure qu'ils s'efforcent de se cacher davantage.

L'abbé A. SISSON.

Le *Siècle* traite les questions dans la solitude d'une étroite pensée, ne tient aucun compte de ce qu'on a vingt fois répété, et ne s'embarrasse pas de ce qui est resté sans réplique; il va son chemin sans regarder à droite ni à gauche, aime ses ténèbres qui profitent à sa cause, et toute lumière lui semble une ennemie. Une controverse sérieuse est donc impossible avec ce journal; on ne peut que signaler de temps en temps quelques énormités.

Le pouvoir temporel du Pape est toujours ce qui occupe sa vaillance; c'est son siége de Troie; il y a là un vieux Priam qui l'importune.

De quelles armes se saisit-il aujourd'hui? Il croit que l'histoire vient de le rendre invincible; il s'imagine avoir mis la main sur des textes triomphants. De quoi s'agit-il? De la convenance d'une grande situation qui assure au chef de l'Eglise la pleine indépendance de son pontificat. Le *Siècle* s'attache à prouver que le pouvoir temporel du Pape n'est pas d'institution divine. Véritablement ce n'est pas une découverte. Tout le monde sait cela. La théologie du *Siècle* ne s'arrête pas sur la route du succès; le journal tient à démontrer que le pouvoir temporel est « contraire à la loi de Jésus-Christ, » de sorte que depuis douze cents ans, le monde chrétien a violé la loi divine; il attendait que le *Siècle* le remît dans la voie.

Comment s'y prend le journal démocratique pour nous faire sentir la contradiction entre l'Evangile et le pouvoir temporel du Pape? En citant les passages par lesquels le divin fondateur du christianisme établit le caractère purement spirituel de son royaume et de son sacerdoce, en rappelant qu'il ne faut pas mettre la violence au service de la religion et qu'on n'impose pas la foi! de telles confusions et de telles méprises échappent à l'examen par leur néant.

Une autre citation capitale pour battre en brêche le pouvoir temporel, est empruntée à une lettre de Grégoire II à Léon l'Isaurien; Grégoire II dit à l'empereur que « les « Papes n'ont pas à se mêler des affaires de « la cour impériale, ni à donner les charges « de l'Etat. » Est-ce qu'aujourd'hui les papes, quoique en possession du pouvoir temporel, se mêlent des affaires des cours d'Europe et d'Asie et donnent les charges dans les royaumes et dans les empires? Est-ce bien comprendre la question que d'invoquer des témoignages qui s'y rapportent si peu?

Vous parlez des premiers temps de l'Eglise comme des plus beaux âges de la papauté; où donc les avez-vous étudiés? Les six premiers siècles se passent, moitié dans les catacombes, moitié dans l'amertume des tribulations suscitées par la violence des césars byzantins; les empereurs d'Orient s'acharnent sur la papauté dont ils auraient voulu faire l'instrument de leurs desseins. C'est pour mettre fin à ces constants efforts d'une politique ennemie et jalouse que la France de Charlemagne constitua la souveraineté des pontifes de Rome. Comprenez donc ces éléments de l'histoire: nous ne confondons pas les dogmes avec les moyens humains qui aident à l'accomplissement de l'œuvre divine sur la terre. Le monde catholique a eu des raisons profondes pour constituer ce qui vous déplaît, ce que nous défendrons toujours, et ce qui durera plus que vous.

POUJOULAT.

Le *Morning Chronicle* du 10 août publie l'extrait suivant d'une lettre écrite par Mgr Cullen, archevêque de Dublin, au clergé de son diocèse :

Les prières pour la paix continueront d'être dites jusques à nouvel ordre. La paix n'est pas encore définitivement conclue, et l'Italie est toujours bouleversée. Les sociétés révolutionnaires et secrètes, ainsi que des hommes d'Etat fourbes et infidèles, font des tentatives de la nature la plus perverse pour dépouiller le Pape de son autorité temporelle, qui est si nécessaire au libre exercice de ses pouvoirs spirituels.

Si le Pape dépendait de tout autre souverain, il serait, dans la direction des affaires de la religion, obligé de céder aux désirs de ce souverain là, ou de subir des persécutions continuelles, ainsi que nous le voyons par l'histoire des sept premiers siècles de l'Eglise, où d'innombrables pontifes étaient livrés au martyre par des empereurs païens, ou exilés et affligés même par les souverains chrétiens de l'Orient à l'Occident.

Exhortez donc vos fidèles à prier que la paix soit rétablie d'une manière durable; que les ennemis de la religion soient convertis ou couverts d'opprobre; que non-seulement notre pieux et saint pape sorte triomphant de ses luttes actuelles, mais encore qu'il acquière toute cette puissance et toute cette influence qui lui permettent de répandre sur le monde les bienfaits de la catholicité. »

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 24 juillet/5 août 1859 :

« Peu de jours après la victoire de Solferino, vos journaux semi-officiels annonçaient que le comte Paul Schouvaloff, aide de camp de S. M. l'empereur de Russie, était allé porter au quartier général français une lettre autographe de son souverain. On sait maintenant ce que contenait cette lettre. Elle prévenait le vainqueur qu'il ne tarderait pas à recevoir une note anglo-prussienne qui aurait indubitablement pour conséquence de détendre la lutte; elle l'avertissait, en même temps, que le gouvernement russe, tout en conservant ses sympathies pour l'indépendance italienne, ne pourrait pas sortir de la bienveillante neutralité qu'il avait adoptée, en présence de l'extension du mouvement révolutionnaire. Cette communication était un service de bon allié. Il en a été tenu compte; nous espérions pourtant que notre influence serait plus grande qu'elle ne l'a été dans cette paix que nous avions conseillée si à propos, et nous croyons aujourd'hui que la nouvelle situation ne saurait être stable qu'autant que l'Europe serait appelée à la sanctionner, peut-être même à la modifier sur quelques points. Du futur congrès, du rôle qu'il nous sera donné d'y jouer dépendra le choix définitif des alliances qu'il nous importe de conclure. Pour le moment, il est incontestable que jamais les cabinets n'ont été aussi divisés et, qu'à ne parler qu'humainement, c'est le hasard qui gouverne le monde.

Le hasard n'est guère fait pour nous doter enfin d'une grande paix européenne; il peut, au contraire et en un clin d'œil, nous lancer dans cette guerre universelle qui est, depuis quelques années, l'objet d'une légitime terreur pour tout homme sage. C'est la seule prévision dont les gouvernements semblent avoir conservé l'instinct, car on les voit tous à l'envi ne se préoccuper que de l'augmentation de leurs moyens de défense.

Grâce à l'intelligence vraiment supérieure du grand-duc Constantin, notre marine s'améliore et se transforme d'une manière féerique. Nous avons déjà quelques bâtiments si artistement cuirassés que ce n'est que le cinquième boulet d'un canon, bien entendu *rayé*, qui parviendrait à les entamer à une distance de 100 mètres, en supposant que l'un après l'autre, ils auraient précisément atteint le même point. A peine revenu de l'Orient, où son passage laissera quelques traces, notre grand-amiral s'est presque immédiatement embarqué pour Portsmouth et le Havre, non certes pour sa santé ou son plaisir, mais pour y hâter d'importantes commandes et se rendre compte des inventions dont on parle, car il n'y a rien de tel que de voir de près, et nul n'est plus capable que lui de bien voir.

Notre ministère de la guerre, plus dirigé par le prince Vassiltchikof que par l'honnête général Soukhazanet, rivalise de zèle avec celui de la marine. Je vous ai déjà nommé M. Konstantinof. Cet habile général vient de publier sur les fusées de guerre un nouveau mémoire en 2 volumes in-8°, qui lui a valu le cordon de Saint-Stanislas et l'ordre du jour suivant :

« Le général-major Konstantinof a dressé avec un grand talent et toute l'économie possible un projet complet d'organisation d'une nouvelle fabrique de fusées, lequel satisfait à toutes les exigences actuelles de la science; il a rapporté de l'étranger des données, des modèles et des plans de cons-

truction d'après lesquels il a été reconnu possible d'apporter des perfectionnements fort importants dans toutes les branches de la fabrication de la poudre qui exigeaient des changements immédiats; il a rassemblé, sur l'administration et l'économie des poudriers de Prusse, des renseignements complets et détaillés, fort utiles en vue de la réorganisation prochaine des établissements techniques et de leur comptabilité ; et enfin il n'a jamais cessé de s'appliquer avec zèle au perfectionnement des fusées de guerre, au sujet desquelles il a publié, en russe et en français, plusieurs ouvrages très-remarquables, qui ont obtenu des éloges même à l'étranger. »

Par suite de ces succès mérités, M. Konstantinof est le *lion* du jour, comme Totleben l'était il y a trois ans. Ces préoccupations, beaucoup trop belliqueuses selon moi, font nécessairement qu'on parle moins de l'émancipation et de toutes les réformes que le commencement de ce règne avait fait espérer. Bien des faits devraient nous engager à porter de ce côté notre activité un peu trop fébrile. Les incendies deviennent si fréquents qu'on ne peut plus les expliquer naturellement. Il vient d'y en avoir encore un très-considérable à Moscou. Le courage des pompiers des quatorze quartiers de la ville n'a pu empêcher une perte de 2 millions. Nos chers Moscovites se consolent de ces désastres en s'exerçant aux usages parlementaires. Après avoir offert un banquet, avec force larmoyants discours, au comte Zakrerski, dont Moscou est enfin délivré, ils en ont donné un, quelques jours après, à leur nouveau et excellent général-gouverneur, le comte Serge Strogonof. Homme d'esprit et du meilleur cœur, le comte a voulu les dispenser de la nécessité officielle de lui débiter des mensonges et leur a exprimé le désir qu'il n'y eût pas de discours. Deux professeurs ne purent se résigner à cette consigne et prononcèrent ceux qu'ils avaient laborieusement préparés dès que le comte eut pris congé de l'assemblée : je vous signale cette nouvelle méthode d'avoir le dernier mot.

Une innovation occidentale qui me semble plus heureuse que celle des banquets, est celle des quêtes. Il s'en fait deux dans ce moment à Pétersbourg qui sont dignes d'être mentionnées.

En 1830, un bon moine russe, comme il y en a plus d'un, fonda une mission dans le gouvernement de Tomsk peuplé d'idolâtres. Depuis cette époque, cette mission est parvenue, à ce qu'il paraît, à baptiser 3,000 personnes, mais la plupart retournent à leurs fétiches et il en reste dix fois plus à convertir.

Il faudrait pour cela leur créer des villages peu éloignés des stations de la mission, leur fournir les moyens de s'installer et de subvenir provisoirement à leur subsistance, et malheureusement les ressources de la mission sont très-minimes. Elle a donc résolu de faire un appel aux âmes chrétiennes et charitables, et elle a envoyé à cet effet dans la métropole un de ses membres, appelé le Père Ivan.

Par malaventure, l'arrivée dans nos murs du P. Ivan coïncide avec celle d'un certain père Procope Tchokorilo qui obtient beaucoup plus de succès que lui. Ce révérend père Procope Tchokorilo (quel nom et quelle figure, si vous le voyiez!) est un moine de l'Herzégovine, chargé par son métropolitain de quêter en faveur des églises de son pays. Cette quête a été autorisée en Russie par S. M. l'Empereur et elle a reçu, dit son programme, la bénédiction du S. Synode. Il demande des secours pour la construction de petites églises dans vingt endroits différents. Cette œuvre est assurément fort intéressante, mais ne pensez-vous pas qu'il conviendrait d'abord au S. Synode d'accorder sa bénédiction à celles qui ont pour but d'amener à la connaissance de Jésus-Christ les trois millions d'individus qui vivent paisiblement sous le sceptre autocratique, sans que le gouvernement, si rigide pour les catholiques, songe à prendre la moindre mesure pour les éclairer ?

Pour tout esprit attentif, ce n'est pas un des moindres caractères évidents de fausseté dans la religion russe que ce défaut de zèle pour travailler à la conversion des mahométans et des idolâtres qui se multiplient dans l'Empire. Plus d'une fois, des missionnaires catholiques se sont offerts pour entreprendre cette œuvre, qui ne serait pas moins avantageuse au gouvernement que glorieuse pour le christianisme et utile à ces malheureux : on leur a répondu que c'est l'affaire des prêtres russes, mais nous ne voyons pas qu'ils s'en occupent.

Pour extrait : M. Garcin.

Le Camp de Saint-Maur.

Une foule nombreuse, empressée, pleine d'un patriotique enthousiasme, ne cesse de se porter au camp de Saint-Maur, où chaque jour voit se grossir les rangs des glorieuses phalanges de notre armée d'Italie. Entre Paris et Vincennes règne un courant de circulation continuel, à peine interrompu pendant la nuit et dont on n'avait jamais eu d'exemple. Dès le matin, de tous les quartiers de la capitale et des points les plus éloignés de la banlieue, se mettent en mouvement, pour se diriger vers la place de la Bastille, des légions d'individus appartenant à toutes les classes de la société, des nuées de véhicules de toute espèce, depuis la modeste charrette jusqu'à l'équipage le plus brillant. Dimanche dernier, à partir de l'entrée de la rue du Faubourg-Saint-Antoine jusqu'à Vincennes, malgré la largeur de l'avenue qui fait suite à la place du Trône, et tandis que les deux contre-allées suffisaient à peine au flot des piétons, on a dû organiser la file des voitures, afin de prévenir l'encombrement.

Dans cet élan spontané, unanime, avec lequel la population parisienne, accrue de milliers d'étrangers et d'habitants de la province, court au camp de Saint-Maur, il ne faut pas voir seulement le désir d'assister à l'une des phases, si intéressante d'ailleurs, de la vie militaire : chacun tient surtout à honneur de devancer l'heure de la rentré solennelle de nos troupes d'Italie, pour témoigner de son admiration et de sa profonde sympathie envers ces braves qui ont enchaîné de nouveau la victoire à nos aigles et porté si haut le renom de la valeur française.

On sait que le camp de Saint-Maur a son front de bandière tracé parallèlement aux glacis du fort de Vincennes. Il occupe en profondeur l'immense espace compris entre ce fort et celui de la Gravelle, et s'étend en largeur depuis l'extrémité du Polygone jusqu'à l'emplacement des Minimes et près de Saint-Maur. Des rues de vingt mètres de largeur le traversent dans toute sa profondeur; d'autres, plus spacieuses encore, le coupent dans le sens opposé : aussi l'accès en est-il des plus faciles. Quant à l'installation de la troupe, elle est réglée de la manière suivante : la garde occupe les Premières lignes. Après viennent les différents corps échelonnés dans l'ordre de leurs numéros. Le campement d'un bataillon avec état-major de régiment comprend un rectangle de cent cinquante mètres de longueur sur quatre-vingts mètres de profondeur, soit douze cents mètres superficiels.

Le *Moniteur* a déjà fait connaître les dispositions prises en vue de fournir l'eau nécessaire aux besoins d'une si grande réunion d'hommes. Nous ajouterons que la distribution de la viande se fait à quatre étaux montés par un entrepreneur sous la surveillance d'inspecteurs de la boucherie de Paris résidant sur place.

Rien de pittoresque comme l'aspect de ce camp avec ses milliers de tentes blanchissant au soleil, animé à intervalles égaux par le son retentissant du clairon et le roulement du tambour réglant les diverses occupations de la journée, et que parcourt en tous sens une foule avide de s'initier aux moindres détails de la vie militaire, dans la pratique de laquelle le soldat français, personne ne l'ignore, est passé maître en fait de joyeux entrain et d'industrieuse activité.

On est émerveillé de la rapidité avec laquelle nos troupes procèdent à leur installation. A part les tentes d'officiers qui sont dressées à l'avance, tout est à faire lorsqu'un bataillon arrive sur le lieu de son campement qui est marqué par un poteau. Eh bien, quelques minutes vont suffire à l'opération. En un clin d'œil, les faisceaux sont formés sur le front de bandière. Derrière s'installent les tentes-abris dont chaque homme porte les matériaux sur son sac. Trois bâtons supportent le sommet d'une tente dont six petits piquets fixent les extrémités à terre. Sous cet abri d'une simplicité élémentaire, et qui recevra un lit de paille fraîche, complété par quelques couvertures, six hommes trouveront à se loger. Après les tentes des soldats, tenues avec un soin, un luxe de propreté coquette, tout à la louange de ceux qui les habitent, viennent les cuisines dont l'organisation est des moins compliquées. Quelques pierres rapprochées formant foyer, un peu de bois, et voilà de quoi faire bouillir la marmite qui ne tardera pas à se remplir de tout ce qui est nécessaire, car nos armées ont aussi leurs Vatels.

Qui ne serait flatté, au camp de Saint-Maur, dans les cuisines d'officiers, de tâter d'une tranche, voire de deux tranches de ces gigots de mouton qui rôtissent en plein air, entre deux cailloux, quelquefois entre deux mottes de terre supportant la broche. Jamais pièce plus appétissante ne mérita d'être servie sur la table d'un gourmet. Deux fois par jour, à six heures du matin, avant la soupe, et à quatre heures et demie, après le dîner, les troupes reçoivent une ration de café. Entre les cuisines et les tentes d'officiers qui limitent le campement à l'arrière, sont les chevaux de ceux-ci tenus au piquet, les cantines et la musique.

Les drapeaux des régiments, plantés devant les tentes de leurs colonels respectifs, et dont quelques-uns sont entourés de verdure et de fleurs artistement groupées, excitent *au plus haut point* l'intérêt de la foule. On contemple avec une émotion mêlée de respect ces glorieux insignes labourés presque tous par les balles et la mitraille. Nous avons vu un vétéran mutilé des guerres du premier empire, arrêté devant le drapeau du 2e régiment de zouaves, dont l'aigle a été atteint, mais non abattu par un biscaïen qui l'a traversé de part en part, essuyer furtivement une larme d'attendrissement, tandis qu'un sourire de martiale fierté se dessinait encore sous sa moustache blanche.

De toutes parts les conversations s'engagent entre visiteurs et soldats ; on interroge ceux-ci sur les actions auxquelles ils ont pris part et dont ils se font volontiers les modestes historiens. On regarde avec un légitime sentiment d'orgueil national les uniformes de notre jeune armée, eux aussi, par la victoire usés, selon l'expression du poëte populaire. Puis, c'est un parent, un ami qu'on retrouve, et avec lequel on va s'installer à la cantine pour trinquer à son heureux retour sur le sol de la patrie. Par-ci par-là, un blessé en convalescence marche appuyé sur le bras d'un camarade, tandis que chacun s'empresse pour lui faire fête.

Ailleurs se passent des scènes d'un autre or-

dre que ne dédaignerait pas le crayon d'un Charlet. Ici un troupier, assis sur un escabeau et la joue couverte d'une couche épaisse de savon, attend patiemment l'office du Figaro de la compagnie, en train de donner le fil à son rasoir. A côté, à genoux sous sa tente, un camarade plus économe ou plus adroit se rase lui-même en face d'un miroir de poche. Plus loin, un troisième, sa trousse à coudre étalée devant lui, et avec le soin minutieux d'une couturière, bouche, à l'aide d'une pièce artistiquement assortie, le trou fait dans sa capote par une balle ennemie. Tout à l'heure il passait en revue les boutons de ses guêtres, dont plusieurs, restés probablement sur les champs de bataille d'Italie, manquent à l'appel. D'autres tracent une missive que recevra bientôt la boîte aux lettres placée devant la tente du colonel : chaque soir cette boîte est ouverte par le vaguemestre chargé d'en porter le contenu à la poste. Quelques-uns fument paisiblement leur pipe, mollement étendus sur l'herbe, ou se récréent au chant des oiseaux qu'ils ont rapportés de leur campagne et dont les cages sont appendues à leurs tentes. Les volatiles de tout genre ne sont pas, du reste, les seuls animaux qui animent les tentes du camp ; on y trouve aussi bon nombre de chiens, de chats, de lapins parfaitement dressés et faisant l'exercice à qui mieux mieux.

Les visiteurs, ainsi qu'on doit le penser, ne font pas défaut au camp des tirailleurs algériens. Depuis l'arrivée à Vincennes de ces enfants de l'Afrique, devenus ceux de la France, on se plaît à admirer leur désinvolture martiale, leur parfaite discipline, leur physionomie si expressive et dans laquelle on retrouve les différents types de la population arabe. Aucun détail de leur pittoresque costume n'échappe à l'attention de la foule. On remarque surtout l'adresse toute particulière qu'ils mettent à rouler la longue pièce de toile blanche qui leur sert de turban, opération pour laquelle nos zouaves se montrent déjà fort experts. Les *turcos* sont d'un accès facile et ne paraissent nullement troublés par l'ardente curiosité dont ils sont l'objet. Toutes les personnes qui parcourent le camp n'ont qu'à se louer de leur politesse et de l'attention avec laquelle ils écoutent ce qu'on leur dit. Quelques-uns savent assez de français pour se faire comprendre; d'autres, les moins avancés, se livrent à des efforts de langage incroyables pour répondre aux questions qui leur sont posées. Tous, sans exception, semblent heureux de se trouver sous le ciel de cette France pour laquelle ils sont fiers de combattre.

On se rend aussi en foule depuis quelques jours à Maisons-Alfort pour visiter le camp où doivent être réunies trois brigades de cavalerie et vingt-quatre batteries d'artillerie. Ce camp est dressé dans la vaste plaine située au confluent de la Seine et de la Marne, et il offre toutes les facilités désirables pour sa destination spéciale. Là ont déjà pris place quelques-uns de ces canons rayés à longue portée qui ont joué un rôle si décisif dans la campagne d'Italie. Le nombre déjà assez considérable de cavaliers arrivés au camp d'Alfort, les batteries qui y sont alignées, l'animation que donnent à la plaine les soldats qui la parcourent au galop de leurs montures, tout cela compose un tableau des plus saisissants et qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire.

Cependant Paris se dispose à fêter dignement la rentrée dans ses murs de nos héros de Magenta et de Solferino. De grands préparatifs se font, à l'heure qu'il est, sur toute la ligne des boulevards. Les théâtres commencent à ériger leurs arcs de triomphe. Les habitants des divers quartiers que traverse cette longue voie se réunissent pour la décoration de mâts vénitiens, de bannières, de colonnes, d'obélisques. La ville de Paris la présente aux deux extrémités de la carrière avec ses pompes habituelles. A l'entrée du boulevard, du côté de la place de la Bastille, un arc de triomphe de vingt-cinq mètres de façade sur autant de hauteur, imité du portail de la cathédrale de Milan, rappellera à la foule le temple magnifique où fut chanté un *Te Deum* après le passage du Tessin.

A l'autre extrémité, au point de rencontre du boulevard des Capucines et de la rue de la Paix, s'élève un monument, à la Paix, caractérisé par une statue colossale tenant d'une main l'épée dans le fourreau, et de l'autre le traité de Villafranca. Un lion se repose majestueusement à ses pieds. Ce groupe est monté sur un piédestal de granit et de bronze dont les principaux ornements sont des canons et des drapeaux.

Plus loin, la place Vendôme se transforme en un immense amphithéâtre pour 14.000 spectateurs. Les deux avenues qui aboutissent à la place sont marquées par des groupes de colonnes triomphales accouplées, surmontées de Victoires distribuant des couronnes. La belle architecture de la place elle-même, depuis le bas des gradins jusqu'au sommet des combles, sera ornée de drapeaux, de bannières, de guirlandes, qui serviront de cadre au magnifique spectacle qu'offrira le défilé de nos victorieuses phalanges.

Ch. Friès.

Bilan de la Banque de France.

En jetant les yeux sur le bilan que la Banque de France vient de publier, on remarquera tout d'abord un encaisse métallique considérable et un portefeuille qui témoigne du ralentissement des transactions commerciales.

En effet, les espèces portées dans le dernier bilan, rapprochées de celles qui composaient ce chapitre dans la situation précédente, offrent une augmentation de 68 millions, et se trouvent portées à 628 millions. C'est le chiffre le plus élevé de l'année.

L'augmentation de l'encaisse de la Banque correspond exactement à la diminution des avances sur actions et obligations de chemins de fer, c'est-à-dire que dans le courant du mois qui vient de s'écouler, la Banque paraît avoir distribué pour 68 millions d'obligations, prises sur la totalité de celles qui lui ont été données en garantie par les compagnies de chemins de fer.

Les avances ont été réduites à 82 millions. On peut déjà pressentir que la Banque sera bientôt dépossédée entièrement des obligations qu'elle tient encore à la disposition du public. Les obligations à titre de valeurs à revenu fixe sont recherchées par les capitalistes qui s'attachent aux placements de tout repos. L'atonie générale des affaires a multiplié l'épargne et accru dans des proportions considérables le capital disponible, ainsi que l'encaisse de la Banque le démontre. Or, les détenteurs de capitaux, quelles que soient les appréhensions que l'avenir leur inspire, ne peuvent se résoudre à conserver longtemps des fonds improductifs. Ils se hâtent donc de profiter de toutes les occasions favorables pour faire des placements qui répondent à leurs exigences tout en offrant les garanties les plus solides.

Dans l'état des choses, les obligations offrent un avantage marqué sur la rente. Au cours actuel, elle représentent du 3 0/0 à 58 ou 60 fr. Il n'en faut pas davantage pour justifier la faveur exceptionnelle que leur accordent les capitaux.

Il est donc probable que la Banque n'ouvrira pas de souscription publique pour écouler les obligations qu'elle possède encore, ainsi qu'on l'avait prétendu.

Le bilan, avons-nous dit, témoigne des ralentissements des transactions commerciales. Nous en trouvons la preuve dans la situation du portefeuille, lequel est descendu à 463 millions, soit une diminution de 69 millions.

De même que la diminution des avances sur actions et obligations correspond à l'augmentation de l'encaisse, de même, la diminution du portefeuille correspond à l'affaiblissement des comptes courants particuliers, qui ne sont plus portés qu'à 213 millions, ce qui constitue une différence en moins de 70 millions.

La Banque aurait donc versé entièrement les rentrées de ses avances sur actions et obligations de chemins de fer dans son encaisse, et aurait fait face au remboursement des comptes courants, à l'aide des ressources produites par les échéances de billets.

Les autres chapitres n'ont éprouvé que de faibles variations. Ainsi les avances sur effets publics sont descendues à 40 millions, et ont fléchi de 2 millions. Ce chiffre est à peu près au niveau de celui qui était porté dans le bilan de la période correspondante de l'exercice expiré.

Les avances au Trésor restent au chiffre de 65 millions.

Les billets en circulation figurent au bilan pour le chiffre de 736 millions, ce qui donne seulement un accroissement de deux millions. Ce chiffre est exactement le même que celui qui figurait, l'année dernière, dans le bilan du mois d'août.

Si l'on rapproche la circulation des billets de l'encaisse, on verra que la proportion réglementaire est loin d'être établie. En effet, avec ses ressources métalliques, la Banque pourrait faire face à une circulation s'élevant à près de 1,900 millions; nous venons de voir qu'elle atteignait seulement 736 millions.

Le compte courant du Trésor est fixé à 179 millions, soit une augmentation de 3 millions. On voit que malgré les dépenses considérables de la guerre, la situation de nos finances publiques est assez satisfaisante.

Malgré la diminution du portefeuille et le ralentissement des escomptes, les bénéfices de la Banque se sont accrus d'une manière sensible. Ainsi, les intérêts divers qui n'étaient portés le mois dernier qu'à 1,665,000 fr. s'élèvent aujourd'ui à 3,440,000 fr., soit une différence en plus de 1,775,000 fr.

En définitive, le bilan de la Banque marque un temps d'arrêt dans le mouvement général de notre commerce; il indique en outre une accumulation considérable de numéraire auquel il faudrait ouvrir des canaux d'écoulement.

Qu'on se hâte donc de recueillir l'esprit d'entreprise endormie depuis trop longtemps.

Edmond Pelletier.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au 11 Août 1859.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	274,078,771 10
Numéraire dans les succursales.	353,664,393 »
Effets échus hier, à recevoir ce jour.	3,029,456 06
Portefeuille de Paris, dont 86,487,306 fr. 04 c. provenant des succursales.	207,871,906 43

Portefeuilles des succursales, effets sur place.	255,649,488	»
Avances sur lingots et monnaies.	361,500	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales. .	520,000	»
Avances sur effets publics français..	27,080,200	»
Avances sur effets publics français dans les succursales.	13,505,800	»
Avances sur actions et obligations de chemins de fer. . .	52,094,588	»
Avances sur actions et obligations dans les succursales. .	30,053,250	»
Avances sur obligations du crédit foncier.	738,900	»
Avances sur obligations dans les succursales. .	412,000	»
Avances à l'Etat sur le traité du 30 juin 1848.	65,000,000	»
Rentes de la réserve.	12,980,750	14
Rentes, fonds disponibles. . .	52,198,338	18
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000	»
Immeubles des succursales. .	6,679,269	»
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.	526,140	03
Divers.	5,654,064	65
	1,366,098,814	59

PASSIF.

Capital de la Banque.	91,250,000	»
Capital nouveau.	91,250,000	»
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).	1,510,527	65
Réserve de la Banque et des succursales (ex-banques). .	12,980,750	14
Réserve nouvelle.	9,125,000	»
Réserve immobilière de la Banque.	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).	735,894,725	»
Billets à ordre payables à Paris et dans les succursales. .	6,135,902	62
Récépissés payables à vue à Paris et dans les succursales. . .	9,772,272	»
Compte courant du Trésor, créditeur.	178,731,992	63
Comptes courants de Paris. . .	181,305,261	24
Comptes courants dans les succursales.	31,376,584	»
Dividendes à payer.	1,641,937	25
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.	2,169,167	54
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3,441,766	39
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	1,751,105	05
Excédant de rentrées sur les effets en souffrance.	6,415	72
Divers.	3,755,467	36
	1,366,098,814	59

Certifié conforme aux écritures.

Le gouverneur de la Banque de France,

Comte Ch. de Germiny.

Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser au clergé de son diocèse la lettre pastorale suivante :

Dieu, N. T. C. F., parmi tant de noms augustes qu'il se donne dans les Saintes-Ecritures, et par lesquels il lui plaît de nous révéler ses attributs et sa grandeur, s'appelle particulièrement le Dieu des armées, *Dominus Deus exercituum*; — pour nous faire entendre que cette force terrible qu'il a mise à la disposition des nations et de leurs chefs n'est pas indépendante de lui, et que, quelles que soient leurs pensées et leurs volontés, un si puissant ressort des choses humaines ne saurait être tellement en leurs mains qu'il ne soit encore plus dans les siennes, pour servir, quand il le veut et comme il lui convient, à l'accomplissement de ses desseins.

Et c'est ce qui fait de la guerre une chose divine, de laquelle on peut dire, plus que d'aucune autre, que « les hommes s'y agitent, mais que Dieu les mène, » et en laquelle aussi il faut le plus adorer, avec tremblement et respect, la profonde et toute-puissante conduite de Celui qui ne se montre nulle part plus sensiblement que là, le Roi des rois et l'arbitre souverain de la destinée des nations : *Rex regum, et Dominus dominantium.*

L'Evangile n'a point aboli la guerre : elle est demeurée, ici-bas, avec le péché, dans le christianisme même, comme une des grandes épreuves du courage de l'homme, comme l'une des verges les plus redoutables de la justice divine, comme l'un des plus mystérieux instruments de la Providence, dans le gouvernement du monde et de l'humanité déchue. C'est par là que Dieu, comme le disait autrefois Bossuet, élève les trônes ou les abaisse, par là qu'il communique sa puissance aux princes et aux peuples ou la retire à lui-même ; et leur fait sentir à tous, à moins qu'ils n'aient perdu le sens, qu'au milieu du hasard des combats, ils sont toujours sous sa main et sous son autorité suprême ; parce que c'est lui qui prépare et distribue les victoires par des ordres secrets ; c'est lui qui tue et ressuscite, c'est lui qui plonge les plus forts au fond des abîmes, et les en fait sortir à l'heure de sa providence. *Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit* (1 Reg. 2.)

Et néanmoins, vous le savez aussi, N. T. C. F., le divin fondateur du christianisme, le Dieu-Homme, notre sauveur Jésus-Christ, quoiqu'il ait laissé subsister la guerre, et qu'il soit, comme son père, avec lequel il ne fait qu'un, *le Dieu des armées*, n'a point voulu, dans les saints Evangiles, se donner ce titre ; mais il s'y appelle par excellence le *Prince de la paix, Princeps pacis* : — afin que nous comprenions bien que la douceur et la charité sont l'âme et le fonds essentiel du christianisme ; que parmi les guerres, s'il en est quelquefois encore d'inévitables, les aspirations constantes des peuples chrétiens et de leurs princes doivent toujours être vers la paix, dans le moment même où ils sont condamnés à s'armer les uns contre les autres ; et que nulle gloire militaire enfin, quelque éclatante et triomphante qu'elle soit, n'est préférable à la paix et à la gloire pure des héros pacificateurs.

De là ces belles paroles de saint Augustin : « Ceux qui font la guerre avec tant de valeur « méritent sans doute une louange immortelle ; « mais on acquiert une gloire plus grande en- « core en exterminant la guerre par les sages « paroles de la paix, qu'en exterminant les enne- « mis par la force des armes... La condition de « ceux qui combattent est quelquefois néces- « saire, mais la condition de ceux qui savent « conquérir la paix dans la justice est incompa- « rablement plus heureuse et plus glorieuse en- « core (Ep. CCXXIX)»

Il le faut reconnaître avec bonheur, N. T. C. F. : malgré les profondes indocilités du siècle où nous vivons, et ses ingratitudes trop fréquentes envers le christianisme, cet esprit évangélique, cet esprit de paix prévaut enfin aujourd'hui en Europe dans les vœux des peuples, et presque toujours aussi dans les conseils des princes.

La nation même que Dieu a faite guerrière entre toutes, celle dont il semble avoir le mieux préparé les mains et le cœur aux combats (1), celle qui semble pouvoir le moins en redouter les suites, et que tant de glorieux souvenirs en même temps que ses plus vifs et ses plus naturels instincts y entraîneraient toujours, si elle ne savait par sagesse se commander et se contenir, celle-là même a poussé un cri de joie à la première annonce de la paix, quoique cette nouvelle l'ait surprise au milieu du plus vif enthousiasme de ses victoires.

Et qui n'a remarqué aussi l'universel sentiment d'angoisse qui s'est manifesté d'un bout à l'autre de l'Europe, dès les premières appréhensions de la guerre, les persévérants efforts tentés de toutes parts pour en prévenir les malheurs, ou en circonscrire le théâtre ; et enfin l'accomplissement unanime de toutes les puissances européennes, lorsqu'au moment même où la lutte menaçait de prendre des proportions gigantesques, on a appris la promptitude et la facilité de cette paix si sagement offerte et acceptée ?

Mais parmi ceux dont les vœux pacifiques ont été entendus, il en est un qui les avait exprimés plus tendrement et plus fortement que tous les autres : c'est celui qui est nommé, sur la terre, le lieutenant et le premier ministre du divin *Prince de la Paix* : celui qui a été établi le pasteur universel, et le Père commun de toute la grande famille chrétienne.

Quel ne fut pas le déchirement du cœur si doux de Pie IX, quand il vit les deux plus puissantes nations catholiques assembler tout à coup l'une contre l'autre d'immenses armées, tirer du fourreau, avec une ardeur terrible, ce glaive des combats, qui en sort bien à l'heure qu'on veut, mais qui n'y rentre pas si facilement ; et commencer sur les champs de bataille tant de fois déjà fameux de l'Italie, une guerre formidable, laquelle, selon les prévisions des plus habiles politiques, pouvait allumer dans l'Europe entière un embrasement universel, et y réveiller peut-être, avec un immense péril de l'ordre, et malgré les efforts contraires des princes belligérants, le génie funeste et mal endormi des révolutions.

Le premier cri du Pontife fut le cri d'une douleur profonde, semblable à celui d'une mère qui voit couler le sang de ses fils, et qui à cette vue sent ses entrailles se briser jusqu'en leurs plus sensibles profondeurs.

Le premier élan de sa prière fut pour solliciter la paix de Celui qui seul désormais pouvait la donner : *Domine, da nobis pacem* ! Cette prière, il la demanda à tous les évêques du monde ; il voulut que toutes les langues et tous les cœurs chrétiens la répétassent sur toute la surface des terres catholiques. Puis, lorsque ces supplications ont été exaucées par le Seigneur miséricordieux, plus promptement qu'aucune espérance humaine ne pouvait l'attendre, le pieux Pontife, malgré les douleurs amères dont il est encore accablé comme père et comme prince, élève le premier vers le ciel la voix de la reconnaissance, et ordonne pour la paix, dans la capitale du monde chrétien, de solennelles actions de grâces, que tout l'univers catholique redira.

Et toutefois, en remerciant, le Saint-Père ne cesse point de prier ; car, hélas ! tout, malheureusement, n'est pas encore fini. Il prie, ce pieux et doux Pontife, et il veut que tous nous priions avec lui, pour l'achèvement de l'œuvre commencée ; afin que la paix reconquise se consolide, que les dernières agitations de cette furieuse tempête s'apaisent, que l'ordre renaisse dans l'Italie et les États de l'Eglise où il a été si troublé et que « Dieu, dans son infinie bonté, daigne ré- « tablir la droiture de l'esprit et du cœur chez « tous ceux que les entraînements des passions « ont éloignés du sentier de la vérité. » *La droiture de l'esprit et du cœur !* graves et profondes paroles, vœu touchant et bien digne d'être médité par tant d'esprits généreux que leur générosité même égare quelquefois !

Noble Pontife ! quelles épreuves il traverse en ce moment, et avec quelle résignation courageuse, avec quelle sublime confiance en Dieu ! Au milieu de ses tristesses et de ses amertumes, la mansuétude découle encore de ses lèvres, et s'il rappelle à ses sujets rebelles leurs égarements, c'est moins un reproche qu'il leur adresse qu'un avertissement suprême qu'il leur donne. « Et d'ailleurs que deman- « dons-nous, ajoute-t-il avec douceur, sinon que « tous les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ et « du Saint-Siége *se convertissent et qu'ils vivent ?* » — Nous reconnaissons à ces accents cette épouse de Jésus-Christ dont Bossuet a dit qu'elle ne sait que gémir, et que la voix de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. — « Quelles que « puissent être les conséquences de tant d'agita- « tions, dit-il encore, nous les attendons avec « calme, certain de la protection que Dieu ac- « corde toujours à son Vicaire et à son Eglise « son Eglise affligée. » Ainsi, appuyé sur le Seigneur et sur tant de souvenirs d'une protection toute-puissante, il attend ; il sait où est l'appui de son invincible faiblesse, et qui, au besoin, en serait le vengeur ; et il continue de lever les yeux vers les saintes montagnes d'où lui viendra le secours : *Levavi oculos meos ad montes, unde veniet auxilium mihi.* (Ps. 120.)

Telles ont été, N. T.-C. F., parmi ces alternatives si cruelles pour son cœur les magnanimes sollicitudes du vicaire de Jésus-Christ : telle a été parmi ces douloureux événements, dont notre gloire ne nous défendait pas à nous-même de redouter les suites, telle a été la noble et paternelle conduite de notre saint père le pape Pie IX !

Eh bien, M. F., je le proclamerai dans la joie

(1) *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium, et digitos meos ad bellum* (Ps. 143).

et la sincérité de mon cœur : c'est une belle et touchante chose, qui sera l'éternel honneur du catholicisme, qu'il y ait toujours, parmi les grands ébranlements de la politique et de la guerre, au milieu des plus violents conflits des armes et quand tout est en feu, non pas seulement sur les champs de bataille, mais dans les conseils agités des peuples, par le soulèvement des passions révolutionnaires, qu'il y ait, dis-je, toujours sur cette triste terre un tranquille sommet, une hauteur sereine, où les plus violentes tempêtes, ni les nuages des passions humaines n'obscurcissent jamais la lumière des principes essentiels de l'ordre, et sur ce sommet, dans la sérénité de cette hauteurs, un vieillard vénérable marqué du double sceau de la sagesse divine et humaine, et chargé de représenter ici-bas la vérité et la charité de Dieu : homme divin par là même, *Homo Dei*, dont le perpétuel emploi est de faire entendre à tous les hommes, princes et peuples, des paroles de prudences et des conseils de paix, en même temps que d'attirer d'en haut, par la puissance de la prière universelle, les grâces qui font écouter les sages paroles et accepter les pacifiques conseils.

Telle est, dans l'Eglise, depuis dix-neuf siècles, la noble et admirable fonction de la Papauté, de cette institution sacrée, que de viles et inintelligentes passions voudraient abolir ou découronner, mais que les vrais et grands politiques entourèrent toujours, et aujourd'hui encore, d'amour et de respect. Dieu sait le fond des cœurs, mais ceux qui ont besoin de la protection divine pourront la trouver là. Quoi qu'il en soit, jamais, avant le Christianisme, et à cette heure nulle part hors de lui, rien ne s'était vu, ni ne se voit, parmi les hommes, de semblable à cette auguste et sainte magistrature ! Et c'est là, pour les esprits attentifs et élevés, un des côtés, entre mille autres, par où le catholicisme paraît plus manifestement divin ; car si Dieu est vérité et amour, et s'il a donné aux hommes une religion, la religion de Dieu, la vraie religion, sans contredit, doit être celle où la vérité et l'amour sont le plus visiblement, le plus persévéramment représentés sur la terre. Eh bien, malgré les faiblesses passagères dont Dieu a permis la possibilité, malgré les ombres inévitables qui sont quelquefois mêlées à la lumière dans l'histoire de l'Eglise, cette vivante et immortelle représentation de la vérité divine et de l'amour divin, je la vois dans l'Eglise catholique : ailleurs je la cherche en vain.

Voilà, M. F., ce dont nous devons bénir Dieu ! Au milieu de toute l'agitation des choses humaines, c'est là où nous trouverons toujours la sécurité, la consolation, la lumière : c'est à cette grande école de l'autorité et du respect que nous recueillerons les enseignements sacrés, à l'aide desquels nous pourrons toujours ici-bas, dans les guerres comme dans la paix, dans la prospérité comme dans l'adversité, marcher le front haut et le cœur tranquille.

Dans les guerres, nous adorerons avec une humble résignation le dessein de Dieu, qui les veut ou qui les permet, pour des fins très-sages et souvent pleines de miséricorde et de bonté dans leurs résultats les plus inattendus.

Et cependant, comme le châtiment divin et la peine s'y trouvent toujours mêlés, même pour les vainqueurs, *morte morieris*, et par l'effusion du sang humain, *de ce sang précieux*, dont le prince victorieux naguère disait lui-même *il en a trop coulé*, et par le deuil des familles, et par les maux incalculables que toutes les guerres, sans en excepter les plus justes et les plus sagement conduites, traînent inévitablement après elles, le bon sens humain, mais surtout le bon sens chrétien, qui possède une plus profonde pénétration des choses, nous fera toujours regarder la guerre comme un fléau et la paix comme le plus grand des biens : et voilà pourquoi nous devons aujourd'hui chanter avec le Père commun des chrétiens le cantique d'actions de grâces.

Sans doute, il faut former des vœux et adresser au ciel des prières, pour le succès des armes de la patrie ; il faut s'empresser de lui offrir, quand elle a tiré l'épée pour sa défense, le tribut généreux du sang ou de la fortune : mais à cette heure, nous devons avec plus d'empressement encore bénir Dieu de ce que la rapidité de nos victoires a hâté l'heure de la paix, et de ce que ce sont nos vaillantes armées qui ont conquis l'honneur de pouvoir offrir sur le champ même d'une dernière et glorieuse bataille, cette paix, qui, lorsqu'elle se fait dans la vérité, rouvre les sources de la prospérité des nations, rend possibles les sages et vraies libertés, est pour les chrétiens le premier des biens après la foi et la grâce, et serait l'état constant et normal des peuples, enfants de l'église, s'ils vivaient toujours selon l'évangile.

Certes il n'est pas défendu aux peuples ni aux princes chrétiens, de se montrer sensibles à la gloire des succès guerriers et d'en bénir le Seigneur. Quelque habitués que nous soyons nous-mêmes à cette gloire, départie avec une si étonnante prodigalité par la Providence à notre pays plus qu'à nul autre peuple du monde, depuis nos plus antiques origines, c'est celle qui excitera le plus d'émotion dans les cœurs français. Quel honneur n'est-ce pas pour notre nation de pouvoir compter tant de grands capitaines, tant de princes intrépides, tels que ceux dont les noms remplissent et illustrent nos histoires, depuis Clovis jusqu'à nos jours, et dont la succession glorieuse, grâces en soient rendues au ciel, n'a jamais défailli parmi nous : témoins tant de champs de bataille, théâtre de nos anciens triomphes et de nos victoires contemporaines, en Orient, en Occident, en Europe, en Afrique, dans tout le monde entier, depuis Tolbiac jusqu'à Sébastopol, Magenta et Solferino !

Et quel honneur encore, quel invincible rempart n'est-ce pas pour un pays, qu'une armée comme la nôtre, composée tout entière de ces prodigieux soldats, qui viennent de faire aujourd'hui de nouveau l'étonnement de l'Europe et l'admiration de nos ennemis par leur héroïque vaillance, par leur sévère discipline, par cet élan guerrier devant lequel rien ne peut tenir, et par un tel mépris de la mort que la vie semble n'avoir de prix à leurs yeux que pour payer la victoire ! Non, quand une nation a de tels soldats, commandés par de tels capitaines, cette nation n'a rien à redouter sur la terre de qui que ce soit : elle n'a plus à craindre qu'elle-même, et l'entraînement de sa force ou l'éblouissement de sa gloire ; elle n'a à craindre que l'immense responsabilité morale d'une telle puissance, qui n'est jamais mise par le Dieu des armées aux mains d'un grand peuple, que pour des desseins très-hauts, et dans des vues de providence supé-

rieure, qu'il importe de savoir bien discerner, afin de les pouvoir fidèlement accomplir.

Nation très-chrétienne, et fille aînée de l'église ! que veut faire de toi dans ce siècle, où il semble que tant de merveilleux événements se préparent, Celui qui, depuis quinze siècles, a déjà fait par toi dans le monde de si grandes et souvent de si saintes choses? Nul ne le saurait dire. O Dieu ! c'est le secret de votre conseil. Ce que nous pouvons démêler ici de plus plus assuré, c'est que si l'avenir répond au passé, comme on le peut croire sous le gouvernement d'une Providence qui met tant de suite dans ses desseins, la capitale partie de la vocation de la France, c'est d'être le bouclier de la sainte Eglise catholique, la filiale protectrice du Saint-Siége, et l'apôtre armé de la civilisation, pour ouvrir les voies à l'Evangile par toute la terre, mais surtout dans ce lointain Orient, dont l'heure semble enfin venue, et vers lequel tant de généreux enfants de la France ne cessent de s'élancer depuis trois siècles, pour y prêcher la foi et y mourir.

Mais c'est assez jeter nos regards vers l'avenir : bénissons Dieu dans le présent. Bénissons-le pour la paix ; parce que quand les princes font la paix sur la terre, c'est Dieu qui la donne du haut des cieux, en y inclinant les événements et les volontés. Bénissons-le avec l'effusion de la reconnaissance ; parce que la paix n'est pas seulement un don de Dieu, mais l'un des plus excellents qu'il nous puisse faire, et dans lequel une infinité d'autres sont compris : je ne dis pas seulement la sécurité des fortunes et les progrès de la richesse publique, mais aussi le calme des esprits et l'union des cœurs, le repos et la tranquillité des peuples, les grandes inspirations des lettres et des arts, les vastes entreprises, les nobles et utiles travaux; et par-dessus tout les progrès de la civilisation évangélique.

« Pendant les troubles de la guerre, l'Eglise, « dit Fénelon, ne peut qu'à demi instruire, ex- « horter, consoler, corriger ; elle y souffre quel- « quefois des maux presque irréparables ; » dans la paix son action est plus libre et plus féconde ; et en effet, nous le savons, tout ce que la religion, au sortir de tant de révolutions et de ruines, a pu réédifier en France pendant ce dernier demi-siècle, où tant d'admirables choses ont été faites par elle, tout cela, après la grâce divine, est dû, on peut le dire, à quarante années de paix continue.

En même temps, N. T. C. F., que nous rendrons grâces à Dieu, ne cessons pas, selon les intentions du Saint-Père, de lui adresser nos humbles prières, pour qu'il daigne accomplir l'œuvre inespérée de sa miséricorde, et faire que de nouvelles dissensions ne viennent point détruire l'accord commencé par la modération et par la sagesse.

Et tandis que la paix achève de se cimenter entre les deux plus grands peuples catholiques, prions aussi que la guerre ne vienne à renaître d'un autre côté, par la fermentation de ces craintes jalouses, et de ces ombrageuses rivalités, si malséantes à une puissante nation, qui a sa grandeur propre, laquelle peut lui suffire. Nos voisins devraient enfin mettre leur gloire, non plus à soulever dans le monde les passions révolutionnaires qu'ils contiennent chez eux, mais à servir franchement et avec le noble désintéressement d'un grand peuple, la cause de la civilisation chrétienne et de l'ordre européen ; abjurant enfin les préventions et les passions d'un autre âge, et rendant à l'Eglise catholique ce que les souvenirs les plus anciens et les plus illustres de son histoire doivent lui inspirer, envers Grégoire le Grand et le siége de Pierre, de reconnaissance et de respect.

Que l'Angleterre pardonne ce langage à un évêque : de tels vœux ne sont pas contraires à ses intérêts ni à la durée de sa fortune.

Je ne suis pas chargé de donner des leçons aux peuples et à ceux qui les gouvernent ; mais il nous est bien permis de redire qu'au milieu de ces grands événements qui ébranlent la terre, chacun doit méditer pour sa part, avec une réflexion profonde, ces fortes paroles, si souvent accomplies, de nos livres saints : « *Constituit Dominus humiliare superbos* ; » et ces autres : « *sedes ducum superborum destruxit Deus, et radices gentium superbarum arefecit Dominus.* » (X, 17, 18 Eccl.) « Dieu a résolu d'humilier les « superbes, il renverse de leurs trônes les chefs « orgueilleux, et il fait sécher jusqu'à la racine « les nations hautaines. »

Et quant à l'Italie, ah ! sans doute, nous formons des vœux pour une si chère et si illustre nation ; nous demandons à Dieu que dans la régularité et la tranquillité de l'ordre, et par le bienfait des sages améliorations accomplies bientôt dans la paix par ses princes légitimes, elle parvienne au degré de prospérité et de gloire où l'appellent depuis longtemps son génie, sa puissance naturelle, ses souvenirs, et le souhait de toutes les nations catholiques. Mais, parmi ces vœux, qu'il nous soit permis de lui rappeler, en nous servant des fortes expressions du Saint-Père et des Saintes-Ecritures, que les ennemis les plus irréconciliables de la vraie liberté, sont ces *démolisseurs*, ces hommes de révolution, ces artisans de lâches complots et d'affreux attentats, dont l'Esprit Saint a d'avance si bien arraché le masque et dévoilé l'impiété et l'impuissance, en disant : *Dominationem spernunt, majestatem blasphemant ; quasi liberi, velamen habentes militiæ libertatem* (I Petr., cap. 2, v. 16. — St. Jud. cap. 1, v. 8.)

Certes, nul ne peut le dissimuler : parmi tant de complications et de passions ardentes, la paix universelle, la paix dans la charité, dans la vérité, et la justice, n'est pas une œuvre facile. Et voilà pourquoi nous devons prier ! Pendant que les sages vont étudier tout ce qu'il faut pour guérir les défiances et pour concilier tous les intérêts, Nous, prions, afin que Dieu leur envoie la grâce de son esprit, sans laquelle la sagesse humaine est toujours trop courte par *quelque* endroit ; prions, afin qu'ils sachent *discerner* tous les divers aspects de tant de délicates affaires; tenir compte des vœux raisonnables qu'il faut satisfaire ; reconnaître qu'il y a des nécessités auxquelles il faut céder, des prétentions injustes contre lesquelles il faut se roidir, des impossibilités à l'encontre desquelles il ne faut se heurter, et pour aller jusqu'au bout de notre pensée, des monuments consacrés par les siècles, auxquels il ne faut pas toucher trop hardiment, de peur d'être écrasé sous leurs ruines, ou sous la puissante main de Dieu qui les soutient !

En un mot, qu'ils sachent saisir et délier le nœud profond de tant et si grandes choses ; et surtout qu'ils sachent se préserver des entraîne-

ments et des fascinations qui, aux temps des fortes commotions sociales, font oublier quelquefois, même à de bons esprits et à de grands cœurs, les vérités et les lois les plus élémentaires de la conscience; qu'ils puissent fonder enfin, non sur des principes de subversion et de ruine, mais sur l'éternelle justice, une paix qui ne soit pas seulement une halte dans la guerre, « une paix « qui dissipe tout ombrage, qui calme toute ja« lousie, qui réunisse tous les cœurs, et qui fasse « ressouvenir toutes les nations chrétiennes « qu'elles ne sont que les branches d'une même « famille. »

« Mais cette paix, continuait le grand arche« vêque de Cambrai, où habite-t-elle ? Qui nous « la donnera ? Princes sages, modérés, victo« rieux de vous-mêmes, supérieurs par votre sa« gesse à votre puissance et à votre gloire, com« patissants pour les misères de vos peuples, en « vain vous ferez des assemblées pour éteindre « le feu qui menace encore d'embraser l'Eu« rope ; la paix sera le fruit, non pas tant de vos « négociations que de nos prières. Elle viendra, « non de la sagesse des penseurs, mais de la foi « des simples et des petits; elle est dans nos « mains. Si nous aimons le Seigneur comme il « nous aime, si nous nous aimons les uns les au« tres, la voilà faite. Tous nos maux s'enfuiront, « dès que nous serons tous sincèrement chré« tiens. »

Encore une fois, prions donc, N. T. C. F. : répandons nos âmes devant Dieu, implorons sa miséricorde, demandons l'effusion de ses vives lumières sur ceux qui tiennent en quelque sorte en ce moment dans leurs mains, sous sa dépendance, les destinées du monde; conjurons-le d'écarter des conseils des princes cet esprit de vertige et d'erreur, auquel il ne laisse un libre cours que quand il veut châtier les peuples : que ses desseins sur nous ne soient que des desseins de miséricorde ! — Et tous ces vœux, N. T. C. F., adressons-les à Dieu par l'intercession de celle dont la prière est si puissante auprès du Seigneur, et qui, dans le jour prochain de son Assomption glorieuse, du haut des cieux où elle règne, n'oubliera pas près de son divin fils la France dont elle est l'immortelle patronne.

A CES CAUSES, etc. (*suit le Dispositif*).

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

Orléans, le 6 aout 1859, en la fête de la Transfiguration.

FAITS RELIGIEUX

Le *Moniteur de la Meurthe* regrette en ces termes le refus de M. l'abbé Obré d'accepter l'évêché de Nancy.

« Une lettre de M. L. Gossin, le célèbre professeur d'agriculture de l'Oise, nous annonce que M. l'abbé Obré n'a pas accepté l'évêché de Nancy. Dans son humilité chrétienne, humilité qui est la vertu des saints, le vénérable ecclésiastique décline les honneurs de l'épiscopat. C'est montrer une fois de plus combien il en était digne.

« Ayant habité plusieurs années la ville de Beauvais, nous connaissions depuis longtemps les hautes et solides qualités de M. l'abbé Obré. Les quelques lignes que le journal l'*Espérance* a consacrées à son éloge ne donnent qu'une idée incomplète du mérite éminent qui l'avait désigné au choix du gouvernement, pour remplacer l'illustre prélat que nos regrets suivront à Bourges. Auxiliaire puissant et bras droit de M. Gignoux, il réunit dans sa personne la supériorité d'intelligence et la vertu qui inspirent le respect, la bonté qui fait aimer. Sa réputation d'administrateur se fonde sur de grands services rendus sous ce rapport dans le diocèse de Beauvais. Aussi, personne n'a été surpris de sa promotion, excepté lui-même.

« Si le refus de M. l'abbé Obré doit nous peiner, il est certainement un grand sujet de joie pour les habitants de Beauvais. Toutefois, nous aimons à espérer que le gouvernement de l'Empereur insistera, et que peut-être il triomphera d'une résistance qui a sa source dans l'excès de la modestie, compagne inséparable du grand mérite.

« On dit que c'est Napoléon III qui avait personnellement distingué M. l'abbé Obré. Compiègne, comme on sait, appartient au département de l'Oise. Pendant son séjour dans le château de cette ville, Mgr l'évêque de Beauvais, accompagné de ses vicaires-généraux, est venu présenter ses hommages à l'Empereur, et c'est là qu'avec ce regard d'aigle qu'on lui connaît, Sa Majesté a jugé M. l'abbé Obré, et l'a destiné à son insu aux hautes fonctions de l'épiscopat. »

— Mardi dernier, dit le *Publicateur* de Dôle, Mgr l'évêque de Saint-Claude a consacré solennellement la nouvelle église de N.-D. de Mont-Roland. Des familles entières y étaient venues avec leurs provisions de vivres, et, assises en groupes serrés sous les vieux tilleuls de la montagne, rappelaient ces pèlerinages si chers à nos populations, qui ne reculaient pas devant plusieurs jours de marche pour s'y rendre en communautés, bannières déployées.

La cérémonie de la consécration proprement dite a duré de sept heures à onze heures du matin, et a été suivie de la grand'messe, célébrée par Mgr Fillion. Cent soixante prêtres environ et ecclésiastiques y assistaient.

FAITS DIVERS

Une première colonne de prisonniers autrichiens, forte d'environ 340 hommes, a traversé Strasbourg dimanche dernier. Les journaux de cette ville contiennent à ce sujet d'intéressants détails. Les prisonniers sont arrivés en chantant. Après l'appel nominal, qui été fait dans la gare, chacun d'eux a reçu une pièce de dix francs en or que le gouvernement français leur accorde généreusement avant leur retour dans la patrie. Quelques-uns ont manifesté l'intention de conserver cette pièce comme un souvenir de leur séjour en France ; ils l'ont percée d'un petit trou, y ont attaché un ruban et l'ont passée au cou comme une médaille. En outre, ceux qui étaient mal chaussés ont reçu des souliers neufs.

Au moment du départ, 27 de ces prisonniers ont déclaré être d'origine italienne, et ont demandé à ne pas rentrer en Allemagne. Il a été fait droit provisoirement à leur demande, et on

les casernés à la Finckmatt, jusqu'à une décision ultérieure du gouvernement. Quelques malades ont été transportés à l'hôpital.

La colonne s'est dirigée vers la frontière badoise, par la porte d'Austerlitz. Arrivés au pont du Rhin, les prisonniers ont été reçus par l'état-major autrichien qui se trouve depuis quelque temps à Kehl. Malheureusement un fatal accident a signalé le passage du pont. L'encombrement de la foule était tel, que l'escorte n'a pu arrêter et maintenir cette masse de population; le garde-fou s'est brisé, et l'un des chasseurs de l'escorte est tombé dans le Rhin, avec armes et bagages; le malheureux soldat s'est soutenu vigoureusement pendant quelque temps, puis a disparu, entraîné par le courant. Deux autres chasseurs, lancés aussi par-dessus le pont, sont heureusement tombés dans les bateaux qui le soutiennent.

Arrivés sur le territoire allemand, les prisonniers se sont retournés par un mouvement spontané vers la France, et soulevant leurs casquettes, ils ont poussé en l'honneur de l'hospitalité française un triple hurrah de reconnaissance.

D'autres convois de prisonniers continuent d'être dirigés sur Hambourg. On estime, comme nous l'avons dit, à plus de dix mille le nombre des prisonniers qui traverseront cette ville jusqu'au 15 août.

— Les troupes françaises qui restent en Italie, sous le commandement du maréchal Vaillant, prendront, dit un journal, le titre de *Corps d'occupation en Italie*. Le maréchal Vaillant se dispose à faire occuper Crémone, sur la frontière de Parme.

Les militaires blessés ou infirmes, revenant de l'armée d'Italie, reçoivent une allocation uniforme d'un franc par jour, payable chaque mois. Cette allocation n'est pas gratuite, c'est une simple avance remboursable sur les pensions lorsqu'elles seront réglées. Quant aux militaires qui n'ont pas droit à la pension de retraite, on leur donne une gratification de réforme tant qu'ils seront dans l'impossibilité de se livrer au travail à cause des blessures ou infirmités qui ont motivé leur réforme. 205 fr. sont accordés aux sous-officiers et 180 fr. aux soldats.

— Le gouvernement sarde vient, comme autrefois le gouvernement russe en Crimée, de prendre des mesures pour la conservation des sépultures militaires tant en Piémont qu'en Lombardie. Déjà, par les soins des autorités municipales, les champs où reposent les dépouilles mortelles de nos braves soldats ont été presque partout entourés et clôturés. Le gouvernement autrichien, de son côté, s'est associé à cette pieuse pensée, et les sépultures situées de l'autre côté du Mincio vont être closes et respectueusement conservées.

— Le ministre de la guerre a informé les généraux de division que les prisonniers autrichiens, officiers, sous-officiers et soldats qui désireront ne pas retourner dans leur pays sont libres de rester en France. Plusieurs profiteront sans doute de cette permission. Les officiers autrichiens peuvent d'ailleurs rentrer dans leur patrie en suivant telle route qui leur conviendra. Ils recevront au jour de leur départ le supplément d'un mois de solde.

— On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a reçu aujourd'hui la lettre par laquelle S. M. la reine des Espagnes notifie à S. M. I. la naissance de l'Infant Ferdinand-Marie-Henri-Charles, fils de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Montpensier. »

— Le *Mémorial de la Loire* annonce que M. le comte de Persigny, malgré son vif désir de venir présider le conseil général du département, ne pourra quitter Londres, où il est retenu par ses devoirs d'ambassadeur.

— On lit dans l'*Union* de la Réole :

« La semaine dernière, à Casseuil, un malheureux vieillard, âgé de soixante-treize ans, s'est noyé volontairement, dans une mare n'ayant pas plus de 50 centimètres de profondeur. Cet homme souffrait depuis plusieurs années d'un asthme et était paralysé des deux jambes. Tout porte à croire que ces infirmités l'ont déterminé à se suicider. »

— Lundi soir, vers onze heures, la foudre est tombée dans la commune d'Aubigny-au-Bac, et elle a causé des ravages considérables en déterminant un violent incendie. Neuf maisons et cinq granges ont été brûlées; trois maisons seulement étaient assurées. Les dégâts sont évalués à 12,000 f. Le sinistre eût pris des proportions plus effrayantes encore, si les pompiers de Cantin et d'Oisy-le-Verger n'avaient apporté un secours efficace.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Un malheur épouvantable est arrivé dans la nuit de lundi à mardi, à Igon. Le feu a éclaté dans le grenier d'une maison de cette commune pendant que les habitants étaient couchés; une jeune fille de 24 ans, Marie Béchat et son jeune frère, âgé de 4 ans, ont péri dans les flammes. On suppose que ces malheureux ont été asphyxiés par la fumée avant d'avoir pu jeter un cri ou qu'ils ont été écrasés par l'affaissement de la toiture. Le père et la mère et divers locataires de cette maison n'ont eu que le temps de prendre quelques habits et de se précipiter à travers les flammes. Des secours sont arrivés de tous côtés, une pompe a été mise en mouvement, mais on n'a pu sauver qu'un peu du mobilier du rez-de-chaussée. »

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Sujets d'oraison à l'usage des enfants de Marie. Tel est le titre d'une nouvelle publication de la maison Jacques Lecoffre et Compagnie, 29, rue du Vieux-Colombier, à Paris. L'auteur M. l'abbé Isoard, aumônier des Augustines de Sainte-Marie, s'est proposé de rendre accessibles à un plus grand nombre d'âmes fidèles les vérités et les sentiments contenus dans des livres de méditations plus développés et trop volumineux. Ces méditations s'adressent plus particulièrement aux anciennes élèves des maisons religieuses qui, une fois

établies dans le monde, conservent, avec le titre d'enfants de Marie, l'habitude des principaux exercices de la piété. Elles peuvent être aussi fort utiles aux élèves des classes supérieures. Nous signalons avec empressement ce charmant petit volume aux Directeurs des catéchismes de persévérance et aux *supérieures* des communautés religieuses. L'on peut se le procurer en envoyant 1 fr. à l'éditeur.

VARIÉTÉS

Essai de Philosophie religieuse,

Par Emile Saisset.

(Deuxième article.)

Après avoir sincèrement rendu hommage aux intentions de M. E. Saisset, nous devons examiner si elles ont été efficaces. Et d'abord a-t-il victorieusement combattu le panthéisme? Exposons avant tout la notion qu'il donne de cette erreur. « Je fixerai *d'abord nettement*, dit-il, l'idée mère du *panthéisme*. Le panthéisme a été quelquefois entendu comme l'absorption de l'infini dans le fini; d'autres fois, au contraire, comme l'absorption du fini dans l'infini; c'est dans les deux cas s'en former une idée fausse.

« L'absorption de l'infini dans le fini, de Dieu dans la nature, c'est la tentative de nier l'infini, de réduire toutes choses à l'univers, c'est l'athéisme. L'absorption du fini dans l'infini, de l'univers en Dieu, c'est un effort pour nier le fini, pour réduire toutes choses à Dieu, c'est le mysticisme. Le panthéisme est un système plus profond; c'est un effort pour se tenir à égale distance du mysticisme et de l'athéisme. Que cet effort soit impuissant, que le panthéisme tombe nécessairement dans l'une de ces alternatives, c'est, selon moi, sa condition, sa loi nécessaire, sa condamnation. Mais si le panthéisme *finit* par là, ce n'est que par là qu'il commence. »

Donc, selon M. E. Saisset, le panthéisme est un *effort impuissant* de se tenir à égale distance du mysticisme qui absorbe l'univers en Dieu, et de l'athéisme, qui absorbe Dieu dans l'univers. M. E. Saisset est, beaucoup moins qu'il le pense, en opposition avec les philosophes dont il parle, et, heureusement pour nous, sa critique n'est pas sérieuse. La notion qu'il donne du panthéisme est à peu près celle de tout le monde, et ce n'est pas là que commencera entre nous la controverse. Il nous dit que l'intention du panthéiste est de distinguer Dieu et le monde; mais que de fait ils les confondent; que le panthéisme est un effort de se tenir à égale distance de l'athéisme et du mysticisme, mais que cet effort est impuissant. Or les philosophes qu'il blâme ne prétendent pas nier les bonnes intentions des panthéistes, mais de définir leur opinion; il ne s'agit pas de savoir ce qu'ils ont voulu, mais ce qu'ils ont fait, ni pour quel motif ils ont inventé leur système, mais quel il est. Un système est plus qu'une intention, qu'un effort, c'est un ensemble de doctrines positives, et celui des panthéistes est bien une confusion de Dieu et du monde. N'est-ce pas comme tel qu'il essaie de le combattre?

La tentative de M. E. Saisset a-t-elle été heureuse? Nous entrons dans la seconde partie de son ouvrage. Elle est de beaucoup la plus courte, puisqu'elle ne comprend que 119 pages sur 488, mais elle est certainement la plus importante; il ne s'agit plus, en effet, de ce qu'ont pensé Descartes, Malebranche, Spinosa, Leibnitz, Newton, Kant, Hégel, ce que nous pourrions connaître par d'autres que par M. E. Saisset, mais de ce que M. E. Saisset pense lui-même, et que seul il peut nous apprendre.

Nous l'avouons, cette seconde partie nous a paru bien inférieure à la première; nous n'y trouvons ni la même netteté, ni la même précision. Nous avons peine à comprendre et à suivre l'auteur : nous croyons le saisir, il nous échappe; il avance, il recule; les objections et les réponses se succèdent et s'entre-choquent de telle sorte qu'il est difficile de distinguer sa pensée de celle qu'il se propose de réfuter. Le côté lumineux est toujours l'exposition du panthéisme qu'il ne se lasse pas de reproduire sous toutes les formes; c'est encore quelques raisonnements de sens commun presque toujours les mêmes; mais la réfutation scientifique et vraiment philosophique nous paraît faible et embarrassée. Ne faudrait-il pas étreindre plus vigoureusement son adversaire pour le terrasser? Peut-être ce vague indéfinissable vient-il à la modestie ou à la prudence excessive de M. E. Saisset qui ne lui permet d'affirmer que faiblement

et timidement; peut-être à la forme qu'il adopte, à cette manière de procéder par interrogations multipliées—forme un peu prétentieuse et déclamatoire; peut-être à une cause plus profonde, à des notions très-peu précises sur des idées aussi importantes en pareille matière que les idées d'acte, de puissance, de temps, d'éternité, d'espace, d'immensité, de liberté? Il y a tels passages qui nous sont demeurés inintelligibles, comme celui-ci : « Le temps et l'espace ne « sont pas des choses réelles, mais des « choses idéales; et quant à la durée et à « l'étendue, je ne conteste pas qu'elles « soient fondées en réalité, mais il ne faut « pas les confondre avec les propriétés effectives des êtres; elles n'ont qu'une va« leur accidentelle et relative, et la preu« ve, c'est qu'elles ne peuvent être conçues « comme absolues. »

1. Il existe un Dieu personnel, un Dieu *seul vraiment infini*, seul en pleine possession de l'existence absolue, un Dieu qui n'est pas l'être en puissance, germe stérile incapable de se féconder lui-même, mais l'être en acte, l'être parfait, possédant la vie parfaite, la vie de la pensée et de l'amour.

2. Dieu existe éternellement; mais l'univers est éternellement possible. Dieu le pense éternellement en se pensant lui-même, il le pense comme une expression possible de son infinie perfection.

3. De fait Dieu a réalisé l'univers, car l'univers existe; l'expérience le constate.

4. Dieu et l'univers sont distincts. Cette distinction est personnelle. Est-elle aussi substantielle? Ce point est capital. Nous ne croyons pas que M. E. Saisset l'ait nulle part explicitement enseigné. En aurait-il méconnu l'importance?

5. Dieu est l'ouvrier, le monde est l'ouvrage, le monde est la manifestation de Dieu, le temps de l'éternité, l'espace de l'immensité, la pensée humaine de la pensée divine.

M. E. Saisset établit ces différentes affirmations sur des preuves tirées en général du sens commun et très-propre à faire impression sur les lecteurs auxquels il s'adresse. Nous n'oublions point ce que nous avons lu dans l'avant-propos : « Je ne me « suis point adressé à un cénacle de méta« physiciens; j'ai écrit pour tous les esprits « généreux et cultivés qui, sans se piquer « de métaphysique, veulent, en matière re« ligieuse comme en toute autre, faire usa« ge de leur raison.

Jusqu'ici nous sommes heureux de marcher à peu près d'accord avec M. E. Saisset. Il a évité la grande absurdité du panthéisme, qui sera son éternelle condamnation, celle de tirer le parfait de l'imparfait. Le symbole du panthéiste est l'opposé du symbole chrétien. Le chrétien dit : au commencement Dieu, *in principio Deus*, c'est-à-dire la plénitude de l'être, de l'intelligence, de l'amour, de la vie, de la puissance. Nous comprenons alors que cette puissance peut être cause, qu'elle peut réaliser le monde dont nous constatons l'existence; nous comprenons comment le monde, sous l'action et la direction de sa cause intelligente, peut tendre à la perfection relative qui est la fin; en un mot, nous comprenons le progrès. Le panthéiste, au contraire, dit : au commencement l'imparfait, le chaos, l'idéal sans vie ou la force brute sans intelligence, l'être fini sans conscience; puis le développement fatal, le progrès aveugle, l'ensemble des êtres marchant sous la pression de la force nécessaire qui les pousse, sans fin déterminée, sans action providentielle qui les dirige, vers un avenir inconnu, vers un idéal impossible; et c'est ce qu'on décore du nom de progrès. M. E. Saisset admet au moins le commencement de notre symbole *in principio Deus creavit*; une distance qui paraît infranchissable le sépare des panthéistes. Malheureusement M. E. Saisset se fatigue bientôt de la lutte; il se rapproche de son adversaire, non pour le combattre, mais pour lui donner la main, et je le vois s'avancer de concert vers le même abîme.

M. E. Saisset dit bien que Dieu seul est véritablement infini, qu'il existe seul de toute éternité, mais il enseigne en même temps et il établit en thèse que Dieu produit nécessairement le monde, que le monde, par conséquent, est nécessaire, infini, éternel. Voici ses preuves : Dieu pense éternellement le monde, et le pensant, *il l'aime*, et l'aimant il ne peut pas ne pas *le* réaliser, car il faudrait alors ou qu'il ne le voulût pas ou qu'il ne le pût pas, deux hypothèses également inadmissibles. Le monde est de fait éternel et infini, car nous ne pouvons concevoir le temps sinon comme une série de successions sans commencement et sans fin, et l'espace sinon comme une étendue sans limite.

Nous ne pouvons donner ici une réfutation complète de ces doctrines; quelques observations nous suffiront.

Nous dirons à M. E. Saisset : votre monde nécessaire, éternel et infini se compose-t-il d'êtres nécessaires, éternels et infinis? Dans ce cas, comment vous accordez-vous avec vous-même, car vous reconnaissez au moins que l'être que vous êtes est contingent imparfait et fini.

Votre monde se compose-t-il d'êtres contingents, imparfaits, limités; comment un ensemble d'êtres contingents, imparfaits, limités, forment-il un monde nécessaire, éternel, infini ?. Au reste la contingence d'un seul être suffit pour renverser votre thèse. Si je raisonnais ainsi : de toute éternité Dieu a connu M. E. Saisset, de toute éternité il l'a aimé, de toute éternité il a pu et voulu le produire, donc M. E. Saisset est un être nécessaire et éternel; vous souririez, et en bon psychologiste, vous m'opposeriez le témoignage de votre conscience. Si ce raisonnement est faux quand je vous l'applique, il n'a pas plus de valeur quand vous l'appliquez à l'univers.

Oui, Dieu a éternellement aimé le monde dans l'éternité de sa pensée; mais il l'aimait comme il le concevait, c'est-à-dire comme limité, contingent, fini imparfait, comme pouvant ne pas exister; cet amour ne changeait pas la nature de son objet ou de son terme, et n'imposait aucune obligation à sa puissance.

Si toutes les œuvres de Dieu sont nécessaires et éternelles, que devient sa liberté ? C'est une difficulté que M. E. Saisset lui-même a sentie, mais qu'il n'a pas résolue. Nous lisons à la page 392 : « Quand je dis « que l'acte créateur est une expression na-« turelle et nécessaire de la vie divine, il « ne s'agit point ici d'une nécessité aveu-« gle, d'une nécessité absolue..., il s'agit « d'une nécessité morale toute de conve-« nance, d'une nécessité fondée sur la sa-« gesse et l'amour, de la nécessité d'un « être infaillible impeccable, qui ne peut « mal faire, et qui dès lors fait nécessaire-« ment tout ce qu'il fait. » Donc si Dieu ne créait pas nécessairement il ferait mal? Quelle nécessité plus rigoureuse, plus absolue? Et M. E. Saisset l'appellera une nécessité de convenance? Non, non : il faut nier les idées les plus claires de la raison pour ne pas avouer que nécessité et liberté sont deux termes contradictoires, comme fini et infini, parfait et imparfait. On ne conçoit pas un moyen terme qui soit un mélange de l'un et de l'autre. Il ne sert de rien de dire que la nécessité de Dieu n'est pas aveugle, qu'elle est une nécessité morale. Elle n'est pas aveugle, Dieu en a conscience, en est-il plus libre? Direz-vous que la liberté consiste à savoir qu'on n'est pas libre? La liberté de Dieu est tout entière dans la contingence de la créature. Je conçois un être contingent possible, donc la liberté de Dieu est possible; il existe un être contingent, donc Dieu est libre.

Si Dieu n'est pas libre, que devient la liberté de l'homme, la loi morale, la possibilité d'un développement ou d'un progrès quelconque? Vous reconnaissez pourtant toutes ces choses. Vous essayerez même le progrès jusqu'à concevoir la pensée finie comme une *virtualité indéfinie tendant vers l'acte sans pouvoir l'atteindre*, c'est-à-dire jusqu'à poser, involontairement sans doute, le principe de ce désolant système professé par quelques philosophes du dix-huitième siècle, qui regardaient l'espérance impuissante comme l'unique fin de l'homme, et l'illusion comme le terme de son existence.

Vous invoquez la toute-puissance de Dieu, mais votre théorie l'outrage et l'anéantit. Si toutes les œuvres de Dieu sont nécessaires et éternelles, tout ce qui est possible existe et Dieu est éternellement impuissant. La puissance même de Dieu ne peut pas se concevoir sans la contingence de la créature.

Vous dites qu'on ne peut concevoir l'espace et le temps que comme infini, et vous prétendez constater ainsi l'infinité du monde; et vous n'apercevez pas que, trop docile, en ce point, aux leçons de vos maîtres, vous confondez comme eux le temps idéal ou l'idée du temps, l'espace idéal ou l'idée de l'espace avec le temps réel et l'espace réel. Sans doute les idées de temps et d'espace sont inépuisables comme toutes les idées, comme la vérité dont elles sont une vue partielle; je conçois qu'elles peuvent se réaliser sans limites; mais je conçois le temps et l'espace réels limités. Qu'est-ce que le temps? une relation de succession entre des êtres successifs. Qu'est-ce que l'espace? une relation de coexistence entre des êtres qui coexistent. Donc si les êtres qui se succèdent ou qui coexistent ont commencé, les relations ont également commencé, et votre raisonnement, pour le moins, pose en principe ce qu'il faudrait démontrer.

Il ressemble à celui-ci : Le mathémati-

cien conçoit un nombre infini, c'est-à-dire inépuisable, irréalisable, que n'égale nulle série déterminée, c'est-à-dire, au fond, qu'il conçoit l'inépuisable fécondité de l'unité, dont il existe un nombre infini d'êtres réels et déterminés qui épuisent tout nombre, toute possibilité numérique, toute la fécondité de l'unité. C'est précisément le contraire qu'il faudrait conclure.

Vous dites, dans un langage plus poétique que philosophique, que le temps est l'expression de l'éternité et l'espace, l'expression de l'immensité.

Il serait plus rigoureux de dire que l'éternité est la négation du temps et l'immensité la négation de l'espace. Voici en effet comment j'acquiers ces deux idées : par l'idée de Dieu et d'autres êtres que lui ; je conçois que ces êtres autres que Dieu ne peuvent exister que sous la condition du temps et de l'espace ; je conçois de même que le temps et l'espace ne peuvent pas être les conditions de l'existence de Dieu, et j'affirme ces conceptions par ces propositions : Dieu est éternel, Dieu est immense ; ce qui veut dire : Dieu n'a pas de relation de succession avec les êtres successifs ; Dieu n'a pas de relation de coexistence avec les êtres limités et changeants. Il en est de même de l'infini é. Ainsi on ne peut affirmer, on ne peut penser même l'éternité et l'immensité de Dieu sans affirmer, sans penser la possibilité d'êtres limités et contingents.

Donc si la doctrine de M. E. Saisset ne confond pas positivement Dieu et le monde, elle conduit nécessairement à cette confusion : L'intention peut être bonne, mais les résultats sont déplorables. Un monde éternel et infini ne peut être conçu que comme un monde parfait ; l'éternité exclut la limite du temps, et l'infinité la limite de l'être. Qui le distinguera de Dieu ? Ce n'est pas la place qu'il occupe dans le temps ou dans l'espace ; ce ne sont pas les propriétés intrinsèques de son être ; l'un et l'autre sont éternels, infinis, parfaits. Je ne vois qu'une manière d'échapper à la difficulté, c'est de dire qu'il n'existe entre Dieu et le monde qu'une distinction d'origine. Dieu et le monde sont distincts, comme en Dieu l'être, l'intelligence et l'amour. Mais alors j'ai transformé le panthéisme, je ne l'ai pas détruit, car je serais obligé d'admettre que Dieu et le monde ne sont qu'une nature, qu'une substance, qu'une vie ; je ne serai ni hégélien, ni spinoziste ; mon panthéisme sera plus rigoureux encore.

Nous ne croyons pas qu'on puisse sortir de cette alternative : ou Dieu possède en lui-même et par lui-même la plénitude de l'être et de la vie, se suffit à lui-même, n'a besoin d'autre que de lui-même, et alors rien ne le nécessite à créer ; le monde est contingent et l'acte de la création libre. Ou le monde est le terme nécessaire de l'acte divin, et dans ce cas il est de la nature même de Dieu. Car si Dieu ne peut manquer de ce qui lui est nécessaire, de ce sans quoi il cesserait d'être bon, saint et sage, ce qui lui est ainsi nécessaire ne peut être hors de sa nature. Il ne va pas mendier la vie et l'aliment de sa vie hors de lui, il n'attend pas sa perfection d'un autre que de lui-même.

M. E. Saisset a le sentiment de la faiblesse de ses raisonnements et des dangers de sa doctrine ; c'est un hommage que nous aimons à rendre à la droiture naturelle de son jugement. Aussi quand vient le moment de conclure, il hésite ; il emploie un langage vraiment incompréhensible dans la bouche d'un philosophe.

Ecoutons-le :

« Le temps, dans l'écoulement inépuisable de ses instincts, *fait effort, si je puis ainsi dire*, pour imiter l'éternité, *autant que la nature le comporte*. L'espace, par le déploiement *infini* de son étendue, exprime aussi *de son mieux* l'immensité. En général, l'évolution inépuisable des choses finies représente, *autant que la nature* du fini le peut souffrir, l'évolution intérieure de la vie divine... Je conçois un Dieu *qui n'est* pas l'être en puissance.... et puis, comme expression de ce Dieu, un monde qui en imite *autant que possible* l'infinité. » Comprenne qui pourra un pareil langage après les thèses qui précèdent. Il prouve au moins que les convictions philosophiques de M. E. Saisset sur cette matière, sont bien incertaines et bien chancelantes.

Concluons : M. E. Saisset semble renverser d'une main ce qu'il a péniblement édifié de l'autre ; du moins si le panthéisme est un danger aussi menaçant qu'il le pense, ses doctrines n'opposeront que de faibles obstacles à ses terribles envahissements.

L'abbé Flavien Hugonin.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

A cause de la solennité de l'Assomption, et pour satisfaire à la juste impatience de nos lecteurs, nous publions aujourd'hui le numéro qui devait paraître demain.

L'armée d'Italie.

Nous l'avions saluée au départ, nous la saluons au retour. Voilà l'armée de Montebello, de Palestro, de Melegnano, de Magenta et de Solferino! Nous étions bien sûr qu'elle laisserait au delà des monts d'illustres vestiges, et qu'elle ajouterait des pages au livre de la gloire.

La grande cité a fait à nos soldats une voie triomphale : la France lui a donné mandat pour les recevoir et les couronner. Elevez-vous, portes d'honneur; drapeaux, flottez au vent, faites comme une escorte prolongée à ces autres drapeaux, qui ont été *à la peine*. Noircis par la poudre, troués par les balles, ils ont tenu bon sous la tempête de la bataille, car des mains vaillantes les portaient. Quelques-uns de ces étendards, particulièrement honorés par les atteintes du fer et du feu, n'ont conservé que de rares lambeaux, précieuses reliques dont pas une parcelle ne doit se perdre : que d'hommages ils reçoivent en passant! O les glorieux mutilés, ô les témoins muets de tant d'agonies résignées, de tant d'efforts intrépides!

Oui, ils ont été intrépides ces hommes qui nous reviennent avec un visage bruni par les ardeurs d'un ciel d'été en Italie. Nous les retrouvons en tenue de campagne, le sac sur le dos, la tunique relevée, le fusil sur l'épaule. Quelle forte patience dans les privations et quel entrain dans les marches difficiles! Quel mépris du péril et quel irrésistible élan! Le canon de l'ennemi vomit la mitraille, les rangs sont fauchés, mais nos soldats n'y prennent pas garde; ils se sont élancés comme emportés et possédés par le génie même de la victoire; l'héroïsme n'est point le partage d'un seul : l'héroïsme s'est fait légion.

Avec quel attendrissement nos regards s'arrêtent sur les blessés! Ils cheminent chargés de fleurs et de couronnes, plus émus devant ces témoignages qu'ils ne l'étaient aux heures du combat. Ils portent la marque de leur vaillance, ils ont été frappés en face, et lorsqu'on les a relevés du champ de bataille, leurs yeux cherchaient encore l'ennemi. Ils sont beaux de leur sang versé, de leurs souffrances courageusement supportées, de leur devoir noblement rempli. Ils aiment leurs blessures, parce qu'elles témoignent de leur dévouement à la patrie, et cette patrie, qui est leur mère, a pour eux aujourd'hui des soins et des parfums par lesquels toute douleur s'envole.

Hélas! tous ceux qui étaient partis ne sont pas là. Que d'enfants de la France n'ont pas revu ce doux pays dont on s'éloigne toujours avec tristesse et qu'on retrouve avec tant de bonheur! Que de tombes creusées à la hâte là-bas bien loin et sur lesquelles n'ont point coulé les larmes de la famille! Mais les absents tombés avec honneur semblent revivre aujourd'hui autour de ces drapeaux qu'ils ont su défendre; ils semblent s'être levés pour reprendre leur uniforme et leurs armes, pour reprendre leur rang et défiler devant nous.

Admirable privilége d'une nation! Dieu, qui, dans les livres inspirés, s'appelle le Seigneur-Dieu des batailles, et qui a fait entrer dans les destinées du genre humain le mystère terrible de la guerre, a voulu que la France fût un incomparable soldat. Cela même est un signe éclatant de notre vocation comme puissance civilisatrice, puisque la guerre est au fond de tous les grands événements de l'histoire.

Si l'on voyait passer dans une vision nos armées depuis douze cents ans, on aurait comme dans un tableau les grandeurs croissantes de notre pays, et aussi nos malheurs et nos fautes : l'unité nationale fondée, des provinces conquises et conservées, notre ascendant établi, le retentissement de notre nom jusqu aux deux bouts de l'univers, et puis les témérités fécondes en douleurs pour la France et les plus beaux coups d'épée couvrant mal l'iniquité des entreprises. Voir passer nos armées c'est voir passer

notre histoire; ces braves en l'honneur desquels Paris se montre si resplendissant et si pavoisé, sont la descendance des preux et des héros qui ont rempli le monde de leur nom et fait de nos annales une magnifique épopée. Quelle région n'a connu nos armes, quel vent de la terre n'a soufflé dans les plis de notre drapeau?

Les populations ont bien fait de s'étendre comme deux murailles vivantes sur le passage de nos soldats; en les regardant de près, elles ont pu recevoir de fortes leçons d'ordre, d'abnégation et de respect. Les étrangers amassés sur la double ligne des boulevards semblaient vouloir s'assurer que les vainqueurs de Magenta et de Solferino ne sont que des hommes; ils cherchaient en quelque sorte dans le visage de nos soldats le secret de leur victoire. Ce secret est dans le cœur qui ne se voit pas et qui, en présence de l'ennemi, change en lions les plus douces natures.

Les vainqueurs rentrent dans la cité avec des airs de simplicité modeste, mais ils portent avec quelque fierté les bouquets et les couronnes jetés sur leurs pas; la pointe de leurs baïonnettes est ornée de fleurs, et c'est ainsi que viennent se confondre ce qu'il y a de plus suave et ce qu'il y a de plus terrible.

En contemplant ces milliers de gens de cœur dont les actes valeureux se perdent dans l'action commune et dont les noms restent éternellement ignorés; en songeant aux grandes choses qu'ils accomplissent sans le mobile qui pousse la plupart des hommes, nous sentions au fond de l'âme une protestation secrète contre un mot qu'on entend répéter encore: *Le métier des armes*. Ce mot qui a pu être vrai en d'autres temps ou en d'autres pays ne doit pas s'appliquer à notre armée; il porte avec lui une signification qui contraste avec une si profonde abnégation, un si généreux sacrifice de soi-même; le mot est trop peu noble pour une chose qui l'est tant, et lorsque le dévouement des soldats est si beau, il faut demander à notre langue de plus belles désignations. Que de fois nous avons été forcé de dénoncer les grossiers et violents appétits de notre temps! Mettez en présence le parfait désintéressement du soldat, la miraculeuse facilité à donner sa vie, et vous verrez de quel côté est la grandeur. L'armée est à la fois notre bouclier et notre couronne; elle est la réunion de ces forces saines et vives par lesquelles une nation se garde elle-même et garde son rang devant les peuples.

Cette armée, qui vient de rentrer au milieu d'acclamations prolongées et d'universelles émotions, se nomme l'armée d'Italie. En ce jour nous ne cherchons ni les origines, ni les causes, ni les résultats politiques de la guerre; nous nous rappelons seulement que notre armée a été triomphante dans toutes les rencontres. On lui a dit de passer les monts, et elle les a passés; on lui a dit de vaincre un ennemi supérieur en nombre, et elle l'a vaincu. Gloire à elle et à ses chefs!

Une pensée cependant se mêlait pour nous à ces radieuses images et jetait de l'ombre sur les splendeurs de ce retour. Pourquoi, disions-nous, pourquoi faut-il que cette magnifique et victorieuse armée, dont l'Italie étonnée a pu voir les sentiments religieux, laisse derrière elle la moitié des Etats du pape envahis par la révolution? Pourquoi faut-il que cette fête qui va retentir en Europe ne puisse pas trouver l'auguste chef de l'Eglise en possession de son repos et de son domaine usurpé? Et aussitôt nous nous sommes souvenu que tous les uniformes français n'avaient pas quitté la Péninsule, et nous avons espéré que Pie IX ne tarderait pas à être délivré de ses envahisseurs.

D'autres pensées se pressaient dans notre esprit à la vue de cette armée d'Italie. Elle venait d'accomplir une grande tâche au profit des peuples et de leur dignité; le but de ses coups héroïques c'était de mettre fin à des systèmes de compression et de faire couler au sein des populations affranchies les flots les plus purs de la vie publique. On voulait faire des « citoyens libres. » A-t-on réussi dans ces desseins? Ce n'est pas le moment de l'examiner. Il nous suffit qu'on l'ait voulu, et c'est ici qu'un retour sur nous-même nous est permis. C'est un si grand trésor que la liberté, qu'on peut au moins se demander si on en est plus ou moins digne que tels ou tels peuples? Y a-t-il en Italie plus d'éléments d'ordre et de justice, plus de sens et de maturité que parmi nous? Y aurait-il danger à garder pour soi une petite part de ce qu'on vent donner aux autres, et pourquoi « le couronnement de l'édifice, » depuis longtemps annoncé, n'aurait-il pas lieu sous les yeux même de la gloire? Nous posons ces questions. Que ne souhaite-t-on pas dans un jour de fête!

Ce peuple de France dont le cœur bat si aisément au son du tambour, est pourtant fort épris de la paix, au temps où nous sommes. Malgré la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, le sentiment général ne va plus aux batailles et recule devant leurs sanglantes horreurs; chacun de nous se lèverait si l'honneur ou la frontière était en péril, mais, en dehors de ces rares extrémités, on veut que les affaires humaines reçoivent des solutions pacifiques. Nous n'avons plus à établir devant les nations la supériorité de nos armes; leur doute à cet égard serait dangereux pour elles; c'est à leurs dépens qu'elles ont appris à nous connaître. — On se gardera de nous provoquer. Restons dans le calme de notre mission. Travaillons en paix à l'accroissement de nos forces morales: élevons le niveau de tout ce qui baisse, retrempons-nous aux sources de la vérité, du génie et de la vertu.

POUJOULAT.

Les armées françaises.

Lorsqu'une armée est vraiment nationale, lorsque le soldat d'aujourd'hui, si justement fier des acclamations qui saluent son passage, sera peut-être demain, en rentrant dans ses foyers, un patient cultivateur, un laborieux ouvrier, un intelligent artisan, qui rapportera dans la vie privée les habitudes d'ordre qu'il a contractées sous la ferme discipline des camps, le pays qui lui a donné le jour peut, à bon droit, se glorifier de ses enfants, auxquels il est redevable d'avoir reconquis le rang qui lui appartient dans les conseils de l'Europe.

Tels sont en effet les résultats de nos institutions militaires qu'après avoir, chaque année, enlevé temporairement à l'agriculture, à l'industrie, aux rudes labeurs du commerce et des villes maritimes un certain nombre de bras robustes chaque année, aussi elles rendent à la population une ou plusieurs des classes laborieuses qu'elles lui ont empruntées. La conscription créée par la révolution, dans un temps de périls, et dont le régime abusif fut un des plus ardents griefs soulevés contre le premier empire, sagement pondérée aujourd'hui par une juste répartition de l'impôt du sang, a revêtu sous la forme du recrutement actuel tous les caractères d'une institution salutaire et conservatrice; elle est devenue, en quelque sorte, un des éléments de notre société moderne; elle a fait comprendre à tous qu'elle offre la plus incontestable application de l'égalité devant la loi, l'un des principes les plus élevés du droit public proclamé en 1789. Le soldat français forme aujourd'hui, aux yeux de toute l'Europe, le type le plus parfait de l'homme de guerre, tel que doit le produire l'état avancé de la civilisation.

Or, on a pu voir à des époques antérieures, en remontant même jusqu'au moyen âge, nos armées s'illustrer par de glorieux combats, par d'éclatants faits d'armes où la valeur personnelle obtenait la plus grande part. Sous la capeline de cuir du fantassin des communes qui combattait à Bouvines, autour de l'étendard fleur-de-lysé de Philippe-Auguste, on pouvait reconnaître déjà l'intrépide chasseur à pied, l'inébranlable grenadier, qui gravissait au pas de course, il y a peu de jours, les pentes abruptes de Solferino, sous le feu des batteries autrichiennes. C'est que ces milices communales, alors dédaignées des hommes d'armes bardés de fer, trop fiers du poids de leurs armures, étaient en effet dès lors la force réelle de nos armées. Notre histoire militaire est pleine de récits de victoires ou de revers, où les gens des communes, comme notre vaillante infanterie d'aujourd'hui, assurèrent la victoire ou conjurèrent les conséquences d'un désastre. La guerre finie, eux aussi retournaient à leurs travaux, à leurs champs, pour devenir la souche de cette nation généreuse qui n'a fait que grandir à travers les vicissitudes qu'elle a traversées.

Il y eut un temps, à la vérité, où les armées françaises faillirent perdre leur caractère national; ce fut pendant la période funeste de nos guerres de religion, où des mercenaires étrangers étaient venus se ranger sous la cornette blanche. Henri IV lui-même comptait parmi les troupes qui l'aidèrent à conquérir sa couronne, des reîtres, des lansquenets, des wallons, soldats aventuriers de tous les pays, sorte de condottières empruntés aux anciennes luttes intestines des républiques italiennes du moyen âge. Aussi voyons-nous les écrivains contemporains de cette époque compter pour peu de chose les bandes stipendiées, toujours prêtes à se vendre au plus offrant, et ne tenir compte que des gentilshommes dont l'esprit chevaleresque, encore quoique mo-

bile et turbulent, fit plus d'une fois pencher la balance tantôt pour le roi, tantôt pour la ligue.

Plus tard, sous Louis XIV, les armées de Turenne et de Condé, comprirent aussi dans leurs rangs des soldats étrangers, quelques régiments suisses, des Allemands, quelques troupes légères qui devinrent depuis le type de nos hussards. Les régiments français se recrutèrent alors, parmi la population déjà surabondante et inquiète des grandes villes, et les sergents recruteurs ne trouvaient guère à exercer leur industrie corruptrice parmi le peuple des campagnes.

C'était déjà un notable acheminement vers une réforme radicale de la constitution militaire du pays; mais le caractère mercantile de l'enrôlement nuisait à la force morale, à la considération personnelle du soldat. Aussi voyons-nous Voltaire, dans un élan de patriotisme peu ordinaire chez cet esprit cosmopolite et frondeur, publier un éloge pompeux des *officiers* morts dans la campagne de 1745, sans même daigner honorer de quelques lignes la mémoire de plusieurs milliers de soldats tombés à côté de leurs chefs dans les champs de Fontenoy! L'armée n'avait point, à cette époque, un vrai caractère de nationalité. Ces hommes achetés sur le quai de la Ferraille n'étaient liés au service que par la chaîne inflexible de la discipline et du châtiment; la gloire du drapeau ne les émouvait pas encore. Le métier des armes n'était pour le soldat qu'une obscure profession sans avenir; l'enrôlé à prix d'argent n'avait pas de patrie; l'officier seul comprenait l'honneur militaire, et savait mourir pour y rester fidèle.

La révolution, par une de ces transformations subites qui changent toute la surface d'un siècle et d'un peuple, devait effacer en peu d'années jusqu'aux dernières traces de nos anciennes institutions militaires. En confondant tous les rangs, en sapant toutes les hiérarchies, en abolissant surtout toutes les distinctions de naissance et de fortune, sous l'impitoyable niveau de la terreur, elle fit sortir une armée vraiment homogène du sein de cette population à qui les rangs de nos soldats offraient du moins un refuge contre les dénonciations des séides de Robespierre. Si l'on vit, dans cette courte période plus remplie de faits éclatants que bien des siècles tout entiers, des hommes jeunes et énergiques tels que Marceau, Hoche, Bonaparte, s'élever rapidement à la tête des armées de la République, plus d'un gentilhomme, plus d'un noble échappé à la proscription de sa race, porta résolûment le sac du soldat dans les premières campagnes du Rhin et d'Italie. Un nom aristocratique ne déparait pas le contrôle d'un bataillon de volontaires. La Tour-d'Auvergne répondait à l'appel dans une compagnie de grenadiers.

Une pareille transformation ne pouvait s'accomplir sans modifier profondément la constitution militaire de la France; sanctionnée par l'expérience d'un demi-siècle, elle est devenue le germe de notre armée d'aujourd'hui et la base de cette organisation puissante que les autres nations nous envient, mais qu'elles sont encore bien loin d'avoir pu s'approprier. L'orgueil britannique, en affectant des terreurs imaginaires, s'élève bien quelquefois dans son parlement contre l'insuffisance de son mode de recrutement; il se plaît à supputer les forces vives de notre nation qui n'a pas paru une seule fois depuis soixante ans sur un champ de bataille sans en rapporter un nouveau titre de gloire; mais la jalousie excentrique de nos voisins d'outre-Manche oublie trop à quel prix cette immense réforme a été obtenue, et nous ne souhaitons à aucun peuple de la payer aussi chèrement.

Quoi qu'il en soit, la gloire de ces vaillantes troupes que nous voyons défiler sous les yeux de la population de Paris, encore noires de fumée des bivouacs et des champs de bataille, appartient tout entière à la France, parce que notre armée est essentiellement nationale, et c'est à juste titre que nous pouvons dire qu'elle peut être présentée sans crainte à nos ennemis comme à nos amis.

F. [illegible]

BULLETIN POLITIQUE

13 août

L'œuvre confiée aux plénipotentiaires de Zurich paraît être assez laborieuse. Des difficultés se sont élevées, dit-on, entre les représentants de l'Autriche et de la Sardaigne; M. de Bourqueney a eu plusieurs entrevues particulières avec ses collègues et M. de Meysenburg, second plénipoten-

taire d'Autriche, est parti pour Vienne. Un journal annonce aujourd'hui que les deux plénipotentiaires sardes auraient quitté Zurich ; le télégraphe n'a pas apporté jusqu'à présent la confirmation de cette nouvelle.

L'*Ost-Deutsche-Post* ne doute pas qu'on n'arrive à un accord. « On peut espérer, dit ce journal, que la parole de paix que les deux Empereurs ont prononcée, tout émus encore de l'ardeur du combat, prévaudra aussi dans les débats diplomatiques et deviendra une solide vérité. Il est vrai qu'il y a de nombreuses difficultés à vaincre ; mais le plus difficile, la résolution de faire la paix sur le champ de bataille à la tête des armées, brûlant de se battre encore, ayant réussi, on arrivera à arranger et aplanir tout ce qui pourrait s'accumuler comme obstacle, à découvrir et éloigner tout ce qui pourrait s'insinuer comme élément de dissolution dans l'œuvre de concorde. »

Dans ce même article, l'*Ost-Deutsche-Post* ne parle plus de la réunion ultérieure d'un congrès, mais seulement d'une conférence des Etats italiens pour régler les questions relatives à l'établissement d'une confédération.

« Il est dans la nature des choses, dit la feuille de Vienne, qu'on trace tout au plus à Zurich les principes fondamentaux de cette confédération, mais on ne pourra pas l'élaborer en détail ni l'imposer comme loi aux Etats italiens non représentés. L'établissement de la confédération italienne doit être réservée à une conférence des Etats italiens. Appréciant parfaitement cet état de choses, les deux Empereurs ne se sont obligés qu'à *favoriser* la formation d'une confédération italienne. La Confédération ne forme donc pas un point si essentiel des préliminaires de Villafranca, que la conclusion définitive de la paix puisse en dépendre ; au contraire, la paix peut acquérir toute sa force légale et la conserver, même si on ne parvenait à former aucune Confédération. »

Des bruits assez alarmants se sont répandus sur la situation des duchés, et en particulier sur celui de Parme. D'après une dépêche du *Nord*, un mouvement révolutionnaire aurait éclaté dans cette ville, et la république aurait été proclamée, à la suite de l'expulsion des Piémontais. La dépêche ajoute que « les citoyens aisés et amis de l'ordre se sauvaient avec leurs familles. »

Les dernières correspondances de Parme, en montrant le désordre arrivé à son comble, laissaient pressentir de pareils événements. — Il est temps qu'une politique ferme et conservatrice intervienne pour barrer le chemin au mazzinisme et empêcher de plus longs bouleversements.

Le *Corriere Mercantile* de Gênes annonce qu'une proclamation du pouvoir insurrectionnel de Parme convoque en comices électoraux, pour le 14 août, les populations du duché, à l'effet d'accepter ou de repousser le plébiscite suivant : « Les populations des provinces parmesanes veulent être unies au royaume de Sardaigne, sous le gouvernement constitutionnel du roi Victor-Emmanuel. »

Un autre journal nous apprend que le comte Linati, nouveau maire de Parme, est parti pour Paris afin de plaider auprès du gouvernement français la cause de l'annexion du duché au Piémont. Il serait, dit-on, porteur d'une protestation signée de 20,000 personnes contre la restauration du pouvoir ducal.

En admettant que ce fait soit exact, il nous paraîtrait bien peu concluant. Vingt mille signatures arrachées à la faiblesse, à la peur, à l'ingratitude, dans un Etat où règne despotiquement un pouvoir révolutionnaire, vingt mille signatures extorquées par tous les moyens d'intimidation et de pression que l'on connaît dans une province qui compte un demi-million d'âmes, peut-on prétendre que ce soit là l'opinion unanime, libre, spontanée du pays ?

La *Patrie* nous apprend qu'en Toscane, l'Assemblée *nationale*, en prévision des difficultés que pourrait présenter l'annexion du duché à la Sardaigne, doit voter subsidiairement une liste de candidats entre lesquels l'Europe aurait à désigner le prince appelé à régner en Toscane. « Plusieurs noms ont déjà été cités, ajoute la *Patrie*, nous croyons inutile de les reproduire. »

L'*Indépendance belge*, moins réservée, cite le nom du prince Napoléon.

Le *Nord* révoque en doute l'abdication du grand-duc de Toscane en faveur de son

fils, le prince Ferdinand. Nous remarquons aujourd'hui dans les colonnes officielles du *Moniteur*, une note qui nous semble de nature à jeter quelque lumière sur la question. Cette note est ainsi conçue :

Le marquis Tanay de Nerli a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur au palais de Saint-Cloud, et a remis à Sa Majesté deux lettres : l'une de S. A. I. le grand-duc Léopold II de Toscane, et l'autre de S. A. I. le grand-duc Ferdinand IV.

Les nouvelles de Lombardie se bornent à parler du voyage du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel a signé à Milan un décret qui nomme Alexandre Manzoni président de l'Institut, avec une pension annuelle de 12,000 fr. à titre de récompense nationale.

Les journaux de Londres annoncent que le grand-duc Constantin, en quittant prochainement l'Angleterre, doit se rendre à Biarritz, où il rendrait visite à l'Empereur.

La *Patrie* a reçu des lettres de Cochinchine apprenant une nouvelle importante : les Annamites auraient manifesté le désir d'entrer en pourparlers et de conclure la paix. Cette nouvelle aurait causé d'autant plus de joie dans le camp franco-espagnol de Touranne, qu'on venait d'y apprendre la déclaration de guerre en Italie, et qu'on espérait peu, par suite, recevoir, d'ici à quelque temps du moins, de nouveaux renforts.

14 août

Il n'y a vraiment aujourd'hui qu'un fait, qui domine tous les autres : le triomphe de l'armée; qu'un sentiment devant lequel tout s'incline : le sentiment fier et ému du patriotisme.

Ce n'est pas seulement Paris qui vient de faire une ovation aux héros des plaines lombardes ; c'est la France entière, battant d'un même cœur, et n'ayant plus qu'une âme et qu'un cri pour acclamer ses glorieux enfants.

Nous traçons plus loin une rapide esquisse de ce grand spectacle, et nous réunissons tous les détails de cette journée mémorable.

Une dépêche de Zurich porte qu'une conférence a eu lieu hier entre les plénipotentiaires français et autrichiens seulement. L'absence des représentants de la Sardaigne indique des difficultés sur la nature et l'importance desquelles on manque tout à fait de renseignements.

L'*Indipendente* de Turin prétend que parmi les questions soumises aux plénipotentiaires figure la cession de Mantoue et de Peschiera au Piémont. « Nous sommes en mesure, dit la feuille piémontaise, d'ajouter que déjà notre gouvernement a adopté des dispositions relatives à l'occupation de Mantoue par une partie de nos troupes. » — Malgré l'affirmation de l'*Indipendente*, nous conservons plus que des doutes sur l'exactitude de la nouvelle.

Le bruit qui s'était accrédité hier de la proclamation de la république à Parme est dénué de fondement.

La *Gazette de Parme* publie un décret du gouvernement provisoire qui ouvre un emprunt volontaire de 2 millions 400 mille livres.

En Toscane, la situation est telle, qu'un certain nombre d'habitants fuient le régime de violence établi par les proconsuls révolutionnaires et piémontais.

La *Patrie*, en signalant, ainsi que nous l'avons fait hier, l'espèce de reconnaissance implicite des droits du grand-duc de Toscane par les termes d'une note officielle du *Moniteur*, ajoute :

S'il était même permis de suppléer au silence gardé par le *Moniteur* sur l'objet des deux lettres remises par M. Tanay de Nerli, on pourrait supposer que dans l'une le grand-duc Léopold notifie son abdication, et que dans l'autre le prince Ferdinand fait connaître son avénement. On se demandera sans doute quelle signification il faut attacher aux termes dans lesquels la note du *Moniteur* est conçue. Nous savons que la réponse à cette question est délicate, aussi n'exprimons-nous qu'une opinion toute personnelle. Selon nous, la note du *Moniteur* constate la reconnaissance par le gouvernement français de la maison de Lorraine : c'est l'exécution d'une des clauses du traité de Villafranca. Le rappel des princes dépossédés a été décidé dans l'entrevue des deux Empereurs ; il s'ensuit naturellement que leurs titres continuent d'être reconnus par la France. Mais l'assurance a été donnée que leur rétablissement ne pourrait s'opérer au moyen d'une intervention armée.

L'*Indépendance belge*, ajoutant un renseignement de plus, dit de son côté :

On croit que cette affaire s'arrangera beaucoup plus facilement que ne le font prévoir les

dispositions actuelles des populations. On indique un biais qui pourrait finalement amener la restauration de la maison de Lorraine. L'Assemblée élective se prononcera vraisemblablement pour l'annexion au Piémont, mais on pense que le roi Victor-Emmanuel, cédant aux conseils de la France, refusera cet agrandissement de territoire, ce qui rendrait en quelque sorte inévitable le rappel de l'ancienne dynastie.

Le *Corriere mercantile* de Gênes annonce que Garibaldi a formellement donné sa démission de général au service du Piémont, et que le cabinet de Turin, sur ses instances, a dû l'accepter. Le même journal, d'accord en cela avec d'autres feuilles sardes, ajoute qu'il va prendre le commandement en chef de toutes les troupes de l'Italie centrale.

M. le comte de Grammont, ambassadeur de France à Rome, a quitté Paris pour retourner à son poste.

Le Parlement anglais a été prorogé jusqu'au 27 octobre. Le discours de clôture parle d'une proposition faite à la Reine relativement à l'envoi d'un plénipotentiaire au congrès, dans le cas où une conférence des grandes puissances aurait lieu pour le règlement des affaires d'Italie. « Jusqu'à ce jour, ajoute le discours officiel, la Reine n'a pas reçu d'informations qui lui permissent de décider si elle croirait opportun de prendre part à de telles négociations. »

La *Gazette de Vienne* annonce la nomination du feld-maréchal comte Degenfeld-Schombourg, commandant de la 2e armée, comme général commandant dans le Vénitien, le district des côtes, la Carinthie et la Carniole, et celle du feld-maréchal baron de Lœderer, comme *ad latus* du comte Degenfeld pour le commandement de Vérone.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Londres, 13 août.

Dans le discours de clôture du Parlement qui a eu lieu aujourd'hui, on remarque le passage suivant : « La guerre qui a éclaté dans le nord de l'Italie ayant été terminée par la paix de Villafranca, des ouvertures ont été faites à S. M. en vue de s'assurer si, dans le cas où une conférence des grandes puissances de l'Europe aurait lieu pour s'entendre sur le règlement des affaires d'Italie, un plénipotentiaire serait envoyé par S. M. afin d'assister à cette conférence. Mais, jusqu'à ce jour, S. M. n'a pas reçu des informations qui lui permissent de décider si elle croirait opportun de prendre part aux mesures qui établiraient la paix générale sur des bases satisfaisantes et durables. »

Londres, 13 août.

Aujourd'hui, dans la chambre des communes, lord John Russell, répondant à une interpellation de M. Grigson, dit que l'intention du gouvernement est de demander à la Chine la complète exécution du traité fait avec cette puissance. L'empereur du Céleste-Empire sera invité à envoyer un ambassadeur en Angleterre.

Répondant à une autre interpellation de M. Griffith, lord John Russell dit qu'il a déjà constaté, il y a quelque temps, que toutes les informations officielles reçues confirmaient que l'intention ni de la France, ni de l'Autriche n'était de rétablir par la force les dynasties de Parme, de Modène et de Toscane ; je n'ai pas reçu depuis, a ajouté le ministre, d'autres informations, et je n'ai pas non plus reçu la nouvelle que la république rouge avait été proclamée à Parme, ainsi que le bruit en a couru.

Baden, 14 août.

L'Impératrice douairière de Russie est arrivée ici hier. S. M. est descendue à l'hôtel d'Angleterre, où ses appartements avaient été préparés.

Turin, 13 août.

A l'occasion de la Saint-Napoléon, la municipalité de Turin fera célébrer un *Te Deum* dans l'église de Saint-Philippe. Un banquet sera offert aux soldats des armées alliées résidant à Turin. Dans la soirée, il y aura sur la place d'armes, où campent les troupes françaises, une fête militaire avec illumination et musique. Les édifices publics et la ville entière seront illuminés.

Berne, 13 août.

Aujourd'hui de 3 à 5 heures a eu lieu une conférence des plénipotentiaires français et autrichiens.

Il est arrivé un courrier du cabinet de Paris.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé à l'Empereur par M. le ministre de l'instruction publique :

Sire,

Votre Majesté récompense les braves soldats de l'armée d'Italie par tous les honneurs d'un retour triomphal dans la capitale de l'Empire. La France assistera avec orgueil à ce spectacle plein d'émotions nationales. Elle couvrira de ses acclamations l'armée qui a si glorieusement combattu et le Souverain qui l'a guidée si héroïquement devant l'ennemi.

Mais, Sire, il reste dans le cœur généreux de Votre Majesté une préoccupation à laquelle je m'empresse de répondre. L'Empereur veut honorer la mémoire de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille et l'environner du culte de tous les sentiments religieux. J'ai donc l'honneur de

proposer à Votre Majesté le décret ci-joint qui érige dans la nouvelle cathédrale de Marseille une chapelle funéraire dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts dans les campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie. Marseille domine les rivages de la mer Méditerranée, qui a été la grande voie ouverte à nos expéditions, et la construction non encore achevée de son église épiscopale permet d'y fonder une chapelle digne de la destination qui lui sera donnée. Ainsi s'accompliront et les nobles pensées de Votre Majesté et le vœu des familles et du pays.

Je suis, etc.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Suit un décret ainsi conçu :

Vu le décret du 26 septembre 1852, qui a ordonné la construction d'une nouvelle cathédrale à Marseille,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Une chapelle funéraire, dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts au service de la patrie pendant les campagnes d'Afrique, d'Orient et d'Italie, sera érigée dans la nouvelle cathédrale de Marseille.

Une messe y sera dite tous les jours à leur intention, par un chapelain dont la nomination sera agréée par nous.

Provisoirement, cet office sera célébré dans l'église de Notre-Dame-de-la-Garde, par les soins de l'évêque diocésain.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 11 août 1859.

NAPOLÉON.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur ayant décidé que momentanément une armée de cinquante mille hommes serait maintenue en Lombardie, Sa Majesté a désigné pour composer cette armée les troisièmes divisions des 1er, 3e et 4e corps, et le 5e corps tout entier.

Il résulte de cette disposition que le 5e corps, qui a été commandé par S. A. I. le prince Napoléon, ne sera pas représenté à la rentrée des troupes de l'armée d'Italie, quoiqu'il compte dans ses rangs le 3e régiment de zouaves qui, à l'éclatant fait d'armes de Palestro, a pris à l'ennemi 8 *canons*.

Mais le 5e corps avec les autres troupes qui restent en Italie, comme le 1er régiment étranger qui a été envoyé en Corse, se consoleront de ne pas venir à Paris par la pensée que, malgré leur éloignement, l'Empereur ne les oublie pas, et que là où ils sont ils remplissent ses intentions.

L'Empereur, à l'occasion de la fête du 15 août, a daigné, sur la proposition de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et par décision du 8 août, accorder des grâces, des remises ou des commutations de peine, à huit cent quatre-vingt-dix-huit condamnés détenus aux colonies pénitentiaires, au bagne, dans les maisons centrales et dans les autres prisons, qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite au lieu de leur détention.

Sa Majesté a daigné, en outre, par une autre décision rendue le 13 août, sur la proposition de M. le garde des sceaux, faire éprouver les effets de sa clémence à deux cent vingt-neuf individus condamnés à diverses peines, pour crimes, délits ou contraventions.

ENTRÉE DE L'ARMÉE D'ITALIE A PARIS.

La fête vient de se terminer, il est trois heures; elle avait commencé à neuf heures.

Le temps nous manque pour retracer dans tous ses détails le spectacle grandiose qui s'est déroulé pendant ces six heures, sous les regards d'un peuple immense. Comment décrire d'ailleurs ces flots de populations accourues de tous les points de la France et même de l'étranger, et s'allongeant sur une étendue d'environ trois lieues? Par quelle expression rendre les fortes émotions de la foule, ces acclamations, cette exaltation patriotique? Et entre ces vagues humaines, à peine contenues par le double rempart de l'armée de Paris et de la garde nationale, tantôt inquiètes comme l'attente, tantôt soulevées comme par un souffle ardent d'enthousiasme sous les yeux de spectateurs innombrables appendus aux fenêtres de toutes les maisons, quel magique aspect que celui de notre invincible armée d'Italie, s'avançant en simple tenue de campagne, ses chefs en tête, avec ces uniformes poudreux et cet air martial qu'elle avait au milieu des batailles, et parcourant cette voie triomphale qui s'ouvre à la barrière du Trône et se termine à la place Vendôme!

La journée du 14 août efface toutes les solennités semblables que la génération a pu contempler. Les Romains n'accueillaient pas avec plus de pompe et de faste leurs *légions victorieuses*.

Parti de la place de la Bastille à neuf heures, l'Empereur marchait en avant de son brillant état-major, au milieu d'acclamations continues. Des deux côtés de la chaussée et des fenêtres, de nombreuses couronnes et des bouquets de fleurs étaient lancés sur son passage.

Tous les maréchaux, en tête de leur corps d'armée, ont été également l'objet de chaleureuses acclamations, principale-

ment le maréchal de Mac-Mahon, devant lequel des fleurs sans nombre étaient jetées de toutes parts. Le maréchal, en tenue de campagne, saluait du sabre la foule qui l'applaudissait.

Les drapeaux en lambeaux, glorieuses guenilles toutes couronnées de fleurs, impressionnaient aussi très vivement la multitude.

Mais c'est surtout la noble cohorte des mutilés qui a ému les cœurs, et nous avons vu plus d'une larme couler des yeux en présence de ces glorieux blessés, ceux-ci portant le bras en écharpe, ceux-là s'appuyant, pour marcher, d'autres amputés.

Ils étaient précédés de trois de ces aumôniers dévoués qui, après avoir été si largement à la peine, avaient bien mérité d'être aussi à l'honneur.

Les drapeaux autrichiens, portés par des zouaves et des chasseurs de la garde, provoquaient des bravos multipliés. Trois flottaient au vent, le quatrième était roulé autour de la hampe.

Les canons autrichiens excitaient vivement la curiosité. On comparait ces pièces, aujourd'hui trophées de nos armes, aux canons rayés, qui leur ont si victorieusement imposé silence.

Les zouaves, si populaires, et qui ne pouvaient manquer d'avoir une grande part dans cette fête du patriotisme, avaient tenu à y figurer avec le caractère original et en quelque sorte légendaire, sous lequel l'imagination des masses aime à se les représenter. En tête d'un de leurs régiments, ils faisaient marcher un lévrier, portant un costume de fantaisie et tout chargé de couronnes.

Le 2e de zouaves était précédé d'une chèvre, que l'on avait aussi chargée d'ornements bizarres.

Le soldat portait sur son sac la tente de campagne et le bâton ferré destiné à la fixer sur le sol.

Les cantinières, en grand costume, suivaient chaque corps. On a beaucoup admiré leur brillante tenue et leur martiale allure.

C'est là, des officiers de l'armée de Paris, des citoyens, groupés sur les chaussées, s'élançaient au milieu des rangs pour embrasser un parent, un ami qu'ils n'avaient vu depuis Magenta ou Solferino.

Des élèves de l'école Polytechnique et de Saint-Cyr marchaient donnant le bras à des fantassins de la ligne, à des zouaves bronzés, fiers de s'unir au triomphe de leurs aînés.

On remarquait aussi de vieux soldats du premier empire, avec leur costume flétri par les grandes batailles du commencement de ce siècle.

Des femmes, des mères, mêlées aux rangs, s'appuyaient avec orgueil sur le bras de fils ou de maris qu'elles étaient heureuses de suivre.

La place Vendôme, où se terminait le défilé triomphal, présentait le plus admirable coup-d'œil qui puisse imaginer. Nous donnons plus loin la description de la décoration de la place. Trente mille spectateurs environ, parmi lesquels se trouvent toutes les illustrations du pays, se pressent sur cette immense étendue de gradins, qui s'élèvent de tous côtés, jusqu'au premier étage.

L'Impératrice, accompagnée du Prince-Impérial, en tenue de grenadier de la garde, arrivée vers 10 heures moins un quart, avait pris place au balcon qui lui avait été préparé au premier étage du ministère de la justice. La princesse Clotilde et la princesse Mathilde se trouvaient également dans ce pavillon, ainsi qu'un grand nombre de dames, parmi lesquelles on remarquait Mme la maréchale duchesse de Mac-Mahon.

L'Empereur, à la tête du cortége, est arrivé à la place Vendôme à 10 heures 20 minutes. Une immense acclamation, partie de tous les points de la place, a annoncé sa présence. Il s'est arrêté devant le balcon du ministère de la justice, et le défilé a commencé.

Ce défilé a duré près de quatre heures. L'ordre du programme a été généralement suivi.

Chaque maréchal commandant en chef, en arrivant à la tête de son corps d'armée, se plaçait en face de l'Empereur pour assister au défilé de ses troupes, puis allait se réunir au cortége impérial.

A un instant, on a apporté le prince Impérial à l'Empereur, qui l'a serré avec effusion dans ses bras.

Chaque régiment de la garde, passant devant l'Empereur, déposait le drapeau qu'il est d'usage de ne remettre au corps que lorsque la garde entre en campagne.

Les drapeaux autrichiens ont été également déposés, pour aller orner la voûte glorieuse des Invalides.

Le maréchal duc de Magenta a été, à son arrivée sur la place, l'objet d'une véritable ovation.

Malheureusement, le ciel, qui avait jusque-là favorisé cette fête, s'est vers la fin couvert de nuages, et une pluie violente s'est abattue sur la capitale.

Quelques spectateurs ont paru chercher une retraite ; mais la pluie ne pouvait rien sur ces braves, accoutumés à de bien plus dures épreuves, et l'état-major de l'Empereur, aussi bien que le simple troupier, a supporté gaiement cette ondée malencontreuse.

Le ciel s'est un instant éclairci, lorsque la cavalerie de la garde terminait son défilé, après lequel l'Empereur est parti avec son état-major.

M. Garcin.

Les Décorations de Paris.

La décoration commence à la barrière du Trône. De chaque côté se dressent deux mâts reliés ensemble par des guirlandes de fleurs; à ces mâts sont attachées des oriflammes parsemées d'abeilles d'or et des écussons en forme de boucliers sur lesquels se lit cette inscription : *Solferino.*

Un peu plus loin, l'observatoire élevé au milieu du rond-point de la place du Trône a été transformé en une tour à créneaux de forme carrée. Le sommet de la tour est orné d'un drapeau; sur les côtés sont des aigles entourées de couronnes, et entre les aigles les inscriptions suivantes, rappelant les victoires remportées en Italie par l'armée française : *Solferino*, *Magenta*, *Palestro*, *Melegnano* et *Montebello*.

La place de la Bastille est magnifiquement décorée. A l'entrée du boulevard s'élève un arc de triomphe gigantesque de 20 mètres de hauteur sur un développement de 25 de largeur. Cet arc colossal, surmonté de vingt-deux mâts avec leurs bannières, représente des deux côtés la façade de la cathédrale de Milan. Il est percé de trois portes, une grande au centre et deux petites latérales.

Des deux côtés on lit l'inscription suivante qui domine le portail :

A L'ARMÉE D'ITALIE.

La ville de Paris.

Sur la ligne des boulevards, les décorations qu'on rencontre les premières sont celles qui ont été élevées par le Cirque Napoléon et le Cirque de l'Impératrice. Elles figurent un portique à trois arcades dans le style de la Renaissance.

Toutes les autres directions dramatiques ont également élevé des décorations splendides. La plus remarquable est celle du Gymnase : elle consiste en deux colonnes reliées par des guirlandes, et supportant une large draperie de velours, parsemée d'un côté d'abeilles d'or, et portant de l'autre cette inscription. *A la paix* ! *à l'Empereur* ! *à l'armée d'Italie* !

On distingue aussi sur le boulevard Bonne-Nouvelle un arc élégant dressé par le 9e bataillon de la garde nationale.

Au boulevard Poissonnière commence une ligne de mâts vénitiens, *surmontés* d'étoiles d'or, ornés de bannières, et *où figurent*, sur des écussons, les noms des victoires de l'armée d'Italie.

La façade des Variétés est complétement transformée. Sous le fronton du théâtre, on voit une Victoire distribuant des palmes et des couronnes.

A l'extrémité de la rue Vivienne, le tribunal et la chambre de commerce et le syndicat des agents de charge ont fait des colonnes reliées par des guirlandes et portant des oriflammes et des inscriptions.

Les administrateurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ont fait construire : la première, deux colonnes-trophées, réunies par des guirlandes de fleurs; la seconde, une colonne triomphale blanc et or, sur les quatre flancs de laquelle on lit les *titres* des dernières batailles.

A la hauteur de la rue de la Paix, au milieu de la chaussée du boulevard, s'élève un monument destiné à célébrer la paix de Villafranca. Il se compose d'un piédestal à quatre faces, d'une hauteur de 5 mètres ; au-dessus du piédestal repose un siége curule dans lequel est assise la statue de la Paix. Cette figure, haute de 3 mètres, dont le modèle est dû à M. Cortot, tient d'une main une épée dont la pointe est tournée vers le sol, de l'autre main elle tient un traité de paix. A ses côtés sont deux aigles; à ses pieds un lion couché, symbole de la force au repos. Au-dessous de la statue, on lit en lettres d'or :

VILLAFRANCA

Le piédestal est décoré de moulures représentant des drapeaux autrichiens. Sur deux de ses faces on a dressé des canons portant sur la culasse les armes de l'Autri-

che et qui simulent des colonnes engagées, de 5 mètres de hauteur. Sur les deux autres faces on lit des inscriptions en l'honneur des corps de l'armée d'Italie.

Sur le côté qui regarde la rue Basse-du-Rempart, on lit gravé en lettres d'or :

SOLFERINO

Chasseurs à pied, garde impérial.	1 drapeau
76e de ligne.	1 drapeau
Voltigeurs, garde impériale. . .	13 canons
1er corps, cavalerie.	4 canons
3e corps, 2e division.	2 canons
2e de ligne	1 canon
55e de ligne.	1 canon

Sur le côté qui fait face à la rue de Paix, on lit :

PALESTRO

3e zouaves	5 canons

TURBIGO

2e corps	3 canons

MAGENTA

45e de ligne.	1 drapeau
2e zouaves.	1 drapeau
3e grenadiers, garde impériale. .	1 canon

MELEGNANO

1er corps	1 canon

Ce monument est construit entièrement en moellons; les ornements sont en plâtre moulé. Soixante ouvriers y ont travaillé jour et nuit. Le lion est peint en bronze, la statue *stimule le marbre*; les aigles sont dorés; le piédestal est peint en granit-rose; il repose sur quatre marches qui servent de soubassement à tout le monument.

Dans les rues de la Paix et Castiglione et sur la place Vendôme, des travaux considérables ont été exécutés avec la plus grande activité. Il est vrai que sept cents ouvriers y ont travaillé jour et nuit.

Dans la rue de la Paix, les mâts décorés de bannières et d'écussons sont plus nombreux encore que sur les boulevards, et les abords de la place Vendôme ont un aspect tout à fait monumental. Huit colonnes décorent l'entrée de la place, du côté de la rue de la Paix, et huit autres colonnes du côté de la rue de Castiglione. Ces colonnes, hautes de 12 mètres, sont cannelées et jaspées. Le piédestal simule le marbre rouge, les chapiteaux sont peints en or.

Au-dessus de ces seize colonnes se dressent des statuts représentant des Victoires dont les bras étendus tiennent des couronnes. Ces figures, qui ont 2 mètres 40 centimètres de hauteur et qui sont entièrement dorées, sont dues à M. Diebolt.

La place Vendôme est magnifique. Elle a été remuée tout entière; on a même enlevé les pavés et arraché les balcons du Ministère de la justice. Toutes les fenêtres de la place sont garnies de tabliers de velours semés d'abeilles d'or. On a dressé 200 mâts sur les toits. Ils portent tous des banderoles et des guirlandes de feuillage s'attachant aux corniches.

Les travaux ont été conduits avec une incroyable activité. A mesure que les charpentes étaient mises en place, elles étaient couvertes de planches; dès que les planches présentaient un espace libre, elles étaient couvertes de banquettes. Les charpentiers, les serruriers, les menuisiers, les tapissiers travaillaient tous à la fois sur tous les points; aussi cet immense cirque présente-t-il un développement de 5,000 mètres de surface.

Le pourtour a une étendue de 800 mètres, occupée par 700 mètres de banquettes couvertes d'étoffes de laine de couleur cramoisie; leurs dossiers, ainsi que les barrières et les rampes d'appui qui séparent les compartiments des gradins, sont couvertes de tentures de velours cramoisi orné de franges d'or.

La décoration de cet amphithéâtre gigantesque a nécessité 30,000 mètres d'étoffe et de velours.

L'ornementation des bâtiments de la place répond à celle de l'amphithéâtre. Toutes les fenêtres ont reçu des tentures de velours rouge; sur les frontons des hôtels on remarque des trophées de drapeaux au sommet et des aigles dorés de chaque côté; des bannières dominent les toits, le long desquels courent d'immenses guirlandes de fleurs et de feuillage.

La façade du ministère de la justice est occupée tout entière par la tribune réservée à l'impératrice et aux princesses de la famille impériale. Cette tribune est surmontée d'un riche baldaquin.

C'est M. Baltard, architecte de la ville, et constructeur des Halles, qui a été chargé de tout ce travail. On estime à environ 200 mille francs la dépense seule de l'arrangement de la place Vendôme.

On avait songé à étendre un immense *velarium* sur la place : mais cela aurait entraîné une dépense considérable, et comme pour étendre ce voile d'un poids énorme, il aurait fallu prendre la colonne pour point d'appui, on a craint qu'un coup de vent n'en ébranlât la base et on a renoncé à ce projet.

Sur les autres points de Paris, les déco-

rations ne sont pas moins riches et grandioses.

L'Hôtel de Ville présente une façade magnifiquement ornée. Il en est de même au ministère de la marine, du côté qui regarde la place de la Concorde.

La tour de l'église Saint-Gervais et la tour Saint-Jacques ont été surmontées de clochetons sur lesquels flottent des drapeaux et des bannières.

Quant aux illuminations du soir, elles promettent d'être féeriques.

Le jardin des Tuileries sera illuminé *à giorno*, en verres de couleur et en lanternes chinoises.

Les candélabres de la grande avenue des Champs-Elysées, reliés entre eux par des guirlandes en verres de couleur, suspendus à des chaînettes, porteront à leurs sommets des aigles et des étoiles.

Le Champ-de-Mars sera éclairé à la lumière électrique, au moyen d'un phare placé sur le dôme de l'Ecole-Militaire.

Les quatre angles du pont de la Concorde supporteront des ifs éclairés au gaz.

Au moment où nous écrivons, les troupes rentrent au camp de Saint-Maur.

Dans la matinée, demain 15, un banquet sera offert, ainsi que nous l'avons dit hier, par le conseil municipal de la ville de Paris à tous les régiments de l'armée d'Italie. Le conseil a émis le vœu que les fonds du banquet fussent surtout employés en nourriture confortable plutôt qu'en boisson.

Les municipalités de Versailles et de Rueil ont décidé qu'elles offriraient également un banquet aux troupes de la garde impériale.

Le banquet à tous les généraux et chefs de corps de l'armée d'Italie sera donné demain 15 aux Tuileries, par l'Empereur.

M. Gamon.

Mandement

De son Eminence Mgr le cardinal-archevêque de Paris qui ordonne que le Te Deum *sera chanté le 15 de ce mois pour remercier Dieu de la conclusion de la paix et qu'un service sera célébré pour le repos de l'âme de ceux qui ont succombé pendant la guerre d'Italie.*

François-Nicolas-Madeleine Morlot, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre des SS. Nérée et Achillée, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous célébrerons cette année, Nos Très-Chers Frères, avec un redoublement de joie et de confiance, la fête patronale de la France et de ce diocèse; la fête de l'Empereur à qui il est donné d'en haut de faire à notre pays les plus glorieuses destinées! Une guerre qu'on pouvait craindre de voir se prolonger, conduite et terminée avec une rapidité inouïe; nos armes revêtues d'un nouvel et si vif éclat; une paix si heureusement conclue; nos soldats revenant avec les plus belles victoires ajoutées à toutes celles qui ont porté si haut la bravoure française; l'Empereur franchissant toutes les difficultés, tous les périls, avec ce bonheur qui s'attache volontiers aux grandes qualités de l'esprit et du cœur; l'Empire tranquille au dedans, respecté au dehors, et étant arrivé au milieu des nations à la plus belle place qui se puisse ambitionner : voilà, N. T. C. F., ce qui ne saurait manquer de nous pénétrer d'admiration, d'exciter toute notre reconnaissance envers Dieu et envers l'auguste Vierge, objet d'une douce et entière confiance de la part de nos incomparables soldats, et dont la protection s'étend si visiblement sur la France!

Nous allons donc remercier le ciel de tant de faveurs; nous allons solliciter avec une ardeur nouvelle la continuation de ses bienfaits. Qu'il daigne garder et protéger toujours notre magnanime Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial, pour la prospérité constante et durable de ce grand pays, pour le repos du monde entier! Qu'il affermisse dans les âmes le sentiment du devoir, l'esprit de religion, l'amour de ces vertus fortes et modestes qui font la paix des familles, la tranquillité des Etats et l'honneur de la civilisation chrétienne!

Nous allons adresser au Tout-Puissant des vœux ardents pour que l'œuvre de pacification générale que l'Empereur a si noblement commencée arrive promptement à son terme; pour que la lumière et la sagesse, qui viennent de Dieu, soient données à tous ceux qui doivent concourir au règlement définitif des questions récemment portées sur le champ de bataille et maintenant agitées dans les conseils des peuples. Ce sera nous conformer aux saintes intentions du Pontife auguste qui, du haut de la chaire d'où il embrasse le monde entier dans ses paternelles sollicitudes, a réclamé plus d'une fois, vous le savez, les prières de tous ses enfants, afin que le bienfait de la paix nous fût rendu et que l'église retrouvât le calme dont elle a besoin.

Les efforts des créatures sont vains et stériles si Dieu n'y mêle la vertu de ses bénédictions, s'il ne vient en aide par sa grâce à ce que la prudence humaine essaye et entreprend. Rendons-nous dignes d'être exaucés, Nos Très-Chers Frères, en devenant meilleurs, en travaillant avec des soins plus assidus à la correction de notre conduite et à la sanctification de nos âmes. La paix est assurément le plus grand des biens d'ici-bas; mais, s'il est bon et avantageux de n'être pas en guerre avec les hommes, il importe surtout de ne pas être en guerre avec Dieu, avec son Evangile et son Eglise. Sachons donc rentrer en grâce avec Dieu, ou nous y maintenir, par une complète et généreuse obéissance à ses commandements. Que notre esprit reste fidèlement soumis aux oracles de l'Evangile, au lieu de se nourrir de ces maximes du siècle qui n'aboutissent qu'au doute et à l'in-

croyance; que notre cœur soit en garde contre les séductions des choses du temps, contre ces tristes entraînements du monde où toute dignité est compromise et où le salut éternel court les plus grands dangers. Enfin, que l'Eglise trouve en nous des enfants toujours dociles, et qu'elle puisse ainsi nous conduire de la paix du monde qui passe au repos de la céleste patrie.

Au milieu des sentiments divers qui doivent se presser en nous dans ces jours de fête, nous n'aurons garde d'oublier ceux de nos frères qui ont payé de leur vie les triomphes de la France pendant la guerre. Que leur sang si héroïquement versé parle auprès de Dieu pour eux et pour leurs familles; qu'il fasse descendre la miséricorde divine sur ceux qui ne sont plus, et les consolations célestes sur ceux qui les pleurent; qu'après avoir donné un si beau lustre aux armes de la France, ce sang précieux serve à la cause pour laquelle il a coulé! Que les peuples s'éclairent au spectacle de ces luttes pleines d'une grandeur terrible; que la justice et la vérité viennent habiter les âmes et y répandre leurs lumières; que le droit reste dans le monde avec toute sa puissance, sans qu'il soit besoin de l'y ramener par ces formidables déploiements de la force!

Par tous ces motifs, et conformément aux vœux si noblement exprimés dans la lettre que nous a adressée S. Ex. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, le *Te Deum* sera chanté solennellement, le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, dans toutes les églises de notre diocèse, soit à l'issue de la grand'messe, soit dans l'après-midi, selon qu'il sera jugé plus à propos. MM. les curés auront soin de se concerter avec les autorités civiles et militaires.

Au premier jour libre, un service sera aussi célébré pour le repos de l'âme de ceux qui ont succombé pendant la guerre; et, comme un comité a été institué sous la présidence de Sa Majesté l'Impératrice et sous les inspirations de son inépuisable charité, pour recueillir les souscriptions destinées à venir en aide aux blessés de l'armée d'Italie et aux familles des militaires tués ou blessés dans cette campagne, MM. les curés, toujours empressés de s'associer à toutes les grandes et bonnes œuvres, ne manqueront pas de rappeler celle-ci aux pieux souvenirs de leurs paroissiens.

Sera le présent mandement lu au prône de dimanche prochain, ainsi que la lettre de Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Donné à Paris sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre archevêché, le 9 août 1859.

† F.-N. Cardinal MORLOT,
Archevêque de Paris.

COLLÈGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER A BESANÇON.

La distribution des prix du collége de Saint-François-Xavier à Besançon, s'est faite lundi dernier dans une des cours de l'établissement, avec une grande solennité.

Sur l'estrade, à côté de Son Em. le cardinal-archevêque de Besançon, se trouvaient: M. Desroziers, recteur de l'Académie, assisté de M. Leras, inspecteur; M. Loiseau, procureur général; M. Clerc, président de chambre; M. Bartoli, secrétaire général de la préfecture; M. Pérennès, doyen de la faculté des lettres, et une foule de notabilités ecclésiastiques, civiles et militaires.

Son Em. Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon, au commencement de la séance, a prononcé en latin le discours suivant, dont nos lecteurs apprécieront la haute portée, la sagesse et surtout l'opportunité.

DE L'UTILITÉ DES LANGUES ANCIENNES.

« Bien-aimés jeunes gens,

« Il y a des hommes si étrangers à la sagesse des siècles et à la connaissance du beau et du vrai, dont ils désertent le culte, qu'ils regardent comme un temps vraiment perdu celui que l'on donne dans nos colléges à l'étude et à l'usage des langues de l'antiquité. Ils ne voient d'éloquence que chez les modernes, et ils ne comprennent pas bien pour quel motif nos ancêtres se sont tant fatigués à étudier la littérature ancienne. Puis, prenant en pitié la misérable condition de la jeunesse, ils déplorent qu'on la contraigne à des travaux qui sont sans profit pour elle, tout à fait inutiles aux autres et même nuisibles à la société.

« Tels sont, en effet, si je ne me trompe, les reproches répandus et accueillis au hasard contre l'étude des langues et des écrivains de l'antiquité. Qu'il nous soit permis d'apprécier avec un esprit impartial et au poids d'une balance équitable, la valeur de ces accusations.

« Et pour vous révéler dès le commencement toute ma pensée, ceux-là ont pour vous, bien-aimés jeunes gens, une fausse pitié, qui s'efforcent de vous épargner les efforts et les périls du travail. Quel laboureur a jamais recueilli d'excellents fruits dans un champ sans culture? Qu'elle vigne négligée a jamais produit des vins généreux? Quel soldat peut remporter la victoire en dormant?

« Votre esprit, bons jeunes gens, est comme une terre féconde; mais il faut un travail assidu, des soins multipliés, des sueurs abondantes, pour qu'elle se couvre, en son temps, d'une riche moisson. Ah! c'est un ennemi perfide, celui qui veut retenir votre esprit dans une langueur mortelle, lui couper les ailes et ne lui donner d'essor que dans la poussière qui l'environne. Vous pouvez conclure de là que l'étude des anciens serait encore une grande chose quand même on n'y trouverait d'autre utilité que l'exercice infatigable et l'activité toujours vive de l'esprit, de la mémoire, de l'intelligence tout entière.

« Mais il faut vous signaler des avantages plus importants.

« L'étude des langues anciennes, par le génie puissant qui les anime et les trésors sans nombre qu'elles renferment, est pour l'âme ce qu'est pour le marbre l'art du polisseur, l'harmonie pour la musique, grâce à la mesure et à la différence des

tons, et pour la peinture la variété des couleurs mêlées par une main savante. La nature ici nous instruit par un touchant exemple. Voyez un essaim d'abeilles voler autour des fleurs. Toutes les fleurs n'ont pas le même parfum, mais l'ardeur des abeilles est la même. Si elles ne recueillent pas le même suc, elles y ont mis un travail égal. Elles ne composent pas leur miel d'un seul baume, mais elle le déposent dans la même ruche.

Ainsi, pour vous, bien-aimés jeunes gens, ce n'est ni du même auteur ni de la même langue que vous tirez le miel de la science; cependant tout ce qu'il y a de bon dans l'esprit, de juste dans les termes, d'habile dans la disposition, de solide dans les pensées, est recueilli par vous et changé, pour ainsi dire, en votre propre substance. C'est un trésor caché qui se découvre tôt ou tard pour votre bien et l'avantage des autres.

« Ces vérités, que je vous ai présentées sous une forme enjouée, n'en sont pas moins établies sur un fondement solide et prouvées par l'expérience de chaque jour.

« Comparons, si vous me le permettez, deux jeunes gens dont l'un s'est appliqué à l'étude des anciens, et l'autre n'en a aucune teinture. Dans celui-ci tout est manqué, rapetissé, incomplet; dans celui-là, tout est achevé, abondant et profond; dans l'un l'ignorance des lieux, des hommes et des faits; dans l'autre la connaissance et l'appréciation juste de toutes choses. Ici un style sans noblesse, sans suite et sans art; là de l'élévation, de l'ordre et de la justesse. Chez l'un l'esprit s'affaisse, et la séve de l'intelligence s'épuise; chez l'autre, le génie naturel se développe et donne des fruits abondants.

« C'est assez sur les avantages personnels qui résultent de l'étude des anciens; venons-en à l'utilité que les autres en retirent.

« Si vous en croyez nos détracteurs, il n'y a rien de plus inutile ni de plus insensé que de tels travaux. Notre siècle, à les entendre, n'ignore aucun bien, aucune science, et il n'est pas nécessaire de remonter les âges passés pour trouver ce qui produisit le bonheur de la société et le porte à son comble.

« Distinguons ici, entre les avantages du monde, ceux qui peuvent servir à la vie matérielle et ceux qui appartiennent à la vie de l'intelligence et du cœur.

« Je reconnaîtrai volontiers qu'on doit à notre siècle des découvertes dont le nombre égale l'importance et qui procurent aux hommes des plaisirs de tous genres. Mais ce qui fait l'homme tout entier, ce n'est ni la jouissance du plaisir, ni la faculté de se mouvoir, ni le transport rapide d'un lieu dans un autre par les voies de fer, ni l'espace des mers franchi par la vapeur. Il y a d'autres choses sans lesquelles l'homme demeure toujours malheureux et inquiet. C'est la piété et la religion, l'honneur et la vertu, le culte des parents et de la patrie. Les anciens, tout en y mêlant beaucoup d'erreurs, l'ont gardé avec plus de respect que nos contemporains, si profondément attachés au culte de la matière.

Il est donc indispensable que vous compreniez parfaitement ce que les anciens ont écrit de vrai sur ces grandes choses, que vous l'appreniez de bonne heure et que vous le graviez dans vos esprits. Par là, excellents jeunes gens, vous vous avancerez dans le bien, vous serez plus zélés dans la vertu, plus fervents et plus actifs pour procurer le bonheur de vos semblables.

« Mais la société retirera un plus grand avantage encore de votre commerce avec les anciens et des efforts que vous aurez faits en vous inculquant leurs pensées et leurs sentiments. Elle trouvera en vous des jeunes gens non-seulement bien disciplinés, mais pourvus d'une science suffisante et d'une expérience au-dessus de votre âge. Qu'on entasse donc contre les anciens tout ce que l'on voudra de plaisanteries, on opposera toujours au jugement de notre siècle le jugement d'un siècle où régnaient une probité plus exacte, un esprit plus noble et plus maître de lui-même, une justice plus parfaite. Plaise à Dieu que nous soyons trouvés moins différents des hommes de ce grand siècle! Plaise à Dieu qu'à leur exemple, l'étude des anciens refleurisse plus que jamais! On verrait bientôt leur influence heureuse pénétrer partout. C'est ainsi que les eaux, s'écoulant d'abord en courants invisibles et silencieux, forment des fleuves qui descendent du haut des montagnes, arrosent les prairies, fécondent la terre, offrent des voies à la navigation, un port au commerce, et versent dans le sein des mers leurs flots obéissants! »

A la fin de la distribution des prix, une cantate en l'honneur de nos armées victorieuses a été admirablement chantée par les élèves, trouvée fort bien faite par les auditeurs et chaleureusement applaudie par eux.

Cette solennité littéraire avait attiré un grand concours de personnes. Toutes ont suivi avec un vif intérêt la distribution des récompenses, et montré par leur empressement le sympathique dévouement qu'elles portent à un des meilleurs et des plus grands établissements d'instruction publique de l'est de la France. Les élèves du collége Saint-François-Xavier ont obtenu, dans le cours de l'année scolaire, trente diplômes, onze dans les sciences et dix-neuf dans les lettres.

(Union franc-comtoise.)

Séance publique annuelle des cinq Académies du samedi 12 août.

Hier, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu la séance publique annuelle des cinq Académies. Elle était présidée par M. de Sénarmont, président de l'Académie des Sciences. Il avait à ses côtés les délé-

gués des cinq Académies, MM. Villemain, Wallon, Flourens, Gatteaux, et Louis Reybaud.

M. de Senarmont a rappelé, dans un discours d'ouverture, les motifs qui avaient présidé à la fondation de chacune des cinq Académies, et a montré combien était belle et heureuse la pensée de réunir ainsi comme en un faisceau les différentes branches où se développe le génie de l'homme.

Après un rapport très-court de M. Flourens sur le concours de 1859, pour le prix *Volney*, M. Lenormant a lu un Mémoire *sur les antiquités du Bosphore cimmérien*. Grâce à une bienveillante communication, nos lecteurs ont pu en apprécier les utiles recherches et les ingénieux rapprochements.

M. Laferrière, de l'Académie des sciences morales et politiques, a développé des *considérations sur la philosophie du droit*. Il a suivi la marche de cette science depuis Platon jusqu'à nos jours; il a montré la longue alliance de la philosophie et du droit, puis leur divorce fatal par le prétendu droit naturel de Grotius. Des aperçus profonds, des considérations élevées, d'éloquents portraits de Cujas, Dumoulin, Donat et Portalis ont, à différentes reprises, enlevé les applaudissements de l'auditoire.

M. Hittorff, de l'Académie des beaux-arts, a montré, dans un mémoire *sur les ruines d'Agrigente*, tout ce que peut la patiente sagacité de l'archéologue unie à un culte sincère de l'antiquité. Il a vraiment fait revivre cette vieille cité, l'une des plus étonnantes et des plus riches créations de l'art grec.

Les honneurs de la séance ont été pour M. Viennet; sa présence seule est accueillie par des applaudissements. Il fut interrompu bien souvent au milieu d'une longue épître en vers à *ses quatre-vingts ans*. Il salua d'abord poliment ces quatre-vingts ans, quoiqu'ils ne fussent pas, dit-il, *les bienvenus*, puis il retraça les différentes époques de sa vie, sa carrière littéraire et sa carrière politique; il parla des dix gouvernements et des cent quarante ministres qu'il avait vus passer devant lui. Des vers heureux, des pensées nobles et délicates, des allusions ingénieuses, ont prouvé que la verve du vieux poète conservait sa jeunesse, et ont constamment charmé l'assistance.

J. Quinard.

Voici la lettre adressée par le maréchal Canrobert au maréchal Niel, à propos du rapport de ce dernier sur la bataille de Solferino. On n'a pas oublié que ce rapport a été l'objet d'une note rectificative du *Moniteur*, et que cette note avait été provoquée par la réclamation du maréchal Canrobert.

« Valeggio, le 8 juillet 1859.

« Je lis à l'instant dans le *Moniteur* du 4 juillet votre rapport à l'Empereur, sur la part prise par le 4e corps à la bataille de Solferino, et ce n'est pas sans un pénible étonnement que j'y remarque le passage suivant venant après le développement d'un de vos plans de bataille : « Malheureusement, le maréchal Canrobert, menacé sur sa droite, ne jugea prudent de me prêter son appui que vers la fin de la journée. » — Vous regretterez, monsieur le maréchal, d'avoir écrit ces lignes lorsque vous saurez que dès mon arrivée à Médole avec l'avant-garde de mon corps d'armée, à neuf heures et quart du matin seulement, j'ai appris que vous étiez aux prises avec l'ennemi. *Sans perdre une minute*, j'ai pris mes dispositions pour obtempérer aux demandes pressantes de secours que m'adressait le général de Luzes, qui tenait votre droite à 3/4 de lieue de Médole.

« A cette heure, neuf heures et quart, je n'avais sous la main qu'une petite avant-garde de la division Renault, et j'ai de suite donné l'ordre à cet officier général de réunir le plus tôt possible de 4 à 5 bataillons, et de les porter sans sacs au secours du général de Luzes. Cet ordre était exécuté à dix heures et demie du matin, et il ne pouvait matériellement l'être plus tôt. Ces cinq bataillons étaient suivis aussi promptement que leur arrivée successive le permettait des autres, moins deux de la division Renault.

« La gauche de cette division n'était pas encore rendue à Médole que je recevais de l'Empereur l'invitation pressante de me tenir en garde contre un corps tournant de 25 à 30,000 hommes, sorti de Mantoue la veille et qui a, en effet, été paralysé par une de mes divisions; en même temps vous m'envoyiez plusieurs de vos aides de camp pour me demander d'appuyer votre centre sérieusement menacé. Quelles que fussent dans cette circonstance mes préoccupations pour mon flanc droit et mes derrières sur lesquels on m'annonçait que se portaient de gros détachements de cavalerie, avec du canon, je pris sur moi d'envoyer au général Trochu, encore en arrière, l'ordre de prendre sa première brigade et de vous l'amener sans sacs aussi promptement que possible.

Je mettais donc ainsi, M. le maréchal, à votre disposition par fractions successives et aussitôt après leur arrivée, la moitié de mon corps d'armée, et, permettez-moi de vous le rappeler, n'écoutant que mon désir d'aider de mon mieux un compagnon d'armes dans l'embarras, je précédai de ma personne près de vous les soldats que je vous prêtais, afin de stimuler, par la présence sous le feu de leur maréchal, leur ardeur pour les utiles services que vous en attendiez et qu'ils

ont été heureux de vous rendre au nom de l'Empereur.

« Je ne puis m'empêcher, non plus, M. le maréchal, de vous faire remarquer à propos du passage de votre rapport, où vous parlez du succès que vous auriez obtenu si le 3me corps eût été en entier près de vous, que si ce corps avec les généraux de division Renault, Bourbaki et Trochu, dirigés par leur chef, eût pu prendre en entier part à l'action, il aurait été assez heureusement inspiré pour ne pas vous laisser réaliser *seul* le succès que vous méditiez.

« Ainsi je termine, M. le maréchal, en vous faisant observer que votre assertion sur le retard à l'aide que j'ai été assez heureux pour vous prêter est contraire à l'exactitude des faits accomplis, il est vrai loin de vos yeux, mais sous les miens et sous ceux de plusieurs de vos officiers ainsi que de tous ceux de mon état-major; qu'elle porte une fâcheuse atteinte à ce principe de simple morale qui veut que l'obligé ne méconnaisse pas le service généreusement rendu, et qu'elle pourrait dans une circonstance analogue faire hésiter un chef de corps d'armée à se dépouiller lui-même d'une grande partie de ses troupes en faveur d'un frère d'armes compromis.

« Je donne connaissance à l'Empereur de cette lettre que j'ai été dans la pénible nécessité de vous écrire.

« Veuillez, etc. »

Par décret du 11 août, ont été promus ou nommés dans la Légion d'honneur, savoir :

Au grade de commandeur :

Mgr Thibault, évêque de Montpellier.

Au grade d'officier :

Mgr Guibert, archevêque de Tours.
Mgr Depéry, évêque de Gap.

Au grade de chevalier :

Mgr Landriot, évêque de la Rochelle.
MM. Auffret, vicaire général de Saint-Brieuc.
Menuet, vicaire général de Luçon.
Canéto, vicaire général d'Auch.
Boutounet, curé de Sainte-Affrique (Aveyron).
Lucas Girardville, curé de Montain (Manche).
Hersen, curé de Vaugirard (Seine).
Auguey, desservant de la Fresnaye-au-Sauvage (Orne).
Dancel, desservant de Saint-Jean-Saint-François à Paris.
Boets, desservant de Rosheim (Bas-Rhin).
De Dion, ingénieur chargé de diriger les travaux de restauration de la cathédrale de Bayeux.

FAITS RELIGIEUX

On lit dans l'*Ere impériale de Tarbes* :

« Dimanche dernier, à sept heures et demie du matin, la cathédrale de la Sède était remplie de prisonniers autrichiens : une messe spéciale a été célébrée pour eux par M. le chanoine Fourcade, par ordre de Mgr l'évêque. Le recueillement de ces 800 hommes a été un sujet d'édification pour les assistants; presque tous avaient à la main soit un livre de prières, soit un chapelet; seuls les sons majestueux de l'orgue paraissaient attirer leur attention, sans les distraire de leur ferveur exemplaire. M. le célébrant portait un riche ornement confectionné par l'un des prisonniers.

— Mgr l'évêque de la Floride orientale se trouvait à Tarbes dimanche dernier. On sait que ce prélat est venu demander à ses collègues dans l'épiscopat des prêtres dont son diocèse se trouve dépourvu.

FAITS DIVERS

Demain, 15 août, aura lieu l'inauguration du nouveau pont des Tuileries, appelé, depuis la visite que l'Empereur vient d'y faire, pont de Solferino.

Voici quelques détails sur l'exploitation qui en a fourni les matériaux et exécuté à cent lieues de Paris le travail, en ce qui concerne les pierres et marbres du Jura.

L'industrie des carrières est en quelque sorte à créer; abandonnée jusqu'ici à des ouvriers isolés, impuissants et souvent exploités, elle n'est point organisée dans le rapport des autres industries et ne répond pas à la grande extension des travaux publics et particuliers. — C'est aussi une des industries sur lesquelles jusqu'ici les influences moralisatrices se sont le moins fait sentir.

L'abondance et la qualité des matériaux renfermés dans ses propriétés de famille ont décidé M. de Tiuseau (Saint-Ylie, près de Dôle, Jura) à donner à leur exploitation une bonne et nouvelle organisation, à chercher à exercer sur les ouvriers qui s'y emploient une action utile et bienfaisante. Ses efforts ont déjà été suivis de succès; l'exploitation des carrières de Tiuseau a exécuté à Paris des travaux qui lui ont valu les éloges des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des architectes du Conseil général des bâtiments civils. Le *Moniteur* du 2 juin 1858 a parlé d'une manière flatteuse de nos exploitations naissantes, à l'occasion du pont Saint-Michel.

— Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« On assure que Lille sera prochainement désigné comme chef-lieu d'un grand commandement militaire à la tête duquel sera placé un maréchal de France; on cite pour ces hautes fonctions le nom de M. le maréchal Niel. »

— On lit dans la *Patrie* :

Hier, vers dix heures, l'encombrement des voitures était tellement grand aux abords et dans l'intérieur du camp de Saint-Maur, que des militaires ont dû être employés à organiser la circulation. Un accident a eu lieu. Le cheval d'une calèche découverte, effrayé, s'est jeté dans une tente d'officier, et, s'étant embarrassé les jambes dans les piquets et les cordes, il s'est abattu. La

voiture, renversée, a été brisée. Les trois personnes : une dame et deux messieurs qui étaient dedans, ont été violemment jetées sur le sol. La dame et un des messieurs ont été légèrement contusionnés ; le troisième a été blessé grièvement. Les chirurgiens de la garde et un médecin de Paris, M. Barnette, qui se trouvait là, lui ont prodigué les soins nécessaires.

— On va faire au camp de Châlons l'expérience des nouvelles balles inventées par M. Nessler, et qui portent, dit-on, à 1,500 mètres. C'est le 5e bataillon de chasseurs à pied qui doit expérimenter cette invention, dont l'efficacité a déjà été constatée par une commission spéciale. A cet effet, toutes les tiges des fusils ont été coupées dans le bataillon, et si, comme on le pense, l'épreuve réussit, il est probable que tous les bataillons de chasseurs à pied adopteront le même système.

On poursuit avec la plus grande activité, sous la direction du chef de bataillon de marine, M. Pélissier, frère du maréchal, le remplacement des anciens canons à bord de nos vaisseaux, par des canons rayés. On croit que ce remplacement sera opéré en totalité d'ici au mois d'octobre.

— Nous lisons dans la *France centrale* de Blois :

Le procès intenté par la *France centrale* au *Journal de Loir-et-Cher*, a été appelé aujourd'hui. Me Andral, du barreau de Paris, et Me de Saint-Vincent, ont bien voulu représenter la *France centrale*. M. Lecesne, ayant demandé une remise que le tribunal a refusée, a fait défaut.

Sur la plaidoirie de Me Andral et les conclusions de M. l'avocat impérial Chevrier, le tribunal a rendu un jugement qui condamne le *Journal de Loir-et-Cher* à l'insertion réclamée par nous, à 50 francs d'amende, 100 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

— On lit dans l'*Océan*, de Brest :

« Lundi dernier, M. l'abbé Simon, curé de Belz (Morbihan), partait de son presbytère pour Vannes, en compagnie du recteur d'Etel, M. Laurent. Le cheval attelé au cabriolet, dans un accès d'effroi suivi de mutinerie, versa la voiture dans un fossé, et si malheureusement, que le curé de Belz fut, dans sa chute, lancé sur un tas de pierres. La tête porta rudement. Il en est résulté immédiatement un épanchement au cerveau, et M. le curé de Belz n'a survécu que quelques heures. M. le recteur d'Etel a été grièvement blessé à l'épaule. »

— Une lettre de M. Henri Chevreau, reçue hier à Nantes, annonce que le projet de décret qui accorde 4 millions pour les travaux d'amélioration de la Loire de Nantes à l'île Thérèse, vient d'être voté par le conseil d'Etat, qu'il sera soumis immédiatement à la signature de l'Empereur, et que les travaux vont commencer.

— Un voyageur a laissé dans un wagon, à Calais, sur la route de Paris à Bordeaux, une somme de 200,000 fr., qui lui a été remise par le chef de gare. Le propriétaire de cette somme importante était un négociant de Bordeaux.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARNIER.

VARIÉTÉS

Essai de Philosophie religieuse,

Par Emile SAISSET.

3e et dernier article (1).

On se rappelle que la seconde plaie des sociétés modernes signalée par M. E. Saisset est *une vague religiosité qui tend à remplacer le peu de foi qui nous reste*. Cette vague religiosité est une conséquence du panthéisme moderne qui détruit la personnalité de Dieu. M. E. Saisset a rétabli la personnalité divine ; il croit avoir peu à dire pour raviver la foi religieuse. Le symbole qu'il professe est fort simple, et surtout peu embarrassant. En voici l'abrégé : providence de Dieu ; indestructibilité de l'âme comme de toute molécule de la matière ; indifférence pour toute religion positive et pour tout culte.

Que peut être la Providence dans son enseignement ? Son Dieu, il est vrai, est personnel, intelligent et sage, mais le monde est nécessaire et infini. Si l'acte qui crée est nécessaire, comment l'acte qui gouverne ne le sera-t-il pas ? Dans cette hypothèse, la Providence ne devient-elle pas fatalité ? M. E. Saisset l'a compris, et pour tourner la difficulté, il emploie un procédé facile : dans les deux chapitres sur la Providence, il n'est plus question de nécessité, mais uniquement de liberté.

Nous lisons, page 438 : « A mesure que quelques-unes des grandes lignes du plan divin se montrent plus à découvert, le monde nous apparaît plus harmonieux, plus vaste, plus simple, plus beau, et l'homme y reconnaît, en traits plus visibles, le principe intelligent et *libre* qui s'y réfléchit. »

Page 441 : « Selon l'idée que je me suis formée de l'être tout parfait, ce monde qui est son image doit partout laisser voir des traces d'une volonté intelligente, amie du bien et du beau qui a *librement* choisi, formé, disposé toutes choses pour la meilleure fin. »

Page 144 : « Je trouve qu'à mesure que ces grands esprits sont parvenus à saisir plus à découvert l'économie générale du monde, ils ont reconnu en traits plus éclatants la main *libre* et sage du Créateur. »

Page 451 : « Si quelqu'un vient dire que cette fleur et cette abeille sont l'ouvrage d'une nécessité absolue, étrangère à toute

pensée de convenance et d'arrangement *libre* et harmonieux, j'aurai peine à le comprendre et déplaisir à l'écouter. »

Page 463 : « Etre libre, je ne puis émaner que d'un *libre* créateur.

Cependant M. E. Saisset nous a enseigné la nécessité de la création : Dieu ne peut pas ne pas créer, le monde ne peut pas ne pas exister ; il est aussi nécessaire que Dieu crée et que le monde existe, qu'il est nécessaire que Dieu soit sage, juste et saint. Bien plus, le monde ne peut pas être conçu comme n'existant pas ; s'il n'existait pas, il ne serait pas possible, car son existence n'est conçue que dans le temps, et le temps n'a pas de commencement. « Je ne puis concevoir, dit M. E. Saisset, p. 420, je ne puis concevoir que le temps ait commencé. Loin de supposer le commencement, l'idée du temps l'exclut. »

M. E. Saisset ne se laissera pas arrêter par une aussi mince difficulté. Il nous dira sérieusement que la *nécessité* est *liberté* pourvu qu'elle soit « une nécessité toute morale, toute de convenance, une nécessité fondée sur la sagesse et l'amour, la nécessité d'un être infaillible et impeccable qui ne peut mal faire, et *qui dès lors fait nécessairement tout ce qu'il fait* (p. 392). » Je ne sais ce que penseront de cette liberté les hommes qui ne se piquent pas de métaphysique ; nous avons peine à croire qu'elle satisfasse les métaphysiciens sérieux.

Autre difficulté : comment concilier la Providence avec la liberté de l'homme ? M. E. Saisset soulève le problème, mais il ne se croit pas obligé de le résoudre. En retour, il explique l'existence du mal physique et du mal moral. Nous souffrons parce que nous sommes des êtres sensibles, et qu'il est plus parfait d'être sensible que de ne l'être pas. « Vaudrait-il mieux ne rien sentir, dit-il page 473, et faut-il que l'animal regrette de ne pas être pierre ?... L'homme faisant partie de la nature animale, par là même il est sujet à la loi générale de la douleur. Maintenant il est certain que je souffre beaucoup de maux que l'animal ne connaît pas. Mais quoi de plus simple ? Je goûte aussi mille biens et mille jouissances dont il est privé. »

Ce mal moral s'explique par la condition commune de la science et de la vertu, condition qui est l'effort. « Sais-tu bien, ô mon âme, ce qui arriverait si les penchants de ton être étaient naturellement en harmonie et atteignaient leur objet sans obstacles ? Tu resterais éternellement dans l'enfance, ou plutôt, tu ne serais pas même un enfant, car il y a déjà dans l'enfant la lutte et l'effort, nobles semences de l'homme ; tu n'aurais rien de la personne, tu serais une chose, p. 474. »

Nous doutons que M. Saisset ait une notion plus claire de la personnalité que du temps et de l'éternité. Quoi qu'il en soit, ses lecteurs seraient-ils bien difficiles s'ils ne se contentaient pas de pareilles explications, et s'ils ne trouvaient pas ces doctrines peu consolantes ?

M. E. Saisset donne une preuve de l'immortalité de l'âme qui nous était parfaitement inconnue. L'âme est immortelle comme le grain de poussière est indestructible. « Essaye, ô mon âme, de concevoir l'anéantissement absolu d'un seul grain de sable ; tu n'y parviendras pas. Autant vaudrait essayer de comprendre que la plus petite molécule, si elle n'existait pas il y a une minute, commence tout à coup d'exister.... A moins toutefois que tu ne supposes l'intervention de la toute-puissance infinie. Et sans doute un Dieu capable de tout créer est un Dieu capable de tout anéantir. Mais songes-y bien : dès que tu remontes à la cause créatrice, tu passes d'un ordre de fait et d'idées à un autre ordre profondément différent, tu quittes les choses de la nature et du temps pour te transporter dans les régions du surnaturel et de l'éternel. Les êtres se développent et se transforment dans le temps ; Dieu les crée du sein de l'éternité. Quand donc tu supposes que la puissance créatrice intervient à tel moment de la durée, sais-tu ce que tu supposes ? UN ÉVÉNEMENT SURNATUREL, UN MIRACLE. Mesure maintenant l'absurdité d'une telle supposition, surtout quand il s'agit non plus d'une masse de matière, mais d'une personne, d'un être moral, page 476. »

Si nous avons bien compris, ce que nous n'osons affirmer, voici le raisonnement de M. E. Saisset. On ne peut concevoir la destruction d'une molécule de matière sans l'intervention d'une puissance créatrice, sans un événement SURNATUREL, sans un MIRACLE ; or quoi de plus absurde qu'un miracle ? Donc... le raisonnement vaut *a fortiori* pour la destruction d'une âme.

Un miracle est absurde selon M. E. Saisset au même titre qu'un culte divin dont le terme serait contingent, c'est-à-dire qu'un culte divin libre ; or nous avons montré la possibilité, l'existence même d'un pareil

acte; donc nous avons réfuté à l'avance le raisonnement de M. E. Saisset. Nous sommes heureux pourtant de constater comment la cause du surnaturel et du miracle se confond avec la cause de la liberté de Dieu et de la contingence du monde.

« L'essence de la religion, dit-il page 481, « c'est de concevoir Dieu comme antérieur « et supérieur au monde. — Notez que « pour M. E. Saisset le monde est éternel « et n'a pas de commencement. — Comme « premier principe, parfait modèle et der« nière fin de l'existence d'ici-bas. » Page 481, M. E. Saisset en conclut *que la religion est raisonnable et vraie*, ce que nous ne lui contesterons certainement pas. Ce n'est pas au nom de la foi que nous lui présentons quelques objections, mais au nom de la raison, au nom de la philosophie *qu'il adore*.

Quelles obligations pratiques nous impose la Religion? une seule, *sentir* les vérités qu'il vient de nous enseigner, et professer une indifférence à peu près égale pour les religions les plus opposées. « Je « comprends, dit-il, page 479, ce que c'est « que la religion, je m'explique pourquoi « elle est universelle et impérissable, je la « reconnais pour légitime et pour sainte « sous toutes les formes qu'elle a pu revêtir, « et je m'unis du fond de l'âme à toute « créature humaine qui a exhalé vers Dieu « une parole de foi, un élan d'amour, un « soupir d'espérance, une hymne d'adora« tion. Car enfin qu'importe la vérité du « symbole? La Religion est-elle dans la for« mule que prononcent les livres ou DANS « LES SENTIMENTS DU COEUR? Est-ce par des « pratiques tout extérieures ou par des ac« tes internes ou effectifs qu'elle fait éclater « sa puissance? Quiconque adore et prie, « est mon père en Dieu. »

Nous connaissons l'origine de cette opinion : elle est panthéiste. Mais dans le panthéisme elle a sa raison d'être, elle ne l'a pas dans le théisme dont M. E. Saisset prétend se faire l'apologiste. Dans le panthéisme la religion, la morale, la vérité, le progrès social, ne sont que des manifestations passagères, qu'un mouvement de l'intérieur à l'extérieur, sans autre loi que la force qui le produit. Pas de vérité absolue distincte de l'intelligence humaine qui pense, pas de loi morale, immuable, distincte de l'activité humaine et libre qui agit. Le bien, c'est le mouvement en avant; le mal, c'est la limite du mouvement; la vérité est une relation entre la manifestation et ce qui est manifesté : elle est mobile et changeante comme les manifestations qui se succèdent sur la superficie de l'être qui est tout. Ici une partie de l'humanité, à la vue des vastes et monotones plaines du désert, prend conscience de l'unité de Dieu; elle est monothéisme : sa religion est bonne et sainte, car elle est l'expression fidèle d'un sentiment vrai. Là, d'autres peuples, à la vue des flots mobiles de la mer qui s'entrechoquent et se brisent, prend conscience de la pluralité des dieux; ils sont polythéistes; leur religion est bonne et sainte, car elle est l'expression fidèle d'un sentiment vrai. Il faut respecter ou plutôt également mépriser et le monothéisme des Juifs et le polythéisme de Tyr et de Carthage.

Mais pourquoi vous arrêter dans le domaine de la religion? Entrez dans celui de la morale; dites : ici la loi contenue oblige la femme de s'immoler sur le bûcher de son époux, et l'enfant d'égorger son vieux père; ces faits, qui nous révoltent, sont l'expression fidèle d'un sentiment vrai, donc ils sont louables.

M. E. Saisset subit évidemment des influences qu'il ne s'avoue pas à lui-même. Qu'importe, dit-il, la vérité des symboles? c'est-à-dire qu'importe l'erreur en matière de religion? qu'importent les contradictions des jugements? qu'importe la vérité religieuse, le sentiment suffit? Dites aussi : qu'importe la vérité morale, le sentiment suffit? qu'importe la vérité spéculative, l'opinion suffit? Mépriser la vérité dans un cas, c'est détruire son autorité et méconnaître la dignité de la raison humaine. La tolérance n'oblige pas à ce point. Nous aussi nous disons à *celui qui adore et qui prie : vous êtes mon frère en Dieu*; il est notre frère, parce qu'il adore et qu'il prie, et non parce qu'il rejette un article de notre symbole. Il y a entre lui et nous un point de contact que nous respectons, mais il y a une différence que nous constatons, et que nous essayons de faire disparaître par une loyale controverse. L'indifférence pour la vérité, sous quelque forme qu'elle se présente à nous, nous a toujours paru indigne d'un vrai philosophe; car elle est un premier pas vers le scepticisme.

Qu'est-ce que l'adoration dont nous parle M. E. Saisset? Il n'a pas jugé à propos de nous le dire, mais en revanche, il nous donne une notion fort nouvelle de la prière.

« A son début, dit-il p. 487, la prière

part du besoin. Elle est comme lui, égoïste et intéressée ; elle sollicite une faveur : c'est la prière de l'imagination, la prière enfantine, et il y a toujours un enfant dans l'être le plus viril. Que demande-t-elle? Un miracle, rien de moins; mais elle le demande sans trop le savoir... Mais l'âme religieuse ne s'arrête pas là. Elle sait que les événements du monde ne sont pas livrés au caprice et au hasard, que les cheveux de nos têtes sont comptés, que tout dans l'univers est réglé par des lois universelles, éternelles, pleines de sagesse, de prévoyance, de miséricorde et d'amour. Alors disparaissent les vœux égoïstes et les demandes indiscrètes. L'âme élevée au-dessus d'elle-même, au-dessus de ses vœux inquiets et de ses maux fugitifs, s'écrie : ô mon Père! que votre volonté soit faite! C'est qu'il s'agit d'une volonté inspirée par l'amour et réglée par la sagesse. »

Ainsi, le même acte est à la fois égoïste et désintéressé. Ces contradictions s'expliquent : elles sont inévitables quand un philosophe se trouve placé entre le sens commun, qu'il ne peut complétement méconnaître, et un système opposé qu'il ne veut pas abandonner.

Concluons : *A la vague religiosité qui tend à remplacer le peu de foi qui nous reste*, M. E. Saisset oppose une foi vague, une Providence incompréhensible dans son système, et l'indifférence non-seulement pour toute forme extérieure du culte, mais pour tout symbole religieux.

Pense-t-il que le remède soit efficace?

La lecture du livre de M. E. Saisset n'a fait que nous confirmer dans la conviction que le principe fondamental du rationalisme moderne est une notion fausse de la création : aussi le panthéisme est-il sa forme la plus rigoureuse. Et par rationalisme nous n'entendons pas l'usage libre et légitime de la raison, usage que nous sommes bien éloigné de condamner, mais la négation de l'ordre surnaturel, négation que nous croyons contraire à la vérité purement rationnelle. La simple notion de l'ordre surnaturel suppose la distinction personnelle et substantielle de Dieu et de l'homme, le panthéisme la détruit; elle suppose la liberté de Dieu, le rationalisme la nie ou la dénature. Le Dieu des chrétiens est un Dieu libre, un Dieu créateur, un Dieu qui n'a épuisé dans l'acte de la création ni sa puissance, ni sa bonté, qui n'a pas abdiqué sa liberté. Il peut être libéral à l'égard de sa créature, il peut lui donner une marque gratuite de son amour, il peut lui faire un don, c'est-à-dire lui communiquer un bien qui ne soit ni sa nature ni un développement de sa nature, un bien surajouté à celui qu'elle avait reçu dans la création, et cela sans cesser d'être saint, intelligent et sage.

Le Dieu du rationaliste est soumis à une dure nécessité qui le domine. Sans doute cette nécessité n'est pas aveugle; Dieu la connaît, mais il la subit, il ne donne que ce qu'il ne peut pas ne pas donner. La création est un écoulement forcé de la plénitude de son être qu'il ne peut contenir : et en présence de cette créature, il ne peut établir avec elle d'autres relations que celles que lui impose la nécessité; il est sans puissance, sans liberté, sans libéralité, sans amour. Dans cette opinion, le miracle est absurde, parce qu'il est un acte libre de Dieu; l'ordre surnaturel est impossible, parce qu'il est un don gratuit de Dieu. Or, qu'est-ce que la religion, sinon la reconnaissance des relations qui nous unissent à Dieu, et l'ensemble des devoirs que ces relations nous imposent? Les rationalistes veulent que ces relations soient nécessaires; ils doivent vouloir la religion de la nécessité, c'est-à-dire le fatalisme. Nous prétendons qu'elles sont libres : notre religion est la religion de la liberté et de l'amour.

C'est assez et peut-être trop prolonger cette critique. Nous avons loyalement tenu compte à M. E. Saisset de ses bonnes intentions. Nous avons sincèrement loué ses efforts, mais nous nous sommes cru obligé de combattre franchement ses erreurs, d'autant plus dangereuses que son enseignement est plus élevé et qu'il a dû exercer, pendant plusieurs années, une plus grande influence sur l'enseignement philosophique en France. Quant à certaines insinuations qui lui échappent encore, involontairement sans doute, nous n'en relevons aucune; elles ne sont fâcheuses que pour lui seul. Les hommes qui ont professé le symbole catholique ou qui le professent encore ont joué un rôle assez important et assez honorable dans le monde; ils y tiennent encore une place assez distinguée pour ne se préoccuper que des attaques ouvertes et franchement avouées.

L'abbé Flavien [illegible]

Le directeur gérant, [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

16 *août*

L'Empereur a prononcé un discours à la fin du banquet qu'il a offert aux principaux chefs de l'armée d'Italie. Ce discours, que nous reproduisons plus loin, se termine ainsi : « Si la France a tant fait pour un peuple ami, que ne ferait-elle pas pour son indépendance?.

Les dépêches d'Italie nous apprennent que la fête du 15 août a été, par ordre du gouvernement piémontais, célébrée à Turin et à Milan. Dans cette dernière capitale, le roi Victor-Emmanuel a offert un déjeuner au maréchal Vaillant et à cent officiers supérieurs de l'armée française. A Turin, des fêtes ont été organisées par la municipalité, qui a profité de cette circonstance pour exposer publiquement sur la place les huit canons enlevés par les Piémontais aux Autrichiens dans les combats de Palestro et de San-Martino.

Un banquet devait être offert aux soldats français actuellement à Turin, mais le maréchal Vaillant a refusé son autorisation.

A Zurich, il a été chanté un *Te Deum* solennel auquel ont assisté tous les plénipotentiaires, y compris M. de Meysenburg, dont une confusion de nom a fait annoncer par erreur le départ pour Vienne.

Les nouvelles de Florence donnent quelques détails sur les premières séances de l'Assemblée toscane. Le chevalier Tito Coppi, conseiller honoraire à la cour de cassation, a été nommé président. Le marquis de Ginori, député, a proposé de déclarer la dynastie de Lorraine à jamais déchue. Voici le texte de la proposition soumise à l'Assemblée :

L'Assemblée déclare que la dynastie de Lorraine, qui, le 27 avril 1859, a abandonné, de son plein gré, la Toscane sans y laisser aucune forme de gouvernement, pour passer dans le camp ennemi, s'est rendue absolument incompatible avec l'ordre et la félicité de la Toscane; — déclare ne connaître aucune manière dont cette dynastie puisse être rétablie et conservée, sans offenser les sentiments des populations, sans un constant et inévitable péril de voir incessamment troubler la paix publique, sans dommages pour l'Italie. Pour ces motifs, proclame formellement que la dynastie de Lorraine ne saurait être ni rappelée, ni reçue pour régner de nouveau sur la Toscane.

La motion a dû être discutée hier mardi.

La discussion de cette proposition a été renvoyée à aujourd'hui.

Une correspondance, citée par l'*Opinion du Midi*, rapporte qu'à Florence la candidature du prince Napoléon est ouvertement posée et soutenue par le poëte Montanelli. — « Tout le monde, dit cette correspondance, parle du prince comme du futur souverain de la Toscane. Sur les murs des maisons, on voit écrits ces mots : *Vive Napoléon Jérôme, roi d'Etrurie !* »

Le *Moniteur toscan* publie une rectification qu'il convient de signaler. Cette feuille, en rendant compte des démonstrations qui ont accompagné le départ du commissaire piémontais à Florence, M. Buoncompagni, avait dit qu'un vapeur de guerre français avait salué de son artillerie le gouverneur sarde au moment de son embarquement à Livourne. M. le capitaine de frégate de Missiessy, commandant le *Prony* en station dans ce port, a adressé au journal officiel florentin une lettre qui dément formellement le fait. « Aucun des bâtiments de guerre étranger, dit cette lettre, le *Prony* non plus que les autres, n'a pris part aux démonstrations *ordonnées* par le gouvernement de Toscane en cette circonstance. »

Cette rectification a aussi son prix, en ce qu'elle nous édifie sur le caractère *spontané* des manifestations dont il s'agit.

Le médecin Farini, dictateur sarde à Modène, vient de prescrire la formation de deux nouveaux régiments qui prendront le nom de brigade de Reggio.

Le fait de la démission de Garibaldi est confirmé par un ordre du jour de ce chef de partisans lui-même à son corps d'armée. Cette pièce est ainsi conçue :

Mes compagnons d'armes,

Je suis obligé de me retirer actuellement du service. Le général Pomaretto est destiné par S. M. au commandement de la brigade. J'espère que, de même que vous fûtes braves dans les combats, vous serez disciplinés, et que vous tâcherez d'acquérir sous les armes l'habileté qui vous placera à votre rang, en face de l'ennemi de notre pays.

Bergame, le 11 août 1859.

GARIBALDI.

Garibaldi est arrivé à Livourne avec son état-major, dans lequel on remarque M. N. Bixio. Il paraît certain qu'il va prendre le commandement de toutes les forces de l'Italie centrale, qu'on évalue de trente à quarante mille hommes. On avait parlé d'un conflit possible à ce sujet entre Ulloa et Garibaldi, mais l'*Indipendente* de Turin se croit en mesure de déclarer que le général Ulloa, loin de soulever des difficultés, n'attend que l'arrivée de Garibaldi pour lui remettre le commandement suprême.

S'il faut en croire quelques journaux allemands, il aurait été offert au duc de Modène d'abdiquer moyennant une indemnité considérable; mais le prince aurait refusé d'une manière absolue.

Le *Piemonte* de Turin rappelle que les élections de 1848, dans les duchés de Parme et de Modène et dans les Romagnes, faites sous la même pression que celles d'aujourd'hui, donnèrent les mêmes résultats. Que cette pression cesse, et la population de ces provinces, rendue à ses sentiments naturels, provoquera elle-même le retour de ses souverains.

Le même journal annonce que l'archevêque de Chambéry a invité son clergé, par une lettre pastorale, à ne prendre aucune part aux manifestations tendant à l'ennexion de la Savoie à la France.

Les correspondances de Londres nous font connaître le texte du discours de clôture du Parlement. Le seul passage intéressant de cette allocution est celui qui se rapporte aux armements de l'Angleterre et dans lequel la Reine exprime au Parlement, par l'organe de ses commissaires, sa satisfaction des mesures votées pour la défense du pays.

Le *Morning Post* publie une lettre de M. Buchanan dans laquelle le Président des Etats-Unis déclare qu'il a « la résolution décisive et arrêtée » de ne pas se présenter au peuple américain pour une réélection au fauteuil de la présidence. La raison et une inclination très-prononcée se réunissent, dit-il, pour lui conseiller cette conduite.

Le *Moniteur de l'Armée* donne d'importantes nouvelles de Cochinchine. L'empereur d'Annam demande la paix, et les conditions stipulées assurent de précieux avantages à la religion et à la France. L'exercice du culte catholique serait libre dans toute l'étendue de la Cochinchine; le souverain du pays proclamerait la reconnaissance des territoires concédés à la France sous le règne de Louis XVI; un traité de commerce serait conclu, et le gouvernement français aurait le droit d'entretenir à un représentant dans la ville de Hué, capitale de l'empire.

Ce sont là de glorieux résultats dont il faut remercier nos marins et nos soldats, et le brave amiral dont le patient courage a su tant conquérir avec de si faibles moyens.

17 août

Le *Moniteur* publie un décret, en date du 16 août, qui est ainsi conçu :

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale. »

Un autre décret charge M. Delangle, ministre de la justice, de l'intérim du ministère d'Etat pendant l'absence de M. Fould, et M. Baroche, président du conseil d'Etat, de l'intérim du ministère des finances, en l'absence de M. Magne.

Un troisième décret élève à la dignité de sénateur MM. les généraux de division Renault, Forey et Thiry, le général prince de la Moskowa, le vice-amiral Tréhouart, le comte de Labédoyère et le baron Paul de Richemont, députés, et le baron de Vincent, conseiller d'Etat.

L'Empereur part ce soir avec l'Impératrice et le prince Impérial pour les Pyrénées.

Le *Journal de Rome* nous apprend que le Souverain-Pontife a déchargé le cardi-

nal Antonelli de la présidence du conseil d'Etat et appelé à ce poste le cardinal di Piétro.

Nous recevons nos correspondances de Rome, que le défaut d'espace nous oblige à renvoyer à demain; mais nous tenons à donner dès ce moment quelques-unes des nouvelles qu'elles nous apprennent.

Le courageux archevêque de Bologne, cardinal via-prela, vient de lancer une énergique protestation contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques de son diocèse.

A Ferrare, un ramas de juifs s'est porté sur le couvent des Dominicains et sur le couvent des Mineurs conventuels : les religieux ont été obligés de chercher un asile qui les dérobât aux poursuites de ces misérables.

On parlait à Rome de l'entrée a Plaisance d'une division française et de l'occupation prochaine des duchés et des Légations par cette division.

La nouvelle de la conclusion d'une ligne offensive et défensive entre les Etats révolutionnés de Toscane, de Parme, de Modène et des Romagnes, se confirme. L'*Opinione* de Turin nous fait connaître les allées et les venues des délégués de ces différentes provinces pour s'entendre d'une manière définitive, et le journal piémontais ne doute pas que l'accord soit désormais complétement établi. La ligue aurait sous les armes environ quarante mille hommes de troupes régulières, indépendamment de la garde nationale mobilisée. Ces forces seront décidément placées sous le commandement en chef de Garibaldi, qui conservera pour lieutenants les généraux Ulloa, Ribotti, Mezzacapo et Pinelli.

C'est, comme on voit, la révolution qui s'organise en face des cinquante mille hommes de l'armée française d'occupation.

Une dépêche de Naples annonce que les Suisses ayant refusé les nouvelles conditions qui leur étaient offertes, et continué de se livrer à des actes d'insubordination, le gouvernement a résolu un licenciement général.

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* que le rapprochement de l'Autriche et de la France s'opère de plus en plus, et que le cabinet de Vienne, comprenant tout le danger de l'isolement, cherche à s'assurer, par une alliance étroite avec la cour de Berlin la possession tranquille de la Vénétie et de la Hongrie.

D'autre part, le *Correspondant de Hambourg* signale l'intimité croissante des relations de la Prusse et de la Russie.

Hier a commencé, au sein de la Chambre belge, la discussion du projet relatif aux fortifications d'Anvers. On sait tout l'intérêt passionné que cette question soulève en ce moment, non-seulement en Belgique, mais encore en France et en Angleterre. Aussi remarquait-on dans les tribunes la majeure partie du corps diplomatique et une grande affluence de curieux.

Après quelques tentatives d'ajournement de la discussion, la parole a été donnée au général Chazal, ministre de la guerre. L'orateur s'est attaché à justifier le principe du projet et à développer les raisons stratégiques qui doivent faire préférer Anvers à tout autre point du territoire comme centre de défense national. Il s'est autorisé de l'opinion de Frédéric le Grand, de Wellington et de Napoléon Ier, unanimes à proclamer le danger, pour un petit Etat, de disséminer ses forces, et la nécessité de les concentrer sur un point difficile et capable d'opposer une longue résistance. Le général a repoussé l'idée de fortifier Bruxelles, trop facile à cerner. Anvers, au contraire, couvert de trois côtés par l'Escaut, n'est attaquable que par une de ses faces, qui peut être puissamment défendue par des ouvrages considérables et par l'établissement d'un camp retranché.

Les Anglais continuent de fortifier leurs côtes.

L'*Express* et le *Morning Advertiser* publient une lettre dont l'auteur demande que toute la population mâle adulte de la Grande-Bretagne soit armée de piques pour résister à une invasion, et exercée au maniement de cette arme, qui devrait être d'une longueur supérieure à celle de la carabine française allongée du sabre-baïonnette.

Le *Morning Herald* réclame l'organisation sur les côtes d'une ligne de canonnières placées à portée de signal entre elles, de manière à former comme une ceinture non interrompue autour du littoral britannique.

Le *Morning-Chronicle* nous apprend que le gouvernement français a donné l'ordre de fortifier immédiatement les îles Chaussey. Ces îles sont placées entre Granville et Saint-Malo, d'un côté et Jersey de l'autre. Ce ne sont guère que de simples rochers la plupart couverts à marée haute. L'importance actuelle des îles Chaussey consiste dans l'abri qu'elles procurent pour le mouillage dans le mauvais temps, abri qui, sous l'empire, a été plus d'une fois utile aux croiseurs anglais chargés de bloquer cette partie de nos côtes.

En même temps le *Nord* rapporte qu'on travaille activement à la mise en état de défense de notre littoral. « Le long de la Manche, dit ce journal, les gardes-côtes sont remis en service et sur tous les rivages on restaure les batteries qui sont disposées à des intervalles assez réguliers; on en construit même plusieurs nouvelles. »

Tous ces préparatifs, ou si l'on veut, toutes ces précautions nous remettent en mémoire cet axiome d'un personnage de comédie moderne : « Défiance entière et réciproque, telle est la devise de l'amitié. »

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Naples, 14.

Les Suisses ayant refusé les nouvelles conditions qui leur étaient offertes et continuant de donner l'exemple de l'insubordination, le gouvernement a résolu un licenciement général.

Un conflit a eu lieu à bord du vaisseau amiral anglais. Un conseil de guerre siége pour juger les mutins.

Livourne, 14.

Six vaisseaux anglais sont en vue.

A Florence, les bustes de l'empereur Napoléon III et du roi Victor-Emmanuel ont été placés dans la salle des séances de l'Assemblée des représentants.

Gênes, 15 août.

Garibaldi a débarqué hier à Livourne avec le colonel Medici et le major Bixio. Le député Malenchini avait été envoyé à sa rencontre. Le *Corriere* assure que Garibaldi sera le généralissime de la ligue de l'Italie centrale.

Madrid, 16 août.

Le choléra ne dépasse pas les limites de la province de Murcie.

On a des bulletins favorables des colonies nouvelles de la Guinée. On s'attendait à des envois de marchandises anglaises. Les plantations commençaient à être en activité.

Berne, 16 août.

Les plénipotentiaires assistent aujourd'hui à l'ouverture du chemin de fer de Walshut. Hier, les plénipotentiaires, leurs secrétaires et une députation du gouvernement de Zurich, assistaient au banquet donné par M. le baron de Bourqueney. Le président Dubo a porté un toast à S. M. l'empereur Napoléon.

Zurich, 17 août.

Les journaux nous annoncent le départ du deuxième plénipotentiaire autrichien; M. de Meysenberg pour Vienne, et celui du chevalier Jocteau pour Turin.

Cette nouvelle est inexacte : aucun de ces deux plénipotentiaires n'a quitté Zurich et il n'est nullement question de leur départ.

Milan, 15 août.

Aujourd'hui à six heures et demie du soir, la municipalité de Milan a inauguré la statue de Napoléon Ier, de Canova, dans le palais Brera, en présence du maréchal Vaillant et des autorités sardes.

Il y avait grand concours de population, de musique et d'artillerie.

Turin, 16 août, 11 h. 10 m.

On mande de Modène, le 15 août :

Les élections se font avec un ordre admirable. Un grand nombre de personnes distinguées ainsi que d'honorables patriotes appartenant à toutes les classes de la société, ont été élus. On cite notamment le général Fanti, le marquis Fontanelli, le comte Rangoni, le chevalier Malmusi, M. Achille Menotti, le chevalier Chiesi, M. le professeur Zini, etc.

La ville et les campagnes sont en fête.

Berne, le 17 août.

Le 2e et 3e régiment suisse au service de Naples seront complétement licenciés. Le 1er et le 4e seront transformés en 4 bataillons de chasseurs pour l'armée nationale. Hier, à Zurich, une conférence a eu lieu entre M. de Bourqueney et M. de Colloredo.

L'Impératrice douairière de Russie est arrivée à Berne, où elle est descendue à l'hôtel Bernerhof.

Kragoujevatz, 15 août.

Le prince Milosch est de retour ici de son voyage à Taborichté. Sur tout le parcours, les populations étaient nombreuses et la variété des costumes très-grande. Dix mille paysans armés et à cheval faisaient escorte au prince.

Copenhague, 16 août.

Le journal *Faederlandet*, de ce jour, annonce que le Conseil du royaume sera convoqué au mois d'octobre, mais non comme on l'avait prétendu pour discuter le projet d'une constitution générale pour toute la monarchie, puisque ce projet n'existe pas.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)



Dimanche soir, un grand banquet, auquel étaient conviées trois cents personnes, a été donné par l'Empereur aux principaux chefs de l'armée, dans la salle des Etats, au Louvre.

A la fin de ce banquet, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« La joie que j'éprouve en me retrouvant avec la plupart des chefs de l'armée d'Italie serait complète s'il ne venait s'y mêler le regret de voir se séparer bientôt les éléments d'une force si bien organisée et si redoutable. Comme souverain et comme général en chef, je vous remercie encore de votre confiance. Il était flatteur pour moi, qui n'avais pas commandé d'armée, de trouver une telle obéissance de la part de ceux qui avaient une grande expérience de la guerre. Si le succès a couronné nos efforts, je suis heureux d'en reporter la meilleure part à ces généraux habiles et dévoués qui m'ont rendu le commandement facile, parce que, animés du feu sacré, ils ont sans cesse donné l'exemple du devoir et du mépris de la mort.

« Une partie de nos soldats va retourner dans ses foyers ; vous-mêmes vous allez reprendre les occupations de la paix. N'oubliez pas néanmoins ce que nous avons fait ensemble. Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls évités, des imperfections signalées, revienne souvent à votre mémoire ; car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.

« En commémoration de la campagne d'Italie, je ferai distribuer une médaille à tous ceux qui y ont pris part, et je veux que vous soyez aujourd'hui les premiers à la porter. Qu'elle me rappelle parfois à votre pensée, et qu'en lisant les noms glorieux qui y sont gravés, chacun se dise : Si la France a tant fait pour un peuple ami, que ne ferait-elle pas pour son indépendance ?

« Je porte un toast à l'armée. »

Le *Moniteur* publie la note suivante :

Une indiscrétion regrettable a fait publier dans les journaux belges des lettres des maréchaux Canrobert et Niel, qui n'ont plus aucun intérêt depuis qu'une note du *Moniteur*, insérée par ordre de l'Empereur, a résolu la question.

Le gouvernement verrait donc avec peine que les journaux français reproduisissent les éléments d'une discussion désormais épuisée.

On lit dans la *Patrie* :

L'armée d'occupation, dite d'Italie, organisée depuis le 8 de ce mois, et dont le commandement en chef a été confié au maréchal Vaillant, ancien major général de l'armée d'Italie, se compose des éléments suivants :

1° Un état-major général comprenant un général de brigade, le général Jarras, chef d'état-major ; d'un lieutenant-colonel d'état-major, M. Hartung, sous-chef ; de deux chefs d'escadrons et de quatre capitaines ;

2° Cinq divisions d'infanterie occupant différents points :

1re division, d'Autemarre : à Milan.

2e division, Ubrich : une brigade à Milan, et la première, avec l'artillerie divisionnaire, à Bergame.

3e division, Bazaine : à Pavie.

4e division, Vinoy : à Crémone et Plaisance.

5e division, Bourbacki : à Parme.

Chacune de ces divisions a avec elle ses deux batteries ou douze pièces du nouveau modèle.

6° Deux brigades de cavalerie : une de lanciers, général de Rochefort ; une de hussards, général de Lapérouse, à Milan.

A Milan, se trouvent encore l'état-major du génie, général Coffinières, commandant ; l'état-major de l'artillerie, général... ; l'intendance, M. Pagès, intendant, et les services administratifs.

Outre cette armée de 50,000 hommes environ, qui occupera jusqu'à nouvel ordre la Lombardie, il y a quelques corps dont le retour n'a pu être effectué, principalement les divisions de cavalerie Desvaux et Partouneaux, en route par le chemin de la Corniche, pour rentrer soit en France, soit en Algérie ; enfin les batteries de réserve de l'artillerie et les parcs qui sont à Pavie, ainsi que le matériel de siége qu'on évacue des environs de Peschiera et de Vérone sur Chambéry par Suse.

La division d'infanterie d'Hugues se trouve aussi à Turin, qu'elle doit incessamment quitter.

Par décret en date du 16 août, rendu sur le rapport de M. le ministre des cultes, M. l'abbé Darboy, vicaire général du diocèse de Paris, est nommé à l'évêché de Nancy, en remplacement de M. l'abbé Obré, non-acceptant.

M. l'abbé Darboy est né en 1813. Il est donc appelé à remplir les grands devoirs de l'épiscopat à un âge où l'homme est dans la plénitude de sa force. Grâce à l'expérience qu'il a acquise dans l'administration du diocèse de Paris, l'Eglise de Nancy aura

en lui un chef parfaitement initié aux graves affaires qui appellent la sollicitude épiscopale.

Ancien professeur de théologie au séminaire de Langres, auteur d'ouvrages doctes et estimés, M. l'abbé Darboy comprenait et encourageait de toute son influence comme vicaire-général de Paris, le culte des lettres et de la science parmi le clergé de la capitale.

Si son départ de Paris est destiné à exciter de nombreux et sincères regrets, il ne faut pas moins se féliciter de cette nomination : elle donne à l'Eglise de France un évêque de plus qui saura imprimer à son clergé ce mouvement fécond que les temps actuels réclament.

M. l'abbé Darboy est originaire du diocèse de Langres; il était venu à Paris sous l'épiscopat de Mgr Affre, qui n'avait pas tardé à distinguer son mérite. Plusieurs années avant sa mort, Mgr Sibour l'avait appelé dans son conseil comme archidiacre de Saint-Denis, et c'est dans ces fonctions que Son Em. le cardinal Morlot le trouva et le maintint, à son arrivée au siége de Paris.

L'abbé A. Sisson.

La Chambre des représentants de Belgique a dû se réunir hier, 16 août, pour commencer la discussion du projet de loi relatif à l'agrandissement des fortifications d'Anvers. Présenté, comme on le sait, par le gouvernement, ce projet a déjà subi l'examen des sections de la Chambre; la section centrale, chargée de résumer leurs travaux, vient de faire connaître son opinion. Elle conclut, par l'organe de son rapporteur, M. Orts, à l'adoption de la proposition ministérielle.

Il y a longtemps que la question, soulevée par cette proposition, occupe les Chambres belges. Ce sera même, pour peu que les choses continuent de la sorte, une tradition parlementaire de la remettre chaque année en discussion et de ne la résoudre jamais.

Dès l'année 1848, la pensée de reconstituer l'état militaire de la Belgique était née, et, le 5 février, à une époque où les liens qui unissaient le gouvernement de juillet à la dynastie du roi Léopold rendaient intimes les relations de la France et de la Belgique, le comité de défense avait désigné, comme devant servir, en cas de guerre, de point d'appui à l'armée et de refuge au pouvoir, la ville d'Anvers. Au mois d'octobre 1851, une commission, composée de membres de la représentation nationale et d'officiers supérieurs, était appelée à délibérer sur cette grave question, et son avis confirmait celui du comité.

C'est à la suite de ces premières études que le gouvernement a proposé à la Chambre l'agrandissement des fortifications d'Anvers Mais cette demande n'a pas rencontré dans le Parlement la même faveur que dans les commissions spéciales. Plusieurs projets, relatifs au même objet, ont été, depuis 1855, soumis à la Chambre. Les ministères conservateurs et les ministères libéraux les ont tour à tour présentés; tous ont été jusqu'ici ou repoussés ou ajournés. Le dernier qui ait eu ce malheureux sort était du 26 mars 1858. Il a été rejeté le 4 août, et voici qu'à une année de distance, un nouveau projet appelle de nouvelles délibérations.

Une différence notable sépare, il est vrai, le projet de loi de 1859 de son devancier. L'année dernière, le ministère s'était borné à demander l'agrandissement partiel d'Anvers, sauf à compléter, dans l'avenir, ces premiers travaux. Aujourd'hui, il propose l'agrandissement immédiat et général de la ville. Il entend se conformer ainsi au vote émis en 1858 par la Chambre. La section centrale avait en effet jugé insuffisant l'agrandissement partiel. « *Si c'est à Anvers*, disait-elle, *que l'on entend concentrer la défense du pays*, il est indispensable de démolir l'enceinte actuelle, d'en construire une nouvelle à la hauteur des fortifications existantes, et enfin d'exécuter en avant de l'enceinte nouvelle les forts du camp retranché proposés par le gouvernement. » De ces vœux de la section centrale le ministère a fait un projet de loi. Mais ce que le ministère paraît avoir oublié, c'est que la section centrale n'exprimait cette opinion que dans le cas où l'on concentrerait à Anvers la défense du pays. Quant à elle, ce n'était pas cette ville qu'elle désignait au choix de la Chambre, c'était la capitale même de la Belgique, c'était Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, le nouveau projet de loi, comme ceux qui l'ont précédé, soulève deux questions auxquelles le pays ne semble pas répondre avec la même unanimité. La première est de savoir si la Belgique doit améliorer son état militaire et se mettre en

mesure de défendre par ses propres forces la neutralité que lui reconnaissent les traités. La seconde question est de savoir si ces forces doivent être concentrées sur un point du royaume, et si ce point doit être la ville d'Anvers. Dans la pensée du gouvernement et de la section centrale, les fortifications que possède encore la Belgique devraient tomber en même temps que s'élèverait la grande enceinte d'Anvers : « l'établissement d'une vaste place de refuge à Anvers, dit le rapporteur, a pour corollaire obligé la disparition de toute autre forteresse dont le maintien ne serait pas commandé par la plus impérieuse nécessité. »

Sur cette dernière question, les dissidences sont profondes. Des partis les plus divers une opposition très-vive s'est formée contre la proposition du ministère, et, bien que la section centrale ait conclu en sa faveur, il est encore douteux qu'elle exprime la véritable pensée du pays. Sur la première question, au contraire, les opinions semblent à peu près unanimes : elles s'accordent pour revendiquer le droit et reconnaître la nécessité d'assurer, par des mesures efficaces, le maintien de la neutralité belge. Les adversaires les plus déclarés du projet ont pris soin eux-mêmes de distinguer entre les fortifications d'Anvers et l'armement de la Belgique.

Telles sont les dispositions au milieu desquelles s'ouvre la discussion sur l'agrandissement d'Anvers. Nous les exposons, sans les apprécier. Nous n'avons pas le droit d'adresser, sur ce point, des remontrances à la Belgique : l'eussions-nous, nous n'en userions pas. Il siérait mal, selon nous, à la dignité d'une grande nation de peser, par des menaces, sur les résolutions d'un petit État. Outre qu'en irritant des susceptibilités légitimes, ces menaces risqueraient de substituer à une question qui divise les esprits, un sentiment qui les rallierait tous, elles paraîtraient confirmer, par une première atteinte à la neutralité, les défiances qu'elles tendraient à combattre. C'est à la Belgique, croyons-nous, qu'il appartient d'examiner, à la lumière de ses libres institutions, les mérites et les inconvénients du projet qui lui est soumis. Le système de « la centralisation des forces défensives, » que ce projet veut consacrer, est-il, en effet, préférable? Convient-il de porter sur une seule ville les charges et les ressources militaires du pays? Dans le cas où ce système prévaudrait, est-ce sur la ville d'Anvers que devrait s'en faire l'application, sur la ville d'Anvers, placée à l'une des extrémités du royaume, et que les priviléges du commerce recommandent d'avance, comme ils ont fait Odessa, au respect des belligérants? Les dépenses qu'entraîneront les travaux projetés seront-elles enfin couvertes par les avantages qu'ils rapporteront? Ce sont là des questions qui regardent la Belgique. À elle le devoir de se les poser et le droit de les résoudre.

S'il était vrai que d'autres vues se tinssent cachées derrière les motifs apparents, si l'agrandissement d'Anvers couvrait le dessein d'offrir, en cas de guerre, un refuge aux ennemis de la France, si la Belgique n'aspirait en effet qu'à échanger son titre de nation libre contre le rôle d'une province anglaise, nous nous en affligerions plus pour elle que nous ne nous en inquiéterions pour la France. Nous envisagerions à regret les malheurs qu'elle se préparerait à elle-même ; nous la verrions plus tôt déchue de son indépendance que la France de ses victoires. Mais nous ne nous abandonnons pas à de tels soupçons, et cette ville d'Anvers, dont le nom seul rappelle ce que la Belgique doit à la France, nous ne croyons pas qu'on veuille en faire l'asile d'une entreprise contre nos armes. Que les appréhensions déraisonnables dont retentit en ce moment l'Angleterre, aient cherché des échos sur quelques points du continent, cela se peut. À supposer qu'elles en eussent trouvé, nous continuerions à penser que les explications diplomatiques et la sagesse des gouvernements feront plus, pour les dissiper, que d'officieuses et arrogantes sommations.

Lors même qu'une intention hostile aurait dicté ce projet de loi, les vicissitudes de l'avenir pourraient encore tromper ceux qui l'auraient conçue.

Il se présenterait pour la France deux moyens de changer la destination des fortifications d'Anvers, et de trouver son avantage là où d'autres cherchaient son péril. Le premier serait, si, ce qu'à Dieu ne plaise! une guerre éclatait, de les conquérir et d'abriter à son tour ses propres forces derrière les remparts élevés contre elle. Le second serait, en l'heureuse absence de ces tristes conflits, de rattacher à sa grandeur la sécurité de la Belgique, et de ramener sous son influence, par l'habileté de sa politique, les intérêts et les vœux que de folles inquiétudes en auraient injustement écartés.

Nous avons la confiance qu'à cette double alternative, ni l'héroïsme de notre armée, ni la modération du gouvernement ne sauraient manquer.

Ch. Mercier de Lacombe.

On nous écrit de Londres :

Au moment où je commence cette lettre, on proroge le parlement. Les préliminaires de cette antique et presque absurde cérémonie venaient d'avoir lieu quand j'ai quitté la Chambre des lords, il y a quelques minutes. En vérité, pour un peuple qui se vante de repousser toutes *momeries* et toute espèce de formes, en fait de religion, nos Anglais montrent un singulier penchant pour le grotesque et les exhibitions théâtrales dans les usages ordinaires de la vie publique. Ce serait un acte d'idolâtrie que de mettre la statue de la sainte Vierge devant l'église de Saint-Paul, mais c'est chose méritoire que d'y révérer celle de la reine Anne. C'est une erreur chez le catholique que de ployer le genou devant le tabernacle; mais si un membre de la Chambre des communes passe devant la grande masse d'or, attribut du président, il est tenu de la saluer. C'est une abomination que de croire à l'infaillibilité du Pape; mais c'est un axiome constitutionnel que d'imputer l'impeccabilité à la reine, soit comme chef de l'Etat, soit comme chef de l'Eglise. Quoi de plus ridicule dans l'église catholique que d'employer une langue morte pour le service divin? Quoi de plus naturel, au contraire, chez notre nation bizarre, que de forcer la reine à donner son consentement à un acte du Parlement, dans un dialecte barbare, appelé anglo-normand, qu'on ne parle ni n'écrit depuis huit siècles?

La constitution n'autorise les communications royales au Parlement que par un seul intermédiaire, *la Verge noire*. Verge Noire et *Bâton d'or*, voilà deux mystérieux personnages, qui portent sur leurs épaules tout le fardeau de l'Etat. Pour vous dire le comment et le pourquoi, il faudrait de plus habiles que moi dans l'histoire constitutionnelle du pays. Verge noire est donc un homme grand, sec, cérémonieux, solennel, tout de bleu et or habillé, tout chamarré d'ordres divers, qui porte à la main une longue canne noire, surmontée d'une pomme d'or. A l'heure indiquée, il quitte la Chambre des lords et se dirige à pas lents à travers la salle qui sépare les deux Chambres. A mesure qu'il avance, les sergents de ville crient à haute voix : *A bas les chapeaux* ! Ces paroles s'adressent aux personnes étrangères à la Chambre; car nos députés ont le privilége de rester couverts, si ce n'est devant le souverain, et ils y tiennent grandement, je vous l'assure. Peut-être faut-il attribuer à ce glorieux privilége la calvitie prématurée de tant de membres du Parlement. Je vous laisse trancher cette grave question.

Donc, lorsque Verge noire approche des communes, les huissiers de service à la porte font semblant de croire qu'il veut pénétrer de force et la lui ferment au nez. Verge noire s'y attend, et, levant sa canne, il en frappe à coups redoublés la porte. Là-dessus, le sergent d'armes arrive, l'épée à la main, pour voir quel est cet intrus et pour le pourfendre au besoin. Mais en apprenant qu'il est chargé d'un message de la reine, il l'admet le plus courtoisement du monde.

Alors commence pour Verge noire une série d'expériences fort curieuses sur la souplesse de son épine dorsale. D'abord il fait trois profonds saluts à des distances égales et en ayant soin de porter sa canne perpendiculairement à l'horizon visuel, avant d'approcher du bureau du président. Le message une fois délivré, il retourne sur ses pas, mais marchant en arrière par respect pour la Chambre, fait trois nouveaux saluts et portant toujours haut et droit la fameuse canne symbolique. Sur-le-champ, le président quitte son fauteuil; la masse, insigne de son pouvoir, est enlevée de son berceau où elle repose doucement, le sergent d'armes s'en empare et la dépose sur l'épaule de son député. Le cortége se forme alors, ouvert par un valet de pied, au cou duquel sont suspendues une chaîne d'or et une médaille aux armes de la Chambre, représentées par un herse. Verge noire s'avance fièrement à côté du *speaker* et les députés suivent en masse, précédés par lord Palmerston, qui marche en tête, en sa qualité de premier ministre.

A la Chambre des lords, ce sont des commissaires de la Reine, habillés d'écarlate avec des chapeaux claque, qui ferment la session. Le télégraphe nous l'aura déjà annoncé quand vous recevrez ma lettre.

Mais, à vrai dire, notre session parlementaire a été close lundi dernier par le débat sur les affaires d'Italie qu'avait soulevé la motion de lord Elcho. Il est fils d'un pair écossais, et siége avec les libéraux indépendants, tels que M. Bright, Horsman, Cobden et Drummond. Jeune et bien doué, il a cultivé ses talents naturels avec une grande ardeur. Il était connu surtout jusqu'ici comme une autorité en fait de beaux-arts et s'est révélé tout récemment dans le monde politique. On a lieu de croire qu'il aurait voulu remplir des fonctions officielles dans le nouveau cabinet.

Quoi qu'il en soit, lord Elcho paraît résolu à se lancer fort activement dans la politique, spécialement sur les questions étrangères. Dans celle d'Italie, il s'est montré constamment opposé au ministère, et il a ouvert le débat avec une grande énergie. M. Gladstone est chargé de lui répondre dans un discours ardent, passionné et admirable sous le rapport de la forme, mais qui a étonné la Chambre. On y trouve toute l'ampleur de son éloquence, toute la subtilité, toute la force de sa logique; malheureusement, c'est un factum dans l'intérêt des Mazziniens et de la république rouge. Venir déclarer que l'Italie ne sera jamais paisible tant que l'Autriche y aura un pouce de terrain; stigmatiser le Pape comme un mendiant qui demande à chacun les moyens de porter le fer et le feu dans les belles contrées qu'il gouverne, c'est donner la sanction solennelle du gouvernement anglais à la rébellion dans l'Italie entière. La froide énergie avec laquelle le ministre prononça ces paroles, les applaudissements partis des bancs ministériels, montrent également que le cabinet actuel a résolu, en tant que le lui permettra sa politique neutre, de soutenir, par une sympathie avouée et par une intervention secrète, la cause du désordre et des excommuniés dans la Péninsule.

Un pareil discours demandait plus d'une réponse. Le premier qui s'en acquitta fut M. Seymour Fitzgerald, député protestant, sous-secrétaire d'Etat sous lord Malmesbury. Il s'est fait remarquer par un talent éminent pendant son passage aux affaires étrangères. Dans cette occasion, il s'est surpassé. Je remarquai avec un intérêt tout particulier le ton sage et digne avec lequel il repoussa les attaques de M. Gladstone contre le Pape. Après avoir rappelé les rapports de l'Autriche avec le Saint-Siége, et cité le noble langage tenu par Napoléon III sur le pouvoir temporel du Pape, il ajouta :

« Il n'y a rien d'important pour les intérêts de l'Europe ou de l'Angleterre, auquel l'audace de lord Russell, je le sais, ne puisse prétendre; je lui conseillerais cependant de réfléchir avant d'attaquer le pouvoir spirituel et temporel du Pape, contre lequel le grand Napoléon, soutenu par un million d'hommes, s'est trouvé impuissant à lutter. »

Parmi les membres catholiques, MM. O'Donoghue et Hennessy prirent également part au débat. Le premier est un proche parent du célèbre O'Connell et le chef d'une des plus anciennes familles irlandaises. Il représente au Parlement le comté de Tipperary. C'est un jeune homme de qualités brillantes, et jouit d'une popularité méritée; son discours montre bien l'effet qu'avait fait sur les partisans catholiques du cabinet actuel le discours de M Gladstone.

Jusqu'ici M. O'Donoghue avait toujours suivi le parti des catholiques indépendants auxquels appartiennent MM. Maguire et Bowyer. Ce parti avait soutenu lord Derby, soit à cause de sa politique étrangère, soit à cause des concessions faites aux catholiques. M. O'Donaghue, au contraire, est un des vingt et un députés irlandais qui ont aidé à ramener lord Palmerston au pouvoir. Or, après le discours de M. Gladstone, il a manifesté hautement sa surprise qu'un seul catholique pût encore voter avec le ministère, et sa déclaration a fait une sensation profonde. Il est certain que, sans l'appui de ses adhérents catholiques, le cabinet ne pourrait tenir pendant un mois entier.

Le discours de M. Hennessy a été accueilli avec cette attention et ce respect que rencontrent tous les efforts de ce jeune membre catholique; son succès à la chambre est vraiment unique. Durant cette courte session, il a parlé plus fréquemment qu'il ne l'aurait voulu, ou qui ne l'aurait désiré l'inquiète sollicitude de ses amis. Chez nous, vous le savez, les débutants prennent rarement la parole: C'est un acte de prudence devant une assemblée où siégent tant d'hommes rompus au maniement de la parole et à la pratique des affaires. Mais chez M. Hennessy, un bon sens admirable, une instruction solide, une certaine originalité jointe au talent d'être court et à je ne sais quel charme répandu dans toute sa personne, lui ont valu d'être toujours écouté avec faveur.

Dans la discussion dont il s'agit, il fit éprouver à la Chambre une vive surprise, en lui prouvant, d'après ses propres *Bluebooks* et d'après les rapports officiels des ministres anglais, que les Etats romains sont mieux gouvernés que la Sardaigne, sous le rapport des manufactures, du commerce intérieur et extérieur, de la police et même de l'éducation. Au mot d'éducation, il y eut une explosion d'applaudissements ironiques. « Oui, de l'éducation, reprit M. Hennessy, je le répète; car je dois informer la Chambre que la moyenne en faveur de l'instruction primaire est plus élevée dans les Etats pontificaux qu'en Angleterre (nouveaux rires). Comment donc! Mais je cite vos propres autorités sur la matière! Voici leurs chiffres: la proportion est de 1 sur 6 dans les Etats de l'Eglise, et de 1 sur 8 1/4, en Angleterre (1).

Vous pouvez penser si les auditeurs furent étonnés; personne ne songea à contredire, encore moins à rire. Permettez-moi, puisque je parle de M. Hennessy, de vous dire avec quel bonheur il a su terminer son discours. Au moment de demander la seconde lecture d'un bill sur les œuvres de charité catholiques qu'il avait proposé, de concert avec M. Bowyer, il trouva moyen de revenir sur certaines assertions du fanatique M. Newdergate, relativement au cardinal Wiseman. Celui-ci désirait vivement que ces assertions fussent contredites. Je ne pus m'empêcher de sourire de l'ébahissement de toute la Chambre, lorsque M. Hennessey prononça à haute voix ces mots: « *J'ai reçu l'ordre* du cardinal-archevêque de Westminster, de déclarer que ces allégations sont complétement fausses. » Vous savez, sans doute, qu'un acte du parlement déclare illégal ce titre d'archevêque de Westminster; je m'attendais donc à une réclamation au moins de la part de M. Spooner; mais il a cru probablement faire acte de prudence en gardant le silence. Il serait à désirer que nous eussions un peu plus de ce mâle courage chez nos catholiques; il commande le respect, tandis que la servilité irrite seulement nos adversaires.

Revenons au débat pour en finir. Il ne s'y est présenté aucun incident digne d'observation sinon ceux que les journaux vous auront fait connaître. Le cabinet, vous l'aurez sans doute remarqué — a été faiblement soutenu par ses adhérents; quatre ministres durent successivement prendre la parole pour se défendre et, à une seule exception près, tous les libéraux défendirent la motion de lord Elcho. Le ton des membres de l'opposition fut aussi très-respectueux à l'égard de Sa Sainteté ; chacun d'entre eux repoussait une intervention dans ses affaires. Je crains cependant que l'étrange langage de lord Palmerston et de lord John Russell ne trahisse une détermination prise dans un sens fort opposé. Avis aux catholiques du continent.

Pour extrait : M. GARÇIN.

La fête du 15 août a été célébrée avec la solennité accoutumée.

A une heure, un *Te Deum* a été chanté à Notre-Dame en présence des grands corps de l'Etat.

Dans la journé, la foule s'est portée particulièrement sur l'Esplanade des Invalides,

(1) Nous avons entendu nous-même le prince Albert annoncer; dans une réunion publique à Londres, et pièces en main, que l'infériorité de l'Angleterre est beaucoup plus grande encore. (*N. du R.*)

pour assister aux différents exercices qui avaient été annoncés.

Le soir, Paris s'est couvert de feux. L'illumination de l'Hôtel de Ville et celle des Tuileries étaient splendides. Le jardin des Tuileries présentait un coup d'œil féerique. La grille qui entoure la partie réservée du jardin était éclairée avec une profusion de verres de couleur éblouissante. Un triple cordon de gaz sillonnait l'Hôtel de Ville, dont les clochetons étaient également en feu.

Le feu d'artifice, tiré en face du Champ-de-Mars, sur les hauteurs du Trocadéro, avait attiré une affluence énorme. Tout s'est passé sans accident.

M. Garcin.

CHRONIQUE.

Les troupes réunies au camp de Saint-Maur ont commencé aujourd'hui leur mouvement, pour aller occuper les garnisons qui leur sont assignées soit en France, soit en Afrique.

Tous les régiments de la garde se rendent à Paris ou dans les environs.

Le *Constitutionnel* annonce qu'une troisième division d'infanterie, composée des 45, 49e, 56e et 74e de ligne, sera ajoutée aux deux divisions de la même arme qui font partie actuellement de l'armée de Paris.

Le camp de Saint-Maur sera complétement évacué le 22 août.

Les troupes du camp ont fêté le 15 par un immense banquet, auquel prenaient part environ 70,000 convives.

Le couvert était dressé par compagnie pour l'infanterie, par escadron pour la cavalerie et par batterie pour l'artillerie. Les tables manquaient dans beaucoup d'endroits, mais l'appétit, la gaîté et l'enthousiasme ne manquaient nulle part.

Ce banquet en plein air offrait un coup d'œil curieux. L'animation y régnait, et les chefs de corps, en parcourant, pendant le repas, les longues lignes de convives, étaient accueillis par les plus chaleureuses acclamations.

Commencé à 10 heures, ce gigantesque déjeuner était terminé à midi.

Les frais en ont été en grande partie couverts par la ville de Paris, qui avait voté 2 fr. par tête pour les sous-officiers, caporaux et soldats réunis du camp.

Les canons autrichiens qui avaient été placés, à l'issue du défilé, dans la cour intérieure des Tuileries, ont été transportés hier à l'arsenal de Saint-Thomas-d'Aquin.

Un des glorieux blessés de Solferino, le brave général Dieu, quoique très-souffrant encore de ses blessures, a pu être ramené de Brescia dans sa famille à Brunoy, où il est arrivé dimanche dernier.

C'est à tort que l'on a prétendu que le camp de Châlons allait être licencié. Ce camp va, au contraire, être augmenté de deux divisions, et au mois de septembre prochain l'Empereur y fera exécuter de grandes manœuvres, sans doute en présence de plusieurs hôtes illustres attendus pour cette époque au château de Fontainebleau.

M. Garcin

Un des membres les plus distingués du Parlement sarde, M. le marquis Costa de Beauregard, est depuis quelque temps l'objet des attaques les plus indignes et les plus passionnées de la presse révolutionnaire. Nous empruntons au *Piemonte* la réponse pleine de dignité qu'il adresse à ses détracteurs; elle est ainsi conçue :

M. Garcin.

Chambéry, 11 août 1859.

Il appartient aux hommes qu'une triste destinée enchaîne à la vie publique de voir leurs intentions les plus loyales dénaturées par la calomnie. Leurs actes produits au grand jour, leurs paroles clairement exprimées, se transforment en machinations ténébreuses et coupables, aux yeux de certains adversaires chez qui la haine de parti éteint le sentiment de la justice et la lucidité de l'intelligence.

Les attaques dirigées par toute la presse ministérielle contre les députés signataires de la note insérée au *Courrier des Alpes*, dans son numéro du 30 juillet, prouvent une fois de plus l'injustice des passions politiques.

Les ministres du Roi, au début de la *guerre*, ont annoncé ouvertement que la *Savoie* pourrait être appelée à prononcer elle-même par un plébiscite sur le changement ou le maintien de son association politique, et personne n'a songé à mettre ces ministres en accusation.

Des députés conservateurs songent *inopportune toute démarche pouvant se rattacher à la question de nationalité*, témérairement soulevée par des conseillers de la Couronne; ils se réunissent pour le déclarer; la presse ministérielle aussitôt les proclame séditieux et séparatistes; leur manifeste est déloyal, hautement attentatoire à l'ordre public, ils devraient être déchus de leur mandat :

c'est ainsi que la déclaration des députés, acte modérateur dans sa portée, devient, par l'interprétation qu'on lui donne, révolutionnaire et criminel,

Des hommes honorés de la confiance de leur pays se préoccupent de leurs intérêts spéciaux, ils conviennent de les signaler au gouvernement et de chercher à les faire valoir auprès de lui par leur union et leurs efforts. C'est là encore un acte coupab'e qui doit attirer sur leur tête les foudres de la presse ministérielle ; mais ces foudres ne paralyseront point en eux l'énergie des convictions ni le sentiment du devoir.

Signataire avec onze de mes collègues de la note qui a servi de prétexte à tant d'accusations injustes, je m'honore hautement de partager avec eux la responsabilité de nos déclarations; il ne m'appartient pas de juger les points de vue divers auxquels chacun s'est placé pour arriver par des considérations différentes à un résultat unanime; mais ce que je puis attester, c'est que nul de nous, en promettant de faire valoir au Parlement les vœux légitimes de la Savoie, n'a cru devenir séparatiste. Il nous semblait, au contraire, qu'en cherchant à obtenir pour elle une satisfaction légitime, c'était offrir au gouvernement un moyen de la rattacher.

La loyauté de nos adversaires n'arrivera jamais à attribuer à nos démarches une intention honorable; mais puisqu'il leur plaît de m'assigner une place toute spéciale dans leurs calomnies, puisque mes correspondances avec le Piémont m'avertissent que j'y suis signalé comme un des fauteurs les plus ardents de l'idée séparatiste, je me dois à moi-même, je dois à mon passé avec lequel je serai toujours conséquent, de donner un *démenti formel* à cette imputation, qui est pour *moi* une injure.

Je connais la situation de mon pays et ses trop justes griefs ; aussi, tant que je conserverai le mandat de député, je défendrai ses intérêts avec dévouement et constance dans la faible mesure de mes forces; mais je resterai fidèle avant et malgré tout au drapeau de la légitimité, à mes affections dynastiques, aux traditions héréditaires que j'ai recueillies dans ma famille. Jamais on ne pourra me reprocher d'avoir oublié l'auguste mémoire d'un roi que j'ai servi vingt ans, ni le souvenir de ses bontés; des jours meilleurs luiront peut-être pour la noble Savoie. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des rois comme la destinée des peuples, peut faire cesser les causes de la désaffection générale qui semble triompher aujourd'hui de notre vieille fidélité.

Marquis Costa de Beauregard,
Député de Chambéry.

L'*Indépendance belge* publie la réponse du maréchal Niel à la lettre du maréchal Canrobert, en la faisant précéder des lignes qui suivent :

Nous avons publié la lettre que le maréchal Canrobert a adressée au maréchal Niel après la bataille de Solferino. L'équité veut que nous fassions également connaître la réponse à cette lettre. La voici :

Oliosi, le 11 juillet 1859.

« Monsieur le maréchal,

« Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois et que j'ai lue avec un sentiment de regret. Je ne puis admettre les reproches d'inexactitude que vous adressez à mon rapport. Voici, résumés en peu de mots, les faits tels que je les ai vus.

Vers neuf heures du matin, le 24 juin, le troisième corps entrait à Medole à peu près en même temps que la division de Failly. La majeure partie de la division de Luzy occupait Rebecco, et trois bataillons de cette division gardaient la route de Medole à Cesara.

« L'ennemi attaquant en force Rebecco, j'y envoyai d'abord le 73ᵉ, de la division Vinoy, et dès que la division de Failly parut, je dirigeai sa 1ʳᵉ brigade un peu plus à gauche sur le hameau de Baite, conservant sa seconde brigade sous ma main comme réserve. Que se passa-t-il depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, pendant cinq heures ?

« L'ennemi, refoulé de la plaine par le 2ᵉ corps et par l'aile gauche du 4ᵉ, se reportait sur Baite et Rebecco. En même temps le général de Luzy voyait d'autres colonnes d'Autrichiens, allant de droite à gauche, traverser la route de Ceresara pour se porter sur les mêmes points ; la Casa Nova, où cinq compagnies s'étaient barricadées, a été à plusieurs reprises complétement enveloppée par les Autrichiens; le général de Failly demandait des secours avec instance : il était attaqué par des forces toujours croissantes. Il en était de même au village de Rebecco, dont les premières maisons nous ont été plusieurs fois reprises. Pendant ce temps, je vous ai successivement envoyé sept officiers pour vous prier instamment de faire appuyer sur Rebecco la division Renault, qui avait pris position sur la route de Ceresara, en vous faisant connaître que j'éprouvais de très grandes pertes, que mes troupes étaient harassées et que j'épuisais mes réserves, mais que je tenais partout, et que si vous pouviez joindre vos efforts aux miens, la victoire était assurée.

« Ces officiers me rapportaient toujours cette même réponse: Qu'un corps de 25 à 30 mille hommes menaçait de tourner la droite de l'armée, et que je ne pouvais compter sur un autre appui que celui qui résultait de la position prise par la division Renault. En même temps le chef d'état-major et l'aide de camp du général Renault déclaraient à nos officiers que la division était prête, mais qu'elle n'avait pas l'ordre de s'engager. Toute l'armée connaît la bravoure de la division Renault et de son digne chef. Elle était, à dix heures et demie du matin, à côté de la division de Luzy. Celle-ci a eu 99 officiers et 1,828 soldats tués ou blessés, et on m'a assuré que la division Renault n'avait pas eu dix hommes hors de combat. Jugez donc vous-même, monsieur le maréchal, si j'ai reçu de cette division l'appui que je demandais!

« Vers trois heures environ, on m'a annoncé votre arrivée: alors la division Renault remplaçait en grande partie la division de Luzy, en appuyant sur Rebecco, en avant duquel se trouvait alors le 73ᵉ de ligne, et vous aviez bien voulu faire venir la 1ʳᵉ brigade de la division Trochu pour remplacer mes réserves. Dès l'arrivée de

cette brigade j'ai formé, sous vos yeux des colonnes d'attaque avec quatre bataillons épuisés de la division de Luzy et les deux seuls bataillons de réserve qui me restaient. Il était quatre heures du soir, et le combat s'était engagé à six heures du matin. Voilà pourquoi j'ai dis que, par des motifs qu'il ne m'appartient pas d'apprécier et que vous exposez vous-même dans votre rapport, vous n'aviez cru pouvoir me prêter votre appui *que vers la fin de la journée*. Quand les secours sont arrivés, ils ont été des plus efficaces, ainsi que mon rapport le fait ressortir, et je vous en ai témoigné toute ma reconnaissance.

« Enfin, monsieur le maréchal, je ferai une réflexion qui répondra à un des derniers passages de votre lettre. Lorsqu'un général de division prie un maréchal de France de lui venir en aide pour exécuter un mouvement en commun, c'est évidemment avec la pensée d'agir sous ses ordres. Si des préoccupations d'amour-propre ou d'intérêt personnel avaient eu de l'influence sur mes résolutions (ce qui, grâce au ciel, n'a jamais eu lieu), elles ne m'auraient donc pas poussé à demander votre appui pour marcher sur Guidizzolo.

« En résumé, monsieur le maréchal, si vous n'aviez pas été menacé sur votre droite, votre corps d'armée n'aurait il pas marché, dès le matin, sur l'ennemi qui défendait Guidizzolo avec tant d'acharnement? Si ce village avait été enlevé par les efforts réunis des 3e et 4e corps corps, la retraite d'une partie de l'armée ennemie n'était-elle pas fortement compromise? Pour moi cette réflexion, qui se présente si naturellement à l'esprit lorsqu'on examine la lutte qu'a soutenue le 4e corps, n'aurait-elle pas dû figurer dans mon rapport à l'Empereur? Si elle est représentée sous une forme qui vous a déplu, je le regrette sincèrement, et je conserve l'espoir que, reportant vos souvenirs sur tout ce qui a précédé votre arrivée au milieu des troupes du 4e corps, vous reviendrez à des sentiments plus justes et plus bienveillants que ceux qui ont inspiré votre lettre.

« Veuillez recevoir, monsieur le maréchal, l'expression de ma haute considération.

« *Le maréchal de France, commandant le 4e corps,*

« NIEL. »

Mort de M. de Chantelauze.

On écrit de Pierrelatte (Drôme) à la *Gazette de Lyon* :

« Un homme qui a laissé son nom dans un des événements les plus considérables de notre temps vient de s'éteindre obscurément dans notre petite ville. M. Victor de Chantelauze, ancien procureur général près les cours royales de Douai et de Riom, ancien premier président de la cour royale de Grenoble, garde des sceaux de France sous le dernier ministère de la Restauration, est mort ici avant-hier chez M. le comte d'Allard, son gendre. Il y a huit jours à peine, l'ancien condamné de la cour des pairs arrivait à Lyon, très-souffrant encore d'une hydropisie de poitrine qui venait de le mettre aux portes du tombeau.

« Huit années de captivité avaient brisé ses forces et jeté du sombre dans son esprit. Il n'aimait pas à s'entretenir des événements de 1830 et ne laissait pas volontiers parler devant lui de son fameux *rapport au roi* qui motiva les fatales ordonnances et qui reste, quoi qu'on en pense, une des grandes pages d'histoire de notre époque. Son court passage au ministère qu'il avait refusé d'abord et qu'il n'accepta que pour obéir au roi Charles X, son procès, sa noble attitude devant les dangers de l'audience, les préventions d'une partie de ses juges et les emportements de l'accusation, son triste et long séjour au fort de Ham, tout cela semblait autant de chapitres de sa vie qu'il eût voulu rayer et oublier.

Nous étonnerions beaucoup ceux qu'animeraient encore les passions de 1830 en leur disant que M. de Chantelauze fut de tout temps un esprit très-pénétrant, très-libéral, très-sincèrement épris de la Charte, et qu'il crut servir la cause des institutions libres en rompant en visière avec une opposition *ouvertement ennemie* du trône. Une curieuse brochure dont nous pourrons parler quelque jour, nous le montre, dès 1814, chaud partisan d'un gouvernement modelé sur celui d'Angleterre qu'il étudia et admira toute sa vie. Sa double carrière de magistrat et d'homme politique ne contredit point cet idéal d'une société réglée, animée et contenue par l'initiative combinée du pays et de l'autorité. Mais n'y a-t-il pas quelque naïveté à parler aujourd'hui du coup d'Etat de juillet 1830 qui suspendait pour un temps la liberté de la presse et modifiait au profit du pouvoir la législation électorale?

« Trêve donc de politique sur cette tombe à peine fermée! Aussi bien Lyon, qui a vu grandir M. de Chantelauze et qui lui garde depuis son illustre défenseur devant la cour des pairs, jusqu'à ce vénérable camarade de son enfance qui vint si noblement lui porter dans sa prison les consolations de l'ami et les soins du docteur, Lyon, disons-nous, saura bien trouver quelque voix pour raconter dignement cette existence fière et modeste, ce cœur sans fiel et sans remords, cette âme vouée tout entière à son roi et à son pays. J'aime mieux vous rapporter un trait connu dans ce pays et que l'on citait l'autre jour dans le cimetière du village où ses restes sont déposés.

« Un père de famille de nos environs dont l'ancien garde des sceaux avait sauvé la modique fortune par une de ces savantes consultations que n'ont point oubliées les magistrats de plus d'une de nos cours, se présente chez lui en chiffonnant timidement entre ses doigts un billet de mille francs.

« — Mais, non! ce n'est pas cela! dit M. de Chantelauze.

« — Je suis tout à fait à votre disposition, fit le client, confus de n'avoir pas assez offert.

« — Ce n'est pas cela, vous dis-je! Je n'ai droit qu'à 30 fr. d'honoraires et je n'accepterai pas un sou de plus.

« C'est ainsi que l'on meurt pauvre et honoré.

« M. de Chantelauze n'avait en effet rien ajouté au petit patrimoine qui lui venait de sa famille. Une pension de retraite de 4,000 francs, réglée dans ces dernières années, représentait seule ses longs et brillants services dans la magistrature.

Comme l'a dit sur sa tombe un de ses voisins de campagne, M. Desportes, procureur du roi, démissionnaire en 1830, il lègue à son fils, à son gendre, à tous les siens, mieux que de la fortune, un nom sans tache et non sans éclat, honoré de l'estime et des regrets de tous les partis. C'est en effet, M. le rédacteur, un exemple qu'il faut savoir admirer en tout temps que celui d'un ancien ministre — et d'un ministre de coup d'Etat! qui meurt la conscience libre et les mains nettes. »

Pour extrait : L. MAYNARD.

Nous recevons de douloureuses nouvelles de la Mission des côtes occidentales d'Afrique.

Mgr de Marion-Brésillac, parti il y a quelque temps pour aller partager dans ces contrées les travaux apostoliques des Missionnaires du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie, vient de mourir à Sierra-Leone, ainsi que les trois prêtres et un des deux frères coadjuteurs qu'il avait emmenés avec lui. Ils ont tous été moissonnés, à très-peu d'intervalle, par les fièvres du pays. Le seul frère coadjuteur qui a pu échapper à la mort est rentré en France.

Ces désastres rappellent les pertes, plus nombreuses encore, éprouvées au début de la mission des deux Guinées et de la Sénégambie par les enfants du P. Libermann, de sainte mémoire, qui évangélisent encore aujourd'hui ces côtes meurtrières avec une intrépide générosité.

Dieu, on le voit, ne cesse de demander des victimes, des martyrs du zèle et de la charité, pour le salut de ces peuples malheureux, qui n'ont jamais connu d'autre joug que celui de l'esprit des ténèbres.

P. LAMAZOU.

FAITS RELIGIEUX

Suivant une rumeur recueillie par le *Piemonte* de Turin, la célèbre miss Nightingale, dont tout le monde a connu les efforts pour organiser une communauté de sœurs protestantes, lors de la guerre d'Orient, se serait récemment convertie au catholicisme.

— Sous la direction de la Propagande, on travaille avec une grande activité dans le couvent l'*Amitia*, à Rome, pour en faire un collége. Ce grand bâtiment a été acheté par le Saint-Père en déboursant 43,000 écus romains, et il vient d'être destiné à un collége pour les jeunes ecclésiastiques de l'Amérique du Nord. Les évêques des Etats-Unis, qui sont cinquante à peu près, viennent d'envoyer au Pape 30,000 écus pour faire les travaux nécessaires, et, avant la fin de 1859, le local sera achevé et pourra recevoir cent élèves. Voilà donc que Rome, la capitale du monde catholique, aura des colléges séminaires pour toutes les nations : l'Allemagne, la Hongrie, la Grèce, l'Orient, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, la Belgique y ont leur collége pour l'éducation du clergé national ; la France elle-même a son collége ou séminaire, qui tient à Rome depuis quelques années. Elle vient d'ériger une belle église à sainte Claire, et à côté l'on a ouvert un grand établissement d'éducation où sont logés soixante élèves et plus encore. L'Espagne a commencé des travaux pour un séminaire national. Le collége pour l'Amérique du Sud a été ouvert l'année passée avec trente-cinq jeunes ecclésiastiques. Il y a enfin le collége de la Propagande pour toutes les missions étrangères.

Exposition régionale.

Rouen, le 12 août 1859.

Douze départements ont été appelés à prendre part à l'exposition régionale de Rouen instituée par la société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure : le Nord, le Pas-de Calais, l'Aisne, l'Oise, la Somme, la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne, la Manche, la Mayenne et la Sarthe.

La plupart de ces départements se livrent avec succès à l'industrie des draps et des cotons, c'est assez dire dès lors que les galeries de l'exposition doivent contenir une brillante collection de machines dont quelques-unes spécialement méritent une sérieuse attention.

Les produits exposés sont divisés en quatre classes. La première classe comprend ce qui a rapport à la métallurgie, à la mise en œuvre des métaux, aux machines et industries du bâtiment.

Dans la seconde, nous trouvons les produits chimiques, les teintures, les substances alimentaires et la fabrication du papier.

La troisième classe comprend l'industrie textile et tout ce qui s'y rattache.

Enfin, nous voyons dans la quatrième classe la céramique, l'horlogerie, l'industrie artistique, les produits et instruments divers.

Chacune de ces classes est divisée en sections, et les sections en groupes.

Nous allons, en conséquence, parcourir les galeries de l'exhibition, en nous arrêtant

quelques instants à ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans chacune des sections qui composent l'ensemble.

Cette opération a été pour nous assez difficile, puisque nous n'avions dans les mains qu'un catalogue tout à fait incomplet, et, d'un autre côté, les objets exposés ne portaient aucun numéro, ce qui nous mettait dans la nécessité de perdre beaucoup de temps pour nous rendre un compte exact.

Nous ne comprenons pas pourquoi les membres de la commission chargés de l'organisation ont agi de la sorte; quoique tous les produits ne fussent pas arrivés, il fallait donner d'abord un numéro à ceux qui étaient placés, quelque peu nombreux qu'ils fussent ou bien retarder l'ouverture de l'exposition; conçoit-on un dédale semblable sans rien trouver qui puisse vous donner la plus légère indication, alors surtout que le temps fixé pour la durée de cette exhibition est déjà à moitié passé; ce n'est certes pas le moyen d'attirer les visiteurs qui veulent avoir la possibilité de tout voir en une ou deux séances. Nous savons que cet oubli va être réparé. D'ici à quelques jours, des catalogues complets seront livrés au public, et des numéros correspondants seront apposés sur les produits : il vaut mieux tard que jamais.

Nous nous occuperons d'abord des machines agricoles. L'industrie contribue sans aucun doute puissamment à la richesse d'un pays, mais l'agriculture n'en devrait pas moins être toujours classée en première ligne, puisque c'est elle qui produit toutes les matières que l'industrie transforme d'une façon si merveilleuse; lorsque les produits agricoles sont peu abondants, il y a nécessairement temps d'arrêt dans la marche de l'industrie, car d'un côté les matières premières font défaut, et de l'autre, les consommateurs deviennent moins abondants. Il faut bien nous pénétrer de cette vérité : le bien-être matériel sera toujours satisfaisant dans un pays où l'agriculture sera florissante; et certes, on ne pourrait pas en dire autant d'une nation où l'industrie seule devrait donner ce bien-être, sur lequel on ne pourrait pas toujours compter. A ce titre, l'exposition de Rouen aurait bien pu être plus complète sous le point de vue agricole; pourquoi n'avons-nous pas trouvé beaucoup de produits des champs? La saison était bien favorable sous ce rapport. L'alliance de l'agriculture et de l'industrie est une idée favorable aux intérêts de tous; heureux sont les pays qui peuvent mener de front ces deux industries, en établissant entre elles une juste harmonie.

Les machines agricoles placées dans une galerie extérieure ne sont pas nombreuses et présentent même peu d'intérêt; cependant donnons un coup d'œil en passant.

Nous avons vu une assez grande quantité de charrues, de herses, d'extirpateurs, de houes, etc., mais il est assez difficile d'apprécier tous ces instruments sans qu'ils fonctionnent; souvent celui qui paraît le mieux établi marche le moins bien, et quelquefois même ne marche pas du tout.

Les coupe-racines, les hache-paille, les concasseurs, étaient en petit nombre; rien de nouveau, d'ailleurs, qui mérite de fixer notre attention.

Dans le pays du cidre, nous devions trouver plusieurs moulins à broyer les pommes; cette machine a beaucoup de rapport avec les concasseurs de grains; *seulement*, la rainure du cylindre est beaucoup plus forte; lorsque la pomme est broyée, elle passe par-dessous, où elle est recueillie dans un cuvier, puis placée sur le pressoir; nous avons vu d'ailleurs ces deux instruments réunis pour le prix de 795 fr., soit 170 fr. le broyeur, et 625 fr. le *pressoir*.

Dans certains départements du centre de la France, on fait aussi du cidre, surtout depuis que l'oïdium a envahi les vignobles; pour broyer les pommes, on est obligé d'aller au moulin souvent fort éloigné. Là, les pommes sont broyées avec peine sous une lourde pierre destinée à faire l'huile ou à gruer les grains, puis elles sont rapportées à la ferme. Cette opération coûte fort cher et fait perdre beaucoup de temps; les fermiers auraient donc le plus grand intérêt à faire l'acquisition d'une machine à broyer les pommes qu'ils pourraient avoir facilement au prix de 100 à 125 fr.

MM. Ruchet et Ce, de Villette, près Paris, ont exposé un grenier *conservateur* qui n'a pas de ressemblance avec *celui* de M. Pavy (de Girardet). Ce *grenier* était placé au milieu d'une cour, sans notice et sans aucune indication; il ressemblait plutôt à un chalet qu'à un grenier. Lorsque l'on veut produire un objet de cette façon, il vaudrait tout autant le garder chez soi.

Nous avons examiné une batteuse avec un manége, exposée par M. Gervaissaux (de Laval, Mayenne), dont le prix ne s'élève pas au-dessus de 550 fr. Le mécanisme

ce manége est tout à fait simple, un cheval doit pouvoir le faire marcher, cependant nous ne l'avons pas vu fonctionner. Le prix nous a séduit, surtout pour la culture moyenne; voilà pourquoi nous le signalons.

Nous devons aussi mentionner un petit pressoir qui fonctionne au moyen d'un bras de levier recourbé et arrivant ainsi à portée de la main; le marc est reçu dans un cuvier percé de trous pour faciliter l'écoulement du liquide. Nous n'avons trouvé aucune indication pour le prix, nous n'avons pas même pu savoir à qui il appartenait. Voilà où l'on arrive lorsque l'ordre n'est pas la première règle appliquée dans toutes les solennités de ce genre.

Lorsque l'on veut remplir un sac de blé, de pommes de terre ou de tout autre produit, il faut absolument être deux, l'un pour tenir le sac et l'autre pour mettre dedans. M. Hédiard de Rouen a inventé une machine en fer qui tient le sac droit et parfaitement ouvert; de cette façon, un homme seul peut parfaitement faire le travail de deux. Cette machine doit coûter au plus 12 à 15 fr.

Nous avons vu aussi le semoir Grellet que l'on devrait adopter dans toutes les grandes cultures pour semer les céréales; la moissonneuse Leroy, une râteleuse, une faneuse. Ces deux derniers instruments sont aujourd'hui tout à fait pratiques, nous les avons vus fonctionner bien des fois, et toujours le travail a été fait dans les meilleures conditions; il ne faudrait cependant pas en abuser pour les luzernes, les trèfles ou les esparcettes lorsqu'ils commencent à être secs, car on s'exposerait à perdre la plupart des feuilles; mais l'usage de ces machines est précieux pour les foins ordinaires de prairie, et généralement pour étendre une première fois les andains et les ramasser ensuite; il est facile de comprendre la grande économie de temps que l'on doit faire en agissant de la sorte. Nous ne saurions donc trop recommander à l'attention des agriculteurs et la faneuse et la râteleuse.

Nous avons aussi trouvé la machine à faire les tuyaux de drainage, de M. Salomon Cohen, dont nous avons longuement parlé dans notre compte-rendu du concours régional d'Auxerre, où elle a obtenu la première médaille d'or.

Citons encore la machine de M. Clayton avec laquelle on peut fabriquer 2,500 briques par jour et qui a obtenu une multitude de premiers prix soit à l'exposition universelle de Londres, soit ailleurs; cette machine fonctionne à Paris, rue de Rennes, 12, chez M. Chevallier. Avis à ceux qui peuvent en avoir besoin.

Dans cette galerie extérieure se trouvent aussi quelques autres objets dignes d'attention :

Nous avons examiné avec le plus grand soin une machine à broyer et à tamiser le plâtre tout à la fois. Une grande roue en fonte d'un poids assez fort, semblable à celles dont on se sert pour faire le mortier, broie le plâtre qui est sans cesse ramené dessous par des espèces de griffes; puis un godet saisit le plâtre broyé et le jette sur une grille en pente, qui se trouve placée au milieu. Le plâtre fin passe par-dessous, où il est recueilli dans un sac au besoin, et la partie qui n'est point encore assez broyée retombe sous la roue; cette opération continue présente de grands avantages sous le rapport de l'économie de main-d'œuvre, et surtout sous le rapport de la santé des ouvriers, qui se trouvent sans cesse au milieu d'une poussière produite par le sulfate de chaux ou par le carbonate, suivant que l'on broie du plâtre ou de la chaux. Cette machine ne doit pas coûter fort cher; les fabricants de plâtre ou de chaux pulvérisés et même de ciment, feraient donc bien de l'adopter au plutôt; nous regrettons de ne pouvoir ici donner le nom du fabricant, toujours par suite du mauvais système d'organisation.

M. Bloquet de Montreuil-sur-Mer, a inventé une borne-fontaine que l'on peut toujours laisser en charge pendant l'hiver, sans crainte de gelée. L'appareil est placé dans une excavation à 0,50 cent. au-dessous du sol, et le tuyau d'ascension se purge seul; par conséquent, toute la partie au-dessus du sol est privée d'eau, la gelée n'est donc plus à craindre. On peut aussi placer cette borne-fontaine contre un mur, sans aucune crainte d'humidité.

Le linge est blanchi, surtout à Paris, par des procédés coûteux, incomplets et ruineux, car on se sert de moyens qui détruisent les tissus de fil et de coton. Il serait donc important d'arriver à une amélioration sous ce rapport; l'opération du blanchissage est d'une grande importance sous le point de vue économique, car elle coûte à la France plusieurs centaines de millions. C'est d'ailleurs une grande question d'hygiène publique, puisqu'elle touche de bien près à la

propreté du corps, si nécessaire à la santé de l'homme.

Nous avons vu tout un système de blanchisserie comprenant des lessiveuses économiques, des lavoirs à compartiments, des machines à essorer, à repasser, à satiner; nous croyons utile de dire quelques mots de chacune de ces machines, que l'on peut employer non-seulement dans les grands établissements, mais encore dans les ménages.

Dans les lessiveuses économiques, le travail s'opère par l'emploi simultané des affusions et de la vapeur à température graduée. On peut indistinctement se servir de soude ou de cendres. Les premières projections de liquide n'ont lieu qu'à une température de 50 à 60 degrés; au moyen d'une pompe adaptée à un cuvier en bois ou en tôle galvanisée dans lequel se trouve le linge, l'eau graduellement chauffée arrive abondamment tous les quarts-d'heure à la surface du cuvier; puis, lorsque la chaleur est grande, l'affusion se produit spontanément; il s'établit alors une lutte entre le courant descendant de lessive et le courant ascendant de vapeur, ce qui contribue à détacher des tissus les matières saponifiées par l'alcali.

Lorsque la vapeur triomphe de la résistance du liquide, l'opération est terminée. Cette opération peut se faire en trois ou quatre heures au plus, il y a donc grande économie de temps et de combustible; dans nos campagnes, la quantité de bois consommée pour une lessive est vraiment effrayante. La dépense moyenne pour lessiver 100 kilog. de linge est de 9 kilog. de houille et 2 kilog. de sel de soude. Un cuvier en tôle galvanisée pour 100 kilog. de linge coûte 250 fr. C'est un capital rapidement recomposé par les économies de tout genre.

Au sortir du cuvier, le linge est placé dans un lavoir à compartiments, où il est dégraissé mécaniquement, puis livré à une femme qui cherche à faire disparaître les taches qui ont résisté à cette première opération, et au lieu de tordre le linge lorsqu'il a été rincé, ce qui lui porte souvent un grave préjudice, on le place dans un hydro-extracteur à force centrifuge, ou machine à essorer qui fait disparaître plus de la moitié de l'eau; le séchage devient alors plus facile et plus prompt.

Nous trouvons enfin une machine à repasser non pas les crinolines bien entendu, ni les robes à trente-six volants, mais le linge de table, de lit, etc. Cette machine est composée de deux cylindres, l'un garni de toile, et l'autre de carton tournant tous deux dans le même sens; le linge en passant au milieu est tout aussi joli que s'il avait été repassé avec le plus grand soin.

Les diverses machines inventées par MM. Bouillois et Muller de Paris, rue Chabrol, sont cotées aux prix suivants pour les ménages : Cuvier à lessive pour 100 kilog. de linge, 250 fr.; lavoir à compartiments, 130 fr.; essoreuse, 200 fr.; machines à calandrer ou repasser, 160 fr. — Soit en total de 760 fr. On pourrait dans les campagnes laisser de côté et l'essoreuse et la machine à calandrer, il resterait donc à faire une dépense de 380 fr.

Dans les communes se trouve un *four banal* où chacun vient cuire son pain en apportant deux à trois fagots, pourquoi n'y introduirait-on pas aussi des lessiveuses et des laveuses, ce serait un moyen de simplifier ce travail toujours très-long; car la plus petite lessive dure au moins deux à trois jours, et l'on arriverait ainsi à réaliser d'importantes économies. Nous livrons ces quelques considérations à la réflexion de tous ceux qui, dans les diverses communes de France, s'occupent avec tant de sollicitude des intérêts généraux de leur localité, il y a quelque chose à faire, nous le croyons fermement.

Dans un prochain travail nous pénétrerons dans le domaine de la grande industrie des cotons et des draps, et nous verrons que ces étoffes admirables ne laissent rien à envier aux autres nations sous le rapport de la perfection et de la fabrication.

Il n'en est peut-être point encore ainsi lorsque la question est envisagée sous le point de vue du bon marché; nous rechercherons les causes de ces différences de prix avec les produits anglais, et nous verrons que l'on marche chaque jour vers une solution satisfaisante par l'*adoption* des grandes et magnifiques machines appliquées avec tant de succès à Liverpool, à Manchester et dans toutes les parties de l'Angleterre où l'on s'occupe sérieusement d'industrie.

A. DE LAVALETTE.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

Le banquet offert à l'armée d'Italie par l'Empe-

reur a eu lieu dans la salle des Etats, au palais du Louvre.

Le nombre des invités dépassait 300.

Il comprenait tous les ministres et leurs femmes;

Les présidents des grands corps de l'Etat et leurs femmes;

Les maréchaux et leurs femmes;

Les grands officiers de la couronne et leurs femmes;

La grande Maîtresse de la Maison de l'Impératrice;

La Gouvernante des Enfants de France;

La Dame d'honneur;

Toutes les Dames du palais;

Les premiers officiers de la couronne et leurs femmes;

Les officiers de service près Leurs Majestés et les princes et princesses de la famille impériale;

Les généraux de division et de brigade;

Les intendants;

Les colonels;

Les chefs d'état-major des différents corps;

Les commandants de bataillon de chasseurs à pied de l'armée d'Italie, ainsi que ceux de l'armée de Paris.

La table de Leurs Majestés avait été dressée sur une estrade d'où partaient trois autres tables occupant toute la longueur de la salle. De riches surtouts avec figures d'argent et corbeilles de fleurs brillaient à la clarté d'une profusion de bougies. Des candélabres à becs de gaz placés sur le pourtour de la galerie, où avaient pris place les personnes munies de billets, répandaient des flots de lumière.

Dans les tribunes, deux orchestres, conduits par M. Girard, et les chœurs de l'Opéra, ont exécuté divers morceaux.

La grande galerie du Louvre a reçu, avant comme après le repas, au milieu des chefs-d'œuvre des maîtres, les invités, à chacun desquels Leurs Majestés ont daigné adresser quelque gracieuse parole.

S. A. I. la princesse Mathilde, S. A. la princesse Baciocchi, LL. AA. le prince et la princesse Murat, S. A. la princesse Anna Murat, S. A. le prince Joseph Bonaparte, S. A. le prince Joachim Murat étaient assis à la table de l'Empereur.

A onze heures et demie Leurs Majestés se sont retirées.

— Le ministre des affaires étrangères a donné, le 15, à l'occasion de la fête de l'Empereur, un grand dîner auquel ont assisté LL. EExc. le nonce du St-Siége, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur d'Espagne et tout le corps diplomatique; S. E. M. Musurus, le prince de Metternich, le prince Ottajano; les ministres, le président du Sénat, le président du Corps législatif, le président du conseil d'Etat, le maréchal grand chancelier de la Légion d'honneur; M. le duc de Grammont, ambassadeur à Rome; le général vicomte de la Hitte, les membres du comité du contentieux, et les directeurs du ministère des affaires étrangères. S. Exc. Mgr Sacconi, nonce du Saint-Siége, a porté la santé de l'Empereur. M. Walewski a répondu par un toast aux souverains et aux gouvernements alliés et amis de la France.

— Le mariage de Mlle Daru avec M. Paul-Benoit-d'Azy a été célébré aujourd'hui dans l'église de Sainte-Clotilde. Une très-brillante réunion remplissait toute la grande nef. Ce pieux empressement était un hommage rendu au noble caractère M. Benoit-d'Azy et de M. Daru, tous les deux anciens vice-présidents de l'Assemblée nationale.

— M. du Bot, maire de Monteneuf, a été élu membre du conseil général du département du Morbihan pour le canton de Guer.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

M. l'abbé Mirguet, vicaire général du diocèse de Nancy, est mort subitement, aux eaux de Niderbronn, dans la nuit de samedi à dimanche. M. Mirguet n'avait que 65 ans.

— Une triste nouvelle est arrivée depuis quelques jours dans notre ville, dit le *Courrier de la Drôme*, celle de la mort du lieutenant-colonel Vallet, du 91e de ligne, officier de la Légion d'honneur. Témoin de sa bravoure sur le champ de bataille de Solferino, l'Empereur l'avait désigné pour faire partie de la garde impériale en qualité de lieutenant-colonel. Tôt ou tard le département de la Drôme et la ville de Valence auraient compté ce vaillant officier parmi les généraux illustres qu'ils ont donnés à la patrie. Les blessures reçues à la dernière et mémorable bataille de la campagne d'Italie n'ont pu céder devant les efforts de la science et les soins les plus intelligents. Il a succombé pour l'indépendance de l'Italie et la gloire de la France. Sa mort prématurée n'a pas été seulement sensible au glorieux souverain de l'Empire français, elle sera un deuil pour notre cité et une désolation pour sa famille. Le lieutenant-colonel Vallet au courage héroïque du soldat joignait les qualités éminentes du citoyen et les vertus qui rendent si respectables et si chers les liens de la famille et ceux de l'amitié.

— Nous lisons dans le *Périgord* :

Jeudi, notre ville a été plongée dans une véritable consternation par la nouvelle de la mort de M. l'abbé Jaubert, curé de la Cité. Frappé le matin même d'une apoplexie, au moment où il se levait pour reprendre ses occupations de chaque jour, toutes pour le bien des pauvres et de son église, il n'a plus repris l'usage de la parole, et s'est éteint vers une heure de l'après-midi, de la mort du juste, après avoir reçu l'extrême-onction, environné de plusieurs membres du clergé, chanoines et prêtres, auxquels il a pu faire comprendre par quelques signes qu'il s'unissait aux prières de l'Eglise. Cette perte a profondément ému tous les cœurs à Périgueux, où M. Jaubert était connu, aimé, estimé, et respecté de tous. Depuis quinze ans, il avait vécu au milieu de nous comme un père et comme un ami qui a le secret des blessures de l'âme, qui sait se montrer bon et utile et auprès de qui l'on était toujours sûr de trouver des consolations et des secours. »

— On écrit d'Entremont (Savoie), le 21 juillet, au *Bon Sens* d'Annecy :

« Nous venons de recevoir avec douleur la nouvelle officielle de la mort de M. l'abbé Joseph Ambroise Maistre, missionnaire apostolique en Corée, arrivée le 20 décembre de l'année 1857.

« M. Maistre, cet ange de la Savoie, naquit à Entremont, en Faucigny, le 25 septembre 1808. Il n'avait donc que quarante-neuf ans lorsqu'il succomba aux fatigues de l'apostolat sur des plages lointaines. Sa famille, l'une des plus anciennes et des plus respectables de la paroisse, a, dès son origine, donné à l'Eglise un grand nombre de prêtres, qui tous se sont distingués par un jugement exquis, par des mœurs graves, par une vie vraiment sacerdotale, et par leur munificence à enrichir de fondations l'église de leur commune natale. La maison Maistre compte encore aujourd'hui avec bonheur quatre prêtres vivants : MM. le curé de Fallouge, le vicaire d'Annecy-le-Vieux, son neveu, et les deux frères de ce dernier, missionnaires à Singapour, l'autre à l'Ile Bourbon.

« Le Rév. Joseph-Ambroise a, dès son enfance, annoncé une grande maturité de raison, une piété tendre et une sainte haine du monde, heureux pronostic de sa vocation à l'état ecclésiastique. Après avoir achevé son cours de théologie morale au grand séminaire d'Annecy, sous la direction de M. Lamouille, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans le diocèse de saint François de Sales, il fut envoyé, en qualité de vicaire, à Ugine, où il exerça le saint ministère jusqu'au jour de son départ pour les missions étrangères. Les habitants de la paroisse qu'il a évangélisée feraient mieux que moi l'éloge de sa bonté, de son zèle et de toutes les vertus dont il a constamment répandu parmi eux la bonne odeur.

Le temps étant arrivé de mettre en œuvre la résolution qu'il nourrissait depuis longtemps dans son cœur, de se dévouer à la conversion des infidèles d'outre-mer, il part d'Ugine, sans confier à personne son pieux dessein. Après en avoir obtenu la permission de son évêque, il commence ce long et périlleux voyage qui devait lui mériter la palme du martyre. Au moment de s'embarquer pour la Chine (il avait épargné à ses parents les déchirements d'un dernier adieu), il leur fit connaître sa détermination, en les priant de ne pas venir à sa poursuite : demain, disait-il, je serai emporté au loin sur les flots de l'Océan.

« De toutes les missions, M. Maistre choisit la plus difficile, celle où la persécution avait sévi avec plus de fureur, la mission de la Corée. Tout le monde sait qu'il fut obligé d'errer pendant dix ans sur les côtes de cette contrée avant de pouvoir y entrer. Il est facile de concevoir les fatigues qu'il a essuyées, les travaux apostoliques qu'il a entrepris, durant les dix ans qu'il a consacrés au salut de ses chers Coréens, comme il les appelait lui-même. Il n'est plus, il a parcouru en peu de temps une longue carrière. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Si sa tête n'est pas tombée sous la hache du bourreau, il n'est pas moins vrai de dire qu'il est mort martyr de la foi, martyr du dévouement. Il a eu la consolation de recevoir avant d'expirer, la visite de ses chers confrères, qui lui ont administré les derniers secours de la religion. Deux services solennels, à la prière de ses parents ont été célébrés, l'un à Ugine, l'autre à Entremont, pour le repos éternel de son âme.

« La Corée a perdu un zélé missionnaire ; l'Eglise un pasteur, selon le cœur de Dieu. Son dévouement sera à jamais la condamnation des indifférents, un exemple d'édification pour le clergé et pour les fidèles. »

Dans la séance annuelle des cinq académies qui a eu lieu le 13, au palais de l'Institut, M. Lenormant a donné lecture, comme nous l'avons dit, d'un mémoire sur les Grecs et les Scythes du bosphore Cimmérien. Ce mémoire, écrit avec le savoir solide, l'esprit de critique et la netteté d'expression qu'on remarque dans toutes les œuvres du docte académicien, a constamment captivé l'attention de l'auditoire ; le fragment suivant sera lu avec un *vif intérêt*.

M. GARCIN.

.... Dans le feu de la guerre que la prise de Sébastopol couronna glorieusement pour nos armes, nous recevions à Paris un ouvrage magnifique, où sont figurées et décrites les richesses archéologiques du Musée impérial de l'Ermitage. Ces richesses, entre lesquelles brille la plus belle collection de bijoux grecs que l'on ait encore formée, proviennent des fouilles de la Crimée. Pour en faciliter l'intelligence, l'auteur du texte, M. de Gilles, conseiller d'Etat, directeur de la bibliothèque et du cabinet d'antiquités de l'Ermitage, a fait graver deux cartes qui fournissent de précieux détails sur l'entrée de la mer d'Azof et sur les environs du Bosphore Cimmérien. Tous les renseignements scientifiques s'y trouvent, tous, jusqu'aux sondages.

Après avoir contemplé, sur le premier et le seul exemplaire qui fût parvenu en France, l'élégance et le soin avec lesquels a été exécuté l'ouvrage des *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, tandis que nous comparions dans notre pensée ce certificat de haute civilisation envoyé de Saint-Pétersbourg avec la grossièreté de certaines attaques, inévitables, à ce qu'il paraît, quand la guerre s'est allumée entre deux peuples faits pour s'estimer et se comprendre, cet unique exemplaire vint fixer ailleurs l'attention par un point différent de celui qui nous avait intéressé. L'administration française, qui manquait peut-être de documents nécessaires pour poursuivre les opérations maritimes et militaires à l'orient de Sébastopol, trouvant son avantage dans les cartes jointes comme éclaircissement à un ouvrage d'une nature aussi pacifique, acheta les beaux volumes qui n'avaient fait que passer sous nos yeux. Comme disent les poëtes : notre innocente charrue s'était transformée en un glaive meurtrier.

Je n'oserais affirmer que la fatalité ait été assez loin pour que les cartes des *Antiquités du Bosphore Cimmérien* aient compté parmi les causes efficaces de la prise de Kertch. Si j'ose en parler, c'est qu'un souvenir douloureux est resté atta-

ché à ce beau fait d'armes. Dans le premier trouble du débarquement, avant que la civilisation eût fait entendre sa voix, le musée de Kertch fut pillé, ce musée, fruit des travaux de plusieurs hommes éclairés, en tête desquels figure un Français : tels sont les malheurs et les injustices de la guerre, à côté des grandes choses qu'elle accomplit.

Mais, si le désastre fut irréparable, il eut heureusement des bornes. Déjà les plus précieux objets qu'avait produits la nécropole de Panticapée, — c'est le nom ancien de Kertch, — les bijoux d'or et les pierres précieuses, les vases d'or, d'argent et de bronze, les fragiles débris des meubles en bois et les vases peints avaient été transportés à Saint-Pétersbourg. On nous rassure aujourd'hui sur l'importance du musée de Kertch, et nous ne demandons pas mieux que de nous consoler. Mais puisque deux grandes nations se sont rapprochées par une noble paix, puisqu'une bonne intelligence, fondée sur une inclination réciproque, a cimenté ce rapprochement, n'avons-nous pas un intérêt particulier, et, pour notre part, comme un devoir de conscience, à faire valoir les soins éclairés que le gouvernement russe a pris pour explorer les antiquités bosporitaines, et à tirer du splendide ouvrage publié à cette occasion sous ses auspices, toutes les conclusions historiques qui peuvent en faire comprendre l'utilité?

Nous devons aussi un souvenir, — et aucune occasion n'est plus favorable pour le produire qu'une séance publique de l'Institut, — nous devons, dis-je, un souvenir au compatriote qui fut le premier promoteur, et, en quelque sorte, l'âme des découvertes archéologiques de la Crimée. Mais, au moment de remplir ce devoir, il nous faut, avant tout, remercier l'auteur des *Antiquités du Bosphore* d'avoir, le premier, rendu une pleine justice à l'obscur émigré, Paul Dubrux, dont les soins intelligents et la persévérante sagacité ont amené d'aussi précieux résultats. Les démarches que nous avons faites depuis quelque temps pour compléter l'histoire de sa vie n'ont pas encore été couronnées de succès. Nous savons seulement qu'il était issu d'une famille noble de Franche-Comté, qu'après avoir gagné la croix de Saint-Louis, il avait quitté la France au milieu des troubles de la révolution, et qu'en 1797 il entra au service de la Russie. Trois ans après il quittait la carrière des armes pour l'administration civile, et, en 1812, pendant que les ravages de la peste désolaient la Russie méridionale, à l'époque même où la grande et terrible épopée française s'accomplissait dans le Nord, nous le trouvons, avec le titre de commissaire de la santé, remplissant à Jénikalé une mission d'humanité et de civilisation. Plus tard, il fut attaché à la douane de Kertch, ville dont la forteresse de Jénikalé n'est éloignée que de quelques lieues; puis il devint chef des salines. Tout en exerçant ces obscurs emplois, il s'était lié avec le gouverneur et l'on peut dire le fondateur de la ville, M. de Stempkowski, homme illustre, qui a laissé en Russie les plus nobles souvenirs, et dont le monument, heureusement respecté par la guerre, s'élève au-dessus de la ville qui lui doit ses développements et sa prospérité. Les rapports affectueux de Paul Dubrux avec M. de Stempkowski ont été la cause principale des belles découvertes dont la science recueille à présent le fruit. S'il manquait à notre compatriote les ressources de l'érudition, il avait la vivacité des goûts, la persévérance et toute la justesse d'un esprit observateur. Aussi mérite-t-il d'être nommé après les Français qui, dans tant de directions différentes, ont efficacement contribué aux progrès de la Russie. M. de Gilles, qui nous fait connaître ses services, convient qu'il est mort « sans avoir été récompensé, et avec le sentiment de se voir méconnu. » Mais déjà l'ouvrage des *Antiquités du Bosphore* est comme un monument élevé à sa mémoire, et l'oubli ne peut plus engloutir son nom, après qu'il aura été proclamé dans cette enceinte.

En 1831, Paul Dubrux et son noble ami, M. de Stempkowski, étaient déjà vieux : celui-ci devait mourir à très-peu de temps de là; l'autre n'avait plus que quatre ans à passer en ce monde. Ses manuscrits renfermaient la description d'une quantité de monuments antiques, détruits pour ainsi dire, à mesure qu'on les découvrait. Du recueil de ses observations, il espérait faire un ouvrage complet sur le coin de terre qu'il avait exploré; et ce coin de terre, en lui-même, offrait à la science un intérêt du premier ordre. C'était là qu'une colonie fondée par les Milésiens dans le septième ou le huitième siècle avant notre ère avait vu s'établir d'étroits rapports d'intérêt et d'alliance entre la civilisation la plus raffinée et la barbarie la plus rude, entre les Athéniens et les Scythes. Ce contact, qui dura pendant plusieurs siècles, avait produit les phénomènes les plus singuliers, les plus curieux contrastes. Mais ce n'est pas tout que de chercher, et même de trouver. Après des résultats vagues et longtemps incomplets, il arrive presque toujours un moment où la lumière éclate. Sur leurs vieux jours, Dubrux et Stempkowski ont eu le bonheur d'accomplir une découverte qui, par son importance et sa fécondité, laisse dans l'ombre toutes les découvertes antérieures : ce fut le prix bien mérité de leurs travaux.

Il a fallu du temps encore pour tirer de cet événement archéologique toutes les conséquences qui en découlent. Paul Dubrux, sous les auspices du gouverneur de Kertch, a exploré d'abord le monument royal dont nous voulons entretenir cet auditoire : c'est en quelque sorte le premier acte. M. de Gilles a publié avec exactitude et magnificence les produits de cette recherche; voilà pour le second. En troisième lieu, nous nous sommes attachés à assigner une date au monument, à reconnaître et à signaler les princes qui y furent ensevelis, à dégager des circonstances de la découverte leur origine et leurs mœurs, à retrouver dans les grandes familles humaines la parenté des peuples qu'ils gouvernaient, à montrer enfin en quoi les conclusions auxquelles j'arrive intéressent les nations aujourd'hui les plus civilisées, y compris la nôtre. C'est une fouille à faire dans l'histoire après celle que Dubrux avait faite dans le tumulus royal de la Crimée : je souhaite vivement qu'elle ait été bien dirigée, beaucoup moins dans l'intérêt de ma satisfaction littéraire que dans celui de la mémoire d'un homme de mérite, mort obscurément et sans récompense loin de son pays.

Le monument exploité par Dubrux était un de ces grands *tumulus* répandus dans la campagne, autour de l'antique Panticapée, en deçà et même au delà du Bosphore Cimmérien. De ces tumulus,

sans parler de celui que Strabon signalait déjà dans la description de la contrée, un premier a reçu, dans les temps modernes, le nom de *Tombeau royal*; un autre s'appelle le *Mont d'Or* : indice certain, et de la destination de ces tertres, et des richesses qu'on y avait renfermées. Le seul peut-être, parmi les plus considérables, qui fût resté intact, s'appelle, dans la langue des Tartares, anciens maîtres du pays, le *Koul-Oba*, ce qu'on traduit par *Colline des cendres*. Dans un pays tel que cette partie de la Crimée, où les matériaux de construction sont rares, c'est le sort presque assuré des monuments antiques, que de servir de carrière pour les nouveaux bâtiments. De nombreux ouvriers étaient occupés à enlever les pierres brutes dont l'accumulation forme le tumulus du *Koul-Oba*, lorsque Dubrux, qui surveillait les indices que ce monument pouvait offrir, signala la direction dans laquelle on devait en chercher l'entrée. Le gouverneur Stempkowski, attentif à ces renseignements, fit suivre aux travaux la marche conseillée par Dubrux, et bientôt un corridor, ouvert dans la direction du Nord, donna l'accès à une chambre carrée, surmontée d'une voûte en forme de pyramide creuse, et où le squelette d'un homme de grande taille se montrait accompagné de celui d'une femme, d'un jeune homme, d'un cheval, et de tous les insignes, armes, vêtements, vaisselle et provisions qui avaient dû être à son usage pendant sa vie. La plupart de ces objets étaient d'or, quelques-uns d'argent, et ceux que ne recommandait pas la valeur de la manière tiraient un prix inestimable du talent des artistes grecs qui les avaient décorés. Je ne parlerais pas des péripéties presque émouvantes de cette découverte, si le désordre qui s'y mit, avant qu'elle fût achevée, n'avait amené un événement inattendu. Le pic et la pioche avaient ébranlé le monument; les pierres qui se détachaient des parois et de la voûte menaçaient à chaque instant d'ensevelir Dubrux avec les ouvriers qui travaillaient sous sa direction. Avant d'aller plus loin, il devenait nécessaire d'étayer. Dubrux, en retournant à la ville, après trois jours de travaux, crut avoir assez fait pour la garde du monument, en obtenant qu'on y faisât un poste pendant la nuit. Mais la nuit était froide; les soldats, laissés eux-mêmes sans surveillance, cherchèrent un gîte moins rude, et, après qu'ils se furent retirés, une nuée de fouilleurs de contrebande se jeta sur la tombe royale, dont un quart au moins restait encore à explorer. Le lendemain, quand les travailleurs officiels furent de retour, tout était vide et bouleversé : l'avidité de ces pirates avait été jusqu'à soulever les dalles du pavement de la chambre funèbre; mais cette avidité même avait porté ses fruits : elle avait fait trouver une seconde sépulture cachée sous la première et dont, sans cela, on n'aurait sans doute pas soupçonné l'existence. Le secret du monument était déposé dans ce second sépulcre.

Trois lettres tracées sur un objet d'or, destiné sans doute à servir de couvercle à un carquois, et qu'on trouva à côté du squelette enseveli sous le pavé de la chambre, nous ont servi de fil conducteur dans le dédale de notre recherche. C'était le commencement du nom de *Périsade*, l'un des princes les plus illustres de ceux qui régnèrent au Bosphore.....

..... La coutume barbare d'immoler avec les grands les personnages de leur entourage immédiat, — par un pressentiment grossier, mais certain, de l'autre vie, comme si l'on pouvait envoyer ceux qu'on immole pour continuer avec le mort les mêmes relations et les mêmes services qu'en ce monde; — cette coutume ne semblait pas s'être complétement effacée, lorsque les descendants des Scythes, déjà incorporés à la société romaine, allaient subir la grande et dernière transformation du christianisme. C'est du moins ce qu'il est permis de soupçonner d'après les particularités de la sépulture du père de Clovis. On me pardonnera, j'espère, ce souvenir, qui me revient en finissant, du tombeau de *Childéric*, découvert en 1654 à la porte de Tournay, et dont, après Chifflet, savant alors célèbre, un actif et ingénieux antiquaire de la Normandie, M. l'abbé Cochet, vient d'entreprendre une seconde résurrection, *Anastasis Childerici regis*.

M. Cochet, qui dans ce travail a bien mérité de la science, hésite un peu trop, selon nous, à reconnaître qu'on ait trouvé à côté du squelette de Childéric et de son cheval les débris du corps de son écuyer : les témoignages du temps sont formels à cet égard, et Mabillon l'avait reconnu. J'aime mieux cet antiquaire anglais, homme, du reste, d'un vrai mérite, qui, en apprenant qu'on avait découvert dans la Crimée un roi enterré avec sa femme, son écuyer et son cheval, en concluait que c'était un Anglo-saxon. A Tournay, sur la voie romaine, entre les populations gauloises depuis longtemps chrétiennes, quinze ans avant la conversion de son fils Clovis, le roi franc, maître de la milice impériale, entraînait encore dans son tombeau, non-seulement son cheval, mais son écuyer. Il est vrai que sa femme avait manqué au rendez-vous; mais rien ne nous dit qu'elle fût vivante à l'époque de la mort de son mari; et d'ailleurs c'était Basine, personne résolue, — Grégoire de Tours nous l'atteste, — et qui probablement ne se serait pas laissé faire.

Le christianisme lui-même a-t-il tout effacé de la tradition scythique? M. l'abbé Cochet nous rappelle à-propos qu'à la fin du dix-huitième siècle, en 1781, aux funérailles d'un commandeur de l'ordre teutonique, on a encore tué et précipité dans la fosse son cheval de bataille; et quant à l'écuyer, voici ce que j'ai moi-même recueilli dans la Hesse, chez les descendants de ces *Cattes*, qui peut-être, parmi les Germains modernes, répondent le mieux aux *Scythes* du Pont-Euxin.

Je visitais, il y a vingt-cinq ans, les délicieux jardins de Wilhemshohe, près de Cassel. On me fit voir une assez belle collection d'armes anciennes. Le vieux serviteur qui me montrait ces curiosités appela mon attention sur une armure couronnée de plumes noires : « C'est, dit-il, celle qu'on vient chercher ici, quand nous perdons un de nos souverains; un jeune écuyer la porte à ses funérailles, derrière le corps. C'est une corvée redoutable : on a remarqué qu'il mourait infailliblement dans l'année. »

La tradition est comme ces plantes que la culture ne parvient jamais à extirper complétement du sol où elles ont pris racine.

Le directeur gérant. A. Sérès.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2.

L'AMI DE LA RELIGION

L'Amnistie.

Il y a eu des bannis dans tous les siècles et pour toutes les causes. Nos soixante-dix ans de révolution en ont singulièrement multiplié les listes parmi nous. Les bannis ne se recommandent pas toujours au respect, mais ils se recommandent toujours à la pitié. Pour beaucoup d'entre eux, que de douleurs ajoutées aux douleurs même de l'exil! C'est tantôt la difficulté de soutenir une misérable vie, tantôt une triste lutte contre un climat meurtrier, tantôt un dur travail qui rend les jours plus pesants et le pain plus amer. Pendant ce temps, le deuil s'assied au foyer où des places sont vides, et des bras manquent pour venir en aide aux vieux ans.

L'amnistie renferme une question d'humanité et une question de politique.

La première de ces questions rallie tous les cœurs généreux. Qui donc pourrait se plaire à la prolongation des souffrances d'autrui? Qui désirerait pour des enfants de la même patrie un exil sans terme, une épreuve sans espérance? Il appartient surtout à ceux qui s'inspirent de la pensée religieuse de se féliciter d'un décret par lequel tant de barrières tombent et tant de chaînes se brisent. L'inflexibilité dans les rigueurs ne serait pas digne d'une société chrétienne. Sauver un homme quand on le peut sans danger pour l'intérêt général, c'est, dit Bossuet, « le plus beau sacrifice que l'on puisse offrir au Père de tous les vivants. » Mille ans avant la loi d'amour sortie du sang d'un Dieu, le tempérament dans l'exercice de la justice et la douceur dans l'usage des droits étaient conseillés par nos livres saints ; la brièveté de la vie humaine paraissait un motif pour limiter la durée des sévérités.

« Nous mourons tous, disait à David la « femme de Thecua ; et comme les eaux, « nous nous écoulons sur la terre, sans es« pérance de retour : et Dieu ne veut point « qu'un homme périsse ; mais il repasse en « lui-même la pensée de ne perdre pas en« tièrement celui qui est rejeté. Pourquoi « donc ne pensez-vous pas à rappeler un « banni? »

Pendant longtemps une abominable littérature a fait invasion dans les cerveaux, effaçant les notions de vérité et de justice ; elle a tout brouillé, tout confondu ; la vertu a cessé d'être vertu, le crime a cessé d'être crime ; on a ridiculisé les bonnes actions et fait resplendir les mauvaises ; le bien est devenu suspect et le mal a passé par des réhabilitations triomphantes. Que pouvaient faire des générations passionnées et ignorantes ainsi livrées en proie à une épouvantable éducation? Elles sont montées à l'assaut d'une société qui leur déplaisait et se sont précipitées dans la révolution comme dans un tournoyant abîme. Pour peu que l'on connaisse le cœur humain, de tels entraînements n'étonnent pas; les principes pervers portent la foudre.

Que de victimes de ces livres désordonnés qui ont promené le vice et l'erreur par toute la terre! Que de coupables qui ne l'eussent pas été sans la mauvaise rencontre d'une page ou d'une parole! Les conseils odieux ont gagné les âmes, et les passions ont fait le reste. Pitié pour ces cœurs ravagés et si aisément ouverts au torrent des amertumes! Que ces pauvres bannis nous reviennent! et puissent la religion et le bon sens leur refaire une nouvelle vie!

La question politique de l'amnistie, si elle était considérée ici sous ses faces diverses, pourrait amener peut-être quelques appréhensions. Assurément les réflexions et les longues tristesses de l'exil ont dû mûrir et redresser; ces modifications profondes peuvent recevoir un heureux complément par les joies du retour dans la patrie et par le spectacle de l'ordre et du travail; mais si toutes les nations sont guérissables, toutes les âmes ne le sont pas; la politique a son impénitence finale; il peut y avoir des natures que rien ne dompte et n'apaise. Plaise à Dieu que toute mauvaise flamme s'éteigne, que toute perversité s'efface et que tout danger s'éloigne! Nous souhaitons que la reconnaissance devienne plus puissante que tant de redoutables éléments.

Nous avions pressenti l'amnistie en voyant ce mot écrit dans les préliminaires de Villafranca. La France ne nous paraissait ni plus malade ni plus intraitable que l'Italie,

et puisque les proscrits italiens pouvaient rentrer, nous avions quelque raison de penser que les mêmes résolutions s'étendraient sur les proscrits français. La logique est une souveraine qui se fait obéir mieux qu'on ne croit.

Nos drapeaux vainqueurs qu'un peuple immense saluait l'autre jour, portaient donc l'amnistie dans leurs plis : en secouant bien ces étendards si glorieusement déchirés au service de la liberté italienne, ne serait-il pas possible d'en faire tomber d'autres choses d'un véritable prix ?

Voilà la presse déchargée du poids menaçant des avertissements de toute date ; des actions de grâces accueillent cette décision. Mais si la législation qui régit la presse demeurait absolument la même, si rien n'était changé dans ce qui se pratique à l'égard des journaux, on serait exposé à retomber trop vite dans la situation d'où chaque feuille est tirée aujourd'hui, et la grâce récente ne ferait que reculer le péril.

L'heure est bonne pour former des vœux et nous hasardons encore les nôtres. Un peu plus de liberté laissée à la presse nous paraîtrait profitable à tous. Les journaux n'ont pas conservé toute leur puissance, mais ils ne l'ont pas entièrement perdue. Le gouvernement, à notre sens, devrait bien plus s'inquiéter de ce qu'ils ne disent pas que de ce qu'ils disent ; ce n'est pas la lumière, c'est la nuit qui fait peur. Libres dans une certaine mesure, les journaux vont au-devant des terreurs, calment les esprits, rendent des services.

Que Dieu préserve la presse d'une liberté illimitée ! Là ne sera jamais sa force et là sera toujours son péril. Elle n'a pas besoin de courir sans frein, il lui faut seulement marcher dans sa dignité. Elle s'affaiblit par les emportements, et pour elle l'art de vivre sera toujours l'art de se gouverner. Ceux qui ont l'honneur de tenir une plume peuvent se dispenser de crier pour se faire écouter : c'est la mesure du langage qui en fait la puissance. Et pour conclure, et en laissant dans la poussière des régions inférieures tout esprit de parti, nous dirons qu'un peu de contrôle et d'examen, dans les limites de la bonne foi et de la loyauté, ne nuira jamais au bien de l'Etat.

Il souffle en ce moment comme un vent de liberté venu de l'Italie ; il en est venu et n'y est pas beaucoup resté : gardons-le pour notre compte.

POUJOULAT.

BULLETIN POLITIQUE

18 *août*

Nous avons enregistré avec un sentiment de satisfaction profonde une mesure de clémence qui a réjoui tous les amis de la liberté.

Aujourd'hui le *Moniteur* contient un décret que la presse accueillera avec reconnaissance, et qui déclare non avenus les avertissements donnés jusqu'à ce jour aux feuilles périodiques de Paris, des départements et de l'Algérie, en vertu du décret du 17 février 1852.

Ces mesures annoncent évidemment de la part du gouvernement des dispositions nouvelles. L'ordre a ses nécessités, sans doute, et ce n'est pas nous qui les méconnaîtrons jamais ; mais il arrive une heure où d'autres instincts et d'autres besoins demandent satisfaction.

La marche lente et embarrassée des conférences de Zurich accrédite les bruits répandus dans le public au sujet du désaccord des plénipotentiaires.

Une dépêche de Berne prétend que les plénipotentiaires autrichiens se refusent à conférer directement avec les représentants de la Sardaigne, lesquels de leur côté protesteraient contre toute participation du Piémont à la dette autrichienne.

On voit que les choses ne vont pas toutes seules. Pour trancher la difficulté, il aurait été résolu de faire, dit-on, trois traités: l'un entre la France et l'Autriche, le second entre la France et la Sardaigne, ces deux traités se référant principalement à la cession de la Lombardie. Le troisième traité serait conclu entre la France, l'Autriche et la Sardaigne, et confirmerait, en les développant, les deux traités séparés.

Quant au Congrès, il n'en est plus question pour le moment. Il faut au moins attendre, pour en reparler, que les conférences de Zurich aient abouti, et que leur résultat, qui doit déterminer la résolution des puissances, soit connu.

Il n'y a plus guère que la presse russe qui continue de réclamer avec ardeur la

réunion d'un Congrès. On a remarqué à ce propos un article de l'*Invalide russe* demandant que non-seulement la question italienne, mais la situation entière de l'Europe soit déférée aux délibérations des puissances.

La question du rétablissement des princes italiens dépossédés semble rencontrer de sérieuses difficultés. Une correspondance de Vienne rapporte que l'Autriche fait les plus grands efforts pour arriver à faciliter leur restauration ; et le *Morning-Post* publie une correspondance de Florence du 12 qui annonce que M. de Reiset aurait menacé le gouvernement toscan d'une intervention armée s'il persistait à repousser le rétablissement du souverain légitime.

En même temps, le grand-duc Ferdinand IV vient d'arriver à Paris; et il paraît certain qu'il a été reçu en audience particulière par l'Empereur, qui l'aurait accueilli, dit le *Pays*, avec la plus grande bienveillance.

Pendant ces pourparlers, la révolution continue son œuvre. Une dépêche de Florence annonce que la motion du député Ginori, sur la déchéance de la maison de Lorraine, a été votée à l'unanimité par l'Assemblée toscane, qui a ensuite déclaré, à la même unanimité, vouloir la réunion de la Toscane à un royaume d'Italie sous le sceptre constitutionnel du roi Victor-Emmanuel.

Les mêmes faits sont en train de se produire à Modène. Le dictateur Farini a ouvert la session de l'Assemblée et a prononcé un discours se terminant par ces paroles : « Nous sommes prêts à donner au monde civilisé toutes les garanties d'ordre et de paix, pourvu que les conditions de notre liberté nous soient assurées et que l'Italie soit aux Italiens ! »

Le dictateur a déposé ensuite ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée.

Garibaldi est arrivé à Florence, où il a reçu un accueil enthousiaste. Il s'est immédiatement rendu chez M. Ricasoli, chef du gouvernement provisoire.

Le roi du Piémont est rentré hier soir à Turin de son excursion en Lombardie.

En Allemagne, le mouvement réformiste ne se ralentit pas. Une seconde réunion de patriotes allemands a eu lieu à Eisenach.

On possède maintenant à Vienne les états complets de toutes les pertes éprouvées par l'armée autrichienne dans la dernière guerre d'Italie. Suivant la *Gazette de Breslau*, ces pertes s'élèvent, en morts, blessés et prisonniers, à 1,164 officiers, et 48,500 hommes de toutes armes.

Les correspondances de Bruxelles nous apportent la suite de la discussion de la Chambre belge sur le projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. Après le général Chazal, ministre de la guerre, plusieurs orateurs de la gauche ont successivement pris la parole pour appuyer le projet.

Les nouvelles de Constantinople reçues à Marseille apprennent que des scènes de massacre ont eu lieu à Candie ; des gendarmes ont été torturés et égorgés.

Une dépêche d'Alexandrie porte que le vice-roi a failli périr dans un grave accident arrivé sur le chemin de fer d'Alexandrie au Caire.

Le *Moniteur* publie deux décrets qui nomment M. le contre-amiral Page au commandement en chef de la division navale et du corps expéditionnaire des mers de Chine, en remplacement de M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, parvenu au terme de son exercice, et M. le contre-amiral Larrieu, au commandement en chef des deux divisions navales des côtes occidentales d'Amérique et de l'Océanie, en remplacement de M. le contre-amiral Bonard.

19 *août*

La Conférence de Zurich marche toujours *claudo pede*. Les plénipotentiaires français ont tour à tour des entrevues avec les plénipotentiaires d'Autriche et de Sardaigne, mais la troisième réunion générale n'a pu encore avoir lieu.

La question de la dette autrichienne et celle de la possession de Mantoue et de Peschiera formeraient, dit-on, le nœud des difficultés. Le Piémont réclamerait la cession de ces deux forteresses, que l'Autriche entend naturellement garder, et Vienne demanderait à la Lombardie de participer à la dette de l'empire dans une proportion que

Turin repousse. La France chercherait à concilier ces prétentions contraires, mais jusqu'à présent ses efforts, assure-t-on, auraient obtenu peu de succès, et l'on incline à croire que si chacun s'obstine dans ses exigences, l'arbitrage de l'Europe deviendra une nécessité.

Une dépêche de Gênes annonce l'arrivée dans cette ville du prince Poniatowski, se rendant en Toscane avec une mission particulière du gouvernement français.

Le prince Poniatowski a longtemps habité Florence, et sous le dernier grand-duc il a représenté la Toscane à Paris, jusqu'au moment où il a reçu des lettres de naturalisation du gouvernement français, qui depuis l'a nommé sénateur.

S'il faut en croire une correspondance d'Italie, le prince Poniatowki serait porteur d'un manifeste libéral du grand-duc Ferdinand IV, et aurait pour mission de faire accepter par le gouvernement provisoire toscan le rétablissement de la maison de Lorraine.

En même temps une dépêche de Berlin annonce qu'on attend dans cette capitale un envoyé du grand-duc Ferdinand IV, chargé de notifier à la cour de Prusse l'abdication de Léopold II et l'avénement du nouveau souverain.

Toutes les correspondances d'Italie confirment l'existence d'une ligue militaire entre les gouvernements irréguliers de Bologne, Florence, Parme et Modène.

Un décret publié au *Moniteur toscan* décide que l'armée toscane prendra désormais le nom de *onzième division* de l'armée italienne. Un second décret nomme Garibaldi au commandement en chef de cette division, en remplacement du général Ulloa.

Garibaldi s'est rendu de Florence à Modène, sans doute pour organiser les forces militaires du pays. Quant au commandement général de la ligue, on prétend qu'il serait attribué au général *piémontais* Fanti. Toujours des Piémontais!

Le médecin Farini, encore un Piémontais, joue une singulière comédie à Modène et à Parme. On sait que, sur les instances du gouvernement français, le cabinet sarde s'est résigné à rappeler ses agents dans les duchés. Pour éluder la mesure, M. Farini a donné sa démission à Modène en se faisant en même temps nommer dictateur. Maintenu ainsi au pouvoir, il a pu préparer les choses à son gré. Le résultat désiré étant acquis, il a remis il y a quelques jours ses pleins pouvoirs à l'Assemblée modenaise, et le télégraphe nous apprend qu'il est parti pour Parme et Plaisance, afin de prendre possession « de la dictature qui lui a été offerte par les vœux unanimes des municipalités » dit la dépêche. Qui s'imagine-t-on tromper avec toutes ces intrigues?

Le sentiment vrai des populations n'a rien de commun avec les *vœux unanimes* des municipalités constituées par l'insurrection, et le *Nord* nous en fournit un nouveau témoignage. Voici ce qu'on lit dans une correspondance adressée de Turin à ce journal:

« Une troupe de paysans est entrée à Modène en criant: *Vive le Duc, à bas Farini, à bas les révolutionnaires*! On ignore si cette démonstration a eu lieu le matin même ou la veille du vote. M. Farini a fait usage de ses pouvoirs dictatoriaux dans toute leur plénitude, en faisant arrêter et disperser par la force armée cet attroupement. »

Voilà comment les dictateurs sardes entendent l'expression libre des vœux de la population.

Veut-on un autre exemple de la tolérance piémontaise? Un arrêté ministériel, signé de M. Ratazzi, vient d'ordonner la suspension du journal le *Cattolico* de Gênes, dont le numéro du 11 août a été saisi, jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur la poursuite intentée à cette feuille. C'est, depuis quelques semaines, le troisième journal auquel les *libéraux* qui gouvernent à Turin appliquent l'ingénieux système de la suspension *préventive*! Serait-ce là le régime bienfaisant dont le Piémont voudrait doter les duchés?

C'est à tort, paraît-il, qu'on a annoncé le départ pour Rome de M. le duc de Grammont. La *Correspondance Havas* dit que notre ambassadeur près le Saint-Siége est toujours à Paris, où il serait venu soumettre au gouvernement les modifications que le Souverain-Pontife aurait l'intention d'apporter à l'état actuel des choses. La même cor-

respondance ajoute que l'ambassadeur travaille depuis plusieurs jours avec M. le ministre des affaires étrangères.

La discussion sur le projet de loi des fortifications d'Anvers a continué dans la Chambre belge. Plusieurs orateurs de la droite, notamment M. Dumortier, ont combattu le projet avec force. Le rapporteur, M. Orts, et le ministre de la guerre l'ont défendu. Les débats continuaient au départ du courrier.

Les journaux anglais donnent leur complète approbation au décret d'amnistie publié avant-hier par le *Moniteur*.

Léon LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Berne, 18 août.

Hier les plénipotentiaires français et sarde ont eu une conférence.

Aujourd'hui a lieu un grand banquet chez le comte de Colleredo à l'occasion de la fête de l'empereur François-Joseph.

Les nouvelles de Naples apprennent que le quatrième régiment suisse a aussi été complétement licencié, ce régiment n'ayant pas voulu se prêter à sa transformation en corps napolitain.

Berne, 19 août.

Hier, il y a eu une conférence des plénipotentiaires français et autrichiens.

Un courrier de cabinet est arrivé de Paris, puis est reparti pour cette ville.

Au banquet qui a eu lieu chez M. de Colleredo, M. Stubs a porté un toast à l'Empereur François-Joseph. M. Colloredo a bu à l'amitié de l'Autriche avec la Suisse et à la ville de Zurich.

Marseille, 18 août.

Gênes, 17. — Le prince Joseph Poniatowski, sénateur, est arrivé ici, se rendant en Toscane. Les journaux prétendent qu'il est chargé d'une mission.

Le général Garibaldi est arrivé hier de Florence à Modène. Il est investi du commandement de l'armée toscane, qui prend désormais le nom de onzième division de l'armée italienne.

La fête de l'empereur Napoléon III a été célébrée à Florence. Les ministres, les membres de l'Assemblée et l'état-major ont assisté à la messe solennelle chantée à cette occasion.

Le ministre Ratazzi a suspendu le journal *Cattolico*, à Gênes, en attendant que le jugement soit prononcé.

Turin, 19 août.

On mande de Modène, le 18 août : Hier, le chevalier Farini est parti de Modène pour Parme et Plaisance, afin d'accepter la dictature qui lui a été offerte par les vœux unanimes des municipalités. Le chevalier Farini a publié une proclamation qui a provoqué l'enthousiasme des populations, Parme et Plaisance ont illuminé.

Berlin, le 18 août.

On attend ici un envoyé du grand-duc de Toscane, Ferdinand IV, porteur des lettres notifiant l'abdication de Léopold II, et l'avénement du grand-duc Ferdinand IV.

La comtesse Pourtalès vient de partir pour Paris.

Londres, le 19 août.

L'amnistie est très-favorablement accueillie ici. On assure que le gouvernement de la reine a fait adresser de chaleureuses félicitations à ce sujet à l'ambassade de France.

Trieste, 18 août.

Les lettres de Constantinople du 13 août, après avoir annoncé que l'empereur de Russie a conféré au Sultan l'ordre de Saint-André, ajoutent que Lor Hab a été nommé consul général de Turquie à Rome.

Vienne, 18 août.

M. le baron de Bruck a été précipitamment rappelé de la campagne.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le *Moniteur* publie le décret suivant :

Les avertissements donnés jusqu'à ce jour aux feuilles périodiques de Paris et des départements, en vertu du décret du 17 février 1852, sont considérés comme non avenus.

Un second décret applique la même mesure aux feuilles périodiques d'Algérie.

Le *Moniteur* publie les deux notes suivantes :

Le ministre de l'intérieur, après s'être concerté avec les ministres des affaires étrangères et de l'Algérie et des colonies, vient de prescrire les mesures nécessaires pour assurer l'exécution immédiate de l'amnistie pleine et entière accordée par l'Empereur.

Sur la proposition de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, 922 militaires condamnés à diverses peines par des conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur.

577 d'entre eux ont obtenu remise du restant de leur peine, et les 355 autres une réduction dans la durée de leur condamnation.

On lit dans le *Moniteur* du 18 :

« L'Empereur et l'Impératrice sont partis ce soir, à huit heures, pour se rendre à Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées). Ils y séjourneront, selon

toute probabilité, jusque vers le 5 septembre, époque à laquelle ils iront habiter leur résidence de Biarritz.

La suite de Leurs Majestés est composée de M. le colonel marquis de Toulongeon, aide de camp de l'Empereur, M. le capitaine de frégate marquis de Cadore, officier d'ordonnance, Mmes les comtesses de Labédoyère et de la Poèze, dames du palais de l'Impératrice.

Le Prince impérial est parti en même temps que Leurs Majestés qu'il accompagne jusqu'à Bordeaux, d'où il poursuivra sa route pour se rendre à Biarritz.

Son Altesse Impériale est accompagnée de Mme de Brancion, sous-gouvernante des enfants de France, de M. le général Rolin, adjudant général du palais, de M. Bachon, écuyer de l'Empereur, et de M. le docteur Barthez, médecin du Prince.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui ajoute :

Tarbes, 18 août 1859, 4 h. 25 m. soir.

Leurs majestés sont arrivées à Tarbes aujourd'hui à deux heures et demie ; rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme avec lequel elles ont été reçues. Les populations venues en foule de tous les points du département et des départements voisins, stationnent en masses compactes aux abords de la gare improvisée du chemin de fer, qui recevait aujourd'hui une brillante inauguration. La foule n'était pas moins considérable sur tout le parcours, depuis la gare jusqu'à l'habitation de M. Fould, ministre d'Etat, où Leurs Majestés sont descendues. Elles doivent repartir demain pour Saint-Sauveur. Leurs Majestés sont en parfaite santé. A trois heures, Leurs Majestés apprenaient que S. A. I. le Prince Impérial, dont Elles se sont séparées à Morcens, était arrivé en bonne santé à Biarritz.

On nous écrit de Rome, le 13 août 1859 :

Nous avions cru devoir passer sous silence le scandale inattendu qui a signalé la fin de la cérémonie funèbre de Saint-Louis des Français. Mais puisque l'un de vos correspondants vous en a dit quelque chose, et que, surtout, le récit du *Journal des Débats* tendait à vouloir donner le change sur le caractère de cette cérémonie, en l'entourant de circonstances manifestement fausses, nous rétablirons les faits tels qu'ils se sont passés.

Ce n'est point à mesure que les troupes prenaient rang dans l'église, comme l'ont dit les *Débats*, que l'adresse en *deux langues* leur a été distribuée. Quel officier eût permis à ses soldats sous les armes une telle infraction à la discipline ? — Rien n'a eu lieu ni avant ni pendant la cérémonie, au moins dans l'enceinte du temple. C'est après la messe seulement qu'un individu a eu la hardiesse d'attacher au catafalque l'imprimé, et que des fleurs ont été jetées. Tout cela même s'est en quelque sorte perdu au milieu du tumulte et du *va-et-vient* qui se fait dans une grande foule, à l'issue d'une réunion quelconque.

Les témoins cependant ont été justement indignés, car tout cela ressemblait aux ovations que les Romains ont l'habitude de faire dans les théâtres aux acteurs au bénéfice desquels on joue et sur lesquels un employé de bas étage fait tomber du haut du lustre ou des combles de la salle une pluie de fleurs et de sonnets. Le sentiment public a protesté contre l'outrage fait par le carbonarisme à la mémoire de nos guerriers : c'est l'impression générale produite sur les esprits par cet oubli des lois les plus sacrées des bienséances religieuses.

La démonstration presque sacrilége dans ses formes qui a eu lieu à Saint-Louis, n'est pas la seule qui puisse donner le *criterium* du sens chrétien et moral des fanatiques enrôlés dans l'ombre du carbonarisme. En voici une autre qui prouvera la longanimité et l'indulgence de ce gouvernement romain, de ce gouvernement *de prêtres*, comme ils le disent, si *intolérant* et si tracassiers.

Les journaux servis par l'agence Havas-Bullier ont parlé de la fermeture d'un café du *Corso*, devenu un centre de démagogie et de déclamations politiques. Il n'en est rien. Le café n'a été fermé que pendant une demi-matinée et pour une *contravention de police*. Les mazziniens auraient bien voulu faire croire le contraire, pour accuser le gouvernement de tyrannie : ils n'ont réussi qu'à signaler sa tolérance.

Depuis le commencement de la guerre, on voyait dans ce café les deux portraits du roi de Piémont et de l'Empereur faisant pendant à celui de la sainte Vierge, avec des luminaires qui, bien qu'ils ne fussent allumés que le soir, ressemblaient à ceux que la dévotion des Romains fait brûler perpétuellement devant l'image de la mère du Rédempteur.

Après l'armistice les habitués de l'établissement couvrirent d'un crêpe les deux portraits des princes. Depuis la paix de Villafranca, ils les ont couverts d'un voile noire, respectueux encore.

M. de Goyon, averti de ces indignités, fit donner de sévères avertissements au maître du lieu. Les deux portraits ne furent point

pour cela changés de place. Ce n'est qu'après la contravention dont nous avons parlé qu'ils ont été tournés de façon à faire disparaître le scandale.

C'est encore bien à tort que l'on a parlé de l'arrestation de plusieurs officiers français, pour avoir manifesté au Cercle militaire leur déplaisir de la paix de Villafranca. Il n'y a pas eu un seul officier d'arrêté pour cette cause. Deux l'ont été pour des motifs particuliers, après s'être colletés l'un et l'autre dans la rue du Corso. Il y a plusieurs jours que la fable de l'arrestation pour cause politique de dix-sept officiers français, comme celle de quinze évêques et de vingt-cinq préfets en France, pour conspiration orléaniste, court dans les rues de Rome. Le plus élémentaire bon sens commande de ranger les uns et les autres parmi ces bruits qu'une presse sérieuse ne devrait jamais reproduire.

Rien de plus divertissant que le tracas d'esprit, le travail d'imagination de quelques correspondants romains pour percer le mystère qui cache l'état des négociations entre le saint-siége et la cour des Tuileries, relatives à la confédération italienne; ces messieurs voudraient pouvoir donner au public les prémices de la découverte. Ils ne savent que dire et cependant ils sont pressés de dire quelque chose.

Celui-ci, au nom du profond respect dû à toutes les paroles et à tous les actes du souverain pontife, affecte de ne dire les choses qu'à demi-mot, et laisse entendre qu'il en sait beaucoup; mais après de longs préambules, au moment où l'on croit qu'il va s'expliquer, ce respect enchaîne sa langue et l'empêche absolument de parler; cet autre nous assure que le saint père s'est enfin décidé; *qu'il accepte* la présidence, mais *qu'avant de prendre un engagement*, il veut connaître les conditions de l'alliance; monsieur de la Palisse ne se fût pas autrement exprimé. Voici venir la *Gazette de Liége* qui vient, elle aussi, soulever un coin du voile couvrant les secrets de la diplomatie romaine. Elle dit que le pape *acceptera, pourvu que les conditions lui conviennent*, ce qui, en style d'almanach de Liége, signifie qu'il fera froid en hiver, et chaud en été.

Je tiens à rectifier des faits relativement à l'hospice Saint-Michel. La nomination de M. Liberati, en remplacement du cardinal Tosti, n'a rien de certain; elle est même improbable—il n'y a pas encore dix ans (bien loin qu'il y en ait trente) que le cardinal est à la tête de l'établissement.—Il n'y a jamais eu d'école de peinture et de sculpture à l'hospice Saint-Michel. Le désordre de l'administration ne vient donc pas de là; c'est l'introduction des machines nouvellement inventées pour la fabrication des draps qui est la cause de l'embarras des finances de l'hospice, et qui constitue le *déficit existant de cent mille écus*.—Si le cardinal n'avait été prodigue que de ses propres richesses, personne ne le blâmerait assurément. Quand même donc la direction de l'hospice serait confiée à des mains moins riches et moins généreuses, elle pourrait être tout aussi prodigue que celle du cardinal si elle suivait le même mode d'administration. Ce qui suffisait pour entretenir de jeunes apprentis suffirait encore, si le nombre des jeunes gens admis dans l'école des arts et métiers ne se fût annuellement accru avec une facilité qui atteste le bon cœur du cardinal bien plus que sa prévoyance.

Disons enfin que le Saint-Père lui-même, a depuis longtemps, fait entendre que les choses ne marchaient pas à Saint-Michel comme le voulait son cœur de père et de roi. Au lieu d'actes éclatants de sévérité et de répression qu'il eût pu employer, il a attendu avec longanimité et patience; il s'est contenté de ne pas paraître depuis quatre ou cinq ans dans l'établissement, le jour de la Saint-Michel, contrairement à l'habitude des Pontifes ses prédécesseurs; cette habitude avait été la sienne aussi jusqu'au moment où il a dû faire sentir à l'administration le besoin de veiller un peu plus sur elle-même.

L'instruction de l'affaire des Capucins paraît terminée. La question de foi n'étant pour rien dans cette affaire, on les a livrés au bras séculier et conduits dans les prisons civiles de Saint-Michel. Quoiqu'on nie d'un certain côté que l'on ait trouvé des armes entre les mains de ces deux religieux, d'un autre côté, des personnes dignes de foi nous ont assuré que plusieurs armes à feu et une égale quantité de poignards ont été saisis dans leurs cellules.

Un des conservateurs de la municipalité romaine travaille activement à réaliser un projet que je vous avais depuis longtemps annoncé, celui de la composition d'une garde urbaine ou nationale plus nombreuse que la garde palatine qui existe déjà; l'autre ne serait qu'une extension de celle-ci.

A Ferrare, les juifs se sont portés en masse sur le couvent des Dominicains et

sur celui des Mineurs conventuels avec le dessein d'en chasser les religieux. Ceux-ci, obligés de fuir, ont trouvé un asile dans la maison de quelques honnêtes citoyens.

Une division française est entrée, dit-on, à Plaisance ; on ajoute qu'elle occupera successivement les Duchés et les Légations pour en chasser l'anarchie et faire rentrer ces pays sous l'autorité des légitimes souverains.

La fête du 15 août sera splendidement célébrée à Rome. Déjà les autorités françaises ont averti le gouvernement romain que, le matin de ce jour et le soir il y aurait de nombreuses décharges d'artillerie. On prépare une brillante illumination au cercle des officiers.

Une dépêche télégraphique a annoncé la prochaine arrivée d'un régiment entier à Rome, c'est-à-dire de trois mille hommes. Depuis plusieurs mois l'armée d'occupation s'est accrue insensiblement et par petites recrues. Nous estimons qu'avec les trois mille hommes attendus, elle s'élèvera à près de dix mille, si elle ne dépasse pas ce nombre.

Le ferme et courageux archevêque de Bologne, cardinal Viale-Prela qui a su tenir tête avec tant de prudence à l'insurrection; qui n'a jamais voulu reconnaître le pouvoir révolutionnaire; qui, dans sa tournée pastorale, a vu à *Cento* son palais assiégé par les factieux, les vitres de ses croisées brisées à coup de pierres pour n'avoir pas voulu illuminer en signe de réjouissance révolutionnaire, vient de lancer une protestation contre les usurpateurs de l'administration des biens ecclésiastiques de son diocèse.

Pour extrait : M. Garcin.

Un de nos correspondants de Rome, dans sa lettre du 20 juillet, a énoncé un fait pour lequel une rectification nous est demandée. L'ancien rédacteur du *Journal de Rome* n'a pas été destitué, mais il a donné sa démission qui a été acceptée. Il paraît aussi qu'il n'a jamais été le correspondant d'une *myriade de journaux*.

M. Garcin.

Une feuille russe, non publiée en Russie, contient la pièce suivante :

Lettre d'un Russe à l'empereur de Russie, écrite en Russie, mais mise à la poste à l'étranger, ce moyen étant l'unique ressource qu'ait un sujet fidèle russe pour faire parvenir sa voix jusqu'à son souverain.

Sire,

Le 8 septembre prochain l'héritier de votre trône atteindra sa majorité. Selon l'usage, il paraîtra sans doute, ce même jour, un très-gracieux manifeste. Sire, les manifestes de ce genre n'ont profité, aujourd'hui qu'aux vauriens. N'humiliez pas la Russie, le jour de fête de votre fils, en ne la dispensant que d'arrérages insolvables d'impôts, en ne pardonnant que quelques contraventions minimes, en ne soulageant que le sort de quelques condamnés qui n'auraient dû jamais l'être, mais qui, pour la plupart, n'existent déjà plus. Tous ces manifestes sont stéréotypés sur un antique manifeste qui peut-être, dans son temps, avait sa raison d'être. Pourquoi cette copie et cette répétition à chaque solennité nouvelle? La Russie, depuis lors, n'a-t-elle pas bougé? Ces manifestes allégent un moment le travail des chancelleries; ils augmentent celui des prisons qui n'ouvrent leurs portes à quelques malfaiteurs que pour les y renfermer au bout de quinze jours; ils sont la source d'un énorme scandale, car, dans leur prévision, mille légers délits se commettent avec préméditation, et les employés de tous les ministères, sans exception, doublent leurs rapines en prolongeant les procédures, en faisant languir les jugements jusqu'au jour où le manifeste, dont le texte est parfaitement connu d'avance, vient jeter un éternel oubli sur tous ces délits et ces procédures. Il est temps, Sire, de cesser de jouer aux marionnettes avec le peuple russe et de mystifier l'Europe par des phrases sonores, en couvrant avec une feuille de papier officiel les parties malades de notre gouvernement sans faire attention que sous cette nouvelle feuille se cachent les mêmes vers et la même vermine, la même pourriture et les mêmes plaies. La Russie a plus d'un reproche à adresser à votre famille : pour n'en citer qu'un seul, comment se fait-il qu'un Russe, quelque affectionné qu'il soit pour vous et pour la Russie, ne puisse pas vous parler directement et franchement, et soit réduit, pour exprimer les espérances, les vœux et les nécessités de la nation, de recourir à *la Cloche* (1)? La majorité de votre fils vous fournit une précieuse occasion de réparer tout le mal qui a été fait à la Russie. Proclamez-la, elle aussi, majeure! En datant d'heureuses réformes du jour le plus grave de l'existence de votre fils, vous literez le peuple à son Tzar par des liens indissolubles. Que la majorité de l'héritier du trône ne soit plus enfin pour la Russie une vaine et pure formalité, mais le symbole sincère de sa propre majorité. Au demeurant, elle ne vous réclame que ce qui revient de droit à tout être majeur :

1° Abolissez pour tous les peines corporelles. — Depuis 1785, les nobles et les marchands des deux premières guildes seulement en sont exempts, et on a remarqué que c'est depuis cette époque qu'ils se sont beaucoup civilisés. Leurs mœurs se sont adoucies, leurs esprits se sont éclairés, leurs fautes sont devenues moins grossières et moins fréquentes ; le même fait se produirait dans les classes encore soumises au fouet quand elles n'en seraient plus menacées.

2° Délivrez la Russie de la honteuse tutelle des

(1) Titre d'un journal démocratique russe qui se publie à Londres avec un succès qu'il est impossible de contester.

espions et des gendarmes ; défendez à la poste d'ouvrir les lettres ; fermez la troisième section de votre chancellerie; vous y gagnerez à être moins trompé vous même (1).

3° Rendez aux Russes la liberté de conscience, ce sont les seuls de vos sujets qui en soient privés; ils ne peuvent pas prier comme ils l'entendent et sont tenus de participer à des actes religieux accomplis par des popes ivres et brutaux. Cette violence anti-chrétienne les place au-dessous des Tatars, des Juifs et des idolâtres : quelque contraires que soient à la foi chrétienne les erreurs de ceux-ci, l'autorité impériale les a toujours tolérées et ne s'en est jamais mêlé. Pour commencer, et comme moyen transitoire, laissez aux parents le droit d'élever leurs enfants selon leur convenance, dans une des confessions chrétiennes à laquelle appartient le père ou la mère, et n'exigez pas de nos marchands qu'ils présentent, pour être aptes à trafiquer, l'assurance qu'ils se sont confessés et confessés à un pope marié et non à un moine.

4° Donnez la liberté de la presse, sans doute une liberté graduée et correspondant à notre degré de civilisation ; mais ne privez pas tout un peuple de ce que la nature accorde à chacun : le pouvoir et le besoin de s'exprimer. N'est-il pas étrange de voir les journaux publiés par les ministères, publiés par le gouvernement lui-même soumis à la censure d'employés de bas-étage?

Je ne vous en demande pas davantage, Sire: peut-être trouverez-vous que je vous en demande déjà beaucoup trop et vous effraierez-vous, n'en ayant pas l'habitude, de la proposition que je vous fais d'être vous-même l'exécuteur de votre volonté? Votre oncle, Alexandre Ier, a regretté, durant 25 ans, que personne ne vînt l'aider à fonder en Russie une monarchie libérale. Dans l'état actuel des choses, jamais il ne se trouvera autour du trône des hommes capables d'heureuses réformes : ceux qui en seraient capables sont en prison ou sous la surveillance de la police. C'est à vous qu'il appartient d'entreprendre ce grand œuvre; mais accomplissez-le vous-même, tout seul, sans l'influence de comités serviles. Que le jeune prince majeur compose lui-même le manifeste de la majorité de la Russie; que ce soit son *premier trait de plume*; vous l'examinerez, vous le corrigerez, vous le confirmerez. clin d'œil, vous pourrez faire immensément. Vous donnerez à votre règne un appui inébranlable, un éclat immortel; vous donnerez à votre fils le moyen de régner à son tour paisiblement, sans secousses, et, ce qui est l'important, loyalement, sans appréhension et remords de conscience. Inutile de prédire que vous serez béni par la postérité, béni par la Russie, béni par Celui qui demandera compte à chacun du talent qui lui a été départi. »

Les vœux que renferme cette lettre, dont la forme exigerait, bien entendu, quelques modifications, nous semblent dignes d'être pris en sérieuse considération, parce que nous sommes convaincus que plus d'un Russe se les assimilerait volontiers et parce que nous craignons que le gouvernement russe ne soit entraîné vers d'immanquables catastrophes s'il tardait trop à les réaliser. Ils n'expriment rien au fond qui ne soit strictement juste. L'urgence de l'abolition des châtiments d'un autre âge ne saurait être mise en discussion : poser de telles questions, c'est les résoudre. La stérilité des services que rendent les espions peut être prouvée par un seul fait : jamais le gouvernement russe n'en a eu autant à sa solde qu'au commencement de la guerre de Crimée, jamais il n'a été aussi mal renseigné. Pour cette liberté imprescriptible par laquelle l'homme mérite de recouvrer toutes les autres, quand il les a perdues, le pays où elle est le plus maltraitée est géographiquement celui où il serait le plus à propos de l'établir. Presque la moitié des sujets de l'empereur de Russie n'appartiennent pas à l'Eglise dominante. N'envisageant ici cette question qu'au point de vue politique, nous estimons que l'impératrice Catherine avait raison d'écrire à Voltaire que, dans un grand empire qui étend sa domination sur autant de peuples divers qu'il y a de différentes croyances parmi les hommes, *la faute la plus nuisible* au repos de ses citoyens, serait assurément l'indifférence de leurs différentes religions (1). Et quant à cette cette force terrible mais vivifiante qui porte et répand en un clin d'œil les faits et les idées sur toute la face de la terre, nous persistons à croire avec un des plus grands esprits de notre temps (2), qu'elle est faite pour dissiper plus d'embarras qu'elle n'en donne, et nous avons assez de confiance en la Russie pour présumer qu'elle n'a rien à redouter de l'expansion de la vapeur dans l'ordre intellectuel. Singulièrement attentif à réclamer des réformes dans les Duchés et les Etats pontificaux, *le Nord*, qui se pique de servir le gouvernement russe, se garde bien de lui recommander celles que nous signalons dans ce moment. Pour nous, sans nous exagérer notre crédit, nous ne cesserons pas de le conjurer de ne pas se laisser dépasser dans cette voie par l'Autriche.

Suite.

(1) Cette section est celle de la police secrète, qui est au-dessus de tous les ministères et de tous les tribunaux de l'empire.

(1) *De la législation russe au point de vue de la liberté de conscience*, Paris, Franck, et la *Préface* qui précède la traduction allemande de cette brochure. Munster, 1857.

(2) M. Guizot.

On nous écrit de Constantinople, le 7 août :

Le sultan est revenu à Constantinople après avoir effectué une courte excursion à Salonique et à Chio. Je vous faisais pressentir que S. M. serait accueillie avec enthousiasme; les correspondances particulières et les rapports officiels prouvent que mes prévisions étaient exactes.

En effet, jamais souverain ne reçut peut-être sur son passage plus de témoignages de respect, d'affection et de dévouement. A Salonique, comme à Chio, Abdul-Medjid a été acclamé par une foule considérable qui voulait rendre hommage au chef das croyants.....

Le retour de Sa Majesté dans sa capitale va probablement précipiter l'application des réformes projetées dans les hautes sphères gouvernementales.

L'organisation du ministère des finances surtout, mérite une attention toute particulière; à défaut de nouvelles politiques de nature à intéresser vos lecteurs, permettez-moi d'entrer, à ce sujet, dans quelques développements.

Vous savez que depuis longtemps notre gouvernement avait projeté le retrait du papier monnaie qu'on désignait ici sous la dénomination générale de *caïmés*; plusieurs tentatives étaient restées infructueuses. Toutefois le dernier emprunt contracté à Londres par la Porte-Ottomane a permis de retirer de la circulation une faible partie des *caïmés* émis à différentes époques; le gouvernement a compris que pour rétablir son crédit, il devait donner à ses projets une plus large extension. Dans cette situation, il importait de se procurer des ressources importantes. On avait pensé un moment à faire un nouvel appel au crédit sur quelques places étrangères; mais les difficultés naturelles résultant des embarras créés en Europe par la guerre d'Italie ont fait abandonner ce projet.

D'un autre côté, les besoins immédiats de notre Trésor public exigeaient qu'on se procurât des ressources extraordinaires. C'est alors que pour remplir ce but et pour éviter désormais d'avoir recours aux capitaux étrangers, le gouvernement a résolu la création d'une grande institution financière qui, par ses attributions, fût en état de rendre de grands services. Cette institution devra fonctionner sous la protection spéciale du gouvernement ottoman ainsi qu'avec l'appui direct du ministère des finances et le concours des ressources les plus réelles de l'empire.

Je vous avais déjà parlé de cette institution dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser; à ce moment, on croyait que cet établissement financier prendrait la dénomination de *Caisse de Crédit*. Il est décidé aujourd'hui qu'il prendra définitivement le titre de *Caisse d'amortissement*.

Ses principales fonctions consisteront à émettre des obligations d'Etat sous le nom de *Eshami Djédidé*. Seulement ces émissions sont entourées de toutes les garanties possibles. Ainsi l'émission ne pourra dépasser cinq millions *Médjidiés* d'or de cent piastres l'un, soit cinq cent millions de piastres. Cette somme sera inscrite, à titre d'emprunt, sur le Grand-Livre de la dette publique. Le remboursement graduel du capital est assuré. Les revenus perçus, en vertu de mandats émanés du ministère des finances, sont affectés au service des annuités; enfin, le contrôle permanent des opérations est exercé par des hommes dignes de la confiance publique.

Les obligations d'Etat jouiront d'un plein droit de circulation à l'étranger et rapporteront un intérêt de 6 0/0 l'an, payable par semestre. Je cite seulement les principaux articles des statuts de la Caisse d'amortissement. Il serait trop long d'en énumérer toutes les dispositions réglementaires.

La constitution de cette caisse est on ne peut plus opportune. Elle satisfait des exigences impérieuses que la situation de nos finances rendaient de plus en plus graves. C'est assez vous dire que la *Caisse d'amortissement* va jouer un grand rôle dans l'ensemble de notre système financier. Cependant ce n'est pas là le dernier mot des réformes nécessaires à la consolidation de notre crédit public; il faudra encore modifier l'assiette de nos impôts et en simplifier la perception. Je sais positivement que l'inspecteur des finances, que la France a bien voulu mettre à la disposition de notre gouvernement, s'occupa très-activement d'apporter l'ordre le plus parfait dans nos finances publiques. Il est probable que l'intervention salutaire de l'honorable fonctionnaire français ne tardera pas à porter ses fruits.

Je dois ajouter, d'ailleurs, qu'il est secondé dans la mission qu'il a à remplir par toutes nos sommités administratives et notamment par Fuad-Pacha, dont vous connaissez la vive sollicitude pour les intérêts matériels de son pays. Je peux ajouter que des conférences particulières ont lieu fréquemment au Yali de S. A. le Grand-Visir et à celui de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, pour étudier les dernières mesures financières à prendre concernant le dernier emprunt contracté à Londres et dont le capital n'a pas été entièrement épuisé. Ces conférences doivent servir, en outre, a faire le relevé exact des revenus et des ressources de l'Etat pouvant servir de base au crédit de l'empire.

Les perspectives menaçantes que la guerre d'Italie faisaient entrevoir, ont complétement disparu. On a donc interrompu tous les armements, à l'exemple des autres puissances neutres, et les *Rédifs* ont reçu l'autorisation de rentrer dans leurs foyers. La guerre n'aura donc pas troublé l'Orient, et la Turquie aura donné une fois de plus la preuve de sa sagesse et de son respect absolu des traités. Au surplus, de même qu'elle est unique par sa religion, sa race et sa position géographique qui l'assied sur deux continents, de même elle est nécessaire à l'équilibre européen.

Jamais une guerre ne laisserait cette puissance isolée, parce que ce ne sont plus des provinces qu'elle offre à la conquête, c'est une ville maîtresse du Bosphore; c'est, selon Napoléon Ier, le fauteuil de l'empire du monde. Ses alliés, ses amis même peuvent bien fermer l'oreille à ses réclamations les plus légitimes, mais ils voleraient à son secours si son existence était en péril.

La Turquie peut donc, en dépit des clameurs de ses ennemis, suivre le cours de ses destinées; elle est confiante dans sa force et dans son bon droit : elle les défend devant l'Europe, mais elle

sait aussi faire des sacrifices pour le maintien de ses alliances.

C'est ainsi qu'après avoir longtemps refusé de donner l'investiture au colonel Couza, elle a résolu de céder aux conseils de la France et de la Russie. Notre gouvernement a exigé seulement que le chef actuel des deux principautés vint faire une visite au Sultan, son suzerain. Mes informations particulières m'autorisent à vous dire que le représentant du colonel Couza auprès du gouvernement impérial a informé notre ministre des affaires étrangères que le prince ne tarderait pas à se rendre à Constantinople pour se conformer au vœu du Sultan.

Ainsi la question des Principautés se trouvera définitivement résolue, et si, comme on l'espère, un Congrès se réunit pour procéder à l'organisation de la Confédération italienne, le même Congrès pourra être appelé à sanctionner l'élection Moldo-Valaque.

J'ai à vous annoncer l'arrivée de M. de Thouvenel, qui a pris immédiatement possession de l'ambassade française. La présence de ce diplomate va nécessairement contribuer au rapprochement de la Turquie et de la France, dont les rapports intimes avaient été quelque peu altérés dans ces derniers temps.

Pour mieux remplir ce but, la Porte va envoyer prochainement un ambassadeur à Paris. Je vous ai parlé des candidats à ce poste; je puis ajouter aujourd'hui que le choix du gouvernement ne s'est pas encore fixé; mais les chances les plus sérieuses sont toujours favorables aux hommes d'Etat que je vous ai déjà nommés.

Je finis en vous annonçant qu'une enquête a été ordonnée sur le naufrage du *Kars* et du *Silistria*. La Porte est décidée à sévir vigoureusement pour conjurer, s'il est possible, de pareils désastres. Nous avons malheureusement encore des sinistres d'une autre nature à déplorer : des lettres arrivées à la Sublime-Porte annoncent que de nouvelles secousses de tremblement de terre ont achevé la destruction de la ville d'Erzeroum. Les habitants consternés errent dans les campagnes pour fuir ce spectacle de deuil et de désolation.

Pour extrait : Edmond Pelletier.

Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, a prononcé, à la distribution des prix de son petit séminaire de Montlieu, un discours dans lequel on remarquera un heureux commentaire de textes classiques et bibliques, appliqués à la jeunesse des petits séminaires :

Mes chers enfants,

En contemplant votre si aimable et si intéressante réunion, je me rappelle de belles paroles empruntées à nos saints livres, et qu'on dirait avoir été dictées à l'avance pour cette solennité : « Ecoutez-moi, germes divins : soyez comme des roses plantées le long des eaux; produisez comme l'encens une odeur de suavité; que vos fleurs soient comme celles du lis; portez des rameaux de grâce, chantez des cantiques; bénissez Dieu dans ses œuvres et rendez gloire à son nom : *Obaudite me, divini fructus, et quasi rosa plantata super rivos aquarum, fructificate; quasi libanus odorem suavitatis habete; florete flores quasi lilium et frondete in gratiam, et collaudate canticum, et benedicite Dominum in operibus suis, date nomini ejus magnificentiam* (Eccle. 39.).

Ces paroles me semblent, pour un séminaire, le programme le plus beau, le plus vaste et le plus gracieusement exprimé. Qu'est-ce, en effet, qu'un séminaire? C'est vraiment le jardin de l'église : c'est, selon l'étymologie du mot, la pépinière où l'on sème, où l'on plante, où l'on arrose, où l'on environne des plus tendres soins ces jeunes graines, ces arbrisseaux qui doivent grandir, et sur lesquels la religion jette déjà des regards pleins d'espérance.

Faisons d'abord, mes chers enfants, un petit cours de grammaire, et dussent mes paroles ne servir qu'à rehausser cet art parfois trop négligé, elles ne seraient point inutiles. La grammaire, dit saint Augustin, a une vertu presque divine : *Grammaticæ penè divinam vim* (1); vous ne vous en doutiez presque pas, mes chers enfants, et cependant le nom même de la maison que vous habitez donne raison à saint Augustin, si toutefois vous voulez bien, comme l'ajoute ce saint Docteur, saisir l'âme et l'esprit de la grammaire : *Ut ejus animam tenuisse, corpus reliquisse videaris. Seminarium*, disent les grammairiens en se servant des expressions consacrées par les agronomes latins, *seminarium* veut dire, dans le sens primitif, une pépinière où l'on dépose les rejetons des arbres, les semences des plantes, pour les cultiver avec soin jusqu'à ce qu'ils grandissent et qu'on puisse les transporter ailleurs. Aussi l'Eglise catholique, qui connaît cette énergie mystérieuse cachée sous l'écorce des mots, l'Eglise, dont le langage est toujours significatif et chaque parole pleine de sens, a voulu vous donner le nom de Séminaire; et ce nom est à lui seul un discours et un programme. En consacrant cette appellation, elle use du droit que confèrent les règles du langage, de transporter une signification matérielle dans la sphère des idées intellectuelles, et, en même temps, elle vous révèle le but de votre vocation et la destinée supérieure de votre vie.

Vous êtes, en effet, mes chers enfants, les jeunes plants de l'Eglise, vous êtes l'espérance de la Religion; vous êtes comme le jardin de l'évêque et c'est parmi vous qu'il ira chercher plus tard ces arbres vigoureux qui donneront de l'ombrage et du fruit aux paroisses de ce beau diocèse. Aussi, voyez de quels soins l'Eglise vous entoure, avec quelle tendre sollicitude elle va vous prendre dans vos familles et vous placer dans un lieu qu'elle a choisi elle-même! Ce lieu fertile, qui renferme l'espoir de son avenir, elle le choisit d'après les préceptes des agronomes latins : *Quam optimum et apertissimum*, dit Caton l'ancien (2). Le sol, dit Pline, doit être de première qualité, attendu qu'il importe souvent que la nourrice soit plus favorable que la mère. Ce terrain sera donc plein de substances nutritives, hospitalier pour les nouveaux venus, et aussi semblable que possible à la terre où les ar-

(1) De Ordine, l. 2, c. 17, n° 45.

(2) De Re rusticâ, c. 45.

bres doivent être transplantés : *Ad id præcipuum eligi solum refert, quoniam nutricem indulgentiorem esse quam matrem sæpe convenit. Sit ergo succosum, advenis hospitale, et quam simillimum terræ in quam transferendæ sint.*

N'est-ce pas là, en scrutant la transparence des mots, une image imparfaite de la sollicitude de l'Eglise ? La sainte maison où elle vous a recueillis est un lieu excellent et ouvert à toutes les salutaires pensées, à toutes les nobles inspirations, *locum quam optimum et apertissimum.* Est-il quelque part une idée bonne et profitable à votre esprit, un sentiment élevé qui puisse donner un peu de séve à votre cœur ; est-il quelque chose de parfait, d'excellent, d'aimable et d'utile, qu'on ne recherche avec empressement pour en faire part à votre heureuse nature ? *Locum quam optimum et apertissimum.* Oui, nous aimons à considérer notre petit séminaire de Montlieu comme un trésor ouvert à toutes les facultés de votre intelligence et de votre cœur, comme une riche pépinière de tout ce qui peut développer l'âme d'un jeune homme, une âme vive, ardente, amie du beau, mais surtout de la vertu.

L'agronome latin ajoute que le sol d'une pépinière doit être de première qualité, attendu qu'il importe souvent que la nourrice soit plus favorable que la mère : *Ad id præcipuum eligi solum refert, quoniam nutricem indulgentiorem esse quam matrem sæpe convenit.* — Nous ne craindrons pas de le dire, sans porter ombrage au cœur de vos mères : quelque parfait que soit le sol de vos familles, vous avez trouvé à Montlieu une terre meilleure et plus fertile. Sur le sol de la famille, l'horizon aurait manqué d'étendue et de variété, les sucs de la terre eussent été moins riches et moins féconds, et je ne sais quelle mollesse énervante dans l'atmosphère eût nui au développement vigoureux de la plante. Mais ici la terre est pleine de substances, *succosum*, et ces substances se multiplient sous des formes si variées, que, quel que soit le nombre des jeunes arbrisseaux, elles donnent ce qui convient à chacun, elles offrent à tous une hospitalité généreuse et intelligente : *Advenis hospitale.*

La dernière pensée de Pline me semble encore admirablement réalisée par l'Eglise, dans l'établissement des séminaires : il faut que le sol de la pépinière soit aussi semblable que possible à la terre où les arbres doivent être transplantés : *Quam simillimum terræ, in quam transferendæ sint.* Pourquoi, mes chers enfants, cette terre religieuse qui vous environne de toutes parts? Pourquoi cette atmosphère de piété que l'on fait respirer à vos âmes? C'est qu'un jour vous devez habiter les lieux saints, croître dans un sol éminemment religieux, puisque c'est le sanctuaire même de l'Eglise : c'est qu'un jour vous devez cultiver vous-mêmes un parterre que vous aurez à sanctifier par vos sueurs et vos prières. Or, la première règle de l'agriculture est que le sol de la pépinière soit semblable à celui que l'arbre doit habiter un jour. Ne vous étonnez donc pas, mes chers enfants, de cette vie régulière, de ces exercices de piété, de cette attention à surveiller la direction de vos pensées et de vos sentiments. On vous prépare pour une terre qui est sainte, et l'arbre doit s'accoutumer de bonne heure à la nature du sol qu'il doit habiter : *Locus in quo stas, terra sancta est.* (Exode, 3, 5.)

Aussi, quel que soit notre désir de cultiver votre intelligence, nous tenons avant tout à former votre cœur à une piété vraie, forte, douce, éclairée, à déposer en vous ces germes de la vie sacerdotale, qui doivent se développer au petit séminaire, et monter en dominant tous les mauvais instincts du vieil homme, et jusqu'aux tendances d'une nature trop juvénile. Il faut de la science dans un petit séminaire, il faut du travail, de la joie et une joie franche et cordiale; mais il faut d'abord bon esprit, une foi profonde, et cette angélique modestie qui tempère ce que la joie du jeune homme aurait de trop bruyant. C'est cet esprit que nous aimons à reconnaître en vous, mes chers enfants, grâce à la direction si sage et si intelligente que vous recevez. Continuez à suivre cette ligne parfaitement déterminée et qui fait d'un petit séminaire quelque chose de spécial entre toutes les maisons d'éducation : Que jamais l'esprit du monde ne pénètre dans cette solitude si bien préparée par le recueillement des âmes et leur épanouissement sous l'œil de Dieu. Que le bien se *perfectionne, qu'il* se change tous les jours en mieux, et qu'il nous arrive de temps en temps, gracieux ailes des vents qui portent les comptes-rendus de votre aimable supérieur, qu'il nous arrive jusqu'à la Rochelle de ces messagers aériens, qui sont à notre cœur une consolation et un dédommagement pour cette longue séparation que nous impose la distance des lieux.

Revenons encore, mes chers enfants, à ce parallélisme d'idées, matérielles et morales que nous a fourni le mot *seminarium.*

Il y a cette différence entre vous et les arbrisseaux de la campagne, que ces derniers obéissent à des lois nécessaires dans leur développement. Placés sur un terrain fertile, ils sont obligés de sortir de terre et de grandir; alors même qu'ils pourraient ne pas le vouloir, il y aurait en eux et dans le sol une force combinée qui ferait violence à leurs capricieux instincts. Pour vous, vous êtes des arbrisseaux intelligents et doués de liberté : c'est ce qui fait la loi de votre nature, mais aussi la difficulté que rencontrent les maîtres les plus capables et les plus dévoués. Oui, vous êtes dans une terre excellente, mais vous pouvez résister à son action ; vous pouvez ouvrir ou fermer les canaux de votre âme, et ces veines mystérieuses par où monte la séve d'une excellente éducation ; et, selon que vous ouvrirez et fermerez les vaisseaux intérieurs, il y aura vie surabondante ou dépérissement dans votre être moral. Il faut donc votre coopération à l'influence active de vos bons maîtres, et au travail premier et principal de la grâce : il faut vouloir avec la terre qui vous porte, avec les pères qui vous aiment et vous cultivent, et surtout avec Dieu, qui donne toute croissance. Combien de pauvres jeunes gens, placés dans les institutions les plus chrétiennes, ont résisté aux meilleures influences et sont sortis avec la pauvreté d'intelligence et la perversité du cœur! Les esprits superficiels accusent alors, avec plus ou moins d'amertume, les maisons qui leur ont offert un asile protecteur; ils rendent les maîtres responsables des excès de la liberté humaine, comme on reprocherait au jardinier de n'avoir pas assez arrosé la plante qui dépérit; mais on oublie que l'enfant est une tige intelligente, et dont le mauvais vouloir peut paralyser

les soins les plus assidus, la culture la plus énergiquement dévouée. Sur douze Apôtres, il y eut un apostat : ni la compagnie du Sauveur, ni ses instructions, ni son amitié ne purent changer un cœur perfide. Pourquoi voudrait-on exiger d'un maître chrétien ce que le Seigneur n'a point fait ? Il est des limites que ne franchit même pas la toute-puissance de Dieu, parce que sa sagesse s'est imposé la loi de respecter la liberté de l'homme, de l'aider avec amour, mais de ne point la contraindre.

Aussi, mes chers enfants, nous avons commencé à faire un appel à toutes les forces vives de votre liberté, et nous vous avons adressé tout d'abord les paroles de l'Ecriture : « Ecoutez-moi, germes divins : soyez comme des roses plantées le long des eaux; produisez comme l'encens une odeur de suavité; que vos fleurs soient comme celles des lis; amenez des rameaux de grâce; chantez des cantiques; bénissez Dieu dans ses œuvres, et rendez gloire à son nom. » — Oui, mes chers enfants, répondez aux soins qui vous sont prodigués dans cette pieuse maison, et centuplez par l'énergie de votre volonté le résultat de l'action exercée sur votre intelligence et votre cœur. Epanouissez-vous dans le jardin de l'Eglise comme la rose brillante de couleurs; soyez un jour un ornement de grâce : cultivez au Séminaire votre esprit et votre cœur, et semez-y toutes les fleurs d'utilité et d'agrément, les fleurs qui doivent amener des fruits excellents, et même celles qui doivent simplement briller ; car dans une éducation parfaite, il faut, comme dans les œuvres de Dieu, des ornements qui n'ont point d'autre destination que celle d'embellir. Que vos fleurs soient semblables à celles du lis, *florete flores quasi lilium*, c'est-à-dire, que la beauté de la culture ne nuise jamais à la pureté de votre âme, et que la virginité de votre cœur soit intacte des labyrinthes et quelquefois des épines de la science. Produisez comme l'encens une odeur de suavité, afin qu'un jour, quand votre âme, échauffée par l'ardeur des désirs, se répandra comme un parfum autour de vous, elle verse partout l'odeur de l'intelligence et de la vertu, *quasi libanus odorem suavitatis habet*. Portez des rameaux de grâce, *frondete in gratiam*; ne soyez étrangers à rien de ce qui peut donner de la vie, de la délicatesse et de sobres embellissements à votre existence. Chantez des cantiques, c'est-à-dire, que les joyeuses expansions et la tranquille sérénité de l'âme juste soient comme un berceau ombragé par-dessus les heures de notre vie, *collaudate canticum* ; mais surtout bénissez Dieu dans ses œuvres, remerciez-le de ses bienfaits, et faites tout servir à la gloire de son nom. Rien ne donne de la fermeté à l'existence, du calme à l'âme, de l'énergie au caractère, comme cette pensée ultérieure de Dieu, comme ce regard de l'âme qui demeure fixé vers le ciel au milieu de la variété inconstante des choses humaines : *Benedicite Dominum in operibus suis, date nomini ejus magnificentiam*. Puissiez-vous, mes chers enfants, suivre mes conseils avec une constante fidélité, et répéter tous les jours ces paroles de saint Augustin, que je voudrais graver sur la porte de cette maison : « O mon Dieu, que tout ce que j'ai appris d'utile en mon enfance soit employé à votre service; que toutes mes paroles, que toutes mes compositions, que toutes mes lectures et mes méditations aient pour terme la gloire de votre nom : *Ecce tu Domine, rex meus et Deus meus, tibi serviat quidquid utile puer didici, et tibi serviat quod loquor, quod scribo, et lego, et numero* (1). — Oui, tout pour Dieu, l'intelligence comme le cœur. Le reste dans la vie est une vanité, et l'expérience l'apprend d'une manière cruelle aux plus incrédules. Mais quand Dieu est le but de la vie, il donne à toute chose une plus grande solidité ; il se plaît même à répandre des ornements sur l'existence; il la rend plus honorable aux yeux des hommes, et il parachève lui-même ce qu'il y a toujours de défectueux dans nos œuvres : *Honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius* (Sag., 10, 10.).

Mais, mes chers enfants, on dit que les pères ne doivent pas adresser seulement des paroles flatteuses. Laissez-moi donc, avec la permission de votre excellent supérieur, qui connaît toute mon affection pour lui, de vos bons maîtres dont j'apprécie le dévouement si désintéressé, des honorables autorités de cette commune, et aussi de ce nombreux clergé que nous sommes toujours heureux de voir autour de nous, laissez-moi adresser un reproche au petit séminaire de Montlieu, qui est mon jardin et ma pépinière. Ce reproche, mes chers enfants, que votre cœur le devine..... c'est celui d'être trop loin de moi ; et cet éloignement est une peine sensible pour votre évêque, qui voudrait être avant tout votre père et votre ami. J'aimerais, si ce n'était la distance, à venir souvent respirer le même air que vous, m'édifier de vos bons exemples, me réjouir avec vous, et nous reposer ensemble à l'ombre de ces vieux troncs classiques qu'on appelle Virgile et Homère ? Puisque cette douce satisfaction nous est refusée, vous vous ferez toujours un devoir de me dédommager par votre piété, votre assiduité au travail, votre docilité d'enfant. Ainsi une meilleure qualité dans les arbres et les fruits de mon jardin sera la compensation du cœur pour tous ces sacrifices que la nécessité impose au cœur.

Mandement

de Mgr l'Archevêque de Tours au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la Fête de l'Empereur et de l'heureuse conclusion de la paix.

Nos très-chers Frères,

Dieu a exaucé notre prière : nous lui avions demandé la victoire et la paix ; ces deux grandes choses nous ont été promptement accordées.

Notre vaillante armée, commandée par l'Empereur en personne, a ajouté en quelques semaines une belle page à l'histoire militaire de notre pays.

Dès que l'Empereur a compris que le but de la guerre était suffisamment atteint, il s'est arrêté dans son triomphe et a conclu une paix honorable pour les parties belligérantes.

(1) Conf., l. 1., c. 15.

Cette modération dans un capitaine qui a sous sa main une armée victorieuse, impatiente de courir à de nouveaux combats, est vraiment digne d'admiration. La victoire remportée par l'Empereur sur lui-même était plus difficile, elle lui fait plus d'honneur encore que celle qu'il a remportée sur son puissant adversaire. Notre pauvre humanité s'élève rarement à cette hauteur : elle n'offre que peu d'exemples d'une volonté souveraine, toujours maîtresse d'elle-même, dominant les entraînements et se laissant gouverner par la droite et calme raison.

On doit le reconnaître aussi, dans cette manière d'agir, l'Empereur a montré pour l'opinion publique des égards qui témoignent d'une haute sagesse, que les hommes éclairés ne peuvent s'empêcher de louer, et qui doivent être également appréciés par les autres nations restées en dehors de la lutte.

Ce qui n'est pas moins digne de l'approbation des esprits élevés, c'est la générosité pleine de délicatesse qui a voulu éviter l'humiliation du chef d'une des plus grandes nations, afin de ne pas amoindrir la considération dont les princes ont besoin d'être entourés pour remplir la mission, si difficile aujourd'hui, de gouverner les peuples.

Le dessein que l'Empereur s'était proposé, et qu'il avait annoncé dès le début de la guerre, n'a pas moins été rempli. Il a posé la véritable base des améliorations que peut comporter l'état actuel de l'Italie ; elle formera, de la Méditerranée à l'Adriatique, une grande nation composée de divers Etats souverains. Ainsi se trouveront conciliés les intérêts d'un peuple illustre, ayant les mêmes habitudes, parlant la même langue, avec les exigences de huit ou dix capitales qui ont rempli l'histoire de plusieurs siècles du bruit de leurs jalouses rivalités et de leurs luttes sanglantes. C'est le moyen, autant qu'il nous est permis d'en juger, d'accorder dans ce noble pays le présent avec le passé, et de lui mettre entre les mains l'instrument de tous les perfectionnements pour l'avenir.

Les craintes qu'on avait pu concevoir sur les conséquences de la guerre par rapport aux Etats de l'Eglise se sont dissipées. Les intentions et la volonté de l'Empereur sont bien connues de tous. Les désordres momentanés qui ont affligé le cœur du Saint-Père et tous les catholiques seront réparés. La France, fille aînée de l'Eglise, fera respecter le domaine temporel de saint Pierre, qu'elle a elle-même donné aux souverains pontifes, comme une garantie de leur indépendance dans l'ordre spirituel.

Le maintien du pouvoir temporel du Pape, quoique n'appartenant pas à l'essence même de notre religion, est cependant étroitement lié avec les intérêts de tous les catholiques répandus sur la terre. Nous ne sommes pas de ceux qui reçoivent leurs croyances des pouvoirs civils et dont le symbole est réglé par des ordonnances de police. Nous reconnaissons, et c'est un point capital de notre foi, un chef spirituel, un pasteur suprême, chargé de diriger tout le troupeau. Ce chef doit être visible et accessible ; nous avons besoin de savoir où il est, où il réside, pour lui soumettre nos doutes, pour écouter ses décisions, pour recevoir sa direction. Telle est la constitution de l'Eglise catholique.

Nous vivons en des temps où l'on a proclamé bien haut la liberté des cultes. Qu'on nous laisse donc la liberté que l'on accorde aux autres. Nous formons dans le monde une famille de deux cents millions d'hommes, et il faut ajouter que nous sommes les premiers en date dans l'ordre des temps. Or serions-nous libres dans nos consciences, si celui de qui nous recevons la règle de notre foi était forcé de descendre dans les catacombes, ou de s'en aller errant, comme un pèlerin, dans toutes les régions de la terre ? Comment pourrions-nous alors l'interroger, et comment sa voix arriverait-elle jusqu'à nous ?

Il y a des hommes, il faut en convenir, pour qui la logique et la justice sont comme si elles n'existaient pas : on voit des partisans ardents de la liberté de conscience, qui trouvent bon que tous les cultes dissidents ne soient aucunement gênés dans leur exercice et qu'ils soient même protégés par leurs puissants chefs, rois ou empereurs, et qui ne peuvent souffrir que le chef de la religion universelle possède un petit Etat, où il soit permis aux fidèles de l'aborder librement et de communiquer avec lui.

Tant que l'idée de la justice ne sera pas effacée de tous les cœurs, tant qu'il restera sur la terre quelque respect pour la conscience humaine, le chef et le père des catholiques devra résider à Rome avec la double autorité dont Dieu et le temps l'ont investi.

Mais ce petit coin de terre est-il seulement le patrimoine des catholiques ? N'est-il pas devenu la propriété du genre humain tout entier ? Est-ce que les hommes de tous les pays, quelle que soit leur croyance, n'aspirent pas à visiter, une fois dans la vie, cette terre consacrée, qui résume à elle seule l'histoire du monde ancien et du monde moderne, qui en conserve les précieuses archives avec les merveilles des arts échappées aux ravages du temps ? Qu'est-ce que la ville de Rome ? Le plus beau, le plus magnifique monument élevé par la main des siècles, un immense musée où les générations successives viennent étudier et admirer les œuvres enfantées par le génie et par la foi à toutes les époques. La papauté, qui possède éminemment l'esprit conservateur et traditionnel, en a été constituée la gardienne. Qui oserait soutenir qu'elle n'a pas fidèlement rempli sa mission et qu'elle n'a pas toujours veillé sur le précieux dépôt avec un amour incomparable.

On trouve des esprits étroits, faux, qu'on dirait privés du don de l'intelligence, qui reprochent à Rome son immobilité et l'absence de mouvement industriel et commercial, ils ne voient pas que ce qui leur déplaît dans cette métropole unique dans le monde est précisément ce qui constitue sa plus grande beauté ! Ce calme, ce recueillement conviennent à sa destinée. Elle doit représenter l'imposante image de l'éternité dans la mobilité du temps qui fuit et qui se précipite. Pourquoi faudrait-il qu'il ne restât plus sur cette terre si agitée un seul abri, où les âmes fatiguées des bruits du siècle et de ses amères déceptions puissent trouver un peu de silence et de repos ? Qui ferait deux pas pour aller vers Rome, si elle ressemblait à l'une des grandes villes manufacturières de France ou d'Angleterre ? Sans doute le cours du temps amène nécessairement des améliorations graduelles. Les papes y ont toujours travaillé, et continueront à le faire, mais avec ce tact discret et cette intelligence qui perfec-

tionnent les choses présentes, sans détruire ni altérer l'œuvre des temps passés.

Espérons que la révolution qui remplit encore aujourd'hui le monde de ses injustes déclamations contre la puissance des papes, ne parviendra jamais à établir son règne sur cette terre aimée de Dieu et des hommes. Un demi-siècle d'une telle domination suffirait pour effacer dans la cité sainte tout ce qu'elle renferme de grand et de vénérable. Cette funeste puissance, si souvent vaincue et qui s'agite toujours, on l'a vue à l'œuvre, il y a soixante-dix ans, dans notre patrie. Les gouvernements qui se sont succédés depuis, malgré leur zèle joint à d'immenses sacrifices, n'ont pu jusqu'ici réparer toutes les ruines qu'elle a laissées sur son passage. Ce que la révolution a fait ici, elle le ferait dans la capitale du monde chrétien. Les deux cents églises qui en sont la gloire et l'ornement, seraient bientôt transformées en magasins ou en remises; le Colysée des vieux Romains, sanctifié par le sang de nos martyrs, deviendrait une carrière de pierres à bâtir; et qui pourrait assurer que les chefs-d'œuvre de la sculpture répandus avec tant de profusion ne serviraient pas de moellons pour construire des usines, les tableaux de Raphaël de toiles pour emballer les marchandises, les livres et les manuscrits du Vatican, de combustible pour chauffer les fourneaux? Si ces expressions paraissent trop fortes, ne devrait-on pas craindre du moins que la révolution, toujours assiégée par la détresse comme l'enfant prodigue, ne vendit pour de l'argent ces admirables joyaux à d'avides marchands, qui les disperseraient en tous lieux loin de l'air et de la lumière qui en font tout le prix?

S'il nous est permis de porter un jugement d'après ce que nous avons recueilli autour de nous, nous sommes autorisé à penser que l'esprit public a été péniblement impressionné par les attaques dirigées contre le pouvoir du souverain Pontife. Il ne pouvait en être autrement; car tous les hommes de cœur, d'esprit, de goût, sans distinction de croyance, doivent se lever pour arrêter l'invasion possible d'une horde de barbares d'une nouveau genre, qui achèveraient de détruire ce qui a été épargné par la fureur des barbares d'autrefois.

L'Empereur, dans sa haute intelligence, comprend ces choses; il les fera comprendre aux autres puissances, et nous croyons que le temps n'est pas éloigné où une manifestation unanime, faite au nom de la conscience, des arts, de la science et de tout ce qu'il y a de nobles sentiments dans le cœur de l'humanité, déclarera Rome une terre sacrée, inviolable, constituant un ordre de propriété à part, qui ne doit point être soumis aux conditions des autres domaines terrestres, muré par conséquent à toutes les usurpations futures. Ce principe passera du sentiment intime dans le droit des nations, et le monde ne verra plus le scandale de discussions publiques sur une question qui intéresse le monde entier, et qui doit être irrévocablement résolue pour toute la suite des temps.

Nous nous sommes laissé entraîner, N. T.-C.F., dans un ordre d'idées que nous n'avions pas l'intention de traiter quand nous avons pris la plume. Nous laissons subsister ce qui est écrit: ces lignes vous porteront quelques-unes des pensées qu'ont fait naître dans notre esprit les inconvenantes et injustes discussions soulevées dans ces derniers temps.

Notre dessein était seulement d'exciter votre reconnaissance envers Dieu pour les bienfaits qu'il a répandus sur nous, et de vous appeler au pied des autels pour lui exprimer nos vives et sincères actions de grâces. Nous unirons notre voix à celle de toute la France pour féliciter notre vaillante armée, et nous élèverons notre prière vers le ciel, afin d'obtenir de nouvelles bénédictions pour l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial.

A ces causes, etc.

Nous reproduisons quelques extraits des circulaires et lettres pastorales que NN. SS. les évêques publient à l'occasion de la paix.

Mgr l'archevêque d'Auch s'exprime ainsi :

Toutes les fois que Dieu parle au monde par la bouche de celui qui tient sa place ici-bas, le monde a droit d'entendre sa parole. Il y a dans tout ce qui émane du pasteur suprême une grâce toute spéciale, d'un ordre à part, dont les fidèles ne doivent pas être privés. Nous vous aurions dérobé un don céleste en ne faisant pas arriver jusqu'à vous l'Encyclique de Pie IX.

De plus, la paix a été conclue avant que le peuple chrétien ait pu répondre à l'appel du Souverain-Pontife; mais Dieu a entendu cet appel. Et qui nous défendrait de penser que là est la véritable cause de la solution inespérée, providentielle, qui a dénoué tout à coup une situation où, à envisager les choses humainement, on ne voyait que des difficultés et des périls? Elevons nos pensées à la hauteur de notre foi. Il n'y a, en Dieu, ni hier ni demain; point de jours qui se succèdent: mais l'immobibile Eternité, d'où Dieu conduit les mobiles événements de ce monde, d'après un ordre qui résiste à toute la force de l'homme, à toute sa sagesse, à tout son orgueil, et que l'humble prière fléchit et modifie. L'acte de confiance et d'amour, exprimé en des termes si admirables dans l'Encyclique de Pie IX, n'a pas été plutôt formé dans le cœur de ce saint Pontife, qu'il est monté jusques au cœur de Dieu. Dieu a vu la prière de l'Eglise universelle dans la prière de Celui en qui se résume toute la vie de l'Eglise, et sa miséricorde nous a prévenus; et il s'est hâté de faire dans le ciel la paix qui a été immédiatement scellée sur la terre. Car c'est Dieu, comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer, qui fait la guerre et la paix: la guerre, lorsque nous la rendons nécessaire, lorsque nous l'imposons, pour ainsi dire, à sa justice; la paix, lorsque nous laissons un libre cours à sa miséricorde: *Dominus faciens bellum — Dominus faciens pacem.*

Dieu avait combattu; il avait, si nous osons le dire, fait évidemment la guerre avec nous: *Dominus faciens bellum.* Comment ne pas voir sa main dans cette suite de triomphes, de succès inouïs, qui, pendant deux mois, ont marqué chacun des pas de notre Empereur et de notre armée, et dont le souvenir sera immortel? — Si l'on nous disait que nos soldats ont prouvé depuis

ongtemps qu'il n'y a rien que l'on ne puisse attendre d'eux, rien qui doive étonner ; que, à la guerre, tout ce qui est impossible, tout ce qui peut paraître surhumain n'est que français : nous l'avouerons, mais, pourvu aussi que l'on reconnaisse que, si on remonte à la source, ceci, en définitive, vient de Dieu. Car c'est Dieu qui, ayant prédestiné la France à être, dans la guerre, le grand instrument de ses desseins, a fait avec des éléments si merveilleux, l'âme de cette nation, et particulièrement le cœur de ses soldats.

Mais, ce qui est plus que français, ce qui est parti de Dieu directement, c'est la soudaine et magnanime résolution d'où est née la paix. Il y a ici quelque chose de supérieur à la gloire des armes, car il a fallu résister à l'entraînement de cette gloire ; de plus fort que l'héroïsme guerrier, car il a fallu dominer cet héroïsme. Sur un champ de bataille où l'on voit s'ensevelir, sous des monceaux de cadavres, les dernières espérances d'un noble et puissant ennemi, s'élever au-dessus de son triomphe, porter autour de soi un regard calme et serein ; reconnaître que tout ce que l'on a poursuivi de juste et de légitime est atteint ; et, s'arrachant aussitôt à la fortune, qui semble abaisser toutes les barrières, se contenir, s'arrêter juste au moment où, si l'on faisait un pas de plus, on paraîtrait s'engager dans les routes de l'ambition et des conquêtes, et l'on risquerait de produire une émotion et un ébranlement universels, c'est là un spectacle rare dans l'histoire. Il y a là une force que l'homme ne trouve pas en lui, et qui ne peut lui venir que de Dieu.

Donc, c'est Dieu qui a fait la paix *Dominus faciens pacem*, et c'est ce qui nous donne une ferme espérance que cette paix sera stable, permanente ainsi que l'Empereur le disait à l'Europe, il y a peu de jours.

Et cependant, si nous songeons à toutes les folles prétentions que cette paix a déçues, à toutes les coupables espérances qu'elle a brisées, à tout ce qui se remue encore, à tout ce qui s'agite, à tout ce qui se trame, nous comprendrons la nécessité de prier avec Pie IX ; de demander incessamment à Dieu qu'il continue de donner à l'Empereur sa lumière et sa force, afin d'affermir l'œuvre qu'il a faite par lui : *Confirma hoc Deus quod operatus es.*

Mgr l'évêque de Coutances fait entendre des vœux ardents pour l'affermissement de la puissance temporelle du Souverain-Pontife :

Que Dieu soit à jamais béni pour les grandes choses dont les armées françaises viennent d'être les glorieux instruments ! Qu'il soit béni pour la profonde prudence et la savante audace de l'Empereur dans la conduite de la guerre, pour son admirable sagesse et sa rare modération dans la conclusion de la paix ! Qu'il fasse porter des fruits abondants à cette paix si nécessaire à la prospérité des deux grandes nations catholiques et à celle de toutes les nations chrétiennes ! Que le maintien et l'affermissement entre les mains du Souverain-Pontife, de la puissance temporelle, si indispensable au libre exercice du pouvoir spirituel, rendent de plus en plus facile et fécond l'exercice de la mission divine confiée à l'Eglise de Jésus-Christ pour le bonheur des peuples, que l'abîme des révolutions, heureusement fermé en France, le soit aussi dans l'Italie. Là se sont rencontrés des hommes qui, bravant le droit sacré des nations et les déclarations solennelles de l'empereur des Français, au moment même où, à force de victoires, ce grand prince donnait satisfaction à ce que pouvaient offrir de légitime les vœux des populations italiennes, ont *ourdi*, fomenté et dirigé des conspirations et des révoltes, et n'ont pas reculé devant l'entreprise sacrilége de placer sous leur joug révolutionnaire des cités indignement arrachées au gouvernement paternel du chef suprême de la catholicité.

Puisse le Dieu tout-puissant, dans sa miséricordieuse bonté, éclairer les esprits et toucher les cœurs de ces hommes si tristement aveuglés par des passions non moins impies qu'ambitieuses ; puisse-t-il inspirer partout la modération dans les désirs, la sagesse dans les conseils, l'amour, le respect et la pratique des maximes que renferme l'Evangile et que nous enseigne l'Eglise, son infaillible interprète ! Daigne la reine du ciel, l'auguste patronne de la France, dont nous allons de nouveau célébrer l'éternel triomphe, bénir et faire agréer à son divin fils nos hommages, nos prières et nos vœux !

Mgr l'évêque de Bayonne fait de son côté des vœux pour la stabilité de la paix et le rétablissement de l'ordre en Italie :

Préoccupé avant tout des intérêts de la France et de l'Europe ; frappé des périls et des sacrifices que la durée de la guerre offre à ses regards, le vainqueur de Magenta et de Solferino renonce à de nouvelles victoires, et met fin aux combats. Il tend sa main chargée de lauriers au souverain de l'Autriche ; il lui propose la paix, il la sollicite presque, il aplanit toutes les difficultés qui pouvaient en retarder la conclusion.

Les bases de cette paix si précieuse et si nécessaire sont posées aussitôt de concert avec l'empereur François-Joseph, dont le cœur magnanime appelle aussi de tous ses vœux l'union et la concorde. Ah ! qu'elle soit stable à jamais, cette paix si loyalement et si généreusement fondée ! qu'elle obtienne les développements nécessaires au rétablissement de l'ordre en Italie et au repos de l'Europe ! qu'elle soit féconde en heureux résultats.

Que la noble et cordiale entente qui a eu lieu entre les deux souverains illustres, si dignes l'un de l'autre, et tous deux si puissants, persévère toujours pour le plus grand bien de leurs Etats respectifs et la paix du monde ! Que les deux empires catholiques, étonnés aujourd'hui et affligés sans nul doute de leurs combats *sanglants*, s'unissent par des liens désormais *indissolubles*, formés par la charité divine et par des intérêts réciproques.

Que les peuples d'Italie apprécient d'une manière toute particulière le bienfait de cette paix dont ils sont redevables, parmi tant d'autres faveurs, à l'empereur des Français ! Qu'ils entrent avec empressement dans cette voie d'ordre et de conciliation que sa sagesse vient de leur tracer au prix de tant de dévouement et de si grands sacrifices ! Qu'ils cherchent leur bonheur et celui de leur belle patrie, non dans les révolutions et les bouleversements, mais dans la justice qui élève les nations et dans le respect de tous les droits !

Mgr l'évêque de La Rochelle ajoute de son côté :

De brillantes victoires ont couronné la valeur héroïque de notre armée, et Sa Majesté, après avoir partagé tous les périls et toutes les gloires de nos soldats, pourra bientôt les montrer avec une noble fierté, comme les illustres enfants de cette France, où le courage et le succès sont une tradition nationale. Mais la plus belle des victoires est celle du guerrier qui, après d'éclatants triomphes, sait dominer l'enivrement de la gloire et mettre de l'apaisement et de la modération dans des projets dont la victoire semblerait elle-même tracer le programme. « L'homme patient, dit l'Ecriture, vaut mieux que l'homme fort, et il y a plus de mérite à modérer son esprit qu'à renverser des villes : *Melior est patiens viro forti et qui dominatur animo suo expugnatore urbium* (Prov. 16). Sa Majesté, et ce ne sera pas une de ses moindres gloires, vient de nous donner ce rare exemple. Elle pouvait renverser les citadelles, *expugnatore urbium*, elle pouvait imposer silence à ses ennemis et aux passions soulevées par les projets les plus contradictoires ; mais avec la soudaine énergie d'une âme supérieure qui sait se commander à elle-même. l'Empereur s'est arrêté au milieu de ses marches triomphales, et les motifs de cette subite détermination ont été aussi nobles que courageusement avoués.

Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes désire (1) qu'en mémoire des glorieuses campagnes qui viennent d'illustrer nos armes, un *Te Deum* solennel d'actions de grâces soit chanté, le 15 août, dans toutes les églises de l'Empire.

Nous nous associerons de grand cœur à cette pensée si religieuse et si patriotique, et nous demanderons particulièrement pour Sa Majesté ces lumières qui, à mesure que grandissent les positions, en donnent une plus complète intelligence, et cette force qui inspire à l'homme et surtout aux princes la volonté inébranlable de suivre toujours les voies ouvertes par la Providence.

FAITS RELIGIEUX

M. le curé de la paroisse St-Merry, M. l'abbé Gabriel, a célébré mercredi en grande pompe, dans son église, un service solennel pour le repos des âmes des militaires qui sont morts glorieusement en combattant sous nos drapeaux, et pour la consolation de leurs familles. Tout le clergé de la paroisse y assistait, ainsi que le maire du 7ᵉ arrondissement et ses deux adjoints. Une nombreuse assistance s'y était associée avec un pieux recueillement.

— Un service funèbre a été célébré le même jour à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, pour le repos des âmes des officiers et soldats morts en Italie.

(1) Lettre du 7 août 1859.

— On ne laisse pas ralentir les travaux de la nouvelle cathédrale de Marseille ; pour y pourvoir, le ministère de l'intérieur vient d'allouer une nouvelle somme de 400,000 fr.

Au ministère des affaires étrangères, on destine 60,000 fr. à la restauration de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem.

— On lit dans le *Journal des Landes* :

« Par un sentiment d'humilité, poussé à l'extrême, Mgr Hiraboure, évêque d'Aire, s'était constamment refusé, malgré le désir exprimé par sa famille et ses amis, à se faire peindre, et à laisser son portrait, qui devait compléter la collection de la Galerie de l'Evêché. Nous avions donc jusqu'à ce jour désespéré de voir reproduire par le crayon ou par le pinceau la douce et apostolique figure de ce vénéré prélat. C'était en effet pour tout artiste une œuvre presque impossible que de chercher à fixer sur la toile les traits de notre pontife, à l'aide seulement de souvenirs vagues, et privé des secours du moule, du daguerréotype ou de la photographie. Cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, Mgr Didelain, élève de l'école des Beaux-Arts, et professeur de dessin au collége d'Aire, a tenté de faire revivre sur la toile, et avec beaucoup de bonheur, les traits de Mgr Hiraboure ; nous avons vu l'épreuve, dont la ressemblance est satisfaisante.

« Cette petite peinture a été envoyée à Paris, et grâce au crayon d'un habile dessinateur de la maison Lemercier, chaque prêtre, chaque habitant de nos Landes et des départements voisins où le saint Prélat a laissé tant d'amis, pourra se procurer sa lithographie.

« Du reste, une pensée pieuse a seule présidé à l'exécution de cette œuvre, qui est une bonne action. Les frais étant recouvrés, une grande partie de la vente sera affectée aux pauvres qui pendant la vie de Mgr Hiraboure ont toujours été l'objet de sa plus ardente charité.

« Sa dernière pensée, sur son lit de mort, était encore pour eux, lorsqu'il exprimait le vœu de leur laisser un legs qu'il eut la douleur de ne pouvoir faire, à cause de son dépouillement volontaire. »

— On lit dans l'*Indicateur de Bayeux* :

C'est dimanche l'après-midi, aux premières vêpres de l'Assomption, que Mgr l'évêque faisait, comme pontife, sa première et solennelle entrée dans le chœur de la cathédrale. Tout le clergé est allé processionnellement chercher Sa Grandeur au palais épiscopal. A son arrivée sous la voûte de l'orgue, M. le doyen a présenté, selon l'antique usage et au nom du chapitre, le compliment de félicitations et de bienvenue, auquel Monseigneur a répondu. Puis, la procession s'est dirigée, à travers la nef, vers le chœur. Au moment où Mgr Didiot franchissait les marches, une salve de cinq coups de canon a été tirée au dehors, en conformité du décret de messidor an XII, pour annoncer aux fidèles que le prélat venait de prendre possession définitive de sa cathédrale.

ERRATA.

Il s'est glissé, dans les deux derniers articles de M. l'abbé Hugonin, sur l'*Essai de philosophie religieuse*,

de M. Saisset, quelques fautes typographiques que nous tenons à relever :

2e Art. (n° du 11 août), à la fin de la 1re colonne : *peut-être ce vague vient-il*, lisez : *tient-il.*

Même art., au commencement de la 3e colonne : vous *essayerez même le progrès*, lisez : vous *exagérez* même le progrès.

3e art. (n° du 12 août), 2e colonne : *ce mal moral*, lisez : *le mal moral.*

Au milieu de la même colonne : *un miracle est absurde selon M. E. Saisset au même titre qu'un culte divin*, lisez : *qu'un acte divin.*

Souscription nationale

EN FAVEUR DE LA STATUE COLOSSALE ET DE L'HISTOIRE MONUMENTALE DE NOTRE-DAME DE FRANCE.

(32e liste.)

Souscriptions recueillies par la commission de Paris.

M. l'abbé Juhel, premier vicaire à la Villette	5	»
Lucie B.	20	»
Une famille de Périgueux	2	60
Anonyme	5	»
M. H. R***	5	»
Louise Gabrielle	2	»
	39	60

Souscriptions recueillies par la commission du Puy.

Monseigneur l'évêque de Luçon	100	
Nouveaux dons recueillis dans le diocèse de Luçon	46	50
Monseigneur l'évêque de Rennes	100	»
M. Bessaiche, vicaire général de Rennes	10	»
Plusieurs personnes de Rennes	68	»
Quête après un sermon à la cathédrale de Saint-Brieuc	200	90
Id. dans l'église de Saint-Michel	124	»
Id. dans l'église de Notre-Dame de l'Espérance	44	20
Autres dons recueillis à St-Brieuc	91	25
Quête et dons recueillis à Dinan	232	85
Quête après un sermon à Guingamp	123	»
Institution Notre-Dame à Guingamp	20	»
Pensionnat des religieuses de la Croix, à Guingamp	22	»
Quête après un sermon à Launiou	48	50
Frères dits de M. R. de Lamennais, à Launiou	15	»
Autres dons recueillis à Launiou	16	»
Autres dons à Lamballe	87	65
Petit séminaire de Tréguier	31	50
Les Religieuses de la Croix à Tréguier	20	»
Dons recuillis à Brest par M. Hubert, inspecteur des postes	109	50
Quête dans l'église de Saint-Louis, à Brest	257	65
Id. dans l'église de Paimpol	56	50
Id. dans l'église de Quentin	96	55
Id. dans l'église de Loudeac	64	30
Autres dons	13	50
Les enfants de Marie du pensionnat des Ursulines, à Aire	75	»
Les élèves du grand séminaire de Bourges	50	»
M. Noland, aumônier de Saint-Jean de Dieu à Lyon	20	»
M. le curé de Moissac	14	»
M. Balthazar Polydoro, à Strasbourg	20	»
Les religieuses de la Compassion, à Toulouse	50	»
Quêtes à Decazeville et à Acerzito	184	»
M. Boulangier, ingénieur civil des mines	20	»
Anonymes et souscriptions diverses	92	85
	2,520	20

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

« Le maréchal ministre de la guerre, à l'occasion de la fête de l'Empereur, a donné, le 17 août, un grand dîner auquel assistaient les maréchaux ayant exercé un commandement pendant la dernière campagne, le maréchal commandant en chef de l'armée de Paris et les officiers généraux revenus dernièrement d'Italie.

« La présence dee illustrations militaires si vivement acclamées le 14 août par la population de Raris donnait à cette réunion un caractère particulièrement imposant. Elle s'est terminée par un toast porté à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Impérial et à l'armée d'Italie, par S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, dont les parole, ont été accueillies avec le plus chaleureux enthousiasme. »

— Dès mardi, les militaires en congé renouvelage ont pu se mettre en route afin de regagner leurs foyers. On en porte, avec l'adjonction des permissions temporaires, le chiffre à environ deux cent mille. Les opérations du tirage de la classe prochaine n'auront lieu, assure-t-on, qu'à l'époque ordinaire, soit en mars ou en avril 1860.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le conseil municipal de Paris tient en ce moment une session extraordinaire, consacrée presque exclusivement au règlement de toutes les mesures qui se rattachent à la loi qui étend les limites de Paris, et qui recevra son exécution le 1er janvier. »

— Une élection au Corps législatif aura lieu le 22 août à Lille, en remplacement de M. Legrand. Le gouvernement n'a jusqu'ici présenté aucun candidat.

— La *Gazette piémontaise* du 17 mentionne en ces termes un accident déjà signalé par le télégraphe :

« Hier soir, à 9 heures, le convoi du chemin de

fer de Gênes, venant de Turin, a heurté, près Saint-Pierre d'Arena, un train de marchandises qui partait pour Ponte-decimo. Cinq wagons ont été brisés. On a à déplorer la mort de six personnes; neuf ont été grièvement blessés et quinze légèrement. Le gouvernement a ordonné sur-le-champ qu'une commission spéciale ouvrit une enquête sur les causes de ce désastre. »

— Les journaux du Nord reproduisent diverses rumeurs au sujet d'un accident très-grave qui serait arrivé sur le chemin de fer du Nord, près de Douai. L'*Indépendance Belge* rapporte les détails suivants qui, tout en confirmant le fait, le réduisent à des proportions bien inférieures aux premiers bruits qui avaient couru :

« Une émotion indicible, dit la feuille belge, s'est produite, hier soir, à Bruxelles, avant l'arrivée du train de plaisir revenant de Paris. On savait par plusieurs dépêches électriques qu'un accident grave était survenu, mais on en ignorait le moindre détail.

« Plusieurs milliers de personnes encombraient de bonne heure la station du Midi et tous ses bords. Une confusion indescriptible y régnait. Enfin, à dix heures passées, le train de plaisir arriva. On sut alors que l'accident n'avait pas eu les proportions d'abord annoncées. Cependant il était déjà bien regrettable. Des voyageurs blessés, contusionnés, attestaient la triste réalité du douloureux incident du retour du train de plaisir.

« A quatre heures et demie, un déraillement et un choc épouvantable s'étaient produits un peu en deçà de la station d'Arras, à la halte intermédiaire de Soumain vers Douai.

« Plusieurs voitures furent brisées, et des voyageurs arrivés à Bruxelles en ont conservé des débris. Les scènes qui eurent lieu dans les divers compartiments des wagons peuvent à peine se décrire.

« Les voyageurs assez heureux pour ne pas avoir été atteints, prodiguèrent leurs soins aux blessés; plusieurs de ces derniers perdaient du sang à flots, lorsqu'enfin survint un médecin de la localité, de Soumain, qui se dévoua avec une abnégation réellement digne d'éloge.

« Une dame, dont l'état paraissait désespéré, reçut les secours de la religion dans la station, tandis que les voyageurs réclamaient en vain la présence du chef de station pour recevoir leurs réclamations contre le machiniste, qu'on disait ivre.

On comprend que ce dernier fait est trop grave pour que nous ne le signalions qu'avec la plus grande réserve. Mais toujours est-il qu'il s'est fait sous ce rapport un concert de récriminations très-énergiques.

« Du reste, les soins n'ont pas manqué aux victimes, et, après un retard d'environ une heure, le train de plaisir a pu reprendre sa marche vers Bruxelles, où il est arrivé au milieu de l'anxiété générale de la foule qui l'attendait.

« Quelques-uns des voyageurs blessés ou contusionnés sont restés en route.

« On évalue le nombre des personnes atteintes à une cinquantaine au moins. »

— On écrit de Sorèze :

Les exercices solennels de l'Ecole de Sorèze ont eu lieu les 9 et 10 du courant. La gloire de cet établissement qui, sous la direction actuelle, a repris l'éclat de ses plus belles années, est aujourd'hui plus pure qu'elle ne l'a jamais été. Les magnifiques succès qu'ont obtenus ses élèves devant les deux facultés de Toulouse n'ont pas peu contribué à la joie de cette fête scolaire.

« Les évolutions militaires, les assauts d'armes, les joûtes à cheval ont présenté le côté élégant et gracieux de l'éducatian sorézienne. La séance d'athénée, dans laquelle M. de Groussou et M. Sabatier ont lu deux morceaux littéraires, aussi remarquables par le fond que par la forme, a montré mieux encore quelle est la véritable valeur de ces jeunes gens que le P. Lacordaire façonne avec amour au culte du beau comme à la pratique des grandes vertus.

« La distribution des prix a été précédée d'un discours écrit par l'illustre dominicain. »

— Le R. P. Lacordaire, arrivant de Sorrèze, vient de passer quelques jours au collége d'Oullins. Il va, pendant ses vacances, visiter les divers couvents de son ordre.

— Mme la duchesse de Parme avec sa suite est arrivée à Bâle, le 11 août. Elle est descendue à l'hôtel des Trois-Rois.

— Le produit de la représentation extraordinaire qui a été donnée mardi à l'Opéra, au profit des blessés de l'armée d'Italie s'est élevé à 10,700 francs.

— Il a été publié à Londres un avis ministériel qui annonce qu'on a besoin de navires pour transporter 4,691 militaires dans l'Inde, et de bâtiments pour l'émigration destinés au transport de 7,000 femmes de soldats qui servent dans l'Inde.

— On annonce que le jeune consul de France qui vient de faire preuve de tant de zèle et d'humanité dans la malheureuse ville d'Erzeroum est le même qui s'était déjà signalé à Chypre par son dévouement, lors de l'explosion de la poudrière de Larnaca, M. G. Saintine, le fils de M. Saintine, l'auteur de *Picciola*.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Nécrologie.

On annonce la mort de M. le baron de Brigode, ancien pair de France.

— Le *Toulonnais* annonce la mort de M. le comte David de Beauregard, maire d'Hyères, agronome distingué, membre du conseil général du département. M. de Beauregard, ajoute le *Toulonnais*, participait à toutes les œuvres sérieuses ou charitables. Jamais son cœur n'était fermé pour une bonne parole ou un bon conseil. Il était par excellence un honnête homme, un vrai chrétien. Le plus bel éloge que nous puissions faire de lui, c'est d'ajouter qu'il est mort comme il a vécu. »

—

On nous écrit de Nantes:

La mort vient de frapper, il y a de cela quelque temps à Nantes, une femme aussi remarquable par l'élévation de son caractère que

par ses qualités aimables. Nous voulons parler de Mme Barbier, née Marie Le Pot. Son mari, M. Gaspard Barbier, a été successivement banquier à Nantes, adjoint au maire et député sous la Restauration. Il avait été, pendant la Terreur, et à ses risques et périls, le banquier des émigrés. Les sommes se versaient entre ses mains sans quittance, ni engagement écrit, et aucune n'a manqué à sa destination. Lorsque Charrette fit son entrée triomphale à Nantes, un bal fut organisé pour célébrer cette trêve d'une guerre acharnée, et l'on convint qu'il serait ouvert par un quadrille où le général vendéen, portant ses insignes, figurerait vis-à-vis le général Canclause, commandant en chef l'armée de l'Ouest, et hautement empanaché aux trois couleurs ; le représentant Ruel et le maire de Nantes complétaient le quadrille. Mme Barbier, belle et dans tout l'éclat de sa jeunesse, recommandée d'ailleurs par les services de son mari, fut la danseuse choisie par Charrette. Elle aimait à raconter que, pendant une contredanse qui suivit, les dames, plus à l'aise que dans le quadrille officiel, avaient profité d'une figure pour former un cercle autour de Charrette et lui dire : Vous voilà prisonnier ! Mais le Vendéen, dont l'agilité était connue, s'élança d'un bond par-dessus la guirlande de bras, et se retournant avec un sourire : Sachez, dit-il, que Charrette ne se laisse pas faire prisonnier même dans un bal. Elle a toujours conservé un très-petit portrait en pied de Charrette, qui fut crayonné séance tenante pendant ce bal, et ensuite mis en aquarelle.

Quelques années après, lors de la conspiration de Georges Cadoudal et Pichegru, M. et Mme Barbier s'occupaient à leur château du Chaffant, près Nantes, des apprêts d'un dîner qu'ils devaient donner le soir à leurs amis, lorsqu'ils virent leur demeure tout à coup investie par un piquet de cavalerie. Un commissaire descendit de voiture et déclara à M. Barbier qu'il avait ordre de l'arrêter et de s'emparer de ses papiers. La perquisition finie, on monta en voiture, et, escorté par la cavalerie, on revint à Nantes droit à l'hôtel, où il fut procédé à la saisie de ses papiers. Là se trouvaient réunis les amis de M. Barbier ; c'étaient les noms les plus considérables du commerce à cette époque : MM. du Fou, Pilloutier, Payrusset, et en outre M. de Codrosi et le chevalier de Badereau, émigré rentré qui avait eu à se louer particulièrement de la délicatesse du banquier royaliste. Tous offrirent la totalité de leur fortune pour la caution de M. Barbier. Le commissaire fut ému de sympathies si profondes en faveur de son prisonnier ; mais ses ordres étaient précis ; il n'avait d'ailleurs aucune qualité pour transiger, et il fallait partir pour Paris dans la soirée. M. de Badereau s'approcha alors de M. Barbier et lui dit : « Il importe que vous arriviez à Paris aussitôt que votre mari, afin que vous tâchiez de détourner l'orage. Acceptez une excellente dormeuse que je viens de ramener d'Allemagne ; elle sera tout à l'heure dans votre cour attelée de chevaux-poste. Voici, en outre, un bon qui met à votre disposition une somme de trente mille francs que j'ai chez mon banquier à Paris. » La femme et le mari, cruellement séparés, partirent néanmoins en même temps, et arrivèrent l'un suivant l'autre. Mal accueillie d'un parent haut placé sur lequel ses amis avaient compté, quand ils la pressèrent de partir, elle eut l'idée de se retourner vers un autre personnage avec lequel elle se souvenait d'avoir dîné chez ce même parent si peu dévoué. C'était Félix Réal, conseiller d'État, et l'un des rédacteurs du Code civil. Celui-ci l'écouta, et dès le soir même, lui facilita l'entrée de la Conciergerie ; il l'adressa ensuite au ministre de la police Fouché, qui lui fit bon accueil, lui apprit que son mari était inculpé : 1° D'avoir donné l'hospitalité à M. de Laurencie, ancien évêque de Nantes, émigré (le fait était inexact) ; 2° d'avoir reçu un de ses parents émigrés (*ce qui était plus fondé*). Fouché autorisa la jeune femme à passer les journées entières dans la prison de son mari, puis il fit disjoindre la cause de celui-ci d'avec celle des principaux accusés, Georges, Pichegru, Moreau. Après la condamnation de ceux-ci, l'objet de l'accusation qui restait contre M. Barbier parut trop minime pour n'être pas suivi d'un acquittement.

Rendu à la liberté, M. Barbier se retira du commerce, et se livra à son goût pour les arts : il rassembla une galerie de tableaux de maîtres, un cabinet d'estampes et une bibliothèque de choix ; il fut, enfin, après 1814, *adjoint au maire*, et député de la Loire-Inférieure.

Mme Barbier, devenue veuve vers 1836, avait perdu ses deux filles, dont l'une, Mme de Bellisle-Pepin, lui avait elle-même laissé deux filles, bientôt réduites à une seule. Cette dernière, d'une santé frêle, dut recevoir son éducation à la maison ; et l'on peut dire, à l'honneur de la grand'mère et de la petite fille, que cette éducation si délicate à conduire, ne laissa rien à désirer. L'esprit et le cœur se formèrent en même temps que tout était ménagé pour fortifier la santé et rasséréner l'âme. Une société de jeunes filles de son âge, choisie parmi les caractères les plus suaves, était habituellement groupée autour de Mlle de Bellisle, et semblait avoir pour mission de affermir en elle la vie par une atmosphère de bonheur. Mais, hélas ! ce tendre effort d'une grand'mère ne devait avoir qu'un succès limité. Unie par une noble inclination au baron de la Tour-du-Pin-Chambly, mademoiselle de Bellisle devait bientôt trouver dans le mariage la fin de sa fragile existence. En vain respira-t-elle l'air du Midi et de l'Italie pendant quelques années, elle revint mourir à Pau, laissant comme sa mère et son aïeule, deux jeunes filles. Mme Barbier a survécu à ces douleurs, mais elle a continué de faire le bien. Elle avait ses pauvres à Nantes comme elle en avait autour de son château de la Bonnetière, sa résidence d'été, contiguë à la mienne. Là, elle se rappelait les années heureuses de sa petite-fille et se plaisait à exécuter les projets d'embellissement qui avaient flatté l'imagination de madame de la Tour-du-Pin. Madame Barbier est morte comme elle avait vécu, conservant toutes ses facultés à travers son grand âge. Sa conversation n'a jamais cessé d'être pleine d'intérêt ; elle a apporté à Dieu le tribut de ses douleurs et de ses bonnes œuvres.

Pour extrait : M. Garcin.

Le directeur-gérant, A. [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

Rome en 1848 et en 1849.

(Deuxième article.)

Continuons à montrer la révolution à Rome en 1848; un certain parti la glorifie, il suffira de la peindre pour la dénoncer; on sait mal les faits, on les oublie, il importe pourtant de voir à l'œuvre les personnages devant lesquels bien des gens ne craignent pas de s'agenouiller.

Pie IX, par son *motu proprio* du 27 novembre 1848, tout en renouvelant sa protestation faite au Quirinal, devant les ambassadeurs, contre les violences du 16, nomma une commission gouvernementale et révoqua du même coup le ministère que l'émeute lui avait imposé après le meurtre de Rossi. Le 7 décembre, le Pape prononça la dissolution du haut conseil et du conseil des députés. Ces deux assemblées sans pouvoir nommèrent, le 12 décembre, la junte d'Etat, composée du vieux prince Corsini, sénateur de Rome, du comte Camerata, gonfalonier d'Ancône, parent de Canino, et du comte Zucchini, sénateur de Bologne, qui, n'ayant pas accepté, fut remplacé par l'avocat Galletti, aujourd'hui général au service du Piémont. Dans sa protestation du 17 décembre, le Saint-Père s'éleva contre cette junte d'Etat qui était la négation de ses droits de souverain.

Le peuple de Rome ne s'agitait pas assez violemment au gré des meneurs. Bien plus, il paraissait, par son attitude silencieuse, résister au mouvement révolutionnaire, et c'était là une erreur, car le peuple romain a toujours laissé tout faire aux artisans de désordre et de crimes, lorsqu'ils sont devenus les maîtres de la ville des pontifes.

Quoi qu'il en soit, les chefs des sociétés secrètes imaginèrent, pour convertir ce peuple à leurs doctrines, de fabriquer des lettres signées de Pie IX et par lesquelles le Pape approuvait leurs actes, et ces lettres circulèrent dans la ville.

Le journal le *Costituzionale*, favorable au Pape, ne pouvant plus, grâce à la liberté du poignard, exprimer ses opinions personnelles, reproduisit les articles des feuilles démagogiques : il pensait que la publicité était le meilleur châtiment de ces doctrines. Que firent les chefs des sociétés secrètes? Ils firent imprimer ces articles en brochure, et les donnèrent au public comme l'expression de la pensée du journal conservateur, afin que le peuple pût dire : « Voilà les opinions du journal ami du « Pape! »

La révolution marchait. Les cris de *Vive la République*! étaient essayés. La plus ardente activité régnait dans les *circoli politici* et dans le fameux café *dei Belli-Arti*, rendez-vous particulier de la fine fleur de la démagogie. Le portrait de l'assassin de Rossi, encadré de feuilles de laurier, était suspendu aux murailles de ce café, il recevait les hommages de ceux qui chantaient l'hymne du *poignard sacré*, *le poignard démocratique*; le meurtrier du ministre du Pape était devenu l'objet de la vénération, de l'amour des frères et amis : quand on le rencontrait, on baisait la *sua benedetta mano*!

Au bruit de la prochaine arrivée des 3,500 soldats français envoyés à Civita-Vecchia pour protéger le Pape, les uns disaient qu'il fallait les recevoir à bras ouverts, comme des frères républicains; les autres, au contraire, faisaient retentir dans les théâtres les cris de *morte alle Francese*! Les avis étaient donc partagés sur le but réel de l'expédition. Au fond, les révolutionnaires italiens, coupables déjà de tant de révoltantes atrocités, sentaient bien qu'un châtiment leur était réservé, et que la France catholique ne pouvait guère intervenir à Rome que pour replacer le Pape sur son trône. Rome était devenue comme la sentine de l'Europe, de l'Italie surtout : plus de 5,000 étrangers, rebut des nations, y avaient afflué depuis le départ du Saint-Père.

Le principal organe de la démagogie romaine, le *Contemporaneo*, journal de M. Sterbini, se plaignait que les choses ne marchassent pas assez vite. Cette situation lui pesait, l'ennuyait. Les jours succédaient aux jours, selon M. Sterbini, uniformes en apparence, inertes, monotones.

Le manifeste de guerre civile parut le 17 décembre. Le 19, l'émeute inondait les principales rues de Rome, avec un drapeau rouge portant ces mots écrits à l'encre noire : *Vive le christianisme démocratique!* On criait : *Vive la Constituante! Vive la république! Plus de pape! Plus de cardinaux! Mort aux prêtres!*

La ville se trouvait sous le coup d'une immense terreur. Effrayés du caractère que prenaient les événements, la plupart des membres des deux conseils ne siégèrent plus. Ils déclarèrent, en se dispersant, qu'ils étaient sans mandat pour prononcer sur la question grave de la convocation d'une constituante.

Tout était donc en dislocation à Rome. La junte elle-même n'existait plus, puisque l'un des trois hommes qui l'avaient formée, le vieux prince Corsini, s'était démis de ses fonctions. Ce fut alors que les citoyens Galletti et Camerata, débris de la junte, *se faisant plus grands que les difficultés*, comme ils le dirent eux-mêmes, rédigèrent un décret qui convoquait les colléges électoraux à l'effet de nommer une assemblée constituante. Le suffrage était, comme en France, direct, universel; chaque représentant devait recevoir deux *scudi* (1). Donnant les premiers l'exemple de l'austérité républicaine, les deux Gracques de la situation, Galletti et Camerata, publièrent dans la *Gazette officielle*, qu'ils renonçaient au titre d'*excellenza!*

Le 30 décembre, cent et un coups de canon tirés du château Saint-Ange annoncèrent à la cité la proclamation définitive de la Constituante, et le *Contemporaneo* triomphant s'écriait : « Nous nous étions tournés vers le Vatican dans l'espoir que l'inspiration religieuse donnerait à notre vie politique autant de puissance morale qu'elle avait perdu de force et d'orgueil..... Mais qu'en est-il résulté? Une vie sans splendeur et sans grandeur!... Eh bien, retournons sur nos pas! retournons au Capitole! »

Comme on le voit, il n'était plus question de *christianisme démocratique. L'inspiration religieuse* n'avait été pour ces apôtres de progrès qu'un mécompte. Maintenant ils avaient soif de paganisme.

Le 1er janvier 1849, le Pape lança les foudres de l'excommunication contre tous ceux qui prendraient part à cette Constituante proclamée par deux hommes, membres perdus d'une junte qui elle-même n'avait jamais eu aucun droit. La nouvelle de l'anathème pontifical éclata comme un coup de tonnerre dans cette Rome livrée aux sociétés secrètes. On entendait dans la ville éternelle comme un frémissement des âmes proclamant les droits sacrés de représentant de Jésus-Christ sur la terre! La tristesse se peignait sur tous les fronts. Quelque chose comme une malédiction d'en haut semblait planer sur la ville coupable. Si, à cette heure-là, quelques hommes de cœur se fussent placés à la tête d'une réaction salutaire, cette ignoble révolution romaine eût vu son dernier jour. On vit un bataillon de la garde civique arriver au champ de manœuvres avec la bannière de Pie IX!

Il fut impossible à Sterbini, à Galletti, à Camerata et à leurs satellites, d'empêcher l'affichage, aux lieux ordinaires, de la bulle d'excommunication, entrée par milliers d'exemplaires dans Rome, ni d'en interdire la lecture aux fidèles assemblés dans les églises.

La rage au cœur, la révolution se vengea de ce triomphe passager du catholicisme par une horrible mascarade que nous ferons connaître ici, demandant pardon à nos lecteurs de mettre sous leurs yeux de telles turpitudes. Mais ne faut-il pas que la révolution romaine soit connue? « De toutes les orgies, a dit un homme illustre (1), celles de l'impiété populaire sont les pires, car c'est là qu'éclate la révolte des âmes contre le vrai souverain; et je ne sais en vérité lesquels sont les plus insensés, de ceux qui s'y livrent ou de ceux qui sourient en les regardant. »

Le 7 janvier 1849, jour de la lecture de la bulle d'excommunication dans les églises, cinq ou six cents malheureux entrèrent dans Rome par la porte d'el *Popolo*. Ils marchaient processionnellement, deux à deux, tenant dans leurs mains des torches enflammées en guise de cierge. A leur tête se montrait Angelo Brunetti, *dit Ciceruacchio*, l'inséparable ami de Garibaldi. La croix les précédait! L'un d'eux portait un écriteau où on lisait : *convoglio funebre!* La tiare du pape, le chapeau du cardinalat et un exemplaire de la bulle d'excommunication, accrochés à des piques, leur servaient de bannières. Ils chantaient le *De Profundis* et le *Miserere*.

Arrivés dans la rue Fratina, ils se mirent

(1) Le *scudo* romain vaut 5 francs 38 centimes.

(1) M. Guizot, 2e volume de ses *Mémoires*.

tous à genoux et entonnèrent le *libera me Domine*. Puis ils jetèrent la bulle dans des lieux d'ignominie. Ils se rendirent ensuite, toujours processionnellement, sur la place du Peuple, où ils enterrèrent la tiare et le chapeau du cardinalat, au chant du *libera me Domine*. Le lendemain, le *Don Pirlone*, journal des caricatures, reproduisait la scène de la rue Fratina.

On placarda l'affiche suivante contre l'obélisque de la place Saint-Pierre :

« Nous, peuple-roi, avons décrété et décrétons :

« Tous les Papes, à commencer par Pie IX, sont déchus du *pouvoir temporel*. Avec le pouvoir qui fut et sera toujours celui de Dieu et du peuple, envoyons à Pie IX notre malédiction. La puissance de l'excommunication est désormais perdue, et désormais aussi le collége des cardinaux peut être appelé le collége de l'enfer. »

Voyez maintenant quel bel accord existait entre les révolutionnaires de Rome et les révolutionnaires de Paris :

« Il y a dix-huit siècles, le prince des prêtres juifs condamna à mort le Christ, le chef des révoltés du prolétariat. Or, la papauté s'est toujours portée comme héritière du pontificat d'Aaron : c'est à la papauté d'expier le crime des fils d'Aaron. Romains ! l'arrêt est porté ! *Il faut que justice soit faite* (1). »

Les échos attristés des bords du Tibre renvoyaient au Pape le bruit de tant de profanations. Dans son oratoire de Gaëte, il disait : « O Rome ! Rome ! Dieu m'en est témoin ! Chaque jour j'élève ma voix vers le Seigneur; et, prosterné comme un suppliant, je le prie avec ardeur de faire cesser le fléau qui s'appesantit de plus en plus sur toi ! »

On dira peut-être, en lisant les abominations que nous venons de décrire, que ce n'étaient là que des scènes d'une populace en démence, et qu'elles n'avaient, au fond, aucune signification grave. On se tromperait grandement. Les *funérailles de la papauté*, dans la soirée du 7 janvier, étaient l'expression ignoble, burlesque de l'idée révolutionnaire au sujet du chef du catholicisme et au sujet du catholicisme lui-même : cette idée était l'abolition de la papauté et de la religion. On la rencontrait sur les lèvres des orateurs des clubs, comme sous la plume des journalistes démagogiques de Rome et de Paris. Pourquoi MM. Sterbini et Camerata, et Galletti, alors tout-puissants à Rome, n'empêchèrent-ils pas la sacrilége mascarade du 7 janvier ? Celui qui la dirigea, Angelo Brunetti, était l'ami, le bras droit, l'âme damnée de M. Sterbini ; un mot aurait suffi à celui-ci pour arrêter tant de folies ; ce mot il ne le prononça pas, parce que Brunetti et ses compagnons servaient ses desseins.

Eh, mon Dieu, est-ce que l'idée de la destruction de la papauté ne se produit pas, maintenant même, à Paris, tous les jours, et sans cesse ? Un journal qui s'est constitué l'accusateur public du Pape sous le voile de son pouvoir temporel, ne lui laisse ni paix ni trêve. Chaque matin, la feuille démocratique s'en va dans tous les coins et recoins de la France, dans plusieurs villes de l'Europe, chauffant les imaginations contre le gouvernement du Pape. En amoncelant les outrages et les calomnies, ce journal nous dit qu'il ne met pas *la religion en cause*. Inutile et pauvre justification qui ne trompera personne !

Baptistin POUJOULAT.

(1) *Le Peuple*, du 14 mars 1849.

BULLETIN POLITIQUE

20 *août*

La discussion sur le projet de loi des fortifications d'Anvers a été le 19 assez vive dans la Chambre belge. Le projet a été vigoureusement attaqué par plusieurs membres de la gauche, qui ont soumis à l'assemblée une proposition d'ajournement. Le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur ont énergiquement combattu cette motion, qu'ils ont accusée de n'être qu'une proposition détournée de rejet. Quelques paroles échappées au général Chazal dans le feu du débat ont excité un violent tumulte. M. Rogier a déclaré qu'il fallait que la question fût nettement vidée, et il a laissé entendre que le ministère faisait à peu près de cette affaire une question de cabinet.

Le télégraphe nous apprend que la proposition d'ajournement a été repoussée par 58 voix contre 45.

Une dépêche de Berne annonce que les plénipotentiaires de Zurich doivent régler

ces jours-ci deux difficiles et importantes questions : celle des frontières de la Lombardie, et celle de la part de cette province dans la dette autrichienne.

Suivant le *Nord*, la marche suivie jusqu'ici par les représentants des puissances, et les conférences isolées qu'ils ont eues séparément, ne seraient point le résultat d'un défaut d'entente, mais simplement la conséquence de la situation respective des parties contractantes, et la continuation des traditions diplomatiques à cet égard. — C'est la France et l'Autriche seules qui ont traité à Villafranca, dit la feuille belge; ce sont ces puissances seules qui doivent d'abord régler entre elles les conditions définitives avant de les présenter à l'accession de la Sardaigne.

Le *Nord* rappelle que ce système de conférences partielles était d'un usage général avant 1815, et qu'on n'a pas employé d'autre forme dans tous les Congrès qui ont été tenus durant les deux derniers siècles, notamment à Munster, à Nimègue, à Riswyck, à Utrecht, à Aix-la-Chapelle, et enfin à Amiens en 1802.

Nous voulons bien que ce soit la tradition des chancelleries qui ait réglé à Zurich le mode de réunion des plénipotentiaires; mais nous nous permettons de penser que le manque d'accord y a bien été aussi pour quelque chose.

Cependant la dépêche que nous venons de rapporter semblerait indiquer que cet accord n'est pas loin de se faire; et un second télégramme de Berne nous apprend que dans un banquet donné hier à Zurich par le comte Colloredo pour fêter l'anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph, l'ambassadeur d'Autriche a dit: « La présence à ce banquet de tous les plénipotentiaires prouve que notre œuvre pacifique va réussir. »

Nous souhaitons que ce résultat soit promptement et complétement obtenu.

Le *Nord* prétend que la mission du comte de Reiset en Italie a échoué, et que le prince Poniatowski serait chargé de faire connaître aux Toscans que le choix du prince Napoléon, comme souverain de la Toscane, ne serait ni accepté par le prince, ni autorisé par l'empereur des Français.

Le *Nord* ajoute que madame la duchesse de Parme aurait fait savoir aux plénipotentiaires réunis à Zurich, qu'elle était toute disposée à entrer dans la confédération italienne et à doter le duché d'institutions libérales et constitutionnelles. « Cette conduite, a dit la feuille belge, n'a rien qui doive nous étonner; nous avons déjà fait remarquer que cette princesse a fait preuve dans les circonstances les plus difficiles d'un patriotisme et d'idées généreuses qui auraient dû servir de modèle aux autres princes italiens. »

21 *août*

Un décret, en maintenant les maréchaux Magnan, Canrobert, de Castellane et Baraguey-d'Hilliers dans leurs grands commandements militaires, appelle le maréchal Mac-Mahon au commandement des troupes du Nord, à Lille, et nomme le maréchal Niel à Toulouse, à la place du maréchal Bosquet. Le général de Martimprey reçoit le commandement de l'armée d'Algérie.

Une dépêche de Bruxelles annonce que la Chambre belge a adopté le projet de loi sur les fortifications d'Anvers par 57 voix contre 42; sept membres se sont abstenus, et il faut en outre tenir compte des quatre députés catholiques de Louvain, écartés par la majorité sous prétexte d'enquête sur leur nomination.

L'année dernière un projet de loi analogue avait été rejeté, le 4 août, par 53 voix contre 39 et 9 abstentions; — c'est-à-dire que les fortifications d'Anvers ont été repoussées il y a un an par une majorité de 14 voix, et qu'elles sont votées aujourd'hui par une majorité de 15 voix.

Les nouvelles d'Italie nous montrent chaque jour davantage le résultat des manœuvres piémontaises.

A Modène, l'Assemblée dite nationale a voté à l'unanimité la déchéance perpétuelle de la maison d'Este et de tout prince de la maison d'Autriche. Par un second vote, l'Assemblée a pris en considération une motion relative à l'annexion du Duché au royaume de Sardaigne.

A Florence, l'Assemblée a voté à l'unanimité l'annexion de la Toscane au Pié-

mont, et le chef du gouvernement provisoire M. Ricasoli, a adressé à l'armée une proclamation où il l'invite à faire respecter, s'il le faut, cette résolution : « Le sort de la Toscane et de toute l'Italie centrale, dit-il aux soldats, est loin d'être décidé ; vous devez vous préparer à vous servir au besoin de vos armes. »

La même proclamation annonce officiellement comme un fait accompli la conclusion d'une ligue entre les Duchés. « Déjà, dit ce document, avec la Toscane se sont liguées les provinces de la rive droite du Pô, et de même que le péril est commun, la défense sera commune. C'est à votre bras qu'est confiée cette première union des peuples italiens. »

Le dictateur universel Farini tient à Modène un langage plus belliqueux encore. Dans le discours qu'il a adressé à l'Assemblée, il a prononcé ces fières paroles : « Soyons reconnaissants des bienveillants services, mais ne souffrons aucune suprématie ; soyons prêts aux négociations, mais soyons aussi prêts aux armes ! »

Le général Ulloa a adressé une proclamation à l'armée toscane pour lui annoncer sa démission et pour lui recommander l'obéissance à Garibaldi, son nouveau chef.

Le mouvement séparatiste de la Savoie vient de gagner un district voisin. Après Chambéry, voici le comté de Nice qui, lui aussi, commence à penser que le principe des nationalités, bon pour annexer, n'est pas moins excellent pour *désannexer*. Cette province ne se trouve pas assez italienne pour continuer à rester liée au sort de l'Italie, et pas assez française pour être réunie à la France. En conséquence, elle demande à former un Etat distinct et indépendant, comme la principauté de Monaco. — Tel est du moins le vœu que vient de formuler le journal la *Terre promise*, organe de la nation niçoise.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à cette manifestation, n'est-il pas permis de conclure, devant ces témoignages de désaffection donnés à la Sardaigne, que son gouvernement ne réalise peut-être pas l'idéal de justice et de liberté que le *Siècle* est seul à admirer ?

Le mouvement réformiste continue en Allemagne, une manifestation dans ce sens a eu lieu à Gotha.

Les nouvelles de Manille, en date du 21 juin, confirment les propositions de paix faites par l'empereur d'Annam au commandant de l'escadre française en Cochinchine. Mais d'après ces nouvelles, l'amiral Rigault de Genouilly, qui était sur le point de retourner en France, ne consentait, dit-on, à traiter de la paix que sur les bases suivantes : cession à la France de la baie de Tourane, déjà cédée par les traités de 1787, et de la ville de *Saïgon*, récemment conquise par nos armes, et de plus, cession à l'Espagne, sur la côte du Tonquin, d'un territoire où les Espagnols pourraient former un établissement maritime.

22 *août*

La situation reste la même, et elle ne sera vraisemblablement pas beaucoup modifiée, tant que les plénipotentiaires de Zurich n'auront pas achevé leur œuvre. On s'agite toujours en Italie, la diplomatie travaille sans bruit, et l'Europe attend.

La *Patrie* réclamait hier un Congrès pour régler toutes les difficultés pendantes ; le *Nord* s'associe vivement aujourd'hui à cette demande, en se basant sur la nécessité de faire consacrer par l'Europe les modifications à un état de choses que l'Europe a établi.

Le *Risorgimento*, journal de Florence, publie une adresse qui lui a été communiquée et que les habitants de Mantoue auraient envoyée au représentant de la Sardaigne aux conférences de Zurich, pour demander que leur ville ne soit pas détachée du territoire Lombard, dont elle a toujours fait partie, et qu'elle soit, comme le reste de la Lombardie, placée sous le sceptre du roi de Piémont.

Les dépêches de Modène annoncent que l'Assemblée a voté à l'unanimité l'annexion du duché au Piémont. Comme toutes ces belles choses n'enrichissent malheureusement pas le pays, une proposition relative à un emprunt de cinq millions a été soumise ensuite à l'Assemblée. Une autre proposition a également été présentée pour de-

mander que M. Farini fût de nouveau revêtu de la dictature. Il paraît qu'on ne peut plus se passer de M. Farini.

La populace a fait à Modène une ovation à Garibaldi. La *Gazette piémontaise* dit que « le héros, » indépendamment du commandement de l'armée toscane, doit aussi recevoir le commandement des forces militaires modenaises.

Une correspondance nous fait connaître le texte d'une lettre curieuse adressée par Garibaldi à un Espagnol qui l'avait invité à venir visiter la Péninsule hispanique. On remarque dans cette lettre le passage significatif qui suit :

Ma marche, sur le terrain de la politique, sera toujours la même :

« *Liberté, union et indépendance.*

« Voilà les trois devises inscrites sur mon bouclier de guerre.

« Jamais je n'y renoncerai ; car elles sont l'espérance dorée de tant d'années de travaux et d'épreuves. Les braves et loyaux Espagnols ont raison de se confier en moi.

« Quant les justes aspirations du peuple italien seront satisfaites, quand l'Italie sera *véritablement libre* DES ALPES A L'ADRIATIQUE, quand, enfin, il n'y aura plus rien à craindre pour son avenir, alors, je visiterai votre Péninsule, et j'aurai le plaisir sans égal de connaître et de serrer dans mes bras tous mes frères et coreligionnaires que je ne connais pas encore. »

L'*Opinione* de Turin annonce que les Romagnes ont demandé à être comprises dans la ligue défensive des duchés et que cette demande a été accueillie. « Le gouverneur des Romagnes, Cipriani, dit la feuille piémontaise, a envoyé à Florence le prince Astorre Hercolani, à titre de plénipotentiaire pour cet objet, et l'on assure que l'acte d'accession a été signé. Cette ligue aurait pour but d'empêcher la restauration du gouvernement déchu, de maintenir l'ordre intérieur et de poser les bases de l'assimilation des institutions.

Le *Piemonte* rapporte qu'à Bologne la guerre des inscriptions est commencée sur les murailles. En un endroit on lit : « Nous voulons Garibaldi ! » et ailleurs : « Vive Pie IX ! Vive le Saint-Père ! »

On fait à Bologne des préparatifs pour la prochaine réunion de l'Assemblée nationale ; on pense que l'ouverture aura lieu le 1er septembre.

La *Patrie* annonce que l'Assemblée de Toscane s'est prorogée après le vote relatif à l'annexion de la province au Piémont.

A Parme, la municipalité, s'arrogeant le droit de trancher les destinées du pays, a proclamé la déchéance de la maison de Bourbon et l'annexion au royaume constitutionnel de Sardaigne.

Le conseil municipal de Magenta a voté une somme de trois mille livres comme premier fonds pour la construction d'un monument à ériger à la mémoire des militaires qui ont succombé dans la bataille du 4 juin dernier. En même temps une commission a été nommée pour recueillir des souscriptions en dehors de la province.

De l'autre côté du Rhin, l'agitation relative à la réforme de la constitution fédérale fait d'incessants progrès, mais quelques résistances commencent à se produire dans l'Allemagne méridionale, où l'on craint de voir le mouvement aboutir à l'absorption de la Confédération par la Prusse.

On parlait depuis quelque temps à Vienne de prochaines modifications ministérielles. Une dépêche officielle de cette capitale fait connaître les changements annoncés : le comte de Rechberg conserve le portefeuille des affaires étrangères et devient président du conseil ; M. de Hübner, ancien ambassadeur à Paris, est nommé ministre de la police ; M. Bach, remplacé à l'intérieur par M. Goluchowski, se rend à Rome en qualité d'ambassadeur ; le ministère du commerce est supprimé.

En même temps, un article de la *Gazette officielle* annonce de prochaines et importantes réformes. Le gouvernement, dit cette feuille, délibère en ce moment sur plusieurs projets de loi relatifs au contrôle des finances, au libre exercice du culte protestant, à la régularisation de la situation des israélites, à l'exécution des lois communales, enfin à l'établissement ultérieur d'une représentation nationale par des Chambres.

Les lettres de Vienne rapportent que des généraux autrichiens de l'armée d'Italie dont le gouvernement ne s'est pas montré satisfait, un seul, le général comte Godwitz, a été jusqu'ici traduit devant un conseil de guerre, à Padoue ; il a été condamné.

Les journaux autrichiens et les feuilles allemandes en général applaudissent au dé-

cret d'amnistie récemment publié en France.

La Chambre belge s'est ajournée à demain.

Léon LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Berne, 22 août.

L'embarquement du quatrième régiment suisse à Naples s'est effectué dans le meilleur ordre et les soldats ont été entièrement payés. 1669 soldats et 14 officiers composent l'effectif de ces troupes. Elles seront reçues à Marseille par le consul suisse.

Vienne, 22 août.

La *Gazette officielle de Vienne* publie une ordonnance contenant les dispositions suivantes : Le comte de Rechberg conserve le portefeuille des affaires étrangères et devient président du conseil des ministres. Le baron de Hubner est nommé ministre de la police.

M. Goluchowski prend le portefeuille de l'Intérieur. Le baron Kempen, ministre de la police, est mis à la retraite. M. Bach se rend à Rome en qualité d'ambassadeur. Le ministère du commerce est supprimé et les divisions de son ressort sont réparties entre les ministères de l'extérieur et des finances.

Un article non officiel du même journal, constate l'attente générale dans laquelle se trouvent les habitants de l'Autriche par suite des délibérations extraordinaires qui ont lieu en ce moment à Vienne. Cet article désigne les objets de ces délibérations.

Ce sont la régularisation, le contrôle des finances, le libre exercice du culte de la part des protestants et la régularisation de la situation des israélites, l'exécution des lois communales, et plus tard une représentation nationale par les chambres. Le gouvernement manifeste l'intention d'élaborer ces projets avec maturité, en évitant aussi bien des lenteurs qu'un empressement excessif.

Berne, 21 août.

Il n'y a pas eu de conférence hier, mais des pourparlers entre les plénipotentiaires de France et de Sardaigne.

Le 4e régiment suisse embarqué aujourd'hui à Naples, arrivera le 24 août à Marseille.

Vienne, 20 août.

Les fonds publics ont éprouvé une légère reprise par suite de meilleures nouvelles de Zurich.

Turin, 21 août.

Modène, 21 août.— L'assemblée a décrété à l'unanimité l'annexion au Piémont, et elle a fait ensuite des propositions pour la confirmation de la dictature de M. Farini et pour un emprunt de cinq millions.

Modène, 21 août.

L'assemblée des représentants, après avoir entendu le rapport sur la proposition Maametti, a décrété à l'unanimité, par appel nominal et au scrutin secret, vouloir confirmer et maintenir au prix de sacrifices l'union des provinces modénaises au royaume monarchique et constitutionnel de la glorieuse maison de Savoie, sous le sceptre du roi magnanime Victor-Emmanuel.

Deux propositions ont ensuite été prises en considération, l'une pour la confirmation de la dictature de M. Farini, et l'autre du député Pucchi pour l'autorisation d'un emprunt de cinq millions. Tous les députés étaient présents, à l'exception du général Fanti, qui n'a pu quitter son poste dans l'armée piémontaise.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le *Moniteur* publie un rapport adressé à l'Empereur par M. le ministre de l'Algérie et des colonies, concernant les délimitations définitives de l'Algérie.

Le décret du 13 octobre 1858, qui a créé en Algérie six nouvelles sous-préfectures et cinq commissariats civils nouveaux, n'a déterminé que d'une manière générale et provisoire la circonscription de ces centres administratifs. Les délimitations définitives ne pouvaient être arrêtées qu'après avoir été étudiées sur les lieux et concertées entre les deux autorités civile et militaire.

Ce travail vient d'être achevé en ce qui concerne le département d'Alger. Les nouvelles cartes de ce département constatent un accroissement, en superficie, de 200,000 hectares, et en population, de 50,000 âmes. Son territoire se développe sur 160 mètres de côtes, de l'embouchure de l'Isser à la limite occidentale de la commune de Cherchell, et comprend, sans solution de continuité, l'arrondissement d'Alger et les arrondissements entiers de Blidah et de Médéah. Toutefois, on trouve encore, en dehors de ce massif, six portions formant îlots et qu'on n'a pas cru possible de réunir au reste du département, savoir :

A l'est, le district de Dellys;

A l'ouest, celui de Ténès;

Au sud-est, celui d'Aumale;

Au sud, l'arrondissement de Milianah et la commune de Vesoul-Benian, qui en dépend;

Enfin, au sud-ouest, le district d'Orléansville.

Mais, du moins, chacun de ces districts, considéré isolément, ne renferme aucune enclave militaire, et s'est agrandi dans des proportions qui, pour quelques-uns, quadruplent leur étendue.

En résumé, le département d'Alger, c'est-à-dire la province confiée à l'administration civile, comprendra une superficie de 423,990 hectares, et une population de

200,000 âmes, dont 91,000 Européens, et 118,000 indigènes. Le rapport de la population à la superficie sera de 1 habitant pour 2 hectares, soit 50 habitants par kilomètre carré. Cette proportion est supérieure à celle de 24 départements de la métropole.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Les mesures prescrites par ordre de l'Empereur, et en vertu desquels un grand nombre de militaires doivent être renvoyés dans leurs foyers, vont, assure-t-on, recevoir une exécution très-prochaine qui commencera immédiatement après l'arrivée des corps de l'armée d'Italie dans leurs garnisons respectives.

D'après le travail qui se prépare en ce moment, les mesures dont il s'agit commenceraient tout d'abord, dit-on, par le renvoi immédiat, et par anticipation, des hommes de la classe de 1852, dont le temps de service expire le 31 décembre prochain. Le renvoi définitif de cette classe serait suivi, peu de temps après, de celui d'une partie de la classe de 1853, qui a tiré au sort au commencement de 1854, et dont le contingent avait été, comme on le sait, porté extraordinairement à cent quarante mille hommes à cause de la guerre de Crimée.

Viendrait ensuite le départ des militaires des diverses classes auxquels des congés renouvelables seraient accordés, à titre de soutiens de famille, et qui justifieraient suffisamment, par la production des pièces authentiques exigées en pareil cas, de la nécessité de leur présence dans leurs foyers.

Le renvoi définitif ou temporaire des hommes qui, par suite de la conclusion de la paix, vont ainsi quitter les drapeaux, sera considérable, et il en résultera tout à la fois de notables économies pour le budget, et un bien sensible pour les travaux de l'agriculture et de l'industrie.

On lit dans le *Pays* :

M. Farini a fait un voyage à Parme et à Plaisance pour y recevoir la dictature qui lui a été offerte; mais en même temps les soldats parmesans, restés fidèles à la cause de S. A. R. Mme la duchesse de Parme, se sont emparés de la petite forteresse de Bardi, où ils attendront les événements. On nous assure, d'autre part, qu'une division française, commandée par le général Bourbaki, est arrivée avant-hier à Parme.

Charles Bourquet.

Le *Moniteur toscan* publie la proclamation suivante adressée à l'armée par M. Ricasoli, ministre de l'intérieur :

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée toscane,

La patrie ne vous a pas oublié, braves, qui, sous le drapeau national, campiez sur les rives du Pô, dernières sentinelles avancées de l'Italie qui ne se résigne pas à n'être pas complétement indépendante.

Si la paix qui vous a surpris à peine arrivés sur les champs de bataille, vous a empêché de remplir le vœu que vous aviez fait en partant, pensez que ce n'est pas là une raison pour dire que les devoirs du soldat de l'indépendance sont remplis.

Le sort de la Toscane et de toute l'Italie centrale est loin d'être défini, pendant que dans la capitale les représentants du pays expriment le vœu du peuple, vous *devez vous préparer à vous servir, s'il le faut, de vos armes.*

Déjà avec la Toscane se sont liguées les provinces de la rive droite du Pô; et de même que le péril est commun, la défense sera commune. C'est à votre bras qu'est confiée cette première union des peuples italiens. Vous défendrez sur l'Apennin et sur le Pô la cause pour laquelle vous couriez en Lombardie avec une généreuse ardeur.

Imitez au camp vos frères des villes; par leur concorde et leurs vertus civiles ils donnent un grand exemple, faites de même avec la vertu militaire, et les destinées de l'Italie centrale seront assurées.

Vous aurez à votre tête le général Garibaldi, l'un des hommes de guerre les plus braves et les plus éprouvés dont soit fière l'Italie et tout à fait *homme d'ordre* et de discipline, qui vous rendra moins douloureuse votre séparation du brave et loyal capitaine qui, jusqu'ici, vous commandait.

Vous serez fiers de lui obéir comme nous le sommes de l'avoir choisi; son noble exemple, sa puissante parole vous confirmeront dans la solidité des résolutions, dans l'obéissance aux chefs, dans la rigoureuse observation de la discipline, qui rendent fortes et victorieuses les armées des grandes nations.

Ainsi l'Italie centrale armée et unanime pourra, grâce à vous, obtenir le respect de l'Europe et fournir à l'empereur Napoléon des arguments pour patroner notre cause.

Soldats! le gouvernement de la Toscane veille sur vous. Pour vous qui menez la vie dure des camps, il multipliera les soins qu'il doit à tous les citoyens confiés à sa tutelle; il voit avec joie les liens de fraternisation qui se resserrent de plus en plus entre vous et les populations dont vous êtes les hôtes en faveur. Puissent ces relations cordiales être l'augure d'une plus étroite union entre les peuples qui ne sont séparés que par l'Apennin!

Vous accélérerez cet avenir si vous savez vous montrer tels que la patrie vous veut. Si vous savez conserver honoré le drapeau national que vous avez juré de porter victorieux partout où seront les ennemis de l'Italie.

Ce 15 août 1859.

Le président du conseil des ministres et ministre de l'intérieur,

B. Ricasoli.



Déjà plusieurs fois, dans notre correspondance de Londres, le lecteur a pu voir quelles espérances le protestantisme anglican a fondées sur la guerre et sur les dissensions qui divisent aujourd'hui l'Italie. Ce sentiment s'est fait jour dans la presse comme dans le Parlement : aussi, la paix de Villafranca est-elle venue comprimer subitement la douce joie qu'on s'était faite de marcher, à l'abri de ces complications, à l'assaut de la papauté.

Aujourd'hui, la position est modifiée, elle n'est pas changée ; car le cabinet de lord Palmerston reste au pouvoir, et ce n'est certes pas l'arme la m ins redoutable dont une partie de l'Eglise anglicane compte se servir pour en venir à ses fins. Une partie, disons-nous ; car, Dieu merci, il se trouve dans le sein de l'établissement officiel des gens de cœur qui ont hautement exprimé leur indignation en apprenant ces desseins pervers.

L'intervalle d'une session à l'autre va permettre à lord John Russell de se livrer complétement à cette haine contre le saint-siége dont il a déjà donné tant de preuves dans les récents débats de la Chambre des communes. Ce serait donc folie aux catholiques de s'endormir dans une fausse sécurité pour empêcher une aussi dangereuse erreur : les conférences de Saint-Vincent-de-Paul établies dans plusieurs villes de la Péninsule, pourraient déjà beaucoup faire en travaillant à raffermir la foi de leurs frères contre les menées de l'anglicanisme : nous comptons bien qu'elles ne failliront pas à ce noble devoir. De notre côté, nous nous efforcerons de porter à la connaissance du public tous les faits de ce genre qui nous parviendront. Que la situation soit grave sous ce point de vue, tout le prouve, et les paroles adressées par le Saint-Père à M. Odo Russell, chargé d'affaires anglais à Rome, et l'incroyable activité déployée en ce moment par les sociétés bibliques, et les renseignements qu'on nous envoie du Piémont et de la Toscane.

Commençons par préciser nettement la nature de ces dangers. Voici d'abord ce que nous écrit de Florence un correspondant digne de confiance :

« Je vous enverrai peut-être d'ici à quelque temps un aperçu sur les misères présentes et futures de l'Italie Avant que six mois se soient écoulés, les ennemis de l'Eglise seront les maîtres partout, et les plus mauvaises doctrines politiques, religieuses, philosophiques et historiques, seront impunément prêchées partout où prévaudront l'autorité et l'influence des agents piémontais. Je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer un gouvernement plus tracassier, plus machiavélique, plus systématiquement corrupteur. Quand il désavoue ses intrigues par ses journaux, il envoie des émissaires pour prévenir les effets de ses désaveux, et il suscite des troubles partout où il peut, pour en tirer des arguments contre le gouvernement pontifical.

« Il faut dire aussi qu'il est habilement appuyé par la propagande anglicane, qui ne fut jamais si active ni si joyeuse que dans ce moment. Je sais d'une manière *très-positive* qu'il y a un comité central avec lequel correspond un autre comité établi à Florence, et qui a travaillé pendant tout l'hiver à préparer des insurrections dans les Etats pontificaux. Je connais personnellement l'émissaire anglais qui a fait à cheval le voyage de Florence à Rome en passant par Pérouse. Ces gens-là se flattent de voir ouvrir partout, comme à Turin et sous les auspices de M. de Cavour, des temples protestants, et d'y voir entrer par milliers les pauvres habitants, moyennant une rétribution pécuniaire, comme cela est arrivé en Toscane. Là est le secret de cette vive sympathie du peuple anglais pour l'indépendance italienne. C'est pour cela que lord Palmerston et lord Shaftesbury ont eu ces conversations intimes lors de la formation du dernier ministère. »

Nous n'avons nullement exagéré la gravité de la situation, le lecteur doit en être maintenant convaincu ; mais voici d'autres indices des efforts que fait l'anglicanisme pour déraciner la foi au cœur des Italiens. Dernièrement, ce même lord Shaftesbury se vantait, dans une lettre adressée au *Record*, un des organes les plus fanatiques du parti, que nulle part sur le continent les sociétés bibliques ne trouvaient un appui plus puissant qu'auprès du gouvernement piémontais ; tandis que la lettre qu'on vient de lire montre une organisation régulière, mise sans cesse en œuvre pour renverser la papauté par le moyen des insurrections.

Le colportage est encore une des armes les plus redoutables de la secte. Une nuée d'agents actifs, intelligents, stimulés par l'ardente soif du gain, se répandent dans les villes et les campagnes pour y distribuer

les pamphlets les plus ignares, les factums les plus violents contre le catholicisme. Qu'importent la calomnie ou le mensonge, mille fois réfutés, pourvu qu'il en reste des traces dans les esprits. Qu'on veuille bien nous en croire, nous parlons d'après une vieille expérience. Assez semblables à ces hommes payés pour distribuer au coin des rues des annonces et des prospectus, le colporteur biblique se glisse partout, pénètre partout. Repoussez-vous ses libelles et ses *Vies de saints* écrites contre le culte des saints? Il les insinue sous la table et jusque sous le lit, pour que l'enfant ignorant ou la jeune fille innocente puissent s'en repaître en secret. Vous trouvez l'agent biblique à l'hôtel où vous descendez; il se présente à vous à la station du chemin de fer et sur le vapeur qui vous emporte sur un lac suisse, piémontais ou lombard. Nous connaissons des gens qui ont découvert de ces brochures jusque dans les poches de leur paletot ou dans leur carton à chapeau.

On peut juger par ces détails de la tenace persistance que les colporteurs protestants savent déployer pour pervertir les populations catholiques, car nous n'oserions dire pour les convertir. On peut aussi en conclure tout ce qu'ils mettront d'énergie pour en venir à leurs fins dans l'Italie centrale. En y réfléchissant, on comprend maintenant l'ardeur qu'a montrée le *Times* à publier les doléances de l'Américain de Pérouse, et à s'apitoyer sur le sort de l'aubergiste révolutionnaire Storti. La mort de celui-ci, les plaintes de celui-là, pourront aider au mouvement général.

L'avénement du nouveau ministère, nous ne pouvons assez le redire, y contribuera plus énergiquement encore. La haine que Palmerston et Russell nourrissent contre le catholicisme est devenue pour eux un élément de popularité : aussi, sommes-nous fondé à dire qu'ils vont profiter des circonstances actuelles pour reconquérir celle qu'ils avaient perdue.

La situation de l'Italie est telle en effet qu'elle favorise au plus haut degré les projets du protestantisme anglais, projets qui se confondent si souvent avec la politique. A tort ou à raison, les Italiens sont disposés à se plaindre de la paix si subitement conclue; à se jeter dans les bras des sociétés secrètes qui les agitent pour les soulever. Depuis quelques jours, la presse britannique fait singulièrement écho à ces murmures dont elle exagère à dessein l'importance et le caractère. Quelques journaux de Londres éclataient même naguère en termes si violents contre le gouvernement français qu'il en a prohibé la libre circulation dans l'empire. Le Pape a, bien entendu, sa part dans ces attaques, lui qui, selon un organe de M. Bright, « a gagné plus que tout le monde à la guerre d'Italie. »

Dans cet état des choses, quel est donc le devoir des catholiques et de leurs *gouvernements*? Veiller sans relâche sur l'attitude nouvelle que va prendre l'Angleterre dans la question italienne. Aux efforts de ses prédicants, qui ne reculeront devant aucun moyen, ni aucune sorte d'alliance pour en venir à leurs fins, il faudra opposer une vigilance à toute épreuve, une foi capable de transporter des montagnes. Sans doute il y a de l'autre côté des Alpes bien des passions mauvaises, bien des préventions erronées à l'égard du Saint-Siége; mais il s'y trouve aussi beaucoup de cœurs fidèles, beaucoup de grandes âmes qui savent tout ce que leurs compatriotes peuvent gagner à l'embrassement de la religion et de la liberté. Que ceux-là se comptent, se groupent et s'associent; que leurs voix se fassent entendre plus haut que celles des sectaires pour en démasquer les intrigues. Ils connaissent le peuple, qu'ils lui parlent, qu'ils l'échauffent en faveur de sa vieille foi, mère de ses vieilles libertés municipales; qu'ils l'entourent surtout d'amour et de charité, et le cœur des enfants répondra bientôt à cet appel fait au nom de l'église antique, et au nom d'un père qui est aussi un grand et doux pontife! Qui sait? Dieu attend peut-être cette noble croisade d'une foi vive pour sauver l'Italie et du schisme et de ses propres égarements.

Est-ce tout? Non, les gouvernements, avons-nous dit, ont également un devoir à remplir. Après des combats acharnés dont le vaincu lui-même est sorti l'honneur sauf, l'Autriche et la France se sont tendu une main fraternelle, et la paix est faite. Pourquoi ne s'embrasseraient-elles pas dans l'étreinte chrétienne de la justice et de la vérité? Nulles autres puissances au monde n'ont un intérêt aussi grand à défendre, envers et contre tous, le chef spirituel de deux cent cinquante millions d'hommes; nulles puissances ne peuvent non plus remplir aussi efficacement ce sublime devoir. Qu'elles le veuillent seulement, et la propagande protestante ne tardera pas à reculer.

Et qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit ici ni de peser sur les consciences, ni d'adopter des mesures tracassières. Non, nous respectons trop la liberté humaine, nous respectons trop celle de l'Angleterre elle-même pour offrir de semblables conseils. Mais certes on a bien le droit de s'opposer au trafic des âmes ; on a bien le droit d'empêcher la prédication et le colportage religieux de devenir une arme pour soulever les peuples et les précipiter dans l'anarchie. Voilà ce que nous demandons : rien de plus, rien de moins.

Et ce sera facile, croyez-le. L'Angleterre s'arme, mais elle ne veut point la guerre ; elle veut le renversement du Pape, mais par d'autres mains que les siennes, mais sans que sa propre sécurité soit compromise. Du jour où lord Russell et lord Palmerston auront à choisir entre cette sécurité et une propagande quelconque, tenez pour certain que celle-ci sera abandonnée à sa faiblesse réelle, quand elle ne s'appuie pas sur le bras séculier.

Ajoutons enfin, pour être tout à fait justes, qu'on rencontre en Angleterre des caractères élevés qui réprouvent ces menées si peu avouables ; leurs efforts se joindraient à ceux des deux puissances catholiques pour exercer une pression sur l'opinion publique. La victoire serait bientôt gagnée, et, dans ce grand mais singulier pays, on verrait peut-être se déclarer une réaction en faveur de ce Pape qu'on est aujourd'hui si désireux de précipiter du trône pontifical.

Ce sujet mérite bien qu'on y songe et qu'on y revienne.

C. F. AUDLEY.

CHRONIQUE.

La province fait en ce moment ou prépare les réceptions les plus brillantes aux régiments qui rentrent dans leurs garnisons. On dirait qu'elle veut rivaliser avec la capitale. Amiens s'apprête à fêter le 85e de ligne et Lille le 86e ; la Rochelle est en mouvement pour recevoir avec une enthousiaste sympathie le 88e. Alençon organise deux jours de fête en l'honneur du 98e, qui va tenir garnison dans ses murs. Le 41e, qui se rend au Puy, sera vivement acclamé à son passage à Saint-Etienne.

Quatre compagnies du 1er régiment du génie, parties de Metz il y a quelques mois pour prendre part à la campagne d'Italie, sont rentrées vendredi dans cette ville ; des fleurs en profusion ont été jetées à ces glorieux survivants de la victoire.

Même accueil était fait ces jours-ci au 10e bataillon des chasseurs de Vincennes et au 6e bataillon de la même arme, par les population de Cambrai. L'autorité a reçu les bataillons à l'entrée de la ville. Par la soins de l'administration municipale, des tonnes de bière étaient placées devant l'hôtel de ville. Le maire demanda et obtint du commandant que toutes les punitions fussent levées. On fit remettre à chaque sous-officier 1 franc, à chaque caporal 50 centimes, à chaque soldat 25 centimes.

A son passage à Bourges, le 8e de ligne, qui se rend à Clermont, a reçu l'accueil le plus flatteur. La population s'est portée presque tout entière à sa rencontre et lui a distribué des palmes et des bouquets.

Versailles a donné, samedi, sa grande fête militaire. Les troupes ont été triomphalement conduites dans les jardins de l'Orangerie, où se trouvaient dressées les tables du banquet, ne comprenant pas moins de cinq mille couverts.

Tout le monde connaît le caractère grandiose des admirables bâtiments de l'Orangerie. La façade avait été richement décorée de tentures de velours ornées de franges d'or, avec des trophées placés de distance en distance, rappelant par leurs inscriptions les victoires de la campagne d'Italie.

Les tables avaient été disposées dans ces magnifiques allées d'orangers séculaires qui font l'admiration de tous les visiteurs.

Cinq tables d'honneur se trouvaient placées près de la grande galerie de l'Orangerie.

A cinq heures, les cinq mille convives étaient à table, tous animés du même sentiment de cordialité. La population de Versailles était accourue à cette fête comme à une fête nationale, et prodiguait les bravos et les applaudissements aux vaillants soldats de Magenta et de Solferino.

La foule se pressait aux grilles de l'Orangerie. Des milliers de spectateurs contemplaient le banquet du haut des balustrades du parterre du Midi ou sur les cent marches des escaliers de marbre, qui présentaient à droite et à gauche deux immenses amphithéâtres.

A huit heures, un feu d'artifice, auquel assistaient tous les invités au banquet et

toute la population de Versailles, a été tiré sur la place d'Armes.

La pièce principale avait reproduit en lettres de feu l'inscription qui figurait au banquet :

La ville de Versailles à sa garnison revenant d'Italie.

Le total des souscriptions recueillies en faveur des blessés de l'armée d'Italie s'élève aujourd'hui à 2 millions 158,000 francs.

On sait que 922 condamnés militaires ont obtenu ou grâce entière ou une réduction dans la durée de leur peine, à l'occasion de la fête de l'Empereur.

Ce chiffre, par rapport au nombre des condamnés, représente un quart environ. A Paris, les prisons militaires renferment 300 condamnés ; sur ce nombre, 65 ont été complétement graciés, 20 ont été réduits.

Les militaires graciés sortiront de prison demain mardi. Ils seront dirigés, les uns sur les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les autres sur les régiments de l'intérieur.

Le régime des prisons militaires s'est notablement amélioré depuis quelque temps. On sait que le travail y est obligatoire. Les prisons de Paris et de Vanves possèdent des ateliers parfaitement organisés, où les détenus travaillent 10 heures par jour. Les graciés qui ont été exceptionnellement incorporés dans les régiments de l'intérieur, sont ceux qui se sont fait remarquer par leur application au travail, et qui ont montré un sincère repentir de leurs fautes.

Un des résultats les plus heureux de l'obligation du travail, c'est que plusieurs détenus apprennent, pendant leur séjour à la prison, une profession manuelle qu'ils exercent ensuite avec profit, à l'expiration de leur peine.

M. Garcin.

L'*Indépendance belge* établit l'état numérique des condamnés politiques auxquels s'applique le décret d'amnistie du 16 août.

Des 11,003 transportés de juin 1848, il n'en reste plus aujourd'hui en Algérie que 188, sur lesquels 52 ont demandé à demeurer dans les villes ou dans les colonies agricoles où ils ont réussi à se créer une existence honorable.

Des 26,884 transportés à la suite des événements de décembre 1851, il n'en reste plus que 1,708 qui vont être autorisés à revenir d'Algérie, de Cayenne et de Corte.

Enfin des 428 transportés, en vertu de la loi de sûreté générale de 1858, il n'en reste plus que 219 qui vont rentrer en France.

De sorte que sur 38,315 condamnés politiques qui ont été transportés depuis le mois de juin 1848, l'amnistie n'en trouve plus que 1,927 à rendre à leur patrie.

Une correspondance raconte que la veille du jour où sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur a paru au *Moniteur*. M. E. Texier, rédacteur du *Siècle*, dînait chez le prince Napoléon. Il trouva sous sa serviette une croix en diamant, et ce fut ainsi qu'il eut connaissance de la faveur dont il était l'objet. On assure que M. E. Texier retourne en Italie pour y continuer ses correspondances au *Siècle*. Il irait cette fois visiter les Légations. On peut s'attendre d'avance à de jolies inventions.

Des élections partielles ont lieu en ce moment même dans la Charente; il s'agit de la nomination d'un conseiller général dans le canton de Confolens. A ce propos, le préfet d'Angoulême a adressé aux journaux du département le *communiqué* suivant :

« Le canton sud de Confolens est-il napoléonien, est-il républicain ?

« Voilà une étrange question ; c'est cependant celle que les électeurs décideront dimanche prochain.

« Trois candidats se présentaient, tous trois dévoués à l'Empire, à ses institutions. Quel était celui qui réunissait le plus de sympathies? C'est ce qu'un scrutin paisible devait révéler. Le gouvernement attendait avec confiance, certain qu'un nom ami sortirait de l'urne.

« Mais un quatrième prétendant disposait sa candidature hostile dans l'ombre; elle a éclaté au milieu du pays stupéfait.

« Est-ce que la république n'a pas fait son temps? Est ce que nous avons oublié ses terreurs et ses misères? Est-ce qu'elle n'est pas tombée, tuée par le ridicule et le dédain?

« Est-ce que la France, sous l'Empire, n'est pas devenue la nation la plus riche, la plus honorée, la plus glorieuse de l'Europe et du monde?

« Le canton sud de Confolens ne songe pas à nous faire rétrograder vers les calamités dont le souvenir n'est pas encore effacé, quoiqu'on oublie vite en France.

« Electeurs! n'oubliez pas de déposer vos suffrages; que chacun veille, car l'ennemi s'est montré, et, pour vaincre il compte, comme en février 1848, sur une surprise! »



Les nouvelles ordinairement mensuelles du Sénégal comprennent aujourd'hui une période de deux mois. La France n'ayant pas de moyens de communication directs avec sa colonie du Sénégal, les correspondances doivent être portées dans la colonie anglaise de Sainte-Marie de Bathurst, pour y attendre le passage du packet anglais. Nous avons déjà signalé ce fâcheux état de choses, et l'événement est venu nous donner bien promptement raison.

Les correspondances du 14 mai au 15 juin se sont promenées en mer au lieu d'arriver à temps pour le passage du packet, et la plupart d'entre elles ne sont pas encore parvenues à l'heure qu'il est. Il est donc bien urgent, surtout pour les intérêts du commerce, qu'un paquebot à vapeur français fasse le service entre la France et la colonie du Sénégal : les Messageries impériales doivent inaugurer prochainement leur service de Bordeaux au Brésil ; nous espérons que leurs paquebots feront escale à Gorée, et que les réclamations de cette puissante Compagnie, si elle persiste à les faire, ne décideront pas le gouvernement à modifier le cahier des charges sur ce point important. Les négociants de Saint-Louis et de Gorée ont adressé au gouvernement une pétition dans laquelle se retrouvent des arguments analogues à ceux que nous avons fait valoir dans notre numéro du 18 juin. De son côté, M. Pinet-Laprade, commandant particulier de Gorée et dépendances a parfaitement fait ressortir, dans une note officielle, les raisons qui militent en faveur de l'escale de Gorée. Nous nous bornons à en citer le passage suivant :

« Le mouvement commercial de la France avec la côte d'Afrique comprise entre le Sénégal et Sierra-Leone, a acquis, pendant ces dernières années, un développement important : il est aujourd'hui de près de 25 millions. Il vient annuellement de France dans les possessions anglaises de Gambie et de Sierra-Leone, plus de quatre cents navires, et cependant c'est à peine si nous fréquentons les nombreux cours d'eau qui débouchent du Cap-Vert : Sine, Saloum, Cazamance, Rio-Nunez, Rio-Pongo, etc.

« L'intention du gouvernement est de donner à notre commerce, dans ces rivières, une sécurité égale à celle que nous avons conquise au Sénégal pendant ces dernières années ; mais comme complément de ces mesures, nous devons chercher à attirer dans ce pays l'intelligence de nos négociants et leurs capitaux.

« Il existe en France une appréhension très-grande pour les entreprises lointaines, et de tous nos établissements coloniaux, ceux de la côte occidentale d'Afrique sont, sans contredit, les plus redoutés.

« Les communications fréquentes et rapides que les paquebots assureront entre ces établissements et la métropole, familiariseront nos nationaux avec nos colonies. Les dangers, grossis par les distances, entretenus au milieu de toutes les difficultés actuelles de communication, prendront leurs proportions naturelles, et notre commerce, plus confiant, s'engagera dans des entreprises nouvelles.

« Tel sera, pour la côte occidentale d'Afrique, le résultat certain de la relâche, à Gorée, des lignes de Bordeaux et de Marseille.

« Les conditions proposées à la Compagnie des messageries impériales, et acceptées par elle, ont en partie pour but de faire desservir régulièrement nos établissements de la côte occidentale d'Afrique, et de faire participer, autant que possible, la navigation française aux mouvements des charbons qui doivent alimenter la ligne.

« Est-il nécessaire de rappeler que la Compagnie des messageries impériales doit recevoir du gouvernement français une subvention de quatre millions huit cent mille francs ? »

Mais revenons aux nouvelles de nos colonies.

L'agitateur Al-Hadji, quoique bien décidément vaincu et abandonné des populations qu'il avait soulevées auprès de nous, se retire lentement. En passant devant la tour de Matam, il a voulu essayer de reprendre sa revanche de l'échec que lui fit éprouver M. Paul Holle à Médine, en 1857, mais son entreprise n'a eu aucun succès. En passant devant Médine, le poste le plus avancé que nous ayons sur le fleuve, son armée a été battue par les populations qui environnent ce poste et qui nous sont dévouées. Tierno-Guiby, le chef de cette armée, a été tué ainsi que ses frères et un grand nombre de ses guerriers.

Toutefois, dans sa retraite, Al-Hadji pille et ruine les villages de nos alliés, et les pays qu'il a traversés sont affamés. Une grande partie de l'armée qu'il avait levée dans le Fonta déserte et retourne se mettre sous notre protection ; lui-même se dirige vers le Kaarta. Il a laissé dans le gros village de Guémou un de ses parents comme chef et a recommandé aux habitants de nous faire le plus de mal possible. Mais son prestige s'est évanoui sous le coup de ses nombreuses défaites, et il ne peut plus désormais nous inspirer d'inquiétudes sérieuses.

Une expédition a été faite dans le fleuve contre les Maures Bracknas qui, conduits par Sidi-Ely avaient fait une razzia dans le Djioloff. Le 16 juin, à 2 heures et demie du matin, les troupes sous les ordres du com-

mandant Faron ont débarqué et cerné le camp des Maures. Une soixantaine de prisonniers, un troupeau et un butin considérable, tel est le résultat matériel de ce hardi et rapide coup de main; mais le résultat moral est surtout excellent. Cette leçon sévère infligée aux Maures nous assure pour longtemps l'exécution fidèle des traités récemment conclus. Les conditions de ces traités que les Maures ont eu le plus de peine à subir sont, comme on sait, l'abandon complet de la rive gauche et la cessation des pillages qu'ils y commettaient journellement. Or, cette razzia du Djioloff, faite à l'instigation des Trarza auxquels Sidi-Ely n'ose rien refuser, n'avait sans doute d'autre but que de s'assurer de nos dispositions et du plus ou moins d'importance que nous attachions véritablement à ces clauses de nos traités. Ils se tiendront maintenant pour avertis. De plus, ceux des Etats de la rive gauche qui n'osaient pas encore rompre ouvertement avec les Maures, ni leur résister, dans la crainte que la protection que nous leur avons promise ne s'effectuât pas d une manière efficace, n'auront plus de doute aujourd'hui sur l'importance que nous attachons à leur affranchissement.

Nous avons déjà parlé d'une expédition que le gouverneur et commandant particulier de Gorée ont faite sur la côte au sud de Gorée. Elle a parfaitement réussi. Elle avait pour but d'étendre la surveillance et la protection de la France sur tous les ports de la côte fréquentés par notre commerce et qui jusqu'à présent étaient le théâtre d'abus, d'exactions et de violences aussi humiliantes que préjudiciables aux affaires. La colonne se composait de 100 hommes des compagnies de débarquement, de 140 hommes d'infanterie de marine, de 200 tirailleurs sénégalais, de 110 volontaires de Gorée et de 210 volontaires de la presqu'île de Dakar. Elle a parcouru les côtes du Cayor, du Baol, de Sine et de Saloum; elle a eu une affaire très-brillante avec l'armée de Sine, le 18 juin. Les comptoirs de Rufisque, de Portudal et de Joal, depuis longtemps abandonnés, vont être occupés de nouveau et un établissement sera élevé dans la rivière de Saloum. Les pays de Baol, de Sine et de Saloum seront prochainement liés avec nous par des traités, dont les principales conditions sont : 1° la reconnaissance de nos anciens droits sur cette partie de la côte; 2° l'abolition de tous les impôts arbitraires auxquels nos traitants ont été soumis jusqu'à ce jour et la création à leur place, d'un droit d'environ 3 0/0 au profit du roi sur les produits sortant de son pays; 3° la faculté pour nos nationaux de construire en maçonnerie partout où ils voudront; 4° le droit, pour le gouvernement, de construire des forts sur les points qu'il voudra choisir; 5° tous les indigènes qui ne s'occupent pas du commerce exclus des escales et des comptoirs; 6° *les sujets* français, même dans leurs discussions avec les gens du pays, ne seront jamais justiciables que de l'autorité française.

Trois semaines après l'expédition, le commandant particulier de Gorée a visité nos comptoirs de Rufisque, de Portudal et de Joal, il les a trouvés dans la tranquillité la plus parfaite; les populations commencent déjà à comprendre les avantages qu'elles retirent de notre protection.

Le 10 juillet, le télégraphe *électrique* entre Saint-Louis et Gandiolle, dont la longueur est de près de 20 kilomètres, a été terminé; il fonctionne parfaitement. On étudie le projet d'un télégraphe électrique entre Saint-Louis et Gorée. Sa longueur serait de 200 kilomètres, et la dépense ne monterait pas à 30,000 fr.

La situation commerciale de notre colonie est satisfaisante.

Le tableau comparatit des mouvements du commerce et de la navigation, pendant les années 1858 et 1857, dressé par la douane de Saint-Louis, offre de remarquables résultats. L'année 1857 était une année moyenne pour la période des sept dernières années depuis 1850.

Or, l'année 1858 présente sur 1857 une augmentation extraordinaire dans l'importance du commerce de la colonie. On y remarque 47 voyages de navires en plus. Le tonnage de la navigation passe de 23,561 tonneaux à 35,325 tonneaux, plus de moitié en sus. Le chiffre du commerce, importations réunies, passe de 9,688,000 fr. à 15,004,000 fr. Ce chiffre de 15 millions, pour le seul fleuve du Sénégal, et lorsque la plus grande partie du pays était encore en proie à la guerre, montre quelle est pour la France l'importance de cette colonie.

La situation morale présente aussi quelques points satisfaisants. On constate à Saint-Louis un retour réel vers les idées morales et religieuses. Une coutume déplorable et subversive des liens de la famille est complétement abolie : les mariages à la

mode du pays, qui n'étaient autre chose qu'un concubinage usurpant un nom respectable, et dont l'habitude s'était longtemps maintenue malgré d'énergiques efforts pour la détruire, ont maintenant tout à fait cessé d'exister, grâce à la bienfaisante influence de la religion.

Les écoles sont florissantes et la création d'une crèche qui compte 53 enfants est appelée à faire beaucoup de bien.

Mais Dagana et Podor, ces deux nouveaux centres du commerce du fleuve qui ont pris un si rapide accroissement, sont complétement dépourvus de secours religieux. Cependant un grand nombre d'habitants et même d'Européens y passent une grande partie de l'année : Il serait bien nécessaire d'y envoyer des prêtres pour y continuer le bien qui se fait à Saint-Louis.

Le comptoir de Bakel est aussi privé de la Mission qui y avait été entretenue pendant plusieurs années : Il est bien désirable que cet utile établissement soit rétabli.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 30 juillet / 11 août.

Je vous ai parlé dans ma dernière lettre de quêtes *orthodoxes* qui n'étaient pas exemptes d'arrière-pensées politiques ; nous avons d'autres quêtes qui ont plus d'analogie avec les vôtres.

L'enseignement catholique ne manque pas jusqu'à un certain point à Saint-Pétersbourg aux classes aisées, mais le reste en est complétement privé. Pour combler cette lacune, une noble et pieuse dame, madame la baronne de Meyendorff, née comtesse de Buol, y a récemment fondé un *Refuge* dans le double but de donner une éducation chrétienne à de pauvres êtres voués à tous les dangers de la mendicité, et de soulager la misère des femmes âgées en les préparant au grand passage. Dieu a béni cette patriotique pensée ; la société de Saint-Pétersbourg y a généreusement répondu ; toutefois, le développement qu'a rapidement pris cette œuvre si essentielle a obligé ses fondateurs de recourir à la voie de la publicité.

Vous frémiriez si vous étiez exactement au fait de toutes les misères de cette pauvre Eglise catholique de Russie ! Elle n'est régie que par deux évêques. L'un, Mgr Kahn, évêque de Tiraspol, dans le gouvernement de Kherson, réside, on ne sait trop pourquoi, à Saratof, où il n'y a presque pas de catholiques, tandis qu'il y en a 12,000 à Odessa, sans compter les colonies qui environnent cette ville. Son diocèse comprend la nouvelle Russie, la Bessarabie, la Crimée, et s'étend jusqu'à la Perse.

C'est un homme d'une intelligence peu élevée, tremblant à chaque ordre qu'il reçoit du comte Emmanuel Sievers et s'y soumettant sans réplique. L'autre, monseigneur Wenceslas Zélinski, est métropolite de toute la Russie en même temps qu'archevêque de Mohilef ; il ne bouge pas de Pétersbourg ; il n'a jamais songé à visiter ses ouailles. Cela lui serait, d'ailleurs, assez difficile, car sa juridiction s'étend d'Abo à Petropavlosk, des frontières de la Prusse aux portes de la Chine. Esprit délié, mais impétueux et cédant aisément au soupçon, Monseigneur Zélinski (ce n'est un mystère pour personne) n'est malheureusement pas à la hauteur de sa situation : il n'ose parler de l'Empereur qu'en faisant précéder son nom de l'épithète de magnanime, et n'a toujours peur que de lui déplaire ; il ne semble préoccupé que de se faire pardonner sa nationalité et sa dignité.

Pour obvier aux maux qui dérivent nécessairement d'une administration sans communication avec le Saint-Siége, il nous faudrait ici un nonce qui vît de ses propres yeux où en sont les choses. Rome l'a demandé plus d'une fois ; mais un nonce ferait sur nos hommes d'Etat l'effet de la tête de Méduse. La crainte d'en avoir un, si le Pape était réellement président de la Confédération italienne, comme la promesse en a été faite, entre pour beaucoup dans la répugnance de nos hommes d'Etat pour ce projet : aussi désirent-ils ardemment participer à un congrès, où ils s'imaginent qu'il leur sera facile, avec MM. Palmerston, Schleinitz et Ratazzi, de réduire à néant les espérances des catholiques, toujours trop confiants, et oublieux des leçons de la veille. Ne croyez pas que ceci soit une pure supposition. *L'Invalide russe*, qui a ici la même autorité que chez vous le *Constitutionnel*, vient sans détour d'exprimer cette pensée, en ne se donnant pas la peine de déguiser la mauvaise humeur que lui cause l'apparition dans le concert européen d'un nouveau personnage qu'on nomme le Pape. Selon lui, la réunion d'un congrès est indispensable non-seulement pour examiner, mais encore pour *modifier* les préliminaires de Villafranca.

« On nous objectera, dit-il, que les belligérants n'accepteront peut-être pas ces modifications. Tant pis pour eux. L'Europe est assez forte pour les forcer à se soumettre à toutes les conditions qu'elle croit nécessaires à la tranquillité générale. Mais elle n'a pas besoin de recourir à la force. Il lui suffira d'accepter la paix séparée comme un fait, comme un petit changement, sans en reconnaître la *légalité*. Et cela seul annulera toute la force obligatoire de cette paix. — Avec le congrès, s'écrie l'*Invalide*, nous avons la paix et la sécurité; sans le congrès, la guerre et la révolution. » Et, secouant sa jambe de bois, il ajoute : « Les temps des surprises politiques et des accords secrets sont passés, parce que ce ne sont plus les intérêts dynastiques, ce sont les intérêts nationaux qui occupent la première place. »

Ce n'est pas sans une grande surprise, sans doute, que vous apprendrez que le gouvernement russe proclame si haut, pour la plus grande joie du Nord, le principe des nationalités, oubliant qu'il pourrait lui être appliqué d'une manière fâcheuse et que la cause italienne, qu'il épouse si chaudement n'est pas différente de la cause polonaise, qu'il étouffe si soigneusement. Il joue là gros jeu, car nous n'en avons pas fini avec la Pologne ; mais, il y a déjà longtemps que je l'ai remarqué, les cabinets, comme les individus, se laissent guider bien plus par leurs passions que par leurs intérêts.

Nos journaux ne cessent pas d'enregistrer des sinistres intérieurs. Il y a eu encore un incendie à Moscou ; à Kimra, dans le gouvernement de Tver, cinq cents maisons ont été la proie des flammes, — 204 à Ossa, dans le gouvernement de Perm, — 60 dans le gouvernement de Tambof. Décidément la Russie est le pays des incendies.

Il pourrait être celui des merveilles.

Nos « Annales économiques » nous révèlent qu'il existe dans la Sibérie occidentale une province aussi féconde que la Provence. Des forêts entières de pommiers, de poiriers et d'abricotiers y croissent; l'abondance des bois de construction y est énorme et celle du poisson fabuleuse ; on y trouve à l'état sauvage le chanvre, le ricin et des plantes tinctoriales, dont la luxuriante végétation forme des fourrés impénétrables. On y a découvert une mine de plomb argentifère, dont la richesse est extraordinaire, et l'on y exploite avec facilité l'alun et le salpêtre. Enfin des plants de vigne y ont parfaitement réussi et promettent de doter la contrée d'un nouveau produit important. Avis aux chercheurs de fortune.

Je finis par vous donner un petit détail qui peint assez bien le servilisme dans lequel on maintient le clergé russe. Nous avons, grâce à Dieu une famille impériale nombreuse ; trente quatre fois dans l'année, nous célébrons les fêtes de ses différents membres, Beauharnais et autres. Ordre vient d'être signifié au clergé de ne faire pendant ces trente-quatre jours ni enterrements, ni prières pour les morts ! Cela me rappelle que, depuis l'impératrice Anne, qui avait grand' peur de la mort, tous les convois funèbres sont tenus de faire de longs détours pour ne pas passer sous les fenêtres des palais impériaux ; cela me rappelle aussi certains vers de la Fontaine, mais je ne vous les citerai pas.

Pour extrait : M. Garcin.

FAITS RELIGIEUX

Un service funèbre pour les officiers et soldats qui ont trouvé la mort dans la campagne d'Italie a été célébré jeudi, à onze heures, dans l'église Saint-Louis des Invalides. L'état-major, les fonctionnaires et un grand nombre de militaires invalides de tout grade y ont assisté, rendant ainsi à leurs frères d'armes un dernier et pieux hommage.

Un service funèbre avait déjà été célébré avec pompe pour les mêmes officiers et soldats, dans l'église Saint Sulpice et dans plusieurs autres paroisses de Paris.

— On lit dans l'*Espérance de Nancy* :

« Les funérailles de M. Mirguet, vicaire général de Nancy, ont eu lieu avec solennité mercredi à 10 heures du matin. M. Gérard, vicaire général, présidait la cérémonie.

Le corbillard était suivi par une foule d'ecclésiastiques de Nancy et des environs, lesquels, plus heureux que beaucoup de leurs confrères éloignés ou qui n'avaient pu être *informés* à temps, ont tenu à donner une dernière preuve de sympathie à l'homme distingué que perd le diocèse. Au milieu d'eux nous avons remarqué M. le préfet, M. le procureur général, M. le conservateur des forêts, M. l'inspecteur de l'Académie, et plusieurs autres fonctionnaires ; des anciens élèves du petit séminaire de Pont-à-Mousson, qu'il a dirigé pendant plusieurs années et du collége de la Malgrange, dont il a été le fondateur. Après les obsèques, faites par M. le vicaire général, le cortége funèbre s'est dirigé vers Préville, où les honneurs militaires ont été rendus au défunt comme chevalier de la Légion d'honneur.

Ce prêtre vénérable, comme supérieur du pe-

tit séminaire, comme fondateur et directeur de la Malgrange, comme fondateur de la presse religieuse dans notre pays par le *Courrier lorrain*, comme vicaire-général enfin, a rendu des services signalés à l'Eglise.

— Une nouvelle paroisse, sous le vocable de la Nativité, vient d'être érigée à Saint-Etienne (Loire).

La bénédiction de ce nouveau temple, dédié à la mère de Dieu, a été faite solennellement par M. le curé de Sainte-Marie, en présence du nouveau pasteur de cette paroisse, M. l'abbé Théologre.

— On lit dans le *Chroniqueur* de Fribourg :

« Mgr Arnold, évêque de Bâle, a ordonné, dans tout son diocèse, des prières d'actions de grâce pour la paix qui a eu lieu.

« Un séminaire provisoire va être ouvert cet automne à Soleure, dans le couvent des Franciscains.

« Les conférences des Etats diocésains pour arriver à l'établissement d'un séminaire définitif n'ont pas amené de résultat jusqu'ici. »

— On écrit de Grétigné (Loire-Inférieure) :

Le lendemain de l'Assomption, dans l'antique et célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, fondée il y a plus de six siècles sur la paroisse de Grétigné par les seigneurs de Clisson, à l'occasion de la naissance du grand Olivier, sanctuaire que visitent chaque année plus de 25,000 pèlerins, venait incognito prier et célébrer le divin sacrifice Mgr l'évêque de la Floride (Etats-Unis), accompagné des pieux et savants Sulpiciens, supérieur et directeurs du grand séminaire de Nantes, qui, chaque année, y viennent à pareil jour en pèlerinage, à l'exemple du vénérable M. Olier, fondateur de leur sainte Société.

A trois heures environ après midi, après avoir visité les beautés pittoresques et les antiquités des environs, le vénérable prélat revint à la sainte chapelle, qui était remplie de fidèles et d'ecclésiastiques accourus à la nouvelle de sa présence dans le pays. Il fut reçu à l'entrée de la chapelle par les enfants des deux écoles de la paroisse, portant des oriflammes. Ce fut là aussi que le zélé pasteur de Grétigné lui témoigna en quelques mots bien sentis, le bonheur qu'il éprouvait de voir sur le territoire de sa paroisse cet apôtre de la Floride. Ensuite un jeune enfant lui adressa un gracieux compliment.

Le prélat répondit d'une manière simple, mais qui allait au cœur; puis il s'avança jusqu'aux pieds de l'hôtel, et après une prière à Notre-Dame-de-Toutes-Joies, il adressa à la foule recueillie une instruction sur l'Œuvre de la propagation de la Foi, et donna quelques renseignements très-touchants sur la position des missionnaires et des peuplades qu'ils ont à évangéliser. Pour placer les uns et les autres sous la protection de la bonne Mère de Toutes-Joies, on chanta solennellement les litanies de la Sainte Vierge. Ensuite le vénérable évêque missionnaire, ayant donné au clergé et aux fidèles la bénédiction épiscopale solennelle, il quitta la chapelle accompagné du clergé jusqu'à sa voiture, d'où il repartait pour Nantes.

La foule se retira heureuse de la visite de cet apôtre, et remerciant Notre-Dame-de-Toutes-Joies d'avoir fixé son sanctuaire au milieu d'elle.

— Nous apprenons que dans quelques diocèses de France, surtout des Pyrénées, plusieurs ecclésiastiques, dont quelques-uns occupent des positions élevées, ont demandé à suivre le vénérable évêque de la Floride pour évangéliser avec lui les vastes contrées confiées à son zèle apostolique.

— L'extérieur de l'abside de Saint-Leu, sur le boulevard de Sébastopol, vient de recevoir à mi-hauteur, adossées aux contre-forts, les deux statues, de grandeur ordinaire, de saint Leu et de saint Gilles. Le maître-autel n'est pas encore terminé.

— Lundi, 8 du courant, est arrivé à Marseille sur le *Philippe-Auguste*, le T. R. P. Antoine de la Mère de Dieu, ministre général des Trinitaires-Déchaussés, accompagnés du P. Basile de la Vierge, définiteur général, du P. Martin de la Mère de Dieu, et du F. Pacifique de l'Annonciation. Ces religieux viennent de Rome pour rétablir leur ordre à Faucon, près Barcelonnette (Basses-Alpes), patrie de Saint Jean de Matha, son fondateur; ils sont descendus chez les Pères capucins. Le lendemain, une nombreuse députation de l'archiconfrérie de la Très-Sainte-Trinité est allée faire une visite aux Pères Trinitaires, et les ont accompagnés le 10, au matin, dans leur pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, où ils ont célébré la messe pour mettre leur fondation sous la protection de la Très-Sainte Vierge. Ces religieux sont allés ensuite à Sainte-Marthe, banlieue de Marseille, où ils ont été reçus par les religieuses Trinitaires-Déchaussées et leur digne aumônier, M. l'abbé Margalhan. Le T. R. P. ministre général, a visité les maisons de ces religieuses établies à Cuges, Gémenos, Cassis, Aubagne.

Dimanche dernier, les Pères trinitaires sont allés à la chapelle de l'archiconfrérie de la Très-Sainte-Trinité de Marseille, où tous les membres les ont reçus avec un témoignage touchant de vénération pour leur ordre auquel ils sont agrégés.

(*Gazette du Midi*.)

FAITS DIVERS

On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

LL. MM. sont arrivées à Tarbes, à deux heures et quelques minutes, en face de la gare provisoire préparée pour les recevoir. On ne les attendait guère avant trois heures, mais déjà depuis longtemps S. Exc. M. le ministre d'Etat, les autorités constituées, diverses notabilités étrangères au département, parmi lesquelles se trouvaient Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, M. Dariste, sénateur, M. le procureur général Falconnet, M. le général Duprat de la Roquette et divers autres qui ne nous ont pas été nommés, attendaient à la gare. Un peuple immense en occupait les abords, échelonné sur des tribunes, perché sur des arbres, juché sur des voitures.

Aussitôt que le train impérial a paru, un im-

mense cri de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!* est sorti de toutes les poitrines. Leurs Majestés ont salué avec beaucoup d'affabilité. En descendant du wagon, elles ont encore salué l'assistance, puis ont traversé le salon de la gare et sont montées dans un coupé attelé de quatre chevaux qui les attendait de l'autre côté.

Après la réception du conseil général, c'est celle du clergé qui a été la plus remarquable. Mgr Laurence était accompagné de plus de trois cents prêtres accourus avec un empressement des plus significatifs des divers points du diocèse, en voiture, à cheval, un bon nombre et de très-loin à pied. Ils ont eu l'honneur d'être tous reçus par LL. MM., à qui Mgr l'évêque a adressé un discours, écouté par elles avec une faveur marquée.

— Le maréchal ministre de la guerre a décidé que les chevaux et mulets excédant l'effectif dans les corps d'artillerie ou du train des équipages seront remis, soit par les dépôts de remonte, soit par les corps qui les possèdent, aux cultivateurs qui en feront la demande, sous les conditions de les nourrir, de les entretenir et de ne les employer qu'aux travaux de l'agriculture, à l'exclusion de tout service de messagerie ou de poste.

Les demandes seront adressées à l'intendance militaire.

Tout cultivateur devra justifier qu'il possède une exploitation agricole suffisante, à titre de propriétaire, fermier ou métayer, pour employer le nombre de chevaux demandé. Sa demande sera appuyée de l'avis favorable du maire, et visée par le sous-préfet de l'arrondissement.

— On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« Le nombre des permis de chasse demandés et délivrés en 1859 est de beaucoup inférieur, à ce que l'on assure, au chiffre des années précédentes. On dit que les propriétaires restreignent considérablement les permissions données aux chasseurs de se livrer sur leurs terres à l'exercice de la chasse. Ce fait explique, entre autres causes, la diminution des permis.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait remis au concours, pour un prix à décerner en 1859, la question suivante :

« Rechercher quels ont pu être, dans l'antiquité grecque et latine, jusqu'au cinquième siècle de notre ère, les divers genres de narrations fabuleuses qu'on appelle romans, et si de tels récits n'ont pas été quelquefois, chez les anciens, confondus avec l'histoire. »

L'Académie, dans la séance du 19 août. a décerné le prix à M. Chassang, chargé de conférences à l'Ecole normale supérieure.

— On attend prochainement à Paris la voiture qui a servi à Napoléon 1er et à l'Impératrice Marie-Louise, et qui se trouvait dans le garde-meuble des ducs de Parme. Le prince Napoléon, pendant son voyage à Parme, ayant manifesté l'intention d'acheter cette voiture, qui est fort grande et à plusieurs compartiments, la duchesse s'est empressée de lui offrir cette voiture pour le Musée des souverains du Louvre.

— Les jardins du palais des Thermes sont aujourd'hui complétement terminés, et il ne reste plus à mettre en place qu'une très-faible portion de la grille qui doit les enclore, sur le boulevard Saint-Germain, du côté de la rue Saint-Jacques. Les morceaux de sculpture et d'architecture d'une haute antiquité viennent d'être placés dans ces jardins, conçus dans le style sévère des ruines qu'ils sont destinés à encadrer et dont la décoration se trouve ainsi heureusement complétée.

— Les travaux du chemin de fer de Soissons à Paris, dans le département de la Seine surtout, sont poursuivis avec la plus grande activité. Les remblais et les travaux d'art sont à peu près terminés.

— Tout un quatier neuf s'élève entre les rues du Cherche-Midi, de Vaugirard, du Regard et de Bagneux. Ce quartier est traversé par deux rues de quinze mètres, l'une en prolongement de la rue Sainte-Placide, l'autre de la rue Saint-Maur, allant aboutir rue de Vaugirard, à la fontaine de Léda, où débouche le beau boulevard de Rennes, conduisant à la gare du chemin de l'Ouest (rive gauche).

— Le Pont-au-Change, que l'on reconstruit pour le raccorder avec la rue de la Barillerie, qui sera convertie en boulevard, est, depuis plus d'un an, l'objet d'efforts persévérants et inouïs. Les travaux se hérissent de difficultés sans cesse renaissantes; les plus puissantes machines sont désarçonnées fréquemment par la résistance qu'elles éprouvent contre les fondations et les enrochements des piles anciennes.

Le nouveau mur du quai de l'Horloge est à moitié reconstruit; il aura l'avantage d'ouvrir une voie plus large au côté nord du Palais-de-Justice.

Le pont ne sera pas terminé avant un an.

— De grands travaux vont être incessamment entrepris à Boulogne-sur-Mer. Un projet montant à 840,000 fr, pour l'établissement de murs en avant des quais de l'Arrière-Garde et Bonaparte, vient d'être approuvé; et si nous sommes bien informés, la construction de l'écluse à sas du bassin à flot sera adjugée en même temps, de telle sorte que l'ensemble des travaux exécutés simultanément ne s'élève pas à moins de 2,800,000 fr.

— On lit dans le *Messager du Midi*, de Montpellier :

« L'école de Sorrèze, dirigée avec tant d'éclat par le révérend père Lacordaire, a obtenu, cette année, de brillants succès aux examens des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences. Dans le courant de sa dernière année scolaire, sur vingt-quatre élèves présentés, cet établissement compte vingt et une admissions, dont plusieurs avec la mention très-bien. »

— A l'occasion de la fête du 15 août, 17 condamnés du pénitencier de la Corse ont été graciés ou ont reçu commutation de peine; 17 forçats au bagne de Toulon ont également participé à ces faveurs. Deux de ces derniers qui avaient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité ont obtenu leur grâce entière; en apprenant cette heureuse nouvelle, l'un de ces infortunés est mort instantanément des effets de la joie qu'il a ressentie.

— La *Gazette du Midi*, en reproduisant notre relevé statistique des journaux affranchis par l'amnistie, rappelle qu'elle avait reçu deux aver-

tissements, dont le dernier remontait à quatre ans et avait été donné par M. le ministre Billault pour un article relatif au ministère espagnol d'Espartero.

— On lit dans le journal de Saint-Pétersbourg du 6 août :

Par un ukase du 23 juin adressé au chapitre des ordres impériaux et royaux de Russie, S. M. l'Empereur a daigné, en témoignage de sa bienveillance particulière, conférer l'ordre de Saint-Stanislas de la deuxième classe, avec les insignes ornés de la couronne impériale, à M. Le Roy (d'Etiolles), docteur en médecine, sujet français.

— La *Gazette du Sénat russe* publie une sentence du conseil de guerre qui casse le général-major Kassalassa pour abus de pouvoirs et désordres dans l'administration de l'armée des cosaques de la mer d'Azof.

— On lit dans l'*Avenir*, de Nice, du 18 de ce mois :

« Nous apprenons une fâcheuse nouvelle. Le général Partouneaux est à Menton bien malade ; on l'a saigné trois fois depuis deux jours ; il ne pourra pas conséquemment faire son entrée à Nice, dimanche prochain, à la tête du 1er lanciers, ainsi que nous l'avions annoncé. Ce sera le général baron de Labareyre qui entrera à la tête de ce régiment et qui assistera au banquet que la ville a décidé d'offrir ce jour-là à l'état-major de la division. »

— Une correspondance particulière nous informe, dit l'*Akhbar* d'Alger, que la concession d'un câble électrique méditerranéen, entre l'Algérie et la France, a été accordée ces jours-ci à une compagnie anglaise. Les prochains courriers nous apporteront sans doute les détails sur une entreprise qui intéresse au plus haut degré tous les intérêts de la colonie.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

On travaille en ce moment à dresser sur le plateau de la Hève des poteaux télégraphiques qui mettront en communication avec la direction du Havre ce point culminant de notre littoral. Sur toutes les côtes de France, assure-t-on, de pareilles lignes doivent être établies et se relier aux grandes stations télégraphiques, dans le but de transmettre de promptes informations sur tout événement qui surviendrait soit en mer, soit sur les côtes.

— On écrit de Schwerin, 16 août :

« Notre pays de Mecklembourg se trouve rudement frappé. Le choléra s'y montre notamment dans la campagne comme on ne l'a jamais vu dans notre pays. Dans certains villages, toute la population a été atteinte au point qu'il ne s'est trouvé personne pour faire la moisson, personne même pour soigner les malades et enterrer les morts. »

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Tout ce qui se rattache à la mémoire du R. P. de Ravignan excite un intérêt profond. Ceux qui ont connu l'homme de Dieu aimeront à retrouver son âme d'apôtre dans deux petits volumes récemment publiés.

Un de ces volumes renferme ses *Entretiens spirituels* de 1855 au couvent du Sacré-Cœur de Paris, recueillis par les enfants de Marie ; l'autre contient la *Dernière retraite* du R. P. de Ravignan, donnée aux religieuses Carmélites du monastère de la rue de Messine à Paris, pendant le mois de novembre 1857.

Les femmes chrétiennes qui entendirent, il y a quatre ans, rue de Varennes, cette parole dont l'autorité était si grande sur leur âme, y prêteront aujourd'hui encore une oreille attentive ; elles repasseront ces fortes et belles instructions avec l'émotion d'un souvenir toujours vivant.

La *dernière retraite* donnée aux Carmélites du monastère de la rue de Messine se recommande par un touchant intérêt, car ce sont les derniers accents de l'homme de Dieu sur la terre. Le révérend Père de Ravignan était un grand guide dans la vie spirituelle ; au terme de sa carrière, il avait atteint lui-même les sommets de la perfection, et parlait admirablement la langue des saints. Les religieuses Carmélites n'ont pas voulu garder pour elles seules les pieux trésors qui font partie de leurs plus chers souvenirs ; elles ont songé à leurs sœurs de tous les monastères, et le petit volume de la *dernière retraite* sera une lumière et une joie pour toutes celles qui mettent leur gloire à être les servantes du Christ.

Poujoulat.

La question des brèves, dans le chant grégorien, si controversée de nos jours, vient d'être résolue d'une manière victorieuse dans une série de lettres adressées par le P. Dufour à M. l'abbé Petit, supérieur du séminaire de Verdun.

Ce travail remarquable vient d'être livré à la publicité en une brochure qui paraît à la librairie Adrien Leclerc et Cie.

La même maison annonce en même temps un ensemble d'ouvrages destinés à l'enseignement du chant grégorien restauré, adopté déjà par plusieurs diocèses où il est exécuté à la satisfaction générale.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2



Bourse de Paris du 22 août.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 85	.. ..	.. 10	3 0/0	cpt.	68 70	68 75	68 70	68 75
68 95	.. ..	.. 10	Jouissance du 22 juin	fin c.	68 80	68 85	68 65	68 80
69 45	.. ..	.. 15	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.	69 35	69 35	69 30	69 30
69 60	.. ..	.. 35	— —	fin c.	69 25	.. ..	.. ..	69 25
70 ..	.. ..	.. 25	— 3 0/0 escompte	cpt.	69 75	.. ..	.. ..	69 75
96 25	.. 25	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt.	96 50	.. ..	.. ..	96 50
.. ..	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 60	.. ..	.. 10	4 1/2 0/0	cpt.	97 50	.. ..	.. ..	97 50
97 50	.. ..	.. ..	Jouissance, 22 mars	fin c.	97 50	.. ..	.. ..	97 50
2800	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt.	2800 ..	.. ..	.. ..	2800 ..
218 75	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt.	218 75	.. ..	.. ..	218 75
660 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	660 ..	.. ..	.. ..	660 ..
660 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
822 50	.. ..	2 50	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	811 25	820 ..	811 25	820 ..
825 ..	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	812 50	823 75	810 ..	822 50
615 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance août	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1360 ..	.. ..	5 ..	ORLÉANS	cpt.	1352 50	1355 ..	1352 50	1355 ..
1360 ..	.. ..	2 50	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1355 ..	1360 ..	1352 50	1357 50
927 50	.. ..	6 25	NORD (act. anciennes)	cpt.	921 25	.. ..	.. ..	921 25
926 25	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	925 ..	925 ..	922 50	923 75
810 ..	.. ..	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt.	810 ..	.. ..	.. ..	810 ..
810 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	810 ..	.. ..	.. ..	810 ..
650 ..	.. ..	.. ..	EST	cpt.	650 ..	.. ..	.. ..	650 ..
648 75	1 25	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	650 ..	650 ..	647 50	650 ..
868 75	.. ..	3 75	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	865 ..	.. ..	.. ..	865 ..
870 ..	.. ..	1 25	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	864 25	870 ..	865 ..	868 75
510 ..	.. ..	2 50	MIDI	cpt.	510 ..	510 ..	507 50	507 50
510 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	507 50	510 ..	505 ..	510 ..
560 ..	.. ..	2 50	OUEST	cpt.	555 ..	557 50	555 ..	557 50
560 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	555 ..	560 ..	555 ..	560 ..
530 ..	.. ..	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt.	530 ..	.. ..	.. ..	530 ..
530 ..	5 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	535 ..	.. ..	.. ..	535 ..
555 ..	.. ..	.. ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	555 ..	.. ..	.. ..	555 ..
556 25	.. ..	1 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	555 ..	556 25	555 ..	555 ..
165 ..	.. ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
167 50	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
545 ..	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
545 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 200 p.	fin c.	545 ..	.. ..	.. ..	545 ..
440 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
440 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
475 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	475 ..	.. ..	.. ..	475 ..
475 ..	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	472 50	.. ..	.. ..	472 50
412 50	.. ..	2 50	VICTOR-EMMANUEL	cpt.	410 ..	.. ..	.. ..	410 ..
412 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
502 50	.. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	502 50	.. ..	.. ..	502 50
500 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÈGES A ALAIS	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
400 ..	.. ..	20 ..	ROMAINS	cpt.	380 ..	.. ..	.. ..	380 ..
375 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
315 ..	.. ..	.. ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt.	315 ..	.. ..	.. ..	315 ..
445 ..	.. ..	2 50	SARAGOSSE	cpt.	442 50	.. ..	.. ..	442 50
445 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	445 ..	.. ..	.. ..	445 ..
557 50	.. ..	1 25	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS	cpt.	555 ..	556 25	555 ..	556 25
555 ..	.. ..	3 75	Jouissance juillet. — 200 fr. payés	fin c.	565 ..	560 ..	555 ..	558 75
490 ..	.. ..	.. ..	FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

L'AMI DE LA RELIGION

L'Œuvre des écoles d'Orient.

La guerre d'Orient n'a pas eu seulement pour résultat de comprimer l'essor menaçant de la puissance moscovite, de faire briller d'un incomparable éclat la bravoure et l'abnégation des armées françaises, elle a encore ouvert un large champ aux conquêtes de l'Evangile; elle a ménagé au prosélytisme de l'Occident les moyens de travailler avec plus d'énergie et d'efficacité à la régénération de ces contrées d'où se sont répandus dans le monde les bienfaits de la civilisation et du christianisme.

Le zèle catholique, toujours préoccupé de la propagation des lumières de la foi, ne pouvait oublier le berceau de la religion de Jésus-Christ et le théâtre de nos exploits militaires. Il s'est engagé dans la route que lui ouvrait l'épée de la France pour dissiper les ténèbres de l'islamisme, combattre les préjugés de l'hérésie et du schisme, leur substituer avec l'empire de la vérité la fécondité de la vie divine.

Quel était le meilleur moyen de préparer le succès de cette noble entreprise? On connaît dans les pays orientaux l'opiniâtreté des musulmans et des hérétiques: la prédication de la vérité les importune; ils n'entrent point dans les églises; ils ferment l'oreille aux enseignements du missionnaire. Le gouvernement de Louis XVI avait entrevu le véritable élément de régénération pour ces contrées déchues. Lorsqu'en 1782 il prêta son puissant concours à l'organisation de la mission d'Orient, il insista avec force sur la nécessité de multiplier les écoles et l'enseignement de la langue française. Ces deux éléments d'action et de prosélytisme portèrent des fruits si abondants que la Convention elle-même, au moment où elle accumulait partout des ruines sanglantes, assurait le maintien de la mission du Levant; elle la recommandait à la protection spéciale de ses ministres à Constantinople. L'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet lui accordèrent le même concours; tous avaient compris que les écoles catholiques, et avec les écoles le soulagement de la misère, le soin des malades, la connaissance de la vérité, le respect du nom français, la persistance du dévouement religieux, assureraient tôt ou tard le triomphe de la civilisation et de l'Evangile et notre prépondérance nationale.

La guerre de Crimée venait d'affermir l'influence de l'Occident et surtout le prestige de la France. Le moment était arrivé d'organiser une association spéciale qui imprimât un mouvement régulier et actif à la propagation de l'enseignement dans le centre de l'ignorance et de l'erreur. L'œuvre des écoles d'Orient fut établie à Paris en 1856. Un homme qui a laissé dans la science et la religion un nom éclatant et vénéré, le baron Cauchy, en fut le zélé fondateur. Les débuts de l'œuvre furent prospères et riches d'avenir; elle correspondait à des besoins qui depuis longtemps réclamaient une prompte et large satisfaction. Elle fut accueillie avec faveur à Paris et dans la province; les personnages les plus distingués lui apportèrent le concours de leurs conseils et de leur sollicitude; le souverain Pontife la déclarait éminemment propre à propager chaque jour davantage la foi catholique, et par un double bref il daignait l'approuver, la bénir et lui ouvrir le trésor de riches et nombreuses indulgences.

On ne tarda pas à s'apercevoir que les peuples de l'Orient attachaient un grand prix au bienfait de l'éducation. Dès que des écoles vastes et bien tenues furent ouvertes, on y vit affluer non-seulement les catholiques latins et arméniens, mais encore les plus fougueux partisans de l'hérésie et du schisme. Les sectateurs du Koran se laissèrent entraîner par le mouvement général; c'était un indice consolant de voir les implacables disciples du Prophète rendre un hommage public à la supériorité des écoles catholiques en ambitionnant la faveur d'y placer leurs enfants. Le mépris traditionnel des musulmans pour les chrétiens, la haine invétérée des schismatiques contre les Latins devaient nécessairement s'affaiblir dans ce contact habituel, et préparer, par l'éducation des générations naissantes, une moisson plus abondante et plus facile aux ouvriers du Seigneur.

Le discernement et la prudence présidèrent à cette œuvre de régénération. Il y aurait eu de graves dangers à exercer une pression directe sur l'erreur. Les écoles ne furent point un lieu de controverse religieuses ou d'exercices pieux; on n'y parla pas même de la nécessité de se convertir. On se borna à instruire et à édifier; mais insensiblement on diminuait les aversions, on déracinait les préjugés. La religion qui se sacrifiait avec tant de sollicitude et de succès à l'instruction et au bonheur des peuples qui professaient des croyances opposées, acquérait des droits incontestables à leur sympathie et à leur respect. L'esprit catholique passait dans les mœurs; on pouvait espérer qu'il finirait par modifier les croyances.

Mais pour mieux apprécier la merveilleuse opportunité de l'Œuvre des écoles d'Orient et le bien immense qu'elle était appelée à produire, il faut tracer un tableau rapide du nombre et de la situation des différents établissements qu'on avait déjà fondés dans ces contrées.

La Grèce, qui doit à la France la liberté et la vie, ne possédait qu'un très-petit nombre d'écoles catholiques, et encore quelques-unes étaient inachevées. On manquait de ressources pour acheter, construire ou approprier des salles spacieuses et faire face aux nombreuses nécessités que la charité imposait aux frères et aux sœurs chargés de l'éducation des enfants et du soin des malades. La régence de Tunis et de Tripoli se trouvaient dans un état encore moins satisfaisant, malgré les généreux efforts de Mgr l'évêque de Rosalia, vicaire apostolique de la première régence.

Grâce aux fondations des Lazaristes et aux secours accordés par l'Œuvre de la Foi, les écoles catholiques étaient plus nombreuses et mieux organisées en Egypte. Mais les Grecs, les Arméniens, les Coptes préfèrent nos écoles à leurs établissements; aussi dans les villes les mieux dotées, telles qu'Alexandrie et le Caire, ces écoles ne pouvaient-elles point contenir les nombreux élèves qui demandaient à les fréquenter. On y réclamait avec instance la fondation d'un orphelinat en faveur des enfants européens qui, faute de secours, étaient obligés d'aller chercher asile chez les Musulmans et exposaient ainsi leur foi à de graves dangers.

A Constantinople on voyait le collége des Lazaristes, où l'on élevait plus de cent enfants de tout pays et de toute religion, trois écoles de garçons, un plus grand nombre d'écoles de filles, quelques ouvroirs et salles d'asile, une crèche, un pensionnat, un orphelinat avec une ferme. Mais dans la capitale de l'empire turc, la population catholique est considérable; cette cité renferme près de cinquante mille catholiques, tant latins qu'arméniens, plus de soixante mille schismatiques arméniens. Comment recevoir les Turcs, les Grecs, les juifs qui sollicitaient leur admission dans nos écoles, lorsqu'elles étaient insuffisantes pour la population catholique?

On connaît la profonde et vieille sympathie qui unit à la France les Principautés danubiennes; la Moldavie et la Valachie attachent un prix immense à l'éducation française, et les familles qui ne peuvent venir la chercher à Paris se félicitent de trouver un dédommagement dans les écoles où elles entendent parler une langue qu'elles aiment comme une amie et une sœur.

Si nous parcourons les provinces proprement dites de l'empire Ottoman, nous y trouvons un nombre plus considérable de catholiques. La Bulgarie seule en renferme cinquante mille. Dans l'Asie Mineure, les Lazaristes, les Sœurs de *la charité*, les Dames du Bon Pasteur, les Frères des écoles chrétiennes s'occupaient avec ardeur de l'enseignement; mais partout les ressources manquaient non-seulement pour préparer de nouvelles fondations, mais encore pour soutenir celles qui rendaient à la civilisation et au progrès intellectuel et moral de si incontestables services.

Il serait superflu de montrer avec quel zèle les différents ordres religieux se sont établis dans la Terre-Sainte. La guerre d'Orient et la victoire des Francs ont vivement frappé l'imagination des Arabes et accru leur vénération pour le nom français. Mais, malgré ces nombreux éléments d'influence et de prosélytisme, les établissements catholiques étaient encore en 1856 beaucoup trop rares; ils réclamaient même dans les centres qui en étaient le mieux pourvus, une plus large extension et une organisation plus régulière et plus vigoureuse.

Telle était, il y a quelques années, la situation des écoles catholiques en Orient. Jamais il ne s'était présenté une meilleure occasion de consolider les établissements existants, d'en créer de nouveaux, de former des maîtres indigènes, d'étendre les

noviciats et les maisons d'orphelins, de fournir des livres et même des imprimeries. Telle est la pensée qui préside à la fondation de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

Fruit de l'admirable zèle d'un illustre savant, cette Œuvre a reçu une active impulsion et un développement rapide, grâce aux persévérants efforts de M. l'abbé Lavigerie, son directeur général. Il ne s'est pas borné à la consolider à Paris; il a profité des intervalles de temps que lui laissaient ses nombreux travaux et ses cours si distingués et si suivis d'histoire à la Sorbonne, pour parcourir la France, prêcher dans un grand nombre de diocèses, faire un pressant appel au dévouement des fidèles et répandre une œuvre qui produisait de trop grands résultats pour que son excellence ne fût pas comprise et son avenir assuré.

Forte de l'approbation solennelle du Saint-Siége, encouragée par tous les évêques d'Orient et plus spécialement par le patriarche de Jérusalem, elle recueillait de solennelles adhésions dans l'épiscopat français. Les premiers appels furent entendus par tous les cœurs généreux. Aussi le rapport de M. Lavigerie, lu dans la dernière réunion générale, est un résumé expressif de l'accroissement providentiel de l'Œuvre et des magnifiques conquêtes qu'elle a déjà faites.

Un comité diocésain a été créé à Paris afin de laisser au conseil d'administration le soin de mieux veiller aux intérêts généraux. Des ventes de charité ont fourni des secours précieux. Peu à peu on organisait des comités paroissiaux pour ne laisser aucune partie de Paris étrangère à cette institution. Cette mesure d'extension était couronnée d'un éclatant succès; le nombre des souscripteurs et des associés prenait de larges proportions : la seule ville de Paris a donné cette année dernière plus de vingt mille francs. Dans l'intérêt de l'accroissement du bien, il fallait propager l'œuvre en province; elle y a reçu un excellent accueil. Soixante diocèses environ ont envoyé leurs offrandes; on voit figurer au premier rang Bordeaux, Bayonne, Lyon, Versailles, Langres, Orléans, Montpellier, Toulouse. On ne se serait pas attendu à trouver une si grande intelligence des besoins de l'Orient catholique; partout le concours de l'aumône et l'activité du zèle ont répondu à l'appel des directeurs de l'Œuvre. Les âmes généreuses et dévouées ont prouvé qu'elles n'oubliaient point l'antique berceau de la foi et les traditions séculaires de la France. Elles ont applaudi au plan d'une nouvelle croisade qui substitue au fer et au feu le bienfait et le sacrifice. « C'est un glorieux spectacle « que donne au monde l'Eglise de France, « envoyant d'une main des légions de Sœurs, « de Frères, de religieux, élever les petits « enfants, soigner les malades, se dévouer « et mourir, s'il le faut, dans les lieux mê« mes où moururent nos pères, et, de l'au« tre, suppliant les chrétiens restés dans la « patrie, de les soutenir, de s'associer à eux « de loin, par la prière et par la charité ! »

Dès les premiers jours de la fondation de l'Œuvre, on a recueilli d'abondantes souscriptions. Une somme de plus de cent mille francs a été déjà consacrée à la grande entreprise de la régénération de l'Orient par les écoles catholiques. C'est par la préservation des générations naissantes qu'on cicatrisera les plaies qui ravagent ces contrées déshéritées ; c'est par l'éducation qu'on opposera une solide barrière au fléau de l'ignorance, au développement du schisme, à l'invasion des apôtres de l'erreur, qui exploitent avec un redoublement d'énergie tous les moyens de répandre leur poison et de renverser la foi catholique. Quelles seront les conséquences de cette pacifique croisade, entreprise sur une large échelle ?

Le nombre des catholiques en Orient atteint des proportions considérables ; on les fortifie dans leur foi en détruisant l'ignorance et les graves inconvénients qu'elle entraîne à sa suite. Vraiment éclairés, ils seront parfaitement convaincus et résisteront plus facilement aux séductions de l'esprit de mensonge. Une expérience récente ne prouve-t-elle pas que dans les régions catholiques dotées d'écoles bien entretenues, les tentatives des émissaires de l'hérésie et du schisme sont frappées d'une absolue stérilité ?

L'instruction telle que la donnent les ordres religieux, embrasse des connaissances variées et utiles, surtout l'étude de la langue française. L'éducation est parfaitement soignée et notoirement supérieure à l'éducation des maîtres indigènes. Aussi les schismatiques et les musulmans, désireux de procurer à leurs enfants une instruction complète et qui favorise leur avenir, les envoient de préférence aux écoles dirigées par les Frères et les Sœurs; il n'est pas rare de trouver dans nos établissements les enfants catholiques en minorité. Comme ce salutaire contact doit dissiper les préventions, éteindre les animosités, rapprocher

les esprits ! Le dévouement quotidien des maîtres de la jeunesse prépare les cœurs reconnaissants au triomphe de la lumière et de la grâce. Une des petites filles du dernier Dey d'Alger, renversé par la puissance de nos armes, fréquentait une maison de Sœurs; la gratitude l'attache à elles; le spectacle de leurs vertus l'ébranle, elle se convertit. Elle désire faire du bien comme ses pieuses institutrices; cette nouvelle fille de Saint-Vincent de Paul est déjà un modèle achevé des plus pures vertus.

L'activité des différents ordres religieux ne se borne pas à l'enseignement; elle embrasse l'apostolat de la charité et du soulagement de toutes les misères matérielles et morales. Nos Sœurs, aussi dévouées en Orient qu'en Europe, excitent par la simplicité et la fécondité de leur zèle une admiration universelle; il en résulte une révolution radicale dans les idées qu'on avait de la femme chez les infidèles et les peuples orientaux. La femme, depuis longtemps régénérée par la céleste influence de l'Evangile, est encore condamnée, dans les régions courbées sous le joug de l'idolâtrie, à une infériorité marquée, ou plutôt à une dégradation déplorable. C'est moins une créature vivifiée par le souffle divin qu'une esclave vouée à tous les mépris et à toutes les humiliations, qu'un vil objet dont il est permis de trafiquer publiquement. Quelle impression salutaire ne doivent point produire nos religieuses avec leur angélique pureté au milieu d'une population pervertie, avec leur sublime et persévérante abnégation au milieu de l'empire de l'indifférence et de l'égoïsme ! Le peuple ne sait comment exprimer sa surprise. Le Sultan voulait attirer les bénédictions d'en haut sur le mariage de deux de ses filles; il envoie une riche aumône aux Sœurs de la charité de Constantinople, avec cette recommandation: « Priez pour mes enfants; car il n'est pas possible que les prières de femmes qui font autant de bien ne soient pas agréables à Dieu. » Ces paroles caractéristiques nous dispensent de tout commentaire.

Il est manifeste qu'un souffle nouveau remue l'Orient, et que ces mystérieuses régions d'où le christianisme illumina le monde se voient aujourd'hui appelées à briser les chaînes de l'esclavage et à participer de nouveau au bienfait de la rédemption universelle. Tels sont les consolants résultats enregistrés dans le remarquable rapport du Directeur général de l'Œuvre des écoles d'Orient. Cette institution vient à peine de naître, et déjà elle étend sur une immense échelle son action vivifiante. Quel puissant concours n'apportera-t-elle pas au progrès de la foi et au triomphe de l'Eglise, lorsque la générosité des fidèles lui permettra de proportionner les secours aux besoins!

Ces besoins sont urgents; ils sont vivement manifestés; jamais on ne trouvera un moment plus opportun de les satisfaire. La France, qui autrefois ne recula devant aucun sacrifice pour affranchir le berceau du christianisme de la domination des infidèles, semble encore aujourd'hui entreprendre une nouvelle et pacifique croisade pour le délivrer de l'empire de l'erreur et de la barbarie.

L'Œuvre des écoles d'Orient sera dans ses mains un des plus faciles et féconds instruments de régénération et de prosélytisme. Elle porte un double cachet qui la recommande aux bénédictions de Dieu et à la sympathie des hommes : c'est une œuvre catholique et française.

L'abbé P. Lamazou.

BULLETIN POLITIQUE.

23 août

On a annoncé que le grand-duc de Toscane Ferdinand IV était parti pour Vienne; c'est une erreur; le prince n'a pas quitté Paris.

Le *Times* encourage fortement l'Italie centrale à persévérer avec résolution dans la voie où elle est entrée. Il engage les Italiens à ne compter que sur eux-mêmes et à faire eux-mêmes leurs destinées. « Espérez, leur dit-il, dans l'enthousiasme du peuple, espérez dans le courage de l'armée; espérez dans le dévouement de Garibaldi; mais ne comptez pas sur les puissances qui sympathisent pour vous; comptez encore moins sur un Congrès européen. »

Le *Times* ne veut pas de congrès dans les circonstances présentes. « Un congrès, dit-il, ne ferait actuellement rien de bon; il ferait même certainement du mal. L'Italie, en présence d'un congrès, serait dans la position d'un suppliant devant un tribunal. »

Et puis, le congrès ne manquerait pas, ajoute la feuille anglaise, de replacer les Légations sous la souveraineté du Pape ; par conséquent, pas de congrès.

Toutefois, quand la Péninsule aura par elle-même constitué sa situation nouvelle, quand elle aura, malgré tout, établi ce que le *Times* appelle les États-Unis de l'Italie centrale, le *Times* veut bien alors d'un Congrès qui aurait pour mission de donner la sanction de l'Europe aux faits accomplis.

La presse autrichienne est au moins d'accord sur un point avec le journal de la cité de Londres : elle ne veut pas non plus de congrès, mais par des considérations différentes. « Un congrès est incompétent et inutile, dit l'*Ostdeutsche-Post*, car les événements prochains se chargeront d'une prompte solution. Les événements qui se précipitent en Italie faciliteront la tâche de la conférence et amèneront peut-être la Sardaigne elle-même à tendre la main à un arrangement. »

En attendant ces événements, un journal piémontais, l'*Espero*, annonce que le gouvernement sarde a résolu la formation de douze nouveaux régiments qu'on s'occuperait d'organiser pour le mois d'octobre.

Le *Moniteur toscan* annonce que Mazzini a quitté Londres il y a quelques jours, et qu'après être débarqué à Ostende, il a pénétré en Suisse par la voie du Rhin.

A Modène, Garibaldi a passé en revue les troupes du duché auxquelles il a adressé une harangue.

On sait que la Prusse a manifesté l'intention de fortifier les côtes de la mer du Nord. On annonce aujourd'hui que le gouvernement prussien a le projet d'inviter à une conférence à Berlin les États dont les possessions touchent cette mer, avant de saisir la Diète germanique de la question. La *Gazette de Cologne* ajoute que si la Diète ne veut faire aucun sacrifice pour ces travaux, la Prusse passera outre et fera exécuter les fortifications pour son propre compte.

La reine et la famille royale d'Angleterre doivent partir lundi prochain pour la résidence de Balmoral, en Écosse. Lord John Russell accompagne la reine.

D'après des lettres de Tanger reçues à Marseille, l'empereur du Maroc serait gravement malade à Mekinès. Des médecins anglais auraient été mandés en toute hâte. Les dépêches ajoutent qu'on craint des troubles en cas de mort de l'Empereur.

Une dépêche de Constantinople annonce qu'un nouvel attentat contre la vie du prince Couza a échoué.

Les dernières nouvelles de l'Inde portent que les autorités anglaises auraient résolu, pour arriver à pacifier le pays, de proposer au gouvernement de la reine la restauration du roi d'Oude, qui vient d'être mis en liberté.

24 août

Les nouvelles de l'Italie centrale ont toujours le privilége de nous intéresser ; c'est une pièce qui se joue avec des personnages très-divers ; nous ne sommes pas encore au dernière acte, tant s'en faut.

On mande de Modène, le 23, que l'assemblée dite nationale, avant de se proroger, a confirmé la dictature de M. Farini, avec plein pouvoir et faculté de contracter un emprunt de cinq millions ; voilà du pouvoir et de l'argent tant qu'en veulent les nouveaux maîtres. Puis, comme si l'assemblée n'était pas sûre de son propre ouvrage, elle a voulu que le vote de déchéance de François V et de l'annexion au Piémont fût marqué par l'érection d'un monument. Elle a voté deux autres décrets, l'un en l'honneur des volontaires de la guerre de l'indépendance, l'autre en faveur des prisonniers politiques.

L'*Opinione* de Turin, du 22, signale « le « parti de l'étranger » comme faisant seul de l'opposition à l'annexion de la Toscane au Piémont ; mais que serait devenu le Piémont en présence de l'Autriche, sans « le parti de l'étranger ? » Les préliminaires de Villafranca ne lient-ils pas le gouvernement de Victor-Emmanuel ?

L'*Opinione* dit que les Piémontais détestent autant Mazzini que François II et qu'ils ne veulent que la tranquillité et l'annexion au Piémont. » On ne saurait être plus raisonnable.

Le comité électoral formé à Bologne s'appelle le *comité électoral de Victor-Emma-*

nuel II; les élections révolutionnaires auront lieu dans les premiers jours de septembre.

Les plénipotentiaires de France et d'Autriche ont eu, le 23, une conférence qui a duré deux heures. Une dépêche de Berne annonce qu'ils ont adressé, par l'intermédiaire du conseil fédéral, des remercîments au gouverneur de Zurich pour le bon accueil qui leur a été fait.

Suivant une dépêche télégraphique publiée par le *Nord*, la France et l'Autriche, pour hâter les travaux de la Conférence, auraient donné l'ordre à leurs plénipotentiaires de négocier désormais en conférence plénière, où la Sardaigne serait représentée.

Les difficultés des Conférences de Zurich s'aplaniraient, dit-on, par suite de la mission du prince Esterhazy à Paris et à Londres; l'Autriche se montrerait plus traitable, et les préliminaires de Villafranca auraient plus de chances de constituer une paix sérieuse.

Une dépêche de Berne, que nous recevons à l'instant, annonce le règlement de la question de la Lombardie par les plénipotentiaires français et autrichiens, avec le consentement des plénipotentiaires sardes.

D'après la même dépêche, on croit que les affaires des Duchés seront traitées directement entre Vienne et Paris.

On écrit de Saint-Pétersbourg à l'*Agence Havas*, que le voyage du grand-duc Constantin en Angleterre ne se rattache à aucun motif politique : il ne s'agirait que d'une étude des progrès de la marine britannique.

Le journal allemand de Francfort ne croit pas à la reprise des relations amicales entre l'Autriche et la Prusse. Il faudra du temps pour que d'amers souvenirs soient effacés.

La *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, à l'occasion de l'amnistie accordée en France aux condamnés politiques, rappelle que l'Allemagne compte aussi, à l'étranger et dans les prisons d'Etat, des victimes des vicissitudes politiques, et engage les princes allemands à effacer, à leur tour, les tristes souvenirs du passé.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 23 août.

Modène, 23. — L'assemblée nationale, dans sa séance d'aujourd'hui, a voté à l'unanimité les décrets suivants :

1° Confirmation de la dictature de M. Farini, avec pleins pouvoirs et faculté de contracter un emprunt de 5 millions.

2° Erection d'un monument à la mémoire du vote de déchéance de François V et de l'annexion au Piémont.

3° Les volontaires de la guerre de l'indépendance ont bien mérité de la patrie.

4° Le dictateur est chargé d'agir auprès des puissances pour obtenir la restitution des prisonniers politiques déportés par François V.

Ensuite l'assemblée a été prorogée.

Berne, 24 août.

Hier, les plénipotentiaires de France et d'Autriche ont eu une conférence qui a duré deux heures.

Berne, 24 août.

On mande de Zurich que les plénipotentiaires français et autrichiens ont réglé l'affaire de la Lombardie avec le consentement des plénipotentiaires sardes.

Les mêmes avis ajoutent que l'on attend la ratification de l'arrangement par les souverains.

Quant aux affaires des Duchés, on croit qu'elles seront traitées directement entre Vienne et Paris.

Marseille, 25 août.

On mande de Constantinople, le 17 août :

Le journal semi-officiel dit que M. de Lesseps se rendra en Angleterre, afin, assure-t-on, d'aplanir les obstacles que le gouvernement anglais oppose au percement du canal de Suez.

Le prince Labanoff, ambassadeur de Russie, a été décoré de l'ordre de Medjidié de 1re classe; son premier drogman, M. Arghiropoulo, a reçu en cadeau du sultan une propriété estimée 500,000 francs.

M. Thouvenel a célébré avec éclat la fête du 15 août. Il a reçu à cette occasion les félicitations du Sultan, de tout le corps diplomatique ainsi que celles du clergé.

L'escadre autrichienne était attendue en Grèce, elle se rend dans l'Archipel.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

Par décision impériale du 17 août, le décret du 27 janvier 1858, qui partageait la France en cinq grands commandements a été modifié.

En vue d'établir entre les divers commandements une plus égale répartition des forces militaires de la France, le territoire de l'Empire, y compris l'Algérie, est divisé en sept arrondissements militaires. Le commandement de chacun d'eux sera confié à un maréchal de France, ou provisoirement à un général de division.

Les arrondissements militaires sont formés et commandés comme l'indique le tableau ci-dessous :

1er arrondissement, 1re et 2e division militaires : maréchal Magnan, à Paris.

2e arrondissement, 3e et 4e divisions militaires : maréchal duc de Magenta, à Lille.

3e arrondissement, 5e 6e et 7e divisions militaires : maréchal Canrobert, à Nancy.

4e arrondissement, 8e, 9e, 10e, 17e et 20e divisions militaires: maréchal de Castellane, à Lyon.

5e arrondissement, 15e, 16e, 18e, 19e et 21e divisions militaires : maréchal Baraguey d'Hilliers, à Tours.

6e arrondissement, 11e, 12e, 13 et 14e divisions militaires : maréchal Niel, à Toulouse.

7e arrondissement, l'Algérie : général de division, de Martimprey.

Quelques journaux ont publié partiellement la circulaire du ministre de la guerre, en date du 18 de ce mois, relative à une mesure adoptée dans l'intérêt de l'agriculture.

Voici, dans leur entier, les dispositions de cette circulaire, que publie le *Moniteur* :

« Les chevaux et les mulets excédant l'effectif dans les corps d'artillerie et du train des équipages seront remis, soit par les dépôts de remonte, soit par les corps qui les possèdent, aux cultivateurs qui en feront la demande, sous les conditions de les nourrir, de les entretenir et de ne les employer qu'aux travaux d'agriculture, à l'exclusion de tout service de messagerie ou de poste.

» Tout cultivateur formant une demande de cession devra justifier qu'il possède une exploitation agricole suffisante, à titre de propriétaire, fermier ou métayer, pour employer le nombre de chevaux demandé; sa demande devra être appuyée de l'avis favorable du maire de la commune et visée par le sous-préfet de l'arrondissement.

» Les demandes formées dans chaque arrondissement seront classées par le sous-préfet d'après l'importance et la bonne tenue des exploitations, et en donnant la priorité à celles formées par les maires et membres des conseils municipaux.

« Cette cession sera constatée au moyen d'un procès-verbal dressé en triple expédition par le sous-intendant militaire. L'état, le signalement et la valeur estimative des animaux au moment de la cession seront soigneusement rapportés dans ce procès-verbal, d'après l'appréciation de la commission de remonte du corps ou de l'établissement livrancier.

« Lesdits animaux seront inscrits sur un contrôle spécial tenu dans les dépôts de remonte; l'inscription de ceux qui seront livrés directement par les corps se fera d'après l'expédition du procès-verbal de cession, qui devra être adressée au dépôt de remonte dans la circonscription duquel la cession aura eu lieu.

« Les chevaux et mulets seront sous la surveillance des commandants des dépôts de remonte ou des officiers délégués par eux, ou sous celle des officiers de gendarmerie, dans le cas où il n'y aurait pas de dépôt de remonte à proximité; les uns et les autres pourront visiter les animaux chaque fois qu'ils le jugeront convenable, et, en tout cas, au moins deux fois par an.

« Les juments comprises dans ces cessions pourront être saillies par les étalons de l'Etat ou par les étalons approuvés, et leurs produits deviendront la propriété des cultivateurs, sous la seule condition de déclarer la naissance au commandant du dépôt.

« Les animaux mal entretenus, mal nourris, employés à des travaux autres que ceux de la ferme ou au-dessus de leurs forces, seront retirés au cultivateur sur la proposition du commandant du dépôt ou de l'officier de gendarmerie; si leur valeur se trouvait dépréciée, le preneur serait mis en demeure de verser à la caisse du trésor le montant de la dépréciation constatée.

« Les cultivateurs sont aussi responsables de tout accident qui pourrait survenir aux chevaux et mulets de l'Etat par suite de mauvais traitement ou de négligence, et tenus également de payer le montant de la dépréciation qui en résulterait.

« En cas de maladie ou de mort de l'animal, le détenteur en donnera avis au commandant de la circonscription ou à l'officier qui le représente, afin que celui-ci puisse faire reconnaître les causes de la mort ou de la maladie et si la responsabilité du détenteur est engagée; dans ce cas, il sera tenu ou de rembourser le prix de l'animal, ou d'en fournir un autre d'une valeur égale.

« A l'expiration d'un délai de neuf ans, ces chevaux et mulets deviendront la propriété du cultivateur.

« Les chevaux et mulets remis aux cultivateurs pourront leur être repris pour le service de l'armée, à la première réquisition de l'autorité militaire, dans un délai qui pourra ne pas excéder quinze jours, et si, par une cause quelconque, les cultivateurs ne pouvaient pas répondre à cette réquisition en remettant en bon état le cheval qui leur aurait été confié, ils seraient tenus d'en verser un autre pareil en valeur et propre au même service, à défaut de quoi ils seraient obligés d'en rembourser la valeur. »

La Savoie.

Nous voudrions éclairer l'opinion publique sur les causes et les caractères de la scission qui s'est opérée et s'opère de plus en plus entre la Savoie et le Piémont.

La Savoie, comme les mots l'indiquent, a été le berceau de la maison de Savoie; elle a été le tronc vigoureux d'où sont successivement sortis les divers rameaux qui composent aujourd'hui la monarchie piémontaise.

La Savoie commençait à peine son histoire, elle n'était encore qu'un comté, et déjà ses princes avaient passé les Alpes. Le mariage d'Odon de Maurienne avec Adélaï-

de, héritière du marquisat de Suse, lui donna, dès le onzième siècle, les duchés d'Aoste et de Turin. La conquête, les traités, les échanges arrondirent le territoire à l'entour. Cinq siècles plus tard, Philibert Emmanuel, rétabli, par la paix de Cateau Cambrésis, en possession de ses États que lui avait enlevés François Ier, voulut se faire une capitale qui ne fût pas toujours sous la main de la France; il abandonna Chambéry, mal gardé du côté de Lyon, et Turin devint le siége du gouvernement.

C'est ainsi que la Savoie et le Piémont se trouvèrent réunis sous la même autorité.

On comprendra sans peine, que des jalousies inévitables ne tardèrent pas à séparer les deux provinces. La rivalité s'accrut encore de la différence, et même de la contradiction des intérêts ; le climat, le sol, le langage, le tempérament, la direction des fleuves, la nature des esprits, toutes ces lois physiques ou morales qui portent avec elles des conséquences si profondes, mirent un principe perpétuel d'opposition entre la Savoie et le Piémont.

Cependant le dévouement héréditaire que la Savoie avait pour ses rois, la tenait fortement attachée au centre de la monarchie. De plus, si elle était jointe au Piémont, elle n'était pas confondue avec lui; elle avait ses lois, son administration, ses immunités particulières, elle avait un sénat chargé de veiller à l'intégrité des statuts locaux et d'entériner les édits et lettres patentes du gouvernement ; elle avait ses recettes, ses dépenses, son budget à part : elle gardait, en un mot, sa nationalité au sein de la nation.

Cet état de choses, un instant remplacé par l'excessive centralisation que la conquête française établit en Savoie, reparut avec la Restauration.

La Savoie eut même une occasion inattendue de faire cause commune avec le Piémont; elle prit part très-activement au grand mouvement libéral qui aboutit au statut et aux réformes de Charles-Albert.

Le clergé de Savoie marcha à la tête des populations dans cette pacifique croisade. On se rappelle encore avec quelle énergie Mgr Rendu, évêque d'Annecy, définissait et demandait dans un éloquent ouvrage toutes les libertés nécessaires à la société moderne, liberté de la presse, liberté de la parole, liberté d'association, liberté civile, liberté politique. Le clergé savoisien, en agissant ainsi, ne travaillait pas seulement pour ses ouailles, il travaillait aussi pour lui-même ; entravé à chaque pas dans l'exercice de son ministère par le pouvoir laïque, ne pouvant pas faire imprimer le moindre livre qui contrevînt aux maximes de l'Etat, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ses bulles et ses brefs ne pouvant être reçues ne pouvant même pas aller à Rome sans permission, il enviait ces institutions fécondes à l'ombre desquelles le clergé de France avait reconquis un si puissant empire dans la société et sur les âmes.

Comment donc l'avénement du gouvernement constitutionnel a-t-il pu réveiller et aigrir les vieilles antipathies de deux provinces qui n'avaient eu qu'une voix pour le solliciter ?

Nous accuserons d'abord de ce résultat la politique étrangère qui a été suivie à Turin.

La plupart des ministères *piémontais* qui se sont succédé depuis 1848, et, en particulier, le long et prépondérant ministère de M. le comte de Cavour, n'ont eu qu'*un but* : faire la guerre aux Autrichiens et aux souverains réputés leurs alliés; conquérir, ou si l'on aime mieux, affranchir l'Italie.

Pour réaliser ce projet, l'invasion de la Lombardie et la campagne de Novare ont été entreprises ; les réfugiés de toutes les insurrections de la Péninsule et de la Sicile attirés, couverts d'honneur et de traitements, placés à la tête des armées, dans les chaires des universités ou sur les bancs du Parlement; les troupes entretenues sur le pied de guerre ; les fortifications de Casal et d'Alexandrie mises en état ; l'expédition de Crimée résolue; les derniers événements qui viennent de se passer, conçus, préparés, déchaînés avec une persévérance infatigable.

En même temps, comme le vieux dicton : *pas d'argent, pas de Suisse*, est malheureusement vrai de tous les soldats du monde, les charges du pays n'ont pas cessé de croître dans des proportions exorbitantes. Les années 1848, 1849, 1850, laissèrent un déficit de 133 millions; les frais des guerres de Charles-Albert, y compris l'indemnité stipulée par l'Autriche, montèrent à 226, ceux de la guerre de Crimée à 74, ceux de la dernière guerre à un chiffre qu'on peut porter d'avance très-haut, sans crainte d'exagération. Les emprunts se sont renouvelés presque tous les ans ; dans les remaniements d'impôts introduits de 1850 à 1857 seulement, on remarquait déjà l'établissement de la contribution personnelle et

mobilière, qui de 1 million de produit, ne tarda pas à s'élever à 3 1/2, l'établissement de la taxe des patentes, l'augmentation des droits d'enregistrement, la surtaxe pour la dépense de perception des impôts directs, l'impôt sur les bâtisses, l'impôt sur les successions, la taxe sur les voitures. Bref, le budget des recettes ordinaires, qui atteignait à peine 73 millions en 1847, dépassait 143 millions pour l'année 1858 : produit net de l'idée italienne en dix ans, environ 70 millions d'impôts.

Que le Piémont ne murmure pas contre ce régime, qu'il se résigne aux sacrifices les plus ruineux dans l'espoir d'un agrandissement continu de territoire, qu'il estime même que la conquête ou l'annexion de l'Italie, dans un temps plus ou moins éloigné, vaut bien une banqueroute ; nous n'avons pas à nous en préoccuper ici.

Ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que la Savoie est dans des conditions géographiques, historiques, politiques tout autres, et qu'un pareil système est aussi contraire à ses goûts que désastreux pour ses intérêts.

La Savoie se plaint et s'indigne de voir depuis dix années ses ressources s'épuiser, ses impôts et ses recrues doubler, ses moissons mûrir, ses enfants grandir, pour aller servir au delà des monts une querelle qui ne la regarde pas. Il faut ajouter qu'elle souffre, plus encore que le Piémont, à ce jeu terrible où elle n'a rien à gagner. La *Revue des deux Mondes* du 15 octobre 1857, dans un très-impartial article sur les finances du Piémont, contenait les réflexions suivantes au sujet de tous les nouveaux impôts que nous avons énumérés :

« La plupart de ces accroissements de revenus n'indiquent qu'une augmentation de charges, nullement un progrès dans la prospérité générale, et cette expression de charges est ici d'autant mieux à sa place, que dans certaines parties des Etats sardes, dans celles où l'industrie a le moins multiplié les sources de profits particuliers et d'élévations de salaires, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le poids des impôts est très-lourd. Sans parler de la Sardaigne, très-arriérée par rapport aux Etats de terre ferme, la Savoie, par exemple, qui ne vit que des ressources exiguës d'une agriculture limitée dans ses produits, a besoin d'être soutenue par son patriotisme et son dévouement traditionnel à la maison royale pour supporter sans murmure ce fardeau des dépenses générales qui lui profitent moins qu'à tout autre. »

Les compensations que le Piémont cherche et qu'il a déjà obtenues dans des accroissements de territoire, ne sont même que des aggravations pour la Savoie. Elle se sent de plus en plus anéantie dans l'élément piémontais ; comme elle a perdu depuis 1848 son sénat de Chambéry, son administration, son budget à part, ses derniers restes d'autonomie, elle n'a d'autres gardiens, d'autres représentants de ses intérêts que ses vingt-cinq députés qui se trouvent sans force devant la représentation plus nombreuse des provinces subalpines. L'annexion de la Lombardie va rendre cette minorité plus impuissante encore : la nature des choses le veut ainsi ; plus le Piémont sera grand, plus la Savoie sera sacrifiée.

La politique religieuse qui a marché de concert avec cette politique étrangère, est le second grief de la Savoie contre le Piémont, elle a rompu les derniers liens qui les unissaient.

Nous ne voulons relever ici qu'une seule des lois auxquelles nous faisons allusion, la loi sur les biens ecclésiastiques et sur les ordres religieux. Elle nous servira à constater, une fois de plus, l'intolérable situation que la centralisation piémontaise a créée à la Savoie.

L'Eglise de Savoie avait été soumise, par suite de l'invasion française de 1792, aux mêmes vicissitudes, aux mêmes spoliations, aux mêmes persécutions que l'Eglise de France. Son clergé séculier et régulier avait été supprimé par les commissaires de la Convention, ses archevêchés et évêchés abolis, ses douze collégiales, ses quarante-sept communautés de religieux, ses vingt-six couvents de religieuses fermés, ses prêtres et ses moines dispersés dans l'exil et sur les échafauds ou conviés à l'apostasie, ses biens vendus, ses églises, ses abbayes, ses édifices sacrés, détruits ou profanés.

Le Concordat du 15 juillet 1801 était venu au secours du clergé séculier ; il avait décidé que les propriétés ecclésiastiques non aliénées encore et nécessaires au culte seraient restituées aux évêques, et qu'en retour de l'engagement pris par le Souverain Pontife de ne jamais inquiéter les acquéreurs ou possesseurs de biens d'Eglise vendus par l'Etat, le gouvernement servirait une indemnité annuelle aux prêtres des diocèses et paroisses nouvellement créés.

Le clergé régulier avait été moins favori-

sé ; rien ne lui avait été rendu : les quelques établissements qu'il était parvenu à reconstituer, étaient nés d'efforts individuels, et ils étaient pauvres.

L'histoire de l'Eglise avait eu d'autres péripéties en Piémont. La Révolution française ne s'étant définitivement implantée à Turin qu'en 1799, la conquête avait perdu de son âcreté furieuse ; les propriétés ecclésiastiques, tout attribuées qu'elles fussent à l'Etat, n'avaient pas été vendues avec cette précipitation que la Terreur avait montrée en Savoie, et le clergé avait pu recouvrer, lors de la Restauration, une quantité de revenus qui montait à près de dix millions.

Qu'a fait le gouvernement piémontais par sa loi contre les biens ecclésiastiques et contre les ordres religieux ? Il a tout confondu ; il a frappé des mêmes coups l'Eglise de Savoie et l'Eglise de Piémont ; il a supprimé des deux côtés des Alpes toutes les communautés, à l'exception des sœurs de la charité et de Saint-Joseph, et des instituts voués à l'éducation des enfants et au soulagement des malades, et il a pris tous leurs biens ; après avoir enlevé au clergé séculier du Piémont la plus grande partie de ses ressources qu'il a atteintes par la confiscation pure et simple ou par un impôt progressif, allant pour les paroisses, abbayes, bénéfices, sacristies, jusqu'à 20 pour 100, pour les séminaires jusqu'à 25, pour les évêchés jusqu'au tiers, il a retiré au clergé séculier de Savoie la créance que le concordat lui assurait contre l'Etat, et, comme pour l'intéresser aux souffrances de ses frères, il a hypothéqué son traitement à venir sur les produits de la caisse ecclésiastique, vaste butin composé de toutes les dépouilles ramassées dans les provinces subalpines.

En Piémont, un air d'intérêt public a pu être répandu sur ces mesures. L'Eglise était si riche ! Pour quelques droits violés, que d'abus corrigés ! et toutes ces raisons avec lesquelles la foule égoïste et rampante admire toutes les violences qui ne tombent pas sur elle !

En Savoie, rien de tout cela ne pouvait se dire. Les populations se sont émues d'iniquités qui n'avaient pas même le prétexte de l'utilité, et l'indignation a mis le comble à la désaffection.

Les événements de ces derniers temps, les charges de la guerre qui vient de finir, les attentats coupables contre le patrimoine de Saint-Pierre, l'alliance croissante du gouvernement avec les hommes et les choses révolutionnaires, la perspective de complications nouvelles et inévitables, tout cet ensemble de circonstances n'a fait que dégager de plus en plus une vérité manifeste. La Savoie veut redevenir une nationalité distincte, particulière, vivant de sa vie propre ; et, s'il lui faut perdre son autonomie, elle aime mieux être française que piémontaise, elle aime mieux appartenir à une grande nation, la première du monde, déjà unie à elle par les souvenirs, par le langage, par les débouchés commerciaux, que de continuer à être la légion étrangère d'un petit peuple, perpétuellement en guerre pour son ambition, et sur la pente du schisme.

Le Piémont tient à la Savoie, d'où il tire ses meilleurs soldats, il voit de plus tout ce que l'industrie, servie par les chemins de fer et les instruments modernes, pourra faire dans ce coin de terre qui possède peut-être les mines les plus abondantes et les plus belles chutes d'eau de l'Europe. Qu'il ne laisse donc pas la Savoie lui dire le mot fatal : il est trop tard !

Les remèdes qu'il a employés jusqu'ici, l'exploitation de la Savoie par les fonctionnaires piémontais, la lutte engagée avec le clergé, la propagande révolutionnaire *organisée* par le colportage officiel, *tout cela* n'a fait qu'irriter le mal. Il reste au Piémont, ou à changer lui-même de politique étrangère et religieuse, ou à reconnaître à la Savoie une administration, un budget, une armée, en un mot une politique séparée.

Si le Piémont ne se résout pas à l'une ou à l'autre de ces alternatives, il peut faire son deuil de la Savoie. La succession est ouverte ; on n'attend plus que l'acceptation de l'héritier.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

On nous écrit de Rome, le 20 *août 1859* :

Si nous avions à rédiger les *éphémérides* de l'anarchie, dans les malheureuses Romagnes, chaque jour apporterait son contingent de honte et de douleur.

Je vous disais dans une de mes précédentes lettres que les villages et les faubourgs des cités réagissaient contre la terreur intérieure et l'oppression extérieure des grandes villes. Quelques curés de campagne se sont mis à la tête des mouvements. Tous n'ont pu échapper aux émissaires ou aux

séides des tyrans de ces belles et naguère si florissantes contrées. Il y en a qui ont payé de leur vie la fidélité à leur prince et l'inflexibilité de leurs principes politiques.

C'est sans doute à cette élite de cœurs courageux qu'appartenaient ces ecclésiastiques que l'on vient de fusiller à Ravenne; des lettres particulières nous ont informés de ces tristes exécutions dont ne parlent pas les journaux vendus ou opprimés, et dont craignent de parler les journaux officiels du gouvernement pontifical, sans doute afin de ne pas provoquer plus tard des réactions terribles, laissant à la justice du souverain le soin de punir ces atrocités, lorsque son autorité sera pleinement rétablie sur ce pays; la révolution à Bologne a commencé à marcher dans le sang des justes; elle a ensuite essayé de dilapider par des emprunts furtifs la fortune publique; trompée de ce côté dans ses convoitises, elle se prend au patrimoine des pauvres, des églises, des établissements publics dotés par la charité et la piété des générations passées. Elle va donc essayer de dévorer comme en France, comme en Espagne, comme en Piémont, les trésors sacrés et inaliénables mis sous la sauve-garde de la religion et de la patrie. C'est dans ce but que le gouvernement révolutionnaire de Bologne vient d'ordonner qu'on dressât un état général de tous les biens mobiliers et immobiliers des établissements ecclésiastiques, s'immisçant ainsi dans une administration exclusivement réservée aux ordinaires ou à des gérants investis, par les lois et les règlements canoniques, d'un pouvoir *ad hoc*. Le courageux et intrépide archevêque de Bologne, card. *Viale-Prela*, qui a tenu tête déjà, au péril même de sa vie, aux excès et aux fureurs démagogiques, vient de protester contre cette immixtion sacrilége et cet énorme abus d'une puissance elle-même usurpée; il a de plus menacé d'excommunication tous ces insensés qui, dans l'intérêt de leur propre sécurité, devraient tenir compte des sentiments encore si profondément catholiques de ces populations, lesquelles peuvent bien supporter les scènes ridicules et peut-être même les scènes sanglantes auxquelles on essaye de les habituer, mais qui ne supporteraient pas aussi facilement la dilapidation de richesses dont elles sont les seules usufruitières, dont le pillage constituerait la ruine de toute économie charitable parmi elles.

Il faut espérer, Dieu aidant! que tous ces projets de spoliation n'auront pas le temps d'être consommés. Car, malgré les obscurités qui planent sur le résultat définitif des négociations entre le gouvernement pontifical et le cabinet des Tuileries, malgré l'immobilité des armées françaises en présence de l'anarchie des Duchés et des Romagnes, nous avons lieu de croire que la mission de M. de Reizet va mettre fin à tous ces désordres, à moins que des incidents nouveaux ne viennent changer des dispositions connues. Quoique les meneurs des révolutions à Parme, Modène, Florence et Bologne, se flattent qu'on laissera un libre cours à leurs saturnales, que la France n'interviendra pas pour aider des restaurations dont les populations ne voudraient pas, il est à peu près sûr que ces restaurations sont déjà opérées dans la pensée et dans la volonté des potentats qui gouvernent l'Europe, et que c'est même le seul moyen de sortir des immenses difficultés créées par la guerre et par la paix de Villafranca.

Le Saint-Père tiendrait beaucoup à faire les choses par lui-même. La restauration de son autorité dans les Légations, si elle était l'œuvre de la propre force de son gouvernement, serait bien autrement puissante, fertile en bons effets pour l'avenir que si elle était le produit d'une invasion française. C'est ce qui explique les tentatives qui ont été faites dernièrement à Rimini pour faire rentrer cette ville dans l'obéissance, par une simple démonstration malheureusement demeurée sans résultat: Un pyroscaphe pontifical s'est présenté devant la ville, ayant sur son pont quelques détachements de soldats suisses. On croyait que cette apparition combinée avec les dispositions prises par quelques honnêtes et dévoués citoyens de la ville serait assez puissante pour y opérer un changement de drapeau. Mais les révoltés ou plutôt cette tourbe d'enrôlés de tous les pays, étant complétement maîtresse de la situation et ayant de l'artillerie à son service, a fait avancer quelques pièces de canon qui ont suffi pour intimider les bons.

La solennité du 15 août s'est passée fort tranquillement et dans le plus parfait bon ordre. On n'a pas eu à craindre à Sainte-Marie-Majeure les élans révolutionnaires qu'on a eu à prévenir à Saint-Jean-de-Latran, lorsque Sa Sainteté alla bénir la chapelle papale à cette basilique au mois de juin,

pendant la grande fermentation des éléments de trouble et de révolte mis en jeu par les succès des armes françaises en Lombardie. Après avoir assisté à la messe pontificale dans l'auguste basilique, Sa Sainteté a été portée, suivie de tous les personnages qui entourent son trône et lui font cortége dans de semblables occasions, au balcon de l'église, et a donné sa bénédiction *urbi et orbi* aux deux armées française et pontificale et à une assez petite multitude de peuple, réuni sur la place de Sainte-Marie-Majeure.

Descendue avec la même pompe à la sacristie, Sa Sainteté a ordonné que l'on promulgât le décret de béatification de Joseph Labre, et n'a répondu que par quelques paroles affectueuses au remerciment que lui a fait le R. P. François Virili, prêtre de la Congrégation du Précieux Sang, postulateur de la cause. On se rappelle que dans la chapelle tenue à Saint Jean de Latran, et où fut promulgué le décret qui reconnaissait la valeur des titres du bienheureux Joseph Labre à son inscription au catalogue des saints, en même temps que ceux du vénérable *Sarcander*, Sa Sainteté avait déjà, dans une pathétique et noble allocution, exprimé ce que l'Eglise entière a dit elle-même par la bouche de son auguste chef, et répétera éternellement à la gloire de ces deux illustres serviteurs de Dieu.

Avant cette cérémonie et dès le matin, les fêtes civiles et militaires avaient commencé, pour les Français, par une revue de nos troupes à la villa Borghèse, et une messe solennelle à l'église Saint-Louis, à laquelle assistaient l'état-major, les membres de l'ambassade, M. de Zampayo en tête, en l'absence de M. de Grammont, M. Schenetz, directeur de l'Académie de France, et une foule de Français ou d'étrangers de distinction. Le Pape avait permis que, malgré sa présence dans sa capitale, des décharges d'artillerie annonçassent l'ouverture et la clôture de cette fête, comme on est d'usage de le faire en France; et lui-même a voulu en relever l'éclat en remettant à M. de Goyon plusieurs décorations pontificales que celui-ci a distribuées pendant la revue à des officiers et à des soldats de notre armée.

Le soir, M. de Goyon a réuni dans un banquet son état-major, le général romain de Gregorio, plusieurs membres du corps diplomatique et de la cour pontificale. Lorsque le cardinal Antonelli est arrivé, il a été salué par l'air national des Romains. Il y a eu un échange de toasts, pendant le banquet, entre le premier ministre de Sa Sainteté et notre général en chef. Il y a eu assaut de courtoisie et de bienveillance.

La veille au soir, la ville de Rome avait été splendidement illuminée jusque dans ses plus sales ruelles, en l'honneur de la Sainte-Vierge. Le soir de la fête, la même illumination a été répétée avec encore plus d'éclat, et avec la même intention. Les illuminations des établissements français n'ont rien eu d'extraordinaire et d'inconnu aux années précédentes; celle même du Cercle des officiers a été bien moins brillante qu'elle ne le fut en 1857. Cependant on avait annoncé quelque chose de plus significatif et de plus en rapport avec les pompes civiles et militaires qui avaient lieu à pareil jour dans la capitale de France. Je me suis laissé dire qu'on a appréhendé d'exciter trop de mouvement et d'enthousiasme. S'il en est ainsi, on a parfaitement réussi; car jamais la population romaine n'a paru plus étrangère à ce qui se passait au milieu d'elle que ce jour-là. Les sociétés secrètes sont demeurées enfermées dans leurs souterrains; et elles ne bougeront pas jusqu'au moment où elles espéreront pouvoir venir tenter l'homme, comme Satan, et le faire tomber.

Le lendemain de l'Assomption, la colonie française a eu encore une grande joie, mais toute d'intimité et de famille. C'est la distribution des prix qui a eu lieu, au palais Paoli, aux élèves de l'école dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne. Depuis que par les soins de notre ambassade, cette école a pu prendre un développement digne d'elle, digne des intérêts si chers qui lui sont confiés, on s'aperçoit de plus en plus quels immenses services elle rend à nos compatriotes à qui, grâce à cette institution, il ne manque rien à Rome de ce qui pourrait leur faire regretter leur pays. Sauf le latin, on y enseigne tout ce qui peut conduire aux carrières professionnelles. Les Romains qui pourtant ne manquent pas d'écoles de ce genre, regardent d'un œil d'envie notre établissement : tant les peuples les moins disposés à nous accorder la suprématie politique, reconnaissent involontairement la supériorité de nos institutions nationales, de nos idées, de nos méthodes et de nos actes pratiques. L'école de Trévi a d'ailleurs l'incontestable avantage d'être sous la direction d'un homme qui, sous le

modeste habit de son ordre, cache un caractère doué des aptitudes les plus propres à faire réussir une œuvre d'éducation grande, utile et généreuse.

L'instruction de l'affaire des deux capucins est terminée. Cette affaire n'ayant aucun rapport à la foi, ces deux religieux ont été livrés au bras séculier, et transférés dans la prison civile de Saint-Michel.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 2-14 août.

Je vous ai signalé dans ma dernière lettre un article de l'*Invalide* en faveur du principe des nationalités ; il a dû réjouir beaucoup les fauteurs de révolutions qui ont pris ce principe pour symbole. Cet estimable journal vient d'en lancer encore un plus étrange sur la même thèse ; je veux vous en donner l'analyse, car je ne présume pas que vos feuilles, même celles qui ont fait, six semaines durant, l'éloge de M. Kossuth, lui accordent l'hospitalité.

Après avoir constaté que les temps sont passés où Napoléon Ier proclamait un beau matin dans le *Moniteur* que telle ou telle dynastie avait cessé de régner, puis mettait tout bonnement sur le trône d'où cette dynastie venait d'être renversée, un de ses frères, de ses parents ou de ses maréchaux, l'*Invalide* déclare que 1830, 1848, la dernière guerre elle-même, n'ont été qu'une conséquence de l'oubli et du dédain dont le congrès de Vienne s'est rendu coupable à l'égard des droits des peuples et des nationalités. Mazzini et Miroslawski n'ont pas mieux dit! Afin que ces calamités ne se renouvellent plus, l'organe de notre ministre de la guerre qui semble s'être inspiré au ministère des affaires étrangères, demande qu'un Congrès réparateur soit convoqué, non pas pour ratifier ce que l'on combine dans ce moment dans un chalet suisse, mais pour faire la toilette de l'Europe *tout entière* et poser des bases solides et durables aux relations internationales (style du *Nord* et au *régime intérieur de tous les États*. Brandissant ses béquilles, l'*Invalide* s'écrie : « La situation de l'Italie est précaire, mais ce n'est pas la seule qui menace dans l'avenir. Il existe encore bien d'autres germes de prochain dissentiment. Les armements de l'Angleterre et de la France doivent aboutir à un conflit dans lequel toute l'Europe sera indubitablement entraînée. La situation de l'Allemagne, la constitution à la Metternich de la Diète appellent des modifications. » Partout l'édifice est vermoulu, partout il faut de promptes et radicales réformes, — excepté en Russie et en Pologne ; c'est là où il fait bon vivre! « Les dissensions entre le Danemark et les duchés allemands, continue-t-il, auxquelles des événements plus graves ont imposé silence, sont aussi loin d'être terminées et exigent un examen approfondi d'un Congrès européen pour que cet élément de discorde soit à jamais écarté. Enfin, l'Europe doit résolûment et définitivement songer à la situation monstrueuse de la Turquie. Une triste expérience a démontré aujourd'hui que tout espoir de régénération politique et d'amélioration sociale pour cet empire était un rêve ; que le *malade* est, comme auparavant, dans un état désespéré ; que l'existence de cet empire, sous sa forme actuelle au milieu de l'Europe chrétienne, est impossible, et qu'il servira périodiquement de pomme de discorde entre les puissances européennes. Il faut en finir avec cette horde turcomane qui a profité pendant quatre siècles de l'égoïsme et des querelles des chrétiens pour en tyranniser dix millions.

Ce dernier point est évidemment celui qui tient le plus au cœur, au bon *Invalide* et qui lui rappelle le plus vivement ses glorieuses blessures. Et ici il a raison en insinuant que la lutte de 1855 n'a pas été au fond terminée. Le grand Turc devrait moins paisiblement dormir que madame la duchesse de Parme; je crois fermement que la paix ne sera solide et durable, comme on nous l'a déjà fait espérer plus d'une fois, que lorsqu'elle sera signée sur *son dos*, comme il le mérite parfaitement. Ne vous effrayez pas, au demeurant, de la prédiction que je ne cesse de vous faire touchant la résurrection immanquable de la *Question d'Orient*. Des intérêts mesquins et divers la rendent, il est vrai, aussi insoluble que celle qui vous préoccupe maintenant, mais des idées élevées pourraient la résoudre en un quart-d'heure : les fils des croisés, qui deux fois en quatre ans, ont montré qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent, un jour sentiront peut-être leurs cœurs battre à la pensé de la délivrance de

l'Orient et voudront ajouter un chapitre de plus au livre intitulé :

Gesta Dei per Francos.

Cette perspective de l'Orient reconstitué, de la Russie dédommagée de son désastre de Sébastapol, quand ce ne serait que moralement, fait souvent la matière de nos conversations, je ne saurais vous le laisser ignorer, et nous donne la force de supporter le désordre dont nous sommes les victimes. Plus les espérances ont été grandes au commencement de ce règne, plus cruelles sont maintenant les déceptions. Jamais l'administration n'a été plus vénale et plus immorale. En voici un nouvel exemple :

Au dernier encan de la ferme des eaux-de-vie, les fermiers avaient offert des sommes fabuleuses ; le ministre des finances, M. Kniajévitch, les poussait à hausser encore leurs offres. «Nous ne le pouvons plus, Excellence, lui répondirent-ils, il faudrait pour cela vendre le seau d'eau-de-vie en gros à quatre roubles (douze francs). » « Eh bien, qu'est-ce que cela fait, dit le ministre. » Là-dessus, nouvelle hausse, nouvelle aubaine pour les petits et les grands fonctionnaires au détriment des basses classes. A peine les marchés conclus, les journaux ouvrirent un feu nourri contre les fermes et les fermiers ; la vieille *Gazette de Moscou* publia un article si violent qu'on crut que le peuple allait se ruer sur les cabarets pour les piller et sur les fermiers pour les massacrer. Le prince Krapotkin, grand-maître de police, prit des précautions sévères ; mais j'appréhende que le moment n'arrive où les mesures de police ne suffiront plus.

D'autre part, le clergé russe continue à être peu favorable à l'émancipation ; un de ses membres vient de lancer contre elle un ouvrage dont le prétexte mérite d'être mentionné et flétri.

Dans sa première épître aux Corinthiens (VII, 21), saint Paul dit : Si vous êtes esclave, faites-en un bon usage. » Le St-Synode a falsifié ainsi ce verset : «Si vous êtes esclave, *asservissez-vous davantage.* » Vu l'émancipation prochaine, un archimandrite de Kazan a cru pouvoir rendre à ce texte son sens réel. Cette audace a indigné l'évêque de Stavropol ; il l'a dénoncé et accusé d'hérésie. Voilà l'incroyable corruption de ceux qui devraient servir de guides au magnifique peuple russe !

Au moment de fermer ma lettre, une personne ordinairement bien informée m'annonce que le duc de Leuchtenberg a beaucoup de chance d'être élu à Florence. Il atteint ces jours-ci sa seizième année, il se nomme Nicolas, porte le titre de prince Romanowski et a été baptisé dans la religion grecque ; mais il abandonnerait son nom et sa foi russes en montant sur le trône des Médicis. Que vous dirai-je de cette combinaison ? Elle calmerait assurément notre cabinet qui a besoin d'être calmé ; elle ferait changer de ton à notre presse et aux défenseurs à gages de l'Italie.

Pour extrait : M. GARCIN.

C'est probablement à l'occasion de l'article dont nous parle notre correspondant de Saint-Pétersbourg, que l'*Invalide russe* a reçu un avertissement.

CHRONIQUE.

Le *Moniteur* nous fait connaître aujourd'hui les mesures qui ont été prises pour la mise des troupes sur le pied de paix. On lit dans le journal officiel :

L'Empereur ayant ordonné que l'effectif de l'armée fût ramené du pied de guerre au pied de paix, le maréchal ministre de la guerre, par une circulaire, en date du 22 de ce mois, a donné aux autorités militaires les instructions ci-après :

Les militaires libérables en 1859, actuellement sous les drapeaux, seront renvoyés par anticipation dans leurs foyers, et seront inscrits sur les contrôles de la réserve dans les dépôts de recrutement, qui seront chargés de délivrer leurs congés de libération.

Sont exceptés de ce renvoi, qui devra s'effectuer le 20 septembre prochain :

1° Les militaires proposés pour la retraite ;

2° Les militaires qui déclareraient être dans l'intention de se rengager ;

3° Les engagés volontaires et les rengagés liés au service, en vertu de la loi du 21 mars 1832, qui désireraient ne quitter le corps qu'à l'expiration de leur temps de service ;

4° Les rengagés et les engagés volontaires après libération, qui servent dans les conditions de la loi du 26 avril 1855 ;

5° Les militaires appartenant, comme disciplinaires, aux compagnies de fusiliers ou de pionniers de discipline.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite, libérables en 1859, qui seront renvoyés par anticipation dans leurs foyers, seront remplacés dans leurs corps.

Les militaires renvoyés par anticipation qui demanderaient à résider dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne pourront en obtenir l'autorisation qu'autant qu'ils y auraient

leur famille établie, ou qu'ils justifieraient de l'exercice d'une profession pouvant assurer leur existence.

En outre, il sera délivré, par les généraux inspecteurs et par les généraux commandant les divisions militaires, des congés de semestre aux hommes qui, depuis leur admission dans l'armée, se trouveraient dans l'un des cas d'exemption prévus par l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, et qui en fourniraient la preuve, et à ceux qui justifieraient être les soutiens indispensables de leur famille.

Le départ de ces militaires aura lieu le 1er octobre 1859.

Sont exceptés de cette mesure les hommes qui servent en vertu de rengagements et d'engagements volontaires contractés dans les conditions de la loi du 26 avril 1855.

En tête de la 21e liste des souscriptions recueillies en faveur de l'armée d'Italie, figure la Chambre de commerce de Milan, qui a souscrit pour 16,000 fr. Le total général s'élève à 2,546,455 fr. 33 c.

Le *Siècle* publie un article sur le caractère et les effets de l'amnistie.

Amnistie est un mot grec qui signifie oubli. Valère-Maxime raconte que Thrasybule, devenu maître d'Athènes par les armes, fit rendre un plébiscite qui portait un entier oubli du passé, et cet oubli, ajoute l'historien, rendit à la république ébranlée sa force et sa splendeur primitives. Sous l'empire de la loi romaine comme dans notre ancienne jurisprudence, le droit d'accorder des amnisties était considéré comme un attribut essentiel de la puissance souveraine. Le sénatus-consulte du 30 décembre 1852 consacre le même droit en faveur du chef de l'Etat.

Selon M. Faustin Hélie, le caractère propre de l'amnistie, c'est d'effacer le fait même qui a constitué l'infraction, à la différence de la grâce qui n'efface que la peine. L'amnistie rétroagit dans le passé; elle y détruit la condamnation et tous ses effets, de même que la poursuite; de telle sorte qu'aux yeux de la justice, les faits amnistiés sont censés n'avoir jamais existé.

Le *Siècle* cite plusieurs arrêts de la Cour de cassation qui marquent avec énergie les effets de l'amnistie. Un de ces arrêts déclare que l'amnistie porte avec elle l'abolition des délits qui en sont l'objet; ces délits, couverts du voile de la loi par la puissance ou la clémence du souverain, sont, aux regards des Cours et tribunaux, comme s'ils n'avaient jamais existé.

« Ainsi donc, ajoute le *Siècle*, plus de doute et plus d'inquiétude. Condamnés de la haute cour, du jury, de la police correctionnelle; transportés ou exilés; journalistes frappés de condamnations ou d'avertissements, considérez comme non avenues les condamnations, les poursuites, les mesures de sûreté générale ou les mesures administratives dont vous étiez l'objet. »

La feuille démocratique soutient que les articles 7 et 9 de la loi du 27 février 1858, sont implicitement abrogés par le décret d'amnistie.

Au reste, les effets de l'amnistie se font déjà sentir. L'*Echo du Nord* annonce que sept détenus à l'abbaye de Loos et un détenu au Palais-de-Justice, pour condamnations politiques, ont été mis en liberté. Dans ce nombre figure le nommé Desquiens, condamné à propos de la machine infernale de Pérenchies. On lit, d'autre part, dans l'*Indépendance belge* :

« Les réfugiés mettent un très-grand empressement à profiter de l'amnistie. M. Félix Pyat est déjà arrivé à Paris, d'où il est immédiatement parti pour Vierzon pour aller embrasser sa vieille mère. Mme Proudhon est arrivée aussi pour sonder les intentions du gouvernement et voir si l'amnistie peut être invoquée par son mari, qui a été condamné, comme on sait, *pour outrage aux mœurs*. M. Baze a écrit une lettre au ministre des affaires étrangères pour savoir quelles étaient les formalités à remplir pour revenir en France. Enfin, il y a, dit-on, un empressement tel à Jersey, parmi les proscrits, que les agents consulaires ne peuvent suffire au nombre des demandes. »

La nouvelle de l'amnistie a produit une grande sensation en Algérie. On croit cependant que beaucoup de transportés continueront à séjourner dans la colonie, où ils ont trouvé des moyens d'existence.

Un paquebot anglais est parti le 17 août pour la Guyane, afin d'y porter la nouvelle de l'amnistie. On suppose que vers le 1er septembre, si la mer est propice, les exilés seront en mesure de reprendre le chemin de la patrie. Une lettre arrivée au Havre par le Parana porte que le séjour de la ville et de l'île de Cayenne leur avait été interdit. M. Delécluze, ancien journaliste, préfet du Nord en 1848, avait seul obtenu de rester chez le négociant où il était employé comme teneur de livres. Il apprendra le premier l'acte qui lui rend la liberté ainsi qu'à ses nombreux compagnons d'infortune. On présume que les convois venant de la Guyane aborderont au Havre à la fin du mois de septembre.

La ville de Toulouse offre aujourd'hui un banquet au maréchal Niel, dans la salle des Illustres, au Capitole. Ce monument sera ce soir brillamment illuminé.

On écrit de Desenzano, 17 août, à l'*Opinione* :

La petite flottille du Benaco est au complet. Les cinq canonnières, parfaitement construites et qui nous rendent les maîtres du lac, ont été remises par le contre-amiral sarde Beauvard.

Le contre amiral Dupouy a invité à une excursion jusqu'à Materno beaucoup de personnes, à qui il a fait, avec une courtoisie exquise, les honneurs d'une des chaloupes.

Le contre-amiral français a reçu du roi le titre de commandeur de l'ordre de Saint-Maurice; des officiers français ont été faits chevaliers, et 18,000 fr. ont été distribués aux matelots français par ordre du roi.

A l'occasion de la fête de l'Empereur, il y a eu un banquet des marins des deux nations; le contre-amiral Dupouy l'a honoré de sa présence.

Une lettre particulière de Plaisance dit que les troupes françaises ont eu à protéger contre un mouvement révolutionnaire l'évêché de cette ville ! Le lendemain, un coup de feu a été tiré contre un soldat français.

Le système d'armement de nos côtes, comme le fait remarquer l'*Indépendance belge*, sera purement défensif, à l'instar de celui qu'on organise en Angleterre. Une immense ligne télégraphique embrasserait tout le littoral. Cinq cents batteries seraient établies sur les principaux points stratégiques, et des avisos à vapeur à grande vitesse, armés de canons rayés, feraient le service entre ces divers jalons protecteurs.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Kolb-Bernard a été élu député à Lille. Le *Siècle* avait qualifié M. Kolb-Bernard de « candidat clérical. » Cela veut dire, pour quiconque a l'intelligence du style de ce journal, que l'honorable député est un homme sincèrement religieux et sincèrement dévoué à toutes les œuvres religieuses.

M. GARCIN.

Séminaire français à Rome.

Nous recevons d'intéressants détails sur le séminaire français de la congrégation du Saint-Esprit à Rome. Ouvert en novembre 1853, il a reçu jusqu'à ce jour 85 élèves venus de 56 diocèses différents, avec l'autorisation spéciale de leurs évêques respectifs.

Sur ce nombre il y a en ce moment 36 docteurs, dont 20 en théologie (au collége Romain) et 16 en droit canon (au séminaire Pie) ; 24 licenciés, dont 18 en théologie et 6 en droit canon ; 13 bacheliers, dont 9 en théologie et 4 en droit canon.

Durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, 1858-1859, le séminaire Français a compté 49 élèves. De pareils succès ont frappé l'attention du Souverain-Pontife. Voici les lettres apostoliques de S. S. Pie IX qui érigent un séminaire français à Rome et le confient à la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé cœur de la bienheureuse vierge Marie. Elles font parfaitement ressortir le but, l'utilité et les services de cette belle institution.

Pie, évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu pour perpétuelle mémoire.

La divine Providence, dont les secrets sont impénétrables, nous ayant élevé, sans aucun mérite de notre part, sur la chaire sublime du prince des apôtres, nous comprenons parfaitement combien il importe à la société civile et chrétienne que les clercs soient instruits et formés avec le plus grand soin, pour qu'ils puissent défendre et propager avec succès la religion catholique, remplir saintement le ministère ecclésiastique et procurer entièrement le salut des âmes.

Ainsi nous n'avons rien tant à cœur que de consacrer tous les soins et tous les efforts de notre sollicitude pontificale à protéger, étendre et favoriser l'œuvre si salutaire des séminaires, tant dans notre ville que dans le monde entier.

S'il a toujours été important d'étendre cette œuvre des séminaires, c'est maintenant surtout, dans les temps difficiles où nous vivons, qu'il est nécessaire de s'y appliquer avec le plus grand soin et la plus grande diligence, afin que, Dieu aidant, s'augmente le nombre de ceux qui, animés de l'esprit ecclésiastique, brillants de l'éclat de toutes les vertus, imbus d'une doctrine salutaire et solide, puissent, comme de bons soldats de Jésus-Christ, combattre courageusement, dans le temps, contre l'antique serpent, ennemi acharné du genre humain, cultiver avec soin le champ du Seigneur, rappeler dans le sentier du salut ceux qui errent, et confondre les contradicteurs.

C'est pourquoi nous avons vu, avec une joie très-grande, que la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie avait érigé, dans notre ville pontificale, depuis plusieurs années déjà, et à ses propres frais, un séminaire français, placé avec notre aide et notre assistance dans la maison de Ste-Claire aux Thermes d'Agrippa, dans la neuvième région appelée vulgairement *Pigna*. Ce Séminaire a été établi non-seulement pour instruire dans la philosophie, la théologie, tant dogmatique que morale, les lettres divines, l'histoire ecclésiastique, le droit canon, les rites sacrés, les cérémonies et les langues orientales, selon l'usage et les traditions de l'Eglise romaine, Mère et Maîtresse de toutes les églises, les clercs venus à Rome des divers diocèses de France, et non encore initiés aux sciences ecclésiastiques, mais aussi et surtout pour que les jeunes prêtres et clercs de France qui ont achevé, dans leurs provinces, le cours ordinaire des études, puissent cultiver plus longtemps

les sciences ecclésiastiques, puiser et acquérir plus abondamment à la source même, la connaissance et la science vraie et pure des choses divines et sacrées, et qu'alors brûlant du zèle de la religion et de la piété, animés du véritable esprit ecclésiastique, et enrichis d'une doctrine saine et solide, ils puissent, à leur retour en France, servir surtout les intérêts de la religion, en faire l'ornement, et prêter un concours utile à leurs évêques respectifs, dans le soin de cultiver la vigne du Seigneur et procurer le salut éterne des âmes.

Nos bien-aimés fils, Ignace Schwindenhammer, supérieur général de la susdite congrégation, et Melchior Frey, supérieur dudit séminaire français en cette ville, nous ont demandé instamment de vouloir bien approuver et sanctionner de notre autorité suprême ce même séminaire avec ses règles, que des hommes d'une intégrité et d'une science éminentes ont examinées avec soin. De plus, soixante-seize de nos vénérables frères évêques de France, nous ont adressé des lettres, par lesquelles ils ont sollicité auprès de nous la même faveur. En conséquence, nous décernons les plus grands éloges à ces vénérables frères et fils bien-aimés qui, par ce fait, font connaître et attestent hautement avec quel singulier amour, respect et vénération ils sont attachés à l'église, et combien ils désirent que leurs clercs et leurs prêtres soient soigneusement et foncièrement imbus et instruits des saintes doctrines, et obtiennent en cette ville la palme de docteur dans ces mêmes sciences sacrées, et nous avons cru devoir accéder de tout notre cœur aux prières et aux vœux de ces vénérables frères et bien-aimés fils, nous fondant surtout sur l'espérance que, Dieu aidant, ce séminaire produira le plus grand bien pour le monde catholique et en particulier pour les églises de France. C'est pourquoi le séminaire français, fondé dans cette ville par la susdite congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé cœur de Sainte-Marie, nous le confirmons par notre autorité apostolique, lui, ses règlements ou lois, et nous ordonnons que ces règlements soient exactement observés. Or voici quelles sont ces lois :

Les élèves du séminaire français doivent suivre les cours publics du collége romain, pour y apprendre la philosophie, la théologie et les autres sciences sacrées, ainsi que les langues orientales. Pour acquérir la connaissance du droit canonique, ils doivent assister aux cours du séminaire de Saint-Apollinaire. Afin que les élèves puissent faire de plus grands progrès dans les études, il y aura dans ce séminaire, outre le supérieur et le procureur, deux professeurs spéciaux, attachés à la maison, et chargés de faire des répétitions journalières sur les matières exposées dans les cours publics susdits, pour développer les questions traitées, expliquer et résoudre les difficultés comme aussi diriger soigneusement les élèves pour leur faire parcourir avec succès le cercle de leurs études. Ils mettront toute leur application à bien enseigner les éléments de la théologie sacrée à ceux qui n'ont pas encore commencé le cours de leurs études théologiques, pour qu'ils puissent ensuite mieux profiter des cours du collége romain pour l'acquisition de cette science sacrée de la théologie.

Tous les élèves du séminaire auront la vie commune, et seront soumis à la même règle qu'ils devront observer avec soin.

Mais comme tous ceux qui se vouent aux fonctions ecclésiastiques doivent tendre à cette perfection de vie indispensable aux ministres de l'Eglise, étant obligés d'attirer et d'exciter les autres à toute sainteté, et de paroles et d'exemple, que les élèves ne pensent pas avoir satisfait à leurs obligations, et à la vocation qu'ils ont reçue de Dieu, ni non plus avoir répondu à l'attente des hommes, s'ils n'apportent un zèle plus consciencieux encore à l'étude de la sagesse divine qu'à celle de la sagesse humaine et s'ils ne s'efforcent de pratiquer avec joie et empressement tout ce qui concerne la piété et leur est ici proposé à observer.

C'est pourquoi ces mêmes élèves ayant imploré de grand matin le secours de l'Esprit saint et récité les autres prières prescrites, consacreront une demi-heure à la méditation sérieuse et profonde des choses célestes, et plus spécialement des devoirs et des vertus sacerdotales, afin que par cette méditation la lumière divine pénètre leur esprit, et que leur âme, ayant reçu cet aliment céleste, en soit comme nourrie et vivifiée pendant le reste du jour. Tous les élèves, à l'exception des prêtres, qui célèbrent eux-mêmes les saints mystères, devront assister chaque jour, avec grande dévotion, au sacrifice non sanglant de la messe, et scruter leur conscience par l'examen tant général que particulier, assister en commun à des conférences spirituelles, visiter avec grande humilité et piété Jésus-Christ, caché dans l'Eucharistie, et réciter dévotement, en l'honneur de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, la couronne vulgairement appelée Rosaire.

Chaque semaine, tous les élèves s'approcheront du sacrement de pénitence, et ils se nourriront du pain eucharistique, avec toute la piété et la ferveur de leur âme, aussi souvent que le directeur de leur conscience le jugera à propos.

Deux fois par mois, ils devront se rendre auprès du directeur spirituel; tous les dimanches et les autres jours de fête, ils assisteront à la Messe et aux vêpres solennelles, et serviront à l'autel pour se former de plus en plus à la pratique des cérémonies et des rites sacrés.

Aucun élève ne pourra être admis dans ce séminaire, à moins qu'il n'y soit envoyé par son évêque, ou qu'il n'en présente des lettres de recommandation touchant ses mœurs, son caractère et ses études.

Le gouvernement, l'administration et la direction de ce séminaire français seront confiés à perpétuité à nos chers fils les prêtres de la susdite congrégation du Saint-Esprit et de l'immaculé cœur de Marie, sous le patronage toutefois et la surveillance de notre cardinal-vicaire, lequel en conséquence nous voulons être et établissons pour toujours protecteur du Séminaire français. C'est pourquoi, s'il se présentait quelque chose qui n'eût pas été prévu et prescrit par ces lettres, ou si même les circonstances semblaient réclamer quelque changement, le supérieur du séminaire en informera aussitôt le cardinal protecteur, afin que, si quelque chose tendant au plus grand bien du séminaire lui paraissait à lui-même, devant le Seigneur, meilleur et plus opportun, il l'établisse et l'ordonne de sa propre autorité.

Nous déclarons et décrétons que ce même sé-

minaire français est tout à fait exempt de tous droits parochiaux.

Nous accordons et nous octroyons à tous et à chacun des élèves du séminaire une indulgence plénière à gagner, tant au jour de leur entrée dans l'établissement qu'à celui de leur sortie, pourvu qu'ils se soient dûment purifiés par la confession sacrementelle et nourris de la divine Eucharistie.

Au demeurant, nous ne cessons d'adresser au Dieu très-bon et très-grand d'humbles et ferventes prières, pour qu'il daigne répandre avec largesse sur les élèves du séminaire français, les trésors de ses grâces, et qu'il leur donne l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, afin que, marchant dignement dans la vocation à laquelle ils ont été appelés, et que, s'acquittant saintement des fonctions de leur ministère, ils s'efforcent avec tout le soin et le zèle possibles, sous la conduite de leurs évêques, de propager et de répandre la lumière, les dogmes et la doctrine de notre sainte religion, de dissiper les ténèbres de tant d'erreurs, de défendre la cause de l'Eglise catholique et de procurer le salut éternel des hommes.

Nous ne doutons nullement que tous nos vénérables Frères, les évêques de France, si recommandables par l'excellence et l'éclat de leur piété, de leur sagesse et de leur sollicitude pastorale, ne continuent chaque jour davantage à soutenir et à encourager l'étude, surtout celle des sciences sacrées, à envoyer leurs élèves dans ce séminaire, et à se tenir fermement et constamment attachés par des liens plus étroits de foi, d'amour et d'obéissance, à nous et à cette chaire de Pierre, centre de l'unité catholique, comme ils s'en sont toujours hautement glorifiés, à leur plus grande louange.

Toutes ces choses, nous les établissons et nous les sanctionnons par notre autorité apostolique, déclarant en outre ces lettres fermes, valides et efficaces pour le présent et l'avenir, recevoir et obtenir leur effet plein et entier, et pour les raisons exposées, avoir entièrement force de loi, maintenant et dans les temps à venir, et devoir être jugées et définies ainsi par tous les juges ordinaires ou délégués, même par les auditeurs des causes du palais apostolique, et par les cardinaux de la sainte église romaine, toute faculté et tout pouvoir de les juger et interpréter autrement étant enlevés à tous et à chacun d'eux; nous déclarons nul et sans effet toute tentative contraire à ces lettres, quel qu'en soit l'auteur, quelle que soit son autorité, qu'il l'ait fait sciemment ou à son insu.

Et cela, nonobstant les constitutions et sanctions apostoliques, corroborées même par serment, confirmation de ce siége ou de quelque autre manière que ce soit; nonobstant les coutumes et statuts, à tous et à chacun desquels nous dérogeons spécialement et expressément pour cette seule fois, afin d'obtenir l'effet des présentes lettres, voulant que par ailleurs lesdites constitutions, sanctions et statuts, dont nous avons la connaissance littérale, pleine et entière, demeurent dans toute leur force; et nous dérogeons aussi à toutes les choses qui auraient besoin d'une dérogation spéciale.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre, de combattre ou de contredire par une entreprise téméraire cette teneur de notre sanction, institution, députation, nomination, ordonnance, dérogation, commission, statut, décret et volonté. Si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf, la veille des ides de juillet, et de notre pontificat le quatorzième.

On lit dans le *Journal de Rome* du 16 :

La fête de S. M. l'empereur Napoléon III a été célébrée hier avec une pompe solennelle en l'église nationale de Saint-Louis-des-Français richement ornée. Au lever et au coucher du soleil, vingt et un coups de canon ont été tirés avec la gracieuse autorisation du Saint-Père, qui, nonobstant sa présence dans la capitale, a consenti à ce que la cérémonie eût lieu de la même manière que dans l'Empire français.

A six heures du matin, le général de division comte de Goyon, aide de camp de l'empereur des Français et commandant en chef des troupes françaises à Rome et à Civita-Vecchia, a passé une grande revue de ses magnifiques troupes, qui ont fait l'admiration d'une foule immense de spectateurs dans la villa Borghèse.

Le général a remis plusieurs décorations aux officiers et sous-officiers que Sa Sainteté avait désignés la veille pour ajouter à l'éclat de la fête de S. M. l'Empereur.

A neuf heures du matin, le général, avec tous les officiers en grande tenue, s'est rendu à l'église de Saint-Louis-des-Français pour assister à la grand'messe, dans laquelle a officié Mgr Bedini, archevêque de Thèbes et secrétaire de la première congrégation de la Propagande. Ensuite a été chanté un *Te Deum* et donnée la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le commandeur de Sampayo, chargé d'affaires de France, assistait à cette cérémonie avec les attachés de l'ambassade impériale. Les députations des divers corps de la garnison de Rome y étaient représentées; on y voyait aussi M. Schnetz, directeur impérial de l'Académie impériale française des beaux-arts, avec les élèves et de nombreux personnages de distinction.

A 7 heures du soir, le général comte de Goyon a reçu à sa table le cardinal Antonelli, secrétaire d'état de Sa Sainteté; le sénateur de Rome; le chargé d'affaires de France et plusieurs membres du corps diplomatique; divers prélats; le marquis de Gregorio, général des troupes pontificales; des personnages français et des chefs des corps militaires en garnison dans la capitale.

A l'arrivée du cardinal Antonelli, la musique militaire l'a salué en exécutant un hymne militaire dédié à Sa Sainteté.

Pendant le banquet, le cardinal Antonelli a porté, avec des expressions bien senties de vœux sincères, un toast à l'empereur Napoléon III. La musique militaire a répondu en exécutant l'hymne national français. Le général comte de Goyon, à son tour, a porté un toast à Sa Sainteté, exprimant tous les sentiments de respect et de dévouement de ses troupes pour sa personne sa-

crée. La musique militaire a exécuté alors l'hymne pontificale.

Dans la soirée, le palais de l'ambassade de France a été splendidement illuminé. L'immense façade du palais occupé par le général comte de Goyon a été aussi illuminée. Le cercle militaire français a illuminé d'une manière magnifique, et, comme toujours, il a reçu le général avec la plus grande affectio › et le plus parfait attachement. Les casernes, les palais de l'Académie impériale française et les autres établissements français étaient illuminés.

FAITS RELIGIEUX

Un *Te Deum* d'actions de grâces pour les glorieuses victoires de l'armée d'Italie, et en mémoire de l'heureuse conclusion de la paix, sera chanté le lundi 29 août courant, à midi, à l'église Saint-Eustache. Cette cérémonie religieuse, à laquelle assisteront les musiques du corps de la garde de Paris et de plusieurs régiments de la garnison, sera, dit-on, environnée d'une grande solennité militaire.

— La *Gazette du midi* annonce que le frère Vénéré, directeur des Ecoles chrétiennes de Calcutta, venu en France pour y chercher un renfort de confrères, est reparti avec eux pour les Indes. L'institut compte déjà quatre établissements dans ces possessions anglaises : Calcutta, Singapore, Pinang et Mangalore. Dans ces écoles les fils des païens suivent les mêmes exercices et sont l'objet des mêmes soins que les élèves chrétiens. Ils y apprennent à ne pas fuir le contact des Européens, à ne plus les considérer comme des êtres souillés et impurs, mais à voir en eux des bienfaiteurs, à recueillir peu à peu les principes d'une morale supérieure à celle de leur culte. L'avenir montrera mieux les effets de cet apaisement progressif des préjugés de race. La France, par ses missionnaires et ses instituteurs, n'aura pas peu contribué à ces heureux résultats, également profitables à toutes les nations européennes et à leur commerce.

FAITS DIVERS

M. Paulin de Lamballerie a été élu membre du conseil général de la Charente pour le canton de Chalais.

— Le *Moniteur* annonce que M. Menessier, receveur de l'hospice de Metz, frère du lieutenant-colonel, et oncle de deux autres officiers tués en Italie, vient d'être nommé receveur particulier des finances à Château-Chinon (Nièvre).

— M. Girod (Pierre-François Gustave) a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Risler, démissionnaire.

— Le conseil général des Basses-Pyrénées a ouvert sa session. M. le baron de Courseilhes, président, étant retenu à Paris par des affaires importantes soumises au conseil du sceau des titres, qu'il préside en l'absence du ministre de la justice, c'est M. Dariste, vice-président, qui dirigera les travaux de la session.

Le président a proposé au conseil le vote d'une adresse à l'Empereur, à l'occasion de la guerre d'Italie et de la paix de Villafranca. Le conseil a chargé MM. Dariste et O'Quin, membres du bureau, Etcheverry et Larrabure, députés au corps législatif, et le général baron Janin, d'aller présenter cette adresse.

— On vient de garnir de belles verrières de couleur les cinquante et une grandes croisées du pourtour du chœur de la cathédrale de Paris.

Les plombiers terminent le revêtement en plomb ouvragé de la nouvelle flèche.

Quatre grandes statues de saints ont été placées dans les niches ménagées sur les contreforts du grand portail.

On démolit les dernières parties de l'échafaudage qui existait rue du cloître, pour la restauration des bas-côtés de la nef.

— La petite église russe commencée l'année dernière, rue Lacroix, au faubourg du Roule, a bientôt son gros œuvre terminé. C'est un quadrilatère surmonté de cinq coupoles, quatre petites aux angles et une grande au centre.

— Nous apprenons, dit le *Journal de Toulouse*, qu'en réponse à une demande de M. le préfet de la Haute-Garonne, le ministre des travaux publics lui a fait savoir qu'une somme de 3,800,000 fr. était affectée, cette année, aux travaux du chemin de fer de Toulouse aux Pyrénées.

— Les journaux de Lyon disent que l'on va s'occuper activement de l'exécution des travaux nécessaires pour protéger les villes de la vallée du Rhône contre les inondations.

— La *France centrale* de Blois dit que l'on s'occupe dans cette ville d'un projet tendant à élever un monument à Denis Papin, l'inventeur de l'application de la vapeur.

— On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« Notre compatriote, M. Ramus, statuaire, arrive de Rome, où il est allé prendre l'effigie du Pape, dont il est chargé de faire une statue pour l'église de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* :

Depuis la publication du décret d'amnistie, on discute beaucoup pour savoir si tous les condamnés amnistiés resteront sous le coup des dispositions de la loi de sûreté générale.

Cette question a été longuement et savamment discutée par MM. Berryer et Dufaure dans les débats du procès intenté au comte de Montalembert; or, il est résulté de cette discussion que l'amnistie détruit tout à la fois les peines et ses conséquences, replace le condamné dans la situation où il se trouvait avant le jugement, par conséquent en dehors de toute application de la loi de sûreté générale à tout individu condamné pour crimes et délits prévus par les articles énumérés dans cette loi.

On écrit de Genève à la *Gazette de Lyon* :

Les jeunes fils de Victor-Emmanuel ont visité la Suisse et en particulier la ville de Genève.

M. l'abbé Mermillod, qui les connaissait, leur a fait les honneurs de la charmante église Notre-Dame. Par une singulière coïncidence, le R. P. Lacordaire, de passage à Genève, montait à l'autel au moment où les princes entraient dans l'église. La vue de l'habit blanc du Frère Prêcheur les a surpris. L'abbé Mermillod nomma le Père; les princes témoignèrent d'une respectueuse curiosité et voulurent assister à la fin de la messe.

— Comme nous l'avons annoncé, l'Académie française tiendra sa séance annuelle demain jeudi pour la distribution des prix de littérature et des prix de vertu. Le rapport sur les prix de littérature sera fait par le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Villemain; et le rapport sur les prix de vertu, par M. Guizot. La séance sera terminée par la lecture de quelques fragments de l'éloge de Regnard par M. Gilbert, éloge qui a obtenu le prix d'éloquence, et par la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie. Cette pièce est intitulée *La Sœur de Charité*; l'auteur, couronné par l'Académie, est Mlle Drouet, institutrice. Les fragments de l'éloge de Regnard et les vers de Mlle Drouet seront lus par un des membres de l'Académie, M. Legouvé.

— Le *Figaro* garantit parfaitement historique le dialogue suivant, qui a été entendu au camp de Saint-Maur :

Un Anglais, s'adressant à un zouave : Que contient votre sac?

Réponse : Sur le dessus, la tente et ses piquets, une couverture, un capuchon, un bidon, un pain de munition, une petite gamelle, un quart.

Dans l'intérieur : Une paire de guêtres, deux chemises, une paire de souliers, un livret, un petit sac contenant une alène, cinq aiguilles, ciseaux, fil rouge, fil jonquille, fil noir, un dé à coudre, brosse à fusil, nécessaire d'armes, tire-balle, boîte à graisse, boîte à encaustique, deux mouchoirs, cinq paquets de cartouches, plus les lettres de la payse.

L'Anglais : Et combien vous faut-il de temps pour enlever votre tente?

Réponse : Cinq minutes, milord; faites en part à votre gouvernement.

— Le navire *Villa-Eugénie*, arrivé à Saint-Pierre (Martinique), le 22 juillet, a été, à quelques lieues de la Martinique, le théâtre d'une double tentative d'assassinat sur la personne d'un matelot et sur celle du capitaine. Voici, dit la *France d'outre-mer*, les faits tels qu'ils sont parvenus à notre connaissance. Le 21, un des hommes de l'équipage, le nommé Jean Garafalish, Grec d'origine, se précipita sans motif aucun sur un de ses camarades, le nommé Charles Wilson, au moment où celui-ci se rendait à la barre pour prendre le quart, et lui porta plusieurs coups de couteau. L'assassin, poursuivi, se réfugia dans la mâture, et là, armé de deux énormes couteaux, menaça de frapper le premier qui oserait l'approcher.

Le capitaine, connaissant la force herculéenne de Garafalish et son caractère déterminé, jugea plus prudent de le tenir assiégé dans la mâture jusqu'à l'arrivée du navire, plutôt que d'exposer ses hommes.

On était aux atterrissages, il faisait nuit, le temps était à grains; Garafalish conçut alors l'idée infernale d'amarrer toutes les drisses les unes avec les autres et de rendre ainsi toutes manœuvres impossibles, et la perte du navire et de l'équipage certaine. Le capitaine, comprenant le danger imminent où il se trouvait, donna l'ordre aussitôt à l'équipage d'user de tous les moyens possibles pour se rendre maître de Garafalish; mais celui-ci, voyant le capitaine seul, se laissa affaler sur le pont, se précipita sur lui et lui porta un premier coup de couteau que ce dernier détourna avec le fusil dont il était armé. Mais dans la lutte, une des détentes du fusil partit, et Garafalish tomba frappé d'une balle à la tête.

— Un malheur est arrivé, vendredi dernier, à Verdun, au tir à la cible de l'infanterie. Un fantassin, en déchargeant son arme, a tué à bout portant un de ses camarades.

Fillon (Jean), fusilier au 66e, avait été placé, pendant l'exercice du tir à la cible, en observation dans le trou près de la butte, afin de signaler les balles qui atteindraient la cible; en se rendant à ce poste, ce soldat avait laissé son fusil près des tireurs; mais, en son absence, on se servit de cette arme, et lorsqu'après l'exercice du tir, Fillon rejoignit sa compagnie, il reçut son fusil des mains du sergent major, qui lui dit :

« Votre arme est chargée, ne la touchez pas; après mon inspection, je la déchargerai à l'aide du tire-bourre. »

Fillon ne tint aucun compte des conseils de son chef; il tourna et retourna son fusil, puis plaça une capsule sur la cheminée et lâcha la détente. Aussitôt le coup partit et la balle atteignit à la tête le soldat Ely Edouard, âgé de dix-neuf ans, qui se trouvait au milieu d'un groupe de plusieurs personnes, à cinq pas de l'imprudent Fillon; la mort a été instantanée.

— Une lettre de Marseille confirme que le général Partouneaux, tombé dangereusement malade à Menton, ainsi que nous l'avons annoncé d'après l'*Avenir de Nice*, paraît avoir été tiré d'affaire par trois saignées successives. On annonce son entrée en convalescence.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

M. Charles Muidebled, ancien colonel de gendarmerie, à Rennes, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, vient de mourir à Paris.

Le directeur gérant : [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

25 *août*

La session des conseils généraux vient de s'ouvrir. Ces assemblées ont commencé leurs travaux par des adresses à l'Empereur, au sujet des événements de ces derniers mois. Le *Moniteur* publie aujourd'hui les adresses des conseils généraux de l'Allier, des Ardennes, du Cher, de la Creuse, du Doubs, de la Drôme, d'Eure-et-Loir, du Jura, du Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Mayenne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Somme, de la Vienne et de l'Yonne.

Le *Morning Herald* du 24 août annonce que l'amnistie est acceptée avec reconnaissance par un grand nombre d'exilés, non-seulement en Angleterre, mais encore en Belgique, en Suisse, dans les îles de la Manche. Les consulats peuvent à peine suffire aux demandes de passeports.

Le *Corriere mercantile* de Gênes croit savoir que le roi Victor-Emmanuel acceptera ce qu'on appelle les vœux des duchés, mais qu'il ajournera « les voies d'exécution, » attendu la réunion probable d'un congrès européen qui statuerait sur l'organisation définitive de l'Italie. L'*Indipendente* de Turin pousse à une solennelle déclaration d'acceptation. Victor-Emmanuel se trouve placé entre la révolution qui le presse et la paix de Villafranca qui l'arrête. Il hésite à avouer tout haut ce qu'il encourage tout bas.

On a parlé d'une ligue militaire des Etats de l'Italie centrale. D'après une dépêche télégraphique, le roi de Piémont aurait permis au général Fanti de se charger de ce commandement. Le gouvernement sarde a la main dans toutes les irrégularités de la situation italienne.

La révolution fait et défait dans la Péninsule ; elle ne reste pas longtemps satisfaite de ses œuvres. Une idée nouvelle se fait jour dans l'*Opinione* de Turin : ce serait l'établissement d'un régent dans l'Italie centrale, bien entendu au nom de Victor-Emmanuel. Le régent gouvernerait, en attendant le congrès.

M. Farini, un des grands noms de l'Italie régénérée, a prononcé à l'ouverture de l'assemblée des représentants du duché de Modène, un discours où la fantaisie révolutionnaire s'est donné libre carrière. Nous n'aurions jamais imaginé que le duc de Modène fût de la race des Néron et des Caligula ; la révolution est un agneau qui découvre partout des loups. M. Farini a terminé sa harangue par ces mots :

« Persévérons donc avec patience, mais avec fermeté ; reconnaissons les services qui nous sont rendus, mais ne souffrons point de prépondérance. Soyons prêts à prendre les armes, et donnons à l'Europe l'exemple de l'ordre et de la paix, à condition que notre liberté sera assurée et que l'Italie sera aux Italiens. »

M. Farini parle de l'Europe comme s'il disposait de la moitié du monde pour la lancer au besoin contre les empereurs et les rois qui lui déplaisent. Il dicte des conditions. Le pauvre petit Etat de Modène aspire aujourd'hui à faire trembler.

Le *Siècle*, qui se trompe souvent et ne rectifie jamais, avait avancé deux faits faux au sujet de la duchesse de Parme : la première de ces allégations c'est que la régente avait attendu la défaite des Autrichiens pour déclarer sa neutralité, la seconde c'est que la mission du comte Dall'asta auprès de M. de Cavour était postérieure à la bataille de Magenta. Le *Pays* a démontré au *Siècle* l'inexactitude de ses assertions. Le journal démocratique accepte-t-il la vérité ? Pas du tout. Rétablir les faits et les dates, c'est, d'après le *Siècle*, tomber dans « des chicanes de procureur. »

M. de Cavour est un homme trop important pour qu'on l'oublie; on parle de lui et on le fait parler. Ses amis vont le chercher aux environs de Genève, où il se dérobe aux ardeurs de l'été, mais non pas à la politique. L'ancien premier ministre de Sardaigne demeure au courant de tout ce qui se passe, et son regard s'attache avec un intérêt particulier sur Zurich. On prétend que ses vœux les plus vifs ne sont pas pour la cordiale entente des trois plénipotentiaires, et qu'il attend peu de chose des Conférences ; on ajoute même qu'il croit à une nouvelle conflagration. Nous espérons bien que M. de Cavour n'aura raison ni dans ses vœux ni dans ses prophéties.

26 *août*

Un décret inséré au *Moniteur* de ce matin institue un prix de 20,000 francs qui sera décerné, tous les deux ans, dans la séance annuelle des cinq Académies. Les lettres, les sciences et les arts concourront tour à tour pour ce prix. Dans le rapport qui précède le décret, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes expose les raisons qui ont fait modifier l'institution du prix triennal de 30,000 francs, pour lequel concouraient simultanément les lettres, les sciences et les arts. La grande difficulté, ou plutôt l'impossibilité de trouver pour une œuvre littéraire une œuvre d'art et une découverte scientifique, des termes exacts de comparaison, pouvant servir de base certaine à un choix, a été constatée par l'Institut lui-même, qui a demandé que chacune des Académies fût admise tour à tour à proposer, dans l'ordre des travaux qui lui appartiennent, le candidat le plus digne du prix.

On se rappelle la mission du comte Philippe Linati, chargé de présenter à l'empereur des Français le résultat des votes des deux chambres de Parme et de Plaisance, pour l'annexion au Piémont. L'*Indipendente* de Turin du 24 publie une proclamation que le comte Linati, à son retour à Parme, aurait adressée aux habitants du duché. Nous reproduisons cette proclamation :

« Habitants des Etats de Parme,

« Pendant que les 100,000 soldats de la guerre italienne défilaient avec une joyeuse et superbe solennité pendant six heures à Paris, et que les drapeaux et les canons de l'Autriche rappelaient à la France ses victoires et nos espérances, je présentais à Napoléon III l'expression de nos vœux et de nos désirs. Sa réponse a été digne de lui ; elle a été conforme à la solennité de ce jour : « Dites aux populations qui vous ont envoyé auprès de moi que mes armes ne violenteront jamais leur volonté, et que je ne permettrai pas qu'aucune autre force étrangère vous fasse violence. » — Ces paroles vous font les arbitres de vos destinées, je serai fier toute ma vie de les avoir rapportées.

Les paroles prêtées à l'Empereur dans cette proclamation n'ont rien qui nous paraisse contraire aux stipulations de Villafranca. Il y a une force des choses qui, pour peu qu'on la favorise, mettra fin à la situation violente des duchés.

Le gouvernement sarde ne supporte pas la moindre contradiction dans la presse ; par décision du 14 août, le journal d'Aoste l'*Indépendant* a été suspendu jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur son procès. On suspend d'abord un journal, plus tard on le juge ; c'est l'idéal de la liberté comme l'entend aujourd'hui le Piémont.

Les nouveaux maîtres de Bologne et de Ferrare pratiquent la liberté de la même façon ; le journal *Il Piemonte*, organe courageux des idées d'ordre et de justice, vient d'être interdit dans ces deux villes. Cette noble feuille se félicite à bon droit d'avoir encouru les rigueurs d'un gouvernement usurpateur qui représente la révolte contre le Saint-Siége.

Une dépêche nous annonce que le plénipotentiaire de l'Autriche, le comte Colloredo, a éprouvé les atteintes heureusement légères d'une congestion cérébrale.

Les journaux et les correspondances de Vienne accueillent avec faveur les projets de réforme dans l'empire d'Autriche. L'*Ost-Deutsch-Post* fait remarquer que le conseil des ministres aura désormais un président, et trouve dans cette innovation une plus large place faite à l'initiative et à la responsabilité ministérielle.

Nous citons plus loin un discours de M. de Morny à l'ouverture de la session du conseil général du Puy-de-Dôme ; on verra comment il répond aux appréhensions de l'Angleterre.

La Chine, comme toujours, se montre

peu disposée à exécuter le traité que lui ont imposé, l'année dernière, les puissances occidentales. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, se rendant à Pékin, se font précéder, suivant une dépêche de Marseille, d'une flotte de dix-neuf bâtiments qui pourra, au besoin, forcer la passe du Peïho, et donner une nouvelle leçon à l'incorrigible mauvaise foi des Chinois.

La même dépêche parle d'un massacre des chrétiens à Batavia, provoqué cette fois encore par le fanatisme musulman. Espérons que ces nouvelles ne se confirmeront pas ou que leur gravité au moins en sera diminuée.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un article sur les vœux manifestés par les populations de la Savoie en faveur de leur réunion avec la France. Sans accorder à ces vœux le caractère et l'importance qu'il aurait dû, selon nous, leur reconnaître, ce journal constate, comme nous le faisions nous-mêmes, il y a quelques jours, les causes réelles de mécontentement que le gouvernement piémontais a données à la Savoie. Il ne voudrait pas que l'union des deux pays fût toute au profit mont e du Piét à la charge de la Savoie, et il n'admet ni que le régime exceptionnel créé dans les Etats sardes par les nécessités de la guerre, doive leur survivre, ni surtout qu'il doive s'appliquer à la Savoie. Nous souhaitons que le ministère piémontais médite les conseils qui lui sont donnés à ce sujet par un des journaux les plus favorables à l'administration de M. de Cavour. C'est en se hâtant de les mettre en pratique qu'il pourra conjurer une séparation dont il aura été lui-même, si elle se réalise, le principal auteur.

La *Patrie*, qui revient sur la restauration des princes dépossédés, trouverait profit, elle aussi, à suivre l'exemple du *Journal des Débats* : au lieu d'exalter sans cesse la sincérité et la loyauté des manifestations de l'Italie centrale, elle devrait engager le ministère sarde et les gouvernements révolutionnaires des Duchés à mettre un terme au régime exceptionnel qu'ils font peser sur les populations. C'est mal entendre la liberté que de l'inaugurer par la dictature. Nous respectons les vœux d'un pays, lorsqu'ils s'expriment à l'ombre des garanties légales ou qu'ils forcent, comme dans les provinces danubiennes, les entraves opposées par le despotisme ; mais nous ne saurions attacher la même importance à ces manifestations, dans des Etats où, comme à Parme, à Modène, à Bologne, en Toscane, la presse est livrée à l'arbitraire, où la publicité est interdite aux adresses qui tendent à provoquer le rappel des princes légitimes, où enfin la liberté, si ce nom peut être invoqué devant de tels abus, n'est laissée qu'à la révolution.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Berne, 25 août.

Le comte Colloredo a éprouvé hier soir les atteintes d'une légère congestion cérébrale. Il va mieux aujourd'hui.

Trieste, 25 août.

Constantinople, 20. — Le Sultan est malade.

M. Musurus a été investi des pouvoirs nécessaires pour régler définitivement la question des Principautés.

L'envoyé du Pape est attendu.

Le prince Vogoridès est mort.

Mahomet Pacha est nommé gouverneur de Smyrne.

Le Sultan a fait don d'une maison de campagne au drogman russe.

Marseille, 25 août.

Les nouvelles d'Egypte du 18, annoncent que le vice-roi augmente fortement son armée.

Les dépêches de Chine du 5 juillet, apprennent qu'une flotte de 19 bâtimens précède les trois ambassadeurs d'Angleterre, de France et d'Amérique pour forcer la passe de Peiho s'il en est besoin.

A Touranne, les négociateurs de la paix étaient attendus.

A Batavia, le 24 mai, a eu lieu un massacre général des chrétiens dans deux villes du district de Borneo. Les pèlerins de la Mecque ont donné le signal.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Rapport à l'Empereur.

Sire,

Un décret du 14 avril 1855 a institué un prix de 30,000 fr. en faveur de l'œuvre ou de la découverte reconnue, après chaque période de trois années, la plus digne d'honorer le génie national. Les productions des lettres, des sciences et des arts ont été admises à concourir simultanément pour ce prix, et le jugement a été déféré aux

cinq Académies de l'Institut impérial de France délibérant et décidant en commun.

Le prix triennal était le plus considérable dont aucun concours fût doté. Décerné au nom de l'Empereur et par les suffrages réunis de l'Institut, il avait un prestige exceptionnel; un plus salutaire aliment ne pouvait être offert à l'émulation des esprits.

Mais les œuvres littéraires, les découvertes de la science, les merveilles des arts étaient à la fois mises en présence pour disputer ce prix. Dans un aussi vaste ensemble et entre tant d'objets divers, était-il possible d'établir des termes exacts de comparaison, de déterminer des rangs et de fixer un choix? La supériorité de telle œuvre littéraire, de telle invention, sur une œuvre d'art, et réciproquement, pouvait-elle être proclamée avec certitude? Telle est la question sur laquelle se sont élevés tout d'abord des doutes que l'expérience a bientôt vérifiés. Une première fois le débat s'est ouvert au sein de l'Institut; la difficulté de le résoudre a été constatée par ses juges. Les travaux qui prennent naissance dans le domaine des lettres, de la science et des arts révèlent leur mérite par des qualités trop profondément dissemblables pour que leur rapprochement autorise des préférences rigoureusement fondées.

En conséquence, l'Institut a demandé qu'au lieu d'être commun à toutes les manifestations de l'intelligence, le concours fût successivement spécialisé en faveur des œuvres comparables entre elles.

Le gouvernement ne peut avoir de désir plus naturel que celui de faciliter à l'Institut l'accomplissement de la mission qu'il lui a confiée, et Votre Majesté m'a ordonné d'examiner attentivement le vœu exprimé par l'illustre compagnie.

Au premier abord, la voie la plus simple semblait être de remettre tour à tour à chacune des Académies le soin de rechercher, dans l'ordre des travaux qui lui appartiennent, le candidat le plus digne du prix.

L'Institut, en assemblée générale, aurait voté ensuite pour confirmer la résolution que lui aurait proposée l'une de ses classes.

Les inconvénients qui seraient résultés de cette combinaison sont faciles à reconnaître. En premier lieu, la participation du corps entier de l'Institut au jugement du concours n'eût plus été que fictive; une seule Académie y fût intervenue réellement.

D'un autre côté, la munificence de l'Etat et les libéralités privées ont mis déjà les Académies en possession de prix importants affectés au genre de travaux dont chacune d'elles s'occupe en particulier.

Or, l'allocation de 30,000 fr. inscrite au budget pour le concours triennal ne pouvant être augmentée, subordonner ce concours à l'action successive des cinq Académies, c'était se placer entre deux partis également inacceptables. Ou bien on conservait au prix sa valeur intégrale, et on imposait au retour du jugement de chaque Académie des ajournements dont la longueur décourageait les concurrents; ou bien, pour abréger leur attente, on fractionnait le prix, et il était restreint au même chiffre que les autres récompenses académiques qui se distribuent tous les ans.

Dans ces termes, l'institution du prix nouveau cessait d'être justifiée. Ce qui est inséparable son maintien, c'est le caractère exceptionnel qu'elle emprunte à une rémunération hors ligne, ainsi qu'à la participation active de l'Institut tout entier au jugement du concours. Il faut le constater, d'ailleurs, l'unité d'action de ce grand corps ne peut se manifester sous une forme plus imposante.

Quel serait donc le moyen de concilier à la fois et ces intérêts essentiels et les justes convenances que l'Institut a fait valoir?

Le décret que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté semble de nature à remplir ce double but.

Les lettres, les sciences et les arts forment trois ordres d'études bien distincts, et des rapports peuvent être incontestablement établis entre les productions qu'embrasse chacun de ces ordres.

Au lieu d'être triennal, le grand prix de l'Empereur serait décerné tous les deux ans. Sa valeur ne serait que de 20,000 francs, mais elle serait encore de beaucoup supérieure à celle des autres prix de l'Institut. Les œuvres scientifiques, littéraires et artistiques y concourraient successivement, et la plus éminente dans chacune de ces trois branches serait couronnée tour à tour dans une période de six années. Le jugement serait ainsi simplifié; en outre, il appartiendrait réellement au corps de l'Institut, appelé à s'unir par l'universalité de ses votes à toutes les opérations du concours. Faut-il ajouter que telle est l'heureuse composition des membres de la savante compagnie qu'il est facile à chacune de ses classes de se faire représenter utilement par quelques-uns des siens dans une commission spécialisée pour quelque objet que ce soit.

Déjà l'Institut a été saisi de l'appréciation de ce système; ses avantages ont été reconnus. On a objecté toutefois que le *prix biennal* ne serait pas au même degré profitable à chacune des Académies, dans la direction particulière de ses travaux. Mais pourrait-il en résulter quelque atteinte au droit d'égalité qui régit la constitution des cinq Académies?

Rien ne justifierait une semblable inquiétude; et il suffit, pour la détruire, de ramener la question à ses termes véritables.

La libéralité de l'Etat fonde un encouragement dont la faveur embrasse tout le domaine intellectuel, et Votre Majesté fait appel à l'Institut, arbitre de la science et du goût, pour ajouter à la valeur considérable du prix l'éclatante autorité des plus irrécusables suffrages. Ce qui importe, c'est d'écarter tout obstacle à un équitable jugement. Mais les règles du concours doivent-elles être nécessairement assimilées à l'organisation des Académies? Cette organisation répond à des besoins bien différents de ceux auxquels le prix décerné au nom de l'Empereur a pour objet de satisfaire, et nulle corrélation ne peut être établie.

L'égalité des Académies entre elles ne saurait donc ici être mise en cause; celle que maintient la fondation du prix biennal est l'égalité même assurée à l'esprit humain dans ses trois larges voies, et proclamée par l'Institut dans ses emblèmes: « Aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts. »

Sire, les membres de l'Institut ont été les premiers à vouloir que le privilége de ce concours fût réservé aux auteurs qui n'ont pas encore ob-

tenu accès dans leurs rangs. Aux talents encore engagés dans les difficultés de la lutte sera exclusivement ouverte cette espérance bien digne d'exciter leur ardeur : ainsi le dévouement de l'Institut s'est associé à la sollicitude du gouvernement pour tous les efforts courageux. Puisse ce précieux accord porter tous ses fruits!

Si la prospérité d'une nation est le gage certain de la fécondité de la science, si la grandeur et la gloire d'un règne sont la source des plus nobles inspirations de la littérature et des arts, le moment est venu, Sire, où les plus belles couronnes que l'Institut ait à décerner seront disputées avec éclat.

Je suis avec un profond respect, Sire, etc.

ROULAND.

Suit un décret en date du 11 août ainsi conçu :

Un prix de la valeur de vingt mille francs sera, tous les deux ans, décerné en notre nom par l'Institut impérial de France, dans la séance publique commune aux cinq Académies.

Ce prix sera attribué tour à tour, dans l'ordre des lettres, des sciences et des arts, à une œuvre ou à une découverte désignée par la majorité des suffrages des académies réunies.

Il remplacera le prix triennal institué par le décret du 14 avril 1855, et sera décerné pour la première fois dans la séance du 15 août 1860, entre les auteurs des ouvrages qui se seront produits dans l'ordre des lettres pendant les six dernières années.

En tête de sa partie non officielle, le *Moniteur* publie la note suivante :

Le *Moniteur* du 23 a publié une circulaire du ministre de la guerre qui règle les conditions auxquelles les chevaux et mulets excédant l'effectif dans les corps d'artillerie et du train des équipages, peuvent être remis aux cultivateurs qui en font la demande.

Ces chevaux et mulets deviennent la propriété des cultivateurs après une possession de *sept* années, au lieu de *neuf*, comme on l'avait indiqué par erreur.

Voici le discours de M. de Morny, à l'ouverture de la session du Conseil général du Puy-de-Dôme :

« Vous savez sans doute à l'aide de quelle logique les Anglais expliquent leurs appréhensions. Ils disent d'abord : « Notre presse est libre, la « presse française ne l'est pas; donc les injures « n'ont pas la même portée chez l'un que chez « l'autre. »—Première erreur. Il n'y a en France aucun moyen préventif d'empêcher un journal de publier ce que bon lui semble. Le gouvernement n'a contre la presse que l'arme des avertissements motivés et de la suspension, qui sont des mesures répressives.

« Les Anglais ajoutent : « L'Empereur garde au « fond de son cœur le désir de venger Waterloo « et Sainte-Hélène; il n'a fait la paix avec l'empe« reur de Russie que pour s'en faire un allié; il « ne s'est montré si généreux envers l'empereur « d'Autriche que pour s'en faire un ami, et, avec « cette double alliance, il compte attaquer l'An« gleterre. » Je ne crois pas déplacé ni inopportun de vous dire ce que j'en pense.

« Nous vivons à une époque où les haines de castes et de familles ont succombé devant l'adoucissement de nos mœurs, à plus forte raison les haines et les préjugés nationaux ont-ils été étouffés par la civilisation : les générations nouvelles ont autre chose à faire que de venger le passé, elles sont trop éclairées pour avoir d'autre mobile que l'intérêt du present et de l'avenir. L'Empereur et la génération actuelle ne sont pas de ceux dont on puisse dire : ils n'ont rien appris ni rien oublié. »

« Quant aux procédés généreux entre les deux empereurs, les attribuer au but spéculatif indiqué plus haut, n'est-ce pas réduire aux proportions d'une mauvaise intrigue de théâtre le règlement des grands intérêts de l'Europe, et ravaler les sentiments les plus élevés que Dieu ait placés dans le cœur d'un souverain pour le bien de l'humanité? Certes, j'ai pu mieux qu'un autre apprécier la loyale fidélité de l'Empereur et ses intentions pacifiques; car, lorsqu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer en Russie pour renouer les relations entre les deux empires, la partie de mes instructions qui a dominé toutes les autres a été celle-ci : « Ne laissez porter aucune atteinte « à l'alliance anglaise; et loin de chercher à di« viser les grandes puissances, indiquez au con« traire que si elles avaient le bon sens de s'unir « et de s'entendre, toutes les misérables difficul« tés qui surgissent en Europe pourraient tou« jours se résoudre pacifiquement. »

« Ai-je besoin de rappeler les incidents qui ont précédé la guerre avec l'Autriche, pour établir que l'empereur Napoléon, tout en voulant délivrer l'Italie et dégager la frontière de la France de la pression autrichienne, eût préféré atteindre ce but par un congrès que par la guerre? L'état et la situation de notre armée au moment de l'*ultimatum* de l'Autriche suffisent pour le prouver. Et si les hommes d'Etat de l'Angleterre, qui aujourd'hui trouvent que l'on n'a pas assez fait pour les Italiens, avaient bien voulu avant la guerre exprimer les mêmes sympathies, il est à présumer que les affaires d'Italie eussent pu être réglées par la diplomatie.

« Je le répète, après tout ce que l'Empereur a dit et fait, le soupçonner de préparer dans l'ombre, sans autre motif que de vieilles rancunes, une entreprise qui bouleverserait de fond en comble les plus grands intérêts du monde, et porterait le coup le plus funeste à la civilisation, c'est douter de sa parole et de son cœur comme souverain et comme homme. Aussi, vous n'y croyez pas. Hélas! Messieurs, peut-être qu'en Angleterre, ceux qui répandent ces frayeurs n'y croient pas plus que vous ni moi; mais, en excitant la susceptibilité nationale, en flattant quelques instincts populaires, on augmente sa publicité comme journal, sa popularité comme orateur politique; on n'en commet pas moins une mauvaise action, car on indispose les deux pays l'un contre l'autre, on excite de vagues défiances, et l'on fait si bien, qu'à un jour donné, un incident sans valeur, un malentendu facile à arranger

dans de bons rapports, peut devenir une complication sérieuse dans un état de réciproque susceptibilité.

« Enfin, le temps, la résolution de l'Empereur de lancer la France dans les occupations et les travaux de la paix, prendront, je n'en doute pas, le dessus sur ces craintes chimériques

« C'est là, Messieurs, l'espèce de guerre qu'il nous faut faire à l'Angleterre ; achevons résolument tous nos moyens de transport et de circulation : mettons-les en communication avec nos houillères : abaissons le prix de revient de toutes nos matières premières et de tous nos objets fabriqués ; imitons le peuple anglais dans ce qui nous manque ; puisons nos forces dans l'esprit d'association sans recourir toujours à l'appui et à l'aide du gouvernement ; apprenons à nous servir du crédit ; tâchons de conquérir et de conserver, par l'usage prudent que nous en saurons faire, ces libertés qui font de l'homme le maître absolu de son bien, et qui n'ont de limites que le tort fait à autrui.

« Oui, faisons à l'Angleterre une guerre industrielle et commerciale, lutte de progrès et de civilisation, loyale, avouable et qui profitera au bien-être de tous.

« Voilà ce que désire l'Empereur : secondons ses efforts ; déjà l'amnistie est une œuvre d'apaisement et de pacification, qui est le prélude du système dans lequel nous allons entrer ; espérons qu'elle sera comprise ainsi par tout le monde, surtout par ceux qui en sont l'objet. »

Nous publions plus loin le compte rendu de la séance annuelle de l'Académie française. Nous aimons à signaler l'honorable part qui a été faite à plusieurs de nos collaborateurs dans les distinctions académiques.

Le remarquable livre de M. l'abbé Cognat sur Clément d'Alexandrie a obtenu un prix de 2,500 fr. L'Académie est venu ajouter l'autorité de son suffrage aux félicitations que les vénérables cardinaux de Paris et de Bordeaux et d'autres membres de l'épiscopat avaient déjà publiquement adressées à l'auteur. Le docte Secrétaire perpétuel nous permettra de ne point partager la seule réserve qu'il ait cru devoir faire sur la justice des censures de M. Cognat à l'endroit de quelques philosophes modernes. Dieu a donné à la vérité des armes pour se défendre. Si les fausses doctrines des premiers siècles ont encouru une légitime condamnation, l'apologiste du dix-neuvième siècle ne doit certes pas dissimuler sa réprobation pour des erreurs d'autant plus funestes qu'elles sont voilées davantage par la souplesse et l'élégance des formes.

Un prix de 3,000 fr. a été décerné au savant ouvrage de M. Marty-Laveaux sur un lexique de la langue et du style de Corneille à extraire de l'ensemble complet de ses œuvres.

La pièce de vers qui a obtenu le prix de poésie, et dont M. Legouvé a donné lecture à la fin de la séance, a été applaudie comme une œuvre charmante de délicatesse et de sentiment. M. Henri de Bornier peut donc se réjouir d'avoir sérieusement disputé la victoire.

L'Académie française est toujours le premier corps littéraire de l'Europe, et nous regardons comme un honneur pour notre œuvre les couronnes accordées aux compagnons de nos travaux.

L'abbé P. Lamazou.

FAITS RELIGIEUX

Le 6 septembre aura lieu dans le vénéré sanctuaire de Notre-Dame-de-Liesse le pèlerinage et réunion annuelle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul du diocèse de Soissons, sous la présidence de Mgr l'évêque. La journée du 6 et du 7 seront consacrées à quelques exercices de retraite spirituelle. Le 8, jour de la Nativité de la sainte Vierge, aura lieu la commission générale. Les pèlerinages prennent aujourd'hui, grâce à la facilité de communication établie par les chemins de fer, une extension considérable. On se souvient qu'il y quelques mois les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de plusieurs diocèses se rendirent à Notre Dame-de-Buglose, le lieu de naissance de l'infatigable apôtre de la charité. Plusieurs paroisses de Paris ont déjà fait des pèlerinages à Boulogne-sur-Mer et à Chartres. Quelques paroisses feront encore cette année le pèlerinage de Boulogne. La paroisse Saint-Sulpice se prépare de son côté à se rendre à l'antique sanctuaire de Chartres, dans la première quinzaine de septembre.

Voici le pieux appel que Mgr de Soissons adresse aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul de son diocèse :

« Messieurs et bien chers Fils en Jésus-Christ.

« Nous avons voulu laisser s'accomplir les faits importants dont notre pays vient d'être témoin, avant de vous convier à cette assemblée qui, chaque année, nous procure la douce consolation de vous voir tous réunis autour de l'autel du Dieu de la charité et sous la protection de saint Vincent de Paul, comme de jeunes oliviers autour de l'arbre qui les a produits. Il nous a semblé que la voix d'En-haut parlerait doublement et plus puissamment encore à vos cœurs, après les émotions qu'ont dû faire naître en vous ces graves circonstances : *Sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ*. (Ps. 121).

« Il faut, en effet, du calme, de la réflexion, et même un peu de solitude pour réfléchir plus librement sur les véritables intérêts de son âme, pour apprécier d'une manière plus vraie la mesure de ses progrès dans la vertu, et pour

mieux sentir tout le bien à faire aux pauvres.

« Or, vous le savez, Messieurs et bien chers Fils en Jésus-Christ, c'est de ce triple avantage qu'il s'agit toujours, lorsque nous vous invitons à venir recueillir de nouvelles forces morales et spirituelles à la source de ces réunions fraternelles, qui laissent après elles de si douces et de si fortes consolations.

« Le désir de notre cœur est que, d'année en année, vous deveniez plus sérieusement appliqués à votre belle mission d'amis dévoués des pauvres : aussi, pour y parvenir, cherchons-nous à vous faciliter de nouveaux moyens d'être pour eux de vrais et intelligents auxiliaires, en devenant de jour en jour de meilleurs et de plus puissants instruments du Ciel à leur égard.

« En effet, Messieurs et bien chers fils en Jésus-Christ, au milieu des graves préoccupations sociales qui agitent notre époque, cette pensée ne devrait-elle pas dominer, de nos jours surtout, les hommes sérieux qui veulent le bien du pays? Car ce ne sont pas des utopies, mais des réalités qui sauveront notre société moderne, en en réformant les travers. Et la véritable réalité ne doit-elle pas consister à faire marcher de pair l'amélioration de soi-même, et celle de cette classe pauvre et laborieuse, à laquelle est réservée une part si grande dans l'accomplissement des desseins d'En-haut sur le monde social?

« Vous écouterez donc cette fois encore, comme toujours, Messieurs et bien chers fils en Jésus-Christ, cet appel de notre sollicitude paternelle, et votre empressement à vous y rendre nous sera une nouvelle garantie du bien toujours croissant que nous aimons à attendre de votre généreuse et active coopération à l'œuvre si importante et si intéressante des conférences de Saint-Vincent de Paul.

« Ah! qu'il sera bon de nous animer ainsi les uns les autres pendant quelques instants, non-seulement à la pratique intelligente de la vraie charité, mais comme nous avons commencé déjà à le faire l'année dernière, à l'exercice des solides vertus qui font le chrétien fervent et ami de Dieu! Comme nous nous sentirons plus dévoués pour toute espèce de bien, quand nous nous serons retrempés ensemble dans les exemples de nos frères et dans les saintes inspirations de la parole divine! »

— Cette année, comme l'an dernier, une touchante cérémonie a eu lieu, le 15 août, sur la plage de Soulac. L'antique image de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres a été triomphalement transportée vers la mer au milieu d'une population nombreuse, accourue de toutes les communes du bas-Médoc, et des principaux propriétaires de la contrée.

Le culte que l'Eglise rend à la Mère du Sauveur présente un des aspects les plus poétiques de la lithurgie catholique. Les hymnes de la Vierge ont quelque chose à la fois de plaintif, de suave et de gracieux; le chant des *Litanies* nous apporte comme une émanation des parfums de l'Orient. Mais au milieu d'une nature austère et si grandiose en même temps, la procession du 15 août offrait un caractère tout particulier et que l'on chercherait vainement ailleurs.

La madone qui traversait la forêt de l'État et qui descendait vers l'Océan, dont les vagues orageuses se brisaient tumultueusement sur la grève, était une image vénérée par nos pères. Devant elle s'étaient agenouillés la duchesse Alianor, les rois d'Angleterre, le captal de Buch, le saint archevêque Pey-Berlan et la foule innombrable des pèlerins qui venaient s'embarquer à Soulac, pour aller prier sur le tombeau de saint-Jacques, à Compostelle.

La statue de la Vierge sainte semblait être le lien mystique qui unissait la génération du présent aux générations du passé. Si l'œuvre de l'homme apparaissait dans toute sa fragilité et dans tout son néant, l'œuvre éternelle demeurait immuable dans son unité. Le moyen âge et le dix-neuvième siècle convergeaient vers un même but, c'étaient les mêmes prières, les mêmes vœux, les mêmes aspirations.

L'an dernier, la vieille basilique était demeurée étrangère à la fête, elle avait vu passer son ancienne souveraine devant ses murs silencieux. Cette année, où la voix d'un prince de l'Eglise a donné le signal de la résurrection d'un monument qui rappelle tant de souvenirs, alors que les travaux de restauration sont à la veille d'être inaugurés, le temple saint avait secoué sa torpeur séculaire.

Des mains pieuses et habiles avaient décoré l'abside de couronnes de fleurs et de vertes guirlandes; un reposoir avait été dressé sous la voûte de la nef principale. Une émotion profonde s'est emparée de tous les assistants, lorsque la madone vénérée a repris en quelque sorte possession de sa première demeure, où elle n'avait pas reparu depuis que les sables vomis par les tempêtes ensevelirent cette église, autrefois si florissante.

M. l'abbé Gilard, curé de Soulac, a prononcé, sur les voûtes de l'édifice sacré, une chaleureuse et poétique allocution, religieusement écoutée par la foule qui se pressait autour de l'image miraculeuse. La grande voix de l'Océan semblait à celle du prêtre pour donner à cette scène un cachet de majesté que rien ne saurait exprimer. Suivant l'heureuse application de l'orateur, l'esprit de Dieu, comme aux jours de la Genèse, était porté sur les eaux.

Vers six heures et demie, le cortége rentrait à l'église du nouveau Soulac, d'où la statue de Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres ne doit plus sortir que pour être solennellement ramenée dans son antique sanctuaire. — *A. Pepin d'Escurac.*

Depuis de longues années, une pensée douloureuse venait serrer le cœur des personnes qui s'occupent de bonnes œuvres et surtout des pauvres; c'est l'affreuse position des malheureux âgés et infirmes, sans aucun moyen d'existence, souvent à la charge d'enfants ayant eux-mêmes déjà de la famille, sans aucun soin et tout à fait délaissés sous le rapport spirituel, exposés à souffrir pendant les derniers jours de leur vie, par suite de l'encombrement des hospices et des maisons de charité, où toutes les places sont occupées. Il résulte d'un rapport officiel que cinq à six mille vieillards, appartenant seulement à Paris, se trouvent ainsi sans secours, sans asile souvent, et sans aide au moment surtout où l'âge et l'infirmité demandent le plus de soin et d'égards.

Quelques personnes charitables, émues de pi-

tié à la vue de tant de souffrances, se sont réunies pour fonder un établissement, lequel minime d'abord, pourra contenir un assez grand nombre de lits et prendre de plus grandes proportions avec un peu d'aide et de bonne volonté. Cette maison est située à Bagneux (Seine) et est mise sous la protection de sainte Anne d'Auray; il y a déjà plusieurs lits dont le nombre augmentera à mesure que les ressources le permettront. Nous savons qu'il y a beaucoup de cœurs qui comprendront ce besoin d'un nouvel asile pour la vieillesse et qui, par conséquent, ne pourront pas refuser leur petite offrande à cette bonne œuvre si opportune et si nécessaire. La souscription, qui n'est que de *cinq francs* par an, est bien faible et peut permettre à chacun de prendre part à la bonne œuvre. Des sœurs vont être attachées à ce nouvel asile de la vieillesse, qui, spirituellement et matériellement, se trouveront parfaitement bien du dévouement et des soins de ces saintes filles. Il y a une chapelle dans la maison; les meilleures conditions se trouvent donc réunies pour remplir le but que se sont proposé les fondateurs de cet établissement de charité. On recevra avec gratitude les offrandes qu'on pourra remettre ou faire parvenir à M. Descombes, trésorier au Sénat.

On écrit de Manille au journàl espagnol *Regeneracion*, à la date du 15 juin, une lettre relative à l'heureuse arrivée de dix Pères jésuites en cette capitale : c'est une grande consolation pour les âmes chrétiennes de voir le bel hommage rendu aux fils de saint Ignace, à cette heure où les révolutionnaires italiens les persécutent en haine de la religion et du souverain pontificat.

Léon Pagès.

Hier et avant-hier ont été pour nous de mémorables jours, et spécialement hier, à cause de l'arrivée de deux grands návires avec un très-grand nombre d'officiers destinés à former un nouveau régiment, plusieurs employés civils et des religieux de différents ordres, parmi lesquels sont dix jésuites; j'ai assisté à la réception de ces religieux qui a eu lieu dans l'église des Pères-Augustins : un *Te Deum* solennel a été chanté en présence de toute la communauté, des premiers magistrats et d'autres personnes considérables de la capitale. Après la cérémonie, nous sommes entrés dans le couvent, où les religieux nouvellement arrivés ont reçu l'hospitalité pour quelques jours, jusqu'à ce qu'on ait disposé pour eux une maison de campagne des mêmes Pères Augustins, où ils feront de même un séjour temporaire, jusqu'à ce qu'il y ait possibilité et occasion de se rendre à leur destination dans l'île de Mindanao, pour y propager la foi : personne ici ne doute de leur heureux succès, car nous apprenons tous les jours que, parmi le petit nombre des populations converties, il se présente un grand nombre de familles qui protestent de leur obéissance et reviennent de leur erreur.

Dès notre entrée dans le couvent, on a servi des confitures et de la bière. J'eus l'heureux privilége d'être assis en face de l'éminent Père Cuevas, que connaissent Vos Seigneuries : j'avais un vif désir de le connaître et de me convaincre par moi-même de l'attrait si pénétrant de sa personne et de son caractère si aimable, signes de sa profonde vertu et de sa sagesse non moins grande que sa vertu. Ses compagnons de voyage font de lui mille éloges : en effet, dans une navigation aussi longue, il se trouve infailliblement certains jours d'épreuve, et jamais on ne vit son esprit s'altérer le plus légèrement ; au contraire, il était constamment disposé à donner à tous les conseils les plus sages, j'entends surtout les conseils spirituels, improvisant des paroles proportionnées avec les occasions, et plein de la prudence et de l'industrie qui caractérisent le sage, il satisfaisait tout le monde, ce qu'en raison de la difficulté toute spéciale, je considère comme un admirable triomphe en des cas de cette nature.

C'est toujours une consolation bien grande que de rencontrer des compatriotes qui honorent la patrie de Pélage : mais c'en est une infiniment supérieure que de les rencontrer à ces *extrémités* du monde : ici se trouvent encore deux *autres Asturiens*, enfants de Saint-Thomas et professeurs de l'Université.

Hier, après la cérémonie de la réception, les révérends missionnaires et les coadjuteurs invités furent présentés au capitaine général par les premiers magistrats. La résidence du R. P. Cuevas, supérieur, et du procureur, sera dans la capitale, où la conversation de tout le monde a pour objet le maintien grave de ces *religieux*, et leur aspect à la fois vénérable et *sympathique*; tout le monde ambitionne déjà leur amitié, et ils ont conquis non-seulement le respect, mais l'affection de tous. Dieu veuille que cette institution féconde en bienfaits s'applique, par une heureuse pensée, à une autre œuvre infiniment utile au pays, telle que serait avec d'autres règles l'œuvre des écoles pies à laquelle s'appliquent les vénérables religieux de cet autre institut, car vos seigneuries connaissent mieux que moi leur discernement exquis, leurs méthodes si parfaites et leur instruction consommée, dont la tradition est immémoriale : en effet, ces pères remplissent tout l'univers d'élèves instruits et pieux, la gloire de leurs écoles.

Ces bienfaits sont déjà le partage de l'île de Cuba ; nous ne pouvons encore ici que déplorer l'absence de cet enseignement, qui devrait d'après mon sentiment paraître une nécessité suprême aux fonctionnaires du gouvernement, comme *il est* en effet capital que l'éducation civile et *religieuse* soit la plus complète et réunisse en la *personne* de chaque homme toutes les vertus et tous les talents nécessaires à cet homme pour donner des fruits dans l'avenir : si cette éducation n'est point donnée, l'immoralité germe et se développe sans remède et sans espérance, si ce n'est quand certains parents plus fortunés et plus zélés ont le courage de se séparer de leurs enfants et de les envoyer dans la Péninsule ou en pays étranger.

FAITS DIVERS

M. de Kersaint a été nommé membre du conseil général de Seine-et-Oise, en remplacement de M. de Gouy Darcy, décédé.

— D'après les rapports transmis au ministère des finances, les permis de chasse délivrés en 1859 seraient loin d'atteindre le chiffre des années précédentes. Entre autres explications données, nous remarquons celle de l'interdiction, par beaucoup de propriétaires, du parcours des terrains, clos ou non qui leur appartiennent.

— Hier, la cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. Vaïsse, a rejeté le pourvoi formé par le nommé Pomier (Pierre), contre un arrêt de la Cour d'assises de la Mayenne, en date du 18 juillet 1859, qui l'a condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat, précédé, accompagné ou suivi de vol.

— C'est le 18 du mois dernier que s'est faite l'adjudication des travaux à exécuter pour couvrir le canal Saint-Martin depuis la douane jusqu'à la Bastille.

L'entreprise est d'une importance de près de 5,000,000 fr., d'après les devis estimatifs.

L'entrepreneur ne pourra guère commencer les travaux de la voûte avant le mois d'octobre; car préalablement il faut qu'il achève les profonds égouts latéraux. Ce travail se poursuit avec activité.

— Nous trouvons quelques détails dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes, au sujet d'une navrante catastrophe survenue sur la côte de Saint-Michel-Chef-Chef.

Tout ce qu'on nous rapporte, dit ce journal, n'est point aussi précis et aussi circonstancié que nous le désirerions, lorsqu'il s'agit d'un événement qui plonge plusieurs familles recommandables dans l'affliction, la plus profonde affliction que tout le monde a ressentie et veut partager.

C'est vers le milieu de la journée que s'étaient embarqués, dans un bateau de pêcheur, MM. Vincent et Lemesle, jeunes ecclésiastiques distingués de notre diocèse, avec MM. Chapin et Ferré, professeurs au petit séminaire d'Angers, MM. Albert et Guery, professeur au collége de Beaupreau, auxquels s'étaient joint M. Gerfault, sous-diacre, maître d'études au collége de Combrée. Ils montaient le canot du nommé Guillaume Hardy, de Saint-Nazaire, et avaient pris pour conduire l'embarcation le marin Gascoin et un mousse, le jeune Gautier.

Pendant qu'on se livrait à la pêche, on ne s'aperçut point, suppose-t-on, que l'écoute était engagée, ce qui fit aussitôt se coucher sur le vent devenu très-violent, le canot que sans doute tant de personnes n'auraient pas dû occuper. Dans ce moment d'alarmes si vives, tous, par un brusque mouvement, se jetèrent du même côté et le bateau chavira.

Un prêtre qui devait assister à cette partie de pêche ayant été interrogé, dans l'espoir d'obtenir quelques renseignements, le petit mousse sauvé comme par miracle, n'a pu en obtenir que ces mots : « J'ai vu trois de ces messieurs accrochés au mât avec moi; mais je ne sais ce qui s'est passé ensuite, ni ce qu'ils sont devenus. » Cet enfant est encore comme hébété par la terreur dont il a été frappé.

On nous apprend aussi que, du rivage, on a aperçu la barque chavirée; mais on ne sait pas si c'est au moment même de l'événement, ni comment il se fait qu'on ne se soit point porté au secours des naufragés.

Un jeune homme de Nantes, qui se baignait à peu de distance du lieu du sinistre, nous apprend que la mer était ce jour-là extrêmement houleuse; il avait eu, quoique très-bon nageur, les mains déchirées par les rochers en voulant regagner au plus vite le rivage.

Le bruit a couru que M. le vicaire de Saint-Michel, qui, seul, avec le petit mousse, est parvenu à se sauver, venait de succomber aux impressions d'effroi et de douleurr sous lesquels il est resté longtemps atterré. Cette nouvelle est heureusement démentie par une lettre annonçant au contraire que son état est satisfaisant, et qui nous fait savoir que les corps de plusieurs victimes sont déjà revenus à la côte.

On est à la recherche des autres. La plus grande consternation règne en Saint-Michel et dans toutes les paroisses voisines.

M. l'abbé Vincent était le fils de l'habile et pieux entrepreneur de l'église de Chauvé et de la chapelle de la Sallette. M. Vincent père avait déjà été éprouvé, dans le courant de cette année, par deux pertes de famille si douloureuses, que la religion seule peut donner la force de supporter de pareils coups.

— Voici trois années que, sous l'influence des chaleurs continues et des sécheresses des étés, plusieurs marronniers plantés dans le jardin de l'Archevêché fleurissent une seconde fois. Une particularité importante est à noter à ce sujet.

En 1857, ces arbres se couvrirent de nouveau de fleurs dans la seconde quinzaine de septembre. En 1858, les secondes fleurs apparurent dans la première quinzaine du même mois. Cette année, ce phénomène est encore plus précoce, et c'est dans la seconde quinzaine d'août que ces végétaux se sont de nouveau chargés de fleurs. Quelques-uns d'entre eux portent à la fois des bourgeons fleuris et des fruits qui n'ont point encore atteint leur complète maturité.

Or, il résulte des observations faites par M. Bouchardat, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture, sur différentes sortes de raisins, qu'en 1857 et 1858, le pineau de Bourgogne a atteint sa complète maturité dans le courant de septembre. En 1857, cette maturité s'est prononcée du 20 au 25 septembre; en 1858, du 15 au 20 du même mois. Les premiers signes de la maturité ont apparu plus tôt en 1858 qu'en 1857, et plus tôt encore en 1859 qu'en 1858. Une concordance curieuse existe entre ces faits et l'avance progressive qu'on peut remarquer depuis trois ans dans la seconde floraison des marronniers de l'archevêché.

— On lit dans le *Mémorial* des Pyrénées :

On nous mande de Baréges, que le lendemain de leur arrivée à Saint-Sauveur, LL. MM. II. ont fait une promenade à Baréges tout à fait incognito et sans la moindre escorte. Sa Majesté l'Empereur conduisait lui-même son phaëton.

Arrivé devant l'hôpital, Sa Majesté a été reconnue par un militaire, qui a crié : Vive l'Empereur! Sa Majesté lui a imposé silence aussitôt, mais déjà il n'était plus temps; ce cri avait trouvé un écho formidable dans tout Baréges. Tous les habitants ont été immédiatement sur la rue, les fenêtres ont été pavoisées, les militaires ont fait éclater des vivats enthousiastes.

Après avoir joui quelques instants de cette ovation si spontanée et si touchante, à laquelle elles ont répondu avec leur affabilité ordinaire, LL. MM. ont repris la route de Saint-Sauveur.

— L'*Echo de l'Aveyron* annonce que M. Calvet Rogniat a donné sa démission de membre du conseil général de ce département.

— Sous la date d'Ajaccio, le 16 août, nous lisons dans le *Journal de la Corse* :

« L'un des vœux le plus souvent exprimés par les corps électifs de la Corse et récemment par le conseil d'arrondissement d'Ajaccio, vient d'être réalisé. A l'avenir la garnison de la Corse sera composée de deux régiments, à moins sans doute de circonstances extraordinaires.

« Nous avons annoncé dans notre précédent numéro l'arrivée à Bastia du 1er régiment étranger. Notre feuille venait à peine de paraître que nous apprenions que le 23e de ligne allait venir débarquer à Ajaccio. En effet, samedi dernier, le 3e bataillon de ce régiment, dont une partie va tenir garnison à Bonifacio, est arrivé dans notre ville; l'état-major et le reste du régiment sont attendus dans peu de jours.

« Ces troupes, qui faisaient partie de l'armée d'Italie, ont été accueillies en Corse avec tout l'enthousiasme qu'excitent les actions héroïques auxquelles elles ont pris une part glorieuse. A Bastia, un punch a été offert par la municipalité au corps des officiers, le 9 du courant, à huit heures du soir, sur la place Saint-Nicolas, au pied de la statue de Napoléon 1er. Nous avons dit quelle a été la démonstration de la municipalité d'Ajaccio envers les officiers et soldats du 23e. »

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Nécrologie.

Les journaux de Constantinople nous apprennent la mort du prince Vogoridès (Stéphanaki bey), décédé le 13 août dans sa 90e année.

Le prince Vogoridès a servi la Porte sous cinq règnes différents.

En 1798, il était déjà secrétaire et interprète de Khosrev pacha, qui commandait l'armée envoyée en Egypte contre Bonaparte. Stéphanaki bey passa ensuite de longues années dans les bureaux de la Porte, où il joua souvent un rôle très-important; il fit partie de plusieurs ambassades à Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin. En 1821, Stéphanaki bey était l'un des trois caïmakams du prince Callimaki, de Moldavie. Dès ce moment, il a été mêlé à toutes les affaires politiques de la Porte. La principauté de Samos fut la récompense de ses longs services.

— On annonce la mort de M. le major Merson, qui a collaboré à plusieurs journaux, et notamment au *Moniteur de l'Armée*.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 sont priés de le renouveler avant l'échéance, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

On est prié de joindre à la demande une des dernières bandes imprimées.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, dans la journée d'hier, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Guizot.

Ces solennités littéraires ont le privilége d'attirer toujours un public nombreux et choisi. Cette fois, à l'attrait accoutumé de la fête, venait s'ajouter le prestige de deux noms célèbres, ceux de MM. Villemain et Guizot, et la promesse de deux discours également, quoique diversement, éloquents. C'est là en tout temps, mais particulièrement en ce temps de disette oratoire, une rare, une heureuse fortune.

L'exactitude est la politesse des académiciens, comme celle des rois. A deux heures précises, le bureau de l'Académie faisait son entrée. M. Guizot, revêtu de l'uniforme de l'Institut et du grand cordon de la Légion d'honneur, a pris place au fauteuil en qualité de directeur. A sa droite siégeait M. Jules Sandeau, dernier membre reçu par l'Académie, et à sa gauche M. Villemain, secrétaire perpétuel. Les membres des diverses classes de l'Institut garnissaient les banquettes vertes qui leur sont réservées. Parmi eux, on remarquait : Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, M. Sainte-Beuve, M. le duc de Noailles, M. Patin, de l'Académie française; MM. Charles Lenormant, Leclerc, Guigniaut, Wallon, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; MM. Flourens, Chevreul, de l'Académie des Sciences; MM. Giraud, Damiron, de l'Académie des sciences morales et politiques, etc., etc. Un peu plus tard, le prince Napoléon, accompagné de M. Elie de Beaumont, vint s'asseoir sur les banquettes, au milieu des académiciens.

La séance s'est ouverte par la lecture du rapport de M. Villemain sur les prix de littérature. Ce rapport, digne de son auteur,

nous a fait admirer une fois de plus l'art délicat de l'illustre écrivain, et ce mélange unique de grâce et de force, de savoir et de goût, de naturelle précision et de fine élégance, de spirituelle malice et d'éloquence émue qui forme comme le privilége de ce merveilleux talent. Vous vous souvenez de ces vers de l'*Iliade* :

« Nestor, cet harmonieux orateur des
« Pyliens, cette bouche éloquente dont les
« paroles coulaient plus douces que le miel,
« se leva au milieu de l'assemblée. Déjà il
« avait charmé par ses discours deux gé-
« nérations d'hommes, entre lesquelles il
« avait vécu dans la grande Pylos; et main-
« tenant il régnait sur la troisième. »

Ainsi, M. Villemain règne sur nous comme il a régné sur nos pères, par le charme de sa parole. Quelle matière plus ingrate et plus stérile en apparence, que ces compte-rendus annuels où il faut parler de cent ouvrages divers, roulant sur des sujets différents, et n'offrant d'autre lien entre eux que l'honneur des distinctions publiques décernées par l'Académie? Comment être, en un pareil sujet, neuf, intéressant, varié? Comment éveiller la sympathie des auditeurs en faveur d'ouvrages qu'ils n'ont point lus, qu'ils ne connaissent point, dont l'auteur, le titre et le sujet leur sont également étrangers? Comment passer d'un ouvrage à un autre, sans que le désordre et la confusion se glissent dans une énumération où toute méthode paraît impossible? Voilà les difficultés, invincibles à tout autre, qui sont chaque année, pour M. Villemain, l'occasion d'un nouveau triomphe.

Boileau, dans une de ses lettres, reproche à la Bruyère, de s'être soustrait à la contrainte des *transitions*, qui sont, selon lui, le chef-d'œuvre le plus difficile de l'art d'écrire, et qui lui avaient coûté plus que tout le reste dans son Art poétique. Le sévère législateur de notre poésie n'eût pas adressé un semblable reproche à M. Villemain.

Cet art des transitions ingénieuses s'unit chez lui à l'abondance des souvenirs heureux, des rapprochement piquants des jugements littéraires expressifs dans leur brièveté, des allusions délicates ou éloquentes aux événements du jour. La critique et la louange s'allient dans une mesure parfaite, et se tempèrent l'une l'autre.

L'éloge est souvent mêlé d'un peu de fine ironie : c'est le grain de sel qui relève la saveur d'un mets délicieux. Le blâme à son tour se laisse deviner, plutôt qu'il ne se montre, sous le voile transparent d'un ingénieux conseil. Telles sont quelques-unes des qualités qui font des rapports de M. Villemain une des lectures les plus attrayantes qu'on puisse imaginer. Ajoutez-y maintenant la voix, le geste, l'accent de l'auteur lui-même, interprétant comme orateur ce qu'il a composé comme écrivain, et vous comprendrez pourquoi on se dispute le plaisir de l'entendre.

Cette lecture a été fréquemment interrompue par les applaudissements. Ils ont éclaté deux fois surtout, au début, quand l'orateur a rendu un éloquent hommage à la mémoire de M. de Tocqueville, et à la fin, lorsque, à propos du sujet proposé pour le prix de poésie, la *Sœur de charité au dix-neuvième siècle*, il a célébré cette gloire modeste de la charité, qui est souvent la *consolatrice* d'autres gloires plus brillantes et moins pures.

Après le rapport de M. Villemain, M. Legouvé a lu plusieurs fragments de l'*Eloge de Regnard*, par M. Gilbert, qui a remporté le prix d'éloquence.

M. Guizot a pris ensuite la parole au milieu d'une attention profonde, mêlée de curiosité et de respect. Ceux qui n'ont pas entendu l'illustre orateur à la tribune parlementaire attendaient avidement cette occasion de l'entendre; quant à ses auditeurs d'autrefois, ils s'apprêtaient à être encore ses admirateurs d'aujourd'hui.

L'espérance publique n'a pas été déçue, et nous croyons que le discours sur les prix de vertu a fait sur tous une grande et salutaire impression. L'éloquence de M. Guizot est pleine d'autorité. Austère et grave elle commande l'estime de ceux même dont elle n'aurait pas les sympathies.

A-propos des moindres sujets, l'orateur s'élève naturellement et sans effort, et il vous élève avec lui. Il plane, et il vous fait fait planer. Bossuet parle quelque part de *ces hautes montagnes dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne.* C'est l'image de l'éloquence de M. Guizot.

L'âge, en ajoutant à ses autres qualités l'autorité de l'expérience et la consécration du temps, n'a rien ôté à la vigueur de son esprit, à la fermeté de sa parole. Voyez cette attitude calme et fière; contemplez cette noble tête si bien reproduite par le pinceau de Paul Delaroche. Voilà bien

celui qui, par le sang-froid de sa défense, déconcertait les violentes attaques de ses adversaires, et que les injures n'atteignaient pas, parce qu'elles n'étaient pas, disait-il, à la hauteur de ses dédains. Toutefois, son talent, mûri par les révolutions, s'est épuré, agrandi encore : il puise l'émotion aux sources les plus élevées de la morale et de la religion.

Quelle sévère beauté dans ce début où l'orateur, retraçant l'histoire des libéralités de M. de Montyon, et remontant aux dernières années du dix-huitième siècle, à cet âge de *l'espérance et de la confiance illimitées pour les hommes*, rappelle que le généreux fondateur, en établissant les prix de vertu, plaça sur la tête de Louis XVI et du jeune dauphin, son fils, la rente destinée à en couvrir les frais ! «Quel souvenir, s'est écrié M. Guizot, et quelle leçon à la confiance humaine ! » Mais l'émotion a été plus grande encore, lorsqu'à la fin du discours, l'illustre homme d'Etat, parlant de tant de vertus modestes, gloire obscure et ignorée de ce siècle, a comparé au dévouement de la charité le dévouement du courage et de l'héroïsme sur les champs de bataille. « Il y a quelques jours, dit-il, tout un peuple se précipitait pour voir rentrer dans la patrie ces bataillons de braves... Combien manquaient à ce grand spectacle, morts pour l'éclat d'une fête où ils n'ont point paru ! » A cet instant, le public s'est senti enlevé, et les applaudissements ont couvert la voix de l'orateur. Heureux enthousiasme ! Il prouve que l'éloquence n'a pas perdu tout pouvoir en France.

La séance s'est terminée par la lecture de la pièce de vers couronnée, sur la *Sœur de charité au dix-neuvième siècle*. L'auteur est mademoiselle Drouet, institutrice. Cette lecture a été faite habilement par M. Legouvé. Les vers, dictés par une inspiration touchante et animés d'une sensibilité vraie, méritaient les applaudissements qui les ont accueillis.

Cette belle fête littéraire et oratoire laissera, dans l'esprit de tous ceux qui y ont été conviés, un vif et durable souvenir. Pour nous, jeunes gens, c'est un vrai bonheur d'avoir pu entendre, en un même jour, M. Villemain et M. Guizot. Nous qui sommes la France de demain, nous saluons en eux la France d'hier. Puisse notre génération n'être point trop indigne de celle qui la précéda ! Si elle ne se sent pas la force d'imiter ses illustres devanciers, qu'elle sache du moins les honorer et les admirer, et qu'on ne puisse pas dire de notre temps ce que Montesquieu disait du sien : « *On ne saurait croire jusqu'où a été dans ce siècle la décadence de l'admiration.*

CARLE WESCHER.

Voici le rapport M. Villemain :

Messieurs,

La fête d'un conquérant vient de se célébrer cette année sous les auspices de la paix. Pour les nations puissantes et éclairées, la paix, avec la liberté dont elle a besoin, est le but assez élevé des plus grands efforts ; et chez ces nations, pour ceux qui cultivent avec le plus de dévouement les sciences et les arts, la paix sera toujours la meilleure protection du travail. C'est donc avec plus de confiance que nous reprenons aujourd'hui ce compte rendu de tant d'essais divers qui passent sous nos yeux, que parfois nous avons fait naître et que nous sommes heureux d'honorer en public.

Notre zèle pour les lettres, notre ambition de les voir, laborieuses et fortes, se renouveler, comme les âges mêmes de la nation, n'est que trop souvent mêlée de regrets sur des pertes longtemps irréparables. A ce moment, où nous avons à décerner les *prix* qu'une généreuse création a fondés pour l'utilité morale, c'est-à-dire pour la dignité même du talent littéraire, nous voyons se lever devant nous le souvenir tout présent de l'illustre écrivain qui, dans cette enceinte, mérita le premier cette récompense aussi complète que le fondateur l'avait conçue. Il y a déjà vingt-quatre ans qu'ici même, à titre de *grand prix* Montyon, un beau livre, *la Démocratie en Amérique*, était proclamé, sous l'approbation de l'Institut et de la France.

Le jeune auteur, M. Alexis de Tocqueville, avait annoncé là ce qu'il fut bientôt à la chambre des députés, un publiciste philosophe et citoyen, ami des droits populaires, mais les voulant conformes à la justice et dominés par la loi morale. Avec la chaleur d'un récent témoin attentif jusqu'à la passion, mais trop éclairé pour être séduit, il avait décrit, il avait expliqué cette merveilleuse croissance des Etats-Unis d'Amérique, cette civilisation rapide comme les instruments de force et de célérité qu'elle emprunte à la vieille Europe, et qu'elle agrandit de l'immense nature où se déploie sa jeunesse.

On avait bien jugé le premier ouvrage de M. de Tocqueville. Le caractère distinctif de l'auteur était surtout dans le sentiment profond de ce qui dépasse le temps et la matière, dans le culte de l'indépendance civile et de la foi religieuse. Par là ses analyses des institutions américaines pénétraient plus avant que la question même du gouvernement ; elles touchaient à la grande contradiction sociale du monde moderne, au divorce trop fréquent de deux principes du même ordre, l'esprit de religion et l'esprit de liberté. M. de Tocqueville montrait admirablement jusqu'où, dans l'Amérique en particulier, l'Evangile a été le supplément et l'appui de la loi,

et combien c'est au prix de la contrainte volontaire sur soi-même, que tant de liberté publique est possible. Belle leçon d'un impartial et généreux publiciste qui, dans l'étude même d'un monde si différent, voulait nous apprendre surtout à garder nos propres lois et à les aimer, en les perfectionnant.

Plus tard, et malgré les obsessions ou les mécomptes de la vie publique, la même pensée lui inspirait sur les institutions de l'ancienne France cet ouvrage, dont il méditait encore la suite, il y a peu de mois, et qui est tombé de ses mains mourantes; testament incomplet d'un esprit supérieur et d'un cœur patriote, d'un martyr des nobles regrets, enlevé, dans la force de l'âge, à l'estime de l'Europe éclairée et à la gloire intellectuelle de la France!

Une telle carrière, ainsi parcourue, ainsi brisée sous nos yeux, exclut les comparaisons; et je n'en ai pas à essayer ici. Seulement la destination de ce grand *prix* inauguré par M. de Tocqueville n'aura pas dégénéré, quant au choix des graves questions et des savantes études auxquelles nous allons attribuer une part de la même récompense.

Disons-le d'abord, avec assurance, d'un ouvrage érudit et judicieux, inspiré, à l'origine, par la sage direction d'une autre Académie, couronné par elle, puis étendu, complété dans un second travail, et transporté de l'analyse comparée des deux grands philosophes de la Grèce à l'histoire successive *de la philosophie morale et politique, chez les anciens et les modernes.*

Le premier succès de l'auteur, il est vrai, parut d'abord un obstacle au jugement de l'Académie française. Un imposant suffrage était acquis en dehors d'elle et n'admettait guère de nouvelle sanction. *Mais,* d'autre part, ce travail, déjà si justement apprécié, s'était agrandi sous l'autorité des mêmes principes, à la lumière de la même méthode, par des applications d'autant plus instructives qu'elles étaient plus diverses, et cependant remontaient toujours aux mêmes vérités.

C'est ainsi que les considérations ajoutées par l'auteur à son premier *Mémoire*, que ses vues sur le progrès moral daté de l'ère évangélique, et comme il le dit heureusement sur l'*accent chrétien* du monde à cette époque, puis sur les bienfaits et les abus de la même influence, à travers le moyen âge, sur la politique perverse pratiquée dès lors et résumée plus tard dans Machiavel et son école, nous présentaient comme un nouvel ouvrage et un précieux *appendice* à l'étude de ces deux grands maîtres opposés, de ces deux génies contraires, Platon et Aristote, prédestinés à nous rappeler toujours, par leurs dissidences mêmes, la liberté de l'esprit humain, non moins que sa grandeur.

Dans cette vaste revue, poursuivie jusqu'à nos derniers temps, les recherches de M. Paul Janet sont ingénieuses, sa critique précise, son jugement impartial et ferme. Il croit à la justice absolue, comme à Dieu même; il la sent vivante et démontrée dans la conscience humaine; il la déclare nécessaire dans la société civile. C'est assez dire le blâme qu'il a dû porter sur tant d'erreurs, tant de sophismes entassés par l'intérêt servile, à l'appui de la force et la confondant avec le droit.

Dans son examen de cette barbarie, que le christianisme lui-même ne dissipait qu'à demi, dans ses récits des anciennes luttes du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, l'homme du dix-neuvième siècle nous a paru seulement oublier trop que, devant la force matérielle, il fut un temps où la force morale n'était rien si elle n'était sacrée, et que ce pouvoir spirituel, dont il s'alarme dans le passé, y devenait souvent l'expression, seule efficace alors, de cette raison et de cette justice qu'il invoque comme la première autorité des siècles éclairés, où même elle ne prévaut pas toujours.

Mais, nous aimons à le dire, si l'auteur n'a pas suffisamment marqué cette distinction équitable pour l'Eglise du moyen-âge, combien, à travers les corruptions et les violences des temps qui suivirent, il sait toujours établir avec énergie le principe d'une morale unique, imposée à la vie sociale autant qu'à la vie privée, et revendiquant sous des formes diverses, un égal degré de droit, de modération, de règle dans la liberté, de dignité dans l'obéissance.

Sur cette route si longue, notre philosophe rencontre, même chez les savants et les sages, plus d'un préjugé, plus d'un paradoxe à détruire et aussi, dans l'histoire, bien des démentis affligeants pour la morale. Mais sa raison, d'autant plus affermie qu'elle est plus modérée, poursuit toujours le même but, parce qu'à ses yeux le droit et le devoir ne peuvent pas plus changer que la réalité même des choses.

L'Académie décerne à ce livre de M. Paul Janet la première médaille du concours.

L'Académie ne s'éloigne pas de ces hautes études, en reportant de là ses suffrages sur l'œuvre savante d'un ecclésiastique qui cherche et retrouve dans les premiers interprètes de la foi les vérités de la raison, au lieu de prétendre décréditer la raison par la foi. Clément d'Alexandrie est pour lui le témoin bien choisi de cette double épreuve. C'est un savant grec né en Egypte, dans la seconde métropole de la Grèce, devenue reine de l'Orient, mais conquise elle-même. C'est un élève des poëtes et des philosophes d'Athènes, mais un sectateur des prophètes et des apôtres, indigné du joug de Rome et de ses apothéoses, de ses Césars et de ses dieux, et ne voyant plus de liberté au monde que dans les vertus chrétiennes et dans l'identité de la morale évangélique avec la conscience de l'homme.

Un tel esprit aurait-il pu nier la raison, la mépriser, ou la craindre? Ne devait-il pas reconnaître avec amour dans le culte nouveau ce qu'il avait d'abord le plus admiré dans la science? Cette science n'était-elle pas pour lui comme une première défense préparée, soit contre un paganisme superstitieux et persécuteur, soit contre ces hérésies subtiles qui déchiraient le christianisme naissant? Après avoir, comme un autre chrétien du même siècle, essayé tour à tour de diverses philosophies et senti par sa raison leur impuissance, pouvait-il abdiquer cette même raison, sous prétexte de mieux comprendre, à ce prix, la vérité divine dont elle est éclairée?

C'est là ce que sans faux ornements, avec une netteté pleine de force, M. l'abbé Cognat, l'historien de Clément d'Alexandrie, fait habilement ressortir, devant un monde et un siècle si différents de ceux qu'il a décrits. Cette différence même, il est vrai, le docte écrivain ne l'aperçoit pas assez, dans la préoccupation de son étude.

De là peut-être le tort de mêler à d'anciennes erreurs des noms actuels, d'imputer à nos contemporains des hérésies du second siècle, et d'oublier la tolérance, sans profit pour la vérité. Gardons-nous d'altérer par les controverses du jour l'originalité de ces âges antiques, dont le tableau plus désintéressé ne serait que plus instructif!

Si Clément d'Alexandrie vous rappelle quelque chose du temps présent, que ce soit surtout l'hommage de justice dû à la science contemporaine! L'Egypte, où le génie de la guerre, au début de ce siècle, avait ouvert les tombeaux, illuminé les monuments et fait apparaître du moins les inscriptions silencieuses encore, l'Egypte, cette conquête perdue ou délaissée sans retour, n'est-elle pas désormais une province de l'érudition française, grâce au génie de Champollion et à l'ardeur sagace et persévérante des élèves que nous lui voyons dans cette assemblée, les uns sédentaires et inventifs, les autres arrivant des fouilles de Karnac avec des trésors anté-historiques exhumés par leur courage, expliqués par leur science?

L'Académie décerne la seconde médaille du concours à la pensée principale, à l'intention religieuse et philosophique, et aux attachants récits de l'ouvrage sur Clément d'Alexandrie.

Nous revenons maintenant aux études plus variées de la littérature *séculière*, comme disaient les savants docteurs de ces premiers temps. Deux recueils de poésies ont fixé le choix de l'Académie. Elle n'oublie pas le vœu dont elle est dépositaire. Elle doit accueillir, exciter l'apostolat du bien par la littérature, à tous les degrés, sous toutes les formes. La Bruyère disait, au dix-septième siècle : « Quand une lecture vous élève « l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments « nobles et généreux, ne cherchez pas une autre « règle pour juger de l'ouvrage; il est bon et fait « de main d'ouvrier. » Le fondateur de nos prix a pensé de même. Que nos choix le justifient! Si des légendes bien contées intéressent par des sentiments forts et purs, par une poésie cordiale dans sa simplicité, par quelques traits heureux de nature qui peuvent plaire aux savants, mais qu'un esprit même inculte saisit et répète avec bonheur, n'hésitons pas à les couronner.

Un historien justement admiré dans son pays, un des brillants orateurs d'un libre Parlement, s'était annoncé de nos jours par des *ballades* en vers anglais sur l'histoire romaine. Aucune des formes de l'art n'est interdite : l'important est de bien choisir et d'appliquer à propos. S'il s'agit de ressusciter la *ballade* et d'offrir au peuple une poésie naturelle aidée par le chant, mieux vaut pour texte la charité chrétienne que Romulus ou Numa, que Tarquin ou Clélie. Les *Légendes de la charité*, c'est le titre heureux et bien rempli d'un touchant volume de M. Charles Lafont. Quelques scènes de la vie domestique, quelques malheurs bien supportés, les peines d'une condition indigente, les vertus nées des sacrifices, la générosité du pauvre, tout cela forme autant de leçons que la poésie qui les anime rend plus expressives.

Même intérêt et même éloge, avec des nuances diverses, s'attachent au recueil de M. Pécontal, aussi sous le nom de *Légendes*.

Les deux poëtes se sont quelquefois rapprochés par le sujet comme par l'accent moral; rencontre honorable à tous deux! Ainsi la *Mère et la Marâtre*, de M. Pécontal, les *Enfants de la morte*, par M. Lafont, sont deux petits drames du même ordre, deux pathétiques avertissements aux cœurs gâtés ou vulgaires que la gêne peut endurcir, deux touchantes sauve-gardes pour l'enfance d'autant plus faible et plus dénuée dans la pauvreté de la chaumière. On sent là comme palpiter le talent ému, et dès lors intelligible à tous. Les légendes de M. Pécontal feront du bien à l'âme simple qui les lira. Mais l'auteur lui-même, par d'autres côtés de son art, non sans éclat, peut plaire au goût des plus habiles. Les grands sujets lui sont accessibles et lui conviennent comme les plus humbles. S'il fallait le prouver, il suffirait de quelques vers détachés d'un hymne à notre immortel confrère, au grand écrivain, au noble et ardent publiciste de la première moitié de ce siècle, à M. de Chateaubriand, à son génie, à sa vie agitée, à sa tombe sur un écueil désert de son rivage natal.

Quand la terre des rois manque même à leur cendre,
Quel est donc cet homme puissant
Qui dit : Voilà la tombe où j'aspire à descendre,
Et qui, plein de gloire, y descend?

Cet homme, il est de ceux dont le génie ordonne,
De ces monarques sans Etats,
Qui portent le seul sceptre et la seule couronne
Que les peuples ne brisent pas.

A travers le granit sa volonté s'est faite;
Et s'y creusant son dernier port,
A la mer qu'il domine il a pris la tempête,
Pour être gardé dans sa mort.

Et qu'importe au génie ou faveur ou disgrâce,
Alors qu'il sait s'appartenir?
Le poëte est peu fait pour la gloire qui passe;
Son règne à lui, c'est l'avenir.

L'Académie décerne aux deux auteurs des légendes, à M Charles Lafont et à M. Pécontal, sous-bibliothécaire du Corps législatif, deux médailles semblables à celle du prix de poésie.

Un récit romanesque fondé sur une étude attentive des mœurs et des lieux, *les Fiancés du Spitzberg*, a obtenu de nos suffrages même distinction. Critique d'un esprit élégant et d'une instruction variée, M. Marmier s'est longtemps occupé des idiomes du Nord, de leur souche primitive et de leurs rameaux divers. Il avait de bonne heure étudié cette poésie scandinave, sur laquelle un des lettrés éminents de notre siècle, un de nos savants confrères, et certes le plus voyageur comme le plus ingénieux à conter ses voyages, M. Ampère, devait jeter tant de charme par ses analyses en tableaux et ses fragments de traductions en vers. Plein des souvenirs de cette nature pittoresque et hardie comme la poésie qu'elle suscita jadis, M. Marmier s'est plu à retracer des mœurs naïves et des sentiments profonds. Un style naturel et pur, un intérêt sans effort, l'image des vertus que donne une vie simple sous un ciel sévère, c'est là, non pas une fantaisie des jours de mode, un excitant pour le goût blasé, mais une étude saine avec agrément, et où la vérité du pinceau rajeunit le fond même du sujet.

Après ces œuvres littéraires de bon goût, un livre pour la première enfance, un livre judicieux, pratique et senti avec âme, obtient la récompense que lui aurait offerte M. de Montyon. C'est l'œuvre de Mme Marie Pape-Carpantier, distinguée pour son ingénieux savoir et son habile direction des salles d'asile.

L'Académie, dans le juste emploi des dons qu'elle transmet, cherche toujours et rencontre parfois ensemble le talent, le malheur, les utiles services et les bons ouvrages.

Combien naguère elle a remercié la fondation récente qui lui permettait d'adoucir et d'honorer d'un secourable hommage les derniers jours d'une femme dont l'infortune avait achevé le talent commencé par la passion, d'une femme poëte, comme elle était mère, Mme Desbordes-Valmore!

En dehors de ces noms si rares qui, dans la plus humble retraite, sont encore populaires, il est des efforts, des ambitions de l'esprit qui consument la vie sans atteindre le but. Là même, soyons attentifs, pour être justes. L'estime peut s'attacher où tarde encore le succès. Parmi tant d'essais critiques ou poétiques, tant de conjectures et d'études sur le Dante, l'Académie devait apprécier une traduction tentée pour la première fois de deux écrits latins du grand poëte, le traité de *la Monarchie* et le traité de la *Langue vulgaire*, l'empire et l'Italie, l'Italie telle que l'espérait le poëte créateur qui lui donna une fois du moins l'unité de son génie. L'Académie décerne une de ses médailles littéraires à M. Sébastien Rhéal.

D'autres récompenses, plus déterminées dans leur objet, sont devenues libres pour nous par la disparition du grand talent et de la destinée à part qui les avait arrêtées sur un même nom, pendant quinze années, toute la durée d'un règne. Désormais, dans les limites obligées de ce concours, la palme pour notre histoire nationale changera souvent de place. La possession sera variable, mais elle peut recommencer, à titre nouveau. Serait-il juste que l'écrivain dévoué, dans sa patiente ardeur à la poursuite et à l'achèvement de nos longues annales, malgré de justes objections à quelques parties de son œuvre, ne fût pas plusieurs fois le candidat du prix national fondé par le baron Gobert? Que de mérites divers, que de chances opposées de talent peuvent se produire, dans la durée d'un tel travail! Que de transformations du récit sont imposées par le sujet même! Que d'histoires successives sous un titre unique!

Le plus récent volume publié par M. Henri Martin nous a paru, dans un cadre bien marqué, sous l'impression de recherches nouvelles et de vives études, offrir un heureux ensemble d'instruction précise et d'intérêt.

La France de 1715 à 1763, cette grande partie du *Siècle de Louis XV*, comme parlait la flatterie contemporaine, même par la bouche de Voltaire, c'est là sans doute un sujet bien rapproché, bien connu, ce semble; mais que de choses restaient inédites ou mal comprises! Le nouvel historien a mis dans cette œuvre la droiture de l'âme, la curiosité du vrai, la passion du juste, surtout l'amour de la patrie, et par là même l'intelligence bien sentie de quelques nobles efforts et de quelques grands caractères qui luttaient, trop isolés, contre le déclin passager de notre mobile mais immortelle grandeur. A ce titre, nous citerons les attachants et complets récits des guerres du Canada et de l'Inde, ces colonies lointaines, dont la perte impose d'autant plus le devoir de refaire en Afrique, au nom de la France, l'œuvre militaire et civile de Rome.

L'Académie, qui a deux fois honoré de son suffrage le précieux travail encore incomplet de M. Poirson sur Henri IV, décerne, pour la présente année, au quinzième volume de M. Henri Martin le prix fondé, suivant l'expression du testateur, pour un morceau de notre histoire nationale.

L'Académie maintient le partage du second prix entre M. Chéruel et Lavallée, de qui elle attend une suite à des études où ils sont maîtres.

Il nous était confié, messieurs, un autre prix de fondation récente, consacré d'abord par le deuil public sur la tombe d'Ozanam, et qu'aurait obtenu plus d'une fois un autre brillant interprète de l'enseignement, Hippolyte Rigault, enlevé si vite à une vie qui semblait si forte d'intelligence et d'ardeur, enlevé à sa jeune famille, à sa renommée croissante, à ce don naturel de la parole soudaine, non moins rare que le talent d'écrire.

Qu'une médaille, qui rappelle de tels noms et de tels regrets, ne soit accordée, même dans cette époque de distraction et de hâtives études, qu'à l'heureuse alliance de la justesse d'esprit et de l'art, du bon jugement et du bon style! La pensée du bienfaiteur, M. Bordin, aura été comprise, et, on peut le prévoir aussi, la saine et libre tradition de l'Université se reconnaîtra souvent à l'œuvre et au succès.

Si dans nos jours modernes la critique littéraire, c'est-à-dire la biographie du talent et l'histoire des idées, est une part importante de l'histoire générale, en est parfois l'explication, parfois un des plus attachants tableaux, n'oublions pas que ce travail veut d'abord un cadre bien choisi, puis une sagacité sans paradoxe, un amour du beau sans emphase et sans subtilité, un sentiment de l'honnête et du juste, dernière passion et passion nécessaire, dans l'impartialité même du penseur et de l'arbitre moral. Voilà ce qu'un homme de goût, un maître connu de la jeunesse a bien compris et réalisé d'une main habile, dans son court et élégant ouvrage *De la Littérature française pendant la Révolution*. Ces onze années si puissantes en ruines, si terribles dans la guerre, si sanglantes dans la paix, ne gardaient-elles pas en effet bien des traces du pouvoir des lettres, cette royauté du dix-huitième siècle? Ne devaient-elles pas y mêler encore l'action de la parole déchaînée par tant de passions violentes? Ailleurs même, quel éloquent polémiste avait été Milton, avant d'être un poëte si savant et si sublime! Quel généreux et touchant rêveur avait été le républicain Harrington, un moment agenouillé sous l'échafaud de Charles Ier! Quel poëte aimable et gracieux fut Waller, accusé de conspiration dans le Long-Parlement, et chantre du génie de Cromwell, avant de l'être des rayonnantes beautés de la cour de Charles II!

Plus vaste et bien autrement destructive, combien de puissants et brillants esprits consuma ou frappa notre révolution, du politique et tribun Mirabeau à l'élégiaque André Chénier, de Malesherbes, de Bailly à Condorcet, et des martyrs de la liberté aux Rabelais de la Terreur! Distinguer dans ce chaos, ne jamais flatter le mal, calculer la contagion du crime et la

part libre de l'homme, peindre avec une vive conscience et par là même avec force et finesse, c'est là ce qu'a su faire M. Gérusez, et ce que l'Académie couronne en lui.

Sur une époque plus éloignée de nous, l'Académie avait demandé dès longtemps une étude neuve à beaucoup d'égards, nécessaire à la filiation bien comprise des caractères du génie français : c'était le dix-septième siècle d'avant Louis XIV, le travail de la nation, tantôt plus libre, tantôt plus rudement dominée, mais déjà dans l'âge adulte de la pensée, et s'essayant avec pleine vigueur à ce qu'elle rendrait un jour avec plus de correction éclatante et d'irréprochable maturité. L'introduction naturelle d'un tel sujet, c'était la fin même du siècle précédent, ses derniers feux mêlés encore de lourdes vapeurs, les rayons qui s'en dégagent. Pour ces deux époques se touchant ainsi, les héros, les hommes d'Etat se succédaient d'Henri IV à Richelieu ; les historiens, du capitaine Montluc à l'abbé de Retz, écrivant des conspirations, en attendant l'âge de conspirer à son tour ; les poëtes se comptaient de d'Aubigné à Malherbe, puis à Corneille ; les orateurs, de telle impétueuse prédication de la *Ligue*, oubliée comme les passions d'alors, au génie naissant de Bossuet ; les philosophes, de Montaigne à Descartes, du doute éloquent et spirituel à la raison calme et sublime.

L'écueil d'un tel sujet n'était que dans son étendue, la variété des points de vue à saisir, des prédilections à satisfaire. L'érudition, la philosophie, la théologie, le droit civil, le droit public apparaissaient comme autant de buts prédominants; et il fallait ne négliger aucune curiosité de la langue et du goût, aucune nuance de l'art tour à tour inculte ou raffiné. De là sans doute les longs retards et l'imparfaite issue de ce concours. L'Académie n'a pas obtenu tout ce qu'elle avait ambitionné. Quelques-uns même des candidats se sont lassés de la route; et les ajournements accordés pour une œuvre si complexe ont semblé diminuer les tentatives et les chances de succès.

L'Académie ne pouvait cependant ni se repentir de la question posée, ni la croire aisément résolue. Il lui semblait surtout que pour bien expliquer les principes et le début de la grande époque du génie français, la critique avait besoin non pas seulement de la science, mais de quelque chose qui rappelât, dans la langue et dans la diction approfondies, cette immortelle époque. Après une longe attente et de longs essais, nous devons cependant être équitables pour des recherches savantes, des vues saines et pures, et souvent la justesse du sens historique suppléant même au sentiment littéraire. Ces mérites ne pouvaient être méconnus de l'Académie dans un grand travail plusieurs fois ramené sous ses yeux, retouché, sans devenir assez correct, plus développé sans devenir complet, mais sur beaucoup de points savant, curieux et sincère. Ce que l'auteur avait le mieux traité, c'étaient les côtés les plus graves du sujet, les grandes controverses, la science du droit, la philosophie, l'influence des lettres érudites sur la religion et sur la politique. Quelques pages sensées et fortes en pareille matière rachètent plus d'une erreur et d'une omission. L'Académie croit d'ailleurs que la sagacité laborieuse qui a conduit si loin une difficile étude sentira le besoin d'en revoir sévèrement toutes les parties.

Elle décerne sur le prix proposé une médaille de 1,500 fr. à l'ouvrage marqué n° 2, et portant pour épigraphe : « *Agnovi quod in his esset labor.* » L'auteur est un magistrat, M. Joly, substitut de M. le procureur impérial de la Seine. Les plus hautes parties de son ouvrage, si bien d'accord avec l'épigraphe, rappellent, par le goût des études antiques comme par la gravité des principes, ce qui faisait la grandeur de cette magistrature du seizième siècle qu'il a si justement décrite et regrettée.

L'Académie, dans les prix nombreux dont elle dispose, ne saurait négliger aucune des études qui méritent encouragement et faveur. Elle honore la poésie, l'éloquence, l'histoire, la haute critique ; elle est attentive à la grammaire. L'étude comparée des siècles divers nous apprend quelle place le progrès ou le déclin du langage occupe dans l'histoire de l'esprit des peuples : c'est tour à tour une étude ou philosophique ou minutieuse, une inspiration pour le goût de l'artiste, une note pour le commentateur. Il fut un temps où la pensée timide de Rome déchue se réduisait à ce travail ; mais César et Cicéron s'en était occupés dans leurs entretiens et dans leurs écrits ; et Marc-Aurèle, le plus puissant des sages, se plaisait à cette étude dans ses loisirs.

Aujourd'hui que la langue française, enrichie par trois grands siècles et portée bien au delà de notre territoire, semble, comme les langues anciennes, avoir presque essayé toutes les formes de la pensée, l'étude de ses variétés n'est pas indifférente au maintien de son génie comme à la gloire de la nation qui lui imprima tant de tons divers. C'est l'objet du lexique et du travail d'analyse que l'Académie avait demandé sur Corneille, et cette étude est à quelques égards si bien d'accord avec certaines curiosités du temps, que les concurrents sont arrivés en foule.

Beaucoup de travail et de savoir a passé sous nos yeux dans de longs manuscrits. L'Académie ne peut récompenser toutes les choses qu'elle estime ; elle a dû choisir en cherchant le savoir le mieux dirigé par la méthode et le mieux résumé dans des considérations générales énoncées avec justesse et goût. A ce titre elle désigne d'abord, pour la part principale du prix proposé, l'ouvrage inscrit sous le n° 4 et portant pour épigraphe : *Il est constant qu'il y a des préceptes, puisqu'il y a un art.* Elle décerne à l'auteur, M. Marty-Laveaux, une médaille de 3,000 fr., réservant sur le reste du prix une médaille de 1,000 fr. à un autre grand travail, le n° 7, inscrit sous cette épigraphe : *Multus labor, multa in labore methodus.* L'auteur est M. Frédéric Godefroy. D'autres essais offerts à ce concours méritent des éloges et promettent des succès de talent comme de savoir. L'Académie a surtout distingué le n° 1, savante étude d'un esprit pénétrant, M. Félix Cadet, professeur de logique au lycée d'Alger, et le n° 8, vaste étude d'un philologue qui promet un écrivain, M. Besloy, jeune érudit et en même temps avocat déjà distingué par l'estime des chefs de sa noble profession.

Voltaire, jetant à la hâte ses *Commentaires* sur Corneille et mêlant à son admiration éloquente, mais trop rare, des injustices, des impatiences,

parfois même des erreurs et certains oublis du caractère de la langue qu'il parlait si bien, Voltaire s'accuse avec humilité et craint de devenir *scoliaste* et glossateur. Le péril n'était pas grand pour lui ; d'autres seraient plus exposés, si la minutie des détails n'était pas relevée par la vérité des choses, la justesse des vues, le sentiment du beau. L'érudition prépare les matériaux de l'art, la raison mûrie les emploie, le talent les ranime et les rajeunit.

Par là, Messieurs, nous touchons à l'objet même de ces institutions académiques, à nos plus anciennes couronnes, celles qui, dans des jours de grand éclat littéraire, appelaient encore l'émulation de plus d'un talent célèbre. Laissons à part ce mot d'éloquence, ambitieux et parfois trompeur ; mais penser juste et bien écrire, goûter le vrai et l'exprimer, est un mérite qui ne passe pas de mode en France.

Vous le sentirez à la lecture des ouvrages qu'a préférés l'Académie entre bien des discours sur le poëte Regnard, et bien des pièces de vers sur un sujet touchant et simple que tout, même la gloire des armes, nous rappelle.

Définir et peindre, je ne dirai pas le meilleur élève de Molière (un grand génie original ne fait pas d'élèves proprement dit), mais le meilleur poëte comique du dix-huitième siècle, c'était une œuvre digne d'efforts. Seulement elle demandait la sagacité philosophique comme la justesse du goût. Pour juger l'auteur du *Joueur* et du *Légataire*, pour l'excuser à propos par son temps, il faut un moraliste historien, dont le coup d'œil ait bien saisi la fin du dix-septième siècle, cette décadence de l'âme qui précède celle de l'esprit, cette corruption avide qui s'amuse d'elle-même, ce scepticisme étourdi dont l'impudence fait la gaîté.

Sur trente concurrents, bien peu ont touché le but. La pureté du goût et les saines doctrines, l'art d'écrire n'y suffisaient pas. Le discours même qui obtient l'accessit est trop grave pour le sujet. L'auteur, M. Didier, jeune et habile professeur de littérature classique, trouvera dans d'autres concours de l'Académie, avec moins d'efforts peut-être, un succès mérité. L'Académie, en ayant à louer çà et là plus d'une page ingénieuse, n'a reconnu le sujet entier et bien saisi que dans le discours inscrit sous le n° 8, et la devise : « J'ai ri, me voilà désarmé. »

L'auteur est M. Gilbert, déjà couronné pour un éloge de Vauvenargues, heureuse et délicate étude complétée par la recherche et la réunion de tout ce qui pouvait se retrouver encore des essais épars de ce talent si pur, enlevé sitôt.

Le nouveau succès de M. Gilbert n'apportera rien d'inédit au trésor des lettres. Mais, avec une saine vivacité de langage, une justesse maligne que voulait le sujet même, on y sent ces retours d'élévation morale auxquels se plaît l'auteur, et qui semblent l'engagement donné par son premier écrit.

Les saillies de l'esprit s'émoussent à la longue, l'art devient monotone. Ce qui touche le cœur ne s'use pas ; ce qui soulage et honore l'humanité est toujours populaire. De là sans doute l'éveil d'émulation excitée chez tant de jeunes esprits par ce texte bien simple qu'avait proposé l'Académie : *La Sœur de charité au dix-neuvième siècle.*

Entre beaucoup de vers, un poëme assez court, partout animé d'une éloquence émue et naturelle, a dû l'emporter. C'est le n° 131, sous la devise évangélique : *Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai.*

Plusieurs essais dans ce nombreux concours, le n° 11, le n° 130, dont l'auteur, M. de Bornier, s'honore justement de la mention qu'il partage, offraient des vers heureux, parfois même un commencement d'invention touchante. Mais le n° 131, venu après tant d'autres presque au terme de ce long examen, a paru seul nous rendre toute la poésie de ces pieux souvenirs qui naguère encore étaient, pour les blessés et les mourants, des bienfais de chaque jour et comme l'héroïsme habituel de la femme et de la religieuse.

Le poëte inconnu que ce dernier essai désignait aux suffrages de l'Académie est Mlle Ernestine Drouet. Sans doute c'était à un cœur de femme, c'était à l'inspiration délicate et sévère d'une jeune institutrice qu'il appartenait d'acquitter cette part de la reconnaissance nationale, et d'exprimer avec les grâces de la poésie, dans la langue du peuple qui gagne des batailles, l'admiration du monde pour une pieuse et modeste gloire, souvent consolatrice de gloires plus brillantes, *la Sœur de charité au dix-neuvième siècle.*

M. Guizot s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Nous avons aujourd'hui, Messieurs, et nous venons vous offrir de partager avec nous un plaisir devenu assez rare, le plaisir de ne voir, de notre société, que ses vertus, et de ne parler de nos contemporains que pour les louer. Ce n'est guère là, de nos jours, la disposition dominante : nous avons vu les hommes à tant et à de si rudes épreuves, nous avons subi, pour eux et sur eux, tant et de si amers mécomptes que nous en sommes restés un peu enclins au découragement ou au dénigrement. Nous regardons notre temps avec des yeux un peu fatigués et tristes, comme ayant trop attendu de l'humanité et n'en espérant plus beaucoup. Ce n'était pas là, à coup sûr, le sentiment de l'homme de bien dont nous venons ici, chaque année, accomplir les volontés et honorer la mémoire. M. de Montyon avait vécu dans le siècle de la confiance et de l'espérance illimitées pour les hommes ; en même temps qu'il était vivement touché de leurs misères, il avait foi dans leurs mérites et dans leurs destinées ; à ses yeux, ils étaient dignes de tout le bien qu'il voulait leur faire, et c'est parce qu'il croyait à la vertu qu'il a pris plaisir à fonder, pour elle, ce perpétuel hommage qu'il a chargé l'Académie de lui rendre, M. de Montyon s'est promis de la vertu toujours et partout, dans les lettres comme dans la vie : il a compté sur des œuvres littéraires morales comme sur des actions vertueuses. Il y a soixante-dix-sept ans que, selon le vœu de ce généreux fondateur, alors anonyme, l'Académie décerna pour la première fois le double prix qu'il venait d'instituer. En l'instituant (quel souvenir, Messieurs, et quelle leçon à la confiance humaine !), il avait placé, sur la tête du roi Louis XVI et du jeune Dauphin son fils, la rente destinée à en couvrir les frais. Ni l'horrible tragédie royale, ni la douleur qu'il en ressentit, car

il aimait le roi comme la vertu, n'ébranlèrent dans l'âme de M. de Montyon sa généreuse foi; après la Restauration, en 1819, près de descendre dans la tombe, il voulut restaurer aussi, mais en lui donnant cette fois une base plus solide que les trônes et les dynasties, sa bienfaisante fondation; et un homme qui, par son caractère et ses talents, honorait le pouvoir qu'il servait et la compagnie où il siégeait, M. le comte Daru reprit le premier, il y a quarante ans, au nom de l'Académie, la tradition des prix de vertu et de notre hommage à leur fondateur. Elle n'a plus subi aucune interruption. L'interprète que l'Académie se plaît également à entendre dans ses réunions intimes, et à faire entendre, pour elle, dans ses séances publiques, vient de vous rendre compte, avec sa sagacité et son éloquence accoutumées, des ouvrages littéraires qui nous ont paru répondre à la pensée morale de M. de Montyon. J'ai à vous entretenir des actes de vertu qu'il eût certainement pris plaisir à rencontrer et à récompenser lui-même. Vous reconnaîtrez, nous l'espérons, avec nous, que son œuvre est de celles qui peuvent supporter l'épreuve de reparaître chaque année devant leurs juges, et que le temps embellit et féconde au lieu de les user.

Nous n'avons pourtant cette année à vous raconter point d'action singulière et dramatique, aucune de ces aventures vertueuses qui saisissent et frappent l'imagination en même temps qu'elles touchent le cœur. Les vertus dont nous avons à vous entretenir n'ont eu pour occasion ni pour effet aucun événement en dehors du cours ordinaire de la vie : d'une part, des misères, des souffrances, des dérèglements déplorables; de l'autre, des compassions, des sacrifices, des dévouements inépuisables; les plus tristes aspects de la condition humaine et les efforts aussi modestes que laborieux de la charité humaine, ce sont là aujourd'hui toutes nos histoires, et c'est sans faire appel à votre curiosité qu'elles ont droit à votre sympathie.

Sur quatre-vingt-dix mémoires et dossiers qui lui ont été adressés et qu'elle a examinés avec soin, l'Académie a décerné trois prix et dix huit médailles, cinq de première classe, treize de seconde. Elle aurait pu décerner un bien plus grand nombre de récompenses qui toutes auraient été méritées. De presque toutes les parties de la France il lui est venu des récits, des témoignages qui ont porté à sa connaissance des actions dignes des prix que M. Montyon leur a destinés. Cette fondation d'un homme de bien est devenue populaire dans le pays tout entier; partout les amis de l'humanité, les honnêtes gens la connaissent et tournent les yeux vers l'Académie pour réclamer sa sympathie en faveur des vertus auxquelles ils assistent. Et ne craignez pas, Messieurs, que ces vertus soient elles-mêmes pour quelque chose dans les désirs dont elles sont l'objet, et que la perspective de vos récompenses ait altéré leurs mérites. Nous avons cherché avec scrupule et nous n'avons trouvé nulle part, dans les rapports qui nous ont été transmis, la moindre trace de prévoyance personnelle et de préméditation intéressée; ce sont les témoins du bien, les spectateurs de la vertu, le public du lieu, les autorités de toute sorte, civiles, religieuses, administratives, électives, qui viennent à vous, vous racontent, ce qu'ils ont vu, et vous demandent, souvent avec une vivacité d'émotion et d'insistance qui les honore, des récompenses qu'ils regardent avec raison comme une incomplète, bien qu'éclatante justice. La grande, la complète justice, ne saurait venir de vous, Messieurs, ni de personne en ce monde : Dieu seul peut la rendre; et en la rendant, il n'est pas, comme vous, obligé de choisir; il a des récompenses pour toutes les vertus, et des récompenses dignes d'elles.

Deux hommes seulement prennent place parmi les vingt et une personnes sur qui s'est arrêtée cette année l'attention de l'Académie, et c'est à un ecclésiastique qu'appartient le premier des trois prix qu'elle croit devoir donner. Il y a quatorze ans, en 1845, M. l'abbé Halluin était simple vicaire de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Arras; dans l'exercice de ses pieuses fonctions, en préparant les familles du quartier à la première communion, il fut douloureusement frappé de l'état d abandon, de misère, de grossièreté et de licence dans lequel vivaient de pauvres enfants vagabonds livrés tout le jour à eux-mêmes par la détresse ou par l'insouciance de leurs parents, et qu'il voyait dans les rues en proie à leur délaissement et à leurs vices. Il s'intéressa d'abord à quelques-uns, pourvut à leurs besoins, les attira au catéchisme, les plaça en apprentissage chez d'honnêtes ouvriers. Le bien a, comme le mal, sa puissance d'attraction et de contagion; une bonne œuvre, commencée avec foi, se développe et s'étend rapidement; celle de M. l'abbé Halluin devint *bientôt* pour lui une de ces vocations, j'ai presque dit de ces passions vertueuses qui s'emparent de toute l'âme et de toute la vie : deux ans à peine écoulés, en 1847, avec l'assentiment de ses supérieurs, il donna sa démission de son modeste vicariat, et se voua complétement aux *enfants* et aux jeunes gens vagabonds. Il en recueillit une vingtaine, se logea avec eux dans une pauvre maison, vendit, pour les entretenir, presque tout son petit patrimoine, travailla avec eux, invoqua pour eux et attira sur eux la charité pieuse et la sympathie publique. Trois ans après, en 1850, il en avait trente-cinq, il les établit avec lui dans une maison plus vaste, une ancienne filature que, de ses mains et des leurs, il avait adaptée à sa destination. Depuis cette époque, les pauvres petits vagabonds sont accourus; les dons et les legs sont venus; l'établissement dépense maintenant chaque année près de 40,000 francs, employés avec autant de bonté tendre que d'économie. M. l'abbé Halluin n'a jamais douté de son succès; quand on lui demandait d'où lui viendraient les ressources qu'exigeait son entreprise, il répondait : « C'est l'affaire de la Providence; » quand on lui exprimait quelque inquiétude sur l'efficacité de ses soins, « *il n'appartient* qu'à Dieu, disait il, de juger si *définitivement* l'œuvre est bonne; en attendant, *je tâche* qu'elle le devienne un peu plus chaque jour. » Aujourd'hui, cent soixante-dix enfants ou jeunes gens, naguère sans ressource, sans asile, sans état, sans éducation, vivent autour de M. l'abbé Halluin, s'élèvent chrétiennement, se forment sous son affectueuse discipline à des sentiments, à des habitudes, à des professions honnêtes. Plus de deux cents élèves sont déjà sortis de l'établissement, et l'abbé Halluin n'a pas cessé de veiller sur eux. Quand ils restent dans le pays, il les visite, les marie, baptise leurs enfants, leur vient en aide de toute ma-

nière. L'un d'eux, au moment de se marier, manquait des objets les plus nécessaires à son petit établissement; l'abbé Halluin, après les lui avoir donnés, va voir lui-même la chambre du jeune ménage, il trouve qu'un meuble essentiel, un poêle, y manque; rentré chez lui, il fait enlever celui de sa propre chambre, et l'envoie aux nouveaux mariés. D'autres, parmi ses élèves, dispersés au loin et dans les diverses voies de la vie, laboureurs, ouvriers, soldats, restent en rapport avec l'abbé Halluin, lui écrivent, le consultent, et lui donnent la plus douce récompense qu'il puisse recevoir en ce monde, le spectacle de leur bonne conduite et le témoignage durable de leur reconnaissante affection.

L'Académie, heureuse d'associer le nom de M. de Montyon à cette œuvre excellente, décerne à M. l'abbé Halluin un prix de 3,000 francs.

C'est à deux femmes, Anne Duré, de Bécherel, en Bretagne, et Marguerite Monnier, femme Thiébaut, de Vic-sur-Seille, en Lorraine, que sont destinés les deux autres prix, de 2500 francs chacun, qu'a votés l'Académie. Nées toutes deux dans la condition la plus obscure, toutes deux vouées, dans leur pauvre maison et pour leurs pauvres parents, aux plus rudes travaux et aux plus pénibles soins, elle ne se sont pas contentées de remplir, avec un dévouement infatigable, leurs devoirs de fille, de femme, de sœur, de tante; elles ont porté, hors du cercle de la famille, l'activité de leur âme et de leur vie. La charité a quelquefois ses goûts et comme ses fantaisies particulières; certaines infortunes lui plaisent et l'attirent plus que d'autres. Anne Duré, visitant, il y a neuf ans, une pauvre vieille femme de sa petite ville, la trouva sur un misérable grabat et complétement dénuée de couvertures et de linge; elle s'empressa de lui apporter les draps de son propre lit, et l'imagination frappée de ce genre de détresse, elle se mit à quêter partout de vieux draps, du vieux linge, des vêtements de toute espèce; et recueillant, conservant, réparant tout ce qu'elle pouvait obtenir, elle en remplit deux grandes armoires et un coffre, principaux meubles de sa modeste chambre, et fonda chez elle un véritable bureau de lingerie qui vient en aide, depuis neuf ans, au dénûment des malades, des infirmes, des vieillards de Bécherel et de la campagne environnante. Anne Duré renouvelle chaque année au premier jour de l'an, dans toutes les maisons un peu aisées du pays, sa quête en ce genre, et elle entretient ainsi ses provisions qu'elle donne ou prête ensuite avec des soins d'exactitude et de propreté qui ajoutent beaucoup à la puissance de sa charité. Elle ne s'est pas inquiétée des vivants seuls; elle a porté sur les morts mêmes, sur la décence de leur sépulture, sa pieuse sollicitude; elle a dans son magasin du linge spécialement destiné à cet emploi, ainsi qu'une croix et un drap mortuaire qu'elle prête pour l'enterrement des pauvres qu'elle a secourus et soignés. Elle tient elle-même un registre de ceux qui ont reçu d'elle, jusque dans leur obscur tombeau, cette persévérante assistance, et, l'an dernier, trente-sept noms étaient inscrits sur cette liste d'inhumations chrétiennes faites avec les ressources et aux frais du petit établissement d'Anne Duré.

La charité de Marguerite Monnier, femme Thiébaut, connue dans le département de la Meurthe sous le nom populaire de *la Mayon*, a d'autres prédilections et un autre caractère. Encore enfant et à l'école, par un de ces mouvements de bonté instinctive et naïve qu'inspire souvent à l'enfance la vue d'une infirmité qui l'étonne, Marguerite s'était prise d'amitié pour une pauvre mendiante aveugle qu'elle rencontrait dans les rues; elle s'échappait de chez ses parents pour aller la voir dans son misérable logis, lui faire son lit, son feu, sa cuisine, et regarder, en faisant la conversation avec elle, ses yeux éteints et inutiles. Un jour, à la Fête-Dieu, Marguerite, avec ses compagnes de l'école, suivait la procession près de laquelle marchait aussi l'aveugle; Marguerite la voit s'écarter de la route et s'avancer sur une pente qui aboutissait à la rivière; elle sort précipitamment des rangs, court à l'aveugle, la prend par le bras et la ramène dans le bon chemin, sans écouter les voix qui la rappellent en la grondant du petit trouble qu'elle jette dans la cérémonie. Une autre vieille femme presque impotente et qui le devint bientôt tout à fait, allait ramasser péniblement, dans un bois voisin, de petits fagots de branches mortes pour son usage; Marguerite enfant la suivait, l'aidait dans son travail, et rapportait elle-même le fagot pour lui en épargner la fatigue. La jeune fille préludait ainsi à la vocation et à la vie de la femme. Quand Marguerite Monnier fut mariée et en possession de son humble ménage, les misères étranges, les infirmités choquantes, les délaissements absolus, même les déréglements qui tenaient à de mauvaises habitudes plutôt qu'à des vices de l'âme, devinrent les objets préférés de son activité charitable. Un pauvre idiot, mendiant pieux, errait dans le pays autour des croix et des églises, se prenant pour un pèlerin, et chantant sans cesse des litanies où il énumérait confusément les animaux et les plantes, ce qui le faisait appeler Jean-Jean des jardins. Marguerite veillait sur lui, s'entrenait avec lui, et c'était auprès d'elle qu'il venait chercher, pour sa personne ou pour ses vêtements, les soins qu'il était incapable de prendre lui-même. Un fou, tranquille d'ailleurs et en liberté, un crétin délaissé, plusieurs paralytiques, de pauvres enfants orphelins, des passants étrangers et sans ressources, et jusqu'à des ivrognes que leur incorrigible habitude jette dans le péril ou dans la misère; ce sont là les clients, et, comme on dit dans le pays, les pensionnaires de Marguerite Monnier. Ils ont en elle une confiance d'enfants, et ils ont raison, car rien de leur part ne la fâche, ou ne la rebute, ou ne lasse, ou ne l'effraye. Sa charité envers eux est aussi allègre qu'infatigable : toujours animée et en train de gaieté, elle les amuse, je serais tenté de dire qu'elle s'amuse en les soignant. Et quand elle n'est pas avec son idiot, son fou, son crétin, ses impotents, ses pauvres passants allemands qui savent à peine un mot de français, elle raconte en riant leurs idées bizarres, leurs propos incohérents, leurs bévues de langage, et répand ainsi pour eux, parmi ses voisins, quelque chose de l'intérêt qu'elle leur porte; ce qui l'aide à se procurer, pour eux, les secours dont ils ont besoin, et auxquels, malgré son zèle, seule elle ne suffirait pas.

C'est à des actions et à des vertus de même nature, quoique un peu moins saillantes par l'originalité du sentiment et de l'idée ou par les détails de la vie, que l'Académie a décerné cinq

médailles de première et treize de seconde classe. Il est difficile de mesurer et de classer des actions vertueuses, car elles ont chacune en soi quelque chose de complet et de parfait qui révèle, dans les âmes dont elles émanent, les mêmes mérites et une certaine égalité morale dans laquelle on hésite à établir des distinctions et des degrés. Quand je ne vous parlerais que des cinq médailles de première classe que nous donnons cette année, je vous retiendrais trop longtemps, Messieurs, si je vous associais à toutes les incertitudes, à toutes les discussions par lesquelles la commission de l'Académie et l'Académie elle-même ont passé avant de les tirer de la foule et de régler entre elles les rangs. C'est un vigneron de Jaucourt, en Champagne, Charles Boiteux, qui a retiré de la rivière de l'Aube ou des étangs du pays dix-huit personnes près de se noyer ou déjà noyées, et qui se trouve toujours là, avec son dévouement et son courage quand il y a un péril à courir et une créature humaine à sauver. C'est une pauvre fille de Lagniole, dans le département de l'Aveyron, Françoise Cayzac, d'abord bergère, puis servante, qui a été saisie d'un ardent désir de donner, aux pauvres comme elle, l'instruction dont elle sentait pour elle-même le besoin, et qui, à force d'intelligence et de patience, a acquis presque seule les connaissances nécessaires pour devenir institutrice et ouvrir une école de petites filles à qui elle enseigne depuis quarante ans, gratuitement pour la plupart, ce qu'elle a elle-même si laborieusement appris. A Epinal, dans les Vosges, une personne d'une condition aisée, madame veuve Cottard, a consacré, jeune encore, sa fortune et sa vie à fonder un ouvroir où elle occupe et garde constamment une trentaine de jeunes filles, se préoccupant avec la même sollicitude de leurs besoins et de leur conduite, de leur misère et de leur âme.

A Nantes, une autre pauvre fille, tour à tour ouvrière et servante, Honorée Merlet, après s'être dévouée d'abord à sa famille et avoir refusé de se marier pour que le bonheur ne vînt pas la distraire du devoir, s'est faite la servante de tous les pauvres et de tous les malheureux qui vivent à sa portée, et va de maison en maison mendier pour eux quand elle a épuisé tous ses autres moyens de les secourir.

A Bourg, dans le département de l'Ain, Mme Pallordet, femme et maintenant veuve d'un serrurier qui avait quelque aisance, a fait, depuis 30 ans, de sa maison une école où elle enseigne elle-même, un asile pour les enfants délaissés, pour les domestiques sans place, pour les prisonniers étrangers et les pauvres voyageurs sans ressources; elle est dans sa ville la dame de charité générale, *la dame du bon Dieu*, comme on l'appelle; et c'est en la mettant à la tête de leurs bonnes œuvres que les personnes bienfaisantes de Bourg sont parvenues à fonder plusieurs excellents établissements. Ce sont là nos 5 médailles de première classe, et nous nous bornons à les nommer ensemble, car vous seriez, à coup sûr, Messieurs, aussi embarrassés que nous à leur assigner des rangs. Que serait-ce si je mettais sous vos yeux les treize médailles de seconde classe décernées six à des vertus renfermées dans l'intérieur de la famille, quatre à des sœurs de charité isolées qui, sans mission reconnue, sans lien avec les pieuses congrégations de ce nom, se sont vouées à la même vie, deux à des dévouements de servantes envers leurs maîtres, une à la probité scrupuleuse d'une pauvre ouvrière dans le département de la Haute-Vienne, Marguerite Deschamps, qui, pendant vingt ans, a doublé son travail et épuisé ses forces pour parvenir à payer les dettes du mari et du fils qu'elle a perdus! Nous n'avons la prétention, Messieurs, ni de classer, ni de récompenser ces simples et pures vertus; M. de Montyon les a prévues; ceux qui les ont vues nous les ont attestées; nous les signalons à l'estime publique. Il n'y a, pour leurs contemporains, qu'une digne manière de les louer, c'est de les imiter.

Je suis persuadé, Messieurs, qu'elles ont dans notre patrie beaucoup de pareilles, qui sont et resteront inconnues. On a dit souvent que nous ressentirions tous un grand et juste effroi si tout à coup ce monde devenait le Palais de la Vérité, et si tous les cœurs, toutes les vies paraissaient soudain au grand jour. Il y aurait alors en effet bien des spectacles à *fuir*, et nous *aurions* bien souvent à détourner ou à baisser les yeux. Mais bien souvent aussi nous les ouvririons avec joie pour contempler une multitude de vertus ignorées, de bonnes actions accomplies loin de tout regard et sans autre but qu'elles-mêmes, des merveilles de bonté, de sympathie, d'amitié, d'attachement au devoir, de dévouement. La nature humaine est à la fois très-faible et très-riche, et la vie humaine abonde en beaux mystères autant qu'en tristes secrets. Nous sommes ici réunis aujourd'hui, nous pour vous raconter, vous pour entendre des actes de vertu bien modestes, bien obscurs, œuvres de simples prêtres, de pauvres femmes qui n'ont jamais pensé à faire prononcer en public leur nom. Il y a quelques *jours*, *tout* un peuple se précipitait pour voir rentrer *dans la* patrie ces bataillons de braves qui l'avaient quittée, il y a quelques mois, pour aller soutenir et porter encore plus haut le nom et l'influence de la France. Combien manquaient à ce grand spectacle, morts pour l'éclat d'une fête où ils n'ont point paru! Des généraux, des officiers, des soldats, vieux, jeunes, déjà couverts de gloire ou ravis d'en voir briller les premiers rayons, tous également prompts à se dévouer, à sacrifier, ceux-là leur grandeur acquise, ceux-ci leurs belles espérances, prodiguant tous, sans y regarder, le trésor terrestre de l'homme, leur vie! Vous le voyez, Messieurs, notre temps n'est point déshérité des vertus qui font l'honneur et l'avenir des nations; vous pouvez aller dans les lieux les plus divers, parmi les grands et les petits, les riches et les pauvres, sur les champs de bataille ou dans les villages les plus paisibles, à l'armée ou à l'Académie, vous trouverez partout *de beaux et* salutaires exemples de désintéressement, *de courage*, de générosité, de sympathie, *de sacrifice*. Soyons donc clairvoyants et sévères, mais non pas tristes et découragés sur nous-mêmes : ayons foi dans l'humanité et dans la France; leur dignité et leurs droits ont traversé et surmonté, dans le cours de leurs destinées, des épreuves bien aussi graves que celles qui se mêlent, depuis trois quarts de siècle, à leur gloire et à leurs progrès.

Le directeur-gérant, A. [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

Situation politique de l'Europe.

Il y a en ce moment dans le monde politique une sorte de temps d'arrêt et une vague attente. On se regarde, on s'interroge, et l'on est réduit à des pressentiments. On passe alors en revue les diverses puissances de l'Europe comme pour essayer d'arracher à chacune d'elle son secret. Leur situation actuelle est en effet assez curieuse à observer.

Depuis la guerre de Crimée, la Russie se répare le mieux qu'elle peut, mais ne laisse rien voir de grand. Elle a interrompu l'émancipation des serfs pour la reprendre inévitablement, et cette pente, qu'elle ne remontera point, doit l'entraîner vers des rivages que nul regard n'aperçoit encore. L'heureuse pensée de l'abolition du servage aurait été d'une réalisation moins difficile et plus sûre en des temps où les traditions d'ordre occupaient plus de place dans les conseils des czars. Ce que nous savons de cet empire fermé annonce peu de fermeté de vue, peu de dévouement aux principes sociaux. Le gouvernement du nouveau souverain a quelque chose d'étroit et de flottant qui ne domine pas les faits, mais qui leur est subordonné.

La Russie a des hommes d'Etat, hommes d'esprit et d'élégantes manières, qui, en religion, en sont restés à Voltaire, et, en politique, n'ont horreur de rien, pourvu que rien ne les atteigne. Nul génie ne plane au-dessus de cet immense amas de peuples; la routine et les préjugés y suivent invinciblement leur voie; l'idée morale ne s'y montre point dans sa puissance, et le matérialisme qui gagne le pouvoir ne profite pas à sa grandeur. Faute de profondeur dans les desseins et de pénétration pour les choses futures, on s'y traîne dans de misérables errements; le catholicisme est toujours traité en Russie comme aux anciens âges des Césars païens; l'empire des czars s'arme de précautions contre la vérité comme si elle était son ennemie. La Russie ne sait pas encore que la vérité serait, au contraire, le roc sur lequel elle pourrait bâtir d'impérissables destinées. A mesure qu'elle tourne le dos à la foi catholique, elle s'enfonce davantage dans l'erreur, et se condamne à parcourir le cercle entier des extravagances humaines. Au fond de ce gouffre où les sectes tourbillonnent, la Russie rencontre la Révolution et semble la rencontrer sans effroi. Elle nous a permis de mesurer le chemin qu'elle a fait dans ce genre lorsqu'il s'est agi des affaires d'Italie; elle s'est montrée d'une étonnante politesse envers la révolution. Un peu d'étourderie s'est mêlé à son allure. Nous aimons, nous, la cause des nationalités, cause immortelle comme celle de la justice; mais quand on tient la Pologne sous ses pieds, on devrait éprouver quelque embarras à favoriser la nationalité italienne. Il est vrai que la perspective de malheurs pouvant tomber sur une puissance dont elle avait à se plaindre, souriait aux rancunes de la Russie. La paix de Villafranca, qu'elle n'attendait pas sitôt, n'a pas été de son goût : elle cherche aujourd'hui comment elle rentrera en scène.

La fin soudaine de la guerre avait été mieux accueillie à Berlin qu'à Saint-Pétersbourg. La Prusse se trouvait débarrassée de ses engagements. Elle laissait sans regret une entreprise dans laquelle elle était entrée sans élan. La Prusse, et nous nous en félicitons pour notre pays, a manqué une belle occasion de jouer un grand rôle à la tête des passions et des intérêts allemands; avec les ardeurs et les haines éveillées aux bords du Rhin, si Berlin avait donné la main à Vienne, le vaste faisceau des forces germaniques aurait pu se faire sentir plus terriblement qu'à aucune époque de l'histoire. Grâce à Dieu, l'union de la Prusse et de l'Autriche ne s'est point accomplie.

Quel fruit le gouvernement de Berlin a-t-il recueilli de sa politique? Il a blessé l'Autriche et mécontenté la France. La blessure a été profonde et ne se fermera pas aisément. Le mécontentement fait partie de ces trésors de colère qu'on laisse dormir pour un temps et dont on s'arme à un moment donné. Le résultat le plus visible de la situation nouvelle, c'est l'affaiblissement de la Confédération germanique, qui n'est plus que la division germanique. Deux courants contraires se disputent l'influence;

chacune des deux puissances travaille à établir une unité allemande sous sa direction. Les dissentiments politiques s'aggravent par les dissentiments religieux; une défiance réciproque anime les catholiques et les protestants, et tout esprit sérieux peut désormais comprendre quel mal la prétendue réforme a fait à la patrie allemande. Ce pays d'Allemagne qui n'a jamais été conquis l'a été trop facilement par l'erreur : envahissement funeste et dont les ravages s'étendront de plus en plus.

La Prusse s'inspire de l'Angleterre ; cette influence est bonne ou mauvaise selon les idées qui dominent dans les conseils britanniques. Elle est toujours détestable quant aux questions religieuses. Si le protestantisme prussien avait besoin d'être excité, il le serait par les agressions violentes dont le protestantisme anglais nous donne trop souvent le spectacle et par ces constants efforts de propagande aidés de budgets fabuleux. Dans les emportements de ses étranges espérances, l'anglicanisme n'avait-il pas cru que la guerre d'Italie allait tourner à son profit? Et n'a-t-il pas été consterné à la seule pensée d'une confédération italienne ayant à sa tête « l'homme de péché » comme il ne craint pas d'appeler l'auguste chef de l'église catholique.

Nos voisins disaient que la cause de la nationalité italienne ne valait « ni une goutte de sang anglais, ni une guinée » et se montraient fort disposés à laisser deux grands empires s'égorger, sauf à intervenir avec plus d'efficacité à l'heure de l'épuisement ; la paix s'est faite avant que les parties belligérantes se soient exterminées, et la France se trouvant encore debout et debout dans sa force, l'Angleterre en a eu peur. Cette peur est devenue pour elle comme une idée fixe, un trouble d'imagination, un cauchemar ; l'Océan ne lui semble plus qu'un faible gardien, et ses côtes lui paraissent accessibles. Elle ne considère plus ses vaisseaux comme d'invincibles remparts. Elle trouve laborieuse la formation de ses équipages et regarde d'un œil d'envie notre inscription maritime qui peut donner en quinze jours tant de bons et vaillants marins. Les Anglais se préoccupent du caractère essentiellement commercial de leurs forces maritimes, tandis que les nôtres portent un caractère essentiellement militaire. Depuis l'application de la vapeur aux vaisseaux de ligne, on n'a livré aucune grande bataille navale ; il y a là un inconnu qui ne laisse pas les Anglais en repos. Ils disent aussi que l'abordage est toujours possible avec des navires à vapeur, et que le Français est redoutable à l'abordage. Ils ont le droit de parler de la bravoure de leur armée, mais l'image de nos soldats à Magenta et à Solferino leur donne quelque peu le frisson. Et pendant ce temps, la presse irlandaise se rappelle et commente avec une brûlante énergie les mots de Daniel O'Connell : « Toute difficulté en Angleterre est une bonne occasion pour l'Irlande. » Ah! nous ne souhaitons à nos voisins ni l'explosion vengeresse des Irlandais ni leur chute dans l'Inde, ni la réalisation de leurs terreurs présentes ; leur pays est un noble asile de liberté et de dignité ; il faut qu'il demeure comme exemple et comme espérance; mais que l'Angleterre cesse d'être l'auxiliaire du désordre dans le monde et d'outrager l'objet auguste de notre respect religieux.

Elle a eu pour l'Autriche d'abord des encouragements et puis des anathèmes. Les fautes de l'Autriche, au début des événements, provenaient d'une certaine confiance dans l'appui britannique. Il lui a fallu enfin soutenir seule le poids d'une rude lutte, ayant contre elle le pays qu'elle voulait défendre, nos armées et l'opinion de l'Europe. Vaincue mais non diminuée, elle a ressaisi dans le sentiment public quelque chose de ce qu'elle avait perdu ; la cause des Italiens, vue de plus près, a excité un enthousiasme moins vif ; les opinions se sont modifiées.

Des secousses comme celle que vient de subir l'empire d'Autriche ne permettent guère de retomber dans les ornières du passé ; la pensée s'éveille, les horizons s'ouvrent, un besoin de renouvellement saisit les âmes. L'Autriche a des amis qui s'extasiaient devant son immobilité et la conjuraient de se tenir en garde contre le moindre changement ; c'est comme cela qu'on se couche dans les pâles régions de la mort, ce n'est pas ainsi qu'on gouverne les peuples. Il y a un mouvement en avant qui est la vie même des Etats ; le visage tourné vers l'avenir, ils substituent aux débris croulants de solides points d'appui. Il appartient surtout aux jeunes souverains de comprendre ces idées de pratique gouvernementale et de mettre leur courage à les exécuter. Nous applaudissons donc aux réformes annoncées dans l'empire d'Autriche, à la généreuse initiative de Fran-

çois-Joseph. Nous aimons à voir un potentat catholique vivement disposé à remplacer ce qui a vieilli, ce que l'expérience a condamné. Quoi de plus faible et de plus désarmé qu'un pays sans institutions et gouverné par une volonté unique! Dans cet empire où il y a tout à faire, les efforts rénovateurs aboutiront : on sera presque toujours sûr de mieux faire que ce qui est. Il y a dans la constitution de la société en Autriche toutes les conditions d'une représentation sérieuse, tous les éléments de bonnes administrations provinciales et d'un bon régime communal. La voie des réformes sera pour François-Joseph la voie la plus sûre et la plus habile. De grandes fautes et de grandes erreurs politiques lui ont été léguées en héritage: que de choses à changer ou à réparer! Surtout que l'Autriche renonce à son système de police; c'est par là que les gouvernements se rendent odieux.

Voilà, dans un résumé rapide, la situation actuelle de l'Europe, situation incertaine et troublée.

Les puissances ont des griefs les unes contre les autres, et l'Europe s'amoindrit par ses divisions. Elle ne sait rien empêcher ni rien maintenir. Elle abandonne tout au droit de la force et réserve son admiration pour les plus audacieux. Elle s'est si héroïquement comportée qu'on ne peut plus parler sérieusement des traités de 1815, et, sous bien des rapports, ce n'est pas grand dommage assurément. Si un congrès se réunit, l'Europe mettra sa signature au bas des faits accomplis : ô le beau rôle!

POUJOULAT.

BULLETIN POLITIQUE

27 août

Le *Moniteur* publie les adresses des conseils généraux de l'Ain, de l'Aisne, des Hautes-Alpes, de l'Ariége, des Basses-Pyrénées, de la Charente, des Côtes-du-Nord, de la Côte-d'Or, de l'Hérault, de la Loire, du Loiret, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Nièvre, du Nord, du Haut-Rhin, du Rhône, de la Sarthe, de la Haute-Saône, de Seine-et-Marne, du Tarn, du Var, de Vaucluse et de la Haute-Vienne.

On se rappelle qu'il a été décidé en Angleterre qu'une commission ferait des enquêtes sur l'état présent de la défense du Royaume-Uni et examinerait tous les travaux pour l'amélioration et le complément de cette défense; la *Gazette de Londres* du 26 publie une proclamation de la Reine qui nomme les commissaires chargés de procéder auxdites enquêtes.

Les nouvelles d'Italie ne constatent aucun changement dans la situation générale de la Péninsule.

La représentation électorale qu'a donnée le docteur Farini à Modène, vient de se renouveler à Parme. L'annexion au Piémont est sortie de l'urne avec cette dextérité dont le dictateur piémontais a déjà donné tant de preuves; on a crié, nous raconte la *Gazette piémontaise* du 25 : A bas les Bourbons! Vive Farini! Le général Garibaldi a excité le plus vif enthousiasme, et M. Brofferio, le député radical de Turin, qui s'était tenu en dehors de la dernière guerre comme étant entachée de la main de la France, a bien voulu féliciter la foule.

D'après le *Nouvelliste de Hambourg*, des difficultés se seraient élevées entre les cabinets de Vienne et de Paris au sujet de la restitution des bâtiments autrichiens capturés dans la dernière guerre. La France ne voudrait restituer que les navires qui n'é-pas encore déclarés de bonne prise le 11 juillet, jour de l'entrevue de Villafranca, tandis que l'Autriche réclamerait la restitution de tous les bâtiments.

La municipalité romaine a voulu donner au général comte de Goyon un témoignage de la reconnaissance publique; elle a décidé que son nom serait inscrit sur la liste des membres du patriciat romain, et qu'une médaille d'or serait frappée en son honneur. Le Pape a non-seulement approuvé cette résolution, mais, d'après un désir qui lui a été exprimé par la municipalité, il a étendu à la femme et aux enfants du général l'admission à la noblesse romaine. Le 14 août, le marquis Mattei, sénateur de Rome, s'est rendu au palais Ruspoli et a remis au comte de Goyon les lettres-patentes. Le discours du sénateu

a été une vive expression de gratitude pour les services rendus. Le général, en recevant le brevet, a répondu dans les termes d'une noble modestie, et a renouvelé les assurances de son dévouement au Pape et à l'ordre dans la ville sainte.

Le nouveau ministre de la police à Vienne a inauguré son administration par de bienveillantes paroles adressées aux rédacteurs des journaux politiques réunis dans l'hôtel Munsch; il les a invités à la confiance et leur a donné des indications sur la manière dont il désirait qu'on traitât désormais de la politique intérieure. La *Gazette nationale*, qui nous donne ces nouvelles, ajoute qu'on assure que la censure préventive ne sera plus exercée à l'avenir : ce serait un progrès. Voilà donc un bon vent qui semble souffler de plus d'un côté au profit de la presse. Mais ce bon vent ne souffle pas en Piémont. Les feuilles révolutionnaires seules y sont libres.

D'après une dépêche du 26, le comte Colloredo est complétement rétabli.

28 août

Le *Moniteur* insère aujourd'hui les adresses à l'Empereur des conseils généraux des Basses-Alpes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, du Finistère, de la Haute-Garonne, de l'Indre, de la Manche, du Bas-Rhin et des Vosges.

L'Italie centrale, aux mains des agents piémontais, présente toujours le même spectacle d'oppression et de désordre.

Le général Fanti, qui commandait dans la guerre d'Italie une des divisions piémontaises, est nommé généralissime de l'armée de la ligue; il aura sous ses ordres les généraux Garibaldi et Mezzacapa, qui étaient, hier encore, au service du Piémont.

A Parme, que le docteur piémontais Farini a affranchie de l'affreuse tyrannie de madame la duchesse régente, le général Garibaldi a excité un enthousiasme qui a été, nous le savions d'avance, indescriptible; il a alors tiré son épée, celle-là même sans doute que nos soldats ont rencontrée au siége de Rome, et il a dit, comme nous l'apprend une correspondance particulière du journal la *Presse* : « Je vous jure sur « cette épée que si jamais les princes fugi- « tifs osaient tenter de vous remettre en « servitude, nous saurions nous défendre « jusqu'à la mort! Nous ne cherchons rien « à personne; nous voulons seulement « avoir aussi nos droits comme les autres « peuples, et, vive Dieu! nous saurons les « acquérir à tout prix, puisque la diploma- « tie tente de nous les contester! »

On se représente parfaitement ce qu'a pu être la liberté électorale à Parme au milieu de pareilles scènes. L'Europe et la conscience publique savent à quoi s'en tenir sur ce point.

Le gouvernement toscan, dans un Mémorandum adressé à tous les cabinets de l'Europe, et dont la télégraphie privée nous apporte le résumé, exprime avec une forme adoucie les mêmes intentions que Garibaldi.

Les élections de l'Assemblée de la Romagne ont lieu aujourd'hui même. L'*Opinione* de Turin veut bien nous faire connaître d'avance ce qui s'y fera; il y aura beaucoup d'enthousiasme, une assemblée favorable au Piémont sera élue, « cette assemblée, « ajoute le naïf journal, votera, comme celle « de Toscane et de Modène, et maintiendra « ensuite les hommes qui sont actuellement « au pouvoir; » ce dont nous n'avons jamais douté, pouvons-nous ajouter nous-mêmes.

Les journaux allemands discutent toujours sur les promesses de réformes annoncées en Autriche. Les journaux prussiens, comme la *Gazette de Cologne*, les déclarent naturellement illusoires et stériles; la *Gazette autrichienne* s'applique au contraire à démontrer que, si l'unité absolue de l'empire autrichien continue à être la loi du gouvernement, une juste décentralisation sera apportée à l'administration des provinces.

Les journaux anglais s'occupent des mesures de défense que vient de prendre le gouvernement. Le *Morning-Post* rappelle que lord Palmerston, étant ministre de l'intérieur, il y a quelques années, a eu le premier l'idée des corps de carabiniers volontaires, dont la formation a été autorisée par le précédent ministère. Pour

de jours avant la séparation du parlement, quatre-vingt-dix de ces corps étaient déjà organisés et quarante en voie de formation. On leur donne vingt-cinq carabines par chaque compagnie de cent hommes. « Si l'Angleterre, ajoute la feuille de lord Palmerston, se trouvait engagée dans les « hostilités, nous ne manquerions pas de « volontaires, tant pour la milice que pour « l'armée régulière. » Le *Morning-Post* fonde aussi les plus grandes espérances sur la commission qui vient d'être chargée d'étudier les moyens les plus efficaces pour mettre le royaume uni en état de défense.

Le *Globe* exalte le canon Amstrong. Grâce à ce canon, dit-il, une des nouvelles frégates à hélice, de 50, montée par 600 hommes, pourra couler un vaisseau de guerre de 90, avec 900 hommes et armé de canons de l'ancien calibre.

L'émotion causée en Belgique par le vote relatif aux fortifications d'Anvers n'est pas calmée encore. Le gouvernement ayant soumis à l'approbation de la Chambre des députés une convention par laquelle la ville d'Anvers fournira à l'Etat une somme de 10 millions pour concourir à la dépense des fortifications nouvelles, un député de la gauche, M. Laubry a attaqué avec vigueur le projet déjà voté, et l'a accusé « d'attirer, « comme le paratonnerre, la foudre sur son pays. » La suite de la discussion a été renvoyée à mardi prochain.

D'après le *Moniteur de la Flotte*, les affaires ont pris en Cochinchine une face nouvelle : les pourparlers sont entamés avec le gouvernement annamite. M. le vice-amiral Rigault de Genouilly avait envoyé son aide de camp, le capitaine de frégate Lafon, près du général en chef de l'armée ennemie, pour régler avec lui les bases du traité. Les conditions offertes par la France, toujours fidèle à sa politique de paix et de conciliation, sont modérées, et il est probable que lorsque M. le contre-amiral Page, qui est parti par la dernière malle, arrivera à Tourane, les choses seront bien avancées.

29 août

Le *Moniteur* publie les adresses des conseils généraux de la Gironde et des Hautes-Pyrénées.

Les ouvertures de paix de l'empereur d'Annam sont confirmées par des nouvelles de Manille, du 21 juin; le vice-amiral Rigault de Genouilly n'admettait d'autres bases de paix que la cession à la France de la baie de Touranne, déjà cédée par les traités de 1787, et de la ville de Saïgon, récemment conquise par les forces franco-espagnoles : le chef de l'expédition de Cochinchine demandait pour l'Espagne, sur la côte de Tonkin, un territoire qui pût suffire à l'établissement d'une position maritime. Une correspondance adressée au *Pays* et que nous reproduisons, donne d'intéressants détails sur les bases de la paix et sur la position de l'empereur Tu-Duc.

On écrit de Vienne, le 25 août, qu'une réunion de membres du ministère et d'hommes d'Etat s'occupe de mettre en œuvre les améliorations promises par le manifeste impérial du 15 juillet; une loi communale figure parmi les objets en délibération.

Une commission a été formée au ministère des finances, à Vienne, pour examiner quelles économies on pourrait introduire dans les dépenses publiques.

Le *Journal allemand de Francfort* croit savoir que la partie italienne du Tyrol doit être jointe à la Vénétie; ce vœu avait été exprimé par le comité des Etats du Tyrol.

Depuis 1824, on ne publie plus les procès-verbaux de la Diète germanique; on se borne à un très-court sommaire reproduit dans les journaux de Francfort. De cette façon l'Allemagne est peu en mesure de s'intéresser aux travaux de la diète. La question de la publication des procès-verbaux, soulevée par un Etat secondaire, va être débattue à la reprise des séances de l'Assemblée.

Une circulaire du ministre des affaires ecclésiastiques, adressée aux archevêques et évêques de la Toscane, leur trace leurs devoirs. Eux et leurs subordonnés doivent obéir « à l'autorité suprême de l'Etat et aux « décrets solennels de l'assemblée des re« présentants. » Les ecclésiastiques, dit la circulaire, sont « sujets de cet Etat et non « d'un autre; » tout acte « sectaire » les soumettrait à l'action des lois et de la jus-

tice. Les évêques sont chargés de montrer à leurs subordonnés que « tout ce que fera « un ecclésiastique isolé, contrairement à « l'Etat et à la nationalité italienne, sera « non-seulement contraire à son devoir, « mais encore nuisible à la religion et « au sacerdoce entier, en donnant l'occa- « sion de confondre l'erreur de l'homme « avec la vérité de la loi, et en faisant peser « sur le clergé en corps la faute d'un seul.» Quiconque « attiserait la passion, ne fût-ce « que par une simple imprudence, ne pour- « rait pas se plaindre d'avoir attiré sur lui « les plus sérieuses conséquences. »

Dans une autre circulaire aux préfets, il leur est recommandé de veiller sur les ecclésiastiques catholiques et autres et « d'or- « donner sur-le-champ à toute société ou « agrégation religieuse qui ne serait pas ap- « prouvée par le gouvernement toscan, de « présenter dans les huit jours son règle- « ment ou ses statuts au ministère, en pré- « venant que la société ou agrégation qui « ne se conformerait pas à cet ordre, sera « dissoute comme collége illicite.»

Il n'y a peut-être pas très-loin de ce langage et de ces mesures à une persécution.

Une dépêche de Berne, du 29, annonce qu'une conférence particulière a eu lieu entre les plénipotentiaires autrichien et français, et que deux courriers ont été expédiés, l'un pour Milan, l'autre pour Turin.

La diplomatie, à ce qu'il paraît, adresserait au gouvernement toscan des représentations sur la nécessité de réformer les votes de l'assemblée révolutionnaire; une correspondance de la *Patrie* fait remarquer, à cet égard, que « cette assemblée « n'a pas été nommée par le suffrage uni- « versel, mais que c'est une *assemblée con- « servatrice*, nommée d'ailleurs d'après la « loi électorale élaborée par le grand-duc « lui-même. » La *Patrie* semble reconnaître une sorte d'incompatibilité entre le suffrage universel et une assemblée conservatrice, mais évidemment elle estime trop le corps législatif pour avoir de ces idées-là; passons; ce n'est ici qu'une affaire d'expression. Ce qui est plus sérieux, c'est l'incompétence de l'assemblée Toscane, qui a prononcé la déchéance du grand-duc; le système électoral d'où elle est sortie ne l'autorisait pas pour une pareille mission. Cette opinion est celle d'un homme dont la patrie et le siècle ne récuseront pas le témoignage; voici comment s'exprime M. Guerrazzi, l'un des triumvirs toscan, dans ses *Ricordi al popolo toscano*:

« La loi de 1848, ordonnée pour compo- « ser la Chambre législative des députés en « conformité du statut, n'est pas encore « peut-être suffisante pour composer la « Constituante dès 1848, on lui reprochait « d'être trop exclusive et trop restreinte, et « de créer en quelque sorte deux pays : l'un « *légal*, comprenant la Chambre et ceux qui « l'avaient faite; l'autre, *réel*, comprenant « ceux qui sont exclus des élections. Aussi « on a dit souvent, et on l'a quelquefois « prouvé, que la Chambre n'exprimait pas « le vœu de la majorité du pays. »

Il est donc évident que l'Assemblée de Florence n'a eu ni droit ni titres suffisants pour agir au nom de la nation : l'annexion comme la déchéance demeurent frappées de nullité. Quelle force peut s'attacher à un pouvoir constituant qui n'est que le produit d'un suffrage restreint?

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Londres, 29 août.

Le *Morning-Post* conseille au roi du Piémont d'accepter la souveraineté de la Toscane, sauf le consentement ultérieur des autres puissances.

Berne, 29 août.

Hier les plénipotentiaires autrichiens et français ont eu une conférence particulière. Deux courriers ont été expédiés, l'un à Milan, l'autre à Turin.

Madrid, 27 août.

Les cortès seront ouvertes en octobre.

La presse est unanime pour engager le gouvernement à punir l'insolence des pirates du Riff.

Le gouvernement envoie en Afrique des forces destinées à châtier les habitants du Riff.

Madrid, 28 août.

Il est probable que le général Concha sera pendant l'automne relevé de la capitainerie générale de Cuba.

L'expédition destinée à agir contre le riff défendra le pays et prendra l'offensive pour châtier les Maures.

Bourse de Madrid du 28 août. 3 0/0 intérieur 43 20. — 3 0/0 différé 33 30.

La Bourse n'a pas varié.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Vienne, 27 août.

Le comte Grunne vient de recevoir un congé d'une année. (*Nord*).

On nous écrit de Chambéry, le 27 août :

Le voyage des princes royaux se continue à travers la Savoie, sans bruit, sans effet, au milieu de la profonde indifférence des populations désaffectionnées. Tout le zèle des employés du gouvernement pour provoquer quelques témoignages de sympathie, demeure stérile. Il n'y a d'enthousiasme que dans la pauvre *Gazette de Savoie.*

Les jeunes princes se sont aperçus de la froideur avec laquelle ils sont accueillis. Comment se fait-il qu'il y ait si peu de monde dans ce chef-lieu de canton, demandaient-ils l'autre jour à une autorité qui leur faisait les honneurs de sa maison et de sa petite ville ?—C'est, répondit celle-ci, qu'il y a une forte foire dans la localité voisine, et tout le monde y est allé ! Jugez par cette réponse de l'esprit de son auteur, et de l'enthousiasme des populations. C'est le même spectacle partout : à part les autorités et les satisfaits, qui s'essoufflent à porter des drapeaux qu'ils se prêtent, et à réciter des compliments qu'ils se font faire, chacun reste à ses occupations.

Ce sera donc un voyage perdu pour le but que tout le monde lui prête : aussi perdu que celui de M. de Cavour, qui se trouve un peu désappointé de passer inaperçu, comme un simple mortel, au milieu des populations savoisiennes, lui dont le petit doigt agite l'Italie, et dont la plume a mis l'Europe en émoi. Personne n'a pris garde à lui, avant-hier, à Chambéry.

Nos proconsuls continuent à exercer leur puissance contre vos journaux. Mais leurs vexations ne parviendront pas à arrêter notre élan vers la France.

Elles achèveraient, au contraire, s'il en était besoin, de nous attacher à votre pays, et de nous inspirer le plus profond dégoût pour ceux qui nous gouvernent.

Peuple profondément catholique et loyal, mais aussi, peuple fier et jaloux de sa renommée, nous sommes profondément humiliés de nous voir traîner dans la boue révolutionnaire, aux yeux des nations, par nos gouvernants éhontés ! Ah ! la triste page qu'ils ménagent, dans l'histoire, à l'illustre et noble maison de Savoie !

Voici quelques traits qui caractériseront nos autorités locales : Elles s'abstiennent, vous le savez, de tout témoignage de sympathie envers les troupes françaises qui traversent chaque jour notre ville pour réparer le manque d'égards et de reconnaissance. L'élite de la population de la ville s'est cotisée afin d'offrir quelques rafraîchissements aux officiers. Eh bien, croiriez-vous que le médecin des prisons, un de nos médecins les plus distingués, a été destitué pour avoir pris part à la souscription faite à cette occasion ? De tels actes méritent d'être flétris.

Vous savez aussi que Mgr l'archevêque de Chambéry a engagé ses prêtres à ne pas se mêler du *mouvement savoisien* ; mais ce que vous n'auriez pas soupçonné, c'est que le gouvernement avait résolu de supprimer le traitement de ceux qui s'en seraient mêlés, et au besoin, de les conduire en prison. L'avocat général était en route pour aller faire part au prélat des dispositions du gouvernement, quand il apprit l'existence de la circulaire épiscopale que vous avez déjà annoncée.

Si M. Ratazzi n'avait pas connu toute la répulsion que lui et sa politique inspirent à la Savoie, se donnerait-il tant de peine pour l'empêcher de manifester ses vœux ?

Mais ce n'est pas tout : nos *amis de la liberté* nous préparent encore d'autres gentillesses de leur façon. Ils remettent sur le tapis la question qu'ils ont nommée de l'*épuration*. Autrefois il ne s'agissait que de l'épuration de la magistrature ; aujourd'hui, il s'agit d'une épuration générale, surtout de celle du corps enseignant. Honteux d'avoir été forcés de recourir au concours du clergé depuis plus de dix ans, parce que le public ne les jugeait ni à la hauteur de la science, ni à la hauteur des garanties morales requises pour des fonctions d'une si grande importance, ils veulent enfin s'en venger, en purgeant l'Université, les collèges et les écoles, de l'élément clérical. C'est alors seulement, que l'instruction publique sera affranchie à leurs yeux tout comme ils veulent affranchir l'Italie, en éliminant le pape et le clergé. Décidément la morale leur pèse, et ils ne peuvent habiter face à face avec la vérité et la vertu. Nous espérons cependant que M. Casati consultant les vrais intérêts du pays, et les sages inspirations de son cœur et de son expérience, plutôt que les emportements de son entourage, ne s'aventurera pas imprudemment dans ces

mesures dangereuses et inopportunes.

Pendant que vous désarmez et que vous paraissez vous acheminer vers une liberté plus large, il n'est pas plus question chez nous de désarmement que de liberté. Loin de là : on s'occupe toujours d'organiser la garde mobile, mais jusqu'à ce jour cette milice ne semble être qu'un nouveau moyen de désorganisation.

Il n'est pas étonnant, en présence du régime sous lequel nous vivons, que nous cherchions à en sortir.

Nous en sortirons tôt ou tard. On ne fera pas de nous une nouvelle Irlande. Le *mouvement* progresse malgré tout. Les deux brochures publiées en faveur du gouvernement sur la question de la Savoie, par deux avocats *désœuvrés* de Chambéry, ont fait *fiasco*.

Il en a été publié une autre à Lyon, qui est plus sérieuse, en faveur de l'*annexion*. Elle indique les principaux griefs de la Savoie, et montre clairement qu'en cherchant à s'unir à la France, la Savoie cherche à vivre, et que si elle se rive au Piémont, elle se suicide.

On me dit que le clergé de Chambéry a été réuni en retraite cette semaine, sous la présidence de l'archevêque. Les exercices ont été dirigés par Mgr l'évêque de Fribourg qui paraît avoir charmé le clergé de notre pays par la paternité évangélique de sa parole. Il irait ensuite, dit-on, continuer la même œuvre de zèle en Maurienne.

Le nom de ce noble confesseur de la foi me rappelle involontairement ceux de Mgr Franzoni et de Mgr Marongiù. Est-ce que l'amnistie générale proclamée à Villafranca, et si fidèlement réalisée en France, laissera encore manger le pain de l'exil à ces deux vénérables pasteurs de l'Eglise ?

Je finis par une triste nouvelle ma trop longue lettre : Mgr Rendu, évêque d'Annecy, est très-dangereusement malade. La mort de cet illustre prélat serait un deuil de plus pour la Savoie, déjà si cruellement éprouvée de toute manière, dans ses intérêts matériels, dans ses intérêts politiques, et dans ses intérêts religieux. Espérons que Dieu voudra bien nous le conserver encore.

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE.

L'Empereur et l'Impératrice sont attendus à Biarritz pour le 10 septembre. Leur séjour ne s'y prolongera pas, dit-on, au delà du 25 du même mois, et ils reviendraient à Paris quelques jours plutôt qu'on ne le prévoyait, pour se rendre à Compiègne.

Une députation du conseil municipal de Pau s'est rendue à Saint-Sauveur pour inviter l'Empereur et l'Impératrice à honorer de leur présence l'ancienne capitale du Béarn. L'Empereur a répondu que la santé de l'Impératrice ne lui permettrait pas probablement un aussi long voyage par les voies de terre.

La 23e liste des souscriptions recueillies en faveur de l'armée d'Italie en porte le total à 2,739,497 fr. 15 c.

Les dons en nature (linge et charpie) ont atteint des proportions extraordinaires. Il en a été reçu environ 56,518,263 kilog., qui forment un précieux approvisionnement pour nos hopitaux militaires. Ces dons, évalués par le *Moniteur de l'Armée* à 3 fr. le kilog., représenteraient une valeur vénale de 170 millions!

Le 86e de ligne a fait, le 26 août, sa rentrée à Lille, au milieu des acclamations les plus chaleureuses. On connaît la belle part que ce régiment a prise à la bataille de Solferino.

La *Sentinelle du Jura* annonce que, sur les instances pressantes du prince Napoléon, les restes mortels du brave général Cler vont être enfin rendus à son pays. Le prince a pris à sa charge les frais du transport.

La santé du général Dieu, qui est à Brunoy, près de Paris, dans sa famille, donne de nouvelles inquiétudes. Le docteur Nélaton, le célèbre chirurgien, professeur à l'école de médecine, a été appelé auprès du glorieux blessé.

Le maréchal Pélissier et Mme la duchesse de Malakoff, dont les journaux ont signalé le passage à Marseille, se rendent en Espagne. La duchesse va, dit-on, présenter son mari à sa famille, qui habite l'Andalousie.

Une épée d'honneur va être offerte au maréchal Baraguey d'Hilliers. Le conseil général d'Indre-et-Loire a ouvert à ce sujet une souscription en tête de laquelle chacun de ses membres s'est fait inscrire.

On écrit de Toulon que le vice-amiral Romain-Desfossés termine en ce moment l'inspection générale de l'escadre. Tous les

hommes ayant 48 mois de service sont congédiés ; leur nombre s'élève à près de 900, c'est plus d'un dixième des équipages. Le *Moniteur de la Flotte* apprécie en ces termes cette mesure :

Ce remplacement d'hommes rompus au service militaire par des marins habitués sans doute au métier de la mer, mais ignorant la navigation d'escadre et les détails d'un service nouveau pour eux, va nécessiter la reprise des évolutions qui avaient été suspendues naturellement pendant la guerre et permettra aussi de continuer la série d'études entreprises au printemps au sujet de l'application de la nouvelle tactique.

L'escadre doit partir le 29 pour aller s'établir, comme précédemment, sur la rive des îles d'Hyères; elle reprendra en même temps son ancien nom d'escadre d'évolutions et restera composée des vaisseaux *la Bretagne*, portant le pavillon de M. le vice amiral Desfossés, *l'Algésiras*, *l'Eylau*, *l'Arcole*, *le Redoutable*, *l'Alexandre*, *le Donawerth* et *le Saint-Louis* ; des frégates à vapeur la *Foudre* et l'*Impératrice-Eugénie*, et des chaloupes-canonnières la *Tirailleuse*, et les numéros *Quatre* et *Onze*.

M. le contre-amiral Jurien garde son pavillon sur l'*Algésiras*, et M. le contre-amiral Jehenne le sien sur le *Donawerth*.

Le vaisseau le *Breslaw* et la frégate à vapeur l'*Impétueuse*, qui cessent d'en faire partie et qui doivent être renvoyées à Cherbourg et à Brest, se mettront en route pour leur destination en même temps qu'elle.

La frégate à vapeur l'*Isly*, qui comptait aussi dans l'escadre et qu'on attend prochainement de l'Adriatique, doit, dit-on, recevoir l'ordre aussi, dès son arrivée, de se diriger sur un des ports de l'Océan.

L'escadre d'évolutions, ainsi réduite à ce qu'elle était avant les derniers grands événements qui se sont accomplis, moins forte même, puisqu'elle compte aujourd'hui un grand nombre d'hommes inexpérimentés, n'excitera plus, il faut le penser l'ombrage de l'Angleterre, qui n'aura plus aucun prétexte pour maintenir dans la Méditerranée cette flotte de cinquante bâtiments qui a fait sur les côtes de l'Egypte une apparition si peu motivée.

Les drapeaux autrichiens qui ont figuré à la fête militaire du 14 août viennent, par ordre de l'Empereur, d'être placés aux Invalides.

Une médaille commémorative de cette solennité va être frappée à la Monnaie de Paris. Cette médaille, d'un très-grand module, sera distribuée à tous les officiers généraux et à tous les officiers supérieurs qui ont pris part à la campagne d'Italie.

Le conseil municipal de Paris a décidé que l'une des places nouvellement établies à Paris prendrait le nom de Villafranca.

On écrit de Nice, le 25 :

Hier, à six heures du soir, a eu lieu, place aux Herbes, un banquet offert par les dames de la halle aux soldats du 4e lanciers. Une table immense tenait toute la largeur de la place. Toutes les marchandes avaient éloigné leur étalage, et il était à peu près inutile de chercher à leur acheter quelques articles de leurs marchandises; elles étaient intraitables. D'un bout à l'autre du marché, si vous vouliez vous procurer un panier de beaux fruits, quand vous veniez à demander le prix, il vous était répondu invariablement : « Ce n'est pas à vendre ; c'est pour les Français. »

A la fin du dîner, qui a été très-gai, des toasts ont été portés à Napoléon III, à Victor Emmanuel et à Garibaldi.

Une part du festin a été portée à la prison où sept lanciers étaient détenus pour des infractions légères. Les dames de la Halle ont ensuite demandé leur grâce au colonel et l'ont obtenue.

Ce banquet, qui était offert par les marchandes de fruits et de légumes, a excité parmi toutes les dames de la Halle une vive et généreuse émulation. Avant-hier vendredi, les marchandes de volaille ont donné sur la place de leur marché un dîner au 5e hussard; aujourd'hui dimanche les marchandes de poisson doivent offrir à leur tour un repas au 4e chasseurs.

Au reste, dans toute la ville, la sympathie et l'enthousiasme pour les Français se traduisent par des banquets. Les feuilles de Nice signalent particulièrement M. l'abbé Taulaigo qui en est au quatrième banquet, offert par lui aux troupes françaises.

La correspondance parisienne du *Nord* prétend que le roi de Sardaigne a mis à la disposition de l'Empereur huit mille décorations pour être réparties entre les différents corps de l'armée d'Italie ; Victor-Emmanuel se serait même interdit d'en accorder directement lui-même, de sorte qu'ayant rencontré un de ses généraux dont la renommée a le plus grandi pendant la dernière guerre, et qui ne portait pas la croix de Sardaigne, il lui a promis de demander l'autorisation toute spéciale de disposer en sa faveur d'une décoration en sus du nombre fixé.

Une correspondance de Berne donne des détails assez intéressants sur le séjour des plénipotentiaires à Zurich. Les plénipotentiaires sardes habitent l'hôtel Baur, en ville; les plénipotentiaires de France et d'Autriche logent dans un autre hôtel, situé sur les bords du lac, à 500 mètres du premier, et qui appartient aussi à M. Baur. La conférence se réunissait d'abord alternativement dans le salon du comte Colloredo et dans le

salon du baron de Bourqueney; mais le plénipotentiaire français a fini par avoir le privilége presque exclusif de réunir la conférence; on a pensé sans doute être agréable à la comtesse Colloredo, en n'occupant pas périodiquement son appartement. D'après les correspondances que nous citons, les relations les plus courtoises n'ont cessé d'exister entre les plénipotentiaires autrichiens et sardes.

M. Garcin.

Ce n'est point seulement pour la distribution des prix des Concours Généraux que le grand amphithéâtre de la Sorbonne reçoit de gracieuses décorations, d'illustres notabilités dans toutes les carrières sociales, une assistance à la fois joyeuse et recueillie : après les heureux lauréats de l'Université, d'autres lauréats, également dignes d'intérêt, se pressent à leur tour dans la célèbre enceinte. Ce sont les enfants des écoles communales, les ouvriers des classes d'adultes qui viennent, avec leurs figures épanouies et leurs plus beaux habits, chercher les récompenses décernées à leur esprit de travail, d'ordre et d'assiduité.

Ces distributions de prix sont tellement variées qu'on pourrait consacrer à chacune d'elles un résumé spécial. Ne forment-elles pas d'ailleurs un des chapitres les plus intéressants des fêtes du peuple de Paris ? Et qui refuserait son attention et sa sympathie à ces fêtes où président la Religion et la plus tendre sollicitude pour les intérêts populaires?

Entre toutes, une de ces cérémonies nous a paru mériter une mention particulière; c'est la distribution des prix qui a eu lieu vendredi soir, à la Sorbonne, pour les classes d'adultes dirigées par les instituteurs primaires du XI• arrondissement. La maturité et la taille des élèves, les efforts des maîtres qui se vouent à leur instruction avec autant d'abnégation que d'intelligence, l'opportunité et la haute gravité du langage qu'a fait entendre un éloquent et zélé magistrat, lui imprimaient un cachet spécial digne d'attention.

Le nombre des ouvriers dépourvus d'instruction n'est pas, malheureusement, peu considérable. Or on ne remédie pas seulement au mal en prémunissant à l'avenir les générations naissantes contre le fléau de l'ignorance, il faut encore réparer le mal actuel en procurant aux ouvriers le moyen d'acquérir une instruction élémentaire, ou bien encore d'entretenir et d'étendre les connaissances que, dans leur jeune âge, ils ont puisées à l'école. Voilà l'origine et le but des classes d'adultes. Après le travail du jour, l'ouvrier consacre la soirée à des leçons de lecture, d'écriture, d'orthographe, d'arithmétique, de géométrie descriptive, d'histoire et de géographie qui lui sont gratuitement données par des maîtres capables et dévoués. Il serait superflu de faire ressortir tous les avantages de cette utile institution. L'ouvrier s'instruit; il se soustrait aux dangers de la dissipation et de l'oisiveté; il se forme aux habitudes d'ordre, d'économie et de travail.

Les écoles d'adultes du XI• arrondissement sont suivies par un très-grand nombre de jeunes gens et d'ouvriers. Nous avons, pendant plusieurs années, vu à l'œuvre deux instituteurs modèles des écoles primaires, M. Velter et M. Charpentier; leur modestie, leur savoir, leur persévérante ardeur leur ont depuis longtemps conquis l'estime et la reconnaissance du clergé, de la municipalité et des familles ; nous sommes heureux de rendre un hommage bien légitime à leurs efforts et à leurs succès.

Les nombreux ouvriers qui suivent ces deux classes d'adultes remplissaient de bonne heure le grand amphithéâtre de la Sorbonne, prêts à recevoir quelques récompenses et surtout d'utiles conseils. La séance était présidée par M. de Verdière, maire du XI• arrondissement, dont le nom se trouve mêlé à toutes les œuvres de prosélytisme, de charité et d'intérêt public; il était assisté de M. le curé de Saint-Sulpice, dont la sollicitude pour les classes populaires semble opérer des prodiges.

M. de Verdière a ouvert la séance par une allocution qui a vivement impressionné l'assemblée. Tous les ouvriers de Paris auraient dû pouvoir assister à cette réunion ; ils auraient entendu, sur l'observation et la sanctification du dimanche, des enseignements bien graves et bien opportuns. On sait en effet avec quelle facilité est violé ce grand précepte et quels tristes désordres en découlent.

Ancien président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, initié à tous les besoins et à toutes les misères du peuple, M. de Verdière lui adresse la parole avec la double autorité de l'éloquence et du dévouement. Il sait dévelop-

per et mettre à la portée des auditoires populaires les considérations les plus élevées et les plus pratiques. Il a d'abord établi la parfaite conformité de la loi religieuse avec la nature physique et morale de l'homme, qui a besoin de repos, tant pour réparer les forces du corps que pour satisfaire aux exigences de l'âme, en vaquant à ses devoirs religieux, en écoutant la parole divine, en s'occupant de ses intérêts spirituels. Avec quelle force et quel accent de conviction il a fait ressortir les funestes inconvénients du travail exagéré, incessant, qui épuise l'ouvrier et porte un grave préjudice à son caractère par la privation de tous les éléments propres à relever sa dignité d'homme.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un résumé succinct de ces aperçus substantiels et vigoureux qu'a exposés l'orateur pour montrer à l'ouvrier, dans l'accomplissement de la loi de Dieu, la parfaite conciliation des nécessités de la vie matérielle et des besoins de la vie morale et intellectuelle. Au nombre de ces premiers besoins ne voit-on pas figurer, d'un côté, les affections de famille, les épanchements du foyer domestique, de l'autre, le service de Dieu, les inspirations du sentiment religieux et le soin des destinées éternelles ?

Cette belle et chaleureuse allocution a été accueillie avec des applaudissements prolongés. L'ouvrier avait compris les grandes leçons qu'elle renfermait ; nous espérons qu'elles ne demeureront point stériles.

La société chorale de l'Odéon a exécuté plusieurs morceaux de chant sous l'habile direction de M. Lafontaine, qui propage et popularise avec ardeur et succès l'enseignement de la musique dans les écoles communales et les classes d'adultes. Parmi les récompenses qui ont été distribuées à un grand nombre d'ouvriers de tout âge, on remarquait un prix donné par l'Empereur.

Cette cérémonie n'est qu'une répétition d'autres cérémonies où l'on voit toujours se manifester la même pensée de sympathie et de protection. On ne saurait se faire une idée du dévouement que l'on prodigue à la classe ouvrière de Paris. Ce dévouement est incessant, universel ; il court à la recherche de toutes les misères, il trouve une satisfaction à tous les besoins. Clergé, aristocratie, administration, magistrature, science, toutes les classes rivalisent de zèle, d'activité et d'abnégation. Malgré les nombreuses occupations inséparables du gouvernement d'un vaste diocèse, le Cardinal-Archevêque de Paris semble se multiplier pour témoigner sa sollicitude aux ouvriers et leur distribuer chaque jour quelque nouveau bienfait. Il est présent partout où il y a une école à bénir, une cérémonie à présider, un secours à donner, une bonne parole à faire entendre. Que d'hommes distingués par la naissance et leurs qualités personnelles qui dirigent et soutiennent des associations et des œuvres consacrées au bien-être matériel et moral de l'ouvrier !

Cette bienfaisante émulation devrait s'étendre dans des proportions analogues à tous les points de la France, surtout aux centres manufacturiers et industriels. Elle apporte un soulagement efficace à de tristes misères en même temps qu'elle devient une des plus fermes garanties de l'ordre social ; elle ne peut donc manquer de porter ses fruits. Le bienfait est ordinairement accompagné d'un salutaire conseil, d'une leçon utile ; en concourant à l'amélioration matérielle, il tend à régénérer le cœur et l'esprit. Comme noblesse, reconnaissance oblige. Il faudrait désespérer de l'avenir du peuple le jour où le peuple méconnaîtrait ce noble sentiment. Nous aimons mieux croire que la conspiration des mauvais instincts et des idées subversives doit tôt ou tard échouer devant la conspiration du bien et de la charité chrétienne.

L'abbé P. LAMAZOU.

Lettre circulaire de Monseigneur l'évêque de Belley,

Au clergé de son diocèse, à l'occasion de la mort de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney, le vénérable et saint curé d'Ars.

Messieurs et chers coopérateurs,

Nous croyons remplir un devoir de notre saint ministère et répondre à votre attente en vous parlant du vénérable et saint curé d'Ars, qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui, le 4 de ce mois, après une si longue et si admirable vie ; en consultant notre esprit et notre cœur, nous ne pensons pas devoir rien changer aux paroles que nous avons prononcées le jour de ses obsèques en présence de sa dépouille mortelle : voici cette allocution ; vous pourrez la lire à vos paroissiens, si leur piété doit y trouver de l'intérêt.

Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.

Faites silence, mes Frères ! Ecoutez bien, pieux Fidèles, que le respect, l'affection et la douleur ont amené si nombreux à cette touchante, à cet-

te imposante cérémonie : je vais la répéter cette parole de Notre-Seigneur dans le saint Évangile; dites, en est-il un seul parmi vous qui ne croie l'entendre sortir de la bouche de Dieu lui-même, au moment où la belle âme de notre saint curé s'est détachée enfin de ce corps usé si longtemps au service du divin Maître : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui*; « Courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre Seigneur et de votre Dieu. »

Méditons-la quelques instants, mes Frères, cette parole si douce et si chère; elle doit faire en ce moment notre espérance, notre consolation; j'ajoute qu'elle renferme un salutaire avertissement au nom de celui qui ne doit plus vous parler désormais que par les exemples de sa vie, et probablement aussi par les merveilles de sa tombe.

1° *Euge!* « Courage! » Déjà ce premier mot, ce seul mot nous relève; « Courage, bon et fidèle serviteur! » Jean-Baptiste-Marie Vianney, notre saint curé d'Ars, est un serviteur de Dieu qui a compté soixante-quatorze ans de bons et loyaux services; sa vie tout entière a été la durée de ses saints engagements; tout enfant, tout petit enfant, il servit Dieu; jeune homme, il servit Dieu; étudiant ecclésiastique, il servit Dieu; les refus ne le découragèrent pas dans ses projets de servir Dieu d'une manière plus absolue et plus fructueuse en embrassant la carrière sacerdotale; il ne voulait être prêtre, bien sûr, que pour servir Dieu. Il l'a bien prouvé! prêtre, vicaire, curé, il servit Dieu toujours. Ce service, vous le savez tous, a fini par remplir tellement sa vie, que les actions indifférentes dont nous faisons, nous, la consécration au service de Dieu en les lui offrant et les rapportant ainsi indirectement à sa gloire, avaient comme disparu de la vie du saint curé; il ne mangeait pas, il ne dormait pas; cette locution familière avait presque sa réalisation pour le curé d'Ars : trois ou quatre onces de nourriture par jour, une heure, deux heures de sommeil lui suffisaient. Et le reste du temps, et sa journée, qu'en faisait-il? — Tout entière au service de Dieu, dans le service des âmes; douze, quatorze, seize, dixhuit heures de confessionnal, suivant les jours; exercice de la confession interrompu par ce catéchisme, qui était une si éloquente prédication; même lorsqu'on ne le comprenait pas, sa vue en chaire, sa vue toute seule prêchait, touchait, convertissait. Et le reste du temps que faisait-il encore? Des rapports fréquents avec ses paroissiens bien-aimés, la visite des malades, la prière et de longues prières, les pieuses lectures..., en un mot, le jour tout entier se passait dans des actes employés directement à la gloire et au service de Dieu, et ce jour tout entier à Dieu recommençait, recommençait sans cesse, et le dimanche et la semaine, et le jour et la nuit, sans trêve ni vacance.

Euge, serve bone et fidelis, quia in parva fuisti fidelis. « Courage, bon et fidèle serviteur, vous avez été fidèle en de petites choses. » Oh! mon Dieu, vous me permettez bien cette parole; ce n'est pas en de petites choses que le curé d'Ars fut serviteur fidèle et dévoué; il faut le dire à votre gloire, ô mon Dieu, car cette vie a été une merveille de votre puissance et de votre amour; pour vous, oui sans doute, tout cela est peu de chose, très-peu de chose, infiniment peu de chose; mais pour nous hommes, pour nous faibles mortels, cette vie du curé d'Ars est une merveille, et, on peut le dire, un continuel miracle. Combien y a-t-il d'années, combien y a-t-il de siècles peut-être qu'on ne vit pas une existence sacerdotale, dans des conditions semblables, aussi fructueusement, aussi saintement, aussi continuellement occupée, employée, dépensée au service de Dieu?

Et ce service de Dieu a été accompli avec toutes les conditions de bonté et de fidélité que réclame la sainteté du Maître que nous servons : *Euge, serve bone et fidelis*, « Courage, serviteur bon et fidèle. » Le *bon*, pour un chrétien, pour un prêtre, c'est le sacrifice, la croix, la mortification; le *bon*, c'est le gémissement de la nature changé en soupir d'expiation et d'amour; le sacrifice est un acte d'amour et en même temps la véritable épreuve du véritable amour. Voilà ce qui fait le *bon* service, le service à toute épreuve; notre saint curé d'Ars a eu cette solide et forte *bonté*; à l'austérité d'une vie telle que nous l'avons ébauchée et que vous l'avez tous connue, il ajoutait encore de nombreuses mortifications; il avait à supporter des souffrances presque continuelles, et Dieu lui imposait par moment le poids de peines secrètes et mystérieuses.

Et ce service si pénible et si *bon* fut tellement *fidèle*, la fidélité de ce serviteur fut si entière, que l'amour propre n'en détourna jamais la moindre part; ce qu'il faisait pour Dieu, le saint prêtre le laissait tout à Dieu. Ce pauvre curé de campagne, entouré de ses milliers de pèlerins, était simple comme un enfant, comme un petit enfant; vous l'avez vu, vous tous ici présents, vous l'avez entendu? N'est-ce pas la vérité, la plus exacte vérité? Les témoignages les plus variés et les plus multipliés du respect et de l'admiration ne semblaient en rien l'émouvoir; il bénissait la foule comme s'il eût reçu lui-même la bénédiction de plus haut que lui; il voyait son image reproduite partout et de toutes les manières comme celle du patron, du saint de l'endroit, et il disait souvent à cette occasion un mot trivial et vulgaire que sa simplicité rendait sublime (1).

Euge, serve bone et fidelis! « Courage, serviteur bon et fidèle! » Ces mots sacrés sont si vrais en parlant de vous; courage! mais non, je ne le dis pas pour vous, je le dis pour nous, courage! *Ne pleurons point comme ceux qui n'ont pas d'espérance* (2). Ah! l'espérance est ici presque de la foi! Permettez-nous, en ce moment, mes Frères, de vous ouvrir plus intimement le fond de notre cœur. Providentiellement averti du rapide progrès de la maladie de notre cher et vénéré curé d'Ars, nous nous sommes hâté d'accourir; nous récitons nos prières pendant le voyage; c'était l'office de saint Dominique, *un autre bon et fidèle serviteur*; comme malgré nous, les paroles de la prière nous rappelaient sans cesse le souvenir du saint prêtre que nous venions visiter; en union avec Jésus-Christ, chef de l'Église, nous aimons à nous unir, en disant le bréviaire, au saint dont nous célébrons la fête; saint Dominique était avec nous, de moitié dans nos prières; mais à tout instant, nous voyions apparaître aussi dans notre esprit le bon et saint curé d'Ars; nous disions,

(1) « Mon carnaval, » disait-il souvent en voyant son portrait.

(2) I. Thess., IV, 12.

par exemple : *Domine quis habitabit*, etc., « Seigneur, qui demeurera dans votre tabernacle, ou qui reposera sur votre sainte montagne ? Celui qui vit sans tache et qui pratique la justice. » Ces paroles lui allaient si bien ! Et ces autres : *Domine, Dominus noster*, etc., « Seigneur, notre Dieu, que votre nom est adorable dans toute la terre... Qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui ? Vous l'avez placé un peu au-dessous des anges ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur... » Et mille autres paroles qui, dans leur application au serviteur de Dieu, nous touchaient, nous attendrissaient. Et, quelques heures après la mort du saint prêtre, en disant la messe pour lui à l'autel où il était monté si souvent lui-même, les pensées de la veille nous revenaient à l'esprit en lisant ces paroles qui suivent l'Epître : *Emitte lucem tuam*, etc. « C'est votre lumière et votre vérité qui m'ont conduit jusqu'à votre montagne sainte et à vos divins tabernacles.... Oh ! mon âme, pourquoi donc êtes-vous triste, et pourquoi me troublez-vous ? » Et ces autres de l'Evangile : *Levate oculos vestros*, etc. « Levez vos yeux, voyez ces régions, elles sont toutes blanchies des moissons qui les recouvrent. » Ces régions, c'était pour nous le champ de la vie parcouru par notre saint curé ; nous les voyions couvertes des plus riches, des plus abondantes moissons ; et notre âme débordait, elle déborde encore de confiance, de douce et sainte espérance.

2° *Euge, serve bone*, etc. « Courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre maître. » L'espérance que fait naître cette parole appliquée au saint curé d'Ars est déjà par elle-même une consolation dans les tristes et solennelles circonstances qui nous rassemblent ; toutefois, par une étude nouvelle et attentive du sens de ces paroles sacrées, nous trouverons une consolation plus abondante et plus directe pour adoucir la rigueur du sacrifice que Dieu nous impose. Hélas ! ce sacrifice est bien grand ! Nous avons perdu, nous avons tous perdu beaucoup ; on ne remplace pas le curé d'Ars ! Dieu lui-même, dans l'intérêt de sa gloire, ne veut pas multiplier ces prodiges de grâces et de sainteté. La France entière a perdu un prêtre qui faisait son honneur et que l'on venait visiter et consulter de toutes ses provinces. Les pauvres pécheurs ? Ah ! qu'ils ont perdu en perdant le curé d'Ars ! Il avait je ne sais quelles paroles entrecoupées de sanglots et mêlées de larmes auxquelles il était comme impossible de résister. Notre diocèse a perdu beaucoup ; le curé d'Ars était sa gloire, il était aussi sa providence ; il avait commencé à fonder l'œuvre des missions qui lui était si chère ; près de quatre-vingt-dix paroisses lui devront le bienfait perpétuel d'une mission tous les dix ans. Combien d'autres œuvres n'a-t-il pas encouragées, bénies, aidées ?

Votre évêque a bien perdu, lui aussi, il a perdu un père, un ami, un modèle ! Pauvre saint Curé ! Il était tout tremblant la première fois que nous le vîmes et qu'il nous reçut ; Mgr Devie et Mgr Chalandon étaient si bons ! et ils étaient en particulier si bons pour lui ! On se préoccupe toujours un peu à l'arrivée d'un nouvel évêque. Puis il avait tant de respect pour la dignité épiscopale ! Que de fois, sur cette place où nous sommes, il est venu revêtu de ses insignes de pasteur, au premier bruit de notre arrivée ; et toujours il se prosternait à deux genoux pour demander notre bénédiction, malgré les involontaires murmures qui s'échappaient de la foule étonnée qu'une si haute sainteté s'inclinât devant le simple caractère de la dignité et de l'autorité. Mais le sentiment de crainte qui avait pu gêner ses premiers rapports avec nous disparut bientôt ; quand nous l'eûmes pressé deux ou trois fois contre notre cœur, quand nous eûmes serré ses mains vénérées dans les nôtres, quand nous eûmes bien fixé notre regard dans son regard à lui si profond, si limpide et si doux ; ah ! nous le croyons, nous en sommes sûrs, il ne fit plus que nous aimer comme nous l'aimions tendrement nous-même. Oui, tous, je le répète, nous avons bien perdu ; mais ces paroles, *Euge, intra in gaudium*, « Courage, entrez dans la joie » doivent arrêter sinon les larmes que nous versons, au moins nos plaintes, nos murmures, ou même de trop vifs regrets. « Courage, serviteur, entrez dans la joie de votre Maître, » c'est-à-dire, bon et fidèle serviteur, que votre journée est finie ; vous avez assez fait, assez travaillé, venez, voici votre récompense et le prix de vos labeurs ; et telle est la pensée qui s'empara de notre esprit lorsque, après avoir béni le saint malade, prié avec lui et pour lui, nous fûmes comme porté par le flot des fidèles en larmes jusqu'au pied de l'autel ; là, nous assistâmes aux prières publiques, là, nous entendîmes un de ses fils bien-aimés, un de nos missionnaires qui restaient avec lui, demander un miracle pour le retour de ce père vénéré à la vie et à la santé ; et comme malgré nous, nous ne pouvions nous associer à cette prière, nous nous contentâmes de nous abandonner et de nous unir à la volonté de Dieu. Eh quoi, disions-nous, il a tant travaillé ! Il dirait sans doute comme Saint-Martin à ses disciples en pleurs : *Non recuso laborem*, « je ne refuse pas de travailler encore ! » Lui, si bon, en voyant nos larmes, il eût consenti à vivre ; mais nous, vraiment, pouvons-nous bien le demander ? Il est fatigué, épuisé, il semblait ne se soutenir que par un miracle ; Dieu ne nous l'a-t-il pas assez longtemps laissé ? Nous avons besoin de lui ; mais lui, il a besoin de repos, il a droit à la récompense : qu'il entre donc, qu'il entre enfin dans les joies de son Dieu : *Intra in gaudium Domini tui*. Et d'ailleurs serait-il tellement perdu dans ces joies du ciel qu'il ne puisse encore penser à nous, prier pour nous et nous servir ? Le ciel est si près de la terre, puisque c'est Dieu qui les unit ! Courage ! courage ! dans le sein de Dieu où il repose, le curé d'Ars n'est pas tout entier perdu pour nous. Et voilà qu'un avertissement salutaire sorti de cette tombe et des paroles que nous voudrions y graver, viendra, comme un premier bienfait, nous rappeler à tous que le saint curé d'Ars peut faire encore du bien à nos âmes.

3° Pendant sa vie, qu'eût répondu le saint curé aux paroles que nous lui avons appliquées : « Courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans les joies de votre Maître ? » Le croiriez-vous, bien-aimés fidèles, et dois-je vous le dire ! Oui, certes, et je demande à Dieu, au nom de celui que nous avons perdu, que ma parole soit toute épiscopale, toute apostolique. Non-seulement le bon et saint curé eût répondu avec l'Evangile : Je ne suis qu'un serviteur inutile, que m'appelez-vous bon et fidèle ?... Mais encore il eût éprouvé le dé-

sir, dirai-je la tentation, de se traiter plus sévèrement. C'était là une de ces peines secrètes dont je vous ai entretenus et par lesquelles Dieu éprouvait son serviteur : « M. le curé, lui disait un des missionnaires, comment pouvez-vous résister à la tentation de vaine gloire au milieu de ce concours sans cesse renouvelé? Ah! mon enfant, lui dit le saint prêtre, dites plutôt comment je résiste à la tentation de crainte, de découragement et parfois même de désespoir. » Etrange extrémité de la grâce de Dieu, qui nous explique la persistance de ce bon et vénéré pasteur à vouloir quitter sa cure d'Ars pour mourir dans la pénitence et la retraite : « Ah! Monseigneur, nous disait-il, il y a quinze jours à peine, je vous demanderai dans quelque temps à me laisser partir pour pleurer les péchés de ma vie. » « Mais, mon bon curé, lui disions-nous, les larmes des pécheurs que Dieu vous envoie, valent bien les vôtres; ne me parlez pas ainsi, je ne viendrais plus vous voir. » Et toutes nos paroles d'affection et d'encouragement ne paraissaient pas le convaincre. Il était à ses propres yeux un pauvre pécheur, il redoutait la charge pastorale et craignait de l'avoir mal remplie; les jugements de Dieu le faisaient trembler par moments; les derniers jours de sa vie se sont passés dans un calme profond; le mot divin avait été sans doute murmuré à son oreille : *Euge*, etc.; mais dans sa première maladie, dans cette sorte de mort par laquelle il plut à Dieu de le faire passer, il y a une quinzaine d'années, pour donner à vos prières une si éclatante et si douce consécration, on put remarquer les perplexités de son âme. Et quel avertissement retirerons-nous de cette révélation sur l'intérieur du bon curé?

Ames timorées, âmes trop craintives, si nombreuses peut-être au pèlerinage d'Ars, apprenez à résister comme le saint curé à des craintes trop vives et contre lesquelles vous prémunit l'obéissance; cette tentation fut pour lui le *ne magnitudo revelationum extollat* de saint Paul, Dieu, par ces frayeurs, sauvait l'humilité de cette belle âme; il donnait plus de mérite au sentiment de confiance qui dominait dans sa vie; il lui inspirait par la compassion et l'épreuve ces mots qu'il vous disait et qui vous ont fait tant de bien; savez-vous quel baume secret s'attachait à ses consolantes paroles? C'était comme le parfum de ses larmes, de ses prières, en un mot de toutes les grâces que Dieu versait sur cette blessure de son cœur qu était aussi, qui est peut-être encore la vôtre.

Mais vous surtout, âmes indifférentes, âmes présomptueuses, âmes si rares dans cette pieuse réunion, mais que le retentissement de ces touchantes obsèques pourra atteindre au milieu du monde; sachez-le bien, le curé d'Ars, le saint curé d'Ars redoutait par moments les jugements de Dieu; exemple éclatant donné à un siècle où l'on craint si peu, où la crainte s'efface pour faire place non pas à l'amour mais à la torpeur, à l'indifférence et à l'oubli; oh! quand donc vous réveillerez-vous? quand donc craindrez-vous, vous qui devriez tant craindre? quand ferez-vous sérieusement la plus sérieuse de toutes les affaires?

Pour vous, cher et vénéré curé, la tentation est finie, plus de crainte; nous en avons la confiance, vous êtes entré désormais dans la joie, le repos et la paix : *Intra in gaudium Domini tui.*

Vous y avez été introduit par cette Mère de miséricorde que vous aimiez tant et dont vous portiez le nom; vous y avez été introduit par Jean-Baptiste, votre patron, ce saint si humble et si grand; par sainte Philomène, votre patronne d'adoption, qui semblait revivre en vous et cacher son nom sous le vôtre, comme vous cachiez votre nom sous le sien.

Ah, de ce séjour de la gloire et du bonheur, veillez encore, veillez toujours sur nous. Char et guide d'Israël, laissez-nous votre double esprit de dévouement au service de Dieu et de crainte tempérée, dominée par la confiance et l'amour.

Laissez-le à cette Communauté de Missionnaires qui se fait gloire des sentiments paternels que vous lui portiez.

Laissez-le à vos chers, à vos bien-aimés paroissiens d'Ars, qui ne se consoleront de vous avoir perdu qu'en pensant à vous, qu'en vous aimant chaque jour davantage.

Laissez-le au clergé de ce diocèse si saintement fier de vous compter parmi ses membres.

Laissez-le à l'évêque si triste et si heureux en ce moment de parler de vous, et sachez bien que le jour le plus beau, le plus désiré de son épiscopat serait celui où la voix infaillible de l'Eglise lui permettrait d'acclamer solennellement et de chanter en votre honneur : *Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.* — *Amen.*

Recevez, messieurs et chers coopérateurs, etc.

† PIERRE HENRI, *Evêque de Belley.*

FAITS DIVERS

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il les invite à prendre des mesures pour assurer la stricte exécution de la loi du 2 juillet 1850, qui a pour objet de réprimer les mauvais traitements envers les animaux domestiques.

— Le prince Albert, second fils de la reine d'Angleterre, arrivé vendredi à Marseille, s'est embarqué le même jour sur la canonnière la *Coquette*, se rendant à Malte.

— Le *Globe* annonce que le duc de Cambridge est parti de Douvres pour l'Allemagne, accompagné du colonel Clifton.

— Le gouvernement prussien paraît vouloir maintenir provisoirement avec beaucoup de rigueur la défense d'exporter les chevaux. Un récent arrêté ministériel, adressé aux régences, les informe que, malgré la prohibition, un grand nombre de chevaux ont passé la frontière, et qu'elles doivent veiller sévèrement à ce que l'ordonnance qui prohibe la sortie soit exécutée.

— Nous apprenons, dit le *Mémorial d'Amiens*, que la compagnie du chemin de fer du Nord a fait prompte justice du mécanicien et du conducteur du train ayant occasionné l'accident de Somain, en révoquant le premier de ses fonctions et en suspendant le second de son service pendant un mois.

— Le temps est, paraît-il, aux découvertes. L'autre jour, lisons-nous dans le *Moniteur des*

Arts, M. Jeanron, l'ancien directeur du Musée, découvrait à Milan une fresque assez bien conservée, qui est attribuée à Léonard de Vinci. Aujourd'hui, c'est un fidèle paroissien d'une église rurale de la Normandie qui vient de trouver un tableau authentique de Jouvenet, représentant l'*Assomption de la Sainte Vierge*. C'est une des dernières œuvres que le grand artiste ait exécutées de la main droite, car elle est datée de 1713, l'année même où il fut frappé de paralysie du côté droit.

Tout porte à croire que cette toile, qui n'a pas moins de 8 mètres de haut sur 1 mètre 35 centimètres, est une des plus vigoureuses productions sorties du pinceau de l'artiste rouennais.

Malheureusement, cette magnifique composition est dans un état pitoyable; après avoir été criblée de décharges de plomb pendant la première révolution, on se décida enfin, en 1854, à la faire rentoiler. Mais les peintres en bâtiment auxquels elle fut confiée, la défigurèrent honteusement. Il est de toute nécessité qu'elle soit aujourd'hui restaurée par des artistes compétents.

— Hier a eu lieu, dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand, la distribution des prix de l'école impériale de dessin, d'architecture et de sculpture pour l'application des beaux-arts à l'industrie.

Des discours ont été prononcés par M. Belloc, directeur de l'école, et par M. Arsène Houssaye, inspecteur général des beaux-arts, délégué par M. le ministre d'Etat pour présider cette solennité.

— Nous recevons, dit l'*Espérance du Peuple*, d'une source authentique, quelques détails sur l'affreux événement de Saint-Michel :

« Les ecclésiastiques dont nous déplorons la perte étaient tous employés dans les maisons d'éducation des diocèses d'Angers et de Nantes. Ils étaient allés chercher quelque repos sur la côte solitaire et peu fréquentée de Saint-Michel. Partis à neuf heures du matin, ils se livraient à la pêche, sous la direction d'un ancien marin, lorsqu'un coup de vent a fait chavirer la barque, qui était alors à la voile, et a précipité dans la mer tous ceux qui la montaient.

« Revenus un instant après sur l'eau, tous comprennent qu'ils touchent à leur dernière heure. M. le vicaire de Saint-Michel exhorte ses confrères à se recueillir et à réciter de leur mieux l'acte de contrition, pendant qu'il va leur donner l'absolution. Il prononce alors la formule sacramentelle, et reçoit lui-même l'absolution de M. l'abbé Albert, professeur au collége de Beaupréau. Quelle scène!

« Nous sommes heureux de pouvoir donner ces touchants détails aux parents et amis de ces pauvres victimes. Au milieu de leur douleur, ce sera au moins une immense consolation pour eux de savoir que ceux dont ils pleurent la mort cruelle n'ont pas été traduits soudainement au tribunal du Souverain Juge, sans lui avoir témoigné une dernière fois leur repentir pour les fautes de leur vie, et sans avoir reçu une dernière absolution.

Au bout de quelques minutes, l'abîme se refermait sur ces infortunés et les engloutissait tous, à l'exception de M. le vicaire de Saint-Michel, de l'abbé Lemesle et d'un jeune mousse. Tous les trois ont lutté longtemps contre les flots soulevés par un vent violent, et contre le courant qui les entraînait loin de la côte.

M. Lemesle, qui savait nager, a fait de grands efforts pour gagner le rivage; mais au bout de trois quarts d'heure d'une lutte suprême, ses forces ont été épuisées et la mer comptait une victime de plus. M. le vicaire de Saint-Michel et le jeune mousse avaient pu saisir, chacun d'eux, un aviron auquel ils se tenaient cramponnés d'une main, et nageant de l'autre.

Une lueur d'espérance s'offre à eux : ils aperçoivent à une certaine distance une barque de pêcheurs. Ils cherchent par leurs cris à attirer l'attention des hommes qui la montaient. Heureusement ces cris sont entendus et aussitôt la barque se dirige vers le lieu du sinistre. Mais le vent contraire et le courant l'empêchent d'approcher. Elle est obligée de louvoyer et de courir plusieurs bordées. Enfin, elle touche les deux naufragés : ils sont sauvés! Quelques minutes plus tard, ils périssaient au milieu des flots...

M. le vicaire de Saint-Michel attribue sa conservation à la puissante protection de la très-sainte Vierge, qu'il n'a cessé d'invoquer dans sa détresse.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« La forte marée annoncée pour hier s'était fait sentir jusqu'aux portes de Rouen avec une force inusitée. On remarquait sur la berge qui conduit au Petit-Quevilly, la violence avec laquelle le flot s'élançait en cascades ascendantes d'une hauteur de plus d'un mètre. Sa rapidité était étonnante, et on ne peut la comparer qu'à celle d'un cheval au galop. Le vent était faible, sans quoi on aurait eu sans doute une inondation générale de nos quais. Ce phénomène se reproduira aujourd'hui.

— Un aéronaute bien connu en Angleterre, où il faisait de fréquentes ascensions, M. Hall, a fait une chute à Newcastle. Transporté à l'hôpital de cette ville, il y est mort quelques jours après l'accident.

— Un terrible accident, qui a coûté la vie à quatre pères de famille, est arrivé le 26 sur le chemin de fer de Paris à Lyon, entre Joigny et Sens, sur la commune de Marsangis. Une brigade d'ouvriers occupés à réparer la voie, s'étaient mis de côté pour laisser passer un train de marchandises; après le passage du train, ils remontèrent pour reprendre leurs travaux, sans apercevoir le train n° 13, de 6 heures et demie venant de Montereau, qui s'avançait sur la voie qu'ils occupaient, et malgré les cris répétés de leur brigadier; lorsqu'ils s'aperçurent du danger qu'ils couraient, il était trop tard, le train s'avançait à toute vitesse et leur passa sur le corps.

Trois d'entre eux ont été broyés sur les rails, un quatrième a eu le bras et l'épaule emportés; il est mort vingt minutes après.

Un noyer qui dérobait les poseurs à la vue du mécanicien du train n° 13, a empêché ce dernier de donner le signal ordinaire.

A la nouvelle de l'accident, M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction, M. le commissaire de police et M. le docteur Rolland, se sont transportés sur les lieux pour faire une enquête.

Les victimes sont les nommés : Dupuis Bernard,

père de huit enfants; Vidot François, père de huit enfants, poseurs; Vidot Charles, père de deux enfants; et Lecomte Etienne, père d'un enfant, poseurs auxiliaires.

L'administration du chemin de fer a ordonné que l'inhumation de ces malheureux aurait lieu à ses frais.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. GARCIN.

VARIÉTÉS.

—

Les Ennéades de Plotin et le Néoplatonisme.

Deuxième article.

LE NÉOPLATONISME ET SAINT AUGUSTIN.

Il y a, nous l'avons dit, dans le savant travail de M. Bouillet sur les *Ennéades* de Plotin, un côté qui nous intéresse vivement parce qu'il touche de très-près à l'histoire de la théologie chrétienne, et par conséquent à la question de l'origine du dogme catholique. M. Bouillet s'est attaché, avec une complaisance qu'il avoue, à signaler les nombreuses analogies qui se rencontrent entre certains auteurs chrétiens et le chef du néoplatonisme. En insistant sur ces rapprochements, le consciencieux traducteur n'a pas prétendu toutefois fournir des arguments nouveaux à l'appui de la thèse qui soutient au delà et en deçà du Rhin, l'origine humaine et la formation successive du symbole catholique. Il est convaincu, au contraire, que la foi n'a pas à s'alarmer de l'accord qu'il signale entre le néoplatonisme et les Pères de l'Eglise.

« Cet accord, dit-il, qui n'existe d'ailleurs que sur des matières qui sont du ressort de la raison et qui ne touchent en rien au dogme, ne peut qu'être à l'honneur de la religion aussi bien que de la philosophie, et il doit être un sujet de joie pour les amis sincères de l'une et de l'autre : il prouve en effet que, malgré tant de causes d'incertitude et d'erreur, il existe une vérité éternelle, *perennis quædam philosophia*, comme disait Leibnitz, qui est indépendante des temps, des lieux et des écoles (1). »

Je suis heureux de constater le progrès que révèlent ces paroles dans la manière d'envisager les emprunts faits par les Pères à la philosophie néoplatonicienne. Déjà M. Jules Simon était arrivé au même résultat, au moins en ce qui concerne le dogme fondamental du christianisme : il avoue formellement, dans son *Histoire de l'école d'Alexandrie*, « que le dogme de la Trinité n'est pas dans Platon et que la trinité de Plotin n'a que des analogies purement verbales avec la trinité chrétienne. »

Je ne doute pas que la comparaison des textes et la connaissance plus approfondie soit des systèmes philosophiques, soit de la doctrine des Pères, ne mettent dans un jour de plus en plus lumineux le fait si important et si contesté de l'origine divine du christianisme. Ce sera une nouvelle confirmation de la belle parole de Bacon, que si la demi-science éloigne de la religion, la vraie science y ramène.

M. Bouillet a recueilli, dans les écrits de plusieurs auteurs chrétiens, des textes qui ont plus ou moins d'analogie avec les Ennéades. Il cite entre autres comme s'étant inspirés du néoplatonisme, saint Grégoire de Nysse, Saint-Denis l'aréopagite, Théodoret, Nemésius, Synésius, Enée de Gaza, Boèce et Cassiodore. Mais il s'est appliqué surtout à faire ressortir les analogies qui existent entre Plotin et saint Augustin, parce que, dit-il avec raison, ce Père est le plus important de tous, et parce que c'est celui qui a le plus contribué à constituer l'enseignement théologique dans l'église latine. Or, voici en quels termes le savant traducteur des Ennéades rend compte du résultat de ses recherches sur cet intéressant sujet:

« Nous avons pu reconnaître, dit-il, que ce Père (saint Augustin) qui du reste ne cite jamais Plotin qu'avec honneur, lui a emprunté non-seulement quelques pensées détachées, mais la meilleure partie de sa doctrine sur la Providence, les principes de la théorie qu'il expose sur le temps et l'éternité, ainsi que presque toute sa doctrine psychologique. — Et qu'on ne s'étonne pas des nombreuses analogies qui se rencontrent entre le docteur de l'Eglise et le philosophe païen : saint Augustin lui-même va nous les expliquer. D'un côté, en effet, ce Père nous déclare que, dans son ardent désir d'atteindre la vérité, il est résolu à concilier la raison aussi bien que la foi, et ce sont les Platoniciens qu'il va consulter, avec la confiance de trouver chez eux des vérités

(1) T. II, *Avertissement*, p. 9.

qui soient d'accord avec les Saintes Écritures (2) ; de l'autre, nous avons pu établir, tant par son propre témoignage que par de légitimes inductions tirées de plusieurs passages de ses écrits, que, bien qu'il fût peu familier avec la langue grecque, il avait lu et profondément étudié les écrits de ceux qu'il appelle les *Platoniciens* par excellence et qui ne sont autres que Plotin et Porphyre ; et qu'il les avait lus à l'aide d'une traduction littérale faite en latin par un auteur qu'il nomme lui-même, par Marius Victorinus (3). »

L'examen des preuves à l'aide desquelles M. Bouillet s'est formé l'opinion qu'il énonce dans ces lignes, m'a fait craindre que le savant traducteur de Plotin ne lui ait donné saint Augustin pour disciple, dans une mesure que saint Augustin lui-même n'aurait pas avouée.

Il est certain que saint Augustin avait pris les philosophes platoniciens en une particulière estime, estime qui s'explique facilement par la tendance spiritualiste de leur doctrine.

Il est certain qu'il avait lu et étudié les livres de Plotin et de Porphyre, puisqu'il les cite fréquemment dans plusieurs de ses ouvrages. Enfin il est incontestable que le docteur chrétien a fait de nombreux emprunts à ces philosophes. Voilà des faits acquis à l'histoire comparée de la philosophie et de la théologie, et sur ce point l'opinion de M. Bouillet est inattaquable. — Mais, faute d'être assez complète, la comparaison entre Plotin et saint Augustin pourrait faire croire à une ressemblance qui le serait trop.

M. Bouillet a recueilli scrupuleusement, exagéré peut-être quelquefois tous les traits communs entre le philosophe païen et le père de l'église. Mais il n'a pas mis le même soin à recueillir et à signaler les différences nombreuses, essentielles, qui les séparent et ne permettent pas de regarder absolument l'un comme le disciple de l'autre, même dans les questions de pure philosophie. Citons quelques faits.

Dans les premiers temps de sa conversion et dans ses premiers ouvrages, saint Augustin témoigne une grande estime pour Plotin ; il lui décerne le nom de *Grand platonicien* (4) ; il croit trouver en lui un *autre Platon* (5), il le désigne conjointement avec son disciple Porphyre par l'expression d'*hommes très-savants, doctissimi homines* (6) ; enfin il déclare qu'on peut trouver dans les écrits des *Platoniciens*, c'est-à-dire de Plotin et de ses disciples Porphyre et Jamblique, plusieurs vérités conformes aux saintes Écritures (7). M. Bouillet n'a négligé aucun de ces témoignages en faveur du néoplatonisme. Mais il a négligé d'avertir ses lecteurs que saint Augustin a parlé ailleurs des Platoniciens, de manière à atténuer considérablement ses premiers éloges.

On sait que ce grand docteur, dont l'humilité de cœur égalait la sublimité du génie, a voulu publiquement rétracter les erreurs ou les inexactitudes de sa plume, comme il avait confessé les égarements de sa vie. Or il se trouve que les éloges qu'il avait donnés aux Platoniciens sont précisément au nombre des choses qu'il désavoue et efface de ses écrits. « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que je regrette d'avoir exalté « soit Platon, soit les Platoniciens ou les « Académiciens, par des louanges que ne « méritaient pas des hommes impies ; at« tendu surtout que la doctrine chrétienne « doit se défendre contre leurs graves er« reurs (8). »

Il n'est pas douteux que les Platoniciens dont parle ici saint Augustin ne soient les mêmes qu'il nomme dans son ouvrage *contre les Académiciens*, puisque c'est à propos de cet écrit qu'il se rétracte. Il n'est donc pas exact de dire d'une manière absolue, comme le fait M. Bouillet, que ce Père *ne cite jamais Plotin qu'avec honneur*. Quant à Porphyre, il n'hésite pas à lui infliger l'épithète de faux philosophe, *Porphyrii falsi philosophi* (9). Enfin, parlant des Platoniciens en général, il regrette d'avoir dit « qu'ils brillèrent de l'éclat de la vertu,

(2) Ita sum affectus ut quid sit verum non credendo solum, sed etiam intelligendo apprehendere impatienter desiderem ; apud Platonicos me interim quod sacris nostris litteris non repugnet reperturum esse confido. (*Contra academ.* III, 43.)

(3) T. II, avertissement, p. 8 et 9.

(4) *Cité de Dieu*, X, 3.

(5) *Contra Academic.* III, 41.

(6) *De quantitate animæ*, 30. — *De musica*, VI, 16.

(7) *Contra Academic.* III, 43.

(8) Laus quoque ipsa, qua Platonem, vel Platonicos, seu Academicos philosophos tantum extuli, quantum impios homines non oportuit, non immerito mihi displicuit : præsertim quorum contra errores magnos defendenda est christiana doctrina *Retractationum*, l. I, c. 1, n. 4.)

(9) *Ibid.*, c. 4, n. 3 : Cavendum fuit ne putarentur illam Porphyrii falsi philosophi tenere sententiam quæ dixit, etc.



« puisqu'il leur manqua la vraie piété (10). »

Ces jugements de la vieillesse de saint Augustin affaiblissent singulièrement le poids de ceux qu'il avait portés dans un âge où n'étant encore, comme il le confesse lui-même, que peu versé dans les lettres ecclésiastiques, il se laissait trop facilement entraîner à conclure de l'analogie des mots à l'accord des doctrines (11). Il est fort remarquable, en effet, que les écrits où il cite et loue avec plus de complaisance les philosophes néoplatoniciens, datent presque tous de son catéchuménat, de cette époque où « ayant renoncé à toute espé« rance humaine, il gardait encore quelque « chose de l'enflure contractée dans le « commerce des lettres profanes (12). »

Tels sont, en particulier, ses traités *contre les Académiciens*, de *la vie heureuse*, de *l'Ordre*, de l'*Immortalité de l'Ame* et les *Soliloques*, composés avant son baptême, et ceux de la *Quantité de l'âme*, du *libre-arbitre*, de la *Musique*, du *Maître*, de la *Vraie Religion*, etc., qu'il mit au jour après son baptême et avant d'être élevé à l'épiscopat. Pour avoir son jugement définitif et sa vraie pensée sur Plotin et son école, il faut, selon le désir formel de ce grand docteur, corriger ce qu'il en a dit ou emprunté dans ses premiers écrits, par les restrictions qu'il y a mises ou les réfutations qu'il en a faites dans ses derniers ouvrages et dans ses rétractations. Or, il ne semble pas que l'espérance qu'il avait d'abord conçue « de trouver chez les Platoniciens des vérités qui fussent d'accord avec les Saintes-Ecritures, » se soit pleinement réalisée ; car il trouve exagérés les éloges qu'il leur a donnés, déclare que leurs écrits sont en contradiction avec la doctrine chrétienne, et y dénonce de grandes erreurs, *magnos errores*.

Quelles sont les graves erreurs découvertes par saint Augustin dans le néoplatonisme ? La première et la plus importante, c'est le principe générateur du système de Plotin, c'est-à-dire l'émanatisme. Plotin, à l'exemple des gnostiques, qu'il réfute sur d'autres points, conçoit le premier principe, la première hypostase de sa trinité, comme la cause immanente de laquelle tout part et à laquelle tout retourne. A l'aide de cette hypothèse, il explique l'existence et la génération des êtres par une série d'émanations successives dans lesquelles l'essence intelligible s'affaiblit graduellement à mesure qu'elle s'éloigne de sa source et qu'elle se divise à l'infini, jusqu'à la matière, degré infime de la puissance divine.

M. Bouillet ne veut pas que l'on confonde cette théorie platonicienne de l'émanation avec le panthéisme, parce que, dit-il, « bien « qu'admettant que tous les êtres émanent « ou procèdent de l'*Un*, c'est-à-dire du « Dieu suprême, il maintient partout la per« sonnalité et la liberté humaines ; il pro« teste avec force contre toute doctrine qui « tendrait à les supprimer. » En conséquence, M. Bouillet ne voit dans l'émanatisme de Plotin qu'*une explication contestable de la création*. Cette interprétation me paraît sujette à de sérieuses difficultés et je ne suis nullement convaincu que *personne n'est moins panthéiste que Plotin*. Car s'il maintient tant bien que mal, par une inconséquence logique, la personnalité et la liberté humaines, il n'en confond pas moins, en dernière analyse, en vertu même de l'émanatisme, toute essence avec l'essence divine. Quoi qu'il en soit du nom qu'il convient de donner à la théorie de Plotin, il est incontestable que son explication de la création l'explique moins qu'elle ne la détruit, et qu'elle est tout ce qu'il y a de plus contraire au dogme chrétien de l'origine des choses.

De cette première et capitale erreur en découlent une foule d'autres tant en théodicée qu'en psychologie et en morale. Ainsi, en vertu de ce principe que l'essence intellectuelle s'affaiblit et se dégrade à mesure qu'elle s'éloigne de l'*Un*, la Trinité de Plotin se compose d'hypothèses inégales dont la dernière seule produit et gouverne le monde ; les âmes, liées à celle du monde, n'en diffèrent qu'en degré et sont éternelles et divines comme elle. Bien plus, tout ce qui existe, existe nécessairement, *le* temps comme l'éternité, l'esprit comme le corps, le bien comme le mal, et la matière est aussi nécessaire que l'*Un* ou le premier Dieu. Il n'y a entre toutes ces choses, d'après Plotin, qu'une succession logique : en réalité, leur existence est simultanée.

L'hypothèse de l'émanation, idée mère du système néoplatonicien, l'infecte dans toutes ses parties et jusque dans ses dernières conséquences. C'est seulement sous le bénéfice de cette restriction fondamentale que l'on peut dire, si toutefois on le peut,

(10) *Ibid.*, c. 3, n. 2.
(11) *Retract.*, l. 1, c. 3, n. 2. — (12) *Ibid. Prolog.*, n. 3.
(12) T. II, Avertissement, p. 11.

que saint Augustin a emprunté à Plotin « non-seulement quelques pensées détachées, mais la meilleure partie de sa doctrine sur la providence, les principes de la théorie qu'il expose sur le temps et l'éternité, ainsi que presque toute sa doctrine psychologique. »

Je m'arrête à une question particulière. Est-il vrai, comme le dit M. Bouillet, que saint Augustin ait emprunté au philosophe païen : « *la meilleure partie* de sa doctrine « sur la Providence, » qu'il ait « adopté « les *idées fondamentales* de la théorie « professée par Plotin sur la Providence ? » Je ne le crois pas ; et c'est M. Bouillet lui-même qui me fournit les raisons que je vais opposer sinon à son opinion, au moins aux termes trop absolus dans lesquels il l'exprime. Quelle est donc la théorie de Plotin sur la Providence ? La voici, selon M. Bouillet.

« Dieu est la cause immanente des choses. Tout part de lui et tout retourne à lui : étant l'un, il possède la plénitude de la puissance, par conséquent, il tend à se manifester hors de lui, à devenir cause productrice ; étant le bien, il est l'objet du désir et de l'amour, il attire à lui tout ce qui est, et par là il devient cause finale. — L'intelligence divine, seconde hypostase qui émane immédiatement de l'Un, contenant dans son sein toutes les essences et toutes les idées, est la cause et le modèle du monde sensible : elle lui communique l'existence et la beauté, sans sortir elle-même de son repos ni rien perdre de ce qu'elle possède. Par là elle est la *Providence universelle.*

« L'âme universelle (troisième hypostase procédant de la seconde) transmet à la matière, en lui donnant la vie et le mouvement, les *formes* qu'elle reçoit elle-même de l'intelligence : ces formes sont les *raisons séminales* des êtres ; leur ensemble constitue la *raison*, par laquelle l'âme administre le monde, de la même manière que le corps d'un être vivant est administré par la raison séminale qui façonne ses organes. L'action que l'âme exerce ainsi, comme puissance naturelle et végétative, constitue le destin, qui est subordonné à l'intelligence. Les organes de l'âme universelle sont les démons.

« Le monde est éternellement produit ; il n'a pas eu de commencement, et il n'aura pas de fin. Il est une image aussi parfaite que possible de l'intelligence dont il procède en vertu d'une nécessité naturelle, qui exclut tout raisonnement et toute délibération. L'âme universelle y fait régner l'ordre et la justice. L'*ordre* règne dans l'univers, parce que toutes choses procèdent d'un principe unique et conspirent à un but unique ; en remplissant chacune leur rôle particulier, toutes se prêtent un mutuel concours ; les actions qu'elles produisent et les passions qu'elles subissent sont toutes coordonnées dans le *plan* de l'univers, où l'âme donne à chaque être des fonctions conformes à sa nature. — La *justice* règne dans l'univers, parce que les âmes sont punies ou récompensées par les conséquences naturelles (13). »

Telles sont les *idées fondamentales* de la théorie de Plotin sur la Providence. Est-il besoin de faire remarquer que cette théorie diffère essentiellement de la doctrine de saint Augustin ? La Providence de saint Augustin est un Dieu qui non-seulement a produit le monde, mais l'a créé de rien, volontairement et librement ; c'est un Dieu qui le connaît et qui l'aime, qui le conserve et le gouverne ; un Dieu qui conduit par des lois stables les forces matérielles du monde, par les préceptes de la morale et par l'attrait de sa grâce, les âmes libres et intelligentes ; qui loin de nous par sa grandeur en est tout près par sa bonté ; qui entend nos prières, veille à nos besoins, connaît nos fautes et nos vertus, nous relève dans nos défaillances, nous corrige dans nos chutes et nous garde pour récompense, si nous vivons selon sa loi, de le connaître et de l'aimer sans partage. La Providence de saint Augustin, c'est le Dieu des chrétiens, le Dieu que nous appelons notre Père.

Le Dieu-Providence de Plotin est sans doute la cause du monde, mais il n'en est pas la cause intelligente libre et bienveillante. La première hypostase, du moins, n'a aucun rapport immédiat avec le monde. L'*un* en est la première source, mais il ne le produit pas, il ne le connaît pas, il ne l'aime pas. Il en est, si l'on veut, le principe et la fin nécessaires, il n'en est pas la Providence. La seconde hypostase elle-même, l'intelligence, modèle du monde sensible, ne le connaît pas davantage ; car elle n'est que la pensée de la pensée et ne peut avoir pour objet le multiple.

Il faut donc, selon Plotin, descendre encore un degré et arriver jusqu'à la troisième hypostase, jusqu'à l'âme universelle pour trouver cet entendement, émané de

(13) T. II, p. 507-508.

la pensée par excellence, qui pense à la fois tout ce qui existe et connaît l'universalité des êtres multiples et mobiles. Ainsi dans la Trinité de Plotin, il n'y a eu en réalité qu'une seule hypostase, la dernière, la moins parfaite, qui produit le monde, le connaît et le gouverne. Elle y fait régner l'ordre et la justice, mais ce gouvernement elle l'exerce sans liberté proprement dite et sans amour.

Encore une fois, ce n'est pas là le Dieu-providence de saint Augustin. Et il y a, sur ce point, entre la théorie du philosophe et la doctrine du Père de l'Eglise une différence aussi profonde qu'entre la triade néoplatonicienne et la Trinité chrétienne.

Saint Augustin se rapproche davantage de Plotin dans l'explication qu'il donne du mal métaphysique, du mal physique et du mal moral. Mais ici encore, il y a de notables différences.

Comme Plotin, saint Augustin enseigne que le mal n'est qu'une négation, qu'un défaut de bien ; que la matière n'est que le non-être, la possibilité de l'existence qui tient de Dieu tout ce qu'elle est ; que l'ordre de l'univers a sa raison d'être dans Dieu seul ; que pour juger sainement le plan de la providence, il faut considérer les parties dans le tout ; que l'homme est libre et qu'on ne peut faire remonter la responsabilité de ses actes ni à Dieu, ni aux astres.

Mais ce sont là des vérités qui appartiennent moins en propre à Plotin qu'à cette éternelle philosophie dans laquelle se rencontrent tous les grands esprits, quelles que soient les diversités et les opinions particulières qui les séparent. D'ailleurs sur ces questions elles-mêmes il y a entre Plotin et saint Augustin de profonds dissentiments.

Saint Augustin non-seulement combat avec vigueur la métempsycose néoplatonicienne, mais il n'admet pas, comme Plotin, que les souffrances auxquelles nous sommes exposés ici-bas soient une conséquence nécessaire de l'imperfection de notre nature ; elles sont pour lui comme pour saint Paul la conséquence du péché, et le péché lui-même a sa source non dans l'union de l'âme avec le corps, mais dans le mauvais usage de la liberté. Enfin il est inutile de remarquer que ce grand docteur de la grâce laisse, dans la vertu, une large part à l'action divine et ne suppose pas que le sage puisse le devenir sans le secours de Dieu ; qu'il fait entrer la prière de la part de l'homme et le miracle du côté de Dieu, comme des éléments essentiels, dans le plan de la Providence : toutes choses qui ne trouvent pas leur place dans la théorie de Plotin.

Si j'ai insisté sur ces différences, c'est moins pour combattre une opinion que M. Bouillet n'énonce pas que pour prémunir lec lecteurs contre le sens trop absolu qu'ils pourraient donner à ses paroles. Rien n'est plus délicat, rien n'exige plus de science, n'impose plus de recherches que la comparaison des Pères de l'Eglise avec les philosophes païens. Pour arriver à des résultats vraiment scientifiques et se préserver d'erreur en cette matière, il ne suffit pas d'être érudit, critique, philosophe, il est nécessaire de joindre à toutes ces qualités, celle de théologien. C'est à l'ignorance de cette science qui, en dépit des dédains dont elle peut être l'objet, n'en demeure pas moins par la force des choses, la reine de toutes les autres, qu'il faut attribuer les méprises dans lesquelles tombent trop souvent des esprits d'ailleurs sérieux et bien intentionnés lorsqu'il leur arrive de faire des excursions dans le domaine de la patrologie.

Les Pères ont accompli dans la langue philosophique une révolution analogue à celle que le christianisme a opérée dans le culte. Ils ont changé le sens des mots sans changer toujours les mots eux-mêmes, comme les chrétiens ont souvent conservé les temples des faux dieux en leur donnant une consécration nouvelle. Faute de le savoir ou de s'en souvenir, on est exposé à confondre la langue sacrée avec la profane et à passer, ce qui est plus grave, de cette confusion de la forme à celle du fond.

Le moyen le plus efficace de conjurer ce danger, c'est que les théologiens se livrent eux-mêmes à ces études comparées des Pères et des philosophes qui sont évidemment dans le goût et les besoins du temps. Il y aurait en particulier une étude aussi intéressante qu'utile à faire sur les rapports du christianisme et du néoplatonisme, et je suis heureux d'annoncer au théologien qui entreprendra cette tâche, qu'il trouvera dans l'ouvrage de M. Bouillet des recherches très-curieuses et de très-utiles renseignements.

L'abbé J. Cognat.

Le directeur gérant, A. [illegible]

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

30 *août*

Le *Moniteur* publie les adresses des conseils généraux de l'Aude, de l'Eure, des Landes, du Lot, du Morbihan, de l'Orne, de Tarn-et-Garonne, de la Vendée.

On écrit de Berlin que le gouvernement n'a point encore d'idée arrêtée quant au congrès; il subordonnerait ses résolutions au résultat des conférences de Zurich. Les cercles les mieux informés de Berlin prêteraient au cabinet prussien des opinions peu favorables à la réunion d'un congrès.

On avait annoncé que l'accord était fait à Zurich sur les questions qui se rattachent à la cession de la Lombardie, mais peu de détails ont transpiré. Ce qui s'accrédite davantage, c'est le bruit de difficultés croissantes. La grave et délicate question des Duchés a été touchée à peine, et sur ce point le plénipotentiaire français ne paraît pas avoir avancé la conversion du plénipotentiaire sarde; il semble même, si nous en croyons une correspondance du *Nord*, que le dissentiment est profond à cet égard. De là, d'après quelques nouvellistes, la nécessité d'un congrès. Si pourtant la France voulait tout de bon le rétablissement des souverains d'Italie, est-ce que la Sardaigne résisterait longtemps?

D'après une dépêche de Londres, publiée par le *Nord*, il y a eu hier chez le ministre des affaires étrangères un conseil de cabinet. On devait s'y occuper des affaires de l'Italie centrale.

Les élections sont faites dans la Romagne; il va sans dire que l'assemblée nommée est favorable au Piémont. Comment en serait-il autrement?

Le gouvernement de Bologne ne veut pas de Mazziniens; il s'en trouvait dans un régiment, et ce régiment vient d'être licencié, d'après ce que rapportent des lettres de Rome, du 27 août. Les mêmes lettres annoncent qu'il n'y a pas de troupes pontificales à Rome et qu'elles se sont toutes concentrées à Pesaro.

O a parlé du tremblement de terre de Norcia. Plus de deux cents cadavres ont été découverts, et le chiffre des blessés est considérable. La population, qui s'élève à neuf mille habitants, campe hors de la ville. Cette catastrophe a vivement ému le cœur paternel de Pie IX, et, par son ordre, des secours ont été envoyés à Norcia.

Le *Morning-Post*, dont on connaît les inspirateurs accoutumés, admire tout à son aise « la sagesse » des gouvernements provisoires de l'Italie centrale, et déclare que Victor-Emmanuel commettrait une faute grave s'il refusait les offres de l'assemblée de Florence; la feuille anglaise s'attache à lui ôter tout scrupule. Elle pense qu'il faudra nécessairement demander aux puissances européennes leur adhésion « pour consacrer le nouvel arrangement. » Le *Morning-Post* ne voit dans les stipulations de Villafranca, relatives aux Duchés, qu'une intention de la part de l'Empereur, « de ne pas s'opposer au rétablissement des princes » et une promesse d'engager les populations de l'Italie centrale à rappeler leurs souverains. Il pense qu'à cet égard l'Empereur s'est pleinement acquitté et qu'il n'y a plus qu'à laisser faire les événements. L'Angleterre reprend son rôle révolutionnaire à l'extérieur; c'est la forme actuelle de son « intervention » en Italie.

Le *Constitutionnel* de ce matin déclare avec une certaine solennité, que, si le gouvernement impérial a bien voulu se montrer favorable, lors de l'entrevue de Villafranca, au rétablissement des princes italiens, il n'a jamais songé à les imposer à main armée aux populations des Duchés.

Rien de mieux; mais où sont ces populations qui s'opposent à la rentrée des princes? Nous avons bien vu, jusqu'ici en Italie

des meneurs piémontais, conduits par un dictateur piémontais et soutenus par des carabiniers piémontais, votant d'office l'annexion d'Etats indépendants au Piémont; nous n'avons rien vu qui ressemblât à un mouvement national. Ce n'est pas rendre l'Italie à elle-même que de la donner au Piémont.

Les journaux anglais sont pleins de détails sur les opérations auxquelles devra se livrer le comité de défense nationale pour satisfaire aux vœux et aux besoins du pays; déjà les fortifications de Douvres sont réparées, et des expériences sont tentées dans les principaux ports d'Angleterre.

31 *août*

Le *Moniteur* insère les adresses des conseils généraux de l'Aube, de l'Aveyron, de la Corrèze, de la Corse, du Gard, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, de la Loire-Inférieure et des Pyrénées-Orientales.

Un décret du 29 août, confie à M. le duc de Padoue, ministre de l'intérieur, l'intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes, pendant le congé accordé à M. Rouland.

Les dépêches de Zurich continuent de nous montrer les plénipotentiaires conférant séparément sans parvenir, paraît-il, à beaucoup avancer les choses. S'il faut en croire l'*Indépendance belge*, les questions à résoudre seraient au nombre de vingt-quatre, et la première, celle de la dette, serait seule en voie sérieuse d'arrangement. La question des Duchés n'aurait pas même, dit-on, été encore abordée.

Une dépêche de Bologne annonce toujours la réunion de l'Assemblée pour le 1er septembre. Des troupes toscanes sont entrées dans la ville. M. de Reiset et d'autres représentants des puissances sont arrivés à Bologne pour assister aux délibérations de l'assemblée.

La députation qui devait se rendre de Florence à Turin pour porter au roi de Sardaigne le vœu de l'Assemblée toscane en faveur de l'annexion du Grand-Duché au Piémont, a différé son départ de quelques jours. Cet ajournement aurait été causé par le désir des autres Etats révolutionnés de l'Italie centrale, de joindre leurs députations à celle de la Toscane pour donner plus de poids à l'expression des vœux portés à Victor-Emmanuel.

Le *Corriere Mercantile* de Gênes rapporte qu'il se serait produit quelque divergence parmi les ministres du roi de Sardaigne sur la réponse à faire aux envoyés des duchés. M. de Cavour serait même arrivé à Turin pour donner son avis sur cette question. On peut préjuger sans témérité l'avis de M. de Cavour.

La *Presse* parle d'une déclaration très-nette de la Russie relativement à la candidature du duc de Leuchtenberg au trône de Toscane. Le cabinet de Saint-Pétersbourg répudierait formellement tout projet de cette nature, et déclinerait d'avance l'offre éventuelle de la couronne grand-ducale à un membre de la famille impériale.

Le gouvernement provisoire de Florence vient d'adresser à tous les cabinets un très-long Memorandum destiné à justifier les actes accomplis en Toscane depuis le 27 avril dernier. Après avoir cherché à établir le droit qu'avait l'Assemblée de prononcer la déchéance de la dynastie austro-lorraine, le Memorandum invoque, pour légitimer l'annexion du pays au Piémont, la nécessité de créer une forte puissance italienne, capable de défendre l'indépendance de la Péninsule contre tout retour agressif de l'Autriche. Ce document est signé de M. Ricasoli et de tous ses collègues du gouvernement provisoire.

La *Gazette de Parme* nous apprend que l'Assemblée de ce duché se composera de 63 membres, dont 19 pour Parme, 18 pour Plaisance, et le surplus pour le reste de la province.

Nous signalons à l'attention particulière de nos lecteurs les appréciations de l'état actuel des Romagnes, dans notre correspondance de Rome, et les curieuses et importantes révélations de notre correspondant de Parme.

La Chambre des représentants de Belgique a achevé hier la discussion des articles du projet de loi sur les fortifications d'Anvers. Après le vote de l'article autorisant le gouvernement à contracter pour cet objet

un emprunt de 45 millions, l'ensemble du projet a été adopté par 49 voix contre 29. La Chambre s'est ensuite ajournée jusqu'à convocation.

Les correspondances d'Espagne annoncent la réunion des Cortès pour le 10 octobre prochain.

Nous avons publié sous toutes réserves il y a quelques jours, une dépêche annonçant qu'un massacre général des chrétiens avait eu lieu à Batavia. *La Patrie* déclare qu'elle a tout lieu de croire que cette nouvelle est entièrement controuvée.

Une dépêche de Constantinople nous apprend que le Sultan a failli mourir d'une fièvre maligne.

Léon Laveдан.

Télégraphie privée.

Turin, 30 août.

Bologne. — Les élections se sont terminées dans le plus grand ordre. L'Assemblée est convoquée pour le 1er septembre. Les troupes du général Mezzacapo ont fait un mouvement en avant vers Cattolica; elles ont été remplacées à Bologne par des troupes toscanes.

De nouvelles arrestationsont eu lieu à Naples.

Berne, 31 août.

Les conférences spéciales continuent.

Pend ant trois jours de suite il y a eu des pourparlers entre les plénipotentiaires français et autrichiens.

Hier, des pourparlers ont eu lieu entre les plénipotentiaires français et sardes.

Marseille, 31 août.

Toutes les lettres de Syrie, en date du 18 août, expriment la crainte que la guerre civile entre les Druses ne soit l'occasion de sinistres fâcheux pour les Européens. Ceux-ci se réfugient dans les villes; les forces turques, indépendamment de leur insuffisance, se montrent peu empressées à protéger les habitants.

En Egypte, le gouvernement fait procéder à une enquête sévère sur les causes des nombreux accidents de chemins de fer.

Constantinople, 24 août.

Le Sultan a failli mourir d'une fièvre maligne. Depuis qu'il est rétabli, Abdul-Medjid a longuement conféré avec le grand vizir, probablement par suite de ses entretiens avec M. Thouvenel qui auraient, dit-on, pour objet l'exécution du Hat-humayoum et diverses questions se rattachant aux finances, aux tarifs douaniers, ainsi qu'au canal de Suez.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Parme, le 25 août :

Nous sommes arrivés ici, comme dans presque toute l'Italie centrale, à un tel état d'oppression et de terreur, que nous ne pouvons croire à sa durée. Les grandes puissances de l'Europe ne voudront pas évidemment être les spectatrices silencieuses, elles ne voudront être ni les complices ni les dupes de la honteuse comédie dont nous sommes les victimes. En tout cas, c'est un devoir patriotique pour nous de faire entendre au dehors la plainte et l'indignation qu'il ne nous est pas possible de manifester au dedans.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement ce qui s'est passé à Parme depuis trois mois.

Le Duché jouissait du plus grand calme, sous l'administration intelligente et libérale de madame la Duchesse régente; il voyait ses finances s'améliorer, les différentes branches de ses revenus se développer, sa prospérité s'accroître, lorsque éclata la guerre de la France et de l'Autriche.

Madame la Duchesse régente résolut tout d'abord de garder la neutralité; elle pensa que ce parti lui était à la fois commandé par l'équité et par l'intérêt; par l'équité, puisqu'elle n'avait aucun motif de se brouiller avec les puissances belligérantes; par l'intérêt, puisqu'elle ne pouvait sans péril exposer son petit Etat aux terribles vicissitudes de la guerre. L'immense majorité des habitants du Duché pensait comme sa souveraine; si quelques personnes moins prudentes ou plus ardentes voulaient cependant se battre à tout prix, elles étaient libres de passer la frontière et d'aller s'enrôler sous les drapeaux de Victor Emmanuel; le gouvernement, loin d'entraver, encourageait leur départ. Malheureusement (vos glorieux soldats pourront vous le dire) les enrôlements volontaires ont été peu nombreux parmi les gens qui s'intitulent les patriotes italiens; combien y en a-t-il eu, avant comme après la délivrance de Milan, sur les vingt millions d'hommes qui peuplent l'Italie?

Le développement de la guerre ayant rendu impossible la neutralité du duché de Parme, madame la Duchesse régente se retira plutôt que de rester dans ses Etats transformés en place de guerre; elle jugea plus conforme à la dignité souveraine dont

elle était revêtue, d'aller attendre sur un territoire ami la fin des événements qu'elle n'avait pu détourner de son peuple. Les habitants du Duché approuvèrent sa détermination; et, nous pouvons le dire hautement, la tendre et respectueuse reconnaissance avec laquelle l'auguste princesse fut accueillie au ret ur de son premier exil, a survécu dans les cœurs.

Le gouvernement français prit soin d'interpréter solennellement le départ de madame la Duchesse régente et des autres souverains italiens comme leurs propres sujets l'avaient interprété eux-mêmes. *Le Moniteur universel*, développant, quelques jours après la bataille de Magenta, les paroles où l'Empereur s'était défendu de vouloir fomenter le désordre et déposséder les princes régnants, *le Moniteur universel*, disons-nous, déclara que la suspension des gouvernements établis était un fait intérimaire, provisoire, né des nécessités de la guerre et temporaire comme elles, et qu'elle ne constituait nullement un état légal et définitif.

Mais le Piémont en avait décidé autrement. Il prétendait confisquer et garder par droit de conquête tous les Etats que sa police avait révolutionnés; et l'on se souvient encore de l'audace vraiment extraordinaire avec laquelle M. de Cavour, donnant des démentis publics à la parole impériale, envoyait des circulaires dans toute l'Europe pour adjuger définitivement à son pays la plus grande partie de la Péninsule. M. de Cavour s'aperçoit peut-être aujourd'hui qu'il a été trop pressé pour un homme d'esprit; car qui pourrait dire pour quelle part le sans-gêne de ses allures, l'effronterie de ses avidités ont été dans les causes qui ont amené le dégoût de la guerre et la brusque conclusion de la paix?

Le gouvernement piémontais ne s'était pas contenté de rédiger des circulaires, il avait envoyé des commissaires et des soldats prendre possession des provinces qu'il s'octroyait.

Le duché de Parme fut envahi, au mépris de toutes les règles du droit des gens, par un de ces actes de piraterie qui ne peuvent s'exercer qu'aux dépens des faibles, et que notre civilisation chrétienne semblait avoir bannis de l'Europe.

Tous les pouvoirs civils, administratifs, militaires, se trouvèrent concentrés entre les mains d'un dictateur piémontais, M. Pallieri. Un décret, daté du 26 juin, et signé par ce personnage, contient les dispositions suivantes : « Art. 3. — Les magistrats, fonc« tionnaires et employés qui sont actuelle« ment en place, devront, dans le mois de « juillet prochain, prêter le serment pres« crit par l'article précédent (serment de « fidélité à Victor-Emmanuel)... Art. 5. — « Tous ceux des magistrats, fonctionnaires « et employés qui ne se seront pas confor« més au présent décret, *seront considérés « comme démissionnaires.* » Notez que les journaux piémontais ont représenté à l'Europe le nombre des serments prêtés par les fonctionnaires de Parme comme une preuve de l'enthousiasme du pays pour Victor-Emmanuel. Les Autrichiens auraient pu dire avec la même assurance, que Novare, Verceil, toute la Lomelline étaient pour eux, parce que les habitants de ces contrées avaient mieux aimé leur apporter des vivres ou arborer leurs drapeaux, que de recevoir des coups de bâton!

M. Pallieri, du reste, se garda bien de se fier aux serments de fidélité qu'il avait pu extorquer, il plaça des agents piémontais dans les intendances et dans toutes les positions administratives. Ces nouveaux venus furent chargés de faire l'opinion du pays, de briser les résistances, d'exercer la dictature de plus près; nous mentionnerons comme des modèles en ce genre, deux circulaires insérées dans la gazette officielle, par lesquelles M. Sbruzzi, intendant à Borgo San-Donnino, et M. Massari, intendant à Pontremoli, menacent dans les termes les plus violents quiconque fera quelque opposition au gouvernement de Victor-Emmanuel.

M. Pallieri, de plus, fit venir à Parme des troupes piémontaises. On a dû s'étonner à l'étranger de ces précautions; car, si tout le Duché, comme nous l'apprenaient tous les matins les journaux de Turin, ne voulait plus de son ancien gouvernement, et n'avait qu'un cœur et qu'une âme pour Victor-Emmanuel, pourquoi le Piémont s'imposait-il la dépense et nous imposait-il à nous-mêmes la charge d'une garnison piémontaise à Parme? La petite armée ducale, qui suffisait à maintenir l'ordre sous madame la Duchesse régente, et qu'on disait maintenant si dévouée à Victor-Emmanuel, ne valait-elle pas mieux pour nous protéger?

Je ne vous dirai pas ce que M. Pallieri fit de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de toutes

les libertés dont nous jouissions de plus en plus sous le gouvernement de madame la Duchesse régente. La dictature conférée par le parlement de Turin à Victor-Emmanuel, suspendait de droit toutes ces libertés; la suspension a été, chez nous, plus complète, plus écrasante que dans les Etats sardes, où cependant elle a été et est encore si dure.

Ce que devint le duché de Parme à l'ombre de ce régime, vous le devinerez aisément. Traité en pays conquis, il s'est vu reporté à des jours pires que 1848; toutes les mauvaises passions qui s'agitaient dans l'ombre des sociétés secrètes se déchaînèrent, les dénonciations, les menaces, les vengeances, les attaques aux prêtres et aux gens paisibles, les violences, les voies de fait se succédèrent; les propriétaires se retirèrent dans les campagnes, une véritable terreur s'étendit sur le pays, et la révolution fut chargée de conquérir le duché de Parme au profit du Piémont.

Cela nous amène aux élections qui viennent de se passer.

Vous savez qu'à l'approche de ces élections, le gouvernement piémontais, pour donner une satisfaction apparente aux réclamations de la diplomatie étrangère, dut rappeler les dictateurs qu'il avait lancés sur les Duchés.

A Modène, le docteur Farini, dont le nom ne mourra pas, annonça que ses fonctions de commissaire piémontais avaient cessé; puis, quelques compères le proclamèrent dictateur par acclamation populaire; le docteur se résigna à rester en place et continua sa besogne piémontaise. Il n'a pas été difficile de voir dans cette bouffonnerie un coup monté à Turin; sinon, il aurait fallu plaindre le Piémont des fonctionnaires singulièrement désobéissants qu'il s'était choisis.

A Parme, la comédie n'a été ni moins burlesque ni moins triste. M. Pallieri, lui aussi, annonça qu'il cessait ses fonctions de gouverneur du Duché; seulement il nomma lui-même, pour le remplacer, son secrétaire, M. Manfredi. M. Manfredi devint donc, de secrétaire, gouverneur; avec lui restèrent tous les intendants et tous les envoyés piémontais ou autres qu'avait mis en place le gouvernement de Victor-Emmanuel; un corps de troupes de ligne et de carabiniers sardes demeura à Parme. Après quoi, le gouvernement piémontais déclara avec son imperturbable sang-froid, que, dans son respect scrupuleux pour la liberté des élections, il avait voulu éviter l'apparence même d'une pression, et qu'il avait rappelé M. Pallieri.

Le seul changement apporté dans la situation, fut que M. Manfredi rendit désormais ses décrets *au nom du peuple*.

La substitution que M. Pallieri avait faite de son secrétaire à lui-même, ayant causé quelques rumeurs d'étonnement, M. Manfredi édicta, *au nom du peuple*, les peines les plus sévères contre quiconque s'aviserait *de troubler l'ordre de choses actuel*.

M. Manfredi, lors de l'arrivée de M. de Reiset en Italie, se décida lui-même à céder la place à M. Armelonghi, ancien représentant du peuple en 1848, que vint bientôt assister M. Farini.

C'est dans ces circonstances que le peuple de Parme a été convoqué *aux comices*, comme parlent les documents officiels.

Les *comices* de Parme ont été tout simplement deux registres publics sur lesquels les électeurs ont été invités à s'inscrire selon qu'ils répondaient par un *oui* ou par un *non* à un plébiscite ainsi conçu : « Les « provinces de Parme veulent être réunies au royaume de Sardaigne, sous le « gouvernement constitutionnel du roi Victor-Emmanuel. »

Le gouvernement piémontais pensait que le vote secret pouvait lui être dangereux, parce qu'il avait plus de chances d'être indépendant; il s'est empressé d'adopter ce vote sur des registres, qui a excité chez vous de si vives appréhensions après le 2 décembre, et auquel le gouvernement français renonça de lui-même. Imaginez-vous des citoyens paisibles, obligés de traverser une haie d'énergumènes et d'affiliés de sociétés secrètes, et d'écrire sous leurs yeux, au milieu de leurs vociférations, un vote négatif sur un registre qui deviendra une liste de suspects! Le gouvernement piémontais avait prévu tout cela, il a eu une unanimité à peu près complète pour lui; il est vrai que les trois quarts et demi des habitants n'ont pas voté.

Il est inutile de vous dire qu'il n'y a eu, avant le vote, ni liberté de presse, ni liberté de réunion, ni aucune de ces conditions préalables de toute élection un peu sérieuse.

Seulement les troupes de ligne piémontaises, qui jusque-là n'avaient occupé que Parme, ont été, au moment des élections,

répandues dans toute la province. Voici même un détail qui peint : une circulaire officielle, en date du 13 août, annonça que « le Roi avait rappelé les gendarmes de « Parme (Borbonici), dans la crainte que « l'expression des votes du peuple ne fût « pas suffisamment libre et spontanée, » et qu'il les avait remplacés par des carabiniers sardes.

Les comices de Parme sont donc nuls, ils ont été une indigne fourberie qui n'a trompé personne, pas même ses auteurs. Si le gouvernement piémontais avait songé le moins du monde à mettre un peu de conscience et de probité dans ses œuvres, il n'aurait pas remplacé le suffrage universel et secret par l'inscription sur des registres de police, il aurait fait retirer tous ses agents civils et militaires, il aurait confié à la garde nationale le soin de maintenir l'ordre, et, s'il avait douté de la garde nationale, il aurait placé la liberté individuelle des votants et la tranquillité publique sous la protection des troupes françaises qui sont à Plaisance, il aurait enfin convié les représentants des grandes puissances au spectacle des comices populaires auxquels il venait en définitive demander une nouvelle couronne pour son roi.

Nous ne pouvons pas croire que l'Europe sanctionne l'état de choses où nous sommes. Nous demandons à être rendus à nous-mêmes, nous ne demandons pas une restauration étrangère pour notre gouvernement national, nous demandons que le Piémont soit contraint d'évacuer le duché de Parme, comme la Russie a été contrainte d'évacuer les provinces danubiennes, comme l'Autriche a été contrainte d'évacuer la Lomelline, comme la Prusse serait contrainte d'évacuer le pays de Bade ou le Hanovre, si elle s'avisait, au nom de l'unité allemande, de les envahir, de les inonder de ses dictateurs, de ses commissaires et de ses soldats, et de leur faire ratifier ensuite leur propre déchéance par un vote dérisoire.

Cela fait, nous nous chargeons de rappeler nos princes, et de les recevoir avec un enthousiasme qui nous consolera de notre misère présente.

Nous avons possédé, depuis quelque temps, tous les héros du Piémont ; M. Brofferio et Garibaldi ont succédé dans nos murs à madame la Duchesse Régente. Leur éloquence a coïncidé avec un emprunt de 2 millions 400,000 francs que le gouvernement vient de faire en notre nom : nous soupirons après la fin de toutes ces belles choses ; nous aimons mieux être moins Piémontais et plus libres, nous tenons surtout à ne pas voir plus longtemps nos finances se ruiner et nos populations se corrompre.

C'est aux puissants de l'Europe à sauvegarder le droit des faibles !

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Rome, le 27 août 1859 :

Nous avons été profondément surpris ici (pour ne pas dire indignés) d'une lettre publiée dernièrement par un journal d'ailleurs très-sévère dans tout ce qui touche aux convenances religieuses, sur l'attitude du clergé Romagnol au milieu de la crise révolutionnaire des Légations. D'après cette lettre, la cocarde tricolore serait portée par tous les prêtres du pays ; et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est l'abandon, la naïveté ou plutôt le cynisme avec lequel un de ces prêtres aurait expliqué à l'auteur de la lettre la raison d'une telle conduite :

« C'est une concession, aurait dit ce prêtre, que nous avons cru devoir faire aux nécessités du moment. Après *nous être tous* entendus, nous avons averti les fidèles que nous ne reconnaissions point par ce signe la déchéance du gouvernement pontifical, mais que nous constations le fait à jamais déplorable du triomphe de l'impiété et du sacrilége. Nous avons voulu enlever surtout aux mauvais sujets qui se sont emparés de la chose publique tout prétexte de nous faire violence et de se souiller par des homicides. »

Voilà un singulier langage prêté aux héritiers de ceux « *qui ont témoigné*, comme dit l'apôtre, *une force invincible dans les combats, fermé la gueule des lions, éteint la force du feu, émoussé les ongles et la scie, bravé la face des plus odieux tyrans.* » On s'arrête en quelque sorte stupéfait devant cette immense souillure morale que l'inadvertance, et non pas assurément la malice, jette si gratuitement sur cet admirable clergé des Romagnes à la tête duquel marche le généreux archevêque de Bologne ; sur cette héroïque phalange dont tous les rapports publics et privés nous racontent chaque jour la constance et le courage ; sur ces dignes coopérateurs en un mot du cardinal Viale-Prela qui ont su en imposer tellement à l'audace des révolutionnaires que, dans les

actes publics et officiels de leur gouvernement, ils se croient obligés d'user du préambule menteur : « Après nous être concertés avec l'autorité ecclésiastique compétente. »

Mais quand on est revenu de l'étonnement que cause une semblable lecture, il suffit du plus léger examen pour détruire cet amas de suppositions scandaleuses, et pour trouver dans les contradictions du narrateur les preuves éclatantes de ses méprises.

Quoi ! les prêtres de la Romagne, après s'être tous entendus, « ont averti les fidèles qu'ils ne reconnaissaient point par ce signe de la cocarde tricolore portée par eux, la déchéance du gouvernement pontifical ? » Mais c'est précisément ce que le pouvoir révolutionnaire aurait prétendu obtenir d'eux en leur imposant la cocarde. Il faut donc ou que ces prêtres aient menti à la junte, ou qu'ils aient menti aux fidèles !

Quoi ! les prêtres des Romagnes auraient revêtu les livrées de l'usurpation « pour constater le fait à jamais déplorable du triomphe de l'impiété et du sacrilége ? » Ah ! certes il n'était pas besoin d'un tel surcroît de constatation. Le triomphe dont on parle est assez évident par des signes plus directs. Pourquoi y ajouter des marques de lâcheté et d'hypocrisie ?

Quoi encore ! ces prêtres ont voulu *éviter aux mauvais sujets qui se sont emparés de la chose publique tout prétexte de leur faire violence et de se souiller par des homicides?*... Et eux n'auraient pas craint de se souiller, par des adhésions apparentes, à la religion politique de leurs tyrans ? Les empereurs païens philosophes ne demandaient pas autre chose aux premiers chrétiens pour les sauver de la persécution. A votre compte, les martyrs de la Cochinchine feraient bien de fouler aux pieds la croix *pour empêcher les idolâtres de leur faire violence et de se souiller par des homicides.* Mais non. Ces narrations ne se composent que d'observations recueillies en courant et de témoignages sortis de la bouche de quelque ignorant voyageur.

La conduite généreuse du clergé des Romagnes s'élève au-dessus de toutes les étourderies et de tous ces racontages de diligence. Le sang de quelques-uns de ces prêtres crie plus haut que les blasphèmes de leurs assassins, à plus forte raison que toutes ces suppositions dont on n'a probablement aperçu ni la malice ni la perfidie. Des prêtres romagnols se sont soulevés et ont eux-mêmes mené leurs paroissiens au combat contre les ennemis de leur prince et de leur pontife, pour tomber ensuite sous les balles du capitaine *Cavana.* Ainsi a péri le curé de Soffata. Les cris de *Vive Pie IX !* sortaient de la bouche de deux prêtres fusillés à Rimini pour n'avoir pas voulu se prosterner devant l'idole de l'anarchie. De quel clergé, répétons-le encore, a-t-on voulu parler ? Est-ce bien de ce clergé à la tête duquel marche celui qui a dit à la junte de Bologne : *Vous n'obtiendrez de moi pas une seule de ces démonstrations à l'aide desquelles les pouvoirs issus de la révolte cherchent à compromettre les amis timides de la légitimité.* Ce courageux Pontife, étant en tournée pastorale, apprend qu'on va mettre la main sur les propriétés immobilières et mobilières du clergé, et jusque *sur les vases sacrés.* Il rentre aussitôt et en toute hâte à Bologne, et lance non pas seulement une protestation mais une excommunication contre quiconque oserait procéder à ces usurpations sacriléges. Un tel archevêque n'aurait pas pu voir avec indifférence ses prêtres adopter les signes de la révolte *pour constater ce fait à jamais déplorable de l'impiété et du sacrilége; pour empêcher les mauvais sujets de se souiller par des homicides, et pour faire des concessions aux nécessités du moment.*

Nous venons de citer quelques prêtres immolés aux fureurs révolutionnaires (ceux-là n'avaient probablement pas pris la cocarde tricolore). Veut-on savoir jusqu'où se portent les excès de ces hommes jetés sur les Romagnes par les sociétés secrètes de tous les pays ? Voici ce qu'on vient de nous transmettre à l'instant.

Une bande de ces volontaires enrôlés par les commissaires piémontais et que l'on a licenciés après la paix de Villafranca, est entrée à main armée dans un monastère de femmes de *Veracchio*, petite ville du duché d'Urbin, célèbre pour avoir été le berceau de l'illustre famille des Malatesta, seigneurs de Rimini. Après s'être livrés à tous les excès dans cet asile de la prière, ils ont mis le couvent au sac et au pillage ; ils se sont ensuite retirés tranquillement, sans que la *police si énergique*, dit-on, du gouvernement révolutionnaire ait cherché à les inquiéter le moins du monde, et laissant les malheureuses victimes de leur brigandage en proie à la misère et à la désolation.

Le gouvernement romain a fait expédier

à Pesaro l'ordre de préparer des logements pour recevoir de nouvelles troupes pontificales, chargées d'opérer contre les rebelles de la Romagne. Parmi ces troupes se trouve une grande partie de celles qui ont reconquis Pérouse sur les bandes d'étrangers qui l'avaient occupée. On y compte encore quelques bataillons de ligne tirés des Marches et en particulier de Macerata. Le peu de soldats pontificaux qui étaient encore à Rome sont allés joindre ces divers corps : ils sont partis dans la nuit du 24. Ces démonstrations militaires n'ont pas tant pour but de forcer par les armes les anarchistes à abandonner des pays où ils entretiennent un simulacre de rébellion de la part des populations indigènes, que d'aider celles-ci à se soustraire sans effusion de sang et par la seule force de la volonté à la plus honteuse des tyrannies. On espère en effet beaucoup que, se sentant appuyés par les troupes pontificales, les honnêtes citoyens formant l'immense majorité de ces populations, trouveront le courage de briser un joug odieux.

Le cardinal Falconieri, secrétaire des mémoriaux, vient de mourir. Il était né en 1794. Léon XII l'avait nommé archevêque de Ravenne, en 1826. Grégoire XVI le créa cardinal en 1838, et Pie IX lui confia la charge de secrétaire des mémoriaux en 1857. Il y a longtemps que sa santé était chancelante; il a reçu les dernières atteintes par la douloureuse perspective des afflictions tombées sur sa patrie, en particulier sur son diocèse qui vient d'effrayer le monde par un de ces crimes qui les réunit tous : le sacrilége, le viol, le brigandage et l'homicide!

On assure, et il paraît certain que le successeur du cardinal Falconieri dans la charge de secrétaire des mémoriaux sera le cardinal Milési, légat de Bologne. Il est d'usage que ces hautes fonctions palatines soient attribuées à un cardinal parent du Pape régnant, lorsque cela est possible. Le cardinal Milési étant de la famille de Sa Sainteté, cette circonstance seule suffirait pour faire présumer qu'il fixera le choix du Souverain-Pontife.

On a célébré jeudi dernier la fête de Saint-Louis des Français à l'église de notre nation. Presque tous les cardinaux présents à Rome assistaient à la messe qui a été célébrée par Mgr Louis Bussi, vice-gérant. M. de Grammont, bien qu'arrivé de la veille à 3 heures, n'assistait pas à la cérémonie. On y remarquait seulement le premier secrétaire d'ambassade, M. de Sampayo, le général Goyon et tout l'état-major de l'armée, le président de l'Académie de France, une foule de Français, ainsi que le P. Troellet, théologien de l'ambassade, qu'une correspondance romaine, écrite sous les inspirations de l'amitié, nous assure être destiné au cardinalat. Cette correspondance oublie que ce religieux est Grec d'origine, et que quels que soient ses titres à cette éminente dignité, il ne pourrait représenter dans le sacré collége *le pur sang de la France*, pas plus que le cardinal *Viale-Prela* et le cardinal *Savelli* ne l'y représentent, quoique Corses l'un et l'autre.

Nous avons la douleur de vous annoncer que le Souverain-Pontife est assez indisposé d'un mal de jambe pour être forcé de garder le lit. Il avait déjà été obligé d'abréger son audience à cause de cet état plus incommode qu'inquiétant. Si nous sommes bien informé, les dernières nouvelles venues de France ou apportées par M. de Grammont sont loin de pouvoir rendre à Sa Sainteté la satisfaction d'esprit nécessaire à un prompt rétablissement.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 11/23 août :

« Un télégramme de l'agence Havas nous apprend que l'*Invalide* a reçu un avertissement. Vous pouvez démentir cette nouvelle. La presse russe, n'ayant pas cessé d'être soumise à une censure préventive, n'en est pas encore au régime plus doux, quoique peut-être plus hérissé de difficultés, des avertissements, et la meilleure preuve, du reste, que l'*Invalide* n'a pas subi cet affront ou cet honneur, c'est qu'il persiste avec plus d'ardeur que jamais à réclamer un congrès qui ne formulerait pas seulement les préliminaires de Villafranca, mais les modifierait et en *changerait* les clauses relatives aux Duchés. Il n'a pas d'expression assez énergique pour peindre l'admiration que lui cause la conduite *calme* et *sage* des habitants de l'Italie centrale. Que dirait-il s'il prenait demain fantaisie aux habitants de la Finlande ou de la Livonie de déployer une égale tranquillité ou une semblable unanimité dans l'organisation intérieure de leurs contrées ?—Revenant sur les réformes que l'Autriche se pro-

pose d'introduire chez elle, il lui conseille vivement de niveler toute inégalité, dans l'exercice des droits civils, entre les différentes confessions. « La religion, s'écrie-t-il, est une affaire de conscience. — C'est une infamie à un gouvernement d'offrir avantage à telle religion sur une autre. C'est abaisser toute croyance, qui veut la conviction de la conscience et non des avantages temporels. » C'est vraiment très-bien dit! mais, s'il est déplorable que des enfants protestants soient forcés à Vienne, comme il l'insinue, de devenir catholiques, d'après le fameux concordat que tout le monde blâme et que personne n'a lu, n'est-il pas pareillement regrettable que le *Code russe* défende aux parents de baptiser leurs enfants dans la religion de leur choix, et condamne à la réclusion et à la perte de leurs biens ceux qui abandonnent la confession *orthodoxe* ? Comment ce qui est si abominable en Autriche trouve-t-il en Russie l'assentimend de l'*Invalide*? L'intolérance *chez les autres* l'occupe davantage que les grands succès que nous venons de remporter au Caucase. — La prise de Védène a eu pour prompte conséquence de soumettre entièrement deux provinces du Daghestan, l'Andie et l'Itchkérie. Le capitaine Chérémétif, qui a apporté à l'Empereur cette nouvelle, a reçu de sa main les aiguillettes d'aide de camp, et le héros de ce fait d'armes, le prince Jerdokimof, a été fait aide de camp général.

Le sujet maintenant de toutes nos conversations est la solennité prochaine de la majorité de l'héritier. Un agent de M. Godillot, décorateur breveté des fêtes de l'empereur des Français, vient de nous arriver pour nous apprendre à illuminer *à la Criméenne* et *à la Milanaise* : on ne dit plus, à ce qui paraît, *à la Vénitienne*. Il est à espérer qu'il restera de ce grand jour des souvenirs plus sérieux que ceux d'un feu d'artifice sur la Néva, plus beau que celui de Cherbourg. On parle tout haut de croix et de cordons, tout bas d'une amnistie plus complète que celle qui a eu lieu au couronnement. Le grand-duc est, comme tous nos princes, fort agréable; on le dit désireux d'entrer dans les affaires; on lui prête déjà des vues opposées à celles de son auguste père et se rapprochant davantage de celles du grand-duc Constantin, dont le précepteur a été aussi le sien, un certain M. Grimm, accusé peut-être à tort d'idées rétrogrades.

Tandis que nous nous occupons ici des grands intérêts, soit de l'Europe, soit de l'Empire, la société plus littéraire de Moscou continue à faire avec succès du panslavisme. La *Gazette* racontait dernièrement l'anecdote suivante qui lui fait honneur :

Deux jeunes serbes de 19 ans, appelés Simith et Bariaktorovitch, prirent la résolution de venir achever leurs études à l'Université de Moscou. Arrivés à Kichenef, ils sollicitèrent des autorités locales un secours pour s'y rendre. Après leur avoir dit de revenir au bout d'une semaine et les avoir alors renvoyés au lendemain, on leur déclara qu'il n'était intervenu aucune décision à leur égard. Cette réponse ne rebuta pas ces deux jeunes gens. Leur séjour à Kichenef avait épuisé leurs faibles ressources; ils vendirent leur malle et partirent portant leurs effets sur le dos. Sur l'indication de quelques Bulgares, ils gagnèrent à pied Tchernigof, en faisant un énorme détour. Là, ils furent obligés de vendre leurs derniers effets; il ne leur resta plus que les vêtements qu'ils avaient sur le corps, et ils avaient encore 700 verstes à faire. Par bonheur on leur indiqua le château du comte Alexis Tolstoï. Nos deux serbes frappèrent à la porte de cette hospitalière demeure, y furent choyés, encouragés, et, munis de lettres de recommandation, ils furent transportés, aux frais du Comte, jusqu'au but de leur voyage. Dès que leur arrivée et leur rare énergie furent connues à Moscou, quelques membres de la société se cotisèrent pour leur garantir le bienfait de l'éducation qu'ils étaient venus chercher de si loin avec tant de courage, et MM. Simitch et Bariaktorovitch portent aujourd'hui l'uniforme des élèves de l'Université de Moscou. N'est-ce pas une jolie petite histoire, et ne peut-on pas pardonner quelques travers à une société dont la bourse est toujours ouverte à l'infortune, dont l'intelligence est évidemment assez flexible pour que les premières notions justes sur les conditions du bonheur social, une fois proclamées chez elle, n'y soient aussi bien comprises que partout ailleurs?

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE.

M. Louis Blanc adresse au *Constitutionnel* la lettre suivante, qui a paru hier dans ce journal :

Londres, le 25 août 1859.

Monsieur,

Vous avez cru devoir blâmer le parti que j'ai pris relativement à l'amnistie; cela, de votre part, ne m'a ni surpris ni ému.

Vous avez appuyé votre blâme sur celui du *Morning-Chronicle*, journal sans aucune espèce d'autorité de ce côté du détroit et, connu pour être en Angleterre le journal d'un gouvernement qui n'est pas le gouvernement anglais; je ne suis pas fâché de vous voir un tel auxiliaire.

Mais peut-être trouverez-vous équitable que le public soit admis à connaître la chose commentée pour mieux juger de la valeur du commentaire.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de l'insérer dans vos colonnes, une lettre où j'expose mes vues au sujet de l'amnistie, lettre que le *Times* et presque tous les journaux anglais ont publiée.

Pour ôter tout prétexte à un refus, j'ai eu soin de retrancher de cette lettre cinq ou six mots dont vos susceptibilités politiques auraient pu s'alarmer.

Je ne vous demande que d'être juste : est-ce trop demander dans ce pays que vous dites libre?

Je suis, Monsieur, etc.

LOUIS BLANC.

Comme pour prouver par son exemple que nous entrons dans une ère plus libérale, le *Constitutionnel*, en reproduisant la lettre de M. Louis Blanc, rétablit, d'après le *Times*, les *cinq ou six* mots que ce dernier avait cru devoir retrancher dans le texte à l'adresse du journal français.

Monsieur,

Parmi mes co-exilés, il en est qui sont dans une position horrible et que leurs familles rappellent avec une impatience pleine d'angoisses. Quelques-uns de ceux-là, assiégés de doutes, m'écrivent pour savoir si mon opinion est qu'ils ne doivent point profiter de l'amnistie. Inutile de vous signaler l'intérêt qui s'attache à cette question, tout aussi bien par rapport à ceux dont je parle qu'à d'autres qui peuvent se trouver dans des circonstances semblables, et c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien publier la réponse.

Que l'amnistie soit accueillie avec un sentiment de satisfaction ardente et sans réserve, en tant qu'elle s'applique aux infortunés qui vont se voir arrachés à la déportation, à la nuit des cachots, à la mort dans la vie, qui pourrait y contredire? Qui pourrait penser sans émotion à ces mères, à ces femmes, à ces enfants, que l'espoir inattendu d'embrasser des êtres qui leur sont chers, a fait tressaillir de joie.

Et ceux-là aussi ont pu apprendre la nouvelle amnistie avec un vif battement de cœur, dont le retour se justifie par une situation plus particulièrement pénible ou par des raisons de famille d'un caractère plus pressant. Car le problème est un de ceux dont la solution ne rentre pas dans la catégorie des engagements de parti, mais relève de la responsabilité personnelle. A des hommes placés dans des circonstances très-différentes, une question de ce genre ne saurait se présenter sous le même aspect. Or, l'amnistie étant sans conditions, il n'y a pas ombre de déshonneur à en profiter, surtout pour aller remplir ces devoirs de famille qui, comme les devoirs de la vie politique, ont leurs exigences suprêm et leur sainteté.

Nul, par conséquent, s'il se laisse guider en conscience par de telles considérations, n'est répréhensible ou à blâmer de ce qu'il saisit l'occasion, bien qu'éprouvant de la répugnance à recevoir le bienfait.

D'un autre côté, il y a, dans la proscription, des hommes qui, sans être le moins du monde animés du sot désir de se poser en martyrs, doivent à leur position même de sacrifier toute considération personnelle à ce qu'ils jugent être un devoir public. S'ils croient avoir de suffisants motifs pour penser que leur retour serait sans sécurité et ne servirait ni leur cause ni leur pays, ils sont parfaitement fondés à croire demeurer là où ils ont le droit de dire leur pensée, toute leur pensée, sous la protection de la loi. Servir la France en France est pour nous maintenant évidemment impossible. La servir au dehors est la seule chance qui nous soit laissée, du moins tant que la politique de l'Empire n'aura pas changé.

J'ai déjà reconnu, ce qui, je le dis à regret, a été volontairement ignoré par mes critiques, que Louis Bonaparte, dans l'état actuel des choses, ne pouvait guère faire pour nous plus qu'il n'a fait. Mais l'amnistie n'acquitte pas la dette qu'il doit à la France, et de ce paiement seul il dépend que l'amnistie devienne un acte sincère et vraiment national.

Qu'il soit mis un terme au *régime si odieux* qui confisque la liberté personnelle sur un simple soupçon, et qui est, dans le fait, pire que la fameuse loi des suspects, rendue dans les plus sombres jours de la révolution française; — qu'il soit solennellement admis en principe que nul ne sera désormais traité de coupable qu'après avoir été, par l'organe du jury, déclaré tel; — que la presse soit rendue libre par le retrait de cet écrasant système d'avertissements qui annule le jury, et qui met toute la fortune d'un homme en péril, pour un mot hasardé; — que la représentation nationale élue en dehors de toute espèce de contrainte, soit reçue à parler ouvertement au pays, sans qu'aucune entrave soit apportée à la publicité de ses délibérations; que la France enfin soit réintégrée dans la jouissance de ces droits qui constituent la liberté civile et politique, — alors, l'amnistie sera une mesure claire et appréciable. Jusque-là, elle demeure exposée au soupçon de manque de sincérité et peut être considérée comme un signe de faiblesse plutôt que de force. Lorsque tout ce que je viens de dire aura été fait, oh! alors, — et j'insiste sur ce point, afin d'aller au-devant de toute interprétation fausse, ce pourra être non-seulement le désir, mais le devoir de ceux qui se seraient résignés à un exil volontaire de rentrer dans leur pays, non pas certes pour imposer de force leurs opinions particulières à la majorité du peuple qui n'en voudrait pas, mais pour les soumettre à l'épreuve d'une discussion paisible et libre, de telle sorte qu'on les adopte si on les trouve bonnes, ou qu'on les rejette dans le cas contraire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS BLANC.

Après la lettre de M. Louis Blanc, dit le *Constitutionnel*, notre liberté nous permet encore de reproduire celle de M. Victor Hugo :

« Personne n'attendra de moi que j'accorde, en ce qui me concerne, un moment d'attention à la chose appelée amnistie.

« Dans la situation où est la France, protestation absolue, inflexible, éternelle, voilà pour moi le devoir.

« Fidèle à l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de ma conscience, je partagerai jusqu'au bout l'exil de la liberté. Quand la liberté rentrera, je rentrerai.

« Guernesey, Hauteville-House, 18 août.

VICTOR HUGO.

Enfin le même journal publie des extraits d'une lettre de M. Proudhon, qui écrit à l'*Observateur belge* pour démentir sa prochaine rentrée en France. « Malheureusement, le décret d'amnistie ne lui est point applicable, attendu que le caractère de cette amnistie est essentiellement politique et que, depuis la loi du 25 février 1852, les délits dits de presse ou commis par la voie de la presse ne sont plus que des délits ordinaires, lesquels ne tombent pas dans les termes du décret. La note du *Moniteur*, qui a étendu le bénéfice de l'amnistie aux journaux frappés d'avertissements ou de condamnations, ne lui est pas applicable non plus, puisque, d'après la loi précitée, cette note ne peut constituer qu'une exception, et que l'exception confirme la règle. » M. Proudhon continue en ces termes :

« Vous dirai-je maintenant, Monsieur le rédacteur, ma pensée sur cette amnistie, à propos de laquelle on a fait tant de suppositions et jusqu'à des protestations ? Toute chose se définit par ce qu'elle contient et par ce qu'elle ne contient pas. Que le vainqueur de Solferino et de Magenta amnistie les ennemis de son pouvoir, cela s'explique : il se juge trop haut désormais, trop bien assis pour avoir à les craindre, de près ni de loin ; mais qu'en même temps le pacificateur de Villafranca ait cru devoir laisser, là où ils sont, les ennemis condamnés de l'Eglise, on le comprend encore mieux. Tranquille sur l'avenir de sa dynastie, Napoléon III est loin d'être aussi assuré sur la solidité du Saint-Siége et la perpétuité de l'Eglise ; et c'est pour cela que nous nous trouvons exclus de l'amnistie, M. Erdan, M. de Lachâtre, moi et bien d'autres.

« Peut-être que je me trompe, peut-être que les intentions de l'Empereur n'ont pas été comprises, et que le rédacteur du décret, par sottise ou méchanceté, aura jugé à propos de ne faire qu'à moitié. Je voudrais qu'il en fût ainsi. Je voudrais savoir si Napoléon III se figure qu'il a vaincu pour deux, pour l'Eglise et pour lui. J'aurais plaisir, je l'avoue, d'aller voir si la France est aussi jésuite et encapuchonnée qu'on le suppose ; oui, j'irais, au risque de me voir condamner de nouveau *pour outrage aux mœurs*.

« Je suis, M. le rédacteur, etc.

« P. J. PROUDHON. »

M. Proudhon persévère, comme on le voit, dans les idées, les sentiments et le langage qui ont amené sa condamnation par le tribunal de police correctionnelle.

Le correspondant fraîchement décoré du *Siècle* adresse de Modène à ce journal une lettre qui n'est qu'un violent réquisitoire contre le duc de Modène et surtout contre les Jésuites. M. Texier veut, sans doute, ajouter à la croix de la Légion d'honneur la décoration sarde. S'il trouve exécrable le régime de François V et des Jésuites, en revanche il exalte dans le dictateur Farini « un homme probe, actif, intelligent, animé d'intentions excellentes et universellement aimé et estimé. » Nous remarquons la fin de sa lettre :

Il y avait hier réception chez M. Farini, j'ai eu le plaisir d'y assister. J'ai rencontré là le député Brofferio, le député Valerio, et quelques autres personnages politiques piémontais. Dans la journée, j'avais été faire une visite au général Garibaldi, que j'avais vu l'avant-veille à Parme, et qui m'avait très-gracieusement engagé à venir le voir à Modène.

Pourquoi M. Texier ne mentionne-t-il aucune des notabilités modénaises aux réceptions de M. Farini? A Modène, autour d'un dictateur acclamé par toute la population, il ne signale que des Piémontais.

On parle de la rentrée en France du général Changarnier, qui se retirerait à Autun auprès de sa sœur.

M. Miot, ancien représentant du peuple, et transporté de 1852, vient de répondre assez vertement au journal *le Tirailleur indigène* d'Alger, qui l'avait attaqué, paraît-il, d'une façon peu convenable. M. Miot vend son atelier de photographie pour rentrer en France.

C'est jeudi que les troupes de l'armée d'Italie ont fait leur entrée à Alger. Une dépêche de la télégraphie privée dit que toute la population, surtout la population musulmane, était sur pied. Les blessés marchaient en tête du cortége, qui était composé du 1er zouaves, des tirailleurs algériens, de l'artillerie et du train des équipages militaires. La porte de France avait été transformée en arc de triomphe rappelant par

ses inscriptions les glorieuses victoires de la campagne d'Italie.

Les journaux des départements continuent à décrire l'accueil enthousiaste qui est fait ànos troupes rentrant dans leurs garnisons. Le maréchal Baraguey-d'Hilliers est entré à Tours, le 27, au milieu des fleurs et des couronnes qui pleuvaient sur le vainqueur de Melegnano.

On assure que la majorité des généraux de l'armée d'Italie s'est prononcée contre le système des congés temporaires et renouvelables, et qu'une commission va être nommée pour étudier de nouveau la question.

Une lettre de Turin dit qu'on travaille dans cette ville à agrandir la salle des députés. Il y aura dans cette chambre un député sur 25,000 habitants, c'est-à-dire 260 députés pour le Piémont, y compris la Lombardie. Mais la salle sera préparée pour 500 députés. Le Piémont dit à ce qu'il paraît : « Faites venir les Petits. » les (duchés). M. Ratazzi a ordonné que la nouvelle chambre des députés fût prête pour le 1er septembre. Il n'est pas encore décidé si le portrait de Napoléon III ornera la salle.

Par décret royal en date du 26, il est institué à Milan un collége militaire destiné à fournir des élèves en état d'être admis à l'école militaire royale.

M. Garcin.

FAITS RELIGIEUX.

DÉCRET. — *Cause romaine et boulonaise (de Boulogne-sur-Mer-en-France) pour la béatification et la canonisation du vénérable serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre.*

Décision sur la question de savoir si, les vertus et les miracles étant reconnus, on peut sûrement procéder à la béatification du vénérable serviteur de Dieu.

Donné en spectacle au monde, aux anges et aux hommes, le vénérable serviteur de Dieu, Benoît-Joseph Labre, par amour de la science souveraine de Jésus-Christ notre Seigneur, tint pour nuisible tout le reste, au point que prenant, pour s'amasser des trésors dans le ciel, un genre de vie nouveau et inouï, il ne rechercha autre chose dans ce monde que les rigueurs, les souillures et les ignominies les plus extrêmes de la pauvreté.

La sagesse charnelle regarde comme une folie la vie de ce pauvre abject, dont la mort, à ses yeux, est sans gloire; mais Dieu, qui a choisi ce qui est folie suivant le monde pour confondre les sages, ne voulut pas qu'une vertu si haute demeurât sous le boisseau, et il l'a mise sur le chandelier, afin que sa lumière resplendît aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison du Seigneur, et de même qu'autrefois il fit, après sa mort, porter par ses anges, dans le sein d'Abraham, le mendiant Lazare, qu'on avait vu, couvert d'ulcères, étendu au seuil du palais du riche, de même il a, de nos jours, élevé de terre et pris sur son fumier le vénérable Benoît-Joseph, pour le placer au milieu des princes, des princes de son peuple.

Le souverain-pontife Grégoire XVI, de sainte mémoire, déclara, par un décret solennel en date du XI des calendes de juin, en 1842, que sa vie avait été illustrée par la pratique des vertus à un degré héroïque. Un autre décret pontifical, rendu par notre seigneur très-saint le pape Pie IX, le 4 des nones de juin, en cette année même 1859, a levé tous les doutes sur les trois miracles opérés par la puissance divine sur son intercession ; il ne restait donc, pour décerner au vénérable Benoît-Joseph les honneurs du culte public qu'à avoir la décision de la Sacrée-Congrégation des Rites sur la question de savoir « si les miracles étant reconnus, on peut sûrement procéder à la Béatification du vénérable serviteur de Dieu? » Cette question ayant été proposée par le révérendissime Cardinal Patrizi, évêque d'Albano, préfet de la Sacrée-Congrégation et rapporteur de la cause, dans l'assemblée générale tenue en présence de Notre-Très-Saint-Père le Pape, au palais apostolique du Vatican, le VII des ides de juillet dernier, les Révérendissimes Cardinaux et les Pères consultants se sont tous, d'une commune voix, prononcés pour l'affirmative.

Nonobstant l'expression de ce *sentiment unanime*, persuadé que dans une affaire si importante il ne devait rien décider sans implorer d'abord humblement et avec instance le secours de la lumière divine, N. S. P. le Pape ne voulut pas prononcer immédiatement son jugement, et il se réserva de porter sa sentence souveraine et définitive après avoir mûrement pesé toutes choses et redoublé ses ferventes prières, aujourd'hui, jour consacré à l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie.

Ayant offert pieusement le saint sacrifice et assisté, dans la basilique patriarcale libérienne, au milieu du Sacré-Collége des Cardinaux, à la messe pontificale célébrée solennellement, il appela dans la sacristie de cette basilique le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Albano, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites et rapporteur de la cause, avec le R. P. André-Marie Frattini, promoteur de la foi, et moi, soussigné secrétaire, et nous tous étant présents, il prononça que l'on peut en *toute sécurité* procéder à la béatification du vénérable serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre.

Et il a ordonné que ce décret soit promulgué, qu'il soit enregistré dans les actes de la Sacrée-Congrégation des Rites, et que des lettres apostoliques en forme de bref soient expédiées pour la célébration future du rite solennel de la béatification dans la basilique patriarcale du Vatican, ce XVIII des calendes de septembre, an MDCCCLIX,

C. Évêque d'Albano, Cardinal Patrizi,
Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites.

H. Capalti, *secrétaire.*

— Dans la belle journée du 15 de ce mois, tan-

disque, d'un côté, les pompes humaines étalaient leur splendeur, et que, de l'autre, l'Eglise bénissait pieusement et solennellement le doux nom de Marie, un spectacle digne de la fête religieuse réunissait, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Sion, à Paris, une famille héritière de l'un des plus grands noms des anciennes monarchies, et les nombreux amis de cette famille.

La fille du prince de Crouy, Mlle Marie-Élisabeth de Crouy, prenait le voile sacré dans cette congrégation, déjà saintement connue, de Notre-Dame de Sion, qui s'occupe à la fois de l'éducation des jeunes personnes et des classes élevées et des classes pauvres. C'est donc à une vie de dévouement et de sacrifice que se consacre la jeune descendante des rois de Hongrie. L'exemple n'est pas nouveau dans cette maison royale. Il a été donné avec plus d'éclat dans le temps de ses prospérités, par une sainte, et le nom d'Élisabeth de Hongrie, de l'hospitalière de Maspurg, fut vénéré même avant la bulle de sa canonisation. Aussi ce grand souvenir arrivait naturellement dans les souhaits que formait la pieuse réunion du 15 août. On implorait pour la nouvelle victime volontaire, l'intercession d'une protectrice, née du même nom et du même sang. Les gloires et les malheurs de la terre sont comme fondus ensemble, devant la seule grandeur et la seule joie véritables, la grandeur et la joie du ciel.

C'est ce qu'a bien fait comprendre le saint prêtre, le glorieux fondateur de la maison de N.-D. de Piot, en félicitant la jeune novice d'*avoir choisi la meilleure part.*

Le père était là; la mère était là; et, malgré le déchirement d'une séparation dans le temps, on voyait rayonner sur les fronts l'espérance de l'éternité, qui console si bien les infortunes et les tribulations de ce monde!

— L'ouverture du quatrième concile de la probince de Bordeaux aura lieu le 8 septembre prochain, à Agen.

— Nous trouvons dans l'*Echo de Lodève* un discours adressé par le maire de Clermont l'Hérault, aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'occasion de la distribution de prix, et qui exprime en termes excellents les services rendus par ces dévoués instituteurs de la jeunesse :

« .....Suivez leurs conseils, suivez leurs exemples, profitez de leurs leçons, et, quand vous serez devenus hommes, rappelez-vous ces bons Frères des Ecoles chrétiennes auxquels vous devez tout, c'est-à-dire l'instruction et l'éducation, non cette instruction et cette éducation qui font l'homme du monde, mais le chrétien et le bon citoyen.

« Enfants aujourd'hui, ouvriers demain, Français et chrétiens toujours; c'est à eux que vous devrez tous ces biens.

« Ah! quand je pense à cette jeunesse, élevée par de tels hommes, dans les sentiments du devoir et de la foi, dans l'amour de la religion et de la patrie, je ne m'étonne plus du sublime spectacle donné au monde par le courage et par la foi de nos soldats. Eux aussi ils ont été des vôtres, eux aussi, en grand nombre sans doute, car ils sont du peuple, ils ont été élèves de l'école des Frères, et plus d'un, qui était humble et modeste, comme vous l'êtes dans cette enceinte, a tenu haut, dans les combats qui viennent de les couvrir de gloire, le drapeau de la France, parce qu'il a tenu dans son cœur le drapeau de la foi.

« Enfants soyez donc toujours chrétiens et vous serez toujours de vaillants et bons citoyens! »

— Mgr Menjaud vient d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire en date du 22 août, au sujet de la mort du vénérable M. Mirguet.

« Nous n'essaierons pas de vous exprimer la profonde douleur que nous a fait éprouver cette nouvelle à laquelle nous étions si peu préparé. En perdant ainsi celui que nous nous plaisions à nommer le meilleur et le plus dévoué de nos amis, et que le clergé diocésain s'était habitué à regarder comme un guide toujours sûr, nous voyons, hélas! s'évanouir une espérance qui n'avait pas peu contribué à nous consoler dans les pénibles conjonctures que nous traversons.

« Il nous était doux, en effet, de penser que le Seigneur voudrait bien conserver longtemps encore à notre digne successeur le coopérateur intelligent dont le concours nous a été si utile et si précieux; à cette portion de la vigne qu'il avait plu à Dieu de nous confier, l'ouvrier zélé, infatigable dont le mérite et l'expérience nous inspiraient une confiance si parfaite; à nous-même, le confident et le soutien en qui nous nous promettions de chercher, avec la certitude de trouver toujours, même dans l'absence, conseil et dévouement. La Providence en a disposé autrement; le bon et fidèle serviteur a été appelé d'une manière prématurée à la récompense des justes. En face de cette cendre qui n'est pas encore refroidie, il ne nous reste qu'à pleurer, qu'à prier et à adorer avec une sainte résignation les desseins mystérieux de Celui qu'on n'appelle pas en vain le Maître de la vie et de la mort, et qui fait servir toutes choses au bien de ses amis.

« Nous ne parlerons pas, M. le curé, de la vie si bien remplie, des vertus sacerdotales, des qualités éminentes, et des travaux si nombreux de notre cher et respectable vicaire général. D'autres voix vous ont déjà rappelé, d'autres plumes vous rappelleront encore tout ce que cette âme d'élite avait reçu du ciel pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la religion et la sanctification des hommes. Votre reconnaissance, d'ailleurs, et le souvenir des actes qui ont rempli cette longue carrière sacerdotale disent mieux que les paroles les plus éloquentes ce que fut M. Mirguet, soit comme l'une des principaux chefs, en des temps difficiles, du mouvement religieux en Lorraine, soit comme maître de la jeunesse cléricale ou laïque, soit enfin comme administrateur, partageant la sollicitude et investi de toute la confiance de son évêque.

« Mais ce que nulle reconnaissance ne dira, ce qu'aucun souvenir ne rappellera, ce que votre cœur ne peut sentir autant que notre reconnaissance, nos souvenirs et notre cœur, c'est le don que Dieu nous avait fait, dans sa miséricorde, en amenant à nous l'ami que l'on cherche entre mille; c'est l'édification que nous ont apportée et la singulière régularité de sa vie et la tendresse de sa piété, et sa louable assiduité aux saints exercices de la prière et de la méditation; c'est enfin ce sentiment ineffable de paix et de contentement que l'on goûte au contact d'un tel homme de bien. »

Il y a deux mois, la tombe se fermait sur la dépouille mortelle d'un prêtre aussi savant que modeste. Archéologue érudit et estimé, écrivain doué de facilité, de clarté et d'élégance, M. l'abbé Texier mourait à Bourganeuf, sous le toit de l'amitié fidèle, à peine âgé de 47 ans. Le coup qui nous l'enlevait arrivait soudain et imprévu, et beaucoup d'entre nous, nous ses amis, nous apprenions en même temps et sa maladie et sa mort. Il quittait la vigne du père de famille avant la fin du jour, mais non sans avoir accompli sa tâche. Ce noble cœur cessait de battre, cette belle intelligence s'éteignait au moment où nous pouvions compter encore sur de longs jours, espérer de sa plume quelques nouveaux travaux qui auraient glorifié l'Eglise et l'art chrétien, la science et la religion, ces deux plus chères affections de toute sa vie.

Né en 1812, ordonné prêtre en 1835, M. l'abbé Texier, après des études brillantes, commencées au petit séminaire de Limoges et terminées au lycée de la même ville, exerça d'abord le saint ministère parmi les populations des campagnes. Il sut s'y faire tout à tous pour gagner les âmes à Dieu, et par un zèle ardent que guidait la prudence, par un grand esprit de conciliation qui ne lui fit jamais défaut, par une admirable douceur qui procédait de son cœur et se peignait sur sa belle et intelligente figure, il put voir ses efforts bénis et la religion aimée par tous ceux de son troupeau, soit qu'ils accueillissent avec empressement les enseignements de la foi, soit que d'un esprit plus exigeant, ils demandassent qu'on éclairât leur raison.

Les travaux du saint ministère laissent au prêtre certains moments de loisir. L'abbé Texier en profita pour se livrer à l'étude de la science qui convient si bien à un ecclésiastique, je veux parler de l'archéologie religieuse. Eloigné des grandes cités où se rassemblent les corps savants, privé des ressources scientifiques qu'on ne rencontre guère que là, il y suppléa par un énergique travail, que lui rendaient d'ailleurs facile ses brillantes facultés. Pourtant il ne se hâta pas de publier le fruit de ses premières études, et malgré la voix de sa conscience, qui lui moutrait le bien à faire, la gloire de l'Eglise à procurer en réhabilitant ces monuments élevés par la piété de nos ancêtres, il cédait à un sentiment de timidité et à la crainte de sembler téméraire. Heureusement il se trouva près du modeste archéologue des amis intelligents et dévoués qui l'engagèrent à faire essai de ses forces dans un premier écrit. Il suivit leur conseil, et le publia avec ce titre : *Notice sur le monument du bon mariage* (Limoges). De ce jour, il prit rang dans la glorieuse phalange qui fouillait et explorait le sol de la France pour lui retrouver ses gloires d'autrefois, ensevelies sous des ruines. Puis vinrent des encouragements partis de haut, je veux parler de ceux qui lui arrivèrent de la part d'un homme illustre, M. le comte de Montalembert. Quelle grande époque que ces jours de lutte et de travaux si honorables pour les catholiques!

En ce temps-là, comme toujours, M. de Montalembert se trouvait sur la brèche, et des milliers de cœurs généreux parlaient par sa bouche, chaque fois qu'il y avait une iniquité à flétrir, une idée généreuse à soutenir, une liberté menacée à défendre. Il apprécia le mérite de M. Texier, le félicita sur son premier essai, et l'engagea à marcher plus avant dans ce sentier si riche et si inexploré de la science archéologique. Dès lors il lui voua une sympathie et une affection qui ne se sont jamais démenties, ainsi qu'il l'a fait connaître dans une lettre récemment publiée. Et l'abbé Texier, de son côté, j'en ai souvent eu la preuve, se montrait fier et reconnaissant d'un si noble patronage.

En 1847, M. Texier était nommé supérieur du petit séminaire du Dorat. Il occupa ce glorieux et difficile poste jusqu'en 1858, et pendant ces onze années qu'il appelait les plus belles de sa vie, il mettait au service de l'œuvre importante qui lui était confiée tous les trésors d'intelligence, d'affection et de dévouement que Dieu avait mis en lui. Ce fut l'époque où son double talent d'écrivain et d'archéologue se révéla plus brillant et plus solide que jamais; c'est pendant cette période que, outre plusieurs opuscules, il publia ses deux plus importants ouvrages, l'un, le *Manuel d'épigraphie chrétienne* (Didron) ; l'autre, que beaucoup des plus savants regardent comme un chef-d'œuvre, et qu'il dédia à M. de Montalembert, *Dictionnaire d'orfèvrerie religieuse* (Migne). Je me contente de donner ici le titre de ces deux ouvrages ; bientôt les admirateurs de M. Texier pourront lire dans une notice que tracera une plume savante, des détails complets sur tout ce qu'a

écrit en matière d'art celui auquel je ne consacre ici que quelques lignes, faible tribut d'une affection qui a commencé le jour où je fus son collaborateur, a persévéré lorsque la providence eut permis que nos cœurs seuls restassent unis malgré la distance, survivra à la tombe qui m'a rendu sa mémoire plus chère.

Quand au mois de septembre 1858, pour des causes que je ne dois pas examiner ici, il quitta la direction du petit séminaire du Dorat, il y eut comme une explosion de tristesse et d'abattement dans le sentiment général de la contrée. Elèves et professeurs, qui avaient en lui, ceux-là un père, ceux-ci un ami, lui témoignèrent par des preuves non équivoques, qu'ils regardaient son départ comme un malheur public. La modeste mais intelligente cité du Dorat, par la voix de ses magistats, organes des sentiments de leurs administrés, déclara solennellement que M. Texier emportait l'estime et les regrets de tous.

A dater de ce jour, il vécut dans une noble retraite, tout entier à ses études chéries d'archéologie, trouvant dans les consolations de l'intelligence un dédommagement des amertumes de la vie. Secrétaire de la société archéologique de la Haute-Vienne, il allait publier de nouveaux et importants travaux, grâce à des matériaux dès longtemps amassés. Dieu a trouvé qu'il avait rempli sa journée, et qu'en peu il avait accompli beaucoup : *In brevi explevit tempora multa.* Comme je l'ai dit, il mourait il y a deux mois entre les bras de son excellent ami, entouré des siens accourus pour recueillir son dernier souffle et son dernier adieu, pleuré de tous.

Il est mort, mais il vit, nous l'espérons, au sein du Dieu dont il chercha toujours la gloire et chérissait tant l'Eglise. Il est mort, mais il vivra au livre d'or de la science, où son nom est inscrit avec des titres impérissables.

Il est mort, mais son nom passera aux générations futures, grâce à ces nombreuses églises ou chapelles dont il a dit l'histoire ou tracé le plan. Il est mort, mais sa mémoire restera chère et bénie pour ses amis qui lui ont élevé dans leur cœur un monument de pieuse affection. Il est mort, mais le petit séminaire qu'il dirigea onze ans aimera à parler de lui comme on parle d'une gloire d'ancêtres. Ses frères dans le sacerdoce le pleureront comme une pierre précieuse tombée de leur couronne ; ceux qui furent ses collaborateurs n'oublieront jamais combien il leur fut bon et dévoué ; et celui qui écrit ces lignes, qui fut honoré de son amitié, qui n'a pas attendu que cette belle intelligence ne fût plus qu'une mémoire, son cœur un peu de poussière pour glorifier l'une et s'attacher à l'autre ; celui-là aime à déposer sur sa tombe le faible tribut de l'affection fidèle. Heureux de parler encore de lui, de lui adresser un dernier adieu, comme on est heureux de le faire pour un ami dont on se sépare le cœur plein de son souvenir.

L'abbé H. CARRIÈRE.

Exposition régionale de Rouen.

Historique des machines à vapeur. — Machine nouvelle horizontale perfectionnée de M. Doudier. — Ensemble de machines pour carder et filer le coton. — Machines à fabriquer et à aiguiser les cardes. — Métiers à tisser mécaniques et à la main. — Métiers à fabriquer 72 rubans à la fois. — Métier pour les caleçons. — Machine à graver mécaniquement les dessins sur les rouleaux de cuivre destinés à l'impression des tissus. — Machines à plier et à métrer. — Machines à coudre.

Les trois principales industries représentées à l'exposition régionale de Rouen sont : Les toiles de coton, les toiles de fil et les draps ; on comprend alors que les grandes machines doivent avoir spécialement rapport à ces trois industries, qui ont une très-grande importance.

Les machines à vapeur ont d'abord dû frapper notre attention, car dans la grande galerie, ce sont elles qui donnent le mouvement et la vie à toutes les autres.

L'application de la vapeur comme force motrice est sans contredit la plus belle invention des temps modernes, aussi l'Angleterre a-t-elle toujours voulu en disputer le mérite à la France.

120 ans avant Jésus-Christ, Héron d'Alexandrie songea le premier à faire usage de la vapeur comme force motrice, au moyen d'une machine à réaction décrite dans le traité *spiritualia seu pneumatica.*

Vint ensuite, dix-sept siècles après, Salomon de Caus, qui fut emprisonné comme fou, et dont on connaît généralement l'histoire. Worcester, considéré dans la Grande-Bretagne comme l'inventeur des machines à vapeur, s'inspira d'abord des idées émises par ce pauvre de Caus, et il fut plus

heureux que lui, car il trouva des protecteurs et des appuis.

En 1688, Denis Papin fabriqua une machine à vapeur destinée à élever les eaux, dans laquelle on rencontre pour la première fois la condensation de la vapeur; c'est par conséquent à cet illustre ingénieur français que revient l'honneur de l'invention de la première machine à vapeur à piston et à condensation.

C'est à Newcomen que l'on doit l'application du premier balancier destiné à jouer un rôle important dans les machines.

Watt vint ensuite, en 1769, apporter de très-grands perfectionnements dans la construction des machines à vapeur; il nous dota de la condensation dans un réservoir isolé, du parallélograme articulé, des tiroirs de distribution, du volant et de la détente de la vapeur dans les machines à un seul cylindre.

En 1804, Woolf construisit une machine à deux cylindres dans laquelle la vapeur à haute pression passait, avant d'être condensée, d'un corps de pompe dans un autre, le haut du premier cylindre communiquant avec le bas du second et *vice versâ*. Il est évident que par ce double emploi de vapeur, Woolf obtenait une plus grande force avec le même combustible. Cette invention se répandit très-rapidement dans tous les pays où l'on fait usage des machines à vapeur; elles jouissent encore aujourd'hui d'une grande estime; malheureusement elles sont beaucoup trop volumineuses : coûteuses dans leur installation, elles demandent un local immense; ces motifs assez sérieux ont engagé les constructeurs à modifier la machine Woolf; ils ont établi alors des machines verticales ou horizontales, fixes ou oscillantes, à un seul cylindre, selon le système de Watt, qui sont aujourd'hui assez répandues dans l'industrie, mais qui ne réalisent pas la même économie de combustible que celles du célèbre Woolf.

M. Boudier, ingénieur mécanicien à Rouen, a exposé une machine à vapeur horizontale à deux cylindres, dans laquelle il a appliqué une amélioration importante qui n'existe point encore dans les systèmes dont nous avons donné un léger aperçu.

L'emploi de la vapeur, par les dispositions particulières des tiroirs et surtout des conduits de vapeur, nous paraît être l'un des plus rationnels dont on ait fait usage jusqu'à ce jour.

On sait que dans le système Woolf, pour passer d'un cylindre dans un autre, la vapeur doit traverser deux boîtes à vapeur, un tuyau et des conduits très-longs qui se croisent en zig-zag, ce qui fait nécessairement perdre à la vapeur une partie de sa pression soit à cause du refroidissement qui s'opère dans une longue traversée, soit à cause des coudes, soit enfin à cause de la condensation ou de l'étranglement de la vapeur dans le passage du petit au grand cylindre : de là dépense plus considérable de combustible. Il était donc important de faire disparaître ces espaces nuisibles, c'est ce à quoi s'est spécialement attaché M. Boudier; les résultats auxquels est parvenu cet ingénieur, à force d'études et de travail, sont réellement dignes d'attirer l'attention des hommes spéciaux.

Au lieu de croiser, et par conséquent de donner une trop grande longueur aux conduits par lesquels s'échappe la vapeur pour passer d'un cylindre dans l'autre, M. Boudier a établi à l'extrémité de chaque cylindre deux conduits droits et très-courts, par lesquels s'échappe la vapeur, et cela à l'aide d'un seul tiroir, sans rentrer dans une seconde boîte de distribution; de cette façon, la vapeur, après *avoir travaillé d'un* côté quelconque du petit cylindre, agit immédiatement du même côté correspondant du grand cylindre. Cette disposition donne aux pistons un mouvement opposé l'un à l'autre, par conséquent, lorsque le petit est arrivé à un bout quelconque du cylindre, le grand est au bout de sa course du côté opposé, leur action est ainsi indépendante sur l'arbre moteur.

La machine exposée par M. Boudier est de la force nominale de 16 chevaux, mais le volume de la vapeur admis peut être détendu jusqu'à 25 fois, ce qui permet de varier la force effective de la machine et de la porter jusqu'à 28 et même 30 chevaux.

L'installation de cette machine horizontale dans une usine est des plus simples, car elle occupe peu de place, les fondations sont moins coûteuses, le graissage et le démontage très-faciles. L'économie du combustible doit aussi entrer pour une large part en ligne de compte. Or M. Boudier nous a assuré que sa machine ne consommait que 1 kil. 500 gr. de charbon par heure et par force de cheval; aussi avons-nous cru devoir nous y arrêter quelques instants, car elle est la seule qui présente des dispositions nouvelles propres peut-être à produire une

révolution dans la construction des machines à vapeur de terre et de mer.

La vapeur, comme force motrice, est sans contredit une bien précieuse découverte, mais il ne faut pas en abuser et n'en faire usage que lorsqu'il n'y a pas possibilité de se procurer une autre force à meilleur marché ; de hautes raisons d'économie publique et d'économie particulière que nous ne pouvons développer aujourd'hui, doivent toujours guider l'industriel dans le choix du moteur, car d'un côté les charbons s'épuisent, et de l'autre la fabrication se fait à de moins bonnes conditions, et par conséquent les chances d'écoulement soient moins grandes et moins faciles.

Occupons-nous maintenant des machines qui reçoivent leur impulsion de la vapeur.

Nous avons été émerveillé, et tous les visiteurs avec nous, du système complet destiné à prendre le coton en rames et à le rendre en fil propre à faire les divers tissages ; tout cela fonctionnait au grand ébahissement de la foule, qui ne pensait pas que l'homme fût capable d'arriver à de si admirables résultats.

Ce sont d'abord les cardes à coton de M. Neuflard de Rouen ; ces cardes tournent dans un cylindre avec assez de précipitation, le coton en rames s'y introduit et toutes les heures il en sort 17 kil. en forme de large ruban; ce ruban passe ensuite dans le réunisseur de M. Danguy jeune, constructeur à Rouen, de là il est introduit dans un banc d'étirage à couloir, puis dans un frotteur en gros, et enfin dans un frotteur à bobines ; à chacune de ces opérations ingénieuses, le ruban formé devient plus petit ; à la dernière, il est réduit à un fils très-gros non tordu qui s'enroule sur des bobines. Ces bobines sont alors placés sur le Mull-Jenny renvideur de M. Thouroude-Danguy, de Rouen.

Cette machine est divisée en deux parties, l'une fixe et l'autre mobile. Les bobines sont placées sur la partie fixe, et le gros fil vient passer sur un petit cylindre légèrement cannelé, posé entre des coussinets où il est divisé en deux fils attachés à des broches se trouvant sur la partie mobile qui avance et recule au moyen d'un chemin de fer. Lorsque la machine mobile s'éloigne de celle qui est fixe, les fils sont tirés à la distance d'un mètre 50 cent. environ, là elle s'arrête pour qu'ils aient le temps de se tordre ; elle revient ensuite vers la machine fixe et renvide sur les broches les fils complétement terminés ; puis l'opération recommence ; c'est un mouvement continuel de va-et-vient qui se produit à peu près deux fois par minute. Le Mull-Jenny renvideur de M. Thouroude-Danguy possède 1,200 broches ; c'est le plus grand que l'on ait construit en France jusqu'à ce jour, par conséquent, toutes les minutes cette machine donne au moins 2,500 à 3,000 mètres de fils prêts à être mis en œuvre dans le tissage, soit 150,000 à 180,000 mètres par heure, et trois millions et demi à quatre millions par journée de 24 heures. En faudrait-il de femmes pour produire le même résultat à la main ! tandis que ce renvideur fonctionne seulement avec le secours de deux hommes spécialement chargés de rattacher les fils qui se cassent.

L'Angleterre, qui nous devance toujours dans les grandes choses de l'industrie, fait déjà usage de renvideurs de 1,800 broches. On peut facilement calculer le travail considérable que doivent faire de semblables machines. Voilà l'une des causes principales qui permet au fabricant anglais de livrer sur les marchés ses produits en coton à des prix tout à fait inférieurs aux nôtres, soit à 30 ou 35 0/0 de moins : c'est une différence bien considérable qu'il serait cependant possible de faire disparaître en partie.

D'autres machines ont encore attiré notre attention ; nous citerons celles de M. Michel, de Rouen, destinées à bouter les rubans de cardes ; cette opération se fait réellement d'une façon merveilleuse. Comme on le sait, les cardes à coton se composent de bandes de cuir plus ou moins larges sur lesquelles sont fixées des pointes en fer rivées d'un côté et recourbées de l'autre. Eh bien, avec la machine de M. Michel, toutes ces opérations compliquées sont faites automatiquement.

La machine ramène le fil de fer, le coupe de longueu, fait le trou dans la bande de cuir, enfonce la pointe, la rive d'un côté et la recourbe de l'autre ; ces opérations délicates sont terminées en un clin d'œil avec une admirable régularité et une précision qui ne laissent rien à désirer.

Les plaques de cardes, d'une largeur d'un mètre, se font aussi avec une autre machine qui va d'un bout à l'autre de la bande de cuir au moyen d'une vis d'Archimède ; ce perfectionnement est encore tout nouveau.

Enfin, pour accélérer le travail, une troisième machine, toujours dans le même genre, peut fabriquer deux plaques à la fois, au lieu d'une.

Lorsque les pointes de cardes sont trop émoussées, on les place à une machine dont le cylindre chargé d'émeri fait un mouvement de va et vient qui donne plus de régularité au travail ; on repasse ainsi 150 mètres de rubans par jour.

Les plaques de cardes sont tendues au moyen d'un étau qui les saisit, et d'un bras de levier sur lequel on appuie avec la main.

Lorsque les fils sont obtenus, il faut opérer le tissage, ici encore la mécanique joue un grand rôle.

Trois procédés sont mis en usage pour tisser les étoffes : le métier mécanique, le métier à la main et le métier Jacquart.

Le métier mécanique n'est généralement employé que pour les tissus unis ou croisés. On se sert du métier à la main pour la fabrication des tissus façonnés, et du métier Jacquart pour le tissage des étoffes damassées ou brochées.

Nos pauvres tisserands des campagnes ont une peine énorme pour tisser les toiles de ménage ; ils se trouvent dans la nécessité de travailler sans cesse et des mains et des pieds, de façon que leur santé doit, il nous semble, être quelquefois compromise. Ce travail est aujourd'hui considérablement simplifié, et nous nous étonnons que les tisserands de nos villages n'aient pas adopté les nouveaux métiers à tisser à la main, dont le prix n'est pas très-élevé.

Dans ce système, l'ouvrier n'a besoin que de faire mouvoir les lames dans lesquelles la chaîne est répartie, en appuyant avec le pied sur une pédale ou marche disposée sous le métier ; pour faire aller la navette, il suffit de tirer légèrement avec la main une corde qui se trouve tout à fait à portée de l'ouvrier, de cette façon disparaît ce grand mouvement du bras tout à fait fatigant et incommode ; d'un autre côté d'ailleurs, il n'y a presque plus d'apprentissage, car le premier venu peut faire fonctionner ce métier. M. Catteau fils, de Roubaix (Nord), a exposé un spécimen qui nous paraît se trouver dans les meilleures conditions.

M. Devesly, de Rouen, a construit un métier mécanique propre à la fabrication des étoffes façonnées qui, jusqu'à ce jour, ont été tissées avec le métier à la main. Son système réunit les combinaisons diverses du métier-mécanique, du métier à la main et du métier Jacquart. M. Devesly a conservé les dispositions de la chasse et de la navette du métier mécanique ; il a fait usage, comme dans le métier à la main, d'une série de marches et de lames, en rapport avec le dessin à exécuter. Enfin, pour mettre en jeu les lames, il s'est servi d'une chaîne métallique dont le principe est le même que dans le système Jacquart, avec cette différence que la même chaîne peut servir à toute espèce de dessins. L'inventeur a groupé son mécanisme dans d'étroites dimensions, c'est là un de ses mérites, car il est important d'occuper, dans l'industrie, le moins de monde possible.

Pour être mis en œuvre, ce métier demande 1/8 de force d'un cheval, il peut tisser en une heure 2 mètres 25 centimètres d'étoffes ; il est du prix de 500 fr.

M. Prost, de Rouen, présente un métier nouveau pour fabriquer les rubans et galons de toute nature, qui marche soit mécaniquement, soit à la main, et qui est destiné à remplacer le métier dit *à la Barre.*

Les chaînes, au lieu d'être disposées dans le sens horizontal, se trouvent placées dans le sens vertical de telle façon que leurs faces sont parallèles. Le battant est frappé par un mouvement ascensionnel de bas en haut, et les navettes agissent alternativement d'avant en arrière et d'arrière *en avant ; on* peut ainsi placer chaque ruban à une distance de deux centimètres l'un de l'autre, quelle que soit sa largeur.

D'un autre côté, les fils subissent aussi une tension moins forte, à cause de l'ouverture du pas ou marchure qui est de moitié moins grande. Le métier est par conséquent moins lourd et le fil se casse moins facilement.

Sur le métier à la barre, les rubans étant placés horizontalement, occupent un très-grand espace, surtout lorsqu'ils sont larges ; il est alors impossible d'en placer un grand nombre ; le métier Prost, d'une largeur de deux mètres, tisse simultanément 72 rubans avec la surveillance d'un seul homme. On peut ainsi fabriquer deux mètres à l'heure soit 144 mètres, et pour 24 heures de travail environ 3,500.

Nous avons aussi vu fonctionner avec plaisir une machine à fabriquer quatre caleçons à la fois, ce qui se fait avec assez de perfection.

Pour imprimer les étoffes, on se sert de planches à la main, ou de rouleaux en cuivre qui marchent mécaniquement au moyen desquels on fait plus de travail qu'avec 30 à 40 ouvriers. La gravure du dessin sur ce

rouleaux revenait fort chère, M. Philippe de Rouen a exposé une machine qui fait la gravure sur les rouleaux par le moyen de la galvanoplastie. Cet appareil tonctionne dans le même genre que le télégraphe électrique : une aiguille marche sur un dessin fait sur une plaque, et par l'aimantation et la désaimantation, le dessin se reproduit sur toute la longueur du cylindre.

Lorsque les étoffes en coton sontterminées, il faut les plier ; M. Chevalier, de Rouen, produit une machine à plier et à métrer tout à la fois ; cette opération se fait avec une très-grande célérité et avec une précision irréprochable.

Voilà donc le coton cardé, filé, tissé de toutes les façons, imprimé, apprêté, plié et métré, il ne reste plus qu'à fabriquer le linge nécessaire dans les ménages ; nous trouvons à cet effet les machines à coudre américaines de M. Callebaut, de Paris, avec lesquelles on peut faire des points ordinaires et des points-arrière semblables des deux côtés de l'étoffe.

Ces machines sont employées à tous les genres de travaux, gros et fins ; on en fait usage pour les habits de drap, et même pour la cordonnerie et la sellerie avec une économie considérable, car une seule personne fait autant de travail que 10 à 12 à la main. Nous avons vu de la lingerie parfaitement cousue, et nous avons la certitude que sous peu on fera de cette machine un emploi général pour coudre la lingerie usuelle.

Nous voyons toujours avec plaisir les bras disparaître de l'industrie, car ils pourront ainsi être reportés vers l'agriculture, qui en a toujours besoin.

Les combinaisons de la mécanique sont vraiment une chose admirable ; nous leur devons une grande partie du bien-être dont nous jouissons, et surtout l'affranchissement de l'homme, qui remplissait le plus souvent le rôle dégradant d'une bête de somme.

Honneur donc aux hommes qui arrivent à ces découvertes précieuses, après de longs et pénibles travaux ; malheureusement ils ne sont pas toujours récompensés comme ils le méritent, l'histoire nous l'a appris bien des fois.

A. de Lavalette.

FAITS DIVERS

On écrit de Saint-Sauveur au *Moniteur* :

« L'Empereur vient de faire deux acquisitions de terrain à Saint-Sauveur. Sa Majesté se propose de faire réédifier sur l'un une petite chapelle en ruines, connue sous le nom de chapelle de Saint-Pierre, et qui est placée sur un mamelon élevé et très-pittoresque. Sur l'autre, Sa Majesté a l'intention de faire construire une église pour Saint-Sauveur, à la place de celle qui existe et qui est trop petite et mal placée.

« Les eaux paraissent parfaitement réussir à l'Empereur, dont la santé est excellente. L'impératrice est également très-bien portante. »

— Le roi Léopold, accompagné de la famille royale de Belgique, a rendu visite, le 29 août, au prince régente de Prusse, à Ostende.

— Sur la proposition du préfet, le conseil général de l'Ardèche a voté l'érection d'une statue à Boissy-d'Anglas, cet ancien président de la Constituante, qui montra tant de courage lors de l'invasion de l'assemblée à la journée du 1er prairial an III.

— M. Pougeard, conseiller à la cour de Bordeaux, a été élu membre du conseil général de la Gironde pour le canton de Confolens.

— M. le contre-amiral Page s'est embarqué le 28 août à Marseille, sur le paquebot d'Egypte.

— Un journal annonce que M. le ministre des finances aurait ordonné une enquête sur la quantité des tabacs à fumer et des cigares livrés à la consommation, notamment ceux provenant des manufactures du Nord.

— M. Nast (Henri-Jean-Népomucène) a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Henry, démissionnaire.

— On lit dans le *Courrier de Nantes* : L'aviso à vapeur le *Bougainville* qui accomplit, cette année, pour la première fois, la tournée qu'il est d'usage de faire entreprendre pendant les vacances aux élèves de l'Ecole navale après une première année d'étude, pour leur enseigner la partie pratique du métier de marin, est arrivé hier à Saint-Nazaire et est entré dans le bassin. Ce bâtiment, parfaitement disposé pour cet emploi, est mâté comme un navire à voiles et pourvu d'une machine auxiliaire de 150 chevaux, ce qui permet une double étude.

Ce voyage a encore pour but, en faisant visiter à ces jeunes gens les principaux arsenaux de France, d'Angleterre et d'Espagne, de les mettre au courant des différents procédés employés dans chacun des ports qu'ils visitent, et des progrès qui s'y accomplissent journellement.

La tournée de cette année a commencé par Cherbourg, où le *Bougainville* est arrivé le 5 de ce mois ; il en est reparti le 11.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait remis au concours, pour un prix à décerner en 1859, la question suivante :

Déterminer les caractères de l'architecture byzantine, rechercher son origine, et faire connaî-

tre les changements qu'elle a subis depuis la décadence de l'art antique jusqu'au 15e siècle de notre ère. »

L'Académie, dans sa séance du 26 août dernier, a décerné le prix au mémoire inscrit sous le nº 2, dont l'auteur est M. Albert Lenoir.

Elle a accordé une mention très-honorable au mémoire inscrit sous le nº 1, et portant pour épigraphe : *Artificum laus et virtus constituitur fere judicio eorum quibus opera sua probari illi volunt.*

— Le train parti de Boulogne pour Paris, hier lundi, à quatre heures trente minutes du soir, a déraillé entre les stations de Pont-de-Briques et de Neufchâtel, à 10 kilomètres environ de son point de départ. Trois voyageurs ont été blessés et plusieurs autres contusionnés.

— Sur treize élèves du Petit Séminaire d'Orléans à la chapelle St-Mesmin, qui se sont présentés cette année aux examens du baccalauréat ès-lettres, à la Faculté des lettres de Paris, douze ont été reçus.

Cinq autres viennent aussi d'être reçus bacheliers ès-sciences, et parmi ces cinq, il y en a trois qui ont été reçus bacheliers ès-lettres et bacheliers ès-sciences, dans l'année même où ils ont fait leur philosophie.

— M. H. Maquan, écrivain connu dans la presse de province, vient de publier, sous le patronage de Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon, un volume de poésies sous ce titre : *Idylles religieuses et familières.* Nous nous faisons un plaisir de reproduire la lettre remarquable que le prélat a bien voulu adresser à l'auteur, et qui est la meilleure recommandation pour celui-ci :

« Monsieur, la lecture de votre volume de poésies a eu pour moi un double attrait : celui des sujets parfaitement choisis et celui des gracieuses couleurs dont votre plume élégante et facile a su les revêtir.

« En dépit de Boileau, la foi vous a inspiré des idylles religieuses qui, sans blesser l'orthodoxie, peuvent défier la critique des classiques les plus exigeants, pour peu que les préjugés d'école laissent de liberté à leur jugement et à leur goût.

« La belle Poésie est fille du ciel ; ses ailes d'or demandent de vastes et purs horizons ; quand elles touchent la terre, ce doit être pour la purifier et non pour s'y souiller.

« Vos idylles familières sont délicieuses sous ce rapport. Elles font aimer la vie des champs et le foyer domestique. C'est une œuvre patriotique, autant que sainte et utile, de ramener l'esprit et le cœur des populations vers les campagnes aujourd'hui trop dédaignées, vers les innocentes joies de la famille, vers le clocher natal et les devoirs qu'il rappelle.

« Aussi je bénis votre œuvre et je lui désire le plein succès que méritent vos talents et le zèle avec lequel vous défendez, depuis longues années, la cause de Dieu, qui est celle de la morale et de l'ordre social.

« Agréez, mon cher Monsieur, etc.

« † J. Henri, év. de Fréjus et de Toulon. »

— A une époque où mille écrits divers développent à qui mieux mieux la thèse que la société, l'humanité, la science, etc., ont leur raison d'être en dehors du christianisme, nous signalons avec satisfaction l'œuvre d'un esprit sérieux, protestant, pièces en mains, contre ces allégations erronées et perfides, et démontrant, avec toute l'énergie d'une conviction profonde, que l'Église fut le foyer constant d'où rayonna sans cesse le progrès pour l'humanité. L'étude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes, par le vicomte de Sarcus, ex-capitaine de dragons (1), prouverait une fois de plus, s'il en était besoin, que jamais les défenseurs d'une idée grande et vraie n'ont fait défaut dans les rangs de la noble armée française. Dans le style nerveux et concis de cet écrit plein de faits puisés aux sources originales, on sent l'élan du soldat qui marche droit à son but, que ce soit une idée ou une redoute qu'il lui faille aborder.

— L'église de Saint-Gilles est célèbre dans tout le Midi. L'Académie du Gard demande un ouvrage étendu qui fasse complétement connaître ce beau monument d'architecture, considéré aujourd'hui comme le type le plus remarquable du style byzantin. Les concurrents devront préciser la date de la fondation, indiquer les modifications, agrandissements apportés successivement à l'édifice, décrire avec soin les deux églises inférieure et supérieure, le portail, la vis, le transept, etc. ; ils devront aussi compulser les cartulaires et autres documents authentiques et en reproduire les parties qui leur paraîtraient offrir de l'intérêt. Le prix consistera en une médaille d'or de 500 fr. Les ouvrages seront adressés à M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, à Nîmes, avant le 1er juillet 1860, terme de rigueur.

— Le *Messager de la Haute-Marne* annonce qu'une partie de l'hôpital militaire de Bourbonne vient d'être détruite par un incendie.

— Le 14 août, un riche négociant de Bordeaux trouva ingénieux, pour assister au défilé de l'armée d'Italie, d'entrer dans un café-restaurant des boulevards, où il s'installa dans un cabinet à l'entresol. Une fois installé, il commanda un déjeuner relativement modeste ; nous ne dirons pas le déjeuner fini, mais le défilé fini, notre Bordelais demanda la carte. Elle se résumait dans les chiffres suivants : déjeuner, 89 fr. ; place, 300 fr. ; total : 389 fr.

— Les sauterelles, dans plusieurs communes du Haut-Bugey, sont venues ajouter au mal que la sécheresse produit généralement. Des milliards de ces insectes, non contents d'avoir coupé les céréales sur pied, dévorent et ravagent les herbes, les légumes que le soleil n'avait pas entièrement grillés. On ne peut faire un pas dans les prés, dans les champs, sans en être importuné. Ils se fourrent dans la chaussure, et on ne se débarrasse des uns que pour être de plus belle assailli par les autres. *(Abeille.)*

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

(1) Paris, Hachette, un vol. in-8.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 5

L'AMI DE LA RELIGION

Du mouvement rationaliste et du mouvement religieux en Allemagne.

Il y a dans le monde des idées d'étranges revirements qui devraient faire sérieusement réfléchir les créateurs de systèmes empressés à proclamer immuables leurs théories fragiles et leurs espérances d'un jour. L'Allemagne nous donne en ce moment un des plus curieux exemples de l'instabilité des doctrines humaines et de la vanité des hypothèses.

Il y a quelques années, ce pays si fécond en études savantes, où la pensée solitaire aime à se perdre dans les abstractions et les rêves, avait produit de son sein des théologiens et des philosophes qui s'étaient unis pour renverser par sa base l'édifice de toute philosophie et de toute religion. Les philosophes avec Kant niaient la certitude; avec Fichte et Schelling, détruisaient toute vérité en la confondant avec l'erreur. Les théologiens, comme Bahrdt et Paulus, tournaient contre la Bible les propres armes qu'elle leur fournissait et élevaient par l'exégèse un rempart, qu'ils croyaient inexpugnable, contre toute autorité et toute croyance. Hégel, en identifiant la pensée et la matière, avait dit le dernier mot de cette philosophie. Strauss et Ewald, par la hardiesse de leurs conclusions, avaient été les plus célèbres et les derniers représentants de l'école exégétique.

Le panthéisme, le rationalisme, et, par eux, le mépris et le rejet de toute autorité philosophique et religieuse se propagèrent dans l'Allemagne entière. Toute la jeunesse participait à ces leçons, se glorifiait de ces enseignements, professait ces doctrines. C'était une armée entière qui montait à l'assaut de toutes les vérités admises jusque-là par les hommes. La raison avait soufflé sur les vieilles erreurs; un soleil nouveau avait dissipé les antiques ténèbres. Dieu lui-même avait été renversé de son piédestal. Une nouvelle école, sortie de ces maîtres, ne se contentait pas de le nier; elle l'insultait, lui jetait le défi, posait l'homme en rival et le déclarait vainqueur.

On en est généralement encore à croire, en France, que l'Allemagne continue d'honorer et de suivre ces tristes systèmes. On admet aisément que la plupart des penseurs rejettent l'Evangile à la lueur de la raison; que les savants en masse le repoussent par la puissance des études exégétiques; que la science est faite et fixée à cet égard; que toute foi, toute croyance a disparu aux yeux du plus grand nombre des hommes instruits et sérieux, et que la victoire du rationalisme est aussi incontestée que possible.

Rien n'est moins fondé qu'une telle opinion. Assurément, une partie de l'Allemagne pouvait en être là, il y a près de dix ans encore. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui; les esprits ont subi depuis lors une modification profonde. Les idées et les faits ont remonté ce courant. On s'occupe incomparablement moins de philosophie. L'exégèse antichrétienne est descendue de ses chaires triomphales. Hégel a fait son temps. Strauss a joué son rôle.

Certes, nous sommes loin de prétendre qu'on n'aperçoive plus, sur aucun point, de vestiges des systèmes rationalistes, et qu'ils aient perdu toute action et toute influence. De telles erreurs ne disparaissent pas si complétement ni si vite, et tous les adeptes ne s'en vont pas avec les maîtres. Mais les disciples se sont divisés, dispersés de toutes parts, et ceux qui restent encore finissent dans les derniers excès de l'athéisme, descendent dans toutes les aberrations révolutionnaires et tombent de plus en plus dans l'indifférence ou le mépris public. Le courant ne porte plus de ce côté, et les esprits les plus élevés de ce pays s'étonnent que nous nous préoccupions encore si vivement de questions qui ne les occupent presque plus eux-mêmes.

Ce qui, au moment actuel, attire surtout l'attention des érudits germaniques, ce sont les études sur les sciences naturelles; mais celles-là même, ils ne les suivent généralement qu'à un point de vue purement scientifique; on se borne plutôt aux faits sans chercher à les rattacher aux vérités de l'ordre moral et religieux.

Les Allemands, dont l'esprit se perd si souvent dans les rêveries et les nuages, sont, en même temps, moins pressés que nous

d'arriver et de conclure. Ils ne cherchent ni ne veulent trouver, dans chaque découverte de l'astronomie, de la géologie ou de toute autre branche de leurs présentes études, un argument pour ou contre le christianisme. Ils attendent, avec plus de patience et moins de préoccupation immédiate, que les faits soient mieux acquis et les résultats plus définitifs.

Ce qui, surtout, a arrêté et puis ramené en arrière le mouvement qui était dirigé avec tant de force et d'habileté contre le christianisme, ce sont les conséquences mêmes de ces doctrines. Les dernières révolutions ont ouvert les yeux à tous les hommes sages et amis du bien public.

On a vu qu'on marchait aux abîmes sur les ruines de toute société et de toute croyance, et le bon sens, qui fait parfois justice des théories les plus ingénieuses, a prononcé un arrêt qu'on a dû suivre.

Le mouvement rationaliste avait ces deux points d'appui, la faveur du gouvernement et l'opinion publique.

Favorisé par certains Etats, toléré au moins dans d'autres, il était devenu comme officiel; il dominait dans les chaires des universités, fournissait des élèves aux facultés de théologie et des ministres aux églises protestantes.

Soutenu par l'opinion publique, il fascinait les esprits ardents sous prétexte d'indépendance, les esprits curieux sous aspect d'érudition, les esprits élevés sous apparence de profondeur.

Mais, au fond, dominé par le doute et les négations, il manquait de racines ; il n'avait pas de vie. Inconsistant comme l'erreur, il ne devait ni résister à ses propres principes ni supporter ses propres conséquences.

Aussi, dès que le pouvoir et l'opinion à la fois, avertis et justement effrayés, se sont retirés de lui, il est tombé immédiatement dans le discrédit et l'abandon. La grandeur du péril a été la cause même du salut ; la profondeur du précipice a appelé la délivrance. Le gouvernement prussien, qui avait été le plus tolérant pour ces diverses doctrines, a été le premier à les renier et le plus énergique à les combattre.

Et aujourd'hui, personne, en Allemagne, n'enseigne plus ouvertement l'antichristianisme. Dans les chaires des universités, un professeur ne serait plus admis à donner publiquement de telles leçons. L'autorité et le public veillent également à ce que certaines limites de discussion ne soient pas dépassées, et l'on exige des théologiens, au moins, qu'ils respectent ce qu'ils apprennent et qu'ils croient ce qu'ils enseignent.

La religion a profité, à double titre, de ce remarquable revirement et de ces nouvelles tendances.

D'une part, le protestantisme, il faut le reconnaître, s'est relativement purifié ; il est remonté, au moins, à la foi en Jésus-Christ ; il est revenu à la croyance des principaux dogmes du christianisme, il a revendiqué une rigueur et un zèle, excessifs sans doute, mais bien préférables toutefois au scepticisme et à l'indifférence.

D'autre part, le catholicisme a eu son large profit de cette réaction vers les vrais principes. On a senti plus que jamais que c'était lui qui était la grande école de l'autorité, le boulevard de l'édifice social, l'arche du surnaturel, le plus pur représentant de la vérité et de la morale divines. Devant les services qu'il rendait, bien des *hostilités* se sont arrêtées, bien des préventions se sont tues, bien des craintes se sont dissipées. Les uns par les autres, les idées et les faits sont revenus à lui. Les conversions se sont multipliées et s'étendent chaque jour dans son sein. Les retours les plus inattendus se sont produits. Lui-même, au contact de la lutte et du péril, a retrouvé *toutes ses forces* et s'est renouvelé. Ses propres fidèles sont devenus plus fervents et plus zélés. L'Eglise d'Allemagne, dans ses diverses subdivisions, s'est rattachée plus étroitement à la chaire de Saint-Pierre, sans abandonner les antiques usages qui font la force propre de chacune de ses églises particulières. Les concordats réclamés par les fidèles, consentis par les gouvernements, ont resserré ces heureux liens. Les étudiants catholiques ont plus que doublé dans toutes les Universités qu'ils suivent. La voix des évêques unis étroitement avec leur clergé a une autorité morale et même effective que les pouvoirs publics reconnaissent et respectent, et qu'atteste plus d'un exemple récent.

Ce mouvement, désormais aussi certain qu'universel, reconnu par tous ceux qui suivent l'état des esprits en Allemagne, constaté d'une manière irrécusable, s'est propagé surtout dans les provinces rhénanes, dans la ville de Mayence, en Silésie et particulièrement dans ce grand et beau diocèse de Breslau (1) où la foi a toujours été si vivace. Et la Confédération germanique est peut-être, à cette heure, le pays de toute

l'Europe où le mouvement religieux est à la fois le plus consolant et le plus considérable.

Ainsi tombent, ainsi doivent disparaître les appréhensions soulevées par les systèmes germaniques. Ainsi s'est arrêté pour décliner et s'éteindre cet incendie parti des foyers d'érudition d'outre-Rhin et qu'on supposait devoir embraser le monde. Ainsi l'erreur, encore une fois, a été convaincue par elle-même et s'est détruite de ses propres mains.

Et ceux qui, sur le bruit fait en France par les imitateurs de ces maîtres étrangers, croient encore à la puissance et aux menaces de leur enseignement, peuvent constater ce fait : que les sophistes qui leur inspirent tant de craintes, sont en retard sur leurs propres doctrines et préconisent des systèmes abandonnés dans le pays même qui les a vus naître.

Curieuse leçon sans doute et qui devrait remplir à tout jamais les croyants d'une inaltérable confiance! Les disciples de Hégel, de Strauss et d'Ewald n'ont pas désormais besoin d'une autre réfutation. Vous nous effrayez, leur peut-on dire, avec l'érudition que vous avez empruntée à l'Allemagne, et l'Allemagne ne croit plus aux enseignements que vous nous donnez de sa part! Vous nous affirmez que la cause est jugée en dernier ressort, et les juges ont réformé eux-mêmes leur sentence! Vous êtes les arriérés du sophisme, les retardataires de la science. Au moment où vous célébrez le triomphe de vos systèmes, une nouvelle évolution des esprits les fait disparaître! Vous croyez tenir l'avenir, et vous êtes déjà le passé; et la vérité seule, la vérité que vous prétendiez détruire, demeure immuable et éternelle au milieu de vos ruines.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

BULLETIN POLITIQUE

1er septembre

La lenteur, nous allions dire l'impuissance des conférences de Zurich, donne lieu à toutes sortes de bruits. On a même été jusqu'à dire ces jours-ci que les plénipotentiaires, reconnaissant l'impossibilité de s'entendre pour résoudre les questions qui résultent des préliminaires de Villafranca, allaient se séparer, en laissant à un Congrès la solution des difficultés de la situation.

Suivant l'*Indépendance belge*, les représentants de l'Autriche et ceux de la Sardaigne n'auraient pu s'entendre encore sur la dénomination du nouveau royaume de Victor-Emmanuel, que le cabinet de Turin voudrait appeler royaume de la Haute-Italie, tandis qu'à Vienne on préférerait le nom de royaume lombardo-sarde; ni sur l'attribution de la Couronne de Fer et du droit de conférer les ordres qui y sont attachés, ni sur la limite du rayon des forteresses de Mantoue et de Peschiera, que l'Autriche voudrait fixer à cinq mille mètres, portée des canons rayés, tandis que le Piémont n'admettrait que cinq cents mètres.

Le *Nord* dit également que les plénipotentiaires n'ont pu encore rien conclure ni rien signer.

D'autre part, une feuille allemande, la *Boersenhalle*, prétend, nous ne savons d'après quelles informations, que les conférences sont à la veille d'aboutir à une heureuse conclusion.

« On nous donne l'assurance, dit cette feuille, que les cabinets de Vienne et de Paris étant convenus ces jours-ci de traiter la question de restauration des princes italiens en dehors des conférences de Zurich et par la voie diplomatique ordinaire, le traité de paix définitif sera probablement signé à Zurich la semaine prochaine. Les ratifications ne se feront pas attendre longtemps. Dans la question de restauration, il paraît se préparer entre les cours de Vienne et de Paris un compromis qui consisterait principalement pour la France à renoncer à l'idée d'un congrès; pour l'Autriche, à laisser au temps à opérer la restauration des princes italiens. Comme il devient de plus en plus évident que la France ne veut d'aucune manière une intervention armée en faveur de ces princes, et que d'autre part elle a fait à l'Autriche la déclaration rassurante qu'elle ne permettrait en aucun cas l'annexion d'un Duché quelconque de l'Italie au Piémont, il ne reste à l'Autriche qu'à se contenter provisoirement de ce résultat et à attendre avec patience les effets de l'interven-

tion diplomatique de la France dans l'Italie centrale. »

De quel côté se trouve l'exactitude des renseignements? Nous ne sommes pas en mesure de le dire; cependant nous avons peine à croire les choses aussi avancées que l'assure le journal de Hambourg.

En ce qui concerne les duchés, on prétend que le gouvernement français aurait la pensée, pour éclaircir la situation et pour déblayer le terrain diplomatique de certaines objections, de faire recommencer partout les élections, en les entourant de garanties sérieuses, de manière à obtenir l'expression sincère et complète de la volonté du pays. — Nous applaudirons vivement, pour notre part, à toute entreprise qui tendrait à substituer la sincérité aux scandales électoraux de la Romagne et des Duchés.

Au milieu de toutes ces rumeurs, et en présence de ces difficultés, on recommence à parler d'un Congrès; plusieurs journaux ne voient pas d'autre moyen de sortir d'embarras. Mais le Congrès lui-même ne terminerait pas tout; qui ferait exécuter ses décisions?

C'est le sentiment du *Journal des Débats*. — « Il paraît impossible, dit ce journal, qu'un agrandissement aussi considérable du Piémont (l'annexion des duchés) puisse s'accomplir sans la sanction d'un Congrès européen; d'autant plus qu'il ne s'agit pas ici d'un territoire cédé librement par son détenteur légal, comme cela s'est passé pour la Lombardie, mais de plusieurs territoires violemment enlevés à leurs possesseurs et réclamés par eux avec insistance. Nous n'augurerions pas favorablement de la réunion d'un Congrès, au point de vue des prétentions émises par les chefs actuels de l'Italie centrale. D'un autre côté, en supposant qu'il intervînt une décision du Congrès qui fût favorable à la restauration des princes italiens, on a peine à se figurer quel en serait l'exécuteur, puisque le droit d'intervention dans les affaires intérieures des Etats italiens a été abandonné par l'Autriche, et que la France ne paraît disposée ni à rendre ce droit à l'Autriche ni à le prendre pour elle-même. »

La question est donc loin d'être tranchée, en ce qui concerne l'état futur de l'Italie centrale.

L'*Indépendance belge* assure que l'idée d'un congrès est toujours vivement repoussée par l'Autriche. Cependant, le *Nouvelliste de Hambourg* prétend que la remise au cabinet de Vienne d'une note du gouvernement français relative à la réunion d'un congrès, aurait modifié les vues du gouvernement autrichien à cet égard.

Les journaux d'Allemagne nous entretiennent des préparatifs militaires de la Prusse. On travaille à faire de Spandau une forteresse de premier rang, et le gouvernement prussien songerait, dit-on, à reprendre un projet de fortification de Berlin élaboré par le général Meyer en 1849.

Une nouvelle démonstration en faveur de la réforme fédérale allemande a eu lieu à Brunswick. La déclaration signée dans cette réunion demande, comme les autres, la création d'un fort pouvoir central confié à la Prusse et l'organisation d'une représentation nationale allemande.

L'Espagne va envoyer une expédition imposante contre les Maures du Riff pour venger les méfaits que nous avons rapportés. Cette expédition ne compterait pas moins de douze à quatorze mille hommes, munis de canons rayés, de carabines Minié et d'un matériel de guerre considérable. Le commandement de ces forces serait confié au général Echague, capitaine général de Valence et Murcie. Déjà les troupes se dirigent vers leur point d'embarquement.

S'il faut en croire des lettres de Constantinople, le Sultan ne refuserait plus de donner son consentement à la construction du canal de Suez.

2 *septembre*

Une dépêche de Zurich annonce que les seconds plénipotentiaires des trois puissances ont eu une conférence. La même dépêche signale l'arrivée à Zurich du ministre de Prusse à Turin, qui a fait immédiatement une visite aux plénipotentiaires sardes.

La *Boersenhalle* de Hambourg persiste à dire que les travaux de la Conférence n'ont

point été stériles, et que notamment la question de la dette et celle de la délimitation des frontières sont réglées. Parmi les points réservés se trouvent la restauration des princes, l'organisation de la Confédération italienne et la constitution à donner à la Vénétie.

La *Presse* de Vienne confirme ces renseignements en ce qui concerne la dette. La Lombardie servirait une rente de cinq millions de lires sur le *Monte* de Milan, et prendrait à sa charge 200 millions de lires de la dette autrichienne.

Quant à la question de restauration des princes, elle donne lieu, assure-t-on, aux négociations les plus actives entre les cabinets de Paris et de Vienne, et c'est la difficulté de s'entendre à cet égard qui a amené le départ pour Saint-Sauveur du prince de Metternich, représentant d'Autriche à Paris, lequel, après avoir conféré avec l'Empereur, se rendrait directement à Vienne.

Une correspondance de Berlin assure que le baron de Schleinitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, prépare une circulaire dans laquelle il exposera les idées de son gouvernement sur l'opportunité d'un Congrès. La rédaction de cette circulaire, qui sera adressée à tous les représentants de la Prusse près des grandes puissances, doit être arrêtée définitivement à Ostende, entre M. de Schleinitz et le prince-régent.

Les nouvelles d'Italie font prévoir, comme extrêmement probable, l'acceptation conditionnelle de l'annexion des Duchés par le roi de Sardaigne.— « Au lieu, dit une correspondance de la *Presse*, d'une simple et formelle acceptation, le Roi n'accepterait que l'*hommage* des peuples en subordonnant l'annexion de fait à un congrès. » Une autre correspondance adressée de Turin à la même feuille ajoute : « On croit savoir que Paris ne voit pas d'inconvénient à ce que le roi de Sardaigne *prenne acte* du vœu des populations. »

C'est-à-dire que Victor-Emmanuel accepterait l'annexion, sauf ratification par les grandes puissances.

C'est, dit-on, M. de Cavour qui a conseillé cette conduite, et déjà les lettres de Turin font entrevoir la rentrée prochaine de l'ancien ministre aux affaires. Au fait, puisque l'on continue la politique, pourquoi ne pas reprendre l'homme ?

L'*Indépendance belge* indique avec assez de raison que l'acceptation sans réserve des offres de réunion qui vont être portées simultanément à Turin de la part des assemblées de Florence, de Modène, de Bologne et de Parme, pourrait être considérée par l'Autriche comme un anéantissement complet des préliminaires de Villafranca. — C'est peut-être là la considération qui a fait adopter comme biais à Turin l'acceptation conditionnelle.

A propos de cette question des Duchés, le *Pays* pose, à deux feuilles également dévouées aux idées révolutionnaires en Italie, le *Siècle* et la *Patrie*, une question à laquelle il serait important de voir donner une réponse.

« Il reste, dit le *Journal de l'Empire*, à se fixer sur l'opinion véritable des habitants des trois duchés, et jusqu'à ce que la *Patrie* et le *Siècle* aient répondu à cette question : Combien d'électeurs inscrits en Toscane, à Parme et à Modène, et combien de votants ? on nous permettra de rester dans un doute prudent sur la valeur des manifestations qui se sont produites. »

Un journal de Turin, le *Piemonte*, nous édifie à cet égard, en ce qui concerne la Toscane. Il explique le vote récent des municipalités toscanes par la manière dont elles sont composées.

A peine installé, le gouvernement provisoire a destitué en masse les maires ou gonfaloniers, ou provoqué leur démission, et les a remplacés par des hommes sur lesquels il pouvait compter. C'est ainsi que les gonfaloniers de Florence, de Sienne, de Scanzano, d'Arcidosso, d'Orbitello, de Pitigliano, de Manciano, de Castiglion de la Pescaia, de Santa Fiora, de Fucecchio, de Vinci, de Certaldo, de Montaione, de Santa-Croce, etc., ont été sucessivement amenés à donner leur démission.

Le *Moniteur toscan*, depuis le 28 avril, n'a cessé d'enregistrer les démissions des anciens gonfaloniers, et les nominations faites par le nouveau gouvernement à leur place. Les municipalités ayant été ainsi réorganisées selon les désirs des révolutionnaires, peut-on dire qu'elles ont été les in-

terprètes du sentiment public, et non le simple écho des vœux du gouvernement provisoire ?

La *Gazette piémontaise* enregistre deux décrets du roi Victor-Emmanuel ; l'un décide la formation de trois nouveaux régiments de chevau-légers, qui porteront les noms de chevau-légers de Milan, de Lodi et de Montebello ; l'autre crée six nouvelles brigades d'infanterie, qui porteront les noms de brigades de Lombardie, de Brescia, de Crémone, de Côme, de Bergame et de Pavie.

Le Sénat belge a été saisi du projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. C'est M. Vanschoor, membre de la gauche, qui a été nommé rapporteur. Le rapport a dû être déposé aujourd'hui même, et la discussion a été fixée à demain samedi.

Les nouvelles d'Am... nent que le Ver...rique nous apprenune révoluti...zuela vient de passer par tro est to...on nouvelle. Le président Casa inst...mbé du pouvoir, et le mouvement Gu...l ...llé à sa place le vice-président Pedro

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Berne, 2 septembre 1859.

Hier, les seconds plénipotentiaires des trois puissances ont eu une conférence.

Le ministre de Prusse à Turin est arrivé à Zurich, il a fait une visite aux plénipotentiaires sardes.

Trieste, 1er septembre.

Constantinople, 27 août. — Le Sultan est rétabli. Une commission est établie pour procéder à la diminution des droits d'exportation et à l'augmentation des droits d'importation. Saffet-Bey est parti pour rejoindre la commission de la frontière de Monténégro. L'émission de nouveaux consolidés est prochaine.

En Crête, il y a toujours des troubles.

Bombay, 5 *août*. — Six mille Européens ont donné leur démission du service. Un droit de timbre sera prochainement perçu.

Madrid, 1er septembre.

La *Correspondencia Autografa* annonce que les négociations avec Rome sont terminées et que les bases de l'arrangement sont déjà rédigées.

Cadix, 31 août.

M. Tejada, vice-président du conseil d'administration du chemin de fer de Séville à Cadix, accompagné d'employés supérieurs, est parti ce matin de Séville sur une locomotive qui a parcouru, pour la première fois, la ligne entière. La distance de Séville au Trocadero (Cadix) a été franchie en 4 heures.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

L'amnistie si large et si complète du 16 août a suscité, dans l'opinion publique, l'espérance de voir une plus gr...de part faite à l'esprit de liberté dans la constitution actuelle.

Nos lecteurs se ra...pelleront que, les premiers peut être ... sommes fait ... dans la presse, nous nous ... les interprètes de cette espérance.

Les représentants les plus élevés de l'autorité se sont plu eux-mêmes à encourager l'heureux mouvement de l'opinion publique. M. le comte de Morny, président du Corps législatif, a engagé solennellement la France, dans son discours d'ouverture du conseil général du Puy-de-Dôme, « à conquérir et à conserver, par l'usage prudent que nous en saurons faire, ces libertés qui font de l'homme le maître absolu de son bien, et qui n'ont de limites que le tort fait à autrui. » M. le vicomte de la Guéronnière, conseiller d'Etat, a obéi sans doute à la même inspiration en adressant les paroles suivantes au conseil général de la Haute-Vienne, dont il est président :

« La France va revenir désormais aux conquêtes du travail, de l'intelligence et de la science, car sa nature n'est faite ni pour le repos, ni pour l'immobilité. L'ascendant qu'elle vient d'acquérir ne servira qu'à donner plus d'élan à son activité pour tous les progrès de l'agriculture, de l'industrie, des arts et des lettres. Le dévouement avec lequel elle a sauvé l'Italie lui réserve pour l'avenir de précieuses et nobles compensations. Déjà un acte de généreuse clémence a rendu une patrie à ceux qui l'avaient perdue. L'amnistie honore le cœur de l'Empereur, en même temps qu'elle constate sa puissance. L'Empereur a rapporté de Magenta et de Solferino le droit d'être généreux et libéral. »

Nous suivons attentivement dans les différents organes de l'opinion toutes les idées émises, tous les vœux exprimés sur cette importante question. C'est à ce titre que nous avons reproduit avant-hier la réponse du *Journal des Débats* à un article du *Constitutionnel* sur la législation actuelle de la presse ; c'est à ce titre encore que

nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques fragments d'un article publié par M. le comte d'Haussonville, dans le *Courrier du dimanche* du 28 août dernier.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

Théoriquement, la presse est libre. Dans la Constitution de 1852 il n'y a pas une ligne, dans les décrets organiques pas un mot, dans les articles si nombreux de notre code pénal pas le plus petit alinéa qui, aux mains du procureur impérial le plus zélé, puisse empêcher qui que ce soit de surveiller curieusement et, si cela lui convient, de critiquer paisiblement, dans un livre ou dans une brochure, ou par un simple article de journal, les actes du pouvoir exécutif. Ce droit est, au contraire, formellement proclamé par la loi.

Les journaux étrangers, les feuilles anglaises, le *Times* en particulier, se sont trompés en affirmant, à propos du procès intenté l'année dernière à M. de Montalembert, qu'en France la législation actuelle ne permettait pas d'écrire un seul mot sur les affaires publiques. Le décret du 11 août, appliqué par le tribunal correctionnel de Paris à M. de Montalembert, contient précisément la déclaration expresse que voici (art. 4) : « La présente disposition ne peut porter atteinte au droit de discussion et de censure d[illegible] pouvoir exécutif et des ministres. » Les [illegible] juges d'appel ont fait mieux encore. En [illegible]minuant la peine, ils ont affirmé de nou[illegible]veau le droit, protestant qu'ils n'en voulaient punir que l'abus. Bien plus, ils ont proclamé M. de Montalembert coupable, justement parce qu'il avait signalé notre législation « comme ne laissant la liberté de parler que par ordre ou par permission. »

Voici donc le droit de discussion mis de toute façon hors de contestation. Les procureurs impériaux lui rendent hommage dans leurs réquisitoires ; les juges l'invoquent dans leurs arrêts ; le *Moniteur* le proclame dans ses colonnes : « *L'administration, on devrait le savoir, n'a sur la presse aucune action préventive.* » (*Moniteur* du 5 mai 1859.) Mais voici en même temps où l'embarras commence : ce que la législation autorise, il se trouve que l'administration est maîtresse de l'empêcher. En effet, le décret organique de février 1852, et la loi sur l'imprimerie ont remis aux mains du ministre de l'intérieur et des préfets, ses agents, un pouvoir illimité sur les directeurs des journaux et sur les imprimeurs. Ainsi, tandis que pour mon compte, en ce qui me concerne personnellement, je suis libre d'écrire ce que je veux, le directeur du journal qui aura inséré mon article peut au contraire être averti, son journal peut être suspendu, ou même, à cause de mon article, supprimé sans aucune espèce d'avertissement.

L'imprimeur qui aura imprimé mon livre ou ma brochure, peut, à propos de mon livre ou de ma brochure, se voir retirer son brevet. De là cette singularité : en ma qualité d'auteur travaillant paisiblement au fond de mon cabinet, je ne relève que des tribunaux, et les lois n'étant un mystère pour personne, c'est à moi de les étudier avec patience et de m'y conformer avec sagesse. Mais, du moment où sortant de ma retraite, je vais, afin de faire arriver mes opinions jusqu'au public, trouver le directeur d'un journal ou d'une imprimerie, ma condition change aussitôt.

De l'empire de la loi, je passe sous le joug de l'administration, non pas de l'administration représentée directement par le ministre de l'intérieur ou par les préfets, ses agents, mais par le propriétaire du journal ou de l'imprimerie auquel je me suis adressé. Je ne dépends plus de la loi et du magistrat qui l'applique, je ne dépends même plus du ministre ou de ses agents, je dépends exclusivement d'une tierce personne qui n'est ni juge ni fonctionnaire de l'Etat, et qui devient tout à coup mon maître en dernier ressort.

Tant pis pour moi, si ce maître nouveau s'exagère la portée du décret de février 1852 ; et si, par hasard, il venait à céder à des appréhensions mal fondées, combien ma pauvre liberté n'aurait-elle pas alors à en souffrir !

L'honorable écrivain termine cette partie de son article par les considérations suivantes :

Dans les efforts gén[illegible]reux qui ont l'affranchissement pour [illegible], l'essentiel est de combattre toujours [illegible] et de ne se lasser jamais. Il n'est pas honteux pour une nation de n'être pas arrivée du premier coup au complet développement de toutes les libertés : sa réputation, nous voudrions dire aussi son bonheur, n'ont point à souffrir si, après avoir fait en avant quelques pas trop précipités, elle est ensuite obligée d'en faire beaucoup d'autres en arrière. Pour les peuples, comme pour les individus, il y a des destinées tourmentées, qu'un orgueil bien placé ne voudrait pas échanger contre des conditions d'existence plus unies et plus simples. Partout où la liberté a fini par triompher, elle n'a pas triomphé sans épreuves, sans temps d'arrêt, sans combats, pendant lesquels elle a été d'abord vaincue, puis victorieuse. Que de fois l'Angleterre, la fière Angleterre a-t-elle mis elle-même la main sur les franchises nationales dont elle jouit aujourd'hui avec le sentiment d'une si profonde sécurité ! Combien de fois sur ce sol aujourd'hui si pleinement affranchi, l'*Habeas corpus* n'a-t-il pas été provisoirement suspendu, et la presse momentanément muselée ; que de procès intentés par des princes ombrageux pour de soi-disant crimes d'Etat ; que de condamnations sévères pour ne pas dire iniques, prononcées, par des juges intimidés ou vendus ! Oui, tout cela a eu lieu autrefois en Angleterre ; l'Angleterre le sait et ne s'en croit pas déshonorée. Ce qui est déshonorant pour les peuples comme pour les individus, c'est de se payer de mots et de se laisser jouer par les apparences. Ce qui est indigne d'une race noble et éclairée, c'est de fermer les yeux pour ne pas voir, et de se boucher les oreilles pour ne pas entendre ; c'est de vouloir ignorer, quoi qu'il arrive, ce qu'il lui déplaît de savoir ; c'est d'être non-seulement dupe, mais complice contre elle-même. Malheur à la génération égoïste et frivole qui, dégoûtée de toutes les idées généreuses, incapable de toute action énergique, donnerait, dans un accès de coupable indifférence, sa démission de la vie publique, et

renoncerait à faire elle-même, de ses propres mains, sa propre destinée !

CHRONIQUE.

Selon les journaux de Turin, la première des médailles frappées à Paris, en commémoration de la campagne d'Italie, a été envoyée par l'Empereur à Victor-Emmanuel.

Nous avons dit que le conseil général d'Indre-et-Loire avait ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur au général Baraguey-d'Hilliers, commandant supérieur des divisions de l'Ouest. Le préfet [illegible] département, dans une circulaire à de co[illegible]és, annonce que, pour conserses adminis[illegible] son véritable caractère ver à la souscription [illegible] qu'il ne serait le conseil général a décide [illegible] Mais reçu aucune somme supérieure à [illegible] on pourra souscrire pour une somme moindre, et les plus modiques offrandes seront accueillies.

L'Empereur vient de décider que les officiers de tous grades, tués pendant la guerre d'Italie, seraient inscrits sur des tablettes de marbre qui seront placées au musée de Versailles.

On parle depuis quelques jours d'un voyage de l'Empereur à Cherbourg, voyage qui aurait pour but de visiter les défenses de nos côtes. Il aurait lieu après la visite aux camps de Châlons et d'Helfaut.

Une correspondance parle d'une entrevue prochaine qui aurait lieu entre l'empereur Napoléon et le roi des Belges.

Il est aussi question d'un manifeste que l'Empereur publierait prochainement, et où la question italienne telle qu'elle est aujourd'hui serait résumée. Ce manifeste serait fait à l'occasion des adresses des conseils généraux qui contiennent des félicitations sur la guerre d'Italie. En répondant aux conseils généraux, l'Empereur ferait connaître ses dernières intentions aux Italiens et à l'Europe.

Nous ne savons quel degré d'exactitude peuvent avoir ces différentes nouvelles, que nous relatons sans les garantir.

Le prince Napoléon va quitter Paris pour faire une excursion dans le centre de la France. On dit qu'il se rend en Auvergne.

Le duc de Chartres, qui était retourné dans sa famille après la paix de Villafranca, doit revenir le mois prochain à Turin, pour rentrer dans son régiment. Le duc de Nemours doit, dit-on, se rendre aussi, vers le mois d'octobre, à Turin, pour faire une visite au roi de Sardaigne.

M. Reibell, inspecteur général des travaux hydrauliques, est arrivé jeudi à Cherbourg, avec la mission de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux en cours d'exécution dans l'arsenal maritime.

On annonce que le général Changarnier doit venir passer quelque temps en France. L'honorable général, après avoir visité ses amis à Paris, se rendrait dans sa famille aux environ d'Autun, puis après quelques semaines, retournerait en Belgique, dans sa retraite de Malines.

On dit que le colonel Charras a refusé l'amnistie, comme MM. Louis Blanc et Victor Hugo.

[illegible] *Avenir de Nice* annonce que divers [illegible]es s'étant présentés au conréfugiés poli[illegible] leur ont été délivrés sulat, des passeports [illegible]rance. immédiatement pour rentrer en [illegible]

Nous avons annoncé que le corps du brave général Cler, tué à Magenta, allait être rapporté d'Italie. Deux aides de camp du prince Napoléon sont partis pour remplir cette triste et pieuse mission. Les restes du général Cler seront conduits directement à Salins, où aura lieu l'inhumation.

Une circulaire du ministre de la guerre, aux différents chefs de corps, leur prescrit de veiller à ce que les soldats en congé renouvelable ne retournent dans leurs foyers qu'avec des vêtements propres et une tenue convenable.

Les militaires de la classe 1852, libérés provisoirement en vertu d'une décision récente, partiront de leurs corps le 20 de ce mois.

Il vient en outre d'être décidé qu'une notable portion de la classe 1853, libérable à la fin de 1860, sera renvoyée dans ses foyers avec des congés de six mois qui pourront être convertis à leur expiration en congés renouvelables.

Les militaires qui recevront ces congés devront être considérés, dans les corps auxquels ils appartiennent, comme libérés provisoirement. Ceux d'entre eux qui seront pourvus d'emplois de sous-officiers, de ca-

poraux, de tambours ou de clairons, devront être immédiatement remplacés conformément à l'ordonnance du 16 mars 1838 sur l'avancement et au règlement sur le service intérieur.

Des ordres ont été expédiés pour que cette mesure, qui rentre dans le système de la mise de l'armée sur le pied de paix, reçoive son exécution à dater du 1er octobre prochain.

M. Garcin.

On sait que M. Havin a envoyé à Bologne le chevalier Edmond Texier pour adresser de là au *Siècle* des correspondances sur la situation politique de la Romagne. L'ambassadeur de M. Havin, avant de se rendre à son poste, s'est arrêté à Modène pour y visiter le général Garibaldi ; voici comment il raconte cette entrevue :

L'illustre général est installé avec son état-major dans le palais du marquis de Molza, un des plus grands seigneurs de l'Italie. Trois ou quatre officiers d'ordonnance étaient occupés à écrire dans la salle d'attente. L'un d'eux se chargea de porter ma carte au général, qui me fit aussitôt entrer.

Les plus grands ennemis de Garibaldi ne sont pas ceux qui l'ont dépeint comme un révolutionnaire et un condottière, ce sont les dessinateurs. De tous les portraits que j'ai vus de lui, étalés dans les vitrines des marchands d'estampes, pas un seul n'est ressemblant, pas un seul ne donne une idée de la physionomie de l'homme. Il y a entre sa noble figure et l'image qui le représente en brigand d'opéra-comique toute la différence qui existe entre le jour et la nuit. Garibaldi est grand, ses cheveux blonds et touffus sont rejetés un peu en arrière; il a les yeux bleus, des yeux très-vifs et cependant d'une grande douceur; tous les traits de son visage portent l'empreinte du calme et de la sérénité. Il parle lentement, mais avec beaucoup d'éloquence, quand on le met sur le chapitre de sa chère Italie, *la mia cara Italia*; il y a même dans la façon dont il prononce ce mot *Italia* un accent pénétrant qui émeut.

Il me parla de sa petite armée qu'il organise en ce moment, du zèle de ses volontaires, qu'il tient toujours en haleine, qu'il fatigue même en temps de paix pour en faire des hommes en temps de guerre, et de l'excellent esprit qui anime toute sa division. Impitoyable sur l'article de la discipline, il n'a cependant pas une punition à infliger. « Demandez, me dit-il, au colonel Malanchini, que voilà, s'il est possible de trouver de plus braves gens. Dame ! ajouta-t-il, cela ne vaut pas encore vos soldats, qui réalisent l'idéal de la perfection militaire; vous avez la première armée du monde; j'ai vu vos soldats à l'œuvre, et je m'y connais un peu. Tout ce que nous pouvons faire, nous autres Italiens, c'est de tâcher de vous imiter, et nous y parviendrons, je l'espère, soldats et général, avec l'aide de Dieu. »

M. Edmond Texier compare ensuite Garibaldi à l'héroïque et sainte Pucelle d'Orléans. « Comme Jeanne d'Arc, dit-il, il a entendu la voix de l'ange ! » — Était-ce la voix de l'ange qui lui dictait, il y a dix ans, cette proclamation fameuse où il se vantait d'avoir les *mains teintes du sang français* ?

Le *Constitutionnel* avait déjà comparé Kossuth à Jeanne d'Arc. La révolution abuse décidément de la vierge de Vaucouleurs.

Quant à Bologne, M. le chevalier Texier n'a pas encore eu le temps d'en étudier l'esprit et la situation, mais cette étude sera bientôt faite. — « L'Europe, dit-il modestement, sera édifiée d'ici à peu de jours. »

Le correspondant du *Siècle* ajoute :

« En ce moment on compulse les archives et l'on dresse le bilan du gouvernement sacerdotal depuis 1849. On va savoir ce qu'il a coûté d'argent et de sang. Un volume entier ne suffira pas à l'enregistrement des victimes politiques. »

On peut s'attendre à de jolies inventions et à des calomnies variées.

M. Texier termine ainsi sa première lettre :

C'est jeudi que la constituante se réunit, et c'est ce jour que sera lue la déclaration du gouvernement qui propose l'annexion de la Romagne au royaume du Piémont. On m'assure que ce document sera très-respectueux à l'égard du Souverain-Pontife. Le mot déchéance ne sera pas prononcé.

Le journal le *Piemonte* rapporte, nous ne savons d'après quelles informations, qu'il circule à Paris une pétition à l'Empereur tendant à obtenir le retrait de la loi de sûreté générale votée à la suite de l'attentat d'Orsini.

M. Garcin.

On nous écrit de Londres :

Dois-je croire que la nation anglaise devient faible ? Dois-je dire : *quem Deus vult perdere, prius dementat* ? La panique de l'invasion dure toujours. Le *Morning Advertiser* est l'organe et la propriété des publicains anglais; on le trouve donc *ex officio* dans tous les cabarets de Londres, où il représente assez bien l'opinion de toutes nos basses classes. Ce journal annonce gravement ce matin que le gouvernement français se propose de creuser un nouveau port entre Boulogne et Calais, où, dès l'année prochaine, se rassemblera une flotte énorme de transports. Prenons encore le *Liverpool Albion*. Cette feuille défend avec beaucoup de talent nos intérêts mercantiles et surtout celui de l'industrie cotonnière, si susceptible, comme vous le savez. Le corres-

pondant de Londres est un homme d'une grande perspicacité et qui a les sources d'information les plus précieuses. Or voici ce qu'il écrit cette semaine : « Si l'on parle un peu moins de l'heure fatale, jamais on n'y a pensé davantage. L'invasion prochaine, voilà l'idée fixe de tous nos hommes officiels, depuis le commandant en chef jusqu'au dernier fonctionnaire. Quant à ceux qui ne sont pas consultés dans la question, ils prennent pour confident de leurs terreurs le bon public, à qui ils font perdre l'esprit. »

Mais montons vers des régions plus élevées. N'est-ce pas une chose surprenante de voir cette manie soutenue par la Reine et par le général en chef de l'armée anglaise ? En effet, nos feuilles racontent cette semaine, comme une suite fort convenable de vos fêtes de Paris, deux spectacles militaires qui font penser à la guerre, et même une guerre avec la France. Sa Majesté vient de passer deux jours au camp d'Aldershott, où elle a présidé en personne à une série de manœuvres, dont le but était de simuler la résistance d'une division entière à une armée d'invasion qui marcherait sur Londres. On a exécuté ces manœuvres dans le plus grand détail. Une ligne de tranchées, s'étendant à plusieurs milles, a été creusée sous la patiente inspection de la Reine et de son époux. Les tirailleurs occupaient un bois en avant. On a vu même la milice de Tipperary faire cuire ses pommes de terre sur la plaine. Vos zouaves étaient censés avoir occupé durant la nuit le charmant village de Famborough. Le lendemain, de très-bonne heure, on livra bataille; les hommes de Tipperary, reculant pour la première fois de leur vie, ont fait retraite. Mais on a produit enfin le fameux canon Armstrong, qui a décidé la victoire en notre faveur. Après avoir supporté pendant plusieurs heures la fumée de la poudre et gagné un mal d'oreille, la famille royale a bien voulu vaincre et s'est retirée en temps utile pour dîner.

Deux jours après, on nous a cassé toutes nos vitres. Le duc de Cambridge, notre commandant en chef, a voulu voir quelle résistance les fortifications de Cingue-Ports opposeraient à une flottille de Boulogne. On a donc fait une canonnade épouvantable des ouvrages avancés, des forts et de la citadelle de cette place. Le résultat le plus net de cette épreuve a été, je le répète, une effroyable destruction de vitres. Le feu des ouvrages avancés finit par s'éteindre, les troupes se retirèrent vers la citadelle, qui les couvrit de son artillerie; la mousqueterie des tirailleurs se mit à petiller à travers les rues; les maisons tremblaient sur leurs fondations, tandis que le ciel s'illuminait et s'obscurcissait tour à tour. Enfin, après une énorme consommation de poudre, Son Altesse Royale se déclara satisfaite de la ville de Douvres.

Tout *près* de cette ville, on rencontre Walmer Castle. C'est là qu'il y a six ou sept ans, le duc de Wellington mourut soudainement et paisiblement par une belle matinée d'été. Le jour même de sa mort, une escadre française qui relevait officiellement la côte, fit son apparition à Cinque Ports, et baissa son pavillon à mi-mât, en l'honneur du vieux guerrier décédé. Ce souvenir s'est représenté vivement à ma mémoire le jour où j'ai entendu la canonnade de Cinque Ports; c'était comme le fond du tableau; mais le jour de la revue d'Aldershott, il y a eu également un incident assez significatif : c'est la présence du comte de Paris, escorté de deux dragons anglais ; c'est encore l'invitation à dîner faite, ce même jour, par S. M. au duc de Nemours. Est-ce simplement un rapprochement fortuit, ou un acte politique? Je vous le laisse à décider.

Toujours est-il que ces démonstrations paraissent assez singulières à côté du langage pacifique de nos journaux. L'amnistie surtout contraste d'une façon tout à fait étrange avec nos dispositions; c'est un acte qui n'a pas son semblable dans tout l'Angleterre ; et il y a encore aujourd'hui en France des Irlandais qui n'oseraient rentrer dans leur patrie, à cause de la part *qu'ils* prirent dans l'insurrection de 1798.

Au fond, Monsieur, je crois que tout ce bruit de la nation provient de ce qu'elle se sent humiliée de son rôle actuel. Elle serait bien aise d'intervenir aujourd'hui dans les affaires d'Italie; elle serait bien aise aussi de voir un Olivier Cromwell, premier ministre, ou un Nelson, à la tête d'une bonne flotte protestante, devant Civita-Vecchia. En un mot, si la France n'était pas ce qu'elle est, forte sur terre et sur mer, forte encore de son autonomie et de sa diplomatie, vous auriez bientôt une propagande protestante, soutenue de toutes les forces de l'Angleterre et bouleversant l'Italie d'un bout à l'autre. Mais nos hommes d'Etat savent parfaitement qu'ils ne peuvent intervenir sans le consentement de la France, ou qu'il leur faudrait courir des risques terribles, s'ils osaient faire connaître leur but réel, qui est le renversement de la Papauté. Tel est, en effet, le rêve de tout homme d'Etat anglais, rêve dont la Providence, pour des causes inconnues, leur cache la parfaite inanité.

Ainsi donc, au lieu d'intervenir *directement*, nous pouvons seulement gémir de ce que le général Mezzacapo ne fait pas marcher l'armée de l'Italie centrale contre le Vatican; pousser les Toscans à faire la guerre à l'Autriche; les louer aujourd'hui de leur unanimité dans leur façon de procéder, sauf à les injurier demain, à cause de leur apathie ; élever jusqu'au ciel Garibaldi et couvrir de boue Ulloa, voilà ce que nous pouvons et savons faire, tant est incroyable en ce moment la mobilité de l'opinion publique.

La lettre pastorale des évêques irlandais a produit une impression non moins profonde en Angleterre qu'en Irlande. Dans ce dernier pays, on paraît adhérer unanimement aux doctrines soutenues par les prélats. En Angleterre, l'unanimité est d'un caractère tout opposé; le *Times*, le *Morning-Post* et le *Daily-News* rivalisent d'ardeur pour attaquer et injurier les auteurs de l'encyclique. Nous pouvons donc considérer l'opinion des libéraux et du gouvernement actuel comme engagée contre les changements que les évêques irlandais se disent résolus à réclamer. Mais, comme je vous l'ai déjà dit, le cabinet est monté au pouvoir par l'appui de treize voix catholiques et d'environ autant de protestants, qui représentent des localités catholiques. Il sera tout à fait impossible à lord Palmerston de gouverner, même pour une semaine, si cet appui vient à lui manquer. Il a perdu tant d'amis politiques, convaincus d'avoir trempé dans la corruption électorale, que même avec le secours de ses alliés catholiques, c'est tout au plus s'il peut compter sur cinq voix de majorité.

Il reste donc à savoir si les députés irlandais

sont disposés à suivre l'avis de leurs évêques, en subordonnant leur appui à des concessions en faveur de l'éducation populaire, à une politique d'équité vis-à-vis du Saint-Siége; enfin, aux intérêts catholiques en général. S'ils le veulent sincèrement, hardiment, sans équivoque, lord Palmerston leur accordera toute satisfaction.

D'un autre côté, il n'est pas impossible que nous ayons, l'année prochaine, de nouvelles élections générales au cri de : *A bas le papisme!* On voit se manifester çà et là des symptômes de ce vieux ferment de haine protestante qui éclatent de temps à autre dans notre société. D'ordinaire, c'est le parti de la haute Eglise qui a le plus à souffrir de ces ébullitions; mais si la crise s'étend et devient générale, soyez sûr que nous aurons à soutenir tout le poids de la lutte. En ce moment, cette éruption de l'esprit protestant se montre dans l'église paroissiale de Saint-George, située à l'est de Londres. Elle appartient au puséyisme extrême et a été construite, ornée, arrangée sur le modèle d'une paroisse catholique. Le recteur, M. BryanKing, est un anglican de la nouvelle école, qui, en fait de doctrines, dépasse de bien loin la vieille école d'Oxford, et, en fait de pratique, pousse non moins loin la piété et la dévotion. On se demande même souvent pourquoi cette école ne passe pas en masse à l'Eglise.

Les partisans de cette secte ont, il faut l'avouer, un rôle difficile à jouer à Londres. L'évêque et les fidèles leur sont généralement opposés.

Les fidèles élisent les membres de la fabrique, investis généralement des grands pouvoirs. A l'église de Saint-Georges, le recteur et ses vicaires suivent le rituel anglican, mais en l'adaptant autant que possible aux observances de l'Eglise catholique; et, du haut de la chaire, ils prêchent une doctrine fort peu protestante. Ceci a été si peu agréable à la *congrégation*, comme on dit ici, qu'elle s'est mise à y chercher un remède, et l'a trouvé dans l'autorité de la fabrique. Celle-ci a le droit, en effet, de régler tout ce qui concerne la prédication des après-midi. La fabrique a donc choisi un prédicateur dans l'école opposée, il se nomme M. Hughes Allen. Ce révérend s'est imposé pour tâche de décrier l'après-midi les doctrines qu'on avait prêchées le matin, et surtout d'insulter le Pape. Il est facile de prévoir les conséquences d'une semblable situation : l'Eglise est bientôt devenue un théâtre de dissensions et même d'émeute. Dimanche dernier, lorsque les vêpres ont commencé, l'auditoire presque tout entier s'est mis à siffler, à hurler, à jeter les cris les plus discordants. Celui-ci imitait la *chèvre*, celui-là faisait entendre des blasphèmes, en répondant à la litanie. » Un certain *gentleman*, dit le *Times*, qui paraissait très-excité, s'écria à haute voix : *Détruisons l'autel!* Et ce conseil eût été suivi, si un fabricien, fermant la grille, n'eût monté la garde pour sauver l'autel. » On s'attend demain à de nouvelles scènes de violences. Comme cependant nous vivons dans une terre de liberté, les autorités constituées s'abstiennent jusqu'ici de contrecarrer les scrupules de conscience de la multitude.

Pour extrait : M. GARCIN.

Des sociétés de tempérance en Russie.

L'initiative de ces sortes de sociétés appartient au clergé catholique de Pologne et date de plusieurs années. Nous avons déjà plus d'une fois signalé ici l'extension qu'elles prenaient, en même temps que les étranges obstacles qu'elles rencontraient dans le gouvernemett. Une nouvelle circulaire ministérielle nous oblige à revenir sur ce sujet, qui mérite toute la sympathie que nous voudrions lui attirer; car, comme l'a parfaitement démontré un économiste russe (1), le système qui régit maintenant les ferme d'eau-de-vie est la plaie la plus grave de celles qui rongent la Russie. C'est une gangrène morale qui fait tous les jours des progrès, et aucune amélioration n'est possible dans la masse de la nation, tant que cette plaie restera saignante.

Ces fermes, qui ne rapportaient à l'Etat en 1835 que 26 millions de roubles, lui en rapportent, à l'heure qu'il est, 115 millions (460 millions de francs), et constituent plus de la moitié de son revenu. *Il est bien triste de se réjouir de cette augmentation*, a noblement dit l'Empereur; mais ses agents, ostensiblement rémunérés par les fermiers (2), ne cherchent qu'à consolider cette source immorale de revenu, et voici la circulaire qui vient encore de sortir du ministère de l'Intérieur à cet effet :

« A l'ouverture de l'exercice des contrats courants pour les fermes d'eau-de-vie, les paysans de plusieurs villages ont résolu de ne plus boire d'eau-de-vie. Dans les communes où cette réso-

(1) M. Hersêwanoff, *Des fermes d'eaux-de-vie en Russie*; Paris, 1858.

(2) Le gain que font les fermiers, augmentant en raison directe de la quantité de spiritueux qu'absorbe le peuple, ils sont prêts, affirme l'*Abeille du Nord* (n° 10), à récompenser tous ceux qui agissent dans leur intérêt; aussi n'est-ce un secret pour personne que les maîtres de police de nos villes et nos baillis de districts sont *à la solde* des fermiers.

M. Hersêwanoff entre dans d'incroyables détails de ce genre. — Dans les villes de district, le maître de police, assure-t-il, reçoit une subvention de 5,000 fr.; dans une ville de gouvernement, 10,000 fr. et davantage. Le président de la chambre du fisc, le gouverneur, le vice-gouverneur, chacun a sa part de ces pots de vin. *Tous les fonctionnaires sans exception* qui, d'une manière ou d'une autre, sont en rapport avec la ferme reçoivent des subventions annuelles, sans le vouloir, quelquefois même sans le savoir; il n'y a là ni honte ni délit; c'est un émolument de place, un péché mignon, ou, pour parler le langage administratif, une licence de pouvoir. Les fonctionnaires avides se font payer encore plus cher. Mais si le fermier veut introduire quelque chose de

lution a été prise, on a convoqué à cette fin des assemblées communales (*mirskia skodki*) dans lesquelles — en plusieurs endroits même par des actes écrits, —il a été stipulé de certaines amendes et punitions applicables à tous ceux qui viendraient à enfreindre ces décisions communales.

« La loi reconnaît aux communes, tant urbaines que rurales, le droit de prendre des mesures contre l'ivrognerie. Par l'art. 570 du tome IX, ces communes sont autorisées à sévir contre ceux de leurs membres qui seront convaincus d'être adonnés à ce vice, en leur infligeant, jusqu'à trois fois, certaines peines correctionnelles, après quoi, si le débauché ne se corrige pas, elles peuvent même l'exclure de la communauté (§ 567, t. IX, et § 300, t. XIV).

« Les décisions concernant, soit la punition, soit l'expulsion des ivrognes, sont prises par les assemblées communales, lesquelles ainsi — en vigueur de l'article 5,000 du T. II — ont le droit incontestable de délibérer sur les mesures à adopter pour diminuer les excès dans l'usage des boissons spiritueuses, mais ces délibérations ne peuvent avoir lieu que dans des réunions convoquées d'après le mode prescrit par la loi.

« La sobriété, comme meilleur moyen de conserver la santé et la moralité du peuple, mérite d'être encouragée, aussi l'art. 407 du tome II range-t-il le soin d'y veiller au nombre des devoirs les plus importants des gouverneurs de province.

« De ces considérations il ressort que, chaque fois que le peuple prendra la résolution de s'abstenir des boissons spiritueuses, il ne faudra pas l'empêcher dans l'exécution d'un dessein aussi louable, pourvu que les individus qui prennent cette résolution n'en fassent point l'objet d'un arrêté communal, ni ne stipulent pas des peines et des punitions applicables à ceux qui contreviendraient à leur règlement, s'arrogeant ainsi un pouvoir que la loi ne leur reconnaît point.

A cette fin, Sa Haute Excellence ordonne aux gouverneurs de province :

« 1° De ne pas mettre obstacle à la résolution spontanément prise par des hommes privés de s'abstenir des boissons spiritueuses.

« 2° De prendre les mesures d'eux dépendantes pour empêcher que d'aucune part il ne soit employé, pour arriver à ce but, des moyens coercitifs, comme ceux que prescrivent les susdits arrêtés communaux, en stipulant des peines et des punitions applicables aux contrevenants.

« 3° De prescrire aux chefs de police de leur ressort de veiller à ce que les fermiers d'eau-de-vie remplissent exactement leur devoir, ce que, de son côté, M. le ministre des finances, par office du 5 mai, n° 520, a prescrit aux présidents des chambres des finances. »

De prime-abord, cette circulaire ne semble pas défavorable aux sociétés de tempérance, mais au fond elle les frappe de mort : Quelques explications suffiront pour en démasquer facilement le piége.

M. le ministre n'accorde le droit de délibérer sur les moyens d'extirper l'ivrognerie qu'à des réunions communales convoquées d'après le mode prescrit par *la loi*. La moindre omission dans les formalités prescrites les réduit à néant. En quoi consistent ces formalités? L'*Abeille du Nord* va nous le dire.

« D'après le règlement que donne le tome Ier du Code, les réunions communales sont convoquées par le préposé de la commune qui charge les anciens du village et les décurions de prévenir les membres de la commune au moins un jour d'avance. Les assemblées se tiennent les dimanches ou autres jours fériés, avant ou après la messe, et tous les membres de la commune sont tenus d'y prendre part, à moins de quelque empêchement légal. Lorsque les deux tiers au moins des membres de la commune sont en présence, le préposé de la commune ouvre la séance, en exposant, l'une après l'autre, les *questions sur lesquelles* l'assemblée est appelée à délibérer. Quand la liste des questions est épuisée, chacun des assistants est libre de soumettre à l'assemblée des propositions concernant les intérêts de la commune. Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages, inscrites dans un livre *ad hoc* scellées du sceau de la commune, et transmises au préposé, lequel, le dimanche suivant, doit en donner lecture dans l'église paroissiale; après quoi, si dans l'espace de quatre semaines, il n'a pas été interjeté appel contre la décision de l'assemblée communale, aucune autorité n'est en droit d'en arrêter l'effet, à moins qu'il ne s'y trouve des stipulations en contradiction avec *quelques* articles de la loi, et on en trouve toujours.

« Telles sont les minutieuses formalités que les communes auraient dû observer pour rendre leurs arrêtés inattaquables. Il paraît qu'elles y ont manqué, mais en quoi? Quelles sont au juste les formalités qu'on a négligé d'observer? La circulaire ne le dit pas et nous le regrettons. Serait-ce que l'assemblée aurait été convoquée quelque jour ouvrable, au lieu d'un jour

nouveau, s'il y a eu cas douteux, s'il s'élève une rixe, un malentendu, et qu'il faille s'expliquer *intrà-muros*, alors la taxe monte de plus en plus, selon le méfait, selon surtout la position officielle du personnage auquel on s'adresse. Quelquefois la subvention revêt une forme légale, que la moralité devrait cependant prohiber : les enchères au Sénat de Saint-Pétersbourg sont présidées par un comité composé du ministre des finances et de quatre sénateurs; chacun de ces derniers reçoit, à ce qu'on assure, comme indemnité légale, une somme de 60,000 fr., et le ministre (!!!) quelque chose de plus. Bon gré, mal gré, ces messieurs, au fond du cœur, deviennent des partisans chaleureux du système actuel des fermes, et ne rougissent nullement de profiter d'un avantage sanctionné par la loi.

[illegible]? Aurait-on fait un protocole à part, au lieu d'inscrire l'arrêté dans le livre *ad hoc*? Ou bien le mépris des convenances aurait-il été poussé jusqu'à l'oubli d'appliquer le sceau de la commune au bas de l'arrêté communal? Encore une fois, la circulaire ne dit rien de tout cela et se borne à faire sous-entendre qu'il y a irrégularité dans les formes. — Mais c'est peu d'annuler les arrêtés communaux pris jusqu'à ce jour; la circulaire va plus loin et les interdit à l'avenir, en défendant aux individus qui prendraient cette résolution (d'extirper l'ivrognerie) d'en faire l'objet d'un arrêté communal. Cette défense n'est rien moins que la révocation de l'article 570 du tome II, cité par la circulaire, qui se montre ainsi coupable, bien plus que les préposés des communes, d'infractions aux formalités légales; car la révocation d'un article de loi veut être discuté au Conseil de l'Empire, confirmé par l'Empereur et promulgué par le Sénat. »

Nous espérons que le *Nord*, qui a eu le courage de citer cette critique de la circulaire de M. Lanskoï, joindra sa voix puissante à la nôtre, pour engager Sa Haute Excellence à la révoquer et à ne pas empêcher le peuple russe de prendre au sérieux l'article 241 du XIVe tome du Code, ainsi conçu :

« Il est défendu à tous et à chacun de se livrer à l'ivrognerie. »

Suite.

Les tristes pressentiments qui nous étaient transmis naguère de la Savoie n'ont été que trop réalisés. Le savant et pieux évêque d'Annecy, Mgr Louis Rendu, vient de succomber à la maladie dont il était atteint. Voici en quels termes le *Bon Sens* d'Annecy nous apporte la nouvelle de la mort du prélat :

« Un grave et douloureux événement vient de plonger dans le deuil la ville et le diocèse d'Annecy. Dimanche matin, vers huit heures et demie, expirait, âgé de soixante-dix ans, Mgr Louis Rendu, évêque et père chéri de ce diocèse. Une maladie cruelle, supportée avec une patience angélique, l'a enlevé inopinément à l'affection de ses ouailles. Il s'est éteint, pour ainsi dire, dans les bras de son clergé, réuni dans notre ville pour la retraite ecclésiastique, et au moment où il se préparait à lui donner sa dernière bénédiction. Cette perte, si affligeante par elle-même, emprunte encore aux circonstances de l'époque où nous vivons une gravité toute particulière. Prions Dieu pour le diocèse d'Annecy! »

Par mandement en date du 1er août, Mgr l'évêque du Puy ordonne que la liturgie romaine sera obligatoire dans son diocèse à partir du premier dimanche de l'Avent prochain. A dater des premières vêpres de ce jour, l'usage des autres bréviaires, missels, livres de chant, etc., y sera interdit. « Les prêtres, dit le prélat, qui, à cause de leur âge ou de leurs infirmités, ne pourraient pas réciter le bréviaire romain, devront s'adresser à nous avant cette époque, et nous exposer par écrit leurs raisons, pour obtenir la commutation que le Souverain-Pontife nous a autorisé à accorder. »

Le chant adopté par Mgr du Puy à l'exclusion de tout autre, est le chant publié par le P. Lambillotte; le cérémonial romain qui fera règle est celui de M. l'abbé Falise.

Dans les considérations qui précèdent son ordonnance, Mgr de Morlhon parle des difficultés d'exécution qui lui avaient fait retarder jusqu'à ce jour l'établissement définitif de la liturgie romaine. Mais enfin, dit-il, tous les obstacles ont été levés; « grâce au concours aussi actif qu'éclairé des membres de notre vénérable chapitre et des doctes et pieux directeurs de notre séminaire, nous avons pu soumettre à la congrégation des rites un Propre de notre diocèse, destiné à rattacher les solennités traditionnelles de l'Eglise du Puy et les offices de ses saints particuliers à la liturgie de l'Eglise universelle; et nous pouvons aujourd'hui, dans la joie de notre cœur, offrir à votre piété un touchant ensemble de souvenirs et de fêtes qui, sans vous permettre d'oublier les saints dont les vertus et le sang ont consacré, dès les premiers siècles du christianisme, la terre à laquelle vous vous glorifiez d'appartenir, vous mettra pourtant en communion intime de langage et de culte avec toutes les églises de l'univers. »

Après avoir rappelé ensuite que le diocèse du Puy avait déjà été en possession de la liturgie romaine, du milieu du seizième jusqu'aux dernières années du dix-huitième Mgr du Puy s'attache à montrer quelques unes des raisons d'opportunité du retour à cette liturgie. En présence des dangers dont l'Eglise mère et maîtresse est assaillie de nos jours, cette union avec elle par un lien nouveau, est un nouveau témoignage de l'impérissable unité de l'Eglise catholique. Le vénérable prélat trouve occasion de rappeler la fermeté avec laquelle l'Eglise de

France n'a cessé d'être attachée au Saint-Siége, fondement de l'Eglise. « Toujours, dit-il, l'Eglise de France s'est fait gloire d'être attachée à l'Eglise de Rome par la foi et la charité ; et lorsqu'on a essayé de rompre cette union, on l'a vue affronter, pour la maintenir, les persécutions les plus cruelles. Vos pères ont pu vous raconter la part glorieuse prise par les prêtres de ce diocèse dans les luttes héroïques du clergé de France contre le pouvoir schismatique, qui prétendait le rendre indépendant de la chaire de saint Pierre. C'est ce même attachement que nos ancêtres dans la foi nous ont légué, comme la plus précieuse part de leur héritage, qui nous détermine aujourd'hui à ajouter aux liens essentiels par lesquels nous tenions déjà au centre de l'unité un lien nouveau, celui de l'unité du culte. »

FAITS RELIGIEUX.

Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, est arrivé samedi à Bourg pour prêcher la retraite ecclésiastique du diocèse.

— En annonçant la mort du cardinal Falconieri Mellini, archevêque de Ravenne, le *Journal de Rouen* rend hommage au zèle apostolique et aux vertus de ce prélat et ajoute qu'il publiera bientôt une notice plus détaillée.

— On lit dans le *Courrier de Bayonne* :

« M. l'abbé Dufau, curé doyen d'Arudy, qui s'est démis de sa cure, pour suivre Mgr. l'évêque de la Floride et aller évangéliser cette contrée lointaine, vient de quitter le diocèse de Bayonne. Nous apprenons que Mgr l'évêque de la Floride, touché du dévouement de M. Dufau, lui a offert de devenir son vicaire général. »

— Le corps de M. l'abbé Dudouble, chanoine-archiprêtre de l'église primatiale de Bordeaux, décédé à Biarritz, a été transporté à Bordeaux, où il est arrivé samedi dans la matinée. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église St-André.

FAITS DIVERS

On écrit de Londres, le 31 août :

Le prince Alfred est arrivé à Douvres lundi soir et s'est embarqué immédiatement à bord du *Vivid* pour Calais, d'où il se rend à Marseille par Paris, pour rejoindre l'*Euraylus* dans la Méditerranée, attendu que son permis d'absence est expiré.

La commission de défense nationale s'est embarquée lundi matin à Portsmouth à bord du *Sprightly*, avec un pilote du gouvernement ; elle s'est rendue au passage des Aiguilles pour compléter l'inspection des points qui, à l'ouest, approchent de Spithead.

— On assure que M. de Saulcy, membre de l'Institut, est nommé inspecteur général des bibliothèques de l'Empire.

— On lit dans l'*Avenir* de Nice :

L'impératrice douairière de Russie sera à Nice au commencement d'octobre.

Elle est à Interlaken. Elle a prouvé que, si riches que soient les souverains, il ne leur plaît pas toujours, dans leurs voyages, de passer sous les fourches caudines des aubergistes.

L'*Hôtel des trois Rois*, à Bâle, où elle coucha avec sa suite, lui demanda 17,000 fr., il y a deux années.

Le propriétaire l'attendait encore, ayant appris sa venue en Suisse par l'Allemagne. Mais la czarine a organisé, avant de partir de Saint-Pétersbourg, une stratégie défensive. Elle a six chefs de cuisine ; ils la précèdent dans les villes qu'elle doit traverser et lui préparent ses repas. Ainsi, à Bâle, c'est dans le buffet de la station que le dîner impérial a été préparé et servi.

— On écrit de Pornic, 31 août, à l'*Espérance du peuple* :

« Monsieur,

« Le corps de M. Adolphe Chapin, chanoine de la cathédrale d'Angers et aumônier au séminaire de Montgazon, a été trouvé sur la plage des Moutiers et enterré dans le cimetière de cette paroisse.

« Toutes les précautions ont été prises pour qu'il puisse être transporté dans sa paroisse natale, selon le désir de sa famille.

« A six heures aujourd'hui, des marins ont amené à Pornic le corps de M. Jacques Feret, professeur de philosophie à Montgazon.

« Nous avons dû l'inhumer de suite dans le cimetière de Pornic.

« Tous les corps de nos amis ont donc été retrouvés. Ce sera pour nous une dernière consolation de prier sur leurs tombes. Puisse cette pensée adoucir la douleur de leurs malheureuses familles !

« Agréez, etc. — B. Cormerais, *vicaire de Pornic.* »

— Un arrêté du préfet de la Dordogne, en date du 2 août, a suspendu le Conseil municipal de Nontron et le remplace par une commission de vingt-deux membres. Les journaux de Périgueux publient cette décision sans en indiquer les motifs.

— On écrit d'Orgon, le 28 août, au *Nouvelliste de Marseille* :

« La gendarmerie d'Orgon vient d'opérer l'arrestation de deux forçats évadés, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées :

Vendredi, 26 courant, à six heures du soir, le maréchal des logis Begeot et le gendarme Caquereau ayant rencontré sur la route deux individus à mine suspecte et qui paraissaient embarrassés de cette rencontre, les ont conduits à leur caserne, après avoir eu soin de leur enlever trois

couteaux dont ils étaient porteurs; ce fut une heureuse précaution qui leur a sauvé la vie, car pendant que le maréchal des logis vérifiait le registre des signalements, l'un de ces misérables s'est élancé sur le gendarme Caquereau, un énorme soulier à la main, lui en a porté un coup tellement violent près de la tempe, que le sang en a jailli; au même instant l'autre s'est rué sur le maréchal des logis, et une lutte terrible s'est engagée dans le tout petit cabinet de ce dernier; les premières personnes arrivées au bruit de la lutte n'osaient entrer.

« Le commissaire de police a été renversé et jeté dans un coin; enfin, la foule grossissant, l'on est parvenu, non sans peine, à se rendre maître de ces forcenés, qu'il a fallu garrotter, et les mêmes gendarmes, si maltraités, se sont vus dans la nécessité de les protéger contre l'indignation populaire, qui en voulait faire prompte justice.

« Il résulte de l'information à laquelle s'est livrée le juge de paix, que ces deux misérables sont les nommés Fraisse et Bentageon, condamnés par la cour d'assises de Cahors aux travaux forcés à perpétuité pour arrestation sur la route, suivie de vol et tentative de meurtre, et qui se sont évadés de Toulon le 21 de ce mois; les anneaux en fer trempé qu'ils avaient encore aux pieds, et dont ils n'avaient pu se défaire, n'ont laissé aucun doute sur leur identité.

« Ces deux forçats n'avaient osé faire résistance sur la route, car ils étaient en face des cafés où plusieurs jeunes gens étaient attablés; mais dans la caserne, en face de deux gendarmes seulement, ils ont cru qu'il leur serait facile de les surprendre, de les assommer et de s'évader. Le projet était bien conçu; heureusement qu'ils ont eu à faire à deux militaires solides et éprouvés. »

— Les soldats de l'armée d'Italie sont accueillis partout avec la même cordialité. Le 44ᵉ de ligne a été reçu à Dijon avec enthousiasme. Le *Moniteur de la Côte-d'Or* raconte que le jour de l'entrée du 44ᵉ, un Dijonais bien connu par l'ampleur magistrale de sa barbe, a invité à dîner les douze sapeurs du régiment. Treize magnifiques barbes ont fraternisé autour d'une table largement servie, depuis six heures du soir jusqu'à dix. Café, pousse-café, rincette, rinçonnette, rien n'a été oublié. On s'est séparé à l'heure de la retraite, avec de bonnes et franches poignées de mains. Au coup d'adieu, le caporal des sapeurs, qui se pique de Phébus, a improvisé le distique suivant :

Du côté de ta barbe est la munificence,
Du côté de la nôtre est la reconnaissance.

— Encore quelques souvenirs de la campagne d'Italie : nous les trouvons dans l'*Avenir*, de Nice :

« Le Jockey-Club comptait, comme on le sait, un grand nombre de ses membres parmi les officiers de l'armée d'Italie. Deux d'entre eux, le comte de La Rochefoucault et le comte Arthur Talon, ont échappé à la mort d'une manière miraculeuse.

« Le comte de La Rochefoucault, en chargeant la cavalerie autrichienne, a été fait prisonnier, après avoir reçu cinq blessures. Aucune d'elles n'a été mortelle; mais l'une d'elles aurait dû le tuer infailliblement. Qui croirait que M. de La Rochefoucault a senti le pistolet d'un ulhan s'appuyer sur son front, entre les deux sourcils; que le coup est parti, et que la balle ne lui a pas cassé la tête? Par un de ces effets surprenants et inexpliqués que présentent parfois les armes à feu, la balle s'est contentée de filer sur l'os frontal en labourant la peau et de sortir par le képi, après avoir glissé sur le front sans le pénétrer.

« Quant à M. Arthur Talon, son odyssée n'a pas été moins curieuse. Lancé à la tête de sa compagnie, il entre le premier dans un carré autrichien, reçoit une décharge qui transperce son cheval sans toucher le cavalier. Renversé, il se relève, le sabre au poing; un coup de sabre fend son képi; un second coup de sabre l'atteint à la tête; mais la bagarre était telle, que la main du soldat avait été détournée, et qu'au lieu du tranchant, c'était le plat du sabre qui avait seul porté. Presque aussitôt, un dragon lui plante sa carabine sur la joue et fait feu : — le coup rate. — Un instant après, M. Talon reçoit sous les côtes un coup de baïonnette qui le jette à terre. L'Autrichien, qui croyait avoir éventré son homme, dut être bien étonné de le voir se relever tout gaillard, car le coup qu'il avait porté était un coup droit d'une force terrible. Il pensa sans doute que le jeune officier portait sur lui un talisman, et il ne se trompait pas. »

Pendant la campagne de Crimée, M. Talon se plaignait un jour d'avoir cassé le verre de sa montre et de ne pouvoir l'envoyer chez Breguet. Un de ses soldats lui dit :

— Mon lieutenant, vous n'avez pas besoin de porter votre montre au Palais-Royal. J'ai travaillé dans l'horlogerie, et j'ai dans mon sac mes petits outils. Si vous avez une pièce de deux francs, je me charge de vous prouver que je suis plus fort que Breguet, car le verre que je vous mettrai ne se cassera jamais.

M. Talon livra sa montre, accompagnée d'une pièce de deux francs, au soldat horloger; celui-ci aplatit sur les bords la pièce de monnaie et l'ajusta très-habilement à la montre, qui se trouva ainsi avoir d'un côté une boîte d'argent, de l'autre une boîte d'or.

Rentré en France, M. Talon garda cette montre comme une relique de Crimée et comme un objet original. Il la portait à la bataille de Solferino; c'est elle que la baïonnette avait rencontrée. L'arme, qui eût glissé sur un autre métal, était entrée dans la pièce d'argent et était sortie de l'autre côté de la montre, au lieu de sortir de l'autre côté du jeune officier.

Ainsi, disait M. Talon à ses amis, je dois la vie à une pièce de deux francs qui se trouvait par hasard dans mon gousset.

— Cet argent, lui répondit le comte de M....., peut s'appeler de l'argent bien placé.

— Une trouvaille précieuse pour l'Anjou avait lieu la semaine dernière à Estrées-Saint-Denis, dans l'arrondissement de Compiègne. Environ trois mille pièces ou deniers en argent, avec ou sans alliage, et datant pour la plus grande partie des règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste (de 1108 à 1223), y étaient découvertes par des terrassiers. Ces monnaies avaient été destinées à différentes villes, notamment à Arras, Paris, Péronne et Montreuil. Elles étaient mêlées de

divers deniers provinciaux frappés dans le Maine, la Provence, etc. Les unes sont de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, avec cette devise : *Andegavincis*. D'autres proviennent soit du comte de Toulouse, soit de la ville de Saint-Quentin, sous le nom d'Eléonore de Vermandois. Enfin plusieurs de ces pièces sont du roi Louis VI (de 1108 à 1137), avec la légende : VBRIS BITVRICA (cité de Bourges).

— On écrit de Cadour à l'*Aigle* de Toulouse :

« La gendarmerie a opéré l'arrestation des nommés Alexandre Faucon, aubergiste à Lagraulhet, te Pierre Bousquet, propriétaire à Gratens, canton de Beaumont-de-Lomagne. Ces deux individus ont été conduits à Toulouse pour être mis à la disposition de M. le procureur impérial.

« S'il faut en croire les *on dit*, il existerait dans notre canton une société dite la *Canne d'or*, qui travaille à faire découvrir par des moyens surnaturels des trésors cachés.

« Cette société aurait des ramifications très étendues et recrute chaque jour de nouveaux adhérents, c'est-à-dire de nouvelles dupes, car il y aurait dans cette société des exploiteurs et des exploités. Faucon, qui, dit-on, a avoué faire partie de la société de la *Canne d'or*, aurait versé une somme de 100 fr., sans en avoir jamais retiré le moindre trésor. Bousquet, au contraire, n'aurait pas compté d'espèces, mais il aurait donné comme gage, son âme à Belzébuth. Il est probable que le *Grand-Albert* doit jouer un rôle dans tout cela. Attendons les investigations de la justice. »

— Le tribunal de police correctionnelle de Semur a été saisi avant-hier de la plainte portée au sujet du grave accident survenu le 1er août à Darcey, sur la ligne de Paris à Lyon. Deux convois chargés de militaires du 49e de ligne se sont heurtés, et l'on sait les tristes suites de cette collision.

Le mari de la cantinière qui a succombé, s'est porté partie civile ; il réclamait 80,000 fr. de dommages-intérêts.

Les débats ont porté principalement sur l'inobservation des règlements.

Le tribunal a rendu, à onze heures et demie du soir, un jugement qui relaxe Creman, mécanicien, et condamne : Joseph Pommier, sous chef de gare, à deux ans d'emprisonnement ; Laurent, facteur, à un an ; Jean-Baptiste Darlons, chef de train, à un an ; Stanislas Sibice, conducteur, à six mois ; et tous à une amende de 300 fr. ; le jugement les condamne en outre aux dépens ; la compagnie est déclarée civilement responsable. Statuant sur la demande du mari de la cantinière, le tribunal condamne la Compagnie, qui fait défaut, à 30,000 fr. de dommages-intérêts.

L'audience est levée à minuit. Un grand nombre de personnes assistaient à ces débats.

— La cour d'assises de la Seine jugera, le 12 de ce mois, l'affaire de l'assassin de la rue d'Enghien, le nommé Beuchard qui, après avoir tenté de voler M. Danin, directeur de l'Union commerciale, l'a assassiné au moment où il était découvert.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. GARCIN.

VARIÉTÉS.

Le Culte des Esprits en Amérique.

Décidément c'est un bien singulier pays que l'Amérique. Le procès de M. Sickles nous en offrait naguère une preuve frappante : aujourd'hui le culte de la secte des esprits frappeurs vient nous en fournir une autre démonstration. Quand je dis *secte*, il faut s'entendre ; car elle se fond et s'amalgame avec toutes les formes du protestantisme, et Dieu sait combien celui-ci en affecte aux Etats-Unis ! Etes-vous puritain ? Etudiez l'action de l'esprit ou des esprits, et vous voilà enrôlé dans la légion des croyants aux médiums. Etes-vous baptiste, anabaptiste, mennonien, irvingite, quaker, etc., etc. ? Peu importe, dès que vous cherchez les manifestations des esprits dans la Bible ou hors de la Bible ; dans le ciel, sur la terre et jusque dans l'enfer, vous comptez dans l'Eglise de l'avenir. Suivez assidûment les séances données chaque jour par les *médiums*, abonnez-vous au *spiritual Telegraph* de New-York, et tout est dit. La porte du ciel est grande et haute, au lieu d'être basse et étroite ; le chemin est royal et très-large, au lieu d'être *petit et tant soit* peu de travers. Ainsi disent les apôtres du spiritualisme américain.

On aura peine à nous croire quand nous affirmerons que ce christianisme bizarre compte déjà plus d'un million d'adhérents ; qu'il a son organe hebdomadaire dans le *Spiritual Telegraph* que nous avons sous les yeux. Et, chose plus étrange encore, cette feuille trouve non-seulement des lecteurs, mais de nombreux approbateurs dans la presse américaine. Celui-ci le déclare le meilleur journal de cette école, un modèle de discussion et de franchise que beaucoup de feuilles religieuses pourraient imiter. « Celui-là le proclame « un organe dévoué au spiritualisme, toujours prêt à accueillir la liberté de discussion, également éloigné de l'esprit de secte et du bigotisme. » Suivant un troisième, le *Spiritual Telegraph* est un des plus anciens et des meilleurs journaux spiritualistes. Je pourrais remplir toute une colonne de ces témoignages, si je ne craignais d'en fatiguer le lecteur ; il voudra donc bien me croire sur parole. Voyons quelles sont les doctrines du journal. J'ouvre le numéro du 7 mai, et j'y trouve pour article de fond un long

travail sur la faculté virtuelle que posséderait l'homme de rester suspendu dans les airs.

... Risum teneatis, amici;

car il s'agit ici de choses sérieuses, comme vous allez le voir.

Quand on aura une fois étudié sérieusement et constaté d'une façon satisfaisante les divers phénomènes spirituels qui se sont manifestés de nos jours, il restera démontré qu'une foule de prodiges attribués par l'orgueilleuse science actuelle à l'ignorance et à la superstition, reposent au contraire sur une certitude aussi réelle que tout autre fait historique. Donc, lorsque, dans les vies de plusieurs saints catholiques, de graves personnages attestent les avoir vus plusieurs fois s'élever en l'air et y rester suspendus, nous devons y croire en toute sûreté de conscience. Jusque-là rien de mieux; mais voici le danger. De pareilles manifestations n'ont rien de miraculeux; elles peuvent se renouveler toutes les fois que l'homme, par un acte énergique de sa volonté, s'élève au-dessus de sa condition habituelle. L'apôtre saint Philippe ne fut-il pas enlevé par l'Esprit sous les yeux de l'eunuque? Notre Seigneur ne vint-il pas, marchant sur les eaux? Jésus-Christ, comme les saints, n'a, par conséquent, exercé dans ces occasions qu'une puissance naturelle; la conclusion est évidente.

Mais cette puissance elle-même est loin de lui appartenir exclusivement, et, à vrai dire, elle n'est pas une preuve formelle de la vérité d'une religion. Aussi l'Eglise romaine avait-elle tort de s'en enorgueillir. Jamblique et Porphyre, ces deux grands ennemis du christianisme, ne possédaient-ils pas des dons éminemment spirituels, quoique d'un ordre différent de ceux dont jouissaient les premiers chrétiens? Au rapport d'Eunape, leur biographe, ne les vit-on pas s'élever dans les airs à la hauteur de dix coudées, et resplendir d'une brillante auréole? Encore une fois, ces phénomènes n'ont rien que de très-naturel. « L'esprit, en s'élevant par une profonde abstraction au-dessus du monde sensible; l'âme, en s'absorbant dans des méditations spéculatives et spirituelles, fournit les conditions nécessaires de la part de l'*homme*, pour la réalisation de ces phénomènes, quelle que soit la religion de l'individu chez lequel ils se manifestent. Ces conditions, une fois parvenues à un certain degré de perfection, admettent la coopération directe, l'action immédiate d'une puissance *ultra-terrestre* quel que soit le caractère moral de cet agent, que ce soit Dieu, un ange ou un démon, peu importe. »

Telle est donc la théorie de la doctrine, et nous avons tenu — on le conçoit — à la formuler dans les termes adoptés par les maîtres eux-mêmes. Il est presque inutile de remarquer que c'est une large porte ouverte à toutes les divagations de l'esprit humain : aussi la grande masse des crédules s'y précipite-t-elle avec ardeur. Voici d'abord quatre personnages, dont l'un est M. Partridge, éditeur du journal, qui nous assurent gravement avoir vu un certain Henry Gordon s'élever sans aucun point d'appui dans les airs, s'y balancer pendant vingt minutes, descendre, remonter, redescendre encore : on ne nous dit pas, il est vrai, le motif de cette étrange manifestation. Nous devons cependant y ajouter une foi implicite, et pourquoi? « Parce qu'une cour de justice ne récuserait pas la déposition de ces messieurs? » La démonstration est concluante, il faut l'avouer.

Le *Spiritual Telegraph* connaît parfaitement son public : aussi multiplie-t-il à plaisir les histoires incroyables. J'en rencontre une sous la main, qui date de 1661; la scène se passe en Angleterre, l'historien est un grave chapelain de Charles II; le rédacteur tient, on le voit, à citer ses autorités.

Une espèce de musicien ambulant passe dans une petite ville du comté de Wilts, où il escroque de l'argent à un M. Mompesson. Celui-ci le fait arrêter et part ensuite pour Londres. Mais à peine y est-il arrivé, que sa maison devient le théâtre de scènes étranges. On frappe aux portes et aux fenêtres; les habitants craignent des voleurs, les domestiques s'arment de pistolets, ouvrent brusquement une porte pour tirer... personne! Le tapage recommence d'un autre côté.

Après le retour de M. Mompesson, nouveau sabbat. On bat le tambour dans sa chambre à coucher; le bruit poursuit ses pauvres enfants dans leur lit; deux planches sont offertes à une femme de chambre par une main invisible. Le bon ministre a recours à la prière pour chasser le démon : peine inutile! Quand les prières sont terminées, le bruit recommence de plus belle, tables et chaises se mettent à danser. Bientôt, enhardi par le succès, le lutin tire les

oreilles et les cheveux des enfants, et arrache les couvertures du lit. Bref, ces tours malins se prolongent pendant deux années; il y avait de quoi en devenir fou, lorsque fort heureusement le musicien ambulant fut condamné, pour le crime de sortilége, à la déportation; car il était, vous pensez bien, l'auteur de toute cette comédie. Encore le rusé compère, une fois embarqué, souleva-t-il de telles tempêtes que les matelots n'eurent rien de plus pressé que de le mettre à terre.

Voilà pourtant ce qu'on nous donne sérieusement comme un phénomène naturel ou surnaturel, je ne sais trop lequel. Rien de plus difficile en effet que de déterminer, chez ces novateurs, leur opinion précise sur le caractère réel de ces faits plus ou moins authentiques. Et quand on pense que chaque semaine, douze ou quinze pages d'un fatras pareil sont présentées aux lecteurs comme une lecture instructive, comme une prédication destinée à récréer le coin du feu! Quels effets elles doivent produire sur de jeunes et ardentes imaginations, et même sur des esprits plus mûrs; on le devine facilement. Du reste, en voici la preuve.

Il s'est établi à New-York et peut-être dans d'autres villes, des conférences *spirituelles*, c'est-à-dire sur le rapport des esprits entre eux. Hommes et femmes y prennent successivement la parole; tout s'y passe avec convenance sans doute: mais les sujets sont d'une niaiserie puérile, ou d'un caractère dangereux pour les intelligences faibles. Dans cette dernière classe, on peut ranger la question posée dans une séance dont j'ai le procès-verbal sous les yeux. « Jusqu'à quel point les sentiments d'autrui, soit dans le corps, soit hors du corps, peuvent-ils modifier nos sentiments et nos actions?

Que nous subissions dès notre bas âge l'influence de tout ce qui nous entoure, il n'y a là certes rien d'étonnant, rien même qui vaille la peine d'être discuté, tant la chose est évidente.

Le naturaliste, le géographe et le philosophe se contentent de faire de ce phénomène un sujet d'observations, pour établir leurs inductions, et tout est dit. Aussi n'est-ce pas cette espèce d'influence qu'entendent les *spiritualistes* de l'Amérique. Selon eux, « chaque individu est doué d'une atmosphère propre, émanant de lui, rayonnant autour de lui, pénétrant l'atmosphère d'autrui et amenant, par conséquent, un changement d'état dans les autres personnes. »

La conclusion immédiate à tirer de cette doctrine, c'est qu'un grand nombre d'actes accomplis par une personne ne lui sont pas en réalité attribuables: « Beaucoup de choses, dit un des docteurs, qui passent pour avoir leur origine dans notre propre esprit, proviennent d'une action commune à nous-mêmes et à d'autres. »

Il n'est nullement surprenant que ces principes choquent certaines intelligences moins disposées à faire bon marché de notre libre arbitre. De ce nombre est M. Partridge, le propriétaire du *Spiritual Teacher*; mais tout en faisant ses réserves en faveur de la responsabilité individuelle, tant que l'âme est unie à un corps, il admet « que les rapports ou les influences se faisant sentir à distance sont sans contredit et invariablement l'œuvre des esprits, *lorsque* ces rapports ne s'établissent point par les moyens physiques ordinaires. »

Les maîtres de la secte une fois lancés dans cette voie ne tardent pas à y marcher à pas de géant. Je préfère citer leurs paroles mêmes, dans la crainte de n'être pas cru, si je me bornais à les résumer. « Tout me confirme, dit un *médecin*, *le docteur* Orton, dans l'opinion que les influences psychiques se font sentir à un degré dont les spiritualistes eux-mêmes ne se rendent pas compte. Il existe une atmosphère spirituelle dans laquelle vivent nos esprits, atmosphère tout aussi réelle que l'air que nous respirons. Comme l'air, cette atmosphère est caractérisée par différents degrés de pureté, qui influent sur notre état spirituel non moins positivement que les changements dans l'atmosphère respirable influent sur nos corps. Cette *atmosphère de l'âme* agit et réagit sur tous les plans de l'existence. Les règnes animal et végétal progressent dans la même mesure que l'homme, le progrès spirituel de ce dernier en étant au fond la grande cause. Je crois qu'à cette cause il faut attribuer la découverte récente et abondante de l'or et des pierres précieuses; de sorte que l'influence lumineuse et civilisatrice de cette atmosphère spirituelle non-seulement révéla les anciens dépôts et les vieilles cristallisations, mais va jusqu'à les créer dans les lieux où ils n'existaient pas, quand l'espèce humaine était dans un état voisin de la barbarie. Comme toutes les sphères et tous les plans de l'être sont unis entre eux par des liens fraternels, il faut de toute nécessité que

cette inter-pénétration des influences existe. La vie est une affection, la puissance a sa source dans la volonté ; il est donc fort naturel qu'à mesure que l'une devient plus pure et l'autre plus élevée, elles manifestent leur action inférieure par l'accroissement des dépôts existants, par la formation nouvelle de mines d'or et de pierreries.

« Cependant cette atmosphère spirituelle, il est bon de se le rappeler, agit comme l'air naturel, par voie d'influence, non en vertu d'une force arbitraire. Rien ne force un homme d'aller respirer les exhalaisons empestées de certains marais. De même aussi, nous ne sommes pas forcés de respirer une atmosphère spirituelle, contagieuse ; on ne peut donc admettre la conclusion tirée de la doctrine par certains membres de la réunion, qu'elle nous affranchit de toute responsabilité morale. »

Cette réserve était nécessaire, on le conçoit ; mais nous ne voyons pas qu'elle ait rassuré les consciences timorées. Ce qu'il fallait démontrer, une fois la théorie admise, c'est que nous avons les moyens pratiques de lutter contre une influence invisible, agissant à notre insu et souvent malgré nous. Voilà précisément la question si grave que l'auteur a laissée dans l'ombre.

Quoi qu'il en soit, les conséquences pratiques de ces doctrines ne tardent pas à se faire sentir. Elles tendent toutes au rejet d'une religion positive et pratique ; chaque forme du christianisme, protestante ou catholique, est uniquement un produit de l'ignorance et de la superstition que l'atmosphère *spirituelle* est destinée à faire disparaître. Quand celle-ci aura triomphé dans le monde, il n'y aura plus aucun intermédiaire entre l'homme et l'esprit, entre l'homme et Dieu. Il faut croire néanmoins que beaucoup de temps s'écoulera avant la réalisation de ce beau rêve, car les *spiritualistes* de New-York ne sont pas parvenus, après une discussion prolongée durant quatre années entières, à s'entendre sur cette même influence d'un esprit sur un autre esprit.

Un singulier incident eut lieu pendant une de ces interminables discussions. Un M. Fowler, grand partisan de la nouvelle doctrine, répondait à des objections assez sérieuses. Soudain il s'arrête, balbutie, et paraît ne pouvoir plus suivre le cours de sa pensée. On s'étonne, on se regarde, quand M. Fowler reprend :

Je sens une influence ennemie qui s'oppose aux observations que je voulais faire.

M. Partridge. Je voudrais savoir si vous pouvez nous en donner une preuve, ou nous satisfaire quant à son origine.

M. Fowler. Je ne puis ni démontrer l'existence de cette influence hostile, ni dire qui en est la cause. Personne ne peut démontrer à un autre tout ce qu'il sait en soi-même être vrai.

Alors se lève une Mme French, clairvoyante de profession. « C'est moi, affirme-t-elle, qui, durant tout le discours de M. Fowler, me suis efforcée de l'arrêter.

« Eh bien ! reprit M. Partridge, pour achever la démonstration, Mme French devrait rendre à l'orateur la clarté primitive de ses idées. »

Mme French s'entêta probablement dans son opposition ; car, nous l'avouons à notre honte, les dernières paroles de M. Fowler nous ont paru tout aussi obscures que les premières.

On serait tenté de rire de cette scène qu'on croirait arrangée d'avance, si l'on ne se sentait attristé en songeant aux résultats que produisent ces extravagances. Dans chacune de ces occasions, il y a toujours quelque *médium*, ordinairement une femme, qui raconte aux assistants ses expériences sur les esprits, ou des séances de magnétisme. Après chaque exemple cité, les stériles discussions recommencent de plus belle.

Stériles, ai je dit. Je me trompe. Les colonnes du journal auquel j'emprunte ces détails sont remplies d'annonces conçues en ces termes :

Mme *Hayden*-médium frappeur, lecteur et clairvoyant.

Mme *French*, médecin clairvoyant pour la guérison des maladies.

Le docteur *Hussey*, médium guérisseur, arrive de l'Ouest et s'établit dans cette ville, etc., etc.

Je fais grâce aux lecteurs des adresses et des heures des consultations, pensant bien que personne n'aura envie d'aller les interroger. Ces divers médiums nous assurent cependant que leurs portes sont assiégées chaque jour par la foule des consultants. Je les crois sans peine ; car tout est possible en Amérique : le mormonisme n'y est-il pas né, n'y est-il même pas florissant?

Je tiens à montrer, avant de terminer, que ce nouveau christianisme, car, je le répète, il s'appuie sur l'Evangile, a déjà fait des progrès réels ; qu'il a ses adhérents et ses prédicateurs ardents. L'un d'eux écrit

au *Spiritual Telegraph*, des bords du Missisipi, dans le comté d'Illinois, pour rendre compte du résultat de ses efforts.

Mais la partie la plus curieuse de cette lettre est sans contredit celle où il pose les principes qui le guident dans ses discours. Les voici dans leur triste simplicité :

1. Nous n'élevons aucune opposition contre le christianisme comme influence impersonnelle ou principe d'un amour éternel pour l'homme, et, par conséquent, pour Dieu. Ainsi défini, le christianisme est, à nos yeux, une cause de civilisation pour les peuples, et de spiritualité pour les individus.

2. Chaque secte, chaque communion est en soi antichrétienne et antispirituelle; elle est opposée au développement individuel, et sert, entre les mains de ses adhérents, à retarder le progrès de la bonne volonté parmi tous les hommes.

3. Tout homme, à raison de ses maladies physiques et de ses imperfections morales, a besoin d'un Sauveur.

4. L'unique sauveur éternel et véritable, c'est la sagesse ou la *raison pure*, qui est toujours intuitive et inspirée. Etre sauvé de l'erreur, du péché, de la souffrance, c'est vivre selon les enseignements infaillibles de cette sagesse.

5. La nature de Dieu n'est nullement mystérieuse ; il est possible de reconnaître ses voies telles que les montre chaque nouvelle découverte dans les arts, les sciences et le spiritualisme.

6. La plus haute manifestation de la religion vraie et immaculée consiste dans la justice universelle, basée sur la justice envers soi-même et envers le prochain.

Ici encore, nous nous sommes borné à traduire pour rendre plus fidèlement la pensée de l'auteur. Mais que penser de la condition religieuse et morale d'un pays où de semblables doctrines non-seulement se produisent au grand jour, mais trouvent encore de nombreux partisans ? Il est de mode, nous le savons, parmi certains journaux, de nous présenter la protestante Angleterre et la protestante Amérique comme le berceau et la patrie du vrai christianisme. Il est bon cependant de montrer les choses sous leur aspect réel, ne fût-ce que pour empêcher l'erreur de se répandre sans protestation. La vérité vraie, c'est que si l'on approfondit dans un esprit impartial et scientifique l'état religieux de l'Union américaine, il devient impossible de ne pas être frappé de ce fait : toutes ces mille et une sectes se résolvent successivement dans un naturalisme non moins éloigné d'une saine philosophie que d'un christianisme divinement révélé. La vérité vraie, c'est encore que la théorie du matérialisme s'y fait jour de plus en plus, quoique mêlé à je ne sais quel jargon biblique et humanitaire pour ne pas effaroucher les âmes timides. Nous pourrions en trouver des exemples instructifs jusque dans les colonnes de cette feuille *spiritualiste* où nous avons puisé nos informations.

A force de subtiliser et d'ergoter, il devient presque impossible de retenir quelque lambeau du christianisme au milieu de cette nouvelle confusion des langues. Sur ce sable mouvant de la réforme, on s'efforce en vain de conserver, ici un dogme, là une pratique liturgique, plus loin une forme de prière; tout vous échappe comme une matière friable à travers le tamis par lequel vous le faites passer. Peut-être est-ce nécessaire pour déblayer le terrain et permettre plus tard à la vérité d'y élever un édifice durable. Un des résultats les plus remarquables de cette situation, c'est que les yeux se portent naturellement vers cette Eglise-une, dont les enfants se rassemblent dans un même bercail, *sous un même pasteur*. En Amérique, beaucoup plus qu'en Angleterre, les préventions contre l'Eglise catholique tombent chaque jour davantage. Soit par la force même des choses, soit par ce besoin de vérité qui est au fond de chaque âme humaine, on s'habitue à respecter comme institution humaine cet édifice religieux qui, seul, offre une solidité à l'épreuve de tant de débris croulants...

Mais il est temps de nous arrêter sur cette pente, qui nous mènerait trop loin : à chaque jour suffit sa peine.

C. F. Audley.

L'Institution de M. l'abbé Barret, docteur ès-lettres (260, rue Saint-Jacques), dont le nombre des élèves est invariablement fixé au chiffre *de* **40**, a eu, cette année, tous ses candidats aux Ecoles navales militaire, polytechnique, centrale, déclaré admissibles.

Le directeur gérant, A. Sisson.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2



L'AMI DE LA RELIGION

La Réforme fédérale en Allemagne.

(Premier article.)

De plus en plus, l'œuvre du congrès de Vienne s'altère dans ses traits les plus essentiels : tantôt par la guerre, tantôt par les vœux énergiques des populations, les nationalités sacrifiées par les traités de 1815 tendent à se reconstituer ; et les quarante-cinq années de paisible prospérité que les diplomates avaient faites à notre société, après tant de bouleversements, menacent de disparaître devant les nouvelles exigences de notre temps.

Aujourd'hui le tour de l'Allemagne est venu : de chacun de ses nombreux États il s'est élevé un cri en faveur de la réforme du pacte fédéral. Sourd d'abord comme un tonnerre lointain, il a grandi bientôt, répété d'écho en écho, dans les vieilles universités, dans les antiques cités impériales et jusque dans les hameaux de la Souabe ou de la Franconie, du Hanovre ou du Brandebourg. Quelques-uns repoussent encore cette demande, d'autres, en plus grand nombre, l'accueillent avec joie ; tous la regardent comme l'annonce d'une ère nouvelle. Quant à nous, sans prendre aucune part dans des passions et des sentiments qui ne nous touchent qu'indirectement, nous nous proposons de faire connaître l'origine et le progrès de ce mouvement, laissant au lecteur le soin d'en tirer la conclusion.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Allemagne réclame une réforme de sa constitution ; à vrai dire, ce cri est vieux de deux siècles et date de la paix de Westphalie. On se ferait difficilement une idée de l'état de ce malheureux pays après la guerre de Trente ans ; c'était un désert, les trois quarts du sol étaient littéralement dévastés ; une bonne moitié des habitations avaient disparu, et, de fait, il restait seulement un tiers de la population pour occuper des demeures ruinées, où les bêtes fauves, l'épidémie et la famine semblaient avoir élu domicile !

Il va sans dire que dans une pareille situation, rappelant l'invasion des barbares, le pouvoir impérial était sans force devant les usurpations des trois cents petits souverains qui se disputaient les lambeaux du sol germanique. Aussi il faut voir avec quel concert le peuple demandait l'avénement d'une autorité énergique et capable d'écraser la tyrannie de tous ces hobereaux, princes, marquis, comtes et barons, dont l'unique ambition sembla bientôt être d'avoir des maîtresses, des valets nobles et des pastiches de Versailles, pour singer le grand roi. Vaines demandes de ce pauvre peuple obéré, pressuré, corvéable à taille et à merci ! Les vieilles mœurs germaines disparaissaient de plus en plus pour faire place à l'influence française mal comprise, par conséquent mal interprétée et sottement travestie. Aussi le grand esprit de Leibnitz, frappé de ce déplorable état de choses, ne craignait-il pas d'invoquer hautement une réorganisation complète de la constitution ; il écrivait ces lignes significatives :

« Toutes les fois que je considère la périlleuse situation où nous nous trouvons, et que je vois notre lâcheté, le désordre de nos conseils, je rougis pour nous à la pensée de notre abaissement aux yeux de la postérité. Dans l'Europe entière — cela saute aux yeux, tout change et se transforme : mais nous, nous agissons comme si la plus grande sécurité régnait partout et que Dieu dût se charger de protéger notre repos. On se dispute pour des bagatelles, et personne ne se soucie des choses importantes : aussi se sent-on saisi de dégoût et d'ennui à la seule pensée de l'histoire contemporaine. Assurément, nous autres Allemands, nous méritons pleinement la mauvaise opinion qu'ont sur nous les étrangers. »

Le tableau n'est pas flatteur, on le voit ; malheureusement les patientes recherches des Allemands modernes en confirment tous les détails. La servilité d'une noblesse d'antichambre, la mauvaise répartition des impôts qui tombent uniquement sur la bourgeoisie et le peuple, l'incurable apathie des États dans chaque petit pays, l'impuissance, ou plutôt l'absence d'un pouvoir central, rien ne manque à la démonstration. La nation semble même avoir oublié toutes ses antiques traditions qui, à travers le moyen

âge, la rattachait à la grande souche teutonique, si bien décrite par Tacite : « *De minoribus rebus principes consultant; de majoribus omnes; ita tamen, ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principem pertractentur.* » A la fin du dix-huitième siècle, l'homme qui aurait réclamé l'intervention réelle des Etats ou de la Diète dans les affaires du pays, eût été regardé comme un insensé.

Ce fut dans cette situation dégénérée que la révolution de 1789 et le premier Empire trouvèrent l'Allemagne. A considérer les choses dans leur ensemble, les invasions successives qu'elle eut alors à subir contribuèrent plus que toute autre chose à ranimer le sentiment national et à faire comprendre la nécessité de réformes fondamentales.

La nation sentit la rougeur lui monter au front en voyant ses princes mourir auprès d'un soldat couronné, mendier sa faveur et en obtenir par lambeaux les dépouilles de leur propre patrie. Mais ce sentiment de honte ne suffit point pour animer le peuple de ce souffle héroïque qui le souleva plus tard ; et nous ne connaissons aucun fait plus propre à démontrer le degré d'abaissement auquel il était arrivé que l'indifférence générale au moment où le Saint-Empire romain cessa d'exister. « L'Empire, dit un publiciste allemand des plus estimés, offrait alors le plus triste spectacle d'un cadavre que les vautours et les renards se seraient disputé. De sentiment national, il n'y en avait point, et le peuple s'aperçut avec une sorte d'hébétement qu'on lui arrachait les entrailles. L'humiliation devait s'accroître encore avant que le désespoir ne le poussât à combattre pour son existence. » (*Wirth, Die deutsche Nationaleinheit*, Francfort, 1859.)

Nous n'avons pas à raconter sous la pression de quels événements s'opéra le réveil du patriotisme germain : ils sont dans la mémoire de tous. Il est très-remarquable cependant que nos voisins d'outre-Rhin rangent au nombre des causes les plus actives de ce réveil la perpétuité de l'esprit de famille et les progrès de l'instruction primaire. Sans l'action de ces deux puissants mobiles, affirment-ils, il est au moins douteux qu'on eût déployé cette indomptable résistance qui se manifesta d'abord dans les universités et s'étendit jusqu'aux plus humbles écoles.

Mais, comme il arrive presque toujours, les sentiments populaires s'incarnèrent et prirent vie, pour ainsi dire, dans un homme, qui fut le célèbre baron de Stein. Il sortait d'une vieille famille établie dans un de ces territoires que l'acte de sécularisation attribua au duché de Nassau, en 1803. Stein fut le véritable restaurateur politique de l'Allemagne et, en reconstituant la Prusse sur de nouvelles bases, il posa celles de la future résurrection nationale.

C'est vraiment un grand spectacle que celui de ces deux hommes, l'un, Napoléon, sur le Rhin, l'autre, Stein, sur la Sprée et l'Oder, qui, tous les deux ennemis, travaillent néanmoins à la régénération sociale du pays dont ils sont les maîtres. Tout n'est pas à blâmer, en effet, dans l'administration organisée par l'Empereur dans les provinces rhénanes. Son despotisme éclairé fait disparaître bien des abus, opère des réformes heureuses, améliore le régime des écoles, établit une sincère tolérance religieuse, affranchit l'industrie, ouvre au commerce de nouveaux débouchés. Il n'était pas dans son génie de faire davantage ; hors de ce cercle, il ne travaille qu'au profit de la centralisation et de la bureaucratie. Stein, au contraire, est l'adversaire juré de l'une et de l'autre ; l'ardent patriote n'a qu'un seul but : délivrer d'abord son pays de la domination étrangère et le ramener aux idées, aux mœurs, aux traditions allemandes, en les modifiant selon les différences des temps et des situations. Aussi s'efforce-t-il de réveiller chez tous le sentiment de l'indépendance, la confiance en soi-même, le désir d'agir en commun, sans avoir recours à une centralisation excessive qu'il considérait comme le fléau de la nation. Il prêche partout le *self-government*, parce que, dit-il, c'est un produit essentiellement germain.

Le réformateur, animé comme d'un esprit prophétique, entreprend de relever le pouvoir des Etats provinciaux, adoucit le sort des *paysans*, réforme ou plutôt retrempe la noblesse. Le servage est aboli, le système féodal allégé de ses dispositions les plus onéreuses, les grandes propriétés sont rendues aliénables, les biens-fonds débarrassés de leurs plus fortes entraves, la liberté de l'industrie assurée. En quelque temps, les forces productives de la nation sont presque doublées. Nous avons été surtout frappé de la pensée même qui animait ces mesures de Stein : « Chaque Allemand, disait-il, a le droit, tant qu'il obéit

aux lois, de jouir d'une latitude entière dans l'ordonnance de sa vie et de ses affaires ; il doit pouvoir développer pleinement, complétement, ses facultés physiques et morales comme il l'entendra. Pas de limites au droit de propriété, à la liberté civile, sinon celles qu'impose l'intérêt général. »

Napoléon avait parfaitement compris la portée des idées et des réformes du baron de Stein ; il eut la faiblesse de le persécuter, de mettre même sa tête à prix. Il réussit seulement à en faire un martyr aux yeux de ses compatriotes. Stein trouva un asile auprès de l'empereur Alexandre. De Saint-Pétersbourg même, il poursuit son ardente agitation pour la réorganisation de l'Allemagne, qu'il veut *une*, *forte*, *confédérée* pour le repos de l'Europe elle-même. Cependant le rétablissement de l'empire sous son ancienne forme lui paraissait une chimère ; le partage de l'Allemagne entre la Prusse et l'Autriche une impossibilité ; mais il n'était pas éloigné d'une fédération fondée sur des intérêts communs, des lois communes, une représentation commune. « Le mécontentement universel, écrivait-il en 1811 au comte Munster, ministre en Hanovre, qu'a causé en Allemagne la domination française a rompu tous les liens qui unissaient les sujets à leurs princes. Ceux-ci, occupés uniquement d'eux-mêmes, se sont sauvés par une fuite honteuse ; ils sont devenus des préfets français, qui s'engraissent du sang et de la substance de leurs vassaux. Aussi ne se manifeste-t-il qu'un seul vœu : une constitution basée sur l'unité, la force et la nationalité. » L'UNITÉ, voilà le mot qui revient toujours sur les lèvres de cet homme de génie ; et si elle ne peut se réaliser par la Prusse, eh bien, qu'elle se fasse par l'Autriche, mais qu'elle s'accomplisse !

Tout entier à cette idée fixe, il finit par en pénétrer le czar. Malheureusement, ses propres compatriotes étaient moins préparés que lui-même ne l'avait présumé ; sa voix trouva peu d'écho parmi des hommes absorbés encore tout entiers dans une lutte sanglante et acharnée. Il fallait la célèbre proclamation de 1813, où les deux souverains de la Prusse et de la Russie les conviaient à l'indépendance et à la liberté, pour faire sentir aux Allemands qu'ils avaient d'autres devoirs à remplir que ceux du champ de bataille. Certains passages de cette proclamation firent sur les populations une sensation profonde : on vit même une certaine émotion parmi celles du Rhin, courbées encore sous le joug. Il est un passage surtout qu'on a souvent cité, et qui, par cette raison, mérite de trouver place dans ce travail.

« Il est bon de constater ici la manière dont S. M. l'empereur de toutes les Russies entendrait la réorganisation de l'Allemagne. Comme il ne peut que désirer l'anéantissement d'une influence étrangère quelconque, il ne peut aussi vouloir que tendre une main protectrice sur une œuvre qui devrait être abandonnée complétement quant à sa forme, aux princes et aux peuples germains. Plus les traits et les contours de cette œuvre seront profondément empreints d'un caractère allemand, plus l'Allemagne apparaîtra rajeunie, vivifiée et unie aux yeux de l'Europe. »

Les espérances que cette proclamation fit naître prirent bientôt une forme déterminée ; on parla du rétablissement d'un empereur d'Allemagne, comme l'unique moyen de réaliser cette unité dont chacun sentait maintenant l'importance capitale. L'idée était tellement entrée dans les esprits qu'on en vit une preuve singulière qui montre aussi quelle puissante fascination Stein exerçait sur ses compatriotes. Un certain nombre d'officiers demandèrent sérieusement si la législation existante permettrait d'élever le fameux baron sur le trône impérial. Certes, on aurait pu faire un plus mauvais choix, dans le cas où cette pensée eût été mise à exécution ; mais le fait seul montre du moins le chemin rapide qu'elle avait fait dans l'opinion publique.

Comment échoua-t-elle ? Beaucoup d'Allemands en accusent la diplomatie et surtout le prince de Metternich. Sans vouloir justifier la politique de ce ministre, nous croyons néanmoins que trois causes graves, profondes, empêchèrent pour le moment l'établissement de l'unité politique en Allemagne, et rendirent peut-être nécessaires les tâtonnements et les épreuves par lesquels elle a passé depuis d'un demi-siècle.

La première de ces causes, c'était l'état de séparation ou de particularisme, comme disent nos voisins, qui prévalait dans son sein. Les victoires et la domination française avaient eu cela de bon qu'elles avaient réduit trois cents principautés indépendantes à trente-huit ; les barrières étaient tombées entre ces divers Etats, les tribus s'étaient trouvées forcément confondues et avaient appris à se connaître. Ainsi fut sapé

par la base cet esprit de particularisme qui caractérisait d'une façon si bizarre l'Allemagne et qui rappelle si bien le dragon à plusieurs têtes de La Fontaine. Grâce à cette fusion des populations, on vit se développer le sentiment de l'unité nationale; mais la domination française fut de trop courte durée pour lui faire porter tous les fruits qui auraient même vraisemblablement tourné contre leurs auteurs. Il restait donc encore beaucoup de choses à faire : il restait à établir l'uniformité dans l'administration de la justice, les douanes à réformer, la législation à refondre, mesures exigeant et du temps et des efforts persévérants. Les populations elles-mêmes auraient d'ailleurs opposé souvent une vive résistance, faute de comprendre la portée de ces innovations. Sous l'empire de préventions patriotiques, mais exclusives, elles tenaient à leurs institutions les plus décrépites comme à des legs qu'elles avaient hérité de leurs aïeux. Les vrais réformateurs savent respecter, au besoin, jusqu'aux préjugés des nations auxquelles ils ont affaire. A notre sens, ces préjugés formaient un obstacle presque insurmontable à la réalisation des vœux des patriotes allemands; c'est pourquoi nous lui avons assigné la première place.

Une seconde cause de non-réussite, ce fut la rivalité de la Prusse et de l'Autriche. Chose digne de remarque, non moins de vingt-neuf princes, beaucoup de villes et les organes les plus importants de l'opinion publique, proposèrent en 1813 le rétablissement de l'empire allemand en faveur de la maison de Hapsbourg : Cette demande échoua devant l'opposition de la Prusse. «Il serait impossible, disait à ce sujet le mémoire prussien, de donner à un empereur allemand une force suffisante; car la Prusse ne pourrait s'y soumettre, et la Bavière, comme les autres grands souverains, ne le voudraient pas davantage. Sans cette force, la dignité impériale n'offrirait point d'avantages suffisants; et son possesseur toujours porté à préférer l'intérêt de ses propres États, pourrait s'en servir contre la sûreté de l'Europe. Il en serait surtout ainsi dans le cas où la dignité impériale serait rendue à l'Autriche. Cette puissance a d'ailleurs perdu son ancienne influence sur la Belgique et même sur l'Autriche antérieure; le principal siége de sa puissance est aujourd'hui en Italie, en Hongrie et en Pologne, tandis que ses possessions allemandes n'ont pour elle qu'une importance secondaire. Enfin, si l'Autriche a déjà négligé dans le passé ses devoirs envers l'Allemagne, combien ce danger ne serait-il pas à craindre pour l'avenir! » Il faut avouer que ce dernier reproche venait assez singulièrement dans la bouche du cabinet prussien, dont la politique ne s'était pas précisément distinguée par le dévouement à la cause commune; mais enfin il démontra quelle profonde rivalité séparait dès lors les deux grandes puissances, malgré leur union apparente.

La troisième cause qui empêchait la réorganisation de l'Allemagne sur des bases véritablement solides et nationales, était la position faite aux nouvelles royautés de la Bavière et du Wurtemberg. Pour prix de leur fidélité à l'alliance française, elles avaient vu leur importance politique grandir par l'adjonction de certains territoires enlevés à d'autres puissances; elles n'étaient nullement disposées à entrer dans aucune combinaison de nature à diminuer leur nouvelle influence. Les souverains de ces pays opposaient donc une vive résistance à tout projet de ce genre; on peut en dire autant des autres petits princes allemands, qui gravitaient plus ou moins dans l'orbite napoléonienne.

Le baron de Stein, auquel avait été confié provisoirement le gouvernement des provinces rhénanes, n'avait pas tardé à se heurter contre cet obstacle sérieux. Les souverains de ces contrées s'opposaient à la levée de la landwehr, soulevaient des difficultés aux mesures les plus patriotiques, et Stein dut songer à agir avec énergie. Il ne craignait pas d'aller jusqu'à briser ces indignes et égoïstes ennemis de la cause nationale. Voici ce qu'il écrivait en octobre 1813 à l'empereur Alexandre : « Dans peu de jours, l'Allemagne sera affranchie, la Confédération du Rhin aura cessé d'exister; mais que ferons-nous avec ceux de ses membres qui s'y tiennent encore cramponnés? Voilà la question. Sans doute ils se courberont devant la volonté des alliés victorieux; ils fourniront en nombre insignifiant leur contingent de troupes; mais ils mettront tout en œuvre pour nous empêcher d'utiliser les forces de leur pays; ils entraveront nos mesures, nous abandonneront, nous trahiront en cas de malheur.

«Pour donner aux forces de l'Allemagne leur entier développement, il serait nécessaire de faire administrer ces contrées par

des gouverneurs, de suspendre jusqu'à la paix le pouvoir des souverains, en vertu du droit de la guerre, et de bannir, pour le moment, ces princes hors de leurs territoires. » Telles étaient les résolutions du fougueux baron ; mais les gouvernements et l'opinion publique auraient également reculé devant de semblables moyens. Les esprits étaient exclusivement à la guerre et ajournaient toute autre question comme accessoire.

Il ressort cependant de l'étude de ces temps mémorables un fait positif : c'est que l'idée d'une restauration politique de l'Allemagne par un empire, s'appuyant sur des institutions libérales et représentatives, avait fait son chemin dans les esprits. Elle ne devait plus en sortir ; souvent assoupie, elle allait s'y réveiller avec une vivacité remarquable.

L'histoire du Congrès de Vienne et des Etats allemands pendant les trente années suivantes nous en fournira des preuves nombreuses et frappantes. Nous trouverons cette idée dans les Universités, dans l'administration, dans tous les rangs de la nation : étude intéressante qui a bien son utilité et qui seule peut expliquer le mouvement actuel.

C. F. Audley.

BULLETIN POLITIQUE.

3 septembre

Le *Moniteur* publie les adresses des conseils généraux de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Un décret porte que les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 19 septembre pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

La principale question du moment est celle de savoir si le roi de Sardaigne acceptera l'annexion des Etats de l'Italie centrale ; nous ne tarderons pas à connaître la réponse de Victor-Emmanuel. La députation toscane, chargée de lui présenter les résolutions adoptées par l'Assemblée, a quitté Florence le 1er septembre. Des ordres ont été transmis par le gouvernement piémontais à Gênes pour lui faire le plus brillant accueil. La députation était attendue aujourd'hui même à Turin, où le Roi devait lui accorder immédiatement audience.

Le *Times* et le *Morning Post* sont d'accord pour conseiller nettement l'acceptation au roi de Sardaigne. L'organe de lord Palmerston pense même que le fait peut s'accomplir sans la consécration d'un congrès. « Il est douteux, dit il, qu'un congrès soit absolument nécessaire pour donner à cette acceptation la force d'une approbation européenne ; et il n'est guère croyable, lors même qu'un congrès serait réuni, qu'il pût faire une opposition raisonnable au projet. »

Le *Morning-Post* voit déjà la péninsule divisée en trois Etats seulement : la Sardaigne, arrondie des Duchés et de la Romagne, les Etats-Romains et les Deux-Siciles. Il espère même que le pouvoir temporel de la papauté ne pourra pas tenir longtemps, et cette perspective fantaisiste sourit agréablement à la feuille britannique.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne paraît pas partager les idées du *Morning-Post* sur l'inutilité d'un Congrès, et une correspondance de Berlin nous apprend que le baron de Budberg, ambassadeur de Russie à Berlin, a remis tout récemment au gouvernement prussien une note dans laquelle il exprime la pensée que les affaires italiennes ne peuvent être réglées d'une manière durable que par un congrès. Suivant la même correspondance, le cabinet de Berlin aurait répondu qu'il n'était pas hostile à l'idée d'un congrès, mais que dans sa conviction une réunion de ce genre ne pourrait avoir lieu utilement qu'après la publication des résultats de la conférence de Zurich.

Suivant la *Boersenhalle*, la Russie, en insistant à Berlin, à Paris et à Londres pour la réunion d'un congrès, aurait manifesté le désir de voir restaurer les princes italiens.

La conférence de Zurich est tout à fait reléguée au second plan. Une dépêche annonce bien qu'une longue entrevue a eu lieu hier entre les plénipotentiaires de France et d'Autriche, mais l'attention publique se détourne de réunions stériles qui n'aboutissent à rien.

Le *Nora* [illegible] uvoir faire plus, la conférence s'en tiendra à la question lombarde ; mais cette question même, qui embrasse un certain nombre de détails assez difficiles, paraît encore loin d'être résolue, et le *Morning Post* croit savoir que le roi Victor-Emmanuel refuse d'une manière absolue de laisser mettre une part quelconque de la dette autrichienne à la charge de la Lombardie ; « il fait sagement, ajoute la feuille anglaise, car la reddition de la province devait se faire sans conditions ; la proposition de payer n'est venue qu'après, et Victor-Emmanuel, qui est en possession du sol, a en outre pour lui la garantie de la France. »

Pendant tous ces pourparlers diplomatiques, l'agitation continue dans la Péninsule et l'Assemblée de Bologne a dû commencer aujourd'hui même ses séances.

La *Patrie* nous accuse d'être « hostiles à la cause italienne. » Nous sommes hostiles à la révolution, à la fraude, aux basses intrigues, aux ambitions coupables, aux usurpations, aux attentats contre le pouvoir légitime du Saint-Siége. Est-ce que la *Patrie* n'aurait que des approbations pour tout ce qui se fait en Italie sous le beau nom de l'indépendance ?

Le ministre des finances d'Autriche vient d'accorder un subside d'un million de florins pour venir en aide aux communes de la Vénétie qui ont le plus souffert de la guerre et de l'impôt pour l'approvisionnement des troupes.

Une dépêche de Vienne annonce la mise à la retraite de 51 généraux. C'est le premier résultat des réformes qui vont être appliquées à l'organisation militaire en Autriche.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* rapporte que plus de six mille ouvriers sont employés en ce moment aux travaux de fortification de la place de Kœnigsberg.

Le *Nord* annonce que la Conférence de Paris doit reprendre prochainement ses séances interrompues depuis un an, pour régler définitivement l'affaire de la libre navigation du Danube et celle de la reconnaissance de la double élection du prince Couza par toutes les puissances, la Turquie y comprise.

La conférence sanitaire a terminé ses travaux. Tous les gouvernements, excepté ceux de Naples et de Grèce, ont signé la convention arrêtée.

Les correspondances de Belgique nous apportent quelques détails sur les explications qui ont été échangées dans le Sénat belge sur la question des fortifications d'Anvers. Les deux commissions de la guerre et des finances ayant demandé des renseignements au gouvernement, le ministre de la guerre a rassuré les deux commissions sur l'influence que pourrait avoir la question des fortifications d'Anvers sur les relations extérieures de la Belgique. Aucune des puissances limitrophes, a-t-il dit, n'envisage cette question avec défaveur. — Quant à l'utilité des travaux proposés, il a cherché à la justifier par des raisons déjà produites dans le débat devant la Chambre.

Les correspondances d'Espagne portent que la guerre n'a pas encore été déclarée à l'empereur de Maroc parce qu'on ne sait pas s'il est disposé ou non à accorder les justes réparations demandées. Le consul espagnol s'est seulement retiré en laissant une note énergique au gouvernement marocain. C'est la réponse à cette note qui déterminera les résolutions du cabinet de Madrid.

Une correspondance adressée de Constantinople à la *Presse* parle sommairement de désordres graves qui ont éclaté à Suéboli, port de la mer Noire. L'agence des Messageries impériales a été envahie, l'agent blessé et traîné par les rues. Les Turcs se sont rués sur les chrétiens et les ont maltraités.

4 septembre

La députation florentine chargée de présenter au roi de Sardaigne les résolutions de l'Assemblée toscane en faveur de l'annexion de ce pays au Piémont, est arrivée hier à Turin. La municipalité et les membres du Parlement se sont rendus au débarcadère pour la recevoir, et l'autorité avait fait orner de riches tentures toutes les rues par lesquelles elle devait passer.

Quelques heures après, la députation s'est rendue au palais, où elle a été reçue

par Victor-Emmanuel. Un de ses membres, M. Gherardesca, a adressé au roi les paroles suivantes :

« Sire, si le vœu de la Toscane ne devait servir qu'à l'agrandissement de votre Etat, nous douterions de votre acceptation; mais ce vœu étant inspiré par l'amour de la nationalité italienne, nous espérons que la pensée de l'Italie décidera Votre Majesté à accepter. »

Le roi a répondu :

« Je suis profondément sensible au vœu exprimé par l'Assemblée toscane. Je vous remercie, ainsi que mes peuples, qui ont accueilli ce vœu comme étant une manifestation solennelle de la volonté du peuple toscan, désireux, en faisant cesser les derniers vestiges de la domination étrangère, de contribuer à la constitution d'un royaume fort pour défendre l'indépendance de l'Italie.

« Mais l'Assemblée a dû comprendre que la réalisation de ce vœu ne peut s'opérer que par la voie des négociations qui auront lieu sur les affaires d'Italie.

« Je seconderai votre désir, me sentant fort des droits que me donne votre résolution. Je soutiendrai la cause de la Toscane auprès des puissances en qui l'Assemblée met son espérance, surtout auprès du magnanime empereur des Français qui a tant fait pour la nation italienne.

« J'espère que l'Europe ne refusera pas d'accomplir vis-à vis de la Toscane une œuvre réparatrice que, dans des circonstances moins favorables, elle accomplit à l'égard de la Grèce, de la Belgique et des Principautés.

« Votre noble pays donne un exemple admirable de modération et de concorde. Vous ajouterez à ces vertus celle qui assure le triomphe des entreprises honnêtes : la persévérance qui triomphe de tout obstacle. »

Comme on voit, le roi de Sardaigne subordonne complétement son acceptation à l'assentiment des grandes puissances. Il se serait, dit-on, arrêté à ce parti après avoir acquis la presque certitude qu'un Congrès succéderait aux Conférences de Zurich, dont la dissolution est considérée comme imminente.

La probabilité d'un Congrès gagne en effet chaque jour du terrain ; on connaît les désirs formels de la Russie à cet égard ; la Prusse et l'Angleterre s'y rallient, et l'Autriche, assure-t-on, n'opposerait plus à ce sujet la même résistance. Suivant le *Nord*, il ne resterait presque plus qu'à choisir le lieu de réunion entre Paris, Vienne et Londres. Mais c'est aller bien vite, et il y a avant tout à fixer des bases générales sur lesquelles il ne semble pas que l'accord soit encore bien établi.

Plusieurs journaux rattachent à la question d'un Congrès le voyage du prince Richard de Metternich aux eaux de Saint-Sauveur.

Quant à la conférence de Zurich, on ne s'en occupe plus guère. Ce n'est plus de là que peut sortir une solution.

Le *Nouvelliste de Hambourg* nous fournit pourtant un détail intéressant à mentionner. — « Il est très-vrai, dit ce journal, que la Sardaigne a offert à l'Autriche une somme considérable pour la cession de la Vénétie ; mais celle-ci a purement et simplement décliné cette offre, bien qu'elle fût appuyée par l'Angleterre. La Sardaigne demanda alors Mantoue et Peschiera contre une indemnité importante. Mais l'Autriche n'accéda pas plus à cette seconde proposition qu'à la première. En désespoir de cause la Sardaigne en vint à demander que ces deux forteresses fussent converties en forteresses fédérales et jusqu'ici elle maintient cette prétention. »

Ce sera une question de plus à résoudre pour le futur Congrès.

Est-ce à la réunion de ce Congrès qu'il faut rapporter le voyage diplomatique que vient d'entreprendre le roi des Belges? Les journaux de Bruxelles annoncent que Léopold est parti hier matin de sa capitale pour l'Italie. Il irait, dit-on, visiter à Venise sa fille l'archiduchesse Charlotte, femme de l'archiduc Maximilien ; mais on croit toujours qu'il se rendrait ensuite à Biarritz, où il aurait une entrevue avec l'Empereur. — Quoiqu'il en soit, on assure que l'absence du roi Léopold doit durer plusieurs semaines.

Les nouvelles d'Italie continuent de présenter la même physionomie. Ce sont toujours, d'une part, des votes favorables au Piémont, de l'autre, des actes d'oppression pour étouffer toute protestation d'indépendance.

A Florence, M. Ricasoli, chef du gouvernement provisoire, vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle on lit les *libérales* recommandations qui suivent :

Une des conditions essentielles du succès des actes de la Toscane, c'est que le pays se maintienne dans la noble et digne fermeté qui lui a valu l'admiration des nationaux et des étrangers.

Quiconque contrarierait ses vues sous un prétexte quelconque, arborerait un drapeau n'étant pas le drapeau italien, désormais celui de la Toscane, rencontrera de la part de l'autorité une ferme et sévère répression.

D'autre part, une correspondance, adressée de Florence à l'*Indépendance belge*, — un des journaux qui soutiennent avec le plus de chaleur la cause de la révolution toscane, — rapporte qu'un individu s'étant mis à pousser dans la rue le cri de : *Vive Ferdinand IV* ! a été immédiatement arrêté.

De pareils faits devraient pourtant ouvrir les yeux aux plus aveugles sur la *liberté* et l'*unanimité* des démonstrations actuelles en Toscane.

Dans l'Assemblée de Bologne, une motion faite par plusieurs représentants contre le pouvoir temporel du Pape a été prise en considération.

A Parme, un décret du dictateur Farini convoque les colléges électoraux pour le 4 septembre à l'effet d'élire les députés ; l'assemblée devra se réunir le 7 de ce mois.

On sait que préalablement des agents piémontais, escortés de gendarmes, ont colporté à domicile un registre sur lequel ils ont demandé aux habitants d'écrire *librement* leur vote sur le fait de la réunion du duché au Piémont ; une dépêche annonce que ce nouveau genre de suffrage a donné 63,403 voix en faveur de l'annexion et 506 contre.

Le *Nord* assure que l'Espagne, au double titre de puissance signataire des traités de Vienne et de représentant des droits de l'infant d'Espagne duc de Parme, a notifié aux Cours de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Paris, sa protestation et ses réserves relativement au sort du duché de Parme.

Une correspondance de l'*Indépendance belge* sur la politique du gouvernement actuel de la France à l'égard de l'Angleterre a attiré l'attention.

Suivant cette correspondance, « l'objectif de la politique de l'Empereur est maintenant tourné vers la Grande-Bretagne. Napoléon III veut déchirer les traités de 1815 et faire descendre l'Angleterre du rang qu'elle tient de ces mêmes traités. » Si nos voisins consentent à abandonner la domination morale qu'ils exercent sans droit et à renoncer à une suprématie qui n'est nullement en rapport avec leurs véritables forces, aucun conflit n'aura lieu ; mais si l'Angleterre veut maintenir la situation prépondérante qu'elle s'est faite dans le monde, alors la guerre éclatera inévitablement. « L'Empire sera la paix — plus tard, » dit la feuille belge en terminant.

On trouvera plus loin la correspondance de l'*Indépendance*. Toutefois, nous devons ajouter qu'aujourd'hui le même journal parle d'un rapprochement amical entre les deux puissances ; « de hautes interventions, dit-il, pourraient ne pas être étrangères au rétablissement de l'entente et l'on semble même s'attendre à ce que ces interventions se manifestent, d'ici à peu de temps, d'une manière plus ostensible. »

En attendant, les journaux de Londres nous apprennent qu'il règne toujours une très-grande activité dans les chantiers de construction de l'arsenal de Chatham. Depuis qu'a été publié l'ordre de l'amirauté relatif à l'inscription de nouveaux charpentiers, des ouvriers ont été engagés et l'on en demande encore d'autres pour le service général de l'arsenal.

L'Espagne est tout occupée des préparatifs de son expédition contre les Maures du Riff. Il serait maintenant question d'élever à 40,000 hommes le chiffre des forces à employer en cette circonstance, afin de frapper des coups décisifs et de consolider pour longtemps les positions que l'Espagne occupe sur la côte septentrionale d'Afrique.

Le commandement de l'expédition serait, dit-on, confié au général Concha marquis del Duero. Une forte escadre appuiera les opérations de l'armée.

Le roi de Danemark vient de convoquer la Diète commune de la monarchie ; les diètes spéciales du Danemark se réuniront le mois prochain.

3 septembre

La probabilité d'un Congrès est le fait saillant du moment. On ne voit qu'impasses de tous les côtés, et puisque la conférence de Zurich a été impuissante à dé-

nouer les difficultés qui lui étaient soumises, on fait appel à la sagesse de l'Europe pour résoudre les problèmes de la situation.

La première et la plus délicate question qui se présente est celle des princes dépossédés.

Le *Times* prétend que si le roi Victor-Emmanuel avait accepté purement et simplement l'annexion des Etats de l'Italie centrale, l'Autriche aurait immédiatement recommencé la guerre. De son côté, le *Morning-Post* conseille belliqueusement au Piémont de tomber avec les Duchés plutôt que de les abandonner. C'est bien héroïque.

Un journal autrichien, l'*Ost-Deutsche-Post*, pense, au contraire, que la restauration des princes s'effectuera sans difficulté, par cette raison que l'instrument de paix qui sera signé sous peu de jours à Zurich devra reproduire la stipulation des préliminaires de Villafranca relative au rétablissement des princes; or, ajoute la feuille de Vienne, cette clause ayant été signée par le roi de Sardaigne, et devant recevoir de nouveau et comme confirmation sa signature et celle des deux souverains de France et d'Autriche, la restauration des souverains dépouillés se fera d'elle-même.

Quoi qu'il doive advenir, le Piémont s'occupe présentement de fêter splendidement la députation toscane qui est venue offrir un si magnifique joyau à la couronne sarde. A Gênes, un grand banquet a été offert aux envoyés florentins. A Turin, le roi, la municipalité, le parlement, les ministres organisent des fêtes en leur honneur; et la municipalité de Milan est venue en corps à Turin les inviter à visiter la capitale de la Lombardie.

Le revers, ou pour parler plus exactement, un des revers de la médaille de toutes ces belles choses, c'est la situation financière. La révolution et le piémontisme ne donnent malheureusement pas gratuitement des fêtes, et jamais peut-être on n'aura contracté plus d'emprunts en Italie que par les temps d'émancipation actuels.

Une dépêche de Londres porte qu'il est question de la négociation sur cette place d'un emprunt de 125 millions de francs pour le compte du gouvernement piémontais. La Toscane a déjà emprunté 12 millions; Modène, 5 ; Parme, 3 ; Bologne, 10; pour peu que l'état de choses continue, l'Italie en verra bien d'autres.

Le fameux dictateur de Modène, M. Farini, vient de décider la démolition des ouvrages de défense de Brescello et de la partie des fortifications de Reggio qui pourrait menacer la ville : il a également ordonné la création d'une nouvelle brigade qui prendra le nom de brigade de Parme.

L'*Indépendance belge* et le *Journal des Débats* ont reçu des nouvelles de Rome que nous ne répétons que sous toutes réserves. Suivant ces correspondances, notre ambassadeur, M. le duc de Grammont aurait exposé au Saint-Siége un projet d'après lequel le Pape ne garderait plus qu'un droit de suzeraineté sur les Légations, lesquelles auraient désormais leur administration séparée. On trouvera plus loin la correspondance des *Débats*.

L'*Indépendance*, rentrant aujourd'hui dans le courant pessimiste à l'égard de la question anglaise, signale le redoublement d'activité avec lequel se poursuivent les armements maritimes des deux côtés du détroit. Cherbourg serait mis sur le plus complet pied de guerre ; le gouvernement aurait fait aux forges de la marine dans la Nièvre les commandes nécessaires pour blinder vingt frégates ; l'établissement du Creusot aurait reçu des ordres pareils.

L'Angleterre arme aussi à outrance, et le *Times* déclare que c'est à cause de l'incertitude où la Grande-Bretagne est de son lendemain, en face du gouvernement militaire de la France.

L'Espagne a fait remettre son ultimatum au gouvernement marocain. Les préparatifs de l'expédition du Riff sont poussés avec la plus grande activité.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Berne, 4 septembre.

On parle ici d'une nouvelle entrevue de l'empereur des Français et de l'empereur d'Autriche, dans une ville de la Suisse.

Londres, 5 septembre.

Le *Times* dit que la guerre entre l'Autriche et le Piémont aurait recommencé si Victor-Emmanuel avait accepté sans conditions l'offre de la Toscane.

Le *Morning-Post* dit que le Piémont doit rester debout ou tomber avec les Duchés.

Selon le *Times*, le bruit est répandu qu'un nouvel emprunt piémontais de cinq millions sterling sera négocié à Londres.

Turin, le 5 septembre.

La municipalité de Milan est arrivée à Turin, afin d'inviter les députés toscans à visiter Milan.

Les députés toscans quitteront Turin mercredi et se rendront à Milan.

Madrid, 3 septembre.

Le consul d'Espagne retourne à Tanger pour présenter l'ultimatum du gouvernement espagnol. On parle de la mobilisation des bataillons provinciaux. La plus grande activité préside aux préparatifs.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Les vœux que nous avons formés pour la presse, à l'occasion de l'amnistie, n'ont pas été, ne pouvaient pas être des vœux isolés; plusieurs journaux se sont associés à nos espérances. Il en est même qui ont plaidé la cause de la presse avec une heureuse nouveauté d'allure qu'on aurait pu prendre pour la résurrection même de la liberté. Puisque l'heure paraît opportune, l'opinion sympathique, le pouvoir en bonne voie d'intention, il importe de revenir sur cette question de la presse; les intérêts les plus sérieux, les plus essentiels s'y rattachent. Nous estimons que ce serait rendre un service considérable que d'aider à préparer une situation nouvelle pour les journaux.

Le régime qui leur est imposé depuis bientôt huit ans, semble devoir ne pas se prolonger bien longtemps encore. Il y a des situations qui ont une durée marquée et dont on pressent instinctivement la fin; on n'a pas de raisons certaines; rien de précis ni de formel n'autorise cette impression; mais on ne peut se défendre de croire à la prochaine maturité d'autres choses, et les faits dans leur ensemble portent avec eux des signes auxquels on ne se trompe point.

Nous ne pensons pas qu'il puisse se rencontrer aujourd'hui quelqu'un qui demande la continuation du régime actuel de la presse. Ce serait mal servir ce qu'on veut servir, ce serait un dévouement malhabile. Les nécessités temporaires ne constituent pas l'état naturel d'un pays; il y a un lendemain où des conditions meilleures apparaissent, où chacun rentre en possession de son droit le plus évident. Quel serviteur, quel ami oserait chanter éternellement la force de quiconque ne peut rien supporter? Et qui donc ne se lasserait pas d'avoir raison lorsque la contradiction est toujours impossible? Les gouvernements se fatiguent d'un *hosanna* sans fin et d'une complaisance que rien n'épuise; un peu d'encens ne leur déplaît pas, mais ils n'ont que faire de prosternements trop prolongés: les demeures de la puissance parmi nous ne sont pas des pagodes. Si nous ne craignions pas de tomber dans un lieu commun, nous redirions que l'indépendance de l'éloge en fait seule le prix. La louange est belle quand elle sort des entrailles même d'un profond examen, quand elle éclate comme la conséquence des faits que vous mettez en lumière; mais combien peu l'esprit en est frappé, si les admirations ne sont que l'exécution d'un mot d'ordre donné sur toute la ligne. La diversité des convictions n'étouffe pas le sentiment de la justice; le goût du vrai suffit pour rendre hommage à ce qui est bien, et ce libre hommage, quoique mêlé à un peu d'ombre, honore ceux à qui il s'adresse.

Un pays ne se reconnaît pas toujours dans ce portrait quotidien qu'on appelle le journalisme, mais la condition du journalisme représente toujours la condition politique du pays. Lorsqu'une feuille peut faire à son aise le tour du monde, mais ne fait pas à son aise le tour de sa patrie; lorsqu'elle raconte et ne juge pas, lorsqu'elle enregistre et ne discute pas, on se sent tout d'abord dans une société qui n'est point en pleine possession d'elle-même. Si par aventure les principes de 1789 se trouvent inscrits au frontispice de la constitution qui régit cette société, on croira sans peine qu'un complément est réservé aux désirs légitimes de la nation.

Le droit de publier son opinion tient en effet une grande place dans les principes de 1789. Ce droit qui a eu ses éclipses et ses orages, mais qui a toujours fini par s'affirmer victorieusement, fait la dignité du citoyen; c'est le droit de vivre appliqué aux plus nobles besoins de la pensée et de la conscience, c'est la faculté d'aimer publiquement son pays en déclarant ce qu'on croit utile à ses destinées, c'est le patriotique usage des dons qu'on a reçus de Dieu. Dans

un pays de grande civilisation comme le nôtre, la privation du droit de publier son opinion ne saurait être que passagère.

Ce droit que nous avons défendu sous tous les régimes est mille fois plus incontestable sous un pouvoir né du suffrage universel. Le principe de la souveraineté populaire, après qu'il a fait son œuvre, quelque nom qu'on lui donne, ne disparaît pas, ne s'anéantit pas; il ne serait sans cela qu'un simulacre ou une manœuvre. Le principe est toujours vivant. Il ne reste pas en exercice, mais il demeure dans sa vérité et dans sa force. Or imagine-t-on le principe de la souveraineté populaire séparé du droit d'examen ? Nous savons bien que parfois la souveraineté populaire accepte volontiers le rôle des rois fainéants; mais enfin si le goût de l'activité lui prenait, si elle désirait agir ou parler, y aurait-il une logique au monde pour l'en empêcher ?

Il s'est rencontré des gens, tenant une plume, aux yeux de qui l'état présent de la presse n'a pas paru mauvais; ils suivaient une route facile et tous les chemins leur semblaient beaux; rien ne les gênait dans leur besogne, mais leur besogne n'était pas le dernier mot du courage et de la vérité. Tous les esprits ne sont pas également prompts à l'admiration, et si par hasard on n'approuvait qu'à demi ou pas du tout, on ne serait pas fâché de pouvoir le dire.

On a souvent répété, au profit de la législation actuelle sur la presse, qu'il n'existait contre elle aucun moyen préventif. Un personnage considérable dans l'Etat le disait récemment à l'ouverture d'un conseil général en répondant à des appréciations anglaises. Oui, un journal en France peut « publier ce que bon lui semble, » mais y a-t-il bien loin de l'exercice de ce droit aux avertissements, à la suspension, à la suppression ? La législation vous dit : allez, et l'administration est là qui vous guette, vous mesure l'espace et vous enveloppe. V us avez les apparences de la liberté et les réalités d'une autre situation. Le péril de l'état présent c'est l'absence de toute définition, de toute limite tracée, de toute précision dans les choses autorisées; on marche à tâtons au milieu d'une épaisse obscurité; chaque pas qu'on fait est un danger. La liste des journaux supprimés par les effets du décret de février 1852 est assez longue; elle le serait bien plus encore si l'administration n'avait pas tempéré son omnipotence.

C'est ce vague redoutable de la loi qui devrait faire place à d'autres dispositions. Il importerait que l'on connût ce qui est permis, ce qui ne l'est pas, sur quel terrain on peut s'avancer et jusqu'où on peut aller. C'est déjà beaucoup que de savoir à quoi s'en tenir; si le cercle de la discussion est étroit, au moins pourrons-nous nous y maintenir en toute sécurité, et si nous dépassons les limites, nous nous serons volontairement exposés.

Nous voudrions que ce cercle fût large; moins il subsistera d'entraves, plus la sévérité des répressions sera justifiée : les arrêts des tribunaux deviendront les arrêts de la conscience publique. A Dieu ne plaise que nous voulions désarmer la société ! Ses droits sont sacrés, et ce sont les droits de tous. Il ne faut pas qu'on puisse impunément outrager tout ce qui est auguste et respectable, et répandre chaque matin des flots d'injures, de mensonge et de calomnies. Jamais constitution n'a autorisé et n'autorisera l'outrage. Que n'a-t-on pas traîné sur la claie du journalisme ! Le droit de publier son opinion n'est pas le droit de mentir ni de diffamer. La vive lumière de la discussion n'est pas la torche de l'incendie, et quand nous souhaitons le complément de ce qui fait le citoyen, nous ne demandons pas un laisser-passer pour les corrupteurs et les démolisseurs. Oui, que la société demeure fortement armée; nous ne sommes pas de ceux qui croient que les abîmes sont fermés.

C'est précisément pour rendre de l'énergie aux âmes que nous désirons pour les journaux un changement de législation. Si le silence et la flatterie montaient seuls la garde, la cité serait mal protégée. Il ne peut pas y avoir incompatibilité entre un gouvernement et une discussion loyale. Il en est d'un gouvernement comme de la vie : c'est un combat. On lutte au profit du bien, du vrai, de l'ordre, et ces batailles de la pensée épurent, fortifient, agrandissent. Les idées et les entreprises ont besoin de passer par le creuset de la parole publique; les résolutions qui sortent de cette épreuve portent avec elles leur grandeur, et l'on n'est pas forcé de réussir pour avoir raison. Le sentiment public emprunte une vigueur singulière à ces libres débats qui ont pour but l'intérêt le plus cher de la patrie. Supposez un moment le mutisme à leur place, et vous courez risque d'amener l'indifférence, la langueur, l'apat ie. La France est toujours sensible à la gloire des armes, et

tressaille aisément à la vue de son drapeau mis en lambeau par la victoire elle-même; mais ces rapides enivrements ne suffiraient pas pour qu'une société fût tout ce qu'elle doit être. Il y a une activité des âmes et un esprit public sans lesquels on ne serait pas une grande nation, sans lesquels on ne serait pas même une nation : la liberté seule les produit et les maintient.

C'est à ce prix que l'on forme la puissance de l'opinion, force immense qui préserve et qui affermit. Cette puissance de l'opinion n'est le résultat ni des combinaisons habiles ni des dispositions complaisantes, ni des lassitudes résignées; elle se fonde sur l'examen et l'évidence, sur un acquiescement réfléchi à des doctrines et à des faits.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des moyens actuels de ressaisir ce qu'on a perdu; le sénat a sa mission, les citoyens peuvent pétitionner; l'initiative du gouvernement nous paraîtrait plus sûre. Si un projet de loi était présenté, il nous serait permis sans doute de l'examiner : ce serait un premier usage d'une renaissante liberté.

POUJOULAT.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Au milieu de ses succès, Napoléon III dut s'apercevoir qu'il émoussait ce formidable instrument de domination qui s'appelle l'armée française contre un adversaire héroïque, sans doute, mais dont l'humiliation poussée plus loin ne serait plus en rapport avec le sacrifice qu'il s'imposait. Il songea donc à se faire un allié de l'empereur d'Autriche pour l'associer au couronnement des grands desseins qu'il considère comme la tâche assignée au second empire français : l'abolition des traités de 1815 et l'abaissement de la domination morale de l'Angleterre.

« Quant à l'attitude équivoque de l'Europe, l'Empereur voyait deux puissances neutres se préparer ostensiblement à la lutte, sans se presser toutefois : la Prusse mobilisait ses corps d'armée et les concentrait sur le Rhin, et l'Angleterre envoyait dans un but mystérieux et inavoué une flotte puissante devant Alexandrie. La Russie, qui paraissait si favorable au projet du gouvernement de l'Empereur au début de la guerre, commençait à marchander même son concours moral si l'empire l'engageait trop avant dans la voie de la révolution et du droit des nationalités. Quelques personnes prétendent bien, avec une grande apparence de raison, que le cabinet des Tuileries aurait pu vaincre les répugnances du cabinet de Saint-Pétersbourg en l'autorisant à déchirer le traité de 1856, et à jeter l'oreiller sur la tête du fameux *malade* de l'empereur Nicolas.

« Voilà quelle était la position des pièces sur l'échiquier européen, lorsque le gain de la bataille de Solferino permit à Napoléon III de faire son immense *Charlemagne* de Villafranca. Après un effort qui avait plutot fortifié que fatigué son armée, il ramassait un magnifique enjeu, la Lombardie, qu'il donnait à Victor-Emmanuel; la question italienne pouvait s'arranger par voie diplomatique, et l'Empereur rentrait dans ses Etats pour se recueillir et préparer la partie dont dépendra la suprématie des mers.

« Ce résultat causa un étonnement général en Europe. La Prusse et l'Angleterre comprirent qu'il fallait organiser de nouveaux moyens de défense, et la Russie, s'apercevant qu'il faudrait un jour partager à trois la succession du *malade*, dont elle convoitait largement la moitié, ne fut peut-être pas celle des trois puissances neutres qui éprouva le moindre mécontentement. Mais ce nuage se dissipera, car, malgré certains mécomptes, chaque puissance finit toujours par envisager les questions politiques au point de vue de son intérêt.

« D'après ce que j'ai dit plus haut, l'objectif de la politique de l'Empereur est maintenant tourné vers l'Angleterre. Il ne faut pas se faire de décevantes illusions : Napoléon III veut déchirer les traités de 1815, et faire descendre l'Angleterre du rang qu'elle tient de ces mêmes traités. L'empire sera la paix... plus tard, — s'il faut donner à tout prix une signification pratique à la célèbre phrase du discours de Bordeaux.

« Ce qui précède ne veut pas dire que nous allons faire la guerre à l'Angleterre. Des indices significatifs montrent seulement que des deux côtés du détroit on prépare tout les éléments de la lutte; mais ce gigantesque *conflit, qui sera* une cause momentanée de *ruine* et *de désastre* pour le monde entier, éclatera t-il fatalement et sommes-nous à la veille d'en subir les funestes conséquences? La solution à donner à ces deux questions dépendra du parti que prendra l'Angleterre.

« Depuis 1815, la France a cédé devant presque toutes les exigences de la politique du cabinet de Saint-James dans les questions qui importaient aux intérêts de la vieille Angleterre. Quelques velléités d'indépendance de la part du cabinet de Paris furent toujours suivies de près par d'éclatants châtiments; car cela ne peut s'appeler des représailles. Pour ne citer qu'un exemple, la prise d'Alger coûta la couronne à Charles X, qui alla expier à Holyrood son culte pour l'honneur de la France.

« Sous le règne de Napoléon III, le cabinet de Saint-James n'a pas abandonné son vieux système, et jusqu'ici il a réussi dans une certaine mesure. L'Empereur avait voulu faire la paix avec la Russie, contrairement aux desseins de l'Angleterre, qui, après la prise de Sébastopol, aurait voulu continuer la lutte pour anéantir la marine russe dans la Baltique. Les Anglais s'en vengèrent en s'unissant dans toutes les conférences et dans tous les pourparlers diplomatiques qui suivirent le Congrès de Paris, avec le cabinet de Vienne pour contrecarrer les vues du cabinet des Tuileries.

« Dans la question des pêcheries de Terre-Neuve, le Foreign-Office refusa aussi bien de mettre à exécution les anciens traités que de consentir à en faire un nouveau sur des bases plus équitables.

« L'affaire du percement de l'isthme de Suez, l'occupation de Périm, le bombardement de Djeddah et vingt affaires de pareille importance, sans parler des réclamations qui suivirent l'attentat du 14 janvier, furent reçues par des fins de non-recevoir ou réglées au détriment de la France, grâce au mauvais vouloir du gouvernement britannique. En un mot, jusqu'à la guerre d'Italie le second empire français a subi, lui aussi, l'influence et l'ascendant du cabinet de Saint-James. C'est cet état d'infériorité, de subordination morale que Napoléon III veut voir cesser.

« L'Empereur, au commencement de son règne, avait médité l'œuvre de Napoléon Ier, qui manifesta souvent à Sainte-Hélène le regret de n'avoir pu former une alliance solide avec l'Angleterre. Il s'engagea de bonne foi et sans arrière-pensée dans ces errements, qui représentaient pour lui l'expérience du chef de sa dynastie.

« Le premier acte qui sortit de l'alliance anglo-française, la guerre de Crimée, démontra l'impuissance relative de l'Angleterre devant la France. Le siége de Sébastopol fut un revers pour l'armée anglaise, autant que pour l'armée russe. La France avait vaincu moralement l'allié qui combattait côte à côte avec elle par la supériorité de son armée, la puissance de son administration et même par le développement de sa marine, qui lui permit de mettre trois escadres à la mer.

« Dès qu'il parut à Napoléon III que les prétentions de l'Angleterre n'étaient plus en rapport avec les forces réelles dont elle disposait, sans rompre ouvertement avec son nouvel allié, il fit la paix avec la Russie, et le cabinet des Tuileries, depuis ce moment, s'est rapproché tous les jours de plus en plus du cabinet de Saint-Pétersbourg, avec la ferme résolution de mettre avant peu les bases fondamentales du droit public européen plus en harmonie avec la valeur vraie de chaque puissance.

Ainsi, la guerre de Crimée valut au gouvernement de l'Empereur l'occasion de faire valoir non-seulement sa puissance militaire, en regard de celle de la nation anglaise, mais elle permit à la France de séparer la Russie de l'Angleterre, en creusant un abîme entre le cabinet de Saint-James et celui de Saint-Pétersbourg. La guerre d'Italie, à son tour, permit à la politique de la France de séparer l'Angleterre de sa plus ancienne alliée sur le continent, l'Autriche, en irritant la rivalité qui existe de temps immémorial entre la cour de Vienne et celle de Berlin.

« Il n'y a plus qu'une seule alliance debout en Europe contre la France, et encore elle est de fraîche date : c'est l'alliance anglo-prussienne. La France, il est vrai, n'est l'alliée ni de la Russie, ni de l'Autriche ; mais ces deux puissances ont des griefs à venger et des intérêts à faire valoir, qui, dans certaines circonstances données, les allieront à la France si cette dernière en éprouve le besoin. »

On lit dans une correspondance Rome du *Journal des Débats* :

« Nous avons annoncé le retour de M. le duc de Gramont, ambassadeur de France. Ce diplomate a eu hier avec le Saint-Père une entrevue qui s'est prolongée depuis depuis midi jusqu'à deux heures un quart. Nous n'avons pas la prétention de redire mot pour mot tout ce qui a été échangé entre le représentant de la France et Sa Sainteté ; mais nous croyons, pour le fond des idées, pouvoir garantir l'exactitude de ce que nous en dirons.

« L'ambassadeur de France a expliqué en substance que, bien qu'il ne s'agisse pas d'un intérêt qui puisse être considéré comme directement français, l'Empereur toutefois verrait avec plaisir que sous certaines conditions, de part et d'autre amiablement acceptées, les Légations rentrassent, sous l'autorité bienfaisante du Saint-Père. Elles pourraient, par exemple, garder l'administration qu'elles se sont donnée et qui paraît les satisfaire, payer un tribut et un impôt tel qu'il existait au moment de la séparation de fait. Il est probable que Bologne se soumettrait à ces conditions, si elles lui étaient recommandées par des voix amies. Le Pape tiendrait à Bologne un gouverneur dont la présence témoignerait de la haute suzeraineté du Saint-Père ; mais tout, excepté la diplomatie, serait parfaitement distinct et séparé.

« L'ambassadeur a également recommandé des réformes pour le reste des Etats de l'Eglise, en termes qui, par leur mesure et leur parfaite modération, ne peuvent laisser supposer au Saint-Père qu'il n'ait pas sa parfaite liberté. Il paraît que la base proposée serait toujours le projet de 1857. Il a été ajouté que l'occupation militaire par une division française devait nécessairement cesser ; il n'a rien été dit de précis sur le délai qui y mettra fin ; mais il faut croire que ce délai expirera dans le courant de l'année prochaine, dans la première moitié peut-être. Le Saint-Père doit donc se préparer une force militaire sérieuse et être soutenu par l'opinion de ses propres sujets, car l'Autriche n'interviendra pas, et si d'aventure une troisième puissance venait à s'immiscer dans les affaires d'Italie et que le Piémont voulût ou pût s'y opposer comme puissance italienne, la France n'aurait probablement aucun motif suffisant pour y mettre obstacle, et qui sait si l'Angleterre n'appuierait pas directement ou indirectement les efforts de la Sardaigne ? »

Pour extrait : CAMUS.

CHRONIQUE.

Une souscription vient d'être ouverte en Piémont pour élever à Pavie un monument à l'armée française.

Les lettres d'Algérie annoncent que les turcos ont fait leur rentrée à Blidah le 28 août au soir. Ils ont été l'objet d'une ovation chaleureuse.

L'*Ere impériale* de Tarbes nous apprend que l'Empereur vient de remettre au préfet des Hautes-Pyrénées une somme de 16,000 fr. pour la reconstruction de la chapelle de l'ermitage Saint-Pierre, qui portera désormais le nom de chapelle de Solferino.

L'Empereur a également donné 26,000 fr. pour la reconstruction de la chapelle de Saint-Sauveur.

Le *Courrier de Nantes* publie un décret, daté de Saint-Sauveur, qui consacre une somme de quatre millions à l'exécution des travaux nécessaires à l'amélioration de la Basse-Loire, entre Nantes et l'île Thérèse.

Un télégraphe sous-marin vient d'être établi entre Belle-Ile et Quiberon.

La pose du fil a été faite par l'*Ariel* en une heure et demie.

Dans une des dernières séances du Conseil municipal de Paris, on a voté tous les grands travaux que le préfet de la Seine a proposé d'entreprendre cette année. Il y en a pour plusieurs millions. Il paraît que le tracé de la nouvelle rue de Rouen est un peu modifié et qu'on l'alignera sur la rue de la Paix, dont les dernières maisons seront abattues. La façade de l'Opéra sera au milieu de la place, tournée du côté du boulevard.

M. Garcin.

Nouvelles d'Italie.

On a ouvert à Milan une souscription pour offrir un témoignage de reconnaissance aux journaux et aux publicistes français qui ont défendu, par la plume, la cause de l'indépendance italienne.

La *Gazette piémontaise* rapporte que le commandeur Florent de Gilles, conseiller d'Etat actuel de l'empereur de Russie, a envoyé au roi de Sardaigne, par l'intermédiaire du premier secrétaire de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, une somme de 75 impériales d'or russes (valant 1,546 fr. 34 c.), destinée au soulagement des blessés de l'armée sarde.

L'*Opinione* de Turin annonce que le nombre des soldats blessés ou malades convalescents dans les hôpitaux diminue de jour en jour, et déjà quelques-uns de ces hôpitaux sont presque vides.

Le conseil municipal de Turin a dû se réunir en séance extraordinaire pour délibérer sur deux propositions relatives à des monuments élevés en l'honneur du roi et de l'empereur Napoléon III.

La ville de Modène envoie une députation à l'Empereur. Cette députation a quitté Gênes, se rendant à Saint-Sauveur ou à Biarritz.

Le *Moniteur toscan* nous apprend que les autorités de Florence viennent d'offrir à M. Buoncompagni, ancien commissaire sarde en Toscane, un magnifique travail en pierres dures.

Le *Journal de Rome* rapporte que la fête de Saint-Louis, roi de France, a été célébrée avec pompe en l'église nationale des Français, consacrée à Dieu sous l'invocation du saint monarque. Le sacré collége a assisté à la messe solennelle célébrée par Mgr l'archevêque d'Iconium, vice-gérant de Rome. M. Sampayo a assisté à la messe avec les attachés à l'ambassade de France. A cette messe assistaient aussi, avec un nombreux état-major, le général comte de Goyon, commandant la division française, et M. Schnetz, directeur de l'école française des beaux-arts, avec les pensionnaires.

Le 22 septembre prochain, anniversaire de la mort de Manin, président de la République de Venise en 1848-49, on doit célébrer un service solennel à Milan, en sa mémoire. Des députations de Turin, de Gênes, de Florence, de Modène, de Bologne, etc., assisteront à cette manifestation.

Dans les Romagnes, on ne perd pas un instant pour l'organisation de *l'armée*. Le général en chef L. Cipriani vient de finir une inspection générale. Il a nommé un général de brigade (major général), cinq majors, vingt-cinq capitaines, quarante-trois lieutenants, et cent-trois sous-officiers ont été faits sous-lieutenants.

Le général est Mezzacapo, les cinq majors sont le comte de Buronzo et MM. Burri, Valenti, Cardini et Bianchi.

M. Garcin.

Concours de sculpture à l'école des Beaux-Arts.

Le sujet indiqué par l'Académie pour le concours de sculpture de cette année était : *Lausus protégeant son père Mézence contre Enée, qui vient de le blesser, et s'apprête à lui donner la mort.* Ce sujet a été compris de deux façons par les concurrents: les uns, en effet, ont montré Lausus simplement préoccupé de sauver son père, en se jetant au-devant des coups d'Enée, et cette interprétation semble la plus conforme au texte du programme et au passage de

l'*Enéide* auquel on l'a emprunté. Mais les autres, et c'est le plus grand nombre, ont fait prendre au jeune homme une attitude offensive envers le héros troyen, qu'il se prépare à frapper lui-même : il était tout naturel d'envisager ainsi le sujet, et je ne pense pas qu'on puisse les en blâmer comme d'une erreur.

Huit concurrents sont entrés en loges. Nous allons examiner leurs œuvres dans l'ordre même où elles sont exposées.

1. *M. Cugnot.* Ce bas-relief est bien rempli et d'une composition très-satisfaisante. Mézence, tombé à demi, est soutenu par un de ses compagnons d'armes, et s'appuie sur son bouclier. Sa figure n'exprime guère que l'inquiétude, et ce n'est pas assez pour ce farouche *contemptor divum*, comme l'appelle Virgile. L'attitude d'Enée est mauvaise : on comprend difficilement qu'avec une poitrine tellement mise en avant et vue presque de face, tandis que le ventre ne se présente que de côté; avec des jambes, surtout la gauche, si fort jetées en arrière, il puisse se maintenir en équilibre. Cette part faite à la critique, il reste à louer la vie, l'expression, la souplesse de ces corps étudiés avec soin. Le mouvement de Lausus est très-heureusement saisi ; d'une main il essaie de couvrir son père; de l'autre il va frapper Enée, mais on voit que s'il frappe, c'est uniquement pour faire diversion et protéger Mézence. Il y a là une nuance finement rendue. M. Cugnot a obtenu le 2e premier grand prix.

2. *M. Barthélemy* a mis Lausus directement en lutte avec Enée. Tous deux croisent leurs épées au-dessus de leurs têtes d'une manière qui rappelle un peu trop l'escrime inoffensive et savamment réglée des combats de théâtre. Lausus et Mézence n'ont pas d'expression; Enée en a peu. Ce bas-relief n'est pas sans mérite, mais il s'en faut qu'il égale le précédent.

3. *M. Lechesne.* Cette composition frappe tout d'abord par son naturel, sa simplicité, sa largeur, l'harmonie des lignes, la beauté ou l'expression des figures, et il nous est impossible de comprendre comment elle a pu être oubliée dans la liste des récompenses. L'auteur a peint un Mézence inculte et rustique encore plus que farouche, et c'est sans doute pour compléter l'exposition de son *caractère* qu'il lui a fait porter la main à la blessure qu'il vient de recevoir au haut de la cuisse, par un geste d'une familiarité tant soit peu triviale. Les figures d'Enée et de Lausus sont excellentes chacune en son genre. M. Lechesne s'est souvenu que celui-ci a été doué par Virgile d'une beauté sans rivale, et il lui a donné une physionomie charmante, qui n'est pas un des moindres attraits de son œuvre. Dans un mouvement d'une vérité parfaite, Lausus jette de la main gauche son bouclier au devant d'Enée et de la main droite étend son épée sur Mézence. Je ne critiquerai guère qu'un détail secondaire. Enée a le pied sur le ventre d'un cadavre qui cède sous sa pression comme pourrait faire une outre gonflée de vent : M. Lechesne n'avait pas admis ce détail quelque peu répugnant dans son esquisse, et je crois qu'il avait eu raison.

4. *M. Falguière.* L'ensemble est bon; la composition se groupe bien. Il a visé à la vigueur dans les formes, et pourtant l'effet est assez froid, parce que l'expression des figures a été moins soignée que le dessin des membres. Les trois têtes de chevaux qui se superposent dans le fond à droite sont loin de faire un bon effet. En somme, ouvrage remarquable, mais qui ne semblait pas destiné à conquérir le premier rang.

5. *M. Delaplanche*, qui a obtenu, l'an dernier, le second grand prix, s'est encore distingué, cette année, par une composition méritoire, mais qui néanmoins ne paraît pas destinée à conquérir le premier rang. J'aime l'attitude et l'expression de Mézence aussi bien que d'Enée. Malheureusement Lausus, qui est le personnage principal, a été rendu d'une manière moins satisfaisante : il est trop contourné, quoiqu'il ait de la vie et du mouvement, et l'auteur en a fait un enfant, plutôt qu'un jeune homme en état de prendre part aux combats.

6. *M. Samson.* Cet homme à physionomie piteuse, qui est tombé sur sa main droite, et qui lève l'autre pour se garantir, est-il bien le terrible Mézence? M. Samson est le seul des jeunes concurrents qu'ait placé Lausus en arrière de son père, au lieu de le mettre entre lui et Enée. Il s'élance, il est vrai, et il couvre déjà le blessé de son bouclier ; toutefois, je crois qu'il y a là une faute essentielle. Le mouvement du chef troyen a été rendu avec énergie.

7. *M. Hiolle.* A la bonne heure, voilà un Mézence excellent. Enée aussi est fort présentable. Mais quel est ce singulier Lausus, qui à l'air d'écarter son père de la main, et de regarder le fils d'Anchise entre les deux yeux comme pour lui dire des gros mots. Vice capital, qui entache de trivialité et

d'une certaine indécision un groupe où l'on trouve des qualités louables.

8. *M. Gauthier*. Cette composition serait bonne, si elle n'était si mortellement froide, Mézence et Lausus sont presque inexpressifs, et pourtant c'était le cas, ou jamais, de donner de la vie à la sculpture. J'espérais que l'auteur se serait rattrapé sur la figure d Enée, quand je me suis aperçu qu'il avait jugé préférable de la cacher presque entièrement par un mouvement commode du bras gauche.

En somme, la moyenne de ce concours a de quoi contenter les juges les plus pessimistes. Il y a là, en général, une habileté incontestable, la science du groupe et du dessin. Chacun de ces ouvrages a des qualités réelles. Le sujet n'était pas des plus faciles : presque tous l'ont compris d'une façon analogue et c'est là une circonstance qui témoigne de la remarquable unité des enseignements académiques. Je n'ai pas parlé des personnages accessoires, à cause de leur peu d'importance : la plupart sont insignifiants. Tous les concurrents ont fait leurs heros nus, ou à peine couverts d'un semblant de draperie, posée sur quelque point de leur corps, et voltigeant autour d'eux avec une désinvolture qui doit beaucoup les gêner dans un combat sérieux; mais c'est là une nécessité de ces sortes de concours. A notre avis, les meilleurs morceaux sont les numéros 1, 3, 4 et 5, et l'on a dû s'apercevoir, dans notre rapide analyse, de la place respective que nous aurions assigné à chacun d'eux.

Victor Fournel.

Une lettre de M. Pernot, missionnaire en Cochinchine, donne quelques détails sur la situation religieuse du pays. D'après cette lettre, un certain nombre de chrétiens et même beaucoup de païens se sont refugiés auprès de Mgr Lefebvre, à Saïgon, où ce prélat continue à être parfaitement en liberté. Sur d'autres points, au contraire, la défiance la plus grande règne à l'égard des chrétiens. Le clergé annamite a eu l'un de ses prêtres martyrisé; quatre autres sont en prison, ainsi que onze chrétiens.

FAITS DIVERS

L'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 3 septembre, le concours des grands prix de sculpture, dont le sujet traité par les concurrents était *Mézence blessé, préservé par Lausus*. Les prix obtenus sont :

1er premier grand prix à M. Jean-Alexandre-Joseph Falguière de Toulouse (Haute-Garonne), âgé de vingt huit ans, élève de M. Jouffroy.

2e premier grand prix à M. Louis-Léon Cugnot, de Vaugirard (Seine), âgé de vingt-quatre ans, élève MM. Duret et Diébolt.

Second grand prix à M. Justin-Chrysostome Sanson, de Nemours (Seine-et-Marne), âgé de vingt-sept ans, élève de M. Jouffroy.

1re mention honorable à M. Charles Gauthier, de Chauvirey (Haute-Saône), âgé de vingt-huit ans, élève de M. Jouffroy.

2e mention honorable à M. Raymond-Barthélemy, de Toulouse (Haute-Garonne), âgé de vingt-six ans, élève de M. Duret.

L'exposition publique du concours des grands prix de gravure en médailles et pierre fine, dont le sujet traité par les concurrents est *Jason enlevant la Toison d'or*, aura lieu à l'Ecole impériale des beaux-arts les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 septembre, de dix heures à quatre heures.

— On écrit de Bellune, le 26 août, à la *Gazette de Venise* :

Le 23 au matin, un volcan a fait irruption dans le district d'Agordo, entre les communes de Hanale et de Faibou, avec des craquements terribles.

— On lit dans la *Gazette prussienne* :

Demain arriveront à Berlin les grands-ducs Nicolas et Eugène, princes de Leuchtenberg; après demain ils repartiront pour retourner à Saint-Pétersbourg. La grande-duchesse Hélène arrivera ici le 5 septembre, et repartira, dit-on, le 9.

— Les goûts belliqueux s'emparent de l'Angleterre; on lit dans le *Morning-Chronicle* du 1er septembre :

« Plusieurs centaines de jeunes garçons sont constamment employés à l'arsenal de Woolwich à faire des cartouches. Pour les engager à bien travailler, on a cru devoir adopter les règlements suivants : Les garçons les plus soigneux sont mis à des tables séparées. Une carte portant le numéro et le nom de chacun est placée vis-à-vis de lui, et sur cette carte est inscrit le nombre de cartouches qu'il a faites pendant la semaine précédente. Chaque garçon doit faire au moins 50 cartouches par heure, et il reçoit 2 1/2 d. par centaine. Quant à ceux qui ont été diligents, on leur donne 3 d. par centaine en sus des 4,000 par semaine. »

— On écrit de Genève à la *Gazette de Lyon*, 31 août :

« Mme la duchesse de Parme, qui a passé trois jours à Genève chez M. le marquis de Nicolaï, assistait à la messe le jour de la Saint-Louis dans l'église de Notre-Dame de Genève, avec ses quatre enfants et une suite nombreuse. »

— Les travaux de construction des piles du pont fixe sur le Rhin entre Strasbourg et Kehl

progressent, dit l'*Alsacien*, avec une remarquable rapidité.

— On doit commencer le mois prochain, dans la partie nord des quinconces, aux Champs-Élysées, des travaux analogues à ceux qu'on a exécutés l'an dernier dans la partie sud. Les jardins que l'on va créer, se reliant avec ceux des beaux hôtels de l'avenue Gabrielle, dont ils ne seront séparés que par la chaussée, feront de cette partie de la promenade un des plus charmants endroits de Paris.

— Le navire à vapeur l'*Immaculée-Conception*, construit pour S. S. le Pape, dans les ateliers de fer de la Tamise, Blackwall, est parti pour sa destination. Les chambres sont magnifiquement décorées. (*Morning Chronicle.*)

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nécrologie.

Le doyen du notariat de Paris, et probablement de toute la France, M. Fourcault de Pavant, ancien notaire, vient de mourir dans sa terre de Glatigny, près de Versailles, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Il avait commencé sa carrière avant la révolution de 1789, avec son frère aîné, notaire de presque toute la noblesse. Ce dernier périt sur l'échafaud pour avoir envoyé des secours au marquis de Bigny et à plusieurs autres de ses clients proscrits. Les biens de son frère ayant été confisqués, M. Fourcault de Pavant acquitta toutes ses dettes et prit toutes les charges à son compte, ne voulant pas qu'une mort si honorable, du reste, pour le notariat, portât quelque préjudice aux clients de la victime.

VARIÉTÉS

—

Bibliothèque historique arménienne.

La théorie des nationalités est une des plus séduisantes et des plus dangereuses. Vraie dans certaines conditions et certaines limites, elle devient fausse et absolument inapplicable, si on veut en faire une règle générale de politique. Ecartons l'exemple de l'Italie, où les plus sérieux intérêts ont engagé nos armes. Mais ailleurs, quoi! parce qu'une nation aura une langue et une religion particulière, il faudra la rendre indépendante? Elle aura droit à l'autonomie ou à l'annexion spontanée avec les autres pays de son sang et de sa foi? Personne ne voudrait défendre aujourd'hui un pareil principe. La Pologne, les îles Ioniennes, le Caucase, l'Amérique entière, les Indes, l'Algérie, l'histoire de tous les pays et de tous les temps n'est qu'un démenti continu donné par l'expérience des siècles à ces illusions momentanées. Les Arabes d'Afrique seraient-ils admis à se plaindre de leur condition et à revendiquer une impossible nationalité, parce qu'ils sont gouvernés par des chrétiens? Lors même que la plus juste des causes, l'honneur du pays outragé dans la personne de son représentant, n'eût pas justifié dès son principe notre conquête, les bienfaits de notre administration ne légitimeraient-ils pas journellement notre occupation? Qu'envieraient nos sujets algériens aux régimes antérieurs? N'ont-ils pas l'égalité devant la loi? Leur culte n'est-il pas protégé, leur liberté individuelle respectée, les impôts moins onéreux et plus réguliers, les moyens d'éducation accessibles à tous, la liberté des transactions et de l'industrie assurée pour tous, le bien-être moral et matériel du pays manifestement élevé et amélioré? Dans les Indes, quelque faute qu'ait pu faire commettre la préoccupation excessive des intérêts commerciaux, le gouvernement anglais ne représente-t-il pas la cause sacrée de la civilisation et de l'humanité? Ne devons-nous pas faire des vœux pour le maintien de son empire et pour son triomphe définitif sur les races barbares qui sont les nationalités du pays? Croit-on que le sort des populations chrétiennes soumises au sultan inspirât le même intérêt, s'il y avait à Constantinople un pouvoir assez fort pour être partout équitable et impartial, comme le sont, tout porte à le croire, ses intentions? N'est-ce pas le sentiment de l'odieuse inégalité pesant depuis trois siècles sur les rajas qui contribua surtout à assurer le triomphe de la Grèce? N'est-ce pas la crainte de voir la Porte impuissante à réaliser ses promesses qui soutient encore la résistance morale d'une partie si nombreuse de ses sujets et justifie les vœux sympathiques de l'Europe en leur faveur?

D'autres causes que la différence de langue, d'origine et d'institutions sont donc nécessaires pour autoriser et appuyer le soulèvement d'un peuple contre ses envahisseurs. La tyrannie, la dénationalisation systématiques elles-mêmes ne suffisent pas toujours à susciter des vengeurs aux nations opprimées. La Pologne et l'Arménie en témoignent.

Les Arméniens ont été aussi un grand peuple. Ils ont eu leurs dynasties et leur capitale; ils ont encore leur langue, leur littérature, leur église, leurs traditions de gloire, de combats et d'indépendance; divisés par la force en colonies éparses, ils conservent l'unité de leurs croyances et de leurs rites. Mais, étreints par les nations les plus ingénieusement despotiques qui soient au monde, parviendront-ils jamais à reformer le faisceau de leur union et de leur liberté politiques? Nul ne le croit assurément.

L'histoire de cette belle nation ne cessera cependant d'intéresser par ses malheurs et par le rôle considérable qu'elle a rempli durant près de mille années dans l'Asie occidentale, presque aux portes de l'Europe, et tour à tour comme peuple indépendant ou nation alliée des Parthes, des Sassanides, des Romains et des empereurs de Constantinople, dont elle fut un des boulevards contre les Arabes, les Turcs et les Mongols.

Son éducation littéraire vint surtout des écoles helléniques et byzantines. Mais elle a ses souvenirs et son rôle distincts. La suite de ses écrivains présente pour l'histoire du monde oriental un ensemble d'informations toutes différentes des sources grecques et d'autant plus précieuses qu'elles précèdent de près de cinq cents ans les chroniques musulmanes.

Une association s'est formée à Paris pour traduire et publier en français un recueil des chroniques originales arméniennes, qui doit comprendre l'ensemble de l'histoire du pays depuis le quatrième siècle, époque où commencent ses historiens nationaux, jusqu'au dix-huitième siècle, où se perdent les dernières espérances d'affranchissement.

Les noms les plus recommandables garantissent les soins et le talent qui présideront aux travaux de l'association. M. Dulaurier, professeur à l'école des langues orientales vivantes de Paris, membre de l'Institut Lazareff de Moscou et chargé par l'Académie des inscriptions de publier un choix de fragments de chroniques arméniennes pour le recueil général des historiens des Croisades, s'est réservé la tâche la plus considérable dans la direction et l'exécution de la *Bibliothèque arménienne*. Le savant P. Gabriel Aïvasosvski, ancien préfet des études du collége arménien de Paris, aujourd'hui directeur de l'institution polyglotte orientale, lui a promis son utile concours. Un jeune voyageur familiarisé avec l'histoire orientale par des travaux appréciés et une savante exploration de la Petite Arménie, ancienne Cilicie, M. Victor Langlois, interprétera quelques-uns des monuments destinés à entrer dans la collection, et formera le recueil ou code des pièces originales qui sont le complément indispensable des chroniques.

L'association, encouragée de la façon la plus efficace par la générosité de MM. de Lazareff, nobles Arméniens, attachés à la cour de Russie, a commencé ses publications par la traduction de la chronique de Mathieu d'Edesse, due à M. Dulaurier.

Comme la plupart des auteurs arméniens, Mathieu appartenait à l'église. C'était un simple religieux, vivant au treizième siècle, dans un monastère d'Edesse. Le goût des calmes travaux et l'amour du pays le portèrent à écrire à son tour l'histoire de sa nation. Pour les temps antérieurs au sien (il commence son récit au dixième siècle), Mathieu se servit des chroniques composées avant lui; puis il ajouta à sa compilation ses propres récits, d'après le « dire des anciens » qu'il interroge curieusement et ses souvenirs personnels.

C'est ainsi que se sont progressivement formées et accrues un *grand nombre de* chroniques du moyen âge. Mathieu n'avait d'ailleurs qu'une culture littéraire fort restreinte. Son histoire n'a aucun agrément de narration, mais il est généralement vrai et naturel. Le savant traducteur insiste sur ces mérites modestes qui donnent un vif intérêt au simple récit de grands événements et de scènes émouvantes racontées sans recherche et sans art. « Quel dramatique tableau « que celui de ces populations inoffensives « expirant avec une résignation chrétienne « sous le tranchant du glaive qui les immo- « le par milliers! Quel dévouement dans « ces Arméniens du Taurus, qui, à l'appro- « che des Croisés, saluent l'arrivée des ven- « geurs de la croix humiliée, volent à leur « secours dans les rigueurs de la famine, « au siége d'Antioche, et partagent avec « eux les hasards de la guerre! Comme no- « tre moine arménien est grand dans son « patriotisme! Comme il aime son pays et « se plaît à exalter les actions des enfants « de l'Arménie qui l'ont défendue et illus- « trée! (p. 20.) »

Mathieu est crédule, naïf et passionné. Il est haineux contre tous les musulmans, Turcs ou Arabes, qu'il appelle indistinctement les Perses; les dissidences religieuses

le rendent injurieux et violent contre les Grecs. De même que les autres écrivains de sa nation, il a au contraire un fond de sympathie manifeste et continu pour les Francs. Ces mêmes hommes qu'Anne Comnène traite d'étrangers grossiers et schismatiques, ces dévoués soldats de la croix qu'elle voit dans son orgueil avec un mélange de jalousie et de dédain, les Arméniens les accueillent avec amitié et les traitent avec déférence : « Au temps précité, dit Mathieu, eut lieu l'irruption des Franks et « la porte des Latins s'ouvrit. C'est avec « leurs bras que Dieu voulait combattre les « Perses. Dans toute la force et l'éclat de « leur puissance marchaient les plus grands « capitaines du pays des Francs, chacun à « la tête de ses troupes. C'étaient des chefs « illustres, rejetons de familles souveraines, « éminents par leur foi et leur piété et élevés dans la pratique des bonnes œuvres. « vres. Voici leurs noms : le valeureux « Godefroy, issu de la race des rois des « Romains, le grand comte Boémond, le « comte de Saint-Gilles, homme redoutable « et d'une haute illustration, etc. Ces in« trépides guerriers s'avançaient avec des « armées innombrables comme les étoiles « du firmament. A leur suite figuraient une « foule d'évêques, de prêtres et de diacres. « Ils venaient briser les fers des chrétiens, « affranchir du joug des infidèles la sainte « cité de Jérusalem, et arracher des mains « des musulmans le tombeau vénéré qui re« çut un Dieu. » Un prêtre séculier, nommé Grégoire, qui paraît avoir été le disciple de Mathieu, a continué son histoire depuis l'année 1118 jusqu'en 1163, avec les mêmes sentiments.

Nous ne signalons dans ces chroniques que les dispositions de bienveillance et de cordialité des populations arméniennes pour les Francs. Il y aurait dans les écrivains plus anciens un côté non moins intéressant et plus important encore à faire remarquer. C'est l'exposé des causes premières qui ont amené la séparation des communions orientales de la tradition catholique sur quelques points de dogme. Peut-être est-il réservé à nos temps de voir cesser ces divisions et l'antique unité rétablie. On examinait dernièrement dans ce journal, d'après un écrit récemment publié en Russie, la question de savoir si la Russie était schismatique. Une semblable question, soulevée après qu'un des hommes les plus autorisés s'est demandé s'il n'est pas permis de croire que la Russie deviendra un jour catholique, indique un nouvel et heureux retour des esprits vers ces graves préoccupations. S'il était possible d'écarter de cette discussion, essentiellement religieuse, les préventions et les influences politiques, on verrait quelle faible distance sépare de nous sur les vérités fondamentales la plupart des rites chrétiens de l'Orient, principalement les Russes, les Grecs, les Syriens et les Arméniens. Pour arriver à une bonne entente, la première condition est un ferme dessein de respecter la liberté des rites orientaux dans tout ce qui concerne exclusivement la discipline et la liturgie. Aux yeux des populations, ces circonstances extérieures et presque matérielles l'emportent sur les questions intimes de la théologie. L'accord définitif sur les points essentiels vaudrait bien la consécration régulière d'une inévitable variété dans les formes du culte.

La *Bibliothèque arménienne* aidera à préparer cette solennelle explication des membres de la grande église chrétienne, en éclairant les origines des malentendus, et apportant les témoignages historiques de cet ancien état, vers lequel il faut tendre, de la diversité quant aux rites et de l'union fondamentale quant aux dogmes, sous la souveraineté incontestée des successeurs de saint Pierre.

L. de Mas Latrie.

Nous recommandons à l'attention de MM. les notables commerçants de Paris la société de secours mutuels approuvée par arrêté de M. le ministre de l'intérieur du 25 août 1857, sous le titre de l'*Union des employés du commerce et de l'industrie* du département de la Seine, dont le siége social est rue de Rivoli, 46.

Cette société, composée d'employés sérieux, est à même de procurer au commerce de Paris des employés d'une moralité éprouvée. C'est une institution toute spéciale, en même temps que philanthropique, dont le but est vivement apprécié de tous les commerçants, comme il l'est déjà d'un grand nombre d'employés.

Le directeur gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 5 septembre.

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 90	.. 30		3 0/0	cpt.	69 ..	69 20	69 ..	69 20
68 95	.. 25		Jouissance du 22 juin	fin c.	69 10	69 20	69 10	69 20
69 50	.. 10		EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.	69 65	69 65	69 60	69 60
69 40	.. 30		— —	fin c.	69 70			69 70
69 80	.. 50		— 3 0/0 escompte	cpt.	70 25	70 30	70 25	70 30
98 50	. 50		EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt.	99 ..			99 ..
			dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.				
97 90	.. 10		4 1/2 0/0	cpt.	98 ..	98 ..	97 90	98 ..
98 ..			Jouissance, 22 mars	fin c.				
2780 ..	20		BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt.	2780 ..	2800 ..	2780 .	2800 ..
220 ..			DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt.	220 ..			220 ..
670 ..			CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	670 ..			670 ..
665			Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.				
810 ..	13 75		SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	820 ..	823 75	807 50	823 75
815 .	8 75		Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	820 ..	825 ..	817 50	823 75
635			COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance août	cpt.	635 ..			635 ..
1365 ..	11 25		ORLÉANS	cpt.	1376 25			1376 25
1367 50	7 50		Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1370	1375 ..	1370 .	1375 ..
920 ..	2 50		NORD (act. anciennes)	cpt.	925 ..	925 ..	922 50	922 50
925 ..		2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	922 50			922 50
805 ..	2 50		NORD (actions nouvelles)	cpt.	807 50			807 50
805 ..	6 25		Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	811 25			811 25
650 ..	2 50		EST	cpt.	652 50			652 50
650 ..	2 50		Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	652 50			652 50
870 ..	5 ..		PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	872 50	875 ..	872 50	875 ..
867 50	5 ..		Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	870 ..	873 75	870 ..	872 50
507 50			MIDI	cpt.	507 50			507 50
507 50	2 50		Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	507 50	510 .	507 50	510 ..
570 .	2 50		OUEST	cpt.	570 ..	572 50	570 ..	572 50
570 ..	2 50		Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	570 ..	572 50	570 ..	572 50
530 ..			LYON A GENÈVE	cpt.				
530			Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	530 .			530 ..
551 25	1 25		SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	556 25			556 25
555 .	2 50		Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	556 25	557 50	556 25	557 50
170 ..		2 50	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	167 50			167 50
167 50	1 25		Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	170 ..	170 ..	168 75	168 75
540 ..			DAUPHINÉ	cpt.	540 ..			540 ..
540 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
440 ..			ARDENNES ET L'OISE	cpt.				
440 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
470 ..			ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.				
470 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	470 ..			470 ..
415 ..			VICTOR-EMMANUEL	cpt.	415 ..			415 ..
420			Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.				
502 50			GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.				
500 ..			Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.				
450			BESSÉGES A ALAIS	cpt.				
417 50			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.				
380 ..			ROMAINS	cpt.	380 ..			380 ..
375 ..			Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.				
310 .			OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt.	310 ..			310 ..
437 50	1 50		SARAGOSSE	cpt.	438 75			438 75
437 50			Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	438 75	438 75	437 50	437 50
557 50	1 25		SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS	cpt.	557 50	558 75	557 50	558 75
556 25	2 50		Jouissance juillet. — 200 fr. payés	fin c.	558 75	560 ..	557 50	558 75
400 ..			FRANÇOIS-JOSEPH, jouissance juillet	cpt.				

L'AMI DE LA RELIGION

Rome en 1848 et en 1849.

(Troisième et dernier article.)

Nous achevons aujourd'hui le tableau de la révolution à Rome (1).

La constituante romaine, proclamée par deux hommes sans mandat, sortie du scrutin par des manœuvres inouïes (il y eut plus de voix que de votants), se réunit le 5 février, dans ce palais de la Chancellerie dont les marches portaient encore les traces du sang de Rossi. Le premier acte de cette assemblée fut la déchéance de la papauté et la proclamation de la République. Garibaldi, malade, se fit porter dans la salle des séances. On a dit que sa présence avait décidé du double vote. Nous ne lui accorderons pas, quant à nous, une telle influence. Mais il paraît que plusieurs députés indécis votèrent sous la pression du condottiere. Des journaux de Paris chantent aujourd'hui sa gloire tout comme s'il ne s'était pas publiquement vanté d'avoir trempé ses mains dans le sang français (2).

Pie IX, en réponse au décret qui l'avait dépossédé, disait, dans son allocution du 20 avril 1849 :

« Ces hommes qui, applaudissant à ce décret, affirment tant d'erreurs et d'absurdités, ignorent ou feignent d'ignorer que ce fut par un dessein singulier de la Providence divine que, dans le partage de l'empire romain en plusieurs royaumes et en diverses puissances, le pontife de Rome, auquel Jésus-Christ a confié le gouvernement et la conduite de toute son église, eût un pouvoir civil, afin, sans doute, que, pour gouverner l'Eglise et protéger son unité, il pût jouir de cette plénitude nécessaire à l'accomplissement de son ministère. Tous savent, en effet, que les peuples fidèles, les royaumes n'auraient pas une pleine confiance, une entière obéissance envers le pontife romain, s'ils le voyaient soumis à la domination d'un prince ou d'un gouvernement étranger, et privé de sa liberté. Les peuples fidèles et les royaumes ne cesseraient de craindre que le Pontife ne conformât ses actes à la volonté du prince ou de l'Etat sous la dépendance duquel il se trouverait, et ils ne manqueraient pas de s'opposer à ces actes sous ce prétexte. Que les ennemis mêmes du pouvoir du Saint-Siége apostolique, qui règnent en maîtres à Rome, disent avec quelle confiance et quel respect ils recevraient les exhortations, les avis, les ordres et les décrets du souverain Pontife, s'ils le voyaient soumis aux volontés d'un roi ou d'un gouvernement, surtout s'il était sous la domination d'une puissance qui fût depuis longtemps en guerre avec l'autorité pontificale. »

Y a-t-il un homme de bonne foi qui puisse n'être pas frappé de cette manière si simple et si forte d'établir la nécessité du pouvoir temporel ?

Faisons connaître maintenant quelques-uns des actes officiels de la République romaine, afin que cette république soit jugée par elle-même.

« Ne pouvant pas, dit le général Ulloa,
« compter sur l'armée (les guerriers font
« généralement défaut dans les révolutions
« italiennes), on invoque, à Rome, la Ré-
« volution. Le triumvirat fut organisé afin
« d'y mettre les hommes d'énergie. Mazzi-
« ni, Armellini et Safti, furent nommés ;
« mais en réalité ce fut Mazzini qui gouver-
« na au nom des triumvirs (1). »

Voyons donc Mazzini à l'œuvre :

Un de ses premiers décrets fut la confiscation des biens ecclésiastiques, exactement comme cela s'était pratiqué en France cinquante-huit ans auparavant.

La Révolution romaine n'inventa rien.

La Convention nationale avait fait des canons et des gros sous avec des cloches ; Mazzini assigna aux cloches de Rome, moins celles des basiliques cependant, la même destination ; seulement on n'en fit guère que des *baiocchi*, qui n'eurent pas, d'ailleurs, la valeur légale : c'était tout simplement de la fausse monnaie.

Le gouvernement provisoire de Paris, en 1848, avait voté les fameux quarante-cinq

(1) Voyez l'*Ami de la Religion*, des 6 et 23 août 1859.

(2) Voyez sa proclamation dans la *Guerre de l'Indépendance d'Ulloa*, tom. II, p. 58.

(1) Guerre de l'Indépendance, t. 2, p. 36.

centimes; la République romaine alla plus loin : elle vota l'emprunt forcé; le poids de cet emprunt retomba sur les familles les plus riches, sur les capitalistes et les corporations religieuses. Une ordonnance du 12 avril enjoignit à tous les habitants de dénoncer quiconque cacherait de l'argent monnayé. C'était l'inquisition pillarde coiffée du bonnet rouge. Le besoin *della moneta* obligea la République romaine à émettre du papier-monnaie pour une somme fabuleuse. Ce papier n'eut jamais aucune valeur. Brocantant en quelque sorte avec le génie de l'Italie, le gouvernement mazzinien entreprit de négocier un emprunt avec une maison de banque de Londres, et offrit, comme garantie, les tableaux et les manuscrits du Vatican! Une énergique protestation du cardinal Antonelli aux puissances de l'Europe, empêcha l'accomplissement de cet acte digne d'Alaric et de ses compagnons qui firent autrefois le sac de Rome. La République finit par laisser une dette de 175 millions : le gouvernement du Pape a payé cette dette jusqu'au dernier liard.

Un autre décret du 12 avril (il pleuvait des décrets) supprima les chaires de théologie et de droit canonique dans l'Université romaine. A l'exemple de la loi Carnot, qui excluait l'enseignement religieux des écoles, Mazzini bannit l'élément chrétien de son système d'instruction publique.

La révolution de Février, à son début, voulut que le palais des Tuileries fût transformé en hôtel pour les invalides du travail.

Mazzini affecta le palais du Saint-Office au logement des pauvres, mais ce n'était pas tout à fait gratuitement : la république romaine avait besoin d'argent.

Nous ne dirons rien ici du saccagement du palais Farnèse, appartenant au roi de Naples, du pillage des églises et des couvents de Saint-Andrea della Fratte, de Saint-Marcel, de la Minerve, ni des quinze prêtres massacrés à Saint-Calixte (la république romaine eut aussi sa journée des Carmes), sous la présidence d'un personnage qui est aujourd'hui chef de la police à Bologne; nous nous en tiendrons aux actes officiels du gouvernement.

La Convention nationale avait décrété que le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme ; et le 8 juin 1794, on sait comment Robespierre parada aux Tuileries, dans la fête en l'honneur de l'Etre Suprême. Le 8 avril 1849, Mazzini décréta que la solennité de Pâques serait célébrée dans Saint-Pierre de Rome par les chanoines du Vatican. A cette occasion, les membres de la constituante, les officiers de l'armée, les fonctionnaires publics devaient prêter serment de fidélité à la république. Les chanoines refusèrent d'obéir à une telle injonction. Pour les punir, Mazzini les condamna chacun à une amende de cent vingt écus. — Dans les considérants qui *motivèrent* cette condamnation, il disait « qu'il était du devoir du gou« nement de préserver la religion de toute « tache. »

Il se trouva pourtant trois prêtres (nous osons à peine l'écrire) qui, à défaut des chanoines, consentirent à célébrer la pâque mazzinienne : l'abbé Spola, prêtre interdit du diocèse de Verceil; l'apostat Gavazzi, qui vient de se montrer de nouveau à Bologne, pour aider la révolution qui ne marche pas assez vite à son gré, et le théatin Ventura (1).

Assisté de Gavazzi et du père Ventura, l'abbé Spola monta à l'autel de la basilique de Saint-Pierre, uniquement réservé au Pape, et y célébra la messe. Ils se dirigèrent ensuite vers la grande loge, d'où le vicaire de Jésus-Christ bénit ordinairement la ville et le monde; Spola se *plaça dans* cette loge et présenta le saint-sacrement au peuple! Mazzini était là, debout, triomphant, recevant les bravos de ses initiés!

En rendant compte de cette journée, le *Moniteur romain* disait : « *Mancava, non per nostra colpa, il vicario di Christo; lui partito, rimase il popolo e Dio.* » (Il manquait à cette fête, *non par notre faute*, le vicaire de Jésus-Christ; lui absent, restaient le peuple et Dieu).

Ce ne fut donc pas l'*alleluia* joyeux que Rome dut chanter le jour de Pâques de l'année 1849; du fond des consciences catholiques put s'échapper bien plutôt ce cri de douleur que l'Eglise, après Jérémie, répète aux jours de deuil de la sainte semaine : » Seigneur, Seigneur, voyez combien je uis devenue avilie! »

A l'heure où s'accomplissaient à Rome ce profanations, Pie IX, en habits pontificaux, la tiare en tête, paraissait sur le balco de l'archevêché de Gaëte : devant lui se déployait la vaste mer, à ses pieds une foule immense était à genoux. Au moment où le Saint-Père éleva les bras vers le ciel pour bé-

(1) Voyez l'*Univers* du 21 avril 1849.

nir l'univers chrétien, les navires des deux escadres espagnole et française qui étaient dans la rade, se pavoisèrent; ils firent entendre l'immense tonnerre de leur artillerie, et les cloches de Gaëte, celles des monastères voisins, sonnèrent à pleine volée.

Mazzini, qui avait dit, dans sa proclamation du 5 avril, que « la révolution romaine « était une œuvre éminemment religieuse, « une œuvre d'éducation et de morale, » travaillait tout simplement à *décatholiser* la ville éternelle. Il appela à son secours le protestantisme, père de la révolution. Des Bibles anglicanes furent répandues à profusion dans Rome pendant les quatre mois de son pouvoir. Deux écoles protestantes étaient déjà ouvertes; il était question de convertir en un temple calviniste ou luthérien le Panthéon d'Agrippa, aujourd'hui la vénérable église de *Santa Maria ad martyros.*

La révolution romaine préférait, sans doute, le protestantisme au catholicisme; mais au fond elle n'était ni pour Luther ni pour le Pape : elle était païenne. Mazzini n'avait pas caché son intention de remplacer les pompes du culte catholique par des cérémonies des vieux jours romains, telles que la représentation annuelle du triomphe de Scipion l'Africain, les scènes qui suivirent la mort de Lucrèce, la délivrance de Rome par Camille, etc., etc. Les anciens dieux de Rome devaient nécessairement figurer dans ces belles mascarades. Si la France n'était pas venue faire maison nette à Rome, si elle n'y avait pas chassé ceux qui insultaient ainsi à la majesté catholique de la ville éternelle, ce parti factieux, qui promenait « le malheur sur toute l'Italie, » comme le disait le général Oudinot dans sa proclamation du 27 avril 1849, on aurait pu s'attendre à voir la déesse Raison dans Saint-Pierre !

Nous avons dit que la révolution romaine était païenne; cela ressort de ses paroles, de ses actes. En réglant par décrets les cérémonies du culte catholique, Mazzini comptait l'avilir; n'avait-il pas décrété que le Saint-Sacrement serait exposé dans les églises de Rome pendant le siége de cette ville par les Français? Un de ses lieutenants, le citoyen Callendrini, gouverneur d'une ville de la Romagne, n'avait-il pas pris cet arrêté qui punissait d'une amende tout prêtre qui refuserait l'absolution à quiconque la lui demanderait ?

Oui, la révolution romaine était païenne. Les révélations des sociétés secrètes ne laissent aucun doute à cet égard. Leur but final était l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et *même de l'idée chrétienne.*

Dans sa proclamation au peuple, le 26 juin 1849, l'Assemblée de la république romaine disait : « Après *dix-huit* siècles, un rayon de liberté a ENFIN LUI, et après dix-huit siècles, vous vous êtes enfin souvenus de vous-mêmes (1) !

Ainsi, d'un trait de plume était rayé des pages de l'histoire cet immense rayonnement de gloire et de liberté, d'honneur humain, de réhabilitation de l'homme, dont la crèche de Bethléem est le point de départ. Et ces nouveaux Brutus oubliaient l'abrutissant servilisme de leurs ancêtres sous la tyrannie de leurs empereurs païens, et l'empire mis à l'encan, et le joug des Barbares qu'ils avaient subi sans combattre; on aurait pu croire qu'ils ne se souvenaient que du temps où Rome battait des mains au spectacle des chrétiens livrés aux bêtes, et non point du christianisme qui l'avait tirée de la servitude et de la corruption; ils s'en prenaient à la papauté, ne sachant pas ou ne voulant pas savoir que, sans elle, le voyageur chercherait aujourd'hui l'emplacement, les traces de la ville des Scipions et des Césars, comme il cherche l'emplacement, les traces de Ninive et de Babylone, de Peluse et de Memphis !

Nous avons raconté ce que le mazzinisme faisait à Rome, ce qu'il empruntait à nos plus mauvais jours pendant l'exil du Pape. Les sacriléges, les confiscations, la dilapidation des deniers publics, le pillage, le couteau des sicaires, étaient là dans la cité veuve de son pontife. Où se serait arrêté le mazzinisme si on l'avait laissé faire? Il serait tout prêt à recommencer aujourd'hui si on lui laissait libre carrière.

Baptistin POUJOULAT.

BULLETIN POLITIQUE

6 septembre

La réunion d'un congrès paraît de plus en plus probable; tout le monde se rallie à cette idée, comme au seul moyen de sortir des graves complications du moment.

(1) Actes officiels de la République romaine, p. 163.

Le *Nord* assure que la conférence de Zurich a arrêté deux points : le tracé de la frontière et le chiffre de la dette ; mais il se pourrait, ajoute la feuille belge, que ce chiffre fût notablement augmenté, en échange de la cession de Peschiera et de Mantoue, cession que le plénipotentiaire autrichien ne repousse pas d'une manière absolue, et qui serait subordonnée, du reste, au démantèlement de ces deux places.

Une dépêche adressée de Florence au *Nord* annonce que M. le marquis de Ferrière-le-Vayer, ministre de France en Toscane, vient d'être rappelé.

Le prince Richard de Metternich, revenu de Saint-Sauveur, où il a longuement conféré avec l'Empereur, doit partir demain pour Vienne.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux l'article du *Morning-Post* dont le télégraphe nous faisait connaître hier la substance. L'organe de lord Palmerston proteste contre toute restauration des princes par une intervention armée. A ses yeux, « la seule solution rationnelle des difficultés actuelles est de placer l'Italie centrale sous le sceptre de la dynastie sarde, soit en annexant, conformément aux vœux des populations elles-mêmes, les Duchés aux Etats du roi Victor-Emmanuel, soit en formant un royaume séparé sous l'autorité constitutionnelle de quelque jeune membre de la maison de Savoie. » Mais il ne se dissimule pas que « ce dernier arrangement a aussi ses dangers. »

Le *Morning-Post* termine en déclarant que le refus par le roi Victor-Emmanuel d'accepter l'annexion, « serait l'entier anéantissement de l'influence morale de la Sardaigne. » — « Il faut, ajoute la feuille anglaise, que la Sardaigne reste debout ou tombe avec les populations italiennes qui ont si noblement et avec tant de dévouement déclaré qu'elles voulaient rester debout ou tomber avec elle. »

On écrit de Vienne à la *Boersenhalle* qu'il est faux que le duc de Modène ait fait des préparatifs militaires pour reconquérir son trône par la force. Le duc, dit cette feuille, n'a jamais songé à envahir ses Etats ; il réside tantôt à Vienne, tantôt dans ses propriétés de Bohême, attendant patiemment le résultat des négociations diplomatiques.

La *Patrie* a reçu de Rome des lettres dont les renseignements concordent avec les informations transmises au *Journal des Débats*. — « M. le duc de Grammont, dit la *Patrie*, a prié le Pape de prendre en considération un projet ayant pour but de constituer dans les Romagnes un Etat, sinon indépendant, du moins séparé temporellement du Saint-Siége, dont elles reconnaîtraient la suzeraineté. »

L'assemblée de Bologne a commencé ses délibérations. Le commandeur Minghetti a été élu président. Il a annoncé que le général piémontais Fanti acceptait le commandement en chef des troupes confédérées de l'Italie centrale.

Le *Constitutionnel* relève aujourd'hui la correspondance de l'*Indépendance belge* relative aux vues prêtées par ce journal à la politique du gouvernement français à l'égard de l'Angleterre.

Le *Constitutionnel* donne un démenti aux suppositions de l'*Indépendance*. « La France, dit-il, n'entend froisser aucun peuple dans ses droits ou son honneur ; elle ne prépare l'abaissement ou l'humiliation de personne, de même qu'elle ne craint plus que personne l'humilie ni l'offense. Elle ne veut pas davantage dicter ses volontés à l'Angleterre, que l'Angleterre assurément ne veut lui imposer les siennes. »

Le *Moniteur de l'Armée*, donne d'assez mauvaises nouvelles de l'Inde anglaise.

L'insubordination des troupes européennes s'étend à tous les points, et il paraît probable que tous les régiments européens abandonneront le pays. En même temps, les rebelles continuent à l'organiser.

Suivant des lettres de Madrid, le concordat signé à Rome par le représentant de l'Espagne reposerait sur les bases suivantes : désamortissement complet des biens du clergé, auquel on donnera en retour des scriptions inaliénables.

La discussion s'est ouverte hier au sein du Sénat belge sur le projet de loi des fortifications d'Anvers.

Les lettres de Rio-Janeiro annoncent que le ministère brésilien a été renversé. M. Ferraz, membre du sénat et ancien ins-

pecteur de la douane, a été chargé de former un nouveau cabinet.

Les dernières nouvelles de Buénos-Ayres nous montrent les deux partis en présence achevant leurs préparatifs de guerre, mais la lutte n'a pas encore commencé, et on conserve l'espoir que les hostilités pourront être écartées par la médiation anglo-française.

7 *septembre*

Le bruit d'une prochaine entrevue des deux empereurs de France et d'Autriche était répandu depuis quelques jours. S'il faut en croire une dépêche de Berne, cette entrevue aurait lieu en Suisse. La dépêche assure qu'on fait actuellement au château d'Arenenberg des préparatifs dans ce but.

Plusieurs journaux allemands regardent aujourd'hui comme certaine la convocation d'un Congrès. Suivant la *Gazette d'Elberfeld*, la réunion serait admise en principe, et les cabinets examineraient en ce moment la question de savoir si les préliminaires de Villafranca doivent être pris pour bases d'une conférence européenne. Selon le même journal, la Russie et la Prusse ne feraient aucune objection à ce sujet, et on aurait l'espoir de voir l'Angleterre renoncer à l'opposition qu'elle a jusqu'ici manifestée à cet égard.

Pendant que Victor-Emmanuel n'accepte que conditionnellement les offres d'annexion qui lui sont faites, les proconsuls piémontais dans les duchés, laissant de côté tous les ménagements diplomatiques, consomment entièrement l'annexion. La *Gazette de Modène* nous apporte un décret du dictateur Farini, lequel « considérant qu'en vertu des votes populaires et des résolutions des Assemblées en faveur de l'union, les provinces de Modène sont et doivent être réputées de plein droit faire partie intégrante du royaume du Piémont » décide que le Statut constitutionnel piémontais, loi fondamentale de la monarchie sarde, sera partout publié. Le pouvoir législatif et exécutif continuera d'être exercé par le dictateur jusqu'à la réunion effective du pays aux Etats sardes.

Les élections sont terminées à Parme et à Plaisance; le compositeur Verdi figure parmi les députés élus. L'Assemblée a dû se réunir aujourd'hui même.

L'Assemblée de Bologne a voté hier à l'unanimité une proposition ainsi conçue :

« Nous, représentants des populations des Romagnes, prenant Dieu à témoin de la sincérité de nos intentions, déclarons que les populations des Romagnes, fortes de leurs droits, ne veulent pas du gouvernement temporel du Pape. »

Une proposition relative à la réunion des Légations au Piémont a ensuite été prise en considération à l'unanimité et renvoyée à l'examen des bureaux; mais ce n'est là qu'une formalité; les passions révolutionnaires n'examinent pas, et l'on peut considérer le vote comme acquis.

Les archevêques des quatre provinces ecclésiastiques de la Toscane, Florence, Pise, Lucques et Sienne, ont adressé au gouvernement une protestation énergique contre les deux circulaires dont le but était de placer tout le clergé sous la surveillance et sous l'action des préfets. On annonce que les évêques suffragants vont suivre le courageux exemple de leurs métropolitains, en adhérant par écrit aux principes et aux sentiments exposés dans cette protestation.

Suivant le *Journal allemand de Francfort*, 200,000 hommes de troupes autrichiennes auraient quitté l'Italie depuis la conclusion de la paix, et il resterait encore 120,000 hommes en Vénétie.

On s'occupe beaucoup, en Allemagne, de l'attitude qu'adoptera la Prusse dans la question de la réforme fédérale. D'après une correspondance de Berlin, la Prusse résumerait à cet égard son programme politique en trois points, qui feraient prochainement de sa part l'objet de propositions à la Diète germanique. Ces trois points seraient : l'unité de direction de toutes les forces militaires de la Confédération germanique ; l'unité de représentation diplomatique de la Confédération à l'étranger ; enfin, la garantie des constitutions qui existent dans certains Etats et l'établissement de constitutions dans les pays où elles manquent encore, en se conformant à cet égard aux dispositions du pacte fédéral.

Le Sénat belge a adopté par 33 voix con-

tre 15 et quatre abstentions l'article 1er du projet de loi des fortifications d'Anvers ; cet article contenant le principe de la loi, la question est désormais tranchée.

Notre correspondance de Londres contient aujourd'hui sur la presse britannique des détails et des renseignements qui seront lus avec un vif intérêt.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Turin, 7 septembre.

On mande de Parme, le 6 au soir :

Les élections se sont terminées avec un ordre admirable. Les personnages les plus recommandables du pays ont été élus, notamment M. Challer, le célèbre compositeur Verdi, le comte Sanvitali, Anguissola, Cantelli, Linati, Mgr Carletti, M. Tramogni et les professeurs Manfredi, Torrigiani et Luruzzi.

Demain doit avoir lieu, avec une grande solennité, la réunion de l'assemblée nationale.

On mande de Bologne, à la date du 6 :

L'assemblée a adopté à l'unanimité la proposition suivante :

« Nous, représentants des populations romagnes, prenant Dieu à témoin de la sincérité de nos intentions, déclarons que les populations romagnes, fortes de leurs droits, ne veulent pas du gouvernement temporel du Pape. »

Le président a ensuite déclaré que la proposition de l'annexion au Piémont, prise en considération à l'unanimité par l'Assemblée, était renvoyée à l'examen des commissions.

La population bolonaise est dans l'enthousiasme.

Berne, 7 septembre.

On assure qu'à Arenenberg des préparatifs sont faits pour recevoir les empereurs Napoléon et François-Joseph. Ce qui est positif c'est que la visite d'Arenenberg et de ses dépendances est positivement interdite au public.

Berne, 6 septembre.

Aujourd'hui a eu lieu une Conférence durant une heure entre les plénipotentiaires sardes et français, au sujet de la question des frontières. Après, un court pourparler s'est établi entre MM. de Colloredo et Bourqueney.

Bologne, 6 septembre.

La proposition de la déchéance a été votée à l'unanimité. A été également votée une proposition pour l'annexion au Piémont. Cette proposition était signée de quinze noms parmi lesquels se trouvent ceux du marquis Tonari, marquis Costabili et comte Gozzadini.

Bruxelles, 6 septembre, 4 h. 45 m. s.

Le Sénat a adopté aujourd'hui l'art. 1er du projet de loi sur les travaux publics concernant les fortifications d'Anvers, à la majorité de 34 voix contre 15; 4 membres se sont abstenus.

Madrid, 6 septembre.

La *Correspondencia autografa* prétend que les bases de l'arrangement avec Rome sont le désamortissement absolu. Les biens seront payés en inscriptions non susceptibles d'être transférées, à l'exception des presbytères et des palais épiscopaux.

Southampton, le 6 septembre.

Le bateau à vapeur *Oneida*, parti de Rio-Janeiro le 14 août, nous apporte la nouvelle d'un changement de ministère.

Les débats, à la Chambre des députés, étaient devenus tels, que le cabinet du vicomte d'Abaété prit la résolution, le 8 août, de proposer à l'Empereur la dissolution de la Chambre. L'Empereur n'ayant pas donné son assentiment à cette mesure, le ministère a offert sa démission, qui a été acceptée. Le sénateur Ferraz, chargé d'une nouvelle organisation, a formé le 10, le cabinet suivant :

Président du conseil, ministre des finances et par intérim, de l'intérieur, le sénateur Ferraz.

Affaires étrangères : Le sénateur Cansansaõ de Sinimbu.

Justice : le député Paranagua.

Guerre : le député Sebastiõ do Rego Barros.

Marine : le député Paes Barreto.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Rome, le 3 septembre :

Le *Journal de Rome* nous a fait connaître le désastre qui est tombé, le 22 août, sur la ville de *Norcia*, dans la délégation de Spolette. Un tremblement de terre a, pour ainsi dire, détruit cette cité de 3,300 habitants environ et non de 9,000, comme l'a dit le même journal. On a retiré jusqu'ici 400 cadavres ensevelis sous les décombres. La cathédrale, le séminaire, l'évêché n'existent plus. Il en est de même du bel et vaste collége des *maestre Pie*. Chaque jour on découvre de nouveaux cadavres au milieu des ruines ; lorsque Pérouse, la première ville de l'Ombrie, se révolta contre le légitime gouvernement, *Norcia* fut la seule ville qui, dans la délégation de Spolette, arbora le drapeau tricolore. Cette circonstance n'a pas peu frappé l'imagination des habitants qui, aujourd'hui, voient un châtiment de leur rébellion dans le fléau qui les a atteints.

A peine instruit de cette épouvantable catastrophe par son ministre de l'intérieur, le Saint-Père a envoyé 3,300 écus (16 mille francs environ), pour subvenir aux besoins des plus nécessiteux habitants de cette ville. Ces infortunés, aujourd'hui, errent pour la plupart dans les campagnes environnantes et n'osent encore mettre le pied sur un sol qu'ils croient toujours prêt à les

engloutir. Le cardinal vicaire, pour seconder les intentions de Sa Sainteté, a fait un appel à la charité publique, et a nommé à cet effet une commission chargée de recevoir les dons.

On dirait qu'il reflue jusqu'à Rome une partie de ces bandes étrangères, qui se sont emparées des Duchés et des Légations, ou qui, fuyant des drapeaux qu'elles ne veulent pas servir, se livrent au brigandage. Rarement, en effet, la ville de Rome a vu plus d'attentats contre la propriété et la sûreté publiques. On n'entend parler que de vols tentés ou consommés presque en plein soleil : avant-hier, la malle de Naples a été arrêtée entre Velletri et Gensano, et d'une manière qui démontre que le vol est considéré par certaines gens comme une profession, ayant ses règles de justice et de politesse même envers les victimes. Trois hommes masqués, élégamment gantés, vêtus avec soin sous des blouses, ont attaqué le courrier et l'unique voyageur qui se trouvait dans la voiture; ils ont refusé la montre et les bijoux que leur offrait le voyageur, et se sont contentés de lui prendre son argent. Le spolié est M. Guidi, cet heureux inventeur de la *Vénus de la Porte Portese*, statue que l'on a comparée à la Vénus de Médicis, comme vous le savez.

Des lettres de Bologne, en date du 28 août, annoncent qu'il existe de grands désordres parmi les soldats enrôlés et les volontaires armés contre l'autorité légitime. Cette confusion, cette anarchie militaire, profite au camp pontifical formé près de Pesaro, qui en reçoit plus d'énergie et une plus grande fermeté dans ses devoirs. Les troupes composant ce camp augmentent tous les jours. Un grand nombre de Suisses congédiés par le roi de Naples sont arrivés à Rome; le gouvernement en a fait un choix pour les enrôler sous sa bannière et les adjoindre aux régiments étrangers déjà à son service. Ce sont des soldats courageux et aguerris, et ils ne peuvent être que d'un puissant secours dans les conjonctures actuelles. Bientôt l'armée de Pesaro atteindra le chiffre de dix mille hommes et sera d'une grande utilité sinon pour attaquer les rebelles, du moins pour s'en défendre, les empêcher de dépasser la Cattolica et les contenir dans Rimini.

Depuis la *démission* ou la chute de l'abbé Zanelli, la correspondance romaine à *plusieurs exemplaires* de l'agence Havas-Bullier, devient de plus en plus hostile au gouvernement pontifical. Cette correspondance étant communiquée à plusieurs journaux du midi de la France essentiellement dévoués au Saint-Siége, il est dû devoir de nous tous de nous prémunir mutuellement contre des accusations injustes, afin de ne pas aider à ruiner d'une main ce que vous chercherez à défendre de l'autre. On comprend, en effet, toute la portée d'un *fait faux* ou dont la publicité peut être dangereuse, alors même que le *fait est vrai*, lorsqu'il est répété par plusieurs journaux non suspects de partialité hostile. C'est dans ce but que je crois devoir relever quelques assertions de la lettre en plusieurs exemplaires envoyée le 23 août dernier, et insérée dans le *Messager du Midi*, le 27.

On y accuse le cardinal Antonelli de n'être pas heureux dans le choix des hommes, parce que le gouvernement a dû annuler le jugement porté contre les chefs de l'insurrection de Pérouse, *pour vice de formes* légales dans la procédure dirigée par M. l'avocat Gorga. A ce compte-là, tous les pays qui ont *des cours de cassation* sont fort malheureux dans le choix des hommes, et la France l'est en particulier. La cassation du jugement de Pérouse prouve au moins que le sort des inculpés n'est pas livré à l'arbitraire dans les Etats pontificaux, comme le prétendent les ennemis du Saint-Siége. Le cardinal Antonelli serait-il à la fois malheureux et dans les hommes qu'il repousse et dans ceux qu'il choisit? C'est bien triste à penser.

Que veut dire l'auteur de la lettre du 23 août, lorsqu'il assure que le budget romain de 1859 a été dépassé de 500,000 écus, lorsqu'il portait un excédant de recettes de 88,000 écus? Quand même le déficit de 500 mille écus serait complétement vrai, le Pape et son gouvernement pouvaient-ils prévoir en arrêtant le budget de 1859, les événements qui ont tari une grande partie des sources de la fortune publique? Lorsqu'il faudra compter avec l'insurrection des Romagnes, on saura ce qu'elles auront coûté à l'État.

L'auteur de la lettre se plaint encore de ce que, par suite des réformes opérées dans l'imprimerie camérale, plusieurs personnes ont été congédiées en conservant un traitement dans leur retraite, traitement qui ne serait dû qu'à ceux qui sont privés d'autres moyens d'existence. La plupart, dit-il, reçoivent 12 écus par mois, avec la

liberté de s'occuper où bon leur semble. La pension de 12 écus par mois est aussi celle (moins deux) que reçoit M. Zanelli depuis sa sortie du journal de Rome, quoiqu'il soit chanoine. Cette gratification n'est qu'une justice envers tout employé dépossédé sans cause fautive de sa part, et elle ne peut étonner que dans des pays soumis à des administrations moins paternelles que celle des Etats Romains.

L'auteur de la lettre ajoute, à la date du 23 août, que M. de Gramont, arrivé le lendemain 24, ne sera de retour à Rome qu'à la fin du mois, c'est-à-dire le 31. C'est en vérité jouer de malheur, et révéler au public le peu de fondement qu'il peut faire sur l'authenticité des sources où sont puisées les nouvelles de ce correspondant, si disposé à donner des conseils aux autres.

M. de Gramont, en effet, a eu, le 29, c'est-à-dire six jours après son arrivée, une audience du Saint-Père qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. Avant lui le marquis de Bargagli, ministre plénipotentiaire de Toscane, avait eu l'honneur d'être reçu par le Saint-Père, au nom de son nouveau souverain le grand-duc Ferdinand IV. Ces réceptions ont eu lieu avec les formalités usitées en semblable circonstance, bien que le bruit ait couru que notre ambassadeur s'était soustrait à tout appareil, en venant plus tard que l'heure indiquée, seul, et quand la grande antichambre du Pape avait été déjà renvoyée. Ceux qui ont répandu ce bruit ont confondu une visite faite par M. de Gramont, tout d'abord et presqu'à l'improviste au Saint-Père, peu de temps après son arrivée, avec la réception officielle dont je viens de parler. C'est du moins ainsi que certaines personnes expliquent l'espèce d'imbroglio qui règne à ce sujet dans certains esprits.

Le collége Germanique, à Rome, semble s'être réservé le privilége des grandes et solennelles épreuves théologiques. L'année dernière, ce fut lui qui fournit l'élève si distingué dont la thèse fut présidée par le cardinal de Reisach, dans l'église Saint-Ignace, et c'est encore à lui qu'est revenu un semblable honneur cette année. Les élèves des autres nations subissent leurs épreuves pour ainsi dire à la sourdine, dans quelque modeste salle d'Académie, sans que la gloire et le mérite des combattants puissent transpirer au delà des murs qui en sont les témoins.

Mais les Romains ne se montrent pas en arrière des Germains pour les saintes Lettres. Le séminaire Pie, fondé par le Pape régnant, en faveur de tous les Etats de l'Eglise, et qui n'a que quelques années d'existence, a deux fois donné déjà le spectacle de ces luttes littéraires qui ont jeté tant d'éclat sur les écoles et les universités catholiques. La première thèse fut soutenue, l'année passée, en présence de Pie IX. Il voulut inaugurer lui-même la série des triomphes académiques de ses chers fils réunis dans le séminaire auquel il a donné son nom. Cette année, l'épreuve s'est renouvelée, sous la présidence du cardinal Patrizi; elle a donné tous les beaux fruits que le Souverain Pontife et l'Eglise romaine pouvaient attendre de la royale fondation. Les argumentations ont été soutenues par l'élève Pagliari, du diocèse de *Gubbio*, et dirigées par le Père Cercia, professeur de théologie au collége Romain; Marocu, général des Minimes conventuels, aussi professeur de théologie à la Sapience, et Mgr Missir, archevêque d'Irenopolis.

Sa Sainteté va beaucoup mieux. On dit qu'elle se propose d'aller passer quelques jours à Castel-Gandolfo, après la Nativité.

Le secrétaire des lettres latines est chargé en ce moment d'un travail ou mémorandum relatif au gouvernement intrus *de Bologne* et des Légations. Ce mémorandum sera adressé, dit-on, à toutes les puissances catholiques, et précédera la sentence d'excommunication que le Saint-Siége doit fulminer contre les fauteurs de l'insurrection, non plus par voie d'avertissement et en rappelant seulement les décrets des conciles, mais par un jugement formel de son autorité apostolique. On dit même que la bulle ne se bornera pas à l'excommunication, mais ira jusqu'à l'interdiction des lieux. Quoi qu'il en soit, un grand travail se prépare au Vatican, dans le bureau des lettres latines, comme nous le disions, et c'est ce qui explique l'activité qui règne depuis quelques jours dans l'imprimerie secrète du palais.

Au surplus on serait fixé maintenant sur les communications que M. de Gramont a été chargé de faire au Souverain Pontife. Napoléon III proposerait au Pape le rétablissement du système inauguré à son avénement au pontificat et renversé par la République, en d'autres termes, l'exécution du programme de Portici. Dans ce cas, la France continuera son appui armé au Saint-Siége. Dans le cas contraire, les troupes

françaises évacueront les Etats-Romains. Le temps de l'évacuation est fixé au 24 novembre prochain.

Vous voyez que ce sont justement les conditions dont je vous ai dit que M. de Menneval était porteur, il y a plus de six semaines.

On croit que le Saint-Père se déciderait à chercher un asile en Espagne, si la révolution triomphante le forçait à quitter Rome une seconde fois.

Pour extrait : M. Garcin.

On écrit de Madrid, 2 septembre, à l'agence Havas :

Les bases de l'arrangement avec la Cour de Rome sont déjà rédigées; elles doivent être soumises aux Cortès lors de leur réunion. Si elles les approuvent, on passera à la rédaction d'un traité solennel.

Les biens du clergé seront vendus par l'Etat, qui donnera des inscriptions nominatives, et l'on procèdera comme dans les ventes des autres biens désamortis.

On nous écrit de Londres :

Vous conviendrez avec moi que la presse anglaise se distingue en ce moment par le talent, l'énergie et le tact avec lesquels elle traite les affaires d'Italie. D'ordinaire, en cette saison, ses produits offrent un tout autre caractère, qui est la nullité. Les bons écrivains, profitant de l'absence du Parlement, acceptent avec reconnaissance ce répit, et se dispersent parmi les montagnes de l'Ecosse pour chasser des commencements de congestions cérébrales; courent aux bords du Rhin, ou bien vont faire de l'hydropathie à notre célèbre établissement de Malvern. On convoque à la rescousse l'arrière-ban du journalisme et, trois mois durant, le public fatigué, se nourrit de statistique, d'hygiène publique, de la récolte du colza et des navets, et des annales immondes des tribunaux de simple police.

Mais aujourd'hui personne n'a besoin d'être dans les coulisses pour s'apercevoir qu'on tient en réserve un état-major spécial pour rédiger les articles de fond qui concernent l'Italie. Il est bon cependant parfois d'aller derrière la coulisse, et c'est ce que je vais faire pour votre édification.

M. de Maistre a dit, je crois, que depuis trois siècles, l'histoire est une immense conspiration contre la vérité. La presse anglaise est très-certainement une conspiration contre toutes les vérités qui ne rentrent pas du moins dans celles de l'ordre naturel; conspiration grandement aidée par son caractère anonyme, qui lui donne une apparence de franchise, d'indépendance et d'énergie. Il n'est pas de jour où je ne lise quelque article dont la valeur serait nulle aux yeux du public, si celui-ci en connaissait l'auteur. Vous lisez une correspondance étrangère où l'on traite les questions religieuses les plus sérieuses avec une légèreté brillante, mais vraiment infernale. Eh bien, ce sera l'œuvre d'un malheureux prêtre qui se dégrade en prenant la défroque bigarrée d'un bouffon anglais. Voici une impudente et vile attaque contre la religion, la nationalité et les souffrances de l'Irlande. N'en doutez pas, elle a été rédigée par quelque aventurier littéraire, qui a nom O'Mulligan ou Mac Namara, et qui l'aura élucubrée entre deux bouteilles de Porto. On le tient en réserve pour ces actes de parricide : car seul il connaît si bien les blessures saignantes de sa patrie; seul, il sait où le bât la blesse.

D'autres fois, ce sera une protestation indignée, *au nom du christianisme*, contre le bruit même d'un concordat sur le point de se faire avec la Russie; contre la canonisation d'un saint, ou contre une mesure ecclésiastique, venant s'imposer au nom du Pape. Tenez pour sûr que la protestation provient d'un certain professeur Smith, qui aurait beaucoup de peine à dire avec sincérité : *Credo in diabolum.* Ailleurs, vous rencontrez un éloge pompeux du divorce et de notre nouvelle législation sur la matière : cet éloge a coulé de source de la plume d'un homme qui vient d'en profiter. Enfin, voici un travail où l'on invite le public à peser sur le cabinet pour qu'il intervienne en Italie. C'est un ministre qui l'a écrit ! Un dernier article très-violent contre la papauté, a pour auteur un homme qui vient de passer toute la matinée avec le secrétaire de lord Palmerston pour rédiger de concert cette philippique. N'admirez-vous pas, Monsieur, la merveilleuse puissance de la presse britannique, et ne serait-on pas fondé à croire parfois qu'elle est possédée du démon?

Le *Times* représente au moins les deux tiers de l'opinion publique en Angleterre, non pas tant à cause de son énorme publicité, que par son influence sur les autres

organes de la presse. Ce fait est digne d'une attention sérieuse. Le protestantisme, considéré comme opinion publique, tend de plus en plus en Angleterre à se fondre dans l'unité, j'entends par là l'unité dans l'incrédulité. S'appuyant sur cette base, il serait assez disposé à traiter Dieu suivant l'énergique expression de Grattan, comme un étranger dans l'univers. Or le *Times* n'a pour religion qu'un sentiment banal des convenances publiques et d'un christianisme de convention. Voyons maintenant si mon observation ne se vérifie pas chez les autres principaux organes de l'opinion *L'Illustrated London news* n'est qu'un supplément illustré du *Times*; *Punch*, le charivari de Londres, en est le commentaire comique. Le *Saturday Review*, notre premier journal hebdomadaire, avait été fondé pour combattre l'influence du *Times*, mais la force des choses l'a contraint d'entrer peu à peu dans une voie parallèle. Les autres feuilles de Londres représentent à peine l'opinion publique dans le même sens. Elles parlent au nom de certaines classes, de certaines cliques, de certains individus, de certains intérêts. Elles ont bien leurs lecteurs et leurs admirateurs; mais la plupart des Anglais tiennent les opinions du *Times*, et le gentillâtre des campagnes ou le manufacturier des villes qui regardent ses oracles comme infaillibles, vous diront bien le pourquoi. « Monsieur, s'écrieront-ils, le *Times* est honnête, le *Times* dit toujours la vérité; il attaquera lord Palmerston aussi vivement que le ferait lord Derby, si l'intérêt de l'Angleterre le commande. Voilà pourquoi j'aime le *Times*. »

— « Mais, mon cher Monsieur, reprenez-vous, connaissez-vous le très-honorable Robert Stour? — Sans doute, mais qu'a-t-il de commun avec le *Times*? — Tout. — Bah! vraiment? — Tout, vous dis-je, et écoutez-moi : J'ai suivi depuis longtemps, et toujours avec une grave et ardente curiosité, les diverses évolutions de ce merveilleux produit de l'opinion publique en Angleterre. Il y a vingt ans, nous l'avons connu modeste précepteur à Oxford; dix ans plus tard, il était avocat plaidant en Australie, et les six dernières années l'ont vu presque constamment ministre d'Etat. Il revint dans son pays en 1851 et écrivit d'abord pour le *Times* quelques articles sur l'Australie. On reconnut en lui des talents parfaitement adaptés pour ce journal, et il eut le bonheur d'y être attaché à des conditions de premier ordre. L'année suivante, notre ci-devant avocat fit la connaissance d'un pair whig, qui jouissait d'une grande influence dans les élections, et qui, je crois, prenait un certain intérêt dans ses articles. Notre homme fut donc élu membre du Parlement, où son premier discours eut un grand succès. La coalition dont lord Aberdeen fut le chef, lui offrit une place dans le conseil; et vers le même temps, il acquit une part de propriété dans le *Times*. Depuis lors, c'est lui qui dirige ce journal, et il l'a toujours fait en faveur de lord Palmerston. Quelquefois le vaisseau vogue, la barre au vent et voiles déployées, dans une direction en apparence tout opposée; mais l'habile pilote l'a toujours fait virer de bord en temps utile. Avant l'avénement de son directeur actuel, le *Times* s'était constamment montré indépendant du gouvernement; il s'enorgueillissait d'être en avance des cabinets du jour par ses informations précises, et de représenter parfaitement, sous le voile de l'anonyme, l'opinion du public anglais. Aujourd'hui, l'on ne peut en dire autant, et il m'est bien permis de m'étonner qu'on ose ici identifier les articles de M. Granier de Cassagnac avec la pensée du gouvernement français, lorsqu'on pourrait à bon droit attribuer les violentes sorties du *Times* aux ministres de S. M. britannique. »

Serait-ce parce qu'aucun nom n'est attaché à ces articles, que nos ministres pourraient en récuser la responsabilité? Comparez seulement le ton du *Times* en parlant de l'Empereur, il y a six semaines, avec le langage qu'il tient aujourd'hui. Lorsque le parlement siégeait, il était nécessaire de stimuler la terreur de l'invasion, afin d'obtenir le vote de sommes énormes pour organiser la défense du pays. Alors, point de langage trop fort ni trop violent. Aujourd'hui que le but a été atteint, la panique est devenue une maladie endémique. M. Stour a été averti sous main et le *Times* s'est peu à peu adouci au point de devenir un admirateur passionné du caractère de Napoléon III. Voilà un assez bon spécimen de notre presse libre.

Le *Morning-Post* est un autre organe *indépendant* de l'opinion publique, comme le savent parfaitement les lecteurs de notre annuaire du service civil, où figurent les meilleurs écrivains de ce journal, qui ont tous été pourvus d'excellentes positions par lord Palmerston, durant les vingt dernières

années. Le *Globe* et l'*Observer* reçoivent aussi directement leurs inspirations de Downing-Street que les journaux de police puisent les leurs aux sources officielles. L'*Economist*, le grand organe financier, est la propriété de M. James Wilson, chancelier de l'Echiquier pour l'Inde. L'*Examiner*, ce favori des cercles, appartient à M. Fonblanque, auquel lord Russell a donné il y a plusieurs années une fonction lucrative, en accompagnant la faveur d'un congé illimité. Telle est l'indépendance de la presse en Angleterre. En réalité, c'est un instrument servile et corrompu entre les mains du pouvoir ; il cache son indépendance sous un air de bravache et de matador ; il porte un masque que le public ne se soucie pas d'arracher.

Remarquons ici un trait de la politique du *Times*, qui consiste à se relâcher de la règle absolue de l'anonyme, afin de produire un effet plus immédiat et plus étendu sur l'opinion publique. Dans une circonstance grave, le journal détache un de ses meilleurs rédacteurs pour aller étudier les questions sur les lieux, en ayant soin d'attirer l'attention du public sur le fait, et en faisant du mandataire une sorte de commissaire de l'opinion publique. Ces rédacteurs détachés sont de véritables plénipotentiaires ; tout ce qu'ils envoient est publié *in extenso* et mis en évidence. Tout le corps de la rédaction adopte, répète, commente et développe les dires du correspondant, jusqu'à ce que le public anglais se les approprie et les fasse siens. Telle fut la mission de M. Campbell Forster, en Irlande, durant l'agitation créée par O'Connell ; — telle encore celle de M. W. H. Russell, pendant l'expédition de Crimée et l'insurrection de l'Inde ; — telle enfin celle de M. Cooke, lors de l'expédition en Chine. Pendant la campagne d'Italie, le *Times* avait un correspondant dans le camp autrichien et un autre dans celui des alliés. Le premier soutint que le général Giulay avait gagné la bataille de Magenta ! Le second traça de toute la guerre des esquisses admirables et telles que je n'en ai encore vu dans aucune langue.

En ce moment, il se trouve un commissaire spécial chargé de représenter l'opinion britannique auprès de l'anarchie modérée qui opère dans l'Italie centrale. Il écrit quelquefois de Turin, plus souvent de Florence. Evidemment, c'est un Anglais pur sang ; il affecte, dans son langage, les idiotismes saxons et écossais ; il nomme les Italiens les *compatriotes de Machiavel*, anathématise Mazzini, et loue du bout des lèvres seulement *il re galantuomo*. Ce même homme maudit Napoléon III, insulte le Pape, *éreinte* les jésuites. Aujourd'hui, il tonne contre la mollesse de l'aristocratie florentine ; — mais le lendemain, ayant dîné avec un *marchese*, il appelle ces nobles les plus vaillantes gens du monde. Il a encore en réserve des coups de stylet contre le pauvre général Ulloa, sans pourtant favoriser pour cela Mezzacapo, ni admirer complétement Garibaldi.

Notre correspondant spécial déclare enfin que tous ces gouvernements révolutionnaires manquent de l'énergie et de l'audace qu'avait Danton ; — que le cabinet piémontais, entre autres, n'a ni volonté ni netteté dans les vues. Ce John Bull gronde et malmène chacun d'une merveilleuse façon ; jamais l'opinion britannique ne fut si bien représentée ; aussi l'opinion britannique adopte-t-elle sans hésiter ses conclusions ; le *Times* les endosse et les répète aux plus lointains échos. Les autres journaux étudient ces lettres pour se donner, dans leurs articles de fond, l'air d'être très au fait de la politique et des personnages en Italie. Elles se transforment encore dans des correspondances de Rome et de Florence, qui sont écrites dans le centre de Londres. Ce fameux correspondant est devenu une autorité infaillible pour toutes les feuilles de province ; en un mot, il est devenu le dictateur de l'opinion publique en Angleterre sur les affaires italiennes.

Eh bien, qui est donc cet homme ? Il a été parfaitement choisi pour sa tâche, croyez-le bien ; mais ce n'est ni un Ecossais, ni un Anglo-Saxon pur sang ; c'est un compatriote de Machiavel, un émule des Mazzini et des Orsini, qui autrefois a tenté d'assassiner le père de Victor-Emmanuel ! Permettez-moi donc de vous présenter le cavaliere Antonio... Gallenga, ci-devant *régicide*, et aujourd'hui correspondant spécial du *Times*, le grand organe de l'opinion publique dans mon pays. Si vous doutiez de la vérité de mon affirmation, je n'aurais qu'à renvoyer à l'*Armonia de Turin*, qui a raconté toute l'histoire de ce *bravo* avant d'être supprimé par le gouvernement libre et constitutionnel de la Sardaigne.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Constantine :

Le budget des travaux publics de la province de Constantine vient de nous apprendre quelle part nous croyons devoir faire ici au culte du prophète ; 177,000 fr. sont affectés cette année à la restauration de cinq mosquées de Constantine.

Il est bien permis de se demander quels motifs graves peuvent déterminer à une si grosse dépense.

La population musulmane de Constantine ne s'élève pas à 20,000 habitants. Les femmes et les enfants ne vont pas à la mosquée, il ne reste donc que quelques mille croyants capables de fréquenter le lieu de la prière. Comme il y a plusieurs sectes musulmanes, il est nécessaire que chacune ait son sanctuaire : voilà ce que nous admettons volontiers. Hors de là, pourquoi tant de mosquées ? pourquoi de si grosses dépenses pour les embellir ? L'enceinte de Constantine n'est pas si étendue et la ferveur des mahométans si grande !

Y a-t-il nécessité au point de vue de la civilisation ? Mais personne n'ignore que les doctrines musulmanes sont ennemies de la civilisation chrétienne, qui fait depuis des siècles la force et la grandeur de la France. Pour un musulman, un *chrétien* est toujours un *chien*. Même en Algérie, nos Arabes sont convaincus de leur supériorité sur nous. Pour eux, nous ne sommes que des barbares forcés de reconnaître la sainteté du Coran. Nous avons fait la guerre d'Orient comme *vassaux du Grand-Seigneur* et c'est lui qui a cueilli les lauriers de cette longue et glorieuse campagne. Pendant la dernière guerre avec l'Autriche, tout l'empire musulman formait des vœux contre nous; de fausses nouvelles arrivèrent à Smyrne et en Syrie, et les croyants ne purent dissimuler leur joie. Dans *notre fidèle* Algérie elle-même, toutes les mosquées eussent tressailli d'allégresse à la nouvelle d'une humiliation pour la France. Dans les Indes, ce sont les mahométans qui ont soulevé les populations contre l'Angleterre, et nous avons sous les yeux les sanglants épisodes de Djeddah. Les musulmans ont accumulé plus de ruines sur le monde que tous leurs barbares prédécesseurs. Un musulman qui se civilise sans devenir chrétien n'est plus qu'un être corrompu et sans foi.

Chaque mosquée qu'on élève est un foyer de haine contre nous.

La question d'art nous commande-t-elle d'entretenir les mosquées de Constantine ? elles n'ont sous ce rapport aucune valeur : des colonnes sans proportion, des couleurs disparates; aucune de ces belles peintures et de ces sculptures qui animent les églises chrétiennes et qui élèvent jusqu'au monde invisible des intelligences. Le dogme de Mahomet est un dogme infécond et sans vie; son temps est fait, il ne laissera pour héritage aux peuples chrétiens, après douze siècles d'existence, que des pays dévastés et des villes en ruines, sous le ciel le plus beau du monde.

Les plus belles mosquées, comme Sainte-Sophie de Constantinople, comme celles de Damas et comme l'Aksah à Jérusalem, étaient des églises chrétiennes, les autres n'en sont que des copies.

Reste la tolérance religieuse. Oui, il faut en user à l'égard des croyances musulmanes; mais tolérer n'est pas favoriser et privilégier d'une manière si éclatante.

Nous sommes les conquérants et les maîtres de l'Algérie, il ne faut pas l'oublier. Ce serait horrible de persécuter le peuple soumis par nos armes, de brûler ses mosquées, de le forcer à changer de religion le poignard sur la gorge. Qui peut penser à cela ? Cependant, ce n'est pas autrement que le mahométisme s'est établi et que l'Eglise d'Afrique a péri. L'histoire ne dit pas autre chose. Laissons les musulmans tranquilles. Mais de grâce ne bâtissons pas des mosquées nouvelles et ne montrons pas tant de zèle pour restaurer et embellir les anciennes. Ne cherchons pas à conserver ce feu qui n'a jamais éclairé que des ruines; laissons-le s'éteindre peu à peu. N'exagérons pas le respect de l'amour du Coran. Les croyants eux-mêmes n'ont pas tant de sollicitude. On ne bâtit plus de mosquées dans l'empire du prophète; on laisse tomber en ruine celles qui existent. La dissolution du mahométisme apparaît de toutes parts dans ses monuments. Faut-il se montrer plus ardent pour Mahomet que les Turcs eux-mêmes ?

On ne se doute pas en France de notre zèle musulman. A Alger, les mosquées sont magnifiquement restaurées à neuf; elles n'ont jamais été si brillantes, mais la cathédrale n'est pas achevée. A Philippeville, il n'y a ni Turcs ni Arabes, la population est toute chrétienne : on a fait une dépense considérable pour élever une mosquée, où personne ne va, mais qui fait bon effet dans le tableau. A Bone, l'église a été jetée hors des murailles de la ville; la mosquée est sur la place publique. On dépense encore cette année 20,000 fr. pour l'achever. Enfin, pour *revenir à Constantine*, il n'y a qu'une seule *église* pour 10,000 catholiques. On fait l'effort héroïque de dépenser 76,000 fr. pour l'agrandir, tandis qu'on dépense 177,000 fr. pour les mosquées.

Quand on veut être tolérant, il faut l'être à l'égard de tous. Nous savons de bonne source qu'il y a eu un temps où l'on refusait, à Constantine, l'autorisation d'imprimer le Décalogue et le Pater en arabe, tandis qu'on le permettait volontiers à Alger. Des Français peuvent se faire Turcs sans difficulté ; il n'est pas permis aux Arabes de se faire chrétiens. Si les mosquées n'ont jamais pu faire du peuple musulman un peuple civilisé, accompliront-elles aujourd'hui ce prodige ? Soyons tolérants, mais n'oublions pas que les musulmans attribuent à la peur et à leur supériorité religieuse notre empressement à bâtir, entretenir et embellir les mosquées. Ne serait-il pas possible d'en faire un peu moins sous ce rapport ?

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE.

Le gouvernement paraît mettre une grande activité dans l'inspection de nos côtes. La *Vigie de Royan* rapporte qu'un général inspecteur des fortifications, un colonel du génie, un capitaine de frégate et un officier

d'artillerie de marine ont parcouru tout le littoral et ont visité les forts qui s'y trouvent établis.

Le *Siècle* confirme la nouvelle que nous avons donnée de la prochaine arrivée de M. de Cavour à Paris.

Les journaux de Marseille signalent le passage dans cette ville du comte Arese, venant de Paris, et se rendant à Turin.

Le prince Albert, mari de la reine Victoria, est attendu à Ostende, d'où il doit se rendre à Coblentz pour rencontrer dans cette dernière ville le prince et la princesse de Prusse.

Le maréchal Niel doit faire le 20 de ce mois son entrée solennelle à Toulouse, comme commandant en chef du sixième arrondissement militaire.

L'*Aigle* de Toulouse nous rend compte des fêtes qui ont été offertes par la ville de Muret au maréchal Niel. Un banquet donné par le conseil municipal, dans un des salons de la sous-préfecture, a réuni les notabilités de la ville et tous les chefs de service. Un deuxième banquet de quatre cents couverts a été servi à la population sur la promenade.

Un service funèbre pour le repos de l'âme des officiers, sous-officiers et soldats du 85ᵉ de ligne, a été célébré solennellement avant-hier dans la cathédrale d'Amiens.

Après la messe, à laquelle assistait tout le 85ᵉ, Mgr l'évêque d'Amiens a fait l'absoute devant le drapeau du régiment représentant et le corps tout entier et les braves qui, dans la mêlée, sont morts en le protégeant. Aujourd'hui « c'est la terre étrangère qui les recouvre. » Et ce n'a pas été sans une émotion profonde que l'assistance a entendu, du haut de la chaire, et retenu ces paroles si vraies : « Pas une pierre !... pas une croix sur leur tombe !.. cette croix si aimée, si pieusement visitée au village, et qui indique que là gît le corps d'un être regretté ! Sacrifice complet... immolation entière... et qui fait du soldat mourant pour la patrie le modèle le plus accompli de l'héroïsme et de l'abnégation. »

Le contre-amiral Page est arrivé le 2 septembre à Alexandrie, se rendant à Suez, où il doit s'embarquer pour Hong-Kong. On sait que M. Page va prendre le commandement de la division navale de l'Indo-Chine, en remplacement du vice-amiral Rigault de Genouilly.

L'Angleterre est toujours vivement occupée de ses moyens de défense. On monte en ce moment sur son affût, dans l'arsenal de Woolwich, un canon à longue portée, qui, suivant son inventeur, M. Jeffries, doit porter de Douvres à Calais ! On va se livrer à des expériences à ce sujet.

Le *Morning-Post* rapporte qu'un des canons de 80 de sir William Armstrong vient d'être essayé au polygone de Sheeburyness, en présence du comité d'artillerie de l'arsenal de Woolwich, et qu'il a donné les résultats les plus étonnants en exactitude. La portée obtenue a été 9,000 yards, c'est-à-dire plus de cinq milles.

Le *Journal de Bruxelles* annonce qu'on a commencé les expériences avec des canons rayés, au polygone de Brasschaet.

L'*Indépendance belge* publie une énergique protestation de M. Edgard Quinet contre l'amnistie.

L'*Algérie nouvelle* annonce que l'administration militaire de notre colonie d'Afrique a reçu des instructions pour délivrer des passeports et des passages gratuits aux ex-transportés de l'Algérie. Douze d'entre eux ont dû partir par le premier courrier.

Le conseil général de la Haute-Loire a exprimé le vœu de voir l'Empereur assister à l'inauguration de la statue colossale de Notre-Dame-de-France, qui doit avoir lieu le 8 décembre, suivant les uns, et le 1ᵉʳ mai 1860, suivant les autres.

M. Garcin.

Nouvelles d'Italie.

Nous lisons dans les nouvelles d'Italie du *Times* que les habitants de la petite ville de Prato en Toscane viennent d'offrir un sabre d'honneur à Garibaldi, en souvenir du séjour que le général fit dans la ville au mois d'août 1848. C'est à cette époque et dans les environs de Prato que mourut la femme de Garibaldi, qui n'avait pas voulu quitter son mari au milieu de toutes ses aventures.

Le *Siècle* publie une nouvelle lettre de Bologne, de M. Texier ; mais l'ambassadeur décoré de M. Havin n'a pas trouvé, paraît-il, dans la capitale des Romagnes toute la matière à déclamations sur laquelle il comptait, et il termine sa lettre assez pâle par ces deux lignes : « Je ne prolongerai pas mon séjour à Bologne, et je partirai demain pour Florence. »

Un journal de cette dernière ville, *la Nazione*, publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par le prince Poniatowski :

Monsieur le rédacteur,

Dès l'instant où je suis arrivé à Florence, toute la presse périodique de la Toscane et celle du Piémont m'ont attaqué d'une manière à laquelle j'étais bien loin de m'attendre.

Deux choses résultent de ces publications : 1° la contestation de ma qualité d'envoyé de S. M. l'empereur des Français; 2° l'assertion de choses qui attaquent grandement ma réputation.

Quant au premier point, le gouvernement toscan connait la vérité des communications qui lui ont été faites à ce sujet par le marquis de Ferrière, ministre de France, tant de vive voix que par écrit.

Quant au deuxième point, je sens le besoin de protester personnellement contre les calomnies répandues contre moi. Si comme homme privé je me suis toujours éloigné des intrigues, en ma qualité de représentant de la France, j'aurais eu honte de recourir à un moyen aussi bas et aussi vil.

Je donne un démenti solennel à toutes les imputations inconvenantes articulées contre moi; je leur donne un démenti en mon nom et au nom de la France; j'espère que mon honorabilité passée doit répondre de mon présent et de mon avenir.

Je réclame de votre impartialité l'insertion de ma présente protestation dans le plus prochain numéro de votre journal. — Recevez les assurances de ma considération la plus distinguée. — Signé G. *Poniatowski.*

L'*Indépendant d'Aoste*, dont nous avons annoncé la suspension préventive, a été condamnée par le tribunal de cette ville à deux mois de suspension, son gérant à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende, l'imprimeur à 100 fr. d'amende et aux frais.

M. Garcin.

On lit dans le *Moniteur* :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, de Sardaigne et de Turquie, se sont réunis aujourd'hui en conférence, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, pour s'occuper de la double élection du prince Couza dans les principautés de Moldavie et de Valachie.

Un membre distingué du barreau et de l'académie d'Aix, M. de Séranon, a lu récemment devant la docte assemblée de cette ville une notice sur Mgr Charles Alexandre de Richery, mort archevêque d'Aix. Nous avons sous les yeux cette notice consacrée à la mémoire d'un prélat qui fut un modèle de piété douce et de tendre charité. Monseigneur de Richery, issu d'une noble et ancienne famille de Provence, était le frère du contre-amiral de Richery, le compagnon du bailli de Suffren dans l'Inde, l'envoyé de la France dans les mers de la Chine, sur les côtes de la Cochinchine et du Tonquin, le vaillant marin dont les Anglais sentirent les coups hardis. Il fut de ceux que les sanglants excès commis à Aix, le 14 décembre 1790, déterminèrent à quitter leur patrie ; il trouva un abri à Rome et eut l'honneur d'être admis dans l'intimité de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, grandes princesses dont il consola l'exil et dont plus tard il accompagna les restes, de Toulon à Saint-Denis.

L'église de Fréjus, le siége de Saint-Léonce et du cardinal Fleury, eut les prémices de son zèle épiscopal. Mgr de Richery reconstitua un diocèse abandonné depuis trente-trois ans. En 1829, il quitta, bien malgré lui, ce diocèse où son nom est encore béni, pour occuper le siége d'Aix en remplacement de Mgr de Beausset, qui l'avait désigné pour son successeur. Il ne fit qu'y passer; mais, durant le rude hiver de 1829 à 1830, Mgr de Richery laissa voir l'immensité de son dévouement aux pauvres; il montra tout ce qu'il y a de compassion et d'amour dans un cœur d'évêque. L'archevêque d'Aix aimait la race de Saint-Louis; il vit avec une douleur profonde la révolution de 1830 qui emportait les rois, et ne survécut point à l'impression poignante qu'il en reçut.

M. de Séranon a raconté cette noble et pieuse vie; ses souvenirs de famille lui en donnaient particulièrement le droit. Il a rempli sa tâche avec simplicité, avec goût, avec une émotion contenue. Sa notice est un portrait; le cœur a guidé le pinceau.

Poujoulat.

FAITS RELIGIEUX

L'*Union de l'Ouest* consacre un article à la description d'un autel monumental dédié à Notre-Dame de la Salette. Cet autel est sorti d'un établissement angevin, des *ateliers de Saint-Joseph*, dirigés avec tant d'habileté par M. l'abbé Choyer. Voici la partie de l'article où est retracé l'ensemble de cette belle œuvre d'art :

« En raison de sa destination si spéciale, l'autel offre dans sa composition un caractère propre qu'il emprunte à la fois au grand fait religieux qui l'a motivé et à la position pour ainsi dire exceptionnelle du directeur de l'établissement auquel a été confié cet important travail.

« Tout en effet, dans les diverses scènes qui enrichissent le pourtour du tombeau, concourt à

ce but principal, dont M. l'abbé Choyer paraît s'être particulièrement préoccupé : la mission de notre auguste parlementaire. Sous ce rapport, il a trouvé dans ses études ordinaires des secours précieux pour faire parler le marbre, que d'autres, moins habitués aux textes sacrés, n'auraient certes pas rencontrés aussi facilement sous leur main. C'est ainsi que pour traduire les paroles caractéristiques du discours de la Vierge : « Le bras de mon fils est si lourd, que je ne puis plus le supporter, » il n'a eu qu'à faire appel à ses souvenirs bibliques. Les anges de l'Apocalypse aux calices remplis de trésors de la colère divine, sont venus aussitôt se ranger, dans sa pensée, autour du Christ au front sévère et menaçant, cherchant à répandre lui-même ces terribles coupes, malgré la Protectrice de la France, qui lutte littéralement entre lui, afin de relever son bras irrité.

« Deux autres anges, munis de livres, et plus grands que les précédents, mais comme eux en marbre statuaire, interviennent aussi dans cette page pleine d'enseignements ; ils y rappellent à bon droit les préceptes anciens, si méconnus actuellement, de la sanctification du dimanche et du respect dû au saint nom de Dieu. L'un porte sur son livre : « *Memento ut diem sabbati sanctifices*, » et l'autre : « *Qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur.* »

« Enfin, dans les niches qui séparent les bas-reliefs, on a placé tous les prophètes, en témoignage des nombreux avertissements qu'ils n'ont jamais cessé de prodiguer au peuple infidèle, et des terribles châtiments qui constamment ont suivi leurs menaces quand Israël n'a pas repris les voies de la justice et du devoir.

« L'apparition et la disparition de la Vierge devaient naturellement avoir leur memorandum. Deux arcades leur ont été consacrées ; on les voit à la partie principale du tombeau, la face antérieure. Mais quand nous disons face principale, c'est plutôt l'ordre que nous indiquons que le degré de richesse ou de valeur artistique, car le tombeau est double, et bien des préférences même pourront se rattacher à la partie qui regardera le chœur. C'est qu'en effet là sont groupés un ensemble de scènes et de personnages qu'on saisit plus aisément, par cela seul qu'on est plus accoutumé à les retrouver ailleurs. Nous voulons parler d'une descente de croix et de trophées de la passion, flattant l'œil et portant l'âme à l'émotion par le mérite de leur rendu.

« Dans l'esprit de M. l'abbé Choyer, chaque détail de la composition, nous l'avons observé, devait avoir sa raison d'être. Reste donc à expliquer pourquoi ces scènes de douleur ont eu place ici, de préférence à tant d'autres.

« C'est, au dire des deux jeunes montagnards, la veille de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que la Vierge de la Salette a fait son apparition sur les Alpes. Elle avait aux yeux de grosses larmes, et sur la poitrine les instruments de la passion, ont affirmé ces enfants, qu'elle a entretenus. Or, la coïncidence de ces particularités a nécessairement amené le directeur des ateliers Saint-Joseph à penser qu'elles n'étaient point le fruit du hasard, et qu'alors il était urgent de les symboliser. De là toute la face postérieure du tombeau consacrée aux douleurs de la Mère de Dieu ; de là les premiers témoins de ses amertumes, saint Jean et sainte Madeleine ; de là enfin ces anges attristés qui portent la tunique sans couture et les dés qui l'ont tirée au sort, ainsi que la Sainte Face sur le mouchoir de la pieuse Véronique.

« Sur les côtés de l'autel, et pour relier par des bas-reliefs les deux belles pages que la pensée ne sépare déjà plus, divers hommages à N.-D. de la Salette viennent réjouir et encourager le visiteur. D'un côté, l'évêque démissionnaire, Mgr de Bruillard, et le prélat qui administre aujourd'hui le diocèse, Mgr Ginoulhiac, offrent, le premier son Mandement doctrinal, le second le modèle de la Chapelle qui, par ses soins, s'élève sur la montagne. Du côté opposé, plusieurs pèlerins déposent des ex-voto, en implorant de nouvelles faveurs.

« Mais un mot encore pour les heureuses et mystiques pensées qui se retrouvent dans les bronzes du tabernacle :

« Ici, le prophète Elie, couché sous un arbre du désert, est réveillé par un ange qui l'invite à se réfectionner, afin d'achever le voyage que lui a commandé le Seigneur. Touchante image de la nourriture spirituelle dont le chrétien ne peut se passer dans le parcours si difficile de la vie humaine ! Là, des agneaux se repaissent du froment des élus. Ailleurs, deux colombes se désaltérant dans un calice, y puisent le breuvage qui fait germer les âmes d'élite dont sont peuplés les monastères. Enfin, tout autour, d'innombrables chérubins offrent sans cesse, par leurs élans d'amour, un holocauste agréable au Dieu voilé dans l'Eucharistie. »

Tel est, ajoute l'*Union de l'Ouest*, le symbolisme général de cet autel, remarquable à tant d'égards. Nous sommes loin de l'avoir décrit aussi minutieusement qu'il le mérite, nous le savons ; mais nous savons aussi combien il est impossible, par la description, de donner une exacte idée des œuvres picturales ou sculpturales. C'est alors surtout que la plume doit le céder au crayon. Cependant nous en avons dit assez pour montrer à nos lecteurs, dont un grand nombre font partie des souscripteurs de M. Simillien, qu'en apposant sa signature au bas de ce beau morceau religieux, M. l'abbé Choyer s'est créé là un précieux titre à l'admiration des hommes de goût et à la reconnaissance des personnes pieuses. Pour l'établissement qu'il dirige, il lui deviendrait difficile de désirer un plus parfait spécimen du talent des jeunes artistes qu'il y a formés. Aussi croyons-nous, autant que nous le souhaitons, que cet autel monumental accroîtra encore la juste renommée acquise partout aux ateliers Saint-Joseph.

—Lorsque nos soldats se battaient, il y a quelques semaines, en Lombardie, quelques pieux personnages de la ville de Tours, hommes distingués par leurs vertus et la noblesse de leurs sentiments, désiraient vivement la paix. Heureux du succès de nos armes à Solferino, comme tous les cœurs français, ils étaient cependant pleins de tristesse en pensant aux nombreuses victimes qui gisaient sur les champs de bataille. Ils invoquèrent saint Martin qui, lui-même, avait plusieurs fois traversé ces contrées du nord de l'Italie, et firent vœu que s'ils obtenaient la paix avant qu'on atteignît les quatre villes qui forment le Quadrilatère, ils feraient en actions de grâces un pèlerinage au tombeau de saint Martin à Candes. Leur prière fut exaucée. La bataille de

Solferino, suivie d'abord d'une suspension d'armes, nous a valu cette paix si vivement demandée au Seigneur par le Souverain Pontife et tous les peuples catholiques.

Voici le récit de ce pèlerinage, tracé par la main d'un de ces heureux pèlerins qui faisaient partie de cette fête religieuse :

« Le dimanche 28 août, plus de 200 pèlerins sont descendus de Tours à Varenne : là ils ont chanté en chœur l'*Ave maria stella* et ont traversé le bourg en chantant des cantiques; les habitants étaient ébahis de ce spectacle nouveau, qui valait bien un sermon. Nous avons passé la Loire en chantant sur nos barques le *magnificat*. Une embarcation alternait avec l'autre, ce qui produisait un effet délicieux. Nous allâmes en procession de Monsoreau à Landes où la foule accourue des environs attendait notre arrivée, et l'entrée dans la vaste église de Candes se fit sans désordre et sans gendarmes. L'antique collégiale était cependant trop étroite ce jour-là. Les pèlerins avaient des places réservées dans le sanctuaire et le chœur. M. l'abbé Besnard, vicaire général, présidait la cérémonie, accompagné d'un nombreux clergé. Il a d'abord distribué la sainte communion à 150 pèlerins; qui avaient attendu jusqu'à 11 h. 1/2 pour obtenir cette faveur. La messe solennelle a commencé ensuite, et a été chantée avec un pieux enthousiasme. M. Besnard est monté en chaire et a parlé avec une émotion qui a gagné tous les cœurs. Après la grand'messe, les pèlerins ont déjeuné sous les charmilles du château de M. Caillaud. Un panorama magnifique se déroulait sous nos yeux, et la gaieté la plus expansive présidait à ces agapes. Les vêpres ont été aussi chantées avec la même solennité et le même entrain. Au salut, les chanoines environnaient l'autel une torche à la main. Une célébrité parisienne, car il faut que partout Paris apporte son contingent, nous a ravis par le chant du *Salutaris* et de l'*Ave Maria*. Après la bénédiction, nous avons vénéré les reliques du patron, trop oublié, de la Touraine et des Gaules. Ce jour-là, du moins, saint Martin devait être content de nous. Il était 4 heures lorsque nous avons repris nos embarcations à Monsoreau; nous avons de nouveau traversé la Loire en chantant cette fois le *Te Deum*. A Varenne, nous avons fait une station dans l'église, où nous avons été reçus par le clergé et d'où nous sommes sortis en chantant au milieu du champ de foire. Nous étions de retour à Tours à 8 heures et 1/2; chacun de nous regrettait que la fête fût terminée et désirait recommencer bientôt le pèlerinage de Candes. »

Cette simple narration, comme le dit son auteur, vaut bien un sermon. Elle montre comme dans la bonne ville de Tours on sait fouler aux pieds le respect humain, et elle doit engager tout le monde à ne pas craindre de manifester à l'extérieur ses sentiments religieux.

— Le clergé d'Ajaccio n'avait plus joui depuis six années consécutives du bienfait d'une retraite générale. Pour mettre fin à une aussi longue interruption, Mgr l'évêque d'Ajaccio vient d'annoncer l'ouverture successive de deux retraites pastorales qui auront lieu au séminaire diocésain à Ajaccio, dans le mois courant. La lettre du prélat, adressée au clergé seulement, retrace les difficultés qui s'étaient opposées depuis 1853 aux réunions annuelles du clergé. La ville de Bastia devait être le centre de l'une des réunions, mais l'impossibilité d'y trouver un édifice propre à cette destination, a rendu ce projet inexécutable. Malgré l'énorme distance des lieux, Ajaccio offre jusqu'à présent, pour les retraites pastorales, le seul asile convenable. Les termes dans lesquels Mgr d'Ajaccio exprime ses regrets de cette fâcheuse situation, donnent occasion de féliciter d'autant plus les diocèses français où l'avantage des lieux et la facilité des communications permettent aisément au clergé de se rendre à ces assemblées périodiques, où son esprit sacerdotal se retrempe, et où s'entretient et se renouvelle cette confraternité si précieuse entre les prêtres d'un même diocèse.

— L'*Union de l'Ouest* publie la note suivante sur de remarquables fresques des XVe, XIIIe et XIIe siècles découvertes dans l'église de Denezé-sous-le-Lude :

« Cette église, placée sous le patronage de S. Jean-Baptiste, appartient par sa nef, en petit appareil, à la période romane primitive, par son assise à modillons grimaçants, à la fin du onzième siècle, au commencement du treizième siècle par les fenêtres percées au sud, et à la renaissance flamboyante, par la chapelle seigneuriale qui lui sert de transept méridional. M. Heulin va compléter ce curieux ensemble par l'addition d'un autre transept, en style roman.

Or les travaux de remaniement intérieur ont amené la découverte de curieuses fresques cachées par un badigeon épais. La première couche enlevée, il a été facile d'apercevoir une grande composition de la *fin du quinzième siècle*, comprenant : le Christ apocalyptique, placé entre les quatre animaux, au milieu d'anges qui soutiennent son auréole, chantent en s'accompagnant de l'orgue, de la guitare, de la flûte, du tambourin et de la trompette. Puis, au-dessous, six apôtres, déroulant sur des phylactères les articles du *Credo* dont ils sont les auteurs.

« L'évêché, informé de la découverte, envoya son historiographe étudier les peintures que M. Heulin voulut bien dessiner, afin d'en assurer la conservation. D'autres fresques ayant été soupçonnées sous les premières, celles-ci durent disparaître en partie. Au Christ bénissant et entouré des symboles de ses évangélistes, s'ajoute Dieu agréant l'offrante d'Abel et rejetant celle de Caïn. Cette seconde peinture accuse le meilleur treizième siècle. Une troisième fresque existe encore sous cette dernière et paraît remonter au douzième siècle, sinon à la fin du onzième. Dans la crainte de perdre ce qui existe et de ne pas obtenir de résultats satisfaisants, il a été décidé que l'on n'irait pas plus loin et que la peinture du treizième siècle serait maintenue. »

FAITS DIVERS

Voici la liste, par ordre alphabétique, des jurés désignés par le sort pour entrer en fonctions le vendredi 16 septembre 1859 :

MM. Abollard, limonadier; Anqueulle, épicier; Ardoin, banquier; Aubert, marchand de vins en

gros; Bazterreix, propriétaire; Burgué, oculiste; Champion, fabricant; Chassagne, fabricant de bronzes; Chausson, négociant; Chevalier, marchand boucher; Clément, architecte; Courtade, propriétaire; Dardart, architecte; Demouchy, rentier; Estragnat fils, négociant; Fabre, notaire; Fauvage, marchand de bois; Galos, ancien maître des requêtes; Gédalge, commissionnaire en papeterie; Gibert, médecin; Giniez, médecin; Grellet, régisseur au gaz; Grillon, contrôleur retraité; Grouvelle, ingénieur civil; Guiche, tailleur; Labordère, propriétaire, avocat au conseil d'Etat; Lacour, propriétaire; Laplace, propriétaire; Legrand, parfumeur; Lottin, marchand boucher; Martin, rentier; Molteni, ingénieur civil; Monceaux, négociant; Picart, propriétaire; Picquot, médecin; Touchard, constructeur de wagons.

Jurés supplémentaires : MM. Ardant, libraire; de Prinssay, rentier; Morandière père, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Riollet, arbitre du commerce.

— On écrit de Paris au journal le *Nord* :

« Les accidents qui viennent d'avoir lieu sur nos chemins de fer ont déterminé le ministre des travaux publics à nommer une commission chargée d'examiner les moyens de prévenir le retour trop fréquent de ces sinistres. Il est probable cependant que le bilan de nos railways est loin, sous ce rapport, de celui des chemins de fer anglais : pendant l'année dernière, le chiffre général des victimes sur les chemins anglais ne s'élève pas à moins de 276 personnes tuées et 556 plus ou moins grièvement blessées. Les enquêtes prouveront, sans aucun doute, que le plus efficace moyen d'assurer la sécurité des voyageurs sur les chemins de fer, c'est d'obliger les compagnies à choisir des employés intelligents et vigilants, de leur assurer de bons traitements, d'avoir des règlements exécutés avec sévérité et de s'attacher à perfectionner sans cesse le matériel et à le renouveler en temps utile.

— Un arrêté récent de M. le préfet de la Seine a réorganisé le service des ingénieurs de la ville de Paris, en vue de l'importance nouvelle que ce service va recevoir de l'annexion suburbaine. — M. Michat, inspecteur général des ponts et chaussées, reste directeur de tout le service. M. Homberg est nommé ingénieur en chef du pavé de Paris dans la limite du mur actuel de l'octroi. Il a sous ses ordres cinq ingénieurs divisionnaires. Le territoire annexe formera une division dite suburbaine qui sera confiée à M. de la Gallisserie et à quatre ingénieurs sous ses ordres.

M. Belgrano centralise le service des Eaux et Egouts de Paris. Enfin M. Alphand, qui a dirigé la transformation du bois de Boulogne et tous les travaux d'embellissement qui ont été exécutés à Paris dans ces dernières années, reste chargé, sous le titre d'ingénieur en chef des Promenades et Plantations, du service des boulevards, squares, jardins, Champs-Elysées, etc., etc.

L'annexion va donner naturellement une extension considérable à la division si habilement dirigée par M. Alphand. Il a sous ses ordres un personnel nombreux d'ingénieurs et d'architectes.

Une commission d'ingénieurs vient d'être envoyée de Paris par le préfet de la Seine pour étudier sur les lieux un projet de dérivation de la Loire. On voudrait savoir s'il ne serait pas plus facile et moins dispendieux d'amener à Paris les eaux de la Loire que celles de la Somme-Soude.

— On lit dans une étude sur le sculpteur Houdon, que vient de publier un journal consacré aux beaux-arts :

« Dans cette existence d'un artiste qui a presque fait le tour d'un siècle, je cherche en vain les pages dramatiques. Houdon, le sculpteur de son temps, a souvent vécu hors de son temps; mais il ne traversa pas la révolution sans voir la tempête. Toutes les royautés étaient à l'index. Houdon fut dénoncé par quelques profanateurs de marbre. On l'enferma à Saint-Lazare, on le traduisit devant le tribunal révolutionnaire. — De quoi suis-je coupable? demanda Houdon au président. L'accusateur public raconta que le ci-devant ami du roi voulait perpétuer le culte des saints. La preuve, c'est que Houdon avait été surpris devant une sainte Scolastique. Le sculpteur partit d'un éclat de rire : — Ce n'est pas sainte Scolastique, c'est la scolastique, c'est la Philosophie! — Mais la couronne du martyre qu'elle a sur le front? — C'est justement le signe distinctif de la philosophie, depuis Socrate, qui a bu la cigüe jusqu'à Voltaire, qui n'a pas de tombeau.

« Houdon, qui parlait mieux avec son ciseau qu'avec sa rhétorique, fut pourtant sauvé par son éloquence. »

— On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* du 2 septembre : Un affreux malheur vient de consterner la population de Collioure. Le 26 août, un éboulement a eu lieu à la tranchée de la Croix de la Force, commune de Collioure. Cette tranchée est d'une longueur de 150 mètres et de 10 mètres de hauteur. Là se trouvaient dix femmes occupées à charger un tombereau attelé d'un cheval, six terrassiers et le surveillant des travaux, qui s'était placé sur la partie élevée, afin de suivre le mouvement des ouvriers. Dans ce moment, une pierre se détacha; il leva la tête et aperçut qu'une large fente se faisait au schiste. Prévoyant une catastrophe, il cria aux ouvriers : « Sauvez-vous! » Ceux-ci levèrent la tête sans s'émouvoir; le surveillant, reconnaissant de plus en plus le danger qui les menaçait, renouvela son ordre avec plus d'insistance.

Alors les ouvriers se sauvèrent dans la même direction, mais il était trop tard : deux d'entre eux, les sieurs Gabriel Marills et Ignace Albitre, furent ensevelis soudain sous les pierres et sous la terre.

On travailla immédiatement et avec promptitude au dégagement de ces malheureux ouvriers, mais en vain. Lorsqu'on les découvrit, ce n'étaient plus que des cadavres. Les autres ouvriers ont reçu des blessures qui n'auront pas de suites fâcheuses. Le cheval attelé au tombereau a été tué sur place.

Le juge de paix du canton d'Argelès et le commissaire spécial de police de Port-Vendres se sont transportés sur les lieux pour informer.

— On lit dans la *Semaine du Vermandois* :

« Une personne dont on ne peut assez louer et admirer la sainte charité, vient de donner à la commune de Voyenne (canton de Marle) 10,000 fr. et une belle maison pour une école de filles;

8,000 fr. pour l'église et 4,000 fr. pour le bureau de bienfaisance. »

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nécrologie.

La *Patrie* annonce la mort d'un de ses rédacteurs, M. Ravergie, ancien élève de l'école des Chartres, M. Ravergie avait concouru à la rédaction de plusieurs feuilles départementales. Il avait travaillé à l'*Abrégé de Géographie* de Malte-Brun, et publié, en 1853, une *Histoire de Russie*. Il était âgé de 42 ans.

VARIÉTÉS.

—

La monarchie française au dix-huitième siècle.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LES RÈGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV,

Par M. le comte Louis de Carné.

Deuxième article.

En examinant, avec toute l'attention qu'elle mérite, la dernière publication de M. le comte de Carné, nous avons rendu hommage à l'esprit libéral de l'honorable écrivain, et nous avons payé un juste tribut d'éloge à l'ensemble de son travail, toujours substantiel, toujours plein d'intérêt. Nous avons pensé, toutefois, que ce livre remarquable n'est pas encore le dernier mot de l'histoire sur le dix-huitième siècle, et nous avons signalé avec regret trop de rigueur dans le jugement de M. de Carné sur Louis XIV et un peu trop d'indulgence, au contraire, dans son appréciation de la politique du Régent. Avant de présenter sur d'autres personnages du dernier siècle quelques observations qui nous sont également dictées par le désir de rétablir la vérité historique, nous désirons que notre pensée soit bien comprise du lecteur. Loin de nous le moindre doute sur la parfaite sincérité de l'auteur, trop haut placé pour qu'on puisse jamais le soupçonner de modifier les faits afin de les plier à tel ou tel système. Seulement, il aborde quelquefois l'étude du passé avec des idées préconçues, et sous l'empire de ces idées, il n'aperçoit que les faits qui leur sont favorables, et laisse involontairement dans l'ombre ceux qui peuvent les contrarier, échangeant ainsi sans s'en apercevoir, le rôle de juge pour celui d'avocat.

L'apologie du Régent a conduit M. de Carné à une apologie beaucoup plus délicate, celle de l'abbé, depuis cardinal Dubois. Il s'éloigne ici de Saint-Simon, son guide ordinaire, et cependant Saint-Simon avait pratiqué de près le personnage ; aussi nous est-il impossible de comprendre comment, après avoir accepté ses appréciations plus que sévères sur Louis XIV, on peut refuser de croire à l'exactitude du portrait par lui tracé en ces termes : « Dubois était « un petit homme maigre, effilé, à mine de « fouine. Tous les vices : la perfidie, l'avarice, la débauche, l'ambition, la basse « flatterie, combattaient en lui à qui demeurerait le maître. Il mentait jusqu'à nier et « frontément étant pris sur le fait. » Mme de Hautefort, chez qui Dubois avait demeuré, disait également : « Lorsqu'il sortira une « vérité de la bouche de ce petit abbé, je la « ferai encadrer. »

A ces témoignages contemporains qu'oppose l'auteur? Deux lettres de Fénelon, l'une à l'abbé Dubois, *dans laquelle il le remercie* de services rendus à son neveu ; l'autre à la femme d'un intendant, à laquelle il recommande une affaire de Dubois, en l'appelant son *ami*. Ce sont là, il faut en convenir, de bien faibles autorités. Dubois avait un grand crédit à la cour ; quoi d'étonnant que Fénelon, ayant eu occasion de recevoir de lui des services et de lui en rendre, se soit exprimé sur son compte en termes polis et amicaux? Y a-t-il rien là qui puisse faire préjuger le moins du monde la véritable opinion de Fénelon sur l'abbé Dubois? Eh quoi ! en présence de tant d'accusations accablantes, voilà le seul témoignage, à peu près négatif, que puisse invoquer M. de Carné en faveur de son triste *héros* ! Il faut que sa cause soit bien désespérée.

Nous ne reviendrons pas sur la politique extérieure du Régent, dont Dubois a été l'instrument dévoué. Nous admettons volontiers que le fils de l'apothicaire de Brives-la-Gaillarde s'y est montré souple et insinuant au plus haut degré ; sa correspondance diplomatique offre en effet un curieux mélange de talent et de cynisme. Mais, si l'on doit s'attacher en diplomatie à la grandeur des résultats plutôt qu'à l'habileté des procédés, il faut reconnaître que

Dubois, sans s'être vendu matériellement à l'Angleterre, ainsi qu'on l'en a mal à propos accusé, lui a sacrifié sciemment l'avenir de la France, en annulant notre marine et en détruisant, comme nous l'avons vu, celle de l'Espagne.

Il est vrai néanmoins que le négociateur de la triple alliance, en 1717, a laissé un nom dans la diplomatie, et si M. de Carné n'avait pas été plus loin dans le panégyrique de Dubois, il n'y aurait rien de trop exagéré dans ces éloges. Mais ce qui passe toutes les bornes, c'est la tentative qu'il fait pour réhabiliter des mœurs si justement décriées. « Ce Sardanapale, » dit-il, « dînait « avec une aile de poulet et un verre d'eau. » M. de Carné a certes assez d'expérience des choses de la vie pour ne pas ignorer que la sobriété est parfois incompatible avec la légèreté des mœurs ? S'il faut lui citer des noms historiques, le cardinal de Retz, le cardinal Alberoni étaient tout aussi sobres que Dubois, sans être plus rangés dans leur conduite. Il n'avait pas, dit-on, de maîtresse en titre. C'est que ses désordres, comme ses habitudes (1) étaient de la nature la plus basse et la plus vulgaire. L'inconduite personnelle n'est rien encore auprès du honteux proxénétisme auquel ce misérable a dû sa fortune. Il est notoire que le précepteur de Philippe d'Orléans préparait les plaisirs de son élève au Palais-Royal, et allait jusqu'à les marchander ! Pourquoi taire des faits dont l'abbé Dubois se faisait gloire lui-même ? On raconte que le Régent, se déguisant un soir avec son digne précepteur, trouva qu'il imitait trop fidèlement les manières de la mauvaise compagnie : *Dubois*, s'écria-t-il, *tu me déguises trop* ! *Vous me déguisez trop*, *monsieur de Carné*, pourrait dire également aujourd'hui l'abbé Dubois à son intrépide panégyriste.

Ce qui est impardonnable, et ici nous sommes parfaitement d'accord avec M. de Carné, c'est d'avoir voulu couronner une pareille vie par les plus éminentes dignités ecclésiastiques, de s'être fait sacrer archevêque de Cambrai par Massillon, et d'avoir arraché presque de force au Saint-Siége le chapeau de cardinal, en remuant toute l'Europe au profit de l'intrigue la plus éhontée.

S'il était permis de trouver matière à plaisanterie dans de pareilles profanations, ce serait un spectacle éminemment comique que de suivre Dubois intéressant à la fois au succès de son ambition la maison de Hanovre, installée en Angleterre, et la maison de Stuart, réfugiée à Rome ; le prince régnant agissant auprès du Régent, et le prince exilé agissant auprès du Saint-Siége. Nous pourrions montrer l'agent de Dubois à la cour de Rome persécutant Clément XI presque au lit de mort, de cette réclamation incroyable : *une parole de vie*, *Saint-Père*, *une parole de vie* (1) ! Mais nous nous arrêtons en songeant que cette prétendue parole de vie eût pu être une parole de mort pour l'Eglise de France, si la religion, par son origine divine, ne demeurait au-dessus des fautes et des scandales.

Il nous reste à signaler, pour rendre compte de l'impression qu'a faite sur nous la lecture de la *Monarchie au dix-huitième siècle*, ce qui nous a paru un peu trop de sévérité pour la marquise de Pompadour, surtout en présence de tant d'indulgence pour le cardinal Dubois. Nous savons bien qu'un honorable sentiment a inspiré M. de Carné ; il a voulu réagir contre un panégyrique, aussi excessif qu'immoral, qui tendrait à nous faire regretter, comme l'âge d'or, le règne des maîtresses royales. Il était bon de rappeler à la France du dix-neuvième siècle que le gouvernement de Mme de Pompadour aboutit, d'échec en échec, au traité de Versailles, qui biffa le nom de notre nation de la carte des Indes et du continent américain. Mais autre chose est de regretter la domination de la marquise, autre chose est de lui refuser toute valeur personnelle, comme le fait M. de Carné. Suivant lui, Mme de Pompadour a toujours été *au-dessous de la médiocrité*. Nous trouvons beaucoup plus conforme à la vérité historique l'appréciation de M. Sainte-Beuve, conçue en ces termes (2) :

« Cette gracieuse femme rajeunit la cour, « en y apportant la vivacité de ses goûts « bien français, de ses goûts parisiens. « Comme maîtresse et amie du prince, « comme protectrice des arts, son esprit se « trouva tout à fait au niveau de son rôle et « de son rang : comme politique, elle flé-

(1) Dubois avait tellement l'habitude de jurer, qu'un secrétaire, auquel il se plaignait de manquer de temps, lui dit un jour : « Monseigneur, prenez seulement un homme qui sera chargé de jurer à votre place, et vous aurez du temps de reste. »

(1) *Verbum vitæ*, *Sancte Pater*, *verbum vitæ* ! Paroles de l'évêque de Sisteron à Clément XI. Ce ne fut cependant que son successeur, Innocent XIII, qui consentit à la nomination de Dubois.

(2) *Causeries du lundi*, *Madame de Pompadour*.

« chit ; elle fit mal, mais pas plus mal « peut-être que toute autre favorite en sa « place n'eût fait à cette époque, où man- « quait chez nous un véritable homme d'É- « tat. »

Ajoutons que si Mme de Pompadour fit de la mauvaise politique, — la politique d'ailleurs n'est pas la vocation des femmes, — c'est que la nullité de Louis XV et de la plupart de ses ministres avait laissé la place entièrement vide.

Nous comprenons que la gravité de M. de Carné ne goûte point le genre *Pompadour* dans la toilette féminine et dans les arts ; ce serait cependant un excès de puritanisme que de ne point y reconnaître une des formes de l'élégance parisienne, élégance sans laquelle notre nation perdrait beaucoup de son prestige. Les inimitiés que s'attira Mme de Pompadour ne tenaient point à la morale fort peu à la mode à la cour de Louis XV, mais à la jalousie. On ne pardonnait point à une simple bourgeoise d'avoir empiété sur les prérogatives de la noblesse. Pourquoi aussi, au lieu de s'enfermer dans une dédaigneuse oisiveté, comme Mme de Montespan, préférait-elle à la société des courtisans celle des artistes et des gens de lettres ? La marquise a été bibliophile, artiste, elle a gravé elle-même des eaux fortes, que l'on a conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et qui sont appréciées par les connaisseurs. Elle a favorisé l'Encyclopédie ; ce qui n'est certes pas un titre à nos yeux, mais il ne faut pas oublier l'aveuglement de l'époque et le zèle bien autrement actif déployé en faveur des encyclopédistes par l'illustre Malesherbes. C'est dans l'entresol qu'elle occupait à Versailles qu'a été fondée par Quesnay, son docteur, la secte des économistes. Enfin, elle a laissé deux fondations admirables, bien que d'un genre divers : l'École militaire et la Manufacture royale de Sèvres.

Chose étrange ! M. de Carné est plus sévère pour la mort de Mme de Pompadour que pour sa vie. Cette faiblesse à laquelle conspiraient sa famille et la société tout entière, il admet avec M. Sainte-Beuve qu'elle peut être excusable. C'est lorsque la malheureuse favorite expire à quarante-trois ans, en tenant les mains du prince, dont depuis longtemps elle n'était plus que l'amie, que son impitoyable détracteur l'accuse de jouer un rôle. Mme de la Tour-Franqueville nous semble l'avoir mieux appréciée, lorsqu'elle écrivait à Rousseau (1), sous l'impression encore toute récente de cet événement :

« Mme de Pompadour a prouvé dans ses « derniers moments que son âme était un « composé de force et de faiblesse, mélange « qui, dans une femme, ne me surprendra « jamais. »

On a souvent cité ces paroles, où la sérénité s'unit à la grâce, adressées au curé de la Madeleine (2), qui était venu la visiter à Versailles peu avant sa mort. « Attendez un « moment, monsieur le curé, nous nous en « irons ensemble. » Ce qui est moins connu, c'est que cette femme, type de la suprême élégance, se fit revêtir, sur son lit de mort, de la robe de bure du tiers-ordre de Saint-François, avec le gros chapelet et la croix de bois sur la poitrine, et qu'elle fut inhumée, avec le convoi des pauvres, dans une cave du couvent des capucins de la place Vendôme. Si sa vie appartient à l'histoire, sa tombe du moins est digne de respect.

Deux mots nous reviennent à l'esprit au sujet des deux personnages auxquels nous avons consacré cette étude. Un orage ayant éclaté lors de la maladie qui emporta le cardinal Dubois : « Voilà un temps qui, je « l'espère, fera partir mon drôle ! » s'écria le Régent. On sent ici le *langage d'un prince* qui avait de bonnes raisons pour mépriser Dubois. L'autre mot est de Louis XV, et annonce une âme sèche et un froid oubli : En voyant qu'il faisait un temps affreux, lors du convoi de Mme de Pompadour : « La marquise, dit le Roi, n'aura pas beau « temps pour son voyage !... »

Terminons par une pensée moins cruelle et plus chrétienne. Citons l'épitaphe du cardinal Dubois, également applicable à Mme de Pompadour. Après avoir énuméré tous les titres, toutes les dignités du défunt, l'épitaphe ajoute :

Solidiora et stabiliora bona, viator, mortuo precare.

« Passant, demande pour lui à Dieu des « biens plus solides et plus durables. »

E. Bonnier.

(1) Le 6 mai 1764, quelques jours après la mort de la Marquise.

(2) L'ancienne église de la Madeleine était dans le même quartier que la Madeleine actuelle.

Le directeur-gérant, A. [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2



L'AMI DE LA RELIGION

L'usurpation dans les Etats-Romains.

Au début de la guerre d'Italie, les feuilles qui se donnaient la mission d'exprimer les pensées de notre gouvernement, nous répétaient que l'affermissement du pouvoir temporel du Pape était l'un des buts de l'expédition. On aime à se rappeler une circulaire lue dans les chaires de nos églises et qui rassurait en termes si expressifs les consciences catholiques. La guerre s'est faite, la paix a été signée, et la plus belle moitié des Etats du Pape demeure au pouvoir de la révolution. L'usurpation s'est abattue sur les provinces de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Forli. Nous l'avons vue naître, se développer et s'établir.

De quels ménagements a usé le gouvernement pontifical! Décidé à faire respecter ses droits, il cédait à des avis qui le conviaient à attendre; les résolutions les plus légitimes s'arrêtaient devant des conseils; le Pape patientait, se confiait, espérait. Pendant ce temps, la révolution achevait de prendre position; elle mettait la main sur les caisses, sur les revenus publics et les biens ecclésiastiques; elle distribuait les places à ses créatures, livrait à ses agents toutes les administrations et créait la terreur au moyen d'une armée dont nous avons décrit les étranges éléments. Le peuple, au nom duquel la démagogie a toujours parlé, redemandait dans les Romagnes son prince et son pontife; on imposait silence à chacune de ses tentatives. Il y a eu dans les légations comme une Vendée naissante au profit de l'autorité du Pape, et des prêtres intrépides, marchant à la tête de leurs paroissiens, sont tombés sous les balles, et ils ont reçu la mort au cri de vive Pie IX!

Triste et malheureuse conspiration d'une grande partie de la presse contre la vérité! Les résistances énergiques et les mesures odieuses, racontées par un très-petit nombre de feuilles dévouées à la cause catholique, ont été regardées comme non avenues pour toutes les autres; des faits de ce genre importunaient et auraient pu déranger des plans : on a jugé habile de les laisser tomber comme de petits bruits et de ne pas prolonger leur écho dans une vaste et retentissante publicité. Ces organes, si prompts à mettre en relief les moindres détails qui peuvent servir leurs desseins, se sont bien gardés de mentionner les scènes abominables de Verachio. Ces horreurs ont rappelé les barbares des vieux siècles; on voulait les étouffer pour ne pas compromettre l'honneur si pur des libérateurs des Romagnes. Mais malgré les calculs et les complaisances du silence, ces excès, restés impunis, sont connus des gens de bien; ils ont retenti au fond des âmes honnêtes et retentiront aussi dans l'histoire. Le brigandage, substitué au gouvernement du chef de l'Eglise, a été à la fois un trait et un châtiment de la révolution.

Puis il a fallu consacrer cette série d'actes violents et ce mépris de tous les droits, par une image menteuse de la souveraineté populaire. Des agents avaient écrit sur toutes les portes : « Nous voulons pour roi Victor-Emmanuel; » cette façon de faire parler des populations muettes avait été une première forme du suffrage universel; d'autres formes se sont produites, aussi sincères, aussi sérieuses, et des ténèbres de la manipulation électorale est sortie une assemblée qui proclame son omnipotence. On a su quel a été son premier vote, on sait depuis ce matin quel a été le second.

Le monde chrétien s'étonne d'assister à un tel spectacle.

L'insurrection des Romagnes est-elle née du pays même? Est-ce une explosion intérieure et soudaine de ressentiments ou d'aspirations vers un nouvel ordre de choses? Non, c'est l'étranger qui a provoqué le mouvement et qui en a donné le signal : chacun a nommé le Piémont. C'est au nom du Piémont qu'on a fait appel à l'ambition, aux rancunes, à la cupidité, aux mauvaises passions; c'est le Piémont qui a excité et enrégimenté; c'est lui qui a distribué les rôles et d'avance nommé les commissaires; c'est le Piémont (les preuves abondent) qui a soldé la révolte. La main du Piémont s'est rencontrée partout dans la désorganisation des Légations et dans l'organisation de la révolution. Voilà comment le cabinet de Turin entendait l'exercice de « ce droit com-

« mun qui ne permet pas que rien ne « se place entre les princes et leurs peu- « ples. »

Pendant que la Sardaigne poursuivait de ses audacieuses convoitises un Etat faible, elle-même implorait l'appui de notre épée contre les menaces d'un redoutable voisin ; elle attaquait ce petit Etat par des voies détournées, à l'heure même où elle se réduisait au rôle de suppliant de ce côté-ci des Alpes. Jamais rien de moins noble ni de moins généreux ne s'est vu dans l'histoire des gouvernements.

Et cet Etat faible, travaillé par de si coupables menées, était-ce un royaume comme un autre ? Loin de là, l'audace de l'agression portait aussi haut que possible ; elle atteignait plus qu'un prince, elle atteignait un pontife et avec lui la conscience des catholiques du monde entier; elle faisait brèche à ce qui est le bien de tout enfant de l'Eglise, car les Etats pontificaux n'appartiennent pas aux populations de ces contrées ; ils sont le produit des siècles catholiques, du denier universel, surtout de la foi de nos ancêtres, et tout fidèle de la communion romaine peut dire : « ce pays est à moi. »

C'est pourquoi ce pays est placé sous la sauvegarde des puissances unies au Saint-Siége et particulièrement de la France ; des jours d'épreuves peuvent revenir; la politique humaine peut avoir ses fantaisies et ses erreurs, ses variations et ses soubresauts ; le droit impérissable aura son lendemain. La conscience des peuples vaut la peine que l'on compte avec elle; elle commande avec une autorité qu'il serait périlleux de méconnaître : aucun pouvoir ne s'est jamais bien trouvé de se dérober à son empire.

Il est une erreur qu'on cherche à accréditer, c'est qu'il suffit de protéger le Pape à Rome pour payer la dette catholique, et qu'en dehors de Rome le Pape n'est plus qu'un prince italien. La méprise est grave. Le souverain pontife n'est pas plus prince italien à Ravenne qu'à Rome ; ce n'est pas comme prince italien qu'il étend son autorité sur les quatorze provinces qui composent l'Etat de l'Eglise, c'est comme Pape. En tant que Pape, il lui faut la garantie de son indépendance, et cette garantie c'est la souveraineté. Le pouvoir temporel du Pape n'est pas seulement respectable et sacré à Rome, il l'est également à Viterbe, à Pérouse, à Ancône, à Forli, à Macerata, à Bologne. Vouloir soutenir toute autre opinion, ce serait étrangement comprendre les droits de la souveraineté pontificale.

Depuis qu'on a laissé la révolution en toute liberté dans les Romagnes, une solution a été mise en avant : le Pape serait prié de se contenter d'un droit de suzeraineté sur les légations avec un tribut, un gouverneur ou un vice-roi. L'idée n'est pas française, elle est piémontaise; l'honneur en revient à M. de Cavour; elle se trouve exprimée dans un mémorandum dont on n'a pas perdu le souvenir. M. de Cavour avouait que cette combinaison ne pouvait être qu'un acheminement à quelque chose de plus définitif. On la reprend, dit-on, aujourd'hui. On ne réussira pas assurément. Le Pape n'a pas laissé ignorer son sentiment : le devoir lui prescrit l'inflexibilité. Pie IX a dit et redira : « Je ne puis pas, je ne veux pas, « je ne dois pas. » Qu'est-ce en effet que la substitution de la souveraineté au simple droit de suzeraineté ? C'est une voie ouverte à la dépossession. Quand ce premier pas est fait, il ne reste plus qu'un pouvoir nominal, un simulacre, un fantôme; il faut peu d'effort pour qu'à la première occasion on donne congé à ces débiles apparences.

Nous ne dirons rien des *instances* qui auraient été faites auprès *du Pape pour qu'il* rétablit les institutions renversées par la revolution romaine de 1848. Notre piété filiale n'aura garde de lui donner des conseils. Il nous suffit d'avoir foi dans les inspirations magnanimes de Pie IX et d'être assuré de ses dispositions généreuses, dispositions qui n'auront de bornes que l'intérêt essentiel de la sécurité de son pouvoir. Que l'Italie, guérie des plaies que la révolution lui a faites, marche vers le sort meilleur que lui souhaitent ses vrais amis ; qu'elle soit tout ce qu'elle peut être par le libre développement de son génie : elle ne trouvera pas dans le Pape un obstacle à sa destinée.

Mais qu'on sache bien que la *situation* présente du Pape à moitié *spolié* est un grand désordre. Tant que cette situation durera, le monde moral sera gravement en souffrance. La violation de la justice est odieuse sous quelque forme qu'elle se présente ; mais quand elle éclate au plus haut sommet, le trouble est immense : rien de solide qui n'en soit ébranlé. La souveraineté du Pape tient une plus grande place qu'on ne croit dans les bases même de toute souveraineté sur la terre.

Et qui de nous pourrait oublier les san-

glants sacrifices par lesquels nous venons de marquer notre glorieux passage en Italie, et dont jusqu'ici le Piémont seul a recueilli les fruits! Si donc le Piémont persistait à tourner contre le Pape son influence agrandie, si la révolution s'installait au delà des monts comme l'héritière de nos batailles, un deuil de plus ne couvrirait-il pas la tombe de nos fils et de nos frères?

« Non, » s'écrie éloquemment un évêque dans un récent mandement, « non, tant de sang, et un sang si pur, n'a pas coulé pour cimenter l'alliance des ennemis de l'Eglise, qui sont toujours ceux de la France. Si de leur tombe ils pouvaient se faire entendre, ces nobles enfants de la France catholique, ils s'écrieraient : « Non, ce n'est pas pour cette cause que nous sommes morts! »

Au moment où nous achevons ces lignes, le *Moniteur* nous arrive avec un article dont nous apprécierons demain la portée considérable; il n'y est pas question du Pape; mais si la France poursuit l'exécution et les conséquences des préliminaires de Villafranca, nous avons le droit d'espérer un prochain rétablissement de l'ordre dans les Etats romains.

POUJOULAT.

BULLETIN POLITIQUE

8 *septembre*

La situation se résume toujours dans l'attente.

Aurons-nous un Congrès? S'il faut en croire certaines correspondances, le cabinet de Londres aurait officiellement proposé à la France et à l'Autriche de réunir en Congrès toutes les puissances pour régler la question italienne, en prenant pour base qu'aucune intervention armée ne pourrait avoir lieu dans les Duchés.

La *Boersenhalle*, en confirmant l'action de l'Angleterre pour la réunion d'un Congrès, répète que la Russie fait également de grands efforts dans ce sens; mais la feuille allemande ajoute : « Ce qui caractérise en ce moment la position de l'Autriche dans cette question, c'est qu'elle résistera au Congrès tant qu'elle n'aura pas les garanties que la majorité des souverains représentés dans cette réunion seront pour la restauration des princes italiens, et que non-seulement ils seront favorables à cette restauration, mais la croiront absolument indispensable. On sait bien que la Russie et la Prusse désirent la restauration, mais on ne sait nullement ce que feront leurs plénipotentiaires au sein même du Congrès; c'est pour cela que l'on continue à Vienne à se défier d'une assemblée de ce genre et qu'on y résistera tant que ce sera possible. »

Suivant le *Correspondant de Nuremberg*, les puissances neutres chercheraient en ce moment à s'entendre sans bruit, à Ostende, sur les principes et les points de vue qu'il s'agirait de faire prévaloir dans un Congrès.

Enfin, s'il faut s'en rapporter au *Journal allemand de Francfort*, le cabinet de Paris aurait proposé à celui de Vienne de chercher à arriver à une solution de la question italienne en convoquant, à la place des Assemblées révolutionnaires actuelles, d'autres assemblées élues par un mode différent, et avec des garanties écartant toute espèce de doute sur leur caractère national. Suivant le même journal, le cabinet de Vienne aurait accepté cette proposition.

Déjà, assure-t-on, le grand-duc Ferdinand IV aurait déclaré au gouvernement français qu'il était prêt à accepter le vote du peuple Toscan, si l'on débarrassait préalablement le pays de la pression piémontaise et de la terreur mazzinienne.

Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de fondé dans toutes ces rumeurs; mais il est permis d'espérer que le voyage diplomatique du roi Léopold à Biarritz et l'entrevue des deux empereurs à Arenenberg amèneront une entente et prépareront une solution que la marche des événements dans la Péninsule rend impérieusement urgente.

La Conférence de Zurich est toujours aussi nulle. On assure aujourd'hui qu'elle ne serait pas même encore parvenue à régler la part de la dette autrichienne que doit accepter la Lombardie.

On prétend que la Sardaigne aurait décidément fait à l'Autriche la proposition d'abandonner la Vénétie moyennant une indemnité considérable. Le cabinet de Vienne

aurait, comme on le comprend, décliné ces offres; mais on ajoute que les différents gouvernements révolutionnaires de la Péninsule, agissant sous l'influence piémontaise, insisteraient en ce moment à Paris et à Londres, afin d'obtenir les bons offices de la France et de l'Angleterre pour déterminer l'Autriche à accepter, en compensation de la Vénétie, un milliard qui serait garanti par toute l'Italie.

Une correspondance adressée de Vienne à l'agence Havas prétend qu'il existe en Autriche un parti assez important qui voudrait voir le gouvernement accepter ces propositions. — Il est permis d'en douter.

Les dépêches d'Italie continuent de nous apporter des votes en faveur de l'annexion au Piémont, toujours rendus *à l'unanimité*. Cette unanimité permanente et universelle devrait cependant finir par ouvrir les yeux aux plus incrédules.

Une dépêche de Bologne nous apprend que l'Assemblée a adopté — à l'unanimité — la proposition suivante :

Nous déclarons que les populations de la Romagne veulent l'annexion de leur pays au royaume constitutionnel de Sardaigne, sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

L'Assemblée a ensuite autorisé son président à présenter à l'empereur des Français et au roi de Sardaigne une adresse en faveur des Marches et de l'Ombrie, c'est-à-dire dans le but de soustraire au pouvoir du Saint-Siége une autre partie de son domaine. L'adresse parle aussi de la Vénétie, en déclarant les Romagnes « disposées à faire des sacrifices pécuniaires en faveur de Venise. » Ce détail tendrait à confirmer ce que nous venons de dire de la proposition faite par la Sardaigne de racheter la Vénétie à l'Autriche.

M. de Reiset a quitté Bologne pour revenir en France.

A Parme, l'Assemblée dite nationale s'est réunie hier. Le dictateur bandagiste-herniaire Farini a tracé, à son point de vue, l'historique de l'administration des princes de la maison de Bourbon, et il a terminé son discours aux cris de : *Vive Victor-Emmanuel* !

Le *Pays* annonce, d'après des lettres particulières de Vienne, qu'à la date du 4 septembre, le représentant du duc de Modène près la cour de Vienne a fait connaître officiellement au comte de Rechberg que les lettres attribuées par plusieurs journaux italiens au duc de Modène sont entièrement apocryphes. Nous nous en doutions bien ; mais le *Siècle* enregistrera-t-il le démenti ?

On a parlé du rappel de M. le marquis de Ferrière le Vayer, ministre de France en Toscane ; ce bruit était inexact, M. de Ferrière prend seulement un congé.

L'armée dite de la ligue italienne s'organise complétement sous les ordres des généraux Fanti, Garibaldi et d'Azeglio. Des décrets signés du roi de Sardaigne acceptent la démission de Garibaldi et mettent les deux autres en disponibilité. Ainsi, après les dictateurs *piémontais* organisant et dirigeant la révolte, voici les généraux *piémontais* se préparant à soutenir par la force des armes l'annexion obtenue par les moyens que l'on sait ; et M. d'Azeglio se fait, pour cette belle mission, le collègue de Garibaldi !

L'Autriche vient d'ouvrir une nouvelle conscription en Vénétie ; les jeunes gens destinés au service pour 1860 sont appelés sous les drapeaux.

Le Sénat belge a adopté *l'ensemble de la* loi sur les fortifications d'Anvers, par 31 voix contre 15 et 5 abstentions.

Le prince Richard de Metternich est parti de Paris pour Vienne.

9 septembre

Le *Moniteur* publie aujourd'hui en tête de ses colonnes une note qui est un véritable manifeste à propos de la question italienne. Cette note contient les déclarations les plus importantes et les plus nettes, et ne peut manquer d'amener prochainement des modifications profondes dans la situation ; peut-être soulèvera-t-elle dans la partie révolutionnaire de la Péninsule le même désappointement et les mêmes colères que la paix de Villafranca, mais nous croyons qu'elle sera accueillie de ce côté-ci des Alpes avec une véritable satisfaction par tous ceux qui désirent voir une politique d'ordre et de conservation succéder à l'anarchie actuelle de l'Italie.

Remontant aux circonstances au milieu desquelles la paix a été conclue, le *Moniteur* rappelle que la France se trouvait alors, par suite de l'imminence d'une coalition contre elle, dans la nécessité d'abandonner la cause de l'Italie pour transporter ses armées des rives de l'Adige sur les bords du Rhin.

Dans cette situation, l'Empereur pensa qu'il serait plus avantageux pour la France et pour l'Italie de conclure une paix qui, sans réaliser tout le programme posé, fût conforme à ce programme et utile à la cause qu'il voulait servir.

La paix fut donc négociée ; l'empereur d'Autriche céda sans contestation aucune le territoire conquis par les armes françaises ; mais relativement à l'organisation d'une Confédération italienne, à la constitution nouvelle à donner à la Vénétie, et aux concessions libérales qui lui étaient demandées, l'empereur François-Joseph posa pour condition *sine quâ non* le retour des archiducs dans leurs Etats.

L'Empereur, dit le *Moniteur*, crut d'autant plus pouvoir accepter cette condition, qu'il ne s'agissait pas de ramener les princes par la force des armes, mais au contraire de les faire rentrer, avec des garanties sérieuses, par la libre volonté des populations, auxquelles on devait faire comprendre combien ce retour était dans les intérêts de la grande patrie italienne.

Pour arriver à ce but, il eût fallu, dit le journal officiel, « que les destinées de l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccupés de l'avenir de la patrie commune que de petits succès partiels. » C'est malheureusement ce qui n'a pas eu lieu.

Cependant le *Moniteur* espère que « la partie saine de la nation italienne » comprendra que le but des efforts doit être de développer et non d'entraver les conséquences de la paix de Villafranca, car, sans cela, qu'arrivera-t-il ? « Le gouvernement français l'a déclaré : les archiducs ne seront pas ramenés dans leurs Etats par une force étrangère ; mais une partie des conditions de la paix de Villafranca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se trouvera délié de tous les engagements pris en faveur de la Vénétie. Inquiété par des démonstrations hostiles sur la rive droite du Pô, il se maintiendra en état de guerre sur la rive gauche, et au lieu d'une politique de conciliation et de paix, on verra renaître une politique de défiance et de haine qui amènera de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs. »

Quant au Congrès, le *Moniteur*, bien qu'en l'appelant de tous ses vœux, doute fort qu'il obtienne de meilleures conditions pour l'Italie ; et le journal officiel termine par cette déclaration précise :

« Un Congrès ne demandera que ce qui est juste ; et serait-il juste de demander à une grande puissance d'importantes concessions sans lui offrir en échange des compensations équitables ? Le seul moyen serait la guerre ; mais que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une seule puissance en Europe qui fasse la guerre *pour une idée* : c'est la France, — et la France a accompli sa tâche. »

Nous le répétons, nous applaudissons sincèrement à ce langage, et nous avons l'espérance qu'il portera d'heureux fruits.

On pourra peut-être regretter que la note du *Moniteur* se taise sur les Etats du Pape, mais il suffit de se rappeler les déclarations réitérées du gouvernement à cet égard et les paroles même de l'Empereur sur sa résolution de « faire respecter le chef de l'Eglise dans tous ses droits de souverain temporel. »

Quant à l'Italie révolutionnée, les perspectives de l'avenir s'éclaircissent devant elle ; elle n'a plus que deux voies à prendre : rappeler loyalement les princes dépossédés par les efforts du piémontisme et de la révolution, ou bien, en maintenant à ses risques et périls la situation actuelle, affronter une guerre contre l'Autriche sans le secours de la France, « qui a accompli sa tâche. »

Lequel des deux partis choisira-t-elle ?

Le *Globe* de Londres pense que la réponse que fera le roi Victor-Emmanuel à la proposition d'annexion de l'Assemblée de Bologne sera différente de celle qu'il a faite à la députation toscane. Nous le croyons volontiers. Après les déclarations du *Moniteur*, le gouvernement piémontais, rappelé à ses devoirs, répondra probablement par un refus.

Une correspondance de Turin prétend que le roi de Sardaigne aurait juré aux députés toscans « qu'il ne séparerait jamais « leur sort du sien, et que désormais, il « fallait ou réunir en un faisceau toute l'I- « talie, ou périr. »

Nous ne croyons pas à ce langage; le Piémont pourra regretter de ne pas voir tous ses rêves ambitieux réalisés, mais il a retiré de la guerre une trop belle conquête pour risquer follement de tout perdre en voulant tout gagner.

L'*Indipendente* annonce que dorénavant le gouvernement de Toscane placera en tête de tous ses actes cette formule : « Au nom auguste du roi Victor-Emmanuel. »

La députation toscane a dû quitter Turin aujourd'hui même pour retourner à Florence.

M. le comte de Reiset est attendu à Biarritz pour rendre compte de sa mission dans l'Italie centrale ; son arrivée coïncidera avec celle du roi des Belges.

On a dit que la Prusse avait demandé officiellement la convocation d'un Congrès. La *Gazette de Cologne* dément cette nouvelle ; le cabinet de Berlin, dit cette feuille, participerait volontiers à un congrès, mais il n'en a pas demandé la réunion.

Le roi de Hanovre, en répondant à une adresse de dévouement de la ville d'Emden, a fait entendre de sévères paroles au sujet des tendances réformistes, et il a nettement invité les populations à ne pas s'associer aux démonstrations organisées dans ce sens.

La Conférence, réunie ces jours derniers pour régler la question des Principautés, a terminé cette affaire. La Conférence a validé la double élection de l'hospodar; la Porte donnera deux firmans d'investiture au prince Couza, l'un pour la Moldavie, l'autre pour la Valachie, et le prince se rendra ensuite à Constantinople, afin de prêter serment entre les mains du Sultan.

Le grand-duc Constantin a quitté l'Angleterre, se rendant à Copenhague et de là à Cronstadt.

L'empereur du Maroc est mort. Le *Moniteur*, en rapportant cette nouvelle, ajoute que Tanger est tranquille, et que Sidi-Mohamed a été proclamé à Fez et à Mequenez. Sidi-Mohamed est le fils aîné de l'Empereur ; il est âgé de 56 ans.

Une dépêche de Madrid donne des nouvelles moins favorables; elle annonce qu'à la suite de la mort d'Abd-er-Rahman, la guerre civile a éclaté dans l'empire, et que quatre prétendants se disputent le trône.

Abd-er-Rahman, né en 1778, était par conséquent âgé de 81 ans. Il régnait depuis 1822, époque à laquelle il avait succédé à son oncle.

L'*Akhbar* nous apprend que l'autorité militaire en Algérie a pris toutes les mesures nécessaires contre les éventualités de troubles dans le Maroc.

L'Espagne hâte les préparatifs de son expédition contre les Maures du Riff. Des forces imposantes sont concentrées dans ce but à Algésiras, et on parle de les augmenter encore si les événements mettaient l'Espagne dans la nécessité d'agir avec vigueur.

La *Gazette de Madrid* publie un décret qui convoque les Cortès pour le 1er octobre.

LÉON LAVEDAN.

On lit dans le *Moniteur* :

« Quand les faits parlent d'eux-mêmes, il semble, au premier abord, inutile de les expliquer. Cependant, lorsque la passion ou l'intrigue défigurent les choses les plus simples, il devient indispensable d'en rétablir le caractère, afin que chacun puisse apprécier en connaissance de cause la marche des événements.

« Au mois de juillet dernier, lorsque les armées franco-sardes et autrichiennes étaient en présence entre l'Adige et le Mincio, les chances étaient à peu près égales des deux côtés : car, si l'armée franco-sarde avait pour elle l'influence morale des succès obtenus, l'armée autrichienne *était* numériquement plus forte et s'appuyait non-seulement sur des forteresses redoutables, mais encore sur toute l'Allemagne, prête, au premier signal, à prendre fait et cause pour elle. Cette éventualité se réalisant, l'empereur Napoléon était forcé de retirer ses troupes des bords de l'Adige pour les porter sur le Rhin, et, dès lors, la cause italienne pour laquelle la guerre avait été entreprise se trouvait sinon perdue, du moins grandement compromise.

« Dans ces graves circonstances, l'Empereur pensa qu'il serait avantageux pour la France d'abord, pour l'Italie ensuite, de conclure la paix, pourvu que les conclusions fussent conformes au programme qu'il s'était imposé et utiles à la cause qu'il voulait servir.

« La première question était de savoir si l'Autriche céderait par traité le territoire conquis; la seconde, si elle abandonnerait franchement la suprématie qu'elle s'était acquise dans toute la Péninsule; si elle reconnaîtrait le principe d'une nationalité italienne, en admettant un système fédératif; si, enfin, elle consentirait à doter la Vénétie d'institutions qui en fissent une véritable province italienne.

« Relativement au premier point, l'empereur d'Autriche céda sans contestation le territoire conquis, et, relativement au second, il promit les plus larges concessions pour la Vénétie, admettant pour son organisation future la position du Luxembourg vis-à-vis de la Confédération germanique; mais il mettait à ces concessions, pour condition *sine qua non*, le retour des archiducs dans leurs Etats.

« Ainsi, la question se trouvait bien nettement posée à Villafranca : ou l'Empereur ne devait rien stipuler pour la Vénétie et se borner aux avantages acquis par ses armes, ou bien, pour obtenir des concessions importantes et la reconnaissance du principe de la nationalité, il devait donner son adhésion au retour des archiducs. Le bon sens traçait donc sa conduite, car il ne s'agissait nullement de ramener les archiducs avec le concours de troupes étrangères, mais au contraire de les faire rentrer, avec des garanties sérieuses, par la libre volonté des populations auxquelles on ferait comprendre combien ce retour était dans les intérêts de la grande patrie italienne.

« Voici, en peu de mots, l'exposé véritable de la négociation de Villafranca, et, pour tout esprit impartial, il est évident que l'empereur Napoléon obtenait, par le traité de paix, autant et plus peut-être qu'il n'avait conquis par les armes. Il faut même bien le reconnaître, ce n'est pas sans un sentiment de profonde sympathie que l'empereur Napoléon vit avec quelle franchise et quelle résolution l'empereur François-Joseph renonçait, dans l'intérêt de la paix européenne et dans le désir de rétablir de bonnes relations avec la France, non-seulement à une de ses plus belles provinces, mais encore à la politique dangereuse peut-être, en tout cas non dépourvue de gloire, qui avait assuré à l'Autriche la domination de l'Italie.

« En effet, si le traité était sincèrement exécuté, l'Autriche n'était plus pour la Péninsule cette puissance ennemie et redoutable contrariant toutes les aspirations nationales, depuis Parme jusqu'à Rome et depuis Florence jusqu'à Naples ; mais elle devenait au contraire une puissance amie, puisqu'elle consentait de plein gré à ne plus être puissance allemande de ce côté des Alpes et à développer elle-même la nationalité italienne jusqu'aux rivages de l'Adriatique.

« D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que si, après la paix, les destinées de l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccupés de l'avenir de la patrie commune que de petits succès partiels, le but de leurs efforts aurait été de développer et non d'entraver les conséquences du traité de Villafranca. Quoi de plus simple et de plus patriotique, en effet, que de dire à l'Autriche : Vous désirez le retour des archiducs? Eh bien, soit; mais alors exétez loyalement vos promesses concernant la Vénétie : qu'elle reçoive une vie à elle propre ; qu'elle ait une administration et une armée italiennes ; en un mot, que l'empereur d'Autriche ne soit plus, de ce côté des Alpes, que le grand-duc de la Vénétie, comme le roi des Pays-Bas n'est pour l'Allemagne que le grand-duc du Luxembourg.

« Il est possible même que, par suite de négociations franches et amicales, on eût amené l'empereur d'Autriche à adopter des combinaisons plus en rapport avec les vœux manifestés par les duchés de Modène et de Parme.

« L'empereur Napoléon, après ce qui s'était passé, devait compter sur le bon sens et le patriotisme de l'Italie, et croire qu'elle comprendrait le mobile de sa politique, qui se résume par ces paroles : « Au lieu de risquer une guerre européenne et par conséquent l'indépendance de son pays ; au lieu de dépenser encore 300 millions et de répandre le sang de 50,000 de ses soldats, l'empereur Napoléon a accepté une paix qui sanctionne, pour la première fois depuis des siècles, la nationalité de la Péninsule. Le Piémont, qui représente plus particulièrement la cause italienne, trouve sa puissance considérablement augmentée, et,

si la confédération s'établit, il y jouera le principal rôle ; mais une seule condition est mise à tous ces avantages, c'est le retour des anciennes maisons souveraines dans leurs Etats. »

« Ce langage, nous le croyons encore, sera compris de la partie saine de la nation, car sans cela qu'arrivera-t-il ? Le Gouvernement français l'a déjà déclaré : les archiducs ne seront pas ramenés dans leurs Etats par une force étrangère; mais une partie des conditions de la paix de Villafranca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se trouvera délié de tous les engagements pris en faveur de la Vénétie. Inquiété par des démonstrations hostiles sur la rive droite du Pô, il se maintiendra en état de guerre sur la rive gauche et, au lieu d'une politique de conciliation et de paix, on verra renaître une politique de défiance et de haine qui amènera de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs.

« On semble espérer beaucoup d'un Congrès européen; nous l'appelons nous-mêmes de tous nos vœux, mais nous doutons fort qu'un Congrès obtienne de meilleures conditions pour l'Italie. Un Congrès ne demandera que ce qui est juste ; et serait-il juste de demander à une grande puissance d'importantes concessions sans lui offrir en échange des compensations équitables? Le seul moyen serait la guerre; mais que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une puissance en Europe qui fasse la guerre *pour une idée* : c'est la France, et la France a accompli sa tâche. »

Télégraphie privée.

Marseille, 9 septembre.

L'*Akhbar*, du 6, dit que l'autorité militaire, en Algérie, a pris toutes les mesures nécessaires contre les éventualités de troubles et d'hostilités dans le Maroc.

On mande de Rome, à la date du 6 septembre, que le Pape avait eu la fièvre pendant quelques jours, ce qui lui avait fait suspendre ses audiences. Le 6, Sa Sainteté allait mieux et elle devait bientôt partir pour sa villa de Castel-Gandolfo.

A Naples, le 6 septembre, les bruits de modifications ministérielles persistaient.

Le duc et la duchesse de Malakoff se sont embarqués ce matin à Marseille pour Alicante et Madère.

Londres, 7 septembre.

Le *Great-Eastern* a quitté Greenwich et a passé devant Purfleet. Son arrivée en mer est assurée.

On mande de Portsmouth, aujourd'hui, que le grand-duc Constantin est parti ce matin à 7 heures pour Cronstadt, à bord du steamer *General Admiral*.

Madrid, 7 septembre.

Les chefs de la conspiration républicaine découverte à Séville ont été exécutés, et un grand nombre d'individus compromis dans cette conspiration ont été rendus à la liberté.

Le budget de 1861 sera accompagné d'un projet de réforme des tarifs.

Madrid, 8 septembre.

La *Gazette* publie le décret royal convoquant les Cortès pour le 1er octobre.

L'empereur du Maroc est mort hier. La guerre civile a éclaté dans cet empire ; quatre prétendants se disputent le trône.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Turin, le 5 septembre :

Vous connaissez déjà le discours de Victor-Emmanuel à la députation toscane, qui est venue lui offrir la couronne. Permettez-moi de vous donner quelques détails à ce sujet.

La députation toscane est arrivée avant-hier dans nos murs par un train privilégié que le gouvernement avait mis à sa disposition ; elle était composée du *comte Ugolino* della Gheradesca , du *professeur Giorgini*, du banquier Pietro Adami, du comte Scipione Borghèse, et du docteur Rinaldo Ruschi. L'accueil qu'on lui a fait officiellement, a été splendide; le corps municipal, les membres des deux Chambres ont dû la recevoir à la station ; la garde nationale a passé la journée sous les armes, la police a eu soin d'entretenir un concert perpétuel d'acclamations sous les fenêtres de l'hôtel Trombetta, où les envoyés révolutionnaires sont descendus. Quelques instants après, les voitures du roi, précédées par celle du maître des cérémonies, sont venus les prendre pour les mener à la cour.

Le soir, les députés toscans ont dîné à la table royale, et tous les édifices publics ont été illuminés en leur honneur. Hier, c'est le ministre des affaires étrangères qui s'est chargé de les traiter dans un gala très-somptueux, et aujourd'hui encore le corps municipal leur offre un banquet.

Le discours du roi a paru un peu évasif et hésitant au milieu de ces manifestations qui avaient un air si décidé. Il y avait là une tactique; le gouvernement voulait, sans

engager trop ouvertement sa responsabilité, indiquer très-clairement ses intentions, encourager les révolutionnaires de Toscane, les pousser de plus en plus dans la voie où il leur a fait faire les premiers pas, et en même temps il n'osait rien mettre sur les lèvres de Victor-Emmanuel qui pût déchirer sans retour les préliminaires de Villafranca, et rendre inutiles les conférences de Zurich.

Cependant personne en Europe n'a été dupe de ce double jeu; notre peuple lui-même a senti combien la conduite tenue par son gouvernement était peu loyale, et, en songeant que Victor-Emmanuel était le neveu du grand-duc Léopold, que sa mère, notre sainte reine Marie-Thérèse, était la sœur du prince dépossédé, et qu'il cherchait ainsi à s'enrichir des dépouilles de son oncle, bien des pauvres gens exprimaient très-haut leur dégoût.

Les personnes éclairées de la société, les véritables amis du Piémont et de l'Italie, gémissent sur cette politique; car ils y voient le développement persévérant de tout un système, et le symptôme de nouvelles aventures qui pourront nous coûter cher.

La paix, si brusquement signée à Villafranca, semblait un avertissement pour le Piémont. L'empereur des Français prenait même soin de déclarer dans un de ses discours, que, si l'Italie ne savait pas s'élever à la liberté et à l'indépendance, elle ne devrait désormais n'en accuser qu'elle-même; n'était-ce pas insinuer par là même que le Piémont n'aurait plus à sa disposition, pour ses ambitions à venir, les armes de son tout puissant allié?

Il faut avouer que jamais avertissements n'ont paru plus dédaignés, que jamais conseils n'ont été plus laissés dans l'oubli.

Le comte Arèse, ami personnel de l'empereur des Français, et qui était désigné comme le représentant naturel de sa politique, n'a pu constituer un ministère. Les hommes qui ont remplacé M. de Cavour sont plus violents que lui; M. Ratazzi est le promoteur de la bataille de Novare, et le général Dabormida a une haine tellement passionnée de l'Autriche, une humeur si belliqueuse à son endroit, que, ministre des affaires étrangères lors de l'expédition de Crimée, il quitta le ministère pour ne pas mettre les mains à un traité qui faisait entrer le Piémont dans une alliance commune avec l'Autriche.

La paix de Villafranca n'a donc rien changé à notre situation, elle nous a donné, il est vrai, la Lombardie, mais elle nous a enlevé la coopération active de la grande nation sans laquelle nous n'aurions jamais eu la Lombardie, et sans laquelle nous pourrons la perdre dans de nouvelles guerres. Un décret inséré dans la gazette officielle vient de décider l'augmentation de notre armée, au moment même où la France réduit la sienne, et tout se prépare pour une nouvelle prise d'armes dont l'affaire des Duchés ou tel autre incident sera l'occasion ou le prétexte.

Notre gouvernement a dû se chercher un allié; c'est vers l'Angleterre qu'il s'est tourné. La politique anglaise, qui est devenue entre les mains de lord Palmerston une politique américaine d'expédients et d'intrigues, est d'accord avec la politique du Piémont; elle le soutient, elle le pousse à accaparer les Duchés, parce qu'elle désire l'établissement, sur les bords de la Méditerranée, d'un grand Etat qui sera sous son influence et qui fera pièces à la France; elle espère voir s'étendre ainsi sur toute la Péninsule les applications du libre échange qui ont déjà été si désastreuses pour nous; elle espère aussi recevoir en échange de son concours toutes les impunités et toutes les licences possibles pour la propagande protestante qu'elle exerce avec une infatigable habileté.

Nous craignons malheureusement que l'Angleterre ne soit d'un bien mince appui au jour de l'action, et, qu'après avoir attiré le Piémont dans l'abîme des plus terribles calamités, elle ne l'y laisse ou ne l'y rejoigne.

Pendant que notre gouvernement suit cette politique extérieure, sa politique intérieure ne change pas. Il s'était fait investir de la dictature *pour le temps de la guerre*, et exclusivement pour la bonne direction de la guerre; la dictature a survécu à la guerre, et nos ministres s'en servent pour faire accepter par des commissions qu'ils ont eux-mêmes nommées, des réformes considérables relativement à toute notre législation. La presse est toujours soumise à un régime arbitraire qui est sans exemple.

Nous avons eu à déplorer, au milieu de nos inquiétudes publiques, deux grands malheurs : la mort de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, et celle du comte Somis, administrateur éclairé et catholique fervent, qui avait rempli plusieurs missions honorables auprès de votre gouvernement.

Pour extrait : M. GARCIN.

CHRONIQUE.

On assure que M. de Cavour va se rendre à Biarritz, près de l'Empereur.

Les journaux de Toulouse annoncent l'arrivée dans cette ville de la députation modénaise, revenant de Saint-Sauveur.

Une correspondance signale le fait suivant, qui semblerait prouver que l'occupation française en Italie se prolongera plus longtemps qu'on ne l'avait pensé : les officiers généraux et officiers qui font partie de l'armée d'Italie, et qui demeurent dans des villes, viennent d'être autorisés à faire venir auprès d'eux leurs familles.

Le *Nord* prétend qu'il serait question de la très-prochaine installation du Saint-Père au palais de Fontainebleau, où le Souverain-Pontife séjournerait pendant le règlement de ses intérêts temporels. — Avant de publier une nouvelle aussi invraisemblable, pour ne pas dire plus, le *Nord* aurait dû se rappeler les souvenirs attachés au palais dont il parle.

On prépare au musée historique de Versailles les tables de marbre noir où seront inscrits en lettres d'or les noms de tous les officiers qui ont trouvé la mort sur les champs de bataille d'Italie.

L'*Océan* de Brest annonce qu'on a débarqué de la frégate l'*Audacieuse*, arrivée récemment des mers de Chine, une trentaine de canons chinois, pris par nos marins dans les forts du Peï-Ho, de Touranne et de Saïgon.

Ces canons, dont plusieurs sont énormes et pèsent plus de 7,000 kilog., ont des formes capricieuses et fantastiques, comme tout ce qui sort des mains des ouvriers de l'empire du Milieu.

L'artiste fondeur y a multiplié les moulures, les enjolivures et les astragales; elles sont ornées de guirlandes entremêlées de fleurs, d'oiseaux et de poissons; enfin, plusieurs d'entre elles ont sur la culasse de longues inscriptions en caractères chinois, qu'il sera sans doute intéressant de déchiffrer.

Il paraît que, sans se préoccuper de la provenance de ces pièces, des demandes avaient été adressées à l'autorité pour employer comme vieux bronze et pour les usages les plus vulgaires les cent mille kilogrammes de métal que représentent ces pièces. Mais, guidé par des considérations d'un ordre plus élevé, le ministre de la marine a décidé que ces canons seraient répartis comme trophées entre les cinq ports maritimes, où ils viendront se joindre aux curieux spécimens que l'on possède déjà dans les différentes directions d'artillerie.

L'arsenal de Brest possède des canons anglais avec lesquels on faisait autrefois les saluts de réjouissance; des canons russes de Bomarsund; des canons espagnols de Cadix, de la Vera-Cruz et d'Obligado; une pièce arabe en bronze à âme de fer, prise dans l'Inde par le bailli de Suffren, après l'escalade de la ville de Trincomlaé; des pièces marocaines; des pièces chinoises en fer; une petite pièce également en fer forgé se chargeant par la culasse et qui a jadis servi aux flibustiers de l'île de la Tortue à Saint-Domingue; enfin, plusieurs admirables pièces françaises du temps de Louis XIV.

Les pièces ramenées de si loin par l'*Audacieuse* vont venir compléter cette curieuse collection.

L'*Océan* assure qu'il se fait au ministère de la marine un travail d'une très-grande importance sur les retraites des officiers de tous les corps de la marine.

D'après ce projet, qui serait prochainement soumis à l'examen du *conseil d'Etat* avant d'être présenté aux *Chambres, la retenue* de 3 0/0 opérée sur la solde des officiers serait portée à 5 0/0; mais, au moyen de cette augmentation, la pension de retraite de tous les employés de la marine ayant rang d'officiers serait rendue égale à la solde d'activité du dernier grade obtenu.

La pension des veuves serait portée à la moitié de la pension de retraite du mari, au lieu d'être seulement le quart de cette pension, comme cela a lieu aujourd'hui; et, quel que soit le temps de services du mari, la veuve recevrait toujours une pension proportionnelle à la durée de ces services.

Une dépêche du ministre de la marine reçue dans nos ports prescrit de renvoyer dans leurs quartiers tous les quartiers-maîtres et matelots de la flotte réunissant quarante-huit mois de service au 1er septembre dernier.

Le *Phare de la Loire* annonce que MM. Gouin et Ce, constructeurs à Nantes, viennent de recevoir du gouvernement la commande de neuf avisos en fer, de petites dimensions, et qu'on croit destinés au service local de nos colonies. Ces avisos seront munis de machines à vapeur, dont la con-

fection aura lieu dans l'établissement d'Indret.

Il paraît que l'Empereur et l'Impératrice doivent habiter cet hiver le palais de l'Elysée. On fait en ce moment tous les préparatifs nécessaires à leur installation pour le mois de décembre, à leur retour de Compiègne, où se font de grands préparatifs de fêtes.

Le maréchal Magnan, qui tout récemment était à Caen, a fait samedi dernier, à Bayeux, dit l'*Indicateur*, une visite de quelques heures à la famille de l'un de ses anciens frères d'armes. Le maréchal revenait de faire à Cherbourg une courte excursion qui se rattacherait, dit-on, au projet qu'aurait le gouvernement de classer dans la circonscription du 1er commandement militaire le port de Cherbourg et, par suite, le département de la Manche, lesquels font partie en ce moment de la division militaire dont le chef-lieu est à Rennes, sous le commandement supérieur du maréchal Baraguey d'Hilliers.

De Caen, le maréchal Magnan s'est rendu au Havre.

Le *Messager de Bayonne* annonce que M. Michel Renaud, ancien représentant à la Constituante et à la Législative, a quitté l'Espagne, où il vivait depuis 1851, et est rentré dans son pays.

L'*Echo des Vallées* a reçu de la Compagnie des chemins de fer du Midi l'avis officieux que la ligne de Tarbes à Mont-de-Marsan sera livrée à la circulation du 15 au 20 courant, à moins de pluies persistantes.

Une correspondance donne une nouvelle qui viendrait à l'appui de la prochaine exécution de grands travaux en Algérie, travaux dont il est fort question depuis quelque temps. Le ministre de l'Algérie et des colonies fait savoir dans les départements, que les anciens employés du cadastre qui voudront se rendre dans notre colonie africaine, pourront le faire sous le patronage du gouvernement, qui, outre les frais de transport, leur assurerait de larges appointements comme rétribution de frais de déplacement.

La *France centrale*, de Blois, annonce qu'une commission d'ingénieurs vient d'être envoyée de Paris par le préfet de la Seine pour étudier sur les lieux un projet de dérivation de la Loire. On voudrait savoir s'il ne serait pas plus facile et moins dispendieux d'amener à Paris les eaux de la Loire que celles de la Somme-Soude.

M. GARCIN.

On nous écrit de Russie :

Tzarskoé-Sélo, 20 août/1er septembre.

Depuis que la main de fer de l'empereur Nicolas ne se fait plus sentir, la littérature manuscrite a pris chez nous un rapide développement. Ce que l'on imprime dans le pays, ce que l'on reçoit en abondance et en cachette de l'étranger, d'où les écrits religieux seuls ne parviennent pas aisément, les publications même de M. Herzen, aussi spirituelles que dangereuses, ne suffisent pas à l'excitation des esprits, et je connais plus d'un salon où chacun de ses habitués n'entre pas sans avoir dans sa poche une pièce nouvelle. Celle qui malheureusement a le plus de succès dans ce moment est une chanson de cinq couplets, dans le genre de celle du roi d'Yvetot, qui se termine par ce refrain :

Ah! quel divertissement!
En vérité, je vais mourir,
Mourir de rire!

Pleine de verve, mais encore plus d'irrévérence, je me garderai bien de vous la traduire; je ne puis m'empêcher toutefois de vous la signaler comme un signe du découragement, très-voisin de l'hostilité, dont la meilleure société ne fait plus mystère. Elle avait droit, il faut en convenir, de compter davantage sur la générosité du cœur de l'Empereur, et tout en lui demeurant inviolablement attachée, les reproches qu'elle adresse à son ministère et surtout à son entourage, ne sont pas sans fondement.

A l'exception du brillant prince Gortchakof et de M. Kovalerski, tous nos ministres son ou trop âgés, ou souverainement incapables, ou aveugles, ou honteusement obstinés à ne laisser détruire aucun abus. Leur engourdissement ou leurs fâcheuses intentions ne sauraient avoir une fin qu'avec l'abolition de la censure, qui est entre leurs mains. Le gouvernement central de Saint-Pétersbourg, qui, aujourd'hui, ne peut baser solidement son administration sur les données qui lui sont exclusivement fournies par des employés subalternes voleurs et menteurs, acquerrait, par l'organe de conseils délibérant publiquement, dans chaque partie distincte de l'empire, une espèce de miroir fidèle des intérêts les plus divers. Comment un général, nommé ministre de la justice, de l'instruction publique ou de

l'intérieur, pourrait-il se flatter d'être assez au courant de la vérité des détails pour connaître les besoins de ses administrés qui habitent les bords de la mer Noire, en même temps qu'il lui faudrait statuer sur des affaires identiques de nom, quoique toutes différentes par des raisons locales, en Sibérie, au Caucase ou en Finlande? Les mensonges officiels des employés les plus intéressés à ce que la vérité ne soit jamais connue, forment cet amas d'actes, de correspondances, qui ne peuvent que dérouter les intentions les plus pures. Le brigandage est tellement le mobile des administrations provinciales, il a tellement pénétré dans tous les ressorts de la machine administrative en Russie, que l'employé qui ferait exception arrêterait le mouvement de la machine entière; et des velléités d'honnêteté deviendraient souvent un nouvel élément de malheurs pour les administrés, qui préféreraient avoir affaire à une vénalité à laquelle on les a accoutumés.

Cette vénalité est une lèpre dont le temps seul, père des miracles, peut nous débarrasser; mais, en un clin d'œil, l'Empereur pourrait au moins délivrer la Russie de l'oppression de ses favoris.

Ces favoris sont: Le comte Adelberg, ministre de la maison de l'Empereur, qui n'a pas moins de 160 mille roubles de traitement, — un fils de ce vieux ministre qui gagne des sommes folles au jeu de l'Empereur et qui, par-dessus le marché, se fait continuellement payer par lui ses dettes, — et enfin un de ses neveux, le comte Baranof; ce dernier est fort expert à tirer des ours, encore plus habile à profiter de l'accès que ce talent lui a facilité auprès de S. M. pour lui arracher toute espèce d'ordres. Ce triumvirat d'origine allemande dispose de tout! Une seule influence pourrait heureusement contrebalancer la sienne, c'est celle du prince Alexandre Bariatinski; aussi fait-il tout au monde pour le fixer au Caucase. Muni des pouvoirs les plus étendus, le prince Bariatinski relève à peine du ministère de la guerre et vient encore d'obtenir une censure indépendante du ministère de l'instruction publique. C'est un vrai vice-roi; mais il pourrait faire encore plus de bien à Saint-Pétersbourg qu'à Tiflis maintenant débarrassé de Chamyl, tandis que chacun de nos ministères, spécialement celui du grand comte Panin, recèle des ennemis bien plus terribles pour la Russie que ce vaillant chef. L'entrée du prince Bariatinski aux affaires serait saluée comme le signal de la chute tant désirée des Adelberg et l'avénement d'une politique plus noble et moins saccadée. On nous amuse avec des projets de vengeance contre l'Autriche pour reculer les projets de réforme, bien autrement sérieux et indispensables. Vous savez déjà que toutes nos espérances pour la proclamation de l'émancipation, le 8 septembre, se sont évanouies. Deux députés par gouvernement, élus par les comités locaux, sont à Pétersbourg; ils pourraient former une assemblée de plus de cent membres qui serait capable de produire quelque chose; mais on n'ose pas les réunir, et on ne les convoque qu'en petits groupes séparés sous le nom de commissions ou de comités.

Pour extrait : M. GARCIN.

On écrit de Madrid, 5 septembre :

Il paraît certain que le gouvernement anglais, en des termes aussi courtois que modérés, aurait demandé au nôtre des explications sur la centralisation des forces à Algésiras.

Le gouvernement espagnol aurait répondu avec la même courtoisie, mais aussi avec beaucoup d'énergie et de fermeté, qu'Algésiras étant sur le territoire espagnol, personne n'est en droit de demander la cause de concentration de forces sur ce point, et qu'il n'y a *pas lieu de répondre à* une question qu'il eût été plus discret de ne pas faire.

L'Espagne a une foule d'insultes à venger contre les Mores, et l'Espagne est seule juge des questions d'honneur national. Le général O'Donnell, fort de son bon droit, est décidé à ne se laisser arrêter par aucune entrave.

Les forces réunies à Algésiras sont divisées en trois brigades. Il ne serait pas impossible que l'on mît sous les armes quarante bataillons provinciaux s'il le fallait, c'est-à-dire si la question venait à se compliquer. Il serait question de créer une division de Catalans (corps francs), composé de 6 à 8,000 hommes, sous les ordres du comte de Reuss, général Prim.

(*Correspondance Havas.*)

FAITS RELIGIEUX.

La société suisse du *Piusverein*, fondée pour entretenir et développer dans toute la Confédération le culte et les œuvres de la foi catholique, vient de tenir à Schwyz sa seconde assemblée générale. Près de trois cents membres, venus des divers cantons, se trouvaient présents à cette solennité.

M. Théodore Scherer, président de la Société, a ouvert la première séance par un discours al-

lemand, dont voici, d'après le *Chroniqueur de Fribourg*, la traduction :

Jésus-Christ soit loué !

« Très-honorés Messieurs,

« C'est au cœur même de notre patrie, dans le pays de Staufacher, c'est sur la terre classique de Schwyz, dont la Confédération a tiré son nom et sa bannière, c'est ici que j'ai l'honneur de vous souhaiter cordialement la bienvenue.

« Schwyz porte une croix sur sa bannière, témoin de tant de victoires ; la croix est aussi la bannière qui réunit le Piusverein, elle est le symbole de la foi chrétienne qui éclaire nos esprits pour le bien ; elle est le symbole de l'amour chrétien qui enflamme nos cœurs et les porte à exercer les actes de la charité. — Dirigeons donc toujours et partout nos regards, aujourd'hui surtout, vers cette croix qui est le double emblème de notre association, de notre patrie ici-bas et au Ciel.

« La vue de cette croix nous rappellera sans cesse qu'enfants de l'Helvétie, chacun de nous a la place que Dieu lui a assignée. Dans une cellule solitaire comme au champ ou au foyer domestique ; dans les conseils de l'Etat aussi bien que dans les temples, nous devons travailler pour la prospérité du pays. La vue de cette croix doit aussi nous rappeler qu'aucune œuvre, ni celle de l'individu, ni celle de l'association, ni celle du peuple, ne saurait réussir sans la bénédiction divine ; mais nous ne nous rendrons dignes de cette bénédiction qu'en agissant, comme nos pères, dans tous les actes de la vie et en suivant leurs exemples de probité, de modestie, de simplicité, d'amour de la paix et de loyauté, en un mot, en nous conduisant comme des vieux Suisses.

« C'est en suivant fidèlement la bannière de la croix que nous envisagerons avec plus de confiance le présent et l'avenir ; alors le Puisverein prospérera, et si l'on devait nous adresser la question insidieuse que l'on fit à Staufacher : *A qui est cette maison ?* — nous répondrions paisiblement : « Maître, pas de colère. C'est la mai« son d'un bon Suisse ; elle est bâtie sur le ter« rain suisse, entrez-y en paix et laissez-nous « être des citoyens libres. »

« C'est avec cette brève mais bien sincère salutation que je vous souhaite encore une bienvenue fraternelle à Schwyz, et que je déclare ouverte la deuxième assemblée générale. »

On ne saurait assez rendre hommage au sentiment à la fois national et catholique qui respire dans ces paroles. Le patriotisme s'épure à se confondre ainsi avec les croyances religieuses, et c'est en même temps le meilleur moyen de ramener un peuple au culte de la vraie foi que de la lui montrer mêlée, dans le passé, aux plus glorieux souvenirs de son histoire.

Le rapport du comité central, dont la lecture a suivi le discours du Président, a fait voir du reste quels progrès avait déjà faits et quels résultats avait obtenus la société du *Piusverein*. Cette société, qui n'en est encore qu'à sa seconde année d'existence, comptait, en 1858, 55 sections : elle en compte actuellement 86, dont 32 sont pourvues de bibliothèques. Elle s'est spécialement occupée des besoins du culte dans les villes mixtes, notamment à Genève, Berne et Bienne, et nous voyons signalés parmi les cantons qui ont le plus contribué aux développements de l'association, Fribourg, Lucerne, Argovie.

Divers orateurs ont pris la parole au sein de l'assemblée.

L'un d'eux, le P. Théodore, rappelant aux membres de l'association la mission qu'ils se sont donnée de porter dans toutes leurs entreprises le sentiment catholique, a insisté sur la double nécessité de créer des fabriques et de les organiser d'une façon chrétienne, afin de subvenir tout ensemble aux besoins temporels et spituels des classes pauvres.

Il a cité, à ce sujet, deux fabriques, situées l'une dans le canton de Zoug, l'autre dans celui de Glaris, où des enfants, nourris et élevés, comme dans un pensionnat, pour le prix de 9 fr. par semaine, versent, chaque semaine, encore une somme à peu près égale dans une caisse d'épargne ou l'envoient à leurs parents. Chose remarquable ! les établissements de ce genre sont, pour la plupart, dirigés par des protestants, et plusieurs de ceux-ci ont recours aux catholiques pour y développer la foi chrétienne. Ainsi, à Ruti, dans le canton de Glaris, on a demandé au P. Théodore lui-même deux sœurs de la Miséricorde pour soigner les enfants.

Nous signalerons aussi, parmi les discours prononcés devant l'assemblée du *Piusverein*, celui de M. Frédéric Gendre, de Fribourg. L'orateur avait pris pour sujet l'œuvre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il a raconté aux membres de l'association les origines de cette œuvre admirable : il leur en a fait connaître l'organisation et les bienfaits, et les a vivement exhortés à la propager et à l'établir dans toute la Suisse.

L'association du *Piusverein* portera, nous n'en doutons pas, des fruits précieux en Suisse. Elle opposera aux éternelles et stériles discussions du protestantisme le vivant spectacle des œuvres de la foi catholique, et l'active charité de ses membres sera le plus puissant auxiliaire de l'apostolat ecclésiastique.

— Nous lisons dans la *Gazette de Lyon* :

Le 8 septembre, aura lieu le 216e anniversaire de la consécration de la ville de Lyon à la vierge Marie. Cette imposante cérémonie aura lieu à Fourvière, à sept heures du matin, en présence des délégués de toutes les paroisses, après la messe qui sera dite par S. Em. le cardinal-archevêque.

A cinq heures de l'après-midi, plusieurs salves d'artillerie annonceront au public l'instant précis de la bénédiction donnée également par S. Em. de la terrasse de Fourvière.

— Nous lisons dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Mgr de Bonnechose doit, dans le courant du mois prochain, se rendre à Biville pour présider une cérémonie d'autant plus intéressante qu'elle ne se présente qu'une seule fois dans un siècle.

Dans le treizième siècle vivait à Biville (Manche), un thaumaturge, appelé le bienheureux Thomas, qui a laissé dans le pays une mémoire vénérée ; chaque année un grand nombre de pèlerins, des infirmes et des malades viennent visiter son tombeau et puiser de l'eau à la fontaine qui porte son nom ; c'est ce saint personnage canonisé à Rome qu'il s'agit de béatifier aujourd'hui.

Cette solennité religieuse, à laquelle assisteront, outre Mgr de Bonnechose, les évêques d'Evreux, de Bagneux, de Coutances et de Seez, aura sans doute le privilége d'attirer une foule considérable dans Biville, où l'on montre encore aujourd'hui un ornement qui fut donné à saint Thomas de Biville par un de nos rois de France.

— Le fils d'un ancien ministre, le jeune comte de Schulenbourg, de Berlin, qui a abjuré récemment le protestantisme, est entré à Werne (Westphalie), dans le couvent des capucins, en qualité de novice.

Nous sommes sûr d'annoncer une bonne nouvelle aux séminaires de notre pays et même de l'étranger, en leur signalant l'apparition d'un nouveau manuel de Droit canon. Cet ouvrage est l'œuvre d'un prêtre de Saint-Sulpice dont le nom seul suffit pour offrir une garantie de science solide, en même temps que de sagesse et de modération. Sous le titre de *Prælectiones juris canonici habitæ in seminario Sancti Sulpitii, annis* 1857, 1858, 1859, M. l'abbé Icard publie, en trois volumes in-12, ses leçons de droit canon des trois dernières années. C'est l'ensemble d'un enseignement complet au point de vue de la théorie et tel que la situation actuelle de l'Eglise le comporte. C'est assez faire entendre ce qu'il a fallu de vaste et forte doctrine, de mesure parfaite et d'esprit pratique pour mener à bonne fin une telle entreprise. Nous ne doutons pas, pour notre part, de l'accueil qui sera fait à l'œuvre de l'éminent professeur sulpicien, et du succès qui lui est réservé.

Les *Prælectiones juris canonici* paraissent sous l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris. L'illustre prélat a lu et fait examiner le livre de M. l'abbé Icard, et il n'y a « rien trouvé qui fût contraire à la foi orthodoxe, à la doctrine de la sainte Eglise et à l'autorité, aux droits et aux prérogatives du Saint-Siége apostolique : bien plus, à cause de la méthode excellente adoptée par l'auteur, à cause de l'exposition judicieuse, nette et solide qui y est faite des principes et des règles du droit canonique, il l'a jugé on ne peut plus utile à tous les élèves de théologie (1). »

De tels témoignages sont une nouvelle et puissante autorité ajoutée à celle que M. l'abbé Icard possédait déjà auprès de ses nombreux élèves répandus dans tous les diocèses de France. Aucun de ses amis qui profitent depuis si longtemps de ses lumières et de ses conseils, ne sera surpris qu'un suffrage aussi complet lui ait été accordé, même en cette matière difficile, par notre sage et éminent archevêque.

L'abbé A. Sisson.

(1) Voir l'approbation en tête du Ier volume.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Courrier du Havre* :

« On achève de poser à Cherbourg les fils électriques qui doivent embrasser toute cette partie du littoral de la Manche, depuis le cap de la Hollande jusqu'à Saint-Pierre-Eglise.

« Le point de concentration des lignes télégraphiques est à Cherbourg, et rayonnera ainsi jusqu'aux extrémités de la rade.

« On assure qu'un réseau de fils télégraphiques sera établi également sur toute l'étendue du littoral de la France, dans la Manche, l'Océan et la Méditerranée. Déjà, du reste, sur plusieurs points, et notamment sur le littoral de la Méditerranée, les lignes télégraphiques existent et fonctionnent depuis longtemps. »

— On adresse de Londres à la *Presse* les détails suivants sur le départ du *Great-Eastern* :

« Londres a été abandonné aujourd'hui par la plupart des personnes retenues en ville par leurs affaires; c'était un petit *derby-day*. En effet, il s'agissait d'aller assister au départ du *Great-Eastern*. Dès cinq heures du matin, les deux lignes de chemins de fer qui bordent les deux rives du fleuve, des convois supplémentaires qui partaient de cinq minutes en cinq minutes, amenaient des flots de curieux à Greenwich et à Blackwall, tandis que d'autres allaient jusqu'à Woolwich et même jusqu'à Gravesend et à Tilbury pour assister à ce spectacle extraordinaire.

« La rivière présentait un coup d'œil magique. Une masse de bateaux et de petits vapeurs de tous genres, depuis la petite barque jusqu'au trois-mâts, sillonnaient la Tamise dans tous les sens et arboraient leurs pavillons. Tous les mâts étaient pavoisés, et, tout le long des côtes, à chaque fenêtre, il y avait une forêt de têtes humaines; chaque *public-house*, et ils abondent dans ces quartiers où les marins de toutes les classes trouvent un asile à bon marché, était pavoisé. Des pièces d'artifice étaient à chaque instant tirées et ajoutaient à l'animation de la scène.

« L'heure du départ était fixée à sept heures précises, mais ce n'est qu'à sept heures et demie que le gigantesque navire, remorqué par quatre vapeurs lilliputiens, s'est ébranlé aux applaudissements unanimes d'une foule enthousiaste, s'aidant lui-même de ses rames énormes et de sa puissante hélice. Le capitaine Harrison, qui est chargé du commandement, était seul sur la caisse des roues avec M. William Atkinson, pilote de la Tamise, chargé de le conduire jusqu'au Nore. Un autre pilote était à l'arrière. Il y avait peu de monde sur l'immense pont du navire, la Compagnie n'ayant accepté que les directeurs et quel-

ques personnes privilégiées. Un corps de musique jouait tous les airs nationaux de la Grande-Bretagne, parmi lesquels dominaient le *God save the Queen* et le *Rule Britannia*; ce dernier air entraînant soulevait surtout les applaudissements de la foule.

« De Deptford à Greenwich, la traversée est courte et s'est faite sans la moindre difficulté, malgré les détours capricieux du fleuve dans cette partie de son cours. A Blackwall, la force du vent et de la marée, agissant dans le même sens, entraînèrent un instant l'arrière du navire trop fortement sur la côte : il y eut un instant d'arrêt dans la marche jusqu'ici rapide et majestueuse du *Great-Eastern*. L'anxiété régna sur tous les visages; mais, au bout de quelques minutes d'attente, les quatre remorqueurs, assistés d'un cinquième vapeur, parvinrent à entraîner la proue au milieu du canal, et le navire reprit sa marche, à la grande joie de ce peuple immense qui redoutait un échec; et, à neuf heures moins un quart, il s'avançait sans le moindre accident devant l'entrée des docks de la Compagnie des Indes. Il y avait encore quelque crainte pour le passage des méandres tortueux en avant de Woolwich; mais le passage se fit sans accident. Il ne se présente plus maintenant de point difficile ou dangereux, et nous apprendrons certainement ce soir que le *Great-Eastern* est arrivé au Nore, sa première station maritime, d'où il doit repartir demain ou vendredi pour Portland. »

On sait que le premier voyage que doit faire le *Great-Eastern* est le voyage d'Amérique.

— Hier, vers cinq heures du soir, le quartier de la rue de l'Abbaye, à Montmartre, a été mis en émoi par des cris perçants que poussait un homme courant éperdu dans cette rue. On sut bientôt que c'était le sieur S..., marchand de vin, qui, en voulant changer de place un fourneau sur lequel était un vase rempli de cire en ébullition, destinée à cacheter ses bouteilles, avait renversé le liquide brûlant sur son avant-bras et sur le revers de sa main. En vain ce malheureux avait, comme les personnes qui voulaient le secourir, recours à tous les moyens possibles, la torture à laquelle il était en proie semblait le pénétrer jusqu'à la moelle des os, et l'eau dans laquelle il se plongeait le bras, en faisant durcir simplement la superficie de la cire, ne diminuait pas la douleur atroce qui le déchirait sans trêve ni merci. Les lambeaux de la chair du patient étaient adhérents à la cire, devenue compacte, lorsqu'on parvint enfin à le délivrer de la couche dévorante et calcinée qui lui enveloppait le bras et la main.

— Un terrible accident a eu lieu dernièrement sur le glacier de Findelen, près de Zermatt (Valais). Un voyageur russe de distinction, accompagné de deux guides, entreprit le 13 août, pour retourner à Zermatt, le passage assez dangereux de l'Adlerpass. Une partie de la traversée se fit sans trop de difficultés; les voyageurs n'avaient qu'un espace de deux cents pas à franchir pour pouvoir atteindre la terre ferme, lorsque le touriste disparut dans une crevasse cachée par la neige; en ce moment le voyageur était lié autour du corps d'une bonne et longue corde dont chacun des guides tenait le bout; la corde en se tendant se cassa des deux côtés et le malheureux voyageur fut précipité dans une profondeur de 72 pieds. Longtemps encore, cinq heures, dit-on, il fit entendre sa voix, implorant du secours dans une position des plus difficiles, la tête penchée en bas et le corps serré entre des parois de glace. L'un des guides descendit chercher du secours, tandis que l'autre resta au bord de la crevasse. Le premier ne tarda pas à revenir avec des aides et une corde qui se trouva trop courte.

Personne n'eut l'idée de l'allonger au moyen de vêtements, on se décida, chose horrible et qui mérite confirmation, à abandonner cet infortuné encore vivant et parlant d'une voix affaiblie.

Le cadavre fut retiré le lendemain. Les papiers trouvés sur lui indiquent son nom, Edward von Grotte; il avait sur lui une somme d'environ 2,000 fr.

— On écrit d'Erzeroum, le 15 août, au *Journal de Constantinople* :

« Pour la troisième fois, en bien peu de temps, notre ville vient d'être cruellement éprouvée. Ce dernier malheur a, pour ainsi dire, achevé la ruine d'Erzeroum. Si la misère s'était manifestée à la suite des derniers tremblements de terre, un immense incendie, dont j'ai à vous entretenir, a porté les plus douloureux ravages dans les populations. Dans la nuit du 13 août, trois phénomènes se sont produits : d'abord, une éclipse de lune très-visible, qui a duré quelques minutes. Les gens peu instruits des campagnes en ont été effrayés : plusieurs ont cru y voir le présage de nouveaux malheurs. Hélas! cette fois ils ne se trompaient point dans leurs pressentiments. Peu après l'éclipse, un tremblement de terre s'est fait sentir; une heure après, il a été suivi d'un autre.

A peine l'on commençait à se remettre de cet effroi, qu'un troisième ébranlait toute la ville. Aucun accident n'a eu lieu, mais le drame n'était pas fini. Vers onze heures de la même nuit, le feu s'est tout à coup déclaré dans une boutique du bazar. Alimenté par un vent assez fort, il s'est aussitôt propagé dans toute la file des boutiques, avec une rapidité qui a rendu tout secours impuissant. Aussi l'incendie a duré jusqu'à six heures du matin. Quatre halles ou marchés et trois cents boutiques ont été la proie des flammes, avec tout ce qu'elles renfermaient de marchandises et d'effets. Les magasins de provisions de bouche pour l'armée, ceux des armes et des munitions de guerre ont eu également le même sort. Le *tscharchi* (bazar) des joailliers, qui s'élevait à peine de ses ruines, après le dernier tremblement de terre, a aussi brûlé. »

— Nous lisons dans le *Journal d'Anvers* :

« Samedi dernier, un étranger qui était venu voir notre jardin zoologique, s'amusait à offrir, dans son chapeau de paille, des friandises aux éléphants. L'un d'eux s'empara du contenant et du contenu, qu'il avala avec le plus grand appétit. Il dévora tout; la coiffe même du chapeau et le ruban passèrent comme tout le reste. Après ce repas insolite, il avança la trompe comme pour demander s'il n'y avait plus quelque chapeau à manger. L'étranger dut s'en retourner en voisin à son hôtel.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. GARCIN.

AVIS. — *La Caisse centrale des Départements*, 8, rue du Sentier, à Paris, fondée en 1853, prévient que tous les capitaux qui lui seront adressés à partir du 1er septembre, produiront intérêt à 6 pour cent.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 sont priés de le renouveler avant l'échéance, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

On est prié de joindre à la demande une des dernières bandes imprimées.

VARIÉTÉS

LE CARDINAL MAURY,

SA VIE ET SES ŒUVRES.

Par M. Poujoulat.

La vie du cardinal Maury ne présente pas seulement un grand intérêt historique par l'importance et la multitude des événements auxquels cet homme célèbre a été mêlé, mais elle offre en même temps un vaste sujet d'études sur l'influence qu'il faut attribuer au caractère, à l'éducation, à l'ambition qui poussent les hommes à subir ou à combattre le courant des révolutions, ou à profiter des vents propices qui enflent les voiles de la gloire et des honneurs.

M. Poujoulat l'a écrite en homme qui avait le sentiment de cette entreprise ; il a été juste sans sévérité. Il a compris les droits du repentir et des services passés ; et, moraliste chrétien, il a jeté le manteau du pardon sur une tache effacée par des larmes.

Maury naquit à Valréas, dans le comtat Venaissin, de parents pauvres. Ses talents précoces se manifestèrent avec un vif éclat, d'abord à Valréas, où il commença ses études classiques, puis à Avignon, où il les acheva, et où il fit son cours de théologie sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice.

Ses premiers succès, le sentiment de ses forces, qui fut toujours très-développé en lui, une grande ambition, et le désir de se trouver au centre des lumières, le déterminèrent à se rendre à Paris. Il avait alors dix-neuf ans. Son frère l'accompagna jusqu'à Montélimart et lui remit, en le quittant, dix-huit francs. *Un jour, je t'en rendrai dix-huit mille*, lui dit l'abbé. Parvenu à Avallon, Maury fit la rencontre de deux jeunes gens qui se rendaient à Paris et avec lesquels il ne tarda pas à lier connaissance. «L'intimité des entretiens, dit son historien, amena peu à peu les confidences ; chacun parlait de ses projets et se faisait sa destinée. L'un de ces jeunes gens avait étudié en médecine dans sa province et se disait : je veux être membre de l'Académie des sciences, et médecin du roi : c'était Portal ; il voyait juste dans l'avenir. L'autre, jeune compagnon de Maury, avait fait son droit et disait : je deviendrai avocat général : c'était Treilhard ; il aurait frémi alors, si quelqu'un lui avait annoncé qu'il serait un jour régicide. Maury, interrogé à son tour, répondit : moi je deviendrai prédicateur du roi et l'un des quarante de l'Académie française. »

Il arriva à Paris en 1763. Il reçut la prêtrise en 1767, avec dispense d'âge, des mains du cardinal de Luynes, archevêque de Sens. Ses réponses à l'examen qui précéda son ordination avaient si fort émerveillé le cardinal, qu'il le fit asseoir parmi les examinateurs. A cette époque, la *science ecclésiastique* brillait de tout son éclat, et recevait les plus féconds encouragements de l'Etat et des évêques, qui en étaient les rémunérateurs et les modèles.

Le fer de l'échafaud éteignit, après la révolution de 1789, ces brillantes lumières. Dans le sang des martyrs, ont germé les vertus qui illustrent le clergé de France. Mais qui lui rendra la réputation dont il jouissait aux jours de l'ancienne Sorbonne?

Les aptitudes pour les lettres sacrées n'attendent qu'un appel. La science, dans notre intelligente patrie, ressemble à l'esprit guerrier que le clairon fait jaillir ; elle répondra aux premières invitations qui lui seront adressées par des encouragements sérieux ; elle dira comme les astres brillants dont parle Job : Me voici. Le clergé applaudira à la main puissante qui rétablira la gloire de l'ancienne école théologique, renouera la chaire des traditions interrompues dans l'enseignement supérieur, et formera ainsi comme un sénat d'hommes habiles dans les sciences saintes, d'où sortiront les évêques, les vicaires généraux, les chanoines et les curés qui doivent être les flambeaux de l'Eglise.

Nous touchons aux beaux jours de Maury. Nommé député aux Etats-généraux, il s'acquitta de sa mission avec courage et éclat, avec la science d'un théologien et celle d'un profond publiciste.

« Maury, dit M. Poujoulat, de taille moyenne et vigoureusement constitué, semblait créé pour la lutte. Son ardent regard l'acceptait, la provoquait. Il avait la tête forte et le front haut, la voix rude et retentissante, un invincible aplomb, la parole rapide, harmonieuse, abondante en saillies, le long trait de l'ironie, une belle mémoire. La véhémence de sa nature se plaisait dans les orages ; il piquait le flanc du lion révolutionnaire pour le faire rugir : la tempête doublait sa force; il y comptait souvent. L'abbé Maury improvisait presque toujours ; mais sa langue était correcte et littéraire, son éloquence classique, quoique un peu déclamatoire : il parlait comme il aurait écrit. »

Il se distingua surtout dans la discussion relative à la vente des biens du clergé, et dans celle qui aboutit à l'adoption désastreuse du cours forcé des assignats. C'est à son éloquence que l'on dut la conservation de l'Hôtel-des-Invalides, menacé par le comité de la guerre.

On sait que les défenseurs de la religion catholique refusèrent de participer aux délibérations qui avaient pour objet la constitution civile du clergé. Obéissant aux règles les plus élémentaires de la hiérarchie ecclésiastique, ils s'abstinrent de voter sur une loi qui dépassait la compétence des pouvoirs civils. L'assemblée ayant passé outre, Maury déclara que les membres du clergé ne pouvaient concourir à l'exécution de cette loi schismatique, et demanda que l'on attendît la réponse du Pape. Alors il prononça ces mémorables paroles, dignes de servir de maxime à toutes les assemblées politiques : « Ah ! messieurs, qu'un homme dont le pouvoir précaire et passager, doute de sa force, et qu'il se hâte de mettre sa volonté à la place de sa raison, je le conçois ; mais qu'une nation dont la puissance est permanente et éternelle, craigne d'associer le temps, le grand conseiller des hommes, à l'exécution de ses desseins, pour les accomplir sans secousses et sans obstacles, c'est une pusillanime précipitation, une honteuse méfiance, indignes des représentants d'un grand peuple, qui doivent toujours ménager l'opinion, même en opérant le bien, parce que, pour les législateurs, la patience est le courage, et la sagesse le génie. »

Aux grands mouvements de l'éloquence, Maury savait joindre les bons mots, qui le sauvèrent de plus d'un danger. Mirabeau surtout en redoutait le mordant, et il garda seulement le silence, dans la crainte de les provoquer. Une fois, ce tribun débauché lui ayant annoncé qu'il allait l'enfermer dans un cercle vicieux ; *vous voulez donc m'embrasser* ? lui répondit Maury de sa place.

Après la clôture de la constituante, Maury quitta la France, où sa parole était étouffée par les hurlements de la démagogie, et où ses jours n'étaient plus en sûreté. Mais il emportait l'estime des honnêtes gens, la gloire d'un grand orateur et l'espérance que les principes de justice qu'il avait jetés dans les esprits, du haut de la tribune toute palpitante des émotions qu'il y avait provoquées, produiraient un jour des fruits pour le retour de l'ordre et de la religion.

Son voyage, dit l'historien, depuis Bruxelles et Coblentz, fut un long triomphe, et son entrée dans la ville des pontifes fut celle d'un roi. Les cardinaux et les plus grands personnages se disputaient l'honneur de l'avoir dans leurs assemblées.

Nommé d'abord archevêque de Nicée *in partibus*, il fut ensuite évêque titulaire de Montefiascone. Il reçut l'honorable mission d'assister, à Francfort, au nom du Pape, à l'élection de l'empereur François II. A son retour de Dresde, où il avait été envoyé après avoir quitté Francfort, il fut créé cardinal.

Cependant de grands événements s'étaient accomplis en France. La république n'existait plus, et Napoléon jetait dans l'univers tous les rayons de sa gloire.

Les souvenirs de Paris où Maury avait recueilli tant de triomphes, et la vie monotone de Montefiascone remplirent son âme de regrets. Son ennui fut augmenté par la défense qu'il reçut du Pape, sur les plaintes de Bonaparte. de retourner à Rome, où il trouvait une société d'élite et les ouvrages dont il avait besoin pour ses travaux. Dès ce moment, il paraît avoir formé le dessein de se mettre en rapport avec le premier Consul pour obtenir son retour. Peut-être une parole de Pie VII, qui n'était pas sans dureté, et qu'il lui adressa à Montefiascone, en se rendant à Paris, ne fut pas sans influence sur sa détermination.

Maury obtint sa rentrée en France ; mais ce ne fut que pour ternir sa gloire. Infidèle

aux Bourbons, il le fut également au Pape.

Je ne referai point cette partie de l'histoire relative à la nomination du cardinal à l'archevêché de Paris, à la désobéissance dont il se rendit coupable en acceptant l'administration diocésaine pendant la vacance du siége. Il faut la lire en détail dans l'ouvrage dont je rends compte. Je signalerai seulement un des traits qui servent à rendre manifeste la vigilance perpétuelle que Dieu exerce sur l'Eglise. Il suscita, pour résister aux entreprises de ce prélat ambitieux, un jeune prêtre pieux et plein d'énergie, comme il avait autrefois opposé ce prélat à la fougue de Mirabeau.

Le jeune prêtre qui maintint avec tant de courage les droits de la discipline ecclésiastique et qui était vicaire général capitulaire, s'appelait l'abbé d'Altros. Il n'avait pas d'éloquence; sa parole était même embarrassée; mais il avait une science réelle, surtout celle qui convient à un ecclésiastique. Mais ce qui distinguait particulièrement ce prêtre, digne des temps primitifs de l'Eglise, c'était, avec une vertu à l'abri des séductions de l'ambition, une énergie de volonté et de persévérance qui fait les martyrs et use les violences aussi bien que les astuces des persécuteurs. Il ne mourut pas cependant victime de son respect pour les lois canoniques : Dieu le soumit seulement à faire deux années de ce noviciat au château de Vincennes, et lui donna de voir le Pape rétabli dans son patrimoine.

Ce sont de tels caractères qui font la force de l'Eglise et arrêtent les empiétements de l'autorité temporelle. Que sont les honneurs et les riches dotations à côté du devoir et du jugement de la postérité? La pourpre vint cependant plus tard couvrir ce prêtre énergique; et la réparation fut d'autant plus belle qu'elle lui fut faite par le neveu de celui qui avait été son persécuteur. C'est un des beaux actes de Napoléon III.

Mais Mgr d'Astros n'en serait pas moins grand, bien que la houlette brillante de l'évêque n'eût pas décoré ses mains, et qu'il n'eût pas eu le droit de siéger, avec son manteau d'écarlate, parmi les princes électeurs des souverains pontifes. Sa gloire est dans ses vertus, dont la récompense sera éternelle, tandis que les ornements de pourpre, comme le linceul du plus pauvre prêtre, s'usent vite sur le tombeau.

A quoi tiennent néanmoins les honneurs ici-bas! Un prêtre est jeté dans une prison pour subir la peine d'une résistance qui sera plus tard un de ses plus glorieux titres à la pourpre romaine. Tant il est vrai que les appréciations des hommes ne sont pas la mesure du véritable mérite, et que c'est à Dieu seul qu'il appartient de le juger souverainement et de le récompenser!

Maury fut surtout coupable d'accepter l'administration capitulaire de l'archevêché de Paris sans avoir été dégagé, par le Souverain Pontife, des liens qui l'attachaient à l'église de Montefiascone; et de l'avoir conservée nonobstant la défense que Pie VII lui avait notifiée. Toutefois, il faut reconnaître que sa désobéissance n'alla point jusqu'à ses derniers excès. Il recula devant l'intrusion : quelque pressantes que fussent les instances de Napoléon, il ne voulut jamais prendre le titre d'archevêque de Paris, que le Pape refusait de lui donner.

J'ajouterai à l'éloge de sa foi, qu'il récitait le chapelet, chaque jour, au milieu des troubles de sa situation; et à celui de son cœur, qu'un de ses vifs regrets était de n'avoir pu jeter sa calotte de cardinal dans le tablier de son père.

A la rentrée des bourbons, Maury quitta Paris pour n'y plus retourner. Ayant appris en route que le Pape *l'avait dépouillé* de l'administration de son évêché, il évita d'entrer à Montefiascone, et se rendit à Rome.

Pendant les cent jours, la *Junte d'Etat*, qui gouvernait pendant l'absence du Pape, craignant que le cardinal ne s'échappât, le fit enfermer au château Saint-Ange. Cette rigueur, qui n'était pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, était en opposition avec les ordres du Pape, et excita la surprise de l'Europe.

Sa captivité dura trois mois et quatorze jours; elle cessa par les bons offices du cardinal Consalvi, qui n'avait pas oublié les services que cet illustre orateur avait rendus à l'Eglise pendant les jours périlleux de la Révolution française.

Après sa sortie de la prison, Maury vécut dans la retraite. Ses livres et sa piété furent sa consolation jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 mai 1817.

J'ai signalé, en la regrettant, la sévérité inutile que la *Junte d'Etat* exerça contre lui : des paroles touchantes de Pie VII dédommageront le lecteur de ce que ce souvenir a de pénible : « Nous savons, disait-il, au chevalier Artaud, que vous vous occu-

pez d'une histoire de notre pontificat; vous ménagerez le cardinal Maury. Il a fait des fautes; mais qui donc n'en a pas fait? Et nous aussi, hélas, nous en avons fait! »

A l'intérêt attaché à la vie d'un homme célèbre, l'histoire écrite par M. Poujoulat unit le mérite d'un travail consciencieux, d'un style soutenu et coloré, d'une philosophie chrétienne.

Quelques-unes des opinions de l'auteur ne seront peut-être pas également partagées par tous les lecteurs; on pourra, par exemple, différer avec lui sur les théories relatives aux pouvoirs. Mais, tout en réservant ses appréciations sur des sujets soumis d'ailleurs à la libre discussion des publicistes, on ne saurait méconnaître, dans les doctrines qu'il émet, un but toujours élevé et une large manière d'envisager les choses.

L'abbé CORBIÈRE.

Précis de l'Histoire de l'Eglise

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. l'abbé Drioux.

L'histoire ecclésiastique est une partie essentielle de la science sacrée. C'est le complément indispensable de la théologie, qui étudie non-seulement le dogme en lui-même, mais encore dans ses développements. On peut dire aussi que c'est une étude impérieusement exigée par les besoins de la polémique contemporaine, qui se transporte souvent, en raison de la tendance générale des esprits, sur le terrain de l'histoire. L'histoire aujourd'hui est en faveur singulière parmi nous. Ce n'est pas cependant qu'il faille croire sur parole certains écrivains, dont la science est loin encore d'avoir été blanchie par le temps, et qui viennent naïvement vous dire, en se désignant eux-mêmes, que « la critique est née de nos jours. » La prétention est un peu forte en présence des immenses travaux historiques enfantés rien que par le dix-septième siècle qui ne fut pas seulement un grand siècle littéraire, mais encore, comme le seizième, un siècle de critique et d'érudition. Il est vrai que la race de ces savants robustes, tels que les Tillemont, les Montfaucon et tant d'autres, ne se propagea guère au dix-huitième siècle, et que la science historique alors déclina visiblement. Non-seulement il n'y eut plus de ces vastes travaux dont s'était honoré l'âge précédent, mais on perdit même l'habitude de recourir aux sources; on se contenta d'une science de seconde main, et à la faveur de cette déplorable méthode, on vit naître et se perpétuer les jugements les plus superficiels et les plus erronés. De nos jours, les études historiques se relevèrent; on se dégoûta des idées préconçues, des appréciations toutes faites; on remonta aux origines; on usa d'une critique sévère et consciencieuse, et ainsi furent composés des ouvrages vraiment sérieux, quoique non toujours exempts d'erreurs, qui seront une des meilleures gloires littéraires de notre époque. On refit, pour ainsi dire, l'histoire de France; on éclaira le moyen âge, mal connu et mal compris; il ne fut plus permis de parler de certains hommes et de certains faits comme avait fait Voltaire. On ne s'occupa pas seulement de retracer la suite des événements; les investigations se portèrent sur le développement des idées, et une foule de travaux parurent sur l'histoire de la philosophie et de la littérature. Ce mouvement d'études profita à l'histoire de l'Eglise elle-même, en provoquant de studieuses recherches et fit sentir aussi l'indispensable nécessité de créer, dans les grands séminaires, des cours spéciaux d'histoire ecclésiastique; il en existe presque partout aujourd'hui. Mais une grave difficulté pour ces cours élémentaires, c'est de savoir quel auteur il convient de mettre entre les mains des élèves. Evidemment une grande histoire universelle de l'Eglise est impossible; et d'ailleurs, avons-nous véritablement une bonne histoire universelle de l'Eglise? Fleury, malgré ses mérites, a de trop graves défauts, et l'abbé Rorhbacher, malgré l'étendue de ses recherches, laisse trop à désirer sous le rapport du style et de la critique pour combler vraiment la lacune. Un précis de l'histoire de l'Eglise est le seul ouvrage convenable, pour des cours pareils, ainsi que pour un grand nombre d'ecclésiastiques trop absorbés par leurs fonctions; mais un tel livre, comme tout ouvrage élémentaire, est de la plus grande difficulté à bien faire. Nous possédons déjà en ce genre l'histoire d'Alzog, traduite par MM. Goschler et Audley; celles de M. l'abbé Receveur, et de M. l'abbé Daras: un autre par un ecclésiastique de Grenoble qui a voulu garder l'anonyme. Ces ouvrages sont loin d'être sans mérite; il est permis pourtant de penser

qu'on peut faire autrement et mieux. C'est ce qu'a cru M. l'abbé Drioux qui vient d'essayer, à son tour, de nous donner un nouveau précis de l'histoire de l'Eglise. Le premier volume a déjà paru, et l'auteur promet que les trois autres ne se feront pas longtemps attendre.

M. l'abbé Drioux s'est préparé à cet important ouvrage par des travaux historiques élémentaires qui ont eu du succès, et par une œuvre plus sérieuse, la traduction de la Somme théologique de saint Thomas. Son premier volume, que nous venons de lire, est écrit avec méthode et clarté, et dans un bon style historique, quoique parfois pas assez rapide. Sans entrer dans des développements que son cadre ne comporte pas, il ne néglige cependant aucun des points de vue élevés que fournit la véritable philosophie de l'histoire, et l'interprétation savante des faits accompagne toujours et éclaire le récit. Le but avoué de l'auteur (*Avertissement*, p. IV) est de prouver par les faits la divinité du christianisme; nous croyons comme lui que cette démonstration doit ressortir d'une histoire de l'Eglise bien faite sans qu'il soit nécessaire pour cela d'altérer les événements, d'user de réticence et de dissimuler les fautes des hommes. On doit s'attendre à en rencontrer, même dans l'histoire de l'Eglise; car l'église n'est pas composée d'anges, et l'élément humain y apparaît nécessairement; il n'y a que les esprits étroits ou de mauvaise foi qui puissent vouloir soit le dissimuler, soit en conclure contre l'élément divin, c'est-à-dire la direction providentielle, visible dans l'ensemble des faits et la suite des siècles. M. l'abbé Drioux a commencé son histoire de l'Eglise à la création, et consacré un volume entier aux temps qui précèdent le Christ; nous croyons qu'il a bien fait. Ces temps appartiennent réellement à l'histoire du christianisme, et il importe de mettre fortement en relief cette idée, si magnifiquement développée par Bossuet dans la seconde partie du *Discours sur l'histoire universelle*, que la religion révélée est une, et aussi ancienne que le monde; que le Christ, comme dit saint Paul, était hier, qu'il est aujourd'hui, et qu'il sera aux siècles des siècles. Un théologien protestant d'Allemagne, Schleiermacher, écrivait, il y a à peu près quarante ans, ces étranges paroles : « Il serait très-important de déclarer, dès aujourd'hui, de la manière la plus positive, que la révélation de Dieu par Jésus-Christ ne dépend en aucune manière de l'Ancien Testament; car plus on voudra s'y tenir, plus l'aristocratie des intelligences s'en détachera, etc. » Nous croyons qu'il est très-important de déclarer tout le contraire et de maintenir l'unité de la révélation et la solidarité des deux Testaments. Nous approuvons donc pleinement la pensée de M. Drioux, dans son premier volume. Dans un tel sujet, l'exposition historique est nécessairement mêlée d'exégèse et d'apologétique. Ainsi, par exemple, à propos de la création, l'auteur discute le sens du mot jour, et rapproche, sur l'époque de l'apparition de la vie, sur la succession des êtres à la surface du globe, les données certaines de la science, du récit inspiré de Moïse. De même pour le déluge, pour la dispersion des peuples, etc. Loin de lui en faire un reproche, nous dirons au contraire que ce mélange, qui pourrait être un défaut dans une autre histoire, dans la juste mesure où il s'est tenu, est un des principaux mérites de son volume. Ce n'est pas que M. Drioux jette sur tous ces faits une lumière nouvelle; nous pourrions même regretter quelquefois, sur certaines questions, comme, par exemple, l'origine des mythologies païennes, le *ministère prophétique* chez les Juifs, qu'il ait négligé certains points de vue modernes, qu'il eût été bon de discuter; mais au moins résume-t-il avec lucidité et précision toute la science française sur ces matières. Le chapitre sur les institutions mosaïques, pour ne citer que lui, est un exemple de ce talent d'analyse où excelle M. Drioux. Ce premier volume nous paraît donc véritablement instructif, et présente condensée la substance d'une quantité d'excellents ouvrages. L'auteur nous semble avoir atteint son but, qui était de faire un livre élémentaire, classique, propre à être mis entre les mains des élèves dans les grands séminaires, et un résumé substantiel et complet, suffisant pour l'instruction solide de ceux qui n'ont pas la facilité de consulter eux-mêmes les grands auteurs. Si les volumes qui doivent suivre répondent à celui-là, M. Drioux aura fait une œuvre sérieuse et utile.

L'abbé F. Lagrange.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

La Mendicité.

Le décret apostolique relatif à la béatification et à la canonisation du vénérable Joseph Labre, nous fournit l'occasion d'examiner une des grandes questions agitées par les économistes et les publicistes modernes.

On sait que le serviteur de Dieu, retiré à Rome, recevait les aumônes qui lui étaient offertes. Il en conservait une partie pour sa nourriture et il distribuait l'autre aux pauvres dont il connaissait les besoins.

Ce simple exposé montre toute la distance qui existe entre ce saint et les mendiants dont s'occupent les législateurs et les économistes. Il ne trompait personne sur sa situation, et les dons lui étaient faits avec pleine connaissance des choses.

Mais entrons dans l'examen de la question que je me suis proposé de résoudre. D'abord, qu'est-ce que la mendicité? C'est un état de misère où l'on est réduit à demander l'aumône.

D'après cette notion, le mendiant devrait être celui qui est trop pauvre pour vivre de ses revenus, trop faible pour gagner sa vie, ou est jeté dans des circonstances de telle nature, qu'il lui est impossible de se procurer les choses nécessaires à sa subsistance sans aller solliciter la bienfaisance de son prochain.

Malheureusement pour la morale, l'indigence ne se présente pas toujours avec des antécédents qui la rendraient sacrée; et elle se perpétue ordinairement, non point par des causes indépendantes de la volonté du mendiant, mais par la paresse et l'amour du vagabondage.

C'est ce mélange de malheurs immérités et de vices, dans les principes qui amènent et étendent l'indigence, qui rend si difficile la solution de toutes les questions relatives aux secours privés ou publics, et particulièrement celle qui a rapport à la mendicité. Si la pauvreté n'avait d'autre source que les événement fortuits, le chômage forcé, les maladies et la vieillesse; s'il n'y avait pas à craindre d'encourager, par l'aumône, la paresse, le libertinage, l'imprévoyance, personne n'entreprendrait de mettre obstacle à l'exercice de la mendicité; chacun, au contraire, accueillerait le mendiant avec commisération, respecterait son malheur, et s'efforcerait de réparer, selon ses facultés, les rigueurs qui l'ont atteint.

Mais l'expérience de tous les siècles a montré qu'il se trouve une foule d'hommes assez dégradés pour se soumettre à recevoir leur pain des mains de la bienfaisance, plutôt que de le gagner par leur travail. Ils sont moins sensibles à la honte qu'à la peine : la noble fierté de se suffire n'est point pour eux un prix équivalent aux efforts que leur coûterait une vie sérieusement occupée.

C'est pour ce motif que les moralistes, les théologiens, les économistes et les hommes d'Etat se sont également préoccupés de la mendicité.

La mendicité est-elle absolument illicite, au point de vue moral?

Prise dans son acception pure, motivée par des besoins réels, et exercée à l'abri des abus qui la rendent si souvent hideuse, elle n'a rien de répréhensible : elle devient même un droit, lorsque le pauvre n'a pas d'autres moyens de se procurer le nécessaire. En effet, la loi naturelle qui garantit à chacun la liberté de pourvoir à sa conservation et à ses développements, ne saurait lui défendre de demander la nourriture indispensable à son existence. Dès qu'il ne fait violence à personne, qu'il n'expose point des besoins imaginaires, qu'il est réellement incapable de se suffire, et qu'il n'a pas d'autres moyens légitimes de vivre, il n'est pas coupable d'aller solliciter des secours qu'il ne saurait obtenir d'une autre manière.

En réalité, l'acte par lequel il trouve son pain est une donation manuelle, libre, dont l'excès n'est pas à craindre pour les familles, car l'aumône n'en a jamais ruiné aucune. Aussi, personne n'oserait critiquer l'appel adressé à la commisération d'un riche par un aveugle, un estropié, un vieillard décrépit; au contraire, chacun reconnaît que ces malheureux usent d'une liberté incontestable, et que ceux qui les secourent font une bonne action.

Mais il en serait tout autrement si le mendiant trompait sur ses besoins; si,

ayant des ressources personnelles, il recourait à la charité, ou si, préférant mener une vie vagabonde et de fainéantise, il se livrait à la mendicité pour se soustraire à la loi du travail. Un tel demandeur ne serait pas seulement un paresseux, il serait un véritable escroc, et ses mensonges mériteraient d'être punis comme préjudiciables à celui dont il aurait exploité la bienfaisance.

Jamais les législateurs n'auraient songé à punir la mendicité si elle n'avait été pratiquée que par de véritables pauvres, tombés dans la misère par les mille accidents de la vie, et dont ils ne pourraient se relever sans recourir à ce moyen. Mais l'expérience ayant montré que la mendicité couvre souvent de grands vices, que des secours donnés imprudemment ont pour effet d'augmenter d'une manière effrayante le nombre des mendiants paresseux et dangereux pour la sécurité publique, les gouvernements se sont trouvés forcés à porter contre eux les lois les plus sévères.

On a de la peine à croire à tous les genres d'impostures imaginés par les mendiants. Les uns racontent qu'ils ont été victimes d'un incendie; les autres l'ont été d'une inondation. Celui-ci a été ruiné par une faillite, celui-là par une révolution. Plusieurs se font une généalogie de noblesse, se donnent une parenté illustre. Il en est qui se couvrent de plaies factices; se traînent, quoique parfaitement droits, sur des béquilles. Dans les grandes villes, la mendicité est passée à l'état d'industrie. Ceux qui exercent ce métier, forment entre eux une association, vendent aux autres diverses listes des maisons où l'on fait l'aumône, et les font payer à des prix gradués selon que les personnes charitables donnent plus ou moins.

Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les gouvernements se soient efforcés de prévenir et de réprimer cette sorte d'escroquerie, et que la Sorbonne, comme le rapporte M. Magnitot, préfet de la Nièvre, consultée par les magistrats de Lille et ceux d'Ypres sur la question de savoir si l'interdiction et la répression de la mendicité étaient licites au point de vue religieux, se soit déclarée pour l'affirmative, par une décision prise à l'unanimité, le 16 janvier 1530.

Toutefois, pour que cette décision soit inattaquable, il faut que la loi ait su concilier les obligations de la charité avec les intérêts d'une intelligente distribution des dons accordés par la bienfaisance. Malheureusement il n'en est pas ainsi de celle qui régit cette matière en France. Elle punit le fait même de la mendicité; elle suppose que l'individu qui s'y livre est toujours paresseux ou vagabond. Elle ne tient compte ni des infirmités, ni des chômages, ni des autres accidents qui arrachent le pain des mains des travailleurs. Elle n'a point fondé des maisons en nombre suffisant pour assurer des secours; elle n'a point institué une espèce de jury pour apprécier la sincérité des besoins, ou un conseil charitable, composé de membres dévoués aux vrais pauvres, et ayant dans ses attributions le soin de reconnaître la sincérité des motifs pour lesquels les mendiants recourent à la charité publique.

N'oublions pas que le zèle contre la paresse et le mensonge ne nous permet point de violer les devoirs de la justice et de l'aumône, et que si le vagabondage est contraire à la morale, la punition d'un acte légitime ne le serait pas moins. La demande d'un secours, basée sur des causes raisonnables, n'est pas en soi délictueuse; elle est l'exercice d'une liberté la plus inviolable. Un pauvre a incontestablement *le droit de solliciter les secours nécessaires à son existence*, et chaque citoyen celui de l'autoriser à venir frapper à sa porte dans des conditions sagement déterminées.

Pour la même raison, il n'y a point de mendicité, au point de vue de la morale et même de notre législation pénale, lorsque les demandeurs ne peuvent être réputés tromper le public sur leur situation. En effet, alors l'aumône est libre; elle est accordée avec connaissance de cause. Voilà pourquoi les quêtes et les collectes faites par les associations charitables, par les religieux et les religieuses, par les curés en faveur de leurs églises ou de leur paroissiens pauvres, ne sont pas considérées comme des actes de mendicité, et que les tribunaux refusent toujours de leur appliquer la loi pénale.

Relativement aux Ordres mendiants, contre lesquels on s'élève avec tant de véhémence de nos jours, ils n'ont jamais été, aux yeux d'un moraliste sérieux, sous la légitime inculpation d'exercer la mendicité qui a pour but de favoriser la paresse et une vie errante.

Est-ce qu'un homme est à la charge de la société, lorsqu'il lui rend des services en retour de ceux qu'il en reçoit? On se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que

les religieux mendiants vivaient sans rien faire. Ils prêchaient, ils enseignaient, ils se livraient à des études laborieuses, en un mot, ils remplissaient les fonctions du prêtre et d'instituteurs des peuples. Ils méritaient donc un salaire. Seulement, pour des motifs qui ont perdu aujourd'hui leur valeur, mais puissants à cette époque, ils n'acceptaient point de rétribution à l'occasion de chaque service rendu, et, après avoir rempli leur ministère gratuitement, ils s'en remettaient, pour se procurer leur subsistance, à la générosité des âmes charitables.

Cette manière d'être rétribué ne convient plus à nos mœurs. Mais il ne faut pas la juger d'après les idées modernes. Il est incontestable que les ordres mendiants étaient une nécessité du siècle où ils parurent; ils rendirent des services immenses à la religion par leur indépendance et par les exemples d'humilité et de désintéressement qu'ils donnèrent, et qui firent un contraste réparateur aux scandales de luxe et d'avidité qui désolaient l'Eglise.

Mais pourrait-on blâmer le législateur qui punirait la mendicité; sans avoir égard au désir qu'auraient certains chrétiens de s'y livrer par esprit d'humilité, et au risque d'enlever aux riches l'occasion d'exercer des œuvres de charité?

L'humilité est sans doute une vertu, mais l'application au travail ne lui est point inférieure. S'il fallait faire un choix entre ces deux obligations, il ne serait pas difficile; mais elles se concilient aisément. Rien, en effet, n'empêche d'être conjointement humble et laborieux; et il n'est pas nécessaire d'imposer aux ouvriers ordinaires une aggravation de labeur, pour qu'ils nourrissent sur le produit de leurs travaux le mendiant ascétique qui se dispenserait de travailler pour chercher l'occasion de s'humilier plus profondément.

Les accusations injustes, les appréciations malveillantes dont il sera l'objet, le mépris que l'on fera de son mérite, réduiront facilement son orgueil, s'il est particulièrement tenté par ce vice; et si, en outre, il veut être utile à son prochain, en même temps qu'il pratiquera l'humilité, il n'aura qu'à s'appliquer à des travaux humbles et rebutants dont la délicatesse et l'amour-propre des hommes s'effarouchent, et dont l'exécution, très-négligée, peut être d'une grande importance pour le public.

Il ne faut pas croire que la pauvreté évangélique ait pour terme suprême la mendicité. Jésus-Christ, avant de commencer les durs travaux de son apostolat, vivait dans la boutique de Saint-Joseph. Le psalmiste nous le représente travaillant depuis sa jeunesse, *in laboribus à juventute meâ*.

Les apôtres allaient à la pêche; saint Paul fabriquait des tentes. Comme envoyés de Jésus-Christ, ils avaient droit à une rétribution; d'après la maxime que tout ouvrier mérite son salaire; mais ils ne l'exigèrent jamais. Afin de pourvoir à leurs besoins, ils acceptaient quelques offrandes et ils travaillaient de leurs mains. Non-seulement ils ne mendièrent point dans le sens absolu de ce mot, mais ils ne furent, en aucune manière, à la charge de la communauté chrétienne; car ils acquéraient le pain dont ils se nourrissaient à un double titre de justice : et par leur apostolat et par leurs travaux manuels.

Au fait, y a-t-il des pauvres qui aillent mendier leur pain par esprit d'humilité? Il en est sans doute ainsi, puisque des hommes sérieux l'affirment. Toutefois, le nombre en doit être fort restreint; et, pour mon compte, je n'en ai jamais trouvé d'exemples.

Le prétexte tiré de l'humilité que le mendiant prétendrait pratiquer, en allant provoquer la charité en sa faveur, ne justifierait donc point sa profession, et ne saurait être un motif, pour le législateur, de la couvrir de sa tolérance.

Quant à la pensée d'offrir aux riches l'occasion de pratiquer la bienfaisance chrétienne, ce serait se donner des préoccupations inutiles. Hélas! il n'y a que trop des besoins inévitables à soulager, sans qu'il soit nécessaire d'en créer pour fournir un exercice à la pratique de l'aumône. Réunissons nos secours entre les mains de ceux qui ne peuvent se suffire; augmentons les ressources sociales, en stimulant le travail de ceux qui sont valides, afin d'en faire profiter ceux auxquels les infirmités ne permettent point de gagner leur vie. Le travail, qui moralise, est en même temps le moyen de soulager les malheureux. Il nous préserve des dangers qu'offre l'oisiveté, et nous fournit des ressources pour venir en aide à nos frères : toutes les vertus sont sans doute bonnes à pratiquer; mais la charité les surpasse toutes.

L'abbé Corbière.



BULLETIN POLITIQUE

9 septembre

La déclaration du *Moniteur* sur la question italienne reste l'événement principal du moment. La plupart des journaux la commentent ; on trouvera plus loin leurs appréciations.

Nous ne connaissons pas encore l'impression que cette déclaration importante a pu produire à l'étranger. Nous savons seulement qu'elle a déterminé une baisse à la Bourse de Vienne comme à celle de Paris.

Au moment où le journal officiel faisait entendre de si sages conseils à l'Italie, l'organe du ministère anglais, le *Morning-Post*, continuant de prêcher avec ardeur le parti de l'annexion des Duchés au Piémont, promettait à la Péninsule, pour accomplir cette œuvre, le concours de la Grande-Bretagne. Mais que les Italiens ne se laissent pas égarer par ces trompeuses promesses, et qu'ils se souviennent que l'Angleterre a dédaigneusement déclaré par la bouche de ses hommes d'Etat, qu'elle ne dépenserait « ni une goutte de sang anglais, ni une guinée » pour l'Italie.

Il n'est plus guère question du Congrès. L'*Indépendente* de Turin nous apprend que si une réunion diplomatique de ce genre devait avoir lieu, ce serait probablement le comte de Cavour qui serait chargé d'y représenter la Sardaigne.

Quant à la Conférence de Zurich, elle est plus que jamais effacée ; cependant *la Gazette de Vienne* donne un démenti aux bruits qui prétendent que la Conférence a complétement échoué. Le journal officiel autrichien reconnaît que les délibérations marchent avec lenteur ; « mais, ajoute-t-il, il ne s'ensuit nullement que ce qui a été convenu à Villafranca entre les deux empereurs en termes généraux ne sera pas mené à bonne fin par les plénipotentiaires des puissances belligérantes. »

En attendant, l'Autriche vient d'accomplir un acte qui témoignerait des dispositions les plus favorables. Tous les individus qui se trouvaient en arrestation préventive pour cause politique, et étaient internés à Josephstadt ou ailleurs, ont été mis en liberté. En même temps les mesures ont été prises pour que tous les détenus politiques qui ne sont pas dangereux pour la sûreté publique, fussent aussi renvoyés dans leurs foyers, et l'Etat leur fournira, au besoin, les avances nécessaires pour le voyage.

On assure que le cabinet de Vienne aurait l'intention sérieuse d'organiser la Vénétie d'une manière libérale, sous la direction de l'archiduc Maximilien, auquel son administration conciliante et éclairée avait gagné toutes les sympathies dans le Milanais. La Vénétie, dit-on, aurait une constitution établie sur les bases les plus larges ; et toutes les places fortes du pays, à l'exception de Vérone, auraient des garnisons italiennes. L'exception qui serait faite au sujet de Vérone vient de ce que cette place étant la clef du Tyrol, qui est la porte de l'Allemagne, cette forteresse doit être occupée par une garnison allemande.

On rattache en partie à ces arrangements le voyage à Biarritz du roi *des Belges*, beau-père de l'archiduc Maximilien.

Nous avons aujourd'hui peu de nouvelles d'Italie.

Le conseil municipal de Turin, après avoir décerné le titre de citoyen aux députés toscans qui ont apporté au roi de Sardaigne le vote de l'assemblée de Florence en faveur de l'annexion, a décidé qu'il serait placé sous le portique du palais municipal une pierre consacrée à perpétuer le souvenir de cet événement.

Une députation toscane doit quitter prochainement Florence pour se rendre à Paris, chargée d'une mission près du gouvernement français.

10 septembre

L'article du *Moniteur* a produit en Angleterre une immense sensation et réveillé toutes les appréhensions de nos voisins. La Bourse de Londres y a vu des symptômes de complications et de guerre, et elle a suivi la baisse des Bourses de Vienne et de Paris.

La plupart des journaux des départements reflètent l'étonnement et aussi la sa-

tisfaction qu'a causés la déclaration du journal officiel. Cette déclaration a été immédiatement portée à leur connaissance, avant l'arrivée du *Moniteur*, par une dépêche du ministre de l'intérieur aux préfets, dont le sens ne nous paraît pas être tout à fait conforme à celui de la note gouvernementale.

Après avoir brièvement résumé l'exposé du *Moniteur*, la dépêche ministérielle ajoute :

« Cet exposé, qui se termine par des considérations sur le retour des anciennes maisons souveraines dans leurs Etats, conclut à la nécessité d'un Congrès européen. »

C'est plutôt le contraire qui serait exact. Le *Moniteur* fait, il est vrai, des vœux pour un Congrès; mais ce sont des vœux bien tièdes, car il émet immédiatement le doute qu'un Congrès « puisse obtenir de meilleures conditions pour l'Italie. » — « Un Congrès, ajoute-t-il, ne demandera que ce qui est juste. » Or, le *Moniteur* déclare que la justice exige une compensation pour l'Autriche, et, à ses yeux, cette compensation c'est le retour des archiducs dans leurs Etats.

On a généralement regardé la déclaration de la feuille officielle comme indiquant peu de chances favorables, en ce moment, pour la réunion d'un Congrès; et nous ne voyons pas bien, en effet, quel rôle efficace un Congrès aurait à jouer dans la situation actuelle des choses.

L'*Opinione* de Turin donne les raisons qui engagent le gouvernement piémontais à demander la réunion d'un Congrès. Son article se termine ainsi :

« Entendons-nous bien : le Piémont sollicite la réunion d'un Congrès, non pas pour qu'il discute ses droits, mais bien pour les faire reconnaître. »

C'est-à-dire qu'on voudrait à Turin faire du Congrès un simple bureau d'enregistrement. C'est la théorie du *Siècle*, qui admet volontiers un Congrès, mais à la condition qu'il consacrera les faits accomplis. — Depuis quand la mission de juges appelés à se prononcer sur un différend se réduit-elle à ratifier purement et simplement l'opinion d'une des parties ?

Les dépêches de Zurich continuent de nous montrer les plénipotentiaires se réunissant dans des conférences partielles, sans qu'on voie le résultat de tous ces laborieux entretiens. Le *Nouvelliste de Hambourg* prétend que la question de la dette lombarde n'a pas avancé d'un pas depuis le commencement des négociations.

La *Gazette d'Augsbourg* remarque que les nouvelles concernant le projet de confédération italienne sont peu favorables. Jusqu'ici, pas un seul Etat italien n'a adhéré au projet. Suivant la feuille allemande, les gouvernements de Rome et de Naples auraient essayé de s'entendre directement à ce sujet, et d'élaborer ensemble un plan qu'ils auraient soumis ensuite aux puissances. Mais les négociations n'ont pas donné de résultat satisfaisant. « Or, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, si deux puissances n'ont pu s'entendre sur ce projet, comment espère-t-on que sept Etats parviendront à s'accorder? Jusqu'ici, il n'y a que la Sardaigne qui se soit prononcée définitivement. Elle ne prendra part aux négociations sur le projet de confédération que si elle est renforcée suffisamment pour contrebalancer l'influence autrichienne. Il est évident qu'en faisant cette ouverture, la Sardaigne n'a voulu faire autre chose que décliner le projet de fédération. »

Il est permis de croire que la visite du roi Léopold à Biarritz et la prochaine entrevue des deux empereurs à Arenenberg avanceront le terme de cette situation flottante et périlleuse.

Un journal hebdomadaire publie l'analyse de trois documents diplomatiques d'un certain intérêt. Le premier est la protestation de l'Espagne auprès des cabinets de Paris et de Vienne en faveur des droits du jeune duc de Parme; les deux autres sont des notes échangées entre lord John Russell et M. de Rechberg sur l'article des préliminaires de Villafranca qui porte que les ducs de Toscane et de Modène rentreront dans leurs Etats en donnant une amnistie générale. Le ministre anglais accepte la comédie de suffrage universel jouée par les agents piémontais; le ministre autrichien la repousse.

Rien de nouveau des Romagnes. — Une

correspondance remarque que le maréchal Vaillant qui, en 1849, commandait l'armée qui a restauré le pouvoir temporel du Pape contre Garibaldi et ses bandes, se trouve, en 1859, à la tête de notre armée d'Italie, en présence de laquelle l'Assemblée révolutionnaire de Bologne vient de proclamer la déchéance du pouvoir temporel du Pape. — Ce rapprochement a son intérêt.

Les préoccupations de défense nationale sont plus vives que jamais en Angleterre. On travaille toujours aux ouvrages de défense des côtes et on fabrique sans relâche des canons Armstrong ; 120 de ces canons seront entièrement terminés à la fin de l'année.

Le mouvement réformiste passionne toujours nos voisins d'outre-Rhin. Il est question de fonder à Francfort un journal géant spécialement chargé de soutenir la cause de l'*Union de l'Allemagne*.

Nous avons annoncé la convocation des Cortès espagnoles pour le 1er octobre; une dépêche de Madrid annonce que le gouvernement doit demander aux Chambres une augmentation de l'armée.

La question du Maroc absorbe en ce moment toute l'attention de la Péninsule ibérique, et l'Espagne semble s'être un instant réveillée. Il paraît que le gouvernement marocain aurait offert des satisfactions au cabinet de Madrid, à l'instigation, dit-on, de l'Angleterre, qui voudrait prévenir une guerre dont le résultat peut être une extension des possessions espagnoles sur la côte septentrionale d'Afrique ; mais l'opinion publique de l'autre côté des Pyrénées préfère une guerre dont on espère beaucoup à des combinaisons qui ne seraient que temporaires et incomplètes.

On parle de porter l'expédition à 60,000 hommes, qui seraient partagés en deux divisions, l'une sous les ordres de l'infant don Sébastien, l'autre sous le commandement du général Concha.

En attendant, des renforts ont été envoyés à Ceuta, où l'on travaille à augmenter les ouvrages de défense de la place.

Suivant une correspondance de Madrid, les biens du clergé susceptibles d'être vendus conformément au nouvel arrangement conclu avec le Saint-Siége, représenteraient une valeur d'environ 640 millions de francs, dont 500 millions pour le clergé séculier et 140 millions pour le clergé régulier.

Un décret inséré au *Moniteur* applique à l'Algérie les lois en vigueur en France sur l'irrigation et le drainage.

11 septembre

On commence à connaître le sentiment des journaux italiens sur l'article du *Moniteur*.

L'organe de M. de Cavour, l'*Indipendente*, assure que cet article n'a été pour le gouvernement sarde « ni quelque chose de nouveau ni quelque chose d'inattendu. » Suivant la feuille piémontaise, l'article signifie que « Napoléon III a fidèlement exécuté les stipulations de Villafranca, qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir le rétablissement du grand-duc de Toscane et du duc de Modène, et que les populations n'ayant pas pu être amenées à les recevoir, sa mission *conciliatrice est* finie. » — Et après avoir cité cette phrase de l'article du *Moniteur* : « Les archiducs ne seront pas rétablis par la force, » l'*Indipendente* ajoute : « La déclaration ne pouvait pas être plus solennelle, plus explicite, plus formelle. Là est toute la substance de l'article du *Moniteur* qui, selon nous, veut dire : « Les peuples de l'Italie centrale sont désormais les arbitres de leur avenir ! »

L'interprétation de l'*Opinione* est à peu près la même. — « Le fait politique le plus important qui résulte de l'article du *Moniteur*, dit ce journal, c'est que les archiducs ne seront pas rétablis par la force étrangère. Le *Moniteur* confirme ainsi la politique de non-intervention. La France n'interviendra pas, l'Autriche non plus. Les populations sont libres, et leurs actes ne seront pas anéantis par la violence étrangère. Nous sommes heureux de voir le gouvernement français annoncer ouvertement qu'il fait des vœux pour la convocation du Congrès. Nous avons la confiance qu'il se réunira. Alors on pourra discuter la question des concessions importantes à

demander à l'Autriche et les indemnités équivalentes à lui offrir.

En Angleterre, le *Daily-News* et l'*Economist* sont les deux feuilles qui témoignent le mécontentement le plus vif de l'article du journal officiel français.

Le *Times* apprécie avec amertume la déclaration du *Moniteur*; il y voit la preuve que la guerre n'a nullement avancé la solution de la question italienne, et il pense qu'un Congrès ne serait pas d'une grande efficacité pour dénouer les difficultés de la situation.

Pour le *Morning-Post*, au contraire, la réunion d'un Congrès est le seul moyen de sortir des complications du moment ; la conférence de Zurich ne peut rien résoudre, et l'organe du cabinet anglais n'admet pas que les graves questions pendantes puissent être réglées sans la participation de la Grande-Bretagne.

Le *Journal des Débats* incline également vers la réunion d'un Congrès, dans le sein duquel il voudrait voir débattre ce qu'il appelle les deux droits, — le droit écrit et le droit populaire, — ce que nous appelons, nous, le droit des sociétés et la révolution.

— Nous persistons à croire, en nous appuyant sur la note même du *Moniteur*, que, par la manière dont la question est posée, un Congrès serait inhabile à résoudre les difficultés soumises à son examen. Et le *Journal des Débats* le comprenait lui-même, lorsqu'il disait ces jours derniers : si le Congrès se prononçait en faveur de la restauration des princes, qui ferait exécuter ses décisions ?

Le *Journal des Débats* ajoute :

« Le sort futur des Légations n'est certainement pas la moindre des difficultés que l'Italie centrale offre maintenant à résoudre. Bien que les Légations aient associé leur avenir à celui des Duchés et se soient données comme les Duchés à la Sardaigne, leur situation est bien différente, surtout en ce qui concerne l'attitude que la France peut prendre à leur égard. En effet, il n'a pas été question des Légations dans les préliminaires de Villafranca. Aucun engagement international n'a décidé de leur avenir, et si cet avenir est sérieusement mis en question, cette question reste tout entière entre le Saint-Siége et la France. »

Pourquoi, dans cette situation, vouloir soumettre l'affaire des Romagnes à un Congrès, et appeler des puissances tout à fait étrangères à la cause, les unes protestantes, une autre schismatique, à juger et à trancher une question « restée tout entière entre le Saint-Siége et la France ? »

S'il faut en croire la *Gazette des Postes*, la question du Congrès n'aurait pas encore été officiellement agitée à Vienne. « Il n'y a eu à ce sujet, dit la feuille allemande, que des pourparlers dans lesquels l'Autriche a fait comprendre qu'elle n'était nullement disposée à donner le moyen à une majorité hostile de rendre illusoire la convention de Villafranca. »

L'*Indépendance belge*, revenant aujourd'hui d'une manière assez sérieuse sur les bruits qu'elle accueillait hier au sujet de la constitution d'un royaume d'Etrurie en faveur du prince Napoléon, donne sur ce projet plus ou moins authentique des détails que nous reproduisons plus loin.

L'*Indépendance* ajoute à ce sujet :

« En Italie, le système ne rencontrerait pas de grandes difficultés, mais il n'en serait pas de même chez la plupart des puissances de l'Europe. L'Angleterre, notamment, protesterait très-énergiquement contre un ordre de choses qui tendrait à la création d'une influence française directe en Italie, et nous doutons que la Russie, de son côté, soit bien disposée en faveur de l'installation d'une dynastie napoléonienne à Florence ; la proclamation des Murat à Naples pourrait devenir trop facile. »

En attendant une solution sur tous ces points, la révolution poursuit sa marche dans la Péninsule.

Une dépêche de Parme annonce que l'Assemblée a voté, toujours à l'unanimité, la déchéance de la dynastie de Bourbon, l'expulsion perpétuelle de tout prince de cette maison, et l'annexion de l'Etat au royaume de Sardaigne.

L'*Indipendente* nous apprend que le dictateur Farini se propose de prendre dans les duchés de Parme et de Modène, le titre de Régent pour le roi Victor-Emmanuel, e de gouverner dorénavant au nom du roi de Piémont!

En même temps, le bandagiste dictateur

joue à la souveraineté; la *Gazette de Modène* rapporte qu'il a daigné se rendre «personnellement» dans les prisons, et user du droit de grâce.

Quand verrons-nous la fin de ces saturnales ?

On écrit de Turin au *Nord*, que l'Assemblée toscane doit aussi, avant de se dissoudre, nommer un régent qui gouvernerait le Duché au nom du roi Victor-Emmanuel.

Une dépêche de Bologne nous fait connaître une série de décrets rendus par l'Assemblée romagnole, pour concentrer le pouvoir dans les mains du colonel piémontais Cipriani. Après le vote de ces décrets, l'Assemblée a été prorogée.

Le Piémont continue d'armer et d'augmenter ses troupes; on le dirait bien plus à la veille d'une guerre qu'au lendemain d'une paix. La *Gazette piémontaise* enregistre un décret qui porte à seize le nombre des bataillons actifs du corps des tirailleurs.

D'autre part, l'Autriche vient d'ordonner à Pola la construction de deux frégates à hélice de 50 canons et de 12 canonnières.

Une correspondance adressée de Vienne à l'agence Havas donne quelques détails sur les réformes accomplies ou préparées par le gouvernement autrichien dans la législation relative aux cultes non catholiques. Déjà la *Gazette* officielle a publié le décret qui accorde aux quatre millions de protestants de l'empire le libre exercice de leur culte et la jouissance de tous leurs droits civils et politiques. On annonce la publication de décrets analogues en faveur des juifs, qui rentreraient également en possession de leurs droits civils et politiques, et qui jouiraient de la faculté de posséder des biens territoriaux et de se livrer librement à toutes les opérations industrielles et commerciales que la loi leur interdisait dans la plupart des provinces de l'Empire.

Les correspondances de Saint-Pétersbourg annoncent de grandes fêtes dans cette capitale pour le 20 septembre, à l'occasion de la majorité du grand-duc héritier.

Nous recevons les plus graves nouvelles de Chine; elles font prévoir la nécessité d'une seconde guerre, cette fois décisive, entre cet empire et les puissances occidentales.

Les ambassadés anglaise et française, en voulant se rendre à Pékin, conformément au traité de Tien-Sing, ont trouvé la rivière barrée devant eux par une forte estacade. Les escadres alliées ont attaqué l'obstacle, mais les Chinois, au nombre de plus de 20,000 hommes, démasquant alors leurs batteries, ouvrirent un feu destructeur qui coûta près de 500 hommes aux Anglais et leur coula trois canonnières.

Les alliés durent renoncer au combat, et les plénipotentiaires sont revenus à Shanghaï. Par mesure de précaution, les Tartares de Canton ont été désarmés.

Il est à croire qu'une réparation éclatante sera tirée de cette insigne violation du traité de Tien-Tsing et de cet abominable guet-apens.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Bologne, 10 septembre.

L'assemblée décrète :

1° Que ceux qui avaient gouverné depuis le 12 juin jusqu'à ce jour avaient bien mérité de la la patrie ;

2° La ratification des pouvoirs et du titre de gouverneur général décernés au colonel Cipriani avec des ministres responsables.

L'assemblée a, en outre, conféré pleins pouvoirs au colonel Cipriani pour maintenir l'ordre à l'intérieur, ainsi que pour la défense du pays; elle a chargé également le colonel Cipriani de concourir énergiquement à l'accomplissement des vœux de l'assemblée, afin de rendre l'union plus intime avec les autres provinces de l'Italie centrale; enfin, elle lui a donné le pouvoir de proroger et de convoquer de nouveau au besoin l'assemblée.

Une heure après le vote de ces diverses mesures, le ministre de grâce et de justice a donné lecture d'un décret du gouverneur général qui prorogeait l'assemblée.

Parme, le 11 septembre.

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de la commission, a voté à l'unanimité et au scrutin secret la déchéance de la dynastie des Bourbons, et l'exclusion perpétuelle de tout prince de cette maison du gouvernement de ces Etats.

Dans la même séance a été adoptée à l'unanimité une adresse de remerciements à l'empereur Napoléon, et ont été prises en considération les propositions suivantes : annexion de ces Etats au royaume de Sardaigne sous le sceptre constitutionnel du roi Victor-Emmanuel; élaboration d'une médaille en argent pour être distribuée aux habitants de ces provinces qui ont pris part à la guerre; érection d'un monument pour

perpétuer les noms des compatriotes morts pour la patrie depuis 1848.

Turin, 11 septembre.

Florence, 11. — (Dépêche officielle.) — M. Ricasoli a passé en revue la garde nationale et publié un ordre du jour qui la remercie, au nom de la patrie et du roi, de son attitude et de sa discipline, et exprime la confiance dans l'avenir. Il ajoute que son espoir est que la garde nationale avec les troupes soutiendra les vœux du pays. La foule a crié : Vive le roi!

Trieste, 11 septembre.

Deux frégates à hélice de 50 canons et 12 chaloupes canonnières doivent être construites à Pola.

Madrid, 11 septembre.

La *Correspondancia autografa* prétend savoir que le général Serrano remplacera le général Concha à Cuba.

M. Barrot, ambassadeur de France, est de retour à Madrid.

Le duc et la duchesse de Malakoff sont arrivés; ils quitteront Madrid le 15.

Londres, 12 septembre.

La dépêche suivante est officielle :

L'amiral Hope est arrivé dans la rivière devant Peïho le 17 juin; il y trouva les fortifications rétablies, mais aucun indice de canons ni d'hommes. Le passage de la rivière était barré par des perches et des poteaux. Les ambassadeurs rejoignirent l'escadre, le 20 juin; mais leur arrivée semblant demeurer inaperçue pour les autorités chinoises qui ne se présentèrent point, une tentative eut lieu, le 25, afin de forcer le passage, lorsque tout à coup des batteries soutenues par des forces mongoles, évaluées à au moins 20,000 hommes, furent démasquées et commencèrent un feu destructeur.

A la suite d'un combat sérieux, l'escadre anglaise fut obligée de se retirer après avoir perdu les canonnières *Cormoran*, *Lee* et *Plover* et avoir eu 464 hommes hors de combat, 7 officiers tués et 17 blessés. Les Français ont eu 14 hommes tués et 60 blessés.

Les plénipotentiaires sont retournés à Shangaï. Le reste de la Chine est tranquille et l'on n'éprouve aucune crainte pour Canton, où cependant on a cru devoir désarmer les troupes tartares.

Le *Times* demande qu'une revanche terrible soit prise, et que l'Angleterre et la France ou l'Angleterre seule fasse immédiatement la guerre à la Chine.

Trieste, 10 septembre.

Les ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre, M. de Bourboulon et sir F. Bruce, arrivant au Peiho le 20 juin, ont trouvé l'entrée fermée par une triple estacade. Aucun fonctionnaire chinois ne se trouvait là pour recevoir les plénipotentiaires. Le 25 juin, l'amiral anglais voulut forcer le passage et il fut repoussé par le feu des canons du fort.

Trois canonnières anglaises ont été coulées. La perte des Anglais, officiers et marins, est de 478 hommes; celle des Français est de 16 hommes. Le 9 juillet, les plénipotentiaires français et anglais étaient de retour à Shangaï sans avoir conféré avec aucune autorité chinoise.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Trieste, samedi soir, 10 septembre.

Les nouvelles de la Chine, arrivées à Alexandrie le 3, annoncent que les ambassadeurs de France et d'Angleterre, en remontant le Peiho pour se rendre à Pékin, ont été assaillis à coups de canon.

Trois navires de guerre anglais ont été coulés, et seize officiers tués.

L'amiral anglais est blessé.

Les deux ambassades ont été obligées de rebrousser chemin.

Londres, dimanche, 11 septembre.

Nous avons des nouvelles de Calcutta du 8 août :

On avait reçu dans cette ville la première dépêche transmise par le télégraphe de la mer Rouge.

Des fonctionnaires civils ont remis au gouvernement colonial une protestation contre une imminente réduction de leurs traitements.

Le commandant en chef de l'armée a publié un ordre du jour dans lequel il invite les troupes européennes à se tenir sur leurs gardes. Les rebelles sont réunis au nombre d'environ 8,000 hommes dans les montagnes du Nepaul.

Les importations sont faibles, les exportations calmes. Le fret reste invariable. Des lettres de Canton, du 20 juillet, portent que toutes les relations avec l'intérieur de la Chine sont arrêtées. Les alliés occupent toujours la ville. Les exportations sont peu considérables, les importations ne rencontrent guère d'acheteurs.

Les escadres alliées ont été renvoyées aux embouchures du Peiho. Elles ont attaqué, le 25 juin, par terre et par mer, les forts de Takou. Ces deux entreprises ont échoué. Les Anglais ont eu 464 morts et blessés, dont 22 officiers. Plusieurs canonnières sont tombées au pouvoir des Chinois. Les escadres ont rebroussé chemin.

L'envoyé américain a pu obtenir de se rendre à Pékin, parce qu'il n'avait point pris part à l'attaque des forts.

Il faut renoncer à l'espoir de l'exécution du traité de paix de Tien-Tsing. Une nouvelle guerre est imminente. (*Ind. Belge.*)

On lit dans l'*Indépendance Belge :*

Paris n'est pas encore revenu de l'étonnement que lui a causé l'article du *Moniteur* sur les affaires italiennes, et les suppositions vont leur train. La plus importante se rattache à ce que nous avons déjà dit hier de la constitution d'un royaume d'Etrurie au profit du prince Napoléon.

Elle prétend que l'Autriche et la France sont tombées d'accord pour régler les affaires de l'Italie centrale par une entente directe et personnelle entre les empereurs Napoléon III et François-Joseph. Voici quelle serait, dans cette hypothèse, la combinaison qui, aux yeux de ses promoteurs, aurait le mérite de tenir un compte égal des exigences du droit monarchique et du droit populaire.

Les archiducs céderaient au chef de la maison de Hapsbourg, le chef de leur famille, les droits qu'ils ont respectivement sur la Toscane et sur Modène. L'empereur François-Joseph rétrocéderait à son tour ces mêmes droits au prince Napoléon, qui, en joignant à ces possessions Parme et les Légations, deviendrait roi du nouveau royaume d'Etrurie.

Néanmoins, pour les Légations, le prince Napoléon ne les gouvernerait qu'en qualité de vassal de l'Eglise. Il rendrait hommage au Pape et lui payerait un tribut.

De son côté, l'empereur des Français pèserait sur Victor-Emmanuel pour qu'il obtienne des populations de l'Italie centrale qu'elles consentent à reporter leurs suffrages sur son gendre, le prince Napoléon.

Ce serait pour soumettre ce plan à l'empereur Napoléon que le prince de Metternich se serait rendu à Saint-Sauveur, et l'article du *Moniteur* a été considéré comme un symptôme du succès de la mission de l'envoyé autrichien. Le voyage de M. Pietri, qui est venu à Saint-Sauveur et qui est reparti pour l'Italie, tend également, dit-on, à favoriser un mouvement en faveur du nouveau roi d'Etrurie.

Ceux qui mettent ces rumeurs en circulation ajoutent que les archiducs ont donné leur consentement à la combinaison. Le duc de Modène ne demanderait même pas de compensation. Il n'a pas d'enfants, et en vertu du droit de réversibilité, à sa mort, ses Et ts devraient faire retour à la couronne d'Autriche. Du duc de Parme, on n'en parle pas. Enfin, quant au fils de Léopold II, Ferdinand IV, on lui promettrait un équivalent à ce qu'il perd dans un remaniement de l'Orient que poursuivrait la nouvelle alliance austro-française.

On indique même comme compensation éventuelle le trône des principautés danubiennes qui aspirent à être gouvernées par un prince étranger et qui continuent en ce moment leur agitation pour que le colonel Couza prenne de nouveau l'engagement de se retirer, si l'Europe consentait à les placer sous le sceptre d'un prince appartenant à une maison souveraine étrangère et chrétienne.

Comme en ces temps d'agitation, il ne faut négliger aucun indice qui peut conduire sur la trace de la vérité, nous n'avons pas voulu nous abstenir d'enregistrer tous ces renseignements.

CHRONIQUE.

C'est mercredi prochain, 14 septembre, que le roi Léopold doit arriver à Biarritz.

Le prince régnant de Monaco, arrivé hier à Paris, a pris immédiatement la route de Biarritz.

Kossuth a dû quitter aujourd'hui Paris pour retourner à Londres.

Le prince Napoléon, voyageant *incognito* sous le nom de comte de Meudon, est arrivé à Clermont-Ferrand, jeudi soir, et est descendu à l'hôtel de l'Ecu-de-France. Il est accompagné de MM. le colonel Ferri-Pisani, le baron D. Laroncière-Lenoury, Emile Augier et de Champcourtois.

Vendredi matin, le prince est parti de l'hôtel pour aller visiter le Puy-de-Dôme et le Mont-Dore.

Le *Nord* annonce que le prince doit se rendre à Genève, où il se propose d'acheter une propriété.

Nous avons annoncé l'installation du ministère de l'Algérie dans l'ancien hôtel de l'ambassade d'Espagne, place Beauveau. Cet hôtel a été acheté par le gouvernement, moyennant trois millions, à M. Ernest André, banquier.

Le *Moniteur de l'Armée* raconte en détails la visite du maréchal Randon à l'école de cavalerie de Saumur. Le ministre a assisté à un brillant carrousel organisé en son honneur, et aux courses annuelles.

L'*Océan* de Brest annonce que l'amiral Jurien de la Gravière est appelé à prendre le commandement de l'escadre du Nord, qui doit se réunir à Brest.

On apprend de Marseille qu'un certain nombre d'internés ou transportés en Algérie sont arrivés dans ce port mardi matin. Aussitôt leur débarquement, ceux qui en avaient besoin ont reçu, avec des passeports pour l'intérieur, une somme affectée aux frais de voyage jusqu'à leurs localités respectives.

Un bâtiment de guerre va partir pour Cayenne, afin de ramener en France les individus qui s'y trouvent et qui ont le droit de profiter du bénéfice de l'amnistie. D'après les instructions envoyées au gouverneur, M. le commandant Tardy de Montravel, nul ne sera admis à refuser sa grâce. Les déportés ne pourront être rendus au Havre que vers la fin d'octobre, le voyage maritime, aller et retour, ne s'effectuant pas en moins de dix semaines.

On annonce que M. Lapeyrère, ancien capitaine de frégate, qui commandait *la Méduse* au moment de son naufrage, vient de mourir à Tarbes, à l'âge de 83 ans.

M. Lapeyrière, directeur général des chemins de fer autrichiens du sud et de l'Italie, a repris définitivement ses fonctions interrompues par la guerre.

Le 1er de ce mois, la France comptait 8,837 kilomètres de chemins de fer ouverts à la circulation ; il va falloir y ajouter la longueur kilométrique du chemin de Grais-

sessac à Béziers, dont l'ouverture doit être faite dans quelques jours.

D'après le relevé de la statistique dressée par les conseils généraux, on a fait cette année une triste remarque : c'est que le nombre des enfants trouvés et des aliénés s'est accru dans une proportion assez considérable.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Le Manifeste du *Moniteur* est arrivé la veille de Saint-Sauveur, émanant directement et exclusivement du cabinet de l'empereur. On se souvient que M. Mocquard venait d'être appelé à cette résidence par ordre de Sa Majesté. »

Le roi des Belges a traversé Lyon avant-hier. Le maréchal de Castellane, prévenu de son arrivée, a été le recevoir à la gare avec sa voiture, dans laquelle le monarque belge a parcouru une partie de la ville.

Le roi Léopold est arrivé samedi à Bordeaux.

L'Empereur a dû arriver à Biarritz aujourd'hui même par la voie de fer, sans passer par Pau. C'est après-demain, 14, que doit avoir lieu l'entrevue entre les deux souverains. Le roi Léopold habitera, à Biarritz, la maison de M. Ardouin, père du lieutenant Ardouin, intendant de la villa Eugénie.

On annonce la prochaine arrivée à Biarritz de M. le comte Walewski.

Une correspondance du camp de Châlons assure que l'Empereur doit y être vers le 20 ; ses équipages commencent déjà à y arriver.

Le fait de l'acquisition prochaine d'un domaine en Suisse par le prince Napoléon se confirme. C'est à cette destination, ajoute-t-on, que le prince emploierait la dot de cinq cent mille francs que lui a apportée la princesse Clotilde.

Nous avons parlé d'un pétitionnement organisé en Algérie pour demander à l'Empereur le rappel du prince Napoléon, à la tête du ministère spécial à cette colonie. L'*Indépendance belge* assure que des ordres seraient venus de haut pour mettre un terme à ce pétitionnement local.

Le même journal prétend que le *Moniteur* doit publier des extraits du rapport de M. de Reiset à l'Empereur sur sa mission en Italie. Il seraient curieux à lire.

Les restes du général Cler sont arrivés à Salins. Le corps se trouve renfermé dans un double cercueil de plomb et de chêne. Il a été transporté à l'église Saint-Maurice et placé provisoirement dans une chapelle ardente, sous la garde d'un piquet du 79ᵉ de ligne, jusqu'au jour de la grande cérémonie funèbre à laquelle la garde impériale doit être représentée.

On annonce la publication d'un nouveau journal à Auch, la *Gascogne*.

Nous avons rapporté hier l'accident arrivé au *Great-Eastern*. L'équipage du gigantesque navire est composé de la manière suivante : 60 matelots vigoureux, 90 gréeurs, 200 mécaniciens et chauffeurs et 100 munitionnaires; ce qui forme, avec les officiers, un chiffre de 500 hommes d'équipage.

M. Garcin.

On nous adresse de Zurich la lettre suivante, à la date du 9 septembre ; notre correspondant ne connaissait pas, à cette date, l'importante déclaration du *Moniteur* :

« Ce n'est pas à Zurich qu'il faut venir pour avoir des nouvelles de la Conférence. Nous sommes les gens les moins bien informés du monde ; nous attendons impatiemment les indiscrétions de l'*Indépendance belge* ou du *Nord* pour savoir ce qui s'est fait ou décidé chez nous ; nous savons seulement qu'il y a dans nos murs trois diplomates, lesquels s'assemblent, discutent et ne peuvent pas s'entendre.

Un Congrès a paru un instant la seule façon de résoudre la difficulté de la situation, ou plutôt de la remplacer par une difficulté nouvelle ; car, où trois diplomates n'ont pas pu se mettre d'accord, six diplomates seront-ils plus heureux ? De plus, il est certaines questions qui touchent aux intérêts les plus sacrés de la conscience, et qu'on verrait avec peine devenir une affaire de majorité. L'indépendance du Souverain-Pontife, par exemple, les conditions politiques et géographiques de cette indépendance, les droits de la souveraineté; voilà bien des principes supérieurs à tous les scrutins! Ajoutez à cela que les juges appelés à réviser l'œuvre de Charlemagne, seraient la schismatique Russie, la luthérienne maison de Brandebourg, qui doit sa fortune à la Réforme, et l'anglicane Angleterre.

On regarde ici comme certaine l'entrevue des deux empereurs des Français et d'Autriche. Ils feraient un Congrès à eux tout seuls ; ils expliqueraient, commenteraient

et feraient exécuter eux-mêmes la paix qu'ils ont signée ; ils n'abdiqueraient pas leur influence en Italie et leurs devoirs à Rome, au profit des adversaires de leur politique et des ennemis de leur foi, ils resteraient les seules parties en présence, après comme avant la guerre.

Cette solution semble généralement la meilleure, et tous les gens d'ordre de l'Europe y applaudiront, surtout si elle met fin aux scandales dont l'Italie est le théâtre.

Nous avons en ce moment, sur les rivages de notre lac de Zurich, la plus intéressante et la plus noble victime assurément des derniers événements d'Italie. C'est Madame la Duchesse-Régente de Parme; elle habite, à l'extrémité opposée du lac, la charmante villa de Mayerberg, près de la petite ville de Rapperschwyl, qui est délicieusement située, dans le canton de Saint-Gall, en face des glaciers de Glaris et des montagnes de la Suisse allemande.

Madame la duchesse de Parme vit dans la plus profonde retraite, s'occupant beaucoup des pauvres, entourée de nombreuses familles italiennes qui sont venues consoler son exil. J'ai eu l'honneur de l'apercevoir, il y a quelques jours, à son retour d'un petit voyage qu'elle avait fait à Genève; j'ai été frappé de l'air de dignité et de bonté qui respire dans ses traits avec un singulier mélange de finesse et de franchise, d'intelligence et de douceur.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nos populations sont heureuses et fières de donner l'hospitalité à cette courageuse princesse qui a vu fixer sur elle les regards et l'admiration du monde.

Le jeune grand-duc de Toscane a passé aussi dans notre ville. On dit qu'il a été à Rapperschewyl présenter ses hommages à Mme la duchesse de Parme; on dit même qu'il a pris plaisir à répéter très-haut que si un des souverains dépossédés devait rentrer d'abord en Italie, c'était l'auguste souveraine qui avait été la dernière à la quitter. Le grand-duc Ferdinand a continué sa route pour Lucerne.

Nous avons été ici très-bien disposés en général pour la guerre d'Italie ; nous n'avons pas été fâchés de voir la Lombardie enlevée à l'Autriche. Mais la question des Duchés nous paraît d'un ordre tout différent ; ce n'est plus un peuple qui cherche son indépendance, c'est le Piémont qui veut s'agrandir, c'est le fort qui dépouille le faible, c'est le grand Etat qui confisque et supprime le petit Etat. Vous concevez que si un pareil droit des gens avait chance d'être consacré par l'Europe, c'en serait fait de nous-mêmes ; la Confédération helvétique verrait bientôt se substituer à son vieux système, déjà *trop mutilé*, de pondération et d'équilibre, l'absorption de tous les cantons dans un seul, lequel serait dévoré à son tour par quelque voisin plus puissant.

Cela me ramène à l'œuvre de la Conférence que nous désirons enfin voir achevée, d'une manière ou d'une autre, par congrès diplomatique ou par entrevue princière, pour le repos et la dignité de l'Europe.

Pour extrait : M. Garcin.

Nous avons exprimé plus d'une fois notre surprise de voir le *Nord*, qui se donne les allures d'un écho du gouvernement russe, applaudir au cynisme dans le mépris des engagements, exalter le brigandage organisé par le fort chez le faible, exciter les peuples contre les souverains, et se réjouir du développement de la révolte dans les petits Etats, qu'on devrait défendre contre l'avidité de leurs voisins, si on était *partisan sincère de* l'indépendance.

Jamais nous n'avons voulu croire que ces doctrines si opposées aux traditions honorables du cabinet de Saint-Pétersbourg fussent un reflet de sa pensée ; mais il nous était pénible de lui en voir assumer la responsabilité par le silence.

Aujourd'hui il rompt ce silence et vient de déclarer officiellement « qu'un journal qui se publie à Bruxelles n'est nullement son organe, et que toutes les feuilles russes ou passant pour telles, qu'elles soient publiées en Russie ou ailleurs, ne représentent pas autre chose que leurs propres opinions. »

Il convient de prendre acte de cette déclaration catégorique, et de féliciter *doublement* le gouvernement russe pour *la liberté* qu'il semble vouloir accorder à la presse et pour celle qu'il entend conserver.

Smith.

Incendie de la cathédrale de Cambrai.

Voici les premiers détails qu'apporte la

Gazette de Cambrai sur ce grand sinistre :

Vendredi, 9 heures du soir. — Des torrents de feu s'échappent par la croisée située au-dessus du portail de la cathédrale, ainsi que par la croisée latérale, voisine du jeu d'orgues, et projettent sur la ville une lueur blafarde et intense qui devient bientôt assez vive pour le disputer à la lumière du jour. Le vent qui souffle dans la direction de l'édifice ne laisse déjà plus de doute sur l'issue du sinistre.

Cependant les secours accourent de toutes parts. La population entière accourt sur le théâtre de l'incendie. On enfonce la porte du grand portail ; des citoyens dévoués passent sous la voûte de flammes qui s'élèvent au-dessus d'eux. Ils étaient à peine entrés dans la grande nef que la charpente des orgues s'écroule en les couvrant de plomb en fusion et de débris enflammés. Bientôt le service des pompes est organisé.

Il ne s'agit plus de sauver la toiture de l'édifice ; le feu se propage avec une telle rapidité dans les combles qu'avant qu'une demi-heure ne se fût écoulée, il avait gagné le chevet de l'église et s'était étendu sur toute la surface du bâtiment. Les troupes de la garnison accourent à leur tour. Toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires sont présentes.

L'Emancipateur de Cambrai ajoute les détails suivants :

Vendredi soir, quand à neuf heures précises on entendit retentir la cloche d'alarme, on était bien loin de penser qu'il s'agissait de l'église Saint-Sépulcre, provisoirement notre métropole. Les premiers arrivés sur le théâtre de l'incendie pouvaient raisonnablement croire qu'on se rendrait assez facilement maître du feu, qui était concentré dans les orgues : mais dès que le portail fut ouvert, on vit la flamme courir rapidement jusqu'à l'extrémité opposée de l'église, et bientôt après, elle sortait du toit et offrait aux regards le spectacle d'un vaste incendie.

On reconnut tout d'abord qu'il ne fallait pas songer à combattre le feu qui dévorait la toiture de l'église ; il fallait protéger l'archevêché, la sacristie et les maisons voisines, sauver le Saint-Sacrement renfermé dans le tabernacle, l'image miraculeuse de Notre-Dame de Grâce, les vases sacrés et les ornements sacerdotaux.

C'est ce qui se fit avec un zèle admirable, mais peut-être avec un trop grand empressement. En une demi heure, la sacristie fut complétement vidée, et la belle grisaille qui y était renfermée était détachée et portée en lieu sûr.

On s'appliqua alors à sauver tout ce qu'on put du matériel de l'église : statues, chandeliers, vases de fleurs, chaises, tout fut enlevé avec une étonnante rapidité. On se disposait à enlever les belles grisailles des chapelles, et par un excès de zèle pour leur conservation, quelqu'un proposait de les couper tout autour de leurs cadres qu'il semblait impossible de pouvoir déclouer. M. Henri De Baralle, pensons-nous, plus calme et plus expérimenté que ceux qui songeait à les enlever par quelque moyen que ce fût, s'opposa à cette mutilation en faisant remarquer que très-probablement les voûtes protégeraient l'intérieur de l'église et que les grisailles demeureraient intactes. Une véritable pluie de feu, de plomb fondu, et d'ardoises calcinées qui tombait par les lucarnes des voûtes fit renoncer à l'entreprise commencée pour l'enlèvement des grisailles.

Bientôt, de la coupole du milieu, tombèrent sur les dalles des poutres et des chevrons embrasés. le toit s'affaissait par parties, et immédiatement les deux pompes placées dans l'église éteignaient ces débris enflammés.

Précédemment on avait entendu tomber les lustres et les lampes suspendus aux voûtes. La grande couronne qui, depuis le jubilé séculaire, était suspendue dans la chapelle de la Sainte-Vierge faillit écraser dans sa chute un ecclésiastique.

Au milieu d'un tel désastre, on cherchait à arracher tout ce qui se trouvait dans l'église, comme si le vaisseau eût dû brûler. Ainsi on avait commencé à détacher les stations du chemin de la croix, on voulait démonter le petit orgue placé dans le chœur et jusqu'aux boiseries des stalles. Heureusement on s'opposa énergiquement à cette entreprise, qui eût causé plus de préjudice que le feu lui-même. Le maître-autel fut brisé par suite de cet excès de zèle. Il fût demeuré complétement intact si on eût écouté les sages avis de ceux qui dirigeaient les secours.

Cependant on travaillait avec zèle à protéger les toitures des nefs latérales et celle de la sacristie ; des chevrons embrasés tombaient incessamment sur ces toits, quelques pierres se détachaient du faite de l'église et tombaient avec des débris enflammés. Il y avait à craindre que le foyer ne s'étendît et on ne pouvait alors prévoir l'étendue du désastre qui aurait eu lieu.

Sur tous les points on travaillait avec l'ardeur la plus louable.

Les bâtiments de l'archevêché étaient aussi menacés, mais dès le principe une pompe avait été placée, sur l'avis de M. l'architecte de Baralle, pour protéger l'aile qui était plus exposée à être envahie par la flamme.

A onze heures et demie on pouvait espérer que la part du feu était faite, on continua à protéger les points menacés et à éteindre les tisons de feu qui tombaient dans l'église.

On acquit alors la certitude que la magnifique tapisserie des Gobelins qui était placée sous le buffet des orgues avait échappé aux flammes. On reconnut aussi qu'on avait eu raison de laisser les grisailles à leur place, elles n'ont aucunement souffert.

Monseigneur l'archevêque, qui avait assisté au désastre et qui encourageait les travailleurs par sa présence, était parfaitement calme au milieu du désordre qui régnait dans le palais archiépiscopal.

Toutes les autorités civiles et militaires étaient présentes ; nos braves soldats, dragons et fantassins, formaient des chaînes immenses, et les pompes étaient abondamment approvisionnées d'eau.

La plupart des habitants du voisinage avaient été des premiers à porter secours. Leurs femmes envoyaient les domestiques avec tous les ustensiles propres à transporter de l'eau en attendant l'arrivée des pompes munies de seaux de toile. On nous a cité quelques égoïstes qui n'ont pas suivi tout à fait cette règle, mais nous sommes heureux de dire que c'est là une exception.

Quelques-uns, jugeant qu'on pouvait se passer de leurs services, retournaient tranquillement chez eux après avoir satisfait la curiosité qui les avait poussés à venir contempler le spectacle d'un vaste incendie. Si chacun eût raisonné comme eux, les travailleurs eussent certainement fait défaut; mais nous le répétons, ce n'était là qu'une rare exception.

Partout les habitants étaient mêlés aux ecclésiastiques, aux bons Frères des écoles chrétiennes, aux soldats, et tous rivalisant de zèle étaient disposés soit à faire la chaîne pour approvisionner les pompes, soit à transporter les objets qu'on voulait sauver.

Nous espérons qu'on n'a pas eu à constater le moindre vol, le moindre désordre pendant cet incendie.

Ce matin nous avons pénétré de nouveau dans l'église. La tapisserie des Gobelins a été descendue avec son cadre, elle a été préservée d'une façon vraiment merveilleuse.

Les grisailles n'ont pas souffert. La chaire de vérité et les confessionnaux, le monument de Fénelon et la statue de Mgr Belmas sont bien conservés.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'empressement irréfléchi a causé plus de dégâts à l'intérieur de l'édifice que le feu lui-même.

Nous avons vu sur les dalles les gigantesques cariatides qui soutenaient le buffet d'orgue, carbonisées à la surface mais non consumées par le feu; des plaques de plomb fondu rappelaient seules les tuyaux d'orgue.

Les voûtes de la grande nef sont très-lézardées, et on peut craindre qu'elles ne s'affaissent, surtout à l'entrée.

A onze heures, ce matin la cloche d'alarme a retenti de nouveau, l'incendie recommençait dans une des petites nefs, celle du côté de l'archevêché.

Les pompes ont fonctionné avec activité et on s'est promptement rendu maître du feu.

Il y a eu hier et aujourd'hui quelques blessés.

Un ouvrier de la brasserie cambrésienne a eu la jambe cassée par la roue d'un chariot, c'est le nommé Brunlet, dit *Lafleur*.

M. le commandant Evrard a reçu à l'œil un éclat d'une pièce de bois qui était tombée sur son casque.

Quelques doigts foulés, une contusion à l'épaule, voilà à quoi se résume la série des accidents.

On nous disait tout à l'heure que, dans la reprise de l'incendie, ce matin, un jeune homme avait reçu sur la tête une pierre qui l'avait tué. Nous apprenons qu'heureusement ce brave travailleur en a été quitte pour un évanouissement.

La cause de l'incendie reste jusqu'ici inconnue. Hier soir, M. l'abbé Gombert a touché les orgues pendant le salut. Un prêtre étranger à la ville l'avait accompagné au buffet d'orgues. Après le salut, M. l'abbé Gombert prit la bougie pour éclairer le prêtre qui ne connaissait pas l'escalier. Arrivé au bas, il souffla la bougie et la déposa sur la dernière marche. Il est évident que ce n'est pas du bas que le feu a pris. Il reste donc à expliquer ce qui a pu occasionner le malheur que nous déplorons.

Pendant l'incendie de cette nuit, une voix s'élevait unanime au milieu des travailleurs, pour faire revivre l'idée de la reconstruction de l'antique métropole. Nous avons été frappé de la manière dont plusieurs nous ont entretenu de leurs désirs à cet égard. Nous n'avons jamais douté pour nous de la popularité de cette idée. Puisse le sinistre de cette nuit avoir pour résultat de faire aboutir cette fois ce projet vraiment chrétien. Ce ne sont les Cambrésiens, *qu'on en soit convaincu*, qui manqueront de zèle pour qu'il soit donné suite à cette idée. Il suffirait d'entendre avec quelle animation on en parlait pour être persuadé du concours qu'on trouvera dans notre population, pour la réalisation du projet.

4 heures du soir. — Le guetteur signale à l'instant un nouvel incendie sur la route d'Arras, dans la direction de Marquion. Nous n'avons aucun détail.

Exposition régionale de Rouen.

(Quatrième article).

Appareil pour le lavage des laines. — Bascules à précision pesant 20,000 k. à 100 grammes près. — Clitographe ou niveau de pente parlant. — Lampe Sibillat à trois mèches. — Rince bouteillu hygiénique. — Machine à boucher. — Portes bouteilles en fer. — Fausset hydraulique. — Système nouveau de guides. — Caoutchouc galvanisé appliqué aux grandes industries. Cuirs toiles américains. — Carton feutre sablé. — Carrelages mosaïques en ciment. — Produits en aluminium. — Moyen de rendre tous les objets incombustibles. — Appel de secours après la sépulture. — Echelles perches. — Produits chimiques. — Emploi important des silicates de soude et de potasse. — Moyen pour conserver aux fût leur bon goût. — Saint-Gobain. — Le chlorate de potasse pour les allumettes chimiques. — Phosphate de chaux. — *Sulfate de fer d'une couleur verte.*

Dans un précédent article, nous avons fait connaître à nos lecteurs les grandes machines qui fonctionnent dans les galeries de l'exposition de Rouen; nous allons maintenant jeter un coup d'œil rapide sur quelques autres articles qui méritent aussi notre attention, puis nous nous occuperons des trois grandes industries, les draps, les toiles en fil et en coton.

On sait que le lavage des laines en suint se fait quelquefois avec les pieds, mais le plus souvent avec des fourches ; cette opération demande alors beaucoup de temps et de main-d'œuvre. M. Desplas, d'Elbeuf, a inventé un appareil simple et ingénieux qui doit, il nous semble, réunir toutes les conditions nécessaires pour bien opérer le lavage des laines; voici en quoi il consiste. A un axe vertical sont soudées trois branches en fer ; à l'extrémité de chacune se trouve placée perpendiculairement une barre de fer portant à chaque bout deux pointes de 10 centimètres environ de longueur, posées aussi perpendiculairement. Les trois branches premières portent encore une pointe

semblable dans leur milieu, en tout 9 pointes. Cet appareil est placé dans un cuvier garni de trous pour laisser passage à l'eau dans laquelle il se trouve; l'engrenage lui communique un mouvement de haut en bas, et le fait tourner tantôt à droite et tantôt à gauche; la laine et l'eau sont toujours ainsi dans l'agitation, et par conséquent le lavage doit parfaitement se faire.

Nous avons examiné avec beaucoup de soin un nouveau système de bascules de M. Suc, de Belleville, qui doit donner la plus grande précision dans ses résultats. Ainsi des bascules à pont peuvent peser 20,000 kilog. et même davantage, à 200 grammes près; voici pourquoi: sur le devant du levier où marche la pierre, se trouve un curseur pour les unités, de sorte que l'opération se fait en deux fois; on pèse d'abord le gros poids de la façon la plus exacte possible, puis pour régler entièrement la bascule, on emploie le curseur, et l'on obtient ainsi les unités les plus minimes. Le même système peut encore s'appliquer à une romaine ordinaire destinée à peser avec une très-grande précision des marchandises encombrantes.

Nous indiquons aussi le système de soufflerie physique de M. Delabarre, de Neuilly (près Paris), au moyen duquel on peut faire une grande économie de charbon, car la combustion se fait dans de bien meilleures conditions.

M. Jules Lefebvre, architecte à Rouen, a exposé un clitographe, ou niveau de pente parlant. Ces instruments sont formés d'un cadre en fonte, d'un fil à plomb ou d'une alidade surmontée d'un niveau à bulle d'air, et d'une plaque en cuivre indiquant la pente par mètre.

Les clitographes marquent instantané- (en millimètres par mètre de longueur), les déclivités d'un plan quelconque. Ils peuvent donc remplacer avec avantage les niveaux ordinaires et les aplombs, soit pour la construction en général, soit pour la pose des machines, rails des chemins de fer, glaces, etc., surtout lorsque ces objets doivent avoir une déclivité déterminée.

Ces instruments, fort utiles dans la pratique, sont d'un prix fort peu élevé; ils se vendent en détail 8 fr. sans boîte pour la 1re catégorie à fil à plomb, et 20 fr. avec une boîte en noyer, pour la 2e catégorie avec un niveau à bulle d'air et alidade.

M. Gauthier, rue du Château-d'Eau, à Paris, a présenté la lampe Sibillat à trois mèches, dont une veilleuse, s'allumant réciproquement l'une par l'autre sans enlever le verre. Nous nous étonnons que cette lampe ne soit pas plus répandue, car elle présente des avantages. Lorsque l'on veut peu de clarté, on fait usage de la mèche-veilleuse qui consomme bien peu d'huile; si l'on désire plus de lumière, on fait usage de la première mèche ronde cylindrique: enfin pour obtenir une grande clarté, on monte la 3e mèche; toutes ces mèches sont indépendantes l'une de l'autre, chacune a son cric et son bouton particulier, de sorte qu'en élevant l'une il faut abaisser l'autre. Lorsque la veilleuse fonctionne, on peut adapter à la galerie de la lampe un plateau caléfacteur destiné à recevoir un vase dans lequel on fait chauffer un liquide quelconque. Nous nous sommes informé du prix de ces lampes qu'il n'est guère plus élevé que celui des autres.

Nous avons acheté pour 2 fr. le rince-bouteilles hygiénique de MM. Heslin frères, d'Aumale (Seine-Inférieure). Ce petit instrument est composé de deux tiges en fer ayant une poignée d'un côté et recourbées à l'autre extrémité; là sont adaptées des espèces de brosses; on fait entrer l'appareil dans la bouteille, et les deux tiges garnies de brosses s'ouvrent alors et frottent dans tous les sens jusqu'à ce que l'opération soit terminée.

Le lavage des bouteilles avec du plomb est quelquefois dangereux; il peut produire des accidents graves, à cause du contact prolongé du vin avec le plomb, qui est un poison. Nous engageons en conséquence les amateurs à faire usage du rince-bouteilles Heslin, car, dans toutes les occasions, la prudence est la mère de la sûreté.

Nous avons vu aussi une machine à boucher 300 bouteilles à l'heure; puis des porte-bouteilles et casiers en fer, bien préférables à ceux en bois, car ils ont une durée indéfinie; un casier non fermé pour 300 bouteilles se vend 37 fr. 50 c., et fermé, il vaut 67 fr. 50.

Disons un mot encore du fausset hydraulique, qui, placé sur un tonneau, conserve le liquide jusqu'à la fin. Et certes, dans les ménages, les fins de tonneau sont souvent bien mauvaises.

Les amateurs de chevaux nous feraient des reproches si nous ne leur faisions pas connaître le nouveau système de guides de M. Levacher, de Rouen, supprimant totalement les doubles guides, tout en conservant la même puissance sur le mors du cheval.

Plus les guides sont attachées bas au mors, plus l'action de la main est puissante, car le bras de levier est plus long; dans le système de M. Levacher, les guides en cuir sont fixées par des boucles au trou le moins rapproché de la bouche du cheval, c'est-à-dire le plus bas; un morceau de caoutchouc rond, de la grosseur du petit doigt et d'une longueur de 25 à 30 centimètres, est soudé par une couture à l'extrémité des principales guides restant un peu plus longue cependant que le morceau de caoutchouc qui est attaché au trou supérieur du mors, le plus près de la bouche; dans ces conditions, le cheval est ordinairement conduit avec les guides en caoutchouc, ce qui doit être très-doux pour la bouche de l'animal; dans le cas où le cheval ne serait pas docile et chercherait à s'emporter, le conducteur, en appuyant fortement de la main, fait allonger le caoutchouc, alors commencent à fonctionner les guides en cuir fixées au trou le plus bas, et au moyen desquelles on peut faire une grande force et se rendre maître de l'animal. On le voit, ce système s'applique facilement à toutes les guides et aux attelages à un ou deux chevaux, et dispense de placer des doubles guides, ce qui est souvent très-embarrassant pour le conducteur. Ce système n'a point encore reçu la sanction de la pratique, mais nous engageons les amateurs à en faire usage, probablement ils en seront satisfaits.

M. Rousseau-Lafarge, gérant de la compagnie Franco-Américaine, a fait une belle exposition de caoutchouc vulcanisé appliqué aux divers besoins de l'industrie, et propres à remplacer le cuir.

La production des cuirs est tout à fait limitée; cette matière est d'ailleurs d'une nécessité absolue dans beaucoup de circonstances, ce serait donc rendre à la société un très-grand service que d'en restreindre l'emploi. Les caoutchoucs vulcanisés pourront-ils remplir ce but pour ce qui se rapporte à l'industrie, nous l'ignorons, mais nous le désirons vivement, et nous engageons les industriels intelligents à faire de nombreuses expériences à ce sujet, ils y trouveraient d'ailleurs leur compte, car les prix seraient moins élevés, surtout si la durée était plus longue. Le caoutchouc est sans aucun doute destiné à un grand avenir, mais cette industrie n'est pas définitivement assise.

Voici encore une nouvelle fabrication : les cuirs-toiles américains. Ces toiles sont travaillées de façon à imiter complétement les cuirs et maroquins. Ces produits peuvent être employés pour meubles, tentures, articles de voyage, sellerie, reliure, etc.; nous en avons vu d'heureuses applications soit dans les salons, soit dans les galeries de l'exposition, et partout ces garnitures produisaient un effet charmant. Ces cuirs américains valent de 3 à 6 fr. le mètre, suivant la couleur, la finesse et la bonté de la toile employée.

Nous arrivons au carton-feutre sablé pour toitures de M. Stierlin, du Havre. Nous ne connaissons pas les résultats obtenus par l'application sur des toits de ce carton sablé, mais il serait à désirer que l'on pût en faire usage généralement, car à cause de sa légèreté, les charpentes pourraient être moins lourdes; on pourrait d'ailleurs rendre ce carton incombustible en mélangeant de l'amiante dans sa fabrication. Un mètre carré de toiture vaut 4 fr.; cela ne nous paraît pas encore être très-bon marché, car les tuiles creuses ou à crochet sont loin de revenir à ce prix.

Les carrelages mosaïques à trois couleurs, en ciment comprimé de Grenoble (Isère), sont arrivés jusqu'à Rouen. Ce système de carrelage présente de grands avantages et nous le croyons bien préférable à celui des briques, surtout dans les pays nuageux et humides.

Le prix du mètre varie de 15 à 18 fr., suivant le nombre des couleurs et la complication du dessin. Ces articles se fabriquent à Lyon chez MM. Martel et Dupont.

Examinons maintenant de charmants produits artistiques en aluminium, de M. Bishop. Comme on le sait, le métal l'aluminium est extrait de l'argile par un procédé qu'il est inutile d'indiquer ici. Cette matière, qui n'est point encore un article de commerce, n'a pas de valeur intrinsèque comme l'or, le platine, l'argent, etc. Il nous semble alors qu'il ne faut produire avec ce métal que des bijoux dans lesquels la main-d'œuvre entre pour la plus grande partie, car d'un jour à l'autre l'aluminium qui se vend encore aujourd'hui à un prix très-élevé, pourrait bien tomber à 30 ou 40 fr. le kil. et peut-être moins, par conséquent un bijou pesant deviendrait bien vite une non-valeur, à moins qu'il ne soit totalement considéré comme un objet artistique, dans ce cas le métal entre pour peu de chose. M. Bishop a exposé de délicieux objets : des porte-monnaie, de pe-

tits nécessaires de dames, des éventails, des couvertures de livre ciselées du prix de 125 fr.; de petites broches valant 6 à 7 fr., des coupes ciselées et surtout deux ravissantes lampes.

Nous avons vu aussi de magnifiques lingots d'aluminium brut provenant de l'usine de M. Martin (Charles-William), à Rouen.

M. Carteron de Rouen a trouvé le moyen de rendre tous les objets incombustibles; sa vitrine contient des peintures, des tissus, des bois, des matières premières, des amidons. Ce procédé peut être d'une très-grande utilité dans une multitude de circonstances; ainsi les tissus en mousseline ou autres se noircissent, se calcinent, mais ne flambent pas. On assure que, pendant la campagne d'Italie, l'Empereur portait un petit coffret en bois très-léger construit par Tahan. Le bois de ce coffret avait été soumis au procédé Carteron, et pour avoir la preuve certaine de l'incombustibilité, l'Empereur l'avait rempli de braise ardente. Il paraît que l'application du procédé Carteron coûte peu, qu'elle se fait sans aucun embarras et surtout sans altérer la matière.

Arrivons à ce fameux appareil, dont on s'est beaucoup trop occupé, destiné à un appel de secours après la sépulture de la part de ceux qui ne sont pas bien morts. Cet appel se fait au moyen du timbre mis en mouvement qui communique dans le tombeau et qui est attaché à diverses parties du corps et surtout à la main du soi-disant mort. On voit dans les galeries de l'exposition un cercueil dans de la terre, un mannequin couché dedans et l'appareil de sonnerie tout disposé. Que de gens voudraient pouvoir tirer la ficelle après leur sépulture!

Les choses les plus simples sont souvent les plus utiles. Nous voulons parler des échelles que l'on ouvre et que l'on ferme à volonté, de façon qu'elles ressemblent à une perche de bois dont le transport devient très-facile. Les échelons entrent par moitié dans chacune des perches qui les soutient, voilà tout le secret.

Dans un pays essentiellement industriel, les produits chimiques devaient être représentés d'une façon brillante, car ils sont l'accessoire nécessaire de la teinture et d'une multitude de préparations auxquelles sont soumis les tissus. Il faut d'autant moins s'étonner de la richesse de l'exposition en produits chimiques que la région de Rouen compte les quatre fabriques les plus importantes de France, MM. Kulmann, de Lille, Saint-Gobain, Malétra et Maze de Rouen.

La vitrine de M. Kulmann, chimiste fort distingué, contient des sels de baryte, des soudes, des chlorures de chaux, du noir animal magnifique destiné à la décoloration du sirop du sucre de betterave. Nous avons surtout remarqué des silicates de soude et de potasse à l'état vitreux et liquide dont certaines applications importantes dans l'industrie sont dues spécialement à M. Kulmann. Avec les silicates de soude et de potasse on donne plus de dureté aux briques, au plâtre, même à la pierre et à tous les matériaux de construction; on rend aussi incombustibles en quelque sorte les tissus de tous genres; les bois, en les trempant dans une dissolution de ces silicates, car alors ils se carbonisent sans produire aucune flamme.

Pourquoi donc ne pas soumettre à cette opération fort simple tous les bois destinés aux constructions diverses, et surtout ceux employés pour les décors et l'ornementation des salles de spectacle? Ce serait là une grande sûreté pour le public.

Le *Nouvelliste de Rouen* nous fait connaître une application des silicates sanctionnée par les expériences auxquelles s'est livré l'un de ses rédacteurs, M. B... Tout le monde connaît, dit cette feuille, la difficulté de conserver aux fûts de vin, de bière, de cidre, leur bon goût: le seul moyen employé, souvent très-imparfait, c'est le soufrage. A cette méthode défectueuse on peut substituer l'emploi du silicate de soude. Le bois des fûts silicaté acquiert de la dureté et devient imputrescible. D'ailleurs l'emploi des silicates, dans cette circonstance, n'altère en rien la qualité des liquides que doivent contenir les fûts.

Les agriculteurs feront bien de mettre cette méthode en pratique, ils sauront rapidement si elle leur réussit, ce dont nous ne doutons pas, car nous la donnons sous la foi d'une feuille sérieuse.

Outre la fabrication des glaces si renommées de Saint-Gobain, cette manufacture jette encore dans le commerce une grande quantité de produits chimiques, car elle occupe en quelque sorte deux villages, Chauny et Saint-Gobain. Avec le puissant secours des Gay-Lussac, des Thénard et de plusieurs autres célébrités, l'usine de Saint-Gobain est parvenue à apporter de grands perfectionnements dans la fabrication de la soude, du verre et de l'acide sulfurique.

MM. Maletra et Maze, de Rouen, fabriquent tous les deux le chlorate de potasse employé dans la fabrication des allumettes, et dans la médecine pour dissoudre les fausses membranes qui se produisent dans la maladie du croup.

M. Maze traite les os par l'acide chlorhydrique, il obtient ainsi des phosphates de chaux d'une qualité tout à fait supérieure très-prope à favoriser la végétation des plantes, car, par la calcination, les os n'ont point perdu leurs éléments organiques, leur azote dont la teneur est de 8 0/0. Ces éléments se retrouvent en très-petite quantité dans le noir animal, riche spécialement en phosphate.

MM. Berthe frères, de Honfleur, ont exposé des sulfates de fer obtenus en traitant le fer par l'acide sulfurique. Cette couperose d'une couleur verte nous a paru très-pure, probablement elle n'a pas été trempée dans une dissolution de tanin et de mélasse, comme on le fait presque toujours, pour lui donner cette couleur foncée que l'on veut généralement dans le commerce.

A. DE LAVALETTE.

FAITS RELIGIEUX.

Le Midi de la France va s'enrichir d'un couvent de Trinitaires déchaussés. Cette fondation, due à la libéralité du prince Torlonia, n'est autre que le rétablissement du monastère de Faucon près Barcelonnette, patrie de Saint-Jean de Matha, instituteur de l'ordre des Trinitaires. La pieuse colonie est partie de Marseille le 24 août. A son passage à Digne, Mgr l'évêque lui a donné l'hospitalité dans son séminaire. Les religieux sont arrivés le samedi 27, à Barcelonnette, où le clergé les a reçus avec des marques de la joie la plus vive.

Ils se sont dirigés de là vers Faucon, qui est à une heure de cette ville. Les femmes et les pénitents portant des cierges allumés sont allés en procession à leur rencontre, à un kilomètre du village, et les ont accompagnés, au chant du *Benedictus*, jusqu'à leur ancien couvent, qui vient d'être restauré.

Le lendemain matin, dimanche, la même procession est allée les chercher, pour les conduire à la paroisse, en chantant l'*In exitu Israël*. Le R. P. Antoine de la Mère de Dieu, ministre général des Trinitaires déchaussés, a célébré la grand'messe. L'église ne pouvait contenir la foule accourue de toutes parts pour être témoin du retour des enfants de Saint-Jean de Matha, après un exil de 69 ans.

— L'inauguration solennelle du couvent de Faucon aura lieu le jeudi 15 courant, octave de la Nativité. Mgr Meirieu, évêque de Digne, présidera cette cérémonie.

Terrible accident au *Great-Eastern*.

Sous ce titre, le *Sun* publie la dépêche télégraphique suivante :

Portland, samedi matin.

Le *Great-Eastern* vient de mettre à l'ancre. Une affreuse explosion a eu lieu dans ses chaudières d'avant. L'ameublement du grand salon et les cabines du premier pont ont sauté en pièces.

Treize chauffeurs ont été brûlés, deux sont morts depuis, et un autre, qui s'était lancé par-dessus bord, a été noyé. Cinq sont dans un état désespéré. Mais par un miracle providentiel aucun passager n'a été blessé.

A l'exception de la chaudière qui a fait explosion, le vaisseau et les machines sont intacts.

(*Sun*, 10 septembre).

FAITS DIVERS

Un fait des plus étranges s'est produit jeudi à la bourse de Lyon ; vendeurs et acheteurs ont complétement fait défaut, à tel point que la salle a été entièrement vide un *instant*, *et qu'il ne s'y* trouvait que l'employé chargé d'enregistrer les ventes.

MM. les agents de change, profitant des loisirs que leur faisait cette absence inusitée de clients, se promenaient mélancoliquement sous les arcades du palais Saint-Pierre.

— Nous lisons dans le *Mémorial de Centrai* :

« Une mésaventure assez singulière vient d'arriver à un hôtelier de notre ville. Il avait envoyé un jeune homme de dix-sept ans échanger 5,000 f. d'or de France contre des billets de Banque belges. L'échange fut fait; mais, en rentrant au logis, il ne trouve plus les billets qu'il avait reçus au nombre de cinq de 1,000 fr. chacun.

« Pendant qu'il se lamentait sur cette perte, un enfant de cinq à six ans venait présenter à sa mère un fragment d'une image que, disait-il, son jeune frère de trois ans était occupé à mettre en pièces au moyen de ciseaux. Cette dame croyant reconnaître dans ce fragment un morceau de billet de Banque, on court après l'enfant entre les mains duquel on trouve, en effet, un billet de Banque de 1,000 francs découpé en onze morceaux.

« L'enfant, interrogé sur la manière dont il s'était procuré ce billet et s'il n'en possédait pas d'autres, au lieu de répondre, se mit à pleurer, de sorte qu'on n'en put rien tirer pour le moment. Cependant, la bonne étant parvenue plus tard à le consoler, elle apprit que les quatre autres billets avaient été placés par l'enfant dans un petit cabinet, au milieu de ses autres jouets. L'enfant les avait ramassés, pour les découper ensuite comme des images. »

— La semaine dernière, à Bade, plusieurs personnes de la meilleure compagnie entouraient la table de la roulette. Mme de R... était là, au bras de son mari, et entourée d'amis. Elle ne jouait pas, se contentant de regarder jouer.

Tout à coup une idée lui passe par la tête; elle s'écrie : « Tiens! si je jouais mon âge, tu sais, comme tu me l'as conseillé? — Oui, dit le mari, c'est certain; une femme qui joue sur le numéro de son âge est sûre de gagner la première fois. — Ah! nous allons voir. Je vais mettre deux louis sur mon âge. »

En disant ces mots, elle ouvre sa bourse et y prend deux louis. Tous les cous tendus attendent pour voir sur quel numéro elle va poser ses deux louis. Elle se penche nonchalamment et les pose sur le n° 30. Mme de R... est très-élégante, très-jolie, et le numéro parut singulièrement choisi. « Rien ne va plus! dit le chef de parti. »

La bille roule, roule, tombe, bondit, retombe et s'arrête au n° 36. « Tu vois, dit le mari, que mon conseil était bon. Si tu avais dit la vérité, tu gagnais soixante et douze louis. » La dame fut confuse, mais non de ne pas avoir gagné. »

— Conduisant avant-hier deux tonnes d'huile sur son camion, le nommé Victor D..., charretier à la banlieue, se tenait sur l'avant de son équipage, assis de côté et les jambes pendantes, comme c'est assez l'habitude, puis, bercé par le sabot, il s'était endormi. Un conducteur de moellons, ayant sur ces entrefaites côtoyé le camion à l'huile, aperçoit Victor assoupi et il essaye d'éveiller l'imprudent; mais celui-ci prend à peine le temps d'ouvrir les yeux pour répondre à l'importun, puis il reprend son somme interrompu.

Cependant le moellonnier, qui s'était arrêté à la prochaine auberge pour faire boire ses chevaux, ne voyant pas, au bout de dix minutes, arriver le camion qu'il avait dépassé, soupçonne qu'il lui est arrivé malheur, va à la découverte et ne tarde pas à apercevoir de loin l'équipage arrêté, mais il n'en voit plus le conducteur. Plus de doute dès lors, il se passe là quelque chose d'extraordinaire; il court donc de ce côté, et bientôt il trouve le pauvre camionneur étendu par terre, la figure en sang et la poitrine écrasée : il était mort.

Le malheureux s'étant laissé choir, la roue gauche du camion lui avait passé en écharpe sur le corps, et le cheval, en sentant l'obstacle, s'était arrêté de lui-même, mais il s'était arrêté quand l'obstacle était franchi.

Victor D... laisse deux petits enfants et sa femme enceinte; on nous assure que, en apprenant le malheur qui venait de la frapper, cette pauvre femme est devenue folle.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Les mélanges théologiques sont un véritable trésor où les plus intéressantes questions de théologie et de droit canon trouvent leur solution raisonnée et savante : c'est l'ARSENAL DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES. Le RÉPERTOIRE DU PRETRE, et les PLANS D'INSTRUCTIONS *d'après le catéchisme du* CONCILE DE TRENTE, offrent à MM. les ecclésiastiques la mine la plus riche et la plus sûre pour la prédication et la méditation. Il suffit de nommer ROME et LONDRES et la DÉFENSE DU SAINT-SIÉGE pour attirer l'attention de nos lecteurs sur ces deux ouvrages de la plus haute actualié.

Cadres de Prônes et Prônes pour tous les dimanches, entièrement inédits ; par M. l'abbé Vincent. 1 vol. de 150 pages, grand in-8° compacte.

L'Univers, du 18 octobre 1857, s'exprimait ainsi au sujet de ce livre : « Sous le titre modeste de *Cadres de prônes pour tous les Dimanches*, M. l'abbé Vincent a publié une série d'instructions substantielles, développement rapide mais non aride de textes évangéliques. L'auteur, entraîné par l'abondance de son sujet, a parfois dépassé les limites qu'il semblait s'être imposées, et a donné çà et là de véritables sermons qui se recommandent par le style à la fois digne et familier, par des preuves que fournissent en même temps la raison et la foi, et par une interprétation souvent ingénieuse et toujours sage. »

On lit dans l'*Ami de la Religion*, du 29 octobre 1857 : « En ouvrant ce livre, nous pensions n'avoir à parcourir que des citations du texte sacré et quelques réflexions et exhortations morales classées par paragraphes; en un mot, nous avions cru n'avoir sous les yeux qu'une sorte de *Memento* du prédicateur. Nous nous étions trompé. Ces cadres de prônes, tout en offrant les textes qui fournissent le sujet, les autres citations qui les soutiennent et les divisions qui en facilitent l'intelligence et viennent en aide à la mémoire, sont, en même temps, la plupart, oratoires, bien développés, et pourraient être prononcés tels qu'il ont été écrits. Ajoutons que ce n'est pas là une compilation prise dans les nombreux ouvrages qui ont traité des mêmes matières, et que ces mots « entièrement inédits » sont bien justifiés. Une doctrine sûre et un raisonnement serré y revêtent une forme originale. »

Les Cadres de Prônes *sont adressés franco, contre l'envoi de* 2 fr. 50, *en un mandat ou en timbres-postes, à* M. Simon de Vaudiville, rue Cassette, 25, à Paris. Ecrire *franco*.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les livres de la librairie Henri Plon, annoncés dans le numéro de ce jour.

(*Voir aux annonces*).

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 12 septembre.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 50		15	3 0/0	cpt.	68 45	68 50	68 30	68 35
68 55		20	Jouissance du 22 juin	fin c.	68 60	68 50	68 30	68 35
69 ..			EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.				
69 10		20	— —	fin c.	69 ..	69 ..	68 90	68 90
69 40			— 3 0/0 escompte	cpt.	69 30			69 30
96 ..			EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt.				
..			dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.				
94 75		50	4 1/2 0/0	cpt.	94 75	94 75	94 25	94 25
95 ..			Jouissance, 7 septembre	fin c.				
2780 ..			BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt.	2870 ..			2780
217 50		2 50	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt.	220			220 ..
670 ..			CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	670			670 ..
670			Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.				
806 25		26 25	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	800 ..	800 ..	780 ..	780 ..
805 ..		25 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	802 50	805 ..	780 ..	780 ..
640			COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance août	cpt.	640 ..			640 ..
1365 ..			ORLÉANS	cpt.	1365 ..			1365 ..
1367 50		2 50	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1365	1367 50	1365	1365 ..
920 ..		2 50	NORD (act. anciennes)	cpt.	918 75	918 75	917 50	917 50
920 ..		2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	917 50			917 50
805 ..			NORD (actions nouvelles)	cpt.	805 ..			805 ..
808 75		3 75	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	805			805
655 ..			EST	cpt.	655 ..			655 ..
655 ..		2 50	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	655 ..	655 ..	652 50	652 50
867 50		2 50	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	867 50	867 50	865 ..	865 ..
867 50			Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	865 ..	868 75	865 ..	867 50
505			MIDI	cpt.	505 ..			505 ..
505 ..		4 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	502 50	502 50	501 25	501 25
575			OUEST	cpt.	575			575 ..
572 50			Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
520 ..		2 50	LYON A GENÈVE	cpt.				
525 ..			Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.				
545 ..		13 50	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	530 ..	542 50	530 ..	532 50
545 ..		18 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	542 50	542 50	527 50	527 50
165			GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	165			165 ..
170 ..			Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
535 ..			DAUPHINÉ	cpt.				
535 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
440 ..			ARDENNES ET L'OISE	cpt.				
440 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
470 ..			ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	470 ..			470 ..
470 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
412 50			VICTOR-EMMANUEL	cpt.	412 50	412 50	410 ..	410 ..
410 ..			Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	407 50	410 ..	407 50	410 ..
500 ..	1 25		GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	501 25			501 25
500 ..	1 25		Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	500 ..	501 25	500 ..	501 25
450 ..			BESSÈGES A ALAIS	cpt.				
417 50			Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
380 ..			ROMAINS	cpt.	380 ..			380 ..
375 ..			Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.				
307 50			OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt.				
436 25		1 25	SARAGOSSE	cpt.	436 25	436 25	435 ..	435 ..
437 50			Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	437 50			437 50
553 75		5 ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS	cpt.	551 25	551 25	548 75	548 75
553 75		5 ..	Jouissance juillet. — 200 fr. payés	fin c.	551 25	551 25	548 75	548 75

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

13 *septembre*

C'est au tour de l'Allemagne de s'occuper de l'article du *Moniteur*. Les journaux autrichiens ne l'apprécient encore que sur les extraits incomplets que leur en a transmis le télégraphe, mais leur sentiment mérite d'être signalé. A leurs yeux, l'abandon de la Lombardie à la France fait partie des concessions en échange desquelles l'Autriche a stipulé le rétablissement des archiducs ; et si ce rétablissement, posé comme condition *sine quâ non*, n'avait pas lieu, l'Autriche se trouverait déliée de tous ses engagements.

C'est là l'argumentation de la *Gazette de Vienne* et de l'*Ost-Deutsche-Post*.

En somme, l'article du *Moniteur*, qui paraît à l'*Ost-Deutsche-Post* « dicté par les meilleures intentions pour l'Autriche, » ne lui semble pas contenir le dernier mot de la situation. « C'est, dit la feuille autrichienne, un premier avertissement donné aux Italiens, et une plainte publique contre le Piémont. »

Dans un second article dont le télégraphe nous transmet la substance, la *Gazette de Vienne* se montre très-satisfaite des conseils que la France donne à l'Italie, et l'organe officiel ajoute qu'en traitant la question à ce point de vue, la note du *Moniteur* diminue les appréhensions et augmente les espérances de paix.

Le *Progrès* de Vienne nous semble résumer assez exactement d'un mot la situation nouvelle dessinée par le *Moniteur*, en disant : « La France est d'accord avec l'Autriche, voilà le grand événement du jour. »

Il est certain, en effet, que tout le monde a vu dans la note du journal officiel, dans les paroles flatteuses qu'elle contient à l'adresse du jeune empereur d'Autriche et dans la ligne politique qu'elle dicte à l'Italie, les symptômes d'un rapprochement intime entre les cabinets de Paris et de Vienne. — On a même été jusqu'à donner à ce rapprochement les proportions d'une alliance complète en vue d'éventualités plus ou moins prochaines.

Les nouvelles d'Italie se bornent aujourd'hui à une dépêche de Parme annonçant qu'une députation de l'Assemblée parmesane doit se rendre à Turin pour présenter au roi Victor-Emmanuel le vote relatif à l'annexion de la province au Piémont.

La même dépêche annonce la prochaine promulgation du Statut sarde dans le Duché.

Une correspondance de Vienne annonce qu'en présence d'éventualités menaçantes, le gouvernement autrichien vient de transmettre des ordres sévères au général comte Dagenfeld, commandant en chef les troupes restées en Vénétie.

Suivant cette même correspondance, des lettres saisies par l'autorité militaire autrichienne donneraient lieu de craindre une prochaine tentative des forces révolutionnaires combinées pour tâcher de mettre la Vénétie en combustion et de la soustraire à la domination de l'Autriche.

A propos du mouvement réformiste en Allemagne, les Etats secondaires de la Confédération viennent de faire remettre à la Prusse une note collective qui se résume, dit-on, dans cette question adressée au cabinet de Berlin : La Prusse considère-t-elle la Confédération actuelle comme existant en droit?

La Prusse n'a guère reconnu à la Diète germanique, depuis un certain nombre d'années, qu'une existence de fait, et jamais ses résolutions n'ont été publiées à Berlin comme ayant force de loi ; mais on pense que la Prusse, pour éviter toute discussion et tout conflit sur ce point, ne contestera pas l'existence légale de la Diète.

Les nouvelles de Chine ont assez vivement préoccupé l'opinion, et l'on s'est demandé si les événements qui viennent de s'accomplir sur le Peiho ne pourraient pas

être de nature à rapprocher les deux puissances occidentales. Ces événements réclament, en effet, une prompte et éclatante réparation, et nous espérons que la France ne laissera pas à la Grande-Bretagne le soin de châtier la mauvaise foi chinoise et de ramener ces barbares au respect des traités et du nom européen.

Le *Times* demande une répression exemplaire, et le *Globe* croit qu'un châtiment énergique est d'autant plus nécessaire, dans l'intérêt britannique, que le bruit de l'échec des alliés pourrait se répandre au loin, arriver aux oreilles des rebelles du Népaul, et aggraver la situation des Anglais dans l'Inde.

Les nouvelles du Maroc nous montrent ce pays en proie à la guerre civile. L'*Indépendance espagnole* assure qu'après la mort de l'Empereur, chacun de ses quatre fils s'est proclamé son successeur. Ce journal ajoute : « Le plus épouvantable désordre règne dans tout l'empire. Les consuls des divers pays se trouvent enfermés dans leurs domiciles respectifs, à Tanger, défendus par leurs employés et leurs domestiques qu'ils ont armés à cet effet. Tous les chrétiens résidant à Tanger ou sur d'autres points de l'empire émigrent en toute hâte. »

Des cavaliers marocains ont attaqué deux postes français de notre frontière algérienne ; ils ont été repoussés.

La *Gazette de Madrid* annonce qu'une attaque des Maures contre Ceuta, dans la journée du 9, a également échoué.

L'Espagne continue de préparer son expédition, et la *Gazette* officielle a publié un décret qui accélère les opérations du recrutement. Les opérations de la conscription, ordinairement fixées au mois de janvier, auront lieu dès le mois d'octobre prochain. En attendant, de nouvelles forces ont été envoyées au camp d'Algésiras.

14 septembre

Le *Moniteur* publie aujourd'hui une note sur les événements de Chine. Après avoir rapporté les faits, le journal officiel ajoute :

« Le gouvernement de l'Empereur et celui de Sa Majesté Britannique se concertent pour infliger le châtiment et pour obtenir toutes les réparations qu'exige un acte aussi éclatant de déloyauté. »

Cette entente des deux gouvernements pour une action commune sera accueillie avec faveur par l'opinion publique.

En Angleterre, tous les organes de la presse, laissant un instant de côté la question italienne, ne s'occupent que de ce grave incident, et le *Times* demande avec énergie que cette fois on aille à Pékin même enseigner à ces barbares le respect des traités.

L'*Ost-Deutsche-Post*, revenant sur la note du *Moniteur*, pense comme nous qu'elle est peu favorable à la réunion d'un Congrès, et que la résolution de l'Empereur de ne pas abandonner les bases de Villafranca est particulièrement de nature à refroidir beaucoup le zèle de l'Angleterre pour une conférence européenne.

Les nouvelles d'Italie nous montrent le général Fanti et Garibaldi très-occupés de l'organisation de l'armée dite de la ligue. Ces deux chefs se sont rendus à Bologne ; le général piémontais doit ensuite parcourir les Romagnes ; Garibaldi est reparti pour Ferrare.

Un certain nombre d'habitants de Turin ont présenté au syndic de cette ville une adresse dans laquelle ils expriment le vœu qu'il soit érigé à Paris même, au moyen de souscriptions recueillies dans les principales villes du Piémont, un monument en témoignage de la reconnaissance de l'Italie.

Le *Siècle* revient sur sa fameuse solution du rachat de Venise, qui a fait sourire toute la presse. Il annonce que « deux dames ont offert une somme considérable, » et il ajoute : « Cette solution est si bien prise au sérieux que plusieurs personnes sont venues nous dire qu'elles mettaient leur offrande, petite ou grande, à la disposition des malheureux habitants de la Vénétie, et que si une souscription publique s'organisait, les pauvres comme les riches souscriraient. »

Nous éprouvons les sympathies les plus vraies pour la cause sacrifiée de Venise et pour une population qui s'est montrée digne d'un sort meilleur, mais nous croyons qu'il y aurait aujourd'hui des témoignages plus sérieux et plus efficaces à donner à la

Vénétie que ceux proposés par les hommes d'Etat du *Siècle*.

Le même journal, que certaines personnes ont encore la naïveté de prendre pour une feuille libérale, admet parfaitement et justifie la suspension *préventive* des journaux en Piémont ; c'est un fait tout simple à ses yeux, et il ajoute avec un laisser-aller charmant : « Les tribunaux seront juges de la validité de la suspension. »

Le *Siècle* admettrait-il qu'on lui appliquât une pareille procédure ?

Le *Journal des Débats* développe des sentiments tout contraires, et expose de fortes considérations en faveur d'une extension de la liberté de la presse.

S'il faut en croire l'*Indépendance belge*, le *Moniteur* publierait prochainement une note engageant les journaux à profiter davantage de la latitude que leur laisse l'administration ; nous pensons avec le journal belge que les effets d'une pareille invitation seraient beaucoup moins sérieux et beaucoup moins efficaces qu'une prompte et libérale révision des lois qui régissent actuellement la publicité.

Une dépêche de Tunis présente la santé du Bey comme gravement compromise.

Les dernières nouvelles du Maroc ne confirment pas le bruit de la rivalité des quatre fils de l'Empereur défunt. Sidi-Mohamed a été proclamé seul et reconnu à Fez, à Mequenez, à Tanger et dans toutes les villes de la côte septentrionale.

Le gouvernement français concentre 3,000 hommes sur la frontière du Maroc et de l'Algérie.

Une dépêche de Russie annonce, d'après les dernières nouvelles du Caucase, que Schamyl a été fait prisonnier et qu'il est envoyé à Saint-Pétersbourg.

On sait que M. Dupin aîné profite chaque année de la réunion du Comice agricole de Clamecy, dans la Nièvre, pour prononcer des harangues dont l'objet principal n'est généralement pas l'agriculture. M. le procureur général à la Cour de cassation a fait entendre dimanche dernier un long discours à ses concitoyens.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Berne, 13 septembre.

La réunion de Zurich n'a pas tenu hier de conférence, le comte Colloredo attendant de nouvelles instructions de Vienne.

Le comte Wimpfen, secrétaire d'ambassade à Naples, est arrivé à Zurich et a visité le comte Colloredo.

Le grand-duc de Bade, accompagné de la grande-duchesse, sa femme, de son fils et d'une suite nombreuse, est arrivé à Berne.

Berlin, 13 septembre.

Le gouvernement de Prusse a répondu à l'adresse des habitants de Stettin.

Le comte Schwerin, qui, sur la proposition du ministère, a été chargé de cette réponse par le prince-régent, a déclaré, au nom de S. A. R., que les sentiments de loyauté et de confiance envers lui, l'amour et le dévouement pour la patrie prussienne et allemande exprimés dans l'adresse, lui ont causé une vive satisfaction.

Exposant ensuite les vues du gouvernement prussien relativement au désir de la nation allemande de réformer la constitution fédérale, le ministre prussien ajoute : Le gouvernement de Prusse reconnait pleinement l'existence de l'opinion qui s'est fait jour malgré la diversité des avis, par suite des derniers événements et de l'expérience, que l'indépendance et la puissance de l'Allemagne au dehors, et le développement de ses forces matérielles et intellectuelles au dedans, exigent une réunion énergique de ses forces ainsi qu'une réforme de la constitution fédérale

Mais, ni les manifestations provoquées par ce sentiment national, ni sa propre conviction de ce qui pourrait lui paraître le plus salutaire, ne doivent détourner le gouvernement prussien du chemin que lui tracent son profond respect des droits des autres Etats, et la considération de ce qui peut être fait et obtenu en ce moment. Ce même respect du droit et de la loi qui caractérise notre situation intérieure, doit aussi régler nos relations avec l'Allemagne et avec nos confédérés allemands.

En favorisant les intérêts communs des Etats allemands sur tous les terrains où l'on peut espérer d'arriver à des résultats pratiques en augmentant la force militaire de la patrie, en consolidant un Etat légal et garanti sur tout le territoire fédéral, le gouvernement croira rendre de plus grands services dans le moment actuel qu'en faisant des propositions prématurées ayant pour but la modification de la constitution fédérale. Résolu à persister dans ses efforts pour atteindre ce résultat, le gouvernement prussien croit avoir droit à la confiance qu'il lui donnera en temps opportun le moyen de concilier les intérêts de l'Allemagne et de la Prusse avec les lois du devoir et de la conscience.

Turin, 14 septembre.

Les habitants de Turin ont présenté une adresse au syndic de cette ville dans laquelle ils disent que l'expression de gratitude de l'Italie envers la France, doit se manifester par l'érection d'un monument à Paris.

Ils prient donc le syndic de prendre l'initiative

nécessaire à l'accomplissement de ce vœu universel. Le comité, à cet effet, serait composé des syndics de Turin, ainsi que des baillis des principales villes du royaume représentant la population.

Marseille, 14 septembre.

Une première dépêche de Tunis présente la santé du Bey comme gravement compromise S. A. avait fait demander un médecin français.

D'après une seconde dépêche, un érysipèle qui s'était déclaré au côté gauche du malade, ferait espérer que le danger pourrait être conjuré.

Gibraltar, 12 septembre.

On écrit de Tanger, à la date du 11, que le *Tysiphone* venait d'arriver de Casa Blanca. Il n'y avait pas eu de troubles sérieux sur aucun point du territoire marocain. Sidi-Mohammed s'était mis en marche de Maroc pour Fez.

Il avait été proclamé dans cette dernière ville ainsi qu'à Mequinez, Metonin, Arabat, et il allait l'être dans la journée du 10 à Tanger.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Rome, le 10 septembre :

Les élections des Romagnes, quoique faites sous la pression des agents piémontais, et à l'aide de moyens d'intimidation bien connus, ont prouvé ce que la révolution pouvait en attendre, si la liberté des votes eût été assurée, et si tous les citoyens ayant droit électoral se fussent présentés au scrutin. Il est à peu près certain qu'un bon tiers des députes est favorable à une restauration, le reste se compose de gens sans crédit et presque sans aucune considération sociale, malgré le titre d'avocats, de professeurs ou de docteurs, dont la plupart sont revêtus. On compte, en effet, 21 députés de ces trois espèces sur les 29 ou 30 de la province de Bologne, avocats sans cause, professeurs du plus bas degré, docteurs fabriqués moyennant quelques écus pour le diplôme et quelques épreuves subies *in angulo*. On sait avec quelle imposante *minorité* de suffrages tous ces gens-là ont été appelés à représenter le pays.

Quoi qu'il en soit, ils forment la majorité de l'assemblée, et il faut s'attendre à tout de la part de ce ramassis d'hommes réunis sous les inspirations de l'étranger et par les agents même de l'étranger. La déchéance du Souverain Pontife, l'annexion au Piémont seront, sans aucun doute, les premiers actes décrétés. Ces députés sont déjà liés par des serments et des traités secrets, au pouvoir usurpateur qui a fait sortir leur nom de l'urne électorale. Ce sera la quatrième représentation de la honteuse comédie jouée à Parme, à Florence et à Modène.

Rien n'indique mieux la qualité et la valeur morale de la représentation des Romagnes, que l'humiliation qu'elle vient d'être obligée de subir de la part même des prêtres romagnols. Ces hommes qu'on nous a représentés comme ayant tous pris la cocarde tricolore; ces hommes dépeints sous des couleurs si peu en rapport avec leur caractère; ces hommes qui seraient le type le plus parfait de la bassesse, de la lâcheté et de l'hypocrisie, s'ils étaient ce qu'un correspondant a prétendu, ont *tous*, sans exception, refusé leur ministère à la cérémonie religieuse dont les prétendus représentants des Romagnes ont voulu faire précéder leur première réunion. Il ne s'en est pas trouvé un seul, dans tout le diocèse de Bologne, qui ait voulu dire la messe du Saint-Esprit à ces gens implicitement frappés par les censures pontificales, et qui ne tarderont pas à l'être par un acte solennel et explicite du Saint-Siége. Pour accomplir cet acte, où la rébellion a semblé vouloir, elle aussi, se faire sacrer par les mains de la religion, il a fallu avoir recours à un prêtre *piémontais*, assisté des autres prêtres *piémontais au service de* l'armée des insurgés, tant il est vrai que tout vient du Piémont dans ces malheureux pays, usurpés pour y maintenir l'usurpation : soldats, magistrats, gouverneurs, employés et prêtres.

On ne peut, sans avoir l'âme déchirée, jeter les regards sur ces petites mais illustres nations qui, quoi qu'on en dise, n'ont de commun que la langue, et qui, formées dans les siècles antérieurs par le courage, la grandeur d'âme, le patriotisme véritable, sont poussées aujourd'hui dans l'absorption par l'étranger, sous le vent de l'intrigue et les efforts de l'anarchie; entraînées à ne devenir que les très-humbles sujettes d'une dynastie dont l'histoire n'est même *liée* à aucun des grands événements qui ont présidé à la formation de leur existence personnelle et indépendante. N'est-ce pas pitié, en effet, de voir les descendants de ceux qui, sous les bannières des *Visconti*, des *Sforce*, des d'*Este*, des *Médicis*, créèrent véritablement les divers Etats de l'Italie centrale, mendier dans les cours étrangères une autonomie et une liberté politique dont leurs pères étaient en possession avant même que cette dynastie à laquelle on veut les donner

fût à la hauteur d'un gonfalonier florentin. Dans ces contrées à jamais illustrées par l'histoire, lorsque quelques fanatiques sectaires venus en aide à quelques plats ambitieux, font retentir les airs des cris de : *Viva el Re! Viva Victor-Emmanuel!...* je crois entendre, moi, la grande voix du Dante qui répond :

O Romagnoli, tornati in bastardi !

O Romagnols, vous voilà donc devenus des bâtards !

Du reste, tels furent dans tous les temps et chez tous les peuples les vils instincts des factions désespérées. On l'a vu en France au déclin de la ligue, on l'a vu après les Cent-Jours, quand Lafayette et ses amis allaient au camp des monarques étrangers, chercher un roi quel qu'il fût, pourvu qu'il ne fût pas Bourbon.

Par bonheur, maintenant dans l'Italie centrale, comme alors en France, ce ne sont que quelques artisans de trouble et de révolte qui cherchent à se rendre ainsi maîtres des destinées de leur pays ; mais la masse des populations proteste par des faits irrécusables contre un tel avilissement.

La révolution, en effet, domine si peu la situation dans les Romagnes, que, comme vous l'avez vu, tout le clergé romagnol n'a pas craint de la braver en face, en lui refusant son ministère pour l'ouverture de la représentation. Voici qui est encore plus significatif : le pouvoir usurpateur n'ose pas même avouer ses agents.

Il a été forcé de faire croire qu'il avait éloigné Gavazzi, Galetti et autres révolutionnaires tarés, ce qui n'est pas vrai, mais ce qui a suffi pour satisfaire quelques bonnes gens trop crédules.

Il en a été de même de miss Withe et de quelques agents bien connus du Mazzinisme. Mais ici la répulsion du sentiment public a été bien plus éclatante, puisqu'elle a failli coûter la vie à M. Brofferio, venu tout exprès à Bologne pour réclamer la mise en liberté de cette femme.

Aussitôt, en effet, que le bruit a été répandu à Bologne que miss Withe allait être mise en liberté, il y a eu une telle irritation dans le peuple, que M. Brofferio voulant le haranguer, n'a pas même pu être écouté. Déjà la démonstration contre lui devenait des plus hostiles. Des pierres étaient lancées des fenêtres voisines, et il allait succomber, si des militaires piémontais qui sont encore à Bologne n'étaient venus à son secours et n'avaient réprimé l'émeute par la force. Le gouvernement, fort embarrassé, ne savait plus quel parti prendre, lorsqu'un M. R*** est intervenu et a persuadé à M. Brofferio de quitter la ville, en faisant un appel à son patriotisme; tout prétexte a été ainsi enlevé à la réaction menaçante. M. Brofferio est parti pour Florence; Bologne n'a pas beaucoup perdu, on y attendait le député Valerio.

On voit ce que deviendraient les Romagnes si elles étaient abandonnées à leur libre et spontané sentiment politique : elles seraient instantanément rendues à leur souverain légitime. Rien ne le prouve mieux encore que le mouvement que viennent de faire les bandes au service des meneurs révolutionnaires, en face de l'armée pontificale.

Celles qui étaient à Rimini se sont avancées vers la Cattolica, et celles qui étaient à Forli ont remplacé les premières à Rimini. Or, pour contenir l'intérieur du pays abandonné et empêcher les habitants de se révolter contre le pouvoir usurpateur, il a fallu que celui-ci fît venir de Modène des troupes toscanes, c'est-à-dire piémontaises, en vertu de la ligue militaire conclue entre les états rebelles. Est il possible à un gouvernement intrus de mettre plus à nu le secret de sa faiblesse, et la condition même de son existence?

C'est en vain que le *Messager du Midi* et quelques autres journaux servis par la même correspondance romaine, nient le sac et le pillage du couvent des religieuses de *Verucchio*, et les scènes épouvantables de violence et de viol qui ont précédé. D'après de nouveaux renseignements pris par nous depuis cette dénégation, nous pouvons affirmer que les faits ne sont que trop réels, et que les coupables ne se sont pas bornés à de *simples menaces*, comme le dit l'auteur de ces correspondances identiques, mais qu'ils ont consommé tous les crimes dont on les accuse. La dénégation fait partie de ce système d'imposture que poursuit le gouvernement usurpateur des Romagnes, lequel a trop d'intérêt à faire croire qu'il a fait rétablir l'ordre social le plus parfait, pour ne pas donner des démentis à toutes les accusations de ce genre. Nous regrettons seulement que des journaux estimables et connus par leur dévouement au Saint-Siége, accueillent si facilement des assertions en contradiction manifeste avec les rapports les plus authentiques et les plus universels.

Sa Sainteté est parfaitement rétablie et a dû reprendre aujourd'hui ses audiences.

En finissant cette lettre, nous pouvons vous donner le résultat des délibérations du conventicule insurrectionnel de Bologne, relatives à la souveraineté du Pape. C'est le 3, comme on l'avait annoncé, que devait être solennellement décrétée la déchéance absolue du Souverain Pontife et la soustraction des Romagnes à son autorité, lorsque le matin de ce jour, un bruit se répandit que ces représentants ne tiendraient pas de séance. Cette décision avait été prise, en effet, dans un conciliabule secret; après une insistance très-vive de deux ou trois des membres présents, on avait ajourné au mercredi suivant la discussion du projet de déchéance. Dans cet intervalle, on a réduit ce projet à n'être qu'une déclaration de déchéance temporelle, laissant au Pape la souveraineté nominale et le protectorat, comme il était arrivé sous le pontificat de Nicolas IV, du consentement réciproque du Pape et de ses sujets révoltés. On ne sait pas encore positivement ce qui a été arrêté dans la journée du 6. Mais nous avons tout lieu de croire que l'assemblée, sourde aux insinuations de M. de Reiset, aura prononcé la *déchéance absolue* et l'*annexion au Piémont*. Avant que cette lettre ne vous arrive, vous aurez peut-être appris ce qui en est véritablement.

Pour extrait : M. Garcin.

Affaires de Chine.

On lit dans le *Moniteur* :

Aux termes de l'article 42 du traité signé à Tien-Tsin, le 27 juin 1858, les ratifications devaient en être échangées à Pékin, et les ministres de France et d'Angleterre avaient, en conséquence, quitté Shang-Haï pour se rendre dans la capitale du céleste empire, après avoir annoncé leur départ au commissaire du gouvernement chinois. Arrivés aux embouchures du Peï-Ho, le 20 juin, où ils avaient été précédés par l'amiral Hope, commandant les forces navales de Sa Majesté Britannique, ils tentèrent inutilement de se mettre en rapport avec les autorités chinoises.

L'accès du fleuve avait été fermé par des estacades; l'amiral Hope et le capitaine Tricault, commandant le *Duchayla*, durent essayer de forcer l'entrée; les forts du Peï-Ho ouvrirent aussitôt le feu de toutes leurs batteries, qui avaient été rétablies et armées de pièces à longue portée; les alliés, ne disposant pas de forces suffisantes, ne réussirent pas à l'éteindre, malgré la bravoure héroïque déployée par les marins anglais et français et par leurs officiers.

Après un combat de plus de quatre heures trois canonnières anglaises avaient été coulées et 478 officiers et marins, dont 14 Français, avaient été mis hors de combat; l'amiral Hope et le commandant Tricault étaient eux-mêmes légèrement blessés. Ne pouvant soutenir une lutte inégale avec des forces qui n'avaient été combinées que pour faire escorte aux envoyés de la France et de l'Angleterre, les alliés durent se retirer, et ils étaient de retour à Shang-Haï le 9 juillet.

Le gouvernement de l'Empereur et celui de Sa Majesté Britannique se concertent pour infliger le châtiment et pour obtenir toutes les réparations qu'exige un acte aussi éclatant de déloyauté.

Des correspondances particulières ajoutent d'autres détails à la note du *Moniteur*. On écrit de Shang-Haï à la *Presse*, le 14 juillet :

« L'Europe apprendra avec douleur et étonnement la nouvelle désastreuse de la défaite éprouvée, le 25 juin dernier, par les flottes alliées de l'Angleterre et de la France, devant ces mêmes forts de Pei-ho où l'année dernière elles avaient remporté une si éclatante victoire.

« L'escadre était passée en mai devant Shanghaï, où les commissaires impériaux l'attendaient en vue de la détourner de son voyage dans le nord; mais sir F. Bruce évita toute entrevue et fit voile pour le golfe de Petchéli.

« De tous côtés des bruits sinistres faisaient pressentir que l'expédition rencontrerait de grands obstacles avant d'arriver à Pékin; que les forts de Takou avaient été relevés et armés sur un pied formidable; qu'un corps de 20,000 Mongols était massé sur les bords du Pei-ho, sous les ordres du fameux général Sang-ko-lin-sin. Mais le plénipotentiaire anglais avait sa marche tracée à l'avance; il devait renverser par la force tous les obstacles qu'il pourrait rencontrer sur sa marche, et pénétrer jusqu'à Pékin pour y échanger les ratifications du traité de Tien-tsin.

« L'escadre alliée, sous les ordres de l'amiral Hope, arriva en vue du Pei-ho le 18 juin. Aucune autorité chinoise de haut rang ne se présenta pour entrer en pourparlers; mais sir F. Bruce n'entama pas moins quelques négociations avec des mandarins subalternes, et il apprit à n'en pas douter que le gouvernement chinois s'opposait à ce que la flotte européenne entrât dans la rivière; il consentait néanmoins à recevoir les ambassadeurs à Pékin, et s'offrait à leur donner une escorte s'ils voulaient se séparer de leurs vaisseaux et de leurs soldats.

« Voyant qu'il n'obtiendrait rien à l'amiable, le ministre anglais confia la direction des affaires à l'amiral, qui prit les dispositions nécessaires pour une attaque contre les forts de Ta-Kou, qui présentaient un aspect bien plus formidable qu'autrefois.

« Neuf canonnières et deux avisos à vapeur s'avancèrent, le 25 juin vers deux heures, jusqu'à la passe que les Chinois avaient eu soin de fermer avec deux estacades en fer, reliées au moyen de fortes poutres.

« La canonnière *Opossum* parvint à arracher un des pieux en fer, et ouvrit passage au *Plover*, à bord duquel se trouvait l'amiral ; mais ce navire eut à peine dépassé la première barrière que les forteresses ouvrirent à la fois un feu si meurtrier, que les canonnières durent se retirer et rejoindre le gros de la flotte resté en arrière. Un nombre considérable de bouches à feu, qu'on évalue à 100 et du calibre de 30 à 50, continua pendant deux heures une canonnade épouvantable et dirigée avec une précision extrême qui fit à bord les plus cruels ravages.

« L'amiral fut un des premiers blessés, mais il ne voulut quitter le pont que lorsqu'on lui eut démontré qu'il était le point de mire des artilleurs ennemis.

« Vers cinq heures, la marée étant descendue avec une grande force, plusieurs canonnières vinrent à échouer, ce qui exposa leur coque à nu aux projectiles, qui y tombaient comme grêle et mettaient tout en pièces.

« On crut alors que le moment était venu d'opérer une descente pour prendre les forts d'assaut, et, sur le rapport d'un officier qui avait exploré le rivage, l'ordre de débarquement fut donné.

« Deux brigades anglaises, fortes de 1,200 hommes, et 60 hommes de la frégate *Duchayla*, approchèrent du rivage dans deux vapeurs, et débarquèrent à portée des forts. Mais le rivage, qu'on avait cru bon, n'était autre chose qu'une plage de vase molle où les soldats de débarquement enfonçaient jusqu'au genou, et ne pouvaient ni avancer ni se servir de leurs armes.

« Ce fut alors que les Chinois, apercevant l'embarras des Européens, redoublèrent d'efforts dans le service de leurs pièces et firent jouer la mitraille avec un épouvantable succès. Les hommes, accablés de projectiles, cherchaient à reculer, mais la plupart tombaient dans la vase, dont ils ne pouvaient plus se dépêtrer qu'en se traînant à quatre pattes.

« Quand la nuit survint, les Chinois envoyaient sur les alliés des globes de feu qui leur permettaient de voir leurs ennemis et de tirer sur eux à coup sûr.

« Enfin, lorsqu'on vit que toute marche en avant était impossible et que le capitaine Shadwell, commandant de l'expédition, tomba grièvement blessé, on donna l'ordre de battre en retraite, ce qui provoqua de la part des Chinois un hourra frénétique de triomphe.

« Quatre canonnières et deux avisos étaient à moitié détruits ; ils furent abandonnés dans la nuit, le feu des batteries n'ayant cessé que vers dix heures du soir. Le *Kestrel* fut le seul qu'on ait pu renflouer sous le feu du canon ennemi.

« Les pertes éprouvées par les Anglais ne s'élèvent pas à moins de 464 hommes tués ou blessés, parmi lesquels figurent 28 officiers ; celles des Français, dont le personnel était considérablement moindre, se bornent à quatre hommes tués et à dix blessés : mais je regrette d'avoir à mentionner parmi ces derniers le capitaine Tricaux, du *Duchayla*, qui a eu le bras cassé.

« On dit qu'à la suite de cet affreux désastre, l'amiral Hope a tenté de se suicider, mais qu'il en a été empêché par ses officiers, qui ont pour lui le plus grand attachement.

« Les forces dont les alliés disposent dans le Peï-ho ne leur permettent pas de tenter immédiatement des représailles ; ils ont pris le sage parti de revenir ici, en attendant des instructions d'Europe et des renforts de l'Inde et de la Cochinchine.

On lit dans une autre correspondance :

Les forts de Takou étaient défendus par des milliers de Tartares mongols ; les fortifications ont dû être dirigées par le génie européen. Les Anglais prétendent même avoir aperçu des Russes sur les remparts. Mais pour admettre une accusation aussi grave, il faut d'autres preuves.

Ce qui paraît plus certain, c'est que les canons provenaient des fonderies russes ; cela ne nous surprendra pas si vous acceptez pour certain un bruit universellement répandu ici, que les Russes viennent d'acheter sur l'Amour une immense étendue de territoire payée par des munitions de guerre, dont 700 canons feraient partie.

Sur quelque point du globe que la France plante son drapeau, elle doit l'y faire respecter ; autrement à quoi bon l'y maintenir?

C'est surtout lorsqu'elle se trouve, comme au Sénégal, entre les barbares d'un côté et les sauvages de l'autre, qu'elle doit éviter de paraître et à plus forte raison d'être faible, indécise, astucieuse, inférieure de fait aux populations qu'elle peut si facilement dominer de tout l'ascendant de sa force, de sa droiture, de son intelligence et de sa justice. Partout où la France s'établit, elle a un double but, celui de faire prévaloir sa propre civilisation, si sympathique aux peuples les plus divers, et celui d'établir des relations commerciales fructueuses aussi bien pour les colons et pour les indigènes que pour la Métropole elle-même. Il faut bien avouer que, par un dévouement chevaleresque, elle s'est plus souvent préoccupée de la cause de la civilisation que des intérêts mercantiles ; nous ne lui en faisons pas un reproche. Nous espérons qu'elle s'efforcera désormais, plus que par le passé, de développer son commerce extérieur et de tirer de ses colonies et de tous les rivages que peuvent visiter ses navires, les ressources connues ou cachées qui s'y trouvent ; mais nous la louons d'avoir toujours mis au premier rang, dans les conseils de sa politique, la justice, la civilisation et le christianisme ; ce n'est pas seulement un mouvement de générosité, c'est encore un excellent calcul.

L'intelligence, en toutes choses, marche avant la matière et seule peut la vivifier ; et si le cœur ne dirige pas l'intelligence, l'in-

telligence elle-même risque de faire fausse route. Pour établir avec un peuple quelconque des relations solides et durables, il ne faut pas s'attacher seulement à multiplier les échanges et à réaliser de gros bénéfices, il faut se montrer, envers ce peuple, juste et bienveillant, ouvrir son intelligence au lieu de l'abrutir pour le mieux tromper, le protéger, s'il en a besoin, et se l'attacher par les liens de la reconnaissance. Si l'on éloigne toute autre idée que celle de l'échange commercial, et si la politique et l'administration sont subordonnées à cet unique mobile, on sera bientôt ou humilié ou détesté.

Humiliée, la France ne voudra jamais l'être au prix des plus grands succès commerciaux.

La cause de la civilisation est donc intimement liée à celle du commerce; elles doivent toutes deux marcher de front, et la seconde ne peut se passer de la première, tandis qu'avec des sacrifices d'argent, la civilisation peut parfaitement se passer du commerce : les travaux des missionnaires dans tout l'univers sont là pour l'attester.

Ces idées avaient été un peu oubliées, jusqu'en 1853, dans la direction politique et administrative du Sénégal.

On n'avait voulu voir, pendant longtemps, dans cette possession, qu'un petit comptoir de commerce auquel l'abolition de la traite des noirs avait enlevé toute importance; aussi les intérêts et les opinions des négociants et des traitants de Saint-Louis étaient la principale règle de conduite vis-à-vis des noirs et des Maures. Un gouverneur, M. Quernel, avait bien tenté de relever le drapeau de la France et de châtier les insolences et les pillages des Maures, mais le ministère avait arrêté M. Quernel au milieu de ses succès et avait fait cesser la guerre, parce que la guerre apportait un obstacle momentané aux opérations de la traite de la gomme. On continuait donc à déchoir de négociation en négociation et à s'humilier devant les Maures; on les laissait librement piller, massacrer et emmener en esclavage les noirs qui, habitant un sol français, devaient compter sur la protection de la France. On craignait, en ne se rendant pas aux volontés des Maures, de les empêcher d'apporter leurs gommes, principal objet des échanges dans le fleuve. Mais, malgré toutes les concessions, malgré tous les efforts de la diplomatie locale, les affaires commerciales allaient en empirant. La première réaction contre le système dont nous venons d'esquisser les inconvénients s'est manifestée, il faut le dire à la louange des négociants du Sénégal, au sein même du commerce de Saint-Louis. Déjà, en 1847, quelques Européens avaient émis les idées de liberté du fleuve, de suppression des escales et des tributs payés à tous les chefs de peuplades et de villages et enfin de protection accordées aux noirs contre les incursions des Maures. Ces idées, qui s'étaient développées et vulgarisées pendant l'effervescence de 1848, se formulèrent en pétitions adressée en 1851 et en 1852 au ministre de la marine et des colonies. Après avoir signalé le fâcheux état commercial du pays, les négociants demandaient dans leurs mémoires :

1° La suppression des escales où se traite la gomme;

2° La création de deux établissements fortifiés sur les bords du fleuve, l'un dans le Oualo, l'autre dans le Fouta ;

3° Des concessions de terrain autour de ces établissements pour les commerçants et les cultivateurs qui en feraient la demande;

4° La liberté pour tous d'acheter sur ces points la gomme et les autres *produits pendant* toute l'année;

5° L'affranchissement du Oualo envahi et dominé par les Maures de la rive droite;

6° Le maintien de la liberté du commerce à Galam;

7° L'adjonction de deux remorqueurs à vapeur à la flottille du Sénégal, pour rendre la partie supérieure du fleuve plus accessible aux opérations commerciales.

L'honorable M. Ducos accueillit avec bienveillance la députation qui lui apporta ces vœux; il lui annonça que l'intention du gouvernement était de remplir ce programme et d'envoyer au Sénégal toutes les forces nécessaires pour en assurer l'exécution.

L'année 1853 se passa en préparatifs. Le fort de Podor fut relevé de ses ruines, celui de Dagaux augmenté et amélioré, et en 1854 commencèrent les expéditions pour chasser les Maures du Ouabe. Mais au moment d'entrer dans une période de guerre, quelques voix s'élevèrent à Saint-Louis pour réclamer encore le recours à la diplomatie plutôt qu'aux armes. L'accomplissement du programme ne fut pas d'abord entrepris avec toute la netteté et toute la fermeté né-

cessaires. Enfin, à partir de 1855, les opérations militaires, habilement dirigées par M. le gouverneur Faidherbe contre les Maures, contre quelques parties du Fouta et enfin contre l'agitateur Al-Hadji, ont complétement changé la position de la France au Sénégal. Nous regrettons de ne pouvoir, dans les limites d'un article de journal, rappeler les faits d'armes tous couronnés de succès pendant quatre années et dont quelques-uns ont été si brillants. Nous sommes obligé de nous borner à une appréciation générale, mais nous pouvons affirmer sans crainte de nous écarter de la plus stricte vérité que la politique de la France au Sénégal se dessine nettement par les actes de l'administration de M. le gouverneur Faidherbe et que jamais, depuis la reprise de possession de la colonie en 1817, elle n'avait été plus digne d'une grande et généreuse nation et plus profitable aux intérêts du commerce et de la civilisation.

La paix de 1858, consacrée par les traités avec les chefs Maures et avec ceux du Fouta, est le couronnement glorieux de cette politique. En même temps que notre domination s'affermissait, et que notre influence grandissait en force et en étendue, d'importantes améliorations étaient réalisées dans l'administration intérieure, et, chose remarquable, les commotions de la guerre n'empêchèrent pas les heureuses conséquences de la politique nouvelle de se faire immédiatement sentir : le mouvement des affaires commerciales a augmenté, et les deux principaux produits du sol, la gomme et l'arachide, arrivent en abondance.

Mais l'heureuse situation que nous avons reconquise au Sénégal, il faut maintenant la conserver : le temps seul peut consolider les bases de l'édifice politique, social et commercial que nous avons élevé. Sans esprit de suite, sans persévérance, sans fermeté, nous perdrions le fruit de quatre années de guerre si glorieuses pour notre petite armée sénégalaise, si patiemment supportées par les négociants ; nous perdrions tout le fruit de la paix et des traités, qui deviendraient bientôt une lettre morte. Les Maures ont déjà cherché à voir si nous ne ferons pas mieux observer ces traités que ceux qui avaient été autrefois passés avec eux : ils ont traversé le fleuve pour aller faire une razzia dans le Yoloff. Notre dernier courrier du Sénégal nous rend compte de la punition exemplaire et immédiate qui leur a été infligée. Quelques autres escarmouches du même genre seront sans doute nécessaires pour leur donner la mesure de notre puissance qu'ils connaissent déjà, et de notre persévérance, dont ils doutent encore. Mais ce ne sont là que des tournées d'inspection et de police qui garantiront la sécurité des transactions commerciales, ce ne sont pas des opérations de guerre qui puissent suspendre un instant l'activité des échanges.

Les expéditions dans les pays de Baol, de Sin et de Saloum, dont nous avons rendu compte, celles qu'il sera nécessaire de faire dans le Cayor, sont des corollaires indispensables de la politique inaugurée en 1854. Ce n'est pas la continuation ou la reprise de la guerre, c'est l'affermissement de la paix. Nous avons garanti notre possession du Oualo contre les incursions des Maures, pouvons-nous la laisser exposée aux brigandages des satellites armés du roitelet du Cayor? En imposant à ce chef notre suzeraineté, non-seulement nous assurerions la tranquillité de nos possessions et nous développerions notre commerce qui peut trouver dans le Cayor pacifié une si grande quantité d'arachides, mais nous rendrions à la population de ce pays le plus grand de tous les services en empêchant qu'elle ne continue à être pillée, comme elle l'est journellement, par les ministres, par les gardes du corps, par la cavalerie famélique de ce fantôme de souverain qu'on appelle Damel. C'est ainsi que nous ferons respecter le drapeau de la France en servant en même temps les intérêts du commerce et la cause de l'humanité et de la civilisation.

Les négociants du Sénégal qui sont bien éclairés sur leurs véritables intérêts désirent le maintien de la politique qui a produit des résultats si considérables; mais pour achever l'œuvre déjà bien avancée, le maintien pendant plusieurs années encore de celui qui l'a dirigée est indispensable. Nous ignorons si des raisons ou des habitudes administratives quelconques peuvent motiver dans un avenir peu éloigné le remplacement de M. le colonel Faidherbe, nous ne le croyons pas, mais nous savons que la raison d'Etat exige impérieusement qu'il gouverne encore pendant plusieurs années : son départ serait considéré, par toutes les peuplades jalouses de notre domination et de notre influence, comme l'inauguration d'un changement de politique. En admettant qu'un nouveau gouverneur fût parfai-

tement au courant de l'esprit général et des détails de la mission de M. Faidherbe, il aurait à lutter contre des soulèvements et à déployer un redoublement d'activité militaire qui nuiraient au commerce et compromettraient notre position actuelle, si digne et si forte.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

CHRONIQUE

L'Empereur et l'Impératrice, partis dimanche de Saint-Sauveur, se sont rendus à Tarbes, où ils sont descendus chez M. Fould, ministre d'Etat. Le lendemain, ils sont partis par le chemin de fer pour Biarritz.

Le roi Léopold, après s'être arrêté à Valence, est arrivé avant-hier à Montpellier, où il est descendu à l'hôtel Nevet. Le Roi a reçu le préfet de l'Hérault et le général commandant la subdivision ; il est ensuite sorti à pied pour aller visiter la magnifique promenade du Peyrou.

Le roi des Belges est arrivé à Toulouse lundi soir par le chemin de fer de Cette ; il en est reparti mardi matin se dirigeant sur Bordeaux, d'où il continuera sa route mercredi pour Biarritz.

M. le comte de Reiset est arrivé à Paris, de retour de sa mission en Italie. On lit à ce propos dans un journal belge :

« Si le Piémont et les meneurs du parti révolutionnaire dans l'Italie centrale refusent d'exécuter le programme indiqué par la note du *Moniteur*, le gouvernement français publiera, dit-on, les rapports du comte de Reiset et du prince Poniatowski, qui exposent toutes les fraudes et les violences employées par les dictateurs de Bologne, de Florence, de Parme, de Modène, pour escamoter les suffrages des populations italiennes. »

Les correspondances de M. le chevalier Texier baissent beaucoup ; celle qu'il adresse aujourd'hui de Florence au *Siècle* est presque aussi ennuyeuse qu'un grand article de M. Havin.

« La politique faisant relâche, dit le chevalier Texier, j'ai profité de cette trêve d'événements, et j'ai été me promener pendant deux jours au beau milieu du moyen âge, à Sienne. » — Là-dessus, descriptions prolongées de la ville de Sienne. (Voir tous les *Guides.*)

L'historiographe du *Siècle* ajoute :

En revenant à Florence, je me suis arrêté pendant quelques heures dans une petite ville perchée sur une jolie colline, et dont l'aspect est des plus agréables. Cette ville si riante, entourée de jardins et de promenades, est la patrie de Boccace ; elle se nomme Certaldo.

Le correspondant qui s'est signalé par tant d'inventions et de récits calomnieux devait se complaire dans le pays de l'auteur des *Contes*.

La députation toscane, abreuvée de dîners, de bouquets et de galas par les flatteurs piémontais, va enfin rentrer à Florence ; elle aura justifié une fois de plus l'axiome du poëte :

Et c'est par des dîners qu'on gouverne les hommes.

On écrit de Naples que les Suisses qui ont quitté le service du gouvernement des Deux-Siciles viennent d'être remplacés par des soldats allemands catholiques ayant servi déjà dans l'armée du roi de Bavière.

En France, on vient d'augmenter l'effectif des régiments de la garde. Ces régiments sont portés de 3,000 à 3,600 hommes, et ils devront toujours être au complet. Le chiffre de chaque division se trouvera ainsi élevé à 14,400 hommes.

Avec l'effectif de 3,600 hommes, chaque régiment pourra mettre sur pied de guerre 2,700 hommes environ. En *Crimée et en* Italie, les régiments de la garde *n'ont présenté* en ligne que 1,500 hommes en moyenne. L'expérience de la guerre d'Italie a démontré l'importance d'une réserve solidement organisée.

Le nouveau conseil municipal de Paris, qui va être composé de 60 membres, 3 par chacun des 20 arrondissements, tiendra sa première séance avant la fin de l'année, pour examiner et voter le budget de Paris agrandi, que l'on prépare.

On s'occupe de composer les municipalités des huit arrondissements nouveaux.

Les conférences se continuent activement entre le ministère des finances, le syndicat des agents de change et les compagnies de chemins de fer, pour l'élaboration du nouveau règlement des agents de change.

Le *Courrier* de Lorient annonce que le ministre de la marine vient de commander 200,000 projectiles pour la marine, et 30,000 carabines à tige, destinées aux soldats d'infanterie à bord des bâtiments.

Le *Journal de Chartres* annonce le retour dans cette ville de M. Noël Parfait, ancien représentant, qui habitait Bruxelles depuis les événements de décembre 1851.

Nous n'avons pas aujourd'hui de nou-

veaux détails sur le grand sinistre qui vient d'atteindre le cathédrale de Cambrai. Nous pouvons cependant dire que tout l'intérieur de l'église a été heureusement préservé. L'on n'a à déplorer que la perte de la toiture, celle de l'orgue, dont le buffet était très-remarquable, et les dégâts inséparables d'un événement de cette nature.

On évalue la perte à 350,000 fr. Il n'y avait rien d'assuré.

Le roi Léopold a dû arriver aujourd'hui à Biarritz, où il restera trois jours.

On fait en ce moment le recensement de tous les bâtiments à vapeur que possède le commerce français et qui po rraient être utiles au gouvernement, en cas de guerre.

On va armer les quatre forts en mer de la rade de Saint-Malo et du fort de Rimains dans la baie de Cancale. Des affiches apposées par l'administration de la guerre font connaître les conditions de l'adjudication pour le transport du matériel d'artillerie destiné à ces forts.

Un projet dont il était question depuis longtemps et qui consiste à augmenter le cadre des officiers généraux de l'armée de terre vient, dit-on, d'être soumis à la signature de l'Empereur.

Les journaux de San-Francisco annoncent que les Irlandais de cette ville se proposent d'offrir une épée au maréchal Mac-Mahon.

La princesse Clotilde est partie pour la Suisse, où doit aller la rejoindre le prince Napoléon. Elle voyagera dans un strict incognito, sous le nom de comtesse de Meudon, porté sur son passeport.

On assure qu'une escadre autrichienne d'évolutions, commandée par un contre-amiral, doit visiter à la fin de septembre le port d'Alger et celui de Toulon.

Les Anglais poursuivent l'armement de leurs côtes. Le *Morning-Advertiser* dit qu'on veut faire de Portland un nouveau Gibraltar. Le nombre des individus occupés aux travaux de fortification est de sept cents, outre mille condamnés, et le chiffre en est augmenté tous les jours.

La Belgique s'apprête à fêter, du 23 au 26 de ce mois, le vingt-neuvième anniversaire de son indépendance. On doit inaugurer au cours de ces fêtes un monument en l'honneur du Congrès et de la Constitution.

Le second fils du roi Léopold, le comte de Flandre, vient de partir pour un voyage en Angleterre et en Ecosse; le jeune prince doit terminer par une excursion en Hollande. Ce sera la première fois, depuis 1830, qu'un prince de la famille royale de Belgique se rendra dans ce pays.

M. Garcin.

Chaque année, quelqu'un des comices agricoles de la Gironde est honoré de la présence de Mgr le cardinal Donnet, et l'éminent prélat y fait toujours entendre sa parole à la fois brillante populaire. Les sujets de ses allocutions sont empruntés aux incidents divers ou aux devoirs de la vie champêtre. Cette année, la société d'agriculture de la Gironde avait organisé une fête à Coutras, le 4 de ce mois. La présidence d'honneur de la réunion fut offerte à S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux. Le vénérable prélat, chargé de prononcer le discours d'ouverture, a développé cette maxime : *Avoir de la compassion pour les animaux.*

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce morceau d'éloquence chrétienne, si remarquable par le charme et la grâce de la diction.

A. Sisson.

Messieurs,

Fidèles au rendez-vous que nous nous sommes donné l'an dernier à pareil jour, nous nous retrouvons, vous, Messieurs, pour récompenser les persévérants efforts de nos agriculteurs, et votre évêque pour demander à l'auteur de tous les dons d'éloigner les fléaux qui, depuis un certain nombre d'années, portent la désolation dans nos campagnes.

Emouvant tableau que les réunions du genre de la vôtre! Si vous provoquez une lutte, c'est au profit du bien général; l'assaut auquel vous nous faites assister n'a d'autre but que de mettre toutes les intelligences à la poursuite du progrès, cette éternelle et légitime ambition du travailleur véritablement digne de ce nom.

Grâce à votre zèle, qui ne s'est pas démenti depuis la création de votre Société, il vous est donné de compter les plus nobles affiliations et de voir vos fêtes annuelles entourées d'une grande pompe. Les populations ont enfin compris tout ce que vous faites pour assurer leur bien-être.

Je vous fis admirer, l'an dernier, une ruche d'abeilles; aujourd'hui, je vous entretiendrai d'un sujet qui ne peut manquer d'avoir vos sympathies. Je vous ai souvent recommandé le travail, l'ordre et l'économie; je veux aujourd'hui vous rendre bons et compatissants.

Je ne vous parlerai pas du dévouement pour nos frères; je ne vous dirai pas les prodiges de la charité publique et privée. Mais si, comme je me plais à l'attester, vous êtes justes et bons les uns envers les autres, pourquoi ne seriez-

vous pas justes, bons et compatissants envers les animaux qui vous aident à féconder vos terres et à transporter vos produits? Notre empire sur les êtres qui nous entourent vient de Dieu même. Il a plu à celui qui a fait le monde de nous en donner la royauté et de nous assujettir les animaux : *Faciamus hominem et præsit universis animantibus*. Mais Dieu a annexé à l'autorité des devoirs auxquels il n'est pas permis de se soustraire; en nous soumettant les créatures inférieures, il nous a commandé d'être au moins pleins de pitié à leur égard. Nous ne devons pas tourner contre elles les avantages qui, dans les desseins de la Providence, nous sont départis pour leur sage gouvernement comme pour notre propre conduite.

La protection due aux animaux existe en germe dans un article tout récent de notre législation auquel la voix publique a attaché le nom d'un illustre général, enfant de nos contrées. Mais ce serait peu de faire une loi, si le sentiment du devoir n'était pas gravé dans les cœurs, et si le concours que lui prêtent nos écrivains n'avait déjà trouvé un écho dans tous les rangs de la société. Cette loi ne paraît point avoir reçu jusqu'à présent une application suffisante, et, dès lors, n'a pas produit tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Par une circulaire du 20 août 1859, M. le ministre de l'intérieur appelle de nouveau l'attention des autorités locales sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour en assurer l'exécution. J'applaudis, pour ma part, aux tentatives, aux efforts de tout genre, à ces bulletins mensuels qui se publient en faveur des animaux. Cet élan fait présager que, de la sphère des théories, les idées protectrices passeront dans les mœurs, plus puissantes pour le bien que les lois.

Comme toujours, l'Eglise s'est placée, par la voix de ses pontifes, à la tête de ce mouvement, qui ne sera pas sans portée pour notre époque. C'est à elle de le seconder, de le diriger partout où elle pourra se faire entendre. Les passions humaines se révélant par des excès désastreux qui s'étendent sur la nature entière, il est tout simple que la religion les poursuive partout où elles se montrent. C'est en ce sens qu'il a été dit que la vertu de la rédemption descendait sur toute créature et que son miséricordieux auteur restaurait l'univers entier. *Instaurare omnia in Christo*. Qui ne reconnaît l'influence de la cupidité et de la colère jusque sur les animaux qui entrent dans le domaine de l'homme? On ne saurait donc blâmer la parole du prêtre qui, en protégeant ceux-ci, protége aussi leurs maîtres contre ce qui les déprave.

Le gouvernement des animaux impose à l'homme deux devoirs : celui de les soigner dans les services qu'il en reçoit, et de leur épargner toute souffrance inutile.

Il ne s'agit pas assurément ici de ces soins immodérés qui transféreraient à l'être sans raison une affection, une prodigalité de secours refusés souvent à nos semblables. Mais si nous flétrissons d'inexplicables larmes, d'excessives tendresses qui ont d'ailleurs un côté aussi peu édifiant que ridicule, nous combattons plus fortement encore l'insensibilité ou l'égoïsme cupide méconnaissant cet avis de saint Paul, que là où le bœuf trace son sillon, il est juste de lui ménager la paille de la litière et le foin de la crèche; comme il est inique de l'exténuer par le refus ou la parcimonie de la nourriture; *Non alligabis os bovi triturantí*.

Telle serait l'injustice du propriétaire visant à une absurde économie dans l'entretien de son troupeau ou de ses attelages, spéculant sur des profits de vente par des procédés d'engraissage nuisibles à la santé animale, abandonnant sans surveillance le soin de ses fermes aux serviteurs à gages; telle serait l'injustice de ceux-ci, laissant détériorer par leur négligence le grain ou l'herbe, spéculant à leur tour, par des soustractions frauduleuses, sur ces pauvres serviteurs impuissants à dénoncer aux maîtres les manœuvres déloyales et cruelles de leurs tyrans salariés; les livrant sans pitié à l'intempérie des saisons, les abandonnant pendant de longues nuits sur une litière malsaine, leur refusant ces précautions faciles qui écartent les maladies, préviennent les blessures et conservent à la *fois* la force et la santé.

Tout s'enchaîne, Messieurs, dans l'ordre du mal, et si nous consentons à dessiner dans leurs traits les plus vulgaires ces tableaux de l'incurie humaine, c'est pour rappeler à des hommes qu'ils laissent aussi croupir leur conscience dans une honteuse apathie. L'Esprit-Saint dit au paresseux de contempler la fourmi pour avoir honte de son indolence. Nous dirions de même à ces propriétaires avares, à ces fermiers infidèles, de contempler leur parc ou leur bergerie, pour reconnaître le résultat de leur insouciance et les maux de tout genre auxquels ils sont entraînés par le jeu, la dissipation, le désordre de leur conduite.

Le second devoir imposé à l'homme envers les animaux, c'est celui qui *est renfermé dans* ce mot d'une si vaste application et d'un si fréquent usage : *humanité*.

Nous sommes, Messieurs, bien éloignés de cette période trop courte où l'homme, créé dans l'innocence et la soumission à son auteur, voyait tous les animaux s'approcher de lui et porter sans défiance le joug de son autorité. Aujourd'hui, tout ce qui vit et respire redoute jusqu'à son ombre et s'enfuit à son approche.

Cette terreur est sans doute une des punitions encourues par le premier péché qui rompit l'alliance avec Dieu. Mais cette terreur n'est-elle pas aussi notre ouvrage? Une douzaine d'espèces domestiques, depuis l'origine des temps, fait seule exception à la règle. Encore la plupart d'entre elles seraient en droit de nous accuser de barbarie, si elles pouvaient, d'une génération à l'autre, se communiquer la statistique des maux dont elles ont à se plaindre, tantôt par un excès de travail et tantôt par suite de mauvais traitements.

L'animal n'a qu'une mesure de force, et son activité est restreinte; ces limites, l'âge et les infirmités les circonscrivent; elles varient d'après le climat et le tempérament. Tant que l'on respecte ces limites, pendant une période de temps, les forces gagnent, la vie se dilate et le corps acquiert plus de valeur parce qu'il rend plus de services. Mais si vous dépassez les bornes, vous tentez le Créateur, vous dénaturez son plan providentiel. De là, cet axiome révélé par la sagesse divine : *Omnia in numero mensurâ, pondere disposuit Dominus*. Dieu a tout ordonné avec nombre, poids et mesure.

A chaque animal il faut mesurer l'espace à parcourir; la charge qu'il porte ne doit pas excéder

un certain poids; il n'est apte au travail qu'un certain nombre d'heures dans la journée et de jours dans la semaine. Loi universelle des êtres, divine économie! On ne la transgresse jamais impunément. Les champs s'épuisent, s'ils ne sont renouvelés par l'engrais et restaurés par le repos. Les couvrir indiscrètement de semence, c'est tarir leur fécondité; les remuer démesurément, c'est faire évaporer leurs sucs nourriciers. L'agriculture prospère par la loi du repos comme par la loi du travail. Comment les races animales ne seraient-elles pas soumises aux mêmes conditions de vie ou de mort, de force ou d'amoindrissement, selon qu'on respecte ou qu'on viole à leur égard l'adage déjà cité : *Omnia in mensura numero et pondere.*

Ah! sans se préoccuper des théorèmes agronomes, ni des méthodes d'alimentation, par le seul fait de l'empire qu'il exerce sur lui-même, et des habitudes réglées qu'il a contractées, l'homme religieux devient doux, modéré, humain dans le tribut qu'il prélève sur ses troupeaux. Il suit leurs aptitudes; c'est d'ailleurs la portion ouvrière de son domaine; c'est son capital productif dans les sueurs de la souffrance; il y voit des compagnons de ses labeurs, il se garde bien d'en isoler son affection et sa complaisance.

Aussi, partout où la piété évangélique fleurit, elle répand sur les campagnes sa régularité. On la devine dans l'ordre et le silence que gardent brebis, génisses et taureaux, soit en pacageant sur la colline, soit en se désaltérant au ruisseau, soit en rentrant à l'étable, soit en traînant charrues ou voitures. Tout est ménagé par la prudence, surveillé avec une sorte d'affection. Il suffit d'avoir parcouru les fermes des Trappistes ou des Chartreux, celle des orphelins de Saint-Louis, de Rions ou de Mettray, ainsi que les propriétés cultivées par quelques-unes de ces familles patriarcales où les habitudes religieuses se sont conservées, pour constater à la fois et la direction paternelle du travail et les résultats heureux de cette direction.

On ne saurait trop répéter aux valets de ferme, aux cochers de voiture, aux entrepreneurs de charrois, qu'en accablant de fardeaux trop lourds, qu'en pressant à marche forcée, qu'en victimant par leurs caprices de coups déréglés leurs bœufs ou leurs chevaux, ils commettent une barbarie dont ils ne tarderont pas à porter la peine.

La femme a su prendre sa part dans cette œuvre de protection. Son cœur comprend mieux et plus vite toutes les souffrances. Qui n'a entendu parler de cette femme à l'esprit droit et distingué qui jugeait les gens par leur plus ou moins d'affection pour les animaux? Quiconque lui avait été dénoncé comme cruel envers ses protégés, lui paraissait capable des atrocités les plus monstrueuses. Elle eût volontiers, comme l'aréopage, envoyé à la mort le bambin d'Athènes qu'on avait trouvé crevant les yeux à son moineau. Longtemps elle avait douté d'un crime trop célèbre; mais quand on lui eut appris que, tout enfant, l'individu accusé s'amusait à mutiler les oiseaux de son grand-père, elle ne douta plus.

Aussi, je dois ajouter que grand est le nombre des dames qui font partie de la Société d'amélioration, et nous en connaissons plusieurs qui ont écrit des pages éloquentes sur ce sujet. C'est à l'une d'elles que revient l'honneur de l'invention de machines d'attelage pour le soulagement des bêtes de trait et pour la sûreté de ceux qui les conduisent. Un Comice agricole de l'un de nos départements méridionaux, persuadé que le joug employé en France comme moyen de traction pour les bœufs, est aussi fatigant pour ces animaux que nuisible à l'agriculture, qualifiait, par l'organe de l'un de ses membres les plus distingués, cet usage en ces termes :

« Qui de vous, Messieurs, n'a remarqué l'œil morne et le regard farouche du bœuf et de sa femelle réunis sous le joug, cet instrument pénible, legs effrayant de la plus affreuse barbarie? Qui de vous n'a réfléchi que cette tristesse et cette irritation sont le résultat de la gêne et de la contrainte dans lesquelles se trouvent ces utiles animaux, lorsque l'entrave qui, le plus souvent, les blesse, les prive de la liberté de leurs mouvements? Peut-on bien croire que ce signe de la servitude n'humilie pas leur fierté et n'irrite pas l'orgueil du robuste animal qui supporte à lui seul tout ce qu'il y a de plus rude et de plus pénible dans les travaux de la campagne? Le joug est donc un instrument barbare qui fatigue, blesse et irrite inutilement l'animal qui y est soumis. Sous ce rapport seul, il faut le supprimer au plus vite. »

Mais des raisons physiologiques militent encore plus fortement pour la proscription du joug. La charpente osseuse de l'animal, fortement reliée à ses épaules, démontre visiblement que le siége de sa force réside principalement dans la partie la plus large et la plus antérieure de cette charpente. Et, dès lors, comment comprendre qu'on en soit encore aujourd'hui à placer la force de l'espèce bovine dans la tête, presque isolée de la masse du corps, à laquelle elle ne se relie que par une simple vertèbre ou série d'anneaux successifs sans soutien et sans consistance? Il est, en effet, prouvé par des expériences nombreuses dans d'autres localités, que deux vaches tirant librement au collier, donnent une source de forces double de celles qu'elles fournissent avec le joug. Nous conseillons à ce sujet la lecture du bulletin mensuel de la Société protectrice, page 279 et page 310 du tome V.

Ainsi, l'emploi du joug cause une déperdition de force, ne permet pas au cultivateur de creuser son sillon aussi profondément qu'il le désire, et devient aussi une cause évidente de dommage en même temps qu'un obstacle au progrès de l'agriculture.

A vous, Messieurs, dont l'institution a pour but de détrôner la routine, de proscrire l'usage douloureux et nuisible du joug, que je n'ai vu en usage ni en Italie ni dans quelques autres parties de la France. Encouragez l'emploi du collier par vos primes et vos récompenses; par là, vous donnerez satisfaction aux besoins de l'agriculture, et vous ajouterez un titre de plus à la reconnaissance de vos concitoyens.

Et maintenant, Messieurs, en faveur de cette compatissance pour les animaux que je voudrais faire passer dans toutes vos âmes, laissez-moi vous citer un trait qui reposera vos regards des scènes de brutalité dont vous êtes trop souvent les témoins. Je veux vous montrer deux chasseurs dans l'attitude de la sœur de charité, agenouillés, non pas devant un soldat blessé à Solferino, mais devant une grive tombée encore vivante sous le plomb de l'un d'eux. Le plus expérimenté voulait appliquer un appareil à la cuisse malade, et déjà

il en préparait les éléments; le second plaidait pour un système qui lui avait réussi sur d'autres oiseaux dans la réduction des fractures. Personne ne m'en voudra d'entrer dans ces petits détails; les conséquences pratiques et salutaires que nous pourrons en tirer sont évidentes pour tout le monde.

Voyez donc d'ici nos deux médecins improvisés déposer leur malade dans un panier garni d'une mousse épaisse. Une toile est tendue sur le dôme pour l'obscurcir et ôter à la pauvre malade la pensée de s'y heurter le front. Elle se laisse faire. Par des transitions insensibles, elle en vient à regarder ceux qui de ses meurtriers deviennent ses sauveurs. Or cette grive endolorie devait avoir son histoire dans les annales d'un château enrichi de tant de souvenirs et qui avait reçu des hôtes bien autrement célèbres. Un jour que la famille était réunie autour de l'oiseau convalescent, on ouvrit un vieux livre qui occupait dans une riche bibliothèque la place d'honneur (c'est qu'il avait été écrit par l'ancien maître de ces lieux), et l'on entendit découler des lèvres d'un intéressant lecteur les maximes suivantes :

« Je trouve que nos plus grands vices prennent leur ply dez notre plus tendre enfance et que nostre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. C'est passe-temps aux mères de voir un enfant tordre le col à un poulet et s'esbattre à blesser un chien et un chat. Ce sont pourtant les vrays semences et racines de la cruauté... Elles se germent là et s'élèvent assez gaillardement..... »

Ce premier maître du château, ce moraliste, ce protecteur était un ancien maire de Bordeaux, c'était Montaigne.

La grive guérit, resta familière auprès des hôtes chez lesquels elle avait reçu de si bons offices; elle oublia le mal pour ne se rappeler que le bienfait, tout comme elle avait cessé de manifester des craintes du jour même où l'on s'occupa de laver et de panser ses blessures.

Mais vous attendez sans doute, Messieurs, qu'en finissant nous nous élevions à des considérations plus religieuses. L'idée chrétienne, la gloire de Dieu, les biens du ciel, doivent ressortir de tous nos discours. Il nous est permis sans doute d'abaisser un instant nos regards sur les grains de poussière que nous foulons aux pieds, mais à la condition que nous ne les arrêterons pas là et que nous prendrons notre essor vers le monde des vérités invisibles.

Nous pouvons nous occuper de tous les êtres de la création, pourvu qu'ils ne nous fassent oublier l'homme, sa fin dernière et ses devoirs. Les richesses agricoles et industrielles sont en elles-mêmes dignes de notre intérêt dès lors qu'elles nous conduisent à mieux apprécier les trésors impérissables de la vertu.

Ah! si nous nous élevons contre les mauvais traitements infligés à des êtres sans raison, que ne dirons-nous pas de la cruauté ou de l'insouciance de l'homme envers son âme, cette sublime moitié de lui-même, à la fois reine et vassale, maîtresse et servante, où se reflète l'image de Dieu. Au milieu de toutes les misères de l'humanité, comment qualifier l'homme qui assujettit sans cesse cette âme à des passions abrutissantes et qui lui fait traîner péniblement les soucis matériels, les cupides pensées, et ne la repose jamais dans la prière et la contemplation des choses divines?

Ce serait donc, Messieurs, un trop mince résultat pour ce discours s'il restait circonscrit dans le cercle d'intérêts purement matériels; puissions-nous ajouter qu'il aura profité bien plus à vos âmes d'hommes et de chrétiens, et que les enseignements de votre évêque vous auront appris à devenir meilleurs et par là même plus heureux.

Nous avons dit qu'une commission d'ingénieurs avait été envoyée de Paris par le préfet de la Seine, pour étudier sur les lieux un projet de dérivation de la Loire. On voudrait savoir s'il ne serait pas plus facile et moins dispendieux d'amener à Paris les eaux de la Loire que celles de la Somme-Soude.

Depuis longtemps déjà, il est question de demander à la Loire le supplément d'eau dont la capitale a besoin, en raison surtout de l'augmentation de son enceinte, et il a été mis à l'étude un plan présenté à ce sujet par M. Grissot de Passy. Mais ce projet de dérivation est repoussé par les riverains de la Loire; la *France centrale* de Blois l'a combattu, et le conseil général du Loiret a adopté, dans sa récente session, la délibération suivante :

« Considérant que le débit de la Loire est à peine suffisant, quand les eaux sont basses, pour, à l'aide de fréquents chevelages, satisfaire aux besoins du commerce et de la navigation ;

« Considérant qu'il serait urgent d'améliorer le régime des basses eaux du fleuve en augmentant, s'il est possible, et en réglant son débit, surtout dans le département du Loiret ;

Qu'il serait conséquemment impossible de diminuer son volume d'eau, sans porter préjudice au commerce et à la navigation ;

« Considérant que le projet de dérivation de la Loire sur Paris, proposé par M. de Passy, enlèverait au moins 50,000 mètres cubes d'eau par jour, soit 20 0/0 du débit à l'étiage d'Orleans;

« Attendu que, par suite de l'adoption de ce projet, la navigation, déjà si difficile, deviendrait probablement impossible; que conséquemment les intérêts du commerce seraient mortellement blessés, surtout s'il fallait encore prendre 7 à 9 mètres cubes d'eau par seconde pour le grand canal de la Sologne ;

« Considérant que d'ailleurs la santé des populations du littoral pourrait être compromise par des exhalaisons malsaines émanant d'eaux stagnantes, impuissantes à s'ouvrir un passage à travers les sables et retenant en outre des matières organiques en décomposition.

« Considérant enfin que les usines mues par le Loiret seraient gravement menacées, puisque ses sources sont alimentées par des infiltrations de la Loire ;

« Emet le vœu qu'il ne soit pas donné suite au projet de dérivation de la Loire sur Paris, proposé par M. Grissot de Passy. »

Les manifestations catholiques se renouvellent, se multiplient, attestant, par leur nombre et leur éclat, la réalité du progrès religieux. Avant-hier la paroisse de Saint-Sulpice allait en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. Malgré la défavorable saison des vacances qui éloigne de Paris les Parisiens, le convoi était nombreux. Les jeunes orphelines surtout n'y manquaient pas, car la Religion invite de préférence à ses fêtes de famille ceux de ses enfants qui sont déshérités des joies du foyer et des caresses maternelles Monseigneur de Chartres a daigné venir, à la tête de son clergé, recevoir à la gare le clergé et les fidèles de Saint-Sulpice. Le chant du *Magnificat* accueille les pèlerins à la descente des wagons, et ils s'y associent aussitôt : le moment est solennel et plein d'une douce émotion. Puis, croix et bannières en tête, la procession se forme sur deux longues files ; le nombre et le recueillement des fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition en faisaient le plus bel ornement.

Le bourdon sonne comme à l'approche des grandes fêtes ; les chants religieux retentissent au loin pendant qu'un radieux soleil éclairait joyeusement les places et les rues de la ville bordées de curieux qui tous gardaient l'attitude du respect. Espérons que plus d'un aura emporté de cette journée une salutaire impression. On monte les pentes de la colline sainte, on s'achemine vers la cathédrale, cette merveille de la Beauce, prodigieuse par ses matériaux mêmes, née sur ce sol druidique qui refusait à l'architecte le bois, la pierre et la chaux.

Nous tournons le portail de l'Ouest et ses clochers gigantesques, nous entrons par le portail du Nord aux trois porches moresques reliés par un art de la plus élégante richesse. Les vieilles pierres noircies et rongées par le temps, les vénérables statues debout sur leurs piédestaux depuis six ou sept siècles et conservées par une sorte de miracle, semblaient tressaillir et reprendre un instant leur jeunesse. Au haut des degrés, après avoir salué les héros et les saints nos introducteurs, la croisée de l'édifice s'ouvre devant nos yeux avec ses proportions d'une harmonie grandiose, ses voûtes sublimes, ses arcades aériennes et ses faisceaux de colonnettes qui montent d'un élan tout spirituel et en quelque sorte idéal. En même temps la rosace et les vitraux du portail méridional brillent là-haut de ces teintes ineffables que les peintres verriers du treizième siècle ont seuls rencontrées. Sommes-nous dans un temple de la terre ? N'est-ce pas plutôt une vision fugitive de la céleste Jérusalem ? Mais surtout humilions-nous devant nos pères, devant les auteurs et les ouvriers inspirés de pareilles œuvres ; humilions-nous dans un sentiment de reconnaissante admiration ; nous dirons, comme un ancien, avec un autre sens : *Eia, nos homunculi* !

La procession fait le tour de ce chœur dont l'extrados est tout un monde de figures, de personnages sculptés et de scènes empruntées aux deux Testaments, qui s'y déroulent sous une forêt de feuillages, de pinacles et d'ornements taillés, fouillés avec une patience infinie. Nous semblons nous perdre dans l'immensité des galeries latérales, et la nef se remplit peu à peu, pendant que des voix harmonieuses s'élèvent vers les voûtes comme un écho lointain. Les lampes du sanctuaire, les lampes allumées devant la Vierge noire, brillent en grand nombre comme aux plus grands jours. Mgr de Chartres a bien voulu célébrer lui-même la messe de communion. Le silence de la prière est interrompu de temps en temps par les pieux cantiques.

Après le *Credo*, M. le curé de Saint-Sulpice monte en chaire pour épancher son cœur rempli d'une sainte joie, et indiquer aux âmes recueillies sous sa parole, le but et le sens du pèlerinage. Quel vaste champ s'ouvre à nos prières dans ce sanctuaire où les siècles s'enchaînent et se fondent en un concert de fervente supplication ! Les présents et les absents, les vivants et les morts, la famille, la grande cité, la patrie, l'Eglise, son chef auguste si cruellement éprouvé, l'humanité tout entière, auront leur part et leurs vœux. M. l'abbé Hamon rappelle la dévotion que M. Olier, de sainte mémoire, portait à Notre-Dame de Chartres ; il est lui-même de la lignée du pieux fondateur de la Congrégation de Saint-Sulpice, de ces curés admirables qui ont bâti, restauré la grande église de ce nom. Nous n'en voudrions d'autre preuve, entre plusieurs, que le vaste établissement fondé par lui rue de l'Ouest, avec une confiance surhumaine et une persévérance invincible. C'est ainsi que le zèle sectaire étalé rue de Madame, aura suscité et animé jusqu'à l'héroïsme le zèle d'un pasteur de la véritable Eglise.

Mgr l'évêque de Chartres a pris aussi la

parole à la fin de la cérémonie, pour rendre hommage à M. Olier, à la fidèle paroisse, à son curé ; pour redire que lui-même avait reçu au séminaire de Saint-Sulpice son éducation cléricale, donné à la paroisse les prémices de son ministère; que le supérieur général de la savante congrégation apportait de temps en temps à Chartres, comme autrefois M. Olier, l'exemple de sa piété profonde et d'une modestie, compagne attrayante du mérite et de la vertu.

Nous passons beaucoup de détails qui auraient leur intérêt et leur édification. A deux heures, après le salut et la consécration à la sainte Vierge, dont les statues de saint Sulpice et de saint Vincent de Paul resteront comme un gage et un souvenir, la procession s'est reformée pour descendre d'abord dans l'église souterraine, en partie restaurée aujourd'hui par les soins de Mgr de Chartres. Les chants sacrés résonnent avec plus de force, amplifiés par l'écho des voûtes antiques; il y a là, comme on sait, des traditions et des assises de pierres qui nous ramènent au delà même du christianisme, ou bien encore aux premiers siècles de son histoire et de ses glorieux martyrs. On peut se croire transporté dans les mystérieuses profondeurs des catacombes de Rome. Tout nous parle de l'antiquité de nos dogmes, de leur immuable majesté, de leur douceur consolante, du prix sanglant que leur triomphe coûta à ceux qui les premiers voulurent les recevoir afin de nous les transmettre consacrés par leur supplice.

Les catholiques, pour être dignes de leur nom et de leur mission, n'ont qu'à se souvenir. Un pèlerinage à N.-D. de Chartres doit retremper l'esprit de foi, régénérer les volontés faibles ou chancelantes et féconder les résolutions généreuses. Quelle est la doctrine au monde qui offrirait de telles ressources à ses disciples et pourrait produire de tels fruits?

Ch. MARIE.

FAITS RELIGIEUX.

L'ouverture du concile d'Agen a eu lieu le jour de la Nativité de la Vierge. Cette imposante cérémonie s'est faite avec la plus grande pompe, au milieu du concours de la population entière, en habits de fête, animée d'un enthousiasme qui rappelait la foi vive des premiers siècles de l'Eglise chrétienne.

« A sept heures du matin, dit le *Journal du Lot-et-Garonne*, les cloches de toutes les paroisses étaient lancées à toute volée, et tous les membres faisant, à quelque titre que ce soit, partie du concile, sortaient de la chapelle du Grand-Séminaire pour se rendre processionnellement à la cathédrale de Saint-Caprais.

« Après un peloton de chasseurs qui ouvrait la marche, venaient les suisses, le thuriféraire, le crucigère et les chantres. Plus loin, les théologiens et les canonistes en habit de chœur; les députés des ordres religieux et des congrégations ecclésiastiques, en costume régulier. On remarquait, parmi ces derniers, un capucin, un jésuite, un carme, un dominicain et un bénédictin; puis venaient les députés des chapitres cathédraux, le chapitre diocésain, les procureurs des évêques de la province, et enfin, les Pères du Concile, c'est-à-dire les évêques suffragants, relevant du cardinal qui les avait convoqués et qui les doit présider.

« Son Eminence Monseigneur Ferdinand-François-Auguste Donnet, cardinal-prêtre de la sainte église romaine du titre de Sainte-Marie *in via*, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, etc., etc.

« Evêques suffragants : Mgr Jean-Baptiste-Amédée George, évêque de Périgueux et de Sarlat.

« Mgr Jean-Aimé de Levezou de Vezins, évêque d'Agen.

« Mgr Théodore-Augustin Forcade, évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe).

« Mgr Antoine-Charles Cousseau, *évêque d'Angoulême*.

« Mgr Louis-François-Désiré-Edouard Pie, évêque de Poitiers.

« Mgr Jean-Baptiste-Anne Landriot, évêque de La Rochelle et de Saintes.

Mgr François Augustin Delamarre, évêque de Luçon.

« Délégués des évêques des colonies : De Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (Ile de la Réunion), M. Schwindenhammer, supérieur de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de Marie.

« De Mgr Porchez, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), M. Guesdon. Chaque évêque est, en outre, accompagné de deux ou trois théologiens ou canonistes.

« Entrés dans l'enceinte de l'église synodale, Nosseigneurs les évêques et les délégués se sont placés en cercle devant l'autel et derrière eux, en longues lignes, le nombreux clergé qui les accompagnait. S. Em. le cardinal s'est assis sur son trône. La messe a commencé aussitôt.

« A la communion, tous les pères et autres membres du concile se sont approchés de la sainte table et ont reçu ensemble le pain de vie. C'est le spectacle le plus imposant auquel il nous ait été donné d'assister ; il n'en est pas qui puisse pénétrer l'âme d'un sentiment plus profondément religieux.

« Après la messe, Mgr l'archevêque métropolitain a prononcé un discours qui a vivement impressionné toute l'assemblée, qui l'écoutait dans le plus grand recueillement.

« Les offices se sont terminés par le serment de

tous les membres du concile et le baisement de l'anneau.

« Le retour du cortége s'est fait encore au milieu d'une population immense et empressée de recevoir les bénédictions que les vénérés prélats répandaient autour d'eux sur leur passage.

« Toutes les rues que devait parcourir la procession avaient été, dès le matin, balayées, arrosées, jonchées de feuillages et de fleurs, parées de tentures, ornées de guirlandes de verdure entrelacées de rubans aux mille couleurs.

« Les arcs de triomphe étaient très-nombreux; on en trouvait partout, variés de forme, dressés et décorés avec un goût exquis. Il en est deux cependant qui nous ont paru mériter une mention particulière : celui de la place du Palais, au nom de la ville, et celui du Grand-Séminaire.

« Le premier, fait sur le modèle de l'arc de triomphe de l'Etoile, répondait par ses grandes et majestueuses proportions à la grandeur et à la majorité de la cérémonie. Au fronton, les armes de la ville, et au sommet, l'aigle impériale aux ailes étendues.

« L'autre, élevé devant la porte du Grand-Séminaire, rappelait par sa forme gothique le type de la véritable architecture chrétienne. Le fronton portait d'un côté les attributs du Pape, entourés des armoiries de tous les évêques de la Province, de l'autre, l'allégorie de l'Eglise, un vaisseau battu par la tempête, et l'ancre de salut tourné vers le ciel, terme de toutes nos misères. »

Platelet.

Il y a quelques années que Mgr l'évêque d'Orléans rétablit l'antique pèlerinage de Cléry et confia l'administration de la paroisse aux Pères Oblats. La *France centrale* raconte ainsi la célébration de la fête de la Nativité, dans le glorieux sanctuaire, le 8 septembre dernier :

Jeudi dernier, la vieille église, décorée de verdure, d'écussons, de bannières et de devises en l'honneur de la Reine du ciel, célébrait sa fête patronale, et, pour la 6e fois depuis que le pieux pèlerin a été ressuscité, grâce au zèle des missionnaire oblats de Marie et à l'impulsion du premier pasteur du diocèse, les pèlerins n'ont pas manqué au rendez-vous. Les nefs séculaires voyaient se presser sous leurs voûtes élancées une foule pressée et recueillie.

Notre-Dame de Cléry n'est plus la collégiale ornée des présents de nos rois; son trésor est vide, son jubé détruit et ses tableaux dispersés; mais sa nudité ne lui fait rien perdre de sa majesté. L'on ne peut surtout s'agenouiller devant la statue de la Vierge trouvée il y a plus de six siècles dans un sillon tracé par la charrue, et conservée comme par miracle à travers nos révolutions, sans être dominé par un profond respect. C'est, en effet, devant cette image que tant de grands de la terre sont venus se prosterner au milieu des pauvres et des infirmes; c'est là que tant de générations sont venues pleurer leurs fautes et chercher le pardon; là que tant de rois et de sujets ont trouvé la consolation et retrempé leur foi comme à une source toujours vivante.

Le soir, une agréable surprise était réservée aux pèlerins. Mgr Dupanloup, qui n'était point attendu, est venu ajouter par sa présence à l'éclat de la cérémonie. Au moment où les vêpres commençaient, il est entré dans l'église revêtu de ses ornements pontificaux, et sa joie a dû être grande, quand il a vu combien le pèlerinage institué par ses soins devenait populaire et s'introduisait dans nos mœurs.

Le *Courrier du Havre* annonce la cérémonie de la bénédiction de la chapelle Notre-Dame-des-Flots, à Sainte-Adresse, le jour de la fête patronale, dite de Notre-Dame-des-Flots, que cette ville a l'habitude de célébrer depuis bien des années. Cette fête existait, en effet, avant que la paroisse portât le nom de Sainte-Adresse (elle se nommait alors Saint-Denis-Chef-de-Caux).

A une époque fort reculée, il existait, sur le haut et au bord des falaises de la Hève, à environ 600 mètres en avant de l'emplacement des phares actuels, un petit oratoire ou plutôt une niche en pierre, contenant une statue de la Vierge. Dans un éboulement considérable qui eut lieu au commencement du quatorzième siècle, oratoire et statue furent emportés avec le terrain même et roulèrent jusque sur la plage. On releva processionnellement cette statue, qui fut posée en grande cérémonie à l'emplacement qu'elle occupe actuellement, c'est-à-dire sur le portail de l'église de Sainte-Adresse. Tous les ans, le 11 septembre, en souvenir de cette solennité, on fait encore la procession hors l'église.

La consécration de la nouvelle église catholique de Genève a été solennellement accomplie le 8 septembre. Une lettre adressée au *Journal de l'Ain* en donne le récit suivant :

« La vieille cité protestante vient d'être témoin d'une solennité catholique qui fera époque dans ses annales et qui semble ouvrir une ère toute nouvelle aux idées religieuses.

« L'église de l'Immaculée Conception a été définitivement consacrée par M. Marilley, évêque de Lausanne et Genève, accompagné des évêques de Dijon, de Belley, de Saint-Claude. Plus de 150 prêtres avaient pris place dans le sanctuaire, et dès six heures du matin la foule assiégeait les portes de cette nouvelle église, construite fort gracieusement dans le style gothique avec une grande nef, et deux nefs latérales seulement.

« Les différentes phases de la consécration ont duré trois ou quatre heures sans cesser d'être suivies par une immense affluence de catholiques, et je dirai même de protestants et d'Anglais, tout étonnés du sens mystérieux attaché par l'Eglise à chacune des cérémonies.

« Des jeunes gens chantaient des chœurs religieux avec beaucoup d'harmonie et d'ensemble.

A dix heures a été célébrée la grand'messe et à trois heures ont été dites les vêpres: c'était toujours une telle affluence que beaucoup n'ont pu pénétrer dans ce nouveau temple du Seigneur.

« A quatre heures, Mgr de Langalerie est monté en chaire; il avait la tâche de parler le premier à ce nombreux auditoire.

« Voici la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, s'est-il écrié en commençant, puis paraphrasant heureusement ce passage du Cantique des Cantiques, il a montré l'épouse sous la forme de l'Eglise recherchant partout les bien-aimés de Dieu.

« Le prélat a ensuite expliqué toutes les significations de la messe; il a rappelé toutes les consolations qui découlaient des prières du prêtre; il a montré la sainte Eucharistie comme un fleuve nous inondant d'une vie toujours nouvelle. En présence des temples si froids du protestantisme, ces développements avaient une haute portée.

« Dans la seconde partie de son discours, Mgr de Langalerie nous a montré les églises comme les images du ciel sur la terre. Il a félicité les catholiques de Genève des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour l'édification d'une église dédiée à Marie. Gardez bien cette église, a-t-il dit, protégez-la, défendez-la contre les orages du dehors. Vous l'avez édifiée en paix et librement: c'est déjà un progrès.

« L'orateur catholique, voyant au pied des autels l'évêque consécrateur, Mgr Marilley, lui a adressé de belles paroles, puis se tournant vers l'auditoire, il a dit: « Et vous, mes frères, vous « l'avez bien reçu, vous avez, par votre amour, « effacé les maux de l'exil. »

« Quelques pensées ont été exprimées avec émotion au sujet de la mort de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, qui manquait à la cérémonie du jour, lui, le digne successeur de saint François de Sales et l'ardent promoteur de l'église nouvelle.

« O peuple de Genève, a dit en terminant Mgr « de Langalerie, je viens vous bénir, je viens ap- « peler sur vous, sur votre cité, les bienfaits de « Dieu. Je n'ai de malédiction pour personne. O « Marie! donnez à ma voix une nouvelle force. « Que je voudrais aujourd'hui convertir tous « ceux qui m'entendent. Un jour, il faut l'espé- « rer, nous serons tous confondus dans la même « foi, dans le même amour. »

« Le *Te Deum* et des chants en musique exécutés à l'orgue par de nombreux jeunes gens ont terminé ces imposantes cérémonies qui laisseront un profond souvenir dans une cité où le protestantisme se trouve déjà si fractionné. »

Le *Chroniqueur* de Fribourg annonce la mort de Mgr Januar Schaller, abbé mitré de l'antique abbaye des Bénédictins de Rhinau (canton de Zurich). Né à Fribourg en 1790, l'abbé Schaller prit les ordres de bonne heure et ne tarda pas à se distinguer par sa science et son activité. Depuis le 10 novembre 1831, il gouvernait le monastère avec sagesse et prudence, luttant avec une indomptable énergie pour la conservation de ses droits et de son existence, menacés par le gouvernement du canton de Zurich.

La certitude d'une suppression prochaine, le vide qui se faisait autour de lui par la mort des conventuels, dont le recrutement était interdit depuis 1834, avaient puissamment contribué à miner son existence. Il a été emporté dimanche, 4 courant, par une attaque d'apoplexie, et sa mort si inattendue causera, dit la feuille suisse, de vifs regrets aux nombreux Fribourgeois qui ont eu l'occasion d'apprécier la noblesse et l'affabilité de son caractère.

Par décret impérial de 25 mai 1859, inséré au Bulletin des lois, l'association des dames de Saint-Louis, établie à Juilly (département de Seine-et-Marne), a été reconnue par l'Etat comme congrégation religieuse.

Pour tous les faits religieux : M. GARCIN.

La *Regeneracion* nous apporte une lettre intéressante du R. P. Gainza, relative au traité cochinchinois; nous la traduisons pour nos lecteurs.

Touranne, 27 juin.

Cher seigneur, nous avons l'espérance de la paix; c'est une nouvelle aussi heureuse qu'absolument inespérée. La ténacité avec laquelle les Cochinchinois avaient défendu, le 8 mai, plusieurs points de leurs nombreuses positions et l'examen de toutes celles qui leur ont été prises le même jour, avait mis en évidence, d'un côté, les progrès faits par les troupes annamites, et, de l'autre, notre impuissance à nous rendre maîtres de l'intérieur du pays.

On était fondé à croire que le parti de la guerre gagnait chaque jour plus de force parmi les grands mandarins de *Hue*; l'état sanitaire des troupes avait fini par offrir des symptômes d'une gravité très-alarmante, car nous, Espagnols, avions renvoyé à Manille sur trois navires 250 malades et il en est demeuré 200 autres dans les hôpitaux de ce port; et les Français, parmi lesquels il y a eu de nombreux cas de choléra, perdaient 6, 8 et jusqu'à 15 hommes par jour, et il avait déjà succombé 150 hommes depuis le commencement de ce mois; enfin, pour comble de disgrâce, on venait de recevoir la nouvelle de la guerre entre la France et l'Autriche, et par là même nous avions perdu l'espérance de recevoir les canonnières qui étaient en construction, et les renforts qui étaient sollicités avec instance.

Nous voyions donc l'horizon fermé de toutes parts, et nous nous croyons condamnés à nous maintenir sur la défensive, et peut-être même à tout abandonner si l'Angleterre venait à se déclarer contre son ancienne rivale. Tout, enfin, contribuait à rendre plus critique notre situation difficile et gravement compromise, quand voici qu'il s'es touvert devant nous une voie inespérée, et que la divine Providence est venue ranimer nos espérances, ces espérances mortes, entièrement

mortes dans tous ceux qui faisaient partie de cette expédition lointaine. Tant il est vrai que les jugements divins sont différents des jugements des hommes, et en sont éloignés de tout l'intervalle qui sépare la terre des régions célestes!

Le 15 du présent mois, un adolescent richement habillé, portant à la main un petit drapeau blanc, suivi d'un homme qui paraissait son serviteur, et accompagné d'un mandarin inférieur, sortit des tranchées ennemies, traversa l'espace entre les deux camps et fut conduit en présence de l'amiral, avec qui le mandarin eut une longue conférence. On ignore ce qui s'est passé; mais d'après ce que l'on a vu, l'on peut présumer que le mandarin proposa des négociations de paix et demanda la permission de faire élever un vaste pavillon à égale distance des deux camps, pour pouvoir tenir des conférences avec indépendance et liberté. Le jour suivant, une centaine d'annamités construisaient avec empressement le pavillon.

Le 20 au matin, M. Lafond, aide de camp de l'amiral, accompagné de M. de Méritens, interprète de la légation française, et des PP. Legrand et Galy, tous quatre à cheval, et suivis d'un détachement français sans armes, se transporta à la salle des conférences, à laquelle se rendirent de leur côté deux mandarins venus d'Hué à cet effet. On ignore également les détails de cette entrevue, qui a duré deux heures; on a seulement dit que M. Lafond a présenté les bases générales sur lesquelles pourrait porter la discussion, et que les mandarins qui se sont conduits d'une manière très-convenable, et ont paru satisfaits et disposés en faveur de la paix. Ces derniers sont immédiatement partis pour Hué.

Le 22 au matin, deux autres mandarins, dont l'un parle parfaitement l'anglais, sont venus demander des explications sur quelques phrases dont le sens présentait à *Hué* quelques difficultés. On donna les explications sur-le-champ, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à la venue de quelque grand personnage muni des pouvoirs nécessaires afin de traiter définitivement avec l'amiral, car ce qui s'est fait jusqu'à présent ne peut être considéré que comme un préliminaire et rien de plus.

Telle est la situation présente de l'affaire, au moins en ce que l'on sait, car l'amiral observe un profond secret. Mais l'empressement avec lequel les Cochinchinois ont construit la salle des conférences, la manière favorable dont les mandarins ont accueilli les points préliminaires, l'incroyable célérité avec laquelle depuis le 20 à midi jusqu'au 22 au matin, les propositions envoyées à Hué sont revenues à Touranne, acceptées d'une manière générale, à ce qu'il paraît, puisqu'il a seulement été demandé des explications sur certaines clauses d'un sens douteux, toutes ces circonstances donnent lieu de croire que le gouvernement cochinchinois désire sincèrement la paix; et comme l'amiral ne peut se faire illusion sur les difficultés de notre situation, il fera en sorte d'aplanir les difficultés et de tirer des choses tout le parti possible, laissant au temps le complet développement du plan grandiose de la France. Dès à présent nous aurons la liberté de conscience, et peut-être obtiendrons-nous l'occupation de quelque point et le payement des frais de la guerre; le reste viendra plus tard.

Il est inutile de vous dire que la nouvelle a été accueillie avec un enthousiasme inexprimable; tous désirent la paix, et les Espagnols surtout, pour des raisons spéciales. Si les affaires font des progrès, avant le départ du vapeur, j'ajouterai un post-scriptum. Cependant je demeure de Votre Seigneurie, le très-affectionné et dévoué serviteur et chapelain.

Fr. Francisco Gainzu, Dominicain.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

Dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, à dix heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans l'un des bâtiments du port franc à Gênes.

Le commandant de la marine française, les officiers et marins sous ses ordres, des détachements des équipages de *la Girafe* et de la frégate *l'Ulloa* ainsi que des navires de guerre étrangers et des bâtiments sardes mouillés en rade, accourus sur le théâtre du sinistre, ont puissamment coopéré à arrêter les progrès de l'incendie; ce n'est qu'au bout de deux heures de travaux constants et énergiques que l'on a pu se rendre maître du feu, qui menaçait de prendre des proportions considérables dans ce riche entrepôt du commerce génois.

La chambre royale de commerce de Gênes a adressé à M. le capitaine de vaisseau Chaigneau une lettre exprimant sa reconnaissaissance pour l'empressement et le zèle dont les officiers et marins français ont fait preuve dans cette circonstance.

— M. le ministre de l'Algérie et des colonies demande pour l'Algérie d'anciens géomètres du cadastre. Chacun d'eux recevrait, indépendamment d'un traitement fixe annuel de 1,500 fr., susceptible d'être élevé successivement jusqu'à 3,000 fr. des indemnités proportionnelles dont le montant peut être évalué de 1,500 fr. à 2,000 fr. par an. En outre, ils auraient droit au passage gratuit par mer. pour eux et leur famille. Les demandes devront être adressées d'urgence à la préfecture, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets et celui de MM. les maires.

— La chasse est ouverte dans toute la France, et sur tous les points a commencé le massacre des innocents.

Sans prétendre ici faire une statistique exacte de la légion des Nemrods français, légion qui, chaque année, remarquons-le, s'accroît de nouvelles recrues, si nous admettons seulement deux chasseurs par commune, c'est peu, et autant de braconniers, ce qui n'est pas exagéré, nous trouvons pour les 40 mille communes de l'Empire, une armée de 160,000 hommes, c'est-à-dire 80,000 chasseurs réguliers, ou, comme on dirait à Constantinople, des *rédifs*, et une autre armée d'égal nombre qui en sont comme les *bachi-bouzoucks*.

Or, si nous supposons maintenant que chaque homme a mis à bas seulement deux pièces de gibier pour son début, on ne peut supposer moins sans faire injure à l'habileté d'un chasseur, nous arrivons au chiffre énorme de 320,000 bêtes qui

ont reçu la mort dans un seul jour d'ouverture. Quelle hécatombe! Que devient donc la société protectrice des animaux?

Hélas! le plus zélé de ses membres a dû fermer les yeux pour ne point voir; comment sévir contre des essaims de coupables?

— l'*Express* de Londres annonce un malheur arrivé à M. Brunel, constructeur du navire *Great-Eastern* :

« Une lettre reçue jeudi à Bristol, porte : M. Brunel (si connu par la construction du *Great-Eastern*) est maintenant alité et très-malade. Il a été rapporté chez lui dans un état d'insensibilité Il avait eu une attaque de paralysie dont il n'est pas encore rétabli. Mais on espère que dans deux jours il entrera en convalescence. »

—Nous n'avons pas de nouvelles du *Great-Eastern* plus récentes que celles qui ont annoncé l'explosion d'une des chaudières. — Un journal anglais estime les frais du voyage de ce colosse des mers, capable, dit-on, de transporter dix mille hommes de troupes, à 800 liv. st. (20,000 fr.) par jour.

En admettant qu'il mette sept jours pour aller à Portland, la dépense sera donc de 11,200 liv. st. (280,000 fr.). Les frais divers sont évalués à 9,000 liv. st. (225,000 fr.) ; cela fait environ 500,000 fr. pour une semaine de navigation. Un voyage d'un an coûterait la bagatelle de 26 millions.

— On écrit de Brionne, le 11 septembre, au *Courrier de l'Eure* :

« Un pari assez bizarre a eu lieu, avant-hier, entre quatre pensionnaires de l'hôtel de France. Un d'entre eux, M. B..., riche rentier, domicilié à Paris, qui vit à Brionne depuis environ trois mois, pour y prendre l'air de la campagne, a gagé 40 fr. qu'il cirerait, sur la place publique, pendant quatre jours, les bottes de tous ceux qui voudraient lui faire décrotter et cirer leurs chaussures, et cela moyennant 10 cent. par paire de bottes ou souliers.

« Pour l'exécution de son pari, il s'est placé contre la halle de Brionne, où il doit rester quatre jours, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures et demie du soir. Ses adversaires lui envoient, pour le fatiguer, le plus qu'ils peuvent de pratiques; mais arrivé presque au terme de sa gageure, M. B... tient bon, et empoche imperturbablement les dix centimes qu'il prend par paire de bottes ou souliers. Il a résolu, dit-on, de verser le montant du pari et le produit de son travail au bureau de bienfaisance de Brionne. »

— Un cheval furieux, paraissant atteint d'hydrophobie, parcourait hier les rues de Choisy-le-Roi, renversant et essayant de mordre toutes les personnes qu'il rencontrait. C'est ainsi qu'il terrassa le sieur Jean Bachou, âgé de 34 ans, cultivateur à Vitry, auquel il fit une morsure au bras droit, et qui n'échappa à la mort qu'en se réfugiant dans un bâtiment voisin. Armés de bâtons, les habitants de la commune n'osaient cependant affronter cet animal, qui mordit encore d'autres chevaux et répandait partout la terreur. Cinq gendarmes, les sieurs Malys, Verrier, Simon, Laffargue et Courtaix, revenaient d'une excursion. Informés de ce qui se passait, ils allèrent vers le cheval, qui se précipita sur eux. Ils luttèrent pendant quelque temps à la baïonnette contre l'animal et finirent par l'abattre à coups de mousqueton.

— Le *Publiciste* annonce qu'il existe déjà depuis quelque temps, à Berlin, une société particulière qui se livre, dans ses réunions, à la jouissance de fumer de l'opium. Ses membres sont étendus sur de moelleux divans, portent le costume oriental et s'abandonnent aux songes produits par la plante enivrante.

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nécrologie.

On annonce la mort de M. Edouard Thayer, sénateur, âgé de 57 ans. Il avait été élève de l'Ecole Polytechnique, et directeur des postes. Il avait épousé Mlle Arrighi de Padoue.

En annonçant sa mort, le *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

« Maître d'une des plus belles fortunes de France, il sut toujours en faire le plus noble et le plus généreux usage. Il a constamment pratiqué la charité dans sa plus divine acception. Comme il avait tous les instincts du bien, il en avait toutes les délicatesses. Il posséda au plus haut degré cette pudeur du riche qui inspire au pauvre la reconnaissance en ne la lui imposant pas.

« Une admirable fin a couronné cette belle vie. M. Edouard Thayer, après une douloureuse maladie, s'est éteint doucement dans les sentiments de la plus vive et de la plus consolante piété. Il a offert jusqu'au bout le spectacle d'une de ces belles et fortes morts comme *on en voyait autrefois.* »

— M. Jacques Coste, fondateur et directeur du *Temps*, vient de mourir à Paris, à l'âge de soixante-deux ans.

AVIS AUX ABONNÉS.

L'Administration de l'AMI DE LA RELIGION prie MM. les abonnés de vouloir bien la prévenir de toute irrégularité dans le service de leur journal.

Toute réclamation pour abonnement irrégulièrement inscrit ou pour réception tardive, toute demande de changements d'adresse doivent être accompagnées des bandes d'adresse sous lesquelles on reçoit le journal. Il est indispensable que les chiffres existant à gauche du nom du destinataire soient conservés pour que les vérifications puissent être faites.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2



L'AMI DE LA RELIGION

L'Intolérance russe en Lithuanie.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les renseignements que nous leur avons fournis sur les persécutions dont les Uniates ou Grecs-unis étaient continuellement l'objet en Russie. De nouveaux détails nous sont transmis sur ce triste sujet : nous n'hésitons pas à les publier, parce que nous croyons que la meilleure manière de faire cesser de semblables énormités, soigneusement cachées par le *Nord*, consiste simplement à les dévoiler et à les livrer au jugement des honnêtes gens :

« Il y a deux ans, nous écrit-on, l'archevêque catholique de Mohilef fut abordé, en visitant son diocèse, qui s'étend des portes de Kœnigsberg à celles de la Chine, par une députation de la paroisse de Diernowice, qui lui demanda de rentrer dans le sein de l'église catholique. Les habitants de cette localité, au nombre de 1500, avaient passé, en 1795, du rit ruthnée au rit latin. Malgré cela, le gouvernement russe, en abolissant l'union en 1839, les avait inscrits, sans les consulter, sur les registres de son Eglise. Tenant à leur foi, mais n'ayant pas le courage du martyre, ils eurent alors recours à la ruse : ils payaient le pope pour qu'il les tînt quitte de leurs devoirs religieux et continuaient à suivre secrètement les pratiques de leurs ancêtres. Cet état de choses dura jusqu'à la mort de l'empereur Nicolas, sans que personne les ait dénoncés. A l'avénement au trône de l'empereur Alexandre, les habitants de Diernowice, encouragés par tout ce qu'ils entendaient dire de ses intentions généreuses, voulurent sortir de cette situation précaire et pratiquer ouvertement leur religion. L'archevêque de Mohilef leur répondit qu'il ne pouvait pas acquiescer à leur vœu sans l'agrément de l'Empereur. Confiants dans la justice de leur cause et dans la bonté de l'Empereur, ils lui présentèrent une pétition dans ce sens. Cette pétition eut pour conséquence la nomination d'une commission d'enquête, dont fut chargé le sénateur Chtcherbinine, et la conséquence de cette information fut que les habitants de Diernowice, après avoir été presque tous emprisonnés et fouettés avec une telle inhumanité que quelques-uns d'entre eux succombèrent, consentirent à se rendre à l'église grecque pour y assister à un *Te Deum*. Après cette glorieuse victoire, Chtcherbinine présenta à l'Empereur un très-humble rapport dans lequel, pour rehausser ses mérites, il attribuait à cette affaire une extrême importance et lui proposait : 1° de supprimer les Dominicains de Zabialy, accusés d'avoir confessé les paysans récalcitrants ; 2° d'obliger tous les prêtres catholiques à signer un engagement de ne jamais confesser personne qui ne soit enregistré dans le livre de leurs paroissiens ; 3° de reléguer, en cas de récidive, les chefs des familles au fond de l'empire, et de renvoyer les causes concernant les Grecs-unis dans les magistratures des provinces purement russes, pour que les magistrats catholiques ne pussent protéger leurs coreligionaires. Ce rapport fut présenté à l'Empereur pendant qu'il était, l'année dernière, à Wilna ; il adhéra à toutes les mesures proposées et, plein d'indignation contre le clergé catholique, il fit appeler l'archevêque de Mohilef, qui était par hasard dans la même ville. L'audience fut, à ce qu'il paraît, foudroyante, car le pauvre métropolite avouait, en en sortant, qu'il avait failli tomber en syncope aux pieds du monarque irrité. Sous l'impression de cette frayeur, et obéissant aux exigences de Sa Majesté, il fit une circulaire dans laquelle il blâma sévèrement les prêtres qui avaient *osé* confesser des Grecs-unis, défendit de pareils *abus* et commanda à tous de donner les signatures exigées. Uniquement faite pour contenter le gouvernement, cette singulière circulaire ne parvint pas à tout le monde. Le rapport de Chtcherbinine suivait aussi son chemin dans plusieurs ministères qui avaient des dispositions à prendre pour que la volonté de l'Empereur fût exécutée, et ce n'est que deux mois après la circulaire de l'archevêque que parut l'oukase de l'Empereur concernant la signature des prêtres. L'archevêque fit semblant de ne pas savoir ce qu'il devait faire et deman-

da, entre autres, l'avis de l'abbé L... Celui-ci le supplia à genoux de ne pas trahir les intérêts de l'Eglise et lui présenta une note à ce sujet. Fort mécontent de cette note, l'archevêque voulut renvoyer dans un autre diocèse ce censeur incommode; mais le gouvernement, informé de ce petit incident, a insisté pour que l'abbé L... fût relégué au fond de l'Empire, et il paie maintenant dans la ville de K... son noble courage. Avant son départ, le comte Emmanuel Sievers a exigé de lui qu'il suivît, pour atteindre le lieu de son exil, la route de Moscou et de Koursk, sans passer par aucune ville où il y eût des catholiques auxquels il aurait pu communiquer son opinion. L'indignation des catholiques de Pétersbourg n'avait pas de bornes et n'égalait que leur douleur.

« Puisse l'exemple de l'abbé L... ne pas demeurer stérile, et devenir une semence destinée à produire dans son temps une riche moisson ! »

A ce vœu de notre correspondant, qui nous est parfaitement inconnu, mais qui est évidemment bien informé, nous ajouterions volontiers celui que ces faits parvinssent au Saint-Siége et qu'il avisât, dans sa prudence, aux moyens les plus propres de mettre un terme à une situation si déplorable, en s'adressant directement à l'esprit élevé de l'empereur Alexandre II, dont on égare la bonne foi.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

BULLETIN POLITIQUE

15 *septembre*

Les affaires de Chine se sont emparées d'une large part de l'attention publique, et l'on applaudit au concert heureusement établi entre les deux puissances outragées, pour venger d'une manière énergique l'odieux guet-apens du Peï-Ho.

Le *Moniteur* publie un récit assez étendu des événements; nous le reproduisons plus loin, en y ajoutant d'intéressants détails extraits de correspondances particulières et des journaux anglais de Hong-Kong et de Shang-Haï.

Cette affaire du Peï-Ho a eu un grand retentissement dans tous les ports de la Chine et a causé une certaine fermentation parmi les indigènes; mais les mesures les plus énergiques et les plus sages ont été prises par les commandants français et anglais, et, grâce à ces précautions, on n'a eu à déplorer sur ces divers points aucun malheur.

Ainsi que le remarque le *Moniteur de la Flotte*, toutes les correspondances constatent que les défenses des Chinois étaient remarquablement établies; que leur artillerie était supérieure à celle qu'ils possédaient lors de la première attaque dirigée par l'amiral Rigault de Genouilly et par l'amiral Seymour; et le *Pays* nous apprend ce fait très-curieux, qu'ils se sont servis de projectiles creux, ce qui indique qu'indépendamment des canons ordinaires, ils avaient des obusiers.

Ces progrès réalisés par les Chinois dans la science militaire imposent à la France et à la Grande-Bretagne l'obligation d'envoyer une expédition assez forte pour avoir raison de toutes les résistances, et pour donner à ces barbares une idée salutaire *et durable* de la puissance des deux grandes nations de l'Occident.

On assure que le gouvernement français doit envoyer 15,000 hommes en Chine; on parle même déjà, pour les commander, du général de Wimpfen, qui a commandé les troupes de débarquement à Kinburn pendant la guerre d'Orient, et qui était chargé de diriger le corps envoyé contre Venise, au moment de la paix de Villafranca.

On assure aussi qu'une dépêche a été adressée à Suez, au contre-amiral Page, nouveau commandant de la division navale de l'Indo-Chine, afin de le prévenir de surseoir à son embarquement et d'attendre de nouveaux ordres.

On signale en même temps l'arrivée de M. de Persigny à Paris.

Les journaux anglais continuent d'accorder à peu près toute leur attention aux affaires de Chine. Le *Times* annonce que le gouvernement a résolu d'envoyer plusieurs frégates et corvettes dans ces parages, pour renforcer la flotte britannique, et déjà quatre bâtiments de guerre à vapeur, mouillés

à Portsmouth, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

S'il faut en croire une correspondance du *Daily-News*, l'empereur de Chine aurait fait dire à l'ambassadeur anglais, M. Bruce, que l'affaire du Péï-Ho était le résultat d'une méprise ; il en aurait exprimé tous ses regrets, en promettant de faire décapiter les mandarins qui ont autorisé l'attaque, et il aurait témoigné le désir de recevoir M. Bruce à Pékin et d'arranger les choses à l'amiable.

Mais ces propositions, si elles ont véritablement été faites, ne seraient qu'une dérision de plus ; les puissances occidentales ont appris à connaître la bonne foi chinoise ; l'heure des comédies est passée, et celle d'une action sérieuse et décisive est venue.

Passons à l'Italie.

L'Assemblée de Parme vient de voter — à l'unanimité, bien entendu, — la confirmation de la dictature du bandagiste Farini. L'Assemblée a pris, en outre, en considération une proposition tendant à autoriser le dictateur à conclure un emprunt dont le chiffre reste à déterminer. — La révolution et les emprunts marchent toujours de compagnie.

Les députations de Parme et de Modène, chargées de présenter au roi Victor-Emmanuel le vote relatif à l'annexion de ces Duchés au Piémont, doivent arriver à Turin aujourd'hui même.

Le bruit avait couru que le roi de Sardaigne ne recevrait pas la députation de l'Assemblée de Bologne ; mais le *Diritto* assure que cette députation sera officiellement admise, et que le vœu d'annexion sera accueilli par le Roi, quoique dans des termes très-réservés.

On prétend que l'Assemblée toscane va être prochainement convoquée pour élire un Régent chargé de gouverner au nom du roi de Piémont. Le Statut sarde serait proclamé, les passeports et les douanes abolis, l'unité de monnaie et de poids et mesures établie. Les autres provinces de l'Italie centrale suivraient cet exemple, et les agents piémontais tâcheraient de consommer ainsi l'annexion indirectement.

En attendant, le chef du gouvernement provisoire de Toscane, M. Ricasoli, a passé en revue la garde nationale de Florence, et lui a adressé une allocution dont voici le plus curieux passage :

Soldats,

Je suis fier de vous commander. Une grande occasion est offerte à notre génération : l'Europe comprend qu'au sein de cette partie de l'Italie s'agite le sort d'une grande nation ; l'Europe a l'œil sur nous pour voir ce que nous saurons faire de notre raison *et de nos armes* !

Entouré de vous, *je me sens en sûreté.*

Si nous ne craignions de ne pas paraître assez sérieux, nous dirions que ce dernier trait est vraiment digne de M. Prudhomme.

Comment tout cela finira-t-il ? C'est au *Journal des Débats* que nous empruntons la réponse. — « Les journaux allemands, dit-il, ne nous semblent pas se tromper beaucoup lorsqu'ils regardent la révolution des Duchés, et surtout leur annexion au Piémont, comme fort compromises du jour où la France s'est prononcée hautement dans le sens opposé. Le Piémont ne pouvait, en effet, prêter son concours à une atteinte aussi grave contre les préliminaires de Villafranca qu'en se croyant assuré de l'aveu et même de l'appui de la France. Or cet aveu fait défaut au Piémont, et de plus on lui déclare que, s'il persiste, il ne doit compter sur aucun appui. Le Piémont est donc forcé d'abandonner à eux-mêmes les chefs du mouvement de l'Italie centrale et les populations qu'ils conduisent. Abandonner ces populations à elles-mêmes, n'est-ce pas les livrer à l'incertitude, au découragement et à des divisions qui leur rendront bientôt le retour des anciens souverains désirable, surtout si ce retour est précédé d'assez de garanties pour rassurer les amis d'une liberté sage ? Voilà ce qu'espèrent les journaux allemands, et à moins que la situation ne soit de nouveau compliquée par quelque incident imprévu ou que la Note du *Moniteur* ne soit pas le dernier mot du gouvernement français, leurs espérances pourraient bien être justifiées par l'événement. »

C'est tout à fait notre avis.

En attendant, le général piémontais Fanti continue d'organiser la ligue militaire de l'Italie centrale. Cette ligue disposera de 25,000 hommes dont 4,000 du contingent

de Modène, 4,000 de celui de Parme, 7,000 des Romagnes, et 10,000 de la Toscane.

L'*Opinione* appuie la proposition du *Siècle* relative au rachat de la Vénétie par le Piémont. Cela devait être.

L'*Indipendente* remercie la France non-seulement, dit-il, de ce qu'elle a fait, mais *de ce qu'elle a laissé faire.* Que la feuille italienne attende la fin; nous espérons que le gouvernement français méritera d'autres louanges.

Le même journal annonce que Victor-Emmanuel doit partir de Turin pour aller visiter Pavie, Crémone, Lodi, Crême et Monza.

La *Patrie* reconnaît aujourd'hui, avec une loyauté qui l'honore, le caractère odieux des excès révolutionnaires de Bergame, et elle leur inflige une juste flétrissure. Que va dire le *Siècle*?

Ce journal défend l'exactitude scrupuleuse des correspondances qui lui ont été envoyées d'Italie par M. Texier, et il affirme que nous serions bien embarrassés de citer une seule des inventions que nous reprochons à l'ambassadeur de M. Havin. Nous aurions, au contraire, fort à faire s'il nous fallait les relever toutes. Le *Siècle* en demande une : donnons-lui satisfaction.

Au cours de la guerre, son correspondant prétendit que l'évêque piémontais de Robbio avait été arrêté pour complicité avec l'Autriche; nous donnâmes à M. Texier un démenti formel basé sur ce double fait qu'il n'y a pas d'évêque à Robbio et que celui de Bobbio, entouré du respect de tous, n'a cessé un seul instant de gouverner en paix son diocèse. Le *Siècle* est encore à enregistrer la rectification.

Le roi des Pays-Bas doit faire à La Haye, le 19 de ce mois, l'ouverture de la session des Chambres hollandaises.

Une dépêche de Constantinople nous apprend que le Sultan a failli périr dans une promenade sur le Bosphore. Un vapeur anglais a heurté deux fois, comme à dessein, le canot impérial, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a sauvé Abdul-Medjid. La dépêche ajoute que le capitaine du vapeur, qui est de race ionienne, a été arrêté.

Les lettres de Constantinople confirment la nouvelle de la victoire décisive remportée par les Russes en Circassie; toute l'artillerie de Schamyl a été prise, et trois cents familles sont venues chercher un refuge dans la capitale de la Turquie.

Nous sommes sans nouvelles du Maroc, les journaux et correspondances d'Espagne n'étant pas arrivés aujourd'hui à Paris.

16 *septembre*

L'heureux accord des deux puissances occidentales pour une action commune en Chine a été accueilli avec la plus vive satisfaction en Angleterre, et déjà, des deux côtés du détroit, on tire de ce rapprochement des conclusions peut-être un peu prématurées en faveur d'une entente des deux cabinets sur les affaires d'Italie.

Les députations de Parme et de Modène sont arrivées à Turin et ont été reçues par le Roi. Le télégraphe nous apporte le résumé de la réponse qui leur a été faite par Victor-Emmanuel. Cette réponse, analogue à celle qu'ont reçue les *envoyés toscans*, est une acceptation conditionnelle et subordonnée à l'assentiment des grandes puissances, près desquelles le roi de Piémont, « se prévalant, a-t-il dit, des droits qui lui sont acquis, soutiendra l'accomplissement des vœux des Assemblées. »

L'Assemblée de Parme s'est prorogée, après avoir adopté un projet de loi relatif à un emprunt de cinq millions, et nommé une députation chargée d'aller porter une adresse à l'empereur des Français.

Le *Siècle* balbutie les explications les plus embarrassées au sujet de l'adhésion qu'il a donnée à la suspension préventive des journaux en Piémont. Il prétend que le *Courrier des Alpes* avait provoqué en Savoie, en faveur de l'annexion de cette province à la France, un mouvement factice que le gouvernement sarde ne pouvait tolérer. — D'abord, nous pourrions trouver qu'une feuille française devrait être la dernière à justifier des rigueurs ayant pour but de comprimer des aspirations vers la France; mais l'*Armonia* de Turin, mais le *Cattolico* de Gênes, n'ont pas été bâillonnés pour avoir fomenté des mouvements

annexionistes. Comment le *Siècle* peut-il justifier leur suspension arbitraire ?

Le journal révolutionnaire déclare qu'il n'a de leçons à recevoir de personne au sujet de la liberté de la presse. On pourra cependant trouver qu'il en fait assez bon marché.

Le *Siècle* fait une proposition. — « Si nous étions une Académie, dit-il, nous proposerions pour sujet de grand prix l'histoire de la liberté en France. Rien ne nous paraîtrait plus intéressant que de se rendre compte des causes qui ont empêché la liberté de s'établir dans notre pays. »

L'enquête est toute faite, et la cause bien connue : c'est la révolution qui a tué la liberté, et c'est parce qu'elle la tuerait encore, au milieu de beaucoup d'autres maux, que nous nous honorons de la combattre.

Le prince Richard de Metternich est parti de Vienne pour revenir à Paris. Une dépêche annonce qu'il doit passer par Zurich.

Nous avons annoncé la réunion d'un congrès d'économistes allemands à Francfort. S'il faut en croire une correspondance de cette ville, les question d'économie politique et sociale n'auraient été que le prétexte de cette réunion, qui compte 120 délégués de tous les Etats germaniques. Le véritable but de l'assemblée serait de s'entendre sur les moyens d'arriver à la réforme fédérale qui préoccupe en ce moment toute l'Allemagne.

Les nouvelles des îles Ioniennes annoncent que le lord haut-commissaire a de nouveau prorogé l'assemblée du 10 septembre au 10 décembre prochain.

Léon Laveban.

Télégraphie privée.

Turin, 15 septembre.

Le conseil communal de Turin a approuvé hier l'érection du monument proposé en l'honneur du roi Victor-Emmanuel et de l'Empereur.

Aujourd'hui, à midi, les députations de Parme et de Modène sont arrivées ici. La municipalité et des membres du parlement sont allés à leur rencontre à la gare. L'accueil qui leur a été fait par la population a été enthousiaste et la ville est en fête.

Les députations seront reçues par le Roi à 3 heures.

Turin, 15 septembre.

Voici le résumé de la réponse du Roi aux députations des assemblées de Modène et de Parme :

Sa Majesté remercie les populations de Modène et de Parme de l'unanimité avec laquelle elles ont confirmé les vœux exprimés, il y a onze ans, au roi son père. Il a agréé ces vœux comme une nouvelle manifestation de la volonté nationale de soustraire le pays aux funestes conséquences de la domination étrangère, et d'élever une barrière qui puisse assurer à l'Italie la possession d'elle-même.

Les députations comprendront de quelle manière le roi doit poursuivre l'accomplissement des vœux des assemblées ; se prévalant des droits qui lui sont acquis, le roi soutiendra leur cause auprès des grandes puissances, et surtout auprès de l'empereur des Français, qui, conduisant les légions victorieuses de la France, a combattu pour l'indépendance de l'Italie.

L'Europe a reconnu à d'autres peuples le droit de pourvoir à leur sûreté, en constituant un gouvernement capable de défendre leur liberté et leur indépendance ; elle ne sera ni moins juste, ni moins généreuse envers les provinces italiennes.

Le vote renouvelé par vos assemblées, et les nombreux volontaires envoyés sous les drapeaux du Piémont aux jours des combats, ont témoigné que la fermeté est une vertu éprouvée chez les populations de Modène et de Parme.

Le discours se termine ainsi : Je ne vous dirai donc pas de persévérer, mais je me féliciterai avec vous de l'ordre et de la modération dont vous avez donné un si éclatant exemple, en prouvant à l'Europe que les Italiens savent se gouverner eux-mêmes et qu'ils sont dignes d'être les citoyens d'une nation libre.

Turin, 16 septembre.

On mande de Parme, à la date du 15 septembre : L'assemblée s'est réunie ce soir ; elle a entendu la lecture de la réponse faite par le roi Victor-Emmanuel à la députation parmesane ; elle a adopté, à l'unanimité, le projet de loi relatif à un emprunt de cinq millions ; elle a nommé, pour présenter une adresse à l'empereur Napoléon, une députation composée de MM. Cantelli, Torrigiani, Anguisola et Ranucci ; enfin, elle s'est prorogée avec faculté de convocation nouvelle soit par décret du dictateur, soit par son président, soit par la demande motivée de vingt députés.

Vienne, 15 septembre.

M. de Metternich part ce soir pour Paris.

La commission de délimitation des frontières du Monténégro est réunie à Grahowo.

Le Pape est presque entièrement rétabli.

Vienne, 16 septembre.

Le prince de Metternich doit passer par Zurich en se rendant à Paris.

Madrid, 14 septembre.

Le capitaine général des provinces basques s'est rendu à Biarritz pour féliciter l'Empereur et l'Impératrice au nom du gouvernement.

Aujourd'hui a lieu une grande revue des troupes en l'honneur du duc de Malakoff.

La Reine est de retour.

Madrid, 15 septembre.

Le général Echague, commandant en chef de l'expédition contre le Maroc, est arrivé à Algésiras.

Le duc de Malakoff doit partir aujourd'hui pour Marseille.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Affaires de Chine.

Le Moniteur publie la correspondance particulière qui suit :

Aux embouchures du Peï-Ho, 1er juillet 1859.

Je me hâte de vous transmettre quelques détails sur les graves événements qui viennent de se passer à l'embouchure du Peï-Ho. Vous savez que les ratifications des traités conclus à Tien-Tsin par les envoyés extraordinaires de France et de la Grande-Bretagne devaient être échangées à Pékin. Les inquiétudes que l'on avait conçues dans le principe sur la conduite que tiendrait le gouvernement chinois lorsque le moment d'effectuer cet échange serait arrivé avaient été dissipées dans ces derniers temps par les assurances pacifiques des autorités chinoises; des déclarations très-explicites des commissaires impériaux autorisaient en effet à croire qu'aucun obstacle ne serait mis au voyage des envoyés français et anglais à Pékin. Contrairement à cette attente, MM. de Bourboulon et Bruce ont trouvé l'entrée du Peï-Ho barrés par de fortes estacades. Après avoir inutilement demandé qu'on leur livrât passage, l'amiral Hope, qui commandait les forces mises à la disposition de M. Bruce par le gouvernement anglais, ainsi que celles dont le ministre de France était accompagné, a entrepris de le forcer, mais il a échoué dans cette tentativeet a été repoussé avec des pertes très-considérables.

C'est le 20 juin que M. Bruce s'est trouvé à l'embouchure du Peï-Ho, où il a été rejoint dans la soirée du même jour par M. de Bourboulon, qui arrivait sur la corvette de la marine impériale *le Duchayla* et suivi du *Norzagaray*. L'amiral Hope, qui les avait précédés de quelques jours, avait pu déjà se convaincre, par l'inspection des travaux de défense construits récemment et par les réponses évasives que des autorités subalternes avaient faites aux notes par lesquelles il annonçait l'arrivée des plénipotentiaires, que l'intention du gouvernement chinois était de s'opposer à ce qu'ils pussent s'acheminer vers la capitale.

La journée du 21 fut employée par les plénipotentiaires à se concerter sur la conduite qu'ils devaient adopter, et l'amiral Hope ayant dû penser que les forces dont il disposait étaient suffisantes pour triompher des obstacles qu'il avait devant lui, il fut résolu que l'on tenterait de forcer le passage : le 22, l'amiral fit remettre à terre une sommation qui resta sans réponse, par laquelle il engageait les autorités locales à retirer sans délai les obstacles qui barraient le fleuve, faute de quoi il y procéderait lui-même. Il employa les journées du 23 et du 24 à prendre toutes ses dispositions pour un conflit que tout le monde considérait comme inévitable.

D'après les intentions du plénipotentiaire français, l'aviso de la marine impériale, le *Norzagaray*, et la compagnie de débarquement du *Duchayla*, devaient, en cas d'attaque, se placer sous les ordres de l'amiral anglais.

Le *Norzagaray* franchit la barre, le 23, sans accident. Pendant ces préparatifs, les lignes de défense des Chinois, consistant sur les deux rives en forts détachés d'une assez grande élévation, reliés entre eux et couverts par une ligne continue et fort étendue de parapets en terre garnis de batteries rasantes, présentaient un front désert et silencieux; leurs embrasures étaient complétement dissimulées par des rideaux en nattes, à tel point qu'on pouvait se demander s'il y avait derrière ces ouvrages quelqu'un pour les défendre.

Cette attitude calme et silencieuse, si différente des démonstrations bruyantes en usage parmi les Chinois du Sud, semblait d'une signification inquiétante, et indiquait en effet chez ceux à qui on avait affaire une résolution et une discipline qui ne présageaient rien de bon; mais il était trop tard pour reculer.

Dans la nuit du 24 au 25, l'amiral Hope fit essayer par ses embarcations de faire sauter au moyen d'artifices les barrages placés en travers de la rivière. Ces obstacles consistaient en une triple ligne d'estacades, dont la première était formée de chevaux de frise en fer, solidement fixés dans le fond, et assez rapprochés pour ne pas permettre à des bâtiments autres que des embarcations de passer dans les intervalles. *La seconde ligne* était composée de madriers reposant sur l'eau, reliés par de fortes chaînes et assujettis à des pilotis ; la troisième enfin présentait en travers du courant comme un immense radeau de 120 à 130 pieds de profondeur, soutenu et fixé par d'innombrables pilotis. Les embarcations, en passant dans l'intervalle des piquets de la première ligne, parvinrent à faire sauter quelques-uns des madriers de la seconde estacade, mais l'opération ne réussit que très-imparfaitement.

A partir du 25 juin, chacun attendait avec anxiété le dénoûment de la lutte, qui ne pouvait tarder longtemps à s'engager. Placés à sept milles environ de distance, nous pouvions apercevoir distinctement l'entrée de la rivière, et nous rendre assez bien compte de la position. On voyait la silhouette des principaux forts, et un peu plus bas la mâture des canonnières se détacher sur l'horizon, et, à l'aide de la longue vue, nous eûmes bientôt discerné la position du *Norzagaray*.

Cependant l'heure présumée de l'attaque se passa sans qu'on aperçût aucun mouvement. Nous vîmes seulement une jonque s'approcher de la frégate *Chesapeake*, et après s'être arrêtée quelque temps, se diriger vers *la Magicienne*. Nous avons appris depuis qu'elle avait apporté à M. Bruce une lettre du gouverneur général Pé-tchéli, lettre qui n'était qu'une nouvelle feinte pour obtenir du ministre anglais des délais et éluder l'échange des ratifications des traités. A deux heures et demie, le canon retentit tout à coup du côté de la rivière avec une extrême violence : le combat était commencé.

Depuis deux heures et demie jusqu'à six heu-

res, la canonnade dura sans interruption et sans se ralentir, et presque dès le début il fut évident, à la manière dont les Chinois répondaient à notre feu, que, si l'on pouvait espérer la victoire, elle serait du moins chèrement achetée. Vers 6 heures, le feu des forts diminua sensiblement, puis cessa tout à fait, et nous pûmes croire un moment que l'amiral était parvenu à l'éteindre. Mais un peu après 7 heures, il recommença de part ot d'autre avec une nouvelle violence et se prolongea fort tard dans la soirée, surtout du côté de l'ennemi, dont les coups, que l'on pouvait distinguer par la position des forts et les détonations vibrantes des gros canons de bronze, étaient souvent précédés de feux lumineux destinés sans doute à éclairer la scène. Il devenait dès lors à peu près certain que l'amiral avait dû éprouver un échec.

Ce ne fut que le lendemain, assez tard dans la matinée, que l'on apprit toute la triste vérité, par le retour de l'aviso *le Coromandel*, ramenant l'amiral blessé à la hanche, d'un boulet épuisé. Voici à peu près ce qui s'était passé :

Vers deux heures, l'amiral, ayant disposé ses bâtiments en face des forts, avait donné l'ordre à l'*Opossum* et au *Plover*, autre canonnière qu'il montait lui-même, de s'amarrer fortement à l'un des chevaux de frise de la première ligne et de tâcher de l'arracher. Cette tentative réussit et, au bout de quelque temps, une ouverture suffisante avait été faite pour que le *Plover* et l'*Opossum* pussent y passer. A l'instant où les canonnières eurent franchi la première estacade, les Chinois commencèrent à tirer de leurs forts et de leurs batteries rasantes, qui jusque-là étaient demeurées masquées.

Le feu s'engagea alors sur toute la ligne : celui des Chinois était principalement dirigé sur les deux canonnières qui se trouvaient en avant, et avec une telle précision qu'aux premières décharges, dix-sept hommes du *Plover* furent étendus sur le pont. Les deux canonnières eurent bientôt leurs chaînes brisées par les boulets et furent entraînées à la dérive. L'amiral Hope se fit conduire alors dans la baleinière du commandant Tricault, du *Duchayla*, qui s'était tenu constamment à ses côtés, à bord du *Cormoran*.

Vers la fin de la journée, l'amiral anglais, voyant que le feu de l'ennemi, ralenti peu à peu, avait presque entièrement cessé, put croire qu'il avait réussi à l'éteindre en partie, et voulut employer la dernière ressource, les troupes de débarquement, pour tâcher d'enlever les forts de la rive gauche. Le débarquement, au dire du commandant Tricault, qui voulut y prendre part à la tête de ses hommes et qui a été blessé au bras, s'exécuta avec un ensemble admirable. A sept heures cinq minutes le signal fut donné, et à sept heures vingt, toutes les embarcations avaient touché le rivage. Au moment où elles abordaient, les Chinois, qui avaient réservé leur feu depuis une heure, accueillirent les troupes par d'effroyables décharges.

Pour arriver jusqu'aux fortifications, il fallait traverser un espace de 600 mètres d'un terrain vaseux où les hommes enfonçaient jusqu'à la ceinture, pour franchir trois fossés, dont le dernier avait 4 mètres de largeur et 6 pieds d'eau. On le tenta cependant, officiers et soldats rivalisant de courage; mais un petit nombre seulement parvint jusqu'au pied des ouvrages; les hommes étaient épuisés, les armes et les munitions mouillées et hors de service, et les échelles qu'on avait débarquées brisées par les boulets. Il fallut se résoudre à la retraite en profitant de la nuit, et l'ennemi n'osant pas sortir de ses retranchements, elle put s'opérer sans beaucoup de pertes.

Telle est la relation des principaux incidents de cette désastreuse mais héroïque journée. Eu égard au petit nombre des Français engagés, nos pertes ont été sensibles; dans le débarquement, nous avons eu quatre hommes tués et dix blessés, parmi lesquels un officier et le commandant Tricault, qui n'a cessé de se trouver au plus fort du combat.

Les pertes des Anglais sont très-considérables : on dit qu'elles s'élèvent à 432 hommes tués ou blessés. L'amiral s'est vu en outre forcé d'abandonner deux canonnières et le *Cormoran*.

La résistance énergique et habilement dirigée que nous avons rencontrée dans cette funeste journée du 25 est due à la discipline et à l'énergie des soldats mongols, bien supérieurs aux troupes chinoises contre lesquelles nous avons eu à combattre jusqu'à présent, mais dont nous aurions eu raison si les difficultés du terrain ne nous avaient pas empêchés de les aborder. Quoi qu'il en soit, nous avons une revanche à prendre, et il faut qu'elle soit éclatante.

Une lettre publiée par le *China Mail* contient le récit suivant du combat de Takou :

« Le 25 juin, au point du jour, les canonnières s'avancèrent pour essayer de détruire les barrières que les Chinois avaient placées en travers du fleuve.

« Ces barrières, composées de fortes pièces de fer reliées par des chaînes, résistèrent à tous les efforts jusqu'à midi. A ce moment les hommes dînèrent et on se prépara à ouvrir le feu contre les forts. Chose étrange, pendant les six ou huit heures que durèrent ces préparatifs, pas un seul coup de feu ne fut tiré, et il ne semblait pas qu'on dût s'attendre à une défense. Chaque embrasure était bouchée au moyen de paillassons, et l'on n'apercevait personne sur les remparts; cependant les canonnières n'étaient qu'à 500 ou 700 yards de distance. Quelques-unes même avaient touché le fond, et l'espace manquait pour manœuvrer de manière à les démarrer.

« Après le dîner, on donna, vers une heure et demie, le signal du combat ; l'*Opossum*, commandant Balfour, et le *Plover*, ayant l'amiral à bord, s'approchèrent de la première barrière. A peine y étaient-ils arrivés que subitement les paillassons disparurent dans les embrasures des forts, et tous les canons ouvrirent le feu simultanément. Nos bâtiments, bien préparés, répondirent immédiatement, et le combat devint général.

« On reconnut aussitôt que nous n'avions pas à lutter contre une artillerie chinoise ordinaire. Le feu avait une vivacité et une précision auxquelles on n'est pas habitué quand on fait la guerre en Chine.

« Vers cinq heures, le signal du débarquement, impatiemment attendu, fut donné ; aussitôt les canots se dirigèrent vers la côte, luttant à qui arriverait le premier. Personne alors ne doutait

d'un prompt succès. Mais au moment où la première embarcation touchait la côte, le feu des forts recommença, lançant une grêle de boulets, d'obus et de fusées, qui enlevaient nos hommes par dizaines. Néanmoins tous s'élancèrent à l'eau et nagèrent vers la terre pendant que les bâtiments ouvraient de nouveau leur feu.

« Mais celui de l'ennemi devint si mortel et la boue était si profonde (en quelques endroits les hommes enfonçaient jusqu'aux genoux et même jusqu'à la taille), que sur 1,000 hommes à peine 100 arrivèrent au bord de trois profonds fossés, après avoir marché dans la boue pendant 500 yards; sur ce petit nombre d'hommes, il n'y en avait pas 20 dont les munitions fussent en état de servir. Néanmoins ils affrontèrent résolûment ces difficultés, et une vingtaine d'hommes, accompagnés d'une foule d'officiers (parmi lesquels on remarquait le commandant du contingent français, traversèrent les trois fossés et auraient certainement escaladé les murs s'ils avaient eu des échelles; mais à l'exception d'une seule, elles avaient toutes été brisées ou bien elles étaient restées dans la boue. Dix hommes s'élancèrent sur la dernière échelle; 3 furent tués et 7 blessés.

« Les flèches et les balles continuèrent à pleuvoir sur quelques braves qui étaient couchés au fond du fossé, attendant en vain des renforts; il est étonnant qu'un seul en ait réchappé. Les difficultés paraissant insurmontables, la retraite fut enfin ordonnée.

« Pendant la retraite on a peut-être encore perdu plus de monde; les Chinois allumaient des flammes bleues qui permettaient d'apercevoir nos hommes épuisés et de les abattre comme des oiseaux. Lorsqu'on fut arrivé au bord de l'eau, on trouva un grand nombre d'embarcations abîmées par les boulets, et il n'en restait pas assez pour emmener les hommes survivants. Plusieurs périrent en s'efforçant de gagner les canots, tandis que beaucoup d'autres restèrent pendant une heure plongés dans l'eau jusqu'au menton, avant de trouver une place. Alors même tout danger n'avait pas cessé, car le feu des forts continuait, et plusieurs embarcations chargées de blessés furent coulées avant d'atteindre les bâtiments.

« Le *Coromandel* fut transformé en hôpital, et l'aspect du pont de ce vaisseau était vraiment horrible. Il était une heure environ lorsque le dernier convoi de blessés arriva à bord, et longtemps auparavant le bâtiment était encombré d'hommes mourants et mutilés. Cependant toutes les blessures étaient pansées lorsque le jour commença à poindre; les opérations furent faites à l'aide du chloroforme.

Nous empruntons les autres détails qui suivent à une lettre de M. de Chassiron, publiée par la *Patrie* :

Le front des forts ennemis présentait 66 pièces d'artillerie, d'un calibre de 42, 68 et 80, ainsi qu'on a pu le constater d'après les projectiles.

Pendant trois heures, sans nulle interruption, le feu se maintint terrible de part et d'autre, avec un acharnement héroïque du côté des Anglais, malgré les ravages causés, sur des canonnières découvertes, par une grosse artillerie abritée derrière d'excellents revêtements de terre, et servie avec une ténacité singulière, une sagesse méthodique du côté des Mongols.

Ce ne fut qu'à cinq heures et demie, après avoir eu trois de ses canonnières coulées par le feu des forts et restées depuis en leur pouvoir, malgré tous les efforts tentés pour les sauver; ce ne fut qu'après avoir vu ses équipages décimés et avoir constaté l'impuissance de son artillerie contre les ouvrages de terre où ses plus gros projectiles allaient s'enfoncer sans les entamer, que l'amiral Hope résolut de tenter une chance suprême, toute hasardeuse qu'elle fût, celle d'un débarquement immédiat.

Là, encore, un nouveau désastre attendait les armes anglaises.

Les troupes de débarquement avaient à enlever de front deux cavaliers situés en face de la ligne d'embossage des canonnières : mais au lieu de pouvoir débarquer sur un sol ferme, les compagnies d'attaque se trouvèrent forcées de traverser 600 mètres de vase et de boue avant de toucher au terrain solide sur lequel s'élèvent les forts; la nuit d'ailleurs arrivait. Les hommes ne s'en jetèrent pas moins, pleins d'ardeur, dans cette mer de vase qui souvent leur montait jusqu'à la poitrine. Mais ils avaient trop présumé de leurs forces, et c'est à peine si quelques dizaines d'hommes purent atteindre le pied des fortifications, pour se trouver, là encore, en face de nouveaux obstacles, trois fossés profonds et pleins d'eau ceignant le front des cavaliers.

Les hommes étaient épuisés, les armes hors d'état de service par la boue qui les remplissait; la plupart privés de ces mêmes armes qu'ils avaient dû sacrifier à leur propre salut dans la vase où ils s'étaient jetés, et écrasés par une grêle incessante de projectiles de toutes sortes, mitraille, balles, flèches qui pleuvaient sur eux du haut des ouvrages, ils s'étaient *trouvés sans* force pour escalader.

Aussi, après trois heures d'efforts impuissants, quand il fut bien reconnu que la lutte était impossible, et que la prolonger serait un acte de folie, chacun regagna comme il le put les embarcations, escorté par la mitraille des Mongols.

Dès lors, le désastre était consommé, irréparable; l'amiral le comprit avec douleur, et ordre fut donné par lui de commencer, dès le lendemain, à écouler en rade les morts et les blessés sur leurs bâtiments respectifs. Tristes et lugubres spectacles que nous eûmes sous les yeux pendant trois jours, et que rendaient plus lugubre encore la vue de cadavres précipitamment ensevelis dans la mer, et qui revenaient sans cesse flotter, à la surface de l'eau, autour de nos navires.

Nous empruntons encore à différentes correspondances quelques détails sur *les* événements de Chine :

L'armée ennemie se composait, non plus de Chinois ou de Mantchoux, mais d'un élément nouveau, de Mongols, race guerrière habitant au delà de la grande muraille, qui rentrait sur la scène politique, après plusieurs siècles d'exclusion du sol chinois, sous les ordres d'un prince ayant un caractère semi-religieux, semi-guerrier, et que l'on nomme *Shang-Kolinsing* (plus communément connu sous le nom de *Sanwan-ay*).

Ce chef est le même qui, l'année dernière, pendant notre séjour à Tien-Tsin, couvrait Pékin, avec un corps, disait-on, de 30,000 hommes.

Dans sa jeunesse, il a été *lama* en Tartarie, c'est-à-dire sectateur de Bouddha; il est oncle de l'empereur de la Chine régnant, et de tous les généraux chinois il est le seul qui ait réellement réussi à battre les rebelles du Sud et à les refouler sur Nankin, alors qu'ils cherchèrent à envahir les provinces du nord. Tous ces titres en font un personnage considérable et redouté même de l'autorité qu'il sert.

On lit dans une autre lettre adressée au *North China Herald* :

« Au commencement de l'action, l'amiral fut blessé à la cuisse par un éclat de bois, à bord du *Plover*, et ce navire fut complétement désemparé. L'*Opossum* hissa son drapeau; l'amiral monta sur le tambour de ce navire et il commandait de cette position, quand un boulet enleva la balustrade sur laquelle il s'appuyait; l'amiral tomba sur le pont d'une hauteur de 8 pieds et se brisa une côte. Après quelque temps, il quitta l'*Opossum* avec la yole du *Duckayla*, et se rendit à bord du *Cormorant*, où il resta.

« Les canonnières firent leur devoir et couvrirent le débarquement jusqu'au dernier moment; peu après, comme une preuve de leur grande bravoure, le *Lee* et le *Kestrel* coulèrent, et le *Haughty* se soutint jusqu'au matin, où il sombra, mais heureusement hors des rangs.

« A trois heures du matin le *Cormorant*, avec l'amiral à bord, et plein de blessés, était tellement échoué qu'on décida de l'abandonner, attendu qu'il était juste sous les batteries, et que sans doute au matin l'ennemi concentrerait son feu sur lui, tandis que nous espérions, en l'abandonnant, que l'ennemi cesserait de tirer sur le navire et que nous pourrions l'enlever la nuit suivante. Pour cette même raison, le *Plover* et le *Starling*, incapables tous deux de faire un seul mouvement, furent abandonnés par leurs équipages.

Nous lisons dans une autre correspondance :

L'amiral Hope a écrit une lettre de remercîments à M. le capitaine de frégate Tricault, commandant de la frégate à vapeur *le Duckayla*, qui s'était dignement placé sous ses ordres, et qui ne l'a pas quitté un instant. Il déclare dans cette lettre qu'il est impossible de réunir plus de bravoure à plus de mérite, et que le commandant Tricault et les marins français qu'il commandait ont toujours été au plus fort du danger. Pendant toute la lutte, la plus franche cordialité n'a cessé de régner entre les marins des deux nations.

« Bien que les Américains n'aient pas pris part à l'affaire du Peïho, on s'accordait à dire qu'ils ont rendu de grands services en remorquant avec leurs deux steamers les embarcations avariées et en secourant les blessés. Ils ont mérité, dit le *Globe*, tous les suffrages des marins de l'escadre alliée, et nous sommes satisfaits que, dans cette circonstance, ils aient abandonné leur politique d'isolement.

Les autorités anglaises et françaises de Canton ont réuni tous les mandarins, y compris le gouverneur de la ville et de la province. Puis des ordres ont été donnés pour faire charger les armes de toutes les compagnies d'occupation, et mettre toutes les positions dans le meilleur état de défense possible. On a renouvelé l'ordre exprès à tous les Européens de n'aller par la ville qu'armés et plusieurs ensemble. »

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 26 août /7 septembre :

L'esprit de réforme qui se fait jour en Russie, semble vouloir atteindre le clergé. On commence à comprendre que là aussi il y a des abus à détruire, et certes ces abus ne manquent pas. On parle beaucoup de la vénalité et des habitudes de concussion des employés russes. Cette plaie hideuse fait de plus grands ravages encore dans le clergé. Un évêque qui vient d'être transféré au siége de R***, après avoir occupé celui d'O***, avait été invité par un très-riche seigneur de son diocèse, M. de M***, à venir consacrer une église que celui-ci venait de faire bâtir. Après la cérémonie achevée, M. de M*** offre à l'évêque un déjeuner en argent qui avait coûté 1,500 roubles, c'est-à-dire 6,000 fr. Ah! Monsieur, s'écria l'évêque, qu'est-ce qu'un pauvre moine comme moi ferait d'un déjeuner pareil? Si vous avez l'intention de me donner quelque chose, faites-moi la grâce de me le donner en argent. Très-volontiers, Monseigneur, reprend le maître de la maison, et il alla sur-le-champ tirer de son secrétaire une somme de 6,000 fr. qu'il remit à l'évêque. Lorsque sa grandeur fut partie, on s'aperçut qu'elle avait emporté l'argent et qu'elle n'avait pas laissé le déjeûner.

Ce même évêque vit venir un jour chez lui deux séminaristes de son séminaire qui venaient d'achever leur cours de théologie; ils venaient lui demander la faveur d'être placés à la tête de bonnes paroisses. L'évêque leur demanda le numéro qu'ils avaient reçu en sortant à la suite de leurs examens. L'un de ces séminaristes était des premiers et l'autre des derniers. Celui qui avait le moins bien réussi demanda à l'évêque la permission de l'entretenir en particulier, disant qu'il avait quelque chose de secret à lui communiquer. A peine fut-il admis dans le cabinet épiscopal, qu'il mit sur la table une somme d'argent plus ou moins forte. C'est bon, lui dit l'évêque, je vois que vous savez bien votre théologie : il y a des gens qui s'imaginent qu'il n'y a que sept sacrements; quant à vous, vous savez bien qu'il y en a huit, et voici le huitième, ajouta-t-il en

étendant la main vers l'argent. Mon ami, vous aurez la place que vous demandez. Puis, sortant dans l'antichambre et s'adressant à l'autre séminariste, il lui dit : Vous avez passé un meilleur examen que celui-ci, et cependant c'est lui qui va être placé ; quant à vous, étudiez sous sa direction et priez-le de vous apprendre en quoi consiste le huitième sacrement.

Tout cela est bien triste, et l'état de choses que de pareils faits supposent nécessairement est plus triste encore.

L'an dernier, on avait imprimé à Leipzig une brochure russe sur la situation du clergé des campagnes. Ce remarquable travail contenait les révélations les plus incontestables et en même temps les plus déplorables sur l'éducation du clergé, sur l'intérieur des séminaires et sur les abus sans nombre qui ont envahi toutes les avenues du sanctuaire. Un dénonciateur révéla au saint synode le nom de l'auteur de cette brochure; c'est un prêtre du diocèse de Twer. Le synode le condamna à la réclusion. Le synode se serait peut-être montré moins sévère, s'il n'avait pas trouvé dans la brochure incriminée des attaques assez violentes et assez peu canoniques, non-seulement contre la personne des évêques, mais contre l'épiscopat lui-même. Il faut dire que ces regrettables excès ne sont pas l'œuvre de l'auteur; mais son manuscrit ayant passé par les mains d'un professeur de Moscou, ce dernier s'arrogea le droit d'y faire des changements et des additions, et de cette façon, les sorties contre l'épiscopat qui ont une couleur presbytérienne très-prononcée ne sont pas l'œuvre du prêtre de Twer, mais celle du professeur de Moscou.

La sentence prononcée par le synode devait être soumise à la ratification de l'Empereur. M. Bajanoff, qui est l'aumônier et le confesseur de Sa Majesté, se hâta de l'éclairer sur toute cette affaire; aussi, lorsque la sentence fut placée sous les yeux de l'Empereur, au lieu de la ratifier, il déclara qu'il commuait la peine du coupable en celle de l'exil, et qu'il l'envoyait à Nice pour y remplir les fonctions d'aumônier russe dans la nouvelle église qui vient d'être récemment construite dans cette ville.

Cependant toutes ces révélations portent leurs fruits, et lorsqu'on a constaté le mal, il est bien difficile de ne pas se préoccuper du remède. Nous apprenons avec plaisir que l'on commence à s'apercevoir en Russie que la question de l'éducation et de l'instruction du clergé est une des plus importantes pour l'avenir de l'Eglise et du pays. D'après les habitudes qui prévalent en Russie depuis Pierre Ier, ce n'est pas à un ecclésiastique, mais à un laïque, au prince Ouroussof, que le soin de ces réformes est confié. Le prince Ouroussof a commencé par adresser une circulaire à tous les supérieurs des séminaires en Russie, par laquelle il les prie de lui envoyer l'exposé de leurs idées et de leurs appréciations sur l'état actuel de ces maisons et sur les réformes qu'il serait urgent de leur faire subir. On espère que sur ces soixante projets, il y en aura quelques-uns qui pourront servir de base à une réorganisation sérieuse des séminaires.

Ce n'est pas tout. Voici qu'on nous annonce une nouvelle brochure qui s'imprime à Leipzig ; elle a pour objet la réforme du clergé russe. L'auteur de ce travail, qu'on dit très-remarquable, insiste sur la nécessité d'émanciper l'Eglise russe de la tutelle sous laquelle le gouvernement la tient depuis si longtemps. L'Eglise russe se trouverait, comme les pays catholiques et comme la Russie elle-même avant Pierre Ier, divisée en plusieurs provinces ecclésiastiques. A la tête de chacune de ces provinces se trouverait un métropolitain, et *les autres évêques* de la province, *ses suffragants*, seraient en certains points soumis à son autorité. Les conciles provinciaux s'assembleraient en toute liberté pour discuter et régler les affaires ecclésiastiques. Le synode continuerait à subsister, mais il ne se composerait plus d'évêques et quelquefois de simples prêtres, nommés par l'Empereur et révocables à volonté. Les membres du synode désormais seraient élus par les évêques, et de cette façon cette assemblée représenterait véritablement l'épiscopat russe.

Ce n'est pas le lieu d'analyser tous ces projets, mais il faut bien reconnaître que l'Eglise russe aura de la peine à se soustraire à quelques-unes des réformes que *l'on* demande de toutes parts.

Et avec cela l'ancien ordre de choses se maintient toujours sans aucun changement. Croirait-on, par exemple, qu'aujourd'hui, où il est permis à tous les Russes de voyager à l'étranger, les évêques et les prêtres sont seuls exclus du droit commun? Naguère encore, Mgr Macaire, archevêque de Tambof, dont les écrits ont eu l'honneur d'une traduction française imprimée à Paris, n'a pas obtenu la permission de franchir la frontière. Le

médecin lui avait prescrit je ne sais quelles eaux d'Allemagne; il sollicita un passeport; il lui fut répondu : « Allez aux eaux du Caucase. » Est-il possible de porter plus loin la défiance, et cela vis-à-vis de qui? Vis-à-vis des évêques de sa propre Eglise. Pauvre Eglise russe ! L'heure de l'émancipation a sonné pour les serfs, elle n'a pas encore sonné pour elle, c'est à peine si elle sent le poids de ses chaînes; elle se croit libre et elle n'a que de la pitié pour ces pauvres évêques catholiques qui gémissent sous le despotisme du Pape.

C'est bien à tort que l'on fait courir le bruit que la grande mesure de l'émancipation est abandonnée. Bien loin de là, malgré l'opposition passionnée qu'elle a rencontrée de la part d'un trop grand nombre de personnes, elle marche régulièrement et assez rapidement vers une solution satisfaisante. Les adversaires de l'émancipation, voyant qu'ils ne parvenaient pas à la repousser, se sont avisés d'une tactique assez habile. Ils voulaient faire remplacer le servage par un état transitoire qui ne serait pas la liberté et qui aurait maintenu, sous un autre nom, les pouvoirs exorbitants exercés aujourd'hui par les propriétaires de paysans, et ils se flattaient bien de l'espérance de convertir cet état transitoire en un état définitif, ou au moins de le faire durer bien longtemps. Heureusement, tous les hommes éclairés n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'il y avait là un véritable péril pour la tranquillité publique. En effet, un pareil état de choses donnerait lieu à bien des mécontentements, à des froissements reciproques et deviendrait facilement l'occasion de troubles qui pourraient devenir très-graves. Aussi cette idée est à peu près abandonnée aujourd'hui. Les comités provinciaux achèvent leurs travaux. Le comité central qui siége à Pétersbourg s'occupe, sous la présidence de M. Rostoutzef, à coordonner tous ces divers projets. A mesure que les comités provinciaux terminent leurs sessions, ils élisent deux de leurs membres qui se rendent à Pétersbourg et prennent part aux délibérations du comité central. Une grande partie de ces députés est déjà arrivée et on attend prochainement tous ceux qui manquent encore; les séances présentent beaucoup d'animation, et l'on cite déjà les noms de quelques orateurs dont le talent s'est soudainement révélé au feu de la discussion. La grande majorité des membres est animée d'un esprit franchement libéral. Elle semble décidée à écarter cet état transitoire et à voter l'émancipation immédiate; du moins l'état transitoire ne serait conservé dans quelques localités que dans un seul cas, celui où les paysans eux-mêmes le réclameraient. Suivant un bruit fort accrédité, on ne tarderait pas à faire entrer dans ce comité des paysans, qui y siégeraient sinon avec voix délibérative, au moins avec voix consultative. En attendant, le général Nostoutzef a obtenu de l'Empereur l'autorisation de faire imprimer les procès-verbaux des séances. Cette publication est commencée, et l'on se figure sans peine la curiosité avec laquelle ces bulletins sont lus et la vivacité avec laquelle ils sont commentés.

Suivant une rumeur qui prend chaque jour plus de consistance, le cabinet de Saint-Pétersbourg se rapprocherait de ceux de Londres et de Berlin, et l'on ne serait pas loin d'être arrivé à une entente commune sur la plupart des questions qui agitent et divisent l'Europe.

Le nouveau recrutement qui va s'opérer en Pologne d'après des principes analogues à ceux qui régissent cette matière en France, aura lieu dans le courant de novembre, et les autorités compétentes ont reçu l'ordre de terminer pour cette époque tous les travaux préparatoires.

On sait que ce recrutement n'a lieu que pour combler les vides qu'a faits dans l'armée l'interruption pendant quatre ans de toute levée de conscrits.

A l'occasion de la majorité du prince héritier la municipalité donnera une grande fête populaire au Champ-de-Mars. L'Empereur paraîtra dans cette circonstance au milieu de la foule avec la famille impériale.

D'après l'exposé que font divers journaux des événements du Caucase, on pourrait croire que nos succès ont été peu importants, et qu'en somme la situation est restée la même. Il est certain, au contraire, que les résultats de la dernière campagne ont été décisifs.

Les incendies continuent à désoler nos villes et nos villages, et la plupart ne sont pas le fait d'un accident. A Moscou, on a trouvé dans une maison un billet anonyme par lequel on ordonnait au propriétaire de porter à la grille de l'église Saint-Nicolas une somme de 5000 roubles, s'il ne voulait pas voir le lendemain sa propriété réduite en cendres. Dans la même ville on a arrêté, sous la prévention de tentative d'incendie,

un soldat en retraite; on a trouvé sur lui une poudre infernale et des allumettes chimiques et on l'a saisi en flagrant délit. On cite plusieurs exemples semblables, et tous ces événements de différent genre, que je vous signale, ne sont, il n'y a pas à en douter, que les pronostics d'événements encore plus graves.

La ville de Twer, qui a été le théâtre d'un incendie il y a à peine quelques semaines, a été de nouveau ravagée par le feu. On dit que les habitants sont réduits à une misère extrême.

Le gouvernement a pris des mesures pour les secourir, et un aide de camp de l'empereur s'y est rendu avec des sommes considérables.

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE

Un journal de Bayonne prétend que l'Empereur prolongera son séjour à Biarritz jusqu'à la fin du mois. D'après d'autres bruits, plus accrédités, son retour à Paris aurait lieu le 24, après avoir passé la journée du 22 à Bordeaux, où l'on fait de grands préparatifs pour le recevoir.

Il est question d'une grande revue qui serait passée par l'Empereur au Champ-de-Mars avant de se rendre au camp de Chalons; cette revue aurait pour but de remettre la médaille d'Italie à tous les soldats de la garde impériale qui ont fait cette expédition.

Quelques heures après son arrivée à Biarritz, l'Empereur est allé faire visite au prince d'Oldenbourg, logé à l'hôtel des Ambassadeurs pendant la saison des bains.

Le *Courrier de Bayonne* assure que M. de Cavour est attendu à Biarritz.

L'*Aigle* de Toulouse raconte avec quelques détails le passage du roi des Belges dans cette ville. Le Roi était accompagné du baron Prisse, chef d'escadron, son aide de camp, de M. Desveaux, son secrétaire, et du docteur Cloeps, premier médecin de sa maison. Un intendant et sept valets de pied formaient sa suite.

L'*Aigle* ajoute :

La Compagnie avait tapissé les trottoirs et la salle d'attente de la gare. Tout le personnel était aligné en deux files de chaque côté de la sortie. Un millier de curieux stationnaient devant la gare. Le chef de gare a ouvert la portière du wagon royal. Le Roi est descendu, tenant son chapeau à la main. Un employé de la Compagnie lui a remis une pétition qu'il a paru accueillir avec bienveillance.

Le Roi est monté dans un coupé avec le commandant Prisse. Il s'est fait conduire au Jardin des Plantes, qu'il a visité en détail. Il est revenu ensuite sur la place du Capitole. A six heures du soir, il est rentré à l'hôtel de l'Europe.

M. le maréchal Niel a été reçu en audience particulière par le roi des Belges. Son Exc. a eu l'honneur de dîner avec le Roi.

A Bordeaux, le roi Léopold a reçu le préfet et fait dans la ville une promenade découverte. Le soir, il s'est rendu au théâtre. L'orchestre a joué l'air national belge (la *Brabançonne*). La salle était comble. On jouait le ballet du *Corsaire*; le roi est resté jusqu'à la fin de la représentation. Le lendemain il est parti par un train spécial pour Biarritz.

Nous lisons à ce sujet dans le *Mémorial des Pyrénées* :

Le roi des Belges doit rester à Biarritz deux jours seulement. Il repart vendredi pour Bruxelles, d'où il prendra le chemin de l'Allemagne.

Le prince de Chimay, qui, sans avoir de titre officiel, est chargé à Paris de hautes missions de confiance du gouvernement belge, est à Biarritz depuis huit jours pour y préparer tout ce qui est nécessaire au séjour de son roi.

On ignore peut-être que le prince *de Chimay* est originaire, par sa mère, *de la ville de Bayonne*. La princesse de Caraman-Chimay était en effet fille du comte de Cabarrus, ministre d'Espagne et notre compatriote. Sa beauté, sa grande fortune lui avaient fait sous la république et sous l'Empire une renommée brillante.

Le prince de Chimay a retrouvé, parmi nous, la famille de sa mère qui compte encore un certain nombre de membres, tous également honorés dans ce pays. La sœur même du comte de Cabarrus, Mme de Galard, existe encore, et quoique âgée de cent ans, conserve toutes ses facultés.

Le roi des Belges fait en ce moment sa deuxième visite à l'empereur Napoléon. On se rappelle que la première eut lieu au camp de Boulogne en 1854. Cependant il ne manque pas de personnes qui sont persuadées que le roi Léopold est souvent venu *incognito* à Paris, chez le prince de Chimay, quai Malaquais, 17, où il a dû se rencontrer avec l'Empereur.

Les journaux belges annoncent que le duc de Nemours est débarqué avant-hier à Ostende, venant de Douvres. Le prince est parti quelques heures après pour Cologne.

Le jeune duc de Chartres, venu d'Angleterre avec son oncle, est parti de son côté pour l'Italie, où il va rejoindre son poste dans l'armée piémontaise.

On annonce que le roi Victor-Emmanuel a donné au Prince la croix de l'ordre de St-Maurice et Lazare comme récompense de sa conduite dans la dernière guerre.

Les canons autrichiens qui, depuis le 15 août dernier, avaient été placés au musée d'artillerie, ont été transportés hier au dépôt du matériel de la guerre, établi à Vincennes.

A propos de nos armements et des travaux de défense de nos ports, on parle d'un système de grandes plaques tournantes établi sur la digue de Cherbourg (à l'instar de celles dont les chemins de fer font usage), dans le but de pointer des canons rayés dans toutes les directions.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Un Italien vient de visiter les fabriques d'armes de la ville de Liége, dans la pensée de faire pour le compte de son gouvernement une commande considérable. Les armuriers belges sont fort occupés; il n'a pas conclu le marché. Le ministère de la guerre à Turin s'approvisionne d'une manière formidable, et l'on veut pouvoir armer 250 mille hommes au besoin.

Est-ce pour soutenir les clauses de la paix de Villafranca ?

Les correspondances de Madrid font le récit des fêtes données au duc de Malakoff dans cette capitale. On a passé en son honneur une grande revue des troupes de la garnison ; Mme de Montijo, mère de l'Impératrice, a donné un bal à son intention, et l'ambassadeur de France lui a offert un grand banquet.

M. Garcin.

Nous avons la bonne fortune de trouver dans l'*Aigle des Cévennes* le texte entier d'un admirable discours sur l'agriculture, prononcé au Comice d'Alais par Mgr l'évêque de Nîmes. On ne lira pas sans une vive impression ces fortes et saines réflexions entremêlées de traits charmants et exprimées dans ce style plein et coloré qui convenait si parfaitement au sujet.

A. S.

Messieurs,

Si j'avais écouté mon attrait, je vous aurais entretenu, comme un évêque doit le faire, des parterres et des fleurs. Fils d'un humble jardinier, nous sommes né pour ainsi dire et nous avons grandi parmi les orangers, les œillets et les roses, et nous trouvons toujours d'inexprimables délices à savourer ces parfums qu'il nous fut donné de respirer depuis le berceau jusqu'à l'automne déjà commencé de notre vie. Mais c'est assez qu'il nous ait été permis d'offrir de modestes encouragements à cette branche de la culture pour que nous devions nous interdire de vous en parler. En la glorifiant nous paraîtrions nous glorifier nous-même. Nous vous dirons plutôt quelques mots de l'agriculture, quoique nous y soyons plus étrangers.

La solennité religieuse qui nous rassemble, messieurs, et dans laquelle la présence d'un évêque mêle pour ainsi dire l'intervention du ciel aux fêtes agricoles de la terre, est peut-être nouvelle pour votre cité; mais l'esprit qui nous a suggéré d'y prendre part est ancien dans l'Eglise catholique. Epouse du Dieu qui commande aux éléments et fait la fertilité de la nature, elle a toujours eu des prières aussi variées qu'affectueuses pour l'intéresser à la culture des champs. Nous ne savons s'il est rien de plus touchant dans le trésor de ses vieilles liturgies. Si le laboureur regarde avec une espérance qui n'est pas exempte de crainte les prémices naissants de ses récoltes, l'Eglise fait des vœux pour qu'un juste tempérament de chaleur et de pluie conduise ces rudiments précieux à leur maturité. Que le ciel soit d'airain sur les guérets ou les coteaux, que la tempête menace d'éclater sur les moissons et de les compromettre ou de les anéantir, l'Eglise aura des processions ou des supplications publiques et solennelles pour détourner avec ces fléaux les désolations qu'ils apportent. Sa sollicitude pouvait se borner à cette pieuse sympathie. Mais elle est allée plus loin. Mère de la civilisation moderne, nulle autant qu'elle n'a fécondé le domaine des arts.

Aux genres d'architecture créés par les anciens, nous n'avons ajouté que l'architecture ogivale, et c'est à l'Eglise qu'on la doit, grâce aux basiliques merveilleuses qu'elle a suscitées au moyen âge. N'est-ce pas elle qui, dans le domaine de la peinture, a provoqué la Cène de Léonard de Vinci et la Transfiguration de Raphaël, cette gloire suprême du Vatican? Qui pourrait dire l'essor que ses encouragements ont imprimé à l'industrie pour les pompes de son culte et la décoration de ses immenses cathédrales? Elle n'a pas moins fait pour l'agriculture. De ces mêmes mains qui bâtissaient des cloîtres magnifiques, ses moines, mieux que personne, ont su défricher les landes, dessécher les marais, inventer d'ingénieux systèmes d'irrigations, assainir et multiplier les prairies, trouver d'habiles secrets pour élever les troupeaux.

Les trappistes continuent ces nobles traditions, parmi nous, en Bretagne, en Normandie, sur les bords de l'Allier et dans nos possessions africaines. Au sein de quelques-unes de nos colonies pénitentiaires, d'admirables exploitations se sont pareillement établies sous la direction de prêtres intelligents et de religieux dévoués. Il n'est pas jusqu'aux lointains archipels de l'Océanie où nos missionnaires n'apprennent à leurs néophytes à demander à leur sol, naturellement généreux, d'autres récoltes que celles de l'igname et de l'arbre à pain. Voilà l'Eglise; d'une part elle a toujours eu des bénédictions privilégiées pour la vie et les labeurs des champs; d'autre part, elle a su mettre elle-même la main à la charrue, et quand nous venons ici vous apporter à notre tour et nos encouragements et nos vœux, nous n'y sommes pas moins amenés par le courant de ses traditions que par l'entraînement de notre cœur.

Et pourquoi cet intérêt séculaire et profond de l'Eglise pour l'agriculture? C'est avant tout parce qu'elle affermit ou plutôt parce qu'elle restaure notre royauté sur le monde matériel. Au moment où l'homme entra dans le monde, il reçut le sceptre de la création. Dieu lui montra tour à tour et les mers et les continents, et lui dit: Règne sur ce double empire. Tant que le nouveau monarque sut rester innocent, sa domination acceptée, les divers êtres soumis à sa puissance obéissaient avec amour, et si le travail lui était alors connu, ce labeur avait plutôt le charme d'une distraction que le caractère d'un combat. Dès qu'il se fut révolté contre Dieu, l'univers à son tour se révolta contre lui; les éléments devenus indociles ne se plièrent qu'en se débattant sous l'ascendant de sa force et de sa volonté.

Inexorablement fidèle à la malédiction qui l'avait frappée, la terre enfanta sous sa main des ronces et des épines; et comme ces princes proscrits, ce fut en quelque manière à la pointe du glaive qu'il lui fallut rétablir les droits de sa souveraineté méconnue. Noble tâche glorieusement accomplie par les progrès de l'agriculture à laquelle vous êtes voués, grâce à la hardiesse de vos tentatives et aux prodiges de vos inventions, la nature est vaincue dans chacune des luttes que vous engagez avec elle. Voilà des landes arides; le pin, qui sous son écorce cache un trésor d'aromates, en dissipera la nudité jusqu'à ce que des moissons viennent les couvrir comme un manteau d'honneur. Voilà des sables déserts, laissés par l'océan sur ses rivages.

On commencera par leur donner la force de résister aux vents qui les poussent comme les vagues d'une grande mer, et plus tard on les verra se parer d'une végétation riante et féconde. Regardez là-bas ces plateaux désolés et ces pentes décharnées de montagnes, où l'œil n'aperçoit que des rochers calcinés par les siècles, des pierres entassées par des avalanches ou les torrents, et quelques bouquets de buis ou de bruyères, semés çà et là sur le bord des ravins comme ces touffes de verdure que les caprices du printemps font germer sur des ruines! Le cultivateur intrépide va se lancer à l'assaut de ces forteresses où la stérilité s'est retranchée depuis l'origine des mondes; il s'en rendra maître pas à pas, et bientôt sur ces monts escarpés et sauvages où pas un atome de terre végétale ne s'offrait à vos regards, vous verrez s'élever en étages et comme suspendus sur les abîmes, ou des corbeilles d'orangers et de citronniers, ou des rideaux de pampre émaillés de grappes opulentes, ou des plantations de grenadiers mêlant la pourpre de leurs fruits au mélancolique feuillage de l'olivier. Tous les obstacles ont été vaincus; à chaque nuance d'aridité correspond une transformation plus ou moins merveilleuse, et lorsqu'en présence de ces succès on suit du regard l'homme des champs rentrant dans sa demeure avec les moissons qu'il a recueillies, on croit être témoin d'une solennité triomphale.

Le vainqueur, c'est le laboureur lui-même; les ennemis qu'il a défaits ce sont les impossibilités matérielles qu'il a surmontées; les armes dont il s'est servi, ce sont ses instruments de labour; les blessures qu'il a reçues, ce sont les meurtrissures qu'il a subies en maniant la bêche, en conduisant la charrue, le sang qu'il a versé, ce sont les sueurs intarissables qu'il a répandues dans ses sillons; les dépouilles qu'il a conquises, ce sont les fruits abondants de son labeur; son char de victoire enfin, c'est le chariot même avec lequel les bœufs, compagnons de son travail et comme fiers de ses succès, emmènent ses gerbes et ses vendanges vers les greniers et les pressoirs qu'elles doivent faire tressaillir. Ainsi le voilà redevenu roi par le droit de la conquête. En constituant pour lui-même une salutaire expiation, le travail des champs a levé pour ainsi dire l'anathème qui pèse sur la nature; et la terre oubliant d'être rebelle, ne sait plus que se prêter en esclave docile aux ordres de son souverain naturel, dont elle a reconnu définitivement l'autorité.

En même temps qu'elle restitue à l'homme sa royauté sur le monde matériel, l'agriculture alimente ou protège en lui tous ces nobles instincts dont l'ensemble constitue sa royauté morale. S'il est un fait incontesté, c'est que les populations agricoles sont partout les plus religieuses. Ce contact habituel avec la nature qui fait le fond de leur existence, les tient constamment en face de Dieu, qui leur apparaît à travers tous les phénomènes dont elles sont témoins. Ce soleil qui colore leurs fruits ou brûle leurs moissons, ces pluies qui fécondent leurs champs ou les désolent, ces frimas qui les délivrent des insectes meurtriers ou tuent dans leur germe les productions de leurs campagnes, ces vents qui sèchent et assainissent les prairies submergées ou déracinent les arbres auxquels est suspendu l'espoir de leur humble fortune, toutes ces forces bienfaisantes ou fatales leur parlent avec éclat du maître souverain dont elles dépendent, et qui seul les tire à son gré des trésors de ses vengeances ou de ses miséricordes.

Rien ne peut leur voiler son intervention ni dans les succès qu'elles recueillent ni dans les calamités qu'elles éprouvent. Dans les grandes industries, l'homme est tenté de ne voir que lui; les vastes machines qu'elles font mouvoir sont son œuvre; c'est son génie qui fait éclore les merveilles qu'elles enfantent; et jusque dans les catastrophes qu'elles subissent, c'est encore le résultat de ses distractions et de ses imprévoyances ou d'autres causes funestes mais toujours humaines qu'il découvre à la surface des événements. Il ne sait où trouver une place pour l'action divine, et souvent il finit par ne plus y croire; tout s'explique à ses yeux par sa puissance ou sa faiblesse. En agriculture, ce scepticisme est impossible; le laboureur comprendra toujours malgré lui qu'il ne peut ni faire mûrir un épi, ni empêcher les nuages d'éclater sur ses guérets.

Le dogme de la Providence s'impose comme forcément à ses convictions, et ce sentiment profond, inévitable, sans être en lui la religion tout entière, en est au moins le commencement et le dispose favorablement à l'écouter. Ce sublime apostolat de la nature est sur lui d'autant plus efficace, que nulle voix perverse n'est là pour en contre-balancer l'influence. Dans les cités, l'homme du peuple entend mille docteurs de mensonge qui le poussent à l'impiété; l'homme des champs, au contraire, n'entend que l'humble curé de son village qui l'invite à servir Dieu de concert avec les cieux et la terre qui lui en racontent la gloire. Plus religieux, il est aussi plus moral. L'âpreté des travaux auxquels il vit condamné, en fati-

guant ses organes en modère les rébellions ; par la frugalité de sa nourriture, il leur enlève les brutales excitations de l'intempérance, pendant que la pudique simplicité de tout ce qui l'environne, en respectant la délicatesse de ses regards, laisse reposer en paix son cœur et son imagination. De la régularité de sa vie, découle un attachement invariable à l'esprit de famille.

Ainsi que le dit l'Ecriture, il aime à voir ses enfants se multiplier autour de sa table comme les rejetons de l'olivier se multiplient autour de sa tige. Etendre ses vignes ou ses vergers, arrondir son modeste domaine afin de leur laisser un plus ample héritage, voilà le but suprême de tous ses labeurs; et quand après une journée de sueurs et d'efforts, il rentre le soir au foyer, il oublie la lassitude dont il rapporte le poids en pressant tour à tour dans ses bras ses petits êtres, espoir adoré de son avenir et sur le front desquels rayonnent, avec le charme de l'innocence, toutes les splendeurs de la santé. Enfin la foi, la moralité, l'esprit de famille s'allient le plus souvent dans nos agriculteurs avec un souverain bon sens.

Au lieu de se livrer aux ambitions chimériques, ce fléau populaire de notre temps, ils sont sobres et contenus dans leurs désirs, et leurs vœux se bornent à pouvoir reculer de quelques pas les limites de leurs champs. L'esprit pratique s'ajoute à la modération. Ne craignez pas qu'ils se passionnent pour ces utopies qui sont venues promettre aux populations industrielles la fortune sans travail et le bonheur sans sacrifices. Eux qui savent que, dans les desseins de la Providence, la terre pour être féconde a besoin d'être détrempée des sueurs de l'homme encore plus que des rosées du ciel, eux qui, depuis la malédiction primitive, savent que le froment n'a cessé de germer dans les larmes, ils n'admettent pas ces rêves fantastiques où la peine disparaît de la société pour ne donner place qu'à la jouissance. La nature leur apprend que nul arbre ne porte de bons fruits si l'on n'en taille pas les rameaux.

Observateurs judicieux des choses, ils le sont également des hommes. Habituellement calmes d'esprit, dégagés de passions mauvaises, pleins de respect pour les enseignements de leurs pères, ils se forment par là je ne sais quelle rectitude de jugement, qui les met ordinairement en possession d'une saine expérience. Il n'est pas rare de rencontrer parmi eux des vieillards justement appelés patriarches, et qui vous étonnent par la haute sagesse de leur raison. Ils possèdent bien mieux qu'une foule de lettrés, la science de la vie. Ils apprécient les événements avec plus d'exactitude et d'un point de vue plus élevé. Ils prononcent des sentences, ils citent des proverbes où la profondeur de l'observation se produit dans un langage embaumé de la poésie la plus pittoresque. Eux enfin, et tous ceux qui les entourent, savent rester invariablement fidèles à la cause de l'ordre et de la tranquillité.

Soit habitude de couler leurs jours dans une atmosphère paisible, soit crainte de perdre leurs modestes revenus dans des commotions politiques, soit vénération religieuse pour les droits et les pouvoirs établis par la Providence, on ne les voit presque jamais se jeter dans les révolutions comme provocateurs ou comme complices : ils sont au contraire dans la tourmente comme l'ancre qui retient le vaisseau social sur son lest et l'empêche de courir aux écueils. Nous en avons eu la preuve solennelle dans nos dernières tempêtes, puisque ce sont les campagnes qui nous ont sauvés des sanglantes fureurs de l'anarchie.

Ainsi se vérifie cette parole d'un ancien : La vie des champs, sans aucune contestation, touche de près à la sagesse; on dirait qu'elles sont de même sang et de même race (1). C'est le second motif qui la rend chère à l'Eglise.

Faut-il ajouter que l'Eglise comme mère des peuples aime l'agriculture parce qu'elle est le vrai fondement de la prospérité des Etats?

Dans l'Ecriture, ce grand traité d'économie social dicté par l'Esprit-Saint lui-même, Dieu parle avec éclat des richesses que le commerce avait procurées à son peuple. Il nous montre Salomon maître d'une flotte dont les navires, conduits d'abord par des Tyriens et plus tard par des pilotes israélites, rapportaient de Tharsis et d'Ophir, de l'or et de l'argent, de l'ivoire, des bois précieux et d'abondantes pierreries. Telle fut l'opulence dont ils dotèrent la nation, que l'argent n'y comptait plus pour rien et que, suivant l'expression de l'auteur sacré, il était devenu aussi commun que les pierres (2).

Mais Dieu ne fait pas une part moins glorieuse à l'agriculture. Les historiens qu'il inspira racontent avec détail les soins que consacrèrent David et la plupart des grands rois ses successeurs à multiplier les troupeaux, à leur créer de vastes pâturages, à leur creuser des citernes, à développer la culture de la vigne et de l'olivier. Et lorsqu'en parlant des splendeurs commerciales du règne de Salomon, ils veulent signaler le bienfait suprême auquel elles aboutirent, ils en reviennent à la vie des champs et disent que chacun pouvait avec joie boire et manger le fruit de ses mains à l'ombre de sa vigne et de son figuier (3).

On doit conclure de là, dit Bossuet, que les véritables richesses sont celles qu'on nomme *naturelles*, à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre et celle des animaux est une source inépuisable des vrais biens; l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges. Le prince, ajoutait le grand évêque de Meaux, qui veillera à ces choses, rendra ses peuples heureux et son Etat florissant (4). Ce que Bossuet écrivait au dix-septième siècle pour le fils d'un grand roi sera vrai dans tous les temps.

Oui, l'agriculture fait la véritable richesse des nations. Elle en fait la richesse, parce que la fortune qu'elle enfante est soumise à moins de catastrophes et de mobilité que celle qui sort du commerce et de l'industrie, et entre les diverses classes sociales. Elle en fait la richesse, parce qu'elle prévient la diffusion du luxe, fléau perfide qui dévore la prospérité réelle des peuples en les couvrant d'un manteau d'apparente opulence. Elle en fait la richesse, parce que entretenant d'ordinaire la fécondité de la tige humaine, elle dote ainsi les sociétés de ces populations nom-

(1) Vita rustica sine dubitatione proxima et quasi consanguinea sapientæ est. Columel, 41, præf.

(2) III Reg. X, 21, 22, 27.

(3) III Reg. IV, 20, 25.

(4) Bossuet. *Politique tirée de l'Ecriture Sainte. Liv. X, X° prop.*

breuses qui font leur gloire et leur force, aussi bien sur les champs de bataille que dans les travaux des champs. Elle en fait enfin la richesse, parce que rendant accessible à tous la possession d'un pain pur et savoureux, elle alimente cette joie et cette santé publique sans lesquelles un peuple n'est plus propre à rien, comme le dit encore Bossuet dans son simple et profond langage (1).

Ainsi, Messieurs, travaillez à développer avec le plus d'énergie et de succès qu'il vous sera possible, l'art de cultiver la terre, cet art qu'on peut appeler le nourricier des peuples. L'Eglise se fera toujours une loi de bénir vos efforts et d'applaudir à vos progrès. Perfectionnez les machines! Faites chaque jour avec plus de fruit l'application du drainage! Introduisez de nouvelles récoltes qui puissent faciliter l'alimentation populaire! Inventez des expédients inconnus pour ajouter à la fertilité du sol! Poussez aussi loin que vous le voudrez le secret d'élever et d'améliorer ces animaux domestiques dont la force vient en aide à celle de l'homme ou dont la chair le nourrit!

Nous serons heureux et peut-être reconnaissants de ces merveilles qui vous consacreront, avec un éclat nouveau, maîtres et rois de la création. Mais n'oublions pas aussi que chacun de nous est, dans l'ordre religieux, la vigne et le champ du Seigneur. Là aussi nous devons pratiquer une grande agriculture. Les vices et les passions, voilà les pierres et les broussailles dont nous devons les purifier; les grâces de la prière et des sacrements, voilà les rosées et les pluies qui doivent les arroser; les vertus que la foi commande et les mérites que les récompenses immortelles réclament, voilà les fruits dont elles doivent se couronner. Accomplissons généreusement cette grande tâche, et Dieu qui, dès ici-bas, répandra ses bénédictions sur nos labeurs, nous admettra, par un surcroît d'amour, à moissonner un jour là-haut dans la gloire avec les ouvriers fidèles.

(1) Ibid., Xe prop.

FAITS RELIGIEUX.

Le baleinier *Général-d'Hautpoul* vient d'arriver au Havre, des parages de la Nouvelle-Zélande, qu'il avait quittés le 11 juin.

« Ce navire, dit le *Courrier du Havre*, a ramené en France Mgr Jean-Baptisle-François Pompallier, évêque administrateur apostolique du diocèse d'Auckland (Nouvelle-Zélande). Mgr Pompallier se rend auprès du Pape, afin d'entretenir Sa Sainteté des intérêts de l'Eglise dans ces contrées lointaines. Sa Grandeur est accompagnée d'un de ses prêtres missionnaires, M. Waller Macdonald, et emmène avec elle deux élèves séminaristes de son diocèse, dont l'un est un jeune néophyte de la race des Nouveaux-Zélandais.

« Un grand nombre de personnes au Havre peuvent se rappeler que Mgr Pompalier, qui mit pied à terre dans notre ville, y fit un petit séjour en 1836, il y a environ vingt-trois ans, et en partit à cette époque avec quatre prêtres missionnaires et trois catéchistes pour aller évangéliser la Polynésie occidentale, où jamais la foi catholique n'avait été portée. Après vingt-trois ans de travaux apostoliques, au milieu des périls de tous genres, le vénérable prélat a pu établir et diriger les missions catholiques à Wallis, à Futuna, à Fidji, à Sangatabon et au grand archipel de la Nouvelle-Zélande, où se trouve son diocèse et où le grand nombre des néophytes et fidèles réclament sans cesse de nouveaux missionnaires et les secours de la propagation de la foi. Sa Grandeur compte faire un court séjour dans cette ville. »

Un journal de Hong-Kong annonce la mort, à l'hôpital maritime de Macao, de M. l'abbé Lepelletier, aumônier de la marine. Cet ecclésiastique avait été, pendant la campagne, à bord du transport mixte *la Saône*, et, dans ces derniers temps, venait d'être attaché au service religieux de la rade. Il avait déjà fait la campagne de la mer Noire, et il laisse dans l'escadre les plus vifs regrets. On a fait à M. l'abbé Lepelletier des funérailles magnifiques.

Pour tous les faits religieux : M. GARCIN.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

« On poursuit activement, dans le bois de Boulogne, l'établissement du spacieux boulevard longeant la Seine et la plaine des Sports, et qui doit être prolongé jusqu'à Neuilly. En vue d'obtenir un tracé plus direct pour ce boulevard, dont le point de départ est au pont de Saint-Cloud, on a entrepris de rétrécir, en le comblant en partie, le lit de la rivière, très-basse en cet endroit, et dont la profondeur sera ainsi notablement augmentée. Des quantités considérables de terres provenant des déblais qui s'exécutent aux abords du rond-point de la barrière de l'Etoile sont employées à cette importante opération.

— L'emplacement du théâtre du Prince-Impérial, entre le quai de Gèvres, la place du Châtelet et l'avenue Victoria, devant le square de la tour Saint-Jacques, vient d'être débarrassé des chantiers et de tous les matériaux qui l'encombraient; on assure que les travaux vont être prochainement commencés pour ériger ce nouvel édifice.

— On s'occupe de créer à Brest un pénitencier maritime.

Un vaisseau désarmé serait transformé en ponton pour recevoir les marins condamnés à la peine de l'emprisonnement par les tribunaux maritimes et ceux qui, étant au service, seront condamnés par les tribunaux civils.

Le vaisseau serait mouillé au fond du port et commandé par un capitaine de frégate.

Les marins condamnés seraient employés,

moyennant rétribution, à divers travaux, soit à bord du pénitencier, soit hors du pénitencier dans les établissements de la marine.

— Plusieurs de nos peintres les plus distingués sont occupés en ce moment aux Tuileries à terminer les décorations d'une série de petits salons, au premier étage, du côté du jardin, et au midi du pavillon de l'Horloge, dans la galerie construite récemment sur la dernière des deux terrasses dites de Philibert Delorme. Ces salons sont destinés à faire suite aux appartements de l'Impératrice.

— On lit dans le *Morning Herald* :

« La lionne du jardin zoologique près de Dublin, a mis bas récemment quatre petits, dont deux mâles et deux femelles. Dans le principe, la mère ne voulut pas qu'un de ces petits, une des lionnes, approchât d'elle ; il fallut donc chercher à cette dernière une nourrice sur lieu ; une grosse chienne de l'espèce des mâtins fut choisie : elle se chargea et s'acquitta parfaitement du soin d'allaiter la petite lionne ; malheureusement on lui amena un jour un de ses petits chiens ; elle s'élança alors sur son nourrisson d'adoption, à qui elle brisa les reins d'un coup de croc. »

— A partir d'hier, et jusqu'à la fin de la belle saison, les musiques des régiments de la garnison de Paris joueront dans le jardin du Palais-Royal, sur la place Vendôme, dans le jardin du Luxembourg et sur la place Royale, aux jours habituels, de cinq à six heures du soir, au lieu de six à sept heures, en raison de la décroissance des jours.

— La Victoria-Regia du Muséum de Paris vient de fleurir; c'est l'événement de la quinzaine. Aussi les serres du Muséum sont-elles assiégées de visiteurs qui viennent contempler ce phénomène végétal. La magnifique fleur, d'abord d'un blanc de lait, exhalant l'odeur du magnolia, commence à se nuancer de rose, et ne tardera pas à rentrer de nouveau sous l'eau, la fécondation une fois terminée. Ainsi on ne verra plus que les feuilles, qui, présentant une largeur de plus d'un mètre et demi, seront encore l'ornement principal de l'aquarium du Jardin-des-Plantes.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Exposition régionale de Rouen.

(Cinquième et dernier article.)

Les cotons tissés et les cotons filés. — Rouenneries. — Différence de prix entre les produits français et les produits anglais. — Draps. — Articles fantaisie. — Draps nouveaux fabriqués avec les fils feutrés de M. Vouillon. — Les tailleurs et les marchands de confection. — Toiles de différents prix. — Sacs sans coutures. — Dentelles. — M. Lefébure. — Point d'Alençon. — Point de France. — Conclusion.

Nous arrivons maintenant aux tissus. Contentons-nous de parcourir rapidement les diverses galeries, en recherchant les articles les plus remarquables.

Les cotons peuvent être classés en première ligne. Les produits se divisent en deux parties : les cotons filés et les cotons tissés ; trente-sept fabricants ont exposé des cotons filés, seize de la Seine-Inférieure, neuf du Nord, huit de l'Eure, deux de la Somme et un du Calvados.

Nous avons vu des produits fort remarquables en cotons filés simples et retors, en chaînes. Nous citerons en première ligne l'exhibition de M. Pouger-Quertier fils, celle de M. Delamare-Debouteville, de MM. Plantron frères, de MM. Samson père et fils et Bobée. Vraiment on se demande comment il est possible d'obtenir de si beaux produits avec autant de rapidité, puisque la mécanique joue le principal rôle.

Les tissus de coton, mélangés de laine et de soie, les tissus écrus et blancs, la rouennerie, les coutils, les mouchoirs, les indiennes et les châles sont exposés par soixante-deux fabricants dont les vitrines sont garnies de produits irréprochables sous le rapport du goût et de la fabrication. Ces manufactures sont divisées dans dix départements : la Seine-Inférieure en compte 39 dont le siége est presque toujours à Rouen ; le Nord, 4 ; l'Eure, 4 ; la Somme, 3 ; l'Aisne, 3 ; la Mayenne, 3 ; l'Oise, la Sarthe, le Calvados et la Manche, 1. On le voit, cette fabrication est en partie concentrée dans les environs de Rouen, c'est probablement pour cela que la population ouvrière est entassée dans certains quartiers qui présentent un aspect désolant et misérable ; il est urgent de faire cesser un pareil état de choses et de donner de l'air et du jour à des malheureux dont la santé doit cruellement souffrir. L'administration se préoccupe de cette pensée philanthropique, et nous avons la certitude que l'on apportera bientôt quelque soulagement à tant de misères morales et matérielles.

En examinant les vitrines de MM. Levavasseur, Hacque-Hainselin, veuve Horem, Leseigneur, Carpentier, Delattre, Roussel-Pilatrie, Hasard, Raupp, et bien d'autres encore, nous avons parfaitement reconnu une grande supériorité de fabrication, et certes, sous ce rapport, la France peut lutter avec les autres nations. Mais en est-il de même lorsque nous touchons la question des prix depuis longtemps soulevée, mais encore bien loin d'être résolue, puisque entre les prix des articles coton manufacturés en France et en Angleterre, il existe en faveur

de ces derniers une différence de 30 à 35 0/0. D'où vient cette énorme différence qui nous empêche de lutter sur les marchés étrangers et nous prive en partie d'une exportation qui s'élève pour la Grande-Bretagne à un chiffre fabuleux de 12 à 15 cent millions, tandis que nous sommes réduits à un chiffre très-minime? Dans un article spécial, nous tâcherons d'étudier cette question délicate et importante, et nous verrons s'il n'y aurait pas possibilité d'apporter un remède au mal, malgré l'avis de quelques économistes qui se jettent d'une façon trop absolue dans des principes que nous chercherons à combattre.

Quelques villes du Nord conservent le privilége de la fabrication des draps représentés à l'exposition de Rouen, de façon à faire grand honneur à la France industrielle, et à nous faire jalouser par l'Allemagne et l'Angleterre. La seule ville d'Elbeuf compte 31 exposants, Louviers 8, Lisieux 4 et Vire 4.

Les fabricants de nouveautés n'ont pas indiqué le prix de leurs draps, nous le comprenons, car l'article nouveautés doit être un peu une bouteille à l'encre où tout le monde ne peut pas voir clair; la nouveauté est un article de luxe dans lequel la France excelle toujours, à cause de son caractère un peu variable et quelquefois inconstant; nous redoutons alors beaucoup moins la concurrence; il faut d'ailleurs que le manufacturier ait de la marge dans ce genre de fabrication, car les essais sont nombreux, beaucoup ne réussissent pas et par conséquent les frais sont considérables.

Les fabricants d'Elbeuf ont fait preuve de beaucoup d'intelligence en adoptant de préférence le genre nouveauté, car l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre peuvent obtenir pour les draps unis des matières premières de qualité plus belle et à un prix moins élevé.

En 1840, l'article fantaisie entrait dans le chiffre de la production pour une somme de 26 millions et demi; en 1858, cette somme s'est élevée à 59 millions et demi, soit plus du double en huit ans. La fabrication des draps unis avait diminué en 1858 de 18 millions et s'était réduite à 23 millions et demi.

Ce serait donc un grand titre à la reconnaissance publique d'indiquer des moyens propres à perpétuer et à améliorer cet article fantaisie qui fait la fortune d'Elbeuf, et qui nous donnerait la facilité d'exporter des produits que l'on ne peut pas rencontrer ailleurs dans d'aussi bonnes conditions.

Préoccupé de ces idées, nous avons dû nous arrêter devant la vitrine de MM. Dannet et Cie, de Louviers où se trouvaient des draps tout à fait nouveaux, fabriqués avec des fils feutrés, d'après le procédé Vouillon. Nous avons cru voir dans ce système un élément de succès pour l'avenir de la draperie de fantaisie spécialement; nous avons alors cherché à faire la connaissance de M. Vouillon, qui nous a donné, avec la plus grande complaisance, de nombreux documents sur l'industrie qu'il vient de créer.

M. Vouillon s'occupait déjà depuis longtemps de la fabrication des draps *feutrés* : convaincu des éléments de succès que cette découverte pouvait offrir, il était parvenu à faire disparaître dans cette étoffe des défauts sérieux, tels qu'une tendance à s'allonger sans élasticité dans un sens, et l'impossibilité d'appliquer au tissu un apprêt convenable. M. Vouillon a fait plus, il a créé un fil feutré dont l'emploi doit être d'un grand secours dans l'industrie des draps.

Comme nous l'avons vu dans un précédent article, à la sortie de la carde, la laine est soumise à un étirage *et à une torsion*, afin que le fil ait toute *la solidité nécessaire* pour le tissage : cette solidité pourra aussi être obtenue par l'action du feutrage. Le fil étiré et tordu est toujours très-poileux, ce qui lui donne en quelque sorte l'aspect d'une chenille; dans cet état, il est susceptible d'être feutré après le tissage. Les fils feutrés que nous avons examinés dans la vitrine de M. Dannet n'ont pas de poils extérieurs.

Il nous semble que ce nouveau fil ne pourra pas être appliqué à la fabrication des draps très-fins, ou des étoffes qui doivent être fortement foulées, car le fil nouveau n'étant pas étiré, reste tel qu'il provient du boudin sortant de la carde, et, jusqu'à présent, on n'est pas arrivé à produire des boudins d'une assez grande finesse pour la fabrication de certaines étoffes. Par conséquent cette invention, malgré son importance, s'appliquera difficilement aux draps lisses, à moins d'un perfectionnement.

Cet inconvénient est largement compensé par les avantages que l'on retirera de ce procédé, en l'utilisant pour les articles de nouveauté ou fantaisie, auxquels il convient parfaitement, surtout à une époque où la consommation tend à s'éloigner des étoffes lisses.

Les tissus de paletots pour hommes et mmes, fabriqués avec des fils-feutrés seont et plus chauds et plus légers; car ils ourront être plus soufflés et plus facilement garnis par le chardon, la torsion étant n obstacle au garnissage; le tissu perdra e cette façon moins de matière, puisque le hardonnage pourra se faire plus facilement, e qui constituera une grande économie. Le procédé devra surtout être précieux our la fabrication des tissus ras, car leur mérite se rencontre le plus souvent dans la etteté du dessin; or un certain feutrage st indispensable pour donner à l'étoffe de a consistance, feutrage que l'on fait en pièes; dans ce cas, les fibrilles qui entourent e fil étiré, marient les fils les uns aux aures pour ne former qu'une seule surface eutrée, ce n'est alors qu'à force de chardonnage et de tondage que l'on fait ressortir la richesse du tissu; cette opération ne eut avoir lieu qu'aù détriment de l'étoffe, qui s'affaiblit et perd de sa valeur.

Tous les poils dont est composé le fil feutré sont en quelque sorte soudés et présentent une surface unie et cylindrique; on comprend alors qu'une étoffe tissée avec ce il n'aura besoin que d'un lainage presque nsignifiant pour que les détails du tissage soient mis à découvert; de cette façon, on obtiendra une meilleure réussite avec moins de main-d'œuvre, moins de perte au chardonnage et au tondage.

Les couvertures, les manteaux pour la troupe, ainsi que les tapis pourront ainsi être produits à bien meilleur marché; quant aux derniers, ils trouveront, sans frais, de nouveaux éléments de variété dans leurs dispositions.

Jusqu'à ce jour les étoffes chinées et jaspées se sont faites au moyen de la réunion de deux ou plusieurs fils plus ou moins retors ensemble. Ce procédé a pour premier inconvénient de coûter fort cher à cause des filatures, des bobinages et des tordages répétés, aussi ne doit-on l'employer que pour des tissus d'un prix élevé.

Par le procédé Vouillon, on peut, sans aucun frais, feutrer ensemble plusieurs fils de couleurs diverses, et parvenir à des effets semblables à ceux que l'on obtient par l'impression. C'est donc une source nouvelle où l'on pourra longtemps puiser pour la fabrication de la fantaisie et des nouveautés.

En résumé, les fils feutrés présentent les avantages suivants: 1° grande économie; 2° perfection plus grande dans certains tissus; 3° emploi de matières délaissées jusqu'à ce jour; 4° une grande diversité de chinés et de jaspés.

Les échantillons exposés sont un magnifique spécimen de tous les genres de fabrication dont nous venons de parler; félicitons en conséquence M. Vouillon d'avoir apporté dans l'industrie des étoffes une mine féconde dans laquelle on trouvera longtemps de nombreuses richesses. Félicitons aussi MM. Dannet et C. de Louviers dont la réputation comme manufacturiers de premier ordre est déjà établie depuis longtemps. M. Dannet a prêté son concours le plus actif à M. Vouillon; il a ainsi grandement contribué à faire ressortir le mérite de cette découverte appelée, nous le présumons, à produire une révolution dans l'industrie des tissus, un nouveau développement du travail national, et par suite l'accroissement du bien-être matériel des populations. Voilà pourquoi nous avons cru devoir nous y arrêter quelques instants pour la faire connaître.

L'exposition des draps se distingue en général par des produits magnifiques sous le rapport des tissus et des dessins. Nous citerons en première ligne MM. Flavigny, Dumor-Masson, Imhaus, Dusseaux et Drouet, Demar, Dannet et Cie, Barbier, Beer Adolphe, etc., etc. Ce dernier fait connaître ses prix au public, et nous voyons que pour 16 à 20 fr., on peut acheter de magnifiques draps que l'on n'emploie pas même dans les maisons de confection qui doivent s'adresser à MM. Lion et Cie, Marcel et Renault, Louzé, etc., qui exhibent des draps légers, à la vérité, mais d'une grande finesse, dans les prix de 12 à 16 fr. Il est facile alors de se faire une idée des bénéfices énormes que doivent réaliser les tailleurs lorsqu'ils vendent 100 fr., et même davantage, des vêtements dans lesquels il existe tout au plus 1 mètre 50 ou 2 mètres de tissus; les marchands de confections réalisent aussi de grands bénéfices en vendant à des prix qui paraissent minimes au premier abord, 50 à 60 fr. une redingote pour laquelle ils emploient 2 mètres de drap à raison de 10 à 12 fr. Voilà à quoi servent les expositions avec l'indication des prix; elles font tenir en garde le consommateur contre les intermédiaires qui n'ont pas toujours toute la bonne foi désirable.

24 fabricants ont exposé des toiles de tous genres en chanvre et lin, qui se répartis-

sont ainsi par département : Seine-Inférieure, 6 ; Nord, 6 ; Sarthe, 5 ; Somme, 2 ; Calvados, 1 ; Orne, 1 ; Eure, 1 ; Manche, 1 ; et Oise, 1. Par le mélange des lins et des chanvres, on obtient dans le Nord des toiles solides d'une grande beauté et d'un prix abordable pour tous. Ainsi M. Cornilleau, du Mans, fabrique des toiles magnifiques et d'une grande finesse, pour le prix de 3 fr. 25 le mètre ; d'autres, fort jolies, aussi pour chemises, ne valent que 2 f. 10 ou 2 f. 30, en 80 centimètres de largeur.

M. Fournet, de Lisieux, livre au commerce des toiles écrues, blanc et demi-blanc, depuis 1 fr. jusqu'à 2 fr. le mètre, en 90 centimètres de largeur. Voilà des résultats qu'il est possible de constater, lorsque les prix sont indiqués. Nous avons aussi examiné avec la plus grande attention la vitrine de MM. Delloye-Lelièvre, de Cambrai, celles de M. Fromage, de Darnétal ; de M. Jardin, de Mortain ; de M. Rousseau, de Fresnay, et de bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer.

M. Benoit, de Luneray, fabrique des sacs sans couture, c'est là une grande amélioration, car bien souvent les fils de la couture se cassent, et l'on est ainsi exposé à perdre une grande quantité du contenu.

Le tissage des toiles a fait de grands progrès depuis quelques années, par l'introduction des machines toujours plus perfectionnées et surtout à cause des systèmes de filature généralement employés, au moyen desquels on obtient des fils plus fins et plus réguliers.

Nous avons pu nous en convaincre en examinant de près les chanvres et lins filés de MM. Coevoet-Schodduyn, de Lille ; Desmed-Wallaert, de Lille ; Valdelièvre fils aîné et Cᵉ, de Saint-Pierre-lès-Calais, etc.

Le département du Nord possède presque le privilége des filatures, et c'est surtout à Lille que cette grande industrie a pris le plus de développement.

Les dentelles sont aussi représentées d'une façon bien brillante à l'exposition de Rouen. On est réellement effrayé du prix énorme qu'il faut mettre à un petit chiffon que l'on recherche peut-être avec un peu trop d'ardeur.

M. Lefébure, bien connu dans le monde élégant, a exposé dans une brillante vitrine des dentelles en grand nombre et toutes d'une richesse et d'une splendeur étourdissantes. Une paire de manches et un col, 500 fr., un mètre de dentelle pour volants, 1,500 à 1,800 fr., et il en faut des mètres pour une robe ! des mouchoirs avec lesquels on ne se mouche pas, bien entendu, 300 et 400 fr. ; des voilettes, des châles, des barbes, des ombrelles, etc., etc.

Et les points d'Alençon de M. Beaumé, de M. Savreux, de Mme Verdier-David ; voilà encore de quoi exciter les convoitises ; et dire que toutes ces dépenses sont des choses de convention destinées à flatter plus ou moins la vanité. Que de misères on soulagerait avec cet argent si facilement dépensé ! On ne réaliserait pas, à la vérité, le type d'une élégance aussi consommée, si l'on ne se couvrait pas de dentelles, mais on ferait beaucoup plus de bonnes œuvres et le cœur serait plus satisfait. Laissons aller *le monde* tel qu'il est, car réformer toutes les erreurs serait chose bien difficile.

Mlle Eléonore Couturier, de Crépy (Oise), fait connaître un nouveau point de broderie, dit *point de France* ; il était bien juste d'avoir le pendant du *point d'Angleterre*, qui fait toujours sourire si gracieusement les dames. Ce point se distingue par son tissu fait à l'aiguille, et forme en quelque sorte une espèce de relief ; ainsi une rose est détachée du tissu, ce qui produit un effet assez original. C'est une *nouveauté*, et dans notre beau pays *de France, on court* beaucoup après les nouveautés !

La belle exposition régionale de Rouen, qui compte 1,500 exposants, renferme encore une multitude d'articles dignes d'attention et que nous aurions désiré faire connaître à nos lecteurs, mais cela nous aurait conduit beaucoup trop loin. Il faut d'ailleurs laisser quelques surprises à ceux qui se disposent à aller visiter cette exhibition, et inspirer des désirs à ceux qui sont encore incertains. Dans tous les cas, nous ne saurions trop engager les amateurs à se rendre à Rouen ; ils constateront les progrès incessants de l'industrie, et reviendront satisfaits d'avoir fait connaissance avec des *produits* aussi admirables.

Si les hommes voulaient réfléchir mûrement et devenir plus sages, ils comprendraient qu'il ne faut négliger aucun moyen pour améliorer la situation morale et matérielle des peuples par la religion, l'agriculture et l'industrie.

A. de Lavalette.

Le directeur gérant, A. [illegible]

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

Etat de l'expédition française en Cochinchine.

A la nouvelle de l'odieux attentat dont la Chine vient de se rendre coupable envers les ambassadeurs de France et d'Angleterre, l'opinion publique s'est émue dans ces deux pays. Il n'y a eu qu'une voix pour demander qu'un châtiment exemplaire vengeât notre honneur outragé et la foi des traités si indignement violée. Nous nous associons de grand cœur à ces vœux, et nous nous réjouissons à la pensée qu'un corps expéditionnaire imposant va enfin montrer, dans l'extrême Orient, ce que peuvent des Français quand ils sont soutenus comme ils le doivent être.

Car ne nous y trompons pas. L'attentat dont le récit a soulevé une indignation universelle, a une cause, et cette cause n'est autre que les événements de la Cochinchine. Là, dans une contrée insalubre, sous les feux du tropique, la maladie, le manque de moyens d'attaque, le petit nombre d'hommes, chaque jour diminué par le typhus ou le choléra, ont réduit à une inaction forcée notre brave amiral Rigault de Genouilly et l'intrépide poignée d'hommes qu'il commande. Instruits de cette situation, les Chinois ont été honteux de s'être soumis si vite à un ennemi qui, ailleurs, ne pouvait arriver à négocier, et déchirant un traité que la force avait imposé et que la force ne pouvait plus défendre, ils ont tout osé.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les victoires étonnantes de nos braves marins en Chine, de raconter à des lecteurs encore tout émus des bulletins de l'armée d'Italie, ces succès achetés par tant de souffrances et auxquels nous ne savons pas nous intéresser, parce qu'ils se passent trop loin de nous. On l'a fait plusieurs fois dans ce journal même ; on y a dit ce qui était dû de reconnaissance à M. l'amiral Rigault de Genouilly, si intrépide dans le combat, si sage dans le conseil, si persévérant au milieu des plus cruelles épreuves. Ce sont les épreuves qu'il importe de faire connaître aujourd'hui pour expliquer comment cette inaction, qui a encouragé les Chinois au crime, était un devoir pour notre amiral et une cruelle nécessité pour notre armée.

Bien des fois déjà nous avons dit les ravages que la maladie faisait dans les rangs de nos matelots et de nos soldats. Il y avait eu un instant de relâche. Les souffrances et la mort ont repris tout leur empire. Les épidémies ne s'arrêtent plus, le typhus a succédé au choléra et fait autant de victimes. Dans le seul mois de juin, on a perdu 200 hommes; le mois de juillet, par ses terribles débuts, semble présager des pertes plus considérables encore, et il est probable qu'il en sera ainsi des mois d'août et de septembre, car la mousson ne changera qu'en octobre. Parmi ceux que la mort a respectés, le plus grand nombre, affaibli par tant de maux, ne peut ni manœuvrer ni combattre. Faute de mécaniciens, les vapeurs sont changés en voiliers et nos navires sont à bout. (1)

C'est en ce moment que les courriers de France apprennent à notre amiral qu'il ne doit plus compter ni sur des renforts ni sur des munitions ni sur des vivres. La guerre a éclaté en Italie! Mais cette guerre ne va-t-elle pas devenir européenne? L'Angleterre ne se déclarera-t-elle pas contre la France? Et alors que faire en face d'une flotte anglaise de 60 à 70 navires de guerre de tout rang qui s'appuient sur Hong-Kong, Singapour, sur l'Inde? Et dans tous ces parages, pas un port pour nous y réfugier.

Qu'on juge de la situation d'un officier général si loin de la mère-patrie, miné par une maladie contractée sous ces climats brûlants, sans nouvelles officielles pendant plusieurs mois, alors que son crédit baisse sur les places de commerce et qu'un seul échec éprouvé en Europe par la France peut, sur le marché de Hong-Kong, lui enlever, ainsi qu'à ses braves compagnons, jusqu'à leur dernier morceau de pain. Nous le demandons, est-ce avec de pareils moyens qu'on pouvait agir?

M. Rigault de Genouilly ne l'a pas pensé.

(1) C'est lorsque les courriers de Cochinchine nous apportent ces douloureuses nouvelles, que le *Moniteur de la flotte* n'a pas craint de publier comme écrite de Tourane, cette phrase étrange : « *L'ennui a presque toujours été notre plus grande maladie !* »

Il a cru que maintenir sous le ciel des tropiques, dans les circonstances les plus pénibles, des hommes qui y comptent pour la plupart un séjour de trois années, c'était vouer ces hommes à une mort certaine sans profit et sans gloire ; que son devoir d'ailleurs lui commandait de prévoir certaine éventualité qui le pouvait mettre tout à coup en face d'un ennemi aussi puissant qu'il était affaibli ; que la lutte serait impossible, qu'elle aboutirait à un désastre; qu'il vaudrait mieux s'y soustraire en quittant volontairement des parages où il était impossible d'opérer sérieusement. C'est mû par ces considérations qu'il s'est décidé à prendre toutes ses dispositions, afin d'être en mesure de lever le camp au jour où il le croirait utile.

La conclusion du traité de Villafranca et la violation de celui de Tien-Tsing, annoncés presque en même temps à notre escadre, ont dû la rassurer et l'indigner à la fois.

Mais, alors même que M. l'amiral Rigault de Genouilly, privé des secours qu'il avait demandés bien avant la guerre d'Italie, était réduit à une si cruelle extrémité, il n'abandonnait pas les intérêts sacrés de la religion. On sait, en effet, que des négociations ont été entamées. Réussiront-elles? C'est une espérance, mais non pas une certitude.

Les négociateurs annamites sont des diplomates rusés et avec lesquels il faut soutenir d'assez vives discussions. Dans les conférences qui ont déjà eu lieu, ils ont prétendu que leur gouvernement persécutait la religion non à cause de la religion elle-même, mais pour maintenir par l'unité de croyance la concorde entre les populations. Ce sont, du reste, des gens remarquablement polis et bien élevés, mais méfiants et méticuleux. Tout leur paraît piéges et embûches dans les formules d'un traité. Pour les réduire, il aurait fallu d'abord les frapper de terreur. On ne le pouvait qu'à Hué, et, privé de chaloupes cànonnières, qu'il n'a cessé de réclamer, mais en vain, depuis le commencement de l'expédition, M. l'amiral Rigault de Genouilly n'a pu s'engager dans des hasards qu'il n'est pas permis à un chef de corps d'imposer à ses soldats.

Ainsi, pour n'avoir pas donné à M. l'amiral Rigault de Genouilly les moyens nécessaires d'agir, et cela par des motifs dont le public ne peut pénétrer la gravité, on a dépensé presque inutilement jusqu'ici des millions. On a ruiné les missions de la Cochinchine, fait massacrer les chrétiens, laissé sur la terre étrangère un grand nombre de valeureux matelots ou soldats ; ruiné peut-être pour toujours la santé d'un des premiers officiers de notre marine, et encouragé par l'impunité les agressions des barbares contre notre drapeau.

L'affaire de Chine va sans doute ouvrir les yeux : on comprendra enfin qu'il y a des économies ruineuses et des demi-mesures qui aboutissent à des désastres ; qu'il est temps de venir au secours des missions, de relever aux yeux des barbares ce drapeau autour duquel tant de braves ont succombé là-bas, loin de leur patrie, pour l'honneur de la France, qui semble les oublier. Mais non, l'Empereur, nous le savons, a promis de ne point abandonner les missions, et nous avons confiance dans sa parole.

Espérons que la santé de M. l'amiral Rigault de Genouilly lui permettra de continuer encore son œuvre ; qu'après avoir tant souffert moralement et physiquement, il pourra recevoir, par d'éclatants triomphes et un glorieux traité, la digne récompense de ses services. Qui mieux que lui pourrait diriger une nouvelle guerre et mener à la victoire de nouveaux soldats? Qui mieux que lui pourrait, par un suprême *effort, assurer* dans l'extrême Orient *le triomphe de* l'Eglise et de la civilisation ?

A. Sisson.

On nous écrit de Fribourg (grand-duché de Bade :

La charmante ville de Fribourg, qui d'ordinaire est si calme, offre, depuis quelques jours un mouvement inaccoutumé ; des prêtres et des laïques, venus par centaines de tous les points de l'Allemagne, animent ces rues habituellement solitaires ; tout le monde ici est en fête et c'est une fête catholique. Une vaste salle, de construction élégante, destinée d'abord à la secte des Rongistes, est devenue le lieu des séances de l'assemblée générale des associations catholiques : c'est comme une image des conquêtes de notre foi dans ce pays. La salle est pavoisée des couleurs badoises. Le fond est arrangé avec goût et poésie : une croix, une ravissante statue du Sauveur, en style byzantin, venue de Munich et attendue à Paris, une statue de la Vierge, les armes du Pape. Tout cela est bien encadré et forme un harmonieux ensemble. Des orne-

ments de verdure entrelacent la tribune.

Le nonce de Munich, prince Chigi, est arrivé lundi à 5 heures du soir, pour inaugurer et bénir les travaux de l'assemblée ; le vénérable archevêque de Fribourg, dont le monde catholique a connu la fermeté courageuse, a reçu le Nonce à la porte de la cathédrale; il était entouré du coadjuteur de Cologne, Mgr Baudry, de Mgr Mislin et des membres du chapitre. La foule inondait les abords de la cathédrale. Le Nonce a donné la bénédiction du Saint-Sacrement au milieu d'une immense foule prosternée.

La première séance, qui n'était pas publique, a eu lieu le soir du lundi, dans une salle particulière. M. le vicaire général, docteur Buchegger, a prononcé le discours d'ouverture. M. Muller, de Berlin, a fait l'éloge funèbre du comte de Stolberg, qui avait présidé la troisième assemblée générale à Ratisbonne, en 1850.

Le mardi 12 septembre, à 9 heures du matin, la messe du Saint-Esprit a été célébrée pontificalement par le Nonce; l'assistance formait un édifiant et beau spectacle. Une admirable messe de Palestrina a été chantée avec cette perfection dont les Allemands gardent le secret.

On a passé de la cathédrale dans la grande salle des séances, située à l'extrémité de la ville, du côté du Schlossberg.

Le Nonce, l'archevêque de Fribourg, l'évêque auxiliaire de Cologne et Mgr Mislin, occupaient des fauteuils réservés. L'assemblée a écouté avec recueillement la lecture du bref du Pape qui l'encourage dans son œuvre; il y avait dans ce bref un accent de tristesse qui faisait penser aux épreuves prolongées dont toute âme catholique désire la fin. Les paroles que le Nonce a adressées à l'assemblée, en latin, sortaient bien véritablement du cœur ; elles étaient douces, pieuses et laissaient voir de l'émotion. Quand l'illustre représentant du Saint-Siége a eu demandé un *Pater* et un *Ave* pour la santé de Pie IX, l'assemblée est tombée à genoux : on sentait la ferveur des enfants de l'Eglise, l'attendrissement pour le père commun.

Plusieurs discours ont été prononcés dans cette séance. Le plus remarquable a été celui de M. Gruscha, prédicateur de Vienne. Il a développé ces paroles de l'Evangile : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » M. Gruscha a des vues élevées, de la chaleur, de l'éloquence, une bonne tenue d'orateur et un bel organe. Un autre discours a fortement intéressé l'assemblée, c'est un exposé de l'état de l'Eglise catholique dans la Silésie, par un prêtre de Breslau, le docteur Wick. Cette statistique des progrès de notre foi, dans une contrée que nous connaissons si mal, était comme un tableau semé de vues ingénieuses, de traits piquants, d'observations curieuses. M. Lieber, ancien président de l'assemblée générale de Breslau, a parlé avec finesse et autorité sur le développement de l'esprit catholique en Allemagne.

Le mardi soir, la musique a succédé à l'éloquence. Deux sociétés de Fribourg, comme il y en a dans presque toutes les villes de l'Allemagne, nous ont donné un concert. Il a commencé par une ouverture de Weber, dont les harmonies sont si expressives et si profondes. *La Clochette du soir*, d'un compositeur de Fribourg, M. Mohr, nous a ravis. Des strophes sur *la patrie* ont remué l'auditoire. Mais l'émotion a surtout gagné les âmes en entendant l'*Hymne de Pie IX*, par Spohr. Le président de l'assemblée, M. le comte de Brandis, ancien gouverneur du Tyrol, a proposé un vivat pour le souverain Pontife, et trois fois l'auguste chef de l'Eglise a été acclamé par des milliers de voix, avec une religieuse énergie.

La séance d'hier a été marquée par d'importants discours. M. le docteur Buss, professeur à la faculté de droit de Fribourg, un des principaux fondateurs des associations catholiques de l'Allemagne, a demandé que ces associations retrouvent leur vigoureux esprit et leurs fortes inspirations de 1848 ; il fut lui-même président de la première assemblée à Mayence et avait mission pour invoquer les souvenirs de cette époque. Dans un vif et chaleureux discours, il a montré l'importance des associations catholiques pour substituer la morale à la place des droits violés, pour combattre la décadence des mœurs et le luxe effréné des temps où nous sommes, pour résister, à force de loyauté, de sincérité et de vérité, à ce torrent de mensonges que jette la plus grande partie de la presse en Europe. Il a signalé les calomnies dont le concordat autrichien est l'objet et demandé sa prompte exécution. L'éloquent professeur a félicité le roi de Wurtemberg et le grand-duc de Bade d'avoir, eux aussi, relevé l'Eglise catholique dans leurs Etats, par un concordat semblable à celui du jeune empereur François-Joseph, et enfin il a rendu hommage au vénérable archevêque de Fribourg dont

les combats ont préparé la situation meilleure des catholiques du pays de Bade Le discours de M. Buss a excité des applaudissements de toute l'assemblée.

M. Kolping, vicaire à la cathédrale de Cologne, a parlé des associations d'ouvriers (gesellenvereine) et de leurs heureux résultats; on en rencontre dans toutes les villes de l'Allemagne. Ces bonnes et utiles réunions font partie des biens obtenus depuis dix ans par les grandes associations catholiques. M. de Moy, vice-président de l'Assemblée, homme d'esprit et de savoir et d'origine française, a dénoncé une certaine presse allemande qu'il faudrait laisser tomber « en la prenant par la famine » et à laquelle des catholiques ne craignent pas de prêter leur concours. M. Michelis, prêtre de Munster, a mis en lumière, avec un excès d'amour peut-être, la vocation catholique de la race germanique. M. le chanoine Heinrich, de Mayence, a été entraînant en peignant l'union féconde de la liberté et de la charité.

Dans la séance de ce matin, qui a été la dernière, M. Moufang, de Mayence, a démontré la nécessité sociale des ordres religieux. M. le docteur Scherer, de Soleure, et M. Stein, curé de Cologne, ont salué l'Allemagne, l'un au nom de la Suisse catholique, l'autre au nom de Cologne catholique. Chaque discours prononcé dans l'Assemblée se terminait par ces mots : « que Jésus-Christ soit loué; » M. Kreuser a pris ces mots pour texte d'une allocution toute remplie de l'inspiration évangélique. M. Frusinowski, du grand-duché de Posen, a intéressé l'assemblée par un tableau de la situation religieuse de la Pologne; les catholiques de cette contrée se trouvent placés entre le schisme russe et le protestantisme prussien. La persécution s'étend toujours sur eux. L'orateur a exprimé avec éloquence l'espoir que les progrès de la foi catholique en Europe serviront au triomphe de la nationalité polonaise.

Le président de l'Assemblée, M. le comte Brandis, a prononcé le discours de clôture, et le vénérable archevêque de Fribourg, après quelques mots d'une simplicité charmante et d'une suave piété, a donné sa bénédiction.

Dans l'après-midi, un banquet a réuni tous ces hommes venus de tant de points divers et qui ne font qu'une famille, grâce à une foi commune et à la poursuite d'un même but : le triomphe de la vérité religieuse. Plusieurs toasts ont été portés, et quelques-uns des discours qui les accompagnaient ont excité l'enthousiasme catholique.

L'impression générale est très-bonne. Près de huit cents catholiques retournent dans leur pays avec plus d'élan religieux, plus de courage et d'espérance. On s'est vu, on s'est compté, on a constaté les conquêtes quotidiennes du catholicisme en Allemagne. Ces associations sont comme une ère nouvelle dans des pays où il semblait que la vérité avait perdu sa force. L'Assemblée de Fribourg restera comme une heureuse date dans ces grands efforts de renouvellement et de reconstitution.

Pour extrait : M. Garcin.

BULLETIN POLITIQUE

17 *septembre*

La situation se résume dans l'attente, et on en est réduit aux conjectures sur les principales difficultés de la *situation*.

Les journaux belges pensent que le rapprochement opéré entre la cabinet de Paris et de Londres par les événements de Chine, sera suivi d'une entente sur la question italienne. Le *Nord* parle d'une transaction dans laquelle chacune des deux puissances abandonnerait la moitié de son opinion, et l'*Indépendance* dit que l'accord pour la réunion d'un Congrès s'établirait sur la base de la révision officielle des traités de 1815. — Ce sont là de pures suppositions que nous relatons seulement pour tenir nos lecteurs au courant des rumeurs du jour.

On écrit au contraire de Vienne à la *Boersenhalle* qu'il ne faut plus s'attendre à une entrevue des empereurs de France et d'Autriche, et que le Congrès a perdu toutes ses chances, par suite de l'entente intime établie entre Vienne et Paris.

Suivant le même journal, le traité de paix sera signé à Zurich, sans qu'on attende la restauration des princes italiens, ni que la question de la Confédération italienne et celle de l'organisation de la Vénétie soient résolues. L'Autriche se contenterait, en attendant, de la garantie donnée par la France

que l'annexion des Duchés au Piémont ne passera pas à l'état de fait accompli.

Nous empruntons à un journal hebdomadaire une correspondance de Zurich qui donne quelques détails sur les incidents divers qui se seraient passés au sein de la Conférence. D'après cette correspondance, les plénipotentiaires auraient débattu, sans pouvoir les résoudre, les questions suivantes : délimitation des frontières, dette de la Lombardie, dénomination future du royaume de Sardaigne, forteresses de Mantoue et de Peschiera, rétablissement des princes dépossédés. Il n'y a pas jusqu'à la simple possession de la Couronne de fer, autrefois déposée à Monza, qui n'ait fait l'objet d'une difficulté sur laquelle on n'est pas plus parvenu à s'entendre que sur les autres.

Provisoirement, les conférences sont suspendues, et les plénipotentiaires attendent de nouvelles instructions de leurs cours respectives.

La *Presse* annonce qu'il existe un memorandum du prince Ferdinand de Toscane, en réponse à celui du gouvernement toscan.

Cette pièce aurait été adressée à tous les souverains de l'Europe, avec une lettre notifiant l'abdication du grand-duc Léopold et l'avénement de son fils, aux termes des traités.

Une correspondance de Parme, que nous transmet l'agence Havas, constate le vif sentiment de désapprobation avec lequel a été accueilli par la population l'exposé du dictateur Farini à l'Assemblée nationale. L'équité publique a fait justice des violences et des erreurs calculées de ce document, auquel les nombreux partisans de la Duchesse-régente opposent victorieusement une réfutation que la dépêche résume.

« On trouve généralement, ajoute le correspondant de l'agence Havas, que M. Farini a commis plus qu'une faute en appuyant sa cause sur des considérations qui n'ont pour base que des faits controuvés. »

De pareils témoignages ne jettent-ils pas une vive lumière sur cette fameuse unanimité avec laquelle on prétend que les Parmesans auraient proclamé la déchéance et l'expulsion perpétuelle de leurs princes ?

L'*Indipendente* nous apprend qu'il n'est pas encore certain que la députation de l'Assemblée de Bologne vienne à Turin présenter au roi Victor-Emmanuel le vote relatif à l'annexion des Légations à la Sardaigne. « Tout le monde comprend, dit la feuille piémontaise, que dans la situation actuelle de l'Etat romain, il y ait matière à de graves réflexions. »

Il nous arrive un document important, une lettre pastorale de l'archevêque de Bologne, qui est fait pour jeter un triste jour sur les conséquences de la révolution des Romagnes. Nous le reproduisons plus loin presque en entier.

Des lettres de Naples font craindre la possibilité de troubles prochains, par suite des menées des agents révolutionnaires envoyés dans le pays.

Une dépêche de Francfort annonce que l'Assemblée réformiste, réunie dans cette ville, vient d'adopter une résolution importante. Elle a décidé la fondation d'une Société dont le siége sera à Francfort, et qui aura pour mission d'employer tous les moyens légaux à sa disposition pour faire triompher la cause de la réforme fédérale. La direction de cette Société a été conférée à un comité de douze membres.

Le gouvernement autrichien a cru devoir faire connaître sa pensée relativement à ce mouvement réformiste, et le comte de Rechberg, ministre des affaires étrangères, a adressé dans ce but une circulaire à tous les gouvernements allemands, à l'exception de la Prusse. L'Autriche déclare, dit-on, dans cette pièce, qu'elle s'opposera au mouvement par tous les moyens que la constitution fédérale met à sa disposition, et elle ajoute que si un prince allemand se laissait aller à soutenir des manifestations de cette nature, le cabinet de Vienne serait obligé de voir là une violation de la constitution fédérale, qui a été garantie par les traités européens et confiée particulièrement à la protection des deux grandes puissances allemandes.

Nous avions annoncé que, le 12 septembre, devait s'ouvrir à Fribourg, dans le grand-duché de Bade, l'assemblée générale annuelle des associations catholiques d'outre-Rhin. Une lettre particulière que nous recevons de cette ville trace le tableau de cette réunion, qui comptait dans son sein un

grand nombre des plus éminents représentants des intérêts catholiques en Allemagne.

Les événements de Chine continuent d'être la préoccupation principale des feuilles anglaises. Le *Times* demande qu'on châtie les Chinois « sans pitié, » et les autres journaux insistent pour que la répression soit rapide ; « il faut se hâter, dit le *Sun*, et frapper pendant que l'indignation est à son comble. »

Malheureusement, il paraît difficile que les forces anglo-françaises puissent être arrivées en Chine et commencer leurs opérations avant cinq ou six mois au plus tôt.

Le *Daily-News* assure que le gouvernement anglais a résolu d'envoyer en Chine des troupes de l'armée de l'Inde.

Une dépêche de Marseille annonçait, il y a quelques jours, que des cavaliers marocains avaient attaqué deux postes français sur la frontière de l'Algérie. L'*Akhbar* du 13 septembre nous apprend que nos troupes n'ont pas tardé à tirer une éclatante revanche de cette agression. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Le 13e bataillon de chasseurs à pied, parti ces jours-ci sur le *Christophe-Colomb*, a débarqué à Nemours. Le commandant Beaupêtre, profitant de l'arrivée de ces troupes, a attaqué immédiatement l'ennemi. Les Marocains, au nombre de 7 ou 8,000 hommes, et commandés par leur nouvel empereur Si-Mohammed, ont été culbutés sur toute la ligne, et le vaincu d'Isly a encore une fois laissé entre les mains des Français sa tente et tous ses bagages. Défaite doublement désastreuse pour ce prince, dans un moment où ses droits au trône paternel sont fortement compromis par l'ambition de ses cousins et par la révolte des tribus turbulentes du Sud de l'empire du Maroc. »

Le *Constitutionnel* pense que l'*Akhbar* se trompe en désignant le chef marocain qui vient d'être battu par nos troupes comme le fils de l'empereur défunt et le vaincu d'Isly. Le *Moniteur de l'Armée* disait hier qu'il s'agit seulement d'un chef aventureux nommé Mohammed-ben-Abdallah, qui aurait en effet réuni 7 à 8,000 hommes, et aurait été définitivement battu le 11 septembre, par nos troupes et forcé à se retirer dans le Rift.

Les nouvelles d'Amérique annoncent que le Pérou aurait déclaré la guerre à l'Equateur. Le commerce de ce dernier pays avec l'Europe est anéanti.

Dans le Vénézuéla, la guerre civile continue entre le parti constitutionnel qui a récemment triomphé à Caracas, et les fédéralistes, réunis autour de l'ex-président Castro.

18 *septembre*

Depuis quelques temps le bruit s'était accrédité que le gouvernement s'apprêtait à modifier la législation de la presse dans un sens libéral, et cette bonne nouvelle avait été accueillie avec un vif sentiment de satisfaction par l'opinion publique.

Malheureusement la rumeur n'était pas exacte, et au moment même où l'on s'apprêtait à saluer ce « couronnement de l'édifice, » le *Moniteur* prend la parole pour déclarer que le gouvernement n'entend rien changer au décret de 1852, qui régit actuellement la presse. « *La presse, dit* le journal officiel, est libre de discuter tous les actes du pouvoir et d'éclairer ainsi l'opinion. Une plus grande liberté n'aurait d'autre but que de faciliter des attaques contre la Constitution et les lois fondamentales de l'ordre social. »

On avait pensé que le gouvernement pourrait, sans aucun inconvénient pour la chose publique, abandonner aux tribunaux le soin de réprimer ces « attaques contre la Constitution et les lois fondamentales de l'ordre ; » mais la note du *Moniteur* enlève toute espérance à cet égard, en déclarant que « le gouvernement de l'Empereur ne se départira pas d'un système qui, laissant un champ assez vaste à l'esprit de discussion, de controverse et d'analyse, prévient les effets désastreux du mensonge, de la calomnie et de l'erreur. »

Il nous sera permis de regretter que le gouvernement n'ait pas cru devoir s'arrêter à d'autres résolutions.

On est toujours dans la même incertitude au sujet de la question italienne et des problèmes qui s'y rattachent.

Une dépêche de Turin annonce que le roi Victor-Emmanuel recevra la députation de Bologne samedi prochain à Monza.

Le gouvernement provisoire de Toscane, qui envoie une députation près de l'empereur des Français, vient de décider l'envoi d'une députation analogue à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Le *Journal de Rome* publie une correspondance dès Romagnes qui établit que plus des deux tiers des électeurs inscrits dans ce pays se sont abstenus de voter, malgré la pression exercée sur eux à cet égard.

L'*Indipendente* de Turin adresse à l'Italie centrale ces conseils dignes d'être remarqués : « Si vous ne voulez pas vous donner encore à une nouvelle dynastie, nommez un Régent. Vous avez deux noms merveilleux à votre disposition : le prince Napoléon et le prince Eugène de Savoie. Le deuxième ne vous apporterait, il est vrai, qu'une puissance et un lustre médiocres ; le premier vous en donnerait de très-grands. Choisissez... »

Le *Times* se montre peu favorable à la souscription en faveur de l'Italie centrale, ouverte à Londres par quelques réfugiés. Il trouve qu'un peuple doit compter plutôt sur sa propre énergie et sur la force de son droit que sur des sympathies étrangères. « Il y a, dit-il, dans l'idée d'un comité et d'une liste de souscription quelque chose qui ne s'accorde pas avec une grande et nationale revendication d'indépendance. »

Au milieu de toutes ces complications, le mouvement savoisien en faveur de l'annexion à la France suit son cours. Voici les nouvelles que nous apporte à ce sujet le *Bon Sens* d'Annecy : « Dans quelques provinces, le mouvement national est très-prononcé. La pétition se signe en masse. On nous cite, dans les environs de Chambéry, quelques petites communes où l'on a recueilli des signatures par centaines ; aussi, il y a à l'intendance générale grande agitation et colère croissante. »

En présence des armements incessants du Piémont, l'Autriche prend ses précautions ; elle fait ajouter aux ouvrages de défense de de Vérone et de Peschiera, et fait fortifier plusieurs points du Tyrol italien.

Une correspondance de Vienne annonce que l'archiduc Maximilien doit aller prochainement s'installer avec la jeune archiduchesse, sa femme, dans le palais du gouvernement à Venise, où il déploirait un grand luxe de cour. On n'aurait pas encore arrêté le titre officiel que prendra le prince, mais on annonce comme une chose certaine que le jour de son entrée solennelle à Venise, on y proclamera la constitution nouvelle octroyée par l'empereur d'Autriche à cette province italienne.

La correspondance que nous citons assure que les grandes administrations civiles et financières de la Vénétie seront tout à fait distinctes de celles qui régissent le reste de l'empire, et qu'elles n'auront point leur centre d'action à Vienne.

Les journaux anglais publient le rapport de l'amiral Hope sur les événements de Chine ; ce document ne révèle aucun nouveau détail.

Une correspondance de Madrid semblerait attribuer à l'action de l'Angleterre l'insurrection des Maures. Suivant cette correspondance un vapeur anglais aurait été vu s'approchant chaque nuit de la côte marocaine, et envoyant ses chaloupes s'aboucher secrètement avec les Maures. Nous croyons que, malgré le caractère peu scrupuleux de la politique britannique, il ne faut accueillir ces informations qu'avec réserve.

Le *Moniteur* nous apprend que le montant total de la souscription pour les blessés de l'armée d'Italie, dont la clôture a été ajournée au 1er janvier 1860, s'élève aujourd'hui à 4 millions 35 mille 853 francs.

19 *septembre*

Le *Moniteur* publie le texte d'une circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets, pour leur rappeler les principes de la législation actuelle de la presse et leur exposer l'esprit dans lequel ils doivent appliquer le décret du 17 février 1852. On trouvera plus loin ce document.

Les Conférences de Zurich sont suspendues, et il n'est plus guère question de Congrès. C'est de l'accord des souverains

qu'on attend maintenant une solution, et divers symptômes permettent d'espérer que cet accord n'est pas éloigné de se faire.

C'est le sentiment de l'*Indépendance belge*, qui dit à ce sujet : « Outre un rapprochement entre l'Angleterre et la France sur le terrain des affaires italiennes, — rapprochement qui n'aurait nui en rien aux bonnes relations existant entre Paris et Vienne, — les lettres de Biarritz constatent aussi que, les affaires de Chine aidant, beaucoup d'autres germes de dissentiment entre les deux puissances occidentales ont été écartés. Le cabinet de Saint-James aurait pris l'engagement de ne pas s'opposer aux projets de l'Espagne sur le Maroc, en tant que répressifs des excès que ce pays a eu à subir dans ses possessions, de la part des pirates du Riff. L'Angleterre ne protesterait pas non plus contre le concours que la France pourrait apporter à l'Espagne, en allant châtier sur les Marocains les violations de sa frontière algérienne. »

Pour en revenir à la question italienne, nous voyons avec satisfaction que le jour commence à se faire sur la véritable nature et sur la portée des manifestations des Duchés; et de là à une solution conforme au droit et aux intérêts véritables des peuples, il n'y a pas loin.

Un article publié aujourd'hui sur ce sujet par le *Constitutionnel* mérite de fixer l'attention. Le journal semi-officiel n'admet pas l'absorption des provinces de l'Italie centrale par le Piémont; cette absorption ne lui paraît compatible ni avec l'avenir et le salut de la Péninsule, ni avec le rôle et l'intérêt même du Piémont, qui doit, dit-il, rester *désintéressé* dans la question.

Quant aux prétendus vœux unanimes des Duchés relativement à l'annexion, voici ce qu'en pense le *Constitutionnel* : « Ceux qui s'acharnent à la poursuite d'une unité impossible, ou méconnaissent le génie même de l'Italie, se font singulièrement illusion sur les effets peu durables d'un enthousiasme éphémère.

« Qu'il nous soit permis de dire que ces votes annexionnistes dont on parle tant, n'ont pas peut-être toute la valeur qu'on leur suppose... Ces princes, que l'on chasse aujourd'hui, seraient peut-être regrettés dans un avenir plus ou moins prochain, et qui sait si les bannis d'aujourd'hui ne deviendraient pas demain les représentants de l'indépendance locale? »

D'autre part, le *Pays*, *Journal de l'Empire*, emprunte à la *Gazette de Saint-Pétersbourg* une correspondance écrite de Livourne par une personne qui vient de parcourir la Toscane et qui déclare que l'unanimité avec laquelle a été décidée l'exclusion des archiducs d'Autriche du trône de la Toscane n'est qu'apparente; que les partisans de l'archiduc sont assez nombreux, mais qu'ils n'ont pas osé parler. Quant à l'annexion de la Toscane au Piémont, l'immense majorité des habitants n'en veut point, et s'ils ont gardé jusqu'ici le silence, c'est par crainte.

Enfin, la *Patrie* nous apprend indirectement qu'une protestation se signe à Livourne contre « l'ordre de choses actuel. » La *Patrie* assure que les consuls étrangers n'y ont pas adhéré; c'est possible, mais la protestation existe, et ce fait vient montrer, à la suite de beaucoup d'autres, ce qu'il convient de penser de l'enthousiasme et de l'unanimité invariablement *consignés dans* les rapports des agents piémontais.

Pendant qu'à Turin les régions officielles ne sont occupées qu'à offrir des dîners et des fêtes aux députés de Parme et de Modène, le général piémontais Fanti parcourt les Romagnes pour organiser partout la défense; il a demandé un supplément d'artillerie; la Sardaigne le fournira comme elle a fourni tout le reste. — Le *Diritto* croit que le général Fanti va prendre le portefeuille de la guerre à Bologne, tout en conservant le commandement supérieur des forces de la ligue.

Aucune nouvelle intéressante ne nous arrive aujourd'hui d'Allemagne. Nous trouvons seulement dans la *Boersenhalle* un bruit assez peu sérieux d'après lequel le roi Léopold ne serait allé à Biarritz que pour faire donner à son second fils, le comte de Flandres, la couronne d'Etrurie.

Une dépêche nous apporte de graves nouvelles de Constantinople. On a découvert dans cette capitale une vaste conspiration ayant pour objet d'assassiner le Sultan; deux cents personnes ont été arrê-

tées, parmi lesquelles le pacha d'Albanie, que l'on paraît regarder comme le chef des conjurés. La dépêche ajoute qu'une partie de l'armée est suspectée d'avoir trempé dans l'affaire.

Faut-il rapprocher de ces faits l'espèce de tentative essayée tout récemment dans le Bosphore contre le caïque du Sultan?

Quant aux événements de Chine, on apprend que lord Canning, gouverneur général de l'Inde anglaise, a envoyé dans le Céleste-Empire, dès qu'il a connu le guet-apens de Peï-Ho, les troupes de l'Inde qui se trouvaient prêtes à retourner en Europe. On pense que ces forces suffiront à protéger les intérêts occidentaux jusqu'à l'arrivée de l'expédition anglo-française.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Londres, 18 septembre.

L'*Observer* annonce qu'un conseil des ministres a été tenu hier.

Au sujet de l'affaire de Peï-Ho, rien ne pourra être décidé avant la réception de nouvelles ultérieures qui, aussitôt leur arrivée, seront soumises à l'examen du conseil des ministres. Toutefois, des forces sont déjà parties pour la Chine et des ordres ont été transmis au gouvernement indien lui prescrivant d'expédier immédiatement des troupes de renfort. On a appris qu'à la réception de la nouvelle des derniers événements, le gouvernement indien a dirigé sur la Chine plusieurs régiments qui se disposaient à revenir en Angleterre. On suppose que ces forces réunies suffiront pour protéger notre commerce pendant l'hiver, jusqu'au moment de l'arrivée de 10,000 Européens et de 20,000 indigènes attendus de l'Inde en Chine.

Londres, 19 septembre.

Le *Times* publie des nouvelles de Constantinople du 18 :

Une conspiration, ayant pour objet d'assassiner le Sultan, a été découverte; 200 personnes ont été arrêtées ici; parmi elles est Djafer Dem, Pacha d'Albanie, qui, probablement, était le chef de la conspiration.

Une partie des troupes est suspectée d'avoir participé à l'affaire, dont l'origine est attribuée au fanatisme de parti.

Le *Daily News* annonce que lord Clyde doit abandonner le commandement de l'armée indienne à la fin de l'année et qu'il sera remplacé par le général Rose.

Madrid, 18 septembre.

Le 15, les Kabyles se sont retirés de devant Ceuta, ne laissant que 50 hommes à la position del Serrallo. Les mutations militaires dont on a parlé sont inexactes, à l'exception de celle du général Serrano, nommé à la capitainerie générale de Cuba.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)



On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont annoncé la prochaine publication d'un décret modifiant la législation de 1852 sur la presse.

« Cette nouvelle est complétement inexacte.

« La presse, en France, est libre de discuter tous les actes du gouvernement et d'éclairer ainsi l'opinion publique. Certains journaux, se faisant, à leur insu, les organes, de partis hostiles, réclament une plus grande liberté, qui n'aurait d'autre but que de leur faciliter les attaques contre la Constitution et les lois fondamentales de l'ordre social. Le gouvernement de l'Empereur ne se départira pas d'un système qui, laissant un champ assez vaste à l'esprit de discussion, de controverse et d'analyse, prévient les effets désastreux du mensonge, de la calomnie et de l'erreur. »

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 18 septembre 1859.

« Monsieur le préfet, un acte récent, inspiré par un sentiment de noble conciliation, a remis à tous les journaux de Paris et des départements les avertissements dont ils avaient été frappés.

« L'Empereur, en donnant ce témoignage de bienveillance à la presse française, a prouvé, une fois de plus, que la modération de sa politique égalait la force de son autorité; sa haute et généreuse prérogative a effacé des rigueurs que l'intérêt de la société avait rendues nécessaires.

« Tous les journaux actuellement existants et qui avaient été atteints par l'application de l'article 32 du décret du 17 février 1852 échappent ainsi aux conséquences des mesures qu'ils avaient encourues, et ils se trouvent en face de ce décret comme s'il était une loi nouvelle.

« Il me paraît donc nécessaire d'en rappeler les principes et de vous exposer dans quel esprit j'en comprends l'application, en ce qui concerne les devoirs imposés à l'administration.

« Le décret du 17 février 1852 n'est point, comme on l'a dit trop souvent, une loi de circonstance, née d'une crise de la société et qui ne saurait convenir à des temps réguliers. Sans doute, comme toutes les lois politiques, celle-ci est susceptible des améliorations dont l'expérience

aurait démontré l'utilité; mais les principes sur lesquels repose le décret de 1852 sont intimement liés à la restauration de l'autorité en France et à la constitution de l'unité du pouvoir sur la base du suffrage universel.

« Le gouvernement de l'Empereur ne redoute pas la discussion loyale de ses actes; il est assez fort pour ne craindre aucune attaque. Sa base est trop large, sa politique trop nationale, son administration trop pure pour que le mensonge et la calomnie lui enlèvent quelque chose de sa puissance morale. Mais si sa force incontestée le protége, même contre les abus de la liberté, des considérations indépendantes de toute crainte et tirées seulement de l'intérêt général lui créent l'obligation de ne pas renoncer à des armes légales qui, dans un grand pays comme la France, et sous un régime qui est l'expression la plus complète de la volonté nationale, sont des garanties et non des entraves.

« Le droit d'exposer et de publier ses opinions, qui appartient à tous les Français, est une conquête de 1789 qui ne saurait être ravie à un peuple aussi éclairé que la France; mais ce droit ne doit pas être confondu avec l'exercice de la liberté de la presse, par la voie des journaux périodiques.

« Les journaux sont des forces collectives organisées dans l'Etat, et, sous tous les régimes, ils ont été soumis à des règles particulières. L'Etat a donc des droits et des devoirs de précaution et de surveillance exceptionnelles sur les journaux, et quand il se réserve de réprimer directement leurs excès par la voie administrative, il n'entrave pas la liberté de la pensée, il exerce seulement un mode de protection de l'intérêt social. L'exercice de ce mode de protection, qui lui appartient incontestablement, implique un grand esprit de justice, de modération et de fermeté.

« J'ajoute que c'est en matière de juridiction administrative sur la presse que la mesure est surtout nécessaire; je ne saurais donc trop, monsieur le préfet, insister sur ce point. C'est parce que le gouvernement a la volonté et le devoir de ne pas laisser affaiblir en ses mains le principe de son autorité, qu'il peut n'apporter à la liberté de discussion que les restrictions commandées par le respect de la Constitution, par la légitimité de la dynastie impériale, par l'intérêt de l'ordre, de la morale publique et de la religion.

« Ainsi donc, le gouvernement, loin d'imposer l'approbation servile de ses actes, tolérera toujours les contradictions sérieuses; il ne confondra pas le droit de contrôle avec l'opposition systématique et la malveillance calculée. Le gouvernement ne demande pas mieux que de voir son autorité éclairée par la discussion, mais il ne permettra jamais que la société soit troublée par des excitations ou par des passions hostiles.

« En résumé, je compte, monsieur le préfet, sur tout votre zèle pour remplir cette partie de vos attributions. Dans le concours que vous aurez à me donner, vous vous tiendrez aussi loin de la faiblesse qui autoriserait la licence, que de l'exagération qui entraverait la liberté. De cette manière, vous entrerez dans les vues de l'Empereur et vous mériterez son approbation.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée,

« *Le ministre de l'intérieur*
« Duc de Padoue.

CHRONIQUE

Biarritz va être le siége d'un véritable Congrès. Outre le roi des Belges, le prince d'Oldenbourg, le prince de Monaco, on signale la prochaine arrivée dans cette résidence du comte de Cavour, du prince de Metternich, du comte Walewski, de M. de Chasseloup-Laubat et du maréchal duc de Malakoff.

Le comte Kleczouski, premier secrétaire de la légation de France en Chine, vient également de partir pour Biarritz, où il a été mandé par l'Empereur.

Avant de quitter Saint-Sauveur, l'Empereur a donné 50,000 fr. pour le nouvel établissement thermal de Baréges, en promettant de se charger des dépenses imprévues dont le chiffre ne s'élèvera pas à moins de 200,000 fr. Il a en outre donné 80,000 fr. pour commencer les travaux destinés à prévenir les avalanches, le grand fléau de Baréges. Enfin, il a ordonné la reconstruction de l'hôpital d'après les plans qu'il a approuvés.

Parmi les personnes qui composent la suite de l'Empereur et de l'Impératrice à Biarritz, on cite : Mme la comtesse de La Bédoyère, Mme la comtesse de la Poëze; Mme la marquise de Cadore; M. le duc de Tascher de la Pagerie; M. de Cadore; M. le comte de Riencourt; M. le baron de Varaigne; M. le marquis de La Grange; M. Mocquart; etc.

Le roi des Belges est arrivé à Bayonne par un train spécial. Les voitures de la cour l'attendaient à la gare, et l'ont conduit à l'hôtel Saint-Etienne. Après quelques moments, il est parti pour Biarritz.

Une correspondance de Châlons annonce que l'Empereur doit y être pour le 20. Les équipages, ajoute cette lettre, commencent déjà à y arriver.

Le *Moniteur de la Meurthe* annonce que le maréchal Canrobert est attendu à Nancy vers le 26 septembre.

Le *Bulletin des Lois* publie le décret daté du 11 août, portant qu'il sera érigé dans la nouvelle cathédrale de Marseille une chapelle funéraire dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts au service de la patrie pendant les campagnes d'Afrique, d'Orient et d'Italie.

Une messe y sera dite tous les jours, à leur intention, par un chapelain dont la nomination sera agréée par l'Empereur. Provisoirement, cet office sera célébré dans l'é-

glise de Notre-Dame-de-la-Garde, par les soins de l'évêque diocésain.

M. le maréchal Mac-Mahon, ayant accepté l'offre d'un sabre d'honneur par les Irlandais, un comité général a organisé à Dublin une souscription dans ce but. L'arme d'honneur comportera une grande richesse, tant sous le rapport de l'art que pour la valeur intrinsèque.

Le *Journal du Jura* rend compte des obsèques solennelles du général Cler, à Salins :

Le corbillard était traîné par quatre chevaux blancs, caparaçonnés de draperies en velours noir couvertes de larmes d'argent. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Nau de Beauregard, préfet du Jura; de Grimaldi, membre du conseil général du Jura; Caffarel, aide de camp du général Cler, et Blum, officier d'ordonnance du prince Napoléon.

Derrière le corbillard, un zouave conduisait le cheval de bataille du général Clerc, et un autre portait sur un riche coussin de velours violet à crépines d'argent, ses décorations, son chapeau, son épée de commandement et l'épée d'honneur que les Salinois lui avaient offerte il y a deux ans.

Suivaient le maire de Salins, les conseillers de préfecture, le sous-préfet de Poligny, les maires des principales villes du Jura, en costume, ainsi que tous les maires du canton de Salins, des officiers de divers régiments envoyés en députation pour accompagner le convoi de leur général, et une foule de fonctionnaires appartenant à toutes les administrations.

Toute la ville était pavoisée de drapeaux couverts de crêpes, et les magasins étaient fermés.

On s'accorde à dire que le commandement du corps expéditionnaire de Chine sera donné au général Wimpfen, un de nos meilleurs officiers divisionnaires. — Voici quelques détails intéressants sur ce général. Son père était allemand; il vint en France à la révolution de 1789 et se fit naturaliser français. Cette famille a de nombreuses branches en Autriche et en Bavière, et un feld-zeugmestre du même nom commandait récemment un corps de l'armée autrichienne.

Au début de la guerre, le feld-zeugmestre et le général de brigade Wimpfen, fait général de division à Magenta, tous deux cousins à un degré très-rapproché, s'envoyèrent réciproquement leur photographie et s'engagèrent, si le hasard de la guerre les mettait en présence, à ne pas tirer l'un sur l'autre. Cependant, le feld-zeugmestre commandait à Venise et le général Wimpfen avait été désigné pour commander le corps de débarquement qui devait agir, de concert avec l'amiral Jurien de la Gravière, contre Venise. La paix leur évita cette rencontre.

On vient de commencer à Brest le vaisseau le *Magenta*, dont la construction a été récemment ordonnée, et dont les plans ont été faits par M. Dupuy-de-Lôme, directeur des constructions navales. Le vaisseau le *Magenta* sera un vaisseau blindé. Sa longueur sera de cent mètres, en y comprenant le large éperon en fer qu'il portera à l'avant. Ce sera un vaisseau-type d'un nouveau modèle.

L'*Union de la Sarthe* annonce que M. Le Cornué, ancien juge de paix au Mans, ex-transporté politique de 1858, doit rentrer en France le mois prochain et se fixer au Mans.

Le 22 septembre est l'anniversaire de la mort de Manin. On annonce que M. Legouvé et M. Henri Martin doivent se rendre à Milan pour assister au service funèbre qui sera célébré dans cette ville.

La *Gironde* de Bordeaux annonce que l'ouverture de la ligne transatlantique du Brésil ayant Bordeaux pour point d'attache aura lieu vers le mois d'avril prochain.

Les correspondances de Biarritz rendent compte de l'arrivée du roi des Belges dans cette résidence. Le roi, conduit par les voitures de la cour, est venu descendre avec sa suite dans la maison Ardoin, où ses appartements étaient préparés d'avance. Une foule nombreuse stationnait devant la maison. « Le roi, dit une lettre adressée au *Mémorial* de Pau, est grand, sa physionomie quoique froide est bienveillante et sympathique; ses cheveux sont déjà presque blancs, mais l'apparence de sa santé et de sa vigueur est excellente. »

A peine Léopold était-il entré dans sa demeure, qu'une voiture de la cour amenait auprès de lui l'Empereur. Les deux souverains se sont entretenus quelques instants dans l'intérieur de la maison, puis ils sont descendus ensemble vers la voiture qui avait amené Napoléon III. L'Empereur a fait passer le Roi devant lui, est monté ensuite auprès de son hôte et tous deux se sont dirigés vers la Villa où Léopold allait visiter l'Impératrice. L'entrevue a duré trois quarts d'heure, après lesquels le roi des

Belges a repris le chemin de sa demeure. Il y a retrouvé la même foule respectueuse qui avait salué son arrivée.

Le roi Léopold a dû quitter Biarritz vendredi soir. Il est attendu demain à Bruxelles.

Des étrangers arrivés à Pau, il y a deux jours, étaient en quête de vastes appartements destinés, dit le *Mémorial* de cette ville, à recevoir une famille princière. On assure que c'est pour le compte du grand-duc Constantin de Russie que cette location devait être faite.

On attend toujours l'Empereur et l'Impératrice à Compiègne dans les premiers jours d'octobre.

L'*Indépendance belge* assure que l'éminent publiciste auquel on doit l'opuscule précurseur de la guerre d'Italie travaille en ce moment à une brochure destinée à avoir, comme sa devancière, un grand retentissement. C'est la question du Congrès qui se trouverait traitée dans ce nouveau travail de l'auteur de *Napoléon III et l'Italie*.

Le même journal annonce que M. Emile de Girardin travaille à une brochure sur la liberté de la presse. M. de Girardin comptait sans la note du *Moniteur*.

Le pavillon Lamartine, destiné à l'habitation offerte au poëte par la ville de Paris, va être construit à l'extrémité de l'avenue de Saint-Cloud, près le parc de la Muette, au débouché du boulevard de l'Empereur qui continuera le cours la Reine jusqu'au bois de Boulogne.

Un décret autorise Mgr l'évêque de Fréjus et Toulon, a acheter, au nom de son diocèse, l'île de Saint-Honorat de Lérins, vendue nationalement en 1791 et possédée pendant quelques années par un ministre protestant. Un honorable habitant du Var, qui s'était rendu acquéreur de cette île justement appelée l'*île des Saints*, vient d'en faire avec empressement la rétrocession au diocèse de Fréjus.

On annonce pour le 22 de ce mois l'ouverture du chemin de fer de Vincennes, dont la longueur est de 17 kilomètres. Ce petit chemin compte sept station : Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Nogent, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-les-Fossés, et le parc de Saint-Maur.

Le tribunal de première instance de Mâcon va juger prochainement le procès en séparation de corps entre le baron Chapuis de Montlaville, ancien préfet, et sa femme. On n'a pas oublié l'épisode de l'enlèvement de l'enfant de Mme Chapuis-Montlaville à Saint-Etienne, épisode qui a déterminé la révocation du procureur-impérial et du commissaire de police de cette ville. Les deux familles étant également considérables, la lutte sera vive. Me Jules Favre plaide pour Mme Chapuis de Montlaville.

Les journaux de Bayonne apportent de nouveaux détails sur l'entrevue du roi Léopold et de l'Empereur. Voici comment s'exprime le *Messager* :

« A peine le roi était-il arrivé, qu'un coupé attelé de deux chevaux sortait de la villa Eugénie et s'arrêtait devant la maison Ardoin ; l'Empereur seul était dans cette voiture. Il fut reçu par le prince de Chimay au bas du perron, sur les dernières marches duquel se tenait le roi Léopold.

« Le Roi avait une physionomie sérieuse, sur laquelle se voyaient les traces de graves préoccupations ; l'Empereur, le sourire sur les lèvres, avait un air radieux.

« Lorsque l'Empereur arriva au sommet du perron, le Roi salua profondément ; l'Empereur s'avançant vivement, prit la main du Roi qu'il serra avec effusion. Les deux augustes personnages pénétrèrent dans le premier salon, et là causèrent pendant une heure et demie.

« Les deux monarques sortirent ensemble, montèrent dans la modeste voiture qui avait amené l'Empereur, et rentrèrent à la villa, où le roi des Belges fut reçu par l'Impératrice.

Le bruit se confirme que le grand-duc Constantin doit bientôt arriver à *Biarritz*.

L'Empereur n'ira pas au camp de Châlons. Le *Nord* annonce qu'une dépêche télégraphique parvenue au camp a transmis l'ordre de le lever, à cause du mauvais temps et des pluies.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

« L'*Asmodée* va prendre à Marseille M. le général de Martimprey, dont le départ, qui ne devait avoir lieu que le 21, a dû être avancé en raison des événements qui viennent de se passer sur la frontière du Maroc.

« Nos avant-postes ont été attaqués sur trois points différents, et bien que partout les tribus hostiles aient été arrêtées par la résistance que leur ont opposée nos troupes, le général Esterhazy s'est rapproché de la frontière avec une partie des troupes de sa division, qui compte en tout environ 20,000 hommes, pour leur infliger un châtiment.

« Le général de Martimprey se rend directement à Oran.

Les sous-préfets des arrondissements compris dans le premier arrondissement militaire ont reçu une circulaire qui contient les instructions qu'ils doivent donner aux cultivateurs désireux de se voir confier par l'Etat des chevaux d'artillerie, aux conditions de la circulaire ministérielle du 18

ût. Ces cultivateurs doivent prendre soin s chevaux et les tenir à la disposition ı département de la guerre; mais au bout sept ans, ces chevaux deviendront leur opriété personnelle. On fait remarquer x cultivateurs que ces chevaux sont tous très-bon état et que plusieurs juments nt remarquables par la beauté de leurs rmes.

Les Anglais poursuivent toujours leurs éparatifs de défense. L'amirauté va considérablement augmenter les fortifications ı château de Douvres. Les parapets de la tadelle seront élevés; un nouveau magaın doit être construit; on fera aussi faire ı chemin couvert et une nouvelle route ilitaire. Les fossés seront élargis et approfondis, et une somme de 4 millions de ancs va être dépensée pour placer Doures en véritable état de défense.

M. Ledru-Rollin vient à son tour de proster contre l'amnistie.

M. Emile Péan, ancien représentant du euple pour le Loiret, est rentré en France, éclarant vouloir profiter de l'amnistie.

M. Garcin.

On écrit de Zurich au *Courrier du Dimanche* :

Les conférences sont suspendues, les plénipoentiaires ayant eu à prendre de nouvelles insructions près de leurs gouvernements pour parvenir à mettre un peu d'ensemble dans les discusions. C'est le moment de chercher à pénétrer les nystères de ces longues négociations dont tant le gens ont parlé, et que si peu de personnes ont connues.

Sur la question des frontières les débats, ont été longs et embarrassés. Le ministre sarde ne se possédait qu'avec peine, chaque fois qu'il était question de l'abandon de Mantoue et de Peschiera. C'était livrer, s'écria-t-il, les clefs de la Lombardie à l'Autriche; c'était frapper de nullité, par avance, des arrangements faits en faveur de l'Italie. Avec plus de sang-froid, mais avec un calme plus amer que la vivacité du représentant sarde, l'envoyé de l'Autriche démontrait qu'il ne saurait même se contenter de Mantoue et de Peschiera; que Borgo-Forte revenait en toute justice à l'Empereur son maître, qui n'était plus assez riche, en Italie, pour céder rien de ses droits. Là-dessus, on se penchait sur des cartes, on mesurait la distance, on disputait le terrain pouce à pouce, et le temps s'écoulait.

Ne croyez point que les exigences de l'Autriche et les refus du Piémont eussent rien de mesquin. Ce n'était pas une querelle d'arpents, mais bien une discussion de position politique. L'Autriche voulait pouvoir donner la main aux grands-ducs, n'être séparée d'eux par aucun territoire étranger, à cause des obstacles soulevés à chaque instant par la question d'inviolabilité. Le Piémont, de son côté, voulait posséder des sortes de promontoires qui s'avanceraient entre les territoires ennemis, et rendraient impossible ou du moins plus difficile la jonction des forces ducales et autrichiennes.

Pour la dette lombarde, ce n'était pas davantage une querelle de gros sous: le Piémont ne voulait pas fournir l'argent demandé, parce qu'il voulait le garder pour élever des forteresses rendues nécessaires à la Lombardie, si l'Autriche conservait celles de Mantoue et de Peschiera. Ces 700 millions devaient servir, d'un autre côté, dans la pensée de l'Autriche, à entretenir l'armée, qui devait surveiller les mouvements d'un voisin qui ne lui inspirait aucune confiance sur ses intentions ultérieurs.

La balance aurait dû tomber des mains, vingt fois, de M. de Bouqueney, qui voulait la tenir égale entre les deux puissances si peu disposées à terminer leurs comptes par une transaction amiable.

Pour la dénomination future du royaume de Sardaigne, mêmes divergences irritées. Le titre de roi de la haute Italie, que demandait le roi Victor-Emmanuel, semblait gros de menaces à l'Autriche. La haute Italie ne comprend-elle pas Venise? Donc, on avait l'intention de la bannir de cette dernière retraite. Une fois la brèche faite, la discussion tombait dans les puérilités; l'Autriche tenait tout spécialement à la couronne de fer de Monza; et nous avons vu que l'un de ses premiers soins, au début de la guerre, fut de la retirer de la Lombardie.

Munza, d'après les préliminaires de Villafranca, se trouve appartenir au royaume de Victor-Emmanuel, et son représentant, à Zurich, réclamait la restitution de cette couronne, à laquelle qui se frotte se pique; et l'Autriche la défendait comme elle aurait pu défendre celle de Bohême et de Hongrie. Vous vous étonnerez de cette résistance à rendre un objet qui ne peut plus être pour les Empereurs d'Autriche qu'un vain simulacre d'une autorité perdue. Mais à ce débat se rattachait celui concernant l'octroi des décorations de la couronne de fer; on voulait réserver également à François-Joseph et à Victor-Emmanuel le droit exclusif de créer des chevaliers de cet ordre.

Heureusement, le conciliateur a pu invoquer des précédents : les souverains d'Autriche et d'Espagne, par exemple, décorent de la Toison d'Or; l'ordre de Jérusalem est aussi décerné par plusieurs souverains. Grâce à cette évocation, on ne dira pas que rien n'a été réglé par la conférence de Zurich : elle a décidé que ceux qui auront bien mérité de l'Autriche, ainsi que ceux qui auront bien mérité de la Sardaigne, pourront en recevoir la récompense, à Vienne ou à Turin. Les ambitieux sont, en vérité, des gens heureux; ils sauvent leurs droits où le diable perdrait quelquefois les siens.

Il y a eu, à Zurich, des moments difficiles à passer, des situations délicates à sauvegarder. Quand on parlait de Mantoue et de Peschiera, les plénipotentiaires sardes proposaient de racheter ces deux forteresses. L'Autriche est bien pauvre dans ce moment, mais elle se souvient d'avoir eu des jours meilleurs. La maison de Hapsbourg, qui a tant agrandi les possessions au-

trichiennes, ne peut entendre, sans en être blessée, alors qu'elle perd une de ses plus belles provinces, parler de mettre en vente deux forteresses.

Le Piémont est allé plus loin : il voudrait acquérir la Vénétie. Peut-être cet arrangement est-il très-raisonnable; peut-être même est-il très-avantageux à l'Autriche; mais qui ne comprendra point que son orgueil chatouilleux n'en accepte qu'à la longue la pensée? S'il faut payer une rançon pour racheter les fautes financières commises, depuis quelques années, par le gouvernement de Vienne, l'empereur François-Joseph aimerait peut-être mieux se mettre en otage, comme autrefois le roi Jean, que vendre son empire par parcelles.

Cependant le Piémont ne perd nullement espérance; il conserve même la pensée d'acheter Mantoue, Peschiera et la Vénétie. Dès le lendemain de l'entrevue de Villafranca, le roi Victor-Emmanuel en parla à l'empereur Napoléon; et, depuis, des envoyés lui firent connaître les conditions que l'on entendait proposer à l'Autriche.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les discussions relatives au rétablissement des ducs de Toscane, Modène et Parme. Vous en pressentez suffisamment tous les orages.

Pour extrait : BECKHAUS.

Voici l'extrait de la lettre pastorale du cardinal-archevêque de Bologne :

« Il est des moments où le pasteur ne peut garder le silence sans trahir son devoir sacré, et ces moments arrivent toutes les fois qu'il s'agit de préserver son troupeau du mal et de le prémunir contre des erreurs qui, se répandant parmi le peuple, tireraient une grande force de séduction du silence de celui pour qui c'est un devoir rigoureux de faire entendre sa voix.

« Nous avons déjà, en plus d'une occasion, pris la parole, bien-aimés Fils, contre les maux qu'engendrent les mauvais livres et toutes les publications que l'on jette au peuple, et nous vous avons exhortés à vous tenir loin de ces sources empoisonnées. Nous devons aujourd'hui vous adresser sur le même sujet quelques avis, car nous voyons que vous êtes exposés à un grand péril.

« Nous voulons parler de certaines publications ou importées de l'étranger, ou imprimées à Bologne même, dont le caractère irréligieux est de nature à remplir de douleur quiconque a conservé quelque amour pour la religion et quelque zèle pour le salut des âmes.

« Comment n'être pas pénétrés de tristesse, Fils bien-aimés, lorsque nous voyons l'injure et l'outrage jetés à la personne sacrée de celui qui, revêtu dans l'Eglise de l'autorité souveraine, doit être l'objet de notre vénération et de notre amour? Dieu nous est témoin qu'en parlant de la sorte, nous n'avons en vue que le bien de vos âmes, confiées à notre sollicitude pastorale.

« Des pratiques religieuses en usage et en vénération dans toute l'Eglise sont de même devenues un objet de moquerie. C'est une chose sainte et édifiante que la récitation et le chant des psaumes; les premiers chrétiens s'y livraient sans cesse; vos pères les ont imités et vous faites encore comme eux. Voilà pourtant ce dont se moquent ceux qui prétendent devenir vos maîtres.

« La récitation du Rosaire, ce moyen de nourrir la dévotion envers la très-sainte Vierge, d'honorer la Mère auguste de Dieu, est en usage dans toutes les parties du monde; elle plaît au peuple, qui y trouve une source de joie spirituelle et d'édification; il vous faudra cependant y renoncer, si vous voulez en croire certaines publications, sous peine d'encourir le mépris de ceux qui les écrivent.

« Nous pourrions beaucoup ajouter relativement à certaines productions théâtrales où l'honnêteté des mœurs est ouvertement blessée et où les personnes consacrées à Dieu sont tournées en dérision, mais nous voulons nous borner ici, Fils bien-aimés, à vous exhorter à rejeter loin de vous ces publications perverses et à vous éloigner de ces représentations théâtrales qui seraient pour vous une occasion de scandale. Ecoutez la voix de votre pasteur qui vous avertit, qui vous prie, qui vous conjure; souvenez-vous de ces paroles de saint Augustin : *Audiatur episcopus monens, audiatur episcopus rogans, audiatur episcopus adjurans.* (Serm. 195 *in natali Domini.*)

L'ardente affection qui nous unit à vous, le zèle dont nous sommes remplis pour le salut de vos âmes, nous pressent de vous recommander de suivre l'exemple des chrétiens de la primitive Eglise, qui livraient les mauvais livres aux flammes, comme nous le voyons dans les Actes des Apôtres. C'est pour les parents un devoir sacré de veiller sur leurs enfants, et d'empêcher *qu'ils ne* soient corrompus par ces productions pestilentielles. »

On écrit de Tanger, le 6 septembre, au *Journal des Débats* :

« Le conflit hispano-marocain vient d'entrer dans une nouvelle phase qui complique de beaucoup la situation déjà embrouillée. Dans une rencontre récente qui a eu lieu entre les Espagnols de Ceuta et les Maures au sujet des limites de leur territoire, ceux-ci ont tué plusieurs Espagnols et ont coupé la tête d'un officier dont ils ont renvoyé le corps aux habitants de Ceuta. De ce côté, toute la province d'Angerra, qui n'est distante que de 3 lieues de Tanger, et qui est une des plus féroces de l'empire, est en armes; des émissaires prêchant la guerre sainte parcourent tous les douars et se préparent à *une lutte* sanglante.

« Pendant ce temps, le chargé d'affaires d'Espagne au Maroc vient d'annoncer officiellement à ses collègues qu'il avait donné au gouvernement marocain un ultimatum de dix jours à dater du 3 de ce mois, et qu'à l'expiration de ce délai il s'embarquerait, laissant à la mission de France le soin de protéger ses nationaux.

« Sidi-Mohammed, l'héritier présomptif, a, dit-on, quitté le Maroc; mais la ville de Fez a fermé ses portes. On dit même qu'un de ses compétiteurs y serait enfermé, à la tête d'un parti assez puissant. La ville de Rabat est également fermée. D'après les dernières nouvelles, on y était dans la plus vive anxiété.

Une autre correspondance, à la date du , ajoute les détails qui suivent :

« A la suite d'un conseil tenu par quelques onsuls présents à Tanger, M. Read, consul d'Angleterre, est parti pour Tétouan, afin de ramener le khatib (ministre des affaires étrangères) a d'obtenir la nomination d'un gouverneur plus énergique que celui que nous avons actuellement. e seul nom capable d'inspirer de la terreur aux aures avait été prononcé dans le conseil, c'était elui du fils de l'ex-pacha Ben-Abou. On s'attend onc à le voir appelé sous peu au poste de sous-ouverneur de Tanger, avec le commandement es quelques troupes qui y sont casernées.

« Les consuls avaient pris de grandes mesures e précaution dans la nuit du 5 au 6 et dans celle u 6 au 7. Un des consulats les mieux gardés tait celui des Deux-Siciles. Deux canons sont raqués en outre sur la ville, du côté de terre.

« Ces mesures de précaution, sages par elles-têmes, ont présenté cependant peut-être un trop rand luxe de développement, car elles ont eu our *résultat* de plonger la ville dans la plus effoyable panique. Cela était d'autant plus facile à révoir, qu'en l'absence prolongée des chargés affaires d'Angleterre et de France qui se sont ndus à Tétouan auprès du khatib à la nouvelle e la mort de l'Empereur, le plus léger conflit ouvait amener, dans la situation actuelle des prits, des événements très-graves.

« Dans la matinée du 7, plus de deux cents ersonnes ont quitté la ville, et parmi elles on emarquait toute la famille du premier drogman e la mission française.

« Quelques heures plus tard a eu lieu l'embarquement de la famille du consul de Portugal, insi que celui du chargé d'affaires d'Espagne. es deux derniers embarquements ont donné lieu un scandale regrettable. Quelques fanatiques e sont opposés à l'embarquement, une scène ssez violente s'est passée à la Marine, et il a llu l'intervention du corps consulaire pour y ettre un terme. L'embarquement a eu lieu. Mais eux coups de fusil, heureusement mal dirigés, nt été tirés sur le canot qui emmenait David ouscoussou, l'interprète d'Espagne. Le principal nstigateur de cette scène était un fanatique marocain, protégé anglais, fils d'Abdallah, et l'on eut assurer qu'elle n'aurait pas eu lieu si M. rummond-Hay se fût trouvé à Tanger.

« Les dernières nouvelles parvenues de l'intéieur ne sont pas mauvaises. On a appris ce man, par voie de mer, que Sidi-Mohammed, à la te de 36,000 hommes, était entré à Rabat, et ue quelques villes ont envoyé leur adhésion au ouveau souverain. On vient d'apprendre égalenent que le chargé d'affaires d'Espagne avait fait arvenir à son gouvernement l'annonce officielle e la mort de l'Empereur, en lui demandant de ouvelles instructions. On attend avec anxiété a réponse de Madrid, l'ultimatum accordé aux utorités marocaines expirant le 13 de ce mois.

« Le chargé d'affaires de France, vicomte de Casllon, après une absence de douze jours, est entré à Tanger dans la soirée du 7. Il y était impatiemment attendu. La ville est tranquille.

« *P. S.* Nous apprenons à l'instant que Sidi-Mohammed a été proclamé à Mequinez et à ez.

« La nouvelle arrive que les quelques chrétiens qui se trouvaient à Rabat dans la situation la plus critique, ainsi que les agents des puissances européennes, ont été assez heureux pour se sauver sur une petite embarcation qui les a transportés à Gibraltar. Ils ont quitté Rabat au bruit de la fusillade et du canon. Ils pourront s'estimer heureux que le hasard leur ait fait rencontrer un bateau sur rade, car ils auraient été massacrés avant l'arrivée des secours de Tanger.

« Deux vapeurs, l'un français, l'autre anglais, sont partis hier de Tanger pour relever les agents de la côte dont, à l'exception de ceux de Rabat, on n'a reçu aucune nouvelle jusqu'à ce moment.

« Tanger continue à être tranquille. Tous les corps consulaires sont sous la garde d'une forte escorte; de nombreuses patrouilles parcourent les rues chaque nuit. Depuis deux jours le gouverneur fait lui-même la police.

« La nomination du fils de Ben-Abou est arrivée; mais soit que le nom résonne fort mal à l'oreille de la population, en souvenir de son père, plus apprécié des Européens que des indigènes, soit que Ben-Abou ait eu à craindre des difficultés trop grandes à surmonter, il n'a point accepté et est parti pour Tétouan, afin de se rendre auprès du khatib. »

Pour extrait : F. Camus.

FAITS RELIGIEUX

On nous écrit de Saint-Laurent-sur-le-Verdon (Basses-Alpes) :

« Mardi dernier, 13 du courant, la paroisse de Saint-Laurent-sur-le-Verdon, dans le diocèse de Digne, était en grande fête. Un nombre considérable d'habitants des communes voisines avait voulu y prendre part. Toute la population du village avait, ce jour-là, délaissé les travaux des champs pour être tout entière à sa joie.

Plus de vingt prêtres des paroisses des Basses-Alpes et du Var, le maire de Quinson, le juge de paix du canton de Riez, la gendarmerie, plusieurs notabilités des environs étaient venus augmenter cette animation inaccoutumée. Que se passait-il donc dans cette petite localité ? Quel événement extraordinaire avait pu la faire sortir de son calme habituel? Qui excitait tant de joie et attirait tant de sympathie? Il ne fallait pas longtemps pour en découvrir la cause. Les arcs de triomphe dressés à la porte d'une élégante église nouvellement construite et à la porte du château, donnaient la clef de l'énigme. Il s'agissait, en effet, de la consécration de cette église, et c'était Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, descendant des anciens seigneurs de Saint-Laurent, qui devait faire la cérémonie.

Le prélat qui, à raison de ses nombreuses occupations dans son diocèse, ne peut, qu'à des intervalles éloignés, visiter cette partie de ses domaines, n'y paraissait jamais sans laisser des traces mémorables de son passage; c'était tantôt à des fermiers qu'il donnait des marques de sa munificence; tantôt à quelques habitants malheureux du village qu'il laissait des preuves de sa charité; et à tous et toujours il prodiguait les témoignages de sa bienveillance. C'était surtout

vers l'église paroissiale que Monseigneur de Mazenod porta son inquiète sollicitude. Déjà il l'avait pourvue des vases sacrés les plus précieux lorsque, dans le dernier voyage qu'elle fit à Saint-Sauveur, Sa Grandeur ne pouvant plus souffrir que le saint des saints eût pour demeure un édifice étroit, humide et menaçant la vie des fidèles par sa vétusté et sa dégradation, résolut non de réparer ce qui pouvait l'être, mais de construire à neuf une église plus grande, plus saine et plus digne du Seigneur.

Monseigneur savait bien qu'il ne fallait compter en rien sur les ressources du pays et que la construction serait presque entièrement à sa charge; il ne recula pas pour cela. Le gouvernement n'ayant pu fournir que le quart de la dépense, Sa Grandeur a voulu payer tout le reste de ses propres fonds et s'acquitter de la double obligation qu'imposent noblesse et vertu. Aussi c'étaient les libéralités et les vertus de ses ancêtres, embellies et rehaussées par celles du Saint-Pontife que cette population reconnaissante saluait en ce jour avec empressement et enthousiasme, en se pressant autour de sa personne sacrée et en voulant tous, avec une naïveté qui partait du cœur, serrer sa main paternelle.

Mgr l'évêque de Digne qui, ce même jour, avait à présider l'installation des Religieuses trinitaires dans une autre localité de son diocèse, n'ayant pu se rendre à Saint-Laurent, avait député M. le curé de Riez, pour le représenter auprès de son collègue de Marseille, et assister ce dernier pendant la consécration en qualité d'archidiacre.

Durant cette longue cérémonie faite avec toute la pompe et toute la dignité que demande l'Église, le recueillement du peuple a été admirable; mais son émotion a été bien vive lorsque le vénérable prélat, sur la porte du nouveau temple, a expliqué en langue provençale à ce peuple qui n'en avait pas encore franchi le seuil, les belles paroles du Pontifical, et a terminé son allocution en demandant aux fidèles de cette paroisse, qu'en se prosternant aux pieds de ces autels, ils voulussent bien se souvenir de celui qui allait les dédier au Seigneur, et qui leur avait donné cette église comme le legs de sa vieillesse ou plutôt comme le legs d'un cœur toujours jeune pour eux en affection et en dévouement.

Après cette consécration et la célébration du Saint-Sacrifice, Mgr l'évêque a fait asseoir à sa table tous les membres du clergé, le maire de Saint-Laurent, le juge de paix de Riez et toutes les autres autorités et notabilités des pays voisins qui avaient assisté à cette fête religieuse. Cette réunion formait autour du prélat une couronne de cinquante convives.

Vers la fin du repas, M. le curé de Saint-Laurent, interprète naturel de ses paroissiens, a remercié Monseigneur de l'insigne bienfait qu'il leur avait accordé; il a dit que les actes de bienfaisance que Sa Grandeur avait prodigués jusqu'à ce jour dans cette paroisse, quoique gravés dans des cœurs reconnaissants, mourraient cependant avec ceux qui les avaient reçus, tandis que le mouvement religieux dont elle venait de doter la localité passerait de générations en générations et ferait bénir son nom par la postérité même la plus reculée. Ses paroles, empreintes d'émotion et de vérité, ont été couvertes d'unanimes applaudissements.

C'est alors que M. le marquis Eug. de Boisgelin, neveu de l'évêque de Marseille et qui, en cette qualité, avait suivi avec assiduité la construction de la nouvelle église et avait été témoin du zèle de M. le curé, a voulu lui rendre un témoignage éclatant en faisant connaître tout ce que ce digne prêtre avait mis de soins et d'empressement pour accélérer les travaux, et n'a pas craint de le représenter, la plupart du temps travaillant comme un simple ouvrier, mettant la main à tout et se prêtant même aux emplois les plus difficiles et les moins attrayants.

Cette justice rendue à l'homme de Dieu, a trouvé un écho dans la bouche de tous les membres de cette nombreuse assistance.

Le soir, au salut, à défaut d'artillerie, le fusil a fait entendre ses détonations, et l'entraînement est devenu bientôt si général, que la bravade a duré jusqu'à une heure bien avancée. On aurait dit que cette population, heureuse d'une si belle journée, avait regret de la voir finir, et voulait la prolonger bien avant dans la nuit.

C'est le lendemain, mercredi, que Monseigneur a dû quitter Saint-Laurent pour retourner à Marseille, accompagné de toutes les bénédictions de ce peuple accouru de bon matin sur son passage et qui n'a cessé de le suivre des yeux que lorsque l'éloignement et les accidents de la route l'ont eu complétement dérobé à ses regards.

Saint-Laurent-sur-le-Verdon, près Quinton (Basses-Alpes).

Le diocèse de Strasbourg fête aujourd'hui même le couronnement de *Notre-Dame-de-Marienthal*, le plus célèbre pèlerinage de l'Alsace. *Mgr l'évêque de Strasbourg* a invité à cette solennité un grand nombre d'évêques. Son Eminence Mgr le cardinal Mathieu, métropolitain de Mgr Raess, se trouvait à Strasbourg dès jeudi dernier. L'*Alsacien* de ce jour nous annonce l'arrivée à Strasbourg de NN. SS. de Metz, de Saint-Dié et de Spire (Bavière Rhénane). Mgr Menjaud, évêque de Nancy, archevêque nommé de Bourges, doit aussi assister à la solennité.

Mgr l'évêque de Viviers vient d'autoriser les pères Doctrinaires de Cavaillon à se charger de la direction du Collége de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). M. l'abbé Lambert, vicaire de Cavaillon, est nommé principal de cet établissement.

Le bulletin de l'Œuvre de Saint-François-de-Sales publie la lettre suivante qui a été adressée à Mgr de Ségur par Mgr l'évêque de Valence :

« Monseigneur, je ne saurais vous remercier assez du bienveillant accueil que vous faites aux suppliques de mes pauvres paroisses mixtes; il en a peu, j'en suis sûr, qui méritent autant qu'elles votre intérêt, car le protestantisme, aidé par les secours qui viennent de Londres et de Genève, les travaille beaucoup en ce moment; il fonde

s frais des écoles et des salles d'asile partout il peut, afin d'attirer à lui les catholiques.

« Vous comprenez, Monseigneur, tous les efforts e mes bons curés sont obligés de faire pour tter contre le mal. Les protestants sont riches ils ont des ressources, les catholiques sont paues et manquent de tout. Ces derniers ne peunt guère, par conséquent, venir en aide à MM. s curés pour leurs œuvres.

« L'association de Saint-François-de-Sales trou-ra donc dans mon diocèse un immense débouté à ses aumônes; aussi quel bien elle est appelée à y faire! Je ne négligerai rien pour l'étendre et la propager partout où il me sera possible l'établir.

« Agréez, etc...

« † JEAN-PAUL, évêque de Valence. »

On lit dans l'*Ami des Familles* de Valence :

« L'affectation donnée par le conseil général de la Drôme au legs de S. M. l'Empereur Napoléon Ier, devait enfin recevoir sa réalisation.

« Considérant que les ressources du département ne lui permettent pas de faire les frais nécessaires pour l'organisation primaire d'un orphelinat; que l'orphelinat fondé à Valence sous le patronage de Mgr l'évêque de Valence et dont le conseil général a, dans sa dernière session, encouragé le développement par une subvention de 1,500 fr., fonctionne dans des conditions on ne peut plus favorables; qu'il y aurait avantage, tout en conservant au département les propriétés de l'orphelinat et sa surveillance, d'en confier la direction à l'administration établie par Mrg l'évêque de Valence; le conseil général, dans sa session de 1859, a décidé qu'une propriété rurale dont le prix ne devra dans aucun cas dépasser le montant du legs de l'Empereur, sera immédiatement acquise dans les environs de la ville de Valence pour être affectée à l'établissement d'un orphelinat de garçons sous le nom d'Orphelinat de Napoléon Ier.

« Il a autorisé le préfet à faire cette acquisition et à traiter avec M. Simon, vicaire général, pour qu'il se charge de l'organisation de l'orphelinat départemental, et il a alloué, pour les premiers frais d'installation, une somme de 4,000 fr. formant une portion du produit des intérêts capitalisés de la somme de 50,000 fr. placée en rentes sur l'Etat. »

On nous écrit de Notre-Dame de Quézac :

Dans une petite paroisse du diocèse de Mende, située sur la rive droite du Tarn, se trouve un lieu de dévotion en l'honneur de la Reine du ciel, connu sous le nom de Notre-Dame de Quézac. Ce pieux pèlerinage, qui compte plusieurs siècles d'existence, est très-célèbre dans le diocèse de Mende et dans les diocèses voisins. Notre-Dame de Quézac est là pour le Gévaudan une sentinelle vigilante et puissante. *Posuerunt me custodem.* Elle a été pour l'héritage de Saint-Privat une barrière impénétrable qui a défié l'hérésie et les fléaux dévastateurs. Grâce au dévouement généreux du vénérable et saint pasteur qui y préside, ce béni sanctuaire a retrouvé ses antiques splendeurs que lui avaient ravies des jours mauvais. Tous les ans, la fête de la nativité de Marie y attire une affluence de peuple. C'est un spectacle bien touchant et bien édifiant de voir se presser autour de l'image sacrée, dans l'attitude du recueillement et du respect, la multitude des pèlerins que la confiance et l'amour réunissent dans cette pieuse enceinte. Aussi nul ne quitte ce lieu de bénédiction sans emporter avec lui quelque consolation, quelque bienfait de la part de la mère de Dieu.

C'est le 11 de ce mois qu'a été célébrée cette fête de famille. Une retraite de huit jours y avait préparé tous les cœurs. L'activité des travaux de la campagne n'a pas ralenti le zèle des fidèles. Durant ces jours de miséricorde et de salut, un auditoire nombreux a constamment entouré la chaire de vérité; les habitants de la paroisse, ceux de la ville d'Ispagnac et une foule d'étrangers ont rivalisé de zèle et d'ardeur. La parole de Dieu a produit tout le fruit qu'on devait en attendre; tous les cœurs ont cédé à l'onction de la grâce, et retrouvé la paix du Seigneur.

Mgr l'évêque de Mende, dont la tendre piété envers Marie est connue de tous, n'avait pas voulu rester étranger à cette touchante solennité ; lui aussi, il était accouru avec l'élite de son clergé pour donner l'exemple du dévouement et de la dévotion à la mère de Dieu. La grand'messe, célébrée avec toute la pompe possible, a été chantée par M. Vidal Henri, vicaire général, en présence de Monseigneur. L'office divin a été entièrement célébré selon le rite romain; et, pour la première fois, nous avons entendu, avec ce qu'il a de grave et de mélodieux, le chant grégorien restauré par le R. Père Lambillotte. Après le sermon, a eu lieu la procession d'usage. Cette brillante et pieuse fête s'est terminée par le chant solennel des vêpres et par la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Nous garderons à jamais le souvenir de ce jour béni et des douces émotions qui ont impressionné nos cœurs.

L'abbé RIGAL, miss. dioc.

Pour tous les faits religieux : M. GARCIN.

FAITS DIVERS

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 18 septembre 1859.

« Monsieur le Directeur,

« Mon fils, âgé de deux mois, a été enlevé, le 16 septembre courant, dans le jardin des Tuileries, vers une heure et demie; je viens vous demander de venir à mon aide dans cette circonstance, en insérant dans votre journal avec cette lettre, la note suivante :

« Je promets 10,000 francs de récompense à « celui qui rapportera sain et sauf mon enfant à « mon domicile, rue Jacob, n° 50, à Paris. »

« Recevez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« E. HUA,

« Juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine. »

Signalement de l'enfant :

Né le 14 juillet 1859.

Le corps en très-bon état et marbré, sans aucune tache ni signe. Tête en pointe, nez fort, menton petit. Très-peu de cheveux, sauf une houppe blonde derrière la tête, apparence de crasse venant en pointe sur le haut du front. Teint rose et frais. Cils supérieurs blond foncés, longs et fins, pas encore de cils inférieurs. Yeux vifs et tirant sur le noir. Pieds longs, doigts des mains souvent écartés.

Important :

L'enfant a été vacciné le 13 août. Un seul bouton a pris sur chaque bras. Les marques en sont encore fort apparentes.

Il était vêtu d'une petite chemise en toile fine (ourlets tous piqués). Brassière de brillanté doublée de futaine, le col rond et les poignets garnis d'une broderie très-basse. Une couche marquée H. C. Un lange de laine, un de piqué. Un bonnet ruché de jaconas coulissé. Blouse de percale à petits plis garnie de valenciennes.

Pelisse de piqué blanc. Pèlerine avec bords brodés. Bas et chaussons de laine blanche.

Signalement de la femme qui a enlevé l'enfant : Age, vingt-six ans environ; teint brun et coloré, cheveux noirs un peu relevés sur le front; chapeau dont la passe était de paille et la coiffe de soie bleue, brides de chapeau bleu et marron avec ruban de même couleur, croisés sur le fond du chapeau; robe grise à carreaux avec bordure en velours noir; châle tapis, mitaines en tricot de soie noire.

— Le *Vigneron* donne les renseignements suivants sur le résultat des vendanges de 1859 :

« Le Lyonnais seul aura une récolte très-bonne, non-seulement pour ce qui concerne la quantité, mais encore la qualité. On récoltera beaucoup de vin, qui sera excellent, disent les lettres que nous recevons des principaux producteurs.

« La Provence, moins heureuse cette année, n'aura qu'un tiers de récolte; le Roussillon, le Narbonnais, une demi-récolte dans les endroits qui n'ont pas été ravagés par la grêle et par l'oïdium.

« Le Gers et surtout l'Armagnac ne donneront presque rien, les orages ont dévasté les vignoble .

« La région de Cahors a éprouvé les effets désastreux d'une trop longue sécheresse. Le vin sera aussi bon que celui de 1858, mais beaucoup moins abondant; aussi la hausse a-t-elle fait dans ces contrées des progrès extraordinaires.

« Dans la Gironde, les pluies ont favorisé le développement des raisins épargnés par la coulure, l'oïdium et la grêle. L'influence favorable de la température qui règne depuis la seconde moitié du mois d'août a un peu rassuré les producteurs. Mais il ne faut pas se faire illusion, car le mal ne pouvait être complétement réparé. Aussi les prix sont-ils maintenant tenus très-fermes.

« On va ouvrir les vendanges vers le 20 septembre dans la Charente; on compte approximativement sur une demi-récolte. On ne doit pas s'étonner de la hausse qui s'est produite sur les eaux-de-vie de bonne provenance.

« Dans les régions du Centre, les vendanges commenceront du 25 au 30 septembre. Le vin sera d'excellente qualité, mais la quantité ne dépassera pas une récolte très-moyenne. On l'évalue approximativement à 25 hectolitres par hectare.

« Dans la contrée nantaise, les prix n'ont pas faibli à l'approche des vendanges; cependant les vins vieux sont un peu négligés. Le commerce contracte des affaires considérables en vins sur pied ; le temps est on ne peut plus propice pour vendanger.

« Dans les environs de Paris, la qualité sera supérieure relativement aux années ordinaires; la quantité ne dépassera pas deux tiers de récolte dans les vignobles les plus favorisés.

« Les nouvelles du Rhin sont très-rassurantes. L'Allemagne, la Hongrie, sont tout aussi bien partagées que la Suisse, qui compte sur des produits exceptionnels. »

— La première réunion d'automne à Chantilly aura lieu dimanche 25 septembre.

La réunion d'automne au bois de Boulogne commencera le dimanche 2 octobre, et continuera le dimanche 9 et le dimanche 16. Les courses de la société d'encouragement se termineront par la deuxième réunion d'automne à Chantilly, qui aura lieu le dimanche 23 octobre.

— Un orage épouvantable s'est abattu le 22 août sur la Martinique. Il a causé à la *Trinité* un sinistre qui a jeté la désolation dans une honorable famille. A quatre heures et demie, sur l'habitation Spontourne, la foudre est tombée dans une pièce de jeunes cannes où travaillaient des cultivateurs indiens et africains. L'économe, M. Mondory, a été tué sur le coup, et deux Africains ont été grièvement blessés. Chose singulière, quand on a relevés les victimes elles étaient toutes nues. La foudre avait enlevé leurs vêtements.

— On écrit d'Alexandrie à l'*Indépendance belge*, que les travaux du musée égyptien doivent bientôt commencer. Un magnifique palais en fonte dorée, du plus pure style arabe et sortant des premières fabriques de France, va s'élever et fera époque dans la capitale de l'Egypte, en rappelant les monuments des califes dont l'architecture paraissait oubliée. A ce propos, le vice-roi fait toujours continuer les fouilles dans les temples et dans les nécropoles de la Haute-Egypte. Plus de 2,500 ouvriers sont employés à ce travail, qui doit apporter de nouvelles lumières à l'histoire si reculée des Pharaons. Il ne se passe presque pas de jour que, sous la savante direction de M. Mariette, l'on ne fasse de nouvelles et intéressantes découvertes, l'on ne recueille une foule d'objets précieux qui semblaient destinés à ne plus revoir la lumière, et dont la possession ferait le bonheur de plus d'un antiquaire.

Tout récemment encore, non loin de Thèbes, on a trouvé le sarcophage intact d'une princesse. Le corps, dans un état parfait de conservation, était littéralement couvert d'ornements de toute sorte. Parmi ces ornements, on a remarqué deux bracelets, deux vrais chefs d'œuvre, dont le fermoir figure un lion admirablement ciselé, plusieurs chaînes de scarabées, des bagues ravissantes d'originalité, un miroir, une espèce de couteau et un magnifique collier formant décoration. Ce collier se compose d'une très-grande et forte chaîne sur laquelle, de distance en distance, se voient des abeilles qui n'ont pas moins de huit

ntimètres de longueur. Tous ces objets, y mpris le miroir, qui, à lui seul, pèse plus de ux kilogrammes, sont en or pur et ont une va-ır intrinsèque qui serait déjà considérable, si valeur artistique et historique surtout n'était s infiniment supérieure.

— On écrit de Salzbourg, le 15 septembre : Le ltede la cathédrale est en flammes depuis quatre ures du matin. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— L'ex-roi d'Oude qui, il y a peu de mois, re-isait de recevoir aucune somme d'argent sur la ension qui lui est accordée par le gouverne-ent de l'Inde, jusqu'à ce que le procès qu'il utient en Angleterre fût définitivement jugé, a ıfin accepté l'offre de cette pension qui vient de i être renouvelée. Sur la réquisition du com-andant de la place de Calcutta, une somme de ,000 roupies a été payée récemment sur le ompte des dépenses de Sa Majesté.

(*Lucknow Herald.*)

— L'Allemagne littéraire et savante prépare ne nouvelle fête en l'honneur de Schiller. Elle era célébrée à Wiesbade vers la mi-novembre. oici quelques détails anticipés sur le programme. l y aura grand festival musical, une représenta-ion au théâtre de l'un des chefs-d'œuvre de chiller, illuminations, réjouissances publiques, tc. Mais le côté original de la fête sera la grande pothéose du poëte dans la vaste salle de Kursaal. es transparents lumineux représenteront les lus belles scènes et les principaux personnages e Schiller. Un orateur, s'adressant au public, éclamera les passages remarquables et dévelop-era les situations les plus dramatiques. A un noment donné, le tableau s'illuminera, et les pectateurs auront la représentation picturale les créations du poëte. *Ut pictura poesis.*

— Le *West African Herald* constate que, par suite du haut prix auquel sont arrivées les peaux de singes noirs en Angleterre, il y a une con-currence effrénée pour s'en procurer dans l'Afri-que occidentale.

— La trompe de l'éléphant est-elle en caout-chouc ou en gomme élastique?

Tel est le problème que posait souvent au par-terre du théâtre du Palais-Royal le regrettable Sainville. Hier, au Jardin des Plantes, un négo-ciant de Bordeaux fraîchement débarqué à Paris et voulant sans doute élucider la question, exa-minait avec attention le curieux appendice de l'énorme pachyderme, lorsqu'un monsieur lui frappa sur l'épaule et l'invita à explorer sa poche afin de savoir s'il ne lui manquait pas quelque chose.

Le négociant fit le geste demandé et pâlit su-bitement. Son portefeuille, garni de traites et de billets de banque représentant une somme im-portante était absent. Mais le monsieur, qui n'é-tait autre qu'un agent du service de sûreté, le rassura en lui remettant intact ledit portefeuille, qui venait d'être soustrait par un voleur à la tire des plus adroits. Le Bordelais resta confondu de surprise en reconnaissant dans ce voleur un *gentleman* élégant qui, avec une exquise poli-tesse, s'était empressé de lui donner des rensei-gnements sur l'histoire naturelle et sur les col-lection du Jardin des Plantes.

Le même jour, les agents du service de sûreté arrêtaient à la foire de Saint-Cloud deux voleuses émérites, qui avaient fait une razzia de tabatières, de montres et de porte-monnaies.

— *Des escargots au point de vue de l'alimenta-tion.* — On remarque depuis quelques années que les escargots prennent une place de plus en plus importante dans l'alimentation de plusieurs con-trées. Autrefois, à Paris, il n'y avait guère que les herboristes et les pharmaciens qui vendissent des escargots; ils occupent aujourd'hui un em-placement spécial à la Halle, près des écrevisses et des poissons d'eau douce, et il est peu de res-taurateurs sur la carte desquels ils ne soient ins-crits. On évaluait, en 1852, à un demi-million la consommation mensuelle de ces mollusques dans la capitale. Cette consommation a sensiblement augmenté depuis cette époque.

Sur le marché de Dijon, il se vend annuelle-ment pour 6,000 fr. d'escargots de vigne, au prix moyen de 1 fr. 50 c. le cent. Le docteur Ebrard a calculé que ces hélices, perdant une grande quantité d'éléments aqueux par la cuisson, cha-cune d'elles, du poids de 20 à 22 grammes envi-ron, ne renferme guère au delà de 10 grammes de substances alimentaires lorsqu'elle a été dé-pouillée de sa coquille. Celle-ci pèse de 4 gram-mes à 4 grammes 50 centigrammes. Il en résulte que les escargots vendus sur le marché de Dijon représentent en parties alibiles un poids de 8,000 kilogrammes, soit celui de la chair fournie par 150 veaux ordinaires.

A Alger, on voit sur le marché des tas énor-mes de limaçons qu'on vend au boisseau et au cent, et qui sont consommés principalement par les Espagnols et les Provençaux. Dans plusieurs contrées, les cultivateurs ne mangent pas d'autre viande que celle des escargots, qui sont un ali-ment réputé maigre. Fisher rapporte que cette particularité a donné lieu près de Bordeaux à une coutume singulière. Tous les ans, le mer-credi des Cendres, on se dirige vers la commune de Cauderan pour y manger des limaçons, termi-ner gaiement le carnaval, et prendre un avant-goût du carême. Autrefois, la ville d'Ulm, renom-mée pour ses escargotières, fournissait annuel-lement plus de dix millions d'hélices vigneron-nes, pour être consommées durant le carême dans les couvents de l'Autriche. Pline nous ap-prend que les escargots constituaient un aliment fort recherché par les habitants de Rome. On sait quel haut degré de perfection l'art culinaire avait atteint chez les Romains. Apicius, dans son *Traité sur l'art culinaire*, n'indique pas moins de trois sauces principales pour les limaçons, dont une composée d'herbes, de lait, de beurre, de fro-mage, de vin cuit, de farine et de safran, mérite d'être particulièrement citée.

On n'apporte plus aujourd'hui la même re-cherche dans la préparation des escargots; à Paris, on les mange généralement cuits sur le gril ou au four, après qu'ils ont été bouillis dans leur coquille et assaisonnés de beurre frais pétri avec du persil haché menu. Ainsi accommodés, ils sont un aliment sain, nutritif et très-digestible. Il n'en est pas de même lorsqu'ils sont mangés immédiatement après avoir été recueillis, sans avoir été purgés des substances végétales nui-sibles qu'ils peuvent contenir. On a vu des exem-ples d'empoisonnements déterminés par des li-

maçons recueillis dans des localités où croissaient la ciguë et la belladone. Pour parer aux accidents de ce genre, il suffit de soumettre les escargots à un jeûne suffisamment prolongé pour que leur tube digestif se vide complétement.

On sait le tort considérable que les limaces et la plupart des hélices causent aux récoltes de tout genre; en 1856, elles firent plus de ravages que l'oïdium dans les vignes de la Charente-Inférieure. Jusqu'à présent on ne connaît pas d'autre moyen de mettre les vignes et les arbres à fruits à l'abri de leurs atteintes que d'en faire la recherche à la main, pendant ou après les premières pluies chaudes du printemps. On ne saurait donc trop recommander cette opération, qui a un but doublement d'abord, de débarrasser l'agriculture d'un de ses fléaux les plus redoutables, et ensuite de fournir un élément important de plus à la nourriture de l'homme.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. GARCIN.

Nécrologie.

Viennent de mourir : M. Fleury Robert, ancien député de la Loire; — M. Meynis, membre du conseil général du même département; — A Laforest (Nord), M. Amand Miquet, à l'âge de cent un ans; — M. Saulnier, ancien membre du conseil général du Jura; — M. Adam, imprimeur et propriétaire de l'*Indépendant* de Douai; — à Albi, M. Isidore Gardès, ancien député du Tarn, ancien adjoint au maire d'Albi, à l'âge de soixante-deux ans.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Nous apprenons, avec une douloureuse émotion, la mort de M. le comte de Montbriant. Les bonnes œuvres de Lyon et du Beaujolais garderont le souvenir de la générosité et du dévouement actif de cet homme de bien, appelé jeune encore, à recevoir sa couronne. M. de Montbriant était président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Villefranche.

—M. Brunel, célèbre ingénieur anglais, vient de mourir à Londres. M. Brunel était le fils de l'ingénieur français, mort en 1849, et qui construisit le fameux tunnel de Londres, aux travaux duquel il prit lui-même uue grande part. L'Angleterre lui doit une foule de travaux importants, entre autres le pont suspendu de Hungerford, à Londres, un des plus longs qui existent, et les ponts tubulaires de Couway et de Britannia. Mais c'est surtout pour la construction des grands bâtiments à vapeur qu'il s'est signalé. Ce fut lui qui lança le *Great-Western*, le premier steamer colossal qui ait traversé l'Atlantique, et qui, en dernier lieu, construisit le *Leviathan*, devenu, comme on sait, le *Great-Eastern*.

M. Brunel était né en Angleterre, mais son père était natif de Normandie. Par suite des troubles de la première Révolution française, le père fut contraint d'émigrer aux Etats-Unis. Il vint en Angleterre en 1799, et on lui confia les travaux de l'arsenal de Portsmouth. Sir M.-J. Brunel avait été élevé pour l'Eglise; mais son goût pour les sciences lui fit embrasser la carrière dans laquelle il s'est distingué à tant de titres.

Nous recommandons tout particulièr[...] à nos lecteurs les livres de la librairie [...] Plon, annoncés dans le numéro de ce jou[...]

(*Voir aux annonces*).

AVIS AUX ABONNÉS.

L'Administration de l'AMI DE LA RELIGION prie MM. les abonn[...] de vouloir bien la prévenir de tout[e] irrégularité dans le service de [...] journal.

Toute réclamation pour abonn[e]ment irrégulièrement inscrit [...] pour réception tardive, toute de[...]mande de changements d'adress[e] doivent être accompagnées des ba[ndes] des d'adresse sous lesquelles on re[...]çoit le journal. Il est indispensabl[e] que les chiffres existant à gauch[e] du nom du destinataire soient con[...]servés pour que les vérification[s] puissent être faites.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR L'ÉTRANGER.

	QUOTIDIEN. un an.	QUOTIDIEN. 6 m.	QUOTIDIEN. 3 m.	SEMI-QUOTIDIEN. un an.	SEMI-QUOTIDIEN. 6 m.	SEMI-QUOTIDIEN. 3 m.
Italie, Modène, Parme, etc., Portugal, Suisse	64	33	17	32	17	9
Etats Sardes	67	34	18	34	18	10
Angleterre, Hollande, Egypte, Grèce, Turquie	73	37	19	37	19	10
Belgique, Espagne, Autriche, Royaume Lombard-Vénitien, Bade, Prusse, Bavière, Allemagne, Russie	79	40	21	40	21	11
Toscane						
Etats-Unis, Colonies, Inde française, voie d'Angleterre ou de Suez	86	44	23	43	22	12
Naples et Sicile	89	45	23	45	23	12
Valachie, Moldavie, etc.	95	48	25	48	25	15
Etats Romains	111	56	29	56	29	15
Partie de l'Amérique par voie de Pa[...]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16

Le directeur-gérant, A. S[...]

DE SOYE ET BOUCHET, Imprimeurs, place du Panthéon[...]

L'AMI DE LA RELIGION

De quelques reproches faits à la charité catholique.

I.

La loi du travail et celle de la prévoyance ont reçu, ainsi que toutes les autres, une sanction propre à en assurer une fidèle exécution. Le gouvernement providentiel qui préside à la prospérité des familles comme à celle des sociétés, a établi que chacun serait récompensé ou puni selon ses œuvres. A la vertu, à l'ordre, au travail, l'honneur, le salaire, le pain et le bien-être; au vice, à la dissipation, à la paresse, la déconsidération et la misère.

Ces résultats, que la raison devine, sont confirmés par l'expérience. S'il est rare que l'homme laborieux et ordonné soit réduit à mendier son pain, il ne l'est pas moins que la fortune des individus sans conduite ne s'écroule sous l'action de l'imprévoyance qui la mine, comme le ver dévore l'arbre et le frappe de mort, en l'attaquant au cœur.

Chacun est donc soumis à la responsabilité de ses actes; il en subit les conséquences ou en recueille les avantages, selon qu'ils sont contraires ou conformes à la loi morale qui les régit. Ce principe n'a jamais été méconnu, il est mis en relief dans toutes les pages de l'Ecriture sainte. *Le paresseux*, dit le livre des Proverbes, *ne veut pas labourer son champ, à cause du froid; il sera donc forcé, pendant l'été, de mendier son pain, qui lui sera refusé.* Saint Paul est plus énergique encore : il ne se borne point à prédire les maux qui attendent celui qui est oisif, il dit qu'il faut lui refuser la nourriture, *non laborat, neque manducet.*

Lorsqu'on s'est pénétré de la doctrine contenue dans les Livres saints et dans les auteurs ecclésiastiques, on ne peut revenir de sa surprise, en voyant certains économistes s'imaginer que nous devons à leur science la découverte du principe de la responsabilité personnelle. Sans en comprendre la portée, et isolant la responsabilité qui concerne le travail, de celle qui découle de la charité, ils attaquent les œuvres de bienfaisance chrétienne, reviennent sans cesse à leurs accusations contre ce qu'ils appellent nos distributions inintelligentes, supposant que les catholiques favorisent la paresse et l'imprévoyance par des aumônes dont sont indignes ceux qui les reçoivent.

A une imputation dont tous nos catéchismes et tous nos traités de morale renferment la réfutation, ils joignent une doctrine égoïste et qui doit être repoussée par un peuple chrétien. Quand on l'examine de près, on s'aperçoit que, sous l'étiquette de la responsabilité dont les malheureux doivent éprouver les conséquences, ils ont enveloppé les principes justificatifs de l'égoïsme, de l'avarice et de la dureté envers les pauvres. Aussi ont-ils trouvé facilement de l'écho dans les sectes d'où a été bannie la charité chrétienne, ainsi que parmi les hommes sans entrailles. Il est si commode de conserver son bien, au nom de la morale, et si flatteur de passer pour un citoyen intelligent en matière économique, en refusant au pauvre la part qu'il réclame au nom du besoin! La science vient ainsi en aide à l'avarice; et la dureté du cœur, loin de trouver la réprobation publique en punition de l'égoïsme, rencontre l'apologie de la part d'une théorie immorale. On nous parle de la responsabilité dont le pauvre doit subir la peine, et l'on garde le silence sur celle qu'encourt celui qui ferme l'oreille aux cris de la détresse.

L'existence de la responsabilité n'est pas douteuse; mais le tort qu'on a, est de n'en faire l'application qu'à la violation de la loi qui prescrit le travail, l'ordre, un usage intelligent de la fortune. Elle doit être étendue à tous les devoirs de l'homme, et spécialement à celui de l'aumône. Ce que je combattrai ici, ce ne sera point la théorie par laquelle on expose les conséquences sanctionnelles d'une vie paresseuse ou dissipée, mais l'irrémissibilité de la faute commise par l'ouvrier désormais repentant, et le silence que l'on garde sur les obligations de la charité. Je n'attaquerai donc pas le dogme de la responsabilité; au contraire, je le défendrai en l'étendant. Ainsi, j'établirai que l'ouvrier paresseux est le commerçant sans activité; que le jeune homme dissipateur et la jeune fille sans conduite, expieront fatalement leur coupable déconvenue-

ment et les écarts de leur jeunesse. Mais le châtiment qui les atteindra n'excuserait point l'implacabilité de ceux qui refuseraient de leur tendre la main, et surtout ne serait pas un motif de grossir outre mesure les inconvénients d'une commisération rarement trop expansive, au risque d'en tarir la source et de laisser mourir de faim ou de maladie les pauvres dignes de tout intérêt.

De la généralisation de mon point de vue résultera une doctrine complète, par conséquent, la seule qui soit vraie. La vertu consiste dans un juste équilibre : elle n'est point uniquement justice, fermeté, prévoyance, amour, tempérance : elle est toutes ces choses à la fois. Comme dans l'explication des phénomènes physiques, il faut tenir compte de toutes les causes qui les régissent, de même dans les règles du monde moral, il faut embrasser, sous la même perspective, tous les éléments dont il est composé. Le physicien qui méconnaîtrait une seule des lois de la nature, qui se bornerait, par exemple, à étudier la pesanteur des corps, serait incapable de comprendre le mouvement d'un vaisseau et l'expansion de la vapeur; ainsi l'économiste qui ne fixe son regard que sur la responsabilité du pauvre, sans considérer celle du riche, de l'Etat et de la société, a commencé à peine ses études sur cette grave matière ; et, si l'on adoptait ses conclusions prématurées, on arriverait à des conséquences antichrétiennes et grosses de tempêtes.

Quand, à une époque, surgissent des doctrines dangereuses, presque toujours les écrivains qui se présentent dans l'arène pour les combattre, dépassent le but et se jettent à l'autre extrémité. Ils s'imaginent que, par cet effort en sens contraire, ils rétabliront l'équilibre, comme le fait un homme qui, tenant un poids considérable à la main, se penche du côté opposé. J'admets la justesse de la comparaison, et même, si l'on veut, la légitimité de l'effort; toutefois, le mouvement dont l'effet est appelé à produire le contre-poids, doit s'arrêter au point d'équilibre; s'il dépassait le centre de gravité, il aboutirait à une chute inévitable.

Les économistes anglais, effrayés des progrès du paupérisme qu'avait amenés chez eux la suppression des couvents et la confiscation des biens ecclésiastiques, avaient proposé, pour combattre le fléau toujours croissant, les moyens les plus cruels, que repoussait l'humanité et surtout une société dont le christianisme a formé les mœurs. Les économistes français, leurs copistes, ont répété passivement leurs cris d'alarme, et ont admis les mêmes remèdes meurtriers. Certes, nous ne pouvons qu'encourager les efforts tentés, dans le cercle des maximes évangéliques, pour ramener les classes ouvrières à l'amour du travail et de l'ordre. Mais ne croyons pas les corriger de leurs vices par les nôtres, de leur indolence par notre dureté : nous n'y parviendrons jamais à l'aide de théories barbares et en démolissant les asiles bâtis pour les recevoir dans les maladies et à l'époque de leur vieillesse.

L'accord de la responsabilité du *travailleur* avec la charité du riche, ou plutôt *l'harmonie* des deux responsabilités qui découlent de l'obligation imposée à chacun de remplir sa tâche laborieuse, et de subvenir, selon la mesure de ses ressources, aux besoins de l'indigent, mérite au plus haut degré les méditations du sage. Il s'agit, en effet, de principes qui tiennent aux racines mêmes du christianisme, et d'œuvres charitables qui ont fait, jusqu'à Malthus, l'admiration des siècles. Pour accuser d'inintelligence un Jean-Chrysostôme dont l'éloquence n'est jamais si grande que dans *le discours* en faveur des pauvres, *un Jean l'aumônier* dont la charité a ravi les cris d'admiration à tous les cœurs bienfaisants, un Saint-Vincent-de-Paul, l'ami de toutes les infortunes, dont les œuvres remplissent l'univers et se perpétuent par plus de 15,000 religieuses aujourd'hui répandues dans tous les Etats, il faut être bien léger de jugement, ou avoir des motifs d'un autre poids que ceux dont nous trouvons l'exposé dans les ouvrages de l'école malthusienne.

En traitant le grave sujet de la responsabilité individuelle, je ne prétends point à épuiser la matière. Il me suffira d'avoir ouvert la voie d'une discussion de la plus haute importance sous le rapport de la morale, de l'humanité et de l'économie politique. Puisse-t-elle mettre fin aux récriminations qui existent entre les défenseurs de la charité chrétienne et des théories cruelles d'un certain nombre d'économistes. Cette entente une fois établie, il restera encore sans doute des discussions sur l'importance et l'étendue à donner à telle ou telle espèce de responsabilité; mais on saura du moins que la responsabilité qui atteint l'homme soumis au travail de chaque jour, n'est pas la seule que la Providence ait dé-

crétée, et dont la sanction pénale soit certaine. On sera en même temps averti que chaque vertu engendre sa propre responsabilité, dont les effets sont inévitables le plus souvent dès cette vie, mais toujours dans l'éternité.

Au reste, tous les économistes que j'attaquerai ne condamnent pas la charité privée : l'immense majorité ne proscrit que la bienfaisance légale et la bienfaisance collective. Mais il faut avouer qu'il y a une tendance à nier les salutaires effets de la charité en général ; que plusieurs philosophes, selon l'*Encyclopédie des gens du monde*, ne la regardent pas comme un devoir moral. On ne se borne pas toujours à repousser la bienfaisance officielle, faite au nom de l'Etat, on veut abolir la bienfaisance libre, dès qu'elle est collective, c'est-à-dire exercée par des associations. On consent bien, dans certains cas, à faire l'apologie de la charité isolée ; mais elle menace d'être sapée à son tour : des mineurs s'avancent déjà sous l'édifice. Ecoutons M. Cherbuliez. Tout ce qu'il a pu dire en faveur de la bienfaisance isolée serait impuissant à prévenir les conséquences de sa doctrine. Voici comment il s'exprime dans un article inseré au *Dictionnaire de l'économie politique*, sous la rubrique du mot Bienfaisance publique, page 164.

« L'indigence, dit-il, est, historiquement aussi bien qu'en théorie, *un produit de la bienfaisance*. Pour qu'il existât un certain nombre de familles incapables de se procurer par elles-mêmes le strict nécessaire, il fallait qu'une partie du revenu des riches eût été préalablement distribuée à des pauvres par la bienfaisance publique ou privée.

« Qu'on se représente une société primitive où nul motif religieux, moral ou politique, n'a encore sollicité la libéralité des riches envers les pauvres, et où par conséquent ceux-ci ne peuvent s'attendre et ne s'attendent en effet à aucune largesse de la part de ceux-là, ou de la part du souverain qui les gouverne. L'indigence y est redoutée à l'égal de la peste ou de tout autre fléau mortel, puisqu'elle y serait une cause non moins certaine de souffrance et de mort. Aussi toutes les facultés du pauvre sont-elles tendues vers un seul but : la conservation des moyens d'existence dont il dispose. Si son travail ne suffit plus à le faire vivre, une destruction inévitable et prochaine le menace. Faible et craintif, il meurt de misère ; fort et courageux, il a recours au vol, au brigandage, et ne tarde pas à périr de mort violente. Dans tous les cas, son sort terrible est un accident exceptionnel, qui frappe d'épouvante tous ceux qu'un pareil sort pourrait atteindre et qui empêche le fléau de se propager. L'indigence ne peut pas, dans un tel état de choses, exister comme maladie sociale et attirer à ce titre l'attention du législateur. »

Quelle analyse cruelle des avantages que procurerait l'abandon des pauvres ! Ce calcul antichrétien est effrayant et montre où conduit l'oubli de la charité catholique.

L'abbé Corbière.

Les députés catholiques au Parlement anglais.

Jamais peut-être, depuis l'émancipation, la position des députés catholiques au sein du parlement anglais n'a été plus critique, jamais leur conduite plus féconde en conséquences graves pour leurs intérêts les plus chers. D'un côté, le fanatisme protestant, surexcité par les événements d'Italie, menace de se tourner contre nos coréligionnaires ; de l'autre, l'équilibre des deux grands partis politiques donne à leurs votes réunis le plus grand prix et porte les chefs à les solliciter sans cesse, sauf à les répudier le lendemain de la victoire, sauf même à se coaliser contre ceux qui la leur auraient procurée : telle est la situation vraie, pleine d'avantages, mais aussi, nous le répétons pleine de dangers.

Venir offrir des conseils à des hommes ainsi placés et habitués depuis longtemps à sonder le fort et le faible de cette situation, c'est bien osé, quand on n'est point sur les lieux. Nous l'essaierons toutefois, dans la conviction que nos frères y verront une preuve nouvelle de cette sympathie affectueuse et inquiète avec laquelle les catholiques du continent suivent la marche du petit bataillon sacré, perdu pour ainsi dire au milieu de tant de passions ennemies.

On a pu voir, et par notre correspondance de Londres et par les discours que nous avons publiés, avec quelle hardiesse trois ou quatre membres irlandais ont défendu le Saint-Siége contre les attaques calomnieuses dont il était l'objet de la part des deux chefs du cabinet anglais. Nous avons aussi fait

ressortir ce fait que tous appartenaient par leurs opinions au parti conservateur: distinction honorable certes pour eux-mêmes, mais qu'on voudrait voir partagée par un plus grand nombre de leurs collègues catholiques. D'où vient donc le mutisme de ces derniers et jusqu'à quel point est-il justifié dans une conjoncture aussi grave? La question vaut la peine d'être examinée.

Sur trente-deux députés catholiques, il y en a huit seulement qui votent avec les conservateurs; tous les autres, à peu d'exceptions près, sont depuis longtemps fidèles au parti whig ou libéral. Ils ont eu quelquefois à s'en louer, plus souvent à s'en plaindre; néanmoins ils croient de leur devoir de lui continuer leur confiance. Il est de règle, en effet, en Angleterre, que tout homme politique doit adopter et suivre les principes d'un parti, sous peine de renoncer à une influence quelconque sur les destinées de son pays. Je ne connais guère aujourd'hui que M. Gladstone auquel il soit permis d'incliner tantôt à droite, tantôt à gauche, et encore n'est-il pas bien sûr qu'il ait toujours réussi à se défendre de l'accusation d'inconséquence. Quoi qu'il en soit, le caractère de l'homme a seul pu protéger et couvrir l'attitude souvent vacillante du politique.

Voilà donc d'abord le premier motif qui a porté les whigs catholiques à persévérer dans leur ligne de conduite, et ils la justifient à peu près en ces termes :

« Le parti whig a longtemps été le seul à défendre nos intérêts, au nom de la justice et de la tolérance, lorsque les autres opinions s'unissaient contre nous pour nous empêcher de conquérir la liberté religieuse et politique. Les whigs, poussés par O'Connell et l'Irlande, ont fait à jamais disparaître l'intolérance dans nos lois : le temps et les progrès de la raison publique arriveront insensiblement à la bannir des actes et des détails de la vie pratique. Voilà ce qu'il ne faudrait jamais oublier. Sans doute, parmi les whigs eux-mêmes, il y a de grands fanatiques et des gens fort disposés à se faire de leur hostilité au papisme un marchepied pour atteindre la popularité; mais n'en est-il pas de même, parmi les torys, et quel gouvernement plus inique, plus oppressif, que celui de ce parti, dans la malheureuse Irlande. Sachons donc attendre et profiter des circonstances, sans abandonner nos doctrines. »

D'autres motifs plus graves, selon nous, militent en faveur de cette opinion. La question religieuse, en Angleterre, a disparu de l'arène politique; on n'y est plus protestant ou catholique, ou juif qu'accidentellement, pour ainsi dire; le seul titre qui vous fait siéger sur les bancs du parlement, c'est la volonté des constituants. Il ne peut donc y avoir dans la Chambre un *parti catholique*, une opinion catholique, pas plus que, légalement parlant, il ne s'y trouve un parti protestant. Essayez seulement de changer cet état de choses si favorable aux intérêts de nos frères, et vous courrez le risque de voir se relever ardent et furieux le génie de l'intolérance et de la persécution. Ce serait donc pour le moins une tentative fort téméraire, de la part des députés irlandais, de se poser comme catholiques, au lieu de prendre la position fort nette et incontestée d'hommes d'Etat ou de gentilshommes anglais.

Quant à la tactique de bascule dont nous avons eu occasion de parler, et qui consisterait à porter ses votes tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; si elle offre des avantages réels dans la situation actuelle des partis, elle présente aussi des dangers non moins évidents. Le plus grand de tous, ce serait de voir les deux partis se réunir instinctivement contre les imprudents qui marchanderaient systématiquement leurs votes en profitant de l'équilibre actuel, pour pousser comme on dit leur pointe. Les catholiques anglais risqueraient probablement de compromettre ainsi pour plusieurs années le redressement de leurs griefs les plus fondés?

Telles sont, en somme, les motifs les plus sérieux allégués par les députés libéraux pour justifier leur conduite dans les débats récents du parlement britannique. Nous sommes fort loin d'en méconnaître la justesse, et nous nous y rallierions volontiers dans une situation ordinaire et régulière. Non, on ne gagnerait rien sur le caractère anglais en se posant en gens indépendants, maîtres de la situation; en affectant même pour le catholicisme je ne sais quelle supériorité de circonstance, dont profiteraient principalement ses plus grands ennemis. Mais la position actuelle rentre-t-elle dans les conditions ordinaires, et s'il n'en est point ainsi, n'impose-t-elle pas des devoirs plus graves, plus difficiles, mais aussi plus honorables à remplir que de coutume?

Le chef suprême de l'Eglise est encore une fois en butte aux attaques les plus fu-

rieuses de la part de ses propres enfants et jusqu'aux portes de la Cité sainte. L'Angleterre les appuie par son parlement protestant, sa propagande protestante, ses émissaires protestants, sa presse protestante ; elle espère bientôt saluer le jour où la papauté sera renversée ; elle le dit, le proclame sur tous les tons; elle appelle tous les éléments du désordre à cette croisade sainte, et le rôle des députés catholiques, au sein de ce sénat, le plus illustre cependant, le plus libre de l'univers, ne serait qu'un rôle de muets ! De leurs cœurs, ou fidèles, ou revenus à la foi de leurs pères, il ne s'échapperait pas un cri de douleur ou d'indignation, dans la crainte de compromettre des intérêts de parti ! Ah ! les catholiques de France ne peuvent le croire, et ils fondent cette croyance sur des souvenirs illustres dans leurs propres annales parlementaires; un des exemples non moins mémorables dans celles de l'Angleterre elle-même.

Est-il vrai, d'ailleurs, qu'il faille abandonner un seul point de doctrine politique ou s'écarter de la ligne adoptée jusqu'ici pour soutenir les intérêts catholiques? Obtenir justice pied à pied sur le terrain de la légalité, faire redresser la loi elle-même quand elle est inique, telle est la marche suivie et à suivre par whigs ou torys, séparément ou réunis.

Mais pour défendre le Saint-Siége contre d'indignes attaques, serait-on sur le terrain de la loi anglaise, des partis britanniques? Ne serait-on pas, au contraire, sur celui du droit des gens, de l'équité internationale, c'est-à-dire, du droit commun ? Pourquoi dès lors ne pas l'invoquer hardiment dans ce parlement où le Souverain Pontife rencontre tant d'adversaires passionnés ? Y a-t-il même pour un député catholique un théâtre où il soit plus sûr d'être entendu du monde entier, et, disons-le sans crainte, plus certain même d'être écouté par ses auditeurs ; il sait commander le respect en évitant les exagérations. Et puis, c'est un terrain, — ne l'oublions pas, — où pour des cours catholiques, toute nuance politique s'efface devant le titre de fils de l'Eglise. Heureuse exception et qui permettrait l'unanimité des efforts, sans compromettre en rien la dignité personnelle. Croit-on vraiment que si, dans cette circonstance unique peut-être, les trente-deux voix dont il s'agit parlaient et votaient ensemble pour ou contre le gouvernement actuel, selon l'attitude qu'il assumerait vis-à-vis du Saint-Siége, cela ne ferait pas une impression profonde sur le cabinet comme sur ses adhérents ? Croit-on que ces réfutations faites hautement, simplement, solennellement devant la nation attentive, ne produiraient point quelque effet ? Si jamais coalition fut permise, c'est bien celle dont nous parlons.

Nous nions d'ailleurs qu'une telle attitude soit en dehors des usages parlementaires de la Grande-Bretagne. Les députés catholiques connaissent comme nous la ligne constamment suivie par les dissidents. Ils ont conquis leur influence actuelle, à force de rectifications, de coalitions, de luttes acharnées, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu justice entière sur tous les points. Il n'est aujourd'hui ni un cabinet ni un parti qui osât les attaquer : Pourquoi ? Parce qu'ils se sont fait craindre. Nous n'en demandons pas tant aux députés catholiques du parti whig : Qu'ils se tiennent debout, ce sera souvent assez pour atteindre leur but.

Mais ne dussent-ils point l'atteindre, dussent leurs efforts réunis rester en apparence stériles, quelle plus grande satisfaction, quelle gloire plus pure pourraient-ils espérer que celle de lutter, en face de l'erreur, mais aussi en présence de leurs frères émus, pour la cause de cette vérité dont la possession seule fait la gloire de ceux qui la connaissent, et l'envie de ceux même qui en détournent les regards? Ne laisse pas qui veut sa trace dans cette voie lumineuse où marche la vérité ; mais lorsque celle-ci fait à un homme l'honneur de lui confier ici-bas sa défense, elle lui confère d'ordinaire deux dons éminents : la force de caractère et l'art de persuader. Pour nous borner au catholicisme anglais, elle en avait doué l'illustre O'Connell, et, plus récemment, le regrettable Fréderic Lucas. Dans le petit groupe que nous avons en vue, personne n'est-il disposé à recueillir leur glorieux héritage ? Loin de nous de le penser, car le nom d'Irlandais, comme la noblesse, oblige.

C. F. Audley.

BULLETIN POLITIQUE

20 septembre

Les conférences de Zurich sont reprises, mais le télégraphe ne signale toujours que

des entrevues partielles entre les plénipotentiaires. Hier, à la suite de communications apportées par un courrier venant de Paris, les représentants de France et d'Autriche ont eu un entretien de trois heures.

D'après une correspondance particulière que nous recevons de Zurich, on sait dans cette ville, par les voyageurs et les rapports venus d'Italie, la vérité vraie sur la situation des Duchés; les réunions diplomatiques s'en ressentent, et notre correspondant nous assure que les combinaisons réparatrices sont en bonne voie. La conviction des personnes les mieux informées à Zurich est que les conférences aboutiront.

D'autre part, une correspondance de Vienne annonce que deux points seraient dès aujourd'hui arrêtés d'un commun accord entre les empereurs de France et d'Autriche. Avant de s'entendre sur une solution définitive, ils seraient préalablement convenus d'empêcher d'une manière absolue la proclamation d'une République collective dans les Duchés ou d'une République spéciale à chacun de ces Etats, et d'empêcher également l'annexion des Duchés au Piémont.

S'il faut en croire une autre correspondance, le gouvernement français aurait fait sagement entendre au cabinet de Turin qu'il est de son devoir de répondre par un refus à la députation de Bologne que le roi Victor-Emmanuel doit recevoir dans quelques jours.

Le chef du gouvernement révolutionnaire de Florence, M. Ricasoli, vient de rendre un décret qui confère à M. Garibaldi le grade de lieutenant général.

Nous avons fait connaître les scènes scandaleuses de Bergame. Une adresse couverte de signatures a été présentée à l'évêque, Mgr Speranza, par le clergé lombard, qui proteste hautement contre les violences et les insultes dont ce vénérable prélat a été l'objet.

Une dépêche de Vienne annonce qu'un décret de l'empereur d'Autriche vient de lever l'état de siége dans la Vénétie.

Suivant des nouvelles de Calcutta reçues à Londres, l'amiral Rigault de Genouilly, ayant conclu un traité de paix avec l'empereur d'Annam, prenait ses dispositions pour se diriger vers la Chine avec son escadre.

On attend en Chine 10,000 hommes de l'armée anglaise de l'Inde, mais ils ne pourront y arriver avant le mois de décembre; d'ici-là les intérêts occidentaux ne seront guère défendus que par une faible troupe de 800 Européens environ. Aussi hâte-t-on en Angleterre l'envoi de renforts; 2,000 matelots et 1,000 soldats de marine sont prélevés sur la flotte à Plymouth; on embarque également de l'artillerie et des munitions à Woolwich, et l'on expédie de cet arsenal trois millions de cartouches par la voie d'Alexandrie.

Le *Times* demande, en présence des événements considérables dont l'extrême Orient est appelé à devenir le théâtre, qu'on ne tarde pas davantage à établir une communication télégraphique directe avec ces contrées. Cette communication existe déjà de Londres à Constantinople; une autre ligne, partant d'Alexandrie, suit la mer Rouge et va jusqu'à Aden. La lacune existant entre la capitale de la Turquie et celle de l'Egypte sera comblée dans *quelques mois*, et la ligne d'Aden sera également poussée jusqu'au point le plus accessible de la côte de l'Inde, où elle se reliera au réseau qui traverse l'Hindoustan et atteint Calcutta.

Mais le *Times* souhaite que l'on fasse plus et que la Chine soit rapprochée de nous par l'électricité. Il demande la prompte création d'une ligne allant de Calcutta à Rangoon, et de ce point à Singapore, qui n'est plus qu'à quatre ou cinq jours de Hong-Kong. L'entreprise lui paraît facile, et il n'évalue pas la dépense au delà de quatre millions de francs.

Les tribus marocaines ont renouvelé leurs attaques contre notre frontière d'Algérie. Une dépêche annonce que plusieurs habitations françaises ont été pillées et incendiées; mais le général Esterhazy a refoulé l'ennemi et opéré une brillante razzia.

21 *septembre*

Plusieurs journaux persistent, malgré la note du *Moniteur* et la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, à espérer que le gouvernement n'a pas dit son dernier mot dans la question de la liberté de la presse.

Cette espérance s'autorise peut-être du jugement suivant porté sur le régime de la presse du premier empire :

La liberté de la presse eût servi à mettre en évidence la grandeur des conceptions de Napoléon, à proclamer les bienfaits de son règne. Général, consul, Empereur, ayant tout fait pour le peuple, eût-il craint qu'on lui reprochât des conquêtes qui n'avaient eu pour résultat que la prospérité et la grandeur de la France, que la paix du monde ? Non, ce n'était pas un gouvernement resplendissant de lauriers civils et militaires qui pouvait redouter le grand jour ! Plus une autorité a de force morale, moins l'emploi de la force matérielle lui est nécessaire ; plus l'opinion lui confère de pouvoir, plus elle peut se dispenser d'en faire usage (1).

Nous avons peu de nouvelles d'Italie. Les députations de Parme et de Modène ont quitté Turin pour retourner dans leur pays, et Victor-Emmanuel est parti pour la Lombardie.

L'*Indipendente* prétend que le cabinet piémontais aurait adressé une note aux grandes puissances pour protester contre tout enrôlement de soldats autrichiens par le gouvernement pontifical. — Quant au Piémont, il s'adjuge, bien entendu, le droit d'envoyer des soldats piémontais révolutionner les Duchés et les Romagnes.

Nous avons fait connaître le sentiment du *Constitutionnel* sur l'annexion des Etats de l'Italie centrale au Piémont. Voici l'opinion du *Pays, Journal de l'Empire*, sur le même sujet :

Le rappel des princes a été stipulé dans les préliminaires de Villafranca ; il fait partie d'un contrat synallagmatique, et cet article des préliminaires ne peut être annulé que du consentement de l'Autriche elle-même. Quant à l'annexion, il est bien certain qu'elle serait combattue non-seulement par l'Autriche, mais par d'autres puissances, et qu'il n'y a aucune chance de la réaliser.

On voit que l'incertitude se dissipe peu à peu sur le caractère de la solution à intervenir.

On n'a point oublié les circulaires par lesquelles le ministre des affaires ecclésiastiques en Toscane, M. Savagnoli, signale à la défiance publique la conduite et les sentiments du clergé. Cette étrange attitude a provoqué, de la part des quatre métropolitains du Grand-Duché, une protestation que nous reproduisons. On ne peut s'empêcher d'en admirer les principes sages et modérés.

(1) *Œuvres de Napoléon III* ; Paris, Amyot, 1854, tome I, page 161.

Nous signalons cette pièce à ceux qui, de bonne foi, ont accordé quelque créance aux imputations propagées par les révolutionnaires contre le clergé italien. Le langage digne et mesuré des archevêques toscans offre un contraste frappant avec les déclamations violentes et haineuses du ministre révolutionnaire de Florence.

Le prince de Metternich et le comte Walewski sont partis pour Biarritz.

L'agitation allemande en faveur de la réforme fédérale s'étend toujours. On a dit que l'Autriche avait adressé à tous ses agents diplomatiques près des différents Etats de la Confédération une circulaire pour les engager à faire combattre cette agitation par les gouvernements ; on assure aujourd'hui que la Saxe aurait envoyé à tous les cabinets allemands un mémoire dans le même sens.

Les correspondances de Berlin annoncent que l'état du roi de Prusse a encore empiré.

Une dépêche de Tunis porte que la situation du bey est à peu près désespérée ; la mort paraît imminente.

Un nouveau complot vient d'être découvert à Constantinople ; il avait seulement pour but de semer le désordre et d'amener des perturbations dans l'empire. Quarante personnes ont été arrêtées.

Les dernières nouvelles de la frontière du Maroc sont du 16 septembre. Leur ensemble est satisfaisant ; depuis le combat du 11, il n'y a eu aucun engagement. Le chef Sidi-Mohammed-ben-Abdallah a perdu son prestige depuis sa défaite, et les populations qu'il avait fanatisées semblent l'abandonner.

On parlait depuis quelque temps de l'apparition d'un derviche nommé Si-Mohammed-ben Zebel, qui prêche la guerre sainte et qui cherche à entraîner les tribus contre nous ; mais jusqu'ici ses prédications ne paraissent avoir produit aucun résultat.

La razzia opérée par le général Esterhazy a coûté cinq mille moutons aux Marocains.

Le général de Martimprey est arrivé à Oran.

L'armée dont peut disposer le nouvel empereur du Maroc s'élève à 40,000 hommes. La population totale de l'empire est d'environ huit millions d'habitants.

Une dépêche de Madrid porte que le duc de Montpensier a offert au gouvernement espagnol de prendre du service en Afrique, dans la guerre actuelle contre les Maures.

Le roi des Pays-Bas a fait hier l'ouverture de la session des Chambres hollandaises. Le discours royal s'occupe exclusivement de questions intérieures. Parmi les projets de loi annoncés, le plus important se rapporte à la consrtuction d'un réseau de lignes ferrées, attendues avec impatience par les populations, et à l'établissement d'un nouveau canal entre Amsterdam et la mer.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Londres, 21 septembre.

Le *Times* publie des nouvelles de Malte du 15 : l'amiral Fanshawe, avec plusieurs vapeurs de guerre et des canonnières, est parti, à ce qu'on assure, pour Gibraltar, par suite de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Maroc. L'escadre de l'amiral Mundy viendra de Sicile le rallier.

On assure que la commission de défense nationale recommande l'emploi de batteries flottantes comme fortifications des côtes.

Berne, 21 septembre.

A la suite d'une entrevue qu'il a eue hier avec les plénipotentiaires français, M. Desambrois a expédié immédiatement un courrier à Turin.

Munich, 20 septembre.

Les ministres des affaires étrangères de Saxe et de Wurtemberg, MM. de Beust et Hugel, sont arrivés ici hier, probablement pour conférer avec le ministre des affaires étrangères de Bavière.

Marseille, 20 septembre.

Les nouvelles de Rome, du 17 courant, apprennent que le Pape est complétement rétabli. Sa Sainteté donne de nombreuses audiences et partira pour la campagne après le consistoire du 26.

Le gouvernement pontifical a accueilli favorablement la note du *Moniteur*.

Les conférences continuent entre le cardinal Antonelli et M. le duc de Grammont. Suivant des lettres particulières, les attributions du conseil d'Etat et de la consulte financière seraient étendues.

Constantinople, le 19 septembre.

Un complot, formé dans le but d'amener des perturbations, vient d'être découvert; le nombre des conjurés monte à quarante, et la plupart d'entre eux sont des Circassiens ou des Kurdes ; ils sont tous arrêtés, et un tribunal extraordinaire a été formé pour les juger. Ce complot n'a, au fond, rien de grave et aucune ramification dans le pays.

Tunis, le 18 septembre.

Le *Prony* est arrivé hier, ayant à bord le médecin français demandé par le bey. L'état de S. A. est des plus dangereux. La mort paraît imminente. Le médecin a déjà visité deux fois Son Altesse.

Madrid, 20 septembre.

La *Gazette* publie la convention postale entre la France et l'Espagne.

Les Maures se sont éloignés de Ceuta, où règne maintenant la tranquillité.

S. A. R. le duc de Montpensier a offert à la reine de prendre du service en Afrique.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Voici le texte de la protestation des métropolitains de Toscane :

Au ministre des affaires ecclésiastiques.

« Lorsque, par suite des faits mémorables du 27 avril, l'ordre politique de notre pays s'est trouvé changé, nous avons aussitôt examiné et résolu la question de savoir quelle position et quelle attitude le clergé devait prendre en face des événements qui se préparaient. La religion dont il est le ministre est en dehors des vicissitudes humaines, parce qu'elle est au-dessus d'elles ; il fallait donc que le clergé évitât de se mêler aux controverses et aux luttes *des partis, dont l'effet* ordinaire est de diviser misérablement les esprits et les cœurs des hommes et de leur inspirer des haines souvent irréconciliables.

Si le clergé se rangeait ouvertement du côté d'un parti, il perdrait sans retour toute autorité et toute influence efficace sur le parti contraire; non-seulement, ce qui importe le plus, dans l'exercice de son ministère divin, qui consiste à conduire les hommes, ses frères, par les voies de la justice et de la sainteté, à la vie éternelle, mais encore dans l'exercice des devoirs civils qu'il peut et doit remplir dans les temps d'agitation, en adoucissant les âmes et en tempérant leurs colères pendant la lutte et en faisant tout ce qui est possible pour préparer et hâter la paix. Ces principes nous sont indiqués par la prudence et la charité évangéliques; ils sont en accord avec ceux que nos collègues, les évêques de France, ont hautement professés et appliqués, en de semblables conjonctures, aux applaudissements de tout le monde civilisé; ils ont eu la pleine approbation de ceux qui, dans les premiers jours, tenaient les rênes du gouvernement; nous les avons pris pour règle, en marquant au clergé placé sous notre autorité la voie qu'il devait suivre et en lui donnant nos directions.

« Nos paroles ne sont pas tombées sur le roc aride, mais dans une bonne terre, et elles ont produit abondamment leur fruit. La conduite des ecclésiastiques, en des circonstances si difficiles, a été calme, digne, prudente, étrangère aux intrigues et aux passions des partis ; témoins de leur sagesse, nous en avons souvent rendu grâce

au Seigneur, y trouvant une consolation qui allégeait beaucoup le poids des angoisses et des sollicitudes pastorales. Les méchants, qui haïssent dans le clergé l'obstacle qu'il met à leurs vices et la censure dont il les frappe; les méchants ont eu beau aiguiser le regard et dresser l'oreille, ils sont à peine parvenus à signaler, çà et là, quelques rares et singulières exceptions, et la plupart du temps il s'est trouvé qu'on ne pouvait voir dans ces accusations que de pures calomnies, ou qu'elles n'étaient motivées que par des fautes légères et excusables. Votre Excellence peut elle-même en rendre bon témoignage : le gouvernement n'a eu que rarement à appeler notre attention sur la conduite de quelque ecclésiastique, et il a été plus rare encore qu'un mûr examen ne fît pas évanouir l'accusation.

Les choses étant ainsi, quelle impression de douloureux étonnement n'ont pas dû laisser dans notre âme les deux circulaires de Votre Excellence, publiées dans le numéro de la feuille officielle du 25 courant, où le clergé est signalé comme suspect, comme troublant seul le bon ordre et la tranquillité que le gouvernement se glorifie avec raison et loue les autres classes de citoyens d'avoir maintenus; où on le représente comme inspirant de telles craintes et faisant courir de tels dangers que, pour sauver la société et préserver la paix publique, il est devenu nécessaire de le montrer au doigt, en criant: Surveillez-le et gardez-vous de lui !

« Qu'a donc fait le clergé, nous le demandons, pour être traité de la sorte? N'a-t-il pas prêché à tous, par la parole et par l'exemple, selon les enseignements de l'Evangile, la paix, la concorde, l'obéissance aux autorités publiques? N'a-t-il pas très-fréquemment, surtout dans les campagnes, calmé les cœurs par l'autorité de sa parole, apaisé les colères prêtes à rompre leurs digues, et même, en plus d'une occasion, empêché des désordres qui allaient éclater? N'a-t-il pas souffert patiemment les injures? N'a-t-il pas répondu par le pardon et la douceur aux insultes et aux provocations qui lui ont été jetées de toutes parts? N'a-t-il pas renfermé dans son cœur, pour n'en parler qu'à Dieu, l'immense douleur que lui cause tout ce que l'on dit et tout ce que l'on fait contre son auguste chef? Voudrait-on lui faire un crime des sentiments de vénération et d'amour dont il est pénétré et qu'il cherche à inspirer à tous pour le Souverain-Pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, âme et fondement de la religion, et par elle de la civilisation véritable? Est-ce là ce qu'on lui reproche? qu'on le dise ouvertement! il se glorifiera de ce crime à la face du monde, qui peut bien méconnaître, mais qui, grâce à Dieu, ne peut pas détruire le bien que lui fait la religion.

« L'un des grands bienfaits apportés au genre humain par le christianisme est la distinction des deux autorités temporelle et spirituelle, qui, dans le paganisme, furent toujours confondues, d'où une perpétuelle tyrannie ou du petit nombre sur le grand, ou d'un seul sur tous. Or cette distinction devient réelle et prend une forme concrète par la constitution, au sein de la société civile, du corps indépendant des évêques, recevant son unité de la suprême autorité du Pontife romain. Création admirable, qui assure à la fois l'efficacité de l'action par la liberté des mouvements et la force qui dure par l'unité. Détruisez-la, et tous les anciens désordres reparaissent avec l'ancienne confusion. L'histoire l'atteste.

« De la distinction des deux puissances dérivent deux *droits* distincts, indépendants et autonomes, chacun dans le domaine qui lui appartient, et cependant ordonnés hiérarchiquement, suivant leur valeur idéale, le droit civil qui régit un certain pays, et le droit ecclésiastique qui s'étend à toute la chrétienté. La co-existence de ces deux droits, comme celle des forces diverses dans le monde physique, a été admirablement ordonnée par la divine Providence pour qu'il en résultât la perfection de l'harmonie qui consiste dans la liberté par la justice. Celui qui aime véritablement la liberté, observe donc scrupuleusement les lois de l'un et de l'autre droit. Il n'a garde d'exagérer celui-ci aux dépens de celui-là, et surtout il évite d'exalter le droit inférieur pour porter atteinte à celui qui est d'un ordre supérieur, sachant bien qu'exagérer, c'est détruire. Il dit, avec saint Paul (*Rom.*, XIII, 1 et 2) : « Tout pouvoir vient de Dieu, « et les pouvoirs établis sont ordonnés de Dieu.

« Ainsi, quiconque résiste au pouvoir résiste à « l'ordre établi de Dieu. » Mais il sait dire aussi, lorsque cela est nécessaire : « Jugez vous-même « s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt « qu'à Dieu. (*Act.*, IV, 19.) » De ces paroles, si fortes dans leur modeste simplicité, que le prince des apôtres fit entendre à Jérusalem, et qui, de là, ont retenti dans toute la terre, est née la liberté chrétienne, et elle a conquis le monde. Les ministres de l'Eglise se sont servis d'elle comme d'un bouclier lorsque l'Eglise a été ouvertement et violemment persécutée par ses ennemis, ou lorsque de faux amis lui tendant des piéges, elle a été réduite, pour se conserver pure et sans tâche, à se réfugier dans l'inviolable asile du sanctuaire.

« Tels sont, Excellence, les sentiments du clergé que nous représentons, et, jusqu'à présent, les faits ne nous démentent point. Il s'abstient de prendre part aux affaires et aux démonstrations politiques, afin d'avoir toute liberté d'aller au-devant des hommes de tous les partis, pour les embrasser tous dans l'immense charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui les a rachetés tous également par son sacrifice ineffable. Il obéit dans les choses civiles aux autorités constituées quelles qu'elles soient et de quelque nom qu'on les appelle; il inculpe aux autres cette obéissance et par la parole et par l'exemple. Sa foi est inébranlable, et il le prouverait, s'il le fallait, en donnant son sang pour les saintes vérités qui ont sauvé et qui sauvent le monde, ou encore, pour le maintien de l'ordre et du gouvernement divinement établi dans l'église catholique. Si agir de la sorte c'est se rendre coupable et être dangereux, nous le sommes. et il est juste qu'on nous condamne; mais si, comme nous le soutenons ouvertement, tenir cette conduite est le devoir et la gloire du clergé, si elle assure le bien du peuple chrétien, la justice demande qu'on nous lave de l'injure qu'on vient de nous jeter publiquement sans aucune raison.

« La droiture de Votre Excellence nous inspire une telle confiance, que nous ne pouvons douter de l'effet que produira sur elle notre respectueuse représentation ; elle suffira pour dissiper des préoccupations dont l'homme le plus sage a

de la peine à se garantir en des temps aussi troublés que ceux où nous sommes. Dans cette persuasion, nous avons pensé qu'il était plus digne de Votre Excellence et plus conforme à l'amour de la paix et de la concorde de nous en rapporter à vous sur le mode et la forme à déterminer pour que justice nous soit faite publiquement. Nous espérons que la réponse de Votre Excellence à notre juste demande ne fera que nous confirmer dans la confiance que nous venons de vous exprimer, et nous avons l'honneur de nous dire avec un profond restect,

« De Votre Excellence, les très-humbles serviteurs,

« ✝ COSIMO, *cardinal-archevêque de Pise* ;
« ✝ FERDINAND, *archevêque de Sienne* ;
« ✝ FR. JULES, *archevêque de Lucques* ;
« ✝ JOACHIM, *archevêque de Florence* ;

« Ce mardi, 30 août 1859. »

On nous écrit de Zurich, à la date du 18 septembre :

On attend ce soir d'importantes dépêches du prince Richard de Metternich ; ces dépêches seront de nature à éclairer vivement la situation, à faciliter l'œuvre diplomatique, à préparer le dénoûment. Les plénipotentiaires tiendront demain une conférence.

En France, on aime que les choses marchent vite ; l'impatience ne s'accommode pas des lenteurs. Bien des gens n'espèrent plus rien des conférences de Zurich et s'imaginent même que les plénipotentiaires des trois puissances passent leur temps à ne rien faire et à contempler le lac. Ils ne se rendent pas assez compte de l'étendue de la tâche imposée aux diplomates. A côté des plus grosses questions, il en est d'autres qui ont leur importance : que de détails à régler et sur lesquels il n'est pas toujours aisé de se mettre d'accord !

Quant aux questions capitales elles-mêmes, les plénipotentiaires ne se trouvaient point en présence de faits précis et d'une situation définie ; ils étaient subordonnés à des appréciations changeantes et aux aspects mobiles de la politique. L'imprévu se met de la partie, et quand tout à coup des incidents se produisent comme, par exemple, l'article du *Moniteur* du 9 septembre, c'est un remue-ménage dans l'échiquier.

Il est de l'intérêt de tous les cabinets de l'Europe que l'agitation révolutionnaire fasse place en Italie à un autre ordre de choses. Certains journaux de France parlent beaucoup de la modération et de la bonne tenue des nouveaux maîtres des Duchés. Mais il nous arrive ici des voyageurs qui racontent des énormités de tout genre. Il se passe à Parme des brutalités et des violences qui n'arrivent pas jusqu'à nous. Lorsque toute la vérité vraie sera connue, la réaction contre le Piémont, déjà en très-bon chemin, sera très-vive. Ce que l'on sait déjà fait son effet à Zurich. Les réunions diplomatiques s'en ressentent, et les combinaisons réparatrices sont en bonne voie. Les plénipotentiaires de Zurich ne sont pas au bout de leur besogne, mais les gens les mieux informés croient que les efforts diplomatiques de Zurich aboutiront.

Pour extrait : M. GARCIN.

Le télégraphe de Saint-Pétersbourg nous a apporté ces jours derniers la nouvelle d'un événement qui peut avoir pour résultat la pacification complète du Caucase ; nous voulons parler de la capture de Chamyl.

Due au mérite des combinaisons stratégiques du prince Alexandre Bariatinski, dont les rares qualités ont déjà été ici même appréciées, cette capture est destinée à ouvrir une ère nouvelle pour le Caucase et à permettre à la Russie de concentrer davantage toutes ses ressources *sur les réformes* qui y sont à l'état de projets plutôt qu'en rapide voie d'exécution. Il y aurait donc lieu, au point de vue russe, de se réjouir doublement de cet événement important.

Mais ce n'est pas assez que le Caucase soit désormais soumis, accessible aux touristes et livré à un fructueux échange de denrées, il faut surtout qu'il devienne chrétien. Or, depuis que la Russie y a versé tant de sang, le christianisme, il faut bien l'avouer, n'y a rien gagné ; l'islamisme, au contraire, y a fait de grands progrès. Plus de quatre millions de mahométants, d'israélites, de bouddhistes vivent paisiblement sous le sceptre du très-pieux et orthodoxe tzar. *Nul* ukaze n'a eu pour but de les amener à *la lumière*, tandis qu'il n'en manque pas pour empêcher ses autres sujets de rentrer dans le giron de l'Eglise à laquelle ils appartiennent.

Sans mettre d'obstacle au zèle du clergé russe, s'il en montrait, le gouvernement n'agirait-il pas sagement de laisser également libre l'action des missionnaires catholiques, au moins à l'égard des idolâtres ? Naguère l'empereur Alexandre Ier avait établi des missions dans ses possessions asia-

tiques et y avait laissé pénétrer des enfants de Saint-François et de Saint-Dominique. Pourquoi son successeur, qui a plus d'un trait de ressemblance avec lui, ne reprendrait-il pas ces traditions de charité et de tolérance? En voyant ce nouveau et vaste champ ouvert à l'activité de la Russie, il nous est difficile de retenir ce souhait dans notre cœur, et de ne pas dire à ce grand pays qu'il lui serait inutile d'étendre au Caucase la variété des connaissances profanes, d'y propager les découvertes journalières de la science, s'il ne s'efforce d'y planter tout d'abord le vrai drapeau de la civilisation, qui n'est autre que la Croix.

SMITH.

Mgr l'évêque d'Orléans vient de publier le programme de l'Enseignement supérieur qu'il a fondé dans son petit séminaire de La Chapelle Saint-Mesmin. Cette institution, qui est appelée au plus bel avenir, est un événement considérable dans la marche de l'éducation publique en France. Elle est la réalisation d'une partie capitale de la tâche assumée au nom du clergé par les défenseurs de la liberté d'enseignement. Ce n'est qu'un effort local, il est vrai, mais ce foyer nouveau de vie intellectuelle que Mgr Dupanloup ouvre à la jeunesse, peut s'élargir et s'étendre. D'autres suivront ce fécond exemple et, nous en sommes convaincu, quelques années suffiront pour qu'on soit à même d'apprécier les résultats d'une telle initiative.

Maître consommé dans le grand art de l'éducation, Mgr d'Orléans a fait ressortir avec autorité les points de vue principaux de son œuvre. Un de ses éminents collègues, Mgr l'archevêque de Tours, après avoir lu son exposé et le plan de son institution, lui a adressé une lettre que nous sommes heureux de publier. Les jugements portés par l'illustre prélat sont trop remarquables pour ne point attirer vivement l'attention des hommes sérieux.

A. SISSON.

Tours, le 17 septembre 1859.

Monseigneur,

Je viens de lire avec le plus grand plaisir le programme de l'enseignement supérieur que vous avez le projet d'ouvrir dans votre établissement. Ce plan me paraît parfaitement conçu pour atteindre le but que vous avez en vue.

Il faudrait que des tentatives de ce genre fussent faites dans un certain nombre de grands établissements, pour corriger le vice des études ordinaires, qui sont partout d'une désolante faiblesse, et qui baissent sans cesse, parce qu'elles ne sont faites qu'en vue et dans la mesure des profits qu'on doit en retirer. L'instruction, aujourd'hui, est uniquement dirigée vers ce but, pour satisfaire les instincts et les besoins d'une société toute livrée aux choses matérielles.

Je ne suis point arrivé encore à l'extrême vieillesse, et cependant j'ai pu remarquer d'une manière bien sensible les phases de cette déchéance, et j'ai suivi avec tristesse ce mouvement qui nous fait descendre peu à peu dans la nuit. Quand on lit ce qui s'écrit, qu'on écoute ce qui se dit, on ne trouve partout, à part quelques rares exceptions, chez les hommes d'un âge un peu avancé, qu'expressions fausses, sensibilité affectée, figures déplacées, phrases de mauvais goût, absence complète de naturel et de juste mesure. Le mal vient surtout de ce qu'il n'y a dans les esprits ni doctrines arrêtées, ni principes en quelque matière que ce soit.

Ce que vous tentez, Monseigneur, est un noble et généreux effort pour arrêter, s'il est possible, notre génération sur la pente fatale. C'est l'application de ce que vous enseignez dans vos livres. Je fais les vœux les plus ardents pour que votre si louable entreprise soit couronnée d'un heureux succès, et pour que votre zèle pour relever les études littéraires soit imité partout. Du moins, les jeunes gens qui auront été nourris, sous votre direction, de fortes et sérieuses études, resteront comme les gardiens des bonnes et saines traditions et conserveront l'étincelle du feu sacré, qui se rallumera, il faut l'espérer, en des temps meilleurs.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, avec l'expression de ma gratitude, celle de mon affectueux et respectueux dévouement.

† J. HIPP., *arch. de Tours.*

CHRONIQUE

Le *Nouvelliste Vaudois* dit qu'une lettre écrite par l'administrateur du château d'Arenenberg dément la nouvelle annon-

çant qu'on y faisait des préparatifs pour recevoir les empereurs de France et d'Autriche.

Les journaux de Compiègne annoncent qu'il se fait en ce moment dans le palais des dispositions pour le séjour de l'Empereur et de l'Impératrice, séjour pendant lequel auront lieu de grandes chasses. Les lettres d'invitation pour ces chasses, ajoutent ces feuilles, sont déjà faites et expédiées, pour la plupart, aux diverses catégories de personnes qui doivent y assister.

La *Gazette d'Augsbourg* se dit en mesure d'annoncer d'une manière positive que l'empereur d'Autriche se rendra au château de Compiègne dans les premiers jours d'octobre.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde de Savoie sont arrivés vendredi à Genève, où ils doivent passer quelques jours dans cette ville.

L'ordre de lever le camp de Châlons a été décidément transmis au général Schramm, qui le commandait. La cavalerie a déjà commencé son mouvement; l'infanterie s'attend d'un instant à l'autre à partir.

Les troupes du camp se composent de trente-six bataillons d'infanterie de ligne, de trois bataillons de chasseurs à pied, de quatre régiments de chasseurs à cheval, de six batteries d'artillerie, et de quelques détachements du génie et de troupes d'administration.

On va mettre en chantier à Cherbourg un second vaisseau blindé de premier rang qui s'appellera le *Solferino* et qui sera sur le modèle du *Magenta* en construction à Brest.

Les essais des canonnières blindées qu'on vient de faire aux îles d'Hyères ayant complétement réussi, l'Empereur a décidé qu'après avoir fait quelques corrections au modèle primitif indiquées par l'expérience, on construirait cinquante de ces canonnières.

Le ministre de la marine vient d'adresser une lettre de satisfaction à M. le capitaine de frégate Tricault, commandant du *Duchayla*, pour sa belle conduite à l'affaire du Peï-Ho.

On nous écrit des bords de l'Adriatique, que l'archiduc Maximilien vient de visiter les principaux ports de l'Istrie et de la Dalmatie. Il est attendu le 25 à Trieste, d'où il se rendra, dit-on, à Venise.

L'*Ostdeutsche-Post* rapporte qu'un objet remarquable pour la ville de Vienne, au point de vue historique, et qui y avait été enlevé lors de l'occupation de cette capitale par les Français, va lui être restitué. Cet objet est la pipe dans laquelle Sobieski fumait pendant qu'il débloquait Vienne. En 1851, cette pipe fut vendue dans la succession du maréchal Oudinot et achetée par un Viennois qui se trouvait à Paris.

L'*Avenir de Nice* assure que le duc et la duchesse de Malakoff passeront une partie de la prochaine saison d'hiver à Nice. Leur arrivée aurait lieu au commencement du mois prochain.

Le *Nouvelliste de Marseille* annonce que dix-sept condamnés politiques, parmi lesquels se trouvent MM. Boichot, Gambon et Seigneur, sont arrivés dans ce port, venant de Livourne.

On annonce que M. Ponsard, arrivé hier à Paris, rapporte d'Aix-les-Bains une tragédie en cinq actes et en vers qu'il destine à l'Odéon.

Les journaux de New-York annoncent qu'un grand nombre d'Irlandais résidant dans cette ville, et désirant offrir au maréchal Mac-Mahon un témoignage de leur admiration, ont résolu de lui envoyer un cheval américain; une souscription a été immédiatement ouverte, et une somme de 6,000 fr. a été réunie.

Suivant certains journaux espagnols, Sidi-Mohamed, le nouvel empereur du Maroc, jaloux de venger l'échec que les Français lui ont fait subir à Isly, aurait juré de ne pas se couper la barbe jusqu'à ce qu'il se soit emparé d'Alger. Si le fait est vrai, le successeur d'Abd-er-Rahman peut être certain de pouvoir rivaliser avantageusement avec la barbe légendaire du Juif-Errant.

Aujourd'hui a été déposé à la mairie du 11e arrondissement le plan général de la section du boulevard Sébastopol, restant à ouvrir entre la rue Neuve-Richelieu et le carrefour de l'Observatoire. A ce plan sont joints les plans parcellaires des propriétés qui doivent être atteintes par l'expropriation.

L'administration a, dit-on, l'intention de pousser les travaux avec la plus grande activité, afin d'arriver le plus tôt possible à l'achèvement de cette voie magistrale.

Le ministre des travaux publics de Russie a visité hier le grand égout du boulevard de Sébastopol et les travaux du Pont-au-Change.

On construit en ce moment place du Châtelet, une chambre de descente sous plaque tournante, au moyen de laquelle on pourra

désormais pénétrer dans cet égout monumental sans être obligé de passer par la berge de la Seine.

Aujourd'hui le ministre russe a visité le puits artésien de Passy. Cette difficile entreprise touche enfin à son terme. On sait quelle succession d'accidents en ont jusqu'ici entravé le succès. En dernier lieu on allait atteindre à la nappe d'eau jaillissante lorsque, dans la partie supérieure du puits, les eaux provenant des sources latérales et les terrains fluides firent irruption dans le puits. On chercha à contenir cette invasion au moyen de tubes en métal; mais la pression était telle, que les tubes les plus résistants étaient déchirés. Enfin, on a pris le parti de revêtir les parois intérieures, dans les soixante premiers mètres, d'une maçonnerie construite, à mesure des déblais, en descendant, et qui va s'arrêter à la couche de terre glaise au delà de laquelle les éboulements ne sont plus à redouter. A présent, on peut compter sur le succès.

Le camp de Châlons et le camp d'Helfaut sont levés. Le *Moniteur de l'armée* annonce que les divisions actives, infanterie et cavalerie, qui composaient l'armée d'observation vont être dissoutes. Les régiments dont elles étaient formées seront répartis de nouveau sur toute la surface du territoire.

La *Gazette de Lyon* rapporte qu'il est fortement question dans les cercles militaires de la ville du prochain départ de deux régiments d'infanterie pour la Chine.

On va construire, à titre d'essai, une batterie flottante de deux étages de feu. Ce bâtiment sera cuirassé en fer; il n'aura ni mâts ni voiles et sera mû par la vapeur. Il sera armé de canons rayés.

On attend à Marseille tout le matériel de côte qui doit servir au rétablissement des batteries de la Provence, de la Corse et de l'Algérie. Notre colonie sera fortifiée depuis la Calle jusqu'à Nemours.

La *France centrale* rapporte que le chemin de fer d'Orléans transportait ces jours derniers d'énormes plaques en fer qui doivent servir à l'établissement des batteries tournantes sur nos côtes. Ces plaques sont plus grandes et plus fortes surtout que celles employées sur les voies ferrées à changer la direction des locomotives et wagons.

Comme ces dernières, elles se composent de diverses pièces qui se raccordent en les montant sur la charpente qui les doit faire mouvoir. Grâce à ce système, une pièce placée sur ces nouveaux plateaux peut être à l'instant même dirigée dans tous les sens, au gré du pointeur.

Le *Journal du Cher* annonce que le maréchal Canrobert est arrivé le 12 septembre au château de Grossouvre, propriété de M. le comte Aguado, chez lequel le maréchal doit passer quelques jours.

Le duc et la duchesse de Malakoff sont débarqués hier à Marseille, revenant d'Espagne.

Les correspondances de Turin signalent la présence en Piémont du prince Poniatowski. Le but de son voyage était, dit-on, de régler des affaires particulières avec le comte Castiglione de Verasis, député de la Spezzia, qui a longtemps séjourné à Paris. Le prince a acquis de lui le château de Castiglione et ses dépendances dans la province d'Asti, au prix de 800,000 fr.

Kossuth et sa famille sont arrivés à Londres, revenant d'Italie.

D'après la *Gazette silésienne* de Breslau, une partie des Suisses renvoyés de Naples se serait mise au service de l'Angleterre et serait sur le point de partir pour les Indes-Orientales.

D'autre part, on écrit de La Haye que 2,000 des Suisses qui viennent de quitter le service de Naples se sont mis à la solde du gouvernement hollandais, lequel a augmenté leur paie et se dispose à les envoyer dans ses colonies d'Orient.

En Prusse, l'autorité militaire a donné des ordres pour la confection de 300 canons rayés en fonte d'acier. Ces pièces devront être prêtes au printemps prochain.

En Russie, la nouvelle de la prise de Schamyl a produit la plus grande et la plus agréable sensation. On a pu dire longtemps du héros du Caucase ce qu'un vaudeville disait d'Abd-el-Kader : « Ce n'est pas un homme féroce et c'est à tort qu'on en a fait un épouvantail ; il ne s'agit que de savoir *le prendre.* »

On vient de célébrer à Macon le mariage de Mlle Léontine de Pierreclos, petite nièce de M. de Lamartine, avec M. Pierre de Lacretelle, second fils de l'académicien.

M. Garcin.

Les journaux d'Alger publient le *communiqué* suivant :

« Dans son numéro du 13 septembre courant, l'*Akhbar* a publié un article sur les affaires de

Maroc, qui renferme des erreurs graves et susceptibles de dénaturer le caractère réel des faits.

« Il est inexact de dire que le commandant Beauprêtre a attaqué les Marocains, alors que c'est le camp de Tiouly qu'il commandait qui a été attaqué par eux.

« Il est également faux que l'empereur du Maroc fût, en personne, à la tête des Marocains dans l'attaque dirigée contre le camp de Thiouly. Leur chef était Sidi Mohammed ben Abdallah.

« Les attaques dont notre frontière a été le théâtre ne paraissent pas, jusqu'à présent du moins, être le résultat de la politique inaugurée par le nouvel empereur du Maroc, mais avoir exclusivement pour cause le caractère des tribus voisines, qui, telles que les Beni-Senassen, les Mahia et les Angades, profitent des troubles intérieurs du Maroc pour se livrer aux actes de pillage qui sont dans leurs mœurs.

(*Communiqué.*)

FAITS RELIGIEUX.

Le concile d'Agen s'est terminé le 18 par une imposante cérémonie.

Le *Journal de Lot-et-Garonne* annonce qu'il « donnera sous peu le compte rendu de cette session où se sont agitées de graves questions. » Notre confrère de province s'est peut-être trop hâté de faire cette promesse. Les délibérations des conciles ne sont pas livrées sitôt à la curiosité même la plus respectueuse du public.

L'*Alsacien* nous apporte le récit de la fête du couronnement de Notre-Dame-de-Marienthal, qui a eu lieu lundi dernier. Voici les principaux extraits de cette intéressante notice :

Le cortége était précédé par la musique du 8e régiment de cuirassiers et était escorté par un escadron de militaires de ce régiment commandé par un chef d'escadron et par plusieurs capitaines et lieutenants, tous en grande tenue. En tête du cortége marchaient les ecclésiastiques du diocèse et beaucoup d'autres des diocèses voisins. Puis venaient NN. SS. l'archevêque nommé de Bourges, évêque de Nancy, 1er aumônier de S. M. l'Empereur; l'évêque de Strasbourg, l'évêque de Metz, l'évêque de Saint-Dié, l'évêque de Spire (Bavière rhénane), un prélat romain, M. le docteur Reitmeyer, professeur de théologie à l'Université de Munich. Chacun des prélats avait à côté de lui un de ses vicaires généraux : Mgr de Strasbourg était assisté de ses deux grands vicaires, MM. Schir et Rapp. Leurs Grandeurs précédaient immédiatement le dais sous lequel Son Eminence le cardinal était venu se placer comme délégué du Saint-Père et président de la solennité. Le dais était porté par six ecclésiastiques de divers diocèses. De nombreuses bannières et des drapeaux aux couleurs de la Vierge s'agitaient au milieu de ce cortége. Le dais était suivi par un grand nombre d'invités; on y remarquait M. le général comte de Castagny, commandant le département; M. Desrayaux, intendant militaire; M. Coulaux, maire de Strasbourg; M. Corréard, général en retraite; M. de Chompré, maire de Haguenau; M. Blocaille, colonel de gendarmerie; M. le lieutenant colonel du 8e de cuirassiers; M. Gérard, président, et M. Jalenques, procureur impérial du tribunal de Strasbourg; M. Delcasso, recteur, et M. Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie; M. le vicomte de Bussière, auteur de la notice sur le pèlerinage de Marienthal; M. le baron Eugène de Wangen, un des descendants du fondateur de ce pèlerinage, etc.

Le cortége s'est avancé au milieu d'une double haie de profondes masses de populations que l'on ne peut pas estimer à moins de quinze mille personnes de tout sexe et de tout âge. Des chants religieux étaient entonnés par les fidèles, et à l'approche du couvent, les cloches se sont mises en branle et le canon a tonné. Le cortége est passé devant l'image de la Vierge, placé près d'une des portes latérales de ce couvent : elle était habillée d'une belle robe, brodée sur le devant de riches ornements en or massif sur brocard d'or mat. Sur la tête était suspendu un voile de drap d'or.

A dix heures on s'est rendu processionnellement dans l'enceinte préparée pour la cérémonie. Le porte-croix, revêtu d'une dalmatique, et deux acolytes ont ouvert la marche; puis les chantres, ensuite le clergé en surplis, les chapiers, diacres et sous-diacres, les prélats assistants et l'officiant. Huit prêtres en dalmatique portaient la statue de la Vierge sur un brancard parfaitement décoré, seize autres prêtres entouraient la statue portant des cierges allumés. Les deux couronnes étaient portées par MM. les grands-vicaires du diocèse de Strasbourg, sur des coussins de velours cramoisi. Sur tout le parcours de la procession étaient échelonnés les cuirassiers. Les litanies de la Vierge ont été chantées pendant la marche.

Le lieu où devait se faire la cérémonie était magnifiquement décoré. Les maisons voisines étaient ornées de guirlandes de fleurs et de drapeaux : l'avenue qui conduisait au sanctuaire était également ornée avec élégance et bon goût. A moitié chemin se trouvait un pavillon octogone, au centre duquel s'élevait un piédestal, destiné à recevoir la statue de la Vierge; au plafond était suspendue une couronne de fleurs.

La statue a été déposée sur son piédestal et les couronnes sur une crédence. Puis les prélats ont pris place sur leurs siéges. Un trône a reçu Son Eminence le cardinal officiant. Le clergé assistant s'est tenu du côté de l'Evangile; MM. les supérieurs du grand et du petit séminaire de Strasbourg étaient à la gauche et à la droite de Son Eminence. Le clergé, au nombre de plus de 300 prêtres, se pressait en dehors du pavillon, du côté de l'Evangile et devant entre les deux estrades.

Il est impossible de rendre l'aspect imposant de ce spectacle grandiose. Les maisons du voisinage étaient remplies de spectateurs : les lucarnes en étaient garnies. On avait même enlevé des tuiles sur les toitures pour permettre aux fidèles de jouir de la cérémonie. Les arbres étaient couverts de hardis grimpeurs.

Dès que le silence se fut fait, lecture a été

donnée du décret autorisant le couronnement ainsi que du bref des indulgences accordées pour la fête. Le cardinal délégué a procédé ensuite à la bénédiction des deux couronnes présentées sur un plat d'argent par MM. les grands-vicaires du diocèse de Strasbourg. Après les prières, l'eau bénite et l'encens, Son Eminence, assise sur son trône, a remis au supérieur de la maison et à ses vicaires les couronnes confiées à leur garde, en prononçant la formule sacramentelle à laquelle les ecclésiastiques ont répondu : *Nous le promettons et le jurons.*

La grand'messe a ensuite commencé. Après l'Evangile, M. l'archiprêtre de la cathédrale a prononcé un sermon approprié à la circonstance.

Après la grand'messe, le prélat délégué, revêtu de la chape, assisté de Mgr l'évêque de Strasbourg, a procédé au couronnement de la statue placée sous le dôme du pavillon octogone et à une élévation telle, que tous les spectateurs pouvaient contempler cette partie de la solennité. Le prélat à genoux devant la statue, a entonné l'antienne *Regina cœli lætare*, qui a été continuée par le chœur. Puis Son Eminence a placé la couronne d'épines sur la tête du Christ et l'autre couronne sur la tête de la Vierge. Pendant cette opération, la musique a de nouveau fait entendre ses accords, les cloches ont sonné à grandes volées et le canon a retenti au loin.

Après le couronnement, Son Eminence a encensé la statue couronnée, puis il a entonné le chant : *Corona aurea, etc.* Pendant ce chant, les autres prélats ont encensé à leur tour la statue.

Une surprise était ménagée aux assistants. On ne savait pas que Son Eminence dût prendre la parole. Tout le monde est étonné d'abord de la voir monter en chaire ; on se dispose a écouter sa voix si sympathique. Le prélat fait le signe de la croix, et on croit se tromper lorsqu'on l'entend prononcer la formule en langue allemande. On se regarde et chacun voit sur la figure de ses voisins l'étonnement qu'il éprouve lui-même. Personne ne savait que Son Eminence eût l'usage de cette langue. L'étonnement fit bientôt place au plaisir d'entendre l'orateur chrétien dans un idiome qu'on lui croyait étranger et nous ne serons que le fidèle écho de tous les assistants qui ont pu entendre le prélat, en disant qu'il a produit sur l'auditoire l'effet le plus heureux.

On avait de la peine à comprendre que S. Em. pût s'énoncer d'une manière aussi nette dans une langue qui lui était complétement étrangère il y a trois années à peine. Mais la chaleur de la conviction, le ton pénétré de l'éminent orateur, la vivacité de sa parole entraînèrent bientôt tous les auditeurs, et si les mains ont été retenues par le respect du lieu et la solennité de la cérémonie, tous les cœurs ont vivement applaudi aux paroles qui ont terminé cette allocution. *Amen, amen und immer amen!*

On est ensuite remonté devant l'autel où le prélat a entonné le *Te Deum*. Quelques autres chants liturgiques ont terminé la cérémonie. La procession s'est remise en marche pour rentrer au couvent en chantant les litanies de la Vierge, et la statue couronnée a été reportée à sa place sur l'autel.

Un banquet de 52 couverts a eu lieu dans le réfectoire du couvent. La principale table était présidée par Son Eminence, qui a fait avec grâce les honneurs du repas.

Toutes les personnes qui ont assisté à cette belle et importante solennité sont parties en emportant la plus heureuse impression de cette fête si grandiose, qui a témoigné de nouveau par son éclat de toute la majesté du culte catholique, et par le nombre et la ferveur des nombreuses populations qui étaient accourues, de la foi vive qui les anime et de leur dévotion particulière au culte de la Vierge. — *Ed. Huder.*

Pour tous les faits religieux : M. Garcin.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

Biarritz, le 20 septembre 1859.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu dimanche dernier, à la Villa, S. M. le roi des Belges, le grand-duc d'Oldenbourg, ainsi que beaucoup d'étrangers de distinction russes et espagnols, qui se trouvent à Biarritz.

Hier, Leurs Majestés ont fait une excursion à bord de l'*Aigle*, nouveau yacht impérial, construit avec tous les perfectionnements modernes. Elles ont débarqué, vers 6 heures du soir, au cap Breton, où la population est venue en masse remercier l'Empereur des travaux d'amélioration qu'il a ordonnés et qui assurent l'avenir de ce port important.

On a annoncé, il y a quelques jours, qu'il était question d'élever de 7 grammes 1/2 à 10 grammes le poids réglementaire des lettres simples transportées par la voie postale et qui comportent 20 centimes d'affranchissement. Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est, d'après le *Journal de Rouen*, que la loi récente sur le transport par la poste des valeurs déclarées, a disposé (article 8) que le poids des lettres simples, lorsqu'elles sont chargées ou qu'elles contiennent des valeurs déclarées, serait porté à 10 grammes.

Cette augmentation de 2 grammes 1/2 était absolument et strictement nécessaire, puisqu'elle représente à peine le poids de deux billets de mille francs, signe représentatif le moins volumineux et le moins pesant de la somme que l'article 1er de ladite loi autorise, sous condition d'en faire la déclaration, à insérer dans une lettre, soit en billets de banque ou bons, coupons de dividendes et d'intérêts payables au porteur. Si l'on eût agi autrement, l'article 1er eût été illusoire pour les petits envois, car, en dehors du droit proportionnel de 10 cent. par fr. et du droit fixe de 20 cent., l'expéditeur d'une lettre chargée du poids moindre de 10 grammes eût payé un nouveau droit de 10 centimes.

Le poids des lettres taxées 20 centimes reste fixé à 7 grammes 1/2, et, quant à présent, assure le même journal, il n'est pas question de le modifier.

— Voici, dit la *Revue municipale*, sauf les modifications que l'autorité supérieure pourrait y apporter, la désignation des nouvelles circonscriptions de la ville de Paris, adoptées par l'administration municipale :

« La capitale serait divisée en vingt circon-

scriptions, ayant chacune quatre divisions ou quartiers, en tout quatre-vingts.

« 1re circonscription : Tuileries, place Vendôme, Palais-Royal, les Halles.

« 2e — Ventadour, la Bourse, Saint-Joseph, Bonne-Nouvelle.

« 3e — Arts et Métiers, Temple, Archives, Sainte-Avoie.

« 4e — Hôtel de Ville, Mont-de-Piété, Arsenal, les Iles.

« 5e — Panthéon, Saint-Victor, Jardin-des-Plantes, Val-de-Grâce.

« 6e — Beaux-Arts, Ecole-de-Médecine, Luxembourg, Notre-Dame-des-Champs.

« 7e — Gros-Caillou, Invalides, faubourg Saint-Germain, Ecole-Militaire.

« 8e — Champs-Elysées, Roule, Malesherbes, la Madeleine.

« 9e. — Saint-Georges, Chaussée-d'Antin, faubourg Montmartre, Rochechouart.

« 10e — Lariboisière, hôpital Saint-Louis, Porte-Saint-Martin, d'Hauteville.

« 11e — Les théâtres, Popincourt, la Roquette, faubourg Saint-Antoine.

« 12e — Quinze-Vingts, Reuilly, Saint-Mandé, Bercy.

« 13e — Les Gobelins, la Salpêtrière, la Gare, la Maison-Blanche.

« 14e — Observatoire, Plaisance, d'Orléans, la Santé.

« 15e — Grenelle, Javel, Vaugirard, le Maine.

« 16e — Auteuil, Passy, la Porte-Dauphine, Chaillot.

« 17e — Les Ternes, Monceaux, Batignolles, Saint-Ouen.

« 18e — Montmartre, Clignancourt, la Goutte-d'Or, la Chapelle.

« 19e — La Villette, Flandres, le Combat, les Buttes-Chaumont.

« 20e — Belleville, Saint-Fargeau, Ménilmontant, Charonne. »

— La *Gazette de Trieste* annonce qu'on a publié à Batavia le décret qui abolit l'esclavage dans l'île de Java, à dater du 1er octobre.

— On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* :

« Par un ukase adressé au chapitre des Ordres impériaux et royaux de Russie, S. M. l'empereur a daigné, en témoignage de sa bienveillance particulière, conférer l'Ordre de Saint-Stanislas de la deuxième classe, avec les insignes ornés de la couronne impériale, à M. Le Roy (d'Etiolles), docteur en médecine (c'est l'équivalent du grade de commandeur).

« L'Académie de médecine de Saint-Pétersbourg à élevé M. Leroy (d'Etiolles) à la dignité de membre honoraire; l'élection a eu lieu à l'unanimité des suffrages. »

— La nouvelle d'une catastrophe affreuse, lisons-nous dans le *Journal de la Meurthe*, du 20, est venue hier frapper d'une impression bien douloureuse la population de Nancy. Mme A. Lenglé, femme de M. le préfet de la Meurthe, écrivait, avant-hier samedi à trois heures, près de la cheminée du salon du château de Tomblaine, lorsqu'une étincelle mit le feu à sa robe de percale blanche. Mme Lenglé se précipita dans l'escalier, puis dans le jardin, enveloppée par les flammes qui la dévoraient. Les soins les plus habiles, les plus dévoués lui furent prodigués, mais inutilement; elle expirait hier à deux heures de l'après-midi, dans les bras de son fils, après des souffrances horribles.

Mme Lenglé était aimée, vénérée de tous; sa bonté, son affabilité, sa bienfaisance étaient connues, et sa mort est un deuil public. M. A. Lenglé était absent. Prévenu par le télégraphe, il n'a pu cependant arriver qu'hier à trois heures.

Au moment où nous écrivons, la ville entière est sous le coup de cet épouvantable malheur.

— M. Hua nous prie d'insérer la note suivante :

« M. Hua accepte la proposition qui lui a été faite par lettre. »

— On vient de remettre à neuf, rue des Saints-Pères, 48, en face de la rue Taranne, *l'hôtel* qu'habitait le duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires.

— M. le docteur Anselmier vient de communiquer à l'Académie de médecine un procédé aussi simple qu'ingénieux pour la recherche, dans les blessures ou leur voisinage, des projectiles de fer, de fonte ou d'acier, entre autres les éclats d'obus. On sait toutes les difficultés qu'éprouve parfois le chirurgien à s'assurer du lieu qu'ils occupent lorsqu'ils ont pénétré profondément; ce n'est qu'après de nombreuses recherches et même des incisions exploratrices qu'il peut y arriver, tant la marche des corps irréguliers est capricieuse au milieu des organes de résistance et de formes si diverses.

Ce moyen consiste à *prendre pour guide l'attraction* que ces corps produisent sur l'aiguille aimantée, même à une grande distance; à cet effet, on suspend à un point fixe une aiguille aimantée de 15 à 20 centimètres par un long fil sans torsion; aussitôt qu'elle est devenue immobile, il suffit d'approcher avec précaution de l'un de ses pôles les parties où l'on suppose que se trouve le projectile pour acquérir par la déviation et l'attraction vers le point qu'il occupe la certitude de sa présence.

Le docteur Anselmier cite plusieurs cas où cette indication a eu les plus heureux résultats; ce procédé ne peut donc manquer d'intéresser les hommes de l'art, et spécialement MM. les chirurgiens militaires.

— On pense que des compagnies seront appelées à se charger de l'exploitation des établissements thermaux des Pyrénées.

— On écrit de Vienne :

Il vient de se fonder ici, sous le titre de *Concordia*, une société mutuelle de secours pour les journalistes et écrivains pauvres. Elle sera constituée le 10, sous la présidence de M. Schuselka. On y trouve des hommes de toutes les opinions et de tous les partis.

— On annonce la nomination de M. Guilhem, receveur municipal à Alger, à la recette générale d'Auch.

— L'incendie de la cathédrale de Salzbourg, que nous avons rapporté, a causé des dégâts considérables. La toiture et les dômes de l'édifice se sont effondrés successivement; les deux tours, dont les issues ont été immédiatement murées,

pourront, à ce qu'on espère, être sauvées, ainsi que les murs, la nef supportée par des voûtes massives, et l'église souterraine. Cette cathédrale, style renaissance, de 1660, est bâtie en marbre blanc; elle a une longueur de 360 pieds, une largeur de 150, et une hauteur de 220 pieds.

— On écrit de Saint-Valery au *Nouvelliste de Rouen* :

« Un événement malheureux est arrivé avant-hier sur notre plage. Le domestique d'un étranger qui passe régulièrement depuis vingt ans la saison des bains dans notre ville, a commis l'imprudence de se baigner en dehors de l'établissement, et conséquemment sans garde, alors que la mer, poussée par une forte brise du nord, était très-houleuse.

« Il venait de se mettre à l'eau, quand il fut renversé par les vagues et disparut. On le revit cependant quelques instants après dans les brisants, et dans une situation telle, qu'on ne pouvait sans un grave danger se porter à son secours.

« Les vagues l'ayant rapproché du rivage vers l'est, un baigneur de l'établissement, muni d'une ceinture de sauvetage à laquelle était adaptée une corde qu'on tenait à terre, alla à son secours et parvint à le ramener sur le sable, mais il avait cessé de vivre. »

— Il y a quelques semaines, plusieurs journaux avaient annoncé qu'une hyène s'était échappée d'une grande ménagerie à Varsovie, et commettait d'affreux ravages dans les environs. On avait tenté de considérer cette nouvelle comme une fable, mais elle n'était malheureusement que trop vraie, comme le prouvent les détails suivants reçus de Mlawa. Depuis quelque temps on avait reconnu dans les grands bois qui environnent Mlawa, les traces d'une grosse bête fauve, mais sans avoir pu l'apercevoir. Le 5 août, un berger du village de Volazuraska paissait tranquillement ses brebis dans le voisinage, lorsque cet animal carnassier se précipita inopinément sur le troupeau et se mit à y faire un horrible carnage; en peu de temps, 40 moutons furent mis en pièces. Frappé d'épouvante, le jeune berger s'était réfugié sur un arbre et y serait demeuré sain et sauf, si malheureusement sa mère n'était venue lui apporter son repas juste dans ce moment. Elle n'entendit pas les cris d'appel par lesquels son fils cherchait à la mettre en garde contre le danger, et à peine fut-elle aperçue par la hyène, que celle-ci tomba sur elle et la mit en pièces ; le jeune garçon, accouru à la défense de sa mère, éprouva le même sort. De là, cette bête gagna Volazuraska, où, après avoir déchiré une femme avec son nourrisson, elle fut attaquée dans un jardin par neuf hommes, à coups de leviers et de fourches. Deux d'entre eux furent si grièvement blessés que leur guérison est douteuse. Quoique perdant beaucoup de sang, la hyène sauta par-dessus la haie du jardin, et fut reçue à coups de hache, sur la route, par un homme qui l'acheva, non sans avoir eu une partie du visage arraché par l'animal furieux, dont le cadavre a été apporté à Mlawa. Outre les individus cités plus haut, on dit que plusieurs autres encore ont été déchirés par cette hyène.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Nécrologie.

Les *affiches* de Saint-Jean-d'Angély annoncent la mort de Marie Baugé, humble domestique, dont le dévouement à sa maîtresse lui mérita un des prix Monthyon que décerne annuellement l'Académie française.

— M. A.-A. Grassian, receveur de l'enregistrement et des domaines à Rochefort, est mort samedi soir, à l'âge de 48 ans.

— M. le lieutenant-colonel Chardin, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, est mort à Paris.

— Viennent de mourir : à Limoges, à l'âge de 48 ans, le frère de M. Théodore Bac, M. Hippolyte Bac, avocat, ancien premier avocat général près la cour de Limoges ; — M. le docteur Gasselet, médecin en chef de l'asile des aliénés de Lille, à l'âge de 49 ans.

Une lettre inédite de saint François de Sales.

Me rendant d'Italie en France, à une époque où le service des postes était moins régulier et moins commode que de nos jours, je perdis en route une partie de mes effets. Malheureusement il s'y trouvait mêlé ce que j'avais de plus cher, quoique du plus petit volume ; ce n'était ni une perle de nacre, ni une pépite d'or ; mieux que cela, une lettre autographe de saint François de Sales. Quoique j'eusse perdu, par ce contretemps, un vêtement qui est de première nécessité lorsqu'on traverse l'atmosphère rigide des régions alpines, je fus cependant moins sensible à cette privation qu'à celle d'une simple feuille de papier en partie rongée par le temps et par les teignes. Les réclamations les plus pressantes et les recherches les plus actives furent inutiles, et, croyant tout perdu, j'avais fini par en prendre mon parti. Mais la brebis n'était qu'égarée, je la vis reparaître quelque temps après, à ma grande surprise. J'étais presque plus heureux en recouvrant ce précieux manuscrit que le jour où, grâce à la générosité d'un jeune ami, dont la famille s'honore d'une alliance avec l'illustre maison de Sales, j'en étais devenu propriétaire une première fois. La leçon néanmoins n'a pas été perdue. J'eus dès lors l'idée de donner à ma lettre une garantie plus sûre contre tout accident que le portefeuille d'un particulier, et d'en rendre dépositaires les amis et admirateurs du grand évêque de Genève, c'est-à-dire le public. Je remplis aujourd'hui ma

résolution, en offrant cette lettre aux lecteurs de l'*Ami de la Religion*. Elle ne saurait mieux faire son entrée dans le monde. La collection des œuvres du Saint pourra ensuite en profiter. C'est peu de chose sans doute en comparaison de ce qui est sorti d'une plume si féconde; mais c'est toujours du saint François de Sales, c'est une fleur à ajouter à l'impérissable bouquet que son cœur tout pénétré de charité a composé avec plus d'art que celui de Glycère, et légué à la postérité chrétienne.

A défaut de suscription à la lettre, on est autorisé à conjecturer, par un passage, qu'elle a été adressée à Lyon. Les salutations qui la terminent font légitimement présumer que la personne honorée de la correspondance était un membre d'une congrégation religieuse, possédant à un très-haut degré l'estime et la confiance du Saint. Il l'appelle *ma très-chère mère*; on sait qu'il donnait ce titre à quelques dames, religieuses ou laïques, que leurs vertus avaient rendues dignes de sa sainte amitié. Ce personnage privilégié pouvait être madame Favre, qui, à cette époque, a dû être supérieure du couvent de la Visitation de Lyon.

Mais avant tout, donnons le texte de la lettre :

« Ma tres-chere mere,

« Je vous escrivis avant-hier non sans un grand empressement, car je suis grandement chargé et croyais que le messager deut partir hier de grand matin; despuis j'ay receu la lettre ci-jointe de la pauvre petite seur et une autre par laquelle elle me dit que je fasse entrer sa fille auprès de nostre princesse, ce que je n'essayeray de faire Dieu aydant. Voyla une lettre de ma seur Cl. Agnes, que vous verrez puisque elle dit que elles nont point de vos nouvelles. Je luy vay assez bien Dieu aydant. J'ay desja parlé à M. nostre bon prince cardinal pour favoriser l'entrée de monsieur le baron de Chantal au service de M. son frere. Il ma promis de sy employer. Jen parlerai où il faudra et feray tout ce qui sera en moy. M. de Forax m'a veu ce matin et vit hier M. de Chantal duquel ainsi qu'il m'a dit il receut nouvelles caresses et comme de frère à frère. Je ne dis ceci pour rien mais je le dis à ma chere mere. Si j'avais une seur digne de M. de Forax et que j'eusse 50,000 escus à luy donner, je le ferais de tout mon cœur.

« Plus je voy plus je laymc. Nous avons fait une petite conference ce matin de troys Dames pour voir comme nous ferons pour le dessein de l'Introduction de nostre visitation; nous trouvons treize mille escus d'or et quinze cents francs de revenu pour commencer. De sorte que nous allons travailler a bon escient, et la bonne fille, Me de Gouffier, va revoir toutes les Dames qui doivent être de la partie pour estre bien assurés de l'affaire. Quant à l'autre dessein, il subsiste tousjours et je le laisse sur pied.

« Chacun n'est pas de la bonté de nostre Monseigneur l'archevesque, car on veut reconsidérer nos règles, et chacun y trouve son a dire, qui dune façon qui dun' autre. Nous sommes reduits a cette proposition, quon recevra dans les audriettes nos seurs, a la charge quelles recevront des filles des laage de 14 à 15 ans—qui ont besoin de se retirer pour faire choix de leur vocation, lesquelles seront en un quartier a part ou deux ou troys des seurs les gouverneront, et pendant le tems quelles demeureront ne sortiront point et vivront en obeissance en attendant que Dieu leur envoye linspiration ou quelque parti.

«Voyci maintenant *mon sens. Je leur lais*seray faire le piet, et si en particularités de la besogne il y a chose qui répugne, on refusera; car ce sera assez tost quand ils me parleront clair ce que jusques à present ils n'ont pas fait. Cependant en me proposant le parti, ce sera assez approuver nostre Institut et préjuger pour le recevoir. Mon Dieu que ce grand embarras de Paris rend les affaires difficiles. Faites bien mes excuses vers Mgr. nostre archevêque si je ne luy escris pas fort au long.

« Peut estre aurons nous besoin de la faveur de Monsieur le Grand pour témoigner des qualités de Monsieur le baron de Chantal, affin que non seulement il entre au service du Prince mais quil entre dabord en qualité qui le puisse contenter et messieurs ses parens. Mais je croy que Monsieur le Grand le fera volontier. Vous ne scauriez riez croire, ma tres chere mere combien tout est recherché, en ce tems icy.

« Je croy que le monde va finir, car tous ont peur quil ne leur manque; or, sus, ma tres-chere mere, sachez que nostre partage en ce monde est en la croix, il le sera en lautre en la gloire. Amen, amen. Vive Jésus. Je salue tres-cherement ma seur Anne Marie, ma seur Marie Marthe, ma seur

Anne Catherine, ma seur Hélene, ma seur, je vous assure que je ne trouve pas maintenant les autres qui sont avec vous, car je les vis justement à Lyon, que je ne l'observai pas. Or, sus, toutes de tout mon cœur. Amen. »

Si l'on n'a pas ici la satisfaction de trouver la signature de l'auteur, qui manque aussi dans l'original, on ne saurait en concevoir le moindre doute sur l'authenticité de la lettre. Elle a été confrontée par des hommes exercés à l'étude des manuscrits, avec des lettres de saint François que possèdent les RR. PP. Barnabites et l'Ambrosiana de Milan; ces savants ont déclaré, après un minutieux examen, comme au premier coup d'œil, qu'elle ne pourrait être attribuée à une autre main qu'à la sienne.

L'analogie de l'écriture est surtout frappante avec celle d'une lettre que le Saint écrivit, en 1618, à un prélat italien, et dans laquelle il parle de son prochain voyage en France avec le cardinal du Piémont. Ceux qui connaissent le Saint de plus près, c'est-à-dire ceux qui ont lu et médité ses écrits, ne demanderont pas d'autre preuve que celle qu'on peut tirer du style et des pensées de l'auteur : ils auront deviné saint François de Sales dans le sourire angélique, dans les expressions inimitables de sa candeur et de sa simplicité.

La valeur du manuscrit, comme document historique, serait considérablement amoindrie par l'absence de la date, si la teneur de la lettre ne servait à fixer celle-ci. Il résulte clairement de plusieurs passages, que saint François devait se trouver à Paris; ce qui ne peut se rapporter, en tenant compte des autres faits indiqués, qu'au temps où il y avait accompagné le cardinal du Piémont, chargé de conclure le mariage du prince son frère avec Christine de France, fille de Henri IV. Ce n'est que là que peuvent se placer les recommandations qu'il avait à faire dans l'intérêt de sa nièce et du fils de Mme de Chantal. L'occasion était des plus favorables, dans une circonstance où une nouvelle cour allait s'organiser à la suite de ce brillant mariage. Il paraît que le saint rencontra de bien graves difficultés dans ses démarches à ce sujet, aussi bien que dans son projet d'introduction de la Congrégation de Sainte-Marie, qui l'occupait alors, et qui forme la matière principale de la lettre; de là ces paroles : « Mon « Dieu, que cet embarras de Paris rend les af- « faires difficiles, » paroles qui sont bien d'un cœur mêlé présentement aux embarras dont il se plaint. Le nom du local qui avait été assigné aux Sœurs, à l'origine de la fondation de la Visitation, et celui de Mme Desgouffier, qui avait secondé efficacement le Saint fondateur dans cette pieuse entreprise, achèvent de donner à cette assertion le caractère de la certitude.

Je n'ai pas cependant la prétention de formuler un jugement absolu. Avec des connaissances historiques plus étendues que les miennes, d'autres arriveront peut-être à des résultats différents, en pénétrant plus avant dans cette vie inépuisable en leçons et en exemples de charité.

A côté de ce qui est d'un intérêt purement local, et qui n'aurait qu'une médiocre importance s'il s'agissait d'une maison fondée ailleurs qu'au cœur de la France, le lecteur, familiarisé avec la pensée et l'esprit du Saint, remarquera que sa sollicitude constante et invariable pour la Visitation se retrouve ici. C'était là son œuvre de prédilection, dont les chances de succès le préoccupaient vivement. Quel bonheur pour lui de respirer cette atmosphère de calme et de paix, de s'y reposer de ses fatigues et de s'y consoler des épines de sa vie épiscopale? « Quand je considère, dit-il quelque part, « nostre pauvre et humble Visitation, qui « apportera tant de gloire à Dieu, encore « ai-je quelque consolation d'estre l'éves- « que de ce diocese, au moins y aurai-je « fait ce bien. » Quel était ce bien? De gagner à Dieu « quelques âmes qui, sans cela, « demeureront engagées avec les autres gre- « nouilles dans les marest et paluds » de cette vie; d'étendre le royaume de Jésus-Christ par une espèce d'apostolat dont il allait revêtir la femme rendue à sa dignité première, par l'influence du christianisme.

Un humble prêtre qu'il chérissait, et auquel il avait confié le soin de sa Visitation naissante au faubourg Saint-Antoine, préludait alors à une mission pareille. Leur œuvre, inspirée par la même pensée, a été également bénie de Dieu; de même que dans la parabole, un petit grain a produit un arbre majestueux, et le monde a été étonné de la puissance pour le bien, cachée dans le sexe le plus faible.

L'abbé Keller.

Le directeur-gérant, A. Simon.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2

Bourse de Paris du 21 septembre.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 75	.. 25	.. ..	3 0/0	cpt..	68 90	69 ..	68 90	69 ..
68 90	.. 15	.. ..	3 - Jouissance du 22 juin	fin c.	68 95	69 05	68 85	69 05
69 15	.. 25	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	69 40	.. ..	.. ..	69 40
69 35	.. 15	.. ..	— —	fin c.	69 35	69 50	69 35	69 50
69 30	.. 20	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt..	69 50	.. ..	.. ..	69 50
94 80	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
95 ..	. 10	.. ..	4 1/2 0/0	cpt..	95 ..	95 10	95 ..	95 10
95 ..	.. ..	.. ..	4 Jouissance, 7 septembre	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2880 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt..	2800 ..	.... ..	.... .	2880 ..
220 ..	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé	cpt..	220 ..	......	......	220 ..
670 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
670 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	.. ..	. . ..	... ..
782 50	12 50	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	785 ..	795 ..	785 ..	795 ..
790 ..	7 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	785 ..	797 50	782 50	797 50
640 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance août.	cpt..	640 ..	. . .	... ..	640 ..
1375 ..	5 ..	.. ..	ORLÉANS	cpt..	1375 ..	1380 ..	1375 ..	1380 ..
1377 50	7 50	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1376 25	1385 ..	1375 ..	1385 ..
918 75	3 75	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	922 50	922 50	920 ..	922 50
918 75	5 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	920 ..	923 75	920 ..	923 75
805 ..	5 ..	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt..	810 ..	... ..	... ..	810 ..
812 50	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	810 ..	... ..	... ..	810 ..
660 ..	1 25	.. ..	EST	cpt..	660 ..	662 50	660 ..	661 25
660 ..	2 50	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	658 75	662 50	658 75	662 50
875 ..	10 .	.. ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	878 75	885 ..	878 75	885 ..
875 ..	10 ..	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	877 50	890 ..	877 50	885 ..
507 50	.. ..	.. ..	MIDI	cpt..	506 25	507 50	505 ..	507 50
506 25	3 75	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	507 50	510 .	506 25	510 ..
577 50	2 50	.. ..	OUEST	cpt..	575 ..	582 50	575 ..	580 ..
575 ..	7 50	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	580 ..	582 50	580 ..	582 50
530 ..	.. ..	10 ..	LYON A GENÈVE	cpt..	520 ..	... ..	. . ..	520 ..
522 50	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	517 50	520 ..	517 50	520 ..
540 ..	8 75	.. ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	540 ..	548 75	540 .	548 75
542 50	7 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	541 25	550 ..	541 25	550 ..
165 ..	.. ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	165 .	... ..	... ..	165 ..
165 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	. . ..
540 ..	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt..	... ..	... .	... ..	... ..
540 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
437 50	2 50	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	437 50	440 ..	437 50	440 ..
440 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
470 ..	. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	470 ..	... ..	... ..	470 ..
470 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	... ..	... ..	... .	. . ..
410 ..	2 50	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	410 ..	412 50	410 ..	412 50
410 ..	. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	. ..	. ..	Jouissance juillet. — 150 fr. payés	fin c.	500 ..	... ..	... ..	500 ..
450 ..	. ..	.. ..	BESSÉGES A ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
380 ..	.. ..	.. ..	ROMAINS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
375 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
301 25	.. ..	1 25	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés	cpt..	300 ..	... ..	... ..	300 ..
442 50	7 50	.. ..	SARAGOSSE	cpt..	450 ..	... ..	.. ..	450 ..
442 50	7 50	. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	445 ..	450 ..	445 ..	450 ..
552 50	7 50	. ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouis.	cpt..	556 25	552 50	546 25	552 50
553 75	. ..	1 50	Jouissance juillet. — 200 fr. payés	fin c.	546 25	561 25	544 25	551 25

L'AMI DE LA RELIGION

Phénomènes protestants en Irlande (1).

Les journaux ont parlé plusieurs fois, pendant ces derniers mois, de la fièvre de prière qui s'était emparée d'une partie des populations protestantes dans les Etats-Unis. On priait partout et toujours, dans les rues, dans les maisons, sur les navires, dans les salles de spectacle transformées en temple pour les besoins de la circonstance. Les deux sexes, subissant une influence irrésistible, brillaient d'une égale ardeur dans cette évolution pieuse où les enfants se faisaient remarquer par leur nombre. On citait parmi eux un jeune prédicateur âgé de quinze ans, maître Kennedy, qui « vêtu d'une jaquette noire à poche sur le côté renfermant un foulard blanc » (détail intéressant donné par les journaux protestants) faisait tous les soirs *salle comble* à New-York.

Eh bien, des scènes analogues, accompagnées de phénomènes singuliers, se répètent aujourd'hui à nos portes; c'est en Irlande que s'opère le réveil, c'est-à-dire, suivant nos frères séparés, une nouvelle et abondante effusion du Saint-Esprit à leur profit. Les feuilles protestantes étant en grande liesse par suite de cet événement, nous croyons devoir en dire quelques mots, et pour ne pas paraître suspects, nous emprunterons nos renseignements à une brochure toute récente, que l'on peut considérer comme le résumé fidèle des faits dont l'Irlande est actuellement le théâtre. Cette brochure est publiée par un témoin oculaire, écrivain fort goûté chez les fils de Luther et de Calvin, pour avoir écrit une foule de petits traités contre l'Eglise catholique. Ajoutons que l'auteur, parti fort incrédule de France, a été obligé de se convertir et de reconnaître la réalité des phénomènes physiques et moraux dont sont témoins chaque jour des milliers de personnes.

Tout d'abord, ce serait une erreur de croire que le Saint-Esprit se répande sur les protestants d'Irlande, comme autrefois sur les premiers chrétiens. De nos jours, l'affaire se passe différemment. Les individus honorés de la visite d'en haut se *sentent convaincus de péchés*, le privilége dont ils sont l'objet s'annonce par une commotion morale ou physique si forte, que ceux qui l'éprouvent, tombent « frappés » sur le sol. « La personne frappée, dit un pasteur irlandais, ne peut ni se tenir debout, ni rester assise ; elle tombe à genoux. Souvent la chute est soudaine et accompagnée d'un cri d'horreur..... Tout le corps tremble comme une feuille..... Une sueur couvre le corps. Quelques personnes passent plus d'une fois par cette crise. D'autres restent plusieurs jours sans manger ni dormir, bien que leurs yeux soient fermés. J'ai vu une jeune fille rester muette tout un jour. » En outre, les frappée sont dans un abattement qui les empêch- de marcher, et quelquefois ils sont tellement moulus et brisés, que force est de les laisser là où ils sont tombés. Ils *agonisent*, dit notre auteur. Mais on peut les calmer en entonnant un cantique auprès d'eux.

D'autres, frappés, gesticulent, se tordant les bras; et l'on a vu des enfants étendus roides criant, gesticulant, sans se lasser. Puis, enfin, il en est dont le corps prend certaines attitudes, une contenance irritée, par exemple. Alors « les mains s'agitent avec rapidité, comme pour repousser une puissance hostile... Parfois cette lutte est terrible, le corps et l'esprit sont agonisants, et quand arrive la délivrance, c'est un triomphe dans l'extase. »

Si maintenant on ajoute que cette perturbation physique, qui se communique par la prière mutuelle, est contagieuse au point que vingt personnes tombent successivement sur le sol en quelques minutes ; et si l'on songe que ces phénomènes n'ont pas lieu à huis-clos, mais dans les rues, dans les marchés, dans les réunions de prières, on se fera une idée du singulier spectacle qu'offre la population protestante irlandaise en ce moment.

(1) Notre dernière correspondance de Londres nous a annoncé des détails étendus sur le *Revival* irlandais transplanté depuis quelque temps en Angleterre. En attendant ces renseignements, nous offrons à nos lecteurs l'article suivant sur ce sujet à la fois piquant, sérieux et triste.

Mais les phénomènes physiques, déjà passablement surprenants par eux-mêmes, sont accompagnés de phénomènes moraux non moins dignes d'attention, et qui consistent dans un développement momentané de l'intelligence chez le frappé, dans une intelligence surnaturelle, pour mieux dire. Aussi l'individu incapable de parler avant la crise, prie comme un ange prierait quand elle a lieu; ainsi un garçon sans instruction devient si éloquent que sa joie coule en flots de paroles; ainsi une jeune fille, à l'esprit inculte, fait des récits magnifiques; ainsi encore un jeune garçon presque évanoui et ne conservant de force que pour prier, est exhorté en cet état par un de ses camarades.

Le caractère mental du réveil est si généralement répandu et si surprenant tout à la fois, que le pasteur Moore a fait l'observation suivante : « Citer, dit-il, la dixième partie des passages de la Bible avant l'impulsion divine ou même deux ou trois jours après, serait chose impossible pour ceux qui en sont les objets. J'ai vu des misérables créatures, sans instruction aucune, incapables de dire seulement qui était Jésus, d'articuler un seul mot sur les conditions du salut, les promesses de l'Evangile, venir à la connaissance du Sauveur comme par intuition, » c'est-à-dire que l'intelligence surnaturelle naît et meurt avec l'agonie du frappé; phénomène fort remarquable assurément.

Ajoutons, pour achever la peinture de l'affection morale et physique régnante en Irlande, qu'elle n'épargne personne. Les pasteurs sont atteints aussi bien que les catholiques romains qui assistent aux meetings religieux, c'est-à-dire ceux qui ne se préoccupent pas de religion. Ce que l'auteur a bien soin de noter, comme si le doute était possible.

Quant au rôle du ciel en toute cette affaire, on le devine. Le Saint-Esprit anime, préside et dirige les assemblées, la population entière, cela va sans dire. Ecoutez plutôt. C'est le plus sérieusement du monde que l'auteur raconte avoir assisté à une réunion où deux prédicateurs prêchaient simultanément, l'un à un bout, l'autre à l'autre bout, en sorte, dit-il, que si je ne puis écouter qu'un sermon, cependant j'en entends deux à la fois. Mais ce n'est pas tout. Voici qui est encore mieux. « J'entre donc dans l'église (c'est toujours le témoin oculaire qui parle) et je trouve cent cinquante personnes de tout âge dispersées dans les bancs par groupes plus ou moins nombreux. Ici l'on prie à haute voix; là on crie et se débat, ailleurs on chante, et bien que tous soient occupés, un pasteur debout au bas de la chaire prie à pleine voix. »

N'est-ce pas qu'une scène aussi étrange et aussi ridicule en même temps révèle bien la présence et l'impulsion de l'Esprit Saint ?

Tels sont donc les phénomènes qui se passent aujourd'hui en Irlande. Ces évolutions de l'*Esprit* au sein des populations qui ont abandonné le catholicisme sont fort intéressantes à étudier. Elles ne sont cependant pas nouvelles dans l'histoire, et *il n'est* pas nécessaire de remonter bien haut *pour* trouver des exemples analogues à ceux qui se produisent de nos jours. On demeure frappé, en effet, de la ressemblance, ou pour mieux dire, de l'identité des phénomènes actuels et de ceux observés pendant la fameuse épidémie spirituelle qui couvrit les Cévennes sous le règne de Louis XIV, et qui fit, des individus atteints par elle, tout autant d'inspirés. On trouve encore une similitude parfaite entre l'affection morale d'aujourd'hui et celle qui gagna la Suède en 1844, rendant *ræstar's*, c'est-à-dire inspirés, tous ceux *qu'elle frappa. Le caractère* de ces affections varie, il est vrai, suivant les époques, suivant les tendances de la société, suivant l'état moral des peuples; mais la manifestation extérieure est la même, on reconnaît une origine commune. Aujourd'hui comme autrefois, par exemple, les enfants frappés deviennent sur-le-champ éloquents; les individus les plus ignorants parlent comme par intention de choses qu'ils n'ont pas apprises. Aujourd'hui, comme autrefois dans les Cévennes, les individus frappés, tombent par terre; ils ont des convulsions, ils s'agitent, ils s'évanouissent, ils sont morts en apparence, ils jeûnent, ils subissent des silences forcés, *et* toutes ces épreuves n'influent en *rien* sur leur santé. Les mêmes phénomènes ont été observés aussi en Suède chez les *ræstar's*, ces hommes à langue pesante, à pensée confuse qui, dans le moment de leur crise, étaient armés d'une parole facile, prompte, abondante, lumineuse, et qui étaient introduits dans cet état par une espèce de préparation corporelle, souffrant une grande lassitude dans tous les membres, éprouvant des mouvements convulsifs, s'étendant sur le dos, etc.

De plus, à toutes ces époques, on a constaté l'inutilité de la résistance à cette puissance supérieure qui maîtrise l'individu. L'Irlandais est frappé comme le camisard était mû par une force au-dessus de lui, comme le *ræstar* se sentait saisi d'une manière irrésistible. L'analogie est complète, et l'on conviendra que la répétition exacte à des temps si divers, si éloignés d'effets aussi surprenants, mérite une attention particulière. Chacun remarquera de plus qu'un état maladif ne saurait expliquer les phénomènes moraux dont il s'agit. Cette intelligence surnaturelle, cette surabondance relative et toute momentanée de vie intellectuelle, ne se concilie avec aucune maladie, avec l'épilepsie et l'hystérie, par exemple, qui ont servi de thème aux manigraphes pour donner la raison d'être des phénomènes de la nature de ceux dont nous parlons. D'ailleurs les hystériques et les épileptiques n'ignorent pas, comme le frappé de l'Irlande, l'inspiré des Cévennes, le *ræstar* de la Suède, ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait pendant leurs crises.

Remarquons encore que, dans ces épidémies spirituelles, ce que l'on est convenu d'appeler *crise morale* et *crise physique* est intimement lié, et que cette liaison exclut à elle seule toute hypothèse d'hystérie ou d'épilepsie. Nous ne sachions pas, en effet, que dans les cas d'hystérie et d'épilepsie bien constatés, la Faculté ait découvert et prouvé l'existence du don des langues ou de l'éloquence. L'auteur de la brochure et les pasteurs irlandais ont été frappés de cette coïncidence ; ils y reviennent plusieurs fois pour en deviner le motif ou la raison ; cette union de la crise morale et de la crise physique les préoccupe visiblement, et il y a bien de quoi.

Est-il besoin de rappeler à cette occasion que l'on a gravement attribué l'origine des phénomènes dont nous nous occupons, à la persécution politique ? L'absurde d'une pareille théorie saute aux yeux. Premièrement, parce que les enfants, qui forment presque toujours la majorité ou le plus grand nombre des visités par l'Esprit, ne sont pas accessibles à l'impression morale que pourrait produire une persécution pratiquée contre leurs parents ; secondement, parce que l'identité de ces phénomènes entre eux étant établie, prétendre, par exemple, que la persécution de Louis XIV a produit l'Inspiré des Cévennes, c'est dire que la persécution a engendré le réveil américain et le réveil de l'Irlande. Or, la persécution, où s'exerce-t-elle aujourd'hui ? L'Amérique du Nord est, par excellence, la terre classique pour toutes sortes d'excentricités, et, d'un autre côté, les protestants irlandais ne sont nullement tracassés pour fait de religion.

Donc, il faut chercher ailleurs la solution de la difficulté : le problème en vaut la peine. Mais avec un peu de bonne foi et moins d'orgueil ne le résoudrait-on pas facilement ? Nous le croyons ; et l'on serait sur la route de la vérité si l'on consentait à répondre catégoriquement à ces questions adressées par un dialecticien érudit aux protestants de toutes les nuances, à propos des manifestations observées chez les camisards ; il disait :

« Quant à la *nature* de l'agent inspirateur, nous lui demanderons pourquoi ce qu'il appelle le *Saint-Esprit* de ses coréligionnaires revêt précisément les caractères opposés à ceux du Saint-Esprit des catholiques ? Pourquoi, chez les camisards, comme chez tous les sectaires du monde, chez les quakers ou trembleurs, chez les skakers ou pirouetteurs, chez les spiritains, les anabaptistes, les méthodistes anciens et modernes, etc., nous retrouvons presque toujours cet envahissement du système nerveux, ces contorsions, ces convulsions, ces coups et secousses effrayantes dont nous ne voyons pas la moindre trace dans nos pieuses réunions catholiques ? Pourquoi donc ces dernières sont-elles les seules exceptées ? M. B. nous répondra sans doute que c'est parce qu'elles ne sont pas visitées par l'Esprit, qui les en juge indignes ; mais nous verrons plus loin, lorsque nous en serons à l'analyse, qu'il est embarrassé lui-même de ce symptôme exceptionnel, qu'il cherche vainement à étendre à tout le monde ; on le pressera davantage encore en lui demandant pourquoi, même dans ces premiers siècles, où, selon les aveux de sa religion, la sainteté était notre état habituel, rien de semblable ne se faisait observer chez ceux-là même qui voyaient les cieux entr'ouverts ?

« Il nous semble que ce n'était l'habitude ni des Sébastien, ni des Pulchérie, même au moment de leur martyre, d'être *fouettés à terre* par l'esprit, de se rouler dans la poussière, de se tordre comme des démoniaques, en un mot, d'offrir tout ces signes extérieurs de désordre que commencèrent à présenter les premiers hérétiques (Montan et les Gnostiques), etc. »

Cette différence doit faire naître de sé-

rieuses pensées. Que les hommes de science, que nos frères séparés réfléchissent sincèrement ; nous le répétons, le problème en vaut la peine.

X. DE L'ARBRESLE.

BULLETIN POLITIQUE

22 *septembre*

Deux dépêches nous font espérer que le traité de Zurich sera signé dans quelques jours. Ce traité ne règlerait que les points relatifs à la cession de la Lombardie ; la question des Duchés serait réservée.

C'est demain que le roi Victor-Emmanuel doit recevoir à Monza la députation de Bologne. Il se confirme que le Roi doit répondre par un refus aux envoyés des Romagnes. — Une correspondance de la *Presse* rapporte qu'on n'a pas reçu la députation à Turin, parce qu'on craignait des manifestations anti-annexionnistes. Le fait est bon à noter.

Quant au dictateur Farini, rien ne l'arrête. Il agit comme si l'article du *Moniteur*, qui a flagellé certaines *intrigues* et certaines *passions*, n'existait pas, et comme si l'Europe avait autorisé Victor-Emmanuel à s'approprier le bien d'autrui. — Le dictateur, « considérant que les provinces de Parme sont et doivent être réputées faire partie intégrante du royaume de Sardaigne, » ordonne la promulgation immédiate du Statut sarde, et décide que jusqu'à la réunion effective du Duché au Piémont, les pleins pouvoirs continueront d'être exercés par le dictateur.

Le même Farini, « considérant que les provinces de Modène font également partie de la monarchie sarde, » abolit, à partir de 1860, le Code pénal édicté par la maison d'Este, et décide qu'à dater de cette époque le Code pénal piémontais aura seul force de loi dans le Duché.

Espérons que tous ces scandales approchent de leur terme.

Le *Siècle*, que son ardeur pour le piémontisme révolutionnaire avait entraîné jusqu'à justifier la suspension préventive des journaux, veut bien exprimer timidement aujourd'hui des vœux « pour qu'il soit mis dans les Etats sardes, un terme à une législation exceptionnelle qui ne lui semble pas de nécessité absolue. »

Nous recevons de Chambéry une lettre particulière qui présente un tableau complet du mouvement annexionniste qui pousse la Savoie vers la France. Que résultera-t-il de cette agitation dont les causes sont si sérieuses et qui a un caractère si recommandable et si mesuré dans sa force ? Il serait difficile de le dire dans l'état présent de la question italienne, mais nous ne pouvons nous défendre de constater avec une vive sympathie ce fraternel élan qui emporte vers nous un peuple brave et généreux dont le génie se rapproche tant de celui de notre pays.

On trouvera plus loin des détails sur la situation intérieure du Maroc et sur la lutte qui vient d'avoir lieu aux environs de Fez, entre l'empereur Si-Mohammed et le dernier fils de l'empereur Muley-Soleiman, son parent et son compétiteur. Dans cette première rencontre, le *sort des armes a été favorable* au fils d'Abd-er-Rahman.

Le *Times* annonce qu'en présence de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Maroc, l'amiral Fanshawe a reçu l'ordre de se rendre de Malte à Gibraltar, avec une partie de la flotte anglaise de la Méditerranée.

En même temps, le duc d'Oporto a quitté Lisbonne avec trois frégates à vapeur et s'est dirigé vers le Maroc, pour protéger, dit-on, les sujets anglais et portugais.

Le *Times* annonce que plusieurs bâtiments de guerre ont quitté Plymouth, se rendant en Chine.

Le *Morning-Post* insiste pour qu'une armée nombreuse et une flotte *formidable* aillent infliger aux Chinois un châtiment mémorable. L'organe du cabinet demande qu'on attaque le Céleste Empire tout entier et qu'on enlève Pékin d'assaut. « Il faut, dit-il, donner une leçon à l'Empereur, aux mandarins, aux habitants des côtes, à toute la population, » et il ajoute : « il pourra nous en coûter des sacrifices, mais ceux qui auront provoqué la guerre devront en supporter le fardeau ; et lorsque sera venu le temps de poser de nouvelles conditions de

paix, la Chine devra payer les violons avec ses trésors. »

La situation continue d'être peu satisfaisante dans l'Inde anglaise. La nouvelle de l'échec des alliés au Peï-ho a produit une grande sensation parmi les indigènes et relevé leur courage. Nana-Saïb tient toujours la campagne, et l'autorité anglaise s'occupe d'une nouvelle expédition contre les insurgés de l'Oude.

Les soldats européens autrefois enrôlés par la Compagnie des Indes, persistent dans leur désir de retourner en Angleterre. Leur nombre s'élève actuellement à dix mille.

Dans le Nouveau monde, une difficulté s'est élevée entre les Anglais et les Américains au sujet de la possession de l'île de S. Juan, située entre l'île de Vancouver et la terre ferme, à l'embouchure de la rivière Fraser.

Cette île a été occupée par le général américain Harvey. Le gouverneur de la Colombie britannique, M. Douglas, a protesté contre cette occupation et envoyé des troupes et des navires à San-Juan pour revendiquer les droits de la Grande-Bretagne. Provisoirement la difficulté a été ajournée par une convention en vertu de laquelle l'île contestée restera occupée conjointement par les Anglais et les Américains, jusqu'à ce que les deux gouvernements se soient entendus sur une solution définitive.

Cette solution ne tardera sans doute pas à intervenir, car les nouvelles des Etats-Unis annoncent que M. Buchanan a manifesté le désir d'arranger le conflit à l'amiable.

23 *septembre*

On semble généralement attendre une solution de Biarritz. Le roi des Belges prolonge jusque vers la fin du mois son séjour dans cette résidence, où se trouvent également le prince de Metternich et le comte Walewski; et à Londres comme en Allemagne, on paraît espérer beaucoup de ce congrès intime.

Le bruit s'accrédite de la prochaine signature de la paix à Zurich. Suivant certaines informations, [illegible] France et l'Autriche signeraient seules le traité, qui maintiendrait strictement [illegible]es de Villafranca. Selon d'autres rumeurs, les trois puissances régleraient [illegible] commun les points sur lesquels on s'est entendu jusqu'ici, en invitant les grandes puissances à se réunir en Congrès pour délibérer sur les autres questions, notamment celles de la Confédération italienne et des Duchés.

S'il faut en croire la *Nouvelle gazette de Wurtzbourg*, l'Autriche désirerait, avant toute réunion de congrès, qu'un projet de confédération fût d'abord concerté entre les puissances directement intéressées.

Le *Times* recueille, sur la destinée future des duchés, des rumeurs qui nous paraissent assez fantastiques. Suivant ce journal, les fonds auraient acquis de la fermeté à la Bourse de Londres sur le bruit que la visite du roi Léopold à Biarritz aurait eu pour résultat un arrangement d'après lequel le trône de Toscane serait donné au comte de Flandre, et les duchés de Parme et de Modène à l'archiduc Maximilien d'Autriche.

Nous croyons plus volontiers la *Boersenhalle* assurant qu'un point est dès maintenant bien arrêté; c'est que la France n'admettra pas l'annexion de l'Italie centrale au Piémont.

Une correspondance adressée de Bologne à l'*Indépendance belge* rapportait hier que le général Fanti, commandant en chef de l'armée de la ligue, n'avait pu dissimuler au ministre de la guerre à Bologne, à son retour d'une tournée d'inspection dans les Romagnes, qu'il s'attendait à trouver l'armée du général Mezzacapo dans un état plus satisfaisant au point de vue de l'armement, de l'habillement et de l'instruction. Il aurait insisté surtout pour l'augmentation de l'armée par des moyens extraordinaires, et comme on lui répondait que l'état des finances ne permettait pas de promettre une prime aux recrues, il aurait répliqué :

Messieurs, quand on n'a pas d'argent, il faut courber la tête, et, comme vous ne voulez pas la courber, trouvez-en. Nous avons besoin d'une armée et non plus de volontaires; pour avoir une armée, il faut la payer, la nourrir, l'habiller, l'instruire; c'est alors qu'on peut la mettre en mouvement et s'en servir.

Le *Pays* fait remarquer avec raison que

si l'Italie centrale en est réduite à se créer une armée à l'aide de primes extraordinaires, il est permis d'avoir une idée assez médiocre des vertus civiques et du patriotique élan dont on a fait tant de tapage.

Les nouvelles d'Allemagne n'offrent rien de saillant. Une dépêche de Francfort annonce seulement que l'autorité locale a refusé d'autoriser la société fondée dans cette ville pour propager l'agitation en faveur de la réforme fédérale.

Suivant des lettres de Constantinople, Schamyl aurait été vendu à la Russie moyennant vingt-cinq millions de francs.

On sait que l'Angleterre avait envoyé une dernière expédition dans les régions arctiques, à la recherche de sir John Franklin. Le *Fox*, chargé de cette mission, vient d'entrer à Portsmouth, et le capitaine Clintock, qui le commande, a immédiatement fait connaître à l'amirauté le résultat de ses investigations. Le *Fox* a découvert des papiers qui éclaircissent complétement le mystère qui enveloppait depuis si longtemps le sort des malheureux navigateurs de l'*Erebus* et du *Terror*.

Sir John Franklin est mort le 11 juin 1847. Ses compagnons ont péri successivement de misère et de froid dans les neiges, le long des côtes ; et le *Fox* a retrouvé plusieurs squelettes, couverts de lambeaux de vêtements européens. Le capitaine Clintock rapporte en Angleterre deux caisses pleines d'objets recueillis et, entre autres papiers, un mémoire signé des lieutenants de l'infortuné Franklin, et trouvé dans un étui d'étain, à la pointe Victory, sur la côte nord-ouest de l'île du roi Guillaume.

La question des modifications à apporter au régime actuel de la presse continue d'occuper plusieurs journaux. La *Patrie* demande que les avertissements soient périmés au bout de deux ans.

« On sait, dit M. Delamarre, que d'après le décret de 1852, les deux condamnations judiciaires qui entraînent la suppression d'une feuille périodique doivent être prononcées dans l'espace de deux années. Une condamnation judiciaire en matière de presse expire donc au bout de deux années. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'effet de l'avertissement? Pourquoi l'avertissement serait-il éternel?

« En principe, la condamnation judiciaire est une peine beaucoup plus forte que l'avertissement administratif; dans la pratique, cependant, il arrive qu'un journal qui a été frappé par une condamnation judiciaire se trouve, au bout de deux ans, dans une situation meilleure qu'un journal frappé par un avertissement. Est-ce bien équitable? »

Nous croyons complétement avec la *Patrie* que la perpétuité de l'avertissement *est* en contradiction avec la disposition *qui n'a* pas voulu qu'un journal fût pendant plus de deux années sous le poids d'une condamnation.

Un décret convoque les électeurs de la 3e circonscription du département de l'Orne pour le 16 octobre prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. le marquis de Torcy, décédé.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Berne, 22 septembre.

Le prince Napoléon, voyageant sous le nom de comte de Meudon, est arrivé à Berne, se rendant à Zurich par l'Oberland bernois.

Florence, 22 septembre.

L'anniversaire de la mort de Manin a été célébrée dans l'église de Santa Croce. Deux ministres, des détachements de la garde nationale et des officiers de l'armée y assistaient. Le public était peu nombreux.

Le prince Poniatowski a quitté hier Florence.

Londres, le 23 septembre.

Le *Morning-Herald* croit savoir que le traité définitif de paix sera prochainement signé à Zurich. Le traité porterait seulement les signatures des deux puissances, la France et l'Autriche. Les préliminaires de Villafranca y seraient strictement maintenus. Quant aux relations de l'Autriche avec le Piémont, la conduite de l'Autriche serait guidée par les préliminaires de Villafranca.

Trieste, 22 septembre.

Constantinople, 17. — Dervisch Pacha a été nommé envoyé à Saint-Pétersbourg, et Riza Bey, à Téhéran.

Deux frégates portent des troupes à Candie.

Le statut de la Banque a été sanctionné.

Deux cas de peste se sont déclarés à Beirut, des mesures de précaution sont prises.

Le consul de Turquie à Anvers a reçu une concession de chemin de fer de Varna à Rustchuk.

Le télégraphe de Chios à Smyrne s'est rompu.

Munich, 22 septembre.

Les conférences entre les ministres de Bavière, de Saxe et de Wurtembeʒg sont terminées. On s'est entendu complétement sur la question de la réforme fédérale. Il est probable qu'on a discuɟé aussi la question de la constitution de la Hesse électorale.

Marseille, 23 septembre.

Les nouvelles suivantes sont en date de Constantinople du 14 septembre.

La garnison de Constantinople a été portée à 10,000 hommes.

L'émission des obligations du trésor ottoman est retardée.

Le change a une tendance à la baisse.

La Porte est en meilleurs rapports avec la Perse.

Le bruit court à Constantinople que Schamyl aurait été vendu à la Russie moyennant six millions de roubles, et que les Circassiens continueront la guerre.

Le gouvernement turc a envoyé des troupes à Candie.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On écrit de Francfort, 20 septembre :

On a appris aujourd'hui, à Francfort, l'arrivée simultanée, à Munich, de M. de Beust et de M. le baron de Hugel, respectivement ministres des affaires étrangères à Dresde et à Stuttgard ; on y attendait aussi, dans la soirée, celui de Hanovre, M. le comte de Flaten-Hallermund.

Ces personnages devaient se réunir, le lendemain, en conférence avec M. le baron de Schrenck, le chef actuel du cabinet bavarois.

Il sera principalement question, assure-t-on, dans cette réunion, que l'on dit avoir été préparée par l'initiative du roi Maximilien de Bavière, de discuter et de fixer l'attitude que prendront, de commun accord, en présence du mouvement réformiste de la diète germanique, les quatre royaumes secondaires en Allemagne, mouvement que les gouvernements peuvent avoir, pendant qu'il en est temps encore, le plus haut intérêt à empêcher de s'étendre et de laisser se généraliser dans leurs Etats.

Il est inutile de faire observer que ce sont précisément les souverains de ces quatre royaumes qui, en voulant conserver chez eux une pleine et entière indépendance, ont témoigné constamment une opposition marquée aux tentatives qu'en beaucoup de circonstances mémorables, la Prusse, dans un intérêt exclusif, a cru devoir faire pour acquérir la haute suprématie dans toutes les affaires générales de la Confédération germanique.

Le but essentiel de la conférence entre les chefs de cabinet des quatre royaumes ne peut être évidemment que celui de s'entendre sur les mesures à faire décréter dans ces Etats, pour y étouffer les aspirations vers un nouvel ordre de choses dont la Prusse se montre avide de recueillir tous les fruits.

Nous pouvons donc nous attendre à voir paraître prochainement en Saxe, dans le Wurtemberg, la Bavière, et le Hanovre des ordonnances royales dirigées contre l'agitation réformiste.

Les efforts que les hommes du mouvement ont faits pendant leur séjour à Francfort, pour fonder un grand journal politique qui eût été l'organe de la réforme, n'ont abouti à aucun résultat. On a paru craindre qu'un pareil journal ne pût longtemps résister aux sévérités auxquelles il eût été en butte dans toute la Confédération, en vertu de la loi qui régit les publications périodiques.

(*Correspondance Havas.*)

CHRONIQUE

Il est, dit-on, question de supprimer le 4e bataillon, dont la formation, dans les cent deux régiments de ligne, avait été décidée au commencement de la guerre d'Italie.

Cette suppression entraînera, dans chaque régiment, celle d'un chef de bataillon, d'un capitaine adjudant-major et d'un adjudant sous-officier ; en tout, 202 officiers et 102 adjudants sous-officiers qui se trouveront sans emploi.

Ainsi, les trois bataillons de chaque régiment de ligne seront désormais composés de huit compagnies : six du centre et deux compagnies d'élite.

On prépare le tiercement dans tous les corps.

On assure que depuis l'an dernier l'Empereur a acheté des terrains à Biarritz qui ne s'élèvent pas à moins de 160,000 fr., afin d'arrondir le domaine de la Villa.

MM. Albert et Blanqui, amnistiés par le décret du 16 août, viennent d'arriver à Paris.

Par la voie de Manille, on a des nouvelles de Cochinchine qui vont jusqu'au 18 juillet, et qui sont par conséquent postérieures à celles qui ont été déjà publiées.

A cette date, le traité de Paix entre la France et l'empereur d'Annam n'était pas encore signé.

Par la même voie on apprend la mort de M. Corréard, chef de bataillon d'artillerie de marine. Cet officier supérieur avait fait la campagne de Crimée, pendant laquelle il avait commandé une batterie de fuséens devant Sébastopol.

M. Corréard commandait les détachements d'artillerie de marine envoyés en Cochinchine, où il était arrivé sur le *Duchayla*. Sa mort laisse dans tout le corps expéditionnaire les plus vifs regrets.

Les nouvelles d'Italie sont toujours à la révolution. On écrit de Turin à la *Gazette du Midi* :

Nous voyons se préparer une guerre étrange dans l'Italie centrale. Le général Fanti veut lever 60,000 hommes; il veut de l'artillerie et c'est dans ce but qu'il est allé visiter la fonderie du marquis Pizzardi, à Castel-Maggiore. Mais le roi Léopold a fait séquestrer 12,000 fusils commandés par la Toscane à Liége.

Que sont donc devenus ces 100,000 fusils, ces 10,000 pistolets que l'ancien triumvir Saffi promettait à la première ville qui s'insurgerait? Ils étaient prêts, disait-il, dans un magasin de New-York. Il parait que l'insurrection se faisant trop attendre et le spéculateur américain voyant son capital improductif, il a envoyé ses fusils et ses pistolets sur les côtes d'Afrique, car c'étaient des armes de pacotille, bonnes pour les nègres.

Au reste, Saffi doit bien garder rancune à la révolution. Elle l'a chassé de sa ville natale, Forli, quand elle a su qu'il y était arrivé de Londres.

M. Garcin.

On lit dans le *Pays* :

Nous apprenons par la voie de Tanger une nouvelle intéressante et relative aux événements de l'intérieur du Maroc.

Le nouvel empereur Sidi Muley-Mohammed est arrivé le 10 à Fez, à la tête d'un corps de troupes considérable. Il s'est rendu immédiatement à la mosquée de Mouley-Edrys pour y faire ses dévotions et recevoir des mains du chef des Imans le turban vert que doit toujours porter l'héritier de la dynastie des shérifs. Le lendemain, ayant appris qu'un de ses compétiteurs tenait la campagne, il est parti vers le sud, et le 12 au matin a eu lieu un combat acharné, dans lequel l'Empereur a eu l'avantage.

Son armée était forte d'environ 40,000 hommes. Le prince avait pour adversaire le fils de Muley-Soleiman, son parent, qui était parvenu à réunir autour de lui de nombreux partisans, et qui espérait pouvoir s'emparer de la ville de Fez.

Lorsque mourut le père de l'empereur Muley-Abd-er-Rahman, ce dernier n'avait que seize ans, et son oncle Muley-Soleiman s'empara du trône et se fit, en 1794, proclamer à sa place. Le jeune prince, quand il fut plus avancé en âge, au lieu de susciter des troubles dans l'empire pour chercher à reconquérir la couronne, aida son oncle dans le gouvernement du pays, fut nommé au commandement de l'armée et se distingua par son courage et son intelligence.

Muley-Soleiman tomba gravement malade au mois de mai 1822; quelques jours après, il comprit que sa maladie était sans remède et qu'il ne tarderait pas à mourir, et par un acte de sa dernière volonté, il institua pour son héritier le prince Muley-Abd-er-Rahman, son neveu, qu'il regardait comme étant plus capable qu'aucun de ses quatre enfants de gouverner le vaste empire dont il était le souverain.

Trois des fils de Muley-Soleiman sont morts pendant le règne de son successeur. Le dernier survivant s'est formé un parti assez nombreux, et c'est lui qui cherche aujourd'hui à disputer la couronne à l'empereur Sidi-Mohammed, son parent. L'échec qu'il vient d'éprouver n'est pas définitif et la guerre civile peut durer encore longtemps; mais l'Empereur a pour lui les plus grandes chances et de nombreux moyens. Son armée est bonne et son trésor bien rempli. Son adversaire est un homme sans talent, mais qui est dirigé par un scheik audacieux et énergique qui a intéressé à sa cause de nombreux partisans.

On ne saurait trop répéter que le nouvel empereur n'a pas les idées que lui prêtent ceux qui ne sont pas au courant des affaires du Maroc. Il ne veut pas faire la guerre à la France, qui lui inspire une crainte profonde; et M. Drummond-Hay, agent et consul général d'Angleterre au Maroc, qui s'est rendu auprès de lui et qu'il a reçu en audience à Fez, a écrit à Tanger, où il est prochainement attendu, que l'Empereur lui a déclaré qu'il voulait vivre en paix avec toutes les puissances européennes. Les événements qui viennent de se passer sur la frontière de l'Algérie sont des faits isolés indépendants de sa volonté, et il en est de même des attaques des Maures et des Riffains contre les établissements espagnols de la côte d'Afrique.

Incendie de l'église Saint-Géry, à Valenciennes.

On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

Un incendie, qui aurait pu prendre des proportions effrayantes, a éclaté hier à Valenciennes, dans l'église Saint-Géry. On ne peut en assigner positivement la cause, mais il est très-probable qu'à l'issue du service qui avait eu lieu pour les obsèques de Mr Gellé, un lumignon est tombé d'un chandelier du maître-autel sur les tentures et les a enflammées.

Toujours est-il qu'avant une heure après-midi, un ouvrier qui travaillait au clocher à la pose de fils de fer électriques, s'aperçut le premier du feu, et qu'il s'empressa d'en avertir des ouvriers de M. Dombret, mécanicien, qui jouaient sur la place Joséphine. Ils coururent avertir M. Dombret; on s'empressa d'ouvrir la grande porte, et ils entrèrent avec quelques autres, au nombre desquels était M. Firmin Prignet. Malgré la fumée qui obscurcissait la moitié de l'église, ils s'avancèrent courageusement. Tout l'autel était en feu; ils se hâtèrent d'enlever les tentures noires qui l'entouraient, et d'écarter, au risque de se brûler les mains, ce qui était de nature à alimenter les flammes. Bientôt, par les soins empressés de M. Dombret, qui avait heureusement trois pompes et vingt-cinq ouvriers à son service, des seaux d'eau furent apportés en abondance, et en moins d'une demi-heure on fut maître du feu.

Pendant ce temps, la cloche d'alarme et les clairons s'étaient fait entendre, et les clercs, revenant des obsèques de M. Gellé, rentraient dans l'église. Les pompes de Valenciennes, d'abord, puis celles d'Anzin, de la station du télégraphe et

de Marly, arrivèrent, et des soins énergiques habilement dirigés achevèrent d'étouffer l'incendie dans son foyer, en préservant les boiseries d'un contact qui eût été formidable. Effectivement, on frémit à la pensée de ce qui serait survenu si les secours avaient tardé une demi-heure, ou même vingt minutes.

Les boiseries dont nous venons de parler, qui supportent au fond du chœur deux grands tableaux, auraient en s'embrasant porté les flammes à la toiture et au clocher; c'eût été alors quelque chose de gigantesque, et un incendie plus terrible que celui de Cambrai aurait été inévitable. Il va de soi que l'une des premières victimes du sinistre eût été cette magnifique boiserie, si artistement travaillée, qui décore le pourtour du chœur et raconte avec une muette éloquence la vie de saint Norbert, l'un des plus illustres personnages de l'abbaye de Saint-Amand.

Fort heureusement, et par un merveilleux concours de circonstances, ce désastre a été prévenu. Les tableaux du fond sont légèrement endommagés, mais les figures n'ont pas eu à souffrir. La grande croix qui porte le Christ de bronze est superficiellement avariée dans une partie de sa longueur; le Christ, toutefois, est resté intact, et, chose admirable, qui réjouira sans doute les affectueux souvenirs des paroissiens de Saint-Géry, la croix en vermeil ornée du portrait du feu M. Lebrun, doyen de cette église, n'a pas même été maculée, bien qu'elle fût appendue par un ruban, également sans dommage, aux pieds du Christ.

Le tabernacle avec le reste de l'autel, on le comprend, a été réduit en cendres; mais la *réserve* était, comme de coutume, à l'autel de la sainte Vierge; on n'a donc pas eu à déplorer des profanations matérielles; l'ostensoir a été enlevé sans malheur.

A droite et à gauche de l'autel étaient des armoires où on avait provisoirement déposé des ornements et d'autres objets. Dans l'une d'elles, à droite, la plupart de ceux que renfermaient les tiroirs — chasubles, dalmatiques, étoles, aubes, manipules, etc., ont été consumés en tout ou en partie; on a eu le bonheur, cependant, de conserver les deux plus beaux ornements: l'un noir pour les cérémonies funèbres de premier ordre, l'autre en drap d'or, d'une rare beauté; toutefois, nous avons regret à dire que M. le doyen a été éprouvé douloureusement dans ses souvenirs; il fait des pertes irréparables: une magnifique chasuble, dont Lille lui avait fait don; deux étoles, dont l'une lui avait été donnée par Tourcoing, en témoignage de reconnaissance pour une mission qu'il y avait faite, et dont l'autre lui venait de Valenciennes même; en outre un calice de Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, objet d'art remarquable, qu'il devait à l'affection de la famille du prélat, et auquel sa gratitude attachait beaucoup de prix, ont été la proie des flammes. Néanmoins la coupe, bien qu'horriblement maculée, est restée entière, ainsi que le pied et la patène. Un autre calice, appartenant à la paroisse, est également perdu; il s'est littéralement fondu, ainsi que la colonne de l'autre; on n'en conserve que la coupe toute bosselée.

FAITS RELIGIEUX.

Chaque année, les professeurs des nombreux établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire du diocèse de Nantes se réunissent dans une retraite générale. Celle de cette année vient de se clore. Elle a été prêchée par le P. Lavigne, qui est lui-même un enfant du diocèse. Monseigeur de Nantes, dont l'active impulsion et la sollicitude toute spéciale ne cessent de se faire sentir au sein de ses maisons d'éducation, a voulu présider à tous les exercices de cette retraite. Le prélat a ajouté ses conseils éclairés et ses paternels encouragements à tout ce que la parole instructive et chaleureuse du P. Lavigne a pu faire entendre à un si érudit auditoire. — Plus de cent professeurs ont assisté à ces remarquables et fructueuses conférences.

L'*Espérance du Peuple* annonce le départ de Mgr Jaquemet pour la maison-mère des religieuses de Chavagnes, fondée, en l'an 1802, par le vénérable abbé Baudouin, du diocèse de Luçon.

Une note communiquée à la *Gazette de Lyon* annonce que le Chapitre des Trappistes vient d'accepter officiellement le projet d'un établissement de son ordre au milieu de la Dombes insalubre (Ain). L'auteur de la note, qui tient ses renseignements de Mgr de Belley, ajoute ces lignes qui sont un juste hommage rendu à feu M. le comte de Montbriant :

« En faisant connaître à nos lecteurs cette importante décision du chapitre des RR. PP. Trappistes, nous sommes frappés de la voir coïncider avec la mort de l'homme qui a été, avec le digne évêque de Belley, le généreux instigateur de cette œuvre; la récompense de sa vie semble se révéler ainsi d'une manière plus sensible à ceux qui ont connu l'excellent chrétien et cette famille aux vertus exemplaires à laquelle il s'était allié.

« Un grand nombre de personnes pieuses avaient, dans le principe, douté du succès de cette œuvre, les voilà rassurées; elles peuvent s'y associer sans inquiétude et participer aux grâces et aux bénédictions que Dieu nous promet par la bouche de son saint ministre. »

On lit dans le *Mémorial de la Loire* :

« L'inauguration de l'orgue de l'église Valbenoite a eu lieu avec solennité, aux offices de dimanche dernier.

« M. l'abbé Neyrat, maître de chapelle de Saint-Bonaventure, et M. Widor, organiste de Saint François de Lyon, ont tenu l'orgue alternativement et ont fait valoir, avec le talent qu'on leur connaît, toutes les ressources de l'instrument.

« Les artistes de Saint-Etienne, invités par M. le curé de Valbenoite à venir essayer le nouvel orgue, ont été également unanimes à en reconnaître la supériorité.

« Cet orgue, sorti des ateliers de M. A. Cavaillé-Coll, à qui l'on doit les magnifiques orgues de Saint-Denis, de la Madeleine, de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Clotilde et tant d'autres, justifie, sous tous les rapports la réputation de ce célèbre facteur. »

La *Gazette du Midi* annonce le départ du P. Besson, religieux dominicain français, pour Mossoul, en Mésopotamie, afin d'y prendre la direction de la mission que son ordre y possède. La mission de Mossoul compte déjà 20,000 catholiques ; un des principaux buts de ses efforts est d'opérer la conversion d'un nombre considérable de nestoriens, dont les émissaires anglais et russes se disputent la conquête. A Mossoul, comme dans l'extrême Asie, le succès de nos missions importe plus qu'on ne le croit à l'influence de la France. La Russie et l'Angleterre le sentent bien et font à nos missionnaires une guerre continuelle.

Pour tous les faits religieux : M. Garcin.

FAITS DIVERS

Nous annoncions hier que l'enfant de M. Hua venait d'être rendu à sa famille. Nous pouvons aujourd'hui faire connaître sans inconvénient les circonstances qui ont accompagné et suivi cet enlèvement.

Vendredi dernier, la nourrice de l'enfant, qui se trouvait avec son nourrisson dans le jardin des Tuileries, avait été, selon sa déclaration, accostée par une jeune femme proprement vêtue qui lui avait dit être la sœur de Mme Hua et par conséquent la tante de l'enfant, auquel elle s'était empressé de faire des caresses. Cette femme aurait dit se nommer Mme Stern, domiciliée rue de la Paix, 12, et aurait ajouté que des raisons particulières l'empêchaient de voir sa sœur aussi souvent qu'elle le désirait; puis elle serait entrée dans certains détails paraissant établir qu'elle connaissait la famille de Mme Hua, et en terminant elle aurait annoncé que sa sœur avait acheté quelques jours auparavant pour 500 f. de dentelles dans un magasin de la rue de Rivoli, au n° 12 ou 113, chez Mme C..., et qu'elle était chargée d'aller les prendre dans ce magasin pour les lui porter. « Puisque je vous trouve ici, dit-elle, faites-moi le plaisir d'aller chercher ces dentelles dans le magasin; je garderai pendant ce temps mon petit neveu; je vous attendrai à cette place et je vous accompagnerai ensuite jusque chez Mme Hua. » Elle prit aussitôt l'enfant, s'assit sur un banc entre deux nourrices, et celle de l'enfant s'éloigna pour faire la commission. En quittant le jardin, cette dernière demanda au factionnaire de quel côté se trouvait le numéro indiqué, et celui-ci, peu au courant, lui indiqua une direction opposée, celle de la place de la Concorde. La nourrice, voyant dans le haut de la rue un élégant magasin de confection pour dames, y entra et réclama les dentelles au nom de Mme C... On lui répondit qu'on n'avait reçu aucune commande de cette dame, qui ne se fournissait plus depuis près de dix ans dans le magasin, et qu'elle pouvait s'en assurer en se rendant à son domicile, au n° 112 de la même rue. Elle quitta le magasin pour se rendre à cette adresse, et en passant devant la grille de la rue Castiglione, elle rentra dans le jardin pour faire connaître sa fausse démarche.

Ce fut alors qu'elle s'aperçut que la femme avait disparu avec l'enfant. Elle courut aussitôt chez M. Hua raconter sa mésaventure, et en entendant dire qu'il fallait sur-le-champ en informer M. Cauchy, grand-père de l'enfant, elle s'échappa en disant qu'elle allait voir rue de la Paix, 12, si la femme n'y était pas retournée avec l'enfant, et elle ne revint que plusieurs heures plus tard annoncer qu'elle s'était assurée que ni la femme ni l'enfant n'avaient paru à cette adresse. Pendant ce temps, M. Hua et M. Cauchy, éplorés, avaient fait connaître le rapt à la justice et à la police. Des recherches avaient été commencées immédiatement, et l'on put bientôt s'assurer que la nourrice en avait imposé en disant qu'elle s'était présentée rue de la Paix, 12. Cette circonstance détermina sa mise en état d'arrestation provisoire. Le lendemain, la police de sûreté retrouva les deux nourrices entre lesquelles la jeune femme s'était assise, mais elles ne la connaissaient pas. Tout ce qu'elles savaient, c'est qu'au bout de deux ou trois minutes elle s'était levée et était partie avec l'enfant, en se dirigeant vers le quai des Tuileries et en passant sous la nouvelle voûte de la terrasse.

Les investigations se poursuivirent ensuite pendant plusieurs jours avec la plus grande activité, et l'on était déjà parvenu à réunir des renseignements précieux qui donnaient l'espoir d'obtenir très-prochainement le résultat désiré, lorsque avant-hier dans la matinée, M. Hua reçut la visite des époux M..., domiciliés dans le quartier Saint-Paul, qui lui rapportaient plusieurs pièces des vêtements portés par son enfant au moment de l'enlèvement. Ils lui annoncèrent que ces vêtements leur avaient été remis, avec prière de les lui reporter, par une voisine, la femme G..., marchande de plaisirs, qui avait dit les avoir trouvés dans la rue du Faubourg-du-Temple, au moment où une jeune femme venait de les jeter par une fenêtre du second étage.

La femme G..., questionnée ensuite, en reconnaissant avoir chargé de la commission les époux M..., a prétendu avoir acheté les vêtements à deux enfants qui passaient dans la rue.

Le même jour, un peu plus tard, M. Hua recevait une lettre anonyme lui annonçant que son enfant était en sûreté, qu'il était très-bien portant, qu'on en avait le plus grand soin, et qu'on était tout disposé à le lui remettre ; mais, disait-on, vous avez de l'argent, il faut en donner à ceux qui n'en ont pas ; puis on ajoutait que s'il consentait à remettre 5,000 fr. à la personne qui lui rendrait son enfant, il n'avait qu'à faire insérer, dans un journal qu'on désignait, ces mots :

« M. Hua accepte la proposition de la lettre.» On s'engageait à lui faire connaître de suite l'heure et le lieu de la remise de l'enfant. Cette insertion a paru dans le journal indiqué, et on a pu se convaincre qu'il n'y avait là qu'une ignoble spéculation, en recevant d'Orléans une dépêche télégraphique indiquant que l'enfant avait été trouvé abandonné dans cette ville.

A la réception de cette dépêche, M. Hua est parti pour Orléans, où la femme qui avait commis l'enlèvement a été arrêtée.

C'est une jeune fille de dix-neuf ans, ajoute le *Journal des Débats*, domiciliée à Orléans. Elle a prétendu être l'auteur de l'enlèvement; cependant son signalement ne se rapporte pas avec celui qui en avait été donné. Si l'on en croit cette fille, il ne se serait agi dans cette circonstance que d'une substitution. Déjà mère, elle aurait perdu son enfant au moment de contracter un mariage avantageux par le fait de cet enfant dont elle aurait caché la mort au père. Elle aurait enlevé l'enfant de M. Hua comme elle aurait enlevé celui de tout autre, et serait repartie pour Orléans, où depuis samedi elle allaitait l'enfant et en prenait le plus grand soin. Mais ayant eu connaissance de la publicité donnée à l'enlèvement et craignant d'être arrêtée, elle avait renoncé à son mariage et avait été déposer l'enfant comme étant le sien chez le commissaire de police, en le priant de le placer, attendu que ses ressources ne lui permettaient pas de l'élever. Il reste à savoir si cette déclaration est sincère.

On lit d'autre part dans un journal d'Orléans :

« Jeudi matin, M. Juhel, commissaire central, fut informé qu'un enfant de deux ou trois mois avait été apporté, rue du Faubourg-Bourgogne, chez la femme Rigault qui prend des enfants en sevrage, par une jeune fille qui n'avait donné ni son nom ni son adresse, mais qui avait promis de revenir le lendemain.

Cette jeune fille était déjà venue il y a une quinzaine de jours, avec deux autres femmes, demander si la femme Rigault consentirait à se charger d'un enfant de quelques mois. Sur la réponse de celle-ci, on promit de revenir.

M. Juhel, rapprochant rapidement ces circonstances de celles qui avaient accompagné l'enlèvement du fils de M. Hua, se rendit en toute hâte chez la femme Rigault et se fit représenter l'enfant dont il ne tarda pas à constater l'identité, au moyen des notes signalétiques qu'il avait trouvées dans les journaux.

Cette identité bien établie au moyen des marques de vaccin de l'enfant et des langes dont il était revêtu, M. Juhel écrivit par le télégraphe à M. Hua, en l'invitant à se rendre en toute hâte à Orléans. M. Hua répondit par la même voie : « J'arriverai ce soir à six heures; qu'on ait grand soin de l'enfant. »

A six heures et quelques minutes, M. Hua et la femme de chambre de Mme Hua étaient à Orléans.

M. Hua et M. Juhel se rendirent immédiatement chez la femme Rigault. Là, l'enfant fut reconnu tout aussitôt par le père et par la femme de chambre, malgré les langes nouveaux dont on l'avait recouvert : ceux qui revêtaient l'enfant quand il avait été remis à la femme Rigault ayant été saisis provisoirement comme pièces de conviction.

On peut se figurer le bonheur, l'immense joie de M. Hua. Il prit son fils dans ses bras, le couvrit de baisers, et après avoir adressé à M. le commissaire central les plus chaleureuses paroles de reconnaissance, il se hâta de repartir pour Paris, heureux de son bonheur et de celui d'une mère à laquelle il rapportait son enfant.

L'enfant retrouvé, il s'agissait de découvrir l'auteur de l'audacieux et lâche enlèvement.

Après une journée de patientes et minutieuses recherches pour lesquelles la police avait mis ses agents les plus actifs et les plus intelligents en campagne, M. le commissaire central apprit que deux femmes, une jeune et l'autre d'un âge mûr, avaient parcouru pendant quelques jours les environs d'Orléans en cherchant une nourrice pour un enfant de quelques mois. Ces femmes devaient habiter un des faubourgs d'Orléans; c'était du moins l'avis des personnes qui fournirent les premiers renseignements.

Bien que leur signalement fût assez irrégulièrement donné et que les renseignements obtenus fussent assez contradictoires, on parvint à découvrir leur adresse. C'étaient la mère et la fille qui furent mises à l'instant même en état d'arrestation. Elles vont être dirigées sur Paris, où l'affaire va s'instruire.

Maintenant on se demande tout naturellement quel a pu être le but de la fille qui a fait le voyage d'Orléans à Paris pour voler un enfant. Rien de positif n'a encore transpiré à ce sujet, car l'affaire s'instruit avec le plus grand soin et en même temps dans le plus grand secret. Seulement, voici les bruits qui se dégagent de la rumeur publique.

La fille X..., âgée de 17 ans, aurait entretenu à Paris, qu'elle a habité pendant quelque temps, des relations avec un jeune homme d'une famille honorable qu'elle espérait épouser. De retour à Orléans, cette fille, pour obtenir la réalisation d'une promesse qui peut-être lui avaitété faite, avait supposé une grossesse et une couche, dont elle aurait fait part à son amant; or, pour représenter un enfant, dans le cas où le jeune homme serait venu à Orléans, elle était allée en voler un à Paris.

Enfin, voici, pour compléter, les renseignements qu'ajoute le *Droit* :

Pendant tout le jour, la maison qu'habitent M. et Mme Hua, rue Jacob, 50, a été littéralement assiégée par une foule sympathique qui voulait avoir des nouvelles de leur pauvre enfant. C'étaient surtout des jeunes femmes, des jeunes mères, qui, tout émues, tenant la plupart des petits enfants par la main ou suivies de leurs nourrices, venaient offrir leurs compliments à une autre jeune mère, dont elles avaient compris et partagé toutes les angoisses. On faisait queue dans la cour, et le concierge, qui y mettait de la bonne grâce, se tenait en permanence, répétant à tous que l'enfant allait bien, très-bien, qu'il buvait avidement, et que la joie était aussi vive dans toute cette honorable famille que l'inquiétude et la douleur avaient été cruelles.

La joie fait peur, dit-on; aussi redoutait-on pour la mère l'émotion que devait lui donner la vue de son enfant retrouvé, et cela avec d'autant plus de raison que pendant plusieurs jours Mme Hua était tombée dans l'accablement et le désespoir. Heureusement que dans la journée d'hier, deux dépêches l'avaient successivement préparée à ce bonheur inespéré. Pendant toute la soirée,

la pauvre mère trompait les heures trop lentes de l'attente en s'occupant de mille soins touchants; c'était le berceau qu'elle préparait et ornait de nouveau, c'étaient les linges de la plus fine batiste qu'elle disposait pour en revêtir elle-même ce petit corps si cher et qu'elle connaissait déjà si bien.

La nourrice est toujours en prison, on la dit malade et cela ne s'explique que trop bien. Espérons que son innocence sera promptement reconnue. Cette femme n'était pas pour la famille Hua la première venue; elle a d'excellents antécédents et a déjà élevé deux nourrissons à Paris, l'un dans la maison de M. Parieu, du Conseil d'Etat, l'autre dans une riche maison de commerce, chez M. Roche.

Quant à la ravisseuse, elle n'a pas encore quitté les prisons d'Orléans; les autorités judiciaires de cette ville procèdent à de premières informations en vertu de commissions rogatoires délivrées par M. Camusat-Busseroles, qui poursuit activement l'instruction de cette mystérieuse affaire.

— La gloire que s'est acquise en Italie le 3e régiment de zouaves a déjà été exploitée par divers chevaliers d'industrie.

Depuis quelque temps, un individu se disant sergent-major dans ce régiment dont il revêtait l'uniforme, parcourait les communes des environs de Paris. Il était porteur de la médaille militaire, de la médaille de Crimée, de celle d'Italie, de la décoration du Medjidié et de la médaille du Mérite militaire de Piémont.

Sous prétexte de renseignements à prendre pour une société d'assurances agricoles qu'il voulait fonder, il rendait visite aux riches cultivateurs, qui, éblouis par les décorations dont sa poitrine était constellée, se faisaient un honneur de l'inviter à dîner et de le fêter de leur mieux.

Le zouave ne se faisait pas prier pour raconter ses campagnes. Il narrait avec feu la bataille de l'Alma, disait la part qu'il avait prise au siége de Sébastopol et, en Italie, au combat de Palestro, aux batailles de Magenta et de Solferino. Il lui arrivait bien de parler d'affaires dans lesquelles le 3e zouaves n'avait jamais figuré, de faire agir en Italie des généraux morts en Crimée et de prendre, comme le singe de la Fontaine, un nom de port pour un nom d'homme; mais ces inexactitudes étaient généralement peu remarquées de ses auditeurs étonnés.

Le héros terminait son récit en disant qu'une riche dame milanaise, gravement malade et ayant entendu parler de ses exploits, l'avait fait son légataire universel. Cette dame venait de mourir, mais pour recueillir la succession s'élevant à plus de 500,000 fr., il y avait des formalités à remplir, des frais à avancer, et la bourse du sergent était vide. Bref, il finissait toujours par se faire remettre, à titre de prêt, une somme assez importante.

A Courbevoie, le cultivateur qui l'hébergeait, voulant lui faire une agréable surprise, envoya chercher le fils d'un de ses voisins, ex-caporal au 3e zouaves. Au premier aspect, celui-ci reconnut qu'il avait affaire à un zouave de contrebande. Quelques questions qu'il adressa au personnage confirmèrent ses soupçons, et il finit par arrêter et remettre entre les mains de la gendarmerie cet individu qui n'était autre qu'un nommé T..., charretier, n'ayant jamais été militaire et n'ayant par conséquent aucun droit à porter l'uniforme et les décorations dont il se parait. (*Droit.*)

— L'élévation du palais de la préfecture de police, à l'occident du palais de justice, marchant avec une certaine activité, sous la direction de M. Gilbert aîné, architecte, on vient de commander à divers artistes statuaires les huit statues suivantes : la Prudence, la Vérité, le Châtiment, la Protection, la Force, l'Equité, l'Innocence protégée, le Crime puni, pour décorer la façade occidentale.

— On écrit d'Olberubser, le 10 septembre, qu'un terrible incendie s'est déclaré dans un moulin situé à un quart de lieue de là. Les dégâts ont été considérables; mais ce que l'on déplore, c'est la perte presque entière d'une famille qui habitait l'établissement et composée d'un mari, sa femme et trois enfants. Réveillés par l'incendie, ils cherchèrent à se sauver. Le mari prend un enfant de trois ans dans ses bras, la femme un enfant d'un an; une petite fille de neuf ans les suit. La femme tenta de gagner l'escalier, mais, après quelques pas, le plancher s'effondra sous elle, et elle tomba dans le feu en poussant des cris; l'enfant de neuf ans disparut aussi dans ce gouffre. Le père cherche un autre escalier, mais il reste suspendu par un bras à la rampe, tenant l'enfant de l'autre et se sentant brûler. Il parvint enfin à sortir de la maison, mais l'enfant est mort au milieu d'horribles souffrances. Quant au mari, couvert de brûlures à la figure, aux bras et au dos, on craint de ne pouvoir le sauver. On n'a pas encore retrouvé les restes des trois personnes qui ont péri dans la maison.

Les coulissiers condamnés *chacun à 10,000 fr.* d'amende pour immixtion sans titre dans les fonctions d'agent de change se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour impériale de Paris, confirmatif du jugement de la sixième chambre correctionnelle de la Seine.

Cette affaire viendra devant la Cour suprême après les vacances. MMes Delaborde et Bendu sont chargés de soutenir le pourvoi.

— On écrit de Marseille, le 21 septembre :

« Un bien triste événement a eu lieu dans la soirée de samedi dernier. Un batelier, qui le matin s'était rendu au Frioul, voulait regagner le port malgré le mauvais temps, et s'était remis en route ayant avec lui dans son bateau deux ouvriers. Dès qu'ils furent à quelque distance du mouillage, ils reconnurent que tous leurs efforts seraient inutiles; le vent soufflait avec violence et la mer, devenue très-grosse, menaçait à tout instant de briser leur frêle esquif. Les lames qui à chaque seconde venaient battre contre le bateau le ballottaient avec furie.

« Au moment où ces trois hommes luttaient en désespérés, une vague tombant à bord vint remplir d'eau le navire. Le batelier avait une ancre, il la jeta à la mer, espérant que l'embarcation ainsi appuyée résisterait encore et lui permettrait d'attendre quelque secours. Cette manœuvre était à peine terminée qu'une vague plus forte que la première submergeait complétement le petit bateau qui coula, entraînant le batelier et les ouvriers. Toute lutte à la nage fut, paraît-il, impossible, car ce matin la mer a jeté sur le rivage, entre les Bains Phocéens et le four à

chaux, les trois cadavres. L'un des ouvriers qui a trouvé la mort dans ce malheureux événement avait à peine vingt ans. »

— Un affreux malheur vient d'arriver au chef-lieu du canton de Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne).

M. Desmartin, juge de paix de ce canton, a trouvé la mort dans un incendie qui a consumé sa maison. Il est tombé dans un brasier ardent, en voulant soustraire aux flammes quelques objets mobiliers. Le plancher calciné avait cédé sous ses pas.

Ce malheur a jeté la consternation à Saint-Pierre de-Chignac, où M. Desmartin était généralement aimé et estimé.

Pour toutes les nouvelles diverses, M. Garcin.

Nécrologie.

M. Camille Polonceau, ingénieur civil, régisseur de la traction du chemin de fer d'Orléans, officier de la Légion d'honneur, est décédé le 22 septembre courant, dans sa quarante-sixième année à Viry.

— La famille de M. de Barante vient d'être frappée d'un grand malheur. M. de Barante, l'ancien ambassadeur en Russie, l'historien des ducs de Bourgogne, a perdu l'un de ses fils.

— La manufacture de Sèvres vient de perdre un des hommes qui contribuaient le plus à en maintenir la haute réputation. M. Louis-Pierre Schilt, mort le 13 septembre, à l'âge de soixante-neuf ans, excellait dans l'art de peindre sur porcelaine les fleurs et les oiseaux. M. Schilt était chevalier de la Légion d'honneur.

VARIÉTÉS.

—

Études sur l'Histoire de l'Eglise de France au dix-huitième siècle.

I.

LE JANSÉNISME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Le jansénisme apparaît au dix-huitième siècle sous un aspect qu'il n'avait pas au siècle précédent. Ses grandes illustrations ont disparu. La dispersion de Port-Royal a privé le parti de chefs habiles qui, tout en perpétuant les traditions de résistance, conservaient au moins la décence dans l'obstination et le respect extérieur dans l'opiniâtreté.

Avec les discussions sur la bulle *Unigenitus* commence pour cette hérésie une nouvelle période. Les *appelants* ne ressemblent déjà plus aux partisans du *silence respectueux*. Ceux-là sont dépassés par les convulsionnaires : et les uns et les autres se laissent distancer par les violents du parti, ceux qui, au sein des parlements, se distinguèrent par la part qu'ils prirent aux attaques calomnieuses dirigées contre les ordres religieux et principalement contre la Compagnie de Jésus, jusqu'à ce que les uns et les autres viennent aboutir à un schisme organisé, à une révolte ouverte dont l'Eglise constitutionnelle fut le dernier mot.

En recherchant les causes de cette transformation prévue d'ailleurs dès l'origine de cette hérésie, il n'est pas difficile de les trouver dans le relâchement de la foi et dans l'affaiblissement de l'autorité. Avec une magistrature plus chrétienne, un gouvernement plus obéi, on n'aurait pas eu à gémir de tant de scandales, et l'incrédulité n'aurait pas fait son profit des divisions déplorables de cette triste époque. On sait que le parti philosophique s'applaudissait de la situation que lui faisaient les luttes religieuses de son temps : Voltaire, aussi peu disposé pour le jansénisme que pour l'église catholique, ne dissimulait pas sa joie des mesures contradictoires et des timides compromis imaginés tant de fois pour concilier les droits de la vérité avec les exigences de l'erreur.

Les jansénistes étaient puissants. Ils pouvaient compter sur la magistrature passée presque tout entière dans leur camp et même, du moins au commencement du siècle, sur un bon nombre d'ecclésiastiques qui, dès le début des discussions à propos de la bulle *Unigenitus*, s'étaient trop facilement laissé séduire. Ils revinrent, il est vrai, pour la plupart, le clergé séculier surtout, mais l'opposition se ménagea des adeptes au sein de plusieurs ordres renommés, gloire de l'église dans les anciens temps et bien déchus, au dix-huitième siècle, de leur antique orthodoxie. La compagnie de Jésus et ce fut là une de ses gloires et une des causes de la haine implacable que lui voua le parti, ne se laissa pas entamer, et opposa résolûment aux tentatives de l'erreur une action militante et jamais découragée.

On avait vu au commencement du siècle jusqu'à trente curés de Paris passer dans les rangs des appelants. Dans le reste de la France, on comptait 2,000 ecclésiastiques et 16 évêques qui en avaient fait autant ; faible minorité, dans un clergé com-

posé de plus de 100,000 membres et de plus de 130 évêques; c'était néanmoins une sorte de triomphe pour l'erreur, et elle devait s'en prévaloir. Il est vrai que la première surprise passa bien vite. Dès l'année 1718, après la bulle de Clément XI, *Pastoralis officii*, qui déterminait clairement le sens et la portée de la bulle *Unigenitus* en même temps qu'elle condamnait énergiquement l'appel, une multitude de curés et de communautés de France renoncèrent publiquement à l'appel et se déclarèrent soumis et repentants : ce qui n'empêcha pas l'Université de Paris de renouveler son appel. Elle mit à cet acte une solennité qui fait voir l'importance qu'elle y attachait. Michel Godeau, alors recteur, avait rassemblé le corps entier au collége des *Cholets*. Seize docteurs en théologie : *flos et robur sacræ facultatis*, est-il dit dans le rapport, en appelèrent les premiers; vint ensuite la faculté de droit : *consultissima jurium facultas*, et il n'y eut pas jusqu'à la faculté de médecine : *saluberrima facultas*, qui ne prescrivît l'appel au concile comme le plus efficace des remèdes.

Rollin, le vertueux Rollin, qui eût été encore meilleur s'il n'eût été janséniste, avait amené à sa suite la *faculté des arts*, *præclara artium facultas* et prononcé le *caveant consules*. A sa suite, le procureur de la nation picarde, *fidelissimæ Picardorum nationis*; le procureur de la nation normande, *Venerandæ Normannorum nationis*, celui de la nation allemande, *constantissimæ Germanorum nationis* avaient aussi déclaré l'Eglise en danger, et, sur leurs conclusions, le recteur, *amplissimus rector*, avait appelé de la bulle *Unigenitus*. De tous les coins de la salle s'étaient élevées des voix : *appellamus*, *appellamus*. Ce jour-là l'Université put croire qu'elle avait sauvé l'Eglise.

Heureusement l'Eglise veillait avec plus de sagesse à ses véritables intérêts. La voix du Souverain-Pontife avait réveillé les indifférents et donné des remords aux coupables. On rentrait en foule dans l'unité, l'opinion se prononçait contre les appelants du clergé, et ceux-ci se voyaient forcés d'aller chercher en Hollande, berceau du jansénisme, non pas un asile, car ils n'étaient pas exilés, mais un quartier général pour réunir leurs forces disséminées. C'est dans l'église d'Utrecht, dont le schisme était consommé depuis plusieurs années, qu'ils le trouvèrent. Il y arriva un bon nombre de religieux déserteurs de leur règle. On eut la douleur d'y voir vingt-six Chartreux qui avaient résisté à un décret de leur ordre prescrivant la soumission à la bulle *Unigenitus*.

A Paris, le cardinal de Noailles, prélat pieux, mais faible, résistait à ses grands vicaires, à son chapitre métropolitain, à son clergé presque entier et gardait une attitude qui n'était pas la révolte ouverte, mais qui n'était pas non plus la soumission : compromis fâcheux entre la conscience et le respect humain, source de mécontentement pour les jansénistes qui trouvaient le prélat trop modéré et pour les catholiques qui s'affligeaient de le voir si peu énergique. Le cardinal de Noailles avait rédigé des contre-propositions qu'il envoyait à Rome. C'étaient douze articles qui, sans renouveler en propres termes les cinq propositions de l'*Augustinus*, en avaient tout le danger, et tendaient seulement à donner au jansénisme une nouvelle formule.

Les évêques ne pouvaient pas accepter, et à part trois ou quatre qui dépassèrent encore le cardinal de Noailles, des réclamations parties de tous les siéges épiscopaux de France dénoncèrent le péril que courait la foi.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici le rôle que joua l'épiscopat pendant le dix-huitième siècle. On s'est accoutumé à ne considérer les prélats de ce temps que comme de grands seigneurs plus occupés du monde que de l'Eglise. On a fait des lieux communs sur le luxe de leur maison, le faste de leurs équipages, et des anecdotes malveillantes, accréditées dans des livres frivoles, ont pu faire croire aux hommes superficiels qu'il y avait dans l'épiscopat, d'étranges abus qui appelaient des réformes urgentes. Que quelques évêques se soient trop souvenus qu'ils étaient de grande maison et qu'ils l'aient fait paraître par la magnificence extérieure de leur vie, nous ne pourrions en disconvenir, mais quand on voit ces évêques préoccupés des intérêts de la Religion, infatigables défenseurs de la foi catholique, admirables dans leur union contre l'erreur, dans leur attachement au Saint-Siége, dans leur constance à dénoncer l'incrédulité et l'hérésie, à prémunir les fidèles contre de dangereuses innovations ou des systèmes philosophiques qui détruisaient directement la foi; quand on voit ces évêques donner à la fin du siècle l'exemple d'une fidélité inébranlable devant l'exil et

la persécution, et préférer la pauvreté, les souffrances, la mort même à la moindre transaction avec la conscience, porter dans les pays étrangers l'exemple touchant de leurs vertus, ou se cacher dans leur patrie pour y continuer à faire le bien, on trouve que jamais le clergé ne donna en haut lieu de plus beaux exemples et qu'il ne mérita jamais mieux l'estime et la vénération.

On vit bien dès le commencement du dix-huitième siècle ce que c'est qu'un évêque, lorsqu'au concile d'Embrun, tenu en 1727, ils ne craignirent pas de porter contre l'évêque de Senez, le trop fameux Soanen, une sentence rigoureuse qui atteignit aussi tous les appelants. Leur courage fut récompensé d'abord par les éloges de Benoît XIII et la confirmation qu'il donna aux décisions du concile, et ensuite par les outrages du parti. On les leur prodigua avec une indignité dont ils durent se trouver honorés et qui ne fit que les affermir davantage dans une lutte où leurs adversaires se servaient de pareilles armes.

Le concile d'Embrun porta le dernier oupe aux indécisions du cardinal de Noailles. L'année suivante, il acceptait purement et simplement la bulle *Unigenitus*, à la grande édification de l'Eglise et au grand scandale des zélés jansénistes, des femmes surtout, qui paraissaient les plus ardentes. « Les « femmelettes, dit l'avocat Barbier dans « son journal, se feraient hacher pour dé- « fendre l'appel. Mon laquais me demanda « hier : « Monsieur, est-il vrai que quand la « constitution sera reçue, on n'ira plus à « confesse ? » On voit par là les impertinen- « ces qui se débitaient dans le peuple. »

Avec le concile d'Embrun se termina la période du jansénisme, qu'on appela *Quennelliste*. Tous les doutes qui avaient pu exister sur *l'appel* étaient maintenant dissipés ; mais il restait un grand nombre de réfractaires, et les magistrats étaient imbus de principes funestes : c'est ce qui a donné lieu aux luttes multipliées qui avaient pour objet le *refus des sacrements*, les censures et le pouvoir de l'Eglise sur l'administration des choses saintes. Ces luttes remplirent la seconde époque.

Elle commence par un arrêt du parlement de Paris contre l'office de saint Grégoire VII. L'incompétence des magistrats en pareille matière était flagrante, mais les jansénistes avaient d'excellentes raisons pour en vouloir à celui des papes qui a poussé le plus loin les conséquences des doctrines ultramontaines. Le bruit que fit cet arrêt n'empêcha pas néanmoins la Faculté de théologie de Paris de se prononcer en faveur de la bulle *Unigenitus*, et sa soumission, quoique tardive, ne laissa pas de produire un bon effet.

L'obstination resta la même dans la magistrature et s'aggrava bientôt d'une lutte ouverte contre l'archevêque de Paris. Le roi Louis XV dut intervenir, et sa *piété*, pour nous servir des expressions du temps, *accorda à la religion des évêques* une déclaration contre le jansénisme. Mais comme elle devait trouver de l'opposition au Parlement, il ne fallut rien moins qu'un *lit de justice* pour que le roi fît entendre ses volontés. Cette manifestation solennelle de l'autorité royale n'eut pas tout le résultat qu'on en pouvait attendre, et la longue émotion qui suivit dans le Parlement de Paris, montra que, dès l'année 1730, on s'essayait à résister au pouvoir. On sait comment se termina la lutte de la magistrature contre la royauté. Dès cette époque, des symptômes avant-coureurs de l'ébranlement prodigieux de la fin du siècle étaient notés par les esprits attentifs : on avait vu quarante avocats énoncer, dans une consultation au sujet de trois ecclésiastiques appelants du diocèse d'Orléans, des doctrines qui ne tendaient rien moins qu'à ébranler la prérogative royale. Ces ecclésiastiques avaient été interdits de leurs fonctions par l'évêque d'Orléans, et un arrêt du Parlement les y avait maintenus, empiétement grave de l'autorité séculière que les quarante avocats consultants cherchèrent à justifier. Mais en défendant les Parlements, ils attaquèrent indirectement le roi. Les doctrines les plus dangereuses étaient à peine déguisées dans les phrases du mémoire qui appelaient le Parlement le *tribunal souverain de la nation*, qui déclaraient les lois *de véritables conventions* entre *ceux qui gouvernent et qui sont gouvernés*.

Sans se rendre compte des conséquences de ces paroles, l'autorité royale les condamna, et les quarante avocats les rétractèrent. Il y avait là cependant un germe fâcheux qui devait se développer plus tard. C'était la conséquence logique des prétentions des Parlements, mais elle n'arrivait pas à son heure.

De son côté, le clergé protesta contre les assertions erronées du mémoire au sujet de la hiérarchie ecclésiastique. Les avocats furent plus récalcitrants vis-à-vis des évê-

ques, et surtout de l'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, qu'ils ne l'avaient été vis-à-vis du roi. Cependant le roi intervint aussi en faveur du [illegible]. Les avocats opposèrent une résistance passive, et firent entrer leurs confrères dans la querelle. On vit alors la singulière conspiration d'un barreau tout entier refusant de suivre les audiences, de plaider les causes et de donner des consultations. Les cabinets d'affaires se fermèrent, et les accusés n'eurent plus de défenseurs. L'éloquence y perdit peut-être quelque chose, mais, à coup sûr, l'autorité royale n'y gagna pas. Après trois mois d'exhortations, de conseils, de menaces, tout ce bruit aboutit à une capitulation avec les mécontents. Le roi déclarait que l'honneur des avocats était satisfait, et que l'archevêque de Paris aurait bien tort de ne pas l'être. La vérité est que des deux côtés il y eut des mécontents. Mais les avocats essayèrent de représenter cette affaire comme un triomphe pour l'ordre entier. C'était en réalité un échec pour la royauté. On apprit qu'une résistance persévérante pouvait triompher de l'autorité du prince, et cet exemple ne fut pas perdu.

C'est de là que commence en effet la prétention des magistrats à maintenir dans leurs fonctions les ecclésiastiques suspendus, interdits, et les scandales auxquels elle donna lieu pendant près d'un demi-siècle.

D'autres faits très-sérieux et qui avaient néanmoins leur côté ridicule, se passaient à Paris. On vit dans cette ville, qui pouvait déjà s'appeler la capitale de la civilisation, un spectacle étrange pour le temps. D'indignes momeries, où le charlatanisme le plus éhonté le disputait à la crédulité la plus étrange, avaient lieu dans le cimetière de la paroisse de Saint-Médard, autour du tombeau d'un diacre nommé François Pâris. Ce diacre, que personne n'avait connu pendant sa vie, devint tout à coup un thaumaturge après sa mort, et d'habiles exploiteurs de la sottise humaine se servirent de son nom comme d'un drapeau et de son tombeau comme d'un autel. Il fallait des miracles à la nouvelle doctrine, et elle n'en manqua pas au cimetière de Saint-Médard, grâce aux soins officieux qui les multiplièrent avec une prodigalité inouïe. Il y en eut de toutes les classes, depuis les simples convulsions jusqu'aux plus sublimes extases, depuis les guérisons les plus simples jusqu'aux guérisons les plus compliquées.

On comprend que nous n'avons pas à discuter l'authenticité de pareils prodiges, ils ne se présentaient avec aucun des caractères assignés par l'Eglise pour distinguer les miracles véritables d'avec les jongleries. Une simple observation qui frappait les gens sensés, c'est que les effets miraculeux ne se produisaient que sur des personnes de la dernière classe du peuple, intéressées à se supposer des maladies dont elles exploitaient fructueusement la guérison.

Quoi qu'il en soit, ces scènes ridicules occupèrent longtemps Paris. Il se fit des pèlerinages si nombreux à Saint-Médard *et* un encombrement si compromettant pour la sécurité publique; il s'y passa des scènes si condamnables au point de vue de la morale, que le cimetière fut fermé par autorité de justice. En France, où l'on rit de tout, et certes il était permis de rire un peu en cette circonstance, on afficha aux murs du cimetière ces deux vers connus :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

L'interdiction arriva *un peu tard, car les* prodiges du diacre Pâris avaient fait bien des dupes même en haut lieu. Dans la grave Faculté de théologie, on discuta sérieusement sur la valeur de ces faits réputés surnaturels par les crédules, et à l'honneur du bon sens des docteurs, il y en eut un certain nombre même parmi les appelants de la bulle qui ne les reconnurent pas, tandis qu'un parti mitoyen, auquel on donnait le nom de *mélangistes*, prétendait fixer des règles sûres au moyen desquelles on pût discerner les fausses convulsions d'avec les véritables.

Non content d'avoir des miracles, le parti voulut se donner un organe périodique. C'est à cette époque que parut le journal connu sous le titre de *Nouvelles ecclésiastiques*. Il est à regretter que les catholiques d'alors n'aient pas eu la pensée de profiter de l'idée que leur donnaient les jansénistes et de fonder aussi un journal. Il est vrai que les conditions de la publicité, à cette époque, étaient bien différentes de celles de notre temps. Ce qu'on appelle aujourd'hui un journal n'existait pas, à proprement parler, et les *Nouvelles ecclésiastiques* elles-mêmes ne pouvaient mériter ce nom. Nous regardons même comme une audace extraordinaire, une entreprise qui, de nos jours,

est assez simple. Hâtons-nous néanmoins de dire que l'invention ne fut pas tout à fait inutile. Les *Nouvelles ecclésiastiques* inspirèrent, quoique un peu tardivement, l'idée d'un journal orthodoxe, et quand après l'interruption forcée de la *Terreur*, elles reparurent sous le titre d'*Annales de la religion*, on leur répondit par le *Journal de la religion et du culte catholique* qui, après plusieurs transformations, devint l'*Ami de la religion*.

Les Nouvelles ecclésiastiques se tiraient à un assez grand nombre d'exemplaires. C'était dans un bateau sur la Seine qu'on avait établi les presses, peut-être même le bureau du journal, et de là arrivaient périodiquement un ramas d'injures, de sophismes, de personnalités blessantes qui atteignaient le clergé aussi bien que les laïques, et ne ménageaient pas les évêques qui n'avaient pas *appelé*. L'insolence de cette feuille avait dès l'origine attiré l'attention du Parlement de Paris et motivé la condamnation au feu de cinq de ses numéros. L'Episcopat avait aussi protesté, et M. de Vintimille, scandalisé à juste titre de l'immixtion audacieuse du journalisme dans les questions de la foi, lança un mandement pour venger les droits de l'Eglise et de l'orthodoxie. Cet acte est le premier en date de ceux que suscitèrent depuis les écarts du journalisme même religieux.

Il eut une grande importance et rencontra de vives oppositions. Vingt-deux curés de Paris refusèrent de le lire au prône de la messe paroissiale, et le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas qui eut le courage d'obéir à son archevêque, excita dans son église un tumulte effroyable. « Tout le monde se « leva en renversant les chaises les unes sur « les autres et se culbutant. Il y avait des « femmes qui pleuraient et qui disaient « qu'il était bien indigne de lire des choses « comme celles-là. » (Journal de l'avocat Barbier, tom. I, p. 411 et 412.)

Par une contradiction incroyable, le Parlement de Paris, qui venait de condamner les *Nouvelles ecclésiastiques* pour avoir mal parlé des évêques, s'arrogeait le droit de condamner à son tour les écrits des évêques qui soutenaient contre le journal le parti de l'orthodoxie : il en vint même à réclamer contre le pape qui venait de donner la bulle de canonisation à saint Vincent de Paul. A ses yeux, Vincent de Paul n'était plus le prêtre incomparable qui forma le clergé de France au dix-septième siècle, ce n'était plus le père des pauvres, le prodige de la charité de son temps et la gloire du sacerdoce de tous les temps ; c'était l'adversaire du jansénisme, et dès lors ses œuvres et ses vertus ne méritaient plus des autels. La philosophie du dix-huitième siècle fut plus juste envers ce grand saint. Elle lui rendait un culte à sa manière. Elle ne discutait pas ses titres à la sainteté, mais du moins elle lui en trouvait de nombreux à la reconnaissance ; elle s'inquiétait peu du prêtre charitable, mais elle admirait en lui le parfait philanthrope. Si elle ne fréquentait pas ses autels, elle parlait de lui élever des statues. On sait que le cardinal Maury, dans son célèbre panégyrique de saint Vincent de Paul prononcé à Versailles devant le roi Louis XVI, avait proposé cette espèce d'hommage un peu mondain pour honorer un saint canonisé.

Nous passons sur des incidents secondaires, tels que la rébellion des filles du Calvaire contre l'autorité ecclésiastique, la soumission de la faculté des arts à la bulle *Unigenitus*, en dépit des réclamations de Rollin, pour arriver à la grande agitation produite par le refus de sacrements aux appelants obtinés. Des chrétiens qui, jusqu'au dernier moment, persévéraient dans la révolte contre l'Eglise et se constituaient ainsi dans l'impénitence finale, n'étaient guère reçus à se plaindre de l'Eglise qui exigeait leur rétractation avant de leur donner les derniers sacrements, et l'Eglise ne pouvait distribuer ses secours spirituels sans s'assurer si ceux qui les réclamaient étaient réellement ses enfants. Or pouvait-on regarder comme tels des hommes qui, malgré les déclarations du Saint Siége apostolique, les avertissements multipliés de leurs évêques, et pour la plupart, sans doute, le cri de leur conscience, persévéraient dans la disposition à la révolte, et se donnaient les allures de vrais schismatiques, quoiqu'ils en déclinassent le nom ?

On s'étonne que cette question de casuistique ait été travestie par l'esprit de parti, et qu'on ait regardé comme une persécution intolérable de la part de l'Eglise ce qui n'était que l'accomplissement d'un devoir.

Il est possible qu'en certaines circonstances on ait appliqué la mesure avec un peu de roideur ; que la prudence ait eu à reprocher au zèle quelques excès, et plusieurs années après, Benoît XIV, consulté par les évêques de France, indiquait, tout en approuvant leur décision dans le fond, les

tempéraments judicieux qu'il convenait d'y apporter pour la forme; mais ces erreurs passagères ne justifient pas les calomnieuses imputations dont elles furent l'occasion.

Les jansénistes prétendaient donc qu'on devait donner les sacrements même à ceux qui ne rétractaient pas l'appel, et plus tard, ils voulurent les obtenir par force. Quesnel avait dit, cependant, que *faire violence pour extorquer les sacrements, c'est assez pour s'en rendre indigne;* la décision était claire et peu suspecte, et cependant on l'abandonna pour déférer aux tribunaux laïques les questions de refus des sacrements.

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, avait ordonné, conformément aux usages de ses prédécesseurs, qu'on exigeât des malades qui demandaient le viatique et l'extrême-onction, un *billet* qui constatât qu'ils avaient été confessés par un prêtre *approuvé*. Cette précaution paraissait indispensable à Paris, surtout au milieu d'une immense population et parmi tant de gens suspects et totalement inconnus à leurs pasteurs. Elle avait été expressément établie dans les avis de saint Charles à un des conciles de Milan, et adoptée par l'assemblée du clergé de France en 1654. Le cardinal de Noailles lui-même en avait ordonné de nouveau l'observation. Les circonstances avaient fait naître des raisons plus particulières de l'exiger, car plusieurs appelants voulaient que tout prêtre, même sans pouvoir et sans juridiction, eût le droit de confesser et d'absoudre partout. La précaution était donc fort naturelle, et il n'y avait pas de quoi crier à la tyrannie.

Le refus des sacrements fait à Coffin, ancien recteur de l'Université, par le curé de Saint-Etienne-du-Mont, parce que Coffin avait refusé de rétracter son appel et n'avait pu obtenir conséquemment, de son confesseur, le billet exigé, fut la première des nombreuses difficultés suscitées à propos des billets de confession. Le Parlement, saisi de l'affaire, ordonna l'arrestation du curé de Saint-Etienne-du-Mont, décida d'envoyer chez l'archevêque de Paris pour l'inviter à pourvoir à l'administration du malade, et déclara qu'il resterait en permanence, sans s'occuper d'aucune autre affaire jusqu'à conclusion. L'archevêque fit son devoir en maintenant la décision du curé. Coffin, dans l'intervalle, trouva le moyen d'obtenir un billet du curé de Saint-Paul et reçut le viatique et l'extrême-onction.

Cette première affaire apaisée, un grand nombre d'autres surgirent qui donnèrent lieu à d'incroyables empiétements du pouvoir séculier. Ce fut d'abord le Parlement qui défendit de refuser les sacrements sous prétexte de défaut de *billets de confession* ; puis le conseil du roi, dans l'arrêt sur la matière, n'était guère moins regrettable que celui de la magistrature; enfin un dernier acte mit le comble à la mesure : l'archevêque de Paris fut dénoncé au roi comme auteur du schisme. L'épiscopat français, représenté par 84 de ses membres, réclama énergiquement, et le Parlement eut provisoirement le dessous. Quatre magistrats des plus ardents furent mis en prison, et la grande Chambre prit la route de Pontoise, qui était alors la route de l'exil.

La conduite du roi pendant l'exil du Parlement fut indécise et équivoque. Son gouvernement, pour se tirer d'embarras, eut recours à des subterfuges qui, selon la remarque de Voltaire, *compromettaient l'autorité royale*. L'édit de 1754, né des préoccupations de la situation eut la prétention de satisfaire tout le monde, en ne permettant à personne de parler. Cet édit de silence enveloppait dans une proscription commune la doctrine de l'Eglise et l'erreur opposée, et faisait sans *s'en douter les affaires* de celle-ci. C'est au moins dans ce sens que les magistrats le comprirent, et leurs premiers actes après la rentrée du Parlement firent voir qu'ils gardaient rancune à l'archevêque de Paris de leur exil.

En effet le vénérable M. de Beaumont, pour avoir persévéré dans la défense des droits de l'Église et maintenu ses décisions au sujet du refus des sacrements, reçut une lettre de cachet qui l'envoyait en exil à Conflans. Ce ne fut que le prélude des rigueurs exercées contre l'épiscopat français. Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, était exilé malgré son grand âge; les évêques de Troyes, de Saint-Pons, de Montpellier, de Vannes, éprouvaient le même sort. L'évêque de Nantes voyait ses meubles deux fois vendus; le parlement faisait lacérer deux fois par la main du bourreau les mandements de douze évêques de la province d'Auch : Mgr de Belzunce lui-même fut exposé aux mêmes traitements ; on voulut bien user de *clémence* à son égard et d'*indulgence* envers son secrétaire. L'acharnement déployé contre les premiers pasteurs se déchaînait avec plus de fureur encore contre le clergé de second ordre : La prison, l'exil, le bannissement à perpétuité étaient la récompense de

leur zèle. « La philosophie, dit M. Picot, « souriait sans doute à ce spectale. « Elle aimait à voir les magistrats pour- « suivre avec acharnement les ministres « d'une religion qu'elle voulait détruire; « faire perdre aux évêques le respect des « peuples par des dénonciations injurieuses « et des procédures flétrissantes ; avilir la « foi dans la personne de ses défenseurs et « préparer par ses vexations et ses rigueurs « la voie aux cruautés qui attendaient les « prêtres quarante ans plus tard. » On s'est habitué à ne dater que des mauvais jours de la révolution les persécutions modernes contre l'Eglise de Dieu ; on voit qu'en pleine monarchie on préludait avec assez de succès aux exécutions de la république.

Le clergé fit des remontrances avec douleur et dignité. Plusieurs passages nous y ont frappé. Les évêques assurent au Pape ses prérogatives, à ses décisions dogmatiques leur autorité, et cela avec une vigueur de logique, une hauteur de foi digne des premiers siècles de l'Eglise. Et c'est ce clergé que l'on voudrait faire passer comme imbu d'idées dangereuses sur la papauté, dont on représente les actes comme tendant à diminuer dans l'esprit des peuples la vénération pour l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres ; qu'on est bien près de soupçonner de schisme, et qu'on désigne du moins à la défiance des hommes de parti. N'oublions pas qu'il souffrit l'exil et la mort pour la foi, que ses débris dispersés, quand ils purent se réuni après la tempête, donnèrent à l'Eglise de France le spectacle des vertus antiques, qu'on croyait perdues, d'une dignité sans roideur, d'une bonté sans faiblesse, d'une tolérance inspirée par la charité, d'un zèle sans amertume et d'une science sans orgueil.

On croit entendre les Athanase et les Chrysostôme, lorsque les évêques de France revendiquent hautement les droits du Souverain-Pontife, et qu'ils se défendent d'être des factieux, parce qu'ils se font gloire de lui obéir. Le parlement désignait à la défiance publique l'union du clergé avec une *puissance étrangère*, c'est ainsi qu'il appelait le Saint-Siége, et y voyait une source continuelle de périls. Ces craintes hypocrites devaient aboutir plus tard à la constitution civile du clergé. Mais que répondent les évêques ? « Qu'entend-on par cette puis- « sance étrangère avec qui le clergé de « France est uni *par les mêmes vues et les* « *mêmes intérêts* ? C'est sans doute le Pape, « chef de tous les pasteurs... Notre *union* « avec lui est une union d'obéissance à l'au- « torité spirituelle que le Souverain-Pontife « a reçue dans la personne de saint Pierre, « non-seulement sur les *agneaux*, image « des fidèles, mais encore sur les *brebis*, « figure des prêtres et des évêques. Cette « autorité divine qui s'étend à toutes les « Eglises ne peut être *étrangère* que dans « les Etats où dominent le schisme et l'hé- « résie ; nous tenons *à gloire*, comme nos « prédécesseurs, *l'obéissance* canonique que « nous lui avons promise ; et nous ne trou- « vons, comme eux, aucune difficulté à « concilier ce devoir important de la reli- « gion avec tous les autres devoirs que no- « tre naissance et la religion elle-même nous « prescrivent envers Votre Majesté. »

Et pour prouver que leur soumission ne consistait pas seulement en paroles, les évêques consultèrent le Pape sur la question du refus des sacrements, décidés à suivre en tout point la conduite qu'il leur prescrivait, Benoît XIV répondit par le document auauquel nous avons fait allusion plus haut.

Le Roi fit alors deux nouvelles déclarations, l'une pour le clergé, l'autre contre le Parlement. La première ne faisait guère que se référer aux précédentes. C'était la même timidité de conseils, la même mollesse d'action. On pactisait, on capitulait, on cherchait à ménager les partis, à tenir un juste milieu bien difficile en ces sortes d'affaires : on renouvelait l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et puis comme si l'on eût craint de s'être trop avancé, on en déclinait les conséquences : tristes expédients d'un pouvoir qui s'amoindrissait tous les jours entre les mains d'un prince autrefois appelé le *Bien-Aimé*, mais dont la France s'habituait à discuter l'autorité, en attendant qu'elle apprît à mépriser sa personne.

Cette autorité jalousée par le Parlement qui était son plus grand ennemi quoiqu'il gardât vis-à-vis d'elle les formes du respect, avait dû dans une autre déclaration résister aux projets d'omnipotence que caressaient depuis longtemps les magistrats. Il s'élaborait sourdement au sein de leurs assemblées des projets avant-coureurs d'une réforme profonde qui avait pour conséquence avouée de transformer peu à peu le pouvoir et qui devait aboutir à le renverser. On parlait de centraliser l'action gouvernementale entre les mains d'*un parlement unique, réparti en différentes classes*. La vieille cons-

titution de la France commençait à être ébranlée par les avocats. On ne songeait pas sans doute encore, à cette époque, à faire une révolution, mais les esprits attentifs pouvaient la pressentir dans un avenir prochain; l'attitude frémissante de la magistrature obligée d'enregistrer les déclarations du Roi contre ses empiétements, faisait craindre le moment où elle deviendrait agressive.

D'ailleurs ces questions âpres et passionnées qui s'agitaient dans le Parlement, toujours à propos des jansénistes, avaient leur retentissement dans toutes les classes de la société et y étaient interprétées dans un sens pernicieux. L'appréciation des nuances n'est pas l'affaire du peuple. A travers toutes ces équivoques, ces discussions amères, ces luttes entre le pouvoir royal et le Parlement, les évêques et les jansénistes, il croyait voir que la religion souffrait, que le Parlement en était l'appui, et que le Roi la compromettait par ses complaisances. Un homme obscur, Pierre Damiens, très-assidu, dans la grande salle du Parlement, et qui y recueillait journellement des propos où l'on ménageait fort peu les évêques et même le Roi, s'imagina qu'on ne pouvait éclaircir la situation que par un coup vigoureux; et que l'opposition du Parlement gagnerait à sortir de la légalité formaliste où elle s'emprisonnait. De là naquit le projet de l'attentat du 5 janvier 1757 contre la personne du Roi. Le Roi se crut assassiné, il n'était que légèrement blessé, et le procès de Damiens révéla la connexion mystérieuse de son crime avec les discussions où les questions religieuses étaient si déplorablement engagées. On voulut faire croire, et on y réussit auprès d'une certaine classe, que les jésuites, où Damiens avait servi vingt ans auparavant, n'étaient pas étrangers au complot. On avait dit la même chose de Châtel, leur écolier, un siècle et demi auparavant. Ces bruits, qui trouvent d'autant plus de créance qu'ils sont plus absurdes, furent colportés par la malveillance et accueillis avidement par la crédulité. Ce qui était vrai dans l'affaire de Damiens, c'est qu'elle avait une liaison avec les troubles précédents. Le Parlement dut se résigner à entendre l'accusé répéter : *Qu'il n'eût jamais commis son crime, s'il n'eût mis le pied au palais.*

Un an après et à l'occasion de l'assemblée extraordinaire du clergé où le Roi sur les remontrances de l'ordre recommanda l'exécution de l'encyclique de Benoît XIV sur le refus des sacrements, les querelles s'apaisèrent. On assigne ordinairement à cette époque la fin de la seconde période du jansénisme quesnelliste.

L'intérêt des questions du moment se transporta un instant à Utrecht, au sein du clergé janséniste, qui tenait des assemblées à l'instar des synodes et par un reste d'habitude ou plutôt afin de donner le change sur ses sentiments véritables en envoyait les actes au Pape avec prière de les confirmer.

Paris pendant près de trois ans jouit d'un calme relatif. Ce n'est pas qu'on n'y vît encore des convulsionnaires. Mais les scènes se passaient à huis clos depuis la fermeture du cimetière de Saint-Médard. On n'y admettait que les dévotes du parti, avec quelques conseillers au Parlement qui ne craignaient pas de fourvoyer leurs robes rouges en pareil lieu. Il y avait même plusieurs pères de l'Oratoire qui se montraient fort assidus et aidaient, quand on les en requérait, à *crucifier* les visionnaires ou à leur donner les *secours*, c'est-à-dire des coups de bûche ou des soufflets. Tout cela était assurément fort ridicule et même passablement scandaleux, et cependant cela faisait fureur comme plus tard *les baquets de Mesmer* et les jongleries de Cagliostro.

Des luttes plus sérieuses, soulevées par le Parlement pour le maintien de la loi du silence réveillèrent en 1767 les querelles assoupies. L'agitation ne dura qu'un moment. Il y eut encore près de dix ans de tranquillité; le procès de 1777 sur la liquidation de la fameuse boîte à Perrette fut le dernier coup d'éclat du jansénisme : Après ce temps il fit moins parler de lui. L'intérêt était ailleurs, aux questions brûlantes du moment. Il était aux affaires des jésuites, aux progrès menaçants de l'incrédulité, à la situation périlleuse de l'Eglise, aux craintes du présent, aux menaces de l'avenir, et on pouvait oublier un peu les jansénistes en présence de ces formidables éventualités.

Avant d'exposer les événements, il nous faut jeter un coup d'œil sur la situation du clergé au dix-huitième siècle.

L'abbé J. A. Foulon.

(La suite prochainement.)

Le directeur-gérant, A. Simon.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon, 2

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

24 septembre

Le *Spectateur* de Londres et la *Patrie* annoncent la prochaine réunion d'un congrès. C'est à Bruxelles que siégerait ce congrès, sous la présidence, ajoute-t-on, du roi Léopold.

Le *Moniteur* se tait sur cette nouvelle.

Le *Spectateur* prétend que les propositions portées à Biarritz par le roi des Belges, et acceptées par l'Empereur, seraient les suivantes : cession de Peschiera, de Mantoue et des duchés de Parme et de Modène au Piémont; rétablissement de la maison de Lorraine en Toscane; restitution des légations au Pape moyennant certaines réformes; organisation séparée de la Vénétie, avec des institutions et une armée à elle.

Nous n'ajoutons aucune foi à la première partie des renseignements du *Spectateur*. D'abord nous avons peine à croire que l'Autriche abandonne, sans y être contrainte, la moitié de son quadrilatère; ensuite de quel droit dépouillerait-on les souverains de Parme et de Modène pour enrichir le Piémont? Comment, après avoir donné tort à l'intrigue et aux comédies du suffrage populaire à Florence et à Bologne, viendrait-on leur donner raison à Parme et à Modène? Les œuvres du piémontisme et de la révolution ont été partout les mêmes; si on les condamne dans un Etat, comment pourrait-on les légitimer dans un autre?

D'ailleurs, de pareils arrangements seraient en opposition avec les bases de Villafranca, et le *Moniteur* lui-même a pris soin récemment de déclarer que le gouvernement français entend maintenir et respecter ces bases.

« La question de l'Italie centrale, dit le *Pays*, peut se résoudre de plusieurs manières; mais celle des Romagnes ne peut l'être que d'une seule façon; ces provinces doivent être remises sous le sceptre du Souverain-Pontife, auquel elles appartiennent.»

Pourquoi le *Journal de l'Empire*, qui prend ici avec une si ferme raison la défense du droit et de la justice en ce qui concerne les Légations, l'abandonne-t-il à l'égard des Duchés? Il faut être logique : reconnaître et faire triompher la révolution sur toute la ligne, ou bien la réprouver et la réprimer partout.

En attendant, le piémontisme poursuit avec âpreté son œuvre. Le *Moniteur toscan* annonce l'arrivée à Florence d'un envoyé sarde, M. Prosper Viguet, « *chargé par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel* de se concerter avec celui de la Toscane pour la fusion douanière du Duché avec les autres parties du royaume de S. M. » — Comment une pareille mission officielle, qui tend à consommer l'annexion de la Toscane, peut-elle se concilier avec la déclaration du roi de Sardaigne subordonnant cette annexion à l'agrément des puissances?

Il était facile de prévoir que la protestation des métropolitains toscans exciterait vivement l'attention publique. La sensation qu'elle a produite en Toscane paraît avoir été plus grande qu'on ne s'y attendait et que les révolutionnaires l'eussent désiré. Une lettre de Florence, adressée au *Nord*, constate « l'intérêt qui s'attache partout à la réponse en question. » Le correspondant confesse ingénûment « qu'on a lieu d'être fier des sentiments chrétiens que l'excellent peuple toscan n'a jamais cessé de professer.»

La *Patrie* a reproduit quelques passages seulement de la protestation des prélats toscans. Elle est plus généreuse d'ordinaire pour les documents émanés des autorités révolutionnaires de l'Italie centrale. Ce journal convient que les auteurs de la protestation n'ont fait qu'user de leur droit, et il reconnaît l'éloquence de leur langage; mais pourquoi la *Patrie* reproche-t-elle au clergé toscan, dans la personne de ses chefs, la noble et sage neutralité qu'ils dé-

clarent vouloir garder au milieu des passions politiques qui déchirent la commune patrie? Qui espère-t-on tromper encore en faisant croire qu'aujourd'hui, en Toscane, on ne peut être *Italien* sans entrer dans le courant dirigé par les créatures piémontaises?

La *Patrie*, sur la foi d'un correspondant obscur, présente M. Savagnoli comme un homme rempli de respect pour la religion, et accorde à son témoignage une valeur supérieure à celle des déclarations des quatre archevêques. La *Patrie* reviendra de cette appréciation comme de bien d'autres que les événements lui ont déjà fait modifier. Qu'il nous suffise de faire remarquer que cet homme *religieux* a été poussé au pouvoir sous l'influence des préjugés religieux de l'Angleterre, et que son *ami* Gallenga le présente chaque jour dans le *Times*, au public anglais, comme n'ayant d'autre faible que celui de mater le clergé. La confiance de la *Patrie* est bien placée.

Pendant ce temps, Garibaldi continue, avec l'aide du général piémontais Fanti, l'organisation de l'armée de la ligue. Garibaldi s'est rendu à Rimini, où ses amis avaient préparé une manifestation en son honneur. La populace s'est réunie sous les fenêtres de son hôtel, et le général, paraissant au balcon, a adressé une harangue à la foule. « De telles démonstrations, a-t-il dit, me sont extrêmement agréables, parce qu'étant moi-même un principe, je les prends pour un signe certain que vous aimez l'Italie, sa gloire et sa complète nationalité et indépendance. »

Garibaldi représente, en effet, un principe. On sait lequel.

Les plus petits faits ont souvent leur éloquence en politique. La *Gazette de Milan* rapporte que le roi Victor-Emmanuel, ayant dernièrement abattu un daim dans un des parcs de la couronne, l'a envoyé « tout spécialement au général Garibaldi. » L'*Indipendente* ajoute : « La sympathie qui règne entre ces deux grandes âmes a été généralement remarquée. »

A propos de présents, la *Gazette piémontaise* annonce l'établissement d'une flottille royale sur le lac de Garde, par suite du « don généreux de cinq canonnières, » fait par l'empereur des Français au roi Victor-Emmanuel.

A Modène, le bandagiste Farini, qui prend de plus en plus les façons d'un souverain, vient d'accorder à un personnage qui a servi « la cause nationale, » une pension annuelle de trois mille francs.

Au milieu de toutes ces tristesses et de ces hontes, nous avons au moins une bonne nouvelle à enregistrer : l'excellent journal de Turin l'*Armonia* va reprendre sa publication, interrompue depuis trop longtemps pour la cause de la vérité et de la liberté.

Les correspondances de Vienne rapportent qu'une commission militaire ayant à sa tête le général Degenfeld, commandant en chef les forces autrichiennes en Italie, vient d'inspecter les forteresses de la frontière du Tyrol et d'ordonner de nouveaux ouvrages de défense.

Les affaires de Chine préoccupent toujours vivement l'opinion publique en Angleterre. La correspondance parisienne du *Times* prétend que la guerre de ce côté n'est pas aussi inévitable qu'on se l'était imaginé d'abord. Une expédition imposante serait envoyée, mais *elle serait accompagnée* de nouveaux ambassadeurs extraordinaires, et si une juste et complète satisfaction était accordée au sujet de l'affaire du Peï-Ho, les hostilités seraient évitées.

L'*Indépendance belge* rapporte, de son côté, que des offres auraient été faites au baron Gros pour le charger de l'ambassade qui va être envoyée à Pékin. Le baron Gros aurait décliné cette mission, et il serait question maintenant de la confier à un officier général, pour mieux marquer le caractère à la fois pacifique et belliqueux de la démonstration.

« Dans tous les cas, ajoute l'*Indépendance*, aucun envoi de troupes de la part de la France n'aura lieu avant le mois de novembre, époque qui, en tenant compte de la traversée, correspond avec celle où le nord de la Chine est le plus facilement abordable. D'ici là on attend des courriers de Hong-Kong, qui permettront d'arrêter en pleine connaissance de cause des résolutions simplement ébauchées maintenant. »

Nous avons dit que Schamyl aurait été vendu à la Russie. Suivant une dépêche de l'*Indépendance*, ce serait au contraire le chef caucasien qui, en se rendant, aurait vendu son pays pour une somme de 24 millions de francs. Nous n'acceptons pas cette seconde version sans réserves.

On remarquera plus loin un article de M. Villemain sur la situation de *la presse périodique devant le suffrage universel*. On ne sera pas surpris de rencontrer l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française au premier rang des défenseurs de la liberté.

25 *septembre*

On attendait avec une certaine curiosité la réponse du roi de Sardaigne à la députation de Bologne. La question était plus délicate encore que pour les duchés, et divers bruits répandus laissaient espérer que Victor-Emmanuel, cédant à de sages conseils et hésitant devant la responsabilité d'une usurpation plus grave que toutes les autres, déclinerait des offres d'annexion préparées et contresignées par ses propres agents. — Cette espérance, que nous avions faiblement partagée, est anéantie, et le roi révolutionnaire, rompant avec tous les principes de droit et d'équité, poursuit ouvertement son œuvre de spoliateur.

« J'accueille vos vœux, » a-t-il dit aux envoyés romagnols, et « fort des droits qui me sont conférés, » je soutiendrai votre cause. » — Et comme pour ajouter la dérision à l'outrage, Victor-Emmanuel ose protester en même temps de « son profond et inaltérable respect pour le chef suprême de l'Eglise ! »

Il y a dix ans, Charles-Albert s'écriait, à la nouvelle des attentats de la révolution contre le Saint-Siége : « Que ne suis-je plus près de Rome ! je ne laisserais à personne l'honneur de rétablir le Souverain-Pontife sur son trône. » — Aujourd'hui, le fils du vaincu de Novare, que les événements ont mis à portée des Etats de l'Eglise, en profite, non pour les défendre, mais pour étendre sur eux une main usurpatrice !

Nous attendons les résolutions de la France en présence d'une pareille politique. Nos soldats, qui sont à Rome, laisseront-ils défaire par la passion d'un homme, — que cet homme s'appelle Victor-Emmanuel II ou Garibaldi, — l'œuvre glorieuse qu'ils ont faite il y a dix ans?

« L'Europe, a dit en terminant le roi de Piémont à la députation de Bologne, l'Europe reconnaîtra qu'il est du devoir et de l'intérêt commun de clore l'ère des désordres... » — Nous l'espérons aussi, mais dans un autre sens; et nous n'hésitons pas à dire que si l'Europe, malheureusement trop portée à enregistrer avec indifférence les faits accomplis, avait la faiblesse de donner aux scandales actuels de l'Italie la consécration légale des protocoles et des chancelleries, elle consacrerait du même coup le plus audacieux triomphe que l'esprit de désordre et de révolution ait jamais remporté dans le monde, et elle ne tarderait pas à voir les immenses conséquences de sa faute!

Le gouvernement sarde vient, dit-on, d'adresser une circulaire aux grandes puissances, à l'effet de protester contre tout bruit qui lui attribuerait l'intention de céder la Savoie à la France.

On annexe, à l'aide de subterfuges, ceux qui ne se donneraient pas s'ils avaient leur complète liberté d'action, et on étouffe les aspirations unanimes de ceux que la conformité de race, de mœurs, de religion, de langue attire invinciblement vers la France.

On ne sait rien encore de précis relativement au Congrès. Le seul point qui semble jusqu'ici présenter quelque certitude, c'est la réunion plus ou moins prochaine de ce Congrès à Bruxelles. Quant aux bases des délibérations, on en est toujours réduit aux conjectures.

Nous avons fait connaître hier la version du *Spectateur* de Londres. D'après d'autres informations, qui nous paraissent tout aussi suspectes, les conventions arrêtées seraient : la rentrée en Toscane du grand-duc Ferdinand IV, avec une constitution libérale, la restitution des Romagnes au Pape, qui leur accorderait une consulte et un gouverneur civil, la cession du duché de Modène à la maison de Parme, sous la réserve d'une indemnité à la maison

clarent vouloir ga
politiques qui dé
Qui espère-t-on
croire qu'aujourd
peut être *Italien*
rant dirigé par les

La *Patrie*, sur la
obscur, présente
homme rempli de
et accorde à son t
périeure à celle d
archevêques. La
appréciation con
les événements
Qu'il nous suffi
cet homme *reli*
voir sous l'influe
de l'Angleterre,
présente chaque
blic anglais, co
que celui de ma
de la *Patrie* est

Pendant ce
avec l'aide du
l'organisation
baldi s'est re
avaient prépa
honneur. La
fenêtres de so
sant au balco
la foule. « De
dit, me sont
qu'étant mo
prends pour
mez l'Italie,
nalité et indé

Garibaldi
pe. On sait

Les plus
quence en
rapporte qu
dernièreme
parcs de la
cialement
pendente a
entre ces «
lement ren

A propo
montaise
flottille ro
du « don g



n'a aucun rapport avec le Congrès et même qu'il n'y aura pas de Congrès. Tout cela ne fait qu'établir les incertitudes et les obscurités de la situation présente.

Le *Times* ne croit pas à l'annexion des Duchés, et croit aux chances d'un membre de la famille impériale ; le *Morning Post* considère l'annexion comme probable, et le *Daily-News*, plus expéditif et plus tranchant, la considère comme un fait accompli. Le *Daily-News* ne nous semble pas puiser aux bonnes sources.

L'*Opinione* du 24 se félicite de la conclusion de la ligue militaire de l'Italie centrale sous le commandement suprême du général Fanti. Nous n'avons pas besoin de rappeler que les quatre Légations se trouvent enveloppées dans ce réseau.

Le *Moniteur toscan* n'admet pas que la paix de Villafranca dérange quelque chose dans le programme de la révolution italienne ; il parle sur un ton de conquérant, menace l'Europe des colères de la Péninsule, et dit que « le sort de l'Europe est aux mains « de l'Italie. » Les patriotes de l'autre côté des Alpes ont horreur de « l'étranger, » ce qui ne les empêche pas de l'appeler fréquemment à leur secours.

Une lettre qui nous est adressée de Parme renferme des faits dont aucun journal n'a parlé, et qui donneront la mesure de la justice des nouveaux maîtres de Parme. Ce sont des actes d'iniquité accomplis contre des vieillards qui se recommandaient par d'honorables services, et contre des officiers, hommes de cœur et d'honneur.

L'empereur d'Autriche vient de décider la formation d'une commission législative, chargée de préparer des réformes dans le système de la répartition des impôts. La plupart des membres de cette commission seront des contribuables des diverses provinces de l'empire. Elle aura pour président le comte de Hastig, et, pour directeur, le chef de section M. Kalchberg.

Les correspondances russes apportent d'intéressants détails sur le combat de Gounib et la prise de Schamyl. La forteresse où s'était réfugié le héros du Caucase a été enlevée d'assaut. Les vainqueurs y ont trouvé cinq canons. Schamyl a été fait prisonnier avec ses fils et toute sa famille. Le plus grand nombre des Murides, ses partisans, a péri. Les Russes n'ont pas perdu plus de cent hommes. Cette victoire est assurément un grand pas accompli vers la pacification du Caucase ; cependant il reste encore des tribus insoumises dont il faudra briser la résistance et achever la conquête.

Une note communiquée à l'*Ost-deutsche-Post* réduit à de très-faibles proportions le complot contre la vie du Sultan. Ce complot n'a pas eu pour chef le pacha de l'Albanie, et deux cents personnes n'ont point été arrêtées ; les troupes ottomanes paraissent n'y être pour rien. Les conjurés sont au nombre de quarante, presque tous Circassiens ; ils vont être jugés par un tribunal extraordinaire.

Le *Courrier de Hambourg* raconte la mésaventure du roi de Hanovre et de sa famille dans un des bras de l'Ems. Un bac a recueilli les augustes voyageurs.

On écrit à la *Gazette de Madrid* que Tanger continue de se fortifier, et qu'on n'a pas laissé entrer les bandes insurgées qui voulaient pénétrer dans la ville. Ces bandes ont incendié quelques maisons du voisinage. On ajoute (sans l'assurer pourtant) que les consuls de France, d'Espagne et d'Angleterre sont toujours, dans leurs habitations, sous la garde des maures du Roi.

Des fugitifs de diverses places du Maroc arrivent à Gibraltar. A la date du 22, on attendait toute l'escadre anglaise.

Le *Bon Sens*, d'Annecy, du 23 septembre, nous arrive avec deux colonnes en blanc, parce que son numéro venait d'être saisi. C'est une preuve de plus de la liberté laissée aux organes des idées d'ordre dans le royaume de Sardaigne. Quels libérateurs que ces Piémontais !

La *Patrie* nous dit aujourd'hui avec aigreur, qu'elle a cité de la protestation des métropolitains de Toscane tout, sauf « les passages de théologie pure, » et qu'elle a mis « un soin scrupuleux à reproduire toute la pensée essentielle de la défense de l'épiscopat toscan. » Par malheur, la vérité n'est point conforme à ces affirmations. Quelques lignes seulement du mémoire des prélats sont consacrées à la grande et vitale question de la distinction des deux puissances ; tout le reste porte sur les faits de la

situation et sur les griefs reprochés au clergé. Nous serions en droit de penser que la *Patrie* n'a pas lu le document dont elle parle si inexactement.

Nous avions blâmé la *Patrie* d'avoir mis au-dessus du témoignage des métropolitains toscans les accusations de M. Salvagnoli, le ministre révolutionnaire, la créature de l'Angleterre, l'instrument des intrigues piémontaises, l'*ami* du régicide Gallenga. La *Patrie* persiste et nous répond qu'en « *matière politique, le témoignage d'un ministre a pour le moins autant de valeur que la déclaration de quatre et même de six évêques.* » La *Patrie* regrettera cette parole si peu respectueuse pour l'épiscopat. Il y a dans le témoignage des évêques, même quand il n'est pas question de dogme, un caractère de véracité et d'autorité qu'il n'appartient à personne de méconnaître.

Le secrétaire de la Rédaction : M. GARCIN.

Télégraphie privée.

Londres, 26 septembre.

Le *Morning Post* dément le bruit relatif à l'arrangement des affaires italiennes.

La question de la Dette Lombarde n'est pas résolue, dit le *Morning Post*; le voyage du roi des Belges n'a aucun rapport avec le Congrès, nfin, aucun Congrès n'aura lieu.

Le *Times* considère l'annexion des Duchés au Piémont comme très-improbable : il parle des grandes chances qu'aurait le prince Napoléon à la souveraineté des Duchés. Le *Morning-Post* croit l'annexion probable; quant au *Daily-News*, il regarde cette annexion comme un fait accompli.

Le consul russe, M. Krehmer, est mort.

Trieste, 25 septembre.

Bombay, 20. — 10,000 soldats licenciés sur leur demande doivent être embarqués. M. Prendergast, comptable général de Madras, est accusé de prévarication. La loi sur le timbre a été présentée au conseil législatif.

Hong-Kong, 10. — L'envoyé américain est probablement parti de Pékin. L'amiral Hope est dans un état dangereux. Au nord et à Shanghaï, plusieurs Européens ont été tués par les Chinois.

Vienne, 26 septembre.

Sa Majesté vient de décréter l'établissement immédiat d'une commission législative, afin de préparer des réformes étendues dans le système de la répartition des impôts directs.

Cette commission sera composée presque entièrement de contribuables des diverses provinces de l'Empire. Elle aura pour président le comte de Hartig, et pour directeur, le chef de section, M. Kalchberg.

Madrid, 25 septembre.

On compte en ce moment, à Gibraltar, 8 navires anglais.

La *Correspondancia autografa* déclare que l'Espagne ne songe pas à la conquête du Maroc : ce qu'elle veut seulement, c'est obtenir satisfaction et, en cas de refus, la prendre les armes à la main.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Courrier du Dimanche* :

Il y a bien des années, un homme de lettres, qui depuis n'a pas changé d'avis, félicitait dans une séance publique le monarque d'alors d'avoir signalé son avénement par la restitution *de la plus vitale des libertés publiques*. Il s'agissait d'une ordonnance qui venait de supprimer la censure que, d'après une faculté contemporaine autorisée par la loi, le gouvernement avait établie sur les journaux pour la crise de passage d'un règne à l'autre. Cette restriction avait fort déplu, bien que la liberté des autres écrits fût très-grande en ce temps, et tout le monde pensait que dans une monarchie représentative, où les actes du pouvoir doivent être discutés loyalement et librement, la liberté des journaux est, en effet, la plus vitale des libertés publiques.

Cette conséquence de la Charte de 1814 devait être encore plus hautement reconnue et plus réellement pratiquée, après les fautes déplorables qui renversèrent un trône en 1830. La liberté de la presse, le droit pour tous *les Français de publier* et de faire imprimer leurs opinions, parut dès lors un principe de droit public acquis à la France. La Charte du 7 août, qu'on peut citer pour mémoire dans l'ordre des traditions constitutionnelles de notre pays, consacra de nouveau ce principe avec une addition remarquable.

A l'ancien article de la Charte, rendu plus expressif encore, elle ajouta : « *La censure ne pourra jamais être rétablie.* » On se souvient encore avec quel empressement cette garantie positive, jetée comme un amendement dans la discussion, fut accueillie par le rapporteur de la commission pour la révision de la Charte, M. Dupin aîné, et précieusement insérée par lui dans la loi fondamentale. On croyait avoir pensé à tout, par cette précaution surabondante ; et on ne prévoyait pas ce qui, en effet, n'eût pas lieu durant vingt ans, une censure anonyme d'autant plus sévère qu'elle serait plus vague, d'autant plus redoutée qu'il faudrait la pressentir, la deviner à demi et lui obéir, avant qu'elle ne parle.

Tel est, en effet, le régime pratique qui doit résulter du système des avertissements, cette combinaison survenue après un long usage du droit de discussion, et qui en a tout à fait dénaturé les conditions essentielles. Qu'importe, en effet, la forme de l'action comminatoire qui s'applique à la presse périodique? Si cette action est autre que judiciaire, si elle est discrétionnaire et préventive, si elle atteint des choses qui, légalement, ne sont pas punissables, que la loi n'a pas définies, à titre de délits, et qu'on ne peut renvoyer, ni à des jurés, ni à des juges, il y a dès lors, par le fait, censure plus ou moins déguisée;

il y a pouvoir de l'administration sur la pensée publique ; il y a, non plus répression de ce qui est coupable, mais interdiction arbitraire de ce qui déplaît.

Rien, certes, n'est plus opposé, je ne dirai pas seulement à l'esprit généreux de 1789, mais au droit adopté en France pendant un quart de siècle. On est donc étonné de lire dans un document livré à la publicité, et dès lors aux réflexions des lecteurs, « que le décret du 17 fé-« vrier 1852 (le système des avertissements) n'est « pas, comme on le dit trop souvent, une loi de « circonstance née d'une crise de la société, mais « que les principes sur lesquels repose ce décret « sont intimement liés à la restauration de l'au-« torité en France et à la constitution de l'uni-« té du pouvoir sur la base du suffrage univer-« sel. »

Quoi, dira-t-on, l'extrême force a besoin d'une extrême précaution ! Le suffrage universel acquis, dans sa majorité du moins, au pouvoir régulateur d'une grande société, rend ce pouvoir plus timide, plus exigeant, plus difficile à se contenter du seul appui des lois et des tribunaux ! Elle le rend plus impatient ou plus inquiet de toute discussion de ses actes, à moins que ses agents les plus immédiats ne gardent le privilége de diriger eux-mêmes cette discussion, et de la terminer à leur gré, par la punition du contradicteur !

Il y a là entre la cause et l'effet un contraste étrange, et le raisonnement qui conclut du suffrage universel à la tutelle administrative sur toute opinion et tout débat de la presse périodique ne saurait convaincre un peuple aussi éclairé que la France. Parler devant la France et devant l'Europe des conquêtes de 1789, célébrer comme une confirmation de ces conquêtes la puissance du suffrage universel, et arriver de là, même dans le langage le plus modéré, à la nécessité permanente du système des trois avertissements, ou même de la suppression absolue d'un journal sans avertissement, c'est trop demander à la docilité du bon sens public.

Quoi ! vous reconnaissez que le droit d'*exposer* et de *publier* ses opinions appartient à tous les Français et ne saurait leur être ravi ; et, parce que de plus les Français auraient tous aujourd'hui le droit de suffrage, vous supprimez pour eux le droit d'information par la presse ! ou plutôt, vous faites de ce droit l'attribut exclusif de l'administration qui pourra seule en surveiller, en limiter, en suspendre l'emploi ! Mais, nous dit-on avec gravité, « l'Etat a des droits et des devoirs de « précaution et de surveillance exceptionnelle « sur les journaux ; et, quand il se réserve de « réprimer directement leurs excès par la voie « administrative, il n'entrave pas la liberté de « la presse ; il exerce seulement un mode de « protection de l'intérêt social ; l'exercice de ce « mode de protection qui lui appartient incon-« testablement implique un grand esprit de jus-« tice, de modération et de fermeté. »

Il n'est rien qui n'arrive en France, disait un homme célèbre, témoin actif de beaucoup de changements divers. N'est-il pas extraordinaire, cependant, après tant de lois sur la presse et les journaux, sur leurs délits, sur la compétence des tribunaux et du jury, d'entendre dire que la répression directe des excès de la presse périodique par la voie purement administrative n'entrave pas la liberté de la presse? Mais qu'entendez-vous par *excès?* Sont-ce des délits ou même des contraventions comme les lois en ont créé? vous avez des tribunaux ordinaires pour en assurer la répression. Les tribunaux, ce semble, font aussi partie intégrante de l'Etat ; ils sont pour lui une garde avancée, ils lui sont une force amie et défensive. On ne prétend pas même qu'ils soient un pouvoir absolument neutre ; mais ils sont un pouvoir modéré, responsable à ses propres yeux de l'obéissance à la loi, et en général, sans intérêt d'amour-propre, sans passions personnelles dans les causes qu'ils jugent.

Comment donc prétendre qu'il vaille mieux se passer d'eux et mettre de préférence dans les mains de l'administration elle-même la surveillance et la répression de ce droit d'examen des affaires publiques, que vous prétendez laisser à la nation?

Chez d'autres peuples et en particulier chez celui de nos alliés actuels, dont la liberté est la plus ancienne et de beaucoup la mieux affermie, on ne conçoit que le *jury*, c'est-à-dire, le pays même pour juge de la presse quotidienne ou non. La France a eu la même opinion et fait la même épreuve, trois fois depuis 1815, et pendant toute la durée d'un règne de dix huit ans : et puis, comme cela était naturel dans un pays plus judiciaire que parlementaire, elle a été ramenée un peu brusquement à la juridiction des tribunaux correctionnels et des cours d'appel. N'était-ce pas là du moins une assez forte garantie de répression contre les écarts de la presse? Pourquoi ce mode encore exclusivement applicable aux publications non périodiques, et qui, nous le voyons, n'a pas besoin d'être souvent invoqué contre elles, serait-il insuffisant contre la presse périodique?

Pourquoi ne saurait-il pas atteindre et réprimer, comme il l'a fait dans d'autres temps, les *excès* que cette presse peut commettre, là du moins où ces prétendus excès sont des délits, ce qui n'est pas difficile à rencontrer, moyennant les définitions très-étendues, très-détaillées et très-sévères des lois actuelles sur la presse? Mais si, au contraire, ce ne sont pas des délits, mais seulement des contrariétés, trop vivement ressenties parce qu'elles sont plus rares, des opinions réputées inconvenantes aujourd'hui et peut-être tolérées ou encouragées dans huit jours, pourquoi l'Etat se croirait-il obligé, pour sa sûreté, de ne tempérer l'action de la presse que par l'arbitraire absolu des délégués qu'il emploie, et sur lesquels il a besoin d'être éclairé lui-même par l'opinion publique et les débats du dehors?

Ne prodiguons pas légèrement ces mots imposants de *protection de l'intérêt social.* L'intérêt de l'administrateur, son amour-propre plus ou moins engagé, une faute, une erreur partielle à couvrir ou à légitimer par le silence, cela n'est pas l'intérêt social. Nul administrateur, nul délégué du souverain n'absorbe ou ne représente en lui cet intérêt entier : et il serait bien étrange que, sous une Constitution où le plus haut pouvoir lui-même a voulu se déclarer responsable devant le pays, l'inviolabilité du silence, l'impossibilité du libre examen s'étendît à tous les degrés de la hiérarchie, même à ses degrés inférieurs, si éloignés du premier rang, et dont après tout, la permanence habituelle ou le changement plus ou moins rare importe assez peu à l'ensemble du corps politique.

Mais, dira-t-on, pour surveiller, réprimer et

punir la presse quotidienne, en dehors des tribunaux et des définitions légales, il faut un pouvoir exceptionnel : car l'exercice d'un pareil droit implique un *grand esprit de justice, de modération et de fermeté*. Et pourquoi donc ces qualités de justice, de modération et de fermeté n'appartiendraient-elles pas aux juridictions ordinaires et légales du pays? Nul n'est bon juge en sa propre cause. Et par conséquent l'administration, dont les actes, dit-on, doivent être livrés à un loyal mais libre examen, n'est pas naturellement appelée à statuer comme juge sur la convenance ou la disconvenance d'observations et de critiques où elle voit le délit de la contrarier et parfois d'avoir raison contre elle.

Précisément, à cause du degré de modération, de justice et de fermeté que M. le ministre de l'intérieur déclare indispensable pour la répression des excès de la presse périodique, cette répression paraît un contre-sens et une anomalie dans les mains de ceux qui, chargés eux-mêmes de tout le détail des affaires publiques, en supportent difficilement l'examen par autrui.

Prenons les choses comme elles sont. La contradiction ne plaît jamais aux grandes, ni aux petites puissances. Le seul moyen de la leur rendre tolérable, c'est qu'elle soit licite, jusqu'au moment où prenant un caractère d'injure, de diffamation, de provocation, elle devient un délit que la loi peut prévoir et dont la justice peut connaître. Si, au contraire, à tous les degrés, la discussion n'a lieu que sous le bon plaisir de l'administration qu'elle concerne, évidemment c'est un jeu trop inégal, un leurre trop dangereux, ou parfois une connivence trop dénuée de dignité.

Que sera-ce si l'administration, comme le veut une *note* à l'appui de la circulaire modératrice, est chargée de prévenir comminatoirement et de punir à son gré même l'erreur dans les feuilles périodiques? A-t-on mesuré toute la portée de ce dernier droit revendiqué pour l'administration? Elle n'est pas seulement alors inviolable, indiscutable dans ses actes, elle est définitivement infaillible ; car elle a le pouvoir de déclarer l'erreur d'autrui et de la punir, en même temps qu'elle la déclare. Or, généralement, on croit erronée l'opinion que l'on combat. Du moment donc qu'une opinion aura été officiellement réfutée, elle aura passé à l'état d'*erreur* et pourra être frappée de la peine administrative qui aboutit à la suppression du journal où cette erreur aura été déposée. N'est-ce pas là, non autoriser le débat loyal, mais l'interdire ; non permettre l'examen, mais en faire un piége et un danger, et réduire toute discussion à une parodie peu digne d'un peuple éclairé, et, à plus forte raison, d'un peuple de tant de millions d'électeurs? Qu'on le remarque bien, en effet : la plus impérieuse condition pour l'exercice d'un droit de suffrage très-étendu, illimité même, c'est que la vérité sur les faits soit répandue le plus possible ; c'est que les esprits s'éclairent à tous les degrés, et que le peuple ait, s'il est possible, à peu près autant de bon sens et de lumières qu'on prétend lui avoir conféré d'autorité temporaire et suprême.

Et ce serait dans un pareil système, et avec une telle hypothèse, que toute discussion, sous la responsabilité légale devant les tribunaux, serait indéfiniment prohibée! C'est chez ce peuple que l'administration seule serait infaillible et aurait le privilége de supprimer tout ce qu'elle voudrait qualifier d'erreur! En vérité, cette contradiction est trop forte : elle doit singulièrement étonner les peuples qui jouissent d'un droit de suffrage restreint encore, mais très-étendu. Comment se conçoit-il, en effet, que la dépendance des esprits, leur muet asservissement, ou du moins leur inaction volontaire et leur désintéressement de la chose publique, doivent s'augmenter en proportion même du nombre d'entre eux qui sont appelés à vouloir et à choisir, à faire acte de discernement et de suffrage. Hâtons-nous plutôt de reconnaître, avec un publiciste célèbre qui nous manque aujourd'hui, M. de Tocqueville, que nulle part la liberté légale de la presse n'est plus nécessaire, pour mettre quelque chose, en dehors de la seule infaillibilité du grand nombre et de la force.

VILLEMAIN.

On nous écrit de Zurich, le 13 septembre :

On se répète à l'oreille, depuis quelques jours, que nos conférences vont mieux qu'on ne se l'imagine, et qu'elles pourraient bien aboutir à une solution convenable pour tous les intérêts et pour tous les droits que la question d'Italie a mis en jeu.

Vous comprenez d'avance que je ne connais pas de diplomate assez indiscret, pour m'avoir fait des confidences à cet égard. Cependant il n'est pas de secret *si mystérieux*, qui ne trouve moyen de transpirer par quelque issue, et l'intelligence du public, suppléant aux renseignements incomplets, arrive, sinon à la vérité, du moins à la vraisemblance.

S'il est un droit incontestable, consacré par le respect de tout le monde, c'est celui de madame la duchesse Régente de Parme ; le Piémont a même pris soin de réfuter d'avance les odieux sophismes qu'il tire aujourd'hui, au profit de ses convoitises, d'un prétendu vote des populations. On se rappelle, en effet, que peu de jours après l'armistice de Villafranca il parut, *dans le Journal des Débats*, un projet de partage de l'Italie du nord, qu'on attribua généralement à M. de Cavour, et qui, reproduisant sous certains côtés la note remise par M. de Persigny à lord John Russell, attribuait la Lombardie, la Vénétie, Modène et Parme au Piémont, et la Toscane à la maison de Parme. Or on peut aujourd'hui poser le dilemme au Piémont : « Ou bien vous « reconnaissiez la maison de Parme indigne « de régner, condamnée par la volonté des « populations ; et alors pourquoi lui donner « la Toscane, qui ne veut pas plus être ty-

« rannisée que Parme, et qui a, elle aussi, « émis son vote d'annexion? ou bien vous « jugiez la maison de Parme digne de con« server le trône que lui ont soustrait vos « intrigues; et alors pourquoi la forcer à « faire un échange qu'elle ne demande pas?» Le gouvernement piémontais pourrait répondre, il est vrai, qu'en proposant de donner la Toscane à la maison de Parme, il espérait pour lui-même la Vénétie, et que, déçu dans ses espérances, il se console en dépouillant les faibles. Mais cette réponse, qui serait toute naturelle en Asie ou en Afrique, ne saurait être admise en présence du droit public chrétien qui régit l'Europe.

L'entente de la France et de l'Autriche ainsi établie, on se demande comment ces deux grandes puissances n'arriveraient pas à leurs fins. Elles peuvent d'abord mettre le Piémont en demeure de ne pas accepter, et alors que deviennent les révolutionnaires des Duchés, qui ne sont parvenus à se maintenir jusqu'à ce jour contre les populations qu'avec l'argent et les armes du Piémont? Le Piémont s'obstine-t-il, à acaccepter nne annexion qu'il a provoquée, il se met en froid avec la France, il se met, dans un temps donné, en guerre avec l'Autriche; et alors ce n'est plus pour les Duchés, c'est pour la Lombardie ellemême qu'il lui faut combattre sans l'appui de son tout puissant allié de Magenta et de Solferino!

Ce sont là des considérations qui, on le pense du moins ici, ne manqueront pas d'exercer une salutaire influence sur les résolutions du gouvernement piémontais. Les Duchés débarrassés de leurs agitateurs rentreront paisiblement sous le sceptre de leurs anciens souverains, et l'histoire aura, une fois de plus, à enregistrer la vieille maxime qu'il est plus facile d'allumer le feu que de l'éteindre.

Ce qui donne encore parmi nous plus de créance à ces bruits, c'est qu'on attribue généralement au gouvernement français l'intention très-arrêtée de s'unir étroitement avec l'Autriche.

Il est certain que la singulière attitude de l'Angleterre rend probable, et même nécessaire cette défiance. Le gouvernement anglais donne la main à tous les anarchistes d'Italie. C'est une alliance qui peut être, en temps de paix, une manière d'affaiblir les gouvernements établis, de les tenir en émoi, de les empêcher de développer leurs forces physiques et morales; mais cette alliance-là (nous souhaitons que l'Angleterre n'en fasse pas l'épreuve) ne se résout pas à l'heure de l'action en gros bataillons.

L'Angleterre a enfin le malheur, en se faisant révolutionnaire, de rester impopulaire; elle se brouille avec les rois, et elle ne s'acquiert pas les sympathies des peuples.

Rien donc de plus naturel, de plus logique, ajoute-t-on dans nos cercles politiques, que l'alliance de la France et de l'Autriche devant l'attitude de l'Angleterre en Italie.

Les imaginations vont même plus loin encore; elles voient déjà dans un avenir plus ou moins prochain une alliance des trois empereurs, et un remaniement de la carte européenne signé à Constantinople sur les débris de l'empire Ottoman. Je ne vous donne ces suppositions, ces pressentiments que comme expression de l'état de beaucoup d'esprits, et nullement comme des réalités. Quoi qu'il en soit, une foule d'étrangers qui passent dans nos murs, où les attire notre silencieuse conférence, les colportent avec eux; ils disent que l'Autriche n'est pas si éloignée qu'on ne croit, de troquer sa vieille alliance ottomane contre de belles possessions en Albanie et en Macédoine, sur les bords de l'Adriatique et de la Méditerranée, et qu'à ce prix elle ne serait pas opposée aux agrandissements respectifs de la Russie et de la France.

Vous comprenez maintenant pourquoi on croit ici à un résultat prochain de notre conférence sur les questions italiennes, où la France et l'Autriche sont d'accord.

Vos publicistes, qui faisaient de l'Autriche la gardienne inexorable de l'intégrité des droits du Saint-Siége, doivent revenir un peu de leurs illusions. L'Autriche laissera demander au Pape toutes les réformes qu'on voudra. On a été ici, je dois vous le dire, étonné des propositions que, d'après certains journaux non officiels, votre ambassadeur aurait faites au gouvernement pontifical; nous les avons apprises presque au même moment où le *Moniteur universel* nous annonçait que l'Autriche serait libre de ne rien changer à l'état de la Vénétie, et que Venise, l'héroïque patrie de Manin, expierait ainsi l'insubordination des Duchés. Cette différence de langage à Rome et à Vienne, ces préoccupations pour le sort de la Romagne et pour celui de la Vénétie, qui est au moins aussi à plaindre, est en effet assez contradictoire.

Voilà le bulletin de notre opinion politi-

que dans notre ville, qui est aujourd'hui un peu cosmopolite. On y parle dans toutes les langues, et on y pense par conséquent avec les idées de tout le monde.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Parme :

Si l'on en croyait la plupart des feuilles françaises et piémontaises, l'ordre le plus parfait n'aurait cessé de régner dans l'Italie centrale ; je ne vous dirai rien aujourd'hui des énormités accumulées en Toscane et dans le duché de Modène ; je ne vous parlerai que de Parme soumis depuis trois mois aux violences de tout genre. Les faits que je vais vous transmettre sont de la plus rigoureuse exactitude ; il ne serait au pouvoir de personne de les nier ou de les contredire. Laissez-moi vous les exposer en toute simplicité :

1° Le général commandeur *Godi*, âgé de 76 ans, et paralytique ; le colonel, commandeur *Bassetti*, le lieutenant colonel chevalier *Melli*, octogénaire, et le ci-devant ministre, baron Onesti, tous les quatre pensionnés depuis cinq ans, ont été privés, par un décret du gouvernement, au nom du peuple, du prix légitime de leurs services ; les trois premiers ont été, de plus, dépouillés de leurs grades et de leurs titres, et cette spoliation commise contre des vieillards n'a pu être justifiée par aucun motif avouable.

Les deux majors, marquis *Munera*, commandant de la place de Parme, et *Ricci*, commandant de la citadelle, après avoir été détenus en prison, pendant l'espace de deux mois et demi, ont été, par le même décret, et pour les mêmes causes, condamnés à la dégradation et privés de tout moyen d'existence : le dernier est un officier de fortune qui compte près de quarante années de service et qui est chargé d'une nombreuse famille.

2° Les sous-lieutenants *Leggeri* et *Notari*, promus à ce grade par un décret du mois de mai, de Mme la duchesse régente, *rendu dans la plénitude de son pouvoir incontesté*, mais non reconnu par les deux gouvernements de la révolution du Piémont, dans l'unique but d'abaisser et d'humilier une vingtaine d'officiers de la même promotion, ces deux sous-lieutenants, dis-je, ont été soumis, comme sergents, à un tribunal civil et par conséquent incompétent, et condamnés, le premier, à un an d'emprisonnement, pour avoir, dans un procès intenté à quatre sergents, accusés de complot contre le gouvernement, déposé, il y a six mois, devant le conseil de guerre, selon la *vérité* et sa *conscience* ; et l'autre à six mois de la même peine, pour avoir, sous le gouvernement légitime, à la tête d'une patrouille attaquée à coups de pierres, tiré un coup de fusil, dont aucun des agresseurs, du reste, ne fut atteint. Ces deux malheureux, pendant toute la durée des débats, ont été insultés par la populace ! la gendarmerie, dans le trajet du tribunal à la prison, n'a pu qu'avec peine les soustraire aux plus brutales violence. Voilà comme on administre, à Parme, la justice ; voilà comme on respecte son sanctuaire !

3° Plusieurs maisons d'officiers absents ont été envahies par le peuple ; on s'est emparé de leurs uniformes, pour en revêtir les gardes nationaux. Voilà comme on respecte la propriété !

4° Le marquis Lalotta, marié à une dame Jedrigotti, dame du palais de S. A. R. madame la duchesse de Parme, née en Tyrol, pour le seul fait d'avoir accompagné sa femme dans son pays, a été mis en état d'arrestation, chez lui, à son retour à Parme et ce n'est qu'après une quinzaine de jours qu'il a pu obtenir un passeport pour aller retrouver sa femme. Voilà comme on respecte la liberté individuelle !

5° Les soldats de la petite armée de Parme, récemment dissoute, contrainte de servir le Piémont, qu'ils détestent, font tout ce qu'ils peuvent pour échapper à cette obligation, qui est une vraie tyrannie ; mais ils sont traqués comme des bêtes fauves par le gouvernement révolutionnaire. On parvint, il y a quelque temps, à en arrêter cinq ou six, qui se tenaient cachés dans les bois. Les gardes nationaux chargés de les conduire en ville crevèrent un œil, par un coup de baïonnette, à l'un de ces malheureux et frappèrent les autres de tant de coups de crosse de fusil que ces infortunés arrivèrent à Parme plus morts que vivants, et que l'un d'eux succomba dans la journée.

6° Un autre fait, quoique antérieur de date à ceux que je viens de rapporter, mérite d'être connu du public. Deux officiers parmesans, le comte Navasques, lieutenant, et Coggiati, sous-lieutenant, incorporés dans le régiment piémontais Pinerolo, de garnison à Parme, étaient journellement insultés par la populace, sans aucun respect pour leur

nouvel uniforme. Eh bien, que croyez-vous qu'ait fait leur colonel pour les soustraire à ces insultes? Il a fait sortir de Parme les deux officiers et les a dirigés sur le dépôt du régiment en Piémont, car il fallait se donner bien de garde de déplaire au peuple et de compromettre la renommée d'ordre et de modération qu'il a été utile de faire à la révolution de Parme. Je voudrais bien que ceux qui prônent tant la bonne tenue de nos nouveaux maîtres vinssent éprouver ici les douceurs de leur gouvernement. J'ai besoin de quelque précaution pour vous écrire, mais les perspectives du danger ne m'empêcheront pas de vous adresser prochainement d'autres faits.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Turin, le 23 septembre :

Il y aurait beaucoup de réflexions à faire sur l'état des esprits en Piémont et la grave tournure que prendraient les événements si la politique de Turin pouvait seule les diriger. En effet, aux yeux du Piémont, l'indépendance de l'Italie ne sera réelle qu'autant que Venise, Parme, Florence, Modène et peut-être même Rome se rangeront sous son sceptre. Il n'y a aujourd'hui pour l'Italie de grandeur et de prospérité possible qu'avec la suprématie ou plutôt la domination exclusive du Piémont dans la Péninsule. Voilà comment les politiques de Turin entendent la question italienne. Y a-t-il au fond de ces pensées une sincère conviction ou bien seulement un calcul d'ambition? Les deux sentiments existent, mais dans de bien inégales conditions.

On voit des hommes qui regardent une constitution normale de l'Italie comme parfaitement incompatible avec la domination et même une influence quelconque de l'Autriche ; ils sont également persuadés que le gouvernement séparé des Duchés est un obstacle à sa prospérité et à sa grandeur. Ils n'osent aussi hautement avouer que le pouvoir temporel du Pape est aussi un obstacle à la réalisation de l'idée italienne, parce qu'ils savent que les puissances catholiques ne permettront jamais qu'on ébranle ce pouvoir temporel, le plus ancien, le plus auguste et le plus incontestable de tous. Ils se bornent à réclamer une administration libérale, un pouvoir laïque, des garanties sérieuses dans tous les rangs de la hiérarchie administrative et judiciaire ; mais au fond la suppression du pouvoir temporel conviendrait mieux à leurs instincts et conceptions politiques.

Le nombre de ces esprits convaincus qui se sacrifieraient pour le triomphe de leur cause est rare, plus rare qu'on ne pense. Aussi les partisans de la prépondérance ou de la domination universelle du Piémont se recrutent généralement dans cette classe d'hommes inquiets ou ambitieux qui méprisent, sinon le principe d'autorité, du moins les gouvernements puissants et énergiques, qui aiment peu l'idée religieuse et tout ce qui peut la favoriser et la développer dans les masses, qui se passionnent aujourd'hui pour la liberté et qui ne reculeraient pas demain devant le despotisme ou l'anarchie. C'est ce qui explique leur préférence et leur enthousiasme pour le gouvernement de Victor-Emmanuel. Ce gouvernement n'a déjà donné que trop de gages à la révolution et aux ennemis de l'Eglise, lui seul peut donc donner à l'Italie liberté, gloire et bonheur. Comme nous le développerons plus tard, la révolution italienne, — j'entends parler des idées exagérées d'indépendance et non de la démagogie brutale de Mazzini, — ne croit pouvoir s'établir que par l'anéantissement de l'influence de l'Autriche et l'anéantissement graduel du pouvoir temporel du Pape; l'une et l'autre en effet sont la négation de leurs rêves d'émancipation universelle de la Péninsule. Comment donc n'élèveraient-ils pas jusqu'au ciel un pouvoir qui a déclaré une guerre sourde à ces deux puissances et qui aspire à les remplacer? Comment ne béniraient-ils pas les politiques qui, à l'exemple de M. de Cavour, se sont voués au triomphe de leurs idées? Comment ne les appelleraient-ils pas eux-mêmes au gouvernement de l'Italie régénérée, après les avoir suivis dans leurs tentatives d'émancipation?

Qu'on ajoute à ces considérations le mobile de la vanité, de l'intérêt, de l'amour-propre froissé, de l'aversion pour la stabilité et la monotonie dans la direction des choses humaines, et l'on comprendra facilement que, sous une pareille influence, le Piémont s'agite, que le mouvement révolutionnaire y soit presque général et savamment organisé, que la cession de la Lombardie n'ait fait qu'aiguiser son appétit et ouvrir à d'autres perspectives de conquête la porte très-large de son ambition.

Mais que ce mouvement et cette ambition démesurée donnent lieu à d'étranges

spectacles! Qu'ils sont féconds, pour la France, surtout en sérieuses leçons! Quand l'Autriche foula avec son immense armée le sol piémontais, avec quel enthousiasme on salua dans les Français de généreux libérateurs! On pouvait légitimement espérer qu'avec un pareil secours l'Autriche serait vaincue et que la cession du royaume lombardo-vénitien serait l'expiation de son agression.

Les bouleversements qui éclatèrent dans les Duchés et les Romagnes ne firent qu'accroître l'exaltation des premières espérances. Comment n'aurait-on pas jeté des fleurs sur le passage des héros qui venaient verser leur sang pour agrandir dans de pareilles proportions le domaine trop restreint de leurs frères et amis d'Italie!

Le traité inopiné de Villafranca vint détruire une partie de ces rêves; aussi, à l'enthousiasme succédèrent la froideur, la réserve et presque l'hostilité. Les déclarations du gouvernement français à l'endroit du Saint-Siége furent mal accueillies; son entente avec l'Autriche est une source de froissements et d'irritation. Ce sentiment d'indifférence et de froideur vis-à-vis de la France, persévère, se manifeste dans les Etats sardes contre ceux qui auraient droit à leur éternelle reconnaissance, contre les braves soldats de la France. Tant il est vrai que les passions révolutionnaires altèrent et finissent par éteindre les sentiments qui honorent le plus l'homme.

C'est un fait que nous tenons à constater, parce que nous y trouvons un riche sujet d'édification morale. Les soldats français qui ont repassé les Alpes reçoivent partout un accueil qu'ils ont bien mérité. Depuis la cime du mont Cenis jusqu'aux frontières de l'Isère, du Rhône et de l'Ain, ils sont traités comme des amis et des frères. La Savoie, toute française par le cœur et l'esprit, ne sait comment faire éclater sa joie et sa reconnaissance. Nous avons vu dans les rues de Chambéry des hommes considérables se diriger vers ces braves militaires épuisés par la fatigue, noircis par un soleil brûlant ou éprouvés par le fer de l'ennemi, leur tendre cordialement la main, causer avec eux, les conduire au café voisin et leur procurer des rafraîchissements, avec une cordiale sympathie. Le lendemain nous trouvions à la gare de Suse d'autres militaires aussi dignes de sympathie et d'intérêt; on ne faisait pas attention à eux; quand ils demandaient des renseignements, on avait l'air de ne pas les entendre; à peine si on les traitait comme des mercenaires dont on a hâte de se débarrasser.

Il en est de même à Turin. Assurément il n'y a pas d'hostilité, elle entraînerait de trop graves inconvénients pour ceux qui s'oublieraient jusqu'à ce point; mais il y a une indifférence presque affectée. On ne voit plus dans les soldats français les vainqueurs de Magenta et de Solferino, les libérateurs de la Sardaigne et les conquérants de la Lombardie; on considère leur présence comme funeste à la révolution italienne; longtemps même on a craint de voir leurs armes opérer une restauration qui aurait déjoué de savantes intrigues et des projets ambitieux. Tout, jusqu'aux étalages et aux emblèmes, est profondément significatif. On aperçoit bien les figures des héros de l'indépendance italienne; si l'indignation de la France a fait disparaître d'autres figures de héros sinistres, on assure qu'elles n'ont fait que passer du premier plan au second. On trouve même à la place d'honneur quelques portraits anglais, en reconnaissance sans doute de la sympathie que montre la cordiale Albion pour l'annexion des Duchés et surtout pour l'indépendance des Romagnes. Mais rien ne rappelle la France et le sang versé; on ne voit *la figure d'aucun* illustre maréchal, d'aucune célébrité politique, oratoire ou intellectuelle; le portrait de l'Empereur lui-même s'est effacé le premier. On dirait qu'un abîme sans fond sépare deux peuples dont l'un, s'il avait quelque chose à se reprocher dans ses élans de générosité, pourrait peut-être regretter tant de sang versé pour la défense de l'autre. Loin de nous la pensée de susciter entre les deux le plus léger élément d'animosité et même de défiance! Mais quand on lit chaque jour des apothéoses du Piémont, de sa politique, de ses hommes d'Etat, quand on conteste ou condamne comme insensées les aspirations de la Savoie, il est bien permis de signaler un fait qui a son importance dans la question italienne. Evidemment M. Granier de Cassagnac n'a pas encore dit son dernier mot sur l'ingratitude de l'Italie.

Mais voici un fait moins général et qui se rattache au même ordre d'idées. En temps ordinaire, il n'eût pas manqué d'intérêt; dans les circonstances actuelles il a le caractère d'une manifestation et presque d'une protestation. J'étais occupé à travailler, hier jeudi, dans mon hôtel, lorsque de dix à onze

heures, les cloches de l'église voisine de Saint François-de-Paule, une des plus importantes paroisses de Turin, se mirent en mouvement. Croyant qu'on allait célébrer quelque fête extraordinaire, je me rendis à l'église. Elle était déjà tellement encombrée qu'il me fallut pénétrer par une porte secrète pour trouver une place au fond d'une chapelle. L'attitude légèrement officielle et politique de l'assistance, presque exclusivement composée d'hommes paraissant appartenir à la classe élevée, m'indiqua d'abord que la piété n'était pas le seul mobile de cette imposante cérémonie. On avait organisé avec éclat un grand service funèbre pour honorer la mémoire de Manin, le célèbre patriote et agitateur de Venise, mort, il y a quelque temps, à Paris.

Nous ne voulons nullement contester la droiture, le courage et les vertus civiques de Manin; nous désirerions même, dans l'intérêt de la liberté et de la dignité, que tous les révolutionnaires le prissent pour modèle. Mais il nous semble que Turin était bien en retard pour rendre un hommage religieux au citoyen de l'Italie; Paris, moins intéressé à remplir ce devoir, avait depuis longtemps rendu cet hommage à Manin. Qui ne voit dans cette manifestation piémontaise une pensée politique? Venise n'a pas été conquise au Piémont; on oubliera désormais les héros et les martyrs de Milan pour plaindre et célébrer les héros et les martyrs de Venise. On maintiendra ainsi l'agitation dans cette dernière province, et l'agitation, si elle ne réussit pas d'abord, sert toujours à quelque chose. Puis, en laissant la Vénétie à l'Autriche, la France ne laissait-elle pas ce pays condamné à l'oppression germanique? Le Piémont, qui croit comprendre mieux que la France les intérêts des peuples, a voulu verser des larmes solennelles qui l'aideront peut-être à conquérir un jour un pays qui arrondirait si bien son territoire.

Mais trêve à de trop longs commentaires. L'église de Saint-François était tendue de noir; le contraste formé par les draperies et les riches dorures du temple qu'on avait laissées découvertes produisait un bel effet. Contre les marches du sanctuaire s'élevait un magnifique catafalque plus remarquable que ceux qu'on dresse à Paris. On voyait dans l'assistance un assez grand nombre de prêtres, mais pas un uniforme français, pas un employé supérieur des légations des différents Etats. L'office a été célébré avec pompe; une musique large et lugubre était exécutée avec une aisance et une précision qu'on admire en Italie.

Arrivons au fait saillant de la cérémonie. Entre la messe et l'absoute, un ecclésiastique est monté en chaire pour prononcer l'oraison funèbre de Manin. On m'a dit que cet ecclésiastique, appartenant à une noble famille de Venise, s'est retiré dans le Piémont, et qu'il a une grande valeur intellectuelle; il l'a fort bien prouvé. Il a lu son travail avec une distinction rare; la composition dénote un écrivain; elle a été écoutée avec une attention avide. Evidemment, ce travail n'était que l'écho de la pensée qui règne actuellement dans les Etats sardes; à ce titre, il mérite quelque attention. L'orateur n'a pas ménagé la race germanique; il en a parlé comme on parle d'un ennemi irréconciliable.

Les autres parties de la harangue ont été consacrées à célébrer les vertus de Manin, à faire des vœux pour le triomphe de son idée, à exalter le patriotisme des Piémontais et leurs incomparables qualités. Jusque-là l'auditoire n'avait manifesté qu'une sympathique attention; mais quand l'éloge du Piémont a retenti dans la chaire, il y a eu des frémissements et des explosions d'enthousiasme. Les Piémontais tiennent à passer à leurs yeux pour le plus grand peuple de la terre; ne leur contestons pas cette facile consolation. Si j'ai bien saisi le fil du discours, pas un mot n'a été prononcé à l'adresse de la France, même dans les allusions à l'affranchissement de la Lombardie. C'est un peu partout la même tactique; nous la croyons peu propre à concilier à la cause italienne les sympathies qui lui étaient acquises; heureusement, toutes les causes ne s'identifient pas avec ceux qui se chargent de les défendre.

La propagande du mal est toujours active en Piémont. Il faut dans les populations un esprit de foi bien vive pour résister à tant de séductions et de piéges. Pendant quelque temps elles ont été privées de leurs organes catholiques vraiment importants; aussi la réapparition de l'*Armonia* a été accueillie avec joie par tous les amis de l'Eglise. Le courageux organe du catholicisme continuera à défendre tous les bons principes, à attaquer tous les éléments de désordre et d'irréligion, malgré l'arbitraire et la dictature qui règnent à Turin.

Les catholiques du Piémont sont très-

étonnés de ne voir dans les feuilles religieuses de France d'autres comptes-rendus des débats parlementaires que ceux que publie l'*Opinione*. Or ce journal est très-opposé à la cause catholique; il dénature si bien les paroles des orateurs de la droite, qu'ils ne pourraient plus suffire à toutes les rectifications. Le comte de Camburzano rappelait, à ce sujet, qu'un jour l'*Opinione* avançait hardiment que la discussion avait été interrompue par les hurlements du député catholique, or il n'avait pas même fait un pli de visage. Celui-ci, qui tenait à ne point passer pour un féroce ou un Miot de la Nièvre, envoya une rectification à la feuille de Turin. Quelques jours après, il lisait dans les feuille s étrangères la scène des hurlements, mais non la rectification qu'elle avait motivée.

La dernière guerre nous a ravi un nombre bien considérable d'officiers de mérite et d'avenir qui ont les premiers bravé la mort pour donner au soldat l'exemple du devoir. Plusieurs d'entre eux appartenaient à des familles de haute distinction. Quelques-unes ont cherché un adoucissement à leur amertume en faisant transporter, du champ de bataille dans le cimetière de leurs ancêtres, les membres qui leur étaient si cruellement enlevés. Partout, en France et en Italie, les populations se sont inclinées devant les dépouilles de ces martyrs de la patrie; elles ont tressailli à la vue de cette admirable piété. On n'a pas oublié quelle intrépidité déployait le commandant Lacretelle, lorsqu'il tomba frappé d'un coup qu'on ne croyait pas d'abord mortel. J'apprends que son frère, un de nos colonels les plus jeunes et les plus remarquables, va partir pour chercher son corps en Italie et l'ensevelir près d'Oran avec son père qui, avait fondé dans cette province de vastes exploitations agricoles et rendu de grands services à la colonisation algérienne. Ce nom rappellera plus tard de riches souvenirs littéraires et militaires.

L'attitude du Piémont, les encouragements secrets que lui donne sans doute l'Angleterre, inspirent quelque défiance aux représentants des gouvernements de l'Europe à Turin. Ils se tiennent dans une grande réserve ou expriment des appréhensions que la complication des événements et des situations justifie assez. La légation de Prusse, qui remplace encore celle d'Autriche depuis l'ouverture des hostilités, ne croit pas à une solution prochaine et définitive des difficultés de tout genre qui surgissent à chaque instant. L'antagonisme entre la race allemande et italienne est aujourd'hui plus comprimé; mais il paraît au fond plus fort que jamais. D'ailleurs la ligne de conduite qu'a tenue la Prusse et dont la France peut se réjouir à juste titre, lui inspire aujourd'hui des regrets et même des craintes. Avec son système de tergiversation et d'armement, elle croyait sauver tous ses intérêts, elle s'aperçoit maintenant qu'elle les a tous compromis. Elle a manqué une belle occasion ou plutôt une occasion unique de conquérir une influence prépondérante dans la Confédération germanique. Elle a gravement mécontenté l'Autriche, qu'elle a dans le moment le plus critique abandonnée à son malheureux destin; elle a également donné à la France de justes motifs de plainte, et n'est pas complétement assurée de ne pas devoir un jour en porter la peine. Tant que les conseils du gouvernement français ne seront pas suivis, tant que le gouvernemeut de Turin permettra ou encouragera des menées compromettantes pour la tranquillité publique et la dignité des puissances, la paix ne sera point définitive en Italie, et de nouveaux nuages viendront périodiquement assombrir l'horizon.

Pour extrait: M. GARCIN.

CHRONIQUE.

Le roi des Belges a quitté Biarritz vendredi. Il doit rentrer dans ses Etats par Tarbes, Marseille, Lyon et Genève.

Les bagages de l'Empereur ont commencé à arriver à la gare du chemin de fer d'Orléans, venant de Biarritz.

Le *Mémorial des Pyrénées* rapporte que l'Empereur a décidé la construction d'un clocher à la chapelle Sainte-Eugénie, de Biarritz. C'est une dépense de 30,000 fr.

Le *Nouvelliste Vaudois* annonce que le prince Napoléon vient de faire l'acquisition d'un beau domaine appelé la *Bergerie*, situé sur les bords du lac de Genève. Cette propriété a été cédée, dit-on, au prix de 720,000 francs.

La ville de Paris vient d'acheter le Théâtre-Lyrique (le terrain et le bâtiment) un million quatre cent mille francs. L'expropriation n'aura pas lieu avant le mois de mars.

A la Charité, dans le faubourg de Loire, sur la façade d'une modeste maison où est née une de nos illustrations militaires dont l'armée et la France déplorent la perte, on voit depuis quelques jours une plaque de marbre avec cette inscription :

Maison natale du général Auger.

Dans les angles on lit : *Miliana*, *Sébastopol*, *Magenta*, *Solferino*, noms des grandes batailles où s'est fait remarquer ce brave militaire, enfant de la Nièvre. Cette plaque de marbre a été apposée par quelques compatriotes et amis du général Auger, qui ont voulu donner à sa mémoire ce témoignage d'estime et de regrets.

En Italie, la souscription pour offrir un présent au patron du *Siècle* mollit. La *Nazione*, de Florence excite les journaux de la Lombardie et du Piémont à s'unir à elle dans cet effort patriotique. Vain appel !

On assure que plusieurs régiments de l'armée de Lyon ont reçu avis de se tenir prêts à partir au premier jour, pour une destination qui n'est pas encore précisément connue : ce sont les 69ᵉ, 87ᵉ, 95ᵉ et 102ᵉ d'infanterie. On pense que ces régiments seront appelés à faire partie de l'expédition de Chine.

Le colonel Franconière, aide de camp du prince Napoléon, doit, dit-on, faire partie de cette expédition.

Marie-Amélie et les princes d'Orléans viennent de quitter leur résidence d'été pour aller passer l'hiver à Londres.

Un journal anglais annonce que le prince de Galles est sur le point d'épouser la princesse Alexandria de Prusse, nièce du roi. Il affirme que les préliminaires du contrat sont déjà réglés.

M. Odilon-Barrot vient d'être cruellement frappé. Madame Barrot, qui souffrait depuis long-temps d'une douloureuse maladie, est morte hier à Bougival. Elle était petite-fille de Labbey de Pompières.

On annonce l'apparition prochaine de plusieurs brochures sur la liberté de la presse. L'une d'elles aura, dit-on, pour titre : La *Belle au bois dormant*.

L'Empereur et l'Impératrice doivent prolonger leur séjour à Biarritz pendant une semaine encore. On annonce qu'ils ne seront de retour à Paris que le 2 octobre.

La ville de Bordeaux a envoyé une députation à Biarritz pour demander à l'Empereur de s'y arrêter en rentrant à Paris. Ce vœu paraît avoir été favorablement accueilli.

Le roi des Belges est arrivé vendredi soir à Tarbes, d'où il est parti pour Saint-Gaudens et Toulouse.

Le prince d'Oldenbourg et le prince de Monaco ont également quitté Biarritz.

L'Empereur ne se rendra pas à Compiègne avant la seconde quinzaine d'octobre. On lit à ce sujet dans le *Progrès de l'Oise* :

« Les grands travaux d'appropriation du palais se terminent activement.

« Un grand nombre d'ouvriers sont occupés en ce moment dans toutes les parties du château. Des dispositions nouvelles ont été données à quelques appartements. La galerie neuve, élevée dans la cour de gauche et qui relie l'aile intérieure de la cour d'honneur avec celle qui longe la rue d'Ulm, est terminée. Les peintres donnent leurs derniers soins à ce magnifique bâtiment qui est élevé à la hauteur de ceux qui l'avoisinent. Il contient un rez-de-chaussée, un entresol et un premier qui va de plain-pied avec les autres appartements du palais.

« Cette galerie du premier est réellement grandiose et pleine de beauté. On y a placé dans les panneaux des tableaux du Don Quichotte qui produisent avec la décoration de la salle, sur un fond blanc relevé par des moulures dorées, le plus heureux effet. »

En même temps que les bagages du camp de Châlons reviennent à Paris, on voit partir des masses d'objets de campement pour Toulouse. C'est une partie du matériel qui se prépare pour l'expédition de la Chine.

Le maréchal de Mac-Mahon doit faire son entrée à Lille le 3 octobre prochain et prendre possession de son commandement militaire.

La pose des fils électriques dont le réseau doit relier entre elles toutes les côtes de France et leurs îles se fait avec tant de promptitude et de célérité, dit l'*Océan*, qu'on pense que cette opération sera entièrement terminée à la fin du mois prochain.

Ainsi l'ensemble de ce vaste réseau de communication électrique entre tous les points de notre littoral océanique et méditerranéen, puis entre tous leurs centres de jonctions et Paris au moyen des grandes lignes télégraphiques, pourra fonctionner à dater du 1ᵉʳ novembre.

Un journal de Périgueux, l'*Echo de Vesone*, prétend qu'il est question d'une réorganisation des divisions et subdivisions militaires de la France. Ce journal assure que le gouvernement a le projet de faire de

chacun des grands ports de l'Etat le chef-lieu de la division ou de la subdivision militaire, afin de rendre plus prompte et plus efficace, à une heure donnée, l'action du commandement des forces de terre et de mer.

Le *Marabout*, paquebot à vapeur des Messageries, venant d'Afrique, est entré vendredi à Marseille avec cent condamnés politiques amnistiés.

Le *Constitutionnel* annonce que M. Amédée Renée, que l'état de sa santé oblige à un repos prolongé, a résigné ses fonctions de directeur politique de ce journal. Il n'est pas remplacé en cette qualité, et la rédaction en chef de la feuille gouvernementale est confiée à M. Grandguillot.

M. Garcin.

Mgr l'évêque d'Arras vient de publier, en date du 18 septembre, une lettre pastorale à l'occasion de l'Encyclique du 18 juin dernier. Le prélat fait connaître les motifs de son retard à publier la Lettre du Chef de l'Eglise, et apprécie la situation des Etats pontificaux :

Nous devons avant tout, N. T. C. F., vous expliquer comment nous ne promulguons qu'aujourd'hui ces paroles solennelles du prince visible des pasteurs, destinées, par leur nature, à être connues de tous les enfants de la sainte Eglise de Dieu.

C'est à Paris, où nous avait appelé la session du conseil impérial de l'instruction publique, que nous avions préparé le mandement qui devait accompagner cette promulgation prescrite, et comme l'impression de toutes nos communications au diocèse se fait dans notre ville épiscopale, il en est résulté des retards durant lesquels furent annoncés, d'abord l'armistice, puis la paix, et l'on jugea que ces événements subits, en changeant la situation des choses, ôtaient toute opportunité au Mandement et même à l'Encyclique.

On pouvait croire en effet que les désordres dont le Saint-Père se plaignait à si juste titre, était occasionnés uniquement par l'effervescence que communique toujours une grande guerre aux pays qui en sont le théâtre, et même aux contrées voisines. Cette circonstance semblait tout expliquer, et il nous était facile de comprendre qu'au milieu des innombrables préoccupations qu'exige le commandement en chef d'une grande armée conduite si rapidement à des batailles effroyables et à des victoires gigantesques, on ne pouvait pas, de quelque génie que l'on fût doué, toujours tout prévoir ni tout contenir au loin. Voilà ce que nous aimions à nous dire.

La guerre étant donc terminée et le résultat ordinaire de la paix étant de tout faire rentrer dans l'ordre, puisque le désordre, c'est encore la guerre, nous devions croire que les provinces soulevées contre l'autorité temporelle du Souverain-Pontife reviendraient à l'obéissance qu'elles lui doivent, que la puissance à laquelle le Saint-Père attribue surtout ces agitations serait obligée de suivre une autre voie, et qu'ainsi les plaintes exprimées dans les lettres encycliques du 18 juin n'ayant plus d'objet, il n'y aurait plus lieu d'y donner à cette occasion des prières spéciales. Voilà pourquoi nous avions attendu.

Mais, à notre grande douleur, des espérances si naturelles et si fondées se trouvent déçues. Loin de se calmer, l'insurrection de ces provinces, dépendantes de l'autorité pontificale, continue, s'accroît et comble la mesure. A la révolte, on ajoute l'outrage ; on cherche à couvrir l'ingratitude par les accusations les plus injustes et par les plus odieux mensonges ; on représente comme tyrannique et comme incapable le gouvernement le plus sage et le plus paternel, *et dans des* assemblées dont il est impossible, sous aucun rapport, de reconnaître ni la compétence ni la légitimité, on pousse l'audace jusqu'à prononcer la déchéance de la puissance souveraine, la plus ancienne et la plus sainte qu'il y ait au monde.

Or, remarquez-le bien, nos très-chers frères, ce qu'il y a de plus triste dans ces tristes et coupables égarements, ce ne sont même pas les atteintes portées aux droits temporels du Saint-Siége, quelque criminelles et maudites qu'elles soient : ce sont les pensées malveillantes, ce sont les sentiments hostiles répandus, fomentés, et, pour ainsi dire, naturalisés pour la première fois, dans ces populations chrétiennes, contre le Chef de l'Eglise qu'elles étaient habituées à vénérer non-seulement comme la *plus haute puissance* humaine, mais comme le dépositaire auguste et suprême de la puissance de Dieu.

On se demande avec effroi ce que pourront respecter des peuples catholiques qui auront été dressés à braver et à bafouer un tel souverain, et comment il sera jamais possible d'établir un gouvernement quelconque dans ces belles provinces d'Italie, quand on les aura enivrées de toutes les folies de l'insubordination, de toutes les passions de la haine et de toutes les joies infernales du sacrilége.

Ce qui ajoute encore à notre tristesse et à nos alarmes à la vue de la décomposition sociale qui s'opère en ce moment dans ces contrées si comblées des bienfaits du ciel, c'est que, par une coïncidence malheureuse, elle se rattache malgré nous à la gloire de nos armes ; puisqu'une guerre entreprise avec un noble désintéressement, pour donner à cette brillante partie de l'Europe une organisation plus en rapport avec certaines idées modernes, n'y aurait produit jusqu'à cette heure qu'une désorganisation où tous les calculs se perdent; et puisqu'une paix qui, par une de ses clauses fondamentales, tendait à mettre comme un rayon de plus sur le diadème Pontifical, a été suivie d'un redoublement d'outrages, de trahison et de blasphèmes précisément contre cette couronne trois fois bénie.

Assurément, nous n'en croyons pas moins à la droiture des intentions et à la sincérité des paroles; aujourd'hui, comme il y a quatre mois, nous sommes bien sûr que la France n'est pas *allée en Italie pour fomenter le désordre*, ni pour *ébranler le pouvoir du Saint-Père qu'elle avait replacé*

ur son trône (1), et nous espérons toujours ferment que cette parole souveraine triomphera tôt ou tard des obstacles qui s'opposent à son entier accomplissement.

Mais enfin ces obstacles subsistent, puisque les affaires ont marché dans un sens tout contraire et que la sagesse humaine est aux abois. Or, tant qu'ils subsistent, le mal se fait, les esprits se pervertissent, le respect de toute autorité se perd, des ambitions insensées se généralisent, et, ce qui est plus déplorable encore à nos yeux, les saintes croyances de la foi s'altèrent, la simplicité des mœurs chrétiennes disparaît, le règne de Dieu enfin que nous avons mission de propager et de défendre, ce règne, sans contredit, le plus légitime et le plus inviolable de tous, dépérit dans les âmes et dans les habitudes publiques, sous l'influence continue des déclamations impies, des publications licencieuses et des exemples scandaleux.

Voilà, N. T.-C. F., pourquoi nous venons vous demander des prières plus ferventes et plus unanimes, car quand l'homme est impuissant pour détourner les fléaux, à qui recourir, si ce n'est à Celui qui seul domine toute puissance.

Nous prierons donc tous, N. T.-C. F., pour que le cœur si généreux et si sensible de notre Souverain-Pontife et Père soit consolé, que tous ses sujets reconnaissent ses bienfaits et se soumettent à ses douces lois, que les peuples soient désabusés des enchantements qui les égarent et des haines qui les corrompent, qu'ils se séparent des factieux et des anarchistes, enfin qu'ils comprennent cette grande et éternelle parole des saintes Ecritures : que c'est la justice qui, seule, fait grandes les nations, et que c'est le péché qui les rend malheureuses (2). Alors tout rentrera dans l'ordre, les amertumes de l'Eglise seront adoucies, la société européenne reprendra le cours de ses pacifiques prospérités, et les magnanimes promesses de l'Empereur étant remplies, attireront sur sa personne sacrée et sur la France, l'abondance des bénédictions divines.

FAITS DIVERS

On lit dans un journal d'Orléans :

La fille Léonie Chéreau et sa mère (nous pouvons les nommer aujourd'hui), inculpées, la première d'avoir volé l'enfant de M. Hua, et la deuxième de complicité dans le rapt, sont encore dans les prisons d'Orléans, où elles attendent le moment d'être transférées à Paris. Le parquet d'Orléans n'a pas encore terminé l'instruction préliminaire de cette mystérieuse affaire, et il désire envoyer à Paris cette instruction aussi complète que possible.

La femme Chéreau est âgée de 45 ans à 46 ans. Elle est originaire de Blois. Quant à la fille Léonie Chéreau, à laquelle on ne donnerait pas moins de 24 à 25 ans, elle est à peine âgée de 17 ans. c'est cette différence entre l'âge réel et l'âge apparent de Léonie Chéreau qui a rendu les recherches de la police particulièrement difficiles. En effet, la nourrice de l'enfant de M. Hua avait déclaré que la femme qui lui avait enlevé son nourrisson pouvait avoir 24 ans, et les nourrices des environs d'Orléans, auxquelles la fille Chéreau avait proposé de confier un enfant, avaient fait la même déclaration.

Léonie Chéreau est d'une grosse et forte nature. Elle a le teint très-brun et le front très-couvert. L'ensemble de sa figure semblerait appartenir au type espagnol.

Quant à la mère c'est une grande femme, affichant des manières pertentieuses. On dit que sa vie a été accidentée et passablement romanesque.

C'est vendredi dernier, au soir, que la fille Chéreau arriva à Orléans avec l'enfant de M. Hua.

Elle l'avait enlevé à deux heures de l'après-midi. A six heures, elle prenait le convoi pour Orléans. Deux de nos concitoyens se souviennent parfaitement d'avoir voyagé avec elle. Ils remarquèrent les soins tout particuliers que cette femme prodiguait à l'enfant, lui donnant souvent à boire, surveillant son sommeil, l'entourant de toutes sortes de précautions. Elle avait même emprunté le manteau d'un des voyageurs pour mieux soutenir, disait-elle, les reins de son enfant. Elle avait en effet tout intérêt, dans son système, à bien soigner le petit être qui devait servir à son projet.

Il paraît qu'elle se montra très-causeuse dans le wagon. Elle raconta que son mari habitait Paris, qu'il était occupé dans une importante maison de deuil, qu'elle arrivait, elle, de Lyon, avec son enfant âgé de deux mois et qu'elle allait passer quelque temps à Orléans. On arriva à la gare à dix heures et quart du soir, et comme elle avait l'enfant dans les bras, un des deux voyageurs l'aida à descendre de wagon. Ce voyageur lui demanda ensuite si elle avait des bagages : « Non, répondit-elle, je n'ai pas d'autre bagage que mon enfant ! » Puis elle monta en omnibus, et se fit conduire chez sa mère, dans le faubourg Saint-Marceau.

Le *Droit* ajoute :

Maintenant que l'opinion est rassurée sur le sort de ce pauvre enfant, on en revient à se poser cette question irritante qui était sur les lèvres de tout le monde, alors que se répandait la nouvelle de ce tragique événement? Dans quel but enlevait-on cet enfant? Pourquoi avoir conduit ce petit infortuné à Orléans, où il s'est laissé sevrer avec une résignation qui prouve beaucoup en faveur de son tempérament? Que pouvait espérer la ravisseuse? Nous ne prétendons certes pas pénétrer quant à présent un mystère qu'il appartient à la justice seule d'éclaircir.

On se demande aussi quelle était cette lettre anonyme à laquelle M. Hua répondait par la voie du *Droit*, et dont il acceptait les propositions. Cette lettre ne venait pas de la ravisseuse; c'est un épisode à part. Elle avait été écrite par quelques-uns de ces chevaliers d'industrie, dont l'esprit prompt et ingénieux avait été mis en éveil par l'offre d'une reconnaissance de 10,000 fr. Seulement, l'escroc s'était montré modeste, il se contentait de 5,000 fr. :

« Placez sous enveloppe cinq billets de 1,000 f., écrivait-il à M. Hua, et adressez-les sous le nom de..., à tel endroit, bureau restant... »

(1) Proclamation du 3 mai.
(2) Proclamation du 3 mai.

Pour déterminer M. Hua, on lui promettait de lui donner, avant même l'envoi de cette somme, les indications sur le lieu où on trouverait l'enfant.

Une autre lettre, également anonyme, avait, ainsi que nous l'avons dit, été aussi adressée à M. Hua avec le timbre de la Roche-Guyon ; elle donnait une indication exacte sur le lieu où l'on retrouverait l'enfant. mais ne paraissait se rattacher à aucune idée de spéculation.

« C'est, écrivait-on, sans aucune pensée de profit personnel que je viens vous donner une indication que vous pouvez croire sûre... (et on désignait la ville, la rue, le numéro où se trouvait l'enfant.)

« Seulement, ajoutait-on, je vous prie de remettre à la communauté des... (et on désignait une des communautés religieuses de femmes établies à Paris) les 10,000 fr. que vous avez promis. »

Cette lettre arrivait en même temps que la seconde dépêche télégraphique adressée d'Orléans par M. Hua à son beau-père.

Quant à la première lettre, qui constituait une manœuvre d'escroquerie, l'annonce faite par les journaux de la découverte de l'enfant n'a pas permis de diriger utilement les recherches qui auraient pu conduire à la découverte de l'auteur de cette audacieuse spéculation tentée sur la douleur d'une famille.

D'autres épisodes viennent se grouper autour de cette étrange affaire. Nous avons dit qu'une pelisse et une pèlerine, dont le petit Hua était revêtu lors de son enlèvement, avaient été (on ne sait pas encore comment) ou jetées ou perdues dans le quartier du Temple. Ces deux petits vêtements avaient été rapportés à Mme Hua la veille du jour où elle retrouvait son enfant, et l'avaient jetée dans les plus cruelles perplexités. A se fait se rattachent des circonstances trop curieuses pour que nous ne les fassions pas connaître.

Cette pelisse et cette pèlerine avaient été trouvées rue du Temple par une femme Guérin ; celle-ci avait fait part de sa découverte à ses voisins et notamment aux époux M... Ceux-ci, qui savaient déjà par les journaux qu'un enfant avait été volé, eurent la pensée d'utiliser la découverte de la femme Guérin. Pour obtenir d'elle qu'elle leur laissât ces vêtements, ils lui dirent qu'une femme de leurs amis allait précisément faire baptiser son enfant et qu'elle serait bien aimable de prêter pour cette voisine la petite pelisse et la pèlerine.

La femme Guérin, qui ne vit là rien que de naturel, donna les deux petits vêtements. Tout aussitôt, les époux M... n'eurent rien de plus pressé que d'aller porter chez M. et Mme Hua la pelisse et la pèlerine, après avoir pris le soin de laver ces deux vêtements, qui s'étaient trouvés souillés par l'enfant. En les remettant aux parents, ils leur faisaient espérer que, dans quelques heures peut-être, ils reverraient leur enfant : que déjà, ils croyaient être sur sa trace. M. Hua ne crut pas trop reconnaître ce service, en remettant aux époux M... une somme de 500 fr.

La femme Guérin, ayant depuis appris par les détails que nous avons publiés quel usage les époux Martin avaient fait des vêtements qu'elle leur avait confiés, s'enquit et sut bientôt que la remise des effets avait été récompensée par un don d'une somme de 500 fr. Elle adressa alors de vifs reproches aux époux Martin, à raison de leur supercherie, leur réclama les 500 fr. comme devant lui revenir. Les époux Martin jugèrent à propos de garder l'argent. De là, les récriminations de la femme Guérin, une scène des plus violentes, et enfin une plainte en escroquerie, qui a été déposée entre les mains de M. le procureur impérial.

M. le procureur impérial de la Seine a mandé par deux dépêches télégraphiques l'envoi à Paris des deux femmes arrêtées à Orléans. Ce soir, elles n'étaient pas encore arrivées.

L'enfant continue à se très-bien porter.

— Par décret, M. de Saint-Guilhem a été nommé receveur général du département du Gers, en remplacement de M. de Portes, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— L'Académie des beaux-arts tiendra samedi, 1er octobre, à deux heures précises, sa séance publique annuelle. Dans cette séance elle distribuera les grands prix de peinture, de sculpture, architecture et composition musicale. M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, lira une Notice sur la vie et les travaux de M. Adolphe Adam.

— On remarque en ce moment, à toute heure du jour et de nuit, dans les grandes voies publiques de la capitale où le macadam a été substitué au pavé, des agents de service des ponts et chaussées occupés à pointer sur des feuilles disposées à cet effet le nombre et l'espèce de voitures qui passent. Cette opération, qui se poursuit depuis un an environ, a pour but de se rendre un compte exact de l'usure des chaussées dans un temps donné comparativement avec la circulation plus ou moins active de véhicules de toutes sortes.

— Trente jeunes Egyptiens viennent de quitter le collége de Châtellerault, où ils étaient élèves ; ils retournèrent dans leur pays pour y répandre les connaissances qu'ils ont acquises en France.

— M. le maire de Strasbourg a pris l'arrêté suivant relatif à la fermeture des volets des magasins :

Nous, maire de la ville de Strasbourg,

Considérant que l'usage existant en cette ville, de faire porter dans la rue, par une seule personne, les volets destinés à la fermeture des magasins, expose les passants à des accidents graves, ainsi que cela a eu lieu, notamment dans la soirée du 10 septembre courant ;

Vu les lois qui chargent l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la liberté et la circulation sur la voie publique,

Arrête :

Art. 1er. Les volets destinés à la fermeture des magasins seront, à l'avenir, transportés dans la rue par deux personnes, de manière que l'extrémité de chaque volet repose sur l'épaule ou dans la main d'un porteur.

Art. 2. Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies en application des peines prévues par l'art. 471 parag. 15 du Code pénal, sans préjudice des peines et des dommages-intérêts

dont sont passibles les personnes qui, par leur négligence ou par par leur imprudence, auraient occasionné des accidents.

— Il y a eu cette année à Vichy une grande affluence de voyageurs. Le nombre des baigneurs a dépassé 15,000. Dans l'année 1857, il y en avait 10,330; en 1858, 11,918.

— On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

La frégate à vapeur le *Sané* vient de se perdre sur le raz de Seins, en se rendant de Toulon à Brest; on n'a pas encore de détails sur ce déplorable événement, qui a eu lieu le 22. Tout le personnel est sauvé. M. le capitaine de frégate d'Angeville est arrivé lui-même à Brest, ramenant tout son équipage.

Le *Sané* était une frégate à aubes de 450 chevaux; elle avait été mise à l'eau à Cherbourg en 1847. C'est le premier bâtiment de cette force dont la marine impériale ait à déplorer la perte.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*, à propos de l'incendie de l'église Saint-Géry, à Valenciennes :

Il faut attribuer l'incendie à un lumignon qui est tombé de l'un des grands cierges à souche placés sur l'autel. Ce lumignon a enflammé les aubes dont on venait de se servir; elles étaient sur la grande armoire adaptée à l'autel et qui renfermait les ornements. Ceux qu'on a sauvés se trouvaient près de là, dans une autre armoire. Quant aux cierges qui avaient servi à la cérémonie funéraire autour du catafalque, ils ont été réunis soigneusement à l'issue de la messe et transportés sous le clocher; ils n'ont donc pu causer le sinistre.

La perte des objets incendiés s'élève à 20,000 fr.; mais il en faudra 40,000 pour la réparer, sans tenir compte des dommages qu'a éprouvés, nous assure-t-on, le tableau de l'excellent peintre Murillo, représentant saint Eloi en adoration devant l'enfant Jésus, dans les bras de la sainte Vierge.

Les fabriciens de Saint-Géry ont décidé qu'il serait fait une quête dans toute la ville pour réparer les désastres de cet incendie.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 sont priés de le renouveler avant l'échéance, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

On est prié de joindre à la demande une des dernières bandes imprimées.

Nécrologie.

On lit dans la *Foi bretonne* de Saint Brieuc :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort d'un vénérable vieillard, d'un noble vétéran de la marine française : M. le contre-amiral de Vossey, ancien chevalier de Saint-Louis, vient d'être enlevé à l'affection de sa famille, dont les tendres soins avaient tout fait pour conjurer l'événement que les limites de l'âge rendaient inévitable.

« Nous nous ferons un devoir de retracer le tableau de cette belle existence, dont la fidélité aux principes monarchiques n'a pas été le moindre honneur; de ces services qui datent de 1781, et qui offrent près de 24 années de campagnes au milieu de tous les dangers qui peuvent éprouver le courage. On sait que le nom de Quiberon y est inscrit à la suite de ceux qui rappellent les exploits de la marine française dans l'Inde. »

— M. Claudel, ancien notaire, ancien maire d'Epinal, vient de mourir en cette ville, à l'âge de 64 ans.

— Le vicomte Levavasseur, ancien substitut à la cour royale de Paris, vient de mourir jeune encore. Il était fils et neveu de trois officiers généraux d'artillerie, et, par sa mère, petit-neveu du lieutenant-général de Gribeauval, dont le nom est resté célèbre et vénéré dans cette arme.

(*Voir notre n° du 24 septembre.*)

Le directeur gérant, A. Sisson.

De Soye et Bouchet, imprimeurs, place du Panthéon 2

Bourse de Paris du 26 septembre.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
69 65	.. ..	.. 35	3 0/0	cpt..	69 70	69 70	69 30	69 30
69 55	.. ..	.. 20	Jouissance du 22 juin	fin c.	69 55	69 75	69 30	69 35
70 ..	.. ..	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	70 ..	.. ..	.. ..	70 ..
70 ..	.. 25	.. ..	— —	fin c.	69 80	70 30	70 80	70 25
70 10	.. ..	.. ..	— 3 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
94 80	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
96 ..	.. ..	.. 50	4 1/2 0/0	cpt..	95 50	.. ..	.. ..	95 50
95 75	.. 25	.. ..	Jouissance, 7 septembre	fin c.	96 ..	.. ..	.. ..	96 ..
2845 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouissance juillet	cpt..	2845 ..	.. ..	.. ..	2845 ..
218 75	1 25	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	220 ..	.. ..	.. ..	220 ..
680 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt..	680 ..	.. ..	.. ..	680 ..
670 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
825 ..	.. ..	5 ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	827 50	827 50	817 50	820 ..
822 50	.. ..	7 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	825 ..	830 ..	815 ..	815 ..
640 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance août.	cpt..	640 ..	.. ..	.. ..	640 ..
1407 50	.. ..	7 50	ORLÉANS	cpt..	1400 .	.. ..	.. ..	1400 ..
1405 ..	.. ..	5 ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1407 50	1412 50	1407 50	1400 .
947 50	.. ..	10 ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	940 ..	940 ..	937 50	937 50
945 ..	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	945 ..	947 50	947 50	940 ..
825 ..	.. ..	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt..	825 ..	.. ..	.. ..	825 ..
830 ..	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	830 ..	830 ..	825 ..	825 ..
670 ..	13 75	.. ..	EST	cpt.	682 50	685 ..	682 50	683 75
680 ..	.. ..	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	682 50	685 ..	682 50	680 ..
905 ..	.. ..	3 75	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	910 ..	910 ..	901 25	901 25
911 25	.. ..	9 ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	912 50	915 ..	902 50	902 50
520 ..	2 50	.. ..	MIDI	cpt..	520 .	522 50	520 ..	522 50
525 ..	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..	525 ..	520 ..	520 ..
595 ..	5 ..	.. ..	OUEST	cpt..	593 ..	600 ..	593 ..	600 ..
592 50	7 50	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	600 ..	600 ..	597 50	600 ..
530 ..	20 ..	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt..	550 ..	.. ..	.. ..	550 ..
550 ..	.. ..	5 ..	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	550 ..	550 ..	542 50	545 ..
558 75	.. ..	2 50	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	561 25	561 25	555 .	556 25
560 ..	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	562 50	562 50	553 75	555 ..
175 ..	.. ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	175 ..	.. ..	.. ..	175 ..
165 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
540 ..	10 ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt..	550 ..	550 ..	547 50	550 ..
540 ..	10 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	550 ..	.. ..	.. ..	550 ..
540 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
440 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
570 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
478 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
420 ..	.. ..	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	420 ..	.. ..	.. ..	420 ..
415 ..	5 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	420 ..	420 ..	417 50	420 ..
500 ..	.. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	500 ..	.. ..	.. ..	500 ..
501 25	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 150 fr. payés.	fin c.	.. ..	501 25	500 ..	.. ..
450 ..	.. ..	.. ..	BESSÉGES A ALAIS	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
417 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
380 ..	.. ..	.. ..	ROMAINS	cpt..	380 ..	.. ..	.. ..	380 ..
375 ..	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
300 ..	5 ..	.. ..	OUEST-SUISSE, 350 fr. payés.	cpt..	305 ..	.. ..	.. ..	305 ..
460 ..	.. ..	.. ..	SARAGOSSE	cpt..	462 50	462 50	460 ..	460 ..
462 50	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. payés.	fin c.	465 ..	465 ..	458 75	460 ..
560 ..	.. ..	5 ..	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouiss.	cpt..	560 ..	561 25	555 .	555 ..
560 ..	3 75	.. ..	Jouissance juillet. — 200 fr. payés.	fin c.	560 ..	[illegible]	555 ..	556 25

L'AMI DE LA RELIGION

Les associations catholiques de l'Allemagne.

La France, à la suite de la révolution de février, ne fut pas la seule à mettre en pratique le droit de réunion; le mouvement, parti de Paris, s'étendit par de là nos frontières; son importance ne pouvait échapper à ceux qui souffraient de leur isolement et se plaignaient de ne pas se connaître. Il appartenait surtout aux catholiques de le comprendre, car l'Eglise représente au plus haut degré sur la terre la puissance de l'association.

Les catholiques de l'Allemagne, placés sous des régimes hostiles, avaient beaucoup à demander; leurs droits essentiels étaient méconnus, il fallait les revendiquer; une situation inférieure, oppressive, humiliante leur était faite, il fallait un effort vigoureux pour en sortir.

Le pays d'Allemagne qui prit l'initiative fut le pays de Fribourg en Brisgau, l'ancienne terre des *Alemans*, le berceau de la race des Hapsbourg. La foi y a enfoncé de vieilles et profondes racines, et cette contrée méritait bien de voir se former au milieu d'elle les premières associations catholiques, de donner le signal d'un heureux réveil. C'est là que la première croix fut plantée au bord du Rhin et que fleurirent les premiers monastères allemands. Les vocations religieuses abondent encore dans le pays de Bade; l'Alsace et la Suisse connaissent le pieux dévouement des sœurs de charité badoises; l'Amérique a vu s'élever plus de trente couvents fondés par un seul catholique de cette région qui garde la mémoire de saint Offo, de saint Landolin, de saint Firmin, de saint Truttpert, ancêtres glorieux de la vie religieuse en Allemagne.

Tel a été le berceau des associations catholiques. Le vénérable archevêque de Fribourg approuvait et bénissait l'œuvre, dans un mandement du 12 août 1848; quelques jours après, on comptait déjà 228 associations dans le diocèse de Fribourg. Une *instruction*, où tout était bien net et bien défini, servait comme de manuel aux adhérents. L'œuvre se développait de toutes parts avec ce succès rapide qui marque les inspirations providentielles.

Ce fut à Mayence que naquit l'idée de réunir tous les ans en une seule assemblée les associations catholiques de l'Allemagne; on désigna cette ville pour être le siége de la première réunion. On vit y accourir les associations d'Aix-la-Chapelle, d'Admont, d'Aschaffenbourg, de Berlin, de Breslau, de Coblentz, de Cologne, de Dantzig, d'Ellwangen, de Fribourg, de Fritzlar, de Gmund, d'Innsbruk, de Limbourg sur la Lahn, de Luxembourg, de Munster et de Vienne. La première assemblée eut pour président celui dont on avait remarqué le zèle ardent et la forte énergie pour l'enfantement de l'œuvre, M. Buss, professeur à la faculté de droit de Fribourg, homme d'un mérite rare et d'un vrai courage religieux. La pensée des associations se produisit dans sa fleur et dans sa séve à Mayence; elle y marqua son chemin et son but. Que de chaudes aspirations! Que de vaillants desseins! Un air pur de liberté passait dans toutes les poitrines, on relevait la tête, les fers de la servitude allaient se briser, le catholicisme esclave sortait de la poussière, un nouveau monde s'ouvrait. Les résultats positifs ne furent pas aussi considérables qu'on se l'était d abord promis, mais c'était beaucoup que de s'être rapproché, réchauffé et connu, c'était beaucoup que de s'être donné solennellement la main pour une entreprise de délivrance et de reconstitution.

Les encouragements du Saint-Siége ne pouvaient manquer à de tels efforts. L'auguste exilé de Gaëte se plut à les bénir. Une réunion épiscopale à Wurzbourg adressait à l'assemblée des associations les témoignages d'une vive sympathie. Le comité de Paris pour la liberté d'enseignement, la société catholique de Saint-Thomas de Cantorbéry à Londres, transmettaient à l'Allemagne catholique des vœux chaleureux et fraternels. L'assemblée des associations ne demeurait étrangère à aucune des épreuves de l'Eglise; elle envoyait à Pie IX proscrit un hommage filial; elle adoucissait les douleurs d'autres persécutés tels que l'archevêque Fransoni, l'évêque Marilley, le vicaire apostolique Laurent: noms honorés

et qui rappellent des combats et des souffrances pour la vérité. Comment oublier ici le doux et modeste archevêque de Fribourg, si semblable à la fleur représentée dans ses armes, héros à son insu? Le bâton pastoral que la France catholique lui a décerné, en témoignage d'admiration religieuse, nous donne quelque droit de nous appeler ses fils.

Le mouvement catholique de l'Allemagne en 1848 s'autorisait des périls même de cette époque. Le coup de tonnerre de février avait épouvanté les âmes en Europe; plus les abîmes s'ouvraient, plus le catholicisme se sentait le droit de parler. Il s'imposait comme une ressource et une sauvegarde. On se rappelle ce qui se passait alors parmi nous. Les plus fiers esprits qui avaient voulu faire de l'ordre sans la foi catholique s'étaient singulièrement ravisés; la peur les avait rendus sages ; l'expérience vient vite sous les coups de la tempête. Ces esprits, à mesure qu'ils ont craint un peu moins, se sont tenus un peu moins près de nous; mais s'il faut des épreuves pour qu'ils redeviennent ce qu'ils ont été un jour, l'avenir ne nous répond que trop de leur retour à la sagesse. Les gouvernements protestants de l'Allemagne parurent eux-mêmes comprendre la force que l'idée catholique apportait à l'autorité ébranlée; ils n'opposèrent pas des entraves aux associations; ils les laissaient faire comme contraints par on ne sait quoi d'irrésistible, et aussi dans le vague espoir d'y trouver leur compte.

Depuis dix ans, l'assemblée des associations, cette sorte de diète catholique, s'est tenue successivement à Breslau, à Ratisbonne, à Linz, encore une fois à Mayence, à Munster, à Vienne, une seconde fois à Linz, à Salzbourg, à Cologne. La onzième session a eu ces jours-ci pour siége Fribourg, et nous avons eu la bonne fortune d'y assister. L'*Ami de la Religion* en a déjà donné un compte rendu rapide, et comme le procès-verbal des séances; l'événement vaut la peine qu'on y revienne, non pas pour rapporter des faits ou des discours, mais pour achever de mettre l'œuvre en lumière et pour nous livrer à quelques considérations.

Hâtons-nous de dire que la politique n'a eu aucune part dans cette assemblée; ce n'est pas que l'impression des événements récents fût absente des âmes, mais l'intérêt catholique dominait tout et imposait silence à ce qui ne se rattachait point à sa cause. Le plus éclatant témoignage de ce caractère exclusivement religieux, c'était la présence même de cinquante prêtres de notre Alsace; ils prouvaient que, pour des hommes unis pour une foi commune, il n'y avait ni rive droite ni rive gauche du Rhin, et que, par-dessus toutes les nationalités, il est une nationalité catholique qui ne s'occupe point de la différence des lieux et des langues, supprime toutes les frontières, embrasse les empires les plus divers et ne s'arrête que là où finit l'univers.

Une œuvre comme les associations catholiques est soumise, dans son mouvement et ses effets, aux vicissitudes extérieures; quoiqu'elle s'inspire de plus haut que la politique humaine, et qu'elle se propose des fins supérieures à la marche des Etats, elle reçoit le contre-coup de toutes les commotions. Quand les intelligences sont vivement remuées par de grands spectacles, elles sentent croître leur énergie et l'appliquent à tout ce qui les occupe; chacun porte en soi un certain désir d'action, un accroissement de bonne volonté et comme une aptitude à mieux pénétrer et à mieux faire. C'est ce que nous avons pu constater à l'assemblée de Fribourg. Les *députés des associations*, les invités, d'autres qui ne se recommandaient que par leur zèle religieux s'étaient rendus en très-grand nombre dans le Brisgau; plusieurs arrivaient des points les plus reculés de l'Allemagne. On s'apercevait aisément que les événements d'Italie avaient agité et agitaient encore cette foule; peut-être aurait-on pu y découvrir des regrets et des blessures de plus d'un genre, mais ce qui brûlait avant tout dans les cœurs, c'était la flamme catholique; elle épurait, et, remontant au foyer divin, elle en rapportait la charité, les élans généreux, la passion de la vérité et de la justice.

Nous connaissons très-peu et fort mal en France la situation religieuse de l'Allemagne; nous semblons croire que le protestantisme s'y est installé comme un vainqueur qui étend de jour en jour ses conquêtes, que le déisme et l'athéisme occupent le reste du terrain, et que le catholicisme n'y est plus qu'une ombre. Combien de fois, dans des livres et des revues célèbres, nous avons entendu chanter les funérailles de notre foi sur la rive droite du Rhin! Il n'en est rien, Dieu merci; c'est le contraire qui est vrai. Des documents irréfragables, communiqués à l'assemblée de Fribourg, ont établi les pro-

grès de notre foi dans toutes les parties de l'Allemagne. Partout des protestants se convertissent, et les audaces antichrétiennes d'une certaine école ne sont plus regardées comme dignes d'une sérieuse contradiction. On peut encore, avec ces rêveries impies, faire la fortune d'un livre à Paris : le public, en Allemagne, est devenu plus exigeant.

Quels ont été jusqu'ici les fruits des associations catholiques ? Il faut signaler en première ligne un commencement d'affranchissement de l'Eglise en Allemagne. Les pétitions, les instances, les luttes ont agi sur l'opinion et l'ont rendue favorable à la liberté religieuse. Ce travail persévérant a préparé le concordat autrichien, les concordats du Wurtemberg et du grand-duché de Bade. Une place est faite aux droits des catholiques dans la constitution prussienne ; cela n'est encore que sur le papier, mais l'opinion profondément modifiée permet aux catholiques de la Prusse d'aller au-devant de ce qui est lent à venir. Et ils font bien. Pour ce qui est des libertés, il ne faut pas toujours attendre qu'on les donne, il faut quelquefois les prendre. Il en est de la liberté comme du royaume du ciel : *violenti rapiunt illud.*

A côté de ces résultats sérieux et généraux, il en est d'autres qui font aussi honneur aux associations catholiques. Elles ont fondé des conférences de Saint-Vincent de Paul, la Société de Saint-Boniface, destinée à pourvoir aux besoins des catholiques dans les pays protestants, la Société des arts catholiques, des journaux pour la défense de notre foi, les Sociétés des ouvriers. Il n'est pas une ville de l'Allemagne où ne se rencontrent aujourd'hui de ces associations ouvrières formées par l'inspiration chrétienne. Nous nous sommes trouvé au milieu de quelques-unes de ces réunions doucement animées par les épanchements fraternels, la poésie et le chant. On y sent le double empire du travail et de la vertu ; une gaîté paisible y circule : on n'y voit que des visages heureux.

Voilà assurément des biens véritables obtenus par les associations catholiques. Gloire à ces frères d'Allemagne, prêtres ou laïques, qui ont donné l'impulsion et excité les courages ; qui ont soutenu et organisé ; qui ont compris la grandeur féconde d'une pareille œuvre ! Ils ont beaucoup fait, mais ne pourrait-on pas souhaiter davantage ? En mesurant le chemin parcouru, les catholiques de l'Allemagne ont des grâces à rendre à la Providence ; mais en regardant autour d'eux et en considérant ce qui manque, ils redoubleront de zèle et d'activité. Ils aiment les nobles choses, et leur enthousiasme s'allume au feu de tout ce qui est beau ; mais l'enthousiasme ne serait qu'un éclair inutile, un plaisir rapide de l'âme, s'il ne marquait fortement son passage, s'il ne concluait et n'édifiait. Il importe que l'esprit pratique vienne en aide au catholicisme renaissant. Il ne suffit pas de vouloir une heure, un jour, une semaine ; il faut vouloir sans cesse, car la forte volonté est très-voisine de la puissance, et rien ici-bas ne résistera jamais à une agrégation d'hommes de bien marchant avec ensemble, avec résolution et ténacité vers un but de justice et de droit. Donc, que les associations catholiques de l'Allemagne ne se bornent pas à des discours ; qu'elles agissent. Elles n'ont pas établi encore une seule université libre.

Le mouvement catholique en Allemagne s'offre à nous avec un caractère particulier de réparation sociale : c'est un combat contre le protestantisme. Or le protestantisme a fait à l'Europe un mal dont on est loin encore de connaître toute la profondeur. La prétendue réforme a été le grand malheur des temps modernes ; elle a gravement atteint la société européenne et creusé des gouffres au fond desquels ont roulé pêle-mêle le droit, l'autorité et le respect, tout ce qui fait la dignité humaine et la sécurité des empires. On peut dormir quelque temps sur des principes sans penser à en tirer les conséquences, mais le jour vient où la logique met le feu aux poudres. Travaillez à effacer le protestantisme, c'est travailler à guérir les plaies des nations, à restaurer les Etats, à rétablir la vieille république chrétienne. Le catholicisme d'outre-Rhin, poursuivant son œuvre, pourra refaire l'unité de la patrie allemande ; il pourra servir prochainement de bouclier dans les commotions que tient peut-être en réserve la question si obscure et si complexe de la réforme fédérale, mais sa portée sera toujours plus haute ; il sert la cause immortelle de la vérité, de l'ordre dans le monde et de l'unité des peuples.

Quand nous assistions aux séances de l'assemblée de Fribourg, nous nous demandions pourquoi la France n'avait pas, elle aussi, de ces grandes assises du catholicisme. Il y a chez nous des congrès annuels pour la science et l'histoire ; le catholicisme

n'a pas le sien. L'enseignement, la charité, la situation religieuse, les questions et les études chrétiennes, les meilleurs moyens de propager la vérité et de la défendre, fourniraient ample matière aux réunions. Les divergences s'affaibliraient par les rapprochements, un étroit accord s'établirait entre les hommes d'une même foi, et l'on verrait promptement s'accroître les forces religieuses et sociales de notre pays.

La misère de notre temps, c'est l'éparpillement des volontés et des efforts; la révolution (et c'est un grand malheur pour la liberté) a tout pulvérisé dans notre patrie; il n'y a plus nulle part ni éléments de résistance ni point d'appui; nous ne sommes plus qu'une vaste collection d'individus en présence d'un pouvoir armé comme il l'entend. Un semblable état de choses n'a pour remède possible que l'association. Tant que nous resterons séparés les uns des autres, isolés, réduits à nos propres forces, nous ne formerons, nous tous, qu'un amas de faiblesses, à la merci des fantaisies brutales. Demandons à l'association une puissance que l'homme, quel qu'il soit, n'aura jamais tout seul. On se consume dans la solitude de sa pensée, on est invincible avec des frères.

POUJOULAT.

De quelques reproches faits à la charité catholique.

(Deuxième article. — Voir le numéro 82).

Les lecteurs qui n'auraient pas suivi les controverses relatives à la bienfaisance, auront de la peine à croire qu'au sein du christianisme, il se soit trouvé des écrivains pour condamner les établissements de secours fondés en faveur des indigents. La charité qui a fait l'admiration des siècles, que nous enviait Julien l'apostat, dont la séve féconde, semblable aux sucs nourriciers du sol, a porté tant de fruits divers dans le champ du catholicisme, est attaquée comme fatale au bien public. L'égoïsme et l'esprit du système ont successivement porté leurs engins destructeurs contre les hôpitaux et les hospices dont ils demandent à grands cris la démolition ; ils décrient la charité légale et collective, en attendant qu'ils élèvent les mêmes accusations contre la charité privée et qu'ils en demandent la suppression.

Voici le principe général sur lequel sont fondées toutes les réclamations antichrétiennes contre la charité qui s'exerce, sous diverses formes, dans les divers établissements de bienfaisance. Ce n'est pas moi qui le formule : je le prends littéralement dans l'article de M. Cherbuliez : « La bienfaisance publique, dès que son action devient régulière et notoire, est toujours nuisible, non pas seulement à la société prise en masse, mais aux pauvres en particulier : nuisible à ceux qu'elle assiste, nuisible à ceux qu'elle n'assiste pas : nuisible moralement et physiquement ; nuisible en proportion même de la libéralité de ses intentions et de l'étendue des moyens qu'elle emploie. Si elle n'était pas condamnée par l'économie politique, elle devrait l'être par la philanthropie. »

La raison que l'on donne pour lui attribuer une influence délétère, c'est qu'en faisant naître dans l'esprit du pauvre une attente de secours pour les jours de détresse ou d'infirmités, on le provoque à la paresse, à l'insouciance et à la débauche. Voilà pourquoi il faut le menacer de la faim et de l'abandon, afin qu'il *redoute la misère comme la peste.*

Cette doctrine affreuse ne se rencontre pas seulement dans les livres de quelques idéologues séduits par la pensée de soutenir des systèmes dont la nouveauté sert à les mettre en relief : elle a été adoptée par des philosophes d'un talent remarquable, par des hommes d'Etat d'une haute valeur et dont la bienfaisance privée démentait heureusement leurs théories destructives de la charité chrétienne. Comment s'expliquer de pareilles aberrations, portées à la tribune parlementaire ou écrites dans des circulaires ministérielles par des philanthropes sincères? Un seul mot nous en donnera la raison : ces hommes, protestants ou philosophes rationalistes, ne puisent pas la charité aux sources du catholicisme. Ils ne croient pas aux dogmes qui inspiraient les saint Jean Chrysostôme, les saint Vincent-de-Paul; ils ne participent point aux mystères qui alimentent, dans le cœur des sœurs charitables, la foi dans la Providence et le dévouement dont rien ne limite les sacrifices.

Je comprends que l'on répudie la bienfaisance légale dont les ressources, fournies par le budget, sont distribuées au nom de l'Etat et par les soins d'employés officiels.

Elles perdent, quand elles sont prélevées au moyen de l'impôt, leur caractère de libéralité qui en est l'essence, pour se transformer en une dette exigible par les pauvres. Celui qui paie de cette sorte sa cotisation, n'agit point par un sentiment de commisération envers les indigents, mais par la crainte des agents fiscaux ; et celui qui en profite se regarde comme le créancier des contribuables.

De cette manière, il y a des bienfaiteurs malgré eux-mêmes, et des obligés sans reconnaissance. Les premiers n'ont pas le mérite naturellement attaché à une bonne œuvre ; les seconds sont ingrats, ne connaissant point les personnes qui sont généreuses à leur égard. Au contraire, les uns se plaignent sans cesse du fardeau qui leur est imposé, sans recueillir les jouissances qui accompagnent une action charitable ; et les autres murmurent avec menaces contre la modicité des distributions.

Les administrateurs officiels ne contribuent guère à réconcilier les riches qui donnent ainsi malgré eux-mêmes, avec les pauvres jaloux et mécontents. Tout en rendant justice à la piété et au dévouement d'un très-grand nombre d'entre eux, on ne peut méconnaître le vice inhérent à leur institution. Les uns sont incroyants, les autres calvinistes ; ceux-ci israëlites, ceux-là voltairiens : ils est évident qu'ils n'auront pas le tact ni l'autorité morale d'un prêtre, d'une religieuse, ni d'une dame de charité, pour ramener les pauvres à la vertu, leur imposer des sentiments de religion et de résignation chrétienne.

Je partage donc l'opinion des publicistes qui regardent comme funeste l'institution de la bienfaisance exercée au nom de l'Etat.

Mais ce n'est pas seulement cette charité que l'on critique, c'est encore la charité collective, c'est-à-dire celle qui opère sans l'intervention de l'autorité civile, mais par le fonctionnement des sociétés libres, telles que les conférences de saint Vincent-de-Paul, les Orphelinats, etc. On ne la regarde point comme présentant un danger égal à celui qu'engendrent les distributions accordées par l'Etat ; mais on la signale cependant comme pleine de périls. Cela se conçoit : dès que l'on proscrit l'assistance publique en tant qu'elle est notoire et produit une attente, il s'ensuit que la bienfaisance collective tombe sous les coups de la même réprobation. « Le danger « de la bienfaisance publique, dit M. Cherbuliez, résulte de ce qu'elle produit une « attente. L'attente est plus complète, sans « doute, dans le cas d'un droit reconnu, « mais elle existe indépendammment du « droit et de toute déclaration explicite. Il « suffit, pour la produire, que l'Etat pratique des actes de charité à ses frais. *La « bienfaisance privée elle-même n'est pas « exempte de cet inconvénient, lorsqu'elle « s'exerce collectivement ou sous la forme « d'aumônes.* »

Il ne reste donc plus rien debout des hospices, des hôpitaux, des infirmeries, des miséricordes. Les sociétés de bienfaisance sont classées parmi les institutions malfaisantes. L'aumône, consistant en distributions qui attendent d'être publiquement provoquées à la porte ou en public, est un fléau. Comment s'exercera donc la charité ? par des dons isolés, cachés, modérés.

Un réformateur plus hardi ne s'arrêtera point dans cette voie de suppressions inhumaines : il ne tardera point à dénoncer les aumônes privées, comme favorables à l'imprévoyance. Il ne lui sera pas difficile de démontrer que ces secours affaiblissent la responsabilité individuelle, et qu'on verrait moins de paresseux et de dissipateurs si on leur faisait apercevoir, à la suite de leurs fautes, un châtiment sans pitié. Ce système demanderait pour complément la condamnation de la sympathie pour nos semblables, et la suppression de l'Evangile, qui a béatifié la charité. Les maximes de ce livre divin inspirent une attente, et comme son influence est notoire, il doit être brûlé comme dangereux pour la distribution des richesses. Saint Vincent-de-Paul devra descendre de son piédestal ; il ne sera plus mis au rang des bienfaiteurs de l'humanité, mais parmi les imprudents dont les actes ont le plus ruiné la fortune publique. Les saintes filles qu'il a instituées, bénies par le malade qu'elles soignent ou par le vieillard qu'elles accueillent, n'exercent pas seulement une profession dommageable quand elles desservent les hospices, mais encore quand elles sont connues pour recueillir des aumônes et fournir une layette à la mère pauvre, un logement à une veuve délaissée, un outil à l'ouvrier privé de l'argent nécessaire pour se le procurer !

Mais détournons nos regards de ces conséquences révoltantes ; supposons que nos adversaires fassent une exception en faveur de ces œuvres, et examinons quelle serait la portée de la bienfaisance pratiquée individuellement.

Voici un petit enfant rencontré au coin d'une rue. Il n'existe pas d'hospice pour le recevoir, parce que les partisans du système malthusien ont démoli les établissements publics de bienfaisance, sous prétexte qu'ils créent une attente dangereuse. Que ferez-vous de cet orphelin? Le laisserez-vous mourir de faim et de froid, et direz-vous comme le BON Malthus : « Un « homme qui naît dans le monde déjà occu- « pé, si sa famille ne peut plus le nourrir, « ou si la société ne peut plus utiliser son « travail, n'a pas le moindre droit à récla- « mer une portion quelconque de nourritu- « re, et il est réellement de trop sur la « terre... Au grand banquet de la nature, « il n'y a point de couvert mis pour lui... « La nature lui commande de s'en aller, et « elle ne tarde pas à mettre elle-même cet « ordre à exécution. » L'horreur que ces paroles excitèrent, forcèrent l'auteur à les supprimer dans la deuxième édition.

Qui recevra au sein de la famille le jeune ouvrier malade et voyageur? Pendant les temps d'épidémie, à l'invasion d'un fléau comme celui du choléra, où seront recueillis les malades pour être traités avec la promptitude et les soins nécessaires à leur guérison? Je traiterai plus tard de la nécessité de maintenir les établissements publics de bienfaisance. Il m'a suffi de signaler en quelques mots l'insuffisance de la charité isolée, individuelle.

L'abbé CORBIÈRE.

BULLETIN POLITIQUE

27 *septembre*

Nous sommes de ceux qui avaient cru pouvoir penser que des bénéfices de liberté nous viendraient peut-être d'une guerre soutenue en Italie pour l'affranchissement des peuples; nous étions entrés, des premiers, dans cette voie d'espérance, soutenus par la logique et par un certain courant d'opinion. Depuis ce temps, une véritable campagne s'était faite dans la presse, au profit d'un état meilleur ; une note du *Moniteur* vient y couper court, et le silence va de nouveau se faire autour du décret du 17 février 1852. Voici la note de la feuille officielle :

« Sous prétexte de prouver que la presse n'est pas libre, plusieurs journaux dirigent contre le décret du 17 février 1852 des attaques qui dépassent les limites les plus extrêmes du droit de discussion.

« Le respect de la loi est inséparable de l'exercice de la liberté légale.

« Contre les écrivains qui l'oublient, le Gouvernement aurait pu se servir des armes qu'il a dans les mains; il ne l'a pas voulu au lendemain de la mesure toute spontanée qui a relevé la presse périodique des avertissements dont elle avait été frappée.

« Le Gouvernement, fidèle à ses principes de modération, ne saurait manquer non plus au devoir qui lui est imposé de faire respecter la loi.

« Il prévient donc loyalement les journaux qu'il est décidé à ne pas tolérer plus longtemps des excès de polémique qui ne peuvent être considérés que comme des manœuvres de partis. »

Il arrive, pour les États comme pour les hommes, ce que M. de Talleyrand appelait une difficulté d'être. Il ne s'agit, quant à présent, que d'une autre *difficulté, celle de* s'entendre. Elle se révèle de toutes parts. On a si bien fait et si bien laissé faire que tout s'est compliqué. Les cabinets sont sur le qui-vive et se font répéter plus d'une fois les assurances qu'on leur transmet. Ils ne s'aventurent que d'un pied timide et craignent de se fourvoyer. Ils reviennent sur leurs pas au moment où l'on se croit en mesure d'annoncer leurs résolutions; c'est qu'ils ne s'avancent qu'à la lueur d'un demi-jour et qu'une plus vive lumière les détermine à reculer.

La guerre d'Italie avait déplu à l'Europe, la paix de Villafranca l'avait surprise, les événements des Duchés et des Romagnes et l'attitude du Piémont ont amassé les ténèbres. Le *Moniteur* parle dans un sens, l'Italie, notre obligée, agit dans l'autre. Notre gouvernement donne à la face du monde des leçons à la Sardaigne envahissante, et la Sardaigne va toujours son train en s'appuyant sur nous pour l'accomplissement de ses projets. Nous repoussons officiellement l'annexion, et nous assistons l'arme au bras à toutes les menées qui doi-

vent y conduire. Nous déclarons que nous voulons maintenir et affermir le pouvoir temporel du Pape, et nous gardons le silence quand notre allié Victor-Emmanuel accepte les vœux des Romagnes insurgées et s'engage à plaider leur cause devant les grandes puissances. Tout cet ensemble de faits crée une situation qui n'est pas simple. A l'heure où il faut préciser et conclure, le terrain se dérobe et les impossibilités politiques apparaissent.

Il est bien certain que ceux qui reconnaissent les embarras légués par la guerre d'Italie désiraient un congrès. Ils voulaient se décharger sur d'autres d'une pesante responsabilité. S'il y avait eu bénéfices, ils les auraient recueillis; si les choses avaient tourné dans un sens contraire à des programmes connus, ils en auraient rejeté le tort sur l'Europe ainsi endossée d'une mauvaise commission. Un échec définitif pour les partisans du congrès prouverait une fois de plus qu'il y a des fautes d'une difficile réparation.

Victor-Emmanuel, qui s'est fait le patron de toutes les nationalités et qui ferait une assez pauvre figure s'il n'était patronné lui-même, n'a pu s'empêcher durant quelques instants d'arrêt à la station d'Alexandrie, de donner à la cause hongroise des encouragements. Huit cents Hongrois de la levée faite en Piémont pendant la guerre, l'ont acclamé par un *élien* prolongé, et le roi de Sardaigne, s'adressant au général Klapka, lui a dit que la Hongrie devait espérer dans l'avenir. Victor-Emmanuel est cependant l'un des signataires de la paix avec l'Autriche à Villafranca !

Le duc Alexandre de Hesse, frère de l'impératrice de Russie, chargé de porter au prince héritier, de la part de l'empereur d'Autriche, la grand'croix de Saint-Etienne, occupe beaucoup les cercles politiques par son séjour prolongé à Saint-Pétersbourg. Un rapprochement entre les cours d'Autriche et de Russie paraît devoir être le résultat de cette mission.

Des lettres du Maroc, du 19 septembre, annoncent un rassemblement de troupes françaises à Nemours ; les Marocains avaient attaqué la ville de Lalla-Maghrina et de Nédrowna, incendié l'établissement des mines françaises de Maziz, et puis s'étaient retirés. Les autorités militaires continuent à prendre des mesures vigoureuses.

Une lettre qui nous est adressée de Plaisance nous trace comme un tableau des opérations électorales à Parme. On remarquera une vente publique de stylets à 40 centimes, à l'adresse des Parmesans qui auraient osé se rappeler leur légitime souveraine ; on remarquera aussi les registres ouverts où s'inscrivaient les héros du jour pour faire justice des regrets ou des espérances. Voilà ce qu'on a appelé la liberté du vote universel pour affranchir un peuple.

28 *septembre*

Le *Moniteur* dément les bruits relatifs aux projets de fondation d'un royaume italien en faveur du prince Napoléon.

On parle d'une circulaire que M. le comte Walewski adresserait, à son retour de Biarritz, à tous nos agents diplomatiques à l'étranger. Cette circulaire, relative aux affaires d'Italie, serait, dit-on, conçue de manière à ne laisser subsister aucun doute sur la véritable politique du gouvernement français.

Une dépêche de Rome nous apprend que, dans un consistoire tenu le 26 septembre, le Souverain-Pontife a déclaré nuls tous les actes de l'Assemblée de Bologne.

On annonce que le jeune roi de Naples se rend à la frontière romaine, où il aurait, dit-on, une entrevue avec le Saint-Père.

Les dernières nouvelles des Romagnes rapportent que les troupes pontificales, s'élevant à environ 8,000 hommes, sont réunies à Ancône et à Pesaro. L'armée révolutionnaire de Garibaldi, de Fanti et de Mezzacapo, forte de 15,000 hommes, se concentrait à Rimini.

Le bruit court qu'un mouvement insurrectionnel aurait éclaté à Aquila, dans les Abruzzes. Des troupes auraient été envoyées sans retard par le gouvernement napolitain pour réprimer ce mouvement.

Les Vénitiens émigrés dans les différentes villes de l'Italie viennent de publier une « Adresse aux représentants et aux populations de la Toscane, de Parme, de Modène,

de la Romagne et de l'Italie centrale. » Les auteurs de cette pièce proclament qu'ils n'admettront jamais la domination autrichienne, quelque tempérée qu'elle puisse être, et ils déclarent en particulier qu'ils repoussent le projet de réorganisation exposé dans une note récente du *Moniteur*. Voici ce passage de l'adresse :

Que l'Europe entière et que l'Autriche elle-même le sachent : le jour où elle nous aurait placés dans les conditions du Luxembourg vis-à-vis de la Hollande, détachée de la monarchie autrichienne, confiant à nous-mêmes le soin de notre défense, ce jour même nous briserions le dernier lien de sujétion qui nous rattacherait encore à l'Autriche.

Ce n'est pas là l'aveuglement des passions politiques surexcitées, ce n'est pas ici le projet insensé de repousser ce qui est possible et avantageux pour ce qui est impossible. C'est un calcul froidement arrêté, la preuve que nous entendons suivre le conseil qui nous a été donné récemment par l'Empereur comme il le fut par Machiavel, il y a des siècles : *saisir l'occasion.*

A propos de Machiavel, le gouvernement révolutionnaire toscan vient de décider la publication d'une édition spéciale et complète, aux frais de l'Etat, des œuvres du célèbre secrétaire florentin. — Si les proconsuls piémontais qui troublent et oppriment en ce moment l'Italie centrale pensent trouver la justification de leurs actes dans les maximes de l'auteur du *Prince*, ils se trompent.

M. Farini continue d'entasser à Parme décrets sur décrets. On serait presque tenté de refaire à l'adresse du dictateur le fameux vers de Boileau à Louis XIV, au sujet de ses victoires. — M. Farini vient de décréter une nouvelle formule de serment ainsi conçue : « Je jure d'être fidèle à S. M. le roi Victor-Emmanuel II et à ses successeurs royaux ; d'observer le Statut et les lois de l'Etat, et d'exercer mes fonctions dans l'unique but du bien, inséparable du Roi et de la patrie. »

De son côté, le gouvernement toscan a décrété l'érection à Florence de deux statues équestres en bronze, l'une de Victor-Emmanuel, l'autre de l'empereur des Français. — Deux autres statues, l'une de Charles-Albert, l'autre de Victor-Emmanuel, seront érigées à Livourne.

Le mouvement réformiste allemand vient de donner lieu à une dépêche importante du cabinet autrichien. Par suite de l'accueil qu'a fait le duc de Saxe-Cobourg-Gotha à une adresse du parti réformiste où il était question d'exclure l'Autriche de la direction des affaires allemandes, M. de Rechberg a lancé une dépêche nette et sévère dont on trouvera plus loin le texte.

Cette dépêche fait l'objet des commentaires d'une partie de la presse allemande ; plusieurs feuilles, amies de la Prusse et de la réforme, s'élèvent avec énergie contre ce document, qu'elles accusent de tenir « un « langage impudent, » et de traiter des souverains « comme des vassaux. »

Les correspondances d'Espagne donnent peu de nouvelles du Maroc. Elles rapportent seulement un bruit d'après lequel l'escadre anglaise aurait l'intention de procéder à l'occupation à Tanger. Ce fait serait grave, s'il se produisait ; mais le bruit dont il s'agit mérite confirmation.

Les journaux semi-officiels de Madrid assurent qu'il n'existe aucune convention entre la France et l'Espagne, au sujet de la question du Maroc.

Une correspondance particulière adressée à l'agence Havas rapporte que le projet de loi relatif aux biens ecclésiastiques, qui doit être prochainement présenté aux Cortès, est prêt. Le gouvernement demande l'autorisation de régler définitivement cette grave affaire sur la base du désamortissement complet des biens de l'Eglise.

Les nouvelles de l'Inde apprennent que Nana-Saïb a fait remettre à l'autorité anglaise des propositions de soumission aux conditions suivantes : la restitution de Poona, et la garantie de son pardon, signée par la reine d'Angleterre et transmise par le consul de France. Ces offres ont été repoussées. Dans le Punjaub, on a découvert un complot parmi les musulmans ; il a été immédiatement réprimé.

Les lettres d'Amérique annoncent qu'une petite révolution a changé le pouvoir à Costa-Rica. Le président Mora a été renversé et remplacé par M. Montelhagre.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Rome, 26 septembre.

Aujourd'hui, le Pape, dans un consistoire, a nommé dix-sept évêques. Dans son allocution, il a déclaré annuler tous les actes de l'Assemblée bolonaise, et il a rappelé les censures formulées contre les membres du gouvernement des Légations : il a exprimé l'espoir du retour des Romagnes au Saint-Siége.

Zurich, le 28 septembre.

Hier il y a eu conférence entre les plénipotentiaires français et M. de Meysenbug. Le prince Napoléon venant du Rigi est allé hier à Glaris; aujourd'hui il doit visiter Orenenberg; il arrivera ce soir à Zurich.

Marseille, 27 septembre.

On a des nouvelles de la Syrie du 15 septembre : La paix entre les Maronites et les Druses est conclue par l'entremise des consuls. Les Druses doivent rebâtir les maisons des chrétiens incendiées par eux.

De nouvelles scènes d'anarchie ont eu lieu dans le district de Fethon. La populace, encouragée par l'absence du gouverneur, que les Turcs retiennent à Beyrouth, a dévasté les propriétés des notables, parmi lesquels est un Français. Le consul général de France a envoyé une escorte pour ramener la famille de ce Français à Beyrouth.

Marseille, 28 septembre.

Les journaux de Constantinople du 21 septembre annoncent que de nombreuses arrestations ont eu lieu par suite du complot sur lequel ils donnent peu de détails, en ajoutant qu'il y a eu interdiction d'en parler jusqu'à ce que l'instruction judiciaire soit achevée.

Des mesures vigilantes sont prises : Deux frégates sont mouillées devant le sérail. L'escadre est arrivée le 21 à Constantinople. Les principaux chefs sont deux généraux de division, Djaffer Pacha, de l'artillerie, et Hussein Pacha, gouverneur des Dardanelles, puis quelques colonels des ulémas et des softas. Djaffer Pacha s'est noyé dans le Bosphore.

Les chrétiens sont hors de cause. Le plan était habilement conçu : — Les Européens et leurs ambassadeurs devaient être protégés par les généraux insurgés. — Les nombreux prévenus qui ont été arrêtés ne manifestent aucun repentir. — La tranquillité est parfaite.

Les concessionnaires de la Banque sont MM. Gladstone et Rodocanachi.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux étrangers ont assuré que la solution des affaires d'Italie serait entravée par le désir de l'empereur des Français de fonder en Italie un royaume pour un Prince de sa Maison.

Ces bruits n'ont pas besoin d'être réfutés. Pour leur ôter toute valeur, il suffit, sans parler des engagements pris à Villafranca, de se rappeler les actes et les paroles de l'empereur Napoléon avant et depuis cette époque.

Pendant que le *Moniteur* était en voie de rectifier des assertions inexactes, nous aurions aimé à le voir donner un démenti aux journaux qui n'ont pas craint d'affirmer que les termes de la réponse de Victor-Emmanuel à la députation Romagnole avaient été approuvés par l'Empereur. Il est assurément très-bon de rappeler les engagements de Villafranca, mais il ne serait pas mauvais que la presse n'oubliât point les engagements pris envers le Saint-Siége.

POUJOULAT.

Nous avons annoncé, d'après une dépêche privée, la mort du bey de Tunis. Le *Moniteur* publie à ce sujet la dépêche officielle qui suit :

« Bone, 26 septembre, 1 h. 20 m.

« Le bey est mort le 22. Grâce aux mesures énergiques prises par le khasnadar, la tranquillité a été maintenue pendant un interrègne de trente-six heures.

« Le nouveau bey, Sidi-Sadok, héritier présomptif, a été reconnu et installé le 24. Il a juré d'observer la constitution donnée par son prédécesseur. Tout est dans l'ordre. »

On lit dans le *Journal de Rome* du 19 septembre.

« Sa Sainteté Notre Seigneur le pape Pie IX, rétabli d'une indisposition qui l'a, pendant quelques jours, empêché de quitter ses appartements, est sorti ce matin du Vatican pour aller, avec le cortége d'usage, à la basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure. Reçu par le révérendissime Chapitre, le Saint-Père, après avoir adoré le Très-Saint-Sacrement, s'est rendu à la chapelle Borghèse, où il a entendu la messe célébrée par un de ses chapelains secrets, devant l'image miraculeuse de la très-sainte Vierge qu'on avait découverte à cette occasion.

« La population de Rome a manifesté une véritable allégresse en revoyant son bien-aimé père et souverain. Pendant ces derniers jours, elle n'avait pas cessé de s'informer de sa santé avec la plus vive sollicitude et de faire, pour que Dieu la conserve, des prières qu'elle est maintenant si heureuse de voir exaucées. »

On nous écrit de Rome, 17 septembre :

Il est fortement question en ce moment d'un pas en arrière que vient de faire la diplomatie

française à Rome. Il est certain, en effet, que de nouvelles instructions sont arrivées à M. de Gramont, en vertu desquelles il a pu modifier un peu le ton absolu et défini donné à celles dont il était porteur en venant de Paris. L'imperturbable fermeté du Souverain-Pontife, son refus d'accéder à des réformes ou à des concessions qui conclueraient en quoi que ce soit à l'inviolabilité des serments qu'il a prêtés en montant sur le trône de Saint-Pierre, l'attitude de quelques cabinets catholiques de l'Europe et même de quelques autres cabinets non catholiques, l'impression généralement ressentie de la situation où avaient placé le Saint-Père les dernières intimations du gouvernement français, toutes ces causes et d'autres réunies, n'ont pu ne pas faire réfléchir un peu sur les conséquences d'une résolution irrévocable de la part de l'Empereur. Nous sommes donc à peu près retombés, à l'heure qu'il est, dans le *statu quo* où nous étions il y a quelques semaines.

Mais voici un fait qui, quoique fort isolé du mouvement général des affaires, en apparence, n'en paraît pas moins avoir une grande importance, c'est le rappel, en toute hâte, à Rome du nonce près la cour de Bavière, Mgr Chigi. Quand on sait la part que la cour de Munich a prise au salut de Pie IX, en 1848, on doit s'attendre qu'il vient de là quelque bon avis au Souverain-Pontife.

Autre signe des temps : les armes de Savoie qui avaient élevées à Florence sur la façade de tous les monuments publics ont été retirées. Peu à peu on pourra en venir à des essais de restauration entremêlés d'éléments révolutionnaires. Reste à savoir si ce pastiche politique sera accepté de qui de droit, et si l'Europe s'arrêtera dans l'impulsion que les derniers événements accomplis en Italie semblent lui avoir imprimée.

Lundi prochain, 19 septembre aura lieu un consistoire. Les cinq nouveaux évêques français y seront préconisés, ainsi qu'un cardinal. Ce cardinal serait Mgr Sacconi, selon les uns; selon les autres ce serait Mgr Scappa-Pietra, ancien archevêque de la Trinitad. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mgr Scappa-Pietra a été appelé de Naples à Rome, avec instance de venir *sur-le-champ*, tant sa présence était nécessaire auprès du Saint-Père, en ce moment. Le voyage du prélat napolitain dans la capitale du monde chrétien s'explique aussi d'une autre manière; le Saint-Siége désirerait l'envoyer en Orient comme titulaire d'un patriarcat important.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Plaisance, 24 septembre :

J'extrais de la Gazette de Parme le dénombrement des votes de tous les Etats parmesans ; ces votes donnent le chiffre de 63,167. Sur une population de plus de 500,000 âmes, rien que 63,000 voix ! La gazette ne marque pas le nombre de ceux qui avaient droit au scrutin, mais on calcule que c'étaient les trois dixièmes ; ainsi donc le nombre des votants aurait dû être au moins de 150,000; or, on proclame le vote universel avec 63,000 voix seulement ! Et encore de quelle manière ces voix ont-elles été recueillies ? Tenez pour positif que les campagnes ne voulaient voter à aucun prix. Les maires et leurs secrétaires se rendaient chez les paysans pour les y contraindre, mais ceux-ci refusaient hautement. Avec ces dispositions, jugez vous-même de la façon dont se sont accomplies les opérations du scrutin. Oh ! si l'on pouvait vérifier !

La gazette de Plaisance au moins a fait connaître la population de toute la province : 138,598 habitants ; mâles 72,983, majeurs 40,847 (ce qui correspond précisément, à quelque petite différence près, aux trois-dixièmes de la totalité) ; mais comme sur les 40,847, 17,287 seulement ont voté, on a cherché à justifier, en partie au moins, cette irrégularité par le tableau suivant :

Les non naturalisés	1600
Les religieux cloîtrés	169
Les militaires au service de Parme	482
Les recouvrés dans les hospices	670
Les détenus en prison	189
Les volontaires dans l'armée italienne	800
Les émigrants	7309
Les malades	500
Les absents temporairement	1200
Les votants pour la Duchesse	248
Total. . .	13,167

En déduisant ce nombre des 40,847, on n'a plus que 27,680 ; resteraient 10,393 abstentions.

Mais la déduction des 13,167 ne doit pas se faire sans les 40,847, c'est-à-dire sans les trois dixièmes de la population. Autrement, avec cette proportion, il faudrait supposer, par exemple, que le nombre des émigrants annuels a été de 24,363, ce qui n'est ni vrai, ni vraisemblable, car ce nombre dépasserait le sixième de la population entière. Dans les 8,309, sont indubitablement compris les femmes et les enfants, dont le nombre est toujours le plus grand parmi les émigrants. Indépendamment de cela, le chiffre même des 7,309 est exagéré, comme le sont, d'un bon double au moins, tous les autres, à l'exception de ceux des militaires, des moines et des votants pour la Duchesse. Voilà comme on trompe le peuple. Les non votants surpassent donc de près de deux tiers les votants ! On n'ignore pas l'opinion de ceux qui se sont abstenus, on sait bien ce qu'ils auraient fait sans

la pression, sans la crainte des stylets mis en vente, sur la place publique de Parme, quelques jours avant le vote, à 40 centimes pièce! Il y a eu, en plusieurs endroits, à Parme, notamment dans le café Violi, place de la Shiaja, des registres ouverts où allaient s'inscrire grand nombre d'individus, qui s'obligeaient à tuer, à coups de poignard ou de feu, quiconque aurait, par le fait ou par la parole, coopéré au retour de la Duchesse!

Pour ce qui est des votes favorables à la Duchesse, je me permets une observation. — La *Gazette de Parme* en cite 113 pour la province de Parme, 248 pour Plaisance, 68 pour Burgo S. Donnino, 49 pour Burgotaro, et 19 pour Pontremoli. En tout 504. Plaisance seule a donc donné plus de la moitié de votes favorables à la Duchesse dans tous ses Etats. Cela prouve que la pauvre Plaisance a eu plus de cœur que les autres provinces. Si les votes ont été si peu nombreux, il faut l'attribuer à l'épouvantable pression dont nous avons parlé plus haut. Les commissaires envoyés à Parme et ailleurs, par Napoléon, l'ont bien constaté; ils l'ont déclaré ouvertement et dans leurs rapports officiels; ils ont affirmé que si l'on renvoyait les meneurs piémontais, les choses changeraient vite d'aspect. Et j'espère bien que ce changement viendra. La Providence nous viendra en aide et donnera courage et patience aux opprimés, *donec dies veniat*!

Une autre lettre nous annonce que le désordre va croissant à Parme, que le vol, la violence, les coups sont à l'ordre du jour; le peuple fixe lui-même et à sa convenance le prix du blé et du raisin. Un pauvre paysan, pour avoir vendu un chariot de raisin au-dessus du prix établi par la fantaisie populaire, a été battu jusqu'au sang.

Pour extrait : M. GARCIN.

CHRONIQUE

Les bagages de l'Empereur commencent à arriver à Paris.

Le domaine acheté par le prince Napoléon en Suisse, se nomme *Bergerie*. Le journal de Genève donne sur ce séjour et ses propriétaires antérieurs, les détails suivants :

« Bergerie, qui vient d'être acquis par le prince Napoléon, était autrefois une dépendance du château de Prangins, appartenant au roi Joseph. Vendue à la chute du premier Empire, cette terre devint la propriété de la famille Guiger. Plus tard, elle fut morcelée : le château fut acheté par Mme Gentil de Chavagnac et le parc par M. Freeman de Blonay. Ce dernier transforma Bergerie en un délicieux cottage et fit du parc de Prangins l'un des beaux domaines des rives du Léman. C'est une résidence véritablement princière, et nous ne sommes point étonnés que la princesse Clotilde l'ait choisie entre tant d'autres. »

Le parc d'acclimation du bois de Boulogne s'organise avec activité. La circonférence de ses 15 hectares est déjà bordée d'une grille en fer haute de 2 mètres. La ménagerie sera bientôt construite et le lac creusé. Les allées s'ouvrent, la rivière circule à travers les cépées des massifs.

La ville de Nancy prépare au maréchal Canrobert une réception solennelle. Nous lisons dans l'*Espérance :*

Un grand nombre d'honorables habitants de Nancy ont l'idée bien naturelle d'offrir une fête à S. Exc. M. le maréchal Canrobert. Il eût été en effet extrêmement fâcheux, tandis que toutes les villes s'efforcent d'accueillir avec éclat nos chefs militaires à leur retour d'Italie, de voir Nancy faire une exception au milieu de ce glorieux ensemble.

Il n'en sera pas ainsi, Dieu merci. Au moment où nous écrivons ces lignes, des listes d'adhésion circulent déjà dans la ville. Elles seront remplies promptement, nous en avons l'assurance, et l'illustre maréchal, en rentrant à Nancy, trouvera une réception digne de lui et de la cité. Une liste est déposée au bureau.

Le colonel Franconière, aide de camp du prince Napoléon, doit, dit-on, faire partie de la prochaine expédition en Chine.

On lit dans la *Gazette du Midi*, du 24 :

« La frégate de l'Etat la *Minerve*, chargée de bombes et munitions de guerre, a pris le large ce matin. On ignore sa destination. »

D'autre part, les journaux de Lyon annoncent que plusieurs régiments du corps d'armée sous le commandement du maréchal Castellane ont reçu avis de se tenir prêts à partir au premier jour pour une destination inconnue. Ce sont les 69e, 87e, 95e et 102e d'infanterie, ainsi que le 9e régiment de dragons.

Le *Pays* croit savoir qu'on s'occupe activement de l'organisation préalable du corps expéditionnaire qui devrait, le cas échéant, opérer en Chine avec l'aide des bâtiments de la division navale.

Il serait définitivement arrêté que le commandement supérieur de l'expédition sera

confié à un général de division de l'armée de terre. Sous ses ordres seraient placées une division d'infanterie, deux ou trois brigades composées d'éléments divers et constituées tout spécialement en vue de l'éloignement et du climat des lieux où l'on doit opérer. A cette division, forte de 10,000 hommes environ, seraient adjoints un petit corps de cavalerie d'un escadron, deux batteries à pied avec des canons rayés et des obusiers de montagne, sous les ordres d'un général de brigade; deux compagnies du génie, commandées également par un général de brigade; uue section d'ambulance, une du train des équipages et une autre d'ouvriers d'administration. Les services de l'intendance et de santé seraient l'objet de soins tout particuliers.

Le *Nouvelliste de Rouen* constate et énumère quelques-unes des gloires normandes dans le journalisme parisien. On lit dans cette feuille:

« M. Grandguillot a fait un chemin rapide dans le journalisme parisien. Originaire de Rouen, il a vécu longtemps en Russie, où, dit-on, il fut le professeur de Mme de Morny. Il a hésité quelque temps entre son nom de Grandguillot et le pseudonyme de Pierre d'Eauplet, mais il a eu le bon goût de garder son nom patronymique. Il est à remarquer que plusieurs rédacteurs en chef des journaux de Paris sont d'origine normande : M. Havin est de la Manche; M. Guéroult, de l'*Opinion nationale*, est de Fleury-sur-Andelle; M. Rénée était du Calvados. »

La *Gazette du Midi* annonce que le *Marabout*, venant d'Afrique, a amené à Marseille une centaine de condamnés politiques amnistiés.

Les journaux de Londres annoncent le retour de M. Kossuth en Angleterre.

On annonce que l'Empereur et l'Impératrice arriveront à Bordeaux dimanche prochain 2 octobre. M. de Mentque, préfet de la Gironde, et Mme de Mentque sont partis pour Biarritz. L'Empereur ne rentrerait, dit-on, à Paris que dans la soirée du 3 ou du 4 octobre.

Le roi des Belges s'est arrêté dimanche à Foix; voici ce qu'on nous écrit de cette ville :

Foix, 25 septembre 1859.

Le roi Léopold est arrivé à Foix aujourd'hui, dimanche, à trois heures.

L'hôtel du Rocher de Foix avait été disposé pour le recevoir, ainsi que sa suite. M. Casting, préfet de l'Ariége, attendait le Roi à l'hôtel et lui a fait visiter les tours et la ville de Foix. Le Roi a parcouru la ville, à pied, dans la plus grande simplicité, et il répondait avec bienveillance aux saluts respectueux de la foule.

Le roi Léopold repart demain matin à 7 heures et doit honorer, ce soir, de sa présnce, une soirée de la préfecture.

On assure que S. M. se rend demain au château de Lézan, pour visiter M. le duc de Mirepoix, allié à la noble famille de Mérode.

Cette visite pourrait avoir son importance au point de vue de l'union politique des partis, dans les Etats du roi de Belgique.

On s'occupe activement, dans plusieurs de nos ports des préparatifs de l'expédition de Chine. L'*Armoricain* de Brest annonce que ordre a été donné de maintenir les canonnières *Eclair*, *Flèche*, *Arquebuse*, *Redoute* et *Salve*, ainsi que toutes celles attendues à Brest, à l'état d'armement. Elles passeront au bassin le plus tôt possible, et recevront immédiatement les installations qui seront jugées nécessaires pour les mettre en état d'entreprendre la campagne de Chine.

Leur réarmement sera poussé sans relâche.

On vient de terminer, à Lorient, *la Couronne*, vaisseau de deuxième rang. Ce bâtiment est un des dix actuellement en construction, et qui doivent être terminés d'ici à un an.

On sait — dit le *Phare de la Loire* — qu'un décret en date du *13 mai 1856* a autorisé l'érection d'un monument à la mémoire du général de Lourmel, mort en Crimée, sous les murs de Sébastopol. Une souscription fut ouverte dans le département du Morbihan, ainsi que dans plusieurs autres parties de la Bretagne. Le monument doit se composer d'une statue en bronze élevée sur un piédestal. Le modèle de la statue a été exécuté par M. de Nogent, qui a déjà fait un buste en marbre du général pour les galeries du palais de Versailles.

On écrit de Vienne, que le nombre des soldats autrichiens blessés et malades qui ont été transportés jusqu'ici dans cette capitale, s'élève à 10,500 hommes, dont 3,000 blessés et le reste malades.

La statistique vient de constater un fait curieux : depuis que nos troupes occupent une partie de la Péninsule, il y a eu, en moins de trois mois, plus de mariages entre les Français et les Italiennes qu'il n'y en avait eu entre celles-ci et les Autrichiens dans l'espace de quarante-cinq ans.

On vient d'apprendre que la princesse Zalmah, seconde femme de l'empereur Abder Rahman, souverain du Maroc, n'a sur-

vécu que quelques jours à son époux et qu'elle est morte à Mequinez, où elle vivait. Cette princesse était fille de l'empereur Muley-Soliman, prédécesseur d'Abder-Rahman. Elle jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les musulmans.

Les électeurs de la 3e circonscription du département d'Indre-et-Loire sont convoqués pour le 23 octobre prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. le baron de Richemont, nommé sénateur.

M. GARCIN.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Pour appeler les bénédictions de Dieu sur le succès de nos expéditions et de nos négociations dans l'extrême Orient, Chine, Japon, Cochinchine, et pour recommander l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque d'Orléans.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus Christ.

Nos très-chers frères.

Les dernières et affligeantes nouvelles qui nous arrivent de l'extrême Orient, ramènent tout à coup nos pensées vers ces régions lointaines où les enfants de la France combattent aussi, et se couvrent d'une gloire dont les événements accomplis plus près de nous ont peut-être trop distrait nos regards.

Sans doute ces nobles mots d'*indépendance*, de *victoire*, de *paix*, qui retentissent en ce moment autour de nous, remuent profondément le cœur; et autant de fois qu'ils résonnent à nos oreilles, malgré tant de malentendus et de mécomptes, autant de fois nos âmes françaises tressaillent enivrées, au-delà même quelquefois de la raison et de la sagesse. Aussi est-il loin de ma pensée, en vous appelant à d'autres préoccupations, en plaçant sous vos yeux un autre spectacle, de vous rendre inattentifs aux faits si graves qui ont communiqué cette grande émotion à notre patrie et à l'Europe; je voudrais, au contraire, dilater encore plus vos sympathies, et prolonger vos regards jusqu'à d'autres expéditions civilisatrices et guerrières, qui, des extrémités du monde, renvoient à ces grandes paroles comme un écho lointain.

Dans la conscience de leur supériorité et de leur force, les nations chrétiennes ne prêtaient pas une attention suffisante aux récits qui nous arrivaient, depuis une année, de la Chine, du Japon, de la Cochinchine, aux événements providentiels qui s'y accomplissent, à ceux plus grands encore qui s'y préparent, ni aux dangers qui viennent de s'y révéler; et livraient peut-être trop au hasard l'honneur de leurs traités et l'avenir de leurs conquêtes. La surprise, dont la nouvelle vient de nous attrister, nous avertit de nous occuper plus sérieusement des grands intérêts dont la Providence veut que nous soyons en Orient les défenseurs; et c'est ce qui me détermine, M. T.-C. F., à vous en entretenir aujourd'hui.

Nous parlons en Europe d'*indépendance*! Hélas! ce mot est souvent compris étrangement. Eh bien, moi, je voudrais vous intéresser à la légitime et religieuse indépendance de millions de nos semblables, courbés sous des jougs honteux, et qu'il s'agit d'élever, non pas seulement au rang de citoyens, mais à la dignité d'hommes.

J'entends aussi parler de *victoire*! Ah! je voudrais que mes louanges pussent être comme des médailles d'honneur, pour les fixer sur le cœur intrépide de ces soldats, de ces marins, qui, pendant que l'armée d'Italie remportait une victoire par semaine, ont, eux, livré combat, pendant plus de vingt mois, à la chaleur, à la maladie, à la fatigue, à des fléaux qui semblent plus forts que l'homme, et à des armées mille fois plus nombreuses que leurs bataillons.

J'entends parler de la *paix!*... De ces trois mots, si le premier, entendu comme il doit l'être, convient à la fierté des âmes libres, si le second plaît à l'ardeur d'une nation martiale, le troisième, je vous l'écrivais naguère, émeut les cœurs chrétiens plus que toute autre parole. Je voudrais donc demander à Dieu, le maître de la victoire et le prince de la paix, qu'il rende féconds enfin, et exempts des piéges si souvent tendus, et hier encore, par la fourberie à la sécurité trop confiante, nos traités avec la Chine, le Japon, l'empire d'Annam: certes, il importe aux nations chrétiennes que de tels traités, desquels dépendent le sort et le salut de la moitié de l'humanité, soient faits solidement.

La France, toute joyeuse de la bienvenue de la paix, et malgré les graves sollicitudes qui lui restent encore, parle de travaux, de nouvelles entreprises, de grandes affaires: pour beaucoup, c'est le moment de chercher la fortune. N'est-ce pas l'heure aussi, pour un évêque, de recommander aux chrétiens leur principale affaire, l'œuvre du salut et la propagation de la vérité dans le monde, quand surtout les progrès de l'humanité et tous les grands intérêts terrestres s'y trouvent providentiellement associés.

Ces événements dont je veux vous entretenir me plaisent d'ailleurs et m'attirent par une autre opportunité: ils sont la preuve éclatante de ce que peuvent obtenir les grands peuples chrétiens, lorsqu'ils sont unis, et c'est pourquoi ils me rendent insupportables ces bruits fâcheux de rivalités et de conflits, qui remontent sans cesse du bas-fonds des passions nationales. Ah! sortons une bonne fois de l'étroitesse de nos intérêts et de nos pensées: ouvrons la grande carte du monde; et, les yeux fixés sur cette partie du globe occupé par le Christianisme, demandons-nous sincèrement si, au lieu de souffler sur les cendres de rancunes surannées, les nations de l'Europe ne feraient pas mieux de s'allier par intérêt et par devoir, pour élargir tous les nouveaux chemins par où doit passer l'Evangile, et pour se tenir prêtes et fortes contre les entreprises désespérées du mahométisme, contre les abjectes oppressions de l'idolâtrie, de l'esclavage et de la tyrannie,

qui pèsent encore sur la moitié de l'univers.

Que d'hommes immolés par une guerre européenne! mais que de millions d'hommes délivrés par l'envoi aux portes de l'Asie d'un vaisseau, d'un régiment et d'une ambassade! Que de temps, que d'argent, que de sang perdus à nous combattre et à nous affaiblir les uns des autres! Mais, en revanche, quelles ouvertures pour la foi, quelles sources de prospérité pour le commerce, quel progrès pour la civilisation et l'humanité, lorsque nous agissons de concert, comme dans l'expédition de Chine avec l'Angleterre, et dans la campagne plus désintéressée encore de Cochinchine, avec une antique et glorieuse nation catholique, l'Espagne!

Au moment même où la guerre commençait au-delà des Alpes, et tandis que la conjuration des passions mauvaises abusait déjà de l'agitation de la haute Italie pour menacer le trône pontifical, le Souverain Pontife, le chef militant de l'Eglise militante, élevant au-dessus de ces troubles son âme tranquille, et ne cessant d'avoir présentes à sa pensée toutes les nations de la terre, tournait avec émotion ses regards vers ces lointains pays, pour lesquels semble s'ouvrir une ère nouvelle, et il appelait les bénédictions d'en haut sur les armes des nations chrétiennes « *qui, « à cette heure*, disait-il, *combattent pour l'huma- « nité, la justice et la Religion.* » Puis, songeant aux efforts tentés depuis si longtemps par les missionnaires catholiques pour sauver ces peuples, il s'écriait : « *Non, le sang des martyrs n'au- « ra pas coulé en vain sur ces terres infidèles* !

Ainsi, l'Europe distraite pense à peine à ces événements lointains; mais le Saint-Père y pense. Ils attirent ses regards, ils consolent son cœur, et ce Pontife magnanime oublie tant de périls et d'angoisses qui l'assiégent, pour veiller, Père universel, sur les intérêts de ses enfants dispersés aux extrémités les plus reculées de son royaume spirituel.

Quels que soient pour lui les dangers du jour présent, et les espérances des ennemis de son trône, il ne s'arrête point à ces sollicitudes : la terre est son empire; et d'ailleurs, il demeure confiant dans les vrais sentiments de ses peuples, victimes les premiers de ces hommes d'anarchie, vomis de tous côtés dans ses Etats par les passions révolutionnaires, artisans éternels de complots et de révolte. Il se repose aussi sur la parole de l'Empereur et de la France : « Le prince « qui a ramené le Saint-Père au Vatican veut « que le chef de l'Eglise soit respecté dans *tous « ses droits* de souverain temporel. Le prince qui « a sauvé la France de l'invasion de l'esprit dé- « magogique, ne saurait accepter *ni ses doctrines* « ni sa domination en Italie (1). »

Nous le dirons donc nous-mêmes avec un de nos vénérés collègues : « Non, tant de sang, et « un sang si pur, n'a pas coulé pour cimenter « l'alliance des ennemis de l'Eglise, qui sont tou- « jours ceux de la France. Si de leur tombe ils « pouvaient se faire entendre, ces nobles enfants « de la France catholique, ils s'écrieraient : « Non, « ce n'est pas pour cette cause que nous sommes « morts! »

C'est donc aussi pour entrer dans les pensées du Saint Père, et correspondre à ses saintes préoccupations, si indépendantes, si désintéressées, que nous-même, partageant sa confiance au milieu de ses alarmes, et nous associant de cœur à ses sollicitudes apostoliques, nous nous sentons pressé d'appeler comme lui votre attention sur cet Orient, où Dieu semble préparer de si grandes choses, et où nous entrevoyons, pour notre patrie, un rôle sublime dans une mission providentielle.

Dieu gouverne en souverain le monde qu'il a créé, et à travers les mouvements confus des peuples, il conduit infailliblement l'humanité au but qu'il a marqué d'avance. L'homme, en réalité, n'est qu'au second plan dans l'histoire : il s'agite, et Dieu le mène; et, bien que l'action de l'homme paraisse aux yeux distraits la principale, et leur dérobe celle de Dieu, la main cachée qui dirige tout se révèle à des signes qu'il est impossible de méconnaître.

Nous assistons aujourd'hui à des faits où l'intervention d'en haut est sensible, et comme à une nouvelle préparation évangélique, dont les perspectives se dessinent de jour en jour plus nettement à nos regards. L'immobile Orient s'ébranle; la civilisation de l'Occident l'envahit et le pénètre de toutes parts, et la France, comme toujours, semble devoir marcher la première dans cette grande œuvre de génération morale et religieuse.

De beaux faits d'armes et d'habiles négociations (1) viennent donc, N. T.-C. F., d'ajouter à la gloire de la France et de porter aux extrémités du monde, avec ses drapeaux victorieux, l'honneur impérissable de son nom.

Vous n'ignorez pas le siége de Canton, attaqué le 28 décembre, pris le 29 décembre 1857; la prise des forts du Pei-Ho le 20 mai 1858; le traité du 20 juin 1858 avec la Chine; le traité du 9 octobre 1858 avec le Japon; les victoires des Français en Cochinchine pendant les mois d'octobre, décembre 1858, février, avril et mai 1859; la prise de Saïgon, l'occupation de Touranne, le traité récemment annoncé, qui assurera à la France et à l'Espagne des stations importantes en Asie, et à la religion sa liberté.

Nous devons bénir de ces succès le Dieu des armées et des sages conseils, car c'est lui qui fait les guerriers et qui inspire les vaillantes nations; c'est lui qui soutient les grandes entreprises; c'est lui qui prépare et distribue les victoires par des ordres et des ressorts secrets; c'est donc à lui que le cantique d'actions de grâces doit s'adresser : *Te Deum laudamus... Dominum Deum exercituum!*

Mais cet hymne solennel, nous devons le redire aujourd'hui avec un sentiment plus profond, avec une intelligence plus haute des grandes choses qui se sont accomplies. Car il n'y a pas seulement ici de grands succès militaires et politiques, dont la France peut être heureuse et fière : ce sont de grandes réparations que récla-

(1) Lettre aux évêques de France, le 4 mai 1859.

(1) J'aime à rendre hommage à l'habileté si éprouvée de M. le baron Gros, qui représentait la France, entouré de noms déjà chers à la patrie : de Latour-Maubourg, de Moges, de Contades, de Flavigny, Duchesne de Bellecour, et tant d'autres. J'aime à célébrer bien haut l'infatigable héroïsme de l'illustre vice-amiral Rigault de Genouilly, laissé si longtemps sans renfort, mais servant lui-même de renfort à tout ce qui l'entourait.



maient depuis longtemps la justice et l'humanité, et que nos marins et nos soldats viennent enfin d'obtenir, au profit de la gloire nationale en même temps que de la foi et de la civilisation chrétiennes.

Il y a longtemps que nous avions les regards tournés vers ces immenses contrées de la Chine, de l'Annam, et du Japon. « Empire de la Chine, « tu ne pourras fermer tes portes, » s'écriait autrefois Fénelon, « frappe, cruel Japon, » continuait-il, « frappe; le sang de ces hommes apos« toliques ne demande qu'à couler de leurs vei« nes pour te sauver ! »

Nous voyons aujourd'hui l'accomplissement de ces prophétiques paroles. Nous pénétrons enfin dans ces régions inconnues, au milieu de ces nations asiatiques qui, séparées du monde civilisé, au nord par le désert, au midi par l'océan, semblaient pouvoir se dérober à jamais aux recherches et aux efforts des peuples de l'Europe, auxquels, dans leur ignorant orgueil, elles ne savaient donner que le nom de barbares.

Ces barbares leur offraient cependant, depuis plus de deux siècles, avec le flambeau de la foi, les lumières d'une science véritable et l'aurore d'une civilisation qui, sans doute, a ses taches et ses faiblesses, comme tout ce qui est de l'homme, mais au fond n'est pas trompeuse, parce que, bon gré mal gré, elle est la grande civilisation chrétienne.

Qui peut avoir oublié tout ce que les nations européennes, et principalement ce que les catholiques et les prêtres français ont fait pour ces lointains empires? Que n'avons-nous pas entrepris surtout pour communiquer la fécondité, le mouvement et la vie à cette terre de Chine, si ingrate, si stérile? Ce sont nos prêtres qui, la croix d'une main et l'Evangile de l'autre, ont porté le nom et les bienfaits de la France jusqu'au centre de cet empire immobile, qui semble dormir dans la nuit des temps, comme frappé d'une stupeur incurable et impuissant à tout progrès.

Nous leur avons envoyé jadis des littérateurs qui, avec l'urbanité et l'élégance du siècle de Louis XIV, traduisaient à la cour de Pékin les chefs-d'œuvre de nos plus grands génies, ces livres immortels, auxquels notre langue doit sa popularité universelle. Nous leur avons député des savants qui leur apportaient, dans les plis de leur robe, non point la guerre, mais les arts, les sciences et les secrets de notre industrie; qui, à leur prière, et au prix de mille sacrifices, leur enseignaient les mathématiques et la vraie morale, la chronologie sacrée et toute l'histoire du monde, les sciences naturelles et la théologie, l'astronomie et le catéchisme, « le véritable « cours des astres et le véritable nom de celui « qui les dirige dans leurs orbites (1). »

Enfin, et avant tout, nous leur avons donné des saints qui, au milieu de cette étrange société chinoise, épuisée tout à la fois par la défaillance et par les excès d'une civilisation factice, ont pratiqué des vertus héroïques; et, afin que rien ne manquât à l'enchantement de ces vertus et au charme de nos bienfaits, récemment encore, nous leur avons envoyé, à travers les mers, ce que notre foi et notre Évangile ont produit de plus noble et de plus pur, nos sœurs de charité, pour recueillir leurs petits enfants exposés sur le bord de leurs fleuves, et les racheter de la mort.

Nous avons tout fait pour eux, tout entrepris, tout donné, tout, jusqu'à cette magnifique obole de la *Sainte-Enfance*, jusqu'au sou par semaine de l'ouvrier et de la pauvre femme, réuni par la grande œuvre de la Propagation de la foi; tout jusqu'au sang de nos soldats et de nos martyrs.

Mais eux, que nous ont-ils rendu? qu'ont-ils fait de nos saints, de nos apôtres, de nos savants? qu'ont-ils fait de nos pères et de nos frères dans la foi? qu'ont-ils fait des enfants et des bienfaits de la France?

Ah! je ne le rappelle pas pour demander vengeance contre eux! Nous ne sommes pas chrétiens pour nous venger: nous devons rendre le bien pour le mal, l'obstination de l'amour pour celle de la haine! Si, malgré nos bienfaits, celui que nous cherchons nous repousse, nous devons le chercher encore; s'il nous maudit toujours, nous devons le bénir, et s'il semble enfin vouloir s'abîmer dans un aveuglement éternel, nous devons tout essayer, tout affronter pour le secourir dans sa détresse et l'éclairer dans ses ténèbres.

Mais l'histoire pourra-t-elle s'en taire? Ne dira-t-elle pas nos établissements ruinés; nos droits oubliés; nos traités déchirés; notre commerce détruit ou chargé des plus odieuses entraves; la glorieuse protection de la France foulée aux pieds; ses négociants chassés; ses missionnaires massacrés; ses réclamations insultées; son pavillon menacé; ses ambassadeurs enfin reçus hier à coups de canon; et, au milieu de ces désastres et de ces outrages, le glaive toujours levé sur la tête de nos compatriotes, et de ceux qui étaient devenus par le baptême nos amis et nos frères?

Ce n'étaient pas, hélas! de vaines menaces que nous adressait l'ingratitude de ces peuples: nous savons aujourd'hui jusqu'où peuvent aller, en raffinements de cruauté, les inspirations d'une haine d'autant plus profonde, qu'elle s'éternise dans la froideur et la perfidie d'un impassible caractère.

Malgré son indifférence pour les choses religieuses, l'Europe s'est émue au récit de la vie et de la mort de ces prêtres qui, s'en allant au gré d'une impulsion sublime, se faisaient jeter sur des côtes inhospitalières; puis, obligés de se glisser inaperçus, comme des malfaiteurs, dans un empire auquel ils ne venaient annoncer que l'Evangile de la paix et les vertus chrétiennes, se voyaient rejetés comme des êtres maudits, poursuivis de ville en ville, de maison en maison, jusqu'à ce que, traînés devant la justice arbitraire d'un mandarin féroce et cupide, ils eussent expié leur dévouement et leur vertu sous des instruments de supplice dont la seule description épouvante.

Mais c'est surtout dans l'empire annamite, au milieu de ces vastes régions de la Cochinchine et du Tonkin, sur lesquelles nous ne cessons de verser, depuis des siècles, le plus pur de notre sang; c'est là surtout que se sont accomplis ces drames sanglants. — Nous entendons encore ces nouvelles de morts qui, traversant les mers, viennent d'année en année révéler à l'Europe, douloureusement surprise, en quels abîmes d'iniquités et de ténèbres de malheureux peuples s'obstinent à se plonger.

Depuis l'année 1644, où la Cochinchine vit im-

(1) M. de Chataubriand.

moler son premier martyr, les églises de ces tristes pays ne cessent pas d'inscrire dans leurs annales les noms des confesseurs généreux qui y sont immolés pour la foi : depuis l'année 1831 seulement, où le farouche Min-Mhen a recommencé la persécution, 6 évêques et 12 prêtres français ou espagnols ont été arrêtés, incarcérés, condamnés à mort. La seule année 1838 a vu couronner 33 illustres martyrs de Jésus-Christ, parmi lesquels 3 évêques, 9 prêtres, 5 catéchistes.

Ceux d'entre eux qui n'ont point subi la peine capitale ne l'ont dû qu'à l'intervention de la France.

Partagés entre le désir d'aller à Jésus-Christ par le martyre et le regret d'abandonner leurs chrétientés naissantes, seuls, délaissés, dénués de tout, sans un asile, à six mille lieues de leur pays, ces pauvres prêtres sentaient bien que c'était vers la France qu'ils devaient tourner leurs regards. De loin ils lui demandaient, non pas de les délivrer de leurs maux, et de les rendre à leurs familles et à une patrie qui ne cesse jamais d'être chère, mais de soutenir la cause de la justice et de l'humanité, et de les rendre à leurs chers néophytes, aux labeurs et aux périls de leur apostolat ! Voilà ce qu'ils demandaient du milieu des fers, et l'un des plus illustres d'entre eux, Mgr Lefebvre, l'écrivait dans ces lignes touchantes, où l'on retrouve à la fois les nobles sentiments de l'évêque catholique et une âme toute française :

« M. le gouverneur de Singapour, dont je respecte les intentions, a voulu exiger de moi la promesse de ne pas rentrer dans ma maison, sans l'en avertir. *J'ai refusé.* Il a écrit au gouverneur du Bengale pour lui demander des navires de la station anglaise, afin d'intervenir en faveur des chrétiens, d'obtenir le libre exercice de la Religion et la libre entrée des Européens dans la Cochinchine. Il a dit à l'un de nos confrères, M. Beurel, qu'ensuite il donnerait volontiers son bateau à vapeur pour me porter où je voudrais aller. J'ai cru devoir répondre que, *pour l'honneur de mon pays, je n'avais pas encore voulu recevoir l'assistance d'une nation étrangère*; mais que si, dans trois mois, la France n'avait encore rien fait en notre faveur, je réclamerais volontiers la protection d'une puissance qui, en tant de circonstances, a rendu aux missionnaires catholiques des services généreux. »

La France répondit bientôt à ce religieux et patriotique appel. Mais vainement l'amiral Cécille et les capitaines Lévêque et Laplace firent-ils entendre aux persécuteurs des paroles menaçantes; vainement M. de Montigny, chargé de négocier avec la Cochinchine, montra-t-il une prudence et une fermeté qui semblaient devoir prévenir à jamais le retour des malheurs que nous déplorons. Vainement la France rappelait-elle par la voix de tous ses négociateurs, que le chef de la dynastie actuelle des souverains cochinchinois a été ramené de l'exil sur le trône par un évêque français ; que ce fut à la prière de cet évêque (4) que la France envoya des navires pour secourir le souverain renversé du trône, des soldats pour l'y replacer, des ingénieurs pour fortifier ses villes et ses ports ; qu'à cette occasion solennelle, cession fut faite à la France de la baie et du territoire de Touranne ; que, plusieurs fois depuis, des traités nous ont assuré les droits les mieux établis; et qu'enfin, à défaut même de promesses, nous avons à demander, au nom du droit des gens, la sécurité pour nos commerçants, la vie pour nos missionnaires. Ni les souvenirs de la reconnaissance, ni les sentiments de l'humanité, ni la voix de la justice n'ont été écoutés dans les conseils des souverains annamites.

Ces anciens droits et ces services, que rappelait la France, étaient précisément ce qui animait contre nous les souverains de la Cochinchine d'une si farouche intolérance.

La France a dû recourir enfin à son épée pour appuyer des réclamations que la justice, l'humanité, l'honneur, ne permettaient plus de laisser impuissantes.

Cette glorieuse épée venait déjà de frapper un grand coup ; déjà elle avait demandé raison du sang d'un martyr, le courageux Chappedelaine; elle avait fait capituler cet orgueil chinois, retranché dans ses prétentions hautaines comme derrière une autre grande muraille, et s'obstinant dans un impénétrable isolément, pour conserver le droit de mépriser ce qu'il ignore.

J'aime à citer ici, dans sa brièveté rapide, dans sa simplicité glorieuse, la dépêche de notre ambassadeur nous donnant les premières nouvelles de ces grands événements :

« Les vœux de l'Empereur et de la France sont exaucés en Chine. Ce *vaste empire s'ouvre au* christianisme, et presque entièrement au commerce et à l'industrie de l'Occident. Nos agents diplomatiques pourront résider à Pékin ; nos missionnaires seront admis partout. Un envoyé chinois se rendra à Paris. Le meurtrier du missionnaire Chappedelaine sera puni. La gazette de Pékin l'annoncera. Les lois contre le christianisme seront abrogées. »

Après avoir abattu en Chine cette barrière, qu'il n'appartient plus à la barbarie de relever devant la civilisation, après avoir ouvert au génie européen les portes de ce vaste empire, nos braves soldats et nos marins sont allés en Cochinchine foudroyer ces remparts, construits, il y a moins d'un siècle, par des mains françaises, et destinés depuis à abriter les persécuteurs de notre sainte religion (1), qui venaient encore de jeter en défi à l'Europe la tête d'un évêque (2).

Certes, nous nous réjouissions naguère avec raison, lorsque nous voyions nos vaisseaux partir pour ces rivages éloignés ; nous contemplions

(4) En 1774 et 1784, Mgr P. Pigneaux, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, ayant recueilli et sauvé le roi légitime Gya-Long, détrôné et poursuivi par trois usurpateurs, obtint de Louis XVI quatre frégates, seize cents hommes et de l'artillerie de campagne. pour secourir le souverain cochinchinois, qui, de son côté, cédait à la France l'île d'Hainam ou Touranne, le plus beau port de la Cochinchine, et l'île de Poulo-Kondor. — La France tint ses promesses et replaça sur le trône le roi fugitif.

(5) Voir le rapport du capitaine Laplace, qui alla sur *la Favorite*, à Touranne, en 1831, pour réclamer la délivrance de M. Jaccard.

(6) Mgr Melchior Diaz, prélat espagnol. Depuis ce meurtre, un prêtre indigène, Paul Loc, et un grand nombre de chrétiens ont été immolés, pour terrifier les chrétiens et les empêcher de se joindre à nous.

avec une juste fierté la généreuse attitude de la France; nous applaudissions aux réclamations énergiques de nos ambassadeurs. Trop souvent la diplomatie européenne s'est égarée dans des querelles malheureuses, où, après avoir commencé par d'égoïstes réclamations, elle finissait par des transactions coupables. Mais ici rien que le grand : ici, la cause était la justice même; le dévouement était héroïque, le but à jamais glorieux. Je le sais, la guerre, de quelque nom qu'on l'appelle, est toujours la guerre, c'est-à-dire un malheur : aussi nos vœux et nos plus vives actions de grâces sont toujours pour la paix.

Toutefois il est des guerres justes, des guerres providentielles, des guerres saintes : quand la force se met généreusement au service du droit, quand elle défend au dehors la patrie contre l'agression, au dedans l'ordre public contre l'anarchie, ou la liberté des bons contre la tyrannie des méchants, oh! c'est alors une grande chose dans une nation! La France a souvent payé cette gloire de son sang; mais c'est à ce prix que notre armée, nos flottes, nos soldats de terre et de mer, nos vaillants chefs, notre discipline militaire et tous nos exercices guerriers, sont une force morale, sociale, divine même : c'est à ce prix seulement, je le dirai, qu'il y a dans la force un droit vraiment divin; et c'est pourquoi le Dieu du ciel et de la terre, qui est par excellence le *Prince de la Paix*, s'est aussi nommé le *Dieu des armées*.

Sans doute, en ce triste monde où le bien et le mal luttent ensemble, la force opprime souvent la faiblesse; la violence et le mensonge l'emportent souvent sur la vérité et le bon droit, et l'on voit, dans des guerres odieuses, les hommes, comme s'ils n'étaient pas assez accablés du poids de leur mortalité, comme s'ils ne se trouvaient pas assez périssables, se complaire à se déchirer, à se tuer les uns les autres, mettre ainsi le comble à leurs injustices, et précipiter aveuglément eux-mêmes l'exécution de la sentence qui les poursuit : *morte morieris*! Mais c'est alors un spectacle d'horreur : c'est le crime, et l'éternelle ignominie des ambitieux et des conquérants : c'est un des trois grands et mystérieux fléaux qui pèsent et pèseront toujours ici-bas sur l'humanité déchue.

Mais, en retour, quand les hommes combattent, comme aujourd'hui nos soldats en Asie, pour l'humanité et pour la Religion; quand ils exposent leur vie pour la justice; quand ils ne se lèvent que pour faire triompher les droits les plus sacrés; quand ils vont, enfin, au prix de tant de fatigues et de tant de périls, acheter à leur patrie une gloire si pure, oh! alors je comprends qu'on ait fait pour eux, d'un tel dévouement la première des gloires; je comprends la grandeur et les pensées du Dieu qui se vante de préparer lui-même les mains de ses soldats à guerre: *qui docet digitos ad prælium*; je comprends enfin que les lois, la discipline des armes, les maximes et les vertus guerrières, et les triomphes militaires, deviennent ce qu'il y a de plus grand parmi les illustrations humaines; et qu'en bénissant le Dieu des armées, nous devions exalter aussi ces valeureux soldats, ces héroïques marins, nos amis, nos frères, qui, pendant que nous demeurons tranquilles dans les abris de la patrie, auprès de nos foyers en hiver, et en été sous nos ombrages, courent défendre nos frontières ou volent aux extrémités de l'Orient, et, sous le poids et la chaleur du jour, affrontent tous les dangers, délivrent nos concitoyens et nos apôtres, et préparent dans ces malheureux pays, peut-être pour un prochain et magnifique avenir, les conquêtes pacifiques et immortelles de la foi et de la charité.

Voilà, N. T.-C. F., ce qui ex[illegible]jourd'hui notre joie, et ce qui doit inspirer [illegible]ousiasme de nos cantiques d'actions de grâces. Voilà des exploits qui méritent et qui cimentent l'union des nations chrétiennes! Voilà de ces entreprises qui honorent les gouvernements qui les décident, et les temps qui les enfantent! Ce n'est pas seulement notre honneur vengé, notre pavillon respecté, notre puissance redoutée, notre alliance recherchée, notre commerce relevé, nos nationaux protégés, nos établissements pour un long temps assurés : non, c'est surtout l'épée de la France deux fois mise au service de l'humanité contre la barbarie; c'est la justice, s'appuyant sur le bras de la France, qui l'emporte sur l'iniquité dans une sainte et noble cause, et fait par là de nos soldats, pour ces lointains pays, les précurseurs glorieux de la civilisation, à l'heure de la Providence.

Mais ici mes pensées s'élèvent plus haut encore : un nouvel et immense horizon se découvre à mes yeux : une admirable lumière y brille dans un avenir providentiel, et y attire tous mes regards. Mes très-chers frères, ne refusez pas de m'y suivre.

(*La seconde partie prochainement.*)

FAITS RELIGIEUX

Le *Périgord* nous annonce que les Chartreux viennent de s'installer définitivement à Vauclaire, ancien monastère de leur ordre, dont ils sont propriétaires depuis l'année dernière. La nomination du premier prieur de cette abbaye est de 1330; celle de 1859 vient continuer la longue chaîne des ancêtres religieux de Vauclaire.

D'autre part, nous apprenons par le *Conciliateur*, de Carpentras, que les PP. Dominicains qui avaient acquis dans cette ville une maison située au faubourg de Pernes, ont été solennellement installés la semaine dernière.

Nous constatons avec bonheur ce persévérant développement des instituts religieux dans notre patrie.

Le conseil général de Maine-et-Loire a émis plusieurs votes que nous signalons avec satisfaction : un crédit de 4,500 fr. en faveur du culte catholique; trois mille francs pour le soulagement des prêtres âgés et infirmes, et quinze cents francs pour l'amélioration de la psallette d'Angers.

On lit dans le *Journal de Chartres* :

Une belle et touchante cérémonie se prépare pour les habitants du diocèse de Chartres. Le supérieur des Pères Maristes, de la résidence de cette ville, voit enfin couronnée d'un plein succès l'œuvre sainte de réparation qu'il avait entreprise. Il y a deux ans, sans autre secours que sa confiance en Dieu, et l'espoir dans les dons de la charité, il achetait une ancienne église dédiée à sainte Foy, vierge et martyre d'Agen. Tout le monde sait qu'à la grande révolution, cet édifice fut vendu comme bien national, et que, plus tard, il devint un théâtre.

La célébration des saints mystères, et les cérémonies augustes de la religion furent donc remplacées par des représentations plus ou moins immorales. Grâce à Dieu, cette longue et scandaleuse profanation a déjà cessé, et le jour de l'entière réhabilitation approche. Le 6 octobre prochain, les portes de l'église Sainte-Foix se rouvriront au légitime empressement des fidèles. Cette fête toute chrétienne sera présidée par Mgr l'évêque de Chartres, cet éminent prélat, dont les vertus font l'édification du diocèse, et qui, dans toutes les circonstances, n'a pas manqué d'encourager, d'appuyer de son puissant et zélé patronage une entreprise dont l'heureux accomplissement réjouira tous les cœurs vraiment chrétiens et généreux.

Pouvait-il ne pas accorder son bienveillant suffrage à une œuvre si providentiellement commencée, ce vénéré pontife qui peut attacher son nom à la restauration de toutes les saintes ruines, et qui, en rendant à Notre-Dame de Sous-Terre son primitif éclat, a donné un nouvel élan à notre dévotion pour Marie. Le sermon sera prononcé par Sa Grandeur l'évêque de Poitiers, un des premiers et des plus ardents protecteurs de l'œuvre. On le sait : toutes les fois qu'il s'agit d'une fête religieuse à Chartres, Mgr Pie est toujours disposé à prêter le concours de sa belle et éloquente parole.

Pour tous les faits religieux : M. Garcin.

FAITS DIVERS

On lit dans un journal d'Orléans :

En vertu d'un mandat délivré par M. Camuzat de Busseroles, chargé d'instruire l'affaire des femmes Chéreau, M. le commissaire central d'Orléans s'est rendu hier, accompagné d'un agent et d'un serrurier, au domicile de ces femmes, où il a procédé à une longue et minutieuse perquisition.

Nous ignorons le résultat des recherches de M. le commissaire central ; mais ce que nous savons, c'est que M. Juhel a adressé, dans la soirée, au parquet de Paris, un volumineux paquet de linge, de lettres et de papiers divers.

La maison qu'habitaient les femmes Chéreau est située entre cour et jardins, elle ouvre sur la rue par une grille. Les appartements sont meublés avec une certaine élégance. Si rien n'annonce positivement la richesse dans cette maison, tout y fait supposer que la femme et la fille Chéreau vivaient dans l'aisance et le confortable.

— *L'enfant de M. et Madame Hua.* — L'instruction se poursuit sans désemparer. L'interrogatoire de Léonie Chereau a continué ; puis, lorsqu'il a été terminé, on a confronté l'inculpée avec la nourrice. De nombreuses contradictions existent entre la version de l'une et de l'autre. Le résultat de cette confrontation a été la mise en liberté de la nourrice. Léonie Chereau a fait preuve d'une rare assurance ; sa mère n'a pas encore été entendue.

Cette instruction sera longue ; un grand nombre de témoins sont déjà cités. Le jury de la Seine ne sera pas appelé à juger cette affaire avant le mois de novembre. On croit que M. le procureur général portera lui-même la parole.

Hier, il y avait foule aux Tuileries; on ne s'y entretenait que de l'enfant Hua: on regardait surtout les enfants qui paraissent avoir de deux à trois mois, dans l'espoir qu'on reconnaîtrait le pauvre petit qui, si jeune, fait déjà tant parler de lui.

— Les presses si expéditives de la monnaie de Paris frappent en ce moment des pièces de 50 centimes en quantité. Le commerce en manquait.

— Un garde-forestier saxon, nommé Gastell, arrivé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et ne voulant pas emporter dans la tombe un secret aussi important, a publié dans le *Leipzig Journal* les moyens qu'il a mis en pratique pendant cinquante ans, et par lesquels il affirme avoir sauvé plusieurs hommes et un grand nombre de bestiaux de l'horrible mort causée par l'hydrophobie. Il conseille de prendre immédiatement, après la morsure, du vinaigre chaud et de l'eau *tiède*, de bien laver la blessure, *de la laisser sécher*, puis de verser sur la plaie quelques gouttes d'acide hydrochlorique, les acides minéraux détruisant le venin de la salive ; il assure que le danger se trouve ainsi immédiatement et pour toujours neutralisé.

— On lit dans *Journal de Rome* du 23 :

On écrit de Macerata :

La nuit dernière, la diligence venant de Bologne avait sept voyageurs, parmi lesquels était le sous-brigadier des gendarmes à cheval, portant la somme de 8,000 écus. Aussitôt qu'elle a été arrivée à distance d'environ trois milles de Reconati, elle a trouvé la route interceptée de l'un à l'autre côté par une corde dans laquelle les chevaux se sont embarrassés. Il a fallu arrêter. Trois bandits armés se sont présentés pour demander l'argent; le sous-brigadier s'est élancé aussitôt hors de la voiture et ayant dégaîné, il s'est attaqué aux agresseurs; il a renversé l'un d'eux et mis en fuite le second.

Le troisième a essayé de faire feu, son arme n'étant pas partie, il a pris la fuite. Le sous-brigadier, qui s'était mis à sa poursuite, n'a pas pu les atteindre et la diligence a continué sa route sans avoir perdu d'argent.

Le directeur général de la police, après avoir reçu le détail de cette affaire, a promu le sous-brigadier au grade de brigadier et lui a donné une récompense de 30 écus, et, au nom de Sa Sainteté, lui envoyé une médaille d'or.

— On lit dans les journaux de Madrid :

« Domingo Fernandez Cambrayo vient de mourir à l'âge de 106 ans, à la paroisse de Vil-



laseca, qui touche à la ville de Rivadro. Cet homme, qui avait passé sa vie dans les travaux agricoles, avait conservé une vigueur extraordinaire : il lisait parfaitement sans lunettes. »

— Un éboulement survenu dans les carrières de Moingt, près de Montbrison, a coûté la vie à cinq ouvriers, tous pères de famille, et à une petite fille de cinq ans, qui était venue voir travailler son père et son frère ; ceux-ci ont échappé à la catastrophe.

— CÉRÉMONIE FUNÈBRE A HONG-KONG. — Nous empruntons à une correspondance de l'*Illustraded London News* cette peinture des mœurs chinoises en 1859 :

« J'ai eu tout récemment l'occasion de voir à Hong-Kong une grande cérémonie funèbre. Une des épouses spirituelles d'un des principaux marchands de la ville a été enterrée avec toute la pompe que l'argent peut donner. C'était une des plus magnifiques cérémonies de ce genre que l'on eût jamais faites en ce pays. Je me rendis à la maison de la morte, dont le seuil était orné de deux lanternes portant des caractères noirs et bleus. Une sorte de portière blanche fut écartée pour me livrer passage.

« En entrant, j'aperçus tout d'abord un cercueil d'une forme différant essentiellement de celle de nos cercueils d'Europe et beaucoup plus gracieuse, si toutefois cette épithète peut s'appliquer en pareille occurrence. Le cercueil reposait sur des nattes au milieu de la chambre. Au-dessous, une lampe brûlait, couverte d'un vase de terre renversé, ressemblant à un pot à fleur de grande dimension. Sur le cercueil était jeté une draperie rouge, et sur cette draperie un vase très-grand. A l'une des extrémités, au-dessous, étaient placées de nombreuses petites coupes et de petits bols contenant du riz et du thé destinés aux démons. Là se voyaient encore les tablettes ancestrales et un grand vase de terre contenant des bougies allumées ; auprès était une lampe.

« Deux personnages d'un aspect étrange, ayant des chemises bleues et des pantalons blancs, étaient appendus contre la muraille. Le cercueil devait rester là plusieurs jours, le corps habillé des vêtements les plus riches et rendu incorruptible par la chaux dont on avait eu soin de le garnir. Dans une des mains de la morte on avait mis un éventail, et dans l'autre un papier sur lequel une prière était écrite.

« Dans la chambre voisine étaient assemblés les amis et les parents de la défunte : les uns mangeaient, les autres buvaient ou fumaient ; il y en avait qui riaient, d'autres qui criaient, d'autres qui se lamentaient. C'était un spectacle singulier et qui méritait bien d'être vu. Le frère de la défunte s'extasiait à propos de la beauté du cercueil et des sommes qu'il avait coûtées ; mais de la morte il n'en était pas question. Les nombreuses bougies mêlaient leur fumée à la fumée des pipes et des cigares des assistants. J'étais entré dans cette salle grave comme un Européen en présence de la mort ; mais voyant que mon air affligé se trouvait être hors de mise, je partageai l'enjouement du frère de la défunte.

« Je quittai la maison mortuaire à dix heures du soir, et j'y retournai deux jours après, dès le matin, pour voir les prêtres et les enfants vêtus de sacs prosterner leurs fronts dans la poussière. Ils se tenaient au pied d'un autel provisoire, sur lequel se voyaient trois divinités de papier peint, ayant l'une des cheveux blancs et les autres des cheveux noirs.

« Quand les prêtres qui chantaient me virent occupé à les dessiner, ils en montrèrent de la joie et vinrent tout en chantant examiner mon croquis. En même temps les enfants heurtaient le sol avec le front : un pauvre petit qui ralentissait le mouvement fut vigoureusement bousculé par un des assistants qui le rappela ainsi à la cadence exigée.

« Dans la chambre, un assistant fumait sa pipe assis au bout d'une table dont l'autre extrémité était occupée par un prêtre en chape de collége. Dans le jardin, on voyait par une porte ouverte deux vieux serviteurs qui, s'ils ne noyaient pas leur chagrin dans les liqueurs fortes, l'asphyxiaient du moins dans la fumée de leur pipe d'opium. Deux ou trois femmes gémissaient, en proie à une douleur véritable. Les enfants semblaient parfaitement heureux.

« Le jour suivant était le jour le plus solennel. Ce jour-là on tirait des pétards. Les femmes parurent en larges vêtements blancs, la tête couverte d'une sorte de capuchon, les pieds sans souliers ni bas, tandis que les hommes et les enfants suivaient, vêtus de sacs serrés à la taille par des ceintures blanches.

« Quand le cercueil fut dans la rue, les chefs des pleureurs s'agenouillèrent auprès, heurtant leurs têtes contre terre et poussant des cris de lamentation. Les femmes vinrent ensuite accomplir la même cérémonie. La musique jouait pendant ce temps sans discontinuer. Quand elle cessa de retentir, on s'avança processionnellement vers le lieu de la sépulture.

D'abord marchèrent deux lucifères portant les deux lanternes, puis les musiciens, tous en habits blancs ; puis venaient quatre civières chargées des gâteaux ; autour marchaient des musiciens en habits bleus, portant un gong, un tambour et d'autres instruments bruyants ; puis seize tables perchées sur les épaules de trente-deux hommes vigoureux. Sur ces tables étaient servis des porcs rôtis, un chevreau et tout ce qui peut flatter le palais non pas seulement des dieux, mais encore des hommes, plus difficiles souvent que les dieux mêmes. Suivaient les tablettes ancestrales solennellement portées, et de chaque côté, des bougies allumées ; puis des musiciens habillés en rouge et une bannière de même couleur avec un bouquet de bambou à l'extrémité de la hampe. Sur l'étoffe de la bannière étaient tracés des caractères en or et en blanc. Puis venaient le cercueil, les pleureurs, les parents et les amis.

« Le principal pleureur était dans un état qui ne lui permettait pas de marcher ; en conséquence, il se faisait porter en palanquin ; quelques femmes avaient les yeux humides de larmes sincères.

« Après nombre de prosternations, d'explosions de pétards et autres manifestations, le cortége arriva près de Tai-Sing-Shan, et faillit trébucher sur les corps de deux marins renversés sur le chemin non par un coup de soleil, mais par nombre de libations. Le peuple affluait de tous côtés pour voir défiler le cortége. Ayant traversé la ville dans toute sa longueur, nous arrivâmes tout près du lieu où le corps devait reposer en attendant qu'un tombeau magnifique fût préparé pour le recevoir.

« Le cercueil fut posé à terre et les pleureurs tournèrent autour. Les prêtres s'approchèrent et les musiciens blancs jouèrent près du cercueil. On brûla des cierges, on fit partir des pétards, puis les musiciens bleus et les musiciens rouges firent retentir l'air, tandis que les jeunes filles criaient et que la foule les regardait faire. Ensuite la musique se tut et les deux lanternes furent approchées. La musique recommença ; elle jouait avec une discordance à faire fuir tous les démons. Ensuite le cercueil fut porté sur les épaules, et les pleureurs, les lanternes, les tablettes ascentrales et la bannière rouge l'accompagnèrent. La bière fut portée lentement sur une hauteur voisine ; et là, dans une maison préparée pour la recevoir, on la déposa. Les prêtres chantaient, les musiciens jouaient d'une sorte de galoubet et d'une espèce de clarinette qui avait l'avantage de nous écorcher horriblement les oreilles.

« Le corps ayant été laissé dans la maison, les pleureurs retirèrent leurs vêtements blancs, et l'on s'en retourna. Le chef des pleureurs était plus calme. La musique jouait les mêmes airs qu'elle avait fait entendre en venant, contrairement à l'habitude européenne, qui veut que l'on joue des airs gais après l'enterrement. Autour de moi régnait la bonne humeur la plus parfaite ; je n'entendais que rires et plaisanteries. Qu'on me permette d'ajouter aux lignes qui précèdent les suivantes que j'extrais de l'œuvre de S. William sur la Chine, et qui complètent ma narration : « Le corps, aussitôt le décès, est revêtu des plus splendides habits que la famille possède. Un éventail est placé dans l'une des mains du mort ; un papier, sur lequel une prière est écrite, est glissé dans l'autre main. Le corps est immédiatement étendu dans le cercueil, qui ressemble à un tronc d'arbre et a les parois de plusieurs pouces d'épaisseur ; le couvercle est arrondi.

Le corps y est déposé dans un lit de chaux ou de coton. Il est recouvert de chaux vive, et le cercueil, hermétiquement fermé, est verni pour rester ainsi jusqu'au moment de l'inhumation. Les Chinois dépensent durant leur vie de grosses sommes pour l'achat de leur cercueil et des matières qu'il contiendra. Ces cercueils garnis coûtent de 5 à 10 liv. st., et il en est qui se paient jusqu'à 500 liv. st. et même 2,000 liv. st., selon la matière et l'ornementation. Quelquefois le cercueil reste dans la maison des années entières, et tout le temps, des cierges brûlent auprès du corps. On place le cercueil soit dans le vestibule, soit dans la grande salle, sous un dais, soit dans la chambre des ancêtres, où il demeure jusqu'à ce que la fortune de la famille permette d'enterrer dignement ces précieux restes. »

Pour toutes les nouvelles diverses : M. Garcin.

Nouvelles médailles de l'archiconfrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, fondée canoniquement, sous l'administration de M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, curé de Notre-Dame des-Victoires.

Nous croyons devoir appeler la sympathique attention des fidèles sur les médailles qui viennent de paraître en diverses dimensions et qui sont destinées aux associés de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. Deux de ce[s mé]dailles, une grande et une petite, sont en c[e mo]ment sous nos yeux, et témoignent du bo[n goût] avec lequel l'éditeur, M. René Peaucelle, [a at]teint le but qu'il se proposait, de faire un[e œu]vre digne de cette sainte Archiconfrérie qu[i, nos] pieux lecteurs le savent, s'étend dans le m[onde] entier.

Par suite d'une heureuse disposition, un c[...] a été réservé sur le revers de la grande méd[aille] afin que chacun des associés puisse y faire [gra]ver son nom, ainsi que la date précise ou [ap]proximative de son admission ; il pourra n[...] faire graver aussi sur la tranche le souvenir d[...] grâce due aux prières de l'Archiconfrérie[, de] telle sorte que ces médailles seront précie[use]ment conservées et se transmettront dans le[s fa]milles chrétiennes comme un pieux souvenir [des] parents dont elles portent les noms. Même av[an]tage est assuré aux paroisses, aux congrégati[ons] religieuses, etc., qui sont déjà agrégées ou [qui] voudront s'agréger à l'Archiconfrérie.

Le relief de ces médailles est très-fort et bi[en] net ; chacune d'elles est un objet d'art sous [le] rapport de la gravure.

Voici, au reste, en faveur des médailles dont [il] s'agit, une autorité fort importante ; c'est u[ne] lettre que nous sommes autorisé à reproduire [et] qui a été écrite tout récemment à M. René Peau[]celle par le vénérable abbé Dufriche-Desgenette[s,] curé de Notre-Dame-des-Victoires.

« Paris, 18 août 1859.

« Monsieur, j'ai reçu avec une très-grande satisfaction la belle médaille que vous avez eu la pieuse idée de faire frapper. *Elle est destinée à* perpétuer dans les familles chrétiennes, aussi bien que dans les paroisses et les communautés religieuses, le souvenir précieux des miséricordes innombrables que Notre-Seigneur s'est plu à répandre, par l'entremise de sa Sainte-Mère, sur ses enfants égarés.

« Comme directeur de l'archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, qui compte déjà plusieurs millions d'associés dans l'univers catholique, je vous félicite et même je vous remercie de l'heureuse exécution de ce petit chef-d'œuvre. Je fais des vœux bien sincères pour la rapide propagation de votre médaille, qui reproduit fidèlement la statue que le Saint-Père a couronnée et qui rappelle si bien, par les deux invocations que vous y avez ajoutées, l'Œuvre, sa fondation et le but qu'elle se propose.

« La petite médaille est aussi très-bien réussie. Les associés, je n'en doute pas, s'empresseront de la porter et réciteront avec le plus grand fruit la prière gravée sur le revers.

« En répandant ainsi l'image de notre Bonne *Mère*, vous aurez bien mérité de son divin fils. Je suis heureux de vous encourager dans cette voie, qui attirera sur vous les faveurs et les bénédictions du Ciel.

« Recevez, Monsieur, mes salutations affectueuses.

D. Desgenettes.

Le directeur-gérant, A. Sisson.

DE SOYE ET BOUCHET, imprimeurs, place du Panthéon, 2





